D. SEARS

ENCYCLOPEDIE

MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,
DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT & D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPEDIE
MÉTHODIQUE.

THÉOLOGIE,

PAR M. L'ABBÉ BERGIER,

Chanoine de l'Égliſe de Paris, & Confeſſeur de MONSIEUR, *Frère du* ROI.

TOME TROISIEME.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

M. DCC. XC.

Avec Approbation, et Privilége du Roi.

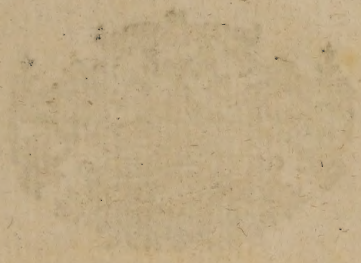

O

LES O de Noël. *Voyez* ANNONCIATION.

O B.

OB. *Voyez* PYTHON.

OBÉISSANCE. *Il est plus nécessaire d'obéir à Dieu qu'aux hommes.* C'est ce que répondirent les Apôtres, lorsque le Conseil des Juifs leur défendit de prêcher, *Act.* c. 5, ℣. 29. Ils ne faisoient que suivre la leçon que Jésus Christ leur avoit donnée, en disant : » Ne craignez pas ceux qui tuent le » corps, mais qui ne peuvent tuer l'ame «. *Matt.* c. 10, ℣. 28 ; *Luc*, c. 12, ℣. 4, &c.

Les incrédules se sont récriés à l'envi contre cette maxime ; elle n'est propre, disent-ils, qu'à renverser l'ordre public & à troubler la Société. Armé de ce bouclier, tout fanatique se croit inspiré de Dieu, & en droit de braver l'autorité légitime. *Obéir à Dieu*, ce n'est jamais, dans le fond, qu'obéir aux Prêtres, qui se donnent pour les organes & les interprêtes de la volonté de Dieu ; toutes les sectes ont justifié, par ce faux principe, leur résistance aux Loix civiles.

Quelques réflexions fort simples démontreront la sagesse & la justice de la conduite des Apôtres, & l'injustice de l'abus que l'on peut en faire pour violer les Loix de la Société.

1°. La maxime dont les incrédules se scandalisent a été adoptée par les Philosophes les plus célèbres, Socrate, Platon, Epictète, l'ont enseignée. *Voyez* le *Phédon de Platon*, & la *Vie d'Epictète*, p. 58. Celse, quoiqu'il blâme les Chrétiens de résister aux Loix qui autorisoient l'idolâtrie, juge cependant que l'on ne doit pas trahir la vérité par la crainte des tourmens. *Orig. contre Celse*, l. 1, n. 8. » Si l'on commandoit, dit-il, à un Adora- » teur de Dieu de dire une impiété, ou de faire » une mauvaise action, il ne doit jamais obéir, » il doit plutôt souffrir les tourmens & la mort «. *Ibid.* l. 8, n. 66. Il n'est donc pas vrai que toute résistance aux Loix soit un crime.

2°. En refusant d'obéir au Conseil des Juifs, les Apôtres ne suivoient pas l'avis des Prêtres, puisque ce Conseil étoit principalement composé de Prêtres.

3°. Les Apôtres prouvoient leur mission divine par celle de Jésus-Christ, par sa résurrection, par la descente du S. Esprit, par les miracles qu'ils opéroient ; connoit-on des imposteurs ou des fanatiques qui aient donné de semblables preuves de leur inspiration prétendue ? Lorsqu'une religion fausse est établie chez une Nation par les Loix, on il faut soutenir que Dieu ne peut envoyer personne pour en détromper les hommes, ou il faut convenir que ses Envoyés ont droit de résister à l'autorité publique. Les Juifs eux-mêmes le comprirent. » Prenez garde, leur dit Gamaliel, à ce » que vous allez faire.... ; si l'entreprise de ces » gens-là vient des hommes, elle se détruira d'elle- » même, si elle vient de Dieu, vous ne pourrez » pas l'empêcher, & il se trouvera que vous ré- » sistez à Dieu «. *Act.* c. 5, ℣. 35, 38.

L'Auteur des *Pensées philosophiques* a donc eu très-grand tort de dire, n. 42 : » Lorsqu'on an- » nonce au peuple un dogme qui contredit la re- » ligion dominante, ou quelque fait contraire à » la tranquillité publique, justifiât-on sa mission » par des miracles, le Gouvernement a droit de » sévir, & le peuple de crier *crucifige*. Quel danger » n'y auroit-il pas à abandonner les esprits aux » séductions d'un imposteur, ou aux rêveries d'un » visionnaire « ? Comme si les imposteurs & les visionnaires pouvoient faire des miracles en preuve de leur mission. Où sont ceux qui en ont fait ?

Ainsi lorsque des sectaires, auxquels les Loix défendent l'exercice de leur religion, se croient en droit de braver les Loix, & donnent, pour toute réponse, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; il faut qu'ils commencent par prouver que Dieu leur ordonne cette résistance, de même que les Apôtres ont prouvé que Dieu leur avoit commandé de prêcher, malgré toutes les Puissances de la terre. On a demandé aux premiers Prédicans du Protestantisme des signes de leur mission divine, ils n'ont point pu en donner ; on les demande avec autant de raison à leurs successeurs, & tous ceux qui s'obstinent à les écouter. Les premiers Chrétiens, quoique bien convaincus de la divinité de leur religion, n'ont point entrepris d'en obtenir par violence l'exercice public. Qui a donné aux Protestans un droit mieux fondé ?

4°. Les incrédules eux-mêmes violent sans scrupule les Loix qui défendent de parler, d'écrire, d'invectiver contre la religion de l'Etat ; ils n'allèguent point un ordre de Dieu, auquel ils ne croient pas ; mais ils soutiennent, aussi-bien que les sectaires, qu'ils y sont autorisés par le droit naturel ; mais les envoyés de Dieu, les Apôtres, les Pasteurs de l'Eglise, n'ont-ils pas aussi le droit naturel de prêcher leur croyance, quand même ils n'en auroient pas un droit divin bien prouvé ? C'est ainsi que les hérétiques & les incrédules, en voulant se soutenir les uns les autres, se percent de leurs propres traits. *Voyez* MISSION.

OBÉISSANCE. (Vœu d') *Voyez* VŒU.

OBJECTION. Plusieurs Chrétiens, dont la foi est sincère, sont surpris de la multitude d'objections que l'on fait contre la religion, de la quantité énorme de livres qui ont été faits de nos jours pour l'attaquer; quelques réflexions suffiront pour les instruire.

Il n'y avoit pas long-tems que le dernier des Apôtres étoit mort, lorsque les Philosophes Païens commencèrent à écrire contre le Christianisme, & employèrent toutes les ressources de l'art sophistique auquel ils étoient exercés. Ils furent secondés par les différentes sectes d'hérétiques formées à leur école, & cette autre espece d'ennemis s'est renouvellée dans tous les siècles. Les incrédules de nos jours n'ont donc pas eu besoin d'être créateurs, des sources abondantes d'argumens leur étoient ouvertes de toutes parts; ils y ont puisé à discrétion.

Pour combattre les vérités de la religion naturelle, ils ont ramené sur la scène les objections des Epicuriens, des Pyrrhoniens, des Cyniques, des Académiciens rigides, & des Cyrénaïques; c'est une doctrine renouvellée des Grecs. Mais ils ont passé sous silence les raisons par lesquelles Platon, Socrate, Cicéron, Plutarque, & d'autres, ont réfuté toutes ces visions.

Contre l'ancien Testament, & contre la religion des Juifs, ils ont rajeuni les difficultés & les calomnies des Manichéens, des Marcionites, de Celse, de Julien, de Porphyre, & des autres Philosophes; & ils ont laissé de côté les réponses qu'Origène, Tertullien, S. Cyrille, S. Augustin, & d'autres Pères, y ont données.

Pour attaquer directement le Christianisme, nos Adversaires ont encore été mieux servis; ils ont copié les livres des Juifs anciens & modernes, & ceux des Mahométans; ils ont répété les reproches de tous les hérétiques, particulièrement des Protestans & des Sociniens, Anglois, François, Allemands & autres. Il ne leur a donc pas été difficile de multiplier les volumes à peu de frais.

Toutes les Sciences ont été mises à contribution pour servir le dessein des incrédules, l'Histoire, la Chronologie, la Géographie, la Physique, l'Astronomie, l'Histoire naturelle, la connoissance des langues, les découvertes de toute espèce, les relations des voyageurs, &c. Lorsqu'ils ont cru découvrir une *objection* qui n'avoit pas encore été faite, un système que l'on n'avoit pas encore proposé, une conjecture singulière & inouïe, ils l'ont présentée comme une victoire complette remportée sur la religion.

Si l'on veut y réfléchir, il n'est aucune vérité contre laquelle on ne puisse faire des sophismes, aucun fait auquel on n'oppose des probabilités, aucune loi dont un disputeur entêté ne conteste la justice, aucune institution qui n'entraîne quelques inconvéniens. La religion est incommode, elle gêne les passions; voilà son grand crime: si la foi étoit sans conséquence pour la conduite, tout incrédule deviendroit croyant. Lorsqu'une armée d'Ecrivains a conjuré contr'elle, on voit bientôt éclore une bibliothèque d'impiétés, de blasphêmes & d'absurdités. Tous se répètent, se copient, ressassent la même difficulté en vingt façons. Si l'on a le courage de les lire, on est bientôt fatigué de ce fratras de répétitions.

Des hommes qui voudroient sincèrement instruire, rapporteroient le pour & le contre, mettroient les preuves à côté des *objections*; c'est ce qu'ont fait dans tous les siècles les défenseurs du Christianisme; mais ce ne fut jamais la méthode des incrédules; ils se bornent à compiler les *objections*; ils laissent aux Théologiens le soin de chercher les réponses & les preuves.

Pour être solidement instruit, est-il nécessaire d'avoir lu les argumens des incrédules? Pas plus que de connoître les sophismes des Pyrrhoniens, pour savoir si nous devons ajouter foi aux lumières de notre raison, & au témoignage de nos sens. Les *objections* ne peuvent produire que des doutes, il faut des preuves positives pour opérer la conviction. Or, les *objections* des incrédules n'ont pas renversé une seule des preuves du Christianisme, celles-ci subsistent dans leur entier; il s'en faut donc beaucoup que le triomphe de l'incrédulité ne soit assuré. Le règne bruyant de l'ancienne philosophie ne fut pas de longue durée; celui de la philosophie moderne sera encore plus court, parce que ses sectateurs actuels ont encore moins de bon sens que ceux d'autrefois.

OBLAT, enfant consacré à Dieu par ses parens dans une Maison religieuse. Cet usage n'a commencé que dans les bas siècles, probablement au commencement du onzième. L'estime singulière que l'on avoit conçue pour l'état religieux, la difficulté de goûter le repos ailleurs, & d'élever chrétiennement les enfans dans le monde, engagèrent les parens à mettre les leurs dans les Monastères, afin qu'ils y fussent instruits & dressés de bonne heure à la piété; plusieurs crurent leur donner la plus grande marque de tendresse, en les y vouant pour toujours. Un *oblat* étoit censé engagé par sa propre volonté autant que par la dévotion de ses parens; on le regardoit comme apostat s'il quittoit. On se fondoit sur l'exemple de Samuel, qui fut voué à Dieu par sa mère dès sa naissance, & sur l'exemple des *Nathinéens*; mais ces personnages n'étoient engagés par vœu ni au célibat, ni aux autres observances monastiques. *Voyez* NATHINÉENS.

On nommoit aussi *oblat*, ou *donné*, & *oblate*, celui ou celle qui vouoit sa personne & ses biens à quelque Couvent, sous condition d'être nourri & entretenu par les Moines. Quelques-uns donnoient leurs biens aux Monastères, sous condition qu'ils continueroient d'en jouir pendant leur vie, moyennant une légère redevance, & les biens ainsi donnés se nommoient *oblata*. L'on fut obligé de prendre cette

précaution dans les tems de trouble, de désordre & de rapines. C'étoit la ressource des foibles dans les gouvernemens orageux de l'Italie ; les Normands, quoique puissans, l'employèrent comme une sauve-garde contre la rapacité des Empereurs. Il ne faut donc pas s'étonner de la richesse de certains Monastères.

Tous ces usages ont été supprimés, avec raison, dans des tems plus heureux, & lorsque les motifs de les tolérer ne subsistoient plus. Le Concile de Trente, en décidant que la profession religieuse, faite avant l'âge de seize ans complets, & sans avoir fait le noviciat d'un an, seroit absolument nulle, & n'imposeroit aucune obligation quelconque, a supprimé pour toujours l'abus des *oblats;* l'examen qui se fait par les Evêques des jeunes personnes qui se destinent à la profession religieuse, prévient le danger d'une fausse vocation que pourroit leur inspirer l'éducation qu'elles ont reçue dans un Couvent. Les Souverains ont empêché, par des loix, les Monastères d'acquérir de nouveaux biens par des dons ou autrement. Il ne reste donc plus aucun motif de plainte à ce sujet, & l'on n'en feroit plus, si l'on vouloit se rappeller les différentes circonstances dans lesquelles l'Europe s'est trouvée pendant les siècles qui nous ont précédés.

Un *oblat* étoit encore un Moine lai que le Roi plaçoit dans les Abbayes ou Prieurés riches, pour y être nourri, logé, vêtu, & même pensionné ; c'étoit une manière de donner les *invalides* à un Soldat vieux ou blessé ; il sonnoit les cloches, balayoit l'Eglise, & rendoit d'autres légers services. Ainsi les richesses des Monastères ont toujours été une ressource pour le Gouvernement. Tout Laïque qui obtenoit de la Cour une pension sur un Bénéfice, étoit aussi nommé *oblat.*

OBLATÆ, oublies ou hosties dont on se sert pour consacrer l'Eucharistie, & pour donner la communion aux Fidèles. Ce nom est venu de ce qu'autrefois le pain destiné à la consécration étoit offert par le peuple. *Voyez* HOSTIE.

OBLATES, Congrégation de Religieuses, ou plutôt de filles & de femmes pieuses, fondée à Rome en 1425, par Sainte Françoise. Le Pape Eugène IV en approuva les constitutions l'an 1437. Ce sont des filles ou des veuves qui renoncent au monde pour servir Dieu ; elles ne font point de vœux, mais seulement une promesse d'obéir à la Supérieure, & au lieu de *profession*, elles nomment leur engagement *oblation.* Elles ont des pensions, héritent de leurs parens, & peuvent sortir avec la permission de la Supérieure. Il y a dans le Couvent qu'elles ont à Rome plusieurs Dames de la première qualité ; elles suivent la règle de Saint Benoît. On les nomme aussi *Collatines*, probablement à cause du quartier dans lequel leur Monastère est situé. Cet Institut ressemble assez à celui des Chanoinesses de France. *Vie des Pères & des Martyrs*, tome 2, p. 638.

OBLATION. Ce terme est quelquefois synonyme à celui d'*offrande*, il signifie ce que l'on offre à Dieu, & l'action même de l'offrir ; mais, en fait de cérémonies, il désigne particulièrement l'action du Prêtre, qui, avant de consacrer le pain & le vin, les offre à Dieu, afin qu'ils deviennent, par la consécration, le corps & le sang de Jésus-Christ ; c'est une partie essentielle du Sacrifice de la Messe, & dans plusieurs anciennes liturgies, la Messe entière est appellée *oblation*, Ἀναφορὰ.

Aussi est-ce par cette action que commence ce que l'on a nommé autrefois *la Messe des fidèles ;* tout ce qui précède étoit appellé, au quatrième siècle, *la Messe des Catéchumènes*, parce qu'immédiatement avant *l'oblation* l'on renvoyoit les Catéchumènes, & ceux qui étoient en pénitence publique ; on ne permettoit d'assister à *l'oblation*, à la consécration, & à la communion, que les fidèles qui étoient en état de participer à la sainte Eucharistie.

Comme les Protestans ne veulent reconnoître, dans ce mystère, ni la présence réelle de Jésus-Christ, ni le caractère de sacrifice, ils ont été obligés de supprimer *l'oblation ;* cette action annonce trop clairement les deux dogmes qu'ils affectent de méconnoître. Pourquoi, en effet, témoigner tant de respect pour le pain & le vin destinés à être consacrés, s'ils devoient être de simples figures ou symboles du corps & du sang de Jésus-Christ ; & pourquoi les offrir à Dieu ? Mais cette *oblation* se trouve dans toutes les anciennes liturgies, en quelque langue qu'elles aient été écrites ; elle est aussi ancienne que la consécration même. On peut voir dans le Père le Brun le sens de toutes les paroles que le Prêtre prononce, & de toutes les cérémonies qu'il fait à cette occasion, & jusqu'aux plus légères variétés qui se trouvent entre les Sacramentaires ou Missels des différens siècles. *Explicat. des cérém. de la Messe*, tome 2, 3e part., art. 2 & 6.

Quelques Protestans ont demandé comment le Prêtre peut appeller le pain qu'il offre à Dieu une *hostie* ou victime *sans tache*, & le calice, dans lequel il n'y a encore que du vin, *le calice du salut ?* C'est que le Prêtre fait moins attention à ce que le pain & le vin sont pour lors, qu'à ce qu'ils doivent devenir par la consécration ; il les envisage d'avance comme le corps & le sang de Jésus-Christ, seule victime sans tache, immolée pour le salut du monde ; sans cela personne n'auroit jamais imaginé que du pain & du vin peuvent être *un sacrifice*, & qu'il faut les offrir à Dieu *pour notre salut.* Aussi le Prêtre ajoute : » Venez » sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, & » bénissez ce sacrifice préparé pour la gloire de » votre saint nom «. Cette invocation seroit encore

déplacée, si l'on ne croyoit offrir à Dieu que de simples symboles du corps & du sang de Jésus-Christ. *Voyez* INVOCATION.

Thiers, dans son *Traité des superstitions*, t. 2, l. 2, c. 10, §. 10, dit, après le Cardinal Bellarmin, que ces prières de *l'oblation* n'ont guères plus de cinq cens ans d'antiquité; mais le Père le Brun observe qu'elles se trouvent dans le Missel gallican & dans le Missel mozarabique, qui datent au moins de douze siècles avant nous; & dans les liturgies orientales, il y a des prières relatives à celles-ci, & qui expriment la même chose; on doit donc les regarder comme essentielles. Thiers fait encore mention de quelques abus dans lesquels certains Prêtres sont tombés en faisant cette cérémonie.

Quant aux *oblations* qui se faisoient autrefois par les fidèles, dans cette partie de la Messe, *voyez* OFFRANDE.

OBLIGATION MORALE. *Voyez* DEVOIR.

OBSCÉNITÉ, parole ou action capable de blesser la pudeur. Un des plus sanglans reproches que l'on ait à faire aux Ecrivains de notre siècle, même à plusieurs de nos Philosophes, c'est d'avoir souillé leur plume par des *obscénités*, soit en vers, soit en prose. Non-seulement ils ont cherché à justifier par des sophismes la plus brutale de toutes les passions, mais ils ont travaillé à la faire entrer dans tous les cœurs par tous les moyens possibles. Les livres, les tableaux, les gravures, les statues, les spectacles licencieux, tout est exposé au grand jour dans les rues & dans les places publiques. La pudeur est obligée de fuir, pour n'avoir pas continuellement à rougir des objets dont ses regards sont frappés.

Celui qui auroit trouvé le funeste secret d'empoisonner l'air que nous respirons, & qui mettroit cet art en usage pour prouver son habileté en fait de Chymie, mériteroit certainement des peines afflictives; ceux qui emploient leurs talens à corrompre les mœurs sont-ils moins coupables? Leur nom devroit être noté d'infamie, & dévoué à l'exécration de la postérité.

» Malheur, dit Jésus-Christ, à celui qui scan-» dalise, il vaudroit mieux pour lui être précipité » au fond de la mer, qu'être chargé & respon-» sable de la perte de ses frères «, *Matt.* c. 18, ℣. 7. C'est faire le mal pour le mal; s'il pouvoit y avoir un crime irrémissible, ce seroit certainement celui-là. S. Paul dit aux fidèles: » Qu'au-» cune *obscénité*, aucune parole indécente ne sorte » de votre bouche, cela ne convient point à des » Saints «, *Ephes.* c. 5, ℣. 3. Les Apologistes du Christianisme ont donné pour preuve de la sainteté & de la divinité de notre religion le changement qu'elle opéra dans les mœurs, la chasteté, la modestie, la retenue dans les paroles & dans les actions qu'elle a fait régner parmi ceux qui l'ont embrassée.

L'Eglise conforma sa discipline aux loix de l'Evangile. Au quatrième siècle, un Evêque convaincu d'avoir écrit des livres licencieux dans sa jeunesse, & qui ne vouloit pas les supprimer, fut déposé. Il étoit sévèrement défendu, sur-tout aux Clercs, de lire ces sortes d'ouvrages. S. Jérôme s'est exprimé, sur ce sujet, avec la véhémence ordinaire de son style, *Epist.* 141 *ad Damasum*. Une des raisons pour lesquelles la lecture des livres des Païens fut interdite aux fidèles, sont les *obscénités* dont la plupart étoient remplis.

Cependant plusieurs Auteurs Païens, même les Poëtes, ont blâmé la licence qui régnoit de leur tems dans les discours & dans les écrits; & en cela ils ont rendu hommage à la sainteté des loix du Christianisme.

Presque de nos jours un Ecrivain, qui s'est rendu également célèbre par son scepticisme en fait de religion, & par le style cynique de ses écrits, n'a pas pu s'empêcher de blâmer ce second défaut dans un Poëte Italien; il convient que cet Auteur s'est mal défendu, lorsqu'on lui a reproché sa turpitude. Bayle, *Dict. crit. Guarin*, C. D.

Lui-même n'a pas mieux réussi à faire son apologie dans un éclaircissement placé à la fin de son Dictionnaire critique. Brucker proteste qu'après avoir lu sans préjugé cette prétendue justification, elle lui a paru pitoyable, *Hist. philos.* tome 4, page 601. Il est bon de faire voir que cette censure n'est pas trop sévère, parce que d'autres Ecrivains obscènes ont allégué les mêmes excuses avec aussi peu de justesse & de succès.

Bayle dit, 1°. qu'il faut s'en rapporter sur ce point au témoignage des femmes; comme si l'on avoit besoin de leur avis pour décider un point de morale. Quand la plupart auroient eu l'esprit & le cœur gâtés par la lecture du Dictionnaire critique, auroient-elles voulu l'avouer? Pour mieux faire, Bayle auroit dû encore en appeller au témoignage des libertins.

2°. Il soutient que les *obscénités* grossières sont moins capables de blesser la pudeur, que quand elles sont enveloppées sous des expressions chastes en apparence. Quand cela seroit vrai, il s'ensuivroit seulement que les unes sont moins criminelles que les autres, & non qu'elles sont innocentes. Dans le fait, cet Auteur est coupable de ce double crime, puisque son livre est rempli soit *d'obscénités* grossières, soit *d'obscénités* déguisées.

3°. Il prétend que ces sortes d'ordures sont moins choquantes dans un livre, que dans la conversation. Il n'est pas question de savoir si elles sont moins choquantes, mais si elles sont moins capables de salir l'imagination & d'exciter des passions impures. Or, nous soutenons qu'elles le sont davantage, parce qu'une lecture se fait sans témoins, & que l'on y réfléchit avec plus de

liberté que dans la conversation. Il demeure toujours pour certain que, dans l'un & l'autre cas, elles sont très-condamnables.

4°. Il dit que la plupart de ceux qui ont lu son livre, en avoient déja lu d'autres qui étoient bien plus capables de les pervertir, qu'ils n'ont rien appris de nouveau dans le sien. Cela est-il certain à l'égard de tous? Quand il le seroit, lorsqu'un homme a déja pris une dose de poison, il n'est pas permis de lui en donner davantage, & d'augmenter l'effet que le premier a dû produire. N'y eût-il qu'une seule personne pervertie par la lecture de Bayle, n'en seroit-ce pas assez pour le rendre inexcusable?

5°. Il allègue pour raison qu'il ne lui étoit pas possible d'éviter ce défaut dans son Dictionnaire. Cela est très-faux; si l'on en retranchoit tous les endroits scandaleux, l'ouvrage n'en seroit que meilleur. Mais, loin de chercher à les éviter, on voit que l'Auteur affecte de les accumuler; il semble n'avoir fouillé dans l'antiquité que pour y recueillir toutes les anecdotes impures.

6°. Il s'autorise de l'exemple de plusieurs Auteurs estimables, qui ont bravé en ce genre la censure du public. Est-ce donc par-là qu'ils ont mérité de l'estime? Un désordre, quelque multiplié qu'il soit, n'en est pas pour cela moins odieux; & parce qu'il a régné plus ou moins dans tous les siècles, on n'est pas en droit pour cela de le perpétuer. Le grand nombre de ceux qui y tombent est justement ce qui fait l'opprobre de la Littérature; le mauvais exemple ne prescrira jamais contre les droits de la raison, du bon sens & de la vertu.

7°. Il a poussé plus loin la témérité, en voulant justifier sa conduite par celle des Auteurs sacrés, qui nomment toutes choses par leur nom sans aucun détour, par celle des Pères de l'Eglise, qui ont raconté naïvement toutes les turpitudes des Païens, par celle des Casuistes, qui entrent dans des détails très-scandaleux touchant les péchés contraires au sixième commandement du Décalogue.

On lui avoit répondu 1°. que les Casuistes sont forcés d'entrer dans ces détails, & qu'il ne leur est pas possible de les envelopper sous des expressions chastes; 2°. qu'ils n'écrivent point en françois, ni pour toutes sortes de lecteurs; 3°. qu'ils ont travaillé dans un siècle moins licencieux que le nôtre; 4°. qu'ils n'ont pas eu envie de pervertir leurs lecteurs, mais au contraire de faire connoître les circonstances aggravantes & l'énormité des fautes qui pouvoient être commises contre le sixième précepte du Décalogue.

Bayle a répliqué qu'il avoit été forcé aussi de rassembler le bon & le mauvais dans un Dictionnaire historique; nous lui avons déja fait voir que cela est faux. Il dit que des *obscénités*, en latin, ne font pas moins d'impression qu'en françois. Soit pour un moment, du moins elles ne sont lues dans les Casuistes que par un petit nombre d'hommes qui, par leur âge, par leur profession, par la nécessité où ils se trouvent par le motif qu'ils se proposent, par les précautions qu'ils prennent, sont à couvert de danger; les lecteurs de son livre sont-ils dans le même cas? Il ajoute qu'il n'est pas vrai que notre siècle soit plus corrompu que les précédens. Sans disputer sur le plus ou le moins, ne l'est-il pas assez pour faire un très-mauvais usage des compilations de Bayle? Qu'il nous dise de quelle utilité peuvent être, pour qui que ce soit, les *obscénités* qu'il a rassemblées.

Ce n'est donc pas sans raison que Brucker a jugé toutes ses excuses très-mauvaises.

Mais il est essentiel de montrer que Bayle a eu encore plus de tort d'alléguer l'exemple des Auteurs sacrés, & des Pères de l'Eglise, & que les incrédules, qui ont copié ce reproche, sont très-mal fondés.

Il faut se souvenir d'abord que le style des livres hébreux n'est pas le nôtre, parce que les mœurs du monde ancien ne ressembloient pas à celles du monde moderne. » Quand un peuple est sauvage, » dit un savant Magistrat, il est simple, & ses » expressions le sont aussi; comme elles ne le » choquent pas, il n'a pas besoin d'en chercher de » plus détournées, signes assez certains que l'imagination a corrompu la langue. Le peuple hébreu » étoit à demi-sauvage; le livre de ses loix traite, » sans détour, des choses naturelles que nos langues ont soin de voiler. C'est une marque que » ces façons de parler n'ont rien de licencieux; » car on n'auroit pas écrit un livre de loix d'une » manière contraire aux mœurs «. *Traité de la formation méch. des langues*, tom. 2, n. 189.

» Un peuple de bonnes mœurs, dit un Déiste » célèbre, a des termes propres pour toutes choses, » & ces termes sont toujours honnêtes, parce qu'ils » sont toujours employés innocemment. Il est impossible d'imaginer un langage plus modeste que » celui de la Bible, précisément parce que tout y » est dit avec naïveté

» D'où vient notre délicatesse en fait de langage, demande un autre philosophe? C'est que » plus les mœurs sont dépravées, plus les expressions sont mesurées. On croit regagner en langage ce qu'on a perdu en vertu. La pudeur » s'est enfuie des cœurs, & s'est réfugiée sur » les lèvres ».

En effet, les enfans, les personnes simples & innocentes, parlent de tout sans rougir; elles n'y voient aucune conséquence. C'est le désir coupable de faire entendre des *obscénités*, qui engage les impudiques à se servir d'expressions détournées, afin de révolter moins; grace à leur adresse, il n'est presque plus de mots chastes dans notre langue.

Une preuve de la vérité de ces réflexions, c'est que dans la suite des siecles, lorsque les mœurs des Juifs furent corrompues par leur commerce avec les nations étrangères, ils défen-

dirent la lecture de certains livres de l'Ecriture Sainte avant l'âge de trente ans, & l'on ne retrouve plus dans le nouveau Teſtament les mêmes façons de parler que dans l'ancien. L'uſage établi dans l'Orient de renfermer les femmes, & de converſer rarement avec elles, a dû introduire dans le langage des hommes plus de liberté & de naïveté que parmi nous. Rien de ſi indécent, ſelon nos mœurs, que le chapitre des loix des *Gentous* Indiens, concernant l'adultère ; on ne peut pas préſumer qu'il ſoit auſſi ſcandaleux ſelon les mœurs des Indes.

Mais que font nos Philoſophes incrédules ? Ils affectent de retracer aux yeux d'un ſiecle licencieux des tableaux qui n'étoient ſupportables qu'à l'innocente ſimplicité des premiers âges. Ils traduiſent dans toute leur énergie, des paſſages qu'un lecteur chaſte, ſe fait un devoir d'omettre en liſant les livres Saints ; ils bravent les précautions que prend l'Egliſe pour ne les mettre qu'entre les mains de gens incapables d'en abuſer : Enſuite ils s'autoriſent de cette malignité, ou pour déclamer contre nos livres Saints, ou pour écrire des *obſcénités* de leur chef.

Les mêmes raiſons qui juſtifient les Auteurs ſacrés, ſervent auſſi à faire l'apologie des Pères de l'Egliſe. 1°. Les mœurs de l'Aſie & de l'Afrique n'étoient pas les mêmes que les nôtres, ni le langage de ces tems-là, auſſi châtié que le nôtre. En général, le caractère de ces peuples nous paroit dur & groſſier, ils ne ménageoient les termes dans aucun genre, la politeſſe dont nous faiſons profeſſion, leur étoit inconnue ; on ne la trouve pas même aujourd'hui chez les Orientaux, encore moins ſur les côtes de l'Afrique. 2°. Les Pères parloient ou aux Payens, ou aux Chrétiens ; il auroit été ridicule de craindre de ſcandaliſer les premiers, en nommant par leur nom des déſordres communs & publics parmi eux, ou de révolter les ſeconds, en leur rappellant des crimes dont ils avoient été témoins. S. Paul en a fait l'énumération dans ſon Epître aux Romains. 3°. Les Pères n'en font mention que dans le ſtyle le plus capable d'en faire ſentir toute la turpitude, & d'en inſpirer de l'horreur ; au lieu que Bayle, & ſes imitateurs, en rappellent la mémoire d'un ton jovial & railleur, ſans aucune marque d'improbation, & uniquement pour amuſer les lecteurs corrompus.

Barbeyrac, dans ſon *Traité de la morale des Pères*, reproche à S. Clément d'Alexandrie d'être entré dans un trop grand détail des péchés d'impuretés dans ſon Pédagogue ; & à S. Jérôme, de n'avoir pas aſſez ménagé la pudeur dans les reproches qu'il fait à Jovinien. Le Clerc juge que Saint-Auguſtin a commis la même faute en écrivant contre les Pélagiens ſon traité *de Nuptiis & concupiſcentiâ*. Mais indépendamment des raiſons que nous avons alléguées, ces vieillards vénérables, dont l'auſtérité des mœurs eſt prouvée d'ailleurs, étoient certainement plus en état que les Ecrivains du dix-ſeptième, ou du dix-huitième ſiecle, de voir ce qui pouvoit ou ne pouvoit pas ſcandaliſer les Chrétiens de leur tems.

Telle a toujours été, & telle ſera toujours l'équité des Proteſtans. Lorſque les Pères ont parlé des actions impures, pour en faire rougir les païens ou les hérétiques, & pour en inſpirer de l'horreur aux fidèles, ç'a été un crime aux yeux de ces moraliſtes rigides : lorſque leurs controverſiſtes ont forgé des ordures abominables pour couvrir d'opprobre l'Egliſe Romaine, ils ont bien fait, c'étoit par zèle pour ſervir la bonne cauſe, il ne faut pas les blâmer ; Bayle lui-même a cité leur exemple pour ſe juſtifier. *Voyez* IMPUDICITÉ.

OBSÈQUES. *Voyez* FUNÉRAILLES. Prières pour les MORTS.

OBSERVANCES LÉGALES. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE.

OBSERVANCE RELIGIEUSE ou ECCLÉSIASTIQUE. On nomme ainſi les uſages qui ont été ou commandés par quelque loi poſitive de l'Egliſe, ou établis par une tradition dont on ne connoît pas l'origine. Les Proteſtans font profeſſion de les rejetter, ils exigent que toute pratique religieuſe ſoit fondée ſur l'Ecriture-Sainte. Quelques-uns de leurs Ecrivains ont voulu s'autoriſer d'un paſſage de Tertullien, *l. de oratione*, c. 12. Ce Père, diſent-ils, parlant des *obſervances*, dit qu'il faut rejetter » celles qui ſont » vaines en elles-mêmes, celles qui ne ſont ap» puyées d'aucun précepte du Seigneur ou de » ſes Apôtres, celles qui ne ſont pas l'ouvrage » de la religion, mais de la ſuperſtition, celles » qui ne ſont fondées ſur aucune raiſon ſolide ; » enfin, celles qui ont de la conformité avec les » cérémonies payennes ». Mais ce paſſage eſt très-mal rendu. En répétant le mot *celles*, qui n'eſt pas dans le texte, on fait dire à Tertullien le contraire de ce qu'il penſoit & de ce qu'il enſeigne ailleurs. Il ſemble que, ſelon lui, pour rejetter une pratique, c'eſt aſſez qu'elle ne ſoit pas commandée par Jéſus-Chriſt ou par les Apôtres, ou qu'elle ait quelque reſſemblance avec les coutumes des Païens. Ce n'eſt point là ce que veut Tertullien ; il dit que l'on doit rejetter les *obſervances* qui ſont vaines en elles-mêmes, c'eſt-à-dire, qui ne peuvent produire aucun bon effet, qui ne ſont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou des Apôtres, qui ne ſont pas l'ouvrage de la raiſon, mais de la ſuperſtition, & qui ne ſont fondées ſur aucune raiſon ſolide. Il donne pour exemple l'entêtement de ceux qui faiſoient ſcrupule de prier avec un manteau ſur les épaules. Nous convenons que cette vaine *obſervance* réuniſſoit tous les caractères de réproba-

tion desquels Tertullien a parlé, & qu'elle étoit condamnable.

S'ensuit-il de-là que nous devons nous abstenir de faire le signe de la Croix, ou de jeûner le Carême, parce que Jésus-Christ ni les Apôtres n'en ont pas fait un précepte formel, que c'est un crime de nous mettre à genoux pour prier, ou de faire à Dieu des offrandes, parce que les Païens faisoient de même?

Tertullien s'est expliqué plus clairement dans son traité *De coronâ*, c. 3. » Il y a, dit-il, des » *observances* que nous gardons sans y être au- » torisés par un texte de l'Ecriture, mais fondés » sur la Tradition & sur la Coutume. Avant » d'entrer dans les fonts du Baptême, nous pro- » testons à l'Evêque que nous renonçons au Dé- » mon, à ses pompes & à ses Anges. Nous som- » mes plongés trois fois, & nous disons quelque » chose de plus que le Seigneur n'a ordonné dans » l'Evangile. Nous goûtons ensuite d'un mélange » de lait & de miel, & depuis ce jour nous » nous abstenons du bain pendant toute la se- » maine. Nous recevons le Sacrement de l'Eu- » charistie que le Seigneur a commandé à tous, » soit à l'heure de nos repas, soit dans nos as- » semblées avant le jour, mais non d'une autre » main que de celle de nos préposés. Tous les » ans nous faisons des oblations pour les défunts » le jour de leur mort. Nous nous abstenons de » jeûner & de prier à genoux le Dimanche; » Nous faisons de même depuis Pâques jusqu'à » la Pentecôte. Nous évitons de laisser tomber à » terre quelque partie de notre pain ou de notre » boisson. Avant d'aller & de venir, d'entrer » ou de sortir, de nous chausser, de nous bai- » gner, de nous mettre à table ou au lit, de » nous asseoir, ou d'allumer de la lumière, dans » toutes nos actions, en un mot, nous faisons » sur notre front le signe de la Croix. Si pour » toutes ces *observances*, & autres semblables, » vous demandez un précepte de l'Ecriture, » vous n'en trouverez point; la Tradition les a » établies, la coutume les a confirmées, & la » foi les garde ».

Lorsqu'on objecte aux Protestans ce passage de Tertullien, ils disent que ce Père étoit Montaniste. Dans la vérité, il ne l'étoit pas plus en écrivant son livre *De coronâ*, qu'en composant son Traité *De Oratione*. Quand il l'auroit été cent fois davantage, en est-il moins croyable lorsqu'il atteste ce qui se faisoit de son tems, & qu'il donne la raison pour laquelle on le faisoit? Cela n'a aucun rapport aux erreurs de Montan. S'il nous arrivoit de récuser le témoignage d'un Auteur, précisément parce qu'il étoit hérétique, les Protestans crieroient à la prévention, à l'entêtement, au fanatisme.

Il y a, sans doute, de *vaines observances* que l'on doit mettre au nombre des superstitions, mais l'Eglise, loin de les autoriser, les condamne. Les Théologiens entendent par *vaine observance* l'emploi d'un moyen quelconque pour produire un effet avec lequel ce moyen n'a aucune proportion, ni aucune relation naturelle, & qui ne peut avoir aucune efficacité par l'institution de Dieu ni de l'Eglise. D'où l'on conclut que s'il produisoit réellement quelque effet, ce ne pourroit être que par l'entremise du Démon. Tels sont les *Phylactères* ou prétendus préservatifs contre quelques maladies, soit des hommes, soit des animaux, qui par eux-mêmes ne peuvent avoir aucune vertu; tels sont les secrets imaginaires que l'on a nommés *art notoire*, *art de S. Paul*, *art des esprits*, &c. *Voyez* ART. L'on met au même rang l'observation des tems, des jours, des mois, des années, la distinction des jours heureux ou malheureux, les horoscopes, &c. Thiers en a parlé fort au long dans son Traité *des superstitions*, l. 4; il en détaille les différentes espèces, il cite les passages de l'Ecriture-Sainte, des Pères de l'Eglise, des Conciles, des statuts Synodaux, & des Théologiens qui les réprouvent.

Vainement les Protestans ont voulu faire envisager toutes ces absurdités comme un vice inhérant à la religion Catholique, ils ne sont pas parvenus à en guérir leurs sectateurs; il faudroit pour cela extirper entiérement l'ignorance des peuples, la foiblesse d'esprit, la crédulité, les terreurs paniques, l'attachement aveugle à la vie, à la santé, aux biens de ce monde. Ces maladies sont aussi anciennes & aussi répandues que l'humanité, elles dureront probablement plus ou moins, autant que la race des hommes, & l'on ne prend nulle part plus de soin pour en guérir les peuples que dans l'Eglise Catholique. *Voyez* SUPERSTITION.

OBSERVANCE, se dit des statuts & des usages particuliers de quelques Communautés ou Congrégations Religieuses. Chez les Carmes, l'on distingue ceux de l'ancienne *observance* d'avec ceux qui ont embrassé la réforme faite par Sainte-Thérèse, & que l'on nomme *Carmes déchaussés*. Parmi les Bernardins, les religieux de *l'Etroite observance*, sont ceux qui ont repris toute la rigueur de la règle de S. Bernard, tels sont ceux de la Trape & de Sept-Fonds. Les Cordeliers sont divisés en *Observantins* & en *Conventuels*.

Peu de tems après la mort de S. François, plusieurs de ses religieux avoient mitigé leur règle, avoient obtenu de leurs généraux & des Papes la permission de posséder des rentes & des fonds, d'être chaussés, &c. D'autres plus fervens persévérèrent dans l'observation de l'Institut de leur Fondateur, & prirent le nom d'*Observantins*, pour se distinguer des premiers que l'on appella *Conventuels*. Dans la suite il y eut encore des relâchemens & des réformes parmi les *Observantins* même, on y distingua la petite & la grande ou l'étroite *observance*. S. Pierre d'Alcantara fonda cette dernière l'an 1555, en Espagne; ce sont

les Franciscains déchaussés. La même raison avoit déjà donné lieu aux réformes des Capucins, des Récollets, & des Tiercelins ou Picpus.

Il est bon d'observer que la coutume d'aller pieds-nuds est plus supportable en Espagne & en Italie, que dans les pays Septentrionaux; les ordres religieux, en se répandant au loin, ont été forcés d'accorder quelque chose à la température du climat.

OBSERVER. Dans l'Ecriture-Sainte, ce terme signifie quelquefois prendre des précautions; Job, c. 24, ℣. 15, dit que l'adultère *observe* de ne marcher que dans les ténèbres, afin de ne pas être reconnu. *Observer la bouche* de quelqu'un, signifie épier ses paroles, afin de le surprendre; mais, Eccle, c. 8, ℣. 2, *observer* la bouche du Roi, c'est exécuter ses ordres. Il signifie encore examiner à la rigueur; David dit à Dieu, *Ps.* 129, ℣. 3, Seigneur, si vous *observez* nos iniquités, qui pourra soutenir la rigueur de votre jugement? 1 *Reg.* c. 2, ℣. 22, il est parlé des femmes qui *observoient*, ou qui veilloient à la porte du Tabernacle. S. Paul dit aux Galates qui judaïsoient, c. 4, ℣. 10, » vous *observez* les » jours, les mois, les tems, les années ». Plusieurs interprètes croient qu'il leur reprochoit *d'observer* les Néoménies, les fêtes, les jeûnes du calendrier des Juifs; mais quelques Pères de l'Eglise ont pensé qu'il les reprenoit de distinguer les jours heureux ou malheureux, comme les Païens; peut-être les Galates étoient-ils coupables de l'un & de l'autre de ces abus. *Luc*, c. 17, ℣. 20, Jésus-Christ dit aux Pharisiens que le royaume de Dieu, ou le règne du Messie, ne viendra point avec un éclat extérieur qui le fasse remarquer, *cum observatione*.

OBSESSION. Il y a une distinction à faire entre l'*obsession* du Démon, & la *possession*. Un homme est possédé, lorsque le Démon est entré dans son corps, qu'il l'agite & le tourmente, soit continuellement, soit par intervalles. Il est seulement obsédé, lorsque le démon, sans entrer dans son corps, le poursuit au dehors, le fatigue, & le fait agir. L'Ecriture-Sainte fournit des exemples de l'un & de l'autre de ces deux états fâcheux.

Il est dit au Ier livre des Rois, c. 16, ℣. 23, que l'esprit de Dieu s'étoit retiré de Saül, & que de tems en tems ce Roi étoit agité par un mauvais esprit, par l'ordre de Dieu; dans le livre de Tobie, c. 3, ℣. 8, que Sara, fille de Raguel, avoit eu sept maris, & qu'un démon, nommé Asmodée, les avoit tués lorsqu'ils avoient voulu s'approcher d'elle. Elle étoit donc obsédée par un démon, mais qui n'exerçoit sa malice que contre ses maris. Les exemples de possession sont fréquens dans le nouveau Testament.

On regarde, avec raison, ces deux accidens comme des fléaux surnaturels que Dieu permet, soit pour punir ceux qui, par le crime, ont déjà livré leur ame au démon, soit pour exercer la patience des gens de bien. L'Ecriture-Sainte représente la fille de Raguel, comme une personne vertueuse & irréprochable, qui étoit pénétrée de douleur du funeste sort de ses maris.

Les symptômes d'une *obsession* réelle sont à-peu-près les mêmes que ceux de la possession; l'on doit prendre les mêmes précautions, & suivre les mêmes règles pour juger de l'une & de l'autre; l'Eglise prescrit les mêmes remèdes pour l'une & pour l'autre, la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes, sans interdire les moyens naturels de rétablir la santé du corps que la médecine peut fournir.

Plusieurs critiques, sans être incrédules, ont prétendu que les *obsessions* & les *possessions* étoient des maladies purement naturelles, auxquelles le démon n'a aucune part, que c'étoient seulement des attaques de mélancolie, d'épilepsie, de catalepsie ou de manie; que l'on peut expliquer ce qui en est dit dans l'Ecriture-Sainte, sans recourir à l'intervention du démon: Nous prouverons le contraire au mot, *possession*.

O C

OCCASION. *Voyez* CAUSE.

OCCURRENCE. En style de bréviaire & de rubriques, on dit que deux offices sont en *occurrence*, lorsqu'ils se rencontrent le même jour; ainsi lorsque la fête d'un saint tombe le Dimanche, l'office du saint est en *occurrence* avec celui du Dimanche, & les rubriques enseignent auquel des deux il faut donner la préférence. *Voyez* CONCURRENCE.

OCTAPLES. L'ouvrage d'Origène, ainsi nommé, étoit une espèce de Bible Polyglotte, rangée en huit colonnes. Elle contenoit 1°. le texte hébreu, écrit en caractères hébraïques. 2°. Le même texte en caractères grecs. 3°. La version grecque d'Aquila. 4°. Celle de Symmaque. 5°. Celle des Septante. 6°. celle de Théodotion. 7°. Celle que l'on appelloit la *cinquième grecque*. 8°. Celle que l'on nommoit la sixième. Ce savant Père de l'Eglise avoit très-bien compris qu'une des meilleures manières de prendre le sens du texte sacré, étoit de comparer ensemble les différentes versions. *Voyez* HEXAPLES.

OCTATEUQUE. De même que les cinq livres de Moïse sont nommés le *Pentateuque*, en y ajoutant les trois livres suivans, qui sont, Josué, les Juges & Ruth; on a nommé ce recueil, l'*Octateuque*, mot grec formé de Ὀκτὼ, huit,

huit & τεῦχος, livre. Procope de Gaze a fait dix livres de Commentaires sur l'*Octateuque*.

OCTAVE, espace de huit jours destiné à la célébration d'une fête, pendant lequel on répète tous les jours une partie de l'office de la fête, comme les hymnes, les antiennes, les versets, avec une ou plusieurs leçons relatives au sujet. Le huitième jour, que l'on nomme proprement l'*Octave*, l'office est plus solemnel que celui des jours précédens. Ordinairement les fêtes les plus solemnelles, comme Noël, Pâques, la Pentecôte, la fête-Dieu, la fête du Patron, sont accompagnées d'une *Octave*.

On appelle encore *Octave* la station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'*Octave* de la fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France depuis l'hérésie des Protestans, afin d'instruire particuliérement les peuples sur le Sacrement de l'Eucharistie, & les affermir dans la foi de ce mystère. Ainsi l'on dit que tel prédicateur a prêché l'*Octave* dans telle Eglise. Dans quelques diocèses il y a des paroisses où l'on fait une *Octave* des morts.

Le titre du psaume 6, qui est le premier des psaumes Pénitentiaux, du psaume 12, &c. porte : *pro Octavâ*, ou *ad Octavam*; les Commentateurs sont partagés sur le sens de ce mot; les uns croient qu'il désigne un psaume destiné à être accompagné par le son d'un instrument à huit cordes; d'autres, qu'il devoit être chanté pendant huit jours; d'autres disent que cela désignoit le ton le plus élevé, que nous nommons l'*Octave*; quelques-uns enfin entendent la huitième bande de musiciens. Aucune de ces conjectures n'est certaine.

O D

ODEUR. Ce terme, dans l'Ecriture, signifie non-seulement les parfums, comme dans Amos, c. 5, ℣. 21. » Je n'accepterai plus l'*odeur* de vos » assemblées », c'est-à-dire, l'encens que vous m'offrez. Mais il se prend souvent dans un sens figuré, comme en François, pour ce qui nous plaît ou nous déplaît. *Gen.* c. 8, ℣. 21, il est dit que Dieu reçut en bonne *odeur* le sacrifice de Noé, c'est-à-dire, qu'il l'approuva, & que ce témoignage de reconnoissance lui fût agréable. *Ephes.* c. 5, ℣. 2. S. Paul dit que Jésus-Christ s'est livré & s'est offert à Dieu pour nous, comme une hostie & une victime de bonne *odeur*; parce que Dieu, touché par ce sacrifice, a pardonné aux hommes. *Odeur* signifie encore la bonne réputation & les heureux effets qu'elle produit. » Par nous, dit ce même Apôtre, » *II. Cor.* c. 2, ℣. 14, Dieu répand par-tout » l'*odeur* de sa connoissance, ou les bons effets » de sa doctrine, parce que nous sommes devant » lui la bonne *odeur* de Jésus-Christ, pour ceux » qui sont sauvés, & pour ceux qui périssent; » pour les uns c'est une *odeur* mortelle, pour » les autres, une *odeur* qui leur donne la vie ».

Ce terme se prend aussi en mauvaise part; *Gen.* c. 34, ℣. 30, Jacob dit à ses enfans : » vous m'avez mis en mauvaise *odeur* chez les » Chananéens », vous m'avez rendu odieux à ces peuples. *Exode*, c. 5, ℣. 21; les Israélites disent à Moïse & à son frère : » vous nous avez » mis en mauvaise *odeur* auprès de Pharaon & » de ses Ministres ». *Dan.* c. 3, ℣. 94, il est dit des trois enfans dans la fournaise, que l'*odeur* du feu ne passa point en eux, c'est-à-dire, qu'ils ne ressentirent aucun mal, ni aucun des effets du feu.

ODILON, (S.) cinquième Abbé de Cluni, mort l'an 1049, à l'âge de 87 ans, s'est rendu célèbre dans son siecle par ses talens, par ses vertus, & par l'institution qu'il a faite de la Commémoration générale des Trépassés, qui a été adoptée par toute l'Eglise. On a de lui des sermons, des lettres & des poésies, qui se trouvent dans la Bibliothèque des Pères, & dans celle de Cluni, imprimée par les soins de Duchesne.

ODON, (S.) second Abbé de Cluni, mort l'an 948, a laissé un abrégé des morales de S. Grégoire, trois livres sur le sacerdoce, des sermons & des hymnes à l'honneur de S. Martin; ces ouvrages sont dans la Bibliothèque de Cluni. Ces deux Ecrivains ne méritent point le mépris que Mosheim a témoigné pour leurs ouvrages.

Œ

ŒCONOMIE, terme formé du grec Οἰκονομία, signifie à la lettre, gouvernement d'une maison ou d'une famille. S. Paul, *Ephes.* c. 1, ℣. 10; c. 3, ℣. 2, &c. s'en est servi, pour désigner le gouvernement que Dieu a daigné exercer sur son peuple, ou sur son Eglise; conséquemment les Ecrivains Ecclésiastiques & les Théologiens, distinguent deux *économies*, l'ancienne, qui est la loi de Moïse, & la nouvelle, qui est l'Evangile. Une des dispositions de celle-ci, selon l'Apôtre, est que les Gentils sont devenus cohéritiers des promesses de Dieu en Jésus-Christ, & membres d'une même famille avec les Juifs; mystère que Dieu n'avoit pas fait connoître, du moins clairement, dans les siecles précédens. *Ephes.* c. 3, ℣. 5; *Coloss.* c. 1, ℣. 26.

Plusieurs critiques, Protestans ou incrédules, ont fait grand bruit de ce que S. Jérôme, en disputant contre ses adversaires, a fait profession de parler *par économie*, c'est-à-dire, de ne pas toujours écrire ce qu'il pensoit, mais ce qui lui

paroiſſoit le plus propre à réfuter les raiſonnemens qu'on lui oppoſoit, ou à les eſquiver. Il s'eſt autoriſé de l'exemple, non-ſeulement des Pères plus anciens que lui, mais des Auteurs ſacrés, de Jéſus-Chriſt même, & des Apôtres, en particulier de S. Paul. Barbeyrac dit que S. Jérôme s'eſt vanté ouvertement de ſoutenir le pour & le contre, ſelon les gens avec leſquels il avoit à faire, & d'employer indifféremment les raiſons bonnes ou mauvaiſes, ſelon qu'il en avoit beſoin pour ſe tirer d'affaire dans la diſpute. Mais il prétend que les Auteurs ſacrés n'ont rien fait de ſemblable. » Ils ont quelquefois » employé, dit-il, de ces argumens perſonnels, » que l'on appelle *ad hominem*, & ils l'ont pu » faire ſans préjudice, ni des véritables raiſons » ſur leſquelles ils inſiſtoient principalement, ni » de leur propre ſincérité.... Lorſque l'on a » prouvé d'ailleurs par de bons argumens la vé- » rité d'une opinion importante, il eſt très-per- » mis, & c'eſt une prudence charitable, ſi l'on » voit que ceux avec qui l'on a à faire, ſont » prévenus de certaines opinions peu ſolides, » mais innocentes dans le fond, de s'en ſervir pour » leur déſiller les yeux, & pour les diſpoſer à » être frappés des autres raiſons qu'on leur op- » poſe.... Lorſque Jéſus-Chriſt vint au monde, » les Juifs croyoient voir des prédictions du » Meſſie dans pluſieurs endroits de l'ancien Teſ- » tament qui nous paroiſſent avoir un tout autre » ſens; il y avoit parmi eux des explications » allégoriques généralement reçues, la verſion » des Septante donnoit à pluſieurs paſſages un » ſens différent de celui qu'ils ont dans l'original. » Comme il n'y avoit rien dans tout cela qui » tendît à établir des erreurs, les Apôtres ne » firent pas difficulté de s'en ſervir pour ménager » la foibleſſe de leurs Auditeurs; mais ce n'étoit » ni par un eſprit de diſpute, ni pour vaincre à » quelque prix que ce fut, ni pour éviter ou ten- » dre des piéges, qu'ils y ont eu recours », au lieu que, ſelon Barbeyrac, S. Jérôme eſt tombé dans tous ces défauts.

On comprend aiſément que les incrédules n'ont pas manqué de ſe prévaloir de cette apologie, ils ont ſoutenu que Jéſus-Chriſt & les Apôtres ſont coupables de toutes les fautes que Barbeyrac reproche à S. Jérôme & aux autres Pères; que tous, ſans exception, ne ſe ſont fait aucun ſcrupule de dire des injures à leurs adverſaires, de leur tendre des piéges, d'employer des raiſons bonnes ou mauvaiſes, de citer les prophéties dans un ſens faux, d'autoriſer, par leur exemple, les fauſſes explications de l'Ecriture-Sainte, en un mot, de parler contre leur penſée, & de mentir pour une bonne fin; & pour le prouver, ils ont cité les exemples mêmes indiqués par Barbeyrac.

C'eſt ainſi que les Proteſtans, pour ſatisfaire leur haine contre les Pères de l'Egliſe, n'ont jamais héſité de compromettre la ſincérité & la bonne foi des Auteurs ſacrés. Dans les art., S. Jérôme, S. Paul, prophéties, &c. nous avons ſoin de réfuter les accuſations des uns & des autres.

On dit qu'il ne ſeroit pas permis en juſtice de faire ce qu'ont fait les Ecrivains ſacrés & les Pères de l'Egliſe, ni de parler comme eux. Cela eſt faux; il eſt très-permis à un accuſé confronté à un témoin, de ſe ſervir des faits vrais ou faux allégués par ce témoin, pour le confondre, & rendre ſon témoignage nul; il n'eſt pas moins permis à un Avocat d'employer les raiſons & les argumens faux mis en avant par ſon adverſaire, pour le réfuter.

Les Proteſtans ont d'autant plus mauvaiſe grace de condamner cette méthode, que leurs fondateurs & leurs controverſiſtes n'ont jamais manqué de s'en ſervir dans toutes leurs diſputes contre les Théologiens Catholiques. On les a convaincus plus d'une fois d'une infidélité & d'une mauvaiſe foi, dont les Pères de l'Egliſe ne ſe ſont jamais rendus coupables; & les incrédules ont tous porté ce vice à un excès dont on n'avoit point encore vu d'exemple *Voyez* PÈRES DE L'EGLISE.

ŒCUMÉNIQUE, ſignifie *général* ou univerſel, il vient du grec Οἰκουμένη, la terre habitée ou habitable, par conſéquent toute la terre. Ainſi l'on appelle *Concile œcuménique* celui auquel tous les Evêques de l'Egliſe Catholique ont aſſiſté, ou du moins ont été appellés. *Voyez* CONCILE. Quelquefois les Africains ont donné ce nom à des Conciles qui étoient ſeulement compoſés des Evêques de toute l'Afrique.

Pluſieurs Patriarches de Conſtantinople ſe ſont attribué le titre & la qualité de *Patriarches œcuméniques*, voici à quelle occaſion. Lorſque Conſtantin eût tranſporté le Siége impérial à Byſance, qu'il nomma *Conſtantinople*, il décida que cette ville jouiroit de tous les honneurs, droits & priviléges qui avoient été accordés autrefois à l'ancienne capitale de l'Empire. Conſéquemment les Evêques de C. P. ſe perſuadèrent qu'ils devoient avoir ſur tout l'Orient la même juriſdiction que les Pontifes Romains exerçoient ſur l'Occident. L'an 381, le premier Concile tenu dans cette ville, qui eſt le ſecond Concile général, décida par ſon troiſième Canon, que l'Evêque de C. P. auroit les prérogatives d'honneur après celui de Rome, parce qu'elle étoit la nouvelle Rome; ainſi cet Evêque ſe trouva placé au-deſſus des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, qui reclamèrent vainement, auſſi bien que les Papes, contre ce changement de diſcipline.

Au Concile de Chalcédoine, en 451, les Prêtres & les Diacres de l'Egliſe d'Alexandrie, préſentèrent au Pape S. Léon, qui préſidoit à ce Concile par ſes Légats, une requête conçue en ces termes: *au très-ſaint & très-heureux Patriarche*

œcuménique de la grande Rome, Léon ; De-là les Evêques de Conſtantinople prirent auſſi le titre de *Patriarche œcuménique*, ſous prétexte qu'on l'avoit donné à S. Léon, quoique ce ſaint Pape ne ſe le ſoit jamais attribué. L'an 518, l'Evêque de C. P. Jean III, & Epiphane, l'an 536, portèrent ce même titre ; mais Jean VI, ſurnommé *le jeûneur*, le prit avec encore plus d'éclat dans un Concile de tout l'Orient, qu'il avoit convoqué l'an 587, ſans la participation du Pape Pélage II. Ce Pontife, & S. Grégoire-le-grand, ſon ſucceſſeur, condamnèrent en vain toutes ces démarches ; les ſucceſſeurs de Jean le jeûneur ont toujours conſervé ce titre, & l'on en vit encore un le prendre au Concile de Bâle, en 1431.

Non-ſeulement cette qualité doit ſon origine à l'orgueil & à l'ambition des perſonnages dont nous venons de parler, mais elle eſt équivoque. En effet, ſous le nom de *Patriarche œcuménique*, l'on peut entendre ou celui dont la juriſdiction s'étend univerſellement ſur toute l'Egliſe, ou celui qui ſe regarde comme ſeul Evêque ſouverain, & qui n'enviſage les autres que comme ſes vicaires ou ſubſtituts, ou enfin celui dont l'autorité s'étend ſur une grande partie du monde, en prenant le mot Grec Οἰκουμένη, non pour le monde entier, mais pour une vaſte étendue de pays, comme a fait S. Luc, c. 2, ℣. 1. Le premier de ces trois ſens, qui eſt le plus naturel, eſt celui qu'adopta le Concile de Chalcédoine, lorſqu'il trouva bon que ce titre fut donné à S. Léon. Les Patriarches de Conſtantinople le prenoient ſans doute dans le troiſième ſens, pour s'attribuer la juriſdiction ſur tout l'Orient, de même que le premier Docteur de leur Egliſe ſe nommoit *Docteur œcuménique*. Mais ils avoient encore tort, ſi par là ils prétendoient exclure les Papes de toute juriſdiction ſur les Egliſes Orientales, comme ils l'ont fait dans la ſuite. Le ſecond ſens eſt évidemment abſurde ; c'eſt néanmoins celui que S. Grégoire-le-grand paroît avoir attribué aux Patriarches de Conſtantinople, puiſqu'il dit que le titre de *Patriarche œcuménique* eſt un blaſphême contre l'Evangile & contre les Conciles, que celui qui le prend ſe prétend ſeul Evêque, & prive tous les autres de leur dignité qui eſt d'inſtitution divine.

Aujourd'hui tous les Patriarches Grecs prennent le titre d'*œcuméniques*, de même que les Patriarches Jacobites, Neſtoriens & Arméniens ſe nomment *le Catholique*, qui ſignifie de même *univerſel* ; mais cette univerſalité ne comprend que l'étendue de leur ſecte. Du Cange, *Gloſſar. Latin.*

Les Proteſtans qui rapportent avec complaiſance cette prétention des Patriarches de Conſtantinople, parce qu'elle a mortifié les Papes, ſont cependant forcés d'en avouer les funeſtes ſuites. C'eſt ce qui fit naître entre ces Patriarches & ceux d'Alexandrie, la haine & la jalouſie qui éclatèrent au cinquième ſiècle, après le Concile de Chalcédoine, par le ſchiſme de Dioſcore & des Eutychiens. C'eſt ce qui jetta les premières ſemences du ſchiſme entre l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine, commencé par Photius, au neuvième ſiècle, & conſommé par Michel Cérulæ-rius dans le onzième. Dès ce moment les Grecs, privés du ſecours des Latins, n'ont pu ſe défendre contre les Turcs qui les oppriment. Mosheim, *Hiſt. Eccléſ. du cinquième ſiècle*, 2ᵉ part. c. 2, §. 1 ; neuvième ſiècle, 2ᵉ part., c. 3, §. 26, &c.

Mais les Grecs, malgré leur animoſité contre l'Egliſe Romaine, ont ſenti comme elle la néceſſité d'un Chef, ils ont attribué au Patriarche de Conſtantinople une autorité plus abſolue ſur les Egliſes Orientales, que celle qu'exerçoient autrefois les Papes ; ils ont ainſi condamné & condamnent encore par leur conduite l'anarchie introduite par les Proteſtans.

ŒCUMENIUS, Auteur Grec, qui paroît avoir vécu dans le dixième ſiècle, a écrit des Commentaires ſur les Actes des Apôtres, ſur les Epîtres de S. Paul, & ſur celle de S. Jacques. Ils ont été imprimés à Paris, en Grec & en Latin, l'an 1631, en deux vol. *in-fol.* Cet Auteur n'a fait qu'abréger S. Jean Chryſoſtôme.

ŒIL. Comme les paſſions de l'homme ſe peignent principalement dans ſes yeux ; le mot *œil* eſt ſouvent employé dans l'Ecriture, pour ſignifier les affections bonnes ou mauvaiſes. Il a le même uſage dans notre langue ; auſſi diſons-nous que l'*œil* eſt le miroir de l'ame.

Ainſi, l'*œil bon*, l'*œil ſimple*, l'*œil attentif*, déſignent la bienveillance, le deſſein d'accorder des bienfaits ; ſouvent il eſt dit que Dieu voit, conſidère, viſite ceux auxquels il veut faire du bien. Au contraire, l'*œil mauvais*, ou l'*œil méchant*, exprime la haine, la colère, la jalouſie ou l'avarice. *Eccl.*, c. 4, ℣. 14, le ſage dit que l'*œil* mauvais ne voit que du mal ; il parle d'un avare qui ſe tourmente par la prévoyance de maux imaginaires. *Matt.* c. 20, ℣. 15, le père de famille dit à ſes ouvriers jaloux & mécontens : me regardez-vous de *mauvais œil*, parce que je ſuis bon ?

On peut fixer le regard ſur quelqu'un, ou par affection, ou par colère ; nous liſons *Pſ.* 33, ℣. 16, que les yeux du Seigneur ſont arrêtés ſur les Juſtes, & que ſes oreilles ſont attentives à leurs prières ; mais que ſes regards ſont fixés ſur les pécheurs pour effacer leur mémoire. Il dit dans Ezéchiel, c. 5, ℣. 11, &c., mon *œil* ne pardonnera pas, c'eſt-à-dire, ma juſtice ne vous épargnera point. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que les *yeux* attribués à Dieu, ne ſont autre choſe que ſa Providence. *Gen.* c. 46, ℣. 4, Dieu dit à Jacob : Joſeph mettra ſa main ſur vos *yeux*, il vous fermera les *yeux* à votre mort ;

c'étoit chez les anciens le dernier devoir de tendresse filiale.

Job, c. 29, ℣. 15, dit : j'ai été l'*œil* de l'aveugle, & le pied du boiteux, c'eſt-à-dire, j'ai ſervi de guide à l'un, & de ſoutien à l'autre. Servir à l'*œil*, *Coloſſ.* c. 3, ℣. 22, c'eſt ne ſervir un maître avec ſoin que quand il nous regarde. Voulez-vous nous arracher les *yeux ? Num.* c. 16, ℣. 14, ſignifie, nous prenez-vous pour des aveugles ? *œil pour œil, & dent pour dent*, déſigne la peine du talion.

ŒUVRES. (bonnes) On entend ſous ce nom tous les actes, ſoit intérieurs, ſoit extérieurs des vertus Chrétiennes, comme de religion, de reconnoiſſance, d'obéiſſance envers Dieu, de juſtice & de charité à l'égard du prochain, de pénitence, de mortification, de patience, &c. Jéſus-Chriſt lui-même a nommé ſes miracles *des bonnes œuvres*, parce que c'étoient des actes de charité & de commiſération envers les malheureux.

Il y a eu entre les Proteſtans & les Catholiques une diſpute très-vive au ſujet des *bonnes œuvres ;* il s'agiſſoit de ſavoir ſi elles ſont néceſſaires au ſalut, & en quel ſens, quelle en eſt l'utilité, comment on doit les enviſager, ſoit lorſqu'elles ſont faites dans l'état du péché, ſoit lorſqu'on les fait après la juſtification, & en état de grace. Jamais les ennemis de l'Egliſe Catholique n'ont montré plus de prévention & d'entêtement que dans cette conteſtation.

Déjà au quatrième ſiècle, les Aëtiens & les Eunomiens avoient enſeigné que les *bonnes œuvres* ne ſont pas néceſſaires au ſalut, que la foi ſeule eſt ſuffiſante ; les Flagellans renouvellèrent cette erreur au treizième ſiècle, & les Beggards ou Beguins au quatorzième ; ſur le commencement du quinzieme, Jean Hus prétendit que les *bonnes œuvres* ſont indifferentes, que le ſalut & la damnation dépendent uniquement de la prédeſtination de Dieu & de la réprobation.

Luther, vers l'an 1520, ſoutint que les *œuvres* des hommes, quelque ſaintes qu'elles paroiſſent, ſont des péchés mortels ; il adoucit enſuite cette propoſition, en diſant que toutes les *œuvres* des juſtes ſeroient des péchés mortels, s'ils ne craignoient pas qu'elles n'en fuſſent, parce qu'alors ils ne pourroient pas éviter la préſomption. Sous prétexte d'établir la liberté Chrétienne, il affranchit les hommes des préceptes du Décalogue ; les Anabaptiſtes & les Antinomiens ſuivirent cette doctrine.

Comme elle étoit ſcandaleuſe, Mélanchon la réforma dans la Confeſſion d'Ausbourg, en 1530 ; il y déclara, c. 20, que les pécheurs réconciliés doivent obéiſſance à la loi de Dieu, que celle que lui rendent les ſaints eſt agréable à Dieu, non parce qu'elle eſt parfaite, mais à cauſe de Jéſus-Chriſt, & parce que ce ſont des hommes réconciliés avec Dieu ; que cette obéiſſance eſt une vraie juſtice, & mérite récompenſe : mais il ne dit point quelle récompenſe. On trouve la même choſe dans la Confeſſion de Strasbourg, ou des quatre villes, qui fut auſſi préſentée à la Diète d'Augsbourg.

Probablement Luther lui-même changea d'avis, puiſque l'an 1535 il approuva la confeſſion de foi des Bohémiens, où il eſt dit, art. 7, qu'il faut faire les *bonnes œuvres* que Dieu commande, non pour obtenir par ce moyen la juſtification, le ſalut ou la rémiſſion des péchés, mais pour prouver ſa foi, pour ſe procurer avec plus d'abondance l'entrée dans le royaume éternel, & une plus grande récompenſe, puiſque Dieu l'a promis ; que les *bonnes œuvres* faites dans la foi ſont agréables à Dieu, & auront leur récompenſe en ce monde & en l'autre. *Recueil des Confeſſ. de foi des Egliſes réformées*, 2e part. ; p. 209. Nous ne ſavons pas quelle différence mettoient les Bohémiens entre le ſalut, & l'entrée dans le royaume éternel, ni pourquoi ils évitoient le terme de *mérite*, pendant qu'ils en admettoient le ſens.

La confeſſion Saxonique envoyée au Concile de Trente, en 1551, après la mort de Luther, s'exprime comme la confeſſion d'Augsbourg, elle réprouve ſeulement ceux qui diſent que notre obéiſſance plaît à Dieu *par ſa propre valeur*, a un mérite de condignité, eſt devant Dieu une juſtice qui mérite la vie éternelle. C'eſt ici une fauſſe interprétation du *mérite de condignité*, & un ſens erroné auquel les Théologiens Catholiques n'ont jamais penſé.

Mais, en 1557, à l'aſſemblée de Vormes, les Luthériens changèrent encore leur foi, leurs Docteurs condamnèrent la propoſition de Mélanchon, qui diſoit que les *bonnes œuvres* ſont néceſſaires au ſalut.

Dans la confeſſion de foi que les Calviniſtes de France préſentèrent à Charles IX, en 1561, ils dirent, article 20 : « Nous croyons que par » la foi ſeule, nous participons à la juſtice de Jéſus-Chriſt ; art. 21, que cette foi eſt une grace » & un don gratuit de Dieu ; art. 22, quoique » Dieu nous régénère & nous forme à une vie » ſainte, afin de nous ſauver pleinement, cependant nous profeſſons que Dieu n'a point égard » aux *bonnes œuvres* que nous faiſons par le ſecours » de ſon eſprit, pour nous juſtifier & nous » faire mériter d'être mis au nombre des enfans » de Dieu ». De cette doctrine il s'enſuit 1°. qu'il eſt inutile aux pécheurs de faire des *bonnes œuvres*, puiſque Dieu n'y a point égard ; 2°. que Dieu nous excite par ſon eſprit à en faire, ſans vouloir nous en tenir aucun compte. Si cela eſt, en quel ſens nous les fait-il faire, afin de nous ſauver pleinement ? 3°. Que les *bonnes œuvres* faites après la régénération ne ſont pas plus méritoires que celles que l'on fait dans l'état de péché. Ce ſont là autant d'erreurs palpables.

Celle des Anglicans dressée au Synode de Londres en 1562, n'est pas plus raisonnable ; elle porte, article 12 : « Quoique les *bonnes œuvres* qui sont » les fruits de la foi, & qui suivent la justification, » ne puissent expier nos péchés, & soutenir la » rigueur du Jugement de Dieu, elles sont ce- » pendant agréables à Dieu & acceptées en Jésus- » Christ, & elles naissent nécessairement d'une foi » vive & vraie; art. 13, quant aux *bonnes œuvres*, qui » se font avant d'avoir reçu la grace de Jésus-Christ » & l'inspiration du Saint Esprit, elles ne sont » point agréables à Dieu, puisqu'elles ne viennent » point de la foi en Jésus-Christ, & elles ne mé- » ritent point la grace *par congruité*, comme le » disent plusieurs. Au contraire, comme elles ne » sont point faites de la manière que Dieu le » veut & le commande, nous ne doutons point » que ce ne soient des péchés ; art. 14, on ne » peut sans arrogance & sans impiété admettre » des *œuvres* de surérogation ; par là, les hommes » prétendent non-seulement rendre à Dieu ce » qu'ils lui doivent, mais faire plus qu'ils ne doi- » vent ; au lieu que Jésus-Christ dit : lorsque vous » aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites, » nous sommes des serviteurs inutiles ». Il est clair que les Anglicans donnent malicieusement un sens faux & absurde, à ce que l'on appelle *œuvres de surérogation*. Les Luthériens avoient déjà fait de même dans la confession de foi que le Duc de Virtemberg envoya au Concile de Trente, en 1552.

Enfin au Synode de Dordrecht, tenu en 1618 & 1619, il fut décidé par les Calvinistes, art. 24, que « les *œuvres* louables dont la foi est la racine » sont bonnes devant Dieu & lui sont agréables, » parce que tout est sanctifié par sa grace ; ce- » pendant elles n'entrent point en compte pour » notre justification. C'est par la foi en Jésus- » Christ que nous sommes justifiés, même avant » d'avoir fait des *bonnes œuvres*, puisque les » fruits ne peuvent être bons, avant que l'arbre » ne soit bon lui-même. Nous faisons donc des » *bonnes œuvres*, non pour mériter quelque chose » par là ; car que méritons-nous ? Au contraire, » nous devenons plus redevables à Dieu pour » les *bonnes œuvres* que nous faisons, puisque » c'est lui qui nous fait vouloir & accomplir..... » Nous ne nions pas néanmoins que Dieu ne les » récompense, mais nous disons que c'est par » grace qu'il veut bien couronner ses dons..... » En effet nous ne pouvons faire aucune *œuvre*, » qui ne soit souillée par le vice de la chair, & » qui, par conséquent, ne soit digne de châtiment ; » & quand nous en pourrions faire une, le sou- » venir d'un seul péché suffiroit pour la faire » rejetter de Dieu ».

Sans compter les autres erreurs de cette doctrine, elle renferme évidemment trois blasphêmes ; le premier, que Dieu commande à ceux qui ne sont pas encore justifiés des *œuvres* qui sont des péchés ; le second, qu'il récompense des *œuvres*, qui sont cependant dignes de châtiment ; le troisième que Dieu se souvient encore de nos péchés, après nous les avoir pardonnés : l'Ecriture-Sainte dit formellement le contraire.

Après avoir comparé toutes ces professions de foi, il n'est pas aisé de savoir qu'elle est la doctrine des Protestans, touchant les *bonnes œuvres* ; eux-mêmes ne l'ont jamais sçu ; leur unique dessein étoit de contredire la foi catholique, sans se mettre en peine des conséquences. Les équivoques sous lesquelles ils ont enveloppé leurs erreurs, les changemens qu'ils y ont faits, les contradictions dans lesquelles ils sont tombés, sont capables de dérouter le plus habile Théologien.

Pour excuser Luther, son maître, Mosheim dit que les Docteurs Catholiques confondoient la loi avec l'Evangile, & représentoient le bonheur éternel comme la récompense de *l'obéissance légale*, *Hist. Eccléf. seizième siècle*, sect. 3, 2e part., c. 1, §. 29. Si par *la loi*, Mosheim entend, comme S. Paul, la *loi cérémonielle*, il est très-faux qu'aucun Docteur Catholique ait jamais confondu cette loi avec l'Evangile, ou ait enseigné que le bonheur éternel est la récompense de l'obéissance à cette loi. S'il entend la *loi morale*, contenue dans le Décalogue, nous soutenons que Jésus-Christ l'a renouvellée dans l'Evangile, qu'elle en fait une partie essentielle, & que le bonheur éternel est la récompense de l'obéissance à cette loi, & nous le prouvons par l'Evangile même, *Matt.*, c. 5, ℣. 16 & 17 ; c. 10 ℣. 42 ; c. 16, ℣. 27 ; c. 25, ℣. 34, &c. Le dessein malicieux de Mosheim étoit de faire confondre *l'obéissance légale* avec les *observances légales*. C'est ainsi que les sectaires en imposent aux ignorans.

Heureusement le Concile de Trente s'est expliqué sur ce point de la manière la plus nette & la plus précise, il a répandu la lumière sur ce que les hérétiques avoient affecté d'embrouiller, & il n'a pas établi une seule proposition qu'il n'ait fondée sur des passages formels de l'Ecriture-Sainte. sess. 6, *de justif.*

Il a décidé, 1°. que les pécheurs se disposent à la justification, lorsqu'excités & aidés par la grace divine, ils croient à la parole de Dieu & à ses promesses, ils craignent ses jugemens, espèrent en sa miséricorde par les mérites de Jésus-Christ, commencent à l'aimer, comme source de toute justice, détestent leurs péchés, se proposent de mener une vie nouvelle, & de garder les commandemens de Dieu, cap. 6. Il ne dit point que ces actes de foi, d'espérance, de crainte, de contrition, ces bons desirs & ces bonnes résolutions méritent la justification ; il dit positivement le contraire, cap. 8 : conséquemment il prononce anathême, *Can.* 7, contre ceux qui enseignent que toutes les *bonnes œuvres* faites avant la justification sont des péchés & méritent la haine de

Dieu. Des sentimens & des actions que Dieu lui-même inspire par sa grace, peuvent-ils être des péchés ?

L'Ecriture-Sainte en parle tout autrement. Dieu, après avoir reproché aux Juifs leurs crimes, leur dit, par la bouche d'Isaïe, c. 1, ℣. 16. « Cessez » de faire le mal, apprenez à faire le bien, » exercez la justice, soulagez les opprimés, défen- » dez la veuve & le pupile, venez ensuite & » recourez à moi, quand vos péchés seroient » rouges comme l'écarlate, ils deviendront blancs » comme la neige ». Dieu sans doute ne leur commandoit pas des péchés. Dieu eût égard aux humiliations, au jeûne, aux mortifications d'Achab, *III Reg.*, c. 21, ℣. 27; aux prières & au repentir de Manassès, 2. *Paral.*, c. 3, ℣. 12; à la pénitence des Ninivites, *Jon.* c. 3, ℣. 10; & Jésus-Christ a cité cette pénitence, *Luc*, c. 11, ℣. 32. Daniel dit à Nabuchodonosor : » Rachetez » vos péchés par des aumônes, peut-être Dieu » aura pitié de vous «. *Dan.* c. 4, ℣. 23. Il est donc faux que Dieu ne tienne aucun compte aux pécheurs de leurs *bonnes œuvres*, & que ce soient de nouveaux péchés. Il faut avoir perdu le sens, pour soutenir qu'un homme, qui n'est pas encore justifié, péche en détestant ses péchés, & en demandant pardon à Dieu.

2°. Le Concile de Trente enseigne, *ibid.* c. 8, que les dispositions dont nous venons de parler sont nécessaires pour la justification, mais qu'aucun ne peut la mériter. Ainsi il est toujours vrai de dire que nous sommes justifiés gratuitement, comme S. Paul le déclare, *Rom.* c. 3, ℣. 24. Cet Apôtre ajoute que nous sommes justifiés par la foi; parce que la foi est la racine & le fondement de toute justification. Mais ce même Concile condamne ceux qui prétendent que nous sommes justifiés par la foi seule, *Can.* 9; parce que S. Paul ne le dit point. Au contraire, nous lisons dans l'*Epître de S. Jacques*, c. 2, ℣. 24 : » Vous voyez que » l'homme est justifié par les *œuvres*, & non par » la foi seulement «. A l'art. Foi, §. 5, nous avons fait voir ce que S. Paul entend par la foi justifiante, comment son texte se concilie avec celui de S. Jacques, & nous avons montré l'abus que les Protestans ont fait des paroles de Saint Paul.

Cependant les Théologiens disent que les bons sentimens & les *bonnes œuvres*, qui précèdent la justification ont un *mérite de congruité* ou de convenance; contredisent-ils en cela la décision du Concile de Trente ? Nullement; ils entendent seulement, comme ce Concile, que ce sont des dispositions nécessaires à la justification, que Dieu y a égard par miséricorde, qu'elles sont utiles pour fléchir sa justice, qu'il pardonne plus aisément à un pécheur qui fait des *bonnes œuvres*, qu'à celui qui n'en fait point, puisque lui-même les commande & les inspire par sa grace. Ce n'est donc ici qu'un mérite improprement dit, & les Protestans ont tort de chicaner sur ce terme. *Voyez* Mérite.

3°. Ce même Concile déclare, ch. 8 & 16, que les *bonnes œuvres* faites dans l'état de grace, ou par un homme déja justifié, conservent & augmentent en lui la justice, ou la grace sanctifiante, & méritent la vie éternelle, & il le prouve par plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte. De-là il conclut qu'il faut proposer aux justes ce bonheur, comme une grace qui nous est miséricordieusement promise par les mérites de Jésus-Christ, & en même-tems comme une récompense, un salaire, une couronne de justice, ainsi que s'exprime Saint Paul. Conséquemment, *Can.* 25 & 30, il condamne ceux qui enseignent que le juste, dans toutes ses *œuvres*, péche au moins véniellement, & que c'est un péché de faire des *bonnes œuvres* en vue de la récompense éternelle.

Le Concile n'emploie point le terme de *mérite de condignité*; mais au mot *mérite* nous avons fait voir que cette expression des Théologiens n'a rien de répréhensible.

Lorsque le Synode de Dordrecht a soutenu que nous ne pouvons faire aucune *bonne œuvre* qui ne soit souillée par le vice de la chair, & qui ne soit digne de châtiment, il contredit S. Paul, qui déclare qu'il ne reste plus aucun sujet de condamnation dans ceux qui sont en Jésus-Christ, & qui ne vivent plus selon la chair, *Rom.* c. 8, ℣. 1. Quand ce Synode a ajouté que le souvenir d'un seul péché suffiroit pour faire rejetter de Dieu nos *bonnes œuvres*, il a fermé les yeux à la promesse que Dieu a faite par Ezéchiel, c. 18, ℣. 21 : » Si » l'impie fait pénitence de tous ses péchés, & » garde mes commandemens, je ne me souvien- » drai d'aucune de ses iniquités, &c. «. De quel front les Protestans, qui ne cessent d'en appeller à l'Ecriture-Sainte, osent-ils la contredire aussi formellement ?

4°. Enfin le Concile de Trente a répondu à toutes leurs plaintes & à tous leurs reproches. Il n'est pas vrai que la doctrine catholique déroge à la gloire de Dieu, ni aux mérites de Jésus-Christ, puisque tout ce qu'il y a de bien en nous, soit avant, soit après la justification, vient de la grace de Dieu, & que toute grace nous est accordée par les mérites du Sauveur; d'où il résulte que tout mérite de l'homme est un don de Dieu, qu'en récompensant nos mérites Dieu ne fait que couronner ses propres dons. Il n'est pas vrai non plus que nous mettions notre propre justice à la place de celle de Dieu, puisque c'est Dieu lui-même qui nous donne la justice, & qui allume la charité dans nos cœurs par son Saint-Esprit. Il ne l'est pas enfin que l'homme puisse se glorifier en lui-même, s'enorgueillir de ses *bonnes œuvres*, ou présumer de ses propres mérites, puisque non-seulement il n'a rien qu'il n'ait reçu, mais qu'il peut décheoir à tout moment de l'état de grace par sa propre foiblesse.

Si c'est le mot de *mérite* qui choque les Protestans, ils ont encore tort; nous avons fait voir qu'il est tiré de l'Ecriture-Sainte. *Voyez* MÉRITE.

Quant aux *œuvres* que nous nommons *de surérogation*, il est faux que nous prétendions par-là rendre à Dieu plus que nous ne lui devons, puisque nous lui devons tout; nous entendons seulement, par ce terme, des *œuvres* qui ne sont pas commandées en rigueur. Lorsque Jésus-Christ dit à un jeune homme: » Si vous voulez être parfait, » allez vendre tout ce que vous possédez, donnez-» le aux pauvres, & venez me suivre «, *Matt.* c. 19, ℣. 21, lui faisoit-il un commandement rigoureux, sous peine de damnation? Il lui proposoit une *œuvre* de perfection, qui lui auroit valu une plus grande récompense. Il en est de même de ceux qui ont renoncé au mariage pour le Royaume des Cieux, *ibid.* ℣. 12.

Nous savons très-bien que plus nous avons fait de *bonnes œuvres*, plus nous sommes redevables à Dieu, qui nous les a fait vouloir & accomplir; mais il ne s'ensuit pas de-là que toutes ces *œuvres* nous sont commandées, & que nous péchons si nous ne les faisons pas. Il seroit singulier que nous fussions coupables en les omettant, & que nous le fussions encore en les faisant, comme le veut le Synode de Dordrecht.

Il suffit de comparer la doctrine des Protestans avec celle de l'Eglise Catholique, pour voir laquelle des deux est la plus propre à exciter en nous l'amour de Dieu, la reconnoissance, la confiance & le zèle des *bonnes œuvres*. L'expérience peut encore en décider; il se fait certainement plus de *bonnes œuvres* de toute espèce parmi les Catholiques, que chez les Protestans.

Depuis le Concile de Trente, quelques Théologiens ont soutenu que toutes les *bonnes œuvres* faites par des infidèles, ou par des hommes qui n'ont pas la foi en Jésus-Christ, sont des péchés; ils ont même poussé l'entêtement jusqu'à enseigner, comme les Protestans, que toutes celles qui sont faites en état de péché mortel sont de nouveaux péchés; ces deux erreurs sont évidemment contraires aux passages de l'Ecriture que nous avons cités, & aux décisions de ce Concile. *Voyez* INFIDÈLES, PÉCHÉ, &c.

Mais n'y a-t-il pas contradiction entre les deux leçons que Jésus-Christ nous donne touchant les *bonnes œuvres? Matt.* c. 5, ℣. 16, il dit: » Que » votre lumière luise aux yeux des hommes, afin » qu'ils voient vos *bonnes œuvres*, & glorifient » votre Père céleste «. Et c. 6, ℣. 1, il dit: » Gardez-vous de faire vos *bonnes œuvres* de-» vant les hommes, afin d'en être vus; autre-» ment vous n'aurez point de récompense à » espérer de votre Père celeste «. Si l'on veut y faire attention, Jésus Christ ne condamne que le second de ces motifs; autre chose est de faire des *bonnes œuvres* devant les hommes, afin qu'ils en soient édifiés & glorifient Dieu, autre chose de les faire devant eux, afin d'en être vu, estimé & honoré; le premier de ces motifs est louable, le second est vicieux, c'est un trait d'orgueil & d'ostentation, souvent d'hypocrisie.

De nos jours la Philosophie publie & vante ses *bonnes œuvres*, les fait annoncer dans les nouvelles publiques; la charité chrétienne cache souvent les siennes, ne veut avoir que Dieu pour témoin. Sur cette seule différence on peut juger laquelle des deux en fait le plus & en fera le plus longtems.

O F

OFFENSE. Les Philosophes incrédules qui ont écrit qu'un être aussi vil que l'homme ne peut offenser Dieu, ont joué sur une équivoque. L'homme, sans doute, ne peut troubler la souveraine félicité de Dieu, ni lui causer aucune émotion capable d'altérer son immutabilité; mais il peut faire ce que Dieu défend, braver ses menaces, mériter punition; c'est ce que l'Ecriture-Sainte appelle *offenser Dieu*, déplaire à Dieu, provoquer sa colère, être son ennemi, &c.

Nous ne pouvons exprimer la conduite de Dieu à l'égard des créatures, que par les mêmes termes qui peignent la conduite des hommes. *Voyez* ANTHROPOPATHIE. Lorsque Dieu a donné l'être à des créatures intelligentes & raisonnables, ce n'est pas qu'il en eût besoin, ou qu'il en pût tirer quelque avantage, mais parce qu'il vouloit leur faire du bien, & il n'en est aucune à laquelle il n'en ait fait. Il a voulu attacher leur bonheur à la vertu, & non au crime, à l'obéissance, & non à la révolte, peut-on se plaindre de cette sage conduite. Les incrédules voudroient qu'il nous eût accordé le bonheur absolument, sans aucune condition, sans rien exiger de nous; Dieu n'a pas trouvé bon de les satisfaire, il nous a imposé des loix.

S'il nous avoit prescrit ce que nous devons faire, sans nous proposer des peines & des récompenses, il nous auroit donné des leçons & des conseils, mais ce ne seroient pas des Loix. S'il nous avoit ôté le pouvoir d'y résister, il auroit anéanti la vertu & son mérite, puisque la vertu consiste à soumettre nos penchans à la loi. Lorsque nous préférons de leur obéir plutôt qu'à la loi, nous donnons droit au Législateur de nous punir; c'est dans ce sens que nous *l'offensons*.

Le terme *offenser*, qui signifie à la lettre se trouver à la rencontre de quelqu'un, être en butte contre lui, ou lui barrer le chemin, est déja métaphorique à l'égard d'un Législateur humain, à plus forte raison l'est-il à l'égard de Dieu.

OFFERTE, OFFERTOIRE. *L'offerte*, l'offrande, ou l'oblation, est l'action que fait le Prêtre à l'autel, lorsqu'il offre à Dieu le pain & le vin qui doivent être consacrés. *Voyez* OFFRANDE.

On appelle *offerte*, en Eſpagne, la promeſſe de faire une bonne œuvre pendant un certain tems, afin d'obtenir de Dieu quelque bienfait ſpirituel ou temporel; elle eſt différente du vœu, en ce qu'elle n'eſt point cenſée obliger ſous peine de péché.

L'*offertoire* eſt une eſpèce d'antienne récitée par le Prêtre, chantée par le Chœur, ou jouée ſur l'orgue dans le tems que l'on prépare le pain & le vin pour les offrir à Dieu, & que le peuple va à l'offrande. Le P. le Brun, dans ſon *Explic. des cérém. de la Meſſe*, t. 2, p. 280, a remarqué les divers changemens qui ont été faits dans cette partie de la Meſſe dans les différens ſiècles & dans les différentes Egliſes.

On a encore nommé *offertoire* la nappe de toile dans laquelle les Diacres recevoient les offrandes des fidèles. *Voyez* OFFRANDE.

OFFICE DIVIN. *Officium* ſignifie à la lettre ce que l'on doit faire, & l'on a donné ce nom aux prières publiques de l'Egliſe, que les fidèles ont faites en commun dans tous les tems pour rendre à Dieu le tribut de louanges, d'actions de graces, & de ſaints deſirs qui lui eſt dû. L'*Office divin* a été auſſi nommé *Liturgie*. *Voyez* ce mot.

On ne peut pas douter que cet uſage ne ſoit auſſi ancien que le Chriſtianiſme; S. Paul recommande aux fidèles de s'exciter & de s'édifier les uns les autres par des pſeaumes, des hymnes & des cantiques ſpirituels, & de les chanter de tout leur cœur à l'honneur de Dieu, *Epheſ.* ch. 5, ℣. 19; *Coloſſ.* c. 3, ℣. 16. Il eſt dit qu'après la dernière cène Jéſus-Chriſt lui-même dit une hymne avec ſes Apôtres, *Matt.* c. 26, ℣. 30. Nous liſons dans les *Actes des Apôtres*, c. 6, ℣. 4, qu'ils ſe déchargèrent ſur les Diacres du ſoin des pauvres & de la diſtribution des aumônes, afin de vaquer plus librement à la prière & à la prédication; il eſt très-probable qu'ils entendoient la prière publique, la liturgie, & ce que nous appellons *l'Office divin*. Dans l'*Apocalypſe*, c. 5, ℣. 9, où nous voyons le plan de la liturgie apoſtolique, les Vieillards ou les Prêtres chantent un cantique à la louange de Jéſus-Chriſt.

Pline le jeune, après s'être informé de ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées des Chrétiens, dit qu'ils y adreſſoient des louanges à Jéſus-Chriſt comme à un Dieu; Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 5, ch. 28, cite les cantiques compoſés dès le commencement par les fidèles, & dans leſquels la divinité étoit attribuée au Sauveur. Dans le Concile d'Antioche, tenu l'an 252, l'on voit déja le chant des pſeaumes introduit dans l'Egliſe. L'inſtitution de cet uſage eſt attribuée à S. Ignace, Diſciple des Apôtres, Socrate, *Hiſt. Eccléſ.* l. 6, c. 8; Saint Juſtin, Tertullien, S. Clément d'Alexandrie, Origène, S. Baſile, S. Epiphane, Théodoret, & d'autres Pères, ont parlé de l'*office*, ou de la prière publique de l'Egliſe. Bingham, l. 13, c. 5.

Auſſi S. Auguſtin aſſure que le chant de l'*office divin* n'a été établi par aucune loi eccléſiaſtique, mais par l'exemple de Jéſus-Chriſt & des Apôtres. S. Jérôme, S. Ambroiſe, le Pape Gélaſe, S. Grégoire, y ont ajouté quelques parties, ont compoſé des hymnes, des antiennes, des prières nouvelles ſur le modèle des anciennes, ils y ont mis de l'ordre & de l'arrangement; mais ils ne ſont pas les premiers auteurs de l'*office divin*, le fond exiſtoit avant eux; cet *office* fut une des principales occupations des premiers Moines, auſſi-bien que des Clercs.

Pluſieurs Conciles tenus dans les Gaules, celui d'Agde, le deuxième de Tours, le ſecond d'Orléans, règlent l'ordre & les heures de l'*office*, & décernent des peines contre les Eccléſiaſtiques qui manqueront d'y aſſiſter, ou de le réciter; les Conciles d'Eſpagne ont fait de même. La diſtribution de l'*office*, en différentes heures du jour & de la nuit, a été par-tout à peu près la même; elle ſubſiſte encore chez les différentes ſectes de Chrétiens orientaux, ſéparées de l'Egliſe Romaine depuis le cinquième & le ſixième ſiecle.

Caſſien, qui vivoit au cinquième, a fait un Traité du chant & des prières nocturnes, & de la manière d'y ſatisfaire; après avoir expoſé la pratique des Moines d'Egypte, il dit que dans les Monaſtères des Gaules on partageoit l'*office* en quatre heures; ſavoir, Prime, Tierce, Sexte, & None, & que la nuit qui précède le Dimanche on chantoit des pſeaumes & des leçons. Déja, dans les Conſtitutions apoſtoliques, il étoit ordonné aux fidèles de prier le matin, à l'heure de Tierce, de Sexte, de None, & au chant du coq. S. Benoît, qui compoſa ſa règle au ſixième ſiècle, entre dans le détail des pſeaumes, des leçons, des oraiſons qui doivent compoſer chaque partie de l'*office*; il eſt à préſumer qu'il ſuivit l'ordre établi pour lors dans l'Egliſe Romaine.

La manière de faire l'*office* varie ſelon le degré de ſolemnité de la Fête, du Myſtère, ou du Saint que l'on célèbre; ainſi l'on diſtingue des *offices* ſolemnels majeurs, ſolemnels mineurs, doubles, ſemi-doubles, ſimples, &c. Quand on canoniſe un Saint, on lui aſſigne un *office* propre, ou tiré du Commun des Martyrs, des Pontifes, des Docteurs, &c., ſelon l'état dans lequel il a vécu, ou ſelon le genre de ſa mort. Lorſque l'Egliſe a inſtitué de nouvelles Fêtes des Myſtères, on a compoſé un *office* propre pour les célébrer.

Dans tout l'Ordre de S. Bernard, le petit *office* de la Sainte-Vierge ſe dit tous les jours. Au quatrième Concile de Clermont, tenu l'an 1095, le Pape Urbain II obligea tous les Eccléſiaſtiques à le réciter, afin d'obtenir de Dieu l'heureux ſuccès de la Croiſade qui fut réſolue dans ce Concile; mais le Pape Pie V, par une Conſtitution, en a diſpenſé tous ceux qui n'y ſont pas aſtreints par les règles particulières de leurs Chapitres, ou de leurs Monaſtères; il y oblige ſeulement, pour toute charge,

charge, les Clercs qui ont des pensions sur des Bénéfices. Les Chartreux disent l'*office* des morts tous les jours, à l'exception des Fêtes.

Comme les Clercs sont obligés par état de prier, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour les peuples, l'Eglise ne leur accorde les revenus d'un Bénéfice que sous condition qu'ils s'acquitteront de ce devoir; s'ils ne le rempliſſent pas, les Canons ordonnent qu'ils soient privés de ce revenu, & déclarent qu'il ne leur appartient pas. L'Eglise impose aussi à tous les Clercs, qui sont dans les Ordres sacrés, l'obligation de réciter l'*office divin*, ou le bréviaire, tous les jours; ils ne peuvent l'omettre, en tout, ou en partie notable, sans pécher grièvement, à moins qu'ils n'aient une raison solide de s'en dispenser, telle que le cas de maladie, ou d'impossibilité.

Dans l'*office* public, dit M. Fleury, chacun doit se conformer à l'usage de l'Eglise dans laquelle il chante; ceux qui le récitent en particulier ne sont pas obligés si étroitement à observer les heures & les postures que l'on garde au Chœur; il suffit, à la rigueur, de réciter l'*office* entier dans les vingt-quatre heures. Il vaut mieux cependant anticiper les prières que de les retarder; sur ce fondement, il est permis de dire dès le matin toutes les petites heures, les Vêpres d'abord après midi, &, dès les quatre heures du soir, Matines pour le lendemain. Chacun doit réciter le bréviaire du Diocèse dans lequel il est domicilié, à moins qu'il n'aime mieux dire le bréviaire romain, duquel il est permis de se servir dans toute l'Eglise Latine. *Instit. au droit eccléſ.* t. 1, 2e part. c. 2, p. 276; Thomassin, *Discipl. eccléſ.* 1re part. l. 1, c. 34 & suiv. *Voyez* BRÉVIAIRE, CHANT, HEURES CANONIALES, &c.

Ç'a été, de la part des Protestans, une témérité très-condamnable de retrancher l'*office divin*, consacré par la pratique des Apôtres, & par l'usage de tous les siècles; ils n'en ont pas même laissé subsister le nom, ils lui ont substitué celui de *prêche*, comme si tout le culte divin consistoit dans la prédication. Ils n'ont conservé que l'usage des pseaumes dans une version très-grossière, & avec un chant fort insipide. En faisant profession de se conformer en toutes choses à l'Ecriture-Sainte, ils en ont très-mal suivi les leçons, puisque l'Ecriture nous parle non-seulement de pseaumes, mais d'hymnes & de cantiques spirituels. Il y a dans l'Ecriture d'autres prières que les pseaumes; les cantiques de Moïse, d'Isaïe, & des autres Prophètes, d'Anne, mère de Samuel, de Tobie, de Zacharie, de la Sainte-Vierge, de Siméon, &c., sont-ils donc moins respectables & moins édifians que les pseaumes de David? Mais les prétendus Réformateurs, qui se croyoient très-savans, étoient fort mal instruits; ils ont fait la réforme selon la méthode des ignorans, qui est de tout sabrer, & leurs proselytes aveugles ont suivi, comme un troupeau, sans prévoir les conséquences; en voulant détruire ce qu'ils appelloient des superstitions, ils ont anéanti la piété.

Leur entêtement a été le même, lorsqu'ils se sont obstinés à vouloir faire le service divin en langue vulgaire; ils n'en ont pas prévu les inconvéniens. *Voyez* LANGUE VULGAIRE.

OFFICE. (Saint) *Voyez* INQUISITION.

OFFICIANT, est la même chose que Célébrant; c'est le Prêtre qui dit la Messe principale dans une Eglise, qui commence l'office au Chœur, qui dit les oraisons, &c. Dans les Eglises Cathédrales il y a des jours solemnels & marqués, auxquels l'Evêque lui-même doit officier à l'autel & au chœur.

OFFRANDE. Ce mot, tiré du latin *offerenda*, désigne l'action d'offrir à Dieu une chose que l'on destine à son culte, & la chose même que l'on offre; il en est de même du terme d'*oblation*.

L'usage d'offrir à Dieu des dons est aussi ancien que la religion; l'on a compris d'abord que c'étoit un témoignage de respect pour le souverain domaine de Dieu, de reconnoissance pour ses bienfaits, & un moyen d'en obtenir de nouveaux. Soit que ces dons aient été consumés par un sacrifice, employés à la subsistance des Ministres du Seigneur, ou destinés au soulagement des pauvres, c'est à Dieu lui-même que l'on a eu intention de les offrir. Nous voyons les enfans d'Adam présenter à Dieu, l'un les fruits de la terre, l'autre les prémices de ses troupeaux, *Gen.* c. 4, ℣. 3. Il est dit que Melchisédech, Roi de Salem, & Prêtre du Dieu Très-Haut, offrit à Abraham du pain & du vin, & bénit ce Patriarche, & qu'Abraham lui donna la dîme des dépouilles qu'il avoit enlevées à ses ennemis, ch. 14, ℣. 18. Jacob promet que si le Seigneur le protége, il lui offrira la dîme de tous ses biens, c. 28, ℣. 22. Tout sacrifice étoit une *offrande*; mais toute *offrande* n'étoit pas un sacrifice.

La principale *oblation* que les hommes ont faite à Dieu, est celle de leur nourriture, parce que c'étoit pour eux le plus précieux de tous les biens. Avant le déluge ils ne vivoient que des fruits de la terre & du lait des troupeaux, ce fut aussi leur *offrande* ordinaire; après le déluge, Noé offre à Dieu des animaux purs en sacrifice, & Dieu lui permet, & à ses enfans, de manger la chair des animaux. *Gen.* c. 8, ℣. 20; c. 9, ℣. 3.

De même, lorsque la bouillie de riz étoit l'unique aliment des Romains, Numa ordonna que l'on honorât les Dieux en leur offrant du riz ou de la bouillie de riz. Suivant Pline, jamais dans la suite les Romains ne goûtèrent aux fruits nouveaux, sans en avoir offert aux Dieux les prémices; mais l'usage de leur offrir de la bouillie ou des tartes de riz, *adorea dona*, *adorea liba*,

subsistoit encore au tems d'Horace, quoique l'on immolât pour lors des animaux dans les temples.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à de vaines imaginations, comme font les incrédules, pour trouver l'origine de l'oblation des animaux & des sacrifices sanglans; ils ont été offerts à Dieu, parce que c'étoit la nourriture des hommes. Que les Païens, dont les idées étoient perverties, & qui avoient attribué à leurs Dieux les besoins & les vices de l'humanité, aient rêvé que la fumée des victimes leur étoit agréable, cela n'est pas étonnant; les Patriarches, instruits par les leçons de Dieu même, ne sont jamais tombés dans cette erreur, lorsqu'ils vouoient à Dieu la dîme de leurs biens, ils n'étoient pas assez stupides pour croire que Dieu en avoit besoin, ou pouvoit en faire usage, mais ils comprenoient que les offrir à Dieu, c'étoit lui en faire hommage.

Un pauvre, comblé de bienfaits par un homme puissant, peut, sans indécence, & sans lui déplaire, lui offrir des choses de peu de valeur, dont ce bienfaiteur n'a pas besoin, & qui lui seront inutiles; c'est toujours un témoignage de respect, d'affection & de reconnoissance, auquel personne ne peut être insensible: c'est l'intention, & non l'utilité qui donne le prix à ces sortes de présens. David le concevoit ainsi, lorsqu'il disoit au Seigneur: » vous êtes mon » Dieu, vous n'avez pas besoin de mes biens ». *Ps.* 15, ℣. 2. Et Salomon, » nous vous rendons, » Seigneur, ce que nous avons reçu de vos » mains ». *I. Paral.* c. 29, ℣. 14.

D'autres Censeurs des pratiques de religion n'ont pas mieux rencontré, lorsqu'ils ont dit que l'usage de faire à Dieu des *offrandes*, est venu de l'avarice des Prêtres qui en profitoient. Il n'y avoit point de Prêtres, lorsque Caïn, Abel & Noé offrirent des sacrifices à Dieu, & quand il y en eut, ils ne profitoient ni de ce qui étoit consumé par un holocauste, ni de ce qui étoit donné aux pauvres. Dieu lui-même les avoit exigés, afin d'inspirer aux hommes le respect, la reconnoissance, la soumission à son égard, le détachement des biens de ce monde, la charité envers les malheureux. Les mauvais cœurs qui ne veulent rien donner à Dieu, ne sont pas ordinairement compatissans à l'égard de leurs semblables.

Lorsque la loi fut donnée aux Juifs, Moïse entra dans le plus grand détail des *offrandes* qu'ils devoient faire, des précautions & des cérémonies qu'ils y devoient observer. Dieu leur dit par la bouche de ce législateur: » vous ne pa- » roîtrez pas devant moi les mains vuides ». *Exode*, c. 23, ℣. 15. Il n'est aucune espèce de comestibles, dont les Juifs ne fussent obligés d'offrir à Dieu les prémices, la dîme, ou une portion; toutes les fois qu'ils venoient dans le Temple, aucun acte public de religion qui ne dut être accompagné d'une *offrande*, & ils devoient choisir pour cela ce qu'il y avoit de meilleur. Dieu n'avoit point voulu donner aux Prêtres de portion dans la Terre promise, afin qu'ils subsistassent des oblations du peuple. Lorsque par avarice ou par irréligion les Juifs négligeoient de faire ces *offrandes* telles qu'elles leur étoient prescrites, Dieu les en reprenoit, & les menaçoit par ses Prophètes, *Malach.*, c. 1, ℣. 8, &c.

De-là les incrédules ont encore pris occasion de dire que la loi Juive peignoit Dieu comme un Monarque intéressé, avide de dons & de présens, d'encens & de victimes; que le culte qu'il exigeoit étoit fort dispendieux, & qu'il semble n'avoir été établi que pour l'avantage des Prêtres; que par la quantité des tributs que ceux-ci étoient en droit d'exiger, ils étoient les tyrans de la nation.

Mais avant de hasarder ces reproches, il auroit fallu faire quelques réflexions. 1°. Dieu lui-même a déclaré aux Juifs qu'il n'avoit pas besoin de leurs *offrandes*, qu'il ne les exigeoit que comme des témoignages de piété, de reconnoissance, & d'affection, qu'il les dédaignoit & les rejettoit lorsque ces dons ne partoient pas du cœur. *Ps.* 49, ℣. 8; 50, ℣. 18. *Isaïe*, c. 1, ℣. 11. *Jérem.* c. 6, ℣. 20. *Amos*, c. 5, ℣. 21, &c. 2°. Il avoit promis de récompenser abondamment leur libéralité par la fertilité de la terre, par la fécondité de leurs troupeaux, par la prospérité de la nation; cette promesse étoit confirmée par le prodige continuel de la fertilité de la sixième année, afin que la terre se reposât pendant la septième; & les Juifs ont été forcés de reconnoître que tous leurs désastres avoient été la juste punition de leur négligence à observer leur loi. Avoient-ils sujet de regretter ce qu'ils donnoient à Dieu? 3°. Les loix qui concernoient les *offrandes* étoient pour l'avantage des pauvres, autant que pour celui des Prêtres; ceux-ci étoient obligés de donner aux pauvres tout ce qui ne leur étoit pas absolument nécessaire, & de payer eux-mêmes aux pauvres la dîme de tout ce qu'ils avoient. Reland. *Antiq. sacr.* 3ᵉ part. c. 9, §. 7. Une preuve que leur sort n'étoit pas fort heureux, c'est qu'il leur est arrivé plus d'une fois d'être réduits à la dernière indigence par la négligence des Juifs, Joseph, *Antiq.* l. 20, c. 8. Cela devoit arriver toutes les fois que le peuple se livroit à l'idolâtrie. Enfin ils étoient sévèrement punis lorsqu'ils abusoient de leurs droits, ou qu'ils négligeoient leurs fonctions; témoin le châtiment des enfans d'Héli, & les menaces que Dieu fait aux Prêtres, par Ezéchiel & par Malachie. La loi avoit donc sagement pourvu à tous les inconvéniens.

Quoique Jésus-Christ ait commandé moins de cérémonies que d'actes intérieurs de vertu, il n'a pas supprimé les *offrandes*, il a prescrit, au con-

traire, la manière de les faire. » Si en apportant, » dit-il, votre *offrande* à l'Autel, vous vous sou- » venez que votre frère a quelque sujet de mé- » contentement contre vous, allez d'abord vous » réconcilier avec lui, & venez ensuite faire votre » don à Dieu ». *Matt.* c. 5, ℣. 23. S. Paul, quoique occupé des travaux de l'Apostolat, portoit à Jérusalem les aumônes qu'il avoit recueillies, & y faisoit des *offrandes*. *Act.* c. 24, ℣. 17. Il décide qu'à l'exemple des Prêtres de l'ancienne loi qui vivoient de l'autel, ceux qui annoncent l'Evangile ont droit de vivre de l'Evangile. I. *Cor.* c. 9, ℣. 14.

C'est ainsi, en effet, que vécurent d'abord les ministres de l'Eglise. Aucun fidèle ne participoit au saint sacrifice, sans faire une *offrande*, & le produit en fut bientôt abondant; on le partageoit en trois portions, l'une pour l'entretien du culte divin; l'autre, pour la subsistance des ministres de l'Eglise; la troisième, pour le soulagement des pauvres. On offroit à l'autel le pain & le vin qui devoient servir au sacrifice, les autres *offrandes* étoient déposées dans un lieu destiné à cet usage, ou dans la maison Episcopale, pour être employées au besoin. Mais on refusoit les dons des excommuniés, des hérétiques, des pécheurs publics & scandaleux, de ceux qui conservoient une inimitié irréconciliable, de ceux qui étoient réduits à la pénitence publique, &c. On ne recevoit pas même les *offrandes* que leurs parens ou leurs amis auroient voulu faire pour eux après leur mort. Bingham, *Orig. Eccléſ.* l. 15, c. 2, §. 1 & suiv.

Ammien Marcellin reproche au Pape & autres ministres de l'Eglise Romaine de recevoir de riches *oblations* des dames Romaines; mais cet auteur païen ignoroit le saint usage auquel ces dons étoient destinés; ils étoient employés à nourrir & à soulager les pauvres, les veuves, les orphelins, les prisonniers, à racheter les esclaves, &c. C'est ce que représenta le Diacre S. Laurent au Préfet de Rome, lorsque celui-ci voulut le forcer à lui livrer les trésors de l'Eglise dont il étoit dépositaire. Dans un tems où les Evêques & les autres membres du Clergé étoient tous les jours exposés au martyre, ils n'étoient pas tentés d'amasser pour eux des richesses.

Dans la suite des tems les différentes révolutions survenues dans l'Empire Romain ont fait comprendre que la subsistance des ministres de l'Eglise seroit trop précaire, si elle n'étoit fondée que sur les oblations journalières des fidèles; c'est ce qui a fait donner des fonds aux Eglises, & a donné lieu à l'institution des bénéfices. *Voyez* ce mot. Comme les biens de l'Eglise ont été souvent usurpés, on a encore été obligé dans les derniers siècles de recourir aux *offrandes* & aux droits casuels; quoique ce soit dans l'origine des dons volontaires, il y a cependant encore des Diocèses où elles sont censées une dette envers les Pasteurs; mais elles sont très-peu considérables. On verra dans le dictionnaire de Droit Canonique quelle est sur ce sujet la discipline actuelle.

Dans quelques paroisses, le jour des Trépassés, les fidèles sont dans l'usage de porter du bled à *l'offrande*, & de faire de même aux obsèques des morts; c'est un symbole de notre croyance à la résurrection future, tiré de S. Paul, *I. Cor.* c. 15, ℣. 36. Il n'y a donc en cela rien de ridicule ni de superstitieux. *L'offrande* du pain béni qui se fait le Dimanche dans les paroisses, est un foible reste de l'ancien usage. *Voyez* PAIN BÉNI.

Comme les Protestans ont supprimé l'oblation qui a toujours précédé la consécration de l'Eucharistie, & qui fait partie essentielle du sacrifice, il n'est pas étonnant qu'ils aient aussi retranché toutes les espèces d'*offrandes*. Mais sous quel prétexte ont-ils réprouvé cet acte de religion? Nous l'ignorons. Il leur a paru, sans doute, un reste de judaïsme ou de paganisme, parce que les Juifs & les Païens ont fait des *offrandes*; mais nous avons vu que Jésus-Christ ni les Apôtres n'ont point blâmé les *offrandes* des Juifs, ils les ont approuvées au contraire, lorsqu'elles se faisoient avec un cœur sincérement religieux. S'il falloit éviter tout ce qu'ont pratiqué les Païens, il faudroit supprimer toute espèce de culte, puisqu'il n'est aucune action religieuse que les Payens n'aient profanée. Si c'est parce qu'il s'y est glissé des abus, même dans le Christianisme, il falloit proscrire les abus, comme ont fait plusieurs Conciles, & laisser subsister la chose. *Voyez* OBLATION.

Thiers, dans son *Traité des superstitions*, tome 2, l. 2, c. 10, §. 9, parle en effet de plusieurs abus dans lesquels les peuples sont tombés à l'égard des *offrandes* que l'on faisoit à la Messe, & il rapporte les canons des Conciles par lesquels ces superstitions ont été défendues.

O I

OINT. *Voyez* ONCTION.

OINGTS. Si nous en croyons la chronique de Génébrard, ce nom fut donné dans le seizième siècle à quelques hérétiques Anglois, qui disoient que le seul péché que l'on pouvoit commettre étoit de ne pas embrasser leur doctrine; mais il ne dit pas en quoi elle consistoit.

OISIF. OISIVETÉ. Ce vice est défendu aussi sévèrement par la morale Chrétienne que par la loi naturelle. Une des erreurs dont Jésus-Christ a repris le plus souvent les Pharisiens, étoit leur entêtement sur le repos du sabbat, il leur a constamment soutenu que les œuvres de charité étoient plus agréables à Dieu que l'inertie abso-

lue dans laquelle ils faisoient consister la sanctification du sabbat. S. Paul exhorte les fidèles à se procurer par le travail, non-seulement de quoi pourvoir à leurs besoins, mais encore de quoi soulager les pauvres, *Ephés.* c. 4, ℣. 28. Il se donne lui-même pour exemple, & pousse la sévérité jusqu'à dire que celui qui ne veut pas travailler ne mérite pas d'avoir à manger, *II. Thess.* c. 3, ℣. 8. La charité qui est le caractère distinctif du Christianisme ne fut jamais une vertu oisive.

Cette morale fut exactement suivie. Plusieurs Chrétiens, dit M. Fleury, travailloient de leurs mains simplement pour éviter l'*oisiveté*. Il leur étoit fort recommandé d'éviter ce vice & ceux qui en sont inséparables, comme l'inquiétude, la curiosité, la médisance, les visites inutiles, les promenades, l'examen de la conduite d'autrui. On exhortoit chacun à s'occuper de quelque travail utile, principalement des œuvres de charité envers les malades, envers les pauvres & envers tous ceux qui avoient besoin de secours.

C'est donc très-injustement que les Païens reprochèrent quelquefois aux Chrétiens d'être des hommes inutiles, parce qu'ils ne recherchoient pas les professions qui dissipent trop, ou qui peuvent être dangereuses, comme le commerce, tel qu'il se faisoit pour lors, la poursuite des affaires, les charges publiques; mais ils n'y renonçoient point, lorsqu'ils s'y trouvoient engagés. Aussi nos Apologistes réfutèrent avec force la calomnie des Païens. » Nous ne comprenons pas, » leur dit Tertullien, en quel sens vous nous » appellez hommes inutiles. Nous ne sommes ni » solitaires, ni des sauvages, tels que les Brach» manes des Indes, nous vivons avec vous & » comme vous. Nous fréquentons le barreau, » la place publique, les bains, les boutiques, » les marchés, les lieux où se traitent les af» faires; nous soutenons comme vous les tra» vaux de la navigation, de la milice, de l'a» griculture, du commerce; nous exerçons vos » arts & vos métiers; nous n'évitons que vos » assemblées superstitieuses ». *Apolog.* c. 42. Orig. *Contrà celsum*, l. 8, &c.

Les Censeurs modernes du Christianisme ne sont pas mieux fondés à dire qu'il a consacré l'*oisiveté*, en approuvant l'état Monastique. L'Eglise, loin de tomber dans ce défaut, ordonna d'abord aux Clercs d'apprendre un métier, pour subsister honnêtement, *Can.* 51 & 52, du quatrième Concile de Carthage. Le travail des mains fut sévèrement commandé aux Moines, & la règle de S. Benoît le leur ordonne encore. Cassien, & d'autres Auteurs, attestent que les solitaires de la Thébaïde étoient très-laborieux, qu'ils se procuroient par leur travail, non seulement de quoi subsister, mais encore de quoi faire l'aumône; il en fut de même des Moines d'Angleterre. Bingham, *Orig. Eccléf.* l. 7, c. 3, §. 10. On n'accusera pas aujourd'hui les Hermites de Senart & du Mont-Valérien, ni les Religieux de la Trappe, d'être oisifs; ils ont exactement repris la vie des premiers Moines, & les Religieux Orientaux l'ont conservée.

Mais après l'inondation des barbares en Europe, l'Eglise fut obligée de changer sa discipline; ces hommes farouches ne faisoient cas que de la profession des armes, toute espèce de travail étoit déshonorante à leurs yeux, c'étoit une marque d'esclavage & de roture, ne rien faire étoit un titre de Noblesse. On fut obligé d'élever les Moines au sacerdoce, après la ruine du Clergé séculier, pour l'honneur de ce caractère, il fallut les dispenser du travail des mains, leur recommander seulement la prière, la lecture, l'étude & le chant des Pseaumes. *Fragm. d'un Concile d'Aix-la-Chapelle*, dans la *Collect. des Hist. de France*, tome 6, p. 445.

Aujourd'hui les Protestans & les incrédules qu'ils ont endoctrinés en font un crime à l'Eglise; c'est à la nécessité & aux malheurs de l'Europe qu'il faut s'en prendre; le préjugé des barbares y subsiste encore avec d'autres vices: quand les Hermites dont nous avons parlé seroient tous des saints, on n'en feroit pas pour cela plus d'estime. *Voyez* MOINE.

O L

OLIVÉTAINS. Congrégation de Religieux & de Religieuses assez répandue en Italie, ils suivent la règle de S. Benoît, & sont habillés de blanc. Leur Instituteur fut S. Bernard-Ptolomée, né à Sienne en 1272. Leurs Constitutions ont été approuvées par les Papes Grégoire IX, Jean XXII & Clément VI.

O M

OMBRE. Dans les pays chauds, tels que la Palestine, l'*ombre* des arbres est un avantage précieux; le premier soin des Patriarches, lorsqu'ils se proposoient de séjourner dans une campagne, étoit d'y planter des arbres pour y jouir de leur ombrage. Manger son pain à l'*ombre* de son figuier, *III. Reg.* c. 4, ℣. 25, est une expression qui désigne l'état de tranquillité & de félicité parfaite. *Ombre* dans les livres saints, signifie souvent protection; le Psalmiste dit à Dieu, *Pf.* 16, ℣. 8. Protégez moi à l'*ombre* de vos ailes, » comme une poule couvre ses petits. L'Ange dit à Marie, *Luc*, c. 1, ℣. 35, » La puissance du » Très-Haut vous couvrira de son *ombre* » vous protégera, & vous mettra à couvert de tout danger. Mais *les ombres de la mort* signifient, ou l'état des morts, que l'on supposoit privés de la lumière, ou une calamité qui nous met en danger de périr; & au sens figuré, l'ignorance & les ténèbres de l'idolâtrie.

Il est dit dans les Actes des Apôtres, c. 5,

℣. 15, que l'*ombre* seule du corps de S. Pierre guérissoit les malades. S. Paul, *Hebr.* c. 10, ℣. 1, dit que la loi de Moïse ne présentoit que l'*ombre* des biens futurs, c'est-à-dire, une figure imparfaite des graces que nous avons reçues par Jésus-Christ. Les Païens nommoient *ombres* les ames des morts; ils supposoient que c'étoient des figures légères, telles que celles qu'un peintre trace avec le crayon sur le papier.

OMISSION. Ne pas faire ce que la loi de Dieu nous commande, est un péché d'*omission*. Comme la morale Evangélique nous ordonne beaucoup de bonnes œuvres, & des actes de toutes les vertus, la plus grande partie des fautes du Chrétien sont des péchés d'*omission*. Mais comme l'inadvertance & la foiblesse peuvent y avoir beaucoup de part, ordinairement ces fautes ne sont pas aussi grièves que les péchés de *commission*, qui consistent à faire ce que la loi de Dieu nous défend.

OMPHALOPHYSIQUES. Quelques Ecrivains ont dit que ce nom avoit été donné aux Bogomiles ou Pauliciens de la Bulgarie; mais il est plus probable que l'on a voulu désigner par-là les Héschastes de l'onzième & du quatorzième siècle. C'étoient des Moines fanatiques qui croyoient voir la lumière du Thabor à leur nombril. *Voyez* HÉSYCHASTES.

O N

ONCTION. Dans les contrées Orientales où les huiles odoriférentes & les aromates sont communs, l'on a toujours fait grand usage des essences & des parfums; l'on ne manquoit jamais d'en répandre sur les personnes auxquelles on vouloit témoigner du respect. De-là l'*onction* faite avec une huile parfumée, fut censée un signe de consécration, l'on s'en servit pour consacrer les Prêtres, les Prophètes, les Rois, les lieux & les instrumens destinés au culte du Seigneur. Dans les livres saints, le terme d'*onction* est synonyme à celui de *consécration*, l'*oint du Seigneur* est un homme auquel Dieu a conféré une dignité particulière, & qu'il a destiné à un ministère respectable. C'est la signification du mot hébreu *Messiah*, que les Grecs ont rendu par *Christos*, qui a la même signification. *Voyez* PARFUM, CHRIST.

Jacob allant en Mésopotamie, oignit d'huile la pierre sur laquelle il avoit reposé sa tête, & où Dieu lui avoit fait avoir une vision, *Gen.* c. 28, ℣. 18 & 22. Il la destina ainsi à être un Autel, & il la nomma *Bethel*, la maison ou le séjour de Dieu.

Aaron & ses fils reçurent l'*onction* du sacerdoce, toute sa race fut ainsi consacrée & dévouée au culte du Seigneur, *Exode*, c. 29, ℣. 7. Cette cérémonie est décrite, *Lévit.* c. 8. Moïse fit aussi une *onction* sur les Autels, & sur les instrumens du Tabernacle.

Il est encore parlé dans l'Ecriture de l'*onction* des Prophètes, mais il n'est pas certain qu'ils aient été réellement consacrés par une effusion d'huile. Dieu dit à Elie, *III. Reg.* c. 19, ℣. 17: » vous » oindrez Elisée pour être Prophète à votre place », & dans l'exécution il est seulement dit qu'Elie mit son manteau sur les épaules d'Elisée. Ainsi le mot d'*onction* ne signifie peut-être ici que la destination au ministère de Prophète.

Mais il est distinctement fait mention de l'*onction* des Rois; Samuel sacra Saül, en répandant de l'huile sur sa tête, *I. Reg.* c. 11, ℣. 1. Il fit la même cérémonie à David, c. 16, ℣. 13. Salomon fut oint par le grand Prêtre Sadoc, & par le Prophète Nathan, *III. Reg.* c. 1, ℣. 38. Lorsqu'il est dit *II. Reg.* c. 2, ℣. 4, que la tribu de Juda oignit David pour son Roi, cela signifie seulement qu'elle le choisit & le reconnut pour tel. L'Ecclésiastique parlant à Elie, lui dit, c. 48, ℣. 8. » vous qui donnez aux Rois l'*onction* de la » pénitence », c'est-à-dire, vous leur inspirez l'esprit & les sentimens de la pénitence.

On ne doit pas être surpris de voir le nom d'*oint*, de Messie, ou de Christ, donné à un roi Païen, tel que Cyrus; *Isaïe*, c. 45, ℣. 1. Ici l'*onction* ne désigne ni une cérémonie, ni une grace surnaturelle, mais une simple destination à jouer un rôle éclatant & célèbre dans le monde; Dieu lui-même s'en explique, & fait entendre que l'*onction* ou la qualité de *Christ*, à l'égard de Cyrus, consistoit à être un grand conquérant, & le libérateur des Juifs.

Dans le nouveau Testament, *onction* signifie un don de Dieu, une grace particulière, qui nous élève à une éminente dignité, & nous impose de grands devoirs. S. Paul dit, *II. Cor.* c. 1, ℣. 21, » Dieu nous a oints, nous a marqués de » son sceau, & a mis dans nos cœurs le gage de » son esprit. Et S. Jean, *I. Joan.* c. 2, ℣. 20 » & 27, vous avez reçu l'*onction* de la sainteté, » & vous connoissez toutes choses...., l'*onction* » que vous avez reçue de Dieu demeure en vous, » & vous n'avez pas besoin que l'on vous en- » seigne ».

L'Eglise Chrétienne a sagement retenu l'usage des *onctions* dans ses cérémonies, c'est un symbole très-énergique pour ceux qui connoissent les anciennes mœurs de l'Orient. Dans l'administration du Baptême, on fait une *onction* sur le front, sur la poitrine & sur les épaules du baptisé, pour signifier qu'il est désormais consacré au Seigneur, & élevé à la dignité d'enfant adoptif de Dieu. Dans la Confirmation l'on en fait une sur le front, afin d'avertir le Chrétien qu'il ne doit pas rougir de la profession du Christianisme, mais se rendre respectable par la sainteté de ses mœurs.

22 ONC ONC ONC

dans lesquels on peut baptiser ainsi les enfans qui ne sont pas encore entiérement nés ou sortis du sein de leur mère. Hors le cas de nécessité, on ne doit pas *ondoyer*, sans une permission expresse de l'Evêque. L'usage étoit établi en France d'*ondoyer* les Princes à leur naissance, & de ne suppléer les cérémonies que plusieurs années après; le roi Louis XVI, par un motif de piété, a fait baptiser ses enfans avec toutes les cérémonies, immédiatement après leur naissance.

Il y eut autrefois du doute pour savoir si les adultes qui avoient été baptisés au lit pendant une maladie, & que l'on appelloit les *Cliniques*, avoient reçu toute la grace du Sacrement; S. Cyprien soutint l'affirmative. *Voyez* CLINIQUES.

ONEIROCRITIE, art d'interpréter les songes. *Voyez* SONGE.

ONONYCHITE. Ce terme signifie à la lettre, *qui a les pieds d'un âne*; il est formé du grec Ὄνος, *âne*, & d'Ὄνυξ, *ongle*, sabot. C'étoit le nom injurieux que les Païens donnèrent dans le troisième siècle au Dieu des Chrétiens; Tertullien dit qu'ils le représentèrent avec des oreilles & un pied d'âne, tenant un livre, & couvert d'une robe de Docteur, *Apolog.* c. 16. Il ajoute qu'un Juif Apostat avoit imaginé cette figure, l. 1, *ad Nat.* c. 14. Mais quelques critiques prétendent qu'il faut lire dans le texte *Onokoitis*, engendré d'un âne. Tertullien se moque, avec raison, de cette calomnie absurde, & il expose la croyance des Chrétiens touchant la divinité.

Qu'est-ce qui avoit pu donner lieu à cette imagination bizarre? Les Païens, dit-on, savoient que les Chrétiens reconnoissoient le même Dieu que les Juifs; or, ils accusoient aussi les Juifs d'adorer la tête d'un âne. Dans ce cas le Juif Apostat vouloit tourner en ridicule le Dieu de sa propre nation aussi bien que celui des Chrétiens.

Il y a dans *l'Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome 14, *in*-12, un Mémoire où l'on rapporte les différentes fables que les auteurs Païens ont forgées sur le compte des Juifs, & il en résulte que les Historiens, soit Grecs, soit Romains, étoient très-mal instruits de l'histoire, des mœurs & de la croyance des Juifs.

Appion, Grammairien d'Alexandrie, prétendoit que quand Antiochus-Epiphane pilla le temple de Jérusalem, il y trouva une tête d'âne qui étoit d'or, & d'un assez grand prix, & qui étoit adorée par les Juifs. Joseph l'Historien qui rapporte cette calomnie, la réfute en faisant voir que les Juifs n'ont jamais adoré aucun animal, comme faisoient les Egyptiens, l. 2, *contrà Appion.* c. 3.

Diodore de Sicile, dans des fragmens tirés de son 34ᵉ livre, raconte qu'Antiochus étant entré dans le temple, y trouva une statue de pierre qui représentoit un homme avec une grande barbe, & monté sur un âne, & qu'il jugea que cette figure étoit celle de Moïse; mais cela ne suffisoit pas pour fonder la calomnie forgée par Appion; l'on sait d'ailleurs que les Juifs ne souffroient aucune statue dans leur temple; & Tacite convient que quand Pompée y entra, il n'y trouva rien.

Le même Tacite, *Hist.* l. 5, n. 3 & 4, rapporte d'après d'autres Ecrivains, que Moïse & son peuple ayant été chassés de l'Egypte, parce qu'ils étoient infectés de la lèpre, se retirèrent dans le desert d'Arabie, où ils étoient prêts à mourir de soif, lorsqu'ils virent une troupe d'ânes sauvages qui alloient vers un rocher couvert d'arbres; que Moïse les ayant suivis, trouva une abondante source d'eau; qu'en reconnoissance de ce service, les Juifs consacrèrent dans leur sanctuaire une figure de cet animal. Plutarque, dans ses propos de table, a copié cette fable.

Mais Tacite lui-même n'y ajoutoit pas foi, » les Egyptiens, dit-il, n. 5, adorent plusieurs » animaux, & des figures composées de différentes espèces; les Juifs admettent un seul Dieu » que l'on ne peut saisir que par la pensée, » Etre souverain, qui existe de toute éternité, » Etre immortel & immuable. Ils regardent » comme des profanes ceux qui représentent les » Dieux sous une forme humaine; ils ne souffrent point de simulacres dans leurs villes, » encore moins dans leur temple; ils ne rendent » cet honneur ni aux Rois, ni aux Césars ».

Plusieurs savans modernes ont recherché l'origine de la calomnie d'Appion, & ont formé différentes conjectures sur ce sujet. Celle qui paroît la plus probable est celle de Lefevre. Il observe que le temple bâti en Egypte par Onias, sacrificateur Juif, schismatique, étoit appellé Ὀνιᾶ ἱερὸν, & souvent Ὀνιεῖον, temple d'Onias; les Alexandrins ennemis des Juifs l'appellèrent malicieusement Ὄνου ἱερὸν, le temple de l'âne.

S. Epiphane parlant des Gnostiques judaïsans, dit qu'ils représentoient leur Dieu Sabaoth sous la figure d'un âne; mais ce fait ne paroît pas suffisamment prouvé. *Hist. de l'Acad. des Inscr.* tom. 1, *in*-12, p. 181. *Mém.* tome 2, p. 489.

O P

OPÉRANTE. (Grace) *Voyez* GRACE.

OPÉRATION. Les Théologiens expriment également par ce terme les actions de Dieu & celles de l'homme; ils distinguent, en parlant des premières, les *opérations* miraculeuses d'avec celles de la grace qui sont communes & journalières; à l'égard de l'homme on distingue les *opérations* de l'ame, d'avec les mouvemens du

corps, les *opérations* surnaturelles d'avec les actions naturelles, &c.

En Jésus-Christ, Dieu & homme, l'Eglise Catholique enseigne qu'il y a deux *opérations*, l'une divine, l'autre humaine, & non une seule *opération Théandrique*, comme le prétendoient les Monothélites & les Monophysites. *Voyez* THÉANDRIQUE.

OPHITES, secte d'hérétiques du second siècle, qui étoit une branche des Gnostiques; leur nom vient d'Ὄφις, serpent, & ils furent appellés *Serpentins*, parce qu'ils rendoient un culte superstitieux à cet animal.

Mosheim prétend que cette secte étoit plus ancienne que la religion Chrétienne, que dans l'origine c'étoit un mêlange de philosophie Egyptienne & de judaïsme; une partie de ses membres embrassèrent l'Evangile, les autres persistèrent dans leurs anciennes opinions; de-là vint que l'on distingua les *Ophites* Chrétiens, d'avec ceux qui ne l'étoient pas, c'étoit aussi le sentiment de Philastre.

Quoi qu'il en soit, les premiers ne se convertirent pas fort sincérement, ils conservèrent les mêmes erreurs que les Gnostiques Egyptiens touchant l'éternité de la matière, la création du monde contre la volonté de Dieu, la multitude des Eons ou génies qui gouvernoient le monde, la tyrannie du *Démiurge* ou créateur; selon eux, le Christ, uni à l'homme Jésus, étoit venu pour détruire l'empire de cet usurpateur. Ils ajoutoient que le serpent qui séduisit Eve étoit ou le Christ lui-même, ou la sagesse éternelle cachée sous la figure de cet animal; qu'en donnant à nos premiers parens la connoissance du bien & du mal, il avoit rendu le plus grand service au genre-humain; conséquemment qu'il falloit l'honorer sous la figure qu'il avoit prise pour instruire les hommes. Ils convenoient que Jésus étoit né de la Vierge Marie par l'opération de Dieu, qu'il avoit été le plus juste, le plus sage, le plus saint de tous les hommes; mais ils soutenoient que Jésus n'étoit pas la même personne que le Christ, que celui-ci étoit descendu du Ciel dans Jésus, & l'avoit quitté lorsque Jésus fut crucifié, qu'il lui avoit cependant envoyé une vertu par laquelle Jésus étoit ressuscité avec un corps spirituel. Ainsi ces hérétiques convenoient dans le fond des principaux faits publiés par les Apôtres.

Leurs Chefs ou Prêtres en imposoient aux ignorans par une espèce de prodige. Lorsqu'ils célébroient leurs mystères, un serpent qu'ils avoient apprivoisé sortoit de son trou à un certain cri qu'ils faisoient, & y rentroit après s'être roulé sur les choses qu'ils offroient en sacrifice; ces imposteurs concluoient que le Christ avoit sanctifié ces dons par sa présence, & ils les distribuoient ensuite aux assistans comme une Eucharistie capable de les sanctifier eux-mêmes.

Théodoret pense que ces *Ophites* étoient les mêmes que les Séthiens, qui disoient que Seth, fils d'Adam, étoit une certaine vertu divine; il paroît du moins que la doctrine de ces deux sectes étoit à-peu-près la même. Mais comment conserver l'unité de croyance parmi des fanatiques?

Les *Ophites* anti-Chrétiens avoient la même opinion que les précedens au sujet du serpent; mais ils ne pouvoient souffrir le nom même de Jésus-Christ, ils le maudissoient, parce qu'il est écrit qu'il a été envoyé dans le monde pour écraser la tête du serpent; conséquemment ils ne recevoient personne dans leur société, sans lui faire renier & maudire Jésus-Christ. Aussi Origène ne veut point les reconnoître pour Chrétiens, & ce qu'il a cité de leurs livres dans son ouvrage contre Celse est inintelligible & absurde. Il ajoute que leur secte étoit très-peu nombreuse & presque entièrement éteinte. C'étoit malicieusement que Celse attribuoit aux Chrétiens les réveries des *Ophites*. Tillemont, tome 2, p. 288.

OPINION. Il faut distinguer soigneusement dans les écrits des Théologiens, même dans ceux des Pères de l'Eglise, le dogme d'avec les *opinions*. Tout ce qui tient au dogme est sacré, on ne doit jamais y donner atteinte; les *opinions* ou systêmes sont libres, il est permis de les soutenir, lorsque l'Eglise ne les a pas expressément condamnés; aucun systême ne mérite la préférence sur l'*opinion* contraire, qu'autant qu'il paroît s'accorder mieux avec les vérités formellement décidées.

Faute d'avoir égard à cette distinction, il est arrivé de grands inconvéniens. Les ennemis de l'Eglise Catholique lui ont fait un crime de toutes les *opinions* ridicules qu'ils ont pu déterrer dans les Théologiens les plus obscurs, & qui n'ont tiré à aucune conséquence; comme si l'Eglise étoit obligée d'avoir toujours la foudre à la main, & de fouiller dans tous les coins du monde pour y découvrir ce qui peut être sujet à la censure: & les incrédules suivent ce bel exemple pour tourner la Théologie en ridicule. D'autre part, plusieurs Théologiens mettent plus de zèle & de chaleur à soutenir les *opinions* de leur école & les systêmes particuliers qu'ils ont embrassés, qu'à défendre le dogme contre les assauts des hérétiques & des incrédules. On a poussé l'entêtement jusqu'à vouloir persuader que quand les Conciles & les souverains Pontifes ont donné de grands éloges à la doctrine d'un Père de l'Eglise, elle a consacré par-là toutes les opinions que ce personnage respectable a suivies, auxquelles dans le fond il n'attachoit pas beaucoup d'importance, & qu'il auroit abandonnées sans difficulté, s'il avoit eu à combattre d'autres adversaires.

Ainsi, d'un côté les hérétiques censurent avec aigreur dans les Pères toutes les opinions problématiques; d'autre part, des esprits ardens & prévenus

venus veulent que tout y soit sacré ; comment contenter à la fois les uns & les autres ?

Il seroit bon de ne jamais oublier la maxime déjà ancienne : *dans les choses nécessaires, unité ; dans les questions douteuses, liberté ; en toutes choses, charité.*

OPINIONISTES. On nomma ainsi certains hérétiques qui parurent au quinzième siècle, du tems du Pape Paul II, parce qu'étant infatués de plusieurs opinions ridicules, ils les soutenoient avec opiniâtreté. Leur principale erreur consistoit à se vanter d'une pauvreté affectée, & à enseigner qu'il n'y avoit point de véritable Vicaire de Jésus-Christ sur terre, que celui qui pratiquoit cette vertu. Il paroît que cette secte étoit un rejetton de celle des Vaudois. Sponde, *ad ann.* 1467, n. 12.

OPTIMISME, système dans lequel on soutient non-seulement que tout est bien dans le monde, mais que tout est le mieux possible, *optimum* ; que Dieu avec toute sa puissance n'a pu faire mieux que ce qu'il a fait ; que chaque créature ne peut être ni plus parfaite ni plus heureuse qu'elle est, eu égard à l'ordre général de l'Univers. Cette hypothèse a été imaginée pour résoudre la grande question de l'origine du mal, & pour répondre aux objections que Bayle avoit faites sur ce sujet. Elle a été soutenue avec beaucoup d'esprit par plusieurs auteurs Anglois, par Jacquelot, par Mallebranche, par Leibnitz ; comme ces deux derniers paroissent l'avoir mieux développée que les autres, c'est à eux que nous devons principalement nous attacher.

Mallebranche l'a établie dans ses *Entretiens sur la Métaphysique*, & dans son *Traité de la nature & de la grace*. Il pose pour principe que Dieu ne peut agir par un autre motif que pour sa gloire, d'où il conclut que Dieu, en créant le monde, a choisi le plan & l'ordre des choses, qui, tout considéré, étoit le plus capable de manifester ses perfections.

Mallebranche fonde son principe sur le passage des Proverbes, c. 16, ℣. 4, où il est dit que Dieu a tout fait pour lui-même, *Universa propter semetipsum operatus est Dominus, impium quoque ad diem malum.* En rapprochant ces paroles de celles de S. Paul, *Coloss.* c. 1, ℣. 16, » toutes » choses ont été créées en Jésus-Christ & par Jé» sus-Christ, dans le ciel & sur la terre, & tout » subsiste par lui ». Mallebranche conclut que Dieu en créant le monde, a eu pour objet, non-seulement l'ordre physique, & la beauté de son ouvrage, dans lequel il a fait éclater ses perfections, mais l'ordre moral & surnaturel duquel Jésus-Christ est, pour ainsi dire, l'ame & le principe, & qui développe à nos yeux les attributs divins beaucoup mieux que l'ordre physique de l'univers ; ainsi pour comprendre l'excellence de l'ouvrage de Dieu, il ne faut pas séparer ces deux rapports l'un de l'autre.

» On ne comprendra jamais, dit-il, que Dieu » agisse uniquement pour ses créatures, ou par » un mouvement de pure bonté, dont le motif » ne trouve point sa raison dans les attributs di» vins. Dieu peut ne point agir, mais s'il agit, il » ne le peut qu'il ne se règle sur lui-même, sur » la loi qu'il trouve dans sa substance. Il peut ai» mer les hommes, mais il ne le peut qu'a cause » du rapport qu'ils ont avec lui. Il trouve dans la » beauté que renferme l'archétype de son ou» vrage un motif de l'exécuter, mais c'est que » cette beauté lui fait honneur, parce qu'elle ex» prime des qualités dont il se glorifie, & qu'il » est bien aise de posséder. Ainsi l'amour que » Dieu nous porte n'est point intéressé dans ce » sens qu'il ait quelque besoin de nous, mais » il l'est dans ce sens qu'il ne nous aime que par » l'amour qu'il se porte à lui-même & à ses di» vines perfections que nous exprimons par notre » nature, & que nous adorons par Jésus-Christ ». 9e *Entret.* n. 8.

» Plus un ouvrage est parfait, mieux il ex» prime les perfections de l'ouvrier, & il lui » fait d'autant plus d'honneur, que les perfections » qu'il exprime plaisent davantage à celui qui les » possède ; ainsi Dieu veut faire son ouvrage le » plus parfait qui se puisse.... Mais aussi Dieu » veut que sa conduite, aussi bien que son ou» vrage, porte le caractère de ses attributs. Non » content que l'univers l'honore par son excel» lence & sa beauté, il veut que ses voies le » glorifie par leur simplicité, leur fécondité, leur » universalité, leur uniformité, par tous les ca» ractères qui expriment des qualités qu'il se glo» rifie de posséder.... ce que Dieu veut, c'est » d'agir toujours le plus divinement qui se puisse, » ou d'agir exactement selon ce qu'il est, & selon » tout ce qu'il est. Dieu a vu de toute éternité » tous les ouvrages possibles, & toutes les voies » possibles de produire chacun d'eux ; & comme » il n'agit que pour sa gloire & selon ce qu'il » est, il s'est déterminé à vouloir l'ouvrage qui » pouvoit être produit & conservé par les voies, » qui, jointes à cet ouvrage, devoient l'honorer » davantage que tout autre ouvrage produit par » toute autre voie ». *Ibid.* n. 10.

» Si un monde plus parfait que le nôtre ne » pouvoit être créé & conservé que par des voies » réciproquement moins parfaites.... Dieu est » trop sage, il aime trop sa gloire, il agit trop » exactement selon ce qu'il est, pour pouvoir le » préférer à l'univers qu'il a créé.... Quoique » Dieu puisse ne pas agir ou ne rien faire, parce » qu'il se suffit à lui-même, il ne peut choisir » & prendre le pire, il ne peut agir inutile» ment ; sa sagesse lui défend de prendre de tous » les desseins possibles celui qui n'est pas le plus » sage ; l'amour qu'il se porte à lui-même, ne lui

» permet pas de choisir celui qui ne l'honore pas » le plus.... Si les défauts de l'univers que nous » habitons en diminuent le rapport avec les per- » fections divines, la simplicité, la fécondité, » la sagesse des voies ou des loix que Dieu suit, » l'augmente avec avantage. Un monde plus » parfait, mais produit par des voies moins fé- » condes & moins simples, ne porteroit pas » tant que le nôtre le caractère des attributs di- » vins. Voilà pourquoi le monde est rempli d'im- » pies, de monstres, de désordres de toutes fa- » çons. Dieu pourroit convertir tous les hommes, » empêcher tous les désordres, mais il ne doit » pas pour cela troubler la simplicité & l'unifor- » mité de sa conduite, car il doit s'honorer par » la sagesse de ses voies, aussi bien que par la » perfection de ses créatures ». *Ibid.* n. 11.

» La prédestination des hommes se doit néces- » sairement trouver dans le même principe. Je » croyois que Dieu avoit choisi de toute éternité » tels & tels, précisément parce qu'il le vouloit » ainsi, sans raison de son choix, ni de sa part » ni de la nôtre, & qu'ensuite il avoit consulté » sa sagesse sur les moyens de les sanctifier & » de les conduire sûrement au Ciel. Mais je » comprends que je me trompois. Dieu ne forme » point aveuglément ses desseins, sans les com- » parer avec les moyens. Il est sage dans la for- » mation de ses décrets aussi bien que dans l'e- » xécution; il y a en lui des raisons de la pré- » destination des Elus. C'est que l'Eglise future » formée par les voies que Dieu y emploie lui » fait plus d'honneur que toute autre Eglise for- » mée par toute autre voie.... Dieu ne nous a » prédestinés, ni nous, ni notre divin Chef, à » cause de nos mérites naturels, mais à cause des » raisons que sa loi inviolable, l'ordre immuable, » le rapport nécessaire des perfections qu'il pos- » sède, lui fournit. Il a voulu unir son Verbe a » telle nature, & prédestiner en son fils tels & » tels, parce que sa sagesse lui a marqué d'en » user ainsi envers eux pour sa propre gloire ». *Ibid.* n. 12.

Suivant l'opinion de Mallebranche, il en est de même de la distribution des graces; Dieu ne les donne qu'en conséquence de certaines loix générales. Cette distribution est donc raisonnable & digne de la sagesse de Dieu, quoiqu'elle ne soit fondée ni sur la différence des natures, ni sur l'inégalité des mérites. *Ibid.*

On ne peut pas nier que ce système ne soit beau, digne d'un profond Métaphysicien, séduisant au premier coup-d'œil; Bayle lui-même en a porté ce jugement. Mais est-il solide, ou n'est-ce qu'un rêve sublime? Voilà la question. Non-seulement Bayle, mais le Docteur Arnaud l'a vivement attaqué. Sans examiner ce qu'ils ont dit, il nous paroît que l'opinion de Mallebranche n'est fondée que sur de fausses notions des attributs divins, sur l'abus de plusieurs termes, sur des suppositions qu'il est impossible de prouver, qu'elle est contraire à l'Ecriture-Sainte, & sujette à de dangereuses conséquences.

1°. Le passage du livre des Proverbes ne doit point être cité en preuve, parce qu'il est susceptible d'un autre sens que celui qui lui est donné dans la Vulgate. Celui-ci coupe la phrase, ne laisse aucune liaison entre ce qui précède & ce qui suit. Aussi les Septante, le Paraphraste Chaldéen, la version Syriaque & l'Arabe ont traduit autrement, & les Commentateurs conviennent que le terme Hébreu est obscur. Il peut signifier également *propter semetipsum*, & *propter idipsum*; la suite du discours semble exiger que l'on traduise ainsi, c. 16, ℣. 3 & 4. » Tournez vers » le Seigneur vos desseins, ou vos entreprises, » & elles auront un heureux succès; il a tout » fait pour cette fin, *propter idipsum*, & il ré- » serve des malheurs à l'impie; ou plutôt, mais » l'impie va de lui-même au malheur ». Entendre, comme certains traducteurs, que Dieu a tout fait pour sa gloire, & qu'il a fait l'impie, afin d'être glorifié par les malheurs qu'il lui réserve, c'est avoir de Dieu une idée fausse, & contraire à celle que nous en donne l'Ecriture-Sainte. Dieu n'a jamais fait consister sa gloire dans le malheur de ses créatures.

2°. L'on ne peut pas comprendre, dit Mallebranche, que Dieu agisse uniquement pour ses créatures, ou par un mouvement de pure bonté. Dieu, à la vérité, n'agit point sans motif, mais la bonté n'est-elle pas à elle-même son motif? Suivant une maxime très-commune, la bonté aime à se répandre, *bonum est sui diffusivum*, telle est son essence. Il ne sert à rien d'ajouter que le motif de Dieu doit avoir sa raison dans les attributs divins; la bonté, en tant qu'elle a rapport aux créatures, n'est-elle donc pas un attribut essentiel de la divinité, attribut si connu, je dirois presque si palpable, que les ignorans appellent l'Etre Suprême, *le bon Dieu*, & que dans plusieurs langues, *Dieu* & *bon*, s'expriment de même. Dieu, continue Mallebranche, ne peut aimer les hommes qu'à cause du rapport qu'ils ont avec lui; soit, mais ce rapport consiste en ce qu'ils sont ses créatures; il n'est point de rapport plus étroit. » Vous aimez, Seigneur, tout ce qui » est, vous ne haïssez rien de ce que vous avez » fait.... vous épargnez les hommes parce qu'ils » sont à vous, & que vous aimez les ames ». *Sap.* c. 11, ℣. 24.

3°. De tous les attributs divins, la bonté est celui sur lequel les livres saints insistent le plus; » louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce » que sa miséricorde est éternelle ». Voilà le refrein de la plupart des pseaumes. C'est à ce motif que le Psalmiste attribue tous les ouvrages de la création, & tous les prodiges de la puissance divine. Il dit à Dieu: » vous avez tout fait avec » sagesse, » mais il ajoute incontinent: » la terre

» est couverte de vos richesses ». *Ps.* 103, ℣. 24. Un autre Ecrivain sacré, parlant de la sagesse divine, dit que c'est l'image, ou l'expression de sa bonté, *imago bonitatis illius. Sap.* c. 7, ℣. 26; ces saints Auteurs nous font admirer la sagesse de Dieu, sur-tout par ses bienfaits.

4°. S. Augustin, duquel ce Philosophe fait souvent profession de suivre la doctrine, nous donne une idée bien différente de la Providence divine. » L'essence de Dieu, dit-il, est d'être » bon, & la bonté immuable ». *De perfect. justitiæ hominis*, n. 32. » Vous voulez, Seigneur, » que je vous serve & vous honore, afin de » me rendre heureux, vous qui m'avez donné » l'Etre, pour me faire du bien. C'est par la plé» nitude de votre bonté que subsistent toutes les » créatures; vous les avez tirées du néant, afin » de faire un bien qui ne vous sert à rien, qui » ne peut être égal à vous, mais que vous seul » pouviez faire. De quoi, en effet, vous servent » le ciel, la terre, &c. *Confess.* l. 13, c. 1 & 2. » Nous avions besoin de savoir trois choses tou» chant la création, l'Ecriture nous les apprend. » Qui a tout fait? C'est Dieu; comment l'a-t-il » fait? Par sa parole; pourquoi l'a-t-il fait? parce » que cela étoit bon. Il ne peut y avoir une » meilleure raison à donner, que de dire qu'un » Dieu bon devoit faire de bonnes choses.... » Par là nous comprenons que Dieu ne les a faites » par aucune nécessité, par aucun intérêt, ni » par aucun besoin, mais par pure bonté ». S. Augustin loue Platon & Origène d'avoir eu cette idée de Dieu, *de civit. Dei*, l. 11, c. 21, 23 & 24.

5°. Le système de Mallebranche ôte à Dieu l'un des plus beaux apanages de la divinité, la liberté souveraine, l'indépendance absolue. Selon lui, la loi que Dieu trouve dans sa substance, l'ordre immuable, le rapport nécessaire des perfections qu'il possède, enfin l'amour qu'il se porte à lui-même, ne lui permettent pas de choisir le dessein qui ne l'honore pas le plus. *Neuvième Entretien.* n. 8, 10, 12. Dieu choisit donc, & agit par nécessité de nature; en ce cas, où est sa liberté? Mallebranche prétend, sans doute, que cette nécessité même est une perfection divine, mais cette idée répugne au bon sens. Aussi ne la prouve-t-il que par une supposition fausse, & par un pur verbiage. » Nous jugeons, dit-il, de Dieu par nous-mêmes, nous » aimons l'indépendance, c'est pour nous une » espèce de servitude de nous soumettre à la rai» son, une espèce d'impuissance de ne pouvoir » faire ce qu'elle défend; ainsi nous craignons » de rendre Dieu impuissant, à force de le faire » sage. Mais Dieu lui-même est sa sagesse, la » raison souveraine lui est coéternelle & con» substantielle; il l'aime nécessairement, & quoi» qu'il soit obligé de la suivre, il demeure indé» pendant ». *Neuvième Entret.* n. 13. Indépendant de tout empêchement extérieur, à la bonne heure; mais soumis à une nécessité de nature équivalente au destin ou à la fatalité, ce n'est là qu'une équivoque.

En premier lieu, à l'égard d'un Etre infiniment puissant, tel que Dieu, il est absurde de supposer qu'il n'y a qu'un seul dessein, un seul plan, une seule manière d'agir qui soit sage. C'est prétendre que dans les ouvrages de Dieu, au dehors, il y a un *optimum*, un dernier terme de sagesse & de puissance, au-delà duquel Dieu ne peut rien faire ni rien choisir de mieux; le choix peut-il encore avoir lieu, lorsqu'il n'y a qu'un seul parti possible à prendre? Nous démontrerons la fausseté de cette imagination, en réfutant Léibnitz.

En second lieu, il est faux que nous empruntions de nous mêmes la notion de l'indépendance de Dieu, nous la tirons évidemment de l'idée d'être nécessaire, existant de soi-même, qui se suffit à lui-même, qui est également heureux & parfait, soit qu'il agisse, soit qu'il n'agisse pas au dehors; & nous défions les partisans de Mallebranche de prouver démonstrativement aucun des attributs de Dieu d'une autre manière. Supposer que Dieu agit par sagesse, par raison & par choix, lorsqu'il agit par nécessité de nature, c'est se contredire évidemment.

6°. Ce même système met sans raison des bornes à la puissance divine. Il y a pour le moins de la témérité à juger que si Dieu a pu faire un monde plus beau & meilleur que celui-ci, & dans lequel les créatures auroient été plus parfaites & plus heureuses, du moins il n'auroit pas pu le faire ni le gouverner par des loix aussi simples, aussi fécondes, aussi générales que celles par lesquelles il a formé & conserve le monde actuel. Nous voudrions savoir en quel sens des loix peuvent être plus ou moins simples aux yeux de Dieu, qui voit tout d'un seul regard, & qui opère tout par le seul vouloir. Que les voies les plus simples plaisent aux hommes dont l'esprit est très-borné, qui ne font rien sans effort & sans se fatiguer, cela se conçoit; mais à l'égard de Dieu, y a-t-il rien de plus simple que le vouloir?

7°. Après avoir ôté à Dieu sa toute-puissanc, & la liberté d'en user comme il lui plaît, notre Philosophe donne encore atteinte à la liberté des actions humaines, en supposant que l'ordre moral de l'univers est enchaîné à l'ordre physique, ou du moins que le premier est une suite infaillible du second. » Dieu, dit-il, avant de donner à la » matière la première impression de mouvement » qui a formé l'univers, en a connu clairement » toutes les suites, non-seulement toutes les com» binaisons physiques, mais toutes les combinai» sons du physique avec le moral, & toutes les » combinaisons du naturel avec le surnaturel.... » Il a prévu que dans telle circonstance l'homme

» pécheroit, & que ſon péché ſe communique-
» roit à toute ſa poſtérité, en conſéquence des
» loix de l'union de l'ame & du corps ». *Dixième Entret.* n. 17 ; *Onzième Entret.* n. 10.

Il nous paroît qu'il ſuffit d'entendre les termes pour comprendre qu'il ne peut y avoir aucune liaiſon, aucune reſſemblance, aucune combinaiſon entre l'ordre phyſique, dont les loix s'exécutent néceſſairement, & l'ordre moral, dont les loix laiſſent à l'homme un plein pouvoir d'y réſiſter. Cette combinaiſon prétendue autoriſe les Matérialiſtes à ſoutenir que toutes les actions de l'homme, auſſi bien que tous les phénomènes de la nature, ſont un pur mécaniſme, & une ſuite néceſſaire des loix générales du mouvement de la matière. Dieu, ſans doute, a prévu infailliblement les uns & les autres, mais cette préviſion ne ſuppoſe ni n'établit aucune connexion ni aucune reſſemblance entre les uns & les autres; autrement c'en eſt fait de la liberté, & l'ordre moral n'eſt plus qu'un ordre phyſique. *Voyez* LIBERTÉ.

Une correſpondance entre l'ordre naturel & l'ordre ſurnaturel, nous paroît encore plus mal imaginée; le ſecond eſt abſolument indépendant du premier, c'eſt l'idée qu'emporte le terme de *ſurnaturel*. Sans toucher à l'ordre phyſique du monde, Dieu a été le maître d'établir, pour les créatures intelligentes & libres, tel ordre ſurnaturel qu'il lui a plu.

Nous n'avouerons pas non plus que le péché d'Adam ſe communique à ſes deſcendans, en vertu des loix de l'union de l'ame avec le corps. S. Auguſtin fort embarraſſé à comprendre comment ſe fait cette communication, n'a oſé embraſſer aucun ſyſtême, *contrà Jul.* l. 5, c. 4, n. 17; l. 6, c. 5, n. 11; *Epiſt.* 166, *ad Hieron.* c. 3, n. 6; c. 6, n. 16. Il eſt convenu qu'il ne lui étoit pas poſſible de concilier la punition terrible du péché originel avec la juſtice de Dieu, il a défié les Pélagiens d'en venir à bout, même dans leur ſyſtême, *Serm.* 294, n. 6 & 7; l. 3, *contrà Jul.* c. 12, n. 25. Le parti le plus ſage eſt ſans doute d'imiter ſa modeſtie, de nous écrier comme lui, *ô altitudo!* c'eſt la ſeule gloire que nous puiſſions rendre à Dieu. Que la concupiſcence ſe communique des pères aux enfans, en vertu des loix de l'union de l'ame & du corps, on peut le ſuppoſer; mais la concupiſcence eſt-elle un péché formel & puniſſable, ou ſeulement la peine du péché? Il s'en faut beaucoup que cette queſtion ne ſoit décidée.

Léibnitz a embraſſé le même ſyſtême que Mallebranche, & a raiſonné ſur le même principe; comme il n'y a preſque rien ajouté, nous nous étendrons moins ſur ſon opinion que ſur la précédente.

» La ſuprême ſageſſe, dit-il, *Eſſais de Théodi-*
» *cée*, n. 8, jointe à une bonté infinie, n'a pu
» manquer de choiſir *le meilleur*. Car comme un
» moindre mal eſt une eſpèce de bien, de même
» un moindre bien eſt une eſpèce de mal, s'il fait
» obſtacle à un bien plus grand; & il y auroit
» quelque choſe à corriger dans les actions de
» Dieu, s'il y avoit moyen de mieux faire....
» Si donc il n'y avoit pas parmi tous les mondes
» poſſibles un meilleur, *optimum*, Dieu n'en
» auroit produit aucun.... n. 10. Il eſt vrai que
» l'on peut imaginer des mondes poſſibles ſans
» péché & ſans malheur, mais ces mêmes mondes
» ſeroient d'ailleurs fort inférieurs en bien au nôtre.
» Je ne ſaurois le faire voir en détail, car puis-je
» connoître, & puis-je repréſenter des infinis,
» & les comparer enſemble? Mais on en doit
» juger *ab effectu*, puiſque Dieu a choiſi le monde
» tel qu'il eſt. Nous ſavons, d'ailleurs, que ſou-
» vent un mal cauſe un bien auquel on ne ſeroit
» point arrivé ſans ce mal; ſouvent même deux
» maux font un grand bien ».

Nous remarquons d'abord avec plaiſir la ſagacité & la pénétration de Leibnitz. Il a très-bien vu que *bien* & *mal* ſont des termes purement relatifs, qu'à proprement parler il n'y a dans le monde aucun mal abſolu; ainſi quand on dit qu'il y a du mal, cela ſignifie ſeulement qu'il y a moins de bien qu'il ne pourroit y en avoir. Un mal duquel il réſulte un plus grand bien ne peut être cenſé un mal pur, un mal abſolu. Il a compris, en ſecond lieu, que toute créature étant eſſentiellement bornée, eſt néceſſairement imparfaite, & que c'eſt dans cette imperfection même qu'il faut chercher l'origine du mal, n. 20. Enfin, il a remarqué que toutes les objections de Bayle portent ſur une comparaiſon fautive entre la bonté de Dieu & la bonté humaine; conſéquemment il lui a reproché un anthropomorphiſme continuel, n. 125, 134, &c. Il eſt étonnant qu'un auſſi grand génie n'ait pas tiré de ces notions ſi claires les conſéquences qui s'enſuivent, & qui renverſent ſon principe.

En effet, 1°. Il ne falloit pas oublier que la puiſſance de Dieu eſt infinie, auſſi bien que ſa ſageſſe & ſa bonté, qu'ainſi quelque bien que Dieu faſſe, il peut toujours faire mieux. Il eſt donc faux que dans les ouvrages de Dieu il puiſſe y avoir jamais un *optimum* au-delà duquel Dieu ſoit dans l'impuiſſance de rien faire de mieux. Cet *optimum* ſeroit néceſſairement borné, puiſqu'il ſeroit créé; or, il répugne à la puiſſance infinie de Dieu d'être épuiſée par un effet borné; cet *optimum* renferme donc contradiction. Poſer pour principe que la ſuprême ſageſſe, jointe à une bonté infinie, n'a pu manquer de *choiſir le meilleur*, c'eſt ne plus s'entendre ſoi-même. Un choix ſuppoſe au moins deux objets entre leſquels Dieu a eu l'option; s'il n'y en a qu'un, ce n'eſt plus un choix, Dieu a été dans la néceſſité de le prendre. *Seconde contradiction.*

Nous avons remarqué que Mallebranche a donné dans le même écueil, lorſqu'il a dit que Dieu ne peut choiſir & prendre *le pire*. Neu-

vième Entret. n. 10. Par *le pire*, il faut néceſſairement entendre ce qui eſt *moins bien*; or, puiſque la chaîne des *bien* & des *mieux* que Dieu peut faire, s'étend à l'infini, il n'y a point de dernier terme qui ſoit *le mieux poſſible*; il faut donc néceſſairement que Dieu choiſiſſe ce qui eſt *moins bien* que ce qu'il peut faire, autrement il ne pourroit rien choiſir du tout. Mallebranche eſt retombé dans la même erreur, en diſant que Dieu agit toujours *ſelon tout ce qu'il eſt*. Il devoit ſentir que cela eſt impoſſible, puiſque Dieu eſt infini; ſa puiſſance, la ſageſſe, ſa bonté n'ont point de bornes, & il leur en ſuppoſe, puiſque *tout* eſt ce après quoi il n'y a plus rien. Voilà comme les plus beaux génies ſe laiſſent égarer par des termes dont ils ne prennent pas la peine d'examiner la ſignification. Cela nous conſole des mépriſes dans leſquelles nous pouvons être tombés.

Il eſt inutile de répéter que ces deux Philoſophes mettent très-mal-à-propos des bornes à la puiſſance, à la liberté, à l'indépendance de Dieu, cela nous paroît démontré. On diroit que l'un & l'autre ont jugé des attributs de Dieu ſur le modèle de ceux d'un homme, & qu'ils ont été antropomorphites ſans s'en appercevoir.

2°. Nous ne concevons pas dans quel ſens Leibnitz a pu dire qu'un monde ſans malheur & ſans péché ſeroit fort inférieur en bien au nôtre; dans ce cas le monde futur ſeroit moins bien que celui-ci, puiſqu'il n'y aura ni malheur ni péché. Ce Philoſophe a remarqué lui-même qu'il y a des maux de trois eſpèces; le mal métaphyſique, qui eſt l'imperfection des créatures; le mal phyſique, ce ſont les ſouffrances; le mal moral ou le péché. Dans un monde exempt de péché & de malheur, il y auroit certainement plus de contentement & plus de vertu que dans le nôtre, par conſéquent les créatures y ſeroient moins imparfaites; donc il y auroit plus de bien que dans le nôtre. Auſſi Leibnitz eſt convenu qu'il ne pouvoit pas faire voir le contraire en détail; cela n'eſt pas étonnant, puiſque ce ſeroit une troiſième contradiction: mais quand il ajoute qu'il faut en juger *ab effectu*, parce que Dieu a choiſi le monde tel qu'il eſt, il ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, ſavoir que Dieu choiſit toujours *le meilleur*; or, nous avons démontré que ce meilleur prétendu eſt impoſſible.

3°. Pour entendre ce qu'il dit, qu'il ne peut repréſenter ni comparer enſemble les divers mondes poſſibles, parce que ce ſeroit comparer des infinis, il faut ſavoir qu'il regarde l'univers actuel comme un infini. Il penſe que cet univers renferme une infinité de mondes, que les aſtres ſont autant de ſoleils qui éclairent d'autres mondes peuplés d'habitans, ſoit ſemblables à nous, ſoit fort différens de nous, qu'ainſi notre globe n'eſt qu'un atôme dans cette immenſité de l'univers; & c'eſt l'univers ainſi conſidéré qu'il croit *le meilleur poſſible, optimum*. Mais il oublie que cet univers, quelque immenſe qu'on le ſuppoſe, eſt un monde créé, & que de ſon propre aveu toute créature eſt eſſentiellement limitée & bornée; donc, encore une fois, un *optimum* créé ſeroit un infini créé qui implique contradiction. En ſecond lieu, qu'importe à notre bonheur, ou à notre bien être, cette infinité de mondes imaginaires dont les habitans pourroient être meilleurs & plus heureux que nous? Notre première penſée eſt de demander pourquoi Dieu les auroit mieux traités que nous; cela ne ſert qu'à prolonger la difficulté.

4°. Suivant l'opinion de Leibnitz, il eſt faux que ſur notre globe la ſomme des maux ſurpaſſe celle des biens, & nous ſommes de ſon avis. » C'eſt le défaut d'attention, dit-il, qui diminue nos biens, & il faut que cette attention » nous ſoit donnée par un mêlange de maux. Si » nous étions ordinairement malades, & rarement en bonne ſanté, nous ſentirions beaucoup mieux ce grand bien, & nous ſerions » moins affectés de nos maux; mais ne vaut-» il pas mieux que la ſanté ſoit ordinaire, & la » maladie rare? .... Sans l'eſpérance de la vie » future, il y auroit peu de perſonnes qui ne » fuſſent contentes à l'article de la mort de re-» prendre la vie, à condition de repaſſer par la » même viciſſitude de biens & de maux ». n. 13. Cette réflexion ſage eſt confirmée par l'exemple des Païens qui n'eſpéroient rien de mieux après la mort, que de mener dans les champs-élyſés à-peu-près le même train de vie qu'ils avoient mené dans ce monde, & qui ne ſe croyoient pas pour cela plus malheureux. Nous avons obſervé ailleurs que, ſuivant une maxime commune, *chacun eſt content de ſoi*; comment donc peut-il être mécontent de Dieu? Leibnitz n'a pas tort de blâmer les hypocondres qui ne peignent la vie humaine qu'en noir, n. 15. Bayle lui-même n'a pas pu s'empêcher de faire cette obſervation, & Horace l'a chantée dans ſes vers.

5°. Leibnitz ſemble penſer comme Mallebranche, que l'ordre de la grace eſt, pour ainſi dire, enté ſur l'ordre de la nature, ou, comme il s'exprime, que l'un eſt parallèle à l'autre. Cette ſpéculation eſt fort belle, mais nous avons fait voir qu'elle ne peut être admiſe. Ainſi nous ne ſuivrons pas ce philoſophe dans ce qu'il dit de la prédeſtination, du nombre des élus, du ſort des enfans morts ſans baptême, &c. Il n'eſt pas convenable d'entrer dans des queſtions théologiques fort obſcures, pour en éclaircir une qui peut ſe réſoudre par les ſeules lumières de la raiſon, quoique la révélation y ait répandu un nouveau jour. Ce que nous avons dit nous paroît ſuffire pour démontrer que l'*optimiſme*, dans ſon nom même, porte ſa condamnation; il ſuppoſe dans les ouvrages du créateur un *optimum*, qui ſeroit l'infini actuel, l'infini créé, terme au-delà duquel la puiſſance divine, toute infinie qu'elle eſt, ne

pouvoit rien faire de mieux ; contradiction palpable, s'il en fut jamais.

6°. Rien de moins solide que le principe sur lequel Leibnitz se fonde ; savoir, que Dieu ne peut rien faire sans une raison suffisante. Dieu, sans doute, ne peut rien faire sans motif & sans raison, puisqu'il est intelligent & libre ; mais il n'est pas obligé de nous découvrir ses raisons ni ses motifs, & nous nous flatterions en vain de les pénétrer dans tous ses ouvrages. Parce qu'un motif que nous croyons appercevoir, ne nous paroît pas suffisant pour avoir déterminé l'opération de Dieu, il ne s'ensuit point qu'il n'a pas suffi à Dieu, & qu'il n'en a pas eu d'autres que nous ne voyons pas.

Sur ce sujet, comme sur presque tous les autres, nos philosophes donnent dans les excès opposés ; les uns nous blâment de rechercher dans les natures les causes finales, ou les raisons pour lesquelles une chose a été faite ; ils nous accusent de prêter à Dieu des intentions qu'il n'a jamais eues, &c. Les autres croient connoître tous les motifs que Dieu peut avoir eus ; ils décident que Dieu n'a pas pu faire telle chose, parce qu'ils n'en voient pas la raison suffisante. Entre ces deux excès il y a un milieu, qui est de n'affirmer des causes & des raisons que quand elles sont évidentes, de garder un respectueux silence sur celles que nous ne voyons pas, & de ne jamais argumenter sur notre ignorance.

OPUS OPERATUM. Voyez SACREMENT.

O R

ORACLE, réponse de la divinité aux interrogations qu'on lui fait. Nous savons par l'histoire sainte que Dieu a daigné souvent converser avec les Patriarches, & leur révéler ce qu'ils avoient besoin de savoir ; ainsi nous voyons Abraham, Isaac, Rebecca son épouse, Jacob, & d'autres saints personnages consulter le Seigneur, & en recevoir des réponses. A leur tour, les Polythéistes se sont flattés de pouvoir aussi consulter leurs dieux, & en recevoir des réponses. Avant d'examiner ces prétendus *oracles*, il convient de parler de ceux qui ont été rendus aux hébreux.

On en distingue de quatre espèces. 1°. L'inspiration intérieure, par laquelle un homme se sentoit porté tout-à-coup à faire une action extraordinaire, & contraire à l'ordre commun ; ainsi Phinées, petit-fils d'Aaron, fut, par un transport surnaturel, excité à punir de mort un Israélite qui péchoit publiquement avec une Madianite ; il est dit que ce zèle venoit de Dieu, & le Seigneur le récompensa, *Num.* c. 15, ℣. 11. Mais les critiques qui ont imaginé que ce cas étoit commun chez les Juifs, & que cette conduite s'appelloit *le jugement de zèle*, en ont imposé. Nous lisons *1. Reg.* c. 10, ℣. 10, que l'esprit de Dieu tomba sur Saül, & qu'il prophétisa dans une assemblée de Prophètes. 2°. Une voie du ciel que l'on entendoit distinctement, & qui venoit ou immédiatement de Dieu, ou d'un ange envoyé de sa part. Dieu parla ainsi aux Hébreux sur le mont-Sinaï ; il parloit à Moïse face à face, & souvent dans la nuée lumineuse qui couvroit le Tabernacle. Une voix du ciel fut entendue au baptême de Jésus-Christ, à sa transfiguration, à la conversion de S. Paul, &c. 3°. Le don de prophétie, sous lequel on comprend les visions & les songes prophétiques & le don de les interpréter, les exemples en sont fréquens dans l'Ecriture-Sainte. 4°. Les *oracles* rendus par le grand Prêtre, lorsqu'il avoit consulté le Seigneur pour les intérêts de sa nation ou de quelques particuliers.

Nous avons commencé par observer que les *oracles* sont plus anciens que la loi de Moïse ; Dieu avoit parlé immédiatement à Adam, à Noé & à leurs enfans, au Patriarche Abraham, à Isaac, à Rebecca son épouse, à Jacob son fils, il leur avoit envoyé des visions & des songes qui leur apprenoient l'avenir, il avoit donné à Joseph le talent de les interpréter ; enfin, il fit entendre sa voix à Moïse dans le buisson ardent. Aucune de ces révélations ou visions prophétiques n'a eu pour objet de satisfaire la curiosité ni les passions de ceux qui les ont eues ; souvent elles annonçoient des desseins de Dieu, qui ne devoient s'accomplir que plusieurs siècles après, mais auxquels les événemens ont exactement répondu ; il s'agissoit du sort de la postérité des Patriarches qui devoit former des nations entières ; ces prédictions étoient nécessaires pour soutenir la foi des adorateurs du vrai Dieu, pour les confirmer dans son culte, & les préserver de l'aveuglement dans lequel leurs voisins commençoient à se plonger. Dieu multiplioit ainsi les preuves démonstratives de sa providence, à mesure que le Polythéisme faisoit des progrès sur la terre. Des *oracles* dispensés avec tant de sagesse, portent avec eux l'empreinte de la divinité.

Quelques Ecrivains ont pensé que les faux *oracles* des païens n'étoient qu'une imitation de ceux que Dieu avoit daigné accorder aux Hébreux ; Spencer au contraire soutient, *Differt.* 6, sect. 3, que les *oracles* des païens sont les plus anciens ; que Dieu n'en accordoit aux hébreux que pour prévenir le desir qu'ils auroient eu de recourir à ceux des païens, & à cause de l'habitude qu'ils en avoient contractée en Egypte ; mais il a très-mal prouvé son opinion. Il n'a pu citer en faveur de l'antiquité des *oracles* du paganisme que le témoignage d'Hérodote, & cet historien n'a vécu que mille ans après Moïse. Celui-ci mieux instruit qu'Hérodote, n'a rien dit des *oracles* de l'Egypte, & l'on ne prouvera jamais qu'il y en ait eu au tems de la servitude

des Israélites. Moïse suppose, à la vérité, dans ses loix, qu'il y avoit chez les Chananéens des devins, des astrologues, de prétendus Prophètes, puisqu'il défend aux Israélites de les consulter ; mais il atteste en même-tems que Dieu avoit rendu de vrais *oracles* aux patriarches dans les premiers âges du monde. Il rapporte, *Gen.* c. 25, ℣. 22, que Rebecca, grosse de deux enfans, *alla consulter le Seigneur*, qu'il lui répondit, & lui annonça la destinée de ces deux jumeaux ; il y avoit donc dès-lors des lieux où l'on pouvoit consulter Dieu, & des moyens pour en obtenir des réponses : c'étoit 130 ans avant l'entrée des Israélites en Egypte, c. 47, ℣. 9.

Il est certain que les hommes naturellement curieux, ignorans, craintifs, impatiens dans leurs peines & leurs besoins, empressés de s'en délivrer, n'ont pas eu besoin de modèles pour se faire des *oracles*, ni des imposteurs pour être trompés ; le hasard a suffi. Une voix entendue de loin dans un lieu désert, un bruit qui semble articulé, l'écho qui retentit dans les rochers, dans les cavernes, dans les forêts, les divers aspects des astres, le cri, les attitudes, les mouvemens inquiets des animaux, ont été pris par les peuples imbécilles pour des signes de la volonté du Ciel, pour des pronostics de l'avenir, pour des *oracles*. Les hébreux, non contens des moyens par lesquels Dieu daignoit les instruire, alloient encore consulter les dieux des Païens, interrogeoient les morts, &c. Saül inquiet sur son sort futur & sur celui de son armée, fâché de ce que Dieu ne lui répondoit en aucune manière, alla consulter la magicienne d'Endor, *I. Reg.* c. 28, ℣. 6.

La question est de savoir si les *oracles* des hébreux étoient aussi vains & illusoires que ceux des païens, si c'étoit une source continuelle d'erreurs, si c'étoit un artifice inventé par les prêtres pour en imposer au peuple, & pour dominer avec plus d'empire. C'est l'opinion qu'en ont les incrédules, ont-ils raison ?

1°. Nous convenons que les inspirations intérieures étoient sujettes à l'illusion, un homme passionné se croit facilement inspiré ; mais les exemples de cette espèce d'*oracles* sont très-rares dans l'histoire sainte. Quand il est dit d'un personnage que *l'esprit de Dieu tomba sur lui*, cela ne signifie pas toujours qu'il fut divinement inspiré, cela ne désigne souvent qu'un transport subit & violent de colère ou de courage. Les prêtres ne pouvoient avoir aucune part à cette inspiration bonne ou mauvaise.

2°. Lorsqu'une voix se faisoit entendre du Ciel, l'illusion ne pouvoit y avoir lieu, par quel prestige Moïse auroit-il pu faire retentir au sommet du mont-Sinaï le bruit du tonnerre, le son des trompettes, une voix éclatante qui fut distinctement entendue par environ deux millions d'hommes ? Pouvoit-il par quelque artifice y faire briller les éclairs, & la flamme d'une fournaise, couvrir la montagne entière d'une épaisse nuée ? *Exode*, c. 19, ℣. 16 ; c. 20, ℣. 18. Le peuple, à la vérité, ne fut pas témoin de tous les entretiens de Moïse avec Dieu, mais il voyoit distinctement briller sur le Tabernacle la nuée dans laquelle Dieu daignoit descendre & parler à Moïse, *Num.* c. 12, ℣. 5 ; c. 14, ℣. 10, &c. Aaron & Marie, sa sœur, disoient : le Seigneur nous a parlé aussi bien qu'à Moïse, c. 12, ℣. 2.

3°. Lorsqu'un Prophète annonçoit des événemens que la prudence humaine ne pouvoit pas prévoir, sur-tout des choses qui ne pouvoient se faire que par l'opération surnaturelle de Dieu, & qu'on les voyoit arriver à point nommé, ce don de prophétie ne pouvoit pas être suspect. Il est dit, *Num.* c. 11, ℣. 26, que Dieu prit une partie de l'esprit qui étoit dans Moïse, & en fit part à soixante & douze des anciens d'Israël, qu'ils prophétisèrent, & que Moïse n'en fut point jaloux, » Plût à Dieu, dit-il, qu'il donnât son » esprit à tout le peuple, & que tous fussent » Prophètes ! » ℣. 29. Ce n'étoient ni des Prêtres, ni des Lèvites. La plupart des Prophètes Juifs n'étoient pas de race sacerdotale, & souvent ils ont fait aux Prêtres de vifs reproches. *Voyez* PROPHÈTE.

4°. La quatrième espèce d'*oracles*, qui étoient les réponses du grand Prêtre, a beaucoup exercé les savans ; ils ont différté à l'envi pour découvrir de quelle manière il consultoit le Seigneur, & en recevoit les réponses. Ils ont été arrêtés d'abord par la description que Moïse a faite d'un des ornemens du grand Prêtre, sans lequel ils ont supposé qu'il ne pouvoit ni recevoir, ni rendre des *oracles*.

Exode, c. 28, après avoir prescrit la matière & la forme de l'Ephod, *Voyez* ce mot ; Dieu dit à Moïse, ℣. 15 : » vous ferez aussi *Choschen* » *Misphat*, du même tissu que l'Ephod, & dou- » ble, de forme quarrée, de la longueur & de » la largeur d'un palme ; vous y attacherez en » quatre rangs douze pierres précieuses enchassées » dans de l'or, sur chacune desquelles sera gravé » le nom de l'une des Tribus d'Israël, ℣. 19 ; » Aaron portera sur sa poitrine, dans le *Choschen* » *Misphat*, le nom des douze enfans d'Israël, » lorsqu'il entrera dans le sanctuaire, pour en » faire toujours souvenir le Seigneur, ℣. 30 ; » vous mettrez dans le *Choschen Misphat*, *Urim* » *& Thummim*, qui seront sur la poitrine d'Aaron, » quand il se présentera devant le Seigneur, & » il portera ainsi sur son cœur le *jugement* des » enfans d'Israël devant le Seigneur ». Dans le Lévitique, c. 8, ℣. 8, il est dit que Moïse revêtit Aaron de ses habits sacerdotaux, qu'il lui attacha le *Choschen* dans lequel étoient *Urim & Thummim*. Il s'agit de prendre le vrai sens de ces mots hébreux.

La Vulgate a traduit *Choschen Misphat* par le

rational du jugement ; d'autres disent, le *pectoral du jugement*. *Pectoral* convient très-bien à cet ornement, mais il faudroit savoir si le terme hébreu a quelque rapport à la poitrine. *Saphat*, *Sophet*, *Séphat*, suivant la diversité de la ponctuation, signifie également juge, jugement, judicature, fonction & dignité de juge. *Urim & Thummim*, sont rendus dans la Vulgate, par *doctrine & vérité*, dans d'autres versions par *lumière & perfection*. Peut-être faut-il chercher un sens plus simple.

S'il nous étoit permis de hasarder notre avis après celui de tant d'habiles hébraïsans, nous dirions que *Choschen* signifie symbole, marque, signe distinctif d'une dignité, que *Choschen Misphat* exprime *symbole de la qualité de Juge*. *Urim & Thummin* sont à la lettre, & selon la tournure hébraïque, *des brillans parfaits*, des pierres précieuses & brillantes, travaillées, enchassées, & arrangées en perfection. Nous traduirions donc ainsi, sans aucun mystère, le texte sacré : » Vous ferez aussi *l'ornement du Juge* du même » tissu que l'Ephod, de telle manière, &c. Aaron » portera ainsi sur sa poitrine, dans le *signe* » *distinctif du Juge*, le nom des douze enfans d'Is- » raël.... Vous mettrez dans cet ornement *des* » *brillans de la plus grande perfection*, qui seront » sur la poitrine d'Aaron.... & il portera ainsi » toujours sur son cœur le *symbole de Juge* des » enfans d'Israël devant le Seigneur ». Cette version est simple, elle ne laisse aucun embarras. On ne sera pas étonné, sans doute, de voir chez les Hébreux le premier Magistrat caractérisé par un pectoral chargé de pierreries, pendant qu'il l'est chez nous par un mortier, qui est la figure d'un ancien bonnet.

Mais a quelles conjectures ne se sont pas livrés les plus fameux critiques ? Spencer, Prideaux, les Auteurs de la Synopse, le Clerc, les Commentateurs de la bible de Chais, &c. ont enchéri les uns sur les autres ; subjugués par les visions des Rabbins, ils se sont copiés, & ont cherché des difficultés où il n'y en a point.

1°. Ils ont supposé que le grand Prêtre ne pouvoit consulter le Seigneur sans avoir son pectoral, & l'Ecriture n'en dit rien. Dans les livres de Josué & des Juges, où nous lisons que le Seigneur fut souvent consulté, il n'est parlé ni du pectoral, ni d'*Urim & Thummim* ; il n'en est plus question hors de l'Exode & du Lévitique. Le grand Prêtre devoit être revêtu de ses habits sacerdotaux, pour se présenter devant le Seigneur *dans le sanctuaire*, & non ailleurs ; or, Dieu fut souvent consulté hors de là. *I. Reg.* c. 23, ℣. 9 ; & c. 30, ℣. 7. David voulant interroger le Seigneur, dit seulement au Prêtre Abiathar, *appliquez l'Ephod* ; & cela peut signifier également, mettez-le sur vous ou sur moi ; il y avoit des éphods de lin, très-différens de celui du grand Prêtre.

2°. Plusieurs ont imaginé que *Urim & Thummim* étoient des choses distinguées du pectoral, peut-être une inscription brodée ou attachée à cet ornement ; que c'est par là que le grand Prêtre interrogeoit le Seigneur, & que Dieu répondoit. D'autres ont dit que le grand Prêtre se tenoit debout devant le voile du sanctuaire, derrière lequel étoit l'arche d'alliance, & qu'il en sortoit une voix articulée qui répondoit. C'est dommage que toutes ces belles choses ne soient fondées sur rien, & que l'Ecriture n'en dise pas un mot. Il est seulement dit, *Josué*, c. 9, ℣. 14, que les anciens d'Israël n'interrogèrent point *la bouche* du Seigneur, avant de traiter avec les Gabaonites ; mais on sait que *la bouche* ou *la parole* du Seigneur ne signifie souvent que l'inspiration reçue de Dieu par un Prophète, sans rien décider sur la manière dont il l'a reçue.

3°. Spencer, dans une longue Dissertation sur ce sujet, a poussé le ridicule jusqu'à prétendre que *Urim & Thummim* étoient deux petites idoles ou statues renfermées dans la doublure du pectoral, & qui répondoient au grand Prêtre lorsqu'il les interrogeoit. Il a oublié, sans doute, que Dieu avoit sévérement défendu toute espèce d'idoles ou de statues. Dieu a-t-il fait un miracle contre sa loi pour en animer & en faire parler deux, & autoriser ainsi l'idolâtrie parmi son peuple ? Nous passons sous silence l'absurdité qu'il y auroit eue à nommer *Urim & Thummim* deux petites idoles.

S'il nous falloit relever toutes les inepties qui ont été écrites à ce sujet, nous ne finirions jamais. Cet exemple suffit pour nous convaincre que les critiques protestans qui se croient beaucoup plus habiles que les Pères de l'Eglise dans l'intelligence de l'Ecriture-Sainte, ne sont pas eux-mêmes des *oracles* infaillibles, & qu'il y a souvent moins de justesse que de témérité dans leurs conjectures.

Nous avons beau chercher de quelle manière les prêtres juifs pouvoient abuser des *oracles* pour subjuguer le peuple, & pour le tromper, l'histoire n'en fournit aucun exemple, quoiqu'elle fasse assez souvent mention des désordres dans lesquels ils sont tombés ; aucun d'eux n'a été mis au rang des faux Prophètes. Les incrédules qui les accusent par pure malignité, ignorent une multitude de faits qui pourroient servir à les détromper. Souvent l'on ne s'est pas adressé au grand prêtre, dans les occasions mêmes où il s'agissoit des plus sérieux intérêts de la nation, comme de faire la paix ou la guerre, de poser les armes ou de combattre ; & nous ne voyons rien qui témoigne que les particuliers étoient dans l'usage de prendre l'avis des Prêtres dans leurs propres affaires. Josué, qui n'étoit pas prêtre, mais chef du peuple, consultoit lui-même le Seigneur devant l'arche du Tabernacle, *Jos.* c. 7, ℣. 6 ; mais il négligea cette précaution dans l'affaire des Gabaonites, c. 9, ℣. 14 ; cependant Dieu lui parloit immédiatement comme à Moïse,

c. 20,

c. 20, ℣. 1. Nous lisons, *Jud.* c. 3, ℣. 10, qu'Othoniel, neveu de Caleb, avoit l'esprit de Dieu. Un ange vint de la part du Seigneur reprocher aux Israélites leurs prévarications, c. 2, ℣. 1. Un autre fut encore envoyé à ce peuple & à Gédéon, & communiqua son esprit à ce guerrier, c. 6, ℣. 11, 22, 34. La même faveur fut accordée à Jephté, c. 11, ℣. 29; à Manué, père de Samson, c. 13, ℣. 3. Le grand Prêtre Phinées ne fut consulté qu'avant le deuxième combat contre les Benjamites, c. 20, ℣. 28. Dans ces différentes circonstances nous ne voyons pas que les Prêtres aient eu beaucoup de crédit ni d'influence dans les affaires publiques, ils en eurent encore moins sous les Rois. David consulta plusieurs fois le Seigneur, mais il n'est plus parlé de ces consultations dans la suite de l'histoire; lorsque Dieu daigna révéler ses desseins à Salomon, il ne se servit point du ministère des Prêtres. Alors Dieu envoya une suite de Prophètes, comme il l'avoit promis, *Deut.* c. 18, ℣. 15.

Nous n'avons donc pas à redouter la comparaison que l'on peut faire entre les *oracles* des hébreux & ceux des païens, ni que l'on parvienne à prouver que les premiers, aussi bien que les autres étoient des illusions, des impostures, & un artifice des Prêtres. Puisque Dieu prodiguoit les miracles en faveur de son peuple, il n'est pas étonnant qu'il lui ait aussi accordé des *oracles*. Ceux-ci n'avoient rien d'indécent, on ne les consultoit point sur des questions ridicules, ni sur des desseins criminels, ils n'ont trompé personne, ils n'étoient ni captieux ni ambigus, on ne les achetoit point par des présens, ils étoient rendus sans aucune marque de fanatisme ni de trouble d'esprit; il n'en est presque aucun de ceux que l'on a vantés chez les païens dans lequel on ne découvre tous les défauts contraires. Cependant plusieurs anciens philosophes ont eu confiance aux *oracles* qui étoient fréquentés de leur tems; Socrate en particulier trouvoit bon qu'on les consultât en matière de religion. Platon, *de Legib.* l. 5, *Voyez* DEVIN.

On nous dira, sans doute, qu'en soutenant la divinité des *oracles* de la nation juive, nous travaillons à entretenir la crédulité des esprits foibles, & la vaine confiance qu'ils ont eue aux pronostics. Cela n'est pas plus vrai qu'il ne l'est qu'en défendant la réalité des miracles de l'ancien Testament, nous autorisons la croyance des faux prodiges dont on amusoit le peuple chez les Païens. La manière dont Dieu conduisoit son ancien peuple, étoit évidemment surnaturelle & miraculeuse; elle étoit nécessaire dans ces tems-là, eu égard à l'enfance du genre-humain; elle n'a pas été inutile, puisqu'elle a conservé sur la terre la connoissance & le culte du vrai Dieu. Depuis qu'il a daigné nous instruire par Jésus-Christ, & conduire, par l'Evangile, la raison humaine à sa perfection, nous n'avons plus besoin des leçons élémentaires, ni des soutiens de l'enfance, *Gal.* c. 4, ℣. 3. le seul *oracle* que nous avons à consulter, est l'Eglise, notre divin Maître l'a chargée de nous enseigner. Or, l'Eglise a sagement proscrit tous les moyens superstitieux par lesquels la curiosité humaine voudroit savoir ce que Dieu n'a pas voulu nous découvrir.

C'étoit le foible ou plutôt le crime des païens, de-là le grand nombre d'*oracles* dont l'histoire fait mention. Le plus célèbre chez les Grecs étoit celui de Delphes, on venoit des pays les plus éloignés pour le consulter, les plus grands Philosophes, tels que Socrate & Platon paroissent y avoir eu confiance; dans la suite les Eclectiques ou nouveaux Platoniciens en firent un trophée contre le Christianisme, les réponses des *oracles* étoient une des principales preuves qu'ils alléguoient en faveur du paganisme.

Personne n'est tenté aujourd'hui de croire qu'il y avoit quelque chose de divin dans ces *oracles* si vantés, mais la question est de savoir si c'étoient des prestiges du démon, ou seulement une fourberie des prêtres & des autres ministres de la religion païenne. Cette question a été traitée savamment sur la fin du siècle passé & dans le nôtre. Van-Dale, Médecin fameux, en Hollande, mort en 1708, avoit fait une Dissertation pour soutenir que les *oracles* des païens étoit une pure fourberie, elle fut abrégée & traduite en françois par Fontenelle, qui la rendit beaucoup plus séduisante qu'elle n'étoit; tout le monde connoît son *histoire des oracles*. Le P. Baltus, Jésuite, en fit la réfutation; il est à présumer que ses raisons parurent solides, aucun savant de réputation ne lui a répliqué.

Mosheim, dans ses *notes sur Cudworth*, to. 2, c. 5, §. 89, après avoir comparé les raisons pour & contre, juge que ni l'un ni l'autre de ces deux sentimens n'est invinciblement prouvé. A la vérité les défenseurs de Van-Dale ne manquent pas de raisons plausibles; ils ont observé 1°. que la plupart des *oracles* étoient conçus en termes ambigus, & ne pouvoient pas manquer de se trouver vrais dans un sens ou dans un autre. 2°. Qu'ils ne prédisoient pas des événemens fort éloignés, & sur lesquels il fût impossible de former des conjectures. 3°. Que souvent ils se sont trouvés faux. Après avoir dévoilé toutes les supercheries dont on a pu se servir pour tromper ceux qui consultoient les *oracles*, ils ont conclu que ce qui est arrivé cent fois, a pu arriver de même dans tous les cas. Ils disent que jusqu'à présent l'on n'a pas encore pu citer un seul exemple bien constaté d'un *oracle* exactement accompli, & dont l'événement n'ait pas pu être naturellement prévu. A tous ceux que l'on a recueillis dans les relations anciennes ou modernes, ils ont répondu ou que le fait n'est pas suffisamment prouvé, ou qu'il y a exagération dans les circonstances, ou que la vérification s'est faite par hasard.

Quand on leur objecte le sentiment des Pères de l'Eglise qui ont attribué les *oracles* au démon, ils répondent que ces Ecrivains respectables ont été souvent trop crédules, qu'il leur a paru plus court d'attribuer à l'esprit infernal toutes les merveilles citées par les païens, que d'entrer dans la discussion de tous les faits, de toutes les circonstances, de tous les témoignages.

Mais, d'autre part, ils ne prouveront jamais que le démon ne peut connoître aucun événement futur, ni le découvrir aux hommes, que sur ce point ses connoissances sont aussi bornées que les nôtres. Ils ne peuvent pas démontrer qu'il est plus indigne de Dieu de permettre que les hommes soient trompés par les prestiges du démon, que de souffrir qu'ils le soient par des imposteurs rusés & adroits. Or, tant que l'impossibilité de l'intervention du démon ne sera pas prouvée, la multitude des supercheries faites par des imposteurs, ne prouvera pas que jamais le démon n'en a fait aucune. Il est donc impossible de réfuter démonstrativement l'opinion de ceux qui soutiennent que cet esprit de ténèbres y est souvent intervenu. L'Ecriture-Sainte nous apprend que Dieu a quelquefois permis à l'esprit de mensonge de se loger dans la bouche des faux prophètes, pour tromper des Rois méchans & impies, *III. Reg.* c. 22, ℣. 22. A plus forte raison Dieu peut lui permettre de dire quelquefois la vérité, pour tromper d'une autre manière.

Une autre question est de savoir si Dieu, sans blesser aucune de ses perfections, peut révéler lui-même l'avenir à des païens, à des infidèles, & les mettre ainsi en état de le faire connoître aux autres. Pour prouver qu'il le peut, & qu'il l'a fait, il ne serviroit à rien de citer les exemples de Balaam, de Caïphe, des Prophètes avares dont parle Michée, c. 3, ℣. 11; ceux que Jésus-Christ menace de réprouver au jugement dernier, &c. Ces personnages n'étoient pas des païens, ils connoissoient le vrai Dieu. Mais dans le livre de Daniel, c. 2, ℣. 1, &c. nous voyons le Seigneur envoyer à Nabuchodonosor, prince infidèle & idolâtre, des songes prophétiques, & lui révéler un avenir très-éloigné. On ne peut cependant en rien conclure en faveur des prétendus *oracles* des Sybilles, d'Orphée, &c.; puisqu'il est prouvé que ce sont des écrits supposés. *Voyez* SIBYLLES.

Il seroit encore plus ridicule d'attribuer à l'opération de Dieu les *oracles* du paganisme; les motifs pour lesquels on les demandoit, la manière souvent indécente dont ils étoient rendus, les profanations dont ils étoient accompagnés, la confirmation de l'idolâtrie qui en étoit le résultat, sont des raisons plus que suffisantes pour démontrer que l'opération divine n'y est jamais intervenue pour rien. Pour peu que les païens eussent voulu y regarder de près, ils en auroient facilement connu l'illusion; mais l'obstination des philosophes païens à les faire valoir, dut nécessairement augmenter l'aveuglement des peuples. Mosheim lui-même a fait toutes ces réflexions, & elles nous paroissent solides.

ORAISON, Prière. Dans l'office divin, l'on distingue les *oraisons* d'avec les autres parties, d'avec les pseaumes, les hymnes, les leçons, &c. Ce sont des prières ou des demandes adressées directement à Dieu, par lesquelles l'Eglise le supplie de nous accorder les biens spirituels & temporels dont nous avons besoin. Elle les conclut toujours ainsi, *par Jésus-Christ Notre-Seigneur*, &c., afin de nous faire souvenir que toutes les graces nous sont accordées par les mérites de ce divin Sauveur. *Voyez* PRIÈRE.

ORAISON DOMINICALE, ou prière du Seigneur. C'est la prière que Jésus-Christ a enseignée de sa propre bouche à ses disciples, *Matt.* c. 6, ℣. 9. *Luc*, c. 11, ℣. 2; on la nomme vulgairement le *Pater*.

Depuis le commencement de l'Eglise Chrétienne, cette prière a toujours fait partie essentielle du culte public, elle se trouve dans toutes les liturgies; on la récitoit comme aujourd'hui, non-seulement dans la consécration de l'Eucharistie, mais encore dans l'administration du baptême; c'étoit pour les nouveaux baptisés un privilége de pouvoir la dire dans l'assemblée des fidèles, & d'appeller Dieu *Notre Père;* on ne l'enseignoit point aux Catéchumènes avant qu'ils n'eussent reçu le baptême. Les Constitutions Apostoliques, un Concile de Gironne, le quatrième Concile de Tolède, ordonnent de la réciter dans l'office divin au moins trois fois par jour. Bingham, *Orig. Eccléf.* l. 13, c. 7, §. 4 & 5.

Les Pères de l'Eglise les plus anciens, Origène, Tertullien, S. Cyprien, dans leurs *traités de la prière*, ont fait les plus grands éloges de celle-ci, ils l'ont regardée comme un abrégé de la morale Chrétienne, comme le fondement & le modèle de toutes nos prières; ils se sont donné la peine d'en expliquer toutes les demandes l'une après l'autre. Plusieurs Auteurs modernes ont fait de même, comme Bourdaloüe, dans le *recueil de ses pensées*. Le P. le Brun, dans son *explication des cérémonies de la Messe*, tome 2, p. 534, &c.

D'autre côté les incrédules ont fait leurs efforts pour y trouver quelque chose à reprendre. Les uns ont dit que Jésus-Christ n'en est pas le premier auteur, qu'avant lui cette formule étoit déja en usage chez les Juifs; mais ils n'ont pu donner aucune preuve positive de ce fait, c'est une allégation hasardée de leur part. Il seroit singulier que l'on eût ignoré cette anecdote pendant les trois premiers siècles, & que l'on se fût obstiné à attribuer à Jésus-Christ l'institution d'une formule qui étoit d'un usage journalier chez les Juifs.

Quelques autres ont soutenu qu'en disant à Dieu, *ne nous induisez point en tentation*, nous faisons injure à sa bonté souveraine, qu'il semble que Dieu soit capable de nous porter au mal, & d'être la cause du péché. Mais ces censeurs téméraires donnent un faux sens au terme de *tentation*. Dans l'Ecriture-Sainte, *tenter* signifie seulement éprouver, mettre à l'épreuve l'obéissance, la fidélité, la vertu de quelqu'un : or, on peut l'éprouver autrement qu'en le portant au mal; savoir, en lui commandant quelque chose de fort difficile, ou en lui envoyant des afflictions, c'est en ce sens que *Dieu tenta Abraham*, *Gen.* c. 22, ℣. 1; que l'aveuglement de Tobie, & les malheurs de Job, sont appellés une *tentation*, *Tob.* c. 2, ℣. 12. Lorsqu'il est dit, *Deut.* c. 6, ℣. 16 : » Vous » ne tenterez point le Seigneur votre Dieu «, cela ne signifie pas, vous ne porterez pas Dieu au mal, mais vous ne mettrez point sa puissance & sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité. La demande de l'*oraison dominicale* signifie donc : ne nous mettez point à des épreuves au-dessus de nos forces, mais donnez-nous les secours nécessaires pour les supporter. *Voyez* TENTATION

Dans la plupart des exemplaires grecs de Saint Matthieu, l'*oraison dominicale* finit par ces mots : » Parce que c'est à vous qu'appartiennent la royauté, » la puissance & la gloire pour tous les siècles, » *amen* «. Mais ils manquent dans plusieurs manuscrits très-corrects, aussi-bien que dans S. Luc & dans la Vulgate. Les Protestans font un reproche à l'Eglise Catholique de ne pas les ajouter au *Pater*, comme s'il étoit incontestable que ces paroles en font partie. S'ils y avoient vu quelque chose de contraire à leurs opinions, ils n'auroient pas manqué de les supprimer.

Un Anglois, nommé Chamberlayne, a fait imprimer en 1715, à Amsterdam, l'*oraison dominicale* en cent cinquante-deux langues; un Auteur Allemand y en a encore ajouté quarante-huit, principalement des peuples de l'Amérique; ainsi cette prière se trouve aujourd'hui traduite en deux cens langues.

ORAISON MENTALE, prière qui se fait intérieurement sans proférer des paroles. On l'appelle aussi *méditation* & *contemplation*, ou simplement *oraison*; faire l'*oraison* s'entend de l'*oraison mentale*.

Elle consiste à se frapper d'abord l'esprit de la présence de Dieu, à méditer une vérité du Christianisme, à nous en faire à nous-mêmes l'application, à en tirer les conséquences & les résolutions propres à corriger nos défauts, & à nous rendre plus fidèles à nos devoirs, soit envers Dieu, soit envers le prochain.

Sur ce simple exposé, il est déja clair que cet exercice est l'ame du Christianisme, c'est l'adoration en esprit & en vérité que Jésus-Christ a enseignée à ses Disciples; il est dit que lui-même passoit les nuits à prier Dieu, *Luc*, c. 6, ℣. 12; ce n'étoit sûrement pas à réciter des prières vocales. » Je prierai en esprit, dit S. Paul, & dans l'intérieur de mon ame, *I. Cor.* c. 14, ℣. 15. Le Prophète Isaïe disoit déja, c. 26, ℣. 9 : » Mon » ame éleve ses desirs vers vous pendant la nuit, » & dès le matin mon esprit & mon cœur se » tournent vers vous «. C'est ainsi que les Saints ont passé une partie de leur vie.

Comme le plus grand nombre de nos fautes vient de la dissipation & de l'oubli des grandes vérités de la foi, nous serions sûrement plus vertueux, si nous en étions plus occupés. » Nous avons péché, » dit Jérémie, nous avons abandonné le Seigneur; » la justice & la vertu se sont enfuies du milieu » de nous, parce que la vérité a été mise en » oubli «, c. 59, ℣. 12. La science du salut est si importante & si étendue! est-ce trop d'y donner chaque jour quelques momens?

Nous ne devons donc pas être étonnés de ce que les Pères de l'Eglise ont fait des Traités de la prière, l'ont recommandée comme un exercice essentiel au Christianisme, de ce que les Auteurs Ascétiques, de tous les siècles, ont fait tant d'éloges de la méditation, de ce que les personnages les plus éminens en vertu l'ont regardée comme la plus douce & la plus consolante de toutes leurs occupations; une ame, sincèrement pénétrée de l'amour de Dieu, peut-elle trouver de l'ennui à s'entretenir avec lui?

L'*oraison* est spécialement recommandée aux Ecclésiastiques, & sans ce secours, il est fort à craindre que toutes leurs fonctions ne soient mal remplies; elle est rigoureusement ordonnée aux Religieux & aux Religieuses par leur règle; & dans toutes les Communautés régulières, de l'un & de l'autre sexe, elle se fait en commun, au moins une fois par jour. On a multiplié les méthodes & les recueils de méditations, pour en rendre la pratique aisée & agréable.

Mais les ennemis de la piété ne pouvoient manquer de tourner cet exercice en ridicule, de vouloir même persuader qu'il est dangereux. Ce n'est, dit-on, que depuis cinq cens ans que l'on a fait consister la dévotion à demeurer à genoux pendant des heures entières, & les bras croisés, cette piété oisive a plu sur-tout aux femmes naturellement paresseuses, & d'une imagination vive; de-là vient que tant de Saintes des derniers siècles ont passé la meilleure partie de leur vie en contemplation, sans faire aucune bonne œuvre.

Si cela est, ce n'est donc que depuis environ cinq cens ans que les femmes sont devenues paresseuses & d'une imagination vive; ce phénomène seroit singulier. Malheureusement l'on a aussi accusé de ces deux défauts les Solitaires de la Thébaïde, de la Palestine, & de l'Asie mineure, parce qu'ils méditoient aussi-bien que les femmes; il faut donc que l'habitude de la contemplation soit

plus ancienne qu'on ne le prétend. L'on peut s'en convaincre en lisant les Conférences de Cassien, qui a vécu au commencement du cinquième siècle, mais sur-tout la neuvième. S. Benoît, qui recommandoit à ses Religieux la lecture de ces Conférences, forma sa règle sur ce modèle. Si l'on veut lire les Traités d'Origène, de Tertullien, de Saint Cyprien, sur la prière, qui sont du troisième siècle, on verra qu'ils tendent à inspirer le goût de l'*oraison mentale*, encore plus que de la prière vocale. Les Auteurs Ascétiques des bas siècles n'ont rien dit de plus fort que ces anciens Pères.

Il est faux que les saintes Religieuses, dont on blâme la contemplation, aient passé leur vie sans faire des bonnes œuvres; elles ont rempli exactement tous les devoirs de leur état, & ont été des modèles de toutes les vertus, de la charité, de la douceur, de la patience, de l'indulgence pour les défauts d'autrui, de la mortification, de la pauvreté évangélique, de la chasteté, de l'obéissance, de l'humilité; cela se peut-il faire sans bonnes œuvres?

On dit que la vie contemplative conduit à l'erreur & au fanatisme, témoins les faux Gnostiques anciens & modernes, les Beggards, les Béguins, &, dans le dernier siècle, les sectateurs de Molinos & les Quiétistes. A cela nous répondons que s'il y a eu des fanatiques parmi les contemplatifs, cela est venu de la mauvaise organisation de leur cerveau, & non de l'habitude de l'*oraison mentale*; il y en a eu un plus grand nombre parmi ceux qui ne l'ont jamais faite. Ce n'est pas cet exercice qui a inspiré aux incrédules leur fanatisme anti-chrétien, & la haine qu'ils ont jurée à toute religion. L'on a reproché un grain de folie à plusieurs Philosophes anciens & modernes; faut-il en conclure que les méditations philosophiques sont dangereuses par elles-mêmes, & qu'il faut s'en abstenir?

Nous sommes obligés de répéter, pour la centième fois, qu'il n'est rien de si saint ni de si utile dont on ne puisse abuser, qu'il faut blâmer l'abus, & respecter la chose. *Voyez* INTÉRIEUR, THÉOLOGIE MYSTIQUE.

ORALE. (Loi) *Voyez* LOI.

ORARIUM. *Voyez* ÉTOLE.

ORATOIRE, lieu destiné à la prière; il y en a dans les campagnes & dans les maisons des Particuliers. Un *oratoire* est différent d'une chapelle, en ce qu'il y a dans celle-ci un autel, & que l'on y peut dire la Messe, au lieu que dans un *oratoire* il n'y en a point.

L'on a donné ce nom d'abord aux chapelles jointes aux Monastères, dans lesquelles les Moines faisoient leurs prières & leurs exercices de piété avant qu'ils eussent des Eglises; ensuite à celles que des Particuliers avoient chez eux pour leur commodité, ou qui étoient bâties à la campagne, & qui n'avoient point droit de Paroisse. Dans le sixième & le septième siècle, on appelloit *oratoires* les chapelles placées dans les cimetières, ou ailleurs, qui n'avoient ni baptistère, ni office public, ni *Prêtre-Cardinal*, ou Titulaire; l'Evêque y envoyoit un Prêtre quand il jugeoit à propos d'y faire célébrer la Messe. D'autres avoient un Chapelain ou Prêtre titulaire, lorsque le Fondateur l'avoit desiré, ou que le concours des fidèles le demandoit. Dans la suite, plusieurs de ces *oratoires*, ou chapelles situées dans des hameaux, sont devenues des Eglises paroissiales, ou succursales, lorsque le nombre des Habitans a augmenté. Il y avoit aussi dans ce tems-là, comme à présent, des *oratoires* chez les Hermites, & dans les maisons des Particuliers.

Les Rois & les Princes n'ont jamais manqué d'en avoir, & le titre de *Maître de l'oratoire* étoit une charge occupée par un Prêtre; sa principale fonction étoit de réciter l'office divin avec le Prince: aujourd'hui c'est un titre sans fonctions.

Le Conciliabule de Constantinople, tenu en 861 par Photius, défend de célébrer la liturgie & de baptiser dans les *oratoires* domestiques; mais ce point de discipline est établi par des Canons plus respectables que ceux de Photius.

On trouve encore, dans la plupart des Provinces, des *oratoires* placés sur les grands chemins, & quelquefois au sommet des montagnes, afin que les voyageurs fatigués puissent s'y reposer, & y faire leurs prières. *Voyez* CHAPELLE.

ORATOIRES DES HÉBREUX. Les anciens Hébreux, qui demeuroient trop loin du Tabernacle, ou du Temple, & qui ne pouvoient pas s'y rendre en tout tems, bâtirent des cours sur le modèle de la cour des holocaustes, pour y offrir à Dieu leurs hommages; elles furent nommées en grec Προσευχὴ, *prière*, ou *oratoire*.

I. Machab. c. 3, ℣. 46, il est dit que, pendant que la ville de Jérusalem étoit déserte, les Juifs s'assemblèrent à Maspha, parce qu'il y avoit là, autrefois, un lieu de prière dans Israël. En effet, c'est à Maspha que Jephté parla aux Députés de Galaad *devant le Seigneur*, *Judit.* c. 11, ℣. 11; c'est là que les Tribus s'assemblèrent *devant le Seigneur*, pour résoudre la guerre contre les Benjamites, c. 20, ℣. 1; c. 21, ℣. 5. On s'y assembla encore sous Samuel, *I. Reg.* c. 7, ℣. 5, & pour l'élection de Saül, c. 10, ℣. 17. Par-là même on voit que ces *oratoires* n'étoient pas fort multipliés.

S. Luc, c. 6, ℣. 12, dit que Jésus monta seul sur une montagne pour prier, & qu'il passa la nuit à prier Dieu; quelques critiques traduisent, *il passa la nuit dans l'oratoire de Dieu. Act.* c. 16, ℣. 3, il dit: » Le jour du Sabbat nous sortîmes » de la ville, & nous allâmes vers la rivière, où » il sembloit que se faisoit la prière. ℣. 16. Et pen- » dant que nous allions à la prière, &c. « Προσευχὴ,

disent-ils, signifie dans ces passages l'*oratoire*, & non la prière. Cela peut être.

Philon parle des *oratoires* d'Alexandrie, & dit qu'ils étoient accompagnés d'un bois sacré. Saint-Epiphane nous apprend que les *oratoires* des Juifs étoient des cours, sans couverture, semblables aux enclos que les Latins nommoient *forum*, & que les Samaritains en avoient un près de Sichem. Mais quand Juvénal dit, *Sat.* 3, ℣. 13, que l'ancien temple & le bois sacré de la Nymphe Egerie étoient loués à des Juifs, il n'ajoute point qu'ils en avoient fait un *oratoire*, cela n'est pas même probable; & ce que le Poëte nomme *proseucha*, ℣. 296, n'est pas un *oratoire*.

Dans toutes ces citations nous ne voyons rien d'assez positif pour en conclure, comme certains critiques, que les *oratoires* des Juifs étoient différens des Synagogues, puisque Joseph & Philon semblent les confondre. Il s'ensuit encore moins qu'ils étoient ordinairement placés sur des montagnes, & accompagnés d'un bois sacré, que c'étoit la même chose que les *hauts lieux*; ceux-ci sont condamnés constamment dans l'Ecriture-Sainte. Il n'y a aucune apparence que le sanctuaire du Seigneur, dont il est parlé dans le *Livre de Josué*, c. 24, ℣. 26, ait été un de ces *oratoires*; c'étoit plutôt le Tabernacle. Toutes ces conjectures de Prideaux nous paroissent très-hasardées. *Hist. des Juifs*, l. 6, c. 4.

ORATOIRE, Congrégation de Prêtres séculiers établie en France l'an 1611 par le Cardinal de Bérulle, pour instruire les Clercs & les Ecoliers. Il la forma sur le modèle de celle de Rome, que S. Philippe de Néri avoit établie en 1554, sous le titre de l'*Oratoire de Sainte Marie en la Vallicelle*; le Cardinal de Bérulle nomma la sienne l'*Oratoire de Jésus*, & il fut aidé par les conseils de S. François de Sales, & du vénérable César de Bus.

Au mois de Décembre 1611, il obtint de Louis XIII des Lettres-Patentes, qui furent enregistrées au Parlement l'année suivante, avec cette clause : » A la charge de rapporter dans » trois mois le consentement de l'Evêque, auquel » ils demeureront soumis «. En 1613, Paul V approuva & confirma cet Institut; dès ce moment la Congrégation de l'*Oratoire* se répandit, & fut établie dans plusieurs villes du Royaume.

On ne peut pas en faire un éloge plus flatteur que celui qu'en a fait le célèbre Bossuet, en parlant des vertus de M. Bourgoin, second Supérieur général, en 1662. » Le Cardinal de Bérullle » forma une Compagnie, à laquelle il n'a point » voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de » l'Eglise, d'autres règles que les Canons, ni » d'autres Supérieurs que les Evêques, d'autres » liens que la charité, ni d'autres vœux solemnels » que ceux du Baptême & du Sacerdoce. Com- » pagnie où une sainte liberté fait le saint enga- » gement, où l'on obéit sans dépendre, où l'on » gouverne sans commander, où toute l'autorité » est dans la douceur, & où le respect s'entretient » sans le secours de la crainte; Compagnie où la » charité, qui bannit la crainte, opère un si grand » miracle, & où, sans autre joug qu'elle-même, » elle fait non-seulement captiver, mais encore » anéantir la volonté propre; Compagnie où, » pour former de vrais Prêtres, on les mène à la » source de la vérité, où ils ont toujours en main » les livres saints, pour en rechercher sans relâche » la lettre par l'esprit, l'esprit par l'oraison, la » profondeur par la retraite, l'estime par la pra- » tique, la fin par la charité, à laquelle tout se » termine, & qui est l'unique trésor de Jésus- » Christ «. D'autres personnages très-respectables en ont parlé de même.

On peut dire, à la louange de cette Congrégation, qu'elle est à peu près aussi pauvre aujourd'hui que dans le tems de son établissement, qu'elle n'a presque fait aucune acquisition, & qu'elle a toujours donné l'exemple d'un noble désintéressement. Elle a aussi donné à l'Eglise & aux Lettres des hommes distingués, de grands Prédicateurs, de savans Théologiens, des Ecrivains très-habiles dans la critique sacrée & dans les antiquités ecclésiastiques, & de bons Littérateurs. Il en est sorti d'excellens ouvrages. La plupart des membres qui l'ont quittée, après y avoir été instruits, ont conservé de l'estime & de l'attachement pour elle, & ont fait honneur à la république des Lettres. Elle gouverne aujourd'hui environ soixante Collèges, & cinq ou six Séminaires.

Les Protestans même n'ont pu refuser de rendre, à quelques égards, justice à cette Congrégation; Mosheim en parle avec estime, & nomme plusieurs des Savans qu'elle a produits; mais il donne à entendre qu'elle fut formée par esprit de rivalité contre celle des Jésuites, & que l'antipathie entre ces deux Sociétés célèbres a toujours été sensible. Malheureusement l'éloge qu'il fait de Quesnel & de son livre, & les torrens de bile qu'il vomit contre les Jésuites, contribuent beaucoup à décréditer son jugement, la passion y perce de toutes parts. *Hist. Eccléf., dix-septième siècle*, sect. 2, 1re part., c. 1, §. 28 & 32.

ORBIBARIENS, secte d'hérétiques qui firent du bruit vers l'an 1198. C'étoient des vagabonds auxquels, selon les apparences, on donna le nom d'*Orbibariens*, tiré du mot latin *Orbis*, parce qu'ils couroient le monde, sans avoir aucune demeure fixe. Ils paroissent être sortis des Vaudois.

Ils nioient la Sainte-Trinité, la résurrection future, le Jugement dernier, les Sacremens; ils croyoient que Jésus-Christ n'étoit qu'un simple homme, & qu'il n'avoit pas souffert; ils furent condamnés par Innocent III. Comme ils étoient fort ignorans, on ne voit pas qu'ils aient subsisté long-tems. D'Argentré, *Collect. Jud.*, tome 1; Sponde, *ad ann.* 1192.

ORDALIE ou ORDÉAL. *Voyez* ÉPREUVES SUPERSTITIEUSES.

ORDINAL. Les Anglois nomment ainſi un livre qui contient la manière de donner les Ordres & de célébrer le Service divin. Il fut compoſé après la prétendue réformation de l'Angleterre, ſous le règne d'Edouard VI, ſucceſſeur immédiat d'Henri VIII; on le ſubſtitua au Pontifical & au Rituel Romain. Il fut, dit-on, revu par le Clergé en 1552, & le Parlement y donna la ſanction de ſon autorité, pour qu'il ſervît de règle dans tout le Royaume.

Le P. Lequien, le P. Hardouin, Fenell, & les autres Théologiens Catholiques qui ont attaqué la validité des ordinations anglicanes, ont écrit que l'*ordinal* anglican étoit l'ouvrage de la Puiſſance ſéculière. Le P. le Courrayer, qui a ſoutenu la validité de ces mêmes ordinations, s'eſt attaché à prouver que ce livre fut l'ouvrage du Clergé, que le Roi & le Parlement n'y eurent point d'autre part que de l'autoriſer, pour qu'il eût force de loi; mais ces preuves n'ont pas demeuré ſans réplique.

On ſait de qui étoit compoſé pour lors le Clergé d'Angleterre, d'hommes qui, en embraſſant l'héréſie, avoient perdu tout pouvoir & toute juriſdiction eccléſiaſtique, dont la plupart penſoient que l'Ordre n'eſt pas un Sacrement, & qu'eux-mêmes n'avoient aucune puiſſance ſpirituelle que celle qu'ils tenoient du Roi. La queſtion eſt de ſavoir ſi la formule qu'ils ont établie, quelle qu'elle ſoit, peut avoir aucune force de conférer des pouvoirs ſpirituels, en vertu de l'autorité ſéculière. Les Théologiens Catholiques ſoutiennent que non, que cette formule, d'ailleurs, eſt inſuffiſante; le P. le Courayer n'a pas prouvé le contraire. *Voyez* ANGLICAN.

ORDINAND, homme qui doit recevoir les Ordres. On voit, par les divers monumens de l'antiquité, avec quel ſoin l'Egliſe vouloit que les *Ordinands* fuſſent examinés; dès le troiſième ſiècle Tertullien, & S. Cyprien; dans les ſuivans S. Baſile, S. Léon, & d'autres Pères, en rendent témoignage, & cela eſt prouvé par les Canons de pluſieurs Conciles. Cette diſcipline parut ſi ſage à l'Empereur Alexandre Sevère, qu'il voulut qu'elle fût obſervée à l'égard des Gouverneurs des Provinces. Lamprid. *in vitâ Alex. Sev.*

L'examen concernoit non-ſeulement la foi & la doctrine, mais encore les mœurs & la condition des *Ordinands*. On excluoit des Ordres tous ceux qui étoient ſuſpects d'héréſie, ceux qui avoient été ſoumis à la pénitence publique, ceux qui étoient tombés dans les perſécutions, ceux qui étoient coupables de quelque grand crime, comme d'homicide, d'adultère, d'uſure, de ſédition, de s'être mutilés eux-mêmes, s'ils l'avoient commis depuis leur baptême; ceux qui avoient été baptiſés par les hérétiques, ou qui ſouffroient que quelqu'un de leur famille perſévérât dans le paganiſme ou dans l'héréſie; & l'on prenoit les plus grandes précautions pour écarter juſqu'au plus léger ſoupçon de ſimonie. Quant à la condition, l'on n'admettoit point aux Ordres les militaires, les eſclaves, ni même les affranchis, ſans la permiſſion de leurs maîtres; ceux qui étoient engagés dans une ſociété d'art ou de métier, ceux qui étoient chargés des deniers publics, & qui devoient en rendre compte, ceux que nous appellons *hommes d'affaires*, les Bigames, les acteurs de Théatre. Bingham, *Orig. Eccléſ.* l. 4, c. 3 & 4.

Quiconque eſt inſtruit de cette diſcipline, ne peut pas concevoir comment dans nos derniers ſiècles une foule d'écrivains ont voulu nous peindre les Paſteurs de l'Egliſe des quatre ou cinq premiers ſiècles comme des hommes ſans mérite, ou comme des perſonnages d'une vertu très-ſuſpecte. Nous ſommes très-perſuadés que ces ſaintes règles n'étoient pas obſervées fort ſcrupuleuſement chez les hérétiques, que dans les tems de trouble on s'en eſt relâché, quelquefois par néceſſité & par impoſſibilité de faire autrement; de-là cette multitude d'Evêques Ariens qui étoient ſi peu dignes de leur caractère. Mais enfin ces règles ont toujours ſubſiſté, les Conciles ont veillé à leur obſervation, & ſouvent ont dégradé ceux qui ne les avoient pas reſpectées.

ORDINATION, cérémonie par laquelle on donne les Ordres. Dans l'Egliſe Romaine elle conſiſte dans l'impoſition des mains de l'Evêque ſur la tête des Ordinands, avec une formule ou une prière, & dans l'action de leur mettre à la main les inſtrumens du culte divin, relatifs aux fonctions de l'Ordre qu'ils reçoivent. L'impoſition des mains n'a cependant lieu qu'à l'égard des trois Ordres majeurs; ſavoir, l'Epiſcopat, la Prêtriſe & le Diaconat.

La principale queſtion qui ſe préſente ſur ce ſujet, eſt de ſavoir ſi l'*Ordination* eſt, ou n'eſt pas un Sacrement; les proteſtans la regardent comme une ſimple cérémonie, les Catholiques ſoutiennent que c'eſt un Sacrement, & ils le prouvent.

1°. Les Proteſtans même ne peuvent refuſer de reconnoître pour Sacrement une cérémonie qui donne le Saint-Eſprit, la grace ſanctifiante, & des pouvoirs ſurnaturels; or, tel eſt l'effet de l'*Ordination*. *Joan.* c. 20, ℣. 21, nous liſons que Jéſus-Chriſt après ſa réſurrection dit à ſes Apôtres: » comme mon père m'a envoyé, je » vous envoie; qu'enſuite il ſouffla ſur eux, & » leur dit: recevez le Saint-Eſprit; les péchés » ſont remis à ceux auxquels vous les remettrez, » & ſont retenus à ceux auxquels vous les re- » tiendrez ». Perſonne, ſans doute, ne niera que l'effet n'ait exactement répondu aux paroles.

Les Apôtres reçurent donc une mission semblable à celle de Jésus-Christ, le Saint-Esprit, & le pouvoir de le communiquer, avec celui de remettre les péchés.

En effet, il est dit, *Act.* c. 6, ℣. 6, que pour établir sept Diacres, les Apôtres leur imposèrent les mains, avec des prières; c. 8, ℣. 17, que les Apôtres en imposant les mains sur les fidèles baptisés, leur donnoient le Saint-Esprit; c. 13, ℣. 2, que pendant qu'ils jeûnoient & célébroient la Liturgie, le Saint-Esprit dit: séparez-moi Paul & Barnabé pour l'ouvrage auquel je les destine, qu'en conséquence ils continuèrent de jeûner & de prier, qu'ils leur imposèrent les mains, & les envoyèrent; que ces deux hommes furent envoyés par le Saint-Esprit.

S. Paul écrit à son disciple Timothée, c. 4, ℣. 14. » Ne négligez point la grace qui est en » vous, qui vous a été donnée par l'esprit pro» phétique avec l'imposition des mains des Prê» tres; c. 5, ℣. 22, n'imposez trop-tôt les mains » à personne, & ne participez pas aux péchés » d'autrui; *II. Tim.* c. 1, ℣. 6, je vous avertis » de ressusciter la grace de Dieu qui est en vous » par l'imposition de mes mains; car Dieu ne » nous a pas donné un esprit de crainte, mais » de force, de charité & de sobriété ». Il dit aux Pasteurs de l'Eglise d'Ephèse que le Saint-Esprit les a établis Evêques ou surveillans pour gouverner l'Eglise de Dieu, *Act.* c. 20, ℣. 28.

Nous ne nous arrêterons point à réfuter les différentes tournures dont les Protestans se sont servis pour esquiver les conséquences de ces passages. En les rapprochant, & en les comparant, ils nous paroissent prouver que les Apôtres en imposant les mains aux Ordinands, ont cru leur donner la même mission & les mêmes pouvoirs qu'ils avoient reçus eux-mêmes de Jésus-Christ, qu'ils ont cru leur communiquer le Saint-Esprit & la grace nécessaire pour remplir fidèlement les fonctions de leur ministère, qu'ils ont voulu que ces Evêques fissent de même à l'égard des nouveaux Pasteurs qui devoient leur succéder dans le gouvernement de l'Eglise de Dieu. Cela posé, nous demandons s'il manque quelque chose à l'*Ordination* pour être un vrai sacrement.

2°. Nous n'avons point comme les Protestans le privilége d'entendre l'Ecriture-Sainte comme il nous plaît; nous en puisons le sens dans la tradition laissée par les Apôtres à leurs disciples, & transmise par ceux-ci à leurs successeurs. Or, dans les lettres de S. Clément & de S. Ignace, instruits par les Apôtres mêmes, dans les Canons des Apôtres qui nous ont conservé la discipline des trois premiers siècles, la Hiérarchie des Evêques, des Prêtres & des Diacres, est représentée comme une Institution divine, formée sur le modèle de l'ancien sacerdoce; S. Clément, *Epist. I. ad Cor.* n. 42. Il est dit qu'ils transmettent leur ministère & leurs fonctions à leurs successeurs, n. 44; qu'eux seuls doivent présider au culte divin, & que les fidèles doivent leur être soumis, que l'Evêque tient la place de Jésus-Christ, & les Prêtres celle des Apôtres; S. Ignat. *Epist. ad Magnes.* n. 6; qu'ils sont ordonnés par l'imposition des mains, *Can. Apost. I.* qu'ils offrent à l'autel le sacrifice que Dieu a établi, *Can. II;* qu'ils forment un Ordre sacré, *Can. VI;* que les Evêques assemblés doivent décider les contestations Ecclésiastiques, *Can. XXX.* Voilà certainement une mission, des pouvoirs, un caractère & des fonctions qui n'appartiennent point aux simples fidèles. S. Irénée, S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, S. Cyprien, nous attestent que cette discipline étoit observée au troisième siècle; elle étoit donc la même en Asie, en Afrique, en Italie & dans les Gaules: Qui l'y avoit introduite?

Nous ne faisons presque ici que copier les réflexions de deux Théologiens Anglicans, de Bévéridge dans ses notes sur les Canons des Apôtres, & de Bingham dans ses *Origines Ecclésiastiques*, l. 3 & 4. Nous ignorons pourquoi ces deux savans, qui ont prouvé comme nous que l'institution des Evêques, des Prêtres & des Diacres, & les degrés de leur Hiérarchie, sont de droit divin, n'ont pas pris la peine d'examiner si leur *Ordination* est ou n'est pas un Sacrement; comment ils n'ont pas vu que c'est une conséquence nécessaire des passages & des monumens que nous venons de citer.

Encore une fois, si une cérémonie qui donne à celui qui la reçoit une mission, un caractère, une grace & des pouvoirs surnaturels, n'est pas un Sacrement, nous ne savons plus ce que l'on doit entendre sous ce nom.

3°. Le Concile de Trente n'a donc fait que confirmer la doctrine & l'usage reçus des Apôtres, lorsqu'il a décidé que l'*Ordination* est un vrai Sacrement qui donne le Saint-Esprit, qui imprime un caractère sacré, qui communique le pouvoir d'offrir le saint sacrifice, & de remettre les péchés, &c. *Sess.* 23, *Can. I* & suiv. Il appuie cette doctrine sur les passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons allégués, cap. 1 & seq. Lorsque les Apôtres & leurs disciples se sont donnés des successeurs par l'*Ordination*, ils leur en ont transmis, sans doute, la même idée & la même notion qu'ils en avoient eux-mêmes. Or, les Pasteurs de l'Eglise dans tous les siècles se sont crus revêtus de la même mission, du même caractère, de la même grace & du même ministère que les Apôtres. La doctrine Catholique a donc autant de témoins qu'il y a eu d'hommes Ordonnés depuis les Apôtres jusqu'à nous. Après quinze siècles il étoit un peu tard pour venir en enseigner une autre.

Nous demandons aux Protestans qui n'ont point d'*Ordination*, & qui soutiennent qu'il n'en faut point, qui leur a donné le Saint-Esprit, pour

mieux entendre l'Ecriture-Sainte que les Disciples des Apôtres, que les Pasteurs de l'Eglise Catholique leurs successeurs, que ceux même des Eglises schismatiques séparées d'elle depuis douze cens ans.

4°. En effet, les sectes de Chrétiens Orientaux, les Nestoriens, les Jacobites, les Grecs, les Arméniens, donnent les Ordres comme les Latins, par l'imposition des mains accompagnées de prières ; ils sont persuadés que cette cérémonie vient de tradition apostolique, qu'elle confère une grace particulière à ceux qui sont ordonnés, pour les rendre capables de remplir saintement les fonctions du ministère dont ils sont chargés, qu'elle met entr'eux & les autres Chrétiens une distinction fixe & constante, par conséquent qu'elle leur imprime un caractère ; que celui qui a reçu un ordre inférieur, comme le Soudiaconat ou le Diaconat, n'a pas pour cela le pouvoir d'exercer les fonctions de Prêtre ou d'Evêque, mais qu'il lui faut une nouvelle *Ordination*. Ils sont donc très-persuadés que les Ordres sont un Sacrement, & ce n'est pas l'Eglise Latine qui leur a donné cette croyance, puisqu'ils ont continué à la détester depuis leur schisme. Ainsi c'est contre toute vérité que les prétendus réformateurs ont soutenu que la distinction des Ordres & la qualité de Sacrement qui leur est attribuée par les Latins, est une invention des Papes, inconnue à l'ancienne Eglise.

Ces mêmes Orientaux regardent le sacerdoce comme un degré de dignité & d'autorité dans l'Eglise, qui ne peut être donné que par l'imposition des mains des Evêques successeurs des Apôtres, & ils ne reconnoissent pour Evêques que ceux qui ont reçu l'*Ordination* Episcopale par les mains d'autres Evêques, & qui, par cette succession constante, remontent jusqu'à Jésus-Christ. Jamais ils n'ont cru, comme les Protestans qu'une assemblée de laïques pût faire des Prêtres, jamais ils n'ont reconnu pour Pasteurs légitimes que ceux auxquels l'Evêque avoit imposé les mains avec les prières & les cérémonies ordinaires. *Perpét. de la foi*, tome 5, l. 5, c. 6 & 8.

Fondés sur toutes ces preuves, les Théologiens Catholiques définissent l'*Ordination*, un Sacrement de la loi nouvelle, qui donne le pouvoir de faire les fonctions Ecclésiastiques, & la grace pour les exercer saintement.

Ils ne sont pas d'accord à déterminer quelles sont la matiere & la forme essentielles de ce Sacrement ; tous conviennent que l'imposition des mains est absolument nécessaire, aussi bien que la prière ; mais la formule de cette prière n'est fixée ni par l'Ecriture-Sainte, ni par aucun monument des premiers siècles, elle n'est pas littéralement la même dans l'Eglise Latine & chez les Orientaux ; mais le sens n'est pas différent. La grande question est de savoir si la *porrection* des instrumens usitée chez les Latins, est aussi essentielle que l'imposition des mains. La première n'a pas lieu dans les Eglises Orientales, & cependant leurs *Ordinations* sont regardées comme valides. De même qu'un Prêtre Latin a toujours été reçu comme tel dans l'Eglise Grecque, ainsi un Prêtre Grec, Syrien, Egyptien, Arménien, Ethiopien, passe dans l'Eglise Romaine pour validement ordonné ; mais un Prêtre Anglican, un Ministre Luthérien ou Calviniste, ne sont envisagés chez les Orientaux, non plus que chez nous, que comme de simples laïques sans *Ordination*. Habert, dans son Pontifical, le P. Morin & le P. Goar dans leurs Traités de l'*Ordination*, exposent la discipline des Grecs sur ce point, celles des autres Orientaux y est conforme. *Perpét. de la foi*, *ibid.* c. 7 & 10.

Parmi les reproches que les Grecs ont faits aux Latins, nous ne voyons pas qu'ils les aient blâmés d'avoir ajouté à l'imposition des mains la porrection des instrumens, avec une formule qui y est relative. Ce symbole est en effet très-énergique & très-convenable, il est imité d'après la consécration des Prêtres de l'ancienne loi, *Exode*, c. 29, ℣. 24 & 35. *Num.* c. 3, ℣. 3, &c. ; il sert à distinguer l'*Ordination*, & les fonctions des divers Ministres de l'Eglise. Ç'a été un trait de bizarrerie & de témérité de la part des Anglicans qui ont conservé l'*Ordination*, de retrancher la *porrection* des instrumens, & d'imiter le rit des Orientaux, plutôt que celui de l'Eglise Romaine ; puisque l'on ne peut pas décider avec une entière certitude que cette *porrection* n'est pas nécessaire. *Voyez* PRÊTRISE.

L'*Ordination* des Evêques se nomme communément *sacre*, ou *consécration*. Leur principal privilége est de pouvoir seuls ordonner les ministres inférieurs de l'Eglise, ce pouvoir leur a toujours été réservé, on le voit par les Canons des Apôtres.

Selon l'ancienne discipline de l'Eglise, on ne connoissoit point les *Ordinations* vagues, tout Clerc étoit obligé de s'attacher à une Eglise, de s'y destiner à une fonction, pour laquelle il devoit être ordonné. Dans le douzième siècle on se relâcha de cet usage, & il en est résulté plusieurs inconvéniens ; le Concile de Trente a travaillé à le rétablir, en défendant d'ordonner un Clerc, qui ne seroit pas pourvu d'un titre, ou d'un bénéfice capable de le faire subsister. Mais la nécessité de fournir des Vicaires & des Desservans dans les Paroisses & les Eglises Succursales de la campagne, oblige les Evêques à ordonner des Prêtres sur un simple titre patrimonial.

Le Pape Alexandre II a condamné les *Ordinations* que l'on appelle *per saltum*, c'est-à-dire, qu'il a défendu d'élever aux Ordres majeurs un Clerc qui n'auroit pas reçu les Ordres mineurs, & plus encore de conférer un des Ordres majeurs à celui qui n'auroit pas reçu l'Ordre qui doit précéder, comme d'ordonner Prêtre un homme qui n'est pas Diacre. Quoique plusieurs Théologiens aient soutenu que ces sortes d'*Ordinations* seroient valides,

valides, sans être légitimes, leur sentiment n'est pas suivi; & si l'on peut en citer des exemples, c'étoient des abus.

Tout le monde sait que les femmes sont incapables de recevoir aucun Ordre Ecclésiastique, & que pour être ordonné validement, un homme doit être baptisé, & consentir librement à son *Ordination*. L'on trouvera dans le Dictionnaire de Jurisprudence les autres points de discipline qui concernent ce Sacrement.

ORDINATIONS ANGLICANES. *Voyez* ANGLICAN.

ORDRE, caractère, pouvoir, ministère Ecclésiastique, conféré à un homme par l'Ordination. Le Concile de Trente, *Sess.* 23, après avoir décidé que l'Ordination est un Sacrement qui donne le Saint-Esprit, & imprime un caractère ineffaçable, distingue sept *Ordres* outre l'Episcopat; savoir, trois *Ordres* sacrés ou majeurs, qui sont la Prêtrise, le Diaconat & le Soudiaconat, & quatre *Ordres mineurs*, qui sont ceux d'Acolythe, d'Exorciste, de Lecteur & de Portier. La distinction de ces divers degrés, & le plus ou moins de proximité qu'ils ont au sacerdoce, sont la raison pour laquelle on les a nommés *Ordres*. Le Concile décide encore qu'il y a de droit divin dans l'Eglise une Hiérarchie composée des Evêques, des Prêtres & des Ministres ou des Diacres. *Voyez* HIÉRARCHIE, & les noms de chaque *Ordre* en particulier. Il décide enfin que les Evêques sont de droit divin, supérieurs aux simples Prêtres, *Voyez* EPISCOPAT, EVÊQUES.

Plusieurs Théologiens ont disputé pour savoir si le Soudiaconat & les *Ordres mineurs* sont des Sacremens; le Concile de Trente ne le décide pas formellement, mais en prononçant que l'*Ordre* ou l'Ordination est un Sacrement, & en donnant le nom d'*Ordres* aux divers degrés de ministère qui approchent plus ou moins du sacerdoce, il semble décider que tout ce qui est *Ordre*, est Sacrement. Il fait remarquer que tous ces degrés tirent leur dignité & leur importance de la relation qu'ils ont de près ou de loin avec l'auguste sacrifice des autels, & avec le pouvoir de remettre les péchés. Aussi le sentiment presque général parmi les Théologiens, est que non-seulement le Soudiaconat, mais encore les quatre *Ordres mineurs* sont des Sacremens; tous conviennent qu'un Clerc ne peut & ne doit pas recevoir deux fois le même *Ordre*; d'où l'on conclut que chacun de ces degrés imprime un caractère ineffaçable.

Les Grecs & les autres sectes de Chrétiens Orientaux regardent comme des *Ordres* le Soudiaconat, l'office de Lecteur & celui de Chantre; ils ne connoissent pas d'autres *Ordres mineurs*. *Perpét. de la foi*, tome 5, l. 5, c. 6.

Mosheim, qui semble n'avoir entrepris son histoire Ecclésiastique que pour censurer la conduite de l'Eglise Catholique, attribue à des motifs peu louables l'institution des *Ordres mineurs*. » Au troisième siècle, dit-il, les Evêques s'attribuèrent beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en » avoient eu auparavant, ils diminuèrent insensiblement les droits, non-seulement des simples » fidèles, mais des Prêtres. Un des principaux » Auteurs de cette nouvelle discipline fut l'Evêque Cyprien, homme le plus entêté qui fut » jamais des prérogatives de l'Episcopat. Cette » innovation ne manqua pas d'introduire des vices » parmi les ministres de l'Eglise, le luxe, la » mollesse, l'arrogance, la fureur de disputer. » Plusieurs Evêques, sur-tout ceux qui occupoient les plus grands Siéges & les plus riches, » s'arrogèrent les droits & les ornemens des Souverains, un Trône, des Officiers, des habits » pompeux, pour en imposer au peuple. Les Prêtres imitèrent l'exemple des Evêques, négligèrent leurs devoirs, pour se livrer à la mollesse; les Diacres attentifs à profiter de l'occasion, s'emparèrent des droits & des fonctions » du Sacerdoce. Telle est, selon moi, continue » Mosheim, l'origine des *Ordres mineurs*, des » Soudiacres, des Acolythes, &c. L'Eglise auroit » pu s'en passer, s'il y avoit eu plus de piété & » de vraie religion parmi ses Pasteurs. Dès que » les Evêques & les Prêtres se furent dispensés » des fonctions qui leur paroissoient trop basses, » les Diacres firent de même, & voulurent avoir » des inférieurs ».

Ainsi la malignité des hérétiques trouve des sujets de scandale dans les choses les plus innocentes, & même les plus louables; nous soutenons que l'institution des *Ordres mineurs* a eu des motifs diamétralement opposés à ceux que Mosheim a forgés.

1°. Lorsque les fidèles étoient encore peu nombreux, un seul homme zèlé & laborieux pouvoit suffire à toutes les fonctions du sacerdoce. Ainsi dans les campagnes un seul Curé dessert une Paroisse entière, lorsqu'elle n'est pas fort étendue, sans être aidé par des Clercs; mais si son troupeau est nombreux, & distribué dans plusieurs hameaux, il est obligé de s'associer au moins un Vicaire. De même dans les premiers siècles, à mesure que la multitude des Chrétiens augmenta, & lorsqu'une Eglise renfermoit plusieurs milliers de fidèles, un seul Evêque ne pouvoit plus suffire à remplir tous les devoirs & toutes les fonctions. Selon l'opinion commune, pendant les quinze premières années, les douze Apôtres & plusieurs disciples demeurèrent rassemblés à Jérusalem; tous, sans doute, concouroient pour lors aux fonctions du sacerdoce; lorsqu'ils se trouvèrent surchargés, ils s'associèrent sept Diacres, *Act.* c. 6, ℣. 2. Accuserons-nous les Apôtres d'en avoir agi ainsi par orgueil & par mollesse parce qu'ils dédaignoient les fonctions qui leur parurent trop basses, par l'ambition d'avoir

des inférieurs, parce qu'ils manquoient de piété & de vraie religion ? Mosheim n'a pas vu qu'en calomniant les Evêques du troisième siècle, il donnoit lieu aux incrédules de former la même accusation contre les Apôtres.

2°. La haute idée que l'on avoit conçue du saint sacrifice, & de tout ce qui y a du rapport, fit comprendre que l'aspect d'un grand nombre de Ministres rassemblés autour de l'autel, occupés à remplir différentes fonctions, rendoit la cérémonie plus auguste, inspiroit plus de piété & de respect aux fidèles. Les Apôtres avoient fait de même, puisque le tableau de la liturgie Apostolique, tracé dans l'Apocalypse, nous représente le Pontife qui préside assis sur un trône, revêtu d'habits majestueux, environné de vingt-quatre vieillards ou Prêtres, & des anges qui concourent à la pompe de la cérémonie. Les Apôtres, sans doute, n'avoient pas dessein d'en imposer au peuple, mais de lui imprimer le respect & la piété.

Si au troisième siècle l'on avoit eu, touchant l'Eucharistie, le même sentiment que les Protestans, l'on n'auroit pas eu besoin de tout cet appareil. Lorsqu'il n'est question que de préparer du pain & du vin sur une table, de couper ce pain en morceaux, de réciter les paroles de l'institution, & d'inviter les assistans à en prendre, à quoi serviroient des Ministres de différens *Ordres ?* Mais l'on n'a jamais ainsi célébré la Liturgie dans l'Eglise de Dieu. Comme l'on a toujours cru que Jésus-Christ est véritablement présent sur les autels, on a conclu qu'il devoit y recevoir nos adorations, & que l'on ne pouvoit lui rendre un culte trop pompeux. Dès qu'il a plu aux Protestans de retrancher ce culte, il a fallu par intérêt de système l'attribuer à des motifs odieux. En reprochant aux Catholiques d'imiter les fonctions du sacerdoce judaïque, ils ont jugé qu'il étoit mieux de mettre leurs assemblées au ton de celles des Juifs modernes, dans les synagoges.

3°. Si les fonctions d'un Pasteur Catholique n'étoient pas plus étendues que celles d'un Ministre Luthérien ou Calviniste, un Clergé nombreux seroit très-superflu. Il ne faut pas une multitude d'hommes pour prêcher, pour présider à la cène & à la prière publique. Mais lorsqu'à l'instruction il faut joindre l'administration des Sacremens, le soin des pauvres, la visite des malades, la vigilance sur les établissemens de charité, sur la décence du culte, sur l'ornement des Eglises, &c., c'est autre chose. Les Ministres Protestans n'ont presque rien à faire, les Pasteurs Catholiques sont souvent surchargés ; plus les Evêques du troisième siècle étoient laborieux & zèlés, plus ils avoient besoin de ministres inférieurs. Ils ont donc eu des motifs tout différens de ceux que Mosheim leur a prêtés, & il n'est pas vrai que l'institution des *Ordres mineurs* ait donné lieu aux inconvéniens que ce Protestant leur reproche.

D'ailleurs les Evêques des premiers siècles comprirent d'abord la nécessité de former de jeunes Clercs, de les accoutumer de bonne heure aux fonctions du service divin, de faire dans la maison Episcopale ce que l'on fait aujourd'hui dans les Séminaires. Telle est la véritable origine de l'institution des *Ordres mineurs ;* on en a senti l'utilité, puisque cet usage s'est conservé jusqu'à nous.

Les Curés des grandes Paroisses de Paris ont un état aussi considérable que quelques Evêques, leur Clergé est aussi nombreux, & l'office de leur Eglise est aussi pompeux que celui de plusieurs Cathédrales. Quand les Protestans & les incrédules se réuniroient pour soutenir que ces Pasteurs se conduisent ainsi par molleſſe, par vanité, par l'envie de s'arroger les droits & les fonctions de l'Episcopat, s'ensuivroit-il que cela est vrai ?

4°. Un nouveau trait de mal-adresse de la part de Mosheim, a été d'attribuer de l'ambition, du faste, de l'arrogance & de la molleſſe à S. Cyprien, Evêque le plus laborieux, le plus zèlé, le plus charitable, le plus exact observateur de la pauvreté, qui fut jamais. Il étoit, dit son accusateur, entêté des prérogatives de l'Episcopat ; c'est-à-dire, qu'il étoit exact à faire observer dans son Clergé la discipline Ecclésiastique, l'ordre & la subordination nécessaires pour entretenir la décence & la paix. Cette subordination étoit commandée par les Epîtres de S. Paul, par celles de S. Ignace, par les Canons des Apôtres, plus anciens que S. Cyprien.

D'ailleurs cet Evêque de Carthage avoit-il quelque autorité dans l'Eglise Grecque, pour y faire regarder comme *Ordres mineurs* l'office des Soudiacres, des Lecteurs & des Chantres ? Il n'avoit pas plus d'influence dans l'Eglise Latine, puisqu'à la réserve des Evêques d'Afrique, aucun autre ne voulut adopter la discipline que S. Cyprien vouloit établir, de faire rebaptiser ceux qui avoient été baptisés par des hérétiques. Les Protestans ont grand soin de faire remarquer la résistance que fit cet Evêque aux remontrances des Papes, & le peu de déférence qu'il avoit à leur autorité ; & en même-tems ils s'efforcent de le décréditer en le peignant comme un homme entêté à l'excès des prérogatives de l'Episcopat.

5°. Avant d'attribuer tant de vices aux Evêques du troisième siècle, il auroit été à propos de prévoir les conséquences. Si ce que Mosheim en a dit est vrai, il s'ensuit que depuis cette époque, & avant même que le Christianisme fût solidement établi, Jésus-Christ, loin de tenir à son Eglise les promesses qu'il lui avoit faites, l'a livrée à la discrétion de Pasteurs corrompus par le luxe & par la molleſſe, orgueilleux, am-

bitieux, disputeurs entêtés, plus occupés de leurs prérogatives que du salut des ames, qui n'avoient ni piété, ni vraie religion. Selon S. Paul, Dieu a donné des Pasteurs pour l'édification du corps de Jésus-Christ, *Ephes.* c. 4, ℣. 12; selon Mosheim, il ne les a donnés que pour la destruction de ce même corps, & ils y ont constamment travaillé dans tous les siècles.

Le seul Evêque du troisième qui ait ressemblé au tableau tracé par ce Protestant, est Paul de Samosate, hérétique scandaleux, condamné & déposé pour ses erreurs & ses mœurs déréglées; a-t-il été ainsi traité parce qu'il ressembloit à tous ses Collégues?

Voilà comme se laissent aveugler par leurs préjugés des Théologiens Protestans qui semblent d'ailleurs être judicieux & instruits.

ORDRE MILITAIRE. Comme ce qui regarde les *Ordres militaires* tient pour le moins autant à l'histoire civile & politique des peuples de l'Europe qu'à l'histoire Ecclésiastique, nous ne parlerons des principaux de ces *Ordres* que pour exposer les motifs de leur institution, & pour répondre à quelques reproches qui ont été faits à ce sujet par des Censeurs très-imprudens.

Il n'est plus nécessaire de réfuter les Auteurs qui ont voulu attribuer à Constantin l'institution des *Ordres militaires*, & en particulier de celui de S. Georges, ni ceux qui ont fait remonter au huitième siècle l'établissement de celui de S. André en Ecosse; tout le monde est aujourd'hui convaincu que la Chevalerie n'a commencé que pendant les Croisades, & date seulement de la fin du onzième siècle.

L'Ordre de S. Jean-de-Jérusalem, nommé aujourd'hui l'*Ordre de Malte*, qui est le plus ancien de tous, est né dans la Palestine. Il fut composé d'abord de religieux hospitaliers. Quelques marchands d'Amalphi, ville du royaume de Naples, obtinrent du Calife des Sarrasins la permission d'établir à Jérusalem un hôpital pour les pélerins indigens ou malades. Les religieux qui le desservoient, furent nommés *Hospitaliers de S. Jean-de-Jérusalem*, parce que leur Eglise étoit dédiée à S. Jean-Baptiste. L'an 1099, lorsque cette ville eut été prise par les Croisés, l'hôpital de S. Jean fut enrichi par les Princes, qui en firent la capitale de leur royaume. Sous Baudouin II, l'an 1104, Raymond Dupuy, administrateur de l'hôpital, offrit de faire avec ses frères, & à ses propres dépens, la guerre aux Mahométans. Cette offre fut acceptée, & approuvée même par le Pape. Aux trois vœux solemnels de religion, les hospitaliers en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'engageoient à défendre contre les insultes des Sarrasins les pélerins qui alloient visiter les lieux saints. Ainsi cet *Ordre*, hospitalier dans son origine, devint militaire. Ce n'est point à nous de rapporter les exploits des Chevaliers, ni les révolutions que cet *Ordre* célèbre a essuyées; on peut s'en instruire dans l'histoire qu'en a faite l'Abbé de Vertot.

Sur ce modèle fut institué dans la même ville, l'an 1118, l'*Ordre des Templiers*, ainsi nommés, parce que la maison habitée par les Chevaliers étoit sur l'emplacement du Temple de Jérusalem. Les fondateurs furent Hugues des Payens, Geoffroi de S. Aldemar, ou de S. Omer, & sept autres personnes. Cet *Ordre* fut confirmé l'an 1128 dans le Concile de Troies, & assujetti à une règle que S. Bernard dressa pour les Chevaliers. Leur destination étoit de veiller à la sûreté des chemins, & de protéger les pélerins. On sait que cet *Ordre* fut supprimé dans le Concile général de Vienne, l'an 1311. L'histoire en a été écrite par Dupuy, & réimprimée à Bruxelles en 1751.

L'Ordre du S. Sépulcre fut établi l'an 1120, pour garder le saint Sépulcre, & le préserver de la profanation des infidèles.

Celui des Chevaliers Teutoniques, ou de Notre-Dame des Allemands, fut encore érigé dans la Palestine, l'an 1190, pendant le siége d'Acca, ou de S. Jean d'Acre, autrefois Ptolémaïde. Des marchands de Brême & de Lubec se vouerent au service des malades, & établirent un hôpital. Les Princes Allemands qui se trouvoient à ce siége, résolurent d'instituer parmi la noblesse de leur nation, une confraternité destinée à cette bonne œuvre. Elle fut approuvée par le Pape Célestin III, l'an 1192. Les Chevaliers faisoient vœu de défendre la religon Chrétienne & la Terre-Sainte, & de pourvoir aux besoins des pauvres. Lorsqu'ils furent retournés dans leur pays, Conrade, Duc de Mazovie & de Cajavie, implora leur secours pour se défendre contre les irruptions des Prussiens idolâtres qui désoloient ses Etats; il leur céda deux Provinces, & toutes les terres qu'ils pourroient conquérir sur ces barbares. Dans l'espace de cinquante ans, ils conquirent en effet la Prusse, la Lithuanie, la Poméranie, &c. Plusieurs Savans du Nord ont fait l'histoire de cet *Ordre*, dont le Grand-Maître, Albert de Brandebourg, embrassa le Luthéranisme avec la plupart des Chevaliers, l'an 1523.

Les *Ordres militaires*, institués en Espagne & en Portugal, ont eu pour objet de défendre ce Royaume contre les Maures ou Barbaresques. Ceux qui ont été établis dans les autres Etats de l'Europe sont de simples marques d'honneur, par lesquelles les Souverains récompensent les Sujets qui leur ont rendu des services distingués, soit dans le militaire, soit ailleurs.

Par ce simple exposé, il est évident que les *Ordres militaires* ont pris naissance dans un tems où l'Europe n'avoit que deux espèces d'habitans; savoir les Nobles toujours armés, & les Colons toujours esclaves, & où les premiers cherchoient à concilier la dévotion avec le métier des armes. L'objet de leur établissement étoit louable, & tous

ont rendu d'abord de grands services ; plusieurs ont ensuite dégénéré, c'est le sort de toutes les institutions humaines.

Fabricius & d'autres Protestans n'ont approuvé ni les Croisades, ni les services rendus par les *Ordres militaires* ; ils ont dit que les seuls moyens légitimes de propager le Christianisme sont ceux dont les Apôtres se sont servis ; savoir l'instruction, les exemples de vertu, & la patience. Ils ont gémi de ce que la foi chrétienne a été prêchée dans le Nord l'épée à la main par les Chevaliers Teutoniques. Ces violences, disent-ils, étoient plus propres à irriter les Barbares qu'à les convertir, elles deshonorent notre religion, & sont directement contraires à l'esprit de charité que Jésus-Christ a voulu inspirer à tous les hommes. Les incrédules n'ont pas manqué d'enchérir sur ces déclamations; sont-elles aussi bien fondées qu'elles le paroissent d'abord ?

1°. L'on confond deux choses très-différentes, l'objet, l'intention, la conduite des Chevaliers, & celle des Missionnaires. On suppose que les croisades & les exploits militaires des Chevaliers avoient pour premier objet la conversion des infidèles ; c'est une fausseté. Leur destination étoit de défendre les Chrétiens contre les attaques, les insultes, & la violence des infidèles, soit Musulmans, soit Idolâtres, de prévenir leurs irruptions, de réprimer leur brigandage. Où est le crime ? La religion chrétienne, aussi bien que la loi naturelle, défendent la violence de particulier à particulier, parce qu'ils sont protégés par les loix ; mais elles ne défendent point aux nations d'opposer la force à la force, la guerre à la guerre, les représailles aux hostilités, parce qu'il n'y a point d'autre moyen praticable pour se mettre en sûreté. Que les Guerriers soient Chevaliers ou Soldats, Volontaires ou Enrôlés, Religieux ou Séculiers, cela est égal ; la question se réduit à savoir si le Christianisme réprouve l'usage des armes dans tous les cas, & si tout exploit militaire est condamné par l'Evangile.

Jamais les Chevaliers ne se sont érigés en Prédicateurs, & jamais les Missionnaires n'ont été armés ; les Barbares étoient des animaux farouches ; il falloit commencer par en faire des hommes, en les domptant par la force, avant de penser à en faire des Chrétiens ; le premier de ces exploits étoit l'affaire des Chevaliers, le reste étoit réservé aux Missionnaires. Lorsque les Guerriers avoient fait leur métier, ils protégeoient les Missionnaires, pour que ceux-ci pussent faire paisiblement le leur. Encore une fois, nous ne voyons pas où est le crime. Quand les Chevaliers, contens d'avoir forcé les Barbares au repos, n'auroient pas pensé à leur donner une religion pour les apprivoiser, on ne pourroit pas encore les juger coupables ; s'ils ont poussé le zèle de religion plus loin, nous prions nos adversaires de nous dire en quoi ce second motif a pu rendre le premier illégitime.

On dit que ce moyen étoit plus propre à révolter les Barbares qu'à les convertir ; mais le contraire est prouvé par l'événement, puisqu'enfin ils se sont convertis, & que tout le Nord est devenu Chrétien. Ils ont massacré cent Missionnaires, & ceux-ci se sont laissé égorger comme les Apôtres.

2°. Jésus-Christ, loin de permettre à ses Apôtres d'user de violence pour convertir, leur a ordonné au contraire de la souffrir ; mais les Apôtres n'ont pas eu d'abord à instruire des Barbares arrivés à main armée dans l'Empire Romain, & occupés à le ravager ; ils prêchoient l'Evangile dans un pays où il y avoit des loix, de la police, un Souverain, & un gouvernement bon ou mauvais. Mais s'ils avoient été placés sur une frontière infestée par des hordes d'Arabes idolâtres, par des armées de Perses, adorateurs du feu, par des bandes de Scythes farouches, est-il bien certain qu'ils auroient ordonné aux fidèles de se laisser massacrer sans résistance ? Nous sommes persuadés qu'ils les auroient encouragés à se défendre ; & si les Romains victorieux avoient réussi à dompter tous ces Barbares par les armes, les Apôtres auroient marché sans hésiter sur la trace des armées ; & seroient allés planter la croix à la place des aigles romaines. Autre chose étoit de souffrir patiemment la persécution des Magistrats, des Officiers du Prince, & du Souverain lui-même, & autre chose de se laisser tuer par des Barbares étrangers, exerçant le brigandage contre le droit des gens.

On répliquera que les Mahométans étoient en possession de la Palestine lorsque les Croisés sont allés les attaquer chez eux. Mais les Empereurs Grecs n'avoient pas cédé la Palestine aux Mahométans par des traités solemnels, & depuis longtems ils imploroient le secours des Princes Chrétiens. Les Mahométans menaçoient d'envahir l'Europe entière, ils avoient déjà conquis la Corse, la Sicile & une partie de la Calabre ; falloit-il attendre qu'ils revinssent pour les repousser ? L'événement a prouvé que le seul moyen de les affoiblir étoit d'aller les attaquer chez eux. Il en étoit de même des Maures à l'égard de l'Espagne, & des Barbares du Nord relativement aux divers Etats de l'Allemagne.

3°. Si les Chrétiens du douzième & du treizième siècle avoient péché dans la manière de maintenir leur religion, & dans les moyens qu'ils ont employés pour la défendre, ce ne seroit pas aux Protestans qu'il conviendroit de les condamner. Ils ont toujours soutenu qu'il leur étoit permis de prendre les armes contre le Souverain, pour obtenir la liberté de conscience, & pour la conserver lorsqu'elle leur avoit été accordée, & ils se sont conduits par-tout selon cette maxime. Nous voudrions savoir par quelle loi il est plus permis de faire la guerre au Gouvernement sous lequel on est né, qu'à des Barbares qui en veulent non-

seulement à notre religion, mais à nos biens, à notre liberté, & à notre vie. Les incrédules n'ont pas meilleure grace à répéter les reproches des Protestans, puisqu'ils soutiennent comme eux que la tolérance illimitée est de droit naturel, que tout homme est autorisé par la loi naturelle à croire & à professer telle religion qu'il lui plaît, & à défendre cette précieuse liberté par toute voie quelconque. Nous demandons pourquoi les Chrétiens Croisés n'ont pas dû jouir de cette liberté dans la Palestine, aussi-bien qu'en France, & pourquoi les Allemands convertis au Christianisme ont dû souffrir que les Prussiens idolâtres vinssent renverser leurs autels? *Voyez* CROISADES, MISSIONS.

ORDRES MONASTIQUES ou RELIGIEUX, Congrégation ou société de Religieux, soumis à un seul chef, qui observent la même règle, & portent le même habit. On peut réduire les *Ordres religieux* à cinq classes; savoir, Moines, Chanoines réguliers, Chevaliers, Clercs réguliers, & Mendians: nous avons parlé de chacun sous leur titre particulier.

Au mot MOINE, nous avons exposé l'origine de l'état religieux, & nous en avons suivi les progrès dans les différens siècles, nous avons fait voir que cet état n'a rien que de louable; que, dans tous les tems, il a rendu de grands services à la religion. Au mot *Monastère*, nous avons prouvé que les biens possédés par les Religieux leur appartiennent légitimement, & qu'il n'est pas vrai que cette possession nuise au bien public. Enfin au mot, *Mendiant*, nous avons justifié la mendicité des Religieux pauvres. Dans ces divers articles, nous avons répondu aux accusations que les hérétiques, les incrédules & les faux politiques ont formées contre l'état religieux. Il nous reste peu de choses à dire pour achever d'en faire l'apologie; elle nous a paru bien faite dans la brochure intitulée *de l'Etat religieux*, qui vient d'être publiée.

On demande pourquoi la multitude d'*Ordres religieux*; à quoi bon cette variété d'habits & de régimes? Le Concile de Latran, tenu l'an 1215, avoit défendu d'établir de nouveaux *Ordres*; un Concile de Lyon, tenu soixante ans après, avoit renouvellé cette défense: pourquoi a-t-elle été mal observée? Nous devons satisfaire à toutes ces questions, pour les avantages & les inconvéniens de la discipline actuelle.

Nous pourrions nous borner à répondre que la multitude & la variété des *Ordres religieux* a eu pour but de contenter tous les goûts, & de satisfaire toutes les inclinations. Tel qui veut embrasser la vie des Chartreux, ne voudroit pas entrer chez les Bénédictins, ou chez les Chanoines réguliers; celui qui se sent porté à faire profession dans un *Ordre* mendiant, ne voudroit pas vivre chez les Moines rentés, &c. Il est étonnant que nos philosophes si zélés partisans de la liberté, qui regardent les vœux monastiques, comme un esclavage insuportable, ne veuillent pas seulement accorder à ceux qui aspirent à l'état religieux la liberté de choisir entre les divers régimes auxquels il faut s'engager par les vœux: nous ne comprenons rien à cette contradiction.

Mais il y a des raisons plus solides. La variété des *Ordres religieux* est venue des divers besoins de l'Eglise, dans les différens siècles & dans les divers climats, & de la différence des bonnes œuvres auxquelles ils se destinoient. Les Fondateurs des *Ordres* ont vu & senti ces besoins chacun à leur manière; ils ne se sont pas concertés, puisque les uns ont vécu en Orient, les autres en Occident, les uns au quatrième ou au sixième siècle, les autres au douzième ou au treizième. Ceux qui ont institué un *Ordre religieux* en Angleterre, ont consulté l'utilité, le goût, les mœurs de leurs pays, sans s'informer de ce qui pouvoit mieux convenir en Italie; les Fondateurs Espagnols ne se sont pas cru obligés de savoir si leur institut seroit goûté en Allemagne, &c.

Lorsque S. Benoît dressa sa règle, il avoit sous les yeux celle des Moines de la Thébaïde; mais il comprit que l'austérité de celle-ci n'étoit pas supportable dans nos climats, il fut forcé de la mitiger pour ses Religieux. Ceux qui ont formé des instituts dans les pays du Nord, auroient été des imprudens, s'ils avoient imposé à leurs prosélytes la multitude & la rigueur des jeûnes observés par les Caloyers Grecs & Syriens. Il a donc fallu avoir égard aux tems, aux lieux, au ton des mœurs, aux circonstances sous lesquelles on se trouvoit.

La même raison a déterminé les Papes, lorsqu'ils ont approuvé & confirmé les différens *Ordres religieux* récemment établis; ils n'ont consulté que les besoins & l'utilité de l'Eglise, relativement au tems & aux lieux pour lesquels les Fondateurs avoient travaillé. S'ils avoient eu l'esprit prophétique, ils auroient prévu les inconvéniens qui naîtroient lorsque les circonstances auroient changé, lorsqu'un institut formé en Italie seroit transporté en France ou en Allemagne, se trouveroit en concurrence avec un autre, ne pourroit plus rendre les mêmes services, &c. Mais ceux qui sont si prompts à blâmer les Papes, sont-ils eux-mêmes divinement inspirés pour prévenir les inconvéniens qui résulteroient de la suppression de l'état religieux, de l'uniformité qu'ils voudroient y introduire, de l'enlèvement des biens monastiques, &c.?

Lorsque les *Ordres religieux* ont été transplantés d'un pays dans un autre, ils y ont été appellés & établis par les Souverains, par les grands, par les officiers municipaux, par les peuples, à cause des services particuliers qu'ils rendoient, & dont on sentoit l'utilité pour lors. Ce n'est ni par une fausse dévotion, ni par caprice, que l'on a voulu en avoir de plusieurs espèces dans une même ville; c'est par besoin, ou, si l'on veut, pour la commodité du public. De tous tems les hommes de tous les états ont cherché leur commodité

pour satisfaire aux devoirs & aux pratiques de religion. Si ce défaut a été poussé à de trop grands excès, ce n'est ni à l'Eglise, ni aux papes, ni aux Evêques qu'il faut s'en prendre; on auroit trouvé fort mauvais qu'ils se refusassent aux désirs des peuples, & ce seroit porter un peu trop loin la sévérité, que de soutenir que les Religieux eux-mêmes ont dû résister aux facilités qu'on leur donnoit d'étendre leurs intérêts.

Nous n'avons garde de douter de la sagesse & de la solidité des raisons pour lesquelles les Conciles de Latran & de Lyon avoient défendu en 1215 & 1275 d'établir de nouveaux *Ordres religieux*; mais ceux qui blâment les Papes d'avoir promptement violé cette défense, en approuvant les *Ordres* de Saint François & de Saint Dominique, ne consultent ni les dates, ni les circonstances. S. François avoit commencé à rassembler des disciples dès l'an 1209, & avoit obtenu, la même année, l'approbation verbale du Pape Innocent III. Ce Pontife ne la renouvella l'an 1210, qu'après avoir écouté, pour & contre, l'avis des Cardinaux. L'institut des Franciscaines ou Religieuses de sainte Claire commença l'an 1212. La défense faite sous le même Pontife à Latran, l'an 1215, ne pouvoit donc plus regarder les Franciscains; & l'on prétend que S. François lui-même s'adressa à ce Concile, & en obtint l'approbation verbale. Honoré III, successeur d'Innocent, par sa bulle de l'an 1223, ne fit que confirmer ce qui étoit déjà fait.

S. Dominique accompagna l'Evêque de Toulouse au Concile de Latran, & y fut présent; il y alloit précisément pour demander à Innocent III la confirmation de son institut. La promesse que lui en fit ce Pontife ne fut pas donnée à l'insçu ni contre le gré du Concile. D'ailleurs, S. Dominique portoit déjà l'habit des Chanoines réguliers de S. Augustin, & il prit la règle de ce saint Docteur pour ses Religieux. Honoré III ne pouvoit donc lui refuser la bulle confirmative de son institut, qu'il lui accorda le 16 Décembre 1216.

Les différentes branches de Franciscains, qui se sont formées n'étoient point de nouveaux *Ordres*, mais des réformes d'un *Ordre* déjà établi. Quant à la variété des habits, nous en avons rendu raison, au mot HABIT MONASTIQUE.

De la variété & de la multitude des *Ordres monastiques*, il est résulté, dit-on, de grands inconvéniens; ils ont eu des intérêts, des desseins, des sentimens différens; de là sont nées les jalousies, les disputes les dissensions, qui ont troublé & scandalisé l'Eglise. S'il n'y avoit eu dans l'Occident qu'un seul & même *Ordre religieux*, comme il n'y en a que deux en Orient, cela ne seroit pas arrivé.

Mais on ne fait pas attention qu'un seul *Ordre* ne pouvoit pas suffire à tous les besoins, ni fournir des sujets pour remplir toutes les espèces de devoirs de la charité. Enseigner les lettres & les sciences dans les colléges, soigner les malades dans les hopitaux, travailler à la rédemption des captifs, faire des missions chez les infidèles & dans les campagnes, remplir les fonctions du ministère ecclésiastique dans les villes, catéchiser les enfans du peuple, &c., ne sont pas des bonnes œuvres assez compatibles pour qu'un même *Ordre religieux* puisse s'en charger. Les deux *Ordres* de S. Antoine & de S. Basile ont suffi pour les Orientaux, parce qu'ils ne se sont consacrés qu'au travail des mains, à la prière & à la pénitence; en Occident, les fondateurs, sans négliger ces trois objets, se sont encore proposé l'utilité du prochain, & on ne peut que leur applaudir.

C'est cependant contre ces hommes respectables que les incrédules, copistes des Protestans, ont évaporé leur bile. Ils disent que le vœu d'obéissance, imposé aux Religieux, fait assez connoître quel a été le motif des fondateurs *d'Ordres*; chacun d'eux a voulu se former un empire, devenir une espèce de souverain, commander despotiquement à ses semblables; mais il en est résulté un désordre dans la société civile. Dans tous les tems un Moine se crut plus obligé d'obéir à ses supérieurs spirituels & au Pape, qu'au Souverain, aux loix, aux magistrats de son pays. Dans tous les siècles des Moines fougueux, excités par leurs chefs, sont devenus de vrais incendiaires dans les pays chrétiens.

Avec un peu plus de sang froid, les ennemis de l'état religieux auroient vu que leurs calomnies sont réfutées par des faits inconteſtables. Plusieurs Saints sont devenus fondateurs d'*Ordres*, sans l'avoir prévu; ils s'étoient retirés dans la solitude, sans vouloir y entraîner personne; la bonne odeur de leurs vertus leur a procuré des disciples qui sont allés les chercher dans leur retraite, & se mettre sous leur conduite. C'est ce qui est arrivé à S. Benoît, à S. Bruno, &c. D'autres ont refusé d'être supérieurs généraux de leur *Ordre*, ou se sont démis de cette charge le plutôt qu'ils ont pu, & se sont réduits à la qualité de simples religieux. D'autres enfin ne sont devenus chefs d'*Ordres*, que par la réforme la plus sévère qu'ils y ont établie, & en donnant les premiers l'exemple de l'obéissance. Où sont dans tous ces cas les marques d'ambition? Sans l'obéissance, aucun *Ordre* ne pourroit subsister.

Aucun de ces fondateurs n'a établi pour maxime que l'obéissance aux supérieurs spirituels & au Pape, dispensoit les Religieux d'être soumis au Souverain, aux loix, aux magistrats. Aucun ne s'est cru en droit de fonder un monastère, sans la permission & l'agrément du Souverain & des Magistrats. Souvent ce sont les Souverains eux-mêmes qui ont invité les fondateurs ou les chefs *d'Ordres* à venir s'établir dans leurs états, & ont doté ces établissemens. Les Religieux ont donc été attachés au Souverain par reconnoissance, aussi bien que par la qualité de sujets. Les Rois ont

toujours été les maîtres d'admettre ou non sur leurs terres tous *Ordres religieux* quelconques; nous cherchons vainement les raisons & les prétextes sur lesquels un Religieux pourroit refuser l'obéissance aux loix & au souverain.

Nos spéculateurs politiques n'ont pas mieux rencontré en imaginant que les Papes n'ont approuvé & confirmé les *Ordres religieux*, qu'afin d'avoir à leur disposition une Milice toujours prête à épouser les intérêts du Siége de Rome, au préjudice des Evêques & des Souverains. Ce ne sont point les Papes qui ont suscité les Fondateurs, ni qui ont fait éclore de nouveaux *Ordres*, puisqu'ils n'ont fait que les confirmer; souvent ils en ont refusé l'approbation pendant plusieurs années, ils n'en ont confirmé aucun contre le gré des Souverains; souvent, au contraire, ce sont les Souverains qui ont fait solliciter les Bulles à Rome.

Mais nous ne finirions jamais s'il nous falloit réfuter toutes les fables, les visions, les calomnies absurdes, par desquelles les hérétiques & les incrédules ont cherché à noircir l'état religieux.

ORÉBITES. *Voyez* HUSSITES.

OREILLE. Ce mot, dans l'Ecriture-Sainte, est souvent pris dans un sens métaphorique, sur-tout lorsqu'il est attribué à Dieu. David, dans plusieurs psaumes, conjure le Seigneur de prêter une *oreille* attentive aux prières qu'il lui adresse, c'est-à-dire, qu'il le supplie de l'exaucer. *Sap.* c. 1, ℣. 10, il est dit que l'*oreille* jalouse de Dieu entend les murmures secrets des impies, & cela signifie qu'ils lui sont connus. *Ps.* c. 10, ℣. 17, l'*oreille* du Seigneur entend les desirs du cœur des pauvres.

En parlant des hommes, découvrir l'*oreille* à quelqu'un, *revelare aurem*, c'est lui apprendre une chose qu'il ignore, *1. Reg.* c. 20, ℣. 13; lui faire dresser l'*oreille*, c'est le rendre attentif & docile, *Isaïe*, c. 50, ℣. 4 & 5; lui percer l'*oreille*, c'est lui inspirer une obéissance entière, *Ps.* 39, ℣. 7. Ce dernier sens fait allusion à l'usage établi chez les Hébreux de percer l'*oreille* à l'esclave qui consentoit à ne jamais quitter son Maître, & qui renonçoit au privilége de recouvrer sa liberté pendant l'année jubilaire, ou sabbatique, *Deut.* c. 15, ℣. 17. Jésus-Christ dit souvent dans l'Evangile, que celui qui a des *oreilles* pour entendre écoute; l'*oreille* désigne ici l'intelligence. Le Seigneur dit à Isaïe, c. 6, ℣. 10, aggravez, ou appesantissez les *oreilles* de ce peuple, c'est-à-dire, laissez-le faire la sourde *oreille*, & s'endurcir contre vos discours. Ce Prophète n'avoit certainement pas le pouvoir de rendre sourds ses auditeurs. S. Paul, *II. Tim.* c. 4, ℣. 3, appelle *démangeaison des oreilles* l'empressement d'apprendre quelque chose de nouveau.

ORGUEIL. Sans toucher à ce que les Philosophes Moralistes peuvent dire pour démontrer l'injustice & les funestes effets de l'*orgueil*, nous nous contentons d'observer que c'est un des vices le plus souvent condamnés dans l'Ecriture-Sainte.

Tobie disoit à son fils, c. 4, ℣. 14: » Ne » laissez jamais régner l'*orgueil* dans vos senti- » mens, ni dans vos discours, ce vice est la » source de toute perdition «. Suivant la maxime de Salomon, *Prov.* c. 11, ℣. 2, » l'*orgueil* est » toujours suivi de l'opprobre, & l'humilité est » la compagne inséparable de la sagesse «. L'Ecclésiastique nous avertit que l'*orgueil* est odieux à Dieu & aux hommes, que c'est la source de tous les crimes, même de l'apostasie, que celui qui en est coupable sera maudit, & périra, que c'est le vice pour lequel Dieu frappe & détruit les nations & les particuliers, c. 10, ℣. 7, 14, &c. Les Prophètes ont souvent fait aux Juifs la même leçon, ils leur ont déclaré que c'étoit principalement pour leur *orgueil* que Dieu les puniroit.

Jésus-Christ a souvent reproché ce vice aux Pharisiens & aux Docteurs de la Loi; par la parabole des talens, il nous apprend que nous ne devons point tirer vanité de nos talens naturels, parce que ce sont des dons de Dieu purement gratuits, de l'usage desquels nous serons obligés de lui rendre compte, & il dit que l'on demandera beaucoup à celui auquel on a beaucoup donné. Il nous défend de nous enorgueillir de nos vertus & de nos bonnes œuvres, parce que ce sont encore des graces que Dieu nous a faites, & que nous n'aurons aucune récompense à espérer de lui, si nous voulons en recevoir la gloire en ce monde. Par la parabole du Pharisien & du Publicain, il nous montre l'*orgueil* réprouvé de Dieu, & l'humilité récompensée; il fait profession de chercher en toutes choses la gloire de son Père, & non la sienne.

S. Paul a répété fidèlement les instructions de ce divin Maître; en parlant de toute espèce de grace, il demande: » Qu'avez-vous que vous » n'ayez reçu? *I. Cor.* c. 4, ℣. 7. Il exhorte les fidèles à se regarder mutuellement comme supérieurs les uns aux autres en grace & en vertu, & il leur propose pour modèle l'humilité de Jésus-Christ, *Philipp.* c. 2, ℣. 3.

C'est par *orgueil* que les Juifs furent indociles à la doctrine du Sauveur; ils ne purent se résoudre à recevoir pour Maître un homme qui n'avoit pas été instruit à leur école, qui leur reprochoit leur vanité, qui affectoit d'enseigner par préférence les pauvres & les ignorans. Le même vice les rendit encore rebelles à la prédication des Apôtres, ils ne pouvoient souffrir que le don de la foi, & la grace du salut, fussent accordés aux Païens aussi-bien qu'à eux; ils se croyoient les seuls objets des promesses & des bienfaits de Dieu, & cet *orgueil* insensé persévère encore parmi eux.

Par *orgueil*, les Philosophes Païens convaincus

de l'absurdité de leur doctrine, ne voulurent pas y renoncer entiérement, & se soumettre à la simplicité de la foi prêchée par les Docteurs Chrétiens; ils voulurent concilier les dogmes révélés avec leurs systêmes, & ils enfantèrent ainsi les premières hérésies. La même passion a dominé les Hérésiarques de tous les siècles, la plupart auroient reconnu leurs erreurs, & seroient revenus à résipiscence, si la fausse honte de se dédire & de se rétracter ne les avoit pas rendu opiniâtres. Cette même maladie règne encore parmi les incrédules de notre siècle; il leur paroît indigne d'eux de penser & de croire comme le peuple, ils se jugent faits pour être les Maîtres, les Docteurs, les Oracles des Nations; & ces hommes si fiers, si hautains, si remplis de mépris pour les autres, ne sont, dans le fond, que les esclaves d'un sot *orgueil*.

ORIENT. Les Hébreux désignoient l'*orient* par *kédem*, qui signifie *le levant*, parce que c'est de ce côté que le soleil s'avance; les Grecs & les Latins l'ont nommé, par la même raison, *le côté de la lumière*.

Dans les livres saints, l'*orient* se prend souvent pour les pays qui sont à l'*orient* de la Judée, comme l'Arabie, la Perse, la Chaldée; dans ce sens, il est dit que les Mages vinrent de l'*orient* pour adorer le Sauveur, quelquefois pour l'*orient* de Jérusalem; ainsi étoit située la montagne des oliviers, *Zach.* c. 14, ℣. 4; d'autrefois pour le côté oriental du Tabernacle, ou du Temple, *Lévit.* c. 16, ℣. 14. Mais il désigne absolument le côté du lever du soleil, *Matt.* c. 24, ℣. 27, où il est dit que la foudre part de l'*orient* à l'occident. Lorsqu'Isaïe dit, c. 41, ℣. 2, que Dieu a fait sortir le Juste de l'*orient*, cela signifie en général un pays éloigné, parce que les Juifs avoient peu de connoissance des peuples occidentaux, desquels ils étoient séparés par la Méditerranée. C'est pour la même raison qu'ils nommoient l'occident, ou l'Europe, *les Isles*, parce qu'ils ne connoissoient guères, de ce côté-là, que les habitans des isles de Chypre, de Candie, & des autres de l'Archipel. Le Prêtre Zacharie, parlant du Messie, dit que Dieu nous a visités *de l'orient du Ciel*, *Luc* 1, c. 78, parce qu'il compare le Messie au soleil.

Ce passage fait évidemment allusion à ce qui est dit dans le Prophète Zacharie, c. 3, ℣. 8: » Je » ferai venir mon serviteur l'*Orient* «. Et ch. 6, ℣. 12: » Voici un homme dont le nom est l'*O-* » *rient*, il naîtra de lui-même, & il bâtira un » Temple au Seigneur «. Ceux qui cherchent à détourner le sens des Prophéties, disent qu'il est question là de Zorobabel, parce qu'il étoit venu de Babilone. Mais il est dit que cet homme sera Prêtre & Roi; cela ne peut convenir ni à Zorobabel, ni au Grand-Prêtre Jesus, fils de Josédech. Aussi le Paraphraste Chaldéen, & les anciens Docteurs Juifs, ont appliqué constamment cette prédiction au Messie.

L'usage des premiers Chrétiens étoit de se tourner du côté de l'*orient* pour prier Dieu, & l'on étoit persuadé que cette pratique venoit des Apôtres. En bâtissant les anciennes Basiliques, on eut l'attention de placer le portail à l'occident, & le chœur, avec l'autel, à l'*orient*; ainsi sont encore tournées la plupart des anciennes Eglises. Les Pères donnent différentes raisons mystiques de cet usage. *Notes de Ménard sur le Sacram. de S. Grégoire*, p. 69.

ORIENTAUX. (Chrétiens) L'on comprend sous ce nom, 1°. les Grecs-Schismatiques; 2°. les Jacobites-Syriens, Egyptiens ou Cophtes; & les Ethiopiens; 3°. les Nestoriens de la Perse & des Indes; 4°. les Arméniens; tous, ou presque tous, sont séparés de l'Eglise Catholique depuis douze cens ans. Nous avons parlé de chacune de ces sectes sous leur nom particulier.

On a montré, dans le livre de la *Perpétuité de la foi*, par des témoignages incontestables, & surtout par la liturgie de ces différentes sectes, qu'elles ont la même croyance que l'Eglise Romaine sur tous les dogmes que les Protestans ont rejettés & contestés, tels que la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la transsubstantiation, le sacrifice de la Messe, l'adoration du Sacrement, le culte & l'invocation des Saints, le nombre des Sacremens, &c. Vainement les Protestans ont voulu argumenter contre ces preuves, ils ne sont pas venus à bout de les anéantir, aucune de ces anciennes sectes n'a voulu fraterniser avec eux, ni souscrire à leur confession de foi; ils sont regardés comme hérétiques chez les *Orientaux* aussi bien que chez nous.

De-là même il résulte évidemment que les dogmes, les rites, les usages réprouvés par les Protestans, sont plus anciens dans l'Eglise Chrétienne que le cinquième siècle, que ce ne sont point des erreurs & des abus introduits dans les tems d'ignorance & de barbarie, des superstitions inventées par les Moines, ou par les Papes, comme les prétendus Réformateurs ont osé le soutenir. Les *Orientaux* n'ont certainement emprunté de l'Eglise Romaine aucun dogme, ni aucun usage, depuis leur schisme avec elle, puisqu'ils ont toujours fait profession de la détester.

Si ces mêmes dogmes & ces usages avoient été absolument inconnus pendant les trois premiers siècles, & imaginés seulement au quatrième, les Docteurs Schismatiques, charmés d'avoir des griefs contre les Catholiques, n'auroient pas manqué de réprouver toutes ces inventions récentes, & de dire, comme les Protestans, qu'il falloit s'en tenir à ce que Jésus-Christ & les Apôtres avoient établi. Cependant, au cinquième siècle, il devoit être plus aisé qu'au seizième de savoir ce qui venoit ou ne venoit pas des Apôtres. Il semble que Dieu ait conservé, chez ces sectes anciennes,

la même doctrine & la même discipline pendant douze cens ans, afin qu'elles servissent de témoins en faveur de l'Eglise Catholique, contre les accusations des Protestans.

Avant la naissance de ceux-ci, les Théologiens Catholiques connoissoient très-peu les opinions, les usages, les mœurs des *Orientaux;* l'on s'en rapportoit avec ce qu'en avoit dit des Voyageurs ou des Missionnaires assez mal instruits. Mais comme les Protestans ont voulu persuader que ces anciens sectaires pensoient comme eux, & ont fait des tentatives pour leur faire signer des confessions de foi captieuses, les Controversistes Catholiques n'ont rien négligé pour connoître, avec une entière certitude, la doctrine & la foi des *Orientaux*. L'on a recherché & l'on a publié non-seulement les professions de foi solemnelles qu'ils ont données, mais les livres de leurs principaux Docteurs, & sur-tout leurs livres liturgiques; & l'on a déposé à la Bibliothèque du Roi les monumens authentiques de leur croyance. Il ne reste plus aucun doute sur cet important sujet de controverse, & les Protestans ne peuvent rien opposer de solide aux conséquences qui en résultent contr'eux.

Ils disent: malgré la profession que font les sectes Orientales de ne point toucher à la doctrine des Apôtres, elles s'en sont néanmoins écartées touchant l'incarnation & d'autres dogmes: donc la même profession que fait l'Eglise Romaine ne prouve pas qu'elle n'a point innové.

Réponse. L'écart des sectes Orientales a été sensible, il a fait grand bruit, il a causé un schisme; c'est une partie qui s'est séparée du corps, une branche qui s'est détachée du tronc; mais avant le seizième siècle, quel bruit, quel schisme ont causé les prétendues innovations de l'Eglise Romaine, de quel corps s'est-elle détachée? C'est ce qu'il faut nous apprendre.

Ils disent, en second lieu, que depuis le schisme des *Orientaux*, le préjugé tiré du consentement des Eglises Apostoliques ne subsiste plus.

C'est une fausseté. Tertullien a très-bien remarqué que toutes les Eglises nées de celles qui ont été fondées par les Apôtres, & qui sont en communion de foi avec elles, sont Apostoliques comme elles; tel est le cas de toutes les Eglises Catholiques de l'Occident à l'égard de l'Eglise Romaine. Les Protestans ont si bien senti la force de l'argument que fournit contre eux la croyance des *Orientaux*, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour les unir à eux. Toutes ces sectes pensent avec nous & contre les Protestans qu'il y a une Eglise visible & enseignante que tout fidèle doit écouter, quoiqu'elles n'accordent point ce titre à l'Eglise Romaine.

Cette discussion Théologique a produit d'ailleurs un grand bien; depuis que les sectes Orientales sont mieux connues, l'on a travaillé avec plus de zèle à les réconcilier à l'Eglise Catholique. Par les soins des Papes, par la protection des Souverains de l'Europe, par les succès des Missionnaires, il s'est fait des conversions & des réunions, non-seulement parmi les Peuples, mais parmi les Evêques schismatiques, le nombre des divers sectaires diminue tous les jours, & à la réserve des Grecs, les autres sectes Orientales semblent toucher de près à leur extinction.

Il ne faut pas trop se fier à ce qu'a dit Richard Simon, dans son ouvrage intitulé: *Histoire critique de la croyance & des Coutumes des nations du Levant*. Dans la perpétuité de la foi, tome 5, l. 9, c. 9, l'Abbé Renaudot a fait voir que Simon n'étoit pas assez instruit, qu'il n'avoit pas consulté les livres des nations dont il parle, & qu'il s'est livré trop souvent à de vaines conjectures. Comme il a fait imprimer son livre en Hollande, il a fréquemment adopté ou favorisé les préjugés des Protestans; & c'est pour cela même qu'ils l'ont tant loué. C'est lui qui l'un des premiers s'est avisé de dire que les sentimens des Jacobites & des Nestoriens ne sont des hérésies que de nom, la Croze & d'autres Protestans l'ont répété; nous avons prouvé le contraire. *Voyez* JACOBITES, NESTORIENS, &c.

ORIENTAUX. (Philosophes) *Voyez* GNOSTIQUES.

ORIGÈNE, célèbre Docteur de l'Eglise, né l'an 185, mort l'an 253. Il fut disciple de Clément d'Alexandrie, il enseigna comme lui dans l'école chrétienne de cette ville, & fut surnommé *Adamantius*, infatigable, à cause de son assiduité au travail, de la multitude de ses écrits, & de son courage dans les épreuves auxquelles il fut exposé. Il souffrit pendant la persécution de Déce, & il ne tint pas à lui de remporter la couronne du martyre, à l'exemple de S. Léonide son père. Il fut élevé au sacerdoce par les Evêques de la Palestine, & il donna pendant toute sa vie des exemples héroïques de vertu. Il convertit à la foi Chrétienne une tribu d'Arabes, fit rentrer dans le sein de l'Eglise plusieurs hérétiques, étouffa plusieurs erreurs naissantes, & il laissa un grand nombre de disciples qui ont fait honneur à l'Eglise.

La meilleure édition de ses ouvrages a été donnée par les Pères De la Rue, oncle & neveu, Bénédictins, en quatre volumes *in-folio*, dont le dernier a été publié en 1759. Le premier tome renferme quelques lettres d'*Origène*, ses livres *des principes*, un traité de la prière, une exhortation au martyre, & les huit livres contre Celse. Les trois suivans contiennent les Commentaires de ce Père sur les différens livres de l'Ecriture-Sainte; mais il en avoit fait un plus grand nombre, & d'autres écrits qui ne sont pas venus jusqu'à nous. On a placé dans le quatrième tome l'ouvrage de M. Huet, intitulé *Origeniana*, dans lequel ce savant Evêque dis-

cute les opinions d'*Origène* avec beaucoup d'exactitude. Le traité intitulé *Origenis philocalia*, qui se trouve après les livres contre Celse dans l'édition de Spencer, *in*-4°., n'est point d'*Origène* lui-même; c'est un recueil d'endroits choisis de ses ouvrages, fait par S. Basile & par S. Grégoire de Nazianze. Quant au travail qu'il avoit fait sur le texte & sur les versions de l'Ecriture-Sainte. *Voyez* HÉXAPLES & OCTAPLES.

Il n'est aucun Père de l'Eglise qui ait joui d'une plus grande réputation, qui ait été exposé à de plus cruelles épreuves, & sur lequel on ait porté des jugemens plus opposés. » Sa vie, dit Tillemont, » son esprit, sa science, l'ont fait d'abord admirer » de tout le monde; il a été encore plus fameux » par la persécution qui s'est ensuite élevée contre » lui, ou par sa faute, ou par malheur, ou par » la jalousie que l'on avoit conçue de sa réputation. Il s'est vu chassé de son pays, déposé du » sacerdoce, excommunié même par son Evêque » & par d'autres, en même-tems que de grands » saints soutenoient sa cause, & que Dieu sembloit se déclarer pour lui, en faisant entrer » par lui dans la vérité & dans le sein de son » Eglise des hommes qu'elle regarde comme ses » plus grands ornemens. Après sa mort il a eu » le même sort que pendant sa vie. Les saints » mêmes se sont trouvés opposés les uns aux autres sur son sujet. Des martyrs ont fait son » apologie, & des martyrs ont fait des écrits » pour le condamner. Les uns l'ont regardé comme » le plus grand maître qu'ait eu l'Eglise après les » Apôtres, les autres l'ont détesté comme le père » des héresies qui sont nées après lui. Ce dernier » parti s'est enfin rendu si fort dans l'Orient, par » l'autorité d'un Empereur qui vouloit être le » maître & l'arbitre des affaires de l'Eglise, » qu'*Origène* a été frappé d'anathême, soit par le » cinquième Concile œcuménique, soit par un » autre, tenu vers le même tems, & qui a été » suivi en ce point par tous les Grecs ». *Mém.* tome 3, p. 494.

Aujourd'hui encore les jugemens des modernes touchant la doctrine de ce Père, ne sont pas plus uniformes que ceux des anciens. Les Protestans toujours intéressés à déprimer les Pères, ne lui ont fait aucune grace. Bayle, le Clerc, Beausobre, Mosheim, Brucker, Barbeyrac & d'autres, l'ont censuré avec un excès d'amertume; ces grands Prédicateurs de la tolérance, qui excusent tous les hérétiques, s'arment de la foudre pour écraser les Pères de l'Eglise. Parmi les critiques Catholiques, les uns ont été beaucoup plus modérés & plus indulgens que les autres; les savans Editeurs d'*Origène* l'ont souvent justifié contre la censure trop sévère de M. Huet.

Ce qui fait le plus d'honneur à *Origène* est la modération avec laquelle il a répondu à ses ennemis. Rufin & S. Jérôme rapportent des fragmens d'une lettre qu'il écrivit après avoir été excommunié par l'Evêque d'Alexandrie. Il cite les paroles de S. Jude, qui dit que S. Michel ne voulut prononcer aucune malédiction contre le diable, que de le menacer du jugement de Dieu; ensuite il déclare qu'il veut user de modération dans ses paroles aussi bien que dans son manger. » Je me contente, dit-il, de laisser mes ennemis » & mes calomniateurs au jugement de Dieu; » je me crois plus obligé d'avoir pitié d'eux que » de les haïr, & j'aime mieux prier Dieu qu'il » leur fasse miséricorde que de leur souhaiter » aucun mal, puisque nous sommes nés pour » prononcer des bénédictions, & non des malédictions ». Il se plaint ensuite de ce que l'on a corrompu ses écrits, & qu'on lui en suppose d'autres dont il n'est pas l'auteur. Il désavoue enfin l'erreur qu'on lui attribue, de croire le salut futur des démons. Tillemont, *Ibid.* Ce n'est pas-là le ton d'un hérétique obstiné.

Tous ses censeurs, sans exception, sont forcés de rendre justice à la beauté de son génie, & à l'étendue de ses connoissances; mais comment concilier avec la pénétration de son esprit la grossiéreté des erreurs, soit Philosophiques, soit Théologiques dont on l'accuse? Voilà d'abord ce qu'il n'est pas aisé de concevoir. Dans les Canons Grecs du cinquième Concile, il est condamné pour avoir enseigné 1°. que dans la Trinité, le Père est plus grand que le fils, & le fils plus grand que le Saint-Esprit. Sur ce point, Bullus, Bossuet, Huet lui-même, & les Editeurs d'*Origène* l'ont justifié. S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, avoient déjà pris sa défense; pouvoit-il avoir des Apologistes plus respectables? *Voyez* ORIG. *de principiis*, l. 4, n. 28. 2°. que les ames humaines ont été créées avant les corps, & qu'elles y ont été renfermées en punition des péchés qu'elles avoient commis dans un état antérieur. M. Huet fait voir qu'*Origène* n'a proposé cette opinion qu'en doutant, & sans l'approuver, *De princip.* l. 2, c. 8, n. 4 & 5. 3°. que l'ame de Jésus-Christ avoit été unie au Verbe avant l'incarnation. M. Huet fait encore voir qu'*Origène* ne l'a point soutenu dogmatiquement & positivement. 4°. que les astres sont animés, ou sont la demeure d'une ame intelligente & raisonnable. C'étoit l'opinion de la plupart des anciens Philosophes; mais M. Huet cite plusieurs passages qui prouvent qu'*Origène* en doutoit. 5°. qu'après la résurrection, tous les corps auroient une figure sphérique. Les Editeurs d'*Origène* conviennent que telle a été son opinion, mais elle ne tire à aucune conséquence. 6°. que les tourmens des damnés finiroient un jour, & que Jésus-Christ qui a été crucifié pour sauver les hommes, le seroit une seconde fois pour sauver les démons. L'on ne peut pas nier qu'*Origène* n'ait cru que le supplice des damnés finiroit un jour, & que *peut-être* les démons se convertiroient; mais loin d'avoir pensé que Jésus-Christ

ſeroit crucifié une ſeconde fois, il argumente ſur le prix infini de la mort du Sauveur, ſur ce qu'il eſt dit que cette mort a été *le jugement du monde*, &c. Ajoutons que quand il auroit effectivement enſeigné toutes ces erreurs, il les a, pour ainſi dire, rétractées d'avance par la profeſſion de foi qu'il a miſe dans la préface de ſes livres *des principes*, dans laquelle il diſtingue les dogmes révélés dans l'Ecriture-Sainte, d'avec les opinions ſur leſquelles il eſt permis à un Théologien de rechercher & de propoſer ce qui lui paroît le plus probable; il déclare formellement que *l'on ne doit regarder comme vérité que ce qui ne s'écarte point de la tradition Eccléſiaſtique & Apoſtolique.* Si les partiſans d'*Origène* avoient été auſſi dociles & auſſi ſoumis à l'Égliſe que lui, ils ne ſe ſeroient pas aviſés d'ériger en dogmes des opinions qu'il n'a propoſées qu'en doutant, & ils n'auroient pas attiré ſur lui une condamnation qui a flétri ſa mémoire.

Brucker mécontent de la manière dont M. Huet a juſtifié ou excuſé la plupart des opinions d'*Origène*, attribue à ce Père d'autres erreurs beaucoup plus groſſières & plus pernicieuſes, comme d'avoir enſeigné, non la création proprement dite, mais l'émanation de la matière hors du ſein de Dieu, & d'avoir borné la toute puiſſance divine; d'avoir cru que Dieu, les Anges & les ames humaines ne peuvent ſubſiſter, ſans être revêtus d'un corps ſubtil; d'avoir admis en Dieu, non trois perſonnes, mais trois ſubſtances, &c. Brucker prétend que le ſavant Huet n'a pas ſaiſi les vrais ſentimens d'*Origène*, parce qu'il n'a pas connu le ſyſtême de philoſophie que l'école d'Alexandrie avoit adopté, & qui étoit un mélange de philoſophie Orientale & de Platoniſme. Selon lui, en rapprochant les différentes opinions d'*Origène*, on voit qu'elles ſe tiennent & dérivent toutes de l'hypothèſe des émanations qui en eſt la clef. *Hiſt. crit. Philoſ.* tome 3, l. 3, c. 3, §. 17, p. 443. Il n'a fait que copier Mosheim, *Hiſt. Chriſt.* 3, ſæc. §. 27, p. 612 & ſuiv.

Bel exemple des travers de l'eſprit ſyſtématique! Où eſt la preuve de ce fait eſſentiel? *Origène*, diſent ſes cenſeurs, a certainement ſuivi le ſyſtême des émanations, puiſque c'étoit celui des Philoſophes d'Alexandrie dont il avoit été diſciple. Et comment ſavons-nous que c'étoit là leur ſyſtême? C'eſt que Plotin, Porphyre, Jamblique, &c. Philoſophes Païens & inſtruits à la même école le ſoutenoient. Mais parce que des raiſonneurs païens rejettoient le dogme de la création clairement enſeigné dans l'Ecriture-Sainte, s'enſuit-il que des Docteurs Chrétiens, tels que Pantœnus, Clément d'Alexandrie & *Origène* le rejettoient auſſi? Il s'enſuit le contraire, & leurs ouvrages en font foi.

En effet, 1°. *Origène*, dans ſon traité *des principes*, l. 2, c. 1, n. 4, profeſſe formellement le dogme de la création, & il le prouve par un raiſonnement ſans réplique. » Je ne conçois pas, » dit-il, comment de ſi grands hommes ont pu » admettre une matière increée, qui n'a pas été » faite par Dieu, Créateur de toutes choſes, & » dont la nature & la capacité ſont un effet du » haſard. Ils accuſent d'impiété ceux qui nient que » Dieu ait fait le monde, & qu'il le gouverne, » & ils commettent le même crime, en diſant » que la matière eſt increée & coéternelle à » Dieu.... Comment ce qui s'eſt trouvé par » haſard a-t-il pu ſuffire à Dieu pour faire un ſi » grand ouvrage, pour y exercer ſa puiſſance & » ſa ſageſſe par la conſtruction & l'arrangement » du monde? Cela me paroît très-abſurde & » digne de gens qui ne conçoivent ni l'intelli- » gence ni la puiſſance d'une nature increée.... Si » Dieu avoit fait la matière, ſeroit-elle autre qu'elle » n'eſt, & plus propre à ſes deſſeins? » *Origène* a très-bien compris 1°. que ce qui n'exiſte point par la volonté d'un Être intelligent, eſt l'effet du haſard ou d'une néceſſité aveugle; 2°. que c'eſt Dieu qui par ſa puiſſance & par ſon intelligence, ou par une volonté libre, a réglé la quantité, l'étendue, la capacité, les propriétés de la matière. Tout cela eſt-il compatible avec le ſyſtême des émanations?

Ce Père prouve le dogme de la création par les paſſages de l'Ecriture-Sainte dont nous nous ſervons encore. Il cite les paroles du ſecond livre des Maccabées, c. 7, ℣. 28, où il eſt dit que Dieu à tout fait de rien, ou de ce qui n'étoit pas. Il cite le livre du Paſteur, *Mand. I.*, qui répète la même choſe. Enſuite ces mots du pſeaume 148, ℣. 5, » *il a dit, & tout a été* » *fait; il a commandé, & tout a été créé.* Par les » premiers mots de ce texte, dit *Origène*, le » Pſalmiſte paroit avoir entendu la ſubſtance de » ce qui eſt, par les ſuivantes, les qualités avec » leſquelles la ſubſtance a été formée ». Il ne s'exprime pas d'une manière moins déciſive, dans ſon *Commentaire ſur le premier verſet de la Geneſe*, & ailleurs; enfin il admet expreſſément la création des eſprits, *L. 2 de Princip.* c. 9, n. 2. Mosheim, ni Brucker, ne ſont pas pardonnables d'avoir diſſimulé ce fait, & d'avoir toujours argumenté ſur la ſuppoſition contraire.

Or, le dogme de la création une fois admis, le ſyſtême des émanations, & toutes les conſéquences que nos deux Critiques ont voulu en tirer, tombent par terre. Dès que Dieu opère par le ſeul vouloir, il s'enſuit que ſa puiſſance eſt infinie, que la création a été un acte très-libre de ſa volonté, que la matière n'exiſtoit pas auparavant, que Dieu lui a donné telles bornes & telles formes qu'il a voulu, &c. *Voyez* CRÉATION. Si l'on nous répond qu'*Origène* n'a pas compris toutes ces conſéquences, que ſouvent il n'eſt pas d'accord avec lui-même, & qu'il contredit ſa propre doctrine; donc ſes cenſeurs ont tort de vouloir faire de ſes opinions un tout lié, ſuivi, conſéquent dans toutes

ſes parties, un ſyſtême complet de philoſophie puiſé dans les leçons d'Ammonius & de l'école d'Alexandrie. Le fait certain eſt qu'*Origène*, en parlant de la naiſſance de la matière, ne s'eſt ſervi ni du terme d'*émanation*, ni d'aucun autre équivalent.

Nous ne concevons pas comment le ſavant Huet a pu attribuer à *Origène* le ſyſtême des émanations, *Origenian.* l. 2, q. 12, n. 4, comment il a pu l'accuſer d'avoir borné la puiſſance de Dieu, *ibid.* cap. 2, q. 1, n. 1, ni comment les Editeurs de ce Père, qui l'ont juſtifié ſur tant d'autres articles, ne l'ont pas défendu ſur celui-là. On comprend encore moins comment Brucker a pu pouſſer l'entêtement ſyſtématique juſqu'à prétendre que le ſyſtême des émanations eſt la baſe de toute la philoſophie d'*Origène*, *Hiſt. crit. phil.* t. 3, p. 443, & que, dans ſon ſtyle, toutes choſes ont été créées par émanation, tome 6, p. 546. Nous ſoutenons que, dans le ſtyle de ce Père, *création* & *émanation* ſont deux idées contradictoires.

2°. Au mot ESPRIT, nous avons fait voir qu'*Origène* a reconnu & prouvé la parfaite ſpiritualité de Dieu; donc il eſt impoſſible qu'il ait ſuppoſé que la matière eſt ſortie du ſein de Dieu par émanation, ni que Dieu ne peut être ſans un corps; Dieu avoit-il un corps avant d'avoir créé la matière?

3°. Loin d'épouſer les ſentimens d'aucun de ſes Maîtres, ce Père conſeilloit à ſes propres diſciples de s'abſtenir de ce défaut, de ne s'attacher à aucune ſecte, ni à aucune école, mais de choiſir dans les écrits des divers Philoſophes ce qui paroîtroit le plus vrai ou le plus probable, en un mot de ſuivre la méthode des Eclectiques. C'eſt la leçon qu'il avoit donnée à S. Grégoire Thaumaturge & à ſon frère Athénodore, *Orat. paneg. in Origen.* n. 13; mais dans les matières théologiques il leur avoit recommandé de ne ſe fier qu'à la parole de Dieu, aux Prophètes, ou aux hommes inſpirés de Dieu, *ibid.* n. 14. S. Grégoire atteſte qu'*Origène* ne manqua jamais de confirmer ſes préceptes, par ſon exemple, n. 11, & l'on veut nous perſuader que, contre la règle qu'il prefcrivoit, il ſuivit conſtamment la doctrine d'Ammonius, ſon Maître, & de l'école d'Alexandrie.

4°. Dans les articles ÉMANATION, PLATONISME, THÉOLOGIE MYSTIQUE, nous réfutons le prétendu mêlange fait dans cette école de la philoſophie des Orientaux avec celle de Platon; cette hypothèſe n'eſt ni prouvée, ni probable; ceux qui l'ont imaginée n'ont pas pu nous dire en quel tems, par qui, ni de quelle manière la doctrine des Orientaux a pénétré en Egypte. Les Gnoſtiques qui la ſuivoient ne prétendoient point l'avoir reçue des Egyptiens, mais de Zoroaſtre, & des autres Philoſophes Perſans ou Indiens, Brucker en eſt convenu; or dans les livres de Zoroaſtre, que nous avons à préſent, on ne trouve ni le ſyême des émanations, ni les conſéquences abſurdes que les Philoſophes d'Alexandrie en avoient déduites. Plotin, après avoir étudié pendant plus de dix ans la philoſophie, ſous Ammonius, entreprit le voyage de l'Orient, pour aller apprendre celle des Orientaux; donc elle n'étoit pas enſeignée en Egypte. Ce fut l'an 243, & alors *Origène* n'étoit plus à Alexandrie, il en étoit ſorti l'an 242.

Après avoir renverſé le fondement ſur lequel Moſheim & Brucker ont appuyé leurs accuſations contre ce Père, & les plans qu'ils ont dreſſés de ſa doctrine, il ſeroit inutile de les réfuter en détail; nous l'avons fait dans pluſieurs articles de notre ouvrage. C'eſt ſur-tout à l'égard de ce grand homme que nos deux Critiques ont abuſé de la méthode d'attribuer à un Auteur, par voie de conſéquence, des erreurs qu'il n'a jamais enſeignées expreſſément, qu'il a peut-être même déſavouées; méthode qu'ils ont blâmée avec aigreur, lorſque les Pères de l'Egliſe s'en ſont ſervis avec plus de raiſon à l'égard des hérétiques.

Pour calomnier plus commodément, ils ont dit qu'*Origène* avoit une double doctrine, ou deux ſyſtêmes de philoſophie différens, l'un pour le vulgaire, l'autre pour les lecteurs intelligens & inſtruits. Nous pourrons ajouter foi à cette accuſation, lorſque ces grands Critiques nous aurons montré diſtinctement les articles qui appartiennent à chacun de ces ſyſtêmes en particulier. Ils ſe ſont déja réfutés eux-mêmes, en raſſemblant tout ce que ce Père a dit, pour en former un corps de doctrine complet, ſuivi, raiſonné & conſtant. Nous ne pardonnons pas non plus à Moſheim d'avoir écrit qu'*Origène* accordoit à la philoſophie, ou à la raiſon, *l'empire ſur toute la religion*, *Hiſt. Chriſt.* ſæc. 3, §. 31. Le contraire eſt déja prouvé par ſa profeſſion de foi que nous avons citée, mais encore mieux par ſa lettre à S. Grégoire Thaumaturge, *Op.* tome 1, page 30. Il dit, n. 1, que la philoſophie n'eſt qu'un prélude & un ſecours pour parvenir à la doctrine chrétienne, qui eſt la fin de toutes les études. Il ajoute, n. 2, que très-peu de ceux qui ſe ſont appliqués à la philoſophie en ont tiré une véritable utilité, que la plupart ne s'en ſont ſervis que pour enfanter des héréſies. Il conclut, n. 3, que pour bien entendre l'Ecriture-Sainte, il faut que Jéſus-Chriſt nous en ouvre la porte, qu'ainſi le ſecours le plus efficace eſt la prière.

Nous voyons avec plaiſir Moſheim rendre juſtice aux vertus morales & chrétiennes d'*Origène*, & avouer que perſonne ne les a pratiquées avec plus d'héroïſme; quant à ſa doctrine, ce Critique a pouſſé à l'excès la préoccupation & l'inconſéquence. D'un côté il fait le plus grand éloge de ſes talens; mais il ne veut pas reconnoître un génie original & profond, qui tiroit ſes idées de lui-même; il n'a fait, dit-il, que copier & ſuivre les opinions philoſophiques de ſes Maîtres; de

l'autre il lui attribue deux ou trois ſyſtêmes profondément raiſonnés, dans leſquels brille la plus fine logique, & que lui ſeul a pu être capable de créer; trouve-t-on la même ſupériorité de génie dans les autres Diſciples d'Ammonius, *Hiſt. Chriſt.* 3, ſæc. §. 27, p. 605 & ſuiv. Il dit qu'*Origène* n'eſt pas conſtant dans ſes opinions, qu'il en change, qu'il embraſſe le pour & le contre ſuivant le beſoin; cependant il lui prête un plan de doctrine lié, ſuivi, uniforme, fondé ſur des principes deſquels il prétend que ce Père ne s'eſt jamais écarté. Il blâme les Origéniſtes, qui voulurent ériger en autant de dogmes les doutes, les queſtions, les conjectures modeſtes & timides de leur Maître, & il imite leur injuſtice & leur témérité.

Après avoir loué le travail immenſe que cet homme infatigable entreprit pour comparer le texte hébreu avec les verſions dans ſes héxaples, il dit que ce travail ne put avoir que très-peu d'utilité; qu'*Origène* lui-même n'en fit aucun uſage dans ſes *Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte*, parce qu'il ne s'attachoit pas au ſens littéral, mais au ſens myſtique, & que par ſes exemples, auſſi bien que par ſes préceptes, il engageoit les autres à faire de même. Mais, comme il paroît que les héxaples & les octaples d'*Origène* ont été les derniers de ſes travaux, il n'eſt pas étonnant qu'il ne s'en ſoit pas ſervi dans ſes *Commentaires*, qui avoient été faits long-tems auparavant; d'ailleurs ni ſes préceptes, ni ſes exemples, n'ont détourné le Prêtre Héſychius, le Martyr Lucien, & Saint Jérôme, d'étudier le texte hébreu, & d'en donner des verſions. Son ouvrage auroit donc été utile à tous les ſiècles, s'il n'avoit pas péri dans le ſac de la ville de Céſarée par les Sarrazins, l'an 653; ç'a été le germe & le modèle des Bibles-Polyglottes. *Voyez* HÉXAPLES.

Pour juger de la capacité d'*Origène*, il faut ſavoir que cet infatigable Ecrivain avoit fait ſur l'Ecriture-Sainte trois ſortes d'ouvrages, des Commentaires, des Scholies & des Homélies. Les Commentaires & les Scholies étoient pour les Savans; il s'y attachoit principalement au ſens littéral, il y faiſoit uſage non-ſeulement des différentes verſions grecques de la Bible, mais auſſi du texte hébreu. Dans les Homélies, qui étoient pour le peuple, il ſuivoit la verſion des Septante, & ſe bornoit ordinairement au ſens allégorique, duquel il tiroit des leçons pour les mœurs. *Voyez* la *note de Valois ſur l'Hiſt. Eccléſ. d'Euſèbe*, l. 6, c. 37, où cela eſt prouvé par les témoignages de Sédulius, de Rufin, & de S. Jérôme. Mais les Critiques n'ont pas été aſſez équitables pour avoir égard à ces divers genres de travail.

Il eſt évident qu'*Origène*, ſortant, pour ainſi dire, des écoles de philoſophie, vers l'an 230, fit ſes livres *des principes*, non pour dogmatiſer, mais pour eſſayer juſqu'à quel point l'on pouvoit concilier les opinions des Philoſophes avec l'Ecriture-Sainte. Celle-ci eſt toujours la baſe de ſes ſpéculations; ſouvent, à la vérité, il ne prend pas le vrai ſens des paſſages, mais auſſi il ne parle qu'avec le doute le plus timide; il fait de même dans ſa *Préface ſur la Genèſe*, & ailleurs. Etonné de l'abus que l'on faiſoit de ſes ouvrages, il écrivit ſur la fin de ſa vie au Pape S. Fabien pour lui témoigner ſon repentir, S. Jérôme, *Epiſt.* 41 *ad Pammach.* op. t. 4, col. 347. Ainſi lorſqu'il a été condamné par le cinquième Concile général, cette cenſure eſt moins tombée ſur lui que ſur les diſputeurs entêtés, qui vouloient faire de ſes doutes autant d'articles de croyance; il n'en étoit pas moins mort dans la paix & la communion de l'Egliſe, deux cens ans auparavant.

Mais on lui a fait un crime de ce mêlange de la Philoſophie avec la Théologie, l'on en a exagéré les conſéquences fâcheuſes. Comme cette prétendue faute lui eſt commune avec les autres Pères de l'Egliſe, nous aurons ſoin de le juſtifier aux mots PÈRES, PHILOSOPHIE, PLATONISME.

On n'a pas relevé avec moins d'affectation celle qu'il commit réellement en ſe mutilant lui-même, ſoit pour éviter tout danger d'impudicité, ſoit pour prévenir tout ſoupçon déſavantageux à l'égard des perſonnes du ſexe qu'il inſtruiſoit. Il a eu la bonne foi de condamner lui-même ſa conduite, *tome* 15 *in Matt.* n. 1 & ſuiv. Mosheim convient que l'on a eu tort de l'en blâmer avec tant d'aigreur. Cette action fut défendue dans la ſuite par les loix eccléſiaſtiques.

Les Critiques Proteſtans ont encore reproché ſon goût exceſſif pour les allégories, la ſévérité de ſa morale touchant la chaſteté conjugale, les auſtérités, les ſecondes noces, la virginité, &c. *Voyez* ALLÉGORIE, BIGAME, CHASTETÉ, MORTIFICATION, TESTAMENT, &c.

Les anciens ennemis de ce Père pouſſèrent l'entêtement juſqu'à l'accuſer d'avoir approuvé la magie illicite, & n'y avoir trouvé aucun mal; Beauſobre, *Hiſt. du Manich.*, tome 2, l. 9, c. 13, p. 801, a réfuté cette accuſation. Mais il a commis une injuſtice manifeſte envers ce Père, en affirmant qu'il a enſeigné l'opinion de la tranſmigration des ames; nous ferons voir le contraire au mot TRANSMIGRATION. Le vrai malheur d'*Origène* eſt d'avoir eu des diſciples obſtinés à ſoutenir tout ce qu'il avoit dit bien ou mal, & à l'entendre dans un ſens qui n'avoit jamais été le ſien. La même choſe eſt arrivée à S. Auguſtin.

Enfin quelques Auteurs ont écrit qu'*Origène* avoit ſuccombé pendant la perſécution de Déce, & avoit jetté de l'encens dans le foyer d'un autel pour ſe ſouſtraire à un traitement abominable dont on le menaçoit, & des perſonnages reſpectables ont ajouté foi à ce récit. Mais il n'eſt pas croyable qu'un homme auſſi courageux qu'*Origène* ait ainſi contredit les leçons qu'il avoit données à tant de martyrs, & que de tant d'ennemis qui

l'ont noirci après sa mort, aucun n'ait fait mention de cette odieuse accusation. Tant il est vrai qu'une grande réputation est souvent un très-grand malheur !

ORIGÉNISTES. On a ainsi nommé ceux qui s'autorisoient des écrits d'Origène pour soutenir que Jésus-Christ n'est fils de Dieu que par adoption, que les ames humaines ont existé avant d'être unies à des corps, que les tourmens des damnés ne seront point éternels, que les démons mêmes seront un jour délivrés des tourmens de l'enfer. Quelques Moines de l'Egypte & de la Palestine donnèrent dans ces erreurs, les soutinrent avec opiniâtreté, & causèrent de grands troubles dans l'Eglise; c'est ce qui attira sur eux la censure du cinquième Concile général, tenu à Constantinople, l'an 553, dans laquelle Origène lui-même s'est trouvé enveloppé.

Les *Origénistes* étoient pour lors divisés en deux sectes, qui ne suivoient ni l'une ni l'autre toutes les opinions fausses qui se trouvent dans les livres d'Origène. Ceux qui soutenoient que Jésus-Christ n'étoit fils de Dieu que par adoption, prétendoient aussi qu'au jour de la résurrection générale les Apôtres seroient rendus égaux à Jésus-Christ; pour cette raison ils furent nommés *Isochristes*. Ceux qui enseignoient que les ames humaines avoient existé avant d'être unies à des corps, furent aussi appellés *Protoctistes*, nom qui désignoit leur erreur. On ne sait pas pourquoi ces derniers furent appellés *Tétradites*, ou entêtés du nombre de quatre.

Il ne faut pas confondre cet *Origénisme* avec les erreurs d'une autre secte dont les partisans furent aussi nommés *Origénistes* ou *Origéniens*, parce qu'ils avoient eu pour chef un certain Origène, personnage très-peu connu. Ils condamnoient le mariage, & soutenoient que l'on pouvoit innocemment se livrer aux impudicités les plus grossières. S. Epiphane & S. Augustin qui ont parlé de cet Origénisme impur, conviennent que le célèbre Origène n'y a donné aucun lieu; ses écrits ne respirent que l'amour de la chasteté.

ORIGINEL. (Péché) L'on entend sous ce terme le péché avec lequel nous naissons tous, & qui tire son origine du péché de notre premier Père Adam. *Voyez* ADAM.

La première chose nécessaire à un Théologien est de savoir précisément quelle est la doctrine & la foi Catholique sur ce point; le Concile de Trente l'a clairement exposée, *Sess.* 5. Il décide, *Can.* 1, qu'Adam par son péché a perdu la sainteté & la justice, a encouru la colère de Dieu, la mort, la captivité sous l'empire du démon. *Can.* 2, qu'il a transmis à tous ses descendans, non-seulement la mort & les souffrances du corps, mais le péché qui est la mort de l'ame. *Can.* 3, que ce péché propre & personnel à tous, ne peut être ôté que par les mérites de Jésus-Christ. *Can.* 6, que la tache de ce péché est pleinement effacée par le baptême. De-là les Théologiens concluent que les effets & la peine du *péché originel*, sont 1°. la privation de la grace sanctifiante, & du droit au bonheur éternel, double avantage dont Adam jouissoit dans l'état d'innocence. 2°. le déréglement de la concupiscence, ou l'inclination au mal. 3°. l'assujettissement aux souffrances & à la mort; trois blessures desquelles Adam étoit exempt avant son péché. D'où s'ensuit la nécessité absolue du baptême pour y remédier. *Voyez* BAPTÊME. Le dogme Catholique ne s'étend pas plus loin. Holden, *De resol. fidei*, l. 2, c. 5.

Plusieurs hérétiques l'ont combattu & rejetté; les Cathares ou Montanistes, vers l'an 256, enseignèrent qu'il n'y avoit point de *péché originel*, & que le baptême n'est pas nécessaire. Environ l'an 412, Pélage soutint que le péché d'Adam lui a été purement personnel, & n'a point passé à sa postérité, qu'ainsi les enfans naissent exempts de péché, & dans une parfaite innocence; que la mort à laquelle nous sommes sujets n'est point la peine du péché, mais la condition naturelle de l'homme; qu'Adam seroit mort, quand même il n'auroit pas péché; enfin que la nature humaine est encore aussi saine, aussi forte, aussi capable de faire le bien, qu'elle l'étoit dans l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu. Pélage trouva un adversaire redoutable dans S. Augustin; il fut condamné dans plusieurs Conciles d'Afrique, par les Papes Innocent I & Zozime, & enfin par le Concile général d'Ephèse.

En 596, un synode des Nestoriens, en 640, les Arméniens, en 796, les Albanois renouvellèrent l'erreur de Pélage, & c'est encore aujourd'hui le sentiment de la plupart des Sociniens. Calvin a prétendu que les enfans des fidèles baptisés naissent dans un état de sainteté, qu'ainsi le baptême ne leur est pas donné pour effacer en eux aucun péché. Le Clerc, les Ministres, la Place & le Cène ont nié formellement le *péché originel*. Au contraire, Flacius, Lutérien rigide, soutenoit que le *péché originel* est la substance même de l'homme. Mosheim, *Hist. Eccléf. seizième siècle*, sect. 3, 2e part. c. 1, §. 33. On conçoit bien que ce dogme ne pouvoit pas manquer de déplaire aux incrédules de notre siècle, ils ont répeté contre cet article de foi la plupart des objections des hérétiques anciens & modernes.

Mais cette triste vérité est clairement enseignée dans l'Ecriture-Sainte. Job, c. 14, ℣. 4, dit à Dieu: « Qui peut rendre pur l'homme né d'un » sang impur, sinon vous seul »? Le Psalmiste, *Ps.* 50, ℣. 7, « J'ai été conçu dans l'iniquité, » & formé en péché dans le sein de ma mère«. S. Paul, *Rom.* c. 5, ℣. 12: « De même que par » un homme le péché est entré dans le monde,

» & la mort par le péché, ainſi la mort a paſſé » dans tous les hommes, *en ce que* tous ont » péché..... Et de même que la condamnation » eſt pour tous, par le péché d'un ſeul, ainſi la » juſtification & la vie ſont pour tous, par la » juſtice d'un ſeul », qui eſt Jéſus-Chriſt. *II Cor.*, c. 5, ℣. 14, « Si un ſeul eſt mort pour tous, » donc tous ſont morts; or Jéſus-Chriſt eſt mort » pour tous ». *I. Cor.*, c. 15, ℣. 21 « La » mort eſt venue par un homme, & la réſur- » rection vient par un autre homme; de même » que tous meurent en Adam, ainſi tous ſeront » vivifiés en Jéſus-Chriſt ».

Nous ne ſavons pas ce que répondoient les Pélagiens aux paſſages de Job & du Pſalmiſte; mais à celui de l'*Epître aux Romains*, ils répliquoient que, ſelon l'Apôtre, le péché & la mort ſont entrés dans le monde par Adam, parce que tous les hommes ont imité le péché d'Adam, & ſont morts comme lui; que dans ce ſens la condamnation eſt tombée ſur tous par ſon péché, & tous ſont morts en Adam. *Comment. de Pélage ſur l'Ep. aux Rom.*

L'abſurdité de cette explication ſaute aux yeux. 1°. Comment Adam a-t-il pu être imité par les pécheurs, qui ne l'ont pas connu, & qui n'ont jamais ouï parler de lui? En quoi ſon péché a-t-il pu influer ſur les leurs? 2°. Peut-on dire dans ce ſens que la condamnation eſt pour tous *par ſon péché*, & que tous *meurent en lui*, 3°. Il s'enſuit que la juſtice de Jéſus-Chriſt n'influe ſur la nôtre que par l'exemple; qu'il eſt mort pour nous ſeulement dans ce ſens qu'il nous a montré le modèle d'une mort ſainte & courageuſe. C'eſt ainſi que l'entend Pélage dans ſon *Comment. ſur la 1re Ep. aux Cor.*, c. 15, ℣. 22. Et telle eſt encore la manière impie & abſurde dont les Sociniens expliquent la rédemption. Toute l'Egliſe Chrétienne en fut ſcandaliſée au cinquième ſiècle, & il ne fut pas difficile à S. Auguſtin de foudroyer cette doctrine.

Le ſaint Docteur la réfuta victorieuſement par l'Ecriture-Sainte & par la tradition; il apporta en preuve du dogme catholique les paſſages des Peres, qui dans les ſiècles précédens avoient profeſſé clairement la croyance du péché originel, la dégradation de la nature humaine par le péché, la néceſſité de la rédemption & du baptême pour l'effacer, & toutes les conſéquences que Pélage affectoit de nier. Toutes ces vérités ſe tiennent, l'on ne peut en attaquer l'une, ſans donner atteinte aux autres. Il inſiſta principalement ſur ces paroles de S. Paul: *Si un ſeul eſt mort pour tous, donc tous ſont morts; or Jéſus Chriſt eſt mort pour tous*: il fit voir que l'Apôtre prouve l'univerſalité de la mort ſpirituelle & temporelle de tous les hommes, par l'univerſalité de la mort de Jéſus-Chriſt & de la rédemption pour tous ſans exception. *Voyez* RÉDEMPTEUR, SAUVEUR.

Il oppoſa même aux Pélagiens la tradition générale de tous les peuples, & le ſentiment intérieur de tous les hommes qui réfléchiſſent ſur eux-mêmes, comme ſont les philoſophes. En effet tous les hommes naiſſent avec des inclinations dépravées, portés au vice beaucoup plus qu'à la vertu; leur vie ſur la terre eſt un état de misère, de punition & d'expiation. Il eſt donc évident que l'homme n'eſt point tel qu'il devroit être, ni tel qu'il eſt ſorti des mains du créateur. Les philoſophes l'ont ſenti, & pour expliquer cette énigme, pluſieurs ont imaginé que les ames humaines avoient péché avant d'être unies aux corps; les Marcionites, les Manichéens & d'autres hérétiques révoltés de l'excès des misères de cette vie, avoient conclu que la nature humaine n'eſt pas l'ouvrage d'un Dieu bon, mais d'un être malicieux & malfaiſant.

La diſpute entre les Catholiques & les Pélagiens fut longue & opiniâtre. La queſtion touchant le *péché originel* en fit naître pluſieurs autres, ſur la nature & les forces du libre arbitre, ſur la néceſſité de la grace, ſur la prédeſtination, &c. On peut voir la ſuite & l'enchaînement de toute cette conteſtation dans la ſeptième diſſertation du P. Garnier, ſur Marius Mercator, *Append. auguſt.*, p. 281.

Il ſeroit trop long de rapporter & de réfuter toutes les objections des Pélagiens; les Pères de l'Egliſe y ont ſuffiſamment répondu; nous nous bornerons à réſoudre celles qui ont été renouvellées de nos jours par les incrédules.

Ils diſent en premier lieu que le dogme du *péché originel* ne peut pas ſe concilier avec la juſtice de Dieu, encore moins avec ſa bonté; on ne concevra jamais que Dieu ait voulu confier à nos premiers parens le ſort éternel de leur poſtérité, ſur-tout en prévoyant que l'un & l'autre violeroient la loi qui leur ſeroit impoſée, & rendroient malheureux le genre humain tout entier; l'on comprend encore moins que Dieu puiſſe punir par un ſupplice éternel un péché qui ne nous eſt ni libre, ni volontaire.

Cela ſe conçoit très-bien quand on veut faire attention à la conſtitution de la nature humaine. Comme les enfans ne peuvent pourvoir à leur ſort par eux-mêmes, il eſt naturel que leur deſtinée dépende de leurs pères & mères. Un père inhumain peut laiſſer périr ſes enfans, par une mauvaiſe conduite il peut les réduire à la pauvreté, par un crime il peut les déshonorer & les couvrir d'opprobre pour jamais; ſoutiendra-t-on que par juſtice & par bonté Dieu devoit conſtituer autrement la nature humaine? Le plan de la Providence eſt encore plus aiſé à comprendre, quand on ſe ſouvient que Dieu, en prévoyant le péché d'Adam & ſes ſuites funeſtes, réſolut de les réparer abondamment par la rédemption de Jéſus-Chriſt. Il ne faut jamais ſéparer ces deux dogmes, l'un eſt intimement lié à l'autre. *Voyez* RÉDEMPTION.

Rien ne nous oblige de croire que Dieu punit par le supplice éternel de l'enfer le *péché originel*; il est très-permis de penser que ceux qui meurent coupables de ce seul péché, sont seulement exclus de la béatitude surnaturelle & surabondante, qui nous a été méritée par Jésus-Christ. On ne prouvera jamais que Dieu a dû par justice destiner la nature humaine à un dégré de félicité aussi parfait & aussi sublime: la justice même des hommes peut sans blesser aucune loi, priver les enfans d'un père coupable des avantages de pure grace qui lui avoient été accordés.

Quant aux souffrances de cette vie, nous avons fait voir à l'article *Mal*, qu'il est faux que notre état sur la terre soit absolument malheureux, & que Dieu par justice ait dû nous accorder ici bas un plus haut dégré de bonheur. *Voyez* ÉTAT DE NATURE.

En second lieu, les Pélagiens disoient aussi bien que les incrédules, si tous les enfans naissent objets de la colère divine. si avant de penser ils sont déjà coupables, c'est donc un crime affreux de les mettre au monde; le mariage est le plus horrible des forfaits, c'est l'ouvrage du diable, où du mauvais principe, comme le soutenoient les Manichéens.

On leur répond que Dieu lui-même a institué & béni le mariage, & qu'il n'en a point interdit l'usage à l'homme après son péché; cet usage est donc innocent & légitime. Les enfans naissent coupables, non en vertu de l'action qui les a mis au monde, mais en vertu de la sentence prononcée contre Adam: un enfant né en légitime mariage n'est pas moins taché du péché originel qu'un enfant adultérin conçu par un crime. Lorsqu'un homme étoit condamné pour crime à l'esclavage, cette tache passoit à ses enfans, non par l'action de les mettre au monde, mais par la force de l'arrêt qui l'avoit condamné.

Du moins, répliquent nos adversaires, le baptême efface le *péché originel*, un enfant baptisé ne devroit donc plus être sujet à la concupiscence ni aux souffrances. Cela seroit vrai, si le baptême en effaçant la tache du péché, en détruisoit aussi tous les effets; mais en nous rendant la grace sanctifiante, & le droit à la béatitude éternelle, il nous laisse le penchant au mal & la nécessité de souffrir & de mourir, parce que l'un & l'autre rendent la vertu plus méritoire & digne d'une plus grande récompense.

En troisième lieu, les incrédules ont accusé Origène & S. Clément d'Alexandrie d'avoir nié le *péché originel*. Si cela étoit, il seroit fort étonnant que les Pélagiens qui avoient cherché si attentivement dans les Pères ce qui pouvoit les favoriser, n'eussent pas cité deux des plus célèbres. La vérité est que ni l'un ni l'autre n'ont pensé comme les Pélagiens.

S. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 3 c. 16, disputoit contre Tatien & d'autres hérétiques qui condamnoient le mariage & soutenoient que la procréation des enfans est un crime. Il cite ce passage de *Job.*, c. 14, ℣. 4 & 5, selon la version des Septante: *Personne n'est exempt de souillure quand même il n'auroit vécu qu'un seul jour*; & il ajoute: « Qu'ils nous disent où a péché un enfant » qui vient de naître, ou comment est tombé » sous la malédiction d'Adam celui qui n'a encore fait aucune action. Il ne leur reste, selon » moi, qu'à soutenir conséquemment que la génération est mauvaise non-seulement quant au » corps, mais quant à l'ame. Lorsque David a » dit: *J'ai été conçu en péché & formé en iniquité dans le sein de ma mère*, il parle d'Eve » selon le style des prophètes; celle-ci est la mère » des vivans: mais si lui-même a été conçu en » péché, il n'est pas pour cela un pécheur, ni » un péché ». En effet les deux passages cités par S. Clément signifient de deux choses l'une, ou qu'un enfant est souillé du péché, parce que sa procréation est un crime, ou qu'il l'est, parce qu'il descend d'Adam & d'Eve, coupables. S. Clément rejette le premier sens adopté par les hérétiques, il s'en tient au second; il professe donc le *péché originel*.

Origène, son disciple, est encore plus positif. « On baptise les enfans, dit-il, pour leur remettre » les péchés. Quels péchés? En quel tems les » ont-ils commis? Ou quelle raison peut-il y » avoir de baptiser les enfans, sinon le sens de ce » passage: *Personne n'est exempt de souillure, quand* » *même il n'auroit vécu qu'un seul jour?* Parce » que le baptême efface les souillures de la naissance; c'est pour cela que l'on baptise les petits » enfans ». Il cite ailleurs les paroles de David, & en tire les mêmes conséquences. *Hom.* 14, *in Luc. Tract.* 9. *in Matt. Homil.* 8, *in Levit.*, &c. Sur le quatrième liv. contre Celse, n° 40, les Editeurs ont ajouté les passages de S. Justin & de S. Irénée, plus anciens qu'Origène & que S. Clément d'Alexandrie. Par-là on voit avec quelle témérité nos critiques incrédules ont osé avancer que le *péché originel* n'étoit pas connu avant S. Augustin, & que l'on ne baptisoit pas les petits enfans pendant les deux premiers siècles de l'Eglise.

Ils objectent enfin, d'après les Pélagiens, qu'il y auroit de la cruauté de la part de Dieu de punir par des peines aussi terribles une faute aussi légère que celle d'Adam,

Sans recourir aux raisons par lesquelles S. Augustin a fait voir la griéveté de la faute d'Adam, nous nous contentons de répondre que ce n'est ni aux incrédules ni à nous de juger jusqu'à quel point elle a été griéve ou légère, punissable ou pardonnable; que le moyen le plus sage d'estimer l'énormité de la faute, est de considérer la sévérité du châtiment, puisque nous n'avons que très-peu de connoissance de la manière dont elle a été commise. S. Augustin lui-même est convenu qu'il

qu'il n'étoit pas assez habile pour concilier la damnation des enfans morts sans baptême, avec la justice divine, *Serm.* 294, *de bapt. parvul.*, n. 7.

Si l'on nous demande en quoi consiste formellement la tache du *péché originel*, comment & par quelle voie elle se communique à notre ame, nous répondrons humblement que nous n'en savons rien, parce que, comme le dit S. Augustin, *L. de morib. Eccles.*, c. 22, il est aussi difficile d'en connoître la nature, qu'il est certain qu'il existe : *Hoc peccato nihil est ad prædicandum notius, nihil ad intelligendum secretius.*

Il nous paroît bien plus important de représenter & de répéter que cette plaie de la nature humaine a été guérie par Jésus-Christ : que, comme dit S. Paul, « Où le péché avoit abondé, » la grace a été surabondante, que si tous les » hommes ont été condamnés à la mort pour » le péché d'un seul, le don de Dieu s'est ré- » pandu beaucoup plus abondamment par la grace » de Jésus-Christ ; que, comme c'est par le péché » d'un seul que tous les hommes sont tombés dans » la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un » seul que tous les hommes reçoivent la justifica- » tion & la vie » : *Rom.* c. 5, ℣. 15, &c.

Lorsque les incrédules viennent nous fatiguer par des objections, nous pouvons nous borner à leur répondre avec S. Augustin : « Quoique je » ne puisse pas réfuter tous leurs argumens, je » vois cependant qu'il faut s'en tenir à ce que » l'Ecriture nous enseigne clairement, savoir, » qu'aucun homme ne peut parvenir à la vie & » au salut éternel, sans être associé avec Jésus- » Christ, & que Dieu ne peut condamner in- » justement personne, ou le priver injustement » de la vie & du salut ». *L. 3 de pecc. meritis & remiss.*, c. 4, n. 7.

Le Clerc dont le socinianisme perce au travers de tous ses déguisemens, s'est élevé avec aigreur contre saint Augustin, non-seulement dans ses remarques sur les ouvrages de ce saint Docteur, mais encore dans son *Hist. Eccles.*, *an. 180*, §. 30--33, & ailleurs. Il l'accuse d'avoir forgé le dogme du *péché originel*, & d'avoir forcé le sens de tous les passages de l'Ecriture & des anciens Pères, qu'il a cités contre les Pélagiens. Selon lui les premiers Docteurs de l'Eglise n'ont pas été assez maladroits, en écrivant contre les Gnostiques, les Valentiniens & les Marcionites, pour enseigner un dogme qui auroit fait triompher ces hérétiques. Soutenir, dit-il, que les méchans sont damnés, parce qu'ils n'ont pas pu vaincre la corruption de la nature, & parce qu'ils n'ont pas reçu de Dieu les secours nécessaires pour en venir à bout ; qu'au contraire, les bons sont sauvés, parce que Dieu les a excités au bien par des graces irrésistibles ; que des enfans innocens naissent sous un ordre de Providence, qui leur rend le péché & la damnation inévitables; n'auroit-ce pas été donner aux Gnostiques le droit de conclure que le genre humain avoit été créé par un être aveugle & méchant ?

Mais ce Critique travestit la doctrine de S. Augustin & de l'Eglise Catholique, à la manière de Luther & de Calvin. Dans quels ouvrages S. Augustin a-t-il enseigné les blasphêmes qu'il lui prête ? Le saint Docteur a constamment soutenu que malgré la corruption de la nature l'homme a conservé son libre arbitre & qu'il en jouit encore; que Dieu ne refuse à aucun pécheur, pas même au plus endurci les graces nécessaires pour vaincre ses passions & pour se sauver ; que la grace donnée aux justes n'est point irrésistible ; que souvent même ils y résistent. Enfin ce Père n'a pas voulu décider positivement quel est le sort éternel des enfans morts sans baptême. Nous avons prouvé tous ces faits dans divers articles de ce Dictionnaire. *Voyez* Baptême, §. 6 ; Grace, §. 3 & 4; Redemption, &c.

En reprochant à S. Augustin de tordre le sens des passages dont il se sert, le Clerc lui-même emploie tous les détours de l'art sophistique pour pervertir le sens des textes les plus clairs de l'Ecriture & des Pères, en particulier de S. Irénée, *Hist. Eccles.*, *Ibid.* Il ne seroit pas difficile de lui faire voir que le dogme du *péché originel* a été de tous tems & depuis les Apôtres la doctrine constante de l'Eglise, & qu'il ne favorise en aucune manière le système impie des Gnostiques ; & S. Augustin lui-même a répondu plus d'une fois à cette objection des Pélagiens.

Si l'on veut connoître les opinions des Juifs & des Mahométans sur ce point de doctrine, on peut consulter la *Dissertation de D. Calmet*, *Bible d'Avignon*, tome 15, p. 331.

ORNEMENS DES EGLISES. *Voyez* Eglise.

Ornemens pontificaux et sacerdotaux. *Voyez* Habits.

ORPHELIN. Déjà dans l'ancienne loi Dieu s'étoit déclaré le protecteur & le père des *orphelins ;* il étoit ordonné aux Juifs de ne point les abandonner, de pourvoir à leur subsistance, de leur laisser une partie des fruits de la terre, de les admettre aux repas des fêtes & des sacrifices, *Deut.* c. 24, ℣. 17 & suiv.; c. 16, ℣. 11, &c. Les Prophètes ont souvent répété aux Juifs cette leçon, & les ont repris de leur négligence à l'exécuter. Le trésor des aumônes gardées dans le temple étoit principalement destiné à leur entretien, *II. Machab.*, c. 3, ℣. 10. L'Apôtre S. Jacques dit aux fidèles que l'acte de religion, le meilleur & le plus agréable à Dieu, est de visiter & de consoler les veuves & les *orphelins* dans leurs peines, *Jac.*, c. 1, ℣. 27 ; à plus forte raison de soigner & d'élever ces enfans malheureux.

C'eſt cet eſprit de charité, principal caractère du Chriſtianiſme, qui a fait établir une multitude d'aſyles pour les recevoir, & qui donne à tant de vierges chrétiennes le courage de leur ſervir de mère, & de leur accorder les mêmes ſoins que la tendreſſe maternelle pourroit inſpirer. Dans la ſeule ville de Paris il y a trois ou quatre établiſſemens de charité pour élever les *orphelins* & les enfans abandonnés; la pitié, les cent filles, les orphelines, &c.

Les philoſophes politiques auroient beau faire des diſſertations pour prouver que l'humanité & le zèle du bien public exigent cette attention, ils auroient beau même propoſer des ſalaires & des récompenſes, ſi la religion n'en promettoit pas de plus ſolides. Jéſus-Chriſt a dit: « Je tiendrai » pour fait à moi-même ce que l'on aura fait pour » le moindre de mes freres ». *Matt.*, c. 25, ℣. 40; ces courtes paroles ont fait pratiquer plus de bonnes œuvres, que toutes les richeſſes d'une nation ne pourroient en payer. Quand notre religion n'auroit point d'autre titre de recommandation que le ſoin avec lequel elle veille à la conſervation des hommes, c'en ſeroit aſſez pour la faire chérir & reſpecter. *Voyez* ENFANS TROUVÉS.

ORTHODOXE, ORTHODOXIE. Ces deux termes ſont formés du grec Ὀρθος, droit, & Δοξα, opinion ou jugement. On appelle auteur *orthodoxe* celui qui n'enſeigne rien que de conforme à la doctrine de l'Egliſe, & l'*orthodoxie* eſt la conformité d'une opinion avec cette règle de la foi; c'eſt le contraire de l'*hétérodoxie*, ou de l'héréſie.

Ceux qui ne veulent point avoir d'autre règle de croyance que leur propre jugement, tournent en ridicule, tant qu'ils peuvent, le zèle pour l'*orthodoxie*. Chez la plupart des hommes, diſent-ils, ce zèle ardent tient lieu de toutes les vertus, on penſe même qu'il peut innocenter les crimes, & il n'en eſt aucun que l'on ne ſe permette contre ceux que l'on nomme *hérétiques* ou *incrédules*.

Si cela étoit vrai, nous ne voyons pas comment il pourroit encore y avoir au monde des hérétiques & des incrédules; dès qu'ils ſe montreroient, ils ſeroient ſûrs d'être exterminés, & ceux qui prendroient la peine de s'en défaire ſeroient aſſurés d'une approbation générale. La ſécurité avec laquelle la religion s'eſt trouvée attaquée dans tous les tems, nous paroît démontrer que le zèle de l'*orthodoxie* ne fut jamais auſſi violent ni auſſi meurtrier que les eſprits forts voudroient le perſuader. Il y a même de bonnes raiſons de douter ſi eux-mêmes devenus une fois les maîtres ne ſeroient pas plus injuſtes, plus ardens, plus cruels que ceux auxquels ils attribuent tous ces vices.

Nous voyons d'abord qu'aucun *hérodoxe* ne fût fort ſcrupuleux ſur le choix des moyens propres à repandre ſa doctrine, à ſe faire des partiſans, à décréditer & à ruiner le parti de ſes adverſaires. Nous jugeons en ſecond lieu par la véhémence de leur ſtyle, par la chaleur de leurs déclamations, par la noirceur de leurs calomnies, que leur caractère n'eſt pas fort doux. Enfin, la licence des mœurs de la plupart nous donne lieu de penſer qu'ils n'ont pas beaucoup d'horreur pour toute eſpèce de crime qui pourroit leur être utile, dès qu'ils ſeroient en état de le commettre impunément.

Dès qu'il eſt inconteſtable que la religion défend & proſcrit toute mauvaiſe action quelconque, il n'y a qu'un cerveau dérangé qui puiſſe ſe perſuader qu'il lui eſt permis d'en commettre une par zèle pour la pureté de la foi. Or, nous ne comprenons pas que l'héréſie, l'incrédulité, ni l'athéiſme, puiſſent être de meilleurs preſervatifs contre le dérangement du cerveau, que la docilité des croyans. *Voyez* ZÈLE DE RELIGION.

OS

OS. Il étoit défendu aux Juifs de briſer les *os* de l'agneau paſcal après l'avoir mangé, *Exode*, c. 12, ℣. 46. On ne voit pas d'abord quelle pouvoit être la raiſon de cette défenſe, mais S. Jean l'Evangeliſte, en racontant la mort de Jéſus-Chriſt, fait remarquer qu'on ne lui rompit point les *os*, comme l'on avoit fait aux deux larrons crucifiés avec lui, & il rapporte à ce ſujet la défenſe de *l'Exode*: *Vous n'en briſerez point les* os, afin de nous faire comprendre que le ſacrifice de l'agneau paſcal étoit une figure de celui de Jéſus-Chriſt immolé pour la rédemption du monde.

Les Hébreux diſoient: *Vous êtes ma chair & mes* os, pour dire nous ſommes de même ſang, nous ſommes proches parens; cette expreſſion ſembloit faire alluſion à ce que dit Adam, lorſqu'il vit l'épouſe qui avoit été tirée de ſa propre ſubſtance: *Voilà la chair de ma chair, & les* os *de mes* os, *Gen.*, c. 2, ℣. 23.

Les *os* ſignifient quelquefois la force du corps. Ainſi le Pſalmiſte dit, *mes* os *ſont affaiſſés, diſloqués, briſés*, pour exprimer la perte entière de ſes forces; ſouvent auſſi ils ſignifient l'intérieur de l'homme & toute ſa ſubſtance: lorſque Job & David diſent, *mes* os *ſont troubiés, effrayés, humiliés*, c'eſt comme s'ils diſoient, le trouble, la frayeur, l'humiliation m'ont ſaiſi tout entier, ont pénétré juſqu'à la moële de mes *os*. Pour exprimer la difficulté de ſe défaire des mauvaiſes habitudes de la jeuneſſe, Job dit, c. 20, ℣. 11, en parlant d'un pécheur obſtiné: « *Les vices de* » *ſa jeuneſſe demeureront encore dans ſes* os, & » *dormiront avec lui dans la pouſſière du tombeau.*

Dieu avoit ordonné de briſer & de réduire en poudre les *os* des idolâtres & des impies, afin

qu'il ne restât rien d'eux après leur mort ; ainsi *briser les os des pécheurs*, signifie souvent effacer leur mémoire. Il est dit, au contraire, que Dieu conservera, engraissera, fera germer *les os des justes*, c'est-à-dire, qu'il conservera leur mémoire & la rendra respectable. C'est une allusion à l'usage des Patriarches de garder par respect les *os* de leurs pères, afin de s'en rappeller le souvenir. Joseph mourant en Egypte ordonna à ses enfans & à ses proches de conserver ses *os*, & de les transporter avec eux lorsqu'ils partiroient de l'Egypte pour se rendre dans la Palestine, *Gen.*, c. 50, ℣. 15 ; & Moïse eut grand soin de faire exécuter cette dernière volonté, *Exode*, c. 13, ℣. 19. S. Paul fait remarquer la foi de Joseph, qui attestoit ainsi à ses descendans que Dieu accompliroit certainement les promesses qu'il avoit faites à Abraham, *Hebr.* c. 11, ℣. 22.

OSCULUM. *Voyez* BAISER DE PAIX.

OSÉE est le premier des douze petits Prophètes ; il a été contemporain d'Amos & d'Isaïe ; il commença à prophétiser vers l'an 800 avant l'ère chrétienne, & continua pendant plus de 70 ans sous les règnes d'Ozias, de Joathan, d'Achaz & d'Ezéchias, Rois de Juda.

Le style de ce Prophète est vif & sententieux ; il peint avec énergie l'idolâtrie & les autres crimes des Juifs des deux royaumes de Juda & d'Israel ou de Samarie, il annonce le châtiment que Dieu veut en tirer, mais il promet la délivrance de ces deux peuples & le retour des bontés du Seigneur à leur égard.

Plusieurs incrédules ont fait des reproches contre ce Prophète & contre ses prédictions. Ils ont dit d'abord qu'*Osée* étoit né chez les Samaritains, par conséquent schismatique & idolâtre, à moins que Dieu ne l'eût préservé de ce crime par miracle. Mais outre que le lieu de la naissance de ce Prophète n'est pas connu, il est évident par sa prophétie qu'il n'avoit aucune part à l'idolâtrie, ni au schisme de Samarie, puisqu'il l'appelle *Bethaven*, maison d'iniquité, qu'il lui reproche ses infidélités & lui annonce le châtiment terrible que Dieu veut en tirer.

Selon nos critiques, dans le chap. 1, ℣. 2 & 3, Dieu commande à *Osée* de prendre une prostituée, d'en avoir des enfans, par conséquent, de vivre avec elle dans le crime. Mais ils traduisent infidélement le texte : il porte « prenez » *pour épouse* une prostituée, ou plutôt une femme » idolâtre de Samarie ». La Vulgate ajoute, *faites-vous* des enfans, & l'Hébreu dit simplement *& des enfans de fornication*, ou nés d'un mauvais commerce. Il est évident 1°. que l'idolatrie des Samaritains est appellée *fornication* ou prostitution, non-seulement par *Osée*, mais par d'autres Prophètes ; la *terre des fornications* est une terre idolâtre, par conséquent *une femme* & *des enfans de fornication* sont une Samaritaine & ses enfans. 2°. Quand il s'agiroit d'une prostituée, ce n'est pas un crime de l'épouser, c'est, au contraire, la retirer du désordre, & les enfans qui en naîtront ne peuvent être appellés *enfans des fornications*, que par rapport à la vie précédente de leur mère. Les obscénités grossières que le plus célèbre de nos incrédules a vomies à cette occasion ne prouvent que la corruption dégoûtante de ses mœurs.

Dans le chap. 3, ℣. 1, Dieu ordonne encore à *Osée* de témoigner de l'affection à une femme adultère, mais il ne lui commande ni de l'épouser ni d'avoir commerce avec elle ; au contraire, le Prophète dit à cette femme : « Vous m'attendrez » long-tems, vous n'aurez commerce avec aucun » homme, & je vous attendrai moi-même, parce » que les Israélites seront long-tems sans Rois, » sans chefs, sans sacrifices, &c., & ensuite ils » reviendront au Seigneur » ; il n'est donc encore ici question d'aucun crime, ni d'aucune indécence.

Chap. 14, ℣. 1, *Osée* lance, dit-on des malédictions furieuses contre les Samaritains : » Périsse » Samarie, parce qu'elle a irrité son Dieu ; que » ses habitans meurent par le glaive ; que ses » enfans soient écrasés ; que ses femmes enceintes » soient éventrées ». De-là l'on a conclu doctement que les prophètes Juifs étoient des fanatiques furieux qui se croyoient tout permis contre les schismatiques & les hérétiques.

Ne sont-ce pas plutôt leurs calomniateurs qui méritent ces titres ? Ici, ce n'est pas le Prophète qui parle, c'est Dieu qui annonce ce qu'il veut & ce qu'il fera, c. 13, ℣. 4 » Je suis le Seigneur » ton Dieu, &c. » : c. 14 ℣. 9, « C'est moi » qui exaucerai Ephraïm, je le ferai croître comme » un sapin vert, &c ». *Osée* a-t-il pu ainsi parler de son chef ? D'ailleurs au mot *imprécation*, nous avons fait voir que les malédictions qui se trouvent dans les prophéties & dans les pseaumes sont des prédictions & rien de plus.

OSIANDRIENS, secte de Luthériens, formée par André Osiander, disciple, collégue & ensuite rival de Luther. Pour avoir le plaisir de dogmatiser en chef, il soutint contre son maître que nous ne sommes point justifiés par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, mais que nous le sommes formellement par la justice essentielle de Dieu. Pour le prouver, il répétoit à tout moment ces paroles d'Isaïe & de Jérémie : *le Seigneur est notre justice.* Mais quand ils disent que Dieu est notre bras, notre force, notre salut, s'ensuit-il qu'il l'est formellement & substantiellement ? Cette absurdité imaginée par Osiander ne laissa pas de partager l'Université de Kœnisberg, & de se repandre dans toute la Prusse. Ce Prédicant d'ailleurs n'étoit pas très-réglé dans ses mœurs, non plus que ses collègues. *Voyez* LUTHERIEN.

P

PACIAIRES. *Voyez* TRÊVE DE DIEU.

(S.) PACIEN, Evêque de Barcelone, mort sur la fin du quatrième siècle, est mis au rang des Pères de l'Eglise. Il a laissé quelques ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque des Pères, & dans le recueil des Conciles d'Espagne; le principal est une réfutation des Donatistes & des Novatiens.

PACIFIQUE (hostie). *Voyez* HOSTIE.

PACIFIQUES, ou PACIFICATEURS. On nomma ainsi 1°. au sixième siècle ceux qui suivoient l'Hénotique de l'Empereur Zenon, & qui, sous prétexte de réconcilier les Catholiques avec les Eutychiens, s'écartoient des décisions du Concile de Chalcédoine; comme s'il étoit permis de changer quelque chose à la foi de l'Eglise par complaisance pour les hérétiques. *Voyez* HÉNOTIQUE.

2°. Au douzième siècle ceux qui formèrent entr'eux une association religieuse & guerrière, pour purger nos provinces méridionales d'une multitude de bandits, qui, sous le nom de Brabançons & de Cotereaux, y exerçoient des violences inouies, pilloient le sacré & le prophane, mettoient les villes & les villages à feu & à sang. C'étoit un reste de troupes angloises que les fils du Roi d'Angleterre avoient accoutumées au pillage. L'association dont nous parlons se forma vers l'an 1183, au Puy en Velai, & les historiens du tems en citent des prodiges de valeur, *Hist. de l'Eg. Gallic.*, tome 10, l. 28, an 1183.

3°. On donna encore dans le seizième siècle le même nom à certains Anabaptistes qui parcouroient les bourgs & les villages, en disant qu'ils annonçoient la paix, & qui par cet artifice séduisoient les peuples. En général les hérétiques ne veulent la paix qu'à condition que l'on suivra leur doctrine, & que l'on adoptera toutes leurs idées.

4°. L'on a pu enfin désigner ainsi les Théologiens syncrétistes ou conciliateurs, qui ont cherché un milieu pour accorder soit les Catholiques avec les Protestans, soit les différentes sectes de ces derniers entr'elles, & qui tous ont fort mal réussi. *Voyez* SYNCRÉTISTES.

PACTE, convention expresse ou tacite, faite avec le démon, dans l'espérance d'obtenir, par son entremise, des choses qui passent les forces de la nature.

P

Un *pacte* peut donc être exprès & formel, ou tacite & équivalent. Il est censé exprès & formel 1°. lorsque par soi-même l'on invoque expressément le démon, & que l'on demande son secours, soit que l'on voie réellement cet esprit des ténèbres, soit que l'on croie le voir; 2°. quand on l'invoque par le ministère de ceux qu'on croit être en relation & en commerce avec lui; 3°. quand on fait quelque chose dont on attend l'effet de lui. Le *pacte* est seulement tacite ou équivalent, lorsque l'on se borne à faire une chose de laquelle on espère un effet qu'elle ne peut produire naturellement ni surnaturellement & par l'opération de Dieu: parce qu'alors on ne peut espérer cet effet que par l'intervention du démon. Ceux par exemple qui prétendent guérir les maladies par des paroles, doivent comprendre que les paroles n'ont pas naturellement cette vertu. Dieu n'y a pas attaché non plus cette efficacité; si donc elles produisoient cet effet, ce ne pourroit être que par l'opération de l'esprit infernal.

De-là les Théologiens concluent que non-seulement toute espèce de magie, mais encore toute espèce de superstition renferme un *pacte*, au moins tacite ou équivalent, avec le démon; puisqu'aucune pratique superstitieuse ne peut rien produire, à moins qu'il ne s'en mêle. C'est le sentiment de S. Augustin, de S. Thomas, & de tous ceux qui ont traité cette matière.

Il n'est pas nécessaire de prouver que tout *pacte* avec l'esprit impur est un crime abominable; puisque l'invoquer expressément, ou équivalamment, c'est lui rendre un culte, c'est donc un acte d'idolâtrie; attendre de lui ce que l'on sait bien que Dieu ne veut pas accorder, c'est en quelque manière le mettre à la place de Dieu, & lui donner plus de confiance qu'à Dieu. La loi divine le défend expressément; Jésus-Christ a mis en fuite l'esprit tentateur, en lui répétant ces paroles de la loi: » Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & » tu le serviras seul «, *Matt.* c. 4, ℣. 10; il est venu sur la terre pour détruire les œuvres du démon, *1. Joan.* c. 3, ℣. 8. L'Eglise, dans tous les tems, a condamné toutes les pratiques superstitieuses ou magiques, & a dit anathême à ceux qui y avoient recours. C'est un reste de Paganisme d'autant plus difficile à déraciner, que la curiosité, l'intérêt aveugle, l'envie de se délivrer promptement d'un mal, ou d'obtenir un bien, sont des passions à peu près incurables. La seule raison qui peut diminuer jusqu'à un certain point le crime des superstitions est l'ignorance, ou plutôt la stupidité de ceux qui les pratiquent. Thiers, *Traité des superst.* t. 1, l. 1, c. 1 & 10.

Nos Philosophes, toujours très-confians en leurs propres lumières, ont décidé que tout *pacte* & tout commerce avec le démon sont purement imaginaires; que si quelques insensés ont cru traiter réellement avec lui, ce n'a pu être qu'en rêvant; que tous ceux qui se sont vantés d'opérer des prodiges, par son entremise, sont des imposteurs, & que tous ceux qui y ajoutent foi sont des imbécilles. Ils prétendent que les loix de l'Eglise, & les décisions des Théologiens, ne peuvent aboutir qu'à entretenir sur ce point la crédulité & les erreurs populaires.

1°. Quand il seroit vrai que tout ce que l'on a cru & publié dans tous les siècles, touchant les opérations du démon, sont des fables, les insensés dont nous parlons ne seroient pas moins coupables, puisqu'ils ont eu réellement la volonté & l'intention d'avoir directement ou indirectement commerce avec l'esprit impur. Les loix & les censures de l'Eglise seroient donc toujours justes; elles sont absolument nécessaires pour préserver les peuples de toute confiance aux pratiques superstitieuses, puisqu'enfin le peuple est incapable de se détromper de ses erreurs par des spéculations philosophiques; & quand il seroit en état d'y comprendre quelque chose, les Philosophes ne se donneroient pas la peine de l'instruire.

2°. Ces savans Dissertateurs sont-ils en état de démontrer, par des preuves positives, la fausseté de tout ce qui a été dit sur ce sujet par les Ecrivains sacrés, par les anciens Philosophes, par les Pères de l'Eglise, par les Voyageurs, qui se donnent pour témoins oculaires de ce qu'ils rapportent? Il est aisé de dire, *cela n'est pas vrai, cela est impossible*; mais où est la démonstration? Des témoignages positifs sont une preuve, l'ignorance incrédule n'en est pas une.

3°. Ce ne sont point les loix de l'Eglise, ni les opinions des Théologiens qui ont persuadé aux Caraïbes de l'Amérique, aux Indiens, aux nègres de Guinée, ni aux Lapons, qu'ils sont en commerce avec des esprits, ni qui leur ont appris à pratiquer la magie; cet art infernal est plus ancien que le Christianisme, & notre religion l'a extirpé, ou du moins l'a rendu très-rare par-tout où elle s'est établie. *Voyez* Démon, Magie, &c.

PACTE SOCIAL. *Voyez* Société.

PŒDOBAPTISME. *Voyez* Baptême des Enfans.

PAGANISME, Païens. Le *paganisme* est le Polythéisme joint à l'idolâtrie, c'est-à-dire, la croyance de plusieurs Dieux, & le culte qu'on leur rend dans les idoles ou simulacres qui les représentent. On croit que ce nom est venu de ce qu'après l'établissement du Christianisme, les habitans de la campagne que nous nommons les *Payſans Pagani*, furent les derniers qui demeurèrent attachés au culte des faux Dieux, & qui continuèrent à le pratiquer, pendant que les habitans des villes & tous les hommes instruits s'étoient faits Chrétiens. De-là il est arrivé que *polythéisme*, *idolâtrie*, *paganisme*, sont devenus des termes synonymes.

Depuis qu'il a plu aux incrédules de justifier ou d'excuser toutes les fausses religions pour calomnier la vraie, de pallier les absurdités & les crimes du *paganisme*, afin de les faire retomber sur les adorateurs d'un seul Dieu, il est devenu nécessaire de connoître à fond le système des Païens, son origine, ses progrès, les effets qu'il a produits, les conséquences qui se sont ensuivies; sans cela l'on ne comprendroit pas assez l'importance du service que les leçons de Jésus-Christ ont rendu au genre-humain, & l'on ne seroit pas en état de réfuter l'odieux parallèle que les hérétiques ont osé faire entre le culte pratiqué dans l'Eglise Catholique & celui des *Païens*. Nous croyons avoir déjà suffisamment éclairci ce sujet au mot *idolâtrie*, mais nous n'avons pas encore discuté les divers systêmes que nos adversaires ont imaginés pour en imposer aux ignorans. Ils ont mêlé, d'ailleurs, à cette matière, certaines questions incidentes, touchant lesquelles il est bon de savoir ce qu'il y a de vrai ou de faux.

Nous avons donc à examiner 1°. si les Dieux des *Païens* ont été des hommes, & si l'idolâtrie a commencé dans le monde par le culte des morts. 2°. si le polythéisme a été la première religion du genre-humain. 3°. Si les polythéistes ont admis un Dieu suprême auquel ait pu se rapporter le culte rendu aux Dieux populaires. 4°. Si l'on peut en quelque manière excuser l'idolâtrie. 5°. si les loix portées par Moïse contre ce crime étoient trop sévères. 6°. si parmi les Pères de l'Eglise il y en a quelques-uns qui l'aient excusé, & d'autres qui l'aient condamné avec trop de rigueur. 7°. de quelle manière les *Païens* ont défendu leur religion, lorsqu'elle a été attaquée par les Docteurs Chrétiens. 8°. Si les Protestans sont venus à bout de prouver que le culte rendu aux saints & à leurs images, par les Catholiques, est une idolâtrie. On doit prévoir que dans toutes ces discussions nous serons souvent obligés de répéter en gros les principes & les faits que nous avons posés ailleurs.

§. I. *Les Dieux du paganisme ont-ils été des hommes?* Au mot Idolatrie, nous avons prouvé par l'Ecriture-Sainte, par le sentiment des Philosophes les plus célèbres, par le récit des Poëtes, que ces Dieux prétendus étoient des esprits, des génies, des intelligences que les *Païens* supposoient logées dans toutes les parties de la nature, & auxquelles ils en attribuoient tous les phénomènes, que c'étoient par conséquent des êtres imaginaires qui n'ont jamais existé. Ce sentiment, quelque certain qu'il nous ait paru, a été attaqué par de savans Ecrivains, ils ont pensé que le po-

lythéisme a commencé par honorer les ames des morts, qu'ainsi les Dieux des *Païens* ont été des hommes qui ont vécu dans les premiers âges du monde. Quoique nous fassions beaucoup de cas de leur érudition, ils ne nous paroissent avoir fondé leurs différentes hypothèses que sur des vraisemblances, & non sur aucune preuve positive; aucun d'eux n'a directement attaqué celles que nous avons données de notre opinion; c'est assez déjà pour nous y confirmer. Mais nous en avons encore plusieurs à proposer.

1°. L'on ne peut pas douter que le polythéisme & l'idolâtrie ne soient nés chez des nations plongées dans l'état de barbarie, puisque l'on n'en a presque trouvé aucune dans cet état qui ne fut polythéiste & idolâtre. Pour l'être, il n'est pas nécessaire d'avoir des statues ou des images travaillées, il suffit d'adorer un objet matériel quelconque, en le supposant animé par un génie intelligent & puissant duquel dépend notre destinée. Lorsque les Grecs adoroient Vénus sous la forme d'une borne ou d'une pyramide blanche, ils n'étoient pas moins idolâtres que quand ils offrirent leur encens à la Vénus de Praxitèle. Mais dans l'état sauvage, lorsque les familles sont encore éparses, isolées, tout occupées de leur subsistance animale, il ne peut y avoir parmi elles aucun personnage assez important ni assez grand pour s'attirer l'adoration de ses semblables. On ne peut en citer aucun exemple chez les peuples anciens, ni chez les sauvages modernes. Tous connoissent cependant des esprits, des génies, des Manitous, des Fétiches, qu'ils redoutent & qu'ils révèrent; & ces esprits ne sont point les ames des morts.

2°. Suivant l'histoire sainte, les Chaldéens ont été les plus anciens polythéistes, & selon le témoignage de tous les auteurs profanes, ils adoroient les astres. S'ils avoient aussi rendu un culte aux ames des morts, il seroit fort singulier qu'ils n'eussent divinisé aucun des anciens Patriarches, qui étoient leurs aïeux, & desquels ils ne pouvoient avoir perdu la mémoire. Noé & Sem qui étoient la tige de leur nation, ne méritoient-ils pas plutôt des autels, qu'un prétendu Roi Belus qu'on leur donne pour premier Roi, & dont l'existence n'est rien moins que certaine? Il en est de même des Egyptiens. Ils reconnoissoient Ménès pour leur premier Roi, & il est très-probable que Ménès étoit Noé; mais ce n'étoit pas leur premier Dieu. Suivant tous les Auteurs Egyptiens, le règne des Rois avoit été précédé chez eux par le règne des Dieux, & ceux-ci; tels qu'Osiris, Serapis, Isis, Anubis, &c. n'étoient certainement pas des hommes, quoique plusieurs Ecrivains se soient obstinés à les regarder comme tels.

3°. Chez les Grecs & chez les Romains le culte des grands Dieux, des Dieux anciens, fut toujours distingué d'avec celui des héros ou des grands hommes; nous le voyons par la Théogonie d'Hésiode, qui est le plus ancien des Mythologues. Or, si les grands Dieux, tels que Jupiter, Mars, Vénus, &c. avoient été des hommes, cette distinction ne seroit fondée sur rien. La plus ancienne apothéose dont les Romains eussent connoissance, étoit celle de Romulus. De même chez les Chinois, le culte des ancêtres est très-différent de celui que l'on rend aux esprits moteurs de la nature, au Ciel, à la terre, aux fleuves, &c. Cela est certain par le Chou-King & par les leçons de Confucius. Cette considération seule auroit dû détromper les partisans du système que nous attaquons.

4°. L'on ne peut pas prouver que les anciens Païens se soient avisés de placer les ames des morts dans le soleil, dans la lune, dans les autres astres, ni dans les élémens, & on ne voit aucun vestige de cette opinion chez les Polythéistes modernes. Les Philosophes, qui ont cru comme le peuple que les astres étoient animés, n'ont pas imaginé que c'étoient des ames humaines qui s'y étoient allé loger, & qui faisoient mouvoir ces grands corps; un tel pouvoir est trop supérieur aux forces de l'humanité. Platon dit, à la vérité, qu'après la mort d'un homme son ame va se réunir à l'astre qui lui convient; mais il enseigne dans le même ouvrage que les astres, en corps & en ame, ont existé long-tems avant que la race des hommes fût formée. Suivant l'opinion populaire, les ames des morts étoient dans les enfers, ou dans les champs Elysées; on ne les croyoit point dispersées dans les différentes parties de la nature. On ne peut pas prouver non plus que les Egyptiens ont supposé, dans les animaux qu'ils adoroient, des ames qui avoient été autrefois dans un corps humain; mais ils y ont certainement supposé des esprits, des génies, des dieux, plus intelligens & plus puissans que les hommes. Le Philosophe Celse soutient très-sérieusement cette opinion, dans *Origène*, l. 4, n. 88.

5°. Dans une question d'histoire & de critique, nous sommes en droit de citer le sentiment des différentes sectes de Gnostiques qui ont paru dans le second siècle de l'Eglise, & qui avoient puisé leur doctrine chez les Philosophes, soit Grecs, soit Orientaux, aucun de ces sectaires n'a enseigné que les Dieux des Païens étoient des hommes déifiés après leur mort, tous ont pensé que c'étoient des génies ou des esprits inférieurs à Dieu, & qui avoient eu l'ambition de se faire adorer par les hommes. *Voyez* GNOSTIQUES, VALENTINIENS, &c.

Nous cherchons vainement dans les divers monumens de la croyance des Païens, des argumens qui prouvent que les Dieux anciens, les Dieux principaux, & en plus grand nombre, ont été des hommes déifiés; nous n'y trouvons que le contraire.

Cependant les plus habiles Critiques Protestans

ont embrassé ce système, nous verrons ci-après par quel motif. Beausobre, *Hist. du Manich.* t. 2, l. 9, c. 4, §. 2 & suiv., prétend que les Dieux des Païens *n ont été que des hommes*, que cela est démontré par plusieurs de leurs cérémonies. Mais, dans cet endroit même, il est forcé de se rétracter & de distinguer deux espèces d'idolâtrie; savoir l'adoration des intelligences, ou des esprits, que l'on supposoit dans les astres & dans toute la nature, & ensuite l'adoration des ames des grands hommes. Voilà donc des Dieux de deux espèces; la question est de savoir à laquelle des deux l'on a commencé d'abord de rendre un culte: or, nous avons fait voir qu'elle est décidée par les Auteurs sacrés, par les Philosophes, par les Poëtes, par les usages, & par les opinions de tous les peuples idolatres. La prétendue démonstration que Beausobre veut tirer des cérémonies païennes est absolument nulle; quand il y en auroit plusieurs qui semblent avoir été instituées pour honorer des hommes, il ne s'ensuivroit rien, puisque les Païens, en général, attribuoient à leurs Dieux les actions, les inclinations, les foiblesses, les vices & les accidens de l'humanité. Dans son système, toute la Mythologie est un chaos inintelligible, au lieu qu'elle s'explique très-aisément dans le système opposé.

Il assure que la plus grossière de toutes les idolâtries a été le culte rendu aux ames des héros; il se contredit encore en disant, *ibid.* c. 2, §. 9: » Le culte rendu aux Anges, ou aux Eons, est » plus raisonnable que celui que les Païens ren- » doient à la pierre; car les Anges pensent & » agissent, au lieu que la pierre n'a ni pensée, » ni action «. Or, en supposant immortelles les ames des grands hommes, elles étoient aussi capables de penser & d'agir que les Anges & les Eons. Il est d'ailleurs évident que la plus grossière de toutes les idolâtries a été le culte rendu aux animaux & à leurs figures; cela est prouvé par les reproches que Moïse fait aux Israélites au sujet du culte du veau d'or, par les paroles du *Livre de la Sagesse*, c. 13, ℣. 10 & 14, & par celles de S. Paul, *Rom.* c. 1, ℣. 23.

Beausobre cite le Prophète Baruch, c. 6, ℣. 28, pour prouver que les démons étoient la même chose que les ames des morts. La vérité est que ce Prophète n'en dit pas un mot, il dit seulement, ℣. 31, que les Babyloniens crient & hurlent contre leurs Dieux, comme on fait dans le repas d'un mort; mais cela ne signifie pas que ces Dieux étoient des morts. On sait qu'après le repas des funérailles les Païens faisoient à grands cris leurs derniers adieux au mort. Le seul passage de l'Ecriture-Sainte que nos adversaires aient pu citer en faveur de leur opinion, est le reproche que David fait aux Israélites, *Psal.* 105, ℣. 23, d'avoir été initiés aux mystères de Béelphégor, & d'avoir mangé des sacrifices des morts. Il ne s'ensuit pas de-là que ce Dieu des Moabites étoit un homme mort.

Ce même Critique ajoute que les Païens n'ont fait des statues que quand ils ont commencé d'adorer des morts. Etoit-il en état de prouver que les *Théraphim* de Laban étoient des figures de morts? Lui-même pense que c'étoient des figures d'Anges, *ibid.* c. 2, §. 14. C'est en défendant aux Israélites d'adorer le soleil, la lune & les astres, que Moïse leur défend aussi de faire aucune figure d'homme, de femme, ou d'animaux, *Deut.* c. 4, ℣. 16 & suiv. Or, des figures d'animaux n'étoient pas faites pour représenter des hommes morts. Le système de Beausobre n'est donc fondé sur aucune preuve solide.

Brucker, dans son *Histoire critique de la Philosophie*, l. 2, c. 2, §. 19, soutient aussi que la première origine du Polythéisme a été le culte des morts; mais que les Philosophes orientaux corrigèrent ce préjugé dans la suite. Ils supposèrent, dit-il, un Dieu suprême, père & gouverneur de l'univers, dont l'essence, comme une grande ame, pénétroit toute la nature, étoit la source des esprits qui en gouvernoient chaque partie. Ils crurent que ces esprits étoient sortis de l'essence divine par émanation, ou qu'ils en étoient seulement une modification. Telle a été, selon lui, l'opinion non-seulement des Chaldéens & des Egyptiens, mais de tout l'ancien *Paganisme*. De-là il conclut que les Chaldéens adoroient le Dieu suprême sous le nom de Baal, ou de Jupiter Bélus, parce que leurs Philosophes leur apprirent à rapporter au Dieu suprême ce qu'ils disoient de leur Roi Bélus, qui avoit été le premier objet de leur culte.

Rien de plus fabuleux que cette hypothèse. 1°. Brucker n'a pu donner aucune preuve positive de ce qu'il avance, ni des opinions qu'il prête aux Chaldéens & aux Egyptiens; nous ne sommes pas obligés de le croire sur sa parole. 2°. Les plus anciens monumens que nous ayons de la religion des Chaldéens sont nos livres sacrés. Nous y lisons, *Gen.* c. 31, ℣. 19, que Laban avoit des idoles; & il les appelle ses dieux, ℣. 30; c. 35, ℣. 1, que Jacob, de retour de la Mésopotamie, & prêt à offrir un sacrifice à Dieu, ordonna à ses gens de se défaire des dieux étrangers, qu'ils les lui donnèrent, & qu'il les enfouit sous un arbre. Il est dit dans *Josué*, c. 24, ℣. 2, & dans le *Livre de Judith*, c. 5, ℣. 8, que les ancêtres d'Abraham, dans la Mésopotamie, avoient adoré plusieurs dieux, & des dieux étrangers; *IV Reg.* c. 17, ℣. 29 & suiv., que les Babyloniens, & les autres peuples qui furent envoyés par le Roi des Assyriens pour habiter la Samarie, y joignirent le culte de leurs dieux au culte du Seigneur; c. 19, ℣. 36, & *Isaïe*, c. 37, ℣. 38, que Sennachérib, Roi des Assyriens, adoroit son Dieu *Nesroch*, ou *Nisroch*, dans son Temple, lorsqu'il fut tué par ses deux fils. Jérémie annonce aux Israélites, conduits en captivité à Babylone, qu'ils y verront adorer des dieux d'or, d'argent & de pierre *Baruch*, c. 6,

℣. 3. Daniel nous apprend que Nabuchodonosor, Roi de Babylone, fit faire une grande statue d'or, & la fit adorer par tous ses Sujets; c. 5, ℣. 4, que Balthasar, son fils, fit faire un grand festin pour toute sa Cour, que les convives y célébroient leurs dieux d'or, d'argent, de bronze, &c. Il n'est parlé de l'idole de Bel, ou de Bélus, que dans le chap. 14, ℣. 2. Peut-on prouver que ce Bélus étoit un ancien Roi d'Assyrie, & que son culte étoit plus ancien que celui de toutes les idoles dont l'Ecriture-Sainte fait mention?

3°. Brucker ne nous dit point qui sont les Philosophes Chaldéens qui ont corrigé l'erreur de leur nation, & qui lui ont appris à rendre son culte au Dieu suprême, sous le nom de Bélus; nous ne connoissons aucun Philosophe dans aucun lieu du monde qui ait travaillé à instruire les peuples, ni qui leur ait fait connoître le Dieu suprême. Tous ont caché leur doctrine au peuple, lorsqu'elle étoit contraire à ses préjugés, où ils se sont appliqués à réduire en système toutes les erreurs populaires. Nous l'avons fait voir au mot IDOLATRIE & ailleurs.

4°. S'il y a eu une réforme religieuse chez les Chaldéens, & chez les peuples voisins, ce ne peut être que celle de Zoroastre; or, ce Législateur vivoit sur la fin de la captivité de Babylone, & son système n'est point celui que Brucker a trouvé bon de prêter aux Chaldéens. *Voyez* PARSIS.

Mosheim, qui étoit dans la même opinion que Beausobre & Brucker, a blâmé les Critiques anciens & modernes, qui ont cru retrouver les mêmes personnages dans les dieux des Syriens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains, des Gaulois & des Américains. Il auroit eu raison de les censurer, s'il étoit prouvé que ces dieux divers ont été des hommes; le même personnage ne peut avoir vécu dans tant de lieux différens. Mais si ces dieux sont le soleil, la lune, la terre, l'eau, le feu, les nuées, le tonnerre, &c. que l'on croyoit animés, certainement ces objets sont les mêmes par-tout, & ils ont dû faire sur tous les peuples à peu près la même impression.

Le Clerc n'a pas mieux conçu que les autres Protestans les véritables objets du Polythéisme & de l'Idolâtrie; il l'expose fort mal dans son *Hist. Eccléf. Proleg.* sect. 2, c. 1, §. 2 & suiv. Il n'apporte aucune raison nouvelle pour prouver que les dieux des Païens ont été des hommes.

D'autres Ecrivains ont imaginé que les divinités de la Mythologie étoient les attributs de Dieu personnifiés, que Jupiter étoit sa puissance, Junon sa justice, Minerve sa sagesse, &c.; qu'ainsi Dieu lui-même étoit adoré sous ces noms différens. Ils ont pensé, sans doute, que le Polythéisme est né chez des peuples philosophes, exercés dans les sciences, & capables d'imaginer de pareilles allégories. Mais nous avons observé que les hommes les plus ignorans & les plus grossiers font précisément ceux qui sont les plus enclins à multiplier, pour ainsi dire, la divinité, à placer par-tout des génies, des esprits, des êtres supérieurs à l'humanité, dont il est important de gagner la bienveillance & de prévenir la colère. Chez tous les peuples, les fables & les pratiques de l'Idolâtrie sont plutôt allusion aux phénomènes de la nature, qu'aux attributs de Dieu. Comment reconnoître ces attributs dans les personnages que l'on supposoit présider aux inclinations, aux vices, aux crimes des hommes, à l'impudicité, à la vengeance, à l'ivrognerie, au larcin, &c.?

On nous objecte que plusieurs Pères de l'Eglise ont soutenu aux Païens que leurs dieux avoient été des hommes; mais les plus anciens, tels que S. Justin, Tatien, S. Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, le Poëte Prudence, &c., dont plusieurs étoient nés dans le *Paganisme*, & qui l'avoient examiné de plus près, ont été convaincus que ces dieux prétendus étoient des génies ou démons, qui étoient supposés animer les différentes parties de la nature. Les Pères postérieurs, qui semblent avoir pensé différemment, n'ont fait que suivre l'opinion qui règnoit de leur tems chez les Païens même; elle sembloit être confirmée par les fables, qui attribuoient aux dieux les actions, les passions, & les vices de l'humanité. C'étoit donc un argument personnel dont les Pères ont eu droit de se servir, sans remonter à la première origine du Polythéisme & de l'Idolâtrie.

Mais le très-grand nombre de ces saints Docteurs ont pensé aussi, & non sans raison, que les démons, ou les anges rebelles, attentifs à profiter des erreurs & des passions des hommes, sont souvent intervenus dans le culte que les Païens rendoient à des génies purement imaginaires, qu'ils se sont ainsi approprié ce culte, & qu'ils l'ont souvent confirmé par des prestiges. Il est en effet difficile de comprendre que les hommes aient pu regarder comme un culte religieux des crimes tels que l'impudicité, la prostitution, les sacrifices de victimes humaines, &c., si ces abominations ne leur avoient pas été suggérées par des esprits malicieux, ennemis de Dieu, & de ses créatures. Il n'a pas été nécessaire, pour cela, que les démons allassent se loger dans les astres, dans les élémens, dans tous les corps dans lesquels les Païens supposoient des esprits, il leur a suffi de tromper les Idolâtres par des prestiges & par des suggestions infernales, pour devenir tout-à-la-fois les auteurs & les objets de l'Idolâtrie.

§. II. *Le Polythéisme & l'Idolâtrie ont-ils été la première religion du genre humain?* Plusieurs de nos Philosophes modernes l'ont assuré sans preuve, & sur de simples conjectures; ils ont seulement fait voir que si Dieu avoit, dans l'origine, abandonné tous les peuples à leur ignorance & à leur stupidité naturelle, ils auroient été certainement Polythéistes & Idolâtres, & que telle est la pente naturelle de l'esprit humain, comme nous l'avons

observé

observé au mot IDOLATRIE, §. 1 & 2. Mais l'Ecriture-Sainte nous apprend que dès la création Dieu a prévenu ce malheur, qu'il a instruit lui-même nos premiers parens & leur postérité, & que si les hommes avoient tous été fidèles à conserver le souvenir de ses leçons primitives, aucun ne seroit tombé dans l'erreur.

Une preuve positive de la vérité de cette tradition, c'est qu'après la naissance même du Polythéisme & de l'Idolâtrie, presque tous les peuples ont encore conservé une notion vague & foible d'un seul Dieu, auteur & souverain Maître de la nature. Ainsi, du tems d'Abraham, de Jacob & de Joseph, nous voyons encore le vrai Dieu connu, respecté & craint par les Chaldéens, par les Chananéens & par les Egyptiens, *Gen.* c. 12, 13, 14, &c. L'histoire de Job & de ses amis, celle des Sage-Femmes d'Egypte, de Jethro, beau-père de Moïse, de Balaam, de Rahab de Jéricho, &c. nous montrent encore la même notion subsistante dans les tems postérieurs; malheureusement elle n'influoit en rien sur le culte, sur la morale, ni sur la conduite du gros des nations, qui s'étoient plongées dans l'idolâtrie. Nous pourrions prouver le même fait par le témoignage des Auteurs profanes les plus anciens & les mieux instruits; mais plusieurs Savans l'ont fait avant nous. Huet, *Quæst. alnet.*; de Burigny, *Théologie des Païens*; Cudworth, *Syst. intellect.*; Batteux, *Histoire des causes premières*; Bullet, *Démonstr. de l'existence de Dieu*; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 62, *in*-12, p. 337, &c. Nous avons rassemblé un grand nombre de ces témoignages dans le *Traité historique & dogmatique de la vraie religion*, tome 1, p. 166 & suiv., 2e édit. Cette idée d'un Dieu suprême n'étoit certainement pas venue à l'esprit des peuples par le raisonnement, puisqu'en fait de religion ils ne raisonnoient pas; c'étoit donc un reste de l'ancienne tradition.

Lorsque des Dissertateurs incrédules ont dit que tous les peuples ont été d'abord Polythéistes, qu'ensuite, à force de méditer sur le premier principe des choses, quelques Philosophes ont imaginé qu'il n'y a qu'une seule cause première, & qu'ils l'ont ainsi enseigné; ils ont très-mal conçu la marche de l'esprit humain. Aussi, lorsqu'il leur a fallu expliquer par quelle progression d'idées les peuples ont passé du Polythéisme au dogme de l'unité de Dieu, ces sublimes Spéculateurs n'ont proposé que des conjectures dénuées de toute vraisemblance.

En effet, si les peuples, accoutumés d'abord à encenser plusieurs dieux, & à leur attribuer le gouvernement du monde, étoient enfin parvenus à reconnoître un seul Dieu suprême, ils lui auroient attribué sans doute une providence, du moins une inspection & une attention sur le gouvernement des dieux inférieurs, le pouvoir & la volonté d'en réprimer & d'en corriger les désordres. Or, quel est le peuple, quel est le Philosophe qui ait eu cette idée d'un Dieu suprême? Ceux même qui ont admis une première cause, un Formateur du monde, ont supposé tous qu'il en abandonnoit l'administration toute entière aux génies ou esprits secondaires; d'où ils ont conclu que le culte devoit être adressé à ceux-ci, & non au Dieu suprême; tel a été le cri général de la Philosophie jusqu'à la naissance du Christianisme; Celse est le premier qui ait semblé avouer que le culte des génies ne devoit pas exclure celui du Dieu suprême, mais ce point important de doctrine n'a jamais été connu du commun des Païens. A quoi servoient les spéculations des Philosophes, lorsque le peuple n'y avoit aucune part; & qu'elles ne pouvoient influer en rien dans sa croyance, ni dans sa conduite?

On conçoit très-bien, au contraire, que des hommes instruits dans l'enfance de l'existence d'un seul Dieu, de sa providence générale, du culte qu'il falloit lui rendre, ont cependant imaginé des génies, des esprits, des ames dans tous les corps où ils voyoient du mouvement; l'étonnement, la peur, l'ignorance de la vraie cause des phénomènes, ont suffi pour leur donner cette idée. Ce premier pas une fois fait, le reste est venu de suite. Si ce sont des Génies qui mettent tous les corps en mouvement, ce sont eux aussi qui produisent immédiatement tout le bien ou le mal qui nous en arrive: en les supposant à peu près semblables à nous, ils doivent être flattés de nos hommages, de nos prières, de nos offrandes; donc il faut leur en adresser. Voilà le Polythéisme établi conjointement avec la croyance de l'existence d'un seul Dieu, ou d'un seul Être suprême. Si l'on se persuade une fois que ce n'est pas lui, mais des Génies particuliers qui distribuent les biens & les maux, tout le culte sera bientôt réservé à ces derniers; le vrai Dieu sera oublié, méconnu, relégué, pour ainsi dire, avec les Dieux oisifs d'Epicure; dès qu'il ne pense plus à nous, à quel titre serions-nous obligés de nous occuper de lui?

Encore une fois l'Etre suprême, conçu sans Providence immédiate, n'est plus un *Dieu*, mais un fantôme inutile, étranger à l'humanité. On aura beau lui attribuer des perfections absolues, l'éternité, l'immensité, la toute-puissance, une intelligence & une sagesse infinie, &c.; s'il n'y a pas en lui bonté, miséricorde, justice, attention & libéralité à l'égard de ses créatures, nous n'aurons pour lui ni le respect, ni la réconnoissance, ni la crainte, ni l'amour dans lesquels consiste le vrai culte, nous chercherons ailleurs le maître, ou les maîtres que nous devons adorer. Or ce n'est pas la philosophie qui a fait connoître aux hommes les perfections divines relatives & adorables, qui les intéressent, elle ne s'en occupa jamais; c'est la révélation seule, & sans cette lumière surnaturelle, nous les ignorerions encore; mais ce sont celles dont l'Ecriture-Sainte nous parle le plus souvent.

De tout cela il s'enſuit 1°. que Dieu en ordonnant aux hommes de ſanctifier le ſeptième jour de la ſemaine, en mémoire de la création, avoit pris le moyen le plus propre à conſerver parmi eux la notion d'un Dieu créateur, conſervateur & gouverneur de l'univers, duquel viennent immédiatement tous les biens & les maux de ce monde, qui, par conſéquent, doit être ſeul adoré. L'exactitude des Patriarches à obſerver ce culte excluſif, a maintenu parmi eux la vraie foi; la négligence de leurs deſcendans à remplir ce devoir les a fait tomber inſenſiblement dans l'erreur; leur faute a donc été volontaire & inexcuſable.

2°. Dès ce moment le ſpectacle de la nature n'a plus ſuffi pour élever les hommes à la connoiſſance d'un ſeul Dieu: il eſt, au contraire, devenu un piége d'erreur, auquel les philoſophes même ont été pris: ſavans ou ignorans, tous ont cru les corps animés par des eſprits plus puiſſans que l'homme, deſquels dépendoit ſon ſort ſur la terre, auxquels, par conſéquent, il devoit adreſſer ſon culte, & la philoſophie n'eſt venue à bout d'en détromper aucun. Pluſieurs ſe ſont plongés dans l'athéiſme, plutôt que d'en revenir à la doctrine & à la croyance primitive.

3°. Les Déiſtes ont donc très-grand tort de vanter les forces de la raiſon & de la lumière naturelle, pour connoître Dieu, & ſavoir le culte qu'il faut lui rendre; il faut en juger par l'événement, & non par des conjectures arbitraires. l'exemple de toutes les nations anciennes & modernes démontre que l'homme paſſe fort aiſément de la vérité à l'erreur, mais que ſans un ſecours ſurnaturel, il ne lui eſt jamais arrivé de revenir de l'erreur à la vérité.

§. III. *Le culte des Polythéiſtes a-t-il pu ſe rapporter à un Dieu ſuprême?* Parmi le grand nombre des ſavans qui ſe ſont appliqués à prouver qu'au milieu même des ténèbres de l'idolâtrie, il s'eſt toujours conſervé du moins une foible notion d'un ſeul Etre ſuprême, tous n'ont pas agi par des motifs également louables. Les uns ont voulu prouver contre les Athées, que le Polythéiſme n'a pas été la croyance conſtante & uniforme de tout le genre humain. Les Déiſtes ont ſaiſi avec avidité cette occaſion de conclure qu'avant le Chriſtianiſme tous les peuples n'étoient pas plongés dans un aveuglement auſſi profond que le ſuppoſent les Théologiens, & que ceux-ci ſont partis d'un faux principe pour démontrer la prétendue néceſſité de la révélation. Pluſieurs Proteſtans en ont profité à leur tour, afin de perſuader que le culte rendu par les païens à des Dieux ſubalternes étoit relatif & ſe rapportoit au vrai Dieu, tout comme celui que les Catholiques rendent aux Anges & aux Saints; que ſi le premier étoit une idolâtrie criminelle, le ſecond ne l'eſt pas moins.

Beauſobre le plus téméraire de tous, dans ſon *Hiſt. du Manich.*, l. 9, c. 4, §. 4, poſe pour principe que jamais les Païens n'ont confondu leurs Dieux avec le Dieu ſuprême; que jamais ils ne leur ont attribué l'indépendance ni la ſouveraineté. Ils ont bien ſu, dit-il, que ces Dieux n'étoient ou que des intelligences nées du Dieu ſuprême, & qui en dépendoient comme ſes miniſtres, ou que des hommes illuſtres par leurs vertus & par leurs ſervices. Si donc par le *Polythéiſme* l'on entend la croyance de pluſieurs Dieux ſouverains, & indépendans, il n'y eut jamais de Polythéiſme dans l'univers. Il conclut que le culte rendu par les Païens aux Dieux vulgaires, ſe rapportoit au Dieu ſuprême; qu'ainſi ce culte n'étoit pas défendu par la loi naturelle, mais ſeulement par la loi divine poſitive, que les païens ne connoiſſoient pas. Voilà un chaos d'erreurs & d'impoſtures que nous avons à réfuter.

Remarquons d'abord que la queſtion n'eſt pas de ſavoir ſi les païens ignorans, ou philoſophes, ont admis un premier Etre, formateur du monde, que l'on peut appeller le *Dieu ſuprême*; mais s'ils lui ont attribué une providence, une attention, une action, une inſpection ſur ce qui arrive dans le monde, & principalement ſur le genre humain. Duſſions-nous le répéter dix fois, un premier Etre, ſans providence, n'eſt ni Dieu, ni maître, ni ſouverain, on ne lui doit ni culte, ni reſpect, ni attention quelconque. Or, nous défions Beauſobre & tous les Critiques les plus habiles de prouver que les païens, ſoit ignorans, ſoit philoſophes, ont admis un Etre ſuprême, occupé du gouvernement de ce monde, dont les Dieux populaires ne ſont que les miniſtres, & auxquels ils ſont comptables de leur adminiſtration. Non-ſeulement il n'y a aucun veſtige de cette croyance dans les anciens monumens, mais il y a des preuves poſitives du contraire.

1°. Mosheim plus ſincère que Beauſobre, convient, dans ſes notes ſur Cudworth, c. 4, §. 15 & 17, qu'aucun des témoignages allégués par ce ſavant Anglois ne prouve la croyance dont nous parlons. Bayle eſt de même avis, *Contin. des penſées div.*, §. 26, 66 & ſuiv. *Rep. aux queſt. d'un Prov.*, c. 107 & 110, &c. le D. Leland, *Nouv. démonſt. évang.*, 1re part., c. 14, fait voir qu'aucun des philoſophes anciens n'a profeſſé clairement & conſtamment le dogme d'un Dieu ſuprême père & *gouverneur* de l'univers; que ſi quelquefois ils ont ſemblé l'admettre, d'autres fois ils ont partagé le gouvernement du monde entre pluſieurs Dieux *indépendans*. S. Auguſtin, l. 20, *contrà Fauſt.*, c. 19, avoit dit que les Païens n'ont jamais perdu la croyance d'un ſeul vrai Dieu, mais dans la ſuite il a obſervé que Platon eſt le ſeul qui ait enſeigné que tous les Dieux ont été faits par un ſeul, *De civit. Dei*, l. 6, c. 1; que les autres philoſophes ne ſavoient qu'en penſer, l. 9, c. 17. Nous avons vu ailleurs, en rapportant le ſyſtême de Platon, que, ſelon lui, l'Être ſuprême a ſeulement fait les Dieux viſibles, les aſtres, le globe de la terre, les élémens;

que les Dieux visibles ont engendré dans la suite les Dieux invisibles, les Dieux populaires, & que ce sont ces derniers qui ont formé les hommes & les animaux.

2°. Loin d'attribuer à l'Être suprême une providence à l'égard des hommes, Platon suppose qu'il n'a pas seulement daigné les former. Aussi lorsqu'il veut prouver la providence, dans son dixième livre des loix, ce n'est point à l'Être suprême qu'il l'attribue, mais *aux Dieux* en général; ce sont ces derniers, & non l'Être suprême, qu'il invoque dans ce livre & dans le *Timée*, afin de pouvoir parler sagement de la naissance du monde & de l'existence des Dieux; il n'ose dans l'un ni dans l'autre de ces ouvrages réfuter les fables de la Mythologie, il les laisse telles qu'elles sont. Ciceron, dans ses livres *de la nature des Dieux*, a rapporté & comparé les sentimens de tous les philosophes; nous n'y voyons aucun vestige de la prétendue croyance d'un Dieu suprême, gouverneur de l'univers, & arbitre du sort des hommes. Il seroit singulier, qu'en faisant l'énumération de toutes les opinions philosophiques, Cicéron eût passé sous silence la seule qui soit vraie & raisonnable, & qui, selon nos adversaires, étoit la croyance commune des Païens. Nous y apprenons seulement que, suivant l'avis des Stoiciens, l'Être suprême étoit l'ame du monde. Or cette ame n'avoit pas plus d'empire sur les phénomènes de la nature, que notre ame n'en a sur l'économie animale de notre corps, sur la circulation du sang, sur le cours des esprits animaux, sur les mouvemens convulsifs, ou sur les douleurs qui nous arrivent. A plus forte raison l'ame du monde n'avoit-elle rien à voir aux actions des hommes, au bien ou aux maux qu'ils éprouvent; tout cela se faisoit selon les loix irréformables du destin, ou par une nécessité fatale.

3°. Puisque d'ailleurs le peuple n'entendoit rien aux spéculations des philosophes, nous voudrions savoir dans quelles leçons le commun des Païens avoit puisé la connoissance d'un Dieu suprême, servi & obéi par des Dieux inférieurs: seroit-ce chez les poëtes & chez les mythologues? Suivant leur doctrine, les premiers Dieux étoient nés du chaos & du vuide, les plus anciens donnèrent la naissance aux autres; celui qui se trouva le plus fort devint le maître des autres, leur distribua leurs emplois, & se réserva le tonnerre pour les faire trembler. Mais de quel droit auroit-il empêché les autres de commettre des injustices & des crimes? Suivant les fables, aucun dieu n'en commit jamais autant que lui. Il est à présumer que si le commun des Païens avoit eu quelque notion d'un Dieu suprême, duquel ces derniers dépendoient, on lui auroit souvent fait des plaintes de la mauvaise conduite de ses Ministres.

Il est donc incontestable, quoiqu'en dise Beausobre, que le Polythéisme étoit la croyance de plusieurs Dieux, souverains & indépendans, puisque chacun d'eux l'étoit dans son département. Neptune n'attendoit point les ordres de Jupiter, pour soulever ou pour calmer les flots de la mer; non plus que Pluton pour exercer son empire dans les enfers; Mars ni Venus ne demandoient à personne la permission d'inspirer aux hommes, l'un la fureur guerrière, l'autre le penchant à la volupté; personne ne s'informoit si Jupiter lui-même avoit lancé la foudre sur les bons ou sur les méchans.

4°. Ce Critique nous citera peut-être le sentiment de Celse & des nouveaux Platoniciens; mais qui ne sait pas que ces imposteurs avoient changé en plusieurs choses la doctrine des anciens philosophes, & qu'ils l'avoient rapprochée de celle du Christianisme, pour parer aux argumens des docteurs chrétiens? Mosheim l'a fait voir dans une dissertation sur la création, §. 29 & suiv. Beausobre n'a pas ignoré que Porphyre, plus sincère & meilleur logicien que les autres, enseigne qu'il faut sacrifier aux Dieux, mais qu'on ne doit rien présenter au Dieu suprême; qu'il est inutile de s'adresser à lui, *même intérieurement*, *de abstin.*, l. 2, n. 34. Il a cité ce passage, mais il l'a falsifié, *Hist. du Manich.*, l. 9. c. 5., §. 3. Enfin il s'est réfuté lui-même, *ibid.*, §. 8, en avouant que le *Paganisme* du peuple ne doit point être comparé à celui des philosophes; que c'étoient deux religions bien différentes. Ainsi quand il seroit vrai que les philosophes ont admis un Dieu suprême; que les Dieux inférieurs n'étoient que ses ministres; que le culte rendu à ceux-ci pouvoit se rapporter à lui, cela ne concluroit encore rien à l'égard du commun des Païens. Non-seulement ceux-ci n'avoient aucune connoissance du prétendu Dieu suprême des Philosophes, mais Platon dans le *Timée* avoue qu'il est très-difficile de le découvrir, & impossible de le faire connoître au peuple.

En effet, les Païens le connoissoient si peu, que quand les Chrétiens vinrent l'annoncer au monde, ils furent regardés comme des Athées, parce qu'ils ne vouloient pas adorer les dieux populaires.

5°. Il est étonnant que nos Critiques modernes veuillent nous donner du *Paganisme* une idée plus avantageuse que les Philosophes même. Porphyre, *ibid.* n. 35, avoue » que plusieurs de ceux qui » s'appliquent à la philosophie cherchent plus à » se conformer aux préjugés qu'à honorer Dieu; » qu'ils ne songent qu'aux statues, & ne se pro» posent point d'apprendre des sages quel est le » véritable culte «; n. 38, il distingue de bons démons, qui ont pour principe l'ame de l'univers, & qui ne font que du bien aux hommes, & de mauvais génies qui ne font que du mal; n. 40, ceux-ci, selon lui, sont la cause des fléaux de la nature, des erreurs & des passions des hommes; ils ne cherchent qu'à tromper & à séduire, à

donner aux hommes de fauſſes idées de la Divinité, & du culte qui lui eſt dû; ils inſpirent, dit-il, ces opinions non-ſeulement au peuple, mais auſſi à pluſieurs Philoſophes, &c. Aujourd'hui on veut nous perſuader que non-ſeulement les Philoſophes, mais le commun des Païens, avoient des idées très-juſtes de la Divinité, qu'ils connoiſſoient un Dieu ſuprême, & que le culte rendu aux démons ou génies, bons ou mauvais, ſe rapportoit à lui.

6°. Beauſobre déraiſonne, en ſoutenant que ce culte n'étoit pas défendu par la loi naturelle, mais ſeulement par la loi divine poſitive; ce qu'il dit pour juſtifier les Martyrs de la Perſe, qui ſouffrirent la mort plutôt que d'adorer le ſoleil, n'eſt qu'un tiſſu d'inepties. Il eſt certainement défendu par la loi naturelle d'adorer pluſieurs dieux, de rendre le culte ſuprême à d'autres êtres qu'au vrai Dieu, ſur-tout de le rendre à des êtres fantaſtiques & imaginaires, auxquels on attribue d'ailleurs tous les vices & tous les crimes de l'humanité; or tels étoient les prétendus dieux des Païens. Tout le monde convient qu'à la réſerve de la ſanctification du Sabbat, tous les préceptes du Décalogue ne ſont autre choſe que la loi naturelle écrite; or le premier précepte que nous y voyons eſt, *vous n'aurez point d'autre Dieu que moi.* De-là même il s'enſuit qu'il eſt défendu par la loi naturelle de faire aucune action qui puiſſe paroître un renoncement au culte du vrai Dieu. Ainſi le vieillard Eléazar obéit à la loi naturelle, lorſqu'il aima mieux mourir que de manger de la chair de pourceau, parce que, dans la circonſtance où il ſe trouvoit, cette action auroit été priſe pour une profeſſion de *Paganiſme.* Les Chrétiens qui refuſoient de jurer par le génie de Céſar, agiſſoient par le même principe; les Païens en auroient conclu qu'ils renonçoient au Chriſtianiſme. Les Martyrs de la Perſe avoient donc raiſon de ne vouloir pas adorer le ſoleil, puiſque les Perſes l'exigeoient comme un acte d'apoſtaſie. S. Siméon de Séleucie ne voulut pas même ſe proſterner devant le Roi de Perſe, comme il avoit coutume de faire, parce qu'alors on vouloit le forcer à renier le vrai Dieu, Sozom. *Hiſt. Eccléſ.* l. 2, c. 9. C'eſt ce qui devroit empêcher les Hollandois de fouler aux pieds l'image du crucifix en entrant au Japon, parce que cette action eſt regardée par les Japonois comme une abnégation de la religion chrétienne. Voilà ce que le bon ſens dicte à tout homme capable de réflexion; mais Beauſobre a été aveuglé par ſes préjugés, au point de ne pas voir qu'il a fourni des armes aux Déiſtes pour ſe défendre contre les preuves de la néceſſité d'une révélation.

Un Philoſophe moderne, mieux inſtruit que Beauſobre, a donné du *Paganiſme* une idée très-juſte. Les Païens, dit-il, avoient des cérémonies dans leur culte; mais ils ne connoiſſoient point d'articles de foi, ni de théologie-dogmatique, ils ne ſavoient pas ſeulement ſi leurs dieux étoient de vrais perſonnages, ou des ſymboles des puiſſances naturelles, comme du ſoleil, des planètes, des élémens. Leurs myſtères n'étoient point des dogmes, mais des pratiques ſecrettes, ſouvent ridicules & abſurdes, il falloit les cacher pour les garantir du mépris. Les Païens avoient leurs ſuperſtitions; ils ſe vantoient de miracles; tout étoit plein chez eux d'oracles, d'augures, de préſages, de divination; les Prêtres inventoient des marques de la colère, ou de la bonté des dieux, dont ils prétendoient être les interprêtes. Cela tendoit à gouverner les eſprits par la crainte & par l'eſpérance des événemens humains; mais le grand avenir d'une autre vie n'étoit guères enviſagé, on ne ſe mettoit point en peine de donner aux hommes de véritables ſentimens de Dieu & de l'ame. *Eſprit de Leibnitz*, t. 1, p. 405.

Ce tableau du *Paganiſme* n'eſt pas différent, dans le fond, de celui qu'en a tracé Varron, le plus ſavant des Romains, dans *S. Aug.* l. 6, *de civit. Dei*, c. 5. Il diſtingue trois eſpèces de Théologie païenne, ou de croyance touchant la Divinité, celle des Poëtes contenue dans les fables, celle que les Philoſophes enſeignoient dans leurs écoles, celle que l'on ſuivoit dans la pratique & dans la ſociété civile. Il convient que la première, qui attribuoit aux dieux des foibleſſes & des crimes, étoit abſurde & injurieuſe à la Divinité; il dit que la ſeconde, qui conſiſtoit à rechercher s'il y a des dieux, ou s'il n'y en a point, s'ils ſont éternels ou nés dans le tems, de quelle nature & de quelle eſpèce ils ſont, &c., ſeroit intolérable en public, qu'elle doit être renfermée dans l'enceinte des écoles; que la troiſième ſe borne au cérémonial religieux. S. Auguſtin n'a pas de peine à faire voir que celle-ci n'eſt point différente de la Théologie fabuleuſe, que les fêtes, les ſpectacles, les cérémonies du *Paganiſme* étoient exactement conformes à ce que l'on diſoit des dieux dans les fables; mais il n'eſt pas moins évident que la religion, ou la croyance populaire, n'avoit aucun rapport aux queſtions agitées parmi les Philoſophes, & que nos Critiques modernes ont très-grand tort de vouloir lier l'une avec les autres.

§. IV. *Peut on excuſer le Paganiſme en quelque manière?* De tous ceux qui ont entrepris d'en faire l'apologie, perſonne n'y a travaillé avec plus de zèle & de ſagacité que le Lord Herbert de Cherbury, célèbre Déiſte Anglois, dans ſon livre *de religione Gentilium.* Selon lui, toute religion véritable doit profeſſer les cinq dogmes ſuivans: 1°. Qu'il y a un Dieu ſuprême; 2°. qu'il doit être le principal objet de notre culte; 3°. que ce culte conſiſte principalement dans la piété intérieure & dans la vertu; 4°. que nous devons nous repentir de nos péchés, & que Dieu nous pardonnera; 5°. qu'il y a des récompenſes pour les bons, & des ſupplices pour les méchans. Or ces cinq vérités,

dit-il, ont été professées dans le *Paganisme*; voici comme il le prouve.

Il faut savoir d'abord que chez les Païens le mot *Dieu* signifioit seulement un être d'une nature supérieure à la nôtre, plus intelligent & plus puissant que nous. Selon le sentiment commun, le Dieu suprême, renfermé en lui-même, & tout occupé de son bonheur, avoit laissé le soin de gouverner l'univers à des esprits inférieurs, qui étoient les ministres & les lieutenans de sa providence; ainsi le culte qui leur étoit rendu étoit relatif, il ne dérogeoit point à celui qui étoit adressé au Créateur. Les Païens ont donc adoré les astres & les élémens, parce qu'ils les croyoient animés & gouvernés par des esprits, & qu'ils les envisageoient comme une production de la Divinité. Le ciel étoit nommé *Jupiter*, l'air *Junon*, le feu *Vulcain* & *Vesta*, l'eau *Neptune*, la terre *Cybèle*, *Rhéa*, *Cérès*, *Pluton*; le soleil *Apollon*, la lune *Diane*; les autres planètes *Vénus*, *Mars*, *Mercure*, *Saturne*. Les autres personnages désignoient ou des dons de la Divinité, ou quelques-uns des caractères empreints sur ses ouvrages.

Le titre *Optimus Maximus*, constamment donné au Dieu suprême, attestoit sa providence, c'est à lui qu'étoit dû le culte intérieur, la reconnoissance, la confiance, l'amour, la soumission; le culte extérieur, l'encens, les sacrifices, étoient pour les dieux inférieurs. Les honneurs divins accordés aux héros bienfaiteurs de l'humanité attestoient la croyance de l'immortalité de l'ame, & des récompenses promises à la vertu; on les appelloit *Dieux*, c'est-à-dire Saints & bienheureux. Ce que l'on disoit des enfers étoit un témoignage des peines destinées aux méchans. En divinisant les vertus, comme la piété, la concorde, la paix, la pudeur, la bonne foi, l'espérance, la droite raison sous le nom de *mens*, &c., on apprenoit aux hommes que c'étoient des dons du ciel, & les seuls moyens de parvenir au bonheur. Les expiations faisoient souvenir les pécheurs qu'ils devoient se repentir, & changer de vie, pour se réconcilier avec la Divinité. Si dans la suite des tems il s'est glissé des erreurs & des abus dans toutes ces pratiques, ç'a été la faute des Prêtres, qui les introduisirent par intérêt & pour rendre leur ministère nécessaire.

Suivant ce système avidement embrassé par les Déistes, il n'y eut jamais de Polythéistes dans le monde, puisque tous reconnoissoient un Dieu suprême; ni d'Idolâtres, puisque le culte rendu aux statues s'adressoit aux Dieux ou Génies qu'elles représentoient: les premiers principes de la morale ont été connus & professés par-tout, principalement dans les écoles de philosophie. De-là les Déistes ont conclu que les Peres de l'Eglise ont mal représenté le *Paganisme*, qu'ils n'ont pas su en prendre l'esprit, ou qu'ils l'ont défiguré exprès afin de le rendre odieux; que dans le fond ce n'étoit autre chose que la religion naturelle, quoiqu'elle ne fût pas sans abus.

Mais cette pompeuse apologie du *Paganisme*, a été complettement réfutée par le Docteur Leland, dans sa *nouvelle démonstration évangélique*, il n'en est pas un seul article auquel il n'ait opposé des faits & des monumens; nous nous bornerons à en extraire quelques réflexions.

1°. Elle nous paroît renfermer des contradictions. Suivant l'observation de Cherbury, à laquelle nous acquiesçons, les Païens, sous le nom de *Dieu*, entendoient seulement un Être plus puissant & plus intelligent que nous; qui donc leur avoit donné l'idée d'un Être suprême, souverain maître de l'univers? Certainement l'idée rétrécie qu'ils s'étoient faite de la divinité n'étoit pas propre à les élever à la notion sublime d'un premier Être éternel, existant de soi-même, tout-puissant, père de l'univers, &c. Nous voudrions savoir où les Païens avoient pu la puiser. En second lieu, l'on nous dit que cet Être suprême, renfermé en lui-même, & tout occupé de son bonheur, avoit laissé à des Dieux inférieurs le soin de gouverner l'univers, & cependant on lui attribue une providence; qu'est-ce donc que la *providence*, sinon le soin de gouverner l'univers? Dès que le Dieu suprême ne s'en mêloit pas, de peur de troubler son bonheur, les Dieux inférieurs n'étoient plus de simples ministres, de purs lieutenans, ils étoient souverains absolus, selon toute la force du terme. Dans ce cas, nous demandons à quel titre on devoit un culte intérieur à un Être qui n'en exigeoit point, de la reconnoissance ou de la confiance à un Monarque qui ne donnoit rien & ne disposoit de rien, de la soumission à un phantôme qui ne commandoit rien, &c.? Il est donc faux que le culte rendu aux Dieux inférieurs, seuls gouverneurs du monde, dût se rapporter à lui en aucune manière.

2°. Il est encore faux que le titre *optimus maximus* ait désigné le Dieu suprême, ni attesté sa providence. On a trouvé dans les alpes l'inscription, *Deo Penino optimo, maximo*; elle ne signifioit certainement pas que ce Dieu étoit l'Être suprême, ni qu'il gouvernoit l'univers entier; quand elle auroit exprimé quelque chose de plus, lorsqu'elle étoit appliquée à Jupiter, jamais elle n'a donné à entendre qu'il étoit l'Être éternel, existant de soi-même, formateur & souverain maître de toutes choses; ce n'étoit la croyance ni du peuple, ni des philosophes.

3°. Tout le monde convient que les Païens n'ont jamais attribué au Dieu suprême *une providence dans l'ordre moral*, la qualité de législateur, de juge, de rémunérateur de la vertu, de vengeur du crime, d'inspecteur de toutes les actions & des pensées des hommes. Celse, dans Origène, l. 4, n. 99, soutient qu'à la vérité, Dieu prend soin du tout, ou de la machine générale du monde, mais qu'il ne se fâche pas plus contre

les hommes que contre les singes & contre les mouches, & qu'il ne leur fait point de menaces. Le Païen Cécilius, dans Minutius Félix, n. 5, prétend que la nature suit sa marche éternelle, sans qu'un Dieu s'en mêle; que les biens & les maux tombent au hazard sur les bons & sur les méchans; que, si le monde étoit gouverné par une sage Providence, les choses sans doute iroient tout autrement: n. 10, il tourne en ridicule le Dieu des Chrétiens, Dieu curieux, inquiet, jaloux, imprudent, qui se trouve par-tout, sait tout, voit tout, même les plus secrettes pensées des hommes, qui se mêle de tout, même de leurs crimes; comme si son attention pouvoit suffire au gouvernement général du monde, & aux soins minutieux de chaque Particulier. Tacite, *Annal.* l. 6, c. 22, observe que le dogme de la providence des dieux est un problême parmi les Philosophes, & lui-même ne sait qu'en penser, en considérant les désordres de son siècle. Dans le troisième livre de Cicéron, sur la nature des dieux, l'Académicien Cotta combat de même la providence par la multitude des désordres de ce monde. Nous savons très-bien que le peuple attribuoit une espèce de providence aux dieux qu'il adoroit; mais qu'il l'ait supposée dans un Être suprême, ou supérieur aux génies qu'il nommoit des *dieux*, nous chercherions vainement par quel moyen ce dogme auroit pu se graver dans l'esprit du commun des Païens.

4°. Quelques Philosophes ont dit, à la vérité, que le culte religieux consiste principalement dans la piété intérieure & dans la vertu; mais aucun n'a enseigné que ce culte étoit réservé pour le Dieu suprême, pendant que les cérémonies étoient le partage des dieux inférieurs. Dès que les Païens avoient satisfait au cérémonial, ils croyoient avoir accompli toute justice, & ces pratiques étoient des absurdités ou des crimes. De quel prix pouvoient être la piété & la vertu aux yeux des Dieux, dont la plupart étoient censés vicieux & auteurs des passions des hommes? Jamais les Païens n'ont demandé aux dieux, dans leurs prières, la sagesse, la justice, la tempérance, la chasteté; Cicéron, Sénèque, Horace, & d'autres, jugeoient que c'étoit à l'homme seul de se les procurer; comment les dieux auroient-ils donné ce qu'ils n'avoient pas? On se bornoit à leur demander la santé, les richesses, la prospérité, souvent l'accomplissement des desirs les plus déraisonnables. Lactance n'avoit pas tort de soutenir aux Païens que leur religion, loin de les porter à la vertu, ne servoit qu'à les exciter au crime. *Divin. Instit.* l. 5, c. 20, &c.

5°. Ce seroit donc une illusion de croire qu'en divinisant quelques vertus, comme la paix, la bonne foi, la piété filiale, on ait voulu apprendre aux hommes que c'étoient des dons du ciel, & des moyens de parvenir au bonheur. D'ailleurs, à quoi servoit de leur ériger des autels, pendant qu'il y avoit des temples consacrés aux vices, à un Jupiter débauché, à un Mars vindicatif, à une Vénus impudique, &c.? Cicéron, l. 2, *de nat. Deor.*, n. 61, dit que les noms de Cupidon & de Vénus ont été divinisés, quoiqu'ils signifient des passions vicieuses & contraires à la nature bien réglée, parce que ces passions agitent violemment notre ame, & parce qu'il faut un pouvoir divin pour les vaincre. Ainsi les Païens cherchoient à excuser leurs vices, en les attribuant au pouvoir de certaines divinités. Comment expliquer d'une manière honnête le culte qu'on leur rendoit, comment le rapporter au vrai Dieu?

6°. L'apothéose des héros attestoit sans doute la croyance de l'immortalité de l'ame; ç'auroit été un encouragement à la vertu, si l'on n'avoit accordé cet honneur qu'à des personnages respectables par leurs mœurs & par leurs services. Mais Hercule, Thésée, Romulus, &c. avoient été plus célèbres par leurs vices que par leurs vertus. Les Païens ne plaçoient dans le Tartare ou dans l'Enfer, que les ames des scélérats qui s'étoient rendus odieux par d'énormes forfaits; l'Elysée renfermoit plusieurs personnages qui auroient été punis chez une nation policée, & le bonheur dont ils y jouissoient n'étoit pas assez parfait pour exciter puissamment les hommes à la vertu.

7°. On nous trompe en disant que le repentir & le changement de vie faisoient partie essentielle des expiations & de la pénitence des Païens, jamais ils n'ont été instruits de cette importante vérité, & ceux-mêmes qui la leur prêtent ne l'ont apprise que dans le Christianisme. Lorsque la cérémonie de l'expiation étoit exactement accomplie, tout étoit bien; un guerrier qui au retour du combat expioit ses homicides en lavant ses mains dans une eau vive, n'avoit certainement pas beaucoup de repentir d'avoir tué un grand nombre d'ennemis. On expioit une rencontre sinistre, un mauvais présage, un songe fâcheux, plus souvent que des crimes volontaires.

8°. Enfin Cherbury, après avoir fait tous ses efforts pour justifier le *paganisme*, est forcé de se rétracter. Dans le dernier chapitre de son livre, il convient que l'opinion des Païens touchant la Providence dégradoit la divinité, que le culte des Dieux inférieurs lui étoit injurieux, que le peuple ne comprenoit peut-être pas trop bien comment ce culte pouvoit être relatif & remonter au Dieu suprême, & que l'on ne peut pas l'absoudre d'idolâtrie. Il avoue que les fables avoient absolument étouffé la religion, que l'abus étoit irréformable, que c'est ce qui a fait le triomphe du Christianisme.

Il n'est donc pas vrai que les Apologistes de notre religion, & les Pères de l'Eglise, aient mal représenté le *paganisme*; ils l'ont peint tel qu'ils le voyoient pratiquer, & tel qu'il étoit expliqué par ses propres défenseurs. Celse, Julien, Porphyre,

Cécilius dans Minutius Félix, Hiéroclès, Maxime de Madaure, &c. n'ont reproché aux Pères aucune infidélité, aucune accusation fausse, ils ont été de meilleure foi que les Déistes; & dans le §. 7, nous ferons voir que les Pères ont exactement réfuté toutes les raisons dont se servoient les Païens pour pallier la turpitude & l'absurdité de leur religion.

Beausobre, plus obstiné que Cherbury, soutient que les Païens n'adoroient pas leurs Dieux, ne leur rendoient pas le culte suprême. L'adoration, dit-il, consiste 1°. dans les idées que l'on a de l'excellence & des perfections d'un Etre; 2°. dans les sentimens qui naissent de ces idées, & qui doivent y être proportionnés; 3°. dans les actions extérieures qui sont les témoignages des sentimens de l'ame. Cela étant, la première idolâtrie consiste à transférer à quelque créature que ce soit le pouvoir, l'excellence & les perfections divines, & à croire que cette créature les possède en propre & par elle-même; or, il n'y a jamais eu, que je sache, de telle idolâtrie dans le monde. *Hist. du Manich.* l. 9, c. 4, §. 7.

Nous soutenons, au contraire, que telle a été l'idolâtrie de tous les Polythéistes du monde; tous ont attribué à leurs Dieux les perfections divines, non telles que la révélation nous les montre dans le créateur, mais telles que la raison humaine les concevoit pour lors; savoir, la connoissance de ce que l'on faisoit pour leur plaire ou pour les outrager, la science de l'avenir, le pouvoir absolu de faire du bien ou du mal aux nations & aux particuliers, d'agiter les corps & les ames, d'inspirer des passions aux hommes, d'opérer des prodiges supérieurs aux forces humaines, de disposer des bienfaits ou des fleaux de la nature. On ne prouvera jamais que les Païens ont eu la notion de quelque Etre supérieur en perfections aux Dieux qu'ils adoroient, ni d'un culte plus parfait que celui qu'ils leur rendoient. Ces Dieux, selon la croyance des Païens, étoit donc autant d'Etres suprêmes, puisque l'on n'en connoissoit aucun qui fût au-dessus d'eux; le culte qu'on leur rendoit étoit l'adoration suprême, puisque l'on n'imaginoit aucune manière plus énergique de leur témoigner du respect, de la confiance & de la soumission. Mais Beausobre avoit ses raisons pour prêter aux Païens l'idée d'un Etre suprême, tel que la révélation nous l'a fait connoître; nous verrons dans la suite l'usage qu'il en a voulu faire.

§. V. *Les loix que Moïse avoit portées contre l'idolâtrie étoient-elles injustes ou trop sévères?* Ce Législateur dit aux Juifs: » si votre frère, » votre fils ou votre fille, votre épouse ou votre » ami vous dit en secret, *allons adorer les Dieux* » *étrangers*, ne l'écoutez point, n'en ayez point » de pitié, ne le cachez point; vous le mettrez » à mort, vous jetterez contre lui la première » pierre, & le peuple le lapidera.... Si vous » apprenez que dans une de vos villes il est dit » que quelques hommes pervers ont séduit leurs » concitoyens, & leur ont dit: *allons servir des* » *Dieux étrangers*, vous vous informerez exactement du fait, & s'il se trouve vrai, vous » détruirez cette ville & ses habitans par le fer » & par le feu, & vous en ferez un monceau » de ruines ». *Deut.* c. 13, ℣. 6 & suiv.

Voilà, disent les incrédules, deux loix abominables. Il est aisé à un fanatique de se persuader que sa femme ou son fils veulent le faire apostasier, & s'il les tue sur ce prétexte, il se croira un saint. D'autre part, c'est le comble de la barbarie de détruire une ville entière, parce que quelques citoyens ont embrassé un culte différent du culte public.

Fausse explication, & fausses conséquences. Il n'est pas vrai que la première de ces loix autorise un particulier à tuer lui-même sa femme ou son fils, sans forme de procès. Il lui est ordonné de ne pas cacher leur crime, mais de le dénoncer à l'assemblée du peuple; puisque le peuple devoit lapider le coupable, c'étoit donc au peuple de le juger & de le condamner, & ce n'est qu'après la condamnation que le dénonciateur devoit jetter contre lui la première pierre. Ainsi le prétendu *jugement de zèle*, par lequel on suppose que tout Israélite avoit droit de tuer sans forme de procès quiconque idolâtroit ou vouloit porter les autres à l'idolâtrie, est une vision des Rabbins, adoptée sans examen par quelques Critiques imprudens. *Voyez* la *Bible* de Chais, sur cet endroit.

Dans la seconde loi, il n'est pas seulement question de quelques citoyens qui ont pratiqué l'idolâtrie, mais d'hommes pervers qui y ont entraîné tous les habitans d'une ville, qui *ont séduit leurs concitoyens*. La loi suppose donc que tous ont eu part au crime, du moins par leur silence & leur tolérance; par conséquent, qu'ils n'ont point exécuté la loi précédente, qui ordonne de mettre à mort tout citoyen qui parlera d'adorer des dieux étrangers.

Si cette rigueur paroît d'abord excessive, il faut se souvenir que, dans la république Juive, l'idolâtrie étoit non-seulement un crime de religion, mais un crime d'état. Dieu avoit attaché la conservation & la prospérité de cette nation au culte de lui seul; toutes les fois qu'elle s'en écarta, elle en fut rigoureusement punie. Tout homme qui portoit ses concitoyens à l'idolâtrie, étoit aussi coupable, que s'il avoit amené la peste parmi eux; suivant la maxime, *salus populi suprema lex esto*, il devoit être exterminé. Aujourd'hui encore chez les nations les mieux policées, tout ce que l'on appelle *crime d'état* est privilégié, pour le punir, on n'observe ni toutes les formalités, ni toutes les précautions que l'on a coutume de garder pour les cas ordinaires; on suppose que l'intérêt de l'état *salus populi* doit prévaloir à tout autre intérêt.

Depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, tout acte d'idolâtrie de la part d'un Chrétien, toute pratique qui avoit un rapport direct ou indirect au *Paganiſme*, fut regardée comme un ſigne d'apoſtaſie, & punie comme telle par les loix eccléſiaſtiques. *Voyez* LAPSES.

§. VI. *Y a-t-il des Pères de l'Egliſe qui aient juſtifié, ou qui aient trop condamné l'Idolâtrie?* Des Proteſtans, qui ſe ſont rendus célèbres par leurs calomnies contre les Pères de l'Egliſe, accuſent Clément d'Alexandrie, & S. Juſtin, d'avoir imprudemment juſtifié le culte des Païens; Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 5, §. 59; Beauſobre, *Rem. ſur les Actes des Apôtres*, c. 17, ℣. 23 & 30; Jurieu a fait le même reproche à Origène, à Tertullien, & à S. Auguſtin, *Hiſt. crit. des dogmes & des pratiques de l'Egliſe*, 4e part. p. 711. Voici le paſſage de Clément dont ils abuſent. » Quoique Dieu connût, par ſa preſcience, » que les Gentils ne croiroient point, cependant, » afin qu'ils puſſent acquérir la perfection qui leur » convenoit, il leur a donné la philoſophie, même » avant la foi; il leur a donné auſſi le ſoleil & » la lune *pour les rendre religieux*. Dieu a fait les » aſtres pour les Gentils, dit la loi, de peur que » *s'ils étoient entièrement Athées*, ils ne fuſſent » perdus ſans reſſource. Mais eux, ne faiſant pas » même attention à ce précepte, ſe ſont attachés » à adorer des images taillées, de ſorte qu'à » moins qu'ils ne ſe ſoient repentis, ils ſont con» damnés, les uns parce que pouvant croire en » Dieu ils ne l'ont pas voulu, les autres parce » que, quoiqu'ils le vouluſſent, ils n'ont pas fait » tous leurs efforts pour devenir fidèles. Bien plus, » ceux-là même qui ne ſe ſont pas élevés du culte » des aſtres à leur Créateur, *ſeront auſſi condam*» *nés*; car c'étoit là un chemin que Dieu avoit » ouvert aux Gentils, afin que, par le culte des » aſtres, ils s'élevaſſent à Dieu. Pour ceux qui » n'ont pas voulu s'en tenir aux aſtres, *leſquels* » *leur avoient été donnés*, mais ſe ſont abaiſſés » juſqu'aux pierres & au bois, ils ſont, dit l'E» criture, réputés comme la pouſſière de la terre «. *Strom.* l. 6, c. 14, p. 795.

Tout ce qui réſulte de ce paſſage c'eſt que, ſuivant l'opinion de Clément, Dieu vouloit ſe ſervir de l'aveuglement des Païens, qui adoroient le ſoleil & la lune, pour les élever à la connoiſſance du Créateur; mais dans l'*Exhortation aux Gentils*, page 22, ce Père fait un crime aux Païens d'avoir érigé les aſtres en divinités. Sa penſée, dans le fond, revient à celle du Sage, qui, pour excuſer en quelque manière les adorateurs des aſtres, dit: » Ils ſont les moins coupables; ils » s'égarent peut-être en cherchant Dieu, & en » déſirant de le trouver; ils le cherchent dans » ſes ouvrages, deſquels ils admirent la perfec» tion; ils ne ſont cependant pas pardonnables «. *Sap.* c. 13, ℣. 6.

Afin de traveſtir le ſens de Clément, au lieu de ces mots, *pour les rendre religieux*, Barbeyrac traduit, *pour leur rendre*, (aux aſtres) *un culte religieux*. Au lieu de dire, *s'ils étoient entièrement Athées*, il met, *s'ils étoient entièrement ſans divinités*, afin de faire entendre que Dieu avoit donné aux Païens les aſtres *pour divinités*. Le précepte dont parle Clément étoit le précepte *d'être religieux*; Barbeyrac prétend que c'étoit le précepte d'adorer le ſoleil & la lune; conſéquemment, à ces paroles, *leſquels leur avoient été donnés*, il ajoute de ſon chef, *pour les adorer*. Ainſi il ſuppoſe que ce Père a condamné les Gentils pour avoir fait une choſe que Dieu vouloit qu'ils fiſſent, c'eſt-à-dire, pour avoir adoré les aſtres. Avec cette méthode l'on peut faire dire aux Pères tout ce que l'on veut, mais eſt-elle une preuve de la bonne foi de ceux qui s'en ſervent?

Le reproche que ce Critique fait à S. Juſtin n'eſt pas plus équitable. Ce Père, *Dial. cum Tryph.* n. 55, fait dire au Juif Tryphon, que, ſelon l'Ecriture, *Deut.* c. 4, ℣. 19, Dieu a donné aux Gentils le ſoleil & la lune, *pour les adorer comme des dieux*; parce que S. Juſtin ne réfute pas expreſſément cette fauſſe interprétation de l'Ecriture; Barbeyrac conclut que ce ſaint Docteur l'adopte, ce qui eſt faux, puiſque dans ſes deux apologies, en parlant aux Païens, il réprouve formellement leur culte comme une abſurdité & une profanation. A la vérité, dans ce même Dialogue, n. 121, il dit que Dieu avoit donné d'abord le ſoleil *pour l'adorer*, comme il eſt écrit; mais il entend *pour adorer Dieu*, & non le ſoleil, puiſqu'il n'eſt écrit nulle part d'adorer cet aſtre, qu'au contraire cela eſt défendu, *Deut.* c. 4, ℣. 19; au lieu qu'il eſt écrit, *Pſ.* 18, ℣. 6, que Dieu a établi ſa demeure dans le ſoleil; il eſt donc permis de l'y adorer. Origène, *in Joan.* t. 2, n. 3; Tertullien & S. Auguſtin ont penſé & parlé de même.

Beauſobre, dans l'endroit cité, a pouſſé la témérité plus loin; il dit, » que les anciens Chré» tiens ont avoué que les Grecs ſervoient le » même Dieu que les Juifs & les Chrétiens, » ſavoir le Dieu ſuprême, le Créateur du monde «. Ces anciens Chrétiens ſe réduiſent cependant à Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 6, c. 5, p. 759 & ſuiv., & il ne fonde ſon opinion que ſur deux ouvrages apocryphes, *la Prédication de S. Pierre*, & un écrit inconnu de S. Paul. Il ne dit pas même formellement ce que Beauſobre lui prête; il dit que le ſeul & unique Dieu a été connu des Grecs, *mais à la manière païenne*, que par la philoſophie le Dieu tout-puiſſant a été *glorifié* par les Grecs. En effet, il eſt inconteſtable que Platon, dans ce qu'il a dit de la formation du monde par un Dieu ſuprême, a témoigné le connoître, mais *à la manière païenne*, ſans en avoir une véritable idée; qu'il l'a *glorifié* en quelque façon, mais ſans l'adorer ni le ſervir pour cela. C'eſt le reproche que S. Paul fait aux Philoſophes en général, *Rom.* c. 1, ℣. 21, en diſant qu'ils ont connu Dieu,

mais

mais qu'ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, & ne lui ont pas rendu graces.

Beausobre a cependant voulu rendre S. Paul lui-même garant de l'opinion de Clément d'Alexandrie. » L'Apôtre, dit-il, par ces paroles des » *Actes*, c. 17, ℣. 30, *Dieu mépriſant ces tems d'i-* » *gnorance*, &c., peut bien avoir voulu dire Dieu » a *excuſé* les cultes que les Gentils ont rendus à » des idoles pendant le tems de leur ignorance, » que ne leur ayant donné aucune loi, il veut bien » leur pardonner «. Il eſt évident que ce n'eſt point là le ſens de S. Paul, puiſqu'il ajoute que Dieu ordonne à tous de faire pénitence, parce qu'il les jugera tous avec équité; & cela ne s'accordoit pas avec la condamnation rigoureuſe que cet Apôtre a fait du culte des Païens, *Rom.* c. 1, ℣. 21; *Epheſ.* c. 2, ℣. 12, &c.

Au jugement de Barbeyrac, Tertullien eſt tombé dans un excès contraire; il condamne comme des pratiques idolâtres des actions indifférentes & innocentes en elles-mêmes, comme de faire ſentinelle à la porte d'un Temple, de donner le nom de Dieu à Eſculape, ou à un autre, allumer des flambeaux un jour de réjouiſſance publique, ſe couronner de fleurs, &c. *Traité de la Morale des Pères*, c. 6, §. 10 & ſuiv.

Mais ſi les Païens eux-mêmes regardoient toutes ces pratiques comme une profeſſion de *Paganiſme*, & ſi les Chrétiens les enviſageoient comme un ſigne d'apoſtaſie, un fidèle pouvoit-il ſe les permettre ſans ſcandale? S. Paul dit: » Si ce que je mange » ſcandaliſoit mon frère, de ma vie je ne man- » gerois aucune viande «, *I. Cor.* c. 8, ℣. 13. Les Apôtres défendirent aux premiers fidèles de manger du ſang & des viandes ſuffoquées, *Act.* c. 15, ℣. 29; c'étoit cependant une choſe innocente en elle-même. Il eſt à préſumer que Tertullien ſavoit mieux que nous ce qui pouvoit être de ſon tems un ſujet de ſcandale. Aujourd'hui les Proteſtans ſoutiennent que l'uſage des images eſt mauvais en lui-même, puiſque l'on s'en eſt abſtenu dans les premiers ſiècles de l'Egliſe; mais ſi l'on s'en eſt abſtenu ſeulement à cauſe des circonſtances, comme des autres choſes dont nous venons de parler, il ne s'enſuit pas que cet uſage eſt mauvais en lui-même.

§. VII. *Comment les Ecrivains du Paganiſme ont-ils juſtifié leur religion?* Moins mal que les incrédules d'aujourd'hui. Ils ne parlent ni de Dieu ſuprême, ni de culte relatif, ils repréſentent l'idolâtrie telle qu'elle étoit. L'apologie la plus complette qui en ait été faite eſt dans Minutius Félix, p. 5 & ſuiv. Celſe & Julien n'ont pas ſu défendre leur cauſe d'une manière auſſi ſéduiſante; Cécilius, qui en prend la défenſe, commence par attaquer le Chriſtianiſme.

Nous ne ſommes, dit-il, capables de connoître ni ce qui eſt au-deſſus de nous, ni ce qui eſt au-deſſous, il y a de la témérité à l'entreprendre; ce ſeroit bien aſſez ſi nous pouvions nous connoître nous-mêmes. Que le monde ſe ſoit formé par haſard, ou par une néceſſité abſolue, qu'eſt-il beſoin d'un Dieu, quel rapport cela peut-il avoir avec la religion? Toutes choſes naiſſent & ſe détruiſent par la réunion & la ſéparation des élémens; la nature ſuit ſa marche éternelle ſans qu'un Dieu s'en mêle; les biens & les maux tombent au haſard ſur les bons & ſur les méchans, les hommes religieux ſont ſouvent plus maltraités par la fortune que les impies; ſi le monde étoit gouverné par une ſage providence, les choſes ſans doute iroient tout autrement.

Puiſqu'il n'y a que doute & incertitude ſur ce point, pouvons-nous mieux faire que de nous en tenir à ce que nos ancêtres ont établi, de garder la religion telle qu'ils nous l'ont tranſmiſe, d'adorer les dieux qu'ils nous ont fait connoître, & qui, à la naiſſance du monde, ont ſans doute inſtruit & gouverné les hommes? N. 6, auſſi chaque nation a-t-elle ſes dieux particuliers; les Romains, en les adoptant tous, & en joignant la religion à la valeur militaire, ſont devenus maîtres du monde, ils ont été ſenſiblement protégés par tous ces dieux auxquels ils avoient préparé des autels. N. 7, Rome eſt remplie de monumens des faveurs miraculeuſes qu'elle a reçue du ciel en récompenſe de ſa piété. Jamais, dans une calamité, elle n'a invoqué les dieux en vain, &, plus d'une fois, elle a été ſecourue par des inſpirations & des révélations ſurnaturelles.

N. 8. Malgré l'obſcurité répandue ſur l'origine des choſes & ſur la nature des Dieux, l'opinion qu'en ont les différentes nations eſt néanmoins conſtante & la même par tout. C'eſt donc une témérité & une impiété de vouloir détruire une religion ſi ancienne, ſi utile, ſi auguſte; pluſieurs athées célèbres l'avoient entrepris, ils ont porté la peine de leur crime, & leur mémoire eſt en exécration. Souffrirons-nous qu'une troupe d'hommes vils & ignorans déclament contre les Dieux, forment dans les ténèbres une faction impie, s'engagent les uns aux autres, non par des ſermens ſacrés, mais par des crimes, conjurent de détruire la religion de nos Pères? Pour cacher leurs forfaits, ces malheureux ne s'aſſemblent que la nuit, ne parlent qu'en ſecret, ne s'adreſſent qu'aux femmes & aux imbécilles, fuient nos temples, mépriſent nos dieux, tournent en ridicule nos cérémonies, regardent nos Prêtres avec dédain; ils préfèrent leur nudité & leus misère aux honneurs, aux charges & aux fonctions civiles; ils bravent les tourmens préſens par une vaine terreur des ſupplices à venir, ils endurent ici bas la mort, de peur de mourir dans une autre vie, & ſe conſolent de tous les maux par de frivoles eſpérances.

N. 9. Après avoir détaillé les crimes horribles dont on accuſoit les Chrétiens, il leur reproche d'adorer un homme puni du dernier ſupplice, &

d'honorer la croix, digne objet de culte, dit-il, pour des gens qui l'ont méritée. Il faut bien que leur religion ſoit honteuſe ou criminelle, puiſqu'ils la cachent. Pourquoi n'avoir ni temples, ni autels, ni ſimulacres, pourquoi ne s'aſſembler & ne parler que dans l'obſcurité, ſi ce n'eſt parce que leur culte eſt digne ou de mépris, ou de châtiment? Quel peut être ce Dieu iſolé, myſtérieux, abandonné, qu'ils honorent, qui n'eſt connu d'aucune nation libre, pas même des ſuperſtitieux Romains? Les Juifs, nation vile & mépriſable, n'ont auſſi qu'un ſeul Dieu; mais ils l'honorent publiquement par des temples, des autels, des ſacrifices, des cérémonies; & la foibleſſe de ce Dieu eſt aſſez prouvée par l'eſclavage auquel les Romains l'ont réduit avec toute ſa nation.

N. 10. Et quelles abſurdités les Chrétiens n'ont-ils pas forgées ſur la divinité? Ils prétendent que leur Dieu curieux, inquiet, jaloux, imprudent, ſe trouve par-tout, ſait tout, voit tout, même les plus ſecrettes penſées des hommes, ſe mêle de tout, même de leurs crimes; comme ſi ſon attention pouvoit ſuffire & au gouvernement général du monde, & aux ſoins minutieux de chaque particulier. N. 11. Ils pouſſent la frénéſie juſqu'à menacer l'univers entier d'un incendie général, comme ſi l'ordre éternel & divin de la nature pouvoit être changé, & à ſe flatter de ſurvivre eux-mêmes à cette ruine univerſelle, en reſſuſcitant après leur mort. Ils en parlent avec autant d'aſſurance que ſi cela étoit déja fait; abuſés par cette illuſion, ils ſe promettent une vie éternellement heureuſe, & menacent les autres d'un ſupplice éternel.

Qu'ils ſoient injuſtes, je l'ai déja fait voir; mais, quand ils ſeroient juſtes, cela ſeroit égal, puiſque, ſelon leur opinion, tout vient d'une eſpèce de fatalité. Si d'autres attribuent tout au deſtin, eux attribuent tout à Dieu; ils en font donc un Maître injuſte, qui veut non des adorateurs par leur propre choix, mais des élus, qui punit dans les hommes le ſort, & non la volonté. Je vous demande, continue Cécilius, ſi les prétendus reſſuſcités ſeront ſans corps; mais ſans le corps il n'y a ni ame, ni intelligence, ni vie; ſeront-ils avec leur propre corps, qui eſt réduit en poudre depuis pluſieurs ſiècles? S'ils ont un autre corps, ce ne ſeront plus les mêmes hommes, mais de nouveaux individus. Il ſeroit bon, du moins, que quelqu'un fût revenu de l'autre monde, pour nous convaincre par expérience; mais vous avez mal-adroitement copié les fables des Poëtes, pour les mettre ſur le compte de votre Dieu.

N. 12. Jugez plutôt de votre ſort futur par votre condition préſente. Vous êtes pour la plupart pauvres, nuds, mépriſés, abandonnés, votre Dieu le ſouffre; vous êtes pourſuivis, condamnés, livrés au ſupplice, attachés aux croix que vous adorez; quoi, ce Dieu qui doit vous reſſuſciter ne peut vous conſerver la vie? Sans lui les Romains règnent, triomphent, dominent ſur l'univers & ſur vous, pendant que vous renoncez aux commodités de la vie, & à tout plaiſir même permis. Objets de pitié aux yeux des dieux & des hommes, reconnoiſſez votre erreur, vous ne reſſuſciterez pas mieux que vous ne vivez à préſent; ſi donc il vous reſte un peu de bon ſens, ceſſez de raiſonner ſur le ciel & ſur la deſtinée du monde; regardez ſeulement à vos pieds, c'eſt aſſez pour des ignorans tels que vous.

N. 13. Si cependant vous avez la fureur de philoſopher, imitez Socrate; lorſqu'on l'interrogeoit ſur les choſes du ciel, il diſoit: *Ce qui eſt au-deſſus de nous n'a point de rapport à nous.* La ſecte des Académiciens ſe tenoit dans un doute modeſte ſur toutes les queſtions. Simonide n'oſa jamais répondre, quand on lui demanda ce qu'il penſoit des dieux. Il faut donc laiſſer les choſes douteuſes telles qu'elles ſont, ne prendre aucun parti, de peur de tomber dans la ſuperſtition, ou de détruire toute religion.

Par ce ſimple extrait, qui eſt fort au-deſſous de l'original, on peut voir s'il eſt vrai qu'à la naiſſance du Chriſtianiſme la religion païenne étoit abſolument décréditée, que l'on en étoit dégoûté, qu'il n'y avoit rien de plus aiſé que de la détruire, comme la plupart des incrédules ont oſé le ſoutenir.

Octavius, pour réfuter cette apologie, repréſente à ſon adverſaire, n. 16, que l'ignorance & la pauvreté des Chrétiens ne ſont rien à la queſtion, puiſqu'il s'agit uniquement de ſavoir s'ils ont la vérité pour eux; pluſieurs Philoſophes ont été dans le même cas, avant de ſe faire une réputation. Les riches, occupés de leur fortune, ne penſent guères aux choſes du ciel; ſouvent Dieu leur a donné moins d'eſprit qu'aux pauvres. Lorſque des ignorans expoſent la vérité ſans le fard de l'éloquence, ſi elle triomphe, c'eſt uniquement par ſa propre force.

N. 17. Je conſens, dit-il, que nous nous bornions à chercher ce que c'eſt que l'homme, d'où il vient, & pourquoi il eſt; peut-on le connoître ſans ſavoir d'où vient l'univers, par qui & comment il a été formé? Puiſque l'homme, très-différent des animaux, porte ſa tête vers le ciel, pendant que la leur eſt courbée vers la terre, il faut être privé d'eſprit, de bon ſens, & des yeux, pour chercher dans la pouſſière du globe le principe de la raiſon, de la penſée, de la parole, par leſquelles nous connoiſſons, nous ſentons & nous imitons la Divinité. Voilà ce que font ceux qui prétendent que le monde s'eſt fait par le concours fortuit des atomes.

Ici notre Auteur trace en racourci le tableau de la nature, il fait remarquer l'ordre & la beauté de l'univers, le rapport de toutes ſes parties, la régularité de ſes mouvemens, enſuite la ſtructure

admirable du corps humain. Par-tout il montre, n. 18, les soins d'une Providence attentive & bienfaisante. Cette vérité, une fois démontrée, il n'est plus question que de savoir si le monde est gouverné par un seul Dieu, ou par plusieurs. Un grand Empire ne peut avoir qu'un seul Maître, Rome elle-même n'a pu en supporter deux. Admettons-nous dans le ciel une division qui détruit tout sur la terre? Dieu, père de toutes choses, n'a ni commencement ni fin, l'éternité est son partage; il a donné l'être à tout ce qui est, il est donc seul. Avant que le monde fût, il étoit son monde à lui-même. Invisible, inaccessible à nos sens, immense, infini, lui seul se connoît tel qu'il est; notre esprit, trop borné, ne peut en avoir une idée digne de lui, aucun nom ne peut exprimer son essence. Le peuple même, en levant les mains au ciel, atteste, par ses exclamations, l'unité de Dieu. N. 19. Les Poëtes & les Philosophes l'ont souvent reconnu, Octavius cite leurs paroles; tous, sous le nom de *Dieu*, ont entendu l'esprit, la raison, l'intelligence qui gouverne le monde; leur langage est le même que celui du Christianisme.

N. 20. Puisqu'une seule volonté, une seule providence régit l'univers, nous ne devons ajouter aucune foi aux fables par lesquelles nos aïeux imbécilles se sont laissés tromper; faudra-t-il croire tout ce qu'ils ont cru, la chimère, les centaures, les métamorphoses, &c.? Octavius démontre l'absurdité, l'indécence, l'impiété des fables du *Paganisme*, la manière dont l'Idolâtrie s'est introduite par le culte des morts; il rapporte le sentiment des Auteurs, qui ont soutenu que les dieux des Païens étoient originairement des hommes. Il fait voir l'excès & le ridicule de la superstition des Romains, qui ont soutenu toutes les rêveries des Grecs & des Egyptiens, la puérilité de leurs cérémonies, les folies & les crimes par lesquels leur culte étoit souillé.

N. 25. Quand on dit, continue Octavius, que cette superstition a été la source de la prospérité des Romains, l'on oublie que leur Républsique a été fondée par des crimes, leur domination étendue par des perfidies & par des rapines, leur Empire enrichi par les dépouilles des dieux, des temples & des Prêtres des autres nations. Chacun de leurs triomphes étoit une impiété, ils y étaloient les images des dieux vaincus; ils ont donc été, non pas religieux, mais impunément sacriléges, ils n'ont adoré des dieux étrangers qu'après les avoir insultés. Ces dieux, trop foibles pour protéger leurs premiers adorateurs, ne sont-ils devenus puissans & bienfaisans qu'à Rome?

Religion bien respectable, sans doute, que celle qui a commencé par honorer la déesse des cloaques, par élever des temples à la Peur, à la Pâleur & à la Fièvre, & par diviniser des prostituées! Sont-ce ces dieux tutélaires qui ont vaincu le Mars des Thraces, & le Jupiter des Crétois, la Junon d'Argos ou de Samos, la Diane taurique, & les monstres des Egyptiens? n'est-ce pas dans leurs temples même, & par leurs Prêtres, que se préparent & se commettent les plus grands crimes, l'impudicité, la prostitution, l'adultère? Avant les Romains, l'on a vu les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Egyptiens, faire des conquêtes, sans avoir des colléges de Pontifes, des augures, des vestales, & des poulets sacrés dont l'appétit devoit décider du sort de la République.

N. 26. Venons à ces auspices & à ces présages tant respectés à Rome, dont l'observation a été si salutaire, & le mépris si fatal. Sans doute Claudius, Flaminius & Junius ont perdu leur armée, parce qu'ils n'avoient pas attendu que les poulets sacrés se fussent égayés au soleil; mais Regulus avoit consulté les Augures, & il fut pris; Mancinus avoit gardé le cérémonial, & il fut mis sous le joug; les Poulets avoient mangé en faveur de Paulus, & il fut défait à Cannes avec toutes les forces de Rome. Les Auspices & les Augures avoient défendu à César de conduire sa flotte en Afrique avant l'hyver, il n'en tint aucun compte, sa navigation & son expédition n'en furent que plus heureuses. On sait le cas que faisoit Démosthène des oracles de la Pythie, &c.

N. 27. Vos dieux sont des démons; ainsi en ont jugé les Mages, les Philosophes, & Platon lui-même. Leurs oracles sont faux, leurs dons empoisonnés, leurs secours meurtriers; ils font du mal en paroissant faire du bien. Nous leur faisons avouer ce qu'ils sont, lorsque, par des exorcismes & des prières, nous les chassons des corps dont ils s'étoient emparés. Adjurés au nom du seul vrai Dieu, ils frémissent, & sont forcés de quitter la place.

N. 28. Sentez l'injustice de vos préventions contre nous, par le repentir que nous avons d'avoir autrefois pensé & agi comme vous. On nous avoit persuadé que les Chrétiens adoroient des monstres, ou des objets obscènes, que dans leurs assemblées ils égorgeoient un enfant, le mangeoient, & commettoient des impudicités horribles; nous ne faisions pas réflexion que ces calomnies n'ont jamais été prouvées, qu'aucun Chrétien ne les a jamais avouées au milieu des tortures, quoique sûr d'obtenir sa grace par cet aveu. Nous tourmentions comme vous ceux qui étoient accusés, non pour leur faire confesser leurs crimes, mais pour leur faire renier leur religion. Si la violence des tourmens en faisoit succomber quelqu'un, dès ce moment nous prenions sa défense, comme si l'apostasie avoit expié tous ses forfaits.

Voilà ce que vous faites encore. Si vous agissiez par raison, & non par la suggestion d'un mauvais esprit, vous ne mettriez pas les Chrétiens à la torture pour leur faire abjurer leur religion, mais pour les faire convenir des actions infâmes

& cruelles que vous leur reprochez. N. 29. Ce n'eſt pas nous qui commettons ces abominations, c'eſt vous-mêmes ; elles ſont conſacrées chez vous par vos fables, par vos cérémonies, par vos mœurs. Octavius le prouve en détail.

N. 32. Vous croyez, continue-t-il, que c'eſt afin de cacher notre culte que nous n'avons ni temples, ni autels, ni ſimulacres ; mais la plus belle image de Dieu eſt l'homme, ſon temple eſt le monde entier, ſon ſanctuaire eſt une ame innocente. La meilleure victime eſt un cœur pur, la prière la plus agréable à Dieu eſt une œuvre de juſtice ou de charité. Voilà nos cérémonies. Parmi nous l'homme le plus juſte eſt cenſé le plus religieux. Dieu, quoiqu'inviſible, nous eſt préſent par ſes ouvrages, par ſa providence, par ſes bienfaits. Vous penſez qu'il ne peut tout voir, ni tout ſavoir. Erreur. Préſent par-tout, Créateur & Conſervateur de tout, comment peut-il ignorer quelque choſe ? Il a tout créé par une parole, il gouverne tout par un ſeul acte de volonté.

N. 33. Vous dites que les Juifs n'ont rien gagné à l'adorer, vous vous trompez encore ; liſez leurs livres, ceux de Flavius Joſeph, ou d'Antonius Julianus, vous verrez que les Juifs ont été favoriſés de Dieu, & comblés de ſes bienfaits, tant qu'ils ont été fidèles à ſa loi. Ils n'ont donc pas été fait captifs avec leur Dieu, comme vous l'avancez, par un blaſphême ; c'eſt leur Dieu au contraire qui vous les a livrés, parce qu'ils lui étoient rebelles.

N. 34. Douter de la ruine & de l'embraſement futur du monde, eſt un préjugé populaire ; tous les ſages conviennent que tout ce qui a commencé doit finir ; c'eſt le ſentiment des Stoïciens, des Epicuriens, & de Platon. Pythagore a cru une eſpèce de réſurrection. Les Philoſophes penſent donc comme nous ; mais ce n'eſt pas à leur parole que nous ajoutons foi. Le bon ſens ſeul nous fait comprendre que Dieu, qui a tout fait, peut tout détruire, que puiſqu'il a forme l'homme, il peut, à plus forte raiſon, lui donner une nouvelle forme. Rien ne périt entiérement, tout ſe renouvelle dans la nature.

N. 35. Nous ne ſommes pas les ſeuls non plus qui croyons les enfers, & un feu vengeur qui punit les méchans ; vos Poëtes en ont ſouvent tracé le tableau. Qui ne ſent pas la juſtice & la néceſſité des peines & des récompenſes de l'autre vie ? Octavius prouve cette juſtice par la comparaiſon des mœurs des Païens avec celles des Chrétiens. N. 36. Que perſonne, dit-il, ne ſe tranquilliſe, en mettant ſes crimes ſur le compte du deſtin ; la fortune ne peut détruire la liberté de l'homme, il eſt jugé, non ſur ſon ſort, mais ſur ſes actions : il n'y a point d'autre deſtinée que celle que Dieu a faite ; & comme il prévoit tout, il la règle ſelon les mérites de chacun. Loin de rougir de notre pauvreté, nous en faiſons gloire, nos vraies richeſſes ſont nos vertus. Dieu ſait pourvoir aux beſoins de toutes ſes créatures, & récompenſer leurs ſouffrances ; par-là il les éprouve ſans les abandonner.

N. 37. Y a-t-il aux yeux de Dieu un plus grand ſpectacle qu'un Chrétien aux priſes avec la douleur, & invincible dans les tourmens ? Il triomphe de ſes perſécuteurs & de ſes bourreaux, il ne cède qu'à Dieu, vos hiſtoires élevent juſqu'aux nues la conſtance de Mutius Scævola, d'Aquilius, de Regulus ; parmi nous les femmes & les enfans en font autant. Juges aveugles, vous n'eſtimez que la félicité de ce monde ; mais, ſans la connoiſſance de Dieu, y a-t-il une félicité ſolide, dès qu'il faut mourir ? Ici Octavius décrit les fêtes inſenſées & les plaiſirs licencieux des Païens, il fait voir combien les Chrétiens ſont ſages d'y renoncer. Il tourne en ridicule le ſcepticiſme orgueilleux & affecté des Philoſophes ; pour nous, dit-il, nous montrons la ſageſſe, non par notre habit, mais par nos ſentimens ; la vraie grandeur, non par nos paroles, mais par nos actions.

Qu'y a-t-il donc à deſirer encore, dès que Dieu a daigné enfin ſe faire connoître dans notre ſiècle ? Jouiſſons avec gratitude de ce bien précieux, réprimons la ſuperſtition, banniſſons l'impiété, & retenons la vraie religion. C'eſt ainſi qu'Octavius conclut ſon diſcours.

L'extrait que nous en donnons paroîtra peut-être un peu long ; mais il eſt bon de montrer en quoi conſiſtoit la diſpute entre nos Apologiſtes & les Défenſeurs du *Paganiſme* ; les premiers raiſonnent certainement mieux que leurs adverſaires, & ils n'ont laiſſé aucune objection ſans y donner une réponſe ſolide.

Si l'on veut conſulter les autres Ecrivains du *Paganiſme*, qui ont défendu leur religion contre les Epicuriens, on verra qu'ils ont raiſonné tout comme ceux qui argumentèrent dans la ſuite contre les Chrétiens. Le Pontife Cotta, que Cicéron fait parler dans ſon troiſième livre ſur la nature des dieux, ſoutient qu'en fait de religion l'on ne doit pas conſulter les Philoſophes, mais s'en tenir à la tradition des anciens, & à ce que les loix ont établi. Pour prouver l'exiſtence des dieux, il apporte les mêmes preuves qu'Octavius allègue dans Minutius Félix, pour prouver qu'il y a un Dieu. Mais quant à l'obligation & à la manière d'adorer pluſieurs dieux, il ne peut en donner d'autres raiſons que celle du Païen Cécilius, & que nous avons vues. Platon, dans le Timée, déclare que quoique la croyance vulgaire, touchant les dieux, ne ſoit fondée ſur aucune raiſon certaine, ni probable, il faut néanmoins s'en tenir au témoignage des anciens, qui ſe ſont dits *enfans des dieux*, & qui devoient connoître leurs parens. Foible preuve ; mais on ſentoit la néceſſité abſolue d'une religion pour maintenir l'ordre dans la ſociété, & l'on ne voyoit rien de mieux que ce qui étoit établi par

les loix & par la coutume ; on concluoit qu'il ne falloit pas y toucher, & qu'il falloit proscrire toute religion nouvelle.

§. VIII. *Les Protestans sont ils venus à bout de prouver que le culte rendu par les Catholiques aux Saints, à leurs images & à leurs reliques est une idolâtrie ?* Nous avons déjà demontré ailleurs que ce crime est imaginaire ; qu'il est même impossible, à moins qu'un Catholique ne fasse violence à sa profession de foi & au cri de sa conscience, mais les Protestans ne démordent pas.

Il y a cependant contr'eux un argument auquel ils ne répondront jamais. Idolâtrer, c'est rendre à la créature les honneurs divins, ou qui ne sont dus qu'à Dieu ; or, non-seulement les honneurs que nous rendons aux Saints ne sont pas dus à Dieu, mais ce seroit une insulte & une impiété, s'ils lui étoient adressés. En effet, le principal honneur que nous faisons aux Saints est de les invoquer, & cette invocation consiste, suivant le Concile de Trente, sess. 25, c. 2, à *prier les Saints d'intercéder pour nous, afin d'obtenir les graces de Dieu par Jésus-Christ.* Il y auroit de la folie à s'adresser ainsi à Dieu, la créature seule peut prier & demander des graces & les obtenir par un autre, c'est-à-dire, par Jésus-Christ ; nous attribuons donc aux Saints le seul pouvoir qui convienne essentiellement aux créatures. *Hist. des Variat.*, tome 5, p. 331.

2°. Nous accusera-t-on de prêter aux Saints des attributs divins, & de les défigurer encore comme les Païens, en les supposant joints aux passions & aux vues de l'humanité.

3°. Nous n'avons jamais cru comme eux que les personnes divines, les Anges, les Saints, sont présens dans leurs images ; nous n'accordons à celles-ci point d'autre vertu que celle d'exciter l'attention, de fixer l'imagination, d'instruire les ignorans par les yeux. On les bénit & on les consacre comme les vases du saint sacrifice & les autres instrumens du culte divin. Nous les respectons & nous témoignons ce respect par des signes extérieurs, parce que toute représentation d'un personnage ou d'un objet respectable doit être respecté à cause de lui. Ce culte, ce respect sont *religieux*, puisqu'ils partent d'un motif de religion, & qu'ils ont pour objet d'honorer dans les Saints, non les dons de la nature, mais les mérites de la grace.

Cependant par une affectation malicieuse les mêmes censeurs qui soutiennent que le culte des Païens n'étoit pas une idolâtrie, parce qu'il se rapportoit au Dieu représenté, & non à sa représentation, nous accusent de borner nos respects à une image, sans penser à l'objet qu'elle représente ; ils nous font la grace de nous supposer plus stupides que les Païens.

4°. Il n'est jamais arrivé aux Catholiques d'honorer des images indécentes ou scandaleuses, ni de mêler dans le culte des Saints des pratiques absurdes ou criminelles ; ou du moins si ce désordre a eu quelquefois lieu parmi le peuple grossier dans les tems d'ignorance, il a toujours été blâmé & censuré par les Pasteurs de l'Eglise. *Voyez* IMAGE.

Mais aucune raison ne touche nos adversaires, & pour satisfaire leur haine, les contradictions ne leur coûtent rien. Comme les Pères de l'Eglise ont accusé les Manichéens de rendre un culte idolâtre au soleil & à la lune, Beausobre n'a rien omis pour justifier ces hérétiques, & pour prouver que ce culte n'étoit pas une idolâtrie. Il convient que les Manichéens regardoient ces astres comme des êtres animés, comme des ames pures & bienheureuses, comme le siége & le séjour de la sagesse & de la vertu du Sauveur ; conséquemment, dit-il, les Manichéens ne les ont point honorés comme des Dieux souverains, mais comme des ministres de la divinité, comme les instrumens vivans de ses bienfaits. Il conclut qu'on ne doit point les taxer d'idolâtrie, 1°. parce que plusieurs Pères de l'Eglise ont pensé de même ; 2°. parce que les Manichéens n'ont point offert de sacrifices à ces deux astres ; 3°. ils ne les ont point invoqués ; 4°. ils ne les ont point *adorés.*

En effet, continue Beausobre, l'adoration intérieure n'est autre chose que l'estime infinie que l'on a pour un Être auquel on attribue les souveraines perfections, auquel on se soumet & se dévoue entièrement, auquel on donne toute son admiration, sa confiance, sa vénération, sa reconnoissance, son obéissance. L'adoration extérieure consiste dans les actes religieux destinés à exprimer les sentimens intérieurs de l'ame, comme les prosternemens, les génuflexions, l'encens, les sacrifices, les prières, les actions de grace. L'Écriture, dit-il, a défendu de rendre à tout autre qu'à Dieu seul l'une & l'autre de ces adorations ; aussi les Manichéens n'ont rendu ni l'une ni l'autre au soleil ni à la lune. Il excuse par la même raison les Persans, les Sabaïtes & les Essénien qui ont été aussi accusés d'adorer ces deux astres. *Hist. du Manich.*, liv. 9, c. 1, §. 11 & suivant, & c. 4, §. 7.

En admettant pour un moment les principes posés par Beausobre, nous lui demandons si les Catholiques regardent les Saints comme des Dieux souverains, s'ils leur attribuent les souveraines perfections, s'ils leur accordent toute leur admiration, toute leur confiance, &c ; s'ils leur offrent des sacrifices, si par conséquent les signes extérieurs de respect qu'ils leur adressent peuvent être appellés une *adoration.* Puisqu'il disculpe tous ceux qui ont honoré les astres, à quel titre ose-t-il nous taxer d'idolâtrie ?

Nous avons prouvé ailleurs qu'il est faux que l'Ecriture ait défendu d'honorer par des signes extérieurs, de prier, d'invoquer d'autres êtres que Dieu seul, sur-tout lorsque l'estime, la confiance, le respect qu'on leur témoigne sont subor-

donnés à ceux que nous devons à Dieu. *Voyez* ANGES, SAINTS, IDOLATRIE. Beausobre lui-même avoue que ces sentimens ont leur cause dans l'opinion que l'on a des perfections & du pouvoir de l'être auquel on s'adresse, *Ibid.*, c. 4, §. 7; donc dès que l'on reconnoît que cet être est inférieur, dépendant, soumis absolument à Dieu, en un mot, pure créature & rien de plus, il est impossible que le culte qui lui est rendu soit censé culte divin, culte suprême & injurieux à Dieu. Donc quand il seroit vrai que Dieu avoit défendu aux Juifs toute espèce de culte rendu à d'autres qu'à lui, nous serions bien fondés à croire que cette défense étoit uniquement relative aux circonstances & au danger particulier, dans lequel se trouvoient les Juifs; que les Protestans ont tort de la prendre pour une loi absolue & générale pour tous les tems, puisque Beausobre pense que le culte en question n'est point défendu par la loi naturelle, en quoi il se trompe absolument, même suivant ses propres principes.

« L'expérience fait voir, dit-il, que ces Divi-» nités subalternes, qui ne sont que les ministres » du Dieu suprême, deviennent les objets de la » dévotion de l'homme, parce qu'il les regarde » comme les auteurs immédiats de sa félicité. Il » perd de vue la cause première, qui est dans » un trop grand éloignement, & il s'arrête à la » cause seconde. Quand cela n'arriveroit pas, il » est bien difficile de faire un juste partage des » sentimens de l'ame. On invente bien des termes » pour distinguer le culte souverain d'avec le » culte subalterne, mais ces distinctions subtiles » & méthaphysiques ne sont bonnes que pour » l'esprit, le cœur n'en fait aucun usage, &c. » Aussi l'Ecriture a-t-elle interdit tout culte reli-» gieux des créatures ». *Ibid.*

Déjà nous avons réfuté toute cette fausse théorie. 1°. Si elle étoit vraie, Beausobre auroit eu tort de dire que les sentimens du cœur *ont pour cause l'opinion que l'on a* dans l'esprit des perfections & du pouvoir de l'être que l'on honore: ici le cœur iroit bien plus loin que l'esprit. 2°. Si le danger de confondre l'un & l'autre culte dans la pratique est réel, les Manichéens, les Persans, les Sabaïtes, les Esséniens, en ont-ils été plus à couvert que les Catholiques? Comment Beausobre fait-il que les premiers n'y ont pas succombé? 3°. Dans ce cas il est faux que le culte subalterne ne soit pas défendu par la loi naturelle; cette loi défend certainement non-seulement l'idolâtrie distincte & formelle, mais toute pratique capable de nous y faire tomber. L'inconséquence & la partialité percent de toutes parts, au travers du verbiage & des dissertations de ce Critique.

Posons donc pour principe que le culte, soit intérieur, soit extérieur est toujours proportionné à l'idée que l'on a des perfections & du pouvoir de l'être auquel on l'adresse. Si on croit cet être indépendant & puissant par lui-même, ce culte est nécessairement divin & suprême; & c'est le seul qu'on doit nommer *adoration*. S'il est adressé à un autre qu'au seul vrai Dieu, c'est *Polythéisme* & *idolâtrie*, crime contraire à la loi naturelle & à la droite raison. Lorsqu'on ne prétend honorer qu'une créature, dépendante, soumise au vrai Dieu, qui tient tout de lui, qui ne peut rien que par lui, quels que soient les signes extérieurs par lesquels on le témoigne, ce n'est plus ni *culte suprême*, ni *adoration*, ni par conséquent *idolâtrie*, le donner pour tel, c'est abuser malicieusement des termes, pour tromper les ignorans. *Voyez* CULTE.

PAIN. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte, signifie souvent toute autre espèce d'aliment, comme l'*eau* désigne toute sorte de boissons. Isaïe, c. 3, ℣. 1, dit que Dieu ôtera aux Juifs toute la force du *pain* & de l'eau, c'est-à-dire, qu'il les punira par la disette d'alimens. On retrouve la même expression, c. 33, ℣. 6. En françois nous nous en servons dans le même sens: donner du *pain* à quelqu'un, c'est lui fournir les moyens de subsister.

Ainsi lorsqu'il est dit qu'Abraham en renvoyant Agar & Ismaël, leur donna du *pain* & un vase d'eau, *Gen.*, c. 21, ℣. 14, cela peut très-bien signifier qu'il pourvût à leur subsistance, sans cela on ne peut pas concevoir comment ils auroient vécu dans un désert. De même dans l'Evangile Jésus-Christ dit, *Joan.*, c. 6, ℣. 48: « Je suis le » *pain* de vie; ℣. 52, le *pain* que je donne-» rai pour la vie du monde sera ma propre chair ». *Pain* signifie nourriture. Lorsque nous demandons à Dieu *notre pain quotidien*, nous entendons par-là tout ce qui est nécessaire à la vie.

Dans les parties de l'Orient où le bois est très-rare, le peuple est souvent obligé de faire sécher au soleil la fiente des animaux & de la brûler pour cuire ses alimens, & de faire cuire le *pain* sous cette cendre. Dieu, pour faire comprendre aux Juifs qu'ils seront réduits à cette triste extrémité, ordonne au Prophète Ezéchiel de cuire ainsi son *pain* & de le manger en présence du peuple, c. 4, ℣. 13. Un de nos philosophes incrédules, aussi ordurier que malicieux, a osé soutenir que Dieu avoit ordonné à Ezéchiel de manger son *pain* couvert de fiente d'animaux. Telle est la sagesse & la décence de nos professeurs d'incrédulité.

PAINS. (Multiplication des) Nous lisons, *Matt.*, c. 14, ℣. 17, que Jésus-Christ rassasia dans le désert cinq mille hommes avec cinq *pains* & deux poissons, & que l'on recueillit douze corbeilles des restes; ces *pains* n'étoient pas gros, puisqu'ils étoient portés par un enfant, *Joan.*, c. 6, ℣. 9. Dans un autre endroit, il est dit, *Matt.*, c. 15, ℣. 34; qu'il répéta le même miracle, en nourrissant avec sept *pains* & quelques poissons quatre mille hommes sans compter les fem-

mes & les enfans, & que l'on remplit des restes sept paniers. Ce prodige fit tant d'impression sur cette multitude d'hommes, qu'ils s'écrièrent que Jésus étoit véritablement le Messie, & qu'ils furent près de le proclamer Roi, *Joan*, c. 6, ℣. 14 & 15.

Pour diminuer l'éclat de ce prodige, les incrédules ont dit que c'étoit le même événement répété deux fois; mais la narration des Evangelistes atteste le contraire; puisque les circonstances sont différentes. Ils ont ajouté que sans doute Jésus avoit envoyé ses disciples à la quête dans les environs; qu'ils étoient revenus avec des vivres; que Jésus les fit distribuer, & qu'il n'y a rien là de miraculeux. Mais quand vingt disciples seroient revenus chargés de vivres, auroient-ils pu en rapporter assez, pour rassasier quatre ou cinq mille hommes, sans compter les femmes & les enfans? L'Evangile prévient encore ce soupçon, en disant que les disciples de Jésus lui représentèrent qu'il étoit impossible de trouver assez de vivres, pour rassasier toute cette multitude, dont une grande partie n'avoit pas mangé depuis trois jours. Enfin dans l'impossibilité de contester ces deux miracles nos sages Critiques ont dit qu'il eût été mieux d'empêcher ce grand nombre d'hommes d'avoir faim, ou de les convertir tous sans miracle. Ils n'ont pas vu qu'en disputant contre deux miracles, ils y en substituoient deux autres; mais le premier n'auroit pas été aussi éclatant, ni aussi sensible que *la multiplication des pains*, & le second auroit été absurde. Dieu ne convertit point les hommes sans raisons & par un enthousiasme subit, mais par des réflexions, par des motifs, par des preuves sensibles & palpables.

PAIN AZYME OU PAIN A CHANTER. *Voyez* AZYME.

PAIN BENI, *pain* que l'on bénit tous les dimanches à la messe paroissiale, & qui se distribue ensuite aux fidèles; les Grecs le nomment *Eulogie*, bénédiction ou chose bénite.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, tous ceux qui assistoient à la célébration du saint sacrifice participoient à la communion; mais lorsque la pureté des mœurs & la piété eurent diminué parmi les Chrétiens, on restraignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étoient préparés; & pour conserver la mémoire de l'ancienne communion qui étoit pour tous, on se contenta de distribuer à tous les assistans un *pain* ordinaire, béni par une prière.

L'objet de cette cérémonie est donc le même que celui de la communion, qui est de nous rappeller que nous sommes tous enfans d'un même père, & membres d'une même famille, assis à la même table, nourris par les bienfaits d'une même Providence, appellés à posséder un même héritage, frères, par conséquent, & obligés à nous aimer les uns les autres. Cette leçon ne fut jamais plus nécessaire que dans un tems où le luxe a mis une énorme disproportion entre les hommes. « Nous sommes tous, dit S. Paul un même *pain* » & un même corps, nous qui participons à la » même nourriture ». *I. Cor.*, c. 10, ℣. 17.

Pour exprimer cette union, nous voyons qu'au quatrième siècle les Chrétiens s'envoyoient mutuellement des *eulogies*, ou du *pain béni*; S. Grégoire de Nazianze, S. Augustin, S. Paulin & plusieurs Conciles en ont parlé. Les Evêques s'envoyoient même quelquefois l'eucharistie, en signe d'union & de fraternité, & la nommoient *eulogie*; mais le Concile de Laodicée, tenu vers le milieu du quatrième siècle, défendit cet usage, & ordonna d'envoyer seulement du *pain béni*.

Lorsque les Grecs ont coupé un morceau de *pain* pour le consacrer, ils divisent le reste de ce *pain* en petits morceaux, le distribuent à ceux qui n'ont pas communié, & en envoient aux absens, c'est ce qu'ils appellent *eulogie*; cet usage est très-ancien parmi eux.

On a aussi nommé *pain béni* ou *eulogie* les gâteaux, ou les autres espèces de mêts que l'on faisoit bénir à l'Eglise. Non-seulement les Evêques & les Prêtres, mais encore les Hermites faisoient cette bénédiction. Enfin, l'on a donné le même nom à tous les présens que l'on se faisoit en signe d'amitié.

L'usage du *pain béni* aux messes paroissiales fut expressément recommandé au neuvième siècle dans l'Eglise latine, par le Pape Leon IV, par un Concile de Nantes, & par plusieurs Evêques, & ils ordonnent aux fidèles de le recevoir avec le plus grand respect. Le Brun, *Explic. des cérém. de la messe*, tome 2, p. 288.

Dans les paroisses de la campagne, l'offrande du *pain béni* se fait sans appareil & sans dépense superflue; c'est ordinairement une mère de famille qui fait cette offrande, & souvent elle communie, afin de joindre ensemble le symbole & la réalité. Dans les villes où le luxe & l'orgueil ont tout perverti, le *pain béni* entraîne quelquefois une dépense considérable pour ceux qui l'offrent, parce que l'appareil de la cérémonie est ordinairement proportionnée à leur condition & à leur fortune; chacun se picque d'enchérir sur ses égaux; Quelques-uns de nos censeurs modernes sont partis de là, pour déclamer contre cet usage, ils en ont calculé la dépense pour tout le royaume, & il ne leur en a rien coûté pour enfler le résultat, ils ont conclu qu'il vaudroit beaucoup mieux employer à soulager les pauvres cette dépense superflue, & qui, selon leur opinion, ne sert à rien.

Nous n'avons garde d'approuver aucune espèce de luxe, sur-tout dans les pratiques de religion, nous convenons qu'il seroit à souhaiter qu'on

l'évitât dans une cérémonie qui est destinée à nous faire souvenir que tous les fidèles sont nos frères, par conséquent nos égaux devant Dieu; que quand l'offrande du *pain béni* est accompagnée d'un cortége fastueux, il en résulte souvent de l'indécence. Mais ce n'est pas à l'Eglise qu'il faut s'en prendre, puisqu'elle a défendu plusieurs fois, dans ses Conciles, toute espèce d'éclat & de bruit, capables de troubler l'office divin, & de détourner l'attention des fidèles. *Voyez* Thiers, *Traité des superstit.* tome 2, l. 4, c. 10.

Ainsi nous supplions les Censeurs de tous les usages religieux de faire à ce sujet quelques reflexions; 1°. en blâmant l'abus d'un usage quelconque, il ne faut pas confondre l'un avec l'autre, ni conclure à tout supprimer; c'est la manie des ignorans, parce qu'il est beaucoup plus aisé de retrancher que de réformer. Que l'on banniſſe le luxe & la dépense superflue du *pain béni*, cela sera très-bien; mais il faut laisser subsister cette offrande, parce qu'elle nous donne une leçon très-bonne & très-nécessaire. En général c'est une mauvaise méthode que de calculer combien coûte une instruction ou un acte de vertu; 2°. ce ne sont point les Pasteurs de l'Eglise qui ont suggéré, commandé, ou conseillé ce luxe, c'est la vanité des particuliers qui l'a introduit, comme elle a fait dans les pompes funèbres, dont le but est de nous montrer la vanité des choses de ce monde, & de nous humilier: il y a de l'injustice à mettre cet abus sur le compte des Pasteurs; 3°. le motif de faire l'aumône est très-louable, mais c'est un masque dont l'irréligion se sert souvent pour se déguiser; ceux qui ne donnent rien à Dieu ne sont pas ordinairement mieux disposés à donner aux hommes; 4°. en blâmant le luxe religieux, il ne faut pas oublier de censurer avec encore plus de force le luxe voluptueux, qui est cent fois plus criminel & plus meurtrier pour les pauvres. Quand on dépense beaucoup pour les spectacles, pour le jeu, pour les modes, pour alimenter les talens frivoles, &c., comment trouveroit-on de quoi soulager les malheureux; 5°. puisque l'économie est le motif qui fait déclamer nos adversaires, ils doivent faire attention que les dépenses du culte religieux ne sont pas perdues pour l'Etat, plusieurs personnes en profitent; c'est une consommation qui est aussi utile politiquement que toutes les autres.

PAIN CONJURÉ. *Voyez* ÉPREUVES SUPERSTITIEUSES.

PAINS DE PROPOSITION, OU D'OFFRANDE. Ce sont les *pains* que l'on offroit à Dieu tous les Samedis dans le Tabernacle, & ensuite dans le Temple de Jérusalem. Il devoit y en avoir douze, selon le nombre des Tribus, au nom desquelles ils étoient offerts; on les posoit sur une table couverte de lames d'or, & revêtue de divers ornemens, uniquement destinée à cet usage, & placée vis-à-vis l'Arche d'alliance, qui étoit censée être le trône de Dieu. C'étoient des pains sans levain, on devoit les renouveller chaque jour de sabbat, & il n'étoit permis qu'aux Prêtres d'en manger, *Exode*, c. 25, ℣. 23, 30, &c. Cependant Jésus-Christ, *Matt.* c. 12, ℣. 14, fait remarquer que David & ses gens en mangèrent dans un cas de nécessité, & que ce ne fut pas un crime de leur part, *I. Reg.* c. 21, ℣. 6.

Quelques Interprètes disent que ces pains sont appellés en hébreu *les pains des faces*, & c'est ainsi qu'Aquila & Onkelos ont traduit; ils auroient mieux rendu la force de l'hébreu en traduisant par *les pains des présens*, *face* & *présence* sont la même chose, nous nommons une offrande *un présent*, parce qu'*offrir* & *présenter* sont synonymes. La Vulgate, en traduisant *panes propositionis*, n'a rien dit de plus que *panes oblationis*. Cette offrande étoit un aveu solemnel que faisoient les Israëlites d'être redevables à Dieu de leur nourriture, de leur subsistance, dont le pain est le symbole & la partie principale. Il n'est pas nécessaire de supposer, comme font plusieurs Commentateurs, que Dieu voulant être censé Monarque des Israëlites, exigeoit que son Temple fût meublé comme un palais, qu'il y eût toujours une table servie, &c. Il étoit juste que les Israëlites lui présentassent un tribut de reconnoissance, & cela suffit.

La coutume subsiste encore, dans quelques Paroisses de la campagne, d'offrir de petits pains le Dimanche qui suit l'enterrement d'un mort, chaque proche parent porte le sien; cet usage semble faire allusion à la leçon que Tobie donnoit à son fils, c. 4, ℣. 18: » Placez votre *pain* & votre » vin sur la sépulture du juste «. C'étoit donc une aumône faite à l'intention du défunt. *Voyez* OFFRANDE.

PAJONISTES, sectateurs de Claude Pajon, Ministre Calviniste d'Orléans, mort en 1685; il avoit professé la Théologie à Saumur. Quoiqu'il protestât qu'il étoit soumis aux décisions du Synode de Dordrecht, il penchoit cependant beaucoup du côté des Arminiens, & on l'accuse de s'être approché des opinions des Pélagiens. Il enseignoit que le péché originel avoit beaucoup plus influé sur l'entendement de l'homme, que sur la volonté; qu'il restoit à celle-ci suffisamment de force pour embrasser la vérité, dès qu'elle lui étoit connue, & se porter au bien, sans qu'il fût besoin d'une opération immédiate du Saint-Esprit. Telle est, du moins, la doctrine que ses adversaires lui ont attribuée, mais qu'il savoit envelopper sous des expressions captieuses.

Cette doctrine fut encore soutenue & répandue, après sa mort, par Isaac Papin, son neveu, & violemment attaquée par Jurieu, qui parvint à la faire condamner dans le Synode Wallon, en 1687,

1687, & à la Haie en 1688. Mosheim convient qu'il est difficile de découvrir, dans toute cette dispute, quels étoient les vrais sentimens de Pajon, & que son adversaire y mit beaucoup d'animosité. Papin, dégoûté du Calvinisme par les contradictions qu'il y remarquoit, & par les vexations qu'il y éprouvoit, rentra dans le sein de l'Eglise Catholique, & écrivit avec succès contre les Protestans. Son Traité sur leur prétendue tolérance est très-connu.

PAIX. Ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, a un sens très-étendu; il signifie non-seulement le repos, la tranquillité, la concorde, mais toute espèce de prospérité & de bonheur. La manière ordinaire de saluer chez les Hébreux étoit de dire : *la paix soit avec vous;* Jésus-Christ saluoit ainsi ses Disciples, & les Apôtres se servent encore de cette formule dans leurs lettres. David, pour exprimer la félicité d'un bon gouvernement, dit que la justice & la *paix* se sont embrassées, *Ps.* 84, ℣. 11. Mourir en *paix*, être enseveli en *paix*, c'est mourir avec la tranquillité d'une bonne conscience, & avec la consolation que donne l'espérance d'un bonheur éternel.

C'est dans ce dernier sens qu'il est employé le plus souvent dans le nouveau Testament. Le Messie avoit été annoncé sous le nom de *Prince de la paix*, son Evangile est appellé l'*Evangile de la paix*, non-seulement parce qu'il apprend aux hommes à vivre en *paix* les uns avec les autres, en exerçant mutuellement la justice & la charité, mais parce qu'il nous enseigne le moyen de conserver la tranquillité de notre ame par le calme de nos passions. S. Paul dit que Jésus-Christ, en mourant pour les hommes, a *pacifié* par le sang de sa croix tout ce qui est dans le ciel & sur la terre, *Coloss.* c. 1, ℣. 10, parce qu'il a mérité & obtenu le pardon de nos péchés, & nous a réconciliés avec la Justice divine. Il faut donc se défier de tout système qui suppose que, malgré la rédemption, la guerre règne toujours entre le ciel & la terre.

PAIX, ou BAISER DE PAIX. S. Pierre S. Paul finissent leurs lettres en disant aux fidèles : » Saluez-» vous les uns les autres par un saint baiser «. Dès l'origine de l'Eglise la coutume s'introduisit parmi les Chrétiens, dans leurs assemblées, de se donner le *baiser de paix*, symbole de concorde & de charité mutuelle. S. Justin, dans sa *deuxième Apologie*, n. 65, Tertullien, *de Orat.* c. 14, Saint Cyrille de Jérusalem, *Catech. myst.* 5, & les Pères des siècles suivans en parlent; il en est fait mention dans le Concile de Laodicée, dans les Constitutions apostoliques, & dans toutes les anciennes Liturgies. Les Païens prirent de-là un prétexte pour calomnier les Chrétiens, & leur firent un crime de cette marque d'amitié fraternelle.

Jésus-Christ avoit dit : » Si votre frère a quel-» que chose contre vous, laissez-là votre oblation » devant l'autel, & allez auparavant vous récon-» cilier avec votre frère «, *Matt.* c. 5, ℣. 24. Les fidèles conclurent, avec raison, qu'une disposition nécessaire pour participer aux saints mystères, étoit d'avoir la paix entr'eux, de renoncer à tout sentiment de haine & de jalousie, de se témoigner mutuellement une sincère amitié, puisque la Communion même est un symbole d'union & de bienveillance.

Conséquemment, dans l'Eglise d'Orient, le *baiser de paix* se donnoit avant l'oblation, & après avoir congédié les Catéchumènes; cet usage fut même suivi dans les Gaules & en Espagne; mais, dans l'Eglise de Rome, il paroît que la coutume a été constante de faire cette cérémonie immédiatement avant la Communion. Le Pape Innocent I fit comprendre à un Evêque d'Espagne que cet usage étoit le plus convenable, & il s'est établi dans toute l'Eglise Latine à mesure que la Liturgie Romaine y a été adoptée.

La manière de donner la *paix* n'a point varié non-plus dans l'Eglise de Rome; le Célébrant baise l'Autel & embrasse le Diacre en lui disant: *pax tibi frater & Ecclesiæ Sanctæ Dei*; le Diacre fait de même au Soudiacre & lui dit, *pax tecum*; celui-ci donne la *paix* au reste du Clergé. Depuis le douzième siècle jusqu'au seizième, il étoit d'usage dans plusieurs Eglises de France que le Célébrant brisât l'Hostie, avant d'embrasser le Diacre; depuis ce tems là il a paru plus convenable d'en revenir à l'ancienne coutume de baiser l'Autel, qui est le siège du corps de Jésus-Christ. Ce n'est aussi qu'à la fin du quinzième siècle que l'on a substitué un instrument de *paix*, la patène, une image, ou une relique, qui est baisée d'abord par le Prêtre, ensuite par ses assistans & par le Clergé; on ne la presente point aux Laïques, si ce n'est aux personnes d'une haute dignité, de peur de donner lieu à quelques contestations sur la préséance, comme cela est arrivé plus d'une fois.

Avant de donner la *paix*, le Prêtre adresse à Dieu une prière par laquelle il le supplie de maintenir l'union entre les membres de son Eglise, & d'y réunir ceux qui ont eu le malheur de s'en séparer. La manière ordinaire dont Jésus-Christ saluoit ses Disciples, étoit de leur dire, la *paix* soit avec vous : *pax vobis*; c'étoit la formule usitée parmi les Hébreux; or nous voyons par plusieurs passages de l'ancien Testament, que la *paix* signifioit non-seulement l'union & la concorde, mais la prospérité & le bonheur. Pour saluer quelqu'un, les Grecs lui disoient Χαῖρε, soyez gai & content; les Latins *Salve*, *Vale*, *Ave*, portez-vous bien. Le mot *Adieu*, que le Christianisme a introduit parmi nous, signifie soyez avec Dieu, mais ordinairement on le prononce sans savoir ce qu'il exprime ou sans y faire attention.

PALAMITES. *Voyez*, HESICHASTES.

PALESTINE. *Voyez* TERRE PROMISE.

PALINGÉNÉSIE, renaissance. Ce mot est devenu célèbre parmi les Philosophes modernes, depuis la publication de l'ouvrage de M^r. Bonnet intitulé : *Palingénésie Philosophique*. Cet auteur, savant physicien, bon observateur, & qui fait profession de respecter beaucoup la religion, pense que Dieu a créé l'Univers de manière que tous les êtres peuvent recevoir une nouvelle naissance dans un état futur, & l'y perfectionner assez pour que ceux qui nous paroissent les plus imparfaits, y reçoivent un accroissement de facultés qui les égale à ceux d'une espèce supérieure ; qu'ainsi une pierre peut y devenir un végétal, une plante être changée en animal, celui-ci être transformé en homme, & l'homme parvenir à une perfection fort supérieure à celle qu'il posède aujourd'hui. Au reste l'Auteur de ce Systême ne le propose que comme une conjecture probable.

Pour l'établir, il suppose 1°. que tout corps organisé, soit végétal, soit animal, vient d'un germe préexistant, que ce germe est un tout déjà organisé, qu'il est indestructible & impérissable, à moins que Dieu ne l'anéantisse, que tous les germes ont été produits au commencement du monde par le créateur.

2°. En conséquence de l'analogie qu'il y a entre la structure, les facultés, les opérations des animaux & celles de l'homme, il lui paroît probable que les premiers ont aussi bien que l'homme, une ame immatérielle & immortelle. Comme il y a aussi beaucoup d'analogie entre la fabrique, l'organisation, la vie des plantes & celles de certains animaux, il conclut qu'il en faut raisonner de même. Si on lui demande ce que deviennent ces ames après la mort des animaux & après la destruction des plantes, il semble penser qu'elles demeurent unies aux germes qui ne périssent point.

3°. Il trouve encore probable qu'avant la création rapportée par Moïse l'Univers existoit déjà, que cette prétendue création n'a été qu'une grande révolution, ou un grand changement que notre globe subissoit pour lors, puisqu'il est prédit dans le nouveau Testament qu'il y doit arriver, encore une entière destruction par le feu, 2 *Petri*, c. 3, ℣. 10. Il prétend prouver cette conjecture, par la manière dont Moïse raconte la création ; cet Historien suppose qu'elle a été successive, au lieu que, suivant les loix de la physique, les mouvemens des globes célestes tiennent tellement les uns aux autres, qu'il faut que le tout ait été formé & arrangé d'un seul jet & au même instant.

4°. Il conclut que l'Univers n'a pas été fait principalement pour l'homme, puisque la terre n'est qu'un atôme de matière en comparaison des autres globes, qui roulent dans l'immensité de l'espace, & qui sont autant d'autres mondes ; que d'ailleurs l'homme connoît très-peu de choses dans cette énorme machine ; il pense donc qu'elle a été faite pour exciter l'admiration & procurer le bonheur des intelligences qui la connoissent infiniment mieux que nous, & à la perfection desquelles l'homme parviendra peut-être dans l'état futur. Conséquemment l'Auteur fait au hazard plusieurs conjectures sur ce que feront les animaux dans ce nouvel état.

5°. Il fonde cet amas de suppositions sur le principe de Leibnitz, que Dieu ne fait rien sans une raison suffisante ; que sa volonté seule n'est point cette raison, & qu'il lui faut un motif ; que cette volonté divine tend essentiellement au bien, *& au plus grand bien* ; qu'ainsi l'univers est la somme de toutes les perfections réunies & le représentatif de la perfection souveraine.

Nous ne savons pas si nous avons bien saisi l'ensemble d'un systême aussi compliqué, & dont les parties sont éparses dans deux volumes ; mais plus nous l'examinons, plus il nous paroît que l'auteur, quoique bon logicien, n'a pas raisonné conséquemment, & qu'il est peu d'accord avec lui-même.

En premier lieu, il semble n'avoir pas compris que son systême fondamental est l'*optimisme* ; or à cet article nous avons fait voir que l'on ne peut pas supposer dans les ouvrages du Créateur un *optimum*, un degré de perfection au delà duquel Dieu ne peut rien faire de mieux ; il s'ensuivroit que la puissance de Dieu n'est pas infinie ; qu'il n'est ni libre, ni indépendant ; qu'il agit hors de lui-même par nécessité de nature, & qu'il produit nécessairement dans ses ouvrages l'infini actuel : autant de suppositions fausses & absurdes. L'auteur de la *Palingénésie* auroit dû le comprendre mieux qu'un autre, puisqu'il enseigne que chaque espèce de créatures est susceptible de devenir plus parfaite dans un état futur. Si elle peut recevoir plus de perfection, Dieu peut donc la lui donner, & il peut en accorder à l'infini, puisque sa puissance n'a point de bornes. S'il daignoit rendre chaque espèce de créatures plus parfaite, cela ne contribueroit-il rien à la perfection du tout, ou de l'univers ? Il est donc faux que l'univers actuel soit un *optimum*, au delà duquel Dieu ne peut rien faire de mieux. Nous avons encore prouvé que le prétendu principe de *la raison suffisante* n'est qu'une équivoque, puisque l'on confond ce qui suffit réellement à Dieu avec ce qui nous paroît lui suffire : comme si la borne de nos connoissances étoit le terme de la puissance & de la sagesse de Dieu.

En second lieu, personne n'a mieux démontré que notre auteur, l'imperfection de nos connoissances naturelles, combien peu de choses nous savons touchant la nature, les facultés, les relations des différens êtres, à plus forte raison touchant l'ordre & le méchanisme général de l'univers. « Il seroit, dit-il, de » la plus grande absurdité, qu'un être aussi borné, » & aussi chétif que moi, osât prononcer sur ce

» que la puissance absolue peut ou ne peut pas ». Et par une contradiction choquante, personne n'a poussé plus loin que lui la licence des conjectures, sur ce que Dieu peut ou ne peut pas faire.

En troisième lieu, il ne veut pas qu'en fait de systêmes philosophiques, l'on mêle la religion avec ce qui n'est pas elle; que l'on tire des objections ni des preuves de la révélation. Cependant il en fait usage lui-même, pour nous faire souvenir que notre monde doit éprouver une révolution & un changement total par le feu : il prétend expliquer Moïse. S'il n'avoit pas été instruit par la révélation, auroit-il acquis par la philosophie une croyance aussi ferme de la création & des conséquences qui s'ensuivent, pendant qu'aucun des anciens Philosophes n'a voulu l'admettre? Il dit que ce qui est vrai en philosophie est nécessairement vrai en théologie; donc, au contraire, ce qui est évidemment faux en théologie, ne peut être ni vrai, ni probable en bonne philosophie. Or, nous soutenons que, par son systême, il donne atteinte à plusieurs vérités révélées, qu'il ne rend point le sens des paroles qu'il cite de S. Pierre, & qu'il s'expose à de funestes conséquences.

1°. Moïse dit qu'au commencement Dieu créa le ciel & la terre, le soleil, la lune & les étoiles; donc Dieu donna l'existence non-seulement à notre globe, mais à tous ceux qui roulent dans l'étendue des cieux; donc il ne leur donna pas seulement un nouvel état, mais un commencement d'existence absolue. L'entendre autrement, c'est vouloir nous enlever une des leçons les plus essentielles de la révélation, qui nous ont appris que le monde n'est pas éternel. *Voyez* CRÉATION. Ce qu'ajoute l'Auteur sur la haute antiquité de la terre prouvée par sa constitution intérieure, par son réfroidissement, par les corps étrangers qu'elle renferme, &c., a été réfutée par des Physiciens très-habiles. *Voyez* GENÈSE.

2°. Pour créer l'homme, Dieu dit : *Faisons-le à notre image & ressemblance*. Cela signifie-t-il que l'homme existoit déjà auparavant dans l'état d'animalité & que Dieu, en le perfectionnant, l'a élevé à l'état d'intelligence? Si l'animal peut devenir un homme dans un état prétendu futur, il y a lieu de douter si nous n'avons pas été des animaux dans un état antérieur du monde; doute injurieux à Dieu & à la nature humaine. L'Ecriture-Sainte loin d'enseigner nulle part que les brutes ont comme nous une ame immatérielle, semble plutôt insinuer qu'il n'y a rien en elles que de la matière. Nos philosophes incrédules ont blâmé Moïse d'avoir dit que le sang tient lieu d'ame aux animaux, *Levit.*, c. 17 ℣. 14; mais ce passage peut avoir un autre sens. *Voyez* AME. Quand il seroit prouvé que leur ame est un esprit, il ne s'ensuivroit encore rien. De même que Dieu a pu créer des matières hétérogènes ou de différente nature, il a pu créer aussi des esprits de différente espèce, dont l'un ne peut jamais devenir l'autre, dont les uns sont destinés à l'immortalité, les autres seulement à une existence passagère. Prétendre que s'il a créé des ames pour les brutes, il ne peut pas les anéantir, parce qu'il n'y a point de raison suffisante, c'est répéter toujours le même sophisme. Supposer que nous ne sommes différens des brutes que par l'organisation, c'est donner gain de cause aux Matérialistes.

3°. Il sied mal à un philosophe qui fait profession de respecter la révélation, & qui en a donné de bonnes preuves, de soutenir que l'histoire de la création ne peut pas être vraie dans le sens littéral. Quoique Newton ait dit que les mouvemens des globes célestes sont tellement engrenés & dépendans les uns des autres, qu'il faut que le tout ait été fait & arrangé d'un seul jet, que prouve ce jugement? Que ce grand Physicien ne comprenoit pas comment Dieu a pu faire & arranger le tout successivement. Mais Dieu; doué du pouvoir créateur, n'est-il pas assez puissant pour faire ce qu'un philosophe ne comprend pas? A la vérité, le dessein de Moïse n'étoit pas de nous enseigner l'astronomie; mais il ne suit pas de-là que les astronomes ont droit de forger, sur de simples conjectures, un systême contraire à ce qu'il dit. D'autres philosophes, pour la commodité de leurs hypothèses, ont supposé que les jours de la création ne sont pas seulement un espace de vingt-quatre heures, mais des intervalles de tems indéterminés & peut-être fort longs: ainsi nos savans dans leurs disputes se jouent de l'Ecriture-Sainte.

4°. Le texte de S. Pierre, *Epist. II*, c. 3, ℣. 12, porte : « Nous attendons l'arrivée du jour » du Seigneur dans lequel les cieux seront dé» truits par les flammes, & les élémens dissous » par l'ardeur du feu; mais nous attendons aussi, » *suivant ses promesses*, de nouveaux cieux & une » nouvelle terre, *dans lesquels habite la Justice* ». Ce n'est certainement pas là une *Palingénésie*, ou un renouvellement de notre globe, mais une entière destruction du monde. Les nouveaux cieux & la nouvelle terre sont le séjour du bonheur éternel, & non une seconde vie temporelle; ils existent déjà, puisque l'Apôtre dit que *la Justice y habite*, & non qu'elle y habitera. D'ailleurs, *les promesses de Dieu* n'ont jamais eu pour objet une nouvelle vie sur la terre, comme l'avoient imaginé les Millénaires, mais une vie éternelle dans le ciel. On diroit que notre Auteur a voulu copier la mythologie des Indiens touchant les quatre périodes, ou les quatre âges du monde, que les Brames ont rêvés. La foi Chrétienne nous enseigne qu'après la mort les justes & les méchans iront *incontinent*, les uns jouir du bonheur du ciel, les autres souffrir les peines de l'enfer; ainsi l'Eglise l'a décidé contre les Grecs & les Arméniens; ni les hommes, ni les animaux ne sont donc point réservés à un nouveau période de vie ter-

reſtre, pour s'y perfectionner & y changer de nature. Ce ſyſtême de la *Palingénéſie* reſſemble un peu trop à celui de la méthempſycoſe ou de la tranſmigration des ames, que ſoutenoient les anciens philoſophes, & que nous réfuterons en ſon lieu.

5°. Nous avons encore à reprocher à notre philoſophe d'avoir dit que l'univers n'a pas été fait principalement pour l'homme, mais pour des intelligences d'un ordre très-ſupérieur. L'Ecriture-Sainte nous paroît enſeigner le contraire. Le Pſalmiſte, parlant de l'homme, dit au Seigneur, *pſ.* 8 ℣. 6: « Vous l'avez fait très-peu inférieur » aux Anges; vous l'avez environné de gloire & » d'honneur; vous l'avez établi ſur les ouvrages » de vos mains; vous avez mis le *tout* ſous ſes » pieds » , ou en ſon pouvoir. S. Paul enchérit encore en citant ces mêmes paroles, *Heb.* c. 1, ℣. 14: « Les Anges, dit-il, ne ſont-ils pas » tous des eſprits adminiſtrateurs, envoyés pour » ſervir ceux qui auront le ſalut pour héritage? « c. 2, ℣. 5: » Dieu n'a point ſoumis aux Anges le monde futur dont nous parlons; au lieu qu'un Auteur ſacré dit de l'homme: » *Vous l'avez fait très-peu inférieur aux Anges*, &c. ». A la vérité S. Paul applique ces paroles à Jéſus-Chriſt, mais il ajoute, ℣. 11: « Celui qui » ſanctifie & ceux qui ſont ſanctifiés ſont de » même nature; c'eſt pour cela qu'il ne rougit » point de les appeller ſes freres..... Or, il n'a » point pris la nature des Anges; mais celle des » deſcendans d'Abraham ». Qu'auroit penſé l'Apôtre d'un ſyſtême, qui, loin de nous rapprocher des Anges, les ſuppoſe placés à une diſtance infinie au deſſus de l'homme, & qui entreprend d'aſſimiler à celui-ci les animaux & les plantes?

6°. Il ne ſert à rien d'exténuer à l'excès nos connoiſſances touchant la fabrique & la marche phyſique du monde, dès que nous en avons aſſez pour admirer, remercier & bénir le Créateur. Des lumières plus étendues n'ont abouti ſouvent qu'à rendre les philoſophes orgueilleux, ingrats & incrédules. Un Ecrivain ſacré a tenu un langage tout différent de celui de notre auteur. « Dieu, dit-il, a donné à nos premiers parens l'in- » telligence de l'eſprit, & la ſenſibilité du cœur; » il leur a montré les biens & les maux; il a eu » l'œil ſur eux; il leur a fait voir la grandeur » & la beauté de ſes ouvrages, afin qu'ils béniſſent » ſon ſaint nom, qu'ils le glorifiaſſent de ſes mer- » veilles, & qu'ils fuſſent attentifs à les publier; » il a daigné les enſeigner, & leur a donné une » loi vivante; il a fait avec eux une alliance éter- » nelle; il leur a fait connoître ſa juſtice & ſes » jugemens, &c. » : *Eccli.*, c. 17, ℣. 6. Ce ſage auteur ne fait pas conſiſter la ſcience de l'homme à concevoir le méchaniſme du monde phyſique, mais à reſpecter l'ordre du monde moral, ordre tout autrement important que le premier.

Fonder un ſyſtême ſur la multitude des mondes répandus dans l'immenſité de l'eſpace, c'eſt bâtir en l'air, & toujours pécher par inconſéquence. D'un côté, nous ne ſavons rien ou preſque rien ſur la conſtruction de l'univers; de l'autre, nous ſavons que les globes céleſtes ſont autant de mondes peuplés d'habitans meilleurs que nous ſans doute; du moins nous ne riſquons rien de le ſuppoſer, en attendant qu'il nous en vienne des nouvelles. De tout cela, nous concluons que l'hypothèſe de la *Palingénéſie* ne peut ſervir qu'à diminuer notre reconnoiſſance envers Dieu, à nous faire douter de ſa providence particulière à l'égard de l'homme, & à favoriſer les rêves des incrédules.

PALLE. Ce mot, dit le P. Lebrun, vient de *pallium*, manteau, couverture. On prétend que dans l'origine c'étoit une pièce de toile, ou d'étoffe de ſoie, aſſez grande pour couvrir l'autel entier, & on l'en couvroit en effet, lorſque le prêtre y avoit placé le calice & ce qui étoit néceſſaire au ſacrifice. Dans le *Sacramentaire* de S. Grégoire, le corporal & la *Palle* ſont appellées *pallæ corporales*, pour les diſtinguer des nappes d'autel, qui ſont ſimplement nommées *pallæ*: dans la ſuite on a donné le nom de *corporal* au linge qui eſt deſſous le calice, & celui qui eſt deſſus a retenu le nom de *palle*; en l'accourciſſant pour la commodité, on y a mis un carton, afin de le tenir plus ferme. *Explic. des cérém. de la Meſſe*, tome 2, p. 25.

PALLIUM: ornement pontifical, propre aux Evêques, & qui déſigne ordinairement la qualité d'Archevêque. Il eſt formé de deux bandelettes d'étoffe blanche, large de deux doigts, qui pendent ſur la poitrine & derrière les épaules, & qui ſont marquées de croix. Cette étoffe eſt tiſſue de la laine de deux agneaux blancs, qui ſont bénis à Rome, dans l'égliſe de Sainte Agnès, le jour de la fête de cette Sainte. Ces agneaux ſont gardés enſuite dans quelque communauté de Religieuſes, juſqu'à ce que le tems de les tondre ſoit arrivé. Les *pallium* faits de leur laine ſont dépoſés ſur le tombeau de S. Pierre, & y reſtent pendant toute la nuit qui précéde la fête de cet Apôtre; ils ſont bénis le lendemain ſur l'autel de cette égliſe, & envoyés aux Métropolitains, ou aux Evêques qui ont droit de le porter. *Vie des PP. & des Martyrs*, tome 5, p. 201.

Ce qui regarde ce droit & les privilèges attachés au *pallium* appartiennent à la juriſprudence canonique.

M. Languet a réfuté D. de Vert, qui avoit imaginé que le *Pallium* étoit dans ſon origine le parement ou la bordure de la chaſuble des Prêtres; & qui en a été détaché depuis deux ou trois cens ans ſeulement, pour être un ornement particulier. M. Languet prouve que c'étoit

déjà un ornement épiſcopal du tems de S. Iſidore de Damiéte, mort au milieu du cinquième ſiècle, puiſque ce Saint en a parlé & en a donné les ſignifications myſtiques. Il fut accordé par le Pape Symmaque à S. Céſaire d'Arles, mort au milieu du ſixième ſiècle. *Du vérit. eſprit de l'Egliſe*, &c., p. 288.

PALMES. *Voyez* RAMEAUX.

PANACRANTE. *Voyez* CONCEPTION IMMACULÉE.

PANAGIE, cérémonie que font les Moines Grecs dans leur réfectoire. Lorſqu'ils vont ſe mettre à table, celui qui ſert coupe un pain en quatre parties; d'une de ces portions, il coupe encore un morceau en forme de coin depuis le centre juſqu'à la circonférence, & le remet à ſa place. Quand on ſe lève de table, le ſervant découvre ce pain, le préſente à l'Abbé & enſuite aux autres Moines, qui en prennent chacun un petit morceau, boivent un coup de vin, rendent graces & ſe retirent. On prétend que cette cérémonie ſe pratiquoit auſſi à la table de l'Empereur de Conſtantinople; Codin, Ducange & Leon Allatius en parlent.

Si elle n'eſt accompagnée d'aucune parole, il eſt difficile d'en deviner l'origine. Il nous paroît cependant qu'elle peut faire alluſion à ce qui eſt dit dans S. Paul, *I. Cor.*, c. 11, ℣. 5; que ce fut à la fin du repas que Jéſus bénit la coupe de l'euchariſtie, & en fit boire à ſes diſciples. Ce dernier coup de vin, que boivent les Moines Grecs, avant de rendre graces, rappelle la coupe de bénédiction de laquelle les Hébreux buvoient à la fin du repas. Parmi le peuple des campagnes, qui garde beaucoup de reſtes des anciennes mœurs, il eſt aſſez ordinaire que le dernier coup de vin ſoit bu à la ronde & à la ſanté de l'hôte qui a régalé: c'eſt une manière de lui rendre graces. Le terme de *Pan-agie*, qui ſignifie *toute-ſainte*, ſemble indiquer une action religieuſe, par laquelle on veut rendre graces à Dieu. *Voyez* COUPE.

PANARÈTE, mot grec qui ſignifie *toute vertu*. C'eſt le nom que les Grecs donnent à trois livres de l'Ecriture-Sainte que l'on appelle *Sapientiaux*, qui ſont les Proverbes de Salomon, l'Eccléſiaſte, & la Sageſſe. Les Grecs donnent à entendre par là que ces livres enſeignent toutes les vertus.

PANOPLIE, armure complette. On a ainſi nommé un ouvrage du Moine Euthimius Zigabène, qui eſt l'expoſition de toutes les héréſies avec leur réfutation; il les compoſa par l'ordre de l'Empereur Alexis Commène, vers l'an 1115. Cet ouvrage a été traduit en latin, & inſéré dans la grande bibliothèque des Pères.

PANTHÉISME. *Voyez* SPINOSISME.

PAPAS, père. C'eſt le nom que les Grecs ſchiſmatiques donnent à leurs Prêtres, même à leurs Evêques & à leur Patriarche.

Le P. Goar met une diſtinction entre Παπᾶς, & Πάπας; il dit que le premier déſigne un Pontife principal; que le ſecond ſe donne aux Prêtres & même aux Clercs inférieurs. Les Grecs nomment *Protopapas* le premier d'entre les Prêtres. Dans l'Egliſe de Meſſine, en Sicile, il y a encore une dignité de *Protopapas*, que les Grecs y introduiſirent lorſque cette iſle étoit ſous la domination des Empereurs d'Orient. Le prélat de l'Egliſe de Corfou prend auſſi le même titre. Scaliger remarque à ce ſujet que les Ethiopiens appellent les Prêtres *Papaſath*, & les Evêques *Epiſcopaſath*; mais ces deux termes ne ſont pas de la langue éthiopienne. Scaliger n'a pas fait réflexion que les Ethiopiens ou Abyſſins n'ont qu'un ſeul Evêque qu'ils nomment *Abuna*, qui ſignifie *notre père*. Acoſta rapporte que les Indiens du Pérou nommoient auſſi leur Grand-Prêtre *Papas*. Enfin l'uſage eſt établi parmi nous de donner le nom d'Abbé à tous les Eccléſiaſtiques. Ducange, *Gloſſar. latinit.*

Ce concert de toutes les nations à enviſager de même les miniſtres des autels, doit apprendre à ceux-ci le devoir que leur état leur impoſe, qui eſt de prendre pour tous les fidèles une tendreſſe paternelle, & de ſe conſacrer tout entiers à leur ſervice. C'eſt donc une très-bonne leçon, de laquelle il ſeroit à ſouhaiter que la ſignification ne s'oubliât jamais, *Voyez* ABBÉ.

PAPAUTÉ. PAPE. Nous avons vu dans l'article précédent que le nom de *Pape* ſignifie *père*; on l'a donné autrefois non-ſeulement aux Evêques, mais aux ſimples Prêtres: depuis long-temps il eſt reſervé en Occident aux Evêques de Rome, ſucceſſeurs de S. Pierre; il déſigne le Souverain Pontife de l'Egliſe Chrétienne, & le titre de *Vicaire de Jeſus-Chriſt ſur la terre*, qui lui eſt attribué, eſt fondé ſur l'Ecriture-Sainte, nous le verrons ci-après.

On peut conſidérer le *Pape* ſous quatre différens rapports, comme Paſteur de l'Egliſe univerſelle, comme Patriarche de l'Occident, comme Evêque particulier du Siège de Rome, & comme Prince temporel. Les trois dernières de ces qualités appartiennent plutôt à la juriſprudence & à l'hiſtoire qu'à la théologie nous nous arrêtons uniquement à la première.

La croyance catholique eſt, que S. Pierre à été non-ſeulement le chef du collège apoſtolique; mais le Paſteur de l'Egliſe univerſelle, que le Pontife Romain eſt le ſucceſſeur de ce Prince

des Apôtres, qu'il a comme lui autorité & juriſdiction ſur toute l'Egliſe, que tous les fidèles ſans exception, lui doivent reſpect & obéiſſance. Telle eſt la définition du Concile de Florence, à laquelle celui de Trente s'eſt conforme, lorſqu'il a dit : que le Souverain Pontife eſt le Vicaire de Dieu ſur la terre, & qu'il a la puiſſance ſuprême ſur toute l'Egliſe. Seſſ. 6, de *Reform.* c. 1, Seſſ. 15, de *Pœnit.* c. 7.

Comme cette Doctrine eſt la baſe de la Catholicité & de l'unité de l'Egliſe, les Théologiens de toutes les Sectes Hétérodoxes, ont commencé par la déguiſer, afin de la rendre odieuſe. Ils ont dit que nous faiſons du *Pape*, non-ſeulement un Souverain ſpirituel & temporel du monde entier ; mais une eſpèce de Dieu ſur terre, que nous lui attribuons un pouvoir deſpotique, arbitraire & tyrannique, l'autorité de faire de nouveaux articles de foi, d'inſtituer de nouveaux Sacremens, d'abroger les Canons & les loix Eccéſiaſtiques, de changer abſolument la Doctrine Chrétienne, le droit d'abſoudre les Sujets du ſerment de fidélité, envers les Rois & les Magiſtrats, ſous prétexte que ceux ci ſont impies ou hérétiques, & de diſpoſer ainſi des Couronnes & des Royaumes &c.

Il eſt évident que ce ſont là autant de calomnies, puiſque ces droits prétendus ſeroient directement contraires, aux devoirs de Père ſpirituel & de Paſteur des fidèles ; loin de maintenir l'ordre dans l'Egliſe, ils y mettroient la confuſion. Il eſt abſurde de confondre une puiſſance ſuprême, avec une puiſſance abſolue, illimitée & qui n'eſt ſujette à aucune loi ; celle du Souverain Pontife eſt limitée par les preuves mêmes qui l'établiſſent, par les Canons, par la tradition de l'Egliſe. L'eſſentiel eſt de la prouver d'abord, nous verrons enſuite ſi nos adverſaires ſont venus à bout d'en détruire les fondemens & d'en démontrer l'illuſion. Cette queſtion a été épuiſée de part & d'autre, & nous ſommes forcés de l'abréger.

Pour y mettre un peu d'ordre, nous examinerons 1°. les preuves de la primauté & de l'autorité accordées à S. Pierre par Jéſus-Chriſt, 2°. ſi la qualité de Paſteur de l'Egliſe univerſelle a dû paſſer & a paſſé en effet aux ſucceſſeurs de cet Apôtre. 3°. Quels ſont les droits, les devoirs, les fonctions de cette dignité. 4°. Comment l'autorité Pontificale s'eſt établie par le fait, & a reçu des accroiſſemens, 5°. ſi elle a fait autant de mal que ſes ennemis le prétendent.

I. Dans l'Evangile de S. Mathieu, c. 16, ℣. 18. S. Pierre ayant confeſſé la divinité de Jéſus-Chriſt, ce divin maître lui répond : « Je vous dis que » vous êtes Pierre & que ſur cette pierre, je » bâtirai mon Egliſe, & les portes de l'enfer ne » prévaudront point contre elle. Je vous don- » nerai les clés du Royaume des Cieux, tout ce » que vous lierez ou délierez ſur la terre, ſera » lié ou délié dans le Ciel. » dans le ſtyle de l'Ecriture Sainte, *les portes de l'Enfer* ſont les puiſſances infernales, & *les clés* ſont le ſymbole de l'autorité & du gouvernement, nous le voyons dans Iſaïe, c. 22, ℣. 22 ; *Apoc.* c. 3, ℣. 7, &c. Le pouvoir de lier & de délier, eſt le caractère de la Magiſtrature : l'un & l'autre ſont donnés à S. Pierre, pour aſſurer la ſolidité & la perpétuité de l'Egliſe. Cela nous paroît clair.

Dans un autre endroit, *Luc*, c. 22. ℣. 29, le Sauveur dit à ſes Apôtres. « Je vous laiſſe (par Teſtament) un Royaume tel que mon Père me l'a laiſſé.... pour que vous ſoyez aſſis ſur douze Siéges, & que vous jugiez les douze Tribus d'Iſraël. » Enſuite il dit à S. Pierre : » Simon, Satan a deſiré de vous cribler (tous) comme le froment ; mais j'ai prié pour vous (ſeul), pour que votre foi ne manque point ; ainſi un jour tourné vers vos frères, confirmez ou affermiſſez-les. » Il eſt encore ici queſtion de la fermeté de la foi, & d'un privilége perſonnel à S. Pierre. »

Jéſus-Chriſt étant reſſuſcité ; après avoir exigé trois fois de cet Apôtre, la proteſtation de ſon amour, lui dit : » Paiſſez mes agneaux, paiſſez mes brebis. » *Joan.* c. 21, ℣. 16 & 17. On ſait que notre divin Maître avoit déſigné ſon Egliſe ſous la figure d'un Bercail, donc il vouloit être lui-même le Paſteur, c. 10, ℣. 16. Voilà donc S. Pierre revêtu de la fonction même que Jéſus-Chriſt s'étoit réſervée, & chargé du troupeau tout entier. Auſſi S. Mathieu faiſant l'énumération des Apôtres, c. 10, ℣. 2, dit que le premier eſt Simon ſurnommé Pierre ; cette primauté eſt ſuffiſamment expliquée par les paſſages que nous venons d'alléguer.

Conſéquemment après l'aſcenſion du Sauveur, S. Pierre à la tête du Collége Apoſtolique prend la parole & fait élire un Apôtre à la place de Judas, *Art.* c. 1, ℣. 15. Après la deſcente du S. Eſprit, il prêche le premier, & annonce aux Juifs la réſurrection de Jéſus-Chriſt, c. 2, ℣. 14 & 37, c. 3, ℣. 12. C'eſt lui qui rend raiſon au Conſeil des Juifs de la conduite des Apôtres, c. 4, ℣. 8. C'eſt lui qui punit Ananie & Saphire de leur menſonge, c. 5, ℣. 3, qui confond Simon le Magicien, c. 8, ℣. 19, qui parcourt les Egliſes naiſſantes, c. 9, ℣. 32, qui reçoit l'ordre d'aller baptiſer Corneille, c. 10, ℣. 19, qui dans le Concile de Jéruſalem porte la parole, & dit ſon avis le premier, c. 15, ℣. 7, &c. Si S. Luc avoit été compagnon de S. Pierre, auſſi aſſidu qu'il l'étoit de S. Paul, nous ſerions plus inſtruits des traits qui caractériſoient l'autorité du Chef des Apôtres. S. Paul d'abord s'adreſſa à lui en arrivant à Jéruſalem ; lors qu'il eût été élevé à l'Apoſtolat, *Galat.* c. 1, ℣. 18.

Nous ne nous arrêterons pas longtems à réfuter les explications arbitraires, par leſquelles les Proteſtans ont cherché à éluder les conſéquences, des paſſages de l'Ecriture Sainte que nous avons allégués.

Ils disent que S. Pierre a été le fondement de l'Eglise, parce qu'il a prêché le premier l'Evangile & a fait les premières conversions ; il ouvrit aussi aux Juifs & aux Gentils, le Royaume des Cieux. *Lier* & *délier*, c'est déclarer ce qui est permis ou défendu ; S. Pierre exerça ce pouvoir au Concile de Jérusalem.

Ces fausses explications sont contraires à l'Ecriture Sainte. S. Pierre prêcha le premier ; mais il ne prêcha pas seul ; il est dit des Apôtres le jour de la Pentecôte : Nous les avons entendus annoncer dans nos Langues, les merveilles de Dieu.» *Act.* c. 2, ℣. 11. Dans Isaïe, *les clés*, la puissance d'ouvrir & de fermer, signifient l'autorité du Gouvernement, c. 22, ℣. 22. Et dans l'Apocalypse, c. 3, ℣. 7, ces termes expriment la souveraine puissance de Jesus-Christ. Nous défions les Protestans de citer un seul passage de l'Ecriture dans lequel *lier* & *délier*, ayent la signification qu'ils y donnent. D'ailleurs Jésus-Christ a voulu donner à S. Pierre un privilège propre & personnel, ceux qu'allèguent les Protestans lui ont été communs avec les autres Apôtres.

Mais la règle des Catholiques est de n'entendre l'Ecriture Sainte, que comme elle a été entendue par ceux qui ont été instruits, ou immédiatement, ou de très-près, par les Apôtres ; nous nous en rapportons à la tradition, à l'usage, à la croyance ancienne & constante de l'Eglise : Sans cela il n'est aucun passage si clair, que l'art des Sophistes ne puissent le tordre à son gré.

A la fin du premier siècle, ou au commencement du second, nous voyons S. Clément *Pape*, successeur de S. Pierre, écrire deux lettres aux Corinthiens qui l'avoient consulté, *Epist.* 1, n. 1, il les exhorte à la paix & à la soumission envers leur Evêque, & il leur parle au nom de l'Eglise Romaine. Nous ne savons pas pourquoi les Corinthiens s'adressoient plutôt à Rome qu'à quelqu'une des Eglises d'Asie immédiatement fondées par les Apôtres, si la première n'avoit aucune prééminence ni aucune supériorité sur les autres.

Vers l'an 170, Hégésippe, converti du Judaïsme à la foi Chrétienne, vint s'instruire à Rome ; il dit que dans toutes les Villes où il a passé il a interrogé les Evêques, & qu'il a trouvé que dans toutes les Eglises, la croyance est telle que la loi, les Prophètes & le Seigneur l'ont enseignée. Il dressa le Catalogue des Evêques de Rome, depuis S. Pierre jusqu'au *Pape* Eleutère, Eusèbe, *Hist.* Eccles. l. 4, c. 22, note de Péarson. Pourquoi dresser cette succession, plutôt que celle des Evêques d'une autre Ville ; si elle ne pouvoit rien ?

Quelques années auparavant, S. Justin, Philosophe converti dans la Palestine & instruit dans l'école d'Alexandrie qui étoit pour lors la plus célèbre, étoit aussi venu à Rome ; il y enseigna, y presenta ses deux Apologies aux Empereurs, & y souffrit le Martyre. On envisageoit déjà Rome comme le centre du Christianisme, quoiqu'il fût né dans la Judée.

Sur la fin de ce même siècle, S. Irénée fit comme Hégesippe, il montre la succession des *Papes*, depuis S. Pierre jusqu'à Eleuthère, il dit que S. Clément, par sa lettre aux Corinthiens, rétablit leur foi, & leur exposa la tradition qu'il avoit reçue des Apôtres ; que par cette succession & cette tradition, l'on confond les Hérétiques. « Car il faut, dit-il, que » toute Eglise, c'est-à-dire, les fidèles qui sont » de toutes parts, viennent (ou s'accordent) à » cette Eglise, à cause de sa primauté principale, » dans laquelle les fidèles qui sont de toutes parts, » ont toujours conservé la tradition qui vient des » Apôtres. » *Ad. Hær.* l. 3. c. 3, n. 2 & 3.

Grabe qui sentoit la force de ce passage, a fait ce qu'il a pu pour l'énerver. Il convient que S. Irénée confond les Hérétiques, non-seulement par l'Ecriture Sainte ; mais encore par la tradition des Eglises, & en particulier de l'Eglise Romaine, que Tertullien, S. Cyprien, Optat, S. Epiphane, S. Augustin &c, ont fait de même ; mais à présent, dit-il, cet argument ne vaut plus rien, depuis que les *Papes* ont ajouté à la tradition qu'ils avoient reçue des Apôtres, d'autres articles, les uns douteux, les autres faux, dont ils exigent la profession.

Comment ce critique n'a-t-il pas senti le ridicule de cette exception ? Quoi, Tertullien, S. Cyprien, S. Augustin & les autres Pères, qui de siècle en siècle ont cité cette même tradition, n'ont pas été assez instruits pour voir si les *Papes* avoient, ou n'avoient pas ajouté quelque chose à la tradition primitive & Apostolique ? Pendant que toutes les Eglises faisoient profession de croire qu'il n'étoit pas permis de rien ajoûter, ni de rien changer à cette tradition vénérable, elles ont souffert que les *Papes* l'altérassent à leur gré, y ajoutassent de nouveaux articles, & elles les ont reçus sans réclamation ? Depuis longtems nous supplions les Protestans de marquer distinctement ces articles nouveaux qui ont été inventés depuis le 5e. siècle, & qui ne sont pas crus dans les Eglises, qui ont secoué le joug de l'autorité du *Pape* ; a cette époque Si l'argument tiré de la tradition ne vaut rien en lui-même, il ne valoit pas mieux du tems de S. Irérée qu'aujourd'hui. *V.* TRADITION.

Grabe ne s'est pas borné là ; il soutient que l'opinion de S Irénée n'est point, que les fidèles qui sont de toutes parts doivent *s'accorder* à l'Eglise Romaine ; mais que tous sont obligés de s'y *rassembler*, pour venir solliciter leurs affaires à la Cour des Empereurs, & en particulier pour y défendre la cause des Chrétiens ; telle est, dit-il, la force du mot *convenire*. La *primauté principale* de cette Eglise, ne consistoit donc pas dans aucune autorité ou Juridiction sur les autres, mais dans le relief que lui donnoient la multitude des

habitans de la Capitale, le siège de l'Empire, l'affluence des étrangers. S. Grégoire de Nazianze, dans le Concile général de Constantinople, a dit de même de cette nouvelle Rome, que c'étoit comme l'arsénal-général de la foi, où toutes les Nations venoient la puiser, *Orat.* 32. S. Irénée étoit si peu d'avis que les autres Eglises fussent obligées de *s'accorder* avec l'Eglise Romaine, qu'il soutint contre le *Pape* Victor, le droit qu'avoient les Eglises d'Asie de célébrer la Pâque le quatorsième jour de la lune, selon leur ancienne tradition, & qu'il reprit ce *Pape* de ce qu'il ménaçoit de les excommunier. Les Théologiens Anglicans ont applaudi à ces réfléxions.

Grabe avoit oublié sans doute que du tems de S. Irénée les Empereurs étoient Païens, & avoient proscrit le Christianisme, que les *Papes* étoient continuellement exposés au martyre, que plusieurs l'endurèrent effectivement dans ce siècle & dans le suivant, & que les Chrétiens étoient obligés de se cacher à Rome avec plus de soin qu'ailleurs. Quel relief pouvoient donc donner à l'Eglise de Rome la Cour des Empereurs, l'affluence des étrangers, la nécessité d'y venir solliciter des affaires &c ? S. Irénée ne fonde point là-dessus la *primauté principale* de l'Eglise Romaine, mais sur ce qu'elle étoit la plus grande, la plus ancienne, la plus célèbre de toutes, qu'elle avoit été fondée par les glorieux Apôtres, S. Pierre & S. Paul, & qu'elle avoit toujours conservé leur tradition. *Ibid.*

Nous convenons que quand Constantinople fut devenue la Capitale de l'Empire d'Orient, l'Eglise de cette Ville devint en quelque manière l'émule & la rivale de celle de Rome ; mais peut-elle enlever à celle-ci l'avantage de son antiquité, de son Apostolicité, & d'avoir pour Evêques les successeurs de S. Pierre ? Ce qu'en dit S. Grégoire de Nazianze, ne prouve donc rien contre le sentiment de S. Irénée & ne peut servir à énerver ses paroles.

Lorsque S. Irénée reprit le *Pape* Victor, il s'agissoit non d'un point de foi, mais de discipline ; ce *Pape* avoit raison pour le fond, puisque ce qu'il vouloit fut décidé cent cinquante ans après dans le Concile de Nicée, mais ce n'étoit pas un motif suffisant pour excommunier les Eglises d'Asie. S. Irénée ne lui contesta pas son autorité, il blâma seulement l'usage que ce Pontife en vouloit faire. Nous ne voyons pas quel avantage les ennemis du Saint-Siège peuvent tirer de ce fait ; un abus d'autorité de la détruit pas.

Origène, *Homil.* 4 in *Exod.* n. 4, nomme S. Pierre le fondement de l'édifice & la pierre solide sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise. Il le repète, in *Epist.* ad *Rom.* l. 5, à la fin, & il dit que l'autorité Souveraine de paître les brebis a été donnée à cet homme.

Tertullien, de *Præscript.* c. 22, le nomme aussi *la pierre de l'Eglise*, qui a reçu les clés du Royaume des Cieux &c. c. 32, il oppose aux Hérétiques la succession des Evêques, & la tradition des Eglises Apostoliques, en particulier de celle de Rome, c. 37, il soutient que sans recourir à l'Ecriture-Sainte, on réfute solidement les Hétérodoxes par la tradition.

S. Cyprien, dans sa lettre 55 au *Pape* S. Corneille, dit que S. Pierre sur lequel Jésus-Christ a bâti son Eglise, parle pour tous & répond par la voix de l'Eglise, *Seigneur, à qui irons-nous ?* &c. parlant de quelques Schismatiques. « Après qu'ils » se sont, dit-il, donné un Evêque, ils osent pas» ser la mer, porter les lettres des Schismatiques » & des profanes, à la Chaire de Pierre & à l'E» glise principale, de laquelle est émanée l'unité » du Sacerdoce, sans penser qu'il s'adressent à ces » mêmes Romains, dont S. Paul a loué la foi, » & auprès desquels la perfidie ne peut avoir » accès. » Dans son livre de l'unité de l'Eglise Catholique, il dit que les Schismes & les Hérésies se forment, lorsqu'on ne recourt point à la source de la vérité, que l'on ne reconnoît point de Chef, que l'on ne garde plus la Doctrine de Jésus-Christ. « La preuve de la foi, continue S. » Cyprien, est facile & abrégée ; le Seigneur dit » à S. Pierre, *je vous dis que vous êtes Pierre* &c, » il bâtit son Eglise sur cet Apôtre seul, & lui » ordonne de paître ses brebis. Quoiqu'après sa » résurrection il ait donné à tous ses Apôtres un » égal pouvoir de remettre les péchés.... Cepen» dant pour montrer la vérité, il a établi par son » autorité une seule chaire, & une même source » d'unité qui part d'un seul. Les autres Apôtres » étoient ce qu'étoit S. Pierre, ils avoient un mê» me degré d'honneur & de pouvoir, mais le prin» cipe est dans l'unité. La primauté est don» née à Pierre, afin que l'on voie que la Chaire » est une, aussi bien que l'Eglise de Jésus-Christ. » Tous sont pasteurs, mais on voit un seul trou» peau, que tous les Apôtres paissent d'un con» sentement unanime.... Comment peut se croire » dans l'Eglise celui qui abandonne la Chaire de » Pierre sur laquelle l'Eglise est fondée ? »

Cependant les Protestans & leurs Copistes triomphent, parce que S. Cyprien dit que les autres Apôtres avoient un même degré d'honneur & de pouvoir que S. Pierre. Loin, disent-ils, de reconnoître dans le *Pape* aucune juridiction sur les autres Evêques, S. Cyprien, à la tête des Evêques d'Afrique, soutint contre le *Pape* Etienne la nullité du Baptême des Hérétiques, & persista dans son opinion.

Supposerons-nous donc que S. Cyprien s'est contredit en quatre lignes, & a détruit lui-même toute la force de son argument, contre les Schismatiques ? Si S. Pierre & ses Successeurs, n'ont eu & n'ont aucune autorité, ni aucune juridiction hors de leur diocèse, en quoi leur Chaire peut-elle être une source d'unité, un signe

de

de vérité dans la Doctrine, un lien d'union du Sacerdoce ; en quel sens l'Eglise Universelle est-elle bâtie sur cette chaire ? Voilà ce qu'on ne nous apprend pas. Tous les Apôtres avoient reçu de Jésus-Christ, les mêmes pouvoirs d'ordre & de remettre les péchés, la même Mission de prêcher l'Evangile, de fonder des Eglises par toute la terre, & de les gouverner ; en cela tous étoient parfaitement égaux ; s'ensuit-il delà que chacune des Chaires Episcopales qu'ils fondoient, devoient être le centre de l'unité comme celle de S. Pierre ? Jamais S. Cyprien ne l'a pensé. Il faut donc que ce Saint Docteur ait regardé le privilège accordé par Jésus-Christ à S. Pierre, comme quelque chose de plus qu'un simple titre d'honneur.

Lorsqu'il soutint la nécessité de réitérer le Baptême donné par les Hérétiques, il regardoit cette pratique comme un point de discipline, plutôt que comme une question de foi, mais il étoit dans l'erreur ; puisque l'Eglise n'a pas suivi son avis : il devoit reconnoître son propre principe dans la leçon que lui faisoit le *Pape*, en lui disant, *n'innovons rien, suivons la tradition*, non la tradition de l'Eglise d'Afrique seule, mais la tradition de l'Eglise Universelle. Ce n'est pas la seule fois qu'un grand génie a contredit ses principes par sa conduite, sans s'en appercevoir, & sans penser pour cela que ces principes étoient faux.

Dans les premiers siècles aucun des Hérétiques condamnés par les *Papes*, aucun des Evêques mécontens de leurs décisions, ne s'est avisé d'en parler avec le mépris affecté par les Protestans ; aucun n'a dit que le pouvoir des *Papes* est nul, que leur autorité est une usurpation, qu'ils n'ont aucune juridiction sur le reste de l'Eglise, &c. Ce langage insensé ne s'est fait entendre qu'au 14e & au 15e siècle.

Cette discussion nous paroît suffisante pour montrer de quelle manière l'on a entendu, pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, les passages de l'Ecriture-Sainte qui regardent S. Pierre, & l'idée que l'on a eue de l'autorité de ses successeurs. Il n'est aucun des Peres du quatrième qui les ait entendus autrement. On peut citer S. Basile, S. Jean Chrysostôme, S. Ambroise, S. Jérôme &c, & parcourir la liste que Feuardent & d'autres en ont faite.

Au cinquième, S. Augustin en a parlé avec encore plus d'énergie que les Peres précédens ; dans ses traités contre les Donatistes, il n'a presque fait qu'étendre & développer les principes posés par S. Cyprien ; il a soutenu contre les Pélagiens, que dès que leur condamnation prononcée par les Conciles d'Afrique, avoit été confirmée par les *Papes*, la cause étoit finie, & la sentence sans appel.

Les Protestans bien convaincus de ces faits n'en ont cependant pas été ébranlés ; ils ont dit que les éloges prodigués au siège de Rome par les Peres, & la déférence que l'on a eue pour les *Papes* dans plusieurs occasions, ont été l'effet d'un intérêt momentané ; on croyoit avoir besoin d'eux, parce qu'en se mêlant adroitement de toutes les affaires, ils avoient trouvé le moyen de se rendre importans. Mais les Orientaux, toujours très-jaloux, auroient-ils souffert que les *Papes* entrassent dans toutes les affaires de l'Eglise & se rendissent importans, s'ils n'avoient eu aucun titre pour le faire, & si l'on avoit cru leur juridiction bornée à leur Diocèse, ou du moins au Patriarchat d'Occident ? Les Protestans ont affecté de nous peindre les Evêques de l'Orient, comme des ambitieux qui n'avoient dans toute leur conduite d'autre motif que d'étendre leur autorité, leurs privilèges, leur juridiction ; comment ces Evêques ont-ils trouvé bon que les *Papes* relegués au-delà des mers, eussent aucun crédit dans les affaires de l'Orient.

Il seroit inutile de citer les monumens des siècles postérieurs au cinquième, en faveur de l'autorité des *Papes*, puisque ceux qui la détestent le plus, conviennent que depuis le quatrième elle est allé toujours en augmentant. La question se réduit donc toujours au droit, & le droit nous paroît solidement établi par l'Ecriture-Sainte & par la tradition universelle de l'Eglise.

II. Contestera-t-on aux *Papes*, la qualité de successeurs certains & légitimes de S. Pierre, comme ont fait les Protestans ? C'est ici un fait constant par l'Histoire, s'il en fut jamais.

Au mot S. Pierre, nous prouverons que cet Apôtre est venu à Rome, qu'il y a établi son siège, & qu'il y a souffert le martyre. Quel qu'ait été son successeur immédiat, tous les anciens ont reconnu que S. Clément a occupé sa place, la succession des *Papes* n'a été contestée que dans les derniers siècles, par les Hérétiques qui avoient intérêt de la méconnoître, si sur un fait aussi aisé à constater la croyance de l'antiquité, & la tradition ne prouvent rien, sur quoi les Protestans peuvent-ils fonder l'opinion qu'ils ont de l'authenticité des livres Saints ? Il n'a certainement pas été aussi difficile de juger quel étoit le successeur de S. Pierre dans le siège de Rome, que de savoir quel livre de l'Ecriture étoit authentique ou apocryphe.

Il n'est aujourd'hui dans toute l'Eglise aucun siège Episcopal, dont la succession soit plus certaine & mieux connue que celle du siège de Rome. Il y a eu des schismes, des anti-Papes, des Pontifes qui n'étoient pas universellement reconnus ; mais ces schismes ont cessé, & l'on a toujours fini par rendre obéissance à un successeur légitime. N'est-ce pas un trait marqué de providence que pendant que les autres Eglises Apostoliques ont été détruites, ou sont tombées dans l'hérésie, celle de Rome subsiste depuis dix sept siècles, & conserve la succession de ses Evêques, malgré les révolutions qui ont changé la face de l'Europe entière ?

Il ne reste donc plus qu'à examiner si la primau-

té & la juriſdiction ſur toute l'Egliſe, accordées par Jéſus-Chriſt à S. Pierre, ont paſſé à ſes ſucceſſeurs. Cette queſtion nous paroît encore réſolue par l'Ecriture-Sainte & par la tradition. Selon l'Evangile, Jeſus-Chriſt a fait de cet Apôtre la pierre fondamentale de l'Egliſe, afin que les portes de l'Enfer ne prévaluſſent jamais contre elle; il a prié pour la foi de S. Pierre, afin que cet Apôtre fût capable d'affermir celle de ſes frères: tout cela ne devoit-il avoir lieu que pendant la vie de cet Apôtre, malgré la promeſſe que Jeſus-Chriſt a faite à ſon Egliſe d'être avec elle juſqu'à la conſommation des ſiècles? Suivant le ſentiment des Peres, Jéſus-Chriſt a ſuivi ce plan divin, afin d'établir l'unité de la foi, de l'enſeignement, de la tradition, de maniere que les Hérétiques fuſſent réfutés & confondus par cette tradition même. Ce plan eſt donc pour tous les ſiècles. S. Pierre n'étoit plus depuis longtems, lorſque les Peres ont ainſi raiſonné; au cinquième ſiècle, les Evêques aſſemblés à Chalcédoine, diſent encore que Pierre a parlé par Léon ſon ſucceſſeur.

Si les paroles de Jéſus-Chriſt adreſſées à S. Pierre doivent s'entendre auſſi de ſes ſucceſſeurs, elles prouvent, diſent les Proteſtans, l'infaillibilité des *Papes*; privilèges qui n'eſt cependant pas reconnu par tous les Catholiques: or ce qui prouve trop ne prouve rien.

Réponſe. C'eſt une impiété de ſuppoſer que Jéſus-Chriſt, a parlé pour ne rien prouver.

En vertu des promeſſes faites à S. Pierre, ſes ſucceſſeurs ſont infaillibles tant qu'ils ſont unis à l'Egliſe & d'accord avec elle; leurs déciſions une fois admiſes par l'Egliſe ſont irréformables, parce que c'eſt alors le jugement de l'Egliſe univerſelle. Voilà ce qu'aucun Catholique n'a jamais nié. Le privilège accordé à S. Pierre & à ſes ſucceſſeurs, étoit, non pour leur avantage, mais pour rendre indéfectible la foi de l'Egliſe; donc il ne faut pas le pouſſer plus loin que ne l'exige cette indéfectibilité. Or elle exige ce que nous venons de dire & rien de plus.

Aujourd'hui des écrivains fort-mal inſtruits, & que l'ignorance même rend plus hardis, oſent affirmer que le pouvoir des *Papes* eſt l'effet d'un aveugle préjugé ou d'une ancienne uſurpation, que les Pontifes de Rome n'en ont fait aucun uſage pendant les trois premiers ſiècles, que, ni les Catholiques, ni les Hérétiques, ne ſe ſont adreſſés au S. Siège pour terminer leurs conteſtations.

Eſt-ce ainſi qu'en parle l'Hiſtoire Eccléſiaſtique? Avant la fin du premier ſiècle les Corinthiens s'adreſsèrent à l'Egliſe de Rome, pour faire ceſſer un ſchiſme qui les diviſoit, le *Pape* S. Clément leur en écrivit, & cent ans après ils liſoient encore cette lettre, avec autant de reſpect que les écrits des Apôtres, *Euſèbe*, l. 4, c. 23. L'an 146 un Concile de Rome condamna Théodote le Corroyeur, & cette condamnation fut ſuivie dans tout l'Orient. L'an 197, Polycrate, Evêque d'Ephèſe, ayant fait décider dans un Concile qu'on célébreroit la Pâque le 14e. de la lune de Mars, le fit ſavoir au *Pape* Victor; celui-ci en fut irrité & fit condamner dans un Concile de Rome la pratique des Orientaux. Pourquoi écrire une lettre Synodale au *Pape*, ſi celui-ci n'avoit rien à voir dans les affaires de l'Orient? Les obſervations aſtromiques, pour fixer le jour de la lune, ſe faiſoient dans l'école d'Alexandrie, l'Evêque de cette ville en donnoit avis au *Pape*, & c'eſt celui-ci qui le faiſoit ſavoir, au reſte de l'Egliſe. Les ennemis du S. Siège diſent que le crédit des *Papes* vint de leurs richeſſes; or depuis le tems des Apôtres, les *Papes* envoyoient des aumônes aux fidèles perſécutés dans la Grèce, dans la Syrie, & dans l'Arabie: C'eſt un Evêque de Corinthe & un Evêque d'Alexandrie, qui leur rendent ce témoignage. Euſèbe l. 4, c. 23; l. 7, c. 5.

Au commencement du 3e. ſiècle, on vit éclore en Afrique la diſpute touchant la validité du Baptême donné par les Hérétiques; S. Cyprien & pluſieurs Conciles d'Afrique le déclarèrent nul, l'Egliſe Romaine décida le contraire, & cette déciſion fut ſuivie par-tout; ſi nous en croyons S. Jérôme, les Africains eux-mêmes ſe retractèrent l'an 262, quatre ans après la mort de S. Cyprien. L'an 237, le *Pape* Fabien condamna Origène dans un Concile de Rome, c'étoit néanmoins dans la Paleſtine que l'Origéniſme faiſoit le plus de bruit. L'an 242 ou 245, Privat, hérétique Africain, fut excommunié par ce même *Pape*. Sous le Pontificat de Corneille, en 252, un Concile de Rome, confirma les décrets d'un Concile de Cartage touchant la pénitence des lapſes. Vers l'an 257, Dénis d'Alexandrie conſulta ſucceſſivement les *Papes* Etienne & Sixte touchant la validé du Baptême donné par les Hérétiques; environ l'an 263, ce même Evêque accuſé de ſablellianiſme fut abſous dans nn Concile de Rome. L'an 268, le 2e. Concile d'Antioche condamna & dépoſa Paul de Samoſate, & en rendit compte au *Pape* Denis; l'Empereur Aurélien ordonna que la maiſon de Paul fut donnée à celui auquel l'Evêque de Rome & ceux de l'Italie l'adjugeroient. *Analiſe des Conciles*, Tome I, p. 169.

La prééminence des *Papes* à été reconnue dans ce même ſiècle par de reſpectables perſonnages, qui en étoient mécontens. Tertullien fâché de ce que le Pontife de Rome ne vouloit pas approuver la ſévérité outrée des Montaniſtes, dit, L. *de Pudicit.* c. 1. « J'apprens que le *Souverain Pontife* ou *l'Evêque des Evêques* a porté un Edit &c. » Quand Tertullien auroit ainſi parlé par dériſion, il n'eſt pas probable qu'il eût donné ce titre au Pape, ſi ce n'avoit pas été l'uſage. Saint Cyprien fâché, à ſon tour, de ce que le Pape Etienne condamnoit la coutume des Africains de rebaptiſer les Hérétiques, dit, dans la préface du Concile de Carthage: Aucun de nous ne s'établit *Evêque des Evêques*, &c.

On pourroit trouver dans l'Hiſtoire Eccléſiaſ-

tique du 3e. siècle, plusieurs autres traits d'autorité de la part des *Papes*, dans les Eglises de l'Asie & de l'Afrique. Lorsque nous les citons aux Protestans, ils répondent froidement, que ce fut un effet de l'ambition qu'avoient les *Papes*, de se mêler de toutes les affaires. Mais s'ils étoient persuadés que c'étoit leur devoir, l'empressement de le remplir étoit-il un crime? Lors même qu'ils ne cherchoient pas à s'en mêler, l'on avoit recours à eux, nous venons d'en citer des exemples; on sentoit donc la nécessité d'un tribunal toujours subsistant pour décider les contestations, parce que l'on ne pouvoit pas assembler tous les jours les Conciles; & c'est ce qui prouve que la prétendue ambition des *Papes* est venue de la nécessité des circonstances & des besoins de l'Eglise. *Voyez* SUCCESSION.

III. En quoi consistent les droits, les devoirs, les fonctions attachées à la dignité de souverain Pontife?

On ne peut mieux en juger que par le sens & l'énergie des paroles de Jésus-Christ; ce divin maître a établi S. Pierre Pasteur de tout son troupeau; ses fonctions & celles de ses successeurs sont donc les mêmes à l'égard de toute l'Eglise, que celles de chaque Evêque à l'égard de son Diocèse. Or les fonctions de pasteur sont connues, S. Paul les a exposées amplement, dans ses lettres à Tite & à Timothée.

C'est en premier lieu d'enseigner les fidèles, de leur intimer non-seulement les dogmes de foi, mais la morale; par conséquent de juger de la Doctrine de tous ceux qui enseignent; de l'approuver ou de la condamner, lorsqu'il est nécessaire. Tout Evêque a ce droit dans son Diocèse, c'est une de ses principales obligations; elle est la même pour le pasteur de l'Eglise universelle. Nous avons fait voir que les *Papes* en ont usé dès le premier siècle & dans les suivans.

Les Protestans disent que par-là nous attribuons au *Pape* & aux Evêques le droit de dominer sur la foi des fidèles, que nous les rendons arbitres de la Doctrine de Jésus-Christ, & maîtres de la changer à leur gré. Ils devroient commencer par faire ce reproche à S. Paul, qui dit à Timothée: » *Enseignez & commandez* ces choses; prêchez la parole » de Dieu, insistez à tems & à contre tems, reprenez, priez, réprimandez avec patience & » avec assiduité à l'enseignement. » 1. *Tim.* c. 4, ℣. 11; 2 *Tim.* c. 4, ℣. 2. Les Pasteurs subissent les premiers le joug qu'ils imposent aux fidèles, puisqu'ils reconnoissent qu'il ne leur est pas permis d'enseigner autre chose que ce qu'ils ont reçu. Celui qui défend les loix contre les attaques des séditieux, prétend-il par-là disposer des loix?

D'autres ont dit qu'en attribuant au Souverain Pontife l'autorité d'enseigner toute l'Eglise, on dépouille les Evêques de leur droit; c'est comme si l'on prétendoit qu'un Evêque, qui prêche dans une Paroisse, dépouille le Curé de ses droits.

Un second devoir du Pasteur principal est de propager l'Evangile, & d'amener à la foi les infidèles, tel est l'ordre que Jésus-Christ a donné: » Enseignez toutes les nations, prêchez l'Evangile » à toute créature », *Matt.* c. 28, ℣. 19; *Marc*, c. 16, ℣. 15. A l'article MISSION, nous avons fait voir que depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à nous, les Souverains Pontifes n'ont pas cessé d'y travailler, & que leur zèle n'a pas été infructueux. Une suite naturelle de ce devoir est de fonder de nouvelles Eglises, & d'y envoyer des Pasteurs. Les Schismatiques même l'ont compris, depuis que les Nestoriens, les Eutychiens, les Grecs, se sont séparés de l'Eglise Romaine, leurs Patriarches ont travaillé à étendre chacun leur secte avec le Christianisme, les Protestans ont eu la discrétion de ne pas les blâmer, pendant qu'ils attribuoient les missions ordonnées par les *Papes* à une ambition démesurée d'étendre leur domination.

C'est encore par une suite du droit d'enseigner & de veiller à la sûreté de l'enseignement général, que les *Papes* ont présidé aux Conciles généraux, les ont ordinairement convoqués, ont confirmé les uns & rejetté les autres, ou en tout, ou en partie.

Mais on affecte de nous répéter que ce droit prétendu est une usurpation, que les premiers Conciles généraux n'ont été ni convoqués, ni présidés par les *Papes*. Cela n'est pas étonnant. Dans les premiers siècles, les Evêques, tous pauvres, étoient hors d'état de voyager à leurs frais pour assister aux Conciles; ils y étoient conduits par les voitures publiques, aux frais de l'Empereur: un Concile ne pouvoit donc être assemblé que par ses ordres. Constantin assista en personne au premier Concile de Nicée, mais sans vouloir dominer sur les décisions; il y reçut, avec raison, tous les honneurs, les Légats du *Pape* Sylvestre y furent reçus avec la distinction due au Chef de l'Eglise, & il conste par les actes du Concile de Chalcédoine que la primauté de l'Eglise Romaine y fut reconnue. Eusèbe, *de vitâ Constant.*, l. 3, c. 7, dans les notes. Le second fut tenu à Constantinople, par conséquent sous les yeux de l'Empereur, il ne fut composé que des Orientaux, & il n'a été regardé comme œcuménique que par le consentement du *Pape* & des Occidentaux; le second Canon de ce Concile n'assigna le rang au Siége de Constantinople qu'après celui de Rome. Au troisième Concile général, assemblé à Ephèse, S. Cyrille d'Alexandrie présida comme député par le *Pape* pour cette fonction, & les Protestans lui en ont fait un crime. Celui de Chalcédoine fut assemblé par les sollicitations de S. Léon, & ses Légats y présidèrent; on sait que ce grand *Pape*, en approuvant ce Concile, déclara qu'il n'approuveroit jamais le vingt-huitième Canon, qui accordoit à l'Evêque de Constantinople une juridiction égale à celle du Pontife de Rome; parce que ce

Canon étoit contraire au Concile de Nicée, qui avoit reconnu la primauté de l'Eglise Romaine. Pendant plus d'un siècle, les Occidentanx refusèrent de reconnoître pour légitime le cinquième tenu à Constantinople, & ils ne s'y résolurent enfin que parce qu'il avoit été approuvé par le *Pape* Vigile. Au sixième, assemblé au même lieu, les Légats du *Pape* Agathon prirent séance immédiatement après l'Empereur, & parlèrent les premiers, & c'est la lettre du *Pape* qui détermina principalement la décision de ce Concile. Les Protestans n'ignorent point la part qu'eut le *Pape* Adrien à la convocation du septième tenu à Nicée, ils détestent ce Concile, parce que le culte des images, aboli par les Iconoclastes, y fut rétabli. Il en fut de même du huitième, assemblé à Constantinople, contre Photius. Tous les Conciles généraux postérieurs ont été tenus en Occident, & plusieurs ont été assemblés à Rome.

Un fait certain, c'est qu'aucun Concile n'a été regardé comme œcuménique, à moins qu'il n'ait été ou présidé, ou approuvé & confirmé par les *Papes;* aucun n'a produit un effet salutaire dans l'Eglise qu'autant qu'il y a eu du concert entre le Souverain Pontife & les Evêques. Aucun Patriarche n'a joui comme les *Papes* du privilége de s'y faire représenter par des Légats. A partir du premier Concile général jusqu'à nous, il n'y en a pas un seul dans lequel nous ne trouvions des marques de la primauté & de la juridiction universelle du S. Siége.

Enfin un devoir essentiel du Pasteur est de gouverner l'Eglise; S. Paul avertit les Evêques que le Saint-Esprit les a établis surveillans pour exercer cette importante fonction, & il répète cette leçon à Timothée, en lui disant *veillez à toutes choses.* Conséquemment, à cause de la difficulté d'assembler des Conciles, qui s'est augmentée à mesure que la religion s'est étendue, & que la chrétienté s'est trouvée partagée en un plus grand nombre de Souverainetés, les *Papes* se sont trouvés obligés de faire tout ce qui auroit pu être fait dans un Concile général pour le bien de l'Eglise, de donner des décisions sur le dogme, sur la morale, sur la décence du culte, de dispenser des Canons lorsque le cas a paru l'exiger, de diminuer par des indulgences les rigueurs de la pénitence, d'employer les censures contre les pécheurs rebelles aux loix de l'Eglise. Cela étoit sur-tout nécessaire dans les tems de trouble, d'anarchie, de désordre, lorsque les Evêques étoient trop foibles & trop peu respectés, pour pouvoir en imposer à des hommes puissans, & qui ne connoissoient aucune loi.

Les Détracteurs du Saint-Siége ont trouvé bon de supposer & de répéter cent fois que les *Papes* en ont agi ainsi par ambition, par la fureur de dominer, par l'envie d'attribuer à eux seuls toute l'autorité, & d'asservir l'univers entier à leurs loix. Une preuve évidente du contraire c'est qu'ils n'ont ordinairement donné des décisions que quand on les a consultés, & n'ont dicté des loix que quand on a été forcé par la nécessité de recourir à eux. On a dit que cette conduite des *Papes* avoit énervé la discipline; on se trompe, c'est l'ignorance & la corruption des mœurs qui ont causé ce funeste effet, & si les *Papes* n'y avoient pas tenu la main, toutes les loix auroient été violées encore plus scandaleusement. Demander une dispense pour ne pas observer telle loi, c'est du moins lui rendre un hommage; la violer sans dispense, & dans l'espérance de l'impunité, est un mal encore plus grand.

On a reproché aux *Papes* d'avoir abusé des censures, & de les avoir prodiguées pour des intérêts purement temporels, c'étoit un abus en effet; mais quand on considère à quelle espèce d'hommes les *Papes* avoient affaire, on est plus tenté de les excuser que de déclamer contr'eux.

Prétendons-nous donc que l'autorité pontificale n'a point de bornes? A Dieu de plaise. Il en est de cette puissance comme de l'autorité paternelle. Celle-ci doit être plus ou moins grande selon l'âge, la capacité, le caractère des enfans, & selon que l'exigent le ton des mœurs publiques & le bien commun de la Société. De même celle du Pasteur de l'Eglise a dû varier selon les circonstances & selon les révolutions arrivées dans les différens siècles. Lorsque le troupeau étoit encore peu nombreux, que les Chrétiens étoient dans toute la ferveur d'une foi naissante, & dans l'attente continuelle du martyre, qu'avoient de plus à faire les Souverains Pontifes & les Evêques, que de prêcher d'exemple? A mesure que le nombre des fidèles augmenta, & que les Eglises se multiplièrent, la vigilance du Pasteur dût être plus active; il survint des abus, des disputes, des schismes, des hérésies, les Novateurs trouvèrent souvent de l'appui à la Cour des Empereurs, plusieurs de ces Princes voulurent décider des questions de foi sans y rien entendre, d'autres crurent être au-dessus de toutes les loix: les *Papes* furent donc souvent obligés de résister ouvertement aux uns, de ménager les autres, par la crainte de les irriter davantage, & de causer de plus grands maux. Le caractère inquiet, ardent, tracassier des Grecs, donna continuellement de l'inquiétude & du désagrément aux *Papes;* les plus doux & les plus vertueux de ceux-ci furent ordinairement les plus tourmentés. Si ceux qui blâment leur conduite s'étoient trouvés à leur place, ils auroient été bien embarrassés.

L'autorité pontificale fut poussée à son comble, lorsque l'Europe, dévastée par les Barbares, fut divisée en plusieurs lambeaux de Souveraineté, tomba dans l'ignorance & dans l'anarchie du gouvernement féodal, perdit ses mœurs, ses loix, sa police, n'eut pour maîtres que des guerriers farouches & vicieux, qui ne connoissoient point d'autre droit que celui du plus fort. De quoi auroient servi des prières, des exhortations, des avis

paternels, pour émouvoir de pareils hommes ? Il fallut des menaces & des censures, il fallut opposer la force à la force, & souvent armer les uns pour dompter les autres. Si l'on veut juger de ces tems-là par les nôtres, si l'on se persuade que la même manière de gouverner convenoit autant alors qu'aujourd'hui, l'on se trompe, & toutes les déclamations fondées sur ce principe portent à faux.

Le pouvoir des *Papes* est devenu beaucoup plus borné à mesure que les choses ont changé, que l'ordre s'est rétabli dans le Clergé, & dans la société civile. Ils comprennent eux-mêmes que plus nous nous rapprochons des mœurs douces & polies qui règnoient dans l'Empire Romain à la naissance du Christianisme, plus il leur convient de revenir eux-mêmes à la charité tendre & paternelle qui fit adorer les premiers successeurs de S. Pierre. Et quel juste sujet de reproche ont-ils donné, même à leurs ennemis depuis plus d'un siècle ? Mosheim, quoique Protestant, a la bonne foi de convenir que l'autorité des *Papes* est aujourd'hui très-bornée.

IV. C'est néanmoins des anciens troubles que les Protestans & les Incrédules sont partis pour faire envisager l'autorité des *Papes* comme un monstre d'iniquité, & comme un despotisme antichrétien ; il est bon de voir la manière dont ils en ont décrit la naissance, les progrès, les conséquences.

Le tableau qu'en a tracé Mosheim, *Hist. eccles.*, troisième siècle, 2 part., c. 2, est vraiment curieux. 1°. Il commence par poser pour principe que, dans l'origine, l'autorité d'un Evêque se réduisoit à peu près à rien ; qu'il ne pouvoit rien décider, ni rien régler dans son Eglise, sans avoir recueilli les voix du *Presbytère*, c'est-à-dire des anciens de l'assemblée. Nous avons prouvé le contraire, aux mots ÉVÊQUE, HIÉRARCHIE, &c.

2°. Il convient que, dans chaque province, le Métropolitain avoit un rang & une certaine supériorité sur les autres Evêques ; mais elle se bornoit à convoquer les Conciles provinciaux, & à y tenir la première place, à être consultés par les Suffragans dans les affaires difficiles & importantes. Il convient encore que les Evêques de Rome, d'Antioche & d'Alexandrie, en qualité de chefs des Eglises primitives & apostoliques, avoient une espèce de prééminence sur les autres. Mais il soutient que c'étoit seulement une prééminence d'ordre & d'association, & non de puissance & d'autorité. Il prétend le prouver par la conduite de S. Cyprien, qui traita, dit-il, non seulement avec une noble indignation, mais encore avec un souverain mépris le Jugement du *Pape* Etienne, & la conduite arrogante de ce Prélat hautain ; & qui soutint avec chaleur l'égalité qu'il y avoit en fait de dignité & d'autorité entre tous les Evêques. Nous avons vu ci-dessus, par les propres paroles de S. Cyprien, par sa conduite, par les suites, si tout cela est vrai. Mosheim a imaginé que ce S. Martyr étoit Protestant, il lui prête les sentimens & le langage de Luther.

C'est un trait de mauvaise foi de comparer l'autorité du *Pape*, sur toute l'Eglise à celle d'un Métropolitain dans sa province. Celle-ci n'étoit pas d'institution divine, il n'en est pas question dans l'Ecriture-Sainte. Jamais les Patriarches d'Antioche ni d'Alexandrie n'ont fait aucun acte de juridiction à l'égard des *Papes* & de l'Eglise Romaine ; or, nous avons fait voir que dès le second siècle, les *Papes* en ont exercé plusieurs dans ces deux Patriarchats.

3°. Mosheim prétend que dès le troisième siècle le gouvernement de l'Eglise changea ; que les Evêques foulèrent aux pieds les droits du peuple & ceux des Prêtres, & s'attribuèrent toute l'autorité ; que, pour pallier cette usurpation, ils publièrent une doctrine obscure & inintelligible sur la nature de l'Eglise. L'un des principaux auteurs de ce changement, dit-il, fut Cyprien, homme très-entêté des prérogatives de l'épiscopat. De-là naquirent les plus grands maux, une bonne partie des Evêques donnèrent dans le luxe, le faste, la mollesse, furent vains, arrogans, ambitieux, inquiets, remuans, & adonnés à quantité d'autres vices.

Déjà nous avons observé que les prétendus droits du peuple & des Prêtres pour le gouvernement de l'Eglise, en concurrence avec les Evêques, sont absolument nuls & faussement imaginés, & les Anglicans le soutiennent comme nous. La doctrine de S. Cyprien touchant l'unité de l'Eglise n'est ni obscure, ni inintelligible, ni forgée au troisième siècle ; elle est fondée sur les paroles de Jésus-Christ & sur les leçons de S. Paul. Mais admirons l'équité de Mosheim. Lorsque S. Cyprien tenoit tête au Pape touchant la nullité du baptême donné par les hérétiques ; c'étoit une noble indignation, un mépris très-bien fondé, quoiqu'il eût tort sur le fond de la question ; lorsqu'il soutenoit l'unité de l'Eglise & les prérogatives de l'épiscopat, quoique cette doctrine fût vraie, c'étoit orgueil, ambition, entêtement de sa part. Il étoit donc louable quand il se trompoit, & blamable quand il avoit raison. Voilà comme jugent les hommes conduits par le préjugé & par la passion.

4°. Selon l'avis de ce Critique, *Hist. eccles.* quatrième siècle, 2 part. c. 2, §. 5, la supériorité du Pontife Romain sur les autres Evêques vint principalement de la magnificence & de la splendeur de l'Eglise à laquelle il présidoit, de la grandeur de son revenu, de l'étendue de ses possessions, du nombre de ses ministres, & de la manière somptueuse dont il vivoit. De-là les schismes qui se formèrent quand il s'agissoit d'élire un *Pape*. Cependant les *Papes* étoient toujours soumis à l'autorité & aux loix de l'Empereur, & il s'en faut beaucoup qu'ils eussent encore acquis

le degré de puiſſance qu'ils s'arrogèrent dans la ſuite.

Mais pourquoi chercher des cauſes imaginaires de l'autorité des *Papes*, lorſqu'il y en a de réelles? Nous les avons indiquées; l'inſtitution de Jéſus-Chriſt, la néceſſité de maintenir l'unité & la catholicité de l'Egliſe, les beſoins multipliés d'une ſociété auſſi immenſe, & qui devoit lier enſemble toutes les nations; comment eût-elle pu ſubſiſter avec l'anarchie? Une ſecte peu étendue peut ſe ſoutenir pendant un certain tems avec un gouvernement démocratique; encore voyons-nous ce qu'il a produit chez les Proteſtans: une très-grande ſociété ne le peut pas; il faut abſolument un centre d'unité.

Au défaut de liaiſon religieuſe, les Proteſtans, pour ſe maintenir, ont eu recours à des aſſociations politiques, à des ligues offenſives & défenſives entre les Souverains de leur Communion, afin de pouvoir recourir aux armes en cas de beſoin. Cet expédient eſt-il plus chrétien que l'autorité paternelle d'un Paſteur univerſel?

Nous avons fait voir que, dès le ſecond ſiècle, dans un tems où les *Papes* n'étoient ni riches, ni puiſſans, ni protégés par les Empereurs, mais continuellement expoſés à périr ſur un échaffaut, leur autorité étoit déja reconnue & conſtatée par des actes authentiques de juriſdiction, nous n'avons donc pas beſoin des cauſes forgées par Mosheim.

L'Egliſe de Rome devint riche au quatrième ſiècle; mais les dépenſes qu'elle étoit obligée de faire pour l'utilité de la religion étoient proportionnées à ſes richeſſes. Les *Papes*, témoins des maux de l'Italie & de la misère qu'avoient cauſé les guerres civiles entre les prétendans à l'Empire, le mauvais gouvernement des Empereurs, les perſécutions, & d'autres cauſes, ne négligeoient rien, n'épargnoient rien pour y pourvoir. Croit-on que des bienfaiteurs aveugles & inſenſés auroient enrichi l'Egliſe, ſi ſes richeſſes n'avoient ſervi qu'à entretenir le faſte & les vices de ſes Paſteurs?

» Qu'on liſe, dit M. Fleury, ce qu'ont fait les » Papes depuis S. Grégoire juſqu'au tems de Charlemagne, ſoit pour réparer les ruines de Rome, » & y rétablir non-ſeulement les Egliſes & les » Hôpitaux, mais les rues & les aqueducs, ſoit » pour garantir l'Italie de la fureur des Lombards & de l'avarice des Grecs, on verra s'ils » ont fait un mauvais emploi des biens de » l'Egliſe «.

5°. Au cinquième ſiècle, Mosheim a découvert d'autres raiſons de l'accroiſſement de l'autorité des *Papes*; ce ſont d'un côté, les jalouſies & les démêlés qui ſurvinrent entre les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & celui de Conſtantinople; les deux premiers eurent recours au *Pape* pour arrêter l'ambition & les entrepriſes du dernier: de l'autre, c'eſt le déſordre & la confuſion que mit dans l'Europe entière l'inondation des Barbares.

Pour cette fois nous ſommes d'accord avec Mosheim; mais qu'en concluerons-nous? Donc l'autorité des *Papes* étoit néceſſaire, puiſque ſans cela les maux de l'Egliſe auroient été plus grands; donc Jéſus-Chriſt, qui les prévoyoit, a ſagement établi cette autorité, & ſa parole s'eſt accomplie; les portes de l'enfer n'ont point prévalu contre l'Egliſe, elle a ſubſiſté & ſubſiſte encore, malgré les orages qui ſe ſont élevés contr'elle, & qui étoient les plus capables de la détruire de fond en comble.

Ceux qui ont imaginé que l'autorité des *Papes* étoit fondée ſur les fauſſes Décrétales, n'ont pas été fort habiles. Cette autorité étoit établie par l'uſage, lorſque les fauſſes Décrétales parurent. Le fauſſaire, qui les forgea, ne fit qu'ériger en loix anciennes la diſcipline & la Juriſprudence qu'il voyoit régner de ſon tems; il n'avoit été ni excité, ni ſoudoyé par les *Papes*. Grotius convient que ceux-ci, loin de ſoutenir & de favoriſer les fauſſaires, les ont toujours condamnés & réprimés, & qu'ils n'ont pas ceſſé d'encourager les travaux des habiles Critiques. *L. de Antichriſto.*

Mais les *Papes* ont toujours agi par ambition.... Il eſt bien ſingulier que parmi deux cens cinquante Pontifes qui ont été aſſis ſur le Siége de Rome, il ne s'en ſoit trouvé aucun capable d'agir par religion, même en faiſant du bien; l'abſurdité de cette calomnie ſuffit pour la réfuter. N'importe, ſuppoſons-là vraie. Nous ſommes encore forcés de bénir une ambition qui a produit de ſi heureux effets. C'eſt donc ce vice, inhérent à la *Papauté*, qui a conſervé en Europe un rayon de lumière au milieu des ténèbres de l'ignorance, qui, par des miſſions continuelles, a rendu Chrétiens les peuples du Nord, & nous a délivrés de leur brigandage, qui a ſauvé l'Italie du joug des Mahométans, qui a ſouvent épouvanté des Princes vicieux, féroces, dévaſtateurs, incapables d'agir par un autre motif que par la crainte, qui a procuré la tenue des Conciles, qui a travaillé ſans relâche à conſerver la foi, les mœurs, & la diſcipline. Heureuſe ambition! que ne pouvons-nous l'inſpirer à tous les Souverains!

Les moyens dont elle s'eſt ſervie n'ont pas toujours été ſages; je le crois. Dans des ſiècles où la corruption des mœurs & l'eſprit de vertige étoient univerſellement répandus, il ſeroit difficile que tous les *Papes* s'en fuſſent préſervés. Mais, s'il y a eu parmi eux pluſieurs hommes vicieux, il y a eu un beaucoup plus grand nombre de Pontifes vertueux, & que l'on peut hardiment nommer de grands hommes, qui ont réuni tout-à-la-fois les lumières, les talens, les vertus civiles & religieuſes. Il eſt abſurde de nommer toujours les uns, ſans jamais parler des autres, d'exagérer le mal qu'ont fait les premiers, ſans tenir aucun compte du bien

qu'ont procuré les seconds. C'est l'injustice que nous reprochons à Mosheim & à ses pareils.

Nous ne le suivrons point dans le tableau hideux qu'il a tracé des *Papes* de tous les siècles ; il n'a pas épargné davantage les autres Pasteurs de l'Eglise, ni le Clergé en général. Nous ne pouvons nous dispenser de répéter ici un reproche que nous lui avons déja fait ailleurs. Comment n'a-t-il pas vu que le contrecoup de ses fureurs retombe sur Jésus-Christ même ? Quoi, ce divin Sauveur n'a formé au prix de son sang *une Eglise pure, sainte, sans tache & sans ride*, que pour la livrer, cent ans après, à la merci des Pasteurs mercenaires, ambitieux, insensés, sans vertu & sans religion ? Selon S. Paul, il lui a donné des Pasteurs & des Docteurs pour perfectionner les Saints, pour édifier par leur ministère son corps mystique, *Ephes.* c. 4, ℣. 11, & ils n'ont travaillé, pendant quinze cens ans, qu'à le détruire ? Après avoir promis d'être avec son Eglise tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, il a dormi pendant tout ce tems-là, & ne s'est éveillé que quand Luther & Calvin ont fait briller aux yeux de l'Europe étonnée *l'éclatante lumière de la bienheureuse réformation.* Merveilleux système, en vérité, très-capable de rendre le Christianisme respectable aux yeux des incrédules. Mais qu'importe aux Protestans que le Christianisme soit anéanti, pourvu que le *Papisme* soit confondu ?

Ils se félicitent de ce que les sectes de Chrétiens orientaux ne reconnoissent point, non plus qu'eux, la primauté de l'Eglise Romaine, ni la juridiction du *Pape* sur l'Eglise universelle, & de ce qu'ils regardent cette autorité du même œil que les Protestans, c'est-à-dire, comme une usurpation & une tyrannie.

Quand cela seroit vrai, l'opinion de ces sectes hérétiques ne seroit pas un fort argument à nous opposer ; mais il ne faut pas être dupes d'un malentendu.

Aucun Docteur des Chrétiens orientaux n'a jamais nié que le Siége de Rome ne soit la chaire de S. Pierre, & que le Souverain Pontife ne soit le successeur légitime de cet Apôtre ; aucun n'est disconvenu que les *Papes* n'aient exercé une juridiction sur les Eglises d'Orient pendant les premiers siècles ; aucun n'a rêvé comme les Protestans que le *Pape* est l'Antechrist. Mais les uns disent que les Evêques de Rome ont perdu leur privilége depuis qu'ils ont adopté, touchant la procession du Saint-Esprit, une doctrine contraire à celle des premiers Conciles œcuméniques, & ont ajouté au symbole le mot *filioque*. D'autres ont prétendu que l'autorité du Siége de Rome a passé à celui de Constantinople, lorsque l'empire a été transféré dans cette dernière ville, & que, depuis ce moment, le Patriarche Grec a été bien fondé à prendre le titre de *Patriarche œcuménique.*

En effet, depuis cette époque, ou à peu près, cet Evêque a exercé sur les Eglises Grecques une autorité pour le moins aussi étendue & aussi absolue que celle des *Papes* sur les Eglises d'Occident ; il a fait adopter, dans presque tout l'Orient, la liturgie de Constantinople, il a dispensé des Canons, il a institué & transféré des Evêques, &c. Le Patriarche d'Alexandrie, depuis le sixième siècle, n'a pas eu moins d'empire sur les Cophtes & sur les Ethiopiens, & le Catholique des Nestoriens a fait de même dans les Eglises Nestoriennes de la Perse, de la Tartarie & des Indes.

Tous ces Chrétiens orientaux ont donc été persuadés qu'il faut dans l'Eglise un Chef visible qui ait autorité sur tous les membres ; ils n'ont pas même trouvé mauvais que le *Pape* exerçât sur l'Occident la même autorité que les trois Patriarches d'Orient ont conservée sur les Eglises de leur Communion. Ils font profession de suivre les anciens Canons, qui ont établi entre les Evêques une hiérarchie & différens degrés de juridiction ; ils ont condamné la doctrine des Protestans sur ce sujet, dès qu'ils en ont eu connoissance.

De quoi a donc servi aux Protestans l'empressement qu'ils ont eu de traduire & de publier les traités des Grecs schismatiques contre l'autorité & la primauté du *Pape ?* Adoptent-ils les sentimens des Grecs sur la procession du Saint-Esprit, sur l'addition *filioque* faite au symbole, & la discipline des Eglises d'Orient ? Pendant qu'ils refusoient au Pontife de Rome toute espèce de marque de respect, ils ne rougissoient pas d'accorder au Patriarche de Constantinople le titre de *Patriarche œcuménique*, de le nommer *Très-grande Sainteté*, de rechercher sa Communion, parce qu'ils espéroient de lui l'approbation de leur doctrine. Mais cette bassesse n'a tourné qu'à leur confusion ; loin d'obtenir ce qu'ils demandoient, ils ont été condamnés par les Grecs sur tous les articles de leur profession de foi, dans plusieurs Conciles tenus à ce sujet en Orient. *Perpét. de la foi*, tome 5, Préface.

V. Mais est-il vrai que les *Papes* aient été aussi vicieux, aussi méchans, & qu'ils aient fait autant de mal qu'on le dit ? S'il nous falloit réfuter tous les reproches absurdes qu'on leur a faits, nous ne finirions jamais ; nous nous bornerons aux principaux, & à ceux que l'on a répétés le plus souvent ; sur plusieurs nos adversaires eux-mêmes fourniront la réponse : mais, avant d'entrer dans le détail, il y a quelques réflexions générales à faire.

1°. Le nombre des *Papes* vicieux n'est pas aussi grand qu'on le croit. Davisson, Protestant fougueux, qui a fait des Pontifes Romains le tableau le plus infidèle & le plus scandaleux qui fût jamais, n'a pu en accuser nommément que vingt-huit ; encore n'a-t-il noirci les sept derniers que parce qu'ils ont été ennemis des Protestans, & qu'ils ont approuvé les rigueurs que l'on a exercées

contr'eux. Il en reste donc deux cens vingt-deux contre lesquels Davisson n'a trouvé aucun reproche à faire.

Y a-t-il un procédé plus déteſtable que de fouiller dans une hiſtoire de dix-ſept ſiècles, pour en tirer tous les crimes, vrais ou faux, dont on a chargé les *Papes*, d'en faire le tiſſu en les exagérant tant que l'on peut, ſans dire un ſeul mot des vertus, des bonnes œuvres, des ſervices rendus à l'humanité, deſquels la Chrétienté leur eſt inconteſtablement redevable, & de nommer cette chronique ſcandaleuſe *tableau fidèle des Papes ?* Quoi, le mal ſeul doit entrer dans un tableau, le bien ne doit jamais s'y montrer ? Voilà comme les hérétiques & les incrédules ont toujours écrit l'hiſtoire. Celle qu'ils ont faite des *Papes*, en 5 vol. *in*-4°, & imprimée en Hollande en 1732, n'a eu pour but que de raſſembler tous les reproches, les calomnies & les ſophiſmes que les Proteſtans ont vomis contre les Pontifes Romains depuis deux cens ans.

La charité, le courage héroïque, la vie humble & pauvre des *Papes* des trois premiers ſiècles ſont des faits certains, les monumens de l'hiſtoire en dépoſent. Les lumières, les talens, le zèle, la vigilance laborieuſe de ceux du quatrième & du cinquième ſont inconteſtables, leurs ouvrages ſubſiſtent encore. Les travaux & les efforts conſtans de ceux du ſixième & du ſeptième pour diminuer & pour réparer les ravages de la Barbarie, pour ſauver les débris des ſciences, des arts, des loix, des mœurs, ne peuvent être révoqués en doute, les Contemporains en rendent témoignage. Ce que les *Papes* ont fait dans le huitième & le neuvième, pour humaniſer par la religion les peuples du Nord, eſt ſi connu, que les Proteſtans n'ont pu y répandre un vernis odieux qu'en empoiſonnant les motifs, les intentions, les moyens qui ont été employés. Il ne falloit pas oublier non plus ce que les *Papes* ont fait au neuvième pour arrêter les ravages des Mahométans. C'eſt donc dans la lie des ſiècles poſtérieurs qu'il a fallu fouiller pour trouver des perſonnages & des faits que l'on pût noircir à diſcrétion ; c'eſt là que les ennemis des *Papes* ont ſucé les torrens de bile qu'ils ont vomis, & dont nos incrédules modernes ſe ſont abreuvés de nouveau.

Dans quels tems y a-t-il eu de mauvais *Papes ?* Ç'a été lorſque l'Italie étoit déchirée par de petits tyrans, qui diſpoſoient du Siége de Rome à leur gré, y plaçoient leurs enfans ou leurs créatures, & en chaſſoient les poſſeſſeurs légitimes. Il n'eſt pas étonnant que les *Papes* aient mis en uſage toutes ſortes de moyens pour ſe mettre à couvert de pareils attentats.

2°. Il s'en faut beaucoup que la plupart des faits condamnables reprochés aux *Papes* ſoient prouvés ; une grande partie ſont rapportés par des hérétiques, par des ſchiſmatiques, par des gens de parti qui ont vêcu dans des tems de trouble, par des Ecrivains ſans critique qui ramaſſoient les bruits populaires, ſans s'embarraſſer de ſavoir s'ils étoient vrais ou faux. Pendant le grand ſchiſme d'Occident, les partiſans des *Papes* François n'épargnèrent point les *Papes* Italiens, qu'ils nommoient *Antipapes ;* ceux-ci, à leur tour, uſèrent de repréſailles contre les *Papes* d'Avignon. La même choſe étoit arrivée dans les ſiècles précédens toutes les fois qu'il y avoit eu des ſchiſmes, & divers prétendans à la *Papauté*, & parmi les Ecrivains, dont les uns étoient *Guelphes*, & les autres *Gibelins.*

3°. Leibnitz, Proteſtant mieux inſtruit & plus modéré que les autres, eſt convenu que le Corps de l'Egliſe étant un, il y a de droit divin, dans ce Corps, un ſouverain Magiſtrat ſpirituel ; que la vigilance des *Papes*, pour l'obſervation des Canons & le maintien de la diſcipline, a produit ſouvent de très-bons effets, a réprimé beaucoup de déſordres ; que dans les tems d'ignorance & d'anarchie les lumières de leur Conſiſtoire ont été une reſſource, & que c'eſt de-là qu'eſt venue leur plus grande autorité. *Eſprit de Leibnitz*, t. 2, p. 3, 6, &c.

4°. Quand tous les crimes reprochés aux *Papes* ſeroient vrais & inconteſtables, cela ne détruiroit ni leur caractère, ni leur miſſion, ni leur qualité de Paſteurs, ni leur autorité. Ç'a été une erreur abſurde de la part des Vaudois, des Huſſites, des Proteſtans, de ſoutenir que, par une conduite déréglée, les Miniſtres de l'Egliſe perdent les pouvoirs qu'ils ont reçus de Jéſus-Chriſt. Lorſqu'on a objecté aux Proteſtans les vices des prétendus Réformateurs, ils ont uſé de récrimination, en inſiſtant ſur ceux des *Papes ;* mais ceux-ci avoient une miſſion ordinaire qu'ils avoient reçue par l'Ordination, & qui ne ſe perd point par des péchés, quelques énormes qu'ils ſoient ; les Prédicans n'en avoient point : il falloit donc qu'ils prouvaſſent une miſſion extraordinaire par des miracles, par des vertus héroïques, par la ſainteté de leur doctrine, &c., comme ont fait les Apôtres ; les Chefs de la réforme n'avoient rien de tout cela.

Nous n'avons donc pas un très-grand intérêt à faire l'apologie des *Papes ;* mais le premier devoir d'un Théologien eſt d'être juſte, & de chercher la vérité de bonne foi. Venons au détail.

Le premier reproche que l'on fait aux Pontifes de Rome eſt de s'être rendus indépendans de la domination des Empereurs de Conſtantinople, & de s'être formé peu à peu une ſouveraineté.

Rappellons l'idée de quelques faits, nous verrons enſuite ſi la conduite des *Papes* a été un attentat contre l'autorité légitime. Il eſt conſtant que depuis la deſtruction de l'Empire d'Occident, au cinquième ſiècle, ceux d'Orient n'eurent endeçà de la mer qu'une autorité très-précaire, & ne s'occupèrent de l'Italie que pour en tirer de l'argent. Les Lombards qui, l'an 568, s'étoient rendus

rendus maîtres d'une partie de l'Italie ; & poſſédoient l'Exarchat de Ravenne, ne ceſſoient de menacer Rome. Vainement le Pape & les Romains demandèrent du ſecours à la Cour de Conſtantinople, ils n'obtinrent rien, & furent réduits à ſe défendre eux-mêmes. Déja ſous les Céſars, les *Papes*, comme les autres Evêques, avoient eu le titre de *Défenſeurs* des villes ; c'étoit une eſpèce de Magiſtrature, & plus le Siége de l'Empire étoit éloigné, plus elle étoit importante. Depuis les ſervices qu'avoient rendus aux Romains le *Pape* Innocent I, en écartant Alaric, & S. Léon, en adouciſſant Attila, & en modérant un peu les fureurs de Genſéric, les *Papes* furent regardés comme les génies tutélaires de Rome, & comme la ſeule reſſource contre les Barbares. Ils y jouiſſoient donc déja d'une autorité à peu près abſolue ; les Romains, ſatisfaits de ce gouvernement paternel, redoutoient celui des Lombards, dont la plupart étoient Ariens. Le *Pape* Etienne, trop foible pour réſiſter à ce peuple puiſſant, implora le ſecours de Pepin, qui s'étoit rendu maître de la France ; Pepin paſſa les Alpes, défit Aſtolphe, Roi des Lombards, l'an 774, & l'obligea de céder au Pape l'Exarchat de Ravenne. Nous demandons quelle infidélité ce *Pape* a commiſe envers l'Empereur d'Orient ; celui-ci ne voulant plus être le Protecteur de Rome, le *Pape* en chercha un autre ; ce n'eſt pas cette ville qui s'eſt ſouſtraite à la domination des Empereurs, ce ſont eux qui l'ont abandonnée à ſon malheureux ſort.

Didier, ſucceſſeur d'Aſtolphe, reprit l'Exarchat de Ravenne, & ſaccagea les environs de Rome ; Charlemagne vola au ſecours du *Pape* Adrien, vainquit Didier, le fit priſonnier & détruiſit ainſi le Royaume des Lombards. Couronné Empereur l'an 800 à Rome, il fit le *Pape* ſon premier Magiſtrat. A la décadence de la Maiſon de Charlemagne, le *Pape* imita les autres grands vaſſaux, & les Seigneurs d'Italie, il ſe rendit indépendant.

Les Empereurs Allemands, malgré le titre de *Roi des Romains*, ne furent jamais paiſiblement maîtres de Rome, la plupart ſe firent déteſter par leur cruauté ; c'eſt ce qui fit naître les deux célèbres factions des *Guelphes* & des *Gibelins*, dont les premiers tenoient pour les *Papes*, les ſeconds pour les Empereurs. Qu'après pluſieurs ſiècles d'anarchie, de guerres & de diſſenſions, ceux-ci ſoient enfin demeurés les maîtres, ce n'eſt pas une merveille, ni un grand crime ; ils ont toujours prétendu poſſéder leurs Etats en vertu de donations qui leur avoient été faites ; la plupart des autres Souverains d'Italie n'avoient pas des titres plus authentiques, ni plus reſpectables. Il eſt à préſumer que les Romains ne ſe ſont pas mal trouvés de leur gouvernement, puiſqu'ils n'ont pas cherché à ſe donner d'autres Maîtres. Depuis le ſaccagement de Rome par les troupes de Charles-Quint, ils ſont le ſeul peuple qui ait toujours joui des douceurs de la paix.

Ce n'eſt point un mal pour la religion que le *Pape* ſoit Souverain temporel ; il ne ſeroit pas convenable que le père commun des fidèles fût ſujet ou vaſſal d'aucun Prince particulier ; obligé de les reſpecter & de les ménager également tous, il ne doit dépendre d'aucun. Les Empereurs d'Allemagne s'arrogèrent le droit de faire & de défaire les *Papes* à leur gré, jamais le Siége Pontifical ne fut plus mal rempli.

Mais les *Papes* ſont tombés dans un excès bien plus révoltant, ils ſe ſont arrogé le droit de donner les couronnes, & de les ôter, de déclarer certains Princes incapables de règner, de les excommunier, de délier les ſujets du ſerment de fidélité ; ils ont voulu diſpoſer du temporel des Souverains, &c.

Pluſieurs, à la vérité, ont eu cette prétention ; mais dans quelles circonſtances ? Dans un tems d'anarchie & de brigandage mutuel entre les Souverains, où, à force d'uſurpations & de querelles, il n'y en avoit preſque pas un ſeul dont les droits ne fuſſent conteſtés ou conteſtables. Mais quel eſt le Prince que les *Papes* ont véritablement dépouillé de ſes Etats, & quel eſt celui auquel ils ont donné une couronne & des terres qu'il ne poſſédoit pas déja ? Lorſque le *Pape* Etienne couronna Pepin, & ſes deux fils, ce Prince avoit été déclaré Roi, & ſacré comme tel dans une Aſſemblée des Etats-Généraux de la nation, tenue à Soiſſons deux ans auparavant ; il ne lui donna donc rien. La cérémonie ne ſervit en effet qu'à tranquilliſer les peuples, & à prévenir de nouveaux troubles. Lorſque Grégoire VII entreprit de détrôner l'Empereur Henri IV, il ſavoit que la moitié de l'Allemagne étoit oppoſée à ce Prince, & qu'il étoit déteſté en Italie. Henri avoit fait élire un autre *Pape*, & parvint en effet à chaſſer Grégoire de ſon Siége ; excès & démence de part & d'autre. Les eſprits n'étoient pas mieux diſpoſés en faveur de Frédéric II, lorſqu'il fut excommunié par Grégoire IX, & par Innocent IV.

C'étoit certainement un très-grand abus d'employer les peines canoniques pour ſoutenir des intérêts purement temporels ; mais depuis le commencement du dixième ſiècle, juſqu'au quatorzième, l'Europe entière ſembla poſſédée d'un eſprit de vertige : il eſt bien abſurde, au dix-huitième, de reprocher aux *Papes* les fautes commiſes par leurs prédéceſſeurs, il y a ſept cens ans.

On dit qu'Alexandre VI donna aux Rois d'Eſpagne & de Portugal l'Amérique qui ne lui appartenoit pas. La vérité eſt qu'il ne leur a pas donné un ſeul pouce de terrein. Ces deux Rois s'étoient mis en poſſeſſion de l'Amérique ſans conſulter Rome ; prêts à ſe brouiller pour leurs conquêtes reſpectives, ils prirent le *Pape* pour arbitre. C'eſt en cette qualité, & non en vertu du pouvoir pontifical, qu'il traça la célèbre ligne de

démarcation, qui fixoit les limites de leurs poſſeſſions. Cet arbitrage prévint une guerre prête à éclore, & le *Pape* exhorta les deux Rois à travailler à la converſion des Américains.

Une troiſième accuſation formée contre les *Papes* eſt d'avoir vendu les graces de l'Egliſe, les bénéfices, les diſpenſes, les indulgences. Il eſt vrai que pluſieurs ont été coupables de cette ſimonie; mais c'étoient principalement des *Papes* réduits à ſubſiſter d'aumônes en France, pendant le grand ſchiſme d'Occident. C'étoit le cas de dire que la néceſſité fait commettre des turpitudes. On avance néanmoins une calomnie, quand on aſſure que les *Papes* ont accordé pour de l'argent l'abſolution des crimes commis *& à commettre;* jamais le ſcandale n'eſt allé juſques-là.

Enfin l'on reproche aux *Papes* d'avoir décidé que tout eſt permis contre les hérétiques, la perfidie, le menſonge, la violence, les aſſaſſinats, les ſupplices, ou du moins d'avoir autoriſé cette doctrine abominable par leur conduite.

Calomnie encore plus atroce que la précédente. A ce ſujet, nous copierons les réflexions d'un Ecrivain récent qui n'étoit ni Théologien, ni ſoudoyé par la Cour de Rome, & qui faiſoit profeſſion de ne ménager perſonne. Ce n'eſt pas le Saint-Siége, dit-il, qui a allumé dans les Pays-Bas, & enſuite en France, les guerres théolologiques qui ont cauſé tant de malheurs; les *Papes* n'ont parlé que quand on les a conſultés. Ce n'eſt pas la Cour de Rome qui condamna au feu Jean Hus, & Jérôme de Prague, un Empereur dreſſa le bûcher, des Prélats Allemands, François, Eſpagnols, l'allumèrent; Rome, alors dans l'humiliation, n'y eut point de part. Il n'y avoit point de Légats à la tête des ſoldats qui dévaſtèrent les vallées de Cabrières & de Merindol; les Inquiſiteurs qui parurent dans la croiſade contre les Albigeois, avoient été demandés & appellés par Simon de Montfort, & par d'autres ſéculiers. Les crimes de Jules II, & de ſon prédéceſſeur, n'ont pas eu la religion pour objet, ni pour motif, ni même pour prétexte; ce ſont des Moines, & non pas Rome, qui ont attenté aux jours de nos Rois.

Le S. Office même ne doit aux *Papes* ni ſon origine, ni ſon extenſion; des mains ſéculières en ont préparé le code, & les Princes l'ont introduit de leur plein gré dans leurs Etats. Ferdinand & Iſabelle mandièrent ce Tribunal pour l'Eſpagne, le deſpotiſme hypocrite de Philippe II perfectionna ce que le deſpotiſme perfide de ſon grand-père avoit établi. Les premières loix contre les hérétiques ont été purement civiles, c'eſt l'autorité laïque qui a donné l'exemple d'infliger la peine de mort aux ſectes turbulentes. Depuis le maſſacre des Donatiſtes juſqu'à celui des Albigeois, l'Egliſe n'employa d'autres armes que l'excommunication contre ſes enfans rebelles. Quand le Concile de Toulouſe eut ordonné de procéder contre le crime d'héréſie, les peines ne furent encore que des exils & des amendes. C'eſt l'Empereur Frédéric II, cet antagoniſte violent du Saint-Siége, qui prononça contre les hérétiques la peine du feu, s'ils étoient opiniâtres, & d'une priſon perpétuelle s'ils reconnoiſſoient leur tort. Jamais l'Inquiſition Romaine n'a reſſemblé à celle d'Eſpagne, jamais Rome n'a vu d'*auto da fe*. *Annales polit.* tome 1, n. 6, p. 344 & ſuiv.

Il n'eſt pas plus vrai que jamais les *Papes*, ni aucun Concile, ni aucun Théologien de marque, ayent décidé ou enſeigné, qu'il eſt permis de violer la foi jurée aux Hérétiques, *Voyez* CONSTANCE (Concile de) HUSSITES.

Cela n'a pas empêché un incrédule forcené d'écrire de nos jours, » que l'Egliſe Romaine avoit » détruit autant qu'il eſt poſſible, les principes de » juſtice que la nature a mis dans tous les hom» mes. Ce ſeul dogme, dit-il, qu'au *Pape* appar» tient la ſouveraineté de tous les Empires, ren» verſoit les fondemens de toute ſociété, de toute » vertu politique; il avoit été longtems établi, ainſi » que l'affreuſe opinion qu'il eſt permis, qu'il eſt » même ordonné, de haïr & de perſécuter ceux » dont les opinions ſur la religion, ne ſont pas con» formes à celles de l'Egliſe Romaine. Les indul» gences pour tous les crimes, *même pour les crimes* » *à venir*; la diſpenſe de tenir ſa parole aux en» nemis du pontife, fuſſent-ils de ſa religion; cet » article de croyance où l'on enſeigne, que les » mérites du juſte peuvent être appliqués au mé» chant; la perverſité de l'inquiſition, les exem» ples de tous les vices, dans la perſonne des Pon» tifes & de leurs favoris: toutes ces horreurs de» voient faire de l'Europe un repaire de tigres & » de ſerpens, plutôt qu'une contrée habitée & ci» viliſée par des hommes.

Cette tirade fougueuſe paroît démontrer que les incrédules ne ſe font aucun ſcrupule d'employer l'impoſture, le menſonge, la calomnie noire & malicieuſe pour decrier les *Papes* & l'Egliſe Romaine, qu'ils mettent ainſi en uſage la perfidie & la démence de laquelle ils oſent accuſer les autres. Il n'y a pas un ſeul article dans cette déclamation qui ne ſoit une fauſſeté; nous l'avons fait voir ſuffiſamment. *Voyez*, HÉRÉTIQUE, INDULGENCE, INQUISITION, &c.

PAPESSE JEANNE. Quelques Auteurs du onzième ſiècle & des ſuivans, ont écrit qu'entre le *Pape* Léon IV, qui mourut l'an 855, & Benoît III, qui mourut en 858, une femme avoit trouvé le moyen de ſe faire élire *Pape*, & avoit tenu le ſiège de Rome pendant deux ans, cinq mois quatre jours, ſous le nom de Jean VIII. Marianus Scotus, moine Irlandois, qui écrivit à Mayence une Chronique en 1083, plus de deux cens ans après l'époque du fait, eſt le premier qui ait raconté cette Fable. Elle fut enſuite copiée par Sigebert de Gembloux qui écrivoit l'an 1112, par Martinus Polo-

nus en 1277, & par d'autres qui la surchargèrent de circonstances ridicules. Ils dirent que depuis ce tems là, avant d'introniser un *Pape*, on prenoit la précaution de le faire asseoir sur une chaise percée ou strercoraire, pour vérifier son sexe, &c.

Les Centuriateurs de Magdebourg & d'autres Ecrivains Protestans firent d'abord grand bruit de cette histoire absurde, & donnèrent le fait pour inconteſtable; depuis ce tems là plusieurs savans, non-seulement parmi les Catholiques, mais parmi les Protestans, comme Blondel, Casaubon, Bayle &c, en ont démontré l'absurdité. On y oppose, 1°. que dans les manuscrits les plus anciens & les plus exacts, soit de Marianus Scotus, soit de Martinus Polonus, soit de Sigébert de Gemblours, cette fable ne se trouve point, qu'ainsi c'est une addition faite par quelque copiste postérieur. 2°. que les Historiens contemporains, tels qu'Anastase le Bibliothécaire, témoin oculaire de l'élection de Léon IV & de Benoît III, l'Auteur de annales de S. Bertin & de S. Loup de Ferrières, Odon, Alginon, Hincmar de Rheims, &c, n'ont pas dit un seul mot de la prétendue, *Papesse Jeanne*; tous disent & supposent que Benoît III, succéda immédiatement & sans interruption à Léon IV. Deux Grecs Schismatiques du même siècle, savoir Photius, *L. de Proceſſ. Spir. Sanct.* & Métrophane de Smyrne, *L. de div. Spir. Sancti*, disent expressement la même chose. Il en est de même de Lambert de Schafnabourg, de Rhéginon, d'Herman le Racourci, d'Othon de Frisingue, de Zonaras, de Cédrenus, de Jean Curopalate, qui tous ont écrits avant Marianus Scotus. 3°. Que l'Histoire de la *Papesse Jeanne* est chargée de circonstances évidemment fausses, savoir qu'elle avoit étudié à Athènes, où l'on sait qu'il n'y avoit plus d'études, ni d'école au neuvième siècle; qu'elle étoit accouchée en allant en procession de S. Pierre au Palais de Latran, qu'elle avoit été mise à mort en punition de son crime, & enterrée au lieu même de son accouchement &c; pendant qu'il n'y a jamais eu aucun vestige de tombeau dans cet endroit Une femme grosse & près de son terme, ne se seroit pas exposée en public dans cette circonstance. Marianus Scotus ne rapporte point ces derniers faits; ainsi il est évident que la fable s'est augmentée sous la main des différens copistes. 4°. L'on montre dans un garde-meuble de S. Jean de Latran, une chaise de porphyre artistement travaillée, dont la structure remonte évidemment aux siècles du Paganisme pendant lesquels la sculpture étoit la plus parfaite; cette chaise servoit probablement à prendre le bain, ou à quelque cérémonie superstitieuse; la forme de cette chaise, dont on ignoroit l'usage, a pu donner lieu à la fable imaginée du tems de Marianus Scotus.

Plusieurs auteurs Protestans, fâchés de ne pouvoir plus objecter cette histoire absurde aux Catholiques, n'y ont renoncé qu'à regret, ils ont conclu que malgré les preuves de ceux qui nient absolument le fait, il demeuroit pour le moins douteux. Mosheim dit qu'après avoir examiné la chose sans partialité, il lui paroît que cette histoire doit son origine à quelque événement extraordinaire, qui arriva pour lors à Rome; il n'est pas croyable, dit-il, qu'un foule d'Historiens aient cru & rapporté ce fait, de la même manière pendant cinq siècles consécutifs, s'il étoit absolument destitué de tout fondement; mais on ignore encore ce qui a donné lieu à cette histoire, & il y a lieu de croire qu'on l'ignorera toujours. 9e. Siècle, 2e. *part.* c. 2, §. 4.

A cela nous répondons que s'il étoit arrivé dans ce tems là quelque événement extraordinaire à Rome, les témoins oculaires, tels qu'Anastase, & les Auteurs contemporains, en auroient certainement parlé. Est-ce donc là la seule fable qui ait été forgée dans le onzième siècle, sans aucun fondement? On sait que la méthode des Chroniqueurs des bas siècles, est de rapporter tout ce qu'ils ont lû ou entendu dire, sans critique & sans choix. Dès qu'un auteur quelconque à parlé d'un fait, c'en a été assez pour qu'il fut copié & amplifié par ceux qui ont écrit après lui, sans qu'aucun ait été curieux de remonter à la source. Mais tel est le foible des Protestans; lorsqu'il est question d'un fait favorable à l'Eglise Romaine, les preuves les plus démonstratives, suffisent à peine pour les persuader; s'agit-il d'un événement injurieux au Catholicisme? les plus foibles probalités les déterminent à y ajouter foi, & lors même qu'ils n'oseroient plus l'affirmer, ils veulent avoir au moins la consolation d'en douter. C'est la maladie de tous les incrédules.

Leibnitz qui n'aimoit pas les fables, avoit fait une dissertation, pour achever de détruire celle de la *Papesse Jeanne*; mais elle n'a pas encore été publiée. *Esprit de Leibnitz*, tome 2, p. 30.

PAQUE, fête des Juifs. Le mot hebreu *Phaſé*, & le syriaque *Paſca*, signifient *passage*; ainsi la *Pâque* fut instituée en mémoire du passage de l'Ange exterminateur, qui tua dans une nuit tous les premiers nés des Egyptiens, & épargna ceux des Hébreux, miracle qui fut suivi du passage de la mer rouge; *c'est la Pâque*, dit Moïse dans l'Exode, *c'est-à-dire le passage du Seigneur*, c. 12, ℣. 11.

Voici de quelle manière il fut ordonné aux Hébreux de la célébrer en Egypte pour la première fois. Le dixième jour du premier mois du printems nommé *Nisan*, chaque famille choisit un agneau mâle & sans défaut, & le garda jusqu'au quatorzième du même mois; ce jour sur le soir l'agneau fut égorgé, & après le coucher du soleil on le fit rôtir, pour le manger la nuit suivante, avec des pains sans levain & des laitues amères. Comme les Hébreux devoient partir de l'Egypte immédiatement après ce répas, ils n'eurent pas le tems de faire lever de la pâte; ce pain sans levain & insipide, est appellé dans l'Ecriture-Sainte, *un pain d'affliction*, parce qu'il étoit destiné à faire souvenir

les Hébreux des peines qu'ils avoient souffertes en Egypte, & c'est pour la même raison qu'ils devoient y joindre des laitues amères.

Il leur fut encore ordonné de manger cet agneau tout entier dans une même maison, sans en rien transporter dehors, d'avoir les riens ceints, des souliers aux piés, & un bâton à la main, par conséquent l'équipage & la posture de voyageurs prêts à partir. Mais Moïse leur recommanda sur-tout de teindre du sang de l'agneau, le linteau & les deux jambages de la porte de chaque maison, afin que l'Ange exterminateur voyant ce sang passât outre & épargnât les enfans des Hébreux, pendant qu'il mettoit à mort ceux des Egyptiens.

Enfin les Hébreux reçurent l'ordre de renouveller chaque année cette même cérémonie, afin de perpétuer parmi eux le souvenir de leur délivrance miraculeuse de l'Egypte; & du passage de la mer rouge; ils devoient s'abstenir de manger du pain levé pendant toute l'octave de cette fête, & ne briser aucun des os de l'agneau; l'obligation de la célébrer étoit si sevère, que quiconque auroit négligé de le faire, devoit être condamné à mort, *Num.* c. 9, 13. C'étoit une des grandes solemnités des Juifs, & pour participer au festin de l'agneau, il falloit absolument être circoncis. Cette fête se nommoit aussi *la fête des Azymes.* Dans la suite les Juifs ajoutèrent plusieurs observances minutieuses à celles qui étoient formellement ordonnées par la loi. *Reland*, *Antiq. Sacr. Vet. Hébr.* p. 220.

Les Hébreux mangèrent pour la seconde fois la *Pâque* dans le desert de Sinaï, l'année d'après leur sortie de l'Egypte, *Num.* c. 9, ℣. 5; & Josué la leur fit célébrer en sortant du desert pour entrer dans la terre promise, *Jos.* c. 5, ℣. 10. Ainsi cette cérémonie fut observée d'année à autre par les témoins oculaires des événemens qu'elle attestoit, par les aînés des familles qui avoient été préservés eux-mêmes des coups de l'Ange exterminateur. Il leur étoit ordonné d'instuire soigneusement leurs enfans des raisons & du sens de cette fête religieuse, *Exode*, c. 12, ℣. 26. Elle ne ressemble donc en rien aux fêtes que les Païens célébroient en mémoire d'événemens fabuleux, celles-ci n'avoient pas été instituées à la date même de ces événemens mais plusieurs siècles après; elles n'étoient point observées par des témoins oculaires des faits: Elles attestoient donc seulement la croyance publique, mais cette croyance n'étoit fondée sur aucun témoignage authentique; au lieu que celle des Juifs venoit de l'attestation de témoins oculaires. L'affectation des incrédules de méconnoître cette différence n'est pas un trait de bonne foi.

C'est avec raison que les auteurs sacrés nous ont montré dans l'agneau immolé pour la *Paque*, dont le sang avoit préservé les enfans des Hébreux des coups de l'Ange exterminateur, une figure de Jésus-Christ. Il est en effet la victime immolée sur la croix, qui par son sang a sauvé le genre humain des coups de la justice divine & l'a délivré d'une servitude beaucoup plus cruelle que celle des Hébreux en Egypte. Aussi est il appellé dans l'Evangile l'agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde. S. Paul dit qu'il a été immolé pour être notre *Paque*, 1. *Cor.* c. 5. ℣. 7. Un Evangéliste nous fait remarquer que l'on ne brisa point les jambes à Jésus crucifié, parce qu'il étoit écrit de l'agneau Pascal, *vous ne briserez point ses os*. *Joan.* c. 19. ℣. 36. Il est bien singulier que le Sauveur ait été mis à mort le même jour, précisément que les Israëlites étoient sortis de l'Egypte, & que du haut de sa croix il ait vu les préparatifs qui se faisoient à Jérusalem pour le grand jour du Sabbat, & pour les sacrifices dont il rempliſſoit lui-même la signification. Selon une vieille tradition juive, c'étoit à ce même jour que Dieu avoit fait alliance avec Abraham & lui avoit annoncé la naissance d'Isaac. *Reland*, *ibid.* p. 236

Les Evangélistes nous apprennent que Jésus-Christ a célébré plus d'une fois pendant sa vie cette fête, pour laquelle les Juifs se rendoient de toutes parts à Jérusalem, & qu'il fit encore la *Pâque* avec ses Disciples la veille de sa mort, mais à cette cérémonie il en substitua une plus auguste, celle de l'Eucharistie, qui est le sacrifice de son corps & de son sang. A la vérité si l'Eucharistie n'étoit qu'une simple figure, elle seroit moins expressive & moins parfaite que celle de l'agneau Pascal; mais dès que c'est réellement le corps & le sang de Jesus-Christ, il est clair que c'est la réalité qui succède à la figure, & que Jésus-Christ a dit avec vérité du calice qu'il présentoit à ses Disciples: *Ceci est le sang d'une nouvelle alliance.*

Mais on a disputé pour savoir si Jésus-Christ mengea réellement l'agneau Pascal avec ses Disciples, la veille de sa mort. La principale raison de ceux qui en ont douté, est qu'il est dit, *Joan.* c. 18, ℣. 28. que lorsque Jésus-Christ fut presenté à Pilate, les Juifs ne voulurent point entrer dans le prétoire, de peur de se souiller, *parce qu'ils vouloient manger la Pâque.* Ce n'est donc que ce jour-là que l'on devoit manger l'agneau Pascal, il n'est pas probable que Jésus-Christ l'ait mangé la veille, & vingt-quatre heures avant le moment fixé. Tel est le sentiment que D. Calmet à soutenu, dans une dissertation sur ce sujet? mais on lui a fait voir que cette opinion est contraire à plusieurs textes formels des Evangélistes. *Bible d'Avign.* tome XIII; p. 430.

Le P. Hardouin a pensé que l'usage des Galiléens étoit de faire la *Pâque* un jour plutôt que les autres Juifs, & que Jésus-Christ né en Galilée aussi bien que ses Apôtres l'avoient faite selon la coutume de leurs Compatriotes; mais cette conjecture ne paroît pas suffisamment prouvée.

D'autres ont été persuadés que Jésus-Christ avoit mangé l'agneau Pascal, en même tems que le commun des Juifs, mais que les Prêtres de Jérusalem retardèrent leur *Pâque* de vingt-quatre heures cette année là, soit parce que le lendemain étoit le grand

jour du Sabbat, & qu'ils voulurent faire la cérémonie, en le commençant, soit pour quelque autre raison que nous ignorons.

Pour expliquer le texte de S. Jean, il n'est pas nécessaire de recourir à ces divers expédiens. D. Calmet lui-même a reconnu que le mot *Pâque* se prend en plusieurs sens différens dans l'Ecriture-Sainte, il signifie 1°. le passage de l'Ange exterminateur, c'est le sens le plus littéral; 2°. l'agneau que l'on immoloit; 3°. les autres victimes & les sacrifices que l'on offroit le lendemain; 4°. les Azymes ou pains sans levain, que l'on mangeoit pendant les sept jours de la fête, 5°. la veille & les sept jours de cette même fête. Ajoutons; 6° le grand Sabbat qui tomboit l'un de ces sept jours. *Joan.* c. 19, ℣. 31. Ainsi *parasceve Paschæ*, ibid, ℣. 14, ne signifie pas la préparation du repas de l'agneau, mais la préparation au Sabbat qui tomboit dans l'Octave. Par conséquent lorsqu'il est dit, c. 18, ℣. 28, que les Juifs craignirent de se souiller, parce qu'ils vouloient manger la *Pâque*, cela peut très-bien s'entendre dans le troisième sens, des victimes qui devoient être offertes en sacrifice ce jour-là.

Quand à ce que dit D. Calmet, qu'il n'est pas croyable que les Juifs eussent fait saisir Jésus-Christ, l'eussent condamné & crucifié le Vendredi, si ce jour eût été un jour de fête, & le premier de la solemnité des Azymes; il ne fait pas attention que le repos n'étoit pas commandé aux Juifs deux jours de suite, & que le lendemain étoit le jour du Sabbat; le repos de la fête ne devoit donc commencer cette année là que le Vendredi soir, au coucher du soleil. On sait d'ailleurs que quand il s'agissoit de satisfaire une passion violente, les Juifs n'étoit pas fort scrupuleux.

L'on a encore trouvé de la difficulté à savoir combien de fois Jésus-Christ à célebré la *Pâque* depuis le commencement de sa prédication jusqu'à sa mort; les uns ont dit qu'il avoit fait trois *Pâques*, d'autres en ont compté quatre, d'autres cinq; ce qu'il y a de certain, c'est que l'Evangile ne fait mention que de trois: c'est aussi le sentiment le plus suivi par les anciens, & auquel il est à propos de s'en tenir.

PAQUES, fête qui se célèbre dans l'Eglise Chrétienne, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. On lui a donné ce nom, parce qu'il est arrivé plusieurs fois dans les premiers tems de l'Eglise, qu'on la faisoit en même tems que les Juifs célébroient leur Pâque.

Les plus anciens monumens nous attestent que cette solemnité est de même date que la naissance du Christianisme, qu'elle a été établie du tems des Apôtres, témoins oculaires de la résurrection du Sauveur, & qui placés sur le lieu même où ce grand miracle étoit arrivé, ont eu toutes les facilités possibles de se convaincre du fait; ils n'ont donc pu consentir à solemniser cette fête, que parce qu'ils étoient invinciblement persuadés de l'événement important qu'elle attestoit On doit donc en raisonner comme de la *Pâque* juive à l'égard des faits dont celle-ci étoit un monument.

Aussi, dès les premiers siècles, la fête de *Pâques* a été regardée comme la plus grande & la plus auguste fête de notre religion, elle renfermoit les huit jours que nous nommons la semaine Sainte, & l'octave entière du jour de la résurrection; On y administroit solemnellement le Baptême aux Catéchumènes, les fidèles y participoient aux Saints Mystères avec plus d'assiduité & de ferveur que dans les autres tems de l'année, on y faisoit d'abondantes aumônes, la coutume s'introduisit d'y affranchir les Esclaves, plusieurs Empereurs ordonnèrent de rendre à cette occasion la liberté aux prisonniers détenus pour dettes, ou pour des crimes qui n'intéressoient point l'ordre public. Enfin l'on s'y préparoit, comme l'on fait aujourd'hui, par le jeûne solemnel de quarante jours que nous appellons le *Carême*.

Au second siècle il y eut de la variété entre les différentes Eglises, quant à la manière de célébrer cette solemnité. Celles de l'Asie mineure la faisoient, comme les Juifs, le quatorzième de la lune de Mars; l'Eglise Romaine, celles de l'Occident & des autres parties du monde, la remettoient au Dimanche suivant: Les Asiatiques prétendoient avoir reçu leur usage de S. Jean l'Evangéliste & de S. Philippe, les Occidentaux & les autres alléguoient pour eux l'autorité de S. Pierre & de S. Paul; & il paroit que cette diversité dura jusqu'au Concile de Nicée tenu l'an 325.

Pour comprendre le véritable objet de la dispute, il faut savoir 1°, que pour imiter l'exemple de Jésus-Christ les Chrétiens de l'Asie mineure avoit coutume de manger un agneau le soir du 14e jour de la lune de Mars, comme font les Juifs, & de nommer comme eux ce repas la *Pâque*. On dit que cet usage subsiste encore chez les Arméniens, chez les Cophtes, & chez d'autres Chrétiens Orientaux. 2°. Dès ce moment plusieurs rompoient le jeune du Carême, si d'autres l'observoient encore les deux jours suivans, ce repas y avoit mis du moins une interruption. 3°. L'usage constant étoit, comme encore aujourd'hui de célébrer la fête de la résurrection de Jésus-Christ le troisième jour après le repas de la *Pâque*; ainsi lorsque le quatorzième de la lune tomboit un autre jour de la semaine que le Jeudi, la fête de la résurrection ne pouvoit plus se faire le Dimanche, ou le premier jour de la semaine, qui est cependant le jour auquel Jésus-Christ est ressuscité. 4°. A Rome, dans tout l'Occident, & dans toutes les Eglises hors de l'Asie-mineure, les Chrétiens retardoient le repas de l'agneau Pascal jusqu'à la nuit du Samedi, afin de le joindre à la joie du mystère de la résurrection; c'est à quoi fait encore allusion, la préface qui se chante dans la bénédiction du cierge-Pascal, ou le Célébrant dit: » C'est » dans cette nuit qu'est immolé le véritable agneau,

» par le ſang duquel ſont conſacrées les maiſons » des fidèles », Conſéquemment l'on repréſentoit aux Aſiatiques qu'il ne convenoit pas aux Chrétiens de manger la *Pâque* avec les Juifs, de rompre le jeune du Carême avant la fête de la réſurrection, ni de célèbrer celle-ci un autre jour que le Dimanche.

Ainſi quand ont dit que les Aſiatiques faiſoient la *Pâque* le 14e. de la lune de Mars, cela ne ſignifie point que ce jour là ils célébroient la fête de la réſurrection, mais qu'ils mangeoient l'agneau Paſcal. Le P. Daniel, Jéſuite, a éclarci ce fait en 1724, dans une diſſertation ſur la diſcipline des Quartodécimans, *Recueil de ſes ouvrages*, tome 3. Mosheim l'a prouvé de nouveau en 1753, *Hiſt. Chriſt. ſæc.* 2, §. 71.

Quoique cette diverſité d'uſages n'intéreſſât point le fond de la religion, il en réſultoit néanmoins des inconvéniens. Lorſque deux Egliſes de différent rite étoient voiſines, il paroiſſoit ridicule que l'une donnât dans ſon culte extérieur des ſignes de joie, pendant que l'autre étoit encore dans un deuil religieux de la mort du Sauveur, jeûnoit & faiſoit pénitence. Ce pouvoit être un ſujet de ſcandale pour les infidèles, & la marque d'une eſpèce de ſchiſme entre les deux Egliſes. On jugeoit qu'une fête auſſi ſolemnelle devoit être uniforme, d'autant plus qu'elle ſert à régler le cours de toutes les autres fêtes mobiles. *Euſeb. de vitâ Conſtant.* l. 3, c. 18.

Vers l'an 152 ou 160, S. Polycarpe, Evêque de Smyrne, vint à Rome & il conféra ſur ce ſujet avec le Pape Anicet; le réſultat fut que chacun garderoit la pratique de ſon Egliſe. Sur la fin de ce ſiècle, vers l'an 194, la conteſtation ſe réveilla. Polycrate, Evêque d'Ephèſe, ayant mandé au Pape Victor qu'il avoit réſolu dans un Concile de continuer comme auparavant à célébrer *la Paque* le quatorzième de la lune de Mars, ce Pape en fut irrité, il aſſembla un Concile de ſon côté & *tenta* d'excommunier les Aſiatiques, *Euſèbe Hiſt. Eccleſ.* l. 5, c. 23, & 24. *Voyez* LES NOTES DE VALOIS. S. Irénée, Evêque de Lyon, lui écrivit à ce ſujet & blâma cette rigueur, il lui repréſenta ce qui s'étoit paſſé entre les deux Saints Evêques Anicet & Polycarpe, & il conclut que l'attachement des Evêques de l'Aſie mineure à leur ancien uſage n'étoit point un juſte ſujet de faire ſchiſme avec eux.

Il y a conteſtation entre les Savans, pour ſavoir juſqu'où Victor pouſſa ſon zèle dans cette queſtion; les uns, ſur-tout les Proteſtans, diſent qu'il excommunia de fait les Aſiatiques, mais que cette cenſure fut mépriſée par tous les autres Evêques; d'autres diſent qu'il ſe contenta de les menacer, que c'eſt le ſens du mot dont ſe ſert Euſèbe, *il tenta* de les excommunier. Mosheim penſe que ce Pape retrancha en effet les Aſiatiques de ſa communion qu'il *tenta* de les priver par-là de la communion des autres Evêques, mais que ceux-ci ne voulurent pas l'imiter.

Quoiqu'il en ſoit, les Proteſtans ont ſaiſi cette occaſion de déclamer contre ce Pontife, il n'avoit, diſent-ils, aucune juriſdiction ſur les Evêques d'Aſie, juſqu'alors on avoit jugé que la diſcipline devoit être arbitraire; le ſujet n'étoit pas aſſez grave pour mériter une excommunication: C'eſt un des premiers exemples de l'autorité que les Papes ſe ſont attribuée ſur toute l'Egliſe; mais le peu d'egard que l'on eut pour la cenſure de Victor, démontre que l'on fut indigné de cette prétention. *Le Clerc*, *hiſt. Eccléſ.* an. 194 & 196.

Mais avant de condamner ce Pape, il auroit dumoins fallu convenir des faits que nous apprend Euſèbe, *hiſt. Eccleſ.* l. 5. c. 23, 24, 25. 1°. Ce Pontife n'agiſſoit point de ſon propre mouvement; avant qu'il procédât contre les Aſiatiques, il y avoit eu pluſieurs Conciles tenus à ce ſujet, un dans la Paleſtine, un dans le Pont, un dans l'Oſdroëne, province de la Méſopotamie, un dans les Gaules, une lettre écrite par l'Evêque de Corinthe, & Victor agiſſoit à la tête d'un Concile de Rome; tous avoient décidé qu'il ne falloit point faire la *Pâque* avec les Juifs; un Canon de ces Conciles ſe trouve au nombre des Canons Apoſtoliques, en ces termes: « Si un Evêque, un Prê» tre, ou un Diacre célèbre le ſaint jour de *Pâques* » avant l'Equinoxe du printems comme les Juifs, » qu'il ſoit dépoſé. » *Can.* 5, 7 ou 8. Ces Conciles ne regardoient donc point alors la queſtion comme indifférente; les choſes n'étoient plus au même état, que du tems d'Anicet & de Polycarpe, & S. Irénée a pu ignorer ces circonſtances quand il écrivit à Victor; 2°. ni Polycrate, ni S. Irénée ne reprochent à ce Pape de s'attribuer une autorité qui ne lui appartenoit pas; le Concile des Evêques de la Paleſtine, avoit ordonné que ſa lettre Synodale fût envoyée à toutes les Egliſes; elle fut donc envoyée à Rome, & elle atteſte que celles du Patriarchat d'Aléxandrie penſoient & agiſſoient de même au ſujet de la *Paque*; 3°. il eſt évident que la tradition ſur laquelle ſe fondoient Polycrate & ſes comprovinciaux étoit très-apocryphe. Cet Evêque n'allègue que l'uſage qu'il avoit trouvé établi. S. Jean & S. Philippe dont il cite l'exemple, pouvoient avoir toléré cette coutume ſans l'approuver poſitivement; toutes les autres Egliſes alléguoient une tradition contraire. Il eſt donc faux que juſqu'alors on eût jugé que cette diſcipline devoit être arbitraire comme le veulent les Proteſtans; 4°. une preuve que Victor n'avoit pas tort, c'eſt que ſa manière de penſer fut confirmée par le Concile général de Nicée.

En effet l'an 325, ce Concile décida que déſormais toutes les Egliſes célébreroient uniformément la fête de *Pâques*, le Dimanche après le quatorzième de la lune de Mars, & non le même jour que les Juifs. Euſèbe nous a conſervé le diſcours que Conſtantin fit au Concile à ce ſujet, *De vitâ Conſtant.* l. 3, c. 18; & cet uſage eſt devenu général. Ceux qui ne voulurent pas s'y conformer furent dès lors regardés comme Schiſmatiques & comme révoltés contre l'Egliſe On les nomma *Quar-*

todécimans, *Tétradécatites*, *Protopaſchites*, *Audiens* &c. Depuis cette époque, il n'y a eu entre les différentes Egliſes, d'autre variation que celle qui a été quelquefois cauſée par un faux calcul des phaſes de la lune, & par l'uſage d'un cycle fautif. Comme il y avoit dans Alexandrie une école célèbre d'Aſtronomie & de Mathématiques, le Patriarche de cette ville étoit chargé de notifier d'avance aux autres Egliſes, le jour auquel la fête de *Paques* devoit tomber, il en écrivoit au Pape qui l'indiquoit à toutes les Egliſes de l'Occident. Aujourd'hui les Proteſtans jugent qu'il n'y a rien de ſi beau, ni de ſi ſalutaire au Chriſtianiſme que l'indépendance; dans les premiers ſiècles, au contraire, on vouloit l'ordre & l'uniformité, même dans la diſcipline, parce que les variations & les inſtitutions arbitraires ne manquent jamais d'engendrer des erreurs.

On ſait que dans ces tems là les fidèles paſſoient à l'Egliſe, & en prières, la plus grande partie de la nuit de *Pâques*, on l'appelloit la grande vigile, *Pervigilium Paſchæ*, & on ne ſe ſéparoit qu'au chant du coq, pour ſe livrer à une joie innocente. Nous ne traiterons point de ſuperſtition la coutume de manger un agneau Paſcal dans cette ſolemnité, cet uſage n'avoit rien de commun avec celui des Juifs, puiſque l'on ne s'y propoſoit rien autre choſe que d'imiter le repas que Jéſus-Chriſt fit avec ſes Apôtres la veille de ſa mort.

Le véritable agneau paſcal des Chrétiens eſt Jéſus-Chriſt; « Il a été immolé, dit S. Paul, pour » être notre *Pâque*; mangeons-le, non avec le » vieux levain de malice & d'iniquité, mais » avec les azymes de la candeur & de la vérité ». *I Cor.*, c. 5; ℣. 7. C'eſt pour cela même que, dans la ſuite des ſiècles, lorſque la piété s'eſt refroidie parmi les fidèles, l'Egliſe leur a impoſé un précepte rigoureux de la communion paſcale; *faire ſes pâques*, ſignifie participer à la ſainte euchariſtie. *Voyez* COMMUNION PASCALE. Bingham, *Orig. Eccleſ.*, l. 20, c. 5.

PARABOLE. Ce terme grec, qui eſt reçu dans notre langue, ſignifie communément dans l'Ecriture-Sainte un diſcours qui préſente un ſens & qui en a un autre, mais que l'on peut ſaiſir avec un peu d'intelligence & d'attention. Les *Paraboles* des livres ſaints ſont donc des inſtructions indirectes & détournées, des comparaiſons, des emblêmes, qui cachent une leçon de morale, afin d'exciter la curioſité & l'attention des auditeurs.

Cette manière d'enſeigner par des diſcours figurés étoit fort du goût des Orientaux, leurs philoſophes & leurs ſages en ont toujours fait grand uſage: les Prophêtes s'en ſervoient de même pour rendre plus ſenſibles aux princes & aux peuples les reprimandes, les promeſſes & les menaces qu'ils leur faiſoient de la part de Dieu. Ainſi ils reprochent ſouvent à la nation Juive ſon infidélité à l'égard de Dieu ſous la *parabole* d'une femme adultère, d'une vigne qui ne rapporte que de mauvais fruits, &c. Ils décrivent les violences des peuples ennemis des Juifs, ſous l'image de quelque animal féroce; Nathan reproche à David ſon adultère ſous la *parabole* d'un homme riche qui a enlevé la brebis d'un pauvre, & par cet innocent artifice, il réduit ce Roi à ſe condamner lui-même; Ezéchiel repréſente le rétabliſſement de la nation Juive dans la Paleſtine, après la captivité, ſous l'image des os de pluſieurs cadavres diſperſés, qui ſe rapprochent, ſe revêtent de chair & de peau, & reprennent une nouvelle vie, &c.

Jéſus-Chriſt uſa fréquemment de ce genre d'inſtruction, parce que c'eſt celui qui eſt le plus proportionné à la capacité du peuple, & le plus propre à exciter ſon attention. *Voyez* ALLÉGORIE.

Le nom de *parabole* déſigne quelquefois une ſimple comparaiſon, par exemple, lorſque Jéſus-Chriſt dit: « Comme il arriva du tems de Noé » à l'égard du déluge, autant en ſera-t-il au jour » de la venue du fils de l'homme », *Matt.*, c. 24, ℣. 37. Cela ſignifie que quand Jéſus-Chriſt viendra pour punir la nation juive, cet événement ſera auſſi imprévu pour elle que le fut le déluge pour les contemporains de Noé. Ainſi Balaam, appellé pour maudire les Hébreux & pour leur annoncer des malheurs, prédit, au contraire, leur proſpérité ſous différentes images qui ſont nommées *paraboles*; *Num.*, c. 23 & 24. 3°. Ce terme ſignifie quelquefois une ſentence, une maxime de morale & de conduite; dans ce ſens il eſt dit, *III Reg.*, c. 4, ℣. 32, que Salomon compoſa trois mille *paraboles*. 4°. Il déſigne ce qui eſt digne de mépris; dans ce ſens, Dieu menace ſon peuple de le rendre la *parabole* ou la *fable* des autres nations; David ſe plaint d'être devenu la *parabole*, ou le ſujet du mépris de ſes ennemis. Les Juifs irrités des prédictions d'Ezéchiel, demandent: « Cet homme ne nous débite-t-il pas des *para-* » *boles*? » c. 20, ℣. 40, c'eſt-à-dire, des fables & des diſcours frivoles.

Selon la ſage obſervation de S. Clément d'Alexandrie, lorſqu'il eſt queſtion de *paraboles*, il ne faut pas preſſer tous les termes, ni exiger que l'allégorie ſoit toujours ſoutenue, il faut ſeulement conſidérer l'objet principal, le but, l'intention de celui qui parle. Ainſi dans la *parabole* des talens, *Matt.*, c. 25, ℣. 24, le mauvais ſerviteur dit à ſon maître: « Je ſçai que vous êtes un homme dur, » qui moiſſonnez où vous n'avez point ſemé, & » qui recueillez où vous n'avez rien mis ». Non-ſeulement ce diſcours n'eſt pas décent dans la bouche d'un ſerviteur à l'égard de ſon maître, mais il ne peut dans aucun ſens être appliqué à Dieu; le but de la *parabole* eſt donc ſeulement de peindre, par ces expreſſions outrées, les mauvaiſes excuſes d'un ſerviteur pareſſeux & infidèle. Dans celle du fermier diſſipateur, *Luc*, c. 16, ℣. 8, il eſt loué pour avoir remis aux débiteurs de ſon maître une partie de leurs dettes, afin de

trouver auprès d'eux une reſſource dans ſes beſoins; cette conduite n'eſt pas approuvée comme juſte, mais comme un trait de prévoyance & de prudence, qui doit nous ſervir de modèle dans l'uſage de nos propres biens. C'eſt mal à-propos que quelques incrédules en ont été ſcandaliſés.

Ils le ſont encore plus de la manière dont Jéſus-Chriſt a parlé de ſes propres *paraboles*; loin de s'en ſervir, diſent-ils, afin d'être mieux entendu, il déclare lui-même qu'il en fait uſage, afin que les Juifs ne l'entendent point: cela eſt formel dans le texte des quatre Evangéliſtes.

Comparons-les, & voyons ce qu'ils diſent. *Matt.* c. 13, ℣. 10, les Diſciples de Jéſus lui dirent: » Pourquoi parlez-vous en *paraboles* à ces » gens-là? Jéſus répond, parce qu'il vous eſt » donné de connoître les myſtères du royaume » des cieux, & cela ne leur eſt pas donné.... » Je leur parlerai en *paraboles*, parce qu'ils regardent & ne voient point, ils écoutent & ils » n'entendent, ni ne comprennent. Ainſi s'accomplit à leur égard cette prophétie d'Iſaïe: *Vous écouterez, & vous n'entendrez pas, vous regarderez, & vous ne verrez pas.* En effet, le cœur » de ce peuple eſt appeſanti, ils écoutent malgré » eux, & ils ferment les yeux, de peur de voir, » d'entendre, de comprendre dans leur cœur, » de ſe convertir, & d'être guéris par mes leçons «. Il eſt donc clair que c'étoit la faute des Juifs, & non celle du Sauveur, s'ils ne comprenoient pas ſes diſcours. Il leur parloit en *paraboles*, afin de réveiller leur attention & leur curioſité, & afin de les exciter à l'interroger, comme faiſoient ſes Diſciples; mais ces endurcis n'en faiſoient rien, ils ſembloient craindre d'entendre & de voir trop clairement la vérité: de-là Jéſus-Chriſt conclut qu'il étoit donné à ſes Diſciples de connoître les myſtères du royaume de Dieu, puiſqu'ils cherchoient à s'inſtruire, & que cela n'étoit pas donné aux Juifs, puiſqu'ils avoient peur d'être inſtruits. Il faut s'aveugler, comme eux, pour ne pas voir ce ſens.

Même langage dans *S. Marc*, c. 4, ℣. 11, & *Luc*, c. 8, ℣. 10, lorſqu'on leur fait dire: » Tout » eſt propoſé en *paraboles* à ces gens-là, *afin* » qu'ils regardent & ne voient pas, &c. ». On fait une fauſſe traduction, le texte ſignifie ſimplement: » Tout leur eſt dit en *paraboles de manière* » qu'ils regardent & ne voient pas, &c. ». Puiſqu'enfin, quand on examine en elle-même la *parabole* dont il eſt queſtion dans cet endroit, qui eſt celle de la ſemence, il eſt évident qu'elle n'eſt ni obſcure, ni captieuſe, ni faite exprès pour tromper, & qu'avec une attention médiocre il eſt aiſé d'en prendre le ſens; mais comme c'étoit un reproche que Jéſus-Chriſt faiſoit aux Juifs des mauvaiſes diſpoſitions dans leſquelles ils écoutoient ſa parole, ces opiniâtres n'avoient garde de lui en demander une explication plus claire, comme le firent les Apôtres.

Ce que dit S. Jean, c. 12, ℣. 37, a le même ſens: » Quoique Jéſus, dit-il, eût fait de ſi grands » miracles devant eux, ils ne croyoient pas en » lui; *de manière que* (& non *afin que*) l'on vît » l'accompliſſement de ce que dit Iſaïe: *Seigneur, qui a cru à ce que nous avons annoncé?* Ils ne » pouvoient pas croire, parce qu'Iſaïe a encore » dit: *Il a bouché leurs yeux, & il a endurci leur cœur, de peur qu'ils ne voient, n'entendent, ne ſe convertiſſent, & ne ſoient guéris.* Le prophète » a ainſi parlé, quand il a vu la gloire du Meſſie » & a parlé de lui «.

Il eſt évident, 1°. que les miracles de Jéſus-Chriſt étoient très-capables, par eux-mêmes, d'éclairer & de toucher les Juifs, & non de les aveugler, ou de les endurcir; 2°. qu'il ſeroit abſurde de dire que les Juifs ne croyoient pas, *afin* de vérifier la prophétie d'Iſaïe; ce ne fut jamais là l'intention des Juifs, & cette prophétie ne pouvoit influer en rien ſur leur incrédulité; au contraire, s'ils y avoient fait attention, elle auroit dû leur deſſiller les yeux; 3°. il eſt dit qu'*ils ne pouvoient pas croire*, dans le même ſens que nous diſons d'un opiniâtre: *cet homme ne peut ſe réſoudre à faire telle choſe*, & cela ſignifie ſeulement qu'il ne le veut pas, qu'il y a beaucoup de répugnance; ainſi l'a entendu S. Auguſtin, en expliquant cet endroit de l'Evangile, *Tract.* 53 *in Joan.* n. 6; 4°. aux mots AVEUGLEMENT & ENDURCISSEMENT, nous avons fait voir que ces termes ſignifient ſeulement que Dieu laiſſe endurcir ceux qui le veulent, qu'il le permet, & ne les empêche point, que loin d'y contribuer poſitivement, il leur donne des graces, mais non des graces auſſi fortes & auſſi puiſſantes qu'il les faudroit pour vaincre leur obſtination. Il y auroit de la démence à ſoutenir que les leçons, les miracles, les vertus, les bienfaits de Jéſus-Chriſt contribuoient poſitivement à l'endurciſſement des Juifs. Nous avons encore fait voir que les mêmes façons de parler ont lieu dans notre langue, & que cependant perſonne n'y eſt trompé.

PARABOLANS, ou PARABOLAINS, nom que les Auteurs Eccléſiaſtiques donnent à une eſpèce de Clercs qui ſe dévouoient au ſervice des malades, & ſur-tout des peſtiférés.

Il eſt probable que ce nom leur fut donné à cauſe de la fonction périlleuſe qu'ils exerçoient; les Grecs appelloient Παραβόλους, & les Latins *Parabolos* & *Parabolarios* ceux qui, dans les jeux de l'amphithéâtre, s'expoſoient à combattre contre les bêtes féroces. Les Païens donnèrent aux Chrétiens ce même nom par dériſion, ſoit parce qu'on les condamnoit ſouvent aux bêtes, ſoit, parce qu'ils s'expoſoient eux-mêmes à une mort preſque certaine, en embraſſant le Chriſtianiſme.

Il y a beaucoup d'apparence que les *Parabolains* furent inſtitués vers le tems de Conſtantin, & qu'il y en eut dans toutes les grandes Egliſes d'Orient,

d'Orient. Mais ils n'étoient nulle part en auſſi grand nombre que dans celle d'Alexandrie, où ils formoient un corps de cinq cens hommes; Théodoſe le jeune l'augmenta encore, & le porta juſqu'à ſix cens, parce que la peſte & les maladies contagieuſes étoient plus communes en Egypte que par-tout ailleurs; cet Empereur les ſoumit à la juriſdiction du Préfet auguſtal, qui étoit le premier Magiſtrat de cette grande ville. Cependant ils devoient être choiſis par l'Evêque, & lui obéir en tout ce qui concernoit le miniſtère de charité auquel ils s'étoient dévoués.

Comme c'étoient, pour l'ordinaire, des hommes courageux & familiariſés avec l'image de la mort, les Empereurs avoient fait des loix extrêmement ſevères pour les contenir dans le devoir, pour empêcher qu'ils n'excitaſſent des ſéditions, & ne priſſent part aux émeutes qui étoient fréquentes parmi le peuple d'Alexandrie. On voit, par le Code Théodoſien, que leur nombre étoit fixé, qu'il leur étoit défendu d'aſſiſter aux ſpectacles & aux aſſemblées publiques, même au Barreau, à moins qu'ils n'y euſſent quelque affaire perſonnelle, ou qu'ils ne fuſſent Procureurs de leur Société; encore ne leur étoit-il pas permis de s'y trouver deux enſemble, beaucoup moins de s'y attrouper. Les Princes & les Magiſtrats les regardoient comme une eſpèce d'hommes formidables, accoutumés à braver la mort, & capables des dernières violences, ſi, ſortant de leurs fonctions, ils oſoient ſe mêler des affaires du Gouvernement. On en avoit vu des exemples dans le Conciliabule d'Ephèſe, en 449, où un Moine Syrien, nommé *Barſumas*, ſuivi d'une troupe de *Parabolains* armés, avoit commis les derniers excès, & obtenu par la terreur tout ce qu'il avoit voulu. La crainte de pareils déſordres avoit donné lieu, ſans doute, à la ſévérité des loix dont on vient de parler. Bingham, *Orig. Eccléſ.*, t. 2, l. 3, c. 9.

De tous ces faits, il réſulte qu'aucune religion n'a inſpiré une charité auſſi héroïque à ſes ſectateurs que le Chriſtianiſme. Dans une peſte qui ſurvint en Afrique au milieu du troiſième ſiècle, on vit les Chrétiens ſe conſacrer au ſervice des peſtiférés, ſoigner également les Chrétiens & les Païens, pendant que ceux-ci abandonnoient leurs malades. *S. Cypr. L. de mortalitate.* Julien convenoit, dans une de ſes lettres, que notre religion devoit une partie de ſes proprès aux actes de charité exercés envers les pauvres, les malades, & même envers les morts. On en a vu les exemples ſe renouveller par S. Charles, pendant la peſte ce Milan, & par M. de Belſunce pendant celle de Marſeille. C'eſt ce même eſprit qui a donné la naiſſance aux Ordres religieux hoſpitaliers des deux ſexes. *Voyez* HOSPITALIERS.

PARACLET, nom formé du grec Παράκλητος, qui ſignifie à la lettre un *Avocat*, celui qui eſt appellé par un coupable, ou par un client, pour lui ſervir de conſeil, de défenſeur, d'interceſſeur, de conſolateur.

Jéſus-Chriſt a donné ce nom au Saint-Eſprit, *Joan.* c. 14, ℣. 16 & 26; il dit à ſes Apôtres: » Je prierai mon Père, & il vous donnera un » autre *Conſolateur*..... Le Saint-Eſprit *Conſo-* » *lateur*, que mon Père vous enverra en mon » nom vous enſeignera toutes choſes «. Et S. Paul, *Rom.* c. 8, ℣. 26, dit que l'Eſprit prie ou intercède pour nous par des gémiſſemens inéffables.

Ce même titre eſt donné à Jéſus-Chriſt lui-même. S. Jean, *Epiſt.* 1, c. 2, ℣. 1, dit: » Si » quelqu'un péche, nous avons pour *Avocat*, au- » près du Père, Jéſus-Chriſt juſte; il eſt la vic- » time de propitiation pour nos péchés, non-ſeu- » lement pour les nôtres, mais pour ceux du » monde entier «. S. Paul dit de même, *Rom.* c. 8, ℣. 34, & *Hébr.* c. 7, ℣. 25, que Jéſus-Chriſt eſt à la droite de Dieu, & intercède pour nous.

Les hérétiques, qui ont attaqué le myſtère de la Sainte-Trinité & la co-égalité des trois Perſonnes divines, ont voulu ſe prévaloir de ces paſſages; ils ont dit que les titres d'*Avocat*, de *Médiateur*, d'*Interceſſeur*, de *Suppliant*, donnés dans l'Ecriture-Sainte au Fils & au Saint-Eſprit, prouvent évidemment leur inégalité & leur infériorité à l'égard du Père; les Sociniens renouvelient encore cette objection.

Mais les Pères de l'Egliſe ont répondu aux anciens hérétiques, 1°. qu'un perſonnage conſtitué en dignité peut très-bien faire les fonctions d'Interceſſeur & de Médiateur pour un coupable auprès de ſon égal, qu'il le peut même faire auprès d'un inférieur, ſans ſe dégrader; qu'ainſi il n'eſt pas vrai que cette fonction, par elle-même, ſoit une preuve d'inégalité; 2°. que les titres, les qualités, les fonctions des créatures ne peuvent être attribuées aux Perſonnes divines que par métaphore, qu'il eſt ridicule d'exiger que la comparaiſon ſoit abſolument exacte; qu'ainſi l'on doit entendre les noms d'*Avocat*, d'*Interceſſeur*, &c., donnés au Fils & au Saint-Eſprit, avec les mêmes correctifs dont nous uſons à l'égard des qualités humaines attribuées à Dieu le Père; 3°. qu'en ce qui regarde Jéſus-Chriſt, les actions & les fonctions humaines ne forment aucune difficulté, puiſqu'il eſt Dieu & homme; qu'ainſi il peut faire, en tant qu'homme, ce qu'il ne conviendroit pas de lui attribuer en tant que Dieu. Sans imaginer des prières ni des ſupplications telles que les font les autres hommes, ſon humanité ſainte toujours préſente à Dieu avec ſes ſouffrances & ſes mérites, eſt une prière équivalente très-énergique, toujours capable d'appaiſer la Juſtice divine, & d'obtenir toutes les graces dont les hommes ont beſoin. Ces réponſes nous paroiſſent ſolides & ſans réplique.

De-là même nous concluons que quelques

Théologiens ont traité Origène avec trop de rigueur, lorsqu'ils lui ont reproché d'avoir dit, *Hom. 7 in Levit.* n. 2, que Jésus-Christ, notre Pontife auprès de son Père, est affligé, gémit & pleure de nos péchés, lorsque nous ne faisons pas pénitence. Il dit lui-même, n. 1, qu'il l'entend dans un sens mystique, ou figuré. On n'est pas scandalisé de trouver encore aujourd'hui le même langage dans les Auteurs Ascétiques, parce qu'on sait bien que tout cela ne doit pas être pris à la lettre. *Voyez* MÉDIATEUR.

Les Protestans ont été un peu embarrassés de concilier avec leurs préjugés ce qu'a dit S. Irénée, *adv. Hær.* l. 5, c. 19, que la Vierge Marie a été l'*Avocate* d'Eve; expression qui prouve l'intercession de la Sainte Vierge & des Saints. Les savans Editeurs de ce Père, dissert. 3, art. 6, n. 65 & suiv., ont réfuté solidement les explications forcées que Grabe & d'autres Protestans ont voulu donner de ce passage. *Voyez* MARIE, §. 5.

PARACLETIQUE, nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, & que l'on peut traduire par *Invocatoire*, parce que ce livre contient plusieurs prières ou invocations adressées aux Saints. Ils s'en servent pendant toute l'année, parce qu'ils ne font presque aucun office qui ne renferme quelque prière tirée de ce livre. *Voyez* Léon Allatius, *dissertat.* 1, *sur les livres ecclésiastiques des Grecs.*

PARADIS, ce mot vient de l'hébreu, ou du chaldéen, *Pardés*, les Grecs l'ont rendu par *Paradeisos*, il signifie non un jardin de fleurs, ou de légumes, mais un verger planté d'arbres fruitiers, & autres; il est probable que les Grecs avoient emprunté ce terme des Perses, puisqu'il se trouve dans Xénophon.

Dans le *second livre d'Esdras*, c. 2, ℣. 8, Néhémie prie le Roi Artaxerxès de lui donner des lettres adressées à Asaph, gardien du *paradis* du Roi, afin qu'il lui fasse donner les bois nécessaires pour les bâtimens qu'il alloit entreprendre; c'étoit donc un parc rempli d'arbres propres à bâtir. Salomon dit dans l'*Ecclésiaste*, c. 2, ℣. 5, qu'il s'est fait des jardins & des *paradis*, c'est-à-dire, des vergers. Dans le *Cantique des Cantiques*, c. 4, ℣. 13, il est dit que les plants de l'épouse sont comme un *paradis* rempli de grenadiers. *Gen.* c. 13, ℣. 10, nous lisons que la vallée des bois, dans laquelle étoient situées les villes de Sodome & de Gomorre, étoit semblable au *paradis* du Seigneur. Dans les Prophètes ce terme signifie toujours un lieu agréable & délicieux. L'on comprend que dans un climat tel que la Palestine, l'ombre & la fraîcheur des bois étoient un agrément & un avantage très-précieux.

Dans le *livre de l'Ecclésiastique*, c. 44, ℣. 16, il est dit que Hénoch fut agréable à Dieu, & fut transporté dans le *paradis*. Jésus-Christ, *Luc*, c. 23, ℣. 43, dit au bon Larron: » Aujourd'hui » vous serez avec moi dans le *paradis*«. Et S. Paul, *II. Cor.* c, 12, ℣. 4, dit qu'il a été transporté lui-même dans le *paradis*. De-là quelques incrédules ont conclu que les Auteurs sacrés ont conçu le séjour des Bienheureux comme les Païens, qui nommoient ce séjour les *Champs-Elysées*, & qui se figuroient que les ames des héros y vivoient à l'ombre des bois, comme les vivans faisoient sur la terre.

Quand cela seroit vrai, il s'ensuivroit seulement que les anciens, qui vivoient sous un ciel plus chaud que le nôtre, & qui ne concevoient point de séjour plus délicieux que des bosquets plantés d'arbres fruitiers, n'avoient point trouvé non plus de terme plus propre que celui de *paradis*, pour exprimer la demeure des bienheureux. Mais ce n'est pas sur la signification littérale d'un terme qu'il faut juger des idées que l'on y attache; nous nous servons nous-mêmes de ce mot pour exprimer le séjour du bonheur éternel, sans imaginer, comme les Païens, que ce bonheur consiste à vivre à l'ombre des arbres, & à manger des fruits. De quelques termes que nous puissions nous servir pour le désigner, ils ne nous en donneront jamais une idée exacte, puisque ce bonheur est infiniment au-dessus de toutes nos conceptions & de toutes nos pensées, Isaïe, c. 64, ℣. 4; *I. Cor.*, c. 2, ℣. 9.

PARADIS TERRESTRE, jardin ou séjour délicieux dans lequel Dieu avoit placé Adam & Eve après leur création. Ils y demeurèrent tant que dura leur innocence; mais ils en furent chassés dès qu'ils eurent désobéi à Dieu, en mangeant du fruit défendu.

Voici la description qu'en fait Moïse, *Gen.* c. 2, ℣. 8. » Dieu avoit planté un jardin en Eden, du » côté de l'orient, & il y plaça l'homme qu'il » avoit formé. Il y avoit fait naître tous les ar- » bres les plus agréables à la vue, & dont les » fruits sont les meilleurs; l'arbre de vie étoit au » milieu du jardin, aussi-bien que l'arbre de la » science du bien & du mal. Un fleuve sortoit » d'Eden pour arroser le jardin, & de-là il se » divise en quatre chefs; le nom du premier est » *Phison*; c'est celui qui coule en tournoyant » par le pays d'Havilath, où il se trouve de l'or....; » le nom du second est *Géhon*; c'est celui qui » coule en tournoyant par le pays de Chus; le » troisième est le *Tigre* (*Hiddékel*), qui coule » vers l'Assyrie; le quatrième est l'*Euphrate*«.

Avec cette topographie, il n'est pas fort aisé de découvrir en quel endroit précisément étoit situé le *paradis terrestre*. Tous les Savans conviennent que, dans les langues orientales, *Eden* signifie en général un lieu agréable & fertile, un pays abondant & délicieux, que c'est un nom appellatif qui a été donné à plusieurs contrées de l'Asie. Le Tigre & l'Euphrate sont deux fleuves

célèbres & très-connus ; mais il n'eſt pas aiſé de ſavoir en quel endroit ils ſe ſont autrefois réunis dans un ſeul lit, & ſe ſont ſéparés enſuite en quatre chefs ou quatre branches ; cela ne ſe fait plus aujourd'hui, & le pays dans lequel ils ſe rapprochent le plus paroît abſolument changé.

Il n'eſt donc pas étonnant qu'il y ait eu une multitude de ſentimens divers ſur ce ſujet. Quelques anciens, comme Philon, Origène, les Séleuciens & les Hermianiens, anciens hérétiques, penſoient que le *paradis terreſtre* n'a jamais exiſté, qu'il faut entendre dans un ſens allégorique tout ce qu'en dit l'Ecriture-Sainte ; d'autres l'ont placé hors du monde, & dans un lieu inconnu ; mais, dans ces deux ſuppoſitions, l'on ne voit pas pourquoi Moïſe auroit pris la peine de le décrire, & d'y placer des fleuves dont le lit & le nom ſubſiſtent encore. Quelques-uns plus ſenſés jugent qu'il eſt inutile d'en chercher aujourd'hui la ſituation préciſe, parce que la face du ſol ſur lequel il étoit, a été bouleverſée & changée par le déluge ; on ſait d'ailleurs que la contrée dans laquelle le Tibre & l'Euphrate ſe rapprochent eſt le pays du monde qui, depuis le déluge, & même depuis le ſiècle de Moïſe, a eſſuyé les plus terribles révolutions.

Quoi qu'il en ſoit, les ſyſtêmes adoptés par les modernes touchant la ſituation du *paradis terreſtre*, ſe réduiſent à trois principaux. Le premier, qui a eu pour défenſeurs Heidegger, le Clerc, le Père Abram, place le *paradis* dans la Syrie, aux environs de Damas, près des ſources du Chryſorrohas, de l'Oronte & du Jourdain ; mais ce pays ne porte point les caractères de celui d'*Eden* aſſignés par Moïſe. On doit dire la même choſe de l'opinion du Père Hardouin, qui a penſé que le *paradis terreſtre* étoit dans la Paleſtine, ſur les bords du Jourdain, près du lac de Généſareth.

Selon le ſecond ſyſtême, le pays d'Eden étoit dans l'Arménie, entre les ſources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phaſe ; c'eſt le ſentiment du Géographe Sanſon, de Reland, & de D. Calmet. Mais Moïſe ne dit point que le *paradis* étoit à la ſource de quatre fleuves ; il dit qu'un fleuve ſortoit du lieu nommé *Eden* pour arroſer le *paradis*, qu'enſuite il ſe diviſoit en quatre chefs, ou quatre branches ; D. Calmet eſt forcé de convenir que cela ne s'accorde point avec la topographie qu'il fait du *paradis*.

La troiſième opinion, qui paroît la plus probable, ſuppoſe que ce lieu délicieux étoit placé ſur les deux rives d'un fleuve formé par la réunion du Tigre & de l'Euphrate, que l'on nomme le *fleuve des Arabes*, & qui ſe diviſoit enſuite en quatre branches pour aller ſe jetter dans le golphe Perſique. A la vérité, de ces quatre canaux ou rivières il n'y en a que deux qui ſubſiſtent & qui ſont encore aujourd'hui reconnoiſſables ; mais on prouve, par le témoignage des anciens, que toutes les quatre ont exiſté autrefois. C'eſt le ſentiment qu'ont ſuivi les Auteurs Anglois de l'*Hiſtoire univerſelle*, tome 1, & les Commentateurs de la *Bible de Chais*. M. l'Abbé Clémence s'en eſt ſervi pour réfuter les inepties raſſemblées dans le livre impie, intitulé la *Bible enfin expliquée*, & dans les autres ouvrages du même Auteur. Il faudroit entrer dans un trop long détail pour rapporter les preuves de ce ſentiment, qui a déja été celui de Bochart, d'Etienne Morin, & du ſavant Huet ; ils diffèrent ſeulement les uns des autres dans l'explication de quelques circonſtances de la narration de Moïſe.

C'en eſt aſſez pour répondre à toutes les folles objections des incrédules ; ils ne peuvent rien trouver, dans la deſcription du *paradis terreſtre*, qui ne puiſſe ſe concilier avec la topographie des lieux, avec les noms des pays dont parle Moïſe, avec les témoignages des Auteurs profanes. Quant aux objections qu'ils font contre la ſuite de l'Hiſtoire Sainte, contre les circonſtances de la chûte d'Adam, &c. *Voyez* ADAM.

Les queſtions qui embarraſſent les Commentateurs ſont donc aſſez déplacées. » Où eſt ce fleuve » qui ſe diviſe en quatre autres ? comment cela » s'accorde-t-il avec l'Aſſyrie & l'Euphrate ? quels » fleuves, quels pays ſont déſignés ſous ces autres » noms qui ne ſubſiſtent plus, &c. « ? Moïſe avoit prévenu ces queſtions, non pour le Géographe, mais pour le Naturaliſte, en nous diſant que, par le déluge, Dieu détruiſit les hommes *avec la terre*. Ne cherchons donc plus le *jardin d'Eden*, ce ſéjour de la parfaite innocence eſt perdu ici bas, phyſiquement & moralement. De Luc, *Lettre* 147 *ſur l'Hiſtoire de la terre*, &c., t. 5, p. 667.

Il paroît que c'eſt la raiſon pour laquelle les Pères de l'Egliſe qui ont vêcu dans la Syrie, ſur les bords de l'Euphrate, ou dans le voiſinage, ne ſe ſont pas donné la peine d'expliquer les circonſtances de la narration de Moïſe, & de les concilier avec l'aſpect que les lieux préſentoient de leur tems.

PARADIS CÉLESTE, ſéjour du bonheur éternel dans lequel Dieu récompenſe les Juſtes. Comme on ne connoiſſoit point de lieu plus délicieux ſur la terre qu'un jardin jonché de fleurs & de fruits, l'on a nommé *paradis* le lieu dans lequel Dieu rend les Saints heureux pour toujours.

De même que l'on diſpute pour ſavoir où étoit ſitué le *paradis terreſtre* duquel Adam fut chaſſé après ſon péché, l'on ſait encore moins où eſt le *paradis céleſte* dans lequel nous eſpérons d'aller. Lorſque Jéſus-Chriſt, ſur la croix, dit au bon Larron : » Aujourd'hui vous ſerez avec moi en » *paradis* «, *Luc*, c. 23, ℣. 43. S. Auguſtin avoue qu'il n'eſt pas aiſé de ſavoir où étoit ce lieu délicieux duquel parle le Sauveur ; le *paradis*, continue ce Père, eſt par-tout où l'on eſt heureux, *Epiſt.* 187 *ad Dardan.*, n. 6. On ne conçoit

pas mieux quel endroit S. Paul a voulu désigner, lorsqu'il a dit : » Je connois un homme qui a été » ravi en esprit jusques dans le *paradis*, où il a » entendu des paroles qu'il n'est pas permis à » l'homme de publier «, *II. Cor.* c. 12, ℣. 4.

Jésus-Christ nous dit, à la vérité, que notre récompense est dans le ciel; mais le ciel n'est point une voûte solide, nous ne le concevons que comme un espace vide & immense dans lequel roulent une infinité de globes, ou lumineux, ou opaques. Puisque l'ame de Jésus-Christ jouissoit de la gloire céleste sur la terre, ce n'est pas le lieu qui fait le *paradis*; & puisque Dieu est par-tout, il peut aussi se montrer par-tout aux ames saintes, & les rendre heureuses par la vue de sa propre gloire. Il paroît donc que le *paradis* est moins un lieu particulier qu'un changement d'état, & qu'il ne faut point s'arrêter aux illusions de l'imagination, qui se figure le séjour des esprits bienheureux comme un lieu habité par les corps. Dans le fond, peu nous importe de savoir si c'est un séjour particulier & déterminé par des limites, ou si c'est l'univers entier dans lequel Dieu se découvre aux Saints, & fait leur bonheur éternel.

La foi nous enseigne qu'après la résurrection générale les ames des bienheureux seront réunies à leurs corps; mais S. Paul nous apprend que les corps ressuscités & glorieux participeront à la nature des esprits, *I. Cor.* c. 15, ℣. 44; ils seront par conséquent dans un état duquel nous ne pouvons avoir aucune idée.

Ce seroit donc une nouvelle témérité de vouloir savoir si les bienheureux, revêtus de leur corps, exerceront encore les facultés corporelles & les fonctions des sens; Jésus-Christ nous dit, qu'après la résurrection ils seront semblables aux Anges de Dieu dans le ciel, *Matt.* c. 22, ℣. 30, ce qui exclut les plaisirs charnels. S. Paul nous avertit que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, & que le cœur de l'homme n'a point éprouvé ce que Dieu réserve à ceux qui l'aiment, *I. Cor.* c. 2, ℣. 9. Il faut donc nous résoudre à ignorer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre; ce qu'en ont dit quelques Auteurs plus ingénieux que solidement instruits, ne prouve rien & ne nous apprend rien. L'état des bienheureux est fait pour être un objet de foi & non de curiosité, pour exciter nos espérances & nos desirs, & non pour nourrir des disputes. Les idées grossières des Païens, des Chinois, des Indiens, des Mahométans, touchant l'état des justes après la mort, ont donné lieu à des erreurs & à des abus énormes; la religion chrétienne, en les condamnant, a retranché la source du mal, a inspiré à ses sectateurs des vertus dont le monde n'avoit jamais eu d'exemple. *Voyez* BONHEUR ÉTERNEL.

PARAGUAY. *Voyez* MISSIONS ÉTRANGÈRES.

PARALIPOMÈNES, terme dérivé du grec, qui signifie *choses omises*. On a donné ce nom à deux livres historiques de l'ancien Testament, qui sont une espèce de supplément aux quatre livres des Rois, & dans lesquels on trouve plusieurs faits, ou plusieurs circonstances, que l'on ne lit pas ailleurs. Les anciens Hébreux n'en faisoient qu'un seul livre, qu'ils nommoient *les paroles des jours*, ou *les annales*, parce que cet ouvrage commence ainsi; S. Jérôme l'a nommé *les Chroniques*, parce que c'est une histoire sommaire rangée selon l'ordre chronologique.

On ne sait pas certainement qui est l'Auteur de ces deux livres; on pense communément qu'ils furent écrits par Esdras, aidé du secours des Prophètes Aggée & Zacharie, après la captivité de Babylone; ce sentiment est assez probable, mais il n'est pas sans difficulté. On trouve dans ces deux livres des choses qui n'ont eu lieu que dans les tems postérieurs à Esdras, d'autres qui n'ont pu être dites que par des Ecrivains antérieurs. Mais les premières ont pu être ajoutées comme supplément dans la suite des tems, de même qu'Esdras suppléoit à ce que d'autres avoient dit avant lui; pour les secondes, il les a copiées dans des mémoires plus anciens que lui, & auxquels il n'a rien voulu changer.

L'Auteur des *Paralipomènes* n'est donc ni contemporain des événemens, ni historien original, il n'a fait que rédiger & abréger ses Mémoires écrits par des témoins plus anciens que lui, & il cite souvent ces Mémoires sous le nom d'*Annales* ou de *Journaux de Juda & d'Israël*. Il paroît que son dessein n'a pas été de suppléer à tout ce qui pouvoit avoir été omis par les Auteurs précédens, & qui auroit pu rendre l'histoire sainte plus claire & plus complette; il semble avoir eu principalement pour but de montrer, par les généalogies, quel devoit être le partage des familles revenues de la captivité, afin que chacune rentrât, autant qu'il étoit possible, dans l'héritage de ses pères. Mais il s'est attaché sur-tout à tracer la généalogie des Prêtres & des Lévites, afin qu'ils pussent être rétablis dans leur ancien rang, dans leurs premières fonctions, & dans les possessions de leurs ancêtres, conformément aux anciens registres.

Ce même Auteur ne s'est pas donné la peine de concilier les Mémoires qu'il copioit avec certains endroits des autres livres saints qui pouvoient y paroître opposés au premier coup d'œil, parce que, de son tems, l'on connoissoit assez les faits & les circonstances, pour que l'on pût aisément voir qu'il n'y avoit réellement aucune opposition. Dans la *Bible d'Avignon*, tome 5, p. 147, il y a une comparaison très-détaillée des textes des *Paralipomènes* parallèles à ceux des autres livres de l'Ecriture-Sainte, où l'on voit en quoi ils sont conformes, en quoi ils sont quelquefois différens, & comment ils servent à s'éclaircir les uns les autres. Les Juifs n'ont jamais douté de l'authenticité

des livres des *Paralipoménes*, & il n'y a aucune raison solide d'en contester la canonicité.

PARANYMPHE. C'étoit chez les Hébreux un des amis de l'époux, celui qui conduisoit l'épouse pendant la cérémonie nuptiale, & qui faisoit les honneurs de la noce; il est appellé dans l'Evangile l'*ami de l'époux*, *Joan.* c. 3, ℣. 9. Quelques Commentateurs ont cru que celui qui est appellé *Architriclinus*, dans l'histoire des noces de Cana, n'étoit autre que le *Paranymphe;* mais il est plus probable que c'étoit un voisin, ou un parent des époux, qui étoit chargé de veiller à l'ordre du festin nuptial, & de faire les fonctions de Maître-d'hôtel. S. Gaudence de Brescia assure, sur la tradition des anciens, que cet ordonnateur du festin étoit ordinairement pris du nombre des Prêtres, afin qu'il eût soin qu'il ne se commît rien de contraire aux règles de la religion & de la bienséance.

Dans les écoles de théologie de Paris, on donnoit autrefois le nom de *Paranymphes* à une cérémonie qui se faisoit à la fin de chaque cours de licence. Un Orateur, appellé *Paranymphe*, choisi parmi les Bacheliers, après avoir fait une harangue, apostrophoit chacun de ses confrères, quelquefois par des complimens, plus souvent par des épigrammes satyriques, auxquelles ceux-ci répondoient de même. La Faculté de Théologie a sagement supprimé cet abus, & a réduit les *Paranymphes* à de simples harangues.

PARAPHRASES CHALDAÏQUES. On a ainsi nommé les versions du texte hébreu de l'Ecriture-Sainte, faites en langue chaldaïque. Les Juifs les appellent *targum*, *interprétation* ou *traduction*, & ils ont autant de respect pour ces versions que pour le texte même. En voici l'origine.

Pendant les soixante-dix ans de captivité que les Juifs éprouvèrent à Babylone, les principaux d'entr'eux, sur-tout les Prêtres & les Lévites, conservèrent la langue hébraïque telle qu'ils la parloient dans la Judée avant leur transmigration, & ils eurent soin de l'enseigner à leurs enfans. De-là le Prophète Daniel, qui a écrit pendant la captivité, Esdras, Aggée, Zacharie & Malachie, qui ont écrit après le retour, se sont encore servis de l'hébreu pur; il y a seulement dans le livre de Daniel, & dans ceux d'Esdras, quelques chapitres ou quelques endroits écrits en chaldéen. Mais le commun du peuple, mêlé avec les Chaldéens à Babylone, prit insensiblement leur langage, l'hébreu pur lui devint moins familier qu'il n'étoit auparavant. Aussi lorsqu'après le retour de la captivité Esdras lut au peuple assemblé la loi de Moïse, il est dit que les Lévites, & Esdras lui-même, interprêtoient au peuple ce qui avoit été lu, *Néhém.* c. 8, ℣. 9 & 13.

Dans les siècles suivans, les Rois de Syrie eurent souvent des armées dans la Judée, & les Juifs se trouvèrent environnés de Syriens; il est probable qu'il se mêla encore beaucoup de syriaque à leur langue vulgaire; c'est ce qui détermina, dans la suite, les Docteurs Juifs à faire les *Targums*, à traduire le texte hébreu en chaldéen; mais cet ouvrage ne paroît avoir été exécuté que quatre ou cinq cens ans après Esdras.

Ainsi lorsque ces traductions furent faites, la langue *chaldéenne* étoit divisée en trois dialectes. Le premier & le plus pur étoit celui de Babylone, il s'écrivoit en caractères quarrés, que nous nommons aujourd'hui *caractères hébreux*, & qui furent adoptés par les Juifs, comme plus commodes que les anciennes lettres hébraïques, que nous appellons *samaritaines*. Le second dialecte étoit celui que l'on parloit à Antioche, dans la Comagéne & dans la haute Syrie; mais celui ci doit-être appellé plutôt *langue syriaque*, que langue chaldaïque; elles s'écrivoit & s'écrit encore en caractères très-différens des lettres chaldaïques. Cette langue & ces caractères ont toujours été & sont encore en usage dans les Eglises Syriennes, chez les Maronites, les Jacobites & les Nestoriens. *Voyez* SYRIAQUE. Le troisième dialecte étoit celui que l'on parloit à Jérusalem & dans la Judée; c'étoit un mélange de chaldéen, de syriaque & d'hébreu; c'est pourquoi on l'a nommé *syro-chaldaïque*, & *syro-hébraïque*. Alors le texte hébreu de l'Ecriture-Sainte étoit devenu moins intelligible pour le peuple que du tems d'Esdras.

Les *Targums*, ou *paraphrases chaldaïques* n'ont pas été faites en même tems, ni par le même Auteur, aucun docteur Juif n'a entrepris de traduire en chaldéen, tout l'ancien Testament; mais l'un a traduit certains livres, l'autre a travaillé sur d'autres livres, & l'on ne sait pas les noms de tous; on voit seulement que ces traductions ne sont pas de la même main, parce que le langage, le style & la méthode, ne sont pas exactement les mêmes.

Ces traductions, ou parties de traduction, sont au nombre de huit, nous ne donnerons qu'une courte notice de chacune.

La première & la plus ancienne est celle d'Onkélos, qui a seulement traduit la loi, ou les cinq livres de Moïse; c'est aussi celle qui est en style le plus pur, & qui approche le plus du chaldéen de Daniel & d'Esdras. Ce *Targum* d'Onkélos est plutôt une simple version qu'une *paraphrase*, l'auteur suit mot-à-mot le texte hébreu, & le rend pour l'ordinaire assez exactement. Aussi les Juifs l'ont-ils toujours préféré à tous les autres, & ils en ont fait le plus d'usage dans leurs Synagogues.

La seconde est la traduction des Prophètes par Jonathan Ben-Uzziel; elle approche assez de celle d'Onkélos pour la pureté du style, mais elle n'est pas aussi littérale; Jonathan prend la liberté de *paraphraser*, d'ajouter au texte tantôt une histoire & tantôt une glose, qui souvent ne sont pas fort justes; ce qu'il a fait sur les derniers Prophètes est encore moins clair & plus négligé, que ce qu'il a fait sur les premiers, c'est-à-dire, sur les livres de

Josué, des Juges & des Rois, que les Juifs mettent au rang des livres Prophètiques.

On convient assez parmi les Juifs & parmi les Chrétiens, que le *Targum* d'Onkélos sur la loi, & celui de Jonathan sur les Prophètes, sont pour le moins du siècle de Jésus-Christ. Selon la tradition des Juifs, Jonathan étoit disciple d'Hillel, or celui-ci mourut à peu-près dans le tems de la naissance de Notre-Seigneur; Onkélos étoit contemporain de Gamaliel le vieux, sous lequel S. Paul fit ses études. Ce témoignage est soutenu par la pureté du style des deux ouvrages dont nous parlons, dans lesquels on ne trouve aucun des termes étrangers, que les Juifs adoptèrent dans la suite. Il est très-probable que Jonathan n'a point traduit la loi, mais seulement les livres suivans, parce que la traduction de la loi par Onkélos lui étoit connue. La seule objection que l'on puisse faire contre l'antiquité de ces deux *Targums* est qu'Origène, S. Epiphane, S. Jérôme, ni aucun des anciens Pères de l'Eglise n'en ont parlé; mais cet argument négatif ne prouve rien; on sait que pour lors les Juifs cachoient soigneusement leurs livres, à peine y a-t-il trois cens ans que ces anciennes versions sont connues & publiées parmi les Chrétiens.

Quelques Auteurs ont cru que le Paraphraste Onkélos étoit le même que le Juif prosélyte Akila, ou Aquila, Auteur d'une version grecque de l'ancien Testament, version qu'Origène avoit mise dans ses octaples; mais Prideaux, dans son histoire des Juifs, l. 16, tome 2, p. 281, prouve que ce sont deux personnages très-différens, dont le second n'a écrit qu'environ 130 ans après Jésus-Christ.

Le troisième *Targum* est aussi une traduction chaldaïque de la loi, ou des cinq livres de Moïse, & quelques Auteurs l'ont attribuée au même Jonathan Ben Uzziel dont nous venons de parler. Mais le style de cet ouvrage est très-différent de celui du *Targum* sur les Prophètes, il est encore plus rempli de gloses & de fables, on y trouve des choses & des noms qui n'étoient pas encore connus du tems de Jonathan, on n'en avoit jamais oui parler, avant qu'il parût imprimé à Vénise il y a environ deux cens ans.

Le quatrième est encore sur la loi, & se nomme le *Targum* ou la *paraphrase* de Jérusalem, parce qu'il est écrit dans le dialecte *syro-chaldaïque*, qui étoit en usage à Jérusalem, on n'en connoît ni la date, ni l'Auteur. Ce n'est point une traduction suivie, mais un espèce de commentaire sur des passages détachés. Comme l'on y en trouve plusieurs qui sont conformes à ceux du nouveau Testament, l'on a cru que cet ouvrage devoit-être fort ancien; cependant il est encore plus moderne que le précedent, puisque souvent il le copie mot-à-mot.

Le cinquième est une *paraphase* sur les cinq petits livres que les Juifs appellent *mégilloth*, *rouleaux* ou *volumes*; savoir, Ruth, Esther, l'Ecclésiaste, le Cantique, les lamentations de Jérémie.

Le 6e. est une seconde *paraphrase* sur Esther, le 7e. est sur Job, les pseaumes & les proverbes; ces trois *Targums* sont d'un style plus corrompu, du dialecte de Jérusalem, & l'on ne connoît point les Auteurs des deux premiers. Quant au troisième, sur Job, les pseaumes & les proverbes, on l'attribue à un certain Joseph le borgne, sans que l'on sache qui il étoit, ni en quel tems il a vécu.

Le 8e. *Targum* est sur les deux livres des Paralipomènes; il n'avoit pas été connu avant l'an 1680, tems auquel Beckius le publia à Augsbourg sur un vieux manuscrit.

Aussi à la reserve de la *Paraphrase* d'Onkélos sur la loi, & celle de Jonathan sur les prophètes, toutes les autres sont évidemment postérieures de beaucoup au siècle de Jésus-Christ. Le style barbare de ces ouvrages, & les fables talmudiques dont ils sont remplis, prouvent qu'il n'ont paru qu'après le Talmud de Jérusalem ou même après le Talmud de Babylone, c'est-à-dire, depuis le commencement du quatrième ou du sixième siècle.

Cependant ces *Targums* ou *paraphrases* en général sont fort-utiles. Non-seulement elles servent à expliquer un grand nombre d'expressions hébraïques, qui sans cela seroient plus obscures; nous y trouvons plusieurs anciens usages des Juifs qui servent à éclaircir les livres saints; mais le principal avantage que nous en tirons, c'est que la plupart des prophéties qui regardent le Messie sont prises par les Auteurs de ces *paraphrases*, dans le même sens que nous leur donnons. Cette autorité fait contre les Juifs une preuve invincible, puisqu'ils attribuent aux *Targums* la même autorité qu'au texte hébreu. Les Rabbins se sont avisés de faire croire au commun des Juifs, que ces ouvrages sont partis de la même source que les livres sacrés; que quand Dieu donna la loi à Moïse sur le mont Sinaï, il lui donna aussi la *paraphrase* d'Onkélos, avec la loi orale; que quand son Saint-Esprit dicta aux autres Écrivains les livres sacrés, il leur donna aussi le *Targum* de Jonathan. C'est pour cela même qu'ils ont caché avec tant de soin ces *paraphrases* aux Chrétiens, & que l'on est parvenu si tard a en avoir communication.

Mais il n'est pas prouvé que du tems de Jésus-Christ il y eût déja des *paraphrases chaldaïques*, ou *syro-chaldaïques*, entre les mains des peuples de la Judée. Les Protestans n'ont adopté cette opinion que pour étayer leur prévention sur la prétendue obligation imposée au peuple de lire l'Ecriture-Sainte, & de l'avoir dans une langue qu'il entende. Depuis Esdras jusqu'à Jésus-Christ, il s'est écoulé au moins quatre cens ans, pendant lesquels il n'a pas été question de version des livres saints en langue vulgaire; le peuple s'en tenoit aux instructions & aux explications de vive voix, que lui en donnoient les Prêtres & les Lévites, & il n'y a aucune preuve du contraire.

Selon l'opinion de Prideaux. « Quand on fit lire » à Jésus-Christ la seconde leçon dans la Synago- » gue de Nazareth, *Luc*, c. 4, ℣. 16, il y a beau-

» coup d'apparence que ce fut un *Targum* qu'il lut; » car le passage d'Isaïe, c. 61, ℣ 1, tel qu'il se » trouve dans S. Luc, n'est exactement ni l'hébreu, » ni la version des septante; d'où l'on peut fort » bien conclure, que cette différence venoit de » la version *chaldaïque* dont on se servoit dans » cette Synagogue. Et quand sur la croix il pro- » nonça le pseaume 22, ℣. 1, *Eli, Eli, lama sa- » bacthani, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'a- » vez-vous délaissé*, ce n'est pas l'hébreu qu'il pro- » nonça, mais le *chaldéen*: il y a dans l'hébreu, » *Eli, Eli, lama azabtani.* »

Prideaux & ses copistes pouvoient se dispenser de faire cette observation, puisque plusieurs prophéties citées par S. Mathieu, ne se trouvent pas mot pour mot dans le texte hébreu; il ne s'ensuit pas delà qu'il les a prises dans une *paraphrase chaldaïque*. Jésus-Christ sans-doute entendoit l'hébreu, il auroit donc pu citer le texte avec la plus grande exactitude, sans y rien ajouter; mais cela étoit-il nécessaire? A supposer même que ce soit S. Luc, qui ait fait un léger changement dans les paroles du Sauveur, sans altérer le sens de la prophétie, ce n'est pas un sujet de reproche. Il a pu faire sans crime ce que nous faisons tous les jours; nous citons l'Ecriture-Sainte en françois, sans nous informer s'il y a des traductions françoises imprimées; quelquefois même nous prenons la liberté de nous écarter de nos versions vulgaires, lorsque nous croyons être bien fondés.

Vainement l'on allègue le commandement fait aux Juifs de méditer continuellement la loi du Seigneur; au mot, VERSIONS VULGAIRES, nous ferons voir que le peuple a pu exécuter ponctuellement ce précepte, sans savoir lire ni écrire.

Prideaux dit qu'il y avoit un réglement très-ancien, qui obligeoit chaque particulier à avoir chez lui un exemplaire de la loi; & il cite pour toute preuve de ce fait le témoignage de Maimonide, qui a vécu dans le douzième siècle. Ainsi les Protestans qui tournent en ridicule les traditions de l'Eglise Romaine, nous opposent gravement les traditions des Rabbins comme beaucoup plus respectables.

La meilleure édition des *Targums* ou *paraphrases chaldaïques*, est celle que Buxtorf le Père a donnée à Bâle en 1620, dans la seconde grande Bible hébraïque; mais on les trouve dans la polyglotte d'Angleterre, à la réserve du *Targum* sur les paralipomènes, qui n'avoit pas encore été publié, lorsque Walton a donné cette polyglotte. Voyez-en les *prolégomènes*, sect. 7, c. 12, Prideaux, *hist. des Juifs*, l. 16, tome 2, p. 279.

PARASCEVE, mot grec qui signifie *préparation*. Les Juifs nomment ainsi le Vendredi de chaque semaine, parce qu'ils sont obligés de préparer ce jour-là, leur boire & leur manger pour le lendemain, qui est le jour du Sabbat ou du repos. Il ne paroît cependant pas que l'intention de la loi ait été de leur interdire le jour du Sabbat le travail nécessaire, pour pourvoir à la nourriture; mais c'étoit une des observances superstitieuses, que Jésus-Christ leur a reprochées dans l'Evangile, *Matt.* c. 12, ℣. 5, &c.

Il est dit dans S. Jean, c. 19, ℣. 14, que le jour auquel Jésus-Christ fut mis en croix, étoit *la parascève de Pâques* ou de la Pâque; cela ne signifie pas que l'on préparoit alors l'agneau Pascal pour le manger, puisqu'il avoit été mangé la veille; mais que c'étoit la préparation au Sabbat qui tomboit dans la fête de Pâques, & qui étoit appellé *le grand Sabbat*, à cause de la solemnité.

Dans nos Auteurs liturgiques, le Vendredi saint est appellé *feria sexta, in parasceve*; & c'est la préparation à célebrer dans la nuit du lendemain, le grand mystère de la résurrection de Jésus-Christ.

PARASCHE. Les Juifs nomment ainsi les différentes sections ou leçons, dans lesquelles ils ont coupé le texte de l'Ecriture-Sainte, pour le lire dans leurs Synagogues.

PARATHÉSE, *imposition*. Chez les Grecs c'est la prière que l'Evêque récite sur les Catechumènes, en étendant les mains sur eux pour leur donner la bénédiction, & ils la reçoivent en inclinant la tête. Dans l'Eglise Romaine le Prêtre qui administre le Baptême, étend la main sur le baptisé, en recitant les exorcismes qui précèdent ce Sacrement, & il a la tête couverte; c'est un signe de l'autorité avec laquelle il commande à l'esprit immonde de s'éloigner du baptisé.

PARDON. La raison a persuadé à tous les hommes, que Dieu est miséricordieux & porté à la clémence, que quand nous avons eu le malheur de l'offenser, c'est-à-dire, d'enfreindre sa loi, nous pouvons obtenir de lui le *pardon* par la pénitence. Sans cette croyance salutaire, un pécheur n'auroit point d'autre parti à prendre qu'un sombre désespoir, vingt crimes de plus ne lui coûteroient rien, dès qu'il pourroit espérer d'échapper à la vengeance des hommes.

La révélation a pleinement confirmé cette persuasion générale du genre-humain, Dieu, dès le commencement du monde, fit un acte de miséricorde à l'égard du premier pécheur, il ne punit que par une peine temporelle le péché d'Adam qui méritoit une peine éternelle, & il daigna y ajouter la promesse d'un rédempteur. Il remit de même à Caïn meurtrier de son frère, une partie de la peine qu'il méritoit, & il le rassura contre la crainte dont il étoit saisi, d'être tué par un vengeur. Lors même que Dieu menace les Israëlites de punir leurs crimes, jusqu'à la troisième & la quatrième génération, il promet aussi de faire miséricorde jusqu'à la millième, c'est-à-dire, sans bornes & sans mesure, *Exode*, c. 20, ℣. 6. Le Psalmiste nous apprend que Dieu a pitié de nous; comme un Père

a pitié de ſes enfans, parce qu'il connoît le limon fragile dont il nous a formés, *Pſ.* 102, ℣. 13.

Cette doctrine eſt la baſe du Chriſtianiſme, puiſque c'eſt là deſſus qu'eſt fondée la foi de la rédemption. Jéſus-Chriſt ne ſe contente point de dire : » Soyez miſériſordieux comme votre Père céleſte ; » heureux les miſéricordieux, parce qu'ils recevront miſéricorde. » Mais il ajoute que « ceux qui » ne pardonnent point à leurs frères, ne doivent » eſpérer pour eux-mêmes aucun *pardon*, & il nous » a enſeigné à dire tous les jours à Dieu : *Notre* » *Père....pardonnez-nous nos offenſes, comme nous les* » *pardonnons à ceux qui nous ont offenſés.* » Lorſque que S. Pierre lui demanda : « Seigneur, combien » de fois faut-il que je pardonne à mon frère qui » m'a offenſé, eſt-ce aſſez de ſept fois ? Le Sauveur lui répondit : je ne vous dit point juſqu'à » ſept fois, mais juſqu'à ſoixante & dix-ſept fois ». Par conſéquent ſans bornes & ſans meſure, *Matt.* c. 18, ℣. 21. Il en a donné lui-même l'exemple, puiſqu'il n'a refuſé le *pardon* à aucun pécheur ; la dernière prière qu'il a faite à ſon Père ſur la croix, a été pour lui demander *pardon* pour ceux qui l'avoient crucifié.

On eſt indigné avec raiſon, lorſque l'on entend les incrédules blâmer la facilité avec laquelle on accorde dans toutes les religions, & particuliérement dans le Chriſtianiſme, le *pardon* à tous les pécheurs, ſur-tout à l'article de la mort. Sans doute ces cenſeurs ſans pitié ſe croient eux-mêmes impeccables ; où en ſeroient-ils, s'il n'y avoit aucun lieu d'eſpérer que Dieu leur pardonnera leurs blaſphêmes, & ſi notre Religion ne nous enſeignoit pas qu'il faut pardonner aux inſenſés, auſſi bien qu'aux hommes raiſonnables ? Entre des êtres auſſi foibles & auſſi vicieux que le ſont les hommes en général, la ſociété ne peut-être qu'un commerce continuel de fautes & de *pardons*, & il en eſt de même de la ſociété Religieuſe entre Dieu & l'homme. *Voyez* EXPIATION, MISÉRICORDE DE DIEU.

PARDON, chez les Juifs c'eſt la fête des *Expiations* dont nous avons parlé ailleurs. Ils la célèbrent encore. Léon de Modene obſerve qu'autrefois, la veille de cette fête, les Juifs modernes faiſoient une cérémonie très ridicule ; ils frappoient trois fois ſur la tête d'un coq, en diſant à chaque fois, *qu'il ſoit immolé pour moi*, & ils appelloient cette momerie, *Chappara*, expiation ; mais ils y ont renoncé parce qu'ils ont compris que c'étoit une ſuperſtition ; nous ne voyons pas dans la loi de Moïſe, que le coq ſoit au nombre des animaux qu'il leur étoit ordonné d'offrir en ſacrifice ; mais cette victime étoit commune chez les Païens.

Le ſoir il mangent beaucoup, parce qu'ils obſervent un jeûne rigoureux le lendemain. Pluſieurs ſe baignent & ſe font donner les trente neuf coups de fouet preſcrits par la loi, ceux qui retiennent le bien d'autrui, font alors des reſtitutions, quand ils ont de la conſcience. Ils demandent *pardon* à ceux qu'ils ont offenſés, ils font des aumônes, & donnent tous les ſignes extérieurs de pénitence. Après ſouper, pluſieurs prennent des habits blancs, & ſans ſouliers vont à la Synagogue, qui eſt fort éclairée ce jour-là. Ils y font pluſieurs prières & pluſieurs confeſſions de leurs fautes ; cet exercice dure au moins trois heures, après quoi ils vont ſe coucher. Quelques-uns paſſent la nuit dans la Synagogue en priant Dieu & en recitant des pſeaumes. Le lendemain dès le point du jour ils retournent à la Synagogue, & y demeurent juſqu'à la nuit en diſant des pſeaumes, des prières, des confeſſions, & en demandant *pardon* à Dieu. Lorſque la nuit eſt venue, & que les étoiles paroiſſent, on ſonne du cor pour avertir que le jeûne eſt fini ; alors ils ſortent de la Synagogue, ſe ſaluent les uns les autres, en ſe ſouhaitant une longue vie, ils béniſſent la nouvelle lune, & retournent chez eux prendre leurs repas. Léon de Modène, *Cérém. des Juifs*, 3e. part. c. 6.

Toutes ces démonſtrations extérieures ne ſont certainement pas un préſervatif infaillible contre le péché, pluſieurs hypocrites en abuſent ſans doute, d'autres l'ont répétée vingt fois ſans reſtituer le bien d'autrui, & ſans en devenir plus ſcrupuleux ſur l'article de la probité. Mais il y auroit de l'entêtement à ſoutenir qu'elle ne ſert à rien du tout, qu'elle n'a jamais contribué à faire réparer ni a prévenir aucun crime ; quand elle n'en empêcheroit qu'un ſeul par an, ce ſeroit toujours autant de gagné. Une expérience conſtante prouve que des pratiques générales & publiques, auxquelles toute une nation ou toute une ville prend part, font plus d'impreſſion que ce que l'on fait en particulier. Les hommes toujours pris par les ſens contractent, ſans s'en appercevoir, les ſentimens & les affections dont ils ſont témoins, tel qui a commencé la cérémonie avec un cœur endurci, ſe trouve quelquefois ému avant qu'elle finiſſe, & ſe convertit ſincèrement.

PARDON, dans l'Egliſe Catholique eſt la même choſe qu'*Indulgence*. *Voyez* ce mot.

On appelloit auſſi autrefois *pardon*, la prière que nous nommons l'*Angelus*, parce que les Souverains Pontifes y ont attaché une Indulgence, *Voyez* ANGELUS.

Dans les anciens Auteurs Anglois, *pardon*, *venia*, ſignifie l'action de ſe proſterner pour demander *pardon* à Dieu ; *proſtratus in longâ veniâ*, proſterné pendant long-tems par pénitence.

PARÉNÈSE, diſcours *parénétique*, exhortation à la piété. Tant que la parole aura du pouvoir ſur les hommes, il ſera utile de leur faire des exhortations & des diſcours de piété. La plupart d'entr'eux péchent par défaut de réfléxion ; ils ont donc beſoin d'être rappellés à eux-mêmes & à leurs devoirs, par des diſcours qui les inſtruiſent

&

& les excitent à la vertu. Plusieurs ne savent pas lire, ou sont incapables de le faire avec assez d'attention ; un discours sensé, solide, animé, fait sur eux beaucoup plus d'impression qu'une lecture. Le peuple même le plus grossier, sent très-bien la différence qu'il y a entre une exhortation bien faite, adaptée à sa capacité & à ses besoins, & un discours vague qui ne lui apprend rien, ne lui laisse rien dans l'esprit, & n'excite aucun sentiment dans son cœur. *Voyez* SERMON.

PARENS. Dans l'Ecriture-Sainte ce terme se prend non-seulement pour le père, la mère, & les aïeux, mais pour tout degré de consanguinité ; les Hébreux confondoient le mot de *frère*, avec celui de *parent*. Il est dit de Melchisedech qu'il étoit sans père, sans mère, & sans généalogie, ou sans *parens*, parce qu'il n'en est pas fait mention dans l'Histoire-Sainte.

Chez les anciens, & parmi le peuple qui conserve encore la simplicité des anciennes mœurs, les affections de *parenté* étoient plus vives que parmi nous; & il en résultoit un très-grand avantage pour la société. Une famille se soutient par l'attachement & l'intérêt mutuel de ceux qui la composent, par le point d'honneur qui leur fait craindre toute espèce de tache ; si l'un d'entr'eux est vicieux, tous se réunissent pour le reprimer. Une fausse philosophie a inspiré un *Egoïsme* destructeur. A peine les pères & les enfans, les frères & les sœurs conservent-ils ensemble quelque liaison, & la société se trouve composée de membres très-indifférens les uns aux autres.

Lorsque l'Ecriture-Sainte condamne les affections *de la chair & du sang*, elle ne reprouve les attachemens de *parenté* que quand ils sont excessifs, & qu'ils peuvent nous faire manquer à ce que nous devons à Dieu & à la société. Jésus-Christ voulut que ses Disciples renonçassent à leurs *parens*, & à leurs familles, parce qu'il falloit qu'ils se livrassent tout entiers à la prédication de l'Evangile, & qu'ils allassent porter la foi à toutes les nations. Les incrédules l'ont accusé faussement d'avoir méconnu lui-même ses *parens*, & d'avoir manqué d'affection pour eux ; il étoit obligé de donner à ses Disciples l'exemple d'un détachement parfait, mais il ne dédaigna pas de mettre au rang de ses Apôtres les deux saints Jacques, S. Jude & S. Jean l'Evangeliste, qui étoient ses *parens*.

Il y a cependant dans l'Evangile quelques passages dont les incrédules abusent pour étayer leur accusation ; dans S. Marc, c. 3, ℣. 31, il est dit que la mère de Jésus & *ses frères*, c'est-à-dire *ses parens* vinrent pour lui parler, pendant qu'il enseignoit le peuple, que les assistans lui dirent : » Voilà votre mère & vos frères qui sont hors » de la maison & qui vous demandent; Jésus » répondit : Qui sont ma mère & mes frères ? » En montrant ceux qui étoient autour de lui, » il dit : Voilà ma mère & mes frères ; celui qui » fait la volonté de Dieu, est mon frère, ma sœur » & ma mère. » Dans ce même chapitre, ℣. 21, on lit que *ses proches* allèrent pour le prendre ou pour l'enfermer, en disant, *il est tombé en démence*. D'ailleurs S. Jean, c. 7, ℣. 5, nous apprend que ses *parens* ne croyoient pas en lui. Delà un incrédule qui a donné une *histoire critique de Jésus-Christ* soutient qu'il étoit en dissension avec sa famille, qu'il la méconnoissoit & la mépriſoit, que ses *parens* de leur côté étoient scandalisés & fâchés de sa conduite, qu'ils le regardoient comme un insensé qui méritoit d'être renfermé.

Si cette calomnie avoit la moindre lueur de vraisemblance, il seroit étonnant que les Juifs très-instruits des différentes circonstances de la vie du Sauveur, que Celse, Porphyre & Julien qui avoient lu nos Evangiles avec beaucoup d'attention, n'y eussent pas remarqué ce fait important ; mais c'est un trait de pure malignité de la part des incrédules modernes.

Que prouve le premier passage ? Il prouve que Jésus-Christ regardoit la fonction d'instruire le peuple comme plus importante que l'obligation de recevoir la visite de ses *parens* ; que cette visite arrivoit dans un moment peu favorable, que Jésus faisoit encore plus de cas de la vertu & des dons de la grace, que des liens du sang & des affections de *parenté*. Il ne s'ensuit rien de plus.

Nous soutenons que le second est mal traduit ; si l'on veut examiner de près le texte Grec, il porte à la lettre : » Jésus & ses Apôtres vinrent à la mai- » son, & la foule s'assembla de nouveau, de ma- » nière qu'ils ne pouvoient pas seulement prendre » leurs repas. Ceux qui étoient autour de Jésus » ayant entendu le bruit de cette troupe de peuple, » sortirent pour fermer la porte, & dirent à ceux » qui vouloient entrer : Jésus n'en peut plus, il » est en défaillance, ou il est sorti » *Marc*, c. 3. ℣. 20. Il n'est donc point ici question des *proches* ou des *parens* de Jésus, il n'en est parlé qu'au ℣. 31. L'Evangéliste n'a pas pu dire d'eux *qu'ils sortirent* de la maison, puisqu'ils n'y étoient pas entrés. Le dessein des Apôtres étoient d'enfermer Jésus, non par violence, mais pour le délivrer de la foule qui venoit l'accabler, & pour lui laisser au moins le tems de prendre de la nourriture : ce qu'ils disent à cette foule pour l'écarter signifie également, *il est sorti*, ou *il est hors de lui*, il est tombé en défaillance.

A la vérité, si l'on excepte S. Jean Baptiste, *parent* du Sauveur, & qui lui rendit témoignage avant même qu'il commençât de prêcher, ses autres *parens* ne crurent pas d'abord en lui, & cela n'est pas étonnant. Une famille pauvre & obscure, telle qu'étoit celle de Jésus, est naturellement timide. En voyant les contradictions auxquelles Jésus étoit exposé, ses *parens* craignirent que la haine des Juifs ne retombât sur eux ; l'intérêt de leur repos se joignit au préjugé général, que le fils d'un artisan, né dans l'obscurité, ne pou-

voit être le Meſſie, ou le Redempteur promis à Iſraël.

Mais après les miracles, la mort, la réſurrection & l'aſcenſion de Jéſus-Chriſt, ſes *parens* crurent certainement en lui ; puiſque S. Siméon ſon couſin germain, âgé de 120 ans, les deux ſaints Jacques & pluſieurs autres de ſes *proches* ſouffrirent le martyre pour lui ; *Euſèbe*, *hiſt. Eccleſ.* l. 3, c. 20. & 32. Alors leur foi ne pouvoit plus être ſuſpecte ; ſi elle avoit paru plutôt, les incrédules diroient que la vanité & l'eſpérance de quelque avantage temporel avoient été les motifs de leur conduite.

PARFAIT, PERFECTION. Ces deux termes ne peuvent être attribués dans le même ſens à Dieu & aux Créatures. Lorſque nous diſons que Dieu eſt *parfait*, nous entendons qu'il eſt l'Être par excellence, qui exiſte de ſoi-même, qui eſt ſans défaut, dont les attributs ne peuvent augmenter ni diminuer, puiſqu'ils ſont infinis ; par conſéquent tous ſes attributs ſont des *perfections* abſolues. Parmi les Êtres créés au contraire, aucun n'eſt abſolument parfait, il n'en eſt aucun dont les attributs ne ſoient ſuſceptibles d'augmentation & de diminution, puiſqu'ils ſont bornés.

Un être créé eſt cenſé *parfait* lorſqu'on le compare à un autre être moins *parfait* que lui, & il eſt cenſé imparfait, ſi on le compare à un être meilleur, ou qui a moins de défauts ; ſes attributs ne ſont donc que des *perfections* ou des imperfections relatives. Quand on demande pourquoi Dieu, qui eſt tout-puiſſant, a fait des créatures ſi imparfaites, c'eſt comme ſi l'on demandoit pourquoi il a fait des êtres bornés ; il ne pouvoit pas créer des êtres infinis ou égaux à lui-même. Il n'eſt aucune créature à laquelle Dieu n'ait pu donner un plus haut degré de *perfection*, & il n'en eſt aucune à laquelle il n'ait pu auſſi en donner moins. Toutes lui ſont donc redevables de l'être qu'il leur a donné, & du degré de *perfection* qu'il a daigné leur accorder.

Si l'on s'obſtine à prendre les termes de *perfection* & d'*imperfection* des créatures dans un ſens abſolu, on peut fonder ſur cet abus des termes des ſophiſmes à l'infini ; nous l'avons fait voir ailleurs. *Voyez* BIEN & MAL.

Ceux qui diſent qne c'eſt un trait d'injuſtice & de partialité de la part de Dieu, d'avoir donné à certaines créatures plus de *perfections* qu'aux autres, ne s'entendent pas eux-mêmes. Dans la diſtribution des dons de pure grace, peut-il y avoir de l'injuſtice ou de la partialité ? Dieu ſans doute ne doit rien à des créatures qui n'exiſtent pas encore, l'Etre qu'il leur donne, & chaque degré de *perfection* qu'il y ajoute, ſont autant de bienfaits purement gratuits. D'ailleurs, la ſociété des créatures ſenſibles & intelligentes n'eſt fondée que ſur leurs beſoins mutuels, & ſur les ſecours qu'elles peuvent mutuellement ſe prêter ; ſi l'égalité des dons naturels & ſurnaturels étoit parfaite entr'elles, toute ſociété ſeroit impoſſible. *Voyez* INÉGALITÉ.

Le terme de *perfection*, dans le nouveau Teſtament, ſignifie ordinairement l'aſſemblage des vertus morales & chrétiennes ; les *parfaits* ſont ceux qui évitent toute eſpèce de crime, & pratiquent la vertu, autant que la foibleſſe humaine en eſt capable. Lorſque Jéſus-Chriſt nous dit : » Soyez *parfaits* comme votre Père céleſte eſt » *parfait* «, *Matt.* c. 5, ℣. 48. On conçoit aiſément que cette comparaiſon ne doit pas être priſe à la rigueur ; Jéſus-Chriſt nous commande ſeulement de faire tous nos efforts pour imiter les *perfections* de Dieu, ſur-tout ſa bonté bienfaiſante à l'égard de tous les hommes ; c'eſt principalement de cet attribut divin qu'il eſt queſtion dans cet endroit. Il en étoit de même lorſque Dieu diſoit aux Juifs : » Soyez ſaints, parce que je » ſuis ſaint «.

Un jeune homme étant venu demander au Sauveur ce qu'il devoit faire pour obtenir la vie éternelle, & ayant aſſuré qu'il avoit gardé tous les commandemens de Dieu, notre divin Maître répliqua : » Si vous voulez être *parfait*, allez » vendre ce que vous poſſédez, donnez-le aux » pauvres, vous aurez un tréſor dans le ciel, & » venez me ſuivre «, *Matt.* c. 19, ℣. 21. Il y a donc un degré de *perfection* qui n'eſt pas commandé en rigueur, & ſous peine de damnation, mais par lequel on peut mériter une plus grande récompenſe dans le ciel ; & cette *perfection* conſiſte principalement dans la pratique des conſeils évangéliques. *Voyez* CONSEILS.

PARFUM. *Voyez* ENCENS.

PARHERMÉNEUTES, faux Interprêtes. On nomma ainſi, dans le ſeptième ſiècle, certains hérétiques qui interprêtoient l'Ecriture-Sainte ſelon leur ſens particulier, & qui ne faiſoient aucun cas des explications de l'Egliſe, & des Docteurs orthodoxes. C'eſt probablement ce qui donna lieu au dix-neuvième Canon du Concile *in Trullo*, tenu l'an 692, qui défend d'expliquer l'Ecriture-Sainte d'une autre manière que les Saints Pères & les Docteurs de l'Egliſe. Mais cet abus a été commun à toutes les ſectes d'hérétiques.

PARJURE. Ce crime ſe commet en deux manières ; 1°. lorſque l'on jure ou que l'on atteſte par ſerment une choſe que l'on ſait ou que l'on croit être fauſſe ; 2°. Lorſque l'on n'exécute point ce que l'on avoit promis avec ſerment ; dans l'un & l'autre cas, c'eſt prendre le nom de Dieu en vain, & manquer de reſpect à Dieu, dont on a oſé atteſter le ſaint nom.

Barbeyrac, dans ſon *Traité de la morale des Pères*, c. 11, §. 14, a trouvé bon d'accuſer Saint Baſile d'avoir eu des idées trop peu juſtes ſur le *parjure*, & d'avoir ſuppoſé que c'en eſt un, lorſqu'en

jurant l'on s'eſt trompé de bonne foi. Il cite l'Homélie ſur le *Pſ.* 14, n. 5; & les nouveaux Editeurs de S. Baſile ont fait voir que cette Homélie n'eſt pas de lui. Mais, quelqu'en ſoit l'Auteur, on le cenſure mal-à-propos. Il dit que celui qui a juré de faire une choſe, *en la croyant poſſible*, lorſqu'elle ne l'étoit pas, s'eſt expoſé à commettre une eſpèce de *parjure*, puiſqu'il ne peut pas accomplir ce qu'il avoit promis avec ſerment. Nous ne voyons pas en quoi cet Auteur s'eſt trompé. Quant à S. Baſile, qui décide, *Epiſt.* 199, *ad Amphiloch.*, *Can.* 29, que le jurement eſt abſolument défendu, il parle comme l'Evangile, & il l'explique, en diſant qu'il faut apprendre à ceux qui ſont conſtitués en autorité à *ne pas jurer aiſément*. Enſuite il remarque, avec raiſon, que celui qui a juré imprudemment de faire une mauvaiſe action, augmente ſon crime, en exécutant ſon mauvais deſſein, ſous prétexte qu'il ne veut pas ſe parjurer; il donne pour exemple Hérode, qui ôta la vie à S. Jean-Baptiſte, parce qu'il l'avoit ainſi juré. Où eſt ici l'erreur? En conſéquence Beauſobre, autre Proteſtant calomniateur des Pères, a excuſé les *parjures* que ſe permettoient les Manichéens & les Priſcillianiſtes pour cacher leurs erreurs. Ces Critiques ne ſont Caſuiſtes ſévères que quand il s'agit d'accuſer les Pères de l'Egliſe. *Voyez* JUREMENT.

PAROISSE, terme formé du grec παρ' οἰκία, *demeure voiſine*. On nomme ainſi la réunion de pluſieurs maiſons, ou de pluſieurs hameaux, ſous un ſeul Paſteur, qui les deſſert *in divinis* dans une Egliſe particulière, que l'on appelle pour ce ſujet *Egliſe paroiſſiale*; & le Paſteur en titre ſe nomme *Curé*.

Ce qui regarde l'érection, les droits, les revenus, l'adminiſtration des *Paroiſſes*, appartient à la diſcipline, par conſéquent à la Juriſprudence canonique; nous ne ferons qu'en rapporter hiſtoriquement l'origine, comme elle ſe trouve dans les Ecrivains Eccléſiaſtiques.

Selon les obſervations du P. Thomaſſin, il ne paroît pas que, pendant les quatre premiers ſiècles de l'Egliſe, il y ait eu des *Paroiſſes*, ni des Curés en titre; on ne voit point alors de veſtiges d'aucune Egliſe ſubſiſtante, à laquelle l'Evêque ne préſidât pas. Ce ne fut que vers la fin du quatrième ſiècle que l'on commença d'ériger des *Paroiſſes* en Italie. Cependant dès le tems de Conſtantin il y avoit, dans la ville d'Alexandrie, & dans les campagnes des environs, des *Paroiſſes* établies; S. Epiphane nous l'apprend, S. Athanaſe ajoute que dans les grands villages il y avoit des Egliſes & des Prêtres pour les gouverner; il en compte dix dans le pays appellé *la Maréote*. Il dit qu'aux jours de fêtes ſolemnelles les Curés d'Alexandrie ne célébroient point la Meſſe, mais que tout le peuple s'aſſembloit dans une Egliſe pour aſſiſter aux prières & au ſacrifice offert par l'Evêque. Thomaſſin, *Diſcipline de l'Egliſe*, 1re part., l. 1, c. 21 & 22.

En effet, comme l'a remarqué Bingham, à meſure que le nombre des fidèles s'eſt augmenté, il a fallu multiplier les Egliſes & les Miniſtres pour célébrer l'office divin & adminiſtrer les Sacremens, ſur-tout dans les grandes villes. Les mêmes raiſons qui ont engagé à augmenter le nombre des Diocèſes & des Evêques, ont également porté ceux-ci à ériger des *Paroiſſes*, à en confier le gouvernement à des Prêtres éprouvés, parce qu'ils ne pouvoient plus ſuffire ſeuls aux beſoins des fidèles. De-là on peut conclure que, dès les premiers ſiècles, il y avoit dans les grandes villes, telles que Rome & Alexandrie, ſinon des *Paroiſſes*, du moins l'équivalent, c'eſt-à-dire, des Egliſes particulières, où l'on célébroit l'office divin auſſi-bien que dans l'Egliſe cathédrale ou épiſcopale. Optat de Miléve nous apprend qu'à Rome il y avoit déja quarante Egliſes, ou Baſiliques, avant la perſécution de Dioclétien, par conſéquent à la fin du troiſième ſiècle. De-là Bingham conclut que les moindres villes avoient auſſi au moins une Egliſe deſſervie par des Prêtres & des Diacres, qu'il y en avoit même à la campagne dans les villages & les hameaux, où les fidèles pouvoient s'aſſembler, dans les tems de perſécution, avec moins de danger que dans les villes, comme il paroît par les Conciles d'Elvire & de Néocéſarée tenus dans ce tems-là. L'an 542, le Concile de Vaiſons fait auſſi expreſſément mention des *Paroiſſes* de la campagne, & accorde aux Prêtres qui les gouvernent le pouvoir de prêcher, qui avoit été d'abord réſervé aux Evêques. On en établit de même ſucceſſivement dans les Gaules, & dans les pays du Nord; cependant, en Angleterre, cet établiſſement paroît n'avoir eu lieu que vers la fin du ſeptième ſiècle.

Bingham avoue encore que dans les grandes villes les *paroiſſes* ne furent pas d'abord deſſervies par des Curés en titre, mais par des Prêtres que les Evêques choiſiſſoient dans leur Clergé, & qu'ils changeoient ou révoquoient à volonté. C'eſt auſſi le ſentiment de M. de Valois dans ſes notes ſur le premier liv. de *Sozomène*, c. 15. On ne ſait pas préciſément s'il en étoit de même des *Paroiſſes* de la campagne, ſur-tout de celles qui étoient un peu éloignées de la ville épiſcopale. *Orig. Eccléſ.*, tome 3, l. 19, c. 8, §. 1 & ſuiv.

Quant au revenu de ces égliſes & à la manière dont on a pourvu à la ſubſiſtance des Curés, *voyez le Dict. de Juriſprud.*

PAROLE. Ce mot en hébreu a une ſignification auſſi étendue que *res* en latin, qui vient évidemment du grec ῥέω, je *parle*, & que notre mot françois *choſe*, qui eſt le *cauſa* des latins: nous diſons encore *cauſer* pour *parler*. Comme preſque tout ſe fait par la *parole* parmi les

hommes, dans nos verſions latines de l'Ecriture-Sainte, le mot *verbum*, qui eſt la traduction de l'hébreu *dabar*, ſignifie non-ſeulement *parole*, *promeſſe*, *volonté déclarée*, *révélation*, mais *choſe*, *action*, *événement*, &c. Il ſeroit aiſé d'en apporter vingt exemples.

PAROLE DE DIEU. Lorſque Dieu a fait connoître ſa volonté aux hommes, ſoit par lui-même, ſoit par d'autres hommes auxquels il a donné des ſignes certains d'une miſſion ſurnaturelle, ce qui nous a été ainſi révélé eſt cenſé être la *parole de Dieu*. Conſéquemment nous donnons ce nom à l'Ecriture-Sainte, parce qu'elle a été originairement écrite par des hommes auxquels Dieu avoit donné commiſſion expreſſe de nous parler de ſa part. Il n'eſt pas néceſſaire que Dieu ait révélé ou inſpiré immédiatement aux Ecrivains ſacrés toutes les expreſſions & tous les termes dont ils ſe ſont ſervis, il ſuffit que Dieu leur ait révélé ce qu'ils ne pouvoient pas ſavoir naturellement, qu'il les ait excités, par un mouvement de ſa grace, à écrire, & qu'il ait veillé, par une aſſiſtance particulière, à ce qu'ils n'enſeignaſſent aucune erreur.

Que cette *parole* ait été prononcée de vive voix, ou qu'elle ait été miſe par écrit, c'eſt une circonſtance accidentelle qui n'en change point la nature; les Apôtres ont commencé par prêcher avant d'écrire, la foi de ceux qui les ont entendus n'étoit pas différente de la foi de ceux qui ont lu leurs écrits : Dieu, ſans doute, peut veiller à la conſervation d'une doctrine prêchée de vive voix, comme à la ſûreté & à l'intégrité de l'Ecriture; c'eſt ainſi qu'il a conſervé la révélation primitive, pendant deux mille cinq cens ans, parmi les Patriarches.

Lorſque les hommes, qui avoient reçu de Dieu une miſſion extraordinaire & ſurnaturelle, ont déclaré qu'ils avoient le pouvoir de donner à d'autres cette même miſſion, & qu'ils la leur ont donnée en effet, pour continuer le même miniſtère, nous ne voyons pas pourquoi l'on refuſeroit de regarder comme *parole de Dieu* la doctrine de ces nouveaux envoyés, auſſi-bien que celle des premiers, ſur-tout lorſqu'ils déclarent tous qu'il ne leur eſt pas permis de rien ajouter, ni de rien changer à ce qui a été prêché d'abord, & que tous enſeignent uniformément la même doctrine. S. Paul nous dit que Jéſus-Chriſt a donné non-ſeulement des Apôtres, des Prophètes & des Evangéliſtes, mais encore des Paſteurs & des Docteurs, » afin que nous nous rencontrions tous » dans l'unité de la foi....., & que nous ne » ſoyons pas comme des enfans flottans & em- » portés à tout vent de doctrine «, *Epheſ.* c. 4, ℣. 11. La miſſion des Paſteurs & des Docteurs qui ont ſuccédé aux Apôtres & aux Evangéliſtes eſt donc la même que la leur, elle vient de la même ſource, elle a le même objet; elle mérite donc la même docilité & le même reſpect de notre part.

Le même Apôtre dit à ſon Diſciple Timothée, qu'il ſera bon Miniſtre de Jéſus-Chriſt, en propoſant aux fidèles la foi dans laquelle il a été nourri, & la bonne doctrine qu'il a reçue, il lui ordonne de l'enſeigner, de la commander, *I. Tim.* c. 4, ℣. 6 & 11; de la garder comme un dépôt, c. 6, ℣. 20; de la confier à des hommes fidèles qui ſeront capables d'enſeigner les autres, *II. Tim.* c. 2, ℣. 2. Après lui avoir dit : » Et comme » vous connoiſſez dès l'enfance les ſaintes lettres » qui peuvent vous inſtruire pour le ſalut par la » foi qui eſt en Jéſus-Chriſt....«. Il ajoute : » Je » vous en conjure en préſence de Dieu & de » Jéſus-Chriſt, prêchez la *parole*, *&c.* »; c. 3, ℣. 15; c. 4, ℣. 1.

Voilà donc une continuation de miſſion & de miniſtère apoſtolique. Si la lecture de l'Ecriture-Sainte étoit abſolument néceſſaire, & ſuffiſoit à tous les fidèles pour leur donner la foi, & la ſcience du ſalut, qu'étoit-il encore beſoin de leur prêcher la *parole?* Mais c'eſt parce que Timothée connoiſſoit ces ſaints livres, que S. Paul le juge capable de prêcher & d'enſeigner. L'Apôtre penſoit donc que la prédication ou l'enſeignement des Paſteurs étoit pour les ſimples fidèles la *parole de Dieu*, & leur tenoit lieu des ſaintes lettres, que la plupart ne connoiſſoient pas, & ne pouvoient pas connoître. *Voyez* ÉCRITURE-SAINTE.

Ainſi nous diſons que les Paſteurs & les Prédicateurs nous prêchent la *parole de Dieu*, parce qu'ils ont reçu la miſſion ordinaire des Evêques; & nous ſommes certains qu'ils ne nous enſeignent rien de contraire à la *parole de Dieu* écrite, tant qu'ils ne ſont pas déſavoués par ceux qui leur ont donné cette miſſion. *Voyez* MISSION.

PARRAIN, c'eſt celui qui préſente un enfant au baptême, qui le tient ſur les fonts, qui répond de ſa croyance, & lui impoſe un nom. Dans les premiers ſiècles du Chriſtianiſme, il étoit à craindre que l'on ne fût trompé par quelques-uns de ceux qui ſe préſentoient pour recevoir le baptême, on voulut, pour ſûreté, avoir le témoignage d'un Chrétien bien connu, qui pût répondre de la croyance & des mœurs du proſélyte, qui ſe chargeât de continuer à l'inſtruire & à le ſurveiller. Ce répondant fut nommé *pater luſtralis*, *luſtricus parens*, *ſponſor*, *patrinus*, *ſuſceptor*, *geſtator*, *offerens*. Et il en fut de même des *Marraines* par rapport aux perſonnes du ſexe. Cet uſage que la prudence avoit ſuggéré à l'égard des adultes, fut jugé utile & convenable à l'égard des enfans, lorſque ce n'étoient point leurs pères & mères qui les préſentoit au baptême; il falloit que quelqu'un répondît pour eux aux interrogations qu'on leur faiſoit.

Comme la fonction des *Parrains* & *Marraines* à l'égard de leur *filleul* étoit une eſpèce d'adoption,

l'Eglise jugea convenable qu'elle produisît la même affinité ; elle devint ainsi un empêchement au mariage, & une loi de Justinien confirma cette discipline.

Pendant un tems la coutume s'introduisit de prendre plusieurs *Parrains* & plusieurs *Marraines*, aujourd'hui l'on n'en prend plus qu'un de chaque sexe ; l'on peut en prendre un pour la confirmation, quoique cela ne soit pas absolument nécessaire. Cet usage a été sagement conservé ; indépendamment des raisons qui l'ont fait établir dans l'origine, l'affinité spirituelle que contractent le *Parrain* & la *Marraine* avec leur filleul, & avec ses père & mère, est un lien de plus entre les familles qui ne peut produire que de bons effets ; souvent un enfant, qui avoit perdu ses parens, a trouvé une ressource très-avantageuse dans ceux qui l'avoient présenté au baptême. S. Augustin nous apprend que les vierges consacrées à Dieu rendoient souvent ce service de charité aux enfans qui avoient été exposés par la cruauté de leurs parens. Bingham, *Orig. Eccléſ.*, tome 4, l. 11, c. 8.

PARRICIDE. Sous ce nom les Auteurs Ecclésiastiques entendent non-seulement le meurtre d'un père ou d'une mère commis par un enfant, mais celui d'un enfant commis par son père ou par sa mère. Ce crime a toujours été puni par les loix de l'Eglise, aussi-bien que par les loix civiles ; la peine ordinaire étoit l'excommunication, ou l'état de pénitence perpétuelle ; dans plusieurs Eglises, il étoit défendu d'accorder aux coupables la communion, même à la mort.

Lorsque les Païens s'avisèrent d'accuser les Chrétiens d'égorger un enfant dans leurs assemblées, nos Apologistes firent sentir l'absurdité de cette calomnie par l'horreur que notre religion nous inspire pour l'homicide en général ; mais ils reprochèrent avec force aux Païens la multitude des meurtres qui se commettoient parmi eux, la cruauté avec laquelle les pères & mères exposoient leurs enfans pour se décharger de la peine de les nourrir, le peu de scrupule qu'avoient les femmes de se faire avorter. Dans la discipline actuelle, toutes les espèces d'homicides sont encore un cas réservé. Bingham, *Orig. Eccléſ.* t. 7, l. 16, c. 10, §. 5.

PARSIS ou PARSES, sectateurs de l'ancienne religion des Perses, dont Zoroastre a été l'auteur ou le restaurateur. Comme les anciens Docteurs ou Ministres de cette religion se nommoient *Mages*, elle est quelquefois appellée la *Magisme*.

Jusqu'à nos jours elle avoit été assez mal connue, & elle avoit fourni aux Savans une ample matière de disputes, les Auteurs Grecs & Latins ne nous en avoient donné que des notions très-imparfaites. Dans le dernier siècle, Hydes, savant Anglois, dans son Traité *de religione veterum Perſarum*, en avoit fait l'éloge plutôt que le tableau ; il prétendit que les Grecs, & même les Pères de l'Eglise, l'avoient mal représentée, & avoient attribué aux Mages des erreurs auxquelles ceux-ci n'avoient jamais pensé, que la doctrine de Zoroastre étoit, dans le fond, la croyance d'Abraham & de Noé, la vraie religion des Patriarches. Prideaux, dans son *Hiſtoire des Juifs*, t. 1, l. 4, p. 131, en jugea beaucoup moins favorablement ; il soutint que les *Parſis* étoient *Dualiſtes* & *Polythéiſtes*, qu'ils admettoient deux premiers principes de toutes choses, qu'ils adoroient le soleil, le feu, & plusieurs autres créatures, que sur ce point essentiel les anciens Auteurs ne leur en avoient point imposé.

Pour savoir plus certainement la vérité, M. Anquetil entreprit, en 1755, le voyage des Indes, où il savoit qu'il y a un assez grand nombre de *Parſis*, afin de se procurer les ouvrages originaux de Zoroastre, qui étoient encore inconnus en Europe ; il les y a trouvés en effet, les a rapportés en France, & en a donné la traduction en 1771, sous le titre de *Zend-Aveſta*. Avec ce secours, & celui de plusieurs Mémoires insérés dans la collection de l'Académie des Inscriptions, nous pouvons juger de la religion de Zoroastre & des *Parſis* avec beaucoup plus de certitude qu'autrefois.

Dans le tome 70, *in*-12, de ces Mémoires, M. Anquetil s'est attaché à prouver que les ouvrages qu'il a publiés sous le nom de Zoroastre sont véritablement de ce Législateur, ou du moins qu'ils sont aussi anciens que lui ; il a répondu aux doutes & aux objections que quelques Savans avoient proposés contre l'authenticité de ces écrits, & nous ne voyons pas que l'on ait encore tenté de détruire les preuves qu'il a données.

La vie de Zoroastre est tirée de ses propres ouvrages & de ceux de ses Disciples, des Ecrivains orientaux, rapprochés des Auteurs Grecs & Latins. Ce Législateur a paru, selon M. Anquetil, cinq cens cinquante ans avant Jésus-Christ. Hyde est de même avis, & Prideaux ne s'en écarte pas beaucoup. A peu près dans le même tems, Confucius instruisoit les Chinois, Phérécide le Syrien, maître de Pythagore, jettoit les premiers fondemens de la Philosophie grecque ; les Juifs, transportés à Babylone par les Rois d'Assyrie, attendoient la fin de leur captivité. Jérémie, Ezéchiel & Daniel nous ont représenté la religion des Babyloniens comme l'idolâtrie la plus grossière ; il est probable que celle des Mèdes & des Perses n'étoit pas moins corrompue, lorsque Zoroastre entreprit de la réformer.

Il se retira dans la solitude pour arranger son système ; il en sortit pour faire l'Inspiré & le Prophète ; il publia d'abord sa doctrine dans la Médie, sur les bords de la mer Caspienne ; il gagna le Roi des Mèdes par la persuasion ; il séduisit le peuple par des prestiges ; il subjugua ses adversaires par

la crainte ; ſes Diſciples lui ont attribué des milliers de miracles. Enflé de ſes ſuccès, il fit mettre des armées en campagne pour établir ſa loi par la violence, & c'eſt ainſi qu'il l'étendit juſques dans les Indes ; il fut tout-à-la-fois enthouſiaſte, impoſteur, orgueilleux, & ſanguinaire. *Zend-Aveſta*, t. 1, 2e part., p. 64 & 65.

Malgré les peines que M. Anquetil s'eſt données pour expoſer le ſyſtême théologique de Zoroaſtre & des Mages, *Mém. de l'Acad. des Inſcript.*, t. 69, *in*-12, p. 85, il n'eſt pas encore fort aiſé de prendre le vrai ſens de ſes dogmes, & il y a ſur ce ſujet une grande conteſtation.

Selon M. Anquetil, Zoroaſtre admet un Dieu ſuprême qu'il nomme l'*Eternel*, ou *le tems ſans bornes*, & il profeſſe le dogme important de la création. Il ſuppoſe que l'Eternel a produit ou créé deux eſprits ou génies ſupérieurs ; dont l'un nommé *Ormuzd* eſt le principe de tout bien, l'autre, appellé *Ahriman*, eſt naturellement mauvais & cauſe de tous les maux qui ſont dans le monde ; que ces deux eſprits en ont produit une infinité d'autres qui animent & gouvernent les élémens & les différentes parties de la nature. Conſéquemment les Mages & les *Parſis* adreſſent un culte à tous ces êtres, ils invoquent ceux qu'ils regardent comme les diſtributeurs de tous les biens, & implorent leur ſecours contre les mauvais génies qu'Ahriman a produits. M. Anquetil prétend que ce culte eſt ſecondaire & relatif, qu'il ſe rapporte du moins indirectement à l'Eternel, créateur d'Ormuzd & de tous les bons génies.

Mais les preuves qu'il en apporte n'ont pas perſuadé tous les Savans. M. l'Abbé Foucher, qui travailloit alors à un *Traité hiſtorique de la religion des Perſes*, dans le tems même que M. Anquetil étoit occupé à la recherche & à la traduction des livres de Zoroaſtre, s'étoit appliqué à prouver, contre le Docteur Hydes, que les Perſes profeſſoient non-ſeulement le *Dualiſme*, par conſéquent une erreur contraire au dogme de l'unité de Dieu, mais qu'ils étoient encore *Sabaïtes*, ou adorateurs des aſtres, dans toute la rigueur du terme, & que ce culte ne pouvoit en aucune manière ſe rapporter à un ſeul Dieu ſuprême. Ce Traité ſe trouve dans les tomes 42, p. 161 & 50, p. 150; 56, p. 336 des *Mémoires de l'Académ. des Inſcript.*, *in*-12.

Après avoir lu le *Zend-Aveſta*, & les remarques de M. Anquetil, M. l'Abbé Foucher eſt demeuré convaincu de la vérité de ce qu'il avoit avancé, & dans un ſupplément à ſon Traité il prouve, par les ouvrages même de Zoroaſtre, que ce Fondateur de la religion des Perſes n'admet point diſtinctement un ſeul premier principe éternel, agiſſant, tout-puiſſant & créateur ; que, ſelon ſa doctrine, *Ormuzd* & *Ahriman* ſont deux êtres éternels & incréés, qu'ils ſont ſortis du tems ſans bornes, non par création, mais par émanation ; qu'à proprement parler ces deux perſonnages ſont les deux ſeuls Dieux, puiſque le tems ſans bornes n'a point de providence, & n'a eu aucune part à la formation, ni au gouvernement du monde.

Il fait voir, par les prières même, que les *Parſis* adreſſent au ſoleil, au feu & à l'eau, qu'ils enviſagent ces êtres non-ſeulement comme intelligens & capables d'entendre leurs prières, mais comme puiſſans & indépendans ; qu'ainſi le culte qui leur eſt rendu peut ſe rapporter tout au plus à *Ormuzd*, qui eſt leur auteur, mais non à l'Être ſuprême & éternel, créateur & gouverneur du monde ; d'où il conclut que les *Parſis* ſont non-ſeulement *Dualiſtes* & *Sabaïtes*, mais que leur culte eſt une vraie *magie*, ou une *théurgie* abſolument ſemblable à celle des Platoniciens du troiſième & du quatrième ſiècle de l'Egliſe. A proprement parler, ils ne ſont point *idolâtres*, puiſqu'ils ne repréſentent point par des ſtatues ou des ſimulacres les eſprits ou génies qu'ils adorent ; mais ils les honorent dans les êtres naturels avec leſquels ils les ſuppoſent identifiés. *Voyez* le tome 74, *in*-12, des *Mém. de l'Acad.*, p. 235 & ſuiv.

De-là même il s'enſuit que Zoroaſtre a été non-ſeulement un impoſteur & un faux Prophète, mais un mauvais Philoſophe. Le dogme des deux principes, quand il ſeroit tel que M. Anquetil l'a conçu, ne montre pas un raiſonneur profond, il ne réſout point la difficulté de l'origine du mal, & ne ſatisfait à aucune objection ; que Dieu ſoit par lui-même l'auteur du mal, ou qu'il ait créé un mauvais principe qui devoit le produire, & dont il prévoyoit la malignité, cela revient au même, l'un n'eſt pas plus aiſé à concevoir que l'autre. *Voyez* MANICHÉISME Si l'on ſuppoſe que ce principe du mal eſt éternel & incréé, l'on tombe dans un chaos d'abſurdités.

Dans les prières des *Parſis*, dans toutes leurs cérémonies, *Ormuzd*, être ſecondaire, eſt le ſeul objet de leur confiance & de leurs vœux, c'eſt lui ſeul qu'ils adorent ſous l'emblême du feu ; l'Eternel, ou le tems ſans bornes, n'eſt jamais nommé ni invoqué. Quand même ils regarderoient *Ormuzd* comme l'Être ſuprême, éternel & incréé, ils lui feroient encore injure, en ſuppoſant ſon pouvoir borné & toujours géné par un ennemi contre lequel il eſt continuellement obligé de combattre. Ce n'eſt point lui qui a créé *Ahriman*; ſi celui-ci eſt éternel & incréé, il eſt abſurde de le ſuppoſer eſſentiellement mauvais.

La *Coſmogonie*, ou l'*Hiſtoire de la formation du monde*, forgée par Zoroaſtre, eſt remplie de fables puériles & ridicules. Selon lui, le ciel, la terre, les aſtres, les eaux, le feu, & toutes les parties de la nature, ſont animées par des eſprits ou des génies, les moindres phénomènes ſont l'opération d'un perſonnage bon ou mauvais, c'eſt le même préjugé qui a fondé le polythéiſme de tous les peuples. L'imagination des *Parſis*, toujours frappée de la préſence de ces êtres bizarres, n'eſt jamais tranquille, à tout moment, & pour toutes les

actions, il faut leur adresser des prières; n'est-il pas ridicule d'invoquer la terre, les vents, les eaux, les arbres, les fruits, les villes, les rues, les maisons, les mois, les jours, les heures, &c.? Les Païens les plus superstitieux n'ont jamais poussé la stupidité jusques-là. Si un *Parse* étoit exact à observer son rituel & toutes les formules qui lui sont prescrites, il ne lui resteroit pas un instant pour remplir les devoirs de la vie civile; sa religion l'assujettit à un cérémonial continuel.

On nous dit que la morale de Zoroastre renferme des préceptes très-sages, qu'elle commande tous les devoirs de justice & d'humanité. Sa loi défend les péchés de pensées, de paroles & d'action, l'injustice, la fraude, la violence, l'impudicité; elle veut que la plupart des crimes soient punis de mort; elle ne prescrit point d'austérités, mais des bonnes œuvres: prêter sans intérêt, planter un arbre, mettre un enfant au monde, nourrir un animal utile, &c., sont des actions méritoires. Mais ces leçons raisonnables sont étouffées par la multitude de choses indifférentes qui sont rigoureusement prescrites par cette même loi, ou défendues comme des crimes. Il est absurde de représenter comme des péchés à peu près égaux de faire tort ou violence à un homme, & de blesser un animal, de commettre un adultère, & d'approcher d'un corps mort, de mentir pour tromper son prochain, & de toucher des ongles ou des cheveux coupés. Si un *Parse* avoit craché dans le feu, ou l'avoit soufflé, ou y avoit jetté de l'eau, il se croiroit digne de l'enfer.

Cette multitude de péchés, ou de souillures imaginaires, met les *Parsis* dans la nécessité de recourir à des purifications continuelles; les plus efficaces se font avec de l'urine de bœuf, & ils ont le courage d'en boire; la plupart de leurs cérémonies sont d'une malpropreté qui fait soulever le cœur. L'usage dans lequel ils sont de ne point enterrer les morts, mais de les laisser corrompre au grand air, & dévorer par les oiseaux carnassiers, suffiroit pour infecter les vivans dans des climats moins chauds & moins secs que ceux de la Perse & des Indes.

Nous sommes surpris de ce que le savant Académicien qui, depuis peu, a comparé ensemble Zoroastre, Confucius & Mahomet, a parlé si avantageusement de la doctrine de Zoroastre; après l'avoir bien examinée, nous ne concevons pas en quel sens on a pu le nommer *un grand homme*. Nous voyons encore moins sur quoi peut être fondé l'éloge pompeux qu'en a fait l'Auteur de l'*Essai sur l'Hist. du Sabéisme*, c. 11. Nos beaux esprits modernes espèrent-ils donc que les louanges qu'ils donnent aux Fondateurs des fausses religions tourneront au désavantage de la véritable?

Les préceptes de charité & de justice doivent être les mêmes à l'égard de tous les hommes; mais les *Parsis* n'en font l'application qu'aux sectateurs de leur religion; leurs observances minutieuses, & l'exemple de leur Législateur, leur inspirent le mépris & l'aversion pour tous ceux qui ont une croyance différente de la leur. La cruauté avec laquelle ils punissent les criminels, lorsqu'ils en sont les maîtres, décèle en eux un caractère atroce; infliger la peine de mort indifféremment pour des crimes très inégaux, & dont les conséquences ne sont pas également pernicieuses, est un abus qui marque peu de discernement & de sagesse dans un Législateur.

On a beau dire que les *Parses* sont en général doux, obligeans, sociables, d'un commerce sûr & paisible; cela vient moins de leur croyance & de leur morale, que de l'état d'esclavage & d'impuissance dans lequel ils sont réduits sous la domination des Mahométans, qui les haïssent & les méprisent. Ceux-ci ne les nomment point autrement que *Giaour*, *Gaures*, ou *Guèbres*, c'est-à-dire infidèles. Aussi la religion de Zoroastre, établie d'abord par la violence, a été successivement persécutante ou persécutée, selon que ses sectateurs ont été les plus forts ou les plus foibles. Cambyse, Roi de Perse, vainqueur des Egyptiens, se fit un jeu d'insulter à leur religion & d'égorger leurs animaux sacrés. Les Mages, qui se trouvoient dans l'armée de Xerxès, l'engagèrent à brûler & à détruire les Temples de la Grèce; les Grecs en laissèrent subsister les ruines, afin d'exciter le ressentiment de leur postérité contre les Perses. Alexandre, leur vainqueur, s'en souvint, il persécuta les Mages, & fit détruire dans la Perse les pyrées, ou les temples du feu. Sous la nouvelle Monarchie des Perses, Sapor & ses successeurs firent périr par milliers les Chrétiens qui se trouvèrent dans leurs Etats; on y compte jusqu'à deux cens mille Martyrs. Chosroës jura qu'il extermineroit les Romains, ou qu'il les forceroit d'adorer le soleil. A leur tour les Mahométans, devenus maîtres de la Perse, opprimèrent les sectateurs du Magisme, & les forcèrent de se réfugier dans le Kirman, Province voisine des Indes; quelques-uns s'enfuirent jusqu'à l'extrêmité méridionale de l'Inde, où ils sont encore, & où M. Anquetil les a trouvés.

Par ces observations l'on voit quel cas on doit faire des visions de nos Philosophes incrédules, qui ont voulu nous représenter la religion de Zoroastre & des Mages comme un Déisme très-pur, capable de rendre un peuple sage & vertueux. Quelques-uns ont affirmé gravement que les *Parses*, sans avoir été favorisés d'aucune révélation, ont des idées plus saines, plus nobles, plus universelles de la Divinité que les Hébreux; qu'ils ont toujours adoré un Dieu unique, un Dieu universel, un Dieu parfait, un Dieu de l'univers entier; que Zoroastre, sans se prétendre inspiré, a enseigné le dogme des peines & des récompenses de l'autre vie, & du jugement dernier, d'une manière aussi claire & aussi précise que Jésus-Christ; qu'il n'est pas vrai que ses sectateurs croient

le mauvais principe indépendant du bon, qu'ils admettent seulement, comme les Juifs & les Chrétiens, un Dieu tout-puissant, & un Diable qui, sans cesse, rend ses projets inutiles.

Il est cependant démontré, par les livres même de Zoroastre, que ce sont là autant d'impostures, que ce Législateur s'est donné pour inspiré, a prétendu prouver sa mission divine par des miracles, & que telle est encore l'opinion qu'en ont ses sectateurs. Loin de reconnoître un Dieu unique, créateur & gouverneur de l'univers, il a professé le *Dualisme*, l'existence de deux premiers principes aussi anciens l'un que l'autre, qui, tous deux, ont contribué à la formation du monde, & dont l'un ne peut empêcher l'autre d'agir; ce n'est qu'à la fin du monde qu'*Ormuzd*, ou le bon principe, détruira enfin l'empire d'*Ahriman*, auteur de tous les maux. Selon la croyance des Juifs & des Chrétiens, le Démon est une créature dont Dieu réprime la puissance & la malice comme il lui plaît, & qui ne peut rien faire qu'autant que Dieu le lui permet; il n'est pas vrai que cet esprit, devenu méchant par sa faute, rende les projets de Dieu inutiles. *Voyez* DÉMON.

Zoroastre a enseigné l'immortalité de l'ame, la résurrection future, le jugement dernier, les peines & les récompenses de l'autre vie; mais il est faux qu'il ait proposé ces dogmes d'une manière aussi claire & aussi ferme que l'a fait Jésus-Christ; on ne sait pas en quoi Zoroastre a fait consister la récompense des Justes dans l'autre vie, ni la punition des méchans; il a défiguré ces vérités importantes par des accessoires ridicules: il peut très-bien avoir emprunté ce qu'il y a de bon dans sa doctrine des livres des Juifs qui, de son tems, étoient répandus dans la Médie.

En ordonnant à ses sectateurs de rendre un culte aux astres, aux élémens, aux différentes parties de la nature, il leur a tendu un piége inévitable de polythéisme & de superstition, puisqu'il a supposé que tous ces objets sensibles sont animés par un esprit intelligent, puissant, actif, capable par lui-même de faire du bien aux hommes. C'est l'opinion qui a jetté dans l'idolâtrie toutes les nations de l'univers. Le culte rendu à ces prétendus génies ne peut en aucune manière se rapporter à un Dieu suprême, puisque les *Parses* ne connoissent point ce Dieu, & qu'ils attribuent à ces génies un pouvoir naturel & une action immédiate, une intelligence & une volonté qui n'est subordonnée à aucun autre pouvoir suprême. Ce préjugé ne ressemble donc en rien à notre croyance au sujet des Anges & des Saints; nous faisons profession de croire que ceux-ci ne connoissent rien que ce que Dieu leur fait connoître, qu'ils n'ont point d'autre pouvoir que celui d'intercéder pour nous auprès de Dieu, qu'ils ne font rien que ce que Dieu veut qu'ils fassent, que c'est Dieu qui, par bonté pour nous, veut bien qu'ils le prient en notre faveur. Il est donc impossible que le culte que nous leur rendons se termine à eux, & ne se rapporte pas à Dieu.

Mais tel est l'aveuglement opiniâtre des Incrédules & des Protestans; pendant qu'ils ne cessent de nous reprocher le culte & l'invocation des Saints comme une superstition & une idolâtrie, ils ont la charité d'absoudre de ce crime les *Parsis*, adorateurs du feu & des astres; les Chinois, qui invoquent les esprits moteurs de la nature, & les ames de leurs ancêtres; les Païens anciens & modernes, qui ont peuplé de Dieux toutes les parties de l'univers; les Egyptiens même, qui honoroient des animaux & des plantes. Ils nous font la grace de nous supposer plus stupides que toutes les nations du monde.

Hydes avoit poussé l'entêtement jusqu'à blâmer non-seulement les Pères de l'Eglise, qui ont reproché aux Mages & aux Perses le culte du feu & du soleil, mais encore les Chrétiens, qui aimèrent mieux périr dans les supplices, que de pratiquer ce culte impie auquel les Perses vouloient les forcer; il accuse les premiers d'ignorance & de mauvaise foi, les seconds d'humeur & d'opiniâtreté *de relig. vet. Pers.* c. 4, p. 108. M. l'Abbé Foucher a vengé les uns & les autres; il a prouvé que les Pères de l'Eglise étoient très-bien instruits de la croyance des Mages, qu'ils ne leur ont attribué que les dogmes qu'ils professoient en effet, qu'ils ont eu raison de regarder le culte du feu & du soleil non-seulement comme un culte civil & relatif, mais comme un culte absolu & religieux; qu'ainsi les Chrétiens, qui en ont eu horreur & qui l'ont envisagé comme une apostasie formelle, n'ont pas eu tort, *Mém de l'Acad. des Inscript.*, tome 50, *in*-12, p. 250, 268, &c. M. Anquetil, quoique très-enclin à justifier les Perses, est convenu que ces Chrétiens ont raisonné juste, parce que le culte auquel on vouloit les forcer étoit regardé par les Perses comme une renonciation formelle au Christianisme, *ibid.* t. 69, p. 319. C'est sur ce même principe que l'on reproche aux Hollandois, comme une apostasie, la complaisance qu'ils ont au Japon de fouler aux pieds une image de Jésus-Christ crucifié, parce que, selon l'opinion des Japonois, cette cérémonie est une profession formelle de ne pas être Chrétien. *Voyez* JAPON.

M. l'Abbé Foucher a fait plus, il a montré, par le témoignage des Auteurs sacrés, que le *Sabaïsme*, ou l'adoration des astres, étoit l'idolâtrie la plus ancienne & la plus commune dans tout l'Orient, qu'elle étoit formellement défendue aux Israélites, qu'ils y sont cependant tombés très-souvent, qu'elle régnoit dans la Perse, & que les Perses, coupables de ce culte, sont accusés de ne pas connoître le vrai Dieu, t. 42, p. 180.

La défense faite aux Hébreux ne peut pas être plus expresse, *Deut.* c. 4, ℣. 15. » Lorsque le » Seigneur vous a parlé à Horeb, au milieu d'un » feu, vous n'avez vu aucune figure···, de peur » qu'en regardant le ciel, en voyant le soleil, la » lune,

» lune, & tous les astres, séduits par leur éclat, » vous ne les adoriez, & que vous ne rendiez un » culte à des êtres que le Seigneur votre Dieu a » créés pour le service de toutes les nations qui » sont sous le ciel «. Cette défense est répétée c. 17, ℣. 3. Job, faisant son apologie, c. 31, ℣. 26, proteste qu'il n'est point coupable de cette impiété: » Si j'ai envisagé, dit-il, le soleil & la lune dans » leur marche brillante, si j'ai ressenti la joie dans » mon cœur, si j'ai porté ma main à ma bouche » (en signe d'adoration), c'est commettre un » grand crime, & renier le Très-Haut «. L'Auteur du *Livre de la Sagesse*, c. 13, ℣. 1, déplore l'aveuglement de ceux qui n'ont pas su connoître Dieu par ses ouvrages, mais qui ont regardé le feu, l'air, le vent, les étoiles, l'eau, le soleil & la lune, comme les Dieux qui gouvernent le monde. Nous avons vu que c'est ainsi qu'ils sont représentés dans les livres de Zoroastre, & qu'ils sont invoqués par les *Parsis*.

La principale idolâtrie que les Auteurs sacrés reprochent aux Juifs infidèles, est d'avoir rendu un culte à la milice du ciel, ou à l'armée du ciel, *IV. Reg.* c. 17, ℣. 16; c. 21, ℣. 3 & 5, &c. Ezéchiel voit en esprit, dans le Temple de Jérusalem, 1°. des Juifs qui adoroient Baal, c'est l'idolâtrie des Phéniciens; 2°. d'autres qui se prosternoient devant des figures peintes sur la muraille, & devant des images de reptiles & d'animaux, c'étoit la superstition des Egyptiens; 3°. des femmes qui pleuroient Thammuz, ou Adonis, comme faisoient les Syriens; 4°. des hommes qui tournoient le dos au Temple du Seigneur, & qui adoroient le soleil levant; c'est évidemment le culte des Perses. Le Prophète l'appelle une abomination comme les précédens, ch. 8.

On ne peut mieux savoir quelles étoient les erreurs des Perses que par la leçon que Dieu adresse à Cyrus, deux cens ans avant sa naissance, par la bouche d'Isaïe, c. 45, ℣. 4. » Je vous ai » appellé par votre nom, je vous ai désigné par » un caractère particulier, & vous ne m'avez » pas connu. Je suis le Seigneur, personne n'est » au-dessus de moi, & il n'y a point d'autre Dieu » que moi...., je suis le seul Seigneur. C'est moi » qui fait la lumière, & qui crée les ténèbres, » qui donne la paix, & qui crée le mal.... C'est » moi qui ai fait la terre & ses habitans; mes » mains ont étendu les cieux, & leur armée » exécute mes ordres «. Prideaux s'étoit déja servi de ces passages pour montrer que les Perses étoient véritablement *Dualistes* & *Sabaïtes*, que leur croyance & leur culte étoient inexcusables. Vainement on dira qu'ils connoissoient le vrai Dieu, le Dieu suprême, & qu'ils l'adoroient; Isaïe déclare que Cyrus, élevé dans la religion des Mages, ne le connoissoit pas. On dira que les deux principes étoient des êtres créés, subordonnés & dépendans du Dieu suprême, qu'ils n'étoient que ses Ministres, l'un pour faire le bien, l'autre pour faire le mal; mais Dieu soutient que c'est lui qui fait l'un & l'autre, & qu'il n'y a point d'autre Seigneur que lui. On aura beau prétendre que le culte rendu au soleil & aux astres, aux prétendus génies gouverneurs du monde, se rapporte à Dieu, Ezéchiel déclare que c'est une abomination.

De-là il résulte que les Auteurs sacrés étoient très-bien instruits des choses dont ils parlent, que les Pères de l'Eglise, & les Chrétiens de la Perse avoient raison de s'en tenir aux notions que l'Ecriture nous donne des fausses religions & de la vraie, que toute apologie qu'on fera de celle de Zoroastre, des Mages & des *Parsis*, sera mal fondée & absurde. *Voyez* Armée du Ciel, Idolatrie, &c.

PARTIALITÉ. C'est le défaut ou d'un Juge qui favorise une Partie au préjudice de l'autre, ou d'un distributeur de récompenses qui ne les mesure point selon le mérite des prétendans, ou d'un homme préoccupé par une passion, qui ne juge point équitablement du mérite d'autrui. Lorsqu'un homme fait de plus grands dons à un de ses amis qu'à l'autre, c'est une prédilection & une préférence, mais ce n'est point une *partialité*; celle-ci ne peut avoir lieu que quand il est question de justice.

Mais les incrédules, dont le plus grand talent est d'abuser de tous les termes, soutiennent qu'en admettant une révélation qui n'a pas été faite à tous les peuples, nous supposons en Dieu de la *partialité*. C'en seroit une, disent-ils, si Dieu avoit choisi la postérité d'Abraham pour en faire son peuple particulier, pour lui prodiguer les faveurs de sa providence, les attentions & les miracles, pendant qu'il abandonnoit les autres peuples. C'en seroit une encore plus marquée s'il avoit envoyé son Fils prêcher, enseigner, faire des prodiges dans la Judée, pendant qu'il laissoit les Romains, les Perses, les Indiens, les Chinois dans les ténèbres de l'infidélité, s'il avoit fait porter ensuite l'Evangile à quelques nations seulement, pendant que les autres n'en ont pas entendu parler.

Nous avons beau leur répondre que Dieu, maître de ses dons & de ses graces, ne les doit à personne, qu'il les accorde ou les refuse à qui il lui plaît; ils soutiennent que cette raison ne vaut rien, que Dieu est non-seulement incapable de *partialité*, mais encore d'une aveugle prédilection. Dieu, continuent-ils, auteur de la nature, & père de tous les hommes, doit les aimer tous également, être également leur bienfaiteur, celui qui donne l'être, doit donner les suites & les conséquences nécessaires pour le bien-être; un Dieu infiniment bon ne produit pas des créatures exprès pour les rendre malheureuses, pendant qu'il en prédestine seulement un petit nombre au bonheur,

& les y conduit par une suite de secours & de moyens qu'il n'accorde pas à tous : c'est un blaſphême absurde de le supposer bon, libéral, indulgent, miséricordieux seulement pour quelques-uns, pendant qu'il est dur, avare de ses dons, Juge sévère & inflexible à l'égard de tous les autres.

Au mot INÉGALITÉ, nous avons traité amplement cette question, & nous avons démontré qu'il est faux que Dieu doive aimer *également* tous les hommes, accorder à tous une mesure *égale* de bienfaits, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grace, que cette *égalité* est absurde & impossible.

1°. Dans l'ordre de la nature nous avons fait voir que, supposé l'égalité des dons naturels dans tous les hommes, la société seroit impossible entre eux, que la vertu seroit sans exercice, qu'il n'y auroit plus entr'eux aucune relation, ni aucun devoir mutuel; qu'une répartition égale & uniforme de facultés naturelles, de talens, d'industrie & de ressources, seroit l'ouvrage d'une nécessité aveugle, & non la conduite d'une Providence intelligente, sage, libre, & maîtresse de ses dons, qu'elle ne pourroit inspirer ni reconnoissance, ni soumission, ni confiance en Dieu; un tel plan seroit donc diamétralement opposé à la sagesse & à la bonté divine : nous osons défier tous les incrédules de prouver le contraire.

2°. Nous avons montré que l'ordre de la grace étant nécessairement relatif à l'ordre de la nature, la distribution *égale* des moyens de salut & des secours surnaturels entraîneroit les mêmes inconvéniens que l'égalité des dons naturels; qu'il ne pourroit y avoir entre les hommes aucune société religieuse, aucun besoin de vertus, ni de bons exemples; alors l'opération de la grace ressembleroit à celle de nos facultés physiques, & l'on seroit encore moins tenté d'en rendre graces à Dieu, que de le remercier des yeux qu'il nous a donnés pour voir, & des pieds que nous avons reçus pour marcher,

3°. Au mot *abandon*, nous avons prouvé qu'il est faux que Dieu ait absolument abandonné aucun peuple, ni aucun homme, ou qu'il refuse à aucun les secours nécessaires pour parvenir au salut : nos livres saints nous enseignent formellement le contraire.

4°. Il est absurde d'appeller *prédilection aveugle*, un choix que Dieu fait avec pleine connoissance, & pour des raisons qui nous sont inconnues; mais les incrédules veulent que Dieu leur rende compte de sa conduite, pendant qu'ils prétendent qu'ils ne lui doivent aucun compte de la leur.

5°. Ce qui les trompe, c'est qu'ils font une comparaison fausse entre les graces, les bienfaits de Dieu, & ceux que les hommes peuvent distribuer. Comme ces derniers sont nécessairement bornés, ce qui est accordé à un particulier est autant de retranché sur ce qu'un autre peut recevoir; il est donc impossible qu'un seul soit favorisé, sans que cela ne porte préjudice aux autres; & voilà justement en quoi consiste le vice de la *partialité*. Mais la puissance de Dieu est infinie, & ses trésors sont inépuisables : ce qu'il donne à l'un ne déroge en rien, & ne porte aucun préjudice à la portion qu'il destine aux autres : ce qu'il départit libéralement à un peuple, ne le met pas hors d'état de pourvoir aux besoins des autres peuples. En quoi les graces accordées aux Juifs ont-elles diminué la mesure des secours que Dieu vouloit donner aux Indiens & aux Chinois? La lumière de l'Evangile repandue chez les nations de l'Europe a-t-elle augmenté les ténèbres des Africains ou des Américains? Au contraire, il a plu à Dieu de se servir des uns pour éclairer les autres, & nous avons fait voir que les prodiges opérés en faveur des Juifs, n'auroient pas été moins utiles aux Egyptiens, aux Iduméens, aux Chananéens, aux Assyriens, si ces nations avoient voulu en profiter. En quel sens peut-on dire que Dieu est un maître dur, injuste, avare, sans miséricorde, envers quel peuple ou quel homme que ce soit?

6°. Ce n'est pas notre faute si les incrédules entendent mal le terme de *prédestination*; il ne signifie rien autre chose que le décret que Dieu a formé de toute éternité de faire ce qu'il exécute en effet dans le tems; or, quand il accorde dans le tems les moyens de salut à telle personne, il ne les refuse pas pour cela à une autre: donc il n'a jamais formé le décret de les refuser : donc la prédestination des Saints n'emporte jamais avec elle la réprobation positive de ceux qui se damnent par leur faute. *Voyez* PRÉDESTINATION.

Quand on veut s'exposer à lire les écrits des incrédules, il faut commencer par avoir des idées nettes & précises des termes dont ils abusent, autrement l'on s'expose à être dupes de tous leurs sophismes. Le faux reproche qu'ils nous font d'admettre un Dieu capable de *partialité* est à peu près l'unique fondement du Déisme, & fournit des argumens aux Matérialistes; rien n'est plus commun que cette objection dans leurs livres.

PARTICULARISTES. Quelques Théologiens controversistes ont donné ce nom à ceux qui soutiennent que Jésus-Christ n'est mort que pour le salut des prédestinés seuls, & non pour tous les hommes; conséquemment que la grace n'est pas donnée à tous, & qui restreignent ainsi à leur gré les fruits de la rédemption.

Nous ne savons pas qui leur a donné cette honorable commission, ni dans quelle source ils ont puisé cette sublime théologie. Ce n'est certainement pas dans l'Ecriture-Sainte, qui nous assure que Jésus-Christ est la victime de propi-

tiation pour nos péchés, non-seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier, *I. Joan.* c. 2; ℣. 2, qu'il est le Sauveur de tous les hommes, sur-tout des fidèles, *I. Tim.*, c. 4, ℣. 10; qu'il est le Sauveur du monde, *Joan.* c. 4 ℣. 41, l'agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde; c. 1, ℣. 29, qu'il a pacifié par le sang de sa croix ce qui est dans le ciel & sur la terre; *Coloss.*, c. 1, ℣. 20, &c. Nous cherchons vainement les passages où il est dit que *le monde* sont les prédestinés seuls.

Ce n'est pas non plus dans les Pères de l'Eglise qui ont expliqué, commenté, fait valoir tous ces passages, afin d'exciter la reconnoissance, la confiance, l'amour de tous les hommes envers Jésus-Christ, qui prétendent que la rédemption qu'il a opérée a rendu au genre humain plus qu'il n'avoit perdu par le péché d'Adam, & qui prouvent l'universalité de la tache originelle par l'universalité de la rédemption.

Ce n'est pas enfin dans le langage de l'Eglise, qui répète continuellement dans ses prières les expressions des livres saints, que nous avons citées, & celles dont les Pères se sont servis. Cette sainte mère a-t-elle donc envie de tromper ses enfans, en leur mettant à la bouche des manières de parler, qui sont absolument fausses dans leur universalité, ou a-t-elle chargé les Théologiens *particularistes*, de corriger ce qu'elles ont de défectueux? *Voyez* PRÉDESTINATION, RÉDEMPTION, SALUT, SAUVEUR, &c.

PARTICULE. Terme dont on se sert dans l'Eglise latine pour exprimer les miettes ou petites parties du pain consacré, qui tombent sur la patène, ou sur le corporal.

Les Grecs les nomment Μερίδες, & ils appellent de même de petits morceaux de pain non consacré qu'ils offrent à l'honneur de la sainte Vierge & d'autres Saints. Gabriel, Archevêque de Philadelphie, a fait un traité pour prouver que cette cérémonie des *particules* est très-ancienne dans l'Eglise Grecque, & qu'il en est fait mention dans les Liturgies de S. Jean Chrisostôme & de S. Basile. Elle n'est point en usage dans l'Eglise latine, il est seulement recommandé au Prêtre qui célèbre la Messe de prendre garde qu'aucune *particule* de l'Eucharistie ne tombe par terre & ne soit profanée.

Il y a eu une dispute entre les controversistes Protestans & les Théologiens de Port-Royal, pour savoir si dans un passage de saint Germain; Patriarche de Constantinople, qui vivoit au commencement du huitième siècle, il étoit question de *particules* de pain consacré ou non consacré; mais Richard Simon, dans ses notes sur Gabriel de Philadelphie, a soutenu que le passage sur lequel on contestoit, n'étoit pas de S. Germain, qu'ainsi la dispute étoit sans fondement.

PARVIS, *atrium* en latin, *hader* ou *hazer* en hébreu, signifie dans l'Ecriture-Sainte, 1°. la cour d'une maison, *Matt.*, c. 16, ℣. 69, il est dit que S. Pierre étoit assis dans la Cour de la maison du Grand-Prêtre, *in atrio*; 2°. la salle d'entrée d'un palais, *Esther*, c. 6, ℣. 5; 3°. l'entrée de quelque lieu que ce soit, *Jérém.*, c. 32, ℣. 8 & 12; *Luc.*, c. 11, ℣. 21.

Mais il désigne ordinairement les trois grandes cours ou enceintes du temple de Jérusalem. La première étoit le *parvis des Gentils*, parce qu'il leur étoit permis d'y entrer & d'y faire leurs prières; la seconde étoit le *parvis d'Israël*, qui étoit destiné aux seuls Israélites, mais dans lequel ils ne devoient entrer qu'après s'être purifiés; le troisième étoit le *parvis des Prêtres*, dans lequel étoit l'autel des holocaustes, & où les Prêtres & les Lévites exerçoient leur ministère. Un simple Israélite ne pouvoit y entrer que quand il offroit un sacrifice, pour lequel il devoit mettre la main sur la tête de la victime.

Sur ce modèle, l'entrée des anciennes basiliques ou églises chrétiennes étoit aussi précédée d'une grande Cour environnée de portiques, dans laquelle se tenoient les pénitens auxquels on avoit interdit l'entrée de l'église; & comme ils y étoient en plein air, on l'appelloit *locus hyemantium*. Bingham, *Orig. Eccles.*, l. 8, c. 3, §. 5.

PASCHAL, qui concerne la fête de Pâques.

PASCHAL (l'agneau), étoit l'agneau que les Juifs devoient immoler à cette fête. *Voyez* PAQUE JUIVE.

PASCHAL (canon). C'est une table des fêtes mobiles, ainsi appellée parce que c'est la fête de Pâques, qui décide du jour auquel toutes les autres doivent être célébrées.

PASCHAL (cierge). *Voyez* CIERGE.

PASCHALES (lettres). sont les lettres que le Patriarche d'Alexandrie écrivoit aux autres Métropolitains, pour leur désigner le jour auquel on devoit faire la fête de Pâques; il étoit chargé de cette commission, parce que c'est dans l'école d'Alexandrie que se faisoit le calcul astronomique, pour savoir quel seroit le quatorzième jour de la lune de Mars.

PASCHAL (tems), est le tems qui s'écoule depuis le jour de Pâques jusqu'au dernier jour de l'octave de la Pentecôte inclusivement; c'est un tems d'allégresse que l'Eglise Chrétienne consacre à célébrer la résurrection de Jésus-Christ. Il est marqué par un office plus court, par la répétition fréquente du mot *alleluia*; on ne jeûne point

pendant ce tems-là, & l'on ne prie point à genoux.

PASCHASE, Radbert, ou Ratbert, Moine & Abbé de Corbie, mort l'an 865, a été l'un des plus savans & des meilleurs écrivains de son siècle. Il possédoit très-bien les langues grecque & hébraïque, chose assez rare dans ce tems-là, & il avoit beaucoup lu les Pères. Il écrivit contre les erreurs de Félix d'Urgel, de Claude de Turin & de Gothescalc, mais sur-tout contre Jean Scot Erigene, qui nioit la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Son Traité *du corps & du sang de Jésus-Christ*, est devenu célèbre dans les disputes du seizième & du dix-septième siècle, entre les Catholiques & les Protestans. Il l'écrivit, à ce que l'on croit, l'an 831, & après l'avoir retouché, l'an 845, il l'adressa au Roi Charles le Chauve.

Il paroit que dans ce tems-là il y avoit dans les Gaules plusieurs personnes qui entendoient assez mal le dogme de la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie; & que le livre de *Paschase* Radbert causa quelques disputes. Charles le Chauve pour savoir ce qu'il devoit en penser, chargea Ratramne, autre Moine de Corbie, & qui fut depuis Abbé d'Orbais, de lui en écrire son sentiment; c'est ce que fit Ratramne, dans un ouvrage intitulé *du corps & du sang du Seigneur*. Quand on se donne la peine de le lire, on voit qu'au lieu d'éclaircir la question, Ratramne ne fit que l'embrouiller davantage. D'un côté, il se sert des expressions les plus fortes pour établir que l'eucharistie est véritablement le corps & le sang de Jésus-Christ; de l'autre, il semble n'y admettre qu'un changement mystique, & une manducation qui se fait seulement par la foi. Ainsi, selon lui, quoique le fidèle ne mange & ne boive réellement & substantiellement que du pain & du vin, il reçoit cependant le corps & le sang de Jésus-Christ, expression très-abusive; puisqu'elle signifie seulement que le fidèle reçoit la vertu ou l'efficacité du corps & du sang de Jésus-Christ, ou qu'il ressent les mêmes effets que s'il recevoit la substance même de ce corps & de ce sang divin. Il est absurde de dire qu'un changement qui s'opère dans le fidèle seulement, se fait *dans l'eucharistie*.

Aussi Mosheim convient que *Paschase* Radbert, & son adversaire semblent se contredire dans plusieurs endroits, & ne pas s'entendre eux-mêmes, & qu'ils s'énoncent d'une manière très-ambiguë. Pour nous il nous paroît que *Paschase* est plus clair & plus précis que Ratramne, qu'il ne tombe point dans la même logomachie & les mêmes contradictions. Quand ils seroient aussi peu exacts l'un que l'autre, & que tous les Théologiens de ce siècle seroient tombés dans le même défaut, comme le prétend Mosheim, il seroit encore ridicule d'en conclure, comme il fait, qu'au neuvième siècle il n'y avoit encore dans l'Eglise aucune opinion fixe ou universellement reçue touchant la manière dont le corps de Jésus-Christ est présent dans l'eucharistie.

L'Eglise n'avoit pas attendu jusqu'au neuvième siècle pour savoir ce qu'elle devoit croire touchant un mystère qui s'opère tous les jours, & qui fait la plus essentielle partie de son culte. Sa croyance étoit fixée par les paroles de l'Ecriture-Sainte, prise dans leur sens naturel, par la manière dont les Pères les avoient entendues, par les prières de la liturgie, par les cérémonies qui les accompagnent. Lorsque *Paschase* Radbert l'exposa dans les mêmes termes que les anciens Docteurs de l'Eglise, s'il se trouva des contradicteurs, cela prouve qu'ils étoient fort mal instruits, & que cet écrivain en savoit plus qu'eux, il ne s'ensuit rien de plus.

Mais les Protestans charmés de trouver au neuvième siècle quelques Ecrivains qui parloient à peu près comme eux, & qui avoient comme eux l'art d'embrouiller la question, en ont fait grand bruit. Ils ont élevé jusqu'aux nues le mérite du Moine Ratramne, pour déprimer d'autant celui de *Paschase* Radbert; ils ont insisté sur ce que le premier écrivoit par ordre de Charles le Chauve, comme si cet ordre du Roi avoit donné à ce Moine une mission surnaturelle, pour exposer la croyance catholique; ils ont représenté *Paschase*, comme un novateur, comme un téméraire, un fanatique, dont malheureusement la doctrine a pris racine à la faveur des ténèbres du dixième siècle & des suivans, comme si le neuvième avoit été beaucoup plus lumineux, & comme si *Paschase*, avec moins de mérite, avoit pu avoir plus d'autorité & plus d'empire sur les esprits que son adversaire, dont on veut cependant faire un grand homme; comme si enfin un Moine des Gaules avoit pu subjuguer les esprits en Angleterre, en Espagne, en Italie, dans la Grèce & dans l'Asie entière, faire adopter ses idées par les Jacobites & les Nestoriens séparés de l'Eglise Romaine depuis trois cens ans. Voilà les chimères que les Protestans ne rougissent point de soutenir avec toute la gravité & le sang-froid possible.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Ratramne a été l'oracle sur la parole duquel l'Eglise Anglicane a formé sa croyance. Un auteur Anglois a fait une dissertation dans laquelle il fait voir que le verbiage de ce Moine a été copié mot à mot dans la profession de foi de l'Eglise anglicane touchant l'eucharistie. *Voyez* le livre intitulé, Ratramne ou Bertram, Prêtre, *du corps & du sang du Seigneur*, &c., Amsterdam 1717. Sublime découverte, d'avoir trouvé dans un Moine du neuvième siècle l'organe que Dieu avoit préparé pour endoctriner les réformateurs du seizième! Il nous paroît que les Théologiens Catholiques pouvoient se dispenser de contester aux Protestans cette au-

torité irréfragable, & qu'on peut la leur abandonner sans aucun regret.

Le Père Sirmond fit imprimer en 1618 les ouvrages de *Paschase* Radbert, mais cette édition n'est pas complette, il s'en est trouvé d'autres en manuscrit depuis ce tems-là. *Voyez vie des Pères & des Martyrs*, &c. tome 3, page 674.

PASSAGERS, ou plutôt PASSAGIENS & PASAGINIENS, nom qui signifie *tout-saints*. C'est le nom que quelques auteurs ont donné à certains hérétiques qui parurent dans la Lombardie au douzième siècle; ils furent condamnés avec les Vaudois dans le Concile de Vérône, sous le Pape Lucius III., l'an 1184, auquel assista l'Empereur Frédéric. Ils pratiquoient la circoncision & soutenoient la nécessité des rites judaïques, à l'exception des sacrifices; c'est pourquoi on leur donna aussi le nom de *circoncis*. Ils nioient le mystère de la Sainte-Trinité, & prétendoient que Jésus-Christ étoit une pure créature.

On vit dans le Concile de Vérône les deux puissances se réunir pour l'extirpation des héréfies. On y entrevoit aussi l'origine de l'inquisition, en ce que le Pape ordonne aux Evêques de s'informer par eux-mêmes, ou par des Commissaires, des personnes suspectes d'héréfie, suivant le bruit public & les dénonciations particulières. Il distingue les dégrés de *suspects*, de *convaincus*, de *pénitens* & de *relaps*, suivant lesquels les peines sont différentes; & après que l'Eglise a employé contre les coupables les peines spirituelles, elles les abandonne au bras séculier, pour exercer contr'eux les châtimens temporels. On vouloit réprimer la fureur des hérétiques de ce tems-là, & empêcher les cruautés qu'ils exerçoient contre les Ecclésiastiques. Ce ne sont donc pas leurs opinions ni leurs erreurs que l'on punissoit par des supplices, mais leurs crimes & leurs excès contre l'ordre public.

PASSALORYNCHITES, ou PETTALORYNCHITES. *Voyez* MONTANISTES.

PASSIBLE, capable de souffrir; *impassible* est le contraire. Les plus anciens hérétiques, les Valentiniens, les Gnostiques, les sectateurs de Cerdon & Marcion, ne purent se persuader que le fils de Dieu se fût revêtu d'une chair *passible*, & qu'il eût réellement souffert. Les uns distinguèrent Jésus d'avec le fils de Dieu; ils dirent que le Christ, fils de Dieu, étoit descendu en Jésus au moment de son baptême, mais qu'il s'en étoit retiré au moment de sa passion; les autres prétendirent que le fils de Dieu n'avoit été revêtu que d'une chair apparente, n'avoit souffert, n'étoit mort & ressuscité qu'en apparence.

L'Apôtre S. Jean, dans ses lettres, a condamné les uns & les autres; il dit, *I. Joan.*, c. 1, ℣. 1, « Nous vous annonçons ce que nous avons » vu, entendu, & touché de nos mains, con» cernant le Verbe de vie »: ce n'étoit donc pas de simples apparences: c. 2, ℣. 22, « Celui qui » nie que Jésus-Christ soit le Christ, est un im» posteur »; c. 3, ℣. 16, « Nous connoissons » l'amour que Dieu nous porte, en ce qu'il a » donné sa vie pour nous »: Jésus & le fils de Dieu, ne sont donc pas deux personnes différentes: c. 4, ℣. 2, « Tout esprit qui confesse » que Jésus-Christ est venu en chair, est de Dieu; » quiconque divise Jésus, ne vient pas de Dieu, » c'est un Antechrist ».

Les Pères de l'Eglise, sur-tout S. Irénée & Tertullien, ont réfuté ces hérétiques; ils ont fait voir que si le fils de Dieu n'avoit pas réellement souffert, il ne seroit pas notre rédempteur, ni notre modèle; il nous auroit donné un très-mauvais exemple, en voulant paroître ce qu'il n'étoit pas & en faisant semblant de souffrir ce qu'il ne souffroit pas; nous ne serions pas obligés d'avoir pour lui aucune reconnoissance, & toutes les prédictions des Prophètes, touchant les souffrances du fils de Dieu seroient fausses. Quant à ce que disoient ces hérétiques, qu'il est indigne de Dieu de souffrir, d'être couvert d'opprobres, de mourir sur une croix; Tertullien leur répond que rien n'est plus digne de Dieu que de sauver ses créatures, & que de leur inspirer l'amour, la reconnoissance, le courage dans les peines de cette vie, par l'excès même de ce qu'il a souffert pour elles.

Mais la tournure que prenoient ces raisonneurs pour soutenir leur système, démontre qu'ils n'osoient pas contredire le témoignage des Apôtres, ni contester les faits rapportés par les Evangélistes. Dès que le fils de Dieu avoit paru naître & vivre comme les autres hommes, endurer la faim, la soif, la lassitude, les outrages & le supplice de la croix; qu'il avoit paru mourir à la vue des Juifs, & ensuite avoit reparu ressuscité & vivant comme auparavant, il s'ensuivoit que les Apôtres n'étoient point des imposteurs, en publiant tous ces faits; qu'ils ne disoient que ce qu'ils avoient vu, entendu, & touché de leurs mains. Ce témoignage étoit donc irrécusable. Cependant ces premiers hérétiques étoient à la source des faits, puisqu'ils étoient contemporains des Apôtres & en étoient connus. Il n'y avoit donc alors dans la Judée, ni ailleurs, aucun témoin, ni aucune preuve de la fausseté des faits que les Apôtres publioient; il falloit donc que ces faits fussent inattaquables & poussés au plus haut dégré de notoriété. C'est une réflexion que nous avons déjà faite plus d'une fois & à laquelle les incrédules n'ont jamais eu rien à répondre. Quelques-uns d'entr'eux ont objecté froidement que, selon plusieurs anciens hérétiques, Jésus-Christ n'est pas mort. Dans ce peu de paroles, il y a seulement deux supercheries; 1°. ceux d'entre ces hérétiques qui ont distingué Jésus d'avec le fils de Dieu, n'ont

pas nié que Jésus ne fût mort : 2°. ceux qui ne distinguoient pas convenoient que Jésus, fils de Dieu, étoit mort, du moins en apparence, & de manière à persuader à tous les hommes qu'il étoit véritablement mort. Qui avoit révélé à ces hérétiques que tout cela n'étoit que des apparences ? Mais les incrédules d'aujourd'hui ne sont pas de meilleure foi que ceux des premiers siècles.

PASSION DE JÉSUS-CHRIST. Ce sont les souffrances que ce divin Sauveur a endurées, depuis la dernière cène qu'il fit avec ses Disciples, jusqu'au moment de sa mort, par conséquent pendant un espace d'environ vingt-quatre heures.

» Nous prêchons, dit S. Paul, Jésus crucifié, » scandale pour les Juifs, folie selon les Gen» tils, mais aux yeux des élus ou des fidèles, » soit Juifs, soit Gentils, prodige de la puissance » & de la sagesse de Dieu », *I, Cor.*, c. 1, ℣. 23. On sait que cette réflexion de S. Paul a été développée d'une manière sublime dans un sermon de Bourdaloue sur la *passion* du Sauveur. En effet, les Juifs n'ont pas pu se persuader qu'un homme qui s'est laissé prendre, tourmenter & crucifier par eux fût le Messie ; cependant cet événement leur avoit été annoncé par leurs Prophètes. Celse, Julien, Porphire & les autres philosophes Païens ont reproché aux Chrétiens comme un trait de folie d'attribuer la divinité à un Juif puni du dernier supplice ; après dix-sept siècles ce sarcasme est encore renouvellé par les incrédules.

Nous répondons à tous que l'ignominie de la mort du Sauveur a été pleinement réparée par sa résurrection, par son ascension glorieuse, par le culte qui lui est rendu d'un bout de l'univers à l'autre ; que ses souffrances étoient nécessaires pour confirmer les autres signes de sa mission ; il falloit que ce divin législateur prouvât par son exemple la sainteté & la sagesse des leçons de patience, d'humilité, de soumission à Dieu, de courage, qu'il avoit données : ses disciples destinés au martyre avoient besoin d'un modèle, il n'étoit pas moins nécessaire au genre humain tout entier destiné à souffrir : après avoir enseigné aux hommes comment ils doivent vivre, il restoit encore à leur apprendre la manière dont il faut mourir. Jésus-Christ l'a fait, & nous soutenons qu'il n'a jamais paru plus grand que pendant sa *passion*.

Il l'avoit prédite plus d'une fois, il en avoit désigné le moment ; il avoit déclaré d'avance les circonstances & le genre de son supplice ; il voulut encore représenter sa mort par une auguste cérémonie, en conserver le souvenir par un sacrifice qui en renferme l'image & la réalité. Il pouvoit se dérober à la fureur de ses ennemis, il les attend ; après avoir médité sur la suite des outrages & des tourmens qui l'attendent, il se soumet à son père, marche d'un pas ferme vers les soldats, se fait connoître à eux, leur commande de laisser aller ses disciples, & opère un miracle pour montrer ce qu'il est & ce qu'il peut.

Présenté à ses Juges il leur répond avec modestie & avec fermeté, il leur déclare qu'il est le *Christ fils de Dieu* ; ce fut l'unique cause de sa condamnation. Livré aux soldats, il souffre les insultes & les outrages dans le silence, sans foiblesse & sans ostentation ; il ne dit rien pour fléchir le magistrat romain qui devoit décider de son sort ; il ne fait rien pour contenter la curiosité d'un Roi vicieux & d'une cour impie. En marchant au calvaire, il prédit la punition de ses ennemis avec les expressions de la pitié. Attaché à la croix, il demande grace pour ses bourreaux, il promet le bonheur éternel à un criminel repentant. Après trois heures de souffrances cruelles, il dit d'une voix forte & qui étonne les assistans : *tout est consommé* ; il recommande sa mère à son disciple, & son ame à son père, il rend le dernier soupir. Sans avoir besoin des prodiges de terreur qui se firent pour lors, nous disons hardiment comme l'officier romain qui en fut témoin, *cet homme étoit véritablement le fils de Dieu*, *Matt.*, c. 27, ℣. 54. Aucun des événemens qui arrivèrent ensuite ne peut plus nous étonner.

Tel est le récit qui a été fait par quatre de ses disciples, que l'on nous peint comme des ignorans. S'il n'est pas fidèle, qui leur a suggéré une peinture aussi sublime d'un Dieu mourant pour le salut des hommes ?

Mais elle avoit été tracée long-tems auparavant. Isaïe, sept cens ans avant l'événement ; David encore plus ancien de trois siècles, avoit peint le Messie souffrant sous les mêmes traits que les Evangélistes. Jésus-Christ sur la croix prononça les premières paroles du psaume 21, & s'en fit l'application ; ce psaume entier renferme plusieurs traits frappans.

℣. 2 : « Mon Dieu, mon Dieu, à quoi vous » m'avez délaissé ! (à quels tourmens vous m'avez » abandonné) ! Malgré mes cris, le moment de » ma délivrance est encore loin de moi. . . . . ℣. 5, » nos pères ont espéré en vous, & vous les avez » délivrés ; ils vous ont invoqués & vous les avez » sauvés. . . . . ℣. 7, pour moi, je suis un ver » de terre, plutôt qu'un homme ; je suis l'opprobre de mes semblables & le rebut du peuple. » ℣. 8, ceux qui voient mon état m'insultent & » m'outragent. ℣. 9, ils disent puisqu'il a espéré » au Seigneur, que le Seigneur le délivre & le » sauve s'il l'aime véritablement. . . . . ℣. 12, ne » vous éloignez pas de moi, puisque personne » ne m'assiste. . . . . ℣. 17, mes ennemis, comme » des animaux en fureur, m'ont environné, & se » sont réunis contre moi ; ils ont percé mes mains » & mes pieds. ℣. 18, ils ont compté tous mes » os ; ils m'ont considéré avec une joie cruelle. » ℣. 19, ils ont partagé entr'eux mes habits, &

» ils ont jetté le sort sur ma robe..... ℣. 26, » vous serez cependant le sujet de mes louanges » & je vous rendrai mes vœux dans la nombreuse » assemblée de ceux qui vous craignent..... ℣. 28, » toutes les nations de la terre se tourneront vers » vous & viendront vous adorer, vous serez leur » Roi & leur Seigneur..... ℣. 31, & ma postérité vous servira : cette race nouvelle vous appartiendra ; & il sera dit que c'est le Seigneur qui l'a formée ».

Ceux qui entendent l'hébreu ne blâmeront point la manière dont nous traduisons le ℣. 2 ; il nous paroît que, dans la bouche de David, ni dans celle de Jésus-Christ, ce n'étoit point une interrogation, ni un reproche qu'ils faisoient à Dieu, mais une simple exclamation sur la rigueur des tourmens qu'ils souffroient. On sait que les Juifs pour détourner le sens du ℣. 17, ont changé une lettre dans l'hébreu, & qu'en mettant *cári* pour *cáru*, au lieu de lire *ils ont percé mes mains & mes pieds*, ils lisent *comme un lion mes mains & mes pieds* ; ce qui ne fait aucun sens, & contredit la version des Septante. Jamais David n'a pu dire de lui-même que ses ennemis avoient compté ses os, avoient partagé ses vêtemens & avoient jetté le sort sur sa robe ; mais les Soldats accomplirent cette prophétie à l'égard de Jésus-Christ, *Matt.*, c. 27, ℣. 35, *Joan.*, c. 19, ℣. 24. La prédiction de la conversion des nations par le ministère du Messie, s'est vérifiée d'une manière encore plus éclatante.

Celle que fait Isaïe mérite d'être rapportée toute entière, elle ressemble plutôt à une histoire qu'à une prophétie.

Chap. 52, Isaïe après avoir prédit aux Juifs leur délivrance de la captivité de Babilone, dit, ℣. 13, « mon serviteur aura le don de sagesse, » il s'élevera, il prospérera, il sera grand. ℣. 14, » de même que plusieurs ont été frappés d'étonnement sur votre sort, ainsi il sera ignoble & défiguré à la vue des hommes. 15, il purifiera » plusieurs nations ; les grands de la terre se tairont devant lui, parce qu'ils ont vu celui qui » ne leur avoit point été annoncé ; il a paru aux » yeux de ceux qui n'en avoient pas entendu » parler ».

» Chap. 53, ℣. 1. Qui croira ce que nous » annonçons ? A qui le bras du Seigneur s'est-il » fait connoître ? 2. Il croîtra comme un foible » rejetton qui sort d'une terre aride, il n'a ni éclat » ni beauté ; nous l'avons vu, à peine pouvoit-on l'envisager. 3. Il est méprisé, le dernier » des hommes, l'homme de douleurs, il éprouve » l'infirmité, il cache son visage, nous n'avons » pas ôsé le regarder. 4. Il a vraiment souffert » nos maux, il a supporté nos douleurs ; nous » l'avons pris pour un lépreux, pour un homme » frappé de Dieu & humilié. 5. Mais il est blessé » par nos iniquités, il est meurtri par nos crimes, » le châtiment qui doit nous donner la paix est » tombé sur lui, nous sommes guéris par ses blessures. 6. Nous nous sommes égarés tous comme » un troupeau errant, chacun s'est écarté de son » côté, le Seigneur a rassemblé sur lui l'iniquité » de nous tous. 7. Il a été opprimé & affligé, il » n'a point ouvert la bouche, il est conduit à la » mort comme une victime, il se tait comme un » agneau dont on enlève la toison. 8. Il a été » délivré des liens & de l'Arrêt qui le condamne ; » qui pourra révéler son origine ? Il a été retranché de la terre des vivans ; il est frappé » pour les péchés de mon peuple. 9. Sa mort » sera parmi les impies, & son tombeau parmi » les riches, parce qu'il n'a point commis d'iniquité, & que le mensonge n'est point sorti » de sa bouche. 10. Dieu a voulu le frapper & l'accabler. S'il donne sa vie pour victime du péché, il vivra, il aura une postérité nombreuse » il accomplira les desseins du Seigneur. 11. Parce qu'il a souffert, il reverra la lumière, & sera rassasié de bonheur. Mon serviteur, juste lui-même, » donnera aux autres la justice par sa sagesse, & il » supportera leurs iniquités. 12. Voilà pourquoi » je lui donnerai un partage parmi les grands de » la terre ; il enlevera les dépouilles des ravisseurs parce qu'il s'est livré à la mort, qu'il a » été mis au nombre des scélérats, qu'il a » porté les péchés de la multitude, & qu'il a » prié pour les pécheurs.

Chap. 54, ℣. 1. « Femme stérile qui n'enfantez pas, chantez un cantique de louange, » réjouissez-vous de votre fécondité future..... » ℣. 5. Le Saint d'Israël qui vous rachete, sera » reconnu Dieu de toute la terre, &c.

Il y a une conformité frappante entre cette prophétie & le pseaume 21 ; dans l'un & dans l'autre, nous voyons un juste réduit au comble de l'humiliation & de la douleur, qui souffre avec patience & confiance en Dieu, qui est ensuite comblé de gloire, & qui procure à Dieu un nouveau peuple formé de toutes les nations. Mais ce qu'ajoute Isaïe, que Dieu a mis sur ce juste l'iniquité de nous tous ; qu'il est blessé par nos iniquités, meurtri par nos crimes, & que nous sommes guéris par ses blessures ; qu'il est frappé pour les péchés du peuple, qu'il a porté les iniquités de la multitude, &c., désigne trop clairement le Sauveur des hommes, pour qu'on puisse le méconnoître. Il n'est donc pas étonnant que les Apôtres & les Evangélistes aient appliqué ces traits à Jésus-Christ ; les anciens Docteurs Juifs en ont fait de même l'application au Messie : ceux d'aujourd'hui qui prétendent qu'il n'est point question là d'un homme, mais du peuple Juif, & qui soutiennent que Dieu les punit actuellement des péchés des autres nations, blasphèment contre la justice divine, font violence à tous les termes, & contredisent la tradition constante de leurs Docteurs.

On ne doit pas être surpris non plus de ce que

les Apôtres préſentant d'une main David & Iſaïe, de l'autre la narration des Evangéliſtes, appuyée par la notoriété des faits, ont converti tous ceux d'entre les Juifs & les Gentils qui ont voulu y faire attention, & qui ont cherché la vérité de bonne foi. Il y auroit même lieu de s'étonner de ce qu'un ſi grand nombre ſont demeurés dans l'incrédulité, ſi les exemples que nous en avons ſous les yeux ne nous faiſoient voir juſqu'où peuvent aller l'opiniâtreté & la démence des hommes, lorſqu'ils ont bien réſolu de ne rien croire.

Jamais nos raiſonneurs incrédules ne ſe ſont donné la peine de conſidérer attentivement les traits de conformité qu'il y a entre les prophéties & les circonſtances de la *paſſion* du Sauveur; ils ſe ſont contentés d'extraire les commentaires abſurdes des Juifs, ſans s'embarraſſer du ridicule dont ils ſe couvroient en ſuivant les leçons de pareils maîtres.

Pour affoiblir l'impreſſion que doit faire ſur tout homme ſenſé l'hiſtoire de la *paſſion*, tracée par les Evangéliſtes, ils ſe ſont attachés à traveſtir quelques circonſtances, à relever quelques faits minutieux, à chercher de prétendues contradictions entre les diverſes narrations de ces quatre écrivains. S'ils avoient voulu ſeulement ouvrir une *concorde des évangiles*, ils auroient vu l'inutilité de leur travail.

Ils ont inſiſté ſur l'agonie de Jéſus-Chriſt au jardin des Olives; ils ont dit qu'en cette occaſion le Meſſie avoit montré une foibleſſe indigne d'un homme courageux. Mais nous ſoutenons qu'il y a plus de courage & de vertu à ſe préſenter aux ſouffrances, avec pleine connoiſſance, après y avoir réfléchi, & en ſurmontant la répugnance de la nature, qu'à y courir en s'étourdiſſant ſoi-même, & en affectant de les braver. Il ne tenoit qu'à Jéſus-Chriſt de déconcerter toutes les meſures des Juifs, & de ſe tirer de leurs mains, comme il l'avoit fait plus d'une fois. Si au lieu d'aller au jardin des Olives, ſelon ſa coutume, il étoit allé à Béthanie ou ailleurs, les Juifs n'auroient pas pu le trouver: & s'il étoit allé prêcher chez les Gentils, ſes miracles lui euſſent bientôt formé un parti capable de faire trembler les Juifs.

Les cenſeurs de l'Evangile diſent que Jéſus parla peu reſpectueuſement au Grand-Prêtre Caïphe; qu'il ne déclara pas nettement ſa divinité; que, frappé ſur une joue, il ne tendit pas l'autre, comme il l'avoit ordonné. Il ſuffit cependant de lire le texte des Evangeliſtes, pour voir que la réponſe de Jéſus-Chriſt à Caïphe n'avoit rien du tout de contraire au reſpect, que c'étoit une déclaration formelle de ſa divinité; que le Conſeil des Juifs l'enviſagea ainſi, puiſque ce fut pour cela même qu'il condamna à la mort Jéſus-Chriſt comme blaſphémateur. Ce n'étoit pas là le lieu de tendre l'autre joue pour recevoir un nouvel outrage, puiſque c'étoit au tribunal même des Magiſtrats Juifs, dont le premier devoir étoit d'empêcher & de venger les outrages.

Ces mêmes Critiques ajoutent: comment Dieu a-t-il permis que Pilate, qui vouloit ſauver Jéſus, ait été aſſez foible pour le condamner, quoiqu'innocent? Nous répondons que Dieu l'a permis comme il permet tous les autres crimes qui ſe commettent dans le monde.

Ils prétendent que Jéſus-Chriſt ſur la croix ſe plaignit d'être abandonné de ſon père, Calvin a ôſé dire que les premières paroles du pſeaume 21, que Jéſus-Chriſt prononça pour lors, étoient l'expreſſion du déſeſpoir. Mais la manière dont nous avons traduit ces paroles à la lettre, démontre que ce n'étoit ni une plainte, ni un reproche, mais une exclamation ſur la rigueur du tourment que ſouffroit le Sauveur: *Mon Dieu; mon Dieu, à quoi vous m'avez délaiſſé, à quels tourmens vous m'avez réſervé?* Quel ſigne y a-t-il là d'impatience, de mécontentement, ou de déſeſpoir? D'ailleurs Jéſus-Chriſt en prononçant ces paroles, ſe faiſoit l'application de ce pſeaume, il faiſoit voir que ſes douleurs étoient l'accompliſſement de cette prophétie. Auſſi lorſque toutes les circonſtances furent vérifiées, Jéſus s'écria, *tout eſt conſommé.*

Mais nos adverſaires ſoutiennent qu'il y a contradiction entre les Evangéliſtes. S. Marc dit que Jéſus fut crucifié à la troiſième heure, c'eſt-à-dire, à neuf heures du matin; S. Jean écrit que ce fut à la ſixième heure, ou à midi. Selon S. Mathieu & S. Marc, les deux voleurs crucifiés avec Jéſus lui inſultoient; ſelon S. Luc, un ſeul injuria le Sauveur.

On n'a qu'à comparer le texte des Evangéliſtes, la contradiction diſparoîtra. Lorſque S. Marc dit, c. 15, ℣. 25: *il étoit la troiſième heure, & ils le crucifièrent*, on doit entendre, *& ils ſe diſpoſèrent à le crucifier.* Les verſets ſuivans témoignent qu'il ſe paſſa encore pluſieurs choſes avant que Jéſus fût conduit au calvaire & fût attaché à la croix. S. Jean écrit, c. 19, ℣. 14 & 16, qu'*environ* la ſixième heure, Pilate dit aux Juifs, *voilà votre Roi*, & qu'il le leur livra pour être crucifié. Il n'étoit donc pas encore la ſixième heure, elle étoit ſeulement commencée; or elle commençoit à neuf heures du matin.

Quant à ce qui regarde les voleurs, il s'enſuit ſeulement que la narration de S. Luc eſt plus exacte que celle des deux premiers Evangeliſtes; il rapporte la converſion du bon larron de laquelle ils n'ont pas parlé.

Selon le jugement des incrédules, il n'a pas pu arriver une éclypſe au moment de la mort du Sauveur; les Juifs n'ont vu aucun des prodiges dont les Evangéliſtes font mention, puiſqu'ils ne ſe ſont pas convertis.

Auſſi les Evangéliſtes ne parlent point d'une éclypſe, mais de ténébres qui couvrirent toute la Judée; & ces ténébres purent être cauſées par

par un nuage épais. S. Luc dit formellement que la multitude de ceux qui furent témoins de la mort de Jésus s'en retournèrent en frappant leur poitrine, signe de repentir & de conversion. Quant à l'endurcissement du grand nombre des Juifs, il ne nous surprend pas plus que celui des incrédules d'aujourd'hui.

Ils disent qu'il auroit été mieux que Dieu pardonnât le péché d'Adam, au lieu de le punir d'une manière si terrible dans la personne de son propre fils. De notre côté, nous soutenons qu'il est mieux que Dieu l'ait ainsi puni, afin de donner aux hommes une idée de sa justice, de leur inspirer l'horreur du péché, & de les en préserver.

Quand les objections que nous venons d'examiner seroient plus solides, pourroient elles obscurcir les traits de divinité que Jésus-Christ a fait paroître pendant sa *passion* & à sa mort, l'éclat avec lequel il a vérifié les prophéties, le triomphe de sa résurrection, le prodige du monde converti, par la prédication d'un Dieu crucifié? Ce prodige subsiste depuis dix-sept cens ans, en dépit des efforts des incrédules de tous les siècles, & il subsistera autant que l'univers. Jésus-Christ avoit dit: *lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi*; il a rempli sa parole, il accomplira de même celle qu'il a donnée d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles.

La meilleure manière de savoir si ses souffrances ont été inutiles, excessives, indignes de Dieu, est d'en juger par les effets; elles ont inspiré aux Apôtres & aux premiers Chrétiens le courage du martyre; elles soutiennent les ames justes dans leurs peines, convertissent souvent les pécheurs, adoucissent pour tous les angoisses de la mort; c'est plus qu'il n'en faut pour les justifier.

Nos profonds raisonneurs ont ôsé les comparer aux souffrances que les Païens attribuoient à plusieurs de leurs Dieux; c'est mal-à-propos, disent-ils, que les Pères de l'Eglise en ont fait le reproche aux Païens, & ont voulu les en faire rougir, puisque ceux-ci étoient en droit de rétorquer l'argument.

Aussi l'ont-ils fait, Celse n'y a pas manqué; mais Origène n'a pas eu beaucoup de peine à lui répondre. Ce n'est pas de son plein gré que Saturne a été détrôné, mutilé & banni par son fils; que Jupiter a été combattu par les Titans; que Prométhée a été enchaîné au Caucase, &c. Toutes ces aventures, loin d'inspirer aux hommes l'amour de la vertu & l'horreur du crime, étoient des leçons très-scandaleuses; loin de procurer quelqu'avantage au genre humain, elles n'ont servi qu'à le pervertir. Nous avons fait voir qu'il en est tout autrement des souffrances du Sauveur. Il avoit dit: *J'ai le pouvoir de donner ma vie & j'ai le pouvoir de la reprendre*; il l'a reprise en effet en se ressuscitant par sa propre vertu; il a converti & sanctifié le monde par le mystère de la croix. *Origène contre Celse*, liv. 2, n. 34; liv. 7, n. 17, &c.

PASSIONS HUMAINES. Nous appellons *passions* les inclinations ou les penchans de la nature, lorsqu'ils sont poussés à l'excès, parce que leurs mouvemens ne sont pas volontaires; l'homme est purement passif, lorsqu'il les éprouve; il n'est actif que quand il y consent, ou qu'il les réprime.

Plusieurs philosophes modernes appliqués à prendre de travers la morale de l'Evangile, ont prétendu que c'est un projet insensé de vouloir étouffer ou déraciner les *passions*; que si l'homme n'en avoit plus, il seroit stupide; que celles qui forment le caractère particulier d'un homme sont incurables, & que le caractère ne change jamais. Quelques-uns ont poussé le scandale jusqu'à vouloir justifier toutes les *passions*, & à soutenir qu'il est aussi impossible à l'homme d'y résister, que de s'abstenir d'avoir la fièvre. Ainsi, selon leur opinion, toutes les maximes de l'Evangile, qui tendent à nous guérir de nos *passions*, sont absurdes.

Cette morale philosophique, digne des étables d'Epicure, auroit fait frémir de colère les Stoïciens, qui regardoient les *passions* comme des maladies de l'ame, & dont toute l'étude avoit pour objet de les réprimer: mais sans nous émouvoir, il faut montrer à nos philosophes qu'ils jouent sur un terme équivoque & que leur morale est fausse.

Il est certain d'abord que nos penchans naturels ne sont nommés *passions*, que quand ils sont poussés à l'excès. On n'accuse point un homme de la *passion* de la gourmandise, lorsqu'il ne boit & ne mange que selon le besoin; de la *passion* de l'avarice, lorsqu'il est seulement économe, & qu'il évite tout gain malhonnête; de la *passion* de la vengeance, lorsqu'il se contient dans les bornes d'une juste défense, &c.

Il n'est pas moins incontestable que ces mêmes penchans, qui contribuent à notre conservation, quand ils sont modérés, tendent à notre destruction, dès qu'ils sont excessifs. Un philosophe moderne a observé que l'amour & la haine, la joie & la tristesse, les desirs violens & la peur, la colère & la volupté, altèrent la constitution du corps & peuvent causer la mort, lorsque ces *passions* sont portées à l'excès: il le démontre par la théorie des effets physiques que ces différentes affections produisent sur les organes du corps. Il ne peut donc pas nous être permis de nous y livrer, beaucoup moins de les fortifier & de les augmenter par l'habitude d'en suivre les mouvemens; lorsque nous le faisons, nous agissons contre notre propre nature.

Enfin nous savons par notre propre expérience & par celle d'autrui, qu'il dépend de nous de

modérer nos penchans, de les réprimer, de les affoiblir par des actes contraires. Lorsque nous y avons réussi, notre conscience nous applaudit, c'est dans cette victoire même que consiste la *vertu*, ou la force de l'ame; lorsque nous y avons succombé, nous sommes punis par les remords. L'empire sur les *passions* est sans doute plus difficile à certaines personnes qu'à d'autres; mais il n'est aucun homme à qui la résistance soit absolument impossible.

Quand il seroit vrai que nous ne pouvons pas changer entiérement notre caractère, il ne s'ensuivroit pas encore que nous ne pouvons pas vaincre nos *passions*. Autre chose est de n'en pas sentir les mouvemens, & autre chose d'y succomber & de les suivre. Qu'importe qu'un homme soit né avec un penchant violent à la colère, si, à force de se réprimer, il est venu à bout de ne plus s'y livrer? Il en résulte seulement que la douceur & la patience sont des vertus plus difficiles & plus méritoires pour lui que pour un autre; s'il est obligé de soutenir ce combat pendant toute sa vie, il en sera d'autant plus digne d'éloges & de récompense. Lorsque la loi de Dieu nous défend les desirs déréglés, elle entend les desirs volontaires & réfléchis, & non ceux qui sont indélibérés & involontaires, puisqu'ils ne dépendent pas de nous; elle s'explique assez en disant, *ne suivez point vos convoitises*, *Eccli.* c. 18, ℣. 30: » Que » le péché ne règne point dans votre corps mortel, » de manière que vous obéissez à ses convoitises «, *Rom.* c. 6, ℣. 12.

Jésus-Christ, qui connoissoit mieux la nature humaine que les Philosophes, nous a prescrit la seule vraie méthode de guérir les *passions*, en nous commandant les actes de vertu qui y sont opposés. Ainsi il nous ordonne de vaincre l'avarice en faisant des aumônes; l'orgueil, en recherchant les humiliations; l'ambition, en nous mettant à la dernière place; la volupté, en mortifiant nos sens; la colère, en faisant du bien à nos ennemis; la gourmandise, par le jeûne; la paresse, par le travail, &c.

Les maximes des Stoïciens, touchant la nécessité de vaincre les *passions*, étoient pompeuses & sublimes, mais cette morale avoit des défauts essentiels; 1°. elle ne portoit sur rien; le Stoïcisme n'opposoit aux *passions* point d'autre contrepoids que l'orgueil, ou la vaine satisfaction de se croire sage: foible barrière, bien peu capable d'arrêter la fougue d'une *passion* violente. Jésus-Christ nous donne des motifs plus solides, le desir de plaire à Dieu, de mériter un bonheur éternel, de jouir de la paix de l'ame. Aussi cette morale a formé des Saints dans tous les âges, de l'un & de l'autre sexe, dans toutes les conditions de la vie; 2°. les Stoïciens convenoient eux-mêmes que leurs maximes ne convenoient qu'à un petit nombre d'hommes, qu'il falloit des ames d'une forte trempe pour les pratiquer; celles de Jésus-Christ sont populaires, à portée de tous les hommes; elles ont élevé à l'héroïsme de la vertu les ames les plus communes, & qui en paroissoient le moins capables; 3°. ceux qui ont examiné de près le Stoïcisme sont convaincus qu'il ne pouvoit aboutir qu'à produire dans l'homme une insensibilité stupide, que cet état, loin de conduire à la vertu, la détruit au contraire jusques dans la racine. Aussi n'est-il aucun des Stoïciens les plus célebres auquel on ne puisse reprocher quelque vice grossier; mais on ne peut, sans calomnie, former la même accusation contre les Saints instruits à l'école de Jésus-Christ.

Pour les tourner en ridicule, nos Philosophes ont dit que le projet d'un dévot est de parvenir à ne rien desirer, à ne rien aimer, à ne rien sentir, & que, s'il réussissoit, ce seroit un vrai monstre. Mais quel est l'homme qui a formé ce projet, à moins qu'il ne fût insensé? Autre chose est de ne desirer aucun objet dangereux, de ne rien aimer avec trop d'ardeur, de ne s'attacher à rien avec excès, & autre chose de n'éprouver aucun desir, aucune affection, aucun sentiment. Ce dernier état est impossible, il étoufferoit toute vertu, il feroit violer des devoirs essentiels; le premier n'est rien moins que chimérique, les anciens Philosophes le conseilloient, & les Saints y sont parvenus.

Nos nouveaux Maîtres de morale disent que les *passions* ne produisent jamais de mal, lorsqu'elles sont dans une juste harmonie, & qu'elles sont contrebalancées l'une par l'autre. Soit. La question est de savoir d'abord si cet équilibre dépend de nous, ou n'en dépend pas; en second lieu, de savoir lequel des deux est le plus aisé, le plus sûr & le plus louable, de réprimer une *passion* par une autre, ou de les réprimer toutes par les motifs de religion. Il nous paroît que vouloir guérir une maladie de l'ame par une autre n'est pas un moyen fort sûr de se bien porter. Cette manière de traiter les *passions* demande beaucoup de réflexion, des méditations suivies, des calculs d'intérêts dont très-peu d'hommes sont capables; les motifs de religion sont à portée de tous, & n'entraînent jamais aucun inconvénient.

Pour justifier leurs *passions*, les Païens les avoient attribuées à leurs Dieux; ce fut le comble du délire & de l'impiété. Au mot ANTHROPOPATHIE, nous avons vu en quel sens l'Ecriture-Sainte semble attribuer à Dieu les *passions humaines*.

PASTEUR, homme qui a reçu de Dieu mission & caractère pour enseigner les fidèles, & leur administrer les moyens de salut que Dieu a établis.

Dieu lui-même n'a pas dédaigné de prendre ce titre à l'égard de son peuple, les Prophètes l'ont donné au Messie en prédisant sa venue, Jésus-Christ se l'est attribué, & s'est proposé pour modèle des devoirs d'un bon *Pasteur*; il a revêtu ses

Apôtres & leurs ſucceſſeurs de ce caractère, pour en continuer les fonctions juſqu'à la fin des ſiècles. En les chargeant de ce gouvernement doux, charitable, paternel, il a ordonné aux fidèles d'avoir pour eux la docilité, la ſoumiſſion, la confiance, qui caractériſent ſes ouailles.

Lorſque les héréſiarques des derniers ſiècles ont voulu former un troupeau à part, ils ont conteſté aux *Paſteurs* de l'Egliſe Catholique leur autorité & leur miſſion, ils ont ſoutenu que les *Paſteurs* étoient les ſimples Mandataires du corps des fidèles, que leur commiſſion ne leur imprimoit aucun caractère, qu'elle étoit révocable lorſque l'on étoit mécontent d'eux, & qu'alors ils n'avoient rien de plus que les ſimples laïques. Mais ſur ce point la doctrine des Novateurs n'a pas été uniforme. Pendant que les Calviniſtes prétendoient que tout homme capable d'enſeigner peut être établi *Paſteur* par l'aſſemblée des fidèles, les Anglicans ont continué à ſoutenir que l'Epiſcopat eſt d'inſtitution divine, qu'un Evêque reçoit le caractère & la miſſion de *Paſteur* par l'Ordination; mais qu'il tient du Souverain la juriſdiction ſur telle partie de l'Egliſe. Cette diverſité de croyance, dès l'origine de la prétendue réforme, a partagé l'Angleterre entre les Epiſcopaux & les Presbytériens. Parmi les Luthériens, les uns ont été jaloux de conſerver la ſucceſſion des Evêques ſous le nom de Surintendans, les autres ont jugé que cela n'étoit pas néceſſaire.

De ſon côté l'Egliſe Catholique a continué de croire, comme elle a fait de tout tems, que la miſſion, le caractère, l'autorité des *Paſteurs*, viennent de Dieu, & non des hommes, qu'ils reçoivent par l'Ordination des pouvoirs que n'ont point les ſimples laïques, qu'ils forment par conſéquent un Ordre à part & diſtingué du commun des fidèles, que ceux-ci ſont obligés par l'inſtitution divine de leur être ſoumis, de les écouter, & de leur obéir. Telle eſt en effet l'idée que nous en donne l'Ecriture-Sainte, & telle a été la croyance de tous les ſiècles.

Ce n'eſt point aux fidèles, mais aux *Paſteurs* ſeuls que Jéſus-Chriſt a dit, dans la perſonne de ſes Apôtres : » Vous ſerez aſſis ſur douze ſiéges » pour juger les douze tribus d'Iſraël. Paiſſez mes » agneaux, paiſſez mes brebis. Comme mon Père » m'a envoyé je vous envoie. Ce que vous lierez » ou délierez ſur la terre ſera lié ou délié dans le » ciel. Celui qui vous écoute m'écoute moi-» même, &c. «. S. Paul dit aux Evêques que c'eſt le Saint-Eſprit, & non le corps des fidèles, qui les a établis pour gouverner l'Egliſe de Dieu, que c'eſt Jéſus-Chriſt qui a établi des *Paſteurs* & des Docteurs; que perſonne ne doit prétendre à cet honneur, mais ſeulement celui qui eſt appellé de Dieu comme Aaron, que lui-même a été fait Apôtre, non par les hommes, mais par Jéſus-Chriſt; il s'attribue le droit de punir & de retrancher de l'Egliſe les membres indociles. Il dit aux ſimples fidèles : » Obéiſſez à vos Prépoſés, ou à vos » *Paſteurs*, & ſoyez-leur ſoumis; car ils veillent » continuellement, comme devant rendre compte » de vos ames «, *Hébr.* c. 13, ℣. 17. Ce n'eſt point aux fidèles, mais à Tite & à Timothée, qu'il donne commiſſion d'ordonner des Prêtres & d'autres Miniſtres, & de les établir dans les villes, pour y exercer les fonctions de *Paſteurs*, &c. *Voyez* MISSION.

Le premier de ces paſſages nous paroît mériter une attention particulière. *Luc*, c. 22, ℣. 28, Jéſus-Chriſt dit à ſes Apôtres : » C'eſt vous qui » avez perſévéré avec moi dans mes épreuves; » aûſſi je vous laiſſe (par teſtament, Διατίθεμαι) » un royaume, comme mon Père me l'a laiſſé, » afin que vous mangiez & buviez à ma table » dans mon royaume, & que vous ſoyez aſſis ſur » douze ſiéges pour juger les douze tribus d'Iſ-» raël «. Il dit enſuite à S. Pierre : » Simon, Satan » a demandé de vous cribler (tous) comme le » froment; mais j'ai prié pour vous (ſeul) afin » que votre foi ne manque pas; ainſi un jour, » tourné vers vos frères (Ἐπιστρέψας, *converſus*), » confirmez ou affermiſſez-les «. Un Proteſtant, vaincu par l'évidence, eſt convenu que le *royaume* laiſſé par Jéſus-Chriſt à ſes Apôtres eſt le ſacerdoce; mais il contredit le texte, en ajoutant que Jéſus-Chriſt le leur donne pour eux, & *pour ceux qui croiront à leur prédication.* Il s'agit évidemment ici d'un privilége particulier pour les Apôtres, puiſque c'eſt une récompenſe de leur attachement conſtant pour leur Maître. De même que ce qui ſuit eſt un privilége & un devoir perſonnel pour S. Pierre d'affermir ſes frères dans la foi, & qui l'a rendu le *Paſteur* des *Paſteurs*.

Ainſi s'eſt formée l'Egliſe Chrétienne, ainſi elle a toujours été gouvernée. Dans le Concile de Jéruſalem, les Apôtres & les anciens, ou les Prêtres, ne conſultent point les fidèles pour leur impoſer la loi de s'abſtenir des viandes immolées, du ſang, des chairs ſuffoquées, & de la fornication, *Act.* c. 15, ℣. 6, &c. S. Paul, en parcourant les Egliſes, leur ordonnoit d'obſerver ce commandement des Apôtres & des anciens, ℣. 41.

S. Ignace, établi Evêque d'Antioche par les ſucceſſeurs immédiats des Apôtres, recommande continuellement aux fidèles, dans ſes lettres, d'être ſoumis à leur Evêque, de ne rien faire ſans lui, de lui obéir en toutes choſes; il ſuppoſe comme un principe conſtant, & il le prouve par l'ordre de Jéſus-Chriſt même, que c'eſt aux Evêques de gouverner & de commander, & aux fidèles de ſe laiſſer conduire. Au troiſième ſiècle, S. Cyprien n'a pas été moins ferme à ſoutenir les droits, les prérogatives, l'autorité de l'Epiſcopat. Auſſi les héréſiques ont-ils accuſé ces deux ſaints Martyrs d'avoir été fort entêtés des priviléges de leur dignité; mais cet entêtement prétendu leur venoit de Jéſus-Chriſt & des Apôtres.

D'autre part, il n'eſt que trop évident que les hérétiques n'ont ſoutenu la doctrine contraire que par néceſſité de ſyſtême. Comme la plupart des Prédicans de la réforme étoient des laïques qui ſe croyoient plus habiles que tous les *Paſteurs* de l'Egliſe, que les autres étoient des ſimples Prêtres, ou des Moines révoltés contre leurs Evêques, il a bien fallu ſoutenir que pour établir une nouvelle religion & une nouvelle Egliſe, il n'étoit beſoin ni de miſſion divine, ni de caractère ſurnaturel, ni de pouvoirs ſacrés, que tout homme qui croyoit avoir trouvé la vérité pouvoit la prêcher, ſi les peuples trouvoient bon de l'écouter.

Ils ont publié que les *Paſteurs* de l'Egliſe avoient perdu leur miſſion & leur caractère, parce qu'ils enſeignoient des erreurs, & que leurs mœurs ne répondoient pas à la ſainteté de leurs fonctions. Mais par quel Tribunal légitime cette condamnation des Miniſtres de l'Egliſe Catholique a-t-elle été prononcée ? Selon l'inſtitution de Jéſus-Chriſt, les Apôtres, leurs ſucceſſeurs, ont été établis pour juger les fidèles, & non pour être jugés par eux. Des hommes, qui poſoient pour principe fondamental de leur ſchiſme, que la ſeule Ecriture-Sainte eſt la règle de ce que l'on doit croire & enſeigner, auroient dû commencer par prouver clairement & formellement, par le texte ſacré, que des *Paſteurs* ignorans ou vicieux perdent leurs pouvoirs & leur caractère, & que les peuples, dès ce moment, ſont en droit de ſe révolter contre eux, & d'en prendre d'autres. Les prétendus Réformateurs commençoient par forger des impoſtures & des calomnies de toute eſpèce, pour noircir le Clergé Catholique & le rendre odieux aux peuples ; ils concluoient enſuite que ces *Paſteurs* étoient déchus de leurs pouvoirs & de leur autorité, ils finiſſoient par ſe mettre à leur place, & par uſurper leurs fonctions. Ainſi le fondement de toute cette belle économie ſe bornoit à l'aſſertion & à la parole des Prédicans : voilà comme la réforme s'eſt établie.

Aujourd'hui de nouveaux Docteurs, ſoit Théologiens, ſoit Canoniſtes, ramaſſent les débris de cette doctrine des Proteſtans, condamnée dans Wiclef, dans Jean Hus, dans les Vaudois, auſſi-bien que dans les écrits de Luther & de Calvin, & veulent en faire le fondement d'une nouvelle Juriſprudence eccléſiaſtique. De nos jours on a enſeigné & répété que les *Paſteurs* de l'Egliſe ne ſont que les Mandataires du corps des fidèles, que c'eſt au corps de l'Egliſe, & non à ſes *Paſteurs*, que l'autorité d'enſeigner & de gouverner a été donnée, que la puiſſance des *Paſteurs*, n'étant point d'inſtitution divine, ne peut obliger les fidèles en conſcience ; qu'ainſi les déciſions des *Paſteurs*, en matière de foi & de diſcipline, ne peuvent avoir force de loi qu'autant qu'elles ſont acceptées par la ſociété des fidèles. On a poſé pour maxime que l'Egliſe a le pouvoir d'excommunier, & qu'il doit être exercé par les premiers *Paſteurs*, *du conſentement au moins préſumé* de tout le Corps ; on a autoriſé les fidèles à mépriſer ce pouvoir, en décidant que la crainte d'une excommunication injuſte ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir. Il eſt aiſé de voir ſi tout cela s'accorde avec la doctrine de l'Ecriture-Sainte, avec la croyance & la pratique de l'Egliſe depuis les Apôtres juſqu'à nous.

Les ennemis du Clergé n'en ſont pas demeuré là ; ils ont enſeigné que l'Egliſe, étant étrangère à l'Etat, les Miniſtres, ou les *Paſteurs* de l'Egliſe, ne peuvent avoir aucune autorité indépendante de celle du Souverain ; que, quoique la foi ne dépende point de lui, cependant la publicité de la foi & du miniſtère eccléſiaſtique en dépend, qu'avant qu'il ait accordé cette publicité la religion chrétienne ne peut lier le ſujet, parce celui-ci ne peut être contraint que par l'autorité de ſon Souverain ; ils en ont conclu que les déciſions même des Conciles généraux ne peuvent avoir force de loi qu'autant que le Souverain en permet & en autoriſe la publication, que c'eſt au Souverain & aux Magiſtrats de juger de la validité ou de l'invalidité d'une excommunication, parce que cette peine prive un Sujet de ſes droits de Citoyen.

Lorſque nos profonds Politiques jugent que Dieu, ſa parole, ſon culte, ſes loix, les ordres qu'il a donnés, ſont étrangers à l'Etat, l'on eſt bien en droit de douter ſi ces Ecrivains eux-mêmes ne ſont pas étrangers à l'Egliſe, & ſi jamais ils ont fait profeſſion du Chriſtianiſme. A les entendre raiſonner, on diroit que les Souverains ont fait grace à Jéſus-Chriſt, en permettant que ſa doctrine & ſa religion fuſſent prêchées dans leurs Etats, que, par reconnoiſſance, ſes Miniſtres ſont obligés en conſcience de mettre cette religion, & l'Evangile qui l'enſeigne, ſous le joug de la puiſſance ſéculière. Nous penſons au contraire que c'eſt Jéſus-Chriſt qui a fait une très-grande grace à un Souverain & à ſes ſujets, lorſqu'il a daigné leur procurer la connoiſſance de ſa doctrine & de ſes loix, les captiver ſous le joug de ſon Evangile, leur donner une religion, qui eſt le fondement le plus ſûr de leurs devoirs mutuels & de leurs droits reſpectifs, par conſéquent le plus ferme appui du repos, de la proſpérité & du bonheur des ſociétés politiques. Cette vérité eſt aſſez démontrée par le fait, puiſque de tous les gouvernemens de l'univers il n'en eſt point de plus ſtable, de plus modéré, de plus heureux, à tous égards, que celui des nations chrétiennes.

Sans demander la permiſſion des Souverains, Jéſus-Chriſt avoit dit à ſes Apôtres : » Prêchez » l'Evangile à toute créature, quiconque ne croira » pas ſera condamné. Vous ſerez traînés devant » les Rois & les Magiſtrats à cauſe de moi, & » pour leur rendre témoignage...., ne les crai- » gnez point.... Ce que je vous ai enſeigné en » ſecret, publiez-le au grand jour, & ce que je » vous dis à l'oreille, prêchez-le ſur les toits. Ne

» craignez point ceux qui tuent le corps ; & n'ont » point de pouvoir sur l'ame ; mais craignez celui » qui peut envoyer le corps & l'ame au supplice » éternel «, *Matt.* c. 10, ℣. 18. Aussi les Apôtres n'ont point demandé les lettres d'attache des Empereurs Païens pour annoncer l'Evangile à leurs Sujets ; les *Pasteurs*, qui leur ont succédé, ont même bravé les loix qui le leur défendoient, &, par leur constance, ils ont enfin forcé les Maîtres du monde à courber leur tête sous le joug de la foi

Mais on se tromperoit grossièrement, si l'on croyoit que ces *Publicistes* anti-Chrétiens soutiennent leur doctrine par zèle pour l'autorité légitime des Souverains ; ils sont, dans le fond, aussi ennemis de cette autorité que de celle des *Pasteurs* de l'Eglise. De même qu'ils ont décidé que ceux-ci ne sont que les Mandataires des fidèles, que leurs décisions n'ont force de loi qu'autant que l'on veut bien s'y soumettre ; ils ont enseigné aussi que les Souverains eux-mêmes ne sont que les Mandataires de leurs Sujets, que les Sujets sont les vrais propriétaires de l'autorité suprême, qu'ils ne peuvent s'en dessaisir d'une manière irrévocable ; que quand les Souverains en abusent, les Sujets sont en droit de la leur ôter. Ainsi ces zélateurs hypocrites n'ont voulu mettre l'Eglise sous le joug des Souverains, que pour remettre les Souverains eux-mêmes sous le joug des peuples. *Voyez* AUTORITÉ POLITIQUE.

Par une contradiction grossière, ils soutiennent d'un côté que le Souverain a droit d'examiner & de voir si une religion convient ou ne convient pas à la prospérité & à la tranquillité de ses Etats & au bien de ses Sujets, par conséquent d'en permettre ou d'en défendre la prédication, la profession & l'exercice ; de l'autre, que le Souverain n'a aucun droit de gêner la conscience de ses Sujets, que c'est à eux seuls de juger quelle est la religion qu'ils doivent suivre, que sur ce point la tolérance absolue est de droit naturel & de droit divin. Lorsqu'il s'agit de gêner les *Pasteurs* dans l'exercice de leur ministère, le pouvoir des Souverains est despotique & absolu ; s'agit-il de réprimer la licence des Prédicans, des Athées, des Incrédules, les prétentions des Hérétiques, le Souverain a les mains enchaînées par les loix sacrées de la tolérance.

C'est selon les règles de cette merveilleuse logique qu'ont été faits les écrits intitulés : L'*Esprit ou les Principes du Droit canonique*, *de l'autorité du Clergé*, *l'Esprit du Clergé*, &c. Les Protestans avoient suivi la même marche, & avoient usé du même stratagême ; Bayle le leur a reproché dans son *Avis aux Réfugiés* ; il est à présumer que personne n'en sera dupe une seconde fois. Tantôt les ennemis du Clergé ont peint les *Pasteurs* comme des hommes dont les Souverains doivent se défier, à cause de l'empire que le ministère des premiers leur donne sur l'esprit des peuples ; tantôt comme les esclaves des Souverains, qui ont fait avec eux une conjuration pour asservir les peuples.

Ces Ecrivains fougueux ne se sont pas contentés de calomnier & de noircir les *Pasteurs* d'aujourd'hui, ils ont vomi leur fiel jusques sur les Apôtres ; ils ont dit que ceux-ci & leurs successeurs commencèrent par prêcher une foi aveugle, qu'ils se donnèrent pour des espèces de Dieux sur terre, qu'ils se vantèrent de donner le Saint-Esprit, afin d'allumer l'imagination de leurs prosélytes. Ils recommandèrent beaucoup la charité, parce qu'ils étoient les distributeurs des aumônes, & qu'ils en subsistoient eux-mêmes ; ils eurent le zèle du Prosélytisme, parce qu'en répandant la foi ils étendoient leur empire sur les ames & sur les bourses de leurs sectateurs ; c'est pour cela que l'Episcopat devint un objet d'ambition, les Evêques furent les Juges & les Magistrats des fidèles ; S. Paul l'avoit ainsi ordonné. Ils avoient le pouvoir d'excommunier, par conséquent d'ôter à ceux qu'ils proscrivoient les moyens de subsister. Ils regnèrent de cette manière avec un despotisme absolu sur les esprits & sur les cœurs, & ils en usèrent pour allumer parmi leurs prosélytes le fanatisme du martyre : ainsi, sous le nom de *Pasteurs*, ils avoient le privilége de tondre le troupeau, & de le conduire à la boucherie pour leur propre intérêt.

Ce tableau, sans doute, auroit fait plus d'impression s'il avoit été moins chargé ; la passion y est trop marquée, il a fait plus de tort à ceux qui l'ont forgé qu'à ceux qui en sont l'objet ; mais examinons-en tous les traits.

Il n'est pas vrai que les Fondateurs du Christianisme aient commandé une foi aveugle, puisqu'ils ont commencé par prouver leur mission divine par des signes incontestables ; une foi fondée sur de pareilles preuves n'est point aveugle, mais sage & prudente. *Voyez* CRÉDIBILITÉ. Nous ferons voir dans un moment qu'il en est de même de celle des Chrétiens d'aujourd'hui.

Non-seulement les Apôtres se sont vantés de donner le Saint-Esprit, mais ils ont démontré qu'ils le donnoient, par les dons miraculeux qu'ils communiquoient par l'imposition de leurs mains ; il n'étoit donc pas question dans tout cela de chaleur d'imagination, mais d'une persuasion fondée sur des preuves palpables, & auxquelles l'esprit le plus froid ne pouvoit se refuser ; & il est prouvé, par des témoignages incontestables, que les dons miraculeux ont duré dans l'Eglise chrétienne pendant plus d'un siècle.

Ces Prédicateurs de l'Evangile ont beaucoup recommandé la charité, parce que Jésus-Christ l'avoit commandée sur toutes choses, & c'est pour cela qu'on la prêche encore ; Jésus-Christ n'en avoit pas besoin pour lui-même, puisqu'il commandoit à la nature. Non-seulement ses Disciples l'ont prescrite, mais ils l'ont pratiquée, & cette vertu, si nécessaire au monde, est ce qui a le plus contribué à convertir les Païens ; l'Empereur

Julien en eſt témoin, & il en a fait l'aveu. Les Apôtres, ni leurs ſucceſſeurs, n'ont point voulu être les diſtributeurs des aumônes, puiſqu'ils avoient établi des Diacres exprès pour les charger de ce ſoin. Si l'on connoiſſoit les déſagrémens & les avanies auxquelles les *Paſteurs* ſont expoſés par rapport à la diſtribution des aumônes, l'on ne croit pas tenté de regarder ce ſoin comme un objet d'ambition.

A-t-on comparé les travaux, les fatigues, les dangers de l'Apoſtolat & du Proſélytiſme pendant les trois premiers ſiècles, avec les avantages temporels que ce zèle pouvoit procurer? Nous voudrions ſavoir quelle récompenſe mondaine a pu dédommager les *Paſteurs* de ce tems-là des travaux, des fatigues, de la vie pauvre & auſtère à laquelle ils étoient condamnés, & du danger du martyre auquel ils étoient continuellement expoſés. Nous ne connoiſſons aucun Evêque de ces premiers ſiècles qui ait fait une grande fortune, nous voyons au contraire que pour parvenir à l'Epiſcopat il falloit renoncer à la fortune, & que la plupart ont fait profeſſion de la pauvreté la plus auſtère. On a beau dire qu'ils en étoient dédommagés par le reſpect, par la confiance, par la vénération des fidèles, nous ne voyons pas que l'on ſoit fort empreſſé aujourd'hui d'obtenir ce dédommagement au même prix.

S. Paul n'avoit point ordonné, mais il avoit exhorté les fidèles à terminer leurs différends par l'arbitrage des *Paſteurs*, plutôt que d'aller plaider au Tribunal des Magiſtrats Païens, auquel un Chrétien ne pouvoit comparoître ſans danger. Cette morale, quoique l'on en diſe, étoit très-bonne, ceux qui l'ont ſuivie ne s'en ſont jamais repentis; mais nous ne voyons pas quel avantage temporel peuvent trouver les *Paſteurs* à être quelquefois les arbitres & les conciliateurs des procès de leurs ouailles. Pourquoi nos Philoſophes, ſi ambitieux, n'ont-ils pas mis en uſage les moyens de ſe concilier comme les *Paſteurs* l'eſtime, les reſpects, la confiance, la vénération de leurs concitoyens, l'empire deſpotique ſur les eſprits & ſur les cœurs?

Nous concevons encore moins quel intérêt les *Paſteurs* de l'Egliſe pouvoient avoir à ſouffler aux fidèles le fanatiſme du martyre; c'étoit s'impoſer à eux-mêmes l'obligation de le ſubir, & ils y étoient plus expoſés que les laïques, puiſque c'étoit principalement contre les *Paſteurs* que le Gouvernement avoit coutume de ſévir. Nous ſavons que des Prédicans hérétiques ont ſouvent bravé le danger du ſupplice, pour aller exercer en ſecret leur miniſtère dans des lieux où ils étoient proſcrits; mais nous ſommes moins tentés d'attribuer cette conduite à leur ambition, qu'à l'entêtement qui leur avoit perſuadé la vérité de la doctrine qu'ils profeſſoient.

Les incrédules, comme les hérétiques, ont ſouvent reproché aux *Paſteurs* de l'Egliſe Catholique de vouloir dominer ſur la foi de leur troupeau par le don d'infaillibilité qu'ils s'attribuent, de prétendre ainſi être les maîtres d'ériger en dogme de foi telle opinion qu'il leur plaît.

S'ils y avoient mieux réfléchi, ils auroient vu que la foi des peuples domine pour le moins autant ſur celle des *Paſteurs*, que celle-ci ſur la croyance des peuples. Car enfin, en quoi conſiſte l'enſeignement de chaque *Paſteur*? A prêcher & à profeſſeur la doctrine univerſellement crue & enſeignée dans toute l'Egliſe Catholique; rien de plus. Chaque *Paſteur*, en entrant en exercice de ſa charge, trouve cette doctrine toute établie dans le ſymbole, dans les catéchiſmes, dans la liturgie, dans tous les livres dont il lui eſt permis de ſe ſervir, auſſi-bien que dans l'Ecriture-Sainte; il a fait ſerment de n'en jamais enſeigner d'autre, de n'y rien ajouter, ni rien retrancher. S'il le faiſoit, ſes auditeurs auroient droit de le dénoncer & de l'accuſer; la plupart ſont auſſi inſtruits que lui-même, il ſeroit condamné & dépoſſédé.

Ce qu'un particulier ne peut pas faire, ſans cauſer du ſcandale, peut-il être exécuté par l'univerſalité des *Paſteurs*, ſoit diſperſés dans leurs Egliſes, ſoit raſſemblés dans un Concile? Il eſt abſurde de ſuppoſer que des Evêques diſperſés dans les quatre parties du monde, qui ne ſe ſont jamais vus & qui ne ſe connoiſſent point, conſpirent néanmoins dans le projet d'altérer quelqu'un des dogmes de foi, ou d'en établir un nouveau dont on n'avoit jamais entendu parler. Quel motif, quel intérêt, quel reſſort pourroit mouvoir ainſi uniformément la volonté de pluſieurs milliers d'hommes, tous perſuadés que le projet dont nous parlons ſeroit un attentat? Si nous les ſuppoſons raſſemblés, le cas eſt abſolument le même. Quand on pourroit imaginer que trois cens dix-huit Evêques des différentes parties du monde, qui n'avoient pas ſeulement le même langage, puiſqu'il y avoit des Grecs & des Latins, des Syriens, des Arabes, des Perſes, ont unanimement réſolu, au Concile de Nicée, d'établir en dogme de foi la divinité de Jéſus Chriſt, qui n'étoit pas crue auparavant, pourroit-on ſe figurer encore que quand ils ont reporté cette nouveauté dans leurs Diocèſes, elle y a été reçue ſans réclamation par l'univerſalité des fidèles? Le dogme, en lui-même, n'éprouva aucune difficulté; on n'argumenta d'abord que ſur le terme de *conſubſtantiel*, & il n'y eut d'oppoſition que de la part de quelques Evêques, qui s'étoient laiſſés ſéduire par les ſophiſmes d'Arius. Il en fut de même des autres articles de doctrine décidés dans les Conciles poſtérieurs.

Nos adverſaires ſe ſont imaginés qu'un dogme n'avoit pas encore été cru, lorſqu'il n'avoit pas encore été mis en queſtion; mais un dogme révélé de Dieu, & enſeigné par les Apôtres, n'a commencé à être mis en queſtion que quand il s'eſt trouvé des novateurs qui, par ignorance ou par

opiniâtreté, ſe ſont avisés de le révoquer en doute, & de le conteſter. *Voyez* DEPÔT DE LA FOI.

On diſtingue les *Paſteurs* du premier Ordre, qui ſont les Evêques, & ceux du ſecond Ordre, qui ſont les Curés ou Recteurs des Paroiſſes; leurs droits reſpectifs, & la différence de leur juriſdiction, ſont l'objet de la Juriſprudence canonique.

PASTEUR D'HERMAS. *Voyez* HERMAS.

PASTOPHORION, mot grec qui ſe trouve fréquemment dans la verſion des Septante, & ſur le ſens duquel les Critiques ne ſont pas d'accord. Souvent il eſt parlé du Temple de Jéruſalem, & des *paſtophoria*, ou appartemens qui y étoient contigus Ce terme, dit-on, vient de παστὰς, ou πάστος, portique, veſtibule, chambre, & il a la même ſignification; mais φορεῖον ſignifie auſſi *ce que l'on porte*, & le lieu où l'on porte quelque choſe; d'où l'on doit conclure que παστοφορεῖον eſt à la lettre *un magaſin*, le lieu où l'on mettoit les offrandes & les proviſions du Temple. Les appartemens des Prêtres étoient nommés de même, parce que tout cela étoit contigu, & ſous un même toît.

Dans les Conſtitutions apoſtoliques, écrites au quatrième ou au cinquième ſiècle, il eſt auſſi parlé des *paſtophoria* des anciennes Egliſes, par analogie à ceux du Temple. L. 2, c. 57, l'Auteur veut que l'Egliſe ſoit un édifice plus long que large, tourné à l'Orient, qu'il ait de ce côté-là, de part & d'autre, des *paſtophoria*, & qu'il reſſemble à un vaiſſeau, que le ſiége de l'Evêque ſoit dans le fond, &c. L. 8, c. 13, il eſt dit qu'après la communion des hommes & des femmes, les Diacres porteront les reſtes dans les *paſtophoria*; c'étoient, dit-on, les appartemens des Prêtres. Bingham, *Orig. Eccléſ.* l. 8, c. 7, §. 11.

Pour nous, qui penſons qu'au quatrième & au cinquième ſiècle, on traitoit les reſtes de l'Euchariſtie avec plus de reſpect qu'un aliment ordinaire, nous ſommes perſuadés que *paſtophoria*, dans ces deux paſſages, ſont les armoires ou tabernacles qui furent appellés par les Latins *ciboria*, & qui étoient placés à côté de l'autel, dans leſquels on réſervoit l'Euchariſtie pour les malades; 1°. parce que, dans l'origine, ce terme ſignifie un lieu dans lequel on porte, l'on dépoſe & l'on conſerve quelque choſe; 2°. parce que, dans le premier paſſage, l'Auteur des Conſtitutions apoſtoliques parle de l'intérieur de l'Egliſe, & non des bâtimens extérieurs, il décrit le ſanctuaire, & non les autres parties de l'édifice; 3°. ſi les appartemens des Prêtres ont été auſſi appellés *paſtophoria*, ce n'eſt qu'une ſignification dérivée, & qui eſt venue de ce que ces appartemens étoient contigus à ceux dans leſquels on mettoit les offrandes.

Nous ne faiſons ces obſervations que parce que les Proteſtans on voulu inſinuer par le ſecond paſſage des Conſtitutions apoſtoliques, que les reſtes de l'Euchariſtie étoient portés dans l'appartement des Prêtres pour faire leur nourriture ordinaire, & que l'on ne les traitoit pas avec plus de reſpect que les autres alimens.

PASTORICIDES, nom qui fut donné, dans le ſeizième ſiècle, aux Anabaptiſtes d'Angleterre, parce qu'ils exerçoient principalement leur fureur contre les Paſteurs, & qu'ils les tuoient par-tout où ils les trouvoient. *Voyez* ANABAPTISTES.

PASTOUREAUX, ſecte fanatique formée au milieu du treizième ſiècle par un nommé Jacob Hongrois apoſtat de l'Ordre de Cîteaux. Dans ſa jeuneſſe, il commença par aſſembler une troupe d'enfans en Allemagne & en France, & en fit une croiſade pour la Terre-Sainte; ils périrent promptement de faim & de fatigue. S. Louis ayant été fait priſonnier par les Sarrazins l'an 1250, Jacob, ſur une prétendue révélation, prêcha que les Bergers & les Laboureurs étoient deſtinés du Ciel à délivrer le Roi; ceux-ci le crurent, le ſuivirent en foule, & ſe croisèrent dans cette perſuaſion, ſous le nom de *Paſtoureaux*. Des vagabonds, des voleurs, des bannis, des excommuniés, & tous ceux que l'on appelloit *Ribaux*, ſe joignirent à eux. La Reine Blanche, Gouvernante du Royaume dans l'abſence de ſon fils, n'oſa d'abord ſévir contr'eux; mais lorſqu'elle ſut qu'ils prêchoient contre le Pape, contre le Clergé, contre la foi, qu'ils commettoient des meurtres & des pillages, elle réſolut de les exterminer, & elle en vint promptement à bout. Le bruit s'étant répandu que les *Paſtoureaux* venoient d'être excommuniés, un Boucher tua Jacob, leur chef d'un coup de hache, pendant qu'il prêchoit; on les pourſuivit par-tout, & on les aſſomma comme des bêtes féroces. *Hiſt. de l'Egl. Gallic.* tome 11, l. 32, an. 1250. Il en reparut encore de nouveau l'an 1320, qui s'attroupèrent ſous prétexte d'aller conquérir la Terre-Sainte, & qui commirent les mêmes déſordres. Il fallut les exterminer de la même manière que les premiers, *ibid.* tome 13, l. 37, an. 1320.

PATARINS, PATERINS, ou PATRINS nom donné dans l'onzième ſiècle aux Pauliciens ou Manichéens qui avoient quitté la Bulgarie, & s'étoient venus établir en Italie, principalement à Milan & dans la Lombardie. Mosheim prouve, d'après le ſavant Muratori, que ce nom leur fut donné parce qu'ils s'aſſembloient dans le quartier de la ville de Milan nommé pour lors *Pataria*, & aujourd'hui *contrada de Patarri*. On les appelloit encore *Cathari* ou Purs, & ils affectoient eux-mêmes ce nom pour ſe diſtinguer des Catholiques. Au mot MANICHÉENS nous avons vu que leurs principales erreurs étoient d'attribuer la création des choſes corporelles au mauvais principe, de

rejetter l'ancien Testament, & de condamner le mariage comme une impureté.

Dans le douzième & le treizième siècle le nom de *Patarins* fut donné à tous les hérétiques en général; c'est pour cela que l'on a souvent confondu ces *Cathares* ou *Manichéens* dont nous parlons avec les *Vaudois*, quoique leurs opinions fussent très-différentes. Le Concile général de Latran; tenu l'an 1179, sous Alexandre III, dit anathême aux hérétiques nommés *Cathares*, *Patarins* ou *Publicains*, *Albigeois* & autres; il avoit principalement en vue les Manichéens désignés par ces différens noms; mais le Concile général suivant, célébré au même lieu l'an 1215, sous Innocent III, dirigea aussi ses Canons contre les Vaudois.

Dés l'an 1074, lorsque Grégoire VII, dans un Concile de Rome, eut condamné l'incontinence des Clercs, soit de ceux qui vivoient dans le concubinage, soit de ceux qui prétendoient avoir contracté un mariage légitime, ces derniers, qui ne vouloient pas quitter leurs femmes, donnèrent aux partisans du Concile de Rome le nom de *Patarini* ou *Paterini*, pour donner à entendre qu'ils réprouvoient le mariage comme les Manichéens; mais autre chose étoit d'interdire le mariage aux Ecclésiastiques, & autre chose de condamner le mariage en lui-même. Les Protestans ont souvent affecté de renouveller ce reproche très-mal-à-propos.

PATELIERS. On nomma ainsi au seizième siècle quelques Luthériens qui disoient fort ridiculement que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie comme un lièvre dans un pâté. *Voyez* LUTHÉRIENS.

PATÈNE. C'est, dans l'Eglise Romaine, un vase sacré, d'or ou d'argent, fait en forme de petit plat, qui sert à la Messe à mettre l'hostie, & que l'on donne à baiser à ceux qui vont à l'offrande. Son nom vient du latin *patina*, qui signifie un plat.

Autrefois les *patènes* étoient beaucoup plus grandes qu'elles ne sont aujourd'hui, parce qu'elles servoient à contenir les hosties pour tous ceux qui devoient communier. Anastase le Bibliothécaire rapporte, d'après d'anciens monumens, que Constantin-le-Grand, à l'occasion des obsèques de sa mère Sainte Hélène, fit présent à l'Eglise des saints Martyrs Pierre & Marcellin, d'une *patène* d'or pur pesant trente-cinq livres. Comme elles pouvoient embarrasser le Prêtre à l'autel, le Soudiacre tenoit ce plat dans ses mains jusqu'au moment auquel on s'en servoit. Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, n. 35.

PATENOTRE. *Voyez* CHAPELET.

PATER. *Voyez* ORAISON DOMINICALE.

PATERNIENS. S. Augustin dans son livre des héréfies, n. 85, dit que les *Paterniens*, que quelques-uns nommoient aussi *Vénustiens*, enseignoient que la chair étoit l'ouvrage du démon; ils n'en étoient pas pour cela plus mortifiés, ni plus chastes; au contraire, ils se plongeoient dans toutes sortes de voluptés. On dit qu'ils parurent au quatrième siècle, & qu'ils étoient disciples de Symmaque le Samaritain. Il ne paroît pas que cette secte ait été nombreuse, ni qu'elle ait été fort connue des écrivains ecclésiastiques.

PATERNITÉ, relation d'un père à l'égard de son fils.

Dans le mystère de la Sainte-Trinité, la *paternité* est la propriété particulière de la première personne, & qui la distingue des deux autres.

Les Pères de l'Eglise qui ont défendu ce mystère contre les Ariens, les Eunomiens & autres hérétiques, ont beaucoup raisonné sur cette qualité de *père* que Dieu lui-même s'est attribuée dans l'Ecriture-Sainte, ils ont fait voir que ce terme, par sa propre énergie, désigne en Dieu un attribut plus auguste que la qualité de Créateur. Dieu est *Père* de toute éternité, puisqu'il est nommé *le Père Eternel*, il n'a été Créateur que dans le tems. Comme Dieu ne peut pas être sans se connoître soi-même, il n'a jamais pu être, sans engendrer le fils; d'où il s'ensuit que le fils est coéternel & consubstantiel au Père; qu'ainsi le nom de *Père* ne se tire point de la création, comme le prétendoient les Ariens, & comme le veulent encore les Sociniens, mais de la génération éternelle du Verbe.

Les Juifs mêmes le comprirent, puisqu'ils voulurent mettre à mort Jésus-Christ, parce qu'il appelloit Dieu, *son père*, *se faisant ainsi égal à Dieu*, *Joan.*, c. 5, ℣ 18. Cette conséquence auroit été très-fausse, si Jésus-Christ, en nommant Dieu son *père*, avoit entendu son *créateur*; les Juifs n'auroient pas pu en être scandalisés; Jésus cependant loin de les détromper, a toujours continué de parler de même; d'où il s'ensuit qu'en se nommant *Fils de Dieu*, il n'entendoit par-là ni la création, ni une simple adoption, mais une filiation naturelle & qui emporte l'égalité ou plutôt l'identité de nature.

De là les Pères ont encore conclu que quand Jésus-Christ dit à Dieu son père, *j'ai fait connoître votre nom aux hommes*, *Joan.*, c. 17, ℣. 6, il n'est question là ni du nom de *Dieu*, ni de celui de *Créateur*, puisque ces deux noms étoient très-connus des Juifs avant Jésus-Christ, mais qu'il s'agit du nom de *père* dans le sens rigoureux, nom que les Juifs ne connoissoient pas, & qui ne leur avoit pas encore été révélé.

Ils ont dit enfin que, quand S. Paul dit; *Ephes.*, c. 3, ℣. 14, « je fléchis les genoux devant le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » duquel

» duquel toute *paternité* eſt nommée dans le ciel » & ſur la terre », il nous donne à entendre que la qualité de *père*, qui appartient à Dieu eſſentiellement & par nature, n'a été donnée aux créatures que par communication & par grace, & que ce nom ne conſerve toute ſon énergie, que quand il eſt donné à Dieu. Conſéquemment les Pères ont fait voir qu'il y a entre la *paternité* divine & la paternité humaine des différences eſſentielles.

Auſſi les anciens hérétiques ne donnoient à Dieu que malgré eux le titre de *père*, ils affectoient de le nommer *ingenitus*, *le non engendré*, afin de donner à entendre que le Fils étant engendré, n'étoit pas Dieu. Pétau, *Dogm. Theol.*, tome 2, l. 5, c. 4.

Comme il eſt très-aiſé de tomber dans l'erreur, en parlant du myſtère de la Sainte-Trinité, il faut ſe conformer exactement au langage des Pères & des Théologiens Catholiques. Or ils enſeignent que la *paternité* eſt un attribut relatif à la perſonne du Père, & non à la nature divine: que c'eſt une qualité réelle, tant à raiſon de ſon ſujet qui eſt le Père, qu'à raiſon de ſon terme qui eſt le Fils; que quoiqu'elle ſoit incommunicable au Fils, il ne s'enſuit pas que le Père ſoit un Dieu différent de Dieu le Fils, parce qu'elle ne tombe pas ſur la nature divine; conſéquemment on ne peut pas en conclure le Trithéiſme. Du même principe il s'enſuit que la *paternité* n'étant pas un ſimple mode de ſubordination, mais une relation réelle, qui a un terme *à quo*, & un terme *ad quem*, on ne peut pas confondre ces deux termes, ni établir le Sabellianiſme; puiſque le Père, en tant que perſonne, eſt par ſa *paternité* réellement diſtingué du Fils, en tant que celui-ci eſt auſſi perſonne divine. Il a fallu néceſſairement établir cette préciſion dans le langage théologique, afin de prévenir & de réſoudre les ſophiſmes & les explications erronées des hérétiques. *Voyez* TRINITÉ.

PATIENCE. Dans l'Ecriture-Sainte, ce terme ſignifie quelquefois la tranquillité avec laquelle Dieu laiſſe perſévérer les hommes dans le crime, ſans les punir, afin de leur laiſſer le tems de faire pénitence & de rentrer en eux-mêmes, *Exode*, c. 34, ℣. 6; *Pſ.* 7, ℣. 12, &c. Lorſqu'il eſt appliqué aux hommes, il ſe prend pour la conſtance dans les travaux & dans les peines, *Luc.*, c. 21, ℣. 19; pour la perſévérance dans les bonnes œuvres, c. 8, ℣. 15; *Rom.*, c. 2, ℣. 7; pour une conduite régulière qui ne ſe dément point, *Prov.*, c. 19, ℣. 11, &c.

Il n'eſt point de vertu que Jéſus-Chriſt ait plus recommandée à ſes diſciples; c'eſt une des premières leçons qu'il leur a données, *Matt.*, c. 5, ℣. 10, & il en a été lui-même un parfait modèle. S. Paul répète continuellement la même morale; tous les Apôtres l'ont ſuivie à la lettre, puiſqu'ils ont ſouffert les perſécutions & la mort pour la cauſe de l'Evangile. On accuſe même les Pères de l'Egliſe de l'avoir pouſſée trop loin, & d'avoir interdit aux Chrétiens la juſte défenſe de ſoi-même; les incrédules font le même reproche à Jéſus-Chriſt avec auſſi peu de fondement. *Voyez* DÉFENSE DE SOI-MÊME.

Nos anciens apologiſtes, S. Juſtin, Origène, Méliton, Tertullien, atteſtent que les premiers Chrétiens ſe ſont laiſſés inſulter, maltraiter, dépouiller, conduire au ſupplice, comme des agneaux à la boucherie; que, malgré leur nombre ils n'ont jamais penſé à ſe défendre, ni à rendre aux perſécuteurs le mal pour le mal. Leurs ennemis en ſont convenus, ils leur ont même reproché la *frénéſie du martyre*, c'eſt le terme dont ils ſe ſont ſervis. Celſe, Julien, Porphire n'ont reproché aux Chrétiens ni conjurations, ni ſéditions, ni violences, ni attentats contre l'ordre public. Lorſque Celſe appelle leur ſociété *une ſédition*, il entend une ſéparation d'avec les païens, dans la manière de penſer & d'agir, mais qui ne cauſoit aucun trouble, & qui n'annonçoit aucun deſſein capable d'allarmer le gouvernement.

M. Fleuri, dans ſon *Tableau des mœurs des Chrétiens*, n. 33, a fait le détail des motifs odieux qui engageoient les Païens à perſécuter les ſectateurs du Chriſtianiſme; il a prouvé, par le témoignage des auteurs contemporains, le ſoin avec lequel les Chrétiens évitoient tout ce qui auroit pu irriter leurs ennemis & augmenter leur haine. Cette conduite n'a été imitée par aucune des ſectes hérétiques qui ont paru depuis le commencement de l'Egliſe, moins encore par les Proteſtans, que par leurs prédéceſſeurs.

Mais les incrédules modernes, plus injuſtes & plus téméraires que les anciens, prétendent que la patience des Chrétiens n'a pas duré; que lorſqu'ils ſont devenus les maîtres, après la converſion des Empereurs, ils ont rendu aux Païens avec uſure les violences qu'ils en avoient éprouvées. « Ils jettèrent, dit-on, la femme de Maximin dans l'Oronte, ils égorgèrent tous ſes » parens, ils maſſacrèrent, dans l'Egypte & dans » la Paleſtine, les Magiſtrats qui s'étoient le plus » déclarés contre le Chriſtianiſme. La veuve & » la fille de Dioclétien s'étant cachées dans Theſ» ſalonique furent reconnues, miſes à mort & » leurs corps furent jettés dans la mer. Ainſi les » mains des Chrétiens furent teintes du ſang de » leurs perſécuteurs, dès qu'ils furent en liberté » d'agir ».

Ceux qui ont forgé cette calomnie ont eſpéré ſans doute que perſonne ne prendroit la peine de la vérifier, & ne les feroit rougir de leur malignité. La vérité eſt que toutes ces barbaries ont eu pour auteur Licinius le plus mortel ennemi des Chrétiens, elles ont été commiſes dans l'Orient, où Conſtantin n'avoit aucune autorité, elles ſont arrivées l'an 313, immédiatement après la

victoire de Licinius sur Maximin ; alors il n'y avoit encore eu qu'un simple Edit de tolérance porté en faveur du Christianisme, avec défense expresse aux Chrétiens de troubler l'ordre public ; Constantin n'a été seul maître de l'Empire que l'an 324 ; Lactan. *de mort. persec.*, n. 34. ; Euseb., *Hist. Eccles.*, l. 8, c. 17. En quel sens peut-on dire que l'an 313, les Chrétiens étoient en liberté d'agir ?

Le seul écrivain qui ait fait mention des actes de cruauté que l'on vient de citer, est l'auteur du traité *de la mort des persécuteurs*, il les attribue formellement à Licinius, & de pareilles atrocités ne pouvoient venir d'une autre main. Quel motif les Chrétiens auroient-ils pu avoir de sévir contre Prisca, veuve de Dioclétien & contre Valeria, sa fille ? Plusieurs auteurs ecclésiastiques ont pensé que ces deux Princesses étoient Chrétiennes, du moins on ne peut pas douter qu'elles n'aient été favorables au Christianisme. Le même historien que nous citons dit que Licinius étoit irrité contr'elles, parce qu'il n'avoit pas pu obtenir en mariage Valeria, veuve de Maximien Galere ; il ajoute que la chasteté & le rang de ces deux femmes causèrent leur perte ; *de mort. persec.*, n. 51, *voyez* les notes. Pour quelle raison même les Chrétiens auroient-ils usé de vengeance contre la veuve & contre les parens de Maximin, qui avoit ordonné comme ses collégues, par des rescripts particuliers, la tolérance du Christianisme ? *Euseb.*, l. 9, c. 1 & 9.

Mais Licinius, ennemi implacable de Maximin, abusa de sa victoire ; il fit jetter dans l'Oronte la femme de cet Empereur, fit égorger ses enfans, fit massacrer les Magistrats qui avoient suivi le parti du vaincu ; c'est lui qui fit mourir le César Valérius ou Valens qu'il avoit créé lui-même, & le jeune Candidien, fils de Maximien Galère ; c'est lui qui, après avoir publié avec ses Collégues un Edit en faveur des Chrétiens, recommença contr'eux la persécution, dès qu'il fut brouillé avec Constantin. Est-il étonnant qu'un tel monstre n'ait pu souffrir aucun égal, lui que Julien appelle un tyran détesté des Dieux & des hommes.

Sous Julien même, l'an 361, les Chrétiens multipliés pendant 50 ans, de paix, auroient pu faire trembler l'Empereur & l'Empire ; ils ne se révoltèrent pas plus que sous Dioclétien ; Julien, en écrivant contr'eux, ne les en a point accusés ; il leur reproche seulement, dans une de ses lettres, de s'être dévorés les uns les autres pendant les troubles de l'Arianisme. Mais ce sont les Ariens, qui, fiers de la protection que leur accordoit l'Empereur Constance, avoient commencé les violences contre les Catholiques. Nous cherchons vainement dans l'histoire une circonstance dans laquelle les mains des Chrétiens aient été teintes du sang de leurs persécuteurs.

Aujourd'hui ils ont besoin de *patience* pour supporter la calomnie, les invectives, les sarcasmes, les traits de malignité des incrédules, jamais le Christianisme ne fut attaqué dans les écrits de ces derniers avec autant de fureur que de nos jours ; cet orage passera comme les précédens, bientôt il n'en restera plus qu'un foible souvenir & un fonds d'indignation contre la mémoire de ceux qui l'ont excité. En attendant, nous devons nous en tenir à la leçon de notre divin maître : « puisqu'ils » m'ont persécuté, ils vous persécuteront. Vous » serez odieux à tous, à cause de mon nom, » mais il ne périra pas un cheveu de votre tête ; » par la *patience*, vous posséderez vos ames en » paix ». *Joan.*, c. 15, ℣. 20 ; *Luc.*, c. 21, ℣. 17.

PATRIARCHE. Les auteurs sacrés donnent ce nom aux premiers chefs de famille qui ont vécu, soit avant, soit après le déluge, & qui ont précédé Moïse ; tels sont Adam, Enoch, Noé, Abraham, Jacob & ses douze fils, chefs des Tribus des Hébreux. Ceux-ci les nomment *Princes des Tribus*, ou *Princes des Pères*, c'est ce que signifie le nom de *Patriarche*.

Nous n'entrerons pas dans la question que Brucker a traitée fort au long, & qui est de savoir si les *Patriarches* étoient philosophes, & si l'on doit nommer *philosophie* les connoissances dont ils étoient doués. Il n'y auroit aucun lieu à la dispute, si l'on commençoit par convenir des termes. Doit-on entendre par *philosophe* un homme qui est redevable de toutes ses connoissances à l'étude, à la méditation, aux observations, aux réflexions, aux expériences qu'il a faites ? Les *Patriarches* n'étoient point *philosophes* en ce sens, puisque le premier fonds de leurs connoissances leur étoit venu par révélation & par tradition. Veut-on désigner par là des hommes qui en savoient plus que les autres, touchant les objets qu'il nous importe le plus de savoir, comme Dieu & ses ouvrages, le culte qui lui est dû, la nature & la destinée de l'homme, les préceptes de la morale, & qui d'ailleurs se sont rendus vénérables par leur conduite ? Nous soutenons que les *Patriarches* étoient des *sages*, & qu'ils méritoient mieux ce nom que la plupart de ceux auxquels on l'a donné dans la suite. Les premiers que les Grecs ont honoré du nom de *philosophes* étoient des législateurs qui ont policé les sociétés par la religion, mais dont les notions n'étoient ni aussi justes, ni aussi certaines que celles des *Patriarches*.

Il est d'ailleurs impossible que des chefs de famille, qui vivoient pendant plusieurs siècles, n'aient pas acquis par réflexion un très-grand nombre de connoissances en fait d'histoire naturelle, de physique, d'astronomie, de géographie, &c. ; & sans doute ils avoient grand soin de les transmettre à leurs descendans. Nous nous trompons, lorsque nous nous persuadons qu'avant l'in-

vention de l'écriture & des livres, tous les hommes ſans exception étoient ignorans & ſtupides; aujourd'hui même il n'eſt pas rare de trouver dans les campagnes des vieillards non lettrés, mais remplis de bon ſens & d'intelligence, qui ont amaſſé beaucoup de connoiſſances uſuelles, & avec leſquels on peut converſer avec fruit: on en a trouvé même parmi les ſauvages. Job & ſes amis n'avoient été inſtruits dans aucune académie, cependant ils raiſonnent & diſputent ſur les ouvrages de Dieu & ſur le gouvernement du monde, comme ont fait dans la ſuite les philoſophes de toutes les nations. Le livre de la nature eſt bien éloquent pour ceux qui ont des yeux capables d'y lire avec réflexion.

L'eſſentiel eſt de ſavoir quelle étoit la croyance des *Patriarches* touchant la divinité & ſes ouvrages, le culte qu'il faut lui rendre, la nature & la deſtinée de l'homme, les règles de la morale. Il eſt très-peu queſtion dans l'Ecriture-Sainte des connoiſſances philoſophiques des *Patriarches*, mais elle ne nous a pas laiſſé ignorer leur religion.

En comparant ce qui en eſt dit dans la Genèſe & dans le livre de Job, nous voyons évidemment que ces anciens ſages ont adoré un ſeul Dieu créateur & gouverneur du monde; préſent par-tout, qui connoît tout, & qui diſpoſe de tous les événemens, à qui ſeul par conſéquent les hommes doivent adreſſer leur culte; ils ne lui ſuppoſent ni égaux, ni lieutenans, ni coopérateurs; Dieu a tout fait d'une parole, il gouverne tout par un ſeul acte de volonté. Vérité capitale & ſublime, à laquelle la philoſophie des ſiècles ſuivans n'a pas ſu atteindre. Comme les enfans d'Adam, ils font à Dieu des offrandes, des ſacrifices de victimes choiſies, ils lui adreſſent leurs prières, ils conſacrent le ſeptième jour à ſon culte, ils ſe reconnoiſſent pécheurs, ils ont recours à des purifications & à des expiations, ils regardent le vœu & le ſerment comme des actes de religion, ils veulent que Dieu préſide à leurs traités & à leurs alliances.

Jamais ils n'ont confondu la nature de l'homme avec celle des animaux. Selon l'hiſtoire de la création, Dieu a pétri de ſes mains le corps de l'homme, mais l'ame eſt le ſouffle de la bouche de Dieu; au contraire, Dieu a tiré les animaux du ſein de la terre, & il les a ſoumis à l'empire de l'homme, il ne les a créés que pour ſon uſage, de même que les plantes, les arbres & leurs fruits. A l'art. AME, nous avons prouvé que les *Patriarches* ont cru à l'*immortalité* & à la vie future, & que cette foi qui eſt celle du genre humain, a perſévéré conſtamment parmi les adorateurs du vrai Dieu.

Une morale fondée ſur de pareils principes ne pouvoit pas être fauſſe; auſſi voyons-nous par la conduite auſſi bien que par les leçons des *Patriarches*, que la leur étoit très-pure. Ils connoiſſoient très-bien les devoirs mutuels des époux, des pères & des enfans, des maîtres & des ſerviteurs, & les liens de fraternité qui uniſſent tous les hommes; ils regardent l'impudicité, l'injuſtice, la fraude, la perfidie, la violence, le vol, le meurtre, l'adultère, l'oppreſſion, l'orgueil, la jalouſie, &c., comme des crimes; l'équité, la douceur, la compaſſion, la chaſteté, la tempérance, l'humanité, la bienfaiſance, la patience, comme des vertus. Ce qui diſtingue particulièrement ces anciens juſtes, c'eſt un reſpect pour la divinité, un ſentiment vif de ſa préſence, une confiance en ſon pouvoir & à ſa bonté, qui animent toutes leurs actions. Jamais on n'a rien vu de pareil parmi les ſectateurs des fauſſes religions.

Auſſi celle des *patriarches* n'étoit pas leur ouvrage; Dieu lui-même l'avoit enſeigné à Adam, à ſes enfans, à Hénoc, à Noé; Abraham, Iſaac & Jacob la reçurent par tradition, indépendamment des nouvelles inſtructions que Dieu daigna leur donner: c'eſt par ce même canal que l'hiſtoire des origines du monde parvint juſqu'à Moïſe. La mémoire des faits principaux ne pouvoit s'éteindre parmi des témoins auxquels Dieu accordoit pluſieurs ſiècles de vie; c'eſt ſur ces faits qu'étoient fondées la croyance, les mœurs, les eſpérances, les prétentions des familles, la diſtinction des races privilégiées d'avec les autres.

Lamech, père de Noé, avoit vu Adam; Noé lui-même vécut pendant ſix cens ans avec Mathuſalem, ſon aïeul, qui étoit âgé de trois cens quarante-trois ans, lorſqu'Adam mourut. Les vieillards, contemporains de Noé avoient eu la même facilité de s'inſtruire, & la même chaîne de tradition ſubſiſta après le déluge. Tharé, père d'Abraham, avoit vécu plus d'un ſiècle avec Arphaxad & Phaleg, qui avoient converſé avec Noé pendant deux cens ans. Abraham vivoit encore lorſque Jacob vint au monde, & Caath, aïeul de Moïſe, avoit paſſé ſa vie avec les enfans de Jacob. Il n'y a que cinq perſonnes tout au plus entre Noé & Moïſe. On peut même n'en ſuppoſer que quatre, puiſqu'Abraham avoit déjà quinze ans, lorſque Noé mourut; & il faut remarquer que juſqu'alors Abraham & ſes pères avoient habité la Méſopotamie, ſéjour de Noé & de ſes enfans.

Si l'on conſidère le reſpect que les jeunes gens devoient avoir pour ces vieillards vénérables, l'empreſſement de ceux-ci à raconter à leur poſtérité les grands événemens dont ils avoient été témoins, ou qu'ils avoient appris de leurs pères, on comprendra que Moïſe devoit en être parfaitement inſtruit, & qu'en écrivant la Genèſe, il parloit à des hommes qui n'en étoient pas moins informés que lui. L'opinion de la longue vie des premiers hommes s'eſt conſervée même chez les hiſtoriens prophanes. Joſeph, *antiq. Jud.*, l. 1, c. 3, à la fin. Si donc il y eut jamais une hiſtoire authentique, certaine & digne de croyance, c'eſt

inconteſtablement celle des *Patriarches*. *Voyez* HISTOIRE-SAINTE.

Mais la ſincérité même de l'hiſtorien eſt un ſujet de ſcandale pour les incrédules. Bien différent des écrivains prophanes, qui, pour donner du relief à leur nation, n'ont montré que les vertus & les belles actions de ſes héros, Moïſe raconte avec ingénuité toutes les fautes que l'on pourroit reprocher aux *Patriarches*. On ne doit peut-être pas blâmer les premiers, parce qu'il eſt plus néceſſaire de propoſer aux hommes de bons exemples que des mauvais; mais Moïſe étoit conduit par des vues plus ſublimes; il falloit faire voir aux Hébreux & à toutes les nations que ſi Dieu avoit choiſi la poſtérité d'Abraham pour en faire ſon peuple particulier, ce n'étoit pas pour récompenſer ſes mérites, ni ceux de ſes aïeux, mais par un bienfait purement gratuit. *Deut.*, c. 4, ℣. 32; c. 7, ℣. 7; c. 9, ℣. 5, &c. Il falloit démontrer à tous les hommes que depuis la création, Dieu a exercé bien plus ſouvent & plus volontiers ſa miſéricorde que ſa juſtice, afin de ne pas déſeſpérer les pécheurs; & les incrédules ont encore plus beſoin de cette leçon que les autres hommes. Il falloit enfin nous convaincre de cette grande vérité, que depuis la chûte de notre premier père, le ſalut du genre humain n'eſt plus une affaire de juſtice rigoureuſe, mais une grace accordée par les mérites du Rédempteur.

C'eſt ce que les anciens Pères de l'Egliſe répondoient déjà aux Marcionites & aux Manichéens, qui faiſoient contre la conduite des *Patriarches* les mêmes reproches que les incrédules renouvellent aujourd'hui. S. Irénée cite à ce ſujet les réflexions d'un ancien diſciple des Apôtres, & il dit d'après lui: « Nous ne devons point » reprocher aux *Patriarches* & aux Prophètes les » fautes dont ils ſont blâmés dans l'Ecriture-Sainte, » ce ſeroit imiter le crime de Cham qui tourna » en dériſion la nudité de ſon père, & encourut ſa malédiction; mais nous devons rendre » graces à Dieu pour eux, parce que les pé» chés leur ont été remis à l'avénement de No» tre-Seigneur: & ils rendent graces eux-mêmes » & ſe réjouiſſent de notre ſalut. Quant aux » fautes que l'Ecriture-Sainte rapporte ſimplement » ſans les blâmer, ce n'eſt point à nous de nous » rendre leurs accuſateurs, comme ſi nous étions » plus ſévères que Dieu, & ſupérieurs à notre » maître, mais il faut y chercher un *type* »; c'eſt-à-dire un ſujet d'inſtruction. *Contrà hær.*, l. 4, c. 31. Enſuite il tâche d'excuſer le crime de Lot & de ſes filles.

De ces réflexions mêmes, Barbeyrac & d'autres ont pris occaſion de cenſurer les Pères, comme ſi les Pères avoient prétendu qu'un *type* bien ou mal ſuppoſé dans une action criminelle ſuffit pour excuſer. Nous avons déjà réfuté cette accuſation à l'art. S. IRÉNÉE; ce Père excuſe Lot, parce qu'il pécha dans l'yvreſſe, ſans le vouloir & ſans le ſentir; mais S. Irénée n'excuſe point cet état d'yvreſſe. Il excuſe les deux filles ſur leur ſimplicité, & parce qu'elles croyoient que le genre humain tout entier avoit péri dans l'embrâſement de Sodome. Le *type* que S. Irénée trouve dans toute cette action, eſt une très-bonne leçon. Tout cela, dit-il, ſignifie que le Verbe de Dieu, père du genre humain, eſt ſeul capable de donner à Dieu des enfans dans l'ancienne & dans la nouvelle Egliſe; que c'eſt lui qui a repandu l'eſprit de Dieu, & la rémiſſion des péchés, qui nous rend la vie; qu'il l'a communiqué à la chair, qui eſt ſa créature, lorſqu'il s'eſt uni à elle; qu'il a ainſi donné à l'une & à l'autre Egliſe la fécondité, ou le pouvoir d'engendrer à Dieu des enfans pleins de vie. Ainſi, ſelon S. Irénée, Jéſus-Chriſt a pardonné Lot & ſes filles, ſous l'ancien Teſtament, comme il pardonne encore nos péchés ſous le nouveau. Eſt-ce là excuſer un crime, ſous prétexte d'un *type* imaginaire? *Voyez* FIGURE.

Mais, comme dans ce paſſage, S. Irénée enſeigne que les *Patriarches* pardonnés & ſauvés par Jéſus-Chriſt, s'intéreſſent à notre ſalut, s'en réjouiſſent & en rendent graces à Dieu, il n'en a pas fallu davantage pour émouvoir la bile des Proteſtans, prévenus contre l'interceſſion des Saints, & toujours prêts à endoctriner les incrédules.

Puiſque c'eſt à l'avénement de Jéſus-Chriſt que les *Patriarches* ont reçu le pardon de leurs péchés, & ont été ſauvés, on peut demander en quel état étoient leurs ames avant cet événement. Abel & d'autres étoient morts près de quatre mille ans avant la venue du Sauveur.

Saint Paul, dans l'épître aux Hébreux, c. 11, ℣. 39, ſemble dire que ces anciens juſtes n'avoient pas encore reçu la récompenſe de leurs vertus: « Tous, dit-il, éprouvés par le témoi» gnage de leur foi, n'ont point reçu l'effet des » promeſſes; Dieu réſervoit quelque choſe de » mieux pour nous, afin qu'ils ne fuſſent pas » ſans nous dans l'état de perfection ». Mais les Commentateurs obſervent que cet *état de perfection* doit s'entendre ou de la béatitude conſommée, qui n'aura lieu qu'après la réſurrection des corps & après le jugement dernier, ou de la conſolation & de la joie particulière que tous les juſtes doivent reſſentir de la rédemption du monde entier par Jéſus-Chriſt. Selon cette opinion, les juſtes de l'ancien Teſtament n'ont pas reçu avant Jéſus-Chriſt tout l'effet des promeſſes de Dieu, ils n'ont pas eu la conſolation de voir le monde racheté & ſauvé par le Meſſie, Dieu nous réſervoit ce privilége; mais cela ne prouve pas qu'avant cette heureuſe époque ils n'euſſent déjà reçu une partie des récompenſes promiſes à la vertu.

En effet, dans le ſtyle des *Patriarches*, *mou-*

rir, c'étoit *dormir avec ses pères*, ou *être réuni à son peuple*, à sa famille; cette idée étoit consolante. Jacob mourant attendoit *sa délivrance* ou son *salut*, *Gen.*, c. 49, ℣. 18. L'ame de Samuel, évoquée par Saül, lui dit: « Pourquoi » avez-vous troublé mon repos?..... Demain » vous & vos enfans serez avec moi », *I Reg.*, c. 28, ℣. 15 & 19. Il est dit dans l'*Ecclésiastique*, c. 44, ℣. 16, que Henoc fut agréable à Dieu, & fut transporté dans le paradis; or le *paradis* étoit un lieu de félicité, puisque Jésus-Christ le promit sur la croix au bon larron. Dans le second livre des *Macchabées*, c. 15, ℣. 13, on lit que Judas Macchabée eut une vision dans laquelle le Grand-Prêtre Onias lui montra le Prophète Jérémie couvert de gloire & d'un éclat majestueux, qui prioit pour le peuple & pour la ville sainte; ce Prophète étoit donc dans un état de bonheur & de crédit auprès de Dieu.

Jésus-Christ confirme cette ancienne croyance de l'Eglise Juive, dans la parabole du mauvais riche, *Luc*, c. 16, ℣. 22 & 24. Il dit que Lazare mourut, & fut porté par les Anges dans le sein d'Abraham; que le riche voluptueux fut après sa mort enséveli dans l'enfer & tourmenté dans les flammes; & cet état de Lazare est représenté comme une récompense des maux qu'il avoit endurés pendant sa vie, ℣. 25. La félicité des justes après la mort avoit donc lieu aussi promptement que le châtiment des méchans.

Il ne s'ensuit pas de-là que les Saints de l'ancien Testament aient été sauvés indépendamment des mérites de Jésus-Christ. Au mot RÉDEMPTION, nous prouverons que la mort de ce divin Sauveur a eu un effet anticipé, & que l'effet qu'elle a produit, est aussi ancien que le péché d'Adam.

Peu importe de savoir quel est le lieu dans lequel les premiers justes jouissoient du repos & du bonheur, en attendant la venue du Messie, qui devoit augmenter leur consolation & le dégré de leur félicité; il seroit inutile de disserter, pour savoir si l'on doit appeller ce séjour le *ciel* ou l'*enfer*, le *paradis* ou les *limbes*; l'Ecriture-Sainte ne le décide pas assez clairement pour nous autoriser à prendre aucun parti sur ce point.

A l'art. ENFER, nous avons fait voir que la descente de Jésus-Christ aux enfers est un article de la croyance chrétienne, renfermé dans le symbole, & que, sous le nom d'*enfer*, les Pères de l'Eglise ont entendu non seulement le lieu où les réprouvés étoient tourmentés, mais encore celui dans lequel les *Patriarches* & les Saints de l'ancien Testament jouissoient du repos & d'un certain dégré de bonheur. Nous avons remarqué que, selon l'opinion des Pères, Jésus-Christ a non-seulement visité les anciens justes, pour les consoler, & leur causer une augmentation de félicité, mais qu'il s'est fait voir aux réprouvés, ou du moins à ceux dont Dieu n'avoit pas encore décidé le sort pour l'éternité; & que le sentiment des Pères n'est pas unanime sur le plus ou moins de fruit qu'a produit cette visite miséricordieuse de notre divin Sauveur. *Voyez* ENFER, §. 4.

Nous ne parlerons pas des personnages que les Juifs modernes nomment leurs *Patriarches*, parce que cet article tient plus à leur histoire civile qu'à leur religion.

Sur la fin du premier siècle, ou pendant le cours du second, il a paru un livre apocryphe, intitulé, *Testament des douze Patriarches*, dans lequel l'auteur fait parler chacun des enfans de Jacob en faveur de Jésus-Christ & de la religion chrétienne; tout le monde convient que c'est un livre supposé, & il ne paroît pas qu'aucun des anciens Pères de l'Eglise en ait fait cas. Mais quand on compare les divers jugemens que les Critiques Protestans ont porté sur cette production, sur le tems auquel elle a paru, sur la religion & sur le dessein de l'Auteur, sur le plus ou le moins de mépris que l'on en doit avoir, on voit que chacun en a parlé uniquement par intérêt de système, & selon qu'il convenoit au dessein dont il étoit occupé. Le D. Lardner, qui convient de la fausseté de cet ouvrage, n'a pas laissé d'en tirer des conséquences avantageuses au Christianisme. *Credibility of the Gospel history*, tome 4, l. 1, c. 19, §. 3.

PATRIARCHE ECCLESIASTIQUE. Dans l'histoire de l'Eglise on a donné le titre de *Patriarche* aux Evêques de Rome, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie & de Constantinople. Mais ce qui concerne leur juridiction *Patriarchale* & son étendue, appartient plutôt à la Jurisprudence qu'à la Théologie; nous ne sommes chargés que de justifier cette institution contre les accusations des Protestans.

Ils disent que ce titre fut un effet de l'ambition des Evêques qui occupoient les grands siéges; qu'après avoir dépouillé le peuple & les Prêtres, ou les anciens, de l'autorité qu'ils avoient dans le gouvernement de l'Eglise, ils disputèrent entr'eux à qui auroit le plus de pouvoir & une juridiction plus étendue, que leurs contestations à ce sujet produisirent les plus grands maux dans l'Eglise. Ils ajoutent que Constantin qui avoit changé la forme de l'administration civile, souhaita que le gouvernement ecclésiastique fût réglé sur le même modèle; que les trois *Patriarches* d'Orient & celui de Rome correspondoient aux quatre Préfets du Prétoire que Constantin avoit établis. Mosheim., *Hist. Eccles.* quatrième & cinquième siècle.

Fausses suppositions, fausses conjectures. 1°. Au mot *Hiérarchie*, nous avons fait voir qu'il n'est pas vrai qu'à la naissance de l'Eglise, le peuple & les anciens aient eu part au gouvernement. 2°. Mosheim avoue qu'avant Constantin les Evêques des grands siéges avoient déjà un dégré de prééminence sur les autres; ce seroit donc le

gouvernement eccléſiaſtique qui a ſervi de modèle à l'adminiſtration civile, & non au contraire. D'ailleurs l'établiſſement qui ſe fit au cinquième ſiècle, d'un cinquième *patriarchat*, pour l'Evêque de Jéruſalem, auroit dérangé la reſſemblance entre l'un & l'autre. 3°. Au mot PAPE, §. 1, nous avons prouvé que bien avant le quatrième & le cinquième ſiècle, les Pontifes de Rome ont exercé une juriſdiction, non-ſeulement ſur tout l'Occident, mais encore dans l'Orient.

Quant aux motifs de l'inſtitution des *Patriarchies*, qu'auroit répondu Mosheim, ſi on lui avoit ſoutenu que les Luthériens qui ont établi des ſurintendans au lieu d'Evêques, pour veiller ſur les Paſteurs inférieurs, ont agi par ambition ? Eſt-ce encore par ce motif que les Anglicans ont conſervé chez eux des Evêques, deux Archevêques & un Primat ?

La vérité eſt que l'Egliſe ſe trouvant déjà établie au quatrième ſiècle chez différentes nations qui n'avoient ni la même langue, ni les mêmes uſages, l'on jugea convenable que les Latins, les Grecs, les Syriens, les Cophtes ou Egyptiens, euſſent chacun chez eux un ſupérieur eccléſiaſtique, pour y maintenir l'ordre & l'uniformité dans la diſcipline, & pour y terminer les différends entre les Evêques, lorſqu'il n'étoit pas poſſible d'aſſembler un Concile général. Aujourd'hui encore, ſans que l'ambition s'en mêle, un Evêque, dont le Diocèſe s'étend à pluſieurs provinces, eſt obligé d'avoir dans chacune un Official, pour y exercer la Juriſdiction contentieuſe, & quelquefois d'y avoir un Vicaire-Général.

Enfin ſuppoſons pour un moment que l'ambition ait été le ſeul mobile des *Patriarches* orientaux, & la cauſe de leurs brouilleries fréquentes; de-là s'enſuivroit déjà la néceſſité d'un chef dans l'Egliſe, d'un tribunal ſupérieur, qui pût être, ſinon juge, du moins arbitre & conciliateur, pour rétablir l'ordre & la paix, autrement le gouvernement ariſtocratique de ce grand corps auroit été une anarchie continuelle.

Auſſi Leibnitz, plus modéré & mieux inſtruit que les autres Proteſtans, eſt convenu que le corps de l'Egliſe étant un, il y a de droit divin dans ce corps un ſouverain Magiſtrat ſpirituel; que la vigilance des Papes, pour l'obſervation des canons & le maintien de la diſcipline, a produit de tems en tems de très-bons effets, & a réprimé beaucoup de déſordres. *Eſprit de Leibnitz*, tome 2, p. 3 & 6. D'autres écrivains qui ne cherchoient à flatter ni les Papes, ni le Clergé, ont reconnu que la ſubordination des paſteurs inférieurs à un ſeul Evêque, de pluſieurs Evêques à un Métropolitain, de tous à un ſeul ſouverain Pontife, eſt le modèle d'un parfait gouvernement.

PATRIE, lieu dans lequel nous ſommes nés & où nous avons été élevés. Dieu, dans l'ancienne loi, a conſacré en quelque manière l'amour de la *patrie*; ſans ceſſe Moïſe exhorte les Juifs à eſtimer leurs loix, à chérir leur nation, à s'attacher au ſol de la terre promiſe, & l'on ſait juſqu'à quel point ce peuple porta dans la ſuite le patriotiſme. L'auteur du livre de l'Eccléſiaſtique, c. 44 & ſuiv., fait l'éloge de tous les perſonnages qui ont contribué à la force & à la proſpérité de la nation juive. Si Jéſus-Chriſt n'a pas commandé l'amour de la *patrie* dans l'Evangile, c'eſt qu'il étoit venu pour former entre tous les peuples une ſociété religieuſe univerſelle, par conſéquent pour inſpirer à tous les hommes une charité générale; il ſavoit d'ailleurs que le patriotiſme mal réglé chez les Païens les avoit rendus ennemis, injuſtes & ſouvent cruels les uns envers les autres. Mais le Sauveur lui-même verſa des larmes en annonçant les malheurs qui alloient bientôt fondre ſur ſa nation. « En Jéſus-Chriſt, » dit S. Paul, il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, » ni Scyte, ni Barbare, tous ſont un même peu» ple & une ſeule famille ». *Coloſſ.*, c. 3, ℣. 11; *Galat.*, c. 3, ℣. 28.

Le patriotiſme des Grecs leur faiſoit regarder comme barbare & comme ennemi tout ce qui n'étoit pas Grec; l'orgueil national des Romains leur perſuada que leur capitale devoit être celle du monde entier; ils furent les oppreſſeurs & les tyrans de l'univers. Mais une preuve que dans la gloire de leur *patrie*, ils n'enviſageoient que leur intérêt perſonnel, c'eſt que dès qu'ils ceſſèrent d'y être les maîtres & qu'il fallut obéir à un Dictateur perpétuel, ils ne purent plus ſupporter la vie.

L'amour de la *patrie*, lorſqu'il n'eſt pas réglé par la juſtice, peut donc devenir un très-grand vice; mais c'en eſt un autre de n'avoir pour elle aucune eſpèce d'attachement, d'en décrier le gouvernement & les loix, d'en mépriſer les uſages, de vanter ſans ceſſe les autres nations, de peindre le patriotiſme comme un aveugle préjugé; c'eſt néanmoins ce qu'ont fait la plupart de nos Philoſophes attrabilaires. Ils prétendent que, loin de devoir quelque choſe à leur *patrie*, c'eſt elle, au contraire, qui leur eſt redevable. Ils paient diſent-ils, le Gouvernement qui ſouvent les opprime, les Grands qui les écraſent, le Militaire qui les foule, le Magiſtrat qui les juge, le Financier qui les dévore; pendant que tous ces gens-là ſe font payer pour commander, le peuple paie pour obéir & ſouffrir; il n'eſt pas une ſeule de nos actions qui ne ſoit gênée par une loi, pas un ſeul bienfait de la nature qui ne ſoit abſorbé ou diminué par un impôt, &c. &c.

Pour démontrer l'abſurdité de toutes ces plaintes, il ſuffit de demander à ceux qui les font s'ils aimeroient mieux vivre ſous une anarchie abſolue, dans un Etat où chaque Particulier ſeroit affranchi de toute loi & maître abſolu de ſes actions; il eſt clair que le plus fort ne manqueroit pas d'opprimer

le plus foible, que dans cet état la société seroit impossible. Toute la question est donc réduite à savoir si l'état sauvage est préférable à l'état de société, avec toutes ses entraves & ses inconvéniens; si nos Philosophes le jugent préférable, qui les empêche d'en aller goûter les douceurs? Malgré leurs déclamations, c'est aux loix, à la police, au gouvernement de leur *patrie* qu'ils sont redevables de la conservation de leur vie, des droits qu'ils tiennent de leur naissance, de leur éducation, de leur sécurité & de leur repos, de la stabilité de leur fortune, des connoissances dont ils se savent si bon gré, de l'indulgence même avec laquelle on a supporté leurs égaremens; tout cela mériteroit un peu de reconnoissance.

Au reste, leur *patrie* pourroit se réconcilier aisément ces enfans ingrats; elle n'a qu'à les élever aux dignités, aux honneurs, partager avec eux le pouvoir & l'opulence; alors ils jugeront que tous ces avantages & ces prééminences, dont ils se plaignent aujourd'hui, sont la chose du monde la plus juste, la plus raisonnable, la plus naturelle.

Quelques-uns ont dit que la religion chrétienne, en nous représentant le ciel comme notre vraie *patrie*, nous détache absolument de celle que nous avons sur la terre, & nous fait négliger les devoirs de la société civile. Ce reproche est évidemment faux, puisque notre religion nous apprend en même-tems que nous ne pouvons gagner le ciel qu'en remplissant tous nos devoirs à l'égard de notre *patrie* & de la société. L'expérience nous apprend assez qui sont les meilleurs Patriotes, ceux qui croient un Dieu & une autre vie, ou les Matérialistes, qui ne croient ni ciel, ni enfer.

PATRIPASSIENS ou PATROPASSIENS, nom qui a été donné à plusieurs hérétiques; en premier lieu aux sectateurs de Praxéas qui, sur la fin du second siècle, & sous le Pontificat du Pape Victor, vint à Rome; il enseigna qu'il n'y a qu'une seule Personne divine, savoir le Père; que le Père est descendu dans Marie, qu'il est né de cette sainte Vierge, qu'il a souffert, & qu'il est Jésus-Christ même; c'est du moins la croyance que lui attribue Tertullien dans le livre qu'il a écrit contre cet hérétique; 2°. à Noët & aux Noëtiens ses Disciples, qui enseignoient la même erreur en Asie, à-peu-près dans le même tems, comme nous l'apprenons de S. Hippolyte de Porto, qui les réfuta, & de S. Epiphane; 3°. à Sabellius & à ses partisans, au quatrième siècle. Il est dit dans le Concile d'Antioche, tenu par les Eusébiens l'an 345, que les Orientaux appelloient *Sabelliens* ceux qui étoient appellés *Patripassiens* par les Romains, & qu'ils furent condamnés parce qu'ils supposoient que Dieu le Père étoit passible.

Beausobre, déterminé à justifier tous les hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise, prétend que cette dénomination est injuste, que les sectaires dont nous venons de parler étoient Unitaires, & n'admettoient qu'une seule Personne divine; qu'ils n'ont jamais enseigné que cette Personne s'est unie substantiellement à l'humanité dans Jésus-Christ, ni qu'elle a souffert en lui, que c'étoit seulement une conséquence que les Pères ont tirée mal-à-propos de leur doctrine. *Histoire du Manichéisme*, l. 3, c. 6, §. 7.

Mais il nous paroît singulier qu'un Critique du dix-huitième siècle se flatte de mieux connoître le sentiment des anciens hérétiques que les Pères contemporains, qui ont conversé avec eux ou avec leurs Disciples, qui ont lu leurs ouvrages & examiné leur doctrine. Il ne sert à rien de dire que si ces sectaires avoient enseigné toutes les erreurs qu'on leur attribue, il auroit fallu qu'ils fussent insensés, qu'ils tombassent en contradiction, qu'ils ne s'entendissent pas eux-mêmes, &c. C'est justement ce que les Pères leur ont reproché cent fois, & nous en avons vu cent exemples parmi les novateurs des derniers siècles. Si les Pères de l'Eglise ont péché, en faisant voir aux hérétiques les conséquences de leur doctrine, comment se justifiera Beausobre lui-même, qui ne cesse d'attribuer aux Pères de l'Eglise & aux Théologiens Catholiques, par voie de conséquence, des erreurs auxquelles ils n'ont jamais pensé, & qu'ils auroient formellement rejettées si on les leur avoit mises sous les yeux?

Mosheim, plus équitable & plus judicieux sur ce point que Beausobre, a fait voir que les Pères n'ont point accusé faussement les hérétiques dont nous parlons, & que le nom de *Patripassiens*, qu'ils leur ont donné, est assez juste dans un sens. Ces sectaires disoient que Dieu le Père, considéré précisément selon la nature divine, étoit impassible; mais qu'il s'étoit rendu *passible* par son union intime avec la nature humaine de son fils; c'est ainsi que l'explique Théodoret. Nous disons, dans un sens très-orthodoxe, que *Dieu le Père*, ou considéré comme Père, est impassible; mais que *Dieu le Fils*, ou considéré comme Fils, est passible, parce que ce sont deux personnes distinctes. L'erreur des *Patripassiens* étoit de prendre le nom de *Père* dans le même sens que nous prenons le nom de *Dieu*; par-là ils détruisoient la distinction des Personnes de la Sainte-Trinité. Mosheim, *Hist. Christ.*, sæc. 3, §. 32, notes. *Voyez* NOETIENS, PRAXÉENS, SABELLIENS.

PAUL, (S.) Apôtre. On sait qu'il étoit né Juif, élevé à l'école des Pharisiens; il étoit très-entêté des opinions de sa secte, & il avoue lui-même qu'il fut d'abord un des plus ardens persécuteurs du Christianisme. Il alloit de Jérusalem à Damas, bien accompagné, pour faire emprisonner & punir tous les Chrétiens qu'il y trouveroit; sur le chemin Jésus-Christ lui apparut, lui

parla, le renverſa par terre, le rendit aveugle. Conduit à Damas, il ſe fit inſtruire & baptiſer, il recouvra la vue, & devint Apôtre; telle fut la cauſe de ſa converſion, *Act.* chap. 9; *Galat.* c. 1, &c.

Les incrédules n'ont rien omis pour la rendre ſuſpecte, ils en ont forgé d'autres motifs, & ont nié le miracle; ils ont noirci la conduite de *S. Paul*, conteſté ſes miracles, traveſti ſa doctrine; nous devons au Lecteur quelques réflexions ſur chacun de ces chefs.

I. Milord Littelton, célèbre Déiſte Anglois, revenu au Chriſtianiſme, a fait un ouvrage exprès ſur ce ſujet, intitulé: *La Religion Chretienne démontrée par la converſion & l'apoſtolat de S. Paul.* Après avoir expoſé la manière ſimple & naïve dont cet Apôtre rend compte de cet événement, il fait voir que *S. Paul* n'a pu ſe tromper lui-même, ni en impoſer aux autres, ni avoir aucun motif pour forger un menſonge; s'il l'avoit fait, il n'étoit pas ſeul, ſes compagnons de voyage auroient pu dévoiler l'impoſture; ils n'ont pas pu avoir les mêmes motifs, les mêmes paſſions, le même intérêt que lui de déguiſer la vérité.

S. Paul n'étoit ni un eſprit foible, ni un viſionnaire; ſes écrits, ſes raiſonnemens, ſa conduite prouvent le contraire; ſes calomniateurs même n'oſent lui refuſer de l'eſprit, de l'étude, des talens, quelque parti que l'on prenne; il faut admettre en lui un changement miraculeux; car enfin *Paul*, converti, n'eſt plus Juif dans ſes préjugés, dans ſes inclinations, dans ſes ſentimens, ni dans ſes actions. Nous laiſſons le choix aux incrédules entre le miracle que cet Apôtre raconte, & celui qu'ils veulent nous perſuader. Voir une lumière éclatante en plein jour, en perdre la vue, converſer avec Jéſus-Chriſt, être conduit à Damas par la main, être inſtruit, baptiſé, & recouvrer la vue, ſont des circonſtances que l'on ne peut ni rêver, ni forger impunément.

Quel motif humain pouvoit engager *Paul* à les inventer? L'intérêt? Le Chriſtianiſme étoit perſécuté, vu l'acharnement des Juifs; ce parti, encore foible & ſans défenſe, devoit, ſelon toutes les apparences, être bientôt écraſé; il y avoit plus à gagner à demeurer Juif qu'à ſe faire Chrétien; il y avoit même beaucoup de danger à changer de parti, puiſque les Juifs voulurent tuer *Paul*, & qu'il fut obligé de s'enfuir en Arabie, *Act.* c. 9; ℣. 23. *Paul*, converti, prend à témoin les fidèles de Corinthe, de Theſſalonique, d'Ephéſe, &c. de ſon déſintéreſſement. Eſt-ce l'ambition? Il auroit voulu dominer ſur les autres Apôtres, ſe faire chef de ſecte, avoir une doctrine & un parti à lui; il fait profeſſion du contraire: » Nous ſommes le rebut, du monde, dit-» il, mais nous ne rougiſſons pas de l'Evangile.... » Si nous n'avons rien à eſpérer qu'en ce monde, » nous ſommes les plus malheureux de tous les » hommes «, *I. Cor.* c. 4, ℣. 13; c. 15, ℣. 19. Seroit-ce mécontentement ou reſſentiment contre les Juifs? Il ne ſe plaint pas d'eux; pourſuivi à mort par eux, il les plaint, il les excuſe, il ne cherche point à aigrir contr'eux les Magiſtrats Romains. Ce n'eſt pas non plus l'eſprit d'indépendance, puiſque perſonne n'a commandé plus étroitement que lui la ſoumiſſion & l'obéiſſance envers toutes les Puiſſances établies de Dieu; les incrédules même lui en font un crime. Il prend à témoin les fidèles qu'il leur a donné l'exemple de toutes les vertus qu'il leur prêche, que ſa conduite a toujours été juſte, ſainte, irréprehenſible, *I. Theſſ.* c. 2, ℣. 2; *II. Cor.* c. 7, 8, &c.

On dit qu'il a fait un complot avec les autres Apôtres. Dans ce cas, il n'étoit pas beſoin de forger un miracle; les Apôtres avoient droit de prendre des collègues, & déja ils avoient adopté S. Matthias. Il ſuffiſoit de dire que, par une étude profonde des Ecritures, *Paul* avoit découvert que Jéſus étoit le Meſſie, qu'en conſéquence il s'étoit réuni aux Apôtres pour prêcher cette vérité; ſuppoſer un faux miracle, c'étoit s'expoſer à être confondu par les Juifs, & mépriſé par les Païens.

Il y a, diſent nos Adverſaires, des contradictions dans le récit que *Paul* fait de ſa converſion; dans un endroit il dit que ſes compagnons de voyage entendirent la voix qui lui parloit; dans un autre, qu'ils ne l'entendirent pas. Il dit, dans les *Actes*, qu'après ſa converſion il retourna de Damas à Jéruſalem, & dans l'*Epître aux Galates*, qu'en ſortant de Damas il alla en Arabie, & ne vint à Jéruſalem que trois ans après. Dans cette même *Epître* il ajoute qu'il n'a vu que Pierre & Jacques, & dans les *Actes* nous liſons qu'il a vécu à Jéruſalem avec les Apôtres.

Nous ſoutenons que ces narrations ne ſe contrediſent point. *Act.* c. 9, ℣. 7, il eſt dit que ceux qui accompagnoient *S. Paul* furent étonnés d'entendre une voix, & de ne voir perſonne; c. 22, ℣. 9, il dit lui-même: » Ceux qui étoient » avec moi virent une lumière, mais ils n'enten-» dirent point *la voix de celui qui me parloit* «. Voilà le double ſens du mot *entendre* expliqué. Ils virent une lumière, & entendirent une voix; mais ils n'entendirent ni ce que diſoit cette voix, ni qui étoit la perſonne qui parloit, parce qu'ils étoient à quelque diſtance de *Paul*.

Ch. 9, ℣. 26, l'Hiſtorien, après avoir parlé du ſéjour de *S. Paul* à Damas, & de ce qui s'y paſſa, fait mention de ſon voyage à Jéruſalem, mais il ne dit pas que *Paul* y alla immédiatement en ſortant de Damas; il paſſe ſous ſilence le voyage de *Paul* en Arabie, mais il ne le contredit pas. C'eſt dans l'*Epître aux Galates*, c. 1, ℣. 17, que *S. Paul* nous apprend qu'immédiatement après ſa converſion il ne vint point de Damas à Jéruſalem, mais qu'il alla en Arabie, qu'il retourna à Damas au bout de trois ans, qu'il vint enſuite à Jéruſalem. Supprimer ce qui s'eſt paſſé entre

ces

ces deux sorties de Damas, ce n'est pas le nier.

L'Apôtre ajoute qu'il ne vit point à Jérusalem d'autres Apôtres que Pierre, & Jacques, frère du Seigneur. Lors donc que l'Auteur des *Actes* dit, c. 9, ℣. 27, que *Paul* fut conduit *aux Apôtres* par Barnabé, & qu'il vécut avec eux, cela ne s'entend que des deux Apôtres qui y étoient pour lors, savoir S. Pierre & S. Jacques.

II. A-t-on mieux réussi à noircir la conduite de *S. Paul?* Il a voulu, disent ses accusateurs, être chef de parti, il a divisé le Christianisme en deux sectes : l'intention de Jésus-Christ, & des Apôtres, n'étoit point de détruire le Judaïsme, mais de le réformer; aussi les premiers Chrétiens joignirent la pratique des loix de Moïse à la foi en Jésus-Christ. *Paul* voulut détruire le Judaïsme & abolir les loix de Moïse, & il en est venu à bout; ses partisans firent nommer *Ebionites* & *Nazaréens* ceux qui tenoient encore pour le Judaïsme; ces premiers Disciples des Apôtres avoient un Evangile différent de celui de *S. Paul*, ils le regardoient lui-même comme un hérétique & un apostat. Ils envisageoient Jésus-Christ comme un pur homme; c'est *Paul* qui l'a déifié; ainsi le Christianisme, tel que nous l'avons, est la religion de *Paul*, & non celle de Jésus-Christ.

Les premiers auteurs de ce rêve des incrédules sont les Juifs, les Manichéens, Porphyre & Julien; Toland l'a embrassé dans son *Nazarenus* & dans d'autres ouvrages, c'est lui qui a endoctriné nos Dissertateurs modernes. Aux mots LOI CÉRÉMONIELLE & NAZARÉENS nous les avons déja réfutés; il suffit d'ajouter ici deux ou trois preuves irrécusables. *Joan.* c. 4, ℣. 21, Jésus-Christ dit à la Samaritaine : » L'heure vient à laquelle on » n'adorera plus le Père sur la montagne de Sa- » marie, ni à Jérusalem «. Or, de l'aveu des Juifs, leur culte tenoit essentiellement au Temple de Jérusalem. *Matt.* c. 15, ℣. 11, il décide que l'homme n'est point souillé par ce qu'il mange; ainsi il abolit la distinction des viandes. Ch. 12, ℣. 8, il dit qu'il est le maître du Sabbat, & les Juifs ne le lui ont jamais pardonné. Il appelle le Sacrement de son corps & de son sang *une nouvelle alliance;* l'ancienne ne devoit donc plus subsister. Ce qu'il appelloit *le royaume des cieux* n'étoit pas le règne de la loi de Moïse, mais le règne d'un nouveau culte & d'une loi nouvelle.

S. Jean, ch. 1, ℣. 17, dit que la loi a été donnée par Moïse, que la grace & la vérité ont été données par Jésus-Christ; S. Pierre, en baptisant Corneille, & toute sa maison, ne lui ordonne point de se faire circoncire; dans le Concile de Jérusalem il appelle la loi de Moïse *un joug que nous ni nos pères n'avons pu porter*, & il ne veut pas qu'on l'impose aux Gentils convertis; S. Jacques opine de même : ce sont eux, & non *S. Paul*, qui dictent la décision. Dans sa *seconde Lettre*, c. 3, ℣. 15, S. Pierre loue la sagesse & les écrits de *Paul, son très-cher frère;* S. Barnabé, dans sa *Lettre*, n. 2, enseigne que Jésus-Christ a rendu inutile la loi judaïque. S. Clément, Disciple de S. Pierre, & S. Ignace, instruit par S. Jean, tiennent la même doctrine, *ad Magnes.* n. 8, 9, 10; *ad Philad.* n. 6. Où est donc l'opposition de doctrine entre *S. Paul* & les autres Apôtres?

Il dit lui-même qu'il a comparé son Evangile, ou sa doctrine, avec celle des Apôtres qui étoient à Jérusalem, de peur d'avoir travaillé en vain, qu'ils sont convenus avec lui qu'ils prêcheroient particulièrement aux Gentils, pendant qu'eux instruiroient les Juifs : *Dextras dederunt mihi & Barnabæ societatis*, *Gal.* c. 2, ℣. 2 & 9. Loin de vouloir faire secte à part, il réprimanda les Corinthiens, qui disoient : » Je suis Disciple de *Paul*, moi d'Apollo, » moi de Céphas, moi de Jésus-Christ. Jésus-Christ » est-il donc divisé? *Paul* a-t-il été crucifié pour » vous, avez-vous été baptisés en son nom, » &c.? «

Mais, dit-on, sa conduite se contredit; après avoir prêché contre la loi de Moïse, après avoir reproché à S. Pierre qu'il judaïsoit, il judaïse lui-même pour se réconcilier avec les Juifs; il accomplit le vœu du Nazaréat, il fait circoncire son Disciple Thimothée, qui étoit fils d'un Païen; tantôt il enseigne que la circoncision ne sert de rien, tantôt qu'elle est utile si l'on accomplit la loi. Il dit qu'il a vécu comme Juif avec les Juifs, pour les gagner à Jésus-Christ, & il trouve mauvais que S. Pierre fasse de même. Tout cela peut-il s'accorder?

Fort aisément. *S. Paul* ne prêche point contre la loi de Moïse; il enseigne qu'elle ne sert de rien *aux Gentils* convertis, qu'ils sont justifiés par la foi en Jésus-Christ; c'étoit la décision du Concile de Jérusalem. Il dit qu'elle est utile *aux Juifs*, s'ils observent la loi, *Rom.* c. 2, ℣. 25, parce qu'en effet elle les faisoit souvenir qu'ils étoient *débiteurs de toute la loi*, *Galat.* c. 5, ℣. 2 & 3. Or la loi étoit encore utile aux Juifs, non pour le salut, mais comme police extérieure & locale. Conséquemment, né Juif lui-même, il a continué d'observer les cérémonies juives, sur-tout à Jérusalem, pour ne pas scandaliser ses frères. Il fit circoncire Timothée, afin qu'il pût prêcher aux Juifs, qui n'auroient pas voulu écouter un incirconcis. Mais, hors de Jérusalem & de la Judée, il a vécu avec les Païens sans scrupule, afin de les gagner de même. Voilà ce qu'il vouloit que fît S. Pierre, ou Céphas, à Antioche, & il avoit raison. Celui-ci, après avoir fraternisé d'abord avec les Gentils convertis, se séparoit d'eux, pour ne pas déplaire à quelques Juifs qui arrivoient de Jérusalem; c'étoit vouloir forcer ces Gentils à judaïser, autoriser les Juifs à les regarder comme impurs, & contredire en quelque manière la décision du Concile, *Galat.* c. 2, ℣. 12. Il n'y a donc ici ni contradiction, ni inconstance, ni

dissimulation, & les Juifs avoient tort d'accuser S. Paul d'être déserteur de la loi.

Pendant que la foule des incrédules soutient que le parti de S. Paul a prévalu & a introduit un Christianisme nouveau, un Déiste Anglois prétend que ce parti a succombé, que les Judaïsans ont été les plus forts, qu'ils ont introduit dans l'Eglise l'esprit judaïque, la hiérarchie, les dons du Saint-Esprit, les cérémonies superstitieuses, &c., & il a emprunté cette imagination des Protestans. C'est ainsi que s'accordent nos adversaires, en reprochant aux Apôtres de ne s'être pas accordés.

Une autre inculpation très-grave, c'est que *S. Paul*, accusé par les Juifs, se défend par des mensonges. Frappé par ordre du Grand-Prêtre, il ne tend point l'autre joue, suivant le conseil de Jésus-Christ, il outrage même le Pontife, en l'appellant *muraille blanchie;* repris de sa faute, il s'excuse, en disant qu'il ne connoissoit pas le Grand-Prêtre; pouvoit-il le méconnoître? Il ajoute qu'il est accusé parce qu'il est Pharisien, & qu'il prêche la résurrection des morts; cela étoit faux: il étoit accusé de prêcher contre la loi. Il n'étoit plus Pharisien, mais Chrétien.

La justification de S. *Paul* est fort simple. Le conseil de Jésus-Christ de tendre l'autre joue quand on est frappé ne doit point avoir lieu en Justice, & devant les Magistrats; un accusé y est conduit non pour y souffrir violence, mais pour y être condamné ou absous. *S. Aug.* l. 22, *contrà Faust.* c. 79. Depuis sa conversion, ou depuis plus de vingt ans, l'Apôtre n'avoit fait que deux voyages à Jérusalem, & il y avoit demeuré peu de tems; pendant cet intervalle les Pontifes avoient changé sept à huit fois, Joseph en est témoin, ils étoient destitués à volonté par les Romains, ils n'étoient distingués hors du Temple par aucune marque de dignité; *S. Paul* pouvoit donc ne pas connoître le Grand-Prêtre.

Pour prendre le sens de son apologie, il faut se rappeller celle qu'il fit devant Félix & devant Festus, *Act.* c. 24 & 26; en voici le fonds: » Je » suis né Juif de la secte des Pharisiens, en » cette qualité j'ai toujours cru la vie future & » la résurrection des morts; conséquemment je » crois que Jésus est ressuscité, parce qu'il m'est » apparu & m'a parlé sur le chemin de Damas; » je crois qu'il est le Messie, parce que les Pro- » phètes ont prédit que le Messie souffriroit la » mort, & ressusciteroit; je le prêche ainsi, parce » que j'en suis convaincu. Au reste je n'ai péché » en rien contre ma nation, ni contre la loi de » Moïse «. Cette apologie n'est ni équivoque, ni hors de propos. *S. Paul* la commençoit de même devant le Conseil des Juifs, il faisoit sa profession de foi avant de parler de sa conduite. Mais à peine eut-il dit qu'il étoit Pharisien, & qu'il s'agissoit de le juger sur la résurrection des morts, que la dissension se mit parmi les Juges, & le tumulte dans l'assemblée, on ne l'écouta plus. Ce n'est pas sa faute. Ceux qui le jugent aujourd'hui font tout comme les Juifs.

Ils lui attribuent un caractère orgueilleux, altier, emporté, turbulent. Il se vante, disent-ils, de ses travaux, de ses succès, de la prééminence de son apostolat; il ne peut point souffrir de contradiction, il livre à Satan ceux qui lui résistent. Il menace, il déclare qu'il ne fera grace ni à ceux qui ont péché, *ni aux autres.* Il parle continuellement du droit qu'il a de vivre de l'Evangile, d'exiger des fidèles sa subsistance, &c.; aussi ne fit-il que rebuter les Juifs, il causa du tumulte dans plusieurs villes, & s'attira de mauvais traitemens par son imprudence.

Souvenons-nous que les incrédules ont osé faire les mêmes reproches contre Jésus-Christ lui-même, ceux que l'on fait contre son Apôtre ne nous surprendront plus; mais il faut y répondre.

S. Paul, contredit par de faux Apôtres qui vouloient détruire sa doctrine, & déprimoient son apostolat, étoit forcé de prouver l'authenticité de sa mission, il n'alléguoit pour preuve que des faits dont l'Asie mineure, la Grèce, la Macédoine étoient témoins. » Ce n'est pas moi, dit-il, qui » ai fait tout cela, mais la grace de Dieu qui est » en moi «, *I. Cor.* c. 15, ℣. 10. » Je suis le der- » nier des Apôtres, indigne de porter ce nom, » puisque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu «, *ibid.* ℣. 9. Lorsqu'il se préfère aux grands Apôtres, aux Apôtres par excellence, il entend les faux Apôtres, & il le dit clairement, *II. Cor.* c. 11, ℣. 13. En citant ses travaux, il fait aussi mention de ses tentations & de ses foiblesses, *ibid.* c. 11 & 12. Ce n'est pas là de l'orgueil.

Livrer un pécheur à Satan, c'est l'exclure de la société des fidèles, & *S. Paul* déclare qu'il veut le faire pour faire mourir en eux la chair, & sauver leur ame, *I. Cor.* c. 12, ℣. 21; *I. Tim.* c. 1, ℣. 20. Il craint de trouver parmi les Corinthiens des disputes & des séditions, & des hommes qui n'ont point fait pénitence de leur impudicité; il déclare qu'il ne fera grace ni aux uns, ni aux autres, c'est-à-dire, ni aux séditieux, ni aux impénitens; mais cela ne signifie pas qu'il ne veut faire grace ni aux coupables, ni aux innocens, *II. Cor.* c. 12, ℣. 21; c. 13, ℣. 2.

En soutenant qu'un Ministre de l'Evangile doit recevoir des fidèles du moins la nourriture & le nécessaire, il déclare qu'il n'a jamais usé de ce droit, qu'il a travaillé de ses mains, afin de n'être à charge à personne; il reproche même aux Corinthiens leur facilité à se laisser dépouiller & maîtriser par de faux Apôtres, *ibid.*

Chez un peuple léger, curieux, disputeur, pétulant, tel que les Grecs, il étoit impossible d'établir sans bruit une nouvelle doctrine; ce caractère avoit brouillé les Philosophes & leurs Disciples; sous l'Evangile il enfanta les hérésies; mais ce n'est pas la faute des Apôtres. Il n'a pas tenu aux

Philosophes incrédules de troubler le repos de l'Europe entière.

III. Par la manière dont ils s'y prennent pour noircir la conduite de *S. Paul*, on voit d'avance comment ils viennent à bout de défigurer ses écrits. S. Pierre convenoit déja qu'il y a dans les lettres de *S. Paul* des choses difficiles à entendre ; il se plaignoit de ce que des hommes ignorans & légers en abusoient comme des autres Ecritures, *II. Petri*, c. 3, ℣. 16. C'est encore de même aujourd'hui ; la plupart de ceux qui les censurent ne les ont jamais lues, & peu sont en état de les comprendre. C'est un style mêlé d'hébraïsmes & d'helléniſmes, mais qui étoit très-bien entendu par ceux auxquels *S. Paul* écrivoit. La profondeur des questions qu'il traite demande des Lecteurs déja instruits, & qui ne soient préoccupés d'aucun système, ils sont rares. La multitude des commentaires auxquels ces écrits ont donné lieu, ne prouve rien autre chose que le grand nombre de ceux qui ont la démangeaison d'écrire & de répéter ce que d'autres ont dit.

S'il nous falloit expliquer tous les passages dont les incrédules, les hérétiques, les Théologiens entêtés ont abusé, ce seroit la matière d'un très-gros volume ; nous nous bornerons à ceux que l'on objecte le plus souvent, nous avons occasion d'en éclaircir plusieurs autres dans différens articles.

S. *Paul* dit qu'il y a en lui l'homme spirituel & l'homme charnel, l'homme juste & l'homme de péché, *Rom.* c. 7 ; & il dit ailleurs qu'il est délivré de la loi du péché, que Jésus-Christ vit en lui, *Galat.* c. 2. Tantôt il enseigne que l'homme est justifié par les œuvres, & tantôt qu'il l'est par la foi sans les œuvres. Il assure que Dieu veut sauver tous les hommes, & en même-tems il affirme que ceux qui n'ont point été choisis ont été aveuglés, que Dieu fait miséricorde à qui il veut, & endurcit qui il lui plaît. Dodwel & d'autres soutiennent que cet Apôtre admettoit le *fatum* des Pharisiens & des Esséniens sous le nom de prédestination.

Il est vrai que si l'on s'en tenoit à l'écorce des termes, sans en rechercher le vrai sens, il seroit aisé de conclure que la doctrine de *S. Paul* se contredit ; mais en agit-on ainsi quand on cherche sincèrement la vérité ? *S. Paul* enseigne que par nature, par naissance, en qualité d'enfant d'Adam, il est homme de péché, sous la loi du péché, sous le joug d'une concupiscence impérieuse qui l'entraîne au péché ; mais que, par la grace de Jésus-Christ, il est affranchi de cette loi du péché, que Jésus-Christ vit en lui, qu'il en est de même de tous ceux qui ont été baptisés & régénérés en Jésus Christ, & qui ne vivent plus selon la chair, &c, *Rom.* c. 7, ℣. 24 & 25 ; c. 8, ℣. 1 & 2. Il n'y a point là de contradiction.

Ibid. c. 2, ℣. 13, il dit que ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux qui l'accomplissent ; or il est question là de la loi morale, puisque l'Apôtre parle des Gentils, qui la connoissent naturellement, & qui en ont les préceptes gravés dans leur cœur. Au contraire, c. 3, ℣. 28, il dit : » Nous pensons » que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de *la loi* «. Mais il entend la loi cérémonielle des Juifs, puisqu'il parle de la justification d'Abraham, qui a précédé de long-tems la publication de la loi cérémonielle. L'obstination des Protestans à fonder sur ce passage leur prétendue foi justifiante ne leur fait pas honneur ; il est évident que *S. Paul*, par *la foi d'Abraham*, ch. 4, entend non-seulement la croyance de ce Patriarche, mais sa confiance aux promesses de Dieu, & sa fidélité à exécuter les ordres de Dieu ; fidélité qui emporte nécessairement l'obéissance à la loi morale, par conséquent les œuvres. Rien de plus juste ni de mieux suivi que cette doctrine.

Non-seulement *S. Paul* dit, *I. Tim.* c. 2, ℣. 4, » Dieu veut que tous les hommes soient sauvés «. Mais il le prouve, parce que Jésus-Christ s'est livré pour la rédemption de tous ; & c'est pour cela qu'il veut que l'on prie pour tous sans exception. Le mystère de la prédestination est-il contraire à cette vérité ? En aucune manière. Quoique Dieu veuille sauver tous les hommes, il n'accorde cependant pas à tous la même mesure de graces ; il appelle les uns à la connoissance de Jésus-Christ & de son Evangile, il laisse les autres dans l'ignorance & dans l'erreur ; c'est dans ce sens qu'il fait miséricorde aux uns, & qu'il *endurcit* les autres, c'est-à-dire qu'il les laisse *s'endurcir* eux-mêmes, *Rom.* c. 9, ℣. 18. *Voyez* ENDURCISSEMENT. Quand l'Apôtre ajoute que quelques Juifs ont été *élus*, que d'autres ont été *aveuglés*, c. 11, ℣. 7, il entend qu'ils se sont aveuglés eux-mêmes, puisqu'il dit, ℣. 23, que s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ils seront *entés* de nouveau sur l'arbre qui les a portés ; & il ajoute, ℣. 32, que Dieu a laissé d'abord les Gentils, aussi-bien que les Juifs, dans l'incrédulité, afin d'avoir pitié de tous : Dieu ne veut donc ni les aveugler, ni les endurcir, ni les réprouver. *Voyez* PRÉDESTINATION, SALUT. Nous parlons de chacune des Epîtres de *S. Paul* sous son titre particulier.

IV. Les miracles de cet Apôtre ont été trop publics, trop évidens & trop multipliés, pour que l'on puisse y soupçonner de l'illusion ou de la fourberie. Il ne les a point opérés en faveur de gens déja prévenus, ni en présence de témoins disposés à se laisser tromper, c'étoient des Juifs ou des Païens qu'il falloit convertir, ni sous la protection d'un parti déja puissant & déterminé à favoriser l'imposture ; deux circonstances toujours nécessaires pour accréditer de faux miracles. Un Magicien rendu subitement aveugle en présence d'un Proconsul Romain, qui se convertit ; un jeune homme, qui étoit tombé du faîte d'une maison, ressuscité à Troade ; un boiteux de

naissance guéri à Lystres, à la vue de tout un peuple qui prend *Paul* pour un Dieu ; un nombre de prisonniers dont les chaînes se brisent à Philippes, sans qu'aucun soit tenté de s'enfuir ; des malades guéris à Ephèse par le seul attouchement des suaires de l'Apôtre. Il n'est point blessé par la morsure d'une vipère, & il guérit tous les malades qui lui sont présentés dans l'île de Malte ou de Méléda, &c. Dans tout cela il n'y a ni préparatifs, ni collusion avec personne, & la force de l'imagination ne produit point de semblables effets.

Qu'ont objecté les incrédules contre ces faits ? Rien de positif, mais un simple préjugé ; si ces miracles avoient été réels, disent-ils, *Paul* auroit sûrement converti l'univers entier ; cependant nous ne voyons pas que les Juifs y aient cru, ni que les Païens en aient été fort touchés ; souvent ces prétendus miracles n'ont abouti qu'à exciter du tumulte & des séditions, à faire emprisonner, fustiger, ou chasser le Thaumaturge.

Ce préjugé pourroit faire impression sur nous, si les incrédules eux-mêmes n'avoient pas eu soin de nous en guérir ; la plupart ont déclaré que quand ils verroient des miracles ils ne croiroient pas, sous prétexte qu'ils sont plus sûrs de leur jugement que de leurs yeux. S'il y a eu parmi les Juifs, & parmi les Païens, beaucoup d'opiniâtres qui pensoient comme eux, il n'est pas fort étonnant que les miracles n'aient pas suffi pour leur ouvrir les yeux.

D'ailleurs, autre chose est de croire la réalité d'un miracle, & autre chose de renoncer aux erreurs, aux pratiques, aux habitudes dans lesquelles on a été nourri dès l'enfance. La plupart des Juifs croyoient qu'un faux Prophète pouvoit faire des miracles, & les Païens étoient persuadés que les Magiciens en opéroient ; les uns & les autres ont attribué à la magie ceux de Jésus-Christ & des Apôtres. Avec cette fausse croyance, les miracles ne suffisoient pas pour les convertir. *Voyez* MIRACLE.

Mais il est faux que ceux de *S. Paul* n'aient pas produit une infinité de conversions ; le même Auteur des *Actes*, qui les rapporte, nous instruit aussi des effets qui se sont ensuivis, & les Eglises nombreuses auxquelles cet Apôtre a écrit ses lettres en sont une preuve démonstrative.

Il y a des circonstances dans la vie de *S. Paul* sur lesquelles les Critiques ont fait des conjectures de toute espèce. Il est dit, *Act.* c. 17, ℣. 23, que *S. Paul*, passant dans la ville d'Athènes, vit un autel avec cette inscription : *Au Dieu inconnu*, & qu'il en prit occasion de prêcher aux Athéniens le vrai Dieu. S. Jérôme, *Comment. in Epist. ad Tit.* c. 1, & d'autres, ont cru que l'inscription portoit : *Aux Dieux étrangers & inconnus*, & que ç'avoit été un tour d'adresse de l'Apôtre de changer le sens pour avoir lieu d'annoncer le vrai Dieu. Sans entrer dans des discussions inutiles, nous observons seulement, 1°. qu'un Athénien a pu faire dresser un autel & une inscription, *au Dieu* unique & souverain que les Philosophes soutenoient être incompréhensible, & par conséquent *inconnu* ; qu'ainsi *S. Paul* n'auroit rien changé, ni rien supposé ; 2°. que, quand l'inscription auroit été telle qu'on le prétend, le discours de *S. Paul* auroit encore été très-juste ; il auroit dit aux Athéniens : » Puisque vous poussez la superstition jusqu'à honorer les Dieux même que vous » ne connoissez pas, je vais vous faire connoître » le seul vrai Dieu qui vous a été jusqu'ici in» connu «.

L'Apôtre écrit à Timothée, *Ep.* 2, c. 4, ℣. 17, *j'ai été délivré de la gueule du lion* ; quelques Interprètes ont pensé que *S. Paul* avoit été réellement condamné aux bêtes, & qu'il avoit été délivré d'une manière miraculeuse ; le plus grand nombre croient que, *par la gueule du lion*, l'Apôtre a seulement entendu la persécution de Néron, par l'ordre duquel il fut mis à mort l'année suivante.

PAUL, (S.) premier Hermite, Ordre établi sous son nom. *Voyez* HERMITES.

PAULIANISTES. *Voyez* SAMOSATIENS.

PAULICIENS. *Voyez* MANICHÉENS.

PAULIN, (S.) Evêque de Nole dans la Campanie, a été fort estimé de S. Augustin, & ne lui a survécu que d'un an ; il est mort l'an 431, âgé de soixante-dix-huit ans. On a de lui des Poëmes & des Lettres où brillent la foi la plus pure & une tendre piété. Mosheim dit que ses écrits ne méritent ni louange, ni blâme ; c'est déja beaucoup qu'un Protestant ne trouve rien à blâmer dans un Père de l'Eglise. Basnage prétend qu'il étoit mauvais Théologien, parce qu'il croyoit l'intercession des Saints. Les Œuvres de *S. Paulin* ont été imprimées à Paris en 1658, *in*-8°., & réimprimées à Vérone en 1736.

Il ne faut pas le confondre avec *S. Paulin*, Patriarche d'Aquilée, qui n'a vécu qu'au huitième siècle, sous le règne des Charlemagne ; celui-ci écrivit contre les erreurs d'Elipand & de Félix d'Urgel. On a réimprimé ses ouvrages à Venise en 1737, *in-fol.*

PAUVRE. Dans tous les tems Dieu a ordonné d'assister les *pauvres* ; sous la loi de nature le saint homme Job se félicitoit d'avoir été *le père des pauvres*, le consolateur, le soutien, le défenseur de tous ceux qui souffroient ; son livre est rempli de sentences & de maximes qui inculquent ce devoir d'humanité. Dans la loi de Moïse Dieu l'avoit commandé rigoureusement ; il voulut que les *pauvres* fussent appellés aux repas que l'on faisoit par religion, après les sacrifices & dans les fêtes,

qu'en recueillant les fruits de la terre on laissât quelque chose pour eux, *Lévit.* c. 19, ℣. 9, &c.; que dans l'année sabbatique, & au jubilé, on eût soin de pourvoir à leur subsistance. Le saint homme Tobie étoit, parmi les Juifs, ce que Job avoit été parmi les Patriarches. Daniel exhortoit Nabuchodonosor à racheter ses péchés par des aumônes; les autres Prophètes reprochent aux Juifs de n'avoir pas été assez fidèles à remplir ce devoir.

Jésus-Christ, dans l'Evangile, a répété les mêmes leçons; il dit « bienheureux ceux qui font miséricorde, parce qu'ils la recevront eux-mêmes », *Matt.*, c. 5, ℣. 7; & l'on sait que, dans l'Ecriture-Sainte, la *miséricorde* signifie ordinairement la compassion envers ceux qui souffrent. L'aumône est celle des bonnes œuvres que les Apôtres recommandent le plus souvent, & il est constant que la charité des premiers Chrétiens contribua plus que toute autre chose à la propagation du Christianisme. Chez la plupart des Païens, les *pauvres* étoient regardés comme les objets de la colère du ciel. Jésus-Christ commença son Evangile par cette sentence remarquable, *bienheureux les* pauvres *d'esprit*, c'est-à-dire les *pauvres* contents de leur état, qui n'en rougissent ni n'en murmurent, qui ne desirent pas plus de richesses que Dieu n'a voulu leur en donner; *c'est à eux & pour eux qu'est le royaume des cieux*, ce sont de tous les hommes les plus propres à composer mon Eglise, qui est la voie du bonheur éternel.

Il est impossible que dans les sociétés les mieux policées il n'y ait un grand nombre de *pauvres*; tous les hommes ne sont pas également propres au travail, tous n'ont pas reçu de la nature le même dégré de santé, de forces, de courage, d'industrie, de prévoyance, de courage, d'économie; la plupart ne sont capables que de travaux peu lucratifs; les maladies, les accidens, une nombreuse famille, la fatigue, la vieillesse, ne peuvent donc manquer de les réduire à la mendicité, & de les rendre à charge au public. Lorsque nos philosophes économistes & politiques se sont vantés de créer des plans qui banniroient des villes & des campagnes la pauvreté & ses conséquences, ou ils se sont fait illusion à eux-mêmes, ou ils ont voulu éblouir les ignorans. Lorsqu'ils ont décrié l'*aumône* & les *hôpitaux*, ils ont montré autant d'ineptie que d'inhumanité. *Voyez* AUMONE, HOPITAL.

PAUVRES CATHOLIQUES, nom de certains Religieux. C'étoit une branche des Vaudois, ou *pauvres de Lyon*, qui se convertirent l'an 1207; ils formèrent une Congrégation qui se répandit dans les provinces méridionales de la France, qui s'accrut par la conversion de quelques autres Vaudois, & qui se fondit, l'an 1256, dans celle des Hermites de S. Augustin. Héliot, *Histoire des Ordres Monast.* tome 3, page 21.

PAUVRES DE LA MÈRE DE DIEU, autre Congrégation fondée en 1556, par un Gentilhomme Espagnol, nommé Joseph Cazalanza. Leur première occupation fut de tenir les petites écoles dans les campagnes, dans la suite ils s'établirent dans les villes, il y enseignèrent les humanités, les langues anciennes, la théologie, la philosophie & les mathématiques. Ils ont été protégés jusqu'à nos jours par les souverains Pontifes, ils portent le même habit que les Jésuites, qui est celui des Prêtres Espagnols, excepté que leur manteau ne descend que jusqu'aux genoux. Ils sont au nombre des Mendians. Heliot, tome 4, p. 281.

PAUVRES VOLONTAIRES, Ordre religieux qui parut vers la fin du quatorziéme siècle; ceux qui y étoient engagés, prirent la régle de S. Augustin, en 1470. Ils étoient tous laïcs, & ne recevoient point de Prêtres, la plupart ne savoient pas lire; ils travailloient de différens métiers, servoient les malades, enterroient les morts, ne possédoient rien & vivoient d'aumônes; ils se relevoient la nuit pour prier, &c. Cet Ordre ne subsiste plus. Héliot, *ibid.*, p. 50.

PAUVRETÉ RELIGIEUSE ET VOLONTAIRE. La maxime de Jésus-Christ, *bienheureux les pauvres*, l'exemple de ce divin maître & des Apôtres qui ont renoncé à tout pour prêcher l'Evangile, ont engagé une infinité de Chrétiens fervens à embrasser le même genre de vie, & le vœu de *pauvreté* est devenu partie essentielle de la profession religieuse. L'Eglise y a donné son approbation; Dieu lui-même semble l'avoir autorisé par le don des miracles qu'il a daigné accorder à plusieurs de ces pauvres volontaires, & par les conversions qu'ils ont opérées; il s'est trouvé des circonstances dans lesquelles la pratique d'une *pauvreté* absolue étoit nécessaire pour exercer avec fruit les fonctions apostoliques. Sans faire aucune attention au tems, aux événemens, aux besoins de l'Eglise, les Protestans ont condamné ce vœu & l'ont tourné en ridicule; le vœu de *pauvreté*, disent-ils, est le vœu d'oisiveté & de subsister aux dépens d'autrui; ils ont rappellé le souvenir des disputes auxquelles ils ont donné lieu parmi les Franciscains, & dont le bruit retentit dans toute l'Europe au quatorzième siècle.

Sans doute les Protestans ne prévoyoient pas que les incrédules tourneroient contre les Apôtres mêmes les sarcasmes qu'ils lançoient contre le vœu de *pauvreté* des Moines; voilà cependant ce qui est arrivé, & cela prouve qu'il ne faut pas blâmer une chose louable en elle-même, parce qu'il en peut résulter des abus.

Lorsque les anciens Moines ont embrassé une

vie pauvre, loin de se livrer à l'oisiveté & à la mendicité, ils ont trouvé dans le travail de leurs mains, non-seulement leur subsistance, mais encore de quoi faire l'aumône. Après la dévastation de l'Europe par les barbares, les Moines ont défriché des lieux incultes, la continuité de ce travail ne pouvoit manquer de les enrichir; mais alors les Monastères furent la seule ressource des peuples dépouillés, esclaves & malheureux. Après la chûte du Clergé séculier, ils ont été obligés de renoncer au travail manuel, pour prendre le soin des Paroisses abandonnées, & le gouvernement des ames; ce n'étoit pas là se dévouer à l'oisiveté ni à la mendicité.

Au douzième siècle, lorsqu'il fallut travailler à la conversion des Albigeois, des Vaudois, des Petrobusiens, des Beggards, des Apostoliques, &c., les hérétiques entêtés ne vouloient écouter que des prédicateurs aussi pauvres que les Apôtres; pour les contenter, il se forma des Ordres mendians. Aujourd'hui encore les Missionnaires, qui veulent se faire écouter des Siamois, sont forcés d'imiter la pauvreté absolue de leurs Talapoins. Jusqu'ici nous ne voyons ni désordre, ni abus. *Voyez* MENDIANS.

Pour prêcher avec fruit, il falloit avoir fait des études; les Mendians furent donc obligés de fréquenter les écoles; s'ils y ont contracté les défauts qui y regnoient pour lors; si, dans les contestations qu'ils ont eues entr'eux touchant la *pauvreté* religieuse, ils ont mis la même chaleur & la même opiniâtreté que l'on a remarquées dans toutes les disputes scholastiques, il y a de l'injustice à leur en faire un crime personnel. Il s'agissoit de savoir si un Religieux qui a fait vœu de *pauvreté*, a encore la propriété des choses qui sont à son usage, si cette propriété appartient à l'Ordre entier, ou si elle est dévolue à l'Eglise Romaine. Question frivole, & qui ne méritoit pas de causer un schisme parmi les Franciscains. Mais on a vu chez les Protestans des schismes pour des questions qui n'étoient guères plus graves, pour savoir si la philosophie est utile ou nuisible à la théologie; si les bonnes œuvres sont un moyen de salut ou seulement un signe & un effet de la foi; si le péché originel est la substance même de l'homme, ou un accident de cette substance, &c. Ce n'est donc pas aux Protestans qu'il convient de reprocher des schismes & des disputes aux autres. *Hist. de l'Eg. Gall.*, tome 13, l. 37, an. 1322.

PAYEN. *Voyez* PAGANISME.

P É

PÉCHÉ. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte a divers sens; 1°. il signifie une transgression de la loi divine, soit en matière grave, soit en matière légère. C'est dans ce sens que nous en parlerons ci après. 2°. il désigne la peine du *péché*, *Gen.*, c. 4, ℣. 7, « si tu fais mal, ton *péché* s'ensuivra »; c'est-à-dire, tu en porteras la peine: c. 20, ℣. 9, Abimelech dit à Abraham: « vous avez attiré » sur nous un grand *péché* », c'est-à-dire, un grand châtiment. 3°. Il signifie un vice, un défaut; la concupiscence est appellée un *péché*, parce que c'est un effet du *péché* d'Adam, un vice de la nature, qui nous porte au *péché*; ainsi l'explique S. Augustin. *Levit.*, c. 12, ℣. 6 & 8; c. 14, ℣. 19, les impuretés légales sont appellées des *péchés*. 4°. Il exprime la victime offerte pour l'expiation du *péché*; *II. Cor.*, c. 5, ℣. 21, il est dit que Dieu a fait *péché pour nous*, c'est-à-dire victime du *péché*, celui qui ne connoissoit pas le *péché*. Osée, c. 4, ℣. 8, « ils mangeront les *péchés* du peuple », c'est-à-dire les victimes. S. Jean, dans sa *1re Epitre*, c. 5, ℣. 16, parle d'un *péché qui est à la mort*: il paroît que c'est l'idolâtrie, parce que la loi de Moïse condamnoit à la mort l'homme coupable de ce crime; & l'Apôtre finit sa lettre, en exhortant les fidèles à s'en préserver. Le *péché*, ou le blasphême *contre le Saint-Esprit*, est l'outrage que fait au Saint-Esprit un homme, qui, contre sa conscience, attribue à l'opération du démon des miracles qui sont évidemment les effets de la puissance divine, c'est le comble de l'impiété: Jésus-Christ dit que ce crime ne sera remis ni en ce monde, ni en l'autre, *Matt.*, c. 12, ℣. 31; S. Augustin dit que c'est l'impénitence finale ou la persévérance obstinée dans le *péché* jusqu'à la mort, *Retract.*, l. 1, c. 19, &c. S. Fulgence a pensé de même, l. *de fide ad Petrum*, c. 3. Le *péché* pour l'expiation duquel S. Paul dit qu'il ne reste plus de victime, est l'apostasie, *Hebr.*, c. 10, ℣. 26. *Voyez la Bible d'Avign.*, tome 13, p. 350.

Avant de parler des différentes espèces de *péché*, il y a une ou deux questions à résoudre touchant le *péché* en général. Les incrédules demandent d'abord en quel sens nos *péchés* peuvent offenser Dieu; nous leur avons répondu, au mot OFFENSE.

Une difficulté plus considérable est de savoir si Dieu peut être dans aucun sens la cause du *péché*; s'il peut faire tomber un homme dans le *péché*, afin de le punir de quelques autres *péchés* qu'il a commis. Plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte semblent le supposer ainsi. *II. Reg.*, c. 12, ℣. 11, Nathan dit à David, de la part de Dieu: « Je » vous punirai par votre propre famille », & bien» tôt après arriva la révolte d'Absalon, son fils. c. 16, ℣. 10. David insulté par Semei, dit: « laissez-le faire, Dieu lui a ordonné de m'injurier ». *III. Reg.*, c. 12, ℣. 15, nous lisons que Dieu avoit pris en aversion Roboam, afin d'accomplir les malheurs que le Prophète Ahias avoit prédits. *Ibid.*, c. 22, ℣. 21, un esprit malin dit au Seigneur: *Je serai un esprit menteur dans la*

teiche des prophètes ; Dieu lui répond : *Va & fais.* Job., c. 12 ℣. 24, dit que Dieu change le cœur des Princes & les trompe ; qu'il les jette dans l'erreur. *Pſ.* 104, ℣. 25, le Pſalmiſte prétend que Dieu changea le cœur des Egyptiens, pour qu'ils euſſent de la haine contre ſon peuple. Dans Iſaïe, c. 63, ℣. 17, les Iſraëlites diſent au Seigneur : « Pourquoi nous avez-vous égarés » hors de vos voies ? Vous avez endurci notre » cœur, afin que nous ne vous craigniſſions plus ». Dans Ezéchiel, c. 14, ℣. 9, le Seigneur dit lui-même : « Lorſqu'un Prophète ſe trompera, c'eſt » moi qui l'ai trompé ».

On voit la même choſe dans pluſieurs endroits du nouveau Teſtament. Matt., c. 6, ℣. 13, Jéſus-Chriſt apprend à ſes diſciples à dire à Dieu : *ne nous induiſez point en tentation*, cette prière ſuppoſe que Dieu peut nous y induire & nous porter au mal. S. Mathieu dans tout ſon Evangile ſuppoſe que pluſieurs crimes ſont arrivés, afin d'accomplir ce que les Prophètes avoient prédit ; comme le meurtre des innocens, l'incrédulité des Juifs, les outrages faits à Jéſus-Chriſt, &c. *Rom.* c. 1, ℣. 26, S. Paul prétend que Dieu a livré les Philoſophes à des paſſions honteuſes & à un ſens réprouvé ; *ibid.*, c. 5, ℣. 20, il dit que la loi ancienne eſt ſurvenue, afin que le *péché* fût abondant. *II Theſſ.*, c. 2, ℣. 10, il prédit que Dieu enverra aux pécheurs une opération d'erreur, afin qu'ils croient au menſonge, &c.

S. Auguſtin a cité tous ces paſſages, & il s'en eſt ſervi pour prouver aux pélagiens qu'un même vice peut être tout-à-la-fois un *péché*, & la peine d'un autre *péché*, l. 5, *contrà Julian.*, c. 3, n. 8 ; il donne pour exemple l'aveuglement des Juifs, & la concupiſcence qui eſt en nous ; n. 11, « autre choſe eſt, dit-il, d'avoir de mauvais de» ſirs dans le cœur, & autre choſe d'y être livré, » afin d'en être poſſédé en y conſentant ; c'eſt » ce qui arrive à un homme, lorſqu'il y eſt livré » par un jugement de Dieu. N. 12, lorſqu'il eſt » dit qu'un homme eſt *livré à ſes deſirs*, il de» vient coupable, parce qu'abandonné de Dieu, » il y céde & y conſent..... D'où il eſt clair » que la perverſité du cœur vient d'un ſecret » jugement de Dieu. N. 13, Julien ſoutenoit que » ceux dont parle S. Paul, ont été laiſſés à eux» mêmes par la patience de Dieu, & non pouſſés » au mal par ſa puiſſance ; S. Auguſtin lui répond : » l'Apôtre a mis l'un & l'autre, la *patience* & *la* » *puiſſance*..... Entendez-le comme il vous » plaira «.

L. *de grat. & lib. arb.*, c. 20, n. 43, il dit que Dieu inclina la mauvaiſe volonté de Semeï au *péché* qu'il commit, qu'il y jetta, ou y laiſſa tomber ſon mauvais cœur ; *cor ejus malum in hoc peccatum miſit vel dimiſit.* Il dit que Dieu opéra ſur le cœur d'Abſalon, pour qu'il rejettât le bon conſeil d'Achitophel ; n. 42, que le changement du cœur de Roboam vint du Seigneur ; que Dieu opéra ſur le cœur d'Amazias, pour qu'il n'écoutât point un conſeil ſalutaire. N. 43, S. Auguſtin en tire cette concluſion : « De-là il eſt clair » que Dieu opère ſur le cœur des hommes pour » incliner leur volonté, ſoit au bien, par ſa miſé» ricorde, ſoit au mal, ſuivant leur mérite ».

Lorſque Julien lui repréſente que cette conduite de Dieu eſt injuſte, le ſaint Docteur lui ferme la bouche par cette maxime : « Il ne faut » pas douter que Dieu ne ſoit juſte, lors même » qu'il fait ce qui nous paroît injuſte, & ce qu'un » homme ne pourroit faire ſans injuſtice ». *Op. imperf.*, l. 3, n. 34.

C'eſt ce qui a déterminé Luther, Calvin, Melanchon, à ſoutenir que Dieu eſt la cauſe des *péchés*, auſſi bien que des bonnes œuvres, & Janſenius à prétendre que l'homme péche même en faiſant ce qu'il ne peut pas éviter. Les Manichéens & les Marcionites abuſoient de ces notions pour rendre mépriſables les écrivains de l'ancien Teſtament & les incrédules s'en prévalent encore pour rendre la religion ridicule & odieuſe.

Aux mots CAUSE & ENDURCISSEMENT, nous avons déjà expliqué une partie des paſſages que nous venons de citer ; mais ſur une matière auſſi importante, nous ne devons pas craindre de répéter, puiſque nous avons tant d'adverſaires qui renouvellent les mêmes objections.

1°. Nous avons fait voir que ſouvent l'Ecriture-Sainte repréſente comme *cauſe* ce qui n'eſt qu'*occaſion*, & ſemble attribuer à un deſſein formel ce qui arrive contre l'intention même de celui qui agit ; nous avons montré en même tems que ce n'eſt point là un hébraïſme, ou une façon de parler particulière aux écrivains ſacrés, mais un uſage commun à toutes les langues, même à la nôtre. Ainſi, lorſque nous liſons que Dieu aveugle & endurcit les pécheurs, qu'il agit ſur leur cœur pour les rendre méchans, cela ſignifie ſeulement que ſa patience & ſes bienfaits ſont pour eux une occaſion d'ingratitude, d'aveuglement & d'endurciſſement ; ainſi la proſpérité que Dieu accorda aux Iſraélites en Egypte, ſervit à exciter la jalouſie des Egyptiens, & à leur inſpirer de la haine contre ſon peuple ; c'eſt dans ce ſens que Dieu *tourna leur cœur*, pour y mettre ce ſentiment ; ainſi l'a expliqué S. Auguſtin lui-même, *Enarr. in pſ.* 104, ℣. 25. Une preuve que c'eſt là le ſens, c'eſt que Dieu ſe plaint en pareil cas de la malice & de l'ingratitude des hommes. Iſaïe, c. 43, ℣. 24, il dit aux Juifs : « Vous m'avez » fait ſervir à vos iniquités », c'eſt-à-dire, vous vous êtes ſervi de mes propres bienfaits, pour m'offenſer. Dieu pourroit-il s'en plaindre, ſi ç'avoit été ſon deſſein ? Lorſque nous diſons qu'un bienfaiteur *fait des ingrats*, nous n'entendons pas qu'il leur inſpire l'ingratitude de propos délibéré.

Dans ces sortes de cas, le mot *ut*, que nos versions rendent par *afin de*, ou *afin que*, qui semble marquer l'intention, seroit beaucoup mieux rendu par *de manière que*; ainsi, *III Reg.*, c. 12, ℣. 15, Dieu laissa à Roboam se conduire *de manière qu'*il fit arriver les malheurs qui avoient été prédits par Ahias. *Matt.*, c. 26, ℣. 56. Jésus-Christ reprochant aux Juifs la manière indigne dont ils se saisissent de lui, leur dit : « tout cela se » fait *de manière que* les prédictions des Prophè- » tes sont accomplies », & non *afin* de les accomplir, ou *pour* les accomplir; ce n'étoit certainement pas l'intention des Juifs. Nous faisons le même usage du mot *pour*, lorsque nous disons d'un militaire tué, qu'il s'étoit enrôlé *pour* se faire tuer, ou d'un auteur qu'il a beaucoup travaillé, *pour* faire de mauvais ouvrages. Les traducteurs françois des Epitres de S. Paul font cette équivoque, lorsqu'ils disent que la loi ancienne est survenue *pour* donner lieu, ou *afin de* donner lieu à l'abondance du *péché*, *Rom.*, c. 5, ℣. 20. S. Augustin les en avoit suffisamment avertis, l. 19, *contrà Faust.*, c. 7; *Tract. 3, in Joan.*, c. 1, n. 11 &c.; ils devroient s'en corriger. On pourroit dire, dans le même sens, que la connoissance de l'Evangile semble n'avoir été donnée à certains hommes, que *pour* les rendre plus coupables.

2°. Nous avons observé que, dans toutes les langues, on dit qu'un homme fait tout le mal qu'il laisse faire, lorsqu'il pourroit l'empêcher; & que l'Ecriture-Sainte s'exprime de même à l'égard de Dieu; ainsi, il est dit que Dieu aveugle, endurcit, trompe, égare les hommes, lorsqu'il les laisse se tromper, s'égarer, s'aveugler, s'endurcir, & cela signifie seulement qu'il ne les en empêche point, lorsqu'il pourroit le faire, en leur donnant des graces plus fortes & plus abondantes. Par conséquent, au lieu de lire dans Isaïe, c. 63, ℣. 17, *vous nous avez égarés*, &c., il faut lire : « Vous nous avez laissés nous égarer » & endurcir notre cœur, *de manière que* nous » ne vous craignons plus. La preuve de ce sens est dans l'Ecriture même, *Deut.* c. 10, ℣. 16, & c. 15, ℣. 7; Moïse dit aux Israélites : « vous » n'endurcirez point vos cœurs »; & le Psalmiste, *ps.* 94, ℣. 8 : « N'endurcissez point vos cœurs, » comme ont fait vos pères ». Après avoir dit que Dieu endurcissoit Pharaon, l'Historien sacré ajoute que Pharaon aggravoit ou appesantissoit son propre cœur, *Exode*, c. 8, ℣. 15. C'est ainsi que l'entend S. Augustin, nous avons cité ce qu'il en a dit au mot *endurcissement*. « Dieu » aveugle & endurcit, dit-il, non en donnant de » la malice au pécheur, mais en ne lui faisant » pas miséricorde..... non en l'excitant au mal, » ou en le lui suggérant, mais en l'abandonnant, » ou en ne le secourant pas. *Epist.* 194, *ad Sixtum*, c. 4, n. 24. *Enarr. in Ps.* 67, n. 30. *Tract.* 53, *in Joan.* n. 6, l. 1, *ad Simplic.*, q. 2, n. 15. L. *de nat. & grat.*, c. 23, n. 25, &c.

Dieu trompe les faux Prophètes, *Ezech.*, c. 14, ℣. 9, lorsqu'il accomplit ses desseins d'une manière toute opposée à leurs espérances & à leurs prédictions, mais c'est leur faute & non la sienne. Il permet à l'esprit de mensonge de se placer dans leur bouche; il leur permet à eux-mêmes de tromper ceux qui veulent les écouter; mais une simple permission n'est pas un ordre positif, quoique l'un s'exprime comme l'autre. *Voyez* PERMISSION. Dieu n'est pas obligé de donner des lumières surnaturelles, & l'esprit de prophétie à ceux qui ne les lui demandent pas, & même qui les rejettent & y résistent. C'est en cela que consiste l'*opération d'erreur*, que Dieu envoie à ceux qui veulent se tromper eux-mêmes, *de manière* qu'ils ajoutent foi au mensonge qui les flatte, & non aux vérités qui leur déplaisent, *II. Thessal.*, c. 2, ℣. 10.

Après avoir cité les paroles de S. Paul, *Dieu les a livrés à un sens réprouvé*; S. Augustin ajoute : « tel est l'aveuglement de l'esprit; quiconque y » est livré, est privé de la lumière intérieure de » Dieu, *mais non entièrement*, tant qu'il est en » cette vie »; *Enarr. in Ps.* 6, n. 8. Cette restriction est remarquable, elle prouve que S. Augustin n'a pas pensé qu'un pécheur fût jamais entièrement privé de la grace.

3°. Nous avons encore remarqué que dans le langage des livres saints, comme dans le nôtre, *délaisser*, *négliger*, *oublier*, *abandonner*, ne se disent pas toujours dans un sens absolu, mais par comparaison; Dieu est censé abandonner quelqu'un lorsqu'il ne lui accorde pas autant de graces qu'il le faisoit autrefois, ou qu'il ne lui en donne pas autant qu'il en distribue à d'autres; ou qu'il ne lui en donne pas d'aussi puissantes qu'il le faudroit pour vaincre sa résistance; & l'Ecriture dit que Dieu *hait*, *rejette*, *réprouve* ceux qu'il punit ainsi. Dans ce sens, Dieu parlant de la postérité de Jacob & de celle d'Esaü, dit, *Malach.*, c. 1, ℣. 3 : « J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü ». *Voyez* HAINE, HAÏR. De même lorsqu'un père témoigne beaucoup plus de tendresse à son fils aîné qu'au cadet, nous disons que celui-ci est délaissé, négligé, abandonné, pris en aversion, &c. Les incrédules ont donc tort de se scandaliser, lorsqu'il est dit dans l'Ecriture-Sainte, que Dieu aime les justes & qu'il hait les pécheurs; qu'il a choisi les Juifs & qu'il a réprouvé les autres nations; cela signifie seulement qu'il fait moins de graces aux pécheurs qu'aux justes, & qu'il en a plus accordé aux Juifs qu'aux autres peuples. C'est dans ce même sens que Dieu avoit pris en aversion Roboam, Salomon lui-même lorsqu'il devint Idolâtre, Achab, &c. & toute la nation juive, lorsqu'il la punissoit.

4°. S'il restoit quelque doute sur le vrai sens de toutes ces façons de parler, il seroit levé par les passages clairs & formels de l'Ecriture-Sainte, qui déclarent que Dieu ne hait aucune de ses créatures,

créatures, qu'il eſt bon, miſéricordieux, indulgent pour tous les hommes, qu'il fait du bien à tous, qu'il en a pitié comme un père pour ſes enfans, &c. Ce ſaint livre répète cent fois que Dieu n'eſt point cauſe du *péché*, qu'il le déteſte au contraire, qu'il le défend & le punit, qu'il ne donne lieu de pécher à perſonne, qu'il n'égare & n'induit en erreur qui que ce ſoit, qu'il eſt ſaint, juſte, irréprehenſible dans ſes jugemens, incapable par conſéquent de condamner & de punir des péchés dont il ſeroit lui-même l'auteur. Nous avons cité ailleurs la plupart de ces paſſages.

Vainement les incrédules répliquent que nos livres ſaints ſont donc un tiſſu de contradictions; ils ne le ſont pas plus que nos diſcours communs & ordinaires. S'il falloit retrancher du langage toutes les équivoques, les métaphores, les expreſſions figurées, les idées ſous-entendues, les termes impropres, &c., nous ſerions condamnés à un ſilence abſolu. Souvent c'eſt le ton, l'inflexion de la voix, le geſte, l'air du viſage qui détermine le ſens de ce que nous diſons; ce ſecours manque dans les livres. Mais ſi nous étions auſſi familiariſés avec le ſtyle des Ecrivains ſacrés qu'avec celui de nos concitoyens, & ſur-tout avec le langage populaire, nous ne trouverions pas plus de difficulté à entendre les uns que les autres.

5°. Nous avons auſſi diſculpé plus d'une fois S. Auguſtin des erreurs que les hérétiques ſe ſont obſtinés de tout tems à lui attribuer; & nous venons de voir qu'il a expliqué dans le même ſens que nous les paſſages de l'Ecriture-Sainte, qui ſemblent faire le plus de difficulté. Il eſt donc juſte de faire à ſon égard ce qu'il a fait à l'égard des Ecrivains ſacrés. Dès qu'il s'eſt une fois expliqué clairement lorſqu'il inſtruiſoit de ſang froid, pourquoi inſiſter ſur quelques expreſſions moins exactes qui lui ſont échappées dans la chaleur de la diſpute?

Pour prendre le vrai ſens des paſſages de ce ſaint Docteur, dont nos adverſaires ſe prévalent, il faut ſavoir quel étoit l'objet de la diſpute entre lui & les Pélagiens. Julien ſoutenoit que la concupiſcence n'eſt point mauvaiſe en elle-même, mais un don naturel, utile à l'homme, & qui vient de Dieu; S. Auguſtin prétendoit que c'eſt un vice, un effet du *péché* d'Adam, qu'elle vient de Dieu comme châtiment & punition, & non comme un don utile ou avantageux à l'homme. Il l'appelle conſtamment un *péché*, parce que S. Paul la nomme ainſi; mais puiſqu'il eſt évident que par *péché* S. Paul entend un vice, un défaut, une dépravation de la nature, & non une faute imputable & puniſſable, il eſt abſurde de vouloir que S. Auguſtin l'ait entendu autrement, malgré une déclaration formelle de ſa part. *Voyez* CONCUPISCENCE.

Julien inſiſtoit & diſoit: Quand la concupiſcence ſeroit une punition & un châtiment, il ne s'enſuivroit pas encore qu'elle eſt mauvaiſe en elle-même, parce que quand Dieu punit en ce monde, il le fait pour le bien de l'homme, & non pour ſon mal; Dieu ne peut pas être cauſe du *péché*; il n'a donc pu infliger à l'homme une peine qui ſoit *péché*, ni cauſe du *péché*. S. Auguſtin répond que Dieu a pu le faire, & qu'il l'a fait, & il le prouve par les paſſages de l'Ecriture-Sainte, dans leſquels il eſt dit que Dieu aveugle, égare, endurcit les pécheurs; or, dit le ſaint Docteur, cet état eſt certainement un *péché*, puiſque Dieu en reprend les pécheurs & les en punit, & c'eſt une cauſe qui les entraîne à de nouveaux *péchés*.

Julien n'en demeuroit pas là; il répliquoit que s'il eſt dit que Dieu a rendu les pécheurs aveugles & endurcis, cela ſignifie ſeulement que Dieu a uſé de patience à leur égard, & les a laiſſé faire, & non qu'il les a pouſſés au mal par ſa puiſſance. S. Auguſtin dit, de ſon côté, que l'Apôtre attribue leur état non-ſeulement à la *patience*, mais à la *puiſſance* de Dieu, & il conclut que Dieu agit ſur les cœurs & ſur les volontés, & qu'il les tourne ſoit au bien par ſa grace, ſoit au mal pour les punir ſuivant leur mérite. Mais nous avons vu en quel ſens S. Auguſtin l'explique lui-même, & en quoi conſiſte cet acte de *puiſſance* ſur la volonté des pécheurs, c'eſt que Dieu leur refuſe ſon ſecours, ou la grace qui, ſeule, peut changer leur volonté; loin de ſuppoſer une action poſitive, & une influence formelle de Dieu ſur la volonté des pécheurs, pour les pouſſer au mal, S. Auguſtin la rejette expreſſément; nous avons cité ſes paroles; il n'admet autre choſe que la ſouſtraction de la grace, & non encore *de toute grace*, mais d'une grace aſſez forte pour vaincre l'obſtination des pécheurs endurcis.

Voilà juſtement ce que Julien ne vouloit pas avouer; en Pélagien décidé, il ne reconnoiſſoit ni la néceſſité de la grace pour faire le bien, ni ſon influence ſur la volonté de l'homme pour la mouvoir; ſelon lui, Dieu ne contribue pas plus à une bonne action de l'homme qu'à une mauvaiſe, il le laiſſe uſer comme il lui plaît des forces de ſon libre arbitre. S. Auguſtin, qui vouloit forcer Julien à reconnoître l'action poſitive de la grace, par conſéquent de la puiſſance de Dieu ſur la volonté de l'homme, appelloit auſſi *acte de puiſſance*, *opération de Dieu* ſur le cœur de l'homme, le refus de cet acte ou de cette opération; mais, encore une fois, cette expreſſion impropre & inexacte étoit expliquée ailleurs. Le ſaint Docteur étoit ſi éloigné de penſer autrement, qu'il dit, *L. de ſpir. & litt.* c. 21, n. 54, » s'il n'y avoit dans l'homme » point de volonté qui ne vînt de Dieu, il s'en» ſuivroit que Dieu ſeroit l'auteur des *péchés*; à » Dieu ne plaiſe «! *Etiam peccatorum* (*quod abſit*) *autor eſt Deus, ſi non eſt voluntas niſi ab illo.*

La maxime que le ſaint Docteur oppoſe à Julien touchant la juſtice de Dieu, pourroit être dangereuſe, les impies pourroient en abuſer; mais il s'eſt mieux exprimé ailleurs, *Epiſt.* 194 *ad Sixtum*,

c. 6, n. 30 : » Dans les réprouvés, dit-il, Dieu » fait condamner l'iniquité, & non la faire «. *In Pſ. 49*, n. 15 : » Dieu n'exige de perſonne ce » qu'il ne lui a pas donné, & il a donné à tous » ce qu'il exige d'eux «. *Non exigit Deus quod non dedit, & omnibus dedit quod exigit.* La juſtice de Dieu eſt donc à couvert de reproche, dès qu'il donne toujours à l'homme un pouvoir & un ſecours ſuffiſant pour faire ce qu'il exige de lui. Dieu n'eſt certainement pas obligé, par juſtice, d'augmenter les ſecours & les graces à meſure que le pécheur devient plus ingrat & plus obſtiné dans le mal. *Voyez* GRACE, §. 3.

Pour éclaircir les paſſages de l'Ecriture-Sainte que l'on nous a oppoſés, nous aurions pu citer S. Irénée, Origène, Tertullien, S. Baſile, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean-Chryſoſtôme, &c.; nous avons mieux aimé nous en tenir à S. Auguſtin, & nous avons conſulté, par préférence, les ouvrages qu'il a écrits contre les Pélagiens, afin de prévenir les ſubterfuges auxquels recourent ordinairement les faux Diſciples de ce ſaint Docteur.

Les Théologiens définiſſent ordinairement le *péché*, en général, une déſobéiſſance à Dieu, ou une tranſgreſſion de la loi de Dieu, ſoit naturelle, ſoit poſitive.

Ils diſtinguent le *péché actuel* & le *péché habituel;* le premier eſt celui que nous commettons par notre propre volonté, en faiſant ce que Dieu nous défend, ou en omettant de faire ce qu'il nous commande; le ſecond eſt la privation de la grace ſanctifiante, de laquelle un *péché* grief nous dépouille; & alors nous ſommes en *état de péché*, qui eſt l'oppoſé de l'*état de grace*. De cette eſpèce eſt le *péché originel*, avec lequel nous naiſſons, à cauſe du *péché* d'Adam, par lequel lui & ſa poſtérité ont été privés de la grace ſanctifiante & du droit à la béatitude éternelle. *Voyez* ORIGINEL.

Parmi les *péchés actuels* on diſtingue les *péchés* de commiſſion, qui conſiſtent à faire ce que la loi défend, & les *péchés* d'omiſſion, qui conſiſtent à ne pas faire ce qu'elle ordonne. Les *péchés* de penſée, de parole, d'action; les *péchés* contre Dieu, contre le prochain, contre nous-mêmes; les *péchés* d'ignorance, de foibleſſe, de malice, d'habitude, &c.: tous ces termes ſont faciles à comprendre.

Un *péché actuel* peut être ou *mortel*, ou *véniel;* le premier eſt celui qui nous prive de la grace ſanctifiante, grace qui eſt cenſée être la vie de notre ame, & ſans laquelle nous ſommes dans un état de mort ſpirituelle; on dit de l'homme dans cet état qu'il eſt ennemi de Dieu, eſclave du démon, ſujet à la damnation éternelle; ainſi s'exprime l'Ecriture-Sainte. Le *péché véniel* eſt une faute moins griève, qui ne détruit pas en nous la grace ſanctifiante, mais qui l'affoiblit, qui ne mérite point une peine éternelle, mais un châtiment temporel. Cette diſtinction eſt fondée ſur l'Ecriture-Sainte, qui met une différence entre les *pécheurs* & les *juſtes*, & qui dit cependant qu'aucun homme n'eſt ſans *péché;* il faut donc qu'il y ait des *péchés* qui ne nous dépouillent point de la juſtice habituelle, ou de la grace ſanctifiante, & que Dieu pardonne aiſément à notre foibleſſe.

Il n'eſt pas toujours aiſé de juger ſi un *péché* eſt *mortel*, ou s'il n'eſt que *véniel*, il faut faire attention à l'importance du précepte violé, à la tentation plus ou moins forte, à la foibleſſe plus ou moins grande de celui qui l'a commis, au ſcandale, & au préjudice qui peut en réſulter pour le prochain, ou pour la ſociété, &c. Ordinairement nous ſommes incapables d'en juger pour nos propres fautes, à plus forte raiſon pour celles d'autrui. Les Stoïciens prétendoient que tous les *péchés* étoient égaux; Cicéron, dans ſes *Paradoxes*, a démontré l'abſurdité de cette opinion.

Quelques Proteſtans ont penſé que tous les *péchés* d'un juſte ſont véniels, que tous ceux d'un pécheur, quelques légers qu'ils ſoient en eux-mêmes, ſont mortels; d'autres ont dit que, quoique tous les *péchés* ſoient mortels en eux-mêmes, Dieu ne les impute pas aux juſtes, mais qu'il les impute aux pécheurs. C'eſt ſur ce ſentiment abſurde que les Calviniſtes ont fondé leur dogme de l'inamiſſibilité de la juſtice; ſuivant leur opinion, dès qu'un homme eſt véritablement juſtifié, il ne peut plus décheoir de cet état, les crimes les plus énormes ne peuvent lui faire perdre entiérement la grace de l'adoption; d'où il s'enſuit qu'un enfant qui a reçu cette grace par le baptême, ne peut plus en être privé par aucun des *péchés* qu'il commettra dans la ſuite. Doctrine impie & abominable, qui a été néanmoins adoptée & confirmée par le Synode de Dordrecht, *Can.* 8 & ſuiv., & profeſſée par toutes les Egliſes Calviniſtes; les Arminiens, qui ſoutenoient le contraire, ont été condamnés. Le ſavant Boſſuet, *Hiſt. des Variat.* l. 14, §. 5 & ſuiv., a fait voir l'abſurdité de cette opinion, de même que le D. Arnaud dans l'ouvrage intitulé, *Renverſement de la morale de Jéſus-Chriſt par les erreurs des Calviniſtes*, &c. *Voyez* INAMISSIBLE.

La première propoſition condamnée dans Queſnel eſt conçue en ces termes : *Que reſte-t-il à une ame qui a perdu Dieu & ſa grace, ſinon le péché & ſes ſuites, ... une impuiſſance générale au travail, à la prière, & à toute bonne œuvre ?* Suivant cette doctrine, l'homme dans l'état du péché mortel ne peut plus rien faire qui ne ſoit un nouveau péché; c'eſt mal-à-propos que l'Ecriture-Sainte exhorte les pécheurs à prier, à faire des aumônes & d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir de Dieu leur converſion. Jamais doctrine n'a été plus fauſſe & n'a mieux mérité d'être proſcrite.

Au mot PÉNITENCE nous prouverons qu'il n'eſt aucun *péché*, ſi grief qu'il puiſſe être, qui ne puiſſe

être effacé & remis par le Sacrement de Pénitence.

PÉCHEUR. Ce terme se prend dans plusieurs sens; il signifie 1°. celui qui est capable de pécher; dans ce sens il est dit que tout homme est *pécheur*, *Ps.* 115, &c.; 2°. celui qui est enclin au péché; ainsi nous naissons tous *pécheurs*, ou portés au péché par la concupiscence qui nous y entraîne; 3°. celui qui est souillé par le péché; c'est l'aveu du Publicain : Seigneur soyez propice à moi *pécheur*; 4°. celui qui est dans l'habitude du péché, & qui persévère dans l'impénitence; David a dit des hommes de cette espéce : Dieu perdra tous les *pécheurs*, *Ps.* 144, ℣. 20, &c.; 5°. les Juifs appelloient ainsi les Idolâtres : Nous sommes nés Juifs, dit S. Paul, & non *pécheurs* Gentils, *Galat.* c. 2, ℣. 15; 6°. un homme engagé dans un état qui est une occasion de péché; il est écrit, *Luc*, c. 6, ℣. 34 : Les *pécheurs*, c'est-à-dire les Publicains, prêtent à intérêt à d'autres *pécheurs*.

PECTORAL. *Voyez* ORACLE.

PÉDAGOGUE. Le grec Παιδαγογος signifie un Conducteur ou un Instituteur d'enfans. S. Paul, *Galat.* c. 3, ℣. 24, dit que la loi de Moïse a été notre *pédagogue* en Jésus-Christ, parce qu'elle a conduit les Juifs à ce divin Maître; il dit, *I. Cor.* c. 4, ℣. 25 : Quand vous auriez dix mille *pédagogues* en Jésus-Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères. En effet, S. Paul étoit le père des Corinthiens, ils les avoit instruits le premier, & il continuoit de le faire avec une affection paternelle; il avoit pour eux un attachement plus désintéressé que les autres Docteurs qui étoient venus enseigner les Corinthiens après lui.

PEINE ÉTERNELLE, *Voyez* ENFER.

PEINES PURIFIANTES. *Voyez* PURGATOIRE.

PÉLAGIANISME, PÉLAGIENS. Pour avoir une idée juste du *Pélagianisme*, il faut 1°. en connoître l'histoire; 2°. savoir en quoi consistoit la doctrine de Pélage & de ses Disciples; 3°. considérer comment elle a été attaquée, & comment elle a été défendue.

I. Au commencement du cinquième siècle, Pélage, Moine de Bangor dans le pays de Galles, voyagea en Italie, & demeura quelque tems à Rome; il y fit connoissance avec Rufin le Syrien, Disciple de Théodore de Mopsueste, & reçut de lui les premières semences de son hérésie, qui consistoit à nier la propagation du péché originel dans les enfans d'Adam, & ses suites. Il se lia d'amitié avec Célestius, autre Moine, qui étoit Ecossois de nation. L'an 409, avant la prise de Rome par les Goths, ils allèrent ensemble en Afrique. Pélage, partant pour l'Orient, laissa Célestius à Carthage. Celui-ci fit son possible pour s'y faire ordonner Prêtre; mais en 412 il fut accusé d'hérésie par Paulin, Diacre de Milan, & condamné dans un Concile tenu par Aurélius, Evêque de Carthage; obligé de s'éloigner, il se retira à Ephèse.

Pélage, de son côté, fut accusé d'hérésie pardevant quelques Evêques assemblés à Jérusalem, & ensuite dans un Concile composé de quatorze Evêques, tenu à Lydda, ou Diospolis, en Palestine; il avoit pour accusateurs deux Evêques Gaulois, Héros d'Arles, & Lazare d'Aix. Pélage, en désavouant quelques-unes de ses erreurs, en palliant les autres, se fit absoudre, & continua de dogmatiser avec plus de hardiesse qu'auparavant.

Les Evêques d'Afrique instruits de ces faits, & assemblés à Mileve en 416, en écrivirent au Pape Innocent I, qui, l'année suivante, déclara Pélage & Célestius privés de la communion de l'Eglise. Pélage écrivit au Pape pour se justifier, il lui envoya une profession de foi qui existe encore, & dans laquelle il glissoit légèrement sur les erreurs qui lui étoient imputées. Célestius alla à Rome en personne, & présenta au Pape Zozime, successeur d'Innocent I, une profession de foi dans laquelle l'erreur paroît un peu plus à découvert. Tous deux finissoient par une protestation de soumission au Souverain Pontife. Zozime, trompé par cette docilité apparente, écrivit en leur faveur aux Evêques d'Afrique.

En 418, Aurélius fit assembler à Carthage un Concile de deux cens quatorze Evêques, qui renouvellèrent la sentence d'excommunication portée contre Célestius, & déclarèrent qu'ils s'en tenoient au decret d'Innocent I. Zozime, mieux informé, fit de même, & cita Célestius à comparoître; celui-ci, au lieu d'obéir, s'enfuit en Orient; alors Zozime excommunia solemnellement Pélage & Célestius, & fit parvenir cette sentence en Afrique & dans l'Orient; les Empereurs Honorius & Théodose condamnèrent ces deux hérétiques à l'exil, & leurs disciples à la confiscation de leurs biens; Pélage & Célestius se tinrent cachés dans l'Orient.

Dix-huit Evêques d'Italie, ayant refusé de souscrire au décret de Zozime, furent privés de leurs Siéges; l'un d'entr'eux étoit Julien, Evêque d'Eclane, aujourd'hui Avellino, dans la Campanie, qui écrivit plusieurs ouvrages pour la défense du *Pélagianisme*; chassé de son Siége, il fut réduit à se faire Maître d'école en Sicile, où il mourut. On ne sait pas de quelle manière Pélage ni Célestius ont fini; mais leur hérésie, quoique proscrite par l'autorité de l'Eglise & par les loix des Empereurs, ne laissa pas de se répandre en Italie & en Angleterre, puisque, l'an 429, le Pape S. Célestin VII y envoya S. Germain, Evêque d'Auxerre, & S. Loup, Evêque de Troyes, pour faire revenir de cette erreur les Bretons,

qui en étoient infectés. Le *Pélagianiſme* fut condamné de nouveau dans le Concile général d'Ephèſe, l'an 431.

Perſonne ne l'a combattu avec plus de force & de ſuccès que S. Auguſtin ; dès l'an 411, lorſque Céleſtius étoit à Carthage, le ſaint Docteur n'eut pas plutôt connu ſes ſentimens, qu'il les attaqua dans ſes lettres & dans ſes ſermons, & il compoſa ſes premiers Traités contre le *Pélagianiſme*, à la prière du Tribun Marcellin. Vers l'an 415, S. Jérôme écrivit ſa quarante-troiſième lettre à Ctéſiphon, & enſuite trois dialogues contre les *Pélagiens ;* mais lorſqu'il eut vu ce que S. Auguſtin avoit fait, & qu'il apprit avec quel zèle ce nouvel athlète combattoit pour la foi catholique, il lui céda volontiers la place. Dès ce moment S. Auguſtin ſe regarda comme perſonnellement chargé de la cauſe de l'Egliſe ; pendant vingt ans conſécutifs il pourſuivit le *Pélagianiſme* dans tous ſes détours, il répondit à tous les livres de Julien ; il écrivoit encore pour les réfuter lorſqu'il mourut, & il n'eut pas le tems d'achever ſon ouvrage. Il fut l'ame de tous les Conciles qui ſe tinrent en Afrique contre cette héréſie ; il eſt très probable que c'eſt lui qui en dreſſa les décrets, & qui les adreſſa aux Souverains Pontifes. Nous verrons ci-après les ſuites de cette diſpute célèbre.

Les Sociniens & les Arminiens, qui font revivre aujourd'hui le *Pélagianiſme*, diſent que les auteurs de cette doctrine ont été condamnés ſans avoir été entendus ; c'eſt une calomnie. Pélage lui-même fut entendu au Concile de Dioſpolis, & il n'y évita ſa condamnation qu'en rétractant ou en déguiſant ſes ſentimens. Céleſtius comparut pluſieurs fois devant le Pape Zozime, & lorſqu'il y fut cité pour la dernière fois, il s'enfuit, parce qu'il vit que, malgré ſes déguiſemens, ſes vrais ſentimens étoient découverts. S. Jérôme & S. Auguſtin avoient ſous les yeux les écrits de Pélage, ſa lettre à Démétriade, ſes quatre livres touchant le libre arbitre, ſa profeſſion de foi adreſſée au Pape Innocent ; & nous avons encore ſon Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, dans lequel on reconnoît aiſément ſes véritables ſentimens. C'eſt donc avec pleine connoiſſance de cauſe que les Papes & les Conciles d'Afrique ont cenſuré cette doctrine. Julien lui-même n'en a déſavoué aucun article dans ſes ouvrages.

II. Nous ne pouvons mieux connoître les erreurs des *Pélagiens* que par les écrits que S. Auguſtin a faits pour les réfuter, & dans leſquels il cite les propres paroles de ſes adverſaires. Dans ſon livre des héréſies, qui eſt l'un des derniers, il réduit le *Pélagianiſme* à cinq chefs ; ſavoir, 1°. que la grace de Dieu, ſans laquelle on ne peut pas obſerver ſes commandemens, n'eſt point différente de la nature & de la loi ; 2°. que celle que Dieu ajoute de ſurplus eſt accordée à nos mérites, & pour nous faire agir avec plus de facilité ; 3°. que l'homme peut, dans cette vie, s'élever à un tel degré de perfection, qu'il n'a plus beſoin de dire à Dieu, *pardonnez-nous nos offenſes ;* 4°. que l'on ne baptiſe point les enfans pour effacer en eux le péché originel ; 5°. qu'Adam ſeroit mort, quand même il n'auroit pas péché.

On voit par cet expoſé, & par les autres ouvrages écrits de part & d'autre, que l'erreur fondamentale de Pélage, de laquelle toutes les autres ne ſont que des conſéquences, étoit de ſoutenir que le péché d'Adam n'a pas paſſé à ſa poſtérité, & qu'il n'a porté préjudice qu'à lui ſeul. De-là il s'enſuivoit que les enfans naiſſent exempts de péché, que le Baptême ne leur eſt pas donné pour effacer en eux aucune tache, mais pour leur aſſurer la grace de l'adoption ; que, s'ils meurent ſans baptême, ils ſont ſauvés en vertu de leur innocence, S. Aug. l. 1, *de pœn. merit. & remiſſ.* n. 55, *Serm.* 294, c. 1, n. 2 ; *Epiſt. 156 Hilarii ad Auguſt.* Il s'enſuivoit que la mort & les ſouffrances auxquelles nous ſommes ſujets ne ſont point la peine du péché, mais la condition naturelle de l'homme. Une troiſième conſéquence étoit que la nature humaine eſt auſſi ſaine & auſſi capable de faire le bien, qu'elle l'étoit dans Adam ; qu'il ſuffit à l'homme de connoître ſes devoirs par la raiſon, pour être capable de les accomplir ; que quand un Païen fait bon uſage de ſes forces naturelles, Dieu l'en récompenſe en l'amenant à la connoiſſance plus parfaite de la loi divine, des leçons & des exemples de Jéſus-Chriſt ; de-là Pélage concluoit que les Juifs & les Païens ont le libre arbitre, mais que dans les Chrétiens ſeuls il eſt aidé par la grace, S. Aug. *L. de grat. Chriſti*, c. 31, n. 33. Par conſéquent, ſelon lui, cette grace étoit donnée à l'homme, non pour lui rendre poſſible la pratique du bien, mais pour la lui rendre plus facile, *ibid.* c. 29, n. 30. Cette grace n'étoit jamais gratuite, ni prévenante, mais toujours prévenue par les mérites naturels de l'homme, c. 31, n. 33. Et l'on voit que Pélage n'admettoit aucune grace actuelle intérieure ; nous le prouverons ci-après.

Il s'enſuivoit qu'il n'eſt aucun degré de vertu & de perfection auquel l'homme ne puiſſe s'élever par les forces de la nature, que tous ceux qui font bon uſage de ces forces ſont prédeſtinés ; qu'un Païen peut pratiquer les mêmes vertus qu'un Chrétien, quoiqu'avec plus de difficulté ; que la loi de Moïſe pouvoit conduire l'homme au ſalut éternel tout comme l'Evangile ; enfin que le ſalut de l'homme n'eſt point une affaire de miſéricorde, mais de juſtice rigoureuſe ; qu'ainſi, au Jugement de Dieu, tous les pécheurs, ſans exception, ſeront condamnés au feu éternel, parce qu'il a dépendu d'eux ſeuls de ſe ſauver, S. Aug. *L. de geſtis Pelagii*, c. 11, n. 23 ; c. 35, n. 65.

Mais il s'enſuivoit auſſi, en dernière analyſe, que la rédemption du monde par Jéſus-Chriſt n'étoit pas fort néceſſaire, & que ſes effets ſont très-bornés ; ſuivant Pélage, elle conſiſte ſeulement en ce que Jéſus-Chriſt nous a donné des leçons &

des exemples de vertu, & nous a fait de grandes promesses; d'où il concluoit que tous ceux qui n'ont pas connu ce divin Sauveur n'ont eu aucune part au bienfait de la rédemption, S. Aug. l. 2, *Op. imperf.* n. 146, 188.

Pour réfuter Pélage, S. Augustin attaqua non-seulement le principe sur lequel il se fondoit, mais encore toutes les conséquences qu'il en tiroit. Le saint Docteur prouva par l'Ecriture-Sainte, par la tradition constante des Pères de l'Eglise, par les cérémonies du Baptême, que nous naissons tous souillés du péché originel, par conséquent dépouillés de la grace sanctifiante, & de tout droit au bonheur éternel, & que ce droit ne peut nous être rendu que par le Baptême. Il fit voir que la nature humaine, affoiblie & corrompue par ce péché, a besoin d'une grace actuelle & intérieure pour commencer & pour finir toute bonne action méritoire, même pour former de bons desirs; que par conséquent cette grace est purement gratuite, prévenante, & non prévenue ni méritée par les efforts naturels, ou par les bonnes dispositions de l'homme; que c'est le fruit des mérites de Jésus-Christ, & non des nôtres, qu'autrement Jésus-Christ seroit mort en vain.

Tels sont les trois dogmes de foi que l'Eglise a décidés contre les Pélagiens, & desquels aucun fidèle ne peut s'écarter sans tomber dans l'hérésie.

Quand on fit observer à Pélage que suivant l'Evangile, *Joan.* c. 3, ℣. 5, » quiconque n'est point » régénéré par l'eau & par le Saint-Esprit, ne » peut pas entrer dans le royaume de Dieu «; qu'ainsi les enfans morts sans Baptême ne peuvent pas être sauvés; il répondit d'abord, je sais bien où ils ne vont pas, mais je ne sais pas où ils vont: *quò non eant scio, quò eant nescio.* Ensuite il enseigna qu'à la vérité ces enfans ne peuvent entrer dans le royaume de Dieu ou dans le ciel, mais qu'ils auront la vie éternelle; qu'ils ne peuvent pas être damnés avec justice, puisqu'ils sont sans péché, *S. Aug. Serm.* 294, c. 1, n. 2, *Epist.* 156, &c. S. Augustin rejette avec raison cette prétendue vie éternelle différente du royaume de Dieu; il soutient que les enfans, dans lesquels le péché originel n'est pas effacé par le Baptême, sont damnés. Cependant il convient qu'il ne lui est pas possible de concilier cette damnation avec l'idée naturelle que nous avons de la Justice divine, que Pélage lui-même ne viendroit pas mieux à bout d'accorder avec cette idée l'aveu qu'il fait que ces enfans sont exclus du royaume de Dieu, *Serm.* 294, n. 6 & 7; *Epist.* 166 *ad Hieron.* c. 6, n. 16. Il ne nous paroît pas plus aisé de concilier cette damnation avec ce qu'enseigne constamment S. Augustin lui-même, savoir que Jésus-Christ est le Sauveur des enfans, l. 3 *de peccat. meritis & remiss.* c. 4, n. 8; l. 1 *contrà Jul.* c. 2, n. 4; c. 4, n. 14; l. 3, c. 12, n. 24 & 25; l. 2 *Op. imperf.* n. 170, &c.; & Pélage n'osoit pas en disconvenir, *L. de pecc. orig.* c. 19, n. 20 & 21. Si S. Augustin a seulement entendu que Jésus-Christ est le Sauveur des enfans baptisés, & non des autres, on ne conçoit pas pourquoi il ne s'est pas mieux expliqué.

Si l'on s'arrêtoit à la lettre des écrits de Pélage, on croiroit qu'il admettoit le secours de la grace intérieure accordé à l'homme pour faire le bien, du moins avec plus de facilité. » Nous ne faisons » pas, disoit-il, consister la grace seulement dans » la loi, comme on nous en accuse, mais dans » le secours de Dieu. En effet, Dieu nous aide » *par sa doctrine & par la révélation*, lorsqu'il ouvre » les yeux de notre cœur, lorsqu'il nous montre » les biens futurs pour nous détacher des biens » présens, lorsqu'il nous découvre les embuches » du Démon, lorsqu'il nous éclaire par le don » ineffable de sa grace, varié à l'infini.... Dieu » opère donc en nous, comme le dit l'Apôtre, » le vouloir de ce qui est bon & saint, lorsqu'il » nous enflamme par les promesses de la gloire » & de la récompense éternelle, lorsqu'en nous » montrant la vraie sagesse, il excite notre vo- » lonté engourdie à desirer Dieu, lorsqu'il nous » conseille (*suadet*) tout ce qui est bon «. S. Aug. *L. de grat. Christi*, c. 7, n. 8; c. 9, n. 11. Julien disoit à son tour: » Dieu nous témoigne sa bonté » en mille manières, par des commandemens, » des bénédictions, des moyens de sanctification; » en nous réprimant, en nous excitant, en nous » éclairant, afin que nous soyons libres d'exécuter » sa volonté, ou de la négliger «. *Op. imperf.* l. 3, c. 106 & 114; l. 5, c. 48, &c. De-là plusieurs Théologiens, par différens motifs, ont prétendu que les Pélagiens admettoient véritablement des graces actuelles intérieures; les uns ont soutenu ce fait pour en prendre occasion de déclamer contre S. Augustin; les autres afin de persuader que la question entre ce saint Docteur & les *Pélagiens* n'étoit point la nécessité de la grace, mais la liberté d'y résister; d'autres enfin, parce qu'ils ont été frappés de l'énergie des paroles de Pélage, ont cru qu'il admettoit du moins une lumière intérieure accordée à l'entendement, quoiqu'il ne voulût point reconnoître de motion imprimée à la volonté. Que faut-il en penser?

En premier lieu, S. Augustin, dans les divers endroits que nous venons de citer, a toujours soutenu aux *Pélagiens* que leur pompeux verbiage ne signifioit rien autre chose que des secours extérieurs, la loi de Dieu, la doctrine, les leçons, les exemples, les promesses, les menaces de Jésus-Christ; que jamais ils n'ont voulu reconnoître l'inefficacité de ces secours, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'une grace intérieure, d'une illumination dans l'entendement, & d'un mouvement dans la volonté. Aujourd'hui les Sociniens & les Arminiens, héritiers du *Pélagianisme*, sont encore dans le même sentiment; ils soutiennent que l'on ne peut pas prouver par l'Ecriture-Sainte la nécessité de l'une ni de l'autre. Le Clerc l'a répété

au moins dix fois dans ses remarques sur les ouvrages de S. Augustin. Après tant de disputes entre ce saint Docteur & Julien, qui empêchoit ce dernier de s'exprimer plus clairement, & d'avouer distinctement, au moins, la nécessité d'une illumination surnaturelle dans l'entendement de l'homme, pour l'aider à faire une bonne œuvre ? En écrivant son dernier ouvrage, S. Augustin proteste encore qu'il n'a vu dans les livres de cet hérétique aucun vestige de grace intérieure.

En second lieu, Pélage a dit positivement que dans les Chrétiens seuls le libre arbitre est aidé par la grace, S. Aug. *L. de grat. Christi*, c. 31. Cela est vrai, s'il n'y a point d'autre grace que les secours extérieurs dont nous venons de parler ; les Chrétiens seuls en ont connoissance : mais s'il y a des graces intérieures, pourquoi Dieu n'en accorderoit-il pas aux Païens privés de la connoissance des loix divines positives, & des leçons de Jésus-Christ ? Aussi lorsque Pélage, pour prouver que l'homme peut faire le bien sans le secours de la grace, allégua les vertus & les bonnes œuvres des Païens ; S. Augustin répondit, 1°. que ces vertus étoient ordinairement infectées par le motif de la vaine gloire, & ne se rapportoient pas à Dieu ; 2°. que ce qu'il y avoit de bon dans les actions des Païens ne venoit pas d'eux, mais de Dieu & de sa grace. Il prouva, par l'exemple d'Assuérus & d'autres infidèles, que Dieu produit dans le cœur des hommes non-seulement de vraies lumières, mais encore de bonnes volontés, *L. de grat. Christi*, c. 24, n. 25 ; *L. 4 contrà duas Epist. Pelag.* c. 6, n. 13 ; *L. 4 contrà Julian.*, c. 3, n. 16, 17, 32 ; *L. 3, Op. imperf.* n. 114, 163 ; *Epist.* 144, n. 2, &c.

En troisième lieu, les *Pélagiens* soutenoient qu'un mouvement intérieur, imprimé à la volonté pour la porter au bien, détruiroit le libre arbitre. En effet, ils entendoient, par *libre arbitre* dans l'homme, un pouvoir égal de se porter au bien ou au mal, une indifférence, ou un équilibre de la volonté entre l'un & l'autre ; *L. 1, Op. imperf.* n. 79 & suiv. *L. 3*, n. 109, 114, 117 ; *L. 5*, n. 48, &c. ; S. Jérôme, *Dial. 1 & 3, contrà Pelag.* Les Semipélagiens en avoient la même notion, *Epist. S. Prosperi ad Aug.*, n. 4. Ils en concluoient qu'un mouvement intérieur de la grace détruiroit cet équilibre. S. Augustin soutient avec raison que le libre arbitre, ainsi entendu, a été perdu par le péché d'Adam, puisque l'homme naît avec la concupiscence, qui le porte au mal & non au bien ; qu'il a besoin de la grace pour contrebalancer cette mauvaise inclination ; qu'ainsi la grace, loin de détruire le libre arbitre, le rétablit.

En quatrième lieu, le saint Docteur assure formellement ce que nous soutenons, *L. de grat. & lib. arb.* c. 13, n. 26. Ils disent (les *Pélagiens*) » que la grace qui est donnée par la foi en Jésus-» Christ, & qui n'est ni la loi, ni la nature, sert » seulement à remettre les péchés passés, & non à » éviter les péchés futurs, ou à vaincre les tentations «. Cela est clair.

On ne peut donc trop blâmer la témérité des hérétiques, qui osent accuser S. Augustin de prévention & d'injustice, parce qu'il a reproché aux *Pélagiens* d'être ennemis de la grace, & qui soutiennent que ces novateurs n'ont pas nié toute espèce de grace. Il est certain qu'ils ont rejetté toute espèce de *grace actuelle intérieure ;* mais, pour faire illusion, ils appelloient *grace*, 1°. la faculté naturelle que nous avons de faire le bien, parce que c'est un don de Dieu ; 2°. la conservation de cette faculté en nous, malgré les mauvaises habitudes que nous contractons ; 3°. les secours extérieurs dont nous avons parlé, la connoissance de la loi de Dieu, de ses promesses & de ses menaces, des maximes & des exemples de Jésus-Christ ; 4°. la rémission des péchés par les Sacremens. Rien de tout cela n'est la grace actuelle intérieure.

Il n'y a pas eu moins d'entêtement de la part de certains Théologiens, qui prétendent que deux des principaux points de la dispute, entre S. Augustin & les *Pélagiens*, étoit de savoir si Dieu accorde ou non la grace intérieure à tous les hommes, & s'ils peuvent ou ne peuvent pas y résister. Loin d'admettre que Dieu donne la grace intérieure à tous les hommes, les *Pélagiens* soutenoient que Dieu ne la donne à personne, parce qu'elle détruiroit le libre arbitre ; nous venons de le prouver. Il n'étoit donc pas question de savoir si l'on peut ou si l'on ne peut pas résister à la grace actuelle intérieure, puisqu'ils n'en admettoient aucune. S. Augustin a répété, plus d'une fois, que consentir ou résister à la vocation de Dieu, est le fait de notre propre volonté, *Lib. de spir. & litt.* c. 34, n. 60, &c. Si par *la vocation de Dieu* il n'a pas entendu *la grace intérieure*, il a joué sur la même équivoque que les *Pélagiens*.

Ces hérétiques disoient : Dieu veut sauver tous les hommes, & Jésus-Christ est mort pour tous, donc la grace est donnée à tous. Le venin de l'erreur étoit encore caché sous ces expressions. 1°. Ils entendoient par la *grace*, la connoissance de Jésus-Christ, de ses leçons, de ses exemples, de ses promesses ; rien de plus, nous l'avons prouvé. 2°. Ils prétendoient que cette grace est donnée à tous ceux qui la méritent, & qui s'y disposent par leurs desirs, par le bon usage de leurs facultés naturelles ; d'où il s'ensuivoit que cette grace n'est pas gratuite ; que Dieu n'est pas le maître de la donner aux uns plus qu'aux autres, selon son bon plaisir ; que cette distribution est un acte de justice. 3°. Ils entendoient que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, & que Dieu veut les sauver tous également & indifféremment, sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres, *æqualiter, indiscretè, indifferenter*. Conséquemment ils rejettoient toute prédestination gra-

tuite. Pélage s'en eſt expliqué clairement ſur ces paroles de S. Paul, *Rom*, c. 9, ℣. 15 : *J'aurai pitié de qui je voudrai, & je ferai miſéricorde à celui dont j'aurai pitié.* « Voici, dit Pélage, le » vrai ſens, j'aurai pitié de celui que j'ai prévu » pouvoir *mériter* miſéricorde, de manière que » j'en ai eu pitié dès-lors ». Les Sémi-Pélagiens » penſoient de même; ils ſe fondoient ſur ces autres paroles de S. Paul : *en Dieu il n'y a point d'acception de perſonnes*, *Rom.*, c. 2, ℣. 11, *il n'y a point d'iniquité en Dieu*, c. 9, ℣. 14; comme ſi c'étoit une iniquité de la part de Dieu de diſtribuer inégalement ſes bienfaits.

Ainſi la manière dont ils entendoient que Dieu veut ſauver tous les hommes, & que Jéſus-chriſt eſt mort pour tous, renfermoit deux erreurs groſſières. Dieu ne veut point également & indifféremment le ſalut de tous, puiſqu'il donne aux uns des graces plus abondantes, plus immédiates, plus puiſſantes qu'aux autres. Jéſus-Chriſt n'eſt pas mort également & indifféremment pour tous, puiſque tous ne participent pas également aux fruits de ſa mort, quoique tous y aient part plus ou moins.

S. Auguſtin n'y fut pas trompé; par l'exemple des enfans dont les uns reçoivent la grace du baptême, pendant que les autres en ſont privés, ſans y avoir contribué en rien, il démontra la fauſſeté du ſentiment des *Pélagiens*. Il prouva, par la doctrine de S. Paul, que la vocation à la foi, ſeule grace admiſe par ces hérétiques, n'a pas été la récompenſe du mérite des Juifs ni de celui des Gentils, mais un effet de la prédeſtination gratuite de Dieu, & que tel eſt le ſens de ces paroles de l'Apôtre : *j'aurai pitié de qui je voudrai*, &c. Conſéquemment le ſaint Docteur donna différentes explications des paſſages dans leſquels il eſt dit que Dieu veut ſauver tous les hommes, que le verbe divin éclaire tout homme qui vient en ce monde; que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous, &c. Mais il faut ſe ſouvenir que le but de S. Auguſtin étoit uniquement de réfuter le ſens faux que les *Pélagiens* donnoient à ces mêmes paſſages.

De-là certains raiſonneurs ont conclu que le ſaint Docteur n'a pas cru l'univerſalité de la rédemption ni de la diſtribution des graces actuelles intérieures, faite à tous les hommes. La fauſſeté de cette argumentation ſaute aux yeux. 1° S. Auguſtin n'a jamais mis aucune reſtriction à ces paroles de S. Paul, *II. Cor.*, c. 5, ℣. 14 » : » Un ſeul eſt mort pour tous : donc tous ſont » morts », par leſquels il prouve l'univerſalité du péché originel, par l'univerſalité de la rédemption. Il n'en a mis aucune à ce que dit le même Apôtre, *I. Tim.*, c. 4, ℣. 10. « Jéſus-Chriſt eſt le ſauveur de tous les hommes, principalement des » fidèles » : ni à ce que dit S. Jean, *Epiſt.*, c. 1, ℣. 2, « il eſt la victime de propitiation pour » nos péchés, non-ſeulement pour les nôtres, » mais pour ceux du monde entier ». En effet, ces paſſages ne ſouffrent aucune exception. *Voyez* SALUT, SAUVEUR. 2°. Puiſque S. Auguſtin ſoutient que Dieu donne des graces actuelles intérieures aux Païens, à qui peut-on ſuppoſer que Dieu les refuſe? *Voyez* INFIDÈLES. 3°. Il n'y a rien de commun entre la grace pélagienne, & la grace actuelle intérieure, donnée à l'homme pour faire le bien; la première eſt toujours très-gratuite quoiqu'en aient dit ces hérétiques; la ſeconde l'eſt auſſi à l'égard des pécheurs; mais S. Auguſtin a reconnu cent fois que, dans les juſtes une ſeconde grace eſt ſouvent la récompenſe du bon uſage d'une première grace. *Voyez* GRACE, §. 2.

Lorſque le ſaint Docteur enſeigne que la prédeſtination eſt purement gratuite & indépendante des mérites de l'homme, on voit de quelle prédeſtination & de quels mérites il parle; il s'agit uniquement de la prédeſtination à la grace ou à la foi, il s'agit de mérites acquis par les forces naturelles de l'homme. Entre S. Auguſtin & les *Pélagiens*, il n'a jamais été queſtion de ſavoir ſi dans la prédeſtination des Saints à la gloire éternelle, Dieu n'a aucun égard aux mérites produits en eux par la grace actuelle intérieure, puiſque les *Pélagiens* n'en admettoient point de cette eſpèce.

Pélage partoit évidemment du même principe dont les Déiſtes ſe ſervent pour nier toute révélation; il ne vouloit pas que Dieu eût de la prédilection pour aucune de ſes créatures, ni qu'il accordât plus de bienfaits ſurnaturels à un homme qu'à un autre, à moins que cet homme ne les eût mérités. Mais on pouvoit le réfuter par ſa propre doctrine, il appelloit *grace* le pouvoir naturel de faire le bien; or ce pouvoir n'eſt certainement pas égal dans tous les hommes : pluſieurs ſont nés avec plus d'eſprit, avec un meilleur caractère, avec plus d'inclination à la vertu, avec des paſſions moins violentes que les autres. Dieu a donc eu de la prédilection pour eux, c'eſt une grace ou un bienfait purement gratuit qu'il a daigné leur accorder, ils ne l'avoient pas mérité avant de naître. Dieu ſans doute l'a ainſi voulu & réſolu de toute éternité; cette volonté, ce décret ne ſont-ils pas une prédeſtination? Pélage ne s'appercevoit pas qu'il déraiſonnoit; les Sémi-Pélagiens qui l'imitèrent ne furent pas plus ſages, & les Déiſtes qui les ont copiés, ſans le ſavoir, ſont réfutés par les mêmes réflexions. *Voyez* INÉGALITÉ, PARTIALITÉ, RÉVÉLATION, UNIVERSALISTES, &c.

Quant à la rigueur avec laquelle Pélage décidoit qu'au jugement de Dieu tous les pécheurs ſans exception doivent être condamnés au feu éternel, S. Auguſtin l'a vivement cenſurée : « Qu'il » ſache, dit-il, que l'Egliſe n'adopte point cette » erreur; quiconque ne fait pas miſéricorde, ſera » jugé ſans miſéricorde », *L. de geſtis Pelagii*, c. 3, n. 9 & 11. Il dit ailleurs : « Celui qui fait

» ce que c'est que la bonté de Dieu, peut ju-
» ger quels sont les péchés qu'il doit punir cer-
» tainement en ce monde & en l'autre », L. 83, *quæst.* q. 27. « Dieu damneroit tous les hommes, » s'il étoit juste sans miséricorde, & s'il ne la fai-
» soit pas éclater davantage, en sauvant des ames
» qui en sont indignes, *Enchir. ad Laurent.*, c. 27.
« Dieu, pour ne pas être injuste, ne punit que ceux
» qui l'ont mérité; mais lorsqu'il fait miséricorde sans
» qu'on l'ait mérité, il ne fait pas une injustice », *L. 4, contrà duas Epist. Pelag.* c. 6, n. 16. S. Jérôme avoit rejetté avec la même indignation le senti-ment de Pélage : « Qui peut souffrir, dit-il, que
» vous borniez la miséricorde de Dieu, & que
» vous dictiez la sentence du juge avant le ju-
» gement? Dieu ne pourra-t-il pas, sans votre aveu,
» pardonner aux pécheurs, s'il le juge à propos?
» Vous alléguez les menaces de l'Ecriture; ne
» concevez-vous pas que les menaces de Dieu sont
» souvent un effet de sa clémence »? *Dial. I., contrà Pelag.*, c. 9, *Op.* tome 4, col. 501.

III. Si l'on veut voir la suite & l'enchaînement de la dispute entre les *Pélagiens* & l'Eglise Catholique, il faut lire les dissertations du P. Garnier, Jésuite, qui sont jointes à l'édition qu'il a donnée des ouvrages de Marius Mercator, & que le Clerc a rassemblées dans son *Appendix augustiniana*. Il remonte à l'origine du *Pélagianisme*, & fait voir que cette erreur est plus ancienne que Pélage; il fait l'énumération des Conciles qui l'ont proscrite, soit en Afrique, soit dans l'Orient, en Italie & dans les Gaules. Il rapporte les loix que les Empereurs portèrent pour l'extirper, & les souscriptions que l'on exigeoit de ceux qui vouloient y renoncer. Il fait le détail des professions de foi & des livres écrits par les *Pélagiens*, pour la défense de leurs sentimens, & des ouvrages com-posés par les Docteurs Catholiques pour les réfu-ter; il expose les argumens proposés pour & con-tre. Il montre les progrès de cette hérésie depuis sa naissance jusqu'à son extinction.

La manière dont Julien travestissoit la doctrine catholique, pour en inspirer de l'horreur est cu-rieuse : « On veut, dit-il, nous forcer de nier
» que toute créature de Dieu soit bonne, & d'ad-
» mettre des substances que Dieu n'a pas faites....
» On a décidé contre nous que la nature humaine
» est mauvaise. Nos adversaires enseignent que le
» libre arbitre a été détruit par le péché d'Adam;
» que Dieu n'est pas le créateur des enfans :
» que le mariage a été institué par le diable.
» Sous le nom de *grace*, ils établissent tellement
» la fatalité, qu'ils disent que si Dieu n'inspire
» pas à l'homme malgré lui le desir du bien,
» même imparfait, l'homme ne peut ni éviter
» le mal, ni faire le bien. Ils disent que la loi
» de l'ancien Testament n'a pas été donnée pour
» rendre justes ceux qui la pratiqueroient, mais
» pour faire commettre de plus grands péchés;
» que le baptême ne renouvelle pas entièrement
» les hommes, & n'opère pas la rémission en-
» tière des péchés, mais que ceux qui l'ont reçu
» sont en partie enfans de Dieu. & en partie
» enfans du démon. Ils prétendent que sous l'an-
» cien Testament, le S. Esprit n'a point aidé les
» hommes à être vertueux; que les Apôtres même &
» les Prophètes n'ont pas été parfaitement Saints,
» mais seulement moins mauvais que les autres.
» Ils poussent le blasphême jusqu'à dire que Jé-
» sus-Christ a failli par l'infirmité de la chair :
» c'est ainsi qu'ils pensent avec les Manichéens ».
Garnier, *cinquième Dissert.*, p. 232.

L'injustice de toutes ces imputations est palpa-ble, mais tel a été dans tous les siècles l'artifice des hérétiques, de déguiser leur doctrine & celle de leurs adversaires, afin de pallier la fausseté de l'une & d'obscurcir la vérité de l'autre. Vaine-ment S. Augustin démontra la malignité de Julien, & la lui reprocha; cet hérétique obstiné persévéra dans l'erreur jusqu'à la mort. Il paroît que Pélage y fut entraîné moins par le desir d'éviter les excès des Manichéens, que par l'envie d'ôter aux pé-cheurs & aux Chrétiens lâches tout prétexte de se dispenser de la perfection chrétienne : mais en évitant un excès, il n'auroit pas fallu donner dans un autre.

Pendant la vie même de S. Augustin, quel-ques Théologiens crurent aussi trouver de l'excès dans la doctrine de ce saint Docteur; ils cher-chèrent un milieu entre ses sentimens & ceux des *Pélagiens*, & ils donnèrent naissance au SÉMI-PÉLAGIANISME. *Voyez* ce mot. D'autre part, après sa mort d'autres prirent dans la plus grande rigueur tout ce qu'il a dit touchant la prédestina-tion, sans faire attention à l'état de la question qu'il traitoit, & ils furent nommés *Prédestinatiens*: nous en parlerons en son lieu. Au seizième siècle, Luther & Calvin ont fait la même chose, sous prétexte de suivre la doctrine de S. Paul & de S. Augustin; ils ont admis un décret absolu de prédestination, en vertu duquel les Elus sont né-cessairement conduits au bonheur éternel, & les réprouvés entraînés dans les abîmes de l'enfer; conduite qui feroit contraire à la justice & à la sainteté de Dieu, & qui feroit de l'homme un pur jouet de la fatalité. Ils n'ont cessé de repro-cher le *Pélagianisme* à l'Eglise Catholique & à ses Docteurs; mais leur aveuglement a fait effecti-vement renaître le pur *Pélagianisme* parmi les Ar-miniens & les Sociniens, & pendant que les pre-miers font profession de canoniser la doctrine de saint Augustin, les seconds la rejettent hautement, parce que les uns & les autres s'obstinent à lui prêter des sentimens qu'il n'eut jamais.

La force avec laquelle ce grand homme a sou-tenu le dogme catholique, lui a mérité à juste titre le nom de *Docteur de la grace*; mais il ne faut pas croire, comme le voudroient certains Théologiens, que l'Eglise, en confirmant ces dog-mes par les décrets des Papes & des Conciles,

a consacré de même toutes les preuves dont saint Augustin s'est servi pour les établir, toutes les explications qu'il a données des passages de l'Ecriture Sainte, toutes les réponses qu'il oppose aux objections, toutes les opinions accessoires qu'il peut avoir suivies dans le cours de la dispute. Nous avons fait voir ailleurs que le Pape Célestin I. en a fait la distinction, & que S. Augustin lui-même a blâmé ceux qui juroient sur sa parole. Les Théologiens qui accusent de *Pélagianisme* ceux qui usent de la liberté que l'Eglise leur laisse, sont des téméraires, le saint Docteur ne les auroit pas reconnus pour ses vrais disciples. *Voyez* S. AUGUSTIN.

PÉLERINAGE, voyage fait par dévotion à un lieu consacré par quelque monument de notre religion. Dès la naissance de l'Eglise, les fidèles ont été curieux de visiter les lieux sur lesquels se sont passés les mystères de notre Rédemption, Jérusalem & les autres lieux de la Judée; afin de se convaincre par leurs propres yeux de la vérité de l'histoire évangélique, & ils n'ont pas pu le faire sans sentir une émotion douce & religieuse. On en voit des exemples dès le troisième siècle. Lorsque S. Alexandre fut fait Evêque de Jérusalem avec S. Narcisse, il étoit venu de Cappadoce visiter les saints lieux, Eusébe, *Hist. Eccles.*, l. 6 c. 10. Par le même motif, S. Jérome & les Dames Romaines qu'il avoit instruites ont voulu y passer leur vie.

L'usage de faire la fête des Martyrs sur leur tombeau est de même date, nous en sommes convaincus par les actes du martyre de saint Ignace & de saint Polycarpe; on y accouroit des environs pour célébrer leur mémoire, & souvent plusieurs Evêques s'y rencontroient. L'Empereur Julien avoue qu'avant la mort de S. Jean, les tombeaux des Apôtres S. Pierre & S. Paul étoient déjà fréquentés; S. Cyrille *contrà Jul.*, l. 10, p. 327. Ce concours augmenta lorsque la liberté fut accordée à l'Eglise. S. Paulin atteste l'empressement qu'avoient les habitans de l'Italie à visiter le tombeau de S. Félix de Nole, le jour de sa fête. Ce n'est donc pas une dévotion née dans les siècles d'ignorance.

Plus on est instruit, mieux on sent que la piété a besoin d'être aidée par les sens; la vue des reliques d'un Saint, de son sépulcre, de sa prison, de ses chaînes, des instrumens de son martyre, fait une toute autre impression, que d'en entendre parler de loin. Les miracles que Dieu y a souvent opérés excitoient la curiosité des infidèles même, & furent plus d'une fois la cause de leur conversion. Tels furent les motifs qui portèrent au quatrième siècle l'Impératrice Hélène à honorer & à rendre célèbres les saints lieux de Jérusalem & de toute la Terre-Sainte. S. Jérôme, *Epist. ad Marcell.*, est témoin du concours qui s'y faisoit de toutes les parties de l'Empire Romain. Ainsi cette dévotion s'est introduite naturellement, & sans qu'il ait été besoin de la suggérer au peuple.

Un motif d'intérêt s'est joint à la piété dans la suite; l'affluence des Pélerins enrichissoit les villes; le respect pour les Saints dont les os y reposoient, porta les Princes à y accorder des droits d'asyle & de franchise, comme fit Constantin en faveur d'Hélénople en Bithynie. Rien de plus célèbre en France que la franchise de S. Martin de Tours, & on sait le respect que les Goths, tout barbares qu'ils étoient, témoignèrent pour l'Eglise de S. Pierre, lorsqu'ils prirent Rome, Fleury, *Mœurs des Chrét.*, n. 44.

Dans les bas siècles, entre les œuvres pénales, qui tenoient lieu de la pénitence canonique, une des plus usitées étoit le *pélerinage* aux lieux célèbres de dévotion, comme à Jérusalem, à Rome, à Tours, à Compostelle. Une raison politique y concourroit encore; pendant toute la durée du gouvernement féodal, les peuples de l'Europe ne pouvoient avoir entr'eux presque aucune communication que par le moyen de la religion, les *pélerinages* étoient la seule manière de voyager en sûreté; au milieu même des hostilités, les Pélerins étoient regardés comme des personnes sacrées. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait vu voyager ainsi les Evêques & les Moines, les Princes & les Rois; le goût du Roi Robert pour ces courses pieuses, est connu. Dans l'onzième siècle, le *pélerinage* de Jérusalem fut très-commun, c'est ce qui donna naissance aux croisades.

Aujourd'hui encore dans l'Orient, les Pélerins seuls de la Mecque ont le privilège de traverser librement l'Arabie, & la plupart des *pélerinages* des Mahométans sont des foires. C'est pour cela, dit un voyageur sensé, que tous les *pélerinages* que l'on n'entreprend qu'à un tems fixe, se sont soutenus pendant des milliers d'années, plutôt par le commerce que par dévotion. En France, la première foire franche a commencé à S. Denis.

Nous ne dissimulons pas qu'il s'y mêla des abus; dès le neuvième siècle, un Concile de Châlons voulut y remédier. Les pécheurs coupables des plus grands crimes se croyoient purifiés & absous par un *pélerinage*; les Seigneurs en prenoient occasion de faire des exactions sur leurs sujets, pour fournir aux frais du voyage, & c'étoit un prétexte aux pauvres pour mandier & vivre en vagabonds.

De-là les Protestans, prévenus contre toutes les pratiques religieuses de l'Eglise Catholique, sont partis pour réprouver les *pélerinages*. C'est une superstition, disent-ils, d'attribuer une prétendue sainteté à un lieu quelconque, ce préjugé a été introduit par l'intérêt des Prêtres, & par les fraudes pieuses des Moines; c'est un prétexte pour entretenir la fainéantise & le libertinage. Mais ces censeurs hardis ont oublié que l'Ecriture-Sainte

à laquelle ils nous renvoient toujours, attribuent la sainteté aux lieux dans lesquels Dieu a daigné faire éclater sa présence. Dieu dit à Moïse, *Exode*, c. 3, ℣. 5 : « Otes tes souliers, la terre où tu » es est une terre sainte ». Le tabernacle & le temple sont appellés le *lieu saint*; Jérusalem & le mont de Sion sont nommés *la ville & la montagne sainte*, &c. Il n'a pas été besoin que les Prêtres ni les Moines s'en mêlassent pour inspirer aux Chrétiens une dévotion qui vient naturellement à l'esprit de tous les peuples, & qui a lieu dans les fausses religions aussi bien que dans la vraie. Il passe pour constant que le *pélerinage* des Arabes à la Mecque ou à la *Caba*, qu'ils croient être l'ancienne demeure d'Abraham, est de la plus haute antiquité.

Il est résulté des abus de cet usage: qui en doute? Il s'en est glissé par-tout, & l'esprit destructeur des Protestans ne les a pas tous bannis; il falloit les retrancher & laisser subsister une pratique utile en elle-même. Parce qu'elle n'est plus nécessaire aux vues de la politique, il ne s'ensuit pas qu'elle est devenue criminelle ou dangereuse. Des Protestans modérés, qui se sont trouvés dans de grandes solemnités de l'Eglise Romaine, sont convenus qu'ils n'avoient pu s'empêcher d'en être touchés; d'autres ont avoué que les prétendus réformateurs ont mal connu la nature humaine, & ont péché contre la prudence, lorsqu'ils ont réduit le culte à une nudité, qui le rend incapable d'exciter la piété. *Voyez* CULTE.

PÉNITENCE, regret d'avoir péché, joint à la volonté d'expier ses fautes & de s'en corriger. Cette définition est déjà un sujet de dispute entre les Catholiques & les Hétérodoxes. Luther a prétendu que la *pénitence* consiste seulement dans le changement du cœur & de la conduite, & que le grec Μετάνοια ne signifie rien autre chose; le regret du passé, dit-il, seroit absurde; la contrition ou la douleur d'avoir péché, loin de purifier l'homme, ne sert qu'à le rendre hypocrite & plus coupable. Le Concile de Trente a condamné cette erreur, & a décidé le contraire, *Sess.* 14, c. 4, & *Can.* 5.

La prétention de Luther est fausse à tous égards. Sans insister ici sur l'étymologie du latin *pœnitentia*, il est faux que le grec ne signifie rien autre chose que résipiscence, changement d'idées, d'affections, de conduite; selon la force du terme, il signifie *considération ou connoissance du passé*, & il est impossible qu'un homme se croie obligé de changer de vie, sans reconnoître qu'il a eu tort, qu'il est coupable & digne de punition. Dans le texte hébreu des livres saints, le mot qui exprime la *pénitence* n'est pas moins énergique, & il est souvent accompagné d'autres termes qui en déterminent le sens. *Gen.*, c. 6, ℣. 6 & 7; *il se repentit & il eut de la douleur dans son cœur*, *III. Reg.* c. 8, ℣. 47, *il retourna à son cœur*. *Job.*, c. 42, ℣. 6, « j'ai parlé comme un insensé; je me con- » damnerai donc & je ferai *pénitence* sur la cendre». *Jérém.*, c. 31, ℣. 18, « vous m'avez châtié, & » j'ai été instruit..... après que vous m'avez con- » verti, j'ai fait *pénitence*, & quand vous m'avez » fait connoître mon crime, je me suis frappé, » j'ai été confus & j'ai rougi ». Un cœur pénitent est appellé *un cœur contrit*, *brisé*, *humilié*, &c. Dans le nouveau Testament, nous lisons, *Matt.*, c. 3, ℣. 2 & 8, « faites *pénitence*, le royaume des » cieux est proche..... faites de dignes fruits de *pé-* » *nitence* ». *II Cor.*, c. 7, ℣. 10, la tristesse qui » est selon Dieu, opère la *pénitence*, & la santé » stable de l'ame ». Il est donc faux que la tristesse, la douleur, le regret d'avoir péché, soit un sentiment insensé ou blâmable; que la *pénitence* ainsi conçue ne soit pas un acte de vertu. Il seroit inutile de prouver que le sens de ces passages de l'Ecriture-Sainte est confirmé par la tradition, par le sentiment constant des Pères de l'Eglise; Luther n'avoit aucun égard à la tradition; il ne fondoit son opinion que sur des raisonnemens frivoles, nous ne savons pas si ses sectateurs y ont persévéré.

Il est évident que Luther ne soutenoit ce paradoxe qu'afin d'en conclure que la *pénitence* ne peut être ni une vertu, ni un Sacrement; la doctrine catholique est au contraire que la *pénitence* est non-seulement une vertu, mais un Sacrement qui efface les péchés commis après le baptême, & qui donne au pécheur la grace de changer de vie; ainsi l'a décidé le Concile de Trente, *ibid.* Cette décision renferme quatre choses; 1°. que Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême; 2°. que ce pouvoir doit s'exercer par manière de Jugement; que ce n'est pas seulement l'autorité de déclarer que les péchés sont remis, mais de les remettre en effet de la part de Dieu; 3°. que ce Jugement exige l'accusation ou la confession du coupable; 4°. que la confession doit être accompagnée d'un regret sincère, & de la volonté de satisfaire à la justice de Dieu pour le péché.

Différentes sectes d'hérétiques ont refusé de reconnoître ces divers points de doctrine. Au second siècle, les Montanistes nièrent absolument que l'Eglise pût absoudre aucun Pénitent: au troisième, les Novatiens ne voulurent admettre la rémission des péchés que dans le baptême; au sixième, quelques Eutychiens soutinrent qu'il falloit se confesser à Dieu, & non aux Prêtres; les Albanois firent de même au huitième; dans le douzième, les Vaudois prétendirent qu'un laïque, homme de bien, avoit plutôt le pouvoir de remettre les péchés qu'un mauvais Prêtre; au quatorzième, Wiclef enseigna que la confession est superflue; au seizième, les Luthériens déclarèrent, dans la confession d'Augsbourg, qu'ils conservoient le Sacrement de *Pénitence*; mais la plupart en ont retranché

l'usage ; Calvin, ni ses Disciples, n'ont jamais voulu l'admettre.

L'essentiel est donc de prouver que Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir d'absoudre les pécheurs, ou de remettre les péchés ; les autres points de doctrine s'ensuivront comme autant de conséquences.

Matt. c. 16, ℣. 19, Jésus-Christ dit à S. Pierre : » Je vous donnerai les clefs du Royaume des » Cieux ; tout ce que vous lierez ou délierez sur » la terre, sera lié ou délié dans le Ciel «. C. 18, ℣. 18, le Sauveur adresse les mêmes paroles à tous ses Apôtres. *Joan.* c. 20, ℣. 21, il leur dit : » Comme mon Père m'a envoyé je vous en- » voie..., Recevez le Saint-Esprit, les péchés sont » remis à ceux auxquels vous les remettrez, & » ils sont retenus à ceux auxquels vous les re- » tiendrez «. Les Protestans, incommodés par une promesse aussi formelle, en ont tourné & retourné le sens à leur gré.

Ils disent que les Apôtres & leurs successeurs ont exercé en effet le pouvoir de remettre les péchés, 1°. par le baptême, qui est souvent appellé par les anciens *le Sacrement de la rémission des péchés* ; 2°. par l'Eucharistie, qui, en excitant la foi, efface les péchés ; 3°. par la prédication de la parole de Dieu, que S. Paul appelle *la parole de réconciliation*, *II. Cor.* c. 5, ℣. 19 ; 4°. par les prières & par l'imposition des mains, par lesquelles on rétablissoit dans la communion de l'Eglise, & dans la participation aux saints Mystères, les pécheurs qui avoient fait la *pénitence* publique. Toutes ces explications sont-elles justes ?

En premier lieu, un Païen même peut baptiser validement, par conséquent remettre ainsi les péchés ; les paroles de Jésus-Christ adressées aux seuls Apôtres doivent donc signifier quelque chose de plus.

En second lieu, il est faux que jamais l'Ecriture-Sainte ait attribué à l'Eucharistie le pouvoir de remettre les péchés, on a toujours cru au contraire qu'il falloit être purifié du péché pour recevoir ce Sacrement avec fruit, & que, suivant le mot de S. Paul, celui qui le reçoit indignement mange & boit sa condamnation. L'on nous cite un Concile d'Orange & un de Carthage, qui ordonnent d'accorder la Communion aux mourans ; mais ils exigent que ces malades aient reçu la *Pénitence*, ou qu'ils l'aient demandée, & qu'ils n'en aient pas été privés par leur faute. Si, après avoir reçu la Communion dans cet état, ils reviennent en santé, ces Conciles veulent qu'on les réconcilie à l'Eglise par l'imposition des mains, qui étoit l'absolution solemnelle.

En troisième lieu, après avoir écouté la parole de Dieu, & après y avoir cru, il falloit encore recevoir le baptême ; cette divine parole ne remet donc pas les péchés. S. Jérôme & S. Ambroise disent que les péchés sont remis par la parole de Dieu ; mais l'absolution sacramentelle, aussi-bien que la forme du baptême, sont la parole de Dieu ; S. Maxime de Turin dit que cette divine parole est la clef qui ouvre la conscience de l'homme & lui fait confesser ses péchés ; mais il ne dit pas que c'est par-là qu'ils lui sont remis.

En quatième lieu, nous convenons que l'on réconcilioit les Pénitens à l'Eglise par des prières & par l'imposition des mains ; mais nous soutenons que ces prières renfermoient une formule d'absolution ; que pour les péchés même qui n'étoient point soumis à la *pénitence* publique, les fidèles croyoient avoir besoin d'absolution, & qu'on la leur donnoit.

Rien ne peut mieux démontrer le vrai sens des paroles de l'Ecriture que la croyance & la pratique de l'Eglise : or la croyance contraire à celle des Protestans est prouvée par la condamnation que l'Eglise a faite des Montanistes, des Novatiens, & de tous ceux qui n'ont pas voulu reconnoître le pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ de remettre les péchés commis après le baptême, d'imposer une *pénitence* aux pécheurs, & de les absoudre ensuite, avant que de les admettre à la communion de l'Eucharistie. Cette croyance générale & constante est encore attestée par le sentiment & par l'usage des Chrétiens Orientaux, dont plusieurs sont séparés de l'Eglise Romaine depuis plus de douze cens ans ; ni les Grecs Schismatiques, ni les Jacobites Syriens, ou Cophtes, ni les Nestoriens, ni les Arméniens, n'ont jamais pensé sur ce sujet comme les Protestans, leurs livres témoignent le contraire. *Perpét. de la Foi*, tome 5, l. 3 & 4.

2°. Dans ces différentes Sociétés chrétiennes, aussi-bien que dans l'Eglise Romaine, l'absolution se donne par manière de sentence ou de jugement, & par des formules analogues à celle dont on se sert parmi nous. Les Protestans en imposent lorsqu'ils disent que cette forme judiciaire, ou indicative, n'a pas été en usage avant le douzième siècle ; il y a des prenves positives du contraire. Au troisieme, Tertullien, devenu Montaniste, blâmoit un Evêque Catholique pour avoir prononcé dans l'Eglise ces paroles : » Je remets » les péchés d'adultère & de fornication à ceux » qui en ont fait *pénitence* «, *L. de Pudicitiâ*, c. 1. Voilà une absolution conçue en forme judiciaire. Dans les *Constitutions apostoliques*, l. 2, c. 18, lorsqu'un Pénitent dit, comme David, *j'ai péché contre le Seigneur*, l'on exhorte les Evêques à répondre comme le Prophète Nathan, *le Seigneur vous a remis votre péché* ; c'est encore un jugement.

Bingham, Anglican très-instruit, convient que chez les Grecs le Pénitencier dit quelquefois : » Selon le pouvoir que j'ai reçu de mon Evêque, » vous serez pardonné, ou soyez pardonné, par » le Père, le Fils & le Saint-Esprit, *amen*. D'autres » fois : » Que Dieu vous pardonne par moi pé- » cheur «. Ou simplement : » Soyez pardonné «.

Arcudius dit que leur formule ordinaire eſt : » Je » vous tiens pour pardonné «, & que c'eſt le même ſens que s'ils diſoient comme nous : *Je vous abſous. Notes du P. Ménard ſur le Sacram. de Saint Grégoire*, page 235. Auſſi Bingham eſt forcé de convenir que comme le Miniſtre du baptême dit, *je vous baptiſe*, celui de la *pénitence* peut dire auſſi, *je vous abſous. Orig. Eccléſ.*, l. 19, c. 2, §. 6. Or, puiſque, *je vous baptiſe*, ne ſignifie pas ſeulement, *je vous déclare baptiſé ou lavé*, par quelle bizarrerie veut-il que *je vous abſous* ſignifie ſeulement, *je vous déclare abſous?*

Lorſque Jéſus-Chriſt a dit à ſes Apôtres, *guériſſez les malades, reſſuſcitez les morts*, il n'a pas prétendu leur dire ſeulement, *déclarez-les guéris ou reſſuſcités.* Suivant l'expreſſion de S. Pierre, *Epiſt.* 1, c. 3, ℣. 21, *le baptême nous ſauve*, cela ne ſignifie pas qu'il nous déclare ſauvés; ſuivant celle de S. Paul, *Epheſ.* c. 5, ℣. 26, *Jéſus-Chriſt a purifié ſon Egliſe par l'eau du baptême, & par la parole de vie;* dirons-nous qu'il l'a ſeulement déclarée purifiée? De même que ce divin Sauveur a dit à ſes Apôtres : *Celui qui croira & ſera baptiſé ſera ſauvé*, il leur a dit auſſi, *les péchés ſeront remis à celui auquel vous les remettrez.* Donc lorſque le Miniſtre de la *Pénitence* dit, *je vous abſous, au nom du Père*, &c., ces paroles opèrent ce qu'elles ſignifient, comme lorſque celui du baptême dit, *je vous baptiſe, au nom du Père*, &c.

En effet, Jéſus-Chriſt leur avoit dit encore, *Matt.* c. 19, ℣. 28, & *Luc*, c. 22, ℣. 30: » Vous ſerez aſſis ſur douze ſiéges pour juger » les douze tribus d'Iſraël «. Or, dans le ſtyle de l'Ecriture-Sainte, la qualité de *Juge* emporte l'autorité de faire des loix, d'abſoudre ou de condamner, & de punir. Auſſi S. Paul, parlant de l'inceſtueux de Corinthe, *I. Cor.* c. 5, ℣. 3, dit : » J'ai déja jugé ce coupable comme ſi j'étois » préſent «. Sur quoi fondés les Proteſtans reprochent-ils aux Paſteurs de l'Egliſe d'avoir uſurpé la qualité de Juges contre la défenſe de Jéſus-Chriſt?

3°. Un Jugement ne ſeroit pas ſage, s'il n'étoit pas exercé avec pleine connoiſſance de cauſe; puiſque Jéſus-Chriſt a donné à ſes Apôtres non-ſeulement le pouvoir de *remettre* les péchés, mais encore celui de les *retenir*, il eſt évident que les péchés doivent leur être connus, &, s'ils ſont ſecrets, le coupable doit les leur révéler par la confeſſion. Au mot CONFESSION, nous avons fait voir que cet acte d'humilité eſt expreſſément commandé au pécheur dans l'Ecriture-Sainte, que cette pratique a été en uſage dans l'Egliſe dans tous les ſiècles, & depuis les Apôtres juſqu'à nous. Les Proteſtans l'ont attaquée par prévention & par eſprit d'indépendance, on pourroit dire par libertinage; ils n'y ont oppoſé que des ſophiſmes, des allégations fauſſes & des calomnies. *Voyez* CONFESSION.

4°. La confeſſion des péchés ſeroit une hypocriſie, ſi elle n'étoit pas accompagnée de la contrition, c'eſt-à-dire, d'un regret ſincère d'avoir offenſé Dieu, & d'une ferme réſolution de ne plus pécher. De quel front le pécheur oſeroit-il demander à Dieu le pardon de ſes crimes, s'il n'en avoit aucun regret, s'il étoit réſolu de les continuer & d'y perſévérer, s'il ne vouloit rien faire pour ſe punir & pour réprimer les paſſions qui ont été la cauſe de ſes fautes? Auſſi, à l'article CONTRITION, nous avons prouvé que Dieu l'exige abſolument des pécheurs, & qu'il n'a promis de leur pardonner que ſous cette condition. Nous avons examiné quels doivent être la nature & les motifs de la contrition, pour obtenir de Dieu le pardon du péché. Au mot SATISFACTION, nous ferons voir que Dieu, en nous accordant ce pardon, & en nous exemptant de la peine éternelle due au péché, ne nous diſpenſe point de ſatisfaire à ſa juſtice par des peines temporelles.

Ces trois diſpoſitions, que Dieu exige des pécheurs, ſont appellées par les Théologiens *les actes du Pénitent* & nous demandons aux Proteſtans ſi ce ne ſont pas là des actes de vertu? Il faut certainement de la force d'ame & du courage pour s'avouer coupable, pour en avoir du regret, pour ſe punir ſoi-même & ſe corriger; ce ſont là autant d'actes d'humilité, de ſoumiſſion à Dieu, de religion & de juſtice, de confiance à la miſéricorde de Dieu, &c.

Lorſque l'abſolution eſt accordée à un coupable qui a toutes ces diſpoſitions, nous prions les Proteſtans de nous dire ce qu'il y manque pour être un Sacrement, & quelle différence il y a entre ce rite & celui du baptême? Jéſus Chriſt eſt également Inſtituteur de l'un & de l'autre; nous avons cité ſes paroles à l'égard de l'un & de l'autre, & nous les avons comparées; les Apôtres ont adminiſtré l'un & l'autre, & ils exigeoient pour le Baptême des diſpoſitions, auſſi-bien que pour la *Pénitence.* » Faites *pénitence* diſoit S. Pierre, » & que chacun de vous reçoive le baptême pour » la rémiſſion des péchés «, *Act.* c. 2, ℣. 38. Simon le Magicien avoit été baptiſé, lorſqu'il voulut acheter des Apôtres le pouvoir de donner le Saint-Eſprit; l'Apôtre lui répondit : » Fais pé» nitence de ta méchanceté, & pries Dieu de te » pardonner cette penſée de ton cœur «, c. 8, ℣. 22. Puiſque le baptême ne rend pas l'homme impeccable, il n'eſt pas moins beſoin d'un Sacrement qui efface les péchés des fidèles baptiſés, que de celui qui leur a remis le péché originel, & les péchés volontaires commis dans l'état d'infidélité; & puiſque la foi n'a pas la vertu de prévenir le péché, elle a encore moins la vertu de l'effacer.

Le ſentiment commun des Théologiens eſt que les actes du pénitent ſont la matière du Sacrement de *Pénitence*, & que l'abſolution du Prêtre en eſt la forme; quelques-uns tiennent que la matière eſt l'impoſition des mains; mais ils n'ont embraſſé

cette opinion que par une raiſon d'analogie, qui n'eſt rien moins qu'une démonſtration. Il ſuffit de ſavoir que ſans les trois actes du pénitent & l'abſolution, réunis enſemble, le Sacrement eſt nul, & n'opère point la rémiſſion des péchés. A la vérité, Dieu en a promis le pardon à la contrition parfaite; mais depuis l'inſtitution du Sacrement de Baptême & de celui de la *Pénitence*, la contrition ne peut pas être cenſée parfaite ni ſincère, à moins qu'elle ne renferme la volonté de recevoir l'un ou l'autre de ces Sacremens, ſuivant le beſoin, & conformément à l'inſtitution de Jéſus-Chriſt.

Il eſt encore décidé par le Concile de Trente, ſeſſ. 14, *de Pœnit.*, can. 10, que les Evêques & les Prêtres ſont les Miniſtres du Sacrement de *Pénitence*, qu'eux ſeuls ont le pouvoir d'abſoudre les pécheurs; mais, outre la puiſſance de l'ordre que les Prêtres reçoivent par l'Ordination, ils ont encore beſoin d'un pouvoir de juriſdiction; cette juriſdiction eſt cenſée ordinaire, lorſqu'elle eſt attachée à un titre, par exemple, à celui de Curé; elle eſt ſeulement déléguée, lorſqu'elle vient de la ſimple approbation de l'Evêque. Sans l'une ou l'autre, un Prêtre ne peut abſoudre ni légitimement, ni validement, excepté dans le cas de néceſſité. *Voyez* APPROBATION.

Pénitence ſe dit auſſi des bonnes œuvres & des peines que le Confeſſeur impoſe au Pénitent pour la ſatisfaction des péchés dont il l'abſout. *Voyez* SATISFACTION.

Une queſtion importante eſt de ſavoir s'il y a des péchés tellement griefs, qu'ils ne peuvent être remis par le Sacrement de *Pénitence*. Deux ſectes d'hérétiques ont ſoutenu autrefois ce paradoxe, les Montaniſtes & les Novatiens. *Voyez* ces deux mots. L'Egliſe a décidé le contraire par ſes decrets & par ſa pratique; elle s'eſt fondée ſur des paſſages formels de l'Ecriture-Sainte.

Dieu dit aux Juifs, par Iſaïe, c. 1, ℣. 16: » Purifiez-vous, ceſſez de faire le mal, & venez, » quand vos péchés ſeroient rouges comme l'écar- » late, ils deviendront blancs comme la neige....«. Ch. 55, ℣. 6: » Que l'impie change de conduite, » & qu'il revienne au Seigneur, le Seigneur aura » pitié de lui, parce qu'il pardonne à l'infini «. Et par Ezéchiel, c. 18, ℣. 21: » Si l'impie fait *pé-* » *nitence*, il vivra, & ne mourra point, je ne » me ſouviendrai point de ſes iniquités. Ma vo- » lonté eſt-elle donc la mort du pécheur, & non » ſa converſion & ſa vie «? Or, on ſait que les Juifs étoient coupables de crimes énormes, d'idolâtrie, de blaſphême, d'injuſtice, d'oppreſſion des pauvres, &c., les Prophètes les leur ont reprochés; c'eſt pour cela qu'ils les nomment non-ſeulement des *pécheurs*, mais des *impies*: cependant Dieu leur promet le pardon, s'ils ſe convertiſſent. Oſeroit-on ſoutenir que Dieu eſt moins miſéricordieux envers les Chrétiens, qu'envers les Juifs?

Auſſi Jéſus-Chriſt n'a pas ſeulement donné à ſes Apôtres le pouvoir de remettre les fautes légères, mais de remettre tous les péchés ſans exception: *quæcumque ſolveritis*, &c. S. Pierre, *Epiſt.* 2, c. 3, ℣. 9, dit que Dieu uſe de patience, parce qu'il ne veut pas que perſonne périſſe, mais que tous recourent à la *pénitence*; il n'en exclut aucun pécheur. Jéſus-Chriſt ne menace de la perte éternelle que ceux qui refuſent de faire *pénitence*. *Luc*, c. 13, ℣. 3. Lorſque les Phariſiens ſe ſcandaliſèrent de ce qu'il faiſoit accueil à tous les pécheurs, & pardonnoit à tous, il confondit ces téméraires cenſeurs par les paraboles de l'enfant prodigue, de la brebis & de la dragme perdues, &c. Il demanda grace à ſon Père, même pour ceux qui l'avoient crucifié. Y eût-il jamais au monde un forfait plus énorme? Auſſi S. Pierre leur promit le pardon, s'ils vouloient croire en Jéſus-Chriſt, & faire *pénitence*, *Act.* c. 3, ℣. 19.

Il n'eſt donc pas étonnant que l'Egliſe ait dit anathême aux Montaniſtes & aux Novatiens, lorſqu'ils ont voulu mettre des bornes à la miſéricorde de Dieu, & blâmer l'indulgence des Paſteurs envers les pécheurs *pénitens*. Ils prétendoient que l'on devoit refuſer la grace de la réconciliation à ceux qui avoient apoſtaſié pendant les perſécutions, à ceux qui avoient commis de grands crimes après leur baptême, à ceux qui avoient abuſé déja de la *Pénitence*, en retombant dans le déſordre. Perſonne ne leur réſiſta d'abord avec plus de force que Tertullien, heureux s'il eût toujours perſévéré dans les mêmes ſentimens!

» Dieu, dit-il, qui, dans ſa juſtice, a deſtiné » un châtiment à tous les péchés de la chair, de » l'eſprit, ou de la volonté, leur a auſſi promis » le pardon par la *Pénitence*.... Il ne faut pas dé- » ſeſpérer une ame. Si quelqu'un doit faire une » ſeconde *pénitence*, qu'il craigne de pécher de » nouveau, & non de ſe repentir..... Que per- » ſonne ne rougiſſe de guérir de nouveau, en » réitérant le même remède. Le moyen de té- » moigner notre reconnoiſſance à Dieu eſt de ne » pas dédaigner ce qu'il nous offre. Vous avez » péché, mais vous ſavez à qui vous devez ſatiſ- » faire pour vous réconcilier avec lui. Si vous en » doutez, voyez ce que ſon Eſprit dit aux Egliſes. » Il leur reproche des déſordres, mais il les » exhorte à la *pénitence*; il menace, mais il ne » menaceroit pas les impénitens, s'il ne vouloit » pas pardonner au repentir, &c. «. Tertullien cite, à l'appui de ces paroles, les paraboles de l'Evangile que nous avons alléguées ci-deſſus, *de Pœnit.* c. 4, 7, 8, &c.

S. Cyprien, quoique rigide obſervateur de la diſcipline, fit décider dans un Concile de Carthage, auquel il préſidoit, que l'on recevroit à *pénitence* ceux qui étoient tombés dans la perſécution, & le Concile de Nicée, tenu au quatrième ſiècle, condamna unanimement la rigueur imprudente des Novatiens. Déja elle avoit été proſcrite par le cinquante-unième Canon des

Apôtres : » Si un Evêque, ou un Prêtre, ne » veut pas recevoir celui qui revient après avoir » péché, & s'il le rebute, qu'il soit déposé; il » contriste Jésus-Christ, qui a dit que la conver- » sion d'un pécheur cause plus de joie dans le ciel » que la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf » justes «. C'est la doctrine & la pratique qu'ont suivie les Pères & les Conciles des siècles suivans. Nous convenons qu'il y a eu quelques Eglises dans lesquelles on a poussé la rigueur jusqu'à refuser la *Pénitence*, même à l'article de la mort, aux pécheurs connus pour coupables de grands crimes, comme d'apostasie & d'idolâtrie, de meurtre, d'adultère; mais cette sévérité ne fut jamais imitée ni approuvée par l'Eglise universelle.

On a senti de même la nécessité d'admettre une seconde fois à la *pénitence* les relaps, ou ceux qui étoient retombés dans le crime après en avoir déja reçu le pardon, & l'on y étoit autorisé par l'Evangile. En effet, Jésus-Christ avoit dit : » Soyez miséricordieux comme votre Père céleste, » pardonnez, & vous serez pardonnés «. Lorsque S. Pierre lui demanda combien de fois il faut pardonner, il répondit : » Je ne vous dis point jus- » qu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix-sept » fois «. Il dit ailleurs, jusqu'à sept fois par jour. *Luc*, c. 6, ℣. 36; c. 17, ℣. 4. *Matt.* c. 18, ℣. 21. C'est dire assez clairement que la miséricorde de Dieu, qu'il nous propose pour modèle, ne refuse jamais le pardon.

Les Montanistes & les Novatiens, comme tous les autres hérétiques, citoient en leur faveur des passages de l'Ecriture-Sainte. Il est dit, *I. Reg.* c. 2, ℣. 25 : » Si quelqu'un péche contre le » Seigneur, qui priera pour lui «? *Matt.* c. 12, ℣. 31, Jésus-Christ nous assure que le blasphême contre le S. Esprit ne sera remis ni en ce monde, ni en l'autre. S. Paul, *Hébr.* c. 6, ℣. 4, dit qu'il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont reçu le S. Esprit, & sont retombés, soient renouvellés par la *Pénitence*. Il ajoute, c. 10, ℣. 16, que quand nous péchons volontairement, après avoir reçu la connoissance de la vérité, il ne nous reste plus de victime pour le péché, mais une attente terrible du Jugement de Dieu. S. Jean, *Epist.* 1, c. 5, ℣. 16, parle d'un péché qui est à la mort, & pour lequel il n'invite personne à prier. Voilà des arrêts terribles prononcés contre les pécheurs.

Ils sont terribles, sans doute, mais ils n'ont pas le sens que les Montanistes & les Novatiens y donnoient. Dans le passage cité du *livre des Rois*, le vieillard Héli réprimandoit ses enfans, qui étoient Prêtres, & dont la conduite étoit très-scandaleuse; il leur représente que quand un Prêtre donne l'exemple de l'impiété, peu de personnes sont tentées de prier pour lui, parce qu'on le regarde comme un réprouvé incorrigible; mais cela ne prouve pas qu'il ne puisse pas faire *pénitence*.

Le blasphême contre le S. Esprit, duquel parle le Sauveur, est l'opiniâtreté avec laquelle les Juifs attribuoient ses miracles à l'esprit impur; il leur déclare que leur perte éternelle est assurée, s'ils persévèrent dans cette disposition jusqu'à la mort. Nous sommes forcés de mettre cette restriction à la menace de Jésus-Christ, puisqu'il pria pour eux sur la croix, & que plusieurs se convertirent.

Il en est de même des apostats du Christianisme que S. Paul désigne par ces mots, *qui sont retombés;* il est impossible, c'est-à-dire, très-difficile, qu'ils se renouvellent par une *pénitence* sincère, & l'on en a vu rarement des exemples. Suivant l'Apôtre, ces gens-là crucifient Jésus-Christ de nouveau, autant qu'il est en eux; &, en le reniant, ils semblent témoigner que l'on a bien fait de le crucifier. Dans le second passage de S. Paul il est encore question des Juifs apostats, qui renoncent au Christianisme pour retourner au Judaïsme, il les avertit qu'il ne leur reste dans la loi juive aucune victime capable d'expier leur forfait; mais ils pouvoient encore revenir au Christianisme, quoique les exemples de ce retour aient été fort rares.

Le *péché à la mort*, duquel parle S. Jean, est celui avec lequel un homme meurt sans avoir fait *pénitence*, & il est vrai que les prières faites pour un pécheur, mort impénitent, seroient fort inutiles.

C'est ainsi que les Pères de l'Eglise ont entendu les passages de l'Ecriture-Sainte, desquels les hérétiques abusoient; & c'est ce qui a démontré, dès les premiers siècles, la nécessité de consulter la tradition & l'enseignement de l'Eglise, pour prendre le vrai sens de l'Ecriture-Sainte. Comment prouver autrement aux Novatiens qu'il falloit expliquer les textes qu'ils alléguoient par ceux que nous avons cités en preuve, & que ceux qui expriment la miséricorde de Dieu doivent prévaloir à ceux qui peignent sa justice? Les clameurs & les plaintes de ces sectaires donnèrent cependant lieu d'augmenter la sévérité de la *pénitence publique*, de laquelle nous allons parler.

PÉNITENCE PUBLIQUE. Dans le second siècle de l'Eglise, & les suivans, les Evêques jugèrent que pour l'édification des fidèles, & pour maintenir parmi eux la sainteté des mœurs, il étoit à propos d'exiger que ceux qui avoient commis de grands crimes après leur baptême, fussent privés de la participation aux saints Mystères, retenus dans l'état d'excommunication, & fissent publiquement *pénitence*. Voici en quoi elle consistoit.

Ceux à qui elle étoit prescrite s'adressoient au Pénitencier, qui prenoit leurs noms par écrit; le premier jour du Carême ils se présentoient à la porte de l'Eglise en habits de deuil, tels que les portoient les pauvres; entrés dans l'Eglise, ils recevoient, des mains de l'Evêque, des cendres sur la tête & des cilices pour se couvrir; ensuite

on les mettoit hors de l'Eglise, & l'on fermoit les portes sur eux. Chez eux ils passoient le tems de leur *pénitence* dans la solitude, le jeûne & la prière ; les jours de Fêtes ils se présentoient à la porte de l'Eglise, mais sans y entrer ; quelque tems après on les y admettoit pour entendre les lectures & les sermons, mais ils étoient obligés d'en sortir avant les prières ; au bout d'un certain tems, ils étoient admis à prier avec les fidèles, mais prosternés ; enfin on leur permettoit de prier debout jusqu'à l'offertoire, & alors ils sortoient.

Ainsi il y avoit quatre degrés dans la *pénitence publique*, ou quatre ordres de Pénitens. Celui qui avoit commis un homicide, par exemple, étoit quatre ans au rang des *pleurans ;* aux heures de la prière, il se trouvoit à la porte de l'Eglise, revêtu d'un cilice, avec de la cendre sur la tête, sans être rasé, il se recommandoit aux prières des fidèles qui entroient dans l'Eglise. Les cinq années suivantes il étoit au rang des *auditeurs*, & il entroit dans l'Eglise pour y entendre les instructions ; après ce tems, il étoit au nombre des *prosternés* pendant sept ans ; enfin il passoit au rang que l'on appelloit des *connisans*, *connitentes*, ou *stantes*, il prioit debout, jusqu'à ce que les vingt ans de *pénitence* étant accomplis, il recevoit l'absolution par l'imposition des mains, & il étoit admis à la participation de l'Eucharistie.

Le tems de cette *pénitence* étoit plus ou moins long, suivant les divers usages des Eglises, & il y a encore une grande diversité entre les Canons pénitentiaux qui nous restent ; les plus anciens sont ordinairement les plus sévères. S. Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, & la vie entière pour l'apostasie. Ce tems étoit souvent abrégé par les Evêques, en considération de la ferveur des *Pénitens ;* on l'abrégeoit encore à la recommandation des Martyrs, ou des Confesseurs, & cette grace se nommoit *indulgence. Voyez* ce mot. Si un fidèle mouroit pendant le cours de sa *pénitence*, & avant de l'avoir accomplie, on présumoit son salut, & l'on offroit pour lui le saint Sacrifice.

Plusieurs faisoient la *pénitence publique* sans que l'on sût pour quels péchés, d'autres la faisoient en secret, même pour de grands crimes, lorsque la *pénitence publique* auroit causé du scandale, ou les auroit exposés à quelque danger. Enfin l'on a vu quelquefois des personnes très-vertueuses, & du plus haut rang, prendre par humilité l'habit de *Pénitens*, & en remplir toutes les pratiques avec la plus grande édification.

Lorsque les Pénitens étoient admis à la réconciliation, ils se présentoient à la porte de l'Eglise, l'Evêque les y faisoit entrer, & leur donnoit l'absolution solemnelle. Alors ils se faisoient raser, ils quittoient leurs habits de *pénitence*, & recommençoient à vivre comme les autres fidèles. Cette rigueur, dit S. Augustin, étoit sagement établie ; si l'homme récupéroit promptement les priviléges de l'état de grace, il se feroit un jeu de tomber dans le péché.

Dans les deux premiers siècles de l'Eglise, le tems de cette *pénitence*, ni la manière, n'étoient pas réglés, l'on comprend assez qu'elle n'étoit guères praticable lorsque les Chrétiens n'avoient pas l'exercice libre de leur religion, mais au troisième l'on fit des réglemens à ce sujet. Ce fut en partie pour fermer la bouche aux Montanistes & aux Novatiens, qui reprochoient à l'Eglise Catholique de recevoir trop aisément les pécheurs à la réconciliation. Dans quelques Eglises la rigueur de cette *pénitence* étoit si grande, que pour les crimes d'idolâtrie, d'homicide, & d'adultère, on laissoit les pécheurs en *pénitence* pendant le reste de leur vie, & qu'on ne leur accordoit pas l'absolution, même à la mort. A l'égard des deux derniers crimes, on se relâcha dans la suite ; mais pour les apostats cette sévérité a duré plus longtems. Cela fut ainsi résolu à Rome & à Carthage du tems de S. Cyprien, & l'on n'accordoit l'absolution, à la mort, qu'à ceux qui l'avoient demandée en santé ; si, par hasard, ils revenoient de leur maladie, ils étoient obligés d'accomplir la *pénitence*. Jusqu'au sixième siècle, quand les pécheurs, après avoir fait *pénitence*, retomboient dans le crime, on ne les recevoit plus au bienfait de l'absolution, ils demeuroient séparés de la Communion de l'Eglise, on laissoit leur salut entre les mains de Dieu, non que l'on en désespérât, dit S. Augustin, mais afin de maintenir la rigueur de la discipline.

Ce ne fut qu'au quatrième siècle que les divers degrés de la *pénitence* furent entiérement réglés, & ces règles furent nommées *Canons pénitentiaux ;* ils ne furent observés rigoureusement que dans l'Eglise Grecque ; ce n'étoit pas une institution des Apôtres. Pendant les quatre premiers siècles, les Clercs étoient soumis, comme les autres, à la *pénitence ;* dans les suivans, on les déposoit de leur ordre, & on les réduisoit au rang des laïques, lorsqu'ils avoient commis un crime, pour lequel ces derniers étoient mis en *pénitence*. Vers la fin du cinquième, on introduisit une *pénitence* moyenne entre la publique & la secrette, elle se faisoit en présence de quelques personnes pieuses, pour des crimes commis dans les Monastères, ou ailleurs. Enfin, vers le septième, la *pénitence publique*, pour les péchés occultes, cessa tout-à-fait. Théodore, Archevêque de Cantorbery, est regardé comme le premier auteur de la *pénitence* secrette en Occident. Sur la fin du huitième, on introduisit la commutation de la *pénitence* en d'autres bonnes œuvres, comme aumônes, prières, pélerinages. Dans le douzième, on s'avisa de racheter le tems de la *pénitence* canonique pour une somme d'argent, qui étoit employée au

bâtiment d'une Eglise, ou à un ouvrage d'utilité publique ; cette pratique fut d'abord appellée *relâchement*, & ensuite *indulgence*.

Dans le treizième siècle, la pratique de la *pénitence publique* étant absolument perdue, les Pasteurs furent contraints à exhorter les fidèles à une *pénitence* secrette pour les péchés secrets & ordinaires ; quant aux péchés énormes & publics, on imposoit encore des *penitences* rigoureuses. Le relâchement augmenta dans le quatorzième & le quinzième, on n'ordonnoit plus que des *pénitences* légères pour des péchés griefs ; le Concile de Trente a travaillé à réformer cet abus ; il enjoint aux Confesseurs de proportionner la rigueur des *pénitences* à l'énormité des cas, & il veut que la *pénitence publique* soit rétablie à l'égard des péchés publics. *Observ. de Laubespine.* Morin, *de Pœnit.* Fleuri, *Mœurs des Chrétiens*, n. 25. Drouin, *de re Sacrament.*, &c.

PÉNITENCERIE, PÉNITENCIER. Ces deux articles ont moins de rapport au dogme qu'à la discipline de l'Eglise ; il est bon de les voir dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*. Comme il y a des cas réservés au Souverain Pontife, & d'autres qui sont réservés aux Evêques, le Pape a établi un *Grand-Pénitencier*, qui est ordinairement un Cardinal, auquel il faut s'adresser pour obtenir le pouvoir d'absoudre des cas & des censures réservées au Saint-Siége, & la dispense des empêchemens qui ont pu rendre un mariage nul. De même les Evêques ont établi dans leur Cathérale un *Pénitencier*, auquel ils ont donné le pouvoir d'absoudre des cas qui leur sont réservés.

Nous devons observer, en passant, que les prétendues taxes de la *Pénitencerie* romaine publiées par les Protestans, pour faire croire aux ignorans que tous les crimes sont remis à Rome pour de l'argent, sont ou une calomnie grossière, ou un abus retranché depuis longtems ; que tous les Brefs de la *Pénitencerie* sont absolument gratuits, & portent ces mots : *pro Deo.* Au mot PÉNITENCE, nous avons observé que, pendant le douzième siècle, l'abus s'introduisit de racheter à prix d'argent, ou par une aumône, les *pénitences* imposées pour l'expiation des crimes, & nous ne doutons pas que dans ce tems-là l'on n'ait dressé des taxes pour ce rachat ; mais racheter des *pénitences*, & acheter l'absolution, sont deux choses fort différentes, il y a déja de la malice à les confondre. D'ailleurs, l'an 1215, le Concile général de Latran avoit déja proscrit toute espece de trafic en fait d'indulgences ou de rachat de *pénitences*, & le Concile de Trente en a renouvellé les Décrets, sess. 21 *de Reform.* c. 9, & sess. 25, contin. A quoi sert-il de reprocher à l'Eglise Romaine des abus qu'elle a retranchés ?

PÉNITENCIEL, livre qui renferme les Canons pénitentiaux, ou les règles que l'on devoit observer touchant la durée & la rigueur des pénitences publiques, les prières que l'on devoit faire pour les Pénitens au commencement & à la fin de leur carrière, l'absolution qu'il falloit leur donner. Les principaux ouvrages de ce genre sont le *Pénitenciel* de Théodore, Archevêque de Cantorbery, celui du vénérable Béde, Prêtre Anglois, que quelques-uns attribuent à Ecbert, Archevêque d'Yorck, contemporain de Béde ; celui de Raban Maur, Archevêque de Mayence, & le *Pénitenciel* romain. Ces livres, introduits depuis le septième siècle pour maintenir en vigueur la discipline de la Pénitence, devinrent très-communs, & comme plusieurs particuliers se donnèrent la liberté d'y insérer des pénitences arbitraires, cet abus contribua à faire naître le relâchement ; aussi plusieurs de ces *Pénitenciels* furent condamnés par un Concile de Paris, sous Louis le Débonnaire, & par d'autres Conciles. Morin, *de Pœnit.* Preuve que les Evêques ont veillé, dans tous les tems, à prévenir le relâchement de la discipline ecclésiastique.

PÉNITENS, nom de quelques dévots réunis en Confrérie, qui font profession de pratiquer la pénitence publique, en allant en procession dans les rues, couverts d'une espèce de sac, & se donnant la discipline. Cette coutume fut établie à Péronne en 1620, par les prédications pathétiques d'un Hermite qui excitoit les peuples à la pénitence. Elle se répandit ailleurs, sur-tout en Hongrie, où elle dégénéra en abus, & produisit la secte des Flagellans. *Voyez* ce mot.

En retranchant les superstitions qui s'étoient mêlées à cet usage, on a permis d'établir des Confréries de *Pénitens* en divers lieux d'Italie & ailleurs. On y voit des *Pénitens* blancs, aussi-bien qu'à Lyon & à Avignon ; dans quelques villes du Languedoc & du Dauphiné, il y a des *Pénitens* bleus ; dans d'autres Provinces des *Pénitens* noirs. Ceux-ci assistent les criminels à la mort, leur donnent la sépulture, & font d'autres bonnes œuvres.

Le Roi Henri III, ayant vu la procession des *Pénitens* blancs d'Avignon, voulut être aggrégé à cette Confrérie, & il en établit une semblable à Paris dans l'Eglise des Augustins, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame. Ce Prince assistoit aux processions de cette Confrérie sans gardes, vêtu d'un long habit de toile blanche, en forme de sac, avec deux trous à l'endroit des yeux, deux longues manches, & un capuchon fort pointu. A cet habit étoit attachée une discipline de lin, & une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné. Il fut imité par la plupart des Princes & des grands de sa Cour. On peut voir, dans les *Mémoires de l'Etoile*, l'effet que produisirent ces dévotions.

PÉNITENS, est aussi le nom de plusieurs Congrégations ou Communautés de personnes de l'un

ou de l'autre ſexe, qui, après avoir vêcu dans le libertinage, ſe ſont retirées dans ces aſyles, pour y expier, par la pénitence, les déſordres de leur vie paſſée. On a auſſi donné ce nom aux perſonnes qui ſe dévouent à la converſion des filles & des femmes débauchées.

Tel eſt l'Ordre de la Pénitence de Sainte-Magdeleine, établi vers l'an 1272, par un Bourgeois de Marſeille, nommé *Bernard*, qui travailla par zèle à la converſion des courtiſannes de cette ville. Il fut ſecondé dans cette bonne œuvre par pluſieurs autres perſonnes, & leur Société fut érigée en Ordre religieux par le Pape Nicolas III, ſous la règle de S. Auguſtin. Ils formèrent auſſi un Ordre religieux de femmes converties, auxquelles ils donnèrent la même règle.

La Congrégation des *Pénitentes* de la Magdeleine, à Paris, doit ſon origine aux prédications du Père Jean Tiſſerand, Cordelier, qui, ayant converti par ſes ſermons pluſieurs femmes publiques, établit cet Inſtitut pour retirer celles qui voudroient mener à l'avenir une vie exemplaire. Vers l'an 1294, Charles VIII leur donna l'hôtel de Bohaines, & en 1500, Louis, Duc d'Orléans, qui règna ſous le nom de Louis XII, leur donna le ſien, où elles demeurèrent juſqu'en 1572; & alors la Reine Catherine de Médicis les plaça ailleurs. Dès l'an 1497, Simon, Evêque de Paris, leur avoit dreſſé des Statuts & donné la règle de Saint Auguſtin. Une des conditions pour entrer dans cette Communauté, étoit autrefois d'avoir vécu dans le déſordre, & l'on n'y recevoit point de femmes au-deſſus de trente-cinq ans; depuis la réforme, qui y a été faite en 1616, on n'y reçoit plus que des filles, & elles portent toujours le nom de *Pénitentes*. *Voyez* MAGDELONNETTES.

Il y a auſſi en Eſpagne, à Séville, une Congrégation de *Pénitentes* du Nom de Jéſus; ce ſont des femmes qui ont mené une vie licencieuſe; elles furent fondées, en 1550, ſous la règle de S. Auguſtin. Les *Pénitentes* d'Orviéte, en Italie, ſont une Congrégation de Religieuſes, inſtituée par Antoine Simonelli, Gentilhomme de cette ville. Le Monaſtère qu'il fit bâtir fut d'abord deſtiné à recevoir de pauvres filles abandonnées par leurs parens, & en danger de perdre leur vertu. En 1660, on fit une maiſon propre à recevoir des filles qui, après avoir mené une vie ſcandaleuſe, auroient formé la réſolution de renoncer au monde, & de ſe conſacrer à Dieu par les vœux de religion; leur règle eſt celle des Carmelites.

PÉNITENS (Religieux) DE NAZARETH & DE PICPUS. *Voyez* PICPUS.

PENSÉE. Ce mot, dans l'Ecriture-Sainte, ne ſignifie pas toujours la ſimple opération de l'eſprit qui penſe, ſouvent il exprime un deſſein, un projet, une entrepriſe. *Pſ.* 145, ℣. 4, il eſt dit qu'au jour de la mort les *penſées* des grands de la terre périront. *Job*, c. 23, ℣. 13, perſonne ne peut empêcher les *penſées*, c'eſt-à-dire, les deſſeins de Dieu. *Sap.* c. 5, ℣. 16, il eſt employé pour déſigner le *ſoin* que Dieu prend des juſtes. Il ſignifie encore doute, ſcrupule, ſoupçon. *Luc*, c. 24, ℣. 28, pourquoi des *penſées* s'élevent-elles dans votre cœur? Enfin il ſe met pour *raiſonnement*. S. Paul, *Rom.* c. 1, ℣. 21, dit que les Philoſophes Païens ſe ſont égarés dans leurs *penſées*, parce qu'ils ont été induits en erreur par de faux raiſonnemens.

Nous ne devons pas être étonnés de ce que notre religion nous apprend à regarder de ſimples *penſées* comme des péchés; il ne dépend pas de nous, à la vérité, de ne pas les avoir, puiſque ſouvent elles nous viennent malgré nous, & nous affligent; mais il eſt en notre pouvoir de nous y arrêter, ou de les rejetter, d'y acquieſcer, ou d'y réſiſter; elles ne ſont péché que quand elles ſont délibérées, & que nous nous y arrêtons volontairement.

PENTATEUQUE, mot grec compoſé de πεντε, cinq, & de τεύχος, volume. L'on nomme ainſi les cinq livres de Moïſe, qui ſont à la tête de l'ancien Teſtament; ſavoir, la Genèſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome; nous parlons de chacun de ces livres dans un article particulier. Tous enſemble ſont appellés par les Juifs *la Loi*, parce que la partie la plus eſſentielle de ce qu'ils renferment eſt la loi que Dieu donna au peuple Juif par le miniſtère de Moïſe.

Un des principaux objets que ſe ſont propoſés les incrédules de notre ſiècle, a été de vouloir prouver que le *Pentateuque* n'eſt pas l'ouvrage de ce Légiſlateur, mais de quelqu'autre Auteur inconnu; aucun d'eux n'a daigné examiner les preuves qui établiſſent l'authenticité de cet ouvrage, ni les réfuter. Nous ſommes donc obligés de les expoſer, du moins ſommairement, avant de répondre aux objections que l'on a cru pouvoir y oppoſer.

La première de ces preuves eſt le témoignage des livres même du *Pentateuque*; par-tout, excepté dans la Genèſe, Moïſe y parle comme Acteur principal. Il dit que Dieu lui a ordonné d'écrire les événemens qu'il rapporte, & les loix qu'il preſcrit; il ordonne de placer ſon ouvrage dans le Tabernacle à côté de l'Arche. Dans l'Exode, où Moïſe commence à faire ſa propre hiſtoire, il ſuppoſe les événemens dont il avoit parlé dans la Genèſe, & ceux-ci ont une liaiſon eſſentielle avec les faits qui ſont racontés dans l'Exode. Un autre que Moïſe n'auroit pas eu la même ſagacité, n'auroit pas ſenti comme lui la néceſſité de montrer la légiſlation juive préparée & réſolue dans les deſſeins de Dieu depuis le commencement du monde. *Voyez* GENÈSE.

La seconde est l'attestation des Ecrivains Juifs, postérieurs à Moïse, de Josué, de ceux qui ont rédigé les livres des Juges, ceux des Rois, & ceux des Paralipomènes, de David dans ses Pseaumes, d'Esdras & des Prophètes. Tous parlent des ordonnances de Moïse, des livres de Moïse, du livre de la loi; ils rapportent les événemens dont il est fait mention dans le *Pentateuque*, où ils y font allusion; cet ouvrage est donc plus ancien qu'eux tous. Le *Pseaume* 104, & les suivans, sont un abrégé de l'*Histoire juive*, à commencer depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à l'établissement des Juifs dans la Palestine; le quatre-vingt-neuvième est intitulé *Prière de Moïse, serviteur de Dieu;* le dernier des Prophètes finit par exhorter les Juifs à l'observation de la loi que Dieu a donnée à Moïse; le même langage règne encore dans les livres des Maccabées, & dans celui de l'Ecclésiastique. Il n'a donc été aucun tems dans lequel les Juifs n'aient été persuadés de l'authenticité du *Pentateuque*.

3°. Il a fallu ces livres pour établir & perpétuer la religion, le cérémonial, les loix civiles, politiques & militaires des Juifs; il est inconteſtable que ce peuple a été réuni en corps de nation depuis le tems de Moïse, que la constitution de leur République a été la même jusqu'à l'élection des Rois, que ceux-ci n'ont rien changé au fond de la législation; les Juifs même ont continué à observer leurs loix pendant la captivité de Babylone, & ils les ont remises en vigueur dans la Judée après leur retour. Il est impossible que ce détail immense d'ordonnances, d'usages, d'observances, ait pu se conserver par la tradition & sans aucune écriture, & cette nation n'y auroit pas été aussi constamment attachée, si elle n'avoit pas cru que le tout étoit parti de la main d'un Législateur inspiré de Dieu.

4°. La forme de ces livres dépose de leur authenticité. Depuis le commencement de l'Exode, ils sont écrits en forme de journal; le Deutéronome, qui est le dernier, est la récapitulation des précédens. Un Auteur, plus ancien que Moïse, auroit pu écrire la Genèse, mais il n'a pas pu faire l'Exode, ni les livres suivans. A moins d'avoir été en Egypte, & dans le désert, d'avoir été témoin des événemens qui s'y sont passés, des marches, des campemens, des faits & des circonstances minutieuses arrivées pendant quarante ans, un Historien n'a pas pu les écrire dans un si grand détail & avec autant d'exactitude. D'autre part, un Ecrivain, postérieur à Moïse, n'auroit pas pu composer la Genèse, il auroit été trop éloigné de la tradition des Patriarches; Moïse seul s'est trouvé au point où il falloit être pour lier la chaîne des événemens, & les faire correspondre les uns aux autres.

5°. Il y a une différence infinie entre le style de Moïse & celui des Ecrivains postérieurs, aucun de ceux-ci ne lui ressemble; pour peu qu'on les compare, on voit que Moïse est plus ancien, mieux instruit, plus grand, & revêtu d'une autorité supérieure à la leur. Il parle en Législateur; les autres sont des Historiens & des Prophètes, tous parlent de lui avec respect.

6°. Quel autre que lui a pu avoir assez d'ascendant pour faire recevoir aux Juifs, peuple mutin, rebelle & opiniâtre, des loix & des usages très-différens de ceux des autres nations, desquels ils ne supportoient le poids qu'avec répugnance, dont ils ont secoué vingt fois le joug, & auxquels ils ont toujours été forcés de revenir? Moïse leur fait les reproches les plus sanglans, il leur prédit leurs fautes & leurs malheurs, son histoire les couvroit d'opprobre, & de siècle en siècle ils ont transmis à leurs descendans ce témoignage irrécusable de la mission divine de leur Législateur. Un autre que Moïse n'auroit pas osé faire à sa nation des réprimandes aussi sévères, ni placer dans son histoire des faits aussi deshonorans pour elle.

Plus on voudra reculer l'époque de la supposition du *Pentateuque*, plus on rendra ce fait impossible & absurde. Plaçons-le sous quelle date on voudra. Sous Josué, il est question du partage de la Palestine entre les Tribus, & ce partage ne fut pas égal; mais la distribution des parts & l'emplacement de chaque Tribu avoient été réglés par Moïse, & annoncés d'avance par le testament de Jacob; il n'y eut ni révolte, ni murmure à ce sujet, chacune de ces peuplades prit, sans contester, la portion qui lui revenoit.

Sous les Juges, tout se trouve arrangé suivant ce plan; Jephté argumente contre les Ammonites sur le 21e chapitre du livre des Nombres, *Jud.* c. 11, & justifie, par l'histoire de Moïse, que depuis trois cens ans les Israélites sont en possession légitime du terrein qu'ils occupent. Cette histoire étoit donc reconnue pour très-authentique. Sous le gouvernement de Samuel, la nation, mécontente, demande un Roi; Moïse l'avoit prédit, & avoit fait des réglemens à ce sujet, *Deut.* c. 17, ℣. 14; il fallut s'y conformer. Après le règne de Saül, dix Tribus contestent à David la royauté; sous Roboam le schisme recommence, & dure jusqu'à la captivité de Babylone. Voilà deux royaumes & deux peuples divisés d'intérêts. Pour prévenir leur réunion, Jéroboam entraîne ses Sujets dans l'idolâtrie; cependant les loix civiles & politiques, imposées par Moïse, continuent à être suivies dans l'un & l'autre royaume. Etoit-ce dans ces circonstances qu'un imposteur pouvoit être tenté de les forger, ou avoir assez d'autorité pour les faire recevoir par deux peuples ennemis l'un de l'autre? Tous deux se sont trouvés intéressés à les conserver, pour connoître & maintenir les limites de leurs possessions respectives.

Pendant la captivité de Babylone, nous voyons par les livres de Tobie, d'Esther, de Baruch,

d'Ezéchiel & de Daniel, que les Juifs, dispersés dans la Chaldée & dans la Médie, ont continué de vivre selon leurs loix ; ce n'étoit pas pendant cette dispersion qu'un Particulier quelconque pouvoit introduire chez cette nation des livres, une législation, une histoire supposée sous le nom de Moïse.

Aussi la plupart des incrédules ont imaginé que cette supposition n'a été faite qu'après le retour de la captivité ; c'est Esdras, disent-ils, qui est l'auteur du *Pentateuque*. De toutes les hypothèses possibles, ils ne pouvoient pas en choisir une plus absurde. Il faut savoir d'abord qu'Esdras, né à Babylone, ne vint dans la Judée que soixante-treize ans après le retour qui s'étoit fait sous Zorobabel, *Esdr.* c. 7. Or, Esdras lui-même nous apprend que Zorobabel, Josué, fils de Josédech, qui étoit Grand-Prêtre, & les autres Chefs de la nation avoient déja rétabli l'autel des holocaustes, les sacrifices, les fêtes, le chant des Pseaumes de David, *comme il est écrit dans la loi de Moïse, serviteur de Dieu*, c. 3, ℣. 2. Ce n'est donc pas lui qui en étoit l'auteur. Il n'étoit pas au monde, lorsque Tobie, Raguel, Esther, Mardochée, Ezéchiel, Daniel, &c., faisoient profession d'observer la religion & les loix prescrites par Moïse.

Si les Juifs n'avoient pas déja l'esprit imbu des loix, des prédictions, des promesses & des menaces de Moïse, comment & par quel motif se sont-ils résolus à quitter la Chaldée soixante-treize ans avant Esdras, à revenir habiter la Palestine, pays dévasté depuis soixante-dix ans, pour y subir le joug d'une loi qui devoit leur être inconnue, & qui les rendoit ennemis de leurs voisins? Esdras, simple Prêtre, n'avoit aucun moyen de les y forcer lorsqu'il vint dans la Judée ; aussi fit-il profession de ne rien prescrire, de ne rien établir que ce qui étoit ordonné par la loi de Moïse, *Esdr.* l. 1, c. 3, ℣. 3 ; c. 6, ℣. 18 ; c. 7, 9, 10, &c. Si déja les Juifs n'étoient pas convaincus de l'authenticité de ce livre & de ces loix, il a fallu qu'Esdras fascinât tous les esprits, pour leur persuader faussement que tout cela existoit déja depuis plus de mille ans.

Pour forger à cette époque les livres de Moïse, il falloit fabriquer encore, ou altérer tous les livres postérieurs de l'Ecriture qui en font mention ; il falloit faire parler vingt Auteurs différens sur le ton & suivant le génie qui convenoit à chacun d'eux ; c'est prêter trop d'habileté à un Ecrivain Juif. Esdras a écrit ses propres livres, partie en hébreu, & partie en chaldéen ; ceux de Moïse & des Auteurs postérieurs sont en hébreu pur. Quelle différence entre le style de Moïse & celui d'Esdras !

Il auroit fallu encore que ce dernier inventât les prophéties d'Isaïe & de Jérémie touchant la ruine de Babylone, celles de Daniel sur la succession de quatre grandes Monarchies, celles de tous les Prophètes, qui annonçoient la venue du Messie & la vocation future des Gentils ; ces divers événemens n'étoient pas encore accomplis ; les incrédules, sans doute, ne sont pas tentés d'accorder à Esdras le don de prophétie.

Mais une preuve plus forte & plus invincible de l'authenticité des écrits de Moïse, est le témoignage de Jésus-Christ que nous ont transmis les Apôtres & les Evangélistes ; dans une infinité de passages des Evangiles, ce divin Maître a cité aux Juifs les loix, les préceptes, les prédictions, les livres de Moïse : il étoit donc persuadé, comme toute la nation juive, que ces livres étoient l'ouvrage de Moïse, & non d'un autre.

Pour contredire la croyance commune de toute une nation sur un article aussi important, il faudroit des raisons démonstratives ; les incrédules n'y opposent que des objections frivoles. Dans les articles GENÈSE & DEUTÉRONOME, nous avons répondu à celles que l'on fait contre ces deux livres en particulier.

Quelques discoureurs modernes ont avancé que, du tems de Moïse, l'art d'écrire n'étoit pas encore connu ; le contraire est prouvé par les monumens les plus certains de l'Histoire profane. *Voyez l'Origine du langage & de l'écriture, par M. de Gébelin.* D'autres ont dit que dans le désert Moïse manquoit de matières propres à faire un livre ; ils ont oublié que les Israélites, en arrivant dans le désert, étoient chargés des dépouilles des Egyptiens ; l'on employa des métaux, des étoffes & des peaux apprêtées pour construire le Tabernacle. Moïse a donc pu avoir des bandelettes de lin, des peaux d'animaux, du papyrus, des tablettes de cire & de bois, sur lesquelles les Egyptiens ont écrit de tout tems, comme nous le voyons par les figures dont ils ont chargé leurs momies.

On objecte que Moïse parle de lui-même à la troisième personne ; il ne s'ensuit rien, puisque Xénophon, César, Joseph, Esdras & d'autres ont fait de même.

On ajoute que l'Auteur du *Pentateuque* entre, sur les lieux voisins de l'Euphrate, dans des détails qui n'ont pu être connus que d'un homme qui avoit voyagé. L'on se trompe ; non-seulement Moïse a pu apprendre ces détails par le récit de quelques voyageurs, mais son aïeul avoit vécu avec les enfans de Jacob, qui étoient nés dans la Mésopotamie : il a donc été instruit des détails géographiques par la même tradition qui lui a transmis les événemens rapportés dans la Genèse.

Enfin nos Adversaires disent que si Moïse a écrit le *Pentateuque*, cet ouvrage avoit été entiérement oublié des Juifs, puisque, sous Josias, l'on en trouva dans le Temple un exemplaire, dont la lecture étonna beaucoup ce Roi. Cet étonnement prouve seulement que Josias, dans son enfance, avoit été très-mal instruit par un père

idolâtre. Eſt-il certain, d'ailleurs, que le livre trouvé dans le Temple, ſous le règne de Joſias, étoit tout le *Pentateuque ?* Il eſt beaucoup plus probable que c'étoient ſeulement les huit derniers chapitres du Deutéronome, qui renferment les promeſſes & les bénédictions prononcées par Moïſe en faveur de ceux qui accompliroient la loi, les menaces & les malédictions lancées contre ceux qui la violeroient. *Voyez IV. Reg.* c. 22, ℣. 8 & ſuiv.; *II. Paral.* c. 34, ℣. 14. Sous les Rois impies, qui avoient entretenu le peuple dans l'idolâtrie, les Prêtres, trop timides, n'avoient pas oſé lire publiquement cette partie de la loi. Sous Joſias, dont la piété étoit déja prouvée par dix ans d'un règne très-ſage, le Pontife Helcias jugea qu'il étoit tems de rétablir cette lecture, & il en eut le courage; de-là l'étonnement du Roi & du peuple. Mais cela ne prouve pas que le reſte du *Pentateuque*, qui renfermoit l'hiſtoire, les loix civiles de la nation, les généalogies & les partages des Tribus, avoit été oublié de même; cet oubli étoit impoſſible.

Il paroît d'ailleurs évident que le livre trouvé par Helcias dans le Temple étoit l'autographe même de Moïſe, ou l'original écrit de la main de ce Légiſlateur; il étoit naturel que Joſias fût plus touché de cette lecture que de celle des copies.

Nous ne concevons pas comment Prideaux & d'autres ont pu ſuppoſer que ſous Joſias il ne reſtoit qu'un ſeul exemplaire du *Pentateuque*, que ce Roi & le Pontife Helcias ne l'avoient jamais vu; mais que Joſias en fit faire des copies, qu'il fit rechercher toutes autres parties de la ſainte Ecriture, & les fit copier de même, *Hiſt. des Juifs*, l. 5, t. 1, p. 203. S'il y avoit dans toute l'Ecriture-Sainte un livre que les Juifs fuſſent intéreſſés à conſerver, c'étoit certainement le *Pentateuque;* il eſt abſurde d'imaginer que l'on avoit oublié & laiſſé perdre celui-là, pendant que l'on avoit conſervé les autres. Quatre-vingts ans avant le règne de Joſias, les Juifs du royaume de Samarie avoient été emmenés en captivité par Salmanazar. De ce nombre étoient Tobie, Raguel, Gabelus & d'autres Iſraélites craignant Dieu; peut-on ſe perſuader qu'ils n'avoient pas emporté avec eux des copies de la loi ?

Il y a deux copies anciennes & authentiques du *Pentateuque;* l'une écrite en caractères ſamaritains ou phéniciens, qui ſont les anciennes lettres hébraïques; l'autre écrite en caractères chaldéens, que les Juifs, revenus de la captivité de Babylone, préférèrent aux lettres anciennes; mais il n'y a pas de différence eſſentielle entre le texte ſamaritain & le texte hébreu. Cependant pluſieurs Savans ſe ſont partagés dans le jugement qu'ils ont porté de ces deux textes; les uns ont élevé juſqu'aux nues la pureté de l'hébreu, & ont exagéré les défauts du ſamaritain; les autres ont fait le contraire. Prévention de part & d'autre. Il paroît certain que ces deux textes étoient très-conformes dans leur origine; mais outre les fautes des copiſtes, dont aucun des deux n'eſt exempt, il eſt probable que les Juifs de Samarie ont fait dans leur exemplaire quelques additions & quelques changemens conformes à leurs préjugés & à leurs prétentions. *Voyez* SAMARITAIN. *Proleg. de la Polyglotte de Walton*, *Proleg.* 7 & 11.

PENTECOTE, fête qui ſe célèbre le cinquantième jour après Pâques, & c'eſt ce que ſignifie le grec Πεντέκοστη, *cinquantième.*

L'Egliſe Juive obſervoit cette fête en mémoire de ce que, cinquante jours après la ſortie d'Egypte, Dieu donna aux Iſraélites ſa loi ſur le Mont-Sinaï par le miniſtère de Moïſe. Les Juifs la célèbrent encore aujourd'hui par le même motif, ils la nomment *la fête des ſemaines*, parce qu'elle termine la ſeptième ſemaine après Pâques, & la *fête des prémices*, parce que l'on y offroit les prémices de la moiſſon du froment. On préſentoit à Dieu deux pains levés, de trois pintes de farine chacun; cette offrande ſe faiſoit non par chaque famille, mais au nom de toute la nation; ainſi le témoigne Joſeph, *Antiq.* l. 3, c. 10. On immoloit auſſi différentes victimes, comme il eſt preſcrit, *Num.* c. 33, ℣. 27. Puiſque cette fête fut inſtituée immédiatement après la publication de la loi, *Exode*, c. 23, ℣. 16; c. 34, ℣. 22, elle a été, dans tous les ſiècles ſuivans, une atteſtation publique de ce grand événement.

Dans l'Egliſe Chrétienne la *Pentecôte* ſe célèbre en mémoire de la deſcente du Saint-Eſprit ſur les Apôtres, qui arriva le cinquantième jour après la réſurrection de Jéſus-Chriſt; & c'eſt à ce moment que commença la publication de la loi nouvelle, ou la prédication de l'Evangile.

Nous ne pouvons pas douter que cette fête n'ait eu lieu dès le tems des Apôtres. L'Auteur ancien d'un ouvrage, autrefois attribué à S. Juſtin, nous apprend que S. Irénée en parloit déja dans ſon livre *de la Pâque*, *quæſt. & reſponſ. ad Orthod.* q. 115; Tertullien en fait mention, *L. de Idolatr.* c. 14, & *L. de Bapt.* c. 19; & Origène, *L.* 8, *contrà Celſ.* n. 22. Or, il eſt impoſſible que, ſous les yeux des témoins oculaires, on ait oſé inſtituer une fête en mémoire d'un événement faux & fabuleux, & que les premiers Chrétiens ſe ſoient déterminés à célébrer ainſi un événement éclatant & public, duquel ils n'avoient aucune certitude, dont la fauſſeté même devoit leur être connue.

La manière dont les Actes des Apôtres rapportent la deſcente du Saint-Eſprit ſur eux, la prédication de S. Pierre, la converſion de huit mille hommes à ſa parole, la formation d'une Egliſe nombreuſe à Jéruſalem, porte avec ſoi la conviction. Le nombre prodigieux de Juifs qui ſe raſſembloient dans cette ville aux fêtes de Pâques & de la Peetecôte, eſt un fait atteſté par la loi

qui les y obligeoit, *Exode*, c. 23, ℣. 17, &c.; & par Joseph, *Antiq. Jud.* l. 4, c. 8. Il est donc impossible que l'on ait ignoré, dans les différentes contrées de l'Empire Romain, ce qui s'étoit passé à Jérusalem l'année de la mort du Sauveur. L'Auteur des Actes des Apôtres n'a pu en imposer sur ces faits, sans s'exposer à trouver par-tout des témoins oculaires prêts à le contredire & à le réfuter; il faut donc que sa narration soit vraie, puisqu'elle a trouvé croyance dans tous les lieux où il s'est formé des Eglises Chrétiennes. Peut-on en imposer à des nations entières sur des événemens qui ont dû se passer sous les yeux de douze ou de quinze cens mille hommes?

Or, s'il est vrai que cinquante jours après la mort de Jésus-Christ les Apôtres ont publié hautement à Jérusalem sa résurrection, qu'ils ont été crus d'abord par huit mille Juifs, que bientôt ce nombre a augmenté au point de former une Eglise, ou une grande société qui a subsisté dès-lors; il est impossible que les faits publiés par ces Disciples de Jésus-Christ n'aient pas été vérifiés sur le lieu même d'une manière indubitable.

Les deux Disciples qui alloient à Emmaüs le jour de la résurrection du Sauveur, témoignèrent leur étonnement de ce qu'un étranger qu'ils rencontrèrent, & qui étoit Jésus lui-même ressuscité, sembloit ignorer ce qui étoit arrivé à Jérusalem les jours précédens, *Luc*, c. 24, ℣. 18. Il falloit donc que ces événemens y eussent été très-publics, & y eussent fait le plus grand bruit; la prédication des Apôtres, le jour de la *Pentecôte*, excita de nouveau la curiosité, & en rafraîchit la mémoire. *Voyez* JÉRUSALEM.

Puisque l'on convient d'ailleurs que les Apôtres, lorsqu'ils se sont mis à la suite de Jésus-Christ, étoient des hommes ignorans, foibles, timides, prêts à s'enfuir au moindre péril, il faut qu'ils se soient trouvés miraculeusement changés, & que le Saint-Esprit soit descendu sur eux, comme Jésus-Christ le leur avoit promis. Ainsi la fête de la *Pentecôte* est un monument perpétuel de la divinité de notre religion.

PENTHÈSE. *Voyez* PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

PÉPUZIENS. *Voyez* MONTANISTES.

PÈRE. Dans l'Ecriture-Sainte, & dans le langage de tous les anciens peuples, ce nom ne désigne pas seulement celui dont on a reçu la vie, il signifie encore *Maître*, *Seigneur*, *Docteur*, *Protecteur*, *Bienfaiteur*; quelquefois il marque l'aïeul, le bisaïeul, la tige d'une famille, quelque éloignée qu'elle soit; ainsi Abraham est appellé le *Père* de plusieurs nations, d'autres fois il signifie exemple & modèle; dans ce sens Abraham est le *Père* des croyans. On a donné ce nom aux Rois, aux Magistrats, aux Supérieurs; il signifie aussi les vieillards, *scribo vobis Patres*, *I. Joan.* c. 2, ℣. 13. Il dénote aussi l'auteur, l'inventeur de quelque chose; ainsi Jubal est nommé le *Père* des joueurs d'instrumens, & Satan est appellé le *Père* du mensonge.

L'énergie de ce terme est une conséquence évidente des anciennes mœurs. Dans les premiers âges du monde, lorsqu'il n'y avoit point encore d'autre société que celle des familles, un *père* étoit souverain chez lui, seul maître de ses enfans & de ses domestiques; son autorité n'étoit bornée par aucune loi civile, mais elle l'étoit par la loi naturelle dont Dieu est l'auteur, par les sentimens de tendresse que la nature inspire au *père* pour ses enfans, & par l'intérêt qu'il avoit de les conserver, dans l'espérance des services qu'il en tireroit dans la suite, & de la reconnoissance qu'il éprouveroit de leur part.

Ainsi le nom de *Père* donné à Dieu emporte non-seulement la notion de créateur, d'auteur de la vie, de souverain Maître des hommes, mais encore l'idée de bienfaiteur, de protecteur attentif à leurs besoins & occupé à y pourvoir. Il inspire tout-à-la fois la soumission, l'obéissance, la reconnoissance, la confiance & l'amour, par conséquent le culte le plus pur; c'est pour cela que Jésus-Christ nous a commandé d'appeller Dieu *notre Père*. Chez les Païens, qui avoient multiplié les Dieux, ce nom étoit dégradé, la pluralité causoit dans la religion le même désordre qui auroit règné dans une famille, si au lieu d'un seul Maître il y en avoit eu plusieurs.

Comme les Docteurs Juifs s'attribuoient par orgueil le nom de *Père*, Jésus-Christ dit à ses Disciples: » N'appellez personne sur la terre votre » *Père*, vous n'en avez qu'un qui est dans le ciel «, *Matt.* c. 23, ℣. 9. Cela n'a pas empêché les fidèles de donner par respect le nom de *Père* à leurs Pasteurs; autrefois les Evêques n'avoient point d'autre titre d'honneur que celui de *Révérend Père en Dieu*.

De nos jours les incrédules se sont appliqués à dégrader & à sapper par le fondement le pouvoir paternel; ils ont soutenu que les droits d'un *père* ne viennent point de la nature, mais d'une espèce de contrat, qu'ils ne durent qu'autant que les enfans en ont besoin, que ceux-ci en sont affranchis dès qu'ils sont capables de se conduire, &c. Nous avons réfuté cette morale absurde & meurtrière au mot AUTORITÉ CONJUGALE & PATERNELLE.

PÈRE ÉTERNEL, DIEU LE PÈRE. *Voyez* TRINITÉ.

PÈRES DE L'ÉGLISE. On nomme ainsi les Auteurs Chrétiens, soit Grecs, soit Latins, qui ont traité des matières de religion pendant les six premiers siècles de l'Eglise; ceux qui ont vécu depuis

le septième sont simplement nommés *Ecrivains Ecclésiastiques.*

C'est une grande question entre les Catholiques & les Protestans de savoir quelle déférence l'on doit avoir pour le sentiment des *Pères de l'Eglise.* Comme, suivant la croyance des premiers, Dieu n'a pas voulu que la vraie doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres nous fût transmise par l'Ecriture seule sans le secours de la tradition, ils ont le plus grand respect pour les Docteurs qui, de siècle en siècle, ont été chargés d'enseigner cette doctrine aux fidèles, ils les regardent comme des témoins non-suspects de ce qui a toujours été cru & professé dans l'Eglise de Jésus-Christ. Les Protestans, au contraire, qui soutiennent qu'en matière de foi nous ne devons point avoir d'autre guide que le texte des livres saints, se sont trouvés intéressés à décréditer, autant qu'ils l'ont pu, les dépositaires de la tradition; aussi n'ont-ils rien omis pour déprimer & pour noircir les *Pères de l'Eglise*, ils en ont censuré les talens, la conduite, la doctrine, soit en fait de dogme, soit en fait de morale. A commencer par les Centuriateurs de Magdebourg, leurs plus célèbres Ecrivains, Scultet, Daillé, le Clerc, Basnage, Beausobre, Mosheim, Brucker, Witby, &c., se sont donné carrière sur ce sujet, & ont dévoilé toute leur malignité; & ils ont eu la satisfaction de voir tous leurs reproches fidèlement répétés par les incrédules.

Avant d'entrer dans aucun détail, il est essentiel d'exposer en quoi consiste l'autorité que nous attribuons aux *Pères de l'Eglise;* cela est d'autant plus nécessaire, que jamais nos adversaires n'ont voulu le concevoir, & qu'ils s'obstinent toujours à défigurer notre croyance sur ce point.

En matière de dogme ou de morale le sentiment de quelques *Pères* en petit nombre, ne fait pas règle, on n'est pas obligé de le suivre, & jamais aucun Catholique ne s'y est astreint. Mais lorsque ce sentiment est unanime, ou du moins soutenu par le très-grand nombre des *Pères*, non-seulement pendant un tems, mais pendant plusieurs siècles, non-seulement dans une contrée de la Chrétienté, mais dans les Eglises les plus éloignées les unes des autres, alors ce sentiment fait tradition, il est censé la croyance commune de l'Eglise universelle, par conséquent dogme de foi. Ainsi l'a entendu le Concile de Trente, lorsqu'il a défendu de donner à l'Ecriture-Sainte un sens contraire au *sentiment unanime des Pères*, sess. 4. L'an 691, le Concile *in Trullo* avoit déja porté le même décret. C'est la règle que prescrivoit au cinquieme siècle Vincent de Lerins, lorsqu'il donnoit pour tradition ce qui a été cru partout, toujours, & par tous les fidèles, *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*, Commonit. c. 2. Avant lui, S. Augustin regardoit comme irréfragable le sentiment unanime des Docteurs de l'Eglise, *Op. imperf. contrà Julian.*, l. 4, n. 112. C'est le sentiment sur lequel Tertullien, au troisième siècle, établissoit la prescription contre les hérétiques; il ne faisoit que suivre ce qu'avoit enseigné au second siècle Saint Irénée touchant la nécessité de suivre la tradition, *adv. Hær.* l. 3, c. 3, n. 1, &c. Et l'on peut déja montrer le germe de cette croyance dans les exhortations que S. Ignace faisoit aux fidèles dans toutes ses lettres d'être dociles, obéissans à leurs Pasteurs. *Voyez* TRADITION.

En effet, le très-grand nombre des Docteurs de l'Eglise ont été des Evêques, ou des Prêtres qu'ils avoient chargés d'enseigner, c'est par leur organe que les fidèles, dans tous les lieux, ont reçu la doctrine chrétienne & l'intelligence des saintes Ecritures; il est donc impossible que la doctrine des Pasteurs n'ait pas été celle des Eglises auxquelles ils présidoient. Puisque, dès l'origine, l'on a cru qu'il n'étoit permis à personne de suivre ni d'enseigner un dogme nouveau, particulier, différent de la croyance commune, s'est-il pu faire que les Docteurs qui enseignoient en Egypte & dans la Palestine, dans l'Asie mineure & dans la Grèce, en Italie & sur les côtes de l'Afrique, en Espagne & dans les Gaules, aient professé, comme de concert & par un complot, une foi contraire à la vraie doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres, soit écrite, soit transmise de vive voix? Les Protestans le prétendent; mais l'absurdité de cette supposition est palpable.

Ils ne cessent de nous répéter qu'en nous fiant aux *Pères* ou aux Docteurs de l'Eglise, lorsqu'ils professent la même doctrine, nous nous reposons sur la parole des hommes, sur une autorité humaine, sur le jugement humain, que c'est une foi purement humaine, &c.; ce reproche est évidemment faux, puisque les *Pères* eux-mêmes ont fait profession de ne pas suivre leurs propres lumières, ni leur propre jugement, mais l'enseignement de Jésus-Christ & des Apôtres, transmis successivement de siècle en siècle par la tradition, ou par l'enseignement commun, constant & uniforme des Eglises chrétiennes & de leurs Pasteurs. Chez les Protestans, comme chez nous, le très-grand nombre des simples fidèles est incapable de lire & d'entendre l'Ecriture-Sainte; mais ils disent que chez eux la foi du peuple est divine, parce que leurs Pasteurs fondent leurs leçons uniquement sur l'Ecriture-Sainte; ils confondent ainsi la parole de leurs Pasteurs avec cette Ecriture même. Ensuite, par une contradiction révoltante, ils nient que les simples Fidèles Catholiques aient une foi divine, quoiqu'elle soit fondée sur la mission divine de leurs Pasteurs, sur la conformité de leur croyance avec celle de l'Eglise universelle, sur l'impossibilité qu'il y a toujours eu de changer dans cette Eglise la doctrine que les Apôtres avoient prêchée.

En un mot les *Pères* ont toujours cru & protesté qu'il ne leur étoit pas permis de rien changer à la doctrine établie par les Apôtres, soit écrite,

soit non écrite, mais toujours conservée & transmise par tradition dans l'Eglise, que tout sentiment nouveau, particulier, inoui dans les tems précédens, ne pouvoit tenir à la foi chrétienne, étoit erroné ou suspect; donc il est impossible qu'un grand nombre de ces *Pères* aient introduit, de concert ou par hasard, un sentiment de cette espèce, se soient accordés en différens lieux, & en différens tems, à enseigner une erreur.

Ils l'ont fait, disent les Protestans; donc ils ont pu le faire. Pour le prouver, ces grands critiques ont fouillé dans tous les écrits des *Pères*, ils ont rassemblé tous les termes, toutes les expressions qui leur ont paru susceptibles d'un sens erroné, tout ce qui a pu échapper à ces saints Docteurs dans une instruction faite sur le champ, ou dans la chaleur de la dispute, toutes les conséquences que l'on en peut tirer bien ou mal; souvent ces censeurs téméraires ne se sont pas fait scrupule d'altérer ou de tronquer les passages : ensuite ils ont conclu victorieusement que les *Pères* en général ont été mauvais Théologiens, mauvais Moralistes, mauvais raisonneurs; que leurs ouvrages sont remplis d'erreurs, que leur sentiment ne mérite aucune attention.

L'injustice de ce procédé saute aux yeux. 1°. Ce n'étoit pas assez de faire voir que tel *Père de l'Eglise* a enseigné une opinion fausse, qu'un autre *Père* en a soutenu une autre qui n'est pas plus vraie, qu'aucun des *Pères* n'est absolument sans tache & sans défaut; l'essentiel étoit de prouver qu'un grand nombre de ces Docteurs se sont accordés à établir la même erreur, soit en même tems & au même lieu, soit en divers tems & en différens lieux; qu'ils l'ont soutenue dogmatiquement comme une vérité de foi, qu'ils l'ont ainsi introduite dans la croyance commune de l'Eglise. Car enfin si deux ou trois *Pères* seulement ont pensé de même, s'ils n'ont proposé leur avis que comme une simple opinion que l'on pouvoit embrasser ou rejetter sans conséquence, si leur sentiment n'a pas été communément suivi, qu'importe leur mépriſe, quel avantage en peut-on tirer?

2°. En maltraitant ainsi les *Pères de l'Eglise*, les Protestans ont appris aux incrédules à ne pas ménager davantage les Ecrivains sacrés, il a fallu que ces censeurs injustes répondissent à leurs propres argumens tournés par les incrédules contre les auteurs inspirés. C'est ainsi que leur critique téméraire a servi la religion. Ils ont fait plus. La plupart se sont attachés à justifier non-seulement les anciens Philosophes, mais encore les hérétiques, de toutes les erreurs qui leur ont été imputées; par des interprétations favorables ils ont tout pallié & tout excusé, leur charité ingénieuse a brillé sur-tout à l'égard des Fondateurs de la réforme, elle a trouvé le secret de changer leurs vices en vertus; & ils s'élevent contre les Théologiens Catholiques, lorsque ceux-ci usent de la moindre indulgence envers les *Pères*; ces derniers sont-ils donc des personnages moins respectables que les hérétiques?

Mosheim, en particulier, a donné un exemple frappant de cette conduite inconséquente. Dans ses notes sur le *système intellectuel de Cudworth*, c. 4, §. 36, t. 1, p. 856, il s'est proposé de justifier Platon d'une erreur grossière qui lui a été attribuée par des *Pères de l'Eglise*, & par un grand nombre de critiques modernes. Il ne peut se persuader, dit il, qu'un aussi beau génie que Platon ait donné dans une pareille absurdité; il veut que pour prendre le sens d'un Auteur, on ne se fie point à ses Commentateurs, mais que l'on consulte ses propres écrits, & que l'on envisage la totalité de sa doctrine, que l'on examine avec attention la question qu'il traite, que l'on ne prenne point à la lettre des expressions qui sont souvent figurées & métaphoriques, &c. Nous applaudissons volontiers à la sagesse de ces précautions, mais nous demandons pourquoi l'Auteur n'en observe aucune à l'égard des *Pères de l'Eglise?*

3°. Après avoir bien déclamé contre les *Pères*, la honte, ou un reste de sincérité, a cependant arraché aux Protestans des aveux remarquables; ils ont dit que malgré tous les défauts que l'on peut reprocher aux *Pères*, ce sont cependant des Ecrivains très-estimables à cause de leurs talens, de leurs vertus & des services qu'ils ont rendus au Christianisme. Si cet hommage n'est pas sincère, c'est un trait d'hyprocrisie détestable; s'il l'est, c'est une rétractation formelle & une réfutation des reproches que l'on a faits aux Docteurs de l'Eglise. Car, enfin, en quoi consisteroient leurs talens, s'il étoit vrai qu'ils ont manqué de critique, de justesse, de force dans le raisonnement, & des connoissances nécessaires pour réfuter solidement les Juifs, les Païens & les Hérétiques? Où seroient leurs vertus, s'ils avoient usé de supercheries, de mensonges, de fraudes pieuses, s'ils avoient agi par un faux zèle contre les mécréans, s'ils avoient scandalisé l'Eglise par leur ambition, par leurs jalousies mutuelles, & par leurs disputes? Quels services auroient-ils rendus à la religion, s'ils avoient mal expliqué l'Ecriture-Sainte, mal développé la doctrine chrétienne, mal enseigné la morale; s'ils avoient contribué à introduire dans le Christianisme toutes les superstitions des Juifs & des Païens? Tels sont les reproches des Protestans contre les *Pères*; est-ce par quelques protestations vagues de respect que l'on peut en diminuer l'atrocité?

Mais on a droit d'exiger de nous des preuves de la conduite que nous reprochons à nos adversaires; il faut en donner. Plus leur haine & leur malignité contre les *Pères* sont excessives & injustes, plus nous devons nous attacher à justifier ces saints personnages, qui sont nos Maîtres dans la foi.

Mosheim, dans son *Histoire Ecclésiastique*,

commence son Introduction par déplorer les maux qu'ont faits à l'Eglise l'ignorance, la fainéantise, le luxe, l'ambition, le faux zèle, les animosités & les disputes de ses Chefs & de ses Docteurs. Souvent, dit-il, ils ont interprêté les vérités & les préceptes de la religion d'une manière conforme à leurs systêmes particuliers & à leurs intérêts personnels. Ils ont empiété sur les droits du peuple, ils se sont arrogé une autorité absolue dans le gouvernement de l'Eglise. Ce ne sont pas là de légers reproches.

En faisant l'histoire du premier siècle, il sappe l'autorité des *Pères* Apostoliques par les doutes qu'il répand sur l'authenticité & l'intégrité de leurs ouvrages; il regarde comme supposée la seconde lettre de S. Clément, & la première comme corrompue. Au sujet des sept épîtres de S. Ignace, il doute de la vérité de celle qui est écrite à S. Polycarpe, & il prétend que la contestation touchant les six autres n'est pas encore terminée; elle ne le sera jamais pour ceux qui ont intérêt de la prolonger. Il n'oseroit décider si la lettre de S. Polycarpe aux Philippiens est véritable, il juge que celle de S. Barnabé est l'ouvrage d'un Juif ignorant & superstitieux, & que le Pasteur d'Hermas est la production d'un visionnaire. Cela prouve, dit-il, que le Christianisme ne doit pas ses progrès aux talens de ceux qui l'ont prêché, puisqu'ils n'étoient ni savans, ni éloquens. Nous verrons ci-après si cette réflexion est capable de faire beaucoup d'honneur au Christianisme. En parlant du livre impie de Toland, intitulé *Amyntor*, Mosheim avoit relevé la témérité avec laquelle cet Auteur suspectoit l'authenticité des écrits dont nous parlons; il auroit été à propos de s'en souvenir, & de ne pas tomber dans le même défaut après l'avoir blâmé. *Vie de Toland*, §. 18, p. 94. En traitant de chacun des *Pères* Apostoliques en particulier, nous répondons à ce que l'on objecte, soit contre leur personne, soit contre leurs écrits. Le Clerc en a jugé plus favorablement.

Au second siècle, Mosheim soutient que les *Pères* ne furent ni de savans, ni de judicieux Interprêtes de l'Ecriture-Sainte, qu'ils négligèrent le sens littéral pour de frivoles allégories, qu'ils firent souvent violence aux expressions pour appuyer leurs systêmes philosophiques. Ils n'ont point traité, dit-il, la doctrine chrétienne avec assez d'exactitude, pour que l'on puisse savoir ce qu'ils en pensoient. Ils ont mal réfuté les Juifs, parce qu'ils ignoroient leur langue & leur histoire, & qu'ils écrivoient avec une légèreté & une négligence que l'on ne peut pas excuser. Ils ont mieux réussi à combattre les erreurs des Païens, qu'à développer la nature & le génie du Christianisme. La plupart ont manqué de pénétration, d'érudition, d'ordre, de justesse & de force; ils emploient souvent des argumens futiles, plus propres à éblouir l'imagination, qu'à convaincre l'esprit, *Hist. Eccléf.* 2e siècle, 2e partie, c. 3. Cependant Mosheim, dans le chapitre précédent, a donné de grands éloges aux ouvrages de S. Justin, de S. Irénée d'Athénagore, de S. Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie; il a loué leur piété, leur génie, leur érudition, leurs vastes connoissances: ou ces éloges sont un langage hypocrite, ou le jugement général qu'il en a porté est faux.

Ce même Critique n'ose pas condamner le jugement désavantageux que Barbeyrac a porté de la morale des *Pères* de ce siècle; il avoue que ces Docteurs Chrétiens sont remplis de préceptes trop austères, de maximes stoïques, de notions vagues, de décisions fausses. Ils ont altéré, dit-il, la simplicité de la morale évangélique, en distinguant les conseils d'avec les préceptes, & en supposant qu'il y a des Chrétiens qui doivent être plus parfaits que les autres. D'où il s'ensuit que Barbeyrac n'a pas eu tort de peindre ces *Pères* comme de mauvais Moralistes. Nous avons soin de les venger de ces reproches.

Au troisième siècle Mosheim a vu le mal encore plus grand. Les Docteurs Chrétiens, dit-il, élevés dans les écoles des Rhéteurs & des Sophistes, employèrent l'art des subterfuges & de la dissimulation pour vaincre leurs adversaires, & ils appellèrent cette méthode *économique*; ils crurent, comme les Platoniciens, qu'il étoit permis d'employer le mensonge pour défendre la vérité. Mosheim a insisté principalement sur ce reproche dans sa Dissertation *de turbatâ per recentiores Platonicos Ecclesiâ*. Il auroit fallu l'appuyer par des preuves démonstratives; ce Critique n'en allègue point d'autre que les argumens d'Origène contre Celse, & la méthode de prescription employée par Tertullien contre les hérétiques. D'autres ont allégué la multitude des livres apocryphes supposés dans ce siècle & dans le précédent, comme s'il étoit certain que les *Pères* ont eu quelque part à toutes ces impostures.

Etoit-ce donc assez de ces soupçons pour prouver une accusation aussi grave? Quand il seroit vrai que les argumens d'Origène contre Celse sont faux, si ce *Père* les a cru solides; quand il seroit démontré que la méthode de prescription ne vaut rien, si Tertullien l'a jugée bonne & légitime, à quel titre peut-on taxer ces deux Docteurs de dissimulation, de fraude, de défaut de sincérité? Si une erreur, en fait de raisonnement, est une preuve de mauvaise foi, Mosheim lui-même en demeure ici pleinement convaincu. Nous avons justifié ailleurs les *Pères* sur tous ces chefs. *Voyez* ÉCONOMIE, FRAUDE PIEUSE, PLATONISME, PRESCRIPTION, &c.

Notre censeur reproche aux *Pères* du quatrième siècle d'avoir expliqué & défendu les dogmes fondamentaux de la doctrine chrétienne avec une profonde ignorance & avec la plus grande confusion d'idées; il dit que les partisans du Concile de

de Nicée & de la consubstantialité du Verbe, sembloient admettre trois Dieux; il en avoit parlé avec plus de modération dans ses notes sur Cudworth, tome 1, p. 920. Il prétend que, pendant ce siècle, la superstition & les abus dans le culte furent poussés aux derniers excès, que le mal ne fit qu'empirer dans les siècles suivans; c'est aux *Pères de l'Eglise* qu'il en attribue la faute, parce que loin de s'opposer à ce désordre, ils l'ont autorisé & fomenté par intérêt personnel. Sous chaque siècle il répète à peu près les mêmes invectives; toute son histoire est, à proprement parler, un libelle diffamatoire destiné à noircir les Docteurs & les Pasteurs de l'Eglise. Barbeyrac, dans son Traité de la Morale des *Pères*, n'a pas eu un autre dessein, non plus que le Clerc dans son *Hist. Eccléf.* & dans ses autres Ouvrages. Brucker, dans son *Histoire critique de la Philosophie*, affecte par tout d'encenser & de copier Mosheim; ainsi passent de main en main les reproches que Daillé a faits aux *Pères*, dans son Traité *de vero usu Patrum*: mais cette tradition scandaleuse ne fait pas beaucoup d'honneur aux Protestans.

1°. Si les Docteurs de l'Eglise avoient été tels qu'on les représente dans les différens siècles, il faudroit convenir que Jésus-Christ a fort mal exécuté la promesse qu'il avoit faite à ceux qu'il envoyoit prêcher l'Evangile, d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, de leur envoyer l'esprit de vérité, afin qu'il demeurât toujours avec eux; *Matt.* c. 28, ℣. 20; *Joan.* c. 14, ℣. 16; puisqu'il a permis qu'immédiatement après la mort des Apôtres, l'Eglise ne fût plus enseignée que par des hommes, les uns sans talens, les autres sans probité, & absolument déchus d'esprit Apostolique. Si nous écoutons S. Paul, c'est Dieu qui a donné des Apôtres, des Prophètes, des Evangélistes, des Pasteurs & des Docteurs, pour perfectionner les Saints, pour édifier le corps de Jésus-Christ, pour établir l'unité de la foi, &c. *Ephes.* c. 4, ℣. 11. Si nous en croyons les Protestans, les Apôtres, les Prophètes, les Evangélistes ont été à la vérité suscités de Dieu pour cette fin; quant aux Pasteurs & aux Docteurs qui leur ont succédé, loin d'édifier, ils n'ont fait que détruire; au lieu d'établir l'unité de la foi, ils ont divisé les esprits par des disputes philosophiques; au lieu de perfectionner l'ouvrage commencé par les Apôtres, ils l'ont dégradé & dénaturé; & Dieu a trouvé bon d'attendre quinze cents ans avant d'y apporter du remède. Nos adversaires voudront bien nous dispenser de digérer de pareilles impiétés; les Déistes & les Athées n'ont rien dit de plus injurieux contre le Christianisme.

2°. Ils disent que puisque les Apôtres mêmes n'ont pas été exempts de préjugés, d'erreurs, de foiblesses, il n'est pas étonnant que leurs disciples les plus zélés en aient été aussi susceptibles; Barbeyrac, *Traité de la Morale des* Pères, c. 8, §. 39, p. 125, *Encyclop.* art. *Pères de l'Eglise*; conséquemment les incrédules n'ont pas manqué de faire contre les Apôtres les mêmes reproches que les protestans font contre les *Pères*. Mais nous demandons de quel front l'on ose attribuer des *erreurs & des foiblesses* aux Apôtres, quand on fait profession de croire qu'ils avoient reçu le S. Esprit, & que, suivant la promesse du Sauveur, cet Esprit divin devoit leur enseigner *toute vérité?* Joan. c. 16, ℣. 13, & les revêtir d'une *force divine*, Luc, c. 24, ℣. 49; act. c. 1, ℣. 8.

3°. Il a fallu être possédé d'un esprit de vertige pour supposer, d'un côté, que les *Pères* Apostoliques n'ont été ni savans, ni éloquens, ni critiques éclairés, ni précautionnés contre la fraude; que c'étoient des hommes simples, crédules, ignorans, & quelquefois visionnaires; de l'autre, que ce sont eux qui ont fait la distinction des écrits authentiques & vraiment apostoliques, d'avec les livres forgés & apocryphes; Mosheim, *Hist. Eccles. premier siècle*, 2 part. c. 2, § 17. Voilà en vérité, diront les Déistes, d'excellens juges pour faire un pareil discernement; c'est une foi bien éclairée & bien sage que celle qui est dirigée par de tels arbitres. Croirons-nous ces Docteurs incapables de fraude, pendant que leurs successeurs immédiats ne se sont fait aucun scrupule de forger des livres, &c.? Mais les Protestans semblent ne compter pour rien l'avantage qu'ils donnent aux ennemis du Christianisme, pourvu qu'ils puissent exhaler leur bile contre les *Pères*.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Mosheim a condamné lui-même cette méthode de laquelle il s'est constamment servi. Il observe que si l'on récuse absolument le témoignage des *Pères*, il ne restera plus rien de certain dans l'Histoire de l'Eglise; il blâme la témérité de ceux qui, pour se débarrasser de ce témoignage, s'attachent à le décréditer, en alléguant l'ignorance, les erreurs, la mauvaise foi des *Pères*, &c. Tel est cependant le crime dont lui & ses pareils sont coupables. V. *Vindiciæ antiquæ Christianorum disciplinæ adv. Tolandi Nazarenum*, sect. 1, c. 5, §. 3 & 4, pag. 92 & suiv.

4°. Les trois principales sectes Protestantes s'accordent très-mal sur ce point. Comme les Anglicans se sont moins éloignés que les autres de la croyance Catholique, ils ont aussi conservé plus de respect pour les témoins de la tradition; Cave, Grabe, Réeves, Blacwal, Péarson, Béveridge, & d'autres Savans Anglois ont justifié les *Pères* contre les reproches de Daillé & de ses copistes; ils ont soutenu contre les Sociniens que l'on doit entendre l'Ecriture-Sainte conformément aux explications des anciens Docteurs de l'Eglise; ils ont travaillé avec succès à rassembler, à éclaircir plusieurs monumens, & à les défendre contre les attaques d'une critique trop hardie. Les Luthériens ont été moins équitables, parce

qu'ils se sont écartés davantage de la Doctrine de l'Eglise ancienne ; plusieurs d'entre eux n'ont pas hésité d'imiter l'emportement des Calvinistes. Quant à ces derniers, ils n'ont point gardé de mesures ; plus ils penchent au Socianisme, plus ils témoignent de prévention & de haine contre les *Pères ;* & pour comble d'hypocrisie, ils protestent que c'est la pure vérité qui les force à penser ainsi. Le même personnage pour lequel les uns témoignent beaucoup d'estime, est traité par les autres avec le dernier mépris : souvent un critique Protestant en dit du bien ou du mal, suivant qu'il le trouve plus favorable ou plus opposé à son opinion.

Le traducteur de Mosheim avoue que l'autorité des *Pères* diminue de jour en jour chez les Protestans, *Hist. Eccles.* tome 1, p. 5, note. Nous n'en sommes pas surpris, nous y voyons diminuer la foi en même proportion, & le Protestantisme se rapprocher de jour en jour du Déisme ; cette progression étoit inévitable. Ce même Ecrivain convient que le livre composé par un Calviniste Anglois, nommé Whitby, contre l'autorité des *Pères*, ne peut manquer de produire un très-mauvais effet, & de prévenir les jeunes étudians contre ce qu'il y a de bon dans les écrits de ces Anciens, *Hist. Eccles.* tome 5, pag. 368. Ce qu'il en dit lui-même dans ses notes fera-t-il moins de mal ?

5°. Il n'est pas possible de méconnoître la passion qui fait parler nos adversaires, quand on considère les contradictions & la bizarrerie des reproches qu'ils font aux *Pères de l'Eglise.* Ils se plaignent de ce que ceux du premier siècle n'étoient ni savans ni éloquens, de ce que ceux du second n'étoient pas instruits de la Philosophie des Orientaux ; ils blâment dans ceux du troisième, la connoissance qu'ils avoient de la Philosophie & l'usage qu'ils en ont fait ; ils disent que l'éloquence des *Pères* en général est trop enflée, remplie de figures & d'hyperboles. Ils les accusent d'avoir souvent mal raisonné, de n'avoir pas vu les conséquences de ce qu'ils enseignoient ; cependant ils supposent que les *Pères* ont été bons raisonneurs, puisqu'ils leur attribuent par voie de conséquence toutes les erreurs possibles ; ensuite ils se fâchent de ce que les *Pères* en ont ainsi agi à l'égard des Hérétiques. Il ne faut pas, disent-ils, attribuer les actions des hommes à des principes qu'ils n'ont jamais avoués, ni à de mauvais motifs, lorsqu'ils ont pu en avoir de louables ; & continuellement ils se rendent coupables de cette injustice envers les *Pères.* Ils se plaignent de ce que ceux-ci manquent de méthode, & de ce que les Scholastiques en ont trop, &c.

Les Calvinistes sur-tout ont poussé l'inconséquence jusqu'au ridicule. Ils ont peint S. Jérôme en particulier, comme un imposteur de profession, qui ne se faisoit aucun scrupule de mentir & d'affirmer le contraire de ce qu'il pensoit ; & parce qu'il a dit dans un endroit, qu'au commencement de l'Eglise les Evêques ne se croyoient pas supérieurs aux Prêtres, ces mêmes Calvinistes ont triomphé ; ils ont cité ce passage comme une autorité irréfragable, qui doit prévaloir à tous les monumens de l'Histoire Ecclésiastique. Ils nous reprochent un aveugle prévention en faveur des *Pères*, une obstination marquée à les justifier contre toute apparence de vérité. De notre côté, nous leur reprochons une aveugle prévention contre ces Ecrivains respectables, & un entêtement malicieux à interpréter dans le plus mauvais sens ce qu'ils ont dit. Ils travaillent ainsi à confirmer les erreurs, en leur cherchant des garans & des complices ; au lieu que nous tâchons d'établir des vérités, en faisant voir qu'elles ne sont point contraires au sentiment des Docteurs de l'Eglise ; lequel de ces deux procédés est le plus louable ?

6°. Enfin les plus opiniâtres ont été forcés de se dédire & de se rétracter. Daillé, à la fin de son livre, *de Vero usu Patrum*, l. 2, c. 6, semble avoir voulu faire aux *Pères* la réparation des outrages dont il les avoit chargés.

« Leurs écrits, dit-il, renferment des leçons » de morale & de vertu capables de produire » les plus grands effets, plusieurs choses qui » servent à confirmer les fondemens du Christianisme, plusieurs observations très-utiles » pour entendre l'Ecriture-Sainte & les Mystères » qu'elle contient ; leur autorité sert beaucoup » à prouver la vérité de la Religion Chrétienne. » N'est-ce pas un phénomène admirable que tant » de grands hommes doués de tous les talens & » de toute la capacité possibles, nés en différens » temps & en divers climats, pendant quinze » cents ans, avec des inclinations, des mœurs, des » idées si différentes, se soient néanmoins » accordés à croire les preuves du Christianisme, » à rendre leurs adorations à Jésus-Christ, à » prêcher les mêmes vertus, à espérer la même » récompense, à recevoir les mêmes Evangiles, » à y découvrir les mêmes Mystères ?.... Il n'est » pas vraisemblable que tant d'hommes célèbres » par la beauté de leur génie, par l'étendue & » la pénétration de leurs lumières, dont le » mérite est prouvé par leurs Ouvrages, aient » été assez imbécilles pour fonder leur foi & » leurs espérances sur la Doctrine de Jésus-Christ, » pour lui sacrifier leurs intérêts, leur repos & » leur vie, sans en avoir évidemment senti le » pouvoir divin. Préférerons-nous au suffrage » unanime de ces grands hommes les préven- » tions & les clameurs d'une poignée d'incrédules » & d'Athées, qui calomnient l'Evangile sans » l'entendre, qui blasphêment ce qu'ils ignorent, » & qui se rendent encore plus suspects par le » déréglement de leurs mœurs que par les bornes » étroites de leurs connoissances » ?

Ces réflexions sont très-sages, mais de quel front peut-on les adresser aux incrédules, quand on a fait tout ce que l'on a pu pour leur inspirer de la prévention contre les *Pères* ?

Le Clerc, dans son *Art critique*, tom. 3, lettre 4, fait un grand éloge du livre de Daillé, il blâme la réfutation qu'un Anglois en avoit faite ; celle de Guillaume Réeves n'avoit pas encore paru ; toute cette lettre est un mélange de bien & de mal, de blâme & de louanges données aux *Pères de l'Eglise*, duquel on ne sait quel résultat on doit tirer.

Mais dans son *Hist. Eccles.* an. 101, §. 1 & suiv. il a exhalé toute sa bile contre les *Pères* du second siècle. « Ils étoient incapables, dit-il, de bien » entendre l'Ecriture-Sainte, faute de savoir » l'hébreu ; c'est pour cela qu'ils s'étoient persuadés » faussement que la version des septante étoit » inspirée. Ils étoient excessivement crédules à » l'égard de plusieurs traditions prétendues apos- » toliques ; c'étoient de mauvais raisonneurs, igno- » rans dans l'art de la critique, entêtés de Pla- » tonisme, & qui cherchoient à se rapprocher des » Païens ». On doit donc regarder comme un miracle de la Providence la conservation du Christianisme entre les mains de Docteurs si capables de le corrompre. Aux mots *Hébreu*, *Septante*, *Tradition*, *Platonisme*, &c. Nous réfutons tous ces reproches téméraires, dictés par le seul intérêt de système, & désavoués par les Protestans les plus sensés.

Beausobre, encore moins équitable, semble n'avoir écrit son *Histoire du Manichéisme* que pour justifier tous les anciens Hérétiques aux dépens des *Pères de l'Eglise* ; il excuse tout dans les premiers, tout lui paroît suspect & répréhensible dans les seconds ; il ne veut pas que, par voie de conséquence, on impute aux Hérétiques des erreurs qu'ils n'ont pas formellement avouées, & lui-même n'emploie point d'autre moyen pour taxer d'erreur les *Pères*. Il soutient qu'en rapportant les opinions des Hérétiques, ils ont fait des relations visiblement fausses & pleines d'exagérations ; qu'ils ont mal raisonné, qu'ils ont cru aveuglément tous les faits qui pouvoient déshonorer leurs adversaires, & qu'ils ont eu la passion de rendre leurs personnes odieuses. Il reproche aux Catholiques d'abuser du nom & du témoignage des Anciens, pour défendre des opinions fausses & des pratiques superstitieuses ; c'est ce qu'il appelle *le Sophisme de l'autorité*, par lequel on prétend, dit-il, enchaîner ce qu'il y a de plus libre en nous, qui est la raison & la foi. *Hist. du Manich.* préf. p. 22 ; Mosheim, *Instit. Hist. Christ. Sæc.* 1, 2 part. c. 5, §. 2, fait les mêmes reproches aux *Pères* touchant les hérésies, & emploie toute son érudition pour les appuyer.

Pour nous, qui pensons que la raison embrasse nécessairement ce qui lui paroît vrai, & que Dieu nous ordonne de croire tout ce qu'il a révélé, nous ne concevons point en quel sens la raison & la foi sont ce qu'il y a de plus libre en nous ; mais il s'agit de justifier les *Pères*.

Ceux-ci sans doute n'ont pas vécu familièrement avec tous les hérésiarques, ni avec les principaux Docteurs de chaque secte ; ils n'ont donc pu connoître les vrais sentimens de ces personnages que par leurs écrits, par le récit de leurs disciples, par la confession de ceux qui revenoient à l'Eglise par la renommée publique. Beausobre a-t-il eu de meilleurs mémoires que les contemporains, pour mieux savoir qu'eux ce que les Hérétiques ont pensé & enseigné, & pour convaincre les *Pères* de passion ou de crédulité ?

On nous dit que souvent les *Pères* ne s'accordent point en exposant la Doctrine d'une secte hérétique. Cela n'est pas fort étonnant ; il n'y en eut jamais aucune dont les divers Docteurs aient enseigné la même chose, ou aient conservé en entier la Doctrine du fondateur. Où en serions-nous, s'il nous falloit juger aujourd'hui de la Doctrine de Luther & de Calvin par celle de leurs sectateurs, ou ranger sous un seul système toutes les erreurs des Protestans ? Mosheim avoue qu'il n'y avoit rien de constant ni d'uniforme entre les différentes sectes de Gnostiques. *Hist. Christ. Sæc.* 2, §. 42. Vainement il prétend que les *Pères* n'ont pas bien compris le système de ces Hérétiques, parce qu'ils n'ont pas connu la Philosophie orientale dans laquelle ces sectaires avoient puisé leurs erreurs ; nous avons fait voir la témérité de ce reproche au mot *Gnostiques*.

Dès qu'il plaît à un critique de forger le système des Hérétiques à sa manière, il n'est pas étonnant que les *Pères* lui semblent avoir mal raisonné ; mais les *Pères* n'argumentoient pas contre les idées de nos dissertateurs modernes ; ils attaquoient les écrits qu'ils avoient sous les yeux, les adversaires auxquels ils parloient, les erreurs dont ils avoient la notion ; & nous convenons que les anciens Hérétiques n'ont pas toujours autant d'adresse que les modernes pour revêtir une erreur de toutes les apparences de la vérité.

Il est fort singulier que Beausobre prétende avoir mieux connu & mieux compris le système des Manichéens, être mieux informé de leurs mœurs & de leur conduite, que S. Augustin qui avoit vécu parmi eux, qui avoit été séduit par leurs sophismes, qui avoit consulté leurs plus habiles Docteurs, qui avoit été un des Apôtres de leur secte, & qui vint à bout de les confondre dans plusieurs conférences publiques. Il faut être étrangement prévenu pour faire plus de cas des raisonnemens & des conjectures d'un discoureur du dix-huitième siècle, que du témoignage formel d'un auteur contemporain, instruit dans la secte même qu'il réfute.

Il n'est pas croyable, dit Beausobre, que les Hérétiques aient été coupables de toutes les

absurdités & de toutes les abominations qu'on leur prête ; ce n'étoient que des bruits vagues & des accusations sans fondement ; cela n'étoit prouvé tout au plus que par le témoignage de quelques déserteurs de la secte ; or ceux-ci ne manquent jamais de calomnier le parti qu'ils ont abandonné.

Nous soutenons que ces accusations sont très-croyables ; les mêmes désordres dont les Hérétiques du douzième siècle & des deux suivans ont été atteints & pleinement convaincus, démontrent que ce qui est arrivé pour lors a pu arriver autrefois. S'il y a quelquefois des transfuges menteurs, il y en a aussi de véridiques. Lorsqu'il s'est agi de calomnier les Catholiques, Beausobre ni les autres Protestans n'ont pas été aussi scrupuleux, & n'ont pas pris autant de soin de vérifier les faits, que les *Pères* l'ont été à l'égard des anciens Hérétiques. Mosheim, quoiqu'assez enclin d'ailleurs à penser comme Beausobre, a cependant senti le foible & le ridicule des préventions de ce critique, & il nous paroît avoir eu en vue de le réfuter dans sa troisième Dissert. sur *l'Hist. Eccles.* §, 9, tome 1, p. 238. « J'ai » peine à pardonner, dit il, à ceux qui ne cessent » de nous étourdir par leurs clameurs contre les » *Pères*, qui les taxent d'ignorance, de malice, » d'intérêt, d'ambition & d'autres crimes, » comme si ces anciens n'avoient jamais été » de bonne foi, comme s'ils avoient tou- » jours parlé & agi par des motifs criminels, » sans honte & contre leur conscience, afin de » rendre les Hérétiques odieux. Que diroient » leurs accusateurs si on les traitoit ainsi » ? Voilà comme il s'est fait le procès à lui-même.

Ce n'est point nous qui faisons un sophisme en alléguant *l'autorité des Pères*, c'est Beausobre qui subtilise sur l'ambiguité de ce terme. Lorsqu'il s'agit de constater un fait ancien, par exemple de savoir ce qu'ont enseigné tels ou tels Hérétiques, ce n'est point un sophisme d'alléguer *l'autorité*, c'est-à-dire, le témoignage de ceux qui ont été à portée de s'en instruire, & qui avoient intérêt de s'en informer. Il n'est encore venu à l'esprit de personne d'appeler *sophisme d'autorité* la certitude morale fondée sur l'attestation de témoins compétens & en état de déposer d'un fait. Beausobre en impose quand il dit que nous croyons à la parole des *Pères*, parce que nous les regardons comme des Saints : c'est une fausseté ; nous n'y croyons que parce que nous savons d'ailleurs qu'ils étoient instruits, sensés & judicieux ; & nous le voyons par leurs écrits.

Quand il s'agit d'un dogme, c'est-à-dire, de savoir si tel dogme a été cru, professé & prêché dans l'Eglise en tel temps & en tel lieu, nous soutenons que le témoignage des *Pères* est une preuve irrécusable, puisque la plupart ont été chargés par état de prêcher & d'enseigner la Doctrine Chrétienne ; personne n'est plus capable qu'eux de nous apprendre quelle étoit cette doctrine dans le temps auquel ils ont vécu : sur ce point leur *autorité* se réduit encore au simple témoignage.

Lorsqu'un grand nombre de *Pères* placés en différens lieux & en différens temps s'accordent à enseigner le même dogme comme partie de la Doctrine Chrétienne, nous soutenons que ce dogme y appartient véritablement, & que ça été la croyance commune de l'Eglise ; parce que les *Pères*, dans tous les temps & dans tous les lieux, ont protesté qu'il ne leur étoit pas permis d'enseigner aucune chose contraire à cette croyance, ils ont même condamné comme Novateurs & comme Hérétiques tous ceux qui ont eu cette témérité. Nous persuadera-t-on que les *Pères* ont attaqué & altéré la doctrine commune de l'Eglise établie avant eux, sans le savoir & sans le vouloir, ou qu'ils ont commis ce crime de propos délibéré, en faisant profession de le condamner & de le détester ? Pour qu'ils en vinssent à bout, il auroit encore fallu que la société entière des fidèles se rendît leur complice. En suivant leur doctrine comme orthodoxe, nous ne déférons point à leur autorité personnelle, mais à l'autorité de l'Eglise. Or nous avons prouvé cette autorité contre les Protestans. *Voyez* Eglise, §. 5.

Si d'un côté Beausobre ne veut ajouter aucune foi au témoignage des *Pères*, de l'autre il jure sur la parole de tous les Ecrivains Orientaux, Arabes, Chaldéens, Syriens, Egyptiens, Juifs, Cabalistes, &c. ; tout mécréant quelconque lui paroît plus croyable que vingt *Pères de l'Eglise*.

Il croit avoir suffisamment disculpé une secte hérétique lorsqu'il peut faire voir que quelques-uns des *Pères* ont eu des opinions à peu près semblables ou qui entraînoient les mêmes inconvéniens ; il ferme les yeux sur deux différences essentielles. 1°. Ces *Pères* ne dogmatisoient pas, aucun n'a jamais prétendu ériger en dogme de foi son opinion particulière ; les hérétiques au contraire ont toujours soutenu que leur doctrine étoit la seule vraie, & quiconque n'a pas voulu s'y conformer n'a point été admis dans leur secte. 2°. Les *Pères* ont toujours été soumis à l'enseignement de l'Eglise, ils ont écouté sa voix comme celle de Jésus-Christ & des Apôtres ; les sectaires se sont crus plus éclairés que l'Eglise & ont voulu que leur autorité l'emportât sur la sienne.

Ces deux réflexions suffisent déja pour démontrer la fausseté des motifs par lesquels les Critiques Protestans veulent justifier leur conduite. Ils assurent qu'ils rapportent les erreurs des *Pères*, non pour les déprimer, mais pour faire voir que tous les hommes sont faillibles, qu'il faut avoir de l'indulgence pour tous ceux qui se trompent, qu'il ne faut pas juger les anciens hérétiques avec plus de rigueur que nous n'en avons pour les Docteurs de l'Eglise.

Où eſt donc la juſteſſe de cet odieux parallèle ? Quand il ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux que les *Pères* ont été coupables de toutes les erreurs dont ils ſont accuſés par les Proteſtans, il y auroit toujours de fortes raiſons pour les excuſer. 1°. Il ſeroit toujours évident qu'ils ſe ſont trompés de bonne foi, qu'ils ont cru ſuivre la doctrine enſeignée par les Apôtres, qu'ils n'ont eu aucun deſſein d'innover, de ſe faire un parti, d'élever autel contre autel. Les anciens hérétiques ont eu des motifs tous différens; pluſieurs ſe vantoient d'en ſavoir plus que les Apôtres, ils ſe donnoient le nom faſtueux de Gnoſtiques ou d'Illuminés; leur ambition étoit de devenir chefs de ſectes, & ils y ſont parvenus; ils ont diviſé l'Egliſe, ils lui ont débauché ſes enfans pour ſe les attacher, ils ne prétendoient pas à moins qu'à renverſer le Chriſtianiſme, en établiſſant une doctrine différente de celle de Jéſus-Chriſt. 2°. Les *Pères* étoient les Paſteurs légitimes, ils avoient reçu leur miſſion des Apôtres, ils avoient donc le droit d'enſeigner. Mais qui avoit donné ce droit à Cérinthe, à Valentin, à Cerdon, à Marcion &c. Ils n'étoient pas entrés dans le bercail de Jéſus-Chriſt par la porte, mais en perçant le mur; c'étoit donc des larrons & des voleurs; Joan. c. 10, ℣. 8. A quel titre ont-ils mérité de l'indulgence? 3°. Dans le ſecond & le troiſième ſiècles les Paſteurs n'avoient pas pu s'aſſembler aiſément pour confronter la doctrine des différentes Egliſes, pour voir ſi elle étoit uniforme, & ſi la tradition étoit la même par-tout; ils ſe ſont ſoumis à cette épreuve dès qu'ils l'ont pu. Jamais les hérétiques n'ont voulu ſubir ce joug, quoique condamnés par des Conciles généraux; ils ont perſiſté opiniâtrément dans leurs erreurs, ils ont affecté de les répandre avec encore plus d'éclat. C'eſt donc faire une injure ſanglante aux *Péres de l'Egliſe*, que de les mettre de pair avec des ſectaires.

Pour comble d'inconſéquence, Beauſobre qui a dit tant de mal des *Pères* dans ſon *Hiſtoire du Manichéiſme*, a trouvé bon, dans ſes *Remarques ſur le Nouveau Teſtament*, de recourir à eux pour découvrir la vraie ſignification d'une infinité de termes ou d'expreſſions du texte grec; pendant que les Proteſtans en général nous blâment, parce que nous faiſons de même.

Barbeyrac, dans ſon *Traité de la Morale des Pères de l'Egliſe*, a pouſſé la malignité & la prévention contre ces Auteurs reſpectables encore plus loin que les autres Proteſtans; il a répété tous les reproches qu'on leur avoit faits avant lui, & il y en a ſurajouté de nouveaux. Son deſſein étoit de prouver que les *Pères* en général ont été de mauvais moraliſtes; nous avons déja obſervé que Mosheim en a jugé de même; cependant le traducteur de ce dernier convient que Barbeyrac a fait contre les *Pères* pluſieurs imputations dont il eſt aiſé de les laver.

Il renouvelle d'abord le ſophiſme répété cent fois par les Proteſtans; ſavoir, que les *Pères* ne ſont pas infaillibles. Aucun d'eux ne l'eſt en particulier, mais lorſque tous, ou du moins un très-grand nombre, s'accorde à dépoſer d'un fait public, ſenſible, palpable, ſur lequel il ne leur a pas été poſſible de ſe méprendre, nous ſoutenons que leur témoignage eſt infaillible, qu'il opère une certitude morale pouſſée au plus haut degré, & qu'il y a de la folie à s'y refuſer. De nos jours on a démontré contre les Déiſtes l'évidence des principes de la certitude morale, & il eſt inconteſtable que les Déiſtes, en argumentant contre cette certitude, ne faiſoient que copier les ſophiſmes des Proteſtans.

Ceux-ci reprochent aux *Pères* d'avoir traité la Morale ſans ſuite, ſans liaiſon, ſans méthode, & de n'en avoir donné aucun traité complet. Si c'eſt-là un crime, les *Pères* le partagent avec Jéſus-Chriſt & avec les Apôtres; auſſi les incrédules à leur tour n'ont pas manqué d'objecter que ces divins Auteurs ont traité la Morale ſans ordre & ſans méthode, que l'Evangile n'en eſt point un traité complet, qu'elle n'y eſt pas prouvée comme elle l'eſt dans les anciens Philoſophes. Lorſque les Proteſtans auront donné une bonne réponſe aux incrédules, elle nous ſervira pour juſtifier les *Pères*.

Depuis que les plus habiles auteurs Proteſtans, Grotius, Puffendorf, Comberland, Hutchinſon, &c, ont analyſé, démontré, quinteſſencié la Morale, & en ont donné des traités exprès, nous voudrions ſavoir quelles vertus nouvelles on a vu éclore, ſur-tout parmi les Proteſtans, quel effet ces brillantes productions ont opéré ſur les mœurs, combien de mécréans ou de pécheurs ont été convertis par les leçons ſublimes de nos moraliſtes modernes. Quand on ſuppoſeroit que ceux-ci ſont plus méthodiques, plus exacts, plus profonds, plus éloquens que les *Pères*, ce qui n'eſt pas, il y auroit toujours cette grande différence, que les *Pères* prêchoient par leur exemple plus puiſſamment que par leurs diſcours; de là eſt venue la différence de leurs ſuccès. Lactance, au quatrième ſiècle, faiſoit déja cette obſervation, & nous ne connoiſſons perſonne qui ait entrepris d'y répondre.

Mais en quoi la Morale des *Pères* eſt-elle donc erronée & fautive ? Ils ont condamné, diſent nos adverſaires, la défenſe de ſoi-même & de ſes biens, le commerce, le prêt à uſure, les ſecondes noces, le ſerment; ils ont loué à l'excès la continence, le célibat, la virginité, la vie auſtère & mortifiée; ils ont inſpiré aux fidèles le fanatiſme du martyre, ils approuvé le ſuicide des femmes qui ont mieux aimé ſe tuer que de perdre leur chaſteté, & pluſieurs actions criminelles des Patriarches, ſous prétexte que c'étoient des types, &c.

Il ne faut pas oublier que les incrédules ont

fait tous ces mêmes reproches contre les auteurs sacrés. Comme nous parlons en particulier de chacun des *Pères de l'Eglise*, nous n'oublions pas de les disculper, de faire voir ou qu'on leur attribue mal à propos des décisions fausses, ou que les prétendues erreurs qu'on leur impute sont des vérités fondées sur l'Ecriture-Sainte. On peut voir encore chacun des articles de Morale dont il est ici question, comme *Bigamie*, *Célibat*, *Défense de soi-même*, *Serment*, &c. Nos Censeurs accusent les *Pères* d'avoir forgé de nouveaux Dogmes desquels les Apôtres n'avoient pas parlé ; cette calomnie est refutée à l'article Dogme. *Voyez* encore Tradition, &c.

Dans les préfaces que l'on a mises à la tête des nouvelles éditions des *Pères*, les savans Editeurs se sont attachés à les défendre contre les Critiques qui les ont accusés d'être tombés dans plusieurs erreurs sur le Dogme ; nous avons souvent fait usage de ces apologies, & nous avons démontré l'injustice des accusateurs. *Voyez* les mots *Dieu*, *Ange*, *Ame humaine*, *Esprit*, &c. Vainement encore nos adversaires ont reproché aux *Pères* les explications allégoriques de l'Ecriture, l'ignorance de la langue Hébraïque, l'usage de la Philosophie ; nous avons soin de justifier les *Pères* sur tous ces chefs. *Voyez* Allégorie, Commentateurs, Hébreu, Philosophie, Platonisme, &c. Nous ne croyons avoir laissé sans réponse aucune des plaintes des Protestans.

Afin de ne rien laisser sans y avoir donné un coup de dent, Mosheim a dit beaucoup de mal des dernières éditions des *Pères* qui ont été publiées, soit en France, soit en Angleterre ; il prophétise que personne ne les donnera telles que les savans le désirent. *Hist. Christ. sæc.* 2, §. 37, *notes*. Mais puisque ce Critique avoit conçu dans sa tête un plan de perfection auquel il étoit seul capable d'atteindre, il auroit dû, par zèle pour le bien général, en donner au moins un modèle. C'est ici le cas de dire qu'il est plus aisé de demander mieux que de faire aussi bien. Comme les Editeurs Catholiques ont fait voir l'opposition qu'il y a entre la doctrine des *Pères* & celle des Protestans, il n'est pas étonnant qu'ils aient déplu à ces derniers.

PERFECTION. *Voyez* Parfait.

PERMETTRE, PERMISSION. Ces deux termes ont un sens équivoque dont les incrédules ont souvent abusé, & qu'il est important de distinguer. *Permettre* signifie quelquefois consentir, ne point défendre, ne point désapprouver : dans ce sens nous appelons *permis* ce qui n'est défendu par aucune loi ; personne ne peut être justement puni pour avoir fait une chose ainsi *permise* ; un maître qui a donné à son domestique la *permission* de sortir, seroit injuste s'il le punissoit de ce qu'il est sorti.

Permettre signifie aussi ne point ôter à quelqu'un le pouvoir ni la liberté physique de faire une chose qu'on lui a défendue : dans ce sens, Dieu *permet* le péché ; il n'ôte point à l'homme le pouvoir de transgresser les loix qu'il lui a imposées, & il ne lui donne pas toujours la grâce efficace qui le préserveroit du péché, il ne s'ensuit pas de là que Dieu veut positivement le péché, & qu'il ne peut pas punir le pécheur avec justice. Les incrédules qui ont dit qu'à l'égard de Dieu *permettre* le péché, & vouloir positivement le péché, c'est la même chose, en ont imposé grossièrement à ceux qui n'entendent pas les termes. Si dans le discours ordinaire on dit quelquefois, *Dieu l'a voulu*, au lieu de dire, *Dieu l'a permis*, cet abus du langage ne prouve rien.

Dieu sans doute peut toujours empêcher l'homme de pécher, il peut l'en préserver par des grâces puissantes qui produisent leur effet sans nuire à la liberté de l'homme ; il ne faut pas en conclure que quand Dieu ne donne point ces grâces il veut positivement que l'homme pèche. Raisonner ainsi, c'est supposer, 1°. que la loi ou la défense de pécher est fort inutile, puisque Dieu doit toujours empêcher qu'elle ne soit violée ; 2°. que plus l'homme se porte au péché, plus Dieu doit lui accorder des grâces ; 3°. qu'un être doué de raison & de liberté doit être conduit d'une manière aussi uniforme que les animaux guidés par l'instinct : car enfin, si tous les hommes étoient portés au bien dans toutes leurs actions morales par une suite non interrompue de grâces efficaces, quelle différence y auroit-il entre cette marche de l'homme & celle des animaux entraînés constamment par l'impulsion de la nature, sans pouvoir y résister ? Quand on soutient qu'un Dieu sage & bon ne peut pas permettre le péché, cela revient au même que si l'on disoit que Dieu n'a pas pu créer un être capable de bien & de mal moral, doué de raison, de réflexion & de liberté, ou qu'après l'avoir ainsi créé il ne peut pas le laisser maître de son choix.

Bayle, pour étayer ce paradoxe, objecte l'état des bienheureux dans le Ciel : « Ils sont (dit-il) » dans l'heureuse impuissance de pécher, & cet » état, loin de dégrader aucune de leurs facultés, » les rend plus parfaites ; Dieu, sans doute, » pouvoit sans aucun inconvénient placer l'homme » dans le même état sur la terre ». Soit, dans ce cas l'homme seroit plus parfait & plus heureux qu'il n'est, son état seroit infiniment meilleur. Mais Bayle oublie toujours qu'en exigeant de Dieu un bienfait, parce que c'est le mieux, le plus parfait, le meilleur, il va droit à l'infini, & qu'il suppose Dieu dans l'impuissance d'accorder jamais aux créatures un bienfait borné.

L'état physique & moral de l'homme sur la terre est, à la vérité, moins parfait, moins heureux, moins avantageux que celui des Saints dans le Ciel ; s'ensuit-il que c'est un état abso-

lument mauvais & malheureux, un mal positif à tous égards ? il est certainement meilleur que celui des animaux, donc c'est un bien, mais un bien limité & borné, & c'est pour cela même qu'il semble mauvais par comparaison à un état meilleur. Comment Bayle & tous les incrédules prouveront-ils qu'un Dieu tout-puissant, sage & bon, ne peut pas faire un bien limité & borné ? c'est justement parce qu'il est tout-puissant qu'il ne peut pas en faire d'autre.

On objecte qu'un sage Législateur doit prévenir & empêcher *autant qu'il le peut* la violation de ses loix, qu'il seroit coupable s'il *permettoit* à quelqu'un de les violer. D'accord. Un Législateur humain doit empêcher le mal *autant qu'il le peut*, parce que son pouvoir est borné ; ce n'est donc pas exiger de lui l'impossible que de l'obliger à faire *tout ce qu'il peut*. A l'égard de Dieu, dont la puissance est infinie, c'est une absurdité de vouloir qu'il fasse *tout ce qu'il peut*, qu'il procure le bien & qu'il empêche le mal *autant qu'il le peut*, puisque son pouvoir n'a point de bornes.

Et voilà les deux sophismes sur lesquels sont fondées toutes les objections des incrédules contre la Providence divine, contre la *permission* du mal physique & moral. 1°. Ils envisagent le mal comme un terme absolu & positif, au lieu que, dans les ouvrages du Créateur & dans l'ordre de ce monde, rien n'est bien ou mal que par comparaison ; 2°. ils comparent la conduite de Dieu à celle des hommes, ils lui prescrivent les mêmes règles & les mêmes devoirs, sans faire attention qu'il n'y a aucune ressemblance ni aucune proportion entre un être dont tous les attributs sont infinis, & les êtres bornés. *Voyez* Bonté de Dieu, Mal, &c.

Ils se scandalisent encore de ce que Dieu a *permis* ou toléré, chez les Patriarches & dans l'ancienne loi, des usages qui sont formellement condamnés comme des désordres par la loi de l'Evangile : par exemple, la polygamie & le divorce. En parlant de ces deux usages, nous avons fait voir qu'il n'y a aucune inconséquence ni aucun défaut de sagesse dans cette conduite de Dieu, parce que dans l'état des Patriarches & dans celui des Juifs, le divorce & la polygamie ne pouvoient pas produire d'aussi pernicieux effets que dans l'état de société civile dans lequel sont aujourd'hui presque toutes les nations. Ces deux usages n'étoient donc contraires ni au bien public ni au droit naturel, comme ils le sont aujourd'hui.

PERSE. Nous n'avons à parler de ce Royaume & de ses habitans que pour exposer ce que nous savons de l'établissement & de la durée du Christianisme parmi ces peuples. C'est une tradition constante chez les Orientaux, que S. Pierre, S. Thomas, S. Barthelemi, S. Matthieu & S. Jude, Apôtres, ont prêché l'Evangile dans les parties Orientales de l'Asie, dans la Chaldée, la Mésopotamie & la Perse ; que S. Thomas est allé même jusqu'aux Indes ; que, dans la suite, leurs disciples ont porté le Christianisme dans la Tartarie & jusqu'à la Chine. Le savant Assemani a donné les preuves de cette tradition dans une dissertation sur les Nestoriens ou Chaldéens, qu'il a mise au commencement du 4e volume de sa *Bibliothèque Orientale* : l'on ne peut y opposer aucune raison solide.

Parmi les Protestans, Beausobre & Mosheim, Critiques très-pointilleux d'ailleurs, ont suivi ce sentiment : le premier semble ne l'avoir embrassé que pour contredire les Auteurs Catholiques qui ont pensé que quand S. Pierre a écrit dans sa 1re Epitre, c. 5, ℣. 13, « l'Eglise élue comme » vous à Babylone, & mon fils Marc, vous » saluent », il a entendu, sous le nom de Babylone, la ville de Rome où il étoit pour lors. Beausobre soutient que cela est faux, qu'il est question là de Babylone d'Assyrie, d'où il s'ensuit que S. Pierre y a prêché. *Hist. du Manich.*, l. 2, c. 3.

Ce n'est point ici le lieu de traiter cette question ; mais il demeure certain que depuis le 1er siècle de l'Eglise il y a eu des Chrétiens dans la *Perse*, & que dès le siècle suivant ils étoient sous la juridiction des Evêques de Séleucie. Ils y furent assez tranquilles jusqu'au quatrième : pendant que les Empereurs Romains persécutoient les Fidèles dans les provinces de l'Asie qui leur étoient soumises, les Rois de *Perse* ont protégé, ou du moins toléré le Christianisme dans leurs Etats. L'an 325, un Archevêque de Séleucie, nommé *Papas*, envoya deux députés au Concile de Nicée ; l'Evêque d'Edesse & un Evêque de *Perse* y assistèrent. Assemani observe que l'état monastique s'introduisit dans la *Perse* très-peu de temps après sa naissance en Egypte, qu'il y fit de grands progrès, que la plupart des Moines *Persans* furent Missionnaires & souvent élevés à l'Episcopat.

Mais dès que les Empereurs Romains eurent embrassé le Christianisme & l'eurent rendu dominant dans l'Empire, cette religion devint suspecte aux Rois de *Perse* ; par un effet de la haine nationale, ils commencèrent à se défier des Chrétiens, à les regarder comme des ennemis de leur domination, & comme des sujets toujours prêts à se livrer aux Romains. Conséquemment, dès l'an 330, Sapor II exerça contre eux une persécution sanglante, dans laquelle les Orientaux comptent 160 mille martyrs : ce carnage fut renouvelé dans le siècle suivant, sous le règne de Varanes & d'Ildedgerde.

Au commencement du cinquième, les partisans de Nestorius, proscrits dans l'Empire Romain, se réfugièrent dans la *Perse*, & y répandirent leur erreur. Un certain Barsumas, devenu Evêque de Nisibe en 435, abusa de sa faveur auprès du Roi Pherozès, pour pervertir & persécuter les

Catholiques, en les peignant comme des amis & des espions des Romains. Plus les hérétiques furent poursuivis par les Empereurs, plus ils furent favorisés par les *Perses*, parce qu'on ne pouvoit plus les soupçonner d'intelligence avec les ennemis du nom *Persan*.

Il n'est donc pas étonnant que dans ce Royaume les Nestoriens aient pris l'ascendant sur les Catholiques, & s'y soient maintenus pendant longtemps; plusieurs fois cependant ils furent enveloppés dans les persécutions excitées contre les Chrétiens. En général les *Perses* les traitoient bien ou mal, selon qu'ils étoient en paix ou en guerre avec les Romains; & quand il étoit question de faire des traités, c'étoient ordinairement des Evêques, ou Catholiques ou Nestoriens, qui en étoient les médiateurs. Ces derniers, pendant le sixième & le septième siècles, profitèrent des momens de calme dont ils jouissoient pour envoyer des missionnaires dans la Tartarie & jusqu'à la Chine. *Voyez* NESTORIENS.

L'an 632, les Mahométans, devenus maîtres de la *Perse*, accordèrent d'abord aux Nestoriens l'exercice libre de leur religion; mais quoiqu'ils aient toujours eu moins d'aversion pour les Hérétiques que pour les Catholiques, ils n'ont jamais cessé d'exercer contre les uns & les autres leur caractère oppresseur. De siècle en siècle le nombre des Chrétiens a diminué dans la *Perse*, les Nestoriens y sont réduits presque à rien, & les Catholiques qui s'y trouvent ont été convertis dans les derniers temps par les missionnaires de l'Eglise Romaine.

Malgré l'opiniâtreté avec laquelle les Protestans soutiennent que l'on ne peut pas être Chrétien sans lire l'Ecriture-Sainte, il n'y a aucune preuve que les livres Saints aient été traduits en Persan dans les premiers siècles. On convient aujourd'hui que la version Persane que nous avons de quelques parties de la Bible n'est pas ancienne. *Voyez* BIBLE. La Liturgie fut toujours célébrée en Syriaque chez les Chrétiens de la *Perse*, parmi les Nestoriens comme parmi les Catholiques, quoique ce ne fût pas la langue vulgaire. *Voyez* LITURGIE.

PERSÉCUTEUR. On a ainsi nommé les Empereurs & les autres Souverains qui ont usé de violence contre les Chrétiens pour leur faire abjurer leur religion, ou contre les Catholiques pour leur faire embrasser l'Hérésie. Mais on abuse du terme lorsque l'on nomme *persécuteurs* les Princes qui ont employé les loix pénales pour réprimer des Hérétiques séditieux & turbulens qui vouloient se rendre les maîtres, détruire les loix & la religion établie. Les Empereurs Romains n'auroient pas mérité ce titre odieux s'ils avoient envoyé au supplice les Chrétiens, non à cause de leur religion, mais pour quelque crime, ou pour quelque sédition dont ils eussent été coupables. Or, il est inconteſtable que les Chrétiens mis au nombre des martyrs, ont été livrés au supplice à cause de leur religion seule, & non pour avoir commis aucun crime. Déja, au mot MARTYR, §. 3, nous avons apporté les preuves de ce fait important; mais il est bon de les répéter en deux mots, afin de fermer, s'il est possible, la bouche aux calomniateurs.

1°. Les Apologistes du Christianisme, S. Justin, Athénagore, Tertullien, &c. dans les mémoires qu'ils ont présentés aux Empereurs & aux Magistrats, ont toujours posé en fait que l'on ne pouvoit reprocher aux Chrétiens aucun crime, aucune sédition, aucune infraction des loix civiles & de l'ordre public; 2°. leurs propres ennemis leur ont rendu ce témoignage. Pline, dans sa lettre à Trajan, proteste qu'après les informations les plus exactes, il ne les a trouvé coupables d'aucun délit, qu'il a cependant envoyé au supplice ceux qui n'ont pas voulu apostasier. Trajan, par sa réponse, approuve cette conduite. 3°. Tacite, Celse, Julien, Libanius, ne leur reprochent que leur superstition, leur aversion pour le culte des Dieux, le refus de sacrifier & de jurer par le génie des Césars. 4°. Les Edits portés pour ordonner la persécution, ou pour la faire cesser, & dont plusieurs subsistent encore, ne leur imputent point d'autre forfait. 5°. Il est certain que tout Chrétien qui apostasioit par un acte d'idolâtrie étoit renvoyé absous; que pour tenter les Martyrs on leur promettoit non-seulement l'impunité, mais des honneurs & des récompenses. 6°. Le premier Edit donné par Constantin & par Licinius pour établir la tolérance du Christianisme, ne portoit amnistie pour aucun délit: les Chrétiens n'étoient donc pas dans le cas d'en avoir besoin. Aucun incrédule n'a été assez hardi pour attaquer de front une seule de ces preuves.

De même, lorsque les Princes Ariens, Bourguignons, Visigoths, ou Vandales ont massacré les Catholiques & leur ont fait subir des supplices, ils n'avoient à leur reprocher ni désobéissance, ni révolte, ni trahison; ils ne punissoient en eux que leur croyance & le culte suprême qu'ils rendoient à Jésus-Christ.

Mais lorsque les Ariens, favorisés par quelques Empereurs, envahissoient les Eglises des Catholiques, maltraitoient les Evêques ou les faisoient exiler, troubloient les élections, tenoient des assemblées tumultueuses, ce n'étoit plus le même cas; les Empereurs Catholiques qui réprimèrent ces attentats par des loix pénales, n'étoient rien moins que des *persécuteurs*. De même lorsque les Donatistes armés remplirent de tumulte les côtes de l'Afrique, & répandirent l'alarme par-tout, ils méritoient les peines que Constantin, Honorius & Théodose prononcèrent contre eux. Le Clerc & les autres Protestans qui ont appelé *persécution* cette juste sévérité, & qui ont osé comparer les

Donatistes

Donatistes aux premiers Chrétiens, ont trop compté sur l'ignorance de leurs lecteurs.

Ainsi, encore lorsque Bucer & d'autres Prédicans vinrent enseigner en France les principes séditieux de Luther, lorsqu'ils voulurent y allumer le même feu dont l'Allemagne étoit embrâsée; qu'ils affichèrent des placards injurieux jusqu'aux portes du Louvre; qu'ils brisèrent les images, insultèrent les Prêtres, &c. falloit-il tolérer tous ces traits d'insolence? Les Edits par lesquels François Ier porta des peines contre eux étoient-ils une *persécution?*

Encore une fois, il ne faut pas abuser des termes ni leur donner un sens arbitraire; comme c'est la cause & non la peine qui fait le *martyr*, c'est elle aussi qui caractérise le *persécuteur;* un séditieux fanatique mis à mort pour avoir troublé l'ordre public par un faux zèle n'est point un vrai martyr, le souverain qui le fait punir n'est pas non plus un persécuteur, il est le juste vengeur des lois de la société. Enseigner en général que l'on ne doit jamais employer les peines afflictives *pour la cause de la religion*, est une très-fausse maxime; on le doit, lorsque la religion est attaquée par des moyens contraires à la loi naturelle & au repos public. Lorsqu'un insensé est paisible, il faut le plaindre & non le maltraiter; s'il est sujet à des accès de fureur & de frénésie, il faut l'enchaîner de même lorsqu'un mécréant n'inquiète, n'insulte, n'attaque, ne veut séduire personne, on n'a pas droit de lui faire violence, s'il est séditieux, calomniateur, insolent, il mérite châtiment.

Il y a sans doute en fait de religion des erreurs innocentes, mais lorsqu'elles ont pour cause l'orgueil, la jalousie, l'ambition, la haine & les autres passions qui se connoissent aisément par leurs symptômes, elles sont criminelles & punissables. Il n'est donc pas vrai, quoiqu'en disent les mécréans, que les droits de la conscience erronée sont les mêmes que ceux de la conscience droite; cela n'est vrai que quand l'erreur est innocente & involontaire. *Voyez* CONSCIENCE.

Il est encore faux que personne ne puisse être jugé de ses semblables en cette matière; c'est comme si l'on soutenoit que les magistrats ne peuvent plus être juges, lorsque des séditieux leur contestent l'autorité. Celle de l'Eglise est solidairement prouvée, & quiconque refuse de s'y soumettre est coupable; ainsi les souverains & les magistrats sont juges légitimes pour discerner si la conduite des mécréans est innocente ou nuisible à la société, & s'ils doivent être tolérés ou punis. *Voyez* TOLÉRANCE.

Par l'expérience de tous les siècles il est prouvé que les hérétiques & les incrédules, après avoir contesté à l'Eglise le droit de juger leur doctrine, ne manquent jamais de disputer ensuite au gouvernement le droit de réprimer leur conduite; dès qu'ils se sentent assez forts ils secouent le joug des lois civiles avec autant de hardiesse qu'ils ont mépriſé les lois & les censures de l'Eglise. Après avoir déclamé contre la persécution lorsqu'ils étoient foibles, ils finissent par persécuter eux-mêmes leurs adversaires lorsqu'ils ont acquis des forces.

Aujourd'hui ceux d'entre les Protestans qui sont devenus incrédules reprochent à leur Clergé le même caractère *persécuteur* contre lequel leurs Pères ont formé des plaintes si amères; on sait d'ailleurs que par-tout où ils se sont rendus les plus forts, ils ont opprimé tant qu'ils ont pu les catholiques. Il en auroit été de même parmi nous, si les incrédules de notre siècle avoient pu former un parti assez nombreux & assez redoutable pour faire trembler les croyans: quelques-uns d'entre eux ont eu la bonne foi d'en convenir.

Il y a, dit un Ecrivain très-sensé, une sorte de *persécution* exercée par la satyre, qui n'est guères moins douloureuse pour ceux qui l'éprouvent que celle dont on voudroit délivrer le monde; il est très-probable que ceux qui l'exercent deviendroient oppresseurs & mêmes sanguinaires, s'ils avoient le glaive à la main. Il faut que celui qui prêche la tolérance soit lui-même tolérant, sans quoi il ne montre que le désir de propager son opinion. Le principe fondamental de la tolérance philosophique est la connoissance de la foiblesse de l'homme dans la recherche de la vérité: celui donc qui veut l'inspirer, doit montrer qu'il sait se défier de ses propres idées, & voir celles des autres sans mépris & sans aigreur.

Lactance a fait un Traité *de la mort des Persécuteurs*, dans lequel il s'est attaché à faire voir que tous ont péri d'une manière funeste & qui marquoit la vengeance divine. Cet ouvrage a été long-temps inconnu, Baluze est le premier qui l'ait donné au public. Plusieurs Critiques ont douté d'abord s'il étoit véritablement de Lactance, mais d'autres ont prouvé qu'on le lui doit attribuer.

PERSÉCUTION, violence exercée contre quelqu'un pour cause de religion. Jésus-Christ avoit prédit à ses Disciples qu'ils seroient haïs & persécutés pour son nom, *Matt.* c. 11, ℣. 21; c. 23, ℣. 34; que ceux qui les mettroient à mort croiroient faire une œuvre agréable à Dieu, *Joan.* c. 16, ℣. 2, &c. En effet, les *persécutions* qu'ils essuyèrent de la part des Juifs sont rapportées dans les actes des Apôtres. Le motif de cette conduite étoit la jalousie des chefs de la Synagogue qui voyoient le peuple abandonner leurs leçons pour écouter celles des Apôtres, & l'indignation de voir donner pour Messie un Juif crucifié. La punition de cet entêtement des Juifs incrédules fut la ruine de Jérusalem & la dispersion de la nation entière.

Les Empereurs & les Magistrats Païens à leur tour imitèrent les Juifs, Néron, Domitien,

Sévere furent perſécuteurs. Les Ecrivains qui ont ſoutenu qu'avant le règne de Trajan il n'y eut point d'édit porté contre les Chrétiens, ont eu tort ; le contraire eſt prouvé par la lettre de Pline & par le récit de Tacite. Il paroît que la perſécution de Néron ne fut pas bornée aux Chrétiens qui ſe trouvoient à Rome, mais qu'elle s'étendit dans tout l'Empire. On alléguoit pour motif que les Chrétiens étoient les ennemis du genre humain, parce qu'ils attaquoient des erreurs que l'on regardoit comme la religion du monde entier ; on attribua toutes les calamités publiques à la haine que les Dieux leur portoient ; on les accuſa d'Athéiſme, parce que l'on ne voyoit parmi eux aucun appareil extérieur de religion, & que l'on ne connoiſſoit point d'autre Dieu que ceux du paganiſme. On les accuſa de toutes ſortes de crimes ; que riſquoit-on à calomnier des hommes regardés comme des ennemis publics ? On recherchoit principalement les Evêques & les perſonnes riches ou conſtituées en dignité ; Celſe reproche aux Chrétiens avec toute l'aigreur poſſible le déchaînement général qui régnoit contre eux : mais il ne leur impute aucun autre crime que de s'aſſembler en ſecret, de ne vouloir pas adorer les Dieux de l'Empire, & de chercher à faire des proſelites.

L'on compte ordinairement vingt-quatre *perſécutions* exercées contre le Chriſtianiſme depuis Jéſus-Chriſt juſqu'à nous ; le P. Riccioli en ajoute deux, ſavoir la première & la dernière, dans l'ordre que nous allons expoſer.

1°. Celle de Jéruſalem excitée par les Juifs contre S. Etienne, & continuée par Hérode Agrippa, contre S. Jacques, S. Pierre & les autres Diſciples du Sauveur, act. c. 7, 8, 12. Elle ne ſe borna point d'abord à l'Egliſe de Jéruſalem, puiſque S. Paul, avant ſa converſion, avoit obtenu des ordres du grand Prêtre pour aller l'exercer juſques à Damas, à l'extrémité de la Syrie.

La ſeconde à Rome ſous Néron, commença l'an 64 de Jéſus-Chriſt, & dura juſqu'à l'an 68, à l'occaſion de l'incendie de Rome dont on accuſa fauſſement les Chrétiens, & duquel Néron lui-même étoit véritablement l'auteur ; Juvénal, Sénèque, Tacite en ont parlé. S. Pierre & S. Paul y ſouffrirent le martyre.

La troiſième ſous Domitien, depuis l'an 90 juſqu'à l'an 96 ; S. Jean l'Evangéliſte fut plongé à Rome dans de l'huile bouillante & relégué dans l'iſle de Pathmos ; Nerva ſucceſſeur de Domitien, fit ceſſer l'orage & rappela les exilés.

La quatrième ſous Trajan commença l'an 97 & finit l'an 116. A cette occaſion Pline le jeune, gouverneur de Bithynie, écrivit à Trajan la lettre dont nous avons parlé dans l'art. précédent ; S. Ignace Evêque d'Antioche, condamné par cet Empereur & envoyé à Rome, y fut mis à mort l'an 107.

La cinquième eut lieu ſous Hadrien, depuis l'année 118 juſqu'en 129. Il eut quelques interruptions, & l'on crut en être redevable aux apologies que Quadrate & Ariſtide préſentèrent à cet Empereur en faveur des Chrétiens ; il y eut cependant encore des martyrs ſous ſon règne, l'an 136.

La ſixième ſous Antonin le pieux, l'an 138, elle dura juſqu'en 153. Ce fut en 150 que Saint-Juſtin adreſſa ſa première apologie à ce prince & à ſes fils, & il paroît qu'elle ne demeura pas ſans effet, puiſqu'il y eut des reſcripts adreſſés aux gouverneurs de province qui ordonnoient de ceſſer la perſécution ; mais ſouvent ces ordres furent mal exécutés.

En effet la ſeptième recommença ſous Marc-Aurèle, l'an 161, & ne finit qu'en l'an 174. S. Juſtin fit à ce ſujet une ſeconde apologie, & bientôt il répandit lui-même ſon ſang en témoignage de ſa foi ; il ſouffrit le martyre l'an 167, & S. Polycarpe l'an 169.

La huitième éclata ſous Sévère, depuis l'an 199 juſqu'à la mort de ce Prince, en 211.

La neuvième ſous Maximien l'an 235, elle ne dura que trois ans.

Le dixième ſous Dèce en 249 fut très-ſanglante, mais elle fut courte, parce que Dèce mourut en 251. C'eſt dans cet intervalle qu'Origène fut mis en priſon & tourmenté pour la foi ; auſſi ne put-il ſurvivre que trois ans à ſes ſouffrances, il mourut à Tyr l'an 253. Gallus & Voluſien recommencèrent bientôt à vexer les Chrétiens.

On compte la onzième perſécution ſous les règnes de Voluſien & de Gallien, elle dura trois ans & demi, la douzième ſous Auréïien, depuis l'an 273 juſqu'en 275.

La treizième, & la plus cruelle de toutes, fut déclarée par Dioclétien & Maximien, l'an 303 & continuée juſqu'en 310, même après l'abdication que le premier fit de l'Empire ; ſon collègue la renouvela en 312, & Licinius autre Empereur la fit durer dans les provinces où il étoit le maître juſqu'à l'an 315. Cependant l'an 313, il avoit donné conjointement avec Conſtantin un édit de tolérance en faveur du Chriſtianiſme. Après ſa mort Conſtantin devenu ſeul Empereur donna la paix à l'Egliſe. Mosheim dans ſon *Hiſt. Chrétienne*, a diſcuté dans un grand détail les cauſes, les circonſtances, les ſuites de ces différentes *perſécutions*.

La quatorzième eut lieu dans la Perſe ſous le règne de Sapor II, à l'inſtigation des Mages & des Juifs, l'an 343 ; ils perſuadèrent à ce Prince que les Chrétiens étoient ennemis de ſa domination, & tous attachés aux intérêts des Romains. Suivant Sozomène il y périt ſeize mille Chrétiens dont on connoiſſoit les noms, & une multitude innombrable d'autres ; les Orientaux

l'eſtiment les uns à 160 mille, les autres à deux cent mille.

Une quinzième perſécution mêlée d'artifice & de cruauté, fut celle que Julien exerça contre les Chrétiens l'an 362, heureuſement elle ne dura qu'un an; mais ſi cet Empereur n'avoit pas péri l'année ſuivante, dans la guerre contre les Perſes, il avoit réſolu d'abolir entièrement le Chriſtianiſme. Kortholt, *De perſecut. Eccleſiæ primitivæ.*

Seizième, l'an 366 Valens, Empereur infecté de l'Arianiſme, perſécuta les Catholiques juſqu'en 378.

En 420 Ildegerde, Roi de Perſe, pourſuivit à feu & à ſang les Chrétiens de ſes Etats, cette dix-ſeptième *perſécution* ne finit que trente ans après ſous le règne de Varanes V. On a dit & répété plus d'une fois qu'elle eut pour cauſe le faux zèle d'un Evêque de Suze, nommé Abdas ou Abdaa, qui avoit détruit un Temple du feu; cela n'eſt pas exactement vrai, nous diſcuterons ce fait au mot *zèle de religion.*

Depuis l'an 433, juſqu'en 476, Genſéric, Roi des Vandales, Prince Arien & très-cruel, tourmenta les Catholiques; Hunnéric ſon ſucceſſeur fit de même, auſſi-bien que Gondebaud & Traſimond, le premier en 483, le ſecond en 494, le troiſième en 504. En Eſpagne les Ariens excitèrent un nouvel orage ſous Léowigilde ou Leuvigilde, Roi des Goths, l'an 584, mais il finit deux ans après ſous Récaréde.

La vingt-troiſième perſécution fut l'ouvrage de Choſroès II, Roi de Perſe, il avoit juré de pourſuivre les Romains à feu & à ſang, juſqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jéſus-Chriſt & d'adorer le Soleil; cette fureur dura pendant vingt ans, mais enfin il fut vaincu par l'Empereur Héraclius en 627, & réduit à mourir de faim par Siroès ſon fils.

La vingt-quatrième perſécution eut pour Auteurs les Iconoclaſtes, ſous le règne de Léon l'Iſaurique, & enſuite ſous Conſtantin Copronyme; les Catholiques reſſentirent les effets de leur haine depuis l'an 726 juſqu'en 775.

Ils ne furent pas mieux traités en Angleterre en 1534, ſous les règnes de Henri VIII & de la Reine Eliſabeth ſa fille, lorſque l'un & l'autre eurent fait ſchiſme avec l'Egliſe Romaine.

Enfin la vingt-ſixième perſécution contre la religion Chrétienne commença dans le Japon, l'an 1587 ſous le règne de Taïco-Sama, à l'inſtigation des Bonzes. Elle fut renouvelée en 1616 par le Roi Xonguſama, & continuée avec tant de cruauté ſous Toſconguno, ſon ſucceſſeur en 1631, que le Chriſtianiſme fut entièrement exterminé dans cet Empire. *Voyez* JAPON.

Il y a eu de même pluſieurs perſécutions déclarées contre les Chrétiens dans l'Empire de la Chine, où il en reſte cependant encore un grand nombre.

Pour ne parler ici que de celles qui ont eu lieu ſous les Empereurs Romains, il eſt conſtant qu'aucune n'a eu d'autre motif que la haine dont ces Princes Païens étoient animés contre le Chriſtianiſme. On ne peut citer aucun fait poſitif par lequel les Chrétiens aient mérité que le gouvernement ſévît contre eux, les incrédules ont vainement fouillé dans tous les monumens de l'hiſtoire pour en trouver.

Cependant pluſieurs d'entre eux ont entrepris de juſtifier les *perſécutions* & de prouver que le gouvernement Romain n'avoit pas tort; ce qui étonne davantage, c'eſt que des Ecrivains Proteſtans leur ont fourni une partie de leurs matériaux. *Voyez* BARBEYRAC, *Traité de la Morale des Pères*, c. 12, §. 49. Cette apologie mérite un moment d'examen.

1°. Les Romains, diſent ces diſſertateurs, confondoient les Chrétiens avec les Juifs; comme ceux-ci fatiguoient le gouvernement par leurs fréquentes révoltes dans la Judée, on jugea que les Chrétiens n'étoient pas des ſujets plus ſoumis. Il paroît qu'on ne fit mourir Siméon, parent de Jéſus-Chriſt, que parce qu'il étoit de la race de David, & par conſéquent ſoupçonné de vouloir exciter des troubles.

Réponſe. Tacite & Suétone diſtinguent formellement les Chrétiens d'avec les Juifs, Pline & Trajan n'on pas pu les confondre, le premier étoit convaincu par des informations juridiques que le grand nombre des Chrétiens étoient, non des Juifs, mais des Païens convertis. Les Juifs, loin d'être enveloppés dans les ſupplices des Chrétiens, étoient leurs principaux accuſateurs. Quels troubles pouvoit exciter Siméon, vieillard âgé de ſix-vingts ans? il fut accuſé d'être Chrétien & parent du Seigneur, par des hérétiques qui furent auſſi convaincus d'être du ſang de David, ils ne furent point mis à mort. Hégéſippe dans Euſebe, *Hiſt. Eccleſ.* l. 3, c. 32.

2°. La ſecte des Chrétiens dut paroître aux Romains une aſſociation dangereuſe, parce qu'ils étoient fort unis entre eux, preſque totalement ſéparés du reſte de la ſociété, uniquement ſoumis à la domination des Evêques, ſeuls Juges & ſeuls Magiſtrats qu'ils reconnuſſent.

Réponſe. Sous Dioclétien, au commencement du quatrième ſiècle, comment pouvoit-on croire que la ſecte des Chrétiens étoit une aſſociation dangereuſe, après une expérience de deux cents ans pendant leſquels elle n'avoit donné aucun ſujet de plainte au Gouvernement? Ici l'on nous dit que les Chrétiens étoient très-unis entre eux, ailleurs on nous reproche qu'ils étoient diviſés en pluſieurs ſectes qui ſe déteſtoient. Ils n'étoient ſéparés du reſte de la ſociété que dans les exercices de religion, pour tout le reſte ils vivoient comme les autres citoyens; Tertullien le fait remarquer aux Magiſtrats Romains. Il eſt donc faux qu'ils ne fuſſent point ſoumis à l'autorité civile, Jeſus-

Christ & Saint-Paul l'avoient formellement ordonné, & Tertullien en prend encore à témoin les Magistrats eux-mêmes. Pline ne représente point à Trajan cette association comme dangereuse, mais comme *une superstition excessive & grossière*, ce sont ses termes.

3°. Le pouvoir excessif des Evêques sur l'esprit de leurs sectateurs parut dangereux aux Empereurs ; on en voit un exemple à l'occasion du martyre de Fabien, Evêque de Rome, dans la cinquante-deuxième lettre de S. Cyprien.

Réponse. Le pouvoir prétendu des Evêques, sous le règne des Empereurs Païens est une chimère, c'est Constantin qui leur attribua un degré d'autorité dans les affaires civiles, & les incrédules lui en font un crime. Ils ont falsifié la lettre de S. Cyprien pour étayer une calomnie ; il dit que le tyran (Dèce) auroit été moins alarmé de voir s'élever contre lui un compétiteur de l'Empire, que de voir établir à Rome *un rival de son sacerdoce* : nos adversaires traduisent, *un rival de son pouvoir*, & font déraisonner S. Cyprien. Or la rivalité du sacerdoce regardoit uniquement la religion ; d'ailleurs il est question là de S. Corneille, & non de S. Fabien.

4°. Les Chrétiens refusoient de prier les Dieux & de leur sacrifier pour la prospérité des Empereurs, de rendre à leurs images les honneurs que leur décernoient l'usage & la flatterie ; S. Polycarpe ne voulut jamais donner à l'Empereur le nom de *Seigneur* Eusèbe nous l'apprend, *Hist. Eccl.*, l. 4, c. 15.

Réponse. Nouvelle fausseté. On disoit à S. Polycarpe : « Quel mal y a-t-il de dire, *Seigneur César, & de sacrifier* pour être mis en liberté? » Il ne suffisoit donc pas de donner à César le nom de *Seigneur*, il falloit sacrifier. S. Polycarpe, devant le juge, refusa de jurer *par le génie de César*, parce que ce prétendu génie étoit une fausse Divinité. Il ajouta : « Il nous est ordonné » de rendre aux Magistrats & aux Puissances » établies de Dieu l'honneur qui leur est dû, » mais sans nous rendre coupables ». En faisant cette ordonnance, S. Paul a aussi recommandé de prier pour les Princes & les Souverains, & Tertullien proteste que les Chrétiens ne manquoient jamais à ce devoir. Vouloir qu'ils rendissent aux images des Césars les honneurs que la flatterie & la superstition leur avoient attribués, c'étoit exiger qu'ils fussent idolâtres.

5°. Le peuple, irrité par les Prêtres du Paganisme, regardoit les Chrétiens comme des impies, comme des ennemis des Dieux ; il leur attribuoit toutes les calamités publiques ; continuellement on crioit dans l'amphithéâtre : *Faites périr les impies.* Les Magistrats durent être disposés à châtier des hommes qui refusoient de plaider devant eux.

Réponse. Mais pourquoi regardoit-on les Chrétiens comme des impies, des athées, des méchans ? parce qu'ils ne vouloient pas adorer les Dieux ; donc c'est la religion seule que l'on persécutoit en eux. Il est faux que les Chrétiens, attaqués en justice par des Païens, aient refusé de plaider devant les Magistrats ; quant aux contestations qu'ils pouvoient avoir entre eux, S. Paul les avoit exhortés à les terminer par des arbitres : cela n'étoit défendu par aucune loi Romaine.

6°. Comme les Chrétiens tenoient leurs assemblées de nuit, on crut qu'ils cabaloient contre l'Etat ; on les accusa de manger un enfant & de se souiller par d'horribles impiétés. Cette accusation étoit peut-être fondée à l'égard de quelques sectes d'Hérétiques que les Païens ne savoient pas distinguer des Orthodoxes.

Réponse. Toutes ces accusations étoient démontrées fausses par les informations que Pline avoit faites ; cependant Trajan ordonna que les Chrétiens *accusés & convaincus* fussent punis ; donc cette punition ne leur étoit pas infligée pour des crimes, mais pour leur religion. Il est constant que la haine religieuse des Païens étoit le seul fondement de toutes leurs calomnies. Cependant tous n'étoient pas également furieux : S. Athanase rapporte que pendant la persécution de Dioclétien & Maximien, plusieurs Païens cachèrent des Chrétiens, payèrent des amendes, & se laissèrent emprisonner plutôt que de les déceler. *Hist. Arianor.*, n. 64, op. t. 1, p. 382. On rendoit donc quelquefois justice à leur innocence.

7°. L'opinion des Chrétiens sur la fin prochaine du monde & sur la vie future, fit croire que ces Misanthropes se réjouissoient des malheurs publics, & les fit regarder comme ennemis de la société. Tacite dit qu'ils furent convaincus *de haïr le genre humain.*

Réponse. La phrase de Tacite nous paroît plutôt signifier qu'ils furent convaincus d'*être haïs du genre humain.* Mais qu'importe ? Le cri *tolle impios*, dont retentissoit l'amphithéâtre, ne signifie point, *faites périr ceux qui haïssent le genre humain.* Pline, Trajan, les Edits des Empereurs, Celse, Julien, Libanius, Porphyre, &c., n'ont point condamné les Chrétiens par ce motif, mais parce qu'ils détestoient l'idolatrie ; les actes des Martyrs en sont encore une preuve. D'ailleurs, quel prétexte pouvoient avoir les Païens d'accuser les Chrétiens *de haïr le genre humain ?* c'est sans doute parce qu'ils enseignoient que les adorateurs des idoles étoient dévoués à la damnation éternelle. Cette croyance, qui devoit paroître odieuse aux Païens, n'étoit cependant pas un crime contre l'ordre de la société ni contre les lois.

8°. Voici une accusation plus grave. Les Chrétiens, par leur zèle fanatique & turbulent, ont souvent attiré la persécution sur eux ; ils alloient brayer les Dieux dans leurs temples, renverser les autels, briser les idoles, troubler les céré-

nonies Païennes : ces sortes d'avanies ne sont jamais permises.

Réponse. Si cela est arrivé souvent, pourquoi n'en voyons-nous aucun vestige dans les écrits de nos anciens ennemis ? par là ils auroient excusé leur cruauté. Dans toute l'étendue de l'Empire Romain, pendant trois cents ans de *persécution*, à peine peut-on citer deux ou trois exemples de zèle imprudent de la part d'un Chrétien, & ce sont des Ecrivains Ecclésiastiques qui nous les ont transmis. On parle d'un certain Théodore, Soldat, qui brûla un temple de Cybèle dans la ville d'Amasée, & ce fait très-apocryphe n'est rapporté que par Métaphraste. On allègue Polyeucte qui insulta les idoles dans un temple, & il n'y en a point de preuve que l'imagination de Corneille ; les actes du Martyr de S. Polyeucte n'en disent pas un mot. *Tillem. Mém.* t. 3, p. 424 ; *Jos. Assemani, Calend.* t. 6, ad. 9. *Januar.* On nous fait souvenir d'un Chrétien qui, dans Nicomédie, arracha l'Edit porté contre le Christianisme par Dioclétien : il ne fut donc pas la cause de la *persécution*, puisqu'elle étoit déjà ordonnée. Ceux qui ont examiné avec le plus d'attention ce trait d'histoire, sont convaincus que la véritable cause de cet orage fut la jalousie & le dépit des Prêtres Païens qui voyoient leur crédit, leur autorité, leur pouvoir sur le peuple décheoir & s'anéantir à mesure que le Christianisme faisoit des progrès ; ils vinrent à bout d'aigrir Dioclétien, Prince timide, inconstant, superstitieux, & de lui arracher l'Edit qu'il porta contre le Christianisme. Voilà toutes les preuves que nos déclamateurs opposent à vingt monumens qui attestent la patience invincible des Chrétiens en général.

C'est avec aussi peu de fondement qu'ils accusent les Chrétiens d'avoir souvent insulté les Magistrats sur leur Tribunal, & d'avoir provoqué leur cruauté ; ils ne peuvent pas le prouver, & S. Clément d'Alexandrie a formellement blâmé cette conduite. Le Concile d'Elvire, tenu vers l'an 300, défendit de mettre au nombre des Martyrs celui qui auroit été tué pour avoir brisé des idoles.

Enfin nos adversaires nous représentent que les Chrétiens durent avoir pour ennemis les Prêtres du Paganisme, les Aruspices, les Devins, les Magiciens, dont ils dévoiloient la fourberie ; tous ces hommes, intéressés à la conservation de l'idolatrie, irritoient le peuple contre les Chrétiens qui vouloient la détruire. D'ailleurs les écrits des premiers Apologistes du Christianisme sont remplis de fiel, d'invectives, de railleries sanglantes contre le Paganisme, contre les Dieux, & contre leurs adorateurs.

Réponse. Les Chrétiens eurent aussi pour ennemis les Philosophes protecteurs des erreurs populaires, & ceux-ci exercèrent plus d'une fois contre eux la noble fonction d'accusateurs : mais quel fut le prétexte de tous ces gens-là ? l'*impiété*. Les Apologistes du Christianisme n'ont jamais fait contre les Dieux des Païens des railleries aussi sanglantes qu'Aristophane, Sénèque & Juvénal ; ils n'ont pas ridiculisé les Devins & les Aruspice d'une manière plus offensante que Cicéron ; ils n'ont pas même déclamé avec autant d'amertume contre l'idolatrie que les incrédules modernes le font contre notre religion : ces derniers se croyent-ils pour cela dignes d'être persécutés & mis à mort ?

Encore une fois, il est scandaleux de voir les Protestans suggérer aux incrédules des raisons pour prouver que les Chrétiens avoient mérité les cruautés qu'ils ont souffertes de la part des Empereurs Païens. Mosheim est de ce nombre ; il cite Eusèbe, *Hist. Eccles.*, l. 8, c. 1, qui, avant de raconter la *persécution* de Dioclétien & de Maximien, expose l'état florissant dans lequel étoit le Christianisme, qui peint ensuite les désordres nés parmi les Chrétiens pendant la paix dont ils avoient joui, l'ambition, les animosités mutuelles, les disputes des Evêques, les haines, les injustices, les fourberies des particuliers. « Tous ces crimes (ajoute cet Historien) avoient » irrité le Seigneur ; c'est pour les punir qu'il » enflamma la colère des persécuteurs ». Mosheim en conclut que les Chrétiens fournirent eux-mêmes des armes à leurs ennemis, qu'ils donnèrent lieu aux Païens de représenter aux Empereurs qu'il étoit de l'intérêt public d'exterminer une secte aussi turbulente, aussi ennemie du repos, & aussi capable d'abuser de l'indulgence du Gouvernement. *Hist. Christ.*, 3e sect., §. 22, n. 3, p. 573.

Le passage d'Eusèbe emporte-t-il cette conséquence ? Parce que Dieu fut juste en punissant les vices des Chrétiens, s'ensuit-il que les Empereurs furent équitables en les poursuivant à feu & à sang ? Ce n'est pas ici la seule occasion dans laquelle Dieu s'est servi de la démence & de la frénésie des tyrans pour châtier dans son peuple des fautes qui ne sembloient pas mériter un traitement aussi rigoureux. Mais c'est sur des preuves positives qu'il faut juger du vrai sens de la narration d'Eusèbe.

1°. Il y a de la folie à prétendre que les mœurs des Chrétiens du 3e siècle étoient plus mauvaises que celles des Païens, que de tous les sujets de l'Empire c'étoient les moins soumis aux lois, les plus ennemis du repos public, les plus capables de donner de l'inquiétude au Gouvernement ; qu'ainsi l'on devoit sévir uniquement contre eux. Il faudra donc supposer qu'à commencer par Néron, tous les Empereurs qui ont persécuté les Chrétiens étoient aussi animés par le motif du bien public, quoique plusieurs de ces Princes aient rendu un témoignage formel au caractère paisible & à l'innocence des mœurs des Chrétiens. Il faudra supposer encore que Dioclétien, pendant les dix-huit premières années de son règne, fut un très-mauvais politique, non-seulement entre tolérant, mais ami

leur donnant sa confiance, en les souffrant dans son palais, & en les revêtant de divers emplois, & qu'il ne commença d'être sage que quand son esprit eut baissé.

2°. Une autre absurdité plus forte est de prétendre qu'un monstre de cruauté, tel que Maximien Galère, qui, pour son amusement, faisoit dévorer les hommes par des ours, & jeter les pauvres dans la mer lorsqu'ils ne pouvoient pas payer les impôts, qui fit tuer ses médecins parce qu'ils ne pouvoient pas le guérir, &c., étoit capable d'agir par un motif de bien public. On sait que Dioclétien, son collègue, lui résista longtemps avant de consentir à la *persécution*, & qu'il ne lui céda enfin que par foiblesse. *Lactance*, *de Mortib. Pers.*, c. 11. Il n'est pas moins certain que le seul motif de sa haine contre les Chrétiens étoit la superstition stupide à laquelle il étoit livré, & dans laquelle il étoit entretenu par sa mère, femme aussi méchante que lui. *Ibid.*

3°. Quand il y auroit eu des coupables parmi les Chrétiens, ce n'étoit pas une raison d'envelopper les innocens dans la même proscription, de sévir contre Prisca, femme de Dioclétien, & contre Valeria sa fille, épouse de Maximien Galère; de faire périr par les supplices tous les Officiers du Palais qui étoient Chrétiens ou seulement soupçonnés de l'être. Les désordres dont Eusèbe a parlé n'étoient pas de nature à mériter de si cruels tourmens. L'on n'avoit jamais traité avec autant de barbarie les Païens qui avoient excité des séditions, attenté à la vie des Empereurs, ou trempé les mains dans leur sang. Si Eusèbe avoit peint sous les mêmes couleurs les mœurs d'une secte d'Hérétiques, nos adversaires diroient qu'il a exagéré. Cinquante ans auparavant, S. Cyprien avoit fait aux Chrétiens les mêmes reproches à l'occasion de la *persécution* de Dèce, *L. de Lapsis*; il ne s'ensuit pas de là que l'an 249, c'étoient déja des sujets turbulens & les plus mauvais citoyens de l'Empire.

4°. Une preuve que leur conduite étoit irréprochable dans l'ordre civil, c'est que l'on fut obligé de leur supposer des crimes faux. Maximien fit mettre le feu au Palais par ses émissaires, & chargea les Chrétiens de cet incendie, comme avoit fait Néron à l'égard de celui de Rome, duquel il étoit lui-même l'auteur; *Lactance*, *ibid*, c. 14. Quiconque consentoit à sacrifier étoit renvoyé absous; c. 15. L'Apostasie avoit-elle donc la vertu d'effacer tous les crimes & de guérir tous les vices?

5°. Les Chrétiens furent justifiés par le tyran même qui avoit résolu de les exterminer. Maximien Galère, près de mourir & tourmenté par ses remords, donna, l'an 311, un Edit pour faire cesser la *persécution*; il y déclara qu'il avoit sévi contre les Chrétiens, non pour les punir d'aucun attentat contre l'ordre public, mais *parce qu'ils avoient eu la folie de renoncer à la religion & aux usages de leurs aïeux, de se faire des lois conformes à leur goût, & de tenir des assemblées particulières.* Voilà donc tout leur crime. Il ajoute que comme plusieurs persévèrent toujours dans leur sentiment, & ne rendent plus de culte ni aux Dieux de l'Empire, ni à celui des Chrétiens, il consent à leur faire grâce, à leur permettre de vivre dans le Christianisme & de recommencer leurs assemblées, pourvu qu'ils ne fassent rien contre l'ordre public. Il les invite à prier leur Dieu pour lui & pour la prospérité de l'Etat. *Lactance*, *de Mortib. Persec.*, c. 34; *Eusèbe*, l. 8, c. 17. Maximien, dans le rescrit qu'il donna l'année suivante pour le même sujet, ne leur fit pas d'autres reproches que Maximien Galère. *Eusèbe*, l. 9, c. 9. Il est triste de voir des Protestans qui se disent Chrétiens, pousser contre leurs frères du 3e siècle l'injustice & la malignité plus loin que les persécuteurs mêmes.

6°. L'on ne peut pas récuser sur les faits dont nous parlons le témoignage de Lactance, il en étoit témoin oculaire; il avoit été appelé à Nicomédie par Dioclétien & logé dans le Palais: les scènes les plus sanglantes se passèrent sous ses yeux; il connoissoit par lui-même les personnages dont il a fait le portrait. Eusèbe n'a écrit son histoire que pendant les troubles de l'Arianisme; il peut très-bien avoir prêté au Clergé & aux Fidèles de l'an 302, la conduite & le caractère de ceux de l'an 330, & les désordres que les Ariens firent naître dans l'Eglise. Mais nous n'avons pas besoin de ce soupçon pour peser la valeur de ce qu'il a dit.

7°. Enfin Mosheim a été plus judicieux & plus équitable dans un autre endroit du même ouvrage, *Hist. Christ.*, sect. 4, §. 1, notes; il s'attache à prouver que les causes de la *persécution* de Dioclétien & Maximien furent, 1°. les impostures des Prêtres Païens & des Aruspices, qui assurèrent à ces deux Empereurs que la présence des Chrétiens empêchoit les Dieux d'agréer les sacrifices, & de rendre comme autrefois des Oracles; 2°. les artifices des Philosophes, qui leur persuadèrent que les Chrétiens avoient changé la doctrine de leur maître, que Jésus-Christ n'avoit jamais défendu de rendre un culte aux Dieux; 3°. l'ambition de Maximien, qui, possédé du projet de se rendre seul maître de l'Empire, craignoit que les Chrétiens ne se rangeassent du parti de Constance Chlore & de Constantin son fils, qui leur avoient toujours été favorables. Que ces causes soient réelles ou imaginaires, aucune ne peut faire déshonneur aux Chrétiens, ni former aucun préjugé contre leur conduite.

Il ne seroit pas plus difficile de montrer l'innocence des Chrétiens suppliciés par milliers dans la Perse, que celle des victimes de la barbarie des Empereurs Romains. On ne peut pas former contre les premiers des accusations mieux prouvées que contre les seconds. Déja ceux qui les calomnient

se réfutent mutuellement ; les uns disent que les Chrétiens ont été turbulens & séditieux dès leur origine, les autres prétendent que le Christianisme s'établit d'abord dans le silence à l'insçu des Empereurs & du Gouvernement ; mais que quand il eut acquis des forces, les Souverains se trouvèrent réduits à l'embrasser. Cela peut nous faire conclure que si nos adversaires étoient eux-mêmes assez forts, ils employeroient la violence pour nous rendre incrédules.

Que penser encore lorsque les Protestans veulent nous faire envisager les cruautés exercées contre les Catholiques par les Vandales en Afrique, comme une représaille de celles que les Empereurs avoient mises en usage contre les Donatistes, les Ariens, & d'autres sectes Hérétiques ? A la vérité le Roi Hennéric allégua ce prétexte dans un de ses Edits rapporté par Victor de Vite, *de Persec. Vandal*, l. 4, c. 11 ; mais y avoit-il la moindre apparence de justice ? Les sectes, poursuivies par les Empereurs, avoient excité l'indignation publique par les séditions, les violences, les voies de fait dont elles s'étoient servies pour répandre leurs erreurs ; nous l'avons fait voir en parlant de chacune en particulier. Mais par quels attentats les Catholiques Africains avoient-ils allumé la fureur des Vandales ? Jamais les Empereurs n'avoient exercé contre aucune secte Hérétique les meurtres, les massacres, les tortures par lesquelles les Vandales signalèrent leur barbarie. On ne peut lire sans frémir la relation qu'en a faite Victor de Vite, témoin oculaire. Ils tourmentoient les Catholiques uniquement à cause de leur croyance ; & pour les forcer à professer l'Arianisme, les Empereurs avoient sévi contre les Hérétiques à cause de leur conduite turbulente & séditieuse. Comme les Protestans ont imité les procédés de ces Sectaires pour s'établir, & qu'il a souvent fallu les réprimer les armes à la main, ils se croiront toujours en droit, comme les Vandales, de nous exterminer, s'ils le pouvoient, sous prétexte de représailles.

PERSÉVÉRANCE, courage & constance d'une ame qui persiste dans la pratique de la vertu, malgré toutes les tentations & les obstacles qui s'y opposent. On nomme *persévérance finale* le bonheur d'un homme qui meurt dans l'état de grâce sanctifiante.

On peut donc envisager la *persévérance* de deux manières, l'une purement passive, & c'est la mort de l'homme en état de grâce. Ainsi les enfans qui meurent après avoir reçu le baptême & avant l'usage de raison, les adultes qui sont tirés de ce monde immédiatement après avoir reçu la grâce de la justification, reçoivent de Dieu cette *persévérance passive*. L'autre, que l'on peut nommer *persévérance active*, est la correspondance de l'homme aux grâces que Dieu lui donne pour continuer à faire le bien & à s'abstenir du péché. Celle-ci dépend de l'homme aussi-bien que de Dieu ; mais il ne dépend pas de lui d'être tiré de ce monde au moment qu'il est en état de grâce.

Pélage pensoit que l'homme peut persévérer jusqu'à la fin dans la pratique de la vertu, par les seules forces de la Nature, ou du moins avec le seul secours des lumières que la foi lui fournit : les semi-Pélagiens étoient dans le même sentiment. S. Augustin soutint contre eux avec l'Église Catholique, que l'homme a besoin pour cela d'une grâce particulière & spéciale distinguée de la grâce sanctifiante, & que cette grâce ne manque jamais aux justes que par leur faute. Il le prouva dans son traité *du Don de la persévérance*, qui est un de ses derniers ouvrages, & il l'avoit déja fait dans son livre *de Corrept. & gratiâ*, chap. 16. C'est aussi la doctrine confirmée par le deuxième Concile d'Orange, can. 25, & par le Concile de Trente, *sess. 6*, chap. 11.

Dans ce même livre *de Corrept. & gratiâ*, c. 12, n. 34, Saint Augustin met une différence entre la grâce de *persévérance* accordée aux Anges & à l'homme innocent, & celle que Dieu donne actuellement aux prédestinés ; la première, dit-il, donnoit à Adam le pouvoir de persévérer s'il le vouloit, & il la nomme *adjutorium sine quo* ; la seconde rend l'homme formellement persévérant, & il l'appelle *adjutorium quo*. En effet, dès que le Don de la *persévérance finale* renferme la mort en état de grâce, avec ce secours il est impossible que le juste ne persévère pas, puisque par la mort il est irrévocablement fixé dans l'état de justice. « Ainsi, (dit » le Saint Docteur) Dieu a pourvu à la foiblesse » de la volonté humaine, en la tournant au bien » irrésistiblement & invinciblement, *ibid.* n. 38. » Mais tant que l'homme est dans cette vie » on ne sait pas s'il a reçu le Don de la *per-* » *sévérance*, puisqu'il peut toujours tomber ; celui » qui ne persévère point jusqu'à la fin ne l'a » certainement pas reçu ». *De dono Persev.* c. 1.

Lorsque certains Théologiens ont voulu appliquer à toute grâce actuelle intérieure ce que Saint Augustin a dit de la *persévérance finale*, & donner la distinction entre *adjutorium quo* & *adjutorium sine quo* comme la clé de toute la doctrine de ce Père touchant la grâce, ils ont abusé grossièrement de la crédulité de leurs prosélytes ; ils ont voulu persuader que la volonté humaine sous l'impulsion de la grâce actuelle, n'agit pas plus que le juste mourant avec la grâce sanctifiante, & qu'elle est dans un état purement passif ; jamais Saint Augustin n'a enseigné cette absurdité.

De sa doctrine on conclut avec raison que le don de la *persévérance finale* renferme, 1°. une providence & une protection spéciale de Dieu, qui écarte des justes tout danger & toute occa-

sion de chûte, particulièrement à l'heure de la mort. 2°. Une suite de grâces actuelles efficaces auxquelles l'homme ne résiste jamais, & surtout une grâce efficace au dernier moment de la vie; cette double faveur est certainement un don très-précieux. Les Théologiens sont donc bien fondés à soutenir, comme Saint Augustin, que le juste ne peut pas mériter ce don en rigueur, *de condigno*; mais qu'il peut s'en rendre digne en quelque manière, *de congruo*, & l'obtenir de Dieu par ses prières, par ses bonnes œuvres, par sa soumission & sa confiance.

Sur cette question de la *persévérance finale*, les Protestans sont partagés. Les Arminiens soutiennent que le juste le mieux affermi dans la foi & dans la piété, peut toujours tomber; cet article de leur doctrine a été condamné par le synode de Dordrecht. Conséquemment les Gomaristes, attachés à ce synode, prétendent que la grâce du juste est inamissible, qu'il ne peut jamais la perdre *totalement & finalement*; d'où il suit que sa *persévérance* est non-seulement infaillible, mais nécessaire. M. Bossuet, *Hist. des Variat.* l. 24, a démontré l'impiété de cette doctrine; le Docteur Arnaud en a fait voir les funestes conséquences dans l'ouvrage intitulé, *le Renversement de la morale de J. C., par les erreurs des Calvinistes, touchant la justification.* Vainement Basnage a fait tous ses efforts pour en pallier l'absurdité, *Histoire de l'Eglise*, l. 26, c. 5, §. 3: il n'a fait que la déguiser sous un verbiage inintelligible qui ne sauve aucun des inconvéniens, & il abuse de quelques passages des *Pères*, auxquels il donne un sens faux & contraire à leur intention. *Voyez* INAMISSIBLE.

PERSONNE, substance individuelle d'une nature raisonnable ou intelligente. C'est la définition qu'en a donnée Boëce, & qui a été adoptée par les Théologiens.

On prétend que le latin *persona*, dans l'origine, a signifié le masque des Acteurs dramatiques; ceux-ci sont quelquefois appelés *personati*, parce que leur masque étoit l'image du personnage qu'ils représentoient sur la scène. Les Grecs se servoient du mot Προσωπον, qui désigne à la lettre ce qui est sous nos yeux.

Les êtres purement corporels, tels qu'une pierre, une plante, un animal, ne sont point nommés *personnes*; mais *substances* ou *suppôts*, *hypostases*, *suppositа*; de même le mot *personne* ne se dit point des universels, des genres, des espèces, mais seulement des natures singulières, des individus; or la notion d'*individu* ou de *personne* se conçoit de deux manières; positivement, comme quand on dit que la *personne* doit être le principe total de l'action, parce que les Philosophes appellent une *personne* toute substance à laquelle on attribue quelque action; & négativement, comme quand on dit, avec les Thomistes, qu'une *personne* consiste en ce qu'elle n'existe pas dans un autre être plus parfait.

Ainsi un homme, quoique composé de deux substances différentes, de corps & d'esprit, ne fait pourtant pas deux *personnes*, puisqu'aucune de ces deux parties ou substances, prise séparément, n'est le principe total d'une action; lorsque nous agissons, c'est le corps & l'ame réunis qui agissent, & l'homme entier n'existe point dans un autre être plus parfait que lui.

En parlant de Dieu, nous sommes forcés de nous servir des mêmes termes qu'en parlant des hommes, parce que les langues ne nous en fournissent point d'autres; comme la révélation nous fait distinguer en Dieu, le Père, le Fils & le Saint-Esprit, il a fallu les appeler *trois personnes*, puisque ce sont trois êtres subsistans & intelligens, dont l'un ne fait pas partie de l'autre, & qui sont chacun un principe d'action. Les Grecs ont donc distingué en Dieu *trois hypostases*, τρεις υποστασεις, & ensuite *trois personnes*, τρια προσωπα. Mais il est clair qu'à l'égard de Dieu, le mot de *personne* ne présente pas exactement la même notion qu'à l'égard de l'homme; *trois personnes* humaines sont trois hommes, *ou* trois natures humaines individuelles; en Dieu les *trois personnes* sont une seule nature divine, un seul Dieu. S. Aug. Epist. 169, *ad evod.*

Vainement les Sociniens disent que l'on a eu tort d'introduire ce langage, de se servir, en parlant de Dieu, du terme de *personne*, qui n'est point dans l'Écriture Sainte, de vouloir ainsi expliquer un mystère essentiellement inexplicable. On y a été forcé pour réprimer la témérité des Hérétiques, qui se servoient à ce sujet d'un langage erroné & contraire à l'Écriture Sainte. Les Sociniens eux-mêmes nous réduisent à cette nécessité, en soutenant que le Père, le Fils & le Saint-Esprit sont seulement trois dénominations ou trois aspects différens d'une seule & même nature divine individuelle; non-seulement cette explication ne se trouve point dans l'Écriture Sainte, mais elle y est formellement contraire. *Voyez* TRINITÉ.

Voici un passage de Saint Augustin, que les Sociniens & les Incrédules ont affecté de remarquer, l. 5, *de Trinit.*, c. 9. « Nous disons » une essence & *trois personnes*, comme ont faits » plusieurs auteurs latins respectables qui n'ont » point trouvé d'autre manière plus propre à ex» primer ce qu'ils entendoient.... Mais ici le » langage humain se trouve très-défectueux, on » a dit *trois personnes*, non pas pour exprimer » quelque chose, mais pour ne pas demeurer » muet ». Donc, reprennent nos adversaires, tout ce que l'on dit des *personnes* divines, n'est qu'un verbiage vide de sens.

Nous convenons que ces expressions ne nous donnent pas une notion claire, mais elles nous donnent

donnent du moins une idée confuſe, puiſqu'elles ſignifient trois êtres ſubſiſtans, & principes des opérations divines. Saint Auguſtin n'a pas voulu dire autre choſe, puiſqu'il n'eſt aucun des *Pères* qui ait parlé de la Sainte Trinité d'une manière plus nette & plus exacte que lui. Nous ſommes dans le même embarras à l'égard de tous les attributs de la Divinité, & c'eſt une des objections que font les Athées contre la notion de Dieu : ils diſent que nous avons tort d'affirmer que Dieu eſt bon, juſte, ſage, puiſque ces termes expriment des qualités humaines qui ne conviennent point à Dieu. Les Sociniens ſont-ils de même avis que les Athées? *Voyez* ATTRIBUTS.

En parlant du myſtère de l'incarnation, nous diſons qu'en Jéſus-Chriſt il y a deux natures très-diſtinguées, la nature divine & la nature humaine; que ce ne ſont pas néanmoins deux *perſonnes*, mais une ſeule *perſonne* divine; parce qu'en Jéſus-Chriſt la nature humaine n'eſt point un principe total d'action, mais qu'elle exiſte avec une autre nature plus parfaite. Ainſi, de l'union de la nature humaine avec la nature divine, il réſulte un ſeul individu ou un tout qui eſt un principe d'action : tout ce que fait l'humanité en Jéſus-Chriſt, c'eſt la *perſonne* divine qui l'opère; & c'eſt pour cela que ces opérations ſont appelées *Théandriques* ou *Deiviriles*. *Voyez* THÉANDRIQUE.

PÉTILIENS. *Voyez* DONATISTES.

PETITS-PÈRES. *Voyez* AUGUSTINS.

PETROBRUSIENS, Diſciples de Pierre de Bruys, Hérétique né en Dauphiné, qui enſeigna ſes erreurs vers l'an 1110; ſa Secte ſe répandit dans les Provinces méridionales de France.

Pierre le vénérable, Abbé de Cluni, qui vivoit dans le même temps, a fait contre les *Petrobruſiens* un ouvrage dans la préface duquel il réduit leurs erreurs à cinq chefs principaux, 1°. ils nioient que le baptême ſoit néceſſaire, ni même utile aux enfans avant l'âge de raiſon, parce que, diſoient-ils, c'eſt notre propre foi actuelle qui nous ſauve par le baptême; 2°. qu'on ne devoit point bâtir d'Égliſe, mais au contraire les détruire, que les prières ſont auſſi bonnes dans une Hôtellerie que dans une Égliſe, & dans une Étable que ſur un Autel; 3°. qu'il falloit brûler toutes les Croix, parce que les Chrétiens doivent avoir en horreur tous les inſtrumens de la Paſſion de Jéſus-Chriſt leur chef; 4°. que Jéſus-Chriſt n'eſt pas réellement préſent dans l'Euchariſtie; 5°. que les ſacrifices, les aumônes & les prières ne ſervent de rien aux morts.

Pluſieurs Auteurs les ont auſſi accuſés de Manichéiſme, & il paroît que ce n'eſt pas à tort, puiſqu'il eſt prouvé qu'ils admettoient deux principes comme les anciens Manichéens. Roger de Hoveden, dans ſes Annales d'Angleterre, dit qu'à l'exemple des Diſciples de Manés, les *Petrobruſiens* ne recevoient ni la Loi de Moïſe, ni les Prophètes, ni les Pſeaumes, ni l'Ancien Teſtament. Radulphe Ardens, Auteur de l'onzième ſiècle, rapporte que les Hérétiques d'Agénois ſe vantent de mener la vie des Apôtres, de ne point mentir & de ne point jurer; qu'ils condamnent l'uſage des viandes & du mariage; qu'ils rejettent l'Ancien Teſtament & une partie du Nouveau; & ce qui eſt de plus terrible, qu'ils admettent deux Créateurs; qu'ils diſent que le Sacrement de l'Autel n'eſt que du pain tout pur; qu'ils mépriſent le Baptême; qu'ils rejettent le Dogme de la Réſurrection des morts. Or ces Hérétiques d'Agénois, qui furent enſuite nommés *Albigeois*, étoient de vrais Manichéens, comme l'a prouvé Boſſuet, *Hiſt. des variat.*, l. 11, n. 17 & ſuiv. Baſnage a fait inutilement tous ſes efforts pour perſuader le contraire, on peut le réfuter par ſes propres principes, *Hiſt. de l'Égliſe*, l. 24, c. 4, &c. Pierre de Bruys n'étoit pas un aſſez habile Docteur pour avoir forgé une Héréſie de ſon chef, il ne fit que propager une partie des erreurs que les Albigeois, ſucceſſeurs des Pauliciens, avoient répandues avant lui; mais on ſait le motif qui a porté les Proteſtans à juſtifier les Hérétiques de l'onzième & du douzième ſiècle, c'eſt qu'ils ont voulu ſe les donner pour prédéceſſeurs.

Ils diſent que l'on ne doit point ranger ces ſectaires parmi les Manichéens, à moins que l'on ne prouve qu'ils ſoutenoient le Dogme caractériſtique & fondamental du Manichéiſme, qui eſt le Dogme des deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; or, ajoutent-ils, on n'a aucune preuve poſitive que les Albigeois, les *Petrobruſiens*, les Henriciens, &c., ayent admis deux principes : à cette objection nous répondons; 1°. qu'il y a des preuves poſitives, ſavoir : le témoignage des Auteurs contemporains, Boſſuet les a cités; vainement les Proteſtans récuſent ces témoins, ou cherchent à éluder les conſéquences de ce qu'ils diſent; 2°. que le Dogme des deux principes n'eſt pas plus caractériſtique du Manichéiſme qu'un autre, puiſqu'il avoit été ſoutenu avant Manés par les Mariconites & par pluſieurs ſectes de Gnoſtiques; les autres erreurs des Manichéens ne ſont point une conſéquence de celle-là; il n'y auroit rien de lié, rien de ſuivi dans leur ſyſtême; 3°. que comme ce Dogme eſt le plus odieux de tous & le plus capable d'inſpirer de l'horreur, les Albigeois & leurs Proſélytes avoient plus d'intérêt à le cacher que toutes leurs autres rêveries : jamais les chefs de ſecte n'ont été fort ſincères, ils ſe ſont contentés de montrer, à ceux qu'ils vouloient ſéduire, le côté le plus apparent de leur doctrine; 4°. que, ſi pour tenir à une ſecte il faut en adopter tous les Dogmes, les Proteſ-

tans ont tort de se donner pour successeurs des Hérétiques dont nous parlons, puisqu'ils n'en ont pas embrassé toutes les opinions. Il est absurde de nous représenter ces divers sectaires comme des *témoins de la vérité*, pendant que l'on est forcé d'avouer qu'ils professoient des erreurs.

Aussi Mosheim, plus prudent que Basnage, s'est contenté d'excuser tant qu'il a pu Pierre de Bruys & ses partisans; il dit que cet homme fit les efforts les plus louables pour réformer les abus & les superstitions de son siècle; mais que son zèle n'étoit pas sans fanatisme; qu'il fut brûlé à Saint-Gilles, l'an 1130, par une populace furieuse, à l'instigation du Clergé, dont ce réformateur mettoit le trafic en danger; mais que l'on ne connoît pas tout le système de doctrine que cet infortuné martyr enseigna à ses sectateurs. Cependant il n'a pas osé nier, non plus que Basnage, les cinq erreurs que leur a imputées Pierre le vénérable. *Hist. Eccles.* 12me siècle, 2 part., c. 5, §. 7.

Or il est prouvé par ce témoignage & par d'autres, que Pierre de Bruys & ses proselytes, brûloient les Crucifix & les Croix, détruisoient les Églises, insultoient le Clergé, &c. Le fanatisme, contraire à l'ordre public, étoit certainement punissable; le prétendu réformateur qui allumoit ce feu, méritoit le bûcher dans lequel il a péri, il a été martyr, non de ses opinions, mais des désordres & des violences dont il a été l'auteur. *Hist. de l'Eglise, Gallic.* tome 9, l. 25, an. 1147.

PETTALORYNCHISES. *Voy.* Montanistes.

PEUPLE DE DIEU. Ce titre, souvent donné aux Israëlites dans l'Écriture Sainte, scandalise les incrédules; c'est, disent-ils, une absurdité de croire que le Créateur de tous les hommes étoit le Dieu des Israëlites, plutôt que le Dieu des Chinois, des Indiens, des Grecs & des Romains; qu'Israël étoit son fils aîné, son bien-aimé, son héritage, pendant qu'il abandonnoit les autres Nations. Ces façons de parler, injurieuses à la providence de Dieu, ont rendu les Juifs orgueilleux & insociables, elles leur ont inspiré du mépris & de l'aversion pour les autres Peuples, elles ont contribué à les rendre incrédules à la prédication de l'Évangile; ils n'ont pas pu souffrir que les Gentils fussent appelés comme eux à la grâce de la foi.

Quelques réflexions dissiperont aisément ce scandale. 1°. S'il y a une vérité clairement enseignée, répétée & inculquée dans les livres Saints, c'est la providence générale de Dieu à l'égard de tous les hommes & de toutes les nations. Il est dit cent fois que le Dieu d'Israël est le souverain Seigneur de toute la terre, qu'il règne sur tous les Peuples, que ses miséricordes éclatent sur tous ses ouvrages, qu'il conserve, nourrit & protège toutes ses créatures, qu'il a établi des chefs sur toutes les Nations, que ses Anges sont les protecteurs des Monarchies, &c.

2°. Moïse ne pouvoit pas prendre plus de précautions qu'il n'a fait pour étouffer l'orgueil chez les Israëlites; il leur dit que Dieu les a choisis pour son *Peuple*, non parce qu'ils sont meilleurs & plus estimables que les autres, puisqu'au contraire ils sont plus foibles, plus ingrats, plus enclins à se révolter & à se dépraver, mais parce qu'il lui a plû & parce qu'il l'avoit promis à leurs pères. Il les avertit que le seul moyen de conserver la protection & les bienfaits de Dieu, c'est de lui être constamment soumis & fidèles; qu'autrement il les punira de manière à faire trembler tous les autres peuples; *Deut.* c. 7, &c. Lorsque les Prophètes ont annoncé un Messie, ils l'ont promis, non pour les Juifs seuls, mais pour toutes les Nations; les Prophéties de Jacob, d'Isaïe, de Malachie, &c., sont formelles sur ce point. Ça donc été de la part des Juifs une opiniâtreté inexcusable, de vouloir que la grâce de l'Évangile fût pour eux seuls.

3°. Quoi qu'en disent les Incrédules, il est démontré par le fait que Dieu avoit accordé aux Israëlites, des bienfaits qu'il n'avoit point départis aux autres Nations. Les promesses faites à Abraham, la multiplication étonnante de sa postérité en Egypte, la manière dont Dieu avoit tiré les Israëlites de l'esclavage, dont il les avoit nourris, instruits & conservés dans le Désert; les prodiges qu'il avoit opérés en leur faveur, la possession de la Palestine qu'il leur avoit accordée, &c., étoient certainement des bienfaits particuliers desquels aucun autre peuple ne pouvoit se glorifier. Moïse n'avoit donc pas tort de leur dire qu'ils étoient spécialement le *Peuple*, l'héritage, la possession chérie du Seigneur, &c. Il vouloit les rendre reconnoissans, religieux, fidèles à Dieu; il devoit donc leur parler de ce que sa bonté avoit fait pour eux, & non de ce qu'elle faisoit ou vouloit faire pour les autres Nations.

4°. Il est encore incontestable que, pendant toute la durée de la République Juive, tous les peuples connus ont été Polythéistes & Idolâtres, qu'ils adoroient les Astres, les différentes parties de la Nature & les Héros, pendant que les Israëlites rendoient leur culte au seul vrai Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre. Il étoit donc à la lettre *le Dieu d'Israël* pendant que les autres peuples lui refusoient leur encens, & dans ce même sens il avoit été le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob: ou cette différence étoit l'effet d'une révélation surnaturelle accordée aux Israëlites, ou elle venoit d'un degré supérieur d'intelligence & de bon sens naturel qu'il leur avoit départi, il n'y a pas de milieu. Que les Incrédules choisissent celle de ces deux hypothèses qui leur plaira, il en résultera toujours que Dieu avoit fait aux

Israëlites, ou une faveur naturelle, ou une grâce surnaturelle que les autres peuples ne partageoient point avec eux.

Les Incrédules auront beau dire que cette prédiction étoit un trait de partialité, d'injustice, de bizarrerie de la part de Dieu; il est démontré par le fait & par les principes que Dieu, sans partialité & sans injustice, peut partager inégalement les dons naturels, entre les peuples & entre les hommes; donc il peut aussi, sans partialité & sans injustice, leur distribuer inégalement ses bienfaits surnaturels, dès qu'il ne leur demande compte que de ce qu'il leur a donné. Jamais les Incrédules ne viendront à bout de renverser cette démonstration qui sappe par le principe tous les systêmes d'incrédulité. *Voyez* ABANDON, Justice de Dieu, INÉGALITÉ, &c.

P H

PHARISIENS, secte de Juifs qui étoit la plus nombreuse & la plus estimée, lorsque Jésus-Christ parut sur la terre; non-seulement les Docteurs de la Loi, que l'on nommoit les *Scribes*, & tous ceux qui passoient pour savans, mais le gros du peuple, suivoient les sentimens des *Pharisiens*. Ils différoient des Samaritains, en ce qu'ils recevoient, non-seulement la Loi de Moïse, mais encore les Prophètes, les Hagiographes & les Traditions des anciens. Ils étoient d'ailleurs opposés aux Saducéens, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la résurrection des morts, la prédestination & le libre arbitre.

Il est dit dans l'Écriture, act. c. 23, ℣. 8, que les Saducéens assurent qu'il n'y a point de résurrection, ni d'anges, ni d'esprits, mais que les *Pharisiens* confèrent l'un & l'autre. A la vérité, selon Josephe, cette résurrection n'étoit que le passage de l'ame dans un autre corps; il ajoute qu'ils croyoient la prédestination absolue, aussi bien que les Esséniens, qu'ils admettoient cependant le libre arbitre de l'homme, comme les Saducéens. Comment concilioient-ils ensemble ces deux opinions? c'est ce que l'on ne peut pas expliquer.

Une autre bizarrerie de leur part, suivant le même Historien, étoit d'enseigner d'un côté, que les ames des méchans sont éternellement punies dans l'Enfer; de l'autre, que les ames des justes seuls peuvent revenir à la vie & animer d'autres corps. Il eût été plus naturel de croire l'éternité de la récompense des bons, que l'éternité du châtiment des méchans.

Quoi qu'il en soit, le caractère distinctif des *Pharisiens* étoit leur attachement aux traditions des anciens, ils prétendoient que ces traditions avoient été données à Moïse sur le Mont Sinaï, en même temps que la lettre de la Loi; aussi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à la Loi écrite. C'est ce que les Juifs appellent encore aujourd'hui la *Loi orale*. *Voyez* ce mot.

En vertu de l'observation rigide de la Loi ainsi expliquée & souvent défigurée par leurs traditions, les *Pharisiens* se croyoient beaucoup plus saints & plus parfaits que les autres Juifs; ils les regardoient comme des pécheurs & des profanes, ils s'en séparoient, ils ne vouloient ni boire ni manger avec eux. De là leur étoit venu le nom de *Pharisiens*, du mot *Pharas* qui en Hébreu signifie *séparer*. Cette affectation hypocrite d'une sainteté au dessus du commun, en imposoit au peuple & lui inspiroit de la vénération.

Notre Seigneur leur a souvent reproché cette hypocrisie, il les accuse d'anéantir la Loi de Dieu par leurs traditions; nous voyons en effet dans l'Evangile qu'ils pervertissoient le sens de plusieurs préceptes, par les fausses explications qu'ils en donnoient. Dans la suite, les Docteurs Juifs ont recueilli le fatras des traditions Pharisaïques, ils en ont fait une énorme compilation en 12 volumes in-folio, qu'ils ont nommé le *Talmud*. *Voyez* ce mot. La plupart sont impertinentes & ridicules, & toutes sont très-onéreuses. Cela n'a pas empêché que la secte des *Pharisiens*, qui est aujourd'hui celle des *Rabbanites* ou *Rabbinistes*, n'ait englouti toutes les autres. Depuis plusieurs siècles elle n'a eu d'opposans qu'un très-petit nombre de *Caraïtes* ou de Juifs attachés à la lettre seule de la Loi; tout le reste de cette Nation est servilement soumis à la doctrine du *Talmud*, & a pour ce livre plus de respect que pour le texte même de Moïse. *Voyez* TALMUD.

Les *Pharisiens* étoient du nombre de ceux qui ne vouloient point d'étranger pour Roi. De là vint qu'ils proposèrent, par malignité, à notre Sauveur la question, s'il étoit permis ou non, de payer le tribut à César, quoi qu'ils fussent forcés, comme les autres, à le payer; ils prétendoient toujours que la Loi de Dieu le défendoit. Tant qu'ils eurent du pouvoir, ils persécutèrent à outrance tous ceux qui n'étoient pas de leur parti; mais enfin leur tyrannie, qui avoit commencé après la mort d'Alexandre Jannée, finit avec le règne d'Aristobule. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 13, §. 4. *Dissert. sur les Sectes des Juifs*, *Bible d'Avignon*, tome 13, p. 218.

Mosheim, dans son *Histoire Chrétienne*, avoit prétendu que Josephe a dit, touchant la Doctrine des *Pharisiens*, plusieurs choses qui ne s'accordent point avec ce qui en est rapporté dans le Nouv. Testament; mais le Docteur Lardner a prouvé le contraire, il a fait voir que le récit des Évangélistes est très-conforme à celui de Josephe. *Credibility of the Gospel history*, l. 1, c. 4, §. 1.

PHASÉ. *Voyez* PAQUE.

PHÉLÉTHI. *Voyez* CÉRÉTHI.

PHILASTRE, (Saint) Évêque de Breſca, en Italie, mort l'an 388, eut pour amis S. Ambroiſe & S. Auguſtin; pour diſciple & pour ſucceſſeur S. Gaudence. Il compoſa un *Catalogue des Héréſies*, dans lequel il met au nombre des erreurs pluſieurs opinions qui lui paroiſſoient peu probables, mais qu'il eſt très-permis de ſoutenir : les deux meilleures éditions de cet Ouvrage, ſont celle de Hambourg, donnée en 1721 par le ſavant Fabricius, avec des notes, & celle de Breſca, publiée en 1738 par le célèbre Cardinal Quivini, avec les Œuvres de Saint Gaudence.

PHILÊMON, homme riche de la ville de Coloſſes en Phrygie, qui avoit été converti à la foi, ou par Saint Paul, ou par Epaphras, diſciple de cet Apôtre. Sa maiſon étoit une eſpèce d'Égliſe, par la piété qui y régnoit & par les bonnes œuvres qui s'y pratiquoient. Onéſime, ſon eſclave, peu ſenſible à ces bons exemples, vola ce bon maître & s'enfuit à Rome. Heureuſement il y rencontra Saint Paul qui le reçut avec charité, l'inſtruiſit, le convertit à la foi & le baptiſa. Pour obtenir ſon pardon, il le renvoya à ſon maître avec une lettre fort courte, mais qui dans ſa briéveté eſt un chef-d'œuvre d'éloquence; il n'y a pas un mot qui ne reſpire la charité, le zèle, la tendreſſe pour un eſclave fugitif devenu Chrétien, & pour le maître avec lequel l'Apôtre veut le réconcilier; pas un mot qui ne ſoit capable de toucher & d'attendrir un bon cœur. Il ſuffit de la lire pour voir, s'il eſt vrai, comme certains Incrédules l'ont écrit, que le Chriſtianiſme n'a contribué en rien à l'abolition de l'eſclavage, ni à rendre plus douce la condition des eſclaves. Cette Religion divine a fait plus, elle a changé les mœurs de ceux-ci & celles de leurs maîtres.

PHILIPPE, (Saint) Apôtre de Jéſus-Chriſt, n'a rien laiſſé par écrit; nous ne ſavons, de ſes actions & de ſes travaux, que ce qui en eſt rapporté dans l'Évangile. Les Auteurs Eccléſiaſtiques ajoutent qu'il alla prêcher la Foi en Phrygie, & qu'il y mourut, dans la ville d'Hiéraples. Quelques Savans ont été perſuadés que Saint *Philippe* avoit préché dans les Gaules; Tillemont a combattu cette opinion, *Mém.* tom. 1, p. 639; feu M. Bullet, Profeſſeur de Théologie à Beſançon, s'eſt appliqué à l'établir dans une Diſſertation ſur ce ſujet, imprimée en

Il ne faut pas confondre cet Apôtre avec *Philippe*, un des ſept Diacres de l'Égliſe de Jéruſalem, duquel il eſt parlé, act. c. 6, ℣. 5; c. 8, ℣. 5 & 26; c. 21, ℣. 8, &c. C'eſt celui-ci qui convertit les Samaritains, qui baptiſa l'Eunuque de la Reine Candace, &c.

PHILIPPIENS, habitans de la ville de Philippe en Macédoine. Tout le monde convient que Saint Paul leur écrivit la lettre qui porte leur nom, lorſqu'il étoit empriſonné pour la première fois vers l'an 62. L'Apôtre témoigne à ces fidèles la plus tendre reconnoiſſance pour les ſecours qu'ils lui avoient procurés, & le zèle le plus ardent pour leur ſalut; il les félicite de leur courage à ſouffrir pour Jéſus-Chriſt & de leurs bonnes œuvres; il les excite à la confiance & à la joie.

Le deſſein de cette lettre entière peut donc nous faire douter ſi dans nos verſions françoiſes l'on a pris le vrai ſens du chap. 2, ℣. 12 & 13, lorſque l'on a ainſi traduit : « Opérez votre » ſalut avec crainte & tremblement, car c'eſt » Dieu qui opère en vous le vouloir & l'action, » ſelon qu'il lui plaît ». Le Grec porte : ὑπὲρ τῆς Εὐδοκίας, le Latin, *pro bonâ voluntate*. Or, Εὐδοκία conſtamment l'affection que l'on a pour quelqu'un, ou l'affection qu'il a lui-même pour les bonnes œuvres. Dans quelque ſens qu'on le prenne, comment cette diſpoſition peut-elle être un motif de crainte & de tremblement, & comment celui-ci peut-il s'accorder avec la confiance & la joie? Par la crainte & le tremblement, Saint Paul entend ailleurs la défiance de ſoi-même, & non la défiance du ſecours de Dieu, 1 cor. c. 2, ℣. 3.

On peut donc traduire, ſans faire violence au texte : « Travaillez à votre ſalut, non-ſeulement » comme vous faiſiez lorſque j'étois préſent, mais » encore plus lorſque je ſuis abſent, au milieu » de la crainte & du tremblement dont vous » êtes ſaiſis; car c'eſt Dieu qui opère en vous le » vouloir & l'action par l'affection qu'il a pour » vous ». Loin de vouloir effrayer les *Philippiens*, Saint Paul cherche à les raſſurer & à les encourager. Ce ſens paroit le plus conforme au but général de la Lettre. *Voyez* CRAINTE.

PHILIPPISTES ou MÉLANETHONIENS. *Voyez* LUTHÉRIENS.

PHILOLOGIE ſacrée. On nomme ainſi la partie de la critique qui s'attache principalement à examiner les mots & les expreſſions du texte ſacré & des verſions, à en juger ſuivant les règles de la Grammaire, de la Rhétorique, de la Poétique & de la Logique. Les Proteſtans ont beaucoup travaillé en ce genre, ils en font gloire, & nous ne leur en ſavons pas mauvais gré; la *Philologie ſacrée* de Glaſſius, ſavant Luthérien, paſſe pour être un des meilleurs ouvrages de cette eſpèce. Cette manière d'étudier l'Écriture Sainte eſt utile, ſans doute, à quelques égards, mais elle eſt ſujette à de grands inconvéniens.

1°. Quand on pouſſe cette critique trop loin, elle devient minutieuſe & ridicule. A quoi ſervent de longues diſſertations, pour expliquer des choſes que tout le monde entend d'abord? Il ſemble que les Ecrivains ſacrés parlent un langage ſi extraordinaire, qu'il eſt beſoin d'un commentaire ſur

chaque mot. Les Incrédules en prennent occasion de dire que l'Écriture Sainte est un recueil d'Énigmes inintelligibles, auxquels on fait dire tout ce qu'on veut; que ces livres, loin d'instruire les hommes, ne sont propres qu'à les tromper, à faire naître des erreurs & des disputes interminables.

2°. Cette manière d'envisager l'Écriture Sainte, semble la mettre au niveau des livres écrits par les auteurs profanes, dont le sens ne peut-être connu que par la finesse de la critique; mais cet art n'étoit pas né, lorsque les anciens *Pères* de l'Église se sont servis des Livres Saints pour instruire les fidèles; s'ils ont pu s'en passer, nous pourrions l'ignorer encore, sans courir aucun risque pour notre salut. La tradition constante, l'enseignement commun & universel de l'Église nous paroissent un fondement plus sûr pour appuyer notre foi, que toute la sagacité des Philologues. Dieu, sans doute, n'a pas attendu jusqu'au seizième siècle, pour donner à son Église une intelligence suffisante des Écritures, & pour fixer sa croyance. Saint Paul condamne la manie de ceux qui s'amusent à des questions & à des disputes de mots; elles ne servent, dit-il, qu'à faire naître des haines, des dissentions, des blasphêmes & des imaginations absurdes, 1 Tim. c. 6, ℣. 4 : l'expérience de tous les siècles ne l'a que trop prouvé.

3°. De là est venue la hardiesse de ceux qui ont souvent voulu expliquer & même corriger le texte sacré d'après le style & les idées des auteurs profanes. Les Protestans eux-mêmes ont déploré cet abus; Erasme l'avoit condamné, & on le lui a reproché à son tour, de même qu'à Grotius & à d'autres. Mosheim a fait une longue dissertation pour en montrer les funestes conséquences, il reproche au moins vingt défauts différens à la plupart des Critiques & des Philologues, tant par rapport aux faits qu'aux expressions de l'Écriture Sainte; *Cogitationes de interpretatione & emendatione sacrar. litterar.*

4°. A force de subtilité de Grammaire, de figures de Rhétorique, de comparaisons & de conjectures, il n'est aucun passage de l'Écriture Sainte duquel on ne puisse détourner & pervertir le sens. Les Protestans, après s'être servis de cet art perfide contre les Théologiens Catholiques, en ont ressenti le contre-coup dans leurs disputes avec les Sociniens; toutes les fois qu'ils ont voulu argumenter par l'Écriture seule, leurs adversaires leur ont fait voir qu'ils ne redoutoient pas ce genre de combat; qu'avec les armes défensives des Critiques Protestans, ils étoient sûrs de triompher. Preuve évidente que tout commentaire, toute observation qui nous conduisent à donner à l'Écriture un sens opposé à la croyance de l'Église, partent certainement d'une critique fausse, & ne méritent aucune attention. *Voyez* CRITIQUE.

PHILOSOPHE, PHILOSOPHIE. Les anciens disoient que la *Philosophie* est la science des choses divines & humaines, c'étoit lui faire trop d'honneur; jamais les *Philosophes*, privés du secours de la révélation, n'ont connu ni la nature divine ni la nature humaine, aucun de leurs systêmes n'a été exempt d'erreur, toute leur science s'est réduite à disputer & à douter. Ce n'est point à nous d'exposer la doctrine des différentes sectes de *Philosophie*, nous ne devons l'envisager en général que relativement à la religion, & sous ce rapport nous avons à examiner, 1°. si les leçons des *Philosophes* ont beaucoup servi à éclairer les hommes; 2°. si S. Paul les a condamnés avec trop de rigueur; 3°. comment ils se sont conduits à l'égard du Christianisme, & quels sont les effets qui en ont résulté; 4°. si les Pères de l'Église ont eu tort de cultiver la *Philosophie*, & si par là ils ont nui à la religion; 5°. si les incrédules modernes méritent le nom de *Philosophes*. Il y auroit ici de quoi faire un gros volume, mais nous abrégerons toutes ces questions.

I. *De quelle utilité ont été aux hommes les connoissances & les travaux des Philosophes?* Nous n'avons aucun intérêt ni aucun dessein de méconnoître leurs services, nous avouons que ceux d'entre eux qui ont été Législateurs, sont des personnages très-respectables. Quelque imparfaites, quelque fautives qu'aient été leurs lois, ils ne pouvoient pas faire mieux; leurs lumières ne s'étendoient pas plus loin, & les hommes encore à demi sauvages n'étoient pas capables de recevoir d'abord une législation parfaite. Solon l'entendoit ainsi, lorsqu'il disoit qu'il avoit donné aux Athéniens, non les meilleures lois possibles, mais les moins mauvaises qu'ils fussent en état de recevoir. Nous nous abstiendrons donc de relever les défauts de ces lois, le D. Leland les a fait voir dans sa *Nouv. Démonst. Evang.*, t. 3, c. 3, &c. Un vice essentiel & commun à tous les anciens Législateurs, a été d'approuver & de recommander l'idolâtrie avec tous les désordres qu'elle traînoit à sa suite, parce que c'étoit alors la seule religion connue. Platon dit à ce sujet, qu'un sage Législateur se gardera bien de toucher à la religion établie, de peur d'en donner une encore plus mauvaise.

Mais lorsque la *Philosophie* fut devenue la seule occupation de quelques hommes oisifs, il se forma bientôt différentes écoles rivales & jalouses les unes des autres; l'esprit de contradiction & la vanité eurent plus de part aux méditations des *Philosophes* que l'amour de la vérité. Quand l'un d'entre eux l'auroit trouvée par hasard, comment la démêler dans le chaos de leurs disputes? Toutes ces contestations devinrent très-indifférentes au commun des hommes; & comme les combattans s'estimoient fort peu les uns les autres, ils apprirent au peuple à les mépriser tous: Platon, Cicéron, Sénèque, &c., en font l'aveu.

Ce n'étoit pas assez de trouver le vrai, il falloit encore le faire embrasser aux autres ; des hommes sans autorité ne pouvoient en venir à bout que par des démonstrations. Or les *Philosophes* convenoient qu'ils n'en avoient point, que l'esprit de l'homme est trop borné pour voir clair dans les questions mêmes qui le touchent de plus près ; que le sage doit se contenter de probabilités, puisqu'il ne peut avoir une certitude entière. Ils reconnoissoient ainsi la nécessité d'une mission & d'une autorité divine pour instruire efficacement les hommes. *Leland*, *ibid*, t. 2, c. 10, 11, 21, &c.

Aussi combien d'erreurs dans leurs écrits, tant sur le Dogme que sur la Morale ! les Pères de l'Eglise les ont relevées & ont fait rougir les Païens. Sans parler des Pyrrhoniens, des Académiciens, des Sceptiques, qui se retranchoient dans un doute universel, des Epicuriens, qui n'admettoient des Dieux & une religion que pour écarter l'accusation d'Athéïsme, que trouvons-nous chez les *Philosophes* même les plus estimés ? Quelques efforts que l'on ait faits pour justifier les Stoïciens, il paroît démontré que leur Dieu suprême étoit l'ame du monde ; dans cette hypothèse, ni Dieu, ni l'homme, n'étoient libres ; il ne pouvoit y avoir une Providence, les Stoïciens abusoient du terme lorsqu'ils en parloient. Il n'est pas vrai que, suivant leur idée, le Destin ne fût rien autre chose que la volonté suprême du Dieu souverain, nous avons prouvé le contraire au mot *Fatalisme*.

Dans le système de Platon, la puissance de Dieu étoit gênée & bornée par les défauts de la matière ; celle-ci, co-éternelle à Dieu & nécessaire comme lui, étoit essentiellement irréformable. Comment l'homme, composé d'esprit & de matière, auroit-il été libre ? Dieu ne se méloit point du gouvernement du monde, il l'avoit abandonné à des esprits inférieurs qui n'étoient ni justes, ni sages, ni fort amis de l'humanité : capricieux & bizarres, ils vouloient être honorés par des rites absurdes & par des crimes ; ils distribuoient les biens & les maux de ce monde sans avoir égard au mérite ni à la vertu. Platon admettoit l'immortalité de l'ame, mais il ne pouvoit pas dire quel étoit le sort des justes ni des méchans après la mort.

Autant que l'on peut percer dans les ténèbres d'Aristote, il paroît qu'il admettoit l'éternité du monde ; mais on ne sait pas s'il croyoit un Dieu, ou s'il étoit Athée ; il substitue à la Divinité une *nature* agissante par elle-même, sans dire si elle est intelligente ou aveugle. On ne sait ce qu'il entend par l'ame humaine qu'il appelle une *Entéléchie*, & il ne la croit point immortelle. Brucker, *Hist. Crit. Philos.*, t. 1, *de secta Peripat.*, §. 14, 15, 16.

Voilà cependant les trois sectes de *Philosophie* qui ont eu le plus de réputation : leur morale n'est pas plus saine que leur doctrine spéculative. A moins que l'on n'admette un Dieu tout-puissant & libre, juste, sage & attentif à la conduite des hommes, à moins que l'on ne suppose le libre arbitre de l'ame humaine, son immortalité, les peines & les récompenses dans une autre vie, il est impossible d'établir une morale raisonnable.

Aussi n'est-il aucun *Philosophe* qui ait donné un code moral complet, qui renferme tous les devoirs de l'homme, qui soit exempt d'erreurs grossières, & à l'abri de la contradiction des autres sectes. La morale Philosophique n'étoit point à portée du peuple, & il n'avoit aucun motif d'en faire les préceptes : les *Philosophes* eux-mêmes ne les observoient pas, souvent ils décréditoient leurs leçons par leur conduite ; Cicéron, Quintilien, Lucien, Aulu-Gelle, &c., en sont témoins.

Il n'est donc pas étonnant que, malgré les maximes pompeuses de morale de quelques *Philosophes*, les mœurs aient été très-corrompues chez toutes les nations à la venue de Jésus-Christ. Il falloit les leçons, les exemples, les promesses & les menaces d'un Dieu, pour montrer distinctement aux hommes la vertu & le vice, ce qu'ils doivent faire ou éviter, & pour les y déterminer par le poids de l'autorité divine.

Quelques incrédules ont eu l'imprudence de dire que la morale des *Philosophes* devoit être plus puissante que celle de l'Evangile, parce que la première est prouvée & que la seconde ne l'est pas. Prouvée, mais comment ? par des argumens auxquels le commun des hommes n'entendoit rien, & que le moindre souffle de Scepticisme pouvoit renverser ; Cicéron en convient dans son *Traité de Officiis*. Mais quand Dieu commande, a-t-il besoin de preuves ? « La loi divine, dit Lactance, » est réduite en maximes courtes & simples ; il » ne convenoit pas que Dieu parlant aux hommes, » employât des raisons & des preuves pour confirmer ses Oracles, comme si l'on pouvoit » douter de ce qu'il dit ; il s'est exprimé comme » il appartient au Souverain arbitre de toutes » choses, auquel il ne convient pas d'argumenter, » mais de dire la vérité. Il a parlé en Dieu ». *Divin. Instit.*, l. 3, c. 1.

II. *S. Paul a-t-il condamné les anciens Philosophes avec trop de rigueur ?* A la vérité l'arrêt qu'il a prononcé contre eux est trop sévère. « Du haut du Ciel, dit-il, la colère de Dieu » éclate contre l'impiété & l'injustice de tous ceux » qui retiennent injustement la vérité divine ; car » ce qui peut être connu de la Divinité leur a » été manifesté, & c'est Dieu qui le leur a fait » connoître. En effet, depuis la création du monde, » les attributs invisibles de Dieu, sa puissance » éternelle, sa providence, sont devenus sensibles » par ses ouvrages ; de manière que l'on doit » juger inexcusables tous ceux qui, ayant connu » Dieu, ne lui ont point rendu de culte ni » d'actions de grâces, mais se sont livrés à de

» vaines pensées & aux ténèbres de leur cœur. » En se donnant pour sages ils sont devenus in- » sensés, ils ont transformé la majesté d'un Dieu » incorruptible en statues & en images d'hommes » mortels & de vils animaux : c'est pour cela que » Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à » des passions impures par lesquelles ils ont désho- » noré leur propre corps.... Ils ont été remplis » de malignité, de jalousie; querelleurs, trom- » peurs.... superbes, altiers.... sans prudence, » sans modération, sans affection, sans foi, sans » miséricorde ». *Rom.*, c. 1, ℣. 20 & suivans.

Leurs successeurs, à qui ce tableau déplaît, sont-ils en état de prouver qu'il est trop chargé? il nous seroit aisé de montrer qu'il est fidèle, par le témoignage même des Auteurs profanes. Les *Philosophes* ont été assez éclairés pour connoître Dieu par l'inspection des ouvrages de la nature; mais ils ont défiguré les attributs divins, en supposant contre toute évidence que Dieu ne se mêle point des choses de ce monde, qu'il en a laissé le soin à des esprits inférieurs, que c'est à eux, & non à lui, que le culte doit s'adresser. Premier crime. Ils n'ont point fait connoître Dieu au peuple, parce qu'ils craignoient de l'irriter en attaquant le polythéisme & l'idolâtrie; ils ont même confirmé l'erreur publique par leur suffrage, quoique plusieurs soient convenus que c'étoit une absurdité & une insulte faite à la Majesté Divine. Second trait d'impiété. Le déréglement de leurs mœurs est incontestable, nous avons déja nommé les Auteurs qui le leur reprochent aussi-bien que les Pères de l'Eglise. Où est donc l'injustice de la censure de S. Paul?

Mais cet Apôtre, disent nos adversaires, a décrié la *Philosophie* même; il la nomme *la sagesse de ce monde*, & il prétend que Dieu l'a réprouvée; il l'envisage comme un obstacle à la foi & au salut, il canonise ainsi l'ignorance & le mépris des connoissances utiles. C'est une fausseté. Ce que S. Paul appelle *la sagesse de ce monde* n'est point la vraie *Philosophie*, mais l'abus que les *Philosophes* en ont fait. Puisqu'il dit que l'étude de la nature fait connoître les attributs de Dieu, il ne la condamne donc pas; & puisqu'il traite les *Philosophes* d'insensés, il ne les auroit pas blâmés, s'ils avoient été véritablement sages. Mais il les voyoit déja fermer les yeux à la vérité que Dieu leur montroit & s'élever contre elle, dernier trait de méchanceté de leur part; nous allons encore en donner les preuves.

III. *De quelle manière les Philosophes se sont-ils conduits à l'égard du Christianisme?* Dès l'origine leurs sentimens furent partagés sur ce sujet comme sur tous les autres. Les uns, frappés de la sainteté de la Morale Chrétienne, des vertus qu'elle faisoit pratiquer, des faits miraculeux sur lesquels elle étoit fondée, reconnurent la divinité de cette religion, l'embrassèrent sincérement, & en devinrent zélés défenseurs : tels furent S. Justin, Tatien, Hermias, Athénagore, S. Théophile d'Antioche, Quadratus, Aristide, Méliton de Sardes, Apollinaire d'Hieraples, Miltiade, Apollonius, Sénateur Romain, Pantœnus, S. Clément d'Alexandrie, &c.; quelques-uns signèrent leur foi de leur sang.

D'autres moins sincères & moins courageux ne se convertirent qu'à moitié, ils reconnurent l'excellence de la doctrine Chrétienne, mais ils voulurent l'entendre à leur manière, & la faire cadrer avec leurs opinions philosophiques; ils enfantèrent ainsi les premières hérésies qui ont troublé l'Eglise : c'est ce que firent Cérinthe, Menandre, Saturnin, Marcion, Basilide, &c.; plusieurs prirent le nom fastueux de *Gnostiques*, ou d'hommes *intelligens*, & se vantèrent de mieux voir la nature des choses que les Apôtres mêmes.

Un bon nombre, encore plus pervers, préférèrent les erreurs & la corruption du Paganisme à la sainteté de l'Evangile, ils se déclarèrent ennemis de notre religion; non-seulement ils l'attaquèrent par leurs écrits comme Celse, Lucien, Porphyre, Julien, Hiéroclés, mais ils enflammèrent la haine des persécuteurs. S. Justin fut livré au supplice sur l'accusation d'un certain Crescent, *Philosophe* cynique, qui en vouloit aussi à Tatien. Lactance se plaint de l'animosité de deux *Philosophes* de son temps, que l'on croit être Porphyre & Hiéroclés, *Divin. Instit.*, l. 5, c. 2. Ceux qui obsédoient l'Empereur Julien, loin de diminuer sa haine contre le Christianisme, travaillèrent à l'augmenter.

D'autres employèrent l'astuce & la perfidie pour nuire plus efficacement au Christianisme; ils rapprochèrent leurs dogmes des nôtres, ils rectifièrent une partie de leurs opinions; ils prétendirent que la doctrine de Jésus-Christ n'étoit pas fort différente de celle des anciens *Philosophes*, que le Paganisme épuré, tel que ceux-ci l'enseignoient, pouvoit très-bien s'accorder avec la doctrine de l'Evangile; mais que les Chrétiens entendoient mal l'un & l'autre. Tel fut l'artifice de la secte des Eclectiques, ou nouveaux Platoniciens, desquels nous avons parlé ailleurs. *Voyez* ECLECTIQUES. C'est d'après ce tableau perfide que les Déistes de notre siècle ont voulu nous faire juger de l'ancien Paganisme : nous les avons réfutés au mot *Paganisme*, §. 4.

Sur cet exposé simple, nous demandons si S. Paul n'a pas eu raison d'inspirer aux Fidèles de la défiance contre les *Philosophes*.

IV. *Les Pères de l'Eglise ont-ils eu tort de mêler les notions & les systêmes de Philosophie avec les dogmes du Christianisme?* Nous soutenons qu'ils y ont été forcés, & qu'il y a de l'injustice à leur en faire un crime.

C'est cependant à quoi s'obstinent les Protestans, Mosheim, *Hist. Eccles.*, 2e siècle, 1e part., c. 1, §. 12; *Hist. Christ.*, sect. 2, §. 25 & suiv.,

affecte de douter si la conversion, même sincère d'un bon nombre de *Philosophes*, a été plus avantageuse que nuisible au Christianisme, si notre religion a gagné ou perdu par les écrits des savans & par les spéculations des *Philosophes* qui ont pris sa défense. « Il est incontestable, dit-il, que sa » simplicité & sa dignité ont été altérées, dès » que les Docteurs Chrétiens ont voulu mêler » leurs opinions avec la doctrine de Jésus-Christ, » & régler la foi & la piété par les foibles » lumières de leur raison ». Le Traducteur de Mosheim n'a pas manqué d'augmenter ici l'aigreur des expressions, & d'enchérir sur son modèle. Leclerc soutient que l'attachement des Pères à la *Philosophie* leur a fait inventer de nouveaux dogmes; *Hist. Eccléf.*, sect. 2, année 101, §. 21.

Déja l'on voit que cette calomnie a été suggérée aux Protestans par l'intérêt de système, & parce qu'il leur importe de ruiner la tradition dès le second siècle; mais nous ne sommes pas dupes de leur artifice. Aux mots *Pères de l'Eglise*, nous avons montré les conséquences impies qui s'ensuivent de cette hypothèse. Nous persistons à leur demander des preuves positives de l'altération faite à la doctrine Chrétienne par les disciples mêmes des Apôtres; ils ne nous en donnent point. Leur entêtement n'est fondé que sur la fausse idée qu'ils se sont faite du Christianisme Apostolique; ils s'imaginent qu'il étoit tel que les réformateurs l'ont bâti au 16e siècle; il n'en est rien. Car enfin, qui sont les témoins les plus en état de nous en rendre compte, ceux qui ont vécu immédiatement après les Apôtres, & qui font profession de suivre leur doctrine, ou des Dissertateurs survenus quinze cents ans après? Une autre supposition des Protestans est que toute la doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres doit se trouver expressément & formellement enseignée dans leurs écrits; que tout ce qui n'y est point mot pour mot est étranger au vrai Christianisme. Où sont encore les preuves de ce principe?

Mais c'est toujours à nous de prouver, nos adversaires s'en dispensent; prouvons donc que les Pères sont croyables, & que leurs accusateurs sont indignes de foi. 1°. Les premiers protestent, dans leurs écrits, qu'ils suivent exactement la doctrine des Apôtres; ils recommandent aux Fidèles de ne s'en écarter jamais, ils disent que c'est le crime des Hérétiques; s'ils l'ont commis eux-mêmes, s'ils ont été plus attachés aux leçons des *Philosophes* qu'à celles des Apôtres, s'ils ont voulu expliquer celles-ci par les premières, & non au contraire, ce sont les fourbes les plus impudens qu'il y eût jamais. S. Ignace ne prêche autre chose aux Fidèles que l'attachement à la doctrine des Apôtres, il ne leur ordonne la soumission aux Pasteurs que parce qu'ils tiennent lieu des Apôtres, *Epist. ad Ephes.*, n. 11; *ad Magnes.*, n. 13; *ad Trallian.*, n. 3 & 7; *ad Philadelph.*, n. 5, &c. S. Polycarpe, *Epist. ad Philipp nses*, n. 6, les exhorte à servir Dieu comme il a été ordonné par Jésus-Christ, par ses Apôtres qui ont annoncé l'Evangile, & par les Prophètes, & à s'éloigner des faux frères qui répandent des erreurs. S. Justin déclare qu'après avoir essayé de toutes les écoles de *Philosophie*, il n'y a rien pu apprendre de vrai, & qu'il y a renoncé pour se livrer à l'étude des livres saints, *Cohort. ad Græc.*, n. 3; *Dial. cum Tryph.*, n. 8, &c. Tatien, Athénagore, Hermias, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, parlent de même; les accuserons-nous d'imposture? nous citerons leurs paroles au mot *Platonisme*.

2°. Les Protestans ne suivent point eux-mêmes leur propre principe, puisqu'ils tiennent pour doctrine Chrétienne des choses qui ne sont point expressément enseignées dans les écrits des Apôtres: la parfaite spiritualité des Anges, la création des ames, & non leur préexistence à la formation des corps, la nécessité, ou du moins la validité du baptême des enfans, & de celui qu'ont administré les Hérétiques, l'obligation de célébrer le Dimanche; ils ne pratiquent point le lavement des pieds, ni l'abstinence du sang & des chairs suffoquées, quoique l'un & l'autre soient formellement commandés dans le *Nouveau Testament*. Les Sociniens, & les différentes sectes Protestantes, disputent pour savoir si tel point de doctrine est ou n'est pas enseigné dans ce livre divin; les premiers réformateurs y voyoient clairement des dogmes que leurs disciples n'y voyent plus. A qui devons-nous croire par préférence?

Ils se réfutent donc eux-mêmes; à présent il faut justifier les Pères sur l'usage qu'ils ont fait de la *Philosophie*. En premier lieu, aucune loi de Jésus-Christ ni des Apôtres n'ordonne à tout *Philosophe* qui se fera baptiser, de renoncer à toutes les opinions philosophiques, même à celles qui n'ont rien de contraire à la doctrine Chrétienne; donc les Pères ont pu conserver ces dernières sans blesser la délicatesse de leur foi.

En second lieu, pour défendre efficacement la doctrine Chrétienne contre les Païens & contre les Hérétiques qui l'attaquoient par des argumens philosophiques, il falloit leur en opposer de plus solides, & leur prouver qu'ils étoient dans l'erreur. Sans cela l'on auroit autorisé le reproche d'ignorance & de crédulité stupide que les Païens ne cessoient de faire aux Chrétiens, & ceux qui faisoient profession de *Philosophie* & d'érudition parmi les Païens, auroient eu beaucoup plus de répugnance à embrasser notre religion. Telles sont les raisons qui engagèrent Clément d'Alexandrie à cultiver cette étude, & à la défendre contre ceux qui la blâmoient; *Strom.*, l. 1, c. 2, 3 & 5, p. 326 & suiv. Mosheim, tout prévenu qu'il étoit contre les Pères, n'a pas pu désapprouver cette apologie; *Hist. Christ.*, sect. 2, §. 26, note, p. 278. Origène protestoit qu'il avoit eu les mêmes motifs en s'appliquant à l'étude de la *Philosophie*,

Philoſophie, & il alléguoit l'exemple de Pantænus & d'Héraclas, qui avoient fait de même; *apud Euſeb.*, *Hiſt. Eccléſ.*, l. 6, c. 19.

En troiſième lieu, Mosheim a été forcé d'avouer que cette érudition des Pères fut très-utile, 1°. pour expliquer plus clairement quelques dogmes qui avoient été enſeignés juſqu'alors d'une manière obſcure; 2°. pour réfuter les Gnoſtiques & pour arrêter les progrès de leurs erreurs; 3°. pour bannir de l'Egliſe Chrétienne pluſieurs opinions qui venoient des Juifs. *Hiſt. Chriſt.*, ſect. 3, §. 37, p. 719. Il étoit déja convenu ailleurs qu'elle ſervit à faciliter & à multiplier les converſions. Comment a-t-il pu ſoutenir enſuite qu'elle produiſit plus de mal que de bien?

En quatrième lieu, les Pères ne ſe ſont pas bornés là, ils ont fondé les dogmes du Chriſtianiſme, non ſur des principes philoſophiques, mais ſur la révélation, ſur des paſſages de l'Ecriture-Sainte; & ſi quelquefois ils ſe ſont trompés ſur des queſtions qui n'étoient pas fort importantes, c'eſt qu'ils ne prenoient pas le vrai ſens des expreſſions de nos livres ſaints. Ceux qui les accuſent de n'avoir pas expoſé la doctrine Chrétienne avec aſſez d'exactitude, de clarté & de méthode, ne voient pas qu'ils font retomber ce reproche ſur les Auteurs ſacrés.

En cinquième lieu, les Pères n'ont fait grâce à aucune opinion fauſſe des *Philoſophes*; ils ont mis au grand jour les erreurs, les abſurdités, les contradictions de chaque ſecte; ils ont fait voir combien la doctrine de nos écritures eſt plus juſte, plus raiſonnable, plus vraie & plus ſublime que celle des *Philoſophes* les plus vantés. Leibnitz, plus modéré que les autres Proteſtans, a rendu cette juſtice aux Pères. « Ils ont rejeté, dit-il, » tout ce qu'il y avoit de mauvais dans la *Phi-* » *loſophie* des Grecs ». *Eſprit de Leibnitz*, t. 2, p. 48. Or ils n'auroient pas pu le faire ſans avoir une très-grande connoiſſance de la doctrine des différentes écoles.

Enfin aujourd'hui les Critiques Proteſtans diſent que, faute d'avoir connu la *Philoſophie* Orientale, les Pères n'ont pas bien compris le ſyſtême des Gnoſtiques, que par cette raiſon ils ne l'ont pas complétement réfuté; ils reprochent donc tout à la fois aux Pères l'ignorance & la connoiſſance de l'ancienne *Philoſophie*. Mais nous avons ſatisfait à leurs plaintes au mot *Gnoſtiques*, nous y reviendrons encore à l'article PLATONISME, §. 3. Les Théologiens Proteſtans ne ſe ſervent-ils pas encore à préſent d'argumens philoſophiques pour attaquer le myſtère de l'Euchariſtie, & d'autres articles de notre croyance? Nous ſommes donc forcés de faire contre eux ce que les Pères ont fait contre les anciens Hérétiques.

Avant de blâmer en général le mélange de la *Philoſophie* avec la Théologie Chrétienne, il faut commencer par établir trois ou quatre thèſes abſurdes: 1°. que l'on ne devoit admettre à la profeſſion du Chriſtianiſme aucun *Philoſophe* converti, ou qu'il falloit lui faire abjurer toute connoiſſance philoſophique, vraie ou fauſſe; 2°. que l'on ne devoit rien répondre aux Païens ni aux Hérétiques qui attaquoient notre religion par des argumens de cette eſpèce. Cependant S. Paul vouloit qu'un Paſteur fût en état d'enſeigner une ſaine doctrine & de réfuter les contrediſans; *Tit.*, c. 1, ℣. 9. 3°. Que l'ignorance auroit été plus utile que la ſcience à la propagation & à la conſervation de la vraie foi; que la ſcience même la plus humble eſt un obſtacle aux lumières du S. Eſprit, &c.

V. *Les incrédules modernes méritent-ils le nom de Philoſophes?* Pas plus que les anciens Hérétiques, & beaucoup moins que les prétendus ſages de l'Orient & de la Grèce. Ils ont tous les vices que S. Paul a reprochés à ceux de ſon temps, & aucune des vertus par leſquelles pluſieurs des anciens ſe ſont rendus recommandables. En peignant ceux qui valoient le moins, l'Apôtre a fait d'avance le tableau de ceux de nos jours.

Ils ſont certainement plus coupables que ceux qui étoient nés dans les ténèbres & au milieu des déſordres de l'idolâtrie. Non-ſeulement ils ont pu connoître Dieu par la lumière naturelle qui a fait de grands progrès, mais ils ont été éclairés dès l'enfance par la révélation; ils ont volontairement fermé les yeux à l'une & à l'autre. Ceux mêmes d'autrefois qui ne croyoient point de Dieu, ont cependant reſpecté la religion publique, ils n'ont pas cherché à rendre les peuples athées; les nôtres auroient voulu faire apoſtaſier les nations entières & bannir de l'univers la notion de Dieu; pluſieurs ont avoué ce deſſein, & pluſieurs de leurs livres ont été faits exprès pour le peuple. Dans l'impuiſſance de réuſſir, ils n'ont pas rougi de donner aux religions les plus fauſſes la préférence ſur le Chriſtianiſme. Nous leur avons vu faire ſucceſſivement l'apologie du Paganiſme, du Mahométiſme, de la religion de Zoroaſtre, de celle des Chinois, de celle des Indiens, des infamies de certains idolâtres, de la plupart des ſectes d'Hérétiques & de Mécréans. Ils avoient avoué, lorſqu'ils étoient Déiſtes, que le Chriſtianiſme étoit la plus ſainte & la meilleure de toutes les religions; lorſqu'ils ſont devenus Athées, ils ont ſoutenu que c'eſt la plus mauvaiſe. Après avoir fait ſemblant de rendre hommage à la ſageſſe, aux vertus, aux bienfaits de Jéſus-Chriſt, ils ont fini par vomir contre lui des torrens de blaſphêmes; ils l'ont repréſenté, les uns comme un fourbe ambitieux, les autres comme un viſionnaire fanatique.

En punition de l'infidélité des anciens, Dieu, dit S. Paul, les a livrés à des paſſions impures & honteuſes. Ce ſont encore ces mêmes paſſions qui ont fait naître l'incrédulité parmi nous; c'eſt au milieu du luxe, des plaiſirs, de la corruption des grandes villes, qu'elle s'eſt montrée plus à découvert. La plupart de ſes défenſeurs ont ſe..illé

leur plume par des écrits licencieux ; ils ont parlé de l'impudicité avec une indifférence & une liberté capables d'étouffer toute honte chez les hommes les plus déréglés.

L'Apôtre dit que les *Philoſophes* d'autrefois ont été *pleins de jalouſie & de malignité ;* mais ces deux vices percent de toutes parts dans les écrits de leurs ſucceſſeurs. Ceux-ci n'ont pas ceſſé de déclamer contre les biens, les honneurs, les priviléges accordés au Clergé ; leur ambition auroit été de le ſupplanter. Dans l'impuiſſance d'en venir à bout, ils ont ſoulagé leur humeur par des invectives, des railleries ſanglantes, des calomnies de toute eſpèce contre les Prêtres ; quelques-uns ont pouſſé la fureur juſqu'à écrire qu'il falloit les exterminer & en purger la ſociété ; ils n'ont épargné ni les vivans ni les morts, ils ont trouvé le moyen d'empoiſonner les actions les plus innocentes, & de noircir les vertus les plus pures.

Ce ſont, ajoute Saint Paul, des hommes *querelleurs & trompeurs.* En effet, ſur quoi nos Incrédules n'ont-ils pas excité des diſputes ? il n'eſt pas une ſeule inſtitution, divine ou humaine, qu'ils n'aient attaquée, & ils n'ont pas été mieux d'accord entre eux qu'avec les croyans. Lorſqu'ils profeſſoient ſur le Déiſme, ils cenſuroient les Athées ; tombés dans l'Athéiſme à leur tour, ils ont tourné en ridicule les Déiſtes. Au jugement des Matérialiſtes, tous les autres *Philoſophes* ſont des raiſonneurs puſillanimes qui ne pouſſent pas les conſéquences juſqu'où elles peuvent aller, & qui reſpectent encore le préjugé. Du haut de leur indifférence orgueilleuſe, les ſceptiques regardent en pitié tous les dogmatiques.

Mais lequel d'entre eux s'eſt jamais fait ſcrupule de mentir & de tromper, pour étayer ſes ſentimens ou ſatisfaire ſa paſſion ? Tous moyens leur ont paru légitimes, fauſſes hiſtoires, livres ſuppoſés, citations de paſſages tronqués ou altérés, traductions infidelles, témoignages d'auteurs juſtement décriés, calomnies cent fois réfutées, &c. Ils ont accuſé leurs adverſaires de tous ces délits, ſans pouvoir les en convaincre, & eux-mêmes n'ont pas héſité de s'en rendre coupables.

Quel a été le vice général de tous ? Saint Paul l'a indiqué, l'orgueil, ce ſont des hommes *ſuperbes & vains*, enflés de leur prétendu mérite. On ſait avec quelle indécence nos écrivains ſe ſont encenſés eux-mêmes. Ils ont repréſenté un *Philoſophe* comme l'homme le plus grand & le plus important de l'univers, & chacun d'eux croyoit ſe voir lui-même dans ce tableau. Ils ſe ſont donnés pour illuminateurs, maîtres, bienfaiteurs, réformateurs des nations ; du fond de leur cabinet ils croyoient régenter le monde entier ; quelques-uns ont eu la fatuité de demander des ſtatuts ; ils ſe flattoient d'écraſer leurs adverſaires par un ton de mépris, &, contre leur attente, c'eſt par le mépris que le public commence à les punir ; une bonne partie de leurs ouvrages ſont déja livrés à la pouſſière & à l'oubli.

Ils ont été, ajoute l'Apôtre, *ſans prudence & ſans modération.* C'étoit en manquer abſolument que d'attaquer ſans diſtinction toutes les puiſſances de la terre, les Rois & leur autorité, les Miniſtres & le Gouvernement, les Magiſtrats & les Lois, le Sacré & le Profane : les anciens ne pouſſoient pas la témérité juſque-là ; chez un peuple moins doux, la décence des modernes auroient été punie par des ſupplices.

Enfin, *ſans affection*, *ſans foi*, *ſans miſéricorde*, nos prétendus ſages ont travaillé à rompre tous les liens de la ſociété, toutes les affections naturelles de l'humanité, les devoirs mutuels des époux, ceux des enfans envers leurs pères & mères, l'attachement des citoyens envers leur patrie, la fidélité des ſujets au Souverain. Ils ont avili &, pour ainſi dire, *matérialiſé* les motifs de la tendreſſe des pères pour leurs enfans, des mères pour le fruit de leurs entrailles, de la reconnoiſſance à l'égard des bienfaiteurs, des amitiés les plus généreuſes entre des ames honnêtes. Pour nous perfectionner, ils vouloient nous mettre au-deſſous des brutes.

Sans compaſſion pour les malheureux, ils ont décrié l'aumône, les hôpitaux, les fondations de charité, l'inſtruction des ignorans, l'état & les fonctions de ceux qui ſe conſacrent au ſervice du prochain ; toute vertu quelconque a eſſuyé leur cenſure. Il n'étoit pas poſſible de mieux vérifier ce que S. Paul a conclu, qu'*ils ſont devenus fous en s'attribuant le nom de ſages.*

Si l'on nous accuſoit d'exagérer leurs torts, nous avons leurs livres entre nos mains, nous en avons cité les paroles dans d'autres ouvrages, & dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire nous avons réfuté leurs folles objections.

PHILOSOPHIE Orientale, *voyez* PLATONISME, §. 3.

PHOTINIENS, Hérétiques du quatrième ſiècles qui avoient embraſſé les erreurs de Photin, Evêque de *Sirmium* ou Sirmich en Hongrie. Celui-ci, diſciple de Marcel d'Ancyre, & qui paſſe pour avoir eu du ſavoir & de l'éloquence, pouſſa l'impiété envers Jéſus-Chriſt plus loin que les Ariens. Il ſoutint que c'étoit un pur homme né du Saint-Eſprit & de la Vierge Marie, qu'une certaine émanation divine, que nous appelons le *Verbe*, étoit deſcendue ſur lui, & qu'en conſéquence de l'union de ce Verbe divin avec la nature humaine, Jéſus étoit appelé *Fils de Dieu*, *Fils unique*, parce qu'aucun autre homme n'a été ainſi formé, & *Dieu*, à cauſe des dons, du pouvoir & des priviléges que Dieu lui avoit accordés. Par le *Saint-Eſprit*, Photin n'entendoit pas une perſonne diſtincte de Dieu le Père, mais une

vertu céleſte émanée de la Divinité ; ainſi cet Hérétique n'admettoit, comme Sabellius, qu'une ſeule perſonne en Dieu.

Il fut condamné, non-ſeulement par les Orthodoxes, mais encore par les Ariens ; par les Évêques d'Orient, dans un Concile d'Antioche tenu en 345 ; par ceux d'Occident, au Concile de Milan en 346 ou 347 ; enfin il fut dépoſé dans une autre aſſemblée à Sirmich l'an 351, & il mourut en exil l'an 371 ou 375. Son Héréſie a été renouvelée dans ces derniers temps par Socin, & quoique les Sociniens y aient apporté quelques palliatifs, le fond de leur ſyſtême revient au même.

PHRONTISTES. Quelques auteurs ont ainſi nommé les Chrétiens contemplatifs, & ont appelé *Phrontiſtères* les Monaſtères, parce que ce ſont des lieux conſacrés en partie à la contemplation. Ces deux termes ſont dérivés du Grec φροντίζω, *je penſe, je médite.*

PHRYGIENS, *voyez* MONTANISTES.

PHURIM *ou* PURIM, *voy.* ESTHER.

PHYLACTÈRES, terme Grec qui ſignifie *gardes* ou *préſervatifs*. Ce ſont des bandes de parchemin ſur leſquelles les Juifs écrivent certains paſſages de l'Écriture-Sainte, qu'ils portent ſur leur front & ſur leurs bras, afin de s'exciter à garder ſoigneuſement la Loi de Dieu, & à ſe préſerver de l'enfreindre. Voici l'origine de cet uſage.

Dieu leur avoit dit dans le Deutéronome, c. 6, ℣. 8. « Les préceptes que je vous donne ſe» ront dans votre cœur. Vous les enſeignerez à » vos enfans, vous vous en entretiendrez chez » vous & dans vos voyages, vous y penſerez en » vous couchant & en vous levant. Vous les lie» rez comme un ſigne ſur vos mains, & comme » un fronteau entre vos yeux. Vous les écrirez » ſur les poteaux & ſur les portes de vos mai» ſons ». Il avoit dit la même choſe au ſujet de la cérémonie des Azymes, & de l'offrande des premiers-nés, exode, c. 13, ℣. 9 & 16. C'étoit une exhortation à n'oublier jamais la Loi du Seigneur & à la garder exactement en toutes choſes. Mais ſur la fin de la Synagogue, les Juifs, très-enclins à la ſuperſtition, prirent ces paroles à la lettre, ils crurent qu'il falloit les écrire ſur des bandes de parchemin, les porter ſur leur front & ſur leurs bras. Dans Saint Matthieu, c. 23, ℣. 5, Jéſus-Chriſt reproche aux Phariſiens de porter ces bandes fort larges, afin de ſe faire remarquer par le peuple. Il auroit été mieux de prendre le vrai ſens du texte & de porter la Loi de Dieu *dans leur cœur.*

Le mot Hébreu qui répond au Grec *Philactères* eſt *totaphoth* ; celui-ci, ſuivant pluſieurs auteurs, déſignoit un ornement de tête, ou des pendans que les femmes Juives portoient ſur leur front, & il ſignifie en général ligature ou couronne ; mais dans l'exode, c. 13, ℣. 9, il eſt rendu par *Zicaron*, mémorial. Onkélos l'exprime par *Tephilin*, préſervatifs. Quoi qu'il en ſoit, la plupart des Juifs modernes portent encore de ces *Phylactères* qu'ils nomment *Zizis*, & en abuſant de la ſignification du terme, ils ſe perſuadent que ce ſont des amulettes ou préſervatifs contre tout danger, ſur-tout contre les eſprits malins ; de là l'on a ſouvent donné aux Amulettes le nom de *Phylactères.*

Cette ſuperſtition des Juifs a ſouvent été renouvelée dans le ſein même du Chriſtianiſme, par ceux qui ont imaginé que certaines paroles écrites ſur du vélin, gravées ſur des médailles ou ſur des morceaux de métal, pouvoient être un préſervatif ou un remède contre les maladies. Les Pères de l'Égliſe & les Évêques, dans les Conciles, ont ſouvent proſcrit cet abus ; mais la crainte de maux imaginaires, l'impatience & le déſir de ſe délivrer d'un mal à quelque prix que ce ſoit, ſont des paſſions contre leſquelles aucune Loi ni aucune cenſure ne peut prévaloir. Thiers, *Traité des Superſtitions*, 1re. partie, l. 5, c. 1 & ſuiv. *Voyez* AMULETTE.

PHYSIQUE DU MONDE, *voyez* MONDE.

PIC

PICARDS, Hérétiques qui parurent en Bohême au commencement du quinzième ſiècle, dont il n'eſt pas aiſé de découvrir la véritable origine, ni d'expoſer les opinions.

Il y a dans l'ancienne Encyclopédie une aſſez longue diſſertation dans laquelle on s'eſt efforcé de prouver que les *Picards* de Bohême étoient des Vaudois, qu'ils n'avoient point d'autre croyance que celle qui a été embraſſée deux cents ans après par les Proteſtans, que ces ſectaires ont été accuſés injuſtement d'avoir les mêmes erreurs, & de pratiquer les mêmes infamies que les Adamites. L'auteur a copié Beauſobre qui a ſuivi ce ſentiment dans une Diſſertation ſur les Adamites de Bohême, laquelle a été jointe à l'Hiſtoire de la guerre des Huſſites, par Lenfant.

Mosheim, mieux inſtruit, & qui ſemble avoir examiné la queſtion de plus près, penſe que les *Picards* de Bohême étoient une branche des *Beggards*, que quelques-uns nommoient *Biggards*, & par corruption *Picards* ; ſecte répandue en Italie, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne & en Bohême, & à laquelle on donnoit différens noms dans ces diverſes contrées. *Voyez* BEGGHARDS. Comme le très-grand nombre de ceux qui la compoſoient étoient des ignorans fanatiques, il eſt impoſſible que tous aient eu la même croyance & les mêmes mœurs. C'eſt donc une très-vaine

entrepriſe de leur attribuer la même profeſſion de foi & la même conduite. Les Proteſtans ont voulu en impoſer au monde, lorſqu'ils ont ſoutenu que les Vaudois n'avoient point d'autre doctrine que la leur; Boſſuet a prouvé le contraire, *Hiſt. des Variat.* l. 11.

Il eſt encore plus ridicule de vouloir abſoudre les *Picards* des déſordres qui leur ont été imputés par pluſieurs hiſtoriens; mais la manie de Beauſobre étoit de juſtifier les Hérétiques de tous les ſiècles, malgré les témoignages les plus authentiques; il n'allègue que des conjectures & des preuves négatives qui ne concluent rien. « C'étoit, » dit Mosheim, vouloir blanchir la tête d'un » Nègre; je puis prouver, par des pièces authen» tiques, que je n'avance rien que de vrai. Les » recherches que j'ai faites, & la connoiſſance » que j'ai de l'hiſtoire civile & religieuſe de ce » ſiècle, me rendent plus croyable que le labo» rieux auteur dont je refuſe d'adopter le ſenti» ment, qui ne connoiſſoit qu'imparfaitement » l'hiſtoire du moyen âge, & qui d'ailleurs n'é» toit point exempt de préjugé & de partialité».

On ne doit pas confondre les *Picards* de Bohême avec les *Frères Bohémiens*, ou *Frères de Bohême*; ceux-ci étoient une branche des Huſſites qui, en 1467, ſe ſéparèrent des Calixtins. *V.* HUSSITES.

PICPUS, Religieux du tiers-Ordre de Saint François, autrement dits Pénitens, fondés en 1601 à *Picpus*, petit village qui touche au Faubourg Saint-Antoine de Paris. Ce village a donné ſon nom à la maiſon des Religieux, & cette maiſon, qui n'eſt que la ſeconde de l'Ordre, a donné le ſien à l'Ordre entier. Ces Franciſcains ſe nomment à Paris *Religieux Pénitens de Nazareth*, & dans quelques Provinces on les appelle *Tiercelins*. Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, Comte de Mortemar, eſt reconnue pour fondatrice du Couvent de *Picpus*; Henri IV accorda des Lettres patentes à ce nouvel établiſſement; Louis XIII poſa la première pierre de l'Égliſe, & dans les Lettres patentes par leſquelles il confirme l'érection de ce Monaſtère en 1624, il prit la qualité de fondateur. C'eſt le déſir d'obſerver ſtrictement la règle de Saint François, qui a donné la naiſſance à ce nouvel inſtitut. *Voyez* FRANCISCAINS.

PIÉ. Dans l'Écriture Sainte les *Piés* ſe prennent en différens ſens, au propre & au figuré. Il eſt dit dans l'Évangile qu'à l'aſpect de Jéſus reſſuſcité, les Saintes Femmes lui touchèrent les *piés*, *tenuerunt pedes ejus*, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe proſternèrent devant lui par reſpect. Dans le Deutéronome, c. 8, ℣. 4. Moyſe dit aux Iſraëlites que dans le Déſert leurs *piés* n'ont point été bleſſés, cela veut dire que leurs ſouliers ne s'étoient point uſés. *Se couvrir les piés*, eſt une périphraſe qui ſignifie ſatisfaire aux néceſſités de la nature, & ſouvent les *piés* ſe mettent au lieu des parties du corps que la pudeur cache & ne permet pas de nommer; Iſaïe, c. 7, ℣. 20; Ézéch. c. 14, ℣. 25. *Parler du pié*, c'eſt geſticuler des *piés*; Salomon le dit d'un inſenſé, Proverbe c. 6, ℣. 13.

Appercevoir les *piés* de quelqu'un, c'eſt le voir arriver; Iſaïe, c. 52, ℣. 7: *quam ſpecioſi pedes evangeliſantium pacem!* qu'il fait beau voir arriver ceux qui annoncent la paix! Dans le ſens figuré, les *piés* ſont la conduite, pſ. 15, ℣. 12, *pes meus ſtetit in directo*, mes *piés* ſont demeurés fermes dans le droit chemin. Dans un autre ſens, ce terme ſignifie un appui, un ſoutien; Job, c. 29, ℣. 15, dit qu'il a été l'œil de l'aveugle & le *pié* du boiteux. Mais lorſque Jéſus dit dans l'Évangile: ſi votre *pié* vous ſcandaliſe, ou vous fait tomber, coupez-le; c'eſt une métaphore pour nous apprendre que nous devons renoncer à ce que nous avons de plus cher, s'il eſt pour nous une occaſion de péché.

Mettre quelqu'un ſous les *piés* d'un autre, c'eſt le mettre ſous ſa puiſſance; David demande à Dieu d'être préſervé *du pié de l'orgueil*, c'eſt-à-dire, de la puiſſance des orgueilleux, & de ne pas être ſecoué par le bras du pécheur, pſ. 36, ℣. 12. *Mettre le pié* dans un lieu, ſignifie en prendre poſſeſſion; fouler un ennemi aux *piés*, c'eſt lui inſulter; *trébucher* ou *clocher du pié*, *chanceler ſur ſes piés*, c'eſt déchoir de l'état de proſpérité & tomber dans le malheur, &c.: Une bonne partie de ces manières de parler ſe retrouvent dans notre Langue. *Glaſſii philolog. ſacra*, col. 1800.

PIERRE. Nous liſons dans le livre de Joſué, c. 10, ℣. 11, que ce chef des Iſraëlites étant venu attaquer les Rois de Chananéens qui aſſiégeoient Gabaon, les mit en fuite; qu'à la deſcente de Bethoron, Dieu fit pleuvoir ſur eux de groſſes *pierres* juſqu'à Azéca, de ſorte qu'il en mourut un plus grand nombre par cette grêle de *pierres* que par l'épée des Iſraëlites. Les Commentateurs diſputent pour ſavoir ſi ces paroles doivent être priſes à la lettre, & ſi Dieu fit réellement tomber du Ciel des *pierres* ſur les Chananéens, ou ſi l'on doit entendre qu'il fit tomber ſur eux une grêle d'une dureté & d'une groſſeur extraordinaire, pouſſée par un vent violent.

D. Calmet a placé à la tête du livre de Joſué une diſſertation dans laquelle il s'eſt attaché à établir le ſens littéral; ſes preuves ſont, 1°. qu'il n'y a aucune néceſſité de recourir au ſens figuré quand il eſt queſtion d'un miracle; il n'en a pas plus coûté à Dieu de faire pleuvoir des *pierres* ſur les Chananéens, que de les faire périr par une grêle très-groſſe & très-dure. 2°. L'Hiſtoire fait mention de différentes pluies de *pierres* tombées en différens lieux dans le cours des ſiècles, &

ces faits ſont ſi bien atteſtés, qu'il n'eſt pas poſſible de les révoquer en doute. Ce phénomène arrive naturellement par l'éruption ſubite d'un Volcan. 3°. L'on ne peut pas nier qu'il ne puiſſe ſe former des *pierres* en l'air, lorſqu'un tourbillon de vent y a tranſporté à une hauteur conſidérable de la terre, du ſable & d'autres matériaux; alors ces matières mêlées avec des exhalaiſons ſulphureuſes ou bitumineuſes, & avec l'humidité des nuées, peuvent ſe durcir dans un moment par leur propre peſanteur & par la preſſion de l'air, & retomber incontinent ſur la terre. *Bible d'Avignon*, tom. 3, p. 297.

D'autres Commentateurs qui préfèrent le ſens figuré, répondent, en premier lieu, qu'il n'y a point de néceſſité non plus de s'en tenir au ſens littéral, puiſque Dieu a pu opérer par de la grêle le même effet qu'auroient produit des *pierres*. Ils citent à leur tour une multitude d'exemples bien atteſtés d'orages pendant leſquels il eſt tombé des morceaux de grêle d'une groſſeur énorme, dont quelques-uns peſoient une livre, les autres trois, les autres huit, & qui ont tué une quantité d'hommes & de beſtiaux. En ſecond lieu, que les Septante, l'auteur de l'*Eccléſiaſtique*, c. 46, ℣. 6, & l'hiſtorien Joſephe, *Antiq. Jud.* l. 5, c. 1, ont entendu la narration de Joſué, de *pierres de grêle*, & non d'une *grêle de pierres*. En troiſième lieu, qu'une grêle arrivée à point nommé pour procurer aux Iſraëlites une victoire complette, qui tue leurs ennemis ſans les bleſſer eux-mêmes, qui en fait périr plus que ne pouvoit faire leur épée, eſt certainement un événement miraculeux. Or, pour opérer des miracles, Dieu s'eſt ſouvent ſervi des cauſes naturelles, mais en les employant d'une manière extraordinaire & impoſſible à tout autre qu'à lui; & c'eſt ce qu'il a fait dans l'occaſion dont nous parlons. *Bible de Chais*, Joſ. c. 10.

Il ſeroit difficile de trouver de fortes raiſons pour préférer l'un de ces ſentimens à l'autre; dès que l'on avoue que dans cette circonſtance Dieu a opéré un miracle, peu importe de ſavoir préciſément de quelle manière il l'a exécuté. A la vérité les Incrédules, attentifs à embraſſer le ſecond, ne manqueront pas de dire que cette grêle eſt arrivée par haſard, comme toutes les autres dont l'hiſtoire fait mention; mais lorſqu'une cauſe quelconque agit avec autant de juſteſſe & auſſi à propos que le pourroit faire l'Être le plus puiſſant & le plus intelligent, il eſt abſurde de recourir au *haſard*, ce n'eſt plus qu'un terme abuſif, deſtiné à cacher l'ignorance & l'embarras de celui qui s'en ſert.

L'Hiſtoire Sainte fait mention de pluſieurs *pierres* ou rochers de la Paleſtine devenus fameux par les évenemens qui s'y étoient paſſés; elle nomme *la pierre d'Ethan*, celle d'*Ezel*, la *pierre du ſecours*, &c.; il eſt probable que la *pierre du Déſert* eſt la ville de *Petra* dans l'Arabie.

Un de ces rochers le plus remarquable eſt celui d'Horeb, duquel Moïſe fit jaillir une fontaine, en le frappant de ſa baguette, Exode, c. 17, ℣. 6. Ce miracle fut renouvelé environ quarante ans après, & il en eſt parlé, Num. c. 20, ℣. 11. Ceux qui ont cru que c'étoit le même prodige raconté deux fois, ſe ſont trompés. Le premier ſe fit à *Raphidim*, onzième ſtation des Iſraëlites, la première année après la ſortie d'Égypte; le ſecond, au Déſert de *Sin*, trente-troiſième ſtation, à la quarantième année, immédiatement avant la mort d'Aaron. 2, la première fois Moïſe frappa le rocher avec la verge de laquelle il s'étoit ſervi en Egypte pour opérer des miracles; la ſeconde fois il le frappa avec la verge d'Aaron, qui étoit gardée dans l'Arche. 3, à Raphidim, Moïſe ne frappa le rocher qu'une fois, & en préſence des anciens d'Iſraël; à Sin, il le frappa deux fois, en préſence de tout le peuple raſſemblé; & cette action déplut à Dieu; Moïſe en fut puni bientôt après.

Un Déiſte Anglois a cru détruire ce miracle, en diſant que la fontaine d'Horeb exiſtoit déja & couloit naturellement; mais que comme les Iſraëlites, au ſortir de l'Egypte, n'avoient jamais vu de fontaine, ils prirent celle-là pour un prodige, & que Moïſe, de concert avec les anciens qu'il avoit apoſtés, le publia ainſi. Quand les Hébreux auroient été aſſez ſtupides pour donner dans cette erreur la première année après leur ſortie de l'Egypte, du moins ils ne pouvoient plus y être trompés à la quarantième; ils avoient vu des fontaines avant de ſortir de l'Egypte, puiſque leur ſixième ſtation s'étoit faite à *Elim*, où il y avoit douze fontaines, & qu'ils avoient campé auprès; Exode, c. 15, ℣. 27; Num. c. 33, ℣. 9. Nous faiſons ces remarques, afin de montrer combien les Incrédules ſont imprudens.

Dans le Pſeaume 80, ℣. 17, il eſt dit que les Iſraëlites ont été raſſaſiés du miel qui ſortoit de la *pierre*, c'eſt-à-dire, du miel que les abeilles avoient fait dans les trous des rochers.

PIERRE (S.), Chef des Apôtres. Au mot *Céphas* nous avons donné l'étymologie de ſon nom, & nous avons fait voir la raiſon pour laquelle Jéſus-Chriſt le lui donna. Au mot *Pape* nous avons prouvé que ce divin Sauveur a établi S. *Pierre* Chef & premier Paſteur de ſon Egliſe, qu'il lui a donné ſur ſes collégues une primauté non-ſeulement d'honneur, mais de juriſdiction, & que ce privilége a paſſé à ſes ſucceſſeurs.

La dignité à laquelle cet Apôtre avoit été élevé, ne l'empêcha point de faire une chûte énorme en reniant ſon maître pendant ſa paſſion; mais la promptitude & l'amertume de ſon repentir, le courage dont il fut animé après avoir reçu le S. Eſprit, la conſtance de ſon martyre, ont pleinement réparé cette faute. » Par cet exemple,

disent les Pères de l'Eglise, » Dieu a voulu faire » voir que les justes doivent toujours craindre leur » propre foiblesse, & que les pécheurs pénitens » peuvent tout espérer de la miséricorde divine ». Jésus-Christ, après sa résurrection, loin de reprocher à *S. Pierre* son peu de fidélité, le traita toujours avec la même bonté qu'auparavant.

Le premier des miracles opérés par cet Apôtre, & rapporté dans les *Actes*, c. 3 & 4, mérite beaucoup d'attention. S. *Pierre* & S. Jean alloient au temple, au moment que les Juifs avoient coutume de s'y rassembler pour prier; ils voient à l'une des portes un boiteux de naissance connu pour tel de tout Jérusalem, S. *Pierre* le guérit par une parole, au nom de Jésus-Christ : cet homme suit son libérateur, tressaillant de joie & bénissant Dieu; la multitude étonnée se rassemble pour contempler le prodige. Alors l'Apôtre élève la voix, il reproche à ces Juifs, qui peu de temps auparavant ont demandé la mort de Jésus, le crime qu'ils ont commis; il atteste que ce Jésus crucifié & mort à leurs yeux est ressuscité, que c'est en son nom & par sa puissance que le boiteux vient d'être guéri, qu'il est le Messie prédit par les Prophètes : personne n'ose accuser S. *Pierre* d'imposture, cinq mille Juifs se rendent à l'évidence & croient en Jésus-Christ.

Au bruit de cet événement les Chefs de la nation se rassemblent & délibèrent, ils interrogent S. *Pierre* qui leur répète ce qu'il a dit au peuple, & leur soutient le même fait, la résurrection de son maître. Le résultat de l'assemblée est de défendre aux Apôtres de prêcher davantage au nom de Jésus-Christ; quoiqu'ils protestent qu'ils obéiront à Dieu plutôt qu'aux hommes, on les laisse aller, de peur de soulever le peuple.

Voilà un fait public, notoire, aisé à vérifier; un disciple du Sauveur a-t-il osé l'inventer, le publier dans le temps même, & citer cinq mille témoins oculaires? Si les Apôtres sont des imposteurs, qui empêche les Chefs de la nation Juive de sévir contre eux? Les Apôtres n'ont encore fait qu'un miracle, Jésus en avoit fait des milliers lorsqu'ils l'ont mis à mort. La crainte de soulever le peuple ne les empêche pas de laisser lapider S. Etienne, & d'envoyer Saul à Damas, avec commission de mettre les croyans dans les chaînes & de les amener à Jérusalem. Pourquoi cette tranquillité avec laquelle ils souffrent la résistance de S. *Pierre* & de S. Jean?

On dira peut-être qu'ils ont mépriſé le prétendu miracle & les suites qu'il pouvoit avoir; mais toute leur conduite démontre qu'ils étoient alarmés des progrès que faisoient les Apôtres, qu'ils auroient voulu leur fermer la bouche, qu'ils n'osoient pas néanmoins entreprendre de les convaincre d'imposture. Donc c'est la vérité des faits qui les a retenus dans l'inaction.

Quelques incrédules ont reproché à S. *Pierre* la punition d'Ananie & de Saphire comme un trait de cruauté, nous avons discuté ce fait au mot *Ananie*. A l'article CÉPHAS nous avons parlé de la dispute qu'il y eut entre S. *Pierre* & S. Paul à Antioche, au sujet des cérémonies légales.

Pendant longtemps les Protestans se sont obstinés à soutenir que S. *Pierre* n'est jamais venu à Rome, qu'il n'y a donc jamais établi son siége; mais le fait contraire est prouvé par les témoignages de S. Clément, de S. Ignace & de Papias, tous trois disciples des Apôtres; Caïus, Prêtre de Rome, S. Denis de Corinthe, S. Clément d'Alexandrie, S. Irénée, Origène, ont attesté la même chose au second & au troisième siècles, aucun des Pères n'en a douté dans les siècles suivans. Au quatrième, l'Empereur Julien disoit qu'avant la mort de S. Jean, les tombeaux de S. *Pierre* & de S. Paul étoient déja honorés en secret : dans *S. Cyrille*, l. 10, p. 327; or ces tombeaux étoient certainement à Rome, puisqu'ils y sont encore. D. Calmet a rassemblé ces preuves dans une dissertation sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 16, p. 173.

Aussi Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 7, c. 3, §. 3; & Leclerc, an 168, §. 1, conviennent qu'il n'est pas possible de récuser tous ces témoins, qu'on ne peut leur opposer que des difficultés de Chronologie, que le martyre de S. *Pierre* & de S. Paul à Rome, sous l'empire de Néron, est un fait inconteſtable. Ils se bornent à soutenir que S. *Pierre* n'a pas été Evêque de Rome, plus que d'une autre ville; qu'il y auroit plus de raison de regarder S. Paul comme fondateur du siége de Rome, que d'attribuer cet honneur à S. *Pierre*. Mais la plupart des témoins qui attestent le voyage & la mort de cet Apôtre à Rome, le regardent aussi comme fondateur de ce siége; sont-ils moins croyables sur un de ces faits que sur l'autre? Aussi les Protestans les mieux instruits commencent à être plus réservés touchant cette contestation. Ceux d'entre eux qui nient encore que S. *Pierre* ait été Evêque de Rome, & qu'il y ait placé son siége, ne raisonnent pas conséquemment : ils avouent que l'on ne sait pas précisément en quelle année S. *Pierre* vint à Antioche, ni combien d'années il y demeura; que cependant il est inconteſtable qu'il y établit une espèce de résidence; qu'on l'a toujours regardé comme le premier Evêque d'Antioche, quoique S. Paul y eût été avant lui. Et quand il est question de Rome, ils ne veulent pas que S. *Pierre* en ait été Evêque, parce que l'on ne sait pas en quelle année il y est venu, ni combien de temps il y a demeuré, & parce que S. Paul y a été avant lui; que les Apôtres étant Evêques de toute l'Eglise, n'ont eu probablement aucun siége particulier, &c. Ils nieront peut-être que S. Jean l'Evangéliste ait été Evêque d'Ephèse.

Il est constant que quand S. Paul a écrit sa lettre aux Romains, il n'avoit pas encore été à Rome; il le dit formellement, c. 1, ℣. 13, & cependant il leur écrit que leur foi est annoncée

par tout le monde, *v.* 8; il le répète, c. 15, *v.* 22. Donc l'Eglise de Rome étoit fondée avant que S. Paul y eût paru. Qui en étoit le fondateur sinon S. *Pierre*, comme l'ont attesté tous les anciens ?

Il nous reste deux lettres de ce S. Apôtre, & l'on n'a aucune preuve qu'il ait composé d'autres écrits ; la première a toujours été reçue comme authentique d'un consentement unanime, mais on a longtemps douté de la seconde ; un passage de S. Isidore de Séville nous apprend qu'au septième siècle il y avoit encore en Espagne des Eglises qui faisoient difficulté de la recevoir. Enfin tous les doutes se sont dissipés, on n'en conteste plus aujourd'hui l'autorité, les Protestans mêmes l'admettent comme canonique, parce qu'elle ne renferme aucun passage décisif contre leurs opinions. Mais en cela même ils ne sont pas fidèles à leur principe, qui est de ne recevoir pour ouvrages canoniques que ceux qui ont été admis comme tels de tout temps, & de contester à l'Eglise le droit de mettre dans le Canon certains livres qui n'y étoient pas encore dans les premiers siècles.

Sherlock, dans son ouvrage sur l'usage & les fins de la Prophétie, t. 2, p. 63, a fait une dissertation sur l'autorité ou la canonicité de cette seconde épitre ; il montre que la seule raison pour laquelle quelques anciens & quelques Eglises en ont douté, étoit la différence que l'on trouvoit entre le style de cette lettre & celui de la première ; il apporte des raisons très-probables de cette différence. Il compare le second chapitre, dont on étoit le plus frappé, avec la lettre de S. Jude, & il conjecture que ces deux Apôtres ont copié tous deux dans un ancien livre, la description qu'ils font des faux Prophètes ; qu'ainsi il n'y a aucune raison de douter de la canonicité de la seconde épitre de S. *Pierre*.

Les anciens Hérétiques ont attribué à ce S. Apôtre quelques ouvrages apocryphes ; mais ces faux écrits n'ont jamais eu aucun crédit dans l'Eglise.

PIERRE CHRYSOLOGUE (S.), Archevêque de Ravenne, a vécu au cinquième siècle ; il est mort l'an 450 ; c'est son éloquence qui lui a fait donner le surnom de *Chrysologue*. Il reste de lui 176 sermons sur divers sujets, tous fort courts, & dont il y a plusieurs éditions. Comme ce S. Archevêque étoit très-instruit, c'est un témoin irréprochable de la tradition de son siècle ; les Protestans mêmes sont convenus de ses talens.

PIERRE DAMIEN (le bienheureux), Cardinal, étoit Evêque d'Ostie dans l'onzième siècle ; il est mort l'an 1072 ; il a laissé des sermons, des lettres & d'autres ouvrages qui ont été imprimés à Paris en 1663, en 4 vol. *in-fol.* ; mais ils peuvent être reliés en un seul. L'exemple de ce vertueux Cardinal prouve que dans les siècles même les plus ténébreux, Dieu a suscité dans son Eglise des hommes très-capables d'instruire & de s'élever contre les erreurs & les vices. « *Pierre* » *Damien*, dit Mosheim, mérite d'avoir place » parmi les Ecrivains les plus savans & les plus » estimables de son siècle, à cause de son esprit, » de sa candeur, de sa probité & de son érudition, » quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait exempt des » préjugés & des défauts de son temps ». Par *préjugés*, Mosheim entend probablement l'estime singulière que le B. *Damien* avoit pour les austérités, les pénitences, & les autres exercices de la vie monastique.

En général les Protestans ont souvent cité les ouvrages de ce pieux Cardinal, pour prouver le déréglement des mœurs qui régnoit de son temps parmi les Ecclésiastiques & les Moines ; mais en lisant attentivement ses écrits, on voit que le mal n'étoit pas, à beaucoup près, aussi grand que les ennemis du Clergé voudroient le persuader ; si les Evêques, les Prêtres & les Moines avoient été aussi pervers qu'on le suppose, le B. *Damien* n'auroit pas travaillé avec autant de succès qu'il l'a fait à les réformer.

PIERRE LOMBARD, *voyez* SCHOLASTIQUE.

PIÉTÉ, affection & respect pour les pratiques de religion, assiduité à les remplir. Au mot *Dévotion*, terme synonyme de *Piété*, nous avons fait voir que c'est une vertu, nous avons répondu à la plupart des reproches que lui font ordinairement ceux qui ne la connoissent pas ; il est bon d'ajouter à ce que nous avons dit une ou deux réflexions.

Un Déiste a dit : « S'il faut un culte qui » entretienne parmi les hommes l'idée d'un Dieu » infiniment bon & sage, il est évident que les » *seules Cérémonies* de ce culte sont toute action » bienfaisante, générale ou particulière, & que » le plus digne hommage que l'on puisse rendre » à la Divinité consiste à l'imiter, & non à » faire un éloge stérile de ses grandeurs ». Cette morale a besoin de correctif. On peut pratiquer des actions bienfaisantes sans penser à Dieu ; quand on les fait par un motif de vaine gloire, est-ce un hommage rendu à la Divinité ? Si l'auteur s'étoit borné à dire qu'une des manières d'honorer Dieu, qui lui est la plus agréable, est de faire du bien aux hommes pour l'amour de lui, il n'auroit fait que répéter ce qu'enseigne l'Evangile. Jésus-Christ nous ordonne d'être parfaits comme notre Père céleste, qui répand ses bienfaits sur les Justes & sur les pécheurs. Il nous avertit que si un de nos frères a lieu de se plaindre de nous, il faut aller nous réconcilier avec lui avant d'apporter notre offrande à l'autel. Il dit que Dieu veut la miséricorde plutôt que le sacrifice, & c'est une leçon que les Prophètes faisoient déjà aux Juifs.

Mais il ne faut pas conclure de là que les œuvres de charité, de miséricorde, de bienfaisance, d'humanité, nous dispensent de faire des actes de Religion & de *Piété*, puisque Jésus-Christ dit expressément qu'il faut faire les uns & ne pas omettre les autres. Lui-même, après avoir employé les jours entiers à faire du bien, passoit encore les nuits à prier Dieu. Dans la concurrence de deux devoirs, l'un de charité, l'autre de *piété*, il faut sans doute donner la préférence au premier, mais si l'on peut les accomplir tous les deux, il ne faut pas omettre le second. L'éloge des grandeurs de Dieu & de ses perfections, de sa bonté, de sa libéralité, de sa miséricorde, de sa justice, nous fait souvenir de nos devoirs envers lui & à l'égard de nos frères. Défions-nous d'une morale hypocrite qui tend à nous détourner de quelqu'une de nos obligations, sous prétexte d'une plus grande perfection.

Saint Paul a dit, 1 Tim. c. 4, ℣. 8, que la *piété* a les promesses de la vie présente & de la future; par celles de la vie présente il n'entend certainement pas les grandeurs, les richesses & les autres biens de ce monde; Dieu ne les a jamais promis à la *piété*; mais il a promis de protéger les fidèles, de pourvoir à leurs besoins, de les soutenir & de les consoler dans les peines de cette vie. « Soyez sans avarice, dit-il aux » Hébreux, c. 13, ℣. 5, & contens de ce que » vous possédez à présent; car Dieu lui-même » a dit : je ne te délaisserai point ni ne t'abandonnerai jamais. Ainsi nous pouvons dire avec » assurance, le Seigneur est mon aide, je ne » craindrai point ce que l'homme peut me faire ». Le Sauveur lui même, Matt. c, 6, ℣. 25 & 34, veut que ses disciples n'attendent de Dieu que sa protection & les choses nécessaires à la vie; il ne leur promet rien au-delà.

Que l'on ne dise donc plus que souvent les gens de bien sont malheureux; le bonheur ne consiste point dans la possession des honneurs, des richesses, ni dans la prospérité temporelle; souvent ce prétendu bonheur est trompeur, & n'est rien moins que durable; il ne peut satisfaire le cœur de l'homme; mais un juste est protégé de Dieu à proportion du besoin qu'il a de son secours; sa confiance en Dieu & la paix intérieure dont il jouit, le consolent dans les traverses qu'il éprouve, l'espérance d'en être récompensé lui donne une véritable joie; il dit avec Saint Paul : je redens une joie surabondante dans toutes mes tribulations; 2 Cor. c. 7, ℣. 4; au lieu que l'on entend dire aux prétendus heureux de ce monde, *je suis malheureux*.

PIÉTISTES. On a donné ce nom à plusieurs sectes de Dévots fanatiques qui se sont élevées parmi les Protestans d'Allemagne, sur-tout parmi les Luthériens, pendant le siècle dernier; il y en a aussi en Suisse parmi les Calvinistes. Quelques hommes frappés de voir la piété déchoir de jour en jour, & le vice faire des progrès rapides parmi ceux qui se vantent d'avoir réformé l'Église de Jésus-Christ, formèrent le projet de remédier à ce malheur; ils prêchèrent & ils écrivirent contre le relâchement des mœurs; ils l'imputèrent principalement au clergé Protestant; ils firent des disciples & formèrent des assemblées particulières. Ainsi en agirent Philippe-Jacques Spéner à Francfort, Schwenfeld & Jacques Bohm en Silésie, Théophile Broschbandt & Henri Muller en Saxe & en Prusse, Wigler dans le Canton de Berne, &c. Le même motif a fait naître en Angleterre la secte des Quakers ou Trembleurs, celle des Hernhutes ou frères Moraves, & celle des Méthodistes. Nous avons parlé de chacune en particulier.

Mosheim, qui a fait assez au long l'Histoire des *Piétistes*, convient qu'il y eut parmi les partisans de cette nouvelle réforme plusieurs fanatiques insensés, conduits plutôt par une humeur chagrine & caustique, que par un vrai zèle; que, par la chaleur & l'imprudence de leurs procédés, ils excitèrent des disputes violentes, des dissentions & des haines mutuelles, & causèrent beaucoup de scandale. Cet aveu nous donne lieu de faire plusieurs réflexions qui ne sont pas favorables au Protestantisme.

1°. Les reproches que les *Piétistes* ont faits contre le Clergé Luthérien, sont précisément les mêmes que les auteurs du Luthérianisme avoient élevés dans le siècle précédent contre les Pasteurs de l'Église Romaine; ils en ont censuré, non-seulement les mœurs & la conduite, mais la doctrine, le culte extérieur & la discipline; plusieurs *Piétistes* vouloient tout réformer & tout changer; ou ils ont eu raison, ou Luther & ses partisans ont eu tort. De là il résulte déja que la prétendue réforme établie par Luther & les autres n'a pas opéré des effets fort salutaires, puisque des hommes dont Mosheim loue d'ailleurs les mœurs, les talens & les intentions, en ont été fort mécontens, & se sont crus obligés de faire bande à part pour travailler sérieusement à leur salut.

2°. Le résultat de l'une & de l'autre de ces prétendues réformes a été précisément le même; le faux zèle, l'humeur caustique, le style emporté de plusieurs *Piétistes*, ont fait naître des querelles Théologiques, des dissentions parmi les Pasteurs & parmi les peuples; souvent il a fallu que les Magistrats & le Gouvernement s'en mêlassent, pour arrêter les effets du fanatisme. Puisque la même chose est arrivée à la naissance du Protestantisme, il s'ensuit que ses fondateurs n'ont eu ni un zèle plus pur, ni une conduite plus sage, ni des motifs plus louables que les *Piétistes* les plus emportés; que les uns comme les autres ont été des fanatiques insensés, & non des hommes suscités de Dieu pour réformer l'Église. Mosheim, parlant d'un *Piétiste* fougueux, nommé

nommé Dippélius, dit: « si jamais les écrits in-» formes, bizarres & satyriques de ce réforma-» teur fanatique parviennent à la postérité, on » sera surpris que nos ancêtres aient été assez » aveugles pour regarder comme un Apôtre, un » homme qui a eu l'audace de violer les prin-» cipes les plus essentiels de la Religion & du » bon sens ». N'avons-nous pas droit de dire la même chose de Luther?

3°. Nous n'avons pas tort de reprocher aux Protestans qu'ils enseignent une doctrine scandaleuse & pernicieuse aux mœurs, lorsqu'ils soutiennent que *les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut, que la foi nous justifie indépendamment des bonnes œuvres*; puisque plusieurs *Piétistes*, quoique nés Protestans, en ont été révoltés aussi bien que nous, & ont opiné à bannir ces maximes de la chair & de l'enseignement public. D'autres Théologiens Luthériens ont pensé à peu près de même.

4°. Comme il n'y a ni autorité ni règles pour maintenir l'ordre & la décence dans les sociétés de *Piétistes*, & que chacun croit y être en droit d'y faire valoir ses visions, il est impossible que plusieurs ne donnent dans des travers dont le ridicule retombe sur la société entière, avilit ce qu'il peut y avoir de bon d'ailleurs, & ne cause bientôt la dissolution des membres dans un corps si mal construit. Ainsi la piété peut prendre difficilement racine parmi les Protestans, elle s'y trouve transplantée comme dans une terre étrangère; comment pouroit-elle se conserver parmi des hommes qui ont retranché la plupart des pratiques capables de l'exciter & de la nourrir? Mosheim, *Hist. Eccles.* 17e siècle, section 2, 2 part. c. 1, §. 26 & suivant.

PILATE. (Actes de) Saint Justin, dans sa première Apologie, n. 35, dit aux Empereurs & au Sénat Romain: « Que Jésus ait été cru-» cifié & que l'on ait partagé ses habits, vous » pouvez l'apprendre par les Actes dressés sous » Ponce-*Pilate*, n. 48: Que le Christ ait opéré » des miracles, vous pouvez en être informés » par les Actes dressés sous Ponce-*Pilate*. » Tertullien, dans son Apologétique, c. 5, parle de ces mêmes Actes. « Un personnage, dit-il, » ne peut être Dieu à Rome, s'il ne plaît au » Sénat. . . . Tibère, sous le règne duquel le » nom de Chrétien est entré dans le monde, » informé de la Palestine même, des faits qui » caractérisoient un personnage divin, en fit » le rapport au Sénat, & l'appuya de son suf-» frage. Le Sénat le rejeta, parce qu'il n'avoit » pas vérifié lui-même la chose. Tibère demeura » dans son sentiment & menaça de punir ceux » qui accuseroient les Chrétiens ». c. 21, après avoir parlé des miracles, de la mort, de la résurrection & de l'ascension de Jésus-Christ, il ajoute: « *Pilate*, partisant de Jésus-Christ dans » sa conscience, manda les faits qui concernoient » ce personnage à l'Empereur Tibère. Les Césars » mêmes auroient cru en Jésus-Christ, s'ils n'é-» toient pas nécessaires au siècle, ou si des Chré-» tiens pouvoient être Césars ».

Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 2, c. 2, confirme l'existence de la relation de *Pilate*, par le récit de Tertullien; mais il ne dit pas qu'il l'a vue, non plus que les deux témoins.

Plusieurs Critiques Protestans, après Tannegui Lefevre, ont regardé ce fait comme fabuleux, en particulier Leclerc, *Hist. Eccles.* an 29, p. 324. Ils disent, 1°. qu'il n'est pas croyable que *Pilate*, écrivant à l'Empereur, ait voulu faire l'éloge d'un homme qu'il venoit de condamner à mort; 2°. il l'est encore moins que Tibère, prince sans religion, ait voulu faire mettre Jésus-Christ au nombre des Dieux; 3°. il ne l'est pas, que le Sénat asservi, comme il l'étoit aux caprices de Tibère, ait osé rejeter une proposition appuyée de son suffrage; 4°. Tibère haïssoit les Juifs; il ne lui est donc pas venu dans l'esprit de vouloir faire rendre les honneurs divins à un Juif. Enfin, sous Tibère, le nom de *Chrétien* ne peut pas encore avoir été connu à Rome, & il ne pouvoit pas encore y avoir eu des accusations formées contre eux. Vingt auteurs ont copié ces objections, & les Incrédules en ont conclu que Saint Justin avoit forgé les Actes de *Pilate*.

Pour savoir si ces argumens sont fort solides, il faut se souvenir que Tibère mourut l'an 37 de notre Ère, que *Pilate* fut rappelé à Rome & envoyé en exil la même année, par conséquent quatre ans après la mort de notre Sauveur. Pendant cet intervalle, il fut témoin des progrès que faisoit l'Évangile, du nombre de ceux qui se convertissoient, de l'inquiétude que cela causoit aux Juifs, du meurtre de Saint Etienne, &c. Il se peut très-bien faire que le bruit de ces mouvemens ait pénétré jusqu'à Rome, & que *Pilate* ait été obligé de rendre compte à l'Empereur de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de Jésus & de ceux qui croyoient en lui; rien ne nous oblige de supposer que sa relation fut envoyée long-temps avant son rappel.

Dans cette supposition, qui est très-probable, nous ne voyons pas pourquoi *Pilate* auroit hésité de rapporter ce que la renommée avoit publié dans la Judée touchant les miracles & la résurrection de Jésus, & sur l'effet que ces faits produisoient. Ce n'est pas lui qui avoit condamné Jésus à la mort, il n'avoit fait que le livrer à la fureur des Juifs, par la crainte d'exciter une émotion populaire.

En second lieu, Tibère, quoique très-peu religieux, a pu vouloir, par caprice ou par quelque autre motif, feindre d'avoir de la religion pour ce moment-là; puisqu'il haïssoit les Juifs, il ne pouvoit les mortifier davantage qu'en faisant rendre les honneurs divins à un personnage qu'ils avoient

fait crucifier, & qu'ils pourſuivoient encore après ſa mort, dans la perſonne de ceux qui croyoient en lui.

Le Sénat, quoiqu'aſſervi aux volontés de Tibère, a pu lui repréſenter des inconvéniens & des motifs de ne pas faire ce qu'il propoſoit. L'on a tort de ſuppoſer que ce Prince mit beaucoup de chaleur & d'intérêt à faire exécuter le projet qu'il avoit formé. On ſait qu'il y avoit une ancienne Loi Romaine qui ôtoit aux Empereurs le pouvoir de créer de nouveaux Dieux ſans l'approbation du Sénat. Tertull. *Apologet.* c. 5.

Puiſque les miracles, la mort & la réſurrection de Jéſus faiſoient du bruit dans la Judée, lui attiroient tous les jours de nouveaux ſectateurs, donnoient de l'ombrage & de l'inquiétude aux Juifs, il ne ſeroit pas fort étonnant que déja ſous Tibère ils euſſent porté à Rome des plaintes contre cette nouvelle Religion naiſſante, & contre ceux qui l'embraſſoient, & qu'en conſéquence *Pilate* eût été obligé d'en écrire à l'Empereur; dans ce cas il eſt vrai de dire que le nom de Chrétien étoit déja connu à Rome, & que les Chrétiens y avoient déja des accuſateurs.

Puiſque les Incrédules ne nous oppoſent que des impoſſibilités prétendues, il nous ſuffit de leur faire voir que ce qu'ils jugent impoſſible ne l'eſt pas.

Quant à l'accuſation formée contre S. Juſtin par les Incrédules, elle eſt abſurde, puiſqu'elle ſuppoſe qu'il a été impoſteur & fauſſaire ſans motif. Qu'avoit-il beſoin de citer une relation ou des *Actes de Pilate*, pour prouver que Jéſus avoit fait des miracles, & qu'il avoit été crucifié? C'étoit des faits publics & deſquels toute la Judée étoit en état de dépoſer. Il étoit plus ſimple d'en appeler au témoignage de toute une Province, qu'aux *Actes de Pilate*, s'ils n'exiſtoient pas.

S'il y a eu des Critiques aſſez prévenus contre le témoignage des Pères, pour traiter de fable la relation de *Pilate*, il s'en eſt trouvé auſſi, même parmi les Proteſtans, qui ont vengé les Pères, & qui ont fait voir qu'il n'y a rien d'incroyable dans leur narration. Tels ſont Fabricius, Haſæus, Havercamps, Mosheim, *Inſtit. Hiſt. Chriſt.* 1 part. c. 4, §. 9.

Mais pour faire illuſion, les Incrédules confondent les *Actes* dont parle Saint Juſtin, avec de faux *Actes de Pilate*, que les Quartodécimens forgèrent au ſecond ſiècle. Au troiſième, les Païens en compoſèrent d'autres, dans leſquels Jéſus-Chriſt & les Chrétiens étoient repréſentés ſous des traits odieux; l'Empereur Maximin les fit afficher & répandre dans tout l'Empire; quelques auteurs ont cru que les *Actes de Pilate* étoient l'Evangile de Nicodème, &c. Que prouvent toutes ces fauſſes pièces, poſtérieures à S. Juſtin, contre le fait qu'il rapporte? Loin de le détruire, elles ſervent plutôt à le confirmer; c'eſt la notoriété de ce même fait qui a donné lieu à des fauſſaires de forger de faux *Actes* au lieu des vrais.

Enfin les actions de Jéſus-Chriſt ſont aſſez prouvées d'ailleurs ſans le témoignage de *Pilate*; on n'en a fait uſage pour appuyer aucun Dogme; mais Saint Juſtin & Tertullien ont eu raiſon de les citer aux Empereurs & aux Magiſtrats; c'étoit pour eux une pièce irrécuſable. Il y a une Diſſertation ſur ce ſujet, dans la *Bible d'Avignon*, tome 13, p. 513.

PISCINE PROBATIQUE, *ou* PISCINE DES BREBIS, réſervoir d'eau placé dans le voiſinage du Temple de Jéruſalem, qui ſervoit probablement à laver les entrailles des victimes. Saint Jean, c. 5, ℣. 2, nous apprend que de temps en temps un Ange du Seigneur deſcendoit dans cette *Piſcine*, en faiſoit mouvoir l'eau, & que le premier malade qui y étoit plongé après ce mouvement, étoit guéri, quelle que fût ſa maladie. Il ajoute que Jéſus-Chriſt ayant trouvé là un homme paralytique depuis trente-huit ans, le guérit d'une ſeule parole.

Cet Evangéliſte, dit un Incrédule, eſt le ſeul qui ait parlé de ce réſervoir d'eau & de ſa vertu, c'eſt donc une fable; le prétendu paralytique guéri par Jéſus, étoit ſans doute un mendiant valide qui, de concert avec Jéſus, feignit d'être guéri, après avoir feint d'être malade.

Réponſe. Quand Saint Jean ſeroit le ſeul qui eût parlé de la *Piſcine probatique*, cela ne ſeroit pas étonnant; aucun ancien écrivain ne nous a donné une deſcription exacte de la ville de Jéruſalem. Mais il eſt très-probable que Joſephe a voulu déſigner cette *Piſcine* ſous le nom de *Piſcine de Salomon*, *de la guerre des Juifs*, l. 5, c. 13. Le Père Hardouin penſe que *probatica Piſcina* ſignifie *Piſcine* dont les eaux vont dans une autre; que celle-ci eſt la même qu'Iſaïe appelle *Piſcine ſupérieure*, c. 7, ℣. 3; c. 36, ℣. 2, & qui avoit été faite par Ezéchias, 4 Reg. c. 20, ℣. 20. La *Piſcine inférieure* étoit celle de *Siloë*, *Piſcine* qui vient d'ailleurs; Joan. c. 9, ℣. 7. Quant à la vertu miraculeuſe de la première, ſi c'étoit une fable, quelle raiſon pouvoit avoir Saint Jean de l'inventer? cette circonſtance n'ajoutoit rien à la réalité ni à l'éclat du miracle opéré par Jéſus-Chriſt; il auroit décrédité ſa narration dans l'eſprit de tous ceux qui avoient connu la ville de Jéruſalem. Il obſerve que les Juifs furent offenſés de ce que Jéſus-Chriſt avoit guéri le paralytique un jour de Sabat; s'ils avoient pu ſoupçonner qu'il y avoit de la colluſion & de la fraude, ils en auroient fait un bien plus grand crime au Sauveur. Mais les Incrédules ſe flattent de détruire tous les miracles de l'Evangile par une accuſation d'impoſture intentée au haſard.

PITIÉ, compaſſion pour les malheureux, inclination à les ſoulager. Un ancien poète dit que

la nature nous a rendu ſociables en nous donnant des larmes pour les maux d'autrui, que c'eſt le plus exquis de nos ſentimens. Auſſi l'Evangile eſt une leçon continuelle de cette vertu; Jéſus-Chriſt exhorte ſans ceſſe l'homme à compatir aux afflictions de ſes ſemblables, à les conſoler, à les ſecourir, & il a confirmé cette morale par les exemples les plus touchans; tous ſes miracles ont été deſtinés à ſoulager des perſonnes ſouffrantes, & ſouvent la vue des malheurs d'autrui lui a tiré des larmes.

Mais ſur ce point la morale de pluſieurs anciens Philoſophes étoit inhumaine & ſcandaleuſe; non-ſeulement ils ne recommandoient pas la *pitié*, mais ils la regardoient comme une foibleſſe. « Zénon, » avec tout ſon eſprit, dit Lactance, & les » Stoïciens ſes ſectateurs, diſent que le ſage » eſt inacceſſible à toute affection, qu'il ne fait » grâce à aucune faute, que la compaſſion eſt » une marque de légéreté & de folie, qu'une » ame forte ne ſe laiſſe ni toucher ni fléchir ». *Divin. Inſt.* l. 6, c. 10. Cicéron leur a fait le même reproche, *Orat. pro Murænâ*, & Saint Auguſtin, *de Morib. Eccleſ.* l. 1, c. 27. La plupart de nos Epicuriens modernes ſont très-Stoïciens ſur ce point.

P L

PLAIES DE L'ÉGYPTE. Ce ſont les fléaux par leſquels Dieu, à la parole de Moïſe, punit le refus obſtiné de Pharaon & de ſes ſujets, qui ne vouloient pas mettre les Iſraëlites en liberté. Ces *plaies* ſont au nombre de dix; la 1re, fut le changement des eaux du Nil en ſang; la 2me, fut la quantité innombrable de grenouilles dont l'Egypte fut remplie; la 3me, les moucherons qui tourmentèrent cruellement les hommes & les bêtes; la 4me, les mouches qui infeſtèrent tout ce royaume; la 5me, une peſte ſubite qui tua la plus grande partie des animaux; la 6me, des ulcères peſtilenciels qui attaquèrent les Egyptiens; la 7me, une grêle épouventable qui ravagea les campagnes, excepté la terre de Geſſen, habitée par les Iſraëlites; la 8me, une nuée de ſauterelles qui achevèrent de détruire les fruits de la terre; la 9me, les ténèbres épaiſſes qui couvrirent l'Egypte pendant trois jours; la 10me & la plus terrible, fut la mort des premiers-nés frappés par l'Ange exterminateur. Cette *plaie* vainquit enfin la réſiſtance des Egyptiens & de leur Roi; ils laiſsèrent partir les Iſraëlites.

Pour retenir plus aiſément ces dix *plaies*, on les a renfermées dans les cinq vers ſuivans.

... Prima rubens unda eſt, ranarum plaga ſecunda,
Indè culex terris, poſt muſca nocentior iſtis,
Quarta pecus ſtravit, anthraces ſexta creavit,
Poſt ſequitur grando, poſt bruchus dente nefando,
Nona tegit ſolem, primum necat ultima prolem.

Une grande queſtion entre les Incrédules & nous, eſt de ſavoir ſi ces châtimens ont été des fléaux miraculeux ou des événemens naturels, dont Moïſe ſut profiter habilement pour venir à ſes fins; quelques-uns l'ont prétendu. Nous ſoutenons, au contraire, que ce furent des fléaux miraculeux; déja nous l'avons fait voir ailleurs, en comparant les opérations de Moïſe avec celles des Magiciens d'Egypte; *voyez* MAGIE, §. 2; mais il y a encore d'autre preuves.

1°. Chacun de ces événemens conſidéré en particulier, ſans faire attention aux circonſtances, à la manière dont ils ont été produits, à la fin à laquelle ils étoient deſtinés, &c., pourroit peut-être ſembler naturel; une nuée de mouches ou de ſauterelles, un orage violent & imprévu, une contagion ſur le bétail ou ſur les hommes, ne ſont pas des miracles; mais rapprochons ces faits de leurs circonſtances, tout change de face.

En effet, qu'un ou deux de ces fléaux fuſſent arrivés en Egypte preſque en même temps, cela ne prouveroit rien; mais que tant de malheurs divers, qui n'ont enſemble aucune connexion, ſe ſoient raſſemblés ſur ce royaume dans l'eſpace d'un mois ou de ſix ſemaines, il n'y en a point eu d'exemple dans le reſte de l'univers; cela n'eſt point ſelon l'ordre de la nature.

2°. Tous ces fléaux ont été prédits d'avance, ils ſont arrivés préciſément au jour & à l'heure pour leſquels Moïſe les avoient annoncés; il les produiſoit en élevant ſa baguette; il les faiſoit ceſſer par ſes prières; il les faiſoit durer à volonté. Il exerçoit donc un pouvoir abſolu ſur la nature, ſans employer aucune cauſe phyſique.

3°. Les Iſraëlites étoient exempts des *plaies* dont les Egyptiens étoient frappés, aucune ne ſe fit ſentir dans la partie de l'Egypte habitée par les premiers; cette exception n'eſt point naturelle.

4°. Ces événemens avoient été prédits, du moins en gros, à Abraham, 430 ans auparavant; Dieu lui avoit dit: j'exercerai mes jugemens ſur le peuple qui retiendra vos deſcendans captifs, ils ſortiront du lieu de leur exil comblés de richeſſes, *Gen.* c. 14, ℣. 14. Jacob & Joſeph en mourant avoient promis à ces mêmes deſcendans, que Dieu les viſiteroit & les tireroit de l'Egypte; les Hébreux s'y attendoient; aux premiers miracles que Moïſe fit en leur préſence, ils reconnurent que le moment de leur délivrance étoit arrivé, *Exode*, c. 4, ℣. 31. La ſuite des événemens démontre donc que les prodiges opérés par Moïſe ne ſont l'effet ni du haſard ni de l'induſtrie humaine, mais d'un deſſein prémédité, ſuivi & ſurnaturel de la Providence.

Des miracles iſolés, qui ne tiennent à rien, deſquels on ne voit ni le but ni la néceſſité,

peuvent paroître suspects; ceux de Moïse sont le fondement de la Religion & de la Législation Juive, & sans ce secours ce grand ouvrage étoit impossible. Moïse n'opère pas des prodiges pour faire ostentation de son pouvoir, comme font les imposteurs; mais pour rassembler les Israëlites en corps de nation, pour les rendre soumis à Dieu & aux Lois. Cette révolution a préparé les voies à une autre plus importante, à la mission de Jésus-Christ, & à l'établissement du Christianisme. Ce plan de providence, conçu dès le commencement du monde, embrasse toute la durée des siècles, & nous le voyons accompli. S'il y a un cas où les miracles soient utiles, nécessaires, conformes à la sagesse & à la bonté divine, c'est certainement celui-là.

On nous dit que les Hébreux, peuple ignorant & grossier, ont aisément pris pour des miracles les événemens les plus naturels, que la vanité nationale a suffi pour leur persuader que Dieu les avoit toujours favorisés par des prodiges; Moïse ne risquoit donc rien en accumulant les miracles dans son Histoire.

Malheureusement pour les Incrédules, ils font deux objections contradictoires; ils disent, d'un côté, que Moïse a pu fort aisément faire croire aux Israëlites tout ce qu'il a voulu; de l'autre, ils nous allèguent les murmures, les révoltes, les séditions fréquentes auxquelles ils se sont livrés contre Moïse. Ces révoltes prouvent-elles que c'étoit un peuple fort docile? Cependant Moïse les a forcés de plier sous ses Lois, ou plutôt sous les Lois que Dieu lui-même leur imposoit: par quel moyen, sinon par des miracles? Moïse n'est pas le seul qui les rapporte; nous avons vu ailleurs que les auteurs profanes, Egyptiens, Phéniciens, Grecs & Romains, ont supposé que Moïse avoit fait des miracles en Egypte, puisqu'ils l'ont regardé comme un Magicien fameux; *voyez* MOÏSE, §. 1; s'il n'y en a pas fait, par quels moyens a-t-il tiré son peuple de l'Egypte & l'a-t-il fait subsister pendant quarante ans dans le Désert? Voilà des difficultés auxquelles les Incrédules n'ont jamais satisfait.

PLAISIR. Ce terme n'a pas besoin d'explication, il n'est personne qui n'en comprenne le sens par expérience. Un des reproches les plus ordinaires que font les ennemis du Christianisme, c'est que l'Evangile ne défend pas seulement l'excès dans les *plaisirs*, mais qu'il nous interdit toute espèce de *plaisir* quelconque. C'est une fausseté & un abus grossier des termes.

En effet, tout ce qui est conforme à nos besoins, à notre goût, à notre inclination, est un *plaisir* pour nous; ce qui est un *plaisir* pour tel homme, seroit un ennui mortel & un tourment pour un autre. En vain proposerez-vous à un homme sensé, laborieux, occupé de choses utiles, les *plaisirs* bruyans, dispendieux & dangereux, que les riches oisifs trouvent nécessaires pour bercer leur ennui; ils lui paroissent non-seulement insipides, mais fatigans & dégoûtans, il les fuit au lieu de les rechercher; il en goûte de plus purs dans l'exercice de ses talens. Une ame vertueuse trouve dans la pratique des bonnes œuvres, une satisfaction délicieuse que les mondains ne connoissent point; Saint Paul nomme ce *plaisir la joie & la paix dans le Saint-Esprit, la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence & tout sentiment*. L'Evangile, loin de nous interdire ce *plaisir*, nous exhorte à nous le procurer souvent.

Il ne nous défend pas non plus les délassemens innocens; Jésus-Christ lui-même ne s'y est point refusé; il voulut bien assister aux Noces de Cana, à la table de Simon le Pharisien, aux repas que lui donnoit Lazare son ami; il se laissa parfumer par la Pécheresse de Naïm, & par Marie sœur de Lazare; il se promenoit avec ses disciples, il conversoit cordialement avec eux. Les Pharisiens, censeurs austères & hypocrites, lui firent un crime de ces *plaisirs* honnêtes, qui étoient toujours pour le Sauveur une occasion d'instruire & de faire du bien; il mépriса leurs reproches.

Quant aux *plaisirs* mondains & dangereux pour les mœurs, tels que le jeu, les spectacles, le bal, les assemblées nocturnes, les repas somptueux, l'étalage du luxe dans les fêtes, nous soutenons que l'Evangile les a défendus avec raison; 1°. parce que chez les Païens tous ces *plaisirs* étoient très-licencieux, presque toujours infectés d'idolâtrie, & un foyer d'impudicité; il n'étoit pas possible d'y prendre part sans être vicieux. 1°. Pour modérer un penchant aussi impétueux & aussi aveugle que l'amour du *plaisir*, il faut des maximes rigoureuses; la plupart des hommes n'en rabattront toujours que trop; tel est le principe sur lequel les philosophes mêmes ont dirigé leur morale; celle des Stoïciens étoit pour le moins aussi austère que celle de l'Evangile. 3°. Jésus-Christ a paru dans un siècle aussi voluptueux & aussi corrompu que le nôtre; le Saducéisme chez les Juifs, l'Epicuréisme chez les Païens étoient la philosophie régnante; pour décréditer cette doctrine pernicieuse qui nourrissoit la volupté, en feignant de la modérer, il falloit poser des maximes directement contraires & couper le mal à la racine. 4°. Dans des circonstances où les Chrétiens étoient exposés tous les jours au Martyre, il falloit les y préparer par un Stoïcisme habituel; ce n'étoit pas là le moment d'enseigner une morale indulgente. Aussi Tertullien, fâché contre ceux qui ne vouloient pas renoncer aux spectacles du Paganisme, leur demandoit si c'est au théâtre que l'on fait l'apprentissage du Martyre. Puisque le danger de l'Epicuréisme se renouvelle dans tous les siècles, une morale austère est la seule qui convienne à tous les temps; il se trouvera toujours assez de voluptueux prêts à la contredire, & de

Philoſophes accommodans diſpoſés à la mitiger. *Voyez* MORTIFICATION.

PLATONISME, doctrine & ſyſtême philoſophique de Platon. Ce ne devroit point être à nous de développer ce ſyſtême & d'expoſer les ſentimens de ce Philoſophe, mais nous avons à juſtifier les *Pères* de l'Egliſe accuſés de *platoniſme* par les Sociniens & par leurs adhérans.

Comme ces derniers auroient voulu perſuader que les Dogmes de la Sainte-Trinité, de l'Incarnation, de la Divinité de Jéſus-Chriſt, ſont des opinions purement humaines, inventées depuis les Apôtres, ils ont dit que ça été l'ouvrage des *Pères* du ſecond & du troiſième ſiècle, entêtés de la doctrine de Platon. Ce Philoſophe, diſent-ils, a forgé en Dieu une eſpèce de Trinité, il a perſonifié la raiſon divine qu'il appelle λογος, Verbe ou paroles; il donne à Dieu le nom de Père, il ſuppoſe que l'eſprit de Dieu eſt répandu dans toute la nature. Les Pères de l'Egliſe, tous Platoniciens & imbus de ces notions, les ont appliquées à ce qui eſt dit dans l'Evangile, du Père, du Fils & du Saint-Eſprit, & du Verbe qui eſt appelé *Dieu*; ceux qui s'aſſemblèrent à Nicée l'an 325, conſacrèrent ces mêmes idées en condamnant Arius: ainſi ſe ſont formés les myſtères du Chriſtianiſme auxquels Jéſus-Chriſt ni les Apôtres n'ont jamais penſé.

Ce ſyſtême, ou plutôt ce rêve des Sociniens, a été ſoutenu dans un livre intitulé *le Platoniſme dévoilé*; il a été embraſſé par Le Clerc, dans ſon *Art critique*, 2 part. ſect. 2, c. 2, n. 11; dans les prolégomènes de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, ſect. 2, c. 2, & dans le 10me tome de ſa *Bibliothèque univerſelle*. Pour l'établir, il a prodigué l'érudition, les conjectures, les ſophiſmes, & il s'eſt applaudi plus d'une fois de ce travail. Le P. Baltus, Jéſuite, l'a réfuté dans ſa *Défenſe des Saints Pères accuſés de Platoniſme*, publiée en 1711. Beauſobre, Jurieu & d'autres Proteſtans ont formé la même accuſation de *Platoniſme* contre les anciens Docteurs de l'Egliſe; Brucker, dans ſon *Hiſtoire Critique de la Philoſophie*, tome 1, p. 667, & Mosheim, dans pluſieurs de ſes ouvrages, l'ont renouvelée; elle eſt devenue une eſpèce de Dogme parmi les Proteſtans, & les Incrédules en ont fait un de leurs articles de foi.

Pour ſavoir à quoi nous en tenir ſur cette queſtion, nous examinerons, 1°. quel a été le ſentiment de Platon ſur la Nature Divine & ſur l'origine des choſes; 2°. ſi le P. Baltus a réuſſi ou non à juſtifier les Pères, contre l'accuſation de *Platoniſme*; 3°. ſi les Proteſtans, & ſur-tout Mosheim, ſont venus à bout de le réfuter; 4°. s'il eſt vrai que le nouveau *Platoniſme* des Eclectiques a cauſé dans l'Egliſe autant de trouble que ce dernier le prétend.

I. *Quelle a été l'opinion de Platon, touchant la Nature Divine & la formation du monde?* Les Critiques anciens & modernes qui ont le plus étudié la Doctrine de ce Philoſophe, conviennent qu'il eſt difficile de découvrir ſes véritables ſentimens au milieu des ténèbres dont il ſemble avoir affecté de s'envelopper; de là leurs contradictions fréquentes ſur ce ſujet. Après avoir lu tout ce que Brucker en a dit dans ſon *Hiſtoire Critique de la Philoſophie*, on n'en ſait pas plus qu'après avoir conſulté Platon lui-même. C'eſt ſur-tout dans le *Timée*, & dans le ſupplément à ce Dialogue, qu'il a parlé de Dieu & du monde: voici à peu-près tout ce que l'on en peut tirer.

1°. Il admet un Dieu éternel, intelligent, actif & puiſſant, bon & bienfaiſant par nature, qui eſt l'auteur du monde, & qu'il l'a fait le mieux qu'il a été poſſible. Nous laiſſons diſputer les Critiques pour ſavoir ſi Platon a conçu Dieu comme un être purement ſpirituel, ou comme un eſprit mélangé de matière; ſi, ſelon lui, Dieu a formé le monde de toute éternité, ou avec le temps; cette conteſtation nous paroît conſiſter dans des mots, plutôt que dans les choſes.

2°. Il ſuppoſe une matière éternelle comme Dieu, douée d'un mouvement confus & déréglé, & que Dieu a miſe en ordre pour fabriquer le monde; conſéquemment il n'admet point de *Création*, quoique pluſieurs de ſes diſciples aient ſoutenu qu'il attribuoit à Dieu le pouvoir créateur.

3°. Il appelle *Logos*, verbe ou parole, l'intelligence, la raiſon, la connoiſſance avec laquelle Dieu a fait ſon ouvrage; mais il ne regarde point cette parole mentale comme un être ſubſiſtant, comme une perſonne; il n'y a rien dans ſes ouvrages qui prouve qu'il en a eu cette notion, les Sociniens en impoſent quand ils diſent le contraire.

4°. Il prétend qu'en formant le monde Dieu a ſuivi un modèle, un plan, une idée archétype, qui lui repréſentoit les qualités, les proportions, les perfections qu'il a miſes dans ſon ouvrage & dans chacune de ſes parties. Il a conçu le modèle comme un être ſubſiſtant, éternel, immuable, il l'appèle un *animal* ou un être animé éternel, *Sempiternum animal*; il dit que Dieu y a rendu le monde conforme, autant qu'il l'a pu. Telles ſont ces idées éternelles de Platon, deſquelles on a tant parlé; il concevoit Dieu agiſſant à la manière d'un homme; mais il n'a jamais confondu ce modèle avec le *Logos*.

5°. Il nomme Dieu, *le Père du monde*, & le monde, *le Fils unique*, ou plutôt *l'ouvrage unique*, *le Dieu engendré*, *l'image du Dieu intelligible*; mais il n'a jamais donné ces noms ni au *Logos*, ni au modèle archétype du monde. Remarque eſſentielle que la plupart des commentateurs de Platon n'ont pas faite; ils ont confondu le *Logos* avec ce modèle, quoique Platon les diſtingue

très-clairement. Ils en ont conclu que ce Philosophe regardoit le *Logos* comme une personne, qu'il l'appeloit *Dieu*, & *Fils de Dieu*; double erreur qui n'a aucun fondement dans les écrits de Platon, & de laquelle les Sociniens abusent de mauvaise foi.

6°. Il suppose que Dieu a donné au monde une ame, & qu'il l'a placée dans le milieu de l'univers; conséquemment il appelle le monde un *animal intelligent*, ou un être animé doué de connoissance; mais il ne dit pas précisément où Dieu a pris cette ame, si elle est sortie de lui par émanation, ou s'il l'a tirée du sein de la matière: il y a dans le *Timée* des expressions qui favorisent l'un & l'autre de ces deux sentimens; mais il n'est pas vrai que dans aucun endroit il ait nommé cette ame *l'esprit de Dieu*; il l'envisageoit, au contraire, comme une substance mélangée d'esprit & de matière. Après avoir distingué la substance indivisible & immuable, d'avec celle qui se divise & change, il dit que Dieu a fait par un mélange une troisième nature, qui est moyenne entre les deux, & qui participe à la nature de l'une & de l'autre.

7°. En effet, il faut qu'il l'ait regardée comme une substance divisible, puisqu'il prétend que les astres & tous les globes, sans en excepter la terre, sont autant d'êtres animés, vivans & intelligens, dont les ames sont des parties détachées de la grande ame du monde. Conséquemment il appelle tous ces grands corps, *les animaux divins*, *les Dieux célestes*, *les Dieux visibles*; il dit que la terre est *le premier & le plus ancien des Dieux qui sont dans l'enceinte du Ciel*, que Dieu est l'artisan & le père de tous ces Dieux.

8°. Ces Dieux visibles, dit-il, en ont engendré d'autres qui sont invisibles, mais qui peuvent se faire voir quand il leur plaît; ces derniers, *plus jeunes* que les premiers, sont la troupe des Démons ou des Génies que les peuples adoroient sous les noms de Saturne, de Jupiter, de Vénus, &c. Quoique nous ne puissions, continue-t-il, ni concevoir, ni expliquer leur naissance, & quoique ce que l'on en rapporte ne soit fondé sur aucune raison certaine ni probable, il faut cependant en croire les anciens qui se sont dits *enfans des Dieux*, & qui devoient connoître leurs parens, & nous devons y ajouter foi, *selon les lois*. Ainsi, par respect pour les lois, Platon donne la sanction à la *Théogonie* d'Hésiode & des autres Mythologues, quoique dans d'autres endroits il fasse profession de mépriser les fables.

9°. C'est à ces Dieux de nouvelle date, que Dieu, Père de l'univers, a donné la commission de fabriquer les hommes & les animaux. Platon rapporte gravement le discours que Dieu leur adresse à ce sujet, & l'Empereur Julien l'a répété comme un oracle; mais ces ouvriers étant incapables de forger des ames, Dieu a pris le soin de leur en fournir, en détachant des parcelles de l'ame des astres, & de là sont venues les ames des hommes & des animaux. Néanmoins, dans un endroit du *Timée*, Platon dit que Dieu, pour former les ames humaines, a pétri les restes de la grande ame du monde, dans le même vase dans lequel il avoit formé celle-ci. C'est une allégorie, disent ses Commentateurs; il ne faut pas la prendre à la lettre: nous y consentons.

Il seroit inutile de pousser plus loin le détail des visions de Platon, ce qu'il ajoute sur la préexistence des ames humaines, sur leur transmigration après la mort des corps, sur le sort éternel des justes & des méchans, est aussi absurde que tout ce qui a précédé. Ce n'est pas sans raison qu'en commençant son Dialogue, Platon avoit exhorté ses auditeurs à invoquer avec lui l'existence divine, afin de pouvoir parler de Dieu & du monde, & à se souvenir qu'il ne lui étoit pas possible d'en rien dire de plus certain que ce qu'en avoient débité les autres Philosophes. Cet aveu modeste est remarquable, mais le succès de son travail prouve que sa prière ne fut pas exaucée.

Nous ne ferons donc pas surpris de voir les Pères de l'Eglise, mépriser & tourner en ridicule les rêves de ce grand génie, que Cicéron n'hésitoit pas d'appeler *le Dieu des Philosophes*. Mais nous ne pouvons assez nous étonner de l'obstination des Sociniens & des Protestans à soutenir que les Pères de l'Eglise ont puisé dans ce chaos les notions qu'ils ont eues du Verbe divin, & des trois personnes de la Sainte-Trinité. On n'a qu'à jeter un moment les yeux sur nos Evangiles, sur ce que Saint Jean dans son premier chapitre, & Saint Paul dans ses lettres, ont enseigné touchant ce mystère; on verra si les Pères, après avoir reçu ces divines leçons, ont encore pu être tentés de conserver aucun reste de *Platonisme*. mais nous allons apporter des preuves positives du contraire.

II. *La défense des Saints Pères accusés de Platonisme, composée par le P. Baltus, est-elle solide ou insuffisante?* On conçoit que cet ouvrage ne pouvoit être approuvé par les Protestans, ennemis déclarés des Pères; il est écrit, dit Mosheim, avec plus d'érudition que d'exactitude. Il falloit donc montrer en quoi l'auteur n'a pas été exact. Nous soutenons qu'il l'a été plus que ses adversaires; ceux-ci n'ont allégué que des conjectures, & il leur oppose des preuves positives: les voici en abregé.

1°. Les Pères, loin d'avoir été prévenus en faveur de la Philosophie Païenne en général, l'ont regardée comme fausse & trompeuse, parce qu'elle a été le fondement du Polytheisme & de l'Idolâtrie, & que les Philosophes, au lieu de corriger les hommes de cette erreur, ont travaillé à la perpétuer; nous venons de voir que ça été le crime de Platon en particulier. Les Pères ont protesté qu'en se faisant Chrétiens, ils avoient renoncé

à la Philosophie des Grecs, pour embrasser celle des Ecrivains sacrés, que les Grecs ont nommés *Barbares*. 2°. Loin d'avoir été plus attachés à la Doctrine de Platon qu'à celle des autres écoles, les Pères l'ont attaquée & combattue par préférence, à cause de la haute opinion que les Païens avoient des lumières & de la sagesse de ce Philosophe. Il n'en est aucun duquel les Pères aient dit plus de mal, & auquel ils aient reproché autant d'erreurs. Ils ont regardé ses écrits comme la source des égaremens de tous les anciens Hérétiques. 3°. Au lieu d'avoir emprunté de lui aucun Dogme Théologique, ils ont attaqué même ses opinions purement philosophiques, touchant l'éternité de la matière, la formation du monde, la nature & la destinée de l'ame, &c., & ils en ont démontré la fausseté. 4°. C'est principalement sur la nature, les attributs, les opérations de Dieu que les Pères ont reproché à Platon les erreurs les plus grossières; comment donc auroient-ils pu emprunter de lui les notions de la Trinité? Nous verrons ailleurs que la prétendue Trinité Platonique n'a rien de commun avec celle que nous croyons, que la première & l'ouvrage, non de Platon, mais des nouveaux Platoniciens. *Voyez* TRINITÉ. 5°. Les Pères ont accusé Platon d'avoir pris dans Moïse ou chez les Juifs ce qu'il a dit de raisonnable touchant la Divinité, mais de l'avoir gâté & corrompu par ses propres imaginations; il est donc absurde de penser qu'à leur tour ils en ont fait un mélange avec la doctrine des Livres saints. 6°. L'un des articles fondamentaux de la Philosophie de Platon étoit, suivant ses propres disciples, que les Êtres spirituels & intelligens sont sortis de Dieu par *émanation*, quoiqu'il ne le dise pas positivement; les Pères, au contraire, ont soutenu que tous les êtres distingués de Dieu ont reçu l'existence par *Création*, Dogme qui sappe par le fondement tout le système philosophique. *Voyez* EMANATION. Le P. Baltus a prouvé tous ces faits par les passages les plus formels des Pères qui ont vécu dans les cinq premiers siècles. 7°. Dans un moment nous verrons d'habiles Protestans soutenir que les Pères de l'Eglise ont été *Eclectiques*, c'est-à-dire, qu'ils ont fait profession de n'être attachés à aucune secte particulière de Philosophie; donc il n'est pas vrai qu'ils aient été *Platoniciens* plutôt que Stoïciens ou Pythagoriciens.

Ces raisons nous paroissent plus que suffisantes pour écarter de tous les Pères en général l'accusation de *Platonisme*; mais il en est d'autres qui regardent particulièrement les Pères des trois premiers siècles. Dabord il faut effacer du nombre des Platoniciens les Pères Apostoliques, puisque, suivant nos adversaires mêmes, ces saints hommes n'ont été ni éloquens, ni savans, ni philosophes, non plus que les Apôtres leurs maîtres; cependant ils ont distingué trois personnes en Dieu. Pour leurs successeurs, on est forcé de convenir qu'ils étoient lettrés & instruits.

Or, en premier lieu, les Pères disputant contre les Païens, pour leur prouver l'unité de Dieu, ont allégué l'opinion de Platon qui n'admettoit qu'un seul Dieu, mais ils ont ajouté que ce Philosophe s'est contredit & a méconnu la vérité, en admettant des Dieux secondaires. Si quelques-uns disent qu'il a parlé du Verbe divin, ils ajoutent qu'il n'a pas pu le bien connoître, parce que cette connoissance ne peut être acquise que par la révélation: nous citerons ci-après leurs propres paroles. En second lieu, plusieurs des Pères ont soutenu qu'Arius & ses partisans avoient pris dans Platon leur erreur opposée à la divinité du Verbe; comment nous persuader que ça été au contraire le crime de ceux qui ont condamné ces Hérétiques? en 3e. lieu, Le Clerc dit que les Pères se sont trompés en croyant voir dans Platon la Trinité *telle que nous l'admettons*, que sur ce point la doctrine du Philosophe est très-différente de celle de l'Ecriture-Sainte; nous avouons qu'elle est très-différente, mais il est faux que les Pères y aient été trompés; nous ferons voir le contraire. En 4me lieu, quoi qu'en disent les Sociniens, la foi Chrétienne touchant la personne du Verbe, sa coéternité avec le Père, & sa divinité, est enseignée plus clairement dans l'Evangile de Saint Jean que dans Platon; donc les Pères ont pris cette doctrine dans l'Evangéliste & non dans le Philosophe. Il est absurde de supposer qu'ils l'ont puisée dans une source très-trouble, plutôt que dans une eau très-claire. Le Clerc, dans son Commentaire sur le premier chapitre de Saint Jean, avoit avancé que cet Apôtre avoit dans l'esprit les idées Platoniques de Philon. Les incrédules, qui enchérissent toujours sur les Protestans, ont dit que le commencement de l'Evangile de Saint Jean a été évidemment écrit par un Platonicien; ainsi les accusations des Protestans contre les Pères retombent toujours sur les Ecrivains sacrés.

Pour justifier pleinement les Pères du second & du troisième siècle, le Père Baltus ne s'est pas borné à des raisons générales; il prouve la fausseté de l'accusation à l'égard de chacun en particulier. Ces Pères sont, Saint Justin, Tatien, Athénagore, Hermias, Saint Théophile d'Antioche, Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien & Origène.

Or Saint Justin qui avoit été Platonicien avant sa conversion, ne l'étoit plus après son Baptême; il ne connoissoit plus d'autre Philosophie que celle des Livres Saints; il le déclare, *Dial. cum Tryph.* n. 7 & 8. Il soutient que Platon ni Aristote n'ont pas été capables de nous expliquer les choses du Ciel, puisqu'ils ne connoissoient pas seulement celles d'ici-bas, qu'ils ne se sont jamais accordés sur l'origine & sur les principes des choses; *Cohort. ad Græcos*, n. 6, 7 & 8. Il pense que Platon a

pris dans Moïse ce qu'il a dit du Dieu suprême, du Verbe & de l'esprit de Dieu, *mais qu'il l'a mal entendu.* « Nous ne pensons donc pas comme » les Philosophes, ajoute S. Justin; ce sont eux » qui copient ce que nous disons. Chez nous les » ignorans mêmes connoissent la vérité, preuve » qu'elle ne vient pas de la sagesse humaine, mais » de la puissance de Dieu ». *Apol.* I, n. 60. Est-ce là faire beaucoup de cas des idées de Platon?

Tatien commence son discours contre les Grecs, par tourner en ridicule les Philosophes, leur doctrine, leurs contradictions, leur ignorance; il n'épargne pas plus Platon que les autres; en parlant du Verbe divin, de sa génération éternelle, de la création du monde qu'il a opérée, Tatien ne montre pas le moindre soupçon qu'il y en ait rien dans Platon. *Contra Græc. Orat.* n. 2, 5. Il déclare qu'il a renoncé à toute la Philosophie des Grecs & des Romains & à toutes leurs opinions, pour embrasser celles du Christianisme, n. 35.

Athénagore, *Légat. pro Christ.*, n. 6 & 7, reconnoît que Platon a cru l'existence d'un seul Dieu formateur du monde, mais il ne lui attribue point la connoissance du Verbe Créateur. Il dit que les Philosophes n'ont pas eu assez de lumières pour trouver la vérité touchant la Nature Divine, parce qu'ils n'étoient pas éclairés par l'esprit de Dieu. Le discours d'Hermias n'est qu'une dérision des Philosophes Païens, & Platon n'y est pas plus épargné que les autres; *Hermiæ irrisio Gentilium Philosophorum.* Saint Théophile d'Antioche, l. 2, *ad Autolyc.* n. 4, 9 & 10, leur reproche l'opposition qui se trouve entre leurs divers sentimens, les erreurs qu'ils ont mêlées avec les vérités; il soutient que les Prophètes seuls ont connu le Verbe divin, Créateur & Gouverneur du monde.

Saint Irénée, *adv. hær.* l. 2, c. 14, n. 1 & 3, dit que les Valentiniens ont pris de côté & d'autre chez les Philosophes qui ne connoissent pas Dieu, & nommément dans Platon, toutes leurs erreurs. Aucun des Pères n'a professé plus clairement la coéternité & la coégalité des trois Personnes divines; mais il avertit qu'aucun homme ne peut connoître Dieu le Père, ni son Verbe, que par une révélation formelle; l. 4, c. 20, n. 4 & 5. Il étoit donc bien éloigné d'attribuer cette connoissance à Platon.

Clément d'Alexandrie est celui des anciens que Le Clerc a calomnié avec le plus de hardiesse; il dit que ce Père étoit, non pas Platonicien, mais Eclectique, qu'il prenoit de toutes les sectes ce qu'il jugeoit à propos, qu'il transcrivoit tous les Dogmes des Philosophes qui lui paroissoient avoir quelque rapport avec la Doctrine Chrétienne. De là il prend occasion pour accuser Clément d'avoir mêlé à la Théologie toutes les opinions de la Philosophie Païenne; mais transcrire des Dogmes ou des opinions, ce n'est pas les adopter; autrement il faudroit encore attribuer à ce même Père toutes les contradictions des anciens Philosophes, puisqu'il les rapporte. La seule raison sur laquelle Le Clerc fonde son accusation, c'est que Clément cite les Dogmes des différentes sectes sans les réfuter & sans les blâmer; il croit même que la plupart ne sont fondés que sur des passages de l'Ecriture-Sainte *mal entendus.* Donc ce Père a jugé fausses toutes ces opinions, puisqu'il ne les a cru fondées que sur un mal entendu. Il les a suffisamment réfutées d'ailleurs, lorsqu'il a fait profession de ne reconnoître pour vraie Philosophie que celle qui a été enseignée par Jésus-Christ, ni pour Philosophes sensés que ceux qui ont été inspirés de Dieu; *Strom.* l. 6, c. 7, &c. L. 5, c. 14, pro. 730, il dit que les Grecs ne connoissent ni comment Dieu est Seigneur, ni comment il est Père & Créateur, ni *l'économie des autres vérités*, à moins qu'ils ne les aient apprises de la vérité même.

Si l'on veut savoir ce que pensoit Tertullien touchant les Philosophes Païens & leur doctrine, on n'a qu'à lire les premiers chapitres de ses *Prescriptions contre les Hérétiques;* il y soutient que toutes les Hérésies viennent de différentes sectes de Philosophie, & en particulier de Platon; il se moque de ceux qui ont forgé un Christianisme Stoïque ou Platonique; il ne veut pas qu'il y ait rien de commun entre l'Eglise & l'Académie, &c.

Origène, moins circonspect, a donné lieu à des plaintes mieux fondées, puisque les autres Pères de l'Eglise lui ont reproché son goût excessif pour l'étude de la Philosophie; il en est convenu lui-même, & il en a donné de bonnes raisons; *Op.* tom. 1, p. 4, aussi l'on est déja obligé de reconnoître qu'il fut Eclectique & non Platonicien, qu'il recommandoit à ses élèves de ne s'attacher à aucune secte de Philosophie, mais de chercher parmi toutes les opinions celles qui paroissoient les plus vraies; *Origenian*, l. 2, c. 1, n. 4. On ne doit donc pas s'en rapporter au sentiment du savant Huet, qui accuse Origène d'avoir voulu assujettir les Dogmes du Christianisme aux opinions de Platon, au lieu de faire le contraire, *ibid.*

A la vérité, en écrivant contre Celse, l. 6, n. 8, il dit que Platon a parlé du Fils de Dieu dans le premier liv. des Principes, c. 3; il dit que les Philosophes ont eu quelque notion du Verbe de Dieu; mais en même temps il ajoute que personne ne peut en discourir d'une manière conforme à la vérité, que ceux qui ont été instruits par la révélation, par les Prophètes, par les Apôtres & les Evangélistes: or il n'a certainement pas accordé ce privilége à Platon. En expliquant les premiers versets de l'Evangile de Saint Jean, où il est question du Verbe divin, il ne s'est pas

aviſé de citer en rien le ſentiment de ce Philoſophe.

Rien n'eſt donc plus mal fondé ni plus injuſte que l'accuſation de *Platoniſme* forgée au haſard contre les Pères des trois premiers ſiècles; elle eſt encore plus abſurde quand elle tombe ſur les Pères poſtérieurs au Concile de Nicée, tels que Lactance, Eusèbe, Saint Auguſtin; le P. Baltus en a pleinement juſtifié ce Saint Docteur en particulier: quelques louanges données à Platon par les Pères, ne ſuffiſent pas pour les placer au rang de ſes diſciples.

Les Proteſtans ont-ils oppoſé quelques raiſons ſolides aux preuves du P. Baltus? Mosheim, non moins prévenu contre les Pères que Le Clerc, a changé l'état de la queſtion. Il ne s'agit pas, dit-il, de ſavoir ſi les Pères ont embraſſé toute la Philoſophie de Platon, jamais perſonne ne l'a prétendu; mais de ſavoir s'ils n'en ont pas emprunté *pluſieurs choſes*; or on ne peut pas le nier, puiſque les Pères ont ſuivi les opinions des Eclectiques, & que ceux-ci avoient adopté une partie de la Doctrine de Platon; c'eſt pour cela même qu'ils ont été appelés les *Nouveaux Platoniciens*.

Mais il ne ſert à rien de dire au haſard que les Pères ont pris de Platon *pluſieurs choſes*, ſi l'on ne nous montre préciſément ce qu'ils ont pris; en attendant qu'on nous le faſſe voir, nous nions cet emprunt, pour les raiſons que nous avons apportées ci-deſſus. Lorſqu'un Dogme quelconque eſt enſeigné dans l'Ecriture-Sainte, il eſt abſurde de prétendre que les Pères l'ont reçu de Platon & non des Ecrivains ſacrés, pendant que ces Saints Docteurs proteſtent le contraire. Il eſt évident que la queſtion entre Le Clerc & le P. Baltus, étoit de ſavoir ſi les Pères ont emprunté de Platon les notions qu'ils ont eues des trois Perſonnes Divines & du myſtère de la Sainte-Trinité; nous avons fait voir qu'il n'en eſt rien: donc l'accuſateur des Pères eſt pleinement confondu. Mosheim devoit faire attention qu'en perſiſtant à ſoutenir que les Pères ont emprunté de Platon *pluſieurs choſes*, il donne toujours lieu aux Sociniens de dire que les Pères ont pris dans ce Philoſophe ce qu'ils ont dit du Verbe divin & du myſtère de la Sainte-Trinité; mais ce Critique paroit plus ami des Sociniens que des Pères. Brucker a pouſſé l'entêtement encore plus loin que lui, il a traité le P. Baltus avec une hauteur & un mépris intolérables; *Hiſt. Crit. Philoſ.*, tome 3, p. 272, 396, &c. Il reſte à ſavoir ſi les Pères ont véritablement embraſſé le ſyſtême des Eclectiques, en quel ſens, & juſqu'à quel point ils l'ont ſuivi: cette diſcuſſion ſera plus longue que nous ne voudrions.

L'Eclectiſme, dit Mosheim, eut pour auteur Ammonius Saccas, qui enſeignoit dans l'école d'Alexandrie ſur la fin du ſecond ſiècle. Porphyre l'accuſe d'avoir apoſtaſié; Eusèbe ſoutient qu'il vécut & mourut Chrétien. Pour concilier ces deux ſentimens, d'autres ont diſtingué deux Ammonius, l'un Païen & l'autre Chrétien; nous verrons dans un moment ſi Mosheim a eu raiſon de préférer l'opinion de Porphyre, Apoſtat lui-même, à celle d'Eusèbe. Il nous paroît que Celſe faiſoit déja profeſſion de l'Eclectiſme long-temps avant Ammonius.

Quoi qu'il en ſoit, le ſyſtême des Eclectiques étoit qu'il ne faut s'attacher à aucune ſecte particulière de Philoſophie, mais choiſir dans les différentes écoles les opinions qui paroiſſent les plus vraies. Leur deſſein étoit non-ſeulement de concilier les dogmes de la Philoſophie avec ceux du Chriſtianiſme, en les rapprochant & en les corrigeant l'un par l'autre, mais encore de perſuader que le Chriſtianiſme n'enſeignoit rien de plus que les Philoſophes, que ceux-ci avoient découvert les mêmes vérités que Jéſus-Chriſt, mais que ſes diſciples les avoient mal entendues & mal expliquées. Ce projet perfide ne tendoit pas à moins qu'à mettre les dogmes révélés dans l'Evangile au niveau des opinions humaines, & à laiſſer aux hommes la liberté d'en prendre ou d'en rejeter ce qu'ils jugeroient à propos. Il eſt aiſé de concevoir les ſuites funeſtes que dut avoir une doctrine auſſi inſidieuſe; Mosheim a eu grand ſoin de les développer & de les exagérer.

C'eſt ce qu'il a fait non-ſeulement dans ſon *Hiſt. Eccléſ. du ſecond ſiècle*, 2de part., c. 1, §. 4 & ſuivans, mais ſur-tout dans une diſſertation ſur le trouble que les nouveaux Platoniciens ont cauſé dans l'Egliſe; *De turbatâ per recentiores Platonicos Eccleſiâ*; c'eſt une de celles qu'il a le plus travaillées & où il a étalé le plus d'érudition; il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût mis autant de bonne foi. Brucker, dans ſon *Hiſt. Crit. de la Philoſophie*, t. 2, p. 387, n'a pas manqué d'adopter preſque toutes les idées de Mosheim; il a été réfuté en détail par l'Auteur de l'*Hiſtoire de l'Eclectiſme*, en 2 vol., qui a paru en 1766. *Voyez* ECLECTISME.

Mosheim nous paroît d'abord injuſte à l'égard d'Ammonius en l'accuſant, ſur la parole de Porphyre, d'avoir renoncé au Chriſtianiſme, & d'avoir été l'auteur du ſyſtême malicieux des Eclectiques. « Porphyre (dit-il) devoit mieux connoître » Ammonius qu'Eusèbe ». Mais Eusèbe ne ſe contente pas d'affirmer qu'Ammonius vécut & mourut Chrétien, il le prouve par les ouvrages que ce Philoſophe avoit laiſſés. Porphyre a certainement calomnié Origène, en diſant qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé dans le Paganiſme, il eſt conſtant que ſes parens étoient Chrétiens; & que Léonide ſon père fut Martyr de la foi Chrétienne; il ne ſeroit donc pas étonnant que Porphyre eût auſſi calomnié Ammonius, en diſant qu'il embraſſa le Paganiſme dès que l'âge l'eut rendu ſage; Eusèbe, *Hiſt. Eccléſ.*, l. 6, c. 19.

« Il n'eſt pas probable, dit Mosheim, qu'un » Chrétien ſincère & conſtant ait fondé une ſecte

» auſſi ennemie du Chriſtianiſme que l'étoient les » Eclectiques, ni que ceux-ci aient voulu le » reconnoître pour maître ». Soit ; d'autre part, ſi Ammonius avoit été apoſtat & ennemi déclaré du Chriſtianiſme, eſt-il probable qu'Origène & Clément d'Alexandrie, Chrétiens très-zélés, euſſent voulu être ſes diſciples ? Or l'on ſuppoſe que ces deux Pères ont eu pour maître Ammonius, quoique cela ne ſoit prouvé que par la narration de Porphyre.

Nous ſommes donc forcés par l'évidence, de diſtinguer deux ſortes d'Eclectiques que Mosheim a malicieuſement confondus. Les premiers ſe bornoient à penſer que pour convertir les Païens lettrés & entêtés de philoſophie, & pour combattre avec avantage les Hérétiques qui ſe donnoient pour Philoſophes, il étoit utile de connoître les ſentimens des différentes ſectes de Philoſophie, de ne s'attacher à aucune, de choiſir dans chacune les opinions qui paroiſſoient les plus vraies, & de montrer que ces vérités n'étoient point contraires aux Dogmes du Chriſtianiſme ; que par conſéquent l'on pouvoit être bon Chrétien ſans ceſſer d'être Philoſophe. Tel fut l'Eclectiſme de Pantène, de Clément d'Alexandrie, d'Origène & d'autres Pères ; nous ſoutenons que ce ſyſtême n'a rien de blâmable, que loin d'avoir été pernicieux à la Religion, il lui a été très-utile, & qu'il a contribué en effet à réfuter les Hérétiques & à convertir pluſieurs hommes inſtruits. *Voyez* PHILOSOPHE, PHILOSOPHIE. L'autre eſpèce d'Eclectiques étoient ces Philoſophes malicieux & fourbes, qui, pour arrêter les progrès du Chriſtianiſme, s'attachèrent à choiſir dans les différentes écoles de Philoſophie les opinions qui, à force de palliatifs, pouvoient reſſembler en apparence aux dogmes du Chriſtianiſme, afin de perſuader aux eſprits ſuperficiels que les Philoſophes avoient auſſi-bien découvert la vérité que Jéſus-Chriſt lui-même ; qu'il n'y avoit aucune néceſſité de renoncer à leur doctrine pour embraſſer celle de l'Evangile.

Y a-t-il de fortes preuves pour démontrer qu'Ammonius a embraſſé cette ſeconde eſpèce d'Eclectiſme & non la première, qui étoit plus ancienne que lui ? Mosheim lui-même nous fournit un fait qui ſemble diſculper ce Philoſophe, *Hiſt. Chriſt.*, ſect. 2, §. 53, p. 376 ; il nous apprend que les Gnoſtiques avoient puiſé leur ſyſtême chez les Philoſophes Orientaux ; que Valentin, en l'adoptant, s'efforça de le fonder ſur quelques endroits de l'Evangile expliqués dans un ſens myſtique : voilà donc déja la fourberie des Eclectiques miſe en uſage par cet Héréſiarque au commencement du ſecond ſiècle de l'Egliſe. Or Valentin étoit mort avant qu'Ammonius ait pu tenir l'école d'Alexandrie ; il ſeroit aiſé de le démontrer par un calcul certain. Celſe, encore plus ancien, avoit déja employé le même manége pour attaquer le Chriſtianiſme ; il n'avoit pas eu beſoin des leçons de l'école d'Alexandrie. Enfin Mosheim nous apprend que c'étoit l'artifice des Gnoſtiques en général ; *Inſtit. Hiſt. Chriſt. Maj.*, 2de part., c. 5, §. 5 ; or les Gnoſtiques datoient du temps des Apôtres. A la vérité Ammonius a eu pour diſciple immédiat Plotin, Païen zélé ; mais eſt-il prouvé que celui-ci a conſervé fidélement la doctrine de ſon maître ? Avant d'écouter les leçons d'Ammonius, Plotin avoit entendu pluſieurs autres Philoſophes ; après onze ans de ſéjour dans l'école d'Alexandrie, il alla dans la Perſe pour conſulter les Philoſophes Orientaux ; il eſt donc probable qu'Ammonius ne connoiſſoit point leur doctrine, que c'eſt Plotin plutôt qu'Ammonius qui a fait le mélange bizarre de la Philoſophie Orientale avec la doctrine de Platon & des autres Philoſophes Grecs. Mais, encore une fois, cet artifice eſt plus ancien que tous les perſonnages dont nous parlons ; d'ailleurs ce ſyſtême Eclectique ne s'eſt formé que peu à peu, aucun de ceux qui l'ont embraſſé ne s'eſt aſtreint à ſuivre les ſentimens de ſes maîtres ; Plotin, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès, &c, l'ont arrangé chacun à leur manière ; il eſt donc abſurde de juger des opinions d'Ammonius par celles de Jamblique, qui a vécu cent cinquante ans après lui, & de nous donner le ſentiment d'un ſeul Eclectique comme celui de toute la ſecte ; c'eſt cependant ce qu'a fait Mosheim ; *Hiſt. Eccléſ.*, *loco cit.* §. 9.

Au reſte, peu nous importe que ce ſoit Ammonius, Plotin ou un autre qui ait forgé le ſyſtême des Eclectiques anti-Chrétiens, nous ne traitons cette queſtion que pour montrer le foible des conjectures & des raiſonnemens de Mosheim. Nous avons une faute plus grave à lui reprocher, c'eſt d'avoir donné à entendre que les Pères de l'Egliſe ont adopté ce ſyſtême avec tout ce qu'il avoit de mauvais. Après en avoir tracé le plan, tel qu'il le ſuppoſe conçu par Ammonius, il ajoute : « Cette nouvelle eſpèce de philoſophie, » qu'Origène & d'autres Chrétiens eurent l'im- » prudence d'adopter, fut très-préjudiciable à la » cauſe de l'Evangile & à la ſimplicité de la » doctrine de Jéſus-Chriſt, &c. ». *Ibid*, §. 12. Eſt-il vrai que ces Chrétiens ont adopté l'Eclectiſme Païen ; que, plus attachés au philoſophiſme qu'à la religion, ils ont entrepris d'aſſujettir la doctrine de l'Evangile à celle des Philoſophes, & non, au contraire, qu'ils ont voulu perſuader que l'une étoit à peu près la même que l'autre, &c ? Nous avons vu plus haut que l'on a fait ce reproche à Origène, mais lui-même a proteſté le contraire. « Après m'être livré tout entier, dit-il, » à l'étude de la parole de Dieu, & voyant venir » à mes leçons tantôt des Hérétiques, tantôt des » hommes curieux d'érudition Grèque, & ſur- » tout des Philoſophes, je réſolus d'examiner les » Dogmes des Héretiques, & les vérités que les » Philoſophes ſe vantent de connoître ». *Voyez* Eusèbe, *Hiſt. Eccléſ.*, l. 6, c. 19. Ce n'étoit

donc pas par amour pour la Philoſophie Païenne qu'Origène s'y étoit appliqué, mais par le déſir d'inſtruire les Hérétiques & les Philoſophes; ſa principale étude avoit été celle de l'Ecriture-Sainte; les Eclectiques Païens n'avoient ni le même motif ni la même méthode. Il commence ſes livres *des Principes*, qui ſont ſon ouvrage le plus philoſophique, en diſant que tous ceux qui croient que Jéſus-Chriſt eſt la vérité même, ne cherchent point ailleurs que dans ſa parole & dans ſa doctrine la ſcience de la vertu & du bonheur; or cette ſcience eſt préciſément ce que l'on nomme *Philoſophie*. Dans ce même ouvrage il prouve nos dogmes, non par des raiſonnemens philoſophiques, mais par l'Ecriture-Sainte. Lorſqu'il avoue que quelques Philoſophes Grecs ont connu Dieu, il ajoute avec Saint Paul qu'ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, qu'ils ſe ſont égarés dans leurs penſées, &c. *Contrà Celſ.*, l. 4, n. 30. Voilà ce que les Eclectiques Païens n'ont jamais avoué. Nous avons vu plus haut ce qu'en penſoit Clément d'Alexandrie.

Auſſi Mosheim a cru devoir adoucir ailleurs l'amertume du reproche qu'il avoit fait aux Pères. Dans ſa Diſſert. *de turbatâ*, &c., n. 5, il dit que les Philoſophes Chrétiens, trompés par de légères reſſemblances, prirent pour autant de vérités Chrétiennes ce qui n'en avoit que l'apparence; que la cauſe de leur erreur fut d'une part l'amour de la Philoſophie, de l'autre l'ignorance & la foibleſſe d'eſprit; que faute d'examen ils tranſportèrent dans la doctrine Chrétienne des dogmes & des uſages qui n'y avoient aucun rapport. Conſéquemment ils embraſsèrent la morale des Stoïciens, plus auſtère que celle de l'Evangile, les ſubtilités de la logique d'Ariſtote, la plupart des opinions de Platon touchant Dieu, les Anges & les ames humaines, & ils crurent que ce Philoſophe les avoit priſes dans les livres des Juifs. Mosheim prouve ces faits importans par le témoignage de S. Auguſtin, qui dit que ſi les anciens Platoniciens revenoient au monde, ils ſe feroient Chrétiens en changeant peu de choſe dans leurs expreſſions & leurs ſentimens : *Paucis mutatis verbis atque ſententiis*, l. *de verâ relig.*, c. 4, n. 6.

Mais dans cet endroit même S. Auguſtin s'eſt ſuffiſamment expliqué : 1°. il met une reſtriction à l'égard du grand nombre des Platoniciens, « *S'ils étoient*, dit-il, *tels qu'on le prétend* ». 2°. Il parle de ceux qui enſeignoient que pour trouver le vrai bonheur il faut mépriſer ce monde, purifier l'ame par la vertu, & l'aſſujettir au Dieu ſuprême. Or ces Philoſophes auroient eu peu de choſes à changer dans leurs ſentimens *touchant le vrai bonheur*; il ne s'agiſſoit que de cet article. 3°. Ils auroient eu peu de choſes à changer en comparaiſon des Philoſophes des autres ſectes, tels que les Epicuriens, les Stratoniciens, les Pythagoriciens, &c. Mosheim donne aux paroles de S. Auguſtin un ſens forcé, en les ſéparant de ce qui précède.

Il y a trop de hardieſſe à traiter d'ignorans & d'eſprits foibles Origène, admiré comme un prodige par tous les Philoſophes de ſon temps, Clément d'Alexandrie, dont les ouvrages atteſtent encore l'érudition, Athénagore, l'un de nos plus habiles Apologiſtes, &c.; mais tout eſt permis aux Proteſtans pour déprimer les Pères. Quant à l'amour exceſſif de la Philoſophie, nous avons fait voir plus haut que les Pères en ont dit plus de mal que de bien.

Il eſt faux qu'ils aient enſeigné une morale plus ſévère que celle de l'Evangile; nous avons réfuté ce reproche en traitant des différens points de morale ſur leſquels les Proteſtans ont attaqué les Pères. *Voyez* ABSTINENCE, BIGAMIE, CÉLIBAT, MORTIFICATION, VIRGINITÉ, &c.

Il eſt encore faux que ces Saints Docteurs aient adopté les opinions de Platon touchant la Divinité, les Anges & les ames humaines; il n'eſt au contraire aucun de ces objets ſur leſquels les Pères n'aient reproché à ce Philoſophe des erreurs groſſières; & lorſqu'ils ont dit que Platon avoit puiſé quelques vérités dans les livres Saints, ils ont ajouté qu'il les avoit mal entendues & altérées dans ſes écrits.

Pour les ſubtilités de Logique, les Pères, en diſputant contre des Hérétiques qui en faiſoient un uſage continuel, ont été forcés de s'en ſervir à leur tour; perſonne n'en a autant abuſé que les Proteſtans, ce ſont les plus habiles ſophiſtes qu'il y eût jamais : nous allons en voir des exemples.

IV. *Le nouveau Platoniſme des Eclectiques a-t-il cauſé dans l'Egliſe autant de trouble que Mosheim le prétend?* D. Marand, dans ſa *Préface ſur S. Juſtin*, 2de part., c. 1, §. 1, avoit dit que Mosheim a débité des fornettes dans ſa Diſſertation *de turbatâ*, &c.; celui-ci, piqué de ce reproche, lui a repliqué avec beaucoup d'aigreur dans la préface du 2e tome de ſes *Diſſertations ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*. Il ſoutient qu'il a eu raiſon d'avancer que l'Egliſe a été troublée par les nouveaux Platoniciens, & que les Pères ont adopté le nouveau *Platoniſme*, *autant que ſes opinions n'attaquent & ne détruiſent point les premiers élémens du Chriſtianiſme*. Voilà déja une reſtriction qu'il n'avoit pas miſe dans ſa Diſſertation. Or, ſi les Pères avoient adopté ce que Platon a dit de Dieu, des Anges & des ames, ils auroient certainement détruit les premières preuves du Chriſtianiſme.

Pour première preuve il cite Tertullien, qui affirme que Platon a été le précepteur de tous les Hérétiques; il pouvoit ajouter encore que Tertullien a cenſuré vivement ceux qui introduiſoient un Chriſtianiſme Stoïque ou Platonique. Mais le reproche que Tertullien fait aux Hérétiques regarde-t-il auſſi les Pères? Mosheim n'oſe le ſou-

tenir ; « Cependant il ne s'ensuit pas moins, » dit-il, que l'Eglise a été troublée par les » nouveaux Platoniciens ». Fourberie pure ; la seule question est de savoir si les Pères ont été complices du crime des nouveaux Platoniciens Hérétiques ; le passage de Tertullien ne le prouve pas, & leur doctrine démontre le contraire.

La seconde preuve est celui de S. Augustin, où il dit que les Platoniciens, pour se faire Chrétiens, n'auroient besoin que de changer un petit nombre d'expressions & de sentimens. Nous avons fait voir que Mosheim en a mal rendu le sens.

La 3me est l'exemple de Synésius, Evêque de Ptolémaïde au cinquième siècle ; suivant l'aveu du P. Pétau, cet Evêque, dans ses hymnes, parloit de la Trinité en vrai Platonicien, il la concevoit précisément comme Proclus prétend que Platon l'a entendue. Or on conçoit, dit Mosheim, que ce Christianisme Platonique a du se répandre, non-seulement dans le Diocèse de Synésius, mais dans toute l'Egypte, & même chez les autres nations. A entendre raisonner ce Critique, il semble que Synésius, Evêque d'une petite ville de la Cyrénaïque, sur le bord des déserts de la Lybie, ait eu autant d'autorité & de crédit dans l'Eglise que Saint Jean-Chrysostôme, Saint Augustin ou Saint Léon ; c'est une pure rêverie de sa part. Il auroit dû faire réflexion qu'en poésie il est impossible de s'exprimer avec autant d'exactitude que dans un traité Théologique, que les hymnes de Synésius, Poète avant son Episcopat, ne sont pas la profession de foi de Synésius Evêque, que celui-ci n'a sûrement pas été assez insensé pour donner à son troupeau ses hymnes au lieu de Catéchisme. Au cinquième siècle le nouveau *Platonisme* & la secte des Eclectiques étoient déchus dans l'Empire Romain ; Mosheim l'avoue, *Dissert.* n. 11. Saint Jean Chrysostôme, Saint Jérôme, Saint Isidore de Damiète, Saint Cyrille d'Alexandrie éclairoient l'orient de leurs lumières ; il est absurde de prétendre que, précisément dans ce temps-là, un Evêque d'Egypte a établi le *Platonisme* dans l'Eglise. Mais notre habile sophiste confond les époques, brouille les faits, prête aux Pères du second & du troisième siècle les idées & les vues des Philosophes Païens, afin de faire illusion à ses lecteurs.

Ce qu'il dit de S. Justin va plus directement au but ; il soutient contre D. Marand que ce Père a cru voir la Trinité Chrétienne dans Platon, puisqu'il assure que ce Philosophe parle du Père, du Verbe & du Saint-Esprit, & qu'il pense que Platon a tiré ce Dogme de quelques expressions de Moïse, qu'il a *mal entendues ; Apol.* 1, n. 60. Nous ne disputerons point sur ce fait, il s'ensuit seulement qu'un esprit préoccupé d'un Dogme ou d'une opinion, croit aisément l'apercevoir partout où il trouve des expressions tant soit peu analogues à ses idées ; mais nous soutenons avec D. Marand, que si Saint Justin n'avoit pas été instruit du Dogme de la Sainte-Trinité par l'Evangile & par la croyance Chrétienne, il n'auroit certainement pas cru le trouver dans Platon. Souvenons-nous de ce que Saint Justin a dit ailleurs ; *Cohort. ad Græcos*, n. 8. « Nous ne pen- » sons pas comme les Philosophes, ce sont eux » qui copient ce que nous disons ». *Voyez* TRINITE PLATONIQUE, §. 3.

Mais l'essentiel est de voir ce que Mosheim conclut des preuves sur lesquelles il se fonde. Il s'ensuit, dit-il, de deux choses l'une, ou que les Pères ont été trompés par une légère ressemblance entre les expressions de Platon & celles de l'Ecriture-Sainte, ou qu'ils ont feint exprès cette ressemblance afin de tromper les Païens. Pour y réussir, ou ils ont reçu la doctrine de Jésus-Christ suivant les idées de Platon, ou ils ont conformé les opinions de celui-ci à la croyance Chrétienne : quelque parti que l'on prenne, il s'ensuivra toujours que les Pères ont été Platoniciens, qu'ils ont introduit le *Platonisme* dans l'église, qu'ils ont ainsi corrompu la pureté de la foi Chrétienne.

Fausses conséquences, Mosheim est le seul coupable de la mauvaise foi qu'il vouloit attribuer aux Pères. Ces Saints Docteurs n'ont eu envie de tromper personne, & s'ils se sont trompés eux-mêmes, leur erreur n'a été ni grave ni pernicieuse. Que vouloient les Pères ? montrer aux Païens entêtés de Philosophie que la Doctrine Chrétienne touchant la Trinité des personnes en Dieu, n'est ni absurde ni contraire à la lumière naturelle, puisque Platon a dit quelque chose à peu près semblable. Pour que les Pères eussent droit de raisonner ainsi, il n'étoit pas nécessaire que la ressemblance entre les idées & les expressions de Platon & celles des Ecrivains Sacrés fût complette & parfaite, il suffisoit qu'elle fût du moins apparente ; c'étoit l'affaire des Païens de voir s'il y avoit ou non beaucoup de différence. Les Pères n'avoient donc besoin ni de corriger Platon par l'Evangile, ni de réformer l'Evangile par les idées de Platon ; ils y ont si peu pensé, qu'ils ont dit que ce Philosophe avoit *mal entendu*, ou qu'il avoit corrompu ce qu'il avoit lu dans les Livres Saints. Ont-ils pu avoir le dessein d'introduire dans l'Eglise une Doctrine qu'ils ont jugé mal *entendue*, mal comprise & mal rendue par un Philosophe Païen ?

N'importe, Mosheim les en accuse formellement, *Hist. Christ*, sec. 2, §. 34. « Ils expli- » quoient, dit-il, ce que disent nos Livres, » Saints du Père, du Fils & du Saint-Esprit, » *de manière que cela s'accordât* avec les trois » natures en Dieu, ou les trois hypostases ad- » mises par Platon, par Parménide & d'autres ». La fausseté de cette calomnie est déja évidente par ce que nous venons de dire. Il est faux d'ailleurs que Platon, Parménide, ni aucun autre ancien Philosophe ait admis en Dieu trois hypostases

ou trois personnes. *Voyez* TRINITÉ PLATONIQUE.

Mais il ne plaît pas aux ennemis des Pères de voir ni d'avouer le vrai dessein de ces Saints Docteurs, qui étoit d'inspirer aux Païens moins d'éloignement pour la foi Chrétienne. Ils supposent que les Pères, par un attachement aveugle à la Philosophie, & en particulier à celle de Platon, par entêtement pour les opinions qu'ils avoient embrassées avant d'être Chrétiens, par envie de duper les Païens, ont entrepris d'introduire le *Platonisme* dans l'Eglise, que ce projet les a fascinés au point de leur faire méconnoître la différence qu'il y avoit entre la Doctrine de Platon & celle de Jésus-Christ, ou leur a inspiré la malice de vouloir les concilier ensemble. Que les Eclectiques Païens aient tenu cette conduite pour nuire au Christianisme, cela se conçoit; mais que les Pères aient fait de même pour le servir utilement, qu'ils aient eu ainsi moins d'esprit & de prudence que les Eclectiques Païens, cela est trop fort.

Nous avons beau remontrer à nos adversaires que l'attachement prétendu des Pères à la Philosophie Païenne est faux, puisqu'ils l'ont décriée tant qu'ils ont pu & qu'ils ont protesté d'y avoir renoncé en se faisant Chrétiens; que leur prévention en faveur de Platon est faussement supposée, puisqu'ils ont relevé les erreurs de ce Philosophe aussi bien que celle des autres, & qu'ils lui ont reproché d'avoir gâté ce qu'il avoit pris dans nos Livres Saints: n'importe, les censeurs des Pères ne démordent pas.

Supposons pour un moment ce que Mosheim ne veut pas contester, que loin d'altérer la Doctrine Chrétienne par le *Platonisme*, les Pères ont corrigé celui-ci par la croyance Chrétienne; nous demandons en quoi ce *Platonisme*, ainsi réformé, a pu corrompre la pureté de la foi, voilà ce que Mosheim n'a pas expliqué. Saint Justin, par exemple, a dit que Platon admettoit Dieu, qu'il nomme le Père, le Verbe par lequel il a tout fait, & l'esprit qui pénètre toutes choses; mais tout le monde, excepté les Sociniens, convient que Platon ne donne point ces trois êtres pour trois personnes subsistantes, coéternelles & consubstantielles, mais comme trois aspects ou trois opérations de la Divinité; c'est encore la manière dont l'entendent les Sociniens. Saint Justin, au contraire, regarde le Père, le Fils & le Saint-Esprit comme trois personnes distinctes, égales & coéternelles; il attribue à chacune des opérations propres, & il soutient qu'elles font un seul Dieu. Nous demandons si, en exposant ainsi sa foi, Saint Justin corrige l'Evangile par les notions de Platon, ou s'il réforme celui-ci par le langage de l'Evangile, en quel sens cette Doctrine, ainsi changée, est encore du *Platonisme*, & quel mal elle a causé dans l'Eglise. Pour nous il nous paroît qu'ici les vrais Platoniciens sont les Sociniens, & non les Pères.

Dans sa Dissertation, n. 13, Mosheim dit que les Eclectiques Païens contribuèrent à réfuter les Gnostiques; c'est un mensonge de Porphyre, on n'a jamais eu besoin d'un pareil secours. Les nouveaux Platoniciens n'ont écrit ni contre les Marcionites, ni contre les Manichéens qui soutenoient, comme les Gnostiques, que le monde a été fait par un ou par plusieurs êtres inférieurs à Dieu. Il ajoute que ce prétendu remède fut pire que le mal: voyons donc la chaîne des malheurs que l'Eclectisme a produits.

1°. Ce système affoiblissoit la preuve que nos Apologistes tiroient des erreurs grossières, des contradictions, des disputes qui se trouvoient dans les écrits des divers Philosophes; les Eclectiques se tiroient de cet argument, en disant que la vérité étoit éparse dans les différentes sectes, qu'il falloit l'y chercher, & qu'en prenant le vrai sens de leurs opinions il étoit possible de les concilier; mais nos Apologistes étoient-ils fort embarrassés de détruire ce subterfuge? Mosheim avoue que cette conciliation prétendue étoit absurde; comment accorder Aristote qui soutenoit le monde éternel, avec Platon qui le supposoit fabriqué d'une matière informe, &c, &c? D'ailleurs qui avoit assez de lumière pour démêler quelques étincelles de vérité au milieu de ce Chaos? falloit-il que l'homme consumât sa vie à comparer les systèmes avant de savoir ce qu'il devoit croire? Enfin c'étoit à la lueur du Christianisme que les Eclectiques tâchoient de faire cette conciliation, puisqu'ils se rapprochoient de nos Dogmes, de notre morale & des leçons de l'Evangile; Mosheim en convient encore; *Dissert.* n. 14, 15, 16, 18. Donc c'est à cette source de lumière qu'il falloit avoir recours, & non ailleurs. N'étoit-ce pas là confirmer l'argument de nos Apologistes, au lieu de l'affoiblir?

2°. Ceux-ci reprochoient aux anciens Philosophes d'avoir raisonné de tout, excepté de Dieu, de la destinée de l'homme & de ses devoirs; les Eclectiques tournèrent leurs études de ce côté-là; *ibid*, n. 17. Tant mieux, cette correction supposoit la vérité de la faute, & c'est encore une obligation que l'on avoit à l'Evangile de l'avoir aperçue. En adoptant la morale de Jésus-Christ en plusieurs choses, les Eclectiques lui rendoient un hommage non suspect; puisqu'ils furent forcés d'avouer que ce divin Maître étoit un sage qui avoit enseigné d'excellentes choses, n. 18, & qu'ils ne pouvoient lui reprocher aucune erreur; il s'ensuivoit clairement qu'il méritoit mieux d'être écouté que tous les Philosophes; Celse, au second siècle, n'avoit eu garde de faire un pareil aveu. Vainement les Eclectiques prétendoient que la Doctrine de Jésus avoit été mal rendue par ses Disciples, on pouvoit leur demander: l'entendez-vous mieux que ceux qui ont été instruits par Jésus lui-même? Jusqu'ici nous ne voyons pas

en quoi l'Eclectisme affoiblissoit les argumens de nos Apologistes.

3°. Les deux preuves principales employées par ces derniers, étoient la sainteté de la Morale Chrétienne, les vertus & les miracles du Sauveur; les Eclectiques n'osèrent contester ni l'un ni l'autre; *ibid.* n. 23; mais ils copièrent cette morale, ils attribuèrent des miracles & des vertus à Apollonius de Thyane, à Pythagore, à Plotin, &c; ils soutinrent que par la Théurgie on pouvoit commander aux Génies ou Démons, & opérer des prodiges par leurs secours; n. 25, 26, 27. Malheureusement il ne se trouvoit point de témoins occulaires qui pussent attester les miracles ni les vertus des Philosophes Théurgistes, au lieu que ceux de Jésus-Christ étoient publiés par ses disciples mêmes, & non contestés par ses ennemis : Celse avoit eu déja recours au même expédient avant les Eclectiques, & il lui avoit fort mal réussi.

Faisons ici quelques réflexions. En premier lieu, Mosheim nous paroît contredire ici ce qu'il a soutenu ailleurs; *Hist. Eccles.* 2me siècle, 2 part. c. 3, §. 7 & 8; il dit que les premiers défenseurs du Christianisme ne furent pas toujours heureux dans le choix de leurs argumens, que les raisons dont ils se servent pour démontrer la vérité & la divinité de notre Religion ne sont pas aussi convaincantes que celles qu'ils emploient pour prouver la fausseté & l'impiété du Paganisme. Dans sa dissertation, il suppose que tous ces argumens étoient péremptoires avant que les Eclectiques n'eussent réussi à les affoiblir; en second lieu, il n'est pas question de savoir quels efforts, quelles ruses, quels sophismes les Eclectiques ont mis en usage pour énerver les preuves du Christianisme & pour en retarder les progrès, mais de savoir s'ils y ont réussi; car enfin si leurs efforts n'ont rien opéré, s'ils n'ont abouti qu'à mieux faire éclater la puissance divine qui soutenoit notre Religion, où est le malheur qui en est résulté? Or nous en jugeons par l'événement; avec tous leurs artifices ils n'ont pu empêcher ni le Christianisme de devenir la Religion dominante, ni leur secte de déchoir & de s'anéantir enfin avec le Paganisme. En troisième lieu, Mosheim nous donne ici le change, il avoit à prouver principalement le mal qu'a fait à l'Eglise l'Eclectisme des Pères, & il emploie quatorze ou quinze articles de sa dissertation à montrer le mal qu'à produit l'Eclectisme des Philosophes Païens; c'est de l'érudition prodiguée à pure perte, uniquement pour détourner l'attention du lecteur du vrai point de la question. Brucker a fait de même dans tout son ouvrage. Mosheim prétend, n. 28 & 29, que les artifices des Eclectiques retinrent plusieurs Païens dans leur Religion, cela peut être, mais cela n'est pas prouvé; ils firent, dit-il, apostasier plusieurs Chrétiens; cependant il n'en cite qu'un seul exemple positif, savoir, l'Empereur Julien. Or il est certain que cet esprit vain, léger, ambitieux, enclin au fanatisme, fut entraîné à l'Idolâtrie par une curiosité effrénée de connoître l'avenir & d'opérer des prodiges par la Théurgie; c'est ce qui lui fit ajouter foi aux promesses de Maxime & des autres Philosophes Païens qui l'obsédoient : il n'y a aucune preuve qu'il ait été séduit par des argumens Philosophiques. S. Basile & S. Grégoire de Nazianze qui avoient étudié avec lui le jugèrent dès sa jeunesse, ils prévirent que ce seroit un fort mauvais Prince; S. Grég. Naz. *Orat.* 4, n. 122.

D'autres, dit Mosheim, n. 30, demeurèrent comme neutres entre les deux Religions; tels furent Ammien, Marcellin, Chalcidius, Symmaque & Thémistius. Soit. Connoissons-nous les motifs qui les retinrent dans cette indifférence, & sommes-nous certains que ce furent les argumens des Eclectiques? puisque dans le sein même du Christianisme il se trouve des hommes très-indifférens sur la Religion, par caractère & sans motifs raisonnés; il n'est pas fort étonnant qu'il y en ait eu aussi parmi les hommes élevés dsns le Paganisme. Combien n'en vit-on pas de cette trempe à la naissance du Protestantisme?

Enfin notre Critique, n. 33, dévoile les torts des Pères entichés du nouveau *Platonisme*. Quelques-uns, dit-il, se firent une Religion mélangée de Philosophie & de Christianisme, comme Synésius qui nioit la fin du monde & la résurrection future. Quand cela seroit vrai, ce seroit encore une ridiculité de dire qu'un homme qui est dans l'erreur sur deux articles de notre foi, s'est fait une Religion mélangée. Synésius a pu être dans ces deux opinions fausses avant d'être suffisamment instruit, mais il n'y a point persévéré pendant son Episcopat, aucun ancien auteur ne l'en accuse, & le contraire est prouvé, *Hist. de l'Eclectisme*, tome 1, art, 6, p. 157.

Notre savant Critique fait un long détail des erreurs qu'enseigne l'auteur des Clémentines; Juif mal converti, & que la plupart des Ecrivains ont regardé comme un Hérétique Ebionite; ce n'est donc pas là un Père de l'Eglise.

Une des maximes de la Morale de Platon & des nouveaux Platoniciens étoit qu'il est permis de mentir & de tromper pour un bien & pour l'utilité commune; de là les impostures forgées par les Eclectiques, les faux livres qu'ils supposèrent sous les noms d'Hermès, d'Orphée, &c. Ces Philosophes devenus Chrétiens, dit Mosheim, ont retenu cette opinion & l'ont suivie à la lettre; Origène, S. Jérôme, S. Jean-Chrysostôme, Synésius, l'ont formellement enseignée; on connoît la multitude de livres supposés, interpolés, falsifiés, dans les premiers siècles; de là les fausses Histoires, les fausses Légendes, les faux Miracles, les fausses Reliques, &c. *Dissert.* n. 41 & suiv. Au mot *fraude pieuse*, nous avons justifié les

Pères contre cette accusation téméraire, nous avons prouvé qu'en la faisant Mosheim s'est rendu coupable du crime qu'il ose reprocher aux Pères de l'Eglise, puisqu'on ne peut pas l'excuser sur son ignorance. Nous avons ajouté que les mensonges, les impostures, les fausses Histoires, les passages d'auteurs tronqués ou falsifiés, &c. sont les principaux moyens dont les prétendus réformateurs se sont servis pour fonder leur secte & pour rendre le Catholicisme odieux; qu'encore aujourd'hui plusieurs moralistes Protestans soutiennent l'innocence du mensonge officieux; or le mensonge qui doit leur paroître le plus officieux & le plus innocent, est celui qu'ils emploient pour persuader un Prosélyte de leur Religion; Mosheim lui-même attribue cette pernicieuse doctrine au célèbre Ministre Saurin, & ajoute que *s'il a péché en cela, sa faute est légère; Hist. Eccles.* 18me siècle, §. 25.

Les Controversites, continue Mosheim, n. 48, ont remarqué que les Pères ont assujetti aux idées de Platon les Dogmes du Libre Arbitre, de l'état futur des ames, de leur nature, de la Sainte-Trinité & autres qui y tiennent. Il veut parler sans doute des Controversites Protestans & Sociniens, ennemis jurés des Pères de l'Eglise; mais les Controversites Catholiques ont prouvé le contraire, & ils auroient réduit leurs adversaires au silence, si ceux-ci avoient conservé quelques restes de honte & de bonne foi.

Enfin, n. 49, Mosheim prétend que c'est le *Platonisme* des Pères qui a donné naissance à la multitude des cérémonies introduites dans le culte religieux, qui a fait croire le pouvoir des Démons sur les corps & sur les ames, la vertu des jeûnes, des abstinences, des mortifications, de la continence, du célibat, pour vaincre ces esprits malins & les mettre en fuite; que tel a été le sentiment de Porphyre & de l'auteur des Clémentines. Il finit en rendant dévotement grâces à Dieu de ce que le Protestantisme a enfin purgé la Religion de toutes ces superstitions.

En parlant des cérémonies, des Démons, des jeûnes, des mortifications, &c., nous avons fait voir que la croyance & les pratiques de l'Eglise Catholique sont fondées, non sur le *Platonisme*, mais sur l'Ecriture-Sainte, sur l'exemple de Jesus-Christ, des Apôtres, des Prophètes, des Patriarches, des Saints de tous les siècles. En purgeant le Christianisme de toutes ces prétendues maladies, les Protestans l'ont si bien exténué, qu'il est à l'agonie parmi eux.

Ainsi, après un serieux examen, il résulte que la Dissertation de Mosheim sur le nouveau *Platonisme*, chef-d'œuvre d'érudition, d'esprit, de sagacité, n'est dans le fond qu'un amas de conjectures, de suppositions fausses, & de sophismes; elle est très-capable d'éblouir les esprits superficiels & les lecteurs peu instruits; mais elle n'est point à l'épreuve d'une critique exacte, judicieuse & réfléchie. Brucker, en adoptant toutes les idées de Mosheim, n'a pas montré beaucoup de jugement. Le D. Lardner, savant Anglois, a très-bien senti les conséquences impies & absurdes des visions de ces deux Luthériens, & il les a développées, *Credibility of the Gospel History*, tom. 3, en parlant de Porphyre, *Voyez* TRINITÉ PLATONIQUE, VERBE DIVIN, &c.

PLEURANS, *voyez* PÉNITENCE PUBLIQUE.

P N

PNEUMATOMAQUES, *voy.* MACÉDONIENS.

P O

POÉSIE DES HÉBREUX. Plusieurs Savans ont disputé pour savoir s'il y a dans le texte Hébreu de l'Ecriture-Sainte des morceaux de *Poésie*. Ceux qui en ont douté n'ont jamais nié qu'il n'y ait plusieurs parties de l'Ancien Testament qui sont écrites avec tout le feu & la vivacité du génie poétique, comme les Psaumes, les Cantiques, le Livre de Job, les Lamentations de Jérémie, &c; mais ils ont soutenu que nous ne connoissons pas assez la prononciation de l'Hébreu pour être en état de juger si ces morceaux sont écrits dans le style nombreux & cadencé des Poètes, s'il y a des vers de telle ou telle mesure, ou des rimes, comme certains Critiques l'ont prétendu. Un savant Académicien François a fait une dissertation pour prouver qu'il y a des vers mésurés & des rimes; *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tom. 6, *in*-12, p. 160.

Mais personne n'a traité plus exactement cette question que Lowth, Professeur dans le Collége d'Oxford; son Ouvrage est intitulé *R. Lowth de sacrâ Poesi Hebræorum prælectiones;* il a été réimprimé en 1770, avec les notes de M. Michaëlis, Professeur dans l'Université de Gottingue. Ces deux Savans soutiennent qu'il y a dans le texte Hébreu des vers très-reconnoissables, & ils en apportent un grand nombre d'exemples. Dans la *Bible d'Avignon*, tome 7, p. 105, on a placé un Discours de l'Abbé Fleury, & p. 119, une Dissertation de D. Calmet, sur la *Poésie des Hébreux*. Ce dernier, après avoir exposé les sentimens divers des Ecrivains, finit par juger que l'on ne peut montrer avec certitude dans le texte Hébreu, ni vers cadencés, ni strophes, ni rimes; il n'a pas pu avoir connoissance de l'ouvrage de Lowth & de Michaëlis, qui n'a paru qu'après sa mort; probablement il auroit changé d'avis, s'il l'avoit lu.

En effet ces deux Critiques, très-habiles dans la langue Hébraïque, ont fait voir que les livres dont nous venons de parler sont non-seulement écrits dans le style le plus poétique, mais

remplis de figures hardies, de métaphores, de prosopopées, d'images, de comparaisons & d'allégories; que l'on y trouve le sublime des pensées, du sentiment, de l'imagination & des expressions. A la réserve du Poème épique, il nous montrent, dans ces mêmes livres, toutes les espèces de Poèmes, des Idylles, des Elégies, des Odes de tous les genres, des Ouvrages didactiques & moraux, même des espèces de drames, tels que le Cantique de Salomon, & le Livre de Job. Enfin ils font sentir combien cette *Poésie* est supérieure à celle des auteurs prophanes.

« Dans l'origine, dit un Académicien très-» instruit, le but de la *Poésie* fut d'inspirer aux » hommes l'horreur du vice, l'amour de la vertu » & la crainte du Ciel; ce fut même cette union » étroite qu'elle eut d'abord avec la Religion, qui » la rendit dans la suite si amie des fables, » parce qu'alors cet amas de fables ridicules com-» posoit le corps de la Religion, qui, dans tout » l'univers, excepté chez les Hébreux, étoit entiè-» rement corrompue. La *Poésie* eut le même sort, » & tandis que chez le Peuple de Dieu elle res-» toit toujours pure & fidelle à la vérité, parmi » toutes les autres Nations elle servit le men-» songe avec d'autant plus de zèle, que ce » mensonge y tenoit la place de la vérité » même. . . . .

» Quel homme doué d'un bon goût, quand » il ne seroit pas plein de respect pour les Livres » Saints, & qu'il liroit les Cantiques de Moïse » avec les mêmes yeux dont il lit les Odes de » Pindare, ne sera pas contraint d'avouer que » ce Moïse, que nous connnoissons comme le » premier Historien & le premier Législateur du » monde, est en même temps le premier & le » plus sublime des Poètes? Dans ses écrits la » *Poésie* naissante paroît tout d'un coup parfaite, » parce que Dieu même la lui inspire, & que » la nécessité d'arriver à la perfection par degrés, » n'est une condition attachée qu'aux arts in-» ventés par les hommes. Cette *Poésie*, si grande » & si magnifique, règne encore dans les Pro-» phètes & dans les Pseaumes : là brille dans son » éclat majestueux cette véritable *Poésie* qui n'ex-» cite que d'heureuses passions, qui touche nos » cœurs sans nous séduire, qui nous plaît sans » profiter de nos foiblesses, qui nous attache sans » nous amuser par des contes ridicules, qui nous » instruit sans nous rebuter, qui nous fait con-» noître Dieu sans le représenter sous des images » indignes de la Divinité, qui nous surprend » toujours sans nous promener parmi des mer-» veilles chimériques : agréable & toujours utile, » noble par ses expressions hardies, par ses vives » figures, & plus encore par les vérités qu'elle » annonce, elle seule mérite le nom de langage » divin ». *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, tome 8, *in-12*, p. 392 & 404. Cet Auteur en donne pour exemple le Cantique d'Isaïe, c. 14, ℣. 4 & suivans, qu'il traduit en vers François, *ibid.* p. 415.

« Pour ne nous point flatter, dit à ce sujet » l'Abbé Fleury, toute notre *Poésie* moderne est » fort mépriſable en comparaison de celle-là, » elle ne vaut pas mieux que chez les Païens. » Les principaux sujets qui occupent nos beaux » esprits, sont encore l'amour profane & la » bonne chère; toutes nos chansons ne respirent » autre chose. Malgré toute l'antiquité que l'on » prétend imiter, l'on a trouvé le moyen de » fourrer l'amour avec toutes ses bassesses & ses » folies dans les Tragédies & les Poèmes hé-» roïques, sans respecter la gravité de ces ou-» vrages, sans craindre de confondre les carac-» tères de ces Poèmes divers, dont les anciens » ont si religieusement observé la distinction. » Pour moi, je ne puis me persuader que ce » soit là le véritable usage du bel-esprit, que » Dieu ait donné à quelques hommes une belle » imagination, des pensées vives & brillantes, » de l'agrément & de la justesse dans l'expression, » & tout le reste de ce qui fait des Poètes, » afin qu'ils n'employassent tous ces avantages » qu'à badiner, à flatter leurs passions crimi-» nelles & à les exciter dans les autres.... Pour-» quoi employer le génie, l'étude & l'art de bien » écrire à donner aux jeunes gens & aux esprits » foibles des mets soigneusement assaisonnés, qui » les empoisonnent & qui les corrompent, sous » prétexte de flatter leur goût? Il faut donc ou » condamner tout à fait la *Poésie*, ou lui donner » des sujets dignes d'elle, & la réconcilier avec » la véritable philosophie, c'est-à-dire, avec la » bonne morale & la solide piété. Je crois bien » que la corruption du siècle & l'esprit de liber-» tinage qui règne dans le grand monde y mettent » un grand obstacle; mais avec des talens & du » courage, pourquoi ne viendroit-on pas à bout » de le vaincre? Ne seroit-il donc pas possible » de faire d'excellens Poèmes sur les Mystères de » la Loi nouvelle, sur son établissement & ses » progrès, sur les vertus de nos Saints, sur les » bienfaits que notre nation, notre pays, notre » ville ont reçus de Dieu, sur des sujets géné-» raux de Morale, comme le bonheur des gens » de bien, le mépris des richesses, &c.? Si cela » est très-difficile, du moins le dessein en est » beau; & si l'on désespère de pouvoir l'accom-» plir, il ne faut pas diminuer la gloire de ceux » qui y ont réussi. Il faut estimer & admirer » la *Poésie des Hébreux*, quand même elle ne » seroit pas imitable ». *Discours sur la Poésie, &c.* p. 116.

POLÉMIQUE (Théologie), *voyez* CONTROVERSE.

POLOGNE. Ce Royaume n'a reçu les lumières de la foi qu'au dixième siècle, jusqu'alors les Polonois

Polonois n'avoient été guères mieux policés que ne le sont encore aujourd'hui les Tartares. Ils furent redevables de leur conversion au zèle & à la piété d'une femme. Dambrowka, fille de Boleslas, Duc de Bohême, avoit épousé Micislas, Duc de Pologne; par ses instructions & par ses exemples elle engagea d'abord son époux à renoncer au Paganisme; l'un & l'autre travaillèrent ensuite à en détacher leurs sujets; on rapporte cet événement à l'an de J. C. 965. Le Pape Jean XIII, qui en fut informé, envoya promptement en *Pologne* Ægidius, Evêque de Tusculum, & un bon nombre d'Ecclésiastiques pour cultiver cette mission, & les fruits en augmentèrent de jour en jour.

Les Protestans, toujours fâchés des conquêtes qu'a faites l'Eglise Romaine par le zèle des Papes, n'ont pas manqué de jeter du blâme sur celle-ci. Ils disent que les instructions de ces pieux Missionnaires, qui n'entendoient pas la langue du Pays, n'auroient pas produit beaucoup d'effets, si elles n'avoient pas été accompagnées des Edits, des Lois pénales, des menaces & des promesses du Souverain, qu'ainsi c'est la crainte des peines & l'espoir des récompenses qui ont jeté les fondemens du Christianisme dans la *Pologne*. On y établit deux Archevêques & sept Evêques, dont le zèle & les travaux achevèrent d'amener à la foi Chrétienne les Peuples de ce vaste Royaume. Mais, continuent les Censeurs des Missions, toutes ces conversions ne furent qu'extérieures; dans ce siècle barbare on se mettoit peu en peine du changement d'affections & de principes qu'exige l'Evangile. Mosheim, *Hist. Eccles.*, 10me siècle, 1 part. ch. 1, §. 4.

Cette censure imprudente & maligne fournit la matière à une foule de réflexions. 1°. Les Incrédules parlent de même de la conversion de l'Empire Romain sous Constantin; ils disent que ce sont les Edits, les Lois pénales, les menaces & les récompenses de cet Empereur, plus que les instructions des Missionnaires, qui amenèrent ses sujets à la profession du Christianisme; que toutes ces conversions ne furent qu'extérieures, puisque sous le règne de Julien, une bonne partie de ces prétendus Chrétiens retournèrent au Paganisme. Si les critiques Protestans se donnoient la peine de réfuter les Déistes, leurs raisons nous serviroient à résoudre leurs propres objections.

2°. Ils commencent par oublier que leur prétendue réforme n'est devenue dans aucun lieu du monde la Religion dominante, que par les Edits des Souverains, par les Ordonnances des Magistrats, par les menaces & par la violence exercée contre les Catholiques; le motif des conversions opérées par les Prédicans a été non-seulement la crainte des vexations & l'espoir des récompenses, mais très-souvent le libertinage d'esprit & de cœur. Pourvu qu'un Prosélyte s'abstînt de l'exercice de la Religion Catholique, il acquéroit la liberté de croire & de faire tout ce qui lui plaisoit; plusieurs Protestans ont avoué ce désordre.

3°. Il n'y a aucune preuve incontestable des Lois pénales, des Edits sanglans, ni des violences exercées par le Duc Micislas contre ses sujets pour les forcer à la profession extérieure du Christianisme; parce que les Historiens disent en général que ce Prince fit tous ses efforts, employa tous les moyens possibles, ne négligea rien pour amener les Polonois à la foi Chrétienne, il ne s'ensuit pas qu'il mit en usage les tortures & les supplices; mais les Protestans aveuglés par la prévention & dominés par la haine, interprètent toujours les expressions des Historiens dans le plus mauvais sens. Pour convertir des Peuples ignorans, grossiers, presque stupides, qui ne tiennent à leur fausse religion que machinalement & par habitude, il n'est pas toujours besoin de violens efforts, ni de grands talens; la douceur, la charité, les exemples de vertu suffisent. Dans les premiers siècles du Christianisme, n'a-t-on pas vu de simples particuliers, très-peu instruits, réduits en esclavage & emmenés par des Barbares, venir à bout de les convertir? Dieu attache les graces de conversion à quels moyens il lui plaît.

4°. Par pure complaisance pour nos Adversaires, supposons pour un moment des Lois pénales & des Edits menaçans portés par Micislas contre les Idolâtres Polonois. Un Souverain convaincu de la vérité, de la sainteté, de la divinité du Christianisme, de son utilité au bien temporel & à la prospérité d'un Etat, de l'absurdité, de l'impiété, des effets pernicieux de l'idolâtrie, ne peut-il, sans blesser le droit naturel, défendre par des Edits l'exercice de cette fausse religion? La prétendue liberté de conscience, tant réclamée par les Protestans & par les Incrédules, ne peut jamais être le droit de violer la loi naturelle, de se faire du mal à soi-même & aux autres. Si un Souverain n'a pas droit de réprimer l'abus de la liberté; il ne peut sans injustice porter aucune loi, puisque toute loi quelconque gêne la liberté. Mais défendre l'exercice de l'idolâtrie, ce n'est pas forcer des sujets à professer le Christianisme; les Prédicateurs de la tolérance confondent malicieusement ces deux choses. *Voyez* LIBERTÉ DE CONSCIENCE, TOLÉRANCE, &c.

La Religion Catholique étoit demeurée pure depuis son établissement en *Pologne* jusqu'à la naissance du Protestantisme au 16e siècle. Quelques Disciples de Luther allèrent y prêcher leur doctrine & y firent des prosélytes; peu de temps après, les frères Moraves ou Bohémiens, descendans des Hussites, s'y réfugièrent; plusieurs Disciples de Calvin, sortis de la Suisse, y répandirent aussi leurs sentimens; enfin des Anabaptistes & des anti-Trinitaires ou Sociniens y formèrent des sociétés, & s'y sont maintenus

pendant assez longtemps. Aujourd'hui l'on y connoît encore au moins quatre Religions ; le Catholicisme qui est la dominante, & il y a quelques Eglises Catholiques du rite Grec, aussi bien que des Grecs schismatiques. Les Protestans forment un troisième parti, & les Juifs y sont tolérés.

S. POLYCARPE, Evêque de Smyrne, Disciple de S. Jean l'Evangéliste, est un des Pères Apostoliques ; il souffrit le martyre l'an 169 de Jésus-Christ, ou quelques années plutôt, suivant quelques Ecrivains modernes, & il étoit alors dans un âge très-avancé. C'est S. Irénée qui nous apprend que *Polycarpe* son condisciple avoit été instruit à l'école de S. Jean, qu'il avoit conversé encore avec d'autres Apôtres, & qu'il avoit vécu avec plusieurs des Disciples témoins des actions du Sauveur.

Il ne nous reste de lui qu'une lettre écrite aux Philippiens, très-respectée de tous les anciens auteurs Ecclésiastiques, & qui est dans la Collection des Pères Apostoliques, tom. 2. Cependant quelques Protestans, par intérêt de système, ont affecté d'en révoquer en doute l'authenticité. « Elle est regardée, dit Mosheim, par quelques-uns comme véritable, & par d'autres » comme supposée, & il n'est pas aisé de décider la question ». *Hist. Eccles.*, 1er siècle, 2 part. c. 2, §. 21. Mais la question est très-décidée pour tout homme qui n'a aucun intérêt à la prolonger. Daillé est le seul auteur connu qui ait entrepris de jeter des doutes sur l'authenticité de cette lettre, parce qu'elle renferme un témoignage irréfragable en faveur des lettres de S. Ignace, que ce critique téméraire ne vouloit pas admettre. Aussi a-t-il été solidement réfuté par Pearson, *Vindic. Ignat.* c. 5 ; & Daillé n'avoit allégué, suivant sa coutume, que des raisons frivoles. Le Clerc ne forme aucun doute sur l'authenticité de ce même écrit. *Hist. Eccles.*, an. 117, p. 572.

Malheureusement pour les Protestans, ce monument si respectable renferme deux passages très-clairs ; l'un sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'autre sur la Hiérarchie, ou sur les différens ordres des Ministres de l'Eglise ; les Protestans en sont fâchés, ils voudroient s'en débarrasser en rendant suspecte la lettre entière.

Après le martyre de *S. Polycarpe*, l'Eglise de Smyrne en adressa une relation très-détaillée & très-édifiante aux autres Eglises ; & ce morceau, dont l'authenticité ne fut jamais contestée, contient encore un témoignage formel du culte rendu par les premiers Fidèles aux reliques des Martyrs. *Voyez* RELIQUES. *Mém. de Tillemont*, tom. 2, p. 327 & suiv.

POLYGAMIE ; c'est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes en même temps. Tout le monde convient que le mariage d'une femme à plusieurs maris en même temps seroit contraire à la fin du mariage, qui est la procréation des enfans, par conséquent opposé à la loi naturelle ; aussi ne voit-on pas que ce désordre ait jamais été autorisé chez aucun Peuple policé ; mais il y a des auteurs qui ont soutenu qu'il n'en est pas de même du mariage d'un seul homme avec plusieurs femmes, que cet usage qui règne encore chez plusieurs nations infidelles, n'est défendu chez les nations Chrétiennes que par une Loi positive. S'ils avoient examiné la question avec plus de soin, il est probable qu'ils auroient pensé différemment.

D'abord Dieu en créant l'homme ne lui donna qu'une seule épouse, & il ajouta, *ils seront deux dans une seule chair* ; c'est au mariage ainsi réduit à l'unité que Dieu donna sa bénédiction, *Gen.* c. 1, ℣. 28 ; c. 2, ℣. 24. Telle est l'intention & la première institution du Créateur. Si la pluralité des femmes avoit pu contribuer à peupler plus promptement la terre & à faire le bonheur de l'homme, il est à présumer que Dieu la lui auroit accordée. Dieu y pourvut d'une autre manière par la vie très-longue qu'il voulut bien accorder au premier homme & à ses descendans. C'est là-dessus que Jésus-Christ s'est fondé pour démontrer aux Juifs que le divorce permis par la loi de Moïse étoit un abus, *Matt.* c. 19. S. Paul, en parlant du mariage, suppose de même qu'il doit être réduit à l'unité, 1 *Cor.* c. 7, ℣. 2.

Cependant plusieurs Patriarches, Lamech, Abraham, Jacob, Esaü, ont eu plusieurs femmes, & ils n'en sont point blâmés dans l'Histoire Sainte. Moïse n'a point défendu la *polygamie* par ses lois, il semble plutôt la permettre ; Elcana, père de Samuel, David & Salomon étoient polygames ; tous ont-ils péché contre le droit naturel ? Jésus-Christ, en rappelant le mariage à son institution primitive, a-t-il restreint le droit de la nature ? La loi Evangélique qui établit la monogamie, n'est-elle qu'une loi positive à laquelle on puisse déroger en certains cas ? Voilà trois questions auxquelles un Théologien est obligé de satisfaire.

I. Il faut observer d'abord que le droit naturel ne peut pas être exactement le même dans les divers états de la société ; l'objet essentiel de la loi naturelle qui établit ce droit est le bien général de l'humanité ; or le bien général change à mesure que l'état de la société varie. Il peut arriver qu'un usage qui ne portoit aucun préjudice à l'intérêt général dans un certain état, y nuise dans d'autres circonstances ; dès ce moment cet usage commence à être défendu par la loi naturelle.

Dans l'état de société domestique, qui a précédé l'état de société civile, lorsque les familles étoient encore isolées, nomades, & formoient

autant de peuplades différentes, la *polygamie* étoit à-peu-près inévitable, & elle n'entraînoit pas les mêmes inconvéniens qui en réſultent aujourd'hui. Une famille étoit étrangère à une autre famille, une fille trouvoit donc difficilement à s'établir; pour avoir un époux, elle étoit preſque toujours obligée à s'expatrier. Les femmes réduites à une condition à peu près ſemblable à celle des eſclaves & très-ſédentaires, ne connoiſſoient que la tante de leur père ou de leur époux. Conſéquemment les filles préféroient de conſerver les mœurs, les habitudes, le langage de leur propre famille, en y prenant un ſeul mari pour pluſieurs, que de paſſer dans une autre peuplade, qui étoit pour elles un pays étranger. Il eſt prouvé, par une expérience conſtante, que plus une jeune perſonne a été retirée & ſolitaire, plus il lui en coûte de quitter la maiſon paternelle.

En ſecond lieu, l'intérêt de chacune des familles nomades exigeoit que le chef eût une multitude d'enfans & d'eſclaves pour garder les troupeaux & ſe défendre contre les agreſſeurs; le père étoit Souverain de cette petite république. De ſon côté, une mère de famille étoit flattée de régner ſur toute cette peuplade ſous l'autorité de ſon époux. De là l'ambition des femmes d'avoir beaucoup d'enfans; en cas de ſtérilité elles adoptoient ceux de leurs eſclaves & les élevoient avec l'attention d'une mère. La *polygamie* n'étoit donc alors contraire ni à l'intérêt des femmes, ni à celui des enfans, ni à celui de la famille, ni par conſéquent au bien général. Comment auroit-elle pu paroître oppoſée à la loi naturelle?

Pour diſculper les Patriarches polygames, il n'eſt donc pas néceſſaire de recourir à une diſpenſe, ni à une permiſſion particulière de Dieu, ni à l'ignorance dans laquelle ils ont pu être du droit naturel; ils ſont ſuffiſamment juſtifiés par les circonſtances. Il n'y avoit encore alors point de ſociété civile ni de lois poſitives établies, & ils étoient chefs de peuplades. Lorſque l'Anglois Pinés fut jeté par un naufrage dans une île déſerte avec quatre femmes, & qu'il en eut des enfans, il ſe trouvoit dans un état ſemblable à celui des Patriarches; oſeroit-on décider qu'il pécha contre la loi naturelle?

Quand il auroit été beſoin d'une diſpenſe pour Abraham & pour Jacob, on devroit encore préſumer que Dieu la leur a donnée. En vertu des promeſſes divines, *Gen.* c. 12, ℣. 1, Abraham étoit deſtiné à être la tige d'une grande nation, & déja il avoit à ſes ordres un grand nombre de domeſtiques. Sara ſon épouſe étoit ſtérile & hors de l'âge d'avoir des enfans; il avoit donc de fortes raiſons de penſer que dans cette circonſtance la loi de la monogamie n'avoit plus lieu pour lui, & l'invitation que lui fit Sara de prendre Agar, dut le confirmer dans cette opinion. Dans tous les temps on a jugé que le bien général d'une nation étoit un motif légitime de diſpenſer un Souverain de certaines lois civiles ou eccléſiaſtiques, & il nous paroît qu'Abraham étoit un perſonnage non moins important qu'un Souverain. Aucun particulier placé en ſociété civile ne s'eſt jamais trouvé dans les mêmes circonſtances qu'Abraham, & n'a pu ſe prévaloir de ſon exemple.

Jacob, héritier des promeſſes faites à ſon aïeul, étoit dans un cas moins favorable, puiſque Lia ſa première femme étoit féconde; mais elle lui avoit été donnée par fraude & malgré lui; dans la rigueur il auroit pu légitimement la renvoyer d'abord. L'eſpérance bien fondée de devenir le père d'un peuple nombreux l'excuſoit, auſſi-bien que l'uſage des Chaldéens parmi leſquels il habitoit pour lors. Il n'eſt donc pas étonnant que l'Ecriture ne blâme ni Abraham ni Jacob, & que les Pères de l'Egliſe aient conſpiré à juſtifier l'un & l'autre.

II. Lorſque Moïſe donna des lois aux Hébreux, il ne lui parut pas poſſible d'interdire abſolument la *polygamie*; il eſt très-probable qu'elle étoit en uſage chez les nations deſquelles il étoit environné, & que les Hébreux s'y étoient accoutumés en Egypte. Mais Moïſe ne la permit pas formellement, il la gêna même, & en prévint l'abus par pluſieurs de ſes lois; par la même raiſon il toléra le divorce par la crainte d'un plus grand mal; c'eſt ainſi que Jéſus-Chriſt a juſtifié la conduite de ce Légiſlateur, *Matt.* c. 19, ℣. 8. Le principal objet de Moïſe étoit de pourvoir à l'intérêt national; une preuve de la droiture de ſa conduite, c'eſt qu'il n'uſa point lui-même de la liberté qu'il laiſſoit aux autres.

Auſſi ne voyons-nous point que la *polygamie* ait été commune chez les Juifs; depuis Moïſe juſqu'à David, l'hiſtoire n'en fournit point d'autre exemple que celui d'Elcana, père de Samuel, qui avoit deux femmes, & l'Ecriture nous donne à entendre qu'il avoit pris la ſeconde à cauſe de la ſtérilité de la première; cependant, comme il eſt dit de Jaïr, qu'il avoit trente fils tous dans l'âge viril, on ne peut guères préſumer qu'il les avoit eus d'une ſeule femme. Dieu avoit défendu aux Rois des Juifs de prendre un grand nombre de femmes, *Deut.* c. 17, ℣. 7. La *polygamie* de Salomon étoit donc inexcuſable, & l'Ecriture-Sainte nous en fait remarquer les funeſtes effets. De tout temps ça été une partie du luxe des Souverains de l'Aſie. Si David n'eſt pas formellement blâmé dans les Livres ſaints d'avoir eu pluſieurs épouſes, cette conduite n'y eſt pas non plus formellement approuvée.

III. Jéſus-Chriſt, en impoſant aux hommes une loi nouvelle & plus parfaite que l'ancienne, ne s'eſt pas propoſé pour objet l'intérêt d'une ſeule peuplade ou d'une ſeule nation, mais le bien général de l'humanité. Tous les Peuples connus pour lors étoient déja réunis en autant de ſociétés civiles & nationales; le deſſein du

Sauveur a été de les unir encore en une seule société religieuse, & de leur apprendre à fraterniser les uns avec les autres : *J'en ferai*, dit-il, *un seul bercail sous un même pasteur.* Dans cet état des choses, il n'est pas difficile de prouver que la *polygamie* est contraire au bien général, par conséquent réprouvée par la loi naturelle, que c'étoit une nécessité de ramener le mariage à son unité primitive.

1°. Dans cet état, la fréquentation libre entre les deux sexes & entre les peuples, rend les alliances beaucoup plus faciles. Les femmes, dont le travail est devenu nécessaire à plusieurs arts & au commerce, ne sont plus sédentaires, esclaves, enfermées, victimes de la jalousie de leurs maris, comme elles le sont chez les Peuples polygames. Les loix civiles ont réglé leurs droits & ceux de tous les citoyens; le despotisme des pères de famille ne peut plus avoir lieu : le nouveau degré de liberté qu'acquièrent les enfans, exige qu'ils soient unis plus étroitement par les liens du sang & de la naissance.

2°. La *polygamie*, loin de faire le bonheur des époux, y met un obstacle invincible; c'est le témoignage que rendent les voyageurs qui ont le mieux examiné les mœurs des Asiatiques. « Chez les Turcs, dit M. de Tott, la beauté » même des femmes devient insipide aux maris; » excepté quelque nouvelle esclave qui peut piquer leur curiosité, le harem ne leur inspire » que du dégoût. Le désordre, né de la contrainte & de la réunion de plusieurs femmes, » est un effet infaillible de la loi qui permet » la pluralité. La nature, également contrariée » dans les deux sexes, doit aussi également les » égarer. Souvent l'inclination des femmes les » pousse à s'échapper de leur prison, & alors » elles en sont toujours les victimes; la jalousie » entretient entre elles une division constante, & » les maris sont continuellement occupés à rétablir la paix ». *Mém. sur les Turcs, les Tartares & les Egypt.*, tom. 1, Disc. prélim. p. 52.

3°. Quelques spéculateurs superficiels se sont persuadés que la *polygamie* contribue à la population, c'est une erreur; les hommes instruits attestent le contraire. Il est clair que six femmes qui ont chacune un mari, donneront plus d'enfans que si elles n'en avoient qu'un seul en commun; cela est confirmé par l'état de dépopulation des contrées de l'Asie, où la *polygamie* est permise. Les pauvres qui ne sont pas en état de nourrir plusieurs femmes ne peuvent user de cette liberté; & les riches, pour satisfaire leur lubricité, enlèvent les filles que les pauvres pourroient épouser. Comme un désordre ne manque jamais d'en entraîner d'autres, chez les Peuples polygames les maris sont en possession de tuer leurs femmes & leurs filles, sans encourir aucun châtiment.

4°. La pluralité des femmes n'est pas moins contraire à l'éducation des enfans, & à l'union des familles. Il est impossible que les enfans de plusieurs mères soient également aimés & soignés par leur père; il y a nécessairement des prédilections, de là les jalousies & les divisions entre les mères & entre leurs enfans. Alors le mariage ne peut produire entre les maris & les femmes, entre le père & les enfans, entre les parens par alliance, le même attachement que dans les contrées où il est réduit à l'unité.

5°. La *polygamie* ne peut être établie chez une nation qu'aux dépens des autres. On connoît le commerce infâme qui, dans les différentes contrées de l'Asie, se fait des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe pour peupler les sérails de la Turquie & de la Perse; la coutume abominable de faire des eunuques pour en être les gardiens, les crimes que produisent la lubricité, la jalousie, le libertinage chez les peuples Asiatiques. Ceux de nos Ecrivains qui ont imaginé que les femmes & les filles élevées dans la retraite d'un sérail devoient avoir des mœurs très-pures, se sont grossièrement trompés; plusieurs voyageurs attestent le contraire.

Il est donc certain que Jésus-Christ, en rétablissant le mariage dans son unité & sa sainteté primitive, a mieux pourvu à l'observation du droit naturel & au bien général que tous les autres Législateurs. La condamnation qu'il a faite de la *polygamie*, ne peut être envisagée comme une simple loi positive, susceptible de dispense, de dérogation ou d'abrogation; le bien commun de l'humanité exige absolument cette loi dans l'état de société civile. Tout peuple chez lequel cette loi sainte est impunément violée, ne sera jamais parfaitement policé.

De là il s'ensuit que Calvin, qui a taxé d'adultère la *polygamie* des Patriarches, étoit dans l'erreur; que Luther, qui a prétendu qu'elle n'est pas actuellement contraire au bien général, qui a même eu la foiblesse de la permettre au Landgrave de Hesse, a été encore plus coupable. On ne pouvoit alléguer en faveur de ce Prince l'avantage de ses sujets, ni aucun motif d'utilité publique; il n'exposa point d'autre raison, en demandant dispense, que la lubricité de son tempérament. *Hist. des Variat.*, l. 6, §. 1 & suiv.

Aucune loi Romaine ne permettoit la Polygamie; il ne fut donc pas difficile aux Pasteurs de l'Eglise d'obliger, par les peines canoniques, les Fidèles à observer la loi de l'Evangile qui la défendoit; les Polygames furent donc condamnés à quatre ans de pénitence publique. Bingham, *Orig. Eccles.*, l. 16, c. 11, §. 5. Mais lorsque les Barbares eurent apporté dans nos climats toute la grossièreté & la licence des mœurs de la Germanie, cette discipline reçut souvent des atteintes; nous voyons que plusieurs de nos Rois de la première race s'obstinèrent à prendre plusieurs épouses, & voulurent les garder. Heureu-

sement la résistance courageuse des Papes fit peu à peu cesser ce scandale.

Cette Loi est sujette à des inconvéniens sans doute, elle peut paroître dure dans certaines circonstances, & plusieurs dissertateurs modernes l'ont fait remarquer; mais ces inconvéniens ne seront jamais aussi grands que ceux qui résulteroient de la *Polygamie*. Quand il est question de peser les avantages & les inconvéniens d'une Loi, il faut avoir égard à l'intérêt général plutôt qu'à celui des particuliers.

On prétend qu'au 16me siècle il y eut des Hérétiques qui soutinrent que la *Polygamie* pouvoit être permise en certains cas. Bernardin Ochin, qui avoit été Général des Capucins, & qui apostasia pour embrasser le Protestantisme, étoit de ce nombre; il fut banni de la Suisse en 1543, à cause de ses sentimens; il se retira en Pologne, où il embrassa les erreurs & la communion des Anti-Trinitaires & des Anabaptistes, & il y mourut dans la misère en 1564. Ses Sectateurs furent nommés *Polygamistes*; mais il paroît qu'ils ne furent pas en grand nombre, & qu'ils ne firent pas beaucoup de bruit. C'est cependant un exemple du libertinage d'esprit & de cœur que la prétendue réforme inspiroit à ses partisans.

POLYGLOTTE, Bible imprimée en plusieurs langues, c'est la signification de ce terme Grec.

La première qui ait paru est celle du Cardinal Ximenés, imprimée en 1515, à Alcala de Hénarés, en Espagne; on la nomme communément *la Bible de Complute*; elle est en 6 vol. *in-fol.*, & en quatre langues. Elle contient le texte Hébreu, la Paraphrase Chaldaïque d'Onkelos sur le Pentateuque seulement, la version Grèque des Septante, & l'ancienne version Latine ou Italique. On n'y a point mis d'autre traduction Latine du texte Hébreu que cette dernière, mais on en a joint une littérale au Grec des Septante. Le texte Grec du *Nouveau Testament* y est imprimé sans accens, afin de représenter plus exactement les anciens exemplaires Grecs où les accens ne sont point marqués. On a placé à la fin un apparat des Grammairiens, des Dictionnaires & des Tables. Cette Bible est rare & fort chère. François Ximenés de Cisneros, Cardinal & Archevêque de Tolède, qui est le principal auteur de ce grand ouvrage, marque, dans une lettre écrite au Pape Léon X, qu'il est à propos de donner l'Ecriture-Sainte dans les textes originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction, quelque parfaite qu'elle soit, qui les représente parfaitement.

La seconde *Polyglotte* est celle de Philippe II, imprimée à Anvers, chez Plantin, en 1572, par les soins d'Arias Montanus. Outre ce qui étoit déja dans la *Bible de Complute*, on y a mis les Paraphrases Chaldaïques sur le reste de l'Ecriture-Sainte, avec l'interprétation Latine de ces Paraphrases. Il y a aussi une version Latine littérale du texte Hébreu, pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la langue Hébraïque. A l'égard du *Nouveau Testament*, outre le Grec & le Latin de la *Bible d'Alcala*, on a joint à cette édition l'ancienne version Syriaque en caractères Syriaques & en caractères Hébreux, avec des points-voyelles, pour en faciliter la lecture à ceux qui sont accoutumés à lire l'Hébreu. On a aussi ajouté à cette version Syriaque une interprétation Latine composée par Gui le Fèvre, qui étoit chargé de l'édition Syriaque du *Nouveau Testament*. Enfin l'on trouve dans la *Polyglotte* d'Anvers un plus grand nombre de Grammairiens & de Dictionnaires que dans celle de Complute, & plusieurs petits traités nécessaires pour éclaircir les endroits les plus difficiles du texte.

La troisième *Polyglotte* est celle de Le Jay, imprimée à Paris en 1645. Elle a cet avantage sur la *Bible Royale de Philippe II*, que les versions Syriaques & Arabes de l'*Ancien Testament* y sont avec des interprétations Latines. Elle contient de plus sur le Pentateuque le texte Hébreu Samaritain, & la version Samaritaine en caractères Samaritains. Le *Nouveau Testament* y est conforme à celui de la *Polyglotte* d'Anvers, mais on y a joint une traduction Arabe avec une interprétation Latine. Il y manque un apparat, les Grammaires & les Dictionnaires qui sont dans les deux autres *Polyglottes*, ce qui rend imparfait ce grand ouvrage, recommandable d'ailleurs par la beauté des caractères.

La quatrième est la *Polyglotte* d'Angleterre, imprimée à Londres en 1657, & souvent appelée *Bible de Walton*, parce que Bryan Walton, depuis Evêque de Wincheſter, prit le soin de la faire imprimer. Elle n'est pas, à la vérité, aussi magnifique pour la beauté des caractères, ni pour la grandeur du papier que celle de Le Jay, mais elle est plus ample & plus commode. On y trouve la Vulgate, selon l'édition revue & corrigée par Clément VIII, au lieu que dans celle de Paris la Vulgate est telle qu'elle étoit dans la Bible d'Anvers avant la correction. Il y a de plus une version Latine interlinéaire du texte Hébreu, au lieu que dans l'édition de Paris il n'y a point d'autre version Latine sur l'Hébreu que notre Vulgate. Dans la *Polyglotte* d'Angleterre, le Grec des Septante n'est pas celui de la *Bible de Complute*, que l'on a gardé dans les éditions d'Anvers & de Paris, mais le texte Grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverses leçons d'un autre exemplaire Grec fort ancien, appelé *Alexandrin*, parce qu'il est venu d'Alexandrie. *Voyez* SEPTANTE. La version Latine du Grec des Septante est celle que Flaminius Nobilius fit imprimer à Rome par l'autorité du Pape Sixte V. Il y a de plus, dans la *Polyglotte* d'Angleterre, quelques parties de la Bible en Ethiopien & en Persan qui ne se trouvent point dans celle de Paris, des discours préliminaires ou prolégomènes

touchant le texte original, les verſions, la Chronologie, &c., avec un volume de diverſes leçons de toutes ces différentes éditions. Enfin l'on y a joint un Dictionnaire en ſept langues, compoſé par Caſtel, en 2 vol., ce qui fait un total de 8 vol. *in fol.*

Une cinquième *Polyglotte* eſt la *Bible de Hutter*, imprimée à Nuvemberg en 1599, en douze langues; ſavoir, l'Hébreu, le Syriaque, le Grec, le Latin, l'Allemand, le Saxon ou le Bohémien, l'Italien, l'Eſpagnol, le François, l'Anglois, le Danois, le Polonois ou Eſclavon.

On peut auſſi mettre au nombre des *Polyglottes* deux Pentateuques que les Juifs de Conſtantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caractères Hébreux. L'un, imprimé en 1551, contient le texte Hébreu en gros caractères, qui a d'un côté la Paraphraſe Chaldaïque d'Onkelos en caractères médiocres, de l'autre une Paraphraſe en Perſan compoſée par un Juif nommé Jacob, avec le ſurnom de ſa ville. Outre ces trois colonnes, la Paraphraſe Arabe de Saadias eſt imprimée au haut des pages en petits caractères, & au bas eſt placé le Commentaire de Raſch. L'autre Pentateuque, imprimée en 1547, a trois colonnes comme le premier. Le texte Hébreu eſt au milieu, à l'un des côtés une traduction en Grec vulgaire, à l'autre une verſion en langue Eſpagnole. Ces deux verſions ſont en caractères Hébreux, avec les points-voyelles qui fixent la prononciation. Au haut des pages eſt la Paraphraſe Chaldaïque d'Onkelos, & au bas le Commentaire de Raſch.

De ce même genre eſt le *Pſeautier* qu'Auguſtin Juſtiniani, Religieux-Dominicain & Evêque de Nebio, fit imprimer à Gênes, en quatre langues, l'an 1516; il contient l'Hébreu, le Chaldéen, le Grec & l'Arabe, avec les interprétations Latines & des gloſes.

On a encore la Bible *Polyglotte* de Vatable en Hébreu, Grec & Latin. Celle de Volder, en Hébreu, Grec, Latin & Allemand. Celle de Polken, imprimée l'an 1546, eſt en Hébreu, en Grec, en Ethiopien & en Latin. Jean Draconits, de Carloſtad en Franconie, donna, l'an 1565, les *Pſeaumes*, les *Proverbes de Salomon*, les *Prophètes Michée & Joël*, en cinq langues, en Hébreu, en Chaldéen, en Grec, en Latin & en Allemand.

Le premier modèle de toutes ces Bibles ont été les *Hexaples* & les *Octaples* d'Origène. *Voyez* HEXAPLES.

Le Père Lelong de l'Oratoire a traité avec ſoin des *Polyglottes* dans un volume *in-12* qu'il a publié ſur ce ſujet, il eſt intitulé : *Diſcours Hiſtorique ſur les Bibles Polyglottes & leurs différentes éditions;* cet ouvrage eſt curieux & inſtructif.

POLYTHÉISME, *voyez* PAGANISME.

POMPE DU CULTE DIVIN, *voyez* CULTE.

POMPE FUNÈBRE, *voyez* FUNÉRAILLES.

PONCTUATION DU TEXTE ET DES VERSIONS DE L'ECRITURE-SAINTE, *voyez* CONCORDANCE.

PONTIFE, Chef des Prêtres & des autres Miniſtres de la religion. Le latin *Pontifex* paroît être une altération de *Potnifex*, mot formé du Grec *Potnios*, auguſte, vénérable; il déſigne un homme qui fait des choſes auguſtes, des fonctions ſacrées.

Le Souverain *Pontife*, ou le Grand-Prêtre chez les Juifs, étoit le Chef de la Religion, les autres ſacrificateurs, & les Lévites lui étoient ſoumis. Aaron, frère de Moïſe, fut le premier revêtu de cette dignité, & ſes deſcendans lui ſuccédèrent; mais ſur la fin de la République Juive, pluſieurs ambitieux qui n'étoient pas de la race d'Aaron furent intrus dans cette place importante. La ſuite des *Pontifes* a duré pendant 1598 ans, depuis Aaron juſqu'à la priſe de Jéruſalem, & la deſtruction du temple par l'Empereur Tite.

Le Grand Prêtre étoit non-ſeulement chez les Juifs le Chef de la Religion & le juge des difficultés qui pouvoient y avoir rapport, mais il décidoit encore des affaires civiles & politiques lorſqu'il n'y avoit point de Juge ou de Chef à la tête de la nation. Nous le voyons par le chap. 18 du *Deutéronome*, & par pluſieurs paſſages de Philon & de Joſèphe. Lui ſeul avoit le privilége d'entrer dans le Sanctuaire une fois l'année, ſavoir le jour de l'expiation ſolemnelle. Dieu l'avoit déclaré ſon interprête & l'Oracle de la vérité; lorſqu'il étoit revêtu des ornemens de ſa dignité, qu'il portoit ce que l'Ecriture appelle *Urim & Thummim*, il répondoit aux demandes qu'on lui faiſoit, & alors Dieu lui révéloit les choſes futures ou cachées qu'il devoit déclarer au peuple. Il lui étoit défendu de porter le deuil de ſes proches, même de ſon père & de ſa mère, d'entrer dans un lieu où il y avoit un cadavre, de ſe ſouiller par aucune impureté légale. Il ne pouvoit épouſer ni une veuve, ni une femme répudiée, ni une fille de mauvaiſe vie, mais ſeulement une Vierge de ſa race, & il devoit garder la continence pendant tout le temps de ſon ſervice. *Exode*, c. 28, ℣. 30; *Levit.*, c. 21, ℣. 10 & 13; 4me *Reg.*, c. 23, ℣. 9, &c.

L'habit du grand *Pontife* étoit beaucoup plus magnifique que celui des ſimples Prêtres. Il avoit un caleçon & une tunique de lin d'un tiſſu particulier; ſur la tunique il portoit une longue robe couleur d'hyacinthe ou de bleu céleſte, au bas de laquelle étoit une bordure compoſée de ſonnettes d'or & de pommes de grenade faites de laine de différentes couleurs, & rangées à quelque diſtance les unes des autres. Cette robe étoit ſerrée par une large ceinture en broderie; c'eſt probablement ce que l'Ecriture nomme *Ephod*. Il con-

fistoit dans une espèce d'écharpe qui se mettoit sur le cou, & dont les deux bouts passant sur les épaules, venoient se croiser sur l'estomac, & retournant par derrière, servoient à ceindre la robe. A cet *Ephod* étoient attachées sur les épaules deux grosses pierres précieuses, sur chacune desquelles étoient gravés six noms des Tribus d'Israël; & pardevant, sur la poitrine, à l'endroit où l'écharpe se croisoit, étoit attaché le *Pectoral* ou *Rational*: c'étoit une pièce d'étoffe quarrée, d'un tissu précieux & solide, large de dix pouces, dans lequel étoient enchâssées douze pierres précieuses de différentes espèces, sur chacune desquelles étoit gravé le nom de l'une des tribus d'Israël. Quelques auteurs croient que le rational étoit double, qu'il formoit une espèce de poche dans laquelle étoient renfermés *Urim* & *Thummim*. La tiare du *Pontife* étoit aussi plus précieuse & plus ornée que celle des simples Prêtres; ce qui la distinguoit principalement, étoit une lame d'or qui descendoit sur le front & qui se lioit par derrière la tête avec deux rubans; sur cette lame étoient écrits ou gravés ces mots: *Consacré au Seigneur*. Cet habit étoit par conséquent très-majestueux. *Voyez* LES PLANCHES DES ANTIQUITÉS.

La consécration d'Aaron & de ses fils se fit dans le désert, par ordre de Dieu, avec beaucoup de solemnité & avec les cérémonies qui sont décrites dans l'*Exode*, c. 40, ℣. 12; & dans le *Lévitique*, c. 8, ℣. 1, &c. On doute si à chaque nouveau *Pontife* l'on réitéroit toutes ces cérémonies; comme l'*Histoire Sainte* n'en dit rien, il est probable que l'on se contentoit de revêtir le nouveau Grand-Prêtre des habits de son prédécesseur. Quelques-uns pensent que l'on y ajoutoit l'onction de l'Huile Sainte.

Dans l'Eglise Chrétienne, le Souverain *Pontife* est le successeur de S. Pierre, Vicaire de Jésus-Christ, & Pasteur de l'Eglise universelle. Quelques Protestans ont écrit que sa dignité a été imaginée sur le modèle du Souverain Pontificat des Juifs; c'est une vaine conjecture qui ne porte sur aucune preuve, & qui est démontrée fausse par une infinité de raisons. *Voyez* PAPE.

PONTIFES. Religieux ainsi nommés, parce qu'ils s'étoient dévoués par charité à la construction & à la réparation des ponts, & à la sûreté des grands chemins. Dans le douzième siècle, l'an 1177, un simple berger nommé *Bénézet*, ou *Bénédet*, né dans le village d'Alvilar en Vivarais, âgé de douze ans, se sentit inspiré de bâtir un pont sur le Rhône à Avignon, pour préserver du danger que l'on couroit en le passant en bateau. Sur les preuves qu'il donna d'une inspiration surnaturelle, on lui laissa exécuter son dessein, & il en vint à bout dans l'espace de douze ans. Comme il mourut avant que l'ouvrage fût achevé, l'on bâtit une chapelle sur le pont même, & son corps y fut déposé.

Il avoit eu des coopérateurs qui s'étoient dévoués comme lui à cette bonne œuvre; cet ordre auroit mérité de subsister plus longtemps. On prétend que les Religieux de S. Magloire avoient été institués dans le même dessein que les Religieux *Pontifes*. Ainsi, dans les siècles mêmes que nous nommons ignorans & barbares, la charité Chrétienne s'est signalée par des entreprises étonnantes & qui paroissoient surpasser les forces humaines. Hélyot, *Hist. des Ordres Monast.*, t. 2, p. 281; *Hist. de l'Egl. Gallic.*, t. 10, l. 28, ann. 1184.

PONTIFICAL, livre dans lequel sont contenues les prières, les rites & les cérémonies qu'observent le Pape & les Evêques dans l'administration des Sacremens de Confirmation & d'Ordre, dans la consécration des Evêques & des Eglises, & dans les autres fonctions qui sont réservées à leur dignité. Quelques Auteurs ont cru que le *Pontifical* Romain étoit l'ouvrage de S. Grégoire, ils se sont trompés; ce Saint Pape peut y avoir retouché ou ajouté quelque chose, mais le Pape Gélase y avoit déja travaillé plus d'un siècle auparavant. *Voyez* SACRAMENTAIRE.

POPLICAIN, PUBLICAIN, nom qui fut donné en France, & dans une partie de l'Europe, aux Manichéens; en Orient ils se nommoient *Pauliciens*. *Voyez* MANICHÉISME, §. 3.

PORPHYRIEN. Ce nom fut donné aux Ariens dans le quatrième siècle, en vertu d'un Edit de Constantin. Il y est dit: « Puisqu'Arius a imité » Porphyre en composant des écrits impies contre » la religion, il mérite d'être noté d'infamie » comme lui; & comme Porphyre est devenu » l'opprobre de la postérité, & que ses écrits » ont été supprimés, de même nous voulons » qu'Arius & ses Sectateurs soient nommés » *Porphyriens* ».

Plusieurs Critiques pensent que l'Empereur nota ainsi les Ariens, parce qu'ils sembloient, à l'exemple de Porphyre, autoriser l'idolâtrie, en approuvant que Jésus-Christ fût adoré comme Dieu, quoique, suivant leur opinion, ce fût une créature. D'autres jugent plus simplement que ce nom fut donné aux Sectateurs d'Arius, parce que celui-ci avoit imité dans ses livres la malignité, le fiel, l'emportement de Porphyre contre la divinité de Jésus-Christ.

On sait que ce Philosophe Païen, né à Tyr, l'an de Jésus-Christ 231, zélé partisan du nouveau Platonisme, fut un des plus furieux ennemis de la Religion Chrétienne. Il avoue lui-même que, dans sa jeunesse, il avoit reçu d'Origène les premières leçons de Philosophie, mais il n'avoit pas hérité de ses sentimens touchant le Christianisme. Quelques Auteurs Ecclésiastiques ont écrit que Porphyre avoit été d'abord Chrétien, qu'ensuite il avoit apostasié; mais plusieurs Critiques

modernes se sont attachés à prouver que cela ne pouvoit pas être. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier qu'il ne connût très-bien la religion Chrétienne, & qu'il n'eût lu nos livres Saints avec beaucoup d'attention; mais, comme font encore aujourd'hui les incrédules, il ne les avoit examinés qu'avec les yeux de la prévention, & dans le dessein formel d'y trouver des choses à reprendre. Eusèbe nous apprend que l'ouvrage de Porphyre contre le Christianisme étoit en quinze livres; dans les premiers il s'efforçoit de montrer des contradictions entre les divers passages de l'*Ancien Testament*, le douzième traitoit des Prophéties de Daniel. Comme il vit, en comparant les histoires profanes avec ces prédictions, que celles-ci sont exactement conformes à la vérité des événemens, il prétendit que ces Prophéties n'avoient pas été écrites par Daniel, mais par un Auteur postérieur au règne d'Antiochus Epiphane, & qui avoit pris le nom de Daniel; que tout ce que ce prétendu Prophète avoit dit des choses déja arrivées pour lors étoit exactement vrai, mais que ce qu'il avoit voulu prédire des événemens encore futurs étoit faux.

S. Jérôme, dans son *Commentaire sur Daniel*, a réfuté cette prétention de Porphyre; Eusèbe, Apollinaire, Méthodius & d'autres, écrivirent aussi contre lui, malheureusement les ouvrages de ces derniers sont perdus; ceux de Porphyre furent recherchés & brûlés par ordre de Constantin; Théodose fit encore détruire ce que l'on put en trouver.

Quelque animé que fût ce Philosophe contre notre religion & contre nos livres Saints, il ne poussoit pas la hardiesse & l'entêtement aussi loin que les incrédules modernes. Nous voyons dans son *Traité de l'Abstinence*, qui subsiste encore, & qui a été traduit en François par M. de Burigny, qu'il fait en plusieurs choses l'éloge des Juifs, sur-tout des Esséniens; il avoue qu'il y a eu chez eux des Prophètes & des Martyrs; il dit que ce sont des hommes naturellement Philosophes; il approuve plusieurs des lois de Moïse; l. 2, n. 26; l. 4, n. 4, 11, 13, &c. Nous savons d'ailleurs qu'il regardoit Jésus-Christ comme un sage qui avoit enseigné d'excellentes choses, mais il ajoutoit que ses disciples en avoient mal pris le sens, & que les Chrétiens avoient tort de l'adorer comme un Dieu. Aujourd'hui de prétendus beaux-esprits osent écrire que Moïse a été un imposteur & un mauvais Législateur; que la Religion Juive étoit absurde; que Jésus-Christ est un fourbe visionnaire & fanatique; que les Ecrivains sacrés & les Prophètes n'ont pas eu le sens commun, &c.

Porphyre cependant n'étoit ni un petit esprit ni un ignorant; au troisième siècle on étoit plus à portée qu'aujourd'hui de savoir la vérité des faits fondamentaux du Christianisme; ce Philosophe avoit voyagé pour s'instruire, les aveux qu'il a été obligé de faire fourniſſent contre les incrédules modernes des argumens desquels ils ne se tireront jamais.

PORRÉTAINS, Sectateurs de Gilbert de la Porrée, ou de la Poirée, Evêque de Poitiers, qui, au milieu du douzième siècle, fut accusé & convaincu de plusieurs erreurs touchant la nature de Dieu, ses attributs, & le mystère de la Sainte-Trinité. Son défaut, comme celui d'Abeilard son contemporain, fut de vouloir expliquer les dogmes de la Théologie par les abstractions & les précisions de la Dialectique.

Il disoit que la divinité, ou l'essence divine, est *réellement* distinguée de Dieu; que la sagesse, la justice, & les autres attributs de la divinité, ne sont point *réellement* Dieu lui-même; que cette proposition, *Dieu est la bonté*, est fausse, à moins qu'on ne la réduise à celle-ci, *Dieu est bon*. Il ajoutoit que la nature, ou l'essence divine, est *réellement* distinguée des trois Personnes Divines; que ce n'est point la nature divine, mais *seulement* la seconde Personne qui s'est incarnée, &c. Dans toutes ces propositions, c'est le mot *réellement* qui constitue l'erreur. Si Gilbert s'étoit borné à dire que *Dieu*, & la *divinité*, ne sont pas la même chose *formellement*, ou *in statu rationis*, comme s'expriment les Logiciens, sans doute il n'auroit pas été condamné; cela signifieroit seulement que ces deux termes, *Dieu* & la *divinité*, n'ont pas précisément le même sens, ou ne présentent pas absolument la même idée à l'esprit. Mais ce subtil Métaphysicien ne prenoit pas la peine de s'expliquer ainsi.

Quelques-uns l'ont encore accusé d'avoir enseigné qu'il n'y a point de mérite que celui de Jésus-Christ, & qu'il n'y a que les hommes sauvés qui soient réellement baptisés; mais cette accusation n'est pas prouvée.

La doctrine de Gilbert fut d'abord examinée dans une assemblée d'Evêques tenue à Auxerre l'an 1147, ensuite dans une autre qui se tint à Paris la même année en présence du Pape Eugène III, enfin dans un Concile de Reims l'année suivante, auquel le même Pape présida; il interrogea lui-même Gilbert, & il le condamna sur ses réponses entortillées & ses tergiversations; Gilbert se soumit à la décision, mais il eut quelques disciples qui ne furent pas aussi dociles.

Comme S. Bernard fut un des principaux promoteurs de cette condamnation, les Protestans font ce qu'ils peuvent pour excuser Gilbert, & faire retomber tout le blâme sur S. Bernard; ils disent que l'Evêque de Poitiers entendoit sa doctrine dans le sens orthodoxe que nous venons d'indiquer, & non dans le sens erroné qu'on lui prêtoit; mais que ces notions subtiles passoient de beaucoup l'intelligence du bon S. Bernard, qui n'étoit pas accoutumé à ces sortes de discussions; que dans toute cette affaire il se conduisit plutôt par passion que par un véritable zèle. Mosheim, *Hist.*

Hiſt. Eccléſ., 12e ſiècle, 2de part., c. 3, §. 11.

Heureuſement il eſt prouvé, par les écrits du S. Abbé de Clairvaux, qu'il entendoit très-bien les ſubtilités philoſophiques des Docteurs de ſon temps, mais il avoit le bon eſprit d'en faire très-peu de cas, & de préférer l'étude de l'Ecriture-Sainte. Il eſt à préſumer que dans les Conciles d'Auxerre, de Paris & de Reims, il y avoit d'autres Evêques auſſi bons Dialecticiens que celui de Poitiers, aucun cependant ne prit ſon parti. La doctrine de Gilbert eſt expoſée non-ſeulement par S. Bernard, mais par Geoffroi, l'un de ſes Moines qui fut préſent au Concile & en dreſſa les actes, & par Otton de Friſingue, Hiſtorien contemporain plus porté à excuſer qu'à condamner Gilbert; cependant il avoue que ce dernier affectoit de ne pas parler comme les autres Théologiens: donc il avoit tort. Pour exprimer les dogmes de la foi, il y a un langage conſacré par la tradition, duquel il n'eſt pas permis de s'écarter, & quiconque affecte d'en tenir un autre, ne peut pas manquer de tomber dans l'erreur. Pétau, *Dogm. Théol.*, t. 1, l. 1, c. 8, §. 3 & 4; *Hiſt. de l'Egl. Gallic.*, l. 25, ann. 1147.

PORTE-CROIX, *voyez* CROISIERS.

PORTIER. Nous voyons dans l'Hiſtoire Sainte que les Lévites étoient chargés de garder ſoigneuſement la porte du tabernacle, & cette fonction devint très-importante lorſque le Temple de Salomon fut bâti. Les *Portiers* gardoient les tréſors du Temple & ceux du Roi, ils étoient obligés de veiller aux réparations de ce vaſte édifice, leur emploi leur donnoit par conſéquent beaucoup d'autorité. Quelquefois ils exercèrent les fonctions de Juges dans des cas qui concernoient la police du Temple; ils devoient ſur-tout veiller ſoigneuſement à ne laiſſer entrer dans la maiſon du Seigneur perſonne qui fût impur; 1er *Paral.* c. 16, ℣. 42; 2 *Paral.* c. 23, ℣. 19.

Dans l'Egliſe Chrétienne, lorſque les fidèles eurent des édifices conſacrés à célébrer la Liturgie ou l'Office divin, il fallut auſſi établir des *Portiers* pour y faire à peu près les mêmes fonctions que dans le Temple de Jéruſalem. Les Grecs les nommoient Πυλωροι les Latins *Oſtiarii*, *Janitores*, *Æditui*; mais les premiers ne paroiſſent pas avoir regardé leur état comme un Ordre Eccléſiaſtique. Dans leurs rituels on ne trouve point d'ordination particulière pour les *Portiers*; le Concile *in Trullo*, qui fait mention de tous les Ordres, ne parle point de celui-là. Jean, Evêque de Citre, & Codin, cités par le P. Morin, comptent les *Portiers* parmi les officiers de l'Egliſe de Conſtantinople, mais non parmi les Ordres du Clergé. Coutelier, dans ſes Remarques ſur le 2me livre des *Conſtit. Apoſt.*, dit que la garde des portes n'étoit point un Ordre, mais un office que l'on confioit quelquefois à des Diacres, à des Soudiacres, à d'autres Clercs inférieurs, & même à des Laïques.

Dans l'Egliſe Latine, l'état des *Portiers* a toujours été regardé comme un des Ordres mineurs. Il en eſt fait mention dans la lettre de S. Corneille à Sabin d'Antioche, rapportée par Euſèbe; *Hiſt. Eccleſ.*, l. 6, c. 43; dans S. Cyprien, *Epiſt.* 34, dans le 4e Concile de Carthage tenu en 398; dans le 1er Concile de Tolède, can. 4; dans le Sacramentaire de S. Grégoire. Iſidore de Séville, Alcuin, Amalaire, Raban Maur & tous les anciens Liturgiſtes en parlent de même.

Les *Portiers*, dit l'Abbé Fleury, étoient néceſſaires du temps que les Chrétiens vivoient au milieu des infidèles, pour empêcher ceux-ci d'entrer dans les Egliſes, de troubler l'office, de profaner les ſaints myſtères. Ils avoient ſoin de faire tenir chacun dans ſon rang, le peuple ſéparé du clergé, les hommes des femmes, de faire obſerver le ſilence & la modeſtie. Lorſque la meſſe des Catéchumènes étoit finie, c'eſt-à-dire, après le ſermon de l'Evêque, ils faiſoient ſortir, non ſeulement les Catéchumènes & les Pénitens, mais encore les Juifs & les infidèles auxquels on permettoit d'entendre les inſtructions, & généralement tous ceux qui n'avoient pas droit d'aſſiſter à la célébration des ſaints myſtères; & alors ils fermoient les portes de l'Egliſe.

Dans le Pontifical romain les fonctions des *Portiers* marquées dans l'inſtruction que leur fait l'Evêque, & dans les prières qui l'accompagnent, lorſqu'il les ordonne, ſont de ſonner les cloches, de diſtinguer les heures de la prière, de garder fidèlement l'Egliſe jour & nuit, d'avoir ſoin que rien ne s'y perde, d'ouvrir & de fermer, à de certaines heures, l'Egliſe & la Sacriſtie, d'ouvrir le livre à celui qui prêche. En leur faiſant toucher les clefs de l'Egliſe, il leur dit: « *Conduiſez-vous comme devant rendre compte à Dieu des choſes qui ſont ouvertes par ces clefs* ». C'eſt la formule de leur ordination preſcrite par le 4me Concile de Carthage. Ces *Portiers* enfin devoient avoir ſoin de la netteté & de la décoration des Egliſes.

En raſſemblant toutes ces fonctions, l'on voit que ces officiers étoient très-occupés, auſſi étoient-ils plus ou moins nombreux, ſuivant la grandeur des Egliſes; l'on en comptoit juſqu'à cent dans celle de Conſtantinople. Cet Ordre ſe donnoit à des hommes d'un âge aſſez mûr pour pouvoir en remplir tous les devoirs. Pluſieurs y demeuroient toute leur vie; quelques-uns devenoient Acolythes ou Diacres. Quelquefois on donnoit cette charge à des laïques, & c'eſt à préſent l'uſage ordinaire de leur en laiſſer les fonctions. Bingham, *Orig. Eccleſ.* tome 2, l. 3, c. 7, §. 1; Fleury, *Inſtit. au droit Eccleſ.*, tome 1, part. 1, c. 6; *Mœurs des Chrét.* §. 37.

Au mot *Ordre* nous avons fait voir aux Pre-

teſtans qu'il n'eſt pas vrai que la cauſe de l'inſtitution des Ordres mineurs ait été la molleſſe ou l'orgueil des Evêques & leur dédain pour les fonctions moins importantes du ſervice divin; ça été la néceſſité & le déſir d'imprimer aux fidèles le reſpect pour le culte du Seigneur.

PORTIONCULE, première maiſon de l'ordre de Saint François, fondée par lui-même près d'Aſſiſe, dans le duché de Spolette en Italie, près d'une Egliſe de même nom. Ce Saint n'ayant pas de quoi loger ceux qui venoient ſe joindre à lui, demanda aux Bénédictins l'Egliſe de *Portioncule*, la plus pauvre de ces quartiers, la plus retirée, & dans laquelle il alloit ſouvent prier; elle lui fut accordée, il s'y établit, & cette maiſon eſt devenue le berceau & le chef-lieu de tout l'Ordre des Franciſcains.

L'indulgence de *Portioncule* eſt célèbre dans toutes les Egliſes de ces Religieux. On rapporte que S. François priant avec beaucoup de ferveur, eut une viſion dans laquelle Jéſus-Chriſt lui dit de s'adreſſer au Pape, qui lui accorderoit une indulgence plénière pour tous les vrais Pénitens qui viſiteroient cette Egliſe. En effet, Honorius III lui accorda verbalement cette indulgence; quelque temps après le Saint eut une autre viſion dans laquelle il apprit que Jéſus-Chriſt lui-même avoit ratifié cette même grâce. Quatre cents ans après, en 1695, le Pape Innocent XII la confirma pour cette même Egliſe. Pluſieurs autres Papes, Alexandre IV, Martin IV, Clément V, Paul III, Urbain VIII, ont étendu l'indulgence attachée à la Chapelle de *Portioncule* à toutes les autres Chapelles de l'Ordre des Franciſcains. *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 9, p. 384.

POSSÉDÉ, POSSESSION, *voyez* DÉMONIAQUE.

POST-COMMUNION, Oraiſon que le Prêtre dit à la Meſſe après la Communion pour remercier Dieu, tant pour lui même que pour ceux qui qui ont communié, d'avoir participé aux divins myſtères, & pour lui demander la grâce d'en reſſentir & d'en conſerver les fruits; elle eſt précédée d'une antienne ou verſet qui eſt appelé *Communion*, parce qu'on le chantoit autrefois avec un pſeaume pendant que le peuple communioit. La *Poſt-Communion* eſt auſſi appelée dans les auteurs Liturgiſtes, *Oratio ad complendum*, l'oraiſon pour finir, parce que c'eſt la dernière oraiſon de la Meſſe.

Dans les premiers ſiècles la *Poſt-Communion* étoit une action plus longue & plus ſolemnelle. D'abord le Diacre, par une formule aſſez longue, exhortoit le peuple à remercier Dieu des bienfaits qu'il avoit reçus dans la participation aux ſaints myſtères; enſuite l'Evêque recommandoit à Dieu, par une action de grâces, tous les beſoins ſpirituels & temporels des fidèles; on le voit par les *Conſtitutions Apoſtoliques*, l. 8. c. 14 & 15. Cela ſe fait encore, mais plus en abrégé aujourd'hui, par l'oraiſon dont nous parlons & par la Prière *Placeat* &c, que le Prêtre dit immédiatement avant de donner la bénédiction. Bingham, *Orig. Eccleſ.* tome 6, l. 15, c. 6, §. 1 & 2; Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Meſſe*, tom. 1, p. 637.

P R

PRAGMATIQUE-SANCTION, *Voy.* le *Dict. de Juriſprud.*

PRAGUE, (Jérôme de) *voyez* HUSSITES.

PRAXÉENS *ou* PRAXÉIENS, ſectateurs de Praxéas, Hérétique du ſecond ſiècle. Celui-ci avoit étoit été d'abord diſciple de Montant, il l'abandonna enſuite & vint à Rome, où il fit connoître au Pape Victor les erreurs de la ſecte qu'il avoit quittée; mais il devint lui-même chef de parti. Il enſeigna qu'il n'y a qu'une ſeule perſonne divine, ſavoir le Père, que c'eſt le Père qui eſt deſcendu dans la Sainte Vierge & en a pris naiſſance, qu'il a ſouffert & qu'il eſt Jéſus-Chriſt même. A peu près dans le même temps un certain Noët, de Smyrne ou d'Ephèſe, enſeignoit la même erreur en Aſie; *voyez* NOÉTIENS. Elle fut encore embraſſée par Sabellius; *voyez* SABELLIANISME. Ces divers Hérétiques & leurs ſectateurs furent appelés *Monarchiens* ou *Monarchiques*, parce qu'ils ne reconnoiſſoient que Dieu le Père comme Seigneur de toutes choſes, & *Patripaſſiens*, parce qu'ils le ſuppoſoient capable de ſouffrir.

Tertullien écrivit contre Praxéas un livre dans lequel il le réfute avec beaucoup de force. Il lui oppoſe la croyance de l'Egliſe univerſelle, qui eſt qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, mais que Dieu a un Fils qui eſt ſon Verbe qui eſt ſorti de lui, par lequel toutes choſes ont été créées; que ce Verbe a été envoyé par le Père dans le ſein de la Vierge Marie, que c'eſt ce Verbe qui eſt né d'elle, homme & Dieu tout enſemble, qui eſt nommé Jéſus-Chriſt, qui eſt mort, qui a été enſeveli, & qui eſt reſſuſcité. Voilà, continue Tertullien, la règle de l'Egliſe & de la foi depuis le commencement du Chriſtianiſme; or ce qu'il y a de plus ancien eſt la vérité, ce qui eſt nouveau eſt l'erreur; *Contra Prax.* c. 2. Ce Père prouve enſuite le Dogme Catholique par une foule de paſſages de l'Ecriture-Sainte.

Comme au Jugement des Proteſtans un Hérétique ne peut jamais avoir tort, Le Clerc, dans ſon *Hiſt. Eccleſ.*, à l'an 186, p. 789, a tâché de diſculper Praxéas aux dépens de Tertullien; il penſe que le premier ne nioit pas abſolument la diſtinction entre le Père & le Fils, qu'il ſoutenoit ſeu-

lement que ces deux personnes n'étoient pas deux substances ; au lieu que Tertullien admettoit en Dieu distinction & pluralité de substances. C'est une pure calomnie contre ce Père. Dans le chapitre même que nous citons il répète deux fois que le Père, le Fils & le Saint-Esprit sont une seule & même substance, parce qu'ils sont un seul Dieu.

Beausobre, dans son *Hist. du Manichéisme*, l. 3, c. 6, §. 7, a poussé plus loin la hardiesse ; comme Tertullien a dit à la fin de son livre *des Prescriptions* que l'Hérésie de Praxéas a été confirmée par Victorin ; on convient, dit Beausobre, que ce Victorin est le Pape Victor : 1°. c'est une imposture, aucun auteur ancien n'en a eu le moindre soupçon, il étoit réservé aux Protestans de forger cette accusation sans preuve ; 2°. les savans conviennent que les sept derniers chapitres *des Prescriptions* ne sont pas de Tertullien ; voy. *les Notes de Lupus* sur le chapitre 45. 3°. Quand ils en seroient, Beausobre observe lui-même que Tertullien étoit irrité de ce que le Pape Victor avoit retiré sa communion aux Montanistes ; son accusation seroit donc fort suspecte. Ensuite Beausobre entreprend de justifier Praxéas, Noët & Sabellius des erreurs qui leur sont imputées par les Pères de l'Eglise.

1°. Il dit que Tertullien n'étoit pas à Rome, où Praxéas enseignoit sa Doctrine, qu'il ne l'a pas connue, qu'il étoit fâché de ce que Praxéas avoit décrié les Montanistes, que c'est d'ailleurs un Controversiste véhément, sujet à des exagérations ; mais il paroît certain que Praxéas sorti de Rome, porta ses erreurs en Afrique ; Tertullien a donc pu les connoître. Ce Controversiste, quoique fâché, ne s'est pas exposé sans doute à passer pour calomniateur : s'il a mal rendu les opinions de son adversaire, pourquoi Beausobre ne les a-t-il pas exposées telles qu'elles étoient ?

2°. L'Homélie, dit-il, de S. Hippolyte contre Noët paroît suspecte à plusieurs Critiques ; en la comparant avec le Livre de Tertullien, on voit que l'auteur de l'Homélie a copié celui-ci. Point du tout, la conformité du récit des deux auteurs prouve que tous deux ont dit la vérité, & non que l'un a copié l'autre. Si l'Homélie en question n'est pas de S. Hippolyte, elle est du moins d'un écrivain de ce temps-là ; c'est toujours un témoin qui confirme ce qu'a dit Tertullien.

3°. Saint Epiphane, qui a suivi Hippolyte, *Hær.* 57, p. 481, dit : « Les Noétiens enseignoient que Dieu est unique & qu'*il est impassible*, qu'il est le Père, qu'il est le Fils & qu'*il a souffert* afin de nous sauver ». A moins d'être fou, l'on ne peut pas tomber dans une contradiction aussi grossière. La contradiction n'est qu'apparente ; les Noétiens entendoient que Dieu comme Père est impassible, mais que, comme Fils, incarné & revêtu d'un corps, il a souffert pour nous sauver. Le sens de S. Epiphane est évident, mais Beausobre n'a pas voulu le voir.

4°. Hippolyte & Epiphane accusent Noët de s'être vanté qu'il étoit Moïse, & que son frère étoit Aaron ; c'est une extravagance incroyable. Rien moins, il se vantoit que l'ame ou l'esprit de Moïse étoit en lui, & celle d'Aaron dans son frère ; c'étoit une imposture & non un trait de démence.

5°. Les anciens, en général, accusent les Sabelliens d'avoir enseigné que Dieu le Père a souffert, ce qui leur a fait donner le nom de *Patripassiens ;* cependant S. Epiphane ne leur attribue point cette erreur ; *Hær.* 62 ; au contraire, dans le sommaire du premier tome de son second livre, il les en absout : « les Sabelliens, dit-il, ont les » mêmes sentimens que les Noétiens, si ce n'est » qu'ils nient contre Noët que le Père ait souffert ». Nous convenons que Sabellius ne s'exprimoit pas comme Noët, il ne disoit pas comme lui que Dieu le Père, devenu Fils & incarné, avoit souffert ; il prétendoit qu'une certaine énergie émanée du Père, une certaine portion de la nature divine s'étoit unie à Jésus, que dans ce sens Jésus étoit Fils de Dieu ; de là il ne s'ensuivoit pas que Dieu le Père a souffert ; ainsi Sabellius ne méritoit pas le nom de *Patripassien*. Mais est-il bien sûr que ses sectateurs se sont toujours exprimés comme lui, qu'aucun d'eux n'a parlé comme Noët & comme Praxéas, & que les Pères ont eu tort de donner aux Sabelliens le nom de *Patripassiens ?* Il n'y eut jamais une secte d'Hérétiques dont tous les membres pensassent & parlassent de même.

Beausobre a donc tort à tous égards de prétendre que les Pères en général nous ont mal représenté les erreurs des anciens Hérétiques. Aujourd'hui les trois principales sectes Protestantes ont si bien varié, défiguré, tourné & retourné leur Doctrine, que nous ne savons plus ce que chacune croit ou ne croit pas.

Mosheim, *Hist. Christ.*, sæc. 2, §. 68, a suivi en très-grande partie les idées de Le Clerc & de Beausobre, mais ces trois Critiques ne nous paroissent avoir réussi qu'à montrer leur prévention contre les Pères de l'Eglise en général, & contre Tertullien en particulier.

Soit que Praxéas ait envisagé le Père, le Fils & le Saint-Esprit comme trois aspects, trois noms ou trois opérations de la même personne divine, & non comme trois êtres subsistans, soit qu'il ait dit que Jésus-Christ étoit Fils de Dieu par son humanité seulement, & que le Père s'étoit fait une seule & même personne avec lui, il étoit toujours également Hérétique ; & quand Tertullien n'auroit pas parfaitement entendu des sectaires qui ne s'entendoient pas eux-mêmes, il n'y auroit pas encore lieu de s'en prendre à lui.

PRÉADAMITES, Habitans de la terre que quelques auteurs ont supposé avoir existé avant Adam.

En 1655, Isaac de La Perreyre fit imprimer en Hollande un livre dans lequel il prétendit prouver qu'il y a eu des hommes avant Adam, & ce paradoxe absurde trouva d'abord des sectateurs; mais la réfutation que Desmarais, Professeur de Théologie à Groningue, fit de ce livre l'année suivante, étouffa cette rêverie dès sa naissance, quoique La Perreyre eût fait une réplique.

Celui-ci donne le nom d'*Adamites* aux Juifs qu'il suppose descendus d'Adam, & de *Préadamites* aux Gentils qui, selon lui, existoient déja long-temps avant Adam.

Convaincu que l'Ecriture-Sainte étoit contraire à son système, il eut recours aux Histoires fabuleuses des Egyptiens & des Chaldéens, que les Incrédules nous opposent encore aujourd'hui, & aux imaginations ridicules de quelques Rabbins qui ont feint qu'il y avoit eu un autre monde avant celui dont parle Moïse.

Il fut pris en Flandre par des Inquisiteurs qui le condamnèrent, mais il appela de leur sentence à Rome, où il alla & où il fut reçu avec bonté par le Pape Alexandre VII; il y fit imprimer une rétractation de son Livre, & s'étant retiré à Notre-Dame des Vertus, il y mourut converti.

Les preuves & les raisonnemens de cet auteur sont trop absurdes pour valoir la peine de les rapporter en détail; non-seulement il prétend que tous les Peuples différens des Hébreux ne sont pas descendus d'Adam, mais que le péché d'Adam ne leur a pas été communiqué, que le déluge n'a pas été universel, qu'il ne s'étendit que sur les pays habités par la race d'Adam.

L'auteur de cet article de l'ancienne Encyclopédie a eu tort d'assurer que Clément d'Alexandrie, dans ses Hypotyposes, a enseigné le même système que La Perreyre, qu'il a cru la matière éternelle, la métempsycose, & l'existence de plusieurs mondes avant celui d'Adam. A la vérité Photius reproche ces erreurs & plusieurs autres à Clément d'Alexandrie; mais il est évident que Photius étoit tombé sur un exemplaire des Hypotyposes altéré par les Hérétiques. Rufin le pensoit ainsi, & Photius le soupçonnoit lui-même, puisqu'il dit, en parlant de ces erreurs, *soit qu'elles viennent de l'auteur lui-même, ou de quelque autre qui a emprunté son nom.* Il reconnoît que Clément d'Alexandrie enseigne le contraire dans les ouvrages que nous avons, & que le style en est différent; *Cod.* 109, 110, 111. En effet, ce Père, dans son *Exhort. aux Gentils*, c. 4 & 5, enseigne clairement la création de la matière. Il y a donc tout lieu de croire que le prétendu livre des Hypotyposes a été faussement supposé sous le nom de Clément d'Alexandrie; Tillemont, *Mém.* tom. 2, p. 191 & suivantes.

PRÊCHEURS *ou* PRÉDICATEURS, (Frères) *voyez* DOMINICAINS.

PRÉDESTINATION. Ce terme signifie à la lettre une destination antérieure; mais dans le langage théologique il exprime le dessein que Dieu a formé de toute éternité de conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel.

Il y a des Pères de l'Eglise qui ont pris quelquefois le terme de *prédestination* en général, tant pour la destination des élus à la grâce & à la gloire, que pour celles des réprouvés à la damnation, mais cette expression a paru trop dure; aujourd'hui ce mot ne se prend plus qu'en bonne part pour l'élection à la grâce & à la gloire, le décret contraire se nomme *réprobation*.

Saint Augustin, dans son Livre *du don de la Persévérance*, c. 7, n. 15, & c. 14, n. 35, définit la *prédestination* « la prescience & la préparation des bienfaits par lesquels sont certainement délivrés ceux que Dieu délivre; » & c. 17, n. 41, « Dieu dispose ce qu'il fera lui-même selon sa prescience infaillible: voilà ce que c'est que prédestiner, rien de plus ». Selon S. Thomas, 1 part. q. 23, a. 1, la *prédestination* est la manière dont Dieu conduit la créature raisonnable à sa fin, qui est la vie éternelle.

Comme Dieu ne conduit l'homme au salut éternel que par la grâce, les Théologiens distinguent la *prédestination* à la grâce d'avec la *prédestination* à la gloire; celle-ci, disent-ils, est une volonté absolue par laquelle Dieu fait choix de quelques-unes de ses créatures pour les faire régner éternellement avec lui dans le Ciel, & leur accorde conséquemment les grâces efficaces qui les conduiront infailliblement à cette fin. La *prédestination* à la grâce est de la part de Dieu une volonté absolue & efficace d'accorder à telles de ses créatures le don de la foi, de la justification & les autres grâces nécessaires pour arriver au salut; soit qu'il prévoie qu'elles y parviendront en effet, soit qu'il sache qu'elles n'y parviendront pas.

Tous ceux qui sont prédestinés à la grâce ne sont pas pour cela prédestinés à la gloire, parce que plusieurs résistent à la grâce & ne persévèrent pas dans le bien. Au contraire, ceux qui sont prédestinés à la gloire le sont aussi à la grâce, Dieu leur accorde le don de la vocation à la foi, de la justification & de la persévérance, comme l'explique S. Paul, *Rom.* c. 8, ℣. 30.

Il est important sur cette matière de distinguer les vérités dont tous les Théologiens Catholiques conviennent, d'avec les opinions sur lesquelles ils disputent; or tous tombent d'accord,

1°. Qu'il y a en Dieu un décret de *prédestination*, c'est-à-dire, une volonté absolue & efficace de donner le royaume des Cieux à tous ceux qui y parviennent en effet. *Epist. Synod. Episc. Afric.* c. 14.

2°. Que Dieu, en les prédeſtinant à la gloire éternelle, leur a auſſi deſtiné les moyens & les grâces par leſquelles il les y conduit infailliblement. S. Fulgence, *de verit. Prædeſt.* l. 3.

3°. Que ce décret eſt en Dieu de toute éternité, & qu'il l'a formé avant la création du monde, comme le dit Saint Paul, *Epheſ.* c. 1, ℣. 3, 4 & 5.

4°. Que c'eſt un effet de ſa bonté pure, qu'ainſi ce décret eſt parfaitement libre de la part de Dieu, & exempt de toute néceſſité. *Ibid.* ℣. 6 & 11.

5°. Que ce décret de *prédeſtination* eſt certain & infaillible, qu'il aura infailliblement ſon exécution, qu'aucun obſtacle n'en empêchera l'effet; ainſi le déclare Jéſus-Chriſt, Joan. c. 10, ℣. 27, 28, 29.

6°. Que ſans une révélation expreſſe, perſonne ne peut être aſſuré qu'il eſt du nombre des prédeſtinés ou des élus; on le prouve par S. Paul, Philipp. c. 2, ℣. 12; 1 Cor. c. 4, ℣. 4; & le Concile de Trente l'a ainſi décidé, Seſſ. 6, c. 9, 12, 16, & Can. 15.

7°. Que le nombre des prédeſtinés eſt fixe & immuable, qu'il ne peut être augmenté ni diminué, puiſque Dieu l'a fixé de toute éternité, & que ſa preſcience ne peut être trompée. Joan. c. 10, ℣. 27; S. Aug. l. *de Corrept. & gratiâ*, c. 13.

8°. Que le décret de la *prédeſtination* n'impoſe, ni par lui-même, ni par les moyens dont Dieu ſe ſert pour l'exécuter, aucune néceſſité aux élus de pratiquer le bien. Ils agiſſent toujours très-librement, & conſervent toujours, dans le moment même qu'ils accompliſſent la loi, le pouvoir de ne pas l'obſerver. S. Proſper, *Reſp. ad 6 object. Gallor.*

9°. Que la *prédeſtination* à la grace eſt abſolument gratuite; qu'elle ne prend ſa ſource que dans la miſéricorde de Dieu; qu'elle eſt antérieure à la préviſion de tout mérite naturel; c'eſt la doctrine de S. Paul, Rom. c. 16, ℣. 6.

10°. Que la *prédeſtination* à la gloire n'eſt pas fondée ſur la préviſion des mérites humains, acquis par les ſeules forces du libre arbitre; car enfin, ſi Dieu trouvoit dans le mérite de nos propres œuvres le motif de notre élection à la gloire éternelle, il ne ſeroit plus vrai de dire avec S. Pierre, qu'on ne peut être ſauvé que par Jéſus-Chriſt.

11°. Que l'entrée dans le royaume des Cieux, qui eſt le terme de la *prédeſtination*, eſt tellement une grâce, *Gratia Dei vita Æterna;* Rom. c. 6, ℣. 23, qu'elle eſt en même temps un ſalaire, une couronne de juſtice, une récompenſe des bonnes œuvres faites par le ſecours de la grâce, puiſque S. Paul l'appelle *merces, bravium, corona juſtitiæ;* 2 Tim. c. 4, ℣. 8; Philipp. c. 3, ℣. 14.

Tels ſont les divers points de doctrine touchant la *prédeſtination*, qui ſont ou formellement contenus dans l'Ecriture-Sainte, ou décidés par l'Egliſe contre les Pélagiens, les ſémi-Pélagiens & les Proteſtans; pourvu qu'une opinion quelconque ne donne atteinte à aucune de ces vérités, il eſt permis à un Théologien de l'embraſſer & de la ſoutenir.

Or on diſpute vivement dans les écoles Catholiques, pour ſavoir ſi le décret de la *prédeſtination* à la gloire eſt antérieur ou poſtérieur à la préviſion des mérites ſurnaturels de l'homme aidé par la grâce. Il eſt queſtion de ſavoir ſi, ſelon notre manière de concevoir, Dieu veut en premier lieu, d'une volonté abſolue & efficace, le ſalut de quelques-unes de ſes créatures; ſi c'eſt en conſéquence de cette volonté ou de ce décret qu'il réſout de leur accorder des grâces qui leur faſſent infailliblement opérer des bonnes œuvres; ou, au contraire, ſi Dieu réſout d'abord d'accorder à ſes créatures tous les ſecours de grâce néceſſaires au ſalut; & ſi c'eſt ſeulement en conſéquence de la préviſion des mérites qui réſulteront du bon uſage de ces grâces, qu'il veut leur donner le bonheur éternel.

Suivant le premier de ces deux ſentimens, le décret de la *prédeſtination* eſt abſolu, antécédent, gratuit à tous égards; ſuivant le ſecond, ce décret eſt conditionnel & conſéquent, mais toujours gratuit dans ce ſens, qu'il ne ſuppoſe que des mérites acquis par des grâces gratuites. Par le ſimple expoſé de la queſtion, il eſt clair qu'elle n'eſt pas fort importante, puiſqu'il ne s'agit que de la manière d'arranger les décrets de Dieu ſuivant nos foibles idées; c'eſt, dit M. Boſſuet, une préciſion peu néceſſaire à la piété. En effet, il eſt difficile de voir quel acte de vertu peut nous inſpirer le zèle ardent pour la *prédeſtination* abſolue.

Cependant il n'eſt point de queſtion Théologique ſur laquelle on ait écrit davantage & avec plus de chaleur; d'un côté, les Auguſtiniens, vrais ou faux, & les Thomiſtes, tiennent pour la *prédeſtination* abſolue & antécédente; de l'autre, les Moliniſtes ou Congruiſtes ſont pour la *prédeſtination* conditionnelle & conſéquente. Nous expoſerons les raiſons des deux partis, ſans en embraſſer aucun.

En premier lieu, diſent les Auguſtiniens, il eſt inutile de diſtinguer deux décrets de la part de Dieu, l'un de *prédeſtination* à la grâce, l'autre de *prédeſtination* à la gloire; il n'y en a qu'un ſeul qui enviſage la gloire comme la fin, & les grâces comme les moyens d'y parvenir. En effet, tout agent ſage ſe propoſe d'abord une fin; enſuite il voit les moyens d'y parvenir, & il les prend. Or la gloire eſt la fin que Dieu ſe propoſe d'abord; la diſtribution des grâces & les mérites qui s'enſuivront ſont les moyens d'y parvenir; donc Dieu a voulu & a décerné la gloire

éternelle d'une créature, avant d'enviſager ſes mérites.

En ſecond lieu, de l'aveu de tous les Théologiens, la volonté générale de Dieu de donner à tous les hommes des grâces & des moyens de ſalut, ſuppoſe en Dieu un décret général de les ſauver tous; donc la volonté particulière de donner à quelques-uns des grâces de choix, des grâces efficaces, ſur-tout la grâce de la perſévérance finale, ſuppoſe auſſi un décret particulier de Dieu de les ſauver par préférence, & qui précède la préviſion de l'effet que produiront ces mêmes grâces.

En troiſième lieu, la grâce de la perſévérance finale eſt inſéparable de la conceſſion de la gloire éternelle, & cette grâce eſt purement gratuite; c'eſt le ſentiment de S. Auguſtin & de toute l'Egliſe, oppoſé à celui des ſémi-Pélagiens; donc le décret de Dieu de donner la gloire éternelle, eſt auſſi gratuit & indépendant de tout mérite, que le décret d'accorder le don de la perſévérance finale.

En quatrième lieu, S. Auguſtin a enviſagé la *prédeſtination* dans ſa totalité, comme un ſeul & même décret de Dieu purement gratuit; il aſſure que telle eſt la croyance de l'Egliſe, & qu'on ne peut l'attaquer ſans tomber dans l'erreur; l. *de Dono perſev.* c. 19, n. 48; c. 23, n. 65. Tous les Pères de l'Egliſe, poſtérieurs à S. Auguſtin & attachés à ſa doctrine, ont penſé & parlé de même.

En cinquième lieu, ſuivant cette même doctrine, qui eſt celle de S. Paul, par un funeſte effet du péché d'Adam, tout le genre humain eſt une maſſe de perdition & de damnation; Dieu en tire ceux qu'il juge à propos, & y laiſſe qui il lui plaît, ſans que l'on puiſſe en donner d'autre raiſon que ſa volonté; donc cette volonté ou ce décret n'a, ni pour raiſon, ni pour motif, la préviſion des mérites de l'homme.

En ſixième lieu, S. Paul, Rom. c. 8, ℣. 30, arrange les décrets de Dieu de la même manière que les partiſans de la *prédeſtination* abſolue. « Ceux que Dieu a prédeſtinés, dit-il, il les a » appelés; ceux qu'il a appelés, il les a juſti» fiés; & ceux qu'il a juſtifiés, il les a glori» fiés ». Voilà le décret de *prédeſtination* placé avant toutes choſes; il y a donc de la témérité à vouloir le concevoir autrement.

Enfin, malgré toutes les ſubtilités miſes en uſage par les Moliniſtes, ils ne ſont pas encore parvenus à pallier les inconvéniens de leur opinion, ni à montrer clairement en quoi elle eſt différente de celle des ſémi-Pélagiens touchant la *prédeſtination*. S. Paul demande à tous les hommes : *Quis te diſcernit?* Or, dans le ſyſtême des Congruiſtes, c'eſt l'homme qui, en conſentant à la grâce, ſe diſcerne d'avec celui qui n'y obéit pas. Si nous connoiſſions quelques argumens plus forts des Auguſtiniens, nous les rapporterions avec la même fidélité.

Mais leurs Adverſaires ne les laiſſent pas ſans réponſe. Ils diſent, pour détruire le premier, que la gloire éternelle doit être moins enviſagée comme une fin que Dieu ſe propoſe, que comme une récompenſe qu'il veut accorder. Dieu, ajoutent-ils, a de toute éternité prédeſtiné les choſes comme il les exécute dans le temps; or il donne la gloire éternelle à cauſe des mérites de l'homme, & il inflige la peine éternelle à cauſe des démérites; Matt. c. 24, ℣. 35 & 41; donc il les a prédeſtinés de même. Peut-on dire qu'il a regardé la peine éternelle des réprouvés comme une fin qu'il ſe propoſoit? La ſeule *prédeſtination* abſolue & gratuite que l'on puiſſe admettre, eſt celle des enfans qui meurent immédiatement après leur baptême ou avant l'âge de raiſon; Dieu n'a prévu en eux aucun mérite : auſſi le Ciel leur eſt accordé, non comme récompenſe, mais comme héritage d'adoption; il n'y a aucune comparaiſon à faire entre leur *prédeſtination* & celle des adultes.

A la ſeconde preuve des Auguſtiniens, ils répondent : Les grâces que Dieu accorde aux prédeſtinés, ne ſont cenſées *grâces particulières*, *grâces de choix*, *grâces efficaces*, que parce qu'elles ſont données ſous la direction de la preſcience divine; or cette preſcience ne ſuppoſe pas un décret, elle le précède. L'argument que l'on nous oppoſe, continuent les Congruiſtes, n'eſt bon qu'en ſuppoſant la grâce efficace par elle-même, ou la grâce prédéterminante; or nous n'en reconnoiſſons point de cette eſpèce.

A la troiſième, ils diſent 1°. que ſuivant S. Auguſtin, l. *de Dono perſev.* c. 6, n. 10, l'homme peut mériter ce don par ſes prières : *Hoc ergo Dei donum ſuppliciter emereri poteſt.* Epiſt. 486, *ad Paulin.* c. 3, n. 7. Le ſaint Docteur enſeigne que la foi mérite la grâce de faire le bien; donc elle mérite auſſi la grâce d'y perſévérer. Lorſque les ſémi-Pélagiens l'ont ſoutenu ainſi, S. Auguſtin ne les a repris qu'en ce qu'ils diſoient que la foi vient de nous, l. *de Dono perſev.* c. 17, n. 43; c. 21, n. 56.

2°. En avouant même que la grâce de la perſévérance finale eſt purement gratuite, & que le bonheur éternel en eſt une ſuite néceſſaire; cela n'empêche pas néanmoins que ce bonheur ne ſoit une récompenſe : il n'y a donc point de juſteſſe à ſoutenir que le décret de donner la perſévérance, eſt le même que le décret d'accorder la récompenſe éternelle, & que Dieu veut gratuitement accorder ce qu'il donne par juſtice.

A la quatrième, les Congruiſtes nient que S. Auguſtin dans ſes livres de la *prédeſtination* des Saints, & du don de la perſévérance, ait parlé de la *prédeſtination* à la gloire; entre les Pélagiens ou les ſémi-Pélagiens & S. Auguſtin, il n'a jamais été queſtion que de la *prédeſtination*

à la grâce, à la foi, à la justification. Ces Théologiens prétendent le prouver, en comparant la lettre de S. Prosper à S. Augustin touchant les Semi-Pélagiens, à la réponse que le saint Docteur y a faite dans les deux livres dont nous parlons. *Voyez* SEMI-PÉLAGIENS. Par *les Saints*, disent-ils, S. Augustin a entendu, comme S. Paul, les Fidèles, les hommes baptisés, & non les bienheureux. Cela est encore démontré par la comparaison que fait le saint Docteur entre ce qu'il nomme la *prédestination des Saints*, & la *prédestination* de l'humanité de Jésus-Christ à l'union hypostatique; or celle-ci n'a certainement pas été une récompense, non plus que la vocation des Juifs ou des Gentils à la foi; au lieu que le bonheur éternel en est une. Il en est de même quand on compare la *prédestination* des Adultes à la gloire, avec celle des enfans au baptême. Toutes ces comparaisons ne sont justes que quand il est question de la *prédestination* des Adultes à la grâce de la foi & de la justification; donc c'est ce que S. Augustin a entendu par *prédestination des Saints*, autrement il auroit déraisonné dans tout son ouvrage.

Il dit que la *prédestination* ne doit pas nous causer plus d'inquiétude que la prescience; que l'on peut faire contre l'une les mêmes objections que contre l'autre; l. *de Dono persev.* c. 15, n. 38; c. 22, n. 57 & 61. Cela ne seroit pas vrai, si le décret de la *prédestination* à la gloire étoit antérieur à la prescience. Dans ses livres de la *prédestination des Saints & du Don de la Persévérance*, S. Augustin répète sans cesse, ou qu'il faut admettre la *prédestination* telle qu'il la prêche, ou qu'il faut soutenir que la grâce est donnée aux mérites de l'homme: or, en admettant la *prédestination* à la gloire non gratuite, il ne s'ensuit pas pour cela que la grâce n'est pas donnée gratuitement. Donc la *prédestination* soutenue par S. Augustin ne regarde point la gloire, mais la grâce.

Au sujet de la cinquième preuve, les Congruistes se récrient sur l'équivoque de laquelle les Augustiniens abusent. Le genre humain tout entier seroit sans doute une masse de perdition & de damnation s'il n'avoit pas été racheté par Jésus-Christ, mais c'est manquer de respect à ce divin Sauveur, que de soutenir que, malgré la rédemption, le genre humain tout entier est encore dévoué aux flammes éternelles, & qu'il faut un décret absolu de *prédestination* pour tirer de cette masse de damnés un petit nombre d'hommes pour lesquels Dieu daigne avoir de la prédilection. Cela ne peut être affirmé que contre les Sociniens & les Pélagiens, qui n'admettent qu'une Rédemption métaphorique. Lorsqu'un homme a été baptisé, osera-t-on soutenir qu'il n'a pas été tiré de la masse de damnation, à moins qu'il ne soit prédestiné au bonheur éternel? Les Calvinistes le disent, mais un Catholique ne le pensera jamais. Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 26, c. 5, §. 19. S. Paul a comparé la totalité du genre humain plongé dans l'infidélité, à une masse d'argile de laquelle le potier tire des vases, les uns pour servir d'ornement, les autres pour de vils usages; il appelle *vases d'ornement préparés pour la gloire*, ceux que Dieu a appelés à la foi, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les Gentils, *Rom.* c. 9, ℣. 21 & 24. Or ces *appelés* n'étoient pas tous prédestinés au bonheur éternel. On change donc le sens des termes de S. Paul, quand on appelle *masse de perdition & de damnation* tous ceux qui ne sont pas prédestinés à persévérer dans la grâce. Ce n'est point là le sens de S. Augustin, non plus que celui de S. Paul; Maffei, *Hist. Theol. dogmat. & Opin. de divinâ gratiâ*, l. 13, § 6, n. 2 & suiv. p. 218.

Quant à la sixième preuve, qui est le Passage de S. Paul, *Rom.* c. 8, ℣ 29, les Congruistes soutiennent qu'il est pour eux & contre leurs adversaires. « Ceux que Dieu *a prévus*, dit l'Apôtre, » il les a aussi prédestinés à être conformes à l'i» mage de son Fils. .. Or ceux qu'il a prédes» tinés, il les a aussi appelés; ceux qu'il a ap» pelés, il les a justifiés; & ceux qu'il a jus» tifiés, il les a glorifiés ». S. Paul met la prévision avant tout ce que Dieu a fait pour ceux qu'il nomme *les Saints*.

Mais si l'on y fait bien attention, il ne s'agit point ici de *prédestination à la gloire*; s'il en étoit question, S. Paul n'auroit pas dit des Prédestinés que *Dieu les a glorifiés*, il auroit dit, *Dieu les glorifiera*; & nous venons de voir que l'Apôtre nomme *Vases d'ornement préparés pour la gloire*, tous ceux auxquels Dieu accorde le don de la foi: ainsi ce passage ne prouve ni pour ni contre la *prédestination* gratuite au bonheur éternel. Cette question étoit absolument étrangère au dessein que S. Paul se proposoit dans l'Epître aux Romains. S. Augustin l'a très-bien compris, puisqu'il dit, en citant ce passage de l'Apôtre, *Enarr.* 2 in ps. 18, n. 3, *Gloria Dei quâ salvi facti sumus, quâ creati in bonis operibus sumus.* In ps. 39, n. 4, *Deus quando nos glorificat facit nos honoratiores.* Ce n'est donc point ici la gloire éternelle. L. 2, *contra duas Epist. Pelag.* c. 9, n. 22, il explique le passage de S. Paul de la *prédestination* à la foi, & non de la *prédestination* à la gloire. *Voyez* VOCATION.

Ce n'est pas une grande difficulté pour les Congruistes de montrer la différence entre leur système & celui des Semi-Pelagiens. Ceux-ci disoient que le commencement de la foi ne vient point de Dieu ni de sa grâce, mais de l'homme & de ses bonnes dispositions naturelles; qu'ainsi Dieu prédestine à la foi tous ceux dont il prévoit les bonnes dispositions. Dans cette hypothèse la foi n'est plus un don gratuit, une pure grâce, mais une récompense des bonnes dispositions de l'homme. A Dieu ne plaise, disent les Congruistes, que

nous pensions ainsi, nous croyons avec toute l'Eglise que le don de la foi est de la part de Dieu une pure grâce, un bienfait absolument gratuit, & nous ne reconnoissons dans l'homme aucun mérite proprement dit avant qu'il ait la foi. Entre les semi-Pélagiens & les Théologiens Catholiques il étoit question de la *Prédestination à la Foi*; entre les Augustiniens & nous il s'agit de la *Prédestination à la Gloire* : où est donc la ressemblance entre l'opinion des semi-Pélagiens & la nôtre ?

Les Congruistes n'en demeurent pas là, ils allèguent à leur tour, en faveur de leur sentiment, des preuves diverses qui sont autant d'objections contre celui des Augustiniens. Ils disent :

1°. Dans toute l'Ecriture Sainte il n'est jamais question de *prédestination* gratuite à la gloire éternelle ; nous défions nos adversaires de citer un seul passage qui prouve directement leur opinion, ils ne l'appuient que sur des conséquences forcées qu'ils tirent du texte sacré ; jamais question n'a donné lieu à un plus grand abus de la parole de Dieu, sur-tout des Epîtres de S. Paul. *Voyez* ROMAINS.

2°. Cette prétendue *prédestination* est un sentiment inoui parmi les Pères de l'Eglise des quatre premiers siècles ; tous ont conçu la *prédestination* à la gloire éternelle comme fondée sur la prévision des mérites de l'homme acquis par la grâce : aucun n'a conçu comment Dieu pouvoit prédestiner autrement une récompense, un prix, un salaire. Nous pouvons citer à ce sujet S. Justin, S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, S. Jean-Chrysostôme, S. Hilaire, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, &c. S. Prosper est convenu du fait, *Epist. ad Aug.* n. 8, & S. Augustin ne l'a pas nié ; il a seulement dit, l. *de Præd.* §. c. 14 n. 27, que ces Pères n'avoient pas eu besoin de traiter expressément cette question ; mais il a toujours fait profession de suivre leur doctrine, & l. *de dono persev.* c. 19 & 20, n. 48, 51, il ajoute que les anciens Pères ont suffisamment soutenu la *prédestination* gratuite, en enseignant que toute grâce de Dieu est gratuite.

3°. En effet l'on a vu les définitions que ce saint Docteur a données de la *prédestination*, l. *de dono persev.* c. 7, n. 15. « C'est, dit-il, la prescience & la préparation des bienfaits par lesquels sont certainement délivrés ceux que Dieu délivre ». Il le répète, c. 14, n. 35; c. 17, n. 41 ; *de pecc. merit.* l. 2, n. 47, *in ps.* 68, *serm.* 2, n. 13; *de spir. & litt.* n. 7 ; *ad simplician.* l. 1, q. 2, n. 6; l. *de Prædest. Sanct.* n. 19. *De Civit. Dei*, l. 11, c. 19 & 23; *in Joan. Tract.* 48, n. 4, & *Tract.* 83, n. 1. Selon lui, la prescience marche toujours avant le décret de Dieu. Il parle de même de la réprobation, l. *de Perfect. Just.* c. 13, n. 31; *Epist.* 186, c. 7, n. 23. Or personne, excepté les Calvinistes, ne s'est avisé d'admettre un décret de réprobation antérieur à la prescience des démérites des réprouvés.

4°. Rien de plus inutile, continuent les Congruistes, qu'un décret absolu & particulier de *prédestination*, indépendant de la prescience. Dieu de toute éternité prévoyant le péché d'Adam, a résolu de racheter par Jésus-Christ le monde, la nature humaine, le genre humain, par conséquent tous les hommes sans exception. En quoi consiste ce rachat, sinon dans la possibilité dans laquelle tous les hommes sont rétablis par Jésus-Christ, de récupérer le bonheur éternel & d'éviter la damnation ? Voilà donc une *prédestination* générale de tout le genre humain au bonheur éternel, en vertu de laquelle Dieu veut donner à tous, par Jésus-Christ, des moyens de salut plus ou moins prochains, puissans & abondans pour y parvenir, mais d'en accorder à quelques-uns plus & de plus puissans qu'aux autres ; cette volonté est évidemment une *prédestination* particulière & très-gratuite en faveur de ceux-ci, & c'est celle que S. Paul a soutenue dans son Epître aux Romains. En même temps que Dieu a résolu de donner des moyens à tous, il a prévu l'usage qu'en feroit chaque particulier ; il a donc résolu en même temps d'accorder en effet le bonheur éternel à ceux qui correspondroient à ces grâces, & de punir par un supplice éternel ceux qui en abuseroient. Qu'avons-nous besoin d'un autre décret antérieur ?

Le plan de *prédestination* ainsi conçu, s'accorde exactement avec les dix ou douze vérités que nous avons établies au commencement de cet article; on ne peut y faire voir aucune opposition. Dans ce même plan, la puissance, la bonté, la sagesse, la miséricorde de Dieu éclatent également. Dieu pouvoit damner le monde entier, il a voulu le sauver ; le pouvoir & l'espérance qu'il lui donne de récupérer le salut par Jésus-Christ est une pure grâce ; il laisse à l'homme toute la foiblesse qu'il a contractée par le péché, mais il veut y remédier par ses grâces, & chacune de ces grâces est un bien bienfait purement gratuit, mérité par Jésus-Christ & non par l'homme. Ici point de grâce prétendue naturelle, point de grâce pélagienne, point de mérite humain ; le salut n'est plus une affaire de justice rigoureuse, mais de miséricorde infinie. Nous demandons si le système de la *prédestination* absolue est plus sublime, plus digne de Dieu, plus consolant, plus propre à nous porter à la vertu que celui-ci.

5°. Le premier est sujet à des difficultés insurmontables ; ses partisans ont beau dire que par son décret Dieu tire les Prédestinés de la masse de perdition, mais qu'il y laisse les Réprouvés ; que le décret de *prédestination* est positif, mais que le décret de réprobation n'est que négatif ; un mot ne suffit pas pour trancher la difficulté. Nous avons vu que S. Augustin a parlé de l'un de ces deux décrets comme de l'autre ; en effet on ne conçoit pas comment l'un est plus positif que

l'autre,

l'autre, comment l'un eſt antérieur à la preſcience, & l'autre poſtérieur ; ces diſtinctions ſubtiles n'ont été forgées que pour pallier l'embarras dans lequel on ſe trouvoit. A entendre raiſonner les Auguſtiniens, il ſemble que Dieu ſoit aveugle à l'égard des réprouvés, ou qu'il ferme les yeux pour ne pas les voir & ne pas penſer à eux. Mais ces malheureux ſont-ils mieux traités par un décret négatif que par un décret poſitif ? Dans le tableau du Jugement dernier, Jéſus-Chriſt fait prononcer par ſon Père contre les réprouvés une ſentence auſſi poſitive que celle qu'il rend en faveur des prédeſtinés ; il faut donc que l'une & l'autre aient été réſolues de toute éternité par un décret également poſitif. Dans ce ſyſtême on ne conçoit plus en quel ſens Dieu veut ſauver tous les hommes & leur donner des grâces à tous, ni en quel ſens Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous.

6°. Pour trouver dans S. Auguſtin le ſyſtême d'une *prédeſtination* indépendante de la preſcience, il faut abſolument entendre ce qu'il a dit dans le même ſens que l'entendent les Calviniſtes ; entre ceux-ci & les Auguſtiniens il n'y a de différence que dans les conſéquences qu'ils tirent des expreſſions du ſaint Docteur. Ces derniers font aux Congruiſtes les mêmes reproches que font les premiers contre le Concile de Trente & contre les Théologiens Catholiques en général ; on peut voir dans Baſnage qu'ils ne veulent admettre aucun milieu entre le Prédeſtinatianiſme rigide de Calvin & le ſemi-Pélagianiſme ; il eſt fâcheux que les Auguſtiniens ſemblent autoriſer cette erreur en accuſant toujours leurs adverſaires d'être ſémi-Pélagiens. Baſnage, *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 11, c. 9. §. 1. Nous ſavons très-bien, continuent les Congruiſtes, que S. Auguſtin, l. *de Corrept. & Grat.* c. 7, n. 14, a dit que Judas a été prédeſtiné ou élu pour verſer le ſang de Jéſus-Chriſt, tout comme les autres Apôtres l'ont été pour obtenir ſon royaume : *illos debemus intelligere electos per miſericordiam, illum per judicium ; illos ad obtinendum regnum ſuum, illum ad fundendum ſanguinem ſuum.* Mais faut-il prendre pour la profeſſion de foi de ce ſaint Docteur, une phraſe échappée dans la diſpute, & qu'il a contredite dans ſes autres Ouvrages.

7°. Enfin le ſyſtême de la *prédeſtination* abſolue ne peut aboutir qu'à augmenter l'objection des incrédules touchant la permiſſion du mal moral, ou du péché d'Adam, duquel Dieu prévoyoit les ſuites horribles, & qu'il a cependant laiſſé commettre pendant qu'il pouvoit l'empêcher ſans nuire à la liberté de l'homme. C'eſt une des objections ſur leſquelles Bayle a le plus inſiſté dans ce qu'il a écrit à ce ſujet, & les Déiſtes ne ceſſent de la renouveler pour attaquer la révolution. On ne voit pas où eſt la néceſſité de leur fournir une arme de plus.

Telles ſont les principales objections des Congruiſtes contre le ſyſtême de la *prédeſtination* abſolue & antécédente à la preſcience de Dieu ; nous les expoſons avec impartialité, ſans les adopter pour cela, & ſans prendre parti pour ni contre, parce qu'il n'y a aucune néceſſité. Cette queſtion fut vivement débattue au Concile de Trente entre les Franciſcains & les Dominicains, mais le Concile s'eſt abſtenu très-ſagement de prononcer ſur cette conteſtation, il s'eſt borné à condamner les excès dans leſquels étoient tombés les Proteſtans ſur cet article.

Luther & Calvin avoient pouſſé l'entêtement pour la *prédeſtination* abſolue juſqu'au blaſphême ; ſuivant leur doctrine, Dieu de toute éternité, par un décret immuable, a partagé le genre humain en deux parts, l'une d'heureux favoris auxquels il veut abſolument donner le bonheur éternel, auxquels il accorde des grâces efficaces par leſquelles ils font néceſſairement le bien, l'autre d'objets de ſa colère qu'il a deſtinés au feu éternel, & dont il dirige tellement les actions qu'ils font néceſſairement le mal, s'y endurciſſent & meurent dans cet état. Cette doctrine horrible fut ſoutenue par Béze & par d'autres Réformateurs. Mélanchton, plus modéré, en eut horreur & tâcha de l'adoucir. Parmi les Sectateurs de Calvin quelques-uns perſévérèrent à ſoutenir comme lui qu'antérieurement même à la prévision du péché d'Adam, Dieu a prédeſtiné la plupart des hommes à la damnation ; ils furent nommés *Supralapſaires ;* d'autres enſeignèrent que Dieu n'a fait ce décret de réprobation que conſéquemment à la prévision du péché de notre premier Père ; on leur donna le nom d'*Infralapſaires*. Ils ne diſoient pas, comme les précédens, que Dieu avoit tellement réſolu la chûte du premier homme, qu'Adam ne pouvoit pas éviter de pécher ; mais ils prétendoient que depuis cette chûte ceux qui pèchent n'ont pas le pouvoir de s'en abſtenir.

Quoique toute cette doctrine faſſe horreur, elle a été dominante chez les Calviniſtes preſque juſqu'à nos jours. Ils ont perſiſté à ſoutenir que c'eſt la pure doctrine de l'Ecriture ſainte, & que S. Auguſtin l'a défendue de toutes ſes forces contre les Pélagiens. Sur la fin du dernier ſiècle Bayle aſſuroit qu'aucun Miniſtre n'oſoit enſeigner le contraire ; que ſi quelques-uns avoient paru s'en écarter, ce n'étoit qu'en apparence, qu'ils avoient changé quelques expreſſions des Prédeſtinateurs rigides, afin de ne pas effaroucher les eſprits ; mais que le fonds du ſyſtême étoit toujours le même. *Rép. aux queſt. d'un Prov.* 2 part. c. 170 & 183.

En 1601, Jacob Van-Harmine, connu ſous le nom d'*Arminius*, Profeſſeur en Hollande, attaqua ouvertement la *prédeſtination* abſolue, il ſoutint que Dieu veut ſincèrement ſauver tous les hommes, & qu'il donne à tous ſans exception des moyens ſuffiſans de ſalut ; qu'il ne réprouve que ceux qui ont abuſé de ces moyens & qui y ont réſiſté. Arminius eut bientôt un grand nombre de ſecta-

teurs. Mais Gomar, autre Professeur, soutint opiniâtrement la doctrine rigide des premiers Réformateurs, & conserva un parti puissant. Ainsi le Calvinisme se trouva divisé en deux factions, l'une des Arminiens ou Remontrans, l'autre de Gomaristes ou Contre-Remontrans. C'est pour terminer cette dispute que les états-généraux de Hollande convoquèrent en 1618 un Synode national à Dordrecht; les Gomaristes y furent les plus forts, ils condamnèrent les Arminiens, & il fut défendu d'enseigner leur doctrine.

Mais cette décision, loin de calmer les esprits, ne servit qu'à les diviser davantage; elle ne trouva aucun partisan en Angleterre; elle fut rejetée dans plusieurs contrées de la Hollande & de l'Allemagne; elle n'a pas même été respectée à Genève. Mosheim nous assure que depuis ce moment la doctrine de la *Prédestination* absolue déclina d'un jour à l'autre, qu'insensiblement les Arminiens ont repris le dessus, *Hist. Eccles.* 17e siècle, sect. 2, 2e part. c. 2, n. 12. En effet la plupart des Théologiens Calvinistes, loin d'être Augustiniens, sont devenus Pélagiens, & plusieurs tombent dans dans le Socinianisme. *Voyez* Arminiens, Gomaristes, Dordrecht, Infralapsaires, Supralapsaires, Universalistes, &c.

Il est étonnant que des hommes qui prétendent toujours avoir l'Ecriture sainte pour seule règle de leur croyance, y aient vu successivement des dogmes si opposés; cela nous paroît démontrer la fausseté du fait, & l'abus continuel que les Protestans font de la parole de Dieu. Il n'est pas moins étrange qu'un bon nombre de Théologiens qui se disent Catholiques, veuillent faire de la *prédestination* absolue & gratuite un dogme sacré, un point essentiel de la doctrine de S. Augustin approuvée par l'Eglise, qu'ils osent traiter de Pélagiens & d'Hérétiques leurs adversaires, & qu'ils se donnent le titre orgueilleux de *défenseurs de la Grâce;* défenseurs perfides qui livrent aux Déistes les vérités les plus saintes de notre Religion, & qui persévèrent dans leur fanatisme, pendant que les Calvinistes rougissent aujourd'hui de la frénésie des premiers Réformateurs. Nous savons très-bien qu'il y a des partisans de la *prédestination* gratuite qui font beaucoup plus modérés, & qui rejettent toutes les conséquences erronées que l'on voudroit tirer de leur opinion; nous n'avons garde de les confondre avec les faux Augustiniens; mais ils devroient démontrer que c'est à tort qu'on leur impute ces conséquences.

PRÉDESTINATIENS. L'on désigne quelquefois par ce nom tous ceux qui soutiennent la *prédestination* absolue & indépendante de la prescience de Dieu; mais il faut nécessairement en distinguer deux espèces, savoir les *Prédestinatiens* mitigés & catholiques, & les *Prédestinatiens* rigides ou hérétiques.

Les premiers tiennent la doctrine de la prédestination absolue, sans attaquer & sans nier aucune des vérités théologiques que nous avons posées sur ce sujet dans notre article précédent; ils enseignent que Dieu veut sincèrement sauver tous les hommes, & que Jésus-Christ est mort pour tous, conséquemment que Dieu donne à tous, même aux réprouvés, des grâces suffisantes pour parvenir au salut; qu'en prédestinant les uns au bonheur éternel, & en leur donnant des grâces efficaces pour faire le bien, il ne leur ôte pas le pouvoir ni la liberté de résister à ces grâces; qu'en réprouvant les autres négativement, il ne les détermine pas pour cela aux péchés qu'ils commettent, qu'au contraire il leur donne les grâces nécessaires pour s'en préserver, grâces auxquelles ils résistent.

Les *Prédestinatiens* rigides soutiennent au contraire que Dieu ne veut sincèrement sauver que les Prédestinés, & que Jésus-Christ n'est mort que pour eux; que les grâces efficaces qui leur sont accordées les mettent dans la nécessité de faire le bien & d'y persévérer, puisque jamais l'homme ne résiste à la grâce intérieure; que néanmoins ils sont libres, parce que pour l'être il suffit d'agir volontairement & sans contrainte: conséquemment ils pensent que les réprouvés sont dans l'impuissance de faire le bien, parce qu'ils sont ou déterminés positivement au mal par la volonté de Dieu, ou privés des grâces nécessaires pour s'en abstenir; qu'ils sont néanmoins punissables, parce qu'ils ne sont ni contraints ni forcés au mal, mais entraînés invinciblement par leur propre concupiscence.

Tels sont les sentimens absurdes & impies que des esprits opiniâtres ont osé dans tous les temps attribuer à S. Augustin; au 5e siècle ceux que l'on nomma simplement *Prédestinatiens*, au 9e Gotescale & ses partisans, au 12e les Albigeois & d'autres sectaires, au 14e & au 15e les Wiclésites & les Hussites, au 16e Luther, Calvin & ses sectateurs, au 17e Jansénius & ses défenseurs, ont embrassé pour le fond le même système. Tous n'ont pas professé clairement & distinctement toutes les erreurs qui en sont les conséquences; les premiers ne les ont peut-être pas aperçues; les derniers, aguerris par douze siècles de disputes, ont fait tous leurs efforts pour les pallier; mais ils ont beau faire, tous ces dogmes erronés se tiennent & forment une chaîne indissoluble; dès que l'on en soutient un seul, il faut les admettre tous, ou se contredire à chaque instant. Ce sont donc les Ecrits de S. Augustin contre les Pélagiens qui ont donné lieu à ces contestations toujours renaissantes. Cela nous paroît prouver que ces Ecrits ne sont pas fort clairs; il faut avoir beaucoup d'orgueil pour se flatter de les mieux entendre que l'Eglise Universelle.

Ceux qui ont traité de l'hérésie des *Prédestinatiens* du cinquième siècle, disent qu'elle a commencé dès le temps de S. Augustin dans le monastère

d'Adrumet en Afrique, dont les Moines prirent de travers plusieurs expressions de ce S. Docteur. Peu de temps après, la même chose arriva dans les Gaules, où un Prêtre nommé *Lucidus* enseigna, 1°. qu'avec la grâce l'homme n'a rien à faire; 2°. que depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de la volonté est entièrement éteint; 3°. que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes; 4°. que Dieu en force quelques-uns à la mort; 5°. que quiconque pèche après avoir reçu le baptême, meurt en Adam; 6°. que les uns sont destinés à la mort, les autres prédestinés à la vie. Le Cardinal Noris, qui rapporte ces propositions, *Hist. Pelag.*, c. 15, p. 182 & 183, dit qu'elles ont besoin d'explication, & il tâche de leur donner un sens orthodoxe; mais il nous paroît y avoir assez mal réussi, & que son Commentaire même a grand besoin de correctif.

Il n'est donc pas étonnant que Fauste, Evêque de Riez en Provence, ait condamné ces propositions du Prêtre Lucidus; que cette sentence ait été confirmée par deux Conciles, l'un d'Arles, l'autre de Lyon; & qu'en fin de cause, Lucidus ait été obligé de se rétracter.

Ces faits ont été prouvés par le Père Sirmond dans l'Histoire qu'il a donnée du *Prédestinatianisme*, par Maffei, *Hist. Theol. Dogmatum & opin. de divinâ gratiâ*, &c., l. 16, c. 7, & par d'autres Théologiens. Ils ont cité en preuve un livre intitulé *Prædestinatus*, qui porte le nom de Primasius, disciple de S. Augustin, Gennade, Prêtre de Marseille, la Chronique de S. Prosper, & Arnobe le jeune, tous Auteurs contemporains, qui affirment ou qui supposent l'existence de l'héresie des *Prédestinatiens*.

Mais Jansénius & les faux Augustiniens, qui enseignent encore les mêmes erreurs que ces Hérétiques, ont prétendu que toute cette histoire est une fable; que Primasius, Gennade, Arnobe le jeune, & Fauste de Riez, sont tous Pélagiens, ou du moins semi-Pélagiens; qu'ils ont osé nommer *Predestinatiens* les vrais disciples de S. Augustin, & traiter d'héresie la véritable doctrine de ce Père; que les prétendus Conciles d'Arles & de Lyon n'ont jamais existé; que c'est une trame tissue par Fauste de Riez, pour persuader que la doctrine de S. Augustin a été flétrie. Ils s'inscrivent de même en faux contre l'accusation d'héresie intentée à Gotescalc dans le neuvième siècle; ils soutiennent que c'est Hincmar de Reims, & Raban Maur, Evêque de Mayence, qui étoient eux-mêmes hérétiques, & qui ont professé le semi-Pélagianisme en condamnant *Grotescalc*. *Voyez* ce mot.

Cette apologie du *Prédestinatianisme*, faite d'abord par Jansénius, a été renouvelée par le Président Mauguin, dans une Dissertation, par laquelle il s'est proposé de réfuter en détail l'Histoire du Père Sirmond. Mais le Père Deschamps, en écrivant contre Jansénius, a fait voir que ce Novateur a emprunté d'un Calviniste célèbre tout ce qu'il a dit pour justifier les *Prédestinatiens*; *De Hæresi Jansen.*, disp. 7, c. 6 & 7. Comme il paroît que Mauguin a puisé dans la même source, son livre s'est trouvé réfuté d'avance. Il est fâcheux que le Cardinal Noris ait ignoré ou dissimulé ce fait, lorsqu'il a dit que les erreurs rétractées par le Prêtre Lucidus, & attribuées aux *Prédestinatiens* par Gennade de Marseille, sont les mêmes reproches que l'on faisoit contre la doctrine de S. Augustin, & auxquels S. Prosper a répondu; *Histor. Pelag.*, c. 15, p. 182, 183. Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 12, c. 2, pense de même; il avoue que le Concile d'Arles & celui de Lyon, l'an 475, ont condamné cette doctrine, parce que, suivant lui, ces deux Conciles étoient composés de semi-Pélagiens. Comme ces Evêques étoient les personnages les plus respectables qu'il y eût alors dans le Clergé des Gaules, s'ils avoient été tous imbus du semi-Pélagianisme, il seroit fort singulier que leurs successeurs eussent condamné unanimement cette erreur dans le deuxième Concile d'Orange, l'an 529.

Laissons donc de côté toutes ces imaginations dont les unes détruisent les autres; tout homme sensé comprend, 1°. qu'il est impossible que Fauste de Riez ait été assez insensé pour vouloir en imposer à Léonce d'Arles, son Métropolitain, auquel il adressoit ses écrits, & pour lui parler d'un prétendu Concile tenu dans sa ville d'Arles, auquel il avoit dû présider, si ce Concile étoit imaginaire; 2°. qu'il est impossible qu'en 475, trente Evêques assemblés aient osé renouveler contre la doctrine de S. Augustin des reproches auxquels ils ne pouvoient ignorer que S. Prosper avoit répondu, sur-tout après la lettre que le Pape S. Célestin avoit écrite aux Evêques des Gaules pour imposer silence aux détracteurs de la doctrine de S. Augustin; & qu'il ne se soit pas trouvé pour lors un seul Evêque Gaulois pour en prendre la défense. 3°. C'est une imposture de prétendre que la doctrine de Lucidus & des *Prédestinatiens* étoit la même que celle de S. Augustin, elle n'y ressembloit pas plus que celle de Calvin, de Jansénius, & de leurs adhérans. 4°. S. Fulgence a écrit contre les ouvrages de Fauste de Riez, mais on ne voit pas qu'il lui ait reproché aucune imposture. 5°. Il y a un aveuglement inconcevable à ne vouloir reconnoître aucun milieu entre le *Prédestinatianisme* rigide & le *semi-Pélagianisme*; nous avons fait voir le contraire en distinguant les *Prédestinatiens* Catholiques d'avec les Hérétiques. Ces derniers auroient dû être nommés *Réprobatiens*, aussi-bien que ceux d'aujourd'hui, puisque de leur pleine autorité ils réprouvoient & damnoient le genre humain tout entier, à la réserve peut-être d'un homme sur mille. Pétau, *de Incarn.*, l. 13, c. 7; *Hist. de l'Egl. Gallic.*, t. 1, l. 3, ann. 431 & 434; t. 11, l. 4, ann. 475.

PRÉDÉTERMINATION. Dans le langage des Théologiens Scolastiques, ce terme signifie une opération de Dieu qui fait agir les hommes, qui les détermine, ou les fait se déterminer dans toutes les actions bonnes ou mauvaises. On l'appelle autrement *prémotion physique*, ou décret de Dieu *prédéterminant*.

Tous les Catholiques conviennent que pour faire une bonne œuvre, une action méritoire & utile au salut, l'homme a besoin du secours de la grâce ; or la grâce est une lumière surnaturelle donnée à l'entendement, & une motion que Dieu imprime à la volonté pour la rendre capable d'agir : rien n'empêche donc d'appeler la grâce une *prémotion* ou une *prédétermination*, puisqu'elle nous prévient & influe sur nos actions. Doit-elle être nommée *prémotion physique*, ou seulement *prédétermination morale*? Au mot *Grâce*, §. 5, nous avons fait voir que ni l'une ni l'autre de ces expressions n'est parfaitement juste, parce que l'influence de la grâce ne ressemble à celle d'aucune cause naturelle.

On dispute dans les écoles pour savoir si une *prédétermination physique* est nécessaire à l'homme pour produire ses actions naturelles. La plupart des Philosophes & des Théologiens prétendent qu'il n'en est pas besoin. Il est, disent-ils, de la nature d'une faculté active & d'une cause libre de produire ses actes par elle-même, sans l'intervention d'aucune cause extérieure ; on ne conçoit pas en quel sens elle se détermine elle-même, si elle est déterminée par un agent plus puissant qu'elle. D'ailleurs, si cette détermination est cause *physique*, il y a une connexion nécessaire entre cette cause & l'action qui s'ensuit, par conséquent l'action de la volonté n'est plus libre dans aucun sens ; on ne conçoit pas même que ce soit pour lors une action humaine ; puisqu'elle vient de Dieu comme cause, l'homme n'en est plus que l'instrument.

D'autre part, les Thomistes soutiennent que la *prédétermination physique* est nécessaire pour rendre l'homme capable d'agir ; telle est, disent-ils, la subordination ou la dépendance nécessaire de la cause seconde à l'égard de la cause première. Puisque Dieu a sur ses créatures non-seulement un domaine moral, mais un domaine physique, il doit avoir sur toutes leurs actions non-seulement une influence morale, mais une influence physique. Cette action de Dieu, loin d'être un obstacle à la liberté humaine, est au contraire un complément nécessaire de cette liberté, sans lequel l'homme ne pourroit pas agir. Dieu sans doute est assez puissant pour proportionner son action à la nature de l'homme ; puisqu'il a fait l'homme libre, il le fait agir librement.

Quand on leur demande en quel sens Dieu prédétermine la volonté humaine au péché, ils disent que cette action de Dieu se borne à ce qu'il y a de physique dans l'action de l'homme, & qu'elle ne touche point à ce qu'il y a de moral, ou, en termes de l'école, que Dieu influe sur le matériel du péché & non sur le formel, c'est-à-dire sur ce qui constitue le péché.

Comme il paroît que les Thomistes n'attachent point à la plupart des termes dont ils se servent le même sens que les autres Théologiens, & qu'ils se croient en droit de rejeter toute comparaison que l'on peut faire entre la cause première & toute autre cause, il est probable que la dispute touchant la *prédétermination physique* ne finira pas sitôt.

PRÉDICATEUR, PRÉDICATION. Nous appelons *prédication* l'action d'annoncer la parole de Dieu en public, faite par un homme revêtu d'une mission légitime.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, les Evêques seuls étoient chargés de cette fonction ; à l'exemple de Jésus-Christ & de S. Paul, *Joan.*, c. 4, ℣. 2 ; 1 *Cor.*, c. 1, ℣. 17, ils la regardoient comme la plus importante de leur ministère. Les premiers exemples que nous connoissions de Prêtres chargés de prêcher, sont ceux d'Origène & de S. Jean Chrysostôme dans l'Eglise d'Orient, de S. Félix de Nole & de S. Augustin en Occident ; il n'est pas étonnant que l'on se soit écarté de l'usage ordinaire en faveur d'hommes aussi recommandables par leurs talens. Par les différentes révolutions qui sont arrivées dans l'Occident, les Evêques se sont trouvés obligés de se décharger de cette fonction sur les Prêtres. La même raison a fait accorder aux Religieux le pouvoir de prêcher dans toutes les Eglises où ils sont appelés ; autrefois il n'y avoit que les Pasteurs qui instruisissent le troupeau qui leur étoit confié. Dans l'Eglise Romaine, il faut être au moins Diacre pour avoir le pouvoir de prêcher.

On appelle proprement *prédications* les discours que l'on fait aux Infidèles pour leur annoncer l'Evangile ; & *sermons*, ceux que l'on adresse aux Fidèles pour nourrir leur piété & les exciter à la vertu.

Plusieurs auteurs ont écrit des traités sur l'éloquence de la Chaire, plusieurs ont censuré avec assez d'amertume les défauts dans lesquels tombent trop souvent les *prédicateurs* ; nous n'avons dessein de nous ériger ici ni en Censeurs ni en Apologistes, mais d'envisager les choses à charge & à décharge.

Il nous paroît d'abord que le goût dépravé des auditeurs est la cause principale des fautes dans lesquelles tombent ceux qui annoncent la parole de Dieu ; ils y sont entraînés par le ton de leur siècle, & par les applaudissemens que l'on a la foiblesse de leur donner, lors même qu'ils prêchent d'une manière évidemment vicieuse ; nous en sommes convaincus par des exemples récens. De nos jours quelques Philosophes se sont avisés de reprocher aux Orateurs Chrétiens qu'ils n'enseignoient pas

une morale naturelle. Il n'en a pas fallu davantage pour séduire de jeunes Orateurs ; ils ont cessé de citer l'Evangile ; ils ont laissé de côté la morale de Jésus-Christ, pour prêcher une morale prétendue philosophique ; ils ont fait des harangues académiques au lieu de sermons, & les éloges qu'un certain public anti-Chrétien leur a prodigués, ont achevé de pervertir leur goût ; & l'exemple d'un seul suffit pour en gâter mille.

« C'est une chose déplorable, dit un écrivain très-sensé, » que certains Orateurs Chrétiens, » renonçant en quelque sorte aux principes de leur » Religion, semblent perdre de vue l'Evangile, » & ne rougissent pas de lui substituer en Chaire » une morale purement païenne. Ce sont de » nouveaux Sénèques, & non des disciples de » S. Paul, ou des Ministres de Jésus-Christ. La » Philosophie est trop foible pour mettre un frein » aux passions, pour donner au cœur de l'homme » une consolation solide, pour montrer la vraie » source des desordres & y appliquer des remèdes » efficaces. Ce privilége est celui de la foi, il n'y » a qu'elle qui puisse nous éclairer & nous fortifier, » elle seule fournit ces grands motifs qui font » préférer à toutes choses la pratique de la vertu. » Les Pères étudioient & prêchoient l'Evangile, » jamais ils n'ont cité les Philosophes, aussi leurs » discours avoient-ils l'autorité & la force de la » parole de Dieu, ils opéroient des conversions » & faisoient germer la piété dans les ames ».

Jésus-Christ, disoit S. Paul, m'a envoyé prêcher, non sur le ton de l'éloquence profane, de peur d'anéantir la force de la croix de Jésus-Christ.... Je suis venu vous annoncer la loi de Jésus-Christ, non avec le talent des Orateurs & des sages, mais ne sachant rien que Jésus crucifié.... Ma prédication & mes discours n'ont point été dans le style persuasif de l'éloquence humaine, mais accompagnés des signes de l'esprit & de la puissance de Dieu, afin que votre foi ne fût pas fondée sur la sagesse des hommes, mais sur l'autorité divine ; 1 *Cor.*, c. 1, ℣. 17 ; c. 2, ℣. 1. Un des principaux argumens que nos anciens Apologistes ont opposés aux Païens, a été l'inutilité des leçons de leurs Philosophes ; ces hommes si renommés pour leur éloquence, n'avoient pas corrigé les nations d'un seul vice ; la morale de Jésus-Christ, annoncée par des pêcheurs & par des ignorans, convertissoit les peuples, changeoit les mœurs, faisoit cesser les désordres les plus anciens. Entreprendra-t-on aujourd'hui d'arracher à notre Religion ce caractère de divinité, ou de rétablir le Paganisme, en nous donnant pour règle la morale de ses défenseurs ?

D'autres ont reproché aux *Prédicateurs* une basse adulation à l'égard de ceux qui gouvernent, un silence perfide sur leurs vices & sur les malheurs dont ils sont la cause. A l'instant nos jeunes Orateurs se sont jetés sur les matières d'administration & de politique, se sont crus capables de régenter les Rois & leurs Ministres, n'ont plus envisagé dans les Saints que leurs talens pour le Gouvernement, ont parlé comme s'ils étoient appelés pour présider aux Conseils des Nations. Jésus-Christ ni les Apôtres n'ont pas eu cette ambition ; ils ont prêché la vertu & non la politique, les devoirs du commun des hommes, & non les règles de la conduite des Césars, la félicité de l'autre vie, & non la prospérité des affaires de ce monde.

La fonction respectable de *Prédicateur* demande non-seulement un talent naturel pour la parole, mais une connoissance très-étendue de la morale Chrétienne, par conséquent une étude assidue de l'Ecriture-Sainte & des ouvrages des Pères de l'Eglise, une connoissance suffisante des mœurs de la société, des passions & des vices du cœur humain, des moyens qui soutiennent la vertu & la piété, des dangers & des tentations auxquelles elles succombent. Les Pasteurs & les Missionnaires qui ont joint à de longues études l'expérience que l'on acquiert dans le Tribunal de la pénitence & dans la conduite des ames, sont infiniment plus capables d'instruire & de toucher les Auditeurs, que de jeunes Orateurs qui ne sont munis d'aucun de ces secours. Mais comme cette fonction est en elle-même très-difficile, il est nécessaire de s'y exercer de bonne heure ; on ne doit donc pas blâmer les premiers essais de ceux qui entrent dans cette carrière, lorsqu'ils donnent lieu d'espérer qu'ils se perfectionneront dans la suite.

Ceux qui ont dit que les sermons ne devroient être que des leçons de morale, ont eu tort. L'Evangile n'a pas été seulement destiné à nous prescrire ce que nous devons faire, mais aussi à nous enseigner ce que nous devons croire ; & les Pères de l'Eglise, non plus que les Apôtres, n'ont jamais séparé le dogme d'avec la morale. Il n'est aucun des articles de notre croyance duquel il ne s'ensuive des conséquences morales, & toutes les fois qu'il est arrivé des erreurs sur le dogme, la morale n'a jamais manqué de s'en ressentir. L'ignorance des vérités de la foi est beaucoup plus commune que l'on ne pense, même parmi ceux qui se croient fort instruits, puisque les Philosophes incrédules qui ont attaqué de nos jours le Christianisme, ont méconnu & défiguré la doctrine qu'il enseigne. Qu'ils l'aient fait par ignorance ou par malice, il ne s'ensuit pas moins qu'il faut enseigner en public aussi bien qu'en particulier, aux adultes non moins qu'aux enfans, les vérités Chrétiennes telles qu'elles sont.

On peut assurer en général qu'un Sermon qui a pour base l'Ecriture-Sainte, qui en est une explication suivie comme les Homélies des Pères, qui expose clairement le Dogme & en fait sentir les conséquences morales, sera toujours solide, édifiant, utile, approuvé par tous ceux qui n'ont pas le goût dépravé ; quand même le *Prédicateur* n'auroit pas d'ailleurs les talens d'un Orateur pro-

fane, pourvu qu'il ait l'eſprit & les vertus de ſon état, & qu'il ſoit pénétré lui-même des vérités qu'il enſeigne aux autres. On demandoit au B. Jean d'Avila, l'Apôtre de l'Andalouſie, des règles ſur l'art de prêcher; je ne connois, répondit-il, d'autre art que l'amour de Dieu & le zèle pour ſa gloire.

Barbeyrac, ennemi déclaré des Pères de l'Egliſe, a trouvé très-mauvais qu'on les propoſât pour modèles aux Orateurs Chrétiens; ſuivant ſon avis, leurs Sermons ſont non-ſeulement remplis d'erreurs en fait de morale, mais compoſés ſans art & ſans méthode; leur éloquence eſt affectée & vicieuſe; leur ſtyle bourſouflé, orné de figures déplacées & ſuperflues; ce ſont des déclamations de Rhéteurs plutôt que des diſcours édifians, ſenſés & raiſonnables.

Il faut avoir une forte doſe de préſomption pour ſe flatter de pouvoir détruire une réputation établie depuis douze ou quinze ſiècles, & conſacrée par la vénération de l'Egliſe entière. Du moins pour y réuſſir, il ne faudroit pas commencer par ſe contredire, comme font les Proteſtans. Parmi les Pères, ſur-tout les plus anciens, il y en a dont les Ecrits ne ſont ni polis, ni recherchés, mais de la plus grande ſimplicité; leurs cenſeurs ont grand ſoin de le faire remarquer, d'en conclure que c'étoient des idiots très-peu propres à nous inſtruire de la croyance & de la morale chrétienne. Quant à ceux qui ont étudié les lettres humaines & l'art de l'éloquence, qui ont fait l'admiration de leur ſiècle, même des Philoſophes Païens; ces critiques atrabilaires nous les donnent pour des Rhéteurs & des Sophiſtes.

Nous leur demandons: ces hommes célèbres que vous déprimez ont-ils été écoutés, ſuivis, reſpectés, admirés de leur temps, ou ne l'ont-ils pas été? Leurs diſcours ont-ils été inutiles, ou efficaces, ſans effet, ou ſuivis de converſions? S'ils ont produit du fruit, comme toute l'antiquité l'atteſte, donc les Pères ont eu, ſuivant le temps, les lieux, les mœurs & le goût des Peuples, le genre d'éloquence qu'il falloit pour remplir dignement leur miniſtère. Les Miniſtres Proteſtans voudroient-ils répéter aujourd'hui les Sermons de Luther, de Zwingle, de Calvin, & des autres premiers Prédicans? Que diroient-ils ſi nous nous donnions la peine de recueillir dans leurs écrits toutes les erreurs, les abſurdités, les groſſièretés, les ſottiſes dont ils ſont remplis, comme ils ramaſſent eux-mêmes dans les Pères de l'Egliſe tout ce qui leur paroît un ſujet de blâme? Ils regardent cependant les premiers comme des Apôtres ſuſcités de Dieu pour réformer & endoctriner l'Egliſe.

Nous voudrions être en état de faire un parallèle entre les diſcours des Orateurs Proteſtans les plus eſtimés & les plus admirés parmi eux, & les Sermons de S. Baſile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Jean Chryſoſtôme, de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, que Barbeyrac oſe mépriſer; nous verrions de quel côté nous trouverions le plus de ſcience, de penſées ſublimes & de véritable éloquence.

Fleury, *Mœurs des Chrét.*, §. 39, en parlant de l'ordre de l'ancienne Liturgie, de laquelle le Sermon de l'Evêque faiſoit toujours partie, a ſuffiſamment juſtifié la manière de prêcher, ſuivie par les Pères de l'Egliſe.

PRÉEXISTANT; choſe qui exiſte avant une autre. Comme les anciens Philoſophes n'admettoient pas la création, ils croyoient que Dieu avoit fait toutes choſes d'une matière *préexiſtante* & éternelle comme lui. Quelques-uns ont dit que Dieu a tout fait de ce qui n'exiſtoit pas, *ex non extantibus*; cette expreſſion paroît d'abord ſignifier qu'il a tout fait de rien, par conſéquent qu'il a tout créé; mais les critiques modernes ſoutiennent que par *non extantia* ils entendoient la matière, & que cela ſignifioit ſeulement que Dieu avoit donné une forme à ce qui n'en avoit point. Au reſte, une matière *préexiſtante*, éternelle & ſans forme, eſt pour le moins auſſi difficile à concevoir que la création; la matière a-t-elle pu exiſter ſans dimenſions ou ſans étendue, & les dimenſions ne ſont-elles pas une forme? *Voyez* CRÉATION.

Les Pythagoriciens & les Platoniciens ont cru la *préexiſtence* des ames humaines; c'eſt-à-dire que les ames avoient exiſté dans une autre vie avant d'être envoyées dans des corps pour les animer; ils ajoutoient que l'union de ces ames à des corps qui ſont pour elles une eſpèce de priſon, étoit une punition des péchés qu'elles avoient commis dans une vie précédente. On accuſe Origène d'avoir eu la même opinion, & il ſemble quelquefois la ſoutenir; mais le ſavant Huet a obſervé qu'Origène, auſſi-bien que S. Auguſtin, eſt demeuré dans le doute touchant la véritable origine de l'ame. *Origenian.* l. 2, 9, 6, n. 1. D'ailleurs les Philoſophes qui ont admis la *préexiſtence* des ames, ont cru qu'elles étoient ſorties de la ſubſtance de Dieu par émanation, au lieu qu'Origène a certainement admis la création des eſprits auſſi-bien que celle des corps; nous l'avons fait voir au mot *Emanation*.

PRÉFACE, partie de la Meſſe qui précède immédiatement le Canon, & qui commence par ces mots, *ſurſum corda*. Les Ecrivains liturgiſtes nous apprennent que cette prière ou action de grâces, qui ſert de préparation à la conſécration, ſe trouve dans tous les vieux Sacramentaires & dans les Liturgies les plus anciennes, dans celles de S. Jacques, de S. Baſile, de S. Jean Chryſoſtôme, des Conſtitutions Apoſtoliques, &c. Déja au troiſième ſiècle, S. Cyprien en a parlé dans ſon traité de l'*Oraiſon dominicale*; & les Pères

du quatrième en font souvent mention. Dans le Sacramentaire de S. Grégoire, il y a des *Préfaces* propres, comme des Collectes, presque pour toutes les Messes; on n'en a retenu que neuf dans le Missel Romain; mais dans les nouveaux Missels des divers Diocèses, on en a placé de propres pour toutes les grandes fêtes, & qui ont été composées sur le modèle des anciennes.

Dans le rit Gothique, la *Préface* est appelée *immolation*, dans le Mozarabique *illation*, dans le Gallican *contestation*. Il est étonnant que les Protestans aient osé rejeter comme superstitieuses des prières aussi respectables, aussi anciennes, & qui, suivant la croyance de tous les siècles, datent du temps des Apôtres. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, tom. 2, p. 378.

PRÉJUGÉS de Religion. Les Incrédules nomment ainsi les notions religieuses qu'un homme a reçues dans son enfance; on les prend, disent-ils, sans connoissance, on les conserve par habitude, sans réflexion & sans examen; & il en est de même dans toutes les religions du monde. Si donc un croyant tient la vérité, c'est par hasard; nous ne voyons pas en quoi sa foi peut être louable & méritoire.

Lorsque les Incrédules voudront être de bonne foi, ils conviendront que c'est aussi par hasard qu'ils ont embrassé tel ou tel système d'incrédulité; ils sont Sociniens, Déistes, Athées, Matérialistes, Sceptiques ou indifférens, suivant l'opinion des maîtres qui les ont endoctrinés, & suivant les livres qui leur sont tombés par hasard entre les mains. Déja ils conviennent qu'un très-grand nombre de leurs prosélytes sont Incrédules sur parole, & sont très-peu en état d'approfondir une question. Lorsque le Déiste étoit à la mode, tout Incrédule étoit Déiste, lorsque l'Athéisme a été prêché, tous sont devenus Athées, & bientôt après Pyrrhoniens. Ceux qui sont parvenus à ce degré, sont donc convaincus qu'ils se sont déja trompés deux fois; nous voudrions savoir par quel moyen ils sont certains de ne pas être encore trompés pour la troisième.

Il y a une différence essentielle entre eux & les croyans. Parmi ceux-ci, tous ceux qui ont été en état de faire un examen réfléchi des preuves de la religion, l'ont fait par le désir de connoître la vérité, & d'avoir un puissant motif d'être vertueux; ce motif est certainement louable. Ceux au contraire qui se vantent d'avoir fait cet examen sans préjugé, & de ne pas avoir trouvé des raisons suffisantes de croire, étoient déja prévenus contre la Religion; ils désiroient de pouvoir en secouer le joug pour mettre leurs passions plus à l'aise; la plupart étoient déja libertins de cœur, avant de l'être par l'esprit. Nous demandons laquelle de ces deux dispositions est la plus capable de nous conduire à la vérité.

S'il n'y a pas de mérite à l'avoir reçue dès l'enfance, il y en a du moins à la conserver au milieu des piéges que lui tendent les Incrédules, & des efforts qu'ils font pour la détruire. Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est dans tous les siècles que les mécréans se sont vantés d'avoir mieux examiné la Religion que les croyans; & plus ils ont débité d'absurdités, plus ils se sont flattés d'être supérieurs aux autres hommes.

Nous savons très-bien que les idées & les opinions que l'on a reçues dès l'enfance ont une très-grande force, & qu'il est très-difficile de s'en détacher; c'est pour cela même que nous aimons à excuser autant qu'il est possible l'aveuglement de ceux qui ont été élevés dans une fausse Religion; mais il ne nous appartient pas de décider jusqu'à quel point ils sont innocens ou criminels, excusables ou punissables devant Dieu, lui seul est leur juge. C'est aussi ce qui doit nous inspirer la plus vive reconnoissance pour la grace que Dieu nous a faite en nous faisant naître dans le sein de la vraie Religion. *Voyez* EXAMEN.

PRÉJUGÉS LÉGITIMES, *voyez* PRESCRIPTION.

PRÉMICES. Ce sont les premiers fruits de la récolte annuelle, d'une terre nouvellement défrichée, d'un arbre nouvellement planté, & les premières productions de la fécondité des animaux. Suivant l'ancienne Loi, tout cela devoit être offert au Seigneur; c'est un commandement souvent répété dans les livres de Moïse & dans ceux des Prophètes. Chaque Israélite devoit porter au moins une partie de ces fruits au Tabernacle, & ensuite au Temple, y adorer le Seigneur & le remercier; attester qu'à son égard Dieu avoit accompli les promesses qu'il avoit faites à son peuple, manger ensuite cette offrande avec les Lévites, les étrangers & les pauvres, Deut. c. 26, ℣. 1 & suiv.

Ordinairement les Païens offroient les *prémices* à leurs Dieux; les Egyptiens à Isis, qu'ils regardoient comme la Déesse de la fécondité; les Grecs & les Romains à Cérès, ou à Diane, qui de même qu'Isis étoit la Lune. Cette superstition venoit probablement de ce que tous les animaux portent pendant un certain nombre de mois ou de lunes, & que selon l'opinion populaire, la lune influe beaucoup sur la température de l'air. Pour préserver les Israélites de ces vaines observances, Dieu voulut que les *prémices* fussent censées lui appartenir. Ainsi cette loi étoit établie, 1°. afin de les faire souvenir que Dieu seul est le distributeur des biens de ce monde, & que nous en sommes redevables à sa bonté: 2°. afin de perpétuer le souvenir des prodiges que Dieu avoit opérés en faveur de son peuple, & de la manière dont il l'avoit mis en possession de la

terre promise ; le témoignage qu'en rendoient tous les Israélites à cette occasion, étoit un monument de la vérité des faits de l'Histoire Sainte : 3°. afin d'entretenir entre eux l'esprit de fraternité & de charité envers les pauvres : 4°. pour modérer en eux l'esprit de propriété & l'empressement de jouir des biens de la terre.

Pour cette même raison, il leur étoit ordonné de rejeter comme impurs les fruits que portoit un arbre pendant les trois premières années ; ceux de la quatrième seulement étoient censés les *prémices* consacrées au Seigneur. Levit. c. 19, ℣. 23 & 24. L'expérience sans doute avoit convaincu Moïse qu'avant quatre ans un arbre ne pouvoit porter des fruits sains & d'une maturité parfaite.

Reland, *Antiq. Sacr. Vet.* Hebr. 3e part. c. 8, met une distinction entre les fruits *primitifs* & les *prémices* des fruits ; mais elle ne paroît fondée que sur des traditions Rabbiniques, qui ne méritent aucune attention.

PREMIER, dans l'Ecriture-Sainte, ne se dit pas seulement à l'égard du temps, il signifie encore 2°. celui qui donne l'exemple aux autres, 1, Esdr. c. 9, ℣. 2. Il est dit : *la main des Magistrats fut dans cette première transgression ;* c'est-à-dire, que le mauvais exemple vint principalement de leur part. 3°. Ce qu'il y a de meilleur, Exode c. 30, ℣. 33, *Myrrha prima* est la myrrhe la plus pure & la plus excellente. 4°. Le premier en dignité ; dans ce sens S. Pierre est appelé le *premier* des Apôtres ; Jésus-Christ dit, si quelqu'un veut être le *premier*, qu'il commence par se mettre le dernier. 5°. *Premièrement* ou en *premier lieu*, 1 Maccab. c. 1, ℣. 1. Il est dit d'Alexandre, *primus regnavit in Græciâ*, il régna premièrement dans la Grèce. 6°. *Avant que*, Luc c. 2, ℣. 2. Nous lisons que le dénombrement de la Judée fut fait, *premier que*, ou avant que Cyrinus fût Gouverneur de Syrie. Vainement les Incrédules ont argumenté sur cette expression, pour prouver que S. Luc avoit contredit l'Histoire.

PREMIER-NÉ, *voyez* AINÉ.

PRÉMONTRÉ, Ordre de Chanoines réguliers institué en 1120, par S. Norbert, Prêtre né à Santen, dans le Diocèse de Cologne, & ensuite Archevêque de Magdebourg. Ce pieux Ecclésiastique, touché de voir le relâchement qui s'étoit introduit dans la plupart des Chapitres de Chanoines, entreprit d'y mettre la réforme & d'y rétablir toutes les observances religieuses, l'abstinence, le jeûne, le dépouillement de toute propriété, l'assiduité aux Offices divins & à la prière, le zèle pour le salut du prochain ; avec le secours des Evêques & des souverains Pontifes, il en vint à bout dans une bonne partie de l'Allemagne & de la France, & il voulut que les maisons de son Ordre fussent des espèces de Séminaires pour former des ouvriers évangéliques.

La première de ces maisons fut bâtie dans le Diocèse & au voisinage de Laon, ville de Picardie, dans un lieu que le saint Fondateur nomma *Prémontré*, *Præmonstratum*. Le nombre s'en accrut tellement que trente ans après, cet Ordre nouveau possédoit plus de cent Abbayes tant en France qu'en Allemagne ; & après avoir été d'abord d'une pauvreté excessive, il devint opulent par la multitude de donations qui lui furent faites. Il fut approuvé par Honoré II l'an 1126, & confirmé dans la suite par plusieurs Papes. S. Norbert établit aussi des Religieuses qui pratiquoient les mêmes observances que les Chanoines réguliers. Les travaux Apostoliques de cet homme zélé réparèrent les ravages qu'avoient faits dans les Pays-Bas les erreurs d'un nommé Tanquelin, hérétique, qui y avoit répandu sa doctrine, & y avoit causé plusieurs séditions.

Si nous en croyons le Traducteur de l'*Histoire Ecclésiastique* de Mosheim, l'ordre de *Prémontré*, dans le temps de sa prospérité, a possédé mille Abbayes, trois cents Prévôtés, un plus grand nombre de Prieurés, & cinq cents Couvens de Religieuses ; il a eu trente-cinq maisons en Angleterre, & soixante-cinq Abbayes en Italie. Quoi qu'il en soit, les succès de S. Norbert, la rapidité avec laquelle son Ordre s'est répandu, la quantité de Chapitres qu'il a réformés, les secours qu'il a reçus de la part des Evêques & des souverains Pontifes, nous paroissent prouver qu'au douzième siècle le Clergé séculier n'étoit pas aussi corrompu & aussi gangréné que les Protestans le prétendent. Des Ecclésiastiques sans mœurs & sans principes, sans honte & sans religion, n'eussent pas consenti aussi aisément à se réformer ; & dans un siècle perverti à tous égards, un réformateur n'auroit pas trouvé autant d'appui. Pour corriger les abus & rétablir la régularité, S. Norbert n'employa ni les déclamations, ni les discours séditieux, ni la calomnie, ni la violence, comme ont fait les prétendus réformateurs du seizième siècle ; la douceur, la charité, les exhortations paternelles, le bon exemple, de ferventes prières pour implorer le secours de Dieu, la patience, furent les seules armes dont il se servit. *Hist. de l'Egl. Gallic.*, tom. 8, l. 24, an. 1120.

A la vérité le bien qu'il a produit ne s'est pas soutenu pendant plusieurs siècles ; l'an 1245 le Pape Innocent IV se plaignit du relâchement qui s'étoit introduit dans l'ordre de *Prémontré ;* il en écrivit au Chapitre général, & il y a lieu de présumer que cette remontrance ne fut pas inutile. En 1288 le Général Guillaume demanda & obtint, du Pape Nicolas IV, la permission de manger de la viande pour les Religieux de son Ordre qui

seroient en voyage; preuve que l'abstinence étoit pratiquée dans les maisons. En 1460, à la prière du Général, Pie II accorda la permission générale de manger de la viande, excepté depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Comme dans tous les pays de l'Europe, & dans tous les temps, les alimens maigres ont toujours été plus rares & plus chers que la viande, la pauvreté des Monastères a été souvent une juste raison d'user d'indulgence envers plusieurs Ordres Religieux.

Mais si celui de *Prémontré* a été sujet au relâchement, il s'y est fait aussi plusieurs réformes, il y en a une en Lorraine, où ces Religieux possèdent & desservent plusieurs Cures; elle a commencé à Sainte-Marie-aux-Bois & à Verdun, le chef-lieu est la maison de Pont-à-Mousson; Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII, Innocent X & Innocent XII, l'ont approuvée. Il s'en est fait une en Espagne qui est beaucoup plus ancienne & plus austère; Grégoire IX & Eugène IV l'ont confirmée.

Les *Prémontrés* ont un collége à Paris, & peuvent prendre des degrés dans la faculté de Théologie.

PRÉMOTION, *voyez* PRÉDÉTERMINATION.

PRÉPUCE, *voyez* CIRCONCISION.

PRÉSAGE, signe par lequel on prétend connoître l'avenir; c'est une des espèces de divination. L'on sait quelle a été dans tous les temps la curiosité des hommes, sur-tout de ceux qu'une passion violente agitoit, combien de moyens absurdes & criminels ils ont employés pour pénétrer dans un avenir que la Providence divine a trouvé bon de nous cacher pour notre repos & notre plus grand bien. Mais, à parler exactement, toutes les manières de prévoir l'avenir ne sont pas comprises sous le nom de *présage*; il en est qui sont appelées autrement.

L'on s'est flatté de pénétrer dans l'avenir par l'aspect des astres & par les phénomènes de l'air, c'est l'*astrologie* judiciaire; par le vol, le cri, les attitudes, l'appétit des oiseaux, ce sont les *auspices*; par l'inspection des entrailles des animaux, ce sont les *haruspices*; par les *songes*, par les *sorts*, par les *Oracles*, ou par les réponses de certaines personnes auxquelles on supposoit un esprit prophétique; par les réponses des morts, c'est la *nécromancie*. Nous parlons de ces différentes espèces de divination sous leur nom particulier.

Ce que l'on appeloit proprement *présage* étoit d'une autre espèce. On prétendoit pouvoir juger de l'avenir, 1°. par les paroles fortuites que l'on entendoit prononcer. Un homme qui sortoit de chez lui le matin pour commencer une affaire, écoutoit avec soin les paroles de la première personne qu'il rencontroit, ou il envoyoit un esclave écouter ce que l'on disoit dans la rue, & sur des mots proférés à l'aventure, il jugeoit du bon ou du mauvais succès futur de son dessein; 2°. par le tressaillement de quelque partie du corps, comme du cœur, des yeux, des sourcils; par l'engourdissement subit de quelque membre, par le tintement des oreilles; 4°. par les éternuemens; on les croyoit de bon ou de mauvais *présage*, suivant l'heure à laquelle ils arrivoient; de là l'usage de faire un souhait heureux à ceux qui éternuent; 5°. une chûte imprévue dans une entreprise étoit censée présager un malheur; 6°. il en étoit de même de la rencontre fortuite de certaines personnes, comme d'un nègre, d'un eunuque, d'un nain, d'une personne contrefaite, ou de certains animaux; 7°. parmi les différens noms que l'on donnoit aux enfans, ou par lesquels on commençoit une affaire, on préféroit ceux qui signifioient quelque chose d'agréable à ceux dont le sens étoit fâcheux; on évitoit même de prononcer ces derniers dans le discours ordinaire, & l'on usoit d'une périphrase; 8°. l'on prenoit à mauvais augure certains événemens fortuits, comme de se trouver treize à table, de renverser une salière, &c.

Mais il ne suffisoit pas d'observer simplement les *présages*; il falloit de plus les accepter lorsqu'ils paroissoient favorables, en remercier les Dieux, leur en demander la confirmation & l'accomplissement. Lorsqu'ils étoient fâcheux, l'on avoit grand soin de les rejeter, de prier les Dieux d'en détourner l'effet, de cracher promptement pour en témoigner de l'horreur; *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 1, *in*-12, p. 66.

Il n'est pas inutile de connoître toutes ces absurdités, elles nous montrent jusqu'où est allée la foiblesse ou plutôt la folie de l'esprit humain, chez les peuples mêmes qui passoient pour les plus éclairés & les plus sages.

Dieu, dans la loi de Moïse, avoit défendu aux Israélites toutes ces superstitions, en proscrivant toute espèce de divination quelconque; *Levit.*, c. 19, ℣. 31; *Deut.*, c. 18, ℣. 20; *Num.*, c. 23, ℣. 23; *Jérém.*, c. 10, ℣. 2. L'on a tort de penser que la multitude de lois cérémonielles qui leur étoient imposées, devoit être pour eux un joug insupportable; à le bien prendre, il l'étoit moins que celui dont les Païens se chargeoient par superstition. Une bonne partie de ces terreurs paniques & de ces vaines pratiques subsistent encore chez les nations qui ne sont pas éclairées des lumières de la foi.

Elles auroient dû sans doute cesser absolument parmi les Chrétiens, sur-tout après l'extinction du Paganisme; mais les habitudes & les préjugés populaires, nourris par la peur, par l'intérêt sordide & par la crédulité, ne sont pas aisés à déraciner. Les Pères de l'Eglise, en particulier S. Jean Chrysostome & S. Augustin, ont souvent déclamé contre ces restes d'idolâtrie, en ont dé-

montré l'absurdité & l'opposition aux vérités de la foi; il en est toujours demeuré quelque teinture dans les esprits timides & ignorans. Les Barbares idolâtres, sortis des forêts du Nord & répandus dans l'Europe entière, en ont ramené une bonne partie avec eux; les censures des Conciles, les leçons des Evêques & des autres Pasteurs ont diminué le mal, sans le déraciner entièrement; &, à la honte de l'esprit humain, notre siècle, qui se prétend si éclairé, n'en est pas encore parfaitement guéri.

La Philosophie, disent les incrédules, la connoissance de la nature & des causes physiques, est le seul remède efficace contre cette contagion. Cela est faux. Les anciens Philosophes connoissoient déja suffisamment la nature pour sentir l'absurdité des erreurs populaires, & loin de s'opposer à la superstition des *présages*, ils l'ont confirmée par leurs écrits & par leurs exemples. Cic., l. 2, *de Divinat. in fine.* Les Epicuriens qui n'admettoient point de Dieux, étoient les plus mauvais Physiciens de tous; & parmi les Athées modernes, il s'en est trouvé qui croyoient à la magie, aussi bien que les Epicuriens. La Religion Chrétienne, bien enseignée & bien connue, est d'une toute autre efficacité que la Philosophie. *Voyez* Devin; Bingham, *Orig. Eccléf.*, l. 16, chap. 5.

PRÉSANCTIFIÉS. On appelle *messe des présanctifiés* celle dans laquelle le Prêtre offre à l'autel & consomme à la communion les espèces Eucharistiques consacrées la veille, ou quelques jours auparavant, dans laquelle par conséquent il ne se fait point de consécration. Cette messe n'est en usage dans l'Eglise Latine que le jour du Vendredi-Saint, mais dans l'Eglise Grèque elle a lieu pendant tout le carême. L'ancienne coutume des Grecs est de ne consacrer l'Eucharistie en carême que le Samedi & le Dimanche, jours auxquels ils ne jeûnent point, & le jour de l'annonciation de la Ste Vierge.

Cette discipline est établie par le Concile de Laodicée, tenu vers l'an 363, can. 49; par le Concile *in Trullo*, tenu en 692, & par d'autres monumens. Le Brun, *Explic. des Cérém.*, t. 4, p. 373; Bingham, *Orig. Eccléf.*, l. 15, c. 4, §. 12; Ménard, *Notes sur le Sacram. de Saint Grégoire*, p. 75.

Cet usage de conserver l'Eucharistie pour les jours suivans avec un profond respect, & les prières que font les Grecs dans la *messe des présanctifiés*, démontrent qu'ils n'ont point, touchant l'Eucharistie, le même sentiment que les Protestans. Ils ne pensent point, comme ces derniers, que c'est simplement une cérémonie commémorative de la Cène que Jésus-Christ fit avec ses Apôtres la veille de sa mort; ils croient au contraire comme les Catholiques, que les espèces consacrées sont véritablement & substantiellement le corps & le sang de Jésus-Christ; que ce divin Sauveur y est présent, non-seulement dans l'action de communier, mais d'une manière permanente, & que l'action de l'offrir à Dieu est un véritable sacrifice.

PRESBYTÈRE. Anciennement l'on nommoit ainsi le chœur des Eglises, parce que les Prêtres seuls avoient droit d'y prendre place; la nef étoit pour les laïques. Dans S. Paul, 1 *Tim.*, c. 4, ℣. 14, le *presbytère* signifie l'assemblée des Prêtres. Parmi les Catholiques, l'on appelle encore ainsi la maison du Curé de la paroisse, parce qu'il y est le seul Prêtre en titre.

PRESBYTÉRIEN, *voyez* Anglican.

PRESCIENCE, connoissance certaine & infaillible de l'avenir. Une des vérités que la révélation nous enseigne, est que Dieu de toute éternité a connu certainement tout ce qui arrivera dans toute la durée des siècles, soit les événemens qui dépendent de causes physiques & nécessaires, soit les actions libres des créatures intelligentes.

Deut., c. 31, ℣. 21: « Je sais, dit le Seigneur, tout ce que feront les Israélites lorsqu'ils seront dans le pays que je leur ai promis ». En effet, Dieu venoit de le prédire dans les versets précédens. 1 *Reg.*, c. 2, ℣. 3: « Le Seigneur » est le Dieu des connoissances, nos pensées lui » sont présentes d'avance ». *Ps.* 138, ℣. 3 & 4; le Psalmiste dit à Dieu: « Vous avez connu de » loin mes pensées, & vous avez prévu toutes » mes actions ». *Isaïe*, c. 41, ℣. 23, défie les faux Dieux des nations de prédire l'avenir, parce que cette connoissance est réservée au seul vrai Dieu: « Annoncez-nous ce qui doit arriver dans » l'avenir, & nous saurons que vous êtes des » Dieux ». On pourroit citer vingt autres passages.

Sur cette connoissance de Dieu est fondée la certitude des prophéties, conséquemment Tertullien a fort bien dit, que la *prescience* de Dieu a autant de témoins qu'elle a formé de Prophètes. Or, Dieu a fait aux hommes des prédictions depuis le commencement du monde; en punissant Adam de sa désobéissance, il lui promit un Rédempteur qui en répareroit les effets; ce n'étoit point un événement qui dépendît de causes nécessaires. Il instruisit Abraham de la destinée de sa postérité, quatre cents ans avant que les événemens commençassent à s'accomplir; il accorda le don de prophétie à Jacob, à Joseph, à Moïse, &c. On peut dire que le peuple de Dieu, depuis sa naissance jusqu'à sa destruction, a été conduit & gouverné par des prophéties.

Il n'est pas possible de concevoir en Dieu une providence, à moins qu'on ne lui suppose une connoissance parfaite de l'avenir & des actions libres de toutes les créatures. Sans cela cette

providence ſe trouveroit à tout moment déconcertée dans ſes deſſeins, & arrêtée dans l'exécution de ſes volontés par les actions imprévues des hommes. On ne pourroit plus lui attribuer la toute-puiſſance, encore moins l'immutabilité ; continuellement Dieu ſeroit obligé de changer ſes décrets, d'en former de tout contraires, parce qu'il ſe rencontreroit des obſtacles qu'il n'auroit pas prévus. Son gouvernement ſeroit ſujet à peu près aux mêmes inconvéniens que celui des hommes.

Pluſieurs anciens Philoſophes ont refuſé à Dieu la ſcience de l'avenir, parce qu'ils ne pouvoient pas en concilier la certitude avec la liberté des actions humaines ; ſi elles ſont infailliblement prévues, diſoient-ils, elles arriveront donc infailliblement ; il ne ſera pas plus poſſible à l'homme de s'en abſtenir que de tromper la *preſcience* divine. Les Marcionites renouvelèrent ce ſophiſme. Aujourd'hui les Sociniens raiſonnent encore de même, plus coupables en cela que les anciens Philoſophes, qui n'avoient pas été inſtruits comme eux par la révélation.

Ils ne font pas attention que Dieu, par ſon éternité, eſt préſent à tous les inſtans de la durée des créatures, comme par ſon immenſité il eſt préſent à tous les lieux. Il n'y a donc à ſon égard ni paſſé ni avenir, il voit toutes choſes comme préſentes ; c'eſt pour cela même que Saint Auguſtin & S. Grégoire, Pape, ne vouloient pas que cette connoiſſance de Dieu fût appelée *preſcience*, mais ſimplement *ſcience* ou *connoiſſance*. Or en quoi la connoiſſance d'une action préſente nuit-elle à la liberté de celui qui la fait ? Il eſt impoſſible, diſent ces raiſonneurs, que ce que Dieu a prévu n'arrive pas, nous en convenons ; mais il eſt impoſſible auſſi que l'action que nous voyons préſente ne ſe faſſe pas actuellement : la certitude que nous en avons nuit-elle à la liberté de celui qui agit ? La connoiſſance certaine & infaillible que Dieu a de ce qui arrivera dans mille ans d'ici n'influe pas plus ſur la nature des événemens, ni ſur les volontés humaines, que la connoiſſance certaine & infaillible qu'il a de ce qui ſe paſſe actuellement. Dieu voit les choſes préſentes telles qu'elles ſont, & les futures telles qu'elles ſeront ; il les voit néceſſaires, ſi elles doivent être l'effet néceſſaire des cauſes phyſiques ; il les voit libres, ſi ce ſont des actions qui dépendent de la volonté humaine. Elles ſeront donc libres, puiſque Dieu les voit ainſi. C'eſt le raiſonnement de S. Auguſtin, l. 3 *de Lib. Arb.*, c. 3 & 4.

Ceux qui nous apprennent que les Sociniens refuſent à Dieu la *preſcience*, ne nous diſent point comment ces Sectaires conçoivent la toute-puiſſance de Dieu & ſon immutabilité, ni ce qu'ils penſent de la multitude de prophéties dont l'Ecriture-Sainte eſt remplie. S'ils admettent un Dieu qui n'eſt ni tout-puiſſant ni immuable, s'ils ôtent à la Religion Chrétienne les prophéties qui ſont une des preuves principales de ſa divinité, s'ils diſent que quand Jéſus-Chriſt a prédit des actions libres, il ne parloit que par conjecture, nous ne voyons pas en quel ſens on peut encore les mettre au nombre des Chrétiens. Mais on ſait que de conſéquence en conſéquence, le Socinianiſme conduit ſes partiſans juſqu'au dernier période de l'incrédulité.

La *preſcience* de Dieu ſe nomme auſſi *préviſion*. Les Théologiens diſputent pour ſavoir ſi cette *preſcience* ſuppoſe toujours un décret de la part de Dieu, s'il n'y a rien de futur que ce que Dieu a poſitivement réſolu.

En premier lieu, lorſqu'il eſt queſtion des péchés, l'on ne conçoit pas en quel ſens Dieu les rend futurs par un décret. Si l'on dit que c'eſt par le décret de les permettre, ou de ne pas les empêcher, l'on joue ſur les mots, puiſqu'une ſimple permiſſion eſt plutôt la négation d'un décret qu'un décret poſitif. D'ailleurs la volonté de permettre une action que l'on prévoit future, ſuppoſe déja qu'elle eſt future, & qu'elle ſera, ſi Dieu n'y met point obſtacle.

En ſecond lieu, lorſqu'il s'agit d'actions purement indifférentes, on ne voit pas la néceſſité de pareils décrets pour chacune de ces actions. Dès que Dieu a donné à l'homme le pouvoir d'agir, l'on comprend que l'homme agira ſans qu'il ſoit beſoin que toutes ſes actions ſoient déterminées par un décret particulier.

Il y a une différence quand on parle des actes de vertu, des bonnes œuvres utiles au ſalut ; puiſque l'homme ne peut en faire ſans le ſecours actuel de la grâce divine, il eſt clair qu'aucune n'eſt future qu'en vertu du décret que Dieu a fait de donner la grâce. Mais à moins que l'on ne ſuppoſe la grâce prédéterminante, on ne peut pas, en bonne logique, prétendre que la bonne action eſt future par la nature même de la grâce. Puiſque le décret de Dieu n'ôte point à l'homme le pouvoir de réſiſter, on ne comprend pas comment ce décret ſeul rend futur ce qui demeure toujours contingent.

Au reſte, il y a plus de ſubtilité dans cette queſtion que d'utilité. Il nous ſuffit de ſavoir qu'aucun décret de Dieu, non plus que ſa *preſcience*, ne nuit à la liberté de l'homme. Dieu a voulu que l'homme fût libre, afin qu'il fût capable de mérite & de démérite, de récompenſe & de châtiment ; Dieu contrediroit ce décret, s'il en faiſoit un autre incompatible avec cette liberté, s'il uſoit de ſa toute-puiſſance pour détruire ce qu'il a ſagement établi. *Voyez* PRÉDÉTERMINATION, SCIENCE DE DIEU.

PRESCRIPTION. Tertullien a fait au troiſième ſiècle un ouvrage qu'il a intitulé, *Preſcriptions contre les Hérétiques*. Il entend ſous ce nom ce que l'on appelle au barreau, *fins de non*

recevoir, c'eſt-à-dire, raiſons par leſquelles il eſt prouvé, ſans entrer dans le fond des queſtions, que l'adverſaire ne doit pas être admis à diſputer. C'eſt ce que les Controverſiſtes modernes ont nommé *préjugés légitimes* contre les Hérétiques. Voici les raiſons alléguées par Tertullien.

1°. La méthode des Hérétiques eſt de diſputer contre nous par les Ecritures; or je ſoutiens que l'on ne doit pas les y admettre. Avant de conteſter ſur la lettre & ſur le ſens d'un titre, il faut commencer par examiner à qui il appartient; or c'eſt à l'Egliſe & non aux Hérétiques que Dieu a donné les Ecritures; elle ſeule peut ſavoir quelles ſont les vraies Ecritures; c'eſt d'elle ſeule que les Hérétiques peuvent l'apprendre; elle en a reçu l'intelligence des Apôtres qui les lui ont données. De quel droit les Hérétiques prétendent-ils les mieux entendre qu'elle? La diſpute par les Ecritures ne peut rien terminer. Telle ſecte d'Hérétiques rejette certaines Ecritures, ajoute ou retranche à celles qu'elle reçoit, en pervertit le ſens à ſon gré. A quoi peut aboutir une conteſtation dans laquelle on ne convient pas du titre ſur lequel on doit ſe fonder? Il faut donc remonter plus haut, voir de quelle ſource, par quel canal, à quelle ſociété, & de quelle manière ſont venues les Ecritures & la foi Chrétienne. Où ſe trouvera la vraie foi & la vraie manière de la recevoir, là ſe trouvera auſſi la véritable Ecriture, & la vraie manière de l'entendre.

2°. La Doctrine Chrétienne eſt une Doctrine révélée; Jéſus-Chriſt l'a reçue de ſon père; les Apôtres l'ont reçue de Jéſus-Chriſt, & ils l'ont fidèlement tranſmiſe aux Egliſes qu'ils ont établies. La ſeule manière de juger ſi une Doctrine eſt Chrétienne, c'eſt de voir ſi elle eſt conforme à la croyance des Egliſes fondées par les Apôtres. Toutes ces Egliſes ſont une ſeule & même Egliſe, qui eſt la première & la ſeule Apoſtolique, tant qu'elles conſervent l'unité, la paix, la fraternité & le ſceau de l'hoſpitalité. Puiſque les Apôtres ont enſeigné les Egliſes tant de vive voix que par écrit, elles ſeules peuvent rendre témoignage de ce qu'ils ont prêché; toute Doctrine qui ne s'accorde pas avec la leur eſt étrangère à la foi; elle eſt fauſſe, dès qu'elle ne vient ni des Apôtres ni de Jéſus-Chriſt. Or telle eſt la Doctrine des Hérétiques.

3°. La catholicité ou l'uniformité de Doctrine & de foi entre la multitude des Egliſes diſperſées ſur la terre, en démontre clairement la vérité. Comment tant de ſociétés différentes auroient-elles pu altérer la foi d'une manière uniforme? Lorſque pluſieurs perſonnes ſe trompent, chacun le fait à ſa manière, le réſultat ne peut être le même; c'eſt ce qui arrive aux différentes ſectes d'Hérétiques, il n'en eſt pas deux qui s'accordent. De même que l'unité de croyance entre les Egliſes Catholiques, prouve qu'aucune d'elles ne s'eſt trompée; ainſi la diverſité de Doctrine entre les ſectes d'Hérétiques, démontre que toutes ſont dans l'erreur.

4°. La Doctrine Chrétienne eſt plus ancienne que les Héréſies, puiſque celles-ci ne ſont que différentes altérations de la Doctrine enſeignée par les Apôtres; il y avoit des Chrétiens avant Marcion, Valentin, & les autres chefs de ſecte. Ces premiers Chrétiens étoient-ils dans l'erreur? ce ſeroit donc en faveur de l'erreur que le Baptême, la Foi, les Miracles, les Dons du S. Eſprit, la Miſſion divine, le Sacerdoce, le Martyre ont été accordés à l'Egliſe. Dieu a développé toute ſa puiſſance pour établir dans le monde la Religion de Jéſus-Chriſt, ſans daigner la faire connoître à ceux qui l'embraſſoient, ſans faire enſeigner ce qu'il vouloit que l'on crût, & ſans rien faire pour perpétuer cette croyance. Viendra-t-on à bout de nous le perſuader? Non, la Doctrine vraie eſt celle qui a été enſeignée la première; celle que l'on a forgée depuis eſt étrangère & fauſſe.

Que les Hérétiques commencent donc par nous montrer l'origine de leurs Egliſes, la ſucceſſion de leurs Evêques & de leurs Paſteurs depuis les Apôtres juſqu'à nous. De même que les Apôtres n'ont point enſeigné une Doctrine différente l'un de l'autre, les hommes Apoſtoliques ne ſe ſont point écartés de la Doctrine de leurs maîtres, autrement ils ſe ſeroient ſéparés du trône Apoſtolique. Nos Egliſes les plus modernes ne ſont pas moins Apoſtoliques que les anciennes, parce qu'elles ont reçu la Doctrine des Apôtres par un canal qui n'a pas été rompu. Il en eſt tout autrement des ſectes Hérétiques; on ſait quels ont été leurs fondateurs; ce n'a été ni des Apôtres, ni des Diſciples des Apôtres, ni des hommes attachés au Corps Apoſtolique. Ce ſont des étrangers nouveaux venus qui diſputent la ſucceſſion paternelle aux enfans légitimes.

5°. Une Doctrine que les Apôtres ont condamnée ne vient certainement pas d'eux; or ils ont condamné d'avance la Doctrine de Marcion, d'Apellès, de Valentin, des Gnoſtiques, des Caïnites, des Ebionites, des Nicolaïtes, &c. Tertullien le fait voir en détail. Ces mêmes Apôtres nous ordonnent de nous défier des Hérétiques, de ne point les écouter, de rompre même toute ſociété avec eux.

6°. La conduite de ces derniers eſt évidemment l'effet des paſſions; ils ne déférent à aucune autorité, à aucune tradition, ils ne ſuivent que leur propre ſens; par là on peut juger du mérite de leur foi. La diverſité d'opinions parmi eux eſt comptée pour rien, pourvu que tous ſe réuniſſent à combattre contre la vérité. Tous élèvent le ton, promettent la vraie ſcience, ſont Docteurs avant d'être inſtruits; les femmes mêmes chez eux diſputent, décident, dogmatiſent, uſur-

peroient volontiers toutes les fonctions du Sacerdoce. L'ambition des Hérétiques n'eſt pas de convertir les Païens, mais de pervertir les Fidèles. Pour nous, c'eſt la chaîne des témoignages, la conſtance de la tradition, l'uniformité de l'enſeignement dans toutes les Egliſes Chrétiennes qui nous ſubjuguent & nous dirigent.

Tertullien répond enſuite aux objections des Hérétiques, & aux prétextes ſur leſquels ils fondoient leur oppoſition à la Doctrine Catholique. S. Cyprien & S. Auguſtin ont répété contre les Schiſmatiques & les Hérétiques pluſieurs des raiſonnemens de Tertullien.

Dans le ſiècle paſſé, nos Controverſiſtes à leur tour ſe ſont ſervis de la même méthode contre les Proteſtans. En particulier, les frères de Wallembourg, tom. 1, Tract. 7, *de Præſcriptionibus Catholicis*, ont fait voir qu'il n'eſt pas un ſeul des argumens de Tertullien qui n'ait une égale force contre les Proteſtans que contre les Hérétiques des premiers ſiècles, & ils le prouvent en détail.

Nicole, dans ſes *Préjugés légitimes contre les Calviniſtes*, a fait aux Proteſtans en général pluſieurs reproches à peu près ſemblables à ceux que Tertullien élevoit contre les premiers Hérétiques; il démontre par le caractère perſonnel des prétendus réformateurs, par la manière dont ils ont établi leur ſecte, par les moyens dont ils ſe ſont ſervis, par les effets qui en ont réſulté, que cette révolution n'a pas été l'ouvrage de Dieu, mais celui des paſſions humaines. Nous expoſerons ces raiſons en abrégé, au mot *Proteſtans*. Le Miniſtre Claude entreprit de réfuter ce livre, Nicole répliqua par deux additions à ſon ouvrage.

Quelques autres Théologiens ſe ſont bornés à prouver contre ces mêmes ſectaires l'autorité de l'Egliſe, ſeul moyen de terminer les diſputes en matière de foi & de Doctrine, ſeul tribunal établi par Jéſus-Chriſt pour maintenir l'intégrité de ſa Doctrine, & contre lequel les Hérétiques ſe ſoulèvent ſans aucune raiſon légitime.

Le ſavant Boſſuet s'y eſt pris d'une autre manière; il a poſé pour principe qu'une ſociété qui ſe prétend Chrétienne & qui varie dans ſa Doctrine, qui ſuit tantôt une opinion & tantôt une autre en matière de foi, n'eſt point la véritable Doctrine de Jéſus-Chriſt; il a montré enſuite que les Proteſtans n'ont pas ceſſé pendant plus d'un ſiècle de changer de croyance & de réformer leurs confeſſions de foi. Ce fait eſt d'ailleurs inconteſtable, puiſqu'aujourd'hui la plupart des Luthériens & des Calviniſtes ne ſuivent plus en pluſieurs choſes les opinions de Luther & de Calvin, pour leſquelles cependant ces prétendus réformateurs ont fait ſchiſme avec l'Egliſe. *Voyez* VARIATION.

On conçoit que les Proteſtans ont dû faire tous leurs efforts pour parer aux conſéquences fâcheuſes que l'on tire contre eux de ces divers argumens. En parlant de l'ouvrage de Tertullien, ils ont dit que la méthode de *preſcription* pouvoit n'être pas blâmable dans ſon ſiècle, lorſque la tradition étoit encore, pour ainſi dire, toute fraîche, & que les différentes Egliſes fondées par les Apôtres ſubſiſtoient encore, mais qu'il n'en eſt plus de même aujourd'hui. La *preſcription*, ajoutent-ils, ne peut être un argument ſolide, que quand il s'agit d'une Doctrine établie par les Apôtres, ou par leur autorité. Mosheim, *Hiſt. Eccléſ.* 3e ſiècle, 2 part. c. 3, §. 10, note du Traduct. tom. 1, p. 290.

Mais ces Critiques font peu de réflexion à ce qu'ils diſent. 1°. La tradition deſcendue des Apôtres n'étoit pas moins fraîche au quatrième ſiècle qu'au troiſième, puiſque tous ceux qui étoient chargés de la tranſmettre, convenoient & proteſtoient qu'il ne leur étoit pas permis de l'altérer; s'ils l'avoient fait, les peuples ne l'auroient pas ſouffert; cela leur étoit même impoſſible, puiſqu'ils étoient placés à cinq ou ſix cents lieues les uns des autres, & qu'il ne pouvoit y avoir aucun concert entre eux. On a démontré contre les Incrédules, que la certitude morale ou hiſtorique qui eſt la tradition des faits, ne perd rien de ſa force par le laps des ſiècles; nous ſoutenons qu'il en eſt de même de la tradition des Dogmes, puiſque celle-ci porte ſur un fait public, éclatant, facile à vérifier; au quatrième ſiècle, toute la queſtion ſe réduiſoit à demander: *Qu'enſeignoit-on dans l'Egliſe pendant le ſiècle paſſé?* Il en a été de même de tous les ſiècles ſuivans. L'on a toujours dit comme au troiſième, *nihil innovetur, niſi quod traditum eſt.*

2°. Au quatrième ſiècle, toutes les Egliſes fondées par les Apôtres ſubſiſtoient encore; peut-on prouver qu'alors elles étoient moins attachées à la Doctrine des Apôtres qu'au troiſième; qu'elles avoient perdu de vue les leçons des Paſteurs du troiſième qui leur avoient recommandé de ne pas s'en écarter, & le précepte de S. Paul qui l'a défendu? 2 Theſſ. c. 2, ℣. 14, &c. C'eſt néanmoins au quatrième ſiècle que les Proteſtans ſoutiennent que ſe ſont faits les prétendus changemens dans la Doctrine des Apôtres, qu'ils reprochent à l'Egliſe Catholique.

D'ailleurs ils oublient une remarque eſſentielle de Tertullien, c'eſt que toutes les Egliſes particulières plus récentes, mais unies de communion & de croyance avec les Egliſes Apoſtoliques, étoient elles-mêmes Apoſtoliques comme les premières, puiſqu'elles tenoient auſſi fermement les unes que les autres à la Doctrine des Apôtres. Il n'eſt donc pas vrai que les Egliſes Apoſtoliques ne ſubſiſtent plus aujourd'hui; & puiſque l'Egliſe de Rome, fondée immédiatement par les Apôtres, n'a jamais ceſſé d'exiſter & d'enſeigner, toute Egliſe unie de communion avec elle eſt véritablement auſſi Apoſtolique que

celles dont parloit Tertullien. La conſtance d'une Egliſe dans la Doctrine des Apôtres, n'a pas dépendu de la queſtion de ſavoir ſi dans l'origine elle avoit été fondée par un des Apôtres ou par un de leurs Diſciples, puiſque pluſieurs, quoique fondées par un Apôtre, ont fait naufrage dans la foi; mais alors cet écart a été remarqué, a fait du bruit, a excité les réclamations & les anathêmes du corps entier de l'Egliſe.

3°. Entre les Proteſtans & nous, il s'agit d'une Doctrine que nous ſoutenons avoir été établie par les Apôtres ou par leur autorité; c'eſt donc le cas de leur oppoſer l'argument de la *preſcription*. Quand nous ne pourrions pas prouver par un texte clair, formel, exprès, tiré des Ecrits des Apôtres, que tel article a été établi par eux ou par leur autorité, nous en ſerions encore certains par un argument ſolide, c'eſt que dans le temps auquel nous voyons cet article formellement & publiquement profeſſé dans l'Egliſe, on faiſoit auſſi profeſſion de ne point s'écarter de ce que les Apôtres avoient enſeigné & établi. Contre cette proteſtation publique, que prouve l'argument négatif des Proteſtans, qui conſiſte à dire : Nous ne voyons pas cet article couché clairement & formellement dans les écrits des Apôtres, nous ne le trouvons profeſſé hautement qu'au troiſième ou au quatrième ſiècle; donc ce ne ſont pas les Apôtres qui l'ont établi. Pour que cet argument pût détruire le nôtre, il faudroit commencer par prouver que les Apôtres ont tout écrit, qu'ils ont défendu de prêcher ce qui n'étoit pas écrit. Les Proteſtans qui veulent tout voir dans l'Ecriture, n'y trouveront certainement pas cette défenſe, puiſque nous y voyons le précepte contraire. 2 Theſſ. c. 2, ℣. 14.

Ces mêmes Critiques diſent, en parlant de nos Controverſiſtes, qu'ils ne diſputoient pas de bonne foi avec les Proteſtans; ils vouloient que ceux-ci prouvaſſent leur Doctrine par des paſſages de l'Ecriture, ſans ſe donner la liberté de les expliquer, de les commenter, d'en tirer des conſéquences; ils ſe bornoient à ſoutenir leurs prétentions ſans montrer les principes ſur leſquels elles étoient fondées; ils imitoient le procédé d'un homme qui étant depuis longtemps en poſſeſſion d'une terre, refuſe de montrer ſes titres, & exige que ceux qui la lui diſputent prouvent qu'ils ſont faux. Mosheim, *Hiſt. Eccléſ.* 17e ſiècle, ſect. 2, 1 part. c. 1, §. 15, note du Traduct. tom. 5, p. 133.

Mais en accuſant de mauvaiſe foi les Controverſiſtes Catholiques, ne ſont-ce pas nos adverſaires qui s'en rendent eux-mêmes coupables? Le principe fondamental des Proteſtans eſt que l'Ecriture-Sainte eſt la *ſeule règle* de croyance que l'on doit ſuivre; lorſqu'ils veulent établir un point de Doctrine contraire à celle de l'Egliſe, avons-nous tort d'exiger qu'ils le prouvent par l'Ecriture ſeule, ſans lui donner un ſens arbitraire? Des explications, des commentaires, des argumentations, ne ſont plus l'*Ecriture ſeule*, ce ſont leurs propres imaginations; lorſque nous leur donnons des explications fondées ſur une tradition conſtante, ils les rejettent, & ils veulent que nous admettions les leurs qui ne ſont fondées ſur rien.

Il eſt faux que nos Controverſiſtes aient jamais manqué de montrer & de prouver nos principes. Ils ont d'abord établi le principe oppoſé à celui des Proteſtans; ſavoir que l'Ecriture-Sainte n'eſt pas *la ſeule règle de foi*, mais qu'il faut encore conſulter la tradition, ſoit pour ſuppléer au ſilence de l'Ecriture, ſoit pour prendre le vrai ſens de ce qu'elle dit; & ils ont prouvé ce principe par l'Ecriture-Sainte elle-même, auſſi-bien que par l'uſage conſtant ſuivi dans l'Egliſe depuis ſa naiſſance juſqu'à nous, & par des raiſonnemens tirés de la nature même des choſes. *Voyez* ECRITURE-SAINTE.

Dans la diſcuſſion des diverſes queſtions particulières, nos Controverſiſtes n'ont jamais manqué de prouver la vérité de la croyance de l'Egliſe par l'Ecriture-Sainte, auſſi-bien que par la tradition. Il eſt donc abſolument faux que nous ayons jamais refuſé de produire nos titres; mais nous avons toujours ſoutenu & nous ſoutenons encore que les Proteſtans n'avoient aucun droit d'exiger de nous cette complaiſance, parce que ce ſont des agreſſeurs injuſtes, ſans caractère & ſans miſſion. Des plaideurs condamnés par les Magiſtrats ont-ils droit de forcer leurs juges à prouver la juſtice de leur arrêt par le texte des lois, & à répondre à toutes les objections que l'on peut leur oppoſer?

Mosheim & ſon Traducteur diſent que Nicole & d'autres établirent la défenſe du Papiſme ſur le ſeul principe de la *preſcription*. Si par *preſcription* l'on entend ſeulement la poſſeſſion dans laquelle l'Egliſe Catholique étoit de ſa Doctrine depuis quinze ſiècles, le fait avancé par ces deux critiques eſt faux. Lorſque nous rapporterons, au mot *Proteſtant*, les argumens de Nicole, on verra qu'il a inſiſté ſur cinq ou ſix autres raiſons très-ſolides. Pluſieurs Calviniſtes à la vérité ont eſſayé de lui répondre, principalement le Miniſtre Jurieu dans un livre intitulé, *Préjugés légitimes contre le Papiſme*, qui n'eſt qu'un recueil d'accuſations calomnieuſes. Le Miniſtre Claude voulut prouver qu'un Proteſtant, avec l'eſprit le plus borné, pouvoit plus aiſément ſe convaincre de la vérité de ſa Religion, qu'un Catholique; c'eſt un paradoxe dont la fauſſeté ſaute aux yeux.

Touchant l'*Hiſtoire des Variations*, compoſée par le ſavant Boſſuet, ils ſoutiennent que l'Egliſe Romaine, mais ſur-tout les Papes, ont ſouvent varié *dans leur Doctrine* & dans leur diſcipline, que c'eſt le ſentiment des Théologiens François. Pure calomnie. Ils diſent que l'*Expoſition de la*

Foi Catholique, composée par le même Auteur, fut d'abord condamnée par un Pape, & ensuite approuvée par un autre, qu'elle fut censurée par l'Université de Louvain, & même par la Sorbonne en 1671. Trois faits absolument faux. Basnage a fait son *Histoire de l'Eglise* en deux volumes *in-folio*, pour prouver que l'Eglise Catholique a varié sur la plupart des articles de sa Doctrine; il étoit bien sûr qu'aucun Théologien Catholique ne feroit deux volumes *in-folio* pour le réfuter.

Cependant nos adversaires sont forcés d'avouer que les travaux des Controversistes Catholiques furent suivis de la conversion de plusieurs Princes, & même de plusieurs savans Protestans; mais ils prétendent que ce fut moins un effet des raisons théologiques que des motifs temporels. Ils ont donc lu dans les cœurs de tous ces divers personnages, pour connoître la vraie cause de leur changement de Religion.

PRÉSENCE RÉELLE, *v.* Eucharistie, §. 1.

PRÉSENTATION DE JÉSUS-CHRIST AU TEMPLE, *voyez* Purification.

Présentation de la Sainte Vierge, Fête qui se célèbre dans l'Eglise Romaine le 21 Novembre, en mémoire de ce que la Sainte Vierge fut dans son enfance présentée au Temple & consacrée à Dieu par ses parens.

C'est une ancienne tradition qu'il y avoit dans le Temple de Jérusalem de jeunes filles qui y étoient élevées dans la piété, & qui y vivoient dans la retraite. Il est dit dans le second Livre *des Machabées*, c. 3, ℣. 19, que quand Héliodore voulut enlever par violence les trésors du Temple, *les Vierges renfermées couroient vers le grand Prêtre Onias*. De ce nombre ont été Josabeth femme de Joïada, 4 *Reg.* c. 11, ℣. 2, & Anne fille de Phanuel, *Luc*, c. 2, ℣. 37. L'on a présumé qu'il en étoit de même de la Sainte Vierge, c'est le sentiment de Saint Grégoire de Nysse, *serm. in Nat. Christi*, p. 779, & c'est ce qui a fait instituer la Fête de la *Présentation de la Sainte Vierge*.

Elle étoit déja célébrée chez les Grecs dans le douzième siècle; l'Empereur Emmanuel Commène en parle dans une de ses Ordonnances rapportée par Balsamon; nous avons sur cette Fête plusieurs discours de Germain & de S. Turibe, Patriarches de Constantinople. Le Pape Grégoire XI informé de cet usage des Grecs, l'introduisit en Occident l'an 1372; trois ans après, le Roi Charles V la fit célébrer dans sa Chapelle, & en 1585 Sixte-Quint ordonna que l'on en récitât l'office dans toute l'Eglise. *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 11, p. 363; Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 20, n. 7.

Présentation de Notre-Dame, c'est le nom de trois Ordres de Religieuses. Le premier fut projeté en 1618 par une fille pieuse, appelée *Jeanne de Cambrai*, mais il ne fut pas établi.

Le second le fut en France vers l'an 1627, par Nicolas Sanguins, Evêque de Senlis; il fut approuvé par Urbain VIII, mais il ne fit pas de progrès.

Le troisième fut institué en 1664 par Frédéric Borromée, Visiteur Apostolique de la Valteline. Ayant obtenu des Habitans de Morbegno, bourg de cette contrée, un lieu retiré & solitaire; ce Prélat y établit une Congrégation de filles, sous le titre de la *Présentation de Notre-Dame*, & il leur donna la règle de S. Augustin. Celles qui ont une maison à Paris sous le même titre, sont des Bénédictines mitigées. Héliot, *Hist. des Ordres Relig.*, tome 4, p. 324.

PRÊTRE. Ce nom signifie en général un homme destiné à remplir les fonctions du Culte divin; tel est le sens du Latin *Sacerdos*, donné ou voué aux choses sacrées, & du Grec Ἱέρυς, homme sacré. Πρεσβύτερος, mot duquel nous avons fait celui de *Prêtre*, signifie non-seulement un ancien, un vieillard, mais un homme respectable & constitué en dignité. L'état & les fonctions des *Prêtres* ont été différens dans les diverses Religions, soit vraies, soit fausses, nous sommes obligés de les considérer sous ces différens aspects.

I. Il n'est aucune nation connue, soit dans les premiers temps, soit dans les derniers siècles, qui n'ait eu une Religion, & par conséquent des *Prêtres*; le bon sens a suffi pour leur faire comprendre qu'il ne convenoit pas à toute personne de présider au Culte de la Divinité, que par respect cette fonction devoit être réservée au personnage le plus éminent d'une famille ou d'une société. Ainsi dans les premiers âges du monde les pères de famille étoient les Ministres du Culte sacré; nous voyons Noé, Job, Abraham, Isaac, Jacob, offrir des sacrifices. Suivant cette coutume, aussi ancienne que le monde, les aînés des Israëlites étoient naturellement destinés au Sacerdoce; mais Dieu leur substitua la Tribu entière des Lévites, parce que chez une nation qui alloit se civiliser & former une société politique, il étoit convenable que les *Prêtres* fussent un ordre séparé du peuple.

Les auteurs profanes sont d'accord avec les écrivains sacrés pour nous apprendre qu'originairement le chef de la société étoit le *Prêtre* de sa Tribu. Melchisédech, Anius, les Rois d'Egypte, de Sparte, de Rome, étoient Souverains Pontifes. Dans la suite les Empereurs Romains voulurent être revêtus de cette dignité; l'on a retrouvé le même usage parmi des peuples de l'Amérique; & à la Chine le plus solemnel des sacrifices ne peut être offert que par l'Empereur.

On trouve dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.*

tome 15, *n*-12, p. 143, l'extrait de deux Mémoires sur les honneurs & les prérogatives accordés aux *Prêtres* dans toutes les Religions profanes. Il y eſt prouvé que les Egyptiens, les Ethiopiens, les Chaldéens, les Perſes, les peuples de l'Aſie mineure, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, l'on peut y ajouter les Indiens & les Chinois, ont penſé & agi de même à cet égard, que tous ont regardé les *Prêtres* comme les perſonnages les plus reſpectables de la ſociété; que les Miniſtres de toutes les Religions profanes ont eu plus de crédit, de pouvoir & d'autorité que ceux de la vraie Religion.

Il ne faut cependant pas s'étonner de ce que les incrédules, qui ne font aucun cas de la Religion, qui voudroient même l'anéantir, ont fait tous leurs efforts pour avilir les *Prêtres* & le Sacerdoce; ils ſe font gloire de ne pas penſer comme le reſte des hommes. Ils diſent qu'un état auquel ſont attachés des honneurs, de la conſidération, du crédit, doit néceſſairement pervertir l'eſprit & le cœur de ceux qui s'y trouvent élevés, & doit en faire des hommes dangereux. Cette obſervation ne tend à rien moins qu'à prouver que le mérite perſonnel, les talens, les lumières, l'expérience des affaires ſont des qualités dangereuſes dans la ſociété, parce qu'elles procurent néceſſairement à celui qui les poſsède un degré de crédit & d'autorité qui le rend capable de nuire, s'il eſt méchant & vicieux. Par la même raiſon il eſt très à propos de ne pas accorder beaucoup de conſidération aux Philoſophes, parce qu'elle leur pervertiroit l'eſprit & le cœur, & qu'ils ne manqueroient pas d'en abuſer. En cela ils nous donnent un très-bon avis.

Ce ſont les *Prêtres*, diſent-ils, qui ont forgé la Religion pour leur intérêt; mais y avoit-il des *Prêtres* avant qu'il y eût une Religion? puiſque dans l'origine ce ſont les chefs de famille qui ont fait les fonctions du Culte divin, il s'enſuit ſans doute que ces pères de famille croyoient un Dieu, qu'ils avoient une Religion, qu'il étoit de leur intérêt de la tranſmettre à leurs enfans, afin que ceux-ci fuſſent des hommes & non des brutes. Suppoſer une époque dans laquelle tous les Pères étoient des Athées hypocrites, qui ont prêché un Dieu ſans y croire, qui ont enſeigné une Religion ſans en ſubir eux-mêmes le joug, qui ont agi pour leur intérêt perſonnel, ſans enviſager celui de leurs deſcendans & de la ſociété, c'eſt pouſſer trop loin le ridicule & l'abſurdité.

II. Nous n'avons certainement aucun intérêt à diſculper les *Prêtres* des fauſſes Religions, nous croyons qu'ils ont beaucoup contribué à entretenir les peuples dans leurs erreurs; mais il nous paroît juſte de ne pas les accuſer ſans raiſon; or il n'y en a aucune de leur attribuer l'origine de toutes les ſuperſtitions & de toutes les fables qui ont infecté le monde entier, & les plaintes des Philoſophes incrédules à ce ſujet viennent d'une pure prévention. En effet, au mot *Paganiſme*, §. 1, nous avons fait voir que l'erreur fondamentale des fauſſes Religions, qui eſt la pluralité des Dieux, n'eſt venue d'aucune impoſture, mais du penchant naturel à l'eſprit humain de ſuppoſer par-tout des eſprits, des génies, des intelligences, & de leur attribuer les qualités de l'humanité; beaucoup d'autres imaginations fauſſes ne ſont que des conſéquences de celle-là; nous le prouverons ailleurs. *Voyez* SUPERSTITION.

Il y a pour le moins autant de raiſon d'imputer les anciennes erreurs religieuſes aux Philoſophes qu'aux *Prêtres*. On ſait que dans tous les pays du monde ceux que les Nations appeloient *les Sages*, étoient tout à la fois leurs *Prêtres* & leurs Philoſophes; que le Culte divin étoit une partie eſſentielle de la Magie, c'eſt-à-dire, de la Philoſophie. Suivant le témoignage d'Hérodote, les Sages d'Egypte étoient en même temps Philoſophes, Légiſlateurs & *Prêtres* de leur nation. Les Mages des Chaldéens étoient plus occupés de Philoſophie que de Religion. Les Gymnoſophiſtes des Indes, prédéceſſeurs des Brames d'aujourd'hui, cultivoient également ces deux études. Chez les Chinois, les Lettrés ſeuls peuvent devenir Mandarins & préſider en cette qualité à certains ſacrifices. Dans la Grèce & à Rome, le Sacerdoce étoit une Magiſtrature; les Epicuriens mêmes ne faiſoient pas ſcrupule de l'exercer, & Cicéron ne vouloit pas que la Religion fût ſéparée de l'étude de la Nature, *de Divinat.* l. 2, *in fine*. Les Druides Gaulois, les *Prêtres* Germains étoient les ſeuls Philoſophes de ces deux Nations. Si tous ces gens-là ont forgé, nourri, perpétué les erreurs, eſt-ce plutôt en qualité de *Prêtres* qu'en qualités de Philoſophes?

Les Philoſophes plus que les *Prêtres* ont été les fermes ſoutiens de l'Idolâtrie contre les Prédicateurs de l'Evangile, ce ſont eux & non les *Prêtres* qui ont écrit contre le Chriſtianiſme; Celſe, Julien, Cecilius dans *Minutius felix*, Porphyre, Jamblique, *Maxime de Madaure*, &c, n'étoient pas *Prêtres*, mais Philoſophes de profeſſion. C'eſt à eux que nos Apologiſtes reprochent d'avoir allégué en faveur de l'Idolâtrie les prétendus prodiges opérés & les oracles rendus par les Dieux, d'avoir accuſé les Chrétiens d'Athéiſme & d'impiété, & d'avoir excité contre eux la haine des Magiſtrats & la fureur du peuple.

III. Nos adverſaires ont encore été moins équitables à l'égard du Sacerdoce Judaïque. Chez les Juifs les *Prêtres* formoient une Tribu particulière, mais leurs fonctions ſe bornoient au Culte divin, ils n'avoient aucune part au Gouvernement civil. Les Juges que Moïſe, par le Conſeil de Jéthro, établit pour décider les Conteſtations des Iſraélites, furent choiſis dans chaque Tribu; *Exode*, chap.

c. 18, ℣. 21; *Deut.* c. 1, ℣. 15. Dans le nombre de quinze chefs qui ont gouverné ſucceſſivement la nation il n'y a eu de *Prêtres* que Héli & Samuel, encore eſt-il douteux ſi ce dernier étoit de la Tribu de Lévi.

En comparaiſon des autres tribus, le ſort des Lévites n'étoit rien moins qu'avantageux; leur vie étoit précaire, ils ne poſſédoient point de terres labourables, ils vivoient des dixmes & des oblations; lorſque le peuple ſe livroit à l'Idolâtrie & oublioit la Loi de Dieu, la ſubſiſtance des *Prêtres* étoit fort mal aſſurée. Il faut que leur tribu ait été là moins floriſſante, puiſque c'étoit la moins nombreuſe.

Ils rendoient les mêmes ſervices que les *Prêtres* Egyptiens, ſans avoir les mêmes priviléges. Outre les fonctions qu'ils avoient à remplir dans le Temple, ils étoient dépoſitaires des Archives, des Lois, de l'Hiſtoire de la nation; Moïſe leur avoit confié ſes Livres. Ils devoient régler le temps & l'ordre des Fêtes, par conſéquent le Calendrier; ils gardoient les titres du partage des terres fait entre les tribus, & les généalogies ſur leſquelles ce partage étoit fondé. En cas de doute ſur le ſens des Lois, ils devoient les expliquer, veiller aux purifications & aux abſtinences ordonnées par la Loi, vérifier l'Etat des lépreux & des lieux infectés de contagion, &c. Il n'eſt pas étonnant que Moïſe les eût diſperſés dans toutes les tribus, puiſqu'ils étoient néceſſaires par-tout. L'Hiſtoire dépoſe que ſouvent ils ont réſiſté aux entrepriſes injuſtes & téméraires des Rois; auſſi ceux-ci devinrent deſpotes lorſqu'ils ſe furent arrogé le droit de diſpoſer du Sacerdoce & qu'ils eurent dépouillé les *Prêtres* de toute eſpèce d'autorité.

Ils étoient obligés de quitter leur demeure pour aller remplir leurs fonctions dans le Temple, pendant tout le temps de leur ſervice il leur étoit défendu de rien boire qui pût enivrer, & d'habiter avec leurs épouſes; il y avoit peine de mort s'ils étoient entrés dans le Temple ſans être purifiés & revêtus de leurs habits Sacerdotaux, s'ils avoient mis ſur l'autel un feu étranger, s'ils avoient oſé pénétrer dans le Sanctuaire, &c. Suivant les traditions Juives rapportées par Reland, *Antiq. ſacr. vet. Hebr.* p. 92, la multitude de rites, d'abſtinences, de précautions impoſées aux *Prêtres* étoit un véritable eſclavage. On ne doit pas oublier qu'après la captivité de Babylone ce fut une famille de *Prêtres* qui par des prodiges de valeur affranchit la Nation du joug tyrannique & cruel des Rois de Syrie.

Cela n'a pas empêché les Incrédules modernes de repréſenter les *Prêtres* Juifs comme les ſangſues & les fléaux de leur république, ils ſe ſont prévalus d'un fait rapporté dans le Livre des Juges. Il eſt dit que de jeunes débauchés de la ville de Gabaa dans la tribu de Benjamin abusèrent ſi cruellement de la femme d'un Lévite qu'elle en mourut. Ils voulurent outrager le Lévite lui-même d'une manière impudique, malgré les remontrances d'un vieillard qui lui avoit accordé l'hoſpitalité, *Jud.* c. 19.

Dans l'excès de ſa douleur, ce Lévite coupa en morceaux le cadavre de ſa femme, & les envoya aux différentes Tribus pour les exciter à la vengeance. Les Iſraëlites indignés de voir renouveler parmi eux les abominations de Sodome, s'aſſemblèrent, ſommèrent les Benjamites de livrer les coupables, & ſur leur refus ils leur déclarèrent la guerre. Dans les deux premiers combats, les Benjamites furent vainqueurs; Dieu le permit pour punir les autres Tribus d'avoir agi par paſſion & ſans l'avoir conſulté. Confus & repentans de leur faute, les Iſraëlites le conſultèrent enfin, ils ſuivirent les avis du grand *Prêtre*, ils ſurprirent les Benjamites & les taillèrent en pièces, à la réſerve de ſix cents hommes qui prirent la fuite.

Voyez, diſent les Incrédules, comme les *Prêtres* & les Lévites furent toujours prêts à faire répandre du ſang pour leur intérêt. Mais il étoit moins queſtion dans cette circonſtance de venger un Lévite, que d'exécuter la Loi de Dieu qui défendoit ſous peine de mort les abominations dont les habitans de Gabaa étoient coupables. Les Benjamites de leur côté étoient puniſſables pour avoir refuſé de faire juſtice, & pour avoir pris les armes par un eſprit de révolte.

Ce fait étrange paroît être arrivé immédiatement après la mort de Joſué, quoiqu'il ne ſoit rapporté qu'à la fin du Livre des Juges. Alors le gouvernement étoit démocratique chez les Iſraëlites; Phinées, petit-fils d'Aaron, qui étoit alors grand *Prêtre*, n'avoit aucune autorité politique; la guerre contre les Benjamites fut réſolue par une délibération unanime des Tribus & ſans le conſulter; *Jud.* c. 20, ℣. 7. L'hiſtorien remarque qu'alors il n'y avoit point de Roi ou de chef dans Iſraël, & que chacun faiſoit ce qui lui ſembloit bon. c. 21, ℣. 14. Ce n'eſt donc pas ici le lieu de s'en prendre au mauvais gouvernement des *Prêtres*.

Nous ne nous arrêterons pas à répondre aux objections que les Incrédules ont faites contre les autres circonſtances de cette narration; elles viennent uniquement de ce qu'ils ignorent ou feignent d'ignorer la groſſièreté des mœurs des anciens peuples, & qu'ils ne veulent avoir aucun égard à la manière très-brièvе dont les écrivains ſacrés rapportent les événemens.

IV. Mais c'eſt ſur-tout aux *Prêtres* du Chriſtianiſme que les Incrédules, en marchant ſur les traces des Proteſtans, ont déclaré la guerre. Ces derniers prétendent que dans le commencement de l'Egliſe il n'y avoit ni hiérarchie, ni diſtinction entre les Miniſtres de la Religion & les Laïques; que les *Prêtres* étoient ſimplement les anciens, ou les hommes les plus diſtingués par

leur mérite & par leur rang dans la société ; que le changement de discipline sur ce point a été l'ouvrage de l'orgueil & de l'ambition du Clergé.

Aux mots *Evêque*, *Hiérarchie*, &c., nous avons réfuté cette imagination des Protestans ; & à l'article Clergé, nous avons fait voir que la nature du Sacerdoce Evangélique exigeoit que ceux qui en sont revêtus fussent un Ordre particulier & distingué des Laïques.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, t. 1, l. 1, c. 7, §. 3, soutient que, dans les premiers siècles, de simples *Prêtres* pouvoient ordonner d'autres *Prêtres*, sans l'intervention d'aucun Evêque ; il cite en preuve le passage de S. Paul de la 1re épitre à Timothée, c. 4, ℣. 14, où il dit : « Ne négligez » pas la grâce qui est en vous & qui vous a été » donnée par l'inspiration divine, avec l'impo- » sition des mains du Presbytère ». Or, reprend Basnage, le *Presbytère* est l'assemblée des Prêtres ; il ajoute que le sentiment de S. Jean Chrysostôme, qui l'entend autrement, ne fait pas preuve. Il ne tenoit qu'à lui d'apprendre de S. Paul lui-même le vrai sens de ce passage. L'Apôtre écrit au même Timothée, *Epist.* 2, c. 1, ℣. 6 : « Je vous » avertis de ressusciter la grâce de Dieu qui est » en vous par l'imposition de *mes mains* ». S. Paul Apôtre n'étoit-il que *Prêtre* ? Aucun des autres exemples cités par Basnage ne prouve ce qu'il veut.

Un point essentiel est de justifier contre les reproches des Incrédules le degré d'autorité temporelle dont les *Prêtres* se sont trouvés revêtus dans certains siècles ; nous sommes donc obligés d'en examiner l'origine, d'en suivre les progrès, d'en considérer les effets & les conséquences. Quoique nous en ayons déja parlé ailleurs, il est bon de confirmer ce que nous en avons dit par de nouvelles réflexions.

Lorsque Jésus-Christ a institué le Sacerdoce de la Loi nouvelle, il n'y a point attaché de pouvoir civil ni politique, il n'a pas même voulu l'exercer lui-même ; *Luc.*, c. 14, ℣. 14. Il a chargé ses Apôtres d'enseigner toutes les nations, de consacrer l'Eucharistie, de donner le S. Esprit, de remettre les péchés, de faire même des miracles pour soulager les malheureux, mais non d'exercer aucune fonction civile. Quand il leur a promis de les placer sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël, il a voulu sans doute leur confier le gouvernement spirituel de l'Eglise, & non le soin des affaires temporelles. Mais si les Fidèles convaincus des lumières, de la probité, de la sagesse de leurs Pasteurs, les ont souvent pris pour arbitres de leurs intérêts temporels, feronsnous un crime à ceux-ci de s'être attiré la confiance de leurs ouailles, & d'en avoir usé pour maintenir la paix ? Lorsque S. Paul exhorte les Chrétiens à terminer toutes leurs contestations par des arbitres, il ne les renvoie point au jugement des *Prêtres* ; il dit, au contraire, que celui qui est enrôlé dans la milice du Seigneur, ne se mêle point des affaires séculières ; 2 *Tim.*, c. 2, ℣. 4. Mais quelquefois un *Prêtre* se trouve forcé de s'en mêler par charité, pour prévenir le mal & procurer le bien.

Lorsque les Empereurs eurent embrassé le Christianisme, & qu'ils connurent les talens, les vertus, le zèle charitable des Evêques, ils les chargèrent de veiller sur plusieurs objets d'utilité publique, de la visite des prisons, de la protection des esclaves, du soin des enfans exposés, du soulagement des pauvres & des misérables, de la police contre les jeux de hasard & les lieux de prostitution, &c. On le voit par les Lois de ces Princes ; ils espérèrent que tous ces devoirs de charité seroient mieux remplis par les Pasteurs que par les Magistrats, sur-tout lorsque ceux-ci étoient encore Païens ; ils ne furent pas trompés. Les *Prêtres* & les Evêques pouvoient-ils se dispenser de répondre à cette marque de confiance du Gouvernement ? On les accuse de l'avoir fait par ambition, par l'empressement de se rendre importans, pour acquérir ainsi du crédit, de l'autorité, du pouvoir. Mais déja ils s'étoient acquittés de la plus grande partie de ces soins sous le règne des Empereurs Païens, lorsque cela ne pouvoit leur procurer aucune espèce de considération. Jésus-Christ avoit dit à ses Apôtres, *Matt.*, c. 10, ℣. 8 : « Guérissez les malades, » ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, » chassez les démons ». Lorsque les Pasteurs n'eurent plus ces pouvoirs surnaturels, ils ne durent pas pour cela se croire dispensés de soulager les malheureux par des secours naturels.

Après l'invasion des Barbares qui traînoient à leur suite l'ignorance & le désordre, les services des Ministres de la Religion devinrent encore plus nécessaires ; eux seuls conservoient quelques notions de la justice & des lois. Les Rois Francs, Clovis & ses successeurs, donnèrent leur confiance aux Evêques ; ils leur attribuèrent le jugement de plusieurs affaires, à cause de leurs lumières, de leur probité, de leur désintéressement, & parce qu'ils avoient contribué beaucoup à soumettre les peuples à cette nouvelle domination. Les peuples, de leur côté, préféroient d'être jugés suivant les lois Romaines, connues des Clercs seuls, plutôt que suivant le code brutal des Barbares ; ainsi s'établit la juridiction temporelle du Clergé. Peut-on légitimement lui en faire un crime ?

Pendant les siècles d'anarchie, de désordre, de brigandage qui suivirent le règne de Charlemagne, les peuples opprimés & malheureux ne trouvèrent de ressource que dans la charité de leurs Pasteurs. Il n'est pas étonnant que l'on ait accordé de grands biens, des honneurs, des prérogatives à celui des Ordres de l'Etat duquel on tiroit le plus de service. Dans le temps que ces biens furent donnés au Clergé, ils étoient à peu près de nulle valeur, puisqu'une partie de

la France étoit presque déserte ; il falloit les remettre en culture. L'administration de la justice lui fut confiée, parce que les Laïques n'étoient plus en état de s'en acquitter. On a beau dire que tout cela fut un effet de l'ambition & de la rapacité des *Prêtres ;* ce reproche, dicté par une ignorance malicieuse, est réfuté par l'Histoire. Nous soutenons que cette révolution fut l'effet de la nécessité & des circonstances.

Nous ne prétendons pas qu'il n'en est résulté aucun abus ; que l'application des *Prêtres* aux affaires temporelles n'a jamais nui aux soins spirituels qu'ils devoient aux peuples ; qu'ils ont toujours eu raison de vouloir conserver ce qui leur étoit acquis par une très-longue possession : la vertu la plus pure n'est pas toujours assez éclairée pour voir le sage milieu qu'il faudroit garder, pour apercevoir ce qui convient le mieux, eu égard au changement des temps, des mœurs, des circonstances. Mais qu'en résulte-t-il ? que le caractère sacré des *Prêtres* ne les met pas à couvert des foiblesses de l'humanité ; que souvent ils sont entraînés comme les autres hommes par le torrent des erreurs & des mœurs de leur siècle. Mais il n'est pas moins vrai que les narrations scandaleuses, les déclamations outrées, les calomnies que les Protestans, aussi bien que les Incrédules, se sont permises à ce sujet contre le Clergé, sont aussi injustes qu'absurdes.

Nous ne prendrons donc pas la peine de répondre en détail aux invectives de ces derniers contre les *Prêtres ;* si on vouloit les en croire, tout Ministre de la Religion est un mauvais citoyen, un ennemi de sa patrie & de ses semblables, un monstre pétri de tous les vices. Ces traits de fureur & de démence dont leurs écrits sont remplis, suffiront pour les rendre mépriſables aux yeux de la postérité. *Voyez* CLERGÉ.

PRÊTRISE, l'un des trois Ordres majeurs, le premier après l'Episcopat. Les Théologiens le définissent, Ordre sacré qui donne le pouvoir de consacrer le corps & le sang de Jésus-Christ, de l'offrir en sacrifice, & de remettre les péchés.

Au mot *Ordination*, nous avons prouvé que c'est un Sacrement, puisque c'est une cérémonie que Jésus-Christ a établie, qui attache un homme à un état distingué de celui du peuple, qui lui imprime par conséquent un caractère, qui lui donne des pouvoirs surnaturels, qui lui impose des devoirs particuliers, & lui donne la grâce nécessaire pour les remplir ; nous l'avons fait voir par des textes formels de l'Ecriture-Sainte, & nous en avons encore cité plusieurs au mot *Hiérarchie*. Au mot *Sacrifice*, nous prouverons qu'aucune Religion ne peut subsister sans sacrifice, ni conséquemment sans sacrificateurs ; que dans toutes les Religions du monde les sacrificateurs ont été des personnages distingués du peuple, & déja, dans l'article précédent, nous venons de montrer que c'est Dieu lui-même qui l'a ainsi réglé.

Sur ce fondement le Concile de Trente a dit anathême à quiconque ose enseigner que dans le *Nouveau Testament* il n'y a point de Sacerdoce extérieur & visible, que l'ordination ne donne point le S. Esprit, que vainement les Evêques se flattent de ce pouvoir, que l'imposition de leurs mains n'imprime aucun caractère, que celui qui est Prêtre peut redevenir simple Laïque, &c. ; *Sess.* 2, *Can.* 1 & 4. C'étoit la doctrine des Protestans, & ils la soutiennent encore.

Mais dans le temps même que les prétendus réformateurs s'attachoient ainsi à déprimer le Sacerdoce de l'Eglise Catholique, ils se créoient à eux-mêmes un pontificat & une autorité bien supérieure à celle des Prêtres. Luther se qualifioit Evangéliste de Wirtemberg par l'autorité de Dieu même ; il décidoit à son gré du culte religieux ; Calvin en agissoit à Genève d'une manière encore plus despotique, & chaque Prédicant faisoit de même, par-tout où il trouvoit des Sectateurs assez dociles pour se ranger sous sa conduite. Pendant que ces Pasteurs de nouvelle création enseignoient que les Prêtres ne peuvent tenir leurs pouvoirs que du peuple, ils auroient fait un beau bruit, si le peuple avoit entrepris de leur ôter l'autorité de laquelle ils s'étoient eux-mêmes revêtus.

Dans l'Eglise Catholique, l'ordination des Prêtres se fait avec beaucoup de cérémonies. L'Evêque, après avoir récité les litanies & d'autres prières, met ses deux mains sur la tête de chacun des Ordinands, & tous les Prêtres qui sont présens en font autant, sans prononcer aucune formule. Mais immédiatement après, pendant que tous tiennent les mains étendues sur les Ordinands, l'Evêque prononce sur eux une prière par laquelle il demande à Dieu pour eux le S. Esprit & la grâce du Sacerdoce, & il le supplie de les consacrer lui-même au ministère de ses autels.

En second lieu, l'Evêque leur fait aux mains l'onction du saint chrême, avec une prière relative à cette action. Ensuite il présente, & fait toucher à tous, les vases qui contiennent le pain & le vin destinés au saint sacrifice, en leur disant : « Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu, » & de célébrer des messes pour les vivans & » pour les morts, au nom du Seigneur ». Conséquemment ces nouveaux Prêtres récitent avec l'Evêque les prières du Canon & consacrent avec lui.

Après la messe l'Evêque leur impose de nouveau les mains, en leur disant : « Recevez le S. Esprit, » les péchés seront remis à ceux auxquels vous » les remettrez, &c. ».

C'est une question parmi les Théologiens de savoir quelle est, dans ces différentes cérémonies, celle qui constitue l'essence de l'ordination sacerdotale ; on demande si c'est la première imposition des mains faite par l'Evêque & par les Prêtres

assistans, avec la prière qui l'accompagne, si la porrection des instrumens du saint sacrifice qui se fait ensuite, est ou n'est pas de l'essence de cette ordination.

Le sentiment le plus commun est que cette seconde cérémonie est accessoire, & non essentielle à la validité de l'ordination, & l'on en apporte plusieurs preuves. On dit, 1°. S. Paul parlant de la grâce du Sacerdoce, dit à Timothée qu'elle lui a été donnée par la prière avec l'imposition des mains du presbytère, ou de l'assemblée des Prêtres; il ne fait mention d'aucune autre cérémonie; 2°. dans tous les monumens de l'Histoire & de la discipline ecclésiastique, avant le dixième ou l'onzième siècle, il n'est pas question de la porrection des instrumens, mais seulement de l'imposition des mains, pour l'ordination des Prêtres; 3°. cette porrection des instrumens du sacrifice n'a lieu ni chez les Grecs, soit catholiques, soit schismatiques, ni chez les Jacobites, ni chez les Nestoriens; cependant l'Eglise Catholique regarde comme valide la *prêtrise* de ceux qui ont été ordonnés dans ces différentes sectes. Ces raisons doivent paroître solides.

Cependant le Père Merlin, Jésuite, a fait en 1745 un Traité historique & dogmatique sur les formes des Sacremens, dans lequel il donne lieu de douter si la porrection des instrumens n'est pas essentielle à l'ordination sacerdotale, & si les preuves du contraire sont aussi solides qu'elles le paroissent d'abord.

En premier lieu, il observe & il prouve, par des passages formels des Pères, que jusqu'au douzième siècle l'on s'est abstenu de mettre par écrit dans le dernier détail les rites & les formes des Sacremens; que l'on a scrupuleusement observé ce que l'on appeloit *le secret des mystères*; que telle a été la discipline de l'Eglise dès les premiers siècles. C'est pour cela que la liturgie n'a été mise par écrit qu'à la fin du quatrième siècle, & que les Apôtres mêmes se sont abstenus de prescrire dans leurs lettres les rites & les formes des Sacremens. Il n'est donc pas étonnant que S. Paul désigne l'ordination sous le nom seul d'imposition des mains jointes à la prière; il n'étoit pas nécessaire d'en dire davantage à Timothée, instruit d'ailleurs par des leçons de vive voix.

En second lieu, il est constant que l'usage des Pères & des Conciles a été de nommer *imposition des mains* le rite de plusieurs Sacremens, & même leur forme, puisqu'ils disent, *manûs impositiones sunt verba mystica*. Ce nom est donné non-seulement à la confirmation, mais encore à la pénitence & à l'absolution; en parlant de la réconciliation des Hérétiques à l'Eglise, ils disent indifféremment, *manus eis imponantur in pœnitentiam*, ou *in Spiritum Sanctum*. Le baptême est ainsi nommé par le Concile d'Elvire, can. 39, & par le premier Concile d'Arles, can. 6. Il n'y auroit donc pas lieu de s'étonner quand la porrection des instrumens dans l'ordination des Prêtres, avec la formule qui l'accompagne, auroit été appelée *imposition des mains* par les auteurs ecclésiastiques antérieurs au douzième siècle.

En troisième lieu, l'on assure mal à propos que les Grecs suppriment cette porrection dans leur ordination, mais ils la réunissent à l'imposition des mains. L'Evêque assis devant l'autel met la main sur la tête de l'Ordinand qui est à genoux près de lui, & il lui applique le front contre l'autel chargé des instrumens du saint sacrifice, en lui disant: *La grâce divine élève ce Diacre à la dignité du Sacerdoce*; ainsi la porrection des vases se trouvant réunie à l'imposition des mains, elle détermine les paroles de la forme à signifier le double pouvoir du Sacerdoce.

Il faudroit donc que les Théologiens, qui soutiennent que cette porrection n'est point de l'essence de l'ordination, fussent en état de prouver qu'avant l'onzième siècle, dans l'Eglise Latine, les vases n'entroient en aucune manière dans la cérémonie; que l'imposition des mains se faisoit, sans que l'Ordinand fût près de l'autel chargé des vases pleins, comme il l'est chez les Grecs. Il est évident que la présence & la proximité de ces vases suffit pour que l'on puisse dire avec vérité qu'ils sont présentés à l'Ordinand, & que cette présentation fait partie de l'ordination.

Il ne serviroit à rien de répliquer que les Auteurs qui ont parlé de l'ordination des Grecs, qui nous ont donné leur Rituel & leur Euchologe, n'ont fait mention ni de la proximité, ni de la présence des vases sacrés dans cette cérémonie; on sait que ces Auteurs ont souvent manqué d'attention & d'exactitude dans les relations qu'ils ont données du cérémonial & de la croyance des Grecs & des autres sectes Orientales, & que ce défaut a induit en erreur plusieurs Théologiens.

En effet, les Orientaux croient comme nous que l'Eucharistie est un vrai sacrifice, que les Prêtres seuls ont le pouvoir de l'offrir, que Jésus-Christ a donné à ses Apôtres, qui sont les premiers Prêtres, deux pouvoirs; l'un sur son corps naturel, l'autre sur son corps mystique, qu'il a exprimé l'un par ces paroles, *Faites ceci en mémoire de moi*; l'autre, en leur disant, *Recevez le S. Esprit*, &c. Il seroit donc étonnant qu'ils n'eussent pas senti la nécessité d'exprimer l'un & l'autre de ces pouvoirs dans l'ordination de la *Prêtrise*. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le *Sacramentaire de S. Grégoire*, il est fait mention du pouvoir d'offrir le saint Sacrifice, dans les prières de l'ordination des Prêtres, S. Greg. *liber Sacram.*, p. 238, & notes du P. Ménard, p. 291.

Ce n'est point à nous de décider si ces raisons du P. Merlin sont péremptoires, mais elles nous paroissent mériter toute l'attention des Théologiens. Si elles avoient été mieux connues, ceux

qui ont traité des Ordinations Anglicanes, n'auroient pas avoué, comme ils ont fait, que la porrection des vaſes du ſaint Sacrifice n'eſt pas en uſage chez les Grecs pour l'ordination des Prêtres.

PRÉVENANT, GRACE PRÉVENANTE, *voyez* GRACE.

PRÉVISION, *voyez* PRESCIENCE.

PREUVE, *voyez* LIEUX THÉOLOGIQUES, & RELIGION.

PRIERE, demande que l'on fait à Dieu. Jéſus-Chriſt dit qu'il faut prier toujours & ne jamais ſe laſſer; il en a donné lui-même l'exemple. Les quarante jours qu'il paſſa dans le déſert furent employés ſans doute à ce ſaint exercice; c'eſt ainſi qu'il ſe préparoit à remplir ſon divin miniſtère. Après avoir conſumé les jours à inſtruire & à ſecourir par des miracles les affligés, il paſſoit encore les nuits en *prières*. *Luc*, c. 6, ℣. 12.

Les Apôtres firent de même. Pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis l'aſcenſion du Sauveur juſqu'à la deſcente du S. Eſprit, ils perſévérèrent unanimement dans la *prière*; *Act.* c. 1, ℣. 14. Ils alloient au temple aux heures ordinaires de la *prière*, c. 3, ℣. 1. S. Pierre venoit de prier, lorſqu'il reçut les envoyés du Centenier Corneille, c. 10, ℣. 9. S. Paul recommande ſouvent ce ſaint exercice aux Fidèles, & les premiers Chrétiens ſuivirent exactement cette leçon; leurs aſſemblées fréquentes ſe paſſoient à s'inſtruire & à prier, parce qu'ils étoient perſuadés que la *prière* publique eſt la plus agréable à Dieu; de là l'inſtitution des *heures canoniales*. *Voyez* ce mot, *Mœurs des Chrétiens*, c. 6. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que l'Egliſe approuve les Inſtituts monaſtiques dans leſquels on conſacre à la *prière* une bonne partie du jour & de la nuit.

Dans le Paganiſme, on ne demandoit aux Dieux que des biens temporels; les auteurs profanes auſſi-bien que les écrivains eccléſiaſtiques atteſtent que la plupart des *prières* des Païens étoient des crimes, des déſirs & des demandes contraires à la juſtice, à la pudeur, à la charité, à la bonne foi, & telles que l'on n'auroit pas oſé les faire en public. Sénèque, Horace & d'autres conviennent que l'on ne s'aviſoit pas de demander aux Dieux la vertu, la probité, la ſageſſe, la prudence; de pareils vœux n'auroient pas été conformes au caractère vicieux que l'on attribuoit à ces fauſſes divinités.

Jéſus-Chriſt au contraire nous a recommandé de chercher en premier lieu le royaume de Dieu & ſa juſtice, en nous promettant que le reſte nous ſera donné par ſurcroît, *Matt.* c. 6, ℣. 33. Il ne nous défend pas de demander à Dieu des biens temporels, mais il veut que nous bornions nos déſirs au ſimple néceſſaire. Dans la *prière* qu'il a daigné nous enſeigner, une ſeule demande a pour objet notre pain de chaque jour, toutes les autres regardent les dons de la grâce & l'affaire du ſalut.

Comme les Incrédules ne voudroient aucun exercice de religion, ils ſoutiennent que la *prière* eſt injurieuſe à Dieu. Ce grand Être, diſent-ils, qui ſait tout, n'a pas beſoin de nos demandes pour connoître ce qu'il nous faut & ce qui nous eſt le plus avantageux; lui expoſer nos déſirs, c'eſt lui témoigner de la défiance & du mécontentement. Lorſque nous lui demandons d'être délivrés des maux de ce monde, nous exigeons qu'il change pour nous par des miracles le cours de la nature. Comment peut-il exaucer deux hommes ou deux nations qui lui font des *prières* contraires? Si nous le ſupplions de nous guérir de nos vices & de nous donner les vertus que nous n'avons pas, nous voulons qu'il faſſe notre propre ouvrage, puiſqu'il dépend de nous d'éviter le mal & de pratiquer le bien. Ainſi, ſuivant cette déciſion, tout homme qui croit un Dieu & qui l'invoque eſt un inſenſé, & c'eſt la folie du genre humain tout entier.

Mais ce que Dieu peut faire de plus avantageux pour nous, c'eſt de nous préſerver de la fauſſe ſageſſe des Incrédules. Il nous ordonne de lui expoſer nos beſoins, non pour les lui faire connoître, mais pour lui témoigner notre dépendance, notre ſoumiſſion, notre confiance, & reconnoître ainſi ſon ſouverain domaine. Qui s'aviſa jamais de penſer qu'un enfant fait injure à ſon père lorſqu'il lui demande une grâce? Celles que nous attendons de Dieu ſont ſans doute aſſez précieuſes pour valoir la peine d'être demandées.

Sans faire des miracles, Dieu peut nous préſerver ou nous délivrer des fléaux de la nature. La marche de l'univers n'eſt point le jeu néceſſaire & purement mécanique des cauſes phyſiques, Dieu le conſerve & le dirige par ſon action immédiate, & ſans cela tout retomberoit dans le chaos. Nous ne connoiſſons point toutes les cauſes phyſiques ni tous leurs effets, comment pourrions-nous diſcerner ce qui eſt ou n'eſt pas le réſultat d'un ſimple mécaniſme? Lorſque Dieu nous ſuggère des penſées pour notre bien ſpirituel ou temporel, ce n'eſt pas un miracle, mais le plan ordinaire de bonté & de ſageſſe ſuivant lequel il gouverne habituellement les eſprits; or ces penſées nous font prendre des précautions, employer des remèdes, conſulter d'autres hommes, éviter des malheurs, &c. Qui de nous n'en a pas fait l'épreuve? Les inſenſés attribuent ces événemens au haſard, un homme ſenſé s'en croit redevable à Dieu. Des vœux contraires en apparence, ne le ſont pas

réellement, lorsqu'ils sont accompagnés de résignation à la providence.

Acquérir & pratiquer des vertus, nous corriger de nos vices, est sans doute l'ouvrage de notre volonté, mais non de notre volonté seule, puisque nous avons besoin pour cela du secours surnaturel de la grâce. Or il dépend de Dieu de nous donner des grâces plus ou moins fortes & abondantes; il les a promises à la *prière*, c'est à nous d'obéir avec reconnoissance. Pour un cœur qui aime Dieu, la *prière* est un exercice doux & consolant, il nous distrait du sentiment de nos maux, il ranime l'espérance & le courage, il tranquillise l'esprit & calme les passions, il touche les pécheurs & soutient les justes. Cette expérience, attestée par tous les Saints, est d'un tout autre poids que les fausses réflexions des Incrédules.

Quelquefois ils ont dit que les Juifs ne prioient pas, qu'il n'y a point de *prières* dans leurs livres; d'autres fois que leurs *prières* étoient grossières, ils ne demandoient que des biens temporels, souvent elles étoient injustes & cruelles, c'étoient des imprécations contre leurs ennemis.

Il suffit cependant de lire les Cantiques de Moïse, de Débora, d'Anne mère de Samuel, d'Isaïe & des autres Prophètes; les vœux de Salomon dans le temple, ceux d'Esther, de Judith, de Tobie, sur-tout les Pseaumes de David, pour être convaincu que les Juifs prioient, & qu'ils demandoient à Dieu autre chose que des biens temporels; le pseaume 118 en particulier est une invocation continuelle de la grâce divine. Au mot *Imprécation*, nous avons fait voir que dans les livres saints, ce que l'on prend pour des imprécations & des sentimens de vengeance, sont seulement des prédictions.

D'autre part, les Protestans prétendent que l'on ne doit adresser des *prières* qu'à Dieu seul, qu'invoquer les Saints c'est une superstition & un acte d'idolâtrie; nous prouverons le contraire au mot *Saint*, §.

On distingue deux sortes de *prières*, l'une vocale, l'autre mentale. La première se fait en prononçant des mots; la seconde est purement intérieure, sans proférer des paroles. *Voyez* Oraison mentale. Celle-ci est la plus parfaite sans doute; l'autre n'auroit aucun mérite, si elle n'étoit accompagnée de l'attention de l'esprit & de l'affection du cœur. On appelle *prière* ou *Oraison jaculatoire* celle qui consiste dans un simple mouvement du cœur vers Dieu, soit qu'on l'exprime par quelques paroles courtes, soit qu'on ne l'exprime pas.

PRIÈRE PUBLIQUE, *voyez* Heures Canoniales.

PRIMAT, PRIMATIE, voyez *le Dict. de Jurisprudence.*

PRIMAUTÉ, droit d'occuper la première place. Au mot *Pape* nous avons prouvé que le souverain Pontife, en qualité de successeur de S. Pierre sur le siége de Rome, a dans l'Eglise universelle une *primauté*, non-seulement d'honneur & de préséance, mais d'autorité & de juridiction. *Voyez* Pape, §. 1 & 2.

PRIME, *voyez* Heures Canoniales.

PRINCE, *voyez* Roi.

PRINCE DES PRÊTRES, *voyez* Pontife.

PRINCIPAUTÉS, *voyez* Anges.

PRISCILLIANISME, PRISCILLIANISTES. L'an 380, ou l'année suivante, on vit naître en Espagne une secte d'Hérétiques dont le principal chef fut Priscillien, homme savant, riche & insinuant; c'est ce qui fit donner à ses partisans le nom de *Priscillianistes*. Sulpice-Sévère, Auteur contemporain, dans son *Histoire Sainte*, l. 2, c. 46, & S. Jérôme, *Epist.* 43 *ad Ctesiph. Col.* 476, nous apprennent que ces sectaires réunissoient aux erreurs des Manichéens celles des Gnostiques.

Ceux mêmes qui sont le plus portés à les excuser, avouent qu'ils nioient comme les Manichéens la réalité de la naissance & de l'incarnation de Jésus-Christ, qu'ils soutenoient que le monde visible n'étoit pas l'ouvrage de l'Être suprême, mais celui de quelque démon, ou du mauvais principe. Ils adoptoient la doctrine des Gnostiques touchant les *Eons*, prétendus esprits émanés de la nature divine. Ils considéroient les corps humains comme des prisons que l'auteur du mal avoit construites pour y enfermer les esprits célestes; ils condamnoient le mariage & nioient la résurrection des corps. Mosheim, *Hist. Eccles.* 4e siècle, 2 part. c. 5, §. 22.

Voilà certainement les principales erreurs des Manichéens & des Gnostiques; il n'est donc pas étonnant que l'on ait attribué aux *Priscillianistes* les autres opinions fausses de ces deux sectes, savoir qu'il n'y a pas trois personnes en Dieu, que les ames humaines sont de la même substance que Dieu, que l'homme n'est point libre dans ses actions, mais soumis à la fatalité; que l'ancien Testament n'est qu'une allégorie, que l'usage de manger de la chair est criminel & impur. Nous pouvons donc ajouter foi à ceux qui nous disent que ces mêmes Hérétiques jeûnoient le dimanche, le jour de Noël & le jour de Pâques, pour attester qu'ils ne croyoient ni la naissance ni la résurrection du Sauveur, qu'ils recevoient dans leurs mains l'Eucharistie, mais qu'ils ne la consumoient pas, parce qu'ils ne croyoient pas la réalité de la chair de Jésus-Christ. L'on ajoute qu'ils s'assembloient la nuit

& dans des lieux écartés, qu'ils prioient nus, hommes & femmes, & qu'ils se livroient à l'impudicité, qu'ils gardoient un secret inviolable sur ce qui se passoit dans leurs assemblées, & qu'ils n'hésitoient pas de se parjurer, pour tromper ceux qui vouloient le savoir.

Priscillien & ceux qu'il avoit séduits, furent d'abord condamnés dans un Concile de Saragosse l'an 381, & dans un autre tenu à Bordeaux en 385. Cet Hérésiarque ayant appelé de cette sentence à l'Empereur Maxime qui résidoit à Trêves, fut convaincu par ses propres aveux de la plupart des erreurs & des désordres dont nous venons de parler, conséquemment il fut condamné à mort & exécuté avec plusieurs de ses partisans. Leur supplice n'éteignit point le *priscillianisme*, il en demeura des sectateurs en Espagne, & ils y causèrent des troubles pendant près de deux siècles; S. Léon fit tous ses efforts pour extirper en Italie & en Espagne jusqu'aux derniers restes des Manichéens & des *Priscillianistes*; mais il paroît que ces derniers subsistoient encore au milieu du 6e siècle.

Tillemont, qui a peint ainsi ces Hérétiques & leurs erreurs, cite pour garants non-seulement Sulpice-Sévère, S. Ambroise & S. Jérôme, auteurs contemporains, S. Augustin & S. Léon, qui ont vécu immédiatement après, mais encore les actes des Conciles qui ont condamné ces Hérétiques, *Mém.* tom. 8, p. 491 & suiv.

On a cependant entrepris dans l'ancienne Encyclopédie de les justifier, & de faire retomber tout l'odieux du scandale sur leurs accusateurs & sur leurs juges. L'auteur de cet article a copié Beausobre dans son *Histoire du Manichéisme* & dans sa *Dissertation sur les Adamites*; l'ambition de ce dernier étoit de disculper tous les Hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise. Mais Mosheim, plus judicieux, blâme ceux qui suivent aveuglément Beausobre, sans examiner ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ce qu'il dit. *Hist. Eccles.* 4e siècle, 2 part. c. 5, §. 22, note (o).

L'Encyclopédiste observe d'abord que Sulpice-Sévère attribue à Priscillien beaucoup de belles qualités, de l'esprit, de l'érudition, de l'éloquence, l'application au travail, la sobriété, le désintéressement. Mais les talens ni les vertus ne mettent point un homme à couvert de l'erreur, cela est prouvé par l'exemple de plusieurs autres Hérésiarques; plus leurs principes ont été corrompus, plus ils ont affecté les dehors de la vertu. Sulpice-Sévère reproche aussi à Priscillien beaucoup de vanité & d'orgueil que lui inspiroit son habileté dans les sciences profanes; c'étoit assez de ce vice pour l'égarer. Il étoit aussi accusé d'avoir étudié la magie, & dans la suite il le fut d'avoir eu un commerce criminel avec des femmes.

Il observe en second lieu que suivant l'aveu de S. Augustin, les livres des *Priscillianistes* ne contenoient rien qui ne fût Catholique, ou très-peu différent de la foi Catholique. Comment concilier, dit-il, ce témoignage avec les erreurs des Gnostiques & des Manichéens que ce même Père leur attribue? Mais cet apologiste charitable en impose à S. Augustin. Ce Père dit que les *Priscillianistes* prêchent la foi Catholique *à ceux qu'ils craignent*, non pour la suivre, mais pour se cacher sous ce masque; qu'il n'y eut jamais d'Hérétiques plus fourbes, ni plus habiles à déguiser leurs vrais sentimens. *Epist.* 237, *ad Ceretium*, n. 3.

Plusieurs Pères, continue notre Critique, ont cru que l'ame émanoit de Dieu, sans la croire consubstantielle à Dieu; il a pu en être de même des *Priscillianistes*. Autre imposture, on le défie de citer un seul Père de l'Eglise qui ait enseigné, comme les Manichéens, les *Priscillianistes* & les Stoïciens, que les ames humaines sortoient de la substance de Dieu par émanation. *Voyez* ÉMANATION.

Il ne veut pas que les *Priscillianistes* aient confondu comme Sabellius les personnes divines; ils croyoient, dit-il, la préexistence du Verbe, mais ils ne le croyoient pas *Fils de Dieu*, parce que ce titre ne lui est pas donné dans l'Ecriture; suivant leur opinion, Jésus-Christ n'étoit fils de Dieu qu'autant qu'il étoit né de la Vierge.

Comment cet Ecrivain n'a-t-il pas vu qu'il se réfute lui-même? Puisque les *Priscillianistes* n'admettoient pas la divinité du Verbe, ils n'admettoient donc pas trois personnes en Dieu non plus que Sabellius & les autres anti-Trinitaires. Puisqu'ils ne croyoient point l'incarnation d'une personne divine, ils étoient donc dans l'erreur sur les deux principaux dogmes du Christianisme. Cependant leur Apologiste persiste à dire qu'il est fort incertain si ces Sectaires soutenoient quelques erreurs, & quelles étoient leurs opinions.

Il ne veut pas croire, non plus que Mosheim, que ces Hérétiques mentoient & se parjuroient sans scrupule pour cacher leurs erreurs & leurs mystères, & qu'ils se livroient à l'impudicité dans leurs assemblées; cela n'est prouvé, dit-il, que par le témoignage d'un nommé Fronton qui avoit feint d'être de leur parti, afin de découvrir ce qui se passoit parmi eux. Il se trompe, les preuves sont 1°., la confession de Priscillien lui-même, qui se reconnut coupable de plusieurs turpitudes; 2°. l'aveu de plusieurs de ses sectateurs qui se convertirent; *S. Aug. ibid.*; 3°. le jugement de Sulpice-Sévère, qui, très-disposé d'ailleurs à les excuser, les appelle des hommes très-indignes de vivre, *luce indignissimi*; 4°. la différence des peines qu'ils subirent; pendant que les plus coupables furent punis de mort, les autres furent seulement exilés.

L'Apologiste oppose à ces preuves, 1°. le silence de S. Jérôme qui ne reproche point de

crimes à Latronien ni à Tibérien, deux des chefs. Qu'importe, dès qu'il les reproche à la secte en général? *Voyez* la Lettre citée. S. Ambroise, dit-il, témoigne de la compassion pour le vieux Evêque Hyginus qui fut envoyé en exil : soit; ce vieillard pouvoit n'avoir eu aucune part aux crimes de la secte. Mais lorsque les *Priscillianistes* condamnés au Concile de Saragosse voulurent se justifier auprès du Pape Damase, ce Pontife ne voulut pas seulement les voir, & S. Ambroise fit de même. *Sulpit. Sever.* l. 2, c. 49. Il n'est pas vrai que Sulpice-Sévère ait dit que l'on reconnoissoit plutôt les *Priscillianistes* à la modestie de leurs habits & à la pâleur de leur visage qu'à la différence de leurs sentimens. Nos adversaires ne se corrigeront-ils jamais de la mauvaise habitude de falsifier les auteurs? Sulpice-Sévère dit qu'il est moins indigné contre les *Priscillianistes* que contre leurs accusateurs; cependant il appelle la conduite des premiers *une perfidie*, leur doctrine, *une peste pour l'Espagne*, leur société, *une secte pernicieuse*, & ceux qui furent suppliciés, *des hommes indignes de vivre*. Il observe que Priscillien, Instantius & Salvianus gagnèrent l'Italie avec le cortége très-indécent de leurs femmes & d'autres personnes du sexe de mauvaise réputation; cela ne convenoit guère à trois Evêques.

2°. L'on cite en leur faveur Latinius Pacatus, Orateur Païen, qui dans le *Panégyrique de Théodose*, après la défaite de Maxime, déplore la cruauté avec laquelle ce dernier avoit fait supplicier non-seulement des hommes mais des femmes; Il dit que Euchrocie, veuve du poëte Delphidius, qui eut la tête tranchée, n'avoit point d'autre crime que d'être trop religieuse & trop attachée au culte de la Divinité.

Mais que prouve le témoignage d'un Païen, trompé par l'extérieur hypocrite de ces sectaires? Convenoit-il à une femme honnête & vertueuse de suivre des Evêques condamnés pour Hérésie, en Italie & dans les Gaules, & de mener avec elle sa fille Procula que l'on accusoit d'avoir eu un commerce impudique avec Priscillien? Ce mépris des bienséances étoit plus propre à confirmer les soupçons qu'à les dissiper. On sait d'ailleurs que les Beggards & d'autres coupables des mêmes désordres que les *Priscillianistes*, n'avoient pas un air moins dévôt ni moins mortifié.

3°. Sulpice-Sévère appelle les témoins qui déposèrent contre Priscillien & contre ses adhérans *des hommes vils*; mais ils ne furent pas les seuls, puisque ce chef de parti avoua lui-même les turpitudes dont il étoit coupable, & que ceux qui se convertirent dans la suite confirmèrent cet aveu.

On dit que la confession de Priscillien lui fut arrachée par la torture. Cela est faux. Sulpice-Sévère dit que les témoins s'accusèrent eux-mêmes & leurs compagnons avant l'interrogatoire, *ante quæstionem*; c'est mal à propos que l'on veut entendre par là les tortures de la question.

4°. Les principaux accusateurs, dit l'Apologiste, furent Ithace & Idace, Evêques Espagnols, hommes méchans & très-vicieux, avec deux autres nommés Magnus & Rufus, dont Sulpice-Sévère parle avec horreur & mépris. Nous convenons que ces Evêques firent un personnage odieux & indigne de leur caractère, en poursuivant des Hérétiques au tribunal d'un Prince de mauvais caractère. Ils furent détestés avec raison par leurs confrères, & sur-tout par S. Martin qui demanda grâce pour les *Priscillianistes*; mais la passion des accusateurs ne prouve pas l'injustice de la sentence.

5°. Le juge fut un nommé Evode, préfet du Prétoire, homme dur & sévère. Cependant ce Magistrat si dur, après avoir convaincu les accusés, ne voulut pas prononcer la sentence, il renvoya les pièces du procès à l'Empereur. Celui-ci, tout méchant qu'il étoit, suivit encore les règles de la Justice, puisqu'il ne condamna que les plus coupables à la mort; il se contenta d'exiler les autres, ou pour toujours, ou seulement pour un temps. On dit qu'il en vouloit principalement aux biens des *Priscillianistes*, cela peut être; mais il n'étoit pas nécessaire de les faire périr pour confisquer leurs biens. Après la mort de ce tyran, l'on ne découvrit aucune preuve de leur innocence, & lorsque S. Léon, dans le siècle suivant, recommença les informations contre les *Priscillianistes*, il retrouva parmi eux les mêmes erreurs & les mêmes désordres qui avoient régné parmi leurs prédécesseurs. *S. Leo, Epist. 93 ad Turibium*, c. 1.

6°. Dans le Concile de Saragosse on reprocha aux *Priscillianistes* des irrégularités & non des crimes. On voit par les Canons de ce Concile que parmi eux les laïques & les femmes enseignent, qu'ils ont des assemblées secrètes dans des lieux écartés, qu'ils jeûnent le dimanche, qu'ils marchent piés nus, que quelques-uns reçoivent l'Eucharistie sans la manger à l'Eglise, que plusieurs de leurs Prêtres quittent leur ministère pour entrer dans l'état Monastique. Ce Concile auroit-il passé sous silence des crimes capitaux, tels que la prostitution, la nudité, le parjure, &c, si les *Priscillianistes* en avoient été réellement coupables?

A cela nous répondons, 1°. que nous n'avons qu'une partie des Actes du Concile de Saragosse, qu'ainsi nous ne savons pas ce que portoient les Canons qui ne subsistent plus; 2°. que les Evêques de ce Concile n'ont pu juger que des délits qui leur étoient connus; or il est probable qu'à la naissance du *Priscillianisme* en Espagne, les partisans de cette Hérésie ne se livrèrent pas d'abord aux crimes énormes que l'on vit bientôt éclore parmi eux. Elle auroit d'abord révolté toutes les ames honnêtes. Mais s'ils se sentoient absolument innocens, pourquoi ne voulurent-ils comparoître

ni

ni au Concile de Saragoſſe, ni à celui de Bordeaux ? *Voyez* SULPICE-SÉVÈRE, à l'endroit cité.

7°. Les Evêques qui renoncèrent au *Priſcillianiſme* n'abjurèrent que des erreurs ; S. Ambroiſe trouvoit bon que l'on conſervât dans les bénéfices & les dignités ceux qui ſe réuniroient à l'Egliſe. Dictinnius, l'un d'entre eux, eſt révéré comme un Saint en Eſpagne.

Auſſi ne diſons-nous pas que tous les *Priſcillianiſtes* étoient coupables des mêmes déréglemens; pluſieurs s'étoient laiſſé ſéduire par les apparences de vertu & de piété qu'affectoient ces Hérétiques ; ils furent détrompés lorſqu'ils apprirent les turpitudes auxquelles la plupart ſe livroient. Ils revinrent donc de bonne foi à l'Egliſe ; pourquoi les auroit-on dépouillés de leurs dignités ? Une erreur innocente à laquelle un homme a renoncé dès qu'il l'a connue, ne peut pas l'empêcher de devenir un Saint : tel a été ſans doute le cas de Dictinnius.

8°. Enfin, on a condamné dans les *Priſcillianiſtes*, dit notre auteur, la Doctrine de S. Auguſtin ; ſelon ce Père, l'homme eſt déterminé invinciblement au mal par la corruption de ſa nature, ou au bien par l'action du Saint-Eſprit. A la vérité cette doctrine ôte à l'homme la liberté d'indifférence, cependant elle a été ſolemnellement approuvée par l'Egliſe ; ainſi Saint Léon, en réfutant les *Priſcillianiſtes*, ne s'eſt pas aperçu qu'il réfutoit Saint Auguſtin.

Cette calomnie des Proteſtans & de quelques autres Hérétiques a été mille fois réfutée ; jamais S. Auguſtin n'a dit que l'homme étoit invinciblement déterminé à une bonne ou à une mauvaiſe action ; il ne s'eſt ſervi du mot *invinciblement* qu'en parlant du don de la perſévérance finale qui renferme la mort en état de grâce ; un homme peut-il encore réſiſter à la grâce après ſa mort ? Le S. Docteur a rejeté la liberté d'indifférence priſe, dans le ſens des Pélagiens, pour un penchant égal au bien & au mal, pour une égale facilité de faire l'un ou l'autre par les ſeules forces du libre arbitre. Tout Catholique la rejette encore dans ce ſens. Mais deux *pouvoirs réels*, & deux *pouvoirs égaux*, ne ſont pas la même choſe ; Saint Léon n'étoit pas aſſez ignorant pour s'y tromper.

Puiſque le *Priſcillianiſme* a ſubſiſté en Eſpagne pendant près de deux cents ans, qu'il y a cauſé des diſputes & des troubles, qu'enfin ceux qui y étoient tombés ſont revenus à l'Egliſe, les Pères, tels que S. Jérôme, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Léon, Paul Oroſe qui vivoit en Eſpagne, les Evêques du Concile de Brague tenu l'an 563, ont été certainement très à portée de le connoître ; il nous paroît que leur témoignage eſt d'un tout autre poids que les conjectures & les viſions des Critiques Proteſtans. Ceux-ci d'ailleurs ne s'accordent point dans le jugement qu'ils portent de ces anciens Hérétiques.

On voit par la Lettre que nous avons citée de S. Léon à Turibius, que cet Evêque Eſpagnol l'avoit averti de la renaiſſance du *Priſcillianiſme* en Eſpagne ; ce même Evêque en connoiſſoit ſi bien les erreurs qu'il les avoit expoſées & rangées en dix-ſept articles, ſur chacun deſquels S. Léon fait des réflexions. Aujourd'hui l'on vient nous dire que nous ne ſavons pas certainement quelles étoient les erreurs des *Priſcillianiſtes*, parce que nous n'avons plus leurs Livres, qu'aucun ancien hiſtorien ne nous a fidélement expoſé leur doctrine. Que manquoit-il donc à l'Evêque Turibius pour la connoître, & quel motif pouvoit-il avoir de ne pas l'expoſer exactement à S. Léon ?

En parlant de l'horreur qu'inſpira aux Evêques des Gaules, & ſur-tout à S. Martin, la conduite des accuſateurs de Priſcillien, Mosheim dit que les Chrétiens n'avoient point encore appris que ce fût un acte de piété & de juſtice de livrer les Hérétiques aux Magiſtrats pour les faire punir ; cette doctrine abominable, continue-t-il, étoit réſervée pour les temps auxquels la Religion devoit devenir un inſtrument de deſpotiſme, de haine & de vengeance.

Ce trait de malignité porte à faux, manque de juſteſſe & d'équité. 1°. Longtemps avant la procédure faite contre Priſcillien, il y avoit eu des lois portées par les Empereurs contre les Hérétiques, en particulier contre les Manichéens & contre les Donatiſtes, & pluſieurs avoient été punis. 2°. Ce ne ſont pas les Evêques qui avoient livré Priſcillien aux Magiſtrats, c'eſt lui-même qui avoit appelé du jugement des Evêques à celui de l'Empereur ; par le premier il auroit été condamné tout au plus à être dégradé de l'Epiſcopat & privé de la Communion, par le ſecond il fut condamné à mort. 3°. Il y a de la calomnie à inſinuer que l'on a livré aux Magiſtrats toutes ſortes d'Hérétiques ; cela n'a été fait qu'à ceux dont les erreurs ou la conduite intéreſſoient l'ordre public & le bien temporel de la ſociété. Or telles étoient les erreurs des Manichéens & des *Priſcillianiſtes*. « Les Princes ont compris, dit Saint » Léon, que laiſſer à ces ſectaires la vie & la li» berté de dogmatiſer, c'étoit détruire toute hon» nêteté dans les mœurs, diſſoudre tous les ma» riages, fouler aux piés toutes les Lois divines » & humaines ». *Epiſt. cit.* 4°. Que ſignifie *livrer les Hérétiques aux Magiſtrats pour les punir ?* C'eſt laiſſer aux Magiſtrats le ſoin de juger ſi les Hérétiques méritent ou non d'être punis par des peines afflictives ; mais par cette expreſſion perfide les Proteſtans veulent faire entendre que les Evêques ont ſaiſi les Hérétiques par violence, les ont condamnés à mort, & les ont enſuite livrés piés & poings liés aux Magiſtrats pour exécuter la ſentence ; c'eſt ainſi qu'ils en impoſent aux ignorans.

A l'art. S. LÉON, nous avons juſtifié ce S. Pape contre les calomnies de Beauſobre, qui l'accuſe

d'avoir attribué aux Manichéens & aux *Priſcillianiſtes* des erreurs qu'ils ne ſoutenoient pas, & des déſordres deſquels ils n'étoient pas coupables.

PRISCILLIENS, *voyez* MONTANISTES.

PROBABILISME, PROBABILISTES. Il y a eu entre les Caſuiſtes une diſpute longue & vive pour ſavoir quelle conduite on doit tenir entre deux opinions plus ou moins probables, dont l'une décide que telle choſe eſt permiſe, l'autre qu'elle ne l'eſt pas. Sur ce point, comme ſur pluſieurs autres, l'on a donné dans les deux excès. Quelques-uns ont ſoutenu qu'il eſt permis de ſuivre l'opinion la moins probable, & ils entendoient par *opinion probable* toute opinion en faveur de laquelle on pouvoit citer au moins le ſentiment d'un docteur de quelque réputation; ils ont été appelés *Probabiliſtes*. Il eſt aiſé de voir que cette morale étoit abſurde & condamnable. D'autres ont prétendu que l'on ne peut en ſûreté de conſcience ſuivre jamais une opinion, quelque probable qu'elle ſoit, qu'il faut toujours prendre pour règle une opinion certaine & inconteſtable; on les a nommés *Anti-Probabiliſtes*. Autre excès qui nous mettroit hors d'état d'agir dans une infinité de circonſtances dans leſquelles il faut néceſſairement prendre un parti, ſans pouvoir cependant ſortir du doute dans lequel on eſt touchant ce que la Loi preſcrit.

Le ſeul milieu raiſonnable & le ſeul approuvé par l'Egliſe, eſt qu'entre deux opinions en faveur deſquelles il y a des raiſons & des autorités, il faut, après un ſérieux examen, ſuivre celle qui paroît la mieux fondée, afin de ne pas s'expoſer témérairement au danger de pécher.

Mais il ne faut pas croire que tous les *probabiliſtes* ont donné dans le même excès de relâchement, pluſieurs ont entendu par *opinion probable*, non celle en faveur de laquelle on peut citer tout au plus une ou deux autorités, mais celle qui eſt appuyée ſur des raiſons, & ſoutenue par un nombre de Docteurs graves & non ſuſpects. Le *probabiliſme* ainſi entendu a été le ſentiment commun des Caſuiſtes de toutes les Ecoles, de tous les Ordres Religieux & de toutes les Nations; il y a de l'entêtement à ſoutenir que ce ſentiment étoit une corruption de la morale, un principe de fauſſes déciſions, un moyen d'excuſer & d'autoriſer tous les pecheurs.

Cependant, en confondant le *Probabiliſme* ainſi conçu avec le *Probabiliſme* le plus relâché, on a trouvé le moyen de perſuader aux ignorans & aux demi-ſavans, que ce dernier étoit le ſentiment commun des ſeuls Caſuiſtes Jéſuites, à l'excluſion de tous les autres. C'eſt ce que Paſcal a ſoutenu avec tout l'eſprit & toute la malignité poſſible dans les *Lettres Provinciales*; d'autres ſe ſont efforcés de prouver tout ce qu'il avoit dit, & l'on a écrit amplement pour & contre ce fait qui a paru fort important. Les Proteſtans n'ont pas manqué de venir à l'appui des accuſateurs; en dernier lieu, Mosheim a répété contre les Jéſuites tous les reproches qui leur ont été faits par eſprit de cabale & de parti. *Hiſt. Eccleſ.* 16e ſiècles, ſect. 3, 1 part. c. 1, §. 35; 17e ſiècle, ſect. 2, 1 part. c. 1, §. 35. Le traducteur a encore enchéri ſur l'original.

Néanmoins l'un & l'autre avouent que l'on auroit tort d'imputer à tous les Jéſuites en général les maximes erronées & les pratiques corrompues qu'on leur a reprochées, que pluſieurs de leurs Caſuiſtes ont enſeigné le contraire. Ils conviennent que les adverſaires de cette ſociété célèbre ont été plus loin qu'ils ne devoient, qu'ils ont exagéré les choſes pour donner carrière à leur zèle & à leur éloquence; que l'on a imputé à ſes membres des principes que l'on tiroit par induction de leur doctrine, & qu'ils auroient déſavoués; que l'on n'a pas toujours interprété leurs expreſſions dans leur véritable ſens; que l'on a repréſenté les conſéquences de leur ſyſtême d'une manière partiale, & qui ne s'accorde pas toujours avec l'exacte équité.

Puiſque tout cela eſt vrai, pourquoi répéter encore des accuſations dictées par la haine & par la malignité, & dont on eſt forcé d'avouer l'injuſtice. *Voyez* CASUISTES.

PROCÈS. Jéſus-Chriſt dit à ſes Diſciples, *Mat.* c. 5, ℣ 38. « Vous ſavez qu'il eſt dit: *on exi-* » *gera œil pour œil & dent pour dent*; pour moi » je vous dis de ne point réſiſter au mal (ou au » méchant); mais ſi quelqu'un vous frappe ſur » une joue, tendez-lui l'autre. Si quelqu'un veut » plaider contre vous & vous enlever votre robe, » abandonnez-lui encore votre manteau ». S. Paul a répété la même morale aux Fidèles, 1 *Cor.* c. 6, ℣ 6. « Parmi vous, dit-il aux Corinthiens, » un frère plaide contre ſon frère, & cela par- » devant les Infidèles. C'eſt déja un défaut de » ce qu'il y a entre vous des procès; pourquoi » ne pas plutôt ſouffrir une injure? pourquoi ne » pas ſupporter une fraude »? Les cenſeurs de l'Evangile ont blâmé hautement cette morale, elle défend, diſent-ils, la juſte défenſe de ſoi-même, s'il falloit l'obſerver, la ſociété ne pourroit ſubſiſter.

Pluſieurs Pères de l'Egliſe ont pris à la lettre les paroles de Jéſus-Chriſt & de S. Paul; Athénagore, *Legat pro Chriſt.* c. 1, dit aux payens: « non-ſeulement nous ne nous défendons pas » contre ceux qui nous frappent, & nous n'intentons point de procès à ceux qui nous enlèvent » notre bien, mais nous avons appris à tendre l'autre joue, &c. » Lactance, *Divin. Inſtit.* l. 6, c. 18, n. 12; S. Baſile, *Epiſt. ad Amphilos*, can. 55; S. Grégoire de Naziance, *Orat.* 3, ſoutiennent que c'eſt un précepte rigoureux pour un Chrétien,

Barbeyrac occupé à chercher des erreurs de morale dans les Pères de l'Eglise, soutient que c'en est ici une très-grave ; il leur reproche de n'avoir pas pris le sens des *paroles proverbiales* de Jésus-Christ, & d'avoir ainsi condamné la juste défense de soi-même.

Pour justifier sa censure, ce grand Moraliste auroit dû nous montrer d'abord en quoi son objection est mieux fondée que celle des Incrédules, ensuite nous donner le vrai sens des paroles prétendues proverbiales de Jésus-Christ. Puisqu'il n'a fait ni l'un ni l'autre, nous sommes obligés d'y suppléer, de faire voir que le Sauveur, ni S. Paul, ni les Pères n'ont pas tort.

Dans quelles circonstances Jésus-Christ parloit-il à ses Disciples? il leur dit : « l'heure vient à la-» quelle quiconque vous ôtera la vie croira faire » une œuvre agréable à Dieu ». *Joan.* c. 16, ℣. 2. « Heureux ceux qui souffrent persécution » pour la justice, parce que le royaume des » cieux est à eux. Vous serez heureux lorsque vous serez persécutés à cause de moi, &c. ». *Math.* c. 5, ℣ 10. De quoi auroit-il servi aux premiers Fidèles de poursuivre la réparation d'un tort ou d'une injure pardevant des Magistrats déterminés à les mettre à mort? Leur patience poussée jusqu'à l'héroïsme devoit être une des preuves de la divinité du Christianisme, & un des attraits les plus propres à gagner les Païens; c'est ce que l'événement a démontré. Cette patience étoit donc un devoir rigoureux pour les Apôtres & pour les premiers Chrétiens; les paroles de Jésus-Christ ne sont pas plus proverbiales que celles de S. Paul. Athénagore n'a donc pas eu tort de les prendre à la lettre en faisant l'apologie du Christianisme au tribunal des Magistrats.

La leçon que l'Apôtre faisoit aux Corinthiens n'étoit pas moins sage. S'ils n'avoient pas le courage de supporter un tort ou une injure de la part de leurs frères, comment pouvoit-on espérer qu'ils souffriroient patiemment les outrages & l'injustice des persécuteurs? Quelle idée ceux-ci pouvoient-ils concevoir du Christianisme lorsqu'ils voyoient parmi les Chrétiens, le même défaut de charité, les mêmes fraudes, les mêmes vengeances que parmi les Payens.

A la verité, lorsque Lactance, S. Basile & S. Grégoire de Nazianze ont écrit, les choses étoient changées, le Christianisme étoit dominant, mais il restoit encore des Païens à convertir, les Catholiques étoient exposés à la persécution des Ariens, les Pères avoient donc encore de très-bonnes raisons de répéter aux Fidèles les leçons de l'Evangile, sans entrer dans le détail des différens cas dans lesquels les *procès* peuvent être excusés ou blâmés. Aujourd'hui même il est très-vrai de dire en général que tout *procès* est ou un crime ou un malheur, un combat dangereux pour la vertu; qu'il est bien difficile de plaider sans que la passion y entre pour quelque chose; que tout plaideur d'inclination est une peste pour la société; qu'ordinairement il vaut beaucoup mieux souffrir un dommage ou une insulte que d'en poursuivre la réparation par un *procès*. Les magistrats les plus sages, les jurisconsultes les plus habiles sont en cela de même avis que les Théologiens & les Moralistes. *Voyez* DÉFENSE DE SOI-MÊME.

PROCESSION, marche solemnelle du clergé & du peuple qui se fait dans l'intérieur de l'église ou au dehors, en chantant des hymnes, des pseaumes ou des litanies. Les *processions* peuvent avoir tiré leur origine de l'ancien usage dans lequel étoient les Evêques de célébrer le service divin non-seulement dans leur église cathédrale, mais encore dans les autres églises de la ville épiscopale, sur-tout au tombeau des Martyrs le jour de leur fête; ils y alloient en *procession*, suivis du clergé & du peuple; c'est ce que l'on nommoit aussi *station*. De même lorsque l'Evêque devoit célébrer dans l'église cathédrale, le clergé des autres églises y alloit en *procession* avec le peuple pour assister à la messe pontificale. Il est donc hors de propos de chercher l'usage des *processions* dans le Paganisme, comme ont voulu faire certains Critiques plus malicieux qu'instruits.

L'Histoire sainte nous parle des marches solemnelles qui se sont faites pour transporter l'Arche d'Alliance d'un lieu à un autre, c'étoient de vraies *processions*. Les Chrétiens firent de même à la translation des reliques des Martyrs; il est parlé dans l'*Histoire ecclésiastique de Théodoret*, l. 3, c. 10, d'une *procession* célèbre qui se fit l'an 362, lorsque les reliques du Martyr S. Babilas furent transportées du faubourg de Daphné dans l'église d'Antioche, & de laquelle l'Empereur Julien fut très-irrité. Dans la suite on a fait des *processions* pour rappeler aux Fidèles le souvenir des voyages du Sauveur dans la Judée, pour implorer la miséricorde divine dans des temps de calamité, pour demander à Dieu quelque grâce particulière; telles sont les *processions* des Rogations, du Jubilé, &c. *Voyez* LITANIES. Le P. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, tome 1, p. 85, a parlé fort au long de celle qui se fait le Dimanche avant la Messe dans la plupart des églises. Les plus célèbres dans toute l'Eglise Catholique sont aujourd'hui celles du S. Sacrement, le jour & pendant l'Octave de la Fête-Dieu.

Dans les siècles passés, lorsque les mœurs étoient grossières & la piété peu éclairée, il se commettoit dans certaines *processions* des indécences; l'on y voyoit des spectacles très-peu propres à exciter la dévotion. Cet abus avoit tiré son origine de la représentation trop naïve de nos mystères qui se faisoit souvent les jours de fête. Peu à peu les Evêques sont venus à bout de les supprimer par-tout, mais ce n'a pas été

ſans éprouver de la réſiſtance de la part des peuples. *Voyez* Fête.

PROCESSION DU SAINT-ESPRIT, *voyez* Saint-Esprit.

PROCHAIN. Ce terme dans l'Ecriture ſainte ſignifie quelquefois un proche parent, d'autres fois un homme du même pays, de la même tribu; ſouvent il déſigne un voiſin ou un ami. Mais lorſque Dieu nous commande d'aimer le *prochain* comme nous-mêmes, il veut que nous ayons de la bienveillance pour tous les hommes ſans exception, & que nous leur faſſions du bien. C'eſt ainſi que Jéſus-Chriſt l'a expliqué par la Parabole du Samaritain charitable, *Luc* c. 10, ℣ 30. Cela n'empêche pas qu'il ne puiſſe y avoir de bonnes raiſons de faire du bien par préférence à ceux qui paroiſſent le mériter mieux. *Voyez* Amour du Prochain.

PRODIGE, événement ſurprenant dont on ignore la cauſe, & que l'on eſt tenté de regarder comme ſurnaturel. Il y a dans les *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions*, t. 6, *in*-12, p. 76, des réflexions très ſenſées ſur les *prodiges* rapportés par les Ecrivains du Paganiſme. L'Auteur, qui n'étoit rien moins que crédule, en diſtingue de deux eſpèces; les uns ſont des faits qui ne peuvent avoir été produits par aucune cauſe phyſique, & que l'on ſeroit forcé d'attribuer à l'opération de Dieu ou à celle du Démon, s'ils étoient bien conſtatés. Mais aucun de ces faits n'eſt ſuffiſamment atteſté, aucun n'eſt rapporté par des témoins oculaires; ce ſont ſimplement des bruits adoptés par la crédulité des peuples & que les hiſtoriens n'ont jamais prétendu garantir. Les autres qui ſont mieux prouvés, ſont des phénomènes naturels, mais qui ont été regardés comme miraculeux, parce que l'on n'en connoiſſoit pas la cauſe, & que l'on n'étoit pas accoutumé à les voir.

En effet, ces *Prodiges* prétendus ſe réduiſent, 1°. à des pluies extraordinaires, comme des pluies de pierres, de briques, de terre, de cendres, de métaux, ou couleur de ſang; & ce ſont des faits naturels, cauſés par l'éruption de quelque Volcan; l'Auteur le prouve par pluſieurs exemples anciens & modernes: 2°. à des météores aperçus au Ciel, tels que les aurores boréales, les feux nocturnes, &c.; ces phénomènes n'ont aujourd'hui plus rien d'effrayant, depuis que, par une ſavante théorie, l'on en a découvert la cauſe; mais autrefois l'on ne manquoit jamais de les enviſager comme des ſignes de la colère du Ciel, qui annonçoient quelque malheur extraordinaire, & le peuple le croit encore ainſi.

C'eſt donc fort mal à propos que les incrédules veulent faire une comparaiſon de ces prétendus *prodiges* avec les miracles qui ſont rapportés dans l'*Hiſtoire de l'Ancien* ou du *Nouveau Teſtament*, ou par les Ecrivains Eccléſiaſtiques. Ceux-ci ſont ordinairement atteſtés par des témoins oculaires ou par des monumens authentiques, qui ne laiſſent aucun doute ſur la réalité de ces faits, & ils ſont de telle nature, que l'on ne peut les attribuer à aucune cauſe phyſique. Ils ont été opérés d'ailleurs dans des circonſtances où ils étoient néceſſaires pour intimer aux hommes les volontés de Dieu, pour leur impoſer de nouveaux devoirs, pour établir un nouvel ordre de choſes, & l'effet qui en eſt réſulté leur ſervira d'atteſtation juſqu'à la fin des ſiècles. Rien de ſemblable n'a eu lieu à l'égard des *prodiges* de l'antiquité Païenne.

L'auteur de ce Mémoire le termine par une réflexion très ſage, & que l'on ne peut remettre trop ſouvent ſous les yeux des Incrédules. « La » Philoſophie moderne, dit-il, en même temps » qu'elle a éclairé & perfectionné les eſprits, les » a néanmoins rendu quelquefois trop dogma» tiques & trop déciſifs. Sous prétexte de ne ſe » rendre qu'à l'évidence, ils ont cru pouvoir nier » l'exiſtence de toutes les choſes qu'ils avoient » peine à concevoir, ſans faire réflexion qu'ils » ne devoient nier que les faits dont l'impoſſi» bilité eſt évidemment démontrée, c'eſt-à-dire, » qui impliquent contradiction.... Le parti le plus » ſage, lorſque la vérité ou la fauſſeté d'un fait » qui n'a rien d'impoſſible en lui-même n'eſt pas » évidemment démontré, ſeroit de ſe contenter » de le révoquer en doute, ſans le nier abſolu» ment. Mais la ſuſpenſion & le doute ont tou» jours été & ſeront toujours un état violent pour » le commun des hommes, même philoſophe.

» La même pareſſe d'eſprit qui porte le vul» gaire à croire les faits les plus extraordinaires, » ſans preuves ſuffiſantes, produit un effet tout » contraire dans les Philoſophes. Ils prennent » le parti de nier les faits les mieux prouvés, » lorſqu'ils ont quelque peine à les concevoir, » & cela pour s'épargner la peine d'une diſcuſſion » & d'un examen fatigant. C'eſt encore par une » ſuite de la même diſpoſition d'eſprit, qu'ils » affectent de faire ſi peu de cas de l'étude des » faits & de l'érudition. Ils trouvent bien plus » commode de la mépriſer, que de travailler à » l'acquérir; & ils ſe contentent de fonder ce » mépris ſur le peu de certitude qui accompagne » ces connoiſſances, ſans penſer que les objets » de la plûpart de leurs recherches philoſophiques » ne ſont nullement ſuſceptibles de l'évidence » mathématique, & ne donneront jamais lieu » qu'à des conjectures plus ou moins probables, » de même genre que celles de la Critique & » de l'Hiſtoire, & pour leſquelles il ne faut pas » une plus grande ſagacité que pour celles qui » ſervent à éclaircir l'antiquité. D'ailleurs ils » devroient faire réflexion que pour l'intérêt » même de la phyſique, & peut-être encore de » métaphyſique, il importeroit aux Philoſophes

» d'être instruits de bien des faits rapportés par » les Anciens, & des opinions qu'ils ont suivies. » Les hommes ont eu à peu près autant d'esprit » dans tous les temps, ils n'ont différé que par » la manière de l'employer ; & si notre siècle a » acquis une méthode inconnue à l'antiquité, » comme le prétendent quelques-uns, nous ne » devons pas nous flatter d'avoir donné par-là » une étendue assez grande à notre esprit, pour » qu'il doive absolument mépriser les connois- » sances & les réflexions de ceux qui nous ont » précédés ». *Voyez* MIRACLES.

PROFANATION, PROFANE. Ces deux termes viennent de *Fanum*, Temple, ou lieu sacré ; *Profanus*, signifie par conséquent ce qui est hors du lieu sacré, ce qui n'est point destiné au culte de la Divinité ; quand il est dit d'un homme, il désigne celui qui n'est pas initié aux mystères, celui qui ne les connoît pas. *Profaner* une chose sainte, c'est en faire un usage qui n'a plus de rapport au culte de Dieu. Ainsi l'on *profane* une Eglise lorsque l'on y commet un crime, ou que l'on s'en sert pour des usages qui n'ont rien de respectable ; on *profane* les vases sacrés lorsqu'on les emploie comme des vases communs ; c'est une *profanation* d'abuser des paroles de l'Ecriture Sainte, pour exprimer des obscénités, ou pour faire des opérations magiques, &c.

Dans le style des Ecrivains sacrés, un *Profane* signifie quelquefois un impie, celui qui ne fait aucun cas des choses Saintes ; ainsi il est dit qu'Esaü fut un *profane*, parce qu'il fit moins de cas de la bénédiction attachée à son droit d'aînesse que d'un potage de lentilles ; on lit dans le *Lévitique*, c. 19, ℣. 7, que si quelqu'un mange de la victime d'un sacrifice le troisième jour, il sera *profane* & coupable d'impiété. Dieu vouloit que la chair des victimes fût mangée promptement, afin qu'elle ne fût exposée à se corrompre. *Voyez* SACRILÈGE.

PROFESSEUR DE THEOLOGIE, *voyez* THÉOLOGIE.

PROFESSION DE FOI, déclaration publique de ce que l'on croit ; lorsqu'elle est couchée par écrit, on l'appelle aussi *symbole* ou *confession de foi*. *Voyez* ces mots. L'Eglise n'admet personne à recevoir le Baptême sans qu'il ait fait sa *profession de foi* ; lorsqu'on baptise les enfans, les parrains & les marraines la font au nom du baptisé ; on l'exige encore des hérétiques qui veulent se reconcilier à l'Eglise. La plus ancienne *profession de foi* que nous connoissions, est le Symbole des Apôtres.

Aux mots *Arianisme*, *Ariens*, nous avons remarqué la multitude des *professions* ou *confessions de foi* dressées par ces hérétiques, sans qu'ils aient jamais pu se contenter d'aucune & s'y fixer ; il en a été de même des Protestans ; nous en avons cité au moins douze ou quinze : l'Eglise Catholique, plus constante dans sa croyance, conserve encore aujourd'hui le Symbole de *Nicée*, qui n'est que le développement de celui des Apôtres.

PROFESSION RELIGIEUSE, *voyez* VŒU.

PROLÉGOMÈNES DE L'ÉCRITURE SAINTE, *voyez* CRITIQUE SACRÉE.

PROMESSES DE DIEU. Un des attributs de la Divinité que l'Ecriture Sainte nous inculque le plus souvent, est la fidélité de Dieu à tenir ses *promesses*, fidélité qu'elle exprime par le mot *vérité*. C'est le sens des passages où il est dit que la *vérité* de Dieu demeure éternellement, qu'il juge avec justice & *vérité*, que la miséricorde & la *vérité* se sont rencontrées, &c.

Mais il faut se souvenir que les promesses de Dieu sont toujours conditionnelles, qu'elles supposent que nous ferons de notre part ce que Dieu exige de nous ; il le déclare formellement, *Ezéch.* c. 33, ℣. 13. « Lorsque j'aurai dit au juste qu'il » vivra, s'il vient à faire le mal, je ne me sou- » viendrai plus de sa justice, il mourra dans son » iniquité ». Dans les écrits des Prophètes & ailleurs, Dieu reproche souvent aux Juifs qu'ils ont *rompu son alliance* ; or cette alliance consistoit dans les promesses que Dieu leur avoit faites, & dans l'obéissance qu'il exigeoit d'eux.

Voilà ce que les Juifs ne veulent pas reconnoître depuis dix-sept cents ans, & c'est pour cela qu'ils s'obstinent à espérer un autre Messie que Jesus-Christ, qui remplira, dans la plus grande exactitude & à la lettre, les *promesses* pompeuses que Dieu a faites à leurs pères. Ces *promesses*, disent-ils, sont absolues ; elles ne renferment aucune condition ; elles n'ont pas été accomplies après le retour de la captivité de Babylone, encore moins à l'événement du Messie des Chrétiens ; donc elles le feront un jour par le Messie qui nous est promis.

En cela les Juifs s'aveuglent volontairement ; 1°. il est de la nature même des *promesses* divines de renfermer une condition ; puisqu'il est absurde de supposer que Dieu n'a aucun égard au mérite des hommes, qu'il destine les mêmes bienfaits aux justes & aux impies : cent fois Moïse a dit aux Juifs tout le contraire, & en leur faisant de la part de Dieu, les plus magnifiques promesses, il leur a fait aussi les menaces les plus terribles. 2°. Ce sont eux mêmes qui ont mis obstacle à l'accomplissement parfait des prédictions concernant le retour de la captivité de Babylone. Un grand nombre de Juifs ne voulurent pas profiter de la liberté que Cyrus leur donnoit de retourner dans la Judée, la seule tribu de Juda, avec une partie de celles de Lévi

& de Benjamin, revinrent dans leur patrie ; les autres se fixèrent sur les bords du Tigre & de l'Euphrate. Ceux mêmes qui se rétablirent dans leurs anciennes possessions, ne furent pas fort exacts à suivre leur loi ; on le voit par les reproches d'Aggée, de Zacharie & de Malachie, par les livres d'Esdras & par ceux des Machabées. 3°. Ils conviennent eux-mêmes que l'accomplissement de ces *promesses* est *retardé* depuis dix-sept cents ans, à cause de leurs péchés ; pourquoi ne veulent-ils pas croire qu'il a été *diminué* par la même raison ? 4°. L'accomplissement de ces *promesses*, dans le sens qu'ils leur donnent, seroit absurde & indigne de Dieu, il exigeroit des miracles sans nombre, & tels que l'imagination la plus folle peut à peine se les représenter. La félicité qu'ils attendent sous leur Messie, est incompatible avec la constitution de la nature humaine, & avec la sagesse divine, loin de contribuer au salut des Juifs, elle ne pourroit causer que leur perte éternelle ; ils se flattent de l'espérance de satisfaire leur sensualité, de se venger de tous leurs ennemis, de voir tous les peuples devenus leurs esclaves arriver à Jérusalem des extrémités du monde, &c. Jamais Dieu n'a promis toutes ces absurdités. *Voyez* PROPHÉTIE.

Nous opposons les mêmes raisons aux Incrédules, lorsqu'ils nous objectent que Dieu n'a tenu aucune des *promesses* qu'il avoit faites au Patriarche Abraham, à David, à Salomon, & à leur postérité. Nous soutenons que Dieu les a exécutées autant que la nature de ces *promesses* le comportoit, & que le méritoit la conduite de ceux à qui elles étoient faites. Dieu prévoyoit sans doute les obstacles qui s'opposeroient à un accomplissement plus parfait ; il n'a pas laissé de faire de grandes promesses, afin d'engager les Juifs à être plus fidèles.

Il ne tenoit qu'à Dieu, disent les incrédules, de rendre les Juifs tels qu'il les falloit, pour que ses *promesses* fussent accomplies dans toute leur étendue. Nous répondons qu'il tenoit aussi aux Juifs, puisqu'ils étoient doués de liberté, & que Dieu ne leur a refusé aucun des secours dont ils avoient besoin. Il est ridicule de prétendre que pour nous rendre heureux, Dieu doit tout faire seul, sans exiger aucune correspondance de notre part.

On peut nous objecter le Psaume 88 ; Dieu y fait à David & à sa postérité de magnifiques *promesses*, & il ajoute : « Si ses enfans abandonnent ma loi & violent mes préceptes, je les » châtierai par des afflictions, mais je ne leur » ôterai point ma miséricorde, & je ne dérogerai point à *ma vérité*, à la fidélité de mes » promesses. Je l'ai juré à David par ma sainteté » même, je ne le tromperai point, sa postérité » subsistera éternellement, &c ». Dans ce Psaume neanmoins David se plaint que Dieu a rejeté son Christ & rompu son alliance, il demande : « Où » sont donc, Seigneur, vos anciennes miséri» cordes que vous m'avez promises avec ser» ment? &c ». Après la mort de ce Roi, à la seconde génération, les trois quarts du Royaume furent enlevés à sa postérité.

Réponse. Si l'on veut lire attentivement ce Psaume, l'on verra que David fort affligé use d'exagération, soit pour étaler les *promesses* du Seigneur, soit pour peindre ses peines, & que toutes ses expressions ne doivent pas être prises à la lettre. Il sentoit lui-même pourquoi il étoit affligé, puisqu'il finit ses plaintes en bénissant Dieu qui le châtioit de ses fautes. Quant à sa postérité, Dieu nous fait remarquer que pour punir le crime de Salomon, il l'auroit entièrement privé du trône, lui & ses descendans ; mais qu'à cause des *promesses* qu'il a faites à David, il leur en conservera au moins une partie ; 3 *Reg.* c. 11, ℣. 13. Le mot *éternellement* ne peut pas être pris à la rigueur, lorsqu'il est question de bienfaits temporels, il signifie seulement une longue durée.

La témérité des incrédules ne s'est pas arrêtée là, ils prétendent que les *promesses* faites dans le nouveau Testament ne sont pas mieux accomplies par celles de l'ancien. La royauté, disent-ils, étoit promise au Messie ; Jesus-Christ qui s'est appliqué ces prédictions parle souvent de son royaume, cependant il n'a pas régné. Il promettoit à ses Disciples toutes choses en abondance ; il leur dit que tout ce qu'ils demanderont en son nom leur sera accordé, que ceux qui croiront en lui chasseront les démons & feront d'autres miracles ; qu'avec un grain de foi l'on pourra transporter les montagnes ; cependant nous ne voyons arriver aucun de ces prodiges. Il étoit venu, dit-il, pour délivrer le monde du péché, & le péché n'a pas cessé de régner ; il étoit venu pour sauver tous les hommes, & à peine y en a-t-il un sauvé sur mille. Il avoit promis de préserver son Eglise de toute terreur, cela n'a pas empêché qu'elle ne tombât dans l'idolâtrie, en adorant l'Eucharistie, les Saints, leurs images & leurs reliques, &c.

On voit que ce dernier reproche est emprunté des Protestans ; ce seroit donc à eux d'y répondre, & de faire voir aux Incrédules comment les erreurs qu'ils reprochent à l'Eglise Catholique peuvent s'accorder avec les *promesses* que Jesus-Christ lui avoit faites. Mais les Protestans ne se sont jamais mis en peine de savoir si les reproches qu'ils faisoient à l'Eglise Romaine, étoient autant d'armes qu'ils mettoient à la main des ennemis du Christianisme ; c'est à nous qu'ils laissent le soin de le défendre contre les mécréans de toutes les sectes.

Nous soutenons que Jesus-Christ a été & qu'il est encore le Roi & le Législateur de toutes les nations qui croient en lui, & qu'il exerce sur elles un pouvoir souverain, plus visible & plus

absolu que celui de tous les Potentats de l'univers. Il a si bien tenu parole à ses Disciples, que quand il leur demanda : « Lorsque je vous ai » envoyé sans argent & sans provisions, avez-» vous manqué de quelque chose »? Ils lui répondirent, *non*, *Seigneur*, *Luc*, c. 22, ℣. 35. Dans tous les temps les Saints ont rendu témoignage de l'efficacité de la prière, ils la connoissoient par expérience.

A la vérité le Sauveur a promis que les croyans feroient des miracles en son nom, mais il n'a pas dit que ce don seroit accordé à tous. Que les Apôtres & les premiers fidèles ayent fait des miracles, c'est un fait attesté d'une manière inconteſtable. *voyez* MIRACLE. Il ne s'est écoulé aucun siècle pendant lequel il ne s'en soit fait dans l'Eglise Romaine. La hardiesse des hérétiques & des incrédules à les nier ne suffit pas pour prouver que Jésus-Christ a manqué à sa *promesse*. Quant au pouvoir de transporter les montagnes, il suffit d'avoir du bon sens pour comprendre que cette expression populaire ne doit pas être prise à la lettre.

Jésus-Christ a véritablement délivré le monde du péché, puisqu'il a donné & donne encore à tous les hommes les secours & les graces nécessaires pour éviter tout péché, & il sauve tous les hommes, puisqu'il fournit à tous les moyens de se sauver. Exiger qu'il les sauve sans qu'ils correspondent à la grâce, & sans qu'ils usent des moyens, c'est une absurdité.

Il a promis d'être avec son Eglise & de la préserver d'erreur jusqu'à la consommation des siècles ; malgré les calomnies de nos adversaires, nous soutenons qu'il l'en a préservée en effet, & qu'il l'en préservera. L'accusation d'idolâtrie a été tant de fois réfutée qu'ils devroient rougir de la répéter encore. *voyez* PAGANISME, §. II.

Quoique Dieu, en vertu de sa sainteté & de sa justice, ne puisse manquer aux *promesses* qu'il a faites, il ne s'ensuit pas qu'il doive exécuter de même toutes ses menaces. Non-seulement il a promis de pardonner à tout pécheur qui se repentira, mais il dit : « je ferai miséricorde » à qui je voudrai », *Exode*, c. 33, ℣. 19. Lorsqu'il daigne pardonner au pécheur le plus indigne, il ne fait tort à personne : ses menaces mêmes sont une preuve de bonté ; s'il vouloit toujours punir, il ne menaceroit pas, il frapperoit sans en avertir.

PROPAGANDE, *voy.* MISSIONS ÉTRANGÈRES.

PROPAGATION DU CHRISTIANISME, *voyez* CHRISTIANISME.

PROPHÈTE, homme qui prédit l'avenir par l'inspiration de Dieu. Dans l'Ecriture-Sainte ce terme n'a pas toujours le même sens, quelquefois il signifie,

1°. Un homme doué de connoissances supérieures, soit divines, soit humaines ; voilà pourquoi l'on avoit donné d'abord le nom de *Voyans*, ou d'hommes éclairés à ceux qui dans la suite furent nommés *Prophètes*, 1 *Reg.* c. 9, ℣. 9. Dans ce sens Saint-Paul, *Tit.* c. 1, ℣. 12, appelle *Prophète des Crétois* un homme de leur nation qui les avoit peints au naturel ; & 1 *Cor.* c. 14, ℣. 6, il appelle *don de prophétie* les connoissances supérieures que Dieu donnoit à quelques-uns d'entre les fidèles pour instruire & édifier les autres, & il préfère ce don à celui des langues. Ce qu'a dit Notre-Seigneur, *Matt.* c. 13, ℣. 57, qu'aucun *Prophète* n'est privé d'honneur que dans sa patrie, peut avoir le même sens.

2°. Celui qui a une connoissance surnaturelle des choses cachées, soit pour le présent, soit pour le passé ; ainsi Samuel prophétisa, ou fit connoître à Saül que les ânesses qu'il cherchoit étoient retrouvées. Les Soldats qui maltraitoient Notre Sauveur dans le Prétoire de Pilate, lui disoient : Prophétise qui est celui qui t'a frappé.

3°. Un homme inspiré que Dieu fait parler, même sans qu'il comprenne tout le sens de ce qu'il dit ; ainsi Saint-Jean observe dans son Evangile que Caïphe prophétisa en disant au sujet de Jésus-Christ qu'il étoit expédient qu'un homme mourût pour le peuple, *Jean.* c. 11, ℣. 51. Joseph nomme *Prophètes*, c'est-à-dire inspirés, les auteurs des treize premiers livres de l'Ecriture-Sainte.

4°. Celui qui porte la parole au nom d'un autre ; *Exode*, c. 7, Dieu dit à Moïse : « ton » frère Aaron sera ton *Prophète*, il parlera pour » toi », Jesus-Christ & Saint-Etienne reprochent aux Juifs d'avoir persécuté tous les *Prophètes*, tous ceux qui leur parloient de la part de Dieu. Nathan fit cette fonction en reprochant à David l'enlévement de Betsabée & le meurtre d'Urie, de même que Saint-Jean-Baptiste, lorsqu'il reprit Hérode d'avoir un commerce criminel avec sa belle-sœur.

5°. L'on appeloit encore *Prophètes* ceux qui composoient & chantoient des hymnes ou des cantiques à la louange de Dieu, avec un enthousiasme qui paroissoit surnaturel. Saül ayant rencontré une troupe de ces chantres se joignit à eux, & l'on fut étonné de le voir parmi les *Prophètes*, 1 *Reg.* c. 10, ℣. 6, & lorsque saisi d'un accès de mélancolie il chantoit dans sa maison, l'historien sacré dit qu'il prophétisoit, c. 18, ℣. 10. David, Asaph & d'autres étoient *Prophètes* dans le même sens, & les jeunes gens que l'on exerçoit à ce talent sont appelés *les enfans des Prophètes*, 4 *Reg.* c. 2.

6°. Ce nom désignoit encore un homme doué d'un pouvoir surnaturel, du don des miracles ; nous lisons, *Eccli.* c. 68, que le corps d'Elisée *prophétisa* après sa mort, parce que l'attouche-

ment de ce corps ressuscita un mort qui avoit été mis dans le même tombeau : à la vue des miracles opérés par Jésus-Christ, les Juifs disoient, « un » grand *Prophète* s'est élevé parmi nous, & Dieu » a visité son peuple ». *Luc.* c. 16, ℣. 7.

7°. Enfin, dans le sens propre, un *Prophète* est un homme à qui Dieu a révélé l'avenir, auquel il a fait connoître les événemens futurs que la sagesse humaine ne peut pas prévoir, & lui a donné ordre de les annoncer. Ce don surnaturel est un signe certain de mission divine, il prouve que celui qui en est doué est envoyé de Dieu. C'est dans ce sens qu'Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, &c., ont été *Prophètes*, & leurs prophéties sont une partie de l'Ancien Testament.

En confondant ces différentes significations, les incrédules ont cherché à dégrader les fonctions des *Prophètes*, ils ont dit que c'étoit un un art que l'on pouvoit apprendre, puisqu'il y en avoit des écoles chez les Juifs. Si par *Prophète* l'on entend seulement un homme plus instruit que le commun du peuple, un orateur, un poète ou un musicien, ce talent pouvoit s'acquérir sans doute, & il y avoit des écoles pour y former les jeunes gens. Mais si l'on prend le nom de *Prophète* dans un sens plus propre, pour un homme inspiré de Dieu, doué du pouvoir de faire des miracles, de prévoir & de prédire l'avenir, ce n'étoit plus un art, mais un don surnaturel que Dieu seul pouvoit accorder, pour peu que l'on veuille examiner les prédictions des *Prophètes* Juifs, l'on verra évidemment que l'art, les prestiges ni l'imposture n'y ont pu avoir aucune part.

Vainement ces mêmes incrédules ont observé qu'il y a eu de prétendus *Prophètes* chez presque toutes les nations, que les uns ne sont pas plus inspirés ni plus respectables que les autres, que tous ont été des fanatiques visionnaires dont le peuple a été la dupe. La multitude des *Prophètes* vrais ou faux, la confiance que tous les peuples ont eue en eux prouve seulement que toutes les nations se sont accordées à croire que la connoissance de l'avenir est un apanage de la divinité, que Dieu peut la donner aux hommes, & qu'en effet il en a doué quelques personnages privilégiés ; dans tout cela il n'y a aucune erreur. De savoir si tel ou tel homme qui s'attribue ce don le possède en effet, c'est un autre question qui demande le plus sérieux examen, & sur laquelle il est vrai que la plupart des peuples ont poussé trop loin la crédulité.

Mais est-il vrai qu'il n'y a aucune différence entre les *Prophètes* Juifs & les devins ou les oracles des autres nations ? Les Incrédules ne se sont pas donné la peine d'en faire la comparaison.

1°. Les prophéties n'ont pas commencé à éclore chez les Juifs, ce don que Dieu a fait aux hommes est aussi ancien que le monde ; à peine Adam fut-il créé, qu'en voyant la compagne que Dieu lui avoit donnée, il prophétisa l'étroite union qui régneroit entre les époux ; il n'avoit pas encore eu le temps de le sentir par expérience. Dès qu'il fut tombé dans le péché, Dieu lui annonça un Rédempteur futur qui cependant ne devoit venir au monde qu'après quatre mille ans. Dieu avertit Noé du déluge universel cent-vingt ans avant qu'il arrivât ; il instruisit Abraham du sort futur de sa postérité ; Jacob au lit de la mort dévoila distinctement à chacun de ses enfans la destinée réservée à sa famille ; c'est par l'esprit prophétique que Joseph devint premier ministre du Roi d'Egypte, &c. L'on peut dire en quelque manière que dans les premiers âges du monde la providence divine l'a gouverné par des prophéties ; mais les Juifs seuls en ont été dépositaires.

2°. Ces hommes doués de l'esprit prophétique ne sont point de simples particuliers sans autorité & sans considération, ce sont les personnages les plus respectables de l'univers, des patriarches, chefs de familles ou plutôt de peuplades nombreuses, Abraham père de plusieurs peuples, Jacob tige des douze tribus de sa nation, Moïse fondateur d'une république & auteur d'une législation qui devoit durer quinze cents ans ; ce sont les juges ou les chefs souverains de ce même peuple, David qui en étoit Roi, Isaïe né du sang royal, Ezéchiel de race sacerdotale, Daniel premier ministre & revêtu de toute l'autorité du Roi d'Assyrie, &c. Osera-t-on comparer ces grands hommes aux vils jongleurs qui chez les autres nations faisoient le métier de devin pour gagner leur vie ?

3°. Les *Prophètes* dont l'Histoire Sainte fait mention étoient respectables non-seulement par le rang qu'ils tenoient dans le monde, mais encore davantage par leurs vertus, par leur courage, par leur amour pour la vérité, par leur soumission aux ordres de Dieu. Ils n'ont pas abusé des lumières surnaturelles qu'ils avoient reçues pour flatter les passions des Rois, des Grands, ni du peuple, ils leur ont reproché hautement leurs vices, ils leur ont annoncé les châtimens de Dieu avec autant de fermeté que ses bienfaits. Plusieurs ont été victimes de leur zèle, & ils l'avoient prévu, ils ont bravé les tourmens & la mort pour dire la vérité. Les incrédules eux-mêmes ont senti les conséquences de cette destinée & ils l'ont tournée en dérision, ils ont dit que la profession de *Prophète* étoit *un mauvais métier* ; mauvais sans doute pour ce monde, c'est ce qui prouve que personne n'a pu être tenté de l'usurper. Si de nos jours le métier de Philosophe avoit été sujet aux mêmes épreuves, il auroit été moins recherché par nos beaux-esprits. Il y a eu de faux *Prophètes*, la même Histoire Sainte nous l'apprend ; mais ils prêchoient l'idolâtrie, ils n'annonçoient que des prospérités, ils décrioient les vrais *Prophètes*

du Seigneur ; c'étoient des hommes ſans conſéquence & toutes leurs prédictions ſe ſont trouvées fauſſes. Il n'eſt pas difficile d'appliquer ce portrait à ceux qui ont prophétiſé de nos jours l'anéantiſſement prochain du Chriſtianiſme.

4°. Les prophéties de l'ancien Teſtament & du nouveau n'ont point pour objet les vils intérêts des particuliers ; elles ne flattent les paſſions, les goûts, la curioſité de perſonne, comme les faux oracles des Païens. Par la bouche des *Prophètes* Dieu parle comme maître & juge ſouverain des nations, comme arbitre de leur ſort pour ce monde & pour l'autre. Elles annoncent les deſtinées non-ſeulement du peuple Juif, mais leur principal objet eſt la venue du Rédempteur, la vocation générale de tous les peuples à la connoiſſance de Dieu, le ſalut éternel de tous les hommes. Ces grands événemens méritoient ſans doute d'occuper la providence divine & d'exciter l'attention du genre humain tout entier. Pour rabaiſſer l'importance des prophéties, les incrédules affectent de les iſoler, de les concentrer dans un coin de la Judée, de fermer les yeux ſur la relation qu'elles ont avec l'intérêt général du monde ; juges aveugles & infidèles, ils ne nous empêcheront pas de voir ce que contiennent les livres des *Prophètes*. Ce ne ſont point quelques phraſes ambiguës, quelques ſentences énigmatiques, comme les oracles de Delphes ; ce ſont des diſcours entiers & ſuivis, & les mêmes objets y ſont ſouvent tracés ſous vingt images différentes.

A la vérité les Juifs, les manichéens, les Sociniens, les Incrédules en conteſtent le ſens, mais tous agiſſent par intérêt de ſyſtême ; depuis dix-ſept ſiècles l'Egliſe Chrétienne y voit les mêmes objets, Jéſus-Chriſt, ſes myſtères, la vocation des nations à la foi, le plan de la rédemption & du ſalut du monde, & les anciens docteurs Juifs y ont vu la même choſe que les Chrétiens. Que prouvent contre cette antique tradition, confirmée par Jéſus-Chriſt & par ſes Apôtres, des objections dictées par l'ignorance ou par le déſir de s'aveugler ?

5°. Ces prophéties ſont une ſuite continue & une chaîne qui s'étend depuis Adam juſqu'à Jéſus-Chriſt ; la race de la femme qui doit écraſer la tête du ſerpent, le chef né de Juda qui raſſemblera les peuples, le deſcendant d'Abraham dans lequel ſeront bénies toutes les nations de la terre, le *Prophète* ſemblable à Moïſe que l'on doit écouter ſous peine d'encourir la vengeance divine, le Prêtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſédech duquel David a parlé, l'enfant né d'une Vierge dont Iſaïe a prédit la naiſſance, & l'homme de douleur duquel il a peint les tourmens, l'Oint du Seigneur ſaiſi pour les péchés du peuple qui excitoit les gémiſſemens de Jérémie, le Chriſt, Chef des nations duquel Daniel annonce l'avénement & en fixe l'époque, le Déſiré des nations, l'Ange de la nouvelle Alliance, que les derniers *Prophètes* Aggée & Malachie ont vu arriver dans le ſecond Temple, ſont-ils un perſonnage différent de l'Agneau de Dieu que Jean-Baptiſte a montré au doigt, & auquel il avoit préparé les voies ?

L'une de ces prophéties confirme l'autre, elles deviennent plus claires à meſure que les événemens ſont plus prochains, juſqu'à ce qu'enfin leur accompliſſement en dévoile pleinement le ſens. Quiconque ne voit point là un plan réfléchi & dirigé par la providence, cherche à s'aveugler de propos délibéré.

6°. Enfin les *Prophètes* n'ont point fait en ſecret leurs prédictions, ils ne les ont point conſignées dans des mémoires cachés, ils les ont publiées au grand jour, à la face des Rois & des peuples, & ſouvent ils les leur ont données par écrit, afin qu'ils puſſent les examiner à loiſir, & que les incrédules euſſent le temps de ſe convaincre de la vérité. Elles ont été ſoigneuſement conſervées par la nation même qui y a vu ſes propres crimes & la ſource de tous ſes malheurs ; nous les avons telles qu'elles ont été écrites, & pluſieurs le ſont depuis plus de trois mille ans. Il faut donc qu'elles aient été d'une toute autre importance que les oracles menſongers & frivoles dont les ſectateurs de l'idolâtrie ſe ſont plus autrefois à repaître leur crédulité.

A préſent nous demandons à nos adverſaires s'ils ont bonne grâce à placer les unes & les autres au même rang, à prétendre que les *Prophètes* Juifs étoient, auſſi-bien que ceux des Païens, de vils jongleurs, des hommes de néant & ſans honneur, qui faiſoient un métier de la divination, des impoſteurs qui abuſoient le peuple, ou des ambitieux qui vouloient ſe donner de l'importance & du crédit, des ſéditieux gagés par les Prêtres pour inquiéter les Rois & troubler la nation, des fanatiques inſenſés qui ont été la cauſe de tous les malheurs dans leſquels elle eſt tombée, parce qu'ils les lui avoient prédits. C'eſt ſous ces traits odieux que les incrédules de notre ſiècle ont trouvé bon de les repréſenter.

Nous n'en ſommes pas ſurpris. Cette ſuite de prophéties eſt, ſelon l'expreſſion de Saint Pierre, *epiſt.* 2, c. 1, ℣. 19, un trait de lumière qui diſſipe toutes les ténèbres ; elle démontre une révélation divine, une Religion que Dieu lui-même a enſeignée aux hommes depuis le commencement du monde, qu'il a confirmée de ſiècle en ſiècle par de nouvelles preuves, & qu'il veut perpétuer juſqu'aux dernières générations de la race humaine. Entrer dans la diſcuſſion de ces divins oracles, c'eſt une tâche de laquelle les incrédules ſe ſentent incapables, il leur étoit plus aiſé de tourner en ridicule & d'avilir les *Prophètes*. La différence qu'il y a entre les mœurs des anciens orientaux & les nôtres leur a fourni

des traits de satyre sanglante ; c'est en cela surtout que brille leur capacité. Sous le nom de chacun des *Prophètes* nous répondons aux reproches personnels que nos adversaires leur ont faits.

Dodwel, dans ses *Dissertations sur St. Cyprien*, a employé la quatrième à prouver que l'esprit prophétique a continué parmi les Chrétiens, au moins jusqu'au règne de Constantin, ou jusqu'au quatrième siècle ; que l'on ne peut y soupçonner de l'illusion, & que Saint Paul avoit prescrit aux fidèles les précautions les plus sages, pour distinguer avec certitude la véritable inspiration d'avec le fanatisme, & la vérité d'avec l'erreur. Nous donnerons un extrait de cette savante dissertation au mot *vision prophétique*.

Mosheim, dans les siennes sur l'*Histoire Ecclésiastique*, tom. 2, p. 132, en a fait aussi une pour prouver qu'il y a eu des *Prophètes* dans l'Eglise Chrétienne ; en prenant ce terme dans le sens le plus rigoureux, pour des hommes qui avoient le don de connoître & de prédire l'avenir. En effet, nous lisons dans les Actes des Apôtres, c. 11, ℣. 28, qu'un *Prophète*, nommé *Agabus*, annonça une famine qui régna dans la Palestine, sous le règne de l'Empereur Claude ; &, c. 21, ℣. 10 & 11, il assura les fidèles de Césarée, en présence de S. Paul, que cet Apôtre seroit enchaîné à Jérusalem & livré aux Gentils par les Juifs. S. Pierre, *Epist.* 2, c. 2, ℣. 1 & 2, prédit aux Fidèles qu'il s'élevera parmi eux de *Faux-Prophètes*, qui séduiront plusieurs Personnes & formeront des Sectes pernicieuses. S. Paul fait de même dans plusieurs de ses Lettres, & ces Prophéties n'ont été que trop bien accomplies. *Act.* c. 27, ℣. 22, il assure ceux qui étoient dans le même vaisseau que lui qu'aucun d'eux ne périra, malgré la violence de la tempête par laquelle ce vaisseau étoit tourmenté ; & l'événement vérifia la prédiction. L'Apocalypse de S. Jean est une Prophétie presque continuelle. Ce Critique n'a eu dessein que de confirmer les preuves de Dodwel.

Mais il fait voir que dans le grand nombre de passages du Nouveau-Testament où il est parlé de *Prophètes* & de Prophéties, il n'est pas question seulement d'hommes qui avoient reçu de Dieu le don de prédire l'avenir, mais d'hommes suscités & inspirés de Dieu pour expliquer parfaitement la Doctrine Chrétienne, pour annoncer aux Fidèles les volontés divines, pour découvrir même les plus secrètes pensées des cœurs ; en un mot, pour instruire, reprendre, corriger avec une sagesse surnaturelle. S. Paul distingue cette fonction d'avec celle des simples Docteurs ; *Rom.* c. 12, ℣. 6 ; 1. *Cor.* c. 12, ℣. 10 ; *Ephes.* c. 4, ℣. 11, &c. Ainsi le nom de *Prophètes* y est pris, comme dans l'Ancien Testament, dans le sens le plus étendu pour un homme inspiré de Dieu, & éclairé d'une lumière surnaturelle.

Plusieurs Critiques Protestans ont soutenu que le don de Prophétie, dans ces passages, signifie seulement une capacité singulière pour entendre & pour expliquer les Prophéties de l'Ancien-Testament. Mosheim prouve contre eux qu'il s'agit, non d'une capacité naturelle ou acquise, mais d'un don surnaturel de Dieu, puisque S. Paul le met sur la même ligne que le don des langues, & celui de guérir les maladies ; que ce don étoit accordé à certaines personnes, non-seulement pour entendre les anciennes Prophéties, mais pour en faire de nouvelles au besoin, même pour opérer des miracles. S. Irénée & Origène attestent que de leur temps ce don subsistoit dans l'Eglise ; Dodwel & d'autres auteurs prétendent qu'il y a duré jusqu'à la conversion de Constantin, par conséquent jusqu'au commencement du quatrième siècle.

Nous savons bon gré au Docteur Mosheim d'avoir soutenu cette vérité ; mais nous ne voyons pas comment on peut la concilier avec ce qu'il dit ailleurs, que dès le temps des Apôtres, la Doctrine Chrétienne a commencé de s'altérer par le défaut de capacité, & par la témérité de plusieurs Docteurs. Nous ne pouvons pas comprendre comment Dieu qui a daigné conserver pendant trois siècles les dons miraculeux dans son Eglise, & l'inspiration divine, n'a cependant rien fait pour prévenir & empêcher l'altération de la Doctrine Chrétienne ; comment tous ces *Prophètes* dont il est parlé dans le Nouveau-Testament n'ont pas fait tous leurs efforts pour remedier à cette altération prétendue. A quoi donc servoit le don de Prophétie ? Les deux suppositions de Mosheim nous paroissent contradictoires ; il est étonnant que ce Docteur, dont la sagacité est prouvée, ne s'en soit pas aperçu. Dodwel a raisonné plus conséquemment, parce que les Anglicans admettent l'autorité de la Tradition, au moins pour les trois premiers siècles de l'Eglise.

PROPHÈTE. (FAUX) Il est souvent parlé dans l'Ecriture-Sainte de *Faux Prophètes* qui se disoient envoyés & inspirés de Dieu, & qui ne l'étoient pas ; qui faisoient de fausses prédictions pour plaire aux Rois & aux peuples, qui contredisoient & décrioient les vrais *Prophètes* du Seigneur. Moïse, *Deut.* c. 13, avoit défendu aux Juifs d'écouter un prétendu *Prophète* qui auroit voulu les entraîner dans l'Idolâtrie ; il avoit ordonné qu'un tel homme fût mis à mort. Les Prêtres de Baal se donnoient pour *Prophètes*, ils trompoient Achab en ne lui annonçant que des prospérités ; Michée, *Prophète* du Seigneur, dit à ce Roi que Dieu a envoyé un esprit de mensonge dans la bouche de tous ces *Faux-Prophètes*, 3. *Reg.* c. 22, ℣. 23. Dieu dit par

Ezéchiel, c. 14, ℣. 9. « lorſqu'un *Prophète* s'é» gare, c'eſt moi qui l'ai trompé ». Les Incrédules font grand bruit de ces paſſages. Dieu peut-il tromper un *Prophète*? peut-il envoyer un eſprit de menſonge dans ſa bouche? Quel ſigne nous reſtera pour diſtinguer un vrai d'avec un *Faux-Prophète*, pour ſavoir ſi nous devons croire ou non à un homme qui prétend nous parler de la part de Dieu.

Réponſe. Dans cette circonſtance, le ſigne étoit palpable; les *Prophètes* d'Achab étoient des Idolâtres; Michée adoroit le vrai Dieu & prophétiſoit en ſon nom; Moïſe avoit donné ce ſigne aux Iſraëlites, pour diſtinguer un vrai d'avec un *Faux Prophète*. *Deut.* c. 13. Quant au diſcours que Michée adreſſe au roi, il eſt évident que c'eſt une parabole allégorique, & il y auroit de la folie à vouloir la prendre à la lettre. Dieu y eſt repréſenté aſſis ſur un trône, qui tient conſeil avec les Anges, comme un Roi avec ſes Miniſtres, qui converſe avec l'eſprit de menſonge, &c.; tout cela pouvoit-il s'entendre dans le ſens littéral? Quoique Dieu diſe à l'eſprit malin: *va*, *& fais* ce que tu veux, ce n'eſt point un ordre poſitif, ou une commiſſion expreſſe que Dieu lui donne, mais une ſimple permiſſion qu'il lui accorde. Cela ne ſignifie donc rien, ſinon que Dieu permit aux *faux Prophètes* de s'aveugler eux-mêmes & de tromper le Roi; ces méchans hommes vouloient gagner les bonnes grâces d'Achab, & ce Prince vouloit être trompé: Dieu ne les empêcha pas de le faire.

De même, lorſqu'il eſt dit que Dieu trompe les *Prophètes*, cela ſignifie qu'il ne les empêche pas de ſe tromper, & qu'en certaines circonſtances il ne leur donne pas les lumières ſurnaturelles dont ils auroient beſoin pour connoître & pour dire la vérité. Aux mots *Cauſe*, *Endurciſſement*, *Permiſſion*, nous avons fait voir que dans toutes les langues l'uſage eſt de repréſenter, comme cauſe d'un événement, ce qui n'en eſt que l'occaſion; d'appeler également *Permiſſion* le conſentement poſitif donné à une choſe, & l'inaction dans laquelle on ſe tient en la laiſſant faire: équivoques ſur leſquelles on peut multiplier les objections à l'infini. Dans Ezéchiel même, c. 13, ℣. 6 & 7, Dieu ſe plaint de ce que les *faux Prophètes* oſent parler en ſon nom, quoiqu'il ne les ait pas envoyés & qu'il ne leur ait rien dit. Dieu n'avoit donc aucune part aux fauſſetés qu'ils débitoient. C'eſt dans ce ſens qu'il dit, c. 14, ℣. 9, qu'il les a trompés, en envoyant aux Idolâtres des châtimens, au lieu des bienfaits que les impoſteurs leur promettoient. Il a permis qu'il y eût de *faux Prophètes*, comme il permet qu'il y ait de faux Docteurs, de mauvais Philoſophes, des Prédicans incrédules, qui trompent leurs Lecteurs par de faux raiſonnemens, comme les *Prophètes* infidèles trompoient les Juifs par de fauſſes promeſſes.

Prophètes, Hérétiques enthouſiaſtes qui ont paru en Hollande, où on les nommoit *Prophétantes*; il y a lieu de croire que c'étoient des Quakers. La plupart s'appliquoient à l'étude du Grec & de l'Hébreu; tous les premiers Dimanches de chaque mois ils ſe raſſembloient dans un Village près de Leyde, ils y paſſoient tout le jour à la lecture de l'Ecriture-Sainte, à former différentes queſtions, & à diſſerter ſur le ſens de divers paſſages. On dit qu'ils affectoient une exacte probité; qu'ils avoient horreur de la guerre & du métier des armes; qu'en beaucoup de choſes ils étoient dans les ſentimens des Arminiens ou Remontrans. On ne les accuſe pas cependant d'avoir prophétiſé; probablement on les appeloit *Prophétantes*, parce qu'ils ſe croyoient inſpirés & illuminés comme les Quakers.

Mais Mosheim convient que dans le cours du ſiècle dernier il parut parmi les Proteſtans une foule prodigieuſe de Fanatiques qui ſe donnoient pour *Prophètes*, & ſe mêloient de prédire l'avenir; quelques abſurdes que fuſſent leurs prédictions, ils trouvèrent des Partiſans & des Apologiſtes. Il nomme Nicolas Drabicius, Chriſtophe Kotter, Chriſtine Poniatovia, & pluſieurs autres moins célèbres, *Hiſt. Eccléſ.*, 17ème ſiècle, ſect. 2, part. 2, c. 1, §. 41. Cette maladie de cerveau eſt auſſi ancienne que la Réforme, & n'a pas peu contribué à ſes progrès. Luther, dès le commencement de ſes prédications, prophétiſa la chute prochaine de l'empire papal, & la ruine de Babylone, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe Romaine. Il voyoit clairement cette révolution dans le *Prophète* Daniel & dans S. Paul, & il ſe ſervoit de cet artifice pour exciter la haine des Peuples contre le Catholiciſme; le déſir d'accomplir les Oracles de Luther a mis plus d'une fois les armes à la main de ſes Sectateurs: *Hiſt. des Variat.*, l. 13, §. 12; *Défenſe de cette Hiſt.*, 1 diſc. §. 53; 1ère *Inſtruc. Paſt. ſur les Prom. de l'Egliſe*, §. 44.

Il en a été de même chez les Calviniſtes; le célèbre Jurieu crut voir dans l'Apocalypſe, les mêmes événemens que Luther avoit découverts dans Daniel & dans S. Paul; il oſa fixer l'époque préciſe de l'anéantiſſement du Papiſme. Malheureuſement pour lui & pour les Proteſtans, rien n'arriva de ce qu'il avoit prédit. Mais s'il ne communiqua pas aux Calviniſtes des Cevènes & du Vivarais, l'eſprit Prophétique, il leur inſpira le fanatiſme furieux & ſanguinaire, il leur mit les armes à la main. On ne peut lire qu'avec effroi, la multitude de meurtres, d'incendies, de cruautés, de profanations, de crimes de toutes eſpèces, qu'ils ont commis pendant plus de vingt ans. Il fallut mettre des troupes en campagne, employer les ſupplices & les exécutions militaires pour mettre à la raiſon ces forcenés, & les réduire enfin à plier ſous le joug des lois & de l'obéiſſance. Le ſouvenir de ces déſordres ne peut être de

long-temps efficé ; ils duroient encore en 1710. *Voyez l'Hiſt. du Fanatiſme de notre temps*, par Bruyes.

A la honte de notre ſiècle, on a vu renouveler une partie de cette frénéſie parmi les partiſans des convulſions ; l'exemple des Proteſtans auroit dû corriger les viſionnaires plus récens, mais l'eſprit de vertige ſera toujours le même chez tous ceux qui ſe révoltent contre l'Egliſe. « Dieu, dit S. Paul, les livrera tellement à » l'erreur, qu'ils ne croiront plus qu'au men- » ſonge, & ainſi ſeront condamnés tous ceux » qui réſiſtent à la vérité & conſentent à l'in- » juſtice ». 2. *Theſſ.* c. 2, ℣ 10.

PROPHÉTIE, prédiction des événemens futurs, faite par inſpiration divine : par *événemens futurs* l'on n'entend point les effets naturels & néceſſaires des cauſes phyſiques ; un aſtronome prédit les éclypſes, un pilote prévoit une tempête, un médecin annonce les criſes d'une maladie, ſans être pour cela Prophète. Un politique habile qui connoît par expérience le jeu ordinaire des paſſions humaines, le caractère & les intérêts de ceux qui ſont à la tête des affaires, peut préſager de loin certaines révolutions, & en parler avec une eſpèce de certitude ſans être inſpiré de Dieu. Une *Prophétie* proprement dite eſt la prédiction des actions libres que les hommes feront dans telle ou telle circonſtance. Dieu ſeul peut les connoître, ſurtout lorſqu'il eſt queſtion d'hommes qui n'exiſtent pas encore, lui ſeul peut les révéler.

Une *Prophétie* eſt encore plus frappante & plus évidemment divine, lorſqu'elle annonce des événemens ſurnaturels & miraculeux ; Dieu ſeul ſait ce qu'il a réſolu de faire par ſa toute-puiſſance dans les temps à venir ; lorſqu'un homme les a prédits de loin, & qu'ils ſont arrivés comme il l'avoit dit, nous ne pouvons plus douter qu'il n'ait été un vrai Prophète & qu'il n'ait parlé par inſpiration divine. Ainſi lorque Dieu fit connoître au Patriarche Abraham, que ſes deſcendans ſeroient un jour eſclaves en Egypte, mais qu'ils ſeroient délivrés par des prodiges, & cela quatre cents ans avant l'événement, *Gen.* c. 15, ℣ 13 & ſuiv. Cette *Prophétie* exactement accomplie au temps marqué, portoit un double caractère de Divinité. Puiſque Dieu ſeul pouvoit faire ces miracles, lui ſeul pouvoit auſſi les annoncer. Il en eſt de même de la promeſſe que Jéſus-Chriſt fit à ſes Apôtres de convertir les nations par les miracles qu'ils opéreroient en ſon nom : il étoit également impoſſible à l'eſprit humain de prévoir cette converſion, & aux forces humaines de l'accomplir. Or tel eſt le caractère de la plupart des *Prophéties* de l'Ancien Teſtament.

Les Incrédules, de concert avec les Sociniens, penſent que Dieu ne peut ni prévoir, ni prédire les actions libres des hommes ; nous avons prouvé le contraire au mot *Preſcience*, & au mot *Prophète*, nous avons fait voir la différence infinie qu'il y a entre les *Prophéties* contenues dans l'Ecriture Sainte, & les prétendues prédictions auxquelles les Païens donnoient leur confiance.

Quelques Déiſtes on fait contre la preuve que nous tirons des *Prophéties* une objection ſpécieuſe. « Pour que cette preuve, diſent-ils, fût » convaincante, il faudroit trois choſes dont » le concours eſt impoſſible. Il faudroit que » j'euſſe été témoin de la *Prophétie* ; que je » fuſſe auſſi témoin de l'événement, & qu'il me » fût démontré que cet événement n'a pu cadrer » fortuitement avec la *Prophétie* ; car enfin la » clarté d'une prédiction faite au haſard, n'en » rend pas l'accompliſſement impoſſible ».

Nous ſoutenons que cet argument renferme trois fauſſetés ; il eſt faux que pour être certain qu'une *Prophétie* a été faite long-temps avant l'événement il ſoit néceſſaire d'en avoir été témoin ; il ſuffit d'en être aſſuré par l'hiſtoire & par des monumens inconteſtables ; il en eſt de même de la certitude de l'événement & de ſa conformité avec la prédiction, & il eſt faux que l'accompliſſement d'une *Prophétie* claire & chargée d'un grand nombre de circonſtances, puiſſe ſe faire par haſard, ſur-tout lorſque Dieu ſeul peut opérer ce qui eſt prédit.

Il eſt aiſé de faire l'application des règles contraires. Dieu aſſure Abraham que dans quatre cents ans il donnera la Paleſtine à ſa poſtérité, non à celle qui deſcendra d'Iſmaël, mais aux deſcendans d'Iſaac. Dieu renouvelle cette promeſſe à Iſaac lui-même, en faveur des enfans de Jacob, à l'excluſion de ceux d'Eſaü. Mais il eſt dit que cette poſtérité ſera réduite en eſclavage & opprimée par les Egyptiens, mais qu'elle ſera miſe en liberté par une ſuite de prodiges. C'eſt ſur cette *Prophétie* que ces Patriarches dirigent leur conduite, Jacob près de mourir en Egypte, la laiſſe par teſtament à ſes enfans, il aſſigne d'avance les diverſes contrées de la Terre Promiſe que chaque tribu doit occuper ; il veut y être enterré avec ſes Peres. Joſeph mourant rappelle ce ſouvenir à ſes neveux : « Dieu vous viſitera, il vous reconduira dans la » terre qu'il a promiſe à Abraham, à Iſaac & à » Jacob ; emportez mes os avec vous lorſque vous » partirez ». Tout cela s'exécute. Les Iſraëlites s'en ſouviennent lorſque Moïſe vient leur annoncer leur délivrance de la part du Seigneur, & ils l'adorent. Par une ſuite de prodiges, les Egyptiens ſont forcés de les mettre en liberté ; après quarante ans de ſéjour dans le Déſert, ils ſe mettent en poſſeſſion de la Paleſtine, & ils ſe conforment aux dernières volontés de Jacob & de Joſeph.

Il eſt impoſſible que Moïſe ait forgé cette *Prophétie* en même temps que toute l'Hiſtoire

de la postérité d'Abraham, qui en est l'accomplissement. Les faits principaux en sont attestés par l'Histoire Profane, aussi-bien que par les Livres des Juifs. Il est encore plus impossible que cet accomplissement se soit fait par hasard, puisqu'il a fallu une suite de miracles. L'ordre dans une longue suite de faits ne peut pas plus être l'effet du hasard que l'ordre dans les ouvrages de la nature.

Nous pourrions faire voir la même authenticité & la même vérité dans les *Prophéties* qui regardent Jésus-Christ, & la conversion du monde dont il est l'auteur, & dans les prédictions qu'il a faites lui-même. Mais jamais les incrédules ne se sont donné la peine de comparer les événemens avec ces prédictions, de considérer la chaîne des *Prophéties*, & le rapport qu'elles ont aux circonstances dans lesquelles elles ont été faites.

Il est incontestable que c'est cet examen qui a contribué, autant que les Miracles de Jésus-Christ & des Apôtres, à la conversion des Juifs. Ce Divin Maître lui-même après leur avoir dit : « Mes œuvres rendent témoignage de moi », ajoute aussitôt, « approfondissez les Ecritures, » elles rendent aussi témoignage de moi ». *Joan.* c. 5, ℣. 36. Il est dit, *act.* c. 18, ℣. 28, que S. Paul & Apollo convainquoient les Juifs, en ne disant rien que ce qui est écrit dans les Prophètes. c. 28, ℣. 23. Nous lisons qu'à Rome les Juifs vinrent trouver l'Apôtre, que pendant tout un jour, il leur prouva la foi en Jésus-Christ par la loi de Moïse & par les Prophètes, & que plusieurs crurent. S. Pierre dans sa 2me. Epitre, c. 1, ℣. 18, après avoir cité le miracle de la Transfiguration, dit : « nous avons quelque chose de » plus ferme dans les paroles des Prophètes, » que vous faites bien de regarder comme un » flambeau qui luit dans un lieu obscur ».

Mais certains Critiques trop hardis & suivis par les Incrédules ont prétendu que les *Prophéties* alléguées aux Juifs par les Apôtres & par les Docteurs-Chrétiens ne peuvent pas être appliquées à Jésus-Christ dans le sens propre, littéral & naturel, mais seulement dans un sens figuré, typique & allégorique, qu'elles ont été accomplies littéralement dans un autre personnage qui étoit le type ou la figure de Jésus-Christ, & ensuite vérifiées dans ce divin Sauveur d'une manière plus sublime.

Nous soutenons au contraire que le très-grand nombre de ces *Prophéties* regardent directement & littéralement Jésus-Christ, & non un autre objet, qu'elles n'ont été accomplies qu'en lui, qu'ainsi cette preuve est très-solide, non-seulement contre les Juifs, mais contre les Païens & contre toute espèce d'Incrédules; & nous nous sommes attachés à le démontrer dans plusieurs articles de ce Dictionnaire. Nous mettons au rang de ces *Prophéties* directes & littérales.

1°. Les paroles que Dieu adressa au tentateur après la chute d'Adam, par lesquelles il lui prédit que la race de la femme lui écraseroit la tête, *Gén.* c. 3, ℣. 15. *Voyez* PROTÉVANGILE. 2°. La *promesse* que Dieu fit au Patriarche Abraham de bénir toutes les nations dans un de ses descendans, *Gen.* c. 22, ℣. 18, *Voyez* RACE. 3°. La prédiction que Jacob fit à son fils Juda, que le Messie naitroit de sa race. *Voyez* JUDA. 4°. Ce que Moïse dit aux Juifs, *Deut.* c. 18, ℣. 15, que Dieu leur susciteroit un Prophète semblable à lui, & que s'ils ne l'écoutent pas, Dieu en sera le vengeur. 5°. Le Pseaume 109, où David parle d'un Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, dont le Sacerdoce sera éternel. *Voyez* MELCHISEDÉCIENS. 6°. Le Pseaume 21, dans lequel sont représentées les souffrances du Messie, & duquel Jésus-Christ lui-même se fit l'application sur la Croix. *Voyez* PSEAUME. 7°. La *Prophétie* d'Isaïe, c. 7, ℣. 14, qui annonce qu'un enfant naitra d'une Vierge & sera nommé *Emmanuel*, Dieu avec nous. *Voyez* EMMANUEL. 8°. Le chapitre 53 du même Prophète, qui peint les souffrances du Sauveur. *Voyez* ISAIE. 9°. Le passage de *Daniel*, c. 9, ℣. 24, où il est prédit que le Christ sera mis à mort soixante-dix semaines, ou quatre cent quatre-vingt-dix ans après la reconstruction de Jérusalem. *Voy.* DANIEL. 10°. Les *Prophéties* d'Aggée, c. 2. ℣. 7, & de Malachie, c. 3, ℣. 1, par lesquelles ils assurent que le Messie viendra dans le second temple que les Juifs rebâtissoient pour lors. *Voyez* AGGÉE & MALACHIE.

Nous ne prétendons point que ce soient là les seules *Prophéties* de l'ancien Testament, qui regardent Jésus-Christ dans le sens propre, direct & littéral; mais celles-ci qui sont les principales, & sur lesquelles les Juifs disputent avec le plus d'opiniâtreté, suffisent pour réfuter la prétention des Incrédules & des Critiques téméraires dont nous avons parlé.

Nous convenons qu'outre ces prédictions directes, il est d'autres *Prophéties* que l'on appelle typiques & allégoriques, qui regardent un autre personnage, mais qui n'ont point été accomplies en lui dans toute l'énergie des termes dans lesquels elles sont conçues, & que les Ecrivains du nouveau Testament ont appliquées à Jésus-Christ. Ainsi S. Matthieu, c. 2, ℣. 15, applique à Jésus enfant, rapporté de l'Egypte, ce que le Prophète Osée avoit dit du peuple Juif : *J'ai appelé mon Fils de l'Egypte*; & ℣. 17, il représente le massacre des innocens, comme l'accomplissement des paroles de Jérémie, touchant la désolation de la Judée, lorsque ses habitans furent emmenés en captivité : *Rachel pleure ses enfans & ne veut pas se consoler, parce qu'ils ne sont plus*, &c.

Est-ce mal à propos & sans raison que les Apôtres & les Evangelistes ont fait ces applications des *Prophéties*? Non, sans doute. 1°. Ils ont aussi fait usage des *Prophéties* littérales &

directes dont nous avons parlé ; il n'en eſt preſque point qui ne ſoit répétée dans le nouveau Teſtament ; les autres ne ſont donc ajoutées que par ſurcroît. 2°. C'étoit la méthode des anciens Docteurs de la Synagogue ; nous le voyons encore aujourd'hui par les paraphraſes Chaldaïques & par le Talmud ; c'étoit donc un argument perſonnel contre les Juifs attachés à la tradition de leurs Docteurs : & cette preuve n'eſt pas moins forte aujourd'hui contre les Juifs modernes, puiſqu'ils font encore profeſſion de s'en tenir à leur ancienne tradition. C'eſt ce qui a autoriſé les Pères de l'Egliſe à s'en ſervir.

Quoique cette preuve ne paroiſſe pas au premier coup-d'œil devoir faire la même impreſſion ſur le Païen & ſur l'Incrédule, elle eſt cependant encore ſuffiſante pour les convaincre ; parce qu'il eſt impoſſible qu'il ſe trouve tant de rapports entre l'objet de ces *Prophéties* & Jéſus-Chriſt, ſans que ce divin Sauveur en ſoit la fin & les termes. Nous avouons qu'il réſulte plus de lumière des *Prophéties*, dont le ſens direct & littéral regarde uniquement Jéſus-Chriſt & l'établiſſement de ſon Egliſe ; nous les citons dans le même ſens que les anciens Docteurs Juifs. On peut en voir les preuves dans Galatin, *de arcanis Cathol. veritatis*, l. 5, &c.

Pour en pervertir le ſens & en éluder les conſéquences, les Juifs modernes les entendent tout autrement que leurs anciens maîtres. Entêtés d'un Meſſie Roi, conquérant, glorieux, & de la proſpérité temporelle qu'ils eſpèrent ſous ſon règne, ils veulent que toutes les *prophéties* ſoient accomplies à la lettre, quelque abſurde que ſoit le ſens qu'ils y donnent. Ils attendent un fils de David, lorſque la race de ce Roi eſt anéantie ; un guerrier, qui eſt cependant appelé *le Prince de la paix* ; un deſtructeur des nations, pendant que le Meſſie eſt annoncé comme l'auteur de leur ſalut ; un vainqueur, mais qui doit ſubir la mort pour les péchés de ſon peuple ; un règne temporel, & en même temps éternel ſur la terre ; tous les plaiſirs ſenſuels, au lieu que le Libérateur promis doit faire régner *la juſtice éternelle & la ſainteté parfaite*. Toutes ces idées ſont certainement contradictoires.

Dieu, diſent-ils, a promis par ſes Prophètes que le Meſſie reconduira dans la Judée les douze tribus d'Iſraël, *Ezech.* c. 37, ℣. 16. C'eſt une fauſſeté ; à la fin de la captivité de Babylone, Zorobabel reconduiſit dans la Judée tous les Juifs qui voulurent y retourner ; mais il n'eſt point queſtion là du Meſſie, le Prophète n'en a pas parlé ; & à préſent les douze tribus ſont tellement confondues, qu'aucun Juif ne peut montrer de quelle tribu il eſt.

Suivant le même Prophète, c. 38 & 39, Gog & Magog doivent périr avec leurs armées ſur les montagnes d'Iſraël ; les Juifs ont rêvé que Gog & Magog ſont les Chrétiens & les Mahométans, & ils ſe promettent d'en faire une boucherie ſanglante, lorſqu'ils auront le Meſſie à leur tête : cependant Ezéchiel n'a pas dit un ſeul mot du Meſſie dans ces deux Chapitres, & il paroît qu'il a voulu déſigner, dans l'endroit cité, la défaite des armées envoyées contre les Juifs ſous les Machabées.

Ils diſent que, ſuivant la prédiction de Zacharie, c. 4, les montagnes doivent s'abaiſſer, les vallées s'aplanir, l'Euphrate & le Nil ſe deſſécher pour laiſſer paſſer les Juifs, que le mont des Olives ſera fendu en deux, &c. Mais Dieu ne fait pas des miracles ridicules & ſuperflus, uniquement pour ſatisfaire l'orgueil d'une nation. Le ſens de la *prophétie* eſt évident : quand il faudroit abaiſſer les montagnes, aplanir les vallées & bouleverſer la nature entière, Dieu le feroit pour ramener ſon peuple de la captivité de Babylone, ſa promeſſe s'accomplira malgré tous les obſtacles.

Le Temple de Jéruſalem, continuent les Juifs, doit être rebâti ſuivant la forme, le plan & les dimenſions tracées par Ezéchiel, c. 40 & ſuiv. Auſſi le Temple a-t-il été rebâti après la captivité de Babylone, & les Juifs ne peuvent pas prouver que l'on n'a pas ſuivi la forme & le plan tracés par Ezéchiel.

Il eſt dit par le même Prophète, c. 37, & par Daniel, c. 12 &c., que tous les peuples doivent venir à Jéruſalem célébrer les fêtes Juives, que l'idolâtrie & tous les crimes doivent être détruits par toute la terre, que le Prophète Elie doit revenir, que la réſurrection des morts doit ſe faire ſous le règne du Meſſie ; rien de tout cela, diſent les Juifs, n'eſt arrivé, ni après la captivité de Babylone, ni ſous le règne du prétendu Meſſie adoré par les Chrétiens ; donc tout cela s'accomplira dans les ſiècles futurs, lorſque Dieu l'aura réſolu.

C'eſt ainſi que les Juifs ſe bercent de fauſſes eſpérances. Quoi qu'ils en diſent, après la captivité de Babylone les Juifs diſperſés dans les différentes contrées de l'Orient ſont revenus à Jéruſalem célébrer leurs fêtes ; ils ne ſe ſont plus livrés à l'idolâtrie dans la Judée comme auparavant, & par les différentes réformes que fit Eſdras, leurs mœurs furent moins corrompues. Quand cette révolution ſeroit annoncée en termes encore plus pompeux, il ne s'enſuivroit pas que la prédiction n'a pas été ſuffiſamment accomplie.

Ezéchiel ne prédit point la réſurrection des morts, mais il compare la délivrance des Juifs captifs à Babylone à la réſurrection des morts ; & il ne parle point du Meſſie. Quant au retour d'Elie, ce Prophète eſt revenu au monde dans la perſonne de Jean-Baptiſte, & il y a reparu de nouveau à la tranſfiguration de Jéſus-Chriſt. Les Juifs doutèrent ſi Jean-Baptiſte ou Jéſus lui-même n'étoit pas Elie reſſuſcité, *Matt.* c. 16, ℣. 14, c. 17, ℣. 3 & 12, &c.

Les Juifs, en confondant les événemens qui devoient arriver au retour de la captivité de Babylone, & qui sont annoncés avec emphase par les Prophètes, avec les prodiges spirituels qui devoient être opérés par le Messie, ont fait des *prophéties* un chaos inintelligible; & c'est sur cette confusion que les Incrédules argumentent, comme si c'étoient les Prophètes eux-mêmes qui ont fait ce mélange & qui ont induit les Juifs en erreur. Mais quand on cherche sincérement le vrai, l'on distingue aisément ce qui doit être pris à la lettre d'avec ce qu'il faut entendre dans un sens figuré, ce qu'il a dû arriver au retour des Juifs dans la Judée, d'avec ce qui s'est accompli quatre ou cinq cents ans après.

Il est vrai qu'il y a encore aujourd'hui dans le Christianisme un nombre de figuristes dont le système est très-propre à nourrir l'entêtement des Juifs, puisqu'il est fondé sur le même préjugé. Lorsqu'une prophétie ne leur semble pas avoir été suffisamment accomplie sous l'Ancien Testament ou à la venue de Jésus-Christ, ils concluent qu'elle le sera à la fin du monde, au second avénement du Sauveur, lorsqu'il viendra juger les vivans & les morts. En mêlant ensemble toutes les *prophéties* qui leur semblent pouvoir désigner le même objet, celles des anciens Prophètes avec celles de l'Evangile, celles de Saint Paul & celles de l'Apocalypse, ils forment un tableau d'imagination, mais qui peut être détruit aussi aisément qu'il est composé. Comment prouvera-t-on aux Juifs qu'ils ont tort de transporter à l'avénement futur de leur Messie les prédictions qui ne leur paroissent pas suffisamment accomplies, pendant que l'on se donne la liberté de les appliquer à un second avénement du Sauveur? Le plus sûr est donc de nous en tenir au sens littéral des prophéties suffisamment fixé par la tradition de l'Eglise, puisque l'on ne peut tirer aucune conséquence des explications mystiques, & qu'une infinité d'écrivains de toutes les sectes en ont abusé pour débiter des visions. *V.* Figurisme.

PROPICE, PROPITIATION, PROPITIATOIRE. Ces termes dérivés de latin *propé*, proche, auprès, sont une métaphore. Comme nous disons que le péché nous éloigne de Dieu, ou éloigne Dieu de nous, nous disons aussi que la pénitence nous en rapproche, ainsi Dieu nous est *propice* lorsqu'il se rapproche de nous pour nous accorder ses grâces & ses bienfaits. Lorsque le Publicain disoit à Dieu: *Seigneur, soyez propice à moi pauvre pécheur*, cela signifioit, Seigneur, rapprochez-vous de moi, & pardonnez-moi les péchés qui m'éloignent de vous. Saint Jean, *épist.* 1, c. 4, ℣. 2, dit que « Jésus-» Christ est la victime de *propitiation* pour nos » péchés, non-seulement pour les nôtres, mais » pour ceux du monde entier », parce que sa mort, qu'il a offerte à Dieu pour les péchés de tous les hommes, a satisfait à la justice divine, les a réconciliés tous avec elle, a mérité pour eux tous la grâce & la gloire éternelle dont le péché les rendoit indignes.

Dans l'ancienne Loi les sacrifices offerts pour le péché sont appelés *sacrifices propitiatoires*, pour la même raison, & le jour de l'expiation générale est nommé le jour de la *propitiation*, *Levit.* c. 23, ℣. 28. L'Eglise Catholique tient pour article de foi que la Messe est un sacrifice de *propitiation* pour les vivans & pour les morts; parce que c'est le sacrifice même de Jésus-Christ renouvelé est offert à Dieu pour effacer les péchés des vivans & des morts, par conséquent pour leur appliquer les mérites de ce divin Sauveur. *V.* Messe.

C'étoit une espèce de serment parmi les Juifs de dire: Dieu me soit *propice*, pour que je ne fasse point telle action; c'est-à-dire, Dieu me préserve de la faire.

Le couvercle de l'Arche d'alliance étoit nommé *propitiatoire*, à cause de sa forme; il étoit plat & surmonté de deux Chérubins ou Anges, tournés l'un vers l'autre, & dont les ailes étendues formoient une espèce de trône. *Levit.* c. 16, ℣. 2. C'est-là que Dieu daignoit rendre sa présence sensible, sous la forme d'une nuée ou autrement, & qu'il donnoit ses réponses au Grand-Prêtre, lorsqu'il étoit consulté. Ce trône étoit donc appellé le *propitiatoire*, à cause que Dieu s'y rapprochoit de son peuple & daignoit se rendre accessible: *Exode*, c. 15, ℣. 22; *Nomb.* c. 7, ℣. 89. Cette présence divine est nommée par les Docteurs Juifs *Schékinah*, demeure, habitation, séjour. Aussi dans le grand jour des expiations, le Grand-Prêtre, tenant à la main le sang de la victime immolée pour les péchés du peuple, se présentoit devant le *propitiatoire*, s'approchoit ainsi de la divinité, intercédoit & faisoit *propitiation* pour toute la nation.

Par cette même raison, les Juifs pieux & fidèles à observer la Loi, quelque éloignés qu'ils fussent du Tabernacle ou du Temple se tournoient de ce côté-là pour faire leurs prières, parce que c'étoit-là que Dieu daignoit habiter & répandre ses grâces. 3 *Reg.* c. 8, ℣. 48. *Dan.* c. 6, ℣. 10. Prédeaux, *Hist. des Juifs.* l. 3, §. 1.

Par analogie à l'Arche d'alliance, quelques auteurs Chrétiens ont nommé *propitiatoires* les dais ou baldaquins qui couvroient l'Autel, ou les Ciboires suspendus sous ces dais, dans lesquels on conserve l'Eucharistie; c'étoit un témoignage de la foi à la présence réelle de Jésus-Christ dans le S. Sacrement.

PROPOS. On appelle communément *bon propos* la résolution formée par un pénitent de ne plus retomber dans le péché, & d'en éviter les occasions. Ce bon *propos* est nécessairement renfermé dans

la contrition, sans cela elle ne seroit pas sincère. On ne peut pas dire avec vérité que l'homme se repent d'avoir offensé Dieu, & qu'il déteste son péché, à moins qu'il ne soit dans la ferme résolution de changer de conduite, & d'éviter autant qu'il le pourra tout sujet de tentation. C'est la décision du Concile de Trente, sess. 14, chap. 4. Elle est fondée sur l'Ecriture-Sainte; Dieu dit aux pécheurs, *Ezéch.* c. 18, ℣. 31: « Rejetez loin de vous toutes les préva-» rications que vous avez commises, faites-vous » un esprit & un cœur nouveaux..... Revenez » à moi, & vous vivrez ». Se faire un cœur nouveau, c'est changer d'inclinations, d'attachemens & d'habitudes, ne plus aimer, ne plus rechercher ce qui a été la cause du péché.

PROPOSITION. L'on appeloit *Pains de Proposition* où d'offrande les pains qui étoient présentés à Dieu, & renouvelés chaque semaine par les Prêtres dans le Tabernacle, & ensuite dans le Temple de Jérusalem. Le Prêtre de semaine, tous les jours de Sabbat, mettoit ces Pains sur une Table d'or destinée à cet usage dans le Sanctuaire. Ils étoient au nombre de douze & désignoient les douze tribus d'Israël. Chaque Pain étoit d'une grosseur assez considérable, puisqu'on y employoit deux assarons de farine, ou environ six pintes. On les plaçoit tout chauds sur la table, & l'on ôtoit les vieux qui y avoient été exposés pendant toute la semaine. Les Prêtres seuls pouvoient en manger, & si David en mangea une fois avec ses gens, ce fut par nécessité. Cette offrande étoit accompagnée d'encens & de sel, & l'on brûloit l'encens sur la table, lorsque l'on y mettoit des Pains nouveaux. Les Rabbins ont beaucoup disserté sur la forme de ces Pains, sur la manière dont ils étoient pétris, cuits & arrangés; mais ce qu'ils en disent n'est rien moins que certain.

Dès le commencement du monde Dieu a voulu que les hommes lui présentassent les alimens dont ils se nourrissoient, parce que ce sont les plus précieux de tous les biens. Il vouloit par là les faire souvenir que c'est lui qui les leur fournit, qu'ils en sont redevables à sa bonté, qu'ils doivent en être reconnoissans, en user avec modération, & en faire part à leurs frères. Cette offrande étoit donc une très-bonne leçon, & non une cérémonie frivole & ridicule, comme le prétendent les incrédules.

PROSE, Hymne composé de vers sans mesure, mais qui n'ont qu'un certain nombre de syllabes, avec des rimes, qui se chante aux Messes solemnelles, après le Graduel & l'*Alleluia*, & qui en est censée la suite; c'est pour cela que dans plusieurs Missels les *Proses* sont nommées *Séquences*, *Sequentia*.

On en attribue l'invention à Notker, Moine de S. Gal, qui écrivoit vers l'an 880; mais il dit dans la Préface du livre où il en parle, qu'il en avoit vu dans un Anthiphonaire de l'Abbaye de Jumiéges, qui fut brûlée par les Normands l'an 841. D'autres en firent à son exemple, & bientôt il y en eut pour toutes les Fêtes & les Dimanches de l'année, excepté depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Mais la plupart furent composées avec tant de négligence que l'on a loué les Chartreux & les Bernardins de ce qu'ils n'ont point admis de *Proses* dans leurs Missels. Il y a quelques Diocèses où l'usage est établi de dire une *Prose* au lieu d'une Hymne aux secondes Vêpres des Fêtes doubles.

L'Eglise Romaine n'en admet que quatre principales, celle de Pâques *Victimæ Paschalis*; celle de la Pentecôte, *Veni Sancte Spiritus*; celle du S. Sacrement, *Lauda Sion*, & celle qui se dit pour les Morts, *Dies iræ*. La première est d'un Auteur inconnu; la seconde est attribuée par Durand au Roi Robert qui vivoit au commencement de l'onzième siècle; mais il est plus probable qu'elle a été faite par Herman le Racourci, *Hermannus contractus*, qui écrivoit vers l'an 1040, & que le Roi Robert fut l'auteur d'une autre plus ancienne, qui commençoit par *Sancti Spiritûs adsit nobis gratia*, & qui a été dite dans l'Ordre de Cluni, dès l'onzième siècle. La troisième est de S. Thomas d'Aquin, Auteur de l'Office du S. Sacrement. Celle qui se dit pour les Morts a été composée par le Cardinal Frangipani, appelé aussi Malabranca, Docteur de Paris, de l'Ordre des Dominicains, qui mourut à Perouse, l'an 1294. Mais elle n'a commencé a être d'un usage commun qu'au commencement du dix-septième siècle.

Depuis ce temps là l'on en a composé qui sont d'un style plus poétique, & d'un meilleur goût que les anciennes. Le Brun. *Explic. des Cérém. de la Messe*, tome 1, 2me. part. art. 6, p. 209.

PROSÉLYTE. Terme Grec, qui répond parfaitement au latin *Advena*, étranger, homme arrivé d'ailleurs; le Juifs donnoient ce nom aux Etrangers qui s'établissoient parmi eux, & qui embrassoient leur Religion, ou en tout, ou en partie. Conséquemment ils en distinguoient de deux espèces, ils nommoient les uns *Prosélytes de la Porte*, les autres *Prosélytes de la Justice*.

Les premiers étoient des Etrangers qui avoient renoncé à l'Idolâtrie, & faisoient profession d'adorer le seul vrai Dieu; article fondamental de la Religion Judaïque, sans la profession duquel ils n'auroient pas été soufferts parmi les Juifs. Ceux-ci persuadés que la Loi de Moïse n'étoit imposée qu'à leur nation, permettoient à un Etranger d'habiter parmi eux, pourvu qu'il

s'abstint

s'abstînt de toute Idolâtrie, qu'il adorât le vrai Dieu & qu'il observât les sept préceptes de la Loi naturelle imposés aux enfans de *Noé*, *voyez* ce mot. Il lui étoit permis de rendre ses hommages à Dieu dans le Temple; mais il ne pouvoit y entrer que par la première porte, & dans la première enceinte, qui étoit appelée le Parvis des Gentils, *Atrium gentium*; de-là vint le nom de *Prosélyte de la Porte*, que l'on donna aux étrangers de cette espèce. On croit communément que Naaman le Syrien, & Corneille le Centenier étoient de ce nombre.

Les seconds étoient des Païens qui avoient embrassé toute la Religion Juive, & s'étoient obligés à l'observer aussi exactement que les Juifs de naissance; ils étoient appelés *Prosélytes de la Justice*, parce qu'ils s'étoient engagés à vivre dans la sainteté & la justice prescrites par la Loi. Les Juifs recevoient volontiers ces sortes d'étrangers; nous voyons même dans l'Evangile, *Math.* c. 23, ℣. 15, que du temps de Notre Sauveur, ils se donnoient de grands mouvemens pour convertir des Païens, & les attirer à la profession du Judaïsme. Ces *Prosélytes* étoient initiés par la circoncision, dès ce moment ils étoient admis aux mêmes rites & aux mêmes privileges que les Juifs naturels.

Par analogie, l'on a aussi nommé *Prosélytes* les Juifs & les Païens convertis au Christianisme. Prideau, *Hist. des Juifs*, tome 2, l. 13 p. 145.

PROSEUCHE, *voyez* Oratoire.

(S.) PROSPER, né en Aquitaine vers l'an 405, & mort l'an 463, a passé une partie de sa vie en Provence & à Rome. Quoique simple laïc il a mérité d'être mis au rang des Pères de l'Eglise. C'est lui qui avertit S. Augustin de la naissance du Semi-Pélagianisme dans les Gaules. En 428 ou 429, de concert avec un nommé Hilaire, il écrivoit au Saint Docteur que son livre de *Correptione & gratiâ* causoit beaucoup de bruit à Marseille, parmi un nombre de personnages respectables par leur dignité & par leurs vertus; la Doctrine qu'ils y opposoient étoit le Semi-Pélagianisme.

Pour réponse, S. Augustin adressa à tous les deux ses Livres de la Prédestination des Saints & du Don de la Persévérance. Pour connoître exactement les sentimens des Semi-Pélagiens, il faut comparer ces deux Ouvrages avec la Lettre de *S. Prosper* & avec celle d'Hilaire; précaution que n'ont pas toujours prise ceux qui ont écrit sur cette matière.

S. Prosper prit la défense des écrits de S. Augustin contre les fausses interprétations des Semi-Pélagiens; ceux-ci lui attribuoient les opinions des Prédestinations, qui sont les mêmes que celles de Calvin; *S. Prosper* fit voir qu'elles sont fort différentes de celles du S. Docteur, & il répondit à toutes les objections. Il écrivit encore plusieurs autres ouvrages contre ces nouveaux ennemis de la grâce de Jésus-Christ. En 1711 l'on en a donné à Paris une bonne édition *in-fol.* Plusieurs Critiques ont attribué à *S. Prosper* les deux livres *de la vocation des Gentils*, d'autres les attribuent à S. Léon avec plus de vraisemblance; mais on convient que ni l'un ni l'autre de ces sentimens n'est absolument certain. *Hist. de l'Egl. Gallic.* tome. 1, p. 438, &c. *Hist. Littér. de la France*, tome 2, p. 369.

PROSTERNATION ou Prosternement. L'action de se mettre à genoux, de frapper la terre avec le front, ou de se coucher de son long aux pieds de quelqu'un, a toujours été la marque du plus profond respect, sur-tout parmi les Orientaux; dans cette attitude un homme témoigne qu'il se met à la merci de celui qu'il salue; les Sauvages mêmes ont compris l'énergie de ce signe. C'est ce que les Ecrivains Sacrés expriment ordinairement par le terme d'*adorer*. Ainsi lorsqu'il est dit qu'Abraham *adora* les habitans de Heth, & les Anges qui lui apparurent, que Judith *adora* Holopherne, qu'Achior *adora* Judith, que les Mages *adorèrent* Jésus Enfant, cela signifie qu'ils se prosternèrent en signe de respect. Nous nous prosternons de même pour *adorer* Dieu, pour lui témoigner notre respect & notre soumission, parce que nous ne pouvons témoigner à Dieu nos sentimens par d'autres signes que par ceux dont nous nous servons à l'égard des hommes. Il ne s'ensuit pas de là que quand nous nous prosternons devant les hommes, nous leur témoignons le même degré de respect & de soumission que nous avons pour Dieu; par conséquent le mot *adorer*, dans ces différentes circonstances, ne peut pas avoir le même sens. C'est néanmoins sur cette équivoque que les Protestans nous font un crime de ce que nous nous prosternons devant les Saints & devant leurs Images. *Voyez* Adoration.

PROSTERNÉS, *voyez* Pénitence publique.

PROSTITUTION. Ce désordre a été toléré chez toutes les nations païennes, il y en a même plusieurs qui ont poussé l'aveuglement jusqu'à en faire une pratique de Religion. Mais Dieu l'avoit sévèrement défendu aux Israélites, *Deut.* c. 23, ℣ 17. « Aucune fille d'Israël ne sera » prostituée, & aucun Israélite ne se livrera à un » commerce infâme. Vous n'offrirez point à Dieu » le prix de la *prostitution*, quelque vœu que vous » ayiez fait; c'est une abomination aux yeux du Sei» gneur ». Il est évident que par cette défense Dieu vouloit inspirer de l'horreur pour la dépravation des femmes païennes qui consacroient à la Déesse

de l'impudicité une partie de ce qu'elles avoient gagné par le crime. Pour rendre l'idolâtrie odieuse les écrivains sacrés la désignent souvent sous le nom de *Prostitution*.

Quelques Philosophes modernes ont vainement affecté de nier que chez les Babyloniens & chez d'autres peuples la *prostitution* ait été pratiquée par motif de Religion. Non-seulement Jérémie écrivant aux Juifs captifs à Babylone les prévient contre ce scandale, *Baruch*, c. 6, ℣ 42; mais *Hérodote*, l. 1, §. 199, en parle comme témoin oculaire, & *Strabon*, liv. 16, p. 1081. La même coutume régnoit en quelques endroits de la Phénicie, selon Lucien, *de deâ Syriâ*, & *Justin*, l. 22; *ficca Veneria*, ville d'Afrique, qui étoit une colonie de Phéniciens; Valère-Maxime, l. 2, c. 6, §. 15. S. Aug. *de civit. Dei*, l. 4, c. 10; & dans l'île de Cypre, *Athen. deipn.* l. 12, p. 516. Ce désordre infâme duroit encore au commencement du quatrième siècle de l'Eglise dans quelques Temples de la Phénicie, Constantin devenu chrétien les fit détruire. Eusébe, *de vitâ Constantin* l. 3, c. 58, p. 613. Socrate, *Hist. Eccles.* l. 1, c. 18. A la honte de notre siècle un Philosophe incrédule n'a pas rougi d'approuver cette infamie qui est encore en usage au Japon.

Un autre sujet de confusion pour nous, est que l'on tolère dans le Christianisme un désordre public qui étoit sévèrement défendu chez les Juifs.

PROTESTANT. L'on a donné d'abord ce nom aux Disciples de Luther, parce que l'an 1529 ils protestèrent contre un décret de l'Empereur & de la Diète de Spire, & ils en appelèrent à un Concile général. Ils avoient à leur tête six Princes de l'Empire, savoir Jean, Electeur de Saxe, George, Electeur de Brandebourg pour la Franconie, Ernest & François, Ducs de Lunebourg, Philippe, Landgrave de Hesse, & le Prince d'Anhalt. Ils furent secondés par treize villes impériales. Par là on peut juger des progrès qu'avoit fait le Luthéranisme douze ans après sa naissance. Mais c'étoit plutôt l'ouvrage de la politique que celui de la Religion; cette ligue protestante étoit moins formée contre l'Eglise Catholique que contre l'autorité de l'Empereur. L'on a aussi nommé *Protestans* en France les disciples de Calvin, & l'usage s'est établi de comprendre indifféremment sous ce nom tous les prétendus Réformés, les Anglicans, les Luthériens, les Calvinistes, & les autres sectes nées parmi eux. Nous avons parlé de chacune sous son nom particulier; mais au mot *Réformation* nous examinerons le Protestantisme en lui-même, nous ferons voir que cette Religion nouvelle a été l'ouvrage des passions humaines, & qu'elle ne mérite à aucun égard le nom de *Réforme* que ses Sectateurs lui ont donné.

Lorsqu'on leur demande où étoit leur Religion avant Luther & Calvin, ils disent, *dans la Bible*. Il falloit qu'elle y fût bien cachée, puisque pendant quinze cents ans personne ne l'y avoit vue avant eux, telle qu'ils la professent. Vous vous trompez, reprennent-ils; les Manichéens ont vu comme nous dans l'Ecriture-Sainte que c'est une idolâtrie de rendre un culte religieux aux Martyrs; Vigilance, que c'est un abus d'honorer leurs reliques; Aërius, que c'en est un autre de prier pour les morts; Jovinien, que le vœu de virginité est une superstition. Bérenger a trouvé aussi-bien que nous dans l'Evangile que le dogme de la Transsubstantiation est absurde; les Albigeois, que les prétendus Sacremens de l'Eglise Romaine sont de vaines cérémonies; les Vaudois & d'autres, que les Evêques ni les Prêtres n'ont ni caractère ni autorité dans l'Eglise de plus que les laïques, &c. Il est donc prouvé que notre croyance a toujours été professée, ou en tout ou en partie, par quelque société de Chrétiens, & que l'on a tort de la taxer de nouveauté.

Voilà en vérité la tradition la plus pure & la plus respectable qu'il y ait au monde; le dépôt en est toujours hors de l'Eglise & non dans l'Eglise, elle a pour seuls garans des Sectaires toujours frappés d'anathême. Il falloit encore ajouter à cette liste honorable les Gnostiques, les Marcionites, les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens, les Eutychiens, &c. Tous ont vu de même dans l'Ecriture-Sainte leurs erreurs & leurs rêveries, ils ont cru comme les *Protestans* que ce livre leur suffisoit pour être la règle de leur Foi; mais comment les *Protestans* sont-ils assurés de mieux voir que tous ces Docteurs dans la Bible les articles de croyance sur lesquels ils ne s'accordent pas avec eux? Citer de prétendus *témoins de la vérité*, & n'être jamais entièrement de leur avis, adopter leur sentiment sur un point, & le rejeter sur tous les autres, ce n'est pas leur donner beaucoup de poids ni de crédit. Une croyance ainsi formée de pièces rapportées, & de lambeaux empruntés des Hérétiques dont plusieurs n'étoient plus Chrétiens & n'adoroient pas Jésus-Christ, ne ressemble guère à la doctrine de ce divin Maître.

Si la Bible renfermoit toutes les erreurs que les Sectaires de tous les siècles ont prétendu y trouver, ce seroit le livre le plus pernicieux qu'il y eût dans le monde; les Déistes n'auroient pas tort de dire que c'est une pomme de discorde destinée à mettre tous les hommes aux prises les uns avec les autres. Mais enfin puisque les *Protestans* prétendent au privilége de l'entendre comme il leur plaît, ils n'ont aucune raison de disputer ce même droit aux autres sectes; ainsi voilà toutes les erreurs & toutes les hérésies possibles justifiées par la règle des *Protestans*. Mais nous voudrions savoir pourquoi l'Eglise Catholique n'a pas aussi le droit de voir dans l'Ecriture-Sainte que tous ceux qui se séparent d'elle pervertissent le sens de ce Livre divin, qui

lui a été donné en dépôt par les Apôtres ses fondateurs. S. Pierre reprochoit déja aux Hérétiques de dépraver le sens des écritures pour leur propre perte, *Epist.* 2, c. 3, ℣ 16. Deux cents ans après, Tertullien leur soutenoit que l'Ecriture ne leur appartenoit pas, puisque ce n'est pas à eux ni pour eux qu'elle a été donnée, que c'est le titre de la seule famille des vrais fidèles, auxquels les étrangers n'ont rien à voir, *de Præscrip.* c. 37. C'est aux *Protestans* de prouver que cette exclusion ne les regarde pas.

Si du moins ils formoient entre eux une seule & même société chrétienne, le concert de leur croyance pourroit paroître imposant; mais l'Eglise Anglicane, l'Eglise Luthérienne ou prétendue Evangélique, l'Eglise Calviniste ou réformée, l'Eglise Socinienne ne sont pas plus unies entre elles qu'avec nous. Les Calvinistes ne haïssent pas moins les Anglicans qu'ils ne détestent les Catholiques, quoiqu'ils aient tenté plus d'une fois de faire société avec les Luthériens, ceux-ci n'ont jamais voulu y consentir; souvent ils ont écrit les uns contre les autres avec autant d'animosité que contre l'Eglise Romaine; certains Docteurs Luthériens ont été maltraités à outrance, parce qu'ils sembloient pencher au sentiment des Calvinistes; ni les uns ni les autres ne fraternisent avec les Sociniens.

Pour pallier ce scandale, ils ont été réduits à dire que toutes les Sectes qui s'accordent à croire les articles principaux ou fondamentaux du Christianisme sont censées composer une seule & même Eglise Chrétienne que l'on peut nommer *Catholique* ou *Universelle*. Mais quelle union forment ensemble des sociétés qui ne veulent avoir ni la même croyance, ni le même culte, ni la même discipline? Ce n'est certainement pas là l'Eglise que Jésus-Christ a fondée, puisqu'il la représente comme un seul royaume, une seule famille, un seul troupeau rassemblé dans un même bercail & sous un même Pasteur. *Voyez* EGLISE, §. 2.

PROTÉVANGILE DE S. JACQUES. C'est le nom que porte un Evangile apocryphe, & rempli de fables que Guillaume Postel avoit rapporté de l'Orient, & que Théodore Bibliander fit imprimer à Basle l'an 1552, *in*-8°. Fabricius en a donné la notice, *Codex apocryph. N. Testamen.* p. 48 & suiv.

Beausobre, *Hist. du Manich.* tome 1, l. 2, c. 2, §. 8 & suiv. fait voir que ce prétendu *Protévangile* est la production d'un nommé Leucius, ou Leuce Carin, Hérétique du second siècle & de la Secte des Docètes, qui condamnoient le mariage & qui enseignoient que le Fils de Dieu, pour s'incarner, n'avoit pris qu'une chair fantastique & apparente; l'Ouvrage dont nous parlons étoit composé pour autoriser ces deux erreurs. Il étoit nommé *Protévangile*, parce que l'auteur y raconte des événemens qui ont précédé la prédication de l'Evangile, savoir la naissance & l'éducation de la Sainte Vierge, & la naissance du Sauveur; mais il ne mérite aucune croyance.

L'on a aussi donné le nom de *Protévangile* à la première promesse que Dieu a faite de la Rédemption future du genre humain, & qui est renfermée dans les paroles que Dieu prononça contre le Serpent après la chûte d'Adam, *la race de la Femme t'écrasera la tête; Gen.* c. 3, ℣ 15. Par *la race de la Femme* les Pères de l'Eglise ont entendu Jésus-Christ Fils de Dieu, né d'une femme par l'opération du Saint-Esprit & sans le concours d'aucun homme; conséquemment plusieurs interprètes ont dit que ces paroles sont le *Protévangile*, c'est-à-dire, la première nouvelle de la Rédemption. Cette croyance est fondée sur la pensée de S. Paul qui a dit, *Hebr.* c. 2, ℣. 14, que le Fils de Dieu a participé à la chair & au sang, afin de détruire par sa mort celui qui avoit l'empire de la mort, c'est-à-dire, le Démon; & sur ces paroles de S. Jean, *Epist.* 1, c. 3, ℣ 8, « dès le commencement le Démon est l'au» teur du péché, & le Fils de Dieu est venu » pour détruire les œuvres du Démon ». Dans l'Apocalypse il est dit, c. 12, ℣ 9, que le grand Dragon, l'ancien Serpent, qui est le Démon & Satan, a été précipité sur la terre, &c.

Conséquemment les Pères ont conclu que la Rédemption du monde est aussi ancienne que le péché d'Adam, & qu'il n'y a eu aucun intervalle entre le péché & le pardon. *Voyez* RÉDEMPTION.

PROTHÈSE, mot grec qui signifie *préparation*. Les Grecs appellent *Autel de prothèse* un petit autel sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour le saint Sacrifice, le pain, le vin, les vases, &c.; ensuite ils portent le tout en procession & avec beaucoup de respect sur l'autel principal sur lequel on doit célébrer. Ce respect avec lequel les Grecs préparent & portent le pain & le vin destinés au sacrifice ont paru excessifs à quelques Théologiens Latins, ils en ont fait un reproche aux Grecs, comme si ces derniers rendoient un culte religieux aux Symboles Eucharistiques avant la consécration; mais les Grecs n'ont pas eu de peine à justifier leur pratique. Elle prouve qu'ils ont la même croyance que nous touchant le Sacrement de l'Eucharistie & le Sacrifice de la Messe; s'ils pensoient comme les Protestans, ils n'auroient aucun respect pour ces Symboles.

PROTOCANONIQUE. On nomme ainsi les Livres de l'Ecriture-Sainte qui ont été reconnus de tous temps pour canoniques, soit par les Juifs pour l'ancien Testament, soit par l'Eglise Chrétienne pour le nouveau, & sur la canonicité desquels il n'y a jamais eu de doute ni de contestation; & l'on appelle *Deutéro-Canoniques* ceux

desquels on a douté pendant quelque temps. *Voyez* CANON & DEUTÉRO-CANONIQUES.

PROTOCTISTES, Hérétiques Origénistes qui soutenoient que les ames avoient été créées avant les corps, c'est ce que leur nom signifie. Vers le milieu du 6me siècle, après la mort du Moine Nonnus, chef des Origénistes, ils se divisèrent en deux branches, l'une des *Protoctistes* dont nous parlons, l'autre des *Isochristes* dont nous avons fait mention sous leur nom. Les premiers furent aussi nommés *Tetradites*, & ils eurent pour chef un nommé *Isidore*. *Voyez* ORIGÉNISTES.

PROTOMARTYR, premier témoin, titre donné à S. Etienne, parce qu'il est le premier qui ait souffert la mort pour Jésus-Christ & pour l'Evangile. Quelques auteurs ont aussi donné ce nom à Abel, mais improprement; quoique ce fils d'Adam soit mort innocent, l'Ecriture ne dit point qu'il a souffert pour la défense de la Religion.

PROTOPASCHITES. Dans l'*Histoire Ecclésiastique*, ceux qui célébroient la Pâque avec les Juifs, & qui usoient comme eux de pain sans levain, sont appelés *Protopaschites*, parce qu'ils faisoient cette fête le quatorzième jour de la lune de mars, par conséquent avant les Orthodoxes, qui ne la faisoient que le Dimanche suivant. Les premiers furent aussi nommés *Sabathiens* & *Quartodécimans*. *Voyez* ce mot.

PROTOPLASTE, premier formé; c'est un surnom d'Adam.

PROTOSYNCELLE, *voyez* SYNCELLE.

PROTOTHRONE. On appeloit ainsi dans l'Eglise Grecque le premier Evêque d'une province Ecclésiastique, ou celui qui tenoit la première place après le Patriarche, ou après le Métropolitain. Ces sortes de distinctions n'avoient point été introduites par ambition ni par orgueil, mais pour établir un ordre constant dans la discipline, & afin que l'on pût savoir, dans le cas de la vacance du siége Patriarchal ou Métropolitain, auquel des Evêques la juridiction étoit dévolue.

PROVERBE. Dans l'Ecriture-Sainte ce mot signifie, 1°. une sentence commune & populaire, & même une chanson, *Num.* c. 21, ℣. 27, *dicetur in proverbio, venite in Hesebon, &c.* 2°. Une raillerie, une dérision, *Deut.* c. 28, ℣. 37: *erit Israël in proverbium*, Israël sera le jouet de tous les peuples. 3°. Une énigme, une sentence obscure, il est dit du Sage, *Eccli.* c. 39, ℣. 3, *occulta proverbiorum exquiret*, il recherchera le sens caché des bonnes maximes. 4°. Une parabole, un discours figuré, *Joan.* c. 10, ℣. 6, *hoc proverbium dixit eis Jesus.*

PROVERBES (livre des), c'est un des livres de l'Ancien Testament; il est ainsi nommé, parce que c'est un recueil de Sentences morales & de Maximes de conduite pour tous les états de la vie, que l'on attribue à Salomon. En effet, son nom paroît à la tête de l'ouvrage, il est encore répété dans le corps du livre, c. 10, ℣. 1, & c. 25, ℣. 1. Dans le 3e livre des Rois, il est dit que ce Prince avoit composé trois mille paraboles, c. 4, ℣. 32. Les anciens Pères ont appelé ce recueil *Panarète*, c'est-à-dire, trésor de toutes les vertus. Les Docteurs Juifs, aussi-bien que l'Eglise Chrétienne, en ont toujours fait honneur à Salomon, & l'ont toujours mis au rang des Livres saints.

Cependant quelques Critiques hardis, à la tête desquels est Grotius, ont douté si Salomon en est l'auteur. Ils ne nient point que ce Prince n'ait fait faire un recueil des maximes de Morale des Ecrivains de sa nation, mais ils prétendent que sous Ezéchias, Eliacim, Sobna & Joaké y ajoutèrent ce qui avoit été écrit de meilleur depuis Salomon, qu'ainsi cette compilation est partie de différentes mains. Grotius en donne pour preuve la différence de style qu'il a cru y remarquer. Les neuf premiers chapitres, dit-il, sont écrits en forme de discours suivi, mais au chap. 10, jusqu'au chap. 22, ℣. 16, le style est coupé, sentencieux, rempli d'antithèses. Au ℣. 17 & suiv. il ressemble davantage au commencement du livre; mais au chap. 24, ℣. 23, il redevient court & sans liaison; c. 25, on lit ces mots: *Voici les paroles recueillies par les gens d'Ezéchias, roi de Juda.* c. 30, *discours d'Agur, fils de Joaké.* Enfin, le c. 31 a pour titre *Discours du Roi Lamuel.*

Mais des conjectures aussi foibles ne peuvent pas prévaloir à la tradition constante qui a toujours attribué ce livre à Salomon. La différence de style prouve seulement que ce livre n'a pas été composé de suite, mais par morceaux détachés, comme se font ordinairement les recueils. Si la variété du style prouvoit quelque chose, il faudroit soutenir que les *Proverbes*, l'Ecclésiaste & le Cantique ne peuvent pas être de la même main, puisque le style de ces trois ouvrages est fort différent. Le chapitre 25, ℣. 1, porte: Voici les paraboles de Salomon recueillies par les gens d'Ezéchias, Roi de Juda; mais les recueillir, ce n'est pas en être l'auteur. Il n'est pas sûr que, chap. 30, ℣. 1, *Agur* & *Joaké* soient deux noms d'homme; la Vulgate les prend pour deux noms appellatifs, dont l'un signifie *celui qui amasse*; l'autre *celui qui rend*, ou qui vomit. Enfin, puisque l'Histoire ne fait mention d'aucun Roi nommé *Lamuel*, ce peut

être un surnom ou une épithète donnée à Salomon.

Parmi les anciens, Théodore de Mopsueste; parmi les modernes, l'auteur des sentimens de quelques Théologiens de Hollande, sont les seuls qui aient révoqué en doute l'inspiration de ce Livre, & qui aient prétendu qu'il a été composé par une industrie purement humaine.

Les anciennes versions, la Grecque & la Latine contiennent quelques additions & quelques transpositions qui ne sont point dans l'Hébreu, mais S. Jérôme a rendu la Vulgate plus exacte qu'elle n'étoit auparavant. *Voyez* BIBLE D'AVIGNON, tom. 8, p. 1.

PROVIDENCE, attention & volonté de Dieu de conserver l'ordre physique & moral qu'il a établi dans le monde en le créant.

Si Dieu ne prenoit aucun soin des choses de ce monde, sur-tout des créatures intelligentes, il seroit nul pour nous, & il nous seroit fort indifférent de savoir s'il existe ou n'existe pas. La bonté, la sagesse, la justice, la sainteté que nous lui attribuons seroient des mots vides de sens; la morale ne seroit qu'une vaine spéculation, & la Religion seroit une absurdité. C'est ce que l'on a dit autrefois aux Epicuriens qui admettoient des Dieux, sans vouloir leur attribuer une *providence*; on a soutenu avec raison qu'Epicure admettoit la divinité en apparence, & qu'il la détruisoit en effet.

Aussi la première leçon que Dieu a donnée à l'homme en le mettant au monde, a été de lui apprendre que son Créateur étoit aussi son maître, son père, son législateur & son bienfaiteur; Dieu ne s'est pas seulement fait connoître à lui comme un être d'une nature supérieure, mais comme l'auteur & le conservateur de toutes choses, comme le rémunérateur de la vertu & le vengeur du crime. C'est par là que Moïse commence son Histoire, & cette Histoire-Sainte n'est autre chose que l'Histoire de la *providence*. Suivant le tableau qu'elle fait de la création, Dieu, en tirant du néant le monde, n'a point agi avec l'impétuosité aveugle d'une cause nécessaire, mais avec l'intelligence d'un être libre, avec réflexion, avec prévoyance, avec attention à la perpétuité de son ouvrage, & au bien-être de ses créatures. *Il a dit, & tout a été fait*, mais il a vu aussi que *tout étoit bien*.

Après avoir formé deux créatures humaines, il leur ordonne de se multiplier, de peupler la terre, de la soumettre à leur empire, il les bénit, afin qu'elles prospèrent. Bientôt il leur donne une loi, & il les punit pour l'avoir violée. Il en agit de même à l'égard de leurs enfans; il se conduit envers les premiers hommes comme un père dans sa famille: après avoir exercé pour eux sa sagesse & sa bonté, il fait éclater sa justice en punissant le crime; & de siècle en siècle ces leçons deviennent plus frappantes. Les égaremens dans lesquels les hommes ne tardèrent pas de tomber, ne nous font que trop sentir combien elles étoient nécessaires; mais il est bon de remarquer la sagesse avec laquelle la divine *providence* les a dirigées.

Les événemens arrivés dans l'enfance du monde, que nous appelons *l'état de nature*, tendoient principalement à convaincre les hommes de l'attention que Dieu donne à l'ordre physique de l'univers; tels furent le déluge universel, la confusion des langues & la dispersion des peuples, l'embrâsement de Sodôme, les sept années de famine en Egypte, &c. Dieu savoit que les hommes aveugles alloient bientôt attribuer à d'autres qu'à lui le gouvernement de la nature, en supposant que les astres, les élémens, les phénomènes du ciel, les productions de la terre étoient dirigées par des génies, des démons, ou des prétendus Dieux inférieurs & secondaires; que tel seroit l'origine du Polythéisme & de l'Idolâtrie. Il étoit donc nécessaire que Dieu frappât de grands coups sur la nature pour apprendre aux hommes qu'il en est le seul maître, & qu'il la conduit seul par sa *providence*.

Les instructions qu'il donna aux Hébreux par Moïse, les prodiges qu'il opéra en leur faveur, eurent pour objet principal de faire voir non-seulement à eux, mais à tous leurs voisins, qu'il est l'arbitre souverain du sort de toutes les nations; que c'est lui seul qui leur accorde la prospérité ou leur envoie des malheurs, qui les établit dans une contrée ou les transplante ailleurs, qui leur donne la paix ou la guerre, &c. Alors s'introduisoit chez les différens peuples le culte des Dieux tutélaires & nationaux, & le culte des héros; chaque peuple vouloit avoir le sien, & en être seul protégé. C'étoit tout à la fois un effet des préventions & des haines nationales, & une cause propre à les perpétuer. Dieu vouloit les faire cesser, & cela seroit arrivé si les hommes avoient été moins aveugles & moins obstinés dans leur erreur; en adorant tous un seul Dieu, ils auroient été mieux disposés à fraterniser. A l'article *Judaïsme*, nous avons fait voir qu'il n'est pas vrai que les Juifs aient pensé sur ce sujet comme les autres peuples, qu'ils aient regardé le Créateur du ciel & de la terre comme un Dieu local & particulier.

Quant aux leçons de Jésus-Christ dans l'Evangile, elles ont un objet encore plus sublime, c'est de nous apprendre que cette même *providence* divine conduit seule, & comme il lui plaît, l'ordre surnaturel; que depuis le commencement du monde elle a eu pour objet le salut du genre humain, que tel a été dans tous les siècles le but de sa conduite; mais qu'elle exécute ce grand dessein par des moyens impénétrables à nos foibles lumières, qu'elle éclaire telle nation par le flambeau de la foi, pendant

qu'elle en laisse telle autre dans les ténèbres de l'infidélité, sans que celle-ci ait droit de se plaindre, ni l'autre de s'enorgueillir; qu'à chaque particulier même Dieu accorde telle mesure de grâces & de dons surnaturels qu'il le juge à propos, sans que personne ait droit de lui demander raison de sa conduite.

Ainsi nous pouvons dire que dans tous les siècles la *providence* de Dieu s'est rendu témoignage à elle-même, par les leçons qu'elle a faites aux hommes, & par la manière dont elle les a gouvernés; leçons & gouvernement toujours analogues aux besoins de l'humanité, qui ne peuvent être par conséquent l'ouvrage du hasard, mais le plan d'une sagesse infinie. Les Incrédules ne peuvent l'attaquer qu'en objectant qu'il n'a pas réussi; mais il n'a tenu qu'aux hommes de le faire réussir, & il ne tient encore qu'aux Incrédules de contribuer au succès, en ouvrant les yeux à la lumière, en prêchant la Religion & la vertu, au lieu de professer l'impiété.

Ils ne font aujourd'hui que répéter les sophismes des anciens Philosophes contre la *providence*, & retomber dans les mêmes préjugés. En effet, pourquoi un si grand nombre de raisonneurs ont-ils méconnu cette grande vérité? Nous le voyons par leurs écrits. Les uns pensoient qu'il étoit impossible qu'une seule intelligence pût voir toutes choses dans le dernier détail & y donner son attention; les autres jugeoient que ces soins minutieux seroient indignes de la majesté divine, dégraderoient sa sagesse & sa puissance; d'autres prétendoient qu'une telle administration troubleroit son repos & son bonheur. Une preuve, disoient la plupart, que ce n'est point un Dieu souverainement puissant & sage qui a fait le monde, c'est qu'à plusieurs égards il y a de grands défauts dans cet ouvrage; & une preuve que ce n'est pas lui qui le gouverne, c'est qu'il y arrive continuellement du désordre: en est-il un plus grand que d'y laisser la vertu sans récompense, & le vice sans châtiment? Déja quatre mille ans avant nous les amis de Job raisonnoient ainsi, & ce saint homme soutenoit contre eux la cause de la *providence*.

Conséquemment, parmi les Philosophes Païens, les uns, comme les Epicuriens, soutinrent que dans le monde tout est l'effet du hasard, que les Dieux endormis dans un profond repos, ne s'en mêloient en aucune manière. Les autres, sur-tout les Stoïciens, imaginèrent que tout étoit décidé par la loi du destin, loi à laquelle la divinité même étoit soumise. D'autres enfin, dociles aux leçons de Platon, imaginèrent que le monde avoit été fait & qu'il étoit gouverné par des esprits, génies, démons, ou intelligences inférieures à Dieu; que ces ouvriers impuissans & mal-habiles n'avoient pas su corriger les imperfections de la matière, & ne pouvoient pas empêcher les désordres de ce monde.

Aucun de ces systêmes n'étoit ni honorable à la divinité, ni consolant pour les hommes; voilà cependant tout ce que la raison humaine, cultivée par cinq cents ans de spéculations philosophiques, avoit trouvé de mieux. Il est clair que ce chaos d'erreurs étoit fondé sur quatre notions fausses; la première, touchant la *création* que les Philosophes ne vouloient pas admettre; la seconde, touchant le *bien* & le *mal* qu'ils prenoient pour des termes absolus, pendant que ce sont seulement des termes de comparaison; la troisième, à l'égard de la puissance *infinie*, qu'ils comparoient à la puissance bornée des hommes; la quatrième enfin, concernant la justice divine, qu'ils supposoient faussement devoir s'exercer en ce monde. Il est de notre devoir de le démontrer.

1°. Si les Philosophes avoient compris que Dieu a le pouvoir créateur, qu'il opère par le seul vouloir, qu'à sa seule parole, au seul acte de sa volonté, tout a été fait, ils auroient conçu de même que le gouvernement de l'univers ne peut pas coûter davantage à Dieu, ni plus dégrader sa majesté souveraine, que la création. Ici les Philosophes comparoient déja l'intelligence & la puissance divine à l'intelligence & à la puissance humaine; & parce qu'un Roi seroit fatigué & dégradé s'il entroit dans les plus minces détails du gouvernement de son empire, ils concluoient qu'il en seroit de même de Dieu. Conséquence ridicule & fausse. C'est donc l'idée du pouvoir créateur qui a élevé l'esprit & l'imagination des Ecrivains sacrés, & qui leur a inspiré, en parlant de la puissance de Dieu, des expressions si supérieures à toutes les conceptions philosophiques. Dieu, selon leur style, n'a fait qu'appeler du néant les êtres, & ils se sont présentés; il tient les eaux des mers, & il pèse le globe dans le creux de sa main, les cieux sont l'ouvrage de ses doigts, c'est lui qui dirige les astres dans leur course majestueuse; d'un mot il peut abîmer le ciel & la terre, les faire rentrer dans le néant, &c. Il lui suffit de connoître sa puissance, pour voir non-seulement tout ce qui est, mais tout ce qui peut être.

2°. Sous les mots *bien* & *mal*, nous avons fait voir qu'il n'y a dans le monde ni bien ni mal absolu, mais seulement par comparaison; que quand on soutient qu'il y a du *mal*, cela signifie seulement qu'il y a moins de *bien* qu'il ne pourroit y en avoir. Nous avons observé qu'il n'est aucune créature à laquelle Dieu n'ait fait du bien, quoi qu'il eût pu lui en faire davantage, & quoi qu'il lui en ait fait moins qu'à d'autres. Or c'est une absurdité de prétendre que tout est *mal*, parce que tout est *moins bien* qu'il ne pourroit être; c'en est une autre de supposer qu'un être créé, par conséquent essentiellement

borné, peut être absolument *bien* & sans défauts à tous égards ; il seroit comme Dieu la perfection infinie.

3°. L'on se fait une fausse notion de l'infini, quand on suppose que Dieu, parce qu'il est tout-puissant, doit faire tout le bien qu'il peut ; cela est impossible, puisqu'il en peut faire à l'infini. Cette supposition renferme une contradiction, puisque c'en est une de vouloir que Dieu tout-puissant ne puisse pas faire mieux. Ici revient encore la comparaison fausse entre la puissance de Dieu & la puissance humaine ; l'homme doit faire *tout le bien*, ou *le mieux* qu'il peut, parce que son pouvoir est borné ; il n'en est pas de même à l'égard de Dieu, parce que son pouvoir est infini.

4°. Les Philosophes ne raisonnoient pas mieux lorsqu'ils étoient scandalisés de ce que Dieu ne punit pas toujours les crimes en ce monde ; une conduite contraire seroit trop rigoureuse à l'égard d'un être aussi foible & aussi inconstant que l'homme, elle lui ôteroit le temps & les moyens de faire pénitence. Quelquefois ce qui paroît un crime aux yeux des hommes, est une action louable ou innocente ; bien plus souvent ce qui leur semble être un acte de vertu, vient d'une intention criminelle ; la *providence* seroit donc injuste, si elle se conformoit au jugement des hommes. D'autre part, les récompenses de ce monde ne sont pas un prix suffisant pour une ame vertueuse, immortelle de sa nature ; il faut que la vertu soit éprouvée sur la terre pour mériter un bonheur éternel. Si les Philosophes Païens en avoient eu connoissance, ils auroient raisonné tout différemment ; leurs reproches contre la *providence* n'étoient fondés que sur leur ignorance.

Ce sont néanmoins ces notions fausses qui ont le plus indisposé les Païens contre le Christianisme, qui ont fait éclore les premières hérésies, qui servent encore aujourd'hui de fondement aux divers systêmes d'incrédulité. « Les » Chrétiens, dit Cecilius dans *Minutius Felix*, » prétendent que leur Dieu curieux, inquiet, » ombrageux, imprudent, se trouve par-tout, » fait tout, voit tout, même les plus secrètes » pensées des hommes, se mêle de tout, même » de leurs crimes ; comme si son attention pouvoit suffire, & au gouvernement général du » monde, & aux soins minutieux de chaque » particulier. Folle prétention. La nature suit sa » marche éternelle sans qu'un Dieu s'en mêle ; » les biens & les maux tombent au hasard sur » les bons & sur les méchans ; les hommes religieux sont souvent plus maltraités par la fortune que les impies : si le monde étoit gouverné » par une sage *providence*, les choses sans » doute iroient tout autrement ». Voilà ce que les Athées & les Matérialistes disent encore tous les jours.

Celse & Julien étoient indignés de ce que les Juifs se croyoient plus chéris & plus favorisés de Dieu que les autres nations, de ce que les Chrétiens à leur tour se flattoient d'être plus éclairés que les Païens. Ils comparoient l'état obscur, abject, malheureux dans lequel les Juifs avoient toujours vécu, à la prospérité, aux victoires, à la célébrité dont les Grecs & les Romains pouvoient se glorifier ; ils regardoient tout cet éclat extérieur comme la preuve d'une prédilection particulière de la *providence* & comme une récompense du culte que ces peuples avoient rendu aux Dieux. A présent les Déistes soutiennent que la prédilection de Dieu envers les Juifs, si elle étoit vraie, seroit un trait de partialité, d'injustice, de malignité, qu'ainsi les Ecrivains sacrés qui la supposent, nous donnent une fausse idée de la Divinité & de sa *providence*.

Les Marcionites & les Manichéens argumentoient à peu près de même ; la différence qu'ils trouvoient entre la Loi de Moïse & celle de l'Evangile, entre la conduite de Dieu envers les premiers hommes, & celle qu'il a tenue dans la suite, leur paroissoit prouver que ces deux plans de *providence* ne pouvoient pas être du même Dieu ; que l'auteur de l'ancienne Loi étoit plutôt un être méchant qu'un génie ami des hommes. Ils ne voyoient pas que le genre humain dans son enfance, ne pouvoit & ne devoit pas être conduit de la même manière que dans son âge mûr. La plûpart des objections des Manichéens contre l'ancien Testament, ont été renouvelées de nos jours par les Déistes ; ils ont poussé l'aveuglement jusqu'à objecter contre la *providence* les faits mêmes qui la prouvent, qui en démontrent la sagesse & la bonté.

La plûpart des sectes de Gnostiques ne purent se persuader que Dieu eût voulu s'abaisser jusqu'à s'incarner dans le sein d'une femme, éprouver les misères & les foiblesses de l'humanité, souffrir & mourir sur une croix ; ainsi les effusions de la bonté de Dieu & les rigueurs de sa justice, les bienfaits & les châtimens, ont servi tour à tour aux hommes insensés & indociles de prétexte pour blasphémer contre la *providence*. Leur manie a toujours été de dire : *Si j'étois Dieu, j'agirois tout autrement ;* Dieu pouvoit leur répondre : *Et moi aussi j'agirois différemment si j'étois homme.* En examinant de près l'esprit qui a dicté d'un côté le Prédestinatianisme, de l'autre le Pélagianisme, nous verrions qu'il a été relatif au caractère personnel des acteurs ; les uns ont attribué à Dieu le despotisme des mauvais Princes, les autres la conduite indulgente & douce des bons Rois : il falloit s'en tenir à ce que Dieu lui-même a daigné nous révéler dans l'Ecriture-Sainte touchant la conduite adorable de sa *providence*, toujours juste, sans cesser d'être bonne & bienfaisante, & toujours bonne sans déroger à sa justice. *Voyez* Bonté, Justice, &c.

Un des ouvrages modernes les plus propres à nous faire admirer la *providence* divine dans l'ordre phyſique du monde, eſt intitulé, *Etudes de la nature*, & les objets ſur leſquels l'auteur préſente ſes réflexions, ſont les plus dignes d'occuper les méditations d'un Philoſophe; mais un Théologien doit principalement étudier la conduite de cette même *providence* dans l'ordre moral, ſur-tout dans l'ordre ſurnaturel, tel que la révélation nous le fait connoître; à l'aide du flambeau de la foi, nous voyons que cette *providence* divine eſt encore plus admirable dans le gouvernement des eſprits que dans la conduite des corps, dans l'effuſion des dons de la grâce, que dans la diſtribution des bienfaits de la nature.

PRUDENCE, l'une des vertus que les moraliſtes nomment *cardinales*, & qui, ſuivant l'Ecriture-Sainte, eſt un don de Dieu. Sous le nom de *prudence*, les anciens Philoſophes entendoient principalement l'habileté de l'homme à connoître ſes véritables intérêts pour ce monde, à prévoir les dangers pour l'avenir, à éviter tout ce qui peut lui cauſer du dommage; l'Evangile au contraire entend par la *prudence* l'attention de prévoir & de prévenir tout ce qui pourroit nuire à notre ſalut ou à celui des autres. Auſſi Jéſus-Chriſt diſtingue la *prudence* des enfans du ſiècle, d'avec celle des enfans de lumière, *Luc*, c. 16, ℣. 8, & il nous ordonne de joindre à la *prudence* du ſerpent, la ſimplicité de la colombe, *Matth.* c. 10, ℣. 16.

S. Paul nous apprend qu'il y a une *prudence* de la chair qui eſt ennemie de Dieu, *Rom.* c. 8, ℣. 7; telle étoit la diſpoſition de ceux qui ne vouloient pas embraſſer l'Evangile dans la crainte de s'expoſer aux perſécutions; il fait remarquer que ceux qui ont le plus de *prudence* & de capacité pour les affaires de ce monde, ſont ſouvent les plus aveugles & les plus téméraires à l'égard de l'affaire du ſalut. 1 *Cor.* c. 1, ℣. 19.

PRUDENCE, Poète Chrétien, dont le vrai nom étoit *Aurelius Prudentius Clemens*, nâquit en Eſpagne l'an 348; il a par conſéquent écrit ſur la fin du quatrième ſiècle & au commencement du cinquième. Il n'y a rien de prophane dans ſes Poéſies, tout y reſpire la vertu & la piété. Quoique la langue Latine fût déja beaucoup déchue de ſon temps, il y a dans ce Poète pluſieurs morceaux dignes du ſiècle d'Auguſte, & l'on chante encore dans l'office Divin quelques-unes des Hymnes qu'il a compoſées. Comme il étoit très-inſtruit de la Doctrine Chrétienne, pluſieurs ſavans n'héſitent point de le ranger parmi les Docteurs de l'Egliſe, ou parmi les témoins de la Tradition. Le Clerc, quoique Proteſtant, ou plutôt Socinien, convient que ceux qui ont voulu ſoutenir qu'au quatrième ſiècle l'on n'invoquoit pas encore les Saints, peuvent être réfutés par pluſieurs morceaux des Poéſies de *Prudence*: En effet, cet Auteur atteſte dans pluſieurs endroits l'invocation des Saints, le culte rendu à la Croix & à leurs Reliques, & la coutume de placer leurs images ſur l'Autel. On trouvera une notice exacte des ouvrages de ce Poète. *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 12, p. 117 & ſuiv.

P S

PSALMISTE, PSALMODIE, *voyez* PSEAUME.

PSATYRIENS, nom qui fut donné au quatrième ſiècle à une ſecte de purs Ariens, on n'en ſait pas l'origine. Dans le Concile d'Antioche, l'an 360, ces hérétiques ſoutinrent que le Fils de Dieu avoit été tiré du néant de toute éternité; qu'il n'étoit pas Dieu, mais une créature; qu'en Dieu la génération ne différoit point de la création. C'étoit la doctrine qu'Arius avoit enſeignée d'abord & qu'il avoit priſe dans Platon, Théodoret, *Hær. Fab.* l. 4, pag. 387.

PSEAUME, cantique ou hymne ſacré. Le livre des *Pſeaumes* eſt nommé en Hébreu *Thehillim*, louanges, parce que ce ſont des chants deſtinés à louer Dieu; le Grec Ψαλμοὶ vient de Ψαλλεῖν, toucher légérement ou pincer un inſtrument de muſique, parce que le chant des *Pſeaumes* étoit accompagné du ſon des inſtrumens. Ils ſont au nombre de cent-cinquante; les Hébreux n'en ont jamais compté davantage, quoiqu'ils ne les partagent pas abſolument comme nous; mais cette variété eſt légère, elle ne mérite pas attention.

Il n'eſt aucun Livre de l'Ecriture-Sainte dont l'authenticité ſoit mieux établie; c'eſt un fait conſtant que depuis David juſqu'à nous, les Juifs n'ont pas ceſſé de faire uſage des *Pſeaumes* dans leurs aſſemblées religieuſes. Ce pieux Roi les fit chanter dans le tabernacle, dès qu'il l'eut fait placer à Jéruſalem ſur le Mont de Sion; il régla les fonctions des Lévites à cet égard; il établit quatre mille Chantres, auxquels il donna des inſtrumens, & il chantoit lui-même avec eux; premier *Paral.*, c. 23, ℣. 5. Salomon ſon fils conſerva le même ordre dans le Temple lorſqu'il l'eut fait bâtir, & l'on continua de l'obſerver juſqu'à ce que ce Temple fût détruit par Nabuchodonoſor. Pendant la captivité de Babylone, un des plus vifs regrets des Juifs étoit de ne plus entendre chanter les cantiques de Sion; mais dès qu'ils furent de retour, Zorobabel leur chef, & Jéſus fils de Joſedech, Grand-Prêtre, firent dreſſer un autel pour y offrir des ſacrifices, & rétablirent le chant des *Pſeaumes* tel qu'il étoit auparavant; *Eſdr.*, c. 3, ℣. 2 & 10.

C'eſt une queſtion de ſavoir ſi David eſt le ſeul auteur des 150 *Pſeaumes* ſans exception, ou s'il y en a

y en a quelques-uns qui ont été composés par d'autres écrivains hébreux, tels qu'Asaph, Idithun, Eman, les enfans de Coré, &c. ; comme le titre de plusieurs *Psaumes* semble l'indiquer. L'un & l'autre de ces sentimens est soutenu par des Pères de l'Eglise & par d'habiles interprètes, mais il n'est pas nécessaire d'en embrasser un, puisque l'Eglise n'a rien décidé sur ce point ; en lisant attentivement ces divins cantiques, on voit que tous ont été composés par le même esprit, c'est-à-dire par l'esprit de Dieu. Il est certain, par une multitude de passages de l'Ecriture-Sainte & par le sujet même de la plupart des *Psaumes*, que David est l'auteur du très-grand nombre ; si d'autres que lui en ont fait, ils l'ont pris pour guide & pour modèle.

Il n'y a pas lieu non plus d'assurer que c'est Esdras ou un autre qui en a fait la collection, cela n'a pas été nécessaire. Probablement les Prêtres & les Lévites en avoient chacun un recueil, puisque c'étoit à eux de les chanter ; ils l'emportèrent sans doute à Babylone, afin de les enseigner & d'y exercer leurs enfans ; ils n'avoient pas moins besoin de ce livre que du Lévitique qui renfermoit le détail de leurs fonctions, & ils étoient assurés que leur famille reviendroit dans la Judée au bout de soixante-dix ans. Ceux qui revinrent en effet durent rapporter ce livre avec eux aussi-bien que leur généalogie, afin de rentrer en possession du Sacerdoce ; premier *Esdr.*, c. 2, ℣. 62. Comme Esdras étoit Prêtre, il avoit sans doute un recueil de *Psaumes*, mais ce n'étoit pas le seul, puisque 73 ans avant son arrivée, & avant même la fondation du second Temple, Zorobabel avoit rétabli les sacrifices, le chant des *Psaumes* & les fêtes, c. 3, ℣. 2-10. Rien de tout cela ne fut interrompu, si ce n'est pendant les trois années de la persécution d'Antiochus, mais tout fut réparé par les Machabées ; Josèphe, *Antiq. Jud.*, l. 12, c. 11. Le même ordre continua jusqu'à la destruction du second Temple faite par les Romains, & les Juifs l'ont repris autant qu'ils ont pu, dès qu'ils ont eu des Synagogues, ou des lieux d'assemblée pour exercer leur Religion.

Il est difficile d'apercevoir dans le *Psautier* un ordre quelconque, & d'en faire une division relative, soit à la chronologie, soit aux divers sujets, puisque le même *Psaume* traite souvent de plusieurs objets différens. La division que les Juifs en ont faite en cinq parties est purement arbitraire, & ne sert à rien.

La matière ou le sujet des *Psaumes* en général a donné lieu à des erreurs ; les Nicolaïtes, les Gnostiques, les Marcionites, les Manichéens, qui rejetoient l'*Ancien Testament*, eurent la témérité de regarder ces cantiques sacrés comme des chansons purement profanes. S. Philastre les a réfutés dans son *Catalogue des Hérésies*, c. 126. « Ils ont » eu, dit S. Léon, l'audace & l'impiété de rejeter » les *Psaumes* qui se chantent dans l'Eglise uni-» verselle avec la plus grande dévotion ». *Serm.* 8, ol. 4, t. 1, p. 117. Ils en composèrent de plus analogues à leurs opinions. Les Anabaptistes n'avouent point que ce soient des cantiques inspirés de Dieu.

L'Eglise Chrétienne, aussi bien que l'Eglise Judaïque, a toujours cru le contraire ; il suffit d'avoir du bon sens, & un peu de connoissance des Saintes Ecritures, pour apercevoir que dans les *Psaumes* l'esprit de Dieu a élevé le génie & conduit la plume de l'auteur. David y célèbre les grandeurs de Dieu & toutes les perfections divines, la vérité & la sainteté de sa Loi, la magnificence de ses ouvrages, les bienfaits dont il comble les hommes, les vertus des anciens justes, les grâces que le Seigneur accorde à ceux qui suivent leur exemple, le bonheur éternel qu'il leur prépare, les châtimens dont il punit les méchans. En louant leurs faux Dieux, les Païens excitoient & fomentoient les passions & les vices qu'ils leur attribuoient ; les cantiques composés à l'honneur du vrai Dieu ne sont que des leçons de vertu.

Où pouvons-nous trouver, dit le savant Bossuet, des monumens plus authentiques de notre foi, des motifs plus solides d'espérance, des moyens plus puissans pour allumer en nous le feu de l'amour divin ? ces chants religieux rappellent les principaux faits de l'Histoire-Sainte : on sait que la coutume des anciens étoit de célébrer par des cantiques les événemens intéressans dont ils vouloient transmettre la mémoire à la postérité ; l'usage en fut établi chez les Hébreux depuis Moïse, & continué constamment. A l'exemple de ce Législateur, Débora, Anne mère de Samuel, Ezéchias, Isaïe, Habacuc, Jonas, Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, &c ; sous le *Nouveau Testament*, la Sainte Vierge Marie, le Prêtre Zacharie, le vieillard Siméon, composèrent des cantiques pour exalter les bienfaits de Dieu ; David célébra dans les siens presque tous les faits qui intéressoient son peuple. Ces monumens qui accompagnent l'Histoire, & dont la plupart ont été faits à la date même des événemens, en attestent la certitude. Par les récits de David, nous sommes convaincus que les écrits de Moïse & les autres livres historiques existoient de son temps ; il n'auroit pas été possible de conserver un souvenir exact de tant de choses par la seule tradition.

Plusieurs *Psaumes* sont évidemment prophétiques & regardent le Messie. Jésus-Christ lui-même s'en est fait l'application, il y a renvoyé plus d'une fois les Juifs incrédules ; ses Apôtres leur ont opposé la même preuve, ils ont montré le vrai sens des expressions du Roi prophète. Plusieurs en effet ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ, il faut faire violence aux termes, pour les adapter à un autre personnage. Les Juifs eux-mêmes ont toujours cru y voir le Messie futur, nous avons encore les explications de leurs anciens Docteurs. Enfin c'est le sentiment des Pères de

l'Eglise qui ont succédé immédiatement aux Apôtres, aussi bien que de ceux qui sont venus à la suite ; c'est donc une tradition de laquelle il n'est pas permis de s'écarter. David annonce la génération éternelle & la naissance temporelle du Fils de Dieu, ses miracles, ses humiliations, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, sa gloire, son sacerdoce éternel, l'établissement de son règne, malgré les efforts de toutes les puissances de la terre, la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils. A la vue de tant de prédictions si claires, pouvons-nous douter que Dieu n'ait voulu préparer & confirmer d'avance notre foi aux mystères de son fils ?

Nous trouvons dans ces cantiques de quoi affermir notre espérance, non-seulement par la vivacité avec laquelle ils peignent le bonheur sublime que Dieu réserve aux justes, mais en nous montrant l'exactitude avec laquelle Dieu exécute ses promesses à l'égard de ses serviteurs. David répète continuellement que Dieu est bon, juste, saint, fidèle à sa parole, & que sa miséricorde est éternelle ; il atteste que Dieu a fidèlement gardé l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac, Jacob & leur postérité, qu'il a exécuté tout ce qu'il leur avoit promis ; *Ps.* 104, ℣. 8 & suiv. Il excite ainsi notre confiance aux nouvelles promesses que Dieu nous a faites par Jésus-Christ, & l'espérance d'obtenir le bonheur du Ciel par les mérites de ce divin Sauveur.

En répétant les expressions enflammées par lesquelles David témoigne à Dieu son amour, il est difficile de ne pas sentir quelques étincelles de ce feu divin. Il exalte les perfections infinies de Dieu, sa puissance, sa sagesse, sa justice, sa bonté, son amour pour les créatures, sa patience, sa douceur à l'égard des pécheurs & la facilité avec laquelle il leur pardonne. Personne n'en fit jamais une plus douce expérience que ce Roi pénitent, aussi en parle-t-il avec un cœur pénétré. Après l'exemple de Jésus-Christ, il n'en est aucun plus capable que le sien de nous apprendre à aimer nos frères, à tout pardonner à nos ennemis. Pour obtenir de Dieu un entier oubli de ses fautes, il lui expose la patience avec laquelle il a souffert la haine, les persécutions, les opprobres des méchans, le silence profond qu'il a gardé, en considérant ses afflictions comme des châtimens & des épreuves qui lui venoient de la main de son souverain Maître.

Où puiser ailleurs que dans les *Pseaumes* les sentimens d'une piété plus tendre ? Tout ce qui tenoit au culte du Seigneur affectoit le cœur de David ; il ne parle qu'avec enthousiasme de la Montagne Sainte, du Tabernacle, de l'Arche d'alliance, de la Loi, des chants des Lévites, des sacrifices & des solemnités de Sion, il y invite tous les peuples, il gémit dans son exil d'en être éloigné. Le respect pour la majesté de Dieu, la crainte de ses jugemens, l'admiration, la reconnoissance, l'aveu de sa propre foiblesse, la confiance, l'amour, le désir d'être désormais fidèle au Seigneur, animent toutes ses expressions.

Cela n'a pas empêché les incrédules de chercher dans les *Pseaumes* des sujets de scandale ; ils disent que ce Roi y montre à tout moment des sentimens de vengeance, qu'il lance des malédictions & des imprécations contre ses ennemis, qu'il demande à Dieu de les punir, de les faire périr avec toute leur postérité. Au mot *imprécation*, nous avons fait voir que ce sont là des prédictions & rien de plus ; S. Augustin a remarqué, *de Sermone domini in monte*, l. 1, n. 72, serm. 56, n. 3 ; David proteste au contraire qu'il ne s'est vengé d'aucun ennemi. D'ailleurs les Pères de l'Eglise ont observé que sous le nom de ses ennemis, ce Roi entend les ennemis de Dieu & de Jésus-Christ, principalement les Juifs incrédules & réprouvés, & qu'il annonce les vengeances du Seigneur qui tomberont sur eux ; cela paroît évidemment par le *Psaume* 21, que Jésus-Christ s'est appliqué sur la Croix, *Matt.* c. 27, ℣. 46 ; ce qui y est dit des méchans ne peut pas s'entendre des ennemis de David.

Les imitateurs de leur incrédulité ajoutent que ce Roi montre peu de foi à la vie future ; il demande si les morts loueront le Seigneur, s'ils annonceront ses miséricordes dans le tombeau ; il appelle l'état des morts, *les ténèbres*, *le séjour de l'oubli & de la perdition*, &c. Mais dans combien d'autres passages David ne parle-t-il pas de la vie future, du bonheur éternel des justes, de la fin déplorable des méchans ? Il dit qu'ébranlé quelquefois par la prospérité temporelle de ces derniers, il a été tenté de douter si les justes ne travaillent pas en vain ; mais qu'il a pénétré dans ce mystère de la providence, en considérant la fin dernière des impies ; il conclut en disant : *Dieu sera mon partage pour l'éternité*, *Ps.* 72, ℣. 12 & suiv. Il exhorte les justes à ne pas envier le sort des pécheurs en ce monde, il les assure que Dieu sera leur héritage pour jamais, *Ps.* 36, ℣. 7. Il espère que Dieu ne laissera pas son ame dans le séjour des morts, mais lui rendra une nouvelle vie qui ne finira plus, *Ps.* 15, ℣. 10, &c. Ce n'est donc que par comparaison avec ce que nous faisons sur la terre, qu'il demande si les morts loueront le Seigneur comme les vivans.

Quant au style des *Pseaumes*, personne ne doute aujourd'hui que ce ne soit une vraie poésie, c'est-à-dire, des vers cadencés & mesurés ; mais comme nous ne connoissons plus la vraie prononciation de l'Hébreu, nous ne pouvons pas en sentir l'harmonie. Joseph, Origène, Eusèbe, Saint-Jérôme parmi les anciens, Le Clerc, Bossuet, Fleury, D. Calmet, & d'autres parmi les modernes, ont été de ce sentiment. Mais personne ne l'a mieux prouvé que Lowth, dans son traité,

de sacrâ poësi hebræorum, & Michaëlis dans ses notes sur cet ouvrage. Ils font voir que les *Pseaumes* sont en vers, non de la même mesure, mais les uns plus courts, & les autres plus longs. Le style en est sententieux, coupé en paraboles & en maximes, plein de figures hardies, relatives au génie, aux mœurs, aux usages des orientaux. Les métaphores y sont fréquentes, de même que les images & les comparaisons empruntées des choses naturelles, de la vie commune, sur-tout de l'agriculture, de l'histoire & de la religion des Juifs. Ce style poétique est vif, énergique, animé par la passion & par le sentiment, sublime dans les objets, dans les pensées, dans les mouvemens de l'ame & dans les expressions; tout y est personifié, tout y vit & y respire, rien n'est plus capable d'émouvoir; les poésies profanes sont froides en comparaison de celles de David.

Lowth soutient qu'il y a souvent dans les *Pseaumes* un sens mystique & figuré, que plusieurs désignent le Messie, sous le nom de David ou d'un autre personnage. Michaëlis rejette ce double sens, il prétend que si un *Pseaume* regarde David, il ne sert à rien de l'appliquer au Messie; que si celui-ci en est l'objet, on ne doit pas y en chercher un autre, *Prælect.* 11, p. 221. Mais en cela il contredit non-seulement les interprètes Juifs & les Chrétiens, mais encore les Apôtres & les Evangelistes, qui ont appliqué à Jesus-Christ, dans le sens allégorique, plusieurs passages tirés des *Pseaumes* & des autres Livres saints, qui semblent désigner d'autres personnages dans le sens littéral. *V.* Allégorie, Figure, &c. Il ne nie pas cependant que plusieurs *Pseaumes* ne soient prophétiques.

Ces deux Critiques ont distingué dans le Pseautier des Poëmes de presque toutes les espèces, des Idylles, des Elégies, des Pièces didactiques & morales; mais sur-tout des Odes de tous les genres & de la plus grande beauté. Ils ajoutent que sans la connoissance de la poésie hébraïque il est impossible d'entendre parfaitement les *Pseaumes* & les autres Livres saints écrits à peu-près dans le même style.

Aussi personne ne disconvient que les *Pseaumes* ne soient souvent obscurs, soit à cause du style figuré & poétique, soit à raison de ce que le texte Hébreu n'est pas toujours correct, parce qu'il a été souvent copié, soit enfin à cause de la variété des versions, parmi lesquelles il n'est pas toujours aisé de distinguer la meilleure, quoiqu'elles soient en grand nombre.

La plus ancienne est celle des Septante, mais elle est souvent peu d'accord avec les autres versions Grecques qu'Origène avoit rassemblées dans ses héxaples. La paraphrase Chaldaïque passe pour être du Rabbin Joseph-l'Aveugle, elle est beaucoup plus moderne & moins exacte que celle des autres livres Hébreux composée par Onkélos & par Jonathan. La traduction Syriaque est très-ancienne, elle a été faite sur l'Hébreu. Il y a deux versions Arabes des *Pseaumes*, dont l'une a été faite sur le texte original, l'autre sur le Syriaque, suivant l'opinion commune. Celle des Ethiopiens a été tirée du Cophte des Egyptiens, qui a été emprunté des Septante. *V.* Bible, Version.

L'ancienne vulgate Latine, ou Italique, a été prise sur le Septante, avant que leur version eût été corrigée par Origène, par Hésychius, & par le Prêtre Lucien; elle est d'une si haute antiquité, que l'on n'en connoît ni la date ni l'auteur. On convient que le style n'en est pas élégant, mais les premiers Chrétiens, à l'exemple des Apôtres, faisoient beaucoup plus de cas du sens & des choses que de la pureté du langage. Cependant lorsque Saint-Jérôme eût retouché deux fois cette version en la comparant au texte Hébreu, on adopta bientôt dans l'Eglise Romaine ces corrections, & c'est de cette version ainsi corrigée que nous nous servons encore aujourd'hui. Lorsque ce Père eût fait dans la suite une version Latine entièrement nouvelle sur le texte Hébreu, il jugea lui-même qu'il falloit continuer à chanter dans l'Eglise la précédente, à laquelle les fidèles étoient accoutumés; mais que pour en avoir l'intelligence, il faut souvent recourir au texte original, *epist. ad Sunniam & Fretelam*, *Op.* tom. 2, col. 647. Plusieurs Savans prétendent que dans le dixième & l'onzième siècle la plupart des Eglises de l'Italie & des Gaules avoient adopté la dernière version Latine de Saint Jérôme faite sur le texte Hébreu; mais au seizième, Pie V y fit rétablir l'usage du Pseautier Romain. Cependant il n'empêcha point que l'on ne continuât de chanter l'ancienne italique non corrigée, dans l'Eglise du Vatican, dans la Cathédrale de Milan, à Saint-Marc de Venise & dans la chapelle de Tolède, où l'on suit le rite Mozarabique, parce que cet usage n'y avoit jamais été interrompu.

La multitude des commentaires faits sur les *Pseaumes* est infinie; parmi le grand nombre des Interprètes, les uns se sont principalement attachés au sens littéral, les autres au sens figuré & allégorique, plusieurs ont réuni l'un & l'autre. En général on ne doit pas blâmer ceux qui ont eu pour principal objet d'en tirer des réflexions propres à confirmer la foi & à régler les mœurs, qui ont cherché à nourrir la piété des fidèles plutôt qu'à les rendre habiles dans l'intelligence du texte. Les Protestans desapprouvent cette méthode, mais leur goût ne fait pas règle, quelque estimable que soit la science, la vertu nous paroît encore préférable.

Nous ne savons pas comment ils peuvent concilier l'usage qu'ils font des *Pseaumes* avec l'aversion qu'ils témoignent pour les explications allégoriques & mystiques de l'Ecriture-Sainte. Car

enfin il eſt évident que la plupart de ces cantiques, entendus dans le ſens littéral, ſeroient des prières abſurdes. Prenons ſeulement pour exemple le *Pſeaume* 50e. qui convient ſi bien aux pécheurs pénitens. Que ſignifient dans le ſens littéral les ℣. 16, 20 & 21, *délivrez-moi, Seigneur, du ſang.... Répandez vos bienfaits ſur Sion, afin que les murs de Jéruſalem ſoient rebâtis.... Alors les peuples chargeront vos autels de victimes.* Nous ne penſons pas que les Proteſtans s'intéreſſent beaucoup à la reconſtruction des murs de Jéruſalem, ni qu'ils ſoient tentés d'offrir au Seigneur des ſacrifices ſanglans. Que veulent-ils donc dire à Dieu, ſi en chantant ces paroles ils les entendent à la lettre ? On pourroit citer cent autres exemples.

Après ce que nous avons dit de l'excellence de ces divins cantiques, on ne doit pas être étonné de ce que l'Egliſe Chrétienne, dès ſon origine, en a introduit le chant dans ſa liturgie, *Conſtit. Apoſt.* l. 2, c. 65. Saint Paul exhorte les fidèles à s'édifier les uns les autres par ce ſaint exercice, *Epheſ.* c. 5, ℣. 19; *Coloſſ.* c. 3, ℣. 16. Les Solitaires & les Cénobites y employoient les momens qu'ils ne donnoient pas au travail, & lorſqu'ils ſe trouvèrent raſſemblés dans un monaſtère en nombre ſuffiſant, ils y établirent la Pſalmodie continuelle pour le jour & pour la nuit. *V.* Acoemètes. Les Pères de l'Egliſe, les Saints de tous les ſiècles en ont fait le ſujet habituel de leur méditation, pluſieurs en avoient continuellement les paroles à la bouche. Il eſt conſolant de répéter encore aujoud'hui les mêmes cantiques qui ont été conſacrés à louer le Seigneur depuis près de trois mille ans.

On nomme *Pſeaumes graduels* le 119e. & les ſuivans juſqu'au 134e; les Interprêtes ont donné pluſieurs explications de ce nom qui paroiſſent peu probables. D. Calmet a penſé que *canticum graduum*, cantique de la montée, ſignifie, cantique du retour de la captivité de Babylone, parce que ces *Pſeaumes* ſemblent compoſés pour demander à Dieu ce bienfait, ou pour l'en remercier. Lowth & Michaëlis nous paroiſſent avoir mieux rencontré, en diſant que ces *Pſeaumes* avoient été faits pour être chantés pendant que le peuple *montoit* au Temple pour célébrer quelque ſolemnité. Le ſentiment de ceux qui prétendent que le très-grand nombre des *Pſeaumes* font alluſion à la captivité de Babylone, ne paroît pas encore avoir acquis beaucoup de partiſans. *V.* Poésie hébraïque.

P T

PTOLÉMAÏTES, Sectateurs d'un certain Ptolémée, l'un des Chefs des Gnoſtiques, qui avoit ajouté de nouvelles rêveries à leur doctrine. Dans la Loi de Moïſe il diſtinguoit des choſes de trois eſpèces; ſelon lui, les unes venoient de Dieu, les autres de Moïſe, les autres étoient de pures traditions des anciens Docteurs. *S. Epiphane*, l. 1, tome 2, Hær. 33.

P U

PUBLICAIN. C'eſt ainſi que ſe nommoient chez les Romains les receveurs des impôts. Comme les Juifs ne ſupportoient qu'avec beaucoup de répugnance le joug des Romains, & ne leur payoient tribut que très-malgré eux, ils avoient horreur de la profeſſion des *Publicains*; nous en voyons des exemples ſenſibles dans l'Evangile. La Loi de Moïſe leur avoit défendu de prendre pour Roi un homme qui ne fût pas de leur nation, *Deut.* c. 17, ℣. 15; conſéquemment ils déteſtoient la domination étrangère ſous laquelle ils étoient forcés de vivre : « nous n'avons, di-» ſoient-ils, jamais été aſſervis à perſonne »; *Joan.* c. 8, ℣. 33, *Nemini ſervivimus unquam.* En cela ils ne diſoient pas la vérité, puiſqu'ils avoient été pluſieurs fois réduits en ſervitude par des Princes étrangers; mais les Galiléens, les Hérodiens, les Judaïtes ou Sectateurs de Judas le Gaulonite, les Phariſiens en général n'en étoient pas moins infatués de leur ancienne liberté. Pour tendre un piége à Jéſus-Chriſt, ils lui demandèrent s'il étoit permis ou non de payer le tribut à Céſar, *Matt.* c. 22, ℣. 17.

Après les Samaritains, les *Publicains* étoient les hommes que le commun des Juifs déteſtoit le plus, il les regardoit en général comme des fripons & des hommes ſans honneur, il les mettoit dans le même rang que les Païens : *ſit tibi ſicut Ethnicus & Publicanus*, *Matt.* c. 18, ℣. 17. Il y en avoit néanmoins pluſieurs qui étoient Juifs; témoin Zachée qui eſt appelé chef des *Publicains*, & S. Matthieu qui renonça à ſa profeſſion pour s'attacher à Jéſus-Chriſt. Auſſi les Juifs ne pardonnoient point au Sauveur la ſociété dans laquelle il vivoit avec ces gens-là, ils le nommoient l'*ami des Publicains & des pécheurs*; ils lui reprochoient de boire & de manger avec eux. L'on ſait que Jéſus-Chriſt leur répondit : « Je ne ſuis point » venu appeler les Juſtes, mais les pécheurs à la » pénitence ». *Luc*, c. 5, ℣. 32.

Il nous paroît néanmoins que Grotius & d'autres ont trop exagéré, lorſqu'ils ont dit que l'on ne permettoit pas aux *Publicains* d'entrer dans le Temple ni dans les Synagogues, que l'on ne recevoit pas leurs offrandes non plus que celles des proſtituées, & que l'on ne vouloit pas prier pour eux. Dans *S. Luc*, c. 18, ℣. 10, Jéſus-Chriſt nous repréſente un Phariſien & un *Publicain* qui prioient tous deux dans le Temple, l'un avec beaucoup d'orgueil, & l'autre avec beaucoup d'humilité.

Le nom de *Publicains* ou *Poblicains* fut auſſi donné en France & en Angleterre aux Albigeois. *Voyez* ce mot.

PUISSANCE DE DIEU, attribut de la Divinité que l'on exprime par le mot de *toute-puissance*, afin de donner à entendre que Dieu peut non-seulement tout ce qu'il veut, mais tout ce qui est possible, tout ce qui ne renferme point de contradiction, & que sa *puissance* n'a point de bornes.

Cette vérité peut se démontrer par la notion même de Dieu; il est l'Être nécessaire, existant de soi-même, il n'a point de cause, & il est lui-même la cause de tous les êtres; comment donc l'Être divin seroit-il borné? Rien n'est borné sans cause. Les êtres contingens & créés sont bornés parce qu'ils ont une cause; Dieu en les créant leur a donné tel degré d'être & de facultés qu'il lui a plu: mais Dieu qui n'a point de cause, ne peut être borné par aucune raison. Sa nécessité d'être est absolue, or une nécessité absolue, & une nécessité bornée seroit une contradiction. Puisque l'Être divin n'est pas borné, aucune des facultés, aucun des attributs qui lui conviennent n'est borné; tous ces attributs tiennent à son essence, ils sont infinis comme cette essence même; ainsi la *puissance* divine est infinie comme toutes les autres perfections de Dieu. *Voyez* INFINI.

Il faut cependant convenir que cette vérité, quoique démontrable, n'a été bien connue que par la révélation. S'il y a quelques anciens Philosophes qui aient attribué à Dieu la *toute-puissance*, ils n'ont pas compris toute l'énergie de ce terme, ils ont réellement borné cette *puissance* souveraine, en niant la possibilité de la création. Y a-t-il un pouvoir plus grand que celui de créer, de produire des êtres par le seul vouloir? C'est donc l'idée de la création reçue par révélation qui nous a donné la notion la plus claire de la *toute-puissance* divine; ce n'est pas sans raison que ces deux idées sont réunies dans le symbole: je crois en Dieu, le Père *tout-puissant*, *Créateur* du Ciel & de la Terre.

Suivant l'opinion de tous les anciens Philosophes, Dieu, pour produire le monde, a eu besoin d'une matière préexistante & éternelle comme lui, & parce qu'il ne lui a pas été possible d'en corriger les défauts, de là sont venues les imperfections de son ouvrage; voilà donc en Dieu une double impuissance. Mais ces grands génies n'ont pas compris que si la matière est éternelle, nécessaire, incréée, l'état dans lequel elle étoit avant la formation du monde étoit aussi éternel & nécessaire, par conséquent essentiel & immuable: Dieu n'auroit donc pas pu le changer, il n'auroit eu aucun pouvoir sur la matière. C'est l'argument que les Pères de l'Eglise ont opposé aux Philosophes, & par lequel ils ont démontré que la *toute-puissance* divine emporte nécessairement le pouvoir de créer la matière. Saint Justin, *Cohort. ad gentes*, n. 23; S. Théophile, *ad Autol.* l. 2, n. 4, &c.

Marcion, Manès & leurs disciples, égarés par les Philosophes orientaux, raisonnoient encore plus mal, ils faisoient à Dieu une injure plus évidente, en supposant un principe actif du mal, coéternel à Dieu, qui avoit gêné la *puissance* divine & l'avoit empêchée de produire tout le bien que Dieu auroit voulu faire. Les Pères qui les ont réfutés ont fait voir que c'est une absurdité d'admettre deux principes actifs, coéternels, qui se gênent mutuellement dans leurs volontés & dans leurs opérations, desquels par conséquent la puissance est très-bornée, & le sort très-malheureux, puisque rien n'est plus fâcheux à un être intelligent que de ne pas pouvoir faire ce qu'il veut. Tertull. l. 1, *contrà Marcion.* c. 3; S. Aug. l. *de nat boni*, c. 43; *Adverſ. ſecundin.* c. 20, &c.

Les Philosophes se jetoient dans ces fausses hypothèses, parce qu'ils ne vouloient pas attribuer à Dieu les maux & les imperfections de ce monde; ils aimoient mieux borner sa *puissance* que de déroger à sa bonté; mais ils se faisoient une fausse idée de la bonté divine. Ils supposoient que Dieu ne seroit pas bon, s'il ne faisoit pas à ses créatures tout le bien qu'il peut leur faire; or cela est impossible, puisqu'il peut leur en faire à l'infini. Quelque degré de bien que Dieu leur accorde, il peut toujours l'augmenter à l'infini; & comme nous appelons *mal* la privation d'un plus grand bien, dans toute supposition possible, il se trouvera toujours dans la créature un mal d'imperfection, c'est-à-dire, la privation d'une perfection plus grande de laquelle elle étoit susceptible par sa nature. D'ailleurs, Dieu étant l'Être nécessaire, existant de soi-même, est essentiellement libre, indépendant, maître de distribuer ses dons en telle mesure qu'il lui plaît. Or il n'est aucune créature à laquelle il n'ait accordé quelque degré de perfection & de bien-être, à laquelle par conséquent il n'ait témoigné de la bonté. S'il a pu lui donner davantage, il a pu aussi lui donner moins, sans qu'elle ait aucun sujet de mécontentement ni de plainte. Cette vérité, applicable à chaque particulier, ne l'est pas moins à l'égard de la totalité des êtres ou de l'univers en général.

On dit: Mais Dieu les a faits de manière que le péché règne dans le monde, or le péché est non-seulement un mal relatif, ou un moindre bien, mais un mal absolu & positif; comment le concilier avec la bonté de Dieu, pendant qu'il est le maître de l'empêcher? Nous avons déjà répondu ailleurs que le péché vient de l'homme & non de Dieu; c'est l'abus volontaire & libre d'une faculté bonne en elle-même, qui est le pouvoir de choisir entre le bien & le mal. L'homme rendu impeccable, par nature ou par grâce, seroit sans doute plus parfait que l'homme capable de pécher; mais on ne prouvera jamais que le pouvoir qu'il a d'être vertueux ou vicieux à son choix, & de se rendre ainsi heureux ou malheureux, est

un pouvoir mauvais & pernicieux en lui-même, un mal positif que Dieu a fait à l'homme. Ceux qui ont bien usé de leur libre arbitre ont-ils lieu d'être mécontens d'en avoir été doués? ils en béniront Dieu pendant toute l'éternité. Or Dieu donne à tous les hommes les secours dont ils ont besoin pour bien user de cette faculté; il ne faut pas la confondre avec l'abus que l'homme en fait. *Voyez* Bien, Mal, Bonheur, Malheur, Optimisme, &c.

De là même il s'ensuit qu'il ne faut pas raisonner de la bonté divine, jointe à une *puissance* infinie, comme on raisonne de la bonté de l'homme, dont le pouvoir est très-borné. Pour que l'homme soit censé bon, il doit faire tout le bien qu'il peut, & ce bien sera toujours borné, de même que son pouvoir. A l'égard de Dieu, vouloir qu'il fasse tout le bien qu'il peut, c'est une absurdité, puisque encore une fois, il en peut faire à l'infini, que sa *puissance* n'a point de bornes, & qu'en vertu de sa liberté souveraine il est le maître de choisir entre les divers degrés de bien qu'il peut faire. Une comparaison fautive entre la bonté de Dieu & la bonté de l'homme a trompé les anciens Philosophes; les modernes en abusent encore.

Que les premiers, privés des lumières de la révélation, aient mal raisonné sur la nature & sur les attributs de Dieu, nous n'en sommes pas surpris; cela démontre la foiblesse de la raison humaine. Mais que les Incrédules modernes ferment volontairement les yeux à la révélation qui les éclaire & répètent encore les sophismes des anciens, c'est un aveuglement inexcusable. Si Dieu, disent-ils, est infiniment puissant, il n'a eu nulle raison de ne pas rendre les êtres sensibles infiniment heureux; or il ne l'a pas fait, donc il ne l'a pas pu. Ne lui faisons-nous pas plus d'honneur en disant qu'il a tout fait par la nécessité de sa nature, qu'en supposant qu'il pouvoit faire mieux & qu'il ne l'a pas voulu? Cette nécessité tranche toutes les difficultés & finit toutes les disputes. Nous n'avons pas le front de dire *tout est bien*; nous disons, *tout est moins mal qu'il se pouvoit.*

N'en déplaise à ces raisonneurs, la *nécessité* supposée sans raison, ou plutôt contre toute raison, ne tranche aucune difficulté & ne fait que prolonger les disputes. Il est absurde de supposer qu'un Etre existant de soi-même, indépendant de toute cause, & créateur de tous les êtres, est sous le joug d'une nécessité quelconque; d'où viendroit-elle? qui la lui auroit imposée? Il n'y a dans Dieu d'autre nécessité que d'être ce qu'il est, par conséquent souverainement indépendant, libre, maître absolu de ses volontés & de ses actions. A la vérité, il ne peut agir contre ce qu'exige la souveraine perfection; il agiroit contre sa nature; il ne seroit plus ce qu'il est. Mais comment prouvera-t-on que cette perfection exigeoit qu'il fît plus de bien aux créatures sensibles, & qu'il les rendît plus heureuses & plus parfaites qu'elles ne sont?

Une autre absurdité est de dire qu'il les auroit rendu *infiniment heureuses*; un bonheur infini est celui de Dieu, aucune créature n'en est capable; celui des Saints dans le Ciel n'est point actuellement infini, puisque les uns jouissent d'un plus grand bonheur que les autres; il est infini seulement *en puissance*, parce qu'il ne finira jamais. Nous avons donc raison de dire dans un sens, *tout est bien*, c'est-à-dire, il y a dans toutes choses un certain degré de bien, si nous entendions, comme les Optimistes, que *tout est absolument bien*, nous aurions autant de tort que ceux qui prétendent que *tout est absolument mal.* Par la même raison, nous soutenons que tout pourroit être *moins mal*, & que Dieu pouvoit faire *mieux*; puisqu'enfin *bien* & *mal* ne sont que des termes de comparaison dans ce que Dieu a fait. *Voyez* Mal, Optimisme.

On nous dit: puisqu'il n'y a dans ce monde qu'un degré de bien très-borné, à quel titre jugez-vous que Dieu est tout-puissant? Vous ne devez lui supposer que le degré de *puissance* qu'il a fallu pour ce qu'il a fait; un ouvrage fini & borné ne vous donne pas droit de supposer une *puissance infinie.*

Aussi ne jugeons-nous pas de l'infinité de la *puissance divine* par la perfection de son ouvrage, mais parce que Dieu est le Créateur; or la création suppose une puissance infinie. Nous tirons encore cette notion de celle de l'Être existant de soi-même, indépendant de toute cause, seul éternel & cause de tous les êtres; & encore une fois, ces notions nous sont venues de la révélation, puisque la raison des anciens Philosophes ne s'est jamais élevée jusque-là, & que celle des Philosophes modernes retombe dans les mêmes ténèbres, dès qu'elle tourne le dos aux lumières de la foi. Ainsi, lorsque nous disons que la *toute-puissance* de Dieu, ou sa *puissance infinie* est démontrable, nous entendons qu'elle l'est avec le secours de la nouvelle lumière que la foi nous a donnée.

En nous fixant à cette règle, nous ne sommes pas tentés d'affirmer que Dieu peut faire ce qui renferme contradiction, changer l'essence des choses, faire qu'une chose soit & ne soit pas. Dieu, dit Saint Augustin, est tout-puissant avec sagesse, *Deus est sapienter omnipotens.* Par conséquent il l'est aussi avec bonté & avec justice, parce que ces perfections ne lui sont pas moins essentielles que la *puissance.* Par conséquent l'on doit s'abstenir de tout système qui tend à exalter une de ces divines qualités au préjudice de l'autre, & de tout raisonnement qui ne s'accorde point avec les vérités qu'il a plu à Dieu de nous révéler, soit dans l'Ecriture-Sainte, soit par l'enseignement général de l'Eglise.

Quelques Pères de l'Eglise semblent avoir enseigné que Dieu ne peut rien faire de plus que ce qu'il veut en effet, d'où certains Théologiens ont conclu que la *puissance* de Dieu ne s'étend pas plus loin que sa volonté, & que tout ce qu'il ne veut pas faire lui est impossible. Mais le P. Pétau, *Dogmat. Theol.* tom. 1, l. 5, c. 6, a fait voir que ces Pères ont seulement entendu que Dieu ne peut jamais vouloir malgré lui, être forcé dans ses volontés, ni vouloir ce qu'il ne peut pas faire. L'Ecriture-Sainte nous enseigne clairement que Dieu auroit pu faire des choses qu'il n'a pas voulu faire, créer d'autres mondes que celui-ci, anéantir toutes les créatures, &c.

PUISSANCES CÉLESTES. L'on appelle ainsi les Anges en général, & plus particulièrement ceux d'entre les esprits bien-heureux, desquels Dieu se sert pour faire éclater sa puissance sur la terre, pour faire des miracles, soit afin de récompenser les justes, soit afin de punir les méchans. *Voyez* ANGES.

PUISSANCE PATERNELLE, ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE, *voyez* AUTORITÉ.

PUNITION, *voyez* JUSTICE DE DIEU.

PUR, PURETÉ. Dans l'ancien Testament, ces termes expriment plus ordinairement la netteté du corps que la sainteté de l'ame. La Loi de Moïse ne se bornoit pas à prescrire les pratiques du culte de Dieu & les devoirs de Religion; comme les Juifs habitoient un pays assez borné, très-peuplé & qui auroit été mal-sain, si l'on n'avoit pas pris des précautions pour prévenir toute infection, Moïse fit des lois très-détaillées sur la *pureté* & l'impureté du corps, sur la propreté à l'égard des hommes & des animaux; & il prescrivit différentes purifications pour remédier à toute espèce de souillure. C'étoit un plan très-sage que d'établir comme une peine ce qui étoit un remède contre la transgression de la Loi. Nous ne devons pas être surpris de ce que ce Législateur fonda toutes ces observances sur le motif de la Religion; tout autre motif auroit fait peu d'impression sur les Hébreux, peuple encore très-peu policé, & dont les mœurs étoient devenues très-grossières pendant l'espèce d'esclavage auquel ils avoient été réduits en Egypte. La sagesse de cette conduite est suffisamment prouvée par l'effet qui s'ensuivit; Tacite reconnoît que les Juifs en général étoient sains & vigoureux : *Corpora hominum salubria & ferentia laborum.*

Parmi les Chrétiens qui vivent sous les climats moins sujets à la contagion que celui de la Palestine, il n'est plus question d'impureté légale; la *pureté* consiste dans l'innocence du cœur, & on ne regarde comme impur que ce qui peut souiller l'ame. Mais on se tromperoit beaucoup, si l'on se persuadoit que la *pureté* intérieure n'étoit point commandée aux Juifs; la loi leur défendoit toute espèce de crime; elle leur ordonnoit d'aimer Dieu de tout leur cœur, d'accomplir sa loi avec exactitude & de ne s'en écarter en rien; un Juif qui s'en acquittoit, avoit certainement l'ame *pure*, exempte de péché. Plusieurs, à la vérité, se bornoient à l'extérieur; mais Dieu leur a souvent reproché cette hypocrisie par ses Prophètes; *Isaïe*, c. 1, ℣. 16; c. 58 ℣. 5. *Jérem.* c. 7, ℣. 5. *Amos*, c. 5, ℣. 14, &c.

PURGATOIRE, lieu, ou plutôt état dans lequel les ames des justes sorties de ce monde, sans avoir suffisamment satisfait à la justice divine pour leurs fautes, achèvent de les expier avant d'être admises à jouir du bonheur éternel. Voici quelle est sur ce point la Doctrine de l'Eglise Catholique décidée par le Concile de Trente, sess. 6, *de justif.* can. 30 : « Si quelqu'un dit que par la grâce » de la justification, la coulpe & la peine éternelle » sont tellement remises au Pénitent, qu'il ne » lui reste plus de peine temporelle à souffrir, ou » en ce monde, ou en l'autre dans le Purgatoire, » avant d'entrer dans le Royaume des Cieux, » qu'il soit anathême ». Sess. 22, can. 3 : « Si » quelqu'un dit que le sacrifice de la Messe n'est » pas propitiatoire, qu'il ne doit point être » offert pour les vivans & pour les morts, pour » les péchés, les peines, les satisfactions & les » autres nécessités, qu'il soit anathême ». Sess. 25, le Concile ordonne aux Evêques, aux Docteurs & aux Prédicateurs de n'enseigner sur ce point que la Doctrine des Pères & des Conciles, d'éviter toutes les questions de pure curiosité, à plus forte raison tout ce qui peut paroître incertain ou fabuleux, capable de nourrir la superstition, & de favoriser un gain sordide.

Rien de plus sage que ces décrets. Le Concile ne décide point si le *Purgatoire* est un lieu particulier, dans lequel les ames soient renfermées, de quelle manière elles sont purifiées, si c'est par un feu ou autrement, quelle est la rigueur de leurs peines, ni quelle en est la durée, jusqu'à quel point elles sont soulagées par les prières, par les bonnes œuvres des vivans, ou par le saint sacrifice de la Messe; si ce sacrifice opère leur délivrance, *ex opere operato*, ou autrement; s'il profite à toutes en général, ou seulement à celles pour lesquelles il est nommément offert, &c. Les Théologiens peuvent avoir chacun leur opinion sur ces différentes questions; mais elles ne sont ni des dogmes de foi, ni d'une certitude absolue, & personne n'est obligé d'y souscrire. Holden, *de resol. fid.* l. 2; c. 6, §. 1 & 2. Véron, *regul. fid. Cathol.* c. 2, §. 3, n. 5, & §. 5. Bossuet, *expos. de la foi Cathol.* art. 8.

La définition du Concile de Trente suppose ou renferme quatre vérités qu'il ne faut pas confondre; la première, qu'après la rémission de

la coulpe du péché & de la peine éternelle obtenue de Dieu dans le Sacrement de Pénitence, il reſte encore au pécheur une peine temporelle à ſubir. Nous prouverons cette vérité au mot *Satisfaction ;* la ſeconde, que quand on n'y a pas ſatisfait en ce monde, on peut & on doit la ſubir après la mort, & c'eſt la queſtion que nous allons traiter ; la troiſième, que les prières & les bonnes œuvres des vivans peuvent être utiles aux morts, ſoulager & abréger leurs peines ; nous l'avons prouvé dans l'art. PRIÈRE POUR LES MORTS ; la quatrième, que le Sacrifice de la Meſſe eſt propitiatoire, qu'il a par conſéquent la vertu d'effacer les péchés, & de ſatisfaire à la Juſtice divine pour les vivans & pour les morts ; nous l'avons fait voir au mot *Meſſe*.

Daillé, Miniſtre Proteſtant de Charenton, dans ſon traité *De pœnis & ſatisfactionibus humanis*, a combattu de toutes ſes forces contre ces quatre points de la Doctrine Catholique ; aucun autre Proteſtant n'a rien pu dire de plus fort. Si nous faiſons voir qu'il n'a pas détruit les preuves du dogme du *Purgatoire*, & que celles qu'il y a oppoſées ſont nulles, nous ne craindrons pas de trouver un adverſaire plus redoutable. Or nous prouvons l'exiſtence d'un *Purgatoire* après cette vie,

1°. Par l'Écriture Sainte. *Matt.* c. 12, ℣ 32. Jéſus-Chriſt dit : « Si quelqu'un blaſphême contre » le Fils de l'homme, il pourra en obtenir le par» don ; mais s'il blaſphême contre le S. Eſprit, » ce péché ne lui ſera remis ni dans le ſiècle » préſent, ni dans le ſiècle futur ». De là nous concluons qu'il y a donc des péchés qui ſont remis dans le ſiècle futur, autrement l'expreſſion du Sauveur ne ſignifieroit rien ; or comme le péché ne peut être remis dans le ſiècle futur, quant à la coulpe & à la peine éternelle, il peut donc y être remis quant à la peine temporelle.

Pour détruire cette conſéquence, Daillé fait une diſſertation de douze énormes pages *in*-4°. & il s'efforce de tirer cinq ou ſix conſéquences abſurdes du ſens que nous donnons à ce paſſage ; mais comme ſa logique eſt fauſſe & ſophiſtique, elle ne vaut pas la peine d'une longue réfutation ; ſon grand principe eſt, qu'il eſt abſurde que Dieu remette une partie de la peine du péché, ſans la remettre toute entière, que ce pardon ſeroit illuſoire ; qu'un créancier n'eſt pas cenſé remettre une dette s'il n'en quitte réellement qu'une partie. A cela nous répondons que ſi le péché eſt une dette, il faut le comparer à celle qui porte intérêt ; or un créancier peut très-bien remettre à ſon débiteur le capital, ſans lui quitter les intérêts. Mais dans le fond cette comparaiſon arbitraire ne prouve rien. Nous convenons que la peine temporelle due au péché ne peut pas être remiſe, ſans que la coulpe & la peine éternelle ne le ſoient déja. Daillé au contraire nous accuſe de croire que la peine temporelle peut être remiſe dans le ſiècle futur lorſque la peine éternelle ne l'eſt pas encore ; c'eſt ainſi qu'il donne le change à ſes lecteurs.

Il prétend que dans le paſſage de S. Matthieu, Jéſus-Chriſt, par le *ſiècle futur*, entend comme les Juifs le règne du Meſſie, & par le *ſiècle préſent*, le temps qui a précédé. Suivant ce commentaire le Sauveur a voulu dire : ſi quelqu'un blaſphême contre le S. Eſprit, il ne ſera pardonné ni ſous la loi de Moïſe qui eſt une loi de rigueur, ni ſous le règne de Jéſus-Chriſt & de l'Évangile qui eſt une loi de grâce. Mais eſt-il bien certain que Dieu pardonnoit plus difficilement à un Juif qui avoit moins de connoiſſance & de lumière, qu'à un Chrétien qui en a davantage ? cela paroît formellement contraire à la doctrine de S. Paul qui enſeigne qu'un Chrétien prévaricateur eſt plus puniſſable qu'un Juif, *Hebr.* c. 10, ℣. 28 & 29.

Auſſi Daillé peu content de cette explication en donne une autre, il dit que par le *ſiècle préſent* l'on peut entendre tout le temps qui précède la Réſurrection générale & le Jugement dernier, & par le *ſiècle futur* le temps qui doit ſuivre ce grand jour. Mais ſans parler des divers inconvéniens de cette explication, il eſt certain que par le *ſiècle préſent* les Ecrivains Sacrés entendent ordinairement le temps qui précède la mort, & par le *ſiècle futur* le temps qui la ſuit ; donc ſi un péché grief qui n'a pas été entièrement pardonné ou effacé dans cette vie peut l'être dans le ſiècle futur, ce ne peut être qu'en vertu d'une expiation qui ſe fait après la mort. Daillé a cité lui-même le paſſage dans lequel S. Paul dit d'Onéſiphore : *que Dieu lui faſſe trouver miſéricorde dans ce jour ;* 2 *Thim.* c. 1. ℣. 18, c'eſt à dire, au jour du Jugement dernier ; & par là il prouve que Dieu pardonne des péchés dans ce grand jour. Mais ſi un péché grief, tel que le blaſphême contre le S. Eſprit, n'avoit pas été remis avant la mort quant à la coulpe & à la peine éternelle, pourroit-il être pardonné après la mort ?

2°. *Act.* c. 2, ℣. 24, S. Pierre dit que Dieu a reſſuſcité Jéſus-Chriſt, en le délivrant des douleurs ou des ſouffrances de l'Enfer ou du tombeau ; parce qu'il étoit impoſſible qu'il y fût retenu. Quoi qu'en diſent Daillé & ſes pareils, les douleurs dont parle S. Pierre ne ſont pas celles de la mort, puiſque Jéſus-Chriſt les avoit endurées dans toute la rigueur, ni celles du tombeau, puiſque le corps de Jéſus-Chriſt placé dans le tombeau & ſéparé de ſon ame, ne pouvoit pas ſouffrir, ni celles des damnés, Jéſus-Chriſt ne les a jamais méritées ; il ſeroit ridicule de dire que Dieu l'en a délivré ou préſervé.

préſervé. Donc nous ſommes forcés d'entendre les douleurs qu'enduroient les ames qui n'étoient ni dans le Ciel, ni dans l'Enfer. Jéſus-Chriſt ne les a point reſſenties ; au contraire, il a conſolé ces ames ſouffrantes, & les a aſſurées de leur délivrance prochaine ; Dieu l'en a donc préſervé en le reſſuſcitant comme le dit S. Pierre. Il y a donc après cette vie des peines qui ne ſont point celles des damnés, & l'on ne peut en ſuppoſer d'autres que des peines expiatoires ; c'eſt préciſément ce que nous appelons le *Purgatoire*. Peu nous importe que pluſieurs Interprêtes aient entendu autrement ce paſſage, le ſens que nous lui donnons eſt littéral, ſimple & naturel, au lieu que nos adverſaires lui font violence.

3°. 1 *Cor.* c. 3, ℣. 13, S. Paul dit que « le » jour du Seigneur fera connoître l'ouvrage de » chacun, & que le feu éprouvera ce qu'il eſt ; » que ſi l'ouvrage de quelqu'un demeure, il en » recevra la récompenſe ; que ſi ſon ouvrage eſt » brûlé, il en recevra du dommage, mais qu'il » ſera ſauvé comme par le feu ». Daillé a encore employé ſeize pages pour éclaircir, ou plutôt pour embrouiller ce paſſage. Il ſoutient qu'il eſt là queſtion du travail ou de la doctrine des ouvriers évangéliques ; ſoit, on doit juger de même de tout autre ouvrage relatif au ſalut. Il dit que le texte grec ne porte point *le jour du Seigneur*, mais *un jour* quelconque ; nous répliquons qu'il ſeroit ridicule de dire qu'un jour le feu brûlera en ce monde l'ouvrage des prédicateurs de l'Evangile, & que l'ouvrier ſera ſauvé comme par le feu. En recourant ainſi à des métaphores, à des comparaiſons arbitraires, il n'eſt aucun paſſage de l'Ecriture-Sainte duquel on ne puiſſe tordre le ſens à ſon gré. Il nous paroît plus ſimple d'entendre celui-ci de l'épreuve que ſubiſſent dans l'autre vie les œuvres de chaque homme en particulier, & du feu expiatoire dont il eſt ſauvé, lorſqu'il a travaillé ſolidement pour le Ciel.

Bellarmin a cité pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture en faveur du dogme du *Purgatoire*, Daillé uſe toujours de la même méthode pour en eſquiver les conſéquences ; il ſeroit inutile de le ſuivre plus long-temps dans cette diſcuſſion.

La ſeconde preuve que nous alléguons de ce même dogme eſt la tradition de l'Egliſe, tradition atteſtée par l'uſage dans lequel elle a toujours été de prier pour les Morts ; & l'Egliſe s'eſt fondée ſur les paſſages de l'Ecriture-Sainte dont les Proteſtans détournent aujourd'hui le ſens. La manière dont ils les expliquent nous démontre la cauſe pour laquelle ils ont poſé pour principe que l'Ecriture-Sainte eſt la ſeule règle de Foi ; c'eſt qu'ils ſavoient bien que cette règle ne les gêneroit jamais. Au reſte, c'eſt de leur part une ſupercherie palpable, puiſqu'ils prennent pour règle, non le texte de l'Ecriture, mais l'explication arbitraire qu'ils y donnent.

Le Catholique plus ſincère prend pour ſa règle le ſens qui a toujours été donné à cette même Ecriture par toutes les ſociétés de Chrétiens qui vivent en communion de foi, & qui font profeſſion de s'en tenir à ce que les Apôtres ont enſeigné. Il en eſt inſtruit par le témoignage des Pères qui ont été les Paſteurs & les Docteurs de ces ſociétés, par les déciſions que les Conciles ont faites contre ceux qui attaquoient l'ancienne doctrine, par les uſages & les pratiques qui ont toujours ſervi d'explication à cette même doctrine ou écrite, ou enſeignée de vive voix.

Or un de ces uſages a été dès le commencement de prier pour les morts ; l'Egliſe a donc ſuppoſé que les morts pouvoient être dans un état de ſouffrance & recevoir du ſoulagement par les prières des vivans. *Voyez* PRIERE POUR LES MORTS. Déja pluſieurs Proteſtans ſont convenus que cet uſage a commencé l'an 200 ou immédiatement après ; mais cela ne prouve pas, diſent-ils, que l'on croyoit déja le dogme du *Purgatoire ;* on prioit pour les morts, parce que l'on penſoit que les ames des juſtes n'alloient pas prendre poſſeſſion de la gloire immédiatement après la mort, mais qu'elles étoient détenues dans un lieu particulier, que l'on appeloit *le Paradis* ou *le ſein d'Abraham*, juſqu'au jugement dernier ; on demandoit à Dieu d'accélérer le moment de leur bonheur. Telle a été l'opinion des anciens Pères.

Réponſe. Accordons pour un moment cette ſuppoſition. Ces ames connoiſſoient ſans doute le bonheur qui leur étoit deſtiné, & le temps que devoit durer leur captivité ; or il leur étoit impoſſible de le connoître, ſans déſirer ardemment de le poſſéder, ſans éprouver par conſéquent du regret de ne pas en jouir encore. On le ſuppoſoit ainſi, puiſque l'on demandoit à Dieu d'abréger le retard de ce bonheur. Donc l'on jugeoit que ces ames étoient dans un état d'épreuve & d'anxiété ; elles ne pouvoient y être qu'afin qu'elles fuſſent purifiées davantage ; donc on les ſuppoſoit dans le *Purgatoire*.

Long-temps avant l'an 200, S. Juſtin, dans ſon Dialogue avec Tryphon, n. 105, parlant de l'ame de Samuel évoquée par la Pythoniſſe, diſoit : « Il paroît que les ames des juſtes & » des Prophêtes tombent ſous le pouvoir des » eſprits tels que cette femme en avoit un. C'eſt » pour cela que Dieu nous a enſeigné, par » l'exemple de ſon fils, à déſirer & à demander » au ſortir de cette vie que nos ames ne tombent » point ſous ce même pouvoir. Auſſi le fils de » Dieu, près d'expirer ſur la croix, dit : Mon » Père, je remets mon eſprit entre vos mains ». On a traité d'erreur groſſière cette réflexion de S. Juſtin, parce que l'on a cru que, ſuivant l'opinion de ce ſaint Martyr, les eſprits dont il parle avoient ſur les ames des juſtes le même empire que les démons exercent ſur les damnés ; mais on lui attribue cette penſée mal à propos.

Autant qu'il nous paroît, il a seulement entendu que ces esprits pouvoient punir les ames des fautes qui n'étoient pas suffisamment expiées, & les retenir du moins pendant quelque temps dans l'état que nous appelons le *Purgatoire*.

S. Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 6, c. 14, p. 794, dit qu'un Fidèle qui meurt après avoir quitté ses vices, doit effacer encore par un supplice les péchés qu'il a commis après le baptême. Liv. 7, c. 10, p. 865; & c. 12, p. 879, il ajoute qu'un Gnostique ou un Chrétien éclairé a pitié de ceux qui, châtiés après leur mort, avouent leurs fautes malgré eux, par le supplice qu'ils endurent.

Origène, dans dix ou douze passages, enseigne la même doctrine; nous ne les citons pas : l'autorité de ce Père est suspecte aux Protestans, parce qu'il a été porté à croire que toutes les peines de l'autre vie, même celles de l'enfer, sont expiatoires.

Tertullien, l. *de animâ*, c. 35 & c. 38, prouve par les paroles de l'Evangile, *Matt.* c. 5, ℣. 26, qu'il y a dans l'autre vie une prison, de laquelle on ne sort point que l'on n'ait payé jusqu'à la dernière obole.

S. Cyprien, *Epist. 52 ad Antonian*, p. 72. « Autre chose est, dit-il, d'attendre le pardon, » & autre chose d'entrer dans la gloire; l'un » mis en prison, n'en sort qu'après avoir payé » jusqu'à la dernière obole; l'autre reçoit d'abord » la récompense de sa foi & de son courage; on » peut ou être purifié du péché par des souffrances, & en supportant long-temps la peine » du feu, ou les effacer tous par le martyre. » Enfin, autre chose est d'attendre la sentence » du Seigneur au jour du jugement, & autre » chose d'en recevoir incontinent la couronne ». On ne peut pas distinguer avec plus de soin les divers états dans lesquels peut se trouver une ame juste en sortant de cette vie; mais S. Cyprien n'étoit pas l'inventeur de cette doctrine, elle n'a excité la réclamation de personne. Il seroit inutile de citer les Pères du 4e siècle.

Ce qui a fait croire aux Protestans que le dogme que nous soutenons est nouveau, qu'il est né postérieurement aux Apôtres, c'est qu'ils n'ont pas vu dans les écrits du premier siècle, le mot de *feu purifiant* ni de *Purgatoire*. Mais encore une fois, l'Eglise n'a pas défini que le *Purgatoire* est *un feu*; que les Protestans professent le fond du dogme, on leur permettra, s'ils le veulent, de trouver un autre terme pour exprimer ce que nous entendons par le *Purgatoire*.

Une troisième preuve de la doctrine Catholique sur ce point, est la croyance des Juifs; il est constant que cinq cents ans au moins avant Jésus-Christ, les Juifs croyoient que des aumônes faites pour les morts leur étoient profitables. C'est ce qui introduisit parmi eux la coutume de placer des alimens sur la sépulture de leurs parens, afin de nourrir les pauvres. Tobie dit à son fils, c. 4, ℣. 18, « Mettez votre pain & » votre vin sur la sépulture du juste, & gardez-» vous d'en manger ou d'en boire avec les pé-» cheurs ». L'auteur de l'*Ecclésiastique* fait la même leçon, c. 7, ℣. 37. « La libéralité, dit-» il, est agréable à tous ceux qui vivent, n'em-» pêchez pas qu'elle ne s'étende sur les morts ». Rien de plus connu que la réflexion de l'auteur du second livre *des Machabées*, c. 12, ℣. 46. « C'est une sainte & salutaire pensée de prier » pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de » leurs péchés ». Les Juifs le croient encore.

Quand même les Protestans seroient bien fondés à nier la canonicité de ces livres des Juifs, ils seroient néanmoins obligés d'en admettre le témoignage, du moins comme historique, & d'avouer le fait qui y est rapporté ou supposé. Or où les Juifs ont-ils puisé cette croyance? Les Protestans diront sans doute que les Juifs l'avoient empruntée des Chaldéens, que c'est une des rêveries de la philosophie Orientale. Pour le croire, il faudroit oublier 1°. la haine que les Juifs devoient naturellement avoir contre les Chaldéens qui les retenoient en captivité; 2°. la défense que Jérémie leur avoit faite d'adopter en aucune manière les usages & les opinions des Chaldéens; *Baruch*, c. 6; 3°. le fait incontestable attesté par l'Histoire; savoir, que les Juifs n'ont jamais été plus en garde contre tout ce qui venoit des Païens, que depuis la captivité. S'il étoit ici question d'une erreur, il seroit fort singulier que les Prophètes postérieurs à la captivité n'en eussent pas averti les Juifs, que Jésus-Christ & les Apôtres n'eussent rien dit pour en prévenir les Chrétiens; cela eût été plus nécessaire que de les détourner des cérémonies légales.

La quatrième preuve que nous opposons aux Protestans, est l'inconstance & la variété de leurs opinions sur le dogme dont nous parlons, & les aveux que plusieurs d'entre eux ont été forcés de faire. Calvin lui-même étoit plus circonspect que ses Disciples; dans son *Instit.* l. 3, c. 25, §. 6, il dit qu'il ne faut pas nous informer avec trop de curiosité de l'état des ames après la mort & avant la résurrection, puisque Dieu ne nous l'a pas révélé, qu'il faut nous contenter de savoir que les ames des Fidèles sont dans un état de repos, où elles attendent avec joie la gloire promise, & que tout demeure ainsi en suspens jusqu'à l'arrivée de Jésus-Christ en qualité de Rédempteur. Voilà un état mitoyen entre la gloire éternelle & la damnation qui ressemble beaucoup au *Purgatoire*; & c'est la croyance commune des Calvinistes.

Les Anglicans ont conservé l'Office des Morts, ils en ont seulement retranché les Oraisons par lesquelles on implore la miséricorde de Dieu

envers les défunts ; mais les autres Protestans détestent cet Office comme un reste de Papisme. Il est dit dans l'*Apologie de la Confession d'Augsbourg*, §. 33. « Nous savons que les anciens » ont parlé de la prière pour les morts, & nous » ne l'empêchons pas ». Grotius étoit dans le même sentiment. Luther a dit que ce n'est pas un crime de demander à Dieu pardon pour les morts. Wiclef & Jean Hus ne rejetoient pas le *Purgatoire*. D'où est donc venue l'horreur que les Protestans plus modernes ont conçue contre ce dogme ?

Beausobre commence par avouer que la nécessité de la purification des ames avant d'entrer dans le Ciel, est un sentiment qui ne fait point déshonneur à la raison, qui a paru conforme à l'Ecriture, qui a été embrassé par plusieurs Pères, & qui a fourni à la superstition le prétexte d'inventer le *Purgatoire ;* ensuite il soutient que la transmigration des ames, qui est le *Purgatoire philosophique*, vaut mieux que le *Purgatoire Catholique ; Hist. du Manich.* tom. 2, l. 7, c. 5, §. 6. Mais le *Purgatoire Catholique* est-il donc autre chose que la purification des ames avant d'entrer dans le Ciel ? Si c'est un sentiment conforme à la raison, à l'Ecriture-Sainte, à la croyance de plusieurs Pères, comment peut-il être une superstition ? Voilà ce que nous ne concevons pas.

Pour rendre notre croyance odieuse & ridicule, il nous renvoie aux Dialogues de S. Grégoire-le-Grand, & aux légendes où l'on a rapporté des fables & de vaines imaginations touchant le *Purgatoire*. Mais ces fables, s'il y en a, sont-elles notre croyance ? Il faut l'attaquer telle que le Concile de Trente l'a exposée, & non telle que des esprits crédules ou mal instruits l'ont rêvée.

Enfin une cinquième preuve, est l'idée que l'Ecriture-Sainte nous donne de la justice de Dieu, en nous disant que Dieu rendra à chacun *selon ses œuvres*. Nous demandons s'il est juste qu'un pécheur qui a vécu dans le désordre pendant toute sa vie, qui se convertit cependant à la mort, & qui est rétabli dans l'état de grâce par une pénitence sincère, soit aussi abondamment récompensé, & jouisse du bonheur éternel aussi promptement qu'un juste qui a persévéré pendant toute sa vie dans la pratique de la vertu, & qui meurt dans les sentimens d'un parfait amour pour Dieu. Jamais ce plan de justice divine n'entrera dans un esprit sensé.

Suivant l'opinion commune des Protestans, toutes les ames sorties de ce monde dans l'état de justification sont, jusqu'au jour du jugement dernier, dans l'attente de la gloire éternelle, mais dans un état de paix, de repos, exemptes d'inquiétude & de souffrance. Si le monde, après avoir déja duré six mille ans, en dure encore autant ou davantage, où sera la différence & l'inégalité entre le sort du juste Abel & celui de Caïn mort pénitent ? Nous ne connoissons aucun Protestant qui ait daigné faire cette réflexion.

La plupart des objections de Daillé & des autres contre le *Purgatoire*, ne sont que des argumens négatifs, & encore portent-ils souvent sur une fausse supposition. Les Pères, disent-ils, les Conciles des premiers siècles ne parlent point du *Purgatoire* dans les circonstances mêmes dans lesquelles ils auroient dû en parler ; ils n'y croyoient donc pas. Lorsque le sixième Concile général condamna Origène, qui soutenoit que toutes les peines de l'autre vie sont expiatoires, qu'un jour les damnés & les démons seront purifiés de leurs crimes & pardonnés ; c'étoit là le cas de distinguer les peines de l'enfer d'avec celles du *Purgatoire ;* le Concile n'en a pas dit un mot. Il n'en est pas question dans l'exposition de la foi donnée par S. Epiphane, ni dans la réfutation qu'il a faite des erreurs d'Aërius, qui blâmoit la prière pour les morts ; le dogme du *Purgatoire* lui étoit donc inconnu. Les autres Pères de l'Eglise, qui ont eu occasion d'expliquer les passages de l'Ecriture que nous alléguons en faveur de ce dogme, leur ont donné un autre sens.

Réponse. Nous avons déja dit, que si pour contenter les Protestans, il faut absolument leur montrer dans les Pères & les Conciles le nom de *Purgatoire*, nous renonçons à la gloire de les convaincre ; mais qu'importe le nom, si nous y trouvons la chose ? Il importe encore moins de savoir si les Conciles & les Pères ont parlé de ce dogme précisément dans les endroits où il plaît aux Protestans de vouloir qu'ils l'aient traité, pourvu qu'ils l'aient enseigné ailleurs. Or on peut voir dans *les Frères de Wallembourg*, t. 2, *Tract. 5 de Purgat.*, les passages de Tertullien, de S. Cyprien, de S. Jean-Chrysostôme, de S. Epiphane, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Augustin, de S. Fulgence, qui parlent, les uns de l'état des ames qui ont besoin d'expiation dans l'autre vie ; les autres de l'utilité des prières & des aumônes que l'on fait pour les soulager ; on y trouve même un passage de S. Augustin, *Enchir.* c. 69, dans lequel le S. Docteur doute si cette purification des ames se fait par un feu purgatoire, *per ignem quemdam Purgatorium*, ou autrement. Ces mêmes Controversistes ont cité un passage du quatrième Concile général tenu à Chalcédoine, un du troisième Concile de Carthage, un du quatrième, & un du premier Concile de Brague, où il est question de l'usage de faire des offrandes, des sacrifices, des suffrages pour les morts. On est étonné de voir Daillé, plus téméraire que tous ses confrères, assurer gravement que S. Grégoire, Pape, a été au sixième siècle l'auteur du dogme du *Purgatoire*.

Mosheim, mieux instruit, convient qu'il a

commencé dès le second siècle, par conséquent peu de temps après la mort du dernier des Apôtres; *Hist. Eccles.* 2e siècle, 2 part. c. 3, §. 3.

Etoit-il donc nécessaire que le Concile de Chalcédoine, en condamnant l'Origénisme, sur la fin du 7e siècle, proscrivit encore une doctrine qui avoit été réprouvée par toute l'Eglise; au quatrième, dans Aërius & ses sectateurs? Il est faux que S. Epiphane en la réfutant ne dise rien du *Purgatoire*; il dit, *Hær.* 75, §. 7. « Les prières que l'on fait pour les morts leur » sont utiles, quoiqu'elles n'effacent pas tous » les péchés. . . . Nous faisons mention des pé» cheurs & des justes; des pécheurs, afin d'im» plorer pour eux la miséricorde du Seigneur, » des justes, . . . afin d'honorer J. C. &c. §. 8. » L'Eglise observe nécessairement cette pratique » qu'elle a reçue des anciens ». Voilà donc des morts qui ont des péchés à effacer, & qui ont besoin que l'on implore pour eux la miséricorde de Dieu; c'est ce que nous entendons par *des morts en Purgatoire.*

Daillé avance avec trop de confiance que les Grecs & les autres sectes de Chrétiens Orientaux ne croient point le *Purgatoire*; il étoit fort mal instruit, le contraire est prouvé d'une manière incontestable, *Perpét. de la Foi*, tom. 5, p. 610.

Les Pères, dit-il, & les Conciles qui ont condamné & réfuté les *Pélagiens*, ont décidé qu'il n'y a point de lieu ni d'état mitoyen entre le ciel & l'enfer; tous ont enseigné qu'après la mort il n'est plus question de mérites, de pénitence, ni de purification.

Réponse. Pour prendre le sens des décisions portées contre les Pélagiens, il faut connoître l'erreur de ces Hérétiques; ils prétendoient que les enfans morts sans baptême n'entroient pas dans le Royaume des Cieux, mais qu'en vertu de leur innocence ils jouissoient de la *vie éternelle.* Les Pères & les Conciles, en décidant que ces enfans sont morts avec le péché originel, ont rejeté avec raison ce lieu ou cet état mitoyen entre le ciel & l'enfer, qu'il plaisoit aux Pélagiens d'appeler *la vie éternelle*, comme s'il pouvoit y avoir une vie éternelle hors du Royaume des Cieux. Mais ce lieu ou cet état prétendu éternel n'a rien de commun avec l'état passager des ames qui ont des péchés à expier, & qui après leur purification sont sûres de jouir de la gloire éternelle.

Nous ne disons point, non plus que les Pères, que ces ames acquièrent de nouveaux mérites; entre expier le péché & mériter, il y a une très-grande différence: leurs souffrances ne sont pas non plus une pénitence proprement dite, celle-ci consiste dans le regret du péché & dans la résolution de ne plus le commettre; or les ames en *Purgatoire* savent bien qu'elles ne peuvent plus pécher. Elles ne peuvent pas enfin se purifier comme en cette vie, par la pénitence, par les bonnes œuvres, par les Sacremens; mais elles portent la peine temporelle due aux péchés véniels, & aux péchés déja effacés en cette vie, quant à la coulpe & à la peine éternelle. Nos adversaires brouillent tout, ne veulent entendre ni expliquer aucun dogme, parce qu'ils veulent donner à toute notre croyance une tournure condamnable.

Mosheim, non moins injuste, dit que la purification des ames après la mort est une doctrine des Païens, qu'elle fut mieux expliquée & mieux établie au 5e siècle qu'auparavant, que ce fut dans la suite une source de richesses intarissable pour le Clergé, qu'elle continue encore aujourd'hui d'enrichir l'Eglise Romaine, *Hist. Eccles.* 5e siècle, 2 part. c. 3, §. 2. Il ajoute qu'au 10e on craignoit le feu du *Purgatoire* beaucoup plus que le feu de l'enfer, parce que l'on espéroit d'être à couvert de celui-ci par la médiation des Saints & par les prières du Clergé, au lieu que l'on ne connoissoit aucun moyen de se soustraire au feu du *Purgatoire.* Le Clergé ne manqua pas de nourrir cette crainte superstitieuse pour augmenter ses richesses & son autorité, 10e siècle, 2e part. c. 3, §. 1.

Avant de lancer ces traits de satyre fausse & maligne, Mosheim auroit dû faire une réflexion, c'est que les Sociniens & les Déistes soutiennent aussi que la divinité de Jésus-Christ est une doctrine des Païens, qu'elle ne fut expliquée & établie qu'au 4e siècle, & pour l'intérêt du Clergé, parce qu'il importoit aux Prêtres, déja censés Ministres de Jésus-Christ, d'être regardés comme Ministres d'un Dieu. Mais Mosheim est beaucoup plus ami des Sociniens & des Déistes que des Catholiques.

Il savoit bien que l'usage de prier pour les morts est beaucoup plus ancien que le 5e siècle, puisqu'il est convenu que le dogme du *Purgatoire* a commencé dès le second; Tertullien & S. Cyprien en ont parlé au 3e comme d'un usage établi avant eux, pratiqué par conséquent dans un temps auquel il ne pouvoit être d'aucun profit pour le Clergé, puisque pour lors il ne recevoit aucune rétribution manuelle pour ses fonctions. Mosheim n'ignoroit pas que quand S. Jean Chrysostôme & les autres Pères du 4e siècle exhortoient les Fidèles à faire des aumônes pour les morts, ils entendoient des aumônes faites aux pauvres & non au Clergé. Il est donc incontestable que dans l'origine, l'intérêt du Clergé n'a pu entrer pour rien dans les prières & les offrandes faites pour les morts.

Il n'est pas moins certain qu'au 10e siècle, après les ravages faits dans toute l'Europe par divers essaims de barbares, les principales richesses du Clergé ne sont pas venues des fondations faites pour les morts, mais de l'abandon qui lui a été fait de terres incultes qu'il a mises

en valeur, & qui étoient censées pour lors appartenir au premier occupant. Il l'est enfin, que dans les fondations mêmes qui ont été faites pour les morts, dans l'érection des Abbayes & des Monastères, la formule *pro remedio animæ meæ & animæ patris mei*, &c. signifioit très-souvent *pour satisfaire à une restitution que mon père ou mes aïeux auroient dû faire*, puisqu'alors les grands s'étoient enrichis par le pillage des biens de l'Eglise & de ceux des particuliers; qu'ainsi l'on pensoit à éviter l'enfer encore plus que le *Purgatoire*.

C'est d'ailleurs prêter aux hommes du 10e siècle une absurdité trop grossière que de supposer qu'ils ont cru que les aumônes, les dotations d'Eglises, les Messes, les Prières des Prêtres & des Religieux ne contribuoient en rien à leur faire éviter l'enfer. Un auteur aussi instruit que Mosheim a dû savoir qu'au 10e siècle on ne croyoit pas comme les Protestans que les bonnes œuvres en général ne contribuent en rien au salut; jamais cette doctrine n'a régné dans l'Eglise, jamais aucun membre du Clergé n'a enseigné ni rêvé que les mêmes pratiques qui peuvent soulager les souffrances des morts, ne sont d'aucun mérite pour les vivans.

Jurieu n'a pas laissé de se permettre la même calomnie. Il dit que chez les Catholiques l'on fait tout pour éviter le *Purgatoire*, rien pour se sauver de l'Enfer; suivant eux, dit-il, un acte de contrition sauve de l'Enfer, mais toute la contrition de tous les pénitens ensemble ne feroit rien contre les peines du *Purgatoire*. Nous défions les Protestans de citer un seul écrivain Catholique qui ait soutenu ou seulement proposé cette doctrine absurde. D'un côté il nous accuse de faire un trop grand usage de la terreur pour amener les ames à la sainteté, d'user de cruauté en leur faisant envisager les peines du *Purgatoire* comme inévitables, lors même qu'elles croient être sauvées de l'Enfer par une vraie pénitence. De l'autre il suppose que parmi nous la crainte de l'Enfer est étouffée par la terreur du *Purgatoire*. Mais la frayeur d'une peine éternelle est-elle donc moins cruelle que celle d'une peine temporelle? Il y a là en vérité du vertige & du délire.

Enfin Jurieu soutient que quand le dogme du *Purgatoire* ne feroit plus de mal aujourd'hui, il faudroit encore le bannir à cause de celui qu'il a fait; ça été là, dit-il, la source de toutes les superstitions de l'Eglise Romaine, *Préservatif contre le changem. de Relig.* art. 8.

Nous lui disons à notre tour que quand ce Dogme auroit produit tout le mal qu'il prétend, il ne nous seroit pas encore permis d'en étouffer la croyance dès que c'est une vérité; il ne nous appartient pas de vouloir corriger par le mensonge ou par le silence les prétendus abus produits par des Dogmes que Dieu a révélés. A la vérité les Protestans qui se sont crus plus sages que Dieu, ont fait main-basse sur tous les articles de croyance & de pratique dans lesquels il a plu à leur fanatisme de voir des abus, mais nous ne sommes pas tentés d'imiter leur témérité.

PURIFICATION. Ce terme a un double sens; lorsqu'il est employé à l'égard du corps, il signifie l'action de se laver ou le corps entier ou une partie, pour en écarter toute espèce d'ordure; quand il est question de l'ame, c'est l'action de détester ses péchés, de s'en purifier par la Pénitence, d'en obtenir de Dieu le pardon. *Voyez* PURETÉ.

Tous les hommes, même les plus grossiers, ont compris que la *purification* du corps étoit le symbole naturel de celle de l'ame, conséquemment chez tous les peuples, dans la Religion vraie, comme dans les fausses, l'usage a été de se laver avant de remplir les devoirs du culte religieux, non pas que l'on crût qu'une *purification* extérieure pouvoit opérer la pureté de l'ame, comme quelques incrédules ont affecté de le supposer; mais parce qu'en se lavant le corps l'on témoignoit que l'on désiroit avoir la pureté intérieure, & être exempt de péché. Or ce désir, lorsqu'il est sincère, est la première disposition nécessaire pour l'acquérir.

Dans la *Genèse*, c. 35, ℣ 2, Jacob, avant d'aller offrir un sacrifice à Béthel, ordonne à ses gens de se laver & changer d'habits; il ne se proposoit certainement pas d'imiter les Païens par cette pratique. L'idolâtrie ne faisoit encore que de naître dans la Chaldée, & Jacob ordonne en même temps à tous ceux qui doivent l'accompagner de lui apporter toutes les Idoles qu'ils avoient entre eux, & il les enfouit sous un arbre. Les *purifications* ont donc été en usage parmi les Patriarches adorateurs du vrai Dieu, avant d'être pratiquées & profanées par les Païens.

Nous convenons que ces derniers en ont perverti l'usage & leur ont attribué une vertu qu'elles n'ont certainement pas. Nous voyons dans Virgile qu'Enée sortant du combat se fait scrupule de toucher ses Dieux Pénates, avant d'avoir lavé ses mains dans une eau vive; il n'avoit sûrement pas beaucoup de regret d'avoir tué un grand nombre d'ennemis. L'action de se laver en pareil cas étoit donc une pure momerie. C'est avec raison qu'un autre Poëte s'écrie à ce sujet: « hommes trop indulgens pour vous-mêmes, qui » pensez que des meurtres peuvent être effacés » par l'eau d'un fleuve »! Mais l'erreur des Païens ne prouve pas que l'usage de se purifier étoit mauvais en lui-même, que l'on a dû s'en abstenir à cause de l'abus, approcher des autels du Seigneur avec un extérieur souillé & dégoûtant, & avec moins de respect que l'on n'en a pour un personnage à qui l'on craint de déplaire.

Aussi, avant de donner la loi à son peuple,

Dieu ordonne à tous les Israélites de se purifier pendant deux jours, de laver leurs vêtemens, & de se tenir prêts pour le troisième, *Exode*, c. 19, ℣ 10. Sans doute il n'exigeoit pas d'eux une cérémonie superstitieuse ou inutile, mais il vouloit leur imprimer le respect pour sa présence.

Les Païens, superstitieux observateurs des rites dont ils ne connoissoient ni la raison ni l'utilité, inventèrent des *purifications* de toute espèce, ils en faisoient non-seulement avec l'eau, mais ils y ajoutoient le sel, le soufre, la cendre, le sang des victimes, la salive, le miel, l'orge, le feu, les flambeaux, les plantes odoriférantes; les Indiens & les Parsis croient se purifier avec l'urine de vache. Ces *purifications* étoient différentes, selon les différens Dieux auxquels on vouloit plaire, & souvent l'on en usoit pour se délivrer des prétendues impuretés absolument imaginaires, comme pour s'être approché d'un étranger, pour avoir respiré son haleine, ou pour avoir mangé avec lui, &c.

Moïse prescrivit aux Juifs plusieurs *purifications*, mais simples & naturelles, puisqu'elles se faisoient avec de l'eau, sans aucun rite inutile ou absurde. Sous un climat aussi chaud que la Palestine, cette précaution étoit nécessaire pour prévenir tout danger de corruption & d'infection; c'est pour cela que l'usage du bain y est encore si fréquent aujourd'hui. De prétendus Philosophes ont demandé pourquoi il falloit, selon la Loi Juive, se laver ou se purifier lorsqu'on avoit touché un cadavre, une femme incommodée, un reptile, lorsque l'on avoit eu un songe impur ou un flux de sang, &c. Ils ne savoient pas que ces imprudences ou ces accidens, qui sont chez nous sans conséquence, pouvoient être dangereux pour les Juifs. Une preuve incontestable, c'est que les Européens qui pendant les Croisades négligèrent les précautions de propreté dans la Palestine, rapportèrent la lèpre en Europe.

Mais les *purifications* légales n'avoient pas seulement pour but d'entretenir la propreté du corps & la santé, elles tendoient principalement à inspirer aux Juifs le respect pour la Divinité, l'attention la plus scrupuleuse dans les pratiques de son culte, la circonspection dans toutes les circonstances de la vie. Encore une fois nous savons bien que ces cérémonies ne donnoient pas la pureté de l'ame; mais il est constant qu'un Juif accoutumé à envisager la Loi dans toutes ses actions, en devenoit plus attentif à éviter les crimes qu'elle lui défendoit. Si dans la suite cette attention devint une pure hypocrisie, c'est qu'alors les Juifs avoient été pervertis par le mauvais exemple des Païens.

Nous nous garderons donc bien de blâmer la coutume établie parmi le peuple même le plus grossier, & parmi les habitans de la campagne, de se laver, de se tenir plus propres les jours de fête pour assister au service divin, qu'ils ne font les jours ouvrables en vaquant à leurs travaux. C'est une preuve de respect pour les devoirs & les assemblées de religion dont il est bon d'entretenir l'habitude. Des Censeurs imprudens disent que l'attention à cette propreté extérieure détourne de penser à la pureté de l'ame; c'est une fausseté. Le peuple seroit moins en état de sentir la nécessité d'être pur extérieurement pour rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable, s'il étoit accoutumé à paroître aux pieds des autels avec un exterieur aussi négligé qu'il l'a dans les travaux les plus vils. Les Protestans, si portés d'ailleurs à censurer tous les usages des Catholiques, ont conservé celui-ci, & ils portent plus loin que nous l'attention sur ce point.

Purification des Femmes Juives. Il étoit réglé par la Loi de Moïse, *Levit.* c. 12, que les femmes qui étoient accouchées d'un enfant mâle seroient censées impures pendant quarante jours, & celles qui avoient mis au monde une fille, pendant quatre-vingt jours; après lesquels elles devoient se présenter au temple, pour rendre leurs hommages au Seigneur.

Lorsque les jours de la *Purification* étoient accomplis, l'accouchée portoit à l'entrée du Tabernacle ou du Temple, un agneau pour être offert en holocauste, & le petit d'un Pigeon ou d'une Tourterelle pour victime du péché. Les pauvres offroient deux Tourterelles, ou deux petits de Colombe.

Par une autre Loi portée dans *l'Exode* c. 13, ℣. 2, Dieu avoit ordonné qu'on lui offrît tous les premiers-nés des familles, & qu'on les rachetât pour un certain prix; on payoit cinq sicles pour un garçon, & trois pour une fille. C'étoit en mémoire de ce que Dieu avoit fait périr tous les premiers-nés des Egyptiens, par la main de l'Ange Exterminateur, & avoit conservé ceux des Israélites. Ce miracle étoit assez important pour que les Juifs fussent obligés d'en conserver le souvenir. *Ibid.* ℣. 14.

Mais pourquoi une femme après ses couches, étoit-elle censée impure, pourquoi cette différence des temps après la naissance d'un garçon & après celle d'une fille; pourquoi ce sacrifice *pour le péché*? Etoit-ce donc un crime d'avoir mis un enfant au monde? Quand nous ne pourrions rien répondre à toutes ces questions, il ne s'ensuivroit pas que la Loi étoit absurde, mais que nous ignorons les raisons physiques & morales sur lesquelles elle étoit fondée. Quelques Auteurs ont pensé qu'elle étoit relative au climat & aux incommodités auxquelles les femmes Asiatiques sont sujettes après leurs couches, & ils ont cité en preuve l'opinion qui règnoit chez les Grecs & chez les autres Orientaux, touchant l'impureté des femmes dans cet état; ce qu'il y a de certain, c'est que, même parmi nous, l'on est persuadé que pendant les quarante

jours qui suivent les couches, les femmes sont sujettes à divers accidens ; c'étoit donc un trait de sagesse de la part du Législateur des Hébreux de les avoir forcées à garder la maison, & à se séparer de toute société pendant ce temps-là.

Quant au sacrifice qu'elles devoient offrir ensuite *pour le péché*, cette expression dans le texte Hébreu ne signifie pas toujours un péché proprement dit, mais un défaut, une imperfection, une impureté légale ; or tel en est le sens dans la Loi dont nous parlons, puisqu'elle ajoute immédiatement, & *cette femme sera ainsi purifiée du flux de son sang. Levit.* c. 12, ℣. 7 & 8. Ne peut-on pas ajouter, comme ont fait plusieurs Commentateurs, que ce sacrifice *pour le péché* étoit destiné à faire souvenir aux femmes qu'elles avoient mis au monde un Enfant souillé du péché originel ?

Comme les Anglicans ont conservé la cérémonie de la bénédiction des femmes après leurs couches, les Commentateurs Anglois ont donné une raison morale de la Loi du Lévitique, à laquelle nous applaudissons volontiers. « Il étoit » juste, disent-ils, qu'une femme dans cette » circonstance offrît un holocauste pour témoigner à Dieu sa reconnoissance, de ce qu'il » avoit conservé la vie à son enfant, de ce qu'il » l'avoit sauvée elle-même du danger de la perdre par les douleurs de l'enfantement, & » de ce qu'il lui avoit rendu les forces. Par » là elle se recommandoit, elle & son fruit à » la Providence Divine, elle en imploroit l'assistance, afin de pouvoir donner à cet enfant » une bonne éducation. Dans le premier âge » les enfans sont exposés à tant d'accidens, » que si Dieu ne les prenoit pas spécialement » sous sa garde, & ne chargeoit pas ses Anges » de veiller à leur conservation, elle seroit à » peu près impossible ; & l'on ne sauroit trop » inculquer cette leçon aux parens Chrétiens ». *Bible de Chais, sur l'endroit Cité.*

Il ne faut donc pas blâmer la coutume que les femmes observent dans l'Eglise Romaine de se présenter à l'Eglise, en relevant de leurs couches, d'y recevoir la bénédiction du Prêtre, & d'y faire une légère offrande. Ce n'est ni pour se purifier ni pour racheter leur enfant ; mais pour faire hommage à Dieu de ce dépôt, le remercier de ce qu'il a daigné le conserver & l'adopter par le Baptême, pour lui demander la grâce de le bien élever. Cette cérémonie n'a rien que d'édifiant, quoiqu'elle ne soit ordonnée par aucune Loi. « Si les femmes, dit le Pape Innocent III, » désirent d'entrer dans l'Eglise immédiatement » après leurs couches, elles ne pèchent pas en » y entrant, & on ne doit pas les en empêcher. » Mais si par respect elles aiment mieux s'en » éloigner pour quelque temps, nous ne pensons » pas que l'on doive blâmer leur dévotion ». *Cap. de purif. post partum.*

Purification de la Sainte Vierge, Fête que l'Eglise Romaine célèbre le second jour de Février, en mémoire de ce que la Sainte Vierge, par humilité, se présenta au Temple quarante jours après la Naissance de Jésus-Christ, pour satisfaire à la Loi de Moïse dont nous venons de parler dans l'article précédent. On la nomme encore la Fête de la *Présentation de Jésus-Christ au Temple*, par la même raison, & *la Chandeleur*, à cause des Cierges dont on fait la bénédiction, que l'on allume, & que l'on porte en procession ce jour-là. Les Grecs l'appellent *Hypante*, rencontre ; parce que le Vieillard Siméon & la Prophétesse Anne, rencontrèrent Jésus-Christ dans le Temple lorsqu'il y fut présenté au Seigneur, & le reconnurent pour le Messie.

Quelques Auteurs ont écrit que cette Fête fut instituée sous le règne de l'Empereur Justin, ou sous celui de Justinien, l'an 542, à l'occasion d'une mortalité qui emporta cette année-là une très-grande partie des habitans de Constantinople. Mais il est certain que cette solemnité est beaucoup plus ancienne, puisque S. Grégoire de Nysse, mort l'an 396, a fait un Sermon *de occursu Domini*, dans lequel il dit que c'est la *Fête* du jour auquel Notre Sauveur & sa Sainte Mère allèrent au Temple & y portèrent la victime prescrite par la Loi ; Ménard. *Sur le Sacram. de S. Greg.* p. 40. Saint Cyrille d'Alexandrie, mort l'an 444, & le Pape Gélase qui a vécu avant l'an 496, en ont parlé de même. Il se peut faire que l'an 542 la *Fête de la Chandeleur* ne fût pas encore célébrée dans tout l'Empire Romain, ni même à Constantinople, que Justin & Justinien en aient ordonné la célébration, & l'aient fixée au second jour de Février ; mais il est certain que la première institution est antérieure à cette époque au moins de deux cents ans ; & il est étonnant que Bingham, si instruit d'ailleurs des antiquités ecclésiastiques, ait ignoré ce fait.

C'est encore mal à propos qu'il soutient contre Baronnius que dans l'origine cette Fête ne regardoit pas la *Purification de la Sainte Vierge*, mais *la rencontre du Seigneur*, comme son nom le témoigne ; puisque S. Grégoire de Nysse a réuni ces deux objets dans la célébration de la Fête. Quoiqu'on ne sache pas précisément l'époque à laquelle elle a été introduite dans l'Occident, il paroît que l'on ne peut pas la reculer plus tard que le Pontificat de Gélase Ier.

Plusieurs Auteurs Ecclésiastiques ont pensé que l'intention de ce Pape fut de substituer la cérémonie de la *Chandeleur* aux lustrations ou purifications que les Païens faisoient des Villes & des Campagnes, au mois de Février, en l'honneur de Pluton & des Dieux Mânes. Cela

peut être. Mais il n'eſt pas hors de propos de remarquer avec quelle facilité les Païens avoient changé en ſuperſtitions les uſages les plus innocens. Comme c'eſt au mois de Février que viennent les premiers beaux jours, c'eſt auſſi dans ce mois que les laboureurs recommencent les travaux de la campagne, & la première choſe qu'ils font eſt de brûler ſur la terre le chaume qui reſte des moiſſons, les herbes sèches & les racines qui gêneroient l'action de la charrue. Des ignorans ſuperſtitieux s'imaginèrent que ces feux allumés dans la campagne étoient une cérémonie religieuſe fort utile aux ſuccès de l'agriculture, ils la dédièrent aux Mânes qui ſont cenſés demeurer dans la terre, & à Pluton dieu des enfers; & le mot *februum*, l'action d'alumer du feu ſignifia dès ce moment une Purification religieuſe & donna ſon nom au mois de *Février*.

Ceux qui ont imaginé que l'uſage d'allumer des cierges & de les porter en Proceſſion le jour de la Chandeleur eſt un reſte du Paganiſme ou de ſuperſtition païenne, ont très-mal rencontré, ça été au contraire un préſervatif établi contre les idées des Païens; il en a été de même de la plupart des anciennes cérémonies de l'Egliſe. *Voyez* CÉRÉMONIE

PURIN, Fête des ſorts, *voyez* ESTHER.

PURITAINS ou PRESBYTÉRIENS, *voyez* ANGLICANS.

P Y

PYGMÉES. On ſait que ſous ce nom les Grecs & les Latins deſignoient un peuple fabuleux, des hommes qui n'avoient qu'une coudée de hauteur. Le Prophète Ezéchiel, c. 27, ℣. 11, parlant de la Ville de Tyr, de ſes forces, de ſes Armées, fait mention des *Gammadim* qui étoient ſur ſes tours, & qui ſuſpendoient leurs carquois contre ſes murailles. Comme l'hébreu *Gomed* ſignifie une coudée, la Vulgate a traduit *Gammadim* par *Pygmai*, & ce terme a exercé les Commentateurs. Le Paraphraſte Chaldéen l'a rendu par *Gappadim*, Les Capadociens & les Septante par φύλακες, des gardes. La conjecture la plus vraiſemblable eſt que le Prophète, par *Gammadim*, a entendu des guerriers de la ville de *Gammadès*, dans la Paleſtine.

PYRRHONISME en fait de Religion, *voyez* INDIFFÉRENCE, SCEPTICISME.

PYTHON, terme grec duquel les Septante & la Vulgate ſe ſervent ſouvent pour exprimer les devins, les magiciens, les nécromanciens; le mot hébreu qui y correſpond eſt *ob*, au pluriel *oboth*; & par la manière dont celui-ci eſt employé, il y lieu de conclure qu'il ſignifie non-ſeulement un devin, un ſorcier, ou un eſprit familier, mais le don, le talent ou l'art de deviner, de découvrir les choſes cachées, de prédire l'avenir, d'évoquer les morts.

Si l'on veut remonter à la ſignification primitive de ces deux termes, on ne ſe trouvera pas peu embarraſſé. *Ob*, diſent les Hébraïſans, ſignifie une outre, une bouteille, un vaſe creux & profond; *Job*, c. 32, ℣. 19; de là les Rabbins concluent que *oboth* ſont ceux qui parloient du ventre, & en effet les Septante l'ont traduit quelquefois par *Engaſtrimythes*, qui exprime la même choſe; mais le talent de parler du ventre ne donne pas celui de deviner, ni de prédire l'avenir. D'ailleurs il n'eſt pas probable que les *Engaſtrimythes* aient été fort communs dans la Judée, au lieu que les devins, les magiciens, les ſorciers s'y multiplioient; les Rois idolâtres les favoriſèrent, les Rois pieux les puniſſoient & les chaſſoient; Saül en avoit agi ainſi au commencement de ſon règne, enſuite il eut la foibleſſe de vouloir les conſulter; il alla trouver, dit l'Hiſtorien ſacré, une femme *qui avoit un ob*, & il lui dit: *Devine-moi par l'ob*, ou évoque-moi la perſonne que je te déſignerai; 1 *Reg.* c. 28, ℣. 8; *voyez* l'art. ſuiv. De là on peut conclure que *ob* ſignifie ſouffle, eſprit, inſpiration, le commerce avec les eſprits, &c.

En effet, *oboth* en hébreu exprime auſſi des ſoufflets ou des eſprits follets. *Abbouba*, mot Chaldéen, où la racine *ab*, *oub*, eſt doublée, eſt une flûte, inſtrument à vent; l'on y reconnoît aiſément *ambubaïæ*, qui en latin ſignifie des joueurs de flûte. Or *ſouffle*, *eſprit*, *inſpiration*, ſont ſynonymes dans toutes les langues; *ob* eſt donc à la lettre un eſprit, ou une inſpiration.

Quoi qu'il en ſoit, par la loi de Moïſe il étoit ſévérement défendu de conſulter les *oboth*, les eſprits, & ceux qui prétendoient en avoir; *Levit.* c. 19, ℣. 31; c. 20, ℣. 27; *Deut.* c. 18, ℣. 11.

Le grec *python*, diſent les Grammairiens, eſt dans la mythologie un ſerpent qui naquit du limon de la terre détrempée par les eaux du déluge, il fut tué par Apollon qui eſt le ſoleil; de là le ſurnom d'*Apollon Pythien*, & de la *Pythie* qui recevoit l'inſpiration ſur un trépied placé à l'ouverture de la caverne de Delphes. Mais quelle relation y a-t-il entre un ſerpent & l'art de deviner ou prédire l'avenir? Pour nous il nous ſemble qu'il y a ici une confuſion de deux ou trois ſignifications différentes. *Pu*, *py*, eſt la puanteur, une vapeur, une exhalaiſon infecte & puante; *thon* ou *chton* eſt la terre; ainſi l'on a très-bien aperçu que le prétendu ſerpent tué par Apollon, ſont les exhalaiſons de la terre détrempée par le déluge & diſſipées par la chaleur du ſoleil. Mais *thon*, qui ſignifie la terre, ſignifie auſſi

auſſi bas & profond, un creux, une caverne; *python* exprime donc littéralement, *exhalaiſon de la caverne*. Comme la vapeur puante qui ſortoit de la caverne de Delphes faiſoit tourner la tête, on imagina qu'elle communiquoit le don de prédire l'avenir; ainſi le mot *python* exprima l'inſpiration prophétique; de là les oracles de la *pythie*, & toutes les folies qui s'enſuivirent.

Cette diſcuſſion étymologique nous a ſemblé néceſſaire pour démontrer que les Septante ni la Vulgate n'ont pas eu tort de rendre le mot hébreu *oboth* par le grec *pythones*; juſqu'à préſent les Commentateurs ni les Grammairiens ne paroiſſent pas avoir vu pourquoi ces deux mots ſont ſynonymes.

PYTHONISSE, ſorcière, devineresſe, magicienne. Nous liſons, 1. *Reg.* c. 28, ℣. 7, que Saül inquiet touchant le ſuccès de la bataille qu'il alloit livrer aux Philiſtins, & ne recevant point de réponſe du Seigneur, alla conſulter pendant la nuit une *pythoniſſe*, à laquelle il ordonna d'évoquer Samuel, mort depuis quelque temps; que ce Prophète lui apparut en effet & lui prédit que le lendemain il perdroit la bataille & y ſeroit tué; ce qui arriva.

Ce fait a donné lieu à une queſtion importante qui partage les anciens & les modernes; il s'agit de ſavoir ſi l'ame de Samuel a véritablement apparu & a parlé à Saül, ou ſi ce qui eſt raconté à ce ſujet n'eſt qu'un jeu & une ſupercherie de la part de la magicienne, qui feignit de voir Samuel, & parla en ſon nom à Saül. On demande ſi cela arriva par la puiſſance du démon & par les forces de l'art magique, ou ſi Dieu voulut que Samuel apparût, par un effet miraculeux de la puiſſance divine, & non par aucun effet de la magie. Il y a ſur ce ſujet une diſſertation de Dom Calmet, *Bible d'Avignon*, tome 4, pag. 71, & une du D. Stackhouſe; l'une & l'autre ſont réunies dans la *Bible* de Chais, tome 5. Nous allons en donner un court extrait.

Ceux qui tiennent pour la réalité de l'apparition de Samuel, comme S. Juſtin, Origène, Anaſtaſe d'Antioche, &c., ont cru que les démons avoient quelque pouvoir ſur les ames des Saints avant que Jéſus-Chriſt deſcendît aux enfers. S. Auguſtin, l. 2 *de Doctr. Chriſt.* c. 32, ne trouve aucun inconvénient à dire que le démon fit paroître l'ame de Samuel. D'ailleurs le récit de l'Ecriture dit expreſſément que Samuel parut, qu'il parla, qu'il annonça au Roi ſa mort prochaine & la défaite de ſon armée. La *pythoniſſe* n'étoit pas en état de faire une ſemblable prédiction.

Ceux qui prétendent que Samuel n'apparut point ſont partagés entre eux; les uns, comme Tertullien, S. Baſile, S. Grégoire de Nyſſe, croient que le démon prit la forme de Samuel, & parla ainſi à Saül. Les autres, tels qu'Euſtache d'Antioche, S. Cyrille d'Alexandrie, &c, penſent que la magicienne ne vit rien, mais qu'elle feignit de voir Samuel, qu'elle parla en ſon nom, qu'elle trompa ainſi Saül & tous les aſſiſtans. Cette opinion ſemble contredite par la narration même; elle dit que la *pythoniſſe* fut troublée en voyant Samuel, que Saül lui-même connut que c'étoit véritablement ce Prophète, & qu'il ſe proſterna. Le Rabbin Lévi-Ben-Gerſon veut que tout cela ſe ſoit paſſé dans l'imagination de Saül; ce prince, dit-il, frappé des menaces que Dieu lui avoit faites, & troublé par la vue du danger préſent, s'imagina voir Samuel qui lui réitéroit les mêmes menaces, & lui annonçoit ſa mort prochaine. Mais ce ſentiment ne s'accorde pas mieux que les précédens avec le récit de l'Ecrivain ſacré.

D'autres enfin, comme S. Ambroiſe, Zénon de Vérone, S. Thomas, &c, ſont perſuadés que le démon, ni la fourberie de la *pythoniſſe* n'eurent aucune part à cette affaire; mais qu'à l'occaſion des évocations de cette femme, Dieu, par ſa puiſſance, & indépendamment de l'art magique, fit paroître aux yeux de Saül une figure de Samuel, qui prononça à ce Prince l'arrêt de ſa mort & de ſa perte entière, pour le punir de ſa vaine curioſité & de la violation de la Loi, dont il ſe rendoit coupable.

Ce dernier ſentiment paroît le mieux fondé, & le plus conforme au texte ſacré. *Eccli.* c. 46, ℣. 21. Il eſt dit: « après cela Samuel mourut, » il déclara & fit connoître au Roi que la fin de » ſa vie étoit proche. Il éleva la voix du fond de la » terre, & prophétiſa pour détruire l'impiété de » la nation ». 1. *Paral.* c. 10, ℣. 13, « Saül » mourut pour avoir conſulté la *pythoniſſe* ». Les Septante ajoutent, *& le prophète Samuel lui répondit.* Par la manière dont l'Auteur du premier *Livre des Rois* a parlé il donne lieu de croire qu'il étoit perſuadé de la réalité de l'apparition de Samuel.

On fait contre ce ſentiment quelques objections qui ne paroiſſent pas difficiles à réſoudre. On dit 1°. Dieu n'avoit pas beſoin de faire un miracle pour apprendre à Saül qu'il ſeroit battu par les Philiſtins & qu'il périroit dans la bataille. Nous répondons que ſi Dieu ne faiſoit de miracles que quand il en a beſoin, il n'en feroit jamais, puiſqu'il eſt le maître de faire agir les cauſes phyſiques comme il lui plaît, & ſans que le cours de la nature paroiſſe dérangé ou interrompu. L'on feroit la même objection contre tout autre moyen duquel Dieu ſe ſeroit ſervi pour faire connoître l'avenir à Saül.

2°. Dieu avoit refuſé de répondre à Saül, on ſuppoſe donc qu'il a changé de deſſein & qu'il s'eſt contredit. Faire paroître Samuel en conſéquence de l'évocation de la *pythoniſſe*, c'étoit convaincre les aſſiſtans de l'efficacité de ſon art,

Réponſe. Il n'y a point de contradiction ni d'inconſtance à changer de conduite lorſque les circonſtances changent. A une curioſité que Dieu n'avoit pas voulu ſatisfaire, Saül ajoutoit un acte de ſuperſtition rigoureuſement défendue par la Loi; c'étoit donc un nouveau crime, & c'eſt pour le punir que Dieu lui fit annoncer par Samuel ſa défaite & ſa mort prochaine. Le trouble dont la *pythoniſſe* fut ſaiſie en apercevant ce Prophète, étoit plus que ſuffiſant pour démontrer qu'il n'apparoiſſoit pas en vertu du pouvoir de cette femme, puiſqu'elle fut étonnée elle-même du ſuccès de l'évocation; il n'y eut donc aucun danger d'erreur pour les aſſiſtans.

3°. Samuel devoit être un perſonnage ſuſpect à Saül, puiſque ce Prophète ne lui avoit jamais prédit que des choſes funeſtes, & qu'il lui avoit fait ſouvent des reproches très-vifs. *Réponſe.* Mais enfin les prédictions de Samuel avoient toujours été vérifiées par l'événement; c'étoit donc aſſez pour que Saül, inquiet ſur le ſuccès de la bataille qui alloit ſe donner, voulût l'interroger plutôt que tout autre.

4°. Saül ne vit point Samuel, puiſque ſur le portrait que la *pythoniſſe* lui fit du perſonnage qu'elle voyoit, il ſe proſterna la face contre terre. *Réponſe.* Le texte porte formellement que Saül *connut que c'étoit Samuel;* il ne pouvoit d'ailleurs méconnoître l'air ni la voix de ce Prophète: c'eſt donc parce qu'il le reconnut très-bien qu'il ſe proſterna par frayeur & par reſpect.

5°. La frayeur affectée par la *pythoniſſe* étoit feinte, puiſqu'elle répond aux queſtions de Saül avec toute ſa préſence d'eſprit, & qu'elle conſerve aſſez de ſang-froid pour lui apprêter à manger. *Réponſe.* Pour que cette femme ait été véritablement effrayée, il n'eſt pas néceſſaire qu'elle ſoit tombée en ſyncope, ou qu'elle ait abſolument perdu la parole; elle eut le temps de ſe remettre pendant la converſation de Saül avec Samuel; d'ailleurs en pareil cas la préſence de pluſieurs perſonnes ſuffit pour diminuer la peur.

6°. Si Saül, ajoute-t-on encore, avoit été perſuadé qu'il parloit véritablement à Samuel, & que ſes prédictions alloient s'accomplir, il n'auroit pas eu la force de converſer avec cette femme, ni de manger avec ſes gens; du moins il n'auroit pas livré bataille. *Même réponſe.* Saül eut le temps de ſe calmer pendant que la *pythoniſſe* apprêtoit à manger; il avoit beſoin de reprendre des forces pour aller rejoindre ſes troupes, & lorſque deux armées ſont en préſence, il n'eſt plus temps de reculer. Il eſt clair que le combat fut de la part de Saül un coup de déſeſpoir.

Quand on feroit vingt-autres raiſonnemens touchant la conduite de ce Roi, ce ne ſeroient jamais que des conjectures; elles ne ſuffiroient pas pour détruire la preuve directe tirée de la narration de l'Ecrivain ſacré. Il en réſulte toujours que l'apparition de Samuel fut réelle & miraculeuſe, & que l'on ne peut attaquer ce ſentiment par aucune raiſon ſolide.

QUA QUA

QUAKER, terme anglois qui ſignifie *Trembleur*: c'eſt le nom que l'on donne en Angleterre à une Secte de Viſionnaires enthouſiaſtes, à cauſe du tremblement & des contorſions qu'ils font dans leurs aſſemblées, lorſqu'ils ſe croient inſpirés par le Saint-Eſprit.

En 1647, ſous le règne de Charles Ier, au milieu des troubles & des guerres civiles qui agitoient ce royaume, George Fox, homme ſans étude, Cordonnier de profeſſion, d'un caractère ſombre & mélancolique, ſe mit à prêcher contre le Clergé Anglican, contre la guerre, contre les impôts, contre le luxe, contre l'uſage de faire des ſermens, &c. Il trouva aiſément des partiſans dans un temps auquel les Anglois n'ayant rien de fixe ſur la Religion, étoient livrés à une eſpèce de délire & de fanatiſme univerſel.

En prenant dans le ſens le plus rigoureux tous les préceptes & les conſeils de morale de l'Evangile, Fox poſa pour première maxime que tous les hommes ſont égaux par leur nature; il en conclut qu'il faut tutoyer tout le monde, les Rois auſſi-bien que les Charbonniers; qu'il faut ſupprimer toutes les marques extérieures de reſpect, comme d'ôter ſon chapeau, de faire des révérences, &c. 2°. Il enſeigna que Dieu donne à tous les hommes une lumière intérieure ſuffiſante pour les conduire au ſalut éternel; que par conſéquent il n'eſt beſoin ni de Prêtres, ni de Paſteurs, ni de Miniſtres de Religion; que tout particulier, homme ou femme, eſt en état & en droit d'enſeigner & de prêcher dès qu'il eſt inſpiré de Dieu. 3°. Que pour parvenir au ſalut éternel il ſuffit d'éviter le péché & de faire de bonnnes œuvres; qu'il n'eſt beſoin ni de Sacremens, ni de cérémonies, ni de culte extérieur. 4°. Que la principale vertu du Chrétien eſt la tempérance & la modeſtie, qu'il faut donc retrancher toute ſuperfluité dans l'extérieur, les boutons ſur les habits, les rubans & les dentelles pour les femmes, &c. 5°. Qu'il n'eſt pas permis de faire aucun ſerment, de plaider en juſtice, de faire la guerre, de porter les armes, &c.

Une doctrine qui affranchiſſoit les hommes de tout devoir extérieur de Religion, qui autoriſoit les ignorans & les femmes à prendre la place des Docteurs, ne pouvoit manquer de trouver des partiſans; Fox, quoique ignorant & viſionnaire, eut des proſélytes. Quelques traits de modération qu'il ſut affecter lorſqu'il fut puni de ſes extravagances, achevèrent de lui gagner la populace.

Un des premiers Apôtres du *Quakeriſme* fut Guillaume Penn, fils unique du Vice-Amiral d'Angleterre, jeune homme qui joignoit à une figure agréable beaucoup d'eſprit & d'éloquence naturelle; il ſe joignit à George Fox, & prêcha comme lui; ils firent enſemble une miſſion en Hollande & en Allemagne; mais ils ne purent former en Hollande que quelques diſciples qui ont été connus ſous le nom de *Prophètes* ou *Prophétans*; ils eurent encore moins de ſuccès en Allemagne.

Après la mort de ſon père, Guillaume Penn, héritier de tous ſes biens, obtint pour indemnité de ce qui lui étoit dû par le Gouvernement d'Angleterre, la propriété d'une province entière en Amérique, qui de ſon nom a été nommée *Penſylvanie*. Il y conduiſit une colonie de ſes diſciples, il y fonda la ville de *Philadelphie*, & lui donna des Lois.

Quelque averſion que les *Quakers* euſſent pour la guerre, ils ont été cependant obligés plus d'une fois de prendre les armes contre les ſauvages qui dévaſtoient leurs poſſeſſions, & de les pourſuivre comme des bêtes féroces. On ne les accuſe point d'avoir refuſé de porter les armes dans la dernière guerre pour la liberté de l'Amérique. Preuve que ceux d'aujourd'hui ne portent plus le fanatiſme auſſi loin que leurs prédéceſſeurs, & qu'ils ont été forcés de ſe prêter aux circonſtances.

On convient en Angleterre qu'en général les *Quakers* font profeſſion d'une exacte probité, & qu'ils ont les mœurs plus pures que le commun des Anglois. Leur nombre diminue cependant tous les jours, parce qu'en qualité de *Non-Conformiſtes* ils ſont exclus des charges & des dignités, & parce que le fanatiſme s'éteint peu à peu, lorſqu'il n'eſt pas entretenu par la contradiction. Les *Quakers* moins ignorans que leurs prédéceſſeurs & moins entêtés comprennent à la fin que la vertu ſe rend ridicule par le mépris des bienſéances.

L'éloge de cette Secte, que l'on a placé dans l'ancienne Encyclopédie, a été copié des *Lettres Philoſophiques ſur les Anglois*, dont l'Auteur eſt très-connu. On ſait que dans ſes Ouvrages il ne s'eſt jamais piqué de ſincérité, qu'il s'eſt propoſé plutôt d'amuſer ſes lecteurs que de les inſtruire. L'Auteur de l'Hiſtoire des établiſſemens des Européens dans les Indes n'a fait que répéter & amplifier les mêmes fables. Mosheim, mieux informé & plus en état que ces écrivains frivoles de juger du *Quakériſme*, en a fait l'hiſtoire. *Hiſt. Eccleſ.* 17me ſiècle, ſect. 2, 2e part. c. 3. Son Traducteur Anglois y a joint pluſieurs notes importantes. Pour appuyer ce qu'ils diſent, ces deux Ecrivains citent les livres même des *Quakers* & ceux des témoins oculaires; ils ſont certainement plus croyables que nos Philoſophes aventuriers. Or ils font voir;

1°. Que malgré les éloges pompeux de George Fox & de Guillaume Penn faits par leurs partiſans, ces deux hommes n'étoient rien moins que des modèles de ſageſſe & de vertu. Le premier étoit un fanatique ſéditieux, qui ne reſpectoit rien, n'étoit ſoumis à aucune loi qui troubloit l'ordre & la tranquillité publique; il étoit donc puniſſable. On a voulu perſuader qu'il avoit ſouffert les châtimens avec une patience héroïque; c'eſt une fauſſeté; il eſt conſtant que ſouvent il a chargé d'outrages & d'injures les Magiſtrats qui vouloient le réprimer. Des témoins qui ont connu perſonnellement Guillaume Penn, diſent qu'il étoit vain, hableur, infatué du pouvoir de ſon éloquence, très-mal inſtruit en fait de Religion. Nous ajoutons qu'il n'eſt pas sûr qu'il ſoit l'unique auteur des lois de la Penſylvanie, puiſqu'il avoit avec lui des hommes inſtruits & capables de l'éclairer.

2°. Que ces *Quakers* que l'on peint comme des hommes ſi doux & ſi pacifiques, à qui l'on donne la gloire d'avoir poſé pour premier principe de Religion la tolérance univerſelle, ont été cependant dès leur origine les fanatiques les plus intolérans & les plus mutins qu'il y eût jamais. « Ils parcouroient, dit Mosheim, comme » des Furieux, & des Bacchantes, les villes & les » villages, déclamant contre l'Epiſcopat, contre » le Preſbytérianiſme, contre toutes les Religions » établies. Ils tournoient en dériſion le culte pu» blic, ils inſultoient les Prêtres dans le temps » qu'ils officioient; ils fouloient aux pieds les » Lois & les Magiſtrats, ſous prétexte qu'ils » étoient inſpirés: ils excitèrent ainſi des troubles » affreux dans l'Egliſe & dans l'Etat. On ne doit » donc pas être ſurpris que le bras ſéculier ait enfin » ſévi contre ces fanatiques turbulens, & que » pluſieurs aient été ſévérement punis. Cromwel » qui toléroit toutes les Sectes, auroit exter» miné celle-ci s'il avoit cru pouvoir en venir à » bout ».

Le Traducteur Anglois confirme ce récit par des faits inconteſtables; il cite des traits d'impudence & de fureur des femmes *Quakereſſes* qui excitent l'indignation. Aujourd'hui ces Sectaires & leurs Panégyriſtes paſſent ces faits ſous ſilence ou cherchent à les pallier; mais ils ne parviendront pas à en effacer le ſouvenir.

Le citoyen de Virginie qui vient de publier ſes *Recherches ſur les Etats-unis de l'Amérique*, vient à l'appui de Mosheim & de ſon Traducteur. Il prouve par des Mémoires authentiques que

Guillaume Penn ne s'occupa jamais que de ſes intérêts perſonnels ; qu'il s'exempta des taxes, lui & toute ſa poſtérité ; qu'il employa toutes les reſſources de ſon eſprit à tromper ſes *frères* avant & après l'émigration ; qu'il leur défendit d'acheter des terres des Indiens, afin d'en faire le monopole ; que pendant ſon ſéjour en Angleterre il entretint la diſcorde dans la Penſylvanie par les inſtructions qu'il envoyoit à ſes Lieutenans ; que rempli d'idées folles & capricieuſes qui le mettoient dans un beſoin continuel d'argent, & abymé de dettes, il alloit vendre à George Ier la propriété de l'établiſſement, lorſqu'il mourut à Londres d'une attaque d'apoplexie ; qu'enfin il ſe rendit coupable toute ſa vie d'une multitude d'injuſtices & d'extorſions.

Il fait des *Quakers* en général un portrait qui n'eſt pas plus flatteur. Selon lui, leur mérite principal conſiſte dans l'économie & dans l'application aux affaires ; & en fait d'hypocriſie, perſonne ne les égale. Mais quant au commerce, la délicateſſe & l'équité ne ſont pas leurs vertus favorites. A la vérité, dit-il, on trouve quelquefois parmi eux des hommes de la probité la plus ſcrupuleuſe, qui mépriſent l'aſtuce & l'hypocriſie ; mais ils ſont plus rares que parmi les autres Sectes. Il eſt facile d'être la dupe de leur extérieur. Pluſieurs fois il eſt arrivé que leur manière réſervée de contracter, fondée ſur leur Religion, les a diſpenſés de tenir leur parole.

3°. Dans cette Secte, comme dans toutes les autres, il y a eu des diſputes & des diviſions touchant la Doctrine. Ceux de la Penſylvanie, abſolument maîtres chez eux, ont pouſſé la licence des opinions plus loin que ceux d'Angleterre, parce que ceux-ci ont toujours été contenus par la Religion dominante & par la crainte du Gouvernement. Or parmi ces opinions il y en a de très-impies, & la Religion de pluſieurs de ces Sectaires a dégénéré en pur Déiſme.

Mosheim qui a ſoigneuſement examiné leur ſyſtême, l'expoſe ainſi : la Doctrine fondamentale des *Quakers*, dit-il, eſt qu'il y a dans l'ame de tous les hommes une portion de la raiſon & de la ſageſſe divine, qu'il ſuffit de la conſulter & de la ſuivre pour parvenir au ſalut éternel. Ils nomment cette prétendue ſageſſe céleſte, *la parole interne*, *le Chriſt intérieur*, *l'opération du Saint-Eſprit*.

De là il réſulte, 1°. que toute la Religion conſiſte à écouter & à ſuivre les leçons de cette parole intérieure, qui dans le fond n'eſt autre choſe que le fanatiſme de chaque particulier. 2°. Que l'Ecriture-Sainte, qui n'eſt que la parole extérieure, ne nous indique point la véritable voie du ſalut ; qu'elle ne nous eſt utile qu'autant qu'elle nous excite à écouter la parole intérieure, à prêter l'oreille aux leçons immédiates de Jéſus-Chriſt lorſqu'il parle au dedans de nous. 3°. Que ceux même qui ne connoiſſent pas l'Evangile, tels que les Juifs, les Mahométans, les Indiens, les Sauvages, ne ſont pas pour cela hors de la voie du ſalut, parce qu'il leur ſuffit d'écouter le Maître ou le Chriſt intérieur qui parle à leur ame. 4°. Que le royaume de Jéſus-Chriſt s'étend à tous les hommes, puiſque tous ſont à portée de recevoir intérieurement ſes leçons & de connoître ſa volonté ; qu'il n'eſt donc pas beſoin d'être extérieurement Chrétien pour être ſauvé. 5°. Qu'il faut détourner notre attention de tous les objets extérieurs qui peuvent affecter nos ſens, afin de nous appliquer uniquement à écouter la parole intérieure ; qu'il faut donc diminuer l'empire que le corps a ſur l'ame, afin de nous unir plus étroitement à Dieu.

6°. Il s'enſuit que quand nos ames ſeront une fois délivrées de la priſon de nos corps, il n'eſt pas croyable que Dieu veuille les y renfermer une ſeconde fois, qu'ainſi l'on doit entendre dans un ſens figuré tout ce que l'Ecriture dit de la réſurrection future ; que ſi Dieu nous rend jamais un corps, ce ne ſera plus un corps de chair, mais un corps céleſte & ſpirituel. Conſéquemment, 7°. les *Quakers* ne ſe croient point abſolument obligés à prendre dans un ſens réel & hiſtorique tout ce qui eſt dit dans l'Evangile touchant la naiſſance, les actions, les ſouffrances, la réſurrection du Chriſt, ou l'incarnation du Fils de Dieu ; la plupart, ſur-tout en Amérique, entendent tout cela dans un ſens myſtique & figuré ; ſuivant eux, c'eſt ſeulement une image de ce que le Chriſt intérieur fait pour nous ſauver : il naît, il vit, il agit, il ſouffre, il meurt, reſſuſcite ſpirituellement en nous, &c. En Europe même, pluſieurs, quoiqu'avec plus de réſerve, tiennent encore le même langage, qui eſt celui des anciens Gnoſtiques.

8°. Il s'enſuit qu'il n'eſt beſoin d'aucun culte extérieur de Religion, qu'il ſuffit de rendre au *Chriſt intérieur* un culte purement ſpirituel. Les cérémonies qui affectent nos ſens, telles que le Baptême, l'Euchariſtie, le chant des Pſeaumes, les Fêtes, &c., ne ſervent qu'à détourner notre attention & à nous empêcher d'écouter les leçons intimes de la Sageſſe divine. Puiſqu'elle parle à toutes les ames, on ne doit empêcher ni les hommes ni les femmes de prêcher dans les aſſemblées publiques lorſque l'Eſprit de Dieu les inſpire.

9°. La morale ſévère des *Quakers* découle encore du même principe. Puiſqu'il eſt néceſſaire d'affoiblir l'empire du corps ſur l'ame, il faut ſe priver de tout ce qui ne ſert qu'à flatter les goûts ſenſuels, ſe réduire au pur néceſſaire, modérer le goût pour les plaiſirs par la raiſon & par la méditation, ne donner dans aucune eſpèce de luxe ni d'excès. De là vient parmi ces Sectaires la gravité de leur extérieur, la ſimplicité ruſtique

de leurs habits, le ton affecté de leur voix, la rudeſſe de leur converſation, la frugalité de leur table. Perſuadés que la plupart des uſages de la vie civile ſont une eſpèce de luxe, que les démonſtrations de politeſſe ſont des ſignes impoſteurs, les *Quakers* ne témoignent du reſpect à perſonne, ni par les formules de civilité, ni par les geſtes du corps; ils ne donnent à perſonne aucun titre d'honneur, ils tutoyent tout le monde ſans exception. Ils refuſent de porter les armes, de faire ſerment en juſtice, de comparoître à aucun tribunal; ils aiment mieux renoncer à la défenſe d'eux-mêmes, de leur réputation, de leurs biens, que d'accuſer ou d'attaquer perſonne.

Mais en Angleterre les *Quakers* enrichis par le commerce, & qui veulent jouir de leur fortune, ſe réconcilient aiſément avec les mœurs de la ſociété & avec les plaiſirs mondains. Ils ont modifié, dit-on, & réformé une partie des opinions Théologiques de leurs ancêtres, & ils ont tâché de les rendre plus raiſonnables. Mosheim nous avertit enfin que pour juger de cette Théologie, il ne faut pas s'en fier à l'expoſé qu'en ont fait Robert Barclay dans ſon Catéchiſme & dans l'Apologie du *Quakériſme* qu'il publia en 1676. Cet Auteur a paſſé ſous ſilence une bonne partie des erreurs de la Secte, il en a pallié & déguiſé d'autres, il a employé toutes les ruſes par leſquelles un habile avocat peut défendre une mauvaiſe cauſe.

Cette Hiſtoire des *Quakers* nous paroît donner lieu à des réflexions importantes.

1°. La morale auſtère de laquelle ces Sectaires font profeſſion ne doit en impoſer à perſonne. Il en a été à peu près de même de toutes les Sectes naiſſantes, encore foibles, qui avoient un vif intérêt à racheter l'abſurdité de leurs Dogmes par la rigueur de leur morale & par la régularité de leur conduite; ſans cette reſſource de politique, elles n'auroient pas ſubſiſté longtemps. Leur tolérance a eu la même origine, ils n'y ſont venus qu'après avoir mis tout en uſage pour détruire toutes les autres Sectes; par conſéquent ils changeroient une ſeconde fois de principes & de conduite ſi leur intérêt venoit à changer.

2°. La naiſſance du *Quakériſme* ne fera jamais honneur aux Proteſtans, puiſqu'il eſt venu du fanatiſme dont la prétendue reforme avoit enivré tous les eſprits. Les Apologiſtes de cette Secte ont fondé leurs opinions ſur une explication arbitraire de l'Ecriture-Sainte, tout comme les Proteſtans; il n'eſt pas une ſeule de leurs erreurs qui ne puiſſe être étayée ſur quelque paſſage des Livres Saints: en ſe tenant à cette ſeule méthode, les Proteſtans ne peuvent pas mieux venir à bout de réfuter les *Quakers* que de confondre les Sociniens. Où eſt la différence entre la *parole intérieure* des *Quakers*, & l'eſprit particulier des Proteſtans? Les ſeconds, auſſi bien que les premiers, ont beaucoup mieux réuſſi à faire des proſélytes par la violence de leurs déclamations, que par la ſolidité de leurs explications de l'Ecriture-Sainte.

3°. Il eſt évident que les Incrédules de nos jours n'ont pris la défenſe de cette Secte ridicule, que parce qu'ils ont voulu la donner pour une ſociété de Déiſtes. Leur ambition étoit de prouver, par cet exemple, que le Déiſme eſt très-compatible avec une excellente morale; ils vouloient d'ailleurs rendre le Chriſtianiſme mépriſable, en faiſant voir que ce qu'il y a d'exceſſif dans la morale des *Quakers*, n'eſt autre choſe que la lettre même de l'Evangile: mais la lettre & le ſens ne ſont pas la même choſe.

4°. Le parallèle que l'auteur des *Queſtions ſur l'Encyclopédie* a voulu faire entre les *Quakers*, ou prétendus *Primitifs*, & les premiers Chrétiens, eſt abſurde, & ne porte que ſur des fauſſetés. Il dit que Jéſus-Chriſt ne baptiſa perſonne, & que les aſſociés de Penn ne voulurent pas être baptiſés. Mais Jéſus-Chriſt a ordonné à ſes diſciples de baptiſer toutes les nations; s'il n'a pas baptiſé ſes Apôtres, il a violé ſa propre ordonnance: il a dit que quiconque ne ſera pas *baptiſé par l'eau* & par le Saint-Eſprit, n'entrera point dans le Royaume des Cieux.

Il dit que les premiers Fidèles étoient égaux, comme les *Quakers* ont voulu l'être. Cela eſt faux; les Apôtres avoient autorité ſur les ſimples Fidèles, ils ont établi des Paſteurs auxquels ils ont tranſmis cette autorité, & ils ont ordonné aux Laïques de leur être ſoumis. Ils ont ordonné auſſi d'être ſoumis & d'obéir aux Princes, aux Magiſtrats, aux hommes conſtitués en dignité; les *Quakers* leur ont refuſé toute démonſtration de reſpect, & leur ont ſouvent inſulté ſur leur Tribunal.

Les premiers diſciples, continue l'auteur, reçurent l'eſprit & parloient dans l'aſſemblée; ils n'avoient ni temples, ni autels, ni ornemens, ni encens, ni cierges, ni cérémonies: Penn & les ſiens ont fait de même. Mais l'inſpiration des premiers Chrétiens étoit prouvée par les dons miraculeux & ſenſibles dont elle étoit accompagnée; comment les prétendus *Primitifs* ont-ils prouvé la leur? S. Paul eut ſoin de régler l'uſage de ces dons dans les aſſemblées chrétiennes, il défendit aux femmes d'y enſeigner & d'y parler. Il eſt prouvé par l'Apocalypſe que du temps des Apôtres les Chrétiens avoient des autels, des ornemens, de l'encens, des cierges & des cérémonies. *Voyez* LITURGIE. Nous prouvons encore contre les Proteſtans & contre les Incrédules, que dès l'origine de l'Egliſe Chrétienne on a reconnu ſept Sacremens.

C'eſt peu de nous dire que les *Quakers* ont toujours eu une bourſe commune pour les pauvres, & qu'en cela ils ont imité les diſciples du Sauveur; il y a un autre article non moins eſſentiel que les premiers ont très-mal obſervé, ſavoir la

soumission à l'ordre public. Jamais les premiers Chrétiens n'ont insulté en face les Magistrats; ils ne sont point allés troubler les cérémonies des Païens; ils n'ont point déclamé contre les Prêtres, ni foulé aux pieds les idoles : Fox & ses Sectateurs ont commis tous ces désordres à l'égard de la Religion Anglicane. Quelle ressemblance y a-t-il donc entre les uns & les autres? Mais un auteur qui a si peu respecté la vérité en peignant les *Quakers*, étoit incapable d'y avoir plus d'égard en parlant des premiers Chrétiens.

QUARANTE-HEURES. Les prières de *quarante-heures* sont une dévotion commune dans l'Eglise Romaine; elle consiste à exposer le Saint-Sacrement à l'adoration des Fidèles pendant trois jours de suite, & pendant treize à quatorze heures par jour. Ces prières sont ordinairement accompagnées de sermons, de saluts, &c. On les fait pendant le jubilé, dans les calamités publiques, le Dimanche de la Quinquagésime, & les deux jours suivans, &c.

QUARTO-DÉCIMANS, *voyez* PASQUE.

QUASI-MODO. Le Dimanche de l'octave de Pâques est ainsi nommé, parce que l'Introït de la Messe de ce jour commence par ces mots : *Quasi modò geniti infantes.* Il est aussi appelé *Dominica in albis*, parce que ceux qui avoient reçu le baptême à Pâques, alloient le jour de l'Octave déposer en cérémonie dans la Sacristie de l'Eglise les robes blanches dont ils avoient été revêtus dans leur baptême. Les Grecs l'ont encore nommé *Dominica nova*, à cause de la vie nouvelle que les baptisés devoient commencer à mener dès ce moment.

On sait que dans les premiers siècles tous les jours de la quinzaine de Pâques étoient censés jours de fête, ainsi l'avoient réglé les Pasteurs de l'Eglise dans plusieurs Conciles, & les Empereurs avoient confirmé cette discipline. Nous voyons par les Sermons de S. Jean Chrysostôme & de S. Augustin, que tous ces jours étoient employés par les Fidèles à célébrer l'Office divin, à écouter la parole de Dieu, à recevoir la Sainte Eucharistie, à faire de bonnes œuvres. Bingham, *Orig. Eccles.*, l. 20, c. 5, §. 12, t. 9, p. 118.

QUATRE-TEMPS, jeûne qui s'observe dans l'Eglise au commencement de chacune des quatre saisons de l'année; il a lieu pour trois jours d'une semaine, savoir, le Mercredi, le Vendredi & le Samedi.

Il est certain que ce jeûne étoit déja établi du temps de S. Léon, puisque dans ses Sermons il distingue nettement les jeûnes des quatre saisons de l'année, & qui s'observoient pendant trois jours; savoir, celui du printemps au commencement du carême, celui de l'été à la Pentecôte, celui d'automne au septième mois, ou en Septembre, & celui d'hiver au dixième, ou en Décembre. Mais ce Saint Pape ne parle pas de ces jeûnes comme d'un usage nouveau, au contraire il les regarde comme une tradition apostolique. Il étoit persuadé que c'étoit une imitation des jeûnes de la Synagogue, mais il n'y a point de preuve que les Juifs aient fait trois jours de jeûne au commencement de chaque saison; aussi S. Thomas n'est point de cet avis; on pourroit peut-être conjecturer avec plus de raison que les *Quatre-temps* ont été institués par opposition aux folies & aux désordres des Bacchanales, que les Païens renouveloient quatre fois l'année.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter que ce jeûne n'ait eu pour objet de consacrer à Dieu par la pénitence & la mortification les quatre saisons de l'année, comme le dit S. Léon, & pour obtenir de Dieu sa bénédiction sur les fruits de la terre. Il s'y est joint un nouveau motif, lorsqu'il a été d'usage de faire dans ces temps-là l'ordination des Ministres de l'Eglise, & c'est un reglement qui date au moins du cinquième siècle, puisqu'il en est parlé dans la neuvième lettre du Pape Gélase. On a jugé qu'il convenoit que tous les Fidèles demandassent par la prière & par le jeûne les lumières du Saint-Esprit pour cette importante action, afin d'imiter ainsi la conduite des Apôtres; *Act.*, c. 13, ℣. 3.

On ne doit pas être étonné de ce que les *Quatre-temps* n'ont pas été observés dans l'Eglise Grèque, puisque les Grecs jeûnoient tous les Mercredis & les Vendredis de l'année, & fêtoient le Samedi. Dans l'Occident même ce jeûne n'a pas été pratiqué universellement dans toutes les Eglises; il ne l'étoit pas encore dans celles d'Espagne du temps de S. Isidore de Séville au sixième siècle, & l'on ne peut pas prouver qu'il l'ait été en France avant le règne de Charlemagne. Mais ce Prince en ordonna l'observation par un Capitulaire de l'an 769, & le fit confirmer par un Concile de Mayence l'an 813. Enfin dans l'onzième siècle, le Pape Grégoire VII fixa distinctement les quatre semaines dans lesquelles les *Quatre-temps* devoient être observés, & peu à peu cette discipline s'établit uniformément, telle qu'elle est encore aujourd'hui. Thomassin, *Traité des Jeûnes*, 1e part., c. 21; 2e part., c. 18.

QUESNELLISME, *voyez* UNIGENITUS.

QUIÉTISME, Doctrine de quelques Théologiens mystiques dont le principe fondamental est qu'il faut s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu; que la perfection de l'amour pour Dieu consiste à se tenir dans un état de contemplation passive, sans faire aucune réflexion ni aucun usage des facultés de notre ame, & à regarder comme indifférent tout ce qui peut nous arriver dans

cet état. Ils nomment *Quiétude* ce repos absolu ; de là leur est venu le nom de *Quiétistes*.

On peut trouver le berceau du *Quiétisme* dans l'Origénisme spirituel qui se répandit au quatrième siècle, & dont les Sectateurs, selon le témoignage de S. Epiphane, étoient irréprehensibles du côté des mœurs. Evagre, Diacre de Constantinople, confiné dans un désert & livré à la contemplation, publia, au rapport de S. Jérôme, un livre de *Maximes*, dans lequel il prétendoit ôter à l'homme tout sentiment des passions ; cela ressemble beaucoup à la prétention des *Quiétistes*. Dans l'onzième & le quatorzième siècles, les *Hésychastes*, autre espèce de *Quiétistes* chez les Grecs, renouvelèrent la même illusion, & donnèrent dans les visions les plus folles ; on ne les accuse point d'y avoir mêlé du libertinage. *Voyez* HÉSYCHASTES. Sur la fin du treizième & au commencement du quatorzième, les Beggards enseignèrent que les prétendus *parfaits* n'avoient plus besoin de prier, de faire de bonnes œuvres, d'accomplir aucune Loi, & qu'ils pouvoient, sans offenser Dieu, accorder à leur corps tout ce qu'il demandoit. *Voyez* BEGGARDS. Voilà donc deux espèces de *Quiétisme*, l'un spirituel, & l'autre très-grossier.

Le premier fut renouvelé, il y a un siècle, par Michel Molinos, Prêtre Espagnol, né dans le Diocèse de Sarragosse en 1627, & qui s'acquit à Rome beaucoup de considération par la pureté de ses mœurs, par sa piété, par son talent de diriger les consciences. L'an 1675, il publia un livre intitulé *le Guide spirituel*, qui eut d'abord l'approbation de plusieurs personnages distingués, & qui a été traduit en plusieurs langues. La Doctrine que Molinos y établissoit peut se réduire à trois chefs : 1°. la contemplation parfaite est un état dans lequel l'ame ne raisonne point ; elle ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur elle-même, mais elle reçoit passivement l'impression de la lumière céleste, sans exercer aucuns actes, & dans une inaction entière ; 2°. dans cet état l'ame ne désire rien, pas même son propre salut ; elle ne craint rien, pas même l'Enfer ; 3°. alors l'usage des Sacremens & la pratique des bonnes œuvres deviennent indifférens ; les représentations & les impressions les plus criminelles qui arrivent dans la partie sensitive de l'ame ne sont point des péchés.

Il est aisé de voir combien cette Doctrine est absurde & pernicieuse. Puisque Dieu nous ordonne de faire des Actes de Foi, d'Espérance, d'Adoration, d'Humilité, de Reconnoissance, &c, c'est une absurdité & une impiété de faire consister la perfection de la contemplation dans l'abstinence de ces Actes. Dieu nous a créés pour être actifs, & non passifs, pour pratiquer le bien, & non pour le contempler ; un état purement passif est un état d'imbécillité ou de syncope, c'est une maladie, & non une perfection. Dieu peut-il nous dispenser de désirer notre salut & de craindre l'Enfer ? Il a promis le Ciel à ceux qui font de saintes actions, & non à ceux qui ont des rêves sublimes. Il nous ordonne à tous de lui demander l'avénement de son Royaume & d'être délivrés du mal ; il n'est donc jamais permis de renoncer à ces deux sentimens, sous prétexte de soumission à la volonté de Dieu. Puisque les Sacremens sont le canal des grâces & un don de la bonté de Jésus-Christ, c'est manquer de reconnoissance envers ce divin Sauveur de les regarder comme indifférens ; il dit : « Si vous ne mangez la chair » du Fils de l'homme & ne buvez son sang, » vous n'aurez point la vie en vous ». De quel droit un prétendu contemplatif peut-il regarder la participation à l'Eucharistie comme indifférente ?

Lorsque Molinos ajoute que dans l'état de contemplation & de quiétude, les représentations, les impressions, les mouvemens des passions les plus criminelles qui arrivent dans la partie sensitive de l'ame ne sont pas des péchés, il ouvre la porte aux plus affreux déréglemens, & il n'a eu que trop de disciples qui ont suivi les conséquences de cette Doctrine perverse. Une ame qui se laisse dominer par les affections de la partie sensitive est certainement coupable, il lui est toujours libre d'y résister, & S. Paul l'ordonne expressément.

Aussi, après un sérieux examen, la Doctrine de Molinos fut condamnée par le Pape Innocent XI en 1687 ; ses livres intitulés, *la Conduite spirituelle*, ou *le Guide spirituel*, & *l'Oraison de Quiétude*, furent brûlés publiquement ; Molinos fut obligé d'abjurer ses erreurs en présence d'une assemblée de Cardinaux, ensuite condamné à une prison perpétuelle, où il mourut en 1689. Mais en censurant sa Doctrine, le Pape rendit témoignage de l'innocence de ses mœurs & de sa conduite.

L'événement a prouvé que l'on n'a pas eu tort de craindre les conséquences du *Molinosisme*, puisque plusieurs de ses partisans en ont abusé pour se livrer au libertinage, & ont été punis par l'inquisition. Mais il ne faut pas confondre ce *Quiétisme* grossier & libertin avec celui des faux mystiques ou faux spirituels, qui ont adopté les erreurs de Molinos sans en suivre les pernicieuses conséquences.

Il s'est trouvé en France des *Quiétistes* de cette seconde espèce, & parmi ceux-ci une femme nommée *Bouvière de la Motte*, née à Montreuil en 1648, veuve du sieur Guyon, fils d'un entrepreneur du canal de Briare, s'est rendue célèbre. Elle avoit pour directeur un Père Lacombe, Habitué du pays de Genève. Elle se retira avec lui dans le Diocèse d'Annecy, où elle acquit beaucoup de réputation par sa piété & par ses aumônes. Mais comme elle voulut faire des conférences, & répandre les sentimens qu'elle avoit puisés dans les livres de [illegible] quelqu'un de ses disciples, elle fut chassée de ce Diocèse par l'Evêque, avec son [illegible]

Ils eurent le même sort à Grenoble, où Mme Guyon répandit deux petits livres de sa façon, l'un intitulé, *le Moyen court*, l'autre *les Torrens*. Ils vinrent à Paris en 1687, ils y firent du bruit & y trouvèrent des partisans. M. de Harlay, pour lors Archevêque, obtint un ordre du Roi pour faire enfermer le Père Lacombe, & mettre Mme Guyon dans un couvent. Celle-ci ayant été élargie par la protection de Mme de Maintenon, s'introduisit à Saint-Cyr; elle y suivit les conférences de piété que faisoit dans cette maison le célèbre Abbé de Fénélon, Précepteur des Enfans de France, & elle lui inspira de l'estime & de l'amitié par sa dévotion.

Dans la crainte de se tromper sur les principes de cette femme, il lui conseilla de se mettre sous la conduite de M. Bossuet, & de lui donner ses écrits à examiner; elle obéit. Bossuet jugea ces écrits répréhensibles, Fénélon ne pensoit pas de même. Celui-ci, nommé à l'Archevêché de Cambrai en 1695, eut à Issy, près de Paris, plusieurs conférences à ce sujet avec Bossuet, le Cardinal de Noailles, & l'Abbé Tronson, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice. Après de fréquentes disputes, Fénélon publia, en 1697, son livre des *Maximes des Saints* touchant la vie spirituelle ou contemplative, dans lequel il crut rectifier tout ce que l'on reprochoit à Mme Guyon, & distinguer nettement la Doctrine orthodoxe des mystiques d'avec les erreurs. Ce livre augmenta le bruit au lieu de le calmer.

Enfin les deux Prélats soumirent leurs écrits à l'examen & à la décision du Pape Innocent XII, & Louis XIV écrivit lui-même à ce Pontife pour le presser de prononcer. La Congrégation du Saint-Office nomma sept Consulteurs ou Théologiens pour examiner ces divers ouvrages. Après trente-sept conférences, le Pape censura, le 12 Mars 1699, vingt-trois propositions tirées du livre des *Maximes des Saints*, comme respectivement téméraires, pernicieuses dans la pratique & erronées, aucune ne fut qualifiée comme hérétique.

L'Archevêque de Cambrai tira de sa condamnation même un triomphe plus beau que celui de son adversaire, il se soumit à la censure sans restriction & sans réserve. Il monta en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre, il empêcha ses amis de le défendre, & il publia une instruction pastorale pour attester ses sentimens à tous ses Diocésains. Il assembla les Evêques de sa Province, & il souscrivit avec eux à l'acceptation pure & simple du bref d'Innocent XII & à la condamnation des propositions. Il fit faire pour sa cathédrale un soleil magnifique pour les expositions & les processions du Saint-Sacrement; des rayons de ce soleil partent des foudres qui frappent des livres posés sur le pied, l'un desquels est intitulé *Maximes des Saints*. Ainsi finit la dispute. Mme Guyon, qui avoit été enfermée à la Bastille, en sortit cette même année 1699; elle se retira à Blois, où elle mourut en 1717, dans les sentimens d'une tendre dévotion.

Pendant que toutes les personnes sensées ont admiré la grandeur d'ame de Fénélon, qui préféroit le mérite de l'obéissance & la paix de l'Eglise aux fumées de la vaine gloire & aux délicatesses de l'amour-propre, des esprits malfaits ont tâché de persuader que ce grand homme avoit agi par pure politique & par la crainte de s'attirer des affaires, que sa soumission n'avoit pas été sincère. Mosheim a osé dire: « on convient généralement que Fénélon persista jusqu'à la mort dans les sentimens qu'il avoit abjurés & condamnés publiquement par respect pour l'ordre du Pape ». *Hist. Eccles.*, 17me siècle, sect. 2, 1re part., c. 1, §. 51.

N'en soyons pas surpris, un Hérétique infatué de ses propres lumières, & opiniâtrement révolté contre l'autorité de l'Eglise, ne se persuadera jamais qu'un esprit droit peut reconnoître sincèrement qu'il s'est trompé, que s'il n'a pas mal pensé, il s'est du moins mal exprimé. Mais dans toute la vie de l'Archevêque de Cambrai trouve-t-on quelques signes d'un caractère hypocrite & dissimulé, connoît-on quelqu'un qui ait montré plus de candeur? Pendant les seize années qui se sont écoulées depuis la condamnation de Fénélon jusqu'à sa mort, a-t-il donné quelques marques d'attachement aux opinions que le Pape avoit censurées dans son Livre? Personne n'a soutenu avec plus de force l'autorité de l'Eglise & la nécessité d'y être soumis; il n'a donc fait que confirmer ses principes par sa propre conduite.

D'ailleurs la question agitée entre Fénélon & Bossuet étoit assez délicate & assez subtile, pour que tous deux puissent s'y tromper. Il s'agissoit de savoir s'il peut y avoir un Amour de Dieu pur, désintéressé, dégagé de tout retour sur soi-même; or il paroît certain que du moins pendant quelques momens une ame qui médite sur les Perfections de Dieu, peut les aimer sans faire attention à sa qualité de Bienfaiteur & de Rémunérateur; qu'elle peut aimer la bonté de Dieu envers toutes les créatures, sans penser actuellement qu'elle-même est l'objet de cette bonté souveraine. Si Bossuet a nié que cet acte soit possible, comme on l'en accuse, il avoit tort. Mais ce n'est-là qu'une abstraction passagère, soutenir que ce peut-être l'état habituel d'une ame, & que c'est un état de perfection; qu'elle peut, sans être coupable, pousser le désintéressement jusqu'à ne plus désirer son salut & ne plus craindre la damnation, voilà l'excès condamné dans les *Quiétistes*, excès duquel s'ensuivent les autres erreurs que nous avons notées ci-devant. *Voyez* Amour de Dieu.

QUINISEXTE. (Concile) On a ainsi appelé le Concile tenu à Constantinople l'an 692, douze ans après le sixième général; il est aussi nommé souvent

souvent le Concile *in Trullo*, parce qu'il fut tenu dans une salle du Palais des Empereurs nommée *Trullum* ou *le Dôme*. Il est regardé comme le Supplément des deux Conciles qui l'avoient précédé ; comme l'on n'y avoit point fait de canons touchant les mœurs ni la discipline, les Orientaux y suppléèrent dans celui-ci : ainsi les cent-deux Canons attribués au cinquième & au sixième Concile général sont l'ouvrage du Concile *Quinisexte*.

Mosheim en a pris occasion de déclamer contre les Papes, qui ne cessèrent, dit-il, d'inventer de nouveaux rites superstitieux & de nouvelles pratiques, comme si leur principal devoir avoit été d'amuser la multitude par des cérémonies dévotes ; & qui eurent l'ambition d'introduire le Rituel Romain dans toutes les Eglises de l'Occident. Il met au nombre de ces nouveautés la Fête de l'Invention Sainte-Croix & celle de l'Ascension, la *Loi infâme* de Boniface V, qui donnoit à tous les scélérats le droit d'asile & d'impunité dans les Eglises ; les profusions d'Honorius Ier pour embellir les Lieux Saints ; les ornemens sacerdotaux pour célébrer l'Eucharistie. *Hist. Eccles.*, 17me siècle, 2 part., c. 4, §. 2.

Mais Mosheim n'a pas pu ignorer que la plupart des rites qu'il taxe de nouveautés & d'inventions des Papes, sont suivis par les Grecs aussi-bien que par les Latins ; sont-ce les Papes qui les ont portés en Orient ? Aux mots *Cérémonie*, *Liturgie*, *Habits Sacerdotaux*, &c., nous avons prouvé que ces rites prétendus superstitieux datent du temps des Apôtres. Il a dû savoir que le 73me Canon du Concile *Quinisexte* ordonne le culte de la Croix, que près de quatre cents ans auparavant l'on célébroit déja dans l'Eglise de Jérusalem l'Invention de la Sainte-Croix sous le titre d'*Exaltation ; voyez* CROIX. Au mot *asile* nous avons fait voir que la Loi de Boniface V étoit nécessaire dans ce temps-là, & qu'elle n'a rien d'*infâme*. Il en est de même de l'empressement qu'ont eu les Papes de faire recevoir partout le Rituel Romain ; leur motif a été que l'uniformité dans le culte & dans la discipline est une sauve-garde pour maintenir l'unité de la Foi. Cette ambition prétendue avoit aussi saisi les Pères du Concile *Quinisexte*, puisque par leurs Canons 55me & 89me ils exigeoient que l'Eglise Romaine changeât son usage de jeûner les samedis de Carême, parce que les Grecs ne jeûnoient point ces jours-là.

Au mot *Ascension*, nous avons prouvé que cette Fête est des temps apostoliques, elle est célébrée par les Orientaux aussi-bien que par les Latins ; il faut que Mosheim ait été étrangement distrait lorsqu'il en a rapporté l'institution au 7me siècle.

QUINQUAGÉSIME, c'est le Dimanche avant le Mercredi des Cendres, & avant le commencement du Carême. Comme le Dimanche suivant est le premier de la Quarantaine, *Quadragesimæ*, l'on a nommé celui dont nous parlons, le Dimanche de la Cinquantaine, *Quinquagésimæ*, & ainsi en rétrogradant toujours, on a dit la *Sexagésime* & la *Septuagésime*, quoique le nombre des jours ne s'y trouve pas exactement.

On appeloit aussi autrefois *Quinquagésime* le Dimanche de la Pentecôte, parce que c'est le cinquantième jour après Pâques ; mais pour le distinguer du précédent, on le nommoit *Quinquagésime Paschale*.

QUINTILIENS, *voyez* MONTANISTES.

RAB

RABAN, (Maur) Moine de l'abbaye de Fulde, & ensuite Archevêque de Mayence, mourut l'an 856. Il a laissé un grand nombre d'Ouvrages qui ont été recueillis & imprimés à Cologne en 6 vol. *in-fol.* Les principaux sont des *Commentaires sur l'Ecriture-Sainte*, des *Homélies* ou *Sermons*, un *Martyrologe*, & des *Ecrits contre Gotescalo* ; mais ils se sentent de la rudesse du 9e siècle.

RABBIN. *Rab* en hébreu est un Docteur, *Rabbi* & *Rabboni* signifient *mon Maître*. Les Disciples de Jésus-Christ lui donnoient ce nom. Comme les Docteurs Juifs tiroient beaucoup de vanité de ce titre, le Sauveur défend à ses Disciples de se l'attribuer. « Ne prenez point, » leur dit-il, le nom de *Maître*, vous n'en » avez qu'un seul, qui est le Christ ». *Matth.* c. 23, ℣. 10.

RAB

On désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Rabbins* les Docteurs Juifs, soit anciens, soit modernes. Les divers degrés de respect que les Juifs ont pour eux les ont partagés en deux sectes, l'une de *Rabbanites*, qui suivent en aveugles les traditions que leurs Docteurs ont rassemblées dans le *Talmud* & dans leurs Commentaires sur l'Ecriture-Sainte ; l'autre de *Caraïtes* qui s'en tiennent au texte seul des livres sacrés. Ceux-ci passent pour les plus sensés, mais ils sont en petit nombre. *Voyez* CARAÏTES.

A la réserve des paraphrases chaldaïques, dont quelques parties passent pour avoir été faites avant la venue de Jésus-Christ, ou immédiatement après, les Juifs n'ont aucun livre de leurs Docteurs qui ne soit postérieur de plusieurs siécles à cette époque. Quand ce divin Maître ne nous auroit

pas prévenus sur leur attachement opiniâtre à leurs traditions, quand il n'auroit pas prédit l'aveuglement auquel ils alloient être livrés, *Jean*, c. 9, ℣. 39, on reconnoitroit encore ce caractère dans leurs ouvrages. Les fables, les puérilités, les erreurs grossières dont ils sont remplis dégoûtent & révoltent les lecteurs les plus courageux. Mais comme les Juifs y croient aussi fermement qu'à l'Ecriture-Sainte, on tire de ces livres mêmes des argumens personnels & des preuves contre eux auxquelles ils n'ont rien à répliquer. Quand on leur fait voir que leurs Docteurs les plus anciens ont entendu les prophéties dans le même sens que nous, que peuvent-ils nous opposer ? c'est ce qu'ont fait plusieurs auteurs chrétiens, en particulier Raimond Martin, Dominicain, dans un Ouvrage intitulé, *Pugio Fidei*, & Galatin qui l'a copié dans celui qui a pour titre, *De arcanis catholicæ veritatis*.

RACA, mot syriaque usité dans la Judée du temps de Jésus-Christ; c'étoit une injure, une expression du plus grand mépris. Nous lisons dans *S. Matth.* c. 5, ℣. 22, « celui qui dira à son frère » *Raca*, sera punissable par le Conseil » ou en Justice. L'interprête grec de S. Matthieu & la plupart des traducteurs ont conservé le terme syriaque, le P. Bouhours l'a traduit par *homme de peu de sens*; mais il signifioit plutôt en style populaire *un vaurien*.

RACHAT des premiers nés, *voyez* Aisné.

Rachat des Autels, *voyez* le dictionn. de Jurisprudence.

Rachat du Genre-humain, *v.* Rédemption.

RAILLERIE. (Dérision) S. Paul, *Ephés.* c. 5, ℣. 4, la défend aux Chrétiens. « Que l'on n'entende parmi vous, dit-il, ni paroles obscènes, » ni discours insensés, ni *railleries*, qui ne conviennent point, mais plutôt des discours obligeans & gracieux ». Nous n'aimons point de voir les autres rire à nos dépens, nous ne devons donc jeter sur personne un ridicule que nous ne voulons pas souffrir nous-mêmes. S. Ambroise interdit cette licence sur-tout aux Ecclésiastiques, *Offic.* l. 1, c. 23. « Quoique les *railleries* honnêtes, dit-il, » plaisent souvent & soient agréables, elles sont » cependant contraires aux devoirs des Ecclésiastiques; comment pouvons-nous nous permettre ce que nous ne voyons point dans » l'Ecriture-Sainte » ?

Cette pensée de S. Ambroise n'a pas trouvé grace devant la critique de la morale des Peres, elle lui a paru ridicule « comme si rien n'étoit » permis, dit-il, que ce qui est formellement » autorisé par l'Ecriture-Sainte, ou comme si le » silence de l'Ecriture étoit équivalent à une » défense formelle ». *Traité de la Mor. des Pères*, c. 13, §. 19 & suiv.

Observons d'abord qu'un Protestant qui soutient que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de croyance & de conduite, a mauvaise grace de blâmer un passage qui semble le favoriser. En second lieu, il y a du ridicule à prendre dans les écrits des Pères tous les mots à la rigueur, comme si c'étoient des paroles sacramentelles. S. Ambroise prétend qu'un Ecclésiastique cherche principalement dans l'Ecriture-Sainte les leçons & les exemples auxquels il doit conformer sa conduite; nous soutenons qu'il n'a pas tort; & nous ne voyons dans l'Ecriture l'exemple d'aucun personnage consacré à Dieu qui se soit permis des *railleries pour se rendre agréable*.

C'est Barbeyrac lui-même qui est répréhensible, lorsqu'il ajoute que la *raillerie* n'est condamnée nulle part dans l'Ecriture-Sainte comme mauvaise de sa nature; le passage de S. Paul que nous venons de citer, nous paroît une condamnation assez formelle. Il allègue des exemples d'ironie & de *raillerie* employées par les Prophètes & les Apôtres, il auroit pu en citer même un de Jésus-Christ; il observe que les Pères s'en sont servis plusieurs fois contre les Payens : l'un d'entre eux a fait un Ouvrage intitulé, *Irriso Philosophorum Gentilium*.

Nous avouons tous ces faits; mais comment & à quel dessein ces vénérables personnages ont-ils employé les *railleries* ? pour corriger les hommes de leurs défauts & de leurs erreurs, dans des occasions où ils espéroient que cette arme seroit plus efficace que les raisonnemens pour les toucher & les convaincre. Ce motif sans doute, peut rendre la *raillerie* permise. Mais lorsque S. paul & S. Ambroise la défendent, ils parlent de celle qui n'a d'autre but que de montrer de l'esprit, d'amuser les auditeurs, & d'humilier ceux qui en sont l'objet. Si Bayle avoit considéré cette différence, il n'auroit pas censuré avec tant d'affectation les Pères de l'Eglise qui ont tourné en ridicule le paganisme.

Il est des *railleries* d'une espèce toute opposée, ce sont les *railleries* contre la Religion; elles n'ont pour but que de rendre les hommes irréligieux & impies. Les Païens mêmes ont condamné cette licence : « dans des matières si » graves, dit Cicéron, ce n'est pas le lieu de » railler ». *de Divinat.* l. 2. C'est principalement par des sarcasmes que les Philosophes Païens ont attaqué le Christianisme, parce qu'ils manquoient de raisonnemens solides pour le combattre; les Incrédules modernes les ont surpassés dans ce genre de guerre, par la même raison.

Le sage Léibnitz condamne hautement ce procédé, il réfute directement l'anglois Shaftsbury, qui vouloit que le ridicule servît de pierre-de-touche pour éprouver ce qui est vrai ou faux. Léibnitz observe que les ignorans saisissent mieux

une plaiſanterie qu'une bonne raiſon, & qu'en général les hommes aiment mieux rire que raiſonner. *Eſprit de Léibnitz*, tome 1, p. 147.

Celui de tous les Incrédules modernes qui a lancé le plus de ſarcaſmes contre la Religion, & qui n'a pas dédaigné les *railleries* les plus baſſes, s'eſt condamné lui-même. « La plaiſanterie, dit-il, n'eſt jamais bonne dans le genre » ſérieux, parce qu'elle ne porte jamais que ſur » un côté des objets qui n'eſt pas celui que l'on » conſidère ; elle roule preſque toujours ſur des » rapports faux & ſur des équivoques. De là vient » que les plaiſans de profeſſion ont preſque tous » l'eſprit faux autant que ſuperficiel ». Il ne pouvoit pas mieux peindre le ſien. *Mélanges de Littér. & de Philoſ.* c. 53.

RAISON, (faculté de raiſonner). Si nous étions obligés d'apprendre des Philoſophes quel eſt le degré de force ou de foibleſſe de la *raiſon* humaine en fait de Religion, nous ſerions fort embarraſſés. D'un côté, les Déiſtes ont élevé juſqu'aux nues la pénétration & l'infaillibilité de cette faculté, afin de prouver qu'il n'eſt pas beſoin de révélation pour connoître Dieu, & pour juger quelle eſt la vraie manière de l'adorer. De l'autre, les Athées modernes ont répété tous les reproches que les Epicuriens ont faits autrefois à la *raiſon*, ils l'ont rabaiſſée au deſſous de l'inſtinct des brutes. Bayle a tantôt exalté les forces & les droits de la *raiſon*, tantôt il les a réduits à rien, ſous prétexte de ſoumettre la *raiſon* à la Foi. Ces Diſſertateurs auroient peut-être évité ce chaos de contradictions, s'ils avoient commencé par conſidérer les divers états dans leſquels la *raiſon* humaine peut ſe trouver.

En effet, il s'en faut beaucoup que tous les hommes ſoient doués du même degré de *raiſon* & d'intelligence. Cette faculté ſeroit preſque nulle dans un homme qui n'auroit reçu aucune éducation, qui dès ſa naiſſance auroit été abandonné dans les forêts parmi les animaux. Toutes nos connoiſſances ſpéculatives viennent des leçons que nous avons reçues de nos ſemblables, c'eſt par la ſociété que nous devenons tout ce que nous pouvons être. Il n'y a donc aucune comparaiſon à faire entre la *raiſon* d'un Philoſophe, cultivée & perfectionnée par de longues études, & celle d'un ſauvage à peu-près ſtupide & preſque réduit au ſeul inſtinct ; entre l'intelligence d'un homme élevé dans le ſein de la vraie Religion, & celle d'un infidèle imbu dès l'enfance des plus groſſières erreurs ; entre la manière de penſer d'un perſonnage naturellement vicieux, & celle d'une ame née pour la vertu. Argumenter ſur la force ou la foibleſſe de la *raiſon* en général, en faiſant abſtraction des cauſes qui peuvent l'augmenter ou la diminuer, c'eſt faire une ſpéculation en l'air, & broncher dès le premier pas.

A proprement parler, la *raiſon* n'eſt rien autre choſe que la faculté d'être inſtruit, & de ſentir la vérité lorſqu'elle nous eſt propoſée ; mais ce n'eſt pas le pouvoir de découvrir toute vérité par nous-mêmes & par nos propres réflexions ſans aucun ſecours étranger. Malheureuſement nous pouvons être auſſi aiſément égarés par de fauſſes leçons, qu'éclairés par des inſtructions vraies. Nous ne voyons aucun homme élevé dans de faux principes qui ne prenne ſes erreurs pour des vérités évidentes ; chez les nations ignorantes & barbares, les uſages les plus abſurdes paſſent pour des loix naturelles & dictées par le ſens commun.

Quand pour connoître Dieu & ſon vrai culte, la Révélation Divine n'auroit pas été néceſſaire à un eſprit ſublime tel que celui de Platon, de Socrate ou de Cicéron, il ne s'enſuivroit pas encore qu'elle a été ſuperflue pour éclairer le commun des ignorans aveuglés en naiſſant par les fauſſes leçons d'une éducation païenne. Tel eſt cependant le Sophiſme ordinaire des Déiſtes. Ils diſent : la plupart des anciens Philoſophes, après avoir raſſemblé les connoiſſances acquiſes pendant cinq cents ans, après avoir voyagé & conſulté les Sages de toutes les nations, ſont parvenus à ſe former un plan de Religion pure & irrépréhenſible ; donc il n'a jamais été beſoin de Révélation pour aucun peuple. Quand le fait qu'ils avancent ſeroit auſſi vrai qu'il eſt faux, la conſéquence ſeroit encore très-mal déduite. Le gros des nations n'eſt pas en état de faire les mêmes études que les Savans de la Grèce & de Rome ; que lui importent les lumières des Philoſophes, ſi elles ne pénètrent pas juſqu'à lui, s'il ne comprend rien à leur Doctrine, ou ſi ces Maîtres orgueilleux la gardent pour eux ſeuls.

Mais les anciens Philoſophes étoient plus modeſtes & de meilleure foi que les modernes, ils reconnoiſſoient la néceſſité d'une Révélation ſurnaturelle pour connoître la Divinité & pour ſavoir quel culte il faut lui rendre ; nous pourrions raſſembler aiſément un grand nombre de témoignages qu'ils ont rendus à cette vérité. Si ce ſentiment n'avoit pas été celui de tous les peuples, ils n'auroient pas ajouté foi ſi aiſément à ceux qui ſe ſont donnés pour inſpirés. Il eſt d'ailleurs démontré par le fait que faute de ce ſecours ſurnaturel les Philoſophes ſe ſont égarés en fait de Religion auſſi groſſièrement que le vulgaire, & qu'ils ont conſacré par leur ſuffrage toutes les erreurs & toutes les ſuperſtitions qu'ils ont trouvées établies.

Nous avons beau conſulter l'Hiſtoire & parcourir l'Univers d'un bout à l'autre, pour découvrir ce que la *raiſon* a enfanté de mieux en fait de Religion, nous ne trouvons partout qu'un Polythéiſme inſenſé & une Idolâtrie groſſière. En raiſonnant très-mal tous les peuples ont jugé qu'il falloit adorer les aſtres, les élémens, toutes les parties de la nature, les ames des morts, même les animaux. Les

Philoſophes, raiſonneurs par excellence, ont décidé qu'il falloit s'en tenir à cette Religion, dès qu'elle étoit établie par les lois, & qu'il y auroit de la folie à vouloir la changer. Tous ceux qui ont eu connoiſſance de la Religion des Juifs l'ont condamnée, parce que les Juifs ne vouloient adorer qu'un ſeul Dieu. En raiſonnant toujours de même ils ont réprouvé le Chriſtianiſme lorſqu'il a été prêché, & ils ont fait des Livres entiers pour prouver que cette Religion nouvelle n'étoit pas raiſonnable. Tels ont été les grands exploits de la *raiſon* humaine dans les ſiècles & chez les peuples où elle paroiſſoit avoir acquis le plus de force & de lumière.

Auſſi lorſque les Déiſtes viennent nous vanter la ſuffiſance de la *raiſon*, nous avons beau leur demander ſur quelle expérience ils en jugent, ils ne nous répondent rien. Pour ſavoir ce que nous devons en penſer, nous avons un meilleur garant que leurs ſpéculations, c'eſt la conduite qu'a ſuivie la divine Providence depuis la création. Dieu n'a pas attendu que l'homme raiſonnât, avant de lui enſeigner une Religion, il l'a révélée à notre premier Père, pour lui & pour ſes deſcendans. Dans l'univers entier nous ne trouvons qu'une ſeule Religion vraie, ſavoir celle que Dieu a révélée aux Patriarches par Adam, aux Juifs par Moïſe, à tous les peuples par Jéſus-Chriſt. Juſqu'à ce jour, après ſix mille ans écoulés, toutes les nations qui n'ont pas été éclairées par ce flambeau, ſont encore plongées dans les mêmes ténèbres que les peuples anciens. Il nous paroît qu'une expérience de ſix mille ans eſt aſſez longue pour nous démontrer ce dont la *raiſon* humaine eſt capable.

Lorſque les Déiſtes nous préſentent la prétendue Religion naturelle qu'ils ont forgée comme l'ouvrage de la *raiſon* ſeule, ils nous en impoſent groſſièrement; l'auroient-ils inventée, s'ils n'avoient été élevés dans le ſein du Chriſtianiſme? pas plus que les Philoſophes de Rome, de la Grèce, de la Chine & des Indes; car ils voudront bien nous diſpenſer de croire qu'ils ont plus d'eſprit & de ſagacité que n'en avoient tous ces raiſonneurs. Leur prétendue Religion naturelle eſt donc dans le fond très-ſurnaturelle, puiſque quiconque n'a eu aucune connoiſſance de la Révélation, n'a jamais penſé au ſyſtême des Déiſtes.

Autre choſe eſt de dire que la *raiſon* humaine, une fois éclairée par la Revélation, eſt capable de ſentir & de prouver la vérité des Dogmes primitifs profeſſés par les Patriarches, & autre choſe de ſoutenir que la *raiſon* toute ſeule, ſans aucun ſecours étranger, peut les découvrir. Les Déiſtes confondent ces deux choſes, & fondent tous leurs ſophiſmes ſur cette équivoque; eſt-ce inattention de leur part ou mauvaiſe foi? Un homme avec un certain degré d'intelligence eſt capable de comprendre le ſyſtême de Newton, d'en ſaiſir les preuves, d'en ſuivre les conſéquences, lorſque le tout eſt mis ſous ſes yeux; s'enſuit-il de là qu'il étoit en état de l'inventer, quand même on ne lui en auroit jamais parlé?

On diſpute vivement pour ſavoir ſi les Myſtères ou Dogmes incompréhenſibles que la Révélation nous enſeigne ſont *contraires* à la *raiſon*, ou ſi l'on doit ſeulement dire qu'ils ſont *ſupérieurs* aux lumières de la *raiſon*. Il nous paroît qu'il y a encore ici une équivoque. Si la *raiſon* étoit la capacité de tout connoître, les Myſtères ſeroient contraires à la *raiſon*, puiſqu'elle n'y conçoit rien. Mais ſi notre *raiſon* n'eſt dans le fond que la connoiſſance d'un très-petit nombre d'objets, ſi nous ſommes forcés d'ailleurs de croire une infinité de faits auſſi incompréhenſibles pour nous que les Myſtères de la Religion, en quel ſens ceux-ci ſont-ils contraires à la *raiſon*?

Quand on parle à un aveugle-né des couleurs, d'un tableau, d'un miroir, d'une perſpective, il n'y comprend pas plus qu'au Myſtère de la Sainte-Trinité; cependant s'il ne croyoit pas au témoignage de ceux qui ont des yeux, il ſeroit inſenſé. Si cet aveugle s'aviſoit de ſoutenir qu'il eſt contraire à la *raiſon* qu'une ſuperficie plate produiſe une ſenſation de profondeur; que l'œil apperçoive auſſi promptement une étoile que le faîte d'une maiſon; que la tête d'un homme ſoit repréſentée dans la boîte d'une montre, &c., que répondrions-nous? Nous lui dirions: cela eſt contraire ſans doute à la foible meſure de vos connoiſſances, mais cette meſure & la *raiſon* ne ſont pas la même choſe. Or quand Dieu nous révèle ſa nature, ſes attributs, ſes deſſeins, ce qu'il a fait, ce qu'il veut faire, ne ſommes-nous pas à cet égard des aveugles-nés.

Les Déiſtes font contre les Miracles le même ſophiſme que contre les Myſtères; ceux-ci, diſent-ils, ſont contraires à la *raiſon*, & les Miracles ſont contraires à l'expérience. Par l'*expérience*, ils entendent ſans doute le témoignage conſtant & uniforme de nos ſens. Si nos ſens nous atteſtoient tout ce qui a été, tout ce qui eſt, tout ce qui peut être, un Miracle ſeroit évidemment contraire à l'expérience, mais leur témoignage s'étend-il juſque-là? Vous dites à un ignorant qu'un limaçon auquel on a coupé la tête en reprend une nouvelle; c'eſt une fable, répond-il d'abord, une expérience auſſi ancienne que le monde prouve qu'un animal à qui l'on a coupé la tête meurt, & ne peut pas en refaire une autre. Vous affirmez à un habitant de la Guinée que par le froid l'eau peut devenir auſſi ſolide & auſſi dure qu'une pierre; je n'en crois rien, vous dit-il; je ſais par une expérience conſtante que l'eau eſt toujours liquide, &c. Mais que prouve l'expérience prétendue de ces gens-là? qu'ils n'ont jamais vu ce qu'on leur certifie; il en eſt de même de celui qui n'a jamais vu de Miracles. Or appeler *expérience* le défaut même d'expérience, c'eſt abuſer des termes auſſi groſ-

sièrement que d'appeler *raison* le défaut de connoissance & de lumière.

En confondant ainsi toutes les notions, les Incrédules argumentent à perte de vue, déclament contre la Religion & contre ceux qui la professent. Ils disent que par la croyance des Mystères on détruit la *raison* & que l'on en interdit l'usage; que les Théologiens la décrient; qu'ils veulent enlever à l'homme le plus beau de ses priviléges, qui est de se conduire par ses propres lumières; qu'ils insultent à la sagesse divine en supposant qu'il a donné à l'homme dans sa *raison* un guide faux & trompeur; que sous prétexte de captiver l'homme sous le joug de la parole divine, ils ne cherchent qu'à le soumettre à leurs propres idées, &c. Clameurs insensées. C'est comme s'ils disoient qu'en affirmant aux ignorans des faits qu'ils n'ont pas vus, qu'ils ne verront peut-être jamais, nous détruisons l'expérience, nous leur interdisons l'usage de leurs yeux & le témoignage de leurs sens; que nous insultons à la sagesse divine en supposant qu'elle a donné à l'homme dans ses sensations un guide faux & trompeur.

Lorsque Dieu nous enseigne par révélation des vérités que nous n'aurions jamais aperçues autrement, & que nous ne concevons pas, loin de détruire nos connoissances, il en étend la sphère, comme celui qui apprend aux aveugles-nés les phénomènes de la lumière & des couleurs. Il ne nous interdit pas l'usage de notre *raison*, mais il nous en montre les bornes & l'usage légitime que nous en devons faire. C'est d'examiner avec soin s'il est vrai que Dieu a parlé; dès que ce fait est solidement prouvé, la *raison* elle-même nous dit qu'il faut croire, qu'il faut imiter la docilité de l'aveugle-né & des ignorans, à l'égard d'un homme qui leur apprend des choses qu'ils ne voient, ne sentent, ni ne comprennent.

Dès que l'on veut appliquer les argumens des Incrédules à tout autre objet qu'à la Religion, ils sont d'une absurdité révoltante; vouloir démontrer les forces & les droits sacrés de la *raison* en déraisonnant, ce n'est pas le moyen de persuader les esprits sensés: mais ils trouvent malheureusement des esprits superficiels & peu attentifs qui se laissent étourdir par leurs sophismes.

1°. La *raison*, disent les Déistes, est le *seul guide* que Dieu a donné à l'homme pour se conduire, pour diriger ses actions, pour connoître Dieu lui-même; il se contrediroit s'il nous ordonnoit d'y renoncer.

Réponse. La fausseté de cette maxime est déja démontrée, il est faux que la *raison* soit notre *seul guide*. Pour la plupart de nos actions naturelles, Dieu nous a donné pour guide l'instinct & le sentiment, parce que la *raison* ne nous serviroit de rien à cet égard. Est-ce la *raison* qui nous apprend qu'un tel fruit, qu'un tel aliment nous est salutaire ou pernicieux, que l'eau peut étancher la soif, que des habits peuvent nous défendre des injures de l'air? Cent fois les Philosophes ont avoué que si l'homme n'avoit point d'autre guide que la *raison*, le genre humain périroit bientôt.

Dans les questions de fait & d'expérience, le raisonnement ne sert à rien; nous sommes forcés de prendre pour guide le témoignage, ou de nos propres sens ou de ceux d'autrui, de nous fier à la certitude morale; & celui qui dans ces circonstances ne voudroit consulter que sa *raison* seroit un insensé.

A l'égard de la Religion, Dieu dès le commencement du monde s'est fait connoître à l'homme par les sens, en l'instruisant de vive voix, & par conséquent par la Révélation. Quel secours l'homme pouvoit-il tirer alors de sa *raison?* Il n'auroit pas seulement eu un langage formé, si Dieu ne le lui avoit donné en même temps que la faculté de parler. Or cette Religion primitive révélée à notre premier Père a dû servir pour lui & pour ses descendans, & tous ceux qui s'en sont écartés, ou par malheur ou volontairement, & n'ont plus eu d'autre guide que la *raison*, sont tombés dans le Polythéisme & dans l'idolâtrie. Il est donc absolument faux que la *raison* soit le *seul guide* que Dieu nous a donné pour le connoître, pour nous convaincre de son existence, & pour savoir quel culte nous devons lui rendre.

Seconde Objection. Du moins, disent les Incrédules, c'est par la *raison* seule que nous pouvons savoir si une Religion prétendue révélée est prouvée ou non prouvée, par conséquent vraie ou fausse; donc si nous sommes obligés de nous défier de cette lumière, nous n'avons point d'autre parti à prendre que le Pyrrhonisme ou le Scepticisme en fait de Religion.

Réponse. C'est à la vérité par la *raison* seule que nous devons juger si les preuves d'une Révélation sont réelles ou supposées, solides ou seulement apparentes; mais ces preuves sont des faits. Or les faits se prouvent par des attestations & par des monumens, & non par des raisonnemens ou par un examen spéculatif de la Doctrine révélée. L'examen des faits est à la portée des hommes les plus ignorans, puisque c'est sur des faits que porte toute la conduite de la vie; il n'en est pas de même de l'examen de la Doctrine, fait pour savoir si elle est en elle-même vraie ou fausse; cette discussion ne peut être faite que par des hommes très-instruits, encore sont-ils exposés à s'y tromper lourdement.

S'il y eut jamais une question qui parût être du ressort de la *raison*, c'étoit d'examiner s'il n'y a qu'un Dieu ou s'il y en a plusieurs; si toutes les parties de la nature sont animées ou non par des Intelligences, par des Esprits, par des Génies puissans & arbitres de nos destinées; si c'est à

eux qu'il faut adreſſer notre culte, & non à un ſeul Être créateur & gouverneur du monde : cependant tous les peuples s'y ſont trompés, & les Philoſophes auſſi-bien que le peuple. Les Juifs ſeuls & les Chrétiens inſtruits par la Révélation ſe ſont préſervés de cette erreur.

Ce n'eſt point donner dans le Pyrrhoniſme que de refuſer à la *raiſon* l'examen des queſtions qui ne ſont pas à ſa portée, lorſqu'on lui ſoumet la diſcuſſion des faits dont elle peut être juge compétent ; toute la différence qu'il y a entre nous & les Incrédules, c'eſt qu'en fait de Religion ils renverſent l'ordre de l'examen que la *raiſon* doit faire. Ils veulent que l'on commence par voir ſi telle Doctrine eſt vraie ou fauſſe en elle-même, & qu'au cas qu'elle paroiſſe fauſſe, l'on conclue qu'elle n'eſt pas révélée. Nous ſoutenons au contraire que l'on doit examiner d'abord ſi elle eſt révélée ou non, parce que c'eſt un fait, & que ſi elle l'eſt, on doit en inférer qu'elle eſt vraie, quand même elle nous paroitroit ſpéculativement fauſſe. Nous n'en demeurons pas là, nous prouvons que tel eſt l'ordre naturel & légitime ; 1°. parce que le commun des hommes eſt plus en état de vérifier un fait que de diſcuter un Dogme ; 2°. parce l'on ſe trompe moins ſouvent dans le premier de ces examens que dans le ſecond ; 3°. parce que les preuves de fait font ſur nous beaucoup plus d'impreſſion que les argumens ſpéculatifs, &c. *Voyez* FAIT.

Troiſième Objection. Si le commun des hommes n'eſt pas en état de diſcerner par la *raiſon* ſeule la Religion d'avec la ſuperſtition, le culte vrai d'avec le culte faux, tous ceux qui ſont nés dans le Paganiſme ont été excuſables, ils n'ont pas pu être juſtement punis pour s'être trompés ſur la queſtion de ſavoir s'il n'y a qu'un Dieu ou s'il y en a pluſieurs.

Réponſe. Pour juger juſqu'à quel point les Païens ont été excuſables ou puniſſables, il faudroit connoître les cauſes de l'erreur de chaque particulier ; juſqu'à quel point les paſſions, la négligence de s'inſtruire & de réfléchir, l'orgueil & l'opiniâtreté, &c., ont influé ſur ſon égarement ; Dieu ſeul peut le connoître. S. Paul a décidé que du moins les Philoſophes ont été inexcuſables, *Rom.* c. 1, ℣. 20 ; que les autres ſe ſont laiſſé conduire comme des animaux ſtupides, 1 *Cor.*, c. 12, ℣. 2 : il y auroit de la témérité à s'élever contre cette déciſion, & il ne nous importe en rien d'entrer là deſſus dans aucun examen.

En ſecond lieu, cette objection ſuppoſe que les Païens n'ont point eu d'autre ſecours pour connoître Dieu & la vraie Religion que la *raiſon* toute nue ; c'eſt une erreur. Dieu leur a donné à tous des grâces ſurnaturelles & intérieures ; s'ils avoient été fidèles à y correſpondre, ils auroient reçu des ſecours plus abondans & plus prochains pour parvenir à la connoiſſance de la vérité. Ils ſont donc inexcuſables, comme S. Paul l'a décidé. *Voyez* GRACE, §. 3. *Infidèles*, &c.

Quatrième Objection. C'eſt à la *raiſon* ſeule de juger en quel ſens il faut prendre les paroles de l'Ecriture-Sainte, de voir s'il faut les entendre dans le ſens littéral ou dans le ſens figuré, de choiſir entre deux paſſages qui ſemblent ſe contredire celui qui doit expliquer l'autre ; pourquoi ne ſeroit-elle pas auſſi en état de décider la queſtion en elle-même & indépendamment de l'Ecriture ?

Réponſe. Nous nions abſolument ce principe des Déiſtes, qui eſt celui des Proteſtans, & qui eſt une des premières ſources du Déiſme ; c'eſt donc aux Proteſtans ſeuls qu'il importe de réſoudre cette objection, & nous n'en connoiſſons aucun qui s'en ſoit donné la peine. Pour nous, nous ſoutenons que perſonne ne peut être abſolument certain du vrai ſens de l'Ecriture que par l'enſeignement de l'Egliſe Catholique, & nous l'avons prouvé ailleurs. *Voyez* ECRITURE-SAINTE.

S'il étoit néceſſaire, nous n'aurions pas beaucoup de peine à démontrer la foibleſſe de la *raiſon* humaine, l'incertitude de ſes jugemens & la multitude de ſes erreurs en fait de morale, de droit naturel, de lois, d'uſages & de coutumes. Hérodote diſoit déja autrefois que ſi l'on demandoit à des hommes de différentes nations quelles ſont les meilleures lois & les coutumes les plus raiſonnables, chacun d'eux ne manqueroit pas de répondre que ce ſont celles de ſon pays. Lorſqu'il s'agit de décider ſi une action eſt bonne ou mauvaiſe, conforme ou contraire au droit naturel, un homme déſintéreſſé en juge ordinairement aſſez bien ; s'il a le moindre intérêt à la choſe, il trouvera vingt ſophiſmes pour juſtifier l'opinion qui lui eſt la plus favorable. Qui s'aviſa jamais de conſulter un juge qu'il ſait être prévenu ou paſſionné ? Cependant tous font profeſſion de ſuivre, & croient ſuivre en effet les plus pures lumières de la *raiſon*, parce que tous confondent le *dictamen* de la *raiſon* avec celui de leurs préjugés, de leurs habitudes, de leur intérêt & de leurs paſſions.

Au reſte, ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Mécréans accuſent les Orthodoxes de dégrader & de mépriſer la *raiſon* humaine. « Pour vous, » diſoit le Manichéen Fauſte à S. Auguſtin, l. 18, » c. 3, vous croyez tout aveuglément & ſans » examen, vous condamnez dans les hommes la » *raiſon*, le plus précieux des dons de la Nature, » vous vous faites ſcrupule de diſtinguer le vrai » d'avec le faux, & vous redoutez autant le » diſcernement du bien & du mal, que les enfans » craignent les eſprits & les lutins ». Mais Tertullien a très-bien remarqué que quand les Sectaires promettent à quelqu'un de remettre toutes choſes au jugement de ſa *raiſon*, ils ne cherchent qu'à le ſéduire par une tentation d'or-

gueil ; dès qu'une fois ils vous tiennent, dit-il, ils exigent que vous les croyiez sur parole.

Leibnitz a fait à ce sujet des réflexions très-judicieuses ; il démêle fort bien l'équivoque du mot *raison*, & il fait voir que dans une infinité de choses la *raison* même nous ordonne de recourir à un autre guide ; *Esprit de Leibnitz*, t. 1, p. 253 & suiv.

Quand la *raison* de l'homme seroit une lumière cent fois plus pénétrante & plus infaillible qu'elle n'est, il y auroit encore de l'ingratitude à dédaigner & à rejeter le secours précieux que Dieu veut bien y ajouter par la révélation. Il n'y a certainement pas de lumière plus brillante que celle du soleil, ni plus capable de nous éclairer ; cependant lorsqu'il faut descendre dans un souterrain, nous sommes forcés de recourir à un flambeau. C'est la compapaison dont se sert Saint Pierre ; il exhorte les Fidèles à se rendre attentifs aux leçons des Prophètes, comme à une lumière qui brille dans un lieu obscur en attendant que le jour vienne ; 1 *Petri*, ℭ. 1, ℣. 19. *Voyez* RÉVÉLATION.

RAMEAUX. Le Dimanche qui commence la Semaine-Sainte, & qui est le dernier du Carême, est appelé le Dimanche des *Rameaux*, *Dominica Palmarum*, à cause de l'usage établi dès les premiers siècles parmi les Fidèles, de porter ce jour-là en procession & pendant l'Office-Divin des palmes, ou des *rameaux* d'arbres, en mémoire de l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem huit jours avant la Pâque. Il est dit dans les Evangélistes, que le peuple averti de l'arrivée de Jésus à Jérusalem, alla au devant de lui ; que les uns étendirent leurs vêtemens sous ses pas ; que les autres couvrirent le chemin de branches de palmier ; qu'ils l'accompagnèrent ainsi jusque dans le temple en criant : *Prospérité au Fils de David ! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Matt.*, c. 21 ; *Marc*, c. 11 ; *Luc*, c. 19. C'est ainsi qu'ils le reconnurent pour le Messie. A raison de cette cérémonie, le peuple, dans plusieurs Provinces, appelle le Dimanche des *Rameaux Pâque fleurie*.

L'usage de l'Eglise est de bénir ces *rameaux* en priant notre Sauveur d'agréer l'hommage que les Fidèles lui rendent comme à leur Roi & à leur Seigneur. Le Père Lesée, dans ses *Notes sur le Missel Mozarabique*, observe que cette bénédiction a été en usage dans les Gaules & en Espagne avant la fin du septième siècle ; mais elle peut être beaucoup plus ancienne, quoique l'on n'en ait pas des preuves positives. Alcuin, dans son livre des *Offices divins*, nous apprend que dans quelques Eglises l'usage étoit de placer le livre de l'Evangile sur une espèce de fauteuil, qui étoit porté à la procession par deux Diacres, afin de représenter ainsi le triomphe de Jésus-Christ.

Ce même Dimanche a été appelé autrefois *Dominica Competentium*, parce que ce jour-là les Catéchumènes venoient tous ensemble demander à l'Evêque la grâce du Baptême, qui devoit être administré le Dimanche suivant. Et comme, pour les y préparer, on leur lavoit la tête ce même jour, il fut encore nommé *Capitilavium*. Enfin la coutume des Empereurs & des Patriarches, d'accorder des grâces ce jour-là, le fit nommer le *Dimanche d'indulgence*. *Notes de Ménard sur le Sacram. de S. Grégoire ;* Thomassin, *Traité des Fêtes*, &c.

RATIONAL, ou PECTORAL ; *voyez* ORACLE.

R E

REBAPTISANS. L'on entend sous ce nom ceux qui ont voulu réitérer le baptême à des personnes déja validement baptisées.

Au troisième siècle, Firmilien, Evêque de Césarée en Cappadoce, & quelques Evêques d'Asie, S. Cyprien à la tête d'un assez grand nombre d'Evêques d'Afrique, décidèrent qu'il falloit rebaptiser tous ceux qui avoient reçu le baptême de la main des Hérétiques. Ils se fondoient sur ce principe, que celui qui n'a pas en lui le Saint-Esprit ne peut pas le donner. Maxime fausse, de laquelle il s'ensuivroit qu'un homme en état de péché ne peut administrer validement aucun Sacrement, & que l'efficacité de ce rite sacré dépend du mérite personnel du Ministre. En second lieu, ils alléguoient en leur faveur la tradition de leurs Eglises ; or il est constant qu'en Afrique cette tradition ne remontoit pas plus haut qu'à la fin du second siècle, & à l'Evêque Agrippin, qui n'avoit précédé S. Cyprien que de cinquante ans tout au plus. S. Cyprien, *Epist.* 73, *ad Jubaïan.*

Aussi le Pape S. Etienne résista d'abord aux Asiatiques & ensuite aux Africains avec la fermeté qui convenoit au Chef de l'Eglise ; il leur opposa une tradition plus authentique & plus constante que la leur, en leur disant : *N'innovons rien, tenons-nous-en à la tradition.* Il menaça même les uns & les autres de les séparer de sa communion ; mais c'est une question de savoir s'il prononça en effet contre eux l'excommunication. Jusqu'alors l'usage de l'Eglise avoit été de regarder comme valide le baptême donné par les Hérétiques, à moins qu'ils n'eussent altéré la forme prescrite par Jésus-Christ ; & cela fut ainsi décidé au quatrième siècle dans le Concile d'Arles & dans celui de Nicée. Il est donc clair que Firmilien & S. Cyprien avoient tort dans le fond, puisque l'Eglise universelle réprouva leur sentiment.

Il est probable qu'ils auroient eu plus d'égard pour la décision du Pape Etienne, s'il n'y avoit pas eu du mal-entendu de leur part. Comme

plusieurs Sectes d'Hérétiques de ce temps-là étoient dans l'erreur touchant le mystère de la Sainte-Trinité, & ne baptisoient pas au nom des trois Personnes divines, il y avoit lieu de penser que la plupart altéroient la forme du Sacrement ; S. Cyprien allègue en effet les Marcionites qui baptisoient *au nom de Jésus-Christ ; Epist.* 73. D'autre côté le Pape, dans son rescrit à S. Cyprien, ne paroît pas avoir distingué entre le baptême des Hérétiques qui en altéroient la forme, d'avec celui des Sectaires qui la suivoient exactement. De là S. Cyprien concluoit mal à propos que ce Pape approuvoit le baptême de tous indistinctement, *ibid.* Supposition fausse. *Voyez* BÉVÉRIDGE sur le 50e Canon des Apôtres, §. 4.

Plusieurs Critiques Protestans, Blondel, Basnage, Mosheim & son Traducteur, ont parlé de cette dispute avec la passion & l'infidélité qui leur sont ordinaires. Ils disent que le Pape S. Etienne agit dans cette circonstance avec beaucoup d'orgueil, de hauteur & d'opiniâtreté. C'est une calomnie, les Pères des siècles suivans, sur-tout S. Augustin & Vincent de Levins, n'ont rien vu de répréhensible dans sa conduite. Mais quand on commence, comme les Protestans, par préjuger que les Papes n'ont aucune autorité légitime sur toute l'Eglise, que tout autre Evêque leur est absolument égal, n'est tenu envers eux à aucune subordination, il n'est pas étonnant que l'on regarde leur zèle pour le maintien de la foi comme un attentat. Mais nous verrons ci-après que les Asiatiques ni les Africains n'en avoient pas cette idée.

Comment des Protestans qui blâment avec tant d'aigreur l'aversion des Pères de l'Eglise pour les Hérétiques, peuvent-ils excuser celle que Firmilien & S. Cyprien témoignent dans cette occasion contre tous les Sectaires ? nous n'y concevons rien. Mais ces deux Evêques résistoient au Pape ; c'en est assez pour être absous de tout péché au Tribunal des Protestans.

Suivant leur avis, il s'agissoit d'un point de simple discipline, d'un usage indifférent, suivi par le grand nombre des Evêques, tous étoient en droit de s'en tenir à ce qu'ils trouvoient établi ; ainsi pensoient les deux Evêques de Césarée & de Carthage. Mais cet usage entraînoit une erreur dans le Dogme ; il faisoit dépendre l'effet des Sacremens de la sainteté du Ministre, au lieu qu'il dépend de l'institution de Jésus-Christ & des dispositions de celui qui les reçoit ; il augmentoit l'aversion des Hérétiques pour l'Eglise Catholique, & rendoit leur conversion plus difficile. D'autre part, S. Augustin fait remarquer le petit nombre des Evêques qui tenoient pour cet usage, soit en Asie, soit en Afrique. « Devons-nous » croire, dit-il, cinquante Orientaux, & tout » au plus soixante-dix Africains, préférablement » à tant de milliers » ? l. 3, *contrà Cresson.*, chap. 3.

Nos adversaires soutiennent enfin que le Pape Etienne excommunia de fait les Asiatiques & les Africains, c'est ce qui nous reste à examiner.

Mosheim a traité fort au long cette question, *Hist. Christ.*, sect. 3, §. 18, note 2 ; il prétend que les Ecrivains de l'Eglise Romaine l'ont embrouillée tant qu'ils ont pu, parce qu'elle prouve que dans ce temps-là l'autorité de l'Evêque de Rome étoit très-bornée. N'est-ce pas plutôt lui-même qui l'embrouille assez mal-adroitement, « Ceux qui pensent, dit-il, qu'Etienne, en » séparant les Asiatiques & les Africains de sa » communion & de celle de l'Eglise de Rome, » les retrancha de la communion de l'Eglise uni- » verselle, se trompent fort. Dans ce temps-là » l'Evêque de Rome ne s'attribuoit point ce droit, » & personne ne se croyoit généralement excom- » munié, parce que cet Evêque ne vouloit pas » l'admettre à sa communion particulière ; ces » opinions ne sont nées que long-temps après. » Tout Evêque se croyoit en droit de séparer » de son Eglise quiconque lui sembloit atteint » de quelque erreur grave, ou de quelque faute » considerable ». Que le Pape ait en effet privé de sa communion les Asiatiques & les Africains, il prétend le prouver par la lettre que Firmilien, Chef des premiers, écrivit à S. Cyprien qui étoit à la tête des seconds, & dans laquelle il s'emporte violemment contre le Pape ; Epist. 75, *inter Cyprian.* C'est par cette lettre même que nous voulons réfuter les imaginations de Mosheim.

Voici les paroles de Firmilien, page 148 : « Quiconque pense que l'on peut recevoir la ré- » mission des péchés dans l'assemblée des Héré- » tiques, ne demeure plus sur le fondement de » l'Eglise *une* que Jésus-Christ a établie sur la » pierre, puisque c'est à S. Pierre seul que Jésus- » Christ a dit : *Ce que vous lierez sur la terre* » *sera lié dans le ciel*, &c.... Je suis indigné » de la démence d'Etienne qui se glorifie du rang » de son Episcopat, & prétend avoir la suc- » cession de S. Pierre, sur lequel l'Eglise est » fondée, en introduisant de nouvelles pierres » & de nouvelles Eglises.... Il ne lui reste plus » qu'à s'assembler & prier avec les Hérétiques, » à établir un autel & un sacrifice commun avec » eux ». Adressant ensuite la parole à ce Pontife, il lui dit, p. 150 : « Combien de disputes & » de divisions vous avez préparées dans les Eglises » du monde entier ! quel crime vous avez commis » en vous séparant de tant de troupeaux !.... » vous avez cru les séparer tous de vous, & c'est » vous seul qui vous êtes séparé de tous..... » Où sont l'humilité & la douceur ordonnées par » S. Paul à celui qui occupe la première place ? » (*primo in loco*). Quelle humilité, quelle » douceur, de penser autrement que tant d'Evêques » répandus par tout le monde, & de rompre la » paix avec eux ! &c. ».

Remarquons d'abord que Firmilien ne conteste point

point au Pape Etienne la succeſſion à la primauté de S. Pierre, il juge ſeulement qu'il la ſoutient mal; il ne lui diſpute point la première place dans l'Egliſe, mais les vertus qu'elle exige; il ne l'accuſe point d'uſurper une autorité qui ne lui appartient pas, mais il lui reproche l'uſage qu'il en fait; il juge que ce Pape renonce à la qualité de pierre fondamentale de l'Egliſe & de centre de l'*unité*, en voulant que les aſſemblées des Hérétiques ſoient de véritables Egliſes, dans leſquelles on peut recevoir la rémiſſion des péchés. S. Cyprien, dans ſa lettre à Pompée ſur le même ſujet, *Epiſt.* 74, ne pouſſe point les prétentions ni les accuſations plus loin. Ces deux Evêques penſoient donc bien différemment de Mosheim & des autres Proteſtans.

2°. Si la ſentence du Pape ne ſéparoit ſes Collégues que de ſa communion particulière, dans quel ſens Firmilien peut-il dire qu'elle préparoit des diſputes & des diviſions dans les Egliſes du monde entier? Elle ne pouvoit tomber que ſur les Evêques cenſurés. 3°. Puiſqu'Etienne avoit cru ſéparer de lui tant de troupeaux, il eſt donc faux que les Papes ne s'attribuaſſent pas alors ce droit. 4°. Si chaque Evêque ſe croyoit en droit de ſéparer de ſa communion particulière quiconque lui paroiſſoit coupable, & ſi le Pape n'avoit rien fait de plus, comme le ſoutient Mosheim, Firmilien avoit grand tort de faire tant de bruit. 5°. Dès que Mosheim convient que cet Evêque étoit irrité contre le Pape, & pouſſoit la vivacité trop loin, ce qu'il dit n'eſt pas une forte preuve de la réalité de l'excommunication lancée par Etienne, & il eſt faux que ce témoignage ſoit *au deſſus de toute exception.*

Il eſt donc de la prudence de nous en tenir à celui de Denis d'Alexandrie, auteur contemporain, qui dit qu'Etienne avoit écrit aux Aſiatiques *qu'il ſe ſépareroit* de leur communion, & non qu'il s'en ſéparoit; aux expreſſions de S. Cyprien, qui dit de lui, *abſtinendos putat*, & non *abſtinet*, *Epiſt.* 74; à celles de S. Jérôme, qui atteſte que la communion ne fut pas rompue, *Dial. contrà Lucifer;* enfin à l'événement, puiſque les Aſiatiques & les Africains conſervèrent leur uſage pendant aſſez long-temps, ſans que les ſucceſſeurs d'Etienne les aient regardés comme des excommuniés. Notes de Valois ſur Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.*, l. 7, c. 5.

Nous n'inſiſterons point ſur ce que diſent Firmilien & S. Cyprien ſur l'unité de l'Egliſe, ſur l'autel & le ſacrifice, ſur la néceſſité de ſuivre les traditions Apoſtoliques, &c, autant de points rejetés par les Proteſtans; ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler.

Dans la note précédente, Mosheim dit qu'avant Conſtantin le petit nombre des Dogmes fondamentaux du Chriſtianiſme n'avoient pas encore été traités par une main ſavante, déterminés par des lois, ni conçus dans certaines formules, que chaque Docteur les expliquoit à ſon gré. Si cela étoit vrai, Firmilien & S. Cyprien avoient grand tort de témoigner tant d'horreur des Hérétiques, de ne vouloir rien avoir de commun avec eux, ni aſſemblées, ni prières, ni autel, ni ſacrifice, ni baptême; le Pape Etienne auroit eu raiſon de les traiter comme des Schiſmatiques: en s'obſtinant à le blâmer, Mosheim réuſſit parfaitement à le juſtifier. D'ailleurs, avant Conſtantin l'on avoit ſolemnellement condamné dans des Conciles les Cérinthiens, les Gnoſtiques, les Encratites, les Marcionites, les Théodotiens, les Artémonites, les Manichéens, les Noëtiens, les Sabelliens, Paul de Samoſate, &c, qui tous erroient ſur les articles fondamentaux du Chriſtianiſme. Enfin, quoi qu'en diſe Mosheim, Saint Juſtin, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, S. Cyprien, &c, étoient aſſez inſtruits pour ſavoir ce qui étoit ou n'étoit pas article fondamental de notre foi. Dans toute cette diſcuſſion, ce Critique ſemble n'avoir travaillé qu'à ſe réfuter lui-même; mais l'entêtement ſyſtématique lui a ôté ſa préſence d'eſprit ordinaire.

RÉCHABITES, Juifs qui menoient un genre de vie différent de celui des autres Iſraëlites, & formoient une eſpèce de ſecte à part.

Ils étoient ainſi nommés de *Réchab*, père de Jonadab leur Inſtituteur. Celui-ci leur avoit ordonné trois choſes; 1°. de ne jamais boire de vin, ni d'aucune liqueur capable d'enivrer; 2°. de ne point bâtir de maiſons, mais de vivre à la campagne ſous des tentes; 3°. de ne ſemer ni blé, ni d'autres grains, & de ne point planter de vignes. Les *Réchabites* obſervoient ce réglement à la lettre; Jérémie leur rend ce témoignage, c. 53, ℣. 6.

Ce genre de vie n'avoit rien d'extraordinaire dans la Paleſtine & dans le voiſinage; ç'avoit été celui des Patriarches, c'étoit en général celui des Madianites deſquels les *Réchabites* deſcendoient; c'eſt encore celui des Arabes Scénites, ou errans, & paſteurs, qui habitent les bords de la Mer-morte, ancienne demeure des Madianites.

Comme les *Réchabites* étoient parmi les Juifs en qualité d'anciens alliés, & preſque dénaturaliſés, on croit qu'ils ſervoient dans le temple, qu'ils en étoient les Miniſtres inférieurs ſous les ordres des Prêtres. Nous liſons dans *les Paralip.*, l. 2, c. 11, ℣. 5, qu'ils faiſoient l'office de Chantres dans la Maiſon du Seigneur, qu'ils étoient Cinéens d'origine, deſcendans de Jéthro beau-père de Moïſe, par Jonadab leur chef, & ſelon quelques-uns, celui-ci vivoit ſous Joas, Roi de Juda, contemporain de Jéhu, Roi d'Iſraël.

S. Jérôme, dans *ſa Lettre à Pauline*, appelle les *Réchabites* des *Moines;* nous ne voyons pas en quel ſens, puiſqu'ils étoient mariés. Quelques

auteurs les ont confondus avec les Assidéens & les Esséniens ; mais ces derniers cultivoient la terre, habitoient des maisons & gardoient le célibat, trois choses opposées à la conduite des *Réchabites*. Ceux-ci subsistèrent dans la Judée jusqu'à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor ; mais il n'en est plus fait aucune mention dans l'histoire pendant la captivité de Babylone, ni depuis le retour. Dissert. de D. Calmet sur les *Réchabites*, *Bible d'Avig.*, tome 10, p. 46.

RECOLLECTS, ou Frères Mineurs de l'étroite observance de S. François. C'est une reforme de Franciscains postérieure à celle des Capucins & à celle des Religieux du Tiers-Ordre ou de Picpus. Elle commença en Espagne l'an 1484, elle fut admise en Italie en 1525, & en France l'an 1592. Elle s'établit d'abord à Tulles en Limosin & à Murat en Auvergne, ensuite à Paris en 1603. Ces Religieux ont près de cent cinquante couvens dans le royaume, où ils sont partagés en sept Provinces, & ils n'ont point d'autre Général que celui des Cordeliers. Ils ont toujours rendu de grands services, soit dans les missions des Iles, soit dans la fonction d'Aumôniers des Armées. On les appelle en Italie *Franciscains-Réformés*, en Espagne *Franciscains-Déchaussés* ; ce fut l'an 1532 que Clément VII les érigea en Congrégation particulière.

Il y a aussi des Religieuses *Recollectes* qui furent établies à Tolède en 1584 par Béatrix de Sylva, & approuvées par le S. Siége en 1489, sous la règle de Ste Claire ; elles ont un couvent à Paris, & plusieurs dans les Provinces.

RÉCOGNITIONS, *voyez* S. Clément, Pape.

RÉCONCILIATION, *voyez* Rédemption.

RECONNOISSANCE des bienfaits de Dieu. C'est une des vertus qu'il est le plus nécessaire de prêcher aux hommes, & c'est malheureusement une de celles dont nos Moralistes parlent le moins. Elle est le germe de l'amour de Dieu, elle y conduit bien plus efficacement que la crainte. Si nous étions plus attentifs aux bienfaits de Dieu, nous serions moins mécontens du passé, plus satisfaits du présent, moins inquiets de l'avenir ; notre sort nous paroitroit meilleur, nous serions plus soumis à la providence. Mais environnés, comblés, pénétrés des soins, des attentions, des faveurs de cette tendre mère, nous en jouissons sans les sentir, & plus elle nous accorde, plus nous croyons qu'elle nous en doit. Le riche engraissé de ses dons y est moins sensible que le pauvre qui mange avec action de grâces le pain grossier qu'il en reçoit ; tous en général nous sommes plus portés à murmurer contre elle qu'à la remercier.

Les Païens mêmes ont senti l'excès de cette ingratitude. Le genre humain, dit l'un d'entre eux, a tort de se plaindre de son sort ; *falsò queritur de naturâ suâ genus humanum.* Un autre dit que la nature nous a traités en enfans gâtés, *usque ad delicias amati sumus.* Les Epicuriens seuls blasphémoient contre la nature, ils en exageroient les rigueurs, ils en concluoient qu'il n'y a point de Dieu ; ainsi l'athéisme est tout à la fois la maladie & la punition d'un cœur ingrat.

C'est pour nous en préserver que les livres de l'ancien testament remettent sans cesse sous nos yeux les bienfaits de Dieu dans l'ordre de la nature, une partie des pseaumes de David sont des cantiques d'action de grâces destinés à célébrer la bonté & la libéralité du Créateur ; Moïse & les Prophètes sont transportés d'admiration & de *reconnoissance*, quand ils considèrent les bienfaits dont Dieu avoit comblé son peuple ; ils ne cessent de reprocher aux Juifs infidèles leur ingratitude, lorsque ceux-ci portent à de fausses divinités l'encens qu'ils ne devoient offrir qu'au Seigneur.

Mais l'Evangile nous apprend à fonder notre *reconnoissance* sur des motifs bien plus sublimes, en nous faisant connoître les bienfaits de Dieu dans l'ordre de la grâce. Il nous représente que Dieu a aimé le monde jusqu'à donner son fils unique, afin que celui qui croit en lui ne périsse point, mais obtienne la vie éternelle ; il nous montre la charité infinie de ce divin Sauveur qui s'est livré lui-même pour la rédemption & le salut de tous, il relève le prix de cette immense bonté par la multitude des secours, des bienfaits, des moyens de salut qu'elle nous accorde ; il fait, pour ainsi dire, retentir sans cesse à nos oreilles le nom de *grâce*, afin de nous rendre reconnoissans, & de nous attacher à Dieu par amour.

En fait d'avantages personnels, nous aimons à nous persuader que la nature nous a mieux traités que les autres, mais cette opinion nous inspire plus souvent de l'orgueil que de la *reconnoissance* envers l'auteur de notre être. Si nous méditions plus souvent sur les grâces de salut que Dieu a daigné nous accorder en particulier, nous verrions que nous lui sommes plus redevables que beaucoup d'autres personnes, & cette persuasion nous rendroit humbles & reconnoissans.

Ces réflexions, & beaucoup d'autres que l'on pourroit y ajouter, nous semblent prouver qu'en fait de systêmes théologiques, nous devons nous défier de ceux qui tendent à nous inspirer la crainte plutôt que la *reconnoissance* envers Dieu, qui sous prétexte d'exalter sa puissance & sa justice, nous font méconnoître sa bonté, & qui réduisent à peu près à rien le bienfait de la Rédemption duquel nous allons parler.

RÉDEMPTEUR, RÉDEMPTION. Dans l'Ecriture-Sainte, comme dans le style ordinaire, *Ré-*

demption & *rachat* ſont ſynonymes ; *Rédempteur*, eſt celui qui rachète. Or l'hébreu *Goël*, Rédempteur, ſe dit de celui qui rachète ou qui a droit de racheter l'héritage vendu par un de ſes parens, ou de le racheter lui-même de l'eſclavage lorſqu'il y eſt tombé ; de celui qui rachète une victime dévouée au ſacrifice, ou un criminel condamné à mort. Les Juifs appeloient Dieu leur *Rédempteur*, parce qu'il les avoit tirés de l'eſclavage de l'Egypte, & enſuite de la captivité de Babylone ; ils rachetoient leurs premiers-nés, en mémoire de ce que Dieu les avoit délivrés de l'ange exterminateur. L'Ecriture nomme auſſi *Rédempteur du ſang* celui qui avoit droit de venger le meurtre d'un de ſes parens, en mettant à mort le meurtrier.

Nous liſons de même dans le Nouveau Teſtament que Jéſus-Chriſt eſt le *Rédempteur* du monde, qu'il a donné ſa vie pour la *rédemption* de pluſieurs, ou plutôt pour la *rédemption* de la multitude des hommes, *Matth.* c. 20, ℣. 28 ; qu'il s'eſt livré pour la *rédemption* de tous, 1 *Tim.* c. 2, ℣. 6 ; que nous avons été achetés par un grand prix, 1 *Cor.* c. 6, ℣. 20 ; que notre rachat n'a point été fait à prix d'argent, mais par le ſang de l'Agneau ſans tache qui eſt Jéſus-Chriſt, 1 *Petr.* c. 1, ℣. 18. Les bienheureux lui diſent dans l'Apocalypſe, c. 5, ℣. 9, vous nous avez rachetés à Dieu par votre ſang. S. Paul explique en quoi conſiſte cette *rédemption* en diſant que c'eſt la rémiſſion des péchés, *Epheſ.* c. 1, ℣. 7.

Or, payer un prix pour ceux que l'on ſauve de la mort ou de l'eſclavage, & obtenir leur liberté par des prières, ce n'eſt pas la même choſe ; les Sociniens ont très-grand tort de ne vouloir admettre la *rédemption* que dans ce dernier ſens.

Déja le prophète Iſaïe avoit dit en parlant du Meſſie, c. 53, ℣. 5. « Il a été froiſſé pour » nos crimes, le châtiment qui doit nous donner » la paix eſt tombé ſur lui, & nous avons été » guéris par ſes bleſſures.... ℣. 6 ; Dieu a mis » ſur lui l'iniquité de nous tous.... ℣. 8 ; je » l'ai frappé pour le péché de mon peuple.... » ℣. 10 ; s'il donne ſa vie pour le péché, il » verra une poſtérité nombreuſe.... ℣. 12 ; je » lui donnerai un riche partage, il aura les dé- » pouilles des raviſſeurs, parce qu'il s'eſt livré à » la mort, & qu'il a porté les péchés de la » multitude ».

Il eſt étonnant que, malgré des paſſages ſi clairs, nous ſoyons encore obligés de rechercher en quel ſens Jéſus-Chriſt eſt le *Rédempteur du monde*, & en quoi conſiſte cette *rédemption*. Les Pélagiens qui nioient la propagation du péché originel dans tous les hommes, étoient réduits par néceſſité de ſyſtême à prendre cette *rédemption* dans un ſens métaphorique ; ſuivant leur opinion, Jéſus-Chriſt eſt le *Rédempteur* des hommes, parce qu'il les a tirés des ténèbres de l'ignorance par ſes leçons, & de la corruption des mœurs par ſes exemples, parce qu'il leur pardonne leurs péchés actuels ; parce qu'il les excite à la vertu, à la ſainteté, à gagner le ciel par ſes promeſſes, par ſes menaces, &c.

Les Sociniens & les Déiſtes, qui renouvellent l'erreur des Pélagiens, entendent auſſi comme eux la *rédemption*, ils diſent que Jéſus-Chriſt a racheté les hommes de leurs péchés en les leur pardonnant par le pouvoir qu'il en avoit reçu de Dieu, qu'il eſt mort pour nous & qu'il a été notre victime, parce qu'il a confirmé par ſa mort la doctrine qu'il avoit enſeignée, parce qu'il nous a donné en mourant l'exemple de la parfaite obéiſſance par laquelle nous pouvons mériter le ciel, & parce qu'il a demandé à Dieu pour nous le courage de l'imiter.

Quelques-uns ſont allés juſqu'à dire qu'il s'eſt offert à Dieu comme une victime d'expiation, que par cette oblation il a prié ſon père de pardonner & d'accorder la vie éternelle à tous les pécheurs qui ſe repentiroient, qui croiroient en lui, & qui conformeroient leur vie à ſes préceptes, Le Clerc, *Hiſt. Eccleſ.* prolég. ſect. 3, c. 3, §. 8. Suivant cette doctrine, Jéſus-Chriſt eſt notre *Rédempteur par interceſſion* & non *par ſatisfaction* ; & le bienfait de la *rédemption* ſe trouve borné à ceux qui croient en Jéſus-Chriſt.

Il ſuffit de comparer ce langage avec celui de l'Ecriture-Sainte, pour voir que ces ſectaires font violence à tous les termes. Nous ſoutenons, au contraire, que Jéſus-Chriſt eſt le *Rédempteur* du monde, dans tous les ſens & dans toute l'énergie que les écrivains ſacrés attachent à cette qualité, qu'au prix de ſon ſang il a racheté pour nous l'héritage éternel perdu par le péché d'Adam, que devenu homme par l'incarnation, il a racheté ſes frères de l'eſclavage du Démon dans lequel ils étoient tombés par ce même péché ; qu'il les a ſauvés de la mort éternelle qu'ils avoient méritée & à laquelle ils étoient dévoués comme autant de victimes ; qu'enfin il a été le vengeur de la nature humaine, qu'il a mis à mort le meurtrier de cette même nature en détruiſant l'empire du Démon, & en nous rendant l'eſpérance de l'immortalité. Ce n'eſt point ici une interprétation arbitraire, comme celle des Hétérodoxes, nous en donnons les preuves.

1°. Il n'eſt pas croyable qu'en enſeignant un Dogme, qui eſt l'article fondamental du Chriſtianiſme, Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres aient parlé aux Juifs en ſtyle énigmatique, aient pris les termes de *Rédempteur* & de *rédemption* dans un ſens tout différent de celui que leur ont donné les écrivains de l'ancien Teſtament ; par cet abus du langage, ils auroient tendu aux fidèles pour tous les ſiècles un piège d'erreur inévitable.

Dans l'ancienne Loi, la *rédemption* ou le rachat des premiers-nés, conſiſtoit en ce que l'on payoit

un prix pour les revoir; donc la *rédemption* du genre humain consiste en ce que Jésus-Christ a payé un prix pour sauver les hommes coupables & dignes de la mort éternelle.

2°. Jésus-Christ & les Apôtres se sont clairement expliqués d'ailleurs. En instituant l'Eucharistie, le Sauveur dit à ses disciples: « ceci est » mon sang, le sang d'une nouvelle alliance qui » sera répandu pour la multitude *en rémission des* » *péchés* ». Or lorsqu'il s'agissoit de sceller une alliance par le sang d'une victime, il n'étoit question ni de confirmation d'une doctrine, ni d'exemple, ni d'intercession; il en s'agissoit encore moins, lorsque c'étoit un sacrifice pour le péché : donc ce n'est point en ce sens que Jésus-Christ a donné son sang pour nous.

Saint Paul nous fait observer que « si le sang » des boucs & des taureaux, & l'aspersion de la » cendre d'une victime, purifient les coupables » des transgressions légales, à plus forte raison » le sang de Jésus-Christ purifiera notre ame » des œuvres mortes »; *Hebr.* c. 9, ℣. 13 & 14. Donc Jésus-Christ est notre victime dans le même sens que les animaux immolés pour le péché dans l'ancienne Loi. L'Apôtre le nomme souverain Prêtre & médiateur d'une nouvelle alliance, parce qu'il a offert en sacrifice son propre sang pour la *rédemption éternelle* du genre humain, *ibid*, ℣. 11. Saint Pierre, dans le passage que nous avons cité plus haut, nous fait entendre que le sang de Jésus-Christ est le prix de notre *rédemption*, dans le même sens que l'or & l'argent sont le prix du rachat d'un esclave. S. Paul, *Rom.* c. 3, ℣. 25, dit que Dieu a établi Jésus-Christ victime de propitiation.... afin de pardonner les péchés. S. Jean, *Epist.* 1, c. 2, ℣. 2, qu'il est la propitiation pour nos péchés. Si l'on veut savoir en quel sens, il n'y a qu'à comparer ces deux passages à celui d'Isaïe, c. 43, ℣. 3 & 4, où Dieu dit aux Juifs : « J'ai » livré, pour votre propitiation, les Egyptiens, » les Ethiopiens & les Sabéens.... je donnerai » les hommes à votre place, & les peuples pour » votre vie ». C'est ici une victime substituée à une autre, pour le rachat de la première. Ce n'est donc pas le lieu de recourir à des métaphores ni a des sens figurés, desquels il n'y a aucun exemple dans l'Ecriture-Sainte. *Voyez* SATISFACTION.

3°. Nos adversaires ont beau rejeter la preuve que nous tirons de la tradition; un homme sensé ne se persuadera jamais que des dissertateurs du seizième ou du dix-huitième siècle, entendent mieux l'Ecriture-Sainte que les Pères de l'Eglise instruits, ou par les Apôtres, ou par leurs disciples immédiats. S. Barnabé, dans sa Lettre, §. 7 & suiv., compare Jésus-Christ aux victimes de l'ancienne Loi, & son sacrifice sur la Croix à celui du bouc immolé sur l'autel pour les péchés du peuple. S. Clément, dans sa première Epître, §. 16, lui explique le 53e chapitre d'Isaïe que nous avons cité. S. Ignace écrit aux Smyrniens, n. 7, que l'Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ qui a souffert *pour nos péchés*. S. Justin, dans sa 1re Apologie, n. 50 & suiv., lui applique le 53e chapitre d'Isaïe, d'un bout à l'autre; dans son *Dial. avec Tryphon*, il dit que l'Agneau Paschal, dont le sang préservoit les maisons des Hébreux de l'Ange exterminateur, & que les deux boucs offerts pour les péchés du peuple étoient des figures de Jésus-Christ, qu'il a été lui-même l'oblation ou la victime pour tous les pécheurs qui veulent faire pénitence, n. 40. Nous citerons ci-après les Pères des siècles suivans.

4°. Une des raisons par lesquelles les anciens Pères ont prouvé aux Hérétiques la Divinité de Jésus-Christ; est qu'il falloit un *Rédempteur* dont les mérites fussent infinis, pour satisfaire à la justice divine, & racheter le genre humain. Ainsi le dogme de la Divinité du Sauveur, & celui de la *rédemption*, prise dans le sens rigoureux, sont intimement liés ensemble; l'un ne peut pas subsister sans l'autre. Voilà pourquoi les Sociniens, qui rejettent le premier, ne veulent pas admettre le second; mais aussi, à proprement parler, ils ont cessé d'être Chrétiens.

La foiblesse de leurs objections les rend inexcusables. Ils soutiennent en premier lieu, que la *rédemption*, telle que nous la concevons, seroit contraire à la justice Divine, puisqu'il n'est pas juste qu'un innocent souffre & meure pour des coupables. Un roi passeroit pour cruel s'il livroit son fils à la mort, pour expier le crime de ses sujets rebelles. Nous répliquons qu'il n'y auroit ni injustice ni cruauté, si ce fils s'offroit lui-même pour victime, s'il étoit sûr de ressusciter trois jours après sa mort, d'être élevé au plus haut degré de gloire pour l'éternité, de recevoir les hommages de tous les hommes, de leur inspirer par son exemple des vertus héroïques & un profond respect pour l'autorité de son Père. Voilà ce qu'a fait Jésus-Christ, & ce qui s'est ensuivi de son sacrifice.

En second lieu, nos adversaires prétendent qu'il auroit été plus digne de la bonté infinie de pardonner simplement au repentir des coupables, que d'exiger une satisfaction rigoureuse. C'est d'abord un trait de témérité de leur part, de vouloir savoir mieux que Dieu lui-même, ce qui étoit convenable à une bonté infinie. Or Jésus-Christ nous fait remarquer que la *rédemption* a été de la part de Dieu l'effet d'une bonté infinie à l'égard des hommes : *Dieu*, dit-il, *a aimé le monde jusqu'a donner son Fils, unique &c.* Si les Sociniens croient véritablement à Jésus-Christ, comment osent-ils le contredire? Quant aux Déistes & aux Athées qui raisonnent de même, on leur a répondu, il y a plus de quinze

cents ans ; qu'il eſt abſurde de trouver à dire à un myſtère qui a éclairé, converti & ſanctifié le monde ; que le chef-d'œuvre de la ſageſſe divine a été de concilier dans ce myſtère l'excès de ſa bonté avec les intérêts de ſa juſtice, de pardonner aux hommes d'une manière qui n'autoriſe point la licence de pécher, &c.

Si Jéſus-Chriſt, diſent-ils encore, avoit fait un rachat proprement dit, c'eſt au démon qu'il auroit dû payer le prix de cette *rédemption*, puiſque c'eſt ſous ſon empire que le genre humain étoit retenu captif; cette idée ſeule fait horreur. Auſſi ſoutenons-nous qu'elle eſt fauſſe. Quand il s'agit de racheter la vie d'un criminel condamné à mort, ce n'eſt ni au géolier, ni à l'exécuteur de la juſtice qu'il faut payer la rançon; mais à celui qui a droit de punir ou de faire grâce : donc c'eſt à Dieu ſeul qu'a dû être payé le prix de la *rédemption* du genre humain ; & il n'a reçu pour rançon que ce qu'il avoit donné lui-même.

Enfin nos adverſaires objectent que la prétendue *rédemption* de laquelle nous faiſons tant de bruit, ſe réduit à peu près à rien, puiſque malgré la valeur infinie du prix payé par le *Rédempteur*, le très-grand nombre des hommes vivent dans le péché, meurent dans l'impénitence, ſont réprouvés & damnés pour jamais.

A cette aſſertion téméraire nous répondons qu'il n'appartient ni à nos adverſaires, ni à nous, d'étendre ou de borner à notre gré le bienfait de la *rédemption*, nous ne pouvons en juger que par la manière dont l'Ecriture-Sainte & les Pères de l'Egliſe en ont parlé ; or ils conſpirent à nous en donner la plus haute idée.

1°. Suivant le langage des Auteurs ſacrés & des Pères, la *rédemption* eſt auſſi ancienne que le péché d'Adam ; elle a commencé à produire ſon effet au moment même de la condamnation du coupable. Dans la malédiction lancée contre le tentateur, Dieu lui dit : *la race de la femme t'écraſera la tête* ; c'étoit une promeſſe de la *Rédemption* ; en effet Dieu condamne nos premiers parens, non à une peine éternelle, mais à la mort & aux ſouffrances dans cette vie. Dans *l'Apocalypſe*, c. 13, ℣. 8, Jéſus-Chriſt appelé *l'Agneau immolé dès l'origine du monde*, parce que ſon ſacrifice a commencé dès-lors à produire ſon effet ; dès ce moment, dit St. Auguſtin, le ſang de Jéſus-Chriſt nous a été accordé, l. 3 *de Lib. arbit.* c. 25, n. 76. De là les Pères ont conclu que la ſentence prononcée contre Adam a été un trait de miſéricorde de la part de Dieu, plutôt qu'un acte de juſtice rigoureuſe ; & c'eſt ainſi qu'ils ont réfuté les Marcionites, les Manichéens, Celſe & Julien, qui prétendoient que Dieu avoit puni d'une manière trop rigoureuſe le péché de notre premier Père. Nous pourrions citer à ce ſujet St. Irénée, St. Théophile d'Antioche, Tertulien, Origène, St. Méthode de Tyr, St. Hilaire de Poitiers, St. Cyrille de Jéruſalem, St. Ephrem, St. Baſile, St. Epiphane, St. Grégoire de Nyſſe, St. Ambroiſe de Nazianze, St. Jean-Chryſoſtôme, St. Auguſtin, St. Cyrille d'Alexandrie, St. Léon &c. Le Père Pétau a raſſemblé un grand nombre de leurs paſſages.

2°. Ces mêmes Docteurs de l'Egliſe, toujours appuyés ſur l'Ecriture Sainte, ſoutiennent que la *rédemption* a été non-ſeulement entière & complette, mais ſurabondante ; qu'elle a pleinement réparé les effets du péché, qu'elle nous a rendu de plus grands avantages que ceux que nous avions perdus. En effet, Jéſus-Chriſt nous fait entendre dans l'Evangile qu'il a vaincu le fort armé, & qu'il lui a enlevé ſes dépouilles, conformément à la Prophétie d'Iſaïe, *Iuc*, c. 11, ℣. 12. Il dit que le Prince de ce monde va en être chaſſé, *Joan.* c. 12, ℣. 31. S. Paul nous aſſure que Jéſus-Chriſt a effacé & mis au néant l'arrêt prononcé contre nous, *Coloſſ.* c. 2, ℣. 14. Que Dieu a tout réconcilié par Jéſus-Chriſt & a rétabli la paix entre le Ciel & la Terre. *Ibid*, c. 1, ℣. 20. Qu'il a rétabli toutes choſes dans le Ciel & ſur la Terre en Jéſus-Chriſt. *Epheſ.* c. 1, ℣. 10. Dieu, dit-il, étoit en Jéſus-Chriſt, ſe réconciliant le monde & pardonnant les péchés des hommes, 2 *Cor.* c. 9, ℣. 10. Où le péché étoit abondant, la grâce a été *ſurabondante*, *Rom.* c. 9, ℣. 20. &c.

Armés de ces ſaintes vérités, les Pères ont confondu les mêmes Hérétiques & les incrédules, dont nous avons parlé qui prétendoient que Dieu n'avoit pu ſans déroger à ſa bonté & à ſa juſtice, permettre le péché d'Adam ; ces Saints Docteurs ont répondu que Dieu ne l'auroit pas permis, en effet, s'il ne s'étoit pas propoſé de rendre la condition de l'homme meilleure par la *rédemption*, c'eſt ce que diſent formellement S. Jean-Chryſoſtôme, *ad ſtagir*, l. 2, n. 2, & ſuiv. St. Cyrille, *Glaphyr in Geneſ.* l. 1. *adv. Julian.* p. 92 & 94. St. Auguſtin, *de geneſi ad litt.* l. 11, c. 11, n. 15.

Ils ſe ſont ſervis de la même conſidération, pour prouver la Divinité de Jéſus-Chriſt contre les Ariens & les Neſtoriens ; il falloit, diſent-ils, un Dieu égal à ſon Père, pour opérer une *rédemption* auſſi avantageuſe à l'homme, & auſſi complette ; pour le réformer, il étoit beſoin d'un pouvoir égal à celui de la première création. C'eſt un des principaux argumens de S. Athanaſe, auſſi bien que de St. Cyrille & de S. Auguſtin.

Ce dernier l'a encore oppoſé aux Pélagiens qui lui objectoient que ſuivant ſon ſyſtême, Jéſus-Chriſt n'a pas réparé le mal que nous a fait Adam. Le St. Docteur leur prouve le contraire. Il cite un paſſage dans lequel St. Jean-Chryſoſtome ſoutient que Jéſus-Chriſt par ſa Croix a rendu aux hommes plus qu'ils n'avoient perdu par le péché de leurs Pères, l. 1. *Contrà Jul.* c. 6, n. 27,

« Par le péché d'Adam, dit-il, nous avons encouru » la mort temporelle, en vertu de la *Rédemption* » nous ressuscitons, non pour une vie passagère ; » mais pour une vie éternelle, l. 2 *de pec. meritis & remiss.* c. 30 n. 49. Nous avions encouru » dans Adam la mort, le péché, l'esclavage, la » damnation ; nous recevons en Jésus-Christ la vie, » le pardon, la liberté, la grâce, *serm.* 233, c. 2, » n. 3. Le fils de Dieu, en partageant avec nous » la peine du péché, a détruit le péché & la peine ; » non la peine temporelle, mais la peine éternelle, » *serm.* 25, n. 7 ; *serm.* 231, n. 2, *op. imperf.*, » l. 2, n. 97 ; l. 6, n. 36, &c ».

S Léon a répété dix fois que par la grâce de Jésus-Christ nous avons récupéré plus que nous n'avions perdu par la jalousie du démon, *serm.* 2, *de nat. Domini*, c. 1, *serm.* 13 *de pass.*, c. 1 ; *serm.* 1, *de ascens.*, c. 4, &c. Les pères postérieurs ont pensé & parlé de même, & leur langage s'est conservé dans les prières de l'église.

3°. Les écrivains sacrés témoignent que la grâce de la *rédemption* est générale, s'étend à tous les hommes sans exception, de même que le péché ; & c'est aussi le sentiment unanime des Pères. Conséquemment ils enseignent ; 1°. que Dieu veut sincérement le salut de tous les hommes, que par ce motif il a donné son fils pour victime de leur *rédemption*. 2°. Que ce divin Sauveur s'est offert lui-même à la mort dans ce dessein, & qu'il a répandu son sang pour tous sans exception. 3°. Que par ses mérites, tous les hommes ont reçu & reçoivent des grâces de salut, plus ou moins, & que personne n'en est absolument privé. *V.* Salut, Sauveur, Grace, §. 3, &c.

Déja nous avons cité plusieurs passages de l'Ecriture-Sainte dans lesquels il est dit que Jésus-Christ est le *Sauveur du monde*, le *Rédempteur du monde*, l'agneau de Dieu qui efface les péchés du *monde* ; le *monde* sans doute désigne tous les hommes, l'Eglise nous fait répéter cette consolante vérité dans la plupart des prières publiques. Dans *Isaïe*, c. 53, il est dit que Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous. Lui-même déclare, *Joan.*, c. 3, ℣. 6, « que Dieu n'a pas envoyé » son Fils dans le monde pour le juger, mais » pour le sauver. *Luc*, c. 19, ℣. 10, le Fils » de l'Homme est venu chercher & sauver ce qui » avoit péri ». De là S. Augustin conclut, donc tout le genre humain avoit péri par le péché d'Adam ; *Epist.* 186, *ad Paulin*, c. 8, n. 27. C'est aussi le raisonnement de S. Paul, 2 *Cor.*, c. 5, ℣. 14 : « La charité de Jésus-Christ nous » presse, parce que si un seul est mort pour tous, » il s'ensuit que tous sont morts ; or Jésus-Christ » est mort pour tous, &c. ». 1 *Cor.*, c. 15, ℣. 22 : « De même que tous meurent en Adam, » ainsi tous recevront la vie par Jésus-Christ ». On sait combien de fois S. Augustin s'est servi de ces passages pour prouver l'universalité du péché originel par l'universalité de la *rédemption*.

Le même Apôtre veut que l'on prie pour tous les hommes, « parce que cela est agréable à Dieu » notre Sauveur, qui veut que tous les hommes » soient sauvés & parviennent à la connoissance » de la vérité. Car il n'y a, dit-il, qu'un seul » Dieu & un seul médiateur entre Dieu & les » hommes ; savoir : Jésus-Christ homme qui s'est » livré lui-même pour la *rédemption* de tous, » comme il l'a témoigné dans le temps ; 1 *Tim.*, » chap. 2, ℣. 1. Il est le Sauveur de tous les » hommes, sur-tout des Fidèles ». *Ibid*, c. 4, ℣. 10. S. Jean dit « qu'il est la victime de » propitiation pour nos péchés, non-seulement » pour les nôtres, mais pour ceux du monde » entier ». 1 *Joan.*, c. 2, ℣. 2. Nous ne savons par quelle subtilité l'on peut obscurcir des passages aussi clairs.

Il seroit inutile de prouver que tous les Pères les ont pris à la lettre & dans toute la rigueur des termes. Les Théologiens mêmes qui font le plus obstinés à restreindre l'étendue de la grâce de la *rédemption*, conviennent communément que les Docteurs de l'Eglise des quatre premiers siècles ont été *universalistes*, c'est-à-dire qu'ils ont cru que tous les hommes sans exception participoient plus ou moins au bienfait de la *rédemption*. Mais ils prétendent que S. Augustin n'a pas été de même avis, qu'il a donné aux passages de S. Paul différentes explications qui prouvent qu'il ne regardoit comme véritablement rachetés que les Prédestinés.

Nous pourrions leur demander d'abord si le sentiment particulier de S. Augustin devroit prévaloir à une tradition constante des quatre premiers siècles, pendant que ce Saint Docteur fait profession de s'y tenir, & prouve par-là aux Pélagiens la propagation générale du péché originel ; mais l'essentiel est de savoir ce que S. Augustin a véritablement pensé.

1°. Au mot *Grâce*, §. 2, nous avons fait voir que suivant sa Doctrine il n'y a pas un seul homme qui soit absolument privé de grâce, or la grâce n'est donnée aux hommes qu'en vertu de la *rédemption* ; donc S. Augustin a pensé que tous y participent plus ou moins.

2°. Jamais il n'a mis aucune restriction à ces paroles de S. Paul : *Jésus-Christ est le Sauveur de tous les hommes, sur-tout des Fidèles* ; ni à celles de S. Jean : *Il est la victime de propitiation non-seulement pour nos péchés, mais pour ceux du monde entier* ; & il est évident que ces deux passages ne peuvent en admettre aucune.

3°. Il a répété au moins dix fois contre les Pélagiens l'argument de S. Paul : *Jésus-Christ est mort pour tous, donc tous sont morts* ; il a ainsi prouvé l'universalité du péché originel par l'universalité de la *rédemption*. Il en est de même du passage de l'Evangile : *Le Fils de l'Homme est venu chercher & sauver ce qui avoit péri* ; cela nous démontre, dit-il, que toute la nature humaine

avoit péri par le péché d'Adam ; *Epiſt.* 186, *ad Paulin.*, c. 8, n. 27 ; donc il a penſé que Jéſus-Chriſt eſt venu ſauver toute la nature humaine. Il cite ces autres paroles de S. Paul : *Dieu étoit en Jéſus-Chriſt ſe réconciliant le monde.* « Le monde » entier, dit-il, étoit donc coupable par Adam, » il eſt réconcilié par Jéſus-Chriſt ; l. 6, *contrà* » *Julian.*, c. 2, n. 15. Lorſque vous prétendez, » ajoute-t-il à Julien, que *pluſieurs* & non pas » *tous* ſont condamnés par Adam & *délivrés par* » *Jéſus-Chriſt*, vous vous déclarez par ce trait » horrible ennemi de la Religion Chrétienne ». *Ibid*, chap. 24, n. 81. Nous perſuade-t-on que S. Auguſtin lui-même s'eſt rendu coupable de ce trait horrible, & a renverſé tous ſes argumens ? « Selon le Pſalmiſte, dit-il enfin, *Dieu jugera* » *avec équité le monde entier*, non une partie, » parce qu'il n'en a pas acheté ſeulement une » partie ; il doit juger le tout, parce qu'il *a* » *donné le prix* pour le tout ». *Enarr. in Pſ.* 95, n. 15, *in* ℣. 13. Judas alla rejeter le prix de l'argent pour lequel il avoit vendu le Seigneur, & il ne reconnut point le prix pour lequel le Seigneur l'avoit racheté ; *in Pſ.* 78, Serm. 2, n. 11.

4°. S. Auguſtin a pris plus d'une fois dans la rigueur des termes ces paroles de S. Jean : *Le verbe divin eſt la vraie lumière qui éclaire tout homme qui vient en ce monde ; Contrà Fauſt.*, l. 22, c. 13 ; *Epiſt.* 140, *ad honorat*, c. 3, n. 8 ; Serm. 4, n. 6 & 7 ; Serm. 182, n. 5 ; Serm. 78, *de Transfig. Domini ; Enarr. in Pſ.* 93, n. 4 ; *Retract.*, l. 1, c. 10, &c. Il lui applique ce que le Pſalmiſte dit du ſoleil, que perſonne ne ſe dérobe à ſa chaleur ; Serm. 22, n. 4 & 7. Mais comme les Pélagiens abuſoient de ces paroles pour prouver que Dieu donne la grâce de la foi & de la juſtification à tous également & indifféremment, *æqualiter*, *indiſcretè*, *indifferenter*, à moins qu'ils ne s'en rendent poſitivement indignes, S. Auguſtin ſoutint avec raiſon que ce n'eſt point là le ſens de ce paſſage, & qu'il faut l'entendre autrement. Il fit la même choſe à l'égard de ces mots, *Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous*, parce que les Pélagiens en faiſoient le même abus.

En effet ces deux paſſages ne prouvent point que Dieu donne également à tous la grâce de la foi & de la juſtification, comme le vouloient les Pélagiens ; mais ils prouvent que Dieu donne à tous des grâces actuelles, intérieures & paſſagères, pour les exciter à faire le bien & à éviter le mal, grâces que les Pélagiens ne vouloient pas admettre ; il s'enſuit donc que tous les hommes participent plus ou moins dans ce ſens au bienfait de la *rédemption* : & S. Auguſtin, loin de nier cette vérité, la ſoutient de toutes ſes forces. Auſſi un Proteſtant, quoique très-porté par intérêt de ſyſtême à méconnoître le vrai ſentiment de ce Saint Docteur, eſt forcé de convenir qu'il eſt très-difficile de répondre aux Théologiens qui ſoutiennent que S. Auguſtin a cru l'univerſalité du bienfait de la *rédemption*. Baſnage, *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 11, c. 9, n. 7. Il auroit mieux fait de dire que cela eſt impoſſible.

RÉDEMPTION DES CAPTIFS, *voyez* MERCI.

RÉFORMATEURS, RÉFORMATION, RÉFORME. Au commencement du ſeizième ſiècle il s'éleva un nombre de Prédicans qui publièrent que l'Egliſe Catholique avoit dégénéré & ne profeſſoit plus le Chriſtianiſme dans ſa pureté, que ſa doctrine étoit erronée, ſon culte ſuperſtitieux, ſa diſcipline abuſive, qu'il falloit la réformer. Sans autre examen, cette prétention étoit déja une injure faite à Jéſus-Chriſt ; ce divin Sauveur a promis à ſon Egliſe d'être avec elle juſqu'à la conſommation des ſiècles, de la fonder ſur la pierre ferme, de manière que les portes de l'Enfer ne puiſſent pas prévaloir contre elle ; de lui donner l'eſprit de vérité pour qu'il demeure toujours avec elle, &c : peut-il manquer à ſa promeſſe ? Cependant ces nouveaux Docteurs trouvèrent des partiſans, formèrent des ſociétés ſéparées, & établirent un nouveau plan de religion ; le ſchiſme qu'ils ont opéré dure depuis plus de deux ſiècles. Que doit-on penſer de leur prétendue *réforme ?* Si on veut les en croire, c'eſt une des plus étonnantes & des plus heureuſes révolutions qui aient pu arriver dans le monde. Nous en penſons différemment, nous ſoutenons que leur prétendue *réformation* a été illégitime dans ſon principe, criminelle dans ſes moyens, funeſte dans ſes effets. Çà donc été l'ouvrage des paſſions humaines & non celui de la grâce divine : nous allons en donner les preuves.

I. *Quels perſonnages ont été les prétendus Réformateurs ?* Des hommes ſans miſſion & qui ont eu tous les caractères de faux Prophètes. Depuis que l'on a démontré que ces Prédicans n'ont eu ni miſſion ordinaire, ni miſſion extraordinaire, leurs Sectateurs ont dit qu'il n'en étoit pas beſoin, qu'en pareil cas tout particulier avoit le droit d'élever la voix, de prêcher, de corriger l'Egliſe, de forger une Religion nouvelle, ſous prétexte de rétablir l'ancienne. Mais cette prétention eſt abſolument contraire à la conduite conſtante de la divine Providence.

En effet, lorſque la Religion que Dieu avoit révélée aux Patriarches fut oubliée & méconnue chez toutes les Nations, il voulut la rétablir chez les Hébreux & la cimenter par des lois poſitives ; il donna cette miſſion à Moïſe, mais il lui communiqua auſſi le don des miracles pour la prouver ; ſans cela les Hébreux n'auroient pas pu lui ajouter foi ſans imprudence ; *Exode*, c. 4, ℣. 1. Cependant Moïſe n'étoit pas chargé de révéler aux Hébreux de nouveaux Dogmes, mais

seulement de leur imposer de nouvelles Lois ; Dieu ne laissa pas de lui conserver jusqu'à la mort le don des miracles & de prophétie.

De même lorsque le Judaïsme se trouva beaucoup altéré par de fausses traditions, & peu convenable au nouvel état de la société civile, Dieu envoya Jésus-Christ pour établir une Religion nouvelle, & Jésus-Christ communiqua sa propre mission à ses Apôtres : « Comme mon Père m'a envoyé, » dit-il, je vous envoie » ; *Joan.*, c. 20, ℣. 21. Mais il leur en donna aussi les mêmes signes surnaturels, le don des miracles, les vertus, les lumières du Saint-Esprit, pour leur enseigner toute vérité. Il reconnoît la nécessité de ces signes, en disant des Juifs incrédules : « Si je n'avois » pas fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre » n'a faites, ils ne seroient pas coupables ; » *Joan.*, c. 15, ℣. 24. Ce sont mes œuvres » qui rendent témoignage de moi » ; c. 5, ℣. 36. S. Paul dit aux Corinthiens, 1 *Cor.*, c. 2, ℣. 4 : « Mes discours & ma prédication n'ont point été » prouvés par les raisonnemens de la sagesse » humaine, mais par les démonstrations de l'esprit » & de la puissance de Dieu, afin que votre foi » fût fondée, non sur la sagesse des hommes, » mais sur la puissance divine ». Il dit des autres Docteurs : « Comment prêcheront-ils, s'ils n'ont » point de mission » ? *Rom.*, c. 10, ℣. 15.

Si donc Dieu a véritablement suscité Luther, Calvin, & leurs adhérens pour réformer la Religion catholique, il a dû leur donner les mêmes preuves de mission surnaturelle qu'à Moïse, à Jésus-Christ & aux Apôtres. Nous soutenons que ces signes ne leur étoient pas moins nécessaires, que sans cela la foi de leurs Disciples a été uniquement fondée sur les raisonnemens de la sagesse humaine & non sur la puissance de Dieu.

1°. Il s'agissoit de changer la religion professée dans toute l'étendue de l'Eglise Catholique, d'en corriger la croyance, le culte extérieur, la discipline. Il y a pour le moins autant de différence entre la Religion Catholique & la Religion prétendue réformée, qu'entre le Christianisme & le Judaïsme, & il y en a beaucoup plus qu'entre le Judaïsme & la Religion des Patriarches ; donc une mission extraordinaire n'étoit pas moins nécessaire aux prétendus *réformateurs*, qu'à Moïse, à Jésus-Christ & aux Officiers. Vainement on dira que Luther & les autres avoient pour lettres de créance l'Ecriture Sainte ; c'étoit aussi par l'Ecriture que les Apôtres argumentoient contre les Juifs, *act.* c. 17, ℣. 2 ; c. 18, ℣. 28. Et Moïse citoit aux Hébreux les leçons de leurs pères ; cependant il fallut aux uns & aux autres une mission divine.

2°. A l'arrivée de Luther & de Calvin, il y avoit dans l'Eglise un ministère public établi pour enseigner, un corps de Pasteurs revêtus d'une mission ordinaire, qui, par succession, venoit des Apôtres & de Jésus-Christ. Les nouveaux venus soutinrent que ce corps avoit perdu toute mission & toute autorité par ses erreurs & par ses vices, qu'ils avoient droit de se mettre à sa place. Mais ce corps enseignoit-il des erreurs plus grossières, avoit-il des vices plus odieux que les Pharisiens, les Saducéens, les Scribes, les Docteurs de la Loi ? Jésus-Christ, néanmoins, renvoie encore le peuple à leurs leçons, *Matt.* c. 23, ℣. 2, parce que la mission de ses Apôtres n'étoit pas encore suffisamment établie. Mais à quel titre Luther prit-il la qualité d'*Ecclésiaste de Wirtemberg*, & Calvin celle *de Pasteur de Genève*, après avoir fait chasser les Pasteurs catholiques ? Suivant S. Paul, c'est Dieu qui donne des Pasteurs & des Docteurs, aussi bien que des Apôtres & des Evangélistes, *Ephes.* c. 4, ℣ 11 ; pour les Prédicans, ils se sont donnés eux-mêmes, le seul titre de leur mission a été la crédulité de leurs Disciples.

3°. Entre eux, & les Théologiens Catholiques, il s'agissoit de questions très-obscures auxquelles le peuple n'entendoit rien, du principe de la justification, du mérite des bonnes œuvres, du nombre & de l'effet des Sacremens, de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de la prédestination de la grace, &c. Chaque parti alléguoit l'Ecriture sainte. Qui étoit en état de décider lequel des deux en prenoit mieux le sens ? Entre les Docteurs juifs & les Apôtres il s'agissoit aussi de décider quel étoit le vrai sens des prophéties & de plusieurs préceptes de la Loi de Moïse ; c'est par des miracles que les Apôtres terminèrent la contestation, & persuadèrent le peuple. Il est fâcheux que les *Réformateurs* n'ayent pas fait de même.

4°. Lorsque les Sacramentaires & les Anabaptistes s'avisèrent de prêcher une Doctrine contraire à celle de Luther, il leur demanda fièrement des preuves surnaturelles de leur mission, comme si l'ancienne avoit été authentiquement prouvée. Lorsque Servet, Gentilis, Blandatra & d'autres voulurent dogmatiser à Genève contre le sentiment de Calvin, il les fit chasser ou punir par l'autorité du bras séculier. Ce n'est point ainsi qu'en ont agi les Apôtres ; lorsqu'ils eurent pour contradicteurs Simon le Magicien, Cérinthe, Ebion, Elymas, &c., il n'employèrent contre eux que les dons du Saint-Esprit & l'ascendant de leurs vertus. Les *Réformateurs* s'attribuoient le droit de prêcher contre l'univers entier, & ils ne laissoient à personne la liberté de prêcher contre eux.

5°. A mesure que la *réformation* fit des progrès, la confusion y augmenta ; en peu d'années l'on vit les Luthériens, les Anabaptistes, les Calvinistes, les Anglicans, les Sociniens former cinq sectes principales sans compter les autres ; sectes qui n'avoient entre elles rien de commun que leur haine contre l'Eglise Romaine. Celle-ci de son côté, malgré leur fureur, est demeurée en possession de sa croyance. Nous voudrions savoir quel motif a pu déterminer des peuplades d'ignorans à embrasser l'un de ces partis plutôt que l'autre

l'autre. Il eſt évident que le haſard ſeul, les intérêts politiques & les paſſions en ont décidé.

6°. Le ſuccès à peu près égal de tous ces Docteurs ne prouve donc abſolument rien ; Mahomet a fait des conquêtes plus étendues que les leurs. Jéſus-Chriſt & les Apôtres ont prédit que dans tous les temps les impoſteurs trouveroient des partiſans ; bientôt nous prouverons que tous ont employé les mêmes moyens pour ſéduire. Ainſi les uns n'ont pas eu plus de miſſion divine que les autres.

Quant aux qualités perſonnelles des prétendus *Réformateurs*, nous n'oſerions en tracer de nous-mêmes le portrait, on nous accuſeroit de prévention & d'infidélité, mais il nous eſt permis de copier celui qu'en ont fait les Proteſtans eux-mêmes, & en dernier lieu le célèbre Mosheim & ſon Traducteur, *Hiſt. Eccleſ.* 16e ſiècle, ſect. 3, 2e part. c. 1 & 2.

Mosheim convient que pour opérer le grand ouvrage de la *réforme* ces grands hommes ne furent pas inſpirés, mais conduits par leur ſagacité naturelle ; que leurs progrès furent lents dans la Théologie & leurs vues très-imparfaites ; qu'ils ſe ſont inſtruits par leurs diſputes, ſoit entre eux ſoit avec les Catholiques. *Ibid*, §. 12 & 14. Une preuve qu'ils étoient mauvais Théologiens, c'eſt que l'on ne ſuit plus aujourd'hui une bonne partie de leurs ſentimens. Il avoue que parmi les Commentateurs pluſieurs furent attaqués de l'ancienne maladie d'une imagination irrégulière & d'un jugement borné ; que leurs notions dans la morale n'étoient ni auſſi exactes, ni auſſi étendues qu'elles auroient dû l'être, que les Controverſiſtes mirent trop d'amertume & d'animoſité dans leurs actions & dans leurs écrits, §. 16, 18. Voilà cependant les hommes que les Proteſtans ſoutiennent avoir été ſuſcités de Dieu pour renouveler la face de l'Egliſe, pour rétablir le Chriſtianiſme dans ſa pureté primitive, & pour faire la leçon à tous les Docteurs de l'Egliſe Catholique.

Le tableau de leurs vertus eſt encore plus original. On ſait d'abord que la plupart furent des Moines Apoſtats, ſortis du cloître par incontinence & par averſion de toute règle. Si les monaſtères d'alors étoient la ſentine de tous les vices, comme le prétendent les Proteſtans, il faut que l'apoſtaſie ait eu une vertu miraculeuſe, pour changer tout-à-coup en Apôtres des hommes auſſi corrompus. Mais voyons ſi cela eſt arrivé.

Au jugement de notre hiſtorien, Luther étoit un diſputeur fougueux, il traita ſes adverſaires avec une rudeſſe brutale, il ne reſpecta ni rang, ni dignité. Muncer, Storckius, Stubner, chefs des Anabaptiſtes, étoient des fanatiques ſéditieux. Carloſtadt, auteur de la ſecte des Sacramentaires, étoit un eſprit imprudent, impétueux, violent, diſpoſé au fanatiſme. Schwenckfeldt avoit le même caractère, il manquoit de prudence & de jugement. §. 19, 24. Jean Agricola fut un homme rempli d'orgueil, de préſomption & de mauvaiſe foi. Mélanchon manquoit de courage & de fermeté, il craignoit toujours de déplaire aux perſonnes en place ; il portoit trop loin l'indifférence pour les dogmes & pour les rites ; il fut rarement d'accord avec Luther. Strigélius, diſciple de Mélanchon, fut ſi peu ferme dans ſes ſentimens, que l'on ne ſait pas ſi on doit le mettre au nombre des ſectateurs de Luther ou de Calvin, §. 25, 32.

Mathieu Flacius, adverſaire de Strigélius, étoit un Docteur turbulent, fougueux, téméraire & opiniâtre. Oſiander, Théologien viſionnaire, orgueilleux, inſolent, continuellement en contradiction avec lui-même, ſe diſtingua par ſon arrogance, par ſa ſingularité & par ſon amour pour les nouvelles opinions. Stancarus, ſon adverſaire, diſputeur turbulent & impétueux, donna dans l'excès oppoſé ; il excita quantité de troubles en Pologne où il ſe retira, §. 31, 36.

Calvin fut d'un caractère hautain, emporté, violent, incapable de ſouffrir aucune contradiction, ambitieux de dominer ſans rivaux. Bèze ſon diſciple & lui vomirent toutes les injures poſſibles contre Caſtalion, & le firent paſſer pour un ſcélérat, parce qu'il ne penſoit point comme eux ſur la Prédeſtination. Bèze en agit de même contre Bernardin Ochin, c. 2, §. 40 & 42. Bayle, *Dict. Crit.* art. CASTALION. G.

Encore une fois, ſont-ce donc là les hommes que Dieu avoit deſtinés à réformer l'Egliſe ? Quand Mosheim & ſon Traducteur auroient conſpiré pour couvrir d'opprobre la prétendue *réformation* dans ſon berceau, ils n'auroient pas pu y mieux réuſſir. Ils conviennent qu'entre les divers partis les controverſes furent traitées d'une manière contraire à la juſtice, à la charité & à la modération. Mais ils excuſent les combattans, parce qu'ils venoient ſeulement de ſortir des ténèbres de la ſuperſtition & de la tyrannie papale, §. 45. Cette excuſe eſt très-fauſſe. Il y avoit près d'un ſiècle que Luther avoit commencé à prêcher, lorſque ſes ſectateurs ſe livrèrent aux plus grands excès de haine & de fureur contre leurs adverſaires. Il eſt prouvé par là que le nouvel Evangile n'avoit pas une grande vertu, puiſque dans un eſpace de quatre-vingts ans, il n'étoit pas venu à bout de guérir l'emportement de ſes ſectateurs.

Les mêmes critiques nous feront connoître une bonne partie des moyens dont on s'eſt ſervi pour l'établir, & cette ſeconde conſidération ne contribuera pas à nous en donner une idée favorable.

II. *De quels moyens s'eſt-on ſervi pour établir la prétendue Réformation ou le Proteſtantiſme ?* Nous les réduiſons à trois, ſavoir la contradiction entre les principes & la conduite, les calomnies contre la Doctrine Catholique & contre le Clergé, les ſéditions & la violence.

En premier lieu, les *Réformateurs* ont posé pour maxime fondamentale que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de croyance & de morale, & que dans toutes les choses nécessaires au salut ces livres divins sont si clairs & si intelligibles, que tout homme qui a le sens commun, & qui possède la langue dans laquelle ils sont écrits, peut les entendre sans le secours d'aucun interprète. Mosheim, *ibid*, c. 1, §. 2. 2. Il y a déja ici de la fausseté & de la supercherie. Notre auteur lui-même dit que les premiers *Réformateurs* ont fait des progrès très-lents dans la Théologie, qu'ils se sont instruits, non par la clarté de l'Ecriture-Sainte, mais par leurs disputes, soit avec les autres sectaires, soit avec les Catholiques. Si le texte de l'Ecriture étoit si clair que tout homme de bon sens peut l'entendre, auroit-il fallu tant de disputes pour savoir à quoi s'en tenir, ce qu'il faut croire ou rejeter.

La vérité est que les premiers *Réformateurs* ne commencèrent pas par étudier & consulter l'Ecriture-Sainte, sans préoccupation & sans préjugé, pour voir ce qui y étoit véritablement enseigné; ils commencèrent par contredire la Doctrine Catholique à tort & à travers, & ils cherchèrent ensuite dans l'Ecriture des passages qu'ils pussent accommoder de gré ou de force avec les nouveaux dogmes qu'ils avoient forgés. Depuis deux cents ans leurs disciples ont continué de faire de même; il n'est pas étonnant que tous aient également réussi à étayer bien ou mal sur l'Ecriture-Sainte la croyance particulière de leur secte.

Mosheim dit que les confessions de foi, telle que celle d'Augsbourg, *donnent le sens & l'explication* de l'Ecriture-Sainte. Mais si tout homme qui a le sens commun peut entendre les livres saints sans le secours d'aucun interprète, à quoi sert une confession de foi pour en donner le sens & l'explication, par conséquent pour l'interpréter? A la vérité il dit que ces livres sont clairs *dans les choses nécessaires au salut.* Mais de deux choses l'une, ou les questions sur lesquelles les *Réformateurs* ont disputé entre eux & contre les Catholiques étoient nécessaires au salut, ou elles ne l'étoient pas; si elles l'étoient, il est donc faux que l'Ecriture soit claire sur toutes ces questions, puisqu'il a fallu en donner le sens & l'explication par des confessions de foi, & que depuis deux cents ans & plus elle est un sujet de dispute. Si elles ne l'étoient pas, il y avoit de l'entêtement & de la frénésie de la part des *Réformateurs* d'attaquer l'Eglise Catholique, de faire schisme avec elle, d'allumer encore le feu de la guerre entre les différentes sectes, pour des questions qui n'étoient pas nécessaires au salut.

Il ajoute que les livres saints sont intelligibles pour tout homme *qui possède la langue* dans laquelle ils sont écrits; veut-il parler du texte ou des versions? Le texte est écrit en hébreu ou en grec, faut-il que tout Chrétien possède ces deux langues? S'il s'agit de versions, qui lui garantira que celle qu'on lui met en main rend parfaitement le sens du texte? Les Frères de Wallembourg ont prouvé qu'il n'y en a pas eu une seule sortie de la main des Protestans, dans laquelle on ne puisse trouver au moins trente falsifications; *de Controv.* tract. tom. 1, p. 713.

Enfin Mosheim assure que les confessions de foi, telle que celle d'Augsbourg, n'ont point d'autre autorité que celle qu'elles tirent de l'Ecriture-Sainte. C'est une fausseté qu'il réfute lui-même. Il convient, §. 5, que les Ministres Luthériens sont obligés de se conformer au Catéchisme de Luther; que l'an 1568 on dressa un formulaire de Doctrine *pour avoir force de Loi Ecclésiastique*, §. 37; que l'an 1570 l'on employa la prison, l'exil, les peines afflictives contre ceux qui penchoient au Calvinisme, §. 38; qu'en 1576 l'on dressa encore un formulaire d'union contre les Calvinistes; que l'on excommunia ceux qui refuseroient d'y souscrire, & que l'on employa contre eux la terreur du glaive, §. 39, &c. Voilà donc des catéchismes, des confessions de foi, des formulaires d'union qui ont eu non-seulement force de loi ecclésiastique, mais force de loi civile; est-ce de l'Ecriture-Sainte que toutes ces pièces tirent cette autorité?

C'est ainsi que pour établir la *réforme* l'on a dupé les ignorans. On commençoit par protester que l'on ne vouloit point d'autre règle de croyance que l'Ecriture-Sainte, que la pure parole de Dieu; on promettoit au peuple, en lui mettant une Bible à la main, qu'il seroit lui-même le juge & l'arbitre du sens de l'Ecriture-Sainte, qu'il seroit affranchi sur ce point de toute autorité humaine. Mais indépendamment des infidélités de la version dont on vouloit qu'il se servît, s'il s'avisoit de l'entendre dans un sens différent de celui des catéchismes & des confessions de foi, on lui faisoit redouter le glaive de la puissance séculière. Ainsi en voulant s'affranchir de l'autorité de l'Eglise, il se trouva réduit sous un joug cent fois plus dur.

Le même prestige a eu lieu chez les Calvinistes & chez les Anglicans, Bayle, Locke, D. Hume, Baxter, Mandeville, Rousseau & d'autres le leur ont reproché. En 1593 la Reine Elisabeth donna le fameux *acte d'uniformité*, & voulut que l'on employât toute la sévérité des lois & des châtimens contre les Non-Conformistes. La Cour de la *haute commission* qu'elle établit fut une véritable Inquisition. Mosheim, *ibid.* c. 2, §. 18 & 19. « Les » Catholiques, dit Richard Stéele, doivent » s'apercevoir aujourd'hui que ce n'étoit pas une » nécessité pour eux de décider contre nous que » l'Ecriture-Sainte n'est pas la seule règle de » foi, & qu'il faut y ajouter l'autorité de l'Eglise; » il est évident que l'on peut parvenir au même

» but avec plus de bienséance. Car en même temps » que nous soutenons contre eux avec chaleur que » les peuples ont droit de lire, d'examiner & » d'interpréter eux-mêmes les Ecritures, nous » avons soin de leur inculquer dans nos instructions » particulières qu'ils ne doivent pas abuser de ce » droit; qu'ils ne doivent pas prétendre être » plus sages que leurs supérieurs, qu'il faut » qu'ils s'étudient à entendre les textes particu- » liers dans le même sens que l'Eglise les en- » tend, & que leurs guides qui ont l'*autorité* » *interprétative* les expliquent ». Ce même auteur fait voir ensuite que chez les Anglicans les décisions du Clergé, chez les Calvinistes les synodes nationaux & en particulier celui de Dordrecht, ont la même autorité que le Concile de Trente chez les Catholiques, & que les formulaires d'union ou les confessions de foi chez les Luthériens.

Un seul exemple suffit pour démontrer que dans toutes ces sociétés les motifs & la règle de croyance sont absolument les mêmes, que c'est l'esprit particulier de chaque secte, l'espèce de tradition qui s'est formée chez elle, & non le texte de l'Ecriture-Sainte. Dès le commencement de la *réformation* il fut question de savoir comment l'on doit entendre ces paroles de Jésus-Christ touchant l'Eucharistie : *ceci mon est Corps*. L'Eglise Catholique croyoit, comme elle croit encore, que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie par transsubstantiation; Luther & ses partisans décidèrent qu'il y est présent par impanation, d'autres dirent par ubiquité : Carlostadt, Zwingle, Calvin soutinrent qu'il n'y est pas présent réellement, mais seulement en figure & par efficacité. Aujourd'hui les Luthériens & les Anglicans prétendent qu'il y est réellement présent par la foi, mais seulement dans l'action de le recevoir ou dans la communion. Nous demandons comment & pourquoi ces paroles, *ceci est mon Corps*, sont plutôt la règle & le motif de la foi dans une de ces sociétés que dans l'autre, comment une même règle peut dicter des croyances si différentes.

Un Protestant répondra sans doute que ces paroles sont la seule règle & le seul motif de sa foi, puisqu'il leur donne tel sens, non parce que Luther ou Calvin le leur ont aussi donné, mais parce qu'il lui est évident qu'ils ont eu raison de les entendre ainsi; au lieu qu'un Catholique les entend de telle manière précisément parce que l'Eglise le veut & les explique de même.

Mais par quelle loi est-il défendu à un Catholique de juger que l'Eglise a eu raison d'expliquer ainsi les paroles du Sauveur? Si c'est l'évidence qui détermine un Protestant, pourquoi un Luthérien entend-il toujours ces paroles comme Luther, & un Calviniste comme Calvin? On se moque de nous lorsqu'on veut nous persuader qu'un Luthérien qui ne sait pas lire juge *évidemment* que le vrai sens de ces paroles est celui de Luther, & non celui de Calvin ni celui des Catholiques. Il est incontestable que le seul motif de son jugement est l'habitude qu'il a contractée dès l'enfance d'entendre les paroles de l'Ecriture comme on les entend dans la société dans laquelle il est né; qu'ainsi sa véritable règle est la tradition de sa secte & non la lettre du texte. Enfin c'est une absurdité de dire que le texte d'un livre est ma *règle*, lorsque c'est à moi seul de juger par mes propres lumières du sens qu'il faut lui donner, dans les cas où il peut avoir plusieurs sens.

Un second moyen duquel les prétendus *Réformateurs* se sont servis pour séduire les peuples, a été de déguiser & de travestir la Doctrine Catholique. On peut prendre pour exemple la question même dont nous venons de parler, la manière d'envisager la règle de foi. De tout temps l'Eglise Catholique a enseigné que la règle de foi est la parole de Dieu, ou écrite ou non écrite, qu'ainsi l'Ecriture-Sainte n'est pas *la seule règle* de foi, mais que c'est l'Ecriture expliquée & entendue par la tradition & la croyance de l'Eglise; que quand un dogme ne seroit pas formellement & évidemment enseigné dans l'Ecriture-Sainte, nous sommes cependant obligés de le croire dès qu'il est enseigné par la tradition constante & uniforme de l'Eglise.

Par ce simple exposé il est clair que l'Ecriture-Sainte est toujours la règle de foi principale, & que la tradition n'en est que le supplément. Mais qu'ont fait les Protestans? ils ont dit, & ils le répètent encore, que nous prenons pour règle de foi, *non l'Ecriture-Sainte* mais la tradition; que nous mettons ainsi la parole des hommes à la place & même au-dessus de la parole de Dieu; que nous laissons de côté l'Ecriture pour ne consulter que la tradition; que nous suivons des traditions contraires à l'Ecriture, &c. &c. Au mot *Ecriture-Sainte*, §. 5, nous avons démontré la fausseté de tous ces reproches.

Un autre exemple récent de cette mauvaise foi est l'accusation formée par Mosheim contre les Catholiques, *ibid.* §. 25. Pour excuser les excès de Luther touchant la justification & le mérite des bonnes œuvres, il dit que les Théologiens Papistes confondoient la Loi avec l'Evangile, & représentoient le bonheur éternel comme la récompense de l'obéissance légale. Imposture grossière. La *Loi* prise par opposition avec l'*Evangile*, est la Loi cérémonielle des Juifs, l'*obéissance légale* ne peut s'entendre que de l'obéissance à cette même Loi; or quel est le Docteur Catholique qui s'est jamais avisé de confondre la Loi cérémonielle des Juifs avec l'Evangile, ou de représenter le bonheur éternel comme la récompense des cérémonies judaïques? Au mot *Œuvres*, nous avons fait voir la clarté & la sainteté de la Doctrine Catholique décidée par le Concile de Trente.

Il n'est pas un seul article de Doctrine sur lequel les prétendus *Réformateurs* n'aient commis

la même infidélité, de laquelle leurs sectateurs ne se sont pas encore corrigés. Ceux-ci ont cependant rougi de plusieurs erreurs grossières de leurs Maîtres, ils en sont revenus aux opinions catholiques & modérées touchant la prédestination, le libre arbitre, le pouvoir de résister à la grâce, la nécessité des bonnes œuvres, &c.; opinions contre lesquelles Luther, Calvin & les autres avoient lancé des anathêmes, qu'ils avoient représentées comme des erreurs monstrueuses, & comme un sujet légitime de rompre absolument avec l'Eglise Catholique.

Calvin lui-même & Bèze exhortèrent les Puritains d'Angleterre à tolérer dans le Clergé Anglican les mêmes prétentions & les mêmes rites qu'ils avoient censurées dans le Clergé Catholique comme des opinions & des usages damnables; Mosheim, c. 2, §. 43, Bingham, dans son Apologie de l'Eglise Anglicane, prouve que Bucer, Capiton, Pierre Martyr, Scultet & plusieurs autres *Réformateurs* étoient de même avis; ils disoient que l'on ne doit pas se séparer d'une Eglise, à cause de quelques rites & quelques abus qui s'y trouvent, à moins que ces usages ne soient formellement contraires à l'Ecriture Sainte & notoirement mauvais. Ainsi ils représentoient une opinion ou un usage comme damnable ou comme tolérable, suivant que l'intérêt de leur système dictoit leur jugement.

On conçoit que des Docteurs si obstinés à calomnier la Doctrine Catholique ne pouvoient pas manquer de peindre sous les plus noires couleurs le Clergé chargé de l'enseigner & de la défendre. Au mot *Clergé*, nous avons vu la manière dont les Protestans nous le représentent dans tous les siècles, principalement dans ceux qui ont immédiatement précédé la *réformation*. Mais ces satyres ne sont encore rien en comparaison des libelles diffamatoires & des invectives sanglantes répandues dans les écrits des premiers Ecrivains Protestans; Bayle & d'autres auteurs les leur ont reprochés plus d'une fois. Il n'est point d'histoires scandaleuses, point de fausses anecdotes, point de fables malicieuses qu'ils n'aient forgées contre les Prêtres & contre les Moines; c'étoit là le sujet le plus ordinaire des sermons de leurs Prédicateurs. Cela étoit bien plus efficace pour émouvoir les peuples que des Dissertations sur la Doctrine, auxquelles le peuple n'entendoit rien. Si on veut les en croire, le Clergé n'étoit alors composé que d'hommes ignorans & vicieux.

Mais ils auroient dû nous apprendre dans quelles écoles leurs Prédicans, dont la plupart avoient été des Ecclésiastiques ou des Moines, avoient puisé les connoissances sublimes dont ils ont fait usage pour réformer l'Eglise. La profession de l'Hérésie a-t-elle donc eu la vertu de transformer tout-à-coup des ignorans en Docteurs, & des hommes corrompus en modèles de sainteté? Voilà ce dont nous ne convenons pas.

Si l'on veut savoir au vrai ce qu'étoit le Clergé Catholique, sur-tout en France, au commencement du seizième siècle, il faut lire le discours fait sur ce sujet, qui se trouve à la fin du 17e volume de l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*; on y verra qu'il y avoit pour lors des Théologiens instruits, & en assez grand nombre, & que les erreurs des Protestans furent victorieusement réfutées dès qu'elles parurent; sur-tout par la faculté de Théologie de Paris, l'an 1521: Mosheim lui-même a compté plus de vingt Théologiens de marque qui parurent dans ce siècle, dont plusieurs disputèrent ou écrivirent contre Luther pendant sa vie: ce n'étoit certainement pas lui qui leur avoit enseigné la Théologie. On se convaincra dans cette même histoire que le relâchement dans les mœurs publiques, & dans celles du Clergé, n'étoit ni aussi général ni aussi étendu que ses ennemis le prétendent, qu'il y avoit alors une multitude d'Evêques & d'Ecclésiastiques très-respectables; & si nous avions un tableau aussi fidèle des autres parties de l'Eglise Catholique, nous serions convaincus que les *Réformateurs* n'ont fait des Prosélytes ni par la supériorité de leurs lumières, ni par la force de leurs raisons, ni par l'ascendant de leurs vertus, mais par l'attrait du libertinage d'esprit & de cœur qu'ils ont introduit; nous en verrons ci-après les preuves.

Un troisième moyen qui leur a très-bien réussi a été la révolte contre toute autorité, les séditions, la guerre, les massacres, sur-tout le pillage des Eglises & des Monastères; aujourd'hui les ennemis de notre Religion publient que c'est le Clergé qui est la cause de ces désordres, qu'il a suggéré aux souverains les édits sanglans qu'ils ont portés contre les Protestans, qu'il a ainsi reduit ceux-ci au désespoir & les a rendu furieux. C'est une calomnie que nous avons réfutée au mot *Calvinisme*. Nous y avons fait voir, par des faits & par des témoignages irrécusables que le dessein des prétendus *Réformateurs*, dès l'origine, fut d'abolir entièrement la Religion Catholique, & d'employer, pour en venir à bout, tous les moyens possibles. Ce fanatisme fut le même chez les Luthériens en Allemagne, chez les Calvinistes en Suisse, en France, en Angleterre & en Ecosse, & chez les Anglicans. Ainsi les divers gouvernemens de l'Europe se sont trouvés dans la cruelle alternative ou de recevoir la loi de la part des Sectaires, ou de la leur faire par la terreur des supplices, d'extirper l'Hérésie ou de changer la Religion dominante, de répandre du sang, ou de voir bouleverser la constitution de l'Etat; d'autre part, le Clergé & le peuple ont été réduits à choisir d'apostasier, de fuir, ou d'être égorgés.

III. Cela suffit déja pour nous faire comprendre quelles ont été les suites de cette révolution fatale que les Protestans osent appeller *la sainte*

& bienheureuſe Réformation. Nous les avons déja expoſées au mot *Luthéraniſme* §. 4. Le premier de ſes effets a été de produire des diſputes furieuſes & interminables, des haines nationales & inteſtines, des ſchiſmes ſans ceſſe renaiſſans. Dans les cinquante premières années, on a déja compté parmi ces enfans révoltés de l'Egliſe douze Sectes différentes; Mosheim lui-même en a fait l'énumération; ce nombre s'eſt augmenté de jour en jour, & la plupart de ces Sectaires, de l'aveu du même auteur, ont été des fanatiques. Vainement les Luthériens & les Calviniſtes ont eu enſemble des Conférences & ont cherché à ſe rapprocher; vainement des Théologiens plus modérés que les autres ont travaillé à les concilier, jamais ils n'ont pu en venir à bout. *Voyez* LUTHÉRIENS.

Pour pallier ce ſcandale, les Proteſtans nous diſent que les Athées font cette objection contre le Chriſtianiſme en général, qu'il y a eu des diſputes & des ſchiſmes dans l'Égliſe primitive, qu'il y en aura tant que les hommes ne ſeront ni infaillibles ni impeccables, que l'union & l'unanimité ne ſont point un ſigne de vérité, que c'eſt un mal duquel Dieu tire un bien, comme Tertullien & Saint Auguſtin l'ont remarqué.

Mais nos adverſaires ſont-ils donc aſſez inſenſés pour s'applaudir d'avoir fourni aux Athées une objection de plus contre la Religion & d'avoir imité les Hérétiques qui s'élevèrent contre la Doctrine des Apôtres? En vérité ce ſentiment ſeroit digne d'eux; parce que Dieu ſait tirer le bien du mal, cela ne juſtifie pas ceux qui font le mal, puiſque leur intention n'eſt pas de produire le bien que Dieu tirera de leurs déſordres, & quand ils auroient cette intention, ils ſeroient encore coupables en faiſant le mal, c'eſt la leçon de S. Paul. Jeſus-Chriſt a dit qu'il faut qu'il arrive des ſcandales, mais il ajoute, *malheur à celui par qui le ſcandale vient. Matt.* c. 18, ℣. 7. Si en fait de de Religion l'union & l'unanimité ne ſont pas un caractère de la véritable Egliſe, Jeſus-Chriſt a eu tort de vouloir en faire un ſeul bercail ſous un ſeul & même paſteur, de demander à ſon père l'unité ou l'unanimité entre tous ceux qui devoient croire en lui, *Joan.* c. 10. ℣. 16; c. 17, ℣. 20. de recommander à ſes Diſciples l'union & la paix, &c. Dieu a tiré un bien de la révolte des Proteſtans, non pour eux, mais pour l'Egliſe Catholique, & c'eſt ainſi que l'ont entendu Tertullien & S. Auguſtin à l'égard des Hérétiques en général.

Les Proteſtans ſont forcés d'avouer que le Socinianiſme n'eſt qu'une extenſion de leurs principes, mais ils diſent que les Sociniens les ont pouſſés trop loin. Qui peut donc preſcrire la limite & planter la borne au delà de laquelle ces principes ne doivent pas être pouſſés? Dans toutes les diſputes qu'ils ont eues entre eux, les Sociniens leur ont fait voir qu'ils ſont mauvais raiſonneurs & qu'ils contrediſent le principe fondamental de la *réforme*; avant de la poſer, il auroit fallu en prévoir les conſéquences.

Du Socinianiſme au Déiſme il n'y a qu'un pas, & il a été franchi par la plupart des Proteſtans qui ſe ſont piqués de raiſonner conſéquemment. Au mot *erreur* nous avons montré la chaîne qu'il a fallu ſuivre, & la route par laquelle on paſſe inſenſiblement du Proteſtantiſme au Déiſme & à l'incrédulité. C'eſt donc à la prétendue *réforme* que nous ſommes redevables de l'incrédulité & de l'irréligion répandues aujourd'hui dans l'Europe entière.

En effet la très-grande partie des objections que les Déiſtes & les Athées font contre le Chriſtianiſme en général ſont les mêmes que les Prédicans ont faites contre le Catholiciſme en particulier, & il n'en a rien coûté pour les généraliſer. Quand on conſidère le tableau hideux que les Proteſtans ont tracé de l'Egliſe depuis ſa naiſſance juſqu'à nous, comment pourroit-on y reconnoître une Religion divine, formée, établie, cimentée par la puiſſance & la ſageſſe de Dieu; c'eſt dans ces hiſtoires ſcandaleuſes que les Incrédules s'abreuvent encore tous les jours du fiel qu'ils vomiſſent contre le Chriſtianiſme. Les Proteſtans ont beau s'en défendre, ce ſont eux qui ont été les précepteurs des Incrédules.

Comment leur conduite n'auroit-elle pas produit l'indifférence de religion, ou l'irréligion abſolue? A force de changer de principes, on ne tient plus à aucun, & à force de paſſer d'un Dogme ou d'une opinion à un autre, on devient indifférent pour toute croyance. C'eſt cette indifférence même que l'on a honorée du beau nom de *tolérance.* Après s'être battues pendant près de deux ſiècles, après avoir changé dix fois d'opinion & de doctrine, les différentes ſectes ont vu qu'elles n'avoient aucune arme ſolide pour attaquer ni pour ſe défendre; elles ſe ſont donc repoſées par laſſitude, elles ont conſenti à ſe tolérer, à ſe laiſſer mutuellement en paix. Mais cette tolérance, que l'on nous vante comme un chef-d'œuvre de ſageſſe & de modération, n'eſt dans le fond qu'un effet d'intérêt politique & d'indifférence pour toute Religion.

Si l'on imaginoit que la prétendue *réforme* a contribué à rétablir la pureté des mœurs, on ſe tromperoit beaucoup; à la vérité les novateurs ſe ſont vantés ſouvent d'avoir introduit parmi eux des mœurs plus pures que celles des Catholiques, par leurs invectives continuelles contre la conduite du clergé & contre celles des peuples, ils ont réuſſi à ſéduire les ignorans. Mais ce maſque d'hypocriſie n'a pas pu ſe ſoutenir long-temps; l'auteur de *l'Apologie pour les Catholiques*, t. 2, c. 18, a cité les témoignages de Luther lui-

même, de Calvin, d'Eraſme, de Muſculus, de Jacques André, de Capiton, de Thomas Edoard, tous Proteſtans qui atteſtent que les prétendus réformés en général étoient beaucoup plus déréglés que les Catholiques, qu'ils ſe perſuadoient que la haine & les déclamations contre le Papiſme, leur tenoient lieu de toutes les vertus, qu'enfin la *réformation* ſe terminoit à une horrible diffformation, dans un autre ouvrage intitulé, *le renverſement de la morale de Jéſus-Chriſt, par les erreurs des Calviniſtes;* il y ajoute encore les aveux de Grotius & de Rivet, l. 1, c. 5. Depuis ce temps-là les voyageurs les plus récens nous ont appris que les choſes n'ont changé en mieux dans aucun des lieux où le Proteſtantiſme eſt la Religion dominante.

De tout cela nous concluons qu'en examinant cette Religion, ſoit dans les auteurs qui l'ont forgée, ſoit dans les moyens dont ils ſe ſont ſervis pour l'établir, ſoit dans les effets qui en ont réſulté, elle porte ſur ſon front toutes les marques poſſibles d'une Religion fauſſe & réprouvée de Dieu. *Voyez* ANGLICAN, CALVINISME, LUTHÉRANISME, LUTHÉRIEN.

RÉFORME DE RELIGIEUX, c'eſt le rétabliſſement d'un Ordre ou d'une Congrégation religieuſe dans toute la ſévérité de ſon ancienne règle, de laquelle elle s'eſt inſenſiblement relâchée; ou c'eſt la démarche de quitter cette première règle pour en embraſſer & en ſuivre une plus ſévère. Ainſi la Congrégation de S. Maur eſt une *réforme* de l'Ordre de S. Benoît, parce qu'elle s'eſt rapprochée de la règle primitive établie par ce Saint fondateur. Les Feuillans & les Religieux de la Trape ſont deux *réformes* de l'Ordre de Cîteaux, &c.

La néceſſité de faire des *réformes* dans les Ordres Religieux, lorſqu'ils ſont déchus de leur première ferveur, ne prouve rien contre cet état en général. Les Religieux ne ſe relâchent ordinairement qu'à proportion & par l'influence de la corruption des mœurs publiques, il n'eſt pas étonnant que les vices qui infectent la ſociété pénètrent inſenſiblement dans les Cloîtres. Mais c'eſt juſtement lorſque les mœurs publiques ſont les plus mauvaiſes, qu'il eſt néceſſaire d'avoir des aſyles où puiſſent ſe réfugier ceux qui craignent de ne pouvoir échapper au danger de ſe corrompre.

On ajoute que les *réformes* ſont inutiles, que la foibleſſe humaine, qui tend toujours au relâchement, eſt cauſe qu'elles ne ſont jamais durables; mais elles ſont du moins utiles pendant un temps, & c'eſt autant de gagné pour la vertu & pour l'édification publique. C'eſt mal raiſonner que de ne vouloir pas faire du bien, parce qu'il ne pourra pas ſubſiſter toujours.

Un Moine qui refuſeroit de ſe réformer, lorſque ſon Ordre en a beſoin, ſeroit certainement coupable & digne de châtiment. Vainement il diroit qu'il n'a fait vœu d'obſerver la règle que ſelon l'uſage du Monaſtère dans lequel il a fait ſon noviciat & ſa profeſſion. La règle a dû lui être communiquée, en la liſant il a dû comprendre que tout uſage qui y donne quelque atteinte, eſt un relâchement & un abus, à moins qu'il n'ait été permis & approuvé par autorité Eccléſiaſtique; l'abus ne preſcrit jamais contre la règle, & la règle réclame toujours contre l'abus. Si donc un Religieux avoit mis dans ſes vœux une reſtriction contraire à la règle, ce ſeroit un prévaricateur qui ſe ſeroit joué de la ſainteté du ſerment, & cette fraude, loin de le juſtifier, le rendroit plus coupable.

Il eſt bon de conſidérer que les *réformes* les plus ſages ont preſque toujours été faites par un ſeul homme zélé & courageux; preuve que la vertu conſerve toujours de l'empire ſur les eſprits & ſur les cœurs, lorſqu'elle eſt ſolide & conſtante. Il n'eſt donc aucun déſordre auquel on ne puiſſe remédier, quand on veut s'en donner la peine. Mais dans notre ſiècle philoſophe, on juge qu'il eſt mieux de détruire que de réformer. C'eſt que pour détruire il ne faut ni lumière, ni ſageſſe, ni vertu, il ſuffit d'être dur & opiniâtre; l'homme le plus borné, lorſqu'il eſt armé de la force peut tout anéantir pour montrer ſon pouvoir; pour réformer, il faut de la prudence, de la patience, le talent de la perſuaſion, un courage à l'épreuve, &c; & ces vertus ne ſont pas communes.

REFUGE, (villes de refuge.) Moïſe dans ſes Lois déſigna ſix villes de la Paleſtine, dans leſquelles pouvoient ſe retirer ceux qui, par haſard & ſans le vouloir, avoient tué un homme, afin qu'ils puſſent prouver leur innocence devant les Juges, ſans avoir à craindre la vengeance des parens du mort. Si le meurtrier ne prouvoit pas que l'homicide qu'il avoit commis étoit involontaire, il étoit puni ſelon la rigueur des Lois; s'il étoit reconnu innocent, il devoit encore demeurer captif dans la *ville de refuge* juſqu'à la mort du grand Prêtre, alors il récupéroit ſa liberté. Si avant ce temps-là il ſortoit de la ville de *refuge*, il pouvoit être mis à mort impunément par le rédempteur du ſang, ou par le plus proche parent du défunt qui avoit le droit de venger ſa mort.

Pour inſpirer aux Juifs une plus grande horreur de l'homicide, Moïſe crut devoir le punir par une eſpèce d'exil, lors même qu'il étoit involontaire.

REFUGE, Religieuſes de Notre-Dame du *refuge*. Ordre ou Congrégation de Religieuſes qui ſe ſont dévouées à la converſion des femmes & des filles débauchées, & à préſerver du déſordre celles qui ſont en danger d'y tomber. Ce pieux inſtitut a

commencé à Nanci en Lorraine, par le zèle d'une vertueuse veuve, nommée Mᵉ de Ranfaing, qui, avec ses trois filles, eut le courage de se consacrer à cette bonne œuvre. Il fut approuvé par le Cardinal de Lorraine, Evêque de Toul, l'an 1629; par le Pape Urbain VIII en 1634, & par Alexandre VII en 1662, sous la règle de S. Augustin.

Les filles pénitentes y sont admises à prendre l'habit & à faire profession, lorsque l'on voit en elles des marques solides de conversion & de vocation; mais elles ne peuvent remplir les premières places de la maison. On y reçoit à pénitence, non-seulement les personnes qui entrent dans le Monastère de leur plein gré, mais encore celles que l'on y renferme par autorité des Magistrats ou du Gouvernement.

Cet Ordre n'a que douze maisons en France, parce que dans la plupart des grandes villes on y a suppléé par d'autres établissemens qui ont le même objet. A Paris les filles du Sauveur, rue de Vendôme au Marais; celles de Sainte Pélagie, au Fauxbourg Saint-Marceau; celles du bon Pasteur, rue du Cherche-midi; celles de Sainte Valère, rue de Grenelle; les Religieuses de Notre-Dame de Charité, ou filles de Saint Michel; les Pénitentes de S. Magloire, font la même chose que des Religieuses du *Refuge*. Hélyot, *Hist. des Ordres Relig.* tome 4, p. 344.

RÉGÉNÉRATION, renaissance, changement par lequel on reçoit une nouvelle vie; c'est ce que les Grecs ont nommé *palingénésie*. Ce terme ne se trouve que trois fois dans l'Ecriture-Sainte. *Matt.* c. 19, ℣. 28, Jésus-Christ dit à ses Apôtres: « Au temps de la *régénération*, lorsque le fils » de l'homme sera assis sur le trône de sa Majesté, vous serez aussi assis sur douze siéges » pour juger les douze tribus d'Israël ». S. Paul écrit à Tite, c. 3, ℣. 5, que « Dieu nous a sauvés » par le bain de la *régénération* & du renouvellement du Saint-Esprit ». 1. *Petri*, c. 1, ℣. 3, nous lisons que Dieu nous a *régénérés* pour nous donner une ferme espérance par la résurrection de Jésus-Christ.

Les interprètes conviennent que dans ces deux derniers passages il est question du Baptême, & qu'il est appelé *régénération*, parce que le baptisé doit mener une vie nouvelle; mais dans celui de S. Matthieu, plusieurs pensent que Jésus-Christ a voulu parler de la résurrection générale, & du rang que tiendront les Apôtres au jugement dernier; parce que la plupart des auteurs Ecclésiastiques ont appelé *régénération* la vie nouvelle des corps ressuscités.

D'autres sont d'avis que dans S. Matthieu, comme dans les deux autres passages, la *régénération* est la nouvelle naissance que Jésus-Christ a donnée à son Eglise par le baptême, & la vie que doivent mener les Chrétiens, très-différente de celle des Juifs, que Jésus-Christ fait allusion à ce qu'il avoit dit ailleurs; *Joan.* c. 3, ℣. 5, « si quelqu'un n'est pas régénéré (renatus) par » l'eau & par le Saint-Esprit, il ne peut pas » entrer dans le royaume de Dieu ». D'ailleurs le Sauveur distingue dans cet endroit la récompense destinée aux Apôtres dans cette vie, d'avec celle qui leur est réservée en l'autre; or la première est évidemment l'autorité qu'il leur a donnée sur son Eglise & sur tous les fidèles, & non la fonction de les juger au jugement dernier. C'est le sens que donnent à ce passage Saint Hilaire dans son commentaire sur S. Matthieu, c. 20, & l'auteur de l'ouvrage imparfait sur cet Evangéliste, attribué autrefois à S. Jean Chrysostôme; c'est aussi l'opinion de la plupart des commentateurs cités dans la Synopse des Critiques sur cet endroit.

Ainsi au mot *Lois Ecclésiastiques*, nous n'avons pas eu tort de citer ce passage pour prouver que les Apôtres & leurs successeurs ont reçu de Jésus-Christ le pouvoir de faire des lois auxquelles les fidèles sont obligés d'obéir, pouvoir communément exprimé dans l'Ecriture-Sainte par le mot *juge* & *juger*; nous y sommes autorisés par des commentateurs même Protestans.

RÉGIONNAIRE, titre que l'on a donné dans l'*Hist. Eccléſ.* depuis le cinquième siècle à ceux auxquels on confioit le soin de quelque quartier ou région, & l'administration de quelques affaires dans un certain district. Pour observer plus d'ordre dans la police Ecclésiastique, on avoit partagé la ville de Rome en divers quartiers, on appeloit *Diacres régionnaires* ceux qui étoient chargés du soin des pauvres & de la distribution des aumônes dans un de ces quartiers. Il y avoit aussi des sous-Diacres & des notaires *régionnaires*. On appeloit encore *Evêques régionnaires* des missionnaires revêtus du caractère Episcopal, & qui n'avoient point de siége particulier, mais qui alloient prêcher en divers lieux, & exercer les fonctions de leur ministère où il en étoit besoin.

RÈGLE DE FOI, *voyez* FOI, §. 1; ECRITURE-SAINTE, §. 4.

RÈGLE MONASTIQUE, recueil de Lois & de Constitutions, suivant lesquelles les Religieux d'une maison ou d'un Ordre sont obligés de vivre, & qu'ils ont fait vœu d'observer. Toutes les *règles monastiques* ont besoin d'être approuvées par les supérieurs Ecclésiastiques, & même par le Saint Siége, pour imposer une obligation de conscience à des Religieux: le vœu que l'on auroit fait d'observer une *règle* non approuvée, seroit censé nul.

La *règle* de S. Benoît est appelée par quelques auteurs *la sainte règle*; celle de Saint Bruno, de

Saint François & de la Trape, qui eſt l'étroite obſervance de celle de Cîteaux, ſont les plus auſtères. Lorſqu'un Religieux ne peut pas ſupporter l'auſtérité de ſa *règle*, il eſt obligé d'en demander diſpenſe à ſes ſupérieurs, ou au Saint Siége la permiſſion d'entrer dans un Ordre plus mitigé.

Quand on a médité ſur le caractère des hommes en général, on reconnoît la néceſſité d'une *règle* pour rendre leur conduite conſtante & leurs travaux utiles. C'eſt une erreur de croire qu'il eſt avantageux à l'homme de jouir d'une liberté abſolue, il a beſoin d'un joug qui le captive, & la Religion ſeule a le pouvoir de lui faire aimer le joug qu'il s'eſt impoſé lui-même. Ce n'eſt pas un petit avantage de ſavoir ce que l'on doit faire à chaque heure du jour, & d'être encouragé à le faire par l'exemple de ceux avec leſquels on vit. Il n'eſt aucun état de vie dans lequel les momens ſoient mieux employés que dans les communautés où la *règle* eſt obſervée & fait marcher tout le monde. Dans la ſociété civile, la moitié du temps eſt perdu à remplir de frivoles bienſéances, à s'ennuyer les uns les autres, à rêver à ce que l'on doit faire, à chercher des amuſemens puériles. Un Proteſtant même a fait cette réflexion, nous avons cité ſes paroles au mot *Communauté Religieuſe*.

Auſſi les Monaſtères dans leſquels la *règle* eſt la mieux obſervée, ſont toujours ceux où règne une paix profonde, une ſociété douce & charitable, & où l'on vit le plus heureux. *Voyez* Moine.

REINE DU CIEL. C'eſt le nom que les Juifs prévaricateurs & idolâtres donnoient à la Lune, à laquelle ils rendoient un culte ſuperſtitieux. *Jérémie*, c. 7, ℣. 18, le leur reproche. « Les » Enfans, dit-il, amaſſent le bois, les pères » allument le feu, & les femmes mêlent de la » graiſſe avec la farine, pour faire des gâteaux à » la *Reine du Ciel* ». Lorſqu'il fit la même réprimande à ceux qui s'étoient enfuis en Egypte, ils lui répondirent inſolemment, c. 44, ℣. 6: « Nous ne vous écouterons pas, & nous ferons » ce qu'il nous plaira; nous offrirons à la *Reine* » *du Ciel* des ſacrifices & des libations, comme » nous avons fait autrefois avec nos pères, nos » Rois & nos Princes; alors nous ne manquions » de rien, nous étions heureux, & nous n'éprou- » vions point de mal; depuis que nous avons » ceſſé de le faire, nous manquons de tout, » nous périſſons par le glaive & par la faim ».

Il paroît que c'eſt la même Divinité qui eſt nommée *Méni* dans le texte Hébreux d'Iſaïe, c. 65, ℣. 11, nom ſous lequel l'auteur de la *Vulgate* a entendu *la Fortune*. Elle étoit auſſi appelée *Iſis*, *Aſtarté*, *Mytitta*, *Hécaté*, *Diane*, *Trivia*, *Vénus* la céleſte, *Phoebé*, *Aſtérie*, &c, ſuivant la langue des différens peuples. On n'eſt pas étonné du culte pompeux que tous lui ont rendu, quand on conſidère le pouvoir ſingulier qu'ils attribuoient à ſes influences. Ils lui faiſoient honneur de la plupart des phénomènes de la nature & des événemens de la vie. La fertilité des campagnes, la fécondité des troupeaux, la naiſſance & l'heureuſe deſtinée des enfans, le ſuccès des voyages ſur terre ou ſur mer, &c, dépendoient de la Lune, ſon cours étoit diſtingué en jours heureux & en jours malheureux. Héſiode, *Theogon*, ℣. 412 & ſuiv. Les travaux & les jours, ℣. 765. Souvent les Juifs adoptèrent ce préjugé des Païens, qui règne encore juſqu'à un certain point parmi le peuple des campagnes.

Bayle, *Dict. Crit. Junon*, Rem. M. prétend que les Catholiques, en donnant à la Sainte Vierge le titre de *Reine du Ciel*, & en lui rendant un culte exceſſif, ont imité la ſuperſtition des Païens & des Juifs; c'eſt le reproche que nous font communément les Proteſtans. S'ils étoient moins prévenus, ils verroient deux différences eſſentielles entre nos idées & celles des Païens. 1°. La Sainte Vierge eſt une perſonne réellement exiſtante, & que Dieu a placée dans le bonheur éternel; la Lune eſt un corps inanimé, auquel les Païens n'adreſſoient un culte que parce qu'ils lui ſuppoſoient fauſſement une ame, & qu'ils la croyoient intelligente. 2°. Les Catholiques n'ont jamais attribué à la Sainte Vierge d'autre pouvoir que d'intercéder pour nous auprès de Dieu, & d'en obtenir des grâces par ſes prières; les Païens, au contraire, enviſageoient la Lune comme une Divinité ſouveraine & indépendante, douée d'un pouvoir qui lui étoit propre & perſonnel: le culte qu'ils lui rendoient étoit donc abſolu, & ſe terminoit à cet aſtre; celui que nous rendons à Marie ſe rapporte à Dieu dont elle eſt la créature, duquel elle a reçu toutes les grâces & tous les avantages qu'elle poſsède.

Si quelques écrivains mal inſtruits ont attaché un autre ſens au titre de *Reine du Ciel* donné à cette Sainte Mère de Dieu, s'ils ont outré les expreſſions, en parlant de ſon pouvoir auprès de Dieu, s'il leur en eſt échappé pluſieurs qui ne ſont pas conformes aux notions exactes de la Théologie, il ne faut pas en rendre reſponſable l'Egliſe Catholique; elle a déclaré & expliqué ſa croyance au Concile de Trente & ailleurs, d'une manière qui ne donne lieu à aucun reproche raiſonnable. *Voyez* Marie.

Reine de Saba, *voyez* Saba.

RELAPS, Hérétique qui retombe dans une erreur qu'il avoit abjurée. L'Egliſe accorde plus difficilement l'abſolution aux hérétiques *relaps*, qu'à ceux qui ne ſont tombés qu'une fois dans l'héréſie; elle exige des premiers de plus longues & de plus fortes épreuves que des ſeconds, parce qu'elle craint avec raiſon de profaner les Sacremens en les leur accordant. Dans les pays d'inquiſition

d'inquisition les hérétiques *relaps* sont condamnés au feu, & dans les premiers siècles les idolâtres *relaps* étoient exclus pour toujours de la société chrétienne.

RELATION entre les Trois Personnnes de la Sainte Trinité; *voyez* TRINITÉ.

RELIGIEUX, *voyez* MOINE.

RELIGIEUSE, fille ou veuve qui s'est consacrée à Dieu par les trois vœux, de Chasteté, de Pauvreté & d'Obéissance, & qui s'est obligée à vivre dans un monastère sous une certaine règle.

Lorsque le désir de servir Dieu plus parfaitement eut engagé des hommes à se retirer dans la solitude pour y vaquer uniquement à la prière & au travail, ils furent bientôt imités par des personnes de l'autre sexe qui embrassèrent le même genre de vie. La vie monastique des hommes avoit commencé en Egypte au milieu du 3e siècle; dès le quatrième, S. Basile parle de *couvens de Religieuses* dans lesquels il y avoit une supérieure à laquelle toutes les autres devoient obéir; il leur recommande les mêmes devoirs & les mêmes pratiques qu'il avoit prescrites aux moines, *serm. Ascet.* 2, n. 2, *opt.* t. 2, p. 326, & S. Jean Chrysostôme, *Homil.* 8 *in Math.* n. 5, *op.* t. 8, p. 126, témoigne qu'en Egypte les assemblées de Vierges étoient presque aussi nombreuses que les maisons de Cénobites; *Homil.* 30 *in* 1 *Cor. n.* 4, *op.* tome 10, p. 274, il loue les veuves qui célébroient les louanges de Dieu le jour & la nuit.

Outre ces vierges & ces veuves qui vivoient en commun, il y en avoit d'autres sans doute qui demeuroient chez leurs parens, qui ne se distinguoient des autres personnes de leur sexe que par une vie plus retirée, des habits plus modestes, une piété plus exemplaire; mais il paroît que dans l'Orient par-tout où elles se trouvèrent en grand nombre, on jugea qu'il étoit avantageux qu'elles vécussent en commun dans un même monastère, sous une règle uniforme.

Il ne seroit pas aisé de fixer l'époque précise à laquelle ces *Religieuses* ont commencé à faire profession solemnelle de virginité, en recevant de leur Evêque le voile & l'habit monastique; nous savons seulement que Sainte Marcelline, sœur de S. Ambroise, reçut cet habit de la main du pape Libère dans l'église de S. Pierre de Rome le jour de Noël de l'an 352, en présence d'une multitude de peuple. Mais nous ne voyons pas qu'il y eût déja pour lors des monastères de filles dans l'occident. On prétend qu'en France les premiers n'ont été bâtis qu'au 7e siècle; cependant il y a un canon du Concile d'Epaon, tenu l'an 517, qui défend d'entrer dans les couvens de *religieuses*; il y en avoit donc déja pour lors.

M. Languet a prouvé contre D. de Vert que dès l'origine les *Religieuses* ont eu un voile & un habit qui les distinguoient des autres personnes de leur sexe, S. Jérôme, S. Ambroise, Optat de Milève en parlent. Ce dernier dit qu'en Afrique elles portoient une mitre ou une couverture de tête qui étoit de laine & de couleur de pourpre; S. Jérôme, *ad Demetriad.* l'appelle *flammeum virginale.* Au 3e siècle, Tertullien, dans son Traité *de Virginibus velandis*, ne parloit pas seulement des vierges consacrées à Dieu, mais de toutes les jeunes filles, lorsqu'il vouloit qu'elles eussent toujours le visage couvert. Dans les derniers siècles, les différentes Congrégations de *Religieuses* qui se sont établies ont pris l'habit de deuil des veuves du pays où elles se sont formées, & cet extérieur les a toujours suffisamment distinguées des filles ou femmes séculières.

Au 5e siècle il arriva que des pères & des mères eurent la cruauté de contraindre leurs filles à se faire *Religieuses*; pour obvier à ce désordre, S. Léon I, l'an 458, défendit de donner le voile aux filles avant l'âge de quarante ans, l'Empereur Majorien confirma cette défense par une loi, & le Concile d'Agde tenu l'an 506 l'adopta, can 19. On cite encore en faveur de cette discipline un Concile de Saragosse de l'an 592; mais il faut se souvenir que ces Conciles ont été tenus sous la domination des Rois Visigoths, qui étoient Ariens; d'où nous pouvons conclure que le désordre auquel ils vouloient remédier étoit une suite de la grossièreté des mœurs & de l'irréligion que les Barbares avoient introduites dans l'Occident. La même discipline n'a plus été nécessaire lorsque les mœurs sont devenues plus douces & que l'abus a cessé; conséquemment on a permis dans la suite la profession religieuse pour les filles à vingt-cinq ans. Le Concile de Trente l'avoit fixée pour le plutôt à seize ans, un édit du Roi du mois de mars 1768, l'a remise à l'âge de dix-huit ans.

Les Lois ecclésiastiques les plus anciennes, concernant la clôture des *Religieuses*, ont été très-sévères; il y a des Canons du 4e siècle qui défendent même aux Evêques d'entrer dans les monastères des Vierges sans nécessité, & sans être accompagnés d'Ecclésiastiques vénérables par leur âge & par la gravité de leurs mœurs. Cette sévérité étoit nécessaire sur-tout en Afrique & dans l'Orient, où les femmes ont toujours été plus renfermées que dans les contrées du Nord, & où la moindre familiarité avec les hommes suffisoit pour rendre leur conduite suspecte. Dans nos climats septentrionaux où les mœurs sont plus douces & la société plus libre entre les deux sexes, on s'est relâché de cette austérité, sans qu'il en soit arrivé de grands inconvéniens. Il y a des maisons de filles non cloîtrées où les mœurs sont aussi pures que dans celles qui gardent la clôture la plus sévère. Mais ce n'est point une raison de donner atteinte à l'ancienne discipline, ni de blâmer les précautions que l'Eglise a toujours

prises pour entretenir une parfaite régularité dans les cloîtres. Les communautés les plus renfermées, & qui ont le moins de communication avec les personnes séculières sont ordinairement les mieux réglées, les plus paisibles & les plus heureuses. On sait qu'il est défendu sous peine d'excommunication aux personnes séculières d'entrer dans les maisons des *Religieuses* sans nécessité & sans la permission des Supérieurs ecclésiastiques.

Dans l'origine, les Personnes du sexe qui ont embrassé la vie religieuse n'ont point eu d'autre dessein que de servir Dieu plus parfaitement que dans le monde & de se sanctifier par la prière, par le silence, par le travail, par les services de charité mutuelle; c'est encore aujourd'hui toute l'occupation des *Religieuses* dans l'Orient. Mais après les divers malheurs survenus en Europe, il s'est formé différentes Congrégations des deux sexes qui se sont consacrées au service du public. De pieuses vierges se sont chargées de soigner les pauvres & les malades, soit dans les hôpitaux, soit chez eux, d'élever & d'instruire les enfans abandonnés ou orphelins, de tenir les écoles de charité, de retirer du désordre les personnes de leur sexe, &c.

Un Philosophe de notre siècle, quoiqu'obstiné à déclamer contre les cloîtres, n'a pas pu s'empêcher d'admirer la charité & le courage des *Hospitalières; voyez* ce mot. Mais cela n'empêche pas ses pareils de renouveler sans cesse les mêmes clameurs.

Ils demandent 1°. pourquoi des couvens? parce qu'il faut des asiles pour la vertu, & de bons exemples habituels pour soutenir la piété. 2°. Pourquoi des verroux & des grilles? pour mettre les *Religieuses* à couvert des insultes des libertins, & leur réputation à l'abri des calomnies des méchans. 3°. Pourquoi des vœux? pour fixer l'inconstance naturelle de l'humanité, & pour donner plus de mérite aux bonnes œuvres. 4°. Pourquoi un célibat perpétuel? parce que les filles qui pensent à s'établir dans le monde ont d'autres soins que celui de se dévouer à des devoirs de charité & d'utilité publique; l'un de ces desseins ne peut pas s'accorder avec l'autre.

On dit cependant & l'on écrit que les *Religieuses* sont des sujets dérobés à la société civile & des filles mortes pour la patrie. Tout au contraire, la plupart se dévouent au service de la société civile; elles sont donc plus utiles à la patrie que les filles qui vieillissent dans le monde & dans un célibat volontaire ou forcé. Ces dernières, si elles sont riches, passent pour l'ordinaire leur vie dans un cercle d'amusemens puériles, & meurent sans avoir rendu de services à la société; si elles sont pauvres, elles n'ont aucune ressource & sont exposées à périr de misère.

On ajoute que leur trop grand nombre dépeuple un Etat. La question est de savoir quel en doit être le nombre, il est moindre aujourd'hui en France, toute proportion gardée, qu'il ne fut jamais. Pendant que la multitude des filles non mariées excède celle des *Religieuses*, que le nombre excessif des filles débauchées corrompt les mariages & pervertit les mœurs, que le luxe absorbe la meilleure partie de la population, il est bien absurde d'attribuer cette diminution à la multitude des couvens.

Au jugement de nos politiques réformateurs, la plupart des *Religieuses* ont une vocation forcée, ce sont des victimes de la vanité, de l'ambition, de la cruauté de leurs parens. Imposture grossière. L'Eglise a pris toutes les précautions possibles pour que la profession religieuse ne puisse jamais être forcée. Une Novice, avant de la faire, est toujours examinée ou par l'Evêque, ou par un Ecclésiastique député de sa part, qui enjoint à cette fille, sous la foi du serment, de déclarer si elle a été forcée, ou séduite, ou engagée par des motifs suspects à se faire *Religieuse*; si elle connoît les devoirs & les obligations auxquelles elle doit s'engager par les vœux, &c. Pour que cet examinateur soit trompé, il faut que ce soit la Novice elle-même qui le trompe, aussi-bien que la communauté & les parens. Si dans la suite il étoit reconnu qu'une Novice a manqué de liberté, ses vœux seroient déclarés nuls. D'ailleurs des parens, assez barbares & assez impies pour forcer leur fille à prendre le voile, ne seroient-ils pas assez impérieux pour la retenir chez eux dans un célibat prolongé jusqu'à leur mort? L'inconvénient seroit donc à peu-près le même, quand il n'y auroit point de couvens.

Une preuve évidente de la liberté avec laquelle les filles entrent en religion, c'est que dans les communautés mêmes où l'on ne fait que des vœux simples & passagers, l'on voit rarement sortir des sujets pour rentrer dans le monde. Un Souverain de l'Europe a évacué depuis peu un grand nombre de couvens, il a fait des pensions aux *Religieuses* en leur laissant la liberté de vivre dans le monde; en a-t-on vu beaucoup qui aient profité de cette permission? Les unes se sont retirées dans les couvens que l'on a conservés, les autres ont cherché un asile ailleurs; plusieurs en ont trouvé un en France sous la protection d'une Auguste Princesse qui fut-elle-même l'ornement de l'état religieux.

Nos Philosophes disent enfin que l'éducation des filles dans les couvens ne vaut rien. Nous soutenons qu'elle est préférable à presque toutes les éducations domestiques. La perversité des mœurs publiques, le luxe, la mollesse, la vie dissipée des mères, les dangers de la part des domestiques, l'ineptie des parens qui ont manqué eux-mêmes d'éducation, leur folle tendresse, &c, feront toujours des obstacles invincibles à une bonne éducation. En général il est utile que les enfans aient une nourriture simple & frugale, beaucoup de mouvement, d'ébats, de gaieté;

qu'ils ſoient dans une égalité parfaite avec ceux de leur âge, qu'ils ſe reprennent & ſe corrigent les uns les autres, &c ; & cela eſt peut-être encore plus néceſſaire pour les filles que pour les garçons. Nous ajoutons que ſi l'éducation des couvens n'eſt pas plus parfaite, c'eſt moins la faute des *Religieuſes* que celle des parens, qui leur font la loi par leurs goûts dépravés & par leurs idées gauches.

RELIGION, (connoiſſance de la Divinité & du culte qu'il faut lui rendre, jointe à la volonté de remplir ce devoir). Suivant la force du terme, c'eſt le lien qui attache l'homme à Dieu & à l'obſervation de ſes Lois par les ſentimens de reſpect, de reconnoiſſance, de ſoumiſſion, de crainte, de confiance & d'amour, que nous inſpirent ſes divines perfections & les bienfaits que nous avons reçus de lui. Pour décider ſi l'homme doit avoir une *Religion*, il ſuffit de ſavoir qu'il y a un Dieu, & que c'eſt lui qui a créé l'homme ; il n'a pas pu le faire tel qu'il eſt, capable de réflexion & de ſentiment, ſans lui ordonner d'adorer ſon Créateur. D'ailleurs l'expérience démontre que l'homme ſans *Religion* ſeroit très-peu différent d'un animal, tels ſont les ſauvages iſolés que l'on a trouvés errans dans les forêts, & deux caſtes d'Indiens qui vivent, dit-on, comme les brutes, qui ſe mêlent ſans diſtinction de père ni de mère, de frère ni de ſœur. *Voyages des Indes* par M. Sonnerat, tom. 1, l. 1, c. 5.

Il eſt bien étonnant qu'il ſe trouve des hommes qui ſe piquent de philoſophie, & qui tâchent de ſe rapprocher de cet état de ſtupidité, qui, peu contens d'abjurer tout ſentiment de *Religion*, voudroient encore l'étouffer dans leurs ſemblables. Pour y parvenir, les uns diſent que la *Religion* eſt née de l'ignorance des cauſes naturelles, & de la crainte ; les autres, qu'elle eſt l'ouvrage des Politiques ou des Prêtres ; la plupart ſoutiennent que la *Religion* eſt fort inutile ; pluſieurs vont plus loin, ils prétendent qu'elle eſt pernicieuſe au genre humain & la principale cauſe de tous ſes maux ; il eſt triſte pour nous d'avoir à réfuter de pareilles abſurdités.

Au mot *Religion naturelle*, ci-après, nous démontrerons un fait important qui renverſe d'abord toutes ces ſuppoſitions ; c'eſt que la première *Religion* qu'il y ait eu dans le monde a été l'effet des leçons que Dieu avoit données au premier homme en le créant, & qu'il lui avoit ordonné de tranſmettre à ſa poſtérité ; donc ce ſentiment n'eſt venu ni de l'ignorance, ni de la crainte des phénomènes de la nature, ni de l'intérêt des politiques, ni de l'impoſture des prêtres ; puiſque la *religion* eſt un don de Dieu, elle n'eſt ni pernicieuſe, ni inutile au genre humain.

Rien de ſi frivole que des conjectures qui ſe détruiſent ; or tels ſont les argumens de nos adverſaires. L'un dit : la *Religion* a pu venir de l'ignorance ou de la crainte, donc elle en vient effectivement ; un autre répond : elle a pu venir auſſi de l'inſtitution des politiques ou de la fourberie des impoſteurs, donc c'eſt en effet leur ouvrage. Quand cela pourroit être, il ne s'enſuit pas que cela ſoit. L'une de ces ſuppoſitions détruit l'autre ; à laquelle nous tiendrons-nous ? On n'a jamais connu aucune nation réunie en corps de ſociété qui n'eût une *religion* ; eſt-ce la même cauſe qui l'a fait naître par tout, ou l'ignorance l'a-t-elle produite dans un pays, la crainte dans un autre, l'intérêt des politiques chez tel peuple, celui des prêtres chez tel autre ; ou toutes ces cauſes différentes ſe ſont-elles réunies par-tout pour rendre tous les hommes plus ou moins religieux ? Les Athées n'en peuvent rien affirmer, puiſqu'ils n'en ont point de preuve. Ils commencent par ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, ſavoir, qu'il n'y a point de Dieu, que toute *Religion* eſt une chimère ; enſuite ils argumentent à perte de vue pour deviner d'où eſt venue cette imagination. Voilà une logique bien ſingulière.

Nous ne raiſonnons point ainſi, nous ne ſuppoſons rien, & nous prouvons ce que nous avançons.

I. Il eſt faux que la *Religion* vienne de l'ignorance des cauſes naturelles. Nous convenons que la vue des phénomènes de la nature, & l'ignorance des vraies cauſes qui les produiſent peuvent faire naître une *Religion* fauſſe. C'eſt en effet ce qui a produit le Polythéiſme & l'Idolâtrie, nous l'avons fait voir ailleurs & nous le prouverons encore. Mais il ne faut pas confondre l'idée d'un Dieu & d'une *Religion* en général, avec la fauſſe application que l'on fait de cette idée ; le ſentiment d'une cauſe intelligente qui régit la nature, avec l'erreur de ceux qui ſuppoſent pluſieurs cauſes & pluſieurs moteurs. Une erreur née de l'ignorance n'a rien de commun avec une vérité dictée par la raiſon & par la nature. Or nous ſoutenons que la notion d'un Dieu en général, & de la néceſſité d'une *Religion* ne vient point de l'ignorance.

En premier lieu, ſi cela étoit, plus les peuples ſont ignorans, plus ils auroient de *Religion* ; tout au contraire, chez les nations ſauvages, ignorantes & ſtupides à l'excès, l'on a eu peine à découvrir les veſtiges de *Religion* ; mais à meſure qu'elles ſe ſont inſtruites & policées, leur *Religion* a pris de la force, de la conſiſtance, de l'éclat extérieur. Soutiendra-t-on que les Pélages, premiers habitans de la Grèce, très-ſauvages & très-groſſiers, ont connu la foule de divinités chantées par Héſiode & par Homère, qu'avant Numa l'on pratiquoit à Rome tout le fatras d'Idolâtrie qui s'y eſt introduit depuis ?

En ſecond lieu, les Athées voudroient nous

faire croire que leurs prédéceſſeurs ont été les plus ſavans phyſiciens & les meilleures têtes qu'il y eût dans les écoles de Rome & d'Athènes, & qu'ils ſont eux-mêmes fort habiles dans la connoiſſance de la nature. Fauſſe vanité. Epicure étoit le plus ignorant des philoſophes en fait de phyſique, ce qu'il en a écrit fait pitié, & on le lui a ſouvent reproché ; ſes diſciples n'étoient pas plus habiles que lui. Parmi les modernes, nos philoſophes les plus célèbres, tels que Deſcartes, Newton, Leibnitz, ont été religieux de bonne foi ; lorſque ceux qui ont profeſſé l'athéiſme ont voulu parler de phyſique & tout expliquer par le mécaniſme des cauſes naturelles, ils ont pleinement dévoilé leur ignorance & leur ineptie, ils ont débité un verbiage inintelligible & qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes.

En troiſième lieu, ſi l'on imaginoit que l'Athéiſme & l'irréligion ſont une preuve & un effet des progrès que notre ſiècle a faits dans la connoiſſance de la nature, on ſe tromperoit beaucoup, c'eſt plutôt un témoignage de l'inertie des eſprits énervés par le luxe, & du dégoût que l'on a pris pour les connoiſſances ſolides. Dès le moment auquel l'Epicuréiſme s'introduiſit dans la Grèce & à Rome, quel grand philoſophe y a-t-on vu paroître ? ce n'eſt point dans un âge avancé, après avoir acquis beaucoup d'érudition & de lumières, qu'un homme devient Athée & Incrédule ; c'eſt dans la fougue des paſſions de la jeuneſſe, avant d'avoir eu le temps de réfléchir & de s'inſtruire ; aveuglé par l'orgueil & par le libertinage, il ſe croit plus habile que tous les ſavans de l'univers, il oſe traiter d'*ignorans* tous ceux qui croient un Dieu. Heureux, s'il acquiert des connoiſſances en avançant en âge, il y a lieu d'eſpérer qu'en ſortant de l'ignorance il abjurera l'Athéiſme.

II. La *Religion* ne vient point de la crainte qu'inſpirent les phénomènes ſouvent effrayans de la nature ; nous convenons que les ignorans s'épouvantent plus aiſément de ces phénomènes que les ſavans, mais cette crainte n'eſt point la première cauſe des ſentimens religieux ; il y a des preuves poſitives du contraire.

1°. Les Athées ſuppoſent que la première *Religion* des hommes a été le Polythéiſme & l'Idolatrie, elle l'auroit été ſans doute ſi Dieu n'y avoit pas pourvu en les inſtruiſant lui-même. Mais oublions pour un moment le fait de la révélation primitive, & partons de la ſuppoſition de nos adverſaires. Selon l'Hiſtoire Sacrée & Profane, la plus ancienne Idolâtrie a été le culte des Aſtres, du Soleil, de la Lune, de l'armée du Ciel, & des Elémens, parce que l'on ſuppoſoit que tous ces êtres étoient animés, & les Philoſophes le croyoient comme le peuple. *Voyez* ASTRES, IDOLATRIE. Or quels fléaux, quels malheurs les hommes ont-ils éprouvés de la part des aſtres ? aucun, mais en ont-ils admiré l'éclat, & la marche, ils en ont reconnu les ſervices. Les Poëtes les ont célébrés dans leurs hymnes, & ne leur ont jamais attribué la colère ni la méchanceté. C'eſt donc l'admiration & la reconnoiſſance plutôt que la crainte qui leur ont inſpiré ce culte, & l'Ecriture Sainte le témoigne ainſi, *Deut.* c. 4, ℣. 19 ; *Job*, c. 31, ℣. 26 & 27 ; *Sap.* c. 13.

Il en eſt de même des élémens, ils ſont ordinairement bienfaiſans, rarement dans un état de convulſion, ils ſervent à la conſervation & au bien-être de l'homme bien plus ſouvent qu'à ſa deſtruction. Les hommages que l'on adreſſoit à Jupiter & à Junon, maîtres du beau temps & de la pluie, à Veſta & à Vulcain conſervateurs du feu, à Neptune, aux Fleuves, aux Nymphes des eaux, ou aux Fontaines, à la terre *nourriciere* & à Cérès, avoient communément pour objet de leur demander des bienfaits ou de les en remercier, & non d'appaiſer leur colère, & de déplorer des malheurs

2°. Parmi la multitude énorme de divinités chantées par les Poëtes, il n'y en a pas la dixième partie que l'on puiſſe enviſager comme des êtres malfaiſans par leur nature, l'épithète ordinaire qu'ils donnent aux Dieux eſt celle de *bienfaiſans* : *Dii datores bonorum* : ils donnent à chacun en particulier le nom de *pater*, & aux Déeſſes celui de *mater* ; ce ne ſont pas là des ſignes de frayeur ni de défiance. « Nous » offrirons, diſoient les Juifs idolâtres à Jérémie, « nous offrirons des Sacrifices & des Li» bations à la Reine du Ciel, comme nous avons » avons fait autrefois, parce qu'alors nous ne » manquions de rien, nous étions dans l'abon» dance ; depuis que nous avons ceſſé de le » faire, nous ſommes miſérables, nous périſſons » par le fer des ennemis & par la faim ». *Jérem.* c. 44, ℣. 6. C'eſt donc l'intérêt ſordide, l'eſpérance d'obtenir des biens temporels, & non la frayeur qui ont préſidé au culte des Païens.

Parmi les héros a-t-on plus honoré ceux qui ſe ſont fait redouter par leur méchanceté, que ceux qui ont rendu des ſervices à leurs ſemblables ? « Si tu es un Dieu, diſoient les Scythes » à Alexandre, tu dois leur faire du bien, & » non pas leur ôter ce qu'ils poſsèdent ». Ce peuple, quoique groſſier, comprenoit que le propre de la Divinité eſt de répandre des bienfaits, d'inſpirer l'amour & non la crainte. Tous les peuples ont penſé de même. Les Egytiens ont honoré les animaux utiles beaucoup plus que les animaux nuiſibles, & les plantes ſalutaires plutôt que les poiſons. Les premiers Phéniciens adoroient les élémens & les productions de la terre dont ils ſe nourriſſoient. Les Parſis rendent un culte au bon principe & non au mauvais. La Divinité principale des Indiens eſt *Brahmah*, qu'ils prennent pour le Créateur. Les Péruviens adoroient le ſoleil

& la lune, les Nègres maudiſſent le ſoleil, parce qu'il les brûle par ſa chaleur; mais ils rendent de grands honneurs au Dieu des eaux. D'un bout de l'univers à l'autre nous voyons l'eſpérance & la reconnoiſſance éclater dans le culte des différens peuples.

3°. Les fêtes & les aſſemblées religieuſes dans les premiers temps & chez toutes les nations, loin d'avoir rien de lugubre, annonçoient le conſentement, la confiance & la joie; un repas commun, la muſique, la danſe, ont toujours fait partie du culte rendu à la Divinité. Ces fêtes étoient relatives aux travaux de l'agriculture, on les célébroit après les ſemailles, après la moiſſon, après les vendanges; elles avoient donc pour but de reconnoître les bienfaits des Dieux. Vit-on jamais la triſteſſe régner dans les fêtes de Pomone, de Cérès, de Bacchus & de Vénus! Nous ne connoiſſons aucune ſolemnité ni aucune pratique du Paganiſme qui ait été deſtinée à rappeler la mémoire d'un événement malheureux; ceux de cette eſpèce étoient marqués dans le calendrier par un jour de jeûne ou de deuil; mais les fêtes avoient un tout autre objet. Chez les Romains, *Feſtus* & *Feſtivus* ſignifioient heureux & agréable, *Infeſtus*, triſte & malheureux. Si l'idolâtrie avoit inſpiré la triſteſſe, les regrets, la frayeur, il n'auroit pas été ſi difficile d'en retirer les peuples & de les amener à la vraie *Religion*.

Nous convenons que la proſpérité conſtante & le bien-être habituel pervertiſſent ſouvent les hommes, les rendent ingrats, leur font méconnoître le ſouverain bienfaiteur; c'eſt le cas de la plupart des Athées & des incrédules, pour les rendre religieux il faut un revers de fortune, une maladie, une affliction; ils concluent que la *Religion* eſt un effet de la triſteſſe, de la mélancolie, de l'abattement d'eſprit cauſé par le malheur. Mais ils connoiſſent mal le cœur d'autrui, quand ils en jugent par le leur. Parce que la proſpérité exceſſive rend auſſi l'homme dur, injuſte, inſenſible aux maux d'autrui, il ne s'enſuit pas que ces vices ſont conformes à la raiſon, non plus que l'incrédulité, & que les vertus contraires viennent de foibleſſe d'eſprit.

Enfin quand il ſeroit vrai que la *Religion* ne vient aux hommes que quand ils ſouffrent, il s'enſuivroit encore qu'elle leur eſt néceſſaire pour les conſoler dans leurs peines, & puiſque tous ſont expoſés à ſouffrir, que le très-grand nombre ſouffrent en effet, il eſt évident que croire un Dieu eſt l'apanage néceſſaire de l'humanité, que les Athées ſont des inſenſés lorſqu'ils ſe flattent de détruire cette croyance.

III La *Religion* n'eſt point l'ouvrage de la politique des légiſlateurs, ni de la fourberie des Prêtres.

On comprend d'abord que l'hypothèſe que nous attaquons eſt abſolument contraire aux deux précédentes. S'il eſt vrai que la *Religion* eſt venue de l'ignorance des Peuples groſſiers & barbares, ou de la crainte & du ſouvenir des malheurs auxquels ils ont été tous expoſés, il n'a pas été beſoin que des politiques vinſſent leur ſuggérer des ſentimens Religieux pour les aſſervir par là, & il y a certainement eu partout de la *Religion* avant qu'il y eût des Prêtres. Si au contraire il a fallu que des hommes ambitieux & ruſés inventaſſent la chimère d'un Dieu pour aſſujettir leurs ſemblables, il n'eſt donc pas vrai que ceux-ci l'aient puiſée dans l'ignorance des cauſes naturelles ni dans le ſentiment de leurs malheurs. Ceux d'entre les Athées qui ont voulu réunir ces différentes ſuppoſitions ſont tombés en contradiction. Mais il y a d'autres preuves de la fauſſeté de leur théorie.

En premier lieu, nos adverſaires ſont hors d'état de nommer un ſeul d'entre les légiſlateurs connus qui ait introduit pour la première fois la notion d'un Dieu chez un Peuple encore Athée; les philoſophes Indiens ont fait profeſſion d'avoir reçu la Religion de Bramah; que ce ſoit un Dieu ou un homme, n'importe, aucun d'eux n'a dit qu'avant cette époque les Indiens étoient Athées. Si Bramah eſt le Créateur, il a donné aux hommes la *Religion* en les créant. Confucius a proteſté qu'il ne faiſoit que répéter les leçons des anciens ſages de la Chine, il ne s'eſt donc pas donné pour auteur de la *Religion* des Chinois. Zoroaſtre a forgé ſon ſyſtême pour tirer les Perſes & les Chaldéens de l'idolâtrie, & non pour les guérir de l'Athéiſme. Moïſe a enſeigné aux Juifs à adorer le *Dieu de leurs peres*, le Dieu d'Adam & de Noé, & non un Dieu inconnu. Mahomet prétendit renouveler la Religion d'Abraham & d'Iſmaël parmi les Arabes où Idolâtres, ou Juifs, ou Chrétiens. Pythagore ne s'eſt pas donné la peine de combattre l'Athéiſme, parce qu'il ne l'a trouvé établi nulle part. Où eſt donc le premier légiſlateur qui a été obligé de commencer par là, avant de donner des loix?

En ſecond lieu, l'on a trouvé la notion de la divinité & des pratiques de culte établies chez des Peuples qui n'ont jamais eu de légiſlateurs, chez des inſulaires encore ſauvages; l'on n'a même découvert juſqu'ici aucune Peuplade abſolument privée de ces notions. Donc elles ne ſont point l'ouvrage des ſages, des légiſlateurs, des politiques, ni des Prêtres, elles ſont plus anciennes qu'eux.

Tous a la vérité ont recommandé la *Religion*, lui ont donné une forme fixe, ont fondé les lois ſur cette baſe, mais ils n'en ſont pas les créateurs. Ils ont auſſi appuyé les lois ſur les ſentimens de bienveillance mutuelle, ſur l'amour de la Patrie, ſur le déſir de la louange, ſur la crainte des peines; ſont-ils pour cela les premiers auteurs de ces ſentimens naturels? La ſociété civile qu'ils ont établie a développé & fortifié ces principes,

mais elle n'en a pas créé le germe ; il en eſt de même de la *Religion*.

En troiſième lieu, ou ces légiſlateurs croyoient eux-mêmes un Dieu, une *Religion*, une autre vie, comme ils l'ont témoigné, ou ils n'y croyoient pas. S'ils y croyoient, comment la même perſuaſion eſt-elle venue à l'eſprit de tous, dans des temps, dans des lieux, dans des climats ſi différens, à la Chine & aux Indes, en Europe & en Afrique, au Nord & au midi ? Comment ont-ils jugé tous que cette croyance ſeroit utile aux hommes, pendant que, ſuivant les Athées, elle leur eſt pernicieuſe ? Qu'une même vérité ait ſubjugué tous les ſages, cela ſe conçoit ; qu'une même erreur les ait tous aveuglés, cela ne ſe comprend plus.

S'ils n'y croyoient pas, tous ont donc été des Athées fourbes, impoſteurs, hypocrites ; pas un ſeul n'a eu le courage d'être de bonne foi : ce ſont eux qui en donnant pour leur ſeul intérêt une *Religion* aux hommes, ont ouvert la boîte de Pandore, ſource de tous les malheurs. En vérité les Athées font beaucoup d'honneur à leurs prédéceſſeurs. Mais de quelles raiſons ces fourbes ſe ſont-ils ſervis pour ſubjuguer des hommes encore ſauvages, tous jaloux de la liberté & de l'indépendance, & pour leur mettre dans l'eſprit les idées d'un Dieu & d'une *Religion* qui n'y étoient jamais venues ? Quelle cauſe a pu déterminer tous ces ſauvages a embraſſer la même erreur, ſi ce n'eſt la nature & la raiſon ?

Diſons mieux, aucun Légiſlateur ne fut Athée, & aucun Athée ne fut jamais capable d'être Légiſlateur. Celui qui auroit établi la *Religion* par pure politique & pour ſon ſeul intérêt particulier, auroit enſeigné, comme Hobbes, qu'elle doit dépendre abſolument de la volonté du Légiſlateur, que le ſouverain doit en être le maître abſolu ; au contraire, tous ont ſuppoſé que c'eſt à Dieu ſeul de preſcrire le culte qui lui eſt dû, & c'eſt pour cela que les impoſteurs même, tels que Zoroaſtre & Mahomet, ſe ſont donnés pour inſpirés & envoyés de Dieu. Mais l'impoſture en fait de *Religion* n'eſt pas une preuve d'Athéiſme.

La conduite uniforme & unanime de tous les Légiſlateurs démontre qu'il a été impoſſible de fonder les lois & la ſociété civile ſur une autre baſe que ſur la *Religion*. Vous bâtiriez plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, que d'établir une République ſans Dieux & ſans *Religion*. Et puiſque l'homme n'a point été deſtiné par la Nature à vivre ſauvage & iſolé, il eſt évidemment né pour être religieux ; à moins de changer abſolument la nature humaine, les Athées ne viendront pas à bout de faire goûter leur ſyſtême inſenſé.

Il eſt prouvé par les mêmes raiſons que la *Religion* ne fut jamais un effet de l'impoſture des Prêtres, puiſqu'il eſt abſurde de ſuppoſer qu'il y a eu des Prêtres ou des Miniſtres de la *Religion*, avant qu'il y eût une *Religion*. Avant de former des peuplades, les hommes ont eu du moins une famille, de laquelle ils étoient maîtres abſolus. Un père, avant de donner une *Religion* à ſes enfans, a dû la recevoir lui-même d'ailleurs, ou il a été obligé de la forger. Quel motif a pu l'y engager, ſi ce n'eſt ſa propre perſuaſion ? Au mot *Paganiſme*, nous avons fait voir, que par une impulſion générale de la Nature, tous les hommes ont été portés à croire que tout ce qui ſe meut eſt vivant & animé, par conſéquent à imaginer un eſprit dans tous les corps où ils voient du mouvement. De là ils ont peuplé l'univers entier d'eſprits, d'intelligences, de génies ou de démons qui produiſent tous les phénomènes de la Nature bons ou mauvais. Comme ces phénomènes ſont ſupérieurs aux forces de l'homme & que ſon bien-être ou ſon mal-être en dépendent, il a conclu que, par des reſpects & des offrandes, il falloit gagner l'affection & prévenir la colère de ces eſprits plus puiſſans que lui, & qu'il a nommés des *Dieux*. Il n'a donc pas été néceſſaire qu'un impoſteur forgeât des Dieux & un Culte pour en infatuer les autres, puiſque ces notions viennent à l'eſprit de l'ignorant le plus groſſier.

Un père prévenu de ces idées les a tranſmiſes naturellement à ſes enfans, ſans aucune envie de les tromper ; quand il ne les leur auroit pas enſeignées poſitivement, ſes enfans en lui voyant pratiquer un culte, faire des offrandes, des libations, des génuflexions devant le ſoleil ou la lune, devant une pierre ou un tronc de bois, ont été portés à l'imiter : voilà une *Religion* & un ſacerdoce domeſtique inſtitués, ſans que l'intérêt, la politique, l'impoſture, y ſoient entrés pour rien.

Lorſque les familles ſe ſont raſſemblées en une ſeule peuplade, elles étoient déja imbues de ces notions, & habituées à un culte quelconque. Au lieu d'être ſimplement domeſtique, il eſt devenu public, parce que tous les uſages ſont communs dans une même ſociété. L'on a jugé que le culte de la divinité devoit être confié à l'homme le plus ancien, le plus reſpectable, & qui étoit réputé le plus ſage ; & par la même raiſon, l'on s'en eſt rapporté à lui pour les affaires du gouvernement ; de là l'union du Sacerdoce & de la royauté chez tous les anciens peuples. Où eſt ici l'artifice, la fourberie, l'impoſture ? elle ne ſe trouve pas où il n'en eſt pas beſoin. Que pour maintenir ou augmenter ſon autorité, un Prêtre-Roi ait dans la ſuite forgé quelque fable ou quelque ſuperſtition particulière, cela eſt très-poſſible ; mais que dans la première origine la *Religion* ſoit née de l'intérêt du Sacerdoce, & non le Sacerdoce du beſoin de *Religion*, c'eſt une abſurdité complette.

IV. Les ennemis de la *Religion* n'ont pas rougi d'aſſurer qu'elle eſt très-inutile aux hommes, & que l'on pourroit très-bien s'en paſſer ; nous ſoutenons au contraire qu'elle eſt abſolument néceſ-

faire, ſoit à l'homme conſidéré ſeul & relativement à ſon bonheur particulier, ſoit à la ſociété à laquelle l'homme eſt deſtiné.

Déja, au mot *Athéiſme*, nous avons fait voir que ce ſyſtême affreux, loin de procurer le bonheur & le repos à ſes partiſans, les remplit de trouble, d'inquiétude, de doutes & d'idées noires; qu'il ne leur laiſſe aucun motif ſolide d'être vertueux. C'eſt plus qu'il n'en faut pour prouver ce que nous avançons.

Une autre preuve eſt la perſuaſion dans laquelle ſont la plupart des Athées, que la *Religion* eſt venue à l'homme du ſentiment de ſes peines, qu'il a cherché une conſolation en imaginant un Dieu qui peut le ſecourir, & qui tôt ou tard le dédommagera de ſes ſouffrances. D'où il s'enſuit que toute conſolation, toute eſpérance eſt morte pour les Athées, & quelques-uns ont été forcés d'en convenir. Puiſque tous les hommes ſont expoſés à ſouffrir ſur la terre plus ou moins, c'eſt un trait de démence de renoncer de ſang froid aux reſſources que la raiſon nous offre. Que l'on compare un Athée ſouffrant, avec un perſonnage tel que Job, rempli de ſoumiſſion, de réſignation, de confiance en Dieu, & que l'on nous diſe lequel des deux eſt le plus à plaindre.

Dès que je ſuis convaincu que Dieu a créé le monde, je conçois que ſon pouvoir eſt infini; avec ce pouvoir il n'a beſoin de rien, il n'a donc pas produit les êtres ſenſibles pour ſon bonheur, mais pour le leur. S'il ne leur accorde pas un plus haut degré de bien-être, ce n'eſt ni par impuiſſance ni par malice, mais pour des raiſons ſages, deſquelles il n'eſt pas obligé de me rendre compte. Dès-lors je comprends que toutes les objections & les plaintes des Athées contre le mal phyſique & moral qu'il y a dans le monde ſont abſurdes, elles ne m'inquiètent plus. Si je ſuis malheureux moi-même, c'eſt-à-dire, moins heureux que je ne voudrois l'être, je me perſuade que Dieu qui n'eſt ni injuſte, ni cruel, ni inſenſé, le veut ainſi pour le mieux, qu'il faut réprimer mes déſirs, ſupporter mes peines, eſpérer un meilleur avenir, du moins après cette vie.

Un Athée ne ſait pas ſi dans quelques momens l'univers ne retombera pas dans le chaos, ſi les hommes ne deviendront pas tout à coup des monſtres de méchanceté, ſi lui-même ne ſe trouvera pas au comble du malheur. Pour moi qui crois une Providence, je compte ſur la perpétuité de l'ordre phyſique qu'elle a établi, encore plus ſur la conſtance de l'ordre moral dont Dieu eſt l'auteur. La loi & les principes de juſtice, les ſentimens de bienveillance générale que je ſens gravés dans mon cœur ſont les mêmes dans tous les hommes, c'eſt le gage d'une ſûreté & d'une confiance mutuelle. Dès que je connois des hommes qui croient auſſi bien que moi un Dieu juſte, une loi naturelle, une autre vie, je ne cours aucun riſque de m'aſſocier avec eux; au milieu d'une ſociété d'Athées, ſur quoi pourrois-je fonder ma confiance?

Nous perſiſtons à ſoutenir contre eux qu'il eſt impoſſible de fonder la ſociété humaine ſur une autre baſe ſolide que la *Religion*; & déja ils l'ont ſuffiſamment avoué en ſuppoſant que la *Religion* a été une invention de la politique des légiſlateurs, parce qu'ils en ont ſenti le beſoin pour réunir par des lois les hommes en ſociété. En effet, ſi l'on en excepte Confucius, Philoſophe moraliſte, plutôt que Légiſlateur, on ne trouvera pas un ſeul des anciens ſages qui n'ait regardé la volonté de Dieu, Légiſlateur ſuprême, comme le ſeul & unique fondement de toutes les lois & de tous les devoirs de l'homme. Aux mots *Loi* & *Morale*, nous avons fait voir que l'on ne peut pas les concevoir autrement.

Pour le démontrer de nouveau, nous n'avons beſoin que d'expoſer le ſyſtême des Athées ſur le fondement de la ſociété. Conſidérant l'homme comme ſorti fortuitement du ſein de la terre, ils diſent que par ſa nature il n'a aucun droit ni aucun devoir à l'égard de ſon ſemblable, que chacun a droit à tout ce dont il peut s'emparer par la force; mais comme cet état n'eſt pas avantageux aux hommes, ils ont ſenti qu'il étoit mieux pour eux de vivre en ſociété, & ils y ont conſenti; ils ſont convenus d'établir des règles de juſtice & d'équité, des lois de propriété & de ſubordination, auxquelles ils ſe ſont librement ſoumis. Ainſi la ſociété eſt fondée ſur cette convention, & c'eſt ce que l'on appelle le *Pacte* ou le *Contrat ſocial*. Rien de plus frivole que cette théorie.

1°. Comme il eſt abſurde d'imaginer que l'homme eſt né par haſard, il eſt évidemment la production d'une cauſe intelligente, puiſſante & ſage, puiſque ſa conſtitution eſt un chef-d'œuvre d'induſtrie. C'eſt donc cette même cauſe, que nous appelons *Dieu*, qui a fait l'homme de manière qu'il lui eſt plus avantageux de vivre en ſociété, que de vivre ſeul & ſans relation avec ſes ſemblables; donc Dieu, en créant l'homme, l'a deſtiné à vivre en ſociété. Or il n'a pas pu le deſtiner à cet état, ſans lui impoſer les devoirs & les obligations ſans leſquelles la ſociété ne pourroit pas ſubſiſter; puiſqu'il n'a pas pu vouloir la fin, ſans vouloir les moyens. Donc c'eſt cette même volonté du Créateur qui eſt la loi primitive & fondamentale, la loi naturelle, à laquelle l'homme eſt ſoumis en naiſſant, qui prévient toute convention libre de ſa part, qui lui aſſure des droits, pourvoit à ſa ſûreté & à ſon bien-être, avant qu'il ſoit capable de les connoître, qui oblige ſes ſemblables à l'aimer, à le conſerver, à ne point lui nuire, parce qu'il eſt homme.

2°. Quelle force pourroit avoir une convention faite entre pluſieurs hommes mutuellement in-

dépendans, s'il n'y avoit pas une loi antérieure qui oblige chaque particulier à garder ſa parole, à exécuter fidèlement ſes conventions? Il eſt abſurde qu'un homme s'oblige ou ſe force lui-même, que ſa volonté s'impoſe une loi; la même cauſe qui auroit créé la loi & l'obligation, pourroit la rompre quand il lui plairoit. Le mot *Loi*, ou *lien de volonté*, exprime un maître, un pouvoir ſupérieur à celui qui eſt lié, contraint, ou *obligé*. Ainſi, malgré le *pacte ſocial*, tout particulier demeureroit maître de ſon obligation, il ne pourroit donc être contraint que par la force; or la force des autres ne nous impoſe aucun devoir de conſcience, ſi nous pouvons nous y ſouſtraire ou y réſiſter, cela nous eſt permis, à moins qu'une loi ſuprême ne nous ordonne d'y obéir. Donc, ſans la loi divine, le pacte ſocial ne peut rien opérer.

3°. Quand il pourroit obliger celui qui l'a fait, il n'obligeroit pas ceux qui n'y ont point eu de part, ceux qui n'étoient pas encore nés. Dès que l'homme eſt ſuppoſé indépendant par nature, qui a droit de contracter pour lui? Perſonne. Un Pere n'a pas plus l'autorité d'obliger ſes enfans, que les enfans n'en ont de contraindre leur Pere. Un enfant naiſſant ne doit rien à la ſociété, puiſqu'il n'a pas contracté avec elle, & la ſociété ne lui doit rien; elle peut le laiſſer périr ou l'étouffer ſans violer aucun devoir. Exécrable conſéquence, qui devroit faire rougir les athées.

4°. Dans cet état des choſes, il n'y a point de vertu, ſinon ce que les Lois civiles commandent, point de vue que ce qu'elles défendent; les coutumes, les uſages, les habitudes des Peuples les plus barbares ſont légitimes, dès que leur ſociété les approuve. Il eſt auſſi beau de tuer les enfans pour s'en débarraſſer, que de les nourrir, auſſi louable de manger de la chair humaine que de vivre de fruits ou de légumes, auſſi conforme à la raiſon d'imiter les brutes que de ſuivre les mœurs des Peuples policés. Dès qu'il n'y a point d'autre loi que celles de la ſociété, rien ne l'oblige à faire telle loi plutôt que la loi contraire.

5°. Dans cette même hypothèſe l'homme ne peut être engagé à obſerver les lois que par ſon intérêt préſent; ſi ſon intérêt s'y oppoſe, s'il peut violer une loi ſans courir aucun danger; s'il eſt aſſez ruſé pour s'y ſouſtraire ou aſſez fort pour y réſiſter, il en eſt le maître, ſa conſcience ne peut pas le condamner. Puiſque c'eſt l'intérêt ſeul qui a dicté le contrat ſocial, l'intérêt ſeul peut autoriſer auſſi un homme à le violer.

6°. Suppoſons même qu'un membre de la ſociété en violant une loi ait agi contre ſon intérêt, on pourra dire qu'il eſt inſenſé, mais non qu'il eſt criminel. Dans l'hypothèſe d'une Loi divine & naturelle, il y a des circonſtances où c'eſt un acte de vertu héroïque de ſacrifier notre intérêt, de renoncer à ce qui nous flatte le plus, de nous faire violence à nous-mêmes, de réſiſter à la ſenſibilité phyſique, de renoncer même à la vie. Suivant les principes des athées, ce ſeroient là autant d'actes de démence contraires à l'humanité. On peut pouſſer à l'infini les conſéquences révoltantes de leur ſyſtême.

Pour prouver que la *Religion* eſt inutile, ils n'ont qu'une ſeule objection, c'eſt que la *Religion* n'empêche & ne prévient pas tous les crimes, & que l'on peut en reprocher à ceux-mêmes qui ont, ou qui paroiſſent avoir le plus de *Religion*. Conſéquemment ils font l'étalage de tous les déſordres qui règnent chez les Nations Chrétiennes, auſſi bien que chez les Nations infidèles; les mœurs, diſent-ils, ne pourroient pas être plus mauvaiſes, quand tous les Peuples ſeroient incrédules & Athées.

Mais il y a bien peu de réflexion dans cette manière de raiſonner. En premier lieu, lorſqu'un homme Religieux pèche grièvement, il réſiſte non-ſeulement à tous les motifs par leſquels la *Religion* l'en détourne, mais encore à tous ceux que la raiſon peut ſuggérer, tels que l'intérêt bien entendu, l'amour bien réglé de ſoi-même, le déſir de l'eſtime d'autrui, la crainte du blâme, &c. Les Athées ſoutiennent que ces derniers motifs ſuffiſent, ſans la *Religion*, pour rendre les hommes vertueux; cependant ils ne ſuffiſent pas plus que les motifs de *Religion* pour détourner un Chrétien du crime, puiſqu'il les ſurmonte tous à la fois. Si donc il s'enſuit que la *Religion* eſt inutile, il faut en conclure auſſi l'inutilité de la raiſon, de la conſcience, de l'éducation, des lois, des récompenſes & des peines, &c. L'argument des Athées retombe de tout ſon poids ſur leur propre ſyſtême.

Par une ſupercherie groſſière ils ſuppoſent que la *Religion* étouffe dans un croyant les motifs naturels par leſquels la raiſon nous porte à la vertu & nous détourne du crime; c'eſt une fauſſeté; la *Religion* ne réprouve aucun de ces motifs lorſqu'ils ſont bien réglés, ils ſont donc tout auſſi puiſſans ſur le cœur d'un croyant que ſur celui d'un Athée, nous l'avons prouvé ailleurs. *Voyez* MORALE. Ils doivent même agir plus puiſſamment ſur le premier, puiſqu'ils ſont renforcés par les motifs de la *Religion*; c'eſt une abſurdité de ſoutenir l'inutilité des uns plutôt que celle des autres.

En ſecond lieu, l'homme doué de réflexion & de liberté, mais ſujet à mille paſſions différentes, n'eſt pas fait pour agir par force, pour être contraint comme les animaux, pour tenir comme eux une conduite uniforme; il eſt inconſtant par nature, par conſéquent capable de paſſer ſouvent de la vertu au vice & du vice à la vertu. Plus il a de tentations & d'occaſions de chute, plus il a beſoin de motifs divers pour s'en préſerver; loin de lui ôter ceux de la *Religion* ou

ceux

ceux de la raiſon, il faudroit en imaginer encore d'autres s'il étoit poſſible.

Autrefois, en raiſonnant comme les Athées d'aujourd'hui, les Epicuriens s'efforçoient de prouver l'inutilité de la raiſon dans l'homme, puiſqu'elle ne le guérit ni de ſes paſſions ni de ſes vices; ils ſoutenoient qu'il ſeroit mieux pour lui d'être né ſemblable aux animaux.

V. La haine aveugle des incrédules contre toute *Religion* les a portés à faire tous leurs efforts pour prouver que c'eſt un préjugé pernicieux à l'humanité, qu'il a été, qu'il eſt, & qu'il ſera toujours la principale cauſe des maux & des crimes du genre humain. Les invectives ſanglantes qu'ils ſe ſont permiſes à ce ſujet dévoilent toute la malignité de leur cœur.

1°. Ils diſent que la *Religion* tourmente l'homme par les frayeurs continuelles d'un ſupplice éternel & de la juſtice inexorable d'un Dieu toujours irrité, que cette perſpective le rend peureux & lâche, l'occupe tout entier des choſes de l'autre vie, & lui fait négliger les intérêts de celle-ci.

Nous leur répondons que ſi les hommes n'avoient rien à craindre, ni dans ce monde ni dans l'autre, un grand nombre ſeroient des malfaiteurs très-redoutables, avec leſquels il ſeroit impoſſible de vivre en ſociété; que ſi la vertu n'avoit rien à eſpérer dans l'autre vie, à peine ſe trouveroit-il quelques ames aſſez courageuſes pour la pratiquer; ſuivant l'expreſſion de Saint Paul, les Saints ſeroient les plus malheureux de tous les hommes. Nous ne doutons pas que les Incrédules ne ſoient ſouvent effrayés, & ne tremblent en penſant à la juſtice de Dieu & aux ſupplices éternels, puiſqu'ils n'ont aucune certitude que ce ſoient là des fables; cela prouve que leur conſcience n'eſt pas nette: mais ils ont tort d'attribuer la même inquiétude aux hommes ſincèrement religieux; ceux-ci ſavent que Dieu eſt miſéricordieux auſſi bien que juſte, & que l'Enfer n'eſt deſtiné qu'aux méchans.

En effet la vrai *Religion*, loin de nous peindre Dieu comme toujours irrité, le repréſente comme toujours appaiſé par le repentir des pécheurs, qui les recherche, qui les invite, qui ne les punit que pour les amener à la Pénitence. *Voyez* Miſéricorde de Dieu.

Nous voudrions que nos adverſaires citaſſent parmi ceux qui n'ont aucune *Religion*, des hommes auſſi courageux, auſſi intrépides, auſſi zélés pour le bien public, & qui aient rendu autant de ſervices au genre humain que l'ont fait les Saints par pur motif de *Religion*. Suivant le témoignage de toute l'antiquité, les Epicuriens, les Sceptiques, les Pyrrhoniens furent les plus inutiles & les plus ineptes de tous les hommes. Parfaits modèles de ceux d'aujourd'hui, ils n'étoient bons qu'à déprimer la vertu & à tourner en ridicule le zèle du bien public. La *Religion* nous apprend que le moyen le plus sûr d'aſſurer notre bonheur éternel, eſt de nous conſacrer en ce monde au ſervice de nos frères.

2°. Ils prétendent que la *Religion* diviſe les hommes, cauſe des haines nationales, arme les peuples l'un contre l'autre, &c. Nous ſoutenons que cela eſt faux. Les peuples ſauvages qui ont à peine quelques notions religieuſes ſont plus diviſés entre eux & plus acharnés à s'entre-détruire que les nations policées & adoucies par la *Religion*. Pendant que toutes étoient prévenues des mêmes erreurs, toutes Polythéiſtes & Idolâtres, elles ſe ſont fait la guerre avec plus d'obſtination & de cruauté qu'aujourd'hui. La vraie cauſe des haines nationales ſont les paſſions des hommes, l'orgueil, la jalouſie, une ambition inſatiable, la manie des conquêtes, l'intérêt du commerce, &c.; c'eſt ce qui les mettoit aux priſes, lorſque Jéſus-Chriſt eſt venu leur prêcher la paix & la charité fraternelle, les réunir dans ſon Egliſe, comme *des brebis dans un ſeul bercail ſous un même paſteur*. De quel front peut-on ſoutenir que cette *Religion* ſainte tend à les diviſer? Si malgré ſa morale douce & pacifique les Nations même Chrétiennes ſe font encore la guerre, cela prouve que leurs paſſions ſont incurables; & ce n'eſt certainement pas l'Athéiſme qui les guériroit.

Nous convenons que la *Religion* des Juifs tendoit à les ſéparer des autres nations, parce que celles-ci étoient parvenues au plus haut degré d'aveuglement & de corruption. Mais les peuples contre leſquels ils ont eu des guerres à ſoutenir n'étoient pas mieux d'accord entre eux qu'avec les Juifs. Depuis l'expulſion des Chananéens, la Loi de Moïſe n'a jamais ordonné aux Juifs d'aller troubler le repos de leurs voiſins. La haine que les Nations Païennes avoient conçue contre eux venoit d'une aveugle prévention, & non d'aucun ſujet de plainte que les Juifs leur euſſent donnés.

3°. L'on objecte que la *Religion* favoriſe le deſpotiſme des Princes & commande l'eſclavage aux peuples. A l'article Despotisme, nous avons fait voir la fauſſeté de cette calomnie. Elle ne prouve rien ſinon la haine des Incrédules contre toute eſpèce d'autorité auſſi-bien que contre la *Religion*.

4°. Nos Cenſeurs atrabilaires ont fouillé dans toutes les hiſtoires pour raſſembler les crimes que le zèle de *Religion* a fait commettre. Au mot *zèle de Religion*, nous ferons voir que pluſieurs de ces crimes prétendus étoient des actions légitimes, que les autres ont été ſuggérés par des paſſions impérieuſes & non par amour de la *Religion*.

Religion Naturelle. De nos jours on a fait un étrange abus de ce terme. Les Déiſtes ſoutiennent que l'on ne doit admettre aucune *Re-*

ligion révélée ; que toutes les révélations ſont fauſſes, qu'il faut s'en tenir à la *Religion naturelle*. Pour expliquer ce qu'ils entendent par là, ils diſent que la *Religion naturelle* eſt le culte que la raiſon laiſſée à elle-même & à ſes propres lumières nous apprend qu'il faut rendre à Dieu. Déja aux mots *Déiſme* & *Raiſon*, nous avons fait voir que cette définition eſt captieuſe & fauſſe.

En effet, par *la raiſon laiſſée à elle-même*, ou l'on entend la raiſon d'un ſauvage élevé dans les forêts parmi les animaux, qui n'a reçu ni leçons ni éducation de perſonne ; dans ce ſens nous demandons quelle eſpèce de Religion peut forger cette brute à figure humaine : ou l'on veut parler de la raiſon d'un ignorant né dans le ſein du Paganiſme ; alors nous ſoutenons qu'il jugera que la Religion Païenne eſt la plus naturelle & la plus raiſonnable. Ainſi en ont jugé les Philoſophes même dont la raiſon étoit d'ailleurs la plus cultivée & la plus éclairée. Lorſqu'on leur a prêché le culte d'un ſeul Dieu, pur eſprit & créateur, ils ont décidé que cette Religion étoit fauſſe & contraire à la raiſon.

Si l'on entend la raiſon d'un Philoſophe élevé & inſtruit dans le Chriſtianiſme, c'eſt une abſurdité de dire que ſa raiſon a été *laiſſée à elle-même & à ſes propres lumières*, puiſque dès l'enfance elle a été éclairée par les leçons de la Révélation ; il n'eſt pas moins ridicule de nommer *Religion naturelle* les dogmes & le culte qu'un Philoſophe ainſi inſtruit trouvera bon d'adopter. Il eſt donc évident que la prétendue *Religion naturelle* des Déiſtes eſt une chimère qui n'a jamais exiſté que dans leur cerveau.

Appellera-t-on *Religion naturelle* celle dont tous les dogmes & les préceptes ſont démontrables? Nous n'en ſerons pas plus avancés. Ce qui eſt démontrable à un Philoſophe ne l'eſt pas à un ignorant ; le dogme de la Création que nous démontrons très-bien, grâces à la Révélation, a paru faux & impoſſible à tous les anciens Philoſophes.

Faut-il donc bannir du langage théologique le nom de *Religion naturelle ?* Non, ſans doute, mais il faut en fixer le ſens & en écarter l'abus. On peut très-bien appeler ainſi la *Religion* primitive que Dieu a preſcrite à notre premier Père & aux Patriarches ſes deſcendans, puiſqu'elle étoit très-conforme à la nature de Dieu & à la nature de l'homme, dans les circonſtances où l'humanité ſe trouvoit pour lors. Mais elle étoit ſurnaturelle dans un autre ſens, puiſqu'elle étoit révélée, & ſans cette révélation les hommes n'auroient pas été capables de l'inventer. Nous le prouverons dans un moment.

L'Ecriture-Sainte nous a conſervé le ſymbole, les pratiques, la morale de cette Religion ; Job les enſeigne formellement dans ſon livre, & Moïſe ſuppoſe ce catéchiſme dans les ſiens. Les Patriarches ont cru que Dieu eſt pur Eſprit, ſeul Créateur, ſeul Gouverneur du monde, & ſouverain Légiſlateur ; que l'homme créé à l'image de Dieu a une ame ſpirituelle, libre & immortelle ; qu'après cette vie il y a un bonheur éternel deſtiné à récompenſer les juſtes, & des ſupplices éternels pour punir les méchans ; mais ils ont cru auſſi la chûte de l'homme & la venue future d'un Médiateur. Moïſe n'a fait que répéter aux Juifs la croyance de leurs Pères, & Jéſus-Chriſt en a confirmé tous les articles dans ſon Evangile. Au mot *Culte* nous avons fait voir en quoi conſiſtoit celui des premiers hommes, & indépendamment de la morale preſcrite dans le Décalogue & dans les Ecrits de Job, les Patriarches l'ont enſeignée par leurs exemples, autant que par les leçons qu'ils ont faites à leurs enfans.

On ne voit parmi eux ni le Polythéiſme abſurde ni l'idolâtrie groſſière, ni les uſages barbares, ni les déſordres honteux qui ont régné chez tous les peuples du monde. Si donc ces anciens Juſtes ont ſuivi le *dictamen* de la raiſon, c'eſt qu'ils étoient éclairés par une lumière ſupérieure & conduits par les leçons de Dieu même. Le fait de la Révélation primitive eſt prouvé d'ailleurs,

1°. Par l'hiſtoire ſainte qui nous repréſente Dieu converſant avec Adam, avec Abel & Caïn, avec Noé & ſa famille, & les inſtruiſant comme un père inſtruit ſes enfans. Il accorde la même faveur au Patriarche Abraham, à Iſaac & à Jacob. Les incrédules n'ont aucune raiſon ſolide de nier ou de révoquer en doute ce fait important. La tradition s'en eſt conſervée chez la plupart des peuples, ils ont été perſuadés que dès l'enfance du monde les Dieux avoient converſé avec les hommes.

2°. Les monumens de l'hiſtoire profane s'accordent avec les Ecrivains ſacrés pour nous apprendre que la première Religion de tous les peuples anciens a été le culte d'un ſeul Dieu, mais qu'inſenſiblement ils ſont tombés tous dans le Polythéiſme & l'Idolâtrie. *Voyez* PAGANISME, §. 2 & 3. Si la *Religion* primitive avoit été l'ouvrage de la raiſon, comment auroit-elle pu ſe corrompre par le raiſonnement ? Elle auroit ſuivi ſans doute la marche naturelle des connoiſſances humaines, elle ſeroit devenue plus pure, plus ferme, plus uniforme, à meſure que la raiſon auroit fait des progrès ; tout au contraire, les peuples qui ſe ſont le plus avancés dans les autres ſciences, ont paru les plus aveugles & les plus ſtupides en fait de Religion. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains n'ont pas mieux penſé ſur ce point que les nations les plus barbares.

3°. Les Incrédules frappés de ce phénomène ont imaginé que le Paganiſme avec ſes ſuperſtitions étoit l'ouvrage de quelques impoſteurs qui ont ſéduit les peuples : c'eſt une erreur. Nous avons prouvé plus d'une fois qu'il eſt venu d'une ſuite de faux raiſonnemens, *voyez* PAGANISME,

§. 3, RELIGION, §. 3. Nous le voyons par les livres de Cicéron sur la nature des Dieux, qui sont le résumé de ceux de Platon, par les écrits de Celse, de Julien, de Porphyre, qui ont raisonné sur ce sujet comme le peuple. Donc si la *Religion* des premiers hommes avoit été fondée sur le raisonnement, elle auroit été la même que celle des raisonneurs dont nous parlons.

4°. Dès que le Polythéisme & l'Idolâtrie ont été une fois établis, aucun Philosophe ne s'est trouvé assez habile pour en démontrer l'absurdité, & pour ramener les hommes au culte primitif d'un seul Dieu; au contraire, ils ont tous regardé les Juifs & les Chrétiens comme des insensés, des Athées, des impies, parce qu'ils ne vouloient pas être Polythéistes. Donc à plus forte raison dans l'enfance du monde, & avant la naissance de la Philosophie, les hommes étoient incapables de se former une vraie notion de la Divinité, & une *Religion* raisonnable, s'ils n'avoient pas été éclairés par la révélation. Les Déistes s'abusent eux-mêmes & en imposent aux ignorans, lorsqu'ils se flattent d'avoir inventé, par leurs propres lumières, le système de *Religion* qu'ils appellent la *Religion naturelle*.

5°. Enfin les dogmes de la création, de la chûte de l'homme, de la venue future d'un Médiateur, ne sont pas des vérités que la raison humaine puisse découvrir, lorsqu'elle est *laissée à elle-même*.

Il est donc prouvé jusqu'à la démonstration que la *Religion* primitive, que l'on appelle communément *la Loi de nature*, a été une *Religion* révélée, & que, sans cette révélation les hommes ne seroient jamais parvenus à s'en faire une aussi vraie, aussi pure, aussi conforme à la droite raison.

Mais à quoi nous exposons-nous ? Plus vous exagérez l'impuissance de la raison, nous disent les Déistes, mieux vous prouvez que les Païens sont excusables d'avoir suivi une Religion fausse & corrompue, & que Dieu seroit injuste de les en punir. Comment accorder cette doctrine avec S. Paul qui a décidé que du moins les philosophes ont été inexcusables ?

Nous avons déja répondu ailleurs à cette objection. 1°. Pour savoir jusqu'à quel point les Païens sont excusables ou punissables il faudroit connoître jusqu'à quel degré les passions volontaires, telles que la négligence, l'orgueil, l'opiniâtreté, la corruption du cœur, ont contribué à offusquer dans chaque particulier les lumières de la raison. Dieu seul peut en juger & nous n'avons pas besoin de le savoir. 2°. Outre ces lumières naturelles, Dieu a donné à tous des grâces intérieures & surnaturelles pour le connoître; si les Païens avoient été fidèles à y correspondre, ils en auroient reçu de plus abondantes. C'est une vérité clairement enseignée dans l'Ecriture Sainte. Il est dit, *Joan.* c. 1, ℣. 9, que le Verbe divin est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; & le reste de ce passage témoigne assez qu'il est question là d'une lumière surnaturelle. Ainsi l'ont entendu les Pères de l'Eglise, ils ont appliqué au Verbe divin ce qui est dit du soleil, *Ps.* 18, ℣. 7, que *personne ne se dérobe à sa chaleur*. S. Paul invite les Fidèles à prier pour tous les hommes, parce que Dieu veut que tous soient sauvés & *parviennent à la connoissance de la vérité*; il le veut, parce que Jésus-Christ est Médiateur pour tous, & qu'il s'est livré pour la rédemption de tous, 1 *Tim.* c. 2. Cette volonté ne seroit pas sincère si Dieu ne donnoit pas à tous les grâces nécessaires pour parvenir à la connoissance de la vérité. *Voyez* GRACE, §. 2. INFIDÈLE, &c. Les Païens sont donc punissables pour avoir résisté à ces grâces.

RELIGION JUDAIQUE, *voyez* JUDAISME.

RELIGION CHRÉTIENNE, *voyez* CHRISTIANISME.

RELIGION FAUSSE. C'est à Dieu seul de prescrire la manière dont il veut être honoré, dès qu'il a daigné une fois en instruire les hommes, ils sont tous obligés de s'y conformer; tout autre culte qu'ils veulent lui rendre doit lui déplaire, il est faux, superstitieux & abusif. Or nous avons prouvé que dès la création Dieu a prescrit au premier homme ce qu'il devoit croire & pratiquer, il lui a ordonné de transmettre à ses enfans cette *Religion*, & nous la voyons fidèlement observée par les Patriarches. Mais après la dispersion des familles plusieurs ont oublié les leçons qu'elles avoient reçues, & le culte qu'elles avoient vu pratiquer à leurs pères, elles se sont forgées à elles-mêmes une *fausse Religion*, & l'ont transmise à leurs descendans.

Nous avons observé déja plus d'une fois la facilité avec laquelle les hommes les plus grossiers ont passé de la croyance d'un seul Dieu au Polythéisme, par le penchant qu'ils ont tous à supposer des esprits, des génies, des démons intelligens & puissans dans toutes les parties de la nature; dès que l'on a cru qu'ils étoient distributeurs des biens & des maux de ce monde, on ne pouvoit pas manquer de leur rendre un culte : toutes les passions d'ailleurs ont contribué à introduire cet abus; l'intérêt sur tout; l'homme s'est persuadé qu'un seul Dieu chargé du gouvernement de tout l'univers ne seroit pas assez attentif à ses besoins & à ses désirs, ni assez prompt à y pourvoir, il a voulu prépose un Dieu particulier à chaque objet de ses vœux; il en a fallu un pour soigner les moissons, un autre pour la vendange, un troisième pour les fruits des vergers, un autre pour les troupeaux &c.

La vanité; chaque particulier a dit, mon voisin a son Dieu, pourquoi n'aurois-je pas le mien ? Il a voulu avoir chez soi un Dieu, un

temple, un autel, un appareil de culte ; il s'eſt flatté d'en obtenir des bienfaits, à proportion des honneurs qu'il lui rendroit & de la dépenſe qu'il feroit pour lui ; nous en voyons un exemple dans l'hiſtoire de Michas rapportée au livre des Juges, c. 17. Lorſqu'un Chinois eſt mécontent de ſon Dieu, il frappe ſon idole, la foule aux pieds, la traîne dans la boue & lui reproche les honneurs qu'il lui a rendus ſans aucun fruit.

La jalouſie ; un homme envieux de la proſpérité de ſon voiſin a imaginé que cet heureux mortel avoit un Dieu à ſes gages, il s'eſt promis le même bonheur au même prix. Il ſe trouve encore aujourd'hui des ames viles, rongées par la jalouſie, qui attribuent à la magie & aux ſortilèges la proſpérité de leurs rivaux. La haine a perſuadé d'ailleurs à un mauvais cœur que le Dieu de ſon ennemi ne pouvoit pas être le ſien. Cette manière de penſer des particuliers s'eſt communiquée aux nations ; lorſque les Romains attaquoient une ville, ils en évoquoient les Dieux, ils leur promettoient des temples, des autels, des honneurs, le droit de bourgeoiſie à Rome, mais ſous condition qu'ils ceſſeroient de protéger le peuple qu'il s'agiſſoit de vaincre. Ainſi les Philiſtins, qui s'étoient rendus maîtres de l'arche d'alliance, imaginèrent que le Dieu des Iſraëlites les avoit abandonnés pour s'attacher aux Philiſtins, 1 *Reg.* c. 4. Les incrédules reprochent à la *Religion* d'avoir produit les haines nationales ; tout au contraire, ce ſont les guerres fréquentes entre les nations encore ſauvages qui ont produit la différence des Dieux & la variété des *Religions*.

La molleſſe & l'indépendance ; un culte public, déterminé, aſſujetti à des formules inviolables eſt gênant ; une *Religion* domeſtique eſt plus commode, elle s'arrange comme on veut ; & combien d'abſurdités les eſprits bizarres ne ſont-ils pas capables de méler dans le culte divin ? C'eſt pour cela que Dieu avoit défendu aux Iſraëlites de faire des offrandes, ou des ſacrifices, & d'immoler des victimes ailleurs que devant le tabernacle, ou dans le temple, de peur que le moindre changement dans le cérémonial ne donnât lieu à quelque erreur.

Ajoutons le libertinage d'eſprit & de cœur ; l'homme a porté la corruption juſqu'à prêter à ſes Dieux les mêmes paſſions deſquelles il étoit animé, & à créer des divinités pour préſider à ſes vices ; la fureur & la vengeance, le vol & les rapines, les plaiſirs de la table & l'ivrognerie, les plus ſales voluptés ont eu leurs Dieux tutélaires. Pouvoit-on pouſſer plus loin le mépris de la Divinité, & le délire en fait de *Religion* ? Ce n'eſt pas ſans raiſon que l'auteur du livre de la Sageſſe a dit, c. 14, ℣. 27, que le Polythéiſme & l'Idolâtrie ont été la ſource & le comble de tous les crimes.

Quitter une vérité qui gêne les paſſions, pour embraſſer une erreur qui les flatte, eſt un changement très-aiſé ; renoncer à cette erreur pour revenir à la vérité, c'eſt une converſion pour laquelle il faut toute la puiſſance de la grâce divine, & ſouvent tout l'appareil des miracles. Auſſi les mêmes monumens qui nous apprennent que les peuples ont paſſé du culte d'un ſeul Dieu au Polythéiſme, ne nous font connoître aucune nation qui ſoit revenue d'elle-même du Polythéiſme au culte d'un ſeul Dieu.

Ce fait inconteſtable démontre, 1°. qu'il a fallu néceſſairement une révélation primitive pour prévenir les égaremens de l'homme en fait de *Religion* ; 2°. que quand ce malheur eſt une fois arrivé & que l'erreur a eu pris racine, il en a fallu une autre pour ramener un nouvel ordre de choſes, & tirer les hommes de leur aveuglement ; 3°. qu'excepté l'unique *Religion* établie de Dieu, toutes les autres ſont fauſſes, & que Dieu ne pourroit les approuver ſans autoriſer tous les crimes. C'eſt donc très-mal à propos que les Incrédules nous accuſent de témérité, d'orgueil, de cruauté, lorſque nous affirmons que tous ceux qui ſuivent une *Religion fauſſe*, à moins qu'ils ne ſoient dans une ignorance invincible, ſont exclus du ſalut.

On a mis en queſtion de ſavoir ſi c'eſt un moindre mal d'avoir une *Religion fauſſe* que de n'en point avoir du tout ; les Athées ſeuls ſont intéreſſés à ſoutenir que les *Religions fauſſes* ont fait plus de mal que l'Athéiſme, & Bayle a employé toute ſa ſubtilité pour établir ce paradoxe ; mais il n'en eſt pas venu à bout, le contraire eſt trop évident. En effet il n'eſt aucune *Religion* qui ne conçoive Dieu comme Légiſlateur ſuprême, déterminé à récompenſer la vertu & à punir le vice, ou en ce monde ou en l'autre. Or cette croyance eſt non-ſeulement très-utile, mais abſolument néceſſaire pour fonder la ſociété & maintenir l'ordre moral parmi les hommes. Nous avons prouvé ailleurs que ſans cela les paſſions humaines n'auroient aucun frein, & qu'à proprement parler il n'y auroit ni obligation morale, ni vice, ni vertu.

Outre le Paganiſme qui eſt encore aujourd'hui la ſeule *Religion* des peuples ignorans, l'on doit mettre au rang des *Religions fauſſes* celle de Zoroaſtre ou des Parſis, celle des Lettrés Chinois, celle des Indiens, le Mahométiſme & le Judaïſme. Celui-ci a été autrefois une *Religion* vraie, mais Dieu ne l'avoit établie que pour un temps, elle ne peut plus lui être agréable depuis qu'il lui a ſubſtitué le Chriſtianiſme. Nous avons parlé de toutes ces *Religions* ſous leur titre particulier, & nous avons fait voir les preuves de leur fauſſeté. Nous ne plaçons point dans le même rang les différentes Sectes proteſtantes, ni celles des Schiſmatiques Orientaux, ce ſont des héréſies, & non des *Religions* abſolument contraires au Chriſtianiſme.

Un habile Académicien a fait récemment le parallèle des trois plus célèbres Fondateurs de *fauſſes Religions ;* ſavoir, de Zoroaſtre, de Confucius & de Mahomet. En rendant toute la juſtice qui eſt due aux talens de l'auteur, nous croyons avoir vu des défauts eſſentiels dans ſon ouvrage : 1°. il nous paroît avoir ſupprimé mal à propos des reproches très-importans que l'on peut faire, ſoit contre la conduite de ces trois hommes, ſoit contre leur doctrine ; cependant, pour l'exactitude du parallèle, il n'en falloit omettre aucun ; & il ſemble avoir loué ou excuſé des traits qui ſont très-blâmables ; 2°. il prodigue un peu trop légérement à ces perſonnages fameux le titre de *grands hommes*, nous ne voyons pas ſur quoi fondé l'on peut le donner à des ambitieux qui n'ont cherché à ſéduire leurs ſemblables que pour dominer ſur eux, & qui ont infecté l'univers d'une multitude d'erreurs très-pernicieuſes : tel a été du moins le caractère de Zoroaſtre & de Mahomet. 3°. Lorſqu'il eſt queſtion de Moïſe, de ſes Dogmes, de ſes Lois, de ſa Morale, l'auteur ſemble le mettre, ſinon plus bas, du moins à côté des trois autres Fondateurs de *Religion*. Dans un temps où l'incrédulité prend toute ſorte de formes, & ſe déguiſe de toutes les manières poſſibles, un auteur ne peut prendre trop de précautions pour ne donner lieu à aucune eſpèce de ſoupçon.

RELIQUES. Ce mot tiré du Latin, *Reliquiæ*, ſignifie tout ce qui reſte d'un Saint après ſa mort, ſes os, ſes cendres, ſes vêtemens, &c, & que l'on garde reſpectueuſement pour honorer ſa mémoire.

Les Proteſtans ont fait un crime à l'Egliſe Catholique du culte qu'elle rend aux *reliques* des Saints ; ils ont dit, & ils répètent encore, que c'eſt un culte ſuperſtitieux, emprunté des Païens, & qui ne s'eſt introduit parmi les Chrétiens qu'au quatrième ſiècle. Le Concile de Trente a décidé contre eux, *Seſſ.* 25, que les corps des Martyrs & des autres Saints, qui ont été les membres vivans de Jéſus-Chriſt & les temples du Saint-Eſprit, doivent être honorés par les Fidèles, *veneranda eſſe*, que par eux Dieu accorde un grand nombre de bienfaits aux hommes. Il fonde ſa déciſion ſur l'uſage établi depuis les premiers temps du Chriſtianiſme, ſur le ſentiment des Saints Pères, & ſur les décrets des Conciles. Il ordonne que dans ce culte tout abus, tout gain ſordide, toute indécence, ſoient abſolument retranchés. Il défend d'expoſer de nouvelles *reliques* ſans qu'elles aient été reconnues & approuvées par les Evêques ; il leur recommande d'inſtruire ſoigneuſement les peuples de la Doctrine de l'Egliſe ſur ce ſujet.

Comme les Proteſtans ne veulent point admettre d'autre autorité que celle de l'Ecriture-Sainte, nous devons commencer par la leur oppoſer. *4 Reg.*, c. 13, ℣. 21, il eſt rapporté qu'un mort fut reſſuſcité par l'attouchement des os du Prophète Eliſée. *Act.*, c. 19, ℣. 12, nous liſons que les ſuaires ou les mouchoirs de S. Paul guériſſoient les malades qui les touchoient. Nous demandons pourquoi il n'eſt pas permis de reſpecter & d'honorer des *reliques* par leſquelles Dieu a daigné faire des miracles.

Certains Commentateurs Proteſtans diſent qu'il ne s'enſuit pas de là qu'il y ait eu dans les os d'Eliſée une vertu divine & miraculeuſe, mais que Dieu voulut opérer un miracle dans cette occaſion pour confirmer la miſſion de ce Prophète, pour donner plus de poids à ſes prédictions, pour affermir parmi les Juifs la foi à la réſurrection future. Soit. Les miracles opérés dans l'Egliſe Chrétienne par les *reliques* des Saints n'ont-ils pas dû produire le même effet ? Ils ont prouvé la vertu des Saints à laquelle le monde n'a pas toujours rendu juſtice ; ils ont donné un nouveau poids à leurs leçons & à leurs exemples ; ils ont confirmé les promeſſes de Jéſus-Chriſt touchant la réſurrection future & l'immortalité bienheureuſe ; ils ont ſervi ſouvent à convertir des Hérétiques & des Mécréans. Ces miracles ne ſont donc ni ridicules, ni incroyables, quoiqu'en diſent les Proteſtans, & c'eſt une preuve contre eux.

L'Eccléſiaſtique, c. 46, ℣. 12, parlant des Juges qui ont été fidèles à Dieu, dit : « Que leur » mémoire ſoit en bénédiction, & que leurs os » germent dans leur tombeau ». Il le répète en parlant des douze petits Prophètes, c. 49, ℣. 12. C'étoit un témoignage rendu à la réſurrection future, & c'eſt pour cela même que les Chrétiens ont honoré les *reliques* des Martyrs.

Apoc., c. 6, ℣. 9, S. Jean dit : « Je vis » ſous l'autel les ames de ceux qui ont été mis » à mort pour la parole de Dieu & pour lui » rendre témoignage ». Il eſt certain que de là eſt venu l'uſage de placer les *reliques* des Saints ſous les autels, & d'offrir les ſaints myſtères ſur leur tombeau. Beauſobre, dans ſes remarques ſur ce paſſage, dit qu'on ne ſe ſeroit pas attendu que cet endroit de S. Jean dût ſervir à autoriſer la pratique d'avoir des *reliques* des Martyrs ſous les autels dans toutes les Egliſes ; que cette coutume ſuperſtitieuſe commença dans le quatrième ſiècle. En même temps il avoue qu'elle eſt venue de ce que les Chrétiens s'aſſembloient dans les lieux où étoient les corps des Martyrs, le jour anniverſaire de leur mort ; que l'on y faiſoit le ſervice divin, & que l'on y célébroit l'Euchariſtie. Or nous allons voir que cela s'eſt fait dès le commencement du ſecond ſiècle. Ce n'étoit donc pas aſſez de témoigner ici de l'étonnement, il falloit prouver que cette coutume des premiers Chrétiens étoit ſuperſtitieuſe & abuſive. D'autres ont dit que ce diſcours de S. Jean eſt figuré, que c'eſt une viſion qui ne prouve rien ; que l'uſage de mettre des *reliques* ſous l'autel n'a

commencé qu'au quatrième siècle, que l'on n'en voit aucun vestige auparavant. Quand ce fait seroit vrai, il faudroit encore faire voir que les Chrétiens ont eu tort d'argumenter sur cette prétendue vision; mais la date de l'usage en question est fausse, voici les preuves du contraire.

Dans les actes du martyre de S. Ignace, arrivé l'an 107, nous lisons, c. 6 : « Il n'est » resté que les plus durs de ses *saints os*, qui » ont été reportés à Antioche, & renfermés dans » une châsse comme un trésor inestimable laissé » à la Sainte Eglise, en considération de ce » Martyr. C. 7, nous vous avons marqué le » temps & le jour, afin que nous assemblant » au temps de son martyre, nous attestions notre » communion avec ce généreux athlète & mar- » tyr de Jésus-Christ ». Dans ceux du martyre de S. Polycarpe, dressés l'an 169, il est dit, c. 17, « le démon a fait tous ses efforts pour que nous » ne pussions pas emporter ses *reliques*, quoique » plusieurs désirassent de le faire & de *commu- » niquer à son saint corps*. Il a donc suggéré à » Nicétas d'empêcher le Proconsul de nous don- » ner son corps pour l'ensevelir, de peur, dit- » il, que les Chrétiens n'abandonnent le Cru- » cifié pour honorer celui-ci..... Ils ne savoient » pas que jamais nous ne pourrons quitter Jésus- » Christ, ni en honorer aucun autre. En effet » nous l'adorons comme fils de Dieu, & nous » chérissons avec raison les martyrs comme ses » disciples & ses imitateurs.... c. 18, cependant » nous avons enlevé ses os plus précieux que » l'or & les pierreries, & nous les avons dé- » posés où il convient. En nous assemblant dans » ce même lieu, lorsque nous le pourrons, Dieu » nous fera la grâce d'y célébrer le jour natal » de son martyre, soit pour conserver la mé- » moire de ceux qui ont souffert, soit pour ex- » citer le zèle & le courage des autres ».

Lorsque nous alléguons aux Protestans ces témoignages du second siècle, ils nous disent froidement qu'il n'y a là aucun vestige de culte, sur-tout de culte religieux; au contraire, les Chrétiens désiroient le corps des martyrs uniquement pour les enterrer, ils les plaçoient dans un lieu convenable, c'est-à-dire dans un cimetière, ils déclarent qu'ils ne peuvent honorer aucun autre personnage que Jésus-Christ.

Nous répliquons 1°. que nos adversaires devroient commencer par expliquer une fois pour toutes ce qu'ils entendent par *culte*, & *culte religieux*. Nous avons observé plus d'une fois que *culte*, honneur, respect, vénération, sont exactement synonymes, qu'un culte est religieux lorsqu'il est destiné à reconnoître dans un objet quelconque, une excellence, un mérite, une qualité surnaturelle qui vient de Dieu, qui se rapporte à la gloire de Dieu & au salut. Or nous soutenons que les premiers Fidèles reconnoissoient dans les *reliques* des martyrs une excellence & un mérite de cette espèce, puisqu'ils les appellent de *saints corps*, de *saints os*, *un trésor plus précieux que l'or & les pierreries*, &c, & qu'en les chérissant ainsi, ils croient *communiquer* avec les martyrs mêmes.

2°. Honorer les Martyrs comme les disciples & les imitateurs de Jésus-Christ, tenir les assemblées chrétiennes dans le lieu de leur sépulture, célébrer la fête de leur martyre, afin de s'exciter à imiter leur zèle & leur courage, est-ce là un culte purement civil, qui n'ait aucune relation à Dieu ni au salut éternel? Si les Chrétiens n'avoient pas rendu aux Martyrs un *culte religieux*, les Païens ni les Juifs ne se seroient pas avisés de les croire capables d'*abandonner le crucifié*, pour honorer à sa place S. Polycarpe. Lorsque les Protestans nous objectent que pendant les trois premiers siècles les Juifs ni les Païens n'ont jamais reproché aux Chrétiens le culte des Martyrs, ils en imposent, puisque voilà au second siècle une comparaison entre le culte des Martyrs & celui du crucifié. Les Chrétiens s'en défendent avec raison, & font sentir la différence entre l'adoration rendue à Jésus-Christ, & l'honneur rendu aux Martyrs.

3°. Beausobre, plus sincère sur ce point que les autres Protestans, a blâmé les premiers Chrétiens; on remarque en eux, dit-il, une affection pour les corps des Martyrs un peu trop humaine. C'est une petite foiblesse qui a sa source dans une affection louable, il faut l'excuser. Du reste, le culte conservoit sa pureté; les corps des Martyrs n'étoient point dans les Eglises, moins encore dans des châsses, exposés à la vénération publique, & placés sur les autels. *Hist. du Manich.* l. 9, c. 3, §. 10, tom. 2, p. 646. Il en impose. Les actes de S. Ignace disent formellement que ses os les plus durs ont été *renfermés dans une châsse*. Il n'étoit pas besoin de les placer dans une Eglise, puisque le lieu de la sépulture des Martyrs devenoit *une Eglise* ou un lieu d'assemblée pour les Chrétiens. On ne les plaçoit pas sur l'autel, mais dessous, comme il est dit dans l'Apocalypse. Pouvoit-on leur rendre un culte plus profond & plus religieux que d'offrir sur ces *reliques* le sacrifice du corps & du sang de Jésus-Christ?

Ce critique ne veut pas en croire S. Jean Chrysostôme, qui dit que les os de S. Ignace, mis dans une châsse, furent portés par les Fidèles sur leurs épaules depuis Rome jusqu'à Antioche, que les Chrétiens des villes par où ils passoient sortoient au devant d'eux, conduisoient en procession & comme en triomphe les *reliques* du Martyr, *Hom. in S. Ignat.* n. 5, *Op.* tom. 2, p. 600. C'est, dit Beausobre, un orateur qui parle, & qui prête aux siècles précédens les mœurs & les coutumes du sien. Mais il oublie que S. Jean Chrysostôme étoit d'Antioche même, qu'il parle à ses concitoyens d'un fait duquel ils

étoient instruits aussi-bien que lui, puisqu'il étoit arrivé chez eux moins de trois cents ans auparavant. Pourquoi cette tradition ne se seroit-elle pas conservée dans l'Eglise d'Antioche pendant trois siècles ?

Tertullien, qui a vécu sur la fin du second & au commencement du troisième, applique aux Martyrs les paroles d'Isaïe, c. 10, ℣. 11, *son tombeau sera glorieux ;* voilà, dit-il, l'éloge & la récompense du martyre, *Scorpiace*, c. 8. Quelle est donc la gloire que Dieu a promise au tombeau des Martyrs, sinon le culte que l'on rend à leurs *reliques ?*

Julien, dans ses livres contre les Chrétiens, avoue qu'avant la mort de S. Jean, les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul étoient déja honorés, quoiqu'en secret, *S. Cyrille*, l. 10, p. 327. Ce culte datoit par conséquent de la fin du premier siècle. Julien auroit-il fait cet aveu, s'il n'avoit pas été certain du fait, lui qui reproche aux Chrétiens d'avoir rempli l'univers de tombeaux & de monumens, d'y invoquer Dieu & de s'y prosterner ? *Ibid.* p. 335 & 339.

C'est donc contre toute vérité que les Protestans affirment qu'avant le quatrième siècle on ne trouve dans les monumens du Christianisme aucun vestige d'un culte rendu aux *reliques* des Saints. Ils ont blâmé plus d'une fois S. Grégoire Thaumaturge d'avoir souffert des usages païens dans les fêtes des Martyrs ; or ce Saint est mort vers l'an 270 : le culte des Martyrs & de leurs *reliques* étoit donc établi au 3e siècle, & même au second, immédiatement après la mort de S. Jean.

D'ailleurs, quand il n'y en auroit effectivement aucune preuve positive, nous serions encore en droit de supposer que ce culte a été pratiqué de tout temps. Au quatrième siècle on a fait profession de ne rien inventer, de ne rien introduire dans le culte, que ce qui avoit été établi depuis le temps des Apôtres. Peut-on s'imaginer que tous les Chrétiens dispersés pour lors dans tout l'Orient & l'Occident, quoique prévenus d'aversion depuis trois cents ans contre toute pratique & tout usage qui sentoient le Paganisme, ont néanmoins emprunté tout à coup des Païens l'usage d'honorer les *reliques*, comme les Protestans veulent le persuader ? Croirons-nous encore que tous les Evêques du monde Chrétien, également complaisans pour le peuple, ou plutôt également lâches & prévaricateurs, par-tout ont laissé introduire ce nouveau culte, sans qu'aucun ait réclamé contre cet abus ? Croirons-nous enfin, que parmi vingt sectes d'Hérétiques ou de Schismatiques qui se sont élevées durant le quatrième siècle, Donatistes, Novatiens, Quartodécimans, Photiniens, Macédoniens, &c. il ne s'est pas trouvé un seul Sectaire, excepté Arien Eunomius, qui ait osé réclamer contre la superstition nouvelle que les Pères de l'Eglise laissoient introduire, & à laquelle ils applaudissoient ?

L'an 406, Vigilance renouvela les clameurs d'Eunomius ; pour le réfuter, S. Jérôme & les autres Docteurs de l'Eglise, alléguèrent non-seulement les passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons cités, mais la pratique constante & universelle des différentes Eglises Chrétiennes. Ce n'étoit donc pas un usage nouveau introduit seulement dans quelques-unes, mais généralement établi par-tout. Lorsque Nestorius & Eutychés se séparèrent de l'Eglise au cinquième siècle, ils ne censurèrent point cet usage, aussi a-t-il subsisté parmi leurs sectateurs. *Perp. de la foi*, tom. 5, l. 7, c. 4. *Assémani Biblioth. Orient.* tom. 4, c. 7, §. 18. Dans ce même siècle, Fauste le Manichéen reprochoit à S. Augustin que les Catholiques avoient substitué le culte des Martyrs à celui des idôles du Paganisme, mais il ne prétendoit pas que cet usage étoit récent, & n'avoit commencé que dans le siècle précédent. Vigilance lui-même ne le disoit pas.

Lorsque les Protestans nous font cet argument négatif : pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, il n'a pas été question du culte des *reliques*, donc il ne subsistoit pas. Outre la fausseté du fait bien prouvée, nous leur en opposons un autre plus fort, savoir : les Sectaires qui au quatrième & au cinquième siècle ont attaqué le culte des *reliques*, n'ont pas objecté qu'il étoit nouveau introduit depuis peu, donc il étoit ancien.

Pour prouver que Fauste le Manichéen avoit raison, & que le culte des *reliques* étoit emprunté du Paganisme, Beausobre a fait un long parallèle entre les honneurs que les Païens rendoient aux idoles, & ceux que les Catholiques rendent aux *reliques ;* ces honneurs, dit-il, sont parfaitement les mêmes. Les Catholiques portent en pompe les *reliques* de leurs Saints, ils les couronnent de fleurs, ils les environnent de cierges allumés, ils les baisent avec respect, ce qui est un signe d'adoration, ils les placent dans un lieu éminent & sur une espèce de trône, ils célèbrent en leur honneur des fêtes & des festins précédés de veilles nocturnes, ils leur font des offrandes, ils leur adressent des prières : voilà précisément ce que faisoient les Païens pour les simulacres de leurs Dieux. *Hist. du Manich.* l. 9, c. 4, §. 7.

Mais qu'auroit répondu Beausobre, si on lui avoit dit : malgré tous les retranchemens que les Protestans ont fait dans le culte religieux, ils conservent encore des pratiques du Paganisme ; ils chantent des psaumes, ils reçoivent le baptême, ils célèbrent la cène ; or il est constant que les Païens chantoient des hymnes à l'honneur des Dieux, ils faisoient des ablutions pour se purifier, ils célébroient des repas religieux que les Romains appeloient *Charistia :* voilà donc le

Paganiſme encore ſubſiſtant parmi toutes les ſectes proteſtantes ? Beauſobre auroit dit ſans doute que les Païens eux-mêmes ont emprunté ces rites des adorateurs du vrai Dieu & de la Religion primitive qui a précédé le Paganiſme, qu'il eſt impoſſible d'avoir une religion ſans pratiquer un culte extérieur, que toute la différence qu'il y a entre le vrai culte & le faux, conſiſte en ce que le premier eſt adreſſé au vrai Dieu & à des êtres véritablement dignes de reſpect, au lieu que le ſecond eſt tranſporté à des êtres imaginaires & indignes de vénération. C'eſt ce que nous avons fait voir au mot *Paganiſme*, §. 8.

Vigilance objectoit, comme les Proteſtans, que nous *adorons* les *reliques* des martyrs ; S. Jérôme lui répond : « Nous ne ſervons point, » nous n'adorons point les *reliques* des Martyrs, » mais nous les honorons, afin d'adorer celui » dont ils ſont les Martyrs ». *Epiſt.* 37, *ad Ripar.* Cette réponſe, dit Beauſobre, eſt celle des Philoſophes Païens, elle ne peut ſervir qu'à juſtifier tout le Paganiſme ; il cite à ce ſujet un paſſage d'Hiéroclès, qui dit que le culte rendu aux Dieux doit ſe rapporter à leur unique créateur, qui eſt proprement *le Dieu des Dieux. Biblioth. des anciens Philoſ.* tom. 2, p. 6.

Mais Beauſobre ſavoit bien que c'étoit là une impoſture de la part d'Hiéroclès, Platonicien du quatrième ſiècle ; que jamais les anciens Philoſophes Païens n'ont fait la diſtinction entre les Dieux inférieurs & le Dieu ſuprême, que loin de penſer qu'il fallût lui rapporter le culte extérieur, ils penſoient qu'il ne faut lui en adreſſer aucun, & Porphyre le ſoutient encore ainſi, l. 2 *de Abſtin.* c. 34. Mosheim a très-bien fait voir que ce que dit Hiéroclès eſt une tournure artificieuſe inventée par les nouveaux Platoniciens pour juſtifier le Paganiſme, & pour nuire ainſi à la Religion Chrétienne. *Diſſert. de turbatâ per recent. Platonicos Eccleſiâ*, §. 20 & ſuiv. Au mot *Idolâtrie*, §. 3 & 4, & *Paganiſme*, §. 4, nous avons prouvé que jamais les Païens n'ont adoré un Dieu ſuprême, & que le culte adreſſé aux Dieux inférieurs ne pouvoit en aucune manière ſe rapporter à lui. Ainſi la réponſe de S. Jérôme à Vigilance & Solide, & l'érudition que Beauſobre emploie pour prouver la reſſemblance entre le culte des Catholiques & celui des Païens eſt prodiguée à pure perte. Au mot *Paganiſme*, nous avons fait voir les contradictions dans leſquelles il eſt tombé.

S. Cyrille, diſent nos adverſaires, eſt convenu que le culte des *reliques* eſt d'origine païenne, Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 15, §. 24, n. 1, fauſſeté. Pour répondre à Julien qui blâmoit le culte rendu aux martyrs & à leurs *reliques*, S. Cyrille lui fait un argument perſonnel ; il lui demande ſi l'on doit blâmer les honneurs que les Grecs rendoient à ceux qui étoient morts pour leur patrie, & les éloges que l'on prononçoit ſur leur tombeau ou ſur leurs *reliques*. Comme Julien n'auroit pas oſé cenſurer cette pratique, S. Cyrille en conclut que les Chrétiens n'ont pas tort de faire de même à l'égard des Martyrs. Mais avant les abus & les excès dans leſquels les Païens ſont tombés à l'égard de leurs héros, les Juifs avoient reſpecté les tombeaux de leurs pères ; Joſias, en faiſant exhumer & brûler les os des Idolâtres, ne voulut pas toucher à ceux d'un prophète, 4 *Reg.* c. 23, ℣. 18. Jéſus-Chriſt, *Matth.* c. 23, ℣. 29, ne blâme pas les Juifs de ce qu'ils ornoient les tombeaux des Prophètes & des juſtes, mais de ce qu'ils le faiſoient par hypocriſie, afin de paroître meilleurs que leurs ayeux. S. Paul, auſſi bien que l'auteur de l'Eccléſiaſtique, fait l'éloge des Saints de l'Ancien Teſtament ; eſt-ce un crime, parce que les Païens ont auſſi loué leurs Héros ? C'eſt ſur les leçons & ſur les faits de l'Ecriture-Sainte que les premiers Chrétiens ont réglé leur conduite, & non ſur l'exemple des Païens. S'il faut retrancher tous les uſages dont les Païens ont abuſé, il n'eſt pas permis de reſpecter les Rois, parce que les Païens ont déifié les leurs. Après avoir bien déclamé contre les pompes funèbres, les Proteſtans y ſont revenus par un inſtinct naturel, & pluſieurs ont l'uſage de faire l'éloge funèbre des morts en leur donnant la ſépulture. C'eſt encore du Paganiſme, ſuivant leurs principes.

Ils nous objectent que le culte des *reliques* a donné lieu à des fourberies ſans nombre, à un trafic honteux, à une fauſſe confiance & une fauſſe piété de la part des Peuples, à une ſuperſtition groſſière. S. Auguſtin lui-même dit dans ſes livres de la cité de Dieu qu'il n'oſe rapporter toutes les impoſtures & les abus commis en ce genre.

Réponſe. Sans entrer dans aucune diſcuſſion touchant ces abus, nous ſoutenons que la haine des Proteſtans contre le culte religieux de l'Égliſe Romaine leur a fait inventer plus de menſonges, d'hiſtoires malicieuſes & de calomnies, que les Catholiques de tous les ſiècles n'ont commis de fraudes pieuſes en ce genre. La différence qu'il y a, c'eſt que les Paſteurs de l'Égliſe ont toujours veillé & veillent encore avec le plus grand ſoin pour prévenir & pour empêcher toute eſpèce d'abus dans le culte ; au lieu que chez les Proteſtans perſonne ne ſe croit obligé d'empêcher les impoſtures, les fourberies, les reproches calomnieux, & les vieilles fables que l'on renouvelle tous les jours parmi eux contre les prétendues ſuperſtitions de l'Égliſe Romaine. Dans le fond, les ſuperſtitions, quoique condamnables, ne nuiſoient qu'à ceux qui avoient la foibleſſe d'y tomber ; mais le zèle furieux dont les Proteſtans ont été animés pour les détruire, a produit les profanations, le pillage, les incendies, les violences, les maſſacres, & a fait couler des ruiſſeaux

ruiſſeaux de ſang, ſur-tout en France pendant près de deux ſiècles ; & ſi les Calviniſtes avoient encore aſſez de forces, ils recommenceroient ces ſcènes ſanglantes dont le ſouvenir nous fait frémir.

Nous applaudiſſons volontiers aux ſages réflexions de l'abbé Fleury, qu'il faut uſer de prudence & de diſcernement dans le choix des *reliques*, ne pas donner trop de confiance à celles mêmes qui ſont les plus authentiques, ne pas les regarder comme des moyens infaillibles d'attirer ſur les particuliers & ſur les villes toutes ſortes de bénédictions ſpirituelles & temporelles. Nous diſons avec lui : « Quand nous » aurions les Saints même vivans & converſans » avec nous, leur préſence ne nous ſeroit pas » plus avantageuſe que celle de Jéſus-Chriſt, » elle ne ſuffiroit pas pour nous ſanctifier ; il le » déclare lui-même : *vous direz au Père de famille, nous avons bu & mangé avec vous & vous avez enſeigné dans nos places ; il vous répondra je ne vous connois pas* ». *Luc*, c. 13, ℣. 26. C'eſt auſſi l'eſprit des décrets du Concile de Trente touchant le culte des Saints, de leurs images & de leurs *reliques*. Thiers, *Traité des Superſtitions*, 1°. part. l. 4. c. 4., montre les abus que l'on peut commettre dans l'uſage des *reliques*. *Voyez* SAINT, MARTYR, &c.

RÉMISSION. Ce terme a divers ſens dans l'Ecriture-Sainte. 1°. Il ſignifie la remiſe des dettes & l'abolition de la ſervitude ; *Levit*, c. 25, ℣. 10, il eſt dit en parlant du Jubilé : « vous » publierez la *rémiſſion* générale à tous les habi» tans du Pays ». En effet, dans l'année Sabbathique ou du Jubilé, les Iſraëlites, par la Loi, étoient affranchis de leurs dettes, ils rentroient dans la poſſeſſion de leurs biens, & la liberté étoit rendue à ceux qui étoient tombés dans l'eſclavage. Dans *S. Luc*, c. 4, ℣. 18, Jéſus-Chriſt s'eſt appliqué ces paroles d'Iſaïe, c. 61, ℣. 1. « L'eſprit de Dieu eſt ſur moi.... il m'a en» voyé annoncer l'affranchiſſement aux captifs.... » & l'année favorable du Seigneur ». Dans le ſtyle ordinaire c'étoit l'année Jubilaire, mais dans la bouche du Sauveur, ces paroles annonçoient au genre humain tout entier une *rémiſſion* ou un affranchiſſement bien plus important que celui qui étoit accordé aux Juifs dans l'année du Jubilé. Pluſieurs auteurs ont remarqué que l'année de la mort de Jéſus-Chriſt fut une année Jubilaire, & que ce fût la dernière, parce que Jéruſalem fut détruite, & la Judée dévaſtée par les Romains avant la cinquantième année ſuivante.

2°. *Rémiſſion*, 1 *Machab.*, c. 13, ℣. 34, ſignifie remiſe ou exemption des Impôts. 3°. ce mot déſigne encore l'abolition de la faute ou de l'impureté légale qu'une perſonne avoit contractée, & qui s'effaçoit par des purifications, par des offrandes, par des ſacrifices. Dans ce ſens S. Paul dit, *Hebr.* c. 9, ℣. 22, que dans l'ancienne loi il n'y avoit point de *rémiſſion* ſans effuſion de ſang.

4°. Mais dans l'Evangile, *rémiſſion* ſe prend ordinairement pour le pardon que Dieu nous accorde du péché. C'eſt une queſtion entre les Proteſtans & les Catholiques de ſavoir en quoi conſiſte cette *rémiſſion* ; les premiers diſent que c'eſt en ce que Dieu ne nous impute pas le péché, & nous impute au contraire la juſtice de Jéſus-Chriſt. L'Egliſe Catholique a décidé contre eux, qu'elle conſiſte dans la grâce ſanctifiante que Dieu veut bien rétablir en nous, grâce qui eſt inſéparable de l'amour de Dieu, ainſi l'a enſeigné S. Paul, lorſqu'il a dit : « l'amour de » Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint» Eſprit qui nous a été donné ». *Rom.* c. 5, ℣. 5. *Voyez* JUSTIFICATION.

REMMON *ou* REMNON, nom de la divinité qu'adoroient les peuples de Damas. Quelques interprètes ont cru que c'étoit Saturne, Dieu révéré chez pluſieurs peuples Orientaux ; il eſt plus probable que c'étoit le Soleil, que ce nom eſt formé de *Rem* élevé, & *On* ſoleil en Egyptien.

REMONTRANS, *voyez* ARMINIENS.

REMPHAN, nom d'un faux Dieu. Pour reprocher aux Juifs leur idolâtrie, le Seigneur leur dit par le Prophète Amos, c. 5, ℣. 25. « Maiſon d'Iſraël, ne m'avez-vous pas offert des » dons & des ſacrifices dans le déſert pendant » quarante ans ? Mais vous avez porté les tentes » de votre *Moloch* & les images de votre *Kijun*, » & l'étoile des Dieux que vous vous êtes faits ». Les Septante, au lieu de *Kijun*, ont mis *Ræphan*. Dans les actes des Apôtres, c. 7, ℣. 42, Saint Etienne répète le texte d'Amos ſuivant la verſion des Septante, il dit aux Juifs : « Vous avez » porté la tente de *Moloch* & l'aſtre de votre » Dieu *Rempham*, figures que vous avez faites » pour les adorer. »

Spencer & d'autres penſent que *Kijun* en Hébreu, *Ræphan* en Egyptien déſignent Saturne, Aſtre & Divinité ; il y a plus d'apparence que *Moloch*, *Kijun*, *Kion*, *Chévan*, *Ræphan* ou *Rempham* ſont différens noms du Soleil. Il eſt inconteſtable que cet Aſtre a été la principale divinité des différens peuples Orientaux, comme Job nous le fait aſſez entendre ; & l'on ne voit pas pourquoi ces peuples ſe ſeroient aviſés d'adorer Saturne, planète qui n'eſt guères connue que des Aſtronomes. Voyez la *Diſſert.* de D. Calmet ſur l'idolâtrie des Iſraélites dans le déſert, *Bible d'Avign.* t. 11, p. 447.

RENÉGAT, *voyez* APOSTAT.

RENONCEMENT. Jésus-Christ dit dans l'Evangile, *Matth.* c. 16, ℣. 24. « si quelqu'un veut » venir après moi, qu'il renonce à lui-même, » qu'il porte sa croix & qu'il me suive ». Est-il donc possible de renoncer à soi-même? disent quelques incrédules. Sans l'amour de soi, l'homme seroit stupide, ou seroit tenté de se détruire. Mais il y a un amour propre bien réglé & bien entendu auquel Jésus-Christ ne nous ordonne pas de renoncer; il y a aussi un amour de soi excessif & mal réglé, qui tourne à notre propre dommage, & c'est celui dont il faut nous dépouiller. Le Sauveur s'explique assez en ajoutant: « celui qui voudra sauver sa vie la perdra, & » celui qui la perdra pour moi la retrouvera ». Pour suivre Jésus-Christ en qualité de son Disciple, il falloit être prêt à tout quitter pour se livrer à la prédication de l'Evangile, même à souffrir la mort pour en attester la vérité, comme ont fait les Apôtres. Renoncer ainsi aux choses de ce monde & à l'amour de la vie, ce n'étoit pas renoncer à l'amour bien réglé de soi-même; au contraire, c'étoit consentir à perdre une vie fragile & passagère pour en acquérir une éternelle, *Joan.* c. 12, ℣. 25.

Dès la naissance de l'Eglise l'usage s'est établi que les Catéchumènes, prêts à recevoir le Baptême étoient obligés de renoncer solemnellement au Démon, à ses pompes & à ses œuvres, avant de faire leur profession de foi. Par-là ils renonçoient non-seulement à l'idolâtrie que l'on regardoit comme le culte du Démon, mais aux jeux, aux spectacles, aux plaisirs scandaleux que se permettoient les Païens, à toute espèce de péchés que Jésus-Christ appelle *les œuvres du Démon*. Tertullien, S. Cyrille de Jérusalem & d'autres Pères de l'Eglise parlent de ce *renoncement*, & font souvenir les Fidèles des obligations qu'il leur impose. S. Jérôme nous apprend que pour renoncer au Démon le Catéchumène se tournoit du côté de l'Occident, qui est le côté de la nuit & des ténèbres, que pour faire la profession de foi il se tournoit du côté de l'Orient, pour adorer ainsi Jésus-Christ, lumière du monde & soleil de justice. C'est ainsi que l'Eglise multiplioit les cérémonies pour instruire les nouveaux enfans qu'elle recevoit dans son sein. Sage conduite, qui ne méritoit pas la censure de ses enfans rebelles. Ménard, *notes sur le sacram. de S. Greg.* p. 140.

Il y eut dans les premiers siècles divers hérétiques nommés *Apostoliques*, *Apostactites*, *Eustathiens*, *Saccophores*, qui enseignèrent que tout Chrétien, pour faire son salut, étoit obligé de renoncer à tout ce qu'il possédoit, & de vivre avec ses frères en communauté de biens. Ils furent condamnés par le Concile de Gangres, l'an 325 ou 341, & leur erreur fut taxée d'hérésie. En effet cette doctrine ne pouvoit servir qu'à rendre la Religion Chrétienne odieuse, & à en détourner les Païens. Ces Hérétiques furent aussi proscrits par les loix des Empereurs. *Cod. Théod.* l. 16, t. 5, *de Hæret. Leg.* 7 & 11. Ils abusoient évidemment de ces paroles de Jésus-Christ, *Luc*, c. 14, ℣. 33. « Si quelqu'un d'entre » vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède, » il ne peut pas être mon Disciple ». On peut être Chrétien & très-attaché à la doctrine du Sauveur, sans être son Disciple dans le même sens que les Apôtres, sans être destiné comme eux à prêcher l'Evangile à toutes les Nations. Pour remplir cette vocation, les Apôtres étoient obligés sans doute de renoncer à tout, à leur fortune, à leur famille, à leur patrie; *Matt.* c. 19, ℣ 27; mais c'étoit une absurdité de vouloir obliger tout Chrétien à faire de même.

Dans la suite plusieurs Chrétiens fervens, dans le dessein d'imiter les Apôtres, de servir Dieu plus parfaitement, de se consacrer à l'utilité spirituelle de leurs frères, ont renoncé à toutes choses, ont vécu dans la solitude, se sont exercés à la prière, à la méditation, au travail; mais ils n'en ont pas fait une loi aux autres. Il est constant qu'un très-grand nombre de Moines, soit Anachorètes, soit Cénobites, de l'Orient & de l'Occident, ont été Missionnaires, & ont contribué beaucoup à la conversion des Païens. Il faut donc louer le courage avec lequel ils ont renoncé à tout comme les Apôtres, afin de se rendre utiles à tous.

RÉORDINATION, action de conférer les ordres à un homme qui les a déja reçus, mais dont l'Ordination a été jugée nulle.

Selon la croyance de l'Eglise Catholique le Sacrement de l'Ordre imprime à ceux qui le reçoivent un caractère ineffaçable, par conséquent il ne peut pas être réitéré; mais il y a dans l'histoire Ecclésiastique plusieurs exemples d'Ordinations dont la validité pouvoit seulement paroître douteuse, & qui ont été réitérées. Ainsi au huitième siècle le Pape Etienne III réordonna les Evêques qui avoient été sacrés par Constantin son prédécesseur, & réduisit à l'état des Laïques les Prêtres & les Diacres que celui-ci avoit ordonnés; il prétendit que cette Ordination étoit nulle. Quelques Théologiens ont cependant cru que le Pape Etienne n'avoit fait autre chose que réhabiliter les Evêques dans leurs fonctions. Quant aux Ordinations faites par le Pape Formose, par Photius, par des Evêques Schismatiques, intrus, excommuniés, simoniaques, comme il y en eut beaucoup dans l'onzième siècle, il est de principe parmi les Théologiens qu'on ne les a jamais regardées comme nulles, mais seulement comme illégitimes & irrégulières, de manière que l'on ne pouvoit légitimement en faire les fonctions. Conséquemment l'Eglise d'Afrique condamna la conduite des Donatistes qui réordonnoient les Ecclésiastiques en les admettant dans leur

ſociété, mais elle n'en fit point de même à leur égard, les Evêques Donatiſtes qui ſe réunirent à l'Egliſe furent conſervés dans leurs fonctions & dans leurs ſiéges.

L'uſage de l'Egliſe Romaine eſt de réordonner les Anglicans, parce qu'elle prétend que leur Ordination eſt nulle, & que la forme en eſt inſuffiſante. Les Anglicans eux-mêmes ſont dans l'uſage de réordonner les Miniſtres Luthériens & Calviniſtes qui paſſent dans leur Communion, parce que ceux-ci n'ayant reçu leur vocation que du peuple, l'impoſition des mains qui leur a été faite ne peut être cenſée une Ordination. C'eſt un des obſtacles qui détournent le plus les Luthériens & les Calviniſtes de ſe réunir à l'Egliſe Anglicane; ils ont de la répugnance à ſe ſoumettre à une *réordination* qui ſuppoſe la nullité de leur première vocation, & de toutes les fonctions Eccléſiaſtiques qu'ils ont remplies. Les Anglicans en uſent de même à l'égard des Prêtres Catholiques qui apoſtaſient, du moins c'eſt ce qu'aſſure le P. Le Quien; mais cette conduite n'a aucun fondement. Car enfin de quelque erreur que les Anglicans accuſent l'Egliſe Romaine, ils ne peuvent nier la validité des ordres qu'elle adminiſtre, ſans tomber dans l'erreur des Donatiſtes & ſans ſe condamner eux-mêmes, puiſque ſi leurs premiers Evêques ont été ordonnés, ils ne l'ont pas été ailleurs que dans l'Egliſe Romaine. On prétend qu'il y a lieu de douter ſi la ſucceſſion n'a pas été conſervée parmi les Evêques Luthériens de Suède & de Danemarck.

RÉPARATION, *voyez* RESTITUTION.

REPAS. La manière dont les Patriarches, les Juifs & les autres Peuples prenoient leurs *Repas* ordinaires ne nous regarde pas, c'eſt un ſujet qui appartient à l'Hiſtoire Ancienne. Nous nous bornons à obſerver qu'il ne faut pas s'étonner de ce que les Juifs avoient de la répugnance à prendre leur *repas* chez les Païens. Non-ſeulement ceux-ci uſoient de pluſieurs viandes deſquelles il n'étoit pas permis aux Juifs de manger, ils pratiquoient dans leurs *repas* pluſieurs actes ſuperſtitieux & qui tenoient à l'idolâtrie; ils invoquoient les Dieux & ils leur rendoient grâces, ils leur faiſoient des libations, ſouvent ils plaçoient ſur la table les Idoles des Dieux Lares, ou des Dieux *Pataïques* &c. Il y a bien de l'apparence que les Cérémonies Religieuſes, toujours mêlées aux *repas* des anciens, ont été la cauſe pour laquelle différens Peuples admettoient difficilement des étrangers à leurs *repas*.

A la vérité lorſque les Juifs eurent eſſuyé des guerres ſanglantes & des vexations de toute eſpèce de la part des Rois de Syrie, ils pouſsèrent à l'excès leur averſion pour les Païens. Du temps de Jéſus-Chriſt ils ne vouloient pas manger avec des Samaritains, *Joan.* c. 4, ℣. 9. Ils lui faiſoient un crime de manger avec des Publicains & avec des pécheurs, *Matt.* c. 9. ℣. 11. Ils furent ſcandaliſés de ce que S. Pierre avoit mangé avec des incirconcis, *Act.* c. 11., ℣. 3. Mais ce n'eſt pas leur loi qui leur avoit inſpiré cette averſion, elle leur ordonnoit le contraire; elle leur diſoit: « Si un étranger ſe trouve au milieu » de vous, vous ne le rebuterez pas, vous ne le » maltraiterez point, vous l'aimerez & vous en » agirez avec lui comme avec un concitoyen: vous » avez été vous-mêmes étrangers en Egypte. »

Quant aux *repas* des Chrétiens, dit l'Abbé Fleury, ils étoient toujours accompagnés de frugalité & de modeſtie. Suivant la remarque de S. Clément d'Alexandrie, il leur étoit recommandé de ne pas vivre pour manger, mais de manger pour vivre, de ne prendre de nourriture qu'autant qu'il en faut pour la ſanté & pour avoir la force néceſſaire au travail, de renoncer à toutes les viandes exquiſes, à l'appareil des grands repas, & à tout ce qui a beſoin de l'art des cuiſiniers. Ils prenoient à la lettre cette règle de S. Paul: *Il eſt bon de ne point manger de chair & de ne point boire de vin.* Ils mangeoient plutôt du poiſſon & de la volaille que de la groſſe viande qui leur paroiſſoit trop ſucculente, mais toujours ils s'abſtenoient de ſang & de viandes ſuffoquées, ſuivant la déciſion du Concile des Apôtres qui a été obſervée pendant pluſieurs ſiècles. Pluſieurs ne vivoient que de laitage, de fruits & de légumes; quelques-uns ſe réduiſoient aux ſimples herbes avec du pain & de l'eau. Comme l'abſtinence des Pythagoriciens & de quelques autres Philoſophes étoit fort eſtimée, les Chrétiens ſe croyoient obligés de vivre au moins comme les plus ſages d'entre les Païens. Leur *repas*, quelque ſimple & léger qu'il fût, étoit précédé & ſuivi de longues prières, dont il nous reſte encore une formule, & le Poète Prudence a fait deux hymnes ſur ce ſujet, où l'eſprit de ces premiers ſiècles eſt très-bien conſervé. Il étoit auſſi accompagné de la lecture de l'Ecriture-Sainte, de Cantiques ſpirituels & grâces, au lieu de chanſons profanes dont les Païens accompagnoient leurs feſtins. *Mœurs des Chrét.* §. 10. Quel ſeroit l'étonnement de ces premiers Fidèles, s'ils étoient témoins du luxe & de la profuſion qui regnent dans les *repas* des Chrétiens d'aujourd'hui!

REPAS DE CHARITÉ, *voyez* AGAPE.

Repas du mort, cérémonie funéraire en uſage chez les anciens Hébreux & chez d'autres Peuples; c'étoit la coutume de faire un repas ſur le tombeau de celui que l'on venoit d'inhumer, ou dans ſa maiſon après ſes funérailles. Le Prophète Baruch dit des Païens, c. 6, ℣. 31. « Ils hurlent en » préſence de leurs Dieux comme dans le *repas* » d'un mort. »

L'uſage de mettre de la nourriture pour les

pauvres sur la sépulture des morts, étoit aussi commun chez les Hébreux. Tobie exhorte son fils à mettre son pain sur la sépulture du juste & à n'en point manger avec les pécheurs. S. Augustin, *Epist.* 22, observe que de son temps, en Afrique, on portoit à manger sur les tombeaux des Martyrs & dans les cimetières. Cela se faisoit fort innocemment dans les commencemens, mais dans la suite il s'y glissa des abus que les Evêques les plus saints & les plus zélés, tels que S. Ambroise & S. Augustin, eurent assez de peine à déraciner.

Il se faisoit chez les Juifs deux sortes de *repas du mort;* le premier se faisoit immédiatement après les funérailles; ceux qui y assistoient étoient censés souillés, & obligés de se purifier comme s'ils avoient touché un cadavre. Le second se donnoit à la fin du deuil. Josephe, *Guerre des Juifs.* l. 2, c. 1. La même coutume règne encore aujourd'hui parmi les gens de la campagne, dans quelques provinces où les anciennes mœurs se sont conservées. Toutes les personnes de la famille d'un mort, qui ont assisté à ses obsèques, prennent ensemble un repas frugal dans la maison du défunt; & la même chose se renouvelle au bout de l'an après son anniversaire.

RÉPONS, *voyez* HEURES CANONIALES.

RÉPROBATION, jugement par lequel Dieu exclut du bonheur éternel un pécheur, & le condamne au feu de l'enfer; c'est le contraire de la prédestination.

On distingue ordinairement deux espèces de *réprobations*, l'une négative, & l'autre positive; la première est la non-élection d'une créature à la gloire éternelle; la seconde est la destination ou condamnation formelle de cette même créature aux supplices de l'enfer. Il est évident que cette différence est purement métaphysique, puisque la *réprobation* positive est une suite infaillible & nécessaire de la *réprobation* négative; c'est dans le fond le même décret de Dieu envisagé sous deux aspects différens.

Sur cette matière, comme sur celle de la prédestination, il est important de distinguer ce qui est de foi d'avec les spéculations & les opinions des Théologiens. Or il est décidé dans l'Eglise Catholique 1°. Qu'il y a une *réprobation*, c'est-à-dire, un décret de Dieu par lequel il veut non seulement exclure du bonheur éternel un certain nombre d'hommes, mais encore les condamner au feu de l'enfer. Cela est prouvé par le tableau que Jésus-Christ a fait du jugement dernier, *Matt.* c. 25, ℣. 34 & 41. De même que Dieu dit aux prédestinés: « Venez posséder le royaume qui vous est » *préparé* depuis la création du monde.... Il dit » aussi aux réprouvés: Allez maudits au feu éternel « qui est *préparé* au démon & à ses anges ».

2°. Le nombre des réprouvés, aussi bien que celui des prédestinés, est fixe & immuable, il ne peut augmenter ni diminuer. Cette vérité est une conséquence de la certitude de la prescience de Dieu. S. Aug. *l. de Corrept. & grat.* c. 13.

3°. Le décret de la *Réprobation* n'impose à ceux qui en sont l'objet aucune nécessité de pécher, puisqu'il n'empêche pas que Dieu ne donne à tous des grâces qui suffiroient pour les conduire au salut, s'ils n'y résistoient pas; personne n'est donc *réprouvé* que par sa faute libre & volontaire. Deuxième Concile d'Orange, can. 25.

4°. Il est donc faux que le décret de Dieu exclue les réprouvés de toute grâce actuelle intérieure, même du don de la foi & de la justification, puisqu'il y a parmi les Chrétiens des réprouvés qui ont reçu tous ces dons; *Concil. Trid.* sess. 6, can. 17.

5°. La *réprobation* positive, ou le décret de condamner une ame au feu de l'enfer, suppose nécessairement la prescience par laquelle Dieu voit que cette ame péchera, persévérera dans son péché & y mourra; parce que Dieu ne peut damner une ame sans qu'elle l'ait mérité. S. Augustin, *Op. imperf.* l. 3, c. 18; l. 4, c. 25.

6°. Conséquemment la *réprobation* positive des mauvais Anges a eu pour fondement ou pour motif la science que Dieu a eue des péchés qu'ils commettroient, & desquels ils ne se repentiroient jamais. Celle des Païens suppose la prévision du péché originel non effacé en eux, & celle des péchés actuels qu'ils commettront, & dans l'impénitence desquels ils mourront. Celle des fidèles baptisés ne suppose que la prévision de leurs péchés actuels & de leur impénitence finale.

Mais on dispute dans les écoles pour savoir si la *réprobation* négative est un acte réel, positif & absolu de Dieu, ou si c'est seulement une négation de tout acte, une espèce d'oubli de sa part à l'égard des réprouvés. Question qui n'est pas fort importante en elle-même, & sur laquelle il est difficile d'avoir une opinion qui n'entraîne aucune fâcheuse conséquence.

Calvin a soutenu que la *réprobation*, tant négative que positive, dépend uniquement du bon plaisir de Dieu, qu'antécédemment à toute prévision de démérite, il a destiné un certain nombre de ses créatures aux supplices éternels. Doctrine cruelle & impie, qui fut néanmoins solemnellement confirmée dans le synode de Dordrecht en 1619, mais de laquelle les Calvinistes ont tellement rougi depuis ce temps-là, qu'il n'est presque plus aucun Théologien parmi eux qui ose la soutenir. Elle étoit à peu près la même dans la Confession de foi Anglicane, mais elle a été généralement abandonnée comme injurieuse à Dieu. *Voyez* ARMINIANISME.

Ceux qui se nomment *Augustiniens* disent que dans l'état d'innocence Dieu n'a exclu personne de la gloire éternelle, si ce n'est conséquemment à la prévision de ses péchés actuels; mais que depuis la chûte d'Adam, le péché ori-

ginel est une cause éloignée, mais suffisante, de *réprobation négative*, même à l'égard des fidèles dans lesquels il a été effacé par le Baptême. Doctrine qui paroît formellement contraire à celle du Concile de Trente, *Sess.* 5, can. 6, qui décide après S. Paul, qu'il ne reste aucun sujet de condamnation dans ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ par le Baptême, & que Dieu n'y voit plus aucun sujet de haine.

Les Thomistes enseignent que, quoique la *réprobation* positive suppose nécessairement la prévision des péchés actuels non effacés, cependant cette prévision n'est pas nécessaire pour la *réprobation* négative, soit à l'égard des Anges, soit à l'égard des hommes, parce qu'antécédemment à toute prévision, le bonheur éternel n'est dû ni aux uns ni aux autres; qu'ainsi cette *réprobation* négative n'a point d'autre motif que le bon plaisir de Dieu.

Pour nous, il nous paroît que dès que l'on suppose en Dieu un décret positif de la rédemption générale de tout le genre humain, une volonté de Dieu sincère de sauver tous les hommes & de leur donner à tous des grâces en vertu de cette rédemption, il n'est pas possible d'admettre une *réprobation*, soit positive, soit négative antécédente à la prévision du démérite d'un pécheur; car enfin cette *réprobation* même purement négative, seroit une exception ou une restriction mise à un décret que l'on suppose général & absolu; par conséquent une contradiction dans les termes. Comment concevoir un décret général, ou une volonté sincère de sauver tous les hommes par Jésus-Christ, si ce n'est pas un décret de leur donner à tous la gloire éternelle, à moins qu'ils ne s'en excluent eux-mêmes par leurs démérites? Il n'est donc pas possible d'y supposer aucune exception ni aucun oubli de la part de Dieu, sans se contredire, & sans affirmer que cette volonté ou ce décret n'est pas général. Or S. Paul nous assure qu'il l'est. *Voyez* SALUT.

Encore une fois, à quoi servent les spéculations métaphysiques & les abstractions arbitraires sur ce sujet? Elles ne peuvent ni changer l'ordre des décrets de Dieu touchant le salut des hommes, ni influer en rien sur notre sort éternel. Il nous semble que la meilleure manière de concevoir & d'arranger les décrets divins de notre esprit, est celle qui est la plus propre à nous inspirer une reconnoissance infinie envers Jésus-Christ pour le bienfait de la rédemption, une ferme confiance en la bonté de Dieu, & un courage constant à faire notre salut. *Voyez* RÉDEMPTION.

RÉPUDIATION, *voyez* DIVORCE.

RÉSIDENCE. Un des premiers décrets du Concile de Trente sur la discipline, est celui qui ordonne la *résidence* à tous les Ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice ayant charge d'ames, de quelque qualité & condition qu'ils soient. « Qu'ils sachent, » dit le saint Concile, qu'ils sont obligés de travailler & de remplir leur ministère *par eux-mêmes*; qu'ils ne satisfont point à leur devoir, » si, comme des mercénaires, ils abandonnent le » troupeau qui leur est confié, & ne gardent » point leurs ouailles, du sang desquelles le Souverain Juge leur demandera compte ». Sess. 6, *de Reform.* c. 1. Déja il les avoit avertis qu'ils sont obligés de prêcher l'Evangile par eux-mêmes à moins qu'ils ne soient légitimement empêchés, Sess. 5, c. 2. Le Concile déplore la licence avec laquelle les anciens Canons sont violés sur ce point, il les renouvelle & statue des peines contre tous ceux qui s'absenteront sans cause légitime. Il répète encore ce même décret en termes plus forts, Sess. 23, c. 1; il réfute les interprétations fausses & les limitations que certains Ecclésiastiques y apportoient. Il déclare que l'obligation de la *résidence* les regarde tous, sans exception, même les Cardinaux.

L'an 347, le Concile de Sardique, can. 14, avoit déja défendu aux Evêques de s'absenter de leur Diocèse pendant plus de trois semaines, à moins qu'ils n'y fussent obligés par une nécessité grave. Plusieurs Conciles célébrés dans les divers Royaumes de l'Europe, avant ou après celui de Trente, ont renouvelé la même loi, & elle a été confirmée par les Edits & les Ordonnances de nos Rois.

Ce seroit s'aveugler volontairement de prétendre que cette loi est de pure discipline Ecclésiastique, qu'elle peut changer, être limitée ou abrogée par l'usage, être interprétée au gré de ceux qu'elle incommode. Il est évident que la *résidence* des Pasteurs est de droit divin, puisque cette obligation est assez clairement contenue dans le tableau que Jésus-Christ a fait du bon Pasteur & du mercénaire, dans la leçon que S. Pierre fait aux Pasteurs en général, 1. *Petri*, c. 5, ℣. 1, & dans celles que S. Paul adresse à Tite & à Timothée. Elle est même de droit naturel, puisqu'il est de la justice que celui qui reçoit un salaire pour remplir une fonction personnelle, y satisfasse exactement.

Une autre erreur seroit de penser que quand un Pasteur a des affaires qui peuvent être faites par un autre, il lui est permis de s'absenter de son bénéfice pour aller les suivre, & de faire remplir ses fonctions pastorales par des vicaires ou des délégués. Il n'est point d'affaires plus importantes que le soin des ames & les fonctions d'un ministère sacré; c'est le devoir personnel du bénéficier, il doit y satisfaire par lui-même, & confier à d'autres les affaires ou les négociations dans lesquelles un autre peut réussir aussi bien que lui. On ne dispense point un Militaire ni un Magistrat de remplir les devoirs de sa charge, ni de s'absenter sans une nécessité grave; les fonctions d'un Pasteur sont pour le moins aussi importantes que les leurs. Ici l'exemple, la coutume,

les prétextes ne peuvent prescrire contre la Loi, elle réclame toujours contre les prévaricateurs.

Quoique cet article doive être traité dans le *Dictionnaire de Jurisprudence*, il tient aussi de très-près à la Théologie, puisqu'il concerne un devoir de morale le plus important, auquel la Religion & le bien de l'Eglise sont essentiellement intéressés.

RÉSIGNATION à la volonté de Dieu. C'est la disposition d'un Chrétien qui envisage tous les événemens de la vie comme dirigés par une providence paternelle & bienfaisante, qui reçoit d'elle les biens avec action de grâces, & se croit d'autant plus obligé à la servir par reconnoissance; qui accepte les afflictions sans murmure, comme un moyen de satisfaire à la justice divine, d'expier le péché & de mériter un bonheur éternel. C'est la leçon que S. Paul donne aux fidèles, *Hebr.* c. 12. Il établit l'obligation de la patience sur l'exemple de Jésus-Christ, & sur celui des anciens justes. Cette vertu est plus commune parmi le peuple exposé à souffrir beaucoup & souvent, que parmi les heureux du siècle; après quelques plaintes que la sensibilité arrache d'abord aux hommes du commun, ils se consolent en disant, *Dieu l'a voulu.*

Il y a dans le fond plus de philosophie dans ces courtes paroles que dans les réflexions sublimes de Sénèque & d'Epictète. Toutes celles-ci se réduisent à dire : *c'est une nécessité de souffrir; il n'y a point de remède contre les arrêts du sort; il est inutile de vouloir y résister ou de s'en plaindre.* Un Chrétien se console avec plus de raison, il sait qu'il n'est aucun malheur auquel Dieu ne puisse remédier; que quand il nous afflige il nous donne aussi la force de souffrir, & que s'il ne nous délivre pas de nos maux en ce monde, il nous en dédommagera dans une autre vie. Quand la Religion Chrétienne n'auroit produit aucun autre bien dans le monde que de consoler l'homme dans ses souffrances, elle seroit encore le plus grand bienfait que Dieu ait pu accorder à l'humanité. *Voyez* PATIENCE.

RESTITUTION, réparation du dommage que l'on a porté au prochain dans ses biens. Le même principe d'équité naturelle qui fait sentir qu'il n'est pas permis de dépouiller un homme de ce qu'il possède, fait aussi comprendre que quiconque est coupable de ce crime, est étroitement obligé de le réparer, de rendre à cet homme ce qu'il lui a enlevé, ou l'équivalent, & que l'injustice dure tant que la *restitution* n'est pas faite. Le principe, *non remittitur delictum, nisi restituatur ablatum*, est sacré parmi les Théologiens moralistes, l'impossibilité seule de restituer peut en dispenser celui qui a fait une injustice.

Les Incrédules ont calomnié les Prêtres en leur reprochant d'absoudre les pécheurs coupables de vol, de rapine, de concussion, sur-tout au lit de la mort, sans exiger d'eux la *restitution* des injustices qu'ils ont commises, pourvu qu'ils fassent quelques aumônes ou quelques legs pieux. Il n'est point de Casuiste assez ignorant pour méconnoître un devoir aussi évident que celui de la *restitution*, & il n'en est point d'assez pervers pour vouloir se damner en coopérant à l'injustice d'autrui, sans en retirer aucun avantage personnel. Qu'importent à un Confesseur des legs pieux ou des aumônes qui ne sont pas pour lui!

Mais puisque l'on voit tant d'injustices, pourquoi ne voit-on point de *restitution?* Parce que ceux qui ont eu la conscience assez pervertie pour se permettre des injustices, ne l'ont pas assez droite pour se les reprocher, pour s'en accuser & pour vouloir les réparer. Jamais l'art de pallier & de justifier les gains illicites n'a été poussé aussi loin qu'aujourd'hui, l'exemple & la coutume semblent les autoriser; l'on n'a plus besoin des Prêtres pour se tranquilliser à la mort.

Plusieurs Incrédules ont poussé l'audace jusqu'à inculper Jésus-Christ lui-même, parce qu'après avoir reproché aux Pharisiens leurs extorsions & leurs rapines, il leur dit : « cependant faites » l'aumône de ce qui vous reste, & tout est pur » pour vous »; *Luc*, c. 11, ℣. 41. Jésus-Christ dispensoit donc les Pharisiens de restituer, pourvu qu'ils fissent l'aumône.

Remarquons 1°., qu'il ne s'agissoit pas dans cet endroit de prouver à ces hommes injustes la nécessité de la *restitution*, mais de leur montrer que la pureté de l'ame est plus nécessaire que les purifications & les ablutions, qui ne peuvent procurer que la pureté du corps. 2°. Que les injustices des Pharisiens étoient des extorsions à l'égard du peuple, légères chacune en particulier, mais multipliées à l'infini; comme il est impossible de restituer de semblables bagatelles à mille personnes différentes, la seule *restitution* possible est de donner aux pauvres.

Pour faire l'énumération de tous les cas dans lesquels la *restitution* est de nécessité absolue, il faudroit un gros volume. De toutes les questions de morale, il n'en est point de plus embarrassantes pour les Casuites, que les matières de justice & de *restitution*.

Il en est de même des réparations dues au prochain, quand on lui a fait tort dans sa réputation par des médisances ou par des calomnies, elles ne sont pas moins indispensables que les *restitutions*; la réputation est le plus précieux de tous les biens, la perte qu'on en peut faire afflige davantage une ame sensible que la perte de sa fortune. A la vérité, dans une infinité de circonstances cette réparation est à peu près impossible, & souvent elle reproduiroit plus de mal que de bien, en renouvelant le souvenir d'un discours injurieux ou d'un injuste soupçon qui peut être effacé par oubli. Mais lorsqu'une médisance ou

une calomnie a porté au prochain un préjudice réel dans sa fortune, lui a fait perdre un bien qu'il possédoit, ou l'a empêché d'acquérir un avantage auquel il avoit droit de prétendre, la justice exige qu'il soit dédommagé par celui qui en est la cause. Sur ce point la Morale Chrétienne est fondée sur les idées les plus pures & les plus exactes de la justice naturelle; en ajoutant à la défense de toute injustice le précepte de la charité ou de l'amour du prochain, Jésus-Christ a mieux développé nos devoirs que toutes les spéculations des Philosophes.

RESTRICTION MENTALE. *Voyez* MENSONGE.

RÉSUMPTE, terme usité dans la Faculté de Théologie de Paris; c'est un acte que doit soutenir un Docteur avant d'avoir droit de suffrage dans les assemblées de la Faculté & de jouir des autres droits du Doctorat, comme de présider aux thèses, d'assister aux examens, &c. Ils ne peuvent y prétendre que six ans après qu'ils ont pris le bonnet de Docteur. L'acte ou la thèse qu'ils doivent soutenir pour lors dure depuis une heure jusqu'à six; elle a pour objet tout ce qui appartient à l'Ecriture-Sainte, ou ce que l'on appelle *la Critique Sacrée*, *voyez* le mot.

RÉSURRECTION, retour d'un mort à une nouvelle vie. On peut ressusciter seulement pour un temps & pour mourir une seconde fois, alors cette *résurrection* est passagère; c'est ce qui est arrivé à ceux auxquels Jésus-Christ, les Apôtres & les Prophètes ont rendu la vie par miracle. La *résurrection* perpétuelle est celle par laquelle on passe de la mort à l'immortalité, telle a été la *résurrection* de Jésus-Christ, & telle sera celle que nous espérons à la fin des siècles pour nous & pour tous les justes sans exception. Pour la *résurrection* des réprouvés, ce sera plutôt une seconde mort qu'une nouvelle vie.

Après avoir parlé de la *résurrection* passagère, nous traiterons de la *résurrection* générale & perpétuelle.

Dans l'Ancien Testament il est fait mention de trois *résurrections*; Elie ressuscita le fils de la Veuve de Sarephta, 3 *Reg.*, c. 17, ℣. 22; Elisée rendit la vie au fils de la Sunamite, 4 *Reg.*, c. 4, ℣. 35; un cadavre qui toucha les os de ce Prophète fut ressuscité, c. 13, ℣. 21. La *résurrection* de Samuel ne fut que momentanée, ce fut plutôt une apparition qu'une *résurrection*.

Celles qu'a opérées Jésus-Christ pendant sa vie sont au nombre de trois, celle de la fille d'un chef de la Synagogue, *Math.* c. 9, ℣. 25; celle du fils de la Veuve de Naïm, *Luc*, c. 7, ℣. 15; celle de Lazare, *Joan.* c. 11, ℣. 44. Comme cette dernière est la plus éclatante, on en verra la preuve au mot *Lazare*. Il n'a pas dit que les morts qui sortirent de leur tombeau lorsque Jésus-Christ expira sur la croix, & se montrèrent à plusieurs personnes, aient continué de vivre, *Matth.* c. 27, ℣. 52 & 53. On ne peut pas appeler *résurrection* l'apparition de Moïse & d'Elie à la Transfiguration de Jésus-Christ. Quadratus, disciple des Apôtres qui vivoit sous Adrien vers l'an 120, attestoit que des malades guéris & des morts ressuscités par Jésus-Christ avoient vécu jusqu'à son temps. Dans *Eusèbe*, l. 4, c. 3.

S. Pierre ressuscita la veuve Tabithe, *Act.* c. 9, ℣. 40. S. Paul rendit la vie à un jeune homme tombé du haut d'une maison & tué par sa chûte, *Act.* c. 20, ℣. 9.

La plupart des Déistes & des autres Incrédules de notre siècle ont soutenu que quand même un mort seroit ressuscité, ce miracle ne pourroit pas être constaté ni rendu croyable par aucune espèce de preuves. Mais puisque la mort d'un homme est un fait très-sensible qui peut être invinciblement prouvé, la vie rendue à cet homme est aussi un fait non moins sensible, & qui peut être prouvé de même par le témoignage des sens; pourquoi le même nombre de témoins qui a suffi pour constater la mort d'un homme ne suffit-il plus pour constater sa *résurrection* ou sa vie postérieure? C'est disent-ils, parce que le premier de ces faits est naturel, au lieu que le second ne l'est point. Pour rendre croyable ce dernier, il faudroit un témoignage dont la fausseté fût impossible & plus miraculeuse que la *résurrection* même; quel que soit le nombre des témoins, ils peuvent se tromper, & ils sont capables de nous en imposer.

Mais quand il s'agit de constater le fait naturel de la mort d'un homme, l'on ne s'avise point de le contester, parce que les témoins peuvent se tromper ou en imposer; pourquoi donc alléguer ce prétexte pour douter de sa *Résurrection?* Le surnaturel d'un fait n'influe en rien sur les sens pour les rendre infidèles, ni sur le caractère des hommes pour les rendre imbécilles ou menteurs. Donc un fait surnaturel est tout aussi capable d'être prouvé par des témoignages qu'un fait naturel; nous l'avons démontré au mot CERTITUDE.

Nous soutenons que les deux suppositions ou les deux prétextes des incrédules sont plus impossibles & plus contraires à l'ordre de la nature que la résurrection d'un mort.

1°. Il n'est pas naturel qu'une multitude de témoins, sensés d'ailleurs, croient voir, entendre, toucher un homme vivant, pendant qu'ils ne voient & ne touchent qu'un homme mort, ou au contraire. Il n'est point dans l'ordre de la nature que les sens de toute cette multitude soient fascinés, & qu'un fantôme leur fasse illusion. Il n'est point selon le cours ordinaire

des choſes, que deux hommes ſoient tellement ſemblables par les traits du viſage, par la taille, par l'âge, par le ſon de la voix, par l'humeur, par les habitudes, &c.; que le vivant puiſſe être ſubſtitué à la place du mort, de manière qu'après trois ou quatre jours tout le monde y ſoit trompé, même ſa famille & ſes meilleurs amis : il n'y a point d'exemple d'une erreur ſemblable. Ce phénomène eſt donc contraire à une expérience conſtante, uniforme, certaine & invariable. Donc c'eſt un miracle, ſuivant la notion même qu'en donnent les Incrédules; mais miracle plus impoſſible qu'une *réſurrection*. Dieu ſans doute peut reſſuſciter un mort pour prouver la miſſion d'un de ſes envoyés, pour exciter l'attention des peuples & les rendre plus dociles à ſa parole; mais il ne peut pas faire illuſion aux ſens de tout un peuple pour l'induire en erreur, ni permettre que cela ſe faſſe par tout autre agent quelconque; cette conduite répugneroit à ſa ſageſſe & à ſa bonté.

2°. Il eſt naturellement impoſſible qu'un grand nombre de témoins aient le même intérêt & la même paſſion de tromper en pareille circonſtance, & il eſt impoſſible qu'ils y réuſſiſſent au point de rendre la ſupercherie *indémontrable*; depuis la création il n'eſt rien arrivé de ſemblable & il n'arrivera jamais, à moins que Dieu ne change le cours de la nature pour établir une impoſture, & ne viole tout à la fois l'ordre phyſique & l'ordre moral.

Dans l'un & l'autre de ces deux cas, nous avons donc ce qu'exigent les incrédules pour admettre un miracle, c'eſt-à-dire un témoignage de telle nature que ſa fauſſeté ſeroit plus miraculeuſe que n'eſt le fait même qu'il s'agit de conſtater.

Cet argument ne conclut point, répliquent les Déiſtes; dans une réſurrection il y a deux faits ſucceſſifs, la mort d'un homme, enſuite ſa vie; je puis m'aſſurer du ſecond, mais cette aſſurance même me fait défier du témoignage que mes ſens m'ont rendu ſur la réalité de la mort précédente que je ne puis plus conſtater. Lorſqu'un malade tombé en ſyncope, & qui paroiſſoit mort, revient de lui-même à la vie, le ſecond fait démontre que la mort étoit ſeulement apparente & non réelle, donc il en eſt de même de la vie récupérée par une prétendue *réſurrection*; il faut raiſonner dans l'un de ces cas comme dans l'autre.

Réponſe. Nous ſoutenons que dans le ſecond cas, lorſque la mort a été conſtatée par les ſignes ordinaires, il eſt abſurde d'en douter & de ſe défier du témoignage des ſens. Autrement, dans le cas que cet homme reſſuſcité viendroit à mourir quelques jours après, il faudroit douter de même de la vie dont il a joui pendant pluſieurs jours, & de laquelle nos ſens nous ont rendu témoignage.

Pour comprendre tout le ridicule de ces doutes il ſuffit de les appliquer à un phénomène naturel. La renaiſſance des têtes de limaçons paroiſſoit incroyable & contraire au cours de la nature, avant que l'expérience en eût démontré la poſſibilité; le Philoſophe qui les a vu renaître pour la première fois a-t-il été en droit de douter s'il avoit réellement coupé la tête à pluſieurs de ces animaux, lorſqu'il en a vu paroître une nouvelle, ſous prétexte qu'il ne pouvoit plus conſtater la réalité de l'amputation? Aucun homme ſenſé n'oſeroit le ſoutenir.

Donc, de même dans le cas d'une réſurrection, lorſque la mort a été conſtatée par le témoignage des ſens, il eſt abſurde d'en douter ſous prétexte que l'on ne peut plus vérifier le fait de nouveau. La ſeule raiſon qui inſpire de la défiance aux Incrédules, c'eſt que la vie rendue au reſſuſcité eſt un fait ſurnaturel; or nous avons déja obſervé que le ſurnaturel d'un fait n'influe en rien ſur nos ſens, ni ſur la fidélité de leur témoignage : donc la défiance à cet égard n'eſt fondée ſur aucune raiſon, mais ſeulement ſur la répugnance d'un Incrédule à croire un miracle.

Dans le cas d'une ſyncope, la vie recouvrée eſt une preuve certaine de la fauſſeté des apparences précédentes de la mort, pour deux raiſons : 1°. parce qu'il eſt évident pour lors qu'aucune cauſe ſurnaturelle n'eſt intervenue; Dieu ne reſſuſcite pas les morts ſans qu'ils le ſachent & ſans que perſonne s'en aperçoive. C'eſt autre choſe, lorſqu'un homme qui ſe dit envoyé de Dieu opère une *réſurrection* pour prouver ſon caractère. 2°. Parce qu'il n'y a aucun exemple d'une ſyncope qui ait réuni abſolument tous les ſignes & les ſymptômes d'une mort réelle; ſi cela étoit jamais arrivé, l'on n'oſeroit plus enterrer aucun mort, avant la corruption du cadavre. Donc, lorſqu'une mort a été conſtatée par tous les ſignes qui peuvent la caractériſer, il eſt abſurde de douter encore ſi ce n'a pas été une ſyncope.

Il faut donc diſtinguer avec ſoin la défiance ſage & raiſonnable du témoignage des ſens, d'avec une défiance exceſſive & affectée qui vient de quelque paſſion, d'orgueil, d'entêtement, d'opiniâtreté, de malignité, &c. Celle-ci n'a point de bornes; elle augmente à proportion de la force des preuves qu'on lui oppoſe. Mais ceux qui ſe font gloire de leurs doutes en fait de Religion, rougiroient de ſe conduire de même en tout autre cas. Lorſqu'un incrédule s'eſt trouvé dans le cas de voir porter au tombeau ſon père, ſon épouſe, ou ſon ami; malgré la vivacité de ſes regrets il ne s'eſt pas aviſé de douter ſi leur mort étoit bien certaine, ni d'argumenter pour

prouver

prouver que c'étoit peut-être ſeulement une ſyncope.

Suivant l'avis d'un de nos plus célèbres incrédules, c'eſt un paradoxe de dire que l'on devroit croire auſſi-bien tout Paris qui aſſureroit avoir vu reſſuſciter un mort, qu'on le croit quand il publie que telle bataille a été gagnée; ce témoignage, dit-il, rendu ſur une choſe improbable, ne peut jamais être égal à celui qui eſt rendu ſur une choſe probable. Si par *improbable* cet auteur entendoit *impoſſible*, il devoit commencer par faire voir que tout miracle eſt impoſſible; c'eſt ce qu'il n'a pas fait. S'il appelle *choſe improbable* une choſe que l'on ne peut pas prouver, il falloit démontrer que nos ſens ne ſervent plus de rien lorſqu'il s'agit de conſtater un fait ſurnaturel, quelque ſenſible qu'il nous paroiſſe. Nous voudrions ſavoir pourquoi il eſt plus difficile de s'aſſurer de la mort d'un homme qui reſſuſcitera, que de celle d'un homme qui ne reſſuſcitera pas; ou moins aiſé de conſtater la vie d'un reſſuſcité que celle d'un homme qui n'eſt pas encore mort.

Il eſt évident qu'un fait ſurnaturel eſt ſuſceptible du même degré de certitude qu'un fait naturel; ainſi un miracle eſt métaphyſiquement certain pour celui qui l'a éprouvé ſur ſoi-même, il l'eſt phyſiquement pour ceux qui l'ont vérifié par leurs ſens, il l'eſt moralement pour ceux qui en ſont aſſurés par des témoignages irrécuſables. *Voyez* MIRACLE.

RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST. « Si Jéſus-» Chriſt n'eſt pas reſſuſcité, diſoit S. Paul aux » Corinthiens, notre prédication eſt vaine, votre » foi ne porte ſur rien, nous ſommes de faux » témoins qui outrageons Dieu, en atteſtant » contre la vérité qu'il a reſſuſcité Jéſus-Chriſt ». 1 *Cor.* c. 15, ℣. 14. Les Prophètes avoient prédit que le Meſſie reſſuſciteroit après ſa mort; *Iſaïe*, c. 53, ℣. 10, nous liſons: « s'il donne » ſa vie pour le péché, il vivra, il aura une » poſtérité nombreuſe, il accomplira les deſſeins » du Seigneur. Parce qu'il a ſouffert, il reverra » la lumière, & il ſera raſſaſié de bonheur ». Jéſus lui-même avoit répété plus d'une fois à ſes Apôtres que trois jours après ſa mort il ſortiroit du tombeau. Les Juifs ſont encore perſuadés que le Meſſie qu'ils attendent doit mourir & reſſuſciter. *Voyez* GALATIN, l. 8, c. 15 & 22. Il eſt donc de la plus grande importance de voir ſi l'hiſtoire de la *Réſurrection de Jéſus-Chriſt* tracée par les Evangéliſtes eſt à couvert de tout reproche & de tout ſoupçon de fauſſeté.

Toute la queſtion ſe réduit à trois articles, à ſavoir ſi Jeſus-Chriſt eſt véritablement mort ſur la croix, s'il eſt enſuite ſorti du tombeau lui-même, ou ſi ſes Diſciples ont fait diſparoître ſon corps, ſi les atteſtations de ſa *réſurrection* ſont ſuffiſantes; nous ne pouvons faire qu'indiquer ſommairement les preuves de la vérité de ces trois faits eſſentiels.

1°. La vérité de la mort de Jéſus-Chriſt eſt prouvée par la narration uniforme des quatre Evangéliſtes, on peut comparer leurs récits dans une concordance; par la longueur & la variété des tourmens qu'on lui avoit fait ſouffrir: il avoit eſſuyé le matin une flagellation cruelle, la violence & les coups des ſoldats; il avoit ſuccombé ſous le poids de ſa croix; le crucifiement mit le comble à ſes douleurs, on eſt étonné de ce qu'il put vivre encore pendant trois heures ſur la Croix.

Une troiſième preuve eſt le coup de lance qui lui fut donné par un ſoldat & qui fit ſortir de ſon côté le ſang qui lui reſtoit dans le cœur avec l'eau du péricarde; il lui étoit impoſſible de ſurvivre à cette bleſſure. C'eſt parce qu'il étoit mort que les ſoldats ne lui rompirent point les jambes, comme aux deux larrons crucifiés avec lui. Ajoutons la précaution que Pilâte prit avant de permettre que le Corps de Jéſus fût détaché de la Croix; il interrogea le Centurion témoin du ſupplice de Jéſus pour ſavoir s'il étoit véritablement mort, cette Officier le lui aſſura.

La cinquième preuve eſt l'embaumement que firent de ce Corps Nicodême & Joſeph d'Arimathie, opération qui auroit ſuffoqué Jéſus, s'il n'avoit pas été véritablement mort. *Voyez* FUNÉRAILLES.

La ſixième eſt l'attention qu'eurent les Juifs de viſiter le tombeau de Jéſus lorſqu'il y fut renfermé, de ſceller la pierre qui en fermoit l'entrée, d'y mettre des gardes, de peur que ſon Corps ne fût enlevé par ſes Diſciples, & qu'ils ne publiaſſent qu'il étoit reſſuſcité. Enfin la perſuaſion dans laquelle les Juifs ont toujours été que Jéſus avoit été dépoſé mort dans le tombeau, & le bruit qu'ils ont répandu de l'enlèvement de ſon Corps pendant que les gardes dormoient. Les Juifs ont toujours conteſté ſa *Réſurrection*, mais ils n'ont jamais nié ſa mort. Elle eſt donc prouvée par tous les faits & par toutes les circonſtances qui peuvent la rendre indubitable.

II. Les Diſciples de Jéſus n'ont pas tiré ſon Corps du tombeau; ſecond fait à prouver. 1°. Ils n'ont pas oſé l'entreprendre; leur timidité eſt connue, ils en ſont eux-mêmes l'aveu. Ils s'enfuirent lorſque Jéſus fut ſaiſi par les Juifs, S. Pierre qui le ſuivit de loin n'oſa ſe déclarer ſon Diſciple, S. Jean ſeul oſa ſe montrer ſur le Calvaire & ſe tenir près de ſa Croix. Pendant les jours ſuivans ils s'enfermoient de peur d'être recherchés & pourſuivis par les Juifs. Lorſque Jéſus reſſuſcité ſe fit voir à eux, ils le prirent pour un fantôme & furent ſaiſis de frayeur. Ce ne ſont pas là des hommes capables de vouloir forcer un corps de garde & de tirer par violence un cadavre du tombeau.

2°. Quand ils l'auroient oſé, ils ne l'ont pas

voulu. Pour former ce deſſein, il falloit un motif, or les Apôtres n'en avoient aucun. Une fois convaincus de la mort de leur maître, ils ont dû le regarder ou comme un impoſteur qui les avoit trompés par de fauſſes promeſſes, ou comme un eſprit foible qui s'étoit abuſé lui-même par de folles eſpérances. Quel intérêt pouvoit donc les engager à braver la haine des Juifs & le danger du ſupplice, pour ſoutenir l'honneur de Jéſus, pour perſuader ſa *Réſurrection*, pour le faire reconnoître comme Meſſie? Ils ne pouvoient eſpérer ni de tromper les Juifs, ni d'éviter le châtiment, ni de ſéduire le monde entier. C'eût été de leur part un crime auſſi abſurde qu'inutile. Ils ne pouvoient pas compter aſſez les uns ſur les autres pour ſe perſuader qu'aucun ne dévoileroit la conſpiration & ne découvriroit la vérité. A moins qu'ils n'aient été tous ſaiſis par un accès de démence, le deſſein d'enlever le Corps de Jéſus n'a pas dû leur venir dans l'eſprit.

3°. Quand ils auroient entrepris de commettre ce crime, ils ne l'auroient pas pu. Le tombeau étoit gardé par des ſoldats, avant d'y placer cette garde, les Juifs avoient eu ſoin de viſiter, de fermer & de cacheter le tombeau, *Matt.* c. 27, ℣. 66. Cette opération ne s'étoit pas faite la nuit ni ſecrètement, mais au grand jour. On ne pouvoit lever une groſſe pierre, ni emporter un Corps enduit d'aromates ſans faire du bruit. Le tombeau étoit creuſé dans le roc; on le voit encore aujourd'hui, mille voyageurs l'ont viſité.

4°. Enfin quand les Apôtres auroient pu & auroient voulu enlever le Corps mort de leur Maître, ils ne l'ont pas fait. Ils ont été juſtifiés de ce vol par les gardes, lorſque ceux-ci ſont allés déclarer aux Juifs ce qui étoit arrivé. Si ces gardes avoient favoriſé les Apôtres pour commettre ce crime, ils auroient été punis, puiſque ceux qui gardoient S. Pierre dans la priſon furent envoyés au ſupplice, quoique cet Apôtre eût été délivré par Miracle, *Act.* c. 12, ℣. 29. Au contraire les Juifs donnèrent de l'argent aux ſoldats, afin qu'ils publiaſſent que le Corps de Jéſus avoit été enlevé pendant qu'ils dormoient. Mais ces mêmes Juifs ont encore juſtifié les Apôtres de ce crime prétendu. Lorſqu'ils firent mettre en priſon & battre de verges S. Pierre, S. Jean & les autres, lorſqu'ils mirent à mort S. Etienne, les deux Saints Jacques & S. Siméon, ils ne les accuſèrent point d'avoir volé le Corps de Jéſus-Chriſt, ni d'avoir publié fauſſement ſa *Réſurrection*, mais ſeulement de l'avoir prêchée malgré la défenſe qu'on leur en avoit faite.

Donc les Apôtres ſont pleinement abſous du crime que les Juifs & les incrédules veulent aujourd'hui leur imputer. Si donc Jéſus-Chriſt, après avoir été dépoſé mort dans un Tombeau, a reparu vivant & converſant avec ſes Apôtres, nous ſommes forcés de croire qu'il eſt reſſuſcité.

III. La *Réſurrection de J. C.* eſt atteſtée par des témoignages irrécuſables. Elle l'eſt en premier lieu par tous les Apôtres qui affirment que pendant quarante jours ils ont vu & touché Jéſus-Chriſt vivant, qu'ils ont converſé, bu & mangé avec lui comme avant ſa mort. Ils ont donné leur vie en témoignage de ce fait, & leur conduite juſqu'à la mort a été telle qu'il falloit pour mériter une entière confiance. *Voyez* APÔTRES.

Cette *Réſurrection* eſt confirmée en ſecond lieu par la perſuaſion de huit mille hommes convertis cinquante jours après par deux prédications de S. Pierre. Ils étoient ſur le lieu, ils ont pu interroger les Juifs & les gardes, viſiter le tombeau, conſulter la notoriété publique, confronter les témoignages des Apôtres avec ceux des ennemis de Jéſus, prendre toutes les précautions poſſibles pour n'être pas trompés. Perſonne n'a pu ſe faire Chrétien, ſans croire cette *Réſurrection*, ça toujours été le point fondamental de la prédication des Apôtres & de la doctrine chrétienne. Il eſt inconteſtable qu'immédiatement après la deſcente du S. Eſprit il y a eu une Egliſe nombreuſe à Jéruſalem, & qu'elle y a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiècles ſans aucune interruption; or elle a été compoſée d'abord par des témoins oculaires de tous les faits qui concouroient à prouver la *Réſurrection de Jéſus-Chriſt.*

Ce fait eſt confirmé en troiſième lieu, non ſeulement par le ſilence des Juifs qui n'ont jamais accuſé les Apôtres de menſonge, ni d'impoſture ſur ce point, mais par leur aveu formel. Dans les *Jepher Tholédoth Jeſchu*, ou *Vies de Jeſus* qui ont été compoſées par les Rabbins, ils diſent que le Corps de Jéſus mort fut montré au peuple par un certain Tan-Cuma, or *Tan-Cuma* ſignifie à la lettre, *Miracle de la Réſurrection.* Voyez *l'Hiſtoire de l'établiſſement du Chriſtianiſme*, tirée des Juifs & des Païens, p. 82.

Un quatrième témoignage poſitif eſt celui de Joſeph l'hiſtorien dans le célèbre paſſage que nous avons rapporté à ſon article, & dont nous avons prouvé l'authenticité.

La manière dont Celſe, de concert avec les Juifs, a conteſté la *Réſurrection de Jéſus-Chriſt* eſt équivalente à un aveu formel. Il dit que les Apôtres ont été trompés par un fantôme, ou qu'ils en ont impoſé. Mais un fantôme ne fait pas illuſion pendant quarante jours conſécutifs à des hommes éveillés, on ne l'entend point converſer, on ne le voit point boire & manger, il ne ſe laiſſe point toucher, comme a fait Jeſus après ſa *Réſurrection.* Les Apôtres n'ont pas pu en impoſer aux Juifs, de manière à leur fermer la bouche, & à déconcerter leur conduite; ils n'ont pas pu faſciner les yeux ni les oreilles à la multitude de témoins oculaires & placés ſur les lieux, qui ont cru à leur prédication.

Nous demandons aux Incrédules quelle eſpèce de preuves plus convaincantes ils exigent pour croire la *réſurrection de Jéſus-Chriſt.* Dans l'im-

puiſſance d'attaquer directement celles que nous alléguons, ils ſe jettent ſur les acceſſoires, ils objectent,

1°. Que perſonne n'a vu Jéſus-Chriſt ſortir du tombeau. Dabord on ne ſait pas ſi les gardes ne l'ont pas vu, l'Evangiſe n'en dit rien. En ſecond lieu tous les témoins qui ſe ſeroient trouvés là, fuſſent-ils au nombre de mille, auroient été auſſi effrayés que les gardes. Un tremblement de terre, la pierre du tombeau renverſée, un Ange aſſis deſſus avec un regard terrible, un mort qui ſort du tombeau, ne ſont pas des objets que l'on puiſſe enviſager de ſang-froid; or Jéſus-Chriſt ne vouloit point épouvanter les témoins de ſa *Réſurrection*, il vouloit au contraire les raſſurer, & il eut beaucoup de peine à diſſiper leur frayeur les premières fois qu'il leur apparut. Enfin qu'importe qu'on ne l'ait pas vu ſortir du tombeau, pourvu qu'on l'ait vu, entendu & touché après qu'il en a été ſorti? Il n'en réſulte pas moins qu'il a été vivant après avoir été mort.

2°. Les Incrédules diſent que la narration des Evangéliſtes eſt chargée de circonſtances difficiles à concilier. C'eſt juſtement ce qui prouve qu'elle eſt vraie; ſi ces quatre écrivains l'avoient forgée & l'avoient arrangée de concert, ils l'auroient rendue plus claire. Ils auroient fait ſortir du tombeau Jéſus reſplendiſſant de gloire, comme les peintres ont coutume de le repréſenter; au lieu de placer un Ange ſur la pierre, ils y auroient ſuppoſé Jéſus-Chriſt lui-même aſſis avec un regard menaçant fixé ſur les gardes. Ils auroient dit: *nous y étions*, *nous l'avons vu*; ce menſonge ne leur auroit pas plus couté que le reſte, & il auroit été plus impoſant. Si au contraire les quatre Evangéliſtes avoient forgé chacun en particulier, & ſans s'être concertés, une hiſtoire fauſſe, il ſeroit impoſſible qu'il ne ſe fût pas trouvé dans leur récit des circonſtances contradictoires & inconciliables; or il n'y en a point, & elles ſont très-bien conciliées dans les concordances.

3°. Jéſus-Chriſt reſſuſcité, diſent nos adverſaires, devoit ſe montrer aux Juifs, à ſes juges, à ſes bourreaux, pour les convaincre & confondre leur incrédulité; Celſe le ſoutenoit déja ainſi, & cette objection a été cent fois répétée de nos jours. Si elle eſt ſenſée & raiſonnable, Jéſus reſſuſcité devoit ſe montrer auſſi à toutes les nations auxquelles il vouloit envoyer ſes Apôtres, afin de les convertir; il devoit ſe faire voir aux perſécuteurs de ſes diſciples & à tous les ennemis de ſa Religion, afin d'amortir leur fureur. Il devroit même reſſuſciter aujourd'hui de nouveau ſous les yeux des Incrédules, afin de les rendre dociles; ils ont mérité cette grâce par leur impiété, tout comme les Juifs s'en étoient rendus dignes, en crucifiant celui qui venoit les ſauver. Ne rougira-t-on jamais de cette abſurdité? Dieu ne multiplie point les preuves, les motifs de foi, les grâces de ſalut, au gré des Incrédules & des opiniâtres; il en donne ſuffiſamment pour les ames droites & dociles, les autres méritent d'être abandonnées à leur entêtement. Lorſque le mauvais riche tourmenté dans l'autre vie, conjuroit Abraham d'envoyer un mort reſſuſcité prêcher la pénitence à ſes frères, ce Patriarche lui répondit: « s'ils ne croient » pas Moïſe ni les Prophètes, ils ne croiront » pas plus un mort reſſuſcité ». *Luc*, c. 16, ℣. 31. De même, dès que le témoignage des gardes joint à celui des Apôtres n'a pas ſuffit pour convaincre les Juifs, ils n'auroient pas été plus touchés du témoignage de Jéſus-Chriſt lui-même. Ils avoient dit pendant ſa vie: *c'eſt le prince des démons qui opère les miracles de Jéſus*; ils auroient dit de ſa *Réſurrection*: *c'eſt ce même prince des ténèbres qui a pris la figure de Jéſus pour venir nous ſéduire*. N'avons-nous pas entendu dire aux Incrédules modernes: *Quand je verrois reſſuſciter un mort je n'en croirois rien, je ſuis plus sûr de mon jugement que de mes yeux.*

4°. Ils prétendent que le récit des apparitions qui ont ſuivi la *Réſurrection* du Sauveur eſt rempli de difficultés & de contradictions; c'eſt une fauſſeté. Il n'y en a point lorſque l'on ne cherche pas à y en mettre, lorſque l'on n'ajoute rien à la narration, & lorſque l'on rapproche les Evangéliſtes l'un de l'autre; c'eſt ce que l'on a fait dans les concordances. Mais les Incrédules ne veulent aucune conciliation, ils ne veulent que diſputer & s'aveugler. Lorſqu'un des Evangéliſtes rapporte un fait ou une circonſtance dont un autre ne parle pas, ils appellent cette différence *une contradiction*, comme ſi le ſilence étoit une dénégation poſitive. *Voyez* APPARITION.

5°. Ils ſoutiennent que les Apôtres & les Evangéliſtes ſont des témoins ſuſpects, qui étoient intéreſſés à forger une fauſſe hiſtoire pour leur propre honneur, & pour celui de leur maître. Déjà nous avons démontré l'abſurdité de cette calomnie. Les Apôtres n'auroient pu avoir aucun intérêt à ſoutenir l'honneur de Jéſus-Chriſt, s'il avoit été fourbe & impoſteur, & s'il n'étoit pas reſſuſcité; leur propre honneur les auroit engagés à reconnoître qu'ils avoient été trompés, & à retourner à leur premier état. Jéſus-Chriſt, loin de leur promettre des honneurs, de la célébrité & une gloire temporelle, leur avoit prédit qu'ils ſeroient haïs, perſécutés, couverts d'ignominie & mis à mort pour ſon nom; ce ſont eux-mêmes qui le déclarent; cette ſincérité eſt-elle compatible avec un motif d'intérêt temporel?

Mais dès que Jéſus-Chriſt eſt véritablement reſſuſcité comme il l'avoit promis, les Apôtres ont été conduits par le ſeul intérêt qui agit ſur les ames vertueuſes, par le déſir de faire connoître la vérité, d'éclairer & de ſanctifier les

hommes. C'eſt juſtement cet intérêt noble & généreux qui rend ces témoins plus dignes de foi.

Au mot *Apôtre* nous avons fait voir l'embarras dans lequel ſe trouvent les Incrédules & les contradictions dans leſquelles ils tombent, lorſqu'il s'agit de peindre le caractère perſonnel, les motifs, la conduite des Apôtres ; ils leur attribuent les qualités les plus incompatibles & les vices les plus oppoſés à la marche qu'ils ont conſtamment ſuivie.

Si l'on veut voir les preuves de la *Réſurrection de Jéſus-Chriſt* plus développées & toutes les objections réſolues, il faut lire l'ouvrage intitulé, *la Religion Chrétienne démontrée par la Réſurrection de J. C.* & compoſé par Ditton ; *les témoins de la Réſurrection de J. C examinés & jugés ſelon les règles du Barreau*, par Sherlock ; les *obſervations* de Gilbert-Weſt *ſur l'hiſtoire & ſur les preuves de la Réſurrection de J. C.* &c.

Résurrection générale. Le dogme de la *réſurrection* future de tous les hommes à la fin du monde a été la croyance des Juifs auſſi-bien que des Chrétiens, les Patriarches mêmes n'en ont pas douté. « Je ſais, dit le ſaint homme » Job, que mon Rédempteur eſt vivant, qu'au » dernier jour je me releverai de la terre, que » je ſerai de nouveau revêtu de ma dépouille » mortelle, que je verrai mon Dieu dans ma » chair... cette eſpérance repoſe dans mon cœur, *Job* » ; c. 19, ℣. 25. Daniel dit que ceux qui dorment dans la pouſſière ſe réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre qui ne finira point, c. 12, ℣. 2. Les ſept frères qui ſouffrirent le martyre ſous Antiochus firent profeſſion d'eſpérer une *Réſurrection* glorieuſe & une vie éternelle, 2 *Machab.* c. 7, ℣. 9 & 14.

Dans la ſuite les Saducéens chez les Juifs attaquèrent le dogme de la vie future & de la *Réſurrection*, Jéſus-Chriſt le leur prouva parce que Dieu s'eſt nommé le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob ; or il n'eſt pas le Dieu des morts, mais des vivans, *Matt.* c. 22, ℣. 21. Pour les Phariſiens, ils ne ſe départirent jamais de cette croyance, *Act.* c. 23, ℣. 8. S. Paul s'en ſervit avec avantage pour ſoutenir devant Agrippa la vérité de la *Réſurrection* de Jéſus-Chriſt, c. 26, ℣. 8 & 23, comme au contraire il allégua celle-ci pour prouver aux Corinthiens la *réſurrection générale future*, 1. *Cor.* c. 15 ; il emploie ce motif pour exciter les fidèles aux bonnes œuvres, pour les conſoler de la mort de leurs proches & des ſouffrances de cette vie, 1 *Theſſ.* c. 4, ℣. 12. Il appelle deſtructeurs de la Foi Chrétienne ceux qui diſoient que la *réſurrection* étoit déja faite, 2 *Tim.* c. 2, ℣. 18.

Lorſque le Chriſtianiſme vint à la connoiſſance des Philoſophes, ils ne purent ſouffrir le dogme de la *Réſurrection future*, Celſe l'attaqua de toutes ſes forces. Quelle eſt l'ame humaine, dit-il, qui voudroit retourner dans un corps pourri ? Dieu, quoique tout-puiſſant, ne peut remettre dans ſon premier état un corps diſſous, parce que cela eſt indécent & contraire à la nature. Origène lui répondit que les corps reſſuſcités ne ſeront plus dans un état de pourriture, mais de gloire & d'incorruptibilité. Au lieu de *Réſurrection* les Philoſophes avoient imaginé une *palingénéſie*, ou une renaiſſance univerſelle du monde, prodige plus contraire à la nature & plus inconcevable que la *Réſurrection* des corps. Il n'eſt certainement pas plus difficile à Dieu de rendre la vie à un corps humain que de le faire naître du ſang d'un homme, *Orig. contrà Celſ.* l. 5, n. 14 & ſuiv.

Après Origène, Tertullien fit un traité de *la Réſurrection de la chair*, contre les Païens & contre quelques Hérétiques ; il ſoutient la certitude de cette *Réſurrection* future, parce que la dignité de l'homme l'exige, que Dieu peut l'opérer, que ſa juſtice y eſt intéreſſée, & qu'il l'a ainſi promis.

En effet, 1°. c'eſt Dieu lui-même, dit Tertullien, qui a formé de ſes propres mains le corps de l'homme, qui l'a animé du ſouffle de ſa bouche, qui y a renfermé une ame faite à ſon image. La chair du Chrétien eſt en quelque manière aſſociée à toutes les fonctions de ſon ame, elle ſert d'inſtrument à toutes les grâces que Dieu lui fait. C'eſt le corps qui eſt lavé par le Baptême pour purifier l'ame ; c'eſt lui qui pour la nourrir reçoit le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt ; c'eſt lui qui eſt immolé à Dieu par les mortifications, par les jeûnes, par les veilles, par la virginité, par le martyre. Auſſi Saint Paul nous fait ſouvenir que nos corps ſont les membres de Jéſus-Chriſt & les temples du Saint-Eſprit. Dieu laiſſera-t-il périr pour toujours l'ouvrage de ſes mains, le chef-d'œuvre de ſa puiſſance, le dépoſitaire de ſon ſouffle, le Roi des autres corps, le canal de ſes grâces, la victime de ſon culte ? S'il l'a condamné à la mort en punition du péché, Jéſus-Chriſt eſt venu pour ſauver tout ce qui avoit péri. Sans cette réparation complette, nous ne ſaurions pas juſqu'où s'étendent la bonté, la miſéricorde, la tendreſſe paternelle de notre Dieu. La chair de l'homme, rendue par l'incarnation à ſa première dignité, doit reſſuſciter comme celle de Jéſus-Chriſt.

2°. Celui qui a créé la chair, continue Tertullien, n'eſt-il pas aſſez puiſſant pour la reſſuſciter ? Rien ne périt entièrement dans la nature, les formes changent, mais tout ſe renouvelle & ſemble rajeunir ; Dieu a imprimé le ſceau de l'immortalité à ſes ouvrages. Le jour ſuccède à la nuit, les aſtres éclipſés reparoiſſent, le printemps répare les ravages de l'hiver, les plantes renaiſſent, reprennent leur parure & leur éclat ; pluſieurs animaux ſemblent mourir & recevoir enſuite une vie nouvelle. Ainſi, par les leçons

de la nature, Dieu a préparé celles de la révélation, & nous a montré l'image de la *Réſurrection*, avant de nous en faire la promeſſe.

3°. Sa juſtice & ſa fidélité ſont intéreſſées à l'accomplir. Dieu doit juger, récompenſer ou punir l'homme tout entier; dans celui-ci, le corps ſert d'inſtrument à l'ame, ſoit pour le vice, ſoit pour la vertu; les penſées mêmes de l'ame ſe peignent ſouvent ſur le viſage; l'ame ne peut éprouver du plaiſir ou de la douleur, ſans que le corps s'en reſſente; le principal exercice de la vertu conſiſte à réprimer les convoitiſes de la chair. Il eſt donc juſte que l'ame des méchans ſoit tourmentée par ſa réunion avec un corps qui a ſervi à ſes crimes, & que celle des Saints ſoit récompenſée par ſa ſociété éternelle avec une chair qui a été l'inſtrument de ſes mérites.

4°. Dans l'Ancien & dans le Nouveau Teſtament, Dieu a formellement annoncé & promis la *Réſurrection* future des corps. Tertullien le prouve par pluſieurs des paſſages que nous avons cités, & il réfute les fauſſes interprétations que les Hérétiques y donnoient. Il fait voir que les expreſſions des Prophètes ne ſont pas des figures, & que celles de Jéſus-Chriſt ne doivent point être priſes pour des paraboles.

Ce Père répond enſuite aux paſſages de l'Ecriture-Sainte, dont les Hérétiques abuſoient. Jéſus-Chriſt dit que la *chair ne ſert de rien;* mais par la *chair* il entend le ſens groſſier que les Juifs donnoient à ſes paroles. Saint Paul nous ordonne de nous dépouiller de l'*homme extérieur*, ou du *vieil homme;* mais par là il entend les inclinations vicieuſes de la nature & les mauvaiſes habitudes contractées dans le Paganiſme. Dans le même ſens il dit que *la chair & le ſang ne poſſèderont pas le royaume de Dieu;* mais ſoutiendra-t-on que la chair de Jéſus-Chriſt n'eſt pas réunie à ſon ame dans le Ciel? Dans le même endroit l'Apôtre enſeigne & prouve la *Réſurrection* future.

Tertullien emploie la ſeconde partie de ſon ouvrage à expoſer l'état des corps reſſuſcités. Par les paroles de S. Paul & par d'autres raiſons, il fait voir que ces corps ſeront en ſubſtance les mêmes qu'ils étoient ici-bas, mais exempts des défauts & des infirmités auxquelles ils ſont ſujets dans cette vie; qu'ils ne ſeront privés d'aucun de leurs membres, mais que ceux-ci ne ſerviront à aucun des uſages incommodes, douloureux, honteux, auxquels les beſoins de la vie mortelle nous aſſujettiſſent. Jéſus-Chriſt nous le fait entendre ainſi, lorſqu'il dit que les reſſuſcités ſeront ſemblables aux Anges de Dieu, *Matt.* c. 22, ℣. 30.

Dans toute cette doctrine de Tertullien, il n'y a rien que de très-orthodoxe. S. Auguſtin en a répété une bonne partie contre les Païens & contre les Manichéens.

Quelques Incrédules ont prétendu qu'en enſeignant la *Réſurrection* future, Jéſus-Chriſt n'a fait que renouveler un dogme des Perſes ou des Chaldéens; d'autre part quelques Pères de l'Egliſe, pour prouver ce dogme aux Païens, ont dit qu'il n'étoit pas tout-à-fait inconnu aux Philoſophes. Mosheim, dans ſes Diſſert. ſur l'*Hiſt. Eccléſ.* t. 2, p. 586, s'eſt propoſé de réfuter les uns & les autres; il en a fait une pour prouver ce qu'a dit S. Paul, que Jéſus-Chriſt *a mis en lumière la vie & l'immortalité par l'Evangile*, 2 *Tim.* c. 1, ℣. 10; que les Juifs, ni les Païens, ni leurs Philoſophes, ni les peuples barbares n'ont eu ſur ce point une croyance orthodoxe.

Sans doute Mosheim a voulu parler des Juifs modernes, à l'égard des anciens & des Patriarches, comment prouveroit-il qu'ils n'ont pas cru la *Réſurrection* future dans un ſens orthodoxe? Nous préſumons que Job, Daniel, les ſept frères Machabées n'étoient pas dans l'erreur au ſujet de ce dogme eſſentiel; Jéſus-Chriſt a donc pu l'enſeigner auſſi clairement qu'il l'a fait, ſans être obligé de l'emprunter des Perſes ou des Chaldéens. Auſſi S. Paul ne dit pas que Jéſus-Chriſt *ſeul* a mis en lumière la vie & l'immortalité, mais il eſt vrai que ce divin Sauveur a enſeigné l'immortalité de l'ame, la *Réſurrection* des corps & la vie future avec plus de clarté, plus d'énergie, plus d'autorité qu'on ne l'avoit jamais fait, qu'il en a développé les conſéquences, qu'il les a rendues indubitables à tous ceux qui ont cru en lui, & qu'il en a écarté toutes les idées fauſſes que les Juifs modernes & les Philoſophes en avoient conçues; c'eſt évidemment ce que S. Paul a voulu dire.

En ſoutenant que ce dogme n'étoit pas *tout-à-fait inconnu* aux Païens, les Pères n'ont pas prétendu que ces derniers en avoient une idée claire & véritable, ou une croyance bien ferme, mais ſeulement que quelques-uns d'entre eux en ont eu du moins une foible notion. Dans les *Mem. de l'Acad. des Inſcript.* tome 69, *in*-12, p. 270, un ſavant s'eſt attaché à prouver que la *Réſurrection* future des corps eſt un article de la croyance de Zoroaſtre & des Perſes. Peu nous importe de ſavoir s'ils l'entendent bien ou mal; puiſque c'eſt un des anciens dogmes de foi des Orientaux que Job nous a tranſmis, Zoroaſtre a pu en avoir connoiſſance.

Pour excuſer les Manichéens qui nioient la *Réſurrection* future de la chair, Beauſobre prétend que les anciens Pères de l'Egliſe n'ont pas été unanimes dans la croyance de ce dogme, que les uns l'ont nié, & que les autres en ont eu une fauſſe idée. Il cite à ce ſujet Origène qui admettoit la *Réſurrection* des corps & non celle de la chair; S. Grégoire de Nyſſe qui ne vouloit pas croire qu'il y ait à préſent dans Jéſus-Chriſt rien de corporel, & Synéſius, Evêque de Ptolémaïde, qui dit que la *Réſurrection* eſt un myſtère ſacré & ſecret, ſur lequel il eſt bien éloigné

de penſer comme la multitude. *Hiſ. de Manich.* t. 2, l. 8, c. 5, n. 3 & ſuiv.

Ce Critique impute évidemment aux Pères de l'Egliſe des erreurs qu'ils n'ont jamais eues. Il eſt clair qu'Origène nioit ſeulement que le corps reſſuſcité doive être une chair groſſière & corruptible, comme il l'eſt aujourd'hui, & Saint Paul enſeigne la même choſe. Quand S. Grégoire de Nyſſe auroit cru qu'il n'y a plus rien de corporel dans Jéſus-Chriſt depuis ſon Aſcenſion au Ciel, s'enſuivroit-il qu'il a cru de même qu'il n'y aura plus rien de corporel dans les hommes reſſuſcités? il ne l'a pas dit, & il y a de l'injuſtice à lui attribuer cette conſéquence. Synéſius n'a pas dit non plus ce qu'il croyoit touchant la *Réſurrection*, & Beauſobre lui-même eſt forcé d'avouer qu'il n'en ſait rien. En quoi tout cela peut-il excuſer les Manichéens.

Les Incrédules de tous les temps ont fait contre la *Réſurrection* future des corps deux objections principales : 1°. les mêmes atomes de matière, diſent-ils, peuvent appartenir à pluſieurs corps différens. Les Cannibales qui vivent de chair humaine, convertiſſent en leur propre ſubſtance celle des corps qu'ils ont mangés; au moment de la *Réſurrection*, à qui échoiront les parties qui ont été ainſi communes à deux ou à pluſieurs corps? 2°. Par les obſervations que l'on a faites ſur l'économie animale, on a découvert que le corps humain change continuellement, qu'il perd un grand nombre des parties de matière qui le compoſent, & qu'il en acquiert d'autres; après ſept ans il eſt totalement renouvelé. Ainſi à proprement parler, un corps n'eſt pas aujourd'hui entièrement le même qu'il étoit hier. De tous ces corps différens qu'un homme a eus pendant ſa vie, quel eſt celui qui reſſuſcitera?

Réponſe. Il réſulte déja de cette objection qu'un Cannibale qui mange un homme ne mange point les parties de matière dont cet homme étoit compoſé ſept ans auparavant: & lorſque ce Cannibale meurt il ne conſerve plus aucune des parties du corps qu'il a mangé ſept ans avant ſa mort. Il n'eſt donc pas vrai que les mêmes parties aient appartenu à deux divers individus conſidérés dans la totalité de leur vie. Or il eſt fort indifférent qu'un homme reſſuſcite avec les parties dont il étoit compoſé lorſqu'il a été dévoré, ou avec celles qu'il avoit ſept ans avant cette époque.

Les plus habiles Philoſophes, tels que Leibnitz, Clarke, Niewentit, &c, ont obſervé qu'il n'eſt pas néceſſaire, pour qu'un corps reſſuſcité ſoit *le même*, qu'il récupère exactement toutes les parties de matière dont il a été autrefois compoſé. La chaîne, diſent-ils, le tiſſu, le moule original (*Stamen originale*) qui reçoit par la nutrition les matières étrangères auxquelles il donne la forme, eſt, à proprement parler, le fonds & l'eſſentiel du corps humain; il ne change point en acquérant ou en perdant ces parties de matière acceſſoire. De là vient 1°. que la figure & la phyſionomie d'un homme ne change point eſſentiellement en ſe développant & en croiſſant, 2°. que le corps humain ne peut jamais paſſer une certaine grandeur, quelque nourriture qu'on lui donne, 3°. qu'il eſt impoſſible de réparer par la nutrition un membre mutilé. Ainſi à l'âge de trente ans un homme eſt cenſé avoir le même corps qu'à quinze, parce que le moule intérieur & la conformation organique n'ont pas eſſentiellement changé; chaque corps a ſon moule propre qui ne peut appartenir à un autre.

D'ailleurs l'identité perſonnelle d'un homme conſiſte principalement dans le ſentiment intérieur qui lui atteſte qu'il eſt toujours le même individu. Son corps a beau ſe renouveler vingt fois, il ſent à ſoixante ans qu'il eſt la même perſonne qu'il étoit à quinze. Or c'eſt préciſément la perſonne qui eſt le ſujet des récompenſes & des punitions; il lui ſuffit donc de reſſuſciter avec un corps tel qu'elle puiſſe conſerver avec lui le ſouvenir & la conſcience de ſes actions, pour ſentir ſi elle eſt digne d'être récompenſée ou punie.

Quelques diſſertateurs ont mis en queſtion ſi les enfans reſſuſciteront avec le corps de leur âge ou avec un corps adulte, ſi les femmes reprendront le corps de leur ſexe; comme ſi ce corps n'étoit pas auſſi parfait dans ſon eſpèce que celui d'un homme. Ces queſtions frivoles ne font rien au fond du dogme qui conſiſte à croire que pour rendre la félicité des Saints plus parfaite, & le ſupplice des réprouvés plus rigoureux, Dieu réunira un jour leur ame à un corps qui ſera véritablement le leur, avec lequel ils ſentiront qu'ils ſont les mêmes individus qu'ils étoient dans ce monde, & ſe rendront témoignage des vertus qu'ils ont pratiquées & des crimes qu'ils ont commis. La *Réſurrection* des morts n'eſt point une queſtion philoſophique propoſée pour amuſer notre curioſité, mais un dogme de foi révélé pour nous détourner du crime & nous porter à la vertu.

Chez pluſieurs Nations barbares ou mal inſtruites la croyance de la *Réſurrection* des corps a fait naître des uſages abſurdes & cruels, tel que celui de brûler des femmes vivantes avec le cadavre de leur mari, & des eſclaves avec celui de leur maître pour aller le ſervir dans l'autre monde. Mais Jéſus-Chriſt en enſeignant ce dogme, en a ſagement écarté tout ce qui pouvoit le rendre pernicieux ou dangereux.

RÉTRACTATION, ce terme tiré du Latin *retractare*, traiter de nouveau, ſignifie le travail d'un écrivain occupé à revoir une queſtion ou un ouvrage, afin d'examiner s'il s'eſt trompé

ou mal expliqué. Mais dans le discours ordinaire il exprime le désaveu que fait un Auteur de la doctrine qu'il a enseignée, en reconnoissant qu'il s'est trompé. Il ne faut pas confondre ces deux sens.

Avant de réconcilier un Hérétique à l'Eglise, on exige de lui une *rétractation*, c'est-à-dire, un désaveu, une abjuration de ses erreurs. Comme il peut arriver à un Ecrivain très-catholique de se tromper ou de s'expliquer mal, lorsqu'il se rétracte & reconnoît son erreur, ce n'est plus le cas de le censurer comme Hérétique; puisqu'aucun homme n'est infaillible, nous ne voyons pas pourquoi l'on attacheroit une espèce d'ignominie à cette marque de bonne foi. Si ceux qui enseignent les autres avoient moins d'amour propre, il ne leur couteroit rien de se rétracter quand on leur fait voir qu'ils se sont trompés, où qu'ils se sont mal énoncés, & que l'on peut prendre dans un mauvais sens ce qu'ils ont écrit. L'opiniâtreté à soutenir une erreur réelle ou apparente, est ordinairement la marque où d'un esprit borné où d'un cœur dominé par quelque passion.

Comme les Pélagiens abusoient de plusieurs choses que S. Augustin avoit écrites contre les Manichéens, il prit sur la fin de sa vie le parti de revoir ses ouvrages & il fit deux livres de *rétractations*, non pour désavouer sa doctrine & pour changer de principes, mais pour expliquer mieux ce qui pouvoit être pris dans un mauvais sens, pour justifier même par de nouvelles réflexions plusieurs choses que des Lecteurs mal instruits s'avisoient de blâmer; ainsi l'on se trompe quand on prend en général les *rétractations* de St. Augustin pour une palinodie ou pour un désaveu.

Le Clerc qui cherchoit à empoisonner toutes les intentions de ce saint Docteur, prétend qu'il fit cet ouvrage par un motif d'amour propre raffiné, afin de persuader qu'il avoit réfuté les Pélagiens même avant leur naissance. Il lui reproche d'avoir rétracté des minuties & des principes vrais, pendant qu'il a passé sous silence ou pallié de véritables erreurs, d'avoir laissé subsister dans ses premiers écrits des choses qui ne s'accordoient pas avec ce qu'il enseignoit pour lors, &c. Tous ces reproches sont des calomnies. St. Augustin fit ses *rétractations*, non pour prouver qu'il avoit d'avance réfuté les Pélagiens, mais pour répondre à leurs objections, pour faire voir qu'il n'avoit jamais enseigné leur doctrine, comme ces Hérétiques le prétendoient, & pour montrer qu'il ne tenoit point opiniâtrement à ce qu'il avoit écrit: il le déclare formellement. Il expliqua les principaux endroits que les Pélagiens lui objectoient & laissa subsister les autres, parce que la même explication servoit pour tous. Il poussa la bonne foi jusqu'à convenir que dans ses commentaires sur l'Epître aux Romains il avoit enseigné, non l'erreur des Pélagiens, mais celle des Sémipélagiens, & qu'il avoit reconnu sa mépriſe en examinant la chose de plus près. Il a répété vingt fois qu'il ne vouloit point être cru sur parole, que ses lecteurs ne devoient adopter ses sentimens que quand ils les trouveroient bien fondés, il a même blâmé ses amis de ce qu'ils montroient trop de zèle à soutenir sa doctrine. Que peut faire de plus l'ame la plus sincère & la plus modeste? Mais Le Clerc, Pélagien lui-même, & plus que demi-Socinien, n'a jamais pu pardonner à St. Augustin d'avoir écrasé le Pélagianisme.

Malheureusement ses accusations se trouvent en quelque manière confirmées par l'imprudence de quelques Théologiens qui ont voulu persuader que pour prendre la vraie doctrine de S. Augustin sur la grâce, il ne faut consulter que ses ouvrages écrits contre les Pélagiens, qu'il a *rétracté*, c'est-à-dire, désavoué & abjuré ce qu'il avoit écrit contre les Manichéens. C'est une imposture. Au contraire, l'an 420 ou 421, après avoir déja disputé pendant dix ans contre les Pélagiens, S. Augustin écrivant de nouveau contre un Manichéen, renvoya ses Lecteurs aux ouvrages qu'il avoit faits contre le Manichéisme; il étoit donc bien éloigné de désavouer les principes & la doctrine qu'il y avoit enseignée. *Contra adverſ. Legis & Prophetar.*, l. 2, à la fin. Dans son deuxième des *Rétract.* c. 10, S. Augustin parle de son écrit contre le Manichéen Secundinus, il lui donne la préférence sur tous les ouvrages qu'il avoit faits contre le Manichéisme; or dans cet écrit, c. 9. & suiv. il enseigne précisément la même doctrine que dans ses livres sur le libre arbitre, & il y renvoie, c. 11; est-ce-là rétracter ou désavouer ses sentimens? *Voyez* S. Augustin.

RÊVE, *voyez* Songe.

RÉVÉLATION. Révéler une chose à quelqu'un, c'est la lui faire connoître; dans ce sens général, Dieu nous révèle ce que nous découvrons par les lumières naturelles de la raison, puisque c'est lui qui nous a donné cette faculté, & qui la conserve en nous. Mais il est établi par l'usage, que *révéler* signifie faire connoître aux hommes des vérités par d'autres moyens que par l'exercice qu'ils peuvent faire de leur intelligence. Demander s'il y a une *révélation*, c'est mettre en question si Dieu a enseigné aux hommes une Religion de vive voix, par des leçons positives, ou par lui-même, ou par ses envoyés.

Le sentiment des Déistes en général, est qu'il n'y eut jamais de véritable *révélation* divine, que Dieu n'exige des hommes point d'autre Religion que celle qu'ils peuvent inventer eux-mêmes; conséquemment les Déistes regardent comme des imposteurs tous ceux qui se sont dits envoyés de

Dieu pour inſtruire leurs ſemblables. Une *révélation*, diſent-ils, ſeroit ſuperflue, puiſque l'homme ne peut être coupable en ſuivant les leçons de la lumière naturelle, & les mouvemens de ſa conſcience; elle ſeroit injuſte, à moins qu'elle ne fût donnée à tous les hommes; elle ſeroit pernicieuſe, puiſque ce ſeroit un ſujet de damnation pour tous ceux qui ne ſeroient pas à portée de la connoître.

Si cela étoit vrai, il faudroit en conclure qu'il eſt défendu de donner aux hommes aucune inſtruction, aucune éducation quelconque; que tout Philoſophe qui a voulu enſeigner ſes ſemblables, a été un inſolent. Tous devoient lui dire: nous n'avons pas beſoin de vos leçons, puiſque Dieu n'exige de nous que ce que nous pouvons connoître par nous-mêmes; vous êtes injuſte, ſi vous n'allez pas endoctriner l'univers entier; votre morale eſt pernicieuſe, puiſqu'elle n'aboutit qu'à rendre plus coupables ceux qui pécheront après l'avoir écoutée.

L'abſurdité de cette prétention ſuffit déja pour confondre les Déiſtes. Auſſi ſoutenons-nous contre eux que puiſqu'il y a un Dieu & qu'il faut une religion, la *révélation* a été abſolument néceſſaire pour l'enſeigner aux hommes. Nous le démontrons par la foibleſſe & la corruption de la lumière naturelle, telle qu'elle eſt dans la plupart des individus de notre eſpèce; par les erreurs & les déſordres dans leſquels ſont tombés tous les peuples qui ont été privés du ſecours de la révélation; par l'aveu des Philoſophes les plus célèbres qui ont ſenti & reconnu le beſoin de ce bienfait; par le ſentiment de tous les peuples qui ont ajouté foi aux moindres apparences de *révélation*; enfin par le fait, dès que Dieu a daigné ſe révéler en effet de la manière la plus convenable aux circonſtances dans leſquelles ſe trouvoit le genre humain, il s'enſuit que cette *révélation* étoit néceſſaire, qu'elle eſt avantageuſe à l'homme, & non injuſte ou pernicieuſe.

1°. Il ſuffit de jeter un coup-d'œil ſur l'humanité en général, pour voir combien il eſt peu d'hommes qui aient reçu de la nature beaucoup d'intelligence & d'aptitude à cultiver leur raiſon & à étendre la ſphère de leurs connoiſſances. Quand il y en auroit un plus grand nombre, ils en ſont détournés par la néceſſité de vaquer aux travaux du corps, pour ſubvenir aux beſoins de la vie. Sans parler des Sauvages, combien de particuliers chez les nations, même civiliſées, ſont à peu près dans le même état d'ignorance & de ſtupidité! Autrefois les Pyrrhoniens, les Acataleptiques, les Académiciens, les Sceptiques & les Epicuriens, de nos jours les Athées & les Matérialiſtes ont exagéré à l'envi la foibleſſe & l'aveuglement de la raiſon dans le très-grand nombre des hommes; ils ont eu tort ſans doute, mais les Déiſtes n'ont pas entrepris de les réfuter, & ils y auroient mal réuſſi. Que penſer en effet des lumières de la raiſon, quand on voit l'abſurdité des lois, des coutumes, des opinions, des mœurs qui ont régné de tout temps, & qui règnent encore chez les nations barbares? Ces peuples à la vérité n'ont point ſuivi les lumières de la droite raiſon, mais ils croyoient & prétendoient les ſuivre. Oſera-t-on ſoutenir qu'ils n'auroient pas eu grand beſoin d'une lumière ſurnaturelle pour corriger les égaremens de leur raiſon?

Lorſque les Déiſtes nous vantent les forces & la ſuffiſance de la raiſon en général, ils nous en impoſent évidemment. A proprement parler, la raiſon n'eſt autre choſe que la faculté de recevoir des inſtructions; ſi elles ſont bonnes & vraies, elles contribueront à perfectionner la raiſon; ſi elles ſont fauſſes, elles la dépraveront; or, malheureuſement nous ſaiſiſſons avec la même facilité les unes que les autres; & lorſque la raiſon eſt une fois dépravée, il faut abſolument une lumière ſurnaturelle pour la redreſſer. *Voyez* RAISON.

2°. Quatre mille ans après la création, après cinq cens ans de leçons données par les Philoſophes, la raiſon humaine ſembloit devoir être parvenue à une maturité parfaite; on ſait quel étoit l'état de la religion & de la morale chez les nations mêmes qui paſſoient pour les plus éclairées & les plus ſages, chez les Grecs & les Romains. Point d'autre religion qu'un polythéiſme inſenſé & une idolâtrie groſſière. Cette religion, loin de donner aucune leçon de morale, & de fournir aucun motif de vertu, enſeignoit tous les vices par l'exemple des Dieux; Platon, Sénèque & d'autres en ſont convenus. Elle ne propoſoit aucun dogme de croyance, on pouvoit nier impunément l'immortalité de l'ame & la fable des enfers; quoique l'on ſentît l'utilité d'admettre une autre vie, cela n'étoit commandé par aucune loi. Les Philoſophes eux-mêmes étoient preſque auſſi ignorans que le peuple, ils ne connoiſſoient ni la nature de Dieu, ni celle de l'homme; ils n'avoient aucune idée de la création, ni de la conduite de la providence, ni de l'origine du mal, ni de la manière dont Dieu vouloit être adoré. Ils vouloient que la religion populaire fût conſervée, parce qu'ils ne ſe ſentoient pas la capacité d'en forger une meilleure.

Auſſi quelle dépravation dans les mœurs publiques! Les combats de gladiateurs, les amours impudiques & contre nature, l'expoſition & le meurtre des enfans, les avortemens, les divorces réitérés, la cruauté envers les eſclaves, ne paroiſſoient point des déſordres contraires à la loi naturelle; Juvénal, Perſe, Lucien en ont fait une ſatyre ſanglante, mais les Philoſophes n'oſoient cenſurer ces uſages abominables, pluſieurs même les ont autoriſés par leur exemple.

Les fauſſes religions des Egyptiens, des Perſes, des

des Indiens, des Chinois n'étoient ni plus raisonnables ni plus pures que celle des Grecs & des Romains. Celle des Gaulois & des peuples septentrionaux ne leur inspiroit que la fureur guerrière & l'habitude du meurtre. Chez la plupart des nations, l'intempérance, l'impudicité, les sacrifices de sang humain ont été en usage comme des cérémonies religieuses.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que quand la vraie Religion a été prêchée, tous ces aveugles, loin d'en bénir Dieu & d'écouter sa parole, se sont révoltés, ont traité d'Athées, d'impies, de perturbateurs du repos public ceux qui vouloient leur ouvrir les yeux, ils les ont tourmentés & mis à mort. Est-ce sur ces faits incontestables que les Déistes prétendent ériger un trophée à la raison humaine, & disconvenir de la nécessité de la *révélation?*

3°. Les anciens Philosophes ont été plus modestes & de meilleure foi que ceux d'aujourd'hui; les plus célèbres ont avoué la nécessité d'une lumière surnaturelle pour connoître la nature de Dieu, la manière dont il veut être honoré, la destinée & les devoirs de l'homme. Il est bon de les entendre parler eux-mêmes sur ce sujet.

Platon, dans l'*Epinomis*, donne pour avis à un législateur de ne jamais toucher à la religion, « de peur, dit-il, de lui en substituer une moins » certaine; car il doit savoir qu'il n'est pas possible à une nature mortelle d'avoir rien de » certain sur cette matière ». Dans le second *Alcibiade*, il fait dire à Socrate : « Il faut attendre que quelqu'un vienne nous instruire de » la manière dont nous devons nous comporter » envers les Dieux & envers les hommes..... » Jusqu'alors il vaut mieux différer l'offrande des » sacrifices, que de ne pas savoir en les offrant » si on plaira à Dieu, ou si on ne lui plaira » pas ». Dans le quatrième *Livre des Lois*, il conclut qu'il faut recourir à quelque Dieu, ou attendre du ciel un guide, un maître qui nous instruise sur ce sujet. Dans le cinquième, il veut que l'on consulte l'oracle touchant le culte des Dieux, « car, dit-il, nous ne savons rien de » nous-mêmes sur tout cela ». Dans le *Phédon*, Socrate parlant de l'immortalité de l'ame, dit que « la connoissance claire de ces choses dans » cette vie est impossible, ou du moins très-» difficile.... Le sage doit donc s'en tenir à ce » qui paroît plus probable, à moins qu'il n'ait » des lumières plus sûres, ou la parole de Dieu » lui-même qui lui serve de guide ».

Cicéron dans ses *Tusculanes*, après avoir rapporté ce que les anciens ont dit pour & contre ce même dogme, ajoute : « C'est l'affaire d'un » Dieu de voir laquelle de ces opinions est la » plus vraie; pour nous, nous ne sommes pas » même en état de déterminer laquelle est la » plus probable ».

Plutarque, dans son *Traité d'Isis & d'Osiris*, pense comme Platon & Aristote, que les dogmes d'un Dieu auteur du monde, d'une providence, de l'immortalité de l'ame, sont d'anciennes traditions, & non des vérités découvertes par le raisonnement. Il commence son traité en disant, « qu'il convient à un homme sage de demander » aux Dieux toutes les bonnes choses, mais sur-» tout l'avantage de les connoître, autant que » les hommes en sont capables; parce que c'est » le plus grand don que Dieu puisse faire à » l'homme ».

Les Stoïciens pensoient de même. Simplicius, dans le *Manuel d'Epictète*, tome 1, p. 211 & 212, est d'avis que c'est de Dieu lui-même qu'il faut apprendre la manière de nous le rendre favorable. Marc-Aurèle Antonin, dans ses *Réflexions morales*, l. 1, à la fin, attribue à une grâce particulière des Dieux l'application qu'il avoit mise à connoître les véritables règles de la morale; & il se flatte d'avoir reçu d'eux non-seulement des avertissemens, mais des ordres & des préceptes.

Mélisse de Samos, disciple de Parménide, disoit que nous ne devons rien assurer touchant les Dieux, parce que nous ne les connoissons pas. *Diog. Laerce*, l. 9, §. 24. Celse rapporte le passage de Platon, dans lequel il dit qu'il est difficile de découvrir le créateur ou le père de ce monde, & qu'il est impossible ou dangereux de le faire connoître à tous, dans *Orig.* l. 7, n. 42.

Ce fut aussi l'opinion des nouveaux Platoniciens. Jamblique, dans *la Vie de Pythagore*, c. 28, avoue que « l'homme doit faire ce qui est agréable » à Dieu, mais il n'est pas facile de le connoître, » dit-il, à moins qu'on ne l'ait appris de Dieu » lui-même, ou des génies, ou que l'on n'ait » été éclairé d'une lumière divine ». Dans son *livre des Mystères*, sect. 3, c. 18, il dit qu'il n'est pas possible de bien parler des Dieux, s'ils ne nous instruisent eux-mêmes. Porphyre est de même avis, *de Abstin.* l. 2, n. 53. Selon Proclus, nous ne connoîtrons jamais ce qui regarde la divinité, à moins que nous n'ayons été éclairés d'une lumière céleste, *in Platon. Theol.* c. 1. L'Empereur Julien, ennemi déclaré de la *révélation* chrétienne, convient néanmoins qu'il en faut une. « On pourroit peut-être, dit-il, re-» garder comme une pure intelligence, & plutôt » comme un Dieu que comme un homme, celui » qui connoît la nature de Dieu », *lettre à Thémistius.* « Si nous croyons l'ame immortelle, » ce n'est point sur la parole des hommes, mais » sur celle des Dieux mêmes qui seuls peuvent » connoître ces vérités ». *Lettre à Théodore, Pontife.*

C'est dans cette persuasion que tous ces nouveaux Platoniciens eurent recours à la théurgie, à la magie, à un prétendu commerce avec les Dieux ou génies, pour en apprendre ce qu'ils ne

pouvoient pas découvrir eux-mêmes ; mais par une inconséquence palpable, ils rejetèrent le Christianisme qui leur offroit la connoissance de ce qu'il leur importoit le plus de savoir.

Le simple peuple sentoit le même besoin de *révélation* que les Philosophes, & c'est pour cela qu'il ajoutoit foi si aisément à tous ceux qui se disoient inspirés, & à tous les moyens par lesquels il espéroit de connoître les volontés du Ciel. Mal à propos les Incrédules argumentent sur cette crédulité des peuples pour conclure que la confiance à de prétendues *révélations* a été la source de toutes les erreurs & de toutes les superstitions possibles, qu'il ne faut donc en admettre aucune. Puisque le besoin en est démontré, il s'ensuit seulement qu'il faut rejeter les fausses *révélations* & s'attacher à la seule vraie.

4°. Quoi qu'ils en disent, il y en a une, elle a commencé avec le monde, elle a été renouvelée à deux époques célèbres, & Dieu a toujours proportionné les leçons qu'il donnoit aux hommes, à leur capacité présente & à leurs besoins actuels. Une *révélation* dirigée sur un plan aussi sage porte déja avec elle la preuve de son origine, on sent d'abord qu'elle n'a pu partir de la main des hommes, qu'elle est venue de Dieu seul.

En effet, en donnant l'être à nos premiers parens Dieu leur enseigna par lui-même ce qu'ils avoient besoin de savoir pour lors ; il leur révéla qu'il est le seul Créateur du monde, & en particulier de l'homme, que seul il gouverne toutes choses par sa providence, qu'ainsi il est le seul bienfaiteur & le seul Législateur suprême, qu'il est le vengeur du crime & le rémunérateur de la vertu. Il leur apprit qu'il les avoit créés à son image & à sa ressemblance, qu'ils étoient par conséquent d'une nature très-supérieure à celle des brutes, puisqu'il soumit à leur empire tous les animaux sans exception. Il leur prescrivit la manière dont il vouloit être honoré, en consacrant le septième jour à son culte ; il leur accorda la fécondité par une bénédiction particulière, bien entendu qu'ils devoient transmettre à leurs enfans les mêmes leçons que Dieu daignoit leur donner. Voilà ce que nous apprenons dans l'histoire même de la création, ce qui nous est confirmé par l'Auteur de l'Ecclésiastique qui dit que nos premiers parens ont reçu de Dieu non seulement l'intelligence & le sentiment du bien & du mal, mais encore des instructions, des leçons, une règle de vie, qu'il leur a enseigné sa loi, qu'ils ont vu la majesté de son visage & qu'ils ont entendu sa voix. *Eccli.*, c. 17, ℣. 4, 9, 11, & nous voyons cette Religion sainte & divine se perpétuer dans la race des Patriarches.

Pouvoit-elle mieux convenir aux hommes placés dans cet état primitif ? Alors, il n'y avoit encore point d'autre société que celle de la famille, le bien particulier des peuplades naissantes étoit censé le bien général ; Dieu y pourvut, en consacrant l'union des époux, l'autorité paternelle, l'état des femmes, les liens du sang, & en inspirant l'horreur du meurtre. En commandant de l'adorer lui-même comme seul auteur & seul gouverneur de la nature, il prévenoit l'erreur dans laquelle les hommes infidèles à ses leçons ne tarderent pas de tomber, lorsqu'ils imaginèrent que tous les êtres étoient animés par des Génies, par de prétendus Dieux particuliers, & qu'ils leur adressèrent le culte religieux, source fatale du Polythéisme & de toutes ses conséquences. *Voyez* PAGANISME, §. 1. Il auroit été pour lors inutile de faire des lois pour défendre des abus qui ne pouvoient pas encore produire les mêmes effets que dans la société civile, ou pour prescrire des devoirs qui ne pouvoient pas encore avoir lieu.

C'est donc assez mal à propos que l'on a nommé cet état primitif des hommes, *l'état de nature*, & la loi qui leur fut imposée, *la loi de nature*, puisque c'étoit évidemment une loi révélée de Dieu. Les Déistes ont abusé de ce terme, mais l'équivoque d'un mot ne prouve rien ; il est aisé de leur démontrer que si Dieu ne l'avoit pas dictée lui-même, les premiers hommes auroient été incapables de l'inventer.

En effet de quelles connoissances, de quels raisonnemens pouvoit être capable l'homme naissant, avant d'avoir acquis aucune expérience du cours de la nature ? On dira que Dieu avoit donné à notre premier père en le créant toute la capacité d'un homme fait, & toute l'habileté d'un Philosophe consommé ; soit : cette manière d'instruire l'homme est certainement surnaturelle, elle équivaut à une *révélation* faite de vive voix. On dira qu'Adam, qui a vécu neuf cents ans, a eu tout le temps de s'instruire, de méditer sur la nature & de raisonner. D'accord ; mais alors sa postérité étoit très-nombreuse ; comment auroit-elle connu Dieu & son culte, s'il avoit fallu attendre jusque-là pour lui donner les premières leçons ? Les premiers enfans d'Adam ont adoré Dieu ; donc, ou c'est leur père qui le leur a fait connoître, ou c'est Dieu qui les a instruits aussi bien que lui, comme l'Ecriture nous l'apprend.

En second lieu, si la Religion primitive n'a pas été révélée de Dieu depuis la création, sous quelle époque, sous quelle génération des Patriarches en placera-t-on la naissance ? Quelque supposition que l'on fasse, l'embarras sera le même. Après quatre mille ans de réflexions, d'expérience, de méditations philosophiques, il ne s'est trouvé aucun peuple capable de rétablir la Religion primitive une fois oubliée ; tous se sont plongés dans le Polythéisme & dans l'Idolâtrie, plusieurs nations y persévèrent encore depuis leur première formation. Donc il est absurde de supposer que

dans le premier âge du monde, les hommes se sont trouvés capables de se former une Religion aussi sage & aussi pure que celle qui leur est attribuée par les Livres saints.

En troisième lieu, les Incrédules ont si bien senti l'impossibilité de cette supposition, qu'ils ont dit que le Polythéisme & l'Idolâtrie furent la première Religion du genre humain. Ce fait est certainement faux, mais les Incrédules ne l'ont imaginé qu'après avoir réfléchi sur les idées qui sont venues naturellement à l'esprit de tous les peuples, & sur le penchant général de tous à croire la pluralité des Dieux plutôt que l'unité; & nous convenons avec eux que si Dieu n'avoit pas instruit les premiers hommes par *révélation*, il y a tout lieu de penser qu'ils auroient été Polythéistes & Idolâtres. Mais puisqu'il est constant qu'ils ont professé l'unité de Dieu, sa providence, sa bonté & sa justice, il s'ensuit que cette croyance ne vient pas de leur lumière naturelle, mais de la *révélation* de Dieu.

Après deux mille cinq cents ans depuis la création, le genre humain s'étoit multiplié, les peuplades s'étoient réunies en corps de nation; il leur falloit des lois, & une Religion qui rendît ces lois sacrées; déja la plupart avoient oublié les dogmes essentiels de la Religion primitive; elles avoient embrassé le Polythéisme, pratiquoient l'Idolâtrie, se livroient à tous les désordres dont cette erreur fatale est la source. Toutes vouloient avoir des Dieux indigènes & nationaux, des protecteurs particuliers ennemis des autres peuples; elles divinisoient leurs Rois & leurs fondateurs. Dieu se fit connoître aux Hébreux sous de nouveaux rapports analogues aux circonstances. Non-seulement il renouvela par Moïse & confirma les leçons qu'il avoit données à leurs pères, mais il y en ajouta de nouvelles. Il leur apprit qu'il est le fondateur de la société civile, l'auteur & le vengeur des lois, l'arbitre du sort des nations, leur seul protecteur & leur Roi suprême. Continuellement il répète aux Hébreux: *C'est moi qui suis votre seul maître & votre Dieu; ego dominus Deus vester.* Conséquemment dans le code Mosaïque, Dieu incorpora ensemble les lois religieuses, civiles, politiques & militaires; il imprima aux unes & aux autres le sceau de son autorité, & leur donna la même sanction; il statua les mêmes peines contre les infracteurs, les mêmes récompenses pour ceux qui seroient fidèles à les observer.

De là les lois sévères contre l'Idolâtrie, la défense de sacrifier aux Dieux des autres nations, la peine de mort prononcée contre les prévaricateurs. Un Israélite coupable en ce genre étoit non-seulement criminel de lèse-Majesté, mais traître envers sa patrie, il étoit censé rendre hommage à un Roi étranger. Ceux qui ont déclamé contre cette Théocratie, contre cette Religion locale, nationale, exclusive, sévère & jalouse, n'étoient ni de profonds raisonneurs, ni d'habiles politiques. Les peuples étoient alors dans l'effervescence des passions de la jeunesse, ils ne respiroient que la guerre, les conquêtes, le meurtre, le brigandage; ils ne goûtoient que les voluptés grossières, ils ne connoissoient d'autre bien que la satisfaction des sens. Il falloit donc un frein rigoureux, une législation sévère & menaçante pour les réprimer. Iduméens, Egyptiens, Phéniciens, Assyriens, tous étoient possédés de la même fureur. Dieu plaça au milieu d'eux la république juive pour leur servir de modèle & pour leur montrer ce qu'ils auroient dû faire. Ils ont mieux aimé se dépouiller les uns les autres & s'entre-détruire, nourrir entre eux des jalousies, des inimitiés, des guerres continuelles, qui ont été la source de tous leurs malheurs.

Aux mots *Judaïsme*, *Lois cérémonielles*, *Moïse*, &c. nous avons fait voir la sagesse, l'utilité, la divinité de ce nouveau plan de la Providence, qui est la seconde époque de la *révélation*, & nous avons répondu aux objections des Déistes.

Dieu avoit annoncé son dessein quatre cents ans auparavant, & il l'avoit fait connoître au Patriarche Abraham, en lui disant: « Venez dans » le pays que je vous montrerai, je vous y » rendrai père d'une grande nation »; *Gen.*, c. 12, ℣. 2. Mais en lui ajoutant, *toutes les nations seront bénies en vous*, il lui faisoit entrevoir de loin une troisième époque & un nouvel ordre de choses qui ne devoit avoir lieu que quinze cents ans après.

Pour y amener le genre humain, Dieu s'est servi de la démence générale des peuples, de la manie des conquêtes. Vers l'an 4000 du monde, l'Empire Romain avoit englouti tous les autres, la plupart des habitans du monde connu étoient devenus sujets du même Souverain. Par les transmigrations, par les voyages, par les exploits des guerriers, par le commerce, par les arts, par la philosophie, le genre humain sembloit être parvenu à l'âge mûr. Les peuples étoient devenus capables de fraterniser, de former ensemble une société religieuse universelle; Dieu a daigné l'établir. Il avoit parlé aux premiers hommes par leur père, aux nations naissantes par un législateur; il a parlé à l'univers entier par son Fils. Jésus-Christ, fidèle interprète des volontés de son Père, n'est point venu fonder un royaume ni une société temporelle, mais le royaume des Cieux, le royaume de Dieu, la communion des Saints, tout s'y rapporte au salut & à la sanctification de l'homme; la rédemption générale est l'*Evangile*, ou l'heureuse nouvelle qu'il a daigné nous apporter. Cette troisième époque de la *révélation* est appelée par les Apôtres les *derniers jours*, la *plénitude des temps*, la *consommation des siècles*, parce que c'est le dernier état des choses qui doit durer jusqu'à la fin du monde.

Notre divin Maître n'a contredit aucun des Dogmes révélés dès le commencement, au contraire il les a étendus, expliqués, confirmés; il n'a révoqué aucune des lois morales prescrites à Adam, Noé, & renfermées dans le Décalogue de Moïse, mais il les a développées, il en a montré le vrai sens & les conséquences, il en a rendu la pratique plus sûre par des conseils de perfection. Au culte matériel & grossier qui convenoit aux premiers âges du monde, il a substitué l'adoration en esprit & en vérité, un culte simple, mais majestueux, praticable & utile dans toutes les contrées de l'univers.

Le Christianisme est donc le dernier complément d'un ouvrage commencé à la création, d'un plan constamment suivi par la Providence divine, d'un dessein à l'exécution duquel Dieu a fait servir toutes les révolutions de l'univers. Mais ce plan divin n'a été connu que quand il a été porté à sa perfection, c'est Jésus-Christ qui nous l'a révélé. Il embrasse toute la durée des siècles, un homme n'a pu le concevoir ni le tracer, encore moins l'exécuter. Les Incrédules ne l'ont jamais aperçu, qu'ils le considèrent enfin, qu'ils en comparent les époques, qu'ils en examinent l'unité, les moyens, la correspondance avec l'ordre de la nature, & qu'ils nous disent si c'est le hasard qui a disposé ainsi les événemens.

Quand on dit que le Christianisme suppose le Judaïsme, on ne saisit que deux anneaux de la chaîne, on laisse de côté le premier auquel les deux autres sont attachés. La *révélation* faite aux Juifs supposoit aussi nécessairement celle qui avoit été accordée aux Patriarches, que l'Evangile suppose la loi de Moïse. Si ce Législateur n'avoit pas commencé son ouvrage par l'histoire de la *révélation primitive*, il auroit bâti sur le sable. Qui auroit pu se persuader que Dieu, après deux mille ans d'un silence profond, s'étoit enfin déterminé à parler aux hommes? Mais non, lorsque Moïse alla faire part de sa mission aux Israélites en Egypte, il le fit au nom du Dieu de leurs Pères, du Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, qui avoit donné des instructions à ces Patriarches & leur avoit fait des promesses; *Exode*, c. 3, ℣. 6, 15, 16. Le souvenir des anciennes espérances de leurs Pères, autant que les miracles de Moïse, persuada les Israélites; ils crurent à la parole de cet envoyé, & se prosternèrent pour adorer Dieu; c. 4, ℣. 30 & 31. Dès le commencement du monde, Dieu a prédit plus ou moins clairement ce qu'il vouloit faire dans la suite des siècles; au moment même de la chûte d'Adam, il en fit espérer le réparateur; il ranima la confiance par les promesses des bénédictions que devoit répandre un descendant d'Abraham, & par la prédiction que fit Jacob d'un envoyé qui seroit l'*attente des nations*. Ainsi la conformité des événemens avec les promesses a servi dans tous les siècles à prouver la vérité de la *révélation*.

Tel a été depuis l'origine du Christianisme le sentiment de tous les Pères de l'Eglise, ils ont allégué l'antiquité de notre Religion pour en démontrer la divinité; & ce fait mérite attention.

Saint Justin, *Apol.* 1, n. 7, ne craint point d'appeler *Chrétiens* les sages qui ont vécu chez les Barbares; n. 46, tous ceux qui ont vécu suivant la droite raison, parce que Jésus-Christ, Verbe divin, est la raison universelle qui éclaire tous les hommes. *Apol.* 2, n. 10, il dit que Socrate a connu en partie Jésus-Christ, parce que celui-ci est le Verbe qui pénètre par-tout, qui a prédit les choses futures par les Prophètes & par lui-même; n. 13, il prétend que tout ce qui a été dit sagement chez toutes les nations, appartient aux Chrétiens. Il ne faut pas croire que S. Justin ne parle ici que de la lumière naturelle, puisqu'il compare l'action du Verbe sur tous les hommes à l'inspiration qu'il a donnée aux Prophètes. On sait d'ailleurs que ce Père enseigne l'universalité de la grâce qui est une espèce de *révélation* intérieure.

Saint Irénée, *Contra hær.* l. 4, c. 6, n. 7, dit: « Le Verbe n'a pas commencé à révéler son » Père, lorsqu'il est né de Marie, mais il l'a » fait connoître à tous, dans tous les temps. » Dès le commencement le Fils de Dieu, pré- » sent à sa créature, découvre à tous son Père, » quand & comme celui-ci le veut. . . . Ainsi » le même salut est pour tous ceux qui croient » en lui ». c. 14, n. 2, « il arrange donc le » salut du genre humain de plusieurs manières.... » & il prescrit à tous la loi qui convient à » leur état & à leur condition ».

Saint Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 1, c. 7, p. 337, représente Dieu comme un cultivateur qui ne cesse de confier à la terre, qui est le genre humain, des semences nourrissantes, & qui dans tous les temps y fait tomber la rosée du Verbe souverain, suivant la différence des temps & des lieux.

« Comme il convient, dit Tertullien, à la » bonté & à la justice de Dieu, Créateur du » genre humain, il a donné à tous les peuples » la même loi, & il l'a fait renouveler & pu- » blier dans certains temps, au moment, de la » manière & par qui il l'a voulu. En effet, dès » le commencement du monde il a donné une » loi à nos premiers parens. . . . & dans cette » loi étoit le germe de toutes celles qui ont été » portées dans la suite par Moïse. . . . faut- » il s'étonner si un sage instituteur étend peu à » peu ses leçons, & si après de foibles commen- » cemens il conduit enfin les choses à la per- » fection. . . . Nous voyons donc que la Loi » de Dieu a précédé Moïse, elle n'a point com- » mencé au Mont Horeb, ni à Sina, ni dans

» le Désert ; la première a été portée dans le » Paradis Terrestre, elle a été prescrite ensuite » aux Patriarches, & de nouveau imposée aux » Juifs ». *Adv. Jud.* c. 2.

Lorsque Celse & Julien ont demandé, comme les Incrédules d'aujourd'hui, pourquoi Dieu a tardé si long-temps d'envoyer son Fils & son Esprit aux hommes; Origène & S. Cyrille ont répondu que Dieu n'a pas cessé de parler aux hommes par son Verbe dans tous les temps. Orig. l. 4, *Contra Celf.* n. 7, 9, 28, 30; l. 6, n. 78. Saint Cyrill. *Contra Jul.* l. 3, p. 75, 94, 108. De même, dit Origène, qu'un sage laboureur donne à la terre une culture différente, selon la variété des sols & des saisons, ainsi Dieu a donné aux hommes les leçons qui dans les différens siècles convenoient le mieux au bien général de l'univers. *Contra Celf.* l. 4, n. 69.

Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 1, c. 2, représente à ceux qui regardent la Religion Chrétienne comme étrangère & récente, que l'Histoire peut les convaincre de son antiquité & de sa majesté... « Tous ceux, dit-il, qui se sont distingués par » leur justice & leur piété depuis le commencement du monde ont vu le Christ des yeux de » l'Esprit, & lui ont rendu le culte qui lui étoit » dû comme au Fils de Dieu. Lui-même, en » qualité de maître de tous les hommes, n'a » cessé de donner à tous la connoissance & le » culte de son Père ». Eusèbe fait voir ensuite que c'est le Fils de Dieu qui a parlé à Moïse & aux Prophètes, & qui s'est incarné pour parler aux hommes.

Mais aucun des Pères n'a mieux développé cette vérité que S. Augustin, l. 10 *de Civ. Dei*, c. 14. « De même, dit-il, que l'instruction d'un » homme doit faire des progrès à mesure qu'il » avance en âge, ainsi celle du genre humain » tout entier s'est perfectionnée par la succession » des siècles ». L. 1, *de Serm. Domini in monte*, » lorsque Dieu a donné peu de préceptes aux » premiers hommes, & qu'il en a augmenté le » nombre pour leurs descendans, il a fait voir » que lui seul sait donner au genre humain les » remèdes qui conviennent aux différens temps ». L. *de verâ relig.* c. 16, n. 34; c. 26, n. 48; c. 27, n. 50. « La durée du genre humain tout » entier ressemble par proportion à la vie d'un seul » homme, & Dieu la gouverne de même par » les lois de sa providence, depuis Adam jusqu'à » la fin du monde ». L. 1, *Retract.* c. 13, n. 3. « La Religion Chrétienne étoit dans le fond » celle des anciens, elle n'a point cessé depuis » le commencement du monde jusqu'à la venue » de Jésus-Christ, &c. ». C'est le plan que le S. Docteur a développé dans son ouvrage de *la* Cité de Dieu, depuis le Livre 11e jusqu'à la fin.

Théodoret, dans son 10e *Discours sur la Providence*, & S. Grégoire Pape, hom. 31, *in Evang.* ont tenu le même langage. M. Bossuet l'a répété, *Disc. sur l'Hist. univ.*, 2 part., art. 1; « Voilà » donc, dit-il, la Religion toujours uniforme, » ou plutôt toujours la même, depuis l'origine » du monde : on y a toujours reconnu le même » Dieu comme auteur, & le même Christ comme » Sauveur du genre humain, &c. ».

Si les Incrédules avoient été instruits de ces vérités, ils ne se seroient pas avisés de demander pourquoi Dieu a différé pendant quatre mille ans de se révéler aux hommes, pourquoi il n'a fait éclore la *révélation* que dans un coin de la Palestine, pourquoi il n'a pas fait pour tous les autres peuples ce qu'il a fait pour les Juifs, &c. Il y a plus de quinze cents ans que ces questions ont été faites par des Philosophes incrédules, & qu'elles ont été résolues par les Pères de l'Eglise.

Lorsqu'un imposteur Arabe a voulu publier une quatrième *révélation*, se placer sur la même ligne que Moïse & Jésus-Christ, quelle liaison a-t-il mise entre cette prétendue *révélation* & les trois précédentes? à peine les connoissoit-il, & il étoit trop ignorant pour en saisir l'ensemble. Le Mahométisme ne tient à rien, il est même positivement opposé à plusieurs des vérités que Dieu a révélées; or Dieu ne s'est jamais contredit. C'est une Religion purement nationale, analogue au climat, aux mœurs & au génie des Arabes; l'auteur étoit comme ses compatriotes, ignorant, mais rusé, fourbe, voluptueux, violent, avide de brigandage & de rapines, il a donné à sa Doctrine l'empreinte de son caractère.

Si nous remontons plus haut, nous trouverons le même défaut dans celle de Zoroastre. Il ignoroit, ou il a méconnu ce que Dieu avoit révélé aux Patriarches & aux Israélites, & il l'a contredit dans les points les plus essentiels, tels que l'unité de Dieu & sa providence, l'origine de l'ame, la source du mal, &c. *Voyez* PARSIS.

La comparaison n'est donc pas difficile à faire entre la vraie *révélation* & les fausses. A proprement parler, il n'y en a qu'une, elle a commencé avec le monde & elle durera jusqu'à la fin, parce que l'homme en a essentiellement besoin; mais à deux époques différentes Dieu a trouvé bon d'ajouter aux premières vérités qu'il avoit révélées d'abord les nouvelles leçons qui étoient devenues nécessaires au genre humain relativement aux nouvelles circonstances dans lesquelles il se trouvoit, sans contredire néanmoins aucun des dogmes ni des lois morales qu'il avoit enseignées auparavant.

Par cette observation nous réfutons aisément les Juifs qui prétendent que Dieu n'a pu rien ajouter ni rien changer par Jésus-Christ à ce qu'il avoit révélé & prescrit à leurs Pères. Par la même raison l'on seroit en droit de soutenir qu'il n'a pu rien ajouter ni rien changer par l'organe de Moïse à ce qu'il avoit révélé & prescrit à

Adam & à Noé. Il ne leur avoit pas ordonné la circonciſion, & il voulut qu'elle fût pratiquée par Abraham; il ne leur avoit commandé ni l'offrande des premiers-nés, ni la Pâque, ni les expiations, &c; & tout cela fut preſcrit par Moïſe. Mais on s'exprime très-mal quand on dit que la *révélation* Chrétienne a renverſé & détruit pluſieurs branches de la *révélation* Juive; Jéſus-Chriſt a déclaré, au contraire, qu'il n'étoit pas venu détruire la Loi ni les Prophêtes, mais les accomplir; *Matt.* c. 5, ℣. 17. On ne peut citer aucun des dogmes révélés aux Juifs qui ſoit contredit dans l'Evangile, ni aucune des lois morales qui y ſoit abrogée. Jéſus-Chriſt a condamné le divorce, ℣. 32, mais c'étoit un déſordre toléré plutôt que permis par la Loi de Moïſe; il a réprouvé la peine du talion, ℣. 38; mais c'étoit une loi de pure police chez les Juifs, qui ne concernoit que les Magiſtrats, il eût été trop dangereux de permettre aux particuliers de ſe faire juſtice par eux-mêmes. Quant à la permiſſion prétendue de haïr ſes ennemis, ℣. 43, elle n'exiſte point dans la Loi, c'étoit une fauſſe interprétation des Juifs. Pour ce qui regarde les lois cérémonielles, civiles & politiques, ſans qu'il ait été néceſſaire de les abroger, Dieu les a rendues impraticables pour la plupart, par la diſperſion des Juifs & par la deſtruction de leur république.

Une Religion révélée, diſent les Déiſtes, ne peut pas être deſtinée de Dieu à tous les hommes, puiſqu'il n'en eſt aucune qui ſoit revêtue de preuves miſes à portée de tous les hommes; autrement Dieu exigeroit l'impoſſible. Faux principes & fauſſe conſéquence. On prouveroit de même que la raiſon n'eſt pas deſtinée de Dieu à guider tous les hommes, puiſqu'il y en a beaucoup en qui elle eſt à peu près nulle, comme dans les imbécilles & les enfans, & une infinité d'autres qui par leur ſtupidité, par leur perverſité naturelle, par leur mauvaiſe éducation & leurs mauvaiſes habitudes reſſemblent plus à des brutes qu'à des hommes.

La Religion Chrétienne a été révélée de Dieu & deſtinée à tous les hommes dans ce ſens que tous ceux qui peuvent la connoître & en comprendre la vérité, ſont obligés de l'embraſſer, & ſont puniſſables s'ils refuſent de le faire. Il ne s'enſuit pas de là que Dieu punira de même ceux qui ne l'ont pas connue, parce qu'ils n'étoient pas à portée de la connoître; l'Evangile auſſi bien que le bon ſens, nous enſeigne que l'ignorance invincible excuſe du péché. Mais nous ſoutenons que le Chriſtianiſme eſt revêtu de preuves qui ſont proportionnées à la capacité de tous les hommes auxquels elles ſont propoſées. *Voyez* CRÉDIBILITÉ. Conſéquemment tous ceux qui nés dans le ſein de cette Religion y ferment volontairement les yeux, & ſe font une prétendue Religion naturelle, pour ſecouer le joug de la Religion révélée, ſont très-coupables & très-dignes de punition.

A *l'article* MYSTÈRE nous avons prouvé que Dieu peut révéler des choſes incompréhenſibles, & que quand le fait eſt prouvé, nous devons les croire. A quoi ſert donc la *révélation*, diſent les Déiſtes, ſi elle ne nous fait pas comprendre ce qu'elle nous enſeigne? autant vaudroit demander à quoi ſert de révéler aux aveugles-nés qu'il y a des couleurs, des tableaux, des miroirs, des perſpectives, ſi on ne les leur fait pas comprendre? La *révélation* des myſteres ſert à exercer la docilité & la ſoumiſſion que nous devons à Dieu, à confirmer les vérités démontrables, à reprimer la témérité des Philoſophes, à fonder la morale la plus ſainte & la plus ſublime. *Voyez* DOGME.

R H

RHÉTORIENS, ſecte d'Hérétiques dont parle Philaſtre, mais qu'il nous faitmal connoître. Ils s'élevèrent, dit-il, en Egypte au quatrième ſiècle, & ils prirent leur nom de Rhétorius leur chef; ils admettoient toutes les héréſies qui avoient paru juſqu'alors, & ils prétendoient que toutes étoient également ſoutenables. Ils étoient donc dans une indifférence parfaite au ſujet de la croyance. Ce ſyſtême reſſembleroit beaucoup à celui des libertins, des latitudinaires, des indépendans, &c. qui ont dogmatiſé dans le dernier ſiècle, & il nous paroît que tous ces ſectaires n'ont guère mérité le nom de *Chrétiens*.

R I

RICHARD de S. Victor, Chanoine régulier & Prieur de cette Abbaye fut Diſciple & ſucceſſeur de Hugues, dont il égala le mérite & la réputation; il mourut l'an 1173. La meilleure édition de ſes ouvrages eſt celle de Rouen, de l'an 1650, en 2 vol. *in fol.* Il y a des commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, des traités théologiques, & des ouvrages de piété. On y voit qu'au douzième ſiècle les ſciences Eccléſiaſtiques n'étoient pas auſſi négligées que certains critiques le prétendent.

RICHE, RICHESSES. Quelques cenſeurs de la Morale Evangélique ſe ſont plaints de ce que Jéſus-Chriſt ſemble condamner abſolument & ſans reſtriction la poſſeſſion des *richeſſes*, puiſqu'il dit « malheur à vous *riches*, *Luc.* c. 6. ℣. 24. » Il eſt moins difficile à un chameau de paſſer par » le trou d'une aiguille, qu'à un *riche* d'entrer dans » le Royaume des Cieux ». *Matt.* c. 19, ℣. 23 & 24.

Mais de quels *riches* parle le Sauveur? de ceux qu'il avoit ſous les yeux & qu'il a peints dans tout ſon Evangile, de *riches* orgueilleux, avares, uſuriers, voluptueux, durs envers les pauvres, tels que le mauvais riche, *Luc.* c. 16, ℣. 1. De tels hommes n'étoient pas diſpoſés à

entrer dans le Royaume des Cieux, dans la société des justes qui prenoient Jésus-Christ pour leur Roi, & se rangeoient sous ses lois. Il s'explique assez lui-même, en appelant heureux les *pauvres d'esprit*, c'est-à-dire, ceux qui ont l'esprit & le cœur détaché des *richesses*, *Matt.* c. 5, ℣. 3. Il dit que l'on ne peut pas servir Dieu & le démon des *richesses*, c. 6, ℣. 24, parce qu'un homme ne peut pas avoir le cœur partagé entre deux maîtres. Mais un homme peut-être *riche*, sans être attaché servilement à ce qu'il possède, sans en abuser pour satisfaire des passions criminelles, sans faire injustice à personne, toujours prêt à perdre ses biens lorsque Dieu voudra l'en priver, & à les partager avec les pauvres. Jésus-Christ auroit-il condamné un *riche* tel que Job, duquel Dieu lui-même a daigné faire l'éloge? Non sans doute. Aussi lorsque S. Paul prescrit à Timothée les leçons qu'il doit donner aux *riches*, il ne dit pas qu'il faut leur ordonner de renoncer à leurs *richesses*, mais de ne pas l'enorgueillir, de ne pas mettre leur confiance dans des biens périssables, mais en Dieu qui pourvoit abondamment aux besoins de tous, 1. *Tim.* c. 6, ℣, 17. Jésus-Christ lui-même disoit aux Pharisiens auxquels il reprochoit des injustices & des rapines: « faites l'aumône & « tout sera pur pour vous ». *Luc.* c. 11, ℣. 41.

Nous lisons encore, *Matt.* c. 19, ℣. 21, que Jésus-Christ après avoir dit à un jeune homme que pour être sauvé il falloit garder les Commandemens, ajouta: « si vous voulez être parfait » allez vendre ce que vous avez, donnez-le aux » pauvres, vous aurez un trésor dans le Ciel; » venez alors & suivez-moi ». Les Pères de l'Eglise & les Commentateurs Catholiques disent à ce sujet que Jésus-Christ ne faisoit point un commandement rigoureux à ce jeune homme, mais qu'il lui donnoit un conseil de perfection. Barbeyrac, qui n'admet point de conseils dans l'Evangile, soutient le contraire, il prétend que Jésus-Christ étoit en droit d'imposer à ce jeune homme une obligation rigoureuse de tout quitter pour se mettre à sa suite, comme les autres Apôtres, & qu'il le lui commandoit, parce qu'il voyoit que son attachement excessif à son bien, seroit pour lui un sujet de damnation; aussi est-il dit, ℣. 22, qu'il se retira fort triste, parce qu'il étoit très-*riche*. *Traité de la morale des Pères*, c. 12, §. 64.

De notre part nous soutenons que c'est Barbeyrac & non les Pères qui ont tort. Il ne s'agit pas de savoir si Jésus-Christ étoit en droit de faire un commandement rigoureux à ce jeune homme, mais s'il le lui faisoit en effet; or rien ne prouve que quand le Sauveur appeloit un homme pour en faire un Apôtre, il lui donnoit un ordre rigoureux, & lui commandoit sous peine de damnation. Il lui faisoit une invitation, il lui promettoit une récompense spéciale; nous le voyons dans cet endroit même de l'Evangile, ℣. 28. Une conduite plus sévère & plus absolue ne se seroit pas accordée avec la bonté, la condescendance, la miséricorde de notre divin maître. En second lieu, ces paroles: *Si vous voulez être parfait*, peuvent-elles signifier, *si vous ne voulez pas être damné?* Barbeyrac n'auroit pas osé le dire, & cependant il le suppose, puisqu'il argumente sur l'atachement excessif de ce jeune homme à ses *richesses*. Il nous paroît qu'il pouvoit avoir quelque répugnance à se dépouiller tout à coup d'une fortune considérable, sans être pour cela taxé d'un attachement damnable. Barbeyrac qui déclame si souvent contre le rigorisme de la morale des Pères, le pousse ici beaucoup plus loin qu'eux.

Par la même raison, il ne veut pas que les premiers Chrétiens de Jérusalem aient agi par le motif d'une plus grande perfection en vendant leurs biens, & en en mettant le prix aux pieds des Apôtres, pour qu'il fût distribué aux pauvres, *act.* 2, ℣. 44. Il dit que c'étoit un effet de leur charité mutuelle, vertu absolument nécessaire dans le commencement de l'Evangile. Mais ce critique peut-il prouver qu'il y avoit une obligation rigoureuse pour chaque Fidèle riche de pousser la charité jusque-là, & que, sans ce dépouillement volontaire, l'Evangile n'auroit pas pu s'établir? Le contraire est évidemment prouvé, puisque cette communauté de biens n'existoit que dans l'Eglise de Jérusalem, Barbeyrac lui-même est forcé de convenir que les Apôtres ne l'exigeoient pas, & S. Pierre dit formellement, *ibid.*, c. 5, v. 4, s'ils ne l'exigeoient pas, il n'y avoit donc point d'obligation de le faire; donc c'étoit une œuvre de surérogation qui se faisoit par le motif d'une plus grande perfection. *Voyez* Conseils evangéliques.

RIGORISME, affectation d'embrasser les opinions les plus rigoureuses, soit en fait de dogmes, soit en fait de morale;

Il est à remarquer que le *rigorisme* est ordinairement le travers des hommes sans expérience, des Théologiens qui ont passé leur vie dans leur cabinet; il se trouve rarement parmi les ouvriers évangéliques, chez les Pasteurs & les Missionnaires blanchis dans les travaux du saint ministère. Le zèle de ceux-ci, réglé sur l'expérience, est doux, charitable, indulgent, ils sentent la nécessité d'exciter, d'encourager, de soutenir les foibles, ils craignent toujours de jeter les pécheurs dans l'abattement & le désespoir.

Jésus-Christ, modèle des docteurs, n'affecta jamais le *Rigorisme*, au contraire, il le reprocha souvent aux Pharisiens; ils l'accusèrent de relâchement, ils le peignirent comme l'ami des publicains & des pécheurs. Il répondit avec sa douceur ordinaire: « Ce ne sont point les personnes » saines, mais les malades qui ont besoin de mé» decin; je ne suis point venu appeler à la péni» tence les justes, mais les pécheurs ». De même les anciens Pères, qui étoient non-seulement Théologiens & Docteurs de l'Eglise, mais Pasteurs

& Directeurs des ames, évitèrent les opinions & les règles de Morale trop rigides.

C'eſt par un *Rigoriſme* hypocrite que les Hérétiques ont toujours commencé; les Gnoſtiques, les Montaniſtes, les Manichéens, les Albigeois, les Vaudois, Wiclef, Jean Hus, Luther & Calvin ont tendu le même piége aux ſimples & aux ignorans. Le *Rigoriſme* inſenſé des Novatiens fut l'avant-coureur de l'Araniſme, celui des Africains ſemble avoir préſagé l'extinction du Chriſtianiſme dans cette contrée, le Prédeſtinatianiſme dans les Gaules fut immédiatement ſuivi de la barbarie, les clameurs des Vaudois contre le relâchement de l'Egliſe romaine ont appelé de loin le Proteſtantiſme. Tant il eſt vrai qu'un caractère trop rigide eſt peu compatible avec la docilité de la foi.

RIT, *voyez* CÉRÉMONIE.

RITUEL, Livre qui contient l'ordre des cérémonies, les prières, les inſtructions que l'on doit faire dans l'adminiſtration des ſacremens. Il y a lieu de penſer qu'autrefois ce Livre n'étoit pas différent de celui que l'on nommoit *ſacramentaire*, puiſque nous trouvons dans celui de S. Grégoire non ſeulement la liturgie, ou les prières & les cérémonies de la Meſſe, mais encore celles par leſquelles on adminiſtre pluſieurs ſacremens. Aujourd'hui les premières ſont renfermées dans le *Miſſel*, les ſecondes ſont le principal objet du *Rituel*. Celui-ci renferme auſſi les bénédictions & les exorciſmes qui ſont en uſage dans l'Egliſe Catholique. Outre le *Rituel* romain, qui eſt le fond de tous les autres, il y en a de propres à divers Diocèſes. Celui qui vient d'être publié pour le Diocèſe de Paris, eſt un des plus inſtructifs & des plus propres à donner aux Prêtres une grande idée de la ſainteté de leurs fonctions.

R O

ROGATIONS, prières publiques qui ſe font dans l'Egliſe romaine pendant les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Aſcenſion, pour demander à Dieu la conſervation des biens de la terre, & la grâce d'être préſervés de fléaux & de malheurs.

On attribue l'inſtitution des *Rogations* à S. Mamert, Evêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, ſelon quelques-uns, ou en 468, ſelon d'autres, exhorta les Fidèles de ſon Diocèſe à faire des prières, des proceſſions, des œuvres de pénitence pendant trois jours, afin de fléchir la juſtice divine, d'obtenir la ceſſation des tremblemens de terre, des incendies, du ravage des bêtes féroces dont ce peuple étoit affligé. Le ſuccès de ces prières les fit continuer dans la ſuite comme un préſervatif contre de pareilles calamités; & bientôt cette pieuſe coutume s'introduiſit dans les autres Egliſes des Gaules. L'an 511, le Concile d'Orléans ordonna que les *Rogations* ſeroient obſervées dans toute la France, cet uſage paſſa en Eſpagne vers le commencement du ſeptième ſiècle, mais dans ce pays-là l'on y deſtina le jeudi, le vendredi & le ſamedi après la Pentecôte. Les *Rogations* ont été adoptées plus tard en Italie. Charlemagne & Charles-le-Chauve défendirent au peuple de travailler ces jours-là, & leurs lois ont été obſervées pendant long-temps dans l'Egliſe Gallicane. On obſervoit auſſi le jeûne; à préſent on ſe borne à garder l'abſtinence, parce que ce n'eſt pas la coutume de jeûner dans le temps paſchal.

Les proceſſions des *Rogations* furent nommées *petites Litanies*, ou *Litanies gallicanes*, parce qu'elles avoient été inſtituées par un évêque des Gaules, & pour les diſtinguer de la *grande Litanie* ou *Litanie Romaine*, qui eſt la proceſſion que l'on fait le 25 Avril, jour de S. Marc, & dont on attribue l'inſtitution à S. Grégoire-le-Grand. Les Grecs & les Orientaux ne connoiſſent point les *Rogations*.

Elles étoient obſervées en Angleterre avant le ſchiſme, & l'on dit qu'il y en reſte encore des veſtiges, que dans la plupart des paroiſſes c'eſt la coutume d'en aller faire le tour en ſe promenant pendant les trois jours qui précèdent l'Aſcenſion; mais ſi on ne le fait plus par un motif de dévotion ni de religion, il faut donc que cela ſe faſſe par un motif de ſuperſtition; & ce n'eſt pas la ſeule que l'on trouve dans ce pays-là. *Voyez* LITANIE, Bingham, *tome* 9, l. 21, c. 2, *Notes de Menard ſur le Sacram. de S. Grégoire*, p. 153, Thomaſſin *Traité du jeûne*, p. 174 & 453.

ROGATISTES, *voyez* DONATISTES.

ROI, Souverain. Ce titre dans l'Ecriture-Sainte ſignifie en général le chef d'une Nation, quel que ſoit le degré de ſon autorité; il eſt donné à Moïſe, *Deut.* c. 33, ℣. 5. Lorſque les Iſraélites étoient ſans Chef, ſans un premier Magiſtrat, il eſt dit qu'il n'y avoit point de *Roi* dans Iſraël, *Jud.* c. 1, ℣. 31. Il déſigne quelquefois un guide, un conducteur, ſoit parmi les hommes, ſoit parmi les animaux; conſéquemment on nomme ainſi les grands d'une Nation. David dit, *Pſ.* 118, ℣. 16. « je parlois de » votre loi en préſence des *Rois* ». Le *Roi* d'un feſtin eſt celui qui y préſide qui y tient la première place, *Eccli.* c. 32, ℣. 1. *Le Roi des enfans de l'orgueil*, *Job.* c. 41, ℣. 25, eſt celui qui l'emporte ſur tous les autres par ſon orgueil. Les fidèles ſont appelés *Rois*, mais dans un ſens ſpirituel, de même qu'ils ſont nommés *Prêtres*; leur royauté conſiſte à régner ſur eux-mêmes & ſur leurs paſſions, à ſe ſoumettre les cœurs de leurs ſemblables par l'aſcendant de leurs vertus, à prétendre dans l'autre vie à un royaume éternel.

C'eſt une grande queſtion entre les Incrédules

&

& les Théologiens de ſavoir de qui les *Rois* tiennent leur pouvoir, quel eſt le principe & le fondement de leur autorité. Les premiers prétendent que les *Rois* ne ſont que les mandataires du peuple, qu'originairement l'autorité ſouveraine appartient au peuple, que c'eſt lui qui la confère à ſes chefs, qu'il peut l'étendre ou la reſtreindre comme il lui plaît, & que ſi le dépoſitaire de l'autorité en abuſe, le peuple a droit de la reprendre & de l'en dépouiller.

Et nous au contraire nous ſoutenons que ce ſentiment eſt faux, abſurde, ſéditieux, puniſſable; & nous le démontrons dans pluſieurs articles de ce Dictionnaire. Au mot *Société*, nous prouvons qu'elle eſt fondée, non ſur un prétendu pacte ou contract ſocial que les hommes aient fait entre eux librement & par leur propre choix, mais ſur la volonté de Dieu auteur de la nature, qui a créé l'homme pour la ſociété & non pour la vie ſauvage, & qui le lui fait ſentir par le beſoin dans lequel il l'a mis du ſecours de ſes ſemblables, par l'inclination qu'il lui a donné de vivre avec eux, par les avantages qu'il éprouve dans l'état ſocial. Ce n'eſt point l'homme qui s'eſt deſtiné lui-même à l'état de ſociété, c'eſt Dieu.

Or il eſt démontré par le fait auſſi-bien que par les principes qu'une ſociété quelconque ne peut ſubſiſter ſans lois, ni ſans autorité pour les faire obſerver. Donc Dieu, qui ne peut pas ſe contredire, en deſtinant l'homme à l'état ſocial, lui a impoſé l'obligation d'être ſoumis aux lois & à l'autorité par leſquelles eſt gouvernée la ſociété dans laquelle il naîtra. De même que par la loi naturelle Dieu ordonne à toute ſociété de conſerver & de protéger tous les individus qui naiſſent dans ſon ſein, parce qu'ils ſont hommes & créatures de Dieu, ainſi il ordonne à tout membre de la ſociété d'en obſerver les lois & de la ſervir, parce qu'il ſeroit injuſte & abſurde que les obligations ne fuſſent pas réciproques. Donc le prétendu contrat ſocial eſt inutile, puiſque la loi naturelle l'a prévenu; il n'auroit aucune force, ſi la loi naturelle ne commandoit pas à l'homme de tenir ſa parole, d'être équitable & juſte; il ſeroit abſurde & nul, ſi Dieu avoit donné à l'homme naiſſant une liberté entière de diſpoſer de lui-même, l'homme ne pourroit ſe dépouiller de cette liberté ſans contrarier ſa propre nature.

Donc c'eſt Dieu fondateur de la ſociété qui a donné la ſanction à l'autorité qui eſt néceſſaire pour la gouverner; c'eſt lui qui ordonne à tout membre de la ſociété d'obéir au dépoſitaire de cette autorité. Par là il eſt déja prouvé que *toute autorité vient de Dieu*, comme l'enſeigne S. Paul, puiſqu'elle eſt fondée ſur la loi naturelle de laquelle Dieu eſt l'auteur; nous le faiſons voir plus au long ſous le mot *Autorité* & au mot, *Lois Civiles*, nous en concluons évidemment que la force, ou l'obligation morale impoſée par celles-ci, eſt dérivée de la Religion. Nous en concluons encore que le droit divin des *Rois* n'eſt autre que le droit naturel, & nous dévoloppons cette conſéquence au mot *Deſpotiſme*.

A la vérité Dieu a conſacré l'autorité des *Rois*, il l'a rendue inviolable par des lois poſitives couchées dans l'Ecriture-Sainte, mais il eſt faux qu'il leur ait attribué une autorité illimitée, deſpotique, arbitraire, contraire au bien général de la ſociété, & à la liberté légitime des ſujets. Nous rapportons ces lois au mot *Liberté politique*; nous en démontrons la ſageſſe, & nous faiſons voir qu'elles rendent le droit des peuples auſſi ſacré que celui des *Rois*. Dieu cependant n'a donné par ſes lois la préférence à aucune eſpèce de gouvernement, qu'il ſoit républicain ou démocratique, entre les mains des Grands d'une Nation ou ariſtocratique, confié à un ſeul ou monarchique, ſon autorité eſt la même, elle vient de la même ſource, elle eſt ſujette aux mêmes lois, de même qu'elle eſt auſſi expoſée à peu près aux mêmes inconvéniens. La convenance de l'un ou de l'autre de ces gouvernemens eſt relative à l'étendue, au nombre, au caractère, aux mœurs d'une Nation, aux circonſtances dans leſquelles elle ſe trouve, &c.

Par ces réflexions nous réfutons d'une manière invincible les principes, les objections, les déclamations des Incrédules, ils les ont pouſſées ſur ce ſujet juſqu'à la fureur & à la démence; ſi un peuple vouloit les croire, il ſecoueroit toute eſpèce de joug, il établiroit chez lui l'anarchie, état le plus funeſte de tous & qui opéreroit ſa ruine entière en peu de temps. Heureuſement l'excès de leur délire n'a excité que le mépris.

Ils ont voulu perſuader 1°. que la Religion Chrétienne eſt de toutes les Religions la plus favorable au deſpotiſme des Souverains; nous avons fait voir au contraire que le Chriſtianiſme a opéré la plus heureuſe révolution dans tous les Gouvernemens qui s'y ſont ſoumis, que le deſpotiſme n'eſt établi chez aucune Nation Chrétienne, qu'au contraire il règne chez toutes les Nations Infidèles réunies en ſociété. Sans ſortir de chez nous il eſt prouvé par l'hiſtoire que nos premiers *Rois* nés & élevés dans les préjugés du Paganiſme, qui n'avoient encore du Chriſtianiſme que la profeſſion extérieure, ont été des tyrans & des monſtres; leurs ſucceſſeurs ne ſont devenus doux, ſages, équitables, pacifiques, qu'à meſure qu'ils ont appris à obſerver les préceptes de l'Evangile. *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* tom. 17 *in*-12, p. 189.

Ils ont dit en ſecond lieu que c'eſt le Clergé qui pour ſon intérêt particulier a fait entendre aux *Rois* qu'ils tiennent leur autorité de Dieu & non du peuple, & qu'ils ne doivent en rendre compte qu'à Dieu. Suivant nos Adverſaires, il

y a eu de tout temps une collusion sacrilège entre les *Rois* & le Clergé, celui-ci a sacrifié au despotisme des *Rois* les droits essentiels des sujets, afin d'en obtenir le privilége de dominer plus absolument sur les esprits & les consciences des peuples.

A cette tirade fougueuse nous répondons 1°. que ce n'est pas le Clergé Chrétien qui avoit dicté à Hésiode que les *Rois* sont les lieutenans de Jupiter, & que c'est lui qui les a placés sur le trône. Ce n'est pas le Clergé qui a instruit les Empereurs de la Chine & ceux du Japon, les *Rois* Païens ou Mahométans des Indes & de l'intérieur de l'Afrique, les Sultans de la Turquie & de la Perse, pour leur persuader qu'ils ont droit de gouverner despotiquement leurs états, de disposer à leur gré de la fortune & de la vie de leurs sujets. 2°. Que l'on pourroit intenter la même accusation, avec plus de probabilité, contre le corps de la Noblesse qui a autant d'intérêt que le Clergé à profiter des largesses du Souverain, à en obtenir des charges & des dignités; contre le corps des Militaires, toujours chargés d'exécuter les volontés les plus absolues des *Rois*; contre le corps des Magistrats qui ne s'attribuent que le droit de représentation contre les ordres émanés du trône, & non le droit de résistance. 3°. Que cette calomnie sera toujours absurde, quel que soit le corps contre lequel on la dirige. Il est impossible qu'un corps très-nombreux, dont les membres épars ont nécessairement des intérêts & des prétentions souvent opposées, conspire à écraser les peuples sous le joug de l'autorité suprême, sans prévoir que le contre-coup peut retomber sur chaque particulier, sur sa famille, sur ses proches, sur les générations futures. 4°. Ce n'est pas lorsque le gouvernement a été entre les mains de quelque membre du Clergé qu'il a été le plus mauvais, & que les peuples ont eu le plus lieu de s'en plaindre; nous pouvons nous en rapporter sur ce fait à notre propre histoire. Enfin le Clergé n'a jamais tenu aux *Rois* un autre langage que celui qu'il a enseigné au peuple dans ses écrits & dans les chaires Chrétiennes; c'est celui de Jésus-Christ & des Apôtres que l'on ne peut pas accuser d'avoir flatté les Souverains par intérêt.

En troisième lieu les Incrédules, autant ennemis de l'autorité des Souverains que de l'empire de la Religion, n'ont cessé de répéter que celle-ci est une barrière trop foible pour réprimer les passions & la tyrannie des *Rois*, que la crainte est le seul frein capable de leur en imposer; que des Princes Athées ne feroient pas plus de mal qu'en font ceux qui se disent Chrétiens; que les plus religieux & les plus dévots ont été ordinairement les plus mauvais.

Nouveau trait de fanatisme anti-chrétien. 1°. Les *Rois* infidèles, débarrassés du joug de la Morale Evangélique, sont-ils plus sensibles aux motifs de crainte que les Souverains soumis au Christianisme? Sous l'Empire Romain il y eut dans moins d'un siècle plus de trente Empereurs massacrés, cela ne servit à réprimer le despotisme d'aucun; c'est Constantin, premier Empereur Chrétien, qui mit le premier des bornes à l'autorité impériale. La Chine a éprouvé vingt-deux révolutions générales, sans compter les particulières, cela n'y a pas fait cesser le despotisme. Il seroit difficile de compter combien il y a eu de Sultans étranglés ou détrônés; si cela fait trembler leurs successeurs, cela ne les corrige pas. Où est donc l'efficacité de la crainte pour contenir les Souveraines? Chez les Nations Chrétiennes les *Rois* n'ont pas le même sort à craindre, & cependant leur gouvernement est plus modéré, plus sage, plus équitable que ceux dont nous venons de parler; Donc la Religion est plus puissante que la crainte pour prévenir l'abus de l'autorité souveraine.

2°. Nous savons de quels excès sont capables les Princes Athées, tels que Tibère, Néron, Caligula, les deux Maximins & autres semblables monstres qui faisoient profession de ne craindre & de ne respecter aucune divinité; jamais on ne pourra citer parmi les Souverains qui ont professé le Christianisme d'aussi cruels tyrans.

3°. Les Incrédules auront-ils l'audace d'appeler *mauvais Rois* ceux que le vœu des peuples & le jugement de l'Eglise ont placés au rang des Saints? S'il y a quelqu'un que l'on doive consulter pour savoir s'ils ont bien ou mal gouverné, ce sont sans doute les sujets qui ont vécu sous leurs lois; or c'est au témoignage de ceux-ci que nous en appelons contre le sentiment dépravé des Incrédules. Ils ne reprochent aux *Rois* pieux & véritablement Chrétiens que l'esprit persécuteur, c'est-à-dire, la juste sévérité avec laquelle ils ont fait punir les blasphémateurs, les impies, les hérétiques turbulens & séditieux; or nous soutenons que cette conduite, loin de mériter aucune censure, est juste, sage & louable. Nos adversaires au lieu de déclamer avec fureur contre les gouvernemens guidés par le Christianisme, devroient se féliciter d'être nés sous des Souverains aussi modérés, aussi patiens, aussi indulgens que les nôtres; s'ils avoient vécu sous des *Rois* Païens ou Athées, leurs déclamations fougueuses ne seroient pas demeurées impunies, ou plutôt ils n'auroient pas osé élever la voix, la crainte leur eût imposé silence.

On leur a reproché plus d'une fois leurs contradictions touchant les droits & l'autorité des *Rois*. D'un côté ils accusent le Clergé d'attribuer aux *Rois* un pouvoir despotique & illimité, de l'autre, ils lui reprochent d'être toujours prêts à résister à l'autorité des Princes, sous prétexte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; d'avoir souvent usurpé une partie de cette auto-

rité. Pour prouver qu'il faut tolérer dans la société civile toutes sortes de mécréans, ils posent pour principe que le Souverain n'a rien à voir à la croyance, à la Religion, à la conscience de ses sujets, qu'ils ne sont tenus d'en rendre compte qu'à Dieu. S'agit-il de fixer les droits & les fonctions du Clergé? ils décident qu'un *Roi* est maître absolu d'admettre dans ses états ou d'en exclure telle Religion qu'il lui plaît; de juger de la Doctrine qui doit ou ne doit pas y être enseignée; de permettre ou de défendre telle fonction ou telle pratique du culte qu'il juge à propos. Ainsi, suivant leur Doctrine, le Souverain a une autorité absolue & illimitée à l'égard de la vraie Religion; mais il a les mains liées, & son pouvoir est nul à l'égard des fausses.

Nous leur avons encore représenté qu'en déclamant à tout propos contre le despotisme, ils travaillent à le faire éclore. Un *Roi* justement irrité de leurs libelles séditieux, a lieu d'en craindre les effets, il doit être tenté de renforcer son autorité, d'appesantir le joug pour se faire redouter, de redoubler la sévérité de ses lois afin de prévenir les révoltes. L'insolence des écrits publiés en différens temps par les Calvinistes de France, fit sentir à Louis XIV la nécessité de leur imposer par la crainte, & de révoquer la liberté qu'ils avoient obtenue de professer publiquement leur Religion. Or ces écrits renfermoient précisément les mêmes principes & la même Doctrine que les Incrédules veulent établir aujourd'hui touchant l'autorité des *Rois;* Bossuet les a réfutées dans son *cinquième Avertissement aux Protestans*, n. 31, 36, 49, &c.

Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 16, §. 27, accuse S. Augustin d'avoir enseigné que tout droit humain vient des *Rois*, *Tract. 6 in Joan.* n. 25. C'est une calomnie. S. Augustin parloit, non du droit que chaque particulier a sur ses biens, mais du droit de propriété que les Evêques donatistes réclamoient sur des biens donnés à l'Eglise. Il soutient avec raison que ces Evêques ne pouvoient les posséder qu'en vertu des lois des Empereurs; or ces lois ordonnoient que les Hérétiques & les Schismatiques en fussent dépouillés; elles leur défendoient de rien posséder *au nom de l'Eglise*, parce qu'ils s'étoient séparés de l'Eglise. Quelle conséquence peut-on tirer de là contre le droit de propriété de chaque particulier sur son patrimoine? Il est fâcheux que nous soyons si souvent obligés de reprocher aux Ecrivains Protestans des impostures, des falsifications & des calomnies contre les Pères de l'Eglise.

Comme il n'en coûte rien aux Incrédules, pour changer de personnage & se contredire, après avoir voulu anéantir l'autorité des *Rois*, malgré les réclamations du Clergé, ils ont affecté de se déclarer les vengeurs de cette autorité contre les entreprises des Papes. C'est une grande question entre les Théologiens d'Italie, que nous nommons *les Ultramontains*, & ceux de France, de savoir si le Souverain Pontife, & même le Corps de l'Eglise ont un pouvoir soit direct soit indirect sur le temporel des *Rois*.

Les premiers prétendent que la puissance ecclésiastique a pour objet, non-seulement le bien spirituel des nations, mais encore leur intérêt temporel; conséquemment ils attribuent au Pape, qu'ils regardent comme le seul principe & l'unique source de la juridiction spirituelle, le pouvoir de disposer de tous les biens de ce monde, des royaumes même & des couronnes. Mais ils sont partagés sur la nature & l'étendue de cette autorité, les uns prétendent qu'elle est directe, les autres en plus grand nombre se contentent d'enseigner qu'elle est indirecte.

Dire que l'Eglise & le Pape ont un pouvoir direct sur le temporel des *Rois*, c'est soutenir qu'en vertu de la puissance dont Jésus-Christ les a revêtus, ils peuvent légitimement dépouiller les *Rois* de leur dignité, & de toute autorité sur leurs sujets lorsqu'ils en abusent & qu'ils manquent à leur devoir; les partisans de cette opinion jugent que cette sévérité est nécessaire pour la tranquillité des royaumes. Mais Bellarmin lui-même, quoique très-zélé pour les droits des souverains pontifes, rejette cette Doctrine & la combat avec force. *Tract. de Rom. Pontif.* l. 5, c. 1.

Il se borne à prétendre que l'Eglise & le Pape n'ont dans cette matière qu'un pouvoir indirect, c'est-à-dire que quand le bien de l'Eglise & le salut des ames paroissent l'exiger, ils peuvent par l'excommunication déclarer un *Roi* déchu de sa dignité, & délier ses sujets du serment de fidélité. *Ibid.* c. 6, & c'est le sentiment commun des Théologiens qui ont quelque intérêt d'exagérer les droits du Saint Siége.

Avant d'examiner les raisons sur lesquelles ils fondent cette opinion, il est à propos de remarquer qu'on en attribue ordinairement l'origine à Grégoire VII, qui vivoit sur la fin de l'onzième siècle, mais l'Abbé Fleury observe que déja depuis environ deux cents ans ses prédécesseurs avoient suivi les mêmes principes; Grégoire ne fit que les pousser plus loin. « Ce Pape, dit cet » Historien, né avec un grand courage, & élevé » dans la discipline monastique la plus régulière, » avoit un zèle ardent de purger l'Eglise des scan» dales dont il la voyoit infectée, mais dans un » siècle si peu éclairé il n'avoit pas toutes les » lumières nécessaires pour régler son zèle; & » prenant quelquefois de fausses lueurs pour des » vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus » dangereuses conséquences. Le plus grand mal » c'est qu'il voulut soutenir les peines spirituelles » par les temporelles qui n'étoient pas de sa com» pétence.... Les Papes avoient commencé plus » de deux cents ans auparavant à vouloir régler par

» autorité les droits des couronnes ; Grégoire VII » suivit ces nouvelles maximes, & les poussa » encore plus loin, prétendant que comme Pape » il étoit en droit de déposer les Souverains » rebelles à l'Eglise. Il fonda cette prétention » principalement sur l'excommunication. L'on » doit, disoit-il, éviter les excommuniés, n'avoir » aucun commerce avec eux, ne pas même les » saluer, suivant l'Apôtre S. Jean : donc un » Prince excommunié doit être abandonné de » tout le monde, il n'est plus permis de lui » obéir ; il est exclu de toute société avec les » Chrétiens. Il est vrai que Grégoire VII n'a » jamais fait aucune décision sur ce point, Dieu » ne l'a pas permis. Il n'a prononcé formellement » dans aucun Concile ni dans aucune Décrétale » que le Pape a droit de déposer les *Rois*, mais » il l'a supposé comme une vérité constante, & » il a suivi plusieurs autres maximes aussi mal » fondées qu'il croyoit certaines ; par exemple, » que l'Eglise ayant droit de juger des choses » spirituelles, elle a droit à plus forte raison » de juger des choses temporelles ; que la royauté » est l'ouvrage du démon fondé sur l'orgueil » humain, au lieu que le sacerdoce est l'ouvrage » de Dieu ; que le moindre Chrétien vertueux est » plus véritablement *Roi* qu'un *Roi* criminel, » parce que ce Prince n'est plus un *Roi* mais un » Tyran ; maxime que Nicolas Ier avoit avancée » avant Grégoire VII, & qui semble avoir été » tirée du livre apocryphe *des Constitutions Apos-* » *toliques* où elles se trouvent expressément..... » C'est sur ces fondemens que Grégoire VII pré- » tendoit que, suivant le bon ordre, c'étoit à » l'Eglise de distribuer les Couronnes & de juger » les Souverains ; qu'ainsi tous les Princes Chré- » tiens doivent prêter au Chef de l'Eglise ser- » ment de fidélité & lui payer tribut ». 3me *Disc. sur l'Hist. Eccles.* n. 17 & 18, à la tête du t. 6 de cette Histoire.

Bellarmin n'a pas adopté toutes ces maximes de Grégoire VII, mais par les raisons que lui ont opposées les Théologiens les mieux instruits, on verra que les principes sur lesquels il a raisonné ne sont pas fondés.

1°. De ce que l'Eglise exerce une juridiction spirituelle sur les *Rois*, en tant que Chrétiens & Fidèles, il ne s'ensuit pas qu'elle a aussi de l'autorité sur eux en tant qu'ils sont Souverains ; ce n'est point en cette qualité qu'ils lui sont inférieurs & soumis ; ils tiennent de Dieu leur puissance, aussi-bien que l'Eglise, suivant la doctrine de S. Paul, *Rom.* c. 13, ℣. 1, de même qu'ils doivent obéir aux lois de l'Eglise qui concernent généralement tous les Fidèles ; les Ministres de l'Eglise, quels que soient leur rang & leur dignité, doivent obéir aux loix civiles des Souverains ; S. Paul ne les excepte point : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.*

2°. L'objet & la fin de chacune de ces deux Puissances sont différens ; la première a pour objet le bien spirituel des ames & leur salut éternel, la seconde le bien temporel, la prospérité & le bien-être des nations & des particuliers ; de même que ces deux objets sont indépendans l'un de l'autre, chacune des deux Puissances chargée d'y pourvoir est aussi indépendante dans son département. De même que le Souverain ne doit point gêner l'Eglise dans l'exercice de ses pouvoirs spirituels, l'Eglise ne doit point troubler les Souverains dans l'usage de leur autorité temporelle. Si elle avoit droit de les en priver, elle auroit à plus forte raison celui de dépouiller les particuliers de leurs propriétés ; c'est ce que personne n'a jamais osé soutenir.

3°. Les Pasteurs de l'Eglise ont droit d'employer les conseils, les exhortations, les prières, même les peines spirituelles, s'il est nécessaire, pour engager les Princes à protéger, à soutenir, à faire respecter & pratiquer la Religion ; mais leur pouvoir ne va pas plus loin ; jamais ils n'ont employé d'autres armes à l'égard des Empereurs, soit Païens, soit Hérétiques, lorsque ceux-ci ont persécuté l'Eglise.

4°. Tout le monde convient qu'il n'est pas permis de servir un Prince impie ou hérétique, ni de lui obéir dans des choses contraires au droit naturel, aux lois divines ou ecclésiastiques ; & c'est dans ce sens que les Apôtres ont dit qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Mais aucune de ses lois ne commande de leur résister dans les choses temporelles, & qui n'ont rapport qu'à l'ordre civil. Les premiers Chrétiens ont souffert le martyre plutôt que d'obéir à des Souverains qui vouloient le contraindre à l'apostasie, à blasphémer contre Dieu, à honorer de fausses divinités ; mais ils ont été en même temps les sujets les plus soumis aux lois civiles de ces mêmes Princes, jamais ils n'ont trempé dans aucune des conspirations formées pour leur ôter l'Empire ou la vie.

5°. L'excommunication peut priver un Prince, comme un simple Fidèle, des biens spirituels attachés à la profession du Christianisme & à la communion des Saints ; mais elle ne peut les dépouiller des droits, de l'autorité, de la puissance temporelle qui leur appartiennent en qualité de Souverains, parce que ces droits ne leur sont point donnés par la Religion, ni par l'Eglise, mais par la loi naturelle & par la constitution des Etats qu'ils ont à gouverner. Ils pourroient être Souverains légitimes sans être Chrétiens, & les Princes infidèles qui ont embrassé le Christianisme n'ont acquis ni perdu aucun de leurs droits temporels. L'Eglise n'a jamais prétendu qu'il étoit permis à ses enfans d'aller détrôner les Souverains infidèles.

6°. Jésus-Christ n'a donné à S. Pierre & à ses successeurs, en qualité de Chefs de l'Eglise, que

les pouvoirs nécessaires pour paître le troupeau qu'il a daigné confier à leurs soins, pour lui enseigner la vérité, le préserver de l'erreur & des vices. Quand il seroit vrai qu'un droit sur le temporel des *Rois* pourroit en certaines circonstances leur faciliter l'exercice de leur pouvoir spirituel & le rendre plus efficace, il ne s'ensuivroit pas que ce droit leur appartient. Jamais l'Eglise de Jésus-Christ n'a été mieux gouvernée que quand le pouvoir temporel de ses Pontifes étoit le plus borné.

Pour étayer son opinion, Bellarmin a rassemblé des faits, tels que la conduite de S. Ambroise à l'égard de Théodose, le privilége accordé par S. Grégoire le Grand au Monastère de S. Médard de Soissons; l'exemple de Grégoire II qui excommunie l'Empereur Léon l'iconoclaste, & défendit aux peuples d'Italie de lui payer les tributs accoutumés; la déposition de Childéric, de Wamba Roi des Goths, des Empereurs Louis le débonnaire, Henri IV, Frédéric II, Louis de Bavière, &c. *Ibid.* l. 5, c. 8. Plusieurs de ces faits ne prouvent point la prétention de Bellarmin, les autres sont évidemment des entreprises illégitimes des Papes sur la puissance temporelle, & les effets n'en ont pas été assez heureux, pour que l'on puisse les regarder comme des modèles à suivre. Bossuet a solidement répondu à tous ces faits dans sa défense de la déclaration du Clergé de France, faite en 1682, ouvrage qui a été imprimé en 1728.

Aussi l'Eglise Gallicane qui dans tous les siècles ne s'est pas moins distinguée par sa vénération & son attachement pour le saint siége, que par sa fidélité envers ses Souverains, s'est constamment opposée à la doctrine de Bellarmin & des Ultramontins. Autant les Théologiens François ont été zélés à soutenir les privilèges réels des Souverains Pontifes, leur primauté, leur autorité, leur juridiction spirituelle sur toute l'Eglise, autant ils ont été attentifs à combattre les droits imaginaires que l'on a voulu leur attribuer; & les argumens dont ils se sont servis nous paroissent sans réplique.

En premier lieu, Jésus-Christ ne peut avoir donné à ses Apôtres & à leurs successeurs un pouvoir qu'il ne s'est jamais attribué & qu'il n'a pas voulu exercer lui-même; il leur a dit: *comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie*, *Joan.* c. 20, ℣. 21; leur mission a donc eu le même objet que la sienne. Or il a témoigné qu'il n'avoit aucun pouvoir temporel sur les Princes ni sur les particuliers. Interrogé par Pilate s'il est véritablement *Roi des Juifs*, il répond: « mon » Royaume n'est pas de ce monde, s'il en étoit, » mes sujets combattroient sans doute pour que » je ne fusse pas livré aux Juifs; mais mon » Royaume n'est point d'ici, *Joan.* c. 20, ℣. 36. » Vous êtes donc *Roi*, reprend Pilate; oui, » continue J. C., vous le dites, & cela est vrai, » c'est pour cela que je suis né, & que je suis » venu dans le monde, afin de rendre témoi- » gnage à la vérité. Quiconque tient à la vérité » écoute ma voix ». Il ne pouvoit expliquer plus clairement en quoi consistoit sa royauté.

Pendant sa vie mortelle, pour prouver que l'on doit payer le tribut, il en donne lui-même l'exemple, il dit aux Juifs qu'il faut rendre à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu. Un homme le prie d'être arbitre entre son frère & lui touchant le partage d'une succession; il répond, « ô homme, qui m'avez établi » pour vous juger & pour faire vos partages »? *Luc*, c. 12, ℣. 14. Toute la puissance qu'il a donnée à ses Apôtres est d'annoncer l'Evangile, d'opérer des miracles, de baptiser, de remettre les péchés, d'administrer les Sacremens, de punir par l'excommunication les pécheurs scandaleux & rebelles; ils n'en ont point exercé d'autre. Il leur déclare que leur ministère n'a rien de commun avec l'autorité que les Princes de la terre exercent sur leurs sujets: « les *Rois* des nations, » dit-il, dominent sur elles, il n'en sera pas » de même entre vous », *Luc*, c. 22, ℣. 25.

En second lieu l'Eglise ne peut détruire ni changer ce qui est de droit divin; or c'est Dieu lui-même qui a donné aux souverains l'autorité sur les Peuples, & qui commande à ceux-ci l'obéissance. Nous avons déja cité les paroles de S. Paul: « Que toute personne soit soumise aux » puissances souveraines; car il n'y a point de » puissance qui ne vienne de Dieu, & celles qui » existent sont ordonnées de Dieu; ainsi qui- » conque résiste à la puissance, résiste à l'ordre » de Dieu; *Rom.* c. 13, ℣. 1. Soyez soumis, dit » S. Pierre, à toute créature humaine à cause » de Dieu, au Roi comme au plus élevé en dignité, » aux chefs comme envoyés par ses ordres, & » dépositaires de son autorité » *Epist.* 1, c. 2, ℣. 13. C'étoit de Néron & des Empereurs Païens que les Apôtres parloient de la sorte. Si la révolte eût jamais pu être permise, ç'auroit été sans doute contre les persécuteurs de la Religion, mais les premiers Chrétiens ne furent jamais qu'obéir & mourir.

En troisième lieu la tradition n'est pas moins formelle sur ce point que l'Ecriture-Sainte, c'est la Doctrine constante des Pères de l'Eglise. Ils enseignent 1°. que la Puissance séculière vient de Dieu & dépend de lui seul. « Un Chrétien, dit » Tertullien, n'est ennemi de personne, à plus » forte raison ne l'est-il pas de l'Empereur; » convaincu que celui-ci est établi de Dieu, il » se croit obligé de l'aimer, de le respecter, de » l'honorer, de désirer sa conservation. Nous ho- » norons donc l'Empereur, autant que cela nous » est permis, & qu'il convient, comme le second » personnage après Dieu, qui a tout reçu de » Dieu, & qui n'a que Dieu au dessus de lui. » *ad scapul.* c. 2. Nous invoquons pour la con-

» ſervation des Empereurs le vrai Dieu, le Dieu » vivant & éternel, dont les Empereurs eux-» mêmes doivent préférer la protection à celle » de tous les autres Dieux. Ils doivent ſavoir qui » leur a donné l'Empire, & même la vie, puiſ-» qu'ils ſont hommes. Ils doivent comprendre qu'il » eſt le ſeul Dieu ſous la puiſſance duquel ils » ſont, qu'il eſt plus grand qu'eux, après lequel » ils ſont les premiers, & ſupérieurs à tous les » Dieux qui ne ſont que des morts ». *Apolog.* c. 30. &c. Optate de Milève le répète en deux mots : « Au deſſus de l'Empereur il n'y a là » que Dieu qui l'a fait Empereur ; *Contra Par-» menian.* l. 3. S. Auguſtin, l. 5. *De Civit. Dei*, » c. 26, n'attribuons qu'au Dieu vivant le pouvoir » de donner la Royauté & l'Empire ».

2°. Que l'on doit obéir aux princes, lors même qu'ils abuſent viſiblement de leur puiſſance, & qu'il n'eſt jamais permis de prendre les armes contre eux. S. Auguſtin le décide ainſi en parlant de la perſécution des Empereurs Païens. « Dans » cette circonſtance même, dit-il, la ſociété chré-» tienne n'a point combattu pour ſa conſervation » contre des perſécuteurs impies. On enchaînoit, » on maltraitoit, on tourmentoit, on brûloit les » Chrétiens.... loin de combattre pour leur vie, » ils l'ont mépriſée pour l'amour du Sauveur ». *de Civit. Dei*, l. 2, c. 4. « Julien fut un Empereur » infidèle.... Les ſoldats Chrétiens l'ont ſervi, » malgré ſon infidélité. Mais lorſqu'il s'agiſſoit » de la cauſe de Jéſus-Chriſt, ils n'ont reconnu » pour maître que celui qui eſt dans le Ciel. Lorſque » Julien vouloit qu'ils adoraſſent des idoles, & » qu'ils leur offriſſent de l'encens, ils n'obéiſſoient » qu'à Dieu ; lorſqu'il leur diſoit, rangez-vous » en bataille, marchez à l'ennemi, ils marchoient. » Ils ſavoient diſtinguer le maître éternel d'avec » le ſouverain temporel, & ils étoient ſoumis à » celui-ci pour obéir au premier ». *in Pſal.* 124, *n.* 7. S. Jerôme, S. Ambroiſe, S. Athanaſe, S. Grégoire de Nazianze, & pluſieurs autres Pères de l'Egliſe tiennent le même langage.

3°. Que comme les Princes ont reçu de Dieu le glaive matériel, pour punir & réprimer les méchans, l'Egliſe n'a reçu qu'un glaive ſpirituel pour gouverner les ames. « Jéſus-Chriſt, dit Origène, veut » des Diſciples pacifiques, il leur ordonne de » quitter l'épée guerrière, pour ne prendre que » le glaive de paix que l'Ecriture appelle *le glaive* » *ſpirituel* ». *Comment. in Matt. ſeries*, n. 102 ; *op. tomo 3, p.* 907. S. Jean Chriſoſtôme, comparant le ſacerdoce à la royauté, dit : « Le Roi eſt chargé » des choſes de ce monde, & le Prêtre des choſes » du Ciel.... Le premier a ſoin des corps, le ſecond » des ames ; l'un peut remettre les tributs, l'autre » les péchés ; l'un peut contraindre, l'autre exhorte » & conſeille ; l'un à des armes ſenſibles, l'autre » des armes ſpirituelles ». *Homil.* 4 *in Oziam*, *n.* 4 & 5 ; *Op. tomo 6, p.* 127. Lactance ne veut point que l'on ait recours à la violence, lors même que la Religion eſt en péril. « Il faut la » défendre, dit-il, non en donnant la mort, » mais en la recevant ; non par la cruauté, mais » par la patience ; non par le crime, mais par » la foi.... Si on la ſoutient par le ſang, par les » tourmens, par le crime, on ne la défend point, » on la viole & on la déshonore ». *Divin. Inſtit.* l. 5, c. 20.

En quatrième lieu, les ſouverains Pontifes eux-mêmes ont reconnu plus d'une fois ces vérités. « Il y a, dit le Pape Gélaſe Ier. écrivant à l'Em-» pereur Anaſtaſe, deux puiſſances qui gouvernent » le monde, l'autorité des Pontifes, & la puiſ-» ſance Royale.... Quoique vous commandiez au » genre humain dans les choſes temporelles, vous » devez cependant être ſoumis aux miniſtres de » Dieu dans tout ce qui concerne la Religion. » Puiſque les Evêques ſe ſoumettent aux lois que » vous faites touchant le temporel, parce qu'ils » reconnoiſſent que vous avez reçu de Dieu le » gouvernement de l'Empire, avec quelle affection » ne devez-vous pas obéir à ceux qui ſont prépoſés » à l'adminiſtration des ſaints Myſtères » ? Innocent III, cap. *Venerabilem*, dit expreſſément que le Roi de France ne reconnoit point de ſupérieur pour le temporel. Clément V déclare que la Bulle *unam ſanctam* de Boniface VIII, ne donne à l'Egliſe Romaine aucun nouveau droit ſur le Roi, ni ſur le Royaume de France. On ne peut accuſer ces Pontifes d'avoir méconnu ou trahi les droits de leur dignité. Il y a pluſieurs autres paſſages des Pères de l'Egliſe & des Papes, *Libertés de l'Egl. Gallic.* tome 4, *p.* 348 & ſuiv.

En cinquième lieu, le ſentiment des ultramontains entraine les conſéquences les plus funeſtes. En ſuivant leurs principes, dit l'Abbé Fleury, « Un *Roi* dépoſé par le Pape n'eſt plus un *Roi*, » c'eſt un tyran, un ennemi public, à qui tout » homme doit courir ſus. Qu'il ſe trouve un fana-» tique, qui ayant lu dans Plutarque la vie de » Timoléon ou de Brutus, ſe perſuade que rien » n'eſt plus glorieux que de délivrer ſa Patrie, » ou qui prenant de travers les exemples de » l'Ecriture, ſe croye ſuſcité comme Aod, ou » comme Judith, pour affranchir le Peuple de » Dieu ; voilà la vie de ce prétendu tyran expoſée » au caprice de ce viſionnaire, qui croira faire » une action héroïque & gagner la couronne du » Martyre. Il n'y en a eu par malheur que trop » d'exemples dans l'hiſtoire des derniers Siècles ». *troiſième Diſc. ſur l'hiſt. Eccleſ.* n. 18.

C'eſt donc avec raiſon que les plus fameuſes écoles de Théologie, celle de Paris, celles d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne ont proſcrit comme dangereuſe la Doctrine que nous réfutons. Elle n'eſt pas même univerſellement ſuivie en Italie. M. Lupoli, ſavant Juriſconſulte de Naples, dans ſes leçons de Droit canonique, imprimées en 1777, ſoutient que la puiſſance Eccléſiaſtique eſt purement ſpirituelle & n'a pour objet que les

choſes qui concernent le Salut, *Tome* 1. c. 5, §. 9. De tous temps l'Egliſe Gallicane a été dans ce ſentiment, la déclaration du Clergé de 1682 n'a fait que développer & confirmer cette ancienne croyance.

Enfin l'opinion des Ultramontains n'a pris naiſſance que dans des ſiècles dans leſquels les révolutions funeſtes arrivées en Europe avoient fait perdre de vue les principes & les maximes enſeignées dans les premiers temps par les Papes & par l'Egliſe. Les Princes Chrétiens, encore à demi-barbares, vouloient aſſervir le Clergé & exercer un deſpotiſme abſolu dans toutes les affaires eccléſiaſtiques ; ils diſpoſoient des évêchés, ils les vendoient au plus offrant ; ils y plaçoient des ſujets ineptes & indignes. Les Empereurs d'Allemagne prétendoient diſpoſer de même du Saint Siége. Au milieu de cette confuſion, ou plutôt de ce brigandage, il n'eſt pas étonnant que les Papes aient travaillé à étendre leur autorité, afin de pouvoir remédier au déſordre qui règnoit dans l'Egliſe, & que pluſieurs aient pouſſé trop loin leurs prétentions. C'eſt une injuſtice de leur prêter des motifs criminels, lorſque d'ailleurs leurs mœurs étoient pures.

On ne peut donc pas excuſer la violence avec laquelle les Proteſtans ſe ſont emportés contre Grégoire VII, ils lui ont prodigué les épithètes injurieuſes, ils n'ont vu en lui qu'une ambition déréglée de parvenir à la monarchie univerſelle; ils ont attribué à ce motif tous les efforts qu'il fit pour réformer les déſordres du Clergé. Ils ſuivent une conduite contraire lorſqu'on leur objecte les emportemens, les fureurs, les ſéditions auxquelles ſe ſont livrés les prétendus Réformateurs; ils excuſent tout dans ceux-ci, parce que c'étoit, diſent-ils, le zèle pour la vérité & le bon ordre qui les faiſoit agir. Mais lorſque des Papes ont ſuivi les mouvemens d'un zèle mal réglé, ils leur prêtent des paſſions & des motifs odieux. Inutilement nous les rappelons aux principes de l'équité naturelle, l'intérêt de ſyſtême les rend ſourds & aveugles.

ROIS. (livre des) Il y a quatre Livres de l'Ancien Teſtament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent les actions de pluſieurs *Rois* des Juifs & des détails de leur règne. Dans le texte hébreu, ces quatre livres n'en faiſoient autrefois que deux, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, le ſecond celui des *Rois* ou des *règnes*; ce ſont les Septante qui ont donné à tous les quatre le titre de *livre des règnes*, ils ont été ſuivis par l'auteur de la Vulgate, mais les Proteſtans ont affecté d'appeler les deux premiers, comme les Juifs, les *livres de Samuel*, & les deux derniers les *livres des Rois*.

On ne peut cependant pas attribuer à Samuel les deux premiers en entier, puiſque ſa mort eſt rapportée dans le vingt-cinquième chapitre du premier livre. Il ne peut donc avoir écrit que les vingt-quatre premiers chapitres ; on croit aſſez communément que la ſuite juſqu'à la fin du ſecond, eſt l'ouvrage des Prophètes Gad & Nathan, parce qu'onlit, 1. *Paral.* c. 29. ℣. 29. « Quant aux » premières & aux dernières actions du roi David, » elles ſont écrites au livre de Samuel le voyant » & aux livres de Nathan le Prophète & de Gad » le voyant ». Or les dernières actions de David & ſa mort ſont rapportées dans le premier & le ſecond chapitre du troiſième *livre des Rois*. De même il eſt dit, 2 *Paral.* c. 9, ℣. 29, que les actions de Salomon ont été écrites par Nathan, par Abias le Silonite, & dans la Prophétie d'Addo, c. 12, ℣. 15 ; celles de Roboam par Semeïas le Prophète & par Addo, c. 13, ℣. 22, que ce dernier a fait l'hiſtoire du roi Abias, c. 20, ℣. 34, Jéhu celle de Joſaphat; c. 26, ℣. 22 ; *Iſaïe* celle d'Ozias, c. 32, ℣. 32, & celle d'Ezéchias, qu'il y avoit un *livre des Rois* de Juda & d'Iſraël, où ſe trouvoient les actions de Joſias, c. 35, ℣. 27.

Il eſt donc certain que ſous les *Rois* des Juifs il y avoit des annales écrites par des auteurs contemporains, & ſur leſquelles ont été faits les quatre *livres des Rois* ; qu'ils aient été rédigés par un ſeul auteur, ou par pluſieurs ſucceſſivement, pendant la captivité de Babylone, ou peu auparavant, peu importe ; certains critiques les ont attribués à Jérémie, d'autres à Ezéchiel, d'autres à Eſdras, mais aucune de ces conjectures n'eſt prouvée. Il nous ſuffit de ſavoir que les quatre *livres des rois* ont toujours été regardés comme authentiques par les Juifs, & qu'ils ſont cités comme Ecriture-Sainte dans le Nouveau-Teſtament.

On ne peut pas nier que ces livres ne renferment des difficultés de Chronologie, des faits tranſpoſés & qui ne ſont pas placés ſuivant l'ordre des temps, des uſages & des coutumes fort éloignées de nos mœurs. Les Incrédules ont eu ſoin de les recueillir, de les commenter, d'altérer ſouvent le texte, d'en pervertir le ſens, afin de perſuader que toute l'Hiſtoire Juive n'eſt qu'un roman. Il faudroit un volume entier pour répondre à toutes leurs objections en particulier; la plupart ſont frivoles ou abſurdes, & l'auteur qui a réfuté *la Bible expliquée* par un philoſophe incrédule y a ſolidement ſatisfait.

ROYAUME DES CIEUX, ROYAUME DE DIEU. Dans le Nouveau-Teſtament cette expreſſion ſignifie très-ſouvent le *royaume* du Meſſie, par conſéquent l'Egliſe Chrétienne compoſée de tous ceux qui reconnoiſſent le Fils de Dieu pour Roi, qui ſont ſoumis à ſes lois & à ſa Doctrine. Comme les Prophètes ont ſouvent annoncé le Meſſie ſous le titre de Roi, il eſt naturel que l'aſſemblée de ceux qui lui obéiſſent ſoit appelée *un royaume*; mais ce n'eſt point un

royaume temporel comme le commun des Juifs l'entendoit, c'eſt un *royaume* ſpirituel deſtiné à conduire les hommes au bonheur éternel. Ainſi l'explique Jéſus-Chriſt lui-même, *Joann.* c. 18, ℣. 36. La même expreſſion déſigne auſſi quelquefois l'état des bienheureux dans le Ciel, & il eſt dit qu'ils y régneront éternellement, *Apoc.* c. 22, ℣. 5. C'eſt par les circonſtances, par ce qui précède ou ce qui ſuit dans l'Evangile que l'on doit juger lequel de ces deux ſens convient le mieux aux divers paſſages.

ROMAINS, (Epître de S. Paul aux). Il paſſe pour conſtant que l'Apôtre a écrit cette lettre de Corinthe, où il étoit l'an cinquante-huit de notre Ère, la vingt-quatrième année de ſon Apoſtolat, deux ans avant ſon arrivée à Rome. Le deſſein général de S. Paul dans cette Epitre eſt de prouver que la grâce de la Foi en Jéſus-Chriſt n'a pas été accordée aux Juifs convertis à cauſe de leur fidélité à la loi de Moïſe, ni aux Gentils devenus Chrétiens en conſidération de leur obéiſſance à la loi naturelle, mais que cette grâce a été donnée aux uns & aux autres très-gratuitement, par une pure miſéricorde de Dieu, ſans aucun mérite précédent de leur part.

Pour le démontrer, l'Apôtre dans le premier chapitre expoſe les crimes dont les Païens en général étoient coupables & ſur-tout les Philoſophes qui paſſoient pour les plus ſages. Dans le ſecond il reproche aux Juifs leurs tranſgreſſions. Il conclut, dans le troiſième, que les uns & les autres ayant été criminels, leur juſtification eſt abſolument gratuite, l'ouvrage de la grâce & non de la nature, ni de la loi, & qu'elle ne doit être attribuée qu'à la Foi qui eſt un don de Dieu; c. 4, il prouve cette vérité par l'exemple de la juſtification d'Abraham; c. 5, il montre l'excellence de cette grâce; c. 6, il exhorte ceux qui l'ont reçue à la conſerver & à l'augmenter; c. 7, il enſeigne qu'après la juſtification, la concupiſcence ſubſiſte encore, qu'elle eſt irritée plutôt que domptée par la loi, mais qu'elle eſt vaincue par la grâce; c. 8, il fait l'énumération des fruits de la Foi; il déclare, c. 9, 10 & 11, que la juſtification a été accordée aux Gentils préférablement aux Juifs, parce que les premiers ont cru en Jéſus-Chriſt, & que les ſeconds n'ont pas voulu y croire; que comme la grâce de la Foi n'étoit due ni aux uns ni aux autres, il ne s'enſuit rien de là contre les promeſſes que Dieu avoit faites à la poſtérité d'Abraham, ni contre la juſtice divine. Les chapitres ſuivans juſqu'au ſeizième renferment des leçons de morale.

Ainſi S. Paul dans toute ſa Lettre ne s'écarte point de ſon objet qui eſt de prouver que la juſtification vient de la Foi & non de la loi ni de la nature; que la Foi elle-même eſt une grâce, un don de Dieu purement gratuit. Dans la multitude des Commentateurs modernes qui ont expliqué l'*Epître aux Romains*, le P. Picquigni Capucin, eſt celui qui nous paroît avoir le mieux ſaiſi le deſſein de l'Apôtre; il a fait grand uſage du Commentaire de Tolet ſur cette même Epître, & celui-ci avoit ſuivi Saint Jean-Chryſoſtôme.

Ceux qui ont voulu fonder ſur la Doctrine de S. Paul un ſyſtême de prédeſtination gratuite des Elus à la gloire éternelle, nous paroiſſent avoir méconnu le deſſein de l'Apôtre, & forcé le ſens de toutes les expreſſions; ils prétendent y voir ce que les anciens Pères de l'Egliſe n'y ont jamais aperçu. Origène & S. Jean-Chryſoſtôme qui ont expliqué l'*Epître aux Romains* d'un bout à l'autre, n'y ont pas trouvé ce ſyſtême. Cependant les Homélies de S. Jean-Chryſoſtôme ſur cette Epître ſont un de ſes ouvrages les plus travaillés, comme l'ont obſervé ſes éditeurs. En expliquant dans ſa ſeizième Homélie le chapitre 9 ſur lequel les Prédeſtinateurs inſiſtent le plus, il l'entend tout autrement qu'eux. Il enſeigne comme l'Egliſe l'a décidé depuis contre les Pélagiens, que la Prédeſtination à la grâce & à la foi, eſt purement gratuite, parce que cette grâce n'eſt la récompenſe d'aucun mérite. Mais il dit auſſi poſitivement que la Prédeſtination des juſtes au bonheur éternel, & des méchans au ſupplice éternel, eſt une ſuite de la preſcience de Dieu, qui a prévu de toute éternité l'obéiſſance des uns & la réſiſtance des autres. Origène l'avoit entendu de même, *Comment, in Epiſt. ad Rom.* l. 7, n. 14 & ſuiv. Il eſt à préſumer que ces deux Pères Grecs très-accoutumés au langage de S. Paul, & familiariſés avec tous ſes écrits, ont été pour le moins auſſi capables d'en prendre le vrai ſens que les Interprètes latins poſtérieurs.

Or, ſuivant leur ſentiment, lorſque Saint Paul, *Rom.* c. 9, ℣. 13, obſerve qu'avant même la naiſſance de Jacob & d'Eſaü, Dieu avoit dit: *l'aîné ſera le ſerviteur du cadet, j'ai aimé Jacob & j'ai haï Eſaü;* l'Apôtre n'a pas voulu nous faire entendre que Dieu, ſans égard aux mérites des hommes, & avant toute preſcience de ce qu'ils feront, prédeſtine les uns à être les objets de ſon amour & les autres les objets de ſa haine; qu'au contraire, cette différence vient de ce que Dieu avoit prévu d'avance ce qu'ils feroient dans la ſuite. De même lorſque Dieu dit: *je ferai miſéricorde à qui je voudrai*, & que S. Paul en conclut: *donc cela ne dépend point de celui qui le veut & qui y court, mais de Dieu qui a pitié*, ℣. 15 & 16; *faire miſéricorde* n'eſt point élire quelqu'un à la vie éternelle, mais lui accorder le don de la foi & de la juſtification. Cela eſt prouvé par l'autre concluſion de S. Paul: *donc Dieu fait miſéricorde à qui il lui plaît, & endurcit,*

ou

ou plutôt, *laisse endurcir qui il veut*, ℣. 18 ; ici le contraire de *faire miséricorde* n'est pas destiner à la damnation, mais laisser dans l'endurcissement. C'est le sens suivi par S. Augustin, l. de *Prædest. sanct.* c. 3, n. 7 ; c. 6, n. 11.

Conséquemment Origène & S. Jean-Chrysostôme ont très-bien vu que *les vases d'honneur*, *les vases de miséricorde que Dieu a préparés pour sa gloire*, ℣. 21, 22 & 23, ne sont point les prédestinés à la gloire éternelle, mais les prédestinés à la foi, qui glorifieront Dieu par leurs vertus ; & que *les vases d'ignominie*, *les vases de colère*, ne désignent point les réprouvés, mais les incrédules, qui provoqueront la colère de Dieu, mais *que Dieu supportera néanmoins avec patience ; ibid.* La preuve est encore la dernière conclusion que tire S. Paul, ℣. 30 & 31, de tout ce qui a précédé : « que dirons-nous donc ? » que les Gentils, qui ne couroient pas après » la justice, l'ont cependant acquise par la foi, » au lieu qu'Israël, en suivant la loi de la jus- » tice, n'y est pas parvenu, parce qu'il s'est » heurté contre la pierre de scandale ». Voilà l'explication des *vases d'honneur* & des *vases d'ignominie ;* ainsi l'entend Saint Augustin, *Epist.* 186, *ad Paulin.* c. 4 n. 12 ; l. *de Prædest. sanctor.* c. 8, n. 13, &c.

On lit, il est vrai, c. 8, ℣. 30 : « Ceux » que Dieu a prédestinés, il les a appelés ; ceux » qu'il a appelés, il les a justifiés ; & ceux qu'il » a justifiés, il les a *glorifiés* ». mais cette glorification ne doit pas s'entendre de la gloire éternelle ; autrement l'Apôtre auroit dit, *il les glorifiera.* Dieu a *glorifié* sans doute ceux qu'il a justifiés, puisque dans le style de S. Paul, il en a fait des vases d'honneur pour sa gloire ; ainsi l'ont entendu Origène, *ibid*, l. 7, n. 8 ; & S. Jean Chrysostôme, *Homil.* 15, n. 2.

On nous objectera peut-être que S. Augustin, dans ses Livres de *la Prédestination des Saints & du Don de la Persévérance*, dans sa Lettre 186 à S. Paulin, &c, a entendu S. Paul dans le sens que nous ne voulons pas admettre, nous ne le croyons pas. 1°. Il n'est pas probable que Saint Augustin qui, pour prouver le péché originel, a cité souvent *les Homélies* de S. Jean-Chrysostôme sur l'*Epître aux Romains*, ait embrassé un sentiment différent de celui de ce Père sur la prédestination. 2°. Il l'est encore moins que S. Augustin ait méconnu le dessein de Saint Paul & se soit obstiné à donner à ses expressions un sens qui y est absolument étranger. 3°. Dans cette fausse hypothèse, les argumens de S. Augustin n'auroient aucun rapport à la question qui étoit agitée entre lui & les Pélagiens ; il s'agissoit uniquement de leur prouver comme dans Saint Paul, que la grâce est accordée gratuitement, par conséquent que la prédestination à la grâce est aussi purement gratuite ; jamais il n'a été question de savoir s'il en étoit de même de la prédestination au bonheur éternel. 4°. En lisant attentivement, sans préjugé, les divers écrits de S. Augustin, on voit qu'il a pensé dans le fond comme S. Jean-Chrysostôme, mais qu'il s'est exprimé avec moins de précision. On peut s'en convaincre par les endroits que nous venons de citer. *Voyez* PRÉDESTINATION.

ROMAN, histoire fabuleuse, dont le sujet le plus ordinaire est le tableau de l'amour profane. On a quelquefois taxé de rigorisme les Casuites qui interdisoient absolument la lecture des *Romans ;* mais ils ne sont que trop bien fondés dans le jugement qu'ils en portent. Le moindre mal que ces écrits produisent, est de dégoûter les jeunes gens de toute lecture sérieuse, de leur donner un esprit faux, de leur peindre les hommes & les passions tout autres qu'elles ne sont en effet. Comme le fond de toutes ces narrations frivoles est toujours la passion de l'amour, plus les peintures en sont vives, plus elles sont capables d'égarer l'imagination des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe dont le sang n'est déja que trop allumé. Bientôt il leur tarde de réaliser en eux-mêmes le fantôme de bonheur dont ils ont l'esprit préoccupé. Lorsqu'ils ne le trouvent point dans l'état du mariage, ils le cherchent dans des amours illégitimes & dans un libertinage consommé. On ne peut donc pas douter que ces sortes de lectures ne contribuent beaucoup à la dépravation des mœurs. Quelques tirades de morale guindée que l'on mêle dans les aventures romanesques, ne sont pas capables de réparer le mal que ces livres produisent.

Sainte Thérèse, instruite par l'expérience qu'elle en avoit faite dans sa jeunesse, exhortoit les pères & mères à préserver soigneusement les enfans de la lecture des *Romans*, & leur en représentoit les funestes conséquences. Mais nous n'avons pas besoin d'exemples étrangers, lorsque nos mœurs publiques nous attestent les ravages de ce poison. Le goût effréné pour les *Romans* est porté parmi nous à un tel excès, que l'on a vu des personnes qui ne pouvoient plus supporter d'autre lecture ; & de prétendus beaux-esprits ont voulu persuader que c'est là le seul moyen efficace de donner des leçons de morale à la jeunesse ; c'est plutôt le vrai moyen de la dégoûter de toute morale sensée & solide.

ROME. (Eglise de) Il ne faut pas confondre cette expression avec le titre d'*Eglise Romaine ;* l'*Eglise de Rome* est un Siége particulier, ou une Eglise bornée à un seul Diocèse, l'*Eglise Romaine*, dans le langage ordinaire des Théologiens, est l'Eglise Catholique ou universelle qui regarde le Siége de *Rome* contre le centre d'unité dans la foi, & le Pontife qui y est assis comme le successeur de S. Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef & le Pasteur de toute l'Eglise Chrétienne.

A l'article *S. Pierre*, nous avons prouvé sommairement que cet Apôtre a été à *Rome*, qu'il a fondé l'Eglise de cette ville, qu'il y a souffert le martyre avec S. Paul, l'an 67 de Jésus-Christ, que dès le second siècle l'usage étoit établi d'appeler l'*Eglise de Rome la Chaire*, ou le *Siége de S. Pierre*. Les preuves de ces faits n'ont pas empêché les Protestans de contester aux Evêques de *Rome* le titre de *successeurs de Saint Pierre*; les Papes, disent-ils, n'ont pas plus de droit à cette succession que les Evêques d'Antioche, dont S. Pierre avoit fondé & occupé le Siége avant de venir à *Rome*.

Cependant au second siècle nous voyons Saint Irénée citer aux Hérétiques la tradition de l'*Eglise de Rome*, la succession de ses Evêques qui remonte à S. Pierre & à S. Paul, la prééminence de cette Eglise sur les autres, « à laquelle, » dit-il, toute Eglise, c'est-à-dire, les fidèles » qui sont de toutes parts, doivent déférer ». *Adv. Hær.* l. 3, c. 3. Il lui auroit été aussi aisé de citer l'Eglise d'Antioche, ou celle de Jérusalem, que S. Pierre avoit aussi fondée, si elles avoient joui du même Privilége. Dans un temps si voisin des Apôtres on devoit mieux savoir qu'au seizième siècle quelle avoit été leur intention, par conséquent celle de Jésus-Christ. On ne peut pas accuser S. Irénée d'avoir été adulateur des Papes; les Protestans ont grand soin de faire remarquer la fermeté avec laquelle ce S. Martyr résista au Pape Victor au sujet de la célébration de la Pâque.

Ils disent que l'*Eglise de Rome* est devenue la plus considérable de toutes, parce que cette ville étoit la capitale de l'Empire. Mais les Pères n'ont point allégué cette raison pour lui attribuer la prééminence, ils l'ont regardée contre le centre de la foi Catholique, parce qu'elle étoit la Chaire ou le Siége de S. Pierre, parce que Jésus-Christ avoit donné à cet Apôtre une supériorité sur ses Collègues, & parce qu'il l'avoit établi Pasteur de tout son troupeau. *Voyez* Pape.

Si cette Eglise n'avoit joui d'aucune prééminence sur les autres, il seroit difficile de comprendre pourquoi la plupart des auteurs Ecclésiastiques du second siècle ont voulu y faire un séjour, & pourquoi les Hérétiques, tels que Simon, Valentin, Marcion, Cerdon, les disciples de Carpocrate, Tatien, Praxéas, &c., étoient si empressés d'y accourir?

Pour en imposer aux ignorans, les Protestans affectent quelquefois de dire qu'ils sont membres de l'Eglise Catholique, ou universelle, mais non de l'*Eglise Romaine*; & par *Eglise Catholique* ils entendent l'assemblage de toutes les sectes Chrétiennes, ou qui font profession de croire en Jésus-Christ. Au mot *Eglise*, §. 2, & au mot *Catholique*, nous avons fait voir que cette prétention des Protestans est abusive & fausse; l'unité est un des caractères essentiels de la véritable Eglise, or cette unité emporte nécessairement la profession d'une même foi, la participation aux mêmes sacremens, la soumission à un même Pasteur universel. Elle se trouve en effet entre les différentes Eglises ou société particulières qui composent l'Eglise Catholique *Romaine*; mais il est absurde de supposer de l'unité entre différentes sectes qui s'anathématisent & s'excommunient les unes les autres, qui se regardent mutuellement comme Hérétiques, errantes & hors de la vie du salut. Cette chimère forgée par Jurieu a été solidement réfutée par Bossuet, par Nicole, &c.

Non contens d'abuser des termes, les Protestans, par une contradiction grossière, contestent à l'*Eglise Romaine* l'unité dans la foi; 1°. quoi qu'elle fasse profession, disent-ils, d'admettre pour règle de foi la parole de Dieu écrite ou non écrite, c'est-à-dire, l'Ecriture-Sainte & la tradition, il est impossible au vrai de connoître sa Doctrine, parce que ses Théologiens ne conviennent point entre eux quel est le juge auquel il appartient de fixer le sens de l'Ecriture, & de déterminer ce qui est ou n'est pas de tradition. Les uns disent que c'est le Pape, les autres que c'est le Concile général. 2°. Quoique ces Théologiens protestent tous d'adhérer au Concile de Trente, cependant les décrets de cette assemblée ne sont pas également respectés ni suivis par-tout, & il y a des Etats dans lesquels ils n'ont jamais été solemnellement reçus. D'ailleurs les rédacteurs de ces décrets ont affecté d'en rédiger la plupart en termes ambigus, & qui laissent indécises un très-grand nombre de questions: c'est pour cela que les Papes ont établi une Congrégation pour interpréter la doctrine du Concile de Trente. 3°. De là il arrive que les différentes écoles agitent entre elles à peu près les mêmes disputes qu'elles avoient auparavant, & les Papes ont été souvent obligés de donner de nouvelles constitutions pour décider ce qui étoit demeuré douteux, en particulier sur les matières de la grâce & de la prédestination. Mosheim, *Hist. Eccles.* 16e siècle, sect. 3, 1re part. c. 1, §. 22.

Mais cette objection est réfutée par la conduite même des Protestans. Ils connoissent si bien notre doctrine qu'ils ne cessent de l'attaquer, sans craindre un désaveu de notre part; lorsqu'ils la déguisent ils le font malicieusement; & ils nous allèguent le Concile de Trente avec une entière confiance qu'il a pleine autorité chez nous. Ce seroit plutôt à nous de nous plaindre de la difficulté qu'il y a de connoître quelle est la doctrine de chaque secte Protestante; quoique toutes fassent profession de recevoir l'Ecriture-Sainte comme seule règle de foi, chacun de leurs Théologiens l'entend à sa manière, & il y a chez elle presque autant d'opinions que de têtes. Il seroit fort singulier que la doctrine fût plus indécise

& plus difficile à connoître dans une ſociété qui reconnoît un Tribunal pour en décider, que dans une qui n'en admet point.

1°. Il eſt faux que nos Théologiens diſputent pour ſavoir quel eſt ce Tribunal; tous conviennent qu'un Concile général confirmé par le Pape, a pleine autorité de fixer le vrai ſens de l'Ecriture & de la tradition, que quand il a prononcé, tout homme qui ne s'y ſoumet point eſt Hérétique. Tous conviennent encore que le ſouverain Pontife a droit de porter des jugemens en matière de foi, que quand ils ſont confirmés par l'acceptation formelle ou tacite du très-grand nombre des Evêques, ils ont la même autorité que les décrets d'un Concile général. S'il y a des Théologiens qui en diſconviennent, ce ſont de faux Catholiques, ou plutôt des Hérétique déguiſés. La ſeule queſtion qui reſte entre les Théologiens eſt de ſavoir ſi avant l'acceptation même les jugemens du Pape en matière de doctrine ſont irréformables; mais qu'importe cette queſtion pour ſavoir au vrai quelle eſt la doctrine de l'*Egliſe Romaine.*

2°. Il eſt encore faux que le Concile de Trente ne ſoit pas également reſpecté & ſuivi par tout en ce qui concerne le dogme; il n'a pas été beſoin d'une acceptation ſolemnelle pour donner force à ſes décrets, quiconque y réſiſte eſt Hérétique. Quant aux réglemens de diſcipline, il y a des états Catholiques qui ne l'ont pas reçu; mais c'eſt un trait de mauvaiſe foi de confondre le dogme, ou la foi, avec la diſcipline: la première peut-être une, quoique la ſeconde varie.

3°. Parce que ce Concile n'a pas voulu prononcer ſur des queſtions de pure curioſité, ſur leſquelles l'Ecriture-Sainte & la tradition gardent le ſilence, où ne s'expliquent pas clairement, il ne s'enſuit pas que ſes décrets ſont conçus en termes ambigus, mais que le Concile n'a point voulu porter de jugement ſans motifs & ſans fondement. Ici le reproche des Proteſtans eſt encore une contradiction. D'un côté ils accuſent l'Egliſe Catholique de témérité & d'impiété, parce qu'elle prétend fixer le ſens de l'Ecriture & de la tradition, & faire ainſi des déciſions en matière de foi; de l'autre, ils la blâment de ne vouloir pas décider, lorſqu'elle ne peut appuyer ſon jugement ni ſur l'Ecriture-Sainte ni ſur la tradition.

4°. Quelle que ſoit la clarté & la ſageſſe de ſes déciſions, elles ne ſatisferont jamais les eſprits curieux, pointilleux, inquiets & téméraires, ſans ceſſe ils éleveront de nouveaux doutes, ils forgeront de nouveaux ſyſtêmes, ils trouveront de nouvelles manières de tordre le ſens de l'Ecriture-Sainte, & d'obſcurcir la tradition: les Proteſtans en ont donné l'exemple, & ils auront toujours des imitateurs. Il ſera donc toujours néceſſaire de faire de nouvelles déciſions pour éclaircir & confirmer celles qui ſont déja faites. C'eſt ce qui a forcé les Souverains Pontifes à publier des Bulles, & à établir une Congrégation pour interpréter les décrets du Concile de Trente. Mais ces déciſions nouvelles ſont dans le fond ſi conformes aux anciennes, que les Proteſtans ont fait préciſément les mêmes reproches contre les unes & les autres. *Voyez* CATHOLIQUE, &c.

ROSAIRE, pratique de dévotion qui conſiſte à réciter quinze fois l'Oraiſon Dominicale, & cent cinquante fois la Salutation Angélique; ainſi le *Roſaire* eſt compoſé de quinze dixaines d'*Ave Maria*, au lieu que le Chapelet ordinaire n'en a que cinq. Son inſtitution a pour objet d'honorer les quinze principaux Myſtères de la Vie de Notre-Seigneur & de ſa Sainte Mère. C'eſt donc un abrégé de l'Evangile, une eſpèce d'Hiſtoire de la Vie, des ſouffrances, des triomphes de Jéſus-Chriſt, miſe à portée des ignorans, & propre à graver dans leur mémoire les vérités du Chriſtianiſme.

On attribue ordinairement l'inſtitution du *Roſaire* à S. Dominique. Dom Luc d'Achéry, & Dom Mabillon, *Præf. ad acta ſſ. Ord. Bened. Sæc.* V, p. 58, ſe ſont attachés à prouver que cette pratique eſt plus ancienne, & qu'elle étoit en uſage l'an 1100; Mosheim eſt dans la même opinion, *Hiſt. Eccléſ.* 10e. ſiècle, 2 part. c. 4, §. 2. D'autres l'ont attribué à Paul, Abbé du Mont Phermé en Lybie, contemporain de S. Antoine, d'autres à S. Benoît, quelques-uns au Vénérable Béde; Polydore Virgile prétend que Pierre l'Hermite, pour exciter les peuples à la croiſade ſous Urbain II, en 1096, leur enſeignoit le Pſeautier laïque compoſé de 150 *Ave Maria*, comme le Pſeautier Eccléſiaſtique eſt compoſé de 150 Pſeaumes, & que c'étoit l'uſage des Solitaires de la Paleſtine. On a trouvé dans le tombeau de Sainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, & dans celui de S. Norbert, mort en 1134, des grains enfilés qui paroiſſoient être des grains de Chapelets.

Il n'eſt pas douteux que les Solitaires des premiers ſiècles de l'Egliſe ne ſe ſoient ſervis de petites pierres ou d'autres marques ſemblables pour compter le nombre de leurs Prières; nous l'apprenons de Pallade dans ſon Hiſtoire Lauſiaque, de Sozomène, &c. comme l'a remarqué Benoît XIV, *de Canoniſ. ſſ.* 2. p. c. 10, n. 11. Ceux qui ne ſavoient pas lire, ou qui ne pouvoient pas réciter le Pſeautier par cœur, y ſuppléoient, en récitant ſouvent pendant leur travail l'Oraiſon Dominicale, ſur-tout à chacune des heures que les Miniſtres de l'Egliſe employoient au chant des Pſeaumes. Les perſonnes du peuple déſignoient le nombre de ces Prières par des eſpèces de clous attachés à leur ceinture. Tom. 7. *Concil.* p. 1489. L'uſage de réciter la Salutation

Angélique de la même manière n'eſt pas auſſi ancien.

Quoi qu'il en ſoit de ces faits & des opinions des divers écrivains, il paroît prouvé que S. Dominique eſt le véritable auteur de l'uſage de réciter quinze *Pater* avec quinze dixaines d'*Ave Maria*, à l'honneur des principaux Myſtères de Jéſus-Chriſt auxquels la Sainte Vierge a eu part; il l'introduiſit vers l'an 1208 ou peu auparavant, pour prévenir les fidèles contre l'erreur des Albigeois & de quelques autres Hérétiques qui blaſphémoient contre le Myſtère de l'Incarnation. Le P. Echard Dominicain a prouvé ce fait hiſtorique par des monumens inconteſtables, *Biblioth. Scriptor. Ordin. Prædicat.* Tom. 1, p. 352; tom. 2, p. 271.

La Fête du *Roſaire* eſt d'une inſtitution plus récente. En actions de grâces de la Victoire remportée à l'Epante par les Chrétiens ſur les Infidèles, le premier Dimanche d'Octobre de l'an 1571, le Pape Pie V inſtitua une Fête annuelle pour ce jour-là ſous le titre de *Sainte Marie de la Victoire*. Deux ans après, Grégoire XIII changea ce titre en celui du *Roſaire*, & approuva un Office propre pour cette Fête. Clément X la fit adopter par les Egliſes d'Eſpagne. En 1716 les Turcs ayant été battus par l'armée de l'Empereur Charles VI près de Témeſwar le jour de la Fête de Notre-Dame des Neiges, & ayant été obligés de lever le ſiége de Corfou le jour de l'Octave de l'Aſſomption de la même année, Clément XII rendit univerſel l'Office de la Fête du *Roſaire*. *Vie des PP. & des Martyrs*, tom. 9, p. 278.

Il étoit aiſé de préſumer que ces nouvelles inſtitutions déplairoient aux Proteſtans. Ils diſent que le culte de la Vierge Marie qui dans le neuvième ſiècle avoit été déja porté *au plus haut dégré d'idolâtrie*, reçut encore de nouveaux degrés d'accroiſſement dans les ſiècles ſuivans; que l'on inſtitua des Meſſes, des Offices, des Fêtes, des Jeûnes, des Prières en l'honneur de cette *nouvelle Divinité*; Mosheim, *Hiſtoire Eccléſ.* 10e. ſiècle, 2 part. c. 4, §. 2.

Au mot *Paganiſme*, où nous avons examiné la nature de l'Idolâtrie, nous avons démontré, §. 11, que le reproche de ce crime ſans ceſſe renouvelé par les Proteſtans contre l'Egliſe Catholique eſt abſurde, & l'effet d'une pure méchanceté. Par les Prières mêmes que nous adreſſons à la Sainte Vierge & aux Saints, il eſt prouvé que nous les enviſageons, non comme des Divinités, mais comme de pures Créatures; puiſque nous diſons: *Sainte Vierge Marie, Mere de Dieu, priez pour Nous, Saints & Saintes de Dieu, intercédez pour Nous*; prier, intercéder, obtenir des grâces de Dieu, eſt la fonction d'une Créature, & non d'une Divinité. Ces Prières faites *à l'honneur des Saints*, ſont donc, à proprement parler, faites plutôt à l'honneur de Dieu, puiſque c'eſt à lui que l'on attribue toutes les grâces & les bienfaits que les Saints peuvent obtenir. Il en eſt de même des Meſſes, des Offices, & de toutes les autres Prières; elles ſont encore aujourd'hui telles qu'on les trouve dans le Sacramentaire de S. Grégoire, dreſſé ſur la fin du ſixième, ou au commencement du ſeptième ſiècle, & dont le fond étoit le même que celui du Pape Gélaſe compoſé au cinquième. S'il y avoit dans ces Prières de la ſuperſtition ou de l'Idolâtrie, il faudroit en placer la naiſſance pour le plus tard au quatrième ſiècle, époque à laquelle il y a eu le plus de lumières, de talens, & de vertus dans le corps des Evêques. C'eſt un entêtement fanatique de la part des Proteſtans de placer dans ce ſiècle éclairé le berceau du paganiſme de l'Egliſe Romaine, *Mosheim*, ibid. 4e. ſiècle, 2 part. c. 3, §. 2. *Voyez* SAINTS.

R U

RUBRIQUE. Dans le ſens grammatical ce terme ſignifie une obſervation ou une règle écrite en caractères rouges, & c'eſt ainſi qu'étoient écrites les maximes principales & les titres du droit Romain. Parmi nous on appelle *Rubriques* les règles ſelon leſquelles on doit célébrer la Liturgie & l'Office Divin, parce que dans les Miſſels, les Rituels, les Bréviaires & les autres livres d'Egliſe on les a communément écrites en lettres rouges, pour les diſtinguer du texte des Prières.

Anciennement ces règles ne s'écrivoient que dans des livres particuliers appelés *Directoires*, *Rituels*, *Cérémoniaux*, *Ordinaires*. Les anciens Sacramentaires, les Miſſels manuſcrits, & même les premiers imprimés contiennent peu de *rubriques*. Burcard, Maître des cérémonies ſous les Papes Innocent VIII & Alexandre VI, ſur la fin du 15me ſiècle, eſt le premier qui ait mis au long l'ordre & les cérémonies de la Meſſe dans le *Pontificial* imprimé à Rome en 1485, & dans le *Sacerdotal* publié quelques années après. On joignit ces *rubriques* à l'ordinaire de la meſſe dans quelques Miſſels, le Pape Pie V les fit mettre dans l'ordre & ſous les titres qu'elles portent encore aujourd'hui. Dès-lors on a placé dans les Miſſels les *rubriques* que l'on doit obſerver en célébrant la meſſe, dans les Rituels celles qu'il faut ſuivre en adminiſtrant les Sacremens, en faiſant les bénédictions, &c.; & dans les Bréviaires celles qu'il faut garder dans la récitation ou dans le chant de l'office divin. Le Brun, *Explic. des cérémonies de la Meſſe*, *Traité prélim.* art. 3.

Ces règles ſont néceſſaires pour établir l'uniformité dans le culte extérieur; pour prévenir les manquemens & les indécences dans leſquelles les Miniſtres de l'Egliſe pourroient tomber par

ignorance ou par négligence, pour donner au service divin la dignité & la majesté convenables, & pour exciter ainsi le respect & la piété du peuple. Il est scandalisé avec raison, lorsqu'il voit faire les cérémonies d'une manière gauche, avec précipitation, avec négligence, avec un air distrait & indévot. Ceux qui regardent les *rubriques* comme des règles minutieuses, puériles ou superstitieuses, sont fort mal instruits. Dieu avoit prescrit dans le plus grand détail les moindres cérémonies que l'on devoit observer dans le culte mosaïque, il a souvent puni de mort des fautes en ce genre qui nous paroissent légères; le culte institué par Jésus-Christ & par les Apôtres, est-il donc moins respectable & moins digne d'être observé jusqu'au scrupule?

RUNCAIRES, nom que l'on donna aux Vaudois, appelés aussi *Patarins* ou *Paterins*; mais abusivement, puisque dans l'origine ce dernier étoit un surnom des Albigeois ou Manichéens, *voyez* PATARINS. On prétend que les Vaudois furent appelés *Runcaires*, parce qu'ils s'assembloient dans les broussailles, dans les lieux incultes & écartés, nommés dans les bas siècles *Runcaria*. Ducange, *Runcarii*. *Voyez* VAUDOIS.

RUSSIE. (Eglise de) Jusqu'à nos jours l'Histoire de la conversion des Russes ou Moscovites au Christianisme étoit fort embrouillée & peu connue, il n'y a pas long-temps que l'on est parvenu à en éclaircir les principaux faits. On sait à présent que le Christianisme n'a été porté dans ce vaste empire que sur la fin du dixième siècle, par le moyen des guerres & des relations qu'il y eut en ce temps-là entre les Rois ou Grands-Ducs de Russie & les Empereurs de Constantinople.

Vers l'an 945, Olha, Olga ou Elga, veuve d'un de ces Souverains, alla à Constantinople, y fut instruite de la Religion Chrétienne, y reçut le Baptême, & prit le nom d'Hélène. De retour en Russie, elle fit des tentatives pour y établir notre Religion, elle ne put persuader son fils Suatoslas qui régnoit pour lors, ainsi son zèle ne produisit pas de grands effets. Mais Wolodimer ou Uladomir, fils & successeur de Suatoslas, s'étant rendu redoutable par ses conquêtes, les Empereurs Grecs, Basile II & Constantin son frère, lui envoyèrent des ambassadeurs & recherchèrent son alliance. Il y consentit, & il épousa leur sœur Anne, il se laissa instruire & reçut le Baptême l'an 988. Une fille de cette princesse, nommée *Anne* comme sa mère, fut mariée à Henri Ier, Roi de France, & fonda l'Eglise de S. Vincent de Senlis. Ceux qui ont placé la conversion des Russes au 9me siècle ont confondu le règne de Basile le Macédonien avec celui de Basile II.

Nicolas II, dit *Chrysoberge*, Patriarche de C. P. profita des circonstances, il envoya en Russie des Prêtres & un Archevêque qui baptisa les douze fils de Wolodimir, & on prétend que dans un seul jour vingt mille Russes embrassèrent le Christianisme. Les successeurs de Chrysoberge continuèrent à cultiver cette mission, conséquemment l'Eglise naissante de Russie se trouva sous la juridiction de celle de C. P. Alors les Grecs étoient encore unis de communion avec le Siége de Rome, ainsi les Russes furent d'abord Catholiques. Ils ne cessèrent pas entièrement de l'être en 1053, lorsque le schisme des Grecs fut consommé par le Patriarche Michel Cérularius. Il est prouvé que l'an 1439, époque du Concile de Florence, il y avoit encore en Russie autant de Catholiques que de Schismatiques. *Acta Sanctor*, t. 41, 2 vol. de sept. Ce ne fut qu'au milieu du 15me siècle qu'un certain Photius, Archevêque de Kiow étendit le Schisme dans toute la Russie. L'union de l'Eglise Russe à celle de C. P. a duré jusqu'en 1588.

Aux mots *Missions* & *Allemagne*, nous avons remarqué l'affectation avec laquelle les Protestans ont décrié en général toutes les Missions faites dans le Nord par des Latins; ils ont ménagé un peu davantage les Missionnaires Grecs, parce que ceux-ci, en rendant Chrétiens les peuples de la Russie, les soumirent, non à la juridiction du Pape, mais à celle du Patriarche de C. P. Mosheim, *Hist. Eccles.* 9me siècle, 1 part. c. 1, §. 5, prétend néanmoins que l'on employa les présens & les promesses pour engager ces barbares à embrasser l'Evangile. Conjecture téméraire, hasardée sans preuve. Les Grecs étoient-ils assez opulens pour gagner toute une nation par un motif d'intérêt? D'ailleurs l'Histoire nous apprend qu'avant la conversion de Wolodimir il avoit armé une flotte formidable, & qu'il se proposoit de faire chez les Grecs une expédition semblable à celles que les Normands faisoient chez nous. Il étoit naturel que Basile II & Constantin cherchassent à conjurer cet orage par des présens & par des promesses; qu'ils désirassent de convertir au Christianisme un Conquérant redoutable. On a fait de même à l'égard des Normands & avec le même succès, il ne s'ensuit pas qu'on leur a planté la foi par des présens & par des promesses.

Mosheim ajoute que les Missionnaires Grecs n'employèrent point, comme les Emissaires du Pape, la terreur des Lois pénales pour convertir les Barbares, mais uniquement la persuasion & la puissance victorieuse d'une vie exemplaire; qu'ils se proposèrent uniquement le bonheur de ces peuples & non la propagation de l'empire papal. Autre trait de partialité. Nous avons fait voir ailleurs que les prétendues violences employées par les Missionnaires du Pape sont une calomnie; qu'ils n'ont pas plus travaillé pour le Pape, que les Grecs pour le Patriarche de C. P.;

que la conduite des uns & des autres a été parfaitement semblable.

Suivant les préjugés de sa secte, il dit que la Doctrine des Grecs n'étoit point conforme à celle de Jésus-Christ & des Apôtres, qu'ils y mêloient quantité de rites superstitieux & d'inventions absurdes, que leurs prosélytes conservèrent beaucoup de restes de leur ancienne idolâtrie, qu'ils ne firent d'abord qu'une profession apparente de la vraie Religion. Mais il excuse les Missionnaires, parce que, pour attirer dans le sein de l'Eglise des peuples encore barbares & sauvages, on étoit obligé de se prêter à leur infirmité & à leurs préjugés. Pourquoi donc a-t-il censuré avec tant d'aigreur les Missionnaires Latins qui ont agi de même, dans les mêmes circonstances & par le même motif? C'est ainsi que la passion & l'entêtement de système se trahissent. Nous voudrions savoir si les Missionnaires Luthériens qui se sont vantés d'avoir converti des Indiens en ont fait dans un moment des Chrétiens parfaits. Des plaintes même de Mosheim il s'ensuit que les Grecs n'ont pas plus connu ni prêché le prétendu Christianisme pur des Protestans que les Latins, & que les Russes, non plus que les autres Barbares convertis, n'en ont jamais eu la moindre idée.

En 1588, ou en 1589, Jérémie, Patriarche de C. P., étant en Russie, assembla les Evêques de ce pays-là, & d'un consentement unanime l'Evêque de Moscou fut déclaré Patriarche de toute la Russie. Ce décret fut confirmé l'an 1593 dans un Concile de C. P. auquel assistèrent les Patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem & d'Antioche; ils fondèrent leur avis sur le 28me Canon du Concile de Chalcédoine. Sous le règne du Czar Alexis Michaëlowitz, père de Pierre-le-Grand, un Patriarche de Moscou, nommé *Nicon*, déclara à celui de C. P. qu'il ne reconnoissoit plus sa juridiction. Il se rendit ainsi indépendant, il augmenta le nombre des Archevêques & des Evêques, & il s'attribua un pouvoir despotique sur le Clergé. Comme il voulut se mêler aussi du gouvernement & troubler l'état, le Czar fit assembler en 1667 à Moscou un Concile nombreux composé des principaux Prélats de l'Eglise Grecque & de celle de Russie, dans lequel Nicon fut déposé. Ses successeurs ayant encore donné de l'ombrage au Czar, Pierre-le-Grand abolit entièrement la dignité de Patriarche & se déclara seul Chef de l'Eglise Russe. En 1720, il établit, pour la gouverner, un Conseil composé d'Archevêques, d'Evêques & d'Archimandrites ou Abbés de Monastères, duquel il se réserva la présidence & le droit d'en nommer tous les membres. Par un édit du 25 Janvier 1721, il ordonna que l'autorité de ce Conseil fût reconnue dans tous ses états, il y fit dresser un Règlement qui fixe la croyance & la discipline de l'Eglise Russe; il le fit signer par tous les membres du haut Clergé, même par tous les Princes & les Grands de l'empire: il n'est point de monument plus authentique pour s'informer de la Religion des Russes. Cette pièce peu connue jusqu'ici, a été traduite en latin sous le titre de *Statutum canonicum seu ecclesiasticum Petri magni*, & publié par les soins du Prince Potemkin à Pétersbourg, de l'imprimerie de l'Académie des Sciences, 1785, *in*-4°. de 157 pages.

Quant au Dogme, l'on y fait profession de regarder l'Ecriture-Sainte comme règle de foi, mais l'on ajoute que pour en prendre le vrai sens, il faut consulter les décisions des Saints Conciles & les écrits des Pères de l'Eglise, par conséquent la tradition. Touchant les Mystères de la Sainte Trinité & de l'Incarnation, l'on renvoie les Théologiens aux ouvrages de S. Grégoire de Nazianze, de S. Athanase, de S. Basile, de S. Augustin, de S. Cyrille, d'Alexandrie, & à la lettre de S. Léon à Flavien touchant les deux natures en Jésus-Christ; il n'y est point parlé de l'erreur des Grecs touchant la procession du Saint-Esprit. Sur ce qui regarde le péché originel & la Grâce on s'en tient à la doctrine de S. Augustin contre les Pélagiens.

Il y est parlé d'une manière très-orthodoxe de la Confession auriculaire, de la Pénitence & de l'Absolution, de l'Eucharistie, de la Sainte Messe, du Viatique porté aux malades, de la Bénédiction nuptiale, du Culte des Saints, des Images, des Reliques, de la Prière pour les morts. Il est recommandé aux Evêques de veiller à la pureté du culte, d'en bannir les fables & toute espèce de superstition.

Ce règlement reconnoît la hiérarchie composée des Evêques, des Prêtres & des Diacres, il y ajoute les Archimandrites & les Hégumènes. Il établit l'autorité des Evêques, le pouvoir qu'ils ont d'excommunier & de reconcilier les pécheurs à l'Eglise; il leur recommande néanmoins d'en user avec beaucoup de précaution & de consulter le Synode ou Conseil Ecclésiastique dans toutes les affaires majeures ou douteuses. Il statue des peines contre les Hérétiques & les Schismatiques.

Il fait mention des Moines & des Religieuses, des vœux, de la profession monastique, de la clôture, &c. Il ordonne aux uns & aux autres d'exécuter leur règle, de satisfaire aux jeûnes, à la prière, à la communion; il leur défend de sortir de chez eux. Il y a des règlemens particuliers pour les Confesseurs, pour les Prédicateurs, pour les Professeurs des Colléges; il y en a pour les Séminaires, pour les Etudians, pour la distribution des aumônes, pour réprimer la mendicité; l'abus des Chapelles domestiques chez les Grands y est expressément condamné. A tous ces Statuts l'on reconnoît la sagacité, l'expérience, la vigilance & l'activité de Pierre-le-Grand.

Le seul article dans lequel ce règlement s'écarte de la Foi Catholique, est le refus de reconnoître la juridiction du Pape sur toute l'Eglise,

mais il ne reconnoît pas non plus celle du Patriarche de C. P., il blâme également l'une & l'autre. A la réserve de cet article, la croyance & la discipline des Russes n'ont aucune ressemblance avec celle des Protestans. Cependant ce peuple, converti au Christianisme depuis huit cents ans, n'a jamais fait profession de recevoir sa Doctrine de l'Eglise Romaine, mais de l'Eglise Grecque. Plus d'une fois les Luthériens ont cherché à introduire leurs erreurs chez les Russes, ils ont toujours trouvé une résistance invincible de la part du Clergé.

Cet exposé de la croyance de l'*Eglise de Russie* est confirmé par le Catéchisme composé en 1642 par Moghilas, Archevêque de Kiovie, pour prévenir son troupeau contre les erreurs des Protestans, & qui fut aidé dans ce travail par Porphyre, Métropolitain de Nicée, & par Syrigus, Docteur de l'Eglise de C. P. Ce livre imprimé d'abord en langue esclavone fut traduit en grec & en latin, & approuvé solemnellement par les quatre Patriarches Grecs. Il fut nommé d'abord *Confession orthodoxe des Russes*, & ensuite par les Grecs, *Confession orthodoxe de l'Eglise Orientale*. Le Père Lebrun en a donné une notice & des extraits, *Explic. des Cérém. de la Messe*, tome 4, art. 5, p. 427. Il est constant d'ailleurs que les Russes se servent de la même Liturgie que l'Eglise Grecque de C. P., & qu'ils n'en ont jamais eu d'autre. Ils célèbrent la Messe en Langue Esclavone, quoique ce ne soit pas la langue vulgaire de *Russie*.

Au 16me siècle il s'est détaché de cette Eglise une Secte de Mécréans qui se nomment *Sterawerfi*, ou anciens Fidèles, & qui donnent aux autres Russes le nom de *Roscolchiki*, c'est-à-dire, Hérétiques. Ces Sectaires, tous très-ignorans, enseignent que c'est une grande faute de dire trois fois *Allelu-ia*, qu'il ne faut le dire que deux fois; qu'il faut offrir sept pains à la Messe au lieu de cinq; que pour faire le signe de la Croix il faut joindre le quatrième & le cinquième doigt au pouce, en tenant le troisième & l'index étendus; qu'il faut rejeter tous les livres imprimés depuis le Patriarche Nicon; que les Prêtres Russes qui boivent de l'eau-de-vie sont incapables de baptiser, de confesser & de communier; que l'Evangile réprouve l'autorité du gouvernement & commande la fraternité; qu'il est permis de s'ôter la vie pour l'amour de Jésus-Christ; que tous ceux qui ne pensent pas comme eux sont des hommes impurs & des Païens avec lesquels il ne faut avoir aucune communication. Lorsque l'on a voulu les contraindre à professer la Religion Russe, ils se sont assemblés par centaines dans une maison ou dans une grange, il y ont mis le feu, & se sont brûlés eux-mêmes.

Pierre-le-Grand établit dans ses états la tolérance de toutes les Religions, ainsi l'on y trouve non-seulement des Chrétiens de toutes les sectes, mais des Juifs, des Mahométans, des Païens ou Idolâtres.

On a tenté plus d'une fois de réunir les Russes à l'Eglise Romaine, eux-mêmes ont donné des ouvertures & fait des avances, mais sans succès. Ce projet fut renouvelé en 1717, lorsque le Czar Pierre étoit en France; il y eut à ce sujet des Mémoires dressés & des Réponses, cela ne produisit aucun effet; le principal obstacle fut sans doute la crainte qu'eut le Czar de perdre quelque degré de son autorité de laquelle il étoit très-jaloux. Ce fut au retour de son voyage en France en 1719, qu'il se déclara chef souverain de l'*Eglise de Russie*.

L'année précédente 1718, parut à Moscou le Livre d'Etienne Javorski, Archevêque de Rezane & de Muromie, intitulé *Kamen Wéri, le Rocher de la Foi*, composé contre les Hérétiques, & qui eut le plus grand succès en Russie; mais qui déplut beaucoup aux Protestans. Mosheim prétend que l'Auteur a moins eu pour but de confirmer les Russes dans leur foi, que de favoriser l'Eglise Romaine. Il s'est attaché à le réfuter, *Syntagma Dissert.*, &c. p. 412. Nous n'examinerons point s'il y a réussi ou non; mais il en résulte du moins que l'*Eglise de Russie* dont la croyance fut toujours conforme à celle de l'Eglise Grecque, regarde aussi-bien que nous les Protestans comme des Hérétiques; que ces derniers en ont imposé grossièrement lorsqu'ils ont affirmé que les Grecs pensoient comme eux; que les preuves du contraire fournies par les Catholiques étoient fausses; que les confessions de foi des Grecs avoient été extorquées par argent, &c. Le Statut ou Règlement de Pierre-le-Grand est contre eux une preuve à laquelle ils ne pourront jamais rien opposer de raisonnable. Il est étonnant que Mosheim, qui en avoit connoissance, ait encore osé parler comme il l'a fait de la croyance des Grecs & de celle des Russes, *Hist. Eccles.* 17me siècle, sect. 2, 1re part. c. 2, §. 3 & 4. *Voyez* GRECS.

RUTH, (Livre de) l'un des Livres de l'ancien Testament, qui contient l'histoire d'une femme Moabite, recommandable par son attachement à sa belle-mère & au culte du vrai Dieu. En récompense de sa vertu, elle devint l'épouse d'un riche Israélite de Bethléem, nommé *Booz*, qui fut le bisaïeul du Roi David. Ce Livre est placé entre le Livre des Juges dont il est une suite, & le premier Livre des Rois auquel il sert d'introduction, & l'on présume qu'il a été écrit par le même auteur. Autrefois les Juifs le joignoient au Livre des Juges comme un seul & même ouvrage, & plusieurs anciens Pères ont fait de même; aujourd'hui les Juifs modernes, dans leurs Bibles, placent immédiatement après le Pentateuque les cinq Livres qu'ils appellent *Mégilloth*, savoir le Cantique des Cantiques, *Ruth*,

les Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste, Esther. C'est un arrangement de pur caprice, & qui est contraire à l'ordre chronologique.

La canonicité de ce Livre n'a jamais été contestée ni par les Juifs ni par les Pères de l'Eglise. Le but de l'auteur a été non-seulement de nous faire connoître la généalogie de David, par conséquent celle du Messie qui devoit descendre de ce Roi, l'accomplissement de la Prophétie de Jacob qui avoit promis la royauté à la Tribu de Juda; mais encore de nous faire admirer les soins paternels de la Providence envers les gens de bien. On y voit les suites heureuses d'un attachement inviolable à la vraie Religion, les ressources de la piété dans le malheur, les avantages de la modestie & d'une bonne réputation. La prudence & la sagesse de Noëmi, l'affection, la docilité, la douceur de *Ruth*, sa belle-fille, la probité & la générosité de Booz plaisent, touchent & instruisent.

Cette Histoire a donné lieu à quelques difficultés de chronologie. La plus forte n'est fondée que sur une supposition très-douteuse, savoir que Rahab qui fut mère de Booz, suivant *S. Matthieu*, c. 1, ℣. 5, est la même personne que Rahab de Jéricho, qui reçut chez elle les espions des Israëlites, *Josué*, c. 2, ℣. 1. Il n'y a aucune apparence, & rien n'oblige d'admettre cette supposition. Les objections que quelques Incrédules ont voulu faire contre cette même Histoire, ne portent que sur la différence infinie qu'il y a entre nos mœurs, nos lois, nos usages & ceux des anciens peuples orientaux; ce sont des traits d'ignorance plutôt que de sagacité.

SAB

SABAÏSME, culte des astres ; c'est la première idolâtrie qui a régné dans le monde ; *voyez* ASTRES ; mais ce n'est point la première Religion, comme l'ont prétendu plusieurs écrivains mal instruits ; Dieu avoit enseigné une Religion plus pure à Adam, à ses enfans & aux anciens Patriarches. *Voyez* RELIGION NATURELLE.

Le *sabaïsme*, aussi appelé *sabéisme*, *sabiisme* & *zabisme*, est encore la Religion d'un des peuples Orientaux que l'on a nommés *Sabiens*, *Zabiens*, *Mandaïtes*, *Chrétiens de S. Jean*, dont on prétend qu'il y a des restes dans la Perse, à Bassora & ailleurs. Il ne faut pas les confondre avec les *Sabéens*, ou les habitans du Royaume de *Saba* en Arabie. Nous en avons déja parlé au mot *Mandaïtes* ; mais il est à propos de voir plus en détail l'incertitude de ce qu'en ont dit les savans modernes, & de répondre à quelques objections que les Protestans ont faites contre le culte des Catholiques, en le comparant à celui des *Sabiens*.

Maimonides, qui a souvent parlé du *sabisme* dans son *More Nevochim*, en fait remonter l'origine jusqu'à Seth, fils d'Adam ; il dit que cette idolâtrie étoit généralement répandue du temps de Moïse, qu'Abraham même l'avoit professée avant de sortir de la Chaldée. Il dit que les *Sabiens* croyoient que Dieu est l'ame du monde, qu'ils regardoient les astres comme des Dieux inférieurs ou médiateurs, qu'ils avoient du respect pour les bêtes à corne, qu'ils adoroient le Démon sous la figure d'un bouc, qu'ils mangeoient le sang des animaux, parce qu'ils pensoient que les Démons eux-mêmes s'en nourrissoient. Conséquemment il prétend que la plupart des lois cérémonielles de Moïse étoient relatives aux usages de ces Idolâtres, & avoient pour but d'en préserver les Juifs. Spencer a suivi cette idée & s'est attaché à la prouver dans un grand détail ; *de Legib. hebræor. ritual.*, l. 2.

Mais d'autres ont observé que les faits supposés par Maimonides ne sont rien moins que prouvés ; il n'a consulté que des livres Arabes qui sont très-récens & dont l'autorité est fort suspecte, & plusieurs de ces faits paroissent contraires à l'Ecriture-Sainte. Le culte des astres est sans doute une des premières espèces de Polythéisme & d'Idolâtrie ; mais nous voyons, *Sap.*, c. 13, ℣. 2, que le culte des élémens & des autres parties de la nature n'est pas moins ancien. D'ailleurs la première Idolâtrie de laquelle l'Ecriture-Sainte fait mention est celle de Laban ; *Gen.*, c. 31, ℣. 19. A la vérité, Josué, c. 24, ℣. 2, dit aux Israélites : « Vos Pères ont habité » autrefois au-delà du fleuve, Tharé père d'Abraham, & Nachor, & ils ont servi des Dieux » étrangers ». Mais ce reproche ne paroît pas tomber sur Abraham lui-même. Envisager Dieu comme l'ame du monde, est une erreur trop philosophique pour qu'elle ait pu être populaire du temps de Moïse.

Nous sommes persuadés, comme Spencer, que la plupart des lois cérémonielles des Hébreux avoient pour but de les détourner des superstitions pratiquées par les Idolâtres ; mais il ne faut pas pousser trop loin ce principe, ni supposer que chacune de ces lois en particulier est opposée à tel ou tel usage des *Sabiens*, puisque nous retrouvons un grand nombre de ces usages superstitieux chez les Grecs, chez les Romains, & même chez les Idolâtres modernes. Moïse connoissoit les différentes superstitions des Egyptiens, des Iduméens, des Madianites, des Chananéens ; il a voulu les bannir toutes sans exception, & nous ne savons pas si telle pratique absurde appartenoit à l'un de ces peuples plutôt qu'à l'autre.

Hyde, dans son *Histoire de la Religion des anciens Perses*, a tâché de prouver que le *Sabisme* étoit fort différent du Polythéisme & de l'Idolâtrie ; il prétend que Sem & Elam ont été les propagateurs de cette Religion ; que si dans la suite elle déchut de sa pureté primitive, Abraham la réforma & la soutint contre Nembrod qui l'attaquoit ; que Zoroastre vint ensuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enseigné ; que le feu des anciens Perses étoit le même & destiné au même usage que celui qui étoit conservé dans le temple de Jérusalem, & qu'enfin ces peuples ne rendoient au soleil qu'un culte subalterne & subordonné au culte du vrai Dieu ; *Relig. vet*, *Pers. historia*, c. 1.

Malheureusement tous ces faits sont des visions desquelles Hyde n'a pu avoir aucun garant. L'on est à présent convaincu par les livres mêmes de Zoroastre, que loin d'être le restaurateur de la vraie Religion, il en a été le corrupteur ; qu'il n'est point question chez lui d'un culte subalterne ni subordonné au culte du vrai Dieu ; nous avons fait voir ailleurs les défauts de sa doctrine. *Voyez* PARSIS. On ne peut pas savoir précisément en quel temps le *Sabisme* a commencé.

Prideaux a entrepris de nous en donner une idée encore plus avantageuse que Hyde. Il soutient que l'unité de Dieu & la nécessité d'un médiateur ont été dans l'origine une croyance générale & répandue chez tous les hommes ; que l'unité de Dieu se découvre par la lumière naturelle, & que le besoin d'un médiateur en est une suite.

Mais les hommes, dit-il, n'ayant pas eu la connoissance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choisirent eux-mêmes, ils supposèrent des intelligences résidantes dans les corps célestes, & les prirent pour médiatrices entre Dieu & eux; conséquemment ils leur rendirent un culte; *Hist. des Juifs*, 1e part., l. 3, p. 110.

Aucune de ces conjectures ne nous paroît juste. Nous convenons que le Dogme de l'unité de Dieu, & celui de la nécessité d'un médiateur, ou plutôt d'un Rédempteur, ont été dans l'origine du monde la croyance générale; mais elle venoit de la révélation primitive, & non de la lumière naturelle ou de la Philosophie. Dès qu'une fois le souvenir de cette révélation a été effacé chez un peuple quelconque, il ne s'est plus trouvé aucun homme à qui l'ancienne croyance soit revenue à l'esprit, le Polythéisme a pris sa place.

Cette erreur n'est point venue de ce que les hommes ont senti le besoin d'un médiateur, mais de ce qu'ils ont supposé des esprits ou des intelligences par-tout où ils ont vu du mouvement, & qu'ils leur ont attribué la distribution des biens & des maux de ce monde. Aucune nation Polythéiste n'a envisagé ces êtres imaginaires comme des médiateurs entre un Dieu suprême & les hommes, mais comme des *Dieux*, comme des êtres indépendans, & maîtres absolus de certaines parties de la nature. Le culte qu'on leur a rendu n'a donc pu avoir aucun rapport au Dieu suprême; ou celui-ci a été un Dieu inconnu, ou l'on a supposé qu'il ne se méloit en aucune manière des affaires de ce monde. *Voyez* PAGANISME, §. 1, 2, 4, 5, &c.

Enfin, quand toutes les suppositions de Prideaux seroient plus probables, il faudroit encore prouver que quelqu'un des peuples qui ont été appelés *Sabiens*, ont eu dans l'esprit les idées & la croyance que ce critique leur prête, & il est impossible d'en donner aucune preuve positive. Les auteurs que l'on cite en témoignage sont trop modernes pour que l'on puisse s'en rapporter à eux.

Assémani, dans sa *Biblioth. Orient.*, t. 4, c. 10, §. 5, dit qu'il y a encore des *Sabéens* ou Chrétiens de S. Jean dans la Perse & dans l'Arabie, mais que ces prétendus Chrétiens sont plutôt des Païens; ainsi en juge Maracci, qui les appelle *Sabaïtes*. Ils ont pris quelques opinions des Manichéens, & ils ont emprunté des Chrétiens le culte de la croix.

Beausobre, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 1, §. 14, a mieux aimé s'en rapporter à Abulpharage, auteur Syrien du treizième siècle, qui avoit lu l'ouvrage d'un auteur *Sabéen* du neuvième ou du dixième, en faveur de cette Religion; voici ce qu'il en rapporte:

La Religion des *Sabéens*, dit-il, est la même que celle des Chaldéens. Ils prient trois fois le jour, en se tournant toujours du côté du pôle arctique. Ils ont aussi trois jeûnes solemnels, le premier commence au mois de Mars & dure trente jours, le second en Décembre & dure neuf jours, le troisième en Février n'en dure que sept. Ils invoquent les étoiles, ou plutôt les intelligences qui les animent, & ils leur offrent des sacrifices; mais ils ne mangent point des victimes, tout est consumé par le feu; ils s'abstiennent de lait & de plusieurs légumes. Leurs maximes approchent fort de celles des Philosophes. Ils croient que les ames des méchans seront tourmentées pendant neuf mille ans, après quoi Dieu leur fera grâce.

Ils ne reconnoissent qu'un seul Dieu, & ils en démontrent l'unité par des argumens très-forts; mais ils ne font aucune difficulté de donner le titre de *Dieux* aux intelligences des étoiles & des planètes, parce que ce nom n'exprime point l'essence divine. A l'égard du vrai Dieu, ils le distinguent par le glorieux titre de *Seigneur des Seigneurs*. Par conséquent Maimonide leur a fait tort, quand il leur a reproché de n'avoir point d'autre Dieu que les étoiles, & de tenir le soleil pour le plus grand des Dieux. Ils n'honorent les intelligences célestes que comme des Dieux dépendans & subalternes, comme des médiateurs sans lesquels on ne peut point avoir d'accès à l'Être suprême. Ils sont les Ministres par lesquels Dieu distribue ses bienfaits aux hommes & leur déclare ses volontés. Leur principe est qu'il y a une si grande distance entre le Dieu suprême & des hommes mortels, qu'ils ne peuvent approcher de lui que par la médiation des substances spirituelles & invisibles. Conséquemment les uns consacrent à celles-ci des chapelles, les autres des simulachres, dans lesquels ils supposent que réside la vertu de ces intelligences, attirée par la consécration que l'on en a faite.

De là Beausobre conclut, à son ordinaire, que si le culte des *Sabéens* ou *Sabiens* est une véritable idolâtrie, on ne peut pas en disculper certaines communions chrétiennes, c'est-à-dire les Catholiques.

Déja nous avons pleinement réfuté cette absurde conséquence au mot *Paganisme*, §. 11, mais il faut encore démontrer la fausseté des faits sur lesquels on veut l'étayer.

Rien de plus suspect que les témoins que l'on nous allègue. Assémani, *Biblioth. Orient.* tom. 2, c. 42, nous apprend qu'Abulpharage, quoique Patriarche des Jacobites, étoit tolérant, très-porté par conséquent à excuser toutes les religions; il peut très-bien avoir interprété dans le sens le plus favorable l'auteur *Sabéen* ou *Sabien* duquel il prétend avoir lu l'ouvrage; il n'en rapporte pas les propres termes.

En second lieu, cet auteur qui n'a vécu qu'au neuvième ou au dixième siècle, ne peut pas nous répondre de ce que pensoit le commun des *Sabiens*, cinq ou six cents ans auparavant. Cet Ecrit

vain qui vivoit au milieu du Chriſtianiſme, & qui vouloit faire l'apologie de ſa Religion, a pu avoir l'idée d'un Dieu ſuprême & de Dieux ſecondaires ou médiateurs, d'un culte abſolu & ſouverain, & d'un culte relatif & ſubordonné; il a cherché à ſe rapprocher des notions & de la croyance des Chrétiens par un ſyſtême philoſophique. Mais ſi l'on veut perſuader que le commun des *Sabiens*, ſecte obſcure & très-ignorante, vivant la plupart parmi les Païens dans le fond de l'Arabie, ont penſé comme un Philoſophe Syrien, on nous ſuppoſe auſſi ſtupides qu'eux. Pendant que les Philoſophes Grecs, Romains, Indiens, Chinois, les plus habiles n'ont point eu cette idée d'un Dieu ſuprême & de Dieux médiateurs, de culte abſolu & de culte relatif, nous fera-t-on croire que des ignorans Perſes ou Arabes ont eu cette idée claire & diſtincte, & qu'ils l'ont fidèlement ſuivie dans la pratique? Nous ſoutenons qu'elle ne s'eſt jamais trouvée ailleurs que dans le Chriſtianiſme, & nous l'avons prouvé au mot *Paganiſme*, §. 4 & 5. Beauſobre lui-même oſe prétendre que parmi les Chrétiens, le peuple n'eſt pas capable de cette préciſion, que ce ſont là des idées métaphyſiques & trop abſtraites pour lui; & il veut que les *Sabiens* les plus groſſiers en aient été capables.

L'eſſentiel étoit de prouver que, ſuivant la croyance des *Sabiens* les eſprits médiateurs qui réſident dans les aſtres ſont des créatures du Dieu ſouverain, & ſont abſolument dépendans de lui, qu'ils n'ont d'autre pouvoir que celui d'interceſſion auprès de lui, qu'il ne leur a point abandonné le gouvernement de ce monde, mais qu'il diſpoſe de tous les événemens par ſa providence. Voilà les dogmes caractériſtiques qui diſtinguent la vraie Religion d'avec le Polythéiſme; Beauſobre n'en a pas dit un ſeul mot.

Il pouſſe l'entêtement juſqu'à dire que s'il faut choiſir entre le culte religieux rendu aux Saints, à leurs images, à leurs reliques, & celui que les *Sabiens* & les Manichéens ont rendu au ſoleil & à la lune, ce dernier mérite à tous égards la préférence. *Ibid*, l. 9, c. 1, §. 15. Au mot *Idolâtrie*, nous avons réfuté ce parallèle injurieux, nous avons fait voir que Beauſobre ne l'a ſoutenu qu'en donnant un ſens faux à tous les termes, & ſe contrediſant lui-même. Par ſa méthode, il juſtifie tous les Idolâtres de l'univers.

Il commence par faire dire à Abulpharage que la Religion des *Sabéens* eſt la même que celle des Chaldéens; or les Chaldéens étoient certainement Polythéiſtes & Idolâtres, nous ne connoiſſons aucun auteur qui ait cherché à les décharger de ce crime: comment donc les *Sabéens* ou *Sabiens* ne l'étoient-ils pas? Mais Beauſobre avoit entrepris de juſtifier toutes les fauſſes Religions aux dépens de la vraie, & tous les Héréſiques au détriment des Catholiques.

Brucker plus raiſonnable a penſé tout différemment au ſujet des *Sabiens* ou *Zabiens*, *Hiſt. crit. Philoſ.* tom. 1, l. 2, c. 5, §. 5. Il ne voit dans leur Religion qu'une idolâtrie & une ſuperſtition groſſières, & dans leur hiſtoire qu'incertitude & ténèbres. On ignore d'abord ſi leur nom eſt venu de l'hébreu *Tſeba*, qui ſignifie l'armée des cieux ou les aſtres dont les *Sabiens* étoient adorateurs, ou de l'arabe *Tſabin* l'Orient; chacune de ces étymologies a des partiſans & des difficultés. D'un côté, les *Sabiens* n'étoient pas plus Orientaux que les Mages de la Perſe; d'autre part, le titre d'*adorateurs des aſtres* eſt applicable à tous les anciens Idolâtres.

Conſéquemment Brucker, après avoir conſulté tous ceux qui ont parlé de cette ſecte, juge qu'elle ſe forma quelque temps avant la naiſſance du Mahométiſme, par un mélange informe de Chriſtianiſme, de Judaïſme & de Magiſme, que tout ce que ces Sectaires & d'autres ont dit de leur origine & de leur antiquité eſt abſolument fabuleux; que la prétendue relation que l'on a cru voir entre leurs rites & les lois de Moïſe eſt imaginaire. Il ajoute que les divers articles de leur doctrine n'ont enſemble ni liaiſon ni apparence de raiſonnement, & que les livres ſur leſquels ils prétendoient les fonder ſont abſolument faux & ſuppoſés.

Il rapporte leurs dogmes d'après Shareſtani, auteur arabe, qui s'accorde en pluſieurs choſes avec Maimonide. Il dit qu'il y a deux ſectes de *Zabiens*, dont les uns honorent les temples ou chapelles, les autres les ſimulacres; que leur croyance commune eſt que les hommes ont beſoin d'intelligences qui ſervent de médiatrices entre eux & Dieu, & que ces intelligences réſident dans les aſtres, comme l'ame dans le corps; qu'ainſi ces médiateurs peuvent être appelés *Dieux & Seigneurs*, mais que le Dieu ſuprême eſt *le Seigneur des Seigneurs*. Conſéquemment les Zabiens obſervent avec grand ſoin le cours des aſtres, ils ſuppoſent que ces corps céleſtes préſident à tous les phénomènes de la nature & à tous les événemens de la vie; ils ont grande confiance aux enchantemens, aux caractères magiques, aux taliſmans. Ceux qui honorent les idoles ou ſimulacres des eſprits médiateurs, ſuppoſent que ceux-ci viennent y réſider, & que c'eſt là que l'on peut s'approcher d'eux. Brucker y ajoute ce que nous avons rapporté d'après Abulpharage, copié par Beauſobre.

Encore une fois, pour ſavoir ſi les *Sabiens* & les autres Sectaires qui honoroient les aſtres, étoient ou n'étoient pas Polythéiſtes & Idolâtres, le point déciſif eſt de ſavoir s'ils regardoient les eſprits qu'ils ſuppoſoient logés dans les corps céleſtes comme des êtres créés, abſolument dépendans d'un ſeul Dieu, qui n'avoient point d'autre pouvoir que celui que Dieu daignoit leur accorder, ni d'autre privilége que d'intercéder

auprès de lui ; ſi par conſéquent Dieu régit l'univers par ſa providence, diſpoſe du ſort des hommes & de tous les événemens de ce monde par lui-même, ſans en abandonner le ſoin à de prétendus lieutenans ou médiateurs. Or il eſt conſtant que chez les Orientaux aucune ſecte, ni aucune école de Philoſophes n'a jamais admis la création ; toutes ont ſuppoſé que les eſprits inférieurs à Dieu ſont ſortis de lui, non par un acte libre de ſa volonté, mais par une émanation néceſſaire & coéternelle à Dieu. D'où il ſuit que Dieu n'a pas été le maître d'étendre ou de borner leur pouvoir comme il lui a plû, qu'ils le poſsèdent par la néceſſité de leur nature, qu'ils ſont par conſéquent indépendans de Dieu. *Voyez* ÉMANATION. Toutes ont cru que Dieu eſt l'ame du monde, mais que ce n'eſt pas lui qui le gouverne, que, plongé dans un éternel repos, il n'a ni prévoyance ni providence, que tout eſt à la diſcrétion des eſprits émanés de lui. De là il ſuit qu'il ſeroit abſurde de lui adreſſer aucun culte, que les hommages, les offrandes, l'encens, les ſacrifices, doivent être réſervés pour les eſprits, ou Dieux populaires. Voilà les principes ſur leſquels ont été bâties toutes les fauſſes Religions anciennes, auſſi-bien que toute l'idolâtrie moderne.

Tant que l'on ne daignera pas les ſaiſir, ni entrer dans cette queſtion, & que l'on voudra parler de polythéiſme & d'idolâtrie, on ne fera que battre l'air & déraiſonner.

SABBAT, mot hébreu qui ſignifie ceſſation ou repos ; c'étoit chez les Juifs le ſeptième jour de la ſemaine, pendant lequel ils s'abſtenoient de toute eſpèce de travail, en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en ſix jours, ſe repoſa le ſeptième.

Comme il eſt dit dans la Genèſe, c. 2, ℣. 2, que *Dieu bénit ce jour & le ſanctifia*, quelques auteurs Juifs & quelques Pères de l'Egliſe ont penſé que dès le moment de la création, Dieu avoit inſtitué le repos du ſeptième jour ; mais comme d'autre part il n'y a point de preuve dans l'Ecriture que ce jour ait été chommé ou fêté par les Patriarches avant Moïſe, il paroît que les paroles de la Genèſe ſignifient ſeulement que Dieu dès la création déſigna ce jour, pour que dans la ſuite il fût célébré & ſanctifié par ſon peuple.

En effet, dans *le Décalogue*, Dieu en fit aux Iſraélites un précepte formel, & ordonna le repos dans ce jour ſous peine de mort, *Exode* c. 20, ℣. 8 ; c. 31, ℣. 13, &c. Pendant qu'ils étoient dans le déſert, un homme qui avoit publiquement violé cette loi, fut effectivement condamné à mort & lapidé par le peuple, *Num.* c. 15, ℣. 32. Cette ſévérité ne doit point nous étonner, parce que la célébration du *ſabbat* en mémoire de la création, étoit une profeſſion de foi très-énergique du dogme d'un ſeul Dieu créateur, & un préſervatif contre le polythéiſme. Un autre motif de cette inſtitution étoit d'accorder du repos, non-ſeulement aux ouvriers & aux eſclaves, mais encore aux animaux ; Dieu s'en eſt expliqué formellement dans la Loi, *Deut.* c. 5, ℣. 14 & 15 ; c'étoit donc une leçon d'humanité auſſi-bien qu'une pratique de religion. C'étoit enfin un moyen de rappeler à la mémoire des Iſraélites la manière dure dont ils avoient été traités en Egypte, & le bienfait que Dieu leur avoit accordé en les tirant de cet eſclavage. *Ibid.*

Un des principaux reproches que Dieu fait aux Juifs par ſes Prophètes, eſt d'avoir violé la loi du *ſabbat*, & il déclare que c'eſt un des déſordres pour leſquels il les a punis par la captivité de Babylone, *Jérem.* c. 17, ℣. 21 & 23 ; *Ezéch.* c. 20, ℣. 13 & ſuiv. Auſſi après le retour de cette captivité, cette Loi fut obſervée par les Juifs avec la plus grande rigueur, 2 *Eſdr.* c. 11, ℣. 31, & c. 13, ℣. 15. Nous voyons même dans les Livres des Machabées un exemple de reſpect pour le *ſabbat* pouſſé à l'excès. Des Juifs qui fuyoient la perſécution d'Antiochus, rétirés dans le déſert, ſe laiſsèrent égorger par les troupes de ce Roi ſans vouloir ſe défendre, parce qu'on les attaquoit un jour de *ſabbat*, 1 *Machab.* c. 2, ℣. 34 ; d'autres plus ſages reconnurent que cette loi n'interdiſoit pas la défenſe de ſoi-même, *ibid.* ℣. 41.

Du temps de Jéſus-Chriſt les Docteurs Juifs pouſſoient auſſi juſqu'au ſcrupule & à une rigidité exceſſive l'obſervation du *ſabbat* ; plus d'une fois ils lui reprochèrent de guérir les malades & d'opérer des miracles ces jours-là. Le Sauveur n'eut pas de peine à confondre leur hypocriſie ; il leur repréſenta que Dieu n'interrompt pas les jours de *ſabbat* le gouvernement du monde, & que ſon fils devoit l'imiter, *Joan.* c. 5, ℣. 16 & ſuiv. ; que les Prêtres exerçoient ces jours-là leur miniſtère dans le temple comme les autres jours, ſans être pour cela coupables ; que les Juifs même ne ſe faiſoient aucun ſcrupule pendant le *ſabbat* de ſoigner leur bétail, ni de le retirer d'un foſſé dans lequel il ſeroit tombé ; que le *ſabbat* étoit fait pour l'homme, & non l'homme pour le *ſabbat* ; qu'il étoit donc permis pendant ce repos de faire du bien aux hommes, & qu'enfin, en qualité de Fils de Dieu, il étoit ſeigneur & maître du *ſabbat*, *Matt.* c. 12, ℣. 1 & ſuiv.

Les Auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine & des motifs du *ſabbat* des Juifs, n'ont fait que montrer combien ils étoient peu inſtruits de ce qui concernoit cette nation. Tacite a cru qu'ils chommoient le *ſabbat* à l'honneur de Saturne à qui le ſamedi étoit conſacré par les Païens, ou par un motif d'oiſiveté, *Hiſt.* l. 5 ; Plutarque, *Sympoſ.* l. 4, prétend qu'ils le célébroient à l'honneur de Bacchus, parce que ce Dieu eſt ſurnommé *Sabios*, & que dans ſes fêtes on crioit *ſaboï* ; Appion le Grammairien ſoutenoit que les Juifs

obſervoient ce jour en mémoire de ce qu'en Egypte ils avoient été guéris d'une maladie honteuſe, nommée en Egyptien *Sabboni*; enfin Perſe & Petrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *ſabbat*, or il eſt certain qu'ils ne l'ont jamais fait, & que cela leur étoit défendu.

Au lieu du ſamedi les Chrétiens fêtent le dimanche, en mémoire de la réſurrection de Jéſus-Chriſt, parce que ce grand miracle eſt une des preuves les plus éclatantes de la vérité & de la divinité de la Religion Chrétienne. Cette raiſon n'eſt pas moins importante que celles qui avoient donné lieu à l'inſtitution du *Sabbat* pour les Juifs. *Voyez* DIMANCHE. Peu nous importe de ſavoir comment ceux-ci obſervent aujourd'hui la loi du repos, on ſait qu'ils le font pour le moins auſſi rigoureuſement que du temps de Jéſus-Chriſt, & qu'ils ont conſervé l'uſage de le commencer au coucher du Soleil pour le finir le lendemain à pareille heure.

Le mot *Sabbat* ſe prend encore en d'autres ſens dans l'Ecriture Sainte; il déſigne 1°. le repos éternel ou la félicité du Ciel, *Hebr.* c. 4, ℣. 9. 2°. pour toute eſpèce de fêtes, *Levit.* c. 19, ℣. 3 & 30 « Gardez mes *Sabbats* » c'eſt-à-dire, les fêtes de pâques, de la pentecôte, des tabernacles, &c. Il ſignifie auſſi la ſemaine, *jejuno bis in Sabbatho*, *Luc*, c. 18, ℣ 12, je jeûne deux fois la ſemaine. *Una Sabbathi*, *Joan.* c. 20, ℣. 1, eſt le premier jour de la ſemaine. Dans *S. Luc*, c. 6, ℣. 1, il eſt parlé d'un *Sabbat ſecond-premier*, *in Sabbatho ſecundo primo*; cette expreſſion paroît d'abord fort extraordinaire. Mais on doit obſerver que Δευτεροπρώτερον, eſt mis dans le grec de *S. Luc* pour Δευτεροπρωτον, il ſignifie un *Sabbat* qui en précéda un autre; en effet dans le ℣. 6. *S. Luc* parle d'un ſecond *Sabbat* dans lequel Jéſus-Chriſt opéra un miracle.

SABBATAIRES, SABBATARIENS, ou SABBATHIENS. L'on a déſigné ſous ces noms différens Sectaires. 1°. Des Juifs mal convertis qui dans le premier ſiècle de l'Egliſe étoient opiniâtrement attachés à la célébration du *Sabbat*, & aux autres obſervances de la loi judaïque. Ils furent auſſi nommés *Masbothéens*. *Voyez* ce mot. 2°. Une Secte du quatrième ſiècle formée par un certain *Sabbathius* qui voulut introduire la même erreur parmi les Novatiens, & qui ſoutenoit que l'on devoit célébrer la pâque avec les Juifs le quatorzième de la lune de Mars. On prétend que ces Viſionnaires avoient la manie de ne vouloir point ſe ſervir de leur main droite; ce qui leur fit donner le nom Κύσεροι, *ſiniſtres ou gauchers*. 3°. Une branche d'Anabaptiſtes qui obſervent le *Sabbat* comme les Juifs & qui prétendent qu'il n'a été aboli par aucune loi dans le nouveau Teſtament. Ils blâment la guerre, les lois politiques, les fonctions de Juge & de Magiſtrat; ils diſent qu'il ne faut adreſſer des prières qu'à Dieu le Père, & non au Fils ni au S. Eſprit.

SABBATIQUE. L'obſervation de l'année *Sabbatique*, où de l'année du repos des terres, eſt un des uſages les plus remarquables des Juifs. Dieu leur avoit ordonné de laiſſer à chaque ſeptième année leurs terres ſans culture, & pour les dédommager, il leur avoit promis qu'à chaque ſixième année la terre leur produiroit une triple récolte, *Exode* c. 23, ℣. 10; *Levit.* c. 25, ℣. 3 & 20; s'ils y manquoient, il les avoit menacés de les tranſporter dans une terre étrangère, de ruiner & de déſoler leur pays, de faire ainſi repoſer leurs terres malgré eux. c. 26, ℣. 34. Cette promeſſe fut fidèlement exécutée, du moins ſous le gouvernement des Juges & juſqu'au règne de Saül, & depuis le retour de la captivité de Babylone juſqu'à l'avénement de Jéſus-Chriſt.

En effet Joſeph, *Antiq. Jud.* l. 11, c. 8, rapporte qu'Alexandre étant à Jéruſalem, le grand prêtre Jaddus lui demanda pour toute grâce de laiſſer les Juifs vivre ſuivant leur loi & de les exempter de tribut à la ſeptième année, ce qui leur fut accordé. Les Samaritains firent de même, parce qu'ils obſervoient auſſi l'année *ſabbatique*. Il eſt dit dans le premier livre des Machabées, c. 6, ℣. 49, qu'Anthiochus Eupator ayant tenu aſſiégée pendant long-temps la ville de Bethſara dans la Judée, les habitans furent forcés de ſe rendre à lui par la diſette des vivres, à cauſe que c'étoit l'année du repos de la terre. Joſeph nous apprend encore, l. 14, c. 17, que Jules Céſar impoſa aux habitans de Jéruſalem un tribut qui devoit être payé tous les ans, excepté l'année *ſabbatique*, parce que l'on ne ſemoit & l'on ne recueilloit rien pendant cette année. Il ajoute, c. 28, que pendant le ſiége de Jéruſalem fait par Hérode & par Soſius, les habitans furent réduits à la plus grande diſette de vivres, parce que l'on étoit dans l'année *ſabbatique*. *Tacite*, *Hiſt.* l. 5, c. 1, atteſte auſſi le repos de la ſeptième année obſervé par les Juifs, mais comme il ignoroit la raiſon de cet uſage, il l'attribue à leur amour pour l'oiſiveté. Le fait eſt donc inconteſtable.

Or il auroit été impoſſible aux Juifs d'obſerver les années *ſabbatiques* ſi Dieu n'avoit pas exécuté la promeſſe de leur accorder une triple récolte à la ſixième année. On objectera ſans doute que Dieu n'étoit pas fidèle à ſa parole, puiſqu'il y avoit diſette de vivres pendant l'année *ſabbatique*, & que les Juifs étoient hors d'état de payer des tributs pour lors. Mais il faut faire attention qu'en promettant pour chaque ſixième année une récolte ſuffiſante pour faire ſubſiſter les Juifs pendant trois ans, Dieu n'avoit pas promis de la rendre aſſez abondante pour ſupporter encore des tributs pendant ce

temps-là. Ce peuple ne commença par porter le joug d'un tribut que sous Alexandre, sous ses successeurs, & sous les Romains. D'ailleurs dans les temps desquels Joseph a parlé, la Judée étoit remplie d'étrangers, sur-tout de militaires, & l'on sait à quel point le pillage des armées répandoit la disette dans les provinces exposées à ce fléau.

Quant à la menace de punir l'inobservation de l'année *sabbatique*, l'auteur des Paralypomènes, l. 2, c. 36, ℣. 21, nous fait observer que les soixante-dix ans de la captivité des Juifs à Babylone furent un châtiment de leur négligence sur ce point, & que pendant tout ce temps-là les terres de la Judée jouirent du *sabbat* ou du repos que ses habitans ne lui avoient pas accordé. Aussi au retour de cette captivité, les Juifs, en promettant solemnellement d'observer tous les préceptes de la loi du Seigneur, y comprirent formellement celui qui regardoit l'année *sabbatique*, *Néhem.* c 10, ℣. 31. En 1762, le savant Michaëlis a fait une dissertation sur ce sujet. Il observe 1°. que Dieu n'avoit promis une récolte double ou triple à la sixième année, que sous condition que les Juifs seroient fidèles à ses lois, *Levit.* c. 25, ℣. 18 & 19, qu'ainsi on ne pouvoit pas compter absolument sur cette abondance extraordinaire; 2°. que depuis le règne de Saül les Juifs négligèrent l'observation de cette loi, & qu'ils en furent punis, comme nous venons de le remarquer; 3°. que cette loi étoit très-sage. En premier lieu elle forçoit chaque laboureur de réserver toutes les années une partie de sa récolte sans la vendre, afin d'avoir de quoi subsister la septième année, précaution plus efficace pour prévenir la famine que des greniers publics les mieux fournis. En second lieu cette précaution nécessaire empêchoit les usuriers de profiter de la cherté des grains pendant l'année *sabbatique*. En troisième lieu pendant cette année les peuples voisins de la Judée avoient la liberté d'y amener paître leurs troupeaux & il en résultoit un engrais pour les terres en jachères. En quatrième lieu c'étoit une année de chasse & de gibier pour les Juifs.

Indépendamment de ces observations judicieuses, la punition des Juifs à Babylone pendant 70 ans, par proportion au nombre des années *sabbatiques* qu'ils avoient violées, est une preuve incontestable de l'esprit prophétique de Moïse & de la divinité de sa mission.

Ainsi les 70 ans de la captivité de Babylone avoient un double rapport; le premier aux 70 semaines d'années, ou aux 490 ans pendant lesquels les années *sabbatiques* n'avoient pas été observées; le second aux 490 ans qui devoient s'écouler depuis le rétablissement de Jérusalem jusqu'à l'arrivée du Messie; double calcul très-remarquable. *Voyez* DANIEL.

SABELLIENS, hérétiques du troisième siècle, sectateurs de Sabellius. Celui-ci étoit né à Ptolémaïde ou Barcé, ville de la Libye Cirénaïque, il y répandit ses erreurs vers l'an 260. Il enseignoit qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne qui est le Pere, duquel le Fils & le S. Esprit sont des attributs, des émanations ou des opérations, & non des personnes subsistantes. Dieu le Père, disoient les *Sabelliens*, est comme la substance du Soleil, le Fils en est la lumière, & le S. Esprit la chaleur. De cette substance est émané le Verbe comme un rayon divin, & il s'est uni à Jésus-Christ pour opérer l'ouvrage de notre rédemption; il est ensuite remonté au Père comme un rayon à sa source, & la chaleur divine du Père, sous le nom de S. Esprit, a été communiquée aux Apôtres. Ils usoient encore d'une autre comparaison non moins grossière, en disant que la première personne est dans la Divinité, comme le corps est dans l'homme, que la seconde en est l'ame, que la troisième en est l'esprit.

De là il s'ensuivroit évidemment que Jésus-Christ n'est point une personne divine, mais une personne humaine, qu'il n'est ni Dieu, ni fils de Dieu dans le vrai sens des termes, mais seulement dans un sens abusif, parce que la lumière du Père lui a été communiquée & a demeuré en lui. Si donc Sabellius vouloit admettre une *incarnation*, il étoit obligé de dire que c'étoit Dieu le Père qui s'étoit incarné, qui avoit souffert & qui étoit mort pour nous sauver. Conséquemment les pères de l'Eglise qui ont écrit contre Sabellius l'ont mis au rang des Patripassiens avec Praxées & les Noëtiens.

Pour soutenir son erreur, Sabellius abusoit des passages de l'Ecriture-Sainte qui enseignent l'unité de Dieu, sur-tout de ces paroles de Jésus-Christ, *mon Père & moi sommes une même chose*. Il fut réfuté avec beaucoup de force par S. Denis, Patriarche d'Alexandrie & ensuite par d'autres Pères de l'Eglise. Cette hérésie fit néanmoins des progrès non-seulement dans la Cyrénaïque où elle étoit née, mais encore dans l'Asie mineure, dans la Mésopotamie & même à Rome, S. Epiphane, *hær.* 42 ou 62. Au quatrième siècle elle fut renouvelée par Photin, & c'est encore aujourd'hui la doctrine des Sociniens.

Beausobre, apologiste décidé de tous les Hérétiques & de toutes les erreurs, a excusé les *Sabelliens*; quoique leur Doctrine, dit-il, soit évidemment contraire à l'Ecriture-Sainte, & qu'elle ait été justement condamnée, il faut pourtant convenir que l'origine en fut innocente, puisqu'elle venoit de la crainte de multiplier la Divinité & de ramener le Polythéisme; & il le prouve par divers témoignages. Ainsi ce critique charitable n'a pas pu manquer d'excuser aussi les Sociniens, qui protestent qu'ils agissent par le même motif que les *Sabelliens*, & qui se servent

à peu près des mêmes argumens pour attaquer les mystères de la Trinité & de l'Incarnation. Toute hérésie, selon lui, est pardonnable, quoiqu'évidemment contraire à l'Ecriture-Sainte, dès que l'on peut l'attribuer à un motif innocent, & même religieux. Mais il ne juge pas de même des erreurs prétendues qu'il attribue aux Pères de l'Eglise & aux Catholiques, celles-ci ne méritent point de grâce, sans doute parce qu'on ne peut les attribuer à aucun motif innocent ni religieux. Voilà ce que Beausobre appelle une *impartialité* que l'équité demande; elle est plus propre, dit-il, à ramener les Hérétiques que des jugemens téméraires hasardés contre eux sans preuve & dont l'injustice les révolte. *Hist. du Manich.* l. 3, c. 6, §. 8. On sait si l'impartialité de Beausobre a déja opéré des conversions parmi les Sociniens, les Quakers, les Anabaptistes, &c.

Il soutient que les Pères ont eu tort de mettre les *Sabelliens* au nombre des Patripassiens. L'erreur *sabellienne*, dit il, consistoit à anéantir la personnalité du Verbe & du Saint-Esprit; dans ce système la Trinité n'est autre chose que la nature divine considérée sous les trois idées de *substance*, de *pensée* & de *volonté* ou d'action. C'est le pur Judaïsme, comme le dit fort bien S. Basile. Suivant cette même doctrine, Jésus-Christ est *Fils de Dieu*, parce qu'il a été conçu du Saint-Esprit; que le Verbe ou la sagesse de Dieu, attribut inséparable du Père, a déployé sa vertu dans Jésus; lui a révélé les vérités qu'il devoit enseigner aux hommes, & lui a donné le pouvoir de faire des miracles. Ainsi l'union du Verbe divin avec la personne de Jésus n'est point une union substantielle, mais de vertu seulement. L'incarnation n'a été qu'une opération de la Divinité, une effusion de la sagesse & de la vertu divine dans l'ame de Jésus-Christ. Dans ce système il est impossible de dire que Dieu le père, une personne divine, ou la Divinité, a souffert en Jésus-Christ. En quel sens peut-on appeler les *Sabelliens Patripassiens*, eux qui soutenoient que la Divinité est impassible?

Ce reproche fait par Beausobre aux Pères de l'Eglise porte sur trois suppositions fausses; la première, que les Hérétiques ont été sincères dans leur langage; la seconde, qu'ils ont raisonné conséquemment & qu'ils ne se sont pas contredits; la troisième, que leurs disciples ont été fidèles à conserver les mêmes sentimens & les mêmes expressions: voilà ce qui n'est jamais arrivé à aucune secte, pas plus aux *Sabelliens* qu'aux autres.

1°. Si le Verbe divin n'est pas une personne, mais seulement un attribut ou une opération du Père, peut-on, sans abuser frauduleusement de tous les termes, dire du Verbe ce qu'en dit S. Jean, que le Verbe étoit en Dieu, qu'il étoit Dieu; qu'il a fait toutes choses; qu'il est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; qu'il étoit dans le monde; qu'il est venu parmi les siens; qu'il a été fait chair; qu'il a habité en nous, &c.; ou ce que dit S. Paul, que *Dieu étoit en Jésus-Christ* se reconciliant le monde, &c. Il falloit cependant que Sabellius dît tout cela, ou qu'il renonçât au nom de Chrétien, s'il le disoit, on ne pouvoit entendre que du Père tout ce qui est attribué au Verbe, puisque le Père est la seule personne divine ou le seul principe d'action, suivant son système. On étoit donc forcé de dire que le Père s'est incarné, qu'il a souffert, qu'il est mort, &c. comme on le dit du Verbe.

2°. Théodoret, *Hæret. fab.* l. 2, c. 9, nous apprend que Sabellius considérant Dieu comme faisant le décret éternel de sauver les hommes, le regardoit comme Père; lorsque ce même Dieu s'incarnoit, naissoit, souffroit, mouroit, il l'appeloit *fils*; lorsqu'il l'envisageoit comme sacrifiant les hommes, il le nommoit *Saint-Esprit*. Il est à présumer que Théodoret avoit lu les ouvrages de Sabellius ou ceux de ses disciples; de quel droit recusera-t-on son témoignage? Voilà toujours le Père qui est censé faire & souffrir tout ce que Jésus-Christ a fait & souffert.

3°. Supposons que Sabellius ni ses partisans ne l'ont pas dit, la question est de savoir ce que les Pères ont entendu par le nom de *Patripassiens*; s'ils ont voulu désigner par là des Hérétiques qui ont enseigné formellement & en propres termes que *Dieu le Père a souffert*, ces saints Docteurs pourroient avoir tort, peut-être aucun Hérétique n'a-t-il affirmé distinctement cette proposition; mais s'ils ont seulement entendu par ce mot *des Hérétiques de la Doctrine*, desquels il s'ensuit clairement & nécessairement que Dieu le Père a souffert; qui a droit de les blâmer?

Beausobre reprend encore Origène d'avoir dit que les *Sabelliens* confondent la notion de père & de fils, qu'ils regardent le père & le fils comme une seule hypostase, *Comment. in Matth.* tome 17, n. 14. Il falloit dire, continue ce Critique, qu'ils regardent *le Père & le Verbe*, & non *le Fils*, comme une seule hypostase; les *Sabelliens* n'ont jamais donné au *Verbe* le nom de *Fils*, puisqu'ils le regardoient comme un attribut ou une propriété de la nature divine. Mais ils ont donné à Jésus-Christ le titre de *Fils de Dieu*, dans ce sens que la sagesse de Dieu résidoit en lui.

Dans ce cas les *Sabelliens* doivent encore réformer le langage de S. Jean, qui dit « le *Verbe* » s'est fait chair, & il a demeuré parmi nous » & nous avons vu sa gloire comme celle du » *Fils unique du Père* ». Voilà le *Verbe* nommé très-clairement *Fils de Dieu*. Est-il bien sûr que les *Sabelliens* n'ont jamais affecté de parler de même? A la vérité ils se seroient contredits, mais encore une fois il n'y a aucun Hérétique à qui cela ne soit arrivé.

Rien d'ailleurs n'empêche d'entendre ainſi la phraſe d'Origène : ces Hérétiques confondent la notion de père & de fils, puiſqu'ils font une ſeule & même perſonne du Père & du *Verbe* que nous nommons *Fils de Dieu* d'après l'Ecriture-Sainte. Quant à ceux que Beauſobre accuſe d'avoir dit que les *Sabelliens* ſe figuroient un Dieu *père de lui-même & fils de lui-même*, Υιοπάτωρ, ils ſe réduiſent au ſeul Arius, Héréſiarque auſſi entêté que Sabellius. Déja nous avons eu lieu plus d'une fois de prouver à Beauſobre que ſes apologies des Hérétiques ſont auſſi abſurdes, que ſes calomnies contre les Pères ſont injuſtes. Auſſi a-t-il été réfuté par Mosheim, *Hiſtoriæ Chriſtian. ſæculo* 3, n. 33. Celui-ci a prouvé que Sabellius enviſageoit le Verbe & le Saint-Eſprit comme deux émanations ou deux portions de la divinité du Père, qu'ainſi la portion qui a été unie à Jéſus-Chriſt a véritablement ſouffert avec lui ; d'où il conclut que l'on a tort de reprendre les Pères qui ont mis cet Hérétique au nombre des Patripaſſiens, & que S. Epiphane a très-bien expoſé ſon erreur. *Voyez* NOÉTIENS, PRAXÉENS, PATRIPASSIENS.

SAC. Ce mot, qui eſt le même en hébreu que dans les autres langues, ſignifie la même choſe. Outre l'acception ordinaire, il exprime un habit ſimple & groſſier, un cilice ; c'eſt un ſigne & un inſtrument de pénitence. Ce n'étoit point l'uſage des anciens de s'en couvrir tout le corps, mais de le mettre autour des reins ; *Iſaïe*, c. 20, ℣. 2 ; *Judith.* c. 4, ℣. 8. On le prenoit dans les momens de deuil, d'affliction, de calamité publique, de pénitence, 2 *Reg.* c. 3, ℣. 31 ; 3 *Reg.* c. 20, ℣. 32 ; *Eſth.* c. 4, ℣. 1. On y ajoutoit l'action de ſe couvrir la tête de cendres ou de pouſſière. Lorſque l'affliction étoit paſſée on témoignoit ſa joie en déchirant le *ſac* que l'on avoit autour des reins, on ſe lavoit, & on ſe frottoit d'huile parfumée. *Voyez* CENDRES.

SACCOPHORES ou PORTEURS DE SACS. Pluſieurs Hérétiques on été appelés de ce nom, comme les *Apoſtoliques* ou *Apotactiques*, les *Encratites*, les *Manichéens*, *voyez* ces mots. Ils ſe revétoient de *ſacs* pour avoir un air pénitent & mortifié, & ſouvent ſous cet habit ils cachoient une conduite très-déréglée. L'Egliſe qui connoiſſoit leur hypocriſie, n'héſita jamais de condamner ce vain appareil de mortification, auquel le peuple ne ſe laiſſe prendre que trop aiſément.

SACHETS. Les Frères *Sachets*, nommés auſſi *Frères de la Pénitence* & *Frères au ſacs*, à cauſe de la forme de leur habit groſſier, de leur vie pauvre & mortifiée, étoient une Congrégation de Religieux Auguſtins, différente de celle des Hermites.

On ignore l'origine de cet Ordre qui ne remonte pas au delà du treizième ſiècle. Ils avoient un Monaſtère à Sarragoſſe en Eſpagne du temps d'Innocent III, & la direction des Béguinés de Valenciennes ; ce qui les fit nommer *Frères Béguins*. Ils étoient fort auſtères, ils s'abſtenoient de viande & de vin. A la recommandation de la Reine Blanche, S. Louis en fit venir d'Italie, il les établit à Paris, à Poitiers, à Caën & ailleurs. Mais leur extrême pauvreté, le petit nombre de ceux qui ſe vouoient à ce genre de vie, le décret du Concile de Lyon qui ſupprima les ordres mendians, à la réſerve de quatre, firent tomber inſenſiblement l'Ordre des *Frères Sachets*.

Il y a eu auſſi des Religieuſes *Sachettes* qui imitoient la vie des Frères de la Pénitence, elles avoient un maiſon à Paris, près de S. André-des-Arcs, & elles ont laiſſé leur nom à la rue des *Sachettes ; Hiſt. de l'Egl. Gallic.* l. 34. t. 12, an. 1272.

SACERDOCE, *voyez* PRÊTRE & PRÉTRISE.

SACIENS, nom donné aux Anthropomorphites ; *voyez* ce mot.

SACRAMENTAIRE, ancien Livre d'Egliſe dans lequel ſont renfermées les Prières & les Cérémonies de la Liturgie ou de la Meſſe, & de l'adminiſtration des Sacremens. C'eſt tout à la fois un Pontifical, un Rituel, un Miſſel, dans lequel néanmoins l'on ne trouve ni les Introïtes, ni les Graduels, ni les Epîtres, ni les Evangiles, ni les Offertoires, ni les Communions, mais ſeulement les Collectes ou Oraiſons, les Prefaces, le Canon, les ſecrettes, & les Poſt-Communions ; les Prières & les Cérémonies des Ordinations, & un nombre de Bénédictions. ce que les Grecs nomment un *Euchologe*.

Le premier qui ait rédigé un *Sacramentaire* eſt le Pape Gélaſe, mort l'an 496 ; c'eſt du moins le plus ancien qui ſoit parvenu juſqu'à nous. S. Grégoire, poſtérieur d'un ſiècle à Gélaſe retoucha ce *Sacramentaire*, en retrancha pluſieurs choſes, en changea quelques-unes, il y ajouta peu de paroles. Mais ni l'un ni l'autre n'ont été les Auteurs du fond de la Liturgie, avant eux elle ſe conſervoit par tradition, & on a toujours cru qu'elle venoit des Apôtres. Le P. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Meſſe*, t. 3, p. 137 & ſuiv. a prouvé ce fait eſſentiel ; au mot *Grégorien*, nous avons extrait ſommairement ce qu'il en a dit.

Si les critiques Proteſtans qui ont tant déclamé contre la Meſſe & contre les autres Prières de l'Egliſe, qui les ont regardées comme des ſuperſtitions & des momeries de nouvelle invention, avoient été mieux inſtruits, ils auroient vu que l'Egliſe Catholique ne fait rien aujourd'hui

aujourd'hui que ce qu'elle a fait dès les premiers siècles, que dans tous les temps elle a fait profession de suivre & d'imiter ce qu'ont fait Jésus-Christ & les Apôtres. *Voyez* LITURGIE.

SACRAMENTAIRES. Les Théologiens Catholiques ont donné quelquefois ce nom à tous les Hérétiques qui ont enseigné des erreurs touchant la Sainte Eucharistie, qui ont nié ou la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, ou la Transsubstantiation, par conséquent aux Disciples de Luther aussi-bien qu'à ceux de Calvin. Mais les Luthériens eux-mêmes qui admettent la présence réelle ont nommé *Sacramentaires* les sectateurs de Carlostad, de Zwingle & de Calvin qui rejettent la présence réelle, & qui soutiennent que l'Eucharistie n'est que la figure, le signe, le symbole du corps & du sang de Jésus-Christ, que dans la Communion on reçoit ce corps & ce sang, non réellement, mais spirituellement & par la foi.

Cinq ans seulement après que Luther eut commencé à prêcher, Carlostad répandit cette doctrine à Wirtemberg, & il y trouva des partisans; Luther ne seroit pas venu à bout d'arrêter les progrès de cette erreur, s'il n'avoit fait chasser Carlostad par l'Electeur de Saxe; telle fut la principale cause de leur rupture. Peu d'années après, d'autres novateurs prêchèrent la même chose dans d'autres villes, en particulier à Goslard; après plusieurs disputes & plusieurs conférences, la contestation finit de même par l'exil de ceux qui s'écartoient des opinions de Luther. Mosheim, dans ses Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique, t. I, p. 627, en a placé une touchant cet événement, où l'on voit qu'il étoit uniquement question de savoir quel sens on doit donner à ces paroles de Jésus-Christ : *ceci est mon corps.*

Mais puisque selon le sentiment des Protestans, l'Ecriture-Sainte est la seule règle de notre foi, nous voudrions savoir pourquoi les adversaires de Luther avoient moins de droit d'entendre les paroles de Jésus-Christ dans un sens figuré, qu'il n'en avoit lui-même de les prendre dans le sens littéral & grammatical; pourquoi il n'étoit pas permis aux Catholiques de les entendre comme on les a toujours entendues depuis les Apôtres. Il est évident que la doctrine de Luther ne s'est conservée parmi ses sectateurs que par les lois que plusieurs Souverains ont portées contre les *Sacramentaires*, & même par les peines afflictives qu'on leur a fait subir; ce sont ces lois & non l'Ecriture-Sainte qui ont décidé chez eux de la croyance des Peuples. On ne peut assez admirer la stupidité du commun des Luthériens qui se sont ainsi laissé conduire par l'autorité civile en fait de religion, après que l'on avoit commencé par leur promettre la liberté entière de conscience, & la faculté de se décider eux-mêmes touchant le vrai sens de l'Ecriture-Sainte. On voudroit savoir encore en quoi les articles de foi réglés par des Prédicans & appuyés par l'autorité des Souverains ont été plus dignes de respect & de soumission que les décrets des Pasteurs de l'Eglise Catholique assemblés au Concile de Trente.

Enfin l'on ne conçoit pas comment les erreurs des *Sacramentaires*, des Anabaptistes, des Sociniens, sorties des principes de la prétendue réforme, sous les yeux mêmes de ses fondateurs, ne leur ont pas fait sentir la fausseté de ces principes, & comment ils ont pu s'y obstiner jusqu'à la mort.

SACRE, SACRÉ. Il paroît que dans l'origine on a nommé *sacré* ce qui étoit tiré de l'usage commun, mis à part ou en réserve, pour être offert à Dieu & destiné à son culte, que telle est l'étymologie du latin *sacer*, & du grec Ἱερος; ainsi *Deo sacrum* est la même chose que *sanctum Domino* destiné ou reservé pour Dieu. De là est venu le double sens du mot *sacer*, qui signifie aussi exécrable, dévoué, destiné, reservé à la mort. On profane une chose *sacrée*, quand on la fait rentrer dans l'usage commun, ou qu'on la traite avec aussi peu de respect que les choses communes. On a *sacré* les Rois, les Prêtres, les Prophêtes; dès ce moment ils ont été censés tirés de l'ordre des simples particuliers, & en quelque façon mis à part pour remplir des fonctions qui leur étoient propres. Dans le même sens on a consacré des lieux, des instrumens, des choses d'usage, pour les faire servir au culte du Seigneur. On distingue le *Sacre* ou la *Consécration* d'avec une *Bénédiction*, en ce que celle-ci ne tire pas absolument la chose bénite du rang ou de l'usage des choses communes.

La coutume de *sacrer* les Rois, en les oignant d'Huile-Sainte, a commencé chez les Hébreux, Saül & David furent *sacrés* par le Prophête Samuël, Salomon par le Grand-Prêtre. Quelques Auteurs ont cru qu'aucun Prince Chrétien n'avoit été *sacré* avant Justin II, Empereur de Constantinople, parvenu au trône l'an 565; mais d'autres nous apprennent que Théodore le jeune fut couronné, par conséquent *sacré*, l'an 408 par le Patriarche Proclus. Notes du P. Ménard sur le *Sacram.* de S. Grégoire, p. 307. Cet usage fut imité par les Rois des Goths & des Francs, Clovis fut *sacré* par S. Remi. *Voyez* ONCTION. Plusieurs Incrédules ont blâmé cette cérémonie, comme si elle étoit établie pour persuader aux Rois qu'ils sont des hommes divins, d'une nature supérieure à celle des autres hommes, qu'ils ne tiennent rien de leurs sujets, & qu'ils ne leur doivent rien. Si l'on veut se donner la peine de lire les prières & les exhortations que fait à un Roi l'Evêque qui le *sacre*, on verra si cette cérémonie n'est pas la leçon la plus éner-

gique pour lui faire connoître tous ſes devoirs, & ſi lorſqu'il lui arrive de les oublier, c'eſt la faute de l'Egliſe. *Ménard*, *ibid.*

Quelques écrivains ont été ſcandaliſés de ce que l'on appelle les Empereurs d'Allemagne & les Rois d'Angleterre *ſacrée Majeſté*, ils ont regardé ce titre comme un blaſphême. Ils ont oublié ſans doute que dans l'Ecriture-Sainte les Rois en général ſont nommés les *Oints du Seigneur*, & que Dieu n'a pas dédaigné d'appeller Cyrus, Prince infidèle, ſon *Oint*, ſon *Chriſt*, ſon *Meſſie*; c'eſt-à-dire, un perſonnage qu'il avoit deſtiné à être célèbre & à délivrer le peuple Juif de ſa captivité.

Les anciens regardoient comme *ſacrés* non-ſeulement les temples des Dieux, mais les tombeaux des morts, & les lieux ſur leſquels le tonnerre étoit tombé. Lorſque les Proteſtans ont décidé en général qu'il eſt abſurde de regarder un lieu comme plus ſaint & plus *ſacré* qu'un autre, c'eſt comme s'ils avoient dit qu'il eſt abſurde de reſpecter un lieu plus qu'un autre, & d'avoir plus d'égards pour l'appartement d'un Roi que pour une étable d'animaux. Ils ne ſoutiennent cette maxime, quoique contraire au ſens commun, que pour pallier les profanations horribles dont leurs pères ſe ſont rendu coupables, en voulant abolir le culte Catholique; au mot *Conſécration*, nous avons répondu aux reproches inſenſés que les Incrédules ont emprunté d'eux.

SACREMENT. Par l'étymologie que nous venons de donner du mot *ſacré*, il eſt évident que *Sacrement* ſignifie non-ſeulement le ſigne d'une choſe ſacrée, mais l'action par laquelle une choſe eſt rendue ſacrée. Auſſi les Romains appeloient *Sacramentum* le ſerment par lequel un citoyen s'engageoit & ſe dévouoit à la milice, la profeſſion même de ſoldat, l'argent conſigné par un plaideur & qui étoit acquis au fiſc, s'il perdoit ſon procès, &c.

Mais ce mot a changé de ſignification chez les traducteurs latins de l'Ecriture-Sainte; ils ont rendu par *Sacramentum* les termes hébreux & grecs qui ſignifient ſecret, myſtère, choſe cachée; conſéquemment l'on entend par *Sacrement* le ſigne ſenſible d'un effet intérieur & ſpirituel que Dieu opère dans nos ames. Nous avons à en examiner, 1°. l'uſage, 2°. le nombre, 3°. l'eſſence, 4°. l'effet, 5°. l'inſtituteur, 6°. le miniſtre, 7°. les conſéquences.

§. Ier. S. Auguſtin, l. 19, *contrà Fauſt.*, c. 4, obſerve très-bien que les hommes ne peuvent être réunis dans la profeſſion d'une Religion vraie ou fauſſe que par le ſecours de ſignes viſibles, ou de ſymboles myſtérieux, qui font impreſſion ſur nous, & que l'on ne peut mépriſer ſans être ſacrilége. En effet, comment exprimer les ſentimens intérieurs de notre ame dans leſquels conſiſte la Religion, ſinon par des geſtes & des cérémonies extérieures? & de quelle autre manière pourroit-on donner une idée de ce que Dieu daigne opérer en nous pour notre ſanctification? « La chair, dit Tertullien, eſt lavée par le bap» tême, afin que l'ame ſoit purifiée; elle reçoit » une onction, pour que l'ame ſoit conſacrée à » Dieu; on lui imprime le ſceau de la croix, » afin que l'ame ait une défenſe contre ſes en» nemis; on lui impoſe les mains, pour que » l'ame reçoive les lumières du Saint-Eſprit. C'eſt » le corps qui participe au corps & au ſang de » Jéſus-Chriſt, afin que l'ame ſoit divinement » nourrie ». Ainſi s'expriment par des ſignes ſenſibles les choſes mêmes qui ne tombent point ſous nos ſens.

Mais cette nouvelle ſignification du mot *Sacrement* n'a pas fait diſparoître l'ancienne, puiſqu'il n'eſt aucun des ſignes ſenſibles par leſquels Dieu répand ſes dons & ſes grâces dans nos ames, qui ne ſoit un nouveau lien par lequel Dieu nous attache à lui & nous conſacre à ſon ſervice.

Il y a donc eu des *Sacremens* dans les différentes époques de la vraie Religion; l'on peut placer dans ce rang les ſacrifices & les offrandes des Patriarches, l'impoſition que Jacob fit de ſes mains ſur la tête des deux fils de Joſeph, par laquelle il les adopta & leur annonça leur deſtinée future; *Gen.*, c. 48, ℣. 14; les bénédictions que donnoient ces anciens juſtes à leurs enfans, lorſqu'ils les uniſſoient par le mariage. Cette cérémonie, dont nous voyons un exemple dans le Livre de Tobie, c. 7, ℣. 15, n'étoit point une nouvelle inſtitution, puiſqu'il n'en eſt pas parlé dans la Loi de Moïſe. Ajoutons les purifications dont on uſoit avant d'offrir un ſacrifice; *Gen.*, c. 35, ℣. 2, &c. Tous ces ſymboles, auſſi anciens que le monde, furent profanés par les Idolâtres, qui les employèrent au culte de leurs faux Dieux. Le Seigneur inſtitua de nouveaux *Sacremens* pour les Juifs, comme la Circonciſion, la Conſécration des Pontifes, le repas de l'Agneau Paſcal, les Purifications, les Expiations, &c. Il falloit donc qu'il y en eût auſſi dans la loi nouvelle, & Jéſus-Chriſt n'a pas manqué d'y pourvoir. Dans cette troiſième époque de la vraie Religion, les Théologiens définiſſent un *Sacrement*, le ſigne ſenſible d'une grâce ſpirituelle, inſtitué par Jéſus-Chriſt pour la ſanctification de nos ames. Cette définition, quoique très-juſte, n'exprime cependant pas tous les effets, ni toutes les fins des *Sacremens*; nous le verrons ci-après.

§. II. Les Proteſtans n'admettent que deux *Sacremens* de la Loi nouvelle; ſavoir, le Baptême & la Cène. Les Catholiques ſoutiennent qu'il y en a ſept; ſavoir, le Baptême, la Confirmation, l'Euchariſtie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage. Ainſi l'a déclaré le Concile de Trente, *ſeſſ.* 7, *can.* 1. Nous parlons de chacun en particulier, & nous prouvons qu'il n'en eſt aucun qui n'ait tout ce qui conſtitue un *Sa-*

crement. Les Proteſtans avoient avancé que les Grecs & les autres Sectes de Chrétiens Orientaux n'admettent comme eux que deux *Sacremens ;* mais le contraire a été prouvé juſqu'à la démonſtration dans le cinquième tome de la *Perpétuité de la Foi ;* on y a fait voir que toutes ces Sectes ſans exception admettent ſept *Sacremens* auſſi-bien que l'Egliſe Romaine. Au lieu du terme de *Sacrement* qui eſt latin, elles ſe ſervent du mot *myſtère* qui eſt équivalent ; elles nomment le Baptême le *bain ſacré* ou la *régénération ;* la Confirmation, le *Myron* ou le *Chrême ;* l'Euchariſtie, l'*Oblation ;* la Pénitence, le *Canon ;* l'Extrême-Onction, l'*Onction des malades ;* l'Ordre, la *Conſécration* des Evêques ou des Prêtres ; le Mariage, le *couronnement des Epouſes ;* & elles attribuent à toutes ces cérémonies les mêmes effets que nous.

§. III. Depuis longtemps les Scholaſtiques ſe ſont accoutumés à enviſager le *Sacrement* comme une eſpèce de compoſé moral, qui renferme une action ſenſible & des paroles ; *accedit verbum ad elementum*, dit S. Auguſtin, *& fit Sacramentum ; Tract.* 80, *in Joan.*, n. 3 : le Concile de Florence a répété cette maxime. L'action ſenſible eſt enviſagée comme la matière du *Sacrement*, & les paroles comme la forme, parce qu'elles déterminent le ſens de l'action. A la vérité cette diſtinction ne remonte pas plus haut parmi nous qu'au douzième ſiècle, c'eſt Guillaume d'Auxerre qui la propoſa le premier ; elle eſt cependant utile pour une plus grande préciſion dans la Théologie. Elle n'eſt pas connue des Chrétiens Orientaux, quoiqu'elle ait été adoptée par quelques Théologiens Grecs. Ils penſent tous qu'il n'importe pas que la forme des *Sacremens* ſoit conçue en termes indicatifs, déclaratifs, ou déprécatifs ; que les prières qui accompagnent l'action ſacramentelle en ſont une partie eſſentielle, qu'ainſi on peut les appeler la forme du *Sacrement ;* l'Egliſe Latine n'a pas condamné ce ſentiment, elle ne rejette point comme nuls les *Sacremens* ainſi adminiſtrés par les Orientaux.

Il y a un ſavant Traité ſur les paroles des ſept *Sacremens*, fait par le Père Merlin Jéſuite, dans lequel il prouve que dès l'origine les formes en ont été fixes, invariables, courtes, aiſées à retenir, gardées ſous le ſecret, communiquées ſeulement aux Prêtres de vive voix & par tradition. Elles ont toujours indiqué l'effet du *Sacrement*, & à la réſerve de l'Extrême-Onction, il n'y a point de preuve certaine qu'elles aient été quelquefois conçues en termes déprécatifs, ou par manière de prière. On les nommoit cependant quelquefois *invocationes perfectivas*, parce que le Miniſtre du *Sacrement* n'agit point en ſon nom, mais au nom de Jéſus-Chriſt. Mais aucun des Pères de l'Egliſe n'a exprimé diſtinctement ces formules, & on ne les trouve dans aucun Sacramentaire, à cauſe de la loi ou de l'uſage qui les a fait garder ſous le ſecret juſqu'au douzième ſiècle. Alors ſeulement l'on a diſtingué expreſſément & formellement les ſept *Sacremens*, & l'on en a clairement déſigné la matière & la forme ; les Proteſtans en ont conclu très-mal à propos qu'on ne les connoiſſoit pas auparavant. Les formes uſitées dans l'Egliſe Grèque ne ſont pas conçues préciſément en mêmes termes que celles dont ſe ſert l'Egliſe Latine, mais le ſens en eſt le même ; on les a confrontées à l'égard des ſept *Sacremens*.

§. IV. Il y a une diſpute non moins ſérieuſe entre les Hétérodoxes & nous touchant l'effet des *Sacremens*. Les Sociniens enſeignent que ce ſont de ſimples cérémonies qui ne ſervent tout au plus qu'à unir extérieurement les Fidèles, à les diſtinguer des Juifs & des Païens. Les Proteſtans n'en ont pas une idée beaucoup plus avantageuſe, en diſant que ce ſont des cérémonies inſtituées par Jéſus-Chriſt pour ſceller & confirmer les promeſſes de la grâce, pour ſoutenir notre foi, & pour nous exciter à la piété. Nous ſoutenons contre eux que les *Sacremens* produiſent en nous la grâce ſanctifiante & la rémiſſion des péchés, lorſque nous les recevons avec les diſpoſitions néceſſaires, & que c'eſt pour opérer cet effet que Jéſus-Chriſt les a inſtitués. C'eſt encore la déciſion du Concile de Trente, *ſeſſ.* 7, *can.* 6, où il dit anathême à ceux qui enſeignent « que les *Sacremens* de » la Loi nouvelle ne contiennent point la grâce » qu'ils ſignifient, & qu'ils ne la donnent point » à ceux qui les reçoivent, lors même que ceux-ci » n'y mettent point obſtacle ; que ce ſont ſeulement des ſignes extérieurs de la grâce ou de » la juſtice que l'on reçoit par la foi, ou une » ſimple profeſſion de la foi Chrétienne par laquelle » les Fidèles ſont diſtingués d'avec les Infidèles ». Suivant les Proteſtans, c'eſt la foi du Fidèle, & non le *Sacrement*, qui eſt la vraie cauſe de la grâce & de la ſanctification, le *Sacrement* n'eſt qu'une condition & un ſigne extérieur de ce qui ſe fait par la foi ; c'eſt ce que les Théologiens Scolaſtiques appellent produire la grâce *ex opere operantis ;* ſuivant les Catholiques, au contraire, c'eſt le *Sacrement* qui, en vertu de l'inſtitution de Jéſus-Chriſt, & en nous appliquant ſes mérites, produit la grâce, il en eſt la cauſe immédiate ; la foi, la confiance, la piété du Fidèle, ſont ſeulement une condition néceſſaire, ſans laquelle le *Sacrement* ne produiroit pas ſon effet ; c'eſt ce que les Théologiens appellent produire la grâce *ex opere operato.* Nous verrons de quelle manière les Proteſtans ont traveſti cette Doctrine, afin de la rendre ridicule & odieuſe ; mais il faut commencer par la prouver.

Jéſus-Chriſt déclare, *Joan.* 3, ℣. 5, que ſi quelqu'un n'eſt pas régénéré par l'eau & le Saint-Eſprit, il ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu ; ſuivant ces paroles, l'effet du Baptême eſt une régénération, & non ſimplement un moyen d'exciter la foi de confirmer les promeſſes de Dieu, de réveiller en nous la piété, S. Paul en parle de

même, il appelle le Baptême le *bain de la régénération & du renouvellement du Saint-Esprit*, 1 *Tim.* c. 3, ℣. 5. Lorsque cet Apôtre fut converti, Ananie lui dit : « recevez le Baptême & » lavez vos péchés ». *Act.* c. 22, ℣. 16.

Il est dit, c. 8, ℣. 17, que l'imposition des mains des Apôtres, donnoit le Saint-Esprit ; c'est l'effet de la Confirmation. Jésus-Christ nous montre celui de l'Eucharistie en disant, *Joan.* c. 6, ℣. 56 : « ma chair est véritablement une nourriture, & » mon sang un breuvage ; celui qui les reçoit » demeure en moi & moi en lui.... Celui qui » se nourrit de moi, vivra pour moi.... Celui qui » mange ce pain vivra éternellement ». Le Sauveur ne parle ni de la foi, ni de la confirmation de ses promesses.

Il a donné à ses Apôtres le pouvoir de remettre les péchés par la pénitence & par l'absolution, *Joan.* c. 20, ℣. 23. S. Jacques, c. 5, ℣. 14, dit que le fidèle malade qui recevra l'onction des Prêtres, recevra la rémission de ses péchés. S. Paul, 2 *Tim.* c. 1 ℣. 6, fait souvenir son disciple Timothée de la grâce qu'il a reçue par l'imposition des mains dans l'ordination. En comparant l'état du célibat avec celui du mariage, il dit que chacun a reçu de Dieu le don qui lui est propre, 1 *Cor.* c. 7, ℣. 7 ; il y a donc une grâce particulière attachée au mariage.

Telle est l'idée que nous donne l'Ecriture-Sainte de l'effet des sept *Sacremens*, c'est la régénération, la purification de l'ame, la rémission des péchés, le don de la grâce & du Saint-Esprit. De quel droit les Protestans veulent-ils pervertir toutes ces idées, réformer toutes ces expressions, attribuer à la foi du fidèle ce que l'Ecriture-Sainte attribue aux *Sacremens* ? Qu'ils nous produisent un seul passage dans lequel il soit dit que le dessein de l'institution des *Sacremens* est d'exciter la foi, ou qu'ils opèrent par la foi.

Nous n'alléguerons point pour preuve de notre croyance les passages dans lesquels les Pères de l'Eglise tiennent le même langage que les livres saints, & s'expriment d'une manière encore plus positive ; il suffit d'observer qu'en parlant des formes sacramentales, ils les appellent *sermo Dei opifex*, *operatorius*, *vivus & efficax*, *verba Christi efficientiâ plena*, *omnipotentia Verbi*, &c. Aucun d'eux ne s'est avisé de dire que c'est la foi du fidèle qui opère l'effet du *Sacrement*, ils disent au contraire que c'est la parole de Jésus-Christ prononcée par le Prêtre, & que cette parole produit son effet en vertu de l'institution de Jésus-Christ.

Il est constant d'ailleurs que dès les premiers siècles de l'Eglise on a donné le Baptême aux enfans, à des catéchumènes tombés dans la démence ou dans l'imbécillité, à des malades en syncope ou en délire ; dans tous ces cas le baptisé étoit incapable d'avoir actuellement la foi : on étoit néanmoins persuadé qu'il recevoit l'effet du *Sacrement*. On supposoit à la vérité qu'il avoit eu la foi, mais on a toujours pensé qu'avec la foi il falloit le *Sacrement* pour produire la grâce dans l'ame du Fidèle. Nous avons fait voir ailleurs l'absurdité de la foi justifiante des Protestans, telle qu'ils la conçoivent. *Voyez* Foi, §. 5, Justification, Imputation.

La fausseté de leur système est encore prouvée par la différence que S. Paul a mise entre les *Sacremens* de l'ancienne Loi & ceux de la nouvelle ; il appelle les premiers des élémens *vides & impuissans*, Gal. c. 4, ℣. 9, qui ne pouvoient purifier que la chair, *hebr.* c. 9, ℣. 10, qui ne pouvoient effacer les péchés, c. 10, ℣. 11. Au lieu qu'il attribue aux *Sacremens* de la Loi nouvelle le pouvoir de donner la Grâce & le Saint-Esprit ; de renouveler l'homme, de le purifier, de le sanctifier ; de le faire participer au Corps & au Sang de Jésus-Christ, &c. Cependant les *Sacremens* figuratifs de l'ancienne Loi pouvoient exciter dans l'ame des Juifs la foi au Messie futur, & la confiance à ses mérites ; les ablutions ne doivent pas avoir moins de vertu que le Baptême, & le repas de l'Agneau Pascal moins d'efficacité que la Cène Eucharistique : où seroit donc la différence ?

Enfin de l'opinion des Protestans il s'ensuit qu'un *Sacrement* administré par un insensé & par dérision, peut produire autant d'effet que s'il l'étoit par motif de Religion ; il peut également exciter la foi de celui qui le demande, & cette foi suppléé à tous les défauts qui peuvent se trouver dans la forme ou dans l'administration du *Sacrement*.

Les Protestans n'ont point trouvé de meilleur expédient pour pallier la fausseté de leur système, que de travestir celui des Catholiques ; ils ont poussé sur ce point la mauvaise foi & la malignité au dernier excès : on peut le reprocher non-seulement à leurs anciens Docteurs, mais à leurs Théologiens les plus modernes. Mosheim assure dans son *Histoire Ecclésiastique* du 16me siècle, sect. 3, 1re part. c. 1, §. 36, que ceux d'entre les Docteurs Catholiques qui soutiennent que les *Sacremens* produisent la Grâce *ex opere operato*, pensent qu'il n'est pas besoin de beaucoup de préparation pour recevoir la Pénitence & l'Eucharistie ; que Dieu n'exige ni une pureté parfaite, ni un parfait amour de Dieu, qu'ainsi les Prêtres peuvent absoudre & admettre à la communion sans aucun délai ceux qui se confessent, quels que soient les crimes qu'ils ont commis. D'autres plus sévères, dit-il, exigent de longues épreuves, une exacte pureté d'ame, un amour de Dieu exempt de tout sentiment de crainte ; de là est venue la célèbre dispute entre les Approbateurs & les Censeurs de la fréquente Communion, dont les uns admettent & les autres

rejettent le célèbre *Opus operatum* des Scholastiques.

Comme nous ne pouvons pas accuser Mosheim d'ignorance, nous sommes forcés de le taxer de mauvaise foi. 1°. Il est constant que les Théologiens les plus rigoristes conviennent, tout comme les plus relâchés, que les *Sacremens* produisent la grâce *ex opere operato*, ou par leur vertu propre & intrinsèque, & non *ex opere operantis*, par l'efficacité seule de la foi de ceux qui les reçoivent, comme veulent les Protestans. Le Concile de Trente l'a ainsi décidé contre ces derniers, *sess.* 7, can. 8. Ainsi il est absolument faux que parmi nous il y ait des Théologiens qui rejettent le célèbre *Opus operatum*.

2°. Tous conviennent qu'il faut des dispositions, quoique ces dispositions ne soient pas la cause productive ou efficiente de la grâce, mais une condition sans laquelle la grâce ne seroit pas donnée. Ainsi le plus ou moins de perfection qu'ils exigent dans ces dispositions n'a aucun rapport à la question de savoir si le *Sacrement* agit *ex opere operato* ou autrement; & ce plus ou ce moins de perfection ne peut être estimé que par comparaison; il n'y a point de balance pour peser jusqu'à quel point l'ame d'un fidèle est pénétrée de contrition, d'amour de Dieu, de piété, &c.

3° Nous ne connoissons aucun Théologien Catholique qui ait enseigné qu'il n'est pas besoin de beaucoup de préparation pour recevoir les *Sacremens* de Pénitence & d'Eucharistie, que l'on peut absoudre sans délai un pécheur qui se confesse, quelque crime qu'il ait commis; si quelqu'un avoit avancé cette doctrine scandaleuse, il auroit été certainement condamné. Tous enseignent que pour être digne d'absolution, il faut avoir une contrition sincère & un ferme propos de ne plus pécher; qu'avant d'absoudre un pécheur d'habitude ou exposé à l'occasion prochaine du péché, on doit l'éprouver pour savoir s'il est véritablement changé. Tous conviennent que pour participer dignement à la Communion, il faut être exempt de péché mortel & de toute affection au péché véniel; qu'ainsi la pureté de l'ame est absolument nécessaire. De savoir s'il faut que la contrition soit inspirée par le motif seul de l'amour de Dieu pur & parfait; si tel pécheur a besoin d'être éprouvé plus ou moins long-temps; s'il ne doit point être censé converti quoiqu'il soit retombé, &c.: ce sont des questions qu'il n'est pas possible de résoudre par une règle générale & applicable à tous les cas, & il n'est pas possible que tous les Confesseurs aient le même degré de lumière, de prudence, d'expérience pour en juger.

4°. Il est faux que la dispute entre ceux qui approuvent & ceux qui blâment la fréquente Communion ait aucun rapport à l'effet du Sacrement *ex opere operato*; jamais aucun d'eux ne s'est avisé d'argumenter pour ou contre la décision du Concile de Trente. Tous sont d'accord que plus les dispositions d'un homme qui approche des *Sacremens* sont parfaites, plus il reçoit de grâces & de secours pour le salut.

Mais il ne convient guères à un sectateur de Luther, qui pardonne à ce Réformateur d'avoir enseigné que non-seulement la contrition, la douleur & le regret du péché n'est pas nécessaire pour en obtenir la rémission, mais qu'elle ne sert qu'à rendre l'homme hypocrite & plus grand pécheur, qu'il lui suffit de croire fermement que la justice de Jésus-Christ lui est imputée; il ne lui convient guères de reprocher aux Docteurs Catholiques une doctrine relâchée touchant la réception des *Sacremens*.

Le traducteur de Mosheim ajoute une nouvelle imposture, en accusant les Jésuites & les Dominicains de supposer dans les *Sacremens* une vertu énergique & efficiente qui produit dans l'ame une disposition à recevoir la grâce, *indépendamment de toute préparation & de toute disposition du cœur antérieure*; c'est là, dit-il, ce qu'on appelle l'*opus operatum* des *Sacremens*. D'où il suit que la science, la sagesse, l'humilité, la foi & la dévotion *ne contribuent en rien* à l'efficacité des *Sacremens*. t. 4, note, p. 234. Voilà comme les Protestans ont calomnié de tout temps les Catholiques, & c'est ainsi que leur secte s'est établie.

Encore une fois, lorsque le Concile de Trente a décidé que les *Sacremens* produisent la grâce dans nos ames *ex opere operato*, il a entendu qu'ils la produisent par une vertu que Jésus-Christ a bien voulu y attacher, qu'ainsi c'est le *Sacrement*, & non notre foi ou notre dévotion, qui est la cause productive de la grâce, quoique cette foi & cette dévotion soient des dispositions absolument nécessaires. En effet, quelque puissante que soit une cause, elle n'agit point, lorsqu'elle rencontre dans un sujet des dispositions opposées à son action. Le Concile s'explique assez lui-même en disant que les *Sacremens* produisent la grâce *dans ceux qui n'y mettent pas obstacle*; or ceux qui n'ont ni foi, ni dévotion, ni regret d'avoir péché, &c, mettent certainement obstacle à l'efficacité des *Sacremens*. Il est d'ailleurs évident que le dessein du Concile a été uniquement de condamner le système protestant suivant lequel c'est la foi du Fidèle, & non le *Sacrement*, qui produit la grâce; de manière que nous pouvons être justifiés par notre foi, sans avoir besoin des *Sacremens*, & sans avoir aucun désir de les recevoir: puisque ce sont de simples signes de la grâce acquise par la foi, qui servent tout au plus à nourrir cette foi & à faire profession de ce que nous croyons. *Ibid. Can.* 4, 5, 6.

Quand il y auroit eu, avant le Concile de Trente, des Théologiens assez mal instruits pour enseigner la Doctrine que les Protestans nous

prêtent, ce qui n'eſt point, du moins depuis ce Concile ils n'ont pas pu ignorer quelle eſt la Doctrine Catholique, aucun Théologien n'a oſé s'en écarter; donc lorſque les Proteſtans la méconnoiſſent & s'obſtinent à la traveſtir, ils ſont inexcuſables.

Outre la grâce ſanctifiante que produiſent les *Sacremens* en général, il y en a trois, ſçavoir le Baptême, la Confirmation & l'Ordination, qui impriment à l'ame de celui qui les reçoit un caractère ineffaçable; c'eſt pour cela même que ces trois *Sacremens* ne peuvent pas être réitérés. *Voyez* CARACTÈRE.

De ſavoir ſi les *Sacremens* produiſent leur effet comme cauſe phyſique ou comme cauſe morale, il nous paroît que c'eſt une queſtion interminable, parce que l'on ne peut pas faire une comparaiſon exacte entre une cauſe naturelle, ſoit phyſique, ſoit morale, & les *Sacremens*.

§. V. Qui eſt l'Inſtituteur des *Sacremens*? Jéſus-Chriſt ſans doute; lui ſeul a pu, comme Dieu, attacher à un rite extérieur la vertu de remettre les péchés, de donner la grâce, de ſanctifier les ames. Auſſi en inſtituant le baptême il dit, *Matt.* c. 28, ℣. 18. « Toute puiſ-» ſance m'a été donnée dans le Ciel & ſur la » Terre; allez donc enſeigner toutes les nations » & baptiſez-les au nom du Pere, du Fils & » du S. Eſprit ». En donnant à ſes Apôtres le pouvoir de remettre les péchés, il leur dit, *joan.* c. 20, ℣. 21. « Comme mon Père » m'a envoyé je vous envoye.... recevez le » S. Eſprit, les péchés ſeront remis à ceux à » qui vous les remettrez ». Nous voyons dans l'Evangile l'inſtitution qu'il a faite de l'Euchariſtie la veille de ſa mort.

Quoique nous n'y trouvions pas expreſſément la même choſe à l'égard des quatre autres *Sacremens*, nous ſommes très-bien fondés à croire qu'il en eſt auſſi l'Auteur, & qu'après l'Aſcenſion les Apôtres n'ont rien fait que ce qu'il leur avoit ordonné de faire. En effet, S. Jean nous avertit qu'il n'a pas écrit tout ce que Jéſus a fait, *joan.* c. 20, ℣. 30. Il eſt dit dans les Actes des Apôtres c. 1, ℣. 3, qu'après ſa réſurrection Jéſus-Chriſt demeura parmi ſes Apôtres pendant quarante jours, leur parlant du Royaume de Dieu, c'eſt-à-dire de ſon Egliſe; c'eſt donc alors qu'il leur donna ſes dernières inſtructions & ſes ordres. Mais quoique les Apôtres les aient ponctuellement exécutés, ils ne les ont pas mis par écrit. C'eſt par ce qu'ils ont fait que nous devons juger de ce qui leur étoit ordonné. Auſſi S. Paul dit aux Fidèles, 1 *Cor.* c. 4, ℣. 1. « Que l'homme nous conſidère comme les Mi-» niſtres de Jéſus-Chriſt & les *Diſpenſateurs* » des myſtères de Dieu »; il ne dit point comme les *Auteurs*. Un fidèle miniſtre ou ſerviteur ne fait que ce que ſon maître lui a commandé. Conſéquemment le Concile de Trente n'attribue à l'Egliſe point d'autre pouvoir touchant les *Sacremens* que celui d'en régler les rites accidentels, ſans toucher à la ſubſtance, *ſalvâ illorum ſubſtantiâ*, *ſeſſ.* 21, c. 2.

C'eſt donc mal à propos que les Proteſtans argumentent ſur le ſilence que garde l'Ecriture-Sainte à l'égard de l'inſtitution de cinq de nos *Sacremens*. Dès que nous les voyons en uſage du temps des Apôtres, nous ſommes certains que Jéſus-Chriſt en eſt l'auteur. Pour eux qui prétendent que ces cérémonies ne produiſent aucun effet ſurnaturel, ils n'ont pas beſoin de ſavoir qui les a inſtitués; ils pourroient en établir eux-mêmes de nouveaux s'ils le jugeoient à-propos: tout rit extérieur capable d'exciter & de réveiller la foi, peut être regardé comme *Sacrement*, à auſſi juſte titre que le Baptême & l'Euchariſtie. De là eſt venu le peu d'eſtime qu'ont les Sociniens pour l'un & pour l'autre, les Proteſtans en général ſont aſſez perſuadés que l'on pourroit s'en paſſer; ils ont réduit à peu près l'eſſence du Chriſtianiſme à la prédication de la parole de Dieu.

§. VI. Ce que nous venons de dire ſuffit déja pour nous apprendre qui ſont les Miniſtres des *Sacremens*. C'eſt à ſes Apôtres, par conſéquent à leurs ſucceſſeurs, que Jéſus-Chriſt a dit: *baptiſez les nations*, *les péchés ſeront remis à ceux à qui vous les remettrez*, *faites ceci en mémoire de moi*, &c. Comme le Baptême eſt abſolument néceſſaire au ſalut, l'Egliſe inſtruite ſans doute par les Apôtres, a jugé que toute perſonne raiſonnable eſt capable de l'adminiſtrer validement, & tel a toujours été ſon uſage. Mais nous voudrions ſavoir comment les Proteſtans qui veulent tout voir dans l'Ecriture-Sainte, y ont vu que telle doit être en effet la pratique de l'Egliſe Chrétienne, & pourquoi ils étendent à tout le monde un ordre que Jéſus-Chriſt ſemble n'avoir adreſſé qu'à ſes Apôtres ſeuls. Si ce n'eſt pas la tradition & la pratique de l'Egliſe qui les détermine à juger que le Baptême adminiſtré par un laïque ou par une femme eſt valide, ils le penſent ainſi ſans raiſon & ſans motif. Ils ont encore pouſſé la témérité plus loin en enſeignant que tout laïque a autant de pouvoir qu'un Prêtre ou un Evêque pour adminiſtrer les *Sacremens*, erreur que le Concile de Trente a condamnée, *ſeſſ.* 7, *can.* 10. En parlant de chaque *Sacrement* en particulier, nous avons examiné qui en eſt le Miniſtre.

Le même Concile, *can.* 11. a décidé que pour la validité d'un *Sacrement* il faut que celui qui l'adminiſtre ait au moins l'intention de faire ce que fait l'Egliſe; ainſi le *Sacrement* ſeroit nul s'il étoit adminiſtré par dériſion, par un imbécille ou par un enfant incapable d'avoir l'intention de faire ce que fait l'Egliſe. Mais il déclare en même temps, qu'il n'eſt pas néceſſaire pour la validité

que le Miniſtre ſoit en état de grâce. C'étoit une erreur des Vaudois auſſi-bien que des Proteſtans de ſoutenir qu'un Prêtre en état de péché étoit incapable d'adminiſtrer validement les *Sacremens* de Baptême, de Pénitence, d'Euchariſtie, &c. Le ſalut des Fidèles ſeroit trop haſardé, & ils ſeroient expoſés à des inquiétudes continuelles, ſi la validité des *Sacremens* dépendoit de la ſainteté des Miniſtres de l'Egliſe. Enfin ce même Concile a preſcrit, *can.* 13, la Doctrine des Proteſtans qui ont prétendu que dans l'adminiſtration des *Sacremens* l'on n'eſt pas obligé d'obſerver les rites & les cérémonies qui ſont approuvées & qui ſont en uſage dans l'Egliſe Catholique, que chaque Société Chrétienne a l'autorité de les ſupprimer ou de les changer comme elle le juge à propos. On ſait que les prétendus réformateurs ont pouſſé l'entêtement juſqu'à dire que ces cérémonies ſont des abus & des ſuperſtitions, des uſages abſurdes empruntés des Juifs & des Païens. Mais en ſupprimant ces rites anciens ils ſont parvenus à dépouiller le culte de tout ce qui le rendoit reſpectable, & à mettre les *Sacremens* à peu près au niveau des uſages profanes. *Voyez* CÉRÉMONIE.

§. VII. Les prétendus réformateurs ſe ſeroient conduits plus ſagement ſans doute, s'ils avoient été mieux inſtruits, ou s'ils avoient réfléchi ſur les conſéquences qui réſultent des *Sacremens* à l'égard de la ſociété. Pour les faire comprendre, nous ſommes obligés de réunir en peu de mots les réflexions que nous avons faites ſur chacun de ces rites en particulier.

Par le baptême adminiſtré aux enfans dès leur naiſſance, l'Egliſe profeſſe le dogme du péché originel, de la néceſſité & de l'efficacité de la rédemption; la forme du *Sacrement* où les paroles expriment le myſtère de la ſainte Trinité, les trois ſignes de Croix faits au nom des trois Perſonnes atteſtent leur égalité parfaite; & l'on s'en eſt ſervi pour prouver aux Ariens la conſubſtantialité du Verbe. La manière dont il étoit adminiſtré autrefois, par immerſion, repréſentoit, ſelon S. Paul, la ſépulture & la réſurrection de Jéſus-Chriſt. Par ce *Sacrement*, un enfant devient fils adoptif de Dieu, frère de Jéſus-Chriſt, racheté par ſon ſang, membre de ſon Egliſe, doublement précieux à ſes parens. C'eſt un dépôt duquel ils doivent rendre compte à Dieu & à la ſociété, & qui leur impoſe des devoirs. Voilà ce qui a banni du Chriſtianiſme l'uſage barbare d'étouffer les enfans avant ou après leur naiſſance, de les expoſer, de les vendre, de deſtiner les uns à l'eſclavage, les autres à la proſtitution. Voilà ce qui ſauve encore la vie à une infinité de fruits de l'incontinence, ce qui a fait élever des aſiles pour les recevoir & les élever, ce qui inſpire à des Vierges chrétiennes le courage de leur ſervir de mères. Les regiſtres des baptêmes ſont les titres publics qui conſtatent la naiſſance, les droits, l'état d'un enfant & les devoirs de ſes parens.

La confirmation adminiſtrée par l'impoſition des mains des Apôtres donnoit aux Fidèles le Saint-Eſprit, ou la grâce néceſſaire pour confeſſer leur foi, ſouvent les dons miraculeux des langues, de prophétie, de guérir les maladies, &c. Ces derniers ne nous ſont plus néceſſaires, mais nous avons toujours beſoin d'un courage ſurnaturel pour confeſſer Jéſus-Chriſt, pour defendre notre Religion contre ſes ennemis, pour ne jamais rougir du nom de *Chrétien* devenu odieux aux Incrédules, pour ſupporter avec patience leur mépris & leurs inſultes. Ils n'ont que trop bien réuſſi à inſpirer à un grand nombre d'hommes une indifférence pour la Religion, qui équivaut à une irréligion déclarée. Funeſte diſpoſition, qui a énervé les principes de morale, de ſociabilité & de patriotiſme. Jéſus-Chriſt prévoyoit ce malheur, il l'a prédit, il vouloit le prévenir par l'inſtitution d'un *Sacrement* deſtiné à fortifier la foi.

Dans l'article ſuivant, nous ferons voir l'utilité des ſacrifices & les leçons morales qu'ils nous donnent; c'eſt pour les perpétuer que notre divin Sauveur a voulu que le *ſacrifice* qu'il a fait de lui-même ſur la croix fût renouvelé ſur les autels. Pour participer à cette cérémonie, on mangeoit la chair des victimes, & ce repas commun étoit un ſymbole de fraternité & d'humanité. Jéſus-Chriſt, en nous donnant dans l'Euchariſtie ſon corps & ſon ſang pour nourrir notre ame, établit entre les Fidèles une fraternité bien plus étroite, & des motifs de charité mutuelle bien plus puiſſans. A la vue d'un Dieu victime qui a prié pour ſes ennemis, qui s'eſt livré à la mort pour des pécheurs, qui ſe donne encore à des cœurs ingrats, les inimitiés, la jalouſie, le reſſentiment, la vengeance n'ont plus d'excuſe. Sur l'autel comme ſur la croix ſont proſcrites la loi barbare du plus fort, la loi inſenſée de la ſervitude, la loi d'inégalité fondée ſur des titres chimériques; tous admis à la même table, nous ſommes nourris du même pain, nous ſommes tous un ſeul corps en Jéſus-Chriſt, 1 *Cor.* c. 10, ℣. 27. Sénèque a déploré la barbarie des combats de gladiateurs; l'homme, dit-il, prend plaiſir à voir la mort de ſon ſemblable, qui devroit être une tête ſacrée pour lui; Jéſus-Chriſt a fait mieux, il a dit: *Baptiſez toutes les nations, mangez ma chair & buvez mon ſang.* Sénèque, avec toute ſa philoſophie, n'a pas fait fermer l'amphithéâtre, Jéſus-Chriſt avec deux mots l'a fait démolir.

Dans toutes les Religions du monde, on a compris la néceſſité des expiations, ou d'un moyen qui pût réconcilier le pécheur avec la juſtice divine. L'homme naturellement foible & inconſtant, ſujet à paſſer fréquemment du vice à la vertu, & de la vertu au vice, a beſoin d'un moyen

pour calmer ſes remords & ſe relever de ſes chûtes. Que deviendroit-il s'il ne lui reſtoit point de reſſource, & s'il ſe livroit à un ſombre déſeſpoir? On a ſans doute abuſé ſouvent de la pénitence, mais l'abus n'en prouve point l'inutilité. Pour que les péchés ſoient remis par ce *Sacrement*, il faut en avoir un repentir ſincère, les confeſſer humblement, être fermement réſolu de n'y plus retomber, & d'en réparer les ſuites autant qu'il eſt poſſible. C'eſt un pur entêtement de la part des Incrédules, de ſoutenir que cette pratique peut produire du mal. *Voyez* CONFESSION.

Il étoit digne de la charité infinie de Jéſus-Chriſt de fournir des conſolations & des grâces particulières aux Fidèles près de ſortir de ce monde; c'eſt dans ce deſſein qu'il a établi l'extrême-onction; & c'eſt auſſi pour les Prêtres chargés de l'adminiſtrer, l'occaſion la plus précieuſe pour exercer la charité, pour ranimer le courage d'un malade, pour lui ſuggérer des motifs de patience, pour l'engager à réparer ſes fautes, pour procurer des ſecours temporels aux pauvres, &c. Que les Incrédules qui ont l'ambition de mourir comme les brutes aient déclamé contre ce *Sacrement*, comme s'il étoit fait pour tuer les malades, qu'ils aient formé à ce ſujet contre les Prêtres des accuſations contradictoires, en leur reprochant tantôt la cruauté, & tantôt une molle indulgence, cela ne doit point nous émouvoir; un jour ils ſe trouveront à ce dernier moment, & peut-être que Dieu leur fera la grâce de reconnoître leur démence.

Au mot *Clergé*, nous avons fait voir que les Miniſtres de la Religion doivent former une claſſe particulière d'hommes, que cette vérité a été reconnue chez tous les peuples policés. Puiſqu'ils ſont tenus à des devoirs multipliés, fréquens, difficiles, qui exigent des lumières, de l'étude, de la conſtance, il falloit donc un *Sacrement* pour les y conſacrer, & pour leur donner les grâces néceſſaires; c'eſt l'effet de l'ordination. Leurs ennemis n'ont pas manqué de dire que les Prêtres ont forgé ce *Sacrement* pour ſe rendre plus reſpectables au peuple, & pour s'arroger une autorité divine. Jéſus-Chriſt n'a conſulté perſonne pour établir une hiérarchie; ſi c'étoit un édifice élevé par l'ambition, il faudroit en accuſer ce divin maître & ſes Apôtres: la conſécration des Prêtres de l'ancienne loi a précédé de quinze cents ans l'ordination de ceux du Chriſtianiſme. Dans les fauſſes Religions même, il y avoit une inauguration pour ceux qui étoient aggrégés au Collége des Pontifes, & chez les Romains le Sacerdoce étoit une magiſtrature. *Voyez* le DICTIONNAIRE D'ANTIQUITÉS. Qui prouvera que dans l'origine ce ſont les Prêtres qui ont voulu être ordonnés ou conſacrés, & que ce n'eſt pas le peuple qui a voulu qu'ils le fuſſent? Le fait inconteſtable eſt que tous les peuples ſans exception ont eu des Prêtres, donc ils ont voulu en avoir; tous ont regardé le Sacerdoce comme une dignité, tous y ont attaché de la conſidération & de l'autorité, tous ont pris pour les fonctions du culte les hommes qui leur paroiſſoient les plus reſpectables: donc tous ont compris que cela étoit convenable & néceſſaire. Il en ſera de même juſqu'à la fin des ſiècles, en dépit des clameurs des Incrédules.

De tous les engagemens que les hommes peuvent contracter, l'un des plus importans eſt le mariage; puiſque la ſociété conjugale eſt le principe de la ſociété civile, ce lien doit être auſſi ſacré & auſſi indiſſoluble que le lien ſocial. Auſſi tous les peuples policés ont ſenti la néceſſité de donner à ce contrat la plus grande ſolemnité, tous ont penſé qu'il devoit être formé aux pieds des autels, ſous les yeux de la Divinité, béni par les Miniſtres de la Religion; le ſens commun a dicté cet uſage. Par un trait de ſageſſe ſupérieure, Jéſus-Chriſt en a rétabli l'indiſſolubilité primitive, & il l'a élevé à la dignité de *Sacrement*. Ceux qui n'ont pas voulu y reconnoître ce caractère, ont bientôt pouſſé plus loin la témérité; ils ont décidé que le mariage eſt diſſoluble pour cauſe d'adultère, & ils ont permis au Landgrave de Hêſſe d'avoir deux femmes à la fois.

Comme les *Sacremens* ſont la partie principale du culte divin établi par Jéſus-Chriſt, c'eſt là que l'on aperçoit le plus diſtinctement l'utilité du culte religieux en général, qui eſt de profeſſer & de perpétuer le dogme, de multiplier les leçons de morale, d'établir entre les hommes une ſociété plus étroite que celle qui vient de l'inſtinct de la nature. Il y a donc une témérité inexcuſable à méconnoître dans tous ſes rites le caractère ſacré que Jéſus-Chriſt leur a imprimé.

On dira peut-être que malgré le retranchement de cinq de nos *Sacremens*, la ſociété & les mœurs ne laiſſent pas de ſe ſoutenir chez les Proteſtans auſſi-bien que chez les Catholiques. Sans vouloir convenir de l'égalité, nous ſoutenons que cette ſtabilité vient de l'exemple des Catholiques dont les Proteſtans ſont environnés, de la rivalité qui règne entre ces derniers & nous, & du ton général des mœurs que le Catholiciſme avoit introduit dans l'Europe entière avant la naiſſance du Proteſtantiſme. Une preuve de ce fait, c'eſt que dans leurs Catéchiſmes mêmes, ils ont ſoin d'inſpirer aux jeunes gens dès l'enfance, cet eſprit de jalouſie & d'inimitié contre l'égliſe romaine.

SAINT SACREMENT, *voyez* EUCHARISTIE.

FETE DU SAINT SACREMENT, *voyez* FETE DIEU.

SACRIFICATEUR, *voyez* PRÊTRISE.

SACRIFICE, offrande faite à Dieu d'une choſe que

que l'on détruit en son honneur, pour reconnoître son souverain domaine sur toutes choses. Par cette définition même il est clair que le *Sacrifice* est l'acte essentiel de la Religion, l'expression du culte suprême, l'adoration proprement dite. Il ne peut donc être offert qu'à Dieu, l'adresser à une créature, ce seroit lui rendre les honneurs divins. Aussi n'y eut-il jamais de Religion sans quelque espèce de *Sacrifice*, sans un acte solemnel destiné à attester le souverain domaine de Dieu ; tous les peuples, par un instinct naturel & semblable ont témoigné à la Divinité leur soumission, leur reconnoissance, leur confiance de la même manière. Tous ont-ils eu tort, comme le soutiennent les ennemis de toute Religion ? Pour le savoir il faut examiner les *Sacrifices*, 1°. en eux-mêmes, 2°. chez les Patriarches, 3°. chez les Juifs, 4°. chez les Chrétiens, 5°. chez les Païens.

§. I. S'il falloit écouter les leçons des Incrédules, rien ne nous paroîtroit plus ridicule que les *Sacrifices* en eux-mêmes. Les hommes, disent-ils, ont été bien aveugles & bien insensés de croire qu'ils honoroient Dieu en tuant, en déchirant, en brûlant ses créatures. Ont-ils donc pensé que la Divinité étoit avide de présens, qu'elle se repaissoit des offrandes, de l'odeur des parfums, de la fumée des victimes ? De cette folle idée sont nées les superstitions les plus grossières & les plus cruelles. Les Prêtres sans doute en sont les auteurs, parce que c'étoient eux qui profitoient des victimes offertes à Dieu.

Nous soutenons au contraire que Dieu lui-même est l'auteur des *Sacrifices*, puisque nous les voyons pratiqués par les enfans d'Adam & par les Patriarches, avant la naissance du Polythéisme & de ses abus. Nous ajoutons qu'indépendamment même des lumières de la révélation l'idée de faire des offrandes à la Divinité a dû venir naturellement à l'esprit de tous les peuples, qu'elle n'a rien de déraisonnable ni de dangereux en elle-même. Déja nous l'avons prouvé au mot *Offrande*, mais il faut le répéter en peu de mots.

Dès que les hommes ont cru un Dieu, ils l'ont envisagé comme l'auteur & le distributeur des biens de ce monde, c'est l'idée qu'en ont eue les Païens les plus grossiers : *Dii datores bonorum*, c'est par ce motif même qu'ils lui ont rendu un culte. Il n'est donc pas possible qu'ils aient imaginé que Dieu avoit besoin de leurs dons. Celui qui fait croître les fruits de la terre ne peut-il pas les produire pour lui aussi-bien que pour les autres, s'il en a le même besoin qu'eux ? « J'ai dit au Seigneur : » Vous êtes mon Dieu, vous n'avez pas besoin » de mes biens, nous ne pouvons vous offrir » que ce que nous avons reçu de votre main ». *Ps* 15, ℣. 2, 1 *Paral.*, c. 29, ℣. 14, 2 *Paral.*, c 6, ℣. 18, 19. Ces sentimens de David & de Salomon sont inspirés par le bon sens. Des voyageurs ont cité l'exemple d'un Sauvage, qui, en recueillant son maïs ou son maniot, disoit à Dieu : « Si tu en avois besoin, je t'en donnerois ; mais » puisque tu n'en as pas besoin, j'en donnerai » à ceux qui n'en ont pas ». Ce n'est point une absurdité de la part d'un pauvre de faire de légers présens à un riche qui lui a fait du bien ; il imagine que, sans en avoir besoin, ce bienfaiteur lui saura gré d'un témoignage de reconnoissance.

Conséquemment les hommes, dans tous les temps, ont offert à la Divinité les alimens dont ils se nourrissoient, & la nature des *Sacrifices* a toujours été analogue à leur manière de vivre. Les peuples agriculteurs ont présenté à Dieu les fruits de la terre ; les peuples nomades, le lait de leurs troupeaux ; les peuples chasseurs & pêcheurs, la chair des animaux ; les habitans de l'Arabie, la fumée de leur encens ; les Romains, la bouillie de riz, & les gâteaux qui étoient leur ancienne nourriture, *adorea dona*, *adorea liba*, &c. Il n'est donc pas nécessaire de chercher plus loin l'origine des *Sacrifices* de la chair des animaux, ou des victimes sanglantes, ils n'ont été offerts que par les peuples qui s'en nourrissoient ; Porphyre l'a très-bien vu en examinant cette question, *Traité de l'abstin.* l. 2, n. 9, 25, 34, 58.

Le premier exemple inconteſtable d'un *Sacrifice* sanglant que l'on trouve dans l'Ecriture, est celui que Noé offrit à Dieu en sortant de l'arche après le déluge, & c'est à ce moment même que Dieu lui permit, & à ses enfans, de se nourrir de la chair des animaux, *Gen.* c. 8, ℣. 20, c. 9, ℣. 3. Sans cette permission, l'on ne conçoit pas comment Noé auroit pu imaginer qu'un tel sacrifice seroit agréable à Dieu, comment il auroit pu croire qu'il avoit le droit de tuer des animaux innocens & qui ne font point de mal aux hommes.

Soit que l'on ait consumé par le feu ce que l'on sacrifioit à Dieu, soit qu'on l'ait abandonné aux Prêtres, soit qu'on l'ait donné aux pauvres, le motif étoit le même, les premiers habitans du monde ont offert des *Sacrifices*, & ils n'avoient point de Prêtres ; un père de famille Nomade n'avoit point de pauvres à côté de lui ; il ne pouvoit donc témoigner qu'il faisoit une offrande à Dieu, qu'en la brûlant ou la détruisant à son honneur. Où est dans ces cas l'absurdité ou la folie ? par cette cérémonie singulière l'homme a fait profession d'avoir tout reçu de Dieu, c'est un signe de reconnoissance d'attendre tout de lui, c'est une marque de confiance ; d'être prêt à tout perdre pour lui, c'est un hommage de soumission ; de se punir par une privation, c'est un sentiment de pénitence après avoir péché. De-là est née la distinction des divers *sacrifices*, les uns ont été appelés *Hostiæ pacifiques* pour remercier Dieu & lui demander des bienfaits, les autres *sacrifices expiatoires*, pour effacer les péchés, les autres *holocaustes*, ou brûlés tout entiers pour reconnoître le souverain domaine de Dieu. Il n'est aucun de ces motifs qui ne soit

religieux & louable, & souvent peut-être ils ont été tous réunis dans un même *sacrifice*.

Ce rite extérieur attestoit contre la présence de la Divinité par-tout, sa providence & son attention à l'égard de tous les hommes; il étoit toujours suivi d'un repas commun, dans lequel le père & sa famille, le maître & l'esclave, le proche & l'étranger, le riche & le pauvre étoient réunis; c'étoit un signe de fraternité. Avoir participé ensemble au même *sacrifice* étoit un gage d'hospitalité pour la suite, & une sauve-garde contre les défiances & les inimitiés nationales. Ainsi la Religion a toujours servi à rapprocher les hommes, à corriger leur caractère brutal & sauvage.

Quelques savans très-estimables qui examinoient la question que nous traitons avec des yeux philosophes, ont été persuadés que l'idée des *sacrifices* sanglans ne seroit jamais venue à l'esprit de tous les peuples, si Dieu lui-même n'en avoit pas fait un précepte aux premiers hommes, dès le commencement du monde. Nous n'avons garde de révoquer le fait en doute, puisque nous voyons par l'Ecriture sainte que c'est Dieu qui a été le premier précepteur du genre humain, & il est incertain si les *sacrifices* qu'Abel offroit au Seigneur n'étoient pas des *sacrifices* sanglans. Mais il nous paroît que sans avoir conservé aucune notion de cette révélation primitive, les hommes portés par un instinct naturel à présenter à Dieu leur nourriture, n'ont pu manquer de lui offrir la chair des animaux, dès qu'ils ont été accoutumés à s'en nourrir. Ils ont pensé que cette espèce de *sacrifice* étoit la meilleure & la plus agréable à Dieu, parce qu'ils éprouvoient, comme nous l'éprouvons encore, que cet aliment est le plus succulent de tous, celui qui nourrit davantage & qui est le plus au goût du commun des hommes. On ne citera jamais aucun peuple réduit à vivre de végétaux qui ait offert à Dieu des victimes sanglantes; c'est encore une observation de Porphyre.

Les savans dont nous parlons disent: « est-il » bien conforme aux sentimens de la nature de » se plonger dans le sang d'un animal innocent? » Quoi de plus dégoûtant que de manier des en» trailles fumantes? Comment se persuader qu'une » odeur infecte soit un parfum délicieux pour la » Divinité? Comment des Temples transformés » en boucheries pouvoient-ils paroître augustes » & vénérables? &c ». Nous nous contentons de répondre que quelques Philosophes ont fait à peu près les mêmes réflexions sur l'horrible aspect de nos boucheries, sur l'odeur infecte de nos cuisines, sur le service de nos tables, qui sembleroit très-dégoûtant à un homme habitué à vivre de fruits. Il est inutile de demander comment un fait a pu arriver, lorsque nous voyons sous nos yeux un phénomène à peu près semblable.

Pour en rendre raison, il n'est pas nécessaire de recourir aux idées absurdes que les peuples Polythéistes se sont formées de leurs Dieux, auxquels ils ont attribué les besoins, les goûts, les passions de l'humanité. Ces notions fausses sont postérieures de long-temps à la naissance de la véritable Religion & des *Sacrifices* offerts au vrai Dieu. Nous en découvrirons l'origine & les conséquences dans le §. V. ci-après. On se trompe encore plus évidemment, lorsque l'on attribue aux Prêtres l'invention des *Sacrifices* & de tous les abus que l'on en a faits. Dans les premiers âges du monde & avant la formation de la société civile, tout père de famille étoit le sacrificateur de sa maison, & l'on a trouvé des *Sacrifices* sanglans chez des Sauvages qui n'avoient aucune notion de Sacerdoce.

§. II. *Sacrifices des Patriarches.* Nous voyons dans l'histoire de la Création les enfans d'Adam offrir à Dieu des *Sacrifices*; il est dit, *Gen.* c. 4, ℣. 3, que Caïn laboureur offroit à Dieu les fruits de la terre, qu'Abel pasteur de troupeaux en offroit les prémices & la graisse, que Dieu agréa les offrandes d'Abel & non celles de Caïn. On ne peut pas douter que cette conduite n'ait été le fruit des leçons que Dieu avoit données à leur père. « C'est par la foi, » dit S. Paul, *Hebr.* c. 11, ℣. 4, qu'Abel offrit » à Dieu de meilleures victimes que Caïn ». Quelques savans ont cru que la faute de Caïn consistoit en ce qu'il ne vouloit offrir à Dieu que les fruits de la terre, qui étoient l'offrande propre à l'état d'innocence; au lieu que Dieu avoit ordonné qu'on lui immolât des animaux qui étoient la victime convenable pour expier le péché dans l'état de nature tombée. Cette conjecture est ingénieuse, mais on ne peut pas la prouver. Il n'est pas absolument certain qu'Abel ait immolé des animaux. Plusieurs Interprètes ont observé que le mot hébreu qui signifie *prémices* ou *premiers nés*, exprime aussi ce qu'il y a de meilleur, & que *la graisse des troupeaux* peut signifier le beurre ou la crême du laitage. Ils traduisent ainsi les paroles de la *Genèse*: *Abel offroit à Dieu le meilleur qu'il tiroit de ses troupeaux, le lait & la crême*; parce qu'alors Dieu n'avoit pas encore accordé à l'homme pour nourriture la chair des animaux. Il est dit simplement que *Caïn offrit des fruits de la terre*, mais il n'est pas dit comme d'Abel qu'il *offrit le meilleur*; c'est peut-être en cela seulement que consista la différence entre les *Sacrifices* des deux frères.

Après le Déluge, Noé au sortir de l'Arche choisit des animaux purs & les offrit à Dieu en holocauste; l'Ecriture ajoute que *l'odeur de ce Sacrifice fut agréable à Dieu.* Ce fut à cette occasion que Dieu permit à Noé & à ses enfans de manger la chair des animaux, mais il leur en interdit le sang, afin de leur inspirer l'horreur du meurtre, *Gen.* c. 8, ℣. 20, c. 9,

℣. 3. L'expreſſion de l'auteur ſacré a donné lieu à quelques Incrédules de conclure que Noé penſoit, comme les Païens, que Dieu ſe repaiſſoit de la fumée des victimes. Les Juifs, diſent-ils, furent dans la même erreur, puiſque Moïſe répète ſouvent les mêmes paroles en parlant des *Sacrifices*.

Au mot *odeur*, nous avons fait voir que ce terme ſe prend ſouvent chez les auteurs ſacrés dans un ſens métaphorique, & cette métaphore a lieu dans toutes les langues; la *bonne odeur* eſt ce qui nous plaît, la *mauvaiſe odeur*, ce qui nous déplaît; nous en avons cité pluſieurs exemples, & l'on peut en ajouter d'autres. 1 *Reg.* c. 26, ℣. 19, David dit à Saül « ſi c'eſt le » Seigneur qui vous excite contre moi, qu'il » accepte ma mort». *Adoretur Sacrificium.* S. Paul écrit aux Philippiens, c. 4, ℣. 18, qu'il a reçu leur préſent comme une victime de bonne odeur & agréable à Dieu. Flairer de loin, avoir l'odeur de quelque choſe, c'eſt la prévoir & la preſſentir. Il eſt dit dans le livre de Job, c. 39, ℣. 25, qu'au ſon de la trompette le cheval a l'odeur de la guerre, qu'il ſent les harangues des Généraux & les cris des Armées. Ainſi, recevoir un *Sacrifice* en bonne odeur, c'eſt l'agréer ou l'accepter, être touché de cet hommage. Nous ferons voir les vrais ſentimens des Juifs dans le §. ſuivant.

Lorſqu'Abraham eut remporté une victoire ſur quatre Rois, Melchiſédech Roi de Salem offrit du pain & du vin, en qualité de Prêtre du Dieu Très-Haut, & il bénit Abraham, *Gen.* c. 14, ℣. 18. S. Paul nous apprend que cette offrande fut un *Sacrifice*, & que le Sacerdoce de Melchiſédech étoit la figure de celui de Jéſus-Chriſt, *Hebr.* c. 7 & 8.

Pour confirmer l'alliance que Dieu contracte avec Abraham & la certitude des promeſſes qu'il lui fait, il lui ordonne d'immoler une victime, d'en faire deux parts, & il fait paſſer au milieu de ces deux portions une lumière éclatante, comme s'il y paſſoit lui-même, *Gen.* c. 15, ℣. 9. C'étoit l'uſage des Orientaux qui faiſoient alliance de paſſer ainſi au travers des chairs de la victime; de là leur expreſſion, *diviſer ou partager une alliance*, pour dire la contracter.

De même Jacob & Laban pour faire enſemble un traité de paix, immolent une victime & font un repas commun, *Gen.* c. 31, ℣. 54. Ainſi toutes les fois qu'il eſt dit qu'Abraham ou Jacob éleva un Autel, on entend qu'il offrit à Dieu un *Sacrifice*. Job offroit tous les jours un holocauſte pour les péchés de ſes enfans; *Job.* c. 1, ℣. 5. On ſe diſpoſoit à cette cérémonie par des préparations; avant d'offrir un *Sacrifice* pour ſa famille, Jacob aſſemble toute ſa maiſon, il ordonne à ſes gens de ſe purifier, de changer d'habits, de ſe défaire de leurs idoles, & il enfouit ſous un arbre ces objets de ſuperſtition, *Gen.* c. 35, ℣. 2. Il nomme *Béthel*, maiſon de Dieu, le lieu où Dieu a daigné lui parler, il y conſacre une pierre par une effuſion d'huile, & Dieu approuve ſa piété, c. 31, ℣. 13.

§. III. *Sacrifices des Juifs.* Par ce que nous venons de dire touchant le Culte Religieux des Patriarches, on voit que le cérémonial preſcrit aux Iſraëlites par Moïſe n'étoit pas abſolument nouveau pour eux, puiſqu'une bonne partie avoit été déja pratiquée par leurs pères. A la vérité rien n'étoit encore déterminé par une loi poſitive couchée par écrit, mais pluſieurs choſes étoient déja réglées par l'uſage & par la tradition reçue des anciens; la loi de Moïſe fixa le tout dans le plus grand détail.

Il y avoit deux ſortes de *Sacrifices*, les ſanglans & les non-ſanglans; & l'on en diſtingue trois de la première eſpèce. 1°. L'holocauſte, la victime y étoit brûlée en entier, ſans que perſonne en pût rien réſerver, *Levit.* c. 1, ℣. 13, parce que ce *Sacrifice* étoit inſtitué pour reconnoître la ſouveraine Majeſté de Dieu, devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit ſe conſacrer tout entier & ſans réſerve à celui de qui il tient tout ce qu'il eſt. 2°. L'Hoſtie pacifique étoit offerte pour rendre grâces à Dieu de quelque bienfait, pour en obtenir de nouveaux, ou pour acquitter un vœu. On n'y brûloit que la graiſſe & les reins de la victime, la poitrine & l'épaule droite étoient données au Prêtre, le reſte appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de temps marqué pour ce *Sacrifice*, on l'offroit quand on vouloit; la loi n'avoit point déterminé le choix de l'animal, il falloit ſeulement qu'il fût ſans défaut. *Levit.* c. 3, ℣. 1. 3°. Le *Sacrifice* pour le péché, appelé auſſi *Sacrifice* expiatoire ou *propitiatoire*. Avant de répandre le ſang de la victime au pied de l'Autel, le Prêtre y trempoit ſon doigt, & en touchoit les quatre coins de l'Autel; celui pour qui le *Sacrifice* étoit offert n'en remportoit rien, il étoit cenſé ſe punir lui-même par une privation. On brûloit la graiſſe de la victime ſur l'Autel, la chair toute entière étoit pour les Prêtres, elle devoit être mangée dans le lieu ſaint, c'eſt-à-dire, dans le parvis du Tabernacle, *Deut.* c. 27, ℣. 7. Lorſque le Prêtre offroit pour ſes propres péchés & pour ceux du peuple, il faiſoit ſept fois l'aſperſion du ſang de la victime devant le voile du Sanctuaire, & il répandoit le reſte au pied de l'Autel des holocauſtes, *Levit.* c. 4, ℣. 6.

On employoit cinq ſortes de victimes dans ces *ſacrifices*, ſavoir des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chèvres ou des boucs, des pigeons & des tourterelles. On ajoutoit aux chairs qui étoient brûlées ſur l'autel une offrande de gâteaux cuits au four, ou ſur le gril, ou frits dans la poële, ou une

certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens & du sel.

Cette oblation, presque toujours jointe au *sacrifice* sanglant, pouvoit aussi se faire seule sans être précédée par une effusion de sang; alors c'étoit un sacrifice non-sanglant, offert à Dieu comme auteur de tous les biens. On y ajoutoit de l'encens, dont l'odeur agréable étoit le symbole de la prière & des saints désirs de l'ame. Mais Moïse avoit défendu que l'on y mêlât du vin & du miel, figures de ce qui peut corrompre l'ame par le péché ou l'amollir par les délices. Le Prêtre prenoit une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec l'encens, les répandoit sur le feu de l'autel, & tout le reste étoit à lui. Il devoit manger le pain de cette farine sans levain dans le tabernacle, & nul autre que les Prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *sacrifices* où la victime n'étoit point mise à mort, tel étoit le *sacrifice* du bouc émissaire au jour de l'expiation solemnelle, & celui du passereau pour la purification d'un lépreux. Le *sacrifice perpétuel* est celui dans lequel on immoloit chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençoit à luire, l'autre le soir, après le coucher du soleil.

Mais il ne faut pas oublier ce qu'enseigne S. Paul au sujet de ces *sacrifices*, *Hebr.* c. 10, savoir que le sang des boucs, des taureaux & des autres victimes ne pouvoit pas effacer les péchés; que les cérémonies juives étoient des élémens vides & impuissans; que la Loi ne pouvoit donner aux hommes la vraie justice, &c. Dieu s'en étoit clairement expliqué par les Prophètes, *Ps.* 49, ℣. 10; *Isaïe*, c. 1, ℣. 11; c. 63, ℣. 2; *Jérém.* c. 7, ℣. 21; *Ezech.* c. 20, ℣. 5; *Joël*, c. 2, ℣. 12; *Amos*, c. 5, ℣. 21; *Mich.* c. 6, ℣. 6, &c. Cent fois il avoit déclaré aux Juifs que le culte grossier & purement extérieur ne pouvoit lui plaire, qu'il ne le leur avoit prescrit qu'à cause de leur cœur; qu'il vouloit l'obéissance & la piété intérieure, la justice envers le prochain, la charité, les bonnes œuvres, la conversion du cœur après le péché, &c.

Il ne s'ensuit pas de là néanmoins que ce culte étoit vain, superflu, superstitieux ou absurde en lui-même; s'il avoit été tel, jamais Dieu ne l'auroit ordonné. Nous avons vu que rien n'étoit plus naturel ni plus légitime que d'offrir à Dieu les alimens dont nous sommes redevables à sa bonté, qu'un *sacrifice* offert par un vrai sentiment de reconnoissance, avec une piété sincère, renferme des leçons de morale très-utiles; que si les hommes en ont abusé par stupidité, par légéreté, par hypocrisie, il ne s'ensuit rien. Si Dieu n'avoit pas prescrit lui-même un cérémonial, les Juifs ne pouvoient pas manquer de s'en faire un, soit par le penchant naturel qui y a porté tous les hommes, soit par l'envie d'imiter les autres peuples dont ils étoient environnés; mais celui-ci, ouvrage de l'erreur & du caprice des hommes, étoit absurde & souvent criminel, celui que Dieu a institué étoit pur, innocent, capable de rendre solidement religieux un peuple plus traitable que les Juifs.

Les passages de l'Ecriture-Sainte que nous avons indiqués, ont servi aux Pères de l'Eglise pour réfuter deux sortes d'adversaires, 1°. les Juifs qui prétendoient, comme ils le croient encore aujourd'hui, que le culte extérieur prescrit par la Loi étoit le plus saint, le plus parfait, le plus capable de sanctifier l'homme; que dès qu'une fois Dieu l'avoit établi, il ne pouvoit plus l'abolir. S. Justin dans son *Dialogue avec Tryphon*, lui cita tous ces passages pour lui prouver le contraire; il lui fit voir que Dieu lui-même avoit promis d'en établir un plus parfait, savoir, l'adoration en esprit & en vérité que Jésus-Christ a prescrite. 2°. Les Gnostiques, les Marcionites, les Manichéens qui soutenoient qu'un culte aussi grossier que le Judaïsme ne pouvoit pas être l'ouvrage du même Dieu qui nous a donné l'Evangile. Tertullien, l. 2, *contra Marcion.* c. 18, S. Augustin, l. 22, *contra Faustum*, c. 4, l. 2; *contra adversf. legis*, c. 12, n. 37, &c., ont fait usage des mêmes paroles pour montrer que Dieu n'agréoit ce culte qu'autant qu'il étoit sanctifié par la piété intérieure. Nous nous en servons encore pour répondre aux Incrédules lorsqu'ils renouvellent les mêmes reproches. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE.

Ces derniers disent que des *sacrifices* & des cérémonies pour effacer le péché sont un abus; cela persuade à l'homme que le péché peut être réparé par un rit extérieur ou racheté par une offrande; c'est un attrait pour en faire commettre de nouveaux: les Païens même ont déploré cet aveuglement, & ont censuré cette pratique.

Réponse. Nous avons déja observé que ce seroit le plus grand des malheurs, si après un premier crime l'homme se persuadoit que Dieu est inexorable, qu'il n'y a plus ni pardon ni grâce à espérer, qu'il est perdu pour jamais. Un malfaiteur prévenu de ces idées noires ne pourroit plus être retenu par aucun frein, ce seroit un tigre lâché dans la société. Mais jamais la vraie Religion n'a donné à l'homme coupable un sujet de penser qu'il pourroit effacer son péché par des cérémonies extérieures, sans aucun sentiment de regret, de confusion, de résipiscence, sans avoir la volonté de changer de vie. Dans la Loi de Moïse il n'y avoit point de *sacrifice* ordonné pour les grands crimes, ils devoient être expiés par la mort du coupable. Dieu avoit dit aux Juifs en leur donnant sa Loi, *Exode*, c. 20, ℣. 6; *Deut.* c. 5, ℣. 10: « je » fais miséricorde à ceux qui m'aiment ». Un des principaux commandemens de cette Loi étoit d'aimer Dieu, *Deut.* c. 6, ℣. 5; c. 10, ℣. 12; c. 11, ℣. 13, ℣. 22, &c. David pénitent

disoit, « Dieu, si vous aviez voulu des *sacri-* » *fices*, je vous en aurois offert, mais les ho- » locaustes ne peuvent vous plaire; le seul *sa-* » *crifice* digne de vous être présenté est un cœur » brisé de douleur », *Ps.* 50, ℣. 18. Dieu faisoit dire aux Juifs prévaricateurs : « brisez vos cœurs » & non vos vêtemens », *Joël*, c. 2, ℣. 12, &c. Le *sacrifice* pour le péché étoit donc destiné à faire souvenir l'homme coupable des sentimens qu'il devoit avoir dans le cœur pour être pardonné. C'étoit pour lui une espèce d'amende & une privation, puisqu'il ne lui étoit pas permis de se rien réserver de la victime.

Les Incrédules sont encore plus injustes lorsqu'ils prétendent que dans le Christianisme un pécheur peut obtenir le pardon par la confession seule, par des actes extérieurs de piété, par des dons faits à l'Eglise ou aux Prêtres par des Messes, sans repentir, sans résolution de se corriger, sans faire aucune satisfaction au prochain pour réparer le dommage qu'il lui a causé. Jamais cette morale absurde n'a été soufferte dans l'Eglise Chrétienne. *Voyez* EXPIATION, PÉNITENCE.

Mais les ennemis de la Religion n'ont pas borné là leur malignité, ils soutiennent que les Juifs pensoient, tout comme les Païens, que Dieu étoit nourri ou du moins recréé par l'odeur & la fumée des victimes. Ils prétendent le prouver par Isaïe qui dit, c. 31, ℣. 9, que Dieu a son feu dans Sion & son foyer dans Jérusalem; par *Malachie*, c. 1, ℣. 12, qui reproche aux Juifs de mépriser la *table* & la *nourriture* du Seigneur; par la Loi même de Moïse, dans laquelle les *sacrifices* sont appelés un *pain* ou un *aliment*; enfin par le *Psaume* 49, ℣. 13, dans lequel Dieu demande aux Juifs : « la chair des taureaux » sera-t-elle donc ma nourriture, & le sang des » boucs mon breuvage » ? Ce reproche suppose évidemment que les Juifs étoient dans cette fausse idée.

Réponse. Cette objection a été faite autrefois par les Manichéens; *S. Aug.* l. 19, *contra Faust.* c. 4, y a répondu; il est fâcheux que de savans Protestans, tels que Spencer, Cadworth, Mosheim l'aient renouvelée, comme s'ils avoient eu dessein de fournir une arme de plus aux Incrédules, Cadwort, *Dissert. de S. Cœnâ*, c. 6, §. 6, note de Mosheim.

Nous n'avons aucun dessein de justifier les idées grossières & absurdes que peuvent avoir eues les Juifs pervertis. Par l'Idolâtrie de leurs voisins, & entraînés dans les mêmes erreurs, ils ont dû se former du Dieu d'Israël la même notion que les Païens avoient des leurs; il ne s'ensuit pas delà que les adorateurs constans du vrai Dieu, à plus forte raison Moïse, les Prophètes, les hommes instruits aient pensé de même. Il est évident que nos adversaires abusent des passages qu'ils allèguent, qu'ils donnent un sens faux à des expressions susceptibles d'un sens très-orthodoxe; qui leur a révélé que ce n'étoit pas celui des Ecrivains sacrés?

Le feu allumé dans le Temple de Jérusalem a pu être nommé *le foyer de Dieu*, non pas parce que Dieu venoit s'y chauffer & y cuire ses viandes, mais parce qu'il étoit allumé par l'ordre de Dieu, & pour consumer les *sacrifices* que Dieu avoit prescrits. L'autel étoit la *table du Seigneur*, non pas parce qu'il venoit y manger, mais parce que l'on y brûloit ce qui lui étoit offert; la chair des victimes étoit la nourriture que Dieu avoit donnée aux Prêtres, elle venoit de Dieu, mais Dieu n'en usoit pas. S. Paul appelle aussi l'autel sur lequel se consacre l'Eucharistie, *la table du Seigneur*; sans doute il n'a pas cru que Dieu y venoit manger avec les hommes. David a nommé la manne du désert *le pain des Anges*, s'ensuit-il qu'il a pensé que les Anges en ont mangé?

Le reproche que Dieu fait aux Juifs, *Ps.* 49, signifie seulement, « par l'importance que vous » attachez aux *sacrifices* sanglans, il semble que » vous ayez dans l'esprit que je me nourris de » la chair des taureaux & du sang des boucs ». Ce sarcasme ne suppose point que les Juifs le croyoient véritablement. Un enfant auquel on ne voulut pas permettre d'assister au *sacrifice* d'un taureau que vouloient offrir de graves sénateurs, leur demanda brusquement, *avez-vous peur que je n'avale votre taureau?* Il ne faut pas supposer le commun des Juifs plus stupides qu'ils n'étoient en effet. Dieu leur dit en même temps, » Immolez-moi un *sacrifice* de louanges. Le *sacrifice* de louanges m'honorera ». *Ps.* 49, ℣. 14 & 23. Il ne s'ensuit pas que Dieu est avide de louanges, ou qu'elles peuvent contribuer à son bonheur. Il dit au pécheur : « tu as cru » que je suis semblable à toi », ℣. 21; cela ne prouve pas que le pécheur a eu véritablement cette idée, mais qu'il s'est conduit comme s'il l'avoit eue.

Pour renforcer leur objection, nos adversaires disent que les Juifs avoient rendu leur temple, les meubles & les instrumens du culte, le service divin semblable à ce qui se fait dans la maison d'un riche particulier, ou dans le palais d'un Roi. Soit, il s'ensuit, que les Juifs, comme tous les peuples du monde, ont senti que l'on ne pouvoit témoigner à Dieu du respect, de la vénération, de la reconnoissance, de la soumission, du désir de lui plaire, autrement que l'on ne fait pour les hommes; nous défions les Philosophes les plus spirituels de forger une religion sur un autre modèle. Qu'on la spiritualise tant que l'on voudra, l'on sera toujours forcé de se servir d'expressions propres à désigner des corps, pour signifier les idées spirituelles, d'employer des gestes & des actions sensibles pour témoigner les sentimens de l'ame, en un mot d'honorer Dieu comme on honore

les hommes. Les Protestans ont cru retrancher absolument tout appareil, ils ont cependant conservé le chant des Pseaumes, le jeu des Orgues, l'usage de s'habiller proprement pour aller aux prêches, la cêne, les prières à haute voix; nous voilà donc fondés à leur dire qu'ils ont cru que Dieu est réjoui par les concerts de leur musique, qu'il vient manger avec eux, qu'il n'a pas l'oreille assez fine pour entendre des prières faites à voix basse, &c. *Voyez* CÉRÉMONIE.

Enfin quelques Incrédules modernes ont poussé l'audace jusqu'à soutenir que les Juifs ont offert à Dieu des *sacrifices* de sang *humain*, ils ont apporté en preuve l'exemple d'Abraham & celui de Jephté, & une loi du Lévitique de laquelle ils ont détourné le sens. Au mot *Anathême* nous avons démontré l'injustice & la fausseté de cette calomnie; aux mots *Abraham* & *Jephté*, nous avons prouvé que l'on a cité ces deux personnages très-mal à propos; dans le paragraphe 5, nous ferons voir que ce désordre exécrable a une origine très-différente de celle que lui donnent ordinairement les Incrédules, & que Dieu avoit pris toutes les précautions possibles pour le prévenir.

§. IV. SACRIFICE DES CHRÉTIENS. Puisque le *sacrifice* est l'acte le plus essentiel de la religion, & le témoignage le plus énergique du culte suprême, il n'étoit pas possible que Jésus-Christ, qui est venu nous apprendre à adorer Dieu en esprit & en vérité, laissât son Eglise sans aucun *sacrifice*. Vainement ses enfans rebelles soutiennent que cette adoration en esprit & en vérité exclut la notion du *sacrifice* qui est un acte extérieur & sensible; si cela étoit vrai, il faudroit bannir du culte divin dans la loi nouvelle tout signe extérieur de respect & d'adoration; la prière publique, le chant des Pseaumes, la célébration de la Cène, le Baptême, l'action de se mettre à genoux, &c., seroient aussi contraires au culte spirituel que l'oblation d'un *sacrifice*.

Si nous en croyons les Protestans, le seul *sacrifice* de l'Eglise Chrétienne est celui que Jésus-Christ a fait de lui-même sur la Croix pour la rédemption du monde, mais ce *sacrifice* une fois accompli ne peut se renouveler, parce qu'il est d'un mérite infini, & qu'il a été offert pour l'éternité. Dès ce moment les fidèles ne peuvent célébrer que des *sacrifices* improprement dits, qui consistent à offrir à Dieu les sentimens de leur cœur, les prières, les louanges, les vœux, les actions de grâces; & c'est dans ce sens qu'il faut entendre tout ce qui est dit dans le Nouveau-Testament des *sacrifices*, des autels, des victimes, du sacerdoce de la loi nouvelle.

Il est étonnant que les Protestans aient réussi à séduire de bons esprits par un système aussi mal conçu.

1°. Nous pouvons leur opposer d'abord le tableau de la Liturgie Chrétienne traité par S. Jean, *Apoc.* c. 5, où l'on voit un Autel, un Agneau en état de victime, des Prêtres qui l'environnent, & tout l'appareil d'un *sacrifice* réel, auquel il ne manque rien.

2°. Les victimes spirituelles, les louanges, les prières, les actions de grâces ont été aussi nécessaires dans la Religion des Patriarches & dans celle des Juifs, que dans la Religion Chrétienne; elles sont la base de tout vrai culte. Croirons-nous qu'Abel, Noé, Abraham, Job, Jacob, & les Juifs véritablement vertueux se sont bornés à l'extérieur pour faire à Dieu des offrandes & des *sacrifices*; sans y apporter les mêmes sentimens de piété dont nous devons accompagner les nôtres? Dieu a déclaré dans cent endroits de l'Ecriture, que sans ces dispositions du cœur, aucun culte ne pouvoit lui plaire. Déja sous l'Ancien-Testament les prières, les adorations, les louanges, &c. sont appelées des *sacrifices* & des victimes, *Ps.* 49, ℣. 14. Immolez à Dieu un *sacrifice* de louanges, ℣ 23, ce *sacrifice* m'honorera. *Ps.* 106, ℣. 22, qu'ils m'offrent des *sacrifices* de louange, &c. *vitulos labiorum*, *Osée*, c. 14, ℣ 3. Cependant Dieu voulut que les Patriarches & les Juifs lui offrissent des victimes réelles & des *sacrifices* sensibles, & il est dit qu'ils furent agréables à Dieu. A la vérité dans ce temps-là le *sacrifice* de Jésus-Christ n'avoit pas encore été réellement offert, mais il l'étoit déja dans les desseins de Dieu, puisqu'il est appelé dans l'*Apocalypse*, c. 13, ℣. 8. l'*Agneau immolé depuis le commencement du monde*, ainsi Dieu a voulu que le *sacrifice* fut représenté d'avance depuis la création, & ces cérémonies en ont emprunté toute leur valeur; en quel endroit Dieu a-t-il défendu de le représenter encore aujourd'hui, pour en conserver & en perpétuer la mémoire? les Protestans diront qu'elle est suffisamment conservée par l'Ecriture-Sainte; nous verrons dans un moment que cela est faux, que les Sociniens ont perverti le sens de tous les passages de l'Ecriture qui concernent le *sacrifice* de Jésus-Christ sur la croix.

3°. Suivant la doctrine de S. Paul, les *sacrifices* de l'ancienne loi, les victimes offertes sur les Autels, le sacerdoce des Lévites, la dignité de Pontife, le sanctuaire du Temple, &c. étoient ainsi nommés dans toute la propriété des termes, sans aucune métaphore, simplement parce qu'ils représentoient le *sacrifice*, le sacerdoce, le pontificat, & les augustes fonctions de Jésus-Christ. Or il est absurde d'imaginer qu'un tableau prophétique est plus agréable à Dieu, & a plus d'efficacité qu'un tableau commémoratif, qu'une cérémonie destinée à retracer le souvenir du *sacrifice* de la Croix, & à nous en appliquer les fruits, ne doit plus être appelée

Sacrifice, *Oblation*, *Victime*, *Sacerdoce*, &c. Que cette Commémoration déroge à la dignité du *sacrifice* de la Croix pendant que les figures qui l'annonçoient n'y dérogeoient pas.

4°. S. Paul, *Hebr.* c. 13, ℣. 10, dit « Nous » avons un Autel auquel n'ont point droit de » participer ceux qui servent au Tabernacle, » c'eſt-à-dire, les Prêtres & les Lévites de l'ancienne loi. Or ils avoient certainement le droit de participer aux *sacrifices* ſpirituels, aux victimes improprement dites communes à toutes les religions ; aucun mortel n'en fut jamais exclu. Il faut donc que S. Paul ait admis quelque choſe de plus dans le Chriſtianiſme *Hebr.* c. 7, & ſuiv.

5°. La ſource de l'erreur des Proteſtans eſt le refus de reconnoître la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'*Euchariſtie*, mais à cet article nous avons prouvé que c'eſt un des dogmes de la Foi Chrétienne les mieux fondés ſur l'Ecriture-Sainte, & ſur la Tradition, & qui tient eſſentiellement à tous les autres.

6°. En ſe donnant la liberté d'expliquer dans un ſens impropre & figuré toutes les expreſſions des livres ſaints concernant le *ſacrifice* des Autels, les Proteſtans ont appris aux Sociniens à interpréter de même toutes celles qui regardent le *ſacrifice* de la croix, & le ſacerdoce éternel de Jéſus-Chriſt.

Mais en expliquant ainſi dans un ſens impropre & figuré les expreſſions des auteurs ſacrés, les Proteſtans ont appris aux Sociniens à interpréter de même ce qui eſt dit du *ſacrifice* de la croix & du ſacerdoce éternel de Jeſus-Chriſt. Celui-ci, diſent les Unitaires, conſiſte en ce que Jéſus-Chriſt continue dans le Ciel d'intercéder pour nous auprès de ſon père ; ſa mort ſur la croix n'a été qu'un *ſacrifice* improprement dit, en ce que Jéſus-Chriſt mourant a prié pour les pécheurs, & en ce que, par ſa mort, il a confirmé toute ſa doctrine. Ainſi s'accroît la témérité des Hérétiques dès qu'une fois ils ſe ſont attribué le privilége de donner à l'Ecriture-Sainte le ſens qu'il leur plaît.

La fauſſeté de l'opinion ſocinienne ſaute aux yeux. S. Paul, *Hebr.* c. 7, ℣. 17, applique à Jéſus-Chriſt ces paroles du *Pſeaume* 109, ℣. 4. « Vous êtes Prêtres pour l'éternité ſelon l'ordre » de Melchiſédec ». Il compare, ℣. 23, ce ſacerdoce éternel de Jeſus-Chriſt au ſacerdoce paſſager des enfans de Lévi, il l'appelle le *Pontife* ſaint, innocent & ſans tache, qui n'a pas beſoin d'offrir tous les jours des victimes pour ſes propres péchés & pour ceux du peuple, mais qui l'a fait une fois en s'offrant lui-même, ℣. 26 & 27. Il dit c. 8, ℣. 6, que le miniſtère de Jéſus Chriſt eſt plus auguſte que celui des Prêtres anciens, en ce qu'il eſt médiateur d'une meilleure alliance ; il ajoute, c. 9, ℣. 7, que le pontife des Juifs qui entroit chaque année dans le Sanctuaire où il offroit le ſang d'une victime, pour ſes fautes & pour celles du peuple, étoit la figure de Jéſus-Chriſt, pontife des biens futurs, qui eſt entré dans le ſanctuaire du Ciel, non avec le ſang des animaux, mais avec ſon propre ſang, pour opérer une rédemption éternelle, pour racheter par ſa mort les prévarications commiſes ſous l'ancienne alliance, &c, ℣ 15, & s'eſt montré une fois pour abſorber les péchés par ſa propre victime. ℣. 28.

Or ſi le ſacerdoce, les victimes, les *ſacrifices* de l'ancienne loi, ſimples figures de ceux de Jéſus-Chriſt, étoient cependant un ſacerdoce des victimes, des *ſacrifices* proprement dits, & dans toute la rigueur des termes, pourquoi ceux de Jéſus-Chriſt ne le ſont-ils pas à plus forte raiſon ? Il eſt abſurde de ſuppoſer que le nom & la notion d'une choſe conviennent plus proprement à la figure qu'à la réalité ; donc, c'eſt dans le ſens le plus propre & le plus rigoureux que Jéſus-Chriſt eſt prêtre & pontife, que ſa chair & ſon ſang ſont une victime, & que ſa mort ſur la Croix eſt un *ſacrifice*.

En cela S. Paul n'enſeignoit rien de nouveau, déja le Prophête Iſaïe, c. 53, ℣. 6 & ſuiv. avoit dit du Meſſie : « Dieu a mis ſur » lui l'iniquité de nous tous, il ſera conduit à » la mort comme un Agneau, ... s'il donne » ſa vie pour le péché, il verra une longue » poſtérité, ... & il portera leur iniquité, » &c. » Ainſi le Prophête peint le Meſſie non ſeulement comme une victime offerte pour le péché, mais comme un prêtre qui s'offrira lui-même, par conſéquent ſa mort eſt comme un *ſacrifice* expiatoire.

Ces divers paſſages de l'Ecriture-Sainte ne nous paroiſſent pas moins forts pour réfuter les Proteſtans. Auſſi au mot *Euchariſtie*, §. V, nous avons fait voir que Jéſus-Chriſt, véritablement préſent ſur les Autels, en vertu des paroles de la conſécration, continue de s'offrir comme victime à ſon père pour les péchés des hommes, par les mains des Prêtres, qu'ainſi cette oblation eſt un *ſacrifice* auſſi réel que celui qu'il a offert ſur la Croix. En effet les Proteſtans conviennent que l'offrande des anciennes victimes étoient une figure du *ſacrifice* ſanglant de Jéſus-Chriſt, qu'elle en tiroit toute ſa vertu & toute ſon efficacité, que cette oblation néanmoins étoit un *ſacrifice* proprement dit. Donc l'Euchariſtie, qu'ils appellent *la cène du Seigneur*, qui eſt auſſi une commémoration de la mort du Sauveur eſt de même un *ſacrifice* proprement dit. C'eſt une abſurdité de vouloir que la figure anticipée ou prophetique de la mort de Jéſus-Chriſt ſoit un *ſacrifice*, & que la figure commémorative, qui n'eſt pas une ſimple figure, puiſque Jéſus-Chriſt s'y trouve, n'en ſoit pas un.

Mais qu'ont fait les Proteſtans? Pour pervertir toutes les notions, pour détourner l'attention des Fidèles du point de la queſtion, ils ont changé les anciens noms d'*Euchariſtie*, d'*Oblation*, de *Sacrifice*, d'*Hoſtie*, en celui de *Cène*, pour donner à entendre que cette cérémonie n'eſt point la commémoration ni le renouvellement de la mort du Sauveur, mais la repréſentation de la *Cène* ou du *ſouper* qu'il fit avec ſes Apôtres la veille de ſa mort. Au mot *Cène* & au mot *Euchariſtie*, §. 3, nous avons fait voir que c'eſt un abus malicieux. « Toutes les fois, dit S. Paul, » que vous mangerez ce pain & que vous boirez » ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur ». 1 *Cor.* c. 11, ℣. 26. Il ne dit pas, vous annoncerez le dernier ſouper du Seigneur. En effet, le ſouper étoit fini, l'Agneau Paſcal étoit mangé, lorſque Jéſus-Chriſt prit du pain & du vin, les bénit ou les conſacra, les donna à ſes Apôtres en leur diſant : *Ceci eſt mon corps livré ou froiſſé pour vous, ceci eſt mon ſang verſé pour vous.* Donc cette action repréſentative de la mort qu'il devoit ſouffrir le lendemain étoit déja un vrai *Sacrifice*; donc cette même action répétée enſuite par les Apôtres, ſuivant le commandement de leur divin maître, a été auſſi un *Sacrifice*.

Enfin les Proteſtans qui avouent que les prières, les louanges, les actions de grâces, les aumônes ſont des *Sacrifices* improprement dits, ont pouſſé l'entêtement juſqu'à ne vouloir pas convenir que l'Euchariſtie, rite commémoratif ou repréſentatif de la mort de Jéſus-Chriſt, eſt du moins un *Sacrifice* improprement dit; parce qu'ils ont ſenti que s'ils le diſoient ils ſeroient bientôt forcés d'avouer que c'eſt un *Sacrifice* dans le ſens le plus propre & le plus rigoureux. Mais que prouve cette affectation ridicule? qu'ils voient la vérité & qu'ils la fuyent.

Beauſobre, l'un des plus artificieux, prétend que dans les premiers ſiècles l'on a nommé *Sacrifice*, non pas ſeulement le pain & le vin offerts & conſacrés, mais toute l'offrande de pain & de vin qui étoit faite par les Fidèles, de laquelle on prenoit une portion pour la communion, & dont le reſte ſervoit au Clergé & aux pauvres. Il cite, pour le prouver, la liturgie rapportée dans les *Conſtitutions Apoſtoliques*, l. 8, c. 13, où l'Evêque prie Dieu pour les dons qui ont été offerts au Seigneur, afin qu'il les reçoive comme *un Sacrifice d'agréable odeur*; paroles ſemblables à celles de S. Paul, *Philipp.* c. 4, ℣. 18, qui appelle ainſi les aumônes des Fidèles, *Hiſt. du Manich.* tom. 2, l. 9, c. 5, §. 4.

Mais ce critique confond déja mal à propos la liturgie des *Conſtitutions Apoſtoliques* avec celle de S. Jacques, & il commet une falſification; la prière qu'il cite eſt prononcée par l'Evêque ſur la ſeule portion des offrandes ſur laquelle il vient de proférer les paroles de la conſecration; donc c'eſt cette portion ſeule ainſi conſacrée qui eſt nommée *Sacrifice*; on peut s'en convaincre en vérifiant le paſſage. S'il avoit conſulté & comparé la Liturgie de S. Jacques ou de Jéruſalem avec toutes les autres Liturgies, ſoit des Egliſes d'Orient, ſoit de celles de l'Occident, il y auroit trouvé les noms d'*oblation*, de *Sacrifice*, d'*autel*, d'*hoſtie* ou de *victime*, employés de même dans le ſens propre & rigoureux. Le Père Le Brun l'a fait voir d'une manière inconteſtable, *Explic. des Cérém. de la Meſſe*, tom. 6, 12e *Diſſert.* art. 1, p. 576 & ſuiv.

Mosheim, plus ſincère que Beauſobre, convient que dès le ſecond ſiècle l'on s'accoutuma à regarder l'oblation ou la conſécration de l'Euchariſtie comme un *Sacrifice*; mais on y étoit accoutumé depuis les Apôtres.

Qu'y manque-t-il en effet pour mériter ce nom? Il y a un Prêtre principal, qui eſt Jéſus-Chriſt, & qui s'offre lui-même à ſon Père par les mains d'un homme qui tient ſa place, & qui offre en ſon nom. Il y a une victime, qui eſt encore Jéſus-Chriſt. Il y a une immolation, puiſque Jéſus-Chriſt y eſt en état de mort, & que ſon corps eſt repréſenté comme ſéparé de ſon ſang; la cérémonie eſt ſuivie de la communion ou du repas commun, dans lequel les aſſiſtans ſe nourriſſoient des chairs de la victime. Quelle différence entre ces idées, pour exciter la piété des Fidèles, & la frivole repréſentation d'un ſouper!

§. V. *Sacrifices des Païens.* Dès qu'une fois les peuples ont perdu de vue les leçons de la révélation primitive, & ſont tombés dans le Polythéiſme, il leur a été impoſſible de conſerver un culte raiſonnable. Comme ils ont ſuppoſé des eſprits ou des intelligences logées dans toutes les parties de la nature, & qu'ils les ont nommées des *démons* & des *dieux*, la multitude de ces nouveaux êtres a dégradé l'idée de la Divinité. Les Païens les ont conçus comme des perſonnages doués d'une connoiſſance & d'un pouvoir fort ſupérieurs à ceux des hommes, mais comme ſujets d'ailleurs à tous les goûts, à toutes les paſſions, aux beſoins & aux vices de l'humanité. Comment auroient-ils pu faire autrement? Nous-mêmes, malgré les notions pures & ſpirituelles que la révélation nous donne du vrai Dieu, ſommes encore forcés, en parlant de ſes attributs, de les exprimer par les mêmes termes qui ſignifient des qualités humaines. *Voyez* ANTHROPOMORPHISME. Les peuples ſtupides ont donc ſuppoſé des Dieux mâles & femelles, qui ſe marioient & avoient des enfans; des Dieux avides de nourriture, de parfums, d'offrandes, d'honneurs & de reſpects; des Dieux capricieux, jaloux, colères, ſouvent malicieux & malfaiſans, parce qu'ils voyoient tous ces vices dans les hommes.

Les Prêtres Babyloniens avoient perſuadé à leur Roi, auſſi-bien qu'au peuple, que leur Dieu Bel buvoit

buvoit & mangeoit, *Dan.* c. 14. Ceux qui n'étoient pas ainſi trompés, ſe perſuadoient que les Dieux ſe nourriſſoient de l'odeur des parfums, & de la fumée des victimes, qu'ils venoient en jouir dans les temples & ſur les autels où on leur offroit des *Sacrifices*. Auſſi, lorſque les Païens mangeoient la chair des victimes, ils croyoient manger avec les Dieux, & ils ne prenoient preſque point de repas dont les viandes n'euſſent été offertes aux Dieux. De là vint le ſcrupule des premiers Chrétiens qui n'oſoient manger de la chair des animaux, dans la crainte de participer à la ſuperſtition des Païens; *voyez* IDOLOTHYTES, & le mot de S. Paul: « Vous ne pouvez participer » à la table du Seigneur & à celle des démons ». 1 *Cor.* c. 10, ℣. 21.

Les Philoſophes mêmes avoient adopté cette opinion; Porphyre, dans ſon *Traité de l'Abſtinence*, a enſeigné que du moins les démons de la plus mauvaiſe eſpèce aimoient à ſe repaître de l'odeur des victimes; il ſuivoit le ſentiment commun. Pluſieurs Pères de l'Egliſe n'ont pas héſité de le ſuppoſer vrai, parce qu'il leur fourniſſoit un argument pour démontrer la folie des Païens, qui au lieu d'adorer le vrai Dieu, rendoient leur culte aux mauvais démons. Mais les critiques, qui ont oſé attribuer la même façon de penſer aux Juifs à l'égard du vrai Dieu, ont pouſſé trop loin la témérité; ils ont oublié que les Juifs avoient de Dieu une idée toute différente de celle que les Païens avoient connue de leurs Dieux prétendus. Cudworth, *Syſt. intell.* tom. 2, c. 5, ſect. §. 35. Diſſert. *de Cœnâ Domini*, c. 6, §. 6. Il n'y a d'ailleurs dans toute l'Ecriture-Sainte aucun fait ni aucun reproche qui donne lieu à cette accuſation, *voyez* ci-deſſus §. 3.

Il n'eſt que trop vrai, à la honte de l'humanité, que tous les peuples Polythéiſtes ont eu la barbare coutume d'offrir à leurs Dieux des victimes humaines. Les Phéniciens, les Syriens, les Arabes, les anciens Egyptiens, les Carthaginois & les autres peuples de l'Afrique; les Thraces, les anciens Scythes, les Gaulois, les Germains, les Bretons, étoient coupables de ce crime; les Grecs & les Romains, malgré leur politeſſe, ne s'en ſont pas abſtenus. Chez les anciens peuples du Nord, tels que les Sarmates, les Norwégiens, les Irlandois, les Suèves, les Scandinaves, cette abomination étoit fréquente; on l'a retrouvée dans ces derniers ſiècles parmi certains Nègres & parmi les peuples de l'Amérique, même chez les Mexicains & les Péruviens, qui étoient cependant les deux peuples les moins ſauvages de cette partie du monde. La nouvelle *Démonſtration Evangélique* de Jean Léland, les *Recherches Philoſophiques ſur les Américains*, l'*Eſprit des uſages & des coutumes des différens peuples*, les *Recherches Hiſtoriques ſur le nouveau Monde*, l'*Hiſtoire de l'Acad. des Inſcript.*, t. 1, *in*-12, p. 57, &c., nous mettent ſous les yeux les preuves de ce fait odieux. Un habile Académicien avoit voulu le révoquer en doute, il s'eſt trouvé accablé par la multitude & l'évidence des preuves, *Ibid*, p. 61.

Quelle peut être l'origine de cette barbarie? Les ſavans ſe ſont encore partagés ſur cette queſtion. Un de ceux que nous venons de citer a cru que l'uſage d'immoler des hommes pouvoit venir d'une connoiſſance imparfaite du *Sacrifice* d'Abraham; mais les Irlandois, les Américains, les Nègres, ont-ils pu avoir aucune connoiſſance de l'hiſtoire d'Abraham? Il faut donc recourir à d'autres cauſes, & il en eſt pluſieurs qui ont pu y contribuer.

1°. L'abrutiſſement des peuples anthropophages. Comme un inſtinct naturel a porté tous les hommes à offrir à Dieu les alimens dont ils ſe nourriſſoient, parce qu'ils reconnoiſſoient les avoir reçus de ſa main, ceux qui ne vivoient que de fruits & de légumes n'ont point connu les *Sacrifices* ſanglans; ceux qui ſubſiſtoient de la chaſſe, de la pêche, de la garde des troupeaux, ont fait l'offrande de la chair des animaux; ceux qui ont pouſſé la brutalité juſqu'à manger de la chair humaine, ont cru que ce ſeroit un préſent agréable à leurs Dieux, parce que c'étoit un mets recherché pour eux.

2°. Les fureurs de la vengeance. Parmi les nations ſauvages les guerres ſont cruelles, la vengeance eſt toujours atroce, & toutes ſont habituellement ennemies les unes des autres. Un ennemi fait priſonnier eſt tourmenté avec une barbarie qui fait horreur, mangé enſuite en cérémonie; les relations des voyageurs ſont remplies de ces ſcènes horribles. Ces peuples ſanguinaires ſe ſont perſuadé que les ennemis de leur nation étoient auſſi les ennemis de leurs Dieux, que ceux-ci en verroient le ſang couler ſur les autels avec autant de plaiſir qu'ils en avoient eux-mêmes à le répandre. Un jour de maſſacre eſt une fête pour eux, il faut donc que la Divinité y préſide. Les mots latins *hoſtia* & *victima* ont ſignifié dans l'origine un ennemi vaincu, par conſéquent dévoué à la mort; l'hébreu *zébach*, & le grec Θυσία, déſignent ſeulement *ce qui eſt tué*.

3°. L'abus d'un principe vrai duquel on a tiré une fauſſe conſéquence. On a penſé que celui qui a offenſé la Divinité mérite la mort, auſſi-bien que celui qui trouble la ſociété par ſes crimes. Comme on ôtoit la vie aux criminels pour venger la ſociété, on s'eſt perſuadé que leur ſupplice pouvoit auſſi appaiſer les Dieux lorſqu'ils ſont irrités. Puiſque les calamités publiques étoient cenſées un effet de la colère des Dieux, on a imaginé qu'en mettant à mort un coupable & en le chargeant, par des prières & par des imprécations, des iniquités du peuple, on appaiſeroit le Ciel irrité. Le mot *ſupplicium*, qui ſignifie tout à la fois la punition d'un criminel & une prière publique, ſemble témoigner que l'un ne ſe faiſoit pas ſans l'autre, qu'ainſi dans l'origine

l'on ne sacrifioit que des coupables. Mais de cet usage une fois établi, il a été aisé d'en venir à celui d'immoler aussi des innocens, du moins des étrangers, dès qu'on les regardoit tous comme des ennemis & des objets d'aversion.

4°. Le Dogme de l'immortalité de l'ame mal conçu & mal envisagé. Ceux qui ont pensé que les hommes après la mort avoient encore les mêmes besoins, les mêmes inclinations, les mêmes passions que pendant la vie, ont imaginé qu'il falloit immoler à leurs mânes les ennemis qui les avoient tués, les épouses qu'ils avoient aimées, les esclaves qui les avoient servis, afin qu'ils pussent jouir dans l'autre monde des mêmes plaisirs & des mêmes avantages qu'ils avoient eus sur la terre. Par la même raison l'on enterroit souvent avec eux les armes, les instrumens des arts, les mêmes ornemens dont ils avoient usé pendant leur vie.

On conçoit toutes les conséquences qui ont dû résulter de toutes ces causes différentes suivant les divers génies des peuples, & quelle quantité de meurtres elles ont dû produire dans l'univers.

Par les leçons de la révélation primitive, Dieu avoit voulu prévenir toutes les erreurs & tous les abus. Il y a lieu de penser qu'avant le déluge les hommes ne vivoient que des fruits de la terre & du lait des troupeaux; *Gen.*, c. 1, ℣. 29; c. 4, ℣. 3 & 4. Lorsqu'après le déluge Dieu permet à Noé & à ses enfans de se nourrir de la chair des animaux, il leur défend encore d'en manger le sang, mais sur-tout de répandre le sang humain, c. 9, ℣. 3 & 6. Aussi Abraham, après avoir vaincu les Rois de la Mésopotamie, après leur avoir repris les dépouilles & les prisonniers qu'ils avoient faits, n'use d'aucune vengeance, il montre au contraire un désintéressement parfait, c. 14, ℣. 22. Lorsque Dieu commande à ce Patriarche de lui offrir son fils unique, ce n'est ni par colère, ni par vengeance, mais pour mettre son obéissance à l'épreuve, & tout se termine par le sacrifice d'un bélier, c. 22, ℣. 12 & 13. Moïse ne propose point expressément le Dogme de l'immortalité de l'ame, parce que c'étoit une croyance générale. Dans tous les Livres saints, Dieu est représenté comme un père tendre & miséricordieux qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion, qui pardonne au repentir, & qui préfère la pénitence du cœur à toutes les victimes.

Dans sa Loi, *Deut.*, c. 12, ℣. 30 & suiv., il défend sévérement aux Juifs d'imiter les nations de la Palestine, qui immoloient leurs enfans à leurs Dieux : « Vous ne ferez point de même, » leur dit-il, à l'égard de votre Dieu; vous » n'ajouterez ni ne retrancherez rien à ce que je » vous ordonne ». Aussi en parlant de cette abomination dont les Juifs s'étoient rendus coupables, malgré la défense, en leur reprochant les crimes des Idolâtres, le Psalmiste dit que ce sont leurs propres inventions; ps. 80, ℣. 13; ps. 98, ℣. 8; ps. 105, ℣. 29 & 39. Il n'y avoit donc rien dans la Loi qui pût donner lieu à des *sacrifices* de sang humain. Un Poète Païen a très-bien remarqué que la première source des crimes en fait de Religion a été l'ignorance de la nature divine :

Heu! primæ scelerum causæ mortalibus ægris
Naturam non nosse Deum. Sil. Ital. liv. 4.

Or les Juifs avoient du vrai Dieu une idée toute différente de celle que les Païens s'étoient formée de leurs Dieux imaginaires.

Les Incrédules qui ont voulu voir des victimes humaines dans l'anathême dont il est parlé, *Levit.*, c. 27, ℣. 28 & 29, dans le sac des Madianites, dans le vœu de Jephté, dans le meurtre d'Agag, dans le supplice des Rois de la Palestine ordonné par Josué, &c, ont perverti le sens de tous les termes & se sont joués du langage. Ils ont fait de même lorsqu'ils ont représenté le supplice des apostats ordonné par l'inquisition, celui des Hérétiques turbulens & séditieux, les meurtres commis dans les guerres de Religion, &c, comme des *sacrifices* de victimes humaines. Ils vouloient révolter tous les esprits contre la Religion, ils n'ont fait que les indisposer contre eux-mêmes. *Voyez* ANATHÊME.

SACRIFIÉS, (*sacrificati*) *voyez* LAPSES.

SACRILÈGE, mot formé de *sacra* & de *legere*; il signifie à la lettre, amasser, prendre, dérober les choses sacrées; celui qui commet ce crime est aussi nommé sacrilège, *sacrilegus*. Dans le deuxième livre des *Machab.* c. 4, ℣. 39, il est dit que Lysimaque commit plusieurs *sacrilèges* dans le temple, dont il emporta beaucoup de vases d'or.

Ce terme se prend encore dans l'Ecriture-Sainte pour la profanation d'une chose ou d'un lieu sacré, même pour l'idolâtrie; ainsi est nommé le crime des Israëlites qui pour plaire aux filles des Madianites se laissèrent entraîner à l'adoration de Béelphégor, *Num.* c. 25, ℣. 18.

Le *sacrilège* n'attaque pas seulement la Religion, mais la société, dont l'ordre, la sûreté, le repos sont fondés sur la Religion, puisque celle-ci est la sauve-garde des lois. Y eut-il jamais de société policée sans Religion? Profaner ce que tout le monde fait profession de respecter, c'est insulter au corps même de la société, & tout le monde a droit de ressentir cette injure. Il n'est donc pas vrai, quoi qu'en disent pour leur intérêt les Philosophes incrédules, que le *sacrilège* ne doive être puni que par la privation des avantages que la Religion procure. Un impie qui mépriseroit ces avantages insulteroit impunément l'univers entier. Lorsque l'on punit le *sacrilège* plus sévérement que les autres crimes, on ne pré-

tend pas venger la Divinité, mais venger la société du préjudice que lui porte un homme qui ne respecte ni la Divinité, ni la Religion publique, ni les lois. Dès qu'un homme est capable de braver les menaces & les terreurs de la Religion, il ne peut plus être retenu par aucune loi. Aussi tous les peuples policés, quoique persuadés que la Divinité punit tôt ou tard les *sacrilèges*, ont cru cependant devoir y attacher des peines très-sévères, & l'expérience prouve que si ces sortes de crimes demeuroient impunis, il n'y auroit plus de sûreté publique.

Les Protestans, qui pour établir leur Religion se sont rendus coupables des *sacrilèges* de toute espèce, ont donc mérité à juste titre l'exécration de tous les hommes sensés. Jamais les Apôtres, ni les premiers Chrétiens ne se sont permis de pareils excès contre le Paganisme; lorsqu'il y a eu des Temples détruits, des Idoles renversées, de prétendus Mystères mis au grand jour, ç'a été par ordre des Empereurs, par autorité publique, & non par des voies de fait de la part des particuliers. *Voyez* ZÈLE DE RELIGION.

SADUCÉENS, nom d'une des quatre sectes principales qui subsistoient chez les Juifs, du temps de Notre Seigneur; il en est souvent parlé dans le nouveau Testament. L'origine n'en est pas absolument certaine, les savans les plus habiles n'ont pu former là-dessus que des conjectures.

On prétend qu'elle est née environ 260 ans avant Jésus-Christ, du temps qu'Antigone de Socho étoit président du grand Sanhédrin de Jérusalem, & que ce fut lui-même qui y donna occasion. Comme il répétoit souvent à ses Disciples qu'il ne faut pas servir Dieu par un esprit mercénaire, à cause de la récompense que l'on en attend, mais purement & simplement par l'amour & par la crainte filiale qu'on lui doit, Sadoc & Baithus ou Boéthus, ses élèves, conclurent de là qu'il n'y a point de récompense à espérer dans une autre vie, que la durée de l'homme se borne à la vie présente, que si Dieu récompense ceux qui le servent, c'est dans ce monde & non ailleurs; ils trouvèrent des partisans qui embrassèrent leur Doctrine, & qui formèrent ainsi une secte à part; on les nomma *Saducéens* du nom de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens, en ce qu'ils admettoient une puissance qui a créé l'Univers & une Providence qui le gouverne, au lieu que les Epicuriens nioient l'une & l'autre.

Il ne faut pas beaucoup de réflexion pour sentir d'abord l'absurdité de ce système. Si Dieu ne nous avoit créés que pour cette vie, en quoi nous auroit-il témoigné sa bonté, & sur quoi seroient fondés l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit? il est évident que la vertu n'est pas toujours récompensée, ni le vice toujours puni en ce monde; il n'y auroit donc, à proprement parler, aucun motif solide d'être vertueux.

On nous dit que les *Saducéens* se bornèrent d'abord à faire comme les Caraïtes, à rejeter les traditions des anciens, à ne consulter que la parole écrite; & comme les Pharisiens étoient fort attachés aux traditions, ces deux sectes se trouvèrent diamétralement opposées. Mais les premiers embrassèrent bientôt des sentimens impies & pernicieux, ils nièrent la résurrection future, l'existence des Anges & des Esprits, & celle des ames humaines après la mort; *Matth.* c. 22, ℣. 23; *Marc*, c. 12, ℣. 18; *Act.* c. 23, ℣. 8. Cette conduite des *Saducéens* n'est pas fort propre à confirmer l'opinion des Protestans, qui leur applaudissent, parce qu'ils rejetoient toute espèce de tradition pour ne s'attacher qu'au texte de l'Ecriture-Sainte.

Origène, l. 1. *contra Cels.* n. 49, & S. Jérôme, *Comment. in Matth.* l. 3, c. 22, *t.* 4 *op. col.* 106, nous apprennent que ces Hérétiques, à l'exemple des Samaritains, n'admettoient pour Ecriture-Sainte que les cinq livres de Moïse. C'est pour cela, dit S. Jérôme, que Jésus-Christ voulant réfuter leur erreur touchant la Résurrection future, ne leur oppose qu'un passage tiré des livres de Moïse, qui ne semble prouver ce Dogme qu'indirectement, au lieu qu'il auroit pu en alléguer d'autres plus exprès tirés des Prophètes, auxquels ces Sectaires n'auroient eu aucun égard. Scaliger & quelques autres, qui ont prétendu que les *Saducéens* ne rejetoient pas absolument les Prophètes ni les Higiographes, mais qu'ils leur attribuoient moins d'autorité qu'aux livres de Moïse, n'ont rien répondu de solide à la réflexion de S. Jérôme. On sait d'ailleurs que la coutume de tous les Hérétiques a été de rejeter tous les livres qui ne leur étoient pas favorables. Brucker, *hist. crit. Philos. t.* 2, p. 721, dit que si les *Saducéens* avoient rejeté quelques-uns des livres du Canon reçu chez les Juifs, on les auroit anathématisés & chassés de la Synagogue; il se trompe, Joseph, *antiq. Jud.* l. 18, c. 2, a remarqué que les *Saducéens* constitués en autorité ne résistoient point aux Pharisiens, ils ne dogmatisoient donc pas en public, ils évitoient les éclats & les disputes; c'est pour cela qu'ils étoient tolérés. D'ailleurs pouvoit-on leur prouver l'autorité du Canon des Ecritures autrement que par la tradition? Or les *Saducéens* n'y avoient aucun égard.

Ils étoient encore opposés aux Esséniens & aux Pharisiens touchant le Dogme du libre arbitre & de la prédestination. Les Esséniens croyoient que tout est prédéterminé par un enchaînement de causes infaillibles; les Pharisiens étoient d'avis que la prédestination a lieu, sans nuire à la liberté de l'homme, & en laissant le bien & le mal à son choix. Les *Saducéens* nioient

toute prédestination, ils soutenoient que Dieu a fait l'homme maître de ses actions, avec une entière liberté de faire à son gré le bien ou le mal. Joseph, *de bello Jud.* l. 2, c. 7, *al.* c. 12. *Antiq. Jud.* l. 18, c. 2.

Comme ils étoient persuadés que Dieu récompense les bons & punit les méchans dans cette vie, ils devoient regarder les heureux du siècle comme les amis de Dieu; & les pauvres, les infirmes, les affligés, comme autant d'objets de la colère du Ciel. Cette persuasion devoit les rendre durs & inhumains à l'égard des malheureux, & Joseph leur reproche en effet ce défaut. De là quelques auteurs ont conclu avec assez de probabilité que dans la parabole du mauvais riche, *Luc.* c. 16, ℣. 19, Jésus-Christ a peint les mœurs d'un *Saducéen.*

L'Ambiguité d'un terme de Joseph a donné lieu à plusieurs critiques de penser que les *Saducéens* n'admettoient pas la providence de Dieu; parce qu'il dit l. 2. *de bello Jud.* l. 2, c. 7, *ils rejettent absolument le destin, ils placent Dieu hors de toute influence ou inspection*, Ἐφορᾶν, *sur-tout mal.* Mais Brucker fait remarquer que ce mot grec signifie non seulement *inspection* ou *attention*, mais *direction* & *gouvernement*; qu'ainsi les *Saducéens* ont seulement nié que les décrets & l'action de Dieu eussent aucune part aux actions des hommes, sentiment qui approche moins de celui des Epicuriens que de l'opinion soutenue dans la suite par les Pélagiens.

La secte des *Saducéens* étoit la moins nombreuse, mais elle avoit pour partisans les plus riches d'entre les Juifs, les gens de la première qualité, ceux qui possédoient les premiers emplois de la nation. De tout temps en effet ceux qui étoient dans la plus grande abondance des biens de ce monde ont été les plus sujets à négliger & à revoquer en doute la félicité de l'autre vie. *Voyez Dissertation sur les sectes des Juifs, Bible d'Avignon*, t 13, p. 218. Prideaux, *Hist. des Juifs*, t. 2, l. 13, p. 160. Brucker, *Hist. Crit. Philos.* t. 2, p. 715.

SAGARELLIENS, *voyez* Apostoliques.

SAGESSE. Ce mot qui, chez les Grecs & chez les Latins, se prend pour la Philosophie, ou pour la capacité dans les sciences, a encore d'autres significations dans l'Ecriture-Sainte. Il désigne 1°. les œuvres divines du Créateur, *Psal.* 50, ℣. 8, &c. 2°. l'habileté dans un art quelconque, *Exod.* c. 39, ℣. 3. 3°. la prudence dans la conduite de la vie, 3 *Reg.* c. 2, ℣. 6. 4°. l'expérience dans les affaires, *Job*, c. 12, ℣. 12. 5°. l'assemblage de toutes les vertus; il est dit, *Luc*, c. 2, ℣. 52, que Jésus enfant croissoit en âge & en *sagesse* devant Dieu & devant les hommes; 6°. la prudence présomptueuse des hommes du monde & sur-tout des Philosophes; dans ce sens Dieu a dit, *je confondrai leur sagesse*, 1 *Cor.* c. 1; ℣. 19.; 7°. la *sagesse éternelle* est le fils de Dieu, ou Dieu lui-même, *Luc*, c. 11, ℣. 49.; 8°. en général la vraie *sagesse* de l'homme consiste à connoître la fin à laquelle Dieu l'a destiné, & à prendre les moyens propres pour y arriver.

Sagesse de Dieu. Comme nous ne pouvons concevoir les attributs de Dieu que par analogie à ceux de l'homme, nous appelons *sagesse divine* l'intelligence infinie par laquelle Dieu connoît ses propres desseins, voit le plan de conduite qui convient le mieux à la nature des êtres qu'il a créés, & prend les moyens les plus propres pour exécuter ce qu'il a résolu.

Quelques Incrédules ont soutenu que l'on ne peut pas attribuer à Dieu la *sagesse*, parce que Dieu, qui n'a besoin de rien, ne peut pas se proposer une fin, ni choisir des moyens pour y arriver, puisque sa puissance peut suppléer à tous les moyens. Au mot *Cause finale*, nous avons prouvé le contraire, nous avons fait voir que Dieu ne se propose pas une fin par besoin, mais en vertu de la perfection de son être, parce qu'il est souverainement intelligent, & que s'il n'agissoit pas comme cause intelligente, il agiroit en cause aveugle. Lorsque Dieu agit, il sait donc ce qu'il fait, & pourquoi il le fait, quels seront les effets & les conséquences de son action; la raison pour laquelle il agit est la fin qu'il se propose, il emploie des moyens, non par impuissance de faire autrement, mais parce qu'il est de l'essence d'un être intelligent d'agir ainsi.

Nous ne pouvons connoître que très-imparfaitement les desseins de Dieu, & les moyens par lesquels il les exécute dans l'ordre de la nature, en comparant les effets à leurs causes, & souvent les conséquences que nous tirons de cette comparaison ne sont que des conjectures: combien de fois les Philosophes ne se sont-ils pas trompés sur la cause des phénomènes les plus communs? Dans l'ordre de la grâce, nous ne connoissons les raisons de la conduite de Dieu qu'autant qu'il a daigné nous les révéler; mais malgré la foiblesse de notre intelligence, il nous en a fait connoître assez pour exciter notre admiration, notre reconnoissance, & notre confiance en lui. Il sait mieux que nous de quelle manière nous avons besoin d'être conduits; quoi qu'il nous arrive, nous ne pouvons mieux faire que de nous reposer sur sa *sagesse* & sur sa bonté pour notre sort en ce monde & en l'autre.

Sagesse (Livre de la); c'est un des Livres canoniques de l'Ancien Testament. Les Grecs l'appellent *la sagesse de Salomon;* il ne s'ensuit pas néanmoins qu'ils ont cru que ce Livre avoit été composé par Salomon; probablement ils ont seulement entendu par-là que l'Auteur avoit puisé ses connoissances dans les Livres de Salomon,

& qu'il avoit tâché de les imiter. Quelques anciens l'ont nommé Παναρητος, *tréſor de toute vertu ;* le but de l'Auteur eſt d'inſtruire les Rois, les grands, les juges de la terre.

On penſe communément que ce Livre n'a pas été écrit en hébreu, qu'ainſi le grec eſt le texte original. On n'y voit point, diſent les critiques, les hébraïſmes & les barbariſmes preſque inévitables à ceux qui traduiſent un Livre hébreu ; l'Auteur écrivoit aſſez bien en grec, & il avoit lu les bons Ecrivains en cette langue ; il en emprunte des expreſſions inconnues aux Hébreux, telles que l'*Ambroſie*, le *Fleuve d'Oubli*, le *Royaume de Pluton* ou d'*Adès*, &c. Il cite toujours l'Ecriture d'après les Septante, & lorſque les Auteurs Juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent a toujours été pris ſur le grec.

Cependant le ſavant qui a publié à Rome en 1772 *Daniel traduit par les Septante*, 4e Diſſert. n. 10, prétend que dans l'original le *Livre de la Sageſſe* étoit écrit en vers, il faut donc qu'il ait été écrit en hébreu. Puiſque le traducteur parloit bien le grec, il n'eſt pas étonnant qu'il ait ſu éviter les hébraïſmes & les barbariſmes, qu'il ait employé les termes familiers aux écrivains grecs, & qu'il ait ſuivi la verſion des Septante. Quoique l'on ne connoiſſe pas l'auteur de cet ouvrage, qu'aucun ancien ne diſe qu'il a vu le texte hébreu, & que le traducteur n'en diſe rien, ce ne ſont là que des preuves négatives, il ne s'enſuit pas certainement que ce texte n'a jamais exiſté ; d'autres livres hébreux ont diſparu de même : l'auteur prétendu Grec n'eſt pas mieux connu que l'auteur Hébreu ; les critiques Proteſtans qui ont ſoutenu qu'il eſt l'ouvrage de Philon, n'ont fait qu'une vaine conjecture.

Quoi qu'il en ſoit, la traduction latine que nous en avons n'eſt pas de S. Jérôme, c'eſt l'ancienne Vulgate faite ſur le grec, longtemps avant S. Jérôme, & uſitée dans l'Egliſe dès le commencement ; elle eſt exacte & fidelle, mais le latin n'en eſt pas toujours pur.

Les Juifs n'ont point mis ce livre dans leur Canon, parce qu'ils n'y ont placé que ceux dont ils avoient le texte hébreu ; il n'a pas même été toujours reçu comme canonique dans l'Egliſe Chrétienne, pluſieurs Pères & pluſieurs Egliſes ont douté ſi c'étoit l'ouvrage d'un auteur inſpiré. Cependant les auteurs ſacrés du Nouveau Teſtament, ſemblent quelquefois y faire alluſion ; S. Clément de Rome en a copié quelques paroles, *Epiſt. 2 ad Cor.* n. 3 & 27. Il a été cité dans le ſecond ſiècle par S. Clément d'Alexandrie, par Hégéſippe & par S. Irénée, ſuivant le témoignage d'Euſèbe ; au troiſième par Origène, par Tertullien & par S. Cyprien. Les Conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Conſtantinople *in Trullo* en 692 ; le onzième de Tolède en 675, de Florence en 1438, enfin celui de Trente, *Seſſ.* 4, l'ont expreſſément admis au nombre des livres canoniques.

Comme les Proteſtans ne veulent recevoir comme tels que ceux qui ſont avoués par les Juifs, ils ont déprimé tant qu'ils ont pu le *Livre de la Sageſſe*. Mosheim, ſur *Cudworth*, *Syſt. intell.* c. 4, §. 16, n. 5, le cite comme un exemple des fraudes que les Juifs d'Alexandrie ont commiſes long-temps avant la naiſſance du Sauveur. Mais ici la fraude n'eſt pas prouvée. Un écrivain quelconque a pu faire ce livre, ſoit en hébreu, ſoit en grec, ſans avoir envie de paſſer pour un auteur inſpiré ; à la vérité, c. 9, ℣. 7 & 8, il parle comme auroit pu faire Salomon, mais c'eſt une prière que l'auteur fait à Dieu, & qu'il a pu copier dans un livre de Salomon ſans en avertir. Si donc il y a de l'erreur ſur ce point, ce que nous n'avouons pas, elle eſt venue de l'admiration que les lecteurs ont eue pour cet écrit, dont la doctrine leur a paru digne de Dieu ; en effet, les critiques Proteſtans les plus prévenus contre la canonicité de ce livre, n'ont pu y découvrir aucune erreur, & il y a des penſées & des vérités dont un auteur ordinaire n'a pas pu être capable.

Brucker, en traitant de la Philoſophie des Juifs, *Hiſt. crit. Philoſ.* tom. 2, p. 693, a prétendu que l'auteur du *Livre de la Sageſſe* eſt un Juif d'Alexandrie, imbu des opinions de la Philoſophie Grecque, & qu'il y a dans ſon ouvrage des marques évidentes de platoniſme. Il apporte en preuve 1°. ce que dit cet auteur, *Sap.* c. 1, ℣. 7. « L'eſprit du Seigneur a rempli toute la » terre, & il contient toutes choſes ». C'eſt, dit Brucker, l'ame du monde des Pythagoriciens & des Platoniciens. 2°. En effet, c. 7, ℣. 22, il eſt dit que cet eſprit eſt intelligent, unique, & cependant multiplié, ſubtil & mobile.... qu'il renferme tous les autres eſprits, &c. Ces façons de parler ne conviennent point au S. Eſprit, mais à l'ame du monde, telle que les Philoſophes la concevoient. 3°. *Ibid.* ℣. 17. L'auteur dit que c'eſt cet eſprit qui lui a enſeigné la Philoſophie, & il repréſente le précis des connoiſſances philoſophiques à la manière des Grecs. 4°. Il ajoute, ℣. 25, que c'eſt « un ſouffle de la puiſſance di- » vine, une *émanation* de la gloire du Tout- » Puiſſant, un rayon brillant de ſa lumière ». Voilà le dogme de l'émanation des eſprits, ſuivant le ſyſtême de Platon. 5°. c. 1, ℣. 13 & 14, il réfute les Philoſophes Orientaux qui penſoient que le mal qui eſt dans le monde venoit de la nature même des choſes, il ſoutient au contraire que « Dieu n'a point créé la mort, » qu'il ne ſe plaît point à exterminer les vivans.... » qu'ils n'ont point en eux-mêmes la cauſe de » leur perte, & que le royaume de l'enfer ou » de la mort n'eſt point ſur la terre ». C'eſt le langage de Platon & de Plotin.

Il n'eſt pas poſſible de pouſſer plus loin l'abus de la critique, ni l'entêtement de ſyſtême; avec un peu de réflexion, Brucker auroit vu qu'il prête à l'auteur du *Livre de la Sageſſe*, des idées qu'il n'eut jamais, c. 1, ℣. 4. Cet auteur dit que la *ſageſſe*, qu'il nomme indifféremment l'*Eſprit de Dieu* & *le S. Eſprit*, n'entrera point dans une ame malfaiſante, & qu'elle n'habitera point dans un corps aſſervi au péché, &c. Les Philoſophes ne parloient pas ainſi de l'ame du monde; ils penſoient que cette ame étoit répandue dans tous les corps vivans. L'Auteur ſacré dit, c. 7, ℣. 7, qu'il a invoqué Dieu, & que l'eſprit de *ſageſſe* eſt venu en lui; ℣. 15, que c'eſt Dieu qui lui a donné les connoiſſances qu'il poſsède; ℣. 22, que l'eſprit de *ſageſſe* eſt ſaint & ami du bien; ℣. 27, qu'il ſe répand dans les ames ſaintes, dans les amis de Dieu, & qu'il fait les Prophètes. c. 9, ℣. 4, il le demande inſtamment à Dieu; ℣. 17, il lui dit: « Qui » connoîtra vos deſſeins, ſi vous ne lui donnez » la ſageſſe, & ſi vous ne lui envoyez du Ciel » votre Saint-Eſprit »? Il faut être étrangement prévenu, pour entendre par là l'eſprit univerſel, principe de la vie des corps animés, & pour y voir le ſyſtême des *Emanations*, *voyez* ce mot.

Ce même auteur réfute ceux qui attribuoient l'origine du mal à la nature des choſes; cependant, c. 11, ℣. 11, 17 & ſuiv. c. 12, ℣. 2, 6, 8, &c, il repréſente Dieu comme un juge ſévère, mais juſte & miſéricordieux, qui punit les pécheurs en ce monde, afin de les amener à pénitence, & qui les extermine enfin, lorſqu'ils s'endurciſſent dans le crime. Voilà des vérités qui ne ſont jamais venues à l'eſprit de Platon, de Plotin, ni des Philoſophes Orientaux, & des expreſſions deſquelles ils ne ſe ſont jamais ſervis; l'auteur du *Livre de la Sageſſe* les avoit donc puiſées ailleurs.

SAINT, SAINTETÉ. Les divers ſens dont ces deux termes ſont ſuſceptibles, & l'abus que l'on en a fait, nous obligent d'en rechercher la ſignification primitive & grammaticale. L'hébreu *Kodeſch*, ou *Kadoſch*, le grec Ἅγιος, le latin *Sanctus*, dérivé de *Sango*, nous paroiſſent tous formés de racines qui ſignifient un *lien*, ce qui attache; de manière que *Saint* dans l'origine ſignifie ſimplement lié, attaché, deſtiné, dévoué à quelqu'un, ou à quelque choſe. De là les expreſſions des écrivains ſacrés, *Jérém.* c. 51, ℣. 28, *Sanctificate contra eam gentes*, faites conjurer les nations contre elle. *Sanctificate ſuper eam bellum*, vouez de lui faire la guerre, c. 6, ℣. 4. *Sanctifica eos in die occiſionis*, dévouez-les à la mort, c. 11, ℣. 3. *Joël*, c. 2, ℣. 14, *Sanctificate jejunium, congregate populum, Sanctificate eccleſiam*, célébrez un jeûne, convoquez le peuple, formez une aſſemblée, &c. *Sancta David*, *Act.* c. 13, ℣. 34, ſont les promeſſes faites à David.

Conſéquemment *ſanctifier* une choſe ou une perſonne, c'eſt l'attacher à Dieu & à ſon culte. *Levit.* c. 11, ℣. 44 & 45, le Seigneur dit aux Iſraélites: « Je vous ai ſéparés des autres peuples... » vous me ſerez attachés & dévoués »; *eritis mihi Sancti. Sanctifica mihi omne primogenitum*, deſtinez-moi tout premier-né. *Sanctum Domino*, conſacré au Seigneur. Dans ce ſens, tout homme qui fait profeſſion d'adorer le ſeul vrai Dieu, eſt un *Saint*.

Comme c'eſt parmi ces vrais adorateurs que ſe trouvent ordinairement les hommes les plus vertueux, qui ont les mœurs les plus pures, & qui ſont le plus fidèles à remplir tous les devoirs, on a nommé *Saints* tous ceux qui pratiquoient des vertus héroïques, & qui paroiſſoient exempts des vices de l'humanité; mais la profeſſion du vrai culte n'eſt pas toujours accompagnée de cette *ſainteté* de mœurs & de conduite.

Souvent Dieu dit aux Iſraélites « ſoyez *Saints*, » parce que je ſuis *Saint* »; la *ſainteté* ne peut convenir à Dieu & à l'homme dans le même ſens. La *ſainteté* de Dieu eſt l'averſion qu'il a pour le crime & pour tout ce qui peut bleſſer la pureté de ſon culte, & la ſévérité avec laquelle il le punit; la *ſainteté* de l'homme eſt ſon exactitude à éviter tout ce que Dieu défend & à faire ce qu'il commande, ſans cela il n'eſt pas véritablement dévoué au culte de Dieu. Ainſi, lorſqu'en parlant d'une loi morale, Dieu dit: « *Soyez Saints, parce que je ſuis Saint* », cela ſignifie, évitez tel crime, & pratiquez telle vertu, parce que j'approuve & je récompenſe cette conduite. Lorſqu'il eſt queſtion d'une loi purement cérémonielle qui regarde la décence du culte, la propreté & la ſanté des particuliers, ces mêmes paroles ſignifient, faites telle cérémonie, évitez telle indécence, ou telle négligence, parce que cela me plaît ainſi, & qu'autrement vous ſerez punis. Il ne s'enſuit pas de là que Dieu approuve autant les cérémonies que les vertus, & qu'il punit les indécences auſſi rigoureuſement que les crimes.

La *ſainteté* eſt donc attribuée à Dieu par oppoſition aux faux Dieux du Paganiſme; ceux-ci n'étoient rien moins que des Dieux *Saints*, puiſqu'on les ſuppoſoit ſujets aux mêmes vices que les hommes, & qu'on croyoit les honorer par des crimes. Elle eſt attribuée aux Juifs par oppoſition aux Idolâtres qui commettoient des actions infâmes pour plaire à leurs Dieux. Les Juifs étoient ainſi *la Nation Sainte*, c'eſt-à-dire, attachée au culte du vrai Dieu, & non à celui des Idoles.

En confondant mal à propos toutes ces choſes, les Juifs ſont tombés dans pluſieurs erreurs. 1°. Ils ont conclu que la loi cérémonielle étoit plus *ſainte* que la loi morale, parce qu'elle preſcrit toutes les obſervances dans le plus grand détail; ils ont cru qu'ils étoient eux-mêmes plus

Saints, plus fidèles & plus agréables à Dieu en obſervant des cérémonies, qu'en faiſant ce que la loi morale ordonne, parce que celle-ci eſt portée pour les Païens auſſi-bien que pour les Juifs. 2°. Que le Meſſie n'a pas pu établir une loi plus *ſainte* que la loi de Moïſe. 3°. Que les Patriarches n'étoient point tachés du péché originel, puiſqu'ils ſont appelés *Saints* dans l'Ecriture. 4°. Que Dieu ne tenoit aucun compte du culte que pouvoient lui rendre les nations étrangères, qu'il n'avoit pas plus de ſoin d'elles que des animaux; quoique les livres ſaints enſeignent formellement le contraire. *Voyez* INFIDELES.

Les jours, les lieux, les perſonnes, les cérémonies ſont appelées *ſaintes*, c'eſt-à-dire, deſtinées à honorer Dieu; dans le Pſeaume 49, ℣. 5, les *Saints* ſont les Prêtres & les Lévites, parce qu'ils étoient ſpécialement occupés au ſervice du Seigneur. L'inſcription, *Sanctum Domino*, gravée ſur la lame d'or qui couvroit le front du grand Prêtre, le faiſoit ſouvenir qu'il étoit *conſacré* au ſervice du Seigneur, & elle apprenoit au peuple à reſpecter ſa dignité. La Judée étoit nommée *la Terre-Sainte*, & Jéruſalem *la Ville Sainte*, parce que l'idolâtrie en étoit bannie, & que Dieu ſeul y étoit adoré; mais cette même contrée eſt encore appelée à plus juſte titre *la Terre-Sainte*, depuis qu'elle a été conſacrée par la naiſſance, par les travaux, par les miracles, par le ſang de Jéſus-Chriſt. Dieu apparoiſſant à Moïſe dans le buiſſon ardent, lui dit: La terre où tu es eſt *ſainte*, c'eſt-à-dire, reſpectable à cauſe de ma préſence. S. Pierre appelle *la montagne Sainte*, celle ſur laquelle étoit arrivée la transfiguration de Jéſus-Chriſt. *Voyez* CONSÉCRATION.

Si les Hérétiques anciens & modernes, ſi les Incrédules leurs copiſtes, avoient voulu faire toutes ces réflexions, s'ils avoient daigné ſe ſouvenir que dans le nouveau Teſtament les mots *Saint* & *ſainteté* ont les mêmes ſens qu'ils avoient dans l'ancien, ils auroient fait moins de ſophiſmes & de reproches abſurdes. Les Manichéens argumentoient déja ſur les vices & les mauvaiſes actions des perſonnages qui ſont appelés *Saints* dans l'ancien Teſtament, *S. Aug.* l. 22 *contra Fauſt.*, c. 5; les Incrédules enchériſſent encore aujourd'hui, comme ſi pour être *Saint* il falloit être abſolument exempt de tous les vices de l'humanité. Ils devroient ſentir qu'au milieu du torrent général qui entraînoit tous les hommes dans l'idolâtrie, il y avoit beaucoup de mérite à s'en préſerver, & que Dieu a dû attacher un grand prix à la conſtance de ceux qui perſévéroient dans ſon ſervice; lorſqu'il a daigné les nommer ſes *Saints*, il n'a pas voulu donner à entendre par là qu'ils poſſédoient toutes les vertus, & qu'ils étoient exempts de tous les vices.

De même S. Paul appelle *Saints* tous les Fidèles, parce qu'ils ſont conſacrés à Dieu par le Baptême, & qu'ils ſont appelés à la *ſainteté* parfaite, quoique tous n'y parviennent pas. La communion des *Saints* eſt la participation mutuelle des Chrétiens à leurs prières & à leurs bonnes œuvres.

Les Pères de l'Egliſe ſe ſont exprimés de même. Parce que S. Auguſtin a fait un livre *de la prédeſtination des Saints*, quelques Théologiens ont cru qu'il s'y agiſſoit de la prédeſtination des élus à la gloire éternelle; mais on voit évidemment par la lecture de ce livre, qu'il y eſt queſtion de la prédeſtination des Fidèles à la grâce de la foi & du Baptême. C'étoit l'unique ſujet de la diſpute entre S. Auguſtin & les Pélagiens.

Dans le ſens rigoureux, Jéſus-Chriſt eſt le ſeul *Saint* ou *le Saint des Saints*, parce que lui ſeul a poſſédé toutes les vertus dans un degré héroïque, & a été exempt de tout défaut. On a donné néanmoins le titre de *Saint* & de *ſainteté*, non-ſeulement au ſouverain Pontife, mais aux Evêques & aux Prêtres, non pour leur attribuer toutes les vertus; mais pour les faire ſouvenir qu'ils ſont conſacrés à Dieu; & les Proteſtans en ont été ſcandaliſés. On dit la *Sainte* Bible, le *Saint* Evangile, des Loix *Saintes*, les *Saints* jours, l'année *Sainte*, les lieux *Saints*; *Saintes* huiles, eau *Sainte*, *Saint* Siége, *Saint* Office, &c, parce que tous ces objets ont un rapport plus ou moins direct au culte de Dieu, & au but de la Religion Chrétienne. On a même nommé guerre *ſainte* la guerre deſtinée à chaſſer les Infidèles de la Terre *Sainte*. Nous avons expliqué ailleurs en quoi conſiſte la *ſainteté* de l'Egliſe, *voyez* EGLISE, §. 2.

A la vérité, dans un ſens plus reſtreint, l'on appelle *Saint* un homme qui eſt non-ſeulement très-attaché au culte du vrai Dieu, mais qui eſt exempt de tout vice conſidérable, & qui pratique les vertus chrétiennes dans un degré héroïque; & comme le bonheur du ciel eſt la récompenſe certaine d'une telle vie, nous entendons ſouvent par les *Saints* ceux qui jouiſſent du bonheur éternel. Lorſque l'Egliſe eſt convaincue qu'un homme a mené cette vie *ſainte* & pure, lorſque Dieu a daigné l'atteſter ainſi par des miracles, elle le place au nombre des *Saints* par un décret de canoniſation, elle autoriſe les Fidèles à lui rendre un culte public. *Voyez* CANONISATION. Elle ne prétend pas néanmoins atteſter par là que ç'a été un homme exempt des moindres défauts de l'humanité, & qu'il n'a jamais péché; la foibleſſe humaine ne comporte point cette perfection.

On ne doit pas être étonné de ce que les compilateurs des Actes des *Saints* les ont comptés par milliers; depuis dix-ſept cents ans que le Chriſtianiſme eſt fondé, la *Sainte* Egliſe n'a jamais ceſſé de conduire un grand nombre de ſes enfans à la vraie *ſainteté*, & ſans cela nous ne pourrions pas concevoir en quel ſens S. Paul a dit,

Epheſ. c. 5, ℣. 25 : « Jéſus-Chriſt a aimé ſon » Egliſe, & il s'eſt livré pour elle, afin de la » ſanctifier, de la rendre glorieuſe, ſans tache » & ſans ride ». Nous penſons cependant que les *Saints* connus & honorés comme tels, ne ſont pas le plus grand nombre des bienheureux, que leur multitude immenſe eſt principalement formée des Fidèles qui ſe ſont ſanctifiés dans une vie obſcure, dont les vertus ont été ignorées ou méconnues, ou qui après avoir été ſujets à des foibleſſes pendant leur vie, ont eu le bonheur de ſe purifier par la pénitence avant la mort.

Mais l'Egliſe ne peut reconnoître pour *Saints* des hommes qui ont eu peut-être de grandes vertus, mais qui ſont morts dans le ſchiſme, dans l'héréſie, dans une révolte opiniâtre contre l'autorité de cette *Sainte* Mère. Ce crime ſeul ſuffit pour faire perdre à un homme le mérite de toutes ſes vertus. Nous avons appris de Jéſus-Chriſt lui-même que ſi quelqu'un n'écoute pas l'Egliſe, il doit être regardé comme un Païen & un Publicain ; *Matt.* c. 18, ℣. 17.

Les Incrédules ont vomi des torrens de bile non-ſeulement contre les *Saints* de l'Ancien-Teſtament, mais contre ceux du Nouveau, ils en ont conteſté toutes les vertus, & lors même que les actions de ces perſonnages reſpectables ont paru irrépréhenſibles, leurs cenſeurs en ont noirci les motifs & les intentions. Si on veut les écouter, les Prophêtes de l'Ancien Teſtament ont été des fourbes ambitieux qui ont conduit leur nation à ſa ruine ; les prétendus *Saints* du Chriſtianiſme ont été des fourbes ignorans ; les Martyrs, des hommes ſéduits ; les Anachorêtes & les Moines, des atrabilaires cruels à eux-mêmes ; les Docteurs de l'Egliſe, des querelleurs ſéditieux & perturbateurs de la ſociété. Dès que ces derniers ſe ſont ſentis appuyés par les Empereurs, ils n'ont plus montré qu'orgueil, opiniâtreté, vengeance, intrigue, ambition, rapacité. Les Papes & les Evêques n'ont travaillé qu'à ſe donner un pouvoir temporel & à l'augmenter ſans ceſſe ; les Miſſionnaires étoient des eſprits inquiets pouſſés par le déſir de dominer ſur des peuples ignorans & ſéduits.

Malheureuſement en invectivant ainſi contre les *Saints* du Chriſtianiſme les Incrédules n'ont fait que copier les Proteſtans ; ce n'eſt pas ſans raiſon que Bayle a reproché à ces derniers de n'avoir reſpecté dans leurs libelles diffamatoires, ni les vivans, ni les morts ; & cette malignité ſubſiſte encore parmi eux. Mosheim, dans ſon *Hiſt. Eccl.* cinquième ſiècle, 2 part. c. 2, §. 8, dit que la multitude des *Saints* ne dut ce titre qu'à l'ignorance du temps ; que dans ce ſiècle de ténèbres & de corruption l'on regardoit comme des hommes extraordinaires ceux qui ſe diſtinguoient par leurs talens, par leur douceur, leur modération, l'aſcendant qu'ils avoient ſur leurs paſſions. Il donne encore une plus mauvaiſe opinion de ceux qui ont vécu dans les ſiècles ſuivans.

Aux mots *Evêque*, *Martyr*, *Miſſions*, *Moine*, *Pape*, *Paſteurs*, *Pères de l'Egliſe*, nous avons fait voir l'injuſtice de ces accuſations générales, & ſous le nom de chacun des principaux perſonnages nous avons répondu aux reproches particuliers qu'on leur a faits. Nous nous bornons ici à remarquer que c'eſt la licence effrénée des Proteſtans à calomnier les *Saints* qui a ſervi de modèle aux Incrédules pour noircir de même Jéſus-Chriſt & les Apôtres ; qu'en ſuivant leur méthode, il n'y a dans l'Hiſtoire aucun homme ſi vertueux, que l'on ne puiſſe le peindre comme un ſcélérat ; qu'après avoir ainſi traité ceux auxquels les peuples ont cru devoir rendre un culte, il a fallu n'avoir plus de honte, pour nous repréſenter les Fondateurs de la réforme comme de grands hommes.

Mosheim en particulier démontre ſa propre injuſtice. Les *Saints* qui ont fini leur carrière dans le cinquième ſiècle l'avoient commencée dans le quatrième, ſiècle de lumière & de vertu, s'il en fût jamais. Dans l'âge ſuivant, après l'arrivée des Barbares, temps d'ignorance, de brigandage, de déſordres & de maux de toute eſpèce, n'étoit-ce pas un très-grand mérite de ſe diſtinguer par les talens, par la douceur des mœurs, par la modération, par l'aſcendant ſur les paſſions ? Si cela ne ſuffit pas pour mériter le nom de *Saint*, que faut-il de plus ? On nous dit qu'un homme ne peut être *Saint* qu'autant qu'il eſt utile, ſoit ; il n'eſt rien de plus utile & de plus néceſſaire dans tous les temps que de montrer aux hommes des modèles de vertu, ſans cela ils la croiroient impoſſible. On ajoute que l'Egliſe a canoniſé, malgré leurs vices, des Princes qui lui ont fait du bien, comme Charlemagne, Lewigilde, &c, & même des Moines qui l'ont enrichie par des uſurpations, tout cela eſt faux ; les deux Princes dont on parle n'ont été canoniſés par aucun décret de l'Egliſe, mais ſi elle avoit voulu le faire, elle ſe ſeroit aſſurée par de bonnes preuves qu'ils avoient expié leurs vices par la pénitence. Ce ſont les peuples qui par reconnoiſſance envers ces Princes, dans leſquels ils avoient vu briller de grandes vertus, ſe ſont déterminés à leur rendre un culte ; comment les en auroit-on empêchés ? C'eſt une injuſtice d'appeler *uſurpations* les bienfaits dont on a comblé les Moines dans un temps auquel ils rendoient les plus grands ſervices. *Voyez* MOINE.

Les Païens ont diviniſé leurs héros, les inventeurs des arts, les légiſlateurs, les fondateurs de ſecte, les devins ou les magiciens célèbres, les guerriers, &c. Quelle utilité pouvoit-il en revenir à la ſociété ? tous les hommes ne ſont pas faits pour être héros, & la plupart de ceux de l'antiquité ont été très-vicieux. L'Egliſe Chrétienne canoniſe les vertus communes, qui conviennent à tous les hommes, & que tous ſont obligés

obligés de pratiquer, parce que ce culte eſt capable de les y encourager.

Mais c'eſt juſtement par haine contre ce culte que les Proteſtans ſe ſont attachés à en déprimer les objets. Un des principaux motifs qu'ils ont fait valoir pour autoriſer leur ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine a été le culte religieux qu'elle rend aux *Saints ;* ils ont ſoutenu que tout culte religieux, rendu à d'autres êtres qu'à Dieu, eſt une injure faite à l'Être Suprême, une ſuperſtition, une idolâtrie ; ils ont forgé des faits, des calomnies, de fauſſes interprétations de l'Ecriture, des ſophiſmes de toute eſpèce pour le prouver, & ils les répètent encore. Au mot *Culte*, §. 1, nous avons réfuté directement leur principe & les conſéquences, par l'Ecriture-Sainte même ; nous avons fait voir la différence eſſentielle qu'il y a entre le culte ſuprême rendu à Dieu, & le culte inférieur ou ſubordonné que nous rendons aux *Saints ;* nous avons répondu aux reproches & aux fauſſes allégations de nos adverſaires. Au mot *Ange* & au mot *Martyr*, §. 6, on trouvera encore à peu près les mêmes réflexions ; il ſeroit inutile de les répéter. Pour achever d'éclaircir cette queſtion, il faut encore prouver, 1°. que les *Saints* intercèdent ou prient pour nous dans le ciel ; 2°. qu'il eſt très-permis de les invoquer, par conſéquent de leur rendre un culte religieux.

I. *De l'Interceſſion des Saints.* Cette croyance eſt fondée ſur l'Ecriture-Sainte, ſur le témoignage des Pères, ſur l'uſage de l'Egliſe : les Juifs l'ont eue auſſi-bien que les Chrétiens.

Jérém., c. 15, ℣. 1 & 5, Dieu dit à ce Prophète : « Quand Moïſe & Samuël ſe préſenteroient » devant moi, je ne puis ſouffrir ce peuple, » qu'on le chaſſe de ma préſence & qu'il s'éloigne... » Qui aura pitié de toi, Jéruſalem, qui s'affligera » pour toi, qui priera pour te procurer la paix » ? Dieu donnoit ainſi à entendre que Moïſe & Samuël, morts depuis long-temps, auroient pu intercéder auprès de lui pour les Juifs. Ceux-ci, captifs à Babylone, diſent à Dieu : « Seigneur, » vous êtes notre Père, Abraham ne nous connoît » plus, & Jacob nous a oubliés ; vous êtes ſeul » notre Père & notre Rédempteur » ; *Iſaïe*, c. 63, ℣. 16. Ces paroles ſeroient abſurdes ſi les Juifs n'avoient jamais cru qu'Abraham & Jacob pouvoient les protéger auprès de Dieu. 2 *Machab.*, c. 15, ℣. 12 & 14, Judas Machabée vit en ſonge le Grand Prêtre Onias mort qui prioit pour ſa nation, & qui lui montrant le Prophète Jérémie, lui dit : « Voilà celui qui aime toujours ſes frères » & le peuple d'Iſraël, & qui prie beaucoup pour » eux & pour la ville ſainte ». C'eſt une des raiſons pour leſquelles les Juifs ne regardent point les livres des Machabées comme inſpirés, & les Proteſtans ſuivent leur exemple.

Jéſus-Chriſt dans l'Evangile, *Luc*, c. 16, ℣. 9, nous dit : « Faites-vous des amis avec les » richeſſes périſſables, afin que quand vous man- » querez, ils vous reçoivent dans le ſéjour éter- » nel ». Comment des amis peuvent-ils nous ſervir dans le ſéjour éternel, ſinon par leur interceſſion ? *ibid.* ℣. 27, le Sauveur peint un réprouvé qui au milieu des tourmens de l'enfer s'intéreſſe au ſalut de ſes frères, & demande qu'un mort aille les avertir. Il eſt à préſumer que les *Saints* dans le ciel ont pour le moins autant de charité pour les vivans que les damnés. Nous avons prouvé ailleurs que les Anges prient pour nous & avec nous, & qu'ils préſentent nos prières à Dieu ; donc il en eſt de même des *Saints*.

Les Pères de l'Egliſe, immédiatement après les Apôtres, ont confirmé cette croyance. S. Ignace, près de ſouffrir le martyre, écrit aux Ephéſiens, n. 8, « je ſerai une victime de purification pour » vous & d'expiation pour l'Egliſe d'Epheſe, » célèbre dans tous les ſiècles ». Daillé avoit cherché à obſcurcir le ſens de ce paſſage, il a été réfuté par Pearſon, *Vindic. Ignat.* 2me part. c. 15. Un Martyr peut-il être victime de purification & d'expiation pour les fidèles autrement que par interceſſion ?

Hégéſippe, mort ſur la fin du ſecond ſiècle, parlant des parens de Jéſus-Chriſt qui avoient ſouffert le martyre, dit, ſuivant le témoignage d'Euſèbe, l. 3, c. 32, « ils ſont préſens & pré- » ſident à l'Egliſe univerſelle, comme Martyrs & » parens du Sauveur ». Hégéſippe les compare donc à l'Evêque qui préſide à l'aſſemblée des Fidèles, qui prie pour eux & offre leurs prières à Dieu.

S. Irénée, qui a écrit vers le même temps, cite un Prêtre plus ancien que lui, qui par conſéquent avoit pu voir & entendre l'Apôtre S. Jean, & qui diſoit que les Patriarches & les Prophètes de l'ancien Teſtament, pardonnés & ſauvés par Jéſus-Chriſt, ſe font gloire & rendent grâces à Dieu de notre ſalut, *Adv. hær.* l. 4, c. 31. S'ils en rendent grâces, ils prient donc auſſi pour cet objet. S. Irénée lui-même, l. 5, c. 19, dit que Marie a été l'avocate d'Eve. Les Proteſtans ont chicané beaucoup ſur ce terme d'*avocate*, l'Editeur de S. Irénée a réfuté leurs fauſſes ſubtilités.

Origène, l. *de Orat.* n. 11, s'exprime ainſi : le « Pontife n'eſt pas le ſeul qui ſe joint à ceux qui » prient, mais les Anges & les ames des *Saints* » morts prient auſſi avec eux ». Il le prouve par le paſſage du Livre des Machabées que nous avons cité ; il le répète, *in cant.* l. 3, p. 75, & *tomo* 13 *in Joan.* n. 54. Dans ſon *Exhortation au Martyre*, n. 30, il dit : « les ames de ceux qui » ont été mis à mort pour rendre témoignage à » Jéſus-Chriſt, ne ſe préſentent pas inutilement » à l'autel céleſte ; mais elles obtiennent la ré- » miſſion des péchés à ceux qui prient, n. 37 » & 38. En haïſſant votre épouſe, vos enfans » & vos frères dans le ſens que Jéſus-Chriſt » l'ordonne, vous recevrez le pouvoir de leur

» faire du bien, en devenant l'ami de Dieu. 77. » Ainsi après votre départ de ce monde ils recevront de vous plus de secours que si vous » aviez demeuré avec eux. Vous saurez mieux » alors comment il faut les aimer, & vous » prierez pour eux plus sagement lorsque vous » saurez qu'ils sont non-seulement vos enfans, » mais encore vos imitateurs ». n. 50. Le sang des Martyrs, comme celui d'Abel, élève la voix de la terre au ciel; peut-être que comme nous avons été achetés par le sang de Jésus-Christ... quelques-uns seront aussi achetés par le sang des Martyrs. Mais, *Hom.* 24 *in Num.* n. 1, il avertit que le sang des Martyrs emprunte tout son mérite du sang de Jésus-Christ, & il pense comme S. Paul, *Hebr.* c. 12, ℣. 24, que le sang de Jésus-Christ a une voix plus puissante que celui d'Abel. Il n'y a donc aucun reproche à faire à ce Père.

Dans son Ouvrage contre Celse, l. 8, n. 64, il dit : « dès que nous sommes agréables à Dieu, » nous sommes assurés de la bienveillance des » Anges ses amis, des Ames & des Esprits » bienheureux; ils connoissent ceux qui sont » dignes de l'amitié de Dieu; ils aident ceux qui » veulent l'honorer, ils le leur rendent propice, » ils joignent leurs prières aux nôtres, & ils » prient avec nous ».

S. Cyprien écrit à un Confesseur de Jésus-Christ, *Epist.* 57, *ad Cornel.* « Si l'un de nous, par la » grâce de Dieu, sort le premier de ce monde, » que notre charité dure toujours auprès du Sei» gneur, & que nos prières ne cessent point au» près de sa miséricorde pour nos frères & sœurs ». Dans son Livre *de Mortalité*, à la fin, il dit qu'un grand nombre de nos parens & de nos amis nous désirent dans le ciel, déja sûrs de leur bonheur, & qu'ils s'intéressent à notre salut.

Aussi les mieux instruits d'entre les Protestans conviennent que les Pères du 4me siècle ont cru l'intercession des *Saints*, & nos Controversistes l'ont prouvé; mais nous venons de faire voir aussi que les Pères du 2me & 3me avoient frayé le chemin & commencé la chaîne de la tradition, qu'ainsi elle remonte jusqu'aux Apôtres. S. Jérôme, en soutenant contre Vigilance la même vérité au 5me, ne fit que suivre ses maîtres. Les fondateurs même du Protestantisme, Jean Hus, Luther & Calvin ont avoué que les *Saints* prient pour l'Eglise en général; or les mêmes autorités qui prouvent cette intercession générale, établissent aussi l'*intercession* particulière; on ne peut pas faire plus d'objections contre l'une que contre l'autre.

Il ne faut pas oublier que les sectes de Chrétiens Orientaux, les Grecs Schismatiques, les Jacobites, les Nestoriens, admettent aussi-bien que les Catholiques l'intercession des *Saints*; vainement les Protestans ont voulu contester ce fait, il est actuellement prouvé jusqu'à la démonstration, mais ils ne s'obstinent pas moins à soutenir que l'intercession des *Saints* est un dogme nouveau inconnu aux premiers Chrétiens.

II. *De l'invocation des Saints* Quelques Protestans ont avancé que quand il seroit vrai que les *Saints* intercèdent pour nous auprès de Dieu, il ne s'ensuivroit pas encore que l'on doit les invoquer; mais le sens commun suffit pour nous faire comprendre que si les *Saints* prennent intérêt à notre salut, & nous accordent auprès de Dieu le secours de leurs prières, nous devons les respecter comme des protecteurs & des bienfaiteurs, avoir pour eux de la reconnoissance & de la confiance. Ainsi ont raisonné tous les esprits sensés, & c'est là dessus qu'est fondé le culte que nous rendons aux *Saints*, culte autorisé par l'Ecriture-Sainte.

Gen. c. 28. ℣. 16, Jacob dit, en bénissant ses petits-fils : « que Dieu qui m'a nourri depuis » ma jeunesse, que l'Ange du Seigneur qui m'a » délivré de tous mes maux, bénisse ces enfans; » que l'on invoque sur eux mon nom & les noms » de mes pères, Abraham & Isaac ». Remarquons d'abord que Jacob réunit la bénédiction de l'Ange à celle de Dieu. Suivant le texte hébreu, disent les Protestans, les paroles suivantes signifient seulement : *que ces enfans soient appelés de mon nom & de celui de mes pères.* Explication fausse, contraire à l'histoire; jamais Ephraïm & Manassé n'ont porté le nom d'*Abraham* ni d'*Isaac*, on appeloit ces deux Tribus *la Maison de Joseph.* Mais dans la suite des siècles, lorsque les Prophètes & les Justes de l'ancienne Loi demandoient à Dieu ses grâces, ils lui disoient : *souvenez-vous, Seigneur, d'Abraham, d'Isaac & de Jacob*, &c. Voilà évidemment l'invocation de laquelle ce dernier a parlé. Or invoquer ces noms en parlant à Dieu, ou invoquer ces Patriarches afin qu'ils demandent à Dieu ses grâces, c'est la même chose, puisque, suivant le style de l'Ecriture-Sainte, *invoquer le nom de Dieu* c'est invoquer Dieu lui-même.

Joan. c. 12, ℣. 26, le Sauveur dit : « si » quelqu'un me sert, mon père l'honorera, » *honorificabit eum pater meus.* Ordinairement cette promesse ne s'accomplit point sur la terre, donc elle s'accomplit dans le ciel. Or en quoi consiste cet honneur réservé aux *Saints*, sinon dans le crédit que Dieu leur accorde auprès de lui & dans le culte que nous leur rendons? Cent fois il est dit que les *Saints règneront* dans le ciel avec Dieu & avec Jésus-Christ; qu'est-ce que régner, sinon accorder des grâces & recevoir des hommages?

Joan. c. 17, ℣. 20, Jésus-Christ priant pour ses disciples, dit à son père : « je ne prie pas » seulement pour eux, mais pour ceux qui croiront » en moi par leur parole, afin qu'ils soient tous » uni comme vous & moi sommes un ». Il s'agit de savoir en quoi consiste cette *union* que

nous appelons *la communion des Saints*, & combien elle doit durer. Or nous soutenons qu'elle doit être éternelle, comme celle qui règne entre Jésus-Christ & son Père; donc elle subsiste entre les *Saints* & nous, aussi-bien qu'entre les Fidèles vivans. Donc nous devons honorer & invoquer les *Saints*, de même qu'ils s'intéressent auprès de Dieu & le prient pour nous. De quel droit les Protestans veulent-ils rompre ce lien sacré, en rejetant toute communication entre les *Saints* & nous? Non contens d'avoir fait schisme avec l'Eglise de la terre, ils se séparent encore de celle du ciel.

L'invocation des *Saints* est aussi ancienne que l'Eglise. Au 3me siècle Origène enseignoit déja que l'on doit invoquer les Anges, parce que Dieu les a chargés de nous garder & de veiller à notre salut, & il invoquoit lui-même son Ange gardien avec confiance, *Homil.* 1, *in Ezech.* n. 7; or il enseignoit aussi que les *Saints* prennent soin de notre salut & nous aident par leurs prières, *in Cant.* l. 3, p. 75; *contra Celf.* l. 8, n. 64, &c.; donc il étoit d'avis que l'on pouvoit & que l'on devoit invoquer les *Saints*, puisqu'il compare la charité des uns à celle des autres, *ibid.* On peut voir les témoignages des autres Pères de l'Eglise dans les notes de Feuardent sur S. Irénée, l. 5, c. 19.

Dans les plus anciennes Liturgies Grecques, Syriaques, Cophtes, Ethiopiennes, dans les Sacramentaires Romain, Gallican & Mozarabique, l'invocation de la Sainte-Vierge & des *Saints* fait partie des prières du *Saint* Sacrifice, jamais l'Eglise Chrétienne n'a célébré autrement le service divin.

Enfin le reproche que nous font les Protestans de rendre aux *Saints* le même culte qu'à Dieu n'est pas plus nouveau; Celse l'a fait au second siècle, Eunape, Julien, Libanius, Maxime de Madaure, l'ont répété; les Manichéens, les Ariens, Vigilance, l'ont renouvelé: il n'est pas fort honorable aux Protestans de copier les calomnies des Païens & des Hérétiques.

III. *Objections des Protestans.* La manière dont Basnage commence l'histoire du culte des *Saints*, *Hist. de l'Egl.*, l. 18, c. 1, est un chef-d'œuvre de mauvaise foi. « Puisque Dieu, dit-il, est un » être infiniment parfait, il devroit seul attirer » nos hommages & notre culte. Si sa puissance » étoit bornée, il faudroit recourir à d'autres » Dieux pour en obtenir l'accomplissement de nos » désirs; mais puisqu'il est la source de tous les » biens, & que toutes les créatures lui sont » soumises, pourquoi porter nos vœux à d'autres » qu'à lui? S'il éloignoit de lui les pécheurs & » les misérables, il faudroit tourner les yeux d'un » autre côté; mais il leur crie: *Venez à moi*, » *vous tous qui êtes chargés*, &c. Son trône est » un trône de grâces accessible à tous. L'homme » qui n'aime ni la servitude ni la peine, ne devroit » pas s'imposer un nouveau joug, en cherchant » d'autres objets d'adoration que Dieu; content » de la nécessité qui lui est imposée d'adorer & » de servir Dieu, il a intérêt de ne dépendre » que de la Divinité seule, & à ne point fléchir » le genou devant des hommes qui lui sont » semblables. Cependant on a presque toujours » aimé à servir la créature préférablement à Dieu. » L'élévation & la puissance de cet Être infini a » servi de prétexte pour autoriser l'Idolâtrie, on » s'est fait une difficulté d'élever son ame si haut » & d'approcher d'un Dieu infini. On a imaginé » que des hommes semblables à nous seroient » plus sensibles à nos maux que Dieu; on a cru » qu'un *Saint* occupé des besoins d'une seule » province, d'un royaume, d'une seule famille » ou d'un seul homme, y seroit plus attentif » que Dieu chargé du soin de l'univers entier; » chacun a choisi son Patron & son Dieu do- » mestique ».

On ne croit point à Rome, dit-il, que Dieu seul soit adorable; suivant Maldonat, *in Matt.*, c. 5, p. 118, c'est une erreur & une impiété de croire que Dieu seul mérite le culte religieux. Les inquisiteurs ont fait effacer dans quelques ouvrages cette maxime, que l'adoration ne doit être rendue qu'à Dieu seul, & que les Anges ne sont pas adorables; les premiers Chrétiens soutenoient précisément le contraire, &c.

Dans ce long passage, il n'y a pas une phrase qui ne soit répréhensible.

1°. Il semble supposer que le culte est dû à Dieu, parce qu'il est souverainement parfait; s'il veut parler des perfections qui n'ont aucun rapport aux créatures, il est déja dans l'erreur, les hommes n'ont jamais rendu des hommages à la Divinité qu'à cause des bienfaits qu'ils en avoient reçus & qu'ils en attendoient. Dieu seul est digne du culte suprême, cela est inconteſtable; mais les Protestans supposent faussement qu'il n'y a point d'autre culte que celui-là, ou que Dieu nous défend de rendre aucun honneur à de *Saints* personnages auxquels il a promis cet honneur pour récompense. Nous avons prouvé le contraire de ces deux suppositions.

2°. Il donne à entendre qu'en recourant aux *Saints* nous recourons *à d'autres Dieux*; c'est une double fausseté. Jamais nous n'avons regardé les *Saints* comme des Dieux, ni comme égaux à Dieu, ni comme indépendans de Dieu; donc en les invoquant nous invoquons Dieu lui-même par leur organe, puisque nous savons qu'ils ne peuvent rien sans lui; nous agissons ainsi, non parce que sa puissance est bornée, non parce que nous le croyons moins bon que les *Saints*, mais parce qu'il a voulu être ainsi invoqué, pour entretenir entre les *Saints* & nous l'union sainte que Jésus-Christ a établie entre les membres de son Eglise.

3°. C'est une impiété d'appeler une *servitude*,

une *peine*, un *joug*, l'adoration que nous devons à Dieu seul, & l'honneur très-différent que nous rendons aux *Saints*; ce devoir, loin de nous être à charge, nous console & nous encourage. Dieu ne pouvoit mieux nous convaincre de sa bonté qu'en nous donnant pour intercesseurs des hommes qui ont été semblables à nous, qui ont éprouvé les mêmes besoins & les mêmes foiblesses que nous. Ils ne le sont plus aujourd'hui, mais ils conservent pour nous la charité qui, suivant l'expression de S. Paul, *ne meurt jamais*. En quel sens cherchons-nous à dépendre d'autres êtres que de la Divinité? L'Eglise, en nous excitant à prier les *Saints*, ne nous défend pas de nous adresser à Dieu lui-même; la prière la plus commune d'un Catholique est l'Oraison dominicale qui s'adresse directement à Dieu.

4°. Basnage nous calomnie grossièrement en nous accusant de servir la créature préférablement à Dieu. Nous servons Dieu, & nous lui obéissons, lorsque nous prions les *Saints* de lui présenter nos hommages & nos vœux. Nous croyons qu'ils lui seront ainsi plus agréables, c'est donc à lui seul que nous cherchons à plaire. C'est une étrange manie de supposer que quand nous employons un intercesseur auprès de Dieu, nous lui témoignons par là moins de respect & de confiance que si nous nous adressions directement à lui. Les Protestans oublient qu'ils ont à réfuter d'abord les Sociniens leurs disciples; ceux-ci soutiennent que quoique Jésus-Christ ne soit pas Dieu, nous devons cependant honorer & prier Dieu par Jésus-Christ.

5°. Lorsque Basnage ajoute que l'élévation & la puissance de l'Être infini a servi de prétexte pour autoriser l'Idolâtrie, il se montre très-mal instruit de la nature de ce crime & de son origine. Les Païens, même les Philosophes, n'ont pas admis plusieurs Dieux, parce qu'ils supposoient un Dieu suprême trop grand & trop puissant pour s'occuper des créatures, mais parce qu'ils ne concevoient pas qu'un seul être fût assez puissant pour gouverner tout l'univers sans troubler son repos & son bonheur. N'ayant aucune idée du pouvoir créateur, ils ne pouvoient avoir celle d'une Providence infinie compatible avec la félicité suprême. Ils n'ont pas invoqué d'abord des hommes semblables à eux, mais de prétendus génies ou esprits qu'ils plaçoient dans toutes les parties de la nature & auxquels ils en attribuoient tous les phénomènes, & ils ne les supposoient dépendans en aucune manière d'un Dieu souverain plus puissant qu'eux. *Voyez* IDOLATRIE & PAGANISME. Ainsi lorsque Basnage appelle les *Saints* Patrons *des Dieux domestiques*, il montre ou une ignorance, ou une malignité qui ne lui fait pas honneur. *Un Intercesseur* & *un Dieu* sont des noms & des idées dont l'une exclut l'autre.

6°. Il pèche plus grièvement encore quand il dit: « On ne croit point à Rome que *Dieu seul est* » *adorable*, que *l'adoration ne doit être rendue* » *qu'à Dieu seul*, que les *Anges ne sont point* » *adorables*; les inquisiteurs font effacer ces » maximes dans les livres; Maldonat enseigne » que Dieu n'est pas le seul objet du *culte* » *religieux* ».

Mais confondre *l'adoration* qui signifie ordinairement le *culte suprême*, avec toute espèce de *culte religieux*, est-ce un sophisme fait de bonne foi? Il est dit, *Ps.* 98, ℣. 5: « Louez le » Seigneur notre Dieu, *adorez* l'escabeau de ses » pieds, parce que c'est une chose sainte ». Si nous voulions conclure de là que *l'adoration* n'est pas due à Dieu seul, que répondroit Basnage? Il diroit qu'*adorer* est un terme équivoque, que souvent il signifie simplement se *prosterner* pour témoigner du respect. Nous insistons & nous demandons si se prosterner devant l'arche d'alliance, qui est appelée l'*escabeau des pieds de Dieu*, n'est pas un témoignage de culte, si ce culte est purement profane, & non un culte religieux. Nous attendrons longtemps avant que les Protestans aient satisfait à cette question.

Dire que Dieu seul est adorable, que les *Saints* ni les Anges ne le sont point, que l'adoration n'est due qu'à Dieu, ce sont des vérités que tout Chrétien doit admettre, parce que dans ces expressions le mot *adoration* signifie évidemment le culte suprême; jamais ces maximes n'ont été censurées ni à Rome ni ailleurs. Mais soutenir que Dieu seul est l'objet du culte religieux, que ce culte ne peut être adressé qu'à lui, que tout culte religieux rendu à une créature est une idolâtrie, une superstition, une injure faite à Dieu, &c, ce sont là autant d'erreurs; nous avons prouvé qu'il y a un culte religieux inférieur & subordonné qui est dû aux personnes & aux choses auxquelles Dieu a communiqué une excellence & une dignité surnaturelle, & qui n'est point l'adoration proprement dite. *Voyez* CULTE.

Basnage, *ibid*, l. 19, c. 4, n. 6, prétend que le culte des *Saints* est venu des Ariens. Comme ils soutenoient, dit-il, que l'on devoit adorer Jésus-Christ, quoiqu'il ne fût pas Dieu, il étoit de leur intérêt de prétendre que l'on pouvoit sans crime adorer des créatures; c'est pour cela que l'Empereur Constance, Arien déclaré, se montra si zélé à rassembler des reliques & à les placer dans les Eglises.

Pour que cela fût vrai, il faudroit que les Pères du second & du troisième siècles eussent été Ariens cent ou deux cents ans avant la naissance de l'Arianisme; nous avons fait voir qu'ils ont approuvé le culte des *Saints*. Nous défions tous les critiques Protestans de prouver par aucun monument que les Ariens aient jamais dit qu'il est permis *d'adorer* des créatures; quand ces Hérétiques auroient abusé comme eux du terme *d'adoration*, cet abus n'en seroit pas pour cela plus pardonnable. Comme les premiers rejetoient

aussi-bien que les derniers la tradition & le sentiment des anciens Pères, ils étoient plus intéressés à désapprouver qu'à autoriser le culte rendu à ces *Saints* personnages, puisqu'il augmentoit le respect que l'on avoit pour leur Doctrine. La plupart des Evêques qui condamnèrent Arius en Egypte l'an 424, & à Nicée l'an 425, avoient vécu & avoient été instruits au troisième siècle; est-il croyable qu'en opposant à ces Hérétiques la tradition ils l'aient violée eux-mêmes, quant au culte des *Saints*, & que personne ne le leur ait reproché? Si les Ariens avoient été les auteurs de cette pratique, ç'auroit été pour les Catholiques une raison de plus de la rejeter. Basnage a eu la mal-adresse de citer George, intrus sur le siége d'Alexandrie, qui, passant devant un temple des Païens, s'écria: *Combien ce sépulcre subsistera-t-il encore?* Il a feint d'ignorer que ce George étoit un Arien forcené; auroit-il ainsi parlé, s'il avoit cru que pour l'intérêt de l'Arianisme il étoit bon que les Eglises fussent remplies de tombeaux & d'ossemens des morts? Suivant le raisonnement de ce Critique, les Sociniens qui pensent comme les Ariens devroient être fort zélés pour le culte des *Saints*, & ils en sont tout aussi ennemis que les Protestans.

Mosheim faisant à son tour l'histoire du culte des *Saints*, en place la naissance au quatrième siècle, il prétend que ce culte est venu de la philosophie platonique, & des idées populaires que les Pères de l'Eglise avoient adoptées. *Hist. Eccles.* 4e. siécle, 2 part., c. 3, §. 1. Mais dans son Histoire chrétienne, 1er. siécle, §. 32, note 3, il convient que le culte des Martyrs a commencé dès le premier siècle. D'ailleurs, par les monumens que nous venons de citer, il est prouvé que le culte des *Saints* date du berceau de l'Eglise, & remonte jusqu'aux Apôtres. Comment seroit-il né des idées platoniciennes? c'est un mystère que Mosheim n'a pas expliqué, & duquel il n'a pas parlé dans la dissertation, *de turbatâ per Platonicos Ecclesiâ*. Si par *idées populaires* il entend la vénération que tous les hommes conçoivent naturellement pour les grandes vertus, pour le mérite éminent, pour les dons surnaturels de la grâce, & pour les personnages dans lesquels ils les aperçoivent, nous convenons que telle est la première origine du culte des *Saints*; mais blâmer c'est une espèce d'instinct, c'est blesser le sens commun. Il ajoute que personne n'osa censurer ce culte ridicule. Comment oser le censurer, pendant que les fondateurs du Protestantisme ont été forcés de l'approuver, en se contredisant eux-mêmes? ils disent dans leurs livres: *Nous estimons, nous respectons, nous aimons, nous admirons les Saints, non pour les adorer, mais pour les imiter.* Or l'estime, le respect, l'amour, joints à l'admiration & au désir de l'imitation, ne sont-ils pas un vrai culte? Si cela n'est pas, nous prions nos adversaires de nous apprendre enfin ce qu'ils entendent par le mot *culte*. Quant à l'équivoque de celui d'adorer, nous avons assez relevé cet abus.

On invoqua, dit Mosheim, les ames bienheureuses des Chrétiens décédés; on crut sans doute que ces ames pouvoient quitter le Ciel, visiter les hommes, voyager dans les différens pays, sur-tout où leurs corps étoient enterrés; on crut qu'en honorant leurs images on les y rendoit présentes, comme les Païens l'avoient pensé à l'égard des statues de Jupiter & de Minerve, *ibid.* 5e siècle, 2 part. c. 3, §. 2.

Probablement ce sont là les idées platoniciennes & populaires que Mosheim a trouvé bon de prêter aux Pères de l'Eglise. Mais admirons la justesse de cette supposition. Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, temps de persécutions de la part des Païens, lorsque les Docteurs chrétiens avoient le plus grand intérêt à ménager les ennemis & à calmer leur haine, ils ont combattu de front toutes leurs idées; ils ont censuré sans ménagement toutes les pratiques de l'idolâtrie, ils ont réprouvé tout culte religieux qui n'étoit pas adressé à Dieu seul. Au quatrième siècle, lorsque la paix a été donnée à l'Eglise, que les Païens ont cessé d'être redoutables, que l'absurdité du Paganisme a été pleinement démontrée, la face du Christianisme a tout-à-coup changé, les Pères ont repris les idées & les erreurs Païennes, ils ont adopté les visions des Platoniciens, même en écrivant contre eux, ils ont abandonné la doctrine des fondateurs du Christianisme, en faisant profession d'y être inviolablement attachés; en approuvant le culte des *Saints* ils ont substitué de nouvelles idoles à la place de celles qu'ils avoient fait renverser. Voilà le phénomène absurde que les Protestans ont été obligés de forger pour soutenir leur doctrine contre le culte des *Saints*; au mot *Martyr*, §. 6, & au mot *Platonisme*, nous l'avons réfuté en détail.

Nous pouvions nous en dispenser, puisque les accusations des Protestans contre les Pères sont de vaines conjectures, dénuées de preuves, & suggérées par la malignité. Mosheim, ni ses pareils n'ont jamais pu citer un seul passage des Pères où il soit dit que les ames des bienheureux peuvent quitter le Ciel, visiter les hommes, voyager dans les divers pays, se rendre présentes dans leurs images. Plusieurs Pères l'ont pensé à l'égard des Démons que les Païens prenoient pour des Dieux, mais ils n'ont jamais eu la même idée à l'égard des ames des bienheureux. Note sur Origène, *Exhort. ad Martyr.* n. 45.

SAINT DES SAINTS, *voyez* SANCTUAIRE.

SALOMON, fils de David, & troisième Roi des Juifs. Nous ne toucherons point aux actions de ce Roi, dont il est parlé dans le Dictionnaire historique; nous nous bornons à satisfaire à

plusieurs faux reproches que les Incrédules de notre siècle ont faits contre lui dans les livres qu'ils ont écrits pour déprimer l'histoire de l'ancien Testament.

1°. Ils ont dit que *Salomon* étoit né de l'adultère de David & de Bethsabée. C'est une imposture, le fruit de cet adultère mourut dans l'enfance, 2. *Reg.*, c. 13, ℣. 18. *Salomon* naquit du mariage de David avec cette femme. C'étoit une alliance condamnable, parce qu'elle avoit été procurée par un double crime, mais elle n'étoit pas nulle; la polygamie des Rois étoit passée en usage.

2°. Ils ajoutent que *Salomon* avoit usurpé le trône sur Adonias son frère aîné, par les intrigues du prophète Nathan avec Bethsabée, qu'ensuite il fit mourir ce frère contre la foi d'un serment. Nouvelles fausletés. Chez la nation juive il n'y avoit aucune loi qui déférât le trône au fils aîné du Roi; Saül & David y étoient montés par le choix de Dieu, confirmé par le suffrage du peuple. Adonias s'étoit fait proclamer Roi avant la mort de son père & sans attendre son aveu; il avoit donc mérité par cet attentat de perdre la couronne. *Salomon*, au contraire, avoit été désigné par David pour succéder au trône, & il reunit à ce choix le suffrage du peuple. Le prophète Nathan n'y eut d'autre part que d'avertir David de la promesse qu'il avoit faite, & de l'entreprise d'Adonias, 3 *Reg.*, c. 1 & 2. *Salomon* jura que si son frère se conduisoit en bon & fidèle sujet, il ne perdroit pas un cheveu de sa tête, mais cet ambitieux demanda en mariage Abisag concubine de David, & il ajouta *que le trône lui appartenoit*, 3 Reg. c. 2, ℣. 15. *Salomon* indigné de cette prétention, & de ce qu'Adonias entretenoit dans son parti le grand Prêtre Abiathar & Joab, général de l'armée, le fit mettre à mort, *ibid.* ℣. 22. Il ne pouvoit pas lui laisser la vie sans s'exposer à un nouvel attentat.

3°. On lui reproche encore la mort de ce Joab, ancien serviteur de David. La vérité est que ce général n'étoit rien moins qu'un serviteur fidèle, c'étoit un séditieux & un meurtrier. Il avoit tué par trahison Abner & Amasa, deux officiers distingués, il avoit appuyé les prétentions d'Adonias contre le gré de David; celui-ci en mourant avoit averti *Salomon* de s'en défier, & sa conduite continuoit à le rendre suspect; sa mort fut donc un acte de justice.

4°. Les mêmes censeurs disent que les Prêtres ont exalté d'abord la sagesse de *Salomon*, parce qu'il fit bâtir le Temple de Jérusalem & qu'il favorisa le Clergé, mais qu'ensuite ils l'ont décrié parce qu'il toléra l'Idolâtrie; & c'est à cette tolérance que les Incrédules attribuent la prospérité & la splendeur du règne de *Salomon*. Cependant le témoignage que les Prêtres ont rendu à la sagesse de ce Roi pendant sa jeunesse est confirmée par l'exactitude avec laquelle il rendit la justice, par la paix qu'il entretint avec ses voisins, par l'abondance qu'il fit régner, par le commerce qu'il établit, par les arts qu'il fit cultiver, par les livres qu'il a laissés. Dans sa vieillesse il se laissa corrompre par les femmes; non-seulement il toléra l'Idolâtrie, mais il la pratiqua pour leur plaire. Les Prophètes le menacèrent de la colère divine; en effet, elle ne tarda pas d'éclater; la haine d'Adab, prince de l'Idumée, le ressentiment de Razon, Roi de Syrie, la révolte de Jéroboam, en furent les tristes effets, 3. *Reg.*, c. 11. Ainsi la prétendue tolérance de *Salomon*, loin d'avoir contribué à la prospérité de son règne, fut la cause des malheurs qui arrivèrent sous celui de Roboam son fils.

5°. L'on prétend que le récit des richesses laissées par David à *Salomon* est incroyable, que suivant les calculs les plus modérés elles se monteroient à vingt-cinq milliards, six cent quarante-huit millions de notre monnoie. Mais ces calculs ne portent que sur une estimation arbitraire du *Talent* d'or & d'argent; or chez les anciens il y a eu le *Talent* de poids & le *Talent* de compte, comme il y a chez nous la livre de poids & la livre de compte, qui n'est que la centième partie de la première. Un savant, très-exercé dans ces matières, a fait voir que les richesses laissées par David à *Salomon* se montoient tout au plus à douze millions & demi de notre monnoie, somme qui n'est point exorbitante pour le temps duquel nous parlons. *Recherches sur la valeur des monnoies*, par M. Dupré de Saint-Maur.

Salomon est reconnu pour l'auteur du Livre des Proverbes, du Cantique des Cantiques, & de l'Ecclésiaste, qui font partie des Livres de l'ancien Testament que l'on appelle *Sapientiaux*; quant à celui de la *Sagesse* qui porte son nom, dans la version grecque, on ne peut pas prouver qu'il soit véritablement de lui, & plusieurs Critiques ont rejeté cette opinion; nous avons parlé de chacun de ces livres en particulier.

L'on a souvent agité la question de savoir si ce Roi célèbre est mort pénitent & converti, ou s'il a persévéré dans l'idolâtrie & l'incontinence jusqu'à la fin de sa vie. Comme l'histoire sainte n'en a rien dit, les Pères, les Auteurs ecclésiastiques, les Commentateurs anciens & modernes se sont livrés à des conjectures directement opposées, l'on peut tirer pour & contre, des autorités respectables. Dans la *Bible d'Avignon*, tome 4, p. 472, il y a une dissertation de D. Calmet, où l'on voit les preuves de l'un & de l'autre sentiment, les commentateurs Anglois de la Bible de Chais en ont aussi donné un précis, tome 6, p. 161. Nous ferons de même, sans cependant les copier.

Ceux qui pensent que *Salomon* est mort impénitent, alléguent 1°. le silence de l'Ecriture-Sainte,

il n'eſt pas probable, diſent-ils, que l'hiſtorien ſacré, après avoir exalté la ſageſſe & les vertus de ce Prince, pendant les belles années de ſa vie, après avoir enſuite rapporté les égaremens de ſa vieilleſſe, eût ſupprimé un fait auſſi eſſentiel & auſſi édifiant que celui de ſa converſion, ſi elle étoit véritablement arrivée. 2°. L'on ne voit nulle part qu'il ait congédié les femmes idolâtres, qu'il ait détruit les hauts lieux & les Temples qu'il avoit bâtis par complaiſance pour elles; ces édifices ſcandaleux ſubſiſtoient encore ſous Joſias qui les fit raſer. 3°. S'il avoit fait pénitence, Dieu auroit ſans doute adouci la ſentence qu'il avoit portée contre lui, au contraire, elle fut exécutée à la rigueur immédiatement après ſa mort, par la révolte de dix tribus contre Roboam ſon fils. 4°. Quoique dans le livre des Proverbes & dans l'Eccléſiaſte il y ait des réflexions & des maximes qui ſemblent caractériſer un Prince détrompé de toutes les vanités du monde, il n'eſt pas certain que ces livres aient été l'ouvrage des dernières années de *Salomon*. 5°. La multitude des Pères de l'Egliſe & des auteurs qui ont cru qu'il eſt mort impénitent, ſurpaſſe de beaucoup le nombre de ceux qui ont préſumé ſa converſion.

Ces raiſons n'ont pas paru fort ſolides aux partiſans du ſentiment oppoſé, ils en allèguent de leur côté. 1°. Dieu avoit dit à David en parlant de Salomon, 2 *Reg.* c. 7, ℣. 14 & 15 : « Je » ſerai ſon père & il ſera mon fils, s'il pèche » en quelque choſe, je le punirai comme un » homme, par des châtimens humains, mais je » *ne lui ôterai point ma miſéricorde*, comme je l'ai fait à Saül ». David a répété cette promeſſe, *Pſ.* 88, ℣. 31 & ſuiv. Si *Salomon* avoit été finalement réprouvé, ce ne ſeroit plus un châtiment humain, mais un des plus terribles arrêts de la juſtice Divine. 2°. Il eſt dit de lui comme de David *qu'il dormit avec ſes pères*; cet expreſſion ſemble déſigner plutôt la mort d'un juſte, ou d'un pénitent, que celle d'un réprouvé. 3°. L'Auteur de l'Eccléſiaſtique, après avoir reproché à *Salomon* ſon incontinence, ajoute, c. 47, ℣ 24, « Mais Dieu n'ôtera pas ſa miſéricorde, il ne » détruira pas ſes ouvrages, il ne perdra point » la race de ſon élu, ni la poſtérité de celui qui aime le Seigneur ». Cela ſemble tomber également ſur David & ſur *Salomon*. Le prétendu ſilence de l'Ecriture ſur les derniers momens de ce Roi n'eſt donc pas abſolu; quand il le ſeroit, cela ne prouveroit encore rien; Dans les Paralipomènes, l. 2, c. 9, ℣. 29, ni dans l'Eccléſiaſtique, *ibid.* il n'eſt rien dit de l'idolâtrie de *Salomon*, cependant il en étoit coupable. 4°. L'on ne peut pas douter que l'Eccléſiaſte ne ſoit un des derniers ouvrages de *Salomon*, dans ſa jeuneſſe il n'auroit pas pu parler de lui-même comme il le fait dans ce livre, c. 2 & ailleurs : « J'ai poſſédé d'immenſes richeſſes.... Je ne me » ſuis refuſé aucun de mes déſirs, ni aucune » eſpéce de plaiſirs..... Lorſque j'y ai réfléchi » dans la ſuite, j'ai vu que tout cela n'étoit » que vanité & affliction d'eſprit, & que rien » n'eſt durable ſous le ſoleil.... J'ai compris combien la ſageſſe eſt préférable à la folie, &c ». Ce n'eſt plus là le langage d'un prince corrompu par la volupté & par l'idolâtrie, mais d'un ſage détrompé, confus & repentant de ſes déſordres. 5°. Il n'eſt point ici queſtion de compter les ſuffrages, mais d'en peſer les raiſons; or il n'y en a point d'autres que celles que nous avons vues. Pluſieurs Pères de l'Égliſe n'ont parlé ni pour ni contre, quelques-uns ont été de divers avis, ſuivant l'occaſion.

Nous embraſſerions volontiers le ſentiment le plus doux, mais il nous paroît mieux de nous en tenir à la ſage maxime de S. Auguſtin, l. 2, *de peccator, meritis & remiſſ.* c. 36, n. 59. « Lorſqu'on diſpute ſur une choſe très-obſcure, » ſans être guidé par des paſſages clairs & formels de l'Ecriture-Sainte, la préſomption humaine doit s'arrêter, & ne pencher ni d'un » côté ni d'un autre. Quoique je ne ſache pas » comment on peut décider telle queſtion, je » crois cependant que Dieu ſe ſeroit expliqué » très-clairement par l'Ecriture, ſi cela avoit été » néceſſaire à notre ſalut ». C'eſt auſſi le parti qu'ont pris pluſieurs auteurs, tant anciens que modernes, touchant la dernière fin de *Salomon*.

SALVIEN, Prêtre Gaulois, né à Trêves ou à Cologne, & qui a paſſé la plus grande partie de ſa vie à Marſeille, pendant preſque tout le cinquiéme ſiècle. Il a été célèbre par ſes talens, par la ſainteté de ſes mœurs, par les leçons de morale qu'il a données aux autres. Une partie de ſes ouvrages ſe ſont perdus, mais il nous reſte de lui un *Traité de la Providence*, quelques lettres, & un Traité contre l'Avarice. Il compoſa le premier pour réprimer les murmures des Chrétiens déſolés par les irruptions des barbares, & qui au lieu de conſidérer leurs ſouffrances comme un juſte châtiment de leurs crimes, s'en prenoient à la Divine Providence & blaſphémoient contre elle; *Salvien* leur ſoutient qu'ils ſont plus vicieux que les barbares mêmes dont ils ſe plaignent; le tableau qu'il trace des mœurs de ſon ſiècle eſt affligeant.

Les critiques Proteſtans, forcés de rendre juſtice à l'éloquence de *Salvien*, mais mécontens de ce qu'il a profeſſé une doctrine très-oppoſée à la leur, ont blâmé la ſévérité de ſa morale. *Salvien*, dit Mosheim, fut un écrivain éloquent, mais mélancholique & mordant, qui dans ſes déclamations outrées contre les vices de ſon ſiècle, découvre ſans y penſer les défauts de ſon propre caractère; Mosheim cite pour preuve *l'Hiſt. littér. de la France*, tome 2, p. 517. Mais ſon traducteur s'élève contre ce jugement. Les Auteurs de cette hiſtoire, dit-il, nous font un tout autre portrait du

caractere de *Salvien*. Ils conviennent que ſes déclamations contre les vices de ſon ſiècle ſont violentes & emportées, mais ils nous le repréſentent cependant comme un des hommes les plus humains & les plus charitables de ſon temps. Il faut avouer qu'il pouſſa l'autorité à l'excès dans les règles qu'il donna pour la conduite de la vie. Y a-t-il rien de plus inſenſé que d'ordonner aux Chrétiens, comme une condition néceſſaire au ſalut, de donner tous leurs biens aux pauvres, & de réduire à la mendicité leurs enfans & leurs parens ? Cette ſévérité néanmoins de *Salvien* étoit accompagnée d'une modération charmante envers ceux qui avoient d'autres ſentimens que lui ſur la Religion. *Hiſt. Eccleſ.* 5°. ſiècle, 2 part. c. 2, §. 11.

Mais il eſt encore faux que *Salvien* ait enſeigné la morale qu'on lui prête. Quand on veut ſe donner la peine de la lire attentivement, l'on voit qu'il a preſcrit, non à tous les Chrétiens en général de donner leurs biens aux pauvres, mais ſeulement à tous ceux qui ont fait profeſſion de vouloir mener une vie plus parfaite, comme ont fait les Evêques, les autres eccléſiaſtiques, les religieux, les vierges, les veuves, & les gens mariés qui gardent la continence. Loin de vouloir que les riches réduiſent leurs enfans & leurs parens à la mendicité, il ſe défend expreſſément de ce reproche ; mais il ne veut pas que les pères tranſmettent à leurs enfans des biens mal acquis, qu'ils aient plus d'empreſſement de les enrichir que de leur donner une éducation chrétienne, qu'ils oublient les pauvres pour laiſſer une ſucceſſion plus opulente à des parens déja riches ou vicieux. *Adverſus avarit.* l. 1, n. 3 & ſuiv. l. 2, n. 4, & ſuiv. &c. Nous ne voyons pas ce que cette morale peut avoir de répréhenſible. *Hiſt. de l'Egliſe Gallic.* tome 2, l. 4, an. 456.

SALUT, SAUVER, SAUVEUR. Dans l'Ecriture-Sainte, comme dans les auteurs profanes, le *ſalut* ſignifie 1°. la ſanté, la conſervation, la proſpérité, l'exemption de tout mal. 2°. La victoire ſur les ennemis, 4 Reg. c. 13, ℣. 17, *ſagitta ſalutis*, eſt une flèche qui ſera un gage de la victoire. *Luc*, c. 1, ℣. 71, *ſalutem ex inimicis noſtris*, l'avantage d'être délivrés de nos ennemis. 3°. La louange rendue à Dieu, *Apoc.* c. 19, ℣. 1, *ſalus & gloria deo noſtro*, louange & gloire à notre Dieu. 4°. Le *ſalut* eſt l'action de ſaluer, c'eſt-à-dire, de ſouhaiter à quelqu'un la ſanté & la proſpérité ; S. Paul exhorte les fidèles à ſe ſaluer les uns les autres par un ſaint baiſer, *ſalutate invicem in oſculo ſancto*. 5°. L'abondance des grâces du Seigneur, *Luc*, c. 9, ℣. 9. le ſalut eſt venu aujourd'hui dans cette maiſon ; & c. 1, ℣. 69, *cornu ſalutis*, eſt la ſource des grâces qui conduiſent au *ſalut éternel*. 6°. Enfin, le *ſalut éternel* eſt le bonheur du Ciel. C'eſt un dogme de la Foi chrétienne que nous ne pouvons obtenir ce ſalut que par Jéſus-Chriſt, *Act.* c. 4, ℣. 11, & c'eſt pour nous le procurer qu'il eſt venu ſur la terre.

Mais une grande queſtion parmi les Théologiens eſt de ſavoir en quel ſens Dieu veut ſauver tous les hommes ; en quel ſens Jéſus-Chriſt en eſt le *Sauveur*, pendant que tous ne ſont pas ſauvés. On demande ſi cette volonté de Dieu, ſi ſouvent atteſtée dans les Saintes Ecritures, eſt ſincère, produit quelque effet, ou ſi c'eſt une ſimple velléité de laquelle il ne réſulte rien. Conſéquemment il s'agit de ſavoir ſi Jéſus-Chriſt a voulu réellement le *ſalut* de tous les hommes, s'il eſt mort pour tous ; de manière que tous, ſans exception, aient quelque part au prix de ſa mort. Enfin, ſi, en vertu de ſon ſacrifice, tous les hommes reçoivent des grâces & des ſecours par leſquels ils ſeroient conduits au *ſalut*, s'ils étoient fidèles à y correſpondre.

Déja, au mot *Rédemption*, nous avons fait voir que, ſuivant nos livres ſaints, ce bienfait s'étend à tous les enfans d'Adam ſans exception, quoique tous n'en reſſentent pas également les effets. Au mot *Grâce*, §. 3, nous avons cité un grand nombre de paſſages qui prouvent qu'en vertu des mérites de Jéſus-Chriſt ce don de Dieu eſt accordé à tous, quoique tous ne le reçoivent pas en même abondance. Mais comme c'eſt ici la plus conſolante vérité qu'il y ait dans le Chriſtianiſme, que cependant il y a encore un bon nombre de Théologiens qui s'obſtinent à la méconnoître, on ne doit pas nous ſavoir mauvais gré de ce que nous aimons à en répéter les preuves. Nous apporterons, 1°. celles qui concernent la volonté de Dieu ; 2°. celles qui regardent le deſſein de Jéſus-Chriſt dans la rédemption ; 3°. la diſtribution de la grâce ; 4°. nous examinerons le ſentiment des Pères de l'Egliſe, particulièrement de S. Auguſtin ; 5°. nous répondrons aux objections.

II. Dieu a déclaré formellement ſa volonté dans l'ancien Teſtament : il eſt dit, dans le *Pſ.* 144, ℣. 8, que « le Seigneur eſt miſéricordieux, indul-» gent, patient, rempli de bonté, bienfaiſant à » l'égard de tous ; ſes miſéricordes ſont répan-» dues ſur tous ſes Ouvrages ». Or, s'il y a un ſeul homme que Dieu n'ait pas ſincèrement voulu *ſauver*, en quoi conſiſte la bonté & la miſéricorde de Dieu à ſon égard ?

Sap. c. 11, ℣. 24 : « Vous avez pitié de tous, » Seigneur, parce que vous pouvez tout ;... vous » aimez tout ce qui eſt, vous n'avez d'averſion » pour aucun de ceux que vous avez créés ;... » vous pardonnez à tous, parce que tous ſont à » vous qui aimez les ames. c. 12, ℣. 1, Que » vous êtes bon, Seigneur, & indulgent à l'égard » de tous ! ℣. 13, Vous avez ſoin de tous, afin » de faire voir que vous jugez avec juſtice. ℣. 16. » C'eſt votre puiſſance qui eſt la ſource de » votre juſtice, & parce que vous êtes le ſouverain » Seigneur de tous, vous pardonnez à tous. » ℣. 19, Par cette conduite vous avez appris à

» votre

» votre peuple à être juſte & humain, &c. » Voilà un langage bien différent de celui de certains Théologiens; ils diſent que Dieu, en vertu de ſa puiſſance & de ſon ſouverain domaine, pourroit ſans injuſtice damner le monde entier; l'Auteur ſacré au contraire ſoutient que c'eſt en vertu de cette puiſſance abſolue & de ce domaine ſouverain que Dieu eſt bon, patient, miſéricordieux à l'égard de tous. Les premiers nous peignent Dieu comme un ſultan, un deſpote, un maître redoutable; le ſecond nous le repréſente comme un père tendre, aimable: il n'eſt pas difficile de juger de quel côté eſt ici l'eſprit de Dieu.

Gen. c. 6, ℣. 6, nous liſons que Dieu reſſentit de la douleur dans ſon cœur, lorſqu'il réſolut de faire périr le genre humain par le déluge. *Sap.* c. 1, ℣. 13, que Dieu ne ſe plaît point à perdre les vivans. Il punit donc à regret, même dans ce monde, à plus forte raiſon dans l'autre: ſa première volonté eſt de *ſauver*. *Iſaïe*, c. 1, ℣. 24, Dieu ſemble gémir de ce qu'il eſt forcé de punir les Juifs: " Hélas! dit-il, je ſerai ,, vengé de mes ennemis; mais je te tendrai la ,, main, ô Iſraël, & je te purifierai ,,. *Ezéch.*, c. 18, ℣. 23: " Ma volonté, dit le Seigneur, ,, eſt-elle donc que l'impie meure & non qu'il ſe ,, convertiſſe & qu'il vive? ℣. 32: Non, je ne ,, veux point la mort de celui qui périt; revenez à moi & vivez. c. 33, ℣. 11: " Par ma ,, vie, dit le Seigneur, je ne veux point la mort ,, de l'impie, mais qu'il renonce à ſa conduite & ,, qu'il vive ,,.

S. Paul enſeigne avec encore plus de force cette même vérité, 1, *Tim.* c. 2, ℣. 1. " Je ,, demande que l'on faſſe des prières, des oraiſons, des inſtances auprès de Dieu pour tous ,, les hommes..... C'eſt une pratique ſainte & ,, agréable à Dieu notre *Sauveur*, qui veut que ,, tous les hommes ſoient ſauvés & viennent à ,, la connoiſſance de la vérité, car il n'y a qu'un ,, Dieu & un Médiateur entre Dieu & les hommes; ſavoir, Jéſus-Chriſt homme qui s'eſt livré ,, lui-même pour la rédemption de tous, comme ,, il l'a témoigné dans le temps. c. 4, ℣. 10: ,, Nous eſpérons en Dieu vivant qui eſt *Sauveur* ,, de tous les hommes, principalement des Fidèles ,,. Il n'eſt pas ici beſoin d'explication ni de commentaire, l'Apôtre s'explique lui-même: Dieu veut ſincèrement le *ſalut* de tous, puiſqu'il veut que l'on prie pour tous, qu'il nous a donné Jéſus-Chriſt pour Médiateur & que ce divin *Sauveur* s'eſt livré pour la rédemption de tous. Une volonté démontrée par de ſi grands effets n'eſt certainement pas une volonté apparente, une ſimple velléité. S. Pierre, dans ſa ſeconde lettre, c. 3, ℣. 9, dit aux Fidèles: " Dieu agit avec patience à ,, cauſe de vous ne voulant pas que quelques-,, uns périſſent, mais que tous reviennent à péni-,, tence ,,.

II. Mais puiſque Jéſus-Chriſt lui-même *a témoigné dans le temps* ſes deſſeins & ſa volonté, il faut voir ce qu'il en a dit, *Luc*, c. 9, ℣. 56, « le Fils de l'homme n'eſt pas venu perdre les » ames, mais les ſauver; c. 19, ℣. 10, le Fils » de l'homme eſt venu chercher & ſauver ce qui » avoit péri », or tous les hommes avoient péri par le péché d'Adam. *Joan.* c. 1, ℣. 29, S. Jean-Baptiſte dit de Jéſus-Chriſt, « voilà l'Agneau de » Dieu qui efface le péché du monde; c. 4, ℣. 24, » il eſt véritablement le Sauveur du monde; c. 3. » ℣. 17. le Fils de l'homme n'eſt pas venu au » monde pour le juger mais pour le ſauver; » *idem*, c. 12, ℣. 47, 1 *Joan.* c. 2, ℣. 2, » il eſt la victime de propitiation pour nos » péchés, non pas ſeulement pour les nôtres, » mais pour ceux du monde entier. c. 4. ℣. 14 ». Le Père a envoyé ſon Fils comme *Sauveur* du monde. Oſera-t-on dire que dans ces paſſages le *monde* eſt le petit nombre des prédeſtinés, ou le nombre de ceux qui croient en Jéſus-Chriſt? Lui-même refuſe ce ſubterfuge en diſant qu'il eſt venu pour ſauver ce qui avoit péri, or la totalité du genre humain avoit péri. S. Jean le prévient encore en diſant que c'eſt le *monde entier*. S'il falloit l'entendre autrement, le langage du *Sauveur* & des Apôtres ſeroit un piége continuel d'erreur.

S. Paul confirme le vrai ſens de ces paſſages; il dit, 1 *Cor.* c. 15, 22, « de même que tous » meurent en Adam, ainſi tous ſeront vivifiés » en Jéſus-Chriſt » C'eſt donc la poſtérité d'Adam toute entière. 2 *Cor.* c. 5, ℣. 14, « La charité » de Jéſus-Chriſt nous preſſe, en conſidérant que » ſi un ſeul eſt mort pour tous, donc tous ſont » morts; or Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous ». L'Apôtre prouve l'univerſalité de la mort encourue dans Adam, ou du péché originel, par l'univerſalité de ceux pour leſquels Jéſus-Chriſt eſt mort; S. Auguſtin a répété au moins dix fois ce paſſage & cet argument contre les Pélagiens.

Le Prophète Iſaïe avoit annoncé d'avance cette grande vérité, en diſant du Meſſie, c. 53, ℣. 6, le « Seigneur a mis ſur lui l'iniquité de nous tous ».

On répliquera ſans doute qu'il eſt dit dans ce chapitre, même ℣. 12, il a porté les péchés de *pluſieurs*. *Matt.* c. 20, ℣. 28, il a dit lui-même qu'il eſt venu donner ſa vie pour la rédemption de *pluſieurs*, c. 26, ℣. 28, mon ſang ſera verſé pour *pluſieurs*. Idem, *Marc.*, c. 14, ℣. 24.

Ceux qui connoiſſent l'énergie du texte hébreu ne feront pas cette objection. Nous ſoutenons que dans Iſaïe le mot *Rabbim*, eſt mal traduit par *multi*, pluſieurs, qu'il ſignifie *la multitude*, ou les *multitudes*. Or c'eſt autre choſe d'affirmer que Jéſus-Chriſt eſt mort pour la *multitude des hommes*, autre choſe de dire qu'il eſt mort pour *pluſieurs*; la première de ces expreſſions peut ſignifier la totalité, la ſeconde ne déſigne qu'un

certain nombre. Les écrivains du nouveau Teſtament ont évidemment pris le terme dans le même ſens qu'Iſaïe. En voici la preuve. S. Paul, *Rom.* c. 5, ℣. 15, dit que par le péché d'un ſeul *pluſieurs* ſont morts ; il eſt clair que par *pluſieurs* on doit entendre la totalité ; S. Auguſtin le ſoutint ainſi contre les Pélagiens, lorſqu'ils voulurent abuſer de ce paſſage pour prouver que le péché originel n'étoit pas commun à tous les hommes, l. 6 *contra Jul.* c. 23, n. 80. l. 2 *op. imperf.* c. 109. la totalité, dit-il, eſt une multitude, & non un petit nombre. Si Jéſus-Chriſt n'étoit le *Sauveur* que du petit nombre des prédeſtinés, il ſeroit faux de dire qu'il eſt le *Sauveur de tous* ; ſi au contraire il eſt *Sauveur de tous*, il eſt très-vrai qu'il l'eſt de la multitude des hommes.

III. Enfin c'eſt par les effets que nous pouvons juger de la volonté de Dieu & de celle de Jéſus-Chriſt ; or au mot GRACE, §. 3, nous avons prouvé que ce don de Dieu eſt accordé à tous les hommes ſans exception, mais plus abondamment aux uns qu'aux autres, de manière cependant qu'aucun homme ne pèche pour avoir manqué de grâce. En effet l'auteur de l'Eccléſiaſtique, c. 15, ℣. 11, ne veut point que les pécheurs diſent *Dieu me manque, per Deum abeſt*, c'eſt comme s'ils diſoient : Dieu me laiſſe manquer de grâce & de force ; le Seigneur, leur répond-il, ne donne lieu de pécher à perſonne, ℣. 21, *nemini dedit ſpatium peccandi.* Or Dieu y donneroit lieu, s'il laiſſoit manquer l'homme du ſecours qui lui eſt abſolument néceſſaire pour s'abſtenir de pécher.

De même, *ſap.* c. 12, ℣. 13, l'auteur dit à Dieu : « vous avez ſoin de tous, afin de démontrer que vous jugez avec juſtice. ℣. 19 ; » par votre conduite vous avez appris à votre » peuple qu'il faut être juſte & humain, & » vous avez donné la plus grande eſpérance à vos » enfans, &c ». Or ſi Dieu puniſſoit des péchés commis pour avoir manqué de grâce, il ne démontreroit par ſa juſtice, & il ne nous apprendroit pas à être juſtes, & il ne nous donneroit aucun lieu d'eſpérer en ſa miſéricorde.

Pour ébranler notre confiance, quelques Théologiens nous répètent ſans ceſſe que Dieu ne nous doit rien. Qu'importe, dès qu'il conſent à nous donner ce qu'il ne nous doit pas ? Il nous doit ce qu'il nous a promis. « Dieu, dit » S. Auguſtin, *ſerm.* 158, n. 2, eſt devenu » notre débiteur, non en recevant quelque choſe » de nous, mais en nous promettant ce qu'il » lui a plû ; Dieu, dit S. Paul, 1 *Cor.* c. 10, » ℣. 13, eſt fidèle à ſes promeſſes ; il ne permettra pas que vous ſoyez éprouvé au deſſus » de vos forces, mais il vous fera tirer avantage de la tentation ou de l'épreuve même, » afin que vous puiſſiez perſévérer ».

Dans toute l'Ecriture-Sainte Dieu prend le nom de *Père* à l'égard de ſes créatures & veut qu'on le lui donne, Jéſus-Chriſt nous apprend à le nommer ainſi, afin d'exciter notre confiance ; pour témoigner encore plus de bonté aux Juifs, il leur faiſoit dire par le Prophète Iſaïe, c. 49, ℣. 14, « cette nation dit : le Seigneur m'a dé» laiſſée, il ne ſe ſouvient plus de moi ; une » mère peut-elle oublier ſon enfant & n'avoir » plus de tendreſſe pour le fruit de ſes entrailles ? » Quand elle pourroit le faire, je ne l'imiterois » pas ». Depuis que Dieu a daigné nous donner ſon fils unique pour Médiateur & pour Sauveur, ſans doute les entrailles de ſa miſéricorde ne ſe ſont pas endurcies à l'égard des hommes. Or un père paroîtroit-il fort tendre ſi après avoir donné des lois à ſon fils, il lui refuſoit les ſecours & les moyens néceſſaires pour les accomplir ? Il eſt bien étrange que l'on oſe prêter à Dieu une conduite que l'on n'oſeroit pas attribuer à un homme, en ſuppoſant que Dieu nous commande le bien, & que ſouvent il ne nous donne pas la grâce ſans laquelle nous ne pouvons pas le faire.

Vainement on répliquera qu'il n'y a point de comparaiſon à faire entre les droits de Dieu & ceux de l'homme ; nous répondons qu'il n'eſt point ici queſtion des droits de Dieu, mais de ſa conduite de laquelle il daigne nous rendre témoignage : c'eſt lui-même qui ſe compare à l'homme, & qui veut que ſa providence nous apprenne à être juſtes & humains. Il n'y a plus lieu d'argumenter ſur la grandeur infinie de Dieu, lorſqu'il veut bien ſe rabaiſſer juſqu'à nous, & nous ſervir de modèle ; le reſpect n'eſt plus qu'une hypocriſie, lorſqu'il eſt pouſſé plus loin que Dieu ne le veut. Or il atteſte qu'il eſt plus tendre, plus libéral, plus miſéricordieux que le meilleur des pères, & que la mère la plus ſenſible, donc c'eſt ainſi qu'il agit.

Les écrits du nouveau Teſtament nous en donnent une idée non moins conſolante. Nous n'y liſons pas que Dieu, *notre Sauveur*, eſt le Dieu de la juſtice rigoureuſe & des vengeances, mais le Père des miſéricordes, eſt le Dieu de toute conſolation, non qu'il a fait éclater la ſévérité & ſes droits ſouverains, mais qu'il a fait paroître ſa bonté & ſon humanité, *Tit.* c. 3, ℣. 4, qu'en nous donnant ſon fils unique, il nous a donné tout avec lui, *Rom.* c. 8, ℣. 32 ; que nous devons être miſéricordieux, patiens, indulgens pour nos frères, leur tout accorder & tout pardonner, comme Dieu a fait à notre égard, *Coloſſ.* c. 3, ℣. 3. ce langage eſt bien différent de celui des Théologiens qui nous enſeignent que Dieu toujours irrité du péché originel, non-ſeulement eſt en droit de nous refuſer la grâce, mais que ſouvent il nous la refuſe en effet.

S. Jean, c. 1, ℣. 9, appelle le Verbe Divin *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en*

ce monde. Il n'eſt point queſtion là de la lumière naturelle, de l'intelligence que Dieu a donnée à tous les hommes ; jamais celle-ci n'eſt appellée dans l'Ecriture *la vraie lumière*, & ce n'eſt point ce qu'entendoit Jéſus-Chriſt, lorſqu'il a dit : *je ſuis la lumière du monde*, *Joan.* c. 8, ℣. 12 ; c. 9, ℣. 5, &c. il s'agit de la lumière à laquelle S. Jean-Baptiſte rendoit témoignage, pour faire naître la foi, c. 1, ℣. 8. donc c'eſt de la lumière ſurnaturelle de la grâce. Ainſi l'ont entendu tous les Pères, en particulier S. Auguſtin, non-ſeulement en expliquant cet endroit de S. Jean, *Tract.* 1. *in Joan.* n. 18 ; *Tract.* 2, n. 7, mais dans dix ou douze autres de ſes ouvrages, *Retract.* l. 1, c. 10, &c. *Voyez* GRACE, §. 3.

Le Prophète Malachie, c. 4, ℣. 2, appelle le Meſſie *le ſoleil des Juſtices*, *S. Luc*, c. 1, ℣. 78, dit que ce ſoleil s'eſt levé ſur nous du haut du Ciel, pour éclairer ceux qui ſont dans les ténèbres & dans les ombres de la mort. Conſéquemment les Pères appliquent au Verbe Divin ce que le Pſalmiſte a dit du ſoleil, *que perſonne n'eſt privé de ſa chaleur*, S. Auguſtin a fait de même ; or la chaleur du ſoleil de Juſtice eſt évidemment la grâce.

S. Paul, *Rom.* c. 5, ℣. 15, compare la diſtribution de la grâce à la communication du péché d'Adam, « ſi par le péché d'un ſeul, dit-» il, la multitude des hommes ſont morts, à » plus forte raiſon la grâce de Dieu, & le don » qu'un ſeul homme qui eſt Jéſus-Chriſt, nous » fait de cette grâce, ſont-ils abondans ſur cette » multitude ». Ou cette comparaiſon n'eſt pas juſte, ou il faut croire qu'aucun des enfans d'Adam n'eſt privé de la grâce. Ici *la grâce* en général n'eſt point la juſtification, celle-ci n'eſt accordée qu'à ceux « qui reçoivent l'abondance » de la grâce, des dons de Dieu & de la Juſtice » ; *ibid.* ℣. 17 ; donc S. Paul parle de la grâce actuelle accordée à tous pour faire le bien. Suivant l'Apôtre « la grâce a été ſurabondante » où le péché étoit abondant » ℣. 21 ; or celui-ci étoit abondant chez tous les hommes & dans l'univers entier, donc il en eſt de même de la grâce.

Aux mots *Abandon*, *Endurciſſement*, *Infidèles*, *Judaïſme*, §. 54, nous avons prouvé que Dieu n'a refuſé jamais, & ne refuſe encore la grâce ni aux Juifs, ni aux Païens, ni aux grands pécheurs, ni aux pécheurs endurcis ; donc elle n'eſt refuſée à perſonne, & puiſqu'elle n'eſt pas accordée autrement que par les mérites de Jéſus-Chriſt, c'eſt à bon droit qu'il eſt nommé le *Rédempteur* & le *Sauveur* du monde ou du genre humain ſans exception.

IV. Pour montrer quel a été le ſentiment des Pères de l'Egliſe, ſur-tout des plus anciens & des plus reſpectables, nous ne répéterons pas les paſſages que nous avons déja cités au mot *Rédemption*, pour faire voir ce qu'ils ont penſé au ſujet de la plénitude & de l'univerſalité de ce bienfait ; ce qu'ils ont répondu aux Juifs, aux Païens, aux Gnoſtiques, aux Marcionites, aux Manichéens qui en méconnoiſſoient l'étendue, le prix, les effets. Il en réſultoit que ceux qui mettent des reſtrictions, des modifications, des exceptions aux paſſages de l'Ecriture-Sainte que nous avons allégués, contrediſent formellement les Pères de l'Egliſe, forgent un ſyſtême inconnu à l'antiquité, & renouvellent les blaſphêmes des anciens Hérétiques.

Auſſi ceux qui conteſtent la volonté générale & ſincère de Dieu de ſauver tous les hommes, l'application des mérites de la mort de Jéſus-Chriſt faite à tous, la diſtribution générale de la grâce en vertu de la rédemption, ne ſe ſont jamais aviſés d'alléguer le ſentiment des Pères des quatre premiers ſiècles, ils ſe bornent à celui de S. Auguſtin. Suivant leur opinion, ce Père eſt le premier qui ait examiné avec ſoin les queſtions du péché originel, de la prédeſtination & de la grâce, c'eſt à lui ſeul que l'on doit s'en rapporter, puiſque l'Egliſe a ſolemnellement adopté & confirmé ſa doctrine.

Nous voilà donc réduits à ſuppoſer, pour leur plaire, qu'au 5me ſiècle l'on a vu éclore une tradition nouvelle, une doctrine inconnue à toute l'antiquité, & de nouveaux articles de foi. Si cela eſt, de quel front pourrons-nous encore oppoſer la tradition de l'Egliſe à ceux d'entre les Proteſtans qui en appellent ſans ceſſe à la doctrine des quatre premiers ſiècles ?

Mais nos adverſaires s'embarraſſent peu des conſéquences, le point capital eſt de ſavoir ce que S. Auguſtin a véritablement enſeigné. Déja nous l'avons fait voir aux mots *Grâce*, §. 3, & *Rédemption*, mais il faut nous répéter en peu de mots.

1°. N'oublions pas que les Pélagiens n'admettoient point d'autre grâce que la connoiſſance de Jéſus-Chriſt & de ſa Doctrine, la rémiſſion des péchés & la juſtification ; nous avons prouvé ce fait eſſentiel au mot *Pélagianiſme*. Conſéquemment ils diſoient, ſelon S. Paul, Dieu veut ſauver tous les hommes, & Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous ; ſelon S. Jean le Verbe eſt la vraie lumière qui les éclaire tous : donc Dieu accorde la grâce, c'eſt-à-dire, la connoiſſance de Jéſus-Chriſt, & la juſtification à tous les hommes qui s'y diſpoſent ou qui n'y mettent point d'obſtacle. Il eſt clair par ce raiſonnement qu'il s'agiſſoit d'une volonté abſolue de Dieu, de l'application effective de mérites & de la mort de Jéſus-Chriſt, & de la lumière de la foi. S. Auguſtin ſoutient avec raiſon que la grâce ainſi entendue, n'eſt pas donnée à tous, mais ſeulement à tous ceux qui ont été prédeſtinés à la recevoir ; que ſi S. Paul dit, *tous les hommes*, c'eſt qu'il y en a de toutes les nations, de tous les temps, de tous les ſexes,

de tous les âges ; que l'on doit entendre de même ce qui eſt dit ailleurs que Dieu les éclaire tous, & que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous ; ou que quand nous liſons que *Dieu veut ſauver tous les hommes*, cela ſignifie que Dieu nous le fait vouloir. *Enchir. ad Laur.* c. 103, n. 27 ; *contra Julian.* l. 4, c. 8, n. 44 ; l. *de corrept. & grat.* c. 14, n. 44 ; c. 15, n. 47, &c.

2°. Les Pélagiens diſoient que Dieu veut ſauver tous les hommes également, indifféremment, ſans aucune prédilection pour perſonne, *æqualiter*, *indiſcretè*, *indifferenter*, S. Proſp. *Epiſt. ad Auguſt.*, n. 4 ; *Carm. de ingratis*, c. 8 ; S. Fulgent. l. *de incarn. & grat.* c. 29 ; *Fauſtus Reïenſis*, l. 1 *de lib. arb.* c. 17. C'eſt de là même qu'ils concluoient que Dieu accorde la foi & la juſtification à tous ceux qui s'y diſpoſent par leurs propres forces, ou du moins qui n'y mettent point d'obſtacle. S. Auguſtin réfute cette prétention, tout comme la précédente, par l'exemple des enfans ; Dieu accorde aux uns la grâce du Baptême & de la juſtification ſans qu'ils s'y diſpoſent, puiſqu'ils en ſont incapables ; & il la refuſe aux autres ſans qu'ils y aient apporté aucun obſtacle. Il eſt donc faux que cette grâce ſoit donnée à tous ceux qui n'y mettent point d'obſtacle, & que la volonté de Dieu de l'accorder ſoit générale. Cela eſt ſans réplique.

Mais s'enſuit-il de là que Dieu ne veut point donner & ne donne en effet à tous les adultes des *grâces actuelles* & paſſagères, qui les conduiroient tôt ou tard à la foi & au ſalut, s'ils étoient fidèles à y correſpondre ; qu'à cet égard la volonté de les ſauver tous n'eſt ni générale, ni ſincère, ni efficace, & tel a été le ſentiment de S. Auguſtin ? Dans ce cas il auroit très-mal raiſonné ; puiſque l'exemple des enfans ne prouve rien à ce ſujet. Il ſeroit ſorti de la queſtion agitée entre lui & les Pélagiens, puiſque ceux ci ne vouloient admettre aucune grâce actuelle intérieure, ſous prétexte que l'homme n'en a pas beſoin, & qu'elle détruiroit le libre arbitre. *Voyez* PÉLAGIANISME.

Il eſt étonnant que les partiſans du ſentiment contraire ne voient pas les abſurdités de leur hypothèſe. 1°. Ils ſuppoſent que pour réfuter plus aiſément les Pélagiens, S. Auguſtin a rétracté & contredit tous les principes qu'il avoit poſés contre les Manichéens ; qu'il a énervé toutes les réponſes qu'il avoit données à leurs objections, & qu'il leur a donné lieu de triompher. Etoit-il donc moins néceſſaire de réfuter les Manichéens que les Pélagiens ? 2°. Ils ſuppoſent qu'en refuſant d'avouer que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes ſans exception, le ſaint Docteur a renoncé à la preuve de l'univerſalité du péché originel qu'il avoit tirée de ces paſſages de S. Paul, 2 *Cor.* c. 5, ℣. 14. « Si un ſeul eſt mort pour » tous, donc que tous ſont morts ; or Jéſus-» Chriſt eſt mort pour tous. 1 *Cor.* c. 15, ℣. 22. » De même que tous meurent en Adam, ainſi » tous ſeront vivifiés en Jéſus-Chriſt ». Qu'ainſi Saint-Auguſtin a donné droit aux Pélagiens de lui reprocher une contradiction. 3°. Ils veulent nous faire croire qu'en donnant un ſens détourné à trois paſſages du nouveau Teſtament, le ſaint Docteur a détruit la force des autres auxquels cette explication n'eſt pas applicable. « Le Fils de l'Homme eſt venu chercher & ſauver » ce qui avoit péri.. Il eſt le *Sauveur* de tous » les hommes, principalement des Fidèles... Il » eſt la victime de propitiation, non-ſeulement pour » nos péchés, mais pour ceux du monde entier... » Dieu uſe de patience, ne voulant qu'aucun pé-» riſſe, mais que tous faſſent pénitence... Je ne » veux point la mort de l'impie, mais ſa con-» verſion, &c ». Quelle entorſe donnera-t-on à » ces paſſages pour en obſcurcir le ſens ? 4°. Ils ſuppoſent que S. Auguſtin, en parlant de la volonté de Dieu, s'eſt contredit au moins vingt fois.

En effet, l. *de ſpiritu & litt.* c. 33, n. 58, il dit : « Dieu veut que tous les hommes ſoient » ſauvés & parviennent à la connoiſſance de la » vérité, ſans leur ôter le libre arbitre, ſelon » le bon ou le mauvais uſage duquel ils ſeront » jugés avec juſtice. Ainſi les Infidèles, en re-» fuſant de croire à l'Evangile, *réſiſtent à la vo-» lonté de Dieu*, mais ils ne la ſurmontent point, » puiſqu'ils ſe privent du ſouverain bien, & qu'ils » éprouveront dans les ſupplices la puiſſance de » celui dont ils ont mépriſé la miſéricorde ». *Enchir. ad Laur.* c. 100 ; il ajoute : « quant à » ce qui regarde les pécheurs, *ils ont fait ce* » *que Dieu ne vouloit pas ;* quant à la toute-» puiſſance de Dieu ils n'en ſont pas venus à » bout : par cela même qu'ils ont agi contre ſa » volonté, elle a été accomplie à leur égard... » Ainſi ce qui ſe fait contre ſa volonté, ne ſe » fait pas ſans elle ». l. *de correp. & de grat.* c. 14, n. 43, il dit : « lorſque Dieu veut ſauver, » aucune volonté humaine ne lui réſiſte ; car le » vouloir & le non-vouloir ſont de telle manière » au pouvoir de l'homme, qu'il n'empêche pas » la volonté de Dieu, & qu'il ne ſurmonte point » ſa puiſſance. Ainſi Dieu fait ce qu'il veut de » ceux même qui font ce qu'il ne veut pas ». Enfin il conclut, *Enchir.* c. 95 & 96, « que » rien ne ſe fait à moins que Dieu ne le veuille, » ou *en le permettant*, ou en le faiſant lui-même, » & l'un lui eſt auſſi facile que l'autre ».

Si pour concilier ces divers paſſages, on ne diſtingue pas en Dieu différentes volontés, ou plutôt différentes manières d'enviſager la volonté de Dieu, il n'y reſtera qu'un tiſſu de contradictions. Mais il faut en diſtinguer au moins quatre. 1°. La volonté légiſlative & abſolue par laquelle Dieu veut que l'homme ſoit libre de faire le bien ou le mal à ſon choix ; mais que quand il fait le bien il ſoit récompenſé, que quand il fait le mal il ſoit puni. Rien ne peut réſiſter à cette

volonté, S. Auguſtin le ſoutient avec raiſon. 2°. La volonté d'affection générale par laquelle Dieu, en conſidération des mérites du Rédempteur, veut donner à tous les hommes, ſans exception, des moyens de ſalut plus ou moins puiſſans & abondans, & leur en donne en effet, mais avec beaucoup d'inégalité; or qui peut l'en empêcher? 3°. La volonté de choix, de prédilection, de préférence par laquelle Dieu veut ſauver quelques perſonnes plus efficacement que les autres, & conſéquemment leur donne des grâces plus puiſſantes, plus abondantes, plus efficaces qu'aux autres; c'eſt ce que S. Paul & S. Auguſtin nomment *prédeſtination*, & ce que les Pelagiens ne vouloient pas admettre. Or perſonne ne peut réſiſter à ce choix de Dieu, ni à la diſtribution de ces grâces. 4°. La ſimple permiſſion par laquelle Dieu laiſſe l'homme uſer de ſon libre arbitre, & réſiſter aux grâces qu'il lui donne, quoiqu'il pourroit abſolument l'en empêcher. Cette volonté n'eſt contraire à aucune des précédentes, & l'on ne peut pas dire que l'homme y réſiſte lorſqu'il uſe de ſa liberté. *Voyez* Volonté de Dieu.

S'enſuit-il de là que quand Dieu donne la grâce il ne veut pas que l'homme y conſente, que quand l'homme y réſiſte, c'eſt que Dieu n'a pas voulu qu'il y conſentît? le dire ſeroit un blaſphême, il s'enſuivroit que Dieu n'agit pas de bonne foi; jamais S. Auguſtin n'a enſeigné cette abſurdité. Il s'enſuit ſeulement que quand Dieu donne à l'homme la grâce pour faire le bien, il ne veut employer ni la violence, ni la néceſſité, ni tous les moyens dont il pourroit ſe ſervir, pour obtenir de l'homme la fidélité à la grâce.

Ces mêmes diſtinctions ne ſont pas moins néceſſaires pour entendre pluſieurs paſſages de S. Paul dans leur vrai ſens; d'un côté l'Apôtre dit que Dieu veut ſauver tous les hommes, de l'autre, il enſeigne que Dieu fait miſéricorde à qui il veut, & qu'il endurcit ou laiſſe endurcir qui il lui plaît; comment Dieu veut-il ſincérement ſauver ceux qu'il laiſſe endurcir? S. Paul demande, *Qui réſiſte à la volonté de Dieu?* & plus d'une fois il accuſe les Juifs incrédules d'y réſiſter: tout cela peut-il s'accorder? fort aiſément, en enviſageant, comme nous avons fait, la volonté de Dieu ſous ſes divers aſpects. Dieu veut ſauver tous les hommes, puiſqu'il donne à tous, non toutes les grâces & les moyens de ſalut qu'il pourroit leur donner, mais des grâces & des moyens qui ſuffiſent pour que tous puiſſent parvenir au ſalut, s'ils veulent en uſer; ces moyens ne peuvent partir que d'une volonté réelle & ſincère de la part de Dieu; par conſéquent ceux qui réſiſtent à ces moyens & qui s'endurciſſent contre la grâce, réſiſtent à la volonté de Dieu. Mais perſonne ne réſiſte à la volonté de prédilection par laquelle Dieu veut donner & donne en effet aux uns des grâces & des moyens plus puiſſans & plus abondans qu'aux autres; cette prédilection, ce choix, cette prédeſtination dépendent de Dieu ſeul, l'homme ne peut connoître & n'a aucun droit d'en demander la raiſon: « *Homme, » qui êtes-vous pour conteſter avec Dieu* »? *Rom.* c. 9, ℣. 20.

V. Pourquoi la volonté de Dieu de ſauver tous les hommes paroît-elle ſujette à des difficultés & à de grandes objections? pourquoi un certain nombre de Théologiens ont-ils de la répugnance à l'admettre? C'eſt qu'ils la comparent à la volonté de l'homme; & à combien de ſophiſmes cette comparaiſon n'a-t-elle pas donné lieu? L'homme n'eſt cenſé vouloir ſincèrement une choſe, que quand il fait *tout ce qu'il peut* pour en venir à bout, qu'il emploie tous les moyens qui dépendent de lui; ſinon l'on regarde ſa volonté comme un déſir vague & comme une ſimple velléité. A l'égard de Dieu, cette manière de juger eſt abſurde; il eſt impoſſible que Dieu faſſe *tout ce qu'il peut* pour ſauver tous les hommes, puiſque ſa puiſſance eſt inépuiſable & infinie. L'homme peut uſer de tout ſon pouvoir, parce qu'il eſt borné; Dieu ne peut pas aller au dernier terme du ſien, parce que celui-ci n'a point de terme. C'eſt donc aſſez qu'il donne à tous des moyens ſuffiſans, & qui produiroient leur effet, ſi tous étoient fidèles à y correſpondre. Or Dieu donne effectivement ces moyens à tous, puiſqu'il commande le bien à tous, qu'il réprimande tous ceux qui pèchent, & qu'il punit tous les impénitens; ces commandemens, ces reproches, ces châtimens ſeroient injuſtes, ſi Dieu refuſoit à quelques-uns le pouvoir & la force de faire ce qu'il ordonne.

Dieu ſans doute veut plus abſolument & plus efficacement le ſalut de ceux auxquels il donne des moyens plus puiſſans, plus abondans, plus efficaces; mais il ne s'enſuit pas que ſa volonté ſoit peu ſincère ou une ſimple velléité à l'égard de ceux auxquels il en donne moins.

Mais aucune réflexion ne peut émouvoir les Raiſonneurs qui ont une fois épouſé un ſyſtême quelconque; ceux que nous attaquons ne ceſſent de répéter les mêmes objections ſans vouloir ſe contenter d'aucune réponſe.

Ils allèguent 1°. les divers paſſages de l'Ecriture-Sainte dans leſquels il eſt dit que Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, & qu'il fait tout ce qu'il veut dans le Ciel & ſur la terre; que quand Dieu veut, rien ne réſiſte à ſa Toute-Puiſſance; qu'il eſt le maître de tourner comme il veut les cœurs & les volontés des hommes, &c.

Nous répondons que dans la plupart de ces paſſages, il eſt queſtion de la volonté de Dieu abſolue, par laquelle il a créé le monde, réglé le ſort des créatures, opéré des miracles, fixé la

destinée des nations, &c; que ce sont là des événemens dans lesquels la volonté des hommes n'est entrée & n'entre pour rien. Mais lorsqu'il est question du salut auquel la volonté de l'homme doit nécessairement coopérer, il ne s'agit plus d'une volonté de Dieu absolue, alors il faut admettre en Dieu au moins deux volontés, l'une par laquelle Dieu veut sincèrement accorder le bonheur éternel, l'autre par laquelle il veut que l'homme le mérite, en correspondant librement à la grâce qu'il lui donne. Par conséquent la première de ces volontés n'est point absolue, elle renferme nécessairement pour condition la correspondance libre de l'homme.

On dira peut-être que si Dieu vouloit sincèrement le salut de l'homme, il ne le feroit pas dépendre de la volonté de celui-ci, qu'il l'opéreroit lui-même indépendamment de toute condition, que du moins il disposeroit la volonté humaine par des grâces efficaces, dont l'effet, quoique libre, est néanmoins infaillible.

Ceux qui voudront soutenir ce plan de Providence ont deux choses à prouver; la première, qu'il seroit mieux à tous égards que le salut éternel ne fût pas pour l'homme une récompense, mais un don purement gratuit, & qu'il ne fallût point de mérites pour l'obtenir. La seconde, que plus l'homme est disposé à résister à la grâce, plus Dieu doit la rendre abondante & puissante pour vaincre sa volonté. Nous voudrions savoir sur quel principe on pourroit appuyer ces deux suppositions. En supposant même que ce seroit le mieux, il faudroit encore prouver que Dieu doit toujours faire ce qui nous paroît le mieux.

2°. Nos adversaires disent que la grâce est l'opération toute-puissante de Dieu, la même qui a tiré le monde du néant, &c.; qu'il est donc absurde de prétendre que l'homme peut y résister. Ils ne voyent pas qu'ils sont eux-mêmes forcés de répondre à cette objection. La grâce que Dieu avoit donnée aux Anges avant leur chute, & celle qu'il avoit donnée à l'homme pour persévérer dans l'innocence étoient sans doute l'opération toute-puissante de Dieu, puisqu'il n'y a pas en Dieu deux puissances différentes; les Anges rebelles & l'homme y ont résisté. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu ne vouloit pas que les Anges & l'homme persévérassent, que cette volonté n'étoit qu'une velléité, que la volonté de Dieu a été vaincue, que l'homme a été plus puissant que Dieu, &c. Ces deux exemples démontrent l'absurdité des reproches que font sans cesse les partisans de la Prédestination absolue & de la grâce irrésistible.

Ils répliqueront sans doute que Dieu n'a pas voulu faire usage de sa toute-puissance à l'égard des Anges & de l'homme innocent; qu'ils prouvent donc une fois pour toutes que Dieu en use à l'égard de l'homme tombé, malgré les assurances positives qu'il nous donne dans l'Ecriture-Sainte qu'il laisse à l'homme le pouvoir de résister.

Troisième objection. Nous avons tort de supposer que la volonté de Dieu de sauver tous les hommes est une volonté conditionnelle, que Dieu veut les sauver *s'ils le veulent.* S. Augustin a rejeté cette volonté conditionnelle admise par les Pélagiens & les Sémi-Pélagiens comme une erreur injurieuse à Dieu.

Réponse. Nous avons déja remarqué ailleurs que cette proposition, *Dieu veut sauver tous les hommes, s'ils le veulent*, peut avoir un sens hérétique & un sens orthodoxe. Dans la bouche des Pélagiens & des Sémi-Pélagiens, elle signifioit: *Dieu veut sauver tous les hommes, s'ils veulent se disposer à la grâce & au salut par leurs propres forces, par de pieux désirs, par des vœux qui préviennent la grâce & qui la méritent.* Voilà le sens hérétique que S. Augustin a rejeté avec raison. Dans le sens orthodoxe, la même proposition signifie: *Dieu veut sauver tous les hommes, s'ils obéissent aux mouvemens de la grâce qui prévient leur volonté, qui excite en eux les bons désirs & les porte aux bonnes actions.* Sens très-différent du premier, sens que S. Augustin n'a jamais rejeté, qu'il a soutenu au contraire de toutes ses forces. Il y a de la part de nos adversaires une affectation malicieuse à confondre ces deux choses & à jouer sur un équivoque.

Encore une fois, il est constant que les Pélagiens n'ont jamais voulu avouer la nécessité d'une grâce intérieure & prévenante pour exciter la volonté de l'homme aux pieux désirs & aux bonnes œuvres, ils ont toujours soutenu que cette grâce détruiroit le libre arbitre de l'homme, parce qu'ils entendoient par *libre arbitre*, une espèce d'équilibre de la volonté de l'homme entre le bien & le mal, une égale facilité de se porter à l'un ou à l'autre. Encore aujourd'hui les Sociniens & les Arminiens l'entendent de même, & ils nient comme les Pélagiens toute action intérieure de la grâce sur la volonté de l'homme. Donc lorsqu'ils disent que Dieu veut sauver les hommes, *s'ils le veulent*, ils donnent à cette condition le premier sens que nous avons indiqué & non le second.

Il est fort étonnant que malgré la multitude & l'énergie des passages de l'Ecriture Sainte que nous avons cités, malgré la tradition constante des quatre premiers siècles de l'église que nos adversaires n'oseroient contester, malgré l'évidence des raisons théologiques sur lesquelles sont établies les vérités que nous soutenons, l'on n'ose encore enseigner publiquement dans des *Institutions théologiques* toutes les erreurs contraires. c'est ce qu'a fait impunément l'auteur de ce que

l'on appelle la *Théologie de Lyon*. Il dit, tome 2, p. 107 & 108, que la volonté de Dieu de sauver tous les hommes n'est pas formellement en Dieu; p. 396, 397, que Jésus-Christ est mort pour tous, dans ce sens, que le prix de sa mort étoit suffisant pour les sauver tous, qu'il est mort pour une cause commune à tout le genre humain, & qu'il s'est revêtu d'une nature commune à tous, que la grâce actuelle nécessaire pour faire le bien n'est pas donnée à tous, tome 3, p. 196, 201, 202. Il ne laisse pas de soutenir que quand l'homme privé de la grâce viole les commandemens de Dieu, il est coupable & digne de châtiment, parce que ces commandemens sont possibles en eux-mêmes, & qu'il a reçu de la nature le libre arbitre qui est un pouvoir réel de faire le bien, p. 73. Il ne connoît point d'autre grâce suffisante que la grâce efficace, il la compare à l'action par laquelle Dieu a créé le monde, & a ressuscité Jésus-Christ, p. 132 & 188.

Mais il ne s'est pas donné la peine de répondre aux preuves que nous avons alléguées, & il n'apporte, pour étayer ses opinions, que quelques lambeaux de S. Augustin, auxquels il donne le sens faux que nous avons réfuté. Aucun écrivain ne fut jamais plus habile à forger des sophismes, à jouer sur des équivoques, à tordre le sens des passages de l'Ecriture-Sainte, à esquiver les conséquences d'un argument. Dans des temps plus heureux, cet ouvrage auroit été flétri par les mêmes censures que ceux de Jansénius & de Quesnel qu'il a copiés.

SALUT, bénédiction donnée au peuple avec le S. Sacrement, à l'occasion de quelque solemnité ou de quelque dévotion particulière; cela se fait ordinairement le soir après Complies. La Bruyère a fait une censure sanglante de la manière dont ces *Saluts* se faisoient de son temps dans quelques Eglises de Paris, mais cela n'a pas lieu dans les paroisses où les Pasteurs ont soin de faire régner la décence, le respect, la piété convenables.

SALUTATION ANGÉLIQUE, prière adressée à la Sainte Vierge, qui commence par ces mots: *Ave Maria*. Elle est composée des paroles que l'ange Gabriel adressa à Marie lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'Incarnation, de celles que prophéra Elisabeth, femme du prêtre Zacharie, lorsqu'elle reçut la visite de cette sainte Mère de Dieu, enfin de celles qu'emploie l'Eglise pour implorer son intercession. On récite fréquemment cette prière dans l'Eglise Catholique, & presque toujours après l'Oraison dominicale, parce qu'après avoir fait notre prière à Dieu, il nous paroît convenable d'implorer l'intercession de la Sainte Vierge, afin qu'elle appuie nos demandes auprès de Dieu.

Il en est à peu près de même de l'antienne qui commence par *Salve Regina*, par laquelle on termine l'Office divin pendant un certain temps de l'année. On prétend qu'elle a été composée par Pierre, Evêque de Compostelle, que les Dominicains l'adoptèrent vers l'an 1237, & que S. Bernard en a fait la fin.

SAMARITAIN, habitant de Samarie, ville de la Judée. On sait par l'Histoire sainte, 3 *Reg.*, c. 12, que sous Roboam, fils & successeur de Salomon, dix Tribus se retirèrent de son obéissance, se donnèrent un Roi particulier qui fixa sa demeure à Samarie, ce nouveau Royaume fut appelé *le Royaume d'Israël*; les deux Tribus de Juda & de Benjamin, qui demeurèrent fidèles à Roboam, portèrent le nom de *royaume de Juda*. Par une coupable politique, les Rois d'Israël entraînèrent leurs sujets dans l'Idolâtrie, afin de leur ôter toute tentation d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le temple de Jérusalem, & afin d'entretenir entre les deux royaumes une inimitié irréconciliable. Ils n'y réussirent que trop bien; ces deux peuples, quoique sortis d'une même origine, furent continuellement en guerre, & préparèrent mutuellement leur ruine.

Deux cent cinquante-neuf ans après ce schisme, Salmanazar & Assaraddon, rois d'Assyrie, vinrent dans la Judée, prirent & ruinèrent Samarie, emmenèrent les habitans de cette contrée, & détruisirent ainsi pour toujours le royaume d'Israël. Pour repeupler ce pays dévasté, on y envoya des Cuthéens tirés au-delà de l'Euphrate. Ces nouveaux colons, idolâtres d'origine portèrent dans la Samarie leurs idoles & leurs superstitions. L'Historien sacré nomme leurs Dieux *Nergel*, *Asima*, *Nebahaz*, *Tharthac*, *Adramelech* & *Anamelech*; vainement les Critiques se sont épuisés en conjectures pour deviner quels étoient ces personnages, on n'en sait rien de certain. Comme Dieu punit les Cuthéens de leur idolâtrie par une irruption de bêtes féroces, le Roi d'Assyrie leur envoya un Prêtre Israélite, pour leur enseigner le culte & les lois du Dieu des Juifs; dès ce moment, ils mêlèrent ce culte avec celui de leurs faux Dieux, 4 *Reg.*, c. 17, ℣. 32 & 41. Ce n'étoit pas le moyen de gagner l'affection des habitans du royaume de Juda; cependant l'histoire sainte ne fait mention d'aucune hostilité exercée entre eux.

Ceux-ci à leur tour, non moins infidèles à Dieu que les anciens sujets des Rois d'Israël, furent punis de même cent vingt-trois ans après. Nabuchodonosor, Roi d'Assyrie, irrité contre eux, assiégea & prit Jérusalem, brûla le temple du Seigneur, emmena le Roi de Juda & ses sujets captifs à Babylone, & ne laissa dans la Judée qu'un petit nombre d'habitans pauvres & misérables. Mais après soixante & dix ans, Dieu les rétablit dans leur patrie, les Juifs obtinrent de Cyrus, Roi de Perse, devenu maître de Baby-

lone, un édit qui leur permettoit de rebâtir Jérusalem & le Temple, de remettre en vigueur leur religion & leurs lois. Les *Samaritains* offrirent de s'unir à eux pour cette reconstruction, mais comme ils étoient étrangers d'origine, & que leur religion étoit fort corrompue, les Juifs refusèrent cette association; les Samaritains irrités employèrent tout leur crédit à la cour de Perse, pour traverser l'entreprise & faire cesser les travaux des Juifs, & ils en vinrent à bout pendant quelque temps.

Lorsqu'Esdras & Néhémie vinrent en Judée pour achever de faire rebâtir Jérusalem & pour faire observer la Loi de Moïse dans la rigueur, les Juifs qui ne voulurent pas subir la réforme de leurs mœurs se retirèrent chez les *Samaritains* & augmentèrent la haine qui régnoit déja entre les deux peuples. Enfin elle fut poussée à son comble lorsque les *Samaritains* bâtirent sur la montagne de Garizim, voisine de Samarie, un temple semblable à celui de Jérusalem, & élevèrent ainsi autel contre autel. Mais il paroît que dès ce moment ils renoncèrent absolument à l'Idolâtrie, c'est du moins l'opinion commune.

L'aversion mutuelle étoit excessive lorsque Jésus-Christ parut dans la Judée; il n'y avoit aucune relation ni aucune société entre Jérusalem & Samarie; la plus grande injure que les Juifs pouvoient dire à un homme étoit de l'appeler *Samaritain;* plus d'une fois dans un accès de colère ils donnèrent ce titre à Jésus-Christ; *Joan.*, c. 8, ℣. 48 : « N'avons-nous pas raison de dire que » tu ès un *Samaritain* & que tu ès possédé du » Démon »? Ces deux injures lui paroissoient à peu près égales. De son côté le Sauveur, pour les humilier, a souvent supposé dans ses paraboles un *Samaritain* qui faisoit de bonnes œuvres; *Luc*, c. 10, ℣. 33; c. 17, ℣. 16.

La croyance & la pratique des *Samaritains* étoient différentes de celles des Juifs en trois articles principaux : 1°. ils ne recevoient pour Ecriture-Sainte que les cinq Livres de Moïse; 2°. ils rejetoient les traditions des Docteurs Juifs, & ils s'en tenoient à la seule parole écrite; 3°. ils soutenoient qu'il falloit rendre le culte à Dieu sur le mont Garizim, où les Patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des sacrifices que dans le Temple de Jérusalem. Ces derniers ont encore accusé les *Samaritains* d'adorer des Idoles sur le mont Garizim, & de ne pas admettre la résurrection future; mais il paroît que ce sont deux calomnies dictées par la haine & dont il n'y a aucune preuve.

Mosheim, qui savoit bon gré aux *Samaritains* d'avoir rejeté la tradition, comme font les Protestans, pour s'en tenir à la seule parole écrite, dit qu'il paroît que les idées qu'ils avoient des fonctions & du ministère du Messie, étoient plus saines & plus conformes à la vérité que celles que l'on en avoit à Jérusalem; parce que la *Samaritaine* dit à Jésus-Christ : « Je sais que » le Messie viendra & qu'il nous apprendra toutes » choses ». *Joan.*, c. 4, ℣. 25. Cependant il est obligé de convenir que la Religion des *Samaritains* étoit beaucoup plus corrompue que celle des Juifs; *Hist. Christian.*, c. 2, §. 9, p. 59; & Jésus-Christ lui-même le témoigne, lorsqu'il dit à cette femme, *ibid*, ℣. 22 : « Vous adorez » ce que vous ne connoissez pas; .... Dieu est » esprit, & il faut l'adorer en esprit & en vérité ». Ce reproche semble supposer que les *Samaritains* avoient de Dieu une idée fausse & lui rendoient un culte purement extérieur, mais il ne prouve pas que ce peuple mêloit encore ce culte avec celui des faux Dieux, comme quelques auteurs l'ont pensé.

Au commencement de sa prédication, Jésus-Christ avoit défendu à ses Disciples d'aller chez les Gentils, & d'entrer dans les villes des *Samaritains; Matt.*, c. 10, ℣. 5; mais dans la suite il ne dédaigna pas de les instruire lui-même. C'est dans ce dessein qu'il lia conversation avec la *Samaritaine; Joan.*, c. 4; il voulut se servir de cette femme pour apprendre aux habitans de Samarie qu'il étoit le Messie; l'Evangéliste rapporte qu'il demeura deux jours chez eux, & qu'un grand nombre crurent en lui; *ibid*, ℣. 40 & 41.

Un Incrédule moderne a prétendu que cette narration de l'Evangile n'est pas probable; suivant lui il est faux, 1°. que les *Samaritains* n'aient pas connu le Dieu des Juifs; 2°. qu'ils aient attendu le Messie; 3°. que la Loi de Moïse ait défendu d'adorer Dieu hors du temple de Jérusalem; 4°. il n'est pas vraisemblable que les *Samaritains*, qui détestoient les Juifs, aient voulu garder chez eux un Juif pendant deux jours, & qu'ils aient cru en lui sur la parole d'une courtisane; 5°. il ne l'est pas que Jésus, qui jusqu'alors n'avoit pas encore déclaré clairement aux Juifs qu'il étoit le Messie, le dise positivement à une *Samaritaine;* 6°. il est étonnant qu'il montre plus de charité pour des Hérétiques que pour ses compatriotes.

Ces raisons ne suffisent pas pour convaincre de faux un Evangéliste aussi-bien instruit que S. Jean, & qui rapporte les faits comme témoin oculaire : 1°. Jésus-Christ ne dit point aux *Samaritains* qu'ils n'ont aucune connoissance du vrai Dieu, mais qu'ils le connoissent mal, qu'ils en ont une fausse idée, qu'ils ne l'adorent point en esprit & en vérité. 2°. Jésus-Christ ne les blâme point d'adorer Dieu hors du temple de Jérusalem, mais il prédit que bientôt Dieu sera adoré en tout lieu. La défense de faire des offrandes & des sacrifices hors du lieu que Dieu avoit choisi est formelle; *Deut.*, c. 12, ℣. 5 & 26. 3°. Ce peuple qui recevoit le Pentateuque, a pu avoir une idée du Messie par la promesse faite à Abraham, par la prophétie de Jacob, par celle de Moïse, par celle de Balaam, par la persuasion générale, qui, suivant

suivant Tacite & Suétone, s'étoit répandue dans tout l'Orient, touchant la venue d'un Dominateur du monde entier. 4°. Il n'est pas étonnant que l'admiration causée aux *Samaritains* par les discours du Sauveur ait étouffé en eux pour quelques momens leur aversion pour les Juifs; ils ont dû être flattés de l'affection qu'un Prophète leur témoignoit. Ils n'ont pas cru en lui sur la parole d'une femme, mais par leur propre conviction; *Joan.*, c. 4, ℣. 42. 5°. Jésus-Christ leur a parlé plus clairement qu'aux Juifs, parce qu'il a vu en eux plus de docilité; 6°. il est faux qu'il ait eu moins de charité pour ses compatriotes; à cette époque Jésus avoit déja fait plusieurs miracles dans la Judée; Nathanaël, Nicodème & plusieurs autres, l'avoient déja reconnu pour le Fils de Dieu. Enfin c'est mal à propos que les Incrédules prennent la *Samaritaine* pour une courtisane; ce que Jésus lui dit prouve seulement qu'elle avoit usé cinq fois du divorce, & que son mariage avec un sixième mari étoit illégitime.

La foi des *Samaritains* en Jésus-Christ fut sincère & constante; après la descente du Saint-Esprit, S. Philippe alla prêcher l'Evangile dans la Samarie, S. Pierre & S. Jean y furent encore envoyés, & un grand nombre des habitans de cette contrée reçurent le baptême; *Act.*, c. 8, ℣. 5, &c. Quelques-uns dans la suite devinrent ennemis de l'Eglise par leurs erreurs, comme Simon le Magicien, Dosithée & Ménandre qui formèrent des Sectes Hérétiques. D'autres persévérèrent dans le Judaïsme, & c'est chez eux que s'est conservé le Pentateuque *Samaritain* duquel nous allons parler.

SAMARITAIN (texte) de l'Écriture-Sainte. C'est le Pentateuque ou les cinq Livres de Moïse, écrits en caractères Phéniciens, desquels les Hébreux se servoient avant la captivité de Babylone, & avec lesquels ont été écrits tous les Livres de l'Ancien Testament antérieurs à ceux d'Esdras. Comme les Juifs transportés à Babylone prirent insensiblement l'usage de la langue Chaldéenne, & trouvèrent les lettres Chaldaïques plus simples & plus commodes que les leurs, on pense que ce fut Esdras qui, au retour de cette captivité, écrivit les Livres saints en caractères Chaldaïques que nous nommons aujourd'hui *Hébreux*, pendant que les anciens ont pris le nom de caractères *Samaritains*, parce que les peuples de la Samarie n'ont point changé leur première manière d'écrire. Mais il se peut faire qu'Esdras n'ait eu aucune part à ce changement, & qu'il soit arrivé plus tard. *Voyez* TEXTE.

C'est une grande question de savoir de qui les *Samaritains*, toujours ennemis jurés des Juifs, ont reçu ce Pentateuque. A-t-il été conservé par les habitans du Royaume de Samarie qui ont pu rester dans leur pays, lorsque Salmanazar enleva les principaux & les transporta en Assyrie? Est-il venu des sujets du Royaume de Juda, à côté desquels les *Samaritains* ont vécu pendant plus de cent-quinze ans avant que Nabuchodonosor détruisît Jérusalem? A-t-il été apporté par le Prêtre Israélite qui fut envoyé à Samarie par Assaraddon, quarante-six ans après l'expédition de Salmanazar? ou enfin n'a-t-il été connu des *Samaritains* que trois cent-douze ans plus tard, lorsque Manassé, Prêtre Juif, gendre de Sanaballat, gouverneur de Samarie, s'y retira, pour ne pas se soumettre à la réforme que Néhémie faisoit dans la République Juive? L'histoire ne nous dit rien de positif sur tout cela, les savans n'ont pu en raisonner que par conjecture.

Prideaux a donné une notice de ce Pentateuque dans son *Hist. des Juifs*, l. 6, an 409 avant Jésus-Christ. Il soutient que ce n'est qu'une copie de celui qu'Esdras avoit écrit en caractères Chaldaïques, copie, dit-il, où l'on a varié, ajouté & transposé. Il prétend le prouver, 1°. parce que cet exemplaire contient tous les changemens qui ont été faits dans le texte Hébreu par Esdras; 2°. parce qu'il porte des variantes qui viennent évidemment de ce que l'on a pris une lettre Hébraïque ou Chaldaïque pour une autre qui lui ressemble, au lieu que dans l'alphabeth *Samaritain* elles n'ont aucune ressemblance; 3°. si les Cuthéens envoyés dans la Samarie avoient eu le texte de la Loi de Moïse, il n'est pas probable qu'ils eussent pratiqué une idolatrie grossière défendue par cette Loi.

Walton, dans ses *Prolégomènes sur la Polyglotte de Londres*, Prolég. 11, n. 12, a judicieusement remarqué que ces raisons sont bien foibles. La première suppose qu'Esdras a fait des changemens dans le texte Hébreu, & l'on n'en a point de preuve. La seconde est nulle, parce que les prétendues variantes causées par la ressemblance des lettres sont en très-petit nombre, qu'elles ont pu arriver par hasard, ou être faites à dessein pour conserver chez les *Samaritains* une prononciation différente de celle des Juifs. La troisième est démontrée fausse par l'exemple des Juifs; ceux-ci n'ont jamais été privés du texte de leur Loi, & ils sont tombés vingt fois dans une idolâtrie aussi grossière que celle des *Samaritains*.

D'ailleurs Prideaux suppose plusieurs choses qui n'ont aucune vraisemblance; 1°. que Salmanazar dépeupla tellement la Samarie qu'il n'y laissa pas un seul Israélite, ou que parmi ceux qui restèrent il n'y en eut aucun qui eût lu, ou qui voulût lire la loi de Moïse. Il est cependant certain que cette loi, impunément violée dans le royaume d'Israël en ce qui regardoit le culte de Dieu, y avoit toujours force de loi civile, nous le verrons ci-après. 2°. Que pendant plus d'un siècle que le Royaume de Juda subsista après celui d'Israël, les Prophètes Isaïe, Jérémie, Osée, Joël, &c. qui parurent, ne prirent la peine de visiter, d'instruire, ni de consoler les restes mal-

heureux d'Iſraël, pendant que ſous les Rois ils n'avoient ceſſé de tonner contre les déſordres des grands & du Souverain. Si la loi de Moïſe avoit été perdue, leur premier ſoin n'auroit-il pas été d'en reproduire des exemplaires & de les répandre ? 3°. Prideaux ſemble penſer comme les Déiſtes, que dans l'un & dans l'autre de ces royaumes, les copies de cette loi furent toujours très-rares & preſque inconnues, que ſi Eſdras n'en avoit pas rétabli une après la captivité, le texte de Moïſe auroit été perdu. Nous avons prouvé ailleurs la fauſſeté de cette ſuppoſition, qui n'eſt qu'une rêverie de Rabbins. *Voyez* ESDRAS, TEXTE, PENTATEUQUE. 4°. Il ſuppoſe enfin que le Prêtre Manaſſé, révolté contre les réglemens d'Eſdras & de Néhémie, & réfugié à Samarie, eut aſſez de crédit pour faire adopter par les *Samaritains* un code de Religion, de lois, d'uſages onéreux & gênans, deſquels ce peuple n'avoit pas porté le joug juſqu'alors, de l'authenticité duquel il n'avoit point d'autre garant qu'Eſdras, ſon ennemi mortel. Vit-on jamais un pareil phénomène dans aucun lieu du monde ?

Il eſt cent fois plus probable que le texte du Pentateuque n'a jamais ceſſé d'exiſter & d'être connu dans le Royaume d'Iſraël, non plus que dans celui de Juda, & qu'il n'a pas été néceſſaire que le Prêtre Iſraélite, envoyé à Samarie par Aſſaraddon, y reportât un exemplaire de ce livre. En effet, dès l'origine du ſchiſme des dix tribus, Jéroboam, en établiſſant parmi elles l'idolâtrie, fit obſerver pour les faux Dieux le même cérémonial que Moïſe avoit preſcrit pour le vrai Dieu, 3 *Reg.* c. 12, ℣. 32 ; les Prêtres Idolâtres eurent donc toujours beſoin du Rituel de Moïſe. Sous les Rois d'Iſraël les plus impies, la loi de Moïſe fut toujours loi civile ; par cette raiſon, Achab n'oſa pas forcer Naboth ſon ſujet, à lui vendre ſa vigne ; la loi des ſucceſſions, fondée ſur les généalogies, fut toujours obſervée. Elie, Elizée & les autres Prophètes qui ont reproché à ces Rois tous leurs crimes, ne les ont point accuſés d'avoir laiſſé perdre le Livre de la Loi de Dieu. Sans doute les ſept mille hommes qui n'avoient pas fléchi le genou devant Baal liſoient cette loi, puiſqu'ils l'obſervoient, 3 *Reg.* c. 19, ℣. 18. Tobie & Raguel faiſoient de même lorſqu'ils furent tranſportés par Salmanazar en Aſſyrie. Un peuple entier ne fut jamais diſpoſé à recevoir un code de lois de la main de ſes ennemis, à moins que ceux-ci ne l'aient ſubjugué, & ne ſoient devenus ſes maîtres. Concluons donc que les *Samaritains* n'ont rien emprunté des Juifs, & que les Juifs n'ont rien pris des *Samaritains*.

Une nouvelle conjecture eſt que les *Samaritains* n'ont ceſſé d'être idolâtres qu'à l'époque de l'arrivée du Prêtre Manaſſé, de la réception de ſon Pantateuque, & de la conſtruction d'un temple ſur la montagne de Garizim ; mais cela n'eſt pas mieux prouvé que le reſte. Il eſt tout auſſi probable que ce peuple abandonna l'idolâtrie par la terreur que lui inſpira la deſtruction du Royaume de Juda, par les leçons de Jérémie ou de quelque autre Prophète, ou par d'autres cauſes que nous ignorons. Plus de quatre-vingt-dix ans avant qu'Eſdras publiât ſon exemplaire des *Livres Saints*, les *Samaritains* diſoient à Zorobabel & aux principaux Juifs : « Laiſſez-nous bâtir avec » vous le temple du Seigneur, Dieu d'Iſraël, » puiſqu'il eſt notre Dieu auſſi-bien que le vôtre ; » nous lui avons offert des victimes depuis le » règne d'Aſſaraddon, Roi d'Aſſyrie, qui nous » a fait venir ici », *Eſdr.* l. 1, c. 4, ℣. 1. Joſeph, qui a rapporté la retraite de Manaſſé, & la conſtruction du temple de Garizim, *Antiq. Jud.* l. 11, c. 8, & qui ne flatte point les *Samaritains*, ne dit rien qui puiſſe appuyer la conjecture que nous réfutons.

Le Pentateuque *Samaritain* a été connu de pluſieurs Pères de l'Egliſe ; Origène, Jules Africain, Euſèbe, S. Jérôme, Diodore de Tarſe, S. Cyrille d'Alexandrie, Procope de Gaze, & d'autres l'ont cité ; comme la plupart de ces auteurs n'entendoient pas l'hébreu, on préſume qu'il y en a eu une verſion grèque à l'uſage des *Samaritains* Helléniſtes, ſur-tout de ceux d'Alexandrie, mais qui s'eſt perdue dans la ſuite ; il n'en reſte que des fragmens.

Depuis la fin du 6e ſiècle, ce Pantateuque étoit demeuré entièrement inconnu, mais au commencement du dix-ſeptième, le ſavant Uſſérius en fit venir des copies de l'Orient. Preſque en même temps Sancy de Harlay, Ambaſſadeur de France à la Porte, en rapporta un exemplaire avec d'autres livres orientaux. Etant entré dans la Congrégation de l'Oratoire, il en fit préſent à ſa maiſon, & il devint enſuite Evêque de S. Malo.

Outre le Pentateuque hébreu écrit en lettres *Samaritaines*, il y en a une verſion en *Samaritain* moderne, parce que ce peuple a oublié dans la ſuite des ſiècles, auſſi-bien que les Juifs, ſon ancienne langue. De même que les Juifs ont été obligés de faire les paraphraſes chaldaïques, les *Samaritains* ont eu beſoin d'une verſion dans leur nouveau langage ; c'eſt ce que l'on appelle la verſion *Samaritaine*, qui eſt plus littérale que les paraphraſes. Le texte & la verſion furent placés par le P. Morin de l'Oratoire, dans la Polyglotte de Paris ; mais ils ſont plus corrects dans la Polyglotte d'Angleterre. Il y a enfin de ce même Pentateuque *Samaritain*, une verſion arabe qui paſſe pour être fort exacte.

Entre le texte hébreu des Juifs & celui des *Samaritains* il y a des différences, la plupart ne ſont pas fort conſidérables ; il eſt même étonnant qu'il s'en trouve ſi peu entre deux textes, qui depuis plus de deux mille ans ſont entre les mains de deux partis, ennemis mortels l'un de l'autre, & qui n'ont eu enſemble aucune liaiſon. Prideaux,

en a cité quelques exemples, & toutes ces variantes ſont raſſemblées dans le dernier volume de la Polyglotte d'Angleterre. Il y en a quelques-unes qui ont été faites à deſſein & frauduleuſement par les *Samaritains*, pour autoriſer leurs prétentions; au lieu que Dieu ordonne aux Juifs, *Deut.* c. 27, ℣. 4, d'élever un autel *ſur le Mont Hébal*, ils ont mis ſur le Mont Garizim, & ils ont inſéré cette falſification, *Exode*, c. 20, entre les ℣. 17 & 18. Mais cette altération ne touche en rien au fond de l'hiſtoire.

Les *Samaritains*, chaſſés de Samarie par Alexandre, ſe retirèrent à Sichem, aujourd'hui Naplouſe dans la Paleſtine; c'eſt là qu'ils ſe ſont conſervés en plus grand nombre, mais on prétend que cette ſecte eſt aujourd'hui réduite à peu près à rien. Nous avons déja dit deux mots du Pentateuque *Samaritain*, à l'article *Bibles Orientales. Voyez Nouveaux Eclairciſſemens ſur l'Origine & le Pentateuque des Samaritains*, *in*-8°, Paris, 1760. L'auteur de cet ouvrage préfère la chronologie du texte *Samaritain* à celle du texte hébreu qui eſt auſſi celle de la Vulgate, & à celle des Septante, c. 11, *voyez* CHRONOLOGIE.

SAMOSATIENS, Diſciples & partiſans de Paul de Samoſate, Evêque d'Antioche vers l'an 262. Cet Hérétique étoit né à Samoſate, ville ſituée ſur l'Euphrate, dans la province que l'on nommoit *la Syrie Euphratéſienne*, & qui confinoit à la Méſopotamie. Il avoit de l'eſprit & de l'éloquence, mais trop d'orgueil, de préſomption, & une conduite fort déréglée. Pour amener plus aiſément à la foi chrétienne Zénobie, Reine de Palmyre, dont il avoit gagné les bonnes grâces, il lui déguiſa les Myſtères de la Trinité & de l'Incarnation. Il enſeigna qu'il n'y a en Dieu qu'une ſeule Perſonne qui eſt le Père, que le Fils & le S. Eſprit ſont ſeulement deux attributs de la Divinité, ſous leſquels elle s'eſt fait connoître aux hommes; que Jéſus-Chriſt n'eſt pas un Dieu, mais un homme, auquel Dieu a communiqué ſa ſageſſe d'une manière extraordinaire, & qui n'eſt appelé Dieu que dans un ſens impropre. Peut-être Paul eſpéroit-il d'abord que cette fauſſe doctrine demeureroit cachée, & ne ſe propoſoit pas de la publier; mais quand il vit qu'elle étoit connue, & que l'on en étoit ſcandaliſé, il entreprit de la défendre & de la ſoutenir.

Accuſé dans un Concile qui ſe tint à Antioche l'an 264, il déguiſa ſes ſentimens, & proteſta qu'il n'avoit jamais enſeigné les erreurs qu'on lui imputoit; il trompa ſi bien les Evêques, qu'ils ſe contentèrent de condamner la doctrine, ſans prononcer contre lui aucune cenſure. Mais comme il continua de dogmatiſer, il fut condamné & dégradé de l'Epiſcopat dans un Concile poſtérieur d'Antioche, l'an 270.

Dans la lettre ſynodale que les Evêques écrivirent aux autres Egliſes, ils accuſent Paul d'avoir fait ſupprimer dans l'Egliſe d'Antioche les anciens cantiques dans leſquels on confeſſoit la Divinité de Jéſus-Chriſt, & d'en avoir fait chanter d'autres qui étoient compoſés à ſon honneur. Pour attaquer ce myſtère, il faiſoit ce ſophiſme: Jéſus-Chriſt n'eſt pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eſt donc pas conſubſtantiel au Père, & il faut qu'il y ait trois ſubſtances, une principale & deux autres qui viennent de celle-là. Fleury, *Hiſt. Eccléſ.* l. 8, n. 1. Si Paul de Samoſate avoit pris le mot de *conſubſtantiel* dans le même ſens que nous lui donnons aujourd'hui, ſon argument auroit été abſurde; c'eſt préciſément parce que le Fils eſt *conſubſtantiel* au Père, qu'il n'y a pas trois ſubſtances en Dieu ou trois eſſences, mais une ſeule. Il faut donc qu'il ait entendu autre choſe. S. Athanaſe a penſé que Paul entendoit trois ſubſtances formées d'une même matière préexiſtente, & que c'eſt dans ce ſens que les Pères du Concile d'Antioche ont décidé que le Fils n'eſt pas conſubſtantiel au Père. Dans ce cas, l'argument de Paul eſt encore plus inintelligible & plus abſurde. Toujours eſt-il certain que ces Pères ont enſeigné formellement que le Fils de Dieu eſt coéternel & égal au Père, & qu'ils ont fait profeſſion de ſuivre en ce point la doctrine des Apôtres & de l'Egliſe univerſelle. *Voyez Bullus, def. fidei Nicæn.* ſect. 3, c. 4, §. 5; & ſect. 4, c. 2, §. 7.

Les Sectateurs de Paul de Samoſate furent auſſi appelés *Pauliniens*, *Paulianiſtes* ou *Paulianiſans*. Comme ils ne baptiſoient pas les Catéchumènes *au nom du Père, du Fils & du S. Eſprit*, le Concile de Nicée ordonna que ceux de cette ſecte qui ſe réuniroient à l'Egliſe Catholique, ſeroient rebaptiſés. Théodoret nous apprend qu'au milieu du 5e ſiècle elle ne ſubſiſtoit plus.

De tous ces faits, il réſulte qu'au troiſième ſiècle, plus de cinquante ans avant le Concile de Nicée, la Divinité de Jéſus-Chriſt étoit la foi univerſelle de l'Egliſe. *Voyez* CONSUBSTANTIEL. Tillemont, tom. 4, p. 289.

Mosheim, ſuivant le génie & la coutume de tous les Proteſtans, auroit bien voulu pouvoir juſtifier cet Hérétique contre la cenſure de ſes collègues; dans l'impoſſibilité de le faire, il s'eſt rabattu à élever des ſoupçons contre les intentions & les motifs de ces Evêques. Il ſuppoſe qu'ils agirent plutôt par paſſion, par haine, par jalouſie, que par un véritable zèle. Peut-être, dit-il, n'auroit-on fait à ce perſonnage aucun reproche ſur ſa doctrine, s'il avoit été moins riche, moins honoré & moins puiſſant. Quelle raiſon ce critique peut-il avoir eu d'en juger ainſi? Point d'autre que ſa malignité. Dans la longue diſcuſſion dans laquelle il eſt entré touchant les erreurs de Paul, il ne nous ſemble avoir réuſſi qu'à y répandre encore plus d'obſcu-

rité qu'il n'y en avoit dans ce que les anciens en ont dit. *Hiſt. Chriſt.* ſect. 3, §. 35.

SAMPSÉENS, ou SCHAMSÉENS, Sectaires Orientaux, deſquels il n'eſt pas aiſé de connoître les ſentimens. S. Epiphane, *Hær.* 53, dit qu'on ne peut les mettre au rang des Juifs, ni des Chrétiens, ni des Païens, que leurs dogmes paroiſſent avoir été un mélange des uns & des autres. Leur nom vient de l'hébreu *Schemeſch*, le ſoleil, parce que l'on prétend qu'ils ont adoré cet aſtre; ils ſont appelés par les Syriens *Chamſi*, & par les Arabes *Shemſi* ou *Shamſi*, les *Solaires*. D'autre côté on prétend qu'ils admettoient l'unité de Dieu, qu'ils faiſoient des ablutions, & ſuivoient pluſieurs autres pratiques de la Religion Judaïque. S. Epiphane a cru que c'étoit les mêmes que les Eſſéniens & les Elcéſaïtes.

Beauſobre, *Hiſt. du Manich.* tom. 2, l. 9, c. 1, §. 19, prétend que cette accuſation d'adorer le ſoleil, que l'on intente à pluſieurs ſectes orientales, eſt injuſte; qu'elle eſt uniquement venue de l'innocente & louable coutume qui règne parmi elles, d'adorer Dieu au commencement du jour, en ſe tournant vers le ſoleil levant. Il dit que les *Samſéens* croient un Dieu, un paradis, un enfer, un dernier jugement, qu'ils honorent Jéſus-Chriſt qui a été crucifié pour nous, & qu'ils ſe ſont réunis aux Jacobites de Syrie; qu'ils ſont humains, hoſpitaliers, & qu'ils vivent entre eux dans une grande concorde.

Tout cela peut être, mais pour l'affirmer il faudroit avoir des preuves. Il nous paroîtra toujours étonnant que Beauſobre qui ne veut pas que chez les Catholiques le peuple puiſſe ſe défendre de l'idolâtrie en honorant des objets ſenſibles, ſoit obſtiné à diſculper toutes les ſectes d'Hérétiques chez leſquelles le peuple eſt beaucoup plus ignorant que chez les Catholiques. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'adoration du ſoleil a été en uſage de tout temps chez les Orientaux, que les Juifs en ont été coupables plus d'une fois, & qu'elle eſt condamnée dans l'Ecriture-Sainte comme un crime, *Deut.* c. 4, ℣. 19; *Job*, c. 31, ℣. 26; *Ezéch.* c. 8, ℣. 16.

SAMSON, perſonnage d'une force prodigieuſe, né chez les Iſraélites de la tribu de Dan, & qui vengea ſa nation ſubjuguée par les Philiſtins; ſon hiſtoire, rapportée dans le *Livre des Juges*, c. 13 & ſuiv., a fourni une ample matière à la critique & aux ſarcaſmes des Incrédules. La force, diſent-ils, que lui attribue l'hiſtorien, eſt plus qu'humaine, & paſſe toute croyance. Cet homme fort déréglé dans ſes mœurs, ne méritoit pas que ſa naiſſance fût annoncée par un Ange; il exerce des cruautés inouies contre les Philiſtins, il finit par un ſuicide & par le carnage d'un peuple entier; cependant il eſt dit que *Samſon étoit ſaiſi de l'eſprit de Dieu*. S. Paul, *Hebr.* c. 11, ℣. 33, le met au nombre de ceux qui ont vaincu par la foi, qui ont pratiqué la juſtice, & qui ont reçu l'effet des promeſſes; tout cela eſt inconcevable.

Nous répondons à ces cenſeurs, qu'il y a eu d'autres hommes dont la force excédoit de beaucoup la meſure ordinaire, ſans qu'il y eût pour cela du ſurnaturel; que quand celle de *Samſon* auroit été un miracle, Dieu avoit voulu la lui accorder, non pour lui-même, & comme une récompenſe de ſa vertu, mais pour la défenſe de ſon peuple; Dieu n'étoit pas obligé pour cela de faire de lui un modèle de ſainteté. Quand on lit qu'il fut ſaiſi de *l'Eſprit de Dieu*, il ne faut entendre par là ni une inſpiration ſurnaturelle, ni un ardent amour pour la vertu. Dans le texte hébreu, *l'Eſprit* déſigne ſouvent la colère, l'impétuoſité du courage, une paſſion violente bonne ou mauvaiſe, & le nom de *Dieu* ſe met pour exprimer le ſuperlatif. *Claſſii Philolog. Sacra*, p. 592, 1432. Ainſi les Hébreux diſoient *une frayeur de Dieu* pour une grande frayeur, *un ſommeil de Dieu* pour un ſommeil profond, des montagnes ou des cèdres *de Dieu* pour exprimer leur hauteur. 1 *Reg.* c. 11, ℣. 6, il eſt dit que Saül fut ſaiſi de *l'Eſprit de Dieu*, & qu'il entra dans une grande colère.

Dans le ſtyle de S. Paul, *la foi* eſt la confiance en Dieu, on ne peut pas nier que *Samſon* ne l'ait eue; *la juſtice* eſt le culte du vrai Dieu, *Samſon* n'eſt point accuſé d'idolâtrie; il a éprouvé l'effet des promeſſes que Dieu a faites de protéger ſes adorateurs; rien de plus, nous ne voyons là rien d'inconcevable.

Quand on lit qu'il enleva les portes de Gaza, & qu'il les porta à une diſtance conſidérable, il ne faut pas ſe figurer des portes ſemblables à celles que l'on voit aujourd'hui dans nos villes murées; c'étoient probablement des barrières telles qu'on les fait pour fermer un parc de bétail; le poids en étoit conſidérable, mais non auſſi énorme qu'on ſe le repréſente d'abord.

La même hiſtoire rapporte que *Samſon* prit trois cents renards, qu'il les attacha deux à deux par la queue, qu'il y mit le feu, & qu'il les lâcha dans les moiſſons des Philiſtins. Quelques critiques, pour rendre ce fait plus croyable, ont dit que le même terme hébreu qui ſignifie *renard*, exprime auſſi une poignée, une javelle; qu'il eſt plus naturel d'entendre que *Samſon* lia enſemble des javelles, qu'il y mit le feu, & qu'il les jeta dans les moiſſons des Philiſtins. Mais il n'eſt pas néceſſaire de recourir à cette explication; Moriſon & d'autres voyageurs nous apprennent que la contrée de la Paleſtine, habitée autrefois par les Philiſtins, eſt encore aujourd'hui remplie de renards, que ſouvent les habitans ſont forcés de ſe raſſembler pour les détruire, ſans quoi ils ravageroient les campagnes. « Le Tſchakkal, dit » Nébuhr dans ſa *Deſcription de l'Arabie*, eſt

» une espèce de renard ou de chien sauvage, dont » il y a un grand nombre dans les Indes, en » Perse, dans l'Arack, en Syrie, près de Cons- » tantinople & ailleurs. . . . Ils sont souvent assez » hardis pour entrer dans les maisons, & à » Bombay, mon valet qui demeuroit hors de » la ville, les chassoit même de sa cuisine. On » ne se donne aucune peine pour prendre cet » animal, parce que sa peau n'est pas recherchée ». Le renard nommé *Schohhal* dans le *Livre des Juges*, peut très-bien être le *Tschakkal* des Arabes. Ce livre ne dit point que *Samson* ait été seul pour en prendre trois cents, ni qu'il les ait pris dans un seul jour, ni qu'il les ait lâchés tous à la fois dans les moissons des Philistins.

On demande de quel droit il a ruiné & taillé en pièces les hommes de cette nation. Par le droit de la guerre, dont celui de représailles fait partie. Dans une république, telle qu'étoit celle des Juifs sous les juges, tout particulier avoit droit de commencer les hostilités, lorsqu'il se sentoit assez fort pour venger sa nation & pour l'affranchir d'un joug étranger. Ainsi en usoient tous les peuples de la Palestine, & en particulier les Philistins.

La mort de *Samson* n'est point un suicide, son intention directe n'étoit point de se détruire, mais de se venger de ses ennemis en les faisant périr avec lui. On n'a jamais regardé comme suicides les guerriers qui se sont livrés à une mort certaine dans le dessein de faire payer leur vie par le sang d'un grand nombre d'ennemis. Le temple de Dagon renversé par *Samson*, n'est pas non plus un événement incroyable. Les Philistins étoient vraisemblablement placés sur une galerie portée par deux piliers, *Samson* les ébranla & fit tomber la galerie; Shaw, voyageur très-instruit, en a vu de semblables dans l'Orient. Eusèbe, *Prép. Evang.* l. 5, c. 34, & Pausanias, *Voyage d'Elide*, l. 2, c. 9, citent un fait à peu près semblable.

SAMUEL, juge du peuple de Dieu & Prophète, dont l'histoire se trouve dans le premier *Livre des Rois*. Les Incrédules n'ont épargné aucune espèce de calomnie pour noircir sa mémoire, & pour donner un aspect odieux à toutes les actions de sa vie; nous devons nous borner à répondre aux principaux reproches qu'ils lui ont faits.

1°. Ils l'accusent d'avoir forgé des songes & des visions afin de passer pour Prophète, & de pouvoir s'emparer du Sacerdoce & du Gouvernement. Fausseté contraire au texte de l'histoire. *Samuël* étoit trop jeune lorsque Dieu daigna se révéler à lui, pour qu'il ait pu forger cette révélation par ambition. Il fut regardé comme Prophète, non parce qu'il eut des songes & des visions, mais parce que tout Israël reconnut que tout ce qu'il annonçoit ne manquoit jamais d'arriver; c'est donc par les événemens que l'on jugea que Dieu se révéloit à lui. 1 *Reg.* c. 3, ℣. 19 & suiv. Il ne déclara point à Héli que Dieu vouloit ôter le Sacerdoce de sa maison; au contraire, il lui dit de la part de Dieu : *Je n'ôterai pas entièrement votre race du service de mon autel*, c. 2, ℣. 27 & 33.

Samuël étoit de la tribu de Lévi, & de la famille de Caath, 1 *Paralip.* c. 6, ℣. 23, mais il ne pouvoit pas aspirer à la dignité de Grand Prêtre, & le peuple n'auroit pas souffert qu'il s'en emparât; s'il a offert des Sacrifices, il l'a fait en qualité de Prophète, & non de Pontife; Elie fit de même dans la suite. Après la mort d'Héli & de ses deux fils l'Arche fut déposée à Gabaa chez Abinadab, & son fils Eléazard *fut consacré* pour la garder, 1 *Reg.* c. 7, ℣. 1. sous Saül, Achias, petit-fils d'Heli, *portoit l'Ephod*, qui étoit l'habit du Grand Prêtre, c. 14, ℣. 3; dans la suite ce fut Achimelech, c. 21, ℣. 1, il est donc faux que Samuel ait usurpé le Sacerdoce.

Il a encore moins usurpé le gouvernement. La nation de son plein gré lui donna une entière confiance, elle respecta ses décisions, parce qu'elle reconnut que l'esprit de Dieu étoit en lui, c. 3, ℣. 19. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Sous l'administration de ce Prophète, le culte de Dieu fut rétabli, l'idolâtrie proscrite, les Philistins furent vaincus & obligés de restituer les villes qu'ils avoient prises, Israël jouit d'une paix profonde, c. 7, ℣. 3 & 13. Y a-t-il un titre plus légitime d'autorité que le choix & le consentement unanime d'une nation libre? Les chefs ou juges précédens n'en avoient pas eu d'autre. Après que Saül eût été élu Roi, le peuple assemblé rendit un témoignage solemnel de la justice, du désintéressement, de la sagesse, de la douceur du gouvernement de *Samuël*, c. 12, ℣. 3. Ce n'est donc pas là l'exemple que les Incrédules devoient choisir, pour prouver que le gouvernement des Prêtres est mauvais.

2°. Ils disent que la demande du peuple qui désira d'avoir un Roi déplut au Prophète, parce qu'il ne vouloit pas que le pouvoir sortît de ses mains ni de celles de ses enfans; qu'il fit ce qu'il put pour dégoûter les Israëlites de l'idée d'avoir un Roi, mais qu'il fut obligé de se rendre à leurs instances.

Cependant c'est *Samuël* lui-même qui nous apprend que Dieu lui ordonna d'acquiescer à la volonté du peuple, c. 8, ℣. 7; un ambitieux mécontent n'auroit pas mis cet aveu dans son livre. Il annonça d'avance aux Israelites la manière dont leur Roi les traiteroit, c'est par la suite de l'histoire que nous devons juger si sa prédiction fut fausse. Ce peuple fut-il plus heureux sous ses Rois que sous ses juges? *Samuël* fait plus, lorsque le peuple se repent d'avoir demandé un Roi & craint d'en être puni, il

le rassure : « Ne craignez rien, dit-il, servez » fidèlement le Seigneur, n'abandonnez point » son culte, & Dieu accomplira la promesse qu'il » a faite de vous protéger, c. 12, ℣. 20 ». Cela ne montre pas dans ce Prophète un grand regret de ne plus avoir le pouvoir entre ses mains.

3°. Il y a lieu de croire, continuent nos critiques, que *Samuël* jeta les yeux sur Saül parce qu'il espéra de trouver en lui un homme entièrement dévoué à ses ordres. Après l'avoir sacré pour contenter la multitude, il le renvoya chez lui & le laissa vivre en simple particulier, pendant que lui-même continuoit de gouverner.

Mais l'histoire atteste que l'Election de Saül fut décidée par le sort, c. 10, ℣. 20. Si ce choix avoit été l'ouvrage de *Samuël*, il auroit préféré sans doute sa propre tribu, & le sort tomba sur celle de Benjamin. Une partie du peuple fut mécontente, c. 9, ℣. 27; c. 10, ℣. 16; c. 12, ℣. 27; & *Samuël* n'approuva point les murmures. Saül vécut en simple particulier pendant un mois tout au plus, & non pendant plusieurs années, c. 11, ℣. 1, & dans ce court intervalle il n'est question d'aucun acte d'autorité de la part de *Samuël*.

4°. Les impostures ne coûtent rien à nos adversaires, mais toutes sont réfutées par l'histoire. Il est faux que pour déclarer la guerre aux Ammonites Saül n'ait pas osé agir en son propre nom, & qu'il ait donné des ordres au nom de *Samuël*. Celui-ci étoit absent & l'ordre de Saül étoit absolu : *Si quelqu'un refuse de suivre Saül & Samuël, ses bœufs seront mis en pièces.* Ce n'est pas sur ce ton que le Prophète avoit eu coutume de donner des ordres. c. 11, ℣. 7. Il est encore faux qu'il ait été fâché de la victoire que Saül remporta, il en profita au contraire pour engager le peuple à confirmer l'Election de ce Roi & pour fermer la bouche aux mécontens. Dans l'assemblée qui se tint à ce sujet, *Samuël* rend compte de sa conduite, il prend le Roi même pour juge, il rassure le peuple sur les suites de son choix, il promet au Roi & à ses sujets les bénédictions de Dieu, s'ils continuent à le servir, il borne son propre ministère à prier pour le peuple & à lui enseigner la loi du Seigneur, 1 *Reg.* c. 11 & 12. Encore une fois ce n'est là ni le langage ni la conduite d'un vieillard ambitieux. Enfin il est faux qu'il ait traversé les desseins de son Roi, l'histoire atteste le contraire.

5°. Le Roi, continuent les Déistes, voulant marcher contre les Philistins ne put le faire, parce que le Prophète le fit attendre sept jours à Galgala, où il avoit promis de se rendre pour un Sacrifice. Les Philistins profitèrent de l'absence de Saül pour remporter une victoire complette. Sans doute *Samuël* espéroit que cet échec rendroit Saül odieux, fourniroit un prétexte de le déposer & de donner son royaume à un autre. Cependant le Roi lassé d'attendre, voyant que l'armée se mutinoit & désertoit, ordonna que l'on offrît le Sacrifice sans attendre le Prophète. Celui-ci arriva lorsque tout étoit fini, il fit au Roi des reproches sanglans pour avoir osé empiéter sur les fonctions sacerdotales, crime pour lequel il le déclara déchu de la couronne. Saül ne put jamais appaiser le Saint Homme qui lui-même contre la loi de Moïse usurpoit le Sacerdoce.

Tissu de fausseté. C'est Jonathas fils de Saül qui fit le premier acte d'hostilité & *Samuël* ne le désapprouva point. Il ne fit point attendre Saül au delà du temps convenu, puisqu'il arriva le septième jour. S'il y avoit des raisons de prévenir ce moment, il ne tenoit qu'au Roi d'envoyer chercher le Prophète. Les Philistins ne remportèrent aucun avantage; au contraire, il est dit seulement qu'il sortit trois détachemens de leur camp pour faire du dégât, mais à ce moment même Jonathas suivi de son écuyer pénétra dans leur camp & y répandit la terreur; ils s'entretuèrent & furent entièrement défaits, c. 13 & 14. Autant de circonstances que *Samuël* ne pouvoit pas prévoir.

Saül n'ordonna point le Sacrifice, mais il l'offrit lui-même; pourquoi ne pas le faire offrir par Achias & par les Prêtres? Il n'est pas vrai que *Samuël* ait déclaré Saül déchu de la couronne; il lui dit : « Si vous aviez été fidèle à » l'ordre du Seigneur, il vous auroit assuré la » royauté *à perpétuité*, mais elle ne passera point » à vos descendans » c. 13, ℣. 13. En effet Saül conserva la royauté jusqu'à sa mort.

6°. Saül vainquit les Amalécites & fit prisonnier Agag leur Roi, il osa l'épargner contre les ordres de *Samuël*; celui-ci lui en fit des reproches amers, il lui déclara que le Seigneur le rejetoit à cause de ce trait d'humanité, & il finit par hacher en pièces le monarque captif. A ce sujet l'on déclame contre la cruauté de *Samuël*.

Mais consultons toujours l'histoire. C'est *Samuël* lui-même qui avertit Saül de l'anathême que Dieu avoit prononcé contre les Amalécites, *Exode*, c. 17, ℣. 14, & qui lui ordonna de la part de Dieu de l'exécuter, 1 *Reg.* c. 15, ℣. 3; il n'étoit donc pas jaloux des succès de ce Roi. Il lui reprocha, non son humanité, mais son avidité pour le butin; probablement Saül n'avoit épargné Agag que pour le conduire en triomphe, & peut-être pour en faire un esclave. Il avoit donc désobéi à la loi qui défendoit de faire grâce aux ennemis dévoués à l'anathême. Aussi reconnoît-il qu'il a péché, non par motif d'humanité, mais par complaisance pour le peuple; foible prétexte. Il prie *Samuël* de l'accompagner, & de lui rendre en public les honneurs accoutumés; circonstance qui dévoile ses vrais motifs. Avant de mettre à mort Agag, *Samuël* lui

reproche ſes cruautés, & lui déclare qu'il va l'en punir. Les déclamations des Incrédules à ce ſujet ne peuvent émouvoir que ceux qui ignorent quelles étoient les mœurs des peuples dans ces temps là, & comment l'on ſe faiſoit la guerre.

7°. *Samuël*, diſent-ils, en poſſeſſion de faire & de défaire les Rois, ſuſcita un concurrent à Saül, il ſacra ſecrètement David, il introduiſit à la Cour ce traître, auquel Saül donna ſa fille en mariage. Mais bientôt les menées & les projets de David, appuyés par le Prophète, donnèrent à Saül un chagrin mortel & le plongèrent dans la plus noire mélancolie. *Samuël* de ſon côté prêcha la révolte & le déſordre au nom du Seigneur, & telle fut la ſource de la guerre preſque continuelle qui régna dans la ſuite entre les Rois hébreux & leurs Prophètes.

Nous ne pouvons répondre qu'en niant les faits, parce qu'ils ſont tous faux. *Samuël* n'a ni fait ni défait les Rois, puiſque Saül fut élu par le ſort & conſerva ſa royauté juſqu'à ſa mort. *Samuël* ne lui ſuſcita point un concurrent, mais il lui déſigna un ſucceſſeur par l'ordre de Dieu, & après la mort de Saül ce choix fut ratifié d'abord par la Tribu de Juda & enſuite par les autres Tribus, 2 *Reg.* c. 2, ℣. 4; c. 5, ℣. 3. David n'a jamais tenté de s'emparer de la couronne de Saül, il a épargné au contraire les jours de ce Roi devenu ſon perſécuteur, il a laiſſé régner tranquillement Iſbozeth, fils de Saül, ſur dix Tribus. *Voyez* DAVID. Ce n'eſt point *Samuël* qui introduiſit David à la cour, ce dernier y fut appelé à cauſe de ſon talent pour la muſique, & enſuite à cauſe de ſa victoire ſur Goliath. La haine de Saül contre lui vint de jalouſie & non du reſſentiment de ſes menées, il avoit été attaqué de mélancolie avant de connoître David, puiſqu'il le fit venir pour être ſoulagé par le ſon des inſtrumens, 1 *Reg.* c. 16, ℣. 23. Enfin ce Roi étoit ſi peu mécontent de *Samuël*, qu'il voulut encore le conſulter après ſa mort, & fit évoquer ſon ombre par la Pythoniſſe d'Endor, c. 28, ℣. 11. Jamais *Samuël* n'a prêché ni le déſordre ni la révolte, une preuve de ſon attachement pour Saül eſt qu'il ne ceſſa de pleurer ſa perte, dès le moment qu'il fut que Dieu étoit réſolu de punir ce Roi malheureux, c. 15, ℣. 23 c. 16, ℣. 1.

C'eſt donc ſur un tiſſu d'impoſtures groſſières, & formellement contredites par l'Hiſtoire-Sainte, que les Incrédules ont oſé peindre *Samuël* comme un fourbe & un ſéditieux qui a tout ſacrifié à ſon ambition & au déſir de ſe maintenir dans un poſte uſurpé, qui dans le regret d'être déchu de ſon autorité a fait des efforts continuels pour arracher le ſceptre des mains d'un Prince qu'il n'avoit mis ſur le trône que pour en faire ſon propre ſujet. C'eſt ainſi qu'ils ont entrepris de prouver aux ignorans que tous les Prophètes ont été des fourbes; que tous les Miniſtres des autels ſont des méchans; que tout homme zélé pour la Religion eſt un homme odieux. Mais comment peut-on les regarder eux-mêmes, quand on connoît l'excès de leur malignité?

SANCTIFICATON, SANCTIFIER, *voyez* SAINT.

SANCTIFICATION DES FÊTES, *voyez* FÊTES, §. 5.

SANCTION DES LOIS. On appelle ainſi la raiſon qui nous engage à obſerver les lois. C'eſt en premier lieu l'autorité légitime de celui qui les impoſe, en ſecond lieu les peines & les récompenſes qu'il y attache. Une loi ſeroit nulle ſi elle étoit portée ſans autorité; & ſi elle ne propoſoit ni peine ni récompenſe, ce ſeroit plutôt une leçon, un conſeil, une exhortation qu'une loi. Dieu, en qualité de ſouverain Légiſlateur de l'homme, attacha une peine à la loi qu'il lui impoſa: *ne touche point à ce fruit, ſi tu en manges tu mourras.*

Comme l'expérience nous convainc que Dieu n'a pas attaché une peine temporelle à la violation de ſes lois, ni une récompenſe temporelle à leur obſervation, nous avons droit de conclure que cette récompenſe & cette peine ſont réſervées pour l'autre vie, puiſqu'enfin Dieu ne peut pas commander en vain. Tel eſt le ſentiment intérieur qui tourmente le pécheur après ſon crime, lors même qu'il l'a commis ſans témoins & dans le plus profond ſecret. L'idée d'une juſtice divine, vengereſſe du crime & rémunératrice de la vertu, a été de tous temps répandue chez toutes les nations; & vainement les ſcélérats font tous leurs efforts pour l'étouffer. « Quand ils ſe cacheroient » au fond de la mer, dit le Seigneur, j'en» verrai le ſerpent les bleſſer par ſa morſure »; *Amos*, c. 9, ℣. 3. Perſonne n'a peint les inquiétudes & les remords des méchans avec plus d'énergie que David dans le *Pſeaume* 138.

SANCTUAIRE. C'étoit chez les Juifs la partie la plus intérieure & la plus ſecrète du Tabernacle & enſuite du Temple de Jéruſalem, qui renfermoit l'Arche d'Alliance & les Tables de la Loi, dans laquelle par conſéquent Dieu daignoit habiter plus particulièrement qu'ailleurs. Pour cette raiſon elle étoit encore appelée le *lieu ſaint*, *ſancta*, ou le Lieu très-ſaint, *ſancta ſanctorum*. Tout autre que le grand Prêtre n'oſoit y entrer, encore ne le faiſoit-il qu'une ſeule fois l'année, au jour de l'expiation ſolemnelle.

Ce *ſanctuaire*, ſelon S. Paul, étoit la figure du ciel, & le grand Prêtre qui y entroit étoit l'image de Jéſus-Chriſt; ce divin Sauveur eſt le véritable Pontife qui y eſt entré dans les cieux pour être notre médiateur auprès de ſon Père, *Hebr.* c. 9, ℣. 24.

Quelquefois cependant le mot de *ſanctuaire* ſignifie ſeulement le Temple, ou en général le lieu où le Seigneur eſt adoré; Moïſe dit dans ſon *Cantique*, *Exod.*, c. 15, ℣. 17, que Dieu introduira ſon peuple dans le *ſanctuaire* qu'il s'eſt préparé, c'eſt-à-dire, dans le lieu où il veut établir ſon culte. *Peſer quelque choſe au poids du ſanctuaire*, ſignifie l'examiner avec beaucoup d'exactitude & d'équité, parce que chez les Juifs, les Prêtres avoient des poids & des meſures de pierre qui ſervoient à régler toutes les autres.

Chez les Catholiques on appelle *ſanctuaire* d'une Egliſe la partie du chœur la plus voiſine de l'autel, dans laquelle ſe tiennent le Célébrant & les Miniſtres pendant le ſaint ſacrifice; dans pluſieurs Egliſes elle eſt ſéparée du chœur par une baluſtrade, & les laïques ne devroient jamais s'y placer. Cette manière de diſpoſer les Egliſes eſt ancienne, puiſqu'elle eſt calquée ſur le plan que S. Jean a donné des aſſemblées chrétiennes dans l'*Apocalypſe*.

On ne s'en ſeroit jamais aviſé, & le lieu de l'autel n'auroit jamais été appelé *ſanctuaire*, ſi l'on n'avoit pas été perſuadé que Jéſus-Chriſt y réſide d'une manière encore plus réelle que Dieu n'habitoit dans l'intérieur du Temple de Jéruſalem; or les Auteurs ſacrés diſent que Dieu y étoit aſſis ſur les Chérubins. C'en eſt aſſez pour prouver que, ſuivant la croyance chrétienne de tous les temps, Jéſus-Chriſt par l'Euchariſtie eſt préſent en corps & en ame ſur nos autels. Nous ne devons donc pas être ſurpris de la fureur avec laquelle les Proteſtans ont brûlé, démoli, raſé les Egliſes des Catholiques, la forme même de ces édifices dépoſoit contre eux, & celles qu'ils ont conſervées pour en faire leurs *Prêches* ou lieux d'aſſemblée, réclament encore l'ancienne foi qu'ils ont voulu étouffer. *Voyez* Egliſe, Edifice.

Le nom de *ſanctuaire* a été employé dans un ſens particulier chez les Anglois, pour ſignifier les Egliſes qui ſervoient d'aſile aux malfaiteurs, ou à ceux qui étoient réputés tels. Juſqu'au ſchiſme de l'Angleterre arrivé ſous Henri VIII, les coupables retirés dans ces aſiles y étoient à l'abri des pourſuites de la juſtice, ſi dans l'eſpace de quarante jours ils reconnoiſſoient leurs fautes & ſe ſoumettoient au bannifſement. Un laïc qui les auroit arrachés de l'aſile pendant ces quarante jours auroit été excommunié, & un eccléſiaſtique auroit encouru pour ce même fait la peine de l'irrégularité.

Mais Bingham a très-bien obſervé que dans l'origine ce privilége n'avoit pas été accordé aux Egliſes pour protéger le crime, ni pour ôter aux Magiſtrats le pouvoir de punir les coupables, ni pour affoiblir les lois en aucune manière; mais pour donner un refuge aux innocens accuſés & opprimés injuſtement, pour donner le temps d'examiner leur cauſe dans les cas douteux & difficiles à juger; pour empêcher que l'on ne ſévît contre eux par des voies de fait, ou pour donner lieu aux Evêques d'intercéder pour les criminels comme cela ſe faiſoit ſouvent. Nous ne devons donc pas être ſurpris ſi le droit d'aſile a commencé depuis Conſtantin, & s'il a été confirmé avec de ſages modifications par les Empereurs ſuivans. *Orig. Eccleſ.* l. 8, c. 11, §. 3 & ſuiv. *voyez* Asile.

SANCTUS, *voyez* Trisagion.

SANG. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte ſignifie ſouvent le meurtre, laver ſon pied, ſes mains ou ſes habits dans le *ſang*, c'eſt faire un grand carnage de ſes ennemis. Un *homme de ſang* eſt un homme ſanguinaire. Un *époux de ſang*, *Exode*, c 4, ℣. 25, eſt un époux cruel. Porter ſur quelqu'un le *ſang* d'un autre, c'eſt le charger ou le rendre reſponſable d'un meurtre. *Leur ſang ſera ſur eux*, ſignifie que perſonne ne ſera reſponſable de leur mort. *Sang* ſe prend auſſi, comme en françois, pour parenté ou alliance, dans ce ſens il eſt dit par *Ezéchiel*, c. 35, ℣. 6, *je vous livrerai à ceux de votre ſang qui vous pourſuivront. La chair & le ſang*, ſignifient les inclinations naturelles & les paſſions de l'humanité, *Matth.* c. 16, ℣. 17. Nous liſons, *Gen.* 49, ℣. 11, que Juda lavera ſa robe dans le vin, & ſon manteau dans le *ſang* du raiſin, pour exprimer la fertilité du territoire de la Tribu de Juda. Le Prophête Habacuc, c. 2, ℣. 12, dit, malheur à celui qui bâtit une ville dans le *ſang*, c'eſt-à-dire, en opprimant les malheureux. David, *Pſ.* 50, ℣. 16, dit à Dieu: délivrez-moi *des ſangs*, c'eſt-à-dire, des peines que je mérite pour *le ſang* que j'ai répandu. S. Paul dit des Juifs incrédules, *Act.* c. 20, ℣. 26: Je ſuis pur du *ſang* de tous, pour dire, je ne ſuis reſponſable de la perte d'aucun.

Gen., c. 9, ℣. 4, Dieu dit à Noé & à ſes enfans: « Vous ne mangerez point la chair des » animaux avec leur *ſang*; je demanderai compte » de votre *ſang* & de votre vie à tous les ani- » maux, à tous les hommes, à quiconque ôtera » la vie à un autre. Celui qui aura répandu le » *ſang* humain ſera puni par l'effuſion de ſon » propre *ſang*, parce que l'homme eſt fait à » l'image de Dieu ». *Levit.*, c. 17, ℣. 10: « Si un Iſraélite ou un étranger mange du *ſang*, » je ſerai irrité contre lui & je le ferai périr, » parce que l'ame de toute chair eſt dans le *ſang*, » & que je vous l'ai donné pour l'offrir ſur mon » autel, comme devant ſervir d'expiation pour » vous ». Ces deux Lois donnent lieu à pluſieurs réflexions.

On demande, 1°. pourquoi défendre aux hommes de manger du *ſang*? afin de leur inſpirer l'horreur du meurtre. Il eſt prouvé que les peuples barbares qui ſe ſont accoutumés à boire du *ſang* tout chaud ſont tous très-cruels, & qu'ils ne font aucune

diſtinction

distinction entre le meurtre d'un homme & celui d'un animal. Il n'est pas moins certain que l'habitude d'égorger les animaux inspire naturellement un degré de cruauté. La défense de manger du *sang* fut renouvelée par les Apôtres ; *Act.*, c. 15, ℣. 20. De là quelques Théologiens Protestans ont conclu que ce n'est pas une simple Loi de discipline & de police, mais une Loi morale portée pour tous les temps, & que l'on doit encore l'observer aujourd'hui. En effet, si l'on s'en tenoit à la lettre seule de l'Ecriture-Sainte, comme le veulent les Protestans, nous ne voyons pas comment on pourroit prouver le contraire. Pour nous qui pensons que l'Ecriture doit être interprétée par la tradition & la pratique de l'Eglise, nous savons que cette Loi n'étoit établie que pour ménager les Juifs, & pour diminuer l'horreur qu'ils avoient de fraterniser avec les Païens convertis.

2°. L'on demande à quoi bon rendre responsable d'un homicide un animal privé de raison, sur lequel cette menace ne peut faire aucune impression? afin de faire concevoir aux hommes qu'ils seroient punis sévérement s'ils attentoient à la vie de leurs semblables, puisque dans ce cas Dieu n'épargneroit pas même les animaux. En effet il fut ordonné dans la suite aux Israélites d'ôter la vie à tout animal dangereux, capable de tuer ou de blesser les hommes ; *Exode*, c. 21, ℣. 28.

3°. La Loi du Lévitique ne signifie point que les bêtes ont une ame & que cette ame réside dans leur *sang*, comme quelques Incrédules l'ont prétendu, afin de rendre le Législateur ridicule. Le mot *ame* en hébreu signifie simplement la vie dans une infinité de passages ; or il n'y a aucune erreur à dire que la vie des animaux est dans leur *sang*, puisqu'en effet aucun ne peut vivre lorsque son *sang* est répandu ; & il n'y a point de ridicule à défendre aux hommes de manger ce qui fait vivre les animaux, parce que Dieu seul est l'auteur & le principe de la vie de tous les êtres animés.

4°. C'est pour cela même que Dieu vouloit que le *sang* lui fût offert, comme tenant lieu en quelque façon de la victime entière, comme un hommage dû au souverain Auteur de la vie, pour faire souvenir le pécheur qu'il avoit mérité de la perdre en offensant son Créateur. Plusieurs commentateurs ont ajouté que Dieu l'exigeoit ainsi, afin de figurer d'avance l'effet que produiroit le *sang* de Jésus-Christ, victime de notre rédemption.

5°. Dieu semble encore avoir voulu prévenir par là chez les Juifs une erreur très-grossière dans laquelle étoient tombés les Païens, & qui a été pour eux une source de cruauté & d'abominations. En effet il est certain que les Païens, & même les Philosophes, étoient persuadés que les Génies ou Démons que l'on adoroit comme des Dieux, & auxquels on attribuoit une ame spirituelle & un corps subtil, aimoient à boire le *sang* des victimes, & qu'il en étoit de même des mânes ou des ames des morts quand on les évoquoit ; *Syst. intell. de Cudworth*, c. 5, sect. 3, §. 21, notes de Mosheim, n. 4. L'on sait que ç'a été là une des causes qui ont donné lieu aux sacrifices de *sang* humain. Un très-bon préservatif contre cette absurdité meurtrière, étoit de persuader aux Juifs que le *sang* étoit dû à Dieu seul.

Sang de Jésus-Christ. Comme il y avoit dans l'ancienne Loi des sacrifices pour le péché, & qu'au jour de l'expiation solemnelle la rémission des péchés du peuple étoit censée faite par l'aspersion du *sang* d'une victime, S. Paul fait une comparaison entre ces sacrifices & celui de Jésus-Christ ; *Hebr.*, c. 9 & 10. Il observe que les péchés ne pouvoient pas être effacés par le *sang* des animaux, que cette aspersion de *sang* ne pouvoit purifier que le corps ; mais que le *sang de Jésus-Christ* efface véritablement les péchés, purifie nos ames, & nous rend dignes d'entrer dans le Ciel duquel l'ancien Sanctuaire n'étoit que la figure.

Si la rédemption faite par Jésus-Christ consistoit seulement, comme le veulent les Sociniens, en ce que ce divin Sauveur nous a donné d'excellentes leçons, des exemples héroïques de patience, de courage, de soumission à Dieu, en ce qu'il nous a promis la rémission de nos péchés, & qu'il est mort pour confirmer cette promesse, quelle ressemblance y auroit-il entre le *sang de Jésus-Christ* & celui des anciennes victimes, entre la manière dont les impuretés légales étoient effacées, & la manière dont les péchés nous sont remis? Chez les Juifs la rédemption ou le rachat des premiers-nés consistoit en ce que l'on payoit un prix pour les sauver de la mort, donc il en a été de même de la rédemption du genre humain.

Suivant la pensée de S. Paul, de même que le Pontife de l'ancienne Loi entroit dans le Sanctuaire, en présentant à Dieu le *sang* d'une victime pour prix de la rédemption générale du peuple, ainsi Jésus-Christ, Pontife de la Loi nouvelle, est entré dans le Ciel en présentant son propre *sang* à son Père, pour prix de la réconciliation des hommes ; ce n'est donc pas dans un sens métaphorique, mais dans un sens propre & littéral que le *sang de Jésus-Christ* efface les péchés, cimente une nouvelle alliance, établit la paix entre le ciel & la terre, est le prix de notre rédemption, &c. De même qu'aucun Israélite n'étoit exclu de la rémission qui se faisoit au jour de l'expiation solemnelle, ainsi aucun homme n'est excepté de la rédemption ou du rachat fait par Jésus-Christ, quoique tous n'en ressentent pas également les effets. Si cette rédemption n'étoit pas aussi réelle & aussi générale que celle de l'ancienne Loi, la ressemblance ne seroit pas

complette, & la comparaiſon que fait S. Paul ne ſeroit pas juſte.

En effet, ſelon les idées Sociniennes, on ne peut donner qu'un ſens très-abuſif aux titres généraux de *Sauveur du monde*, de *Rédempteur du monde*, de *Sauveur de tous les hommes*, de *victime de propitiation pour les péchés du monde entier*, que l'Ecriture donne à Jéſus-Chriſt; ſa doctrine, ſes exemples, le gage de la sûreté de ſes promeſſes, ne regardent que ceux qui les connoiſſent, & tout cela n'eſt pas connu du monde entier. Si l'on entend ſeulement que ce qu'il a fait eſt ſuffiſant pour ſauver tous les hommes, s'il étoit connu de tous, on pourra dire auſſi qu'il eſt le Sauveur & le Rédempteur des Démons, puiſque ſes ſouffrances & ſes mérites ſuffiroient pour les ſauver, s'ils étoient capables d'en profiter. *Voyez* Rédemption, Salut.

SANGUINAIRES, *voyez* Anabaptistes.

SAPIENTIAUX (Livres). C'eſt ainſi que l'on appelle certains Livres de l'Ecriture-Sainte qui ſont deſtinés ſpécialement à donner aux hommes des leçons de morale & de ſageſſe, & par là on les diſtingue des Livres hiſtoriques & des Livres prophétiques. Les Livres *Sapientiaux* ſont les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique des Cantiques, le Livre de la Sageſſe & l'Eccléſiaſtique. Quelques-uns y ajoutent les Pſeaumes & le Livre de Job, mais plus communément ce dernier eſt regardé comme un Livre hiſtorique. *Voyez* Hagiographe.

SARA, *voyez* Abraham.

SARABAITES, nom donné à certains Moines errans & vagabonds, qui, dégoûtés de la vie cénobitique, ne ſuivoient plus aucune règle, & alloient de ville en ville, vivant à leur diſcrétion. Ce nom vient de l'hébreu *ſarab*, ſe révolter. Caſſien, dans ſa quatorzième conference, les appelle *Renuitæ*, *quia jugum regularis diſciplinæ renuunt*. S. Jérôme n'en parle pas plus favorablement, epiſt. 18, *ad Euſtochium*, il les apelle *Remoboth*, terme égyptien, à peu près équivalent à celui de *Sarabaïtes*; S. Benoît, dans le premier chapitre de ſa règle, les nomme *Girovagues*, & en fait un portrait fort deſavantageux.

Les Proteſtans, ennemis déclarés de la vie monaſtique, ont encore enchéri ſur ce tableau; ils diſent que les *Sarabaïtes* vivoient en faiſant de faux miracles, en vendant des reliques, & en commettant mille autres fourberies ſemblables, Mosheim, *Hiſt. Eccleſ.*, 4e ſiècle, 2 part., c. 3, §. 15. Mais il y avoit aſſez de mal à dire de ces mauvais Moines, ſans forger contre eux des accuſations fauſſes. S. Jérôme dit qu'ils vivoient de leur travail, mais qu'ils vendoient leurs ouvrages plus cher que les autres, comme ſi leur métier avoit été plus ſaint que leur vie; qu'il y avoit ſouvent entre eux des diſputes, parce qu'ils ne vouloient être ſoumis à perſonne; qu'ils jeûnoient à l'envi les uns des autres, & regardoient le ſilence ou le ſecret comme une victoire, &c. Quand on pourroit leur reprocher d'autres vices, il ne s'enſuivroit rien contre l'état monaſtique en général, ce ſeroit la vérification de la maxime commune que la corruption de ce qu'il y a de meilleur eſt la pire de toutes : *Optimi corruptio peſſima.*

SATAN, mot hébreu qui ſignifie ennemi, adverſaire, celui qui s'élève contre nous & nous perſécute. « 2 *Reg.*, c. 19, ℣. 22, pourquoi devez-vous aujourd'hui *Satan* contre moi? 3 *Reg.*, c. 5, ℣. 4, il ne ſe trouve plus de *Satan* pour me réſiſter. *Matt.*, c. 16, ℣. 23, Jéſus-Chriſt dit à S. Pierre : Retirez-vous de moi, *Satan*, vous vous oppoſez à moi ». Mais ſouvent ce terme ſignifie l'ennemi du ſalut, le démon; il eſt rendu en grec par Διάβολος, celui qui nous croiſe & nous traverſe.

Il eſt dit dans l'Ecriture que ceux qui ſont dans les ténèbres de l'Idolatrie ſont ſous la puiſſance de *Satan*. *Apoc.*, c. 2, ℣. 14, les profondeurs de *Satan* ſont les erreurs des Nicolaïtes qu'ils cachoient ſous une myſtérieuſe profondeur. S. Paul, 1 *Cor*, c. 5, ℣. 5, livre l'inceſtueux de Corinthe à *Satan*, c'eſt à-dire à la haine des fidèles, parce qu'il le retranche de leur ſociété & ne veut plus que l'on ait de commerce avec lui. Enfin les opérations de *Satan*, 2 *Theſſ.*, c. 2, ℣. 9, ſont de faux prodiges employés par des impoſteurs pour ſéduire les ſimples, & les entraîner dans l'Idolâtrie. *Voyez* Démon.

SATISFACTION, eſt l'action de payer une dette ou de réparer une injure; un débiteur ſatisfait ſon créancier, lorſqu'il lui rend ce qu'il lui devoit; celui qui en a offenſé un autre, le ſatisfait en réparant l'injure qu'il lui a faite. Lorſque le paiement eſt égal à la dette, & la réparation proportionnée à l'injure, la *ſatisfaction* eſt rigoureuſe, & proprement dite; elle ne le ſeroit pas dans le cas où le créancier voudroit par pure bonté ſe contenter d'une ſomme moindre que celle qui lui eſt due, & où l'homme offenſé conſentiroit, par un motif de compaſſion, à pardonner l'injure qu'il a reçue, pour une légère réparation.

Il y a une diſpute importante entre les Catholiques & les Sociniens, pour ſavoir ſi Jéſus-Chriſt a ſatisfait à la Juſtice divine pour la rédemption du genre humain, & en quel ſens. Les Sociniens conviennent en apparence que Jéſus-Chriſt a ſatisfait à Dieu pour nous, mais ils abuſent du terme de *ſatisfaction*, en le prenant dans un ſens impropre & métaphorique.

Ils entendent par-là que Jésus-Christ a rempli toutes les conditions qu'il s'étoit imposées lui-même pour opérer notre salut ; qu'il a obtenu pour nous une rémission gratuite de la dette que nous avions contractée envers Dieu par nos péchés ; qu'il s'est imposé à lui-même des peines pour montrer ce que nous devons souffrir pour obtenir le pardon de nos crimes ; qu'il nous a fait voir par son exemple, & par ses leçons, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au Ciel ; enfin qu'en mourant avec résignation à la volonté de Dieu, il nous a fait comprendre que nous devons accepter la mort de même pour expier nos péchés.

Il est évident que ce verbiage est un tissu de contradictions qui se réfute par lui-même. 1°. Si l'une des conditions que Jésus-Christ s'est imposées pour opérer notre salut, a été de mourir pour nous, il s'ensuit qu'en subissant la mort, il a porté la peine que nous méritions ; or voilà précisément ce que c'est que *satisfaire*. 2°. Comment peut-on appeler *gratuite* la rémission de nos dettes, dès qu'il a fallu que Jésus-Christ mourût pour l'obtenir, & qu'il faut encore que nous souffrions & nous mourions nous-mêmes, pour obtenir le pardon ? 3°. Si Jésus-Christ n'est pas mort en qualité de notre répondant, de notre caution, de victime chargée de nos péchés, il est mort injustement ; alors son exemple ne peut nous servir de rien, sinon à nous faire murmurer contre la Providence, qui a permis qu'un innocent fût mis à mort sans l'avoir mérité. 4°. Dans ce cas, quel sujet avons-nous d'espérer qu'après que nous aurons accepté avec résignation les souffrances & la mort, Dieu daignera encore nous pardonner ? 5°. Pour prouver que Jésus-Christ n'a pas pu être notre victime, les Sociniens objectent qu'il y auroit de l'injustice à punir un innocent pour des coupables, & ils supposent que Dieu a permis la mort de Jésus-Christ, quoiqu'il ne fut ni coupable, ni victime pour des coupables.

Ces sophistes subtils avouent encore que Jésus-Christ est le Sauveur du monde, mais par ses leçons, par ses conseils, par ses exemples, & non par le mérite ou par l'efficacité de sa mort. En confessant que Jésus-Christ est mort pour nous, ils entendent qu'il est mort pour notre avantage, pour notre utilité, & non parce qu'il est mort à notre place, en supportant la peine que nous devions porter pour nos péchés. Ils oublient que Jésus-Christ est non-seulement le Sauveur, mais encore le *Rédempteur* du monde, or sous ce mot nous avons fait voir qu'appeler la mort de Jésus-Christ, ainsi envisagée, une *Rédemption*, un rachat, c'est abuser grossièrement des termes, & prêter aux écrivains sacrés un langage insidieux qui seroit un piége d'erreur.

Pour réfuter tous ces subterfuges, nous disons, conformément à la croyance catholique, que Jésus-Christ a satisfait à Dieu son père proprement & rigoureusement pour les péchés des hommes, en lui payant pour leur rachat un prix non-seulement équivalent, mais encore surabondant, savoir, le prix infini de son sang. 2°. Qu'il est leur Sauveur, non-seulement par ses leçons, ses conseils, ses promesses, ses exemples, mais par ses mérites & par l'efficacité de sa mort. 3°. Qu'il est mort non-seulement pour notre avantage, mais au lieu de nous, à notre place, en supportant une mort cruelle, au lieu du supplice éternel que nous méritions.

En effet, le péché étant tout à la fois une dette que nous avons contractée envers la justice divine, une inimitié entre Dieu & l'homme, une désobéissance qui nous rend dignes de la mort éternelle, Dieu est à tous ces égards & par rapport à nous, un créancier à qui nous devons, une partie offensée qu'il faut appaiser, un juge redoutable qu'il est question de fléchir. La *satisfaction* rigoureuse doit donc être tout à la fois le paiement de la dette, l'expiation du crime, le moyen de fléchir la justice divine. Comme nous étions pour nous-mêmes incapables d'une pareille *satisfaction*, nous avions besoin, 1°. d'une caution qui se chargeât de notre dette, & qui l'acquittât pour nous, 2°. d'un médiateur qui obtînt grâce pour nous, 3°. d'un Prêtre & d'une Victime qui se substituât à notre place & expiât nos péchés par ses souffrances. Or c'est ce que Jésus-Christ a complettement fait, ainsi l'enseignent les livres saints.

Nous l'avons déja prouvé au mot *Rédempteur*, & nous avons fait voir le vrai sens de ce terme, nous devons encore démontrer que la *Rédemption* du monde a été opérée par voie de *satisfaction*, & non autrement, & que les interprétations des Sociniens sont toutes fausses.

1°. Le Prophète Isaïe, c. 53, dit du Messie : « Il a été froissé pour nos crimes, le châtiment » qui doit nous donner la paix est tombé sur lui » & nous avons été guéris par ses blessures.... » Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous.... » Il a été frappé pour les crimes du peuple.... » Il donne sa vie pour le péché.... il s'est livré » à la mort, & il a porté les péchés de la » multitude ». Il n'est pas ici question d'un maître ou d'un Docteur qui instruit les hommes, qui leur donne des conseils & des exemples, qui leur fait des promesses ou qui intercède pour eux, mais d'une caution, d'une victime, qui porte la peine due aux coupables, par conséquent qui tient leur place, & qui satisfait pour eux.

2°. Le langage est le même dans le nouveau testament. Par-tout où S. Paul parle de Rédemption, il a grand soin de nous apprendre en quoi consiste celle que Jésus-Christ a faite ; « Nous » avons en lui, dit-il, *par son sang*, une Ré- » demption qui est la rémission des péchés ; » *Ephes.*, c. 1, ℣. 7 ; *Coloss.*, c. 1, ℣. 14 »

» Nous sommes justifiés par la Rédemption qui » est en Jésus-Christ, que Dieu a établi notre » Propitiateur par la foi, *dans son sang*, pour » montrer sa justice par la rémission des péchés, » *Rom.* c. 3, ℣. 24 ». C'est donc en répandant son sang, & non autrement, que Jésus-Christ nous a rachetés, qu'il a été notre Rédempteur, & notre Propitiateur; & Dieu, en nous pardonnant, a montré sa justice, or il ne l'auroit pas montrée, si elle n'avoit pas été *satisfaite*.

3°. C'est pour cela même qu'il est dit *Matt.* c. 20, ℣. 28, que Jésus-Christ a donné sa vie pour la rédemption de la multitude, &, 1 *Tim.* c. 2, ℣. 6, qu'il s'est livré pour la rédemption de tous; 1 *Cor.* c. 6, ℣. 20, que nous avons été rachetés par un grand prix. « Ce rachat, » dit S. Pierre, n'a point été fait à prix d'argent, » mais par le sang de l'agneau sans tache, qui » est Jésus-Christ ». 1 *Pet.*, c. 1, ℣. 18, Les Bienheureux lui disent: dans *l'Apoc.*, c. 5, ℣. 9, » vous nous avez rachetés à Dieu par votre sang. » Or celui qui rachète un esclave ou un criminel, en payant pour lui non-seulement un prix équivalent, mais surabondant, ne *satisfait*-il pas en toute rigueur ?

4°. L'apôtre ne s'exprime pas autrement en parlant de la réconciliation ou du traité de paix conclu par Jesus-Christ entre Dieu & les hommes. Il dit, *Rom.*, c. 5, ℣. 90, « Lorsque nous étions « ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés » avec lui *par la mort* de son fils. Dieu, dit-il » ailleurs, étoit en Jésus-Crist se reconciliant le » monde, & pardonnant les péchés.... Il a fait » pour nous victime du péché celui qui ne con- » noissoit pas le péché » 2 *Cor.*, c. 5, ℣. 19 & 21. Il écrit aux Ephésiens, c. 2, ℣. 13, » vous avez été rapprochés de Dieu *par le sang* » de Jésus-Christ; c'est lui qui est notre paix.... » Il l'a conclue en réconciliant à Dieu *par sa Croix* les deux peuples en un seul corps ». *aux Colossiens*, c. 1, ℣. 19. « Il a plu à Dieu.... » de se réconcilier toutes choses par Jésus-Christ, » & de pacifier *par le sang de sa Croix* tout ce qui est dans le Ciel & sur la terre » c. 2, ℣. 14 « Jésus-Christ a effacé la cédule du décret » qui nous condamnoit, & l'a fait disparoître en » l'attachant à la Croix ». Il n'étoit pas possible d'exprimer en termes plus énergiques la manière dont Jésus-Christ nous a réconciliés avec Dieu; ce n'a pas été seulement en nous rendant meilleurs par sa doctrine, par ses exhortations, par ses exemples, ni en obtenant grâce pour nous par ses prières, mais ça été par sa mort, par son sang, par sa croix; donc ça été en portant la peine que nous avions méritée & que nous devions subir.

5°. Jésus-Christ est appelé l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde, *Joan.*, c. 1, ℣. 29; *Petri*, c. 1, ℣. 19; *Apoc.* c. 5, ℣. 7, &c. Il est dit qu'il a été fait victime du péché, 2 *Cor.* c. 5, ℣. 21; qu'il est entré dans le sanctuaire par son propre sang, & a fait ainsi un rachat éternel; que c'est une victime meilleure que les anciennes; qu'il s'est montré comme victime pour détruire le péché, &c., *Hebr.* c. 9, ℣. 12, 23, 26. Or les victimes & les sacrifices offerts pour le péché n'étoient-ils pas une amende & une *satisfaction* payées à la Justice Divine.

6°. Si le Ministre de Jésus-Christ s'étoit borné à nous donner des leçons & des exemples, à nous montrer le chemin que nous devons suivre, à nous faire des promesses, à intercéder pour nous, ce seroit très-mal à propos qu'il seroit appelé *Prêtre & Pontife* de la Loi nouvelle, que la mort seroit censée *un Sacrifice*, & que ses fonctions seroient nommées *un Sacerdoce*, *Hebr.* c. 7, ℣. 17, 24, 26. Tout Pontife, dit S. Paul, est établi pour offrir des dons, des victimes & des sacrifices pour le péché, c. 5, ℣. 1; c. 7, ℣. 3. Or Jésus-Christ l'a fait une fois, en s'offrant lui-même, c. 7, ℣. 27. Il n'est pas permis de prendre les termes de Saint-Paul dans un sens métaphorique & abusif, lorsque l'Apôtre en fait voir la justesse dans le sens propre; il ne dit point que Jésus-Christ est mort pour attester la vérité de sa Doctrine & de ses promesses, mais *pour détruire le péché*, pour absorber les péchés de la multitude, pour purifier nos consciences, pour nous sanctifier par l'oblation de son Corps, *ibid.* c. 9, & 10, &c. Comment, sinon par voie de mérite & de *satisfaction* ? Mais les Protestans, en s'obstinant à soutenir que tout le Sacerdoce de la Loi nouvelle consiste à présenter à Dieu des victimes spirituelles, des vœux, des prières, des louanges, des actions de grâces, ont appris aux Sociniens à prétendre que le Sacerdoce de Jésus-Christ même ne s'est pas étendu plus loin.

Il seroit inutile de prouver que dès la naissance du Christianisme les Pères de l'Eglise ont entendu comme nous les passages de l'Ecriture que nous venons de citer; Socin lui-même est convenu que s'il faut consulter la Tradition, l'on est forcé de laisser la victoire aux Catholiques. Petau, *de Incarn.* l. 12, c. 9. Grotius à fait un recueil des Passages des Pères, Basnage y a joint ceux des Pères Apostoliques & des Docteurs du second & du troisième siècle, *Hist. de l'Egl.* l. xi, c. 1, §. 5.

Une preuve non moins frappante de la vérité de notre croyance, sont les conséquences impies qui s'ensuivent de la doctrine des Sociniens.

1°. Si Jésus-Christ n'étoit mort que pour confirmer sa Doctrine, il n'auroit rien fait de plus que ce qu'ont fait les Martyrs qui ont versé leur sang pour attester la vérité de la Foi Chrétienne; Or personne ne s'est avisé de dire qu'ils ont souffert & qu'ils sont morts pour nous, ni qu'ils ont satisfait pour nos péchés, ni que ce sont des victimes de notre rédemption, &c. Ils ont cependant souffert pour notre avantage, pour notre utilité, pour confirmer notre foi, pour nous don-

ner l'exemple, pour nous montrer la voie qu'il faut ſuivre, ſi nous voulons arriver au Ciel.

2°. En adoptant le ſens des Sociniens, on ne peut pas plus attribuer notre rédemption à la mort de Jéſus-Chriſt, qu'à ſes prédications, à ſes miracles, à toutes les actions de ſa vie; puiſque toutes ont eu pour but notre intérêt, notre utilité, notre inſtruction, notre ſalut; cependant les Auteurs Sacrés n'ont jamais dit que nous avons été rachetés par les différentes actions de Jéſus-Chriſt, mais par ſes ſouffrances, par ſon ſacrifice, par ſon ſang, par ſa croix.

3°. Ils attribuent conſtamment notre réconciliation avec Dieu à cette mort comme cauſe efficiente & méritoire, & non comme cauſe exemplaire de la mort que nous devons ſouffrir pour expiation du péché. Il eſt écrit que la mort eſt la peine & le ſalaire du péché, mais il n'eſt dit nulle part qu'elle l'efface, qu'elle l'expie, qu'elle nous réconcilie avec Dieu; notre mort ne peut donc opérer cet effet que par une vertu qui lui vient d'ailleurs, & qu'elle emprunte de la mort de Jéſus-Chriſt.

4°. La Doctrine des Sociniens attaque directement le Dogme du péché originel, & de ſes effets à l'égard de tous les enfans d'Adam. Car enfin ſi tous les hommes naiſſent coupables de ce péché, exclus par conſéquent de la béatitude éternelle, il a fallu une rédemption, une réparation, une ſatisfaction préſentée à la Juſtice Divine, pour les rétablir dans le droit, & leur rendre l'eſpérance d'y parvenir. S'il n'en falloit point, Jéſus-Chriſt eſt mort en vain, ſes ſouffrances, ſon ſacrifice n'étoient aucunement néceſſaires; tous ceux qui ne le connoiſſent point, qui ne peuvent profiter de ſes leçons ni de ſes exemples, ſont ſauvés ſans lui, & ſans qu'il ait aucune part à leur ſalut.

Dans cette hypothèſe que ſignifient tous les paſſages dans leſquels il eſt dit qu'il a plu à Dieu de tout réparer, de tout réconcilier, de tout ſauver par Jéſus-Chriſt, qu'il eſt le Sauveur de tous les hommes, ſur-tout des Fidèles, qu'il eſt la Victime de propitiation non ſeulement pour nos péchés, mais pour ceux du monde entier? &c. Il s'enſuit encore que Jéſus-Chriſt n'a rien mérité en rigueur de juſtice, que le nom de *mérite* eſt auſſi abuſif & auſſi faux en parlant de lui qu'en parlant des autres hommes. Ainſi encore les Proteſtans, en ſoutenant que les juſtes ne peuvent rien mériter, ont fourni des armes aux Sociniens, pour enſeigner qu'en Jéſus-Chriſt même il n'y a aucun mérite proprement dit.

5°. Enfin, comme une des principales preuves de la Divinité de Jéſus-Chriſt employées par les Pères de l'Egliſe a été de montrer que, pour racheter le genre humain, il falloit une *ſatisfaction* d'un prix & d'un mérite infini, par conſéquent le merites & les *ſatisfactions* d'un Dieu, en niant cette vérité les Sociniens ſe ſont frayé le chemin à nier la Divinité de Jéſus-Chriſt; ainſi s'enchaînent les erreurs, & tels ſont les progrès ordinaires de l'impiété. Nous ne connoiſſons point d'objections des Sociniens contre les *ſatisfactions* de Jéſus-Chriſt, qui n'aient été faites par les Proteſtans contre les *ſatisfactions* des pécheurs pénitens, nous y répondrons dans l'article ſuivant.

Les Théologiens mettent en queſtion ſi Jéſus-Chriſt étant un ſeul Dieu avec ſon Père s'eſt ſatisfait à ſoi-même en ſatisfaiſant à ſon Père; pourquoi non? il ſuffit pour cela que Jéſus-Chriſt puiſſe être enviſagé ſous différens rapports; puiſqu'il y a en lui deux natures, deux volontés, deux ſortes d'opérations, rien n'empêche de dire que ſous un certain rapport il a été *ſatisfaiſant*, & que ſous un autre il a été *ſatisfait*. En lui ce n'eſt point Dieu qui a ſatisfait à l'homme, mais c'eſt l'homme-Dieu qui a ſatisfait à Dieu. *Witaſſe, de Incarn.* 2 part. *Quæſt.* 10, art. 1, ſect. 1. &c.

SATISFACTION SACRAMENTELLE. Au mot *pénitence*, nous avons fait voir que, pour pardonner le péché, Dieu exige des coupables un repentir ſincère; or le regret d'avoir offenſé Dieu ne ſeroit pas ſincère, s'il ne renfermoit une ferme réſolution d'éviter à l'avenir les péchés, & de réparer, autant qu'il eſt poſſible, les ſuites & les effets de ceux que l'on a commis, par conſéquent de ſatisfaire à Dieu pour l'injure qu'on lui a faite, & au prochain pour le tort qu'on lui a cauſé.

Conſéquemment les Théologiens entendent, ſous le nom de *ſatisfaction*, un châtiment ou une punition volontaire que l'on exerce contre ſoi-même, afin de réparer l'injure que l'on a faite à Dieu & le tort que l'on a cauſé au prochain; & ſelon la foi catholique cette diſpoſition fait partie eſſentielle du Sacrement de Pénitence. Les œuvres ſatisfactoires ſont la prière, le jeûne, les aumônes, la mortification des ſens, toutes les pratiques de piété & de Religion faites avec le ſecours de la grâce & par un motif de contrition.

Sur ce point le Concile de Trente a expoſé la Doctrine Catholique de la manière la plus exacte. Il enſeigne que Dieu, en pardonnant le pécheur & en lui remettant la peine éternelle due au péché, ne le diſpenſe pas toujours de ſubir une peine temporelle. « La Juſtice Divine » ſemble exiger, dit-il, que Dieu reçoive plus » aiſément en grâce ceux qui ont péché par ignorance avant le baptême, que ceux qui après » avoir été délivrés de la ſervitude du démon » & du péché, ont oſé violer en eux le temple » de Dieu & contriſter le Saint-Eſprit avec une » pleine connoiſſance. Il eſt de la bonté divine » de nous pardonner les péchés, de manière » que ce ne ſoit pas pour nous une occaſion de » les regarder comme des fautes légères d'en » commettre bientôt de plus grièves, & de nous » amaſſer ainſi un tréſor de colère. Il eſt hors » de doute que les peines ſatisfactoires nous détournent fortement du péché, mettent un

» frein à nos passions, nous rendent plus vigi-
» lans & plus attentifs pour l'avenir ; elles dé-
» truisent les restes du péché, & les habitudes
» vicieuses, par les actes des vertus contraires.....
» Lorsque nous souffrons en satisfaisant pour nos
» péchés, nous devenons conformes à Jésus-Christ
» qui a satisfait lui-même, & duquel vient toute
» la valeur de ce que nous faisons..... Les Prêtres
» du Seigneur doivent donc faire en sorte que la
» *satisfaction* qu'ils imposent ne soit pas seule-
» ment un préservatif pour l'avenir, & un remède
» contre la foiblesse du pécheur, mais encore
» une punition & un châtiment pour le passé.....
» La miséricorde divine est si grande, que nous
» pouvons par Jésus-Christ satisfaire à Dieu le
» Père, non-seulement par les peines que nous
» nous imposons pour venger le péché, & par
» celles que le Prêtre nous enjoint, mais encore
» par les fléaux temporels qui nous sont envoyés
» de Dieu, & que nous supportons avec pa-
» tience ». *Sess.* 14, *de pœnit.* c. 8 & 9, & *Can.* 12, 13 & 14.

Comme toute cette Doctrine est directement contraire à celles des Protestans, ils l'ont attaquée de toutes leurs forces ; Daillé a fait sur cette question un traité fort étendu, *de pœnis & satisfactionibus humanis*, qui nous a paru un chef-d'œuvre de l'art sophistique & de l'entêtement de système. Il attaque dabord le principe sur lequel se fonde le Concile de Trente, savoir, qu'en remettant au pécheur la peine éternelle qu'il avoit encourue par ses crimes, Dieu ne le dispense pas ordinairement de subir une peine temporelle. Pour prouver le contraire il soutient l. 1, c. 1, que les souffrances des Justes en cette vie ne sont ni des peines proprement dites, ni des punitions, mais des épreuves de notre foi, des remèdes à notre foiblesse, des exercices de notre piété. Selon lui, les peines proprement dites sont celles qui sont infligées pour satisfaire la justice vengeresse, celui qui punit ainsi un coupable n'a aucun égard à son repentir ; Dieu au contraire est toujours touché & désarmé par le repentir de l'homme ; les souffrances dont il l'afflige sont des peines paternelles & médicinales, & non une vengeance du péché. Cependant, continue Daillé, on les nomme *peines* dans un sens impropre, 1°. parce qu'elles étoient infligées autrefois comme une vengeance à ceux qui avoient violé la loi de Dieu, 2°. parce que ce sont encore des peines vengeresses pour les impies ; 3°. parce qu'elles sont amères aux justes aussi bien qu'aux réprouvés ; 4°. parce que c'est Dieu qui les envoie aux uns & aux autres ; 5°. parce que souvent le péché en a été l'occasion, *même pour les justes* ; ainsi Dieu les châtie *de ce qu'ils ont péché*, & il les instruit pour qu'ils ne pèchent plus. Cette dernière raison nous paroît une contradiction formelle avec tout ce qui a précédé.

D'autre part les Théologiens Catholiques prouvent la Doctrine du Concile de Trente, en premier lieu, par l'exemple du premier pécheur, d'Adam lui-même. Avant de le punir, Dieu prononça la malédiction contre le serpent & lui déclara que la race de la femme lui écraseroit la tête, *Gen.* c. 3, ℣. 15. Les plus habiles interprètes, même Protestans, ne font aucune difficulté de reconnoître dans ces paroles une promesse de la rédemption, par conséquent le pardon de la peine éternelle accordé à l'homme pécheur ; l'Auteur du livre de la sagesse le suppose ainsi, c. 10, ℣. 2. Cependant Dieu condamne Adam à une peine temporelle, au travail, aux souffrances, à la mort ; il lui en dit la cause : « Parce que tu as mangé du fruit que je t'avois » défendu ».

N'importe, Daillé soutient, l. 1, c. 4, que la mort n'est point une *peine* du péché originel dans ceux en qui ce péché a été effacé par le Baptême ; c'est, dit-il, 1°. un acte de vertu & de courage comme dans les martyrs ; 2°. dans ce cas & dans plusieurs autres, c'est un exemple très-utile à l'Eglise ; 3°. c'est quelquefois un bienfait, témoin le Juste duquel l'Ecriture dit qu'il a été enlevé de ce monde, de peur que la malice & la séduction ne corrompît son esprit & son cœur ; 4°. c'est aussi quelquefois un *châtiment*, comme dans ceux desquels S. Paul déclare qu'ils étoient frappés de maladie & de mort, *pour avoir communié indignement*, 1 *Cor.* c. 11, ℣. 30. Voici encore une observation contradictoire au principe de Daillé.

Nous lui demandons 1°. quelle différence il peut mettre entre un *châtiment* & une *peine* proprement dite ; les Auteurs sacrés usent indifféremment de ces deux termes ; Job parle des *peines* des innocens, & nomme ainsi ses propres souffrances, c. 9, ℣. 23 ; c. 10, ℣. 17 ; c. 16, ℣. 11. S. Jean dit que la crainte est une *peine*, ou est accompagnée de *peine*, 1 *Joan.* c. 4, ℣. 18, &c. Dans une infinité d'endroits les *châtimens* des pécheurs sont appelés les *vengeances* de Dieu, quoiqu'ils servent souvent à les corriger ; donc la distinction que fait Daillé entre les *peines vengeresses* & les *peines médicinales* est illusoire, corrigera-t-il le langage des Ecrivains sacrés ? Il s'ensuit seulement que Dieu par miséricorde change ses vengeances en remèdes, & que l'un n'empêche pas l'autre.

2°. Nous lui demandons : supposé qu'Adam n'eût pas péché, Dieu nous feroit-il mourir pour nous faire exercer un acte de courage, pour donner un exemple utile, pour empêcher que nous ne devinssions méchans, &c ? Daillé sans doute n'osera pas le soutenir, contre le texte formel de l'Ecriture ; *parce que tu as mangé du fruit que je t'avois défendu, tu seras réduit en poussière.* Donc la mort est une *peine* proprement dite & une *vengeance* du péché, quoique Dieu l'ait

changée en une correction paternelle, en remède, & en exercice de vertu, comme l'ont remarqué les Pères de l'Eglise.

3°. Dieu a eu égard au repentir d'Adam, quant à la peine éternelle qu'il avoit méritée, mais il n'y a point eu d'égard quant à la peine temporelle & à la mort à laquelle il l'a condamné; donc celle-ci est tout à la fois une peine vengeresse, aussi-bien que correctionnelle & médicinale. Ainsi sous cet aspect la différence que Daillé veut mettre entre l'une & l'autre se trouve encore fausse.

4°. Si un châtiment quelconque n'est plus une peine vengeresse, ni une peine proprement dite, dès qu'il peut servir à l'utilité d'autrui, il s'ensuit que la mort dont Dieu punit quelquefois les impies ne doit point être regardée comme une vengeance ni comme une punition proprement dite, puisqu'elle peut servir & qu'elle sert souvent à effrayer d'autres pécheurs & à les retirer du désordre, que les Justes y trouvent un motif de plus de persévérer dans le bien. La damnation même des réprouvés peut produire ces deux derniers effets; il n'y auroit donc plus aucune espèce de peines purement vengeresses, ni en ce monde ni en l'autre.

5°. Supposons pour un moment la justesse & la solidité de la distinction sur laquelle Daillé croit se mettre à l'abri, accordons-lui que les afflictions, par lesquelles Dieu éprouve, éxerce, corrige les pécheurs pardonnés, ne sont pas des peines proprement dites, en sera-t-il moins vrai que ce sont des *satisfactions*, qu'il est utile au pécheur pardonné de s'éprouver, de s'exercer, de se corriger soi-même par des souffrances volontaires, lorsque Dieu ne le fait pas d'ailleurs? Dans cette hypothèse même, il n'y auroit encore rien à réformer dans la pratique de l'Eglise, il ne faudroit changer tout au plus que quelques expressions dans son langage, qui est cependant celui des Auteurs sacrés; au lieu de dire *satisfactions*, *pénitences*, *peines satisfactoires*, il faudra dire *épreuves*, *corrections*, *peines médicinales*: mais l'Eglise ne sera pas moins en droit de retenir la chose, en épurant son langage. Cette grande réforme valoit-elle la peine de faire autant de bruit qu'en ont fait les Protestans, & de donner un scandale aussi éclatant que l'a été leur Schisme?

6°. Ils n'oseroient nier que les souffrances & la mort de Jésus-Christ n'aient été des peines proprement dites; en effet elles ont eu pour objet de venger les droits de la justice divine & de réparer l'injure faite à Dieu par le péché, aussi-bien que de corriger les hommes, de leur donner un grand exemple, de les encourager à souffrir, &c. Ce sont des *satisfactions* ou des *peines satisfactoires* dans toute la rigueur du terme, les Protestans en conviennent. Pourquoi n'en seroit-il pas de même des souffrances des justes formées sur le modèle de celles de Jésus-Christ, & qui en empruntent toute leur valeur, comme le Concile de Trente l'a enseigné?

Un second exemple tiré de l'Ecriture, & allégué par nos Théologiens contre les Protestans, est celui de David. Lorsqu'il se fut rendu coupable d'adultère & d'homicide, le Prophète Nathan vint lui dire de la part du Seigneur: « parce que » vous avez fait le mal en ma présence..., le » glaive demeurera suspendu sur votre maison... » Je vous punirai par votre famille, &c. » David répond: « *j'ai péché contre le Seigneur*, » Nathan lui réplique: le Seigneur a transporté » votre péché, vous ne mourrez point; mais » parce que vous avez donné lieu aux ennemis » du Seigneur de blasphémer contre lui, l'enfant » qui vous est né mourra », 2 *Reg.* c. 12, ℣. 9. En effet cet enfant mourut, & bientôt après le Seigneur exécuta ses menaces par la révolte d'Absalom, c. 16 ℣. 12. Voilà, dirons-nous, un cas dans lequel Dieu pardonne à un pécheur & lui remet la peine de mort, se réservant de le punir par des peines temporelles.

Mais Daillé soutient, après Calvin son maître, que les peines dont le Seigneur menaça David regardoient le futur plutôt que le passé, qu'ainsi c'étoient des peines paternelles, médicinales, correctionnelles, & non des peines vengeresses & proprement dites, l. 1, c. 3. Il reste à savoir à qui nous devons plutôt croire, à Daillé & à Calvin, ou à l'Auteur sacré qui ne parle que du passé, *parce que vous avez fait le mal en ma présence*, *parce que vous avez fait blasphémer les ennemis du Seigneur*, &c. Il ne tenoit qu'à lui de dire, *afin de vous rendre plus sage dans la suite*, *afin de faire un exemple frappant pour vos sujets*, *afin de mettre votre foi à l'épreuve*, &c.; il n'en n'est pas question. Mais en appelant toujours à l'Ecriture-Sainte, nos adversaires se sont réservé le droit de ne point écouter ce qu'elle dit, & de lui faire dire ce qu'elle ne dit point.

Il en est de même d'une autre faute que commit David en faisant faire le dénombrement de ses sujets; pénétré de repentir il en demanda pardon à Dieu, cependant il en fut puni par une contagion de trois jours qui enleva soixante & dix mille ames, 2 *Reg.* c. 24, ℣. 10 & suiv. Daillé raisonne de ce fait comme du précédent, sans donner aucune nouvelle raison; son verbiage n'a pour but que de distraire le lecteur du fond de la question. Il ne s'agit pas de savoir si la contagion de laquelle ces milliers d'Israëlites ont été frappés a été utile à plusieurs, par conséquent si elle a été correctionnelle; mais si elle a cessé pour cela d'être une punition ou une vengeance du péché. Or nous soutenons qu'elle a été l'un & l'autre, & qu'il en est de même de la plupart des fléaux que Dieu fait tomber sur les pécheurs.

Un troisième exemple, duquel Daillé a cherché à esquiver les conséquences, c. 5, est la puni-

tion des Israélites pour avoir adoré le Veau d'or. Dieu vouloit d'abord les exterminer, *Exode*, c. 22, ℣. 10. Moïse demanda grâce pour eux & l'obtint; « Le Seigneur fut appaisé & ne fit » point à son peuple le mal dont il l'avoit me» nacé », ℣. 14. Cependant trois mille personnes, ou selon notre version, vingt-trois mille personnes furent mises à mort pour ce crime, ℣. 28. Et quoique Moïse demandât grâce une seconde fois, Dieu déclara qu'au jour de la vengeance il puniroit encore ce forfait de son peuple, ℣. 34.

Daillé soutient que ce fut une punition proprement dite, une peine vengeresse; qu'il est faux que Dieu ait pardonné à ces coupables leur faute ni la peine éternelle qu'ils avoient méritée. On a beau lui demander comment il fait que ces mots *le Seigneur fut appaisé*, ne signifient pas que Dieu remit à ces Idolâtres la peine principale; qui lui a dit que tous ceux que l'on égorgea furent damnés: il le suppose, parce que cela est utile à son système. Cependant il y auroit encore plus de témérité à soutenir que cette exécution sanglante ne servit pas à intimider le reste du peuple, à lui inspirer du repentir, puisque sur une nouvelle reprimande du Seigneur toute cette multitude fondit en larmes, se dépouilla de ses habits & attendit en tremblant ce que Dieu lui réservoit, c. 23, ℣. 4. La punition de ceux qui avoient été tués fut donc utile aux autres. Or Daillé ne veut pas que l'on nomme *peine vengeresse*, peine proprement dite celle qui peut être salutaire à quelqu'un; donc il est ici en contradiction avec lui-même. Ainsi il soutient que la punition des murmurateurs qui vouloient retourner en Egypte plutôt que de faire la conquête de la Terre promise, *Num.* c. 14, ℣. 1, ne fut point une peine vengeresse, parce qu'elle servit d'exemple à leurs enfans & à leur postérité, l. 1, c. 5. Peut-on raisonner si différemment dans un même chapitre, sur deux faits si parfaitement semblables? Il pense de même au sujet de la mort d'Aaron, rapportée *Num.* c. 20, ℣. 24; de celle de Moïse, *Deut.* c. 32, ℣. 50; de celle du Prophète qui fut dévoré par un lion pour avoir transgressé l'ordre de Dieu, 3 *Reg.* c. 13, ℣. 24. Ce furent, dit-il, des châtimens paternels, & non des punitions des fautes que ces divers personnages avoient commises.

Il pousse encore l'aveuglement plus loin sur un quatrième exemple tiré de S. Paul, 1 *Cor.* c. 11: ℣. 30, où il est dit: « celui qui reçoit » l'Eucharistie indignement, mange & boit son » jugement, ne discernant point le Corps du » Seigneur. *C'est pour cela* que plusieurs parmi » vous sont malades, languissans, & meurent. » Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne » serions pas ainsi jugés; mais lorsque nous » sommes jugés, nous sommes châtiés par le » Seigneur, afin de ne pas être damnés avec ce » monde». L'Apôtre n'écrit point, dit Daillé, c. 6, que ces gens-là ont été frappés de mort en punition de leur péché, il assure au contraire qu'ils ont été châtiés afin de ne pas être damnés avec ce monde. Que signifie donc ce mot, *c'est pour cela*, (ideò)? Le texte est formel, Δία τοῦτο, *propter hoc*. Il est absurde de soutenir que la peine de mort infligée *à cause du péché*, n'est pas une punition du péché, que ce n'est point une peine vengeresse, parce que c'est une expiation; & de ne vouloir donner qu'à la première le nom de *satisfaction*.

Il est évident, par les exemples même que nous venons de citer, qu'à la réserve de la mort en état de péché & de la damnation qui s'ensuit, tout autre châtiment, toute autre peine que Dieu envoie à celui qui a péché, est tout à la fois une punition ou une vengeance du péché, une *satisfaction* ou une expiation, & une correction paternelle, une épreuve pour la vertu, une occasion de *mérite* pour le coupable. La distinction forgée par les Protestans entre ces deux caractères, comme si l'un étoit opposé à l'autre, est absolument chimérique; ils ne l'ont imaginée que pour tordre le sens des passages de l'Ecriture qu'on leur oppose, & pour en esquiver les conséquences. Or cette distinction une fois détruite, leur doctrine touchant les *satisfactions* humaines n'a aucun fondement, & le gros Livre de Daillé ne prouve plus rien.

Ils ont encore plus de tort de convenir d'un côté que les peines que Dieu envoie aux pécheurs pardonnés servent à éprouver leur foi, à exercer leur patience, à détruire leurs mauvaises habitudes, à perfectionner leur vertu, & de soutenir de l'autre que ce n'est pas pour eux un sujet de *mérite*; que l'homme ne peut rien *mériter*; qu'il n'y a point de *mérites* que ceux de Jésus-Christ. N'est-ce pas *mériter* que de se mettre dans le cas de recevoir une récompense pour avoir fait ce que Dieu commande? Mais ici comme ailleurs, les Protestans ont voulu réformer le langage humain pour autoriser leurs visions. *Voyez* MÉRITE.

En cinquième lieu, on leur cite vainement le mot de Daniel à Nabuchodonosor, c. 4, ℣. 24: « rachetez vos péchés par des aumônes, peut» être que Dieu vous pardonnera vos fautes »; & celui de Jésus-Christ aux Pharisiens, *Luc*, c. 11, ℣. 41. " faites l'aumône, & tout sera " pour vous ". Daillé dit que ces paroles sont seulement une exhortation faite à des hommes coupables d'injustices & de rapines, de changer de conduite, afin que Dieu ne les punisse pas. Mais si l'aumône a la vertu d'empêcher que Dieu ne punisse le péché, elle est donc *satisfactoire*; elle expie le péché. C'est tout ce que nous prétendons contre les Protestans.

Ces disputeurs infatigables nous opposent une foule d'objections, mais ce sont toujours des passages

passages de l'Ecriture-Sainte dont ils forcent le sens, ou des termes équivoques dont ils abusent.

1°. Suivant l'Ecriture, les péchés nous sont remis; or ils ne le seroient pas, si Dieu exigeoit encore une peine; il nous ordonne de remettre les dettes de nos frères, comme il nous remet les nôtres : oserions-nous dire que nous les remettons, que nous pardonnons, si nous exigions une *satisfaction ?*

Réponse. Le péché est véritablement remis, lorsque Dieu nous fait grâce de la peine éternelle, c'est par miséricorde même & par bonté qu'il ne nous remet pas toute la peine temporelle, parce qu'il nous est utile de la subir. Pour nous, simples particuliers, sans autorité, il ne nous convient en aucun sens de nous faire justice à nous-mêmes; mais lorsqu'un Roi dit à un coupable : tu as mérité la mort, je te fais grâce de la vie, cependant pour te corriger, je te condamne à six mois de prison; nous soutenons que c'est un véritable pardon, une grâce, une remise dans toute la propriété du terme. Puisque Daillé reconnoît que les châtimens de Dieu sont des bienfaits, l. 2, c. 8 & 9. Il est fort singulier qu'il les juge incompatibles avec un véritable pardon; pour que le péché nous soit censé remis, faut-il que Dieu nous prive d'une correction qui est un bienfait?

2°. Nous lisons dans l'Ecriture que Dieu ne nous impute point nos péchés, qu'il ne s'en souvient plus, que l'iniquité de l'impie ne lui nuira point dès qu'il se convertira, que nos péchés deviendront blancs comme la neige, qu'il ne reste aucune condamnation dans ceux qui sont en Jésus-Christ, que celui qui est justifié a la paix avec Dieu, &c. Comment accorder toutes ces expressions avec la nécessité de subir une peine temporelle après le péché pardonné?

Réponse. Très-aisément. Dieu ne nous impute point nos péchés quant à la peine éternelle que nous avons méritée; il change cette peine en une correction paternelle & méritoire, pouvons-nous nous plaindre? Encore une fois il est absurde de soutenir que ce n'est plus *une peine*, dès que c'est une correction; tout au contraire, ce n'est une correction que parce que c'est une peine. Dieu ne se souvient donc plus du péché pardonné, puisqu'il n'exige plus la grande peine, la peine éternelle qui étoit due au péché. Tobie le concevoit ainsi, chap. 3, ℣. 2 : « Ne vous » souvenez plus, Seigneur, de mes péchés, & » ne tirez pas vengeance de mes fautes; toutes » vos voies sont miséricorde, équité, & jugement » ou justice ». C'est donc une autre absurdité de prétendre qu'une peine exigée de Dieu n'est plus un acte de justice, dès que c'est un trait de miséricorde. Dans tous les châtimens que Dieu exerce en ce monde, il est vrai de dire avec David, Ps. 84, ℣. 11 : « La miséricorde & » l'équité se sont rencontrées, la justice & la paix » se sont embrassées ».

Dieu dit aux Juifs dans *Isaïe*, c. 1, ℣. 16 : « Lavez-vous & purifiez-vous, cessez de faire le » mal, apprenez à faire le bien; soyez équitables, » soutenez l'opprimé, faites rendre justice au » pupille, prenez la défense de la veuve; alors » venez disputer contre moi; quand vos péchés » seroient rouges comme l'écarlate, ils deviendront » blancs comme la neige ». Dieu n'attend pas toujours que tout cela soit fait pour pardonner, il tient compte & se contente de la volonté où l'on est de le faire. Mais lorsque le pardon a ainsi devancé les œuvres, est-on dispensé pour cela de les accomplir? Il en est de même des afflictions & des souffrances; avant le pardon ç'auroient été des peines, le pardon les rend méritoires, mais il ne leur fait point changer de nature.

Quelle raison peut-on avoir d'envisager l'obligation de satisfaire ainsi à Dieu comme un reste de condamnation, qui peut troubler la paix que nous avons recouvrée avec Dieu? Ce n'est pas sans doute un malheur pour nous d'être condamnés à devenir des Saints, à ressembler à Jésus-Christ souffrant, à mériter ainsi une augmentation de gloire & de bonheur dans le Ciel; c'est ce que S. Jean vouloit, en faisant dire à Dieu, *Apoc.* c. 22, ℣. 11 : « Que le juste devienne encore » plus juste, que celui qui est Saint se rende » encore plus saint; je vais venir bientôt, ma » récompense est avec moi pour rendre à chacun » selon ses œuvres ».

3°. Depuis que Jésus-Christ a *satisfait* pour nos péchés, disent les Protestans, c'est lui faire injure d'exiger que nous ajoutions encore des *satisfactions* aux siennes, comme si les siennes étoient insuffisantes, & que les nôtres pussent y ajouter un degré de valeur.

Réponse. Les Protestans devroient objecter de plus avec les Incrédules : puisque Jésus-Christ a pratiqué tant de vertus & de bonnes œuvres, & qu'il a souffert tant de tourmens pour nous mériter le Ciel, il est fort étonnant que Dieu exige encore que nous achetions cette récompense par des vertus, par de bonnes œuvres, par des souffrances; cela suppose en Dieu une justice inexorable qui n'est jamais satisfaite, & qui ressemble beaucoup à la cruauté. Notre prétendue sainteté peut-elle ajouter un nouveau degré de valeur à celle de Jésus-Christ? après qu'il a tant prié, qu'est-il besoin de prier encore? Il est dit que Dieu, en nous livrant son propre Fils, nous a donné tout avec lui; *Rom.*, c. 8, ℣. 29. Nous n'avons donc plus besoin de lui rien demander.

Cependant S. Paul dit, dans ce même chapitre, que Dieu a prédestiné ses élus à être *conformes à l'image de son Fils;* que ce sont ceux-là qu'il a justifiés & qu'il a glorifiés, ℣. 29 & 30. Il

dit aux Fidèles : « Soyez mes imitateurs comme » je le suis de Jésus-Christ ». 1 *Cor.* c. 4, ℣. 16; c. 11, ℣. 1. C'est donc parce que Jésus-Christ a souffert que nous devons souffrir, parce qu'il a eu des vertus & des mérites que nous devons en avoir, & parce qu'il a satisfait pour les péchés que nous devons satisfaire pour les nôtres; il ne s'ensuit pas de là que nos prières, nos bonnes œuvres, nos mérites, nos *satisfactions*, peuvent ajouter un nouveau degré de valeur à celles de Jésus-Christ. Il s'ensuit seulement que, malgré les mérites infinis de ce divin Sauveur, le Ciel doit toujours être une récompense, & non un don purement gratuit, que Dieu veut le donner à des Saints, & non à des hommes vicieux, à des pécheurs repentans, & non à des criminels obstinés.

4°. Dieu qui veut être adoré en esprit & en vérité, se contente de la pureté du cœur; il ne demande pas absolument des mortifications, l'amendement de vie est la seule pénitence nécessaire. Les plus grands hypocrites sont ceux qui consentent le plus aisément à faire des austérités, parce que cela est plus aisé que de renoncer aux passions; l'on croit expier tous les péchés sans avoir le cœur changé. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, c. 8, §. 53.

Réponse. A ce trait de satyre nous pouvons en opposer d'autres. Les plus grands hypocrites sont ceux qui, sous prétexte d'adorer Dieu en esprit & en vérité, ne l'adorent ni intérieurement ni extérieurement, qui dépriment toutes les marques sensibles de culte & qui voudroient les abolir, parce qu'ils sentent que ce seroit le plus sûr moyen de détruire toute Religion. Tel est le masque sous lequel les Incrédules ont toujours caché leur impiété; il n'est pas honorable aux Protestans de faire cause commune avec eux. Il est faux que Dieu ne demande pas absolument des mortifications & des marques sensibles de pénitence; il ordonne aux Juifs par Isaïe, non-seulement le changement du cœur & de la conduite, mais des bonnes œuvres, des actes de justice, de charité, de compassion envers ceux qui souffrent, des secours & des services rendus à ceux qui en ont besoin; *Isaïe*, c. 1, ℣. 16. Job faisoit pénitence sur la cendre & la poussière, chap. 42, ℣. 6; David couvroit de cendres son pain, & mêloit ses larmes à sa boisson, *Ps.* 101, ℣. 10; Daniel ajoutoit à ses prières le jeûne, le cilice & la cendre, c. 9, ℣. 3. Jésus-Christ, *Matt.*, c. 12, ℣. 41, loue la pénitence des Ninivites qui fut accompagnée des mêmes signes extérieurs; c. 11, ℣. 21, il dit que les Tyriens & les Sidoniens l'auroient imitée, s'il avoit fait chez eux les mêmes miracles que dans la Judée. S. Paul, *Galat.*, c. 5, ℣. 24, déclare que ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices & ses convoitises; il n'est donc pas vrai que l'amendement de la vie soit la seule pénitence nécessaire. Pratiquer des austérités sans avoir la componction dans le cœur, & sans renoncer au crime, est un abus sans doute; ne vouloir s'assujettir à aucune mortification, sous prétexte que l'on est repentant dans le cœur, c'en est une non moins répréhensible. Ne fait-on pas que les réformateurs ont blâmé même la contrition, le regret & le repentir du péché; ils ont ainsi proscrit toute espèce de pénitence, soit intérieure, soit extérieure. *Voyez* MORTIFICATION.

SATURNIENS, Hérétiques du second siècle, Disciples de *Saturnin* ou *Saturnil*, Philosophe d'Antioche. Quelques auteurs ont cru que celui-ci étoit Disciple de Ménandre, mais ce fait est incertain, puisque Ménandre a vécu sur la fin du premier siècle, au lieu que *Saturnin* n'a paru que vers l'an 120 ou 130, sous le règne d'Adrien, suivant le récit d'Eusèbe & de Théodoret. D'ailleurs le système de ces deux Hérésiarques est différent à plusieurs égards. Aucun écrivain moderne n'a examiné de plus près que Mosheim celui de *Saturnin*; voici comme il l'a conçu, *Hist. Christ.*, sect. 2, §. 44 & 45; & *Hist. Eccles.*, 2e siècle, 2e part., c. 5, §. 6.

Ce Philosophe, comme la plupart des Orientaux, admettoit un Dieu suprême, intelligent, puissant & bon, mais inconnu aux hommes; & une matière éternelle à laquelle présidoit un esprit aussi éternel, méchant & malfaisant de sa nature. Du Dieu suprême étoient sortis, par émanation, sept esprits inférieurs qui, à l'insu du Dieu suprême, avoient formé le monde & les hommes, & qui s'étoient logés dans les sept planètes; mais ces ouvriers impuissans n'avoient pu donner aux hommes qu'ils avoient formés qu'une vie purement animale, Dieu, touché de compassion, donna à ces nouveaux êtres une ame raisonnable, & laissa le monde sous le gouvernement des sept esprits qui en étoient les artisans.

Un de ces esprits avoit sous ses ordres la nation Juive, c'est lui qui en régloit la destinée, qui l'avoit tirée de l'Egypte, & qui lui avoit donné des lois; c'est lui que les Juifs adoroient comme leur Dieu, parce que le vrai Dieu leur étoit inconnu.

Mais l'esprit méchant & malfaisant qui dominoit sur la matière, jaloux de ce que d'autres que lui avoient fait des corps animés, & de ce que Dieu y avoit mis une ame bonne & sage, forma une autre espèce d'hommes auxquels il donna une ame méchante & semblable à lui; sans doute il la tira de son propre sein, puisqu'il n'avoit pas, non plus que le Dieu suprême, le pouvoir de créer. De là est venue la différence entre les hommes, dont les uns sont bons, les autres mauvais.

D'autre part le Dieu suprême, fâché de ce mélange, & de ce que les Esprits gouverneurs du monde se faisoient adorer par les hommes,

avoit envoyé son Fils, sous l'apparence d'un homme, qui est Jésus-Christ, & revêtu d'un corps apparent, pour faire connoître le vrai Dieu aux hommes doués d'une bonne ame, pour les ramener à son culte, pour détruire l'Empire du dominateur de la matière & celui des sept Esprits gouverneurs du monde, pour faire enfin remonter les bonnes ames à la source dont elles étoient descendues.

Conséquemment à ses principes, *Saturnin* recommandoit à ses disciples une vie austère. Persuadé que la matière est mauvaise par elle-même, & que le corps est le principe de tous les vices, il vouloit que l'on s'abstînt de manger de la chair & de boire du vin, nourritures trop substantielles, afin que l'esprit fût plus léger & plus libre de s'appliquer à la connoissance & au culte de Dieu; il détournoit du mariage par lequel se fait la procréation des corps. Nous ne savons pas sur quels livres ou sur quels monumens il fondoit sa Doctrine, mais comme tous les autres Gnostiques, il rejetoit absolument l'Ancien Testament qu'il regardoit comme l'ouvrage d'un des Esprits infidèles à Dieu, ou comme celui de l'Esprit pervers, dominateur de la matière.

Comme S. Irénée, Tertullien, Eusèbe, S. Epiphane, Théodoret, ne nous ont donné qu'une notice très-succinte des opinions de *Saturnin*, il y manque beaucoup de choses nécessaires pour les mieux concevoir, & malgré les efforts que Mosheim a faits pour y mettre de la liaison, ce système ressemble plutôt à un rêve qu'à des raisonnemens philosophiques. On voit qu'il avoit été forgé pour rendre raison de l'origine du mal, question qui embarrassoit tous les raisonneurs, mais au lieu d'y satisfaire, il augmentoit les difficultés à l'infini.

1°. A l'art. *Manichéisme*, §. IV, nous avons fait voir qu'il est absurde de supposer deux Etres éternels, incréés, existans d'eux-mêmes, un seul est nécessaire, la nécessité d'être ne peut être attribuée à plusieurs, il n'y a pas plus de raison d'en supposer deux que d'en supposer mille. Une seconde absurdité est d'admettre un Etre nécessaire, incréé, existant de soi-même, & dont la nature est bornée; rien ne peut être borné sans cause, & un Etre incréé n'a point de cause; sa nature, ses attributs, son intelligence, son pouvoir, sont donc essentiellement infinis: il ne peut donc y en avoir deux dont l'un soit gêné par l'autre. Une troisième est de supposer la matière éternelle, incréée, nécessaire, de laquelle cependant la forme n'est pas nécessaire, & peut être changée par un autre Etre quelconque; un Etre éternel & nécessaire est essentiellement immuable.

2°. Quand ces vérités ne seroient pas démontrées, il y auroit encore du ridicule à forger des suppositions arbitraires, sans en avoir aucune preuve positive. On pouvoit demander à *Saturnin* & à ses pareils: Qui vous a dit qu'il y a deux êtres co-éternels, ni plus ni moins, dont l'un est ennemi de l'autre, dont l'un domine sur la matière & l'autre sur les esprits, desquels vous réglez le département, les fonctions, le pouvoir, les opérations à votre gré? Qui vous a révélé qu'il y a sept esprits formateurs & gouverneurs du monde, & qu'il n'y en a pas mille, qu'ils sont plutôt logés dans les planètes que dans les autres parties de la nature, qu'ils se sont accordés pour faire le monde, & qu'ils s'entendent assez mal pour le gouverner; qu'ils ont pu former des corps, & non faire des ames, &c? Vous dites que vous ne pouvez concevoir autrement la naissance & l'ordre des choses, mais votre conception est-elle la règle de toute vérité? Nous ne concevons pas non plus votre système, donc il n'est pas vrai.

3°. Au lieu d'entasser ainsi les suppositions, il auroit été plus simple de dire qu'il n'y a qu'un seul Être suprême, intelligent & bon, que c'est lui qui a fait le monde, mais qu'il n'a pas pu le mieux faire, parce que l'imperfection de la matière s'opposoit à sa volonté & à son pouvoir. Y avoit-il plus d'inconvénient à supposer que le pouvoir de Dieu étoit borné par la matière, qu'à dire qu'il l'étoit par un autre être malfaisant, par des esprits subalternes, &c? Puisque *Saturnin*, non plus que les autres Philosophes Orientaux, n'admettoit point en Dieu le pouvoir créateur, il étoit forcé de penser que les esprits étoient sortis de Dieu par émanation; cependant il disoit que Dieu avoit mis des ames sages & bonnes dans les hommes qui n'avoient encore que la vie animale. Ces ames étoient-elles aussi sorties de Dieu par émanation, ou Dieu les avoit-il créées librement & volontairement? voilà ce qu'on ne nous apprend pas. *Saturnin* suppose que les sept esprits subalternes avoient formé le monde à l'insu de Dieu, qu'ensuite ils s'étoient révoltés contre lui & lui déroboient le culte qui lui est dû; voilà un Dieu ignorant & impuissant, comment peut-il être le Dieu suprême?

4°. Pendant que Dieu a fait des ames sages & bonnes & les a logées dans des corps, l'Esprit méchant y a placé des ames semblables à lui; ce sont deux espèces d'hommes, les uns bons, les autres mauvais. Mais ces espèces se mêlent par le mariage, parmi les enfans nés d'un même couple, les uns ont une bonne ame, les autres une mauvaise; est-ce Dieu, ou le mauvais Esprit qui crée ces nouvelles ames? Si le Fils de Dieu qui est venu pour réformer les ames & les conduire à Dieu ne peut pas empêcher le mauvais Esprit de produire toujours des ames essentiellement mauvaises, sa mission ne peut jamais avoir beaucoup de succès.

5°. L'on ne nous dit pas ce que c'est que le Fils de Dieu, si c'est un Esprit, comment il est né

de Dieu, en quoi sa nature est différente de celle de nos ames. Il ne convenoit guère à Dieu & à son Fils de nous faire illusion par les apparences d'un corps, de nous conduire à la vérité par le mensonge; n'y avoit-il point d'autre moyen de nous instruire & de nous sacrifier, &c? On ne finiroit jamais, si l'on vouloit relever toutes les absurdités de ce monstrueux système.

6°. Nous avons fait voir ailleurs qu'il ne sert à rien pour éclaircir la grande question de l'origine du mal, que les Pères de l'Eglise l'ont résolue par des principes évidens, simples & solides, & qu'ils ont beaucoup mieux raisonné que cette foule de Philosophes Orientaux qui ont voulu concilier le Christianisme avec leur système imaginaire. *Voyez* MANICHÉISME, §. 4 & 6. Celui de *Saturnin* nous fournit cependant plusieurs sujets de réflexions.

Puisque ce Philosophe entêté ne vouloit pas être Disciple des Apôtres, il faut que les faits publiés par ces envoyés de Jésus-Christ aient été d'une certitude incontestable, pour que cet Hérésiarque ait été forcé d'en admettre du moins les apparences. Déterminé à nier que Jésus-Christ eût un corps réel, qu'il fût né, qu'il eût souffert, qu'il fût mort & ressuscité réellement, il n'a pas laissé d'avouer comme les autres Gnostiques, que Jésus-Christ a paru faire tout cela, qu'il a extérieurement ressemblé aux autres hommes, qu'ainsi les Apôtres n'en ont publié que des faits desquels ils étoient convaincus par le témoignage de leurs sens. *Saturnin* cependant, au second siècle, immédiatement après la mort du dernier des Apôtres, & dans le voisinage de la Judée, étoit plus à portée que personne de vérifier les faits qui prouvoient la mission divine de Jésus-Christ & sa qualité de Fils de Dieu. Il n'est donc pas vrai, comme le prétendent les Incrédules, qu'il n'y ait point d'autres témoins de ces faits que les Apôtres, puisque leur témoignage est confirmé par l'aveu des Hérésiarques contemporains, ou très-voisins de la date des événemens. *Voyez* GNOSTIQUES.

SAÜL, premier Roi des Israélités, dont l'histoire est renfermée dans le premier Livre des Rois, depuis le chap. 9 jusqu'à la fin. Les Incrédules sont scandalisés de ce que ce Prince placé sur le trône par le choix exprès de Dieu, duquel il est dit que Dieu avoit changé son cœur & en avoit fait un autre homme, c. 10, ℣. 9 & 10, a eu néanmoins une conduite si peu sage & une fin si malheureuse. Dieu l'a permis ainsi, afin d'apprendre aux hommes que ses grâces les plus signalées ne sont point inadmissibles; qu'il les retire lorsque ceux qui les avoient reçues y sont infidèles, & qu'une grande dignité est toujours un poste dangereux pour la vertu.

Mais les Censeurs de l'Histoire-Sainte savent y trouver des sujets de reproche, lors même qu'il n'y en a point; ils ont entrepris de faire tomber sur Samuël & sur David le blâme de toutes les fautes de Saül, & de faire paroître ces deux personnages plus coupables que lui. Nous les avons justifiés, chacun dans son article, & nous avons fait voir que leur conduite envers Saül fut irrépréhensible. Il nous reste à démontrer que celles de la Providence à l'égard de ce Roi a été très-conforme aux règles de la sagesse & de la justice, & à résoudre quelques difficultés qui se rencontrent dans cette Histoire.

Saül n'auroit jamais dû oublier que Dieu s'étoit servi de Samuël pour lui déclarer son choix & ses volontés; les vertus de ce Prophète auxquelles toute la nation rendoit témoignage, la paix & la prospérité dont elle avoit joui sous son gouvernement, auroient dû inspirer à un jeune Roi une déférence constante aux conseils & aux leçons de ce vénérable vieillard; *Saül* fit tout le contraire, ce fut la source de ses fautes & de ses malheurs.

Il fait le premier exercice de son autorité en ordonnant à tout Israël de s'assembler pour marcher contre les Ammonites, & il déclare que si quelqu'un ne s'y trouve pas, ses bœufs seront mis en pièces, 1 *Reg.* c. 11, ℣. 7. Samuël ni David n'ont jamais donné des ordres sur un ton aussi menaçant, cette imprudence n'étoit pas propre à concilier à un nouveau Monarque l'affection de ses sujets.

Le chap. 13, ℣. 1, présente une difficulté de grammaire. Au lieu lieu de dire que Saül n'avoit encore régné que pendant un an, le texte semble signifier que *Saül* étoit *fils* ou *enfant* d'un an, lorsqu'il commença de régner; plusieurs versions l'ont ainsi rendu, & les Critiques disent que c'est un hébraïsme. Ils n'ont pas fait attention qu'en hébreu, le mot *fils* ou *enfant* ne signifie pas seulement ce qui est né, mais ce qui est sorti. Au mot *fils*, nous l'avons prouvé par plusieurs exemples, & nous avons fait voir qu'en françois *enfant* n'est pas moins équivoque. Or il n'y a aucun inconvénient à dire que *Saül* étoit *sortant* de la première année de son règne, & qu'en tout il régna deux ans. Ce n'est donc pas là un hébraïsme ou une expression singulière, *voyez* HÉBRAÏSME.

Dans une expédition contre les Philistins, *Saül* défend sous peine de la vie à toute l'armée de ne rien manger jusqu'au soir, c. 14, ℣. 24; défense inutile & imprudente. Il veut mettre à mort son fils Jonathas, principal auteur de la victoire, parce qu'il avoit goûté un rayon de miel pour réparer ses forces, ne sachant pas l'ordre donné par son père, ℣. 44. Le peuple fut obligé d'empêcher cet acte de cruauté. Il est difficile de ne pas soupçonner là un trait de basse jalousie.

Après avoir reçu de Dieu un ordre exprès d'exterminer les Amalécites, de ne rien épargner ni réserver, *Saül*, avide de butin, fait mettre à part ce qu'il trouve de meilleur parmi les

troupeaux & les dépouilles, sous prétexte de l'offrir au Seigneur, & il amène captif Agag Roi de cette nation. Fier de sa victoire, il se fait ériger un arc de triomphe, il veut que Samuël lui rende des honneurs en présence des chefs du peuple. Probablement il n'avoit épargné Agag que pour relever l'éclat de sa conquête, ou pour en faire son esclave, selon l'usage des Princes Orientaux. Il soutient néanmoins qu'il a fidèlement exécuté les ordres du Seigneur, c. 15, ℣. 20. Pour confondre tout cet orgueil, Samuël lui répond, ℣. 22 : « Dieu veut-il donc des » holocaustes & des victimes, & non que l'on » obéisse à ses volontés? L'obéissance vaut mieux » que les sacrifices, & il préfère la soumission » à la graisse des animaux. La résistance aux » commandemens du Seigneur n'est pas moins » criminelle que l'idolâtrie & que la superstition » des présages. Vous avez mépriſé ses ordres, » & il vous rejette du rang auquel il vous a » élevé ».

Y avoit-il de la cruauté dans ce commandement d'exterminer un peuple entier? Non, les Amalécites avoient attaqué très-injustement les Israélites sortans de l'Egypte, *Exode*, c. 17, ℣. 8, une seconde fois dans le désert, *Num.* c. 14, ℣. 45; une troisième fois sous les Juges, *Jud.* c. 3, ℣. 16; ils ne cessèrent de renouveler contre eux les hostilités c. 6, ℣. 3 & 33; c'étoient donc des ennemis irréconciliables. Dieu avoit prédit qu'il les détruiroit, *Exode*, c. 17, ℣. 14; *Num.* c. 24, ℣. 20; *Deut.* c. 25, ℣. 19. *Saül* en épargna un grand nombre, puisque peu de temps après ils recommencèrent leurs ravages, qu'ils brûlèrent deux villes, & que David les tailla en pièces, 1 *Reg.* c. 30, ℣. 1 & 14. *Saül* fut donc coupable à tous égards.

Il savoit que Dieu avoit prononcé l'anathême contre tous les Chananéens à cause de leurs crimes, & les Amalécites y étoient compris, *voyez* CHANANÉENS. Mais Dieu avoit donné d'ailleurs aux Israélites des lois touchant la guerre, beaucoup plus justes & plus modérées que celles de tous les autres peuples, *Deut.* c. 20, & Diodore de Sicile a reconnu qu'elles étoient très-sages. *Frag. de Diod.* l. 11, *Trad. de Terrasson*, tome 7, p. 149. Ce n'étoit pas faute de volonté si les Amalécites & les autres n'avoient pas entièrement exterminé les Israélites, cela seroit arrivé si Dieu n'avoit pas mis des bornes à leur fureur. Il avoit averti son peuple qu'il laisseroit autour de lui des ennemis dont il se serviroit pour le châtier lorsqu'il seroit infidèle, *Judic.* c. 2, ℣. 3 & 21; lorsque ces menaces eurent été pleinement accomplies, il voulut que la verge dont il s'étoit servi fût jetée au feu.

Les Incrédules n'ont pas manqué de déclamer contre Samuël qui eut la cruauté de hacher Agag en morceaux; ils disent que ce fut un sacrifice de sang humain, puisque l'Histoire ajoute que cela se fit *devant le Seigneur*, 1 *Reg.* c. 15, ℣. 33. Cela ne se fit point devant l'Arche qui étoit pour lors à Gabaa, ni devant le Tabernacle qui étoit à Silo, ni sur un autel dressé à Galgala; ces mots *devant le Seigneur*, signifient donc seulement que Dieu fut témoin de l'exécution de l'ordre qu'il avoit donné. Une preuve que le supplice d'Agag étoit juste, c'est que Samuël lui déclara qu'il alloit le traiter comme il avoit traité lui-même ceux qui étoient tombés entre ses mains, *ibid.*

Saül attaqué d'une mélancolie noire qui le mettoit hors de sens, fait venir David encore jeune, mais excellent musicien, afin que par le son des instrumens il pût calmer les accès de sa maladie; le succès de ce remède inspira au Roi beaucoup d'affection pour David, il le fit son écuyer. Cependant peu de temps après David ayant coupé la tête à Goliath, principal brave des Philistins, & procuré la victoire à *Saül*, ce Roi étonné demande à son général qui est ce jeune homme, & interroge David sur sa naissance, comme s'il ne l'avoit jamais vu, c. 17, ℣. 55 & 58; cela ne prouve autre chose que les absences d'esprit auxquelles *Saül* étoit devenu sujet.

Malheureusement en célébrant l'exploit de David, les femmes Israélites s'avisèrent de chanter : *Saül a tué mille ennemis & David dix mille*; le mot fatal inspire au Roi une basse jalousie, son amitié pour David se change en fureur; il essaye deux fois de le tuer. Après lui avoir promis sa fille Mérob en mariage, il la donne à un autre; il lui tend des piéges pour le faire périr, en lui faisant espérer Michol son autre fille. Après la lui avoir donnée, il veut engager Jonathas son fils & ses serviteurs à se défaire de David, il poursuit ce dernier à main armée; il passe au fil de l'épée le grand Prêtre Achimelech, quatre-vingt-cinq Prêtres ou Lévites, & tous les habitans de la ville de Nobé, parce qu'ils avoient donné retraite à David, ne sachant pas qu'il y avoit une rupture entre le gendre & le beau-père. Deux fois David fut le maître d'ôter la vie à *Saül*, & l'épargna; Deux fois confus de poursuivre à mort un innocent, *Saül* pleure sa faute & jure de le laisser désormais en repos; autant de fois il viola son serment, c. 18, 19 & suiv.

On ne sait sous quel prétexte il fit mettre à mort les Gabaonites, reste des Amorrhéens, auxquels les Israélites avoient juré de conserver la vie, 2 *Reg.* c. 31, ℣. 1 & 2.

Prêt à combattre les Philistins, & se sentant inférieur en forces, il alla consulter une Pythonisse ou magicienne, pour faire évoquer l'ame de Samuël, & apprendre quel seroit l'événement de la bataille, crime expressément défendu par la Loi de Dieu, 1 *Reg.*, c. 28. Au mot *Pythonisse*, nous avons examiné ce fait, nous avons prouvé que l'ame de Samuël apparut véritable-

ment à *Saül*, non par la force des conjurations de la Magicienne, mais parce que Dieu voulut punir ce Roi par le crime même dont il se rendoit coupable, en voulant, pour ainsi dire, forcer le Seigneur à lui révéler l'avenir. Enfin par un excès de désespoir ce Roi se tue lui-même, pour ne pas tomber entre les mains des Philistins, c. 31, ℣. 4.

C'est avec raison que S. Jean Chrysostôme méditant sur cette Histoire, conclut que *Saül* loin de répondre au choix que le Seigneur avoit fait de lui, fut presque toujours rebelle à sa volonté. Il auroit été heureux & couvert de gloire s'il avoit su profiter des leçons de Samuël, des talens & des services de David; il fut malheureux & se précipita de crime en crime, dès qu'il fut aveuglé par l'orgueil & par la jalousie, *Hom. 62 in Matt.* n. 5, *Op.*, tom. 7, p. 626.

L'Histoire de Samuël, de *Saül* & de David est très-bien discutée par les Commentateurs Anglois dans la *Bible de Chais*, tom. 5.

SAUVAGE. On n'entend pas seulement par-là un homme qui, abandonné dans son enfance, a vécu seul, livré à une vie semblable à celle des animaux, mais on appelle *sauvages* ceux qui vivent par familles ou par petites peuplades isolées, sans société civile, & qui ne connoissent encore ni les arts, ni les lois, ni les usages des peuples policés. Quelques-uns de nos Philosophes modernes ont entrepris de prouver que ceux qui vivent ainsi sont moins malheureux & moins vicieux que nous. Le sage Leibnitz même, tout judicieux qu'il étoit, a donné dans ce préjugé. Il dit que les *sauvages* du Canada vivent en paix, que l'on ne voit presque jamais des querelles, des haines, des guerres, sinon entre des hommes de différentes nations & de différentes langues; que les enfans mêmes, en jouant ensemble, en viennent rarement aux altercations. Il ajoute que ces peuples ont une horreur naturelle de l'inceste, que la chasteté dans les familles est admirable, que le sentiment d'honneur est chez eux au dernier degré de vivacité, ainsi que le témoigne l'ardeur qu'ils montrent pour la vengeance, & la constance avec laquelle ils meurent dans les tourmens. Il dit enfin qu'à certains égards leur morale pratique est meilleure que la nôtre, parce qu'ils n'ont point l'avarice d'amasser, ni l'ambition de dominer. Il conclut qu'il y a chez nous plus de bien & plus de mal que chez eux; *Esprit de Leibnitz*, tome 1, page 453.

Mais ce Philosophe n'avoit pas assez comparé les *sauvages* des différentes parties de l'Amérique & des divers climats; depuis que l'on en a examiné un plus grand nombre, il résulte des différentes relations qu'en général les *sauvages* sont beaucoup moins heureux & ont moins de vertus que les peuples policés, plusieurs de nos écrivains qui avoient soutenu le contraire, ont été forcés de se dédire; nous sommes donc en droit de conclure avec l'Ecriture-Sainte: *Il n'est pas bon que l'homme soit seul; Gen.*, c. 2, ℣. 18.

D'abord, quant au bien-être physique, il est certain que les sauvages ne cultivant rien, réduits à vivre de leur chasse & de leur pêche, sont souvent exposés à mourir de faim, & que leur vie est très-peu différente de celle des animaux carnaciers; cet état de disette est un obstacle invincible à la population, & c'est ce qui rend désertes les plus vastes contrées de l'Amérique. En général, ces peuples sont tristes & mélancoliques, naturellement timides, effrayés de tout objet auquel ils ne sont pas accoutumés; c'est ce qui les rend farouches & ennemis des étrangers. Il est prouvé qu'un grand nombre de jeunes *sauvages* périssent dans leurs courses par la faim, par la soif, par le froid, par les fatigues, & que peu parviennent à la vieillesse. La condition des femmes sur-tout est la plus humiliante & la plus cruelle, elles sont traitées comme des animaux d'une espèce inférieure à l'humanité. A moins que les hommes ne soient réunis & laborieux, ils ne peuvent jouir des dons de la nature, déployer leurs facultés ni leur industrie, quel bonheur peuvent-ils donc goûter? On nous dit qu'un *sauvage* est plus content de sa crasse, de sa vie dure & de sa nudité, qu'un voluptueux Européen ne l'est de son luxe & de sa mollesse; cela n'est pas sûr: quand cela seroit, nous dirions qu'il en est de même d'un singe & d'un pourceau, & cela prouve que le bonheur d'un animal n'est pas celui d'un homme raisonnable. La terre rendue féconde par la culture fournit le nécessaire & souvent le superflu à un peuple immense, l'homme n'est plus réduit à disputer sa pâture aux lions & aux tigres; six lieues quarrées de terrain cultivé peuvent nourrir plus de monde que cent lieues de terre en friche. Comparons aux fertiles contrées de l'Europe les vastes solitudes de l'Amérique couvertes de forêts, de marais, de vapeurs pestilentielles, d'herbes empoisonnées, de reptiles dangereux, nous verrons ce que produisent parmi les hommes le travail & l'état de société.

On nous en impose encore, quand on dit que les *sauvages* sont plus vertueux, ou moins vicieux que nous. Il est difficile de comprendre comment il peut y avoir beaucoup de vertu dans un état où la vertu manque d'exercice, & où l'on ne trouve presque point d'objets capables d'exciter les passions. La vertu sans doute est *la force de l'ame*, en faut-il beaucoup pour suivre machinalement les penchans de la nature animale? pour faire un parallèle exact entre les mœurs des *Sauvages* & les nôtres, il faudroit comparer mille familles réunies par la vie civile, avec un nombre égal de familles *Sauvages*, & un égal nombre d'hommes de part & d'autre, calculer ensuite combien, dans un espace de vingt ans ou davantage, il s'est fait d'actes de vertu

ou de crimes de chaque côté ; nous pouvons affirmer que l'avantage seroit pour le moins quadruple pour les familles policées. Un Auteur moderne n'a pas hésité d'écrire que proportionnellement au nombre des hommes, il se commet au nord de l'Amérique plus de cruautés & de crimes que dans l'Europe entière.

Il est inconteſtable que les ſauvages pouſſent la perfidie & la cruauté à des excès horribles dans la guerre & dans la vengeance, on ne peut lire ſans frémir les traits qu'en rapportent les voyageurs, nous ne comprenons pas comment on peut appeler *pacifiques* des troupeaux d'hommes qui vivent dans un état de jalouſie, de défiance, de guerre & d'inimitié continuelle avec leurs voiſins & qui ſont toujours prêts à s'entre-détruire afin d'avoir à leur diſcrétion pour la chaſſe un terrain plus vaſte & plus peuplé de gibier. Les Quakers de la Penſylvanie, quoique les plus paiſibles des hommes, ont été ſouvent obligés de mettre à prix la tête des *Sauvages* & de les pourſuivre comme des bêtes féroces, parce qu'ils ne pouvoient avoir avec eux ni paix ni trêve. Ils n'ont pas beſoin d'être fort irrités pour être cruels; ſouvent un père écraſe ou étrangle ſon enfant dans un excès de colère, & la mère n'oſeroit s'y oppoſer ni s'en plaindre. Si elle meurt en allaitant ſon enfant, on l'enterre avec elle, pour n'avoir pas la peine de le nourrir; un fils abandonne ſon père, toute une horde laiſſe périr les vieillards, lorſque ceux-ci manquent de force & ne peuvent plus ſuivre les chaſſeurs dans leurs courſes. Tous ont une ſorte de fureur pour les jeux de haſard; ils y deviennent forcenés, avides, turbulens; ils y perdent le repos, la raiſon & tout ce qu'ils poſsèdent; ce ſont alternativement des enfans imbécilles & des hommes terribles, tout dépend du moment.

Qu'ils ſoient chaſtes par froideur de tempérament, ce n'eſt pas une merveille, ni un grand mérite; c'eſt l'effet naturel de la vie dure & de la fatigue, il n'eſt pas néceſſaire d'aller chez les *Sauvages* pour en trouver des exemples. Vindicatifs à l'excès, non par le motif du point d'honneur, mais par la brutalité, ils ſupportent les tourmens par une eſpèce de rage & en reſpirant la vengeance, ils inſultent à leurs ennemis, parce qu'ils ne peuvent ni échapper à la mort ni ſe venger autrement. Ce n'eſt point là une vraie conſtance ni une vertu. Nous ne leur ferons pas non-plus un grand mérite de n'avoir ni l'avarice d'amaſſer, ni l'ambition de dominer, ces deux paſſions ne peuvent avoir lieu dans un état où il n'y a ni richeſſe ni domination, où l'on n'a pas même l'idée de l'une ni de l'autre.

Quelques Déiſtes ont prétendu que l'homme dans l'état *Sauvage* eſt incapable par lui-même de s'élever juſqu'à la connoiſſance de Dieu, qu'ainſi à cet égard il peut être dans une ignorance invincible. S'ils avoient dit que dans cet état l'homme eſt incapable de s'élever par lui-même à une connoiſſance de Dieu exempte de toute erreur, nous ſerions de leur avis, puiſqu'il eſt prouvé par l'expérience que cela n'eſt jamais arrivé. Mais qu'il y ait des *Sauvages* qui n'aient abſolument aucune idée claire ou obſcure, parfaite ou imparfaite de la Divinité, c'eſt un autre fait contraire à l'expérience, puiſque l'on n'en a jamais trouvé de tels; ceux qui ont cru en avoir vu étoient mal informés.

Comme le penchant naturel des *Sauvages*, auſſi-bien que celui des enfans eſt d'imaginer qu'il y a un eſprit par-tout où ils voient du mouvement, il leur eſt impoſſible de ne pas juger qu'il y a un ou pluſieurs eſprits intelligens & très-puiſſans qui donnent le branle à toute la nature; de là eſt né le Polythéiſme chez tous les peuples privés de la révélation. *Voyez* PAGANISME. Mais l'on a rencontré même parmi les *Sauvages* des hommes qui avoient de Dieu, (qu'ils appelloient le *grand eſprit*,) des notions capables d'étonner les Philoſophes.

SAUVEUR, *voyez* SALUT.

Sauveur. (Notre) (Congrégation de) C'eſt une aſſociation ou un inſtitut de Chanoines réguliers de S. Auguſtin, réformés par le B. Pierre Fourier, Prêtre de cette Congrégation & Curé de Matincourt en Lorraine, mort en 1640. Cette réforme fut approuvée par Paul V en 1615, & par Grégoire XV en 1621. L'objet de ces Chanoines eſt de travailler à l'inſtruction des jeunes gens, & des habitans de la campagne. Pluſieurs poſsèdent des Cures, & ils ſont actuellement chargés de l'enſeignement de la jeuneſſe dans les colléges de Lorraine, autrefois poſſédés par les Jéſuites.

SAUVEUR, (SAINT) autre Congrégation de Chanoines réguliers d'Italie, appellés *Scopetini*, qui furent inſtitués en 1408, par le B. Etienne, Religieux de l'Ordre de S. Auguſtin. Leur premier établiſſement ſe fit dans l'Egliſe de *Saint Sauveur* près de Sienne, & c'eſt de là qu'ils ont tiré leur nom. Celui de *Scopetini* vient de l'Egliſe de S. Donat de Scopète qu'ils obtinrent à Florence ſous le Pontificat de Martin V.

SAUVEUR SAINT (Ordre de) Ordre de Religieux & de Religieuſes fondé par Sainte Brigitte, environ l'an 1344. L'opinion commune dans ce temps-là fût que dans des révélations faites à cette Sainte Jéſus-Chriſt lui-même en avoit donné la règle & les conſtitutions. Les Religieuſes de cet Ordre que l'on nomme auſſi *Brigittines* ou *Bridgétines*, du nom de leur fondatrice, ont pour principal objet d'honorer les ſouffrances de Jéſus-Chriſt & de ſa Sainte Mère, les Religieux, de procurer les ſecours ſpirituels, non ſeulement à

ces filles, mais encore à tous ceux qui en ont besoin.

Cette fondation fut exécutée par la Sainte au retour d'un pélerinage qu'elle avoit fait à S. Jacques de Compostelle avec Ulpho, ou Guelphe son époux, Prince de Néricie en Suède; le premier Monastère fut bâti à Wessern, ou Wastein dans ce même Royaume, elle y placa soixante Religieuses, & dans un bâtiment séparé treize Prêtres, quatre Diacres & huit frères convers. Elle donna aux uns & aux autres la règle de S. Augustin & des constitutions particulières; Urbain V, Martin V & d'autres Papes qui les ont approuvées ne disent rien de la prétendue révélation qui avoit été faite à la Sainte fondatrice. Clément VIII y fit quelques changemens en 1603, en faveur de deux Monastères que l'on établissoit en Flandres.

Il y a encore actuellement en Flandres & en Allemagne plusieurs de ces Monastères de *Brigitains* ou de l'*Ordre du Sauveur*, dans lesquels les Religieux & les Religieuses, séparés par des cloîtres, se servent de la même église. *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 9, p. 491.

S C

SCANDALE. Ce terme, qui est le même en grec & en latin, a signifié dans l'origine un obstacle qui s'oppose à notre passage, & par dessus lequel il faut passer, tout ce qui peut nous faire trébucher & tomber. Par analogie, il a exprimé un piége tendu à un animal ou à un homme; & au sens figuré, ce qui peut être une occasion d'erreur ou de péché. Il est pris dans ces divers sens par les écrivains sacrés, *Levit.* c. 19, ℣. 14; Moïse défend de mettre un *scandale* devant l'aveugle, c'est-à-dire un obstacle qui puisse le faire trébucher, *Matt.*, c. 16, ℣. 23, Jésus-Christ a dit à S. Pierre, *vous m'êtes un scandale*, c'est-à-dire, vous vous opposez à mes desseins & à mes désirs. Lui-même a été à l'égard des Juifs une pierre d'achoppement & de *scandale*, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, parce qu'ils ont pris de travers les caractères qui désignoient sa qualité de Messie. Ainsi une chose innocente en elle-même peut devenir un *scandale*, ou une occasion de chûte à ceux qui ont la malice d'en abuser & d'en tirer de fausses conséquences. Lorsque Jésus-Christ promit de donner sa chair à manger & son sang à boire, les Juifs s'en offensèrent, il demanda à ses disciples: *cela vous scandalise-t-il?* c'est-à-dire, prenez-vous mes paroles dans un sens aussi grossier & aussi faux que les Juifs? en matière de doctrine une proposition *scandaleuse* est celle qui induit en erreur, par les conséquences qui s'ensuivent. La montagne du *scandale*, 4 *Reg.*, c. 23, ℣. 13, étoit la montagne des Oliviers sur laquelle Salomon, par complaisance pour ses femmes, avoit élevé des autels aux faux Dieux; ce qui étoit pour ses sujets une occasion d'idolâtrie.

Conséquemment les Théologiens définissent le *scandale*, une parole, une action, ou une omission capable de porter au péché ceux qui en sont témoins, ou qui en ont la connoissance. Ils appellent *scandale* actif, ou donné, l'action de celui qui scandalise, & *scandale* passif ou reçu, le mauvais effet qu'en ressentent ceux qui se trouvent par là excités au péché.

Lorsque quelqu'un, par malice, tire de fausses inductions d'une conduite innocente ou louable en elle-même, c'est un *scandale pharisaïque*, une imitation de ce que faisoient les Pharisiens à l'égard de Jésus-Christ; ce n'est pas à ce sujet que le Sauveur a dit: *Malheur à celui par qui vient le scandale*, *Matt.*, c. 18, ℣. 27, puisqu'alors celui qui le donne est innocent & fait ce qu'il doit. Si c'est par ignorance ou par foiblesse que quelqu'un tire de fausses conséquences d'une conduite qui n'a rien de blamable, S. Paul veut que l'on évite de donner ce *scandale*, autant qu'il est possible: « Si la chair que je mange » dit-il, scandalise mon frère, je n'en mangerai » de ma vie »; 1 *Cor.*, c. 8, ℣. 13. La veille de sa Passion Jésus-Christ dit à ses Disciples: « Vous » serez tous scandalisés de moi pendant cette nuit »; *Marc.*, c. 14, ℣. 27. C'est-à-dire, en me voyant souffrir, vous serez tous tentés de croire que je vous ai trompés, & que je ne suis pas le fils de Dieu. Mais ce *scandale*, ainsi prévenu, ne devoit pas empêcher notre divin Sauveur d'accomplir la volonté de son Père.

La circonstance du *scandale* donné par une mauvaise action, augmente certainement la griéveté du péché, par conséquent, cette circonstance doit être accusée dans la confession; plus une personne est obligée par son rang, par sa dignité, par la sainteté de son état, à donner bon exemple, plus le *scandale* est criminel de sa part. Lorsqu'un homme vicieux cache ses désordres autant qu'il le peut, on ne doit pas l'accuser d'hypocrisie, s'il le fait afin d'éviter le *scandale*; il est moins coupable que ceux qui violent toutes les bienséances & bravent la censure publique, sous prétexte qu'ils ne veulent pas être hypocrites.

SCAPULAIRE, partie de l'habillement des différens ordres religieux. Il consiste en deux bandes d'étoffe, dont l'une passe sur l'estomach, & l'autre sur le dos ou sur les épaules; de-là lui est venu son nom; les Religieux profès le laissent pendre jusqu'à terre; les frères lais, jusqu'aux genoux seulement.

L'abbé Fleury en a indiqué l'origine, *Mœurs des Chrét.* n. 54. « S. Benoît, dit-il, donna à » ses Religieux un *scapulaire* pour le travail. Il

» étoit

» étoit beaucoup plus large & plus lourd qu'il n'eſt » aujourd'hui ; il ſervoit, comme le porte ſon » nom, à garnir les épaules pour les fardeaux » & à conſerver la tunique. Il avoit ſon capuce » comme la cuculle, & ces deux vêtemens ſe » portoient ſéparés ; le *ſcapulaire* pendant le tra- » vail, la cuculle à l'égliſe & hors de la maiſon. » Depuis les moines ont regardé le *ſcapulaire* » comme la partie la plus eſſentielle de leur » habit. Ainſi ils ne le quittent point, & mettent » le froc ou la coulle par-deſſus ».

SCAPULAIRE eſt auſſi un ſigne de dévotion envers la Sainte Vierge, qui fut introduit parmi les Fidèles vers le milieu du treizième ſiècle, par Simon Stock, Carme anglois, & Général de ſon ordre. Ce ſigne, chez les Religieux, eſt de porter leur *ſcapulaire* ; chez les laïcs, c'eſt de porter deux petits morceaux d'étoffe ſur leſquels eſt brodé le nom de la Sainte Vierge, & d'en réciter l'office, avec quelques autres pratiques de dévotion. Simon Stock aſſura que dans une viſion la Sainte Vierge lui avoit donné le *ſcapulaire* comme une marque de ſa protection ſpéciale envers tous ceux qui le porteroient, qui garderoient la virginité, la continence, ou la chaſteté conjugale, ſelon leur état, & qui réciteroient le petit office de Notre-Dame.

Le Docteur de Launois a fait un ouvrage dans lequel il a regardé cette viſion comme une impoſture, & a traité de pièces ſuppoſées les bulles des Papes que l'on cite en ſa faveur. Il prétend que les Carmes n'ont commencé à porter le *ſcapulaire* que long-temps après la date de la viſion prétendue. Le Pape Paul V, en retranchant quelques abus qui s'étoient gliſſés dans cette dévotion, l'a cependant approuvée de même que Pie V, Clément VIII, & Clément X ; Benoît XIV a réfuté l'ouvrage de Launoi, *De canoniſt Sanct.*, tome 4, 2 part., c. 9. *de feſtis B. M. Virginis*, l. 2, c. 6.

Mosheim, en zélé Proteſtant, très-prévenu contre le culte de la Sainte Vierge, a traité la prétendue viſion de Simon Stock, de fable ridicule & impie, de fraude notoire, de ſottiſe ſuperſtitieuſe. « Les Carmes, dit-il, ont publié » que la Vierge avoit promis à ce Religieux que » tous ceux qui mourroient avec l'habit des » Carmes ou avec le *ſcapulaire*, ſeroient à cou- » vert de la damnation éternelle ». Il témoigne ſon étonnement de ce que pluſieurs Papes, & en particulier Benoît XIV, ont fait l'apologie de cette ſuperſtition, *Hiſt. Eccleſ.* du 13me ſiécle, 2 part., c. 2, §. 29.

Pour avoir droit d'accuſer Simon Stock de fraude & d'impoſture, il faut être en état de prouver qu'il n'a eu ni révélation, ni viſion, ni rêve, qu'il a forgé malicieuſement cette hiſtoire pour tromper les fidèles ; où en ſont les preuves ? Ce Religieux auſtère, mortifié, dévot, fortement occupé du deſſein d'augmenter la piété envers la Sainte Vierge, a pu rêver qu'elle lui apparoiſſoit ; & il n'eſt pas le premier qui ait pris de bonne foi un rêve pour une réalité. Il n'a point publié que tous ceux qui mourroient avec le *ſcapulaire* ſeroient ſauvés : ſi quelque Carme ignorant a écrit cette erreur dans la ſuite, Stock n'en eſt pas reſponſable. Aucun des Papes qui ont approuvé la dévotion du *ſcapulaire*, n'a affirmé la viſion de ce Religieux & n'a ordonné de la croire, aucun n'a donné aucune eſpèce d'approbation à l'erreur que Mosheim met ſur le compte des Carmes. Autre choſe eſt d'approuver une dévotion qui paroît utile & ſalutaire, ſans en rechercher l'origine, & autre choſe de confirmer les faits ſur leſquels des viſionnaires voudroient l'appuyer. Benoît XIV a pu réfuter les preuves & les ſuppoſitions ſur leſquelles Launoy avoit raiſonné, ſans juger vrai le fait que ce Docteur attaquoit.

Toute la queſtion ſe réduit donc à ſavoir ſi la dévotion de porter le *ſcapulaire* eſt bonne ou mauvaiſe, pieuſe ou abuſive & ſuperſtitieuſe ; or nous ſoutenons qu'elle eſt utile & ſalutaire, puiſqu'elle porte les fidèles à honorer la Mère de Dieu, à imiter ſes vertus, à réciter des prières, à fréquenter les Sacremens, à fraterniſer enſemble pour faire de bonnes œuvres. Donc les Papes ont bien fait de l'approuver, ſur-tout dans un temps où il étoit néceſſaire de prévenir les fidèles contre les clameurs des Hérétiques, & de les affermir dans la piété ; mais il eſt faux que par cette approbation ils aient donné aucune ſanction à la viſion vraie ou fauſſe de Simon Stock, ni aux erreurs que les Carmes ont pu débiter ſur l'efficacité du *ſcapulaire*. Au contraire, Paul V a donné une bulle exprès pour proſcrire toute conſéquence erronée que l'on peut tirer de là, & tout abus que l'on peut en faire.

SCÉNOPÉGIE. *Voyez* TABERNACLES.

SCEPTICISME en fait de Religion. C'eſt la diſpoſition d'un Philoſophe qui prétend avoir examiné les preuves de la Religion, qui ſoutient qu'elles ſont inſuffiſantes, ou balancées par des objections d'un poids égal, & qu'il a droit de demeurer dans le doute juſqu'à ce qu'il ait trouvé des argumens invincibles auxquels il n'y ait rien à oppoſer. Il eſt évident que ce doute réfléchi eſt une irréligion formelle ; un Incrédule ne s'y tient que pour être diſpenſé de rendre à Dieu aucun culte, & de remplir aucun devoir de Religion. Nous ſoutenons que c'eſt non-ſeulement une impiété, mais encore une abſurdité.

1°. C'en eſt une de regarder la Religion comme un procès entre Dieu & l'homme, comme un combat dans lequel celui-ci a droit de réſiſter tant qu'il le peut ; d'enviſager la loi divine comme un joug contre lequel nous ſommes bien fondés

à défendre notre liberté, puiſque cette liberté prétendue n'eſt autre choſe que le privilége de ſuivre ſans remords l'inſtinct des paſſions. Quiconque ne penſe pas que la Religion eſt un bienfait de Dieu, la craint & la déteſte déja; il eſt bien sûr de ne la trouver jamais ſuffiſamment prouvée, & d'être toujours plus affecté par les objections que par les preuves.

2°. Il n'eſt pas moins contraire au bon ſens de demander pour la Religion des preuves de même genre que celles qui démontrent les vérités de géométrie; l'exiſtence même de Dieu, quoique démontrée, ne porte pas ſur ce genre de preuves. Les démonſtrations métaphyſiques que l'on en donne, quoique très-ſolides, ne peuvent guères faire impreſſion que ſur les eſprits exercés & inſtruits; elles ne ſont point à portée des ignorans.

3°. La vérité de la Religion Chrétienne eſt appuyée ſur des faits, il en doit être ainſi de toute Religion révélée. Puiſque la révélation eſt un fait, il doit être prouvé comme tous les autres faits par des témoignages, par l'hiſtoire, par les monumens; il ne peut & ne doit pas l'être autrement. N'eſt-il pas auſſi démontré en ſon genre que Céſar a exiſté, qu'il y a eu un peuple romain, que la ville de Rome ſubſiſte encore, qu'il l'eſt que les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux angles droits? Un eſprit ſenſé ne peut pas plus douter d'une de ces vérités que de l'autre. Il y a plus; on peut-être indifférent ſur la dernière, ne pas ſe donner la peine d'en examiner & d'en ſuivre la démonſtration, parce qu'on n'a pas l'eſprit accoutumé à ces ſortes de ſpéculations, l'on paſſera tout au plus pour un ignorant; mais ſi l'on montroit la même indifférence ſur la vérité des faits, ſi on refuſoit d'avouer que Céſar a exiſté & que Rome ſubſiſte encore, on ſeroit certainement regardé comme un inſenſé. Ces faits ſont donc rigoureuſement démontrés, pour tout homme ſenſé, par le genre de preuves qui leur conviennent, & il n'eſt point d'ignorant aſſez ſtupide pour ne pouvoir pas les ſaiſir.

4°. La preuve de la Religion la plus convaincante pour le commun des hommes eſt la conſcience, ou le ſentiment intérieur. Il n'en eſt aucun qui ne ſente qu'il a beſoin d'une Religion qui l'inſtruiſe, qui le réprime, qui le conſole. Sans avoir examiné les autres Religions, il ſent par expérience que le Chriſtianiſme produit en lui ces trois effets ſi eſſentiels à ſon bonheur; il en trouve donc la vérité au fond de ſon cœur. Ira-t-il chercher des doutes, des diſputes, des objections, comme font les Sceptiques? Si on lui en oppoſe, elles feront peu d'impreſſion ſur lui, le ſentiment intérieur lui tient lieu de toute autre démonſtration.

5°. Y a-t-il du bon ſens à mettre en queſtion pendant toute la vie un devoir qui naît avec nous, qui fait le bonheur des ames vertueuſes, & qui doit décider de notre ſort éternel? Si nous venons à mourir ſans avoir vidé la diſpute, aurons-nous lieu de nous féliciter de notre habileté à trouver des objections? Il n'eſt que trop prouvé qu'un ſophiſme eſt ſouvent plus ſéduiſant qu'un raiſonnement ſolide, & qu'il eſt inutile de vouloir perſuader ceux qui ont bien réſolu de n'être jamais convaincus.

6°. Les Sceptiques prétendent qu'ils ont cherché des preuves, qu'ils les ont examinées, que ce n'eſt pas leur faute ſi elles ne leur ont pas paru aſſez ſolides. N'en croyons rien; ils n'ont cherché & peſé que des objections. Ils ont lu avec avidité tous les livres écrits contre la Religion, ils n'en ont peut-être pas lu un ſeul compoſé pour la défendre; s'ils ont jeté un coup d'œil rapide ſur quelqu'un de ces derniers, ce n'a été que pour y trouver à reprendre, & pour pouvoir ſe vanter d'avoir tout lu. Dès qu'il eſt queſtion d'un fait qui favoriſe l'incrédulité, ils le croient ſur parole & ſans examen; ils le copient, ils le répètent ſur le ton le plus affirmatif. Vainement on le réfutera vingt fois, ils ne laiſſeront pas d'y revenir toujours. On les a vus ſe fâcher contre des critiques qui ont démontré la fauſſeté de certains faits ſouvent avancés par les Incrédules, ces écrivains ſincères ont été forcés de faire leur apologie, pour avoir oſé enfin découvrir la vérité & confondre le menſonge, & c'eſt ainſi que nos *Sceptiques* ont cherché de bonne foi à s'inſtruire; les plus incrédules en fait de preuves, ſont toujours les plus crédules en fait d'objections.

Vous ne croyez à la Religion, nous diſent-ils, que par préjugé; ſoit pour un moment. Il nous paroît que le préjugé de Religion eſt moins blâmable que le préjugé d'incrédulité; le premier vient d'un amour ſincère pour la vertu, le ſecond d'un penchant décidé pour le vice. La Religion a été le préjugé de tous les grands hommes qui ont vécu depuis le commencement du monde juſqu'à nous; l'incrédulité, qui n'eſt qu'un libertinage d'eſprit, a été le travers d'un petit nombre de raiſonneurs très-inutiles & ſouvent très-pernicieux, qui ne ſe ſont faits un nom que chez les peuples corrompus.

Dieu, diſent encore les *Sceptiques*, ne punira pas l'ignorance ni le doute involontaires. Nous en ſommes perſuadés; mais la diſpoſition des *Sceptiques* n'eſt point une ignorance involontaire, ni un doute innocent; il eſt réfléchi & délibéré, ils l'ont recherché avec tout le ſoin poſſible, & ſouvent il ne leur a pas peu coûté pour ſe le procurer. S'il y a un cas dans la vie où la prudence nous dicte de prendre le parti le plus sûr malgré nos doutes, c'eſt certainement celui-ci; or le parti de la Religion eſt évidemment le plus sûr.

David Hume, zélé partiſan du *ſcepticiſme* philoſophique, après avoir étalé tous les ſophiſmes

qu'il a pu forger pour l'établir, eſt forcé d'avouer qu'il n'en peut réſulter aucun bien, qu'il eſt ridicule de vouloir détruire la raiſon par le raiſonnement; que la nature, plus forte que l'orgueil philoſophique, maintiendra toujours ſes droits contre toutes les ſpéculations abſtraites. Diſons hardiment qu'il en ſera de même de la Religion, puiſqu'elle eſt entée ſur la nature; que ſi nos mœurs publiques devenoient meilleures, tous les Incrédules, *Sceptiques* ou autres, ſeroient mépriſés & déteſtés.

Dans les diſputes qui ont régné entre les Théologiens Catholiques & les Proteſtans, ils ſe ſont accuſés mutuellement de favoriſer le *ſcepticiſme* en fait de Religion. Les premiers ont dit qu'en voulant décider toutes les queſtions par l'Ecriture-Sainte, ſans un autre ſecours, les Proteſtans expoſoient les ſimples fidèles à un doute univerſel; 1°. parce que le très-grand nombre ſont incapables de s'aſſurer par eux-mêmes ſi tel livre de l'Ecriture eſt authentique, canonique, inſpiré, ou s'il ne l'eſt pas; s'il eſt fidèlement traduit, s'ils en prennent le vrai ſens, ſi celui qu'ils y donnent n'eſt pas contredit par quelque autre paſſage de l'Ecriture. 2°. Parce qu'il n'y a aucune queſtion controverſée entre les différentes ſectes ſur laquelle chacune n'allègue des paſſages de l'Ecriture pour étayer ſon opinion; que le ſens de l'Ecriture étant ainſi l'objet de toutes les diſputes, il eſt abſurde de le regarder comme le moyen de les décider.

Sans prendre la peine de répondre à ces raiſons, les Proteſtans ont répliqué qu'en appelant à l'autorité de l'Egliſe, les Catholiques retombent dans le même inconvénient, qu'il eſt auſſi difficile de ſavoir quelle eſt la véritable Egliſe, que de diſcerner quel eſt le vrai ſens de l'Ecriture; qu'il n'eſt pas plus aiſé de ſe convaincre de l'infaillibilité de l'Egliſe, que du vrai ou du faux de toute autre opinion. Les Incrédules n'ont pas manqué de juger que les deux partis ont raiſon, que l'un n'a pas un meilleur fondement de ſa foi que l'autre.

Mais nous en avons démontré la différence. 1°. Nous avons fait voir que la véritable Egliſe ſe fait diſcerner par un caractère évident & ſenſible à tout homme capable de réflexion; ſavoir, par la catholicité, caractère qu'aucune ſecte ne lui conteſte, & que toutes lui reprochent même comme un opprobre. Il n'eſt dans le ſein de l'Egliſe aucun ignorant qui ne ſente que l'enſeignement univerſel de cette Egliſe eſt un moyen d'inſtruction plus à ſa portée que l'Ecriture-Sainte, puiſque ſouvent il ne ſait pas lire. *Voyez* CATHOLIQUE, CATHOLICITÉ, CATHOLICISME. 2°. Nous avons prouvé que l'infaillibilité de l'Egliſe eſt une conſéquence directe & immédiate de la miſſion divine des Paſteurs; miſſion qui ſe démontre par deux faits publics, par leur ſucceſſion & par leur ordination. Les Proteſtans ont ſuppoſé fauſſement que cette infaillibilité ne pouvoit être prouvée autrement que par l'Ecriture-Sainte; encore une fois, nous leur avons démontré le contraire. *Voyez* EGLISE, §. 5.

C'eſt par l'événement qu'il faut juger lequel des deux ſyſtêmes conduit au *ſcepticiſme* & à l'incrédulité. Ce n'eſt pas en ſuivant le principe du Catholiciſme, mais celui de la prétendue réforme, que les raiſonneurs ſont devenus Sociniens, Déiſtes, Sceptiques, Incrédules. Dans vingt articles de ce Dictionnaire nous avons fait voir que tous ſont partis de là, & n'ont fait que pouſſer les conſéquences de ce principe juſqu'où elles pouvoient aller. Les Incrédules de toutes les ſectes n'ont preſque fait autre choſe que tourner contre le Chriſtianiſme en général les objections que les Proteſtans ont faites contre le Catholiciſme. Ce n'eſt donc pas à ces derniers qu'il convient de nous reprocher que notre ſyſtême ou notre méthode conduiſent au doute univerſel en fait de religion. *Voyez* ERREUR.

SCHISMATIQUE, SCHISME. Ce dernier terme, qui eſt Grec d'origine, ſignifie diviſion, ſéparation, rupture, & l'on appelle ainſi le crime de ceux qui étant membres de l'Egliſe Catholique, s'en ſéparent pour faire bande à part, ſous prétexte qu'elle eſt dans l'erreur, qu'elle autoriſe des déſordres & des abus, &c. Ces rebelles ainſi ſéparés ſont des *Schiſmatiques*, leur parti n'eſt plus l'Egliſe, mais une *ſecte* particulière.

Il y a eu de tout temps dans le Chriſtianiſme des eſprits légers, orgueilleux, ambitieux de dominer & de devenir chefs de parti, qui ſe ſont crus plus éclairés que l'Egliſe entière, qui lui ont reproché des erreurs & des abus, qui ont ſéduit une partie de ſes enfans & qui ont formé entre eux une ſociété nouvelle; les Apôtres même ont vu naître ce déſordre, ils l'ont condamné & l'ont déploré. Les *ſchiſmes* principaux dont parle l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſont celui des Novatiens, celui des Donatiſtes, celui des Luciférians, celui des Grecs qui dure encore, enfin celui des Proteſtans; nous avons parlé de chacun ſous ſon nom particulier: il nous reſte à donner une notion du grand *ſchiſme d'Occident*, mais il convient d'examiner auparavant ſi le *ſchiſme* en lui-même eſt toujours un crime, ou s'il y a quelque motif capable de le rendre légitime. Nous ſoutenons qu'il n'y en a aucun, & qu'il ne peut y en avoir jamais, qu'ainſi tous les *Schiſmatiques* ſont hors de la voie du ſalut. Tel a toujours été le ſentiment de l'Egliſe Catholique, voici les preuves qu'elle en donne.

1°. L'intention de Jéſus-Chriſt a été d'établir l'union entre les membres de ſon Egliſe, il dit, *Joan.* c. 10, ℣. 15. « Je donne ma vie pour mes » brebis, j'en ai d'autres qui ne ſont pas encore » dans le bercail, il faut que je les y amène,

» & j'en ferai un seul troupeau sous un même » pasteur ». Donc ceux qui sortent du bercail pour former un troupeau à part vont directement contre l'intention de Jésus-Christ. Il est évident que ce divin Sauveur, sous le nom de brebis qui n'étoient pas encore dans le bercail, entendoit les Gentils; malgré l'opposition qu'il y avoit entre les deux opinions, leurs mœurs, leurs habitudes & celles des Juifs, il vouloit en former, non deux troupeaux différens, mais un seul. Aussi lorsque les Juifs convertis à la foi refusèrent de fraterniser avec les Gentils, à moins que ceux-ci n'embrassassent les lois & les mœurs juives, ils furent censurés & condamnés par les Apôtres. S. Paul nous fait remarquer qu'un des grands motifs de la venue de Jésus-Christ sur la terre a été de détruire le mur de séparation qui étoit entre la nation juive & les autres, de faire cesser par son sacrifice l'inimitié déclarée qui les divisoit, & d'établir entre elles une paix éternelle, *Ephes.* c. 2, ℣. 14. De quoi auroit servi ce traité de paix, s'il devoit être permis à de nouveaux Docteurs de former de nouvelles divisions, & d'exciter bientôt entre les membres de l'Eglise des haines aussi déclarées que celle qui avoit régné entre les Juifs & les Gentils?

2°. S. Paul, conformément aux leçons de Jésus-Christ, représente l'Eglise, non-seulement comme un seul troupeau, mais comme une seule famille, & un seul corps, dont tous les membres unis aussi étroitement entre eux que ceux du corps humain, doivent concourir mutuellement à leur bien spirituel & temporel; il leur recommande d'être attentifs à conserver par leur humilité, leur douceur, leur patience, leur charité, *l'unité d'esprit dans le lien de la paix*, *Ephes.* c. 4, ℣. 2; à ne point se laisser entraîner comme des enfans à tout vent de doctrine, par la malice des hommes habiles à insinuer l'erreur, *Ibid.* ℣. 14. De même qu'il n'y a qu'un Dieu; il veut qu'il n'y ait qu'une seule Foi & un seul Baptême; c'est, dit-il pour établir cette unité de Foi que Dieu a donné des Apôtres & des Evangélistes, des Pasteurs & des Docteurs. ℣. 4 & 11. C'est donc s'élever contre l'ordre de Dieu de fermer l'oreille aux leçons des Pasteurs & des Docteurs qu'il a établis, pour en écouter de nouveaux qui s'ingèrent d'eux-mêmes à enseigner leur propre doctrine.

Il recommande aux Corinthiens de ne point fomenter entre eux de *schismes* ni de disputes au sujet de leurs Apôtres ou de leurs Docteurs, il les reprend de ce que les uns disent *je suis à Paul*, les autres, *je suis du parti d'Apollo ou de Céphas*. 1. *Cor.* 1, ℣. 10, 11, 12. Il blâme toute espèce de divisions. « Si quelqu'un, dit-il, » semble aimer la dispute, ce n'est point notre » coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu. . . . à » la vérité il faut qu'il y ait des hérésies, afin » que l'on connoisse parmi vous ceux qui sont » à l'épreuve ». c. 11, ℣. 16. On sait que l'hérésie est le choix d'une doctrine particulière. Il met la dispute, les dissensions, les sectes, les inimitiés, les jalousies, au nombre des *œuvres de la chair*, *Galat.* c. 5, ℣. 19.

S. Pierre avertit les Fidèles « qu'il y aura » parmi eux des faux Prophètes, des Docteurs » du mensonge qui introduiront des sectes per» nicieuses, qui auront l'audace de mépriser » l'autorité légitime, qui pour leur propre in» térêt se feront un parti par leurs blasphêmes.... » qui entraîneront les esprits inconstans & lé» gers.... en leur promettant la liberté, pendant » qu'eux-mêmes sont les esclaves de la corrup» tion », 2 *Petri*, c. 2, ℣. 1, 10, 14, 19. Il ne pouvoit pas mieux peindre les *Schismatiques*, qui veulent, disent-ils, réformer l'Eglise.

S. Jean parlant d'eux les nomme des *Antechrist* « Ils sont sortis d'entre nous, dit-il, » mais ils n'étoient pas des nôtres; s'ils en avoient » été, ils seroient demeurés avec nous » 1 *Joan.* c. 2, ℣. 18. S. Paul en a fait un tableau non moins odieux, 2 *Tim.* c. 3 & 4.

3°. Nous ne devons donc pas être étonnés de ce que les Pères de l'Eglise tous remplis des leçons & de la doctrine des Apôtres, se sont élevés contre tous les *Schismatiques* & ont condamné leur témérité; S. Irenée en attaquant tous ceux de son temps qui avoient formé des sectes, Tertullien dans ses prescriptions contre les Hérétiques, S. Cyprien contre les Novatiens, S. Augustin contre les Donatistes, S. Jérôme contre les Luciférіens, &c. ont tous posé pour principe qu'il ne peut point y avoir de cause légitime de rompre l'unité de l'Eglise: *præscindendæ unitatis nulla potest esse justa necessitas*, tous ont soutenu que hors de l'Eglise il n'y a point de salut.

4°. Pour peindre la griéveté du crime des *Schismatiques*, nous ne ferons que copier ce que Bayle en a dit, *supplém.* du *Comment. Philos. Préf. Œuvr.* t. 2, p. 480, *Col.* 2. » Je ne sais, dit-il, où l'on trouveroit un crime plus grief que celui de déchirer le Corps Mystique de Jésus-Christ, de son Epouse qu'il a rachetée de son propre sang, de cette Mère qui nous engendre à Dieu, qui nous nourrit du lait d'intelligence qui est sans fraude, qui nous conduit à la béatitude éternelle. Quel crime plus grand que de se soulever contre une telle Mère, de la diffamer par tout le monde, de faire rebeller tous ses enfans contre elle si on le peut, de les lui arracher du sein par milliers pour les entraîner dans les flammes éternelles, eux & leur postérité pour toujours? Où sera le crime de lèze-majesté Divine au premier chef, s'il ne se trouve là? Un époux qui aime son épouse & qui connoît sa vertu, se tient plus mortellement offensé par des libelles qui la font passer

pour une proſtituée, que par toutes les injures qu'on lui diroit à lui-même.

De tous les crimes où un ſujet puiſſe tomber, il n'y en a point de plus horrible que celui de ſe révolter contre ſon Prince légitime, & de faire ſoulever tout autant de provinces que l'on peut pour tâcher de le détrôner, fallût-il déſoler toutes les provinces qui voudroient demeurer fidèles. Or autant l'intérêt ſurnaturel ſurpaſſe tout avantage temporel, autant l'Egliſe de Jéſus-Chriſt l'emporte ſur toutes les ſociétés civiles. Donc autant le *ſchiſme* avec l'Egliſe ſurpaſſe l'énormité de toutes les ſéditions ».

Daillé au commencement de ſon apologie pour les Réformés, c. 2, fait le même aveu touchant la griéveté du crime de ceux qui ſe ſéparent de l'Egliſe ſans aucune raiſon grave; mais il ſoutient que les Proteſtans en ont eu d'aſſez fortes pour qu'on ne puiſſe plus les accuſer d'avoir été *Schiſmatiques*. Nous examinerons ces raiſons ci-après. Calvin lui-même & ſes principaux diſciples n'ont pas tenu un langage différent.

5°. Mais avant de diſcuter leurs raiſons, il eſt bon de voir d'abord ſi leur conduite eſt conforme aux lois de l'équité & du bon ſens. Ils diſent qu'ils ont été en droit de rompre avec l'Egliſe Romaine, parce qu'elle profeſſoit des erreurs, qu'elle autoriſoit des ſuperſtitions & des abus auxquels ils ne pouvoient prendre part ſans renoncer au ſalut éternel. Mais qui a porté ce jugement, & qui en a garanti la certitude? Eux-mêmes, & eux ſeuls. De quel droit ont-ils fait tout à la fois la fonction d'accuſateurs & de juges? Pendant que l'Egliſe Catholique répandue par toute la terre ſuivoit les mêmes Dogmes, la même morale, le même culte, les mêmes lois qu'elle garde encore, une poignée de prédicans, dans deux ou trois contrées de l'Europe, ont décidé qu'elle étoit coupable d'erreur, de ſuperſtition, d'idolâtrie; ils l'ont ainſi publié, une foule d'ignorans & d'hommes vicieux les ont crus & ſe ſont joints à eux; devenus aſſez nombreux & aſſez forts, ils lui ont déclaré la guerre & ſe ſont maintenus malgré elle. Nous demandons encore une fois qui leur a donné l'autorité de décider la queſtion, pendant que l'Egliſe entière ſoutenoit le contraire, qui les a rendus juges & ſupérieurs de l'Egliſe dans laquelle ils avoient été élevés & inſtruits, & qui a ordonné à l'Egliſe de ſe ſoumettre à leur déciſion, pendant qu'ils ne vouloient pas ſe ſoumettre à la ſienne.

Lorſque les Paſteurs de l'Egliſe aſſemblés au Concile de Trente ou diſperſés dans les divers Diocèſes, ont condamné les dogmes des Proteſtans & ont jugé que c'étoient des erreurs, ceux-ci ont objecté que les Evêques Catholiques ſe rendoient juges & parties. Mais lorſque Luther, Calvin, & leurs adhérans ont prononcé du haut de leur Tribunal que l'Egliſe Romaine étoit un cloaque de vices & d'erreurs, étoit la Babylone & la proſtituée de l'Apocalypſe, &c., n'étoient-ils pas juges & parties dans cette conteſtation? pourquoi cela leur a-t-il été plus permis qu'aux Paſteurs Catholiques? Ils ont fait de gros livres pour juſtifier leur *ſchiſme*, jamais ils ne ſe ſont propoſé cette queſtion, jamais ils n'ont daigné y répondre.

L'évidence, diſent-ils, la raiſon, le bon ſens, voilà nos juges & nos titres contre l'Egliſe Romaine. Mais cette évidence prétendue n'a été & n'eſt encore que pour eux, perſonne ne l'a vue qu'eux; la raiſon eſt la leur & non celle des autres, le bon ſens qu'ils réclament n'a jamais été que dans leur cerveau. C'eſt de leur part un orgueil bien révoltant de prétendre qu'au ſeizième ſiècle il n'y avoit perſonne qu'eux dans toute l'Egliſe Chrétienne qui eût des lumières, de la raiſon, du bon ſens. Dans toutes les diſputes qui depuis la naiſſance de l'Egliſe ſe ſont élevées entre elle & les novateurs, ces derniers n'ont jamais manqué d'alléguer pour eux l'évidence, la raiſon, le bon ſens, & de défendre leur cauſe comme les Proteſtans défendent la leur. Ont-ils eu raiſon tous, & l'Egliſe a-t-elle toujours eu tort? Dans ce cas il faut ſoutenir que J. C. loin d'avoir établi dans ſon Egliſe un principe d'unité, y a placé un principe de diviſion pour tous les ſiècles, en laiſſant à tous les ſectaires entêtés la liberté de faire bande à part, dès qu'ils accuſeront l'Egliſe d'être dans le déſordre & dans l'erreur.

Au reſte il s'en faut beaucoup que tous les Proteſtans aient oſé affirmer qu'ils ont l'évidence pour eux, pluſieurs ont été aſſez modeſtes pour avouer qu'ils n'ont que des raiſons probables. Grotius & Voſſius avoient écrit que les Docteurs de l'Egliſe Romaine donnent à l'Ecriture-Sainte un ſens *évidemment* forcé, différent de celui qu'ont ſuivi les anciens Pères, & qui forcent les fidèles d'adopter leurs interprétations, qu'il a donc fallu ſe ſéparer d'eux. Bayle, Dict. Crit. art. *Nihuſius*, Rom. H, obſerve qu'ils ſe ſont trop avancés. « les Proteſtans, dit-il, n'allèguent que des » raiſons diſputables, rien de convaincant, nulle » démonſtration; ils prouvent & ils objectent; » mais on répond à leurs preuves & à leurs objec- » tions; ils répliquent & on leur réplique, cela » ne finit jamais: étoit-ce la peine de faire un » Schiſme? » Demandons plutôt: En pareille circonſtance, étoit-il permis de faire un Schiſme & de s'expoſer aux ſuites affreuſes qui en ont réſulté?

Les controverſes de Religion, continue Bayle, ne peuvent pas être conduites au dernier degré d'évidence, tous les Théologiens en tombent d'accord. Jurieu ſoutient que c'eſt un erreur très-dangereuſe d'enſeigner que le S. Eſprit nous fait connoître évidemment les vérités de la Religion; ſelon lui, l'ame fidèle embraſſe ces vérités, ſans qu'elles ſoient évidentes à ſa raiſon, & même

ſans qu'elle connoiſſe évidemment que Dieu les a révélées. On prétend que Luther à l'article de la mort a fait un aveu à peu près ſemblable, voilà donc où aboutit la prétendue clarté de l'Ecriture-Sainte ſur les queſtions diſputées entre les Proteſtans & nous.

6°. Il y a plus. En ſuivant le principe ſur lequel les Proteſtans avoient fondé leur *Schiſme*, ou leur ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine, d'autres Docteurs leur ont réſiſté, leur ont ſoutenu qu'ils étoient dans l'erreur, & ont prouvé qu'il falloit ſe ſéparer d'eux. Ainſi Luther vit éclore parmi ſes Proſélytes la ſecte des Anabaptiſtes & celle des Sacramentaires, & Calvin fit ſortir de ſon école les Sociniens. En Angleterre les Puritains ou Calviniſtes rigides n'ont jamais voulu fraterniſer avec les Epiſcopaux ou Anglicans, & vingt autres ſectes ſont ſucceſſivement ſorties de ce foyer de diviſion. Vainement les chefs de la prétendue réforme ont fait à ces nouveaux *Schiſmatiques* les mêmes reproches que leur avoient faits les Docteurs Catholiques; on s'eſt moqué d'eux, on leur a demandé de quel droit ils refuſoient aux autres une liberté de laquelle ils avoient trouvé bon d'uſer eux-mêmes, & s'ils ne rougiſſoient pas de répéter des argumens auxquels ils prétendoient avoir ſolidement répondu.

Bayle n'a pas manqué de leur faire encore cette objection. Un Catholique, dit-il, a devant lui tous ſes ennemis, les mêmes armes lui ſervent à les réfuter tous; mais les Proteſtans ont des ennemis devant & derriere, ils ſont entre deux feux, le Papiſme les attaqua d'un côté & le Socinianiſme de l'autre; ce dernier emploi contre eux ſont les mêmes argumens deſquels ils ſe ſont ſervis contre l'Egliſe Romaine. *Dict. Crit. Nihuſius*, H. Nous démontrerons la vérité de ce reproche en répondant aux objections des Proteſtans.

1re. Objection. Quoique les Apôtres aient ſouvent recommandé aux fidèles l'union & la paix, ils leur ont auſſi ordonné de ſe ſéparer de ceux qui enſeignent une fauſſe Doctrine. S. Paul écrit à Tite, c. 3, ℣. 10. « Evitez un Hérétique » après l'avoir repris une ou deux fois ». S. Jean ne veut pas même qu'on le ſalue, 2 Joan. ℣. 10. S. Paul dit anathême à quiconque prêchera un Evangile différent du ſien, fût-ce un Ange du Ciel, Galat. c. 1, ℣. 8 & 9. Nous liſons dans l'Apocalypſe, c. 18, ℣. 4. « ſortez de Babylone, » mon peuple, de peur d'avoir part à ſes crimes » & à ſon châtiment ». Dans ce même livre c. 2, ℣. 6, le Seigneur loue l'Evêque d'Ephèſe de ce qu'il hait la conduite des Nicolaïtes, & ℣. 15 il blâme celui de Bergame de ce qu'il ſouffre leur Doctrine. De tout temps l'Egliſe a retranché de ſa ſociété les Hérétiques & les mécréans; donc les Proteſtans ont dû en conſcience ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine. Ainſi raiſonne Daillé, *Apolog.* c. 3, & la foule des Proteſtans.

Réponſe. En premier lieu, nous prions ces raiſonneurs de nous dire ce qu'ils ont répondu aux Anabaptiſtes, aux Sociniens, aux Quakers, aux Latitudinaires, aux Indépendans, &c, lorſqu'ils ont allégué ces mêmes paſſages pour prouver qu'ils étoient obligés en conſcience de ſe ſéparer des Proteſtans & de faire bande à part.

En ſecond lieu, S. Paul ne s'eſt pas borné à défendre aux fidèles de demeurer en ſociété avec des Hérétiques & des mécréans, mais il leur ordonne de fuir la compagnie des pécheurs ſcandaleux, 1 *Cor.* c. 5, ℣. 11; 2 *Theſſ.* c. 3, ℣. 6 & 14; s'enſuit-il de là que tous ces pécheurs doivent ſortir de l'Egliſe pour former une ſecte particulière, ou que l'Egliſe doit les chaſſer de ſon ſein? Les Apôtres en général ont défendu aux fidèles d'écouter & de ſuivre les ſeducteurs, les faux Docteurs, les prédicans d'une nouvelle Doctrine; donc tous ceux qui ont prêté l'oreille à Luther, à Calvin & à leurs ſemblables ont fait tout le contraire de ce que les Apôtres ont ordonné.

En troiſième lieu, put-on faire de l'Ecriture-Sainte un abus plus énorme que celui qu'en font nos adverſaires? S. Paul commande à un Paſteur de l'Egliſe de reprendre un Hérétique, de l'éviter enſuite & de ne plus le voir, s'il eſt rebelle & opiniâtre, donc cet Hérétique fait bien de ſe révolter contre le Paſteur, de lui débaucher ſes ouailles, de former un troupeau à part: voilà ce qu'ont fait Luther & Calvin, & ſuivant l'avis de leurs Diſciples, ils ont bien fait, S. Paul les y a autoriſés. Mais ces deux prétendus réformateurs étoient-ils Apôtres ou Paſteurs de l'Egliſe Univerſelle, revêtus d'autorité pour la déclarer hérétique, & pour lui débaucher ſes enfans?

Parce qu'il leur a plu de juger que l'Egliſe Catholique étoit une Babylone, ils ont décidé qu'il falloit en ſortir; mais ce jugement même, prononcé ſans autorité étoit un blaſphême, il ſuppoſoit que Jéſus-Chriſt, après avoir verſé ſon ſang pour ſe former une Egliſe pure & ſans tache, a permis, malgré ſes promeſſes, qu'elle devînt une Babylone, un cloaque d'erreurs & de déſordres. Toute ſociété ſans doute eſt en droit de juger ſes membres; mais les Proteſtans qui voient tout dans l'Ecriture, n'y ont pas trouvé qu'une poignée de membres révoltés a droit de juger & de condamner la ſociété entière. Ils peuvent y apprendre qu'un Paſteur, un Evêque, tel que ceux d'Ephèſe & de Pergame, eſt autoriſé à bannir de ſon troupeau des Nicolaïtes condamnés comme Hérétiques par les Apôtres; mais elle n'a jamais enſeigné que les Nicolaïtes, ni les partiſans de toute autre Secte, pouvoient légitimement tenir tête aux Evêques & former une Egliſe ou une ſociété *Schiſmatique*.

De ce que l'Egliſe Catholique a toujours retranché de ſon ſein les Hérétiques, les Mécréans, les rebelles, il s'enſuit qu'elle a eu raiſon de traiter ainſi les Proteſtans & de leur dire anathême; mais il ne s'enſuit pas qu'ils ont bien fait de le lui dire à leur tour, d'uſurper ſes titres,

& d'élever autel contre autel. Il est étonnant que des raisonnemens aussi gauches aient pu faire impression sur un seul esprit sensé.

Seconde objection. Les Pasteurs & les Docteurs Catholiques ne se contentoient pas d'enseigner des erreurs, d'autoriser des superstitions, de maintenir des abus, ils forçoient les Fidèles à embrasser toutes leurs opinions, & punissoient par des supplices quiconque vouloit leur résister; il n'étoit donc pas possible d'entretenir société avec eux, il a fallu nécessairement s'en séparer.

Réponse. Il faut que l'Eglise Catholique ait enseigné des erreurs, &c, & qu'elle ait forcé par des supplices les Fidèles à les professer. Encore une fois, qui a convaincu l'Eglise d'être dans aucune erreur? Parce que Luther & Calvin l'en ont accusée, s'ensuit-il que cela est vrai? Ce sont eux-mêmes qui enseignoient des erreurs & qui les ont fait embrasser à d'autres. De même qu'ils alléguoient des passages de l'Ecriture-Sainte, les Docteurs Catholiques en citoient aussi pour prouver leur Doctrine; les premiers disoient: Vous entendez mal l'Ecriture; les seconds répliquoient, c'est vous-mêmes qui en pervertissez le sens. Notre explication est la même que celle qu'ont donnée de tout temps les Pères de l'Eglise, & qui a toujours été suivie par tous les Fidèles; la vôtre n'est fondée que sur vos prétendues lumières; elle est nouvelle & inouie, donc elle est fausse. Une preuve que les réformateurs l'entendoient mal, c'est qu'ils ne s'accordoient pas, au lieu que le sentiment des Catholiques étoit unanime. Une autre preuve que les premiers enseignoient des erreurs, c'est qu'aujourd'hui leurs Disciples & leurs successeurs ne suivent pas leur Doctrine. *Voyez* PROTESTANT.

D'ailleurs autre chose est de ne pas croire & de ne pas professer la Doctrine de l'Eglise, & autre chose de l'attaquer publiquement & de prêcher le contraire. Jamais les Protestans ne pourront citer l'exemple d'un seul Hérétique ou d'un seul Incrédule supplicié pour des erreurs qu'il n'avoit ni publiées, ni voulu faire embrasser aux autres. C'est une équivoque frauduleuse de confondre les Mécréans paisibles avec les Prédicans séditieux, fougueux & calomniateurs, tels qu'ont été les fondateurs de la prétendue réforme. Qui a forcé Luther, Calvin & leurs semblables de s'ériger en Apôtres, de renverser la Religion & la croyance établies, d'accabler d'invectives les Pasteurs de l'Eglise Romaine? Voilà leur crime, & jamais leurs Sectateurs ne parviendront à le justifier.

Troisième objection. Les Protestans ne pouvoient vivre dans le sein de l'Eglise Romaine, sans pratiquer les usages superstitieux qui y étoient observés, sans adorer l'Eucharistie, sans rendre un culte religieux aux Saints, à leurs images & à leurs reliques; or ils regardoient tous ces cultes comme autant d'actes d'idolâtrie. Quand ils se seroient trompés dans le fond, toujours ne pouvoient-ils observer ces pratiques sans aller contre leur conscience: donc ils ont été forcés de faire bande à part, afin de pouvoir servir Dieu selon les lumières de leur conscience.

Réponse. Avant les clameurs de Luther, de Calvin & de quelques autres Prédicans, personne dans toute l'étendue de l'Eglise Catholique ne regardoit son culte comme une idolâtrie; ces Docteurs même l'avoient pratiqué pendant longtemps sans scrupule; ce sont eux qui, à force de déclamations & de sophismes, sont parvenus à le persuader à une foule d'ignorans; ce sont donc eux qui sont la cause de la fausse conscience de leurs prosélytes. Quand ceux-ci seroient innocens d'avoir fait un *schisme*, ce qui n'est pas, les auteurs de l'erreur n'en sont que plus coupables; mais S. Paul ordonne aux Fidèles d'obéir à leurs Pasteurs & de fermer l'oreille à la séduction des faux Docteurs, donc ceux-ci & leurs Disciples ont été complices du même crime.

Quand on veut nous persuader que la prétendue réforme a eu pour premiers partisans des ames timorées, des Chrétiens scrupuleux & pieux, qui ne demandoient qu'à servir Dieu selon leur conscience, on se joue de notre crédulité. Il est assez prouvé que les Prédicans étoient ou des Moines dégoûtés du cloître, du célibat & du joug de la règle, ou des Ecclésiastiques vicieux, déréglés, entêtés de leur prétendue science, que la foule de leurs partisans ont été des hommes de mauvaises mœurs & dominés par des passions fougueuses. *Voyez* RÉFORMATION. Il n'est pas moins certain que le principal motif de leur apostasie fut le désir de vivre avec plus de liberté, de piller les Eglises & les Monastères, d'humilier & d'écraser le Clergé, de se venger de leurs ennemis personnels, &c; tout étoit permis contre les Papistes à ceux qui suivoient le nouvel Evangile.

On nous en impose encore plus grossièrement quand on prétend qu'il falloit du courage pour renoncer au Catholicisme, qu'il y avoit de grands dangers à courir, que les apostats risquoient leur fortune & leur vie, qu'ils n'ont donc pu agir que par motif de conscience. Il est constant que dès l'origine les prétendus réformés ont travaillé à se rendre redoutables. Leurs Docteurs ne leur prêchoient point la patience, la douceur, la résignation au martyre, comme faisoient les Apôtres à leurs disciples, mais la sédition, la révolte, la violence, le brigandage & le meurtre. Ces leçons se trouvent encore dans les écrits des réformateurs, & l'Histoire atteste qu'elles furent fidèlement suivies. Etrange délicatesse de conscience, d'aimer mieux bouleverser l'Europe entière que de souffrir dans le silence les prétendus abus de l'Eglise Catholique!

Quatrième objection. A la vérité les Pères de l'Eglise ont condamné le *schisme* des Novatiens,

des Donatiſtes & des Luciférіens, parce que ces Sectaires ne reprochoient aucune erreur à l'Egliſe Catholique, de laquelle ils ſe ſéparoient; il n'en étoit pas de même des Proteſtans, à qui la Doctrine de l'Egliſe Romaine paroiſſoit erronée en pluſieurs points.

Réponſe. Il eſt faux que les *Schiſmatiques* dont nous parlons n'aient reproché aucune erreur à l'Egliſe Catholique. Les Donatiſtes regardoient comme une erreur de penſer que les pécheurs ſcandaleux étoient membres de l'Egliſe, ils ſoutenoient l'invalidité du Baptême reçu hors de leur ſociété. Les Novatiens ſoutenoient que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir d'abſoudre les pécheurs coupables de rechûte. Les Luciferiens enſeignoient que l'on ne devoit pas recevoir à la Communion eccléſiaſtique les Evêques Ariens, quoique pénitens & convertis, & que le Baptême adminiſtré par eux étoit abſolument nul. Si pour avoir droit de ſe ſéparer de l'Egliſe il ſuffiſoit de lui imputer des erreurs, il n'y auroit aucune Secte ancienne ni moderne que l'on pût juſtement accuſer de *ſchiſme*; les Proteſtans eux-mêmes n'oſeroient blâmer aucune des Sectes qui ſe ſont ſéparées d'eux, puiſque toutes ſans exception leur ont reproché des erreurs, & ſouvent des erreurs très-groſſières.

En effet les Sociniens les accuſent d'introduire le Polythéiſme & d'adorer trois Dieux, en ſoutenant la divinité des trois Perſonnes divines; les Anabaptiſtes de profaner le Baptême, en l'adminiſtrant à des enfans qui ſont encore incapables de croire; les Quakers de réſiſter au Saint-Eſprit, en empêchant les ſimples Fidèles & les femmes de parler dans les aſſemblées de Religion, lorſque les uns ou les autres ſont inſpirés; les Anglicans de méconnoître l'inſtitution de Jéſus-Chriſt, en refuſant de reconnoître le caractère divin des Evêques; tous de concert reprochent aux Calviniſtes rigides de faire Dieu auteur du péché en admettant la prédeſtination abſolue, &c: donc ou toutes ces Sectes ont raiſon de vivre ſéparées les unes des autres & de s'anathématiſer mutuellement, ou toutes ont eu tort de faire *ſchiſme* d'avec l'Egliſe Catholique; il n'en eſt pas une ſeule qui n'allègue les mêmes raiſons de ſe ſéparer de toute autre Communion quelconque.

Un de leurs controverſiſtes a cité un paſſage de Vincent de Lévins, qui dit, *Commonit.*, c. 4 & 29, que ſi une erreur eſt prête à infecter toute l'Egliſe, il faut s'en tenir à l'antiquité; que ſi l'erreur eſt ancienne & étendue, il faut la combattre par l'Ecriture. Cette citation eſt fauſſe; voici les paroles de cet Auteur: « Ça toujours » été, & c'eſt encore aujourd'hui la coutume des » Catholiques de prouver la vraie foi de deux » manières, 1°. par l'autorité de l'Ecriture-Sainte, » 2°. par la tradition de l'Egliſe univerſelle; non » que l'Ecriture ſoit inſuffiſante en elle-même, » mais parce que la plupart interprètent à leur » gré la parole divine, & forgent ainſi des » opinions & des erreurs. Il faut donc entendre » l'Ecriture-Sainte dans le ſens de l'Egliſe, ſur- » tout dans les queſtions qui ſervent de fonde- » ment à tout le Dogme Catholique. Nous avons » dit encore que dans l'Egliſe même il faut avoir » égard à l'univerſalité & à l'antiquité; à l'uni- » verſalité, afin de ne pas rompre l'unité par » un *ſchiſme*; à l'antiquité, afin de ne pas » préférer une nouvelle héréſie à l'ancienne Re- » ligion. Enfin nous avons dit que dans l'antiquité » de l'Egliſe il faut obſerver deux choſes, 1°. ce » qui a été décidé autrefois par un Concile » univerſel; 2°. ſi c'eſt une queſtion nouvelle » ſur laquelle il n'y ait point eu de déciſion, » il faut conſulter le ſentiment des Pères qui ont » toujours vécu & enſeigné dans la Communion » de l'Egliſe, & tenir pour vrai & catholique ce » qu'ils ont profeſſé d'un conſentement unanime ». Cette règle, conſtamment ſuivie dans l'Egliſe depuis plus de dix-ſept ſiècles, eſt la condamnation formelle du *ſchiſme* & de toute la conduite des Proteſtans, auſſi-bien que des autres Sectaires.

Quelques Théologiens ont diſtingué le *ſchiſme actif* d'avec le *ſchiſme paſſif*; par le premier ils entendent la ſéparation volontaire d'une partie des membres de l'Egliſe d'avec le corps, & la réſolution qu'ils prennent d'eux-mêmes de ne plus faire de ſociété avec lui: ils appellent *ſchiſme paſſif* la ſéparation involontaire de ceux que l'Egliſe a rejetés de ſon ſein par l'excommunication. Quelquefois les controverſiſtes Proteſtans ont voulu abuſer de cette diſtinction, ils ont dit: Ce n'eſt pas nous qui nous ſommes ſéparés de l'Egliſe Romaine, c'eſt elle qui nous a rejetés & condamnés; c'eſt donc elle qui eſt coupable de *ſchiſme*, & non pas nous. Mais il eſt prouvé par tous les monumens hiſtoriques du temps & par tous les écrits des Luthériens & des Calviniſtes, qu'avant l'anathême prononcé contre eux par le Concile de Trente, ils avoient publié & répété cent fois que l'Egliſe Romaine étoit la Babylone de l'Apocalypſe, la Synagogue de Satan, la ſociété de l'Antechriſt, qu'il falloit abſolument en ſortir pour faire ſon ſalut; en conſequence ils tinrent d'abord des aſſemblées particulières, ils évitèrent de ſe trouver à celles des Catholiques & de prendre aucune part à leur culte. Le *ſchiſme* a donc été actif & très-volontaire de leur part.

Nous ne prétendons pas inſinuer par là que l'Egliſe ne doit point exclure promptement de ſa Communion les novateurs cachés, hypocrites & perfides, qui, en enſeignant une Doctrine contraire à la ſienne, s'obſtinent à ſe dire Catholiques, enfans de l'Egliſe, défenſeurs de ſa véritable croyance, malgré les décrets ſolemnels qui les flétriſſent. Une triſte expérience nous convainc que ces Hérétiques cachés & fourbes ne ſont pas moins dangereux & ne font pas moins de mal que des ennemis déclarés.

On appelle en Théologie *propoſition ſchiſmatique* celle

celle qui tend à inſpirer aux Fidèles la révolte contre l'Egliſe, à introduire la diviſion entre les Egliſes particulières & celle de Rome, qui eſt le centre de l'unité Catholique.

SCHISME D'ANGLETERRE, *voyez* ANGLETERRE.

SCHISME DES GRECS, *voyez* GREC.

SCHISME D'OCCIDENT. C'eſt la diviſion qui arriva dans l'Egliſe Romaine au quatorzième ſiècle, lorſqu'il y eut deux Papes placés en même temps ſur le Saint-Siége, de manière qu'il n'étoit pas aiſé de diſtinguer lequel des deux avoit été le plus canoniquement élu.

Après la mort de Benoît XI en 1304, il y eut ſucceſſivement ſept Papes François d'origine; ſavoir, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, & Grégoire XI, qui tinrent leur ſiége à Avignon. Ce dernier ayant fait un voyage à Rome, y tomba malade & y mourut le 13 Mars 1378. Le peuple Romain très-ſéditieux pour lors, & jaloux d'avoir chez lui le ſouverain Pontife, s'aſſembla tumultueuſement, & d'un ton menaçant déclara aux Cardinaux réunis au Conclave qu'il vouloit un Pape Romain, ou du moins Italien de naiſſance. Conſéquemment les Cardinaux, après avoir proteſté contre la violence qu'on leur faiſoit & contre l'élection qui alloit ſe faire, élurent le 9 Avril Barthelemi Prignago, Archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Mais cinq mois après, ces mêmes Cardinaux, retirés à Anagni & enſuite à Fondi dans le royaume de Naples, déclarèrent nulle l'élection d'Urbain VI, comme faite par violence, & ils élurent à ſa place Robert, Cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII.

Celui-ci fut reconnu pour Pape légitime par la France, l'Eſpagne, l'Ecoſſe, la Sicile & l'île de Chypre, & il établit ſon ſéjour à Avignon; Urbain VI, qui faiſoit le ſien à Rome, eut dans ſon obédience les autres Etats de la Chrétienté. Cette diviſion, que l'on a nommé *le grand ſchiſme d'Occident*, dura pendant quarante ans. Mais aucun des deux partis n'étoit coupable de déſobéiſſance envers l'Egliſe ni envers ſon Chef, l'un & l'autre déſiroient également de connoître le véritable Pape, tout prêts de lui rendre obéiſſance dès qu'il ſeroit certainement connu.

Pendant cet intervalle Urbain VI eut pour ſucceſſeurs à Rome Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, & Jean XXIII. Le Siége d'Avignon fut tenu par Clément VII pendant ſeize ans, & durant vingt-trois par Benoît XIII ſon ſucceſſeur. En 1409 le Concile de Piſe aſſemblé pour éteindre le *ſchiſme*, ne put en venir à bout; vainement il dépoſa Grégoire XII Pontife de Rome, & Benoît XIII Pape d'Avignon, vainement il élut à leur place Alexandre V; tous les trois eurent des partiſans, & au lieu de deux compétiteurs il s'en trouva trois.

Enfin ce ſcandale ceſſa l'an 1417; au Concile général de Conſtance aſſemblé pour ce ſujet, Grégoire XII renonça au Pontificat, Jean XXIII qui avoit remplacé Alexandre V, fut forcé de faire de même, & Benoît XIII fut ſolemnellement dépoſé. On élut Martin V, qui peu à peu fut univerſellement reconnu, quoique Benoît XIII ait encore vécu cinq ans, & ſe ſoit obſtiné à garder le nom de Pape juſqu'à la mort.

Les Proteſtans, très-attentifs à relever tous les ſcandales de l'Egliſe Romaine, ont exagéré les malheurs que produiſit celui-ci; ils diſent que pendant le *ſchiſme* tout ſentiment de Religion s'éteignit en pluſieurs endroits & fit place aux excès les plus ſcandaleux; que le Clergé perdit juſqu'aux apparences de la Religion & de la décence; que les perſonnes vertueuſes furent tourmentées de doutes & d'inquiétudes. Ils ajoutent que cette diviſion des eſprits produiſit cependant un bon effet, puiſqu'elle porta un coup mortel à la puiſſance des Papes. Mosheim, *Hiſt. Eccléſ.* 14e ſiècle, 2e part., c. 2, §. 15.

Ce tableau pourroit paroître reſſemblant, ſi l'on s'en rapportoit à pluſieurs écrits compoſés pendant le *ſchiſme* par des auteurs paſſionnés & ſatyriques, tels que Nicolas de Clémengis & d'autres. Mais en liſant l'hiſtoire de ces temps-là on voit que ce ſont des déclamations dictées par l'humeur, dans leſquelles on trouve ſouvent le blanc & le noir ſuivant les circonſtances. Il eſt certain que le *ſchiſme* cauſa des ſcandales, fit naître des abus, diminua beaucoup les ſentimens de Religion; mais le mal ne fut ni auſſi exceſſif, ni auſſi étendu que le prétendent les ennemis de l'Egliſe. A cette même époque il y eut chez toutes les nations Catholiques, dans les diverſes obédiences des Papes, & dans les différens états de la vie, un grand nombre de perſonnages diſtingués par leur ſavoir & par leurs vertus; Mosheim lui-même en a cité un bon nombre qui ont vécu, tant ſur la fin du quatorzième ſiècle qu'au commencement du quinzième, & il convient qu'il auroit pu en ajouter d'autres. Les prétendans à la Papauté furent blâmables de ne vouloir pas ſacrifier leur intérêt particulier & celui de leurs créatures au bien général de l'Egliſe, on ne peut cependant pas les accuſer d'avoir été ſans Religion & ſans mœurs. Ceux d'Avignon, réduits à un revenu très-mince, firent, pour ſoutenir leur dignité, un trafic honteux des bénéfices, & ſe mirent au deſſus de toutes les règles; c'eſt donc dans l'Egliſe de France que le déſordre dut être le plus ſenſible: cependant, par l'hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, nous voyons que le Clergé n'y étoit généralement ni dans l'ignorance, ni dans une corruption incurable, puiſque l'on ſe ſert des clameurs mêmes du Clergé pour prouver la grandeur du mal.

D'ailleurs en l'exagérant à l'excès, les Proteſtans nous ſemblent aller directement contre l'intérêt de leur ſyſtême, ils prouvent, ſans le

vouloir, de quelle importance eſt dans l'Egliſe le gouvernement d'un Chef ſage, éclairé, vertueux; puiſque quand ce ſecours vient à manquer, tout tombe dans le déſordre & la confuſion. Les hommes de bon ſens, dit Mosheim, apprirent que l'on pouvoit ſe paſſer d'un Chef viſible revétu d'une ſuprématie ſpirituelle; on peut s'en paſſer ſans doute, lorſqu'on veut renverſer le dogme, la morale, le culte, la diſcipline, comme ont fait les Proteſtans; mais quand on veut les conſerver tels que les Apôtres les ont établis, ont ſent le beſoin d'un chef; une expérience de dix-ſept ſiècles a dû ſuffire pour nous l'apprendre.

SCHOLASTIQUE, *voyez* THÉOLOGIE.

SCIENCE DE DIEU, c'eſt l'attribut par lequel Dieu connoît toutes choſes. Nous ne pouvons concevoir Dieu autrement que comme une intelligence infinie, par conſéquent qui connoît tout ce qui eſt & tout ce qui peut être; telle eſt l'idée que nous en donnent les livres ſaints.

Nous y liſons, *Job*, c. 28, ℣. 24: " Dieu „ voit les extrémités du monde, & conſidère „ tout ce qui eſt ſous le ciel „„ c. 42, ℣. 2. „ Je ſais, Seigneur que vous pouvez tout & „ qu'aucune penſée ne vous eſt cachée „„ *Baruch*, c. 3, ℣. 32. " Celui qui fait tout eſt l'auteur „ de la ſageſſe, „ *Pſ.* 138, ℣. 5. " Vous „ connoiſſez, Seigneur, ce qui a précédé & ce „ qui doit ſuivre... Votre *ſcience* eſt admirable „ pour moi, elle eſt immenſe & je ne puis y „ atteindre, &c. 1 *Reg.* c. 2, ℣. 3. Le Sei„ gneur eſt le Dieu de la *ſcience*, les penſées „ des hommes lui ſont connues d'avance „„ *Rom.* c. 11, ℣. 33. " O profondeur des tréſors „ de la ſageſſe & de la *ſcience* de Dieu, &c. „!

S. Auguſtin, l. 2, *ad ſimplic. q.* 2, obſerve fort bien que la *ſcience de Dieu* eſt très-différente de la nôtre, mais que nous ſommes forcés de nous ſervir des mêmes termes pour exprimer l'un & l'autre; nos connoiſſances ſont des accidens ou des modifications qui nous arrivent ſucceſſivement, & qui produiſent un changement en nous; Dieu de toute éternité a tout vu & tout connu pour toute la durée des ſiècles, aucune penſée, aucune connoiſſance ne peut lui arriver de nouveau, il ne peut rien perdre ni rien acquérir, puiſqu'il eſt immuable.

Dieu, diſent les Pères de l'Egliſe, a prévu tous les événemens, puiſque c'eſt lui qui les a dirigés comme il lui a plu, il n'a pas fait les créatures ſans ſavoir ce qu'il faiſoit, ce qu'il vouloit & ce qu'il pouvoit faire; s'il ne connoiſſoit pas toutes choſes, il ne pourroit pas les gouverner, nous aurions tort de lui attribuer une Providence; " il appelle, dit S. Paul, les choſes qui ne „ ſont point comme celles qui ſont „„ *Rom.* c. 4, ℣. 17.

Dans les objets de nos connoiſſances nous diſtinguons le paſſé, le préſent & le futur; à l'égard de Dieu tout eſt préſent, rien n'eſt paſſé ni futur, parce que ſon éternité correſpond à tous les inſtans de la durée des créatures. Mais pour ſoulager notre foible entendement, nous diſtinguons en Dieu autant de ſciences différentes que nous en éprouvons en nous-mêmes. Conſéquemment les Théologiens diſtinguent en Dieu, 1°. la *ſcience* de ſimple intelligence, par laquelle Dieu voit les choſes purement poſſibles qui n'ont jamais exiſté & qui n'exiſteront jamais. Comme rien n'eſt poſſible que par la puiſſance de Dieu, il ſuffit que Dieu connoiſſe toute l'étendue de ſa puiſſance pour connoître tout ce qui peut être.

2°. La *ſcience* de viſion, par laquelle Dieu voit tout ce qui a exiſté, tout ce qui exiſte ou exiſtera dans le temps, par conſéquent toutes les penſées & toutes les actions des hommes, préſentes, paſſées ou à venir, & le cours entier de la nature, tel qu'il a été & qu'il ſera dans toute ſa durée; & c'eſt cette connoiſſance claire & diſtincte qui dirige la providence de Dieu tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grâce. Cette *ſcience*, en tant qu'elle regarde les choſes futures, eſt appelée *préviſion* ou *preſcience*. Nous en avons parlé en ſon lieu, *voyez* PRESCIENCE.

3°. Quelques Théologiens admettent encore en Dieu une troiſième *ſcience* qu'ils appellent *ſcience moyenne*, parce qu'elle ſemble tenir un milieu entre la *ſcience* de viſion & la *ſcience* de ſimple intelligence. Il y a, diſent-ils, des choſes qui ne ſont futures que ſous certaines conditions; ſi les conditions doivent avoir lieu, l'événement qui en dépend deviendra futur abſolument, & comme tel, il eſt l'objet de la *ſcience* de viſion ou de la preſcience. Si la condition de laquelle cet événement dépend ne doit point avoir lieu, il n'exiſtera jamais, alors c'eſt un futur purement conditionnel; il ne peut donc pas être l'objet de la *ſcience* de viſion qui regarde les futurs abſolus, ni de la *ſcience* de ſimple intelligence qui a pour objet les poſſibles. Cependant Dieu le connoît, puiſque ſouvent il l'a révélé; il faut donc diſtinguer cette *ſcience* divine d'avec les deux précédentes.

Que Dieu ait révélé plus d'une fois des futurs purement conditionnels, c'eſt un fait prouvé par l'Ecriture-Sainte. 1 *Reg.* c. 23, ℣. 12, David demande au Seigneur: " ſi je demeure à Céila, „ les habitans me livreront-ils à Saül? Dieu ré„ pondit: *ils vous livreront* „. Conſéquemment David ſe retira, & il ne fut point livré. *Sap.* c. 4, ℣. 11, il eſt dit du Juſte que Dieu l'a tiré de ce monde, de peur qu'il ne fût perverti par la contagion des mœurs du ſiècle; Dieu prévoyoit donc que ſi ce Juſte eût vécu plus long-temps, il auroit ſuccombé à la tentation du mauvais exemple. *Matt.* c. 11, ℣. 21, Jéſus-Chriſt dit aux Juifs incrédules: " ſi j'avois fait à Tyr & à

Sidon les mêmes miracles que j'ai fait parmi ,, vous, ces peuples auroient fait pénitence ſous ,, le cilice & ſous la cendre ,,. *Luc*, c. 16, ℣. 31, il eſt dit des frères du mauvais riche ; " quand un mort reſſuſciteroit pour les inſtruire , ,, ils ne le croiroient pas ,,. Voilà des prédictions de futurs conditionnels qui ne ſont pas arrivées, parce que la condition n'a pas eu lieu.

Les pères de l'Egliſe ont raiſonné ſur ces paſſages, pour prouver que Dieu voit ce que feroient toutes ſes créatures dans toutes les circonſtances où il lui plairoit de les placer ; S. Auguſtin ſur-tout en a fait uſage pour prouver contre les Pélagiens & les ſémi-Pélagiens que Dieu n'eſt point déterminé à donner la grâce de la foi par les bonnes diſpoſitions qu'il prévoit dans ceux à qui l'Evangile ſeroit prêché ; ni déterminé à priver de la grâce du Baptême certains enfans, parce qu'il prévoit leur mauvaiſe conduite future s'ils parvenoient à l'âge mûr, *voyez* Pérau, *Dogm. Théol.* tom. 1, l. 4, c. 7. Ainſi raiſonnent les Théologiens, que l'on appelle *Moliniſtes* & *Congruiſtes*, *voyez* CONGRUISTES.

Mais les Thomiſtes & les Auguſtiniens ſoutiennent que cette *ſcience moyenne* inventée par Molina, eſt non-ſeulement inutile, mais d'un uſage dangereux dans les Queſtions de la Grâce & de la Prédeſtination. Ou la condition, diſent-ils, de laquelle dépend un événement aura lieu, où elle n'arrivera pas ; dans le premier cas le futur eſt abſolu, & pour lors il eſt l'objet de la *ſcience* de viſion ou de la preſcience ; dans le ſecond cas ce futur prétendu conditionnel eſt ſimplement poſſible, & Dieu le voit par la *ſcience* de ſimple intelligence. Ces mêmes Théologiens accuſent leurs adverſaires de donner lieu aux mêmes conſéquences que S. Auguſtin a combattues & que l'Egliſe a condamnées dans les Pélagiens & les ſémi-Pélagiens.

On conçoit bien que les Congruiſtes ne demeurent pas ſans réplique. Cette queſtion a été débattue de part & d'autre avec plus de chaleur qu'elle ne méritoit, il y a eu une immenſité d'écrits pour & contre ſans que l'un ou l'autre des deux partis ait avancé ou reculé d'un ſeul pas. Il auroit été mieux ſans doute de renoncer à tout ſyſtême, de s'en tenir uniquement à ce qui eſt révélé & de conſentir à ignorer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre.

SCIENCES HUMAINES. De nos jours les Incrédules ont pouſſé la prévention contre le Chriſtianiſme, juſqu'à ſoutenir que ſon établiſſement a nui au progrès des *ſciences*. Déja nous avons réfuté ce paradoxe au mot *Lettres*, il eſt bon d'ajouter encore quelques réflexions.

Il eſt inconteſtable que depuis dix-ſept ſiècles les *ſciences* n'ont preſque été cultivées ni connues que chez les Nations Chrétiennes, que les autres peuples ſont plongés dans l'ignorance & dans la barbarie. Peut-on comparer la foible meſure de connoiſſances que poſsèdent les Indiens & les Chinois, avec ce qu'en ont acquis les peuples de l'Europe ? Lorſqu'au dixième & au douzième ſiècles les Mahométans ont eu quelque teinture des *ſciences*, ils l'avoient reçue des Nations Chrétiennes, & ils ne l'ont pas conſervée long-temps, ils ont fait régner l'ignorance par-tout où ils ſe ſont rendus les maîtres ; ſans les efforts qu'on leur a oppoſés par principe de Religion, les *ſciences* auroient eu en Europe le même ſort qu'en Aſie ; quelques Incrédules moins entêtés que les autres ont eu la bonne foi d'en convenir.

A la vérité, depuis le quatrième ſiècle de l'Egliſe les *ſciences* n'ont plus été cultivées chez les Grecs & chez les Romains avec autant d'éclat & de ſuccès qu'au ſiècle d'Auguſte, mais ceux qui en ont cherché la cauſe dans l'établiſſement du Chriſtianiſme ont affecté d'ignorer les événemens qui ont précédé & qui ont ſuivi cette grande époque de l'hiſtoire.

En effet depuis le règne de Néron juſqu'à celui de Théodoſe, pendant un eſpace de trois cents ans, les pays ſoumis à la domination romaine furent déſolés par les guerres civiles entre les divers prétendans à l'empire. Déja les barbares avoient commencé à y faire des irruptions de toutes parts, les Germains, les Sarmates, les Quades, les Marcomans, les Scythes, les Parthes, les Perſes, en avoient démembré ou dépeuplé des parties ; les victoires de quelques Empereurs n'oppoſèrent à ce torrent qu'un obſtacle paſſager. Dès l'an 275 l'on vit fondre ſur les Gaules un eſſaim des peuples d'Allemagne, les Lyges, les Francs, les Bourguignons, les Vandales ; ils s'emparèrent de ſoixante-dix villes & en demeurèrent les maîtres pendant deux ans. Probus ne vint à bout de les en chaſſer l'an 277, qu'après leur avoir tué quatre cent mille hommes. Ils ne tardèrent pas d'y revenir avec d'autres barbares en plus grand nombre. *Tillemont*, *vies des Emp.* t. 3, p. 425 & *ſuiv.* Au cinquième ſiècle les Goths, les Francs, les Bourguignons, les Huns, les Lombards, les Vandales, vinrent à bout de s'y établir & s'emparèrent peu à peu de tout l'Occident ; Au ſeptième les Arabes ravagèrent l'Orient pour établir le Mahométiſme. Les invaſions n'ont ceſſé dans nos climats que par la converſion des peuples du Nord. Eſt-ce au milieu de cette déſolation continuelle dont l'hiſtoire fait frémir, que les *ſciences* pouvoient fleurir & faire des progrès ?

Les peſtes, les famines, les tremblemens de terre joignirent leurs ravages à ceux de la guerre ; ceux qui ont calculé les pertes que la population a faites par ces divers fléaux prétendent que ſous le règne de Juſtinien le nombre des hommes étoit réduit à moins de moitié de ce qu'il étoit au ſiècle d'Auguſte. Des temps auſſi

malheureux n'étoient pas propres aux spéculations des *savans*, ni aux recherches curieuses ; mais le Christianisme n'a pu influer en rien dans les causes de ces révolutions.

Loin de mettre obstacle aux études, cette religion engageoit ses sectateurs à s'instruire, par le désir de réfuter, de convaincre, de convertir les Philosophes qui l'attaquoient, les persécutions mêmes enflammèrent le zèle des Pères de l'Eglise. Connoît-on, dans les trois premiers siècles, des auteurs profanes qui aient mieux possédé la Philosophie de leur temps que les Apologistes de notre Religion ?

Au quatrième, lorsque la paix eut été donnée à l'Eglise par Constantin, il fut aisé de voir si les *savans* du Paganisme avoient des connoissances supérieures à celles des Docteurs Chrétiens. Julien ennemi déclaré de ces derniers ne sentoit, que trop bien leur ascendant, lorsqu'il souhaitoit que les livres des Galiléens fussent détruits, lettre 9 à Ecdicius, & qu'il défendoit aux Chrétiens d'étudier & d'enseigner les lettres. Aucun Philosophe de ce temps-là n'a montré autant de connoissance en matière de Physique & d'Histoire Naturelle que S. Basile dans son Hexameron, Lactance dans son livre *de Opificio Dei*, Théodoret dans ses discours sur la Providence, &c.

Le meilleur moyen de perfectionner les *sciences* naturelles étoit d'établir la communication entre les différentes parties du globe, d'apprendre à connoître le sol, les richesses, les mœurs, les lois, le génie, le langage des divers peuples du monde ; nous jouissons actuellement de cet avantage, mais à qui en sommes-nous redevables ? Est-ce aux Philosophes zélés pour le bien de l'humanité, ou aux Missionnaires enflammés du zèle de Religion ? Le Christianisme qu'ils ont porté dans le Nord y a fait naître l'agriculture, la civilisation, les lois, les *sciences* ; il a rendu florissantes des régions qui n'étoient autrefois couvertes que de forêts, de marécages, & de quelques troupeaux de sauvages. Ce sont les Missionnaires, & non les Philosophes, qui ont apprivoisé les barbares, qui nous ont fait connoître les contrées & les nations des extrémités de l'Asie, qui ont décrit le caractère, les mœurs, le genre de vie des sauvages de l'Amérique. Si leur zèle intrépide n'avoit pas commencé par frayer le chemin, aucun Philosophe n'auroit osé entreprendre d'y pénétrer. C'est donc à eux que la Géographie & les différentes parties de l'Histoire Naturelle sont redevables des progrès immenses qu'elles ont faits dans ces derniers siècles. S'ils avoient travaillé dans le dessein d'inspirer de la reconnoissance aux Philosophes, ils auroient aujourd'hui lieu de s'en repentir.

Pour bien connoître les peuples modernes, il falloit les comparer aux peuples anciens ; or il ne nous reste aucun monument profane qui nous donne une idée aussi exacte des anciens peuples & des premiers âges du monde que nos Livres Saints. Les Savans qui ont voulu remonter à l'origine des lois, des *sciences* & des arts, ont été forcés de prendre l'Histoire Sainte pour base de leurs recherches. Ceux qui ont suivi une route opposée ne nous ont débité sous les noms *d'Histoire Philosophique* & de *Philosophie de l'Histoire* que les rêves d'une imagination déréglée, & un chaos d'erreurs & d'absurdités.

Par tout où le Christianisme s'est établi, au milieu des glaces du Nord, aussi-bien que sous les feux du Midi, il a porté les *sciences*, les mœurs, la civilisation ; par-tout où il a été détruit la barbarie a pris sa place. Les peuples des côtes de l'Afrique & ceux de l'Egypte ont vu la lumière, pendant que l'Evangile a lui parmi eux ; dès que ce flambeau a cessé de les éclairer, une nuit profonde y a succédé. La Grèce, autrefois si féconde en Savans, en Artistes, en Philosophes, est devenue stérile pour les *sciences* ; la nature & le climat sont-ils changés ? Non, le génie des Grecs est toujours le même, mais il est étouffé sous la tyrannie d'un gouvernement aussi ennemi des *sciences* que du Christianisme.

Il a donc fallu perdre toute pudeur pour oser écrire que cette Religion a retardé les progrès de l'esprit humain, & a mis obstacle à la perfection des *sciences* ; sans elle au contraire l'Europe entière seroit encore plongée dans l'ignorance qu'y avoient apportée les barbares du Nord. Nous sommes bien mieux fondés à reprocher aux Philosophes incrédules que leur entêtement & leur méthode ne tendent à rien moins qu'à l'extinction de toutes les *sciences*.

En effet, si l'on veut y donner une base solide, il faut partir des lumières acquises par ceux qui nous ont précédés, il faut connoître leurs erreurs ; afin de nous en préserver ; mais ce procédé exige des recherches pénibles ; pour s'en dispenser, nos écrivains modernes ont décrié tous les genres d'érudition, sous prétexte que ceux qui les ont cultivés n'étoient pas Philosophes : l'étude des langues, de la critique, de la littérature ancienne & moderne leur paroît superflue, tous se flattent de tirer toute vérité de leur cerveau, ils veulent être Créateurs, & ils répètent, sans le savoir, les absurdités philosophiques des siècles passés.

A quoi sert le raisonnement lorsque l'on ignore les premiers principes de l'art de raisonner ? Vainement on chercheroit chez nos littérateurs incrédules quelque teinture de Logique & de Métaphysique, ces deux *sciences* leur déplaisent, elles mettroient des entraves à l'impétuosité de leur génie ; à l'exemple des anciens Epicuriens ils en ont secoué le joug. Au lieu de raisonner ils déclament, ils se contredisent, ils ne savent

ni de quel principe ils ſont partis, ni à quel terme ils doivent aboutir.

Notre ſiècle ſans doute a fait de grandes découvertes dans la Phyſique & dans l'Hiſtoire Naturelle, mais combien d'expériences douteuſes ne nous a-t on pas données pour des vérités inconteſtables? Le goût des ſyſtêmes ne règne pas moins qu'autrefois, & les plus hardis ſont toujours les mieux accueillis; l'hypothèſe des atômes, & celle de la diviſibilité de la matière à l'infini, ſe ſuccédent & ſubjuguent les eſprits tour-à-tour; les termes inintelligibles d'attraction, de gravitation, d'électricité, de magnétiſme, ont remplacé les qualités occultes des anciens: une imagination nouvelle paroît ſublime dès qu'elle peut ſervir à combattre les vérités révélées; & ſi l'on pouvoit parvenir à ſubſtituer l'idée de la matière à celle de Dieu, nos Philoſophes croiroient avoir tout gagné.

Entre leurs mains, l'hiſtoire n'eſt plus qu'un tiſſu de conjectures, un ſyſtême de pyrrhoniſme, une ſuite de libelles diffamatoires. De tous les faits ils n'admettent que ceux qui s'accordent avec leur opinion, ils ne font cas que des auteurs qui paroiſſent avoir penſé comme eux, ils noirciſſent tous les perſonnages dont la vertu leur déplaît, ils appellent *grands hommes* des inſenſés chargés du mépris de tous les ſiècles. Leur grande ambition eſt d'être légiſlateurs, politiques, arbitres du ſort des nations; mais en attaquant l'idée d'un Dieu légiſlateur, ils ont ſappé la baſe de toutes les lois; au lieu de la morale des hommes, ils nous preſcrivent celle des brutes, & ils fondent la politique ſur les principes de l'anarchie. Dans un état bien policé, le citoyen qui déclameroit contre les lois ſeroit puni comme ſéditieux; parmi nous c'eſt un titre pour prétendre à la célébrité.

Si cette philoſophie meurtrière duroit encore long-temps, que deviendroient donc enfin les *ſciences?* On ſait déja où en eſt l'éducation de la jeuneſſe depuis que les Philoſophes ont voulu la réformer, & ſi dans l'état où ils l'ont miſe elle eſt fort propre à créer des hommes laborieux, ſavans, utiles à leur patrie.

Un des principaux faits qu'ils allèguent pour prouver que le Chriſtianiſme eſt ennemi des *ſciences*, eſt la prétendue perſécution qu'eſſuya Galilée à cauſe de ſes découvertes aſtronomiques, & ſa condamnation au tribunal de l'inquiſition romaine. Heureuſement il eſt actuellement prouvé par les lettres de Guichardin & du Marquis Nicolini, Ambaſſadeurs de Florence, amis, diſciples & protecteurs de Galilée, par les lettres manuſcrites & par les ouvrages de Galilée lui-même, que depuis un ſiècle on en impoſe au public ſur ce fait. Ce Philoſophe ne fut point perſécuté comme bon aſtronome, mais comme mauvais Théologien, pour avoir voulu ſe mêler d'expliquer la Bible. Ses découvertes lui ſuſcitèrent ſans doute des ennemis jaloux, mais c'eſt ſon entêtement à vouloir concilier la Bible avec Copernic qui lui donna des juges, & ſa pétulance ſeule fut la cauſe de ſes chagrins. En ce temps-là vivoient le Taſſe, l'Arioſte, Machiavel, Bembo, Toricelli, Guichardin, Fra-Paolo, &c; ce n'étoit donc pas pour l'Italie un ſiècle barbare.

En 1611, pendant ſon premier voyage à Rome, Galilée fut admiré & comblé d'honneurs par les Cardinaux & par les grands Seigneurs auxquels il montra ſes découvertes; il y retourna en 1615, ſa ſeule préſence déconcerta les accuſations formées contre lui. Le Cardinal *del Monte* & divers membres du S. Office lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devoit ſe renfermer; mais ſon ardeur & ſa vanité l'emportèrent. « Il » exigea, dit Guichardin dans ſes Dépêches du » 4 Mars 1616, que le Pape & le S. Office » déclaraſſent le ſyſtême de Copernic fondé ſur » la Bible ». Il écrivit mémoires ſur mémoires; Paul V, fatigué par ſes inſtances, arrêta que cette controverſe ſeroit jugée dans une Congrégation. « Galilée, ajoute Guichardin, met un » extrême emportement dans tout ceci, il fait » plus de cas de ſon opinion que de celle de » ſes amis, &c ». Il fut rappelé à Florence au mois de Juin 1616. Il dit lui-même dans ſes Lettres: « la Congrégation a ſeulement décidé » que l'opinion du mouvement de la terre ne » s'accorde pas avec la Bible. Je ne ſuis point » intéreſſé perſonnellement dans le décret ». Avant ſon départ il eut une audience très-gracieuſe du Pape; Bellarmin lui fit ſeulement défenſe au nom du S. Siége de reparler davantage de l'accord prétendu entre la Bible & Copernic, ſans lui interdire aucune hypothèſe aſtronomique.

Quinze ans après, en 1632, ſous le Pontificat d'Urbain VIII, Galilée imprima ſes célèbres dialogues, *Delle due maſſime ſyſteme del mondo*, avec une permiſſion & approbation ſuppoſée, & contre laquelle perſonne n'oſa réclamer, & il fit reparoître ſes Mémoires écrits en 1616, où il s'efforçoit d'ériger en queſtion de dogme la rotation du globe ſur ſon axe. On prétend que les Jéſuites excitèrent contre lui la colère du Pape. « Il faut traiter cette affaire doucement, écri- » voit le Marquis Nicolini, dans ſes Dépêches » du 5 Septembre 1632; ſi le Pape ſe pique, » tout eſt perdu; il ne faut ni diſputer, ni me- » nacer, ni braver ». C'eſt ce que faiſoit Galilée. Il fut cité à Rome, & y arriva le 3 février 1633. Il ne fut point logé à l'inquiſition, mais au palais de l'envoyé de Toſcane. Un mois après il fut mis, non dans les priſons de l'inquiſition, comme vingt auteurs l'ont écrit, mais dans l'appartement du fiſcal, avec la liberté de correſpondre avec l'Ambaſſadeur, de ſe promener, & d'envoyer ſon domeſtique au dehors. Après dix-huit jours de détention à la Minerve, il fut

renvoyé au palais de Toscane. Dans ses défenses, il ne fut point question du fond de son système, mais toujours de sa prétendue conciliation avec la Bible. Après la sentence rendue, & la rétractation de Galilée sur le point contesté, il fut le maître de retourner dans sa patrie.

L'année suivante 1633, il écrivit au P. Récéméri son Disciple. « Le Pape me croyoit digne » de son estime.... Je fus logé dans le délicieux palais de la Trinité-du-Mont.... Quand » j'arrivai au S. Office, deux Jacobins m'invitèrent très-honnêtement de faire mon apologie.... J'ai été obligé de rétracter mon opinion en bon Catholique. (On a vu ci-dessus de quelle opinion il étoit question.) Pour me » punir, on m'a défendu les dialogues, & congédié après cinq mois de séjour à Rome. Comme » la peste régnoit à Florence, on m'a assigné » pour demeure le palais de mon meilleur ami » Monseigneur Piccolomini, Archevêque de » Sienne, où j'ai joui d'une pleine tranquillité. » Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcêtre, » où je respire un air pur auprès de ma chère » patrie ». Voyez *le Mercure de France* du 17 Juillet 1784, n°. 29.

Mais vingt auteurs, sur-tout parmi les Protestans, ont écrit que Galilée fut persécuté & emprisonné pour avoir soutenu que la terre tourne autour du soleil, que ce système a été condamné par l'inquisition comme faux, erroné, & contraire à la Bible, &c. Cela est répété ou supposé dans plusieurs Dictionnaires historiques; nos Incrédules modernes l'ont affirmé les uns après les autres; & malgré les preuves irrécusables du contraire, ils le répéteront jusqu'à la fin des siècles. C'est ainsi que les Philosophes travaillent à l'avancement des *sciences*.

Science secrète, *ou* Doctrine secrète. Certains critiques Protestans, prévenus contre les Pères de l'Eglise, ont accusé S. Clément d'Alexandrie d'avoir voulu introduire parmi les Chrétiens la méthode d'enseigner des Philosophes Païens, qui ne révéloient pas à tous leurs Disciples le fond de leur doctrine, mais seulement à ceux dont ils connoissoient l'intelligence & la discrétion, & qui n'instruisoient les autres que par des emblêmes, par des figures énigmatiques, par des sentences obscures. Cette méthode, continuent les censeurs de ce Père, n'est point celle de Jésus-Christ, ni des Apôtres, ni des Docteurs Chrétiens les plus sages; Jésus-Christ ordonne à ses Apôtres de publier au grand jour les choses qu'il leur a enseignées dans le secret, & de prêcher sur les toits ce qu'il leur a dit à l'oreille, *Matt.* c. 10, ℣. 27; S. Paul fait profession de n'avoir rien dissimulé dans ses instructions, d'avoir enseigné la même chose en public & en particulier, *Act.* c. 20, ℣. 20 & 27. S. Justin & les autres apologistes du Christianisme protestent qu'ils ne cachent rien de ce qui se fait & de ce qui est enseigné chez les Chrétiens.

Cette censure nous paroît injuste & téméraire. Si l'on veut se donner la peine de lire le 5e livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie, c. 4, 9 & 10, on verra que ce Père entend seulement qu'il y a dans la doctrine Chrétienne des choses qui sont au dessus de la portée des commençans, que l'on ne doit pas enseigner par conséquent indifféremment à tous, mais seulement à ceux qui sont en état de les comprendre, & qui ont déja fait des progrès dans la connoissance des mystères de la foi; or nous soutenons que telle a été la méthode de Jésus-Christ, des Apôtres & des Docteurs Chrétiens. « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne » pouvez pas les comprendre à ce moment ». Ainsi parloit J. C. à ses Disciples, *Joan.* c. 16, ℣. 12. S. Paul disoit de même aux Corinthiens, 1 *Cor.* c. 3, ℣. 1, « je n'ai encore pu vous » parler comme à des hommes spirituels, mais » comme à des hommes charnels; je vous ai » donné du lait, comme à des enfans en Jésus-» Christ, & non une nourriture solide, parce » que vous ne pouviez pas la supporter; vous » en êtes même encore incapables à ce moment ». Il est constant que l'on n'auroit pas permis à un Païen d'être témoin de la célébration de nos saints mystères, on ne le permettoit pas même aux Catéchumènes avant leur baptême; on ne les instruisoit d'abord qu'avec beaucoup de réserve. *Voyez* Secret des Mystères.

D'ailleurs, en quoi consistoit, selon Clément d'Alexandrie, la *doctrine* prétendue *secrète* des Chrétiens? C'étoit l'explication mystique ou allégorique des faits, des lois, des cérémonies de l'ancien Testament, & des endroits obscurs des Prophètes. Cette connoissance étoit-elle fort nécessaire au commun des Fidèles? L'imprudence des Protestans qui veulent que l'on mette une Bible entière entre les mains des ignorans & des jeunes gens, qu'on les expose à lire en langue vulgaire le Cantique des Cantiques & certains chapitres du Prophète Ezéchiel, n'est pas un exemple à suivre. Cela n'est propre qu'à engendrer & à nourrir le fanatisme; l'expérience ne l'a que trop prouvé, & plusieurs Protestans ont eu la bonne foi d'en convenir.

Au mot *Secret des Mystères*, nous verrons que le reproche fait par les Protestans à Clément d'Alexandrie, est directement contraire à l'intérêt de leur système.

SCOTISTES. On appelle ainsi ceux d'entre les Théologiens Scholastiques qui se sont attachés au sentiment de Jean Duns, religieux Franciscain, surnommé *Scot*, parce qu'on le croyoit Ecossois ou Irlandois, mais qui étoit né à Dunstone en Angleterre; ce n'est qu'au 16e siècle qu'on l'a supposé originaire d'Ecosse & d'Irlande. Au com-

mencement du 14e siècle, ce Docteur se distingua dans l'Université de Paris, par la pénétration & la subtilité de son génie, ce qui lui fit donner le nom de *Docteur subtil ;* d'autres l'ont appelé le *Docteur résolutif*, parce qu'il avança plusieurs opinions nouvelles, & qu'il ne s'assujettit point à suivre les principes des Théologiens qui l'avoient précédé. Il se piqua sur-tout d'embrasser les sentimens opposés à ceux de S. Thomas ; c'est ce qui a fait naître la rivalité entre les deux écoles, l'une des *Thomistes*, l'autre des *Scotistes ;* la première est celle des Dominicains, la seconde, des Franciscains.

Dans les questions de philosophie, l'une & l'autre ont ordinairement suivi les opinions des Péripatéticiens ; quant à la Théologie, *Scot* se fit beaucoup d'honneur en soutenant l'immaculée Conception de la Sainte Vierge contre les Dominicains qui la nioient. Excepté cet article, sur lequel aucun Catholique ne conteste plus aujourd'hui, ces deux écoles ne sont plus divisées que sur des questions problématiques, très-peu importantes & fort obscures, telles que la manière dont les Sacremens produisent leur effet, la manière dont Dieu coopère par sa grâce avec la volonté de l'homme, en quoi consiste l'identité personnelle, &c : aucune de leurs disputes ne peut intéresser la foi. C'est donc fort mal à propos que les Protestans nous objectent ces divisions scholastiques, lorsque nous leur reprochons les combats des différentes sectes nées parmi eux ; celles-ci ne conviennent point entre elles de la même profession de foi, elles se reprochent mutuellement des erreurs considérables, elles ne fraternisent point entre elles dans un même culte. Il n'en est pas de même des Thomistes & des *Scotistes ;* les uns les autres se reconnoissent pour bons Catholiques, ils souscrivent à toutes les décisions de l'Eglise, il ne leur est jamais arrivé de se dire anathême.

Il ne faut pas confondre Jean Duns Scot, dont nous venons de parler, avec Jean Scot *Erigène* ou Irlandois, qui a vécu & qui a fait du bruit au 9e siècle, sous le règne de Charles-le-Chauve. Les Protestans ont affecté de peindre celui-ci comme un Philosophe éminent & un savant Théologien, qui joignoit à une érudition profonde, beaucoup de sagacité & de génie, qui acquit une réputation brillante & solide par différens ouvrages. C'est ainsi qu'en parle Mosheim, *Hist. Eccles.* 9e siècle, 2 part. c. 1, §. 7 ; c. 2, §. 14, à la fin ; c. 3, §. 10 & 20 ; il n'est aucun Père de l'Eglise, duquel il ait fait un pareil éloge. La raison est que Jean Scot Erigène attaqua la foi Catholique touchant l'Eucharistie, & soutint que le pain & le vin sont de simples signes du corps & du sang de Jésus-Christ. C'est dans ses écrits que Bérenger, deux cents ans après, puisa la même erreur, & fut condamné pour l'avoir soutenue.

Mais suivant le témoignage des auteurs contemporains, Erigène ne fut qu'un sophiste subtil & hardi, un vain discoureur qui ne connoissoit ni l'Ecriture-Sainte ni la tradition, qui n'avoit qu'une érudition profane, qui donna dans les erreurs de Pélage, dans les visions d'Origène, dans les impiétés des Collyridiens ; la plupart de ses ouvrages ont été censurés & condamnés au feu. Il ne reste rien de celui qu'il avoit composé sur l'Eucharistie, ainsi l'on ne peut en juger que par l'opinion que l'on en eut dans le temps ; or il fut réfuté sur le champ par Adrevald, moine de Fleuri, il excita les plaintes du Pape Nicolas, qui en écrivit à Charles-le-Chauve ; il fut proscrit par le Concile de Verceil en 1050, & par celui de Rome en 1059. *Hist. litt. de la France*, tom. 5, p. 416 & suiv. Voilà où se réduit *la réputation brillante & solide* que les Protestans ont voulu faire à cet écrivain.

SCRIBE, nom commun dans l'Ecriture-Sainte, & qui a différentes significations.

1°. Il se prend pour un écrivain ou un secrétaire ; cet emploi étoit considérable dans la cour des Rois de Juda ; Saraïa sous David, Elioreph & Ahia sous Salomon, Sobna sous Ezéchias, & Saphan sous Josias, en faisoient les fonctions, 2 *Reg.* c. 8, ℣. 17 ; c. 20, ℣. 25. 4 *Reg.* c. 29, ℣. 2 ; c. 32, ℣. 8 & 9.

2°. Il désigne quelquefois un commissaire d'armée, chargé de faire la revue & le dénombrement des troupes & d'en tenir registre ; *Jérémie*, c. 52, ℣. 25, parle d'un Officier de cette espèce qui fut emmené en captivité par les Chaldéens ; il en est encore fait mention, 1 *Machab.* c. 5, ℣. 42, & c. 7, ℣. 12.

3°. Le plus souvent il signifie un homme habile, un Docteur de la loi, dont le ministère étoit de copier & d'expliquer les livres saints. Quelques-uns placent l'origine de ces *Scribes* sous Moïse, d'autres sous David, d'autres sous Esdras après la captivité. Ces Docteurs étoient fort estimés chez les Juifs, ils tenoient le même rang que les Prêtres & les Sacrificateurs, quoique leurs fonctions fussent différentes.

Les Juifs en distinguoient de trois espèces ; savoir *les Scribes de la Loi*, dont les décisions étoient reçues avec le plus grand respect ; les *Scribes du Peuple*, qui étoient des Magistrats ; enfin les *Scribes* communs, qui étoient des notaires publics ou des secrétaires du Sanhédrin.

S. Epiphane & l'auteur *des Récognitions* attribuées à S. Clément, comptent les *Scribes* parmi les sectes des Juifs ; mais il est certain que ces Docteurs ne formoient pas une secte particulière. Il paroît néanmoins probable que comme du temps de J. C. toute la science des Juifs consistoit principalement dans les traditions pharisiennes, & dans l'usage de s'en servir pour expliquer l'Ecriture, le plus grand nombre des

Scribes étoient Phariſiens ; on les voit preſque toujours joints enſemble dans l'Evangile, Jéſus-Chriſt reprochoit aux uns & aux autres les mêmes vices & les mêmes erreurs.

SCRUPULES, peines d'eſprit, anxiété d'une ame qui croit offenſer Dieu dans toutes ſes actions, & ne s'acquitter jamais de ſes devoirs aſſez parfaitement. Cette diſpoſition fâcheuſe, à laquelle il eſt ſouvent très-difficile de remédier, peut venir de trois cauſes. 1°. D'une fauſſe idée que l'on ſe forme de Dieu, de ſa juſtice, de ſa conduite envers ſes créatures. Il ſe trouve quelquefois des moraliſtes atrabilaires qui, loin de nous porter à eſpérer en Dieu & à l'aimer, ſemblent n'avoir d'autre deſſein que de nous le faire craindre. S'ils avoient plus d'expérience, ils ſauroient que la crainte exceſſive décourage, dégoûte du ſervice de Dieu, jette ſouvent une ame dans le déſeſpoir. 2°. D'une timidité naturelle, de la foibleſſe d'un eſprit qui ſe frappe des vérités de la Religion capables d'intimider les pécheurs, & qui ne fait aucune attention aux vérités conſolantes deſtinées à encourager & à conſoler les juſtes. 3°. D'un fond de mélancolie qui offuſque la raiſon & lui fait voir les objets autrement qu'ils ne ſont. C'eſt une vraie maladie, à laquelle les femmes ſont plus ſujettes que les hommes. Pour la guérir, il faudroit y apporter les ſecours de la médecine en même temps que ceux de la Religion, procurer à ceux qui en ſont atteints, du mouvement, de l'exercice, de la diſſipation, de la gaieté. Mais la plupart des perſonnes qui ſont dans ce cas, ſe trouvent engagées dans un état de vie qui ne leur permet pas ce ſoulagement.

C'eſt un inconvénient ſans doute, qui rend la piété pénible, & en quelque manière dangereuſe à certaines perſonnes, mais ce n'eſt pas un juſte ſujet de la décrier & de la proſcrire, de prêcher l'impiété & l'irréligion. Dans tous les genres, il y a des tempéramens ſujets à donner dans l'excès ; tel qui porte la dévotion juſqu'au *ſcrupule*, pouſſeroit peut-être le libertinage juſqu'à l'Athéiſme, s'il avoit le malheur de s'y livrer. C'eſt l'affaire de ceux qui ſont chargés de la conduite des ames, d'examiner la cauſe des *ſcrupules* dans les différentes perſonnes, & d'y oppoſer les réflexions propres à les calmer.

On doit leur repréſenter en général que Dieu n'eſt point un maître dur, ſévère, impitoyable, mais un père, un bienfaiteur, qui nous a mis au monde, non pour nous tourmenter, mais pour nous ſauver. S'il avoit eu beſoin de notre fidélité, de notre amour, de nos ſervices, il nous auroit créés ſans doute avec plus de perfections & moins de défauts, il n'auroit pas permis le péché qui nous a fait perdre la juſtice originelle, & qui eſt la cauſe de nos paſſions & de nos foibleſſes. Mais quelque inutiles que nous ſoyons à ſon bonheur, il a daigné donner ſon fils unique pour notre rédemption, & pour qu'il fût l'auteur de notre ſalut. Notre ſort éternel n'eſt donc plus une affaire de juſtice rigoureuſe, mais de grâce & de miſéricorde. Nous devons eſpérer d'être ſauvés, non parce que nous le méritons, mais parce que Jéſus-Chriſt l'a mérité pour nous. C'eſt ce divin Sauveur qui doit être notre juge, & il s'eſt fait homme, afin d'être plus enclin à nous faire grâce. « Il a fallu, dit » S. Paul, qu'il fût ſemblable en toutes choſes » à ſes frères, afin qu'il fût miſéricordieux, & » qu'il fût le propitiateur des péchés du peuple, *Hebr.* c. 2, ℣. 17. Il dit lui-même que Dieu ſon père ne l'a pas envoyé dans le monde pour condamner le monde, mais pour le ſauver, *Joan.* c. 3, ℣. 17. *Voyez* MISÉRICORDE DE DIEU.

De quoi ſert donc aux ſcrupuleux d'argumenter toujours ſur la juſtice de Dieu ? elle ſeroit terrible ſans doute, ſi elle n'étoit pas tempérée par une miſéricorde infinie, & ſi elle n'étoit déja pas ſatisfaite par les mérites & par le ſacrifice de Jéſus-Chriſt ; « mais il eſt la victime de pro- » pitiation pour nos péchés, non ſeulement pour » les nôtres, mais pour ceux du monde entier », *Joan.*, c. 2, ℣. 2. Ce Sauveur charitable ne peut ſe réſoudre qu'avec peine à perdre une ame qu'il a rachetée au prix de ſon ſang, *voyez* JUSTICE DE DIEU.

Il ſe peut faire que les *ſcrupules* de certaines ames viennent quelquefois d'un fond d'amour-propre & d'un ſecret orgueil ; elles voudroient être plus parfaites, afin d'être plus contentes d'elles-mêmes, de pouvoir s'applaudir de leurs vertus, de leurs bonnes œuvres, de leur ferveur, de goûter plus de douceur, de conſolation dans le ſervice de Dieu. Voilà juſtement ce que Dieu ne veut pas, parce que cette diſpoſition habituelle ſeroit plus propre à les perdre qu'à les ſauver. Il veut que la vertu ſoit humble, & que la perſévérance ſoit courageuſe ; quelques efforts qu'il puiſſe nous en coûter, il n'y aura jamais de proportion entre les ſouffrances de cette vie, & la gloire éternelle qui nous eſt promiſe. *Rom.*, c. 8, ℣. 18.

SCRUTIN, examen des Catéchumènes qui ſe faiſoit quelque temps avant le baptême ; on appeloit auſſi *ſcrutin* l'aſſemblée du Clergé dans laquelle on procédoit à cet examen. C'étoient ordinairement les Evêques qui ſe chargeoient d'achever d'inſtruire les *compétens* ou *élus* quelques jours avant leur Baptême. On leur donnoit alors par écrit le Symbole & l'Oraiſon dominicale, afin qu'ils les appriſſent par cœur ; on les leur faiſoit réciter dans le *ſcrutin* ſuivant, & quand ils les ſavoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât entre celles des Infidèles. Enfin l'on comprenoit ſous le nom de *ſcrutin* les cérémonies qui précédoient

cédoient le Baptême, les exorcismes, les onctions sur la poitrine & sur les épaules, l'action de toucher les oreilles & les narines avec de la salive, en disant : *Ouvrez-vous*, &c.

Le P. Ménard, dans ses notes sur le Sacramentaire de S. Grégoire, p. 113 & suiv. a rapporté un traité *de ritibus baptismi.*, écrit au 9e siècle par Théodulphe, Evêque d'Orléans, où les cérémonies du *scrutin* sont exposées & expliquées en détail. *Voyez* CATÉCHUMÉNAT. On prétend qu'il y a encore quelques restes de cet ancien usage à Vienne en Dauphiné & à Liége.

S E

SÉBUÉENS, ou SÉBUSÉENS, secte de Samaritains dont parle S. Epiphane; il les accuse d'avoir changé le temps prescrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes des Juifs, telles que Pâques, la Pentecôte, la fête des Tabernacles. On prétend que pour se distinguer des Juifs, ils célébroient la première au commencement de l'automne; la seconde, à la fin de la même saison, & la dernière au mois de mars. Parmi les critiques, les uns disent qu'ils étoient appelés *Sébuséens*, parce qu'ils faisoient la Pâque au septième mois appelé *seba*; les autres qu'ils tiroient ce nom du mot *sebua*, la semaine, parce qu'ils fêtoient le second jour de chaque semaine, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; d'autres enfin que leur nom étoit celui de leur chef appelé Sébaïa. Tout cela ne sont que des conjectures touchant une secte obscure dont l'existence n'est pas trop certaine.

SECRET DE LA CONFESSION, *voyez* CONFESSION.

SECRET DES MYSTÈRES, ou discipline du secret. C'est une question entre les Catholiques & les Protestans de savoir si dans les premiers siècles de l'Eglise l'usage a été de cacher une partie de la doctrine & du culte des Chrétiens, non-seulement aux Païens, mais encore aux Catéchumènes; en quel temps cette discipline a commencé, jusqu'où elle s'est étendue, lorsqu'elle a été établie; les Protestans prétendent qu'elle n'a eu lieu qu'au 3e ou au 4e siècle, nous soutenons qu'elle date du temps des Apôtres.

Si par *doctrine secrète*, dit Mosheim, l'on entend que les Docteurs chrétiens ne révéloient pas tout à la fois & indistinctement à tous les Néophytes les mystères sublimes de la Religion, il n'y a rien en cela que l'on ne puisse justifier. Il n'auroit pas convenu d'enseigner à ceux qui n'étoient pas encore convertis au Christianisme, ou qui commençoient seulement à s'instruire, les doctrines les plus difficiles de l'Evangile, qui sont au-dessus de l'intelligence humaine. On ne leur apprenoit d'abord que les articles les plus simples & les plus évidens, en attendant qu'ils fussent en état de comprendre les autres. Ceux qui donnent plus d'étendue à la *doctrine secrète*, confondent les pratiques superstitieuses des siècles suivans, avec la simplicité de la discipline établie dans le premier siècle, *Hist. Eccles.*, 1er siècle, 2 part. c. 3, §. 8, l. I répète la même chose, *Inst. hist. Christ. maj.*, 1 sæc., 2 part., §. 12. Jamais, dit-il, on n'a caché aux Fidèles les dogmes nécessaires au salut, ni les Livres saints; jamais on n'a célébré les rites prescrits par Jésus-Christ, de la manière dont les Païens célébroient leurs mystères. Il y a bien de la différence entre le silence philosophique des Pythagoriciens & des autres écoles de la Grèce, entre l'affectation des Valentiniens & des autres Gnostiques, à cacher leurs dogmes, & la *discipline du secret*, telle qu'elle étoit observée, même au 3e & au 4e siècle de l'Eglise. Il y a eu chez les Philosophes une double doctrine, l'une qu'ils communiquoient seulement à leurs disciples affidés, & qu'ils regardoient comme la seule vraie, l'autre qu'ils divulguoient en public, & qu'ils croyoient utile, quoique fausse & fabuleuse. On a conservé dans le Paganisme, sous le nom de *mystères*, des rites impies & déshonnêtes qui avoient été autrefois pratiqués en public. A Dieu ne plaise que l'on attribue aux Chrétiens une pareille discipline du *secret*.

Il y a quelques réflexions à faire sur cet exposé de Mosheim, nous les ferons ci-après.

Bingham, quoiqu'intéressé à soutenir le même système, a poussé plus loin la bonne foi, & a fait des aveux importans, *Orig. Eccles.*, l. 10, c. 5. Il prétend que dans les premiers temps la discipline du *secret* ne fut pas rigoureusement observée, & il se fonde sur ce que S. Justin expose aux Empereurs Païens dans le plus grand détail la manière dont on consacroit l'Eucharistie dans les assemblées Chrétiennes, *Apol.* 1, n. 65 & 66. Suivant Bingham, le *secret* des mystères n'a commencé que du temps de Tertullien, il est le premier qui en ait parlé, *Apologet.*, c. 7, & *de præscript.*, c. 41. le Clerc le soutient de même *Hist. Eccles.*, an. 142, §. 4, & prétend que cette discipline a été introduite à l'imitation des mystères des Païens.

Or on cachoit aux Païens & aux Catéchumènes, 1°., la manière d'administrer le Baptême; 2°., l'onction du S. Chrême ou la Confirmation; 3°., l'Ordination des Prêtres; 4°., la Liturgie, ou les prières publiques; 5°., la manière dont on consacroit l'Eucharistie; 6°., on ne leur révéloit pas d'abord le mystère de la sainte Trinité, on ne leur enseignoit qu'après un certain temps le Symbole & l'Oraison Dominicale. On en agissoit ainsi, continue Bingham, afin de ne pas exposer nos dogmes au mépris & à la dérision de ceux qui les entendroient mal; en second lieu, afin d'en donner une haute idée & de les rendre respectables; en troisième lieu, afin

d'inſpirer aux Catéchumènes plus d'empreſſement de les apprendre. Ce même critique cite des preuves poſitives de ce qu'il avance ; le fait eſt donc inconteſtable.

On peut le voir encore dans Fleury, *Mœurs des Chrét.*, §. 15, dans un Traité de l'Abbé de Valmont ſur le *ſecret* des myſtères, & dans un autre du P. Merlin, Jéſuite, ſur les paroles ou les formes des Sacremens ; il fait voir que l'on s'eſt abſtenu pendant très-long-temps de mettre ces formules ſacramentelles par écrit, & que le *ſecret* des myſtères a été obſervé à certains égards juſqu'au 12e ſiècle.

Sur tous ces faits nous obſervons, 1°., que Bingham & Mosheim, quoique Proteſtans & très-inſtruits l'un & l'autre, s'accordent aſſez mal. Le premier dit que l'on ne révéloit pas d'abord aux Cathécumènes le myſtère de la Sainte Trinité, qu'on ne leur enſeignoit qu'après un certain temps le Symbole & l'Oraiſon Dominicale, l'autre ſoutient que l'on n'a jamais caché aux Fidèles les dogmes néceſſaires au ſalut, ni les livres ſaints. Certainement les dogmes renfermés dans le Symbole, & en particulier celui de la Trinité, ſont néceſſaires au ſalut, & ſi l'on avoit mis d'abord l'Evangile à la main des Catéchumènes, ils y auroient vu l'invocation des trois Perſonnes divines pour adminiſtrer le Baptême, & ils y auroient appris l'Oraiſon Dominicale.

Cette différence d'opinions entre nos deux Savans, montre que les Proteſtans ne voient les faits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que conformément à leurs préjugés. Mosheim, dans un autre ouvrage, convient du même fait & le prouve, *Hiſt. Chriſt*, ſæc. 2, §. 34, p. 304 & 305. Mais il trouve mauvais que l'on ait tenu cette conduite à l'égard des Catéchumènes. Elle eſt en effet directement contraire à celle des Proteſtans, qui veulent que l'on mette d'abord une Bible à la main d'un Proſélyte, que la liturgie ſoit célébrée en langue vulgaire, que les ſimples Fidèles y aient autant de part que les Miniſtres de l'Egliſe, &c.

2°. Comme on ne peut plus conteſter la pratique des premiers ſiècles, nous concluons que le *ſecret* des myſtères eſt une des raiſons pour leſquelles les anciens Pères ne ſe ſont pas expliqués clairement ſur l'Euchariſtie, ſur les autres Sacremens, ſur le culte des Saints, & ſur les autres dogmes conteſtés par les Proteſtans. De même qu'il y auroit eu du danger à expoſer aux yeux des Païens nos myſtères, il y en avoit auſſi à les rendre témoins de notre culte ; ils n'auroient pas manqué de juger qu'il étoit à peu près le même que le leur. Si les premiers Chrétiens avoient eu de l'Euchariſtie la même notion que les Proteſtans, il n'y auroit eu aucune raiſon d'en faire un myſtère aux Païens. Nous ne ſavons pas ce qu'a entendu Mosheim, lorſqu'il a dit que les Chrétiens n'ont jamais célébré leurs myſtères comme les Païens faiſoient les leurs ; s'il a voulu dire que l'on n'y a jamais gardé le même *ſecret*, il a certainement tort.

3o. Il n'en impoſe pas moins lorſqu'il prétend que cette obſervation du *ſecret* a dégénéré en pratique ſuperſtitieuſe dans la ſuite, & a produit du mal dans l'Egliſe ; c'eſt une imagination de ſa part qu'il eſt important de réfuter.

Dans ſon *Hiſtoire Chrétienne*, 2me ſiècle, §. 34, note, p. 303 & ſuiv. il dit que comme les Chrétiens cherchoient à confirmer par l'Ecriture-Sainte les opinions des Philoſophes qui leur paroiſſoient vraies, ils avoient auſſi l'ambition d'expliquer par les opinions des Philoſophes la doctrine ſimple des Livres ſaints, afin d'attirer plus aiſément les Philoſophes au Chriſtianiſme, mais qu'il y eut plus de prudence & de précautions chez les uns que chez les autres. Quelques-uns, dit-il, eurent la témérité de publier leurs explications & de vouloir les introduire dans l'Egliſe, c'eſt ce que firent Praxéas, Théodote, Hermogène, Artémon ; les autres plus réſervés ſe bornèrent à enſeigner au peuple les dogmes du Chriſtianiſme ſimplement tels qu'ils ſont dans l'Ecriture, & jugèrent qu'il ne falloit en confier l'explication ſubtile & philoſophique qu'à ceux qui étoient plus intelligens & d'une fidélité à l'épreuve. De là eſt née, continue Mosheim, cette Théologie myſtérieuſe & ſublime des anciens Chrétiens que nous appelons la *diſcipline du ſecret*, que Clément d'Alexandrie nomme *gnoſe* ou *connoiſſance*, & qui n'eſt différente que par le nom de la *Théologie myſtique*.

Selon lui, Clément d'Alexandrie eſt le premier qui mit en vogue cette prétendue *ſcience*, il l'avoit reçue du Juif Philon, & il l'a tranſmit à Origène ſon diſciple. Elle conſiſtoit en explications philoſophiques des dogmes du Chriſtianiſme, touchant la Trinité, l'ame humaine, le monde, la réſurrection future des corps, la nature de Jéſus-Chriſt, la vie éternelle, &c., & en interprétations allégoriques & myſtiques de l'Ecriture-Sainte qui pouvoient ſervir à ces mêmes explications. Ce que prétend Clément d'Alexandrie, ſavoir, que Jéſus-Chriſt lui-même avoit communiqué cette *ſcience ſecrète* à S. Jacques, à S. Pierre, à S. Jean & à S. Paul, & qu'elle venoit d'eux par tradition, eſt une fable ; mais les Docteurs Chrétiens, imbus de la philoſophie égyptienne & platonicienne, ne ſe faiſoient point de ſcrupule de forger ces ſortes de contes pour faire valoir leurs opinions.

N'eſt-ce point Mosheim lui-même qui forge un Roman pour décrier les Pères de l'Egliſe ? Nous allons le voir.

1°. Voici dans le fond à quoi ſe réduit tout le ſyſtême de Clément d'Alexandrie, à prétendre que toute vérité n'eſt pas bonne à dire à tout le monde, que les Docteurs de l'Egliſe doivent en ſavoir davantage que les ſimples Fidèles ;

qu'une manière d'enseigner mystérieuse & allégorique excite davantage la curiosité & l'attention des auditeurs, & leur inspire plus d'attention pour la vérité. Il le soutient ainsi, *Strom.* l. 5, c. 4 & 10, parce que telle a été la méthode, non-seulement des Philosophes Grecs & des Barbares ou des Orientaux, mais encore des Prophètes, de Jésus-Christ & des Apôtres. Il le prouve par plusieurs passages de l'ancien Testament, des Evangiles & des Epîtres de S. Paul; avant de lui faire un crime de cette opinion, il faut en montrer la fausseté, faire voir qu'il n'y a point d'allégories dans les Prophètes, point de paraboles dans les Evangiles, point d'explication mystique dans S. Paul; il faut prendre à partie Jésus-Christ lui-même, qui dit à ses Apôtres : « il vous est donné de connoître les » mystères du royaume de Dieu, & aux autres de les recevoir en paraboles », *Luc*, c. 8, ℣. 10; *Matt.* c. 14, ℣. 34. « J'ai encore beaucoup de » choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas » les supporter à présent », *Joan.* c. 16, ℣. 12. Il faut blâmer S. Paul qui dit aux Corinthiens qu'il leur a donné d'abord du lait & non une nourriture solide; qui veut qu'un Evêque soit le Docteur des Fidèles, par conséquent plus instruit qu'eux, &c.

2°. Il est absurde de comparer en quelque chose les opinions & la conduite des Hérésiarques avec celles des Pères de l'Eglise; les premiers ont puisé des erreurs chez les Philosophes, & ils les ont enseignées comme des vérités; les Pères se sont élevés contre eux & les ont réfutés. De quel front peut-on supposer que ces derniers ont pensé intérieurement comme les Hérétiques, mais qu'ils ont été plus dissimulés; qu'ils ont réservé pour eux & pour un petit nombre de disciples affidés la doctrine erronée qu'ils ont prise chez les Philosophes? Une accusation aussi grave demanderoit des preuves démonstratives, Mosheim n'en donne aucune qui ne se tourne contre lui.

En effet il prétend que Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 5, c. 14, p. 710, explique le mystère de la Sainte Trinité de manière à le concilier avec les trois natures ou hypostases que Platon, Parménides & d'autres ont admises en Dieu, qu'il en agit de même touchant la destruction future du monde par le feu, & la résurrection future des corps. Ce sont là trois impostures. Dans tout ce chapitre, Clément d'Alexandrie se propose de montrer que les Philosophes ont dérobé dans nos Livres saints les différentes vérités qui se trouvent éparses dans leurs Ouvrages; entre une infinité d'exemples qu'il en apporte, il cite ce que Platon a dit de trois Êtres en Dieu, qu'il appelle *le premier*, *le second* & *le troisième*; ce qu'il a dit de la résurrection de quelques personnages, & de la destruction future de toutes choses par le feu. Mais loin de prendre dans Platon ou ailleurs l'explication de ces dogmes, il soutient en général que les Philosophes qui ont pris des vérités dans nos Livres saints, les ont mal entendues & n'en ont vu, pour ainsi dire, que l'écorce, parce que l'on ne peut en avoir la véritable intelligence que par la foi.

Déja il avoit ainsi soutenu dans son *Exhortation aux Gentils*, c. 6 & 8, & il le répète, *Strom.* l. 6. Il dit, chap. 5, que les plus Sages des Grecs n'ont eu de Dieu qu'une connoissance très-imparfaite, parce qu'ils n'ont pas reçu la Doctrine de son Fils, c. 7; que c'est par lui & par les Prophètes que Dieu nous a donné la sagesse, la *gnose* ou la connoissance solide des choses divines & humaines, c. 8; que la Philosophie est à la vérité une connoissance qui vient de Dieu, mais qu'en comparaison de la lumière de l'Evangile S. Paul en a fait peu de cas; qu'il ne veut point que celui qui a reçu la vraie *gnose* par les leçons & la tradition de Jésus-Christ donnée aux Apôtres, ait encore recours à la Philosophie, qui n'est qu'une connoissance élémentaire. c. 18, il dit qu'un vrai *Gnostique* ne touche qu'en passant à la Philosophie, & qu'il cherche à s'élever plus haut, c'est-à-dire, à la Doctrine Chrétienne qui est la source de toute sagesse, &c. Comment donc ce Père auroit-il voulu prendre dans les Philosophes l'intelligence & l'explication des dogmes du Christianisme?

Dans ce qu'il a cité de Platon, *Strom.* l. 5, c. 14, p. 710, il n'y a pas un mot d'explication. " Lorsque ce Philosophe, dit-il, parle ainsi : *toutes* ,, *choses sont près du Maître de l'univers, tout est* ,, *pour lui, il est le principe de tous les biens; mais* ,, *les choses qui sont du second ordre sont auprès* ,, *du second, & celles qui sont du troisième ordre* ,, *sont près du troisième;* je ne puis entendre ce ,, discours que de la Sainte Trinité. J'entends donc ,, par ce qu'il appelle *le troisième*, le Saint-Esprit, ,, & par ce qu'il nomme *le second*, le Fils par ,, lequel toutes choses ont été faites selon la ,, volonté du Père ,,, Clément d'Alexandrie, sans autre explication, passe à ce que Platon a dit de la résurrection de Zoroastre & ensuite de l'embrasement futur du monde. Est-ce là expliquer la Sainte-Trinité selon les idées de Platon? c'est simplement appliquer à un objet connu par la foi le discours très-obscur d'un Philosophe.

3°. Une autre imagination ridicule de Mosheim est de penser qu'une partie de la *doctrine secrète* des Pères sont les interprétations allégoriques de l'Ecriture-Sainte. Rien de moins secret que cette méthode de l'entendre. Non-seulement Clément d'Alexandrie a rempli ses livres des Stromates de ces sortes d'interprétations, mais Origène les a prodiguées dans ses *Homélies*, qui étoient des discours faits pour le peuple; tous nos Critiques le lui ont reproché cent fois. Ce n'étoit donc pas là un mystère ou une *doctrine secrète*.

4°. Mosheim a encore deviné quand il a jugé que Clément d'Alexandrie avoit reçu cette doctrine de Philon; Clément n'allègue ni l'exemple

ni l'autorité de ce Juif. Certainement il n'en avoit pas reçu l'intelligence des dogmes du Christianisme auxquels les Juifs ne croient pas, ni le sens des prophéties qui prouve contre eux la venue du Messie. Il nous apprend qu'il avoit eu d'abord deux maîtres, l'un dans la Grèce, l'autre en Sicile; qu'en Orient il en avoit eu deux autres, l'un Assyrien, l'autre Hébreu, né dans la Palestine; que tous deux gardoient fidèlement la tradition & la doctrine que les Apôtres Pierre, Jacques, Jean & Paul avoient reçue de Jésus-Christ, *Strom.* l. 1, c. 1, p. 322. Rien de tout cela ne peut être appliqué à Philon.

5°. Clément d'Alexandrie a nommé par préférence les quatre Apôtres desquels nous avons les écrits, mais il n'a pas rêvé que Jésus-Christ avoit donné à ces quatre une *doctrine secrète* qu'il n'avoit pas enseignée aux autres Apôtres ni aux 72 Disciples. Jésus-Christ avoit dit à tous : *il vous est donné de connoître les mystères du royaume de Dieu : je vous ai fait connoître tout ce que j'ai appris de mon père ; l'esprit consolateur vous enseignera toute vérité*, &c. Clément n'a pas pu l'ignorer, & il n'a pas coutume de contredire l'Ecriture-Sainte. Il n'y a donc ni fable ni imposture dans ce qu'il dit. Mais les Protestans ne lui pardonneront jamais d'avoir enseigné que la véritable intelligence des Mystères du Christianisme étoit donnée aux Fidèles non-seulement par l'Ecriture-Sainte, mais *par la tradition ;* il a fallu défigurer sa doctrine, afin de décréditer son témoignage.

6°. Quant à la *Théologie mystique*, nous ferons voir en son lieu qu'elle ne consiste ni en explications philosophiques de nos mystères, ni en interprétations allégoriques de l'Ecriture-Sainte, qu'elle est par conséquent fort différente de la *science secrète* dont Mosheim attribue l'usage à Clément d'Alexandrie.

Une autre question est de savoir si l'usage des oraisons *secrètes*, ou la coutume de réciter à basse voix le canon de la Messe & quelques autres prières, comme on le fait aujourd'hui, est une pratique ancienne, ou si autrefois l'on récitoit tout à haute voix, de manière que les assistans pussent entendre & répondre au Prêtre. Dom de Vert avoit avancé cette dernière opinion, mais M. Languet a soutenu contre lui l'antiquité de l'usage actuel, par divers monumens du quatrième siècle, l'*Esprit de l'Egl. dans l'usage des Cérém.* §. 41. Le P. Brun, dans son Explic. *des Cérém. de la Messe*, tome 8, a fait une dissertation pour prouver la même chose, & il répond en détail à toutes les objections que l'on a faites contre la discipline actuelle. Ceux qui ne veulent pas s'y conformer, semblent se rapprocher des Protestans, & s'ils étoient les maîtres, peut-être décideroient-ils comme eux qu'il faut célébrer la Messe en langue vulgaire, & que les simples Fidèles consacrent l'Eucharistie avec le Prêtre. Le Concile de Trente à proscrit ce fanatisme, il a dit anathême à ceux qui osent blâmer la coutume établie dans l'Eglise Romaine de prononcer à basse voix une partie du Canon & les paroles de la Consécration. *Sess.* 22, *Can.* 9.

SECTE, *voyez* SCHISME, HÉRÉSIE.

SÉCUNDIENS, *voyez* VALENTINIENS.

SÉDUCTEUR, *voyez* IMPOSTEUR.

SÉGARÉLIENS, *voyez* APOSTOLIQUES.

SEIGNEUR. Ce nom qui dans l'origine signifie celui qui est élevé au dessus des autres, est rendu en hébreu par *Adon*, en grec par *Kopios*, en latin par *Dominus*; il convient à Dieu par excellence, mais dans l'Ecriture-Sainte il est aussi donné aux Anges, aux Rois, aux Grands, au souverain Sacrificateur, aux Maîtres par leurs serviteurs, aux Maris par leurs épouses; & en général à tous ceux à qui l'on veut témoigner du respect.

Nous ne voyons point que les Grecs ni les Latins aient donné à aucun de leurs Dieux le titre de *Seigneur*, parce qu'ils n'accordoient à aucun le souverain domaine sur toutes choses; les Hébreux mieux instruits, qui n'admettoient qu'un seul Dieu Créateur & Souverain Maître de l'univers, lui ont donné ce titre auguste avec raison. Mais ils en avoient un autre plus sacré, qui n'est jamais donné à aucune Créature, c'est le nom *Jéhovah*, celui qui est, l'Être par excellence, ou qui existe de soi-même; *voyez* JÉHOVAH.

SEIN. Ce mot dans l'Écriture à plusieurs significations. Il se prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras; de là sont venues différentes expressions : *Tenir la main dans son sein*, c'est ne point agir, & c'est l'attitude ordinaire des gens oisifs; *porter dans son sein*, c'est aimer tendrement, comme font les mères & les nourrices. *l'Epouse du sein* est l'Épouse légitime : *Dormir dans le sein de quelqu'un*, c'est dormir auprès de lui. Il est dit, *Luc*, c. 16, ℣. 22, que Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham, & *Joan.* c. 13, ℣. 23, que l'Apôtre bien-aimé reposoit sur le *sein* de Jésus pendant la Cène. Pour entendre ces façons de parler il faut savoir que les anciens prenoient leurs repas couchés sur des lits, la tête tournée vers la table, & appuyés sur le coude gauche; ainsi pendant la dernière Cène S. Jean qui étoit au dessous de Jésus avoit la tête près de lui, & comme dans son *sein*. D'ailleurs la béatitude éternelle est souvent représentée dans l'Evangile comme un festin, dont les anciens Patriarches sont les convives, ainsi, dire que Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham, c'est exprimer qu'il fut admis au festin des bienheureux & placé à côté d'Abraham.

Sinus en latin signifie aussi le replis du pan

d'une robe. Comme les anciens portoient de longues robes, pour tirer au sort, ils mettoient les billets dans un des pans qu'ils replioient; de là il est dit, *Prov.* c. 16, ℣. 33, que l'on met les sorts dans le pan de la robe, *in sinum*, mais que c'est Dieu qui les arrange. *Excutere sinum suum*, secouer le pan de sa robe, est une marque d'horreur pour quelque chose, *abscondere ignem in sinu*, cacher du feu dans le pan de sa robe, c'est nourrir secrettement des sentimens de vengeance.

SÉLEUCIENS; *voyez* HERMOGÉNIENS.

SEMAINE, espace de sept jours qui recommencent successivement; ce mot est la traduction du latin *Septimana*, du grec Ἑβδομας, de l'hébreu *Schabah*. Ainsi cette manière de compter par sept jours, & de chomer le septième, a été commune à presque tous les peuples, elle est de la plus haute antiquité, & c'est un monument de la Création.

Dans l'histoire que Moïse en a faite il est dit que Dieu fit le monde en six jours, qu'il bénit le septième & le sanctifia, parce qu'il cessa ce jour-là de faire de nouveaux ouvrages, *Gen.* c. 2, ℣. 3. Après le déluge Noé attendit sept jours avant de sortir de l'Arche, les noces de Jacob durerent sept jours, & ses funérailles de même, *Gen.* c. 8, ℣. 10 & 12; c. 29, ℣. 27; c. 50, ℣. 10. Avant la sortie d'Egypte, Dieu commanda aux Israëlites de célébrer la fête de Pâques pendant sept jours, *Exode*, c. 22, ℣. 15. La même chose se faisoit dans la plupart des solemnités des Juifs, c'est ce qui rendit sacré parmi eux le nombre septénaire, *voyez* SEPT, SABBAT. L'usage de compter par *semaines* a régné chez les anciens Chinois, chez les Indiens, les Perses, les Chaldéens, les Egyptiens, même chez les peuples du Nord, & on l'a retrouvé chez les Péruviens, *Hist. du Calendrier*, par M. de Gébelin, p. 81; *Hist. de l'ancienne Astron. Eclairciss.* §. 17, p. 408.

Plusieurs savans ont voulu rapporter cet usage aux phases de la lune & au nombre des planètes; mais puisqu'il a eu lieu chez des peuples qui n'avoient aucune connoissance de l'astronomie ni des sept planètes, il doit avoir eu une autre origine, & l'on ne peut en imaginer une plus vraie que celle qui nous est indiquée par l'histoire de la création. Malheureusement elle a été oubliée chez les nations qui ont perdu de vue la tradition primitive, elles ont conservé l'usage, sans connoître le dogme essentiel auquel il fait allusion; mais Dieu a eu soin de le conserver chez les Patriarches, & chez les Juifs leurs descendans, parce que le dogme d'un seul Dieu Créateur a toujours été la base de la vraie Religion.

SEMAINES DE DANIEL, *voyez* DANIEL ET SABBATHIQUE.

SEMAINE-SAINTE. On appelle ainsi la *semaine* qui commence au dimanche des Rameaux & qui précède immédiatement la fête de Pâques, on l'appelle aussi *la grande semaine*, à cause des grands Mystères que l'on y célèbre. Il est incontestable que dès le temps des Apôtres cette semaine a été consacrée à honorer les Mystères de la Passion, de la mort & de la sépulture de Jésus-Christ, à les retracer aux yeux & à l'esprit des Fidèles par les offices que l'on y chante & par les cérémonies que l'on y observe.

Dans l'Eglise primitive on y pratiquoit un jeûne plus rigoureux que pendant le reste du Carême, on s'y imposoit la xérophagie, c'est-à-dire, que l'on ne mangoit que des fruits secs, on s'abstenoit des plaisirs les plus innocens, même du baiser de paix que les Fidèles se donnoient à l'Eglise; tout travail étoit défendu, les tribunaux étoient fermés, on délivroit les prisonniers, on pratiquoit des mortifications & d'autres bonnes œuvres; les Princes même & les Empereurs en donnoient l'exemple.

S. Jean Chrysostôme nous fait ce détail dans une Homélie qu'il a composée sur ce sujet, *Op.* tome 5, p. 525. « Nous appelons, dit-il, ces » jours *la grande semaine*, à cause des grandes » choses que Notre-Seigneur y a faites. Il a fait » cesser la longue tyrannie du démon, il a détruit » la mort, lié le fort armé, enlevé ses dépouilles, » effacé le péché, aboli la malédiction; il a » ouvert le Paradis & l'entrée du Ciel, réuni » les hommes aux Anges, démoli le mur de » séparation, déchiré le voile du Sanctuaire; le » Dieu de paix l'a rétablie entre le Ciel & la » Terre. . . . . C'est pour cela que les Fidèles » redoublent leur attention, les uns augmentent » leur jeûne, les autres prolongent leurs veilles, » multiplient leurs aumônes, s'occupent de bonnes » œuvres & de pratiques de piété, pour témoigner à Dieu leur reconnoissance du grand bienfait qu'il a daigné nous accorder. . . . . Ce » n'est pas une seule ville qui va au devant de » Jésus-Christ, comme après la résurrection de » Lazare, mais dans le monde entier de nombreuses Eglises se présentent à lui, non avec » des palmes, mais avec des œuvres de charité, » d'humanité, de courage, avec des jeûnes, des » larmes, des prières, des veilles, & des pratiques » de piété. Nos Empereurs même honorent exactement ces saints jours, ils font cesser les affaires » publiques, afin que leurs sujets libres de tout » autre soin ne pensent qu'au culte du Seigneur, » Que l'on cesse, disent-ils, les occupations du » barreau, les procès, les disputes, la vengeance » publique, les supplices. Les souffrances & les » grâces du Sauveur sont pour tous, que ses » serviteurs fassent aussi du bien à leurs frères. » On délivre les prisonniers. De même que » notre Sauveur descendant aux enfers a mis en » liberté tous ceux que la mort retenoit captifs,

» ainſi ſes ſerviteurs, ſelon la meſure de leur » pouvoir, & pour imiter ſa miſéricorde, briſent » les chaînes corporelles des coupables, ne pouvant » les délivrer de leurs liens ſpirituels ». *Bingham, Orig. Eccleſ.* l. 21, c. 1, §. 24. *Thomaſſin, Traité des fêtes*, l. 2, c. 14.

SÉMI-ARIENS, *voyez* ARIENS.

SÉMIDULITES, *voyez* BARSANIENS.

SÉMI-PÉLAGIANISME, ſyſtême ſur la grâce & la prédeſtination peu différent de celui de Pélage, & qui fut embraſſé par pluſieurs Théologiens Gaulois au commencement du cinquième ſiècle; ils furent réfutés par S. Auguſtin auſſi bien que les Pélagiens, & condamnés dans le ſiècle ſuivant par le deuxième Concile d'Orange, l'an 529.

On attribue les premières ſemences du *ſémi-Pélagianiſme* à Caſſien, Moine célèbre, qui avoit paſſé une partie de ſa vie parmi les Solitaires de la Thébaïde, qui avoit enſuite été fait Diacre de l'Egliſe de Conſtantinople par S. Jean Chryſoſtôme, & élevé à la Prêtriſe dans celle de Rome. Il étoit venu demeurer à Marſeille où il bâtit deux Monaſtères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Devenu Abbé de celui de S. Victor, il ſe fit une grande réputation par ſa vertu. En écrivant ſes *Conférences Spirituelles* pour l'inſtruction de ſes Moines, vers l'an 426, il enſeigna dans la treizième, que l'homme peut avoir *de ſoi-même* un commencement de Foi & un déſir de ſe convertir, que le bien que nous faiſons ne dépend pas moins de notre libre arbitre que de la grâce de Jéſus-Chriſt; qu'à la vérité cette grâce eſt gratuite en ce que nous ne la méritons pas en rigueur, que cependant Dieu la donne, non arbitrairement par ſa puiſſance ſouveraine, mais ſelon la meſure de Foi qu'il trouve dans l'homme, ou qu'il y a miſe lui-même; qu'il y a dans pluſieurs une Foi que Dieu n'y a pas miſe, comme il paroît, dit-il, par celle que Jéſus-Chriſt a louée dans le Centurion de l'Evangile.

Caſſien ne nioit pas, comme Pélage, l'exiſtence du péché originel dans tous les hommes ni ſes effets, qui ſont la concupiſcence, la condamnation à la mort, la privation du droit à la béatitude éternelle; il n'enſeignoit pas comme cet hérétique que la nature humaine eſt encore auſſi ſaine qu'elle l'étoit dans Adam innocent, que l'homme peut ſans le ſecours d'une grâce intérieure faire toutes ſortes de bonnes œuvres, s'élever au plus haut degré de perfection, & conſommer ainſi par ſes forces naturelles l'ouvrage de ſon ſalut. Mais il ſoutenoit que le péché d'origine n'a point tellement affoibli l'homme qu'il ne puiſſe déſirer naturellement d'avoir la Foi, de ſortir du péché, de recouvrer la juſtice; que quand il eſt dans ces bonnes diſpoſitions Dieu les récompenſe par le don de la grâce; ainſi, ſelon lui, le commencement du ſalut vient de l'homme & non de Dieu. Il ne prétendoit pas, comme Pélage, qu'une grâce intérieure prévenante détruiroit le libre arbitre.

Sa Doctrine fut reçue avec empreſſement par pluſieurs membres du Clergé de Marſeille qui ne pouvoient pas goûter la rigueur des ſentimens de S. Auguſtin touchant la grâce & la prédeſtination; auſſi les ſémi-Pélagiens ſont ſouvent appelés *Maſſilienſes*, les Marſeillois. S. Proſper & un autre laïque nommé Hilaire, alarmés des progrès que faiſoient ces reſtes de Pélagianiſme, en écrivirent à S. Auguſtin, & le prièrent de les réfuter. C'eſt ce que fit le ſaint Docteur dans ſes deux livres *de la Prédeſtination des Saints & du don de la perſévérance*. Ainſi, pour ſavoir au juſte en quoi conſiſtoient les erreurs de Caſſien & de ſes partiſans, il faut comparer les lettres de Proſper & d'Hilaire à S. Auguſtin avec les réponſes qu'il y a faites dans ces deux livres. Cela eſt d'autant plus néceſſaire que certains Théologiens, prétendus Diſciples de S. Auguſtin, ne manquent jamais d'accuſer de *ſémi-Pélagianiſme* quiconque ne penſe pas comme eux.

1°. Les ſémi-Pélagiens ſoutenoient que malgré le péché originel l'homme a autant de pouvoir de faire le bien que de faire le mal, qu'il ſe détermine avec autant de facilité à l'un qu'à l'autre, lettre de S. Proſper, 125e. entre celles de S. Aug. n. 4. C'eſt en cela même que les Pélagiens faiſoient conſiſter le libre arbitre, *S. Aug. op. imperf.* l. 3, n. 109 & 117.

Dans ſes deux livres le ſaint Docteur ne s'attache point directement à combattre cette notion de la liberté humaine, mais il l'avoit réfutée dans ſes ouvrages précédens; il y avoit fait voir que par le péché d'Adam nous avons perdu *cette grande & heureuſe liberté*, cet équilibre prétendu de notre volonté entre le bien & le mal, que par la concupiſcence nous ſommes entraînés au mal & non au bien, que pour rétablir en nous une égalité de pouvoir entre l'un & l'autre il faut l'impulſion de la grâce. Il réfute de nouveau cette notion Pélagienne de la liberté, *op. imperf. ibid.* Elle étoit détruite d'ailleurs par le Dogme capital que S. Auguſtin avoit établi dans tous ſes ouvrages, ſavoir, que pour tout bon déſir, comme pour toute bonne action, nous avons beſoin d'une grâce intérieure prévenante; or il ne ſeroit pas néceſſaire que la grâce prévînt notre volonté, ſi nous avions naturellement autant de pouvoir pour faire le bien que pour faire le mal. *Voyez* LIBERTÉ.

2°. Selon les ſémi-Pélagiens, l'homme par ſes forces naturelles, par ſes pieux déſirs, par ſes prières, peut mériter la grâce de la foi & de la juſtification; quiconque s'y diſpoſe ainſi l'obtient pour récompenſe de ſa bonne volonté: d'où

il s'enſuit que le commencement du ſalut vient de l'homme & non de Dieu ; *S. Proſp.* n. 4 & 9, *Lettre d'Hilaire*, 126e., n. 2 & 3.

S. Auguſtin réfute cette Doctrine, *de prædeſt. ſanct.* c. 2, n. 3 & ſuiv. Il prouve par l'Ecriture & par les Pères que le commencement de la Foi vient de Dieu, & que la grâce de la Foi eſt gratuite comme toute autre grâce ; vérité capitale qui détruit tout le ſyſtême de Caſſien & de ſes adhérens.

On ne conçoit pas de quel front Janſénius a oſé dire dans ſa 4e. propoſition condamnée : *les ſémi-Pélagiens admettoient la néceſſité de la grâce intérieure prévenante pour toute bonne action, même pour le commencement de la Foi ; mais ils étoient Hérétiques en ce qu'ils diſoient que cette grâce étoit telle que l'homme pouvoit y réſiſter ou y conſentir.*

3°. Ils diſoient que Dieu veut ſauver tous les hommes *indifféremment* que, Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous *également ;* qu'ainſi le ſalut & la vie éternelle ſont offerts à tous, accordés à ceux qui s'y diſpoſent, refuſés ſeulement à ceux qui n'en veulent pas. *S. Proſp.* n. 4, 6, 7 ; *Hilaire.* n. 7.

S. Auguſtin ne s'arrête point à ce chef ; il avoit ſuffiſamment expliqué dans ſes autres ouvrages en quel ſens Dieu veut ſauver tous les hommes. Il ne le veut pas *indifféremment*, puiſqu'il y a des hommes auxquels il fait plus de grâces, auxquels il accorde des moyens de ſalut plus puiſſans, plus prochains, plus abondans qu'aux autres. L. 4 *contra Julian.* c. 8, n. 42, 44. Jéſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous *également*, puiſque les uns reçoivent plus de fruits de ſa mort que les autres. On voit encore ici la mauvaiſe foi de Janſénius qui a taxé de *ſémi-Pélagianiſme* ceux qui diſent que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes ; il falloit ajouter, *également & indifféremment.* *Voyez* RÉDEMPTION, SAUVEUR.

Il eſt faux que le ſalut ne ſoit offert & accordé qu'à ceux qui s'y diſpoſent, puiſque c'eſt Dieu même qui donne ces diſpoſitions. Souvent ſa miſéricorde convertit des ames qui loin de s'y diſpoſer ſe révoltent contre lui, témoin S. Paul, changé de perſécuteur en Apôtre, l. *de grat. & lib. arb.* c. 5, n. 12.

4°. Les ſémi-Pélagiens prétendoient que toute la différence entre les Elus & les réprouvés vient de leurs diſpoſitions naturelles, que Dieu prédeſtine à la Foi & au Salut ceux dont il prévoit les bons déſirs, la bonne volonté, l'obéiſſance, qu'il réprouve ceux dont il prévoit la réſiſtance, *S. Proſp.* n. 3 ; *Hilaire*, n. 2.

S. Auguſtin prouve au contraire que la différence vient de ce que Dieu appelle les uns par miſéricorde, & laiſſe les autres par juſtice, ſans les appeler ; *de prædeſt. ſſ.* c. 6, n. 11 ; c. 8, n. 14. Mais il ne faut pas oublier ce que le ſaint Docteur a enſeigné ailleurs, ſavoir, que ceux qui ne croient point & ne viennent point, réſiſtent à la vocation de Dieu & à ſa volonté, & mépriſent la miſéricorde de Dieu dans ſes dons, *de ſpir. & litt.* c. 33, n. 58 ; c. 34, n. 60. Ils ſont donc appelés, mais non de la manière la plus propre à vaincre leur réſiſtance, l. 1, *ad ſimplic.* q. 2, n. 13 ; vocation que S. Auguſtin nomme ailleurs *ſecundùm propoſitum.* Mais ſi la vocation, telle qu'ils la reçoivent, ne leur donnoit pas un vrai pouvoir d'obéir, elle ne ſeroit pas ſincère ; or ſoupçonner Dieu de manquer de ſincérité, ce ſeroit un blaſphême.

5°. Ces mêmes raiſonneurs concluoient que Dieu fait annoncer l'Evangile aux peuples dont il prévoit la docilité, & non à ceux dont il prévoit l'incrédulité, *S. Proſp.* n. 5, *Hilaire*, n. 3, ils prétendoient que S. Auguſtin l'avoit ainſi enſeigné lui-même, *Expoſ. quarumd.* q. *Epiſt. ad Rom.* prop. 60 ; *Epiſt. 102 ad Deo gratias*, q. 2, n. 4.

C'eſt une erreur, répond le ſaint Docteur ; Jéſus-Chriſt aſſure dans l'Evangile que ſi les Tyriens & les Sidoniens avoient été témoins des miracles qu'il opéroit dans la Judée ils auroient fait pénitence, *Matt.* c. 11, ℣. 21 ; *Luc*, c. 10, ℣. 13. Dieu prévoyoit donc que ces peuples auroient été plus dociles que les Juifs ; cependant l'Evangile étoit annoncé à ceux-ci, & ne l'étoit pas à ceux-là : *de Prædeſt. ſanct.* c. 9, n. 12 & 18 ; *de Dono perſev.* c. 14, n. 35. Auſſi S. Auguſtin avoit corrigé dans ſes Rétractations, l. 1, c. 23, n. 2, les paſſages deſquels les ſémi-Pélagiens vouloient ſe prévaloir.

6°. Quand on leur citoit l'exemple des enfans dont l'un reçoit, avant de mourir, la grâce du baptême, l'autre meurt privé de ce bienfait, ſans qu'il y ait eu aucun mérite ni démérite de part ni d'autre, ils diſoient que Dieu accorde au premier la grâce de la juſtification & du ſalut, parce qu'il prévoit que cet enfant, s'il parvenoit à l'âge mûr ſeroit fidèle, qu'il refuſe cette faveur à l'autre, parce qu'il prévoit que ſi celui-ci grandiſſoit, il ſeroit indocile & rebelle, *S. Proſper*, n. 5 ; *Hilaire*, n. 8.

S. Auguſtin répond que c'eſt une abſurdité ; Dieu ſeroit injuſte, s'il jugeoit ſes créatures, non ſur ce qu'elles ont fait, mais ſur ce qu'elles auroient fait dans d'autres circonſtances, & s'il avoit égard à des mérites ou à des démérites qui n'exiſteront jamais, *de prædeſt. ſanct.* c. 12, n. 24 ; c. 14, n. 29 : *de Dono perſev.* c. 9, n. 22. Le Saint Docteur ſoutient que toute la différence de la conduite de Dieu à l'égard de ces enfans eſt l'effet d'un décret ou d'une prédeſtination gratuite de Dieu, & il le prouve par pluſieurs paſſages de S. Paul. On voit aſſez de quelle prédeſtination il eſt ici queſtion.

7°. Les ſémi-Pélagiens raiſonnoient de même ſur le don de la perſévérance, ils rejetoient la différence que S. Auguſtin avoit miſe entre la grâce de perſévérance donnée à Adam, & celle

que Dieu donne aux Saints, entre ce qu'il avoit appelé *adjutorium quo*, & *adjutorium sine quo*, l. *de Corrept & Grat.* c. 11 & 12, n. 29-38. Cette doctrine, disoient-ils, n'est propre qu'à jeter tout le monde dans le désespoir; si les Saints sont tellement aidés par la grâce, qu'ils ne puissent déchoir, & si les autres sont abandonnés de manière qu'ils ne puissent vouloir le bien, c'en est fait de l'espérance Chrétienne, les exhortations & les menaces sont inutiles & absurdes. Quelle que soit la grâce finale accordée aux prédestinés, il dépend toujours d'eux d'y obéir ou d'y résister, *S. Prosp.* n. 2 & 3; *Hilaire*, n. 2, 4, 6.

Ces gens-là, répond S. Augustin, ne s'entendent pas eux-mêmes, lorsqu'ils prétendent que l'homme peut résister à la grâce de la persévérance finale. « On ne peut pas dire que la per» sévérance jusqu'à la fin ait été donnée à un » homme avant que la fin soit venue; or quand » cette vie est finie, il n'est plus à craindre que » l'homme perde la grâce qu'il a reçue, ou qu'il » y résiste ». *De dono persev.*, c. 6, n. 10; c. 17, n. 41. Si telle est la seule différence qu'il y a entre la grâce d'Adam & la grâce finale des Saints, les *semi-Pélagiens* avoient tort de la rejeter; Dieu en effet n'a pas tiré Adam de ce monde pendant qu'il étoit encore innocent, au lieu qu'il fait mourir les saints en état de grâce. Il est donc vrai dans ce sens que l'homme ne peut pas résister à la grâce de la persévérance finale, puisqu'il ne dépend pas de lui de sortir de ce monde quand il le veut, ni d'être rebelle après sa mort, & puisque c'est dans ce sens seulement que la grâce finale meut la volonté d'un Saint d'une manière invincible, insurmontable, irrésistible, *De corrept. & grat.*, c. 12, §. 38, il y a de la mauvaise foi à vouloir appliquer à toute grâce intérieure actuelle ce que S. Augustin dit de la grâce finale seulement, & c'est une absurdité de vouloir tirer de là une prétendue clef de tout le système de S. Augustin sur la grâce, comme font certains Théologiens.

8°. Les *semi-Pélagiens* disoient que la manière dont S. Augustin expliquoit la prédestination *secundùm propositum* étoit inouie dans l'Eglise, contraire au sentiment des anciens Pères, inutile pour réfuter les Pélagiens; que quand elle seroit vraie, il ne faudroit pas la prêcher, *S. Prosper*, n. 2 & 3; *Hilaire*, n. 8. Ils ajoutoient, si un homme ne peut croire qu'autant que Dieu lui en donne la volonté, celui qui ne l'a pas ne peut être blâmé; tout le blâme doit retomber sur Adam, seule cause de notre condamnation, *Hilaire*, n. 5.

La réponse de S. Augustin est que les anciens Pères n'ont pas eu besoin d'examiner la question de la prédestination, au lieu qu'il s'est trouvé forcé d'y rentrer pour réfuter les Pélagiens, & démontrer que la grâce est absolument gratuite. *De prædest. Sanct.*, c. 14, n. 27. Mais dans le livre *de dono persev.*, c. 19 & 20, n. 48, 51, il fait voir que les anciens Pères ont suffisamment soutenu la prédestination gratuite, en enseignant que toute grâce de Dieu est gratuite. Cela est exactement vrai, puisque dans les anciens, non plus que dans S. Augustin, il ne fut jamais question d'une prétendue prédestination gratuite à la gloire éternelle, Bossuet, *Défense de la tradition des saints Pères*, l. 12, c. 34; Maffei, *Hist. Theol.*, l. 11, p. 173 & suivantes.

A ce que l'on ajoutoit qu'il faudroit blâmer Adam seul, & non ses descendans, le saint Docteur ne répond rien; mais il avoit dit, l. *de corrept. & grat.*, c. 14, n. 43, qu'il faut toujours réprimander les pécheurs, afin que cette correction soit un remède pour ceux qui sont prédestinés, *une punition* & un tourment pour ceux qui ne le sont pas. Mais si ces derniers ne reçoivent point de grâce, & s'ils se trouvoient dans une impuissance absolue de sortir du péché, de quoi mériteroient-ils d'être punis? nous verrons ci-après que ce n'est point là le sentiment du saint Docteur.

9°. S. Prosper le prie d'expliquer comment la grâce prévenante & coopérante ne détruit point le libre arbitre, n. 8. S. Augustin n'y satisfait point; il jugea sans doute que tout l'embarras venoit de la fausse idée que les Pélagiens & les semi-Pélagiens se faisoient du libre arbitre, & que nous avons vue ci-dessus, n. 1.

Il avoit dit, l. 1, *Retract.*, c. 22, n. 4; l. 2, c. 1, n. 2, que rien n'est autant en notre pouvoir que notre propre volonté, que cependant elle est encore plus au pouvoir de Dieu qu'au nôtre. Si nous n'avions pas un vrai pouvoir de résister lorsque Dieu meut notre volonté par la grâce, ces deux maximes de S. Augustin seroient contradictoires.

10°. S. Prosper le prie encore de décider si dans la prédestination *secundùm propositum*, le décret de Dieu n'est rien autre chose que la prescience, ou si au contraire la prescience est fondée sur un décret, n. 8. Il observe que selon le sentiment unanime des anciens, le décret de Dieu & la prédestination sont dirigés par la prescience; qu'ainsi Dieu choisit les uns & réprouve les autres, parce qu'il a prévu quelle seroit *la fin de chacun*, & quelle volonté il auroit *sous le secours de la grâce*. Il paroît qu'ici S. Prosper vouloit parler de la prédestination à la gloire éternelle.

S. Augustin l'a compris sans doute, cependant il se contente de penser & de parler comme les anciens. « Dieu, dit-il, donne la persévérance » finale, il a su, sans doute qu'il la donneroit; » telle est la prédestination des Saints que Dieu » a élus en Jésus-Christ avant la création du » monde, *De dono persev.*, c. 7, n. 15. Oserat-on dire que Dieu n'a pas prévu à quels hommes

» il

» il donneroit la foi & la perſévérance ? S'il l'a » prévu, il a donc prévu auſſi les bienfaits par » leſquels il daigne les ſauver. Telle eſt la pré- » deſtination des Saints, rien autre choſe, ſavoir » la preſcience & la préparation des bienfaits » par leſquels Dieu délivre avec une certitude » entière ceux qui ſont délivrés », c. 14, n. 35. Si S. Auguſtin a ſuppoſé un décret de prédeſtination à la gloire, antérieur à la preſcience, c'étoit là le cas d'en parler, puiſque c'étoit le ſujet de la demande de S. Proſper ; cependant il n'en dit rien, il borne la prédeſtination à la préparation des grâces ou des moyens, ſans faire aucune attention à la fin dernière pour laquelle ils ſont donnés.

11°. Enfin S. Proſper le prie de montrer comment le décret de Dieu ne nuit ni aux exhortations, ni à la néceſſité du travail de ceux qui déſeſpèrent de leur prédeſtination, n. 8.

C'eſt ici le point capital ſur lequel S. Auguſtin s'étend le plus. Il répond que S. Paul, en enſeignant la prédeſtination, n'a pas laiſſé d'exhorter ſes auditeurs à la foi ; que Jéſus-Chriſt, en apprenant aux hommes que la Foi eſt un don de Dieu, n'a pas moins ordonné de croire en lui, *De dono perſev.*, c. 14, n. 34 ; donc Jéſus-Chriſt & S. Paul ont ſuppoſé que Dieu donne la grâce pour croire, & ils ordonnent à l'homme de correſpondre à cette grâce. Ainſi l'a entendu S. Auguſtin, puiſqu'en expliquant ces paroles de l'Évangile, « les Juifs ne pouvoient pas croire » en Jéſus-Chriſt, parce que Dieu avoit aveuglé » leurs yeux & endurci leur cœur » *Joan.*, c. 12, ℣. 39, le S. Docteur dit qu'ils ne le pouvoient pas, parce qu'ils ne le vouloient pas, *Tract.* 53, *in Joan.*, n. 4 & ſuiv. Nous diſons de même cet homme *ne peut* ſe réſoudre à faire telle choſe ; & nous entendons qu'il manque de volonté & non de pouvoir. Ainſi lorſqu'il eſt dit que Dieu avoit aveuglé les yeux & endurci le cœur des Juifs, cela ſignifie que Dieu les avoit laiſſé s'aveugler & s'endurcir, qu'il ne les en avoit pas empêchés, *voyez* ENDURCISSEMENT. Donc lorſque S. Auguſtin ajoute que quand ceux qui écoutent la prédication n'y obéiſſent pas, c'eſt que l'obéiſſance ne leur a pas été donnée, *De dono perſev.*, c. 14, n. 37, il faut entendre qu'ils n'ont pas voulu correſpondre à la grâce qui leur donnoit le pouvoir de croire.

Ou il faut, dit le ſaint Docteur, prêcher la prédeſtination comme l'enſeigne l'Écriture, ou il faut ſoutenir avec les Pélagiens que la grâce de Dieu eſt donnée ſelon nos mérites, *De dono perſev.*, c. 16, n. 41 ; cela eſt exactement vrai de la prédeſtination *à la grâce*, qui ſeule eſt enſeignée dans l'écriture ; mais cela ne touche point à la prédeſtination, *à la gloire*. Il faut encore ſe ſouvenir que ſuivant la doctrine très-vraie de S. Auguſtin, la gloire éternelle, quoique récompenſe de nos mérites, eſt cependant une grâce, parce que nos mérites ſont un effet de la grâce, *Op. imperf.*, l. 1, n. 133, &c. On peut donc dans un ſens dire la même choſe à l'égard de la perſévérance finale, puiſque S. Auguſtin convient qu'on peut la mériter, ou du moins l'obtenir par des prières, *De dono perſev.* c. 6, n. 10.

Quand on lui objecte que la prédeſtination eſt plus propre à déſeſpérer qu'à encourager les Fidèles, il répond : « C'eſt comme ſi l'on diſoit que notre » ſalut ſeroit plus sûr entre nos mains qu'entre » les mains de Dieu », *ibid.*, c. 6, n. 12 ; c. 17, n. 48 ; c. 22, n. 62. Cette réflexion eſt juſte, ſi Dieu donne à tous des grâces & le pouvoir de perſévérer juſqu'à la fin ; mais il y auroit lieu de déſeſpérer, ſi ces grâces étoient refuſées au plus grand nombre des hommes à cauſe du péché originel, ou à cauſe d'un décret que Dieu a fait de les laiſſer dans la maſſe de perdition.

Auſſi le ſaint Docteur ne veut pas qu'un Prédicateur apoſtrophe ainſi ſes auditeurs : « Pour » vous qui croyez, c'eſt en vertu de la prédeſ- » tination divine que vous avez reçu la grâce » de la Foi ; quant à vous à qui le péché plaît » encore, vous n'avez pas reçu la même grâce. » Si vous tous qui obéiſſez à préſent n'êtes pas » prédeſtinés, *les forces vous ſeront ôtées*, afin que » vous ceſſiez d'obéir ». Parler ainſi, dit S. Auguſtin, c'eſt prédire aux auditeurs un malheur, & leur inſulter en face. Il veut que l'on parle à la troiſième perſonne, & que l'on diſe : « Si » ceux qui obéiſſent ne ſont pas prédeſtinés *à* » *la gloire*, ils ne ſont que pour un temps, ils » ne perſévéreront pas dans l'obéiſſance juſqu'à » la fin » ; c. 22, n. 58 & ſuiv.

Cette tournure ne changeroit pas le ſens, & ne ſeroit pas plus conſolante, ſi le mot fatal n'étoit pas retranché : *les forces vous ſeront ôtées*. Donc S. Auguſtin a ſenti la néceſſité de les ſupprimer ; & de là S. Proſper conclut avec raiſon que le Saint Docteur n'a point penſé ce qu'elles expriment, *Reſp. ad excepta Genuenſ.* n. 9. Autrement il auroit manqué de ſincérité & ſe ſeroit contredit exprès, choſe dont nous ne le ſoupçonnerons jamais. Il a donc eu raiſon de ſoutenir contre les *ſemi-Pélagiens*, que la prédeſtination, telle qu'il l'entend, ne peut déſeſpérer ni décourager perſonne ; puiſque ceux même qui ne ſont pas prédeſtinés ne ſont pas pour cela privés de grâces à la mort, non plus que du pouvoir de ſe convertir.

Au reſte voici le ſeul endroit où S. Auguſtin a employé le terme de *prédeſtination à la gloire*, & cela n'eſt pas étonnant, puiſqu'il traitoit de la perſévérance finale, or on ne peut pas douter que quiconque eſt prédeſtiné à cette perſévérance, ne ſoit auſſi prédeſtiné à la gloire éternelle.

Mais lorſque de prétendus Auguſtiniens oſent affirmer que ceux qui n'admettent pas la prédeſtination gratuite à la gloire éternelle ſont *ſemi-*

Pélagiens, & contrediſent la doctrine de S. Auguſtin, ils en impoſent groſſièrement aux hommes peu inſtruits; par les pièces originales de la diſpute entre lui & ces Prêtres Gaulois, il eſt évident que toute la queſtion rouloit ſur la prédeſtination à la grâce, & non ſur la prédeſtination à la gloire éternelle, & qu'entre l'une & l'autre il y a une différence infinie. *Voyez* PRÉDESTINATION.

L'on eſt encore bien plus étonné lorſque l'on voit ces mêmes Théologiens accuſer de *ſemi-Pélagianiſme* ceux qui ſoutiennent que ſous l'impulſion de la grâce la volonté humaine n'eſt pas purement paſſive, mais qu'elle agit avec la grâce & qu'elle y coopère. Il eſt certain, 1°. qu'entre S. Auguſtin & les *ſemi-Pélagiens*, il ne s'eſt jamais agi de cette queſtion; 2°. que le Saint Docteur a répété plus d'une fois que conſentir ou réſiſter à la vocation divine eſt le fait de notre volonté, l. *de ſpir. & litt.* c. 34, n. 60, &c. 3°. Pour étayer cette imputation, ils donnent malicieuſement au ſentiment catholique un ſens abſurde; ils diſent que ſuivant ce ſentiment *les forces naturelles* de la volonté humaine ou du libre arbitre concourent avec la grâce à la converſion du pécheur. Comment peut-on nommer *force naturelle* celle qui eſt donnée à la volonté par la grâce? 4°. Ils ont emprunté cette interprétation ridicule des Luthériens & des Calviniſtes; En effet ceux-ci accusèrent de *ſemi-Pélagianiſme* les *Synergiſtes* ou les diſciples de Mélancton, parce qu'ils ſoutenoient contre Luther & Calvin, que la volonté humaine mue par la grâce n'eſt pas purement paſſive, mais qu'elle agit & coopère à la grâce. *Voyez* SYNERGISTES. Ces mêmes Hérétiques n'ont pas ceſſé depuis ce temps-là de renouveler le même reproche contre l'Egliſe Catholique toute entière. Il eſt cependant certain que le Concile de Trente, *ſeſſ.* 6, *de juſtif.* c. 5 & 6, & *Can.* 3, a profeſſé ſolemnellement le dogme oppoſé au *ſemi-Pélagianiſme*.

On voit par là de quelle importance il eſt de connoître exactement les opinions des Pélagiens & des *ſémi-Pélagiens*, ſi l'on veut diſtinguer la vraie doctrine de S. Auguſtin d'avec celle qui lui eſt fauſſement imputée, & la doctrine catholique d'avec les erreurs des Hérétiques; il y a d'autant plus de danger d'y être trompé, que les Proteſtans n'ont jamais fait un tableau fidèle de l'une ni de l'autre. Baſnage, dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe*, l. 12, c. 1 & ſuiv. a fait tous ſes efforts pour perſuader que la doctrine de S. Auguſtin eſt la même que celle des Calviniſtes, & que celle des Catholiques ne diffère en rien de celle des *ſémi-Pélagiens*. Mosheim & ſon Traducteur n'ont pas été de meilleure foi, *Hiſt. Eccleſ.* 5me ſiècle, 2me part. c. 5. §. 26 & 27, Jurieu & d'autres leur avoient frayé le chemin.

SENS DE L'ECRITURE-SAINTE, *voyez* ECRITURE-SAINTE, §. 3.

SEPT, nombre ſepténaire. Ce nombre étoit en quelque manière ſacré chez les Juifs, à cauſe du Sabat qui revenoit le ſeptième jour; la ſeptième année étoit conſacrée au repos de la terre, & les *ſept* ſemaines des *ſept* années, qui faiſoient quarante-neuf ans, précédoient le Jubilé que l'on célébroit à la cinquantième; il y avoit *ſept* ſemaines à compter entre la Fête de Pâques & celle de la Pentecôte, &c. De là le nombre *ſept* ſe trouve continuellement dans l'Ecriture, il y eſt parlé de *ſept* Egliſes, de *ſept* Chandeliers, de *ſept* branches au Chandelier d'or, de *ſept* Lampes, de *ſept* Etoiles, de *ſept* Sceaux, de *ſept* Anges, de *ſept* Trompettes, &c. Ainſi ce nombre *ſept* ſe met pour tout nombre indéterminé. On lit, *Ruth*, c. 4, ℣. 15, cela vous eſt plus avantageux que d'avoir *ſept fils*, c'eſt-à-dire, un grand nombre de fils. *Prov.* c. 26, ℣. 16; le pareſſeux croit être plus habile que *ſept hommes* qui parleroient par ſentences, c'eſt-à-dire, que pluſieurs perſonnes éclairées. S. Pierre demande à Jéſus-Chriſt: « Seigneur, lors que mon frère » aura péché contre moi, combien de fois faut-il » que je lui pardonne? juſqu'à ſept fois? Le » Sauveur lui répond: je ne vous dis pas juſqu'à » *ſept fois*, mais juſqu'à ſoixante & dix-ſept » fois », c'eſt-à-dire, ſans fin & toujours; *Matt.* c. 18, ℣. 21.

Il n'eſt donc pas étonnant que ce nombre ait été affecté dans les cérémonies de Religion; les amis de Job offrirent en ſacrifice *ſept veaux* & *ſept béliers*, David dans la tranſlation de l'Arche d'Alliance fit immoler ce même nombre de victimes; Abraham en avoit donné l'exemple en faiſant à Abimelech un préſent de *ſept brebis* pour être immolées en holocauſte ſur l'autel à la face duquel il avoit fait alliance avec ce Prince.

Le nombre *ſept* étoit auſſi obſervé ches les Païens, tant à l'égard des autels que des victimes; ce rit paroît avoir été affecté par alluſion aux *ſept* planètes, & les magiciens prétendoient que ce nombre avoit la vertu d'évoquer les Génies Planétaires & de les faire deſcendre ſur la terre pour opérer des prodiges. Chez les Païens c'étoit une ſuperſtition, puiſque ce rit étoit fondé ſur la même erreur que le Polythéiſme; il n'en étoit pas de même chez les Juifs, il n'y avoit ni erreur, ni abus, ni indécence à rappeler le ſouvenir de ce qui eſt dit dans l'Hiſtoire de la création que Dieu bénit le ſeptième jour & le ſanctifia; c'étoit un préſervatif contre le Polythéiſme & contre l'idolâtrie, de même que la célébration du Sabbat. On ne nous accuſera pas ſans doute de ſuperſtition, parce qu'au lieu de compter par *ſept* nous comptons par dixaines, en nous ſervant des dix doigts de nos mains.

Au mot *ſemaine*, nous avons vu qu'il n'eſt pas

certain que cette manière de compter les jours par *sept*, observée chez les païens, ait fait allusion aux *sept* planètes, puisqu'elle a eu lieu chez des peuples qui n'avoient aucune connoissance de l'astronomie. Peut-être que chez tous ça été un reste de la tradition primitive que les nations tombées dans l'ignorance ont conservé, après en avoir oublié l'origine.

SEPTANTE. La version des *Septante* est une traduction grèque des livres de l'ancien Testament, à l'usage des Juifs de l'Egypte qui n'entendoient plus l'hébreu ; c'est la plus ancienne & la plus célèbre de toutes. Il est à propos d'en connoître 1°. l'origine, 2°. l'estime que l'on en a faite ; 3°. les autres versions grèques auxquelles elle a donné lieu ; 4o. les principales éditions qui en ont été faites.

I. Le plus ancien Auteur qui ait fait l'Histoire de cette version se nomme *Aristée*, & se qualifie officier aux gardes de Ptolomée Philadelphe, Roi d'Egypte ; on prétend qu'il étoit de l'île de Chypre, & Juif prosélyte. Il raconte en substance que Ptolomée Philadelphe voulant enrichir la bibliothèque qu'il formoit à Alexandrie des livres les plus curieux, chargea Démétrius de Phalère, son Bibliothécaire, de se procurer la Loi des Juifs. Démétrius écrivit de la part de son Maître à Eléazar, souverain Sacrificateur de Jérusalem, lui envoya trois députés avec des présens magnifiques; il lui demanda un exemplaire de la Loi de Moïse, & des Interprètes pour la traduire en grec. Aristée prétend avoir été lui-même un des trois députés. Il ajoute que la demande leur fut accordée, qu'ils rapportèrent un exemplaire de la Loi de Moïse écrit en lettres d'or ; & qu'ils ramenèrent avec eux 72 anciens pour le traduire en grec. Ptolomée les plaça dans l'île de Pharos près d'Alexandrie, avec Démétrius de Phalère, & l'Ouvrage fut achevé en 72 jours. Cela se fit, suivant plusieurs Chronologistes, 277 ans avant Jésus-Christ, suivant d'autres, 290 ans.

Aristobule, autre Juif d'Alexandrie, Philosophe Péripathéticien, qui vivoit 125 ans avant notre ère, & dont il est parlé dans le second Livre des Machabées, c. 1 ℣. 10, rapportoit la même chose dans un Commentaire qu'il avoit fait sur les cinq Livres de Moïse. Cet Ouvrage est perdu, il n'en reste que des fragmens cités par Clément d'Alexandrie & par Eusèbe. Origène parle de cet Aristobule, fait cas de ses écrits & de ceux de Philon, l. 4, *contre Celse*, n. 51.

Philon, autre Juif d'Alexandrie, qui vivoit du temps de Jésus-Christ, dit les mêmes choses qu'Aristée, l. 2, *de vitâ Mosis ;* il paroît persuadé que les 72 Interprètes étoient inspirés de Dieu, il cite ordinairement l'Ecriture selon leur version, & non selon le texte hébreu. Josephe qui a écrit vers la fin du premier siècle ne change presque rien à la narration d'Aristée, *Préamb. des Antiquités Judaïques*, l. 12, c. 2.

Vers le milieu du second siècle S. Justin étoit allé à Alexandrie où les Juifs lui racontèrent la même chose ; ils ajoutèrent que les 72 Interprètes avoient été logés dans 72 cellules différentes & avoient écrit séparément ; mais qu'après le travail fini, leurs versions, par un prodige singulier, se trouvèrent parfaitement conformes. On lui fit voir, dit-il, dans l'île de Phare les ruines ou les vestiges de ces 72 cellules.

S. Irénée, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Epiphane, & d'autres Pères de l'Eglise, ont adopté cette tradition, & quelques-uns y ont ajouté de nouvelles circonstances, mais aucun n'a cité d'autres monumens que ceux dont nous venons de parler. S. Jérôme, convaincu par lui-même des défauts de la version des *Septante*, n'ajouta aucune foi à la narration d'Aristée ni à la tradition des Juifs.

Que cette narration ait renfermé des circonstances fabuleuses, c'est un point dont on ne peut pas disconvenir. La dépense que cet Auteur suppose faite à ce sujet, & qui se monteroit à près de cinquante millions de notre monnoie, l'exemplaire de la Loi écrit en lettres d'or, le nombre précis de soixante-douze interprètes, les cellules dans lesquelles on les renferma, la conformité miraculeuse de leurs versions, &c, sont évidemment des fables inventées après coup par les Juifs d'Egypte, pour donner du crédit à leur version grèque des Livres saints.

Plusieurs critiques, sur-tout parmi les Protestans, sont partis de là pour révoquer en doute le fond même de la narration. Ils ont regardé Aristée & Aristobule comme deux auteurs supposés ; ils ont conclu que l'on ne sait ni par qui, ni comment, ni en quel temps la version grèque de l'Ancien Testament a été faite en Egypte ; que les Pères de l'Eglise se sont laissés tromper par le Roman que les Juifs ont forgé ; que Philon & Joseph ne méritent aucune croyance, que ni l'un ni l'autre ne se sont pas fait scrupule d'en imposer pour donner du relief à leur nation. C'est le sentiment de Hody, professeur en langue grèque dans l'Université d'Oxford, de Dupin, qui a fait un extrait du Livre de Hody, du Docteur Prideaux ; *Hist. des Juifs*, l. 9, t. 1, p. 372 & suivantes ; il a été suivi par la plupart des autres écrivains, mais ils ont trouvé des contradicteurs.

En 1772 on a donné à Rome la version grèque de Daniel faite par les *Septante*, copiée autrefois sur les *Tétraples* d'Origène, & tirée d'un manuscrit du Cardinal Chigi, qui a plus de huit cents ans d'antiquité ; l'Editeur, dans de savantes Dissertations placées à la tête de l'ouvrage, s'est attaché à prouver :

1°. Que la Loi de Moïse a été certainement traduite en grec la septième année du règne de Ptolomée Philadelphe, 290 ans avant Jésus-Christ,

& par les soins de Démétrius de Phalère; qu'ainsi la narration d'Aristée est vraie quant au fond, que cet Auteur n'est point un personnage supposé non plus qu'Aristobule.

2°. Que par *la Loi* on ne doit pas seulement entendre les cinq Livres de Moïse, mais la plus grande partie de l'Ancien Testament; que le passage tiré du prologue des antiquités judaïques de Joseph, où il semble dire le contraire, a été mal entendu & mal traduit.

3°. Que les autographes de cette version des *Septante* furent véritablement déposés dans la Bibliothèque d'Alexandrie; qu'ils y étoient encore non-seulement du temps de Saint Justin & de Saint Irénée qui en parlent; savoir, le premier, *Apol.* 1, n. 31; le second, *adv. Hær.*, l. 3, c. 25; mais encore du temps de S. Jean Chrysostôme, qui en fait mention, *adv. Jud. Orat.* 1, n. 6; que l'incendie de cette Bibliothèque, arrivé sous Jules César, n'en consuma qu'une partie.

4°. Que l'on se trompe quand on assure que cette traduction est écrite dans le dialecte d'Alexandrie, qu'elle peut très-bien avoir été faite par les Juifs de Jérusalem, qu'ainsi Aristée a pu dire qu'elle est l'ouvrage de soixante-douze Interprètes, c'est à dire du *Sanhédrin* composé de soixante-douze Juifs.

5°. Il fait voir que les historiens grecs ont eu, beaucoup plutôt qu'on ne le croit communément, une connoissance suffisante de l'*Histoire Juive*, non-seulement de la partie renfermée dans les Livres de Moïse, mais des événemens rapportés par les écrivains suivans, soit avant, soit après la captivité, & il le prouve par des témoignages irrécusables.

6°. Que si les Pères ont été trop crédules en ajoutant foi aux circonstances dont les Juifs ont embelli l'histoire de la traduction des *Septante*, leur témoignage n'en est pas moins fort sur la réalité du fait & sur l'authenticité de cette version. On voit par le *Talmud* que dans la suite les Juifs ont institué un jour de jeûne pour déplorer cet événement, comme si la traduction de leurs Livres dans une autre langue avoit été une profanation. Mais c'est qu'ils ont compris que cette version mettoit à la main des Chrétiens des armes contre eux. Les Hérétiques, qui dans les temps postérieurs ont fait en grec d'autres traductions du texte hébreu, n'ont jamais révoqué en doute l'authenticité de la version des *Septante*.

Mais soit qu'elle ait été faite en Egypte ou en Judée, qu'elle ait été placée ou non dans la Bibliothèque des Ptolémées, toujours est-il certain qu'elle existoit avant la venue de Jésus-Christ; que les Juifs helléniſtes s'en servoient communément, que les Apôtres mêmes en ont fait usage, & lui ont ainsi imprimé un caractère d'authenticité, sans avoir dérogé pour cela à l'autorité du texte original; les autres questions touchant l'origine de cette version ne sont pas fort importantes.

II. A mesure que la Religion Chrétienne fit des progrès, la version des *Septante* fut aussi plus recherchée & plus estimée. Les Evangélistes & les Apôtres qui ont écrit en grec, à la réserve de S. Matthieu, ont fait usage de cette version, de même que les Pères de la primitive Eglise. Il est cependant à remarquer que dans une citation que S. Paul a faite du Psaume 31, *Hebr.* 32, ℣. 1 & 2, il a conservé le tour de la phrase hébraïque, & non la lettre de la version grèque; *Rom.*, c. 4, ℣. 6: « David, dit-il, a nommé » *la béatitude de l'homme*, à qui Dieu tient compte » de la justice sans les œuvres, &c. »; au lieu de lire comme dans le grec, *heureux l'homme à qui Dieu*, &c. Toutes les Eglises grèques se servoient de cette version, & jusqu'à S. Jérôme les Eglises latines n'ont eu qu'une traduction faite sur celle des *Septante*. Tous les commentateurs s'attachoient à cette version sans consulter le texte, & ils y ajustoient leurs explications. Lorsque d'autres nations se sont converties au Christianisme, on a fait pour elles des versions sur celle des *Septante*, comme l'illyrienne, la gothique, l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne, & l'une des deux versions syriaques.

On regardoit même cette traduction comme inspirée, soit parce que l'on croyoit au prétendu prodige arrivé aux soixante-douze Interprètes, en vertu duquel toutes leurs versions s'étoient trouvées semblables; soit parce que les Ecrivains sacrés, en la citant dans leurs ouvrages, sembloient lui avoir imprimé le sceau de leur approbation. Ce préjugé a duré jusqu'à S. Jérôme, & lorsque ce Père voulut faire une nouvelle traduction sur le texte hébreu, plusieurs regardèrent cette entreprise comme une espèce d'attentat; le Saint Docteur s'est plaint plus d'une fois de la persécution qu'il eut à essuyer à ce sujet. *Proleg.* 1, *in Biblioth. divin. S. Hieron.*, §. 4, *op. tomo* 1.

Les Protestans ont reproché avec amertume cette préoccupation aux Pères de l'Eglise, & l'opinion qu'ils ont eue de l'inspiration des *Septante*. Cette version, disent-ils, est, de l'aveu de tout le monde, très-imparfaite & très-fautive; pour y avoir eu trop de confiance, les Pères, d'un consentement unanime, ont donné dans plusieurs erreurs. Cela suffit pour renverser de fond en comble toute l'autorité des Pères & de la tradition, que les Catholiques osent égaler à celle de l'Ecriture. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 2, §. 3.

Disons plutôt que ces censeurs eux-mêmes, aveuglés par leurs préjugés, ne voient presque jamais les conséquences fâcheuses de leurs objections. Si Dieu n'a donné à son Eglise point d'autre règle de foi, ni point d'autre guide que l'Ecriture-Sainte, comment, pendant l'espace de quatre siècles, ne lui a-t-il pas procuré une

version de l'Ancien Testament plus correcte que celle des *Septante?* Dans un temps auquel Dieu faisoit tant de miracles en faveur du Christianisme, étoit-il si difficile de susciter dans l'Eglise un homme capable d'en faire une meilleure? Dieu auroit prévenu ce déluge d'erreurs dans lesquelles les Protestans prétendent que les Pasteurs de l'Eglise sont tombés, & dans lesquelles ils n'ont pas manqué d'entraîner tous les Fidèles, puisqu'aucun de ces derniers n'a réclamé.

Il est encore plus étonnant que parmi les Apôtres & parmi les Disciples immédiats de Jésus-Christ, tous doués du don des langues, aucun n'ait eu le courage d'entreprendre une version grèque du texte hébreu, dans laquelle il auroit corrigé les fautes des *Septante*, & qui auroit servi de canevas pour toutes les versions à faire dans d'autres langues. Tous ont été certainement coupables de n'avoir pas du moins averti les Fidèles du danger qu'il y avoit pour eux d'être induits en erreur par cette version perfide, & de la nécessité d'apprendre l'hébreu pour s'en préserver; plus coupables encore de confirmer la confiance générale à cette même version, par l'usage qu'ils en faisoient eux-mêmes. De deux choses l'une, ou la version des *Septante* n'est pas aussi fautive que les Protestans le prétendent, ou Dieu a donné un préservatif contre le mal qu'elle auroit pu produire si l'on n'avoit point eu d'autre guide. C'est en effet ce que Dieu a fait, en ordonnant aux Fidèles d'écouter l'enseignement de l'Eglise, & de suivre la tradition contre laquelle les Protestans sont si prévenus.

Aussi est-il faux que les Pères de l'Eglise, trompés par la version des *Septante*, soient tombés, *d'un consentement unanime*, dans des erreurs grossières, & qui pouvoient avoir de dangereuses conséquences; nous les avons justifiées ailleurs de la plupart de celles que les Protestans ont voulu leur imputer. *Voyez* PÈRES DE L'EGLISE.

Le Clerc a porté l'entêtement encore plus loin que Barbeyrac. Supposé, dit-il, qu'il y eût des fautes dans la version des *Septante*, & que l'on ne pût pas s'y fier entièrement, c'en étoit fait de la réputation de tant d'écrivains ecclésiastiques qui avoient disserté sans fin sur des passages mal entendus, & qu'eux-mêmes étoient incapables d'entendre, faute de savoir l'Hébreu. S. Augustin le sentoit, voilà pourquoi il vouloit détourner S. Jérôme de faire une nouvelle version sur l'Hébreu. *Animadv. in Epist. 72 Sancti Aug.* §. 4.

Fausse réflexion; 1°. nous soutenons qu'il n'y eut jamais dans les *Septante* aucune erreur touchant le Dogme ni les mœurs; on pouvoit donc disserter sur les passages bien ou mal traduits, sans courir aucun risque dans la foi. 2°. Les Pères avoient sous les yeux cinq ou six versions grèques différentes, ils pouvoient les comparer, & en faisant attention au sujet, au temps, au lieu, aux circonstances, découvrir quel étoit le traducteur qui avoit le mieux pris le vrai sens. 3°. Il ne servoit à rien de savoir l'hébreu, pour entendre les livres dont le texte hébreu ne subsistoit plus. Est-il ridicule de faire des Commentaires sur S. Matthieu, parce que nous n'avons plus son texte original. 4°. Les plus habiles Hébraïsans ne sont pas encore venus à bout de faire disparoître toutes les obscurités du texte hébreu; il s'en est trouvé plusieurs parmi eux qui semblent avoir travaillé à augmenter les doutes plutôt qu'à les diminuer. Le Clerc lui-même, dans ses Commentaires, n'a pas toujours réussi au mieux; on lui reproche des corrections téméraires, des interprétations fausses, des explications sociniennes, &c. 5°. S. Jérôme a jugé que les fautes qu'il apercevoit dans les *Septante* ne pouvoient porter aucun préjudice à la réputation des anciens Pères, & l'événement a prouvé que les inquiétudes de S. Augustin sur ce sujet étoient mal fondées; lui-même l'a reconnu, puisqu'il a fini par approuver le travail de S. Jérôme. *Voyez* VULGATE, §. 3. Le Clerc qui blâme souvent S. Augustin très-mal à propos, lui applaudit dans le seul cas où il avoit évidemment tort.

Une autre raison qui nous fait juger qu'une version grèque plus parfaite que celle des *Septante* n'étoit pas fort nécessaire à l'Eglise, c'est que celles que sont venues après ne sont pas exemptes de défauts, & que les motifs par lesquels elles ont été faites n'étoient ni purs ni respectables; nous le verrons ci-après.

Parmi les modernes, il n'est aucune question de critique sur laquelle on ait disputé davantage que sur l'autorité & le mérite de la version des *Septante*. Quelques auteurs ont poussé la prévention jusqu'à la préférer au texte hébreu, & à vouloir qu'elle servît à le corriger; d'autres n'en ont fait aucun cas & en ont exagéré les défauts. N'y a-t-il donc pas un milieu à garder entre ces excès?

Des Rabbins fâchés de l'avantage que les Chrétiens tiroient de cette version contre les Juifs, ont avancé qu'elle a été faite, non sur un texte hébreu, mais sur une traduction ou paraphrase chaldaïque ou syriaque; d'autres critiques, même Chrétiens, ont pensé que les *Septante* ont traduit le Pentateuque sur un texte samaritain. Aucune de ces suppositions n'est prouvée ni probable; la version des *Septante* est plus ancienne que toutes les paraphrases chaldaïques & que la version syriaque; & il y a toujours eu une antipathie trop forte entre les Juifs & les Samaritains, pour que les premiers aient voulu se servir des livres des seconds. Il y a d'ailleurs presque autant de différence entre les *Septante*

& le samaritain, qu'entre les *Septante* & le pur hébreu.

Plusieurs ont imaginé que cette version a été corrompue malicieusement par les Juifs ; autre soupçon sans fondement. Quand les Juifs auroient voulu le faire, ils ne l'auroient pas pu ; il leur auroit été impossible d'en altérer tous les exemplaires qui ont été répandus de bonne heure partout où il y avoit des Juifs. En second lieu, quel auroit été leur motif ? d'ôter aux Chrétiens les textes dont ceux-ci se servoient contre eux ? mais ils les y ont laissés. Ils se seroient attachés principalement sans doute à corrompre les prophéties qui caractérisent le Messie, or nous les y trouvons encore en leur entier, & il n'est pas moins aisé de réfuter les Juifs par les *Septante* que par le texte hébreu.

Les deux principaux passages dans lesquels on accuse les *Septante* de s'être beaucoup écartés du sens de l'hébreu est le premier verset de la Genèse où ils ont dit que Dieu *fit* & non qu'il *créa* le Ciel & la Terre ; & le ℣. 22 du *chap.* 8. des proverbes, où l'hébreu dit de la sagesse éternelle ; « Dieu m'a *possédée* au commencement » de ses voies » & les *Septante*, *Dieu m'a créée* ; traduction qui attaque la divinité du Verbe. Mais nous ne voyons pas que les Juifs aient jamais nié la création proprement dite, ni qu'ils aient disputé contre la divinité du Verbe, & l'on ne peut pas dire qu'ils ont absolument forcé le sens littéral des mots hébreux.

Un parti plus sage est donc de convenir, comme a fait S. Jérôme, que la version des *Septante* est d'une très-grande autorité, tant à cause de son antiquité, de l'usage que les Ecrivains sacrés en ont fait, que cependant elle ne doit pas prévaloir au texte original.

III. A mesure que cette ancienne version acquéroit du crédit parmi les Chrétiens, elle en perdoit parmi les Juifs. Ces derniers souvent incommodés par les passages des *Septante* qu'on leur opposoit, pensèrent à se procurer une version grèque qui leur fût plus favorable.

Aquila, Juif prosélyte, né à Sinope, ville du Pont, se chargea d'en faire une. Il avoit été élevé dans le Paganisme, dans les chimères de l'astrologie & de la magie. Frappé des miracles que faisoient les Chrétiens, il embrassa le Christianisme dans l'espérance d'en opérer à son tour ; comme il n'y réussissoit pas, il reprit la pratique de la magie. Après avoir été inutilement exhorté par les Pasteurs de l'Eglise à renoncer à cette abomination, il fut excommunié ; par dépit il se fit Juif, il étudia sous le Rabbin Akiba, fameux Docteur de ce temps-là, & il se rendit très-habile dans la langue hébraïque & dans la connoissance des Livres Sacrés. Il entreprit donc une traduction grèque de l'Ecriture, & il en donna deux éditions, la première en l'an 12 de l'Empire d'Adrien, 128 de Jésus-Christ, la seconde plus correcte quelque temps après. Les Juifs hellénistes l'adoptèrent au lieu de celle des *Septante* ; aussi dans le Talmud il est souvent fait mention de la première, & jamais de la seconde.

Au sixième siècle de l'Eglise, quelques Juifs se mirent dans l'esprit qu'il ne falloit plus lire l'Ecriture-Sainte dans les Synagogues que suivant l'ancien usage, c'est-à-dire, en hébreu, avec l'explication en chaldéen ; d'autres vouloient que l'on conservât l'usage actuel de la lire en grec, & cette diversité de sentimens causa des disputes qui dégénérèrent en guerre ouverte. L'Empereur Justinien fit vainement une ordonnance qui laissoit à l'un & à l'autre parti la liberté de faire ce qu'il voudroit ; le premier l'emporta, & depuis ce temps-là l'usage a prévalu parmi les Juifs de ne lire l'Ecriture-Sainte dans les Synagogues qu'en hébreu & en chaldéen.

Environ cent ans après cette version d'Aquila, il en parut deux autres, l'une faite par Théodotion sous l'Empereur Commode, l'autre par Symmaque, sous Sévère & Caracalla. Le premier, suivant quelques-uns, étoit né dans le Pont & dans la même ville qu'Aquila, le second étoit Samaritain & avoit été élevé dans cette secte ; tous deux se firent Chrétiens Ebionites ; delà on a cru qu'ils étoient Juifs Proselytes, parce que les Ebionites observoient les Cérémonies judaïques aussi scrupuleusement que les Juifs.

Ils entreprirent leurs versions par le même motif qu'Aquila, pour favoriser leur secte, mais ils ne suivirent pas la même méthode. Aquila s'attachoit servilement à la lettre, & rendoit mot pour mot le texte, autant qu'il le pouvoit ; de là sa version étoit plutôt un Dictionnaire propre à indiquer la signification des termes hébreux, qu'une explication capable de donner le sens des phrases. Symmaque donna dans l'excès opposé, il fit une paraphrase, plutôt qu'une version exacte. Théodotion prit le milieu, il tâcha de donner le sens du texte hébreu par des mots grecs correspondans, autant que le génie des deux langues pouvoit le permettre. Aussi sa version a-t-elle été beaucoup plus estimée par les Chrétiens que les deux autres. Comme la version de Daniel par les *Septante* parut trop fautive pour être lue dans l'Eglise, on y substitua celle de Théodotion, & on la conserve encore. Quand Origène dans ses Hexaples est obligé de suppléer ce qui manque chez les *Septante*, & qui se trouve dans le texte hébreu, il le prend ordinairement dans la version de Théodotion.

Outre ces quatre versions grèques, on en découvrit encore trois autres au commencement du troisième siècle, mais qui n'étoient pas complettes & desquelles on n'a jamais connu les auteurs ; l'une fut trouvée à Nicopolis près d'Actium en Epire, sous le règne de Caracalla, l'autre à Jéricho en Judée sous celui d'Alexandre Sévère ;

on ne ſait d'où venoit la troiſième. Origène les avoit toutes raſſemblées & miſes en parallèle avec le texte dans ſes Hexaples, mais ce précieux travail a péri, il n'en reſte que des fragmens. *Voyez* HEXAPLES.

IV. Il nous reſte à parler des principales éditions anciennes & modernes de la verſion des *Septante*.

Sur la fin du troiſième ſiècle le Martyr Pamphile en fit une copie ſur l'exemplaire des Hexaples d'Origène dépoſé à la Bibliothèque de Céſarée dans la Paleſtine il ne pouvoit la prendre dans une meilleure ſource, Origène avoit apporté le plus grand ſoin à en corriger toutes les fautes, en comparant les différentes copies qu'il put raſſembler. Auſſi cette édition de Pamphile fut adoptée par toutes les Egliſes de la Paleſtine depuis Antioche juſqu'à l'Egypte. Lucien, Prêtre d'Antioche, en fit une autre, qui devint commune aux Egliſes de l'Aſie mineure & du Pont depuis Conſtantinople juſqu'à Antioche. La troiſième eut pour auteur Héſychius, Evêque d'Egypte, qui la mit en uſage dans tout le Patriarchat d'Alexandrie. C'eſt ce qui a fait dire à S. Jérôme que ces différentes éditions partageoient le monde en trois, parce que de ſon temps on n'en connoiſſoit point d'autres dans les Egliſes d'Orient. Si l'on excepte les fautes des Copiſtes, il n'y avoit entre ces trois éditions aucune différence conſidérable, puiſque S. Jérôme n'a donné la préférence à aucune, & les copies qui en reſtent encore atteſtent leur reſſemblance entière.

Par une ſingularité aſſez remarquable, depuis l'invention de l'Imprimerie il y a eu auſſi trois principales Editions de la verſion des *Septante*, dont toutes les autres ne ſont que des copies. On place au premier rang celle du Cardinal Ximenès, imprimée en 1615 à Complute, ou Alcala de Hénarés en Eſpagne, dans ſa Polyglotte appelée vulgairement *Bible de Complute*. Cette Edition a ſervi de modèle à celles des Polyglottes d'Anvers & de Paris, & à celle de Commelin imprimée à Heidelberg en 1599, avec le Commentaire de Vatable. *Voyez* POLYGLOTTE.

La ſeconde Edition eſt celle d'Aldus faite à Veniſe en 1578; André Aſculanus, beau-père de l'Imprimeur, en prépara la copie en confrontant pluſieurs anciens manuſcrits. De celle-ci ont été tirées toutes les éditions d'Allemagne, excepté celle de Heidelberg, dont nous venons de parler.

La troiſième, que la plupart des ſavans préfèrent aux deux autres, & que l'on appelle *l'Edition ſixtine*, eſt celle que le Pape Sixte V fit imprimer à Rome, l'an 1587. Il avoit fait commencer cette impreſſion étant encore Cardinal de Montalte, il en avoit chargé Antoine Caraffa, ſavant Italien, qui fut enſuite Bibliothécaire du Vatican & Cardinal. Voſſius qui regardoit cette édition des *Septante* comme la plus mauvaiſe de toutes, a été ſeul de cet avis. Elle fut faite ſur un ancien manuſcrit qui étoit en lettres capitales, ſans accens, ſans points & ſans diſtinction de chapitres ni de verſets. On croit qu'il eſt du temps de S. Jérôme.

L'année ſuivante, il parut à Rome une verſion latine de cette Edition avec les notes de Flaminius Nobilius. Morin les imprima toutes deux enſemble à Paris, l'an 1628. L'on s'en eſt ſervi dans toutes celles que l'on a imprimées en Angleterre, ſoit à Londres, *in*-8°. en 1653, ſoit dans la Polyglotte de Walſon en 1657, ſoit à Cambridge en 1665, où ſe trouve la ſavante Préface de l'Evêque Péarſon.

Si l'on vouloit en croire les critiques Anglois, le plus ancien & le meilleur de tous les manuſcrits des *ſeptante* eſt celui d'Alexendrie qui fut envoyé en préſent à Charles I par Cyril Lucar Patriarche de Conſtantinople, qui avoit été auparavant placé ſur le ſiége d'Alexandrie. il eſt écrit en lettres capitales, ſans diſtinction de mots, de verſets ni de chapitres, comme celui du Vatican. l'on y voit une apoſtille en latin de la main de Gyville qui porte que cet exemplaire du vieux & du nouveau Teſtament a été écrit par Thécla, femme de qualité d'Egypte, qui vivoit peu de temps après le Concile de Nicée, par conſéquent plus de 1460 ans avant nous. Cela eſt un peu difficile à croire.

Le docteur Grabe en avoit publié la moitié en deux volumes, en 1707 & 1709; le reſte l'a été 1719 & 1720. Breitinger fit réimprimer le tout à Zurich en 1730, avec des variantes tirées de l'édition de Rome & de ſavantes préfaces. Mais d'habiles journaliſtes ſe ſont élevés contre l'enthouſiaſme avec lequel on a vanté l'excellence du Manuſcrit Alexandrin; ils prétendent que le texte des Septantes n'y eſt pas pur, mais ſouvent interpolé & ils en donnent des preuves.

De là nous devons conclure que l'édition la plus parfaite de la verſion des *ſeptante* ſeroit celle dans laquelle on compareroit les quatre dont nous venons de parler, & où l'on on noteroit toutes les variantes qui peuvent mériter attention.

Si l'on veut voir la multitude d'ouvrages qui ont été faits au ſujet de cette verſion célèbre, on peut conſulter le P. Fabricy, titres primitifs de la révélation, tome 1 p. 192 & ſuiv. où il en fait une très-longue énumération. *Voyez* BIBLES GRÈQUES.

SEPTUAGESIME, ſeptième Dimanche avant la quinzaine de Pâques. Comme le premier Dimanche du Carême eſt appellé *Quadragéſime*, parce qu'il eſt le premier de la *quarantaine*, ceux qui commençoient à jeûner huit jours plutôt, appelèrent *Quinquagéſime* ou *cinquantaine* le Dimanche auquel le jeûne commençoit; par la même raiſon ceux qui commençoient à l'un des deux Dimanches précédens, nommèrent l'un *Sexagéſime* & l'autre *Septuagéſime* en rétrogradant toujours;

& ce dernier eſt en effet le *ſeptième* avant le Dimanche de la Paſſion.

L'origine de cette vérité dans la manière de commencer le jeûne du Carême, eſt aiſée à découvrir. L'on s'eſt toujours propoſé de jeûner quarante jours avant Pâques; comme on ne jeûne point le Dimanche, afin de parfaire la quarantaine on commença de jeûner à la Quinquagéſime; c'eſt depuis le neuvième ſiècle ſeulement que l'on ne commence plus qu'au Mercredi des Cendres. Ceux qui ne jeûnoient pas les jeudis, commencèrent à la Sexagéſime, & ceux qui s'abſtenoient encore du jeûne le ſamedi de chaque ſemaine commencèrent à la *Septuagéſime*.

Ce Dimanche eſt appelé par les Grecs *Apote*, parce qu'à la Meſſe de ce jour ils liſent l'Evangile de l'enfant prodigue. Ἄξωτος en grec, *Diſcinctus* en latin, homme ſans ceinture, ou *diſſolu*, ſignifie un débauché. Ils appellent encore ce Dimanche *proſphonéſime*, parce qu'ils annoncent au peuple ce jour là le jeûne du Carême & la fête de Pâques. Ils nomment la Sexagéſime Ἀποκρέας, parce que dès le lendemain ils s'abſtiennent de la viande; ils donnent à la Quinquagéſime le nom de Τυροφαγος, parce qu'ils uſent encore de laitage & d'œufs pendant cette ſemaine, au lieu qu'ils s'en abſtiennent pendant tout le Carême. Thomaſſin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 13: *Traité des jeûnes*, 2 part. c. 1.

SÉPULCHRAUX, Hérétiques qui nioient la deſcente de Jéſus-Chriſt aux enfers. *Voyez* ENFER, §. 4.

SÉPULCHRE, *voyez* TOMBEAU.

SÉPULCHRE, (*ſaint*) Tombeau creuſé dans le roc, dans lequel Jeſus-Chriſt a été enſeveli. On ſait que l'an 70 de Jéſus-Chriſt, trente-trois ans après ſa mort & ſa Réſurrection, la ville de Jéruſalem fut priſe par l'Empereur Titus & réduite en un monceau de ruines; cependant les Juifs y rétablirent quelques Edifices & continuèrent d'y habiter avec les Chrétiens juſques à l'an 134. A cette époque les Juifs qui s'étoient révoltés deux fois contre les Romains, furent exterminés de la Judée par l'Empereur Adrien, Jéruſalem fut priſe, ruinée de nouveau, & rendue inhabitable. Trois ans après, ce Prince la fit rebâtir ſous le nom d'*Ælia Capitolina;* pour en écarter les Chrétiens auſſi bien que les Juifs, il fit bâtir un Temple de Jupiter à la place de l'ancien Temple du Seigneur, il fit placer une Idole de Vénus ſur le Calvaire, & une de Jupiter ſur le Tombeau du Sauveur. Les choſes demeurèrent en cet état juſqu'en l'an 327, alors Conſtantin avoit embraſſé le Chriſtianiſme. L'Impératrice Hélène ſa mère voulut par piété viſiter les ſaints lieux ſur leſquels s'étoient opérés les Myſtères du Sauveur; elle fit déterrer la vraie Croix des ruines ſous leſquelles elle étoit enſevelie, & conſtruire une Egliſe ſur le Tombeau dans lequel il avoit été dépoſé après ſa mort.

Dès ce moment ce lieu commença d'être fréquenté par les Chrétiens, l'on y vint en pélerinage de toutes les parties de l'Empire; Saint-Jérôme, dans l'*Epitaphe* de Ste. Paule, dit que cette pieuſe veuve étant entrée dans le *Sépulchre* du Sauveur, en baiſoit la pierre par reſpect. S. Auguſtin, l. 22, *de Civit. Dei*, c. 8, nous apprend que les Fidèles en ramaſſoient la pouſſière, la conſervoient précieuſement, & qu'elle opéra ſouvent des Miracles.

Baſnage, *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 18, c. 13, §. 6, déſapprouve ce Culte; pour en donner une idée déſavantageuſe, il obſerve qu'il n'a commencé qu'au quatrième ſiècle, que S. Jérôme lui-même, *Epiſt.* 49, *Aliàs* 13, *ad Paulinum*, & S. Grégoire de Nyce dans un diſcours fait exprès contre ceux qui vont à Jéruſalem, condamnent ceux qui croient que ce pelerinage les rend plus ſaints.

Mais autre choſe eſt de blâmer une dévotion en elle-même, & autre choſe de déſapprouver la confiance exceſſive que l'on y met; les Pères ont cenſuré ce défaut, mais non le culte rendu aux lieux ſaints, puiſqu'au contraire S. Jérôme approuve celui que leur rendoit Ste. Paule. Il dit que ce n'eſt pas le lieu que nous viſitons ou dans lequel nous demeurons qui nous ſanctifie, & cela eſt vrai, mais ce lieu peut exciter en nous la piété par les ſouverains & les ſentimens religieux qu'il nous ſuggère.

Il n'eſt pas étonnant que le Saint *Sépulchre* n'ait commencé à être honoré qu'au quatrième ſiècle, puiſque juſqu'alors il avoit été inacceſſible; mais dans ce ſiècle éclairé, où la Tradition Apoſtolique étoit encore toute récente, on ne s'eſt pas aviſé de forger tout à coup une nouvelle foi, un nouveau culte, un nouveau Chriſtianiſme; on y a fait au contraire profeſſion de s'en tenir à ce qui avoit été cru, enſeigné & profeſſé auparavant. C'eſt donc raiſonner très-mal que de dire comme font les Proteſtans: Nous ne voyons qu'au quatrième ſiècle les preuves poſitives de telle croyance ou tel uſage, donc il n'a pas commencé plutôt. Ils ſeroit impoſſible qu'une Doctrine qui auroit été inoüie juſqu'à ce que cette époque fût devenue tout à coup l'opinion generale des Fidèles repandus dans toutes les parties du monde Chrétien. Les hommes ne changent pas ſi aiſément d'opinions, de mœurs, d'habitudes, à moins qu'il y ait une cauſe puiſſante qui les y détermine.

Le reſpect pour le *S. Sépulchre* & pour les autres lieux conſacrés par nos myſtères, eſt le même chez les Catholiques, & chez les Grecs Schiſmatiques, les Syriens, les Arméniens, les Cophtes & les Abyſſins. Il ſeroit fort étonnant qu'un uſage ſuperſtitieux, inconnu dans les trois premiers ſiècles, ſe fût communiqué ſans raiſon à tant de nations differentes diviſées d'ailleurs

d'ailleurs par la croyance, par le langage & par les mœurs.

Dans la suite des siècles, il s'est répandu par toute la Chretienté un bruit constant que le samedi saint de chaque année il se faisoit un miracle sensible dans l'église du *Saint Sépulchre*, qu'avant le service divin toutes les lampes qui étoient éteintes se rallumoient tout à coup par un feu descendu du Ciel; c'est la croyance des différentes sectes de Chrétiens Orientaux que ce prodige s'y opère encore aujourd'hui.

Mosheim a fait une dissertation exprès pour prouver que ce prétendu miracle est faux & imaginaire, qu'il a été d'abord inventé par les Latins, & ensuite imité grossièrement par les Grecs. Il observe que l'on n'en aperçoit point de vestiges avant le neuvième siècle, que Guibert, Abbé de Nogent, mort l'an 1124, est le premier qui en ait parlé d'une manière positive dans son Histoire intitulée, *gesta Dei per Francos*. Conséquemment il conjecture que cette fraude pieuse a commencé sous le règne de Charlemagne ou immédiatement après. On sait que ce Prince acquit beaucoup de considération à Jérusalem; quelques Auteurs ont écrit que les clefs du *Saint Sépulchre* lui avoient été envoyées par le Calife Aaron Raschild, ou plutôt par Zacharie Patriarche de Jérusalem; les Latins y jouirent d'une pleine liberté pendant sa vie; mais après sa mort, les Sarrazins recommencèrent a vexer cruellement les Chrétiens de la Terre-Sainte. C'est alors, dit Mosheim, que pour soutenir la piété, le courage & la libéralité des Pélerins, les prépostés du *Saint Sépulchre* trouvèrent bon de contrefaire un miracle, qui fut bientôt divulgué & cru dans toute la Chrétienté. Il acquit un nouveau crédit, l'an 1099, lorsque les François se furent rendus maîtres de Jérusalem & de la Palestine. Lorsqu'ils en furent chassés à la fin du douzième siècle, les Grecs trouvèrent bon de continuer la même fraude, & en ont souvent voulu tirer avantage contre les Latins. Dissert. *Ad Hist. Eccles.* Pertin, t. 2. p. 214. M. Volney dans son voyage de Syrie, dit que les Francs ont découvert que les Prêtres retirés dans la Sacristie, rallument le feu par des moyens très-naturels.

Comme cette opinion n'est qu'une conjecture, & qu'elle n'est fondée sur aucune preuve positive, ce seroit perdre le temps que de s'occuper à la réfuter. Pour en juger sainement, il faudroit avoir des narrations du fait mieux circonstanciées que celles que nous en donnent les écrivains des bas siècles. D'ailleurs, que ce miracle ait été toujours faux, ou vrai dans l'origine, & contrefait dans la suite, c'est une question qui ne touche pas d'assez près à la Religion, pour nous en mettre en peine. Que les Chrétiens des différentes sectes qui vont à Jérusalem soient trop crédules, il ne s'ensuit rien contre le respect dû aux lieux saints consacrés par les mystères du Sauveur.

SÉPULTURE, *voyez* Funérailles.

SÉRAPHIN, *voyez* Ange.

SERMENT, *voyez* Jurement.

SERMON, *voyez* Prédicateur.

Sermon de Jésus-Christ sur la Montagne, *voyez* Morale Chrétienne.

SERPENT, *voyez* Adam.

SERPENT D'AIRAIN. Nous lisons dans le *Livre des Nombres*, c. 21, ℣. 6, que pour punir les murmures des Israélites dans le désert, Dieu leur envoya des serpens dont les morsures en firent mourir un grand nombre, que pour guérir ceux qui étoient blessés, Moïse, par l'ordre de Dieu, fit faire un *serpent d'airain*, & que tous ceux qui le regardoient étoient guéris. Les Incrédules qui ne veulent point reconnoître de miracles dans l'Histoire Sainte, ont contesté celui-ci; ils ont dit 1°. que cette guérison a pu se faire par la force de l'imagination des malades; 2°. que l'espérance d'être guéri en regardant ce serpent étoit un culte superstitieux, un acte d'idolâtrie & de magie; 3°. que le Roi Ezéchias en jugea ainsi, puisqu'en faisant détruire tous les objets d'idolâtrie, il fit briser cette figure que l'on avoit conservée jusqu'alors; 4°. que ce culte dure encore aujourd'hui dans l'Eglise Romaine.

Ces réflexions sont trop absurdes pour exiger de longues discussions. Il est certain, en premier lieu, qu'il y a dans l'intérieur de l'Afrique des serpens ailés dont la morsure est très-venimeuse, sur-tout pendant les grandes chaleurs, que non-seulement il est impossible d'en guérir par la force de l'imagination, mais que l'on ne connoît encore point de remède naturel capable de soulager ceux qui en sont atteints; la guérison des Israélites opérée par des regards jetés sur le *serpent d'airain*, étoit donc évidemment surnaturelle & miraculeuse.

En second lieu, il est faux que l'action de le regarder avec confiance fût un culte; les Israélites avoient été instruits par Moïse que cette figure d'airain n'avoit la vertu de guérir la morsure des serpens que par une volonté particulière de Dieu; or il n'y a ni superstition, ni magie, ni idolâtrie à faire ce qu'il est certain que Dieu a ordonné.

3. Il n'en étoit plus de même sous le règne d'Ezéchias, près de 800 ans après Moïse; le *serpent d'airain* ne pouvoit plus servir que de monument du miracle opéré dans le désert. Alors

les Israélites qui étoient tombés plus d'une fois dans l'idolâtrie, étoient accoutumés à honorer comme des Dieux des idoles de toute espèce; ils ne pouvoient attribuer au *serpent d'airain* aucune vertu, à moins de supposer qu'il étoit le séjour ou l'instrument d'un Dieu prétendu, d'un génie, d'un esprit invisible & puissant qui vouloit y recevoir des hommages; idée fausse, mais qui a été celle de tous les Idolâtres.

4°. Nous ne savons pas sur quel fondement Prideaux a osé dire : « Malgré le témoignage » formel de l'Ecriture-Sainte, les Catholiques » Romains ont l'impudence de soutenir que le » *serpent d'airain*, gardé à Milan dans l'Eglise » de S. Ambroise, & *exposé à la vénération du* » *peuple*, est le même que celui qui fut fabriqué » par Moïse dans le désert; & on lui rend en- » core aujourd'hui *un culte* aussi grossièrement » superstitieux que celui que les Israélites lui » rendirent sous le règne d'Ezéchias », *Hist. des Juifs*, l. 1, tom. 1, p. 10. Aucun auteur connu ne s'est avisé d'assurer cette identité, & n'a imaginé qu'on rendoit un culte à cette figure. Quand on conserve un ancien objet par curiosité, ce n'est pas pour lui rendre un culte; l'origine du *serpent d'airain* de Milan n'est pas difficile à deviner.

Jésus-Christ a dit dans l'Evangile, *Joan.* c. 3, ℣. 4. « De même que Moïse a élevé le *serpent* » *d'airain* dans le désert, ainsi il faut que le fils » de l'homme soit élevé, afin que quiconque » croit en lui ne périsse pas, mais obtienne la » vie éternelle ». Dès ce moment la figure du *serpent d'airain* a été le symbole de J. C. crucifié. Conséquemment dans les bas siècles, lorsque l'on représentoit les mystères, sur-tout celui de la passion, l'on mit sous les yeux des spectateurs un *serpent d'airain*, par allusion aux paroles de l'Evangile. Cette figure a été conservée dans l'Eglise de Milan, comme le monument d'un ancien usage, & non comme un objet de vénération ou de culte. Il faut être aussi malicieusement prévenu que le sont les Protestans pour imaginer que l'on rend un culte au *serpent d'airain* fabriqué par Moïse, par imitation des Juifs idolâtres.

SERVÉTISTES; quelques auteurs ont ainsi nommé ceux qui ont soutenu les mêmes erreurs que Michel Servet, médecin Espagnol, chef des anti-Trinitaires, des nouveaux Ariens, ou des Sociniens.

On ne peut pas dire exactement que Servet ait eu des disciples de son vivant; il fut brûlé à Genève avec ses livres l'an 1553, à la sollicitation de Calvin, avant que ses erreurs sur la Trinité eussent pu prendre racine. Mais l'on a nommé *Servétistes* ceux qui dans la suite ont soutenu les mêmes sentimens; Sixte de Sienne a même donné ce nom à d'anciens Anabaptistes de Suisse, dont la doctrine étoit conforme à celle de Servet.

Cet homme, qui a fait tant de bruit dans le monde, naquit à Villanova, dans le royaume d'Arragon, l'an 1509; il montra d'abord beaucoup d'esprit & d'aptitude pour les sciences; il vint étudier à Paris, & se rendit habile dans la médecine. Dès l'an 1531, il donna la première édition de son livre contre la Trinité, sous ce titre : *De Trinitatis erroribus, libri septem, per Michaëlem Servetum, alias Reves, ab Arragoniâ hispanum.* L'année suivante il publia ses dialogues avec d'autres traités, qu'il intitula : *Dialogorum de Trinitate libri duo; de justitiâ regni Christi, capitula quatuor, per Michaëlem Servetum*, &c. anno 1532. Dans la préface de ce second ouvrage, il déclare qu'il n'est pas content du premier, & il promet de le retoucher. Il voyagea dans une partie de l'Europe, & ensuite en France, où après avoir essuyé diverses aventures, il se fixa à Vienne en Dauphiné, & il y exerça la médecine avec beaucoup de succès.

C'est là qu'il forgea une espèce de système Théologique, auquel il donna pour titre, *le Rétablissement du Christianisme, Christianismi restitutio*, & il le fit imprimer furtivement l'an 1553. Cet ouvrage est divisé en six parties; la première contient sept livres sur la Trinité; la seconde, trois livres *de fide & justitiâ regni Christi, legis justitiam superantis, & de caritate*; la troisième est divisée en quatre livres, & traite *de regeneratione ac manducatione superná & de regno anti-Christi.* La quatrième renferme trente lettres écrites à Calvin; la cinquième donne soixante marques du règne de l'Antechrist, & parle de sa manifestation comme déja présente; enfin la sixième a pour titre, *de mysteriis Trinitatis ex veterum disciplinâ, ad Philippum Melanethonem & ejus collegas Apologia.* On lui attribue encore d'autres ouvrages. *Voyez* Sandius, *Biblioth. Anti-Trinitar*, p. 12.

Pendant qu'il faisoit imprimer son *Christianismi Restitutio*, Calvin trouva le moyen d'en avoir des feuilles par trahison, & il les envoya à Lyon avec les lettres qu'il avoit reçues de Servet; celui-ci fut arrêté & mis en prison. Comme il trouva moyen de s'échapper, il se sauva à Genève, pour passer de là en Italie. Calvin le fit saisir, & le déféra au Consistoire comme un blasphémateur; après avoir pris les avis des Magistrats de Bâle, de Berne, de Zurich, de Schaffhouse, il le fit condamner au supplice du feu par ceux de Genève, & la sentence fut exécutée avec des circonstances dont la cruauté fait frémir.

Cette conduite de Calvin l'a couvert d'opprobre, lui & sa prétendue réforme, malgré les palliatifs dont ses partisans se sont servis pour l'excuser. Ils ont dit que c'étoit dans Calvin un reste de papisme dont il n'avoit encore pu se défaire, que les lois portées contre les Hérétiques par l'Em-

pereur Frédéric II étoient encore obſervées à Genève. Ces deux raiſons ſont nulles & abſurdes.

1°. Servet n'étoit juſticiable ni de Calvin, ni du Magiſtrat de Genève; c'étoit un étranger qui ne ſe propoſoit point de ſe fixer dans cette ville, ni d'y enſeigner ſa doctrine; c'étoit violer le droit des gens que de les juger ſuivant les lois de Fréderic II. 2°. Calvin avoit certainement déguiſé à *Servet* la haine qu'il avoit conçue contre lui, & les pourſuites qu'il lui avoit ſuſcitées; autrement celui-ci n'auroit pas été aſſez inſenſé pour aller ſe livrer entre ſes mains : Calvin fut donc coupable de trahiſon, de perfidie, d'abus de confiance & de violation du ſecret naturel. Si un homme conſtitué en autorité parmi les Catholiques en avoit ainſi agi contre un Proteſtant, Calvin & ſes Sectaires auroient rempli de leurs clameurs l'Europe entière, ils auroient fait des livres de plaintes & d'invectives. 3°. Il eſt fort ſingulier que des hommes ſuſcités de Dieu, ſi nous en croyons les Proteſtans, pour réformer l'Egliſe, & pour en détruire les erreurs, ſe ſoient obſtinés à conſerver la plus pernicieuſe de toutes, ſavoir le dogme de l'intolérance à l'égard des Hérétiques; c'eſt la première qu'il auroit fallu abjurer d'abord. Cela eſt d'autant plus impardonnable que c'étoit une contradiction groſſière avec le principe fondamental de la réforme. Ce principe eſt que la ſeule règle de notre foi eſt l'Ecriture-Sainte, que chaque particulier eſt l'interprête & le juge du ſens qu'il faut y donner, qu'il n'y a ſur la terre aucun tribunal infaillible qui ait droit de déterminer ce ſens. A quel titre donc Calvin & ſes partiſans ont-ils eu celui de condamner Servet, parce qu'il entendoit l'Ecriture-Sainte autrement qu'eux? En France, ils demandoient la tolérance; en Suiſſe, ils exerçoient la tyrannie. 4°. Quand les Catholiques auroient condamné à mort les Hérétiques préciſément pour leurs erreurs, ils auroient du moins ſuivi leur principe, qui eſt que l'Egliſe ayant reçu de Jéſus-Chriſt l'autorité d'enſeigner, d'expliquer l'Ecriture-Sainte, de condamner les erreurs, ceux qui réſiſtent opiniâtrement à ſon enſeignement ſont puniſſables. Mais nous avons prouvé vingt fois dans le cours de cet ouvrage, que les Catholiques n'ont jamais puni de mort des Hérétiques préciſément pour leurs erreurs, mais pour les ſéditions, les violences, les attentats contre l'ordre public dont ils étoient coupables, & que telle eſt la vraie raiſon pour laquelle on a ſévi contre les Proteſtans en particulier. *Voyez* HÉRETIQUES, §. 1. CALVINISME, TOLÉRANCE, &c. Or *Servet* n'avoit rien fait de ſemblable à Genève.

Mais en condamnant ſans ménagement la conduite de Calvin, le traducteur de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* de Mosheim a très-mauvaiſe grâce de nommer *Servet un ſavant & ſpirituel martyr*; Mosheim n'a pas eu la témérité de lui donner un titre ſi reſpectable; tous deux conviennent que cet Hérétique joignoit à beaucoup d'orgueil un eſprit malin & contentieux, une opiniâtreté invincible, & une doſe conſidérable de fanatiſme, *Hiſt. Eccleſ.* 16e ſiècle, ſect. 3, 2e part. c. 4, §. 4; c'eſt donc profaner l'auguſte nom de *Martyr*, que de le donner à un pareil inſenſé.

Quelques Sociniens ont écrit qu'il mourut avec beaucoup de conſtance, & qu'il prononça un diſcours très-ſenſé au peuple qui aſſiſtoit à ſon ſupplice; d'autres écrivains ſoutiennent que cette harangue eſt ſuppoſée. Calvin rapporte que quand on lui eut lu la ſentence qui le condamnoit à être brûlé vif, tantôt il parut interdit & ſans mouvement, tantôt il pouſſa de grands ſoupirs, tantôt il fit des lamentations comme un inſenſé en criant *miſéricorde*. Le ſeul fait certain eſt qu'il ne rétracta point ſes erreurs.

Il n'eſt pas aiſé d'en donner une notice exacte, la plupart de ſes expreſſions ſont inintelligibles, il n'y a aucune apparence qu'il ait eu un ſyſtême de croyance fixe & conſtant, il ne faiſoit aucun ſcrupule de ſe contredire. Quoiqu'il emploie contre la ſainte Trinité pluſieurs des mêmes argumens par leſquels les Ariens attaquoient ce myſtère, il proteſte néanmoins qu'il eſt fort éloigné de ſuivre leurs opinions, qu'il ne donne point non plus dans celles de Paul de Samoſate. Sandius a prétendu le contraire, mais Mosheim n'eſt pas de même avis.

Suivant ce dernier, qui a fait en allemand une hiſtoire aſſez ample de *Servet*, cet inſenſé ſe perſuada que la véritable doctrine de Jeſus-Chriſt n'avoit jamais été bien connue ni enſeignée dans l'Egliſe, même avant le Concile de Nicée, & il ſe crut ſuſcité de Dieu pour la révéler & la prêcher aux hommes; conſéquemment il enſeigna « que Dieu avant la création du monde avoit » produit en lui-même deux repréſentations perſonnelles, ou manière d'être, qu'il nommoit » *économies*, *diſpenſations*, *diſpoſitions*, &c, pour » ſervir de médiateurs entre lui & les hommes, » pour leur révéler ſa volonté, pour leur faire » part de ſa miſéricorde & de ſes bienfaits; que » ces deux repréſentations étoient le Verbe & » le S. Eſprit; que le premier s'étoit uni à l'homme » Jéſus, qui étoit né de la Vierge Marie, par » un acte de la volonté toute-puiſſante de Dieu; » qu'à cet égard on pouvoit donner à Jeſus-Chriſt » le nom de *Dieu*; que le S. Eſprit dirige & » anime toute la nature, produit dans l'eſprit » des hommes les ſages conſeils, les penchans » vertueux, & les bons ſentimens; mais que » ces deux repréſentations n'auront plus lieu après » la deſtruction du globe que nous habitons, » qu'elles ſeront abſorbées dans la Divinité d'où » elles ont été tirées ». Son ſyſtême de morale étoit à peu près le même que celui des Anabaptiſtes, & il blâmoit comme eux l'uſage de baptiſer les enfans.

Par ce ſimple expoſé, il eſt déja clair que l'erreur de *Servet* touchant la Trinité, étoit la même que celle de Photin, de Paul de Samoſate & de Sabellius, & qu'il n'y avoit rien de différent que l'expreſſion. Suivant tous ces Sectaires, il n'y a réellement en Dieu qu'une ſeule perſonne; le Fils ou le Verbe, & le S. Eſprit, ne ſont que deux différentes manières d'enviſager & de concevoir les opérations de Dieu. Or il eſt abſurde d'en parler comme ſi c'étoient des ſubſtances ou des perſonnes diſtinctes, & de leur attribuer des opérations, puiſque les prétendues perſonnes ne ſont que des opérations. Dans ce même ſyſtême, il eſt abſurde de dire que le Verbe s'eſt uni à l'humanité de Jéſus-Chriſt, puiſque ce Verbe n'eſt autre choſe que l'opération même par laquelle Dieu a produit le corps & l'ame de Jéſus-Chriſt dans le ſein de la Sainte Vierge. Enfin il eſt faux que dans cette hypothèſe Jéſus-Chriſt puiſſe être appelé *Dieu*, ſinon dans un ſens très-abuſif; cette manière de parler eſt plutôt un blaſphême qu'une vérité.

Il n'eſt pas étonnant que cet Hérétique ait répété contre les Orthodoxes les mêmes reproches que leur faiſoient déja les Ariens; il diſoit comme eux que l'on doit mettre au rang des Athées ceux qui adorent comme Dieu un aſſemblage de Divinités, ou qui font conſiſter l'eſſence divine dans trois perſonnes réellement diſtinctes & ſubſiſtantes; il ſoutenoit que Jéſus-Chriſt eſt fils de Dieu dans ce ſens ſeulement qu'il a été engendré dans le ſein de la Sainte Vierge par l'opération du S. Eſprit, par conſéquent de Dieu même. Mais il pouſſoit l'abſurdité plus loin que tous les anciens Héréſiarques, en diſant que Dieu a engendré de ſa propre ſubſtance le corps de Jéſus-Chriſt, & que ce corps eſt celui de la Divinité. Il diſoit auſſi que l'ame humaine eſt de la ſubſtance de Dieu, qu'elle ſe rend mortelle par le péché, mais que l'on ne commet point de péché avant l'âge de vingt ans, &c. Sur les autres articles de doctrine, il joignoit les erreurs des Luthériens & des Sacramentaires à celles des Anabaptiſtes, *Hiſt. du Socin.* 2 part., p. 221.

Il eſt donc évident que les erreurs de *Servet* ne ſont qu'une extenſion, ou une ſuite néceſſaire des principes de la réforme ou du Proteſtantiſme; il argumentoit contre les Myſtères de la ſainte Trinité & de l'Incarnation, de la même manière que Calvin & ſes adhérens raiſonnoient contre le myſtère de la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, & contre les autres dogmes de la croyance Catholique qui leur déplaiſoient; il ſe ſervoit pour entendre l'Ecriture-Sainte, de la même méthode que ſuivent encore aujourd'hui tous les Proteſtans. S'ils diſent qu'il la pouſſoit trop loin & qu'il en abuſoit, nous les prierons de nous tracer par l'Ecriture-Sainte, la ligne à laquelle *Servet* auroit dû s'arrêter. Quoi qu'ils diſent, il eſt démontré que le Proteſtantiſme eſt le père du *Servétiſme* & du Socinianiſme, & que les Réformateurs, en voulant le détruire, ont vainement tâché d'étouffer le monſtre qu'ils avoient eux-mêmes nourri & enfanté. *Voyez* SOCINIANISME.

SERVICE DIVIN. Ce ſont les prières, le ſaint Sacrifice, les offices & les cérémonies qui ſe célèbrent dans l'Egliſe Chrétienne, & dans leſquelles conſiſte le culte extérieur du Chriſtianiſme, que l'on appelle auſſi la *Liturgie*. *Voyez* ce mot. Dès le temps de Tertullien, le *Service divin* ſe nommoit *le Sacrifice*, *de Cultu femin.* l. 2, c. 11, parce que la conſécration de l'Euchariſtie en fut toujours la partie principale. Nous en avons ſuffiſamment parlé aux mots *Heures Canoniales*, *Liturgie*, *Meſſe*, *Office Divin*, &c.

SERVITES, Ordre de Religieux ainſi nommés, parce qu'ils font profeſſion d'être ſerviteurs de la Sainte Vierge; ils obſervent la règle de S. Auguſtin, & pluſieurs pratiques différentes de celles des autres Ordres. Celui-ci fut inſtitué par ſept marchands Florentins qui renoncèrent au négoce l'an 1223, & ſe retirèrent à *Monte-Senario*, à deux lieues de Florence, pour vaquer aux exercices de piété & de mortification; l'an 1239, ils reçurent de leur Evêque la règle de S. Auguſtin; ils prirent un habit noir, afin d'honorer particulièrement le veuvage de la Sainte Vierge: ils élurent pour leur général Bonfilio Monaldi, l'un d'entre eux. Cet ordre fut redevable de ſes principaux accroiſſemens dans la ſuite à S. Philippe Bénizi leur général, dont les vertus & le zèle édifièrent l'Europe entière pendant une bonne partie du treizième ſiècle. Il fut approuvé par Alexandre IV, confirmé au Concile général de Lyon par Grégoire X, & par Benoît XI; dans le quinzième ſiècle, Martin V & Innocent VIII le mirent au nombre des Ordres mendians. L'an 1593, le relâchement s'y étant introduit, une partie des Religieux ſe réformèrent & rétablirent l'obſervance rigoureuſe de leur inſtitut dans les hermitages de Monte-Senario; ces réformés prirent le nom de *Servites-Hermites*. Le frère Paul Sarpi, trop connu par l'hiſtoire qu'il a donnée du Concile de Trente, étoit Religieux Servite avant la réforme. Cet Ordre n'eſt point établi en France, mais il eſt très-connu en Italie & ailleurs; il eſt aujourd'hui diviſé en vingt-ſept provinces: il y a auſſi en Italie des Religieuſes Servites qui obſervent la même règle que les Religieux.

SERVITEURS DES MALADES, *voyez* CLERCS RÉGULIERS.

SERVITUDE. Ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, ne doit pas toujours être pris à la rigueur pour l'eſclavage proprement dit; ſouvent il ſignifie

seulement l'état d'un peuple tributaire & assujetti à un autre. L'état des Israélites en Egypte est communément appelé *servitude ;* Dieu leur ordonne de traiter leurs esclaves avec humanité, en se souvenant qu'ils ont été eux-mêmes esclaves, *servi*, en Egypte. De même ils ont nommé *servitudes* les temps où ils furent assujettis par quelques-uns des peuples de la Palestine, après la mort de Josué. Néanmoins dans ces différentes circonstances ils n'étoient pas réduits à l'esclavage domestique, dépouillés de toute propriété, exposés à être vendus à des étrangers, &c. Pendant qu'ils étoient les plus maltraités en Egypte, ils possédoient la contrée de Gessen, où ils étoient exempts des fléaux que Moïse faisoit tomber sur les Egyptiens ; *Exode*, c. 9, ℣. 26, &c. Lorsque par une victoire ils avoient secoué le joug des Philistins, des Moabites, ou des Chananéens, toute *servitude* cessoit. Les Incrédules qui ont abusé de ce terme pour en conclure que les Hébreux ont toujours été *esclaves*, ont cherché à en imposer aux ignorans.

Quant à la *servitude* domestique ou à l'esclavage proprement dit, nous avons prouvé ailleurs que Moïse n'a point péché contre le droit naturel, lorsqu'il l'a toléré parmi les Israélites. *Voyez* ESCLAVAGE.

On ne doit pas prendre non plus à la rigueur les passages de l'Ecriture-Sainte, dans lesquels il est dit que par la concupiscence l'homme est *esclave* du péché, captif, ou réduit en *servitude* sous la loi du péché, &c. S. Paul, qui se sert de ces expressions, nous déclare que par *esclavage* & *servitude* il entend une obéissance volontaire. « Ne savez-vous pas, dit-il, *Rom.*, c. 6, ℣. 16, » que vous vous rendez *esclaves* de celui à qui » vous vous présentez pour obéir, ou du péché » pour en recevoir la mort, ou de la justice » pour en suivre les mouvemens ? . . . . . A » présent délivrés du péché, vous êtes devenus » *esclaves* de la justice ; c. 7, ℣. 23. Je vois » dans mes membres une loi qui combat contre » celle de mon esprit & qui me *captive* sous la » loi du péché. . . . J'obéis donc (*servio*) par » l'esprit à la Loi de Dieu, & par la chair à la » loi du péché, &c ». Ceux qui ont conclu de là que l'homme n'est pas libre, qu'il est assujetti à la nécessité de pécher, que Dieu lui impute des péchés dont il n'est pas le maître de s'abstenir, &c, ont étrangement abusé des termes.

On doit donc entendre dans le même sens que S. Paul ce que disent communément les Théologiens, que par le péché originel l'homme naît *esclave du Démon*. Cette expression ne se trouve point dans l'Ecriture-Sainte, & le Concile de Trente a seulement décidé qu'Adam par son péché a encouru la mort, & avec la mort *la captivité sous la puissance de celui qui a eu l'empire de la mort, c'est à dire du Démon ; sess.* 5, *de pecc. Orig., can.* 1. Or ces mêmes paroles dans S. Paul, *Hebr.*, c. 2, ℣. 14, ne signifient rien autre chose que la nécessité de mourir. Il est absurde de les entendre dans ce sens, qu'un enfant qui vient de naître est possédé du Démon tant qu'il n'est pas baptisé, & d'oublier que Jésus-Christ *par sa mort a détruit l'empire & le pouvoir du Démon ; ibid.*

SÉTHIENS, *ou* SETHITES, Hérétiques du second siècle, qui honoroient particulièrement le Patriarche Seth fils d'Adam ; c'étoit une branche des Valentiniens. Ils enseignoient que deux Anges avoient créé l'un Caïn, & l'autre Abel ; qu'après la mort de celui-ci la grande vertu avoit fait naître Seth d'une pure semence. Sans doute ils entendoient par *la grande vertu* la puissance de Dieu ; mais on ne nous dit pas si c'est elle qui avoit produit les Anges, dont les uns étoient bons & les autres mauvais. Ces Sectaires ajoutoient que du mélange de ces deux espèces d'Anges étoit née la race d'hommes vicieux que la grande vertu fit périr par le déluge, qu'une partie de leur méchanceté pénétra dans l'arche, & de là se répandit dans le monde. Cette hypothèse absurde n'avoit donc été imaginée que pour rendre raison du bien & du mal qui se trouvent dans l'univers ; il en étoit de même du système des différentes Sectes de Gnostiques.

Théodoret a confondu les *Séthiens* avec les Ophites, & peut-être n'y avoit-il entre eux d'autre différence que la vénération superstitieuse des premiers pour le Patriarche Seth ; ils disoient que son ame avoit passé à Jésus-Christ & que c'étoit le même personnage ; ils avoient forgé plusieurs livres sous le nom de Seth & des autres Patriarches. S. Irénée, *adv. Hær.*, l. 1, c. 7 & suivans ; Tertullien, *de Præscript.*, c. 47 ; Saint Epiphane, *Hær.* 31.

SÉVÉRIENS, branche des Encratites, Hérétiques du second siècle, qui avoient eu Tatien pour premier auteur ; un certain *Sévère* lui succéda & se fit un nom dans la Secte. On ne sait s'il suivit exactement la Doctrine de son maître, il est probable qu'il y ajouta du sien. Pour rendre raison du bien & du mal qu'il y a dans le monde, il imagina qu'il étoit gouverné par une troupe d'esprits dont les uns sont bons, les autres mauvais ; les premiers, disoit-il, ont mis dans l'homme ce qu'il y a de bien, soit dans le corps, soit dans l'ame, comme la raison, les penchans louables, les parties supérieures du corps ; les seconds y ont fait ce qu'il y a de mauvais, la sensibilité physique, les passions, source de toutes nos peines, les parties inférieures du corps, &c. On doit de même attribuer aux premiers les alimens utiles à la santé & à la conservation de l'homme, l'eau & toutes les nourritures saines ; aux seconds

tout ce qui nuit à la bonne conſtitution du corps, comme le vin & les femmes.

Quelques-uns des auteurs qui ont parlé des *Sévériens* diſent que ſelon ces Hérétiques, les bons & les mauvais Anges qu'ils admettoient étoient *ſubordonnés* à l'Être ſuprême; mais il ſeroit bon de ſavoir en quoi conſiſtoit cette ſubordination. S'ils en dépendoient pour agir, ſi l'Etre ſuprême pouvoit les empêcher, il étoit reſponſable de tout le mal produit par ces agens ſecondaires, & leur action prétendue ne ſervoit de rien pour expliquer l'origine du mal. S'ils étoient indépendans, ils bornoient donc la puiſſance de l'Être ſuprême; ils y mettoient obſtacle; ils étoient plus puiſſans que lui, & l'on ne voit plus en quel ſens on peut l'appeler *l'Être ſuprême*. Tout ce ſyſtême étoit inutile & abſurde.

Eusèbe & Théodoret nous apprennent que les *Sévériens* admettoient la Loi, les Prophêtes & les Evangiles; qu'ils rejetoient les Actes des Apôtres & les Lettres de S. Paul. S. Auguſtin dit qu'ils rejetoient l'Ancien Teſtament, & qu'ils nioient la réſurrection de la chair, quoique la plupart des Encratites penſaſſent autrement. Cela prouve qu'il n'y avoit rien de fixe, de conſtant, d'uniforme parmi ces Sectaires, non plus que parmi les autres Héretiques, chacun d'eux dogmatiſoit à ſon gré.

Il ne faut pas confondre ces *Sévériens* du ſecond ſiècle avec les partiſans de *Severus* Patriarche d'Antioche, qui, au ſixième ſiècle, forma un parti conſidérable parmi les Eutychiens ou Monophyſites. *Voyez* ENCRATITES, EUTYCHIENS.

SEXAGÉSIME, *voyez* SEPTUAGÉSIME.

SEXTE, *voyez* HEURES CANONIALES.

S I

SIBYLLES, Prophéteſſes que l'on ſuppoſe avoir vécu dans le Paganiſme, & avoir cependant prédit la venue de Jeſus-Chriſt & l'établiſſement du Chriſtianiſme; leurs prétendus Oracles compoſés en vers grecs, ſont appelés *Oracles Sibyllins*. Ce que nous allons en dire eſt tiré, pour la plus grande partie, d'un *Mémoire de l'Acad. des Inſc.* t. 23, *in*-4°; t. 38, *in*-12, compoſé par M. Freret, ſur les Recueils de prédictions, &c.

Cette collection eſt diviſée en huit livres; elle a été imprimée pour la première fois en 1545 ſur des manuſcrits, & publiée pluſieurs fois depuis avec d'amples commentaires. Les ouvrages compoſés pour & contre l'authenticité de ces livres ſont en très-grand nombre, quelques-uns ſont très-ſavans, mais écrits avec peu d'ordre & de critique; Fabricius, dans le premier livre de ſa Bibliothèque grèque, en a donné une eſpèce d'analyſe, à laquelle il a joint une notice aſſez détaillée des huit livres *Sibyllins*. Après de longues diſcuſſions il eſt demeuré certain que ces prétendus Oracles ſont ſuppoſés; & qu'ils ont été forgés vers le milieu du ſecond ſiècle du Chriſtianiſme par un ou par pluſieurs auteurs qui faiſoient profeſſion de notre Religion; mais il eſt probable que d'autres y ont fait des interpolations, & qu'il y en a eu pluſieurs recueils qui n'étoient pas entièrement conformes.

On ſait qu'avant le Chriſtianiſme il y avoit eu à Rome un recueil d'Oracles *Sibyllins*, ou de prophéties concernant l'Empire Romain; il y en avoit eu même dans la Grèce du temps d'Ariſtote & de Platon; mais les uns ni les autres n'avoient rien de commun avec ceux qui ont paru ſous le Chriſtianiſme; celui qui a compoſé ces derniers s'eſt propoſé d'imiter les anciens & de faire croire que tous étoient de la même date, pour leur donner ainſi du crédit; mais la difference eſt aiſée à demontrer.

1°. Les Oracles *Sibyllins* modernes ſont une compilation informe de morceaux détachés, les uns dogmatiques, les autres prophétiques, mais toujours écrits après les événemens, & chargés de détails fabuleux ou très-incertains.

2°. Ils ſont ecrits dans un deſſein diamétralement oppoſé à celui qui a dicté les vers *ibyllins* que l'on gardoit à Rome. Ceux-ci preſcrivoient les ſacrifices, les cérémonies, les fêtes qu'il falloit obſerver pour appaiſer le courroux des Dieux, lorſqu'il arrivoit quelque événement ſiniſtre. Le recueil moderne, au contraire, eſt rempli de declamations contre le Polythéiſme & contre l'Idolâtrie, & par-tout on y établit ou l'on y ſuppoſe l'unité de Dieu. Il n'y a preſque aucun de ces morceaux qui ait pu ſortir de la plume d'un Païen; quelques-uns peuvent avoir été faits par des Juifs, mais le plus grand nombre reſpirent le Chriſtianiſme, & ſont l'ouvrage des Hérétiques.

3°. Selon le témoignage de Cicéron, les vers des *Sibylles* conſervés à Rome, & ceux qui avoient cours dans la Grèce, étoient des prédictions vagues, conçues dans le ſtyle des Oracles, applicables à tous les temps & à tous les lieux, & qui pouvoient s'ajuſter aux événemens les plus oppoſés. Au contraire, dans la nouvelle collection tout eſt ſi bien circonſtancié, que l'on ne peut ſe méprendre aux faits que l'auteur vouloit indiquer.

4°. Les anciens étoient écrits de telle ſorte qu'en réuniſſant les lettres initiales des vers de chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article; rien de ſemblable n'eſt dans le nouveau recueil. L'acroſtiche inſéré dans le huitième livre, & qui eſt tiré du diſcours de Conſtantin au Concile de Nicée, eſt d'une eſpèce différente. Il conſiſte en trente-quatre vers, dont les lettres initiales forment, Ἰησοῦς Χριστος, Θεοῦ υἱος σωτερ, σταυρος; mais ces mots ne ſe trouvent point dans le premier vers.

5°. La plupart des choſes que contiennent les nouveaux vers *Sibyllins* n'ont pu être écrites que par un Chrétien, ou par un homme qui avoit lu l'hiſtoire de Jéſus-Chriſt dans les Evangiles. Dans un endroit l'auteur ſe dit *enfant du Chriſt*; il aſſure ailleurs que le Chriſt eſt le Fils du très-Haut; il déſigne ſon nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησους dans l'alphabet grec.

6°. Dans le cinquième livre les Empereurs, Antonin, Marc-Aurèle, & Lucius Verus, ſont clairement indiqués, d'où l'on conclut que cette compilation a été faite ou achevée entre les années 138 & 167; d'autres diſent entre 169 & 177. Elle renferme encore d'autres remarques chronologiques qui nous indiquent cette même époque.

Josèphe, dans ſes *Antiquités Judaïques*, l. 20, c. 16, ouvrage compoſé vers la treizième année de Domitien, l'an 93 de notre ère, cite des vers de la *Sibylle*, où elle parloit de la tour de Babel & de la confuſion des langues, à peu près comme dans la Genèſe; il faut donc qu'à cette époque ces vers aient déja paſſé pour anciens, puiſque l'Hiſtorien Juif les cite en confirmation du récit de Moïſe. De là il réſulte déja que les Chrétiens ne ſont pas les premiers auteurs de la ſuppoſition des Oracles *Sibyllins*. Ceux qui ſont cités par S. Juſtin, par S. Théophile d'Antioche, par Clément d'Alexandrie, & par d'autres Pères, ne ſe trouvent point dans notre recueil moderne, & ne portent point le caractère du Chriſtianiſme; ils peuvent donc être l'ouvrage d'un Juif Platonicien.

Lorſque l'on fit ſous Marc-Aurèle la compilation de ceux que nous avons à préſent, il y avoit déja du temps que ces prétendus Oracles avoient acquis un certain crédit parmi les Chrétiens. Celſe qui écrivoit quarante ans auparavant, ſous Adrien & ſes ſucceſſeurs, parlant des différentes Sectes qui partageoient les Chrétiens, ſuppoſoit une Secte de *Sibylliſtes*. Sur quoi Origène obſerve, l. 5, n. 61, qu'à la vérité ceux d'entre les Chrétiens qui ne vouloient pas regarder la *Sibylle* comme une Prophéteſſe, déſignoient par ce nom les partiſans de l'opinion contraire, mais qu'il n'y eut jamais une Secte particulière de *Sibylliſtes*. Celſe reproche encore aux Chrétiens, l. 7, n. 55, d'avoir corrompu le texte des vers *Sibyllins*, & d'y avoir mis des blaſphêmes. Il entendoit par là ſans doute les invectives contre le Polythéiſme & contre l'Idolâtrie; mais il ne les accuſe pas d'avoir forgé ces vers. Origène répond en défiant Celſe de produire d'anciens exemplaires non altérés.

Ces paſſages de Celſe & d'Origène ſemblent prouver, 1°. que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors miſe en queſtion, & qu'elle étoit également ſuppoſée par les Païens & par les Chrétiens; 2°. que parmi ces derniers il y en avoit ſeulement quelques-uns qui regardoient les *Sibylles* comme des Prophéteſſes, & que les autres blâmant cette ſimplicité, les nommoient *Sibylliſtes*. Ceux qui ont avancé que les Païens donnoient ce nom à tous les Chrétiens, n'ont pris le vrai ſens ni du reproche de Celſe, ni de la réponſe d'Origène.

C'eſt l'erreur dans laquelle eſt tombé l'auteur d'un autre Mémoire dont l'extrait ſe trouve dans *l'Hiſtoire de l'Acad. des Inſcript.*, t. 13, *in*-12, p. 150; il dit que les Païens s'aperçurent de la ſuppoſition des vers *Sibyllins*, qu'ils la reprochèrent aux premiers Apologiſtes, & qu'ils leur donnèrent le nom de *Sibylliſtes*. Ces trois faits ſont également faux. On ne pouvoit leur reprocher rien autre choſe que de citer une collection de ces Oracles différente de celle qui étoit gardée à Rome par les Pontifes; mais il n'eſt jamais venu à l'eſprit de perſonne de les comparer pour voir en quoi conſiſtoit la différence.

Peu à peu l'opinion favorable aux *Sibylles* devint plus commune parmi les Chrétiens. On employa ces vers dans les ouvrages de controverſe avec d'autant plus de confiance, que les Païens eux-mêmes qui reconnoiſſoient les *Sibylles* pour des femmes inſpirées, ſe retranchoient à dire que les Chrétiens avoient falſifié leurs écrits; queſtion de fait qui ne pouvoit être décidée que par la comparaiſon des différens manuſcrits. Conſtantin étoit le ſeul qui eût pu faire faire cette confrontation, puiſque pour avoir permiſſion de lire le recueil conſervé à Rome il falloit un ordre exprès du Sénat.

Il n'eſt donc pas étonnant que Saint Juſtin, S. Théophile d'Antioche, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Lactance, Conſtantin dans ſon diſcours au Concile de Nicée, Sozomène, &c, aient cité les *Oracles Sibyllins* aux Païens, ſans craindre d'être convaincus d'impoſture; il y en avoit un recueil qui étoit plus ancien qu'eux. Comme les auteurs de ces Oracles ſuppoſoient la ſpiritualité, l'infinité, la toute-puiſſance du Dieu ſuprême, que pluſieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures & les ſacrifices, & ſembloient faire alluſion à la Trinité Platonicienne, les auteurs Chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'alléguer aux Païens cette autorité qu'ils ne conteſtoient pas, & de les battre ainſi par leurs propres armes.

Nous convenons que pour en prouver l'authenticité les Pères alléguoient le témoignage de Cicéron, de Varron, & d'autres anciens auteurs Païens, ſans s'informer ſi le recueil cité par ces anciens étoit le même que celui que les Pères avoient entre les mains, ſans examiner ſi celui-ci étoit fidèle ou interpolé; mais puiſque cet examen ne leur étoit pas poſſible, nous ne voyons pas en quoi les Pères ſont répréhenſibles. Les règles de la critique étoient alors peu connues, à cet égard les plus célèbres Philoſophes du Paganiſme n'avoient aucun avantage ſur le commun des auteurs Chrétiens. Plutarque, malgré le grand

sens qu'on lui attribue, ne paroît jamais occupé que de la crainte d'omettre quelque chose de tout ce que l'on peut dire de vrai ou de faux sur le sujet qu'il traite. Celse, Pausanias, Philostrate, Porphyre, l'Empereur Julien, &c, n'ont ni plus de critique ni plus de méthode que Plutarque. Il y a de l'injustice à vouloir que les Pères aient été plus défians & plus circonspects.

Comme la nouveauté de la Religion Chrétienne est un des reproches sur lesquels les Païens insistoient le plus, parce que cette espèce d'argument est à portée du peuple; c'est aussi celui que nos Apologistes ont eu le plus d'ambition de détruire. Pour cela ils ont allégué non-seulement des morceaux du faux Orphée, du faux Musée, & des *Oracles Sibyllins*, mais encore des endroits d'Homère, d'Hésiode & des autres Poètes, lorsqu'ils ont paru contenir quelque chose de semblable à ce qu'enseignoient les Chrétiens. L'usage que les Philosophes faisoient alors de ces mêmes autorités rendoit cette façon de raisonner tout-à-fait populaire, & par conséquent très-utile dans la dispute. Aujourd'hui de fâcheux censeurs en blâment les Pères, mais eux-mêmes ne font pas scrupule d'observer la même méthode, puisqu'ils nous objectent souvent des lambeaux tirés des auteurs pour lesquels nous avons le moins de respect.

Lorsque le Christianisme fut devenu la Religion dominante, on fit beaucoup moins d'usage de ces sortes de preuves. Origène, Tertullien, Saint Cyprien, Minutius Félix, n'ont point allégué le témoignage des *Sibylles;* Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, où il montre beaucoup d'érudition, ne le cite que d'après Josèphe, lorsqu'il apporte quelques oracles favorables aux Dogmes du Christianisme, il les emprunte toujours de Porphyre, ennemi déclaré de notre Religion. La manière dont S. Augustin parle de ces sortes d'argumens, montre assez ce qu'il en pensoit. « Les témoignages, dit-il, que l'on prétend » avoir été rendus à la vérité par la *Sibylle*, » par Orphée, & par les autres sages du Paga» nisme que l'on veut avoir parlé du Fils de » Dieu & de Dieu le Père, peuvent avoir quelque » force pour confondre l'orgueil des Païens, mais » ils n'en ont pas assez pour donner quelque au» torité à ceux dont ils portent le nom »; *contrà Faust.*, l. 15, c. 15. Dans la cité de Dieu, l. 18, c. 47, il convient que toutes ces prédictions attribuées aux Païens peuvent à la rigueur être regardées comme l'ouvrage des Chrétiens; & il conclut que ceux qui veulent raisonner juste doivent s'en tenir aux prophéties tirées des livres conservés par les Juifs nos ennemis.

Les controverses agitées dans les deux derniers siècles sur l'autorité de la tradition, ont jeté les critiques dans deux extrémités opposées. Les Protestans, dans la vue de détruire la force du témoignage que portent les Pères touchant la croyance de leur siècle, ont exagéré les défauts de leur manière de raisonner, la foiblesse & même la fausseté de quelques-unes des preuves qu'ils emploient; plusieurs Catholiques au contraire se sont persuadés que c'en seroit fait de l'autorité des Pères lorsqu'ils déposent de ce que l'on croyoit de leur temps, si on ne soutenoit pas la manière dont ils ont traité des questions indifférentes au fond de la Religion. Conséquemment ils ont défendu avec chaleur des opinions dont les Pères eux-mêmes n'étoient peut-être pas trop persuadés, mais desquelles ils ont cru pouvoir se servir contre les Païens, comme d'un argument personnel; telle paroît avoir été celle du surnaturel des Oracles. Cela n'est certainement pas nécessaire pour conserver à l'enseignement dogmatique des Pères tout le poids qu'il doit avoir.

Mais comment excuser la témérité des Protestans, qui, pour rendre raison de la multitude de livres supposés dans le second & le troisième siècles de l'Eglise, ont dit que suivant le sentiment commun des anciens Pères il étoit permis de se servir de mensonges, d'impostures, de fraudes pieuses, pour établir la vérité, qu'ils ont suivi ce principe dans les disputes qu'ils ont eues avec les Païens, qu'ils l'avoient puisé chez les Egyptiens & dans les leçons des Philosophes de l'Ecole d'Alexandrie? Déja nous avons réfuté cette calomnie dans les articles *Economie*, & *Fraude pieuse*, avec toutes les preuves dont les Protestans veulent l'étayer; mais ils la répètent si souvent & avec tant de confiance, que l'on ne peut trop la détruire.

1°. Nous ne concevons pas comment des maîtres qui auroient fait profession de tromper leurs disciples & leurs auditeurs, auroient trouvé quelqu'un qui voulût les écouter; à tout ce qu'ils auroient pu dire pour persuader, on auroit été en droit de répondre : Vous ne vous faites point de scrupule de mentir, de forger des faits, des dogmes, des livres; on ne peut & on ne doit pas vous croire. Si les Pères avoient été dans ce principe, il seroit étonnant qu'aucun des Hérétiques contre lesquels ils ont disputé ne leur eût fait cette réponse; nous n'en voyons cependant aucune trace dans les anciens monumens.

2°. Il seroit tout aussi étonnant que les Pères de l'Eglise, en disputant contre les Philosophes, eussent eu le front de leur reprocher un caractère fourbe & imposteur, s'ils avoient été eux-mêmes infectés de ce vice, & si on avoit pu les convaincre de quelque supercherie. Nous défions leurs accusateurs de citer aucun fait duquel il résulte qu'un des Pères ou un de nos Apologistes a pu être convaincu d'une imposture.

3°. La confiance avec laquelle plusieurs ont cité les *Sibylles* ne prouve rien; un argument personnel ou *ad hominem* fait aux Païens ne sera jamais regardé par les hommes sensés comme un trait de mauvaise foi. Les Païens se vantoient d'avoir des Oracles pour le moins aussi respectables que

les

les Prophéties des Hébreux ; Celſe, dans *Orig.*, l. 7, n. 3 ; Julien, dans *S. Cyrille*, l. 6, p. 194, 198, citent nommément ceux de la *Sibylle*, le recueil de ces derniers étoit connu par-tout. Les Pères profitent de ce préjugé, ſans examiner s'il eſt vrai ou faux, ils font voir aux Païens que ces Oracles ſont favorables au Chriſtianiſme ; où ſont ici la diſſimulation, l'impoſture, la mauvaiſe foi, les fraudes pieuſes ?

4°. Ce ſont des Chrétiens, nous réplique-t-on, qui ont forgé ces Oracles ; voilà la fourberie. D'abord Celſe, qui pouvoit mieux le ſavoir que nos critiques modernes, accuſe ſeulement les Chrétiens de les avoir interpolés & d'y avoir mis des blaſphêmes, il ne les ſoupçonne pas d'en être les premiers auteurs. En ſecond lieu, qui ſont ces Chrétiens ? ſont-ce les Pères eux-mêmes ou leurs diſciples, ou les Hérétiques ? Nous ſoutenons que ce ſont les Gnoſtiques, & nous le prouvons, 1°. parce que c'étoient des Philoſophes ſortis de l'Ecole d'Alexandrie, & qui conſervoient ſous l'écorce du Chriſtianiſme le caractère fourbe & menteur des Philoſophes ; 2°. parce que les Pères, ſur-tout Origène, leur ont reproché la hardieſſe avec laquelle ils forgeoient de faux ouvrages ; Mosheim lui-même eſt convenu de leurs impoſtures en ce genre, & Beauſobre en a cité pluſieurs exemples ; 3°. parce qu'il eſt incroyable que les Pères aient pouſſé l'audace juſqu'à produire en preuve du Chriſtianiſme de fauſſes pièces dont ils auroient été eux-mêmes les fabricateurs, ou dont ils auroient connu l'origine. Ce ſont donc nos adverſaires eux-mêmes qui ſe rendent coupables de fraude, lorſqu'ils mettent la ſuppoſition des Oracles *Sibyllins* ſur le compte des *Chrétiens* en général, ſans diſtinction, afin de donner à entendre que les Pères en ont été ou les artiſans ou les complices.

5°. Une autre affectation qui reſſemble beaucoup à la mauvaiſe foi, eſt de confondre les différens recueils de vers *Sibyllins*, au lieu qu'il faut en diſtinguer au moins trois. Le premier eſt celui que l'on gardoit à Rome dans la baſe de la ſtatue d'Apollon Palatin ; les Pères n'ont pas pu le voir, puiſqu'il falloit pour cela un décret du Sénat, & qu'il étoit défendu de le lire ſous peine de mort ; S. Juſtin, *Apol.* 1, n. 44. Aurélien fit conſulter les vers *Sibyllins* l'an 270, Julien l'an 363 ſur ſon expédition contre les Perſes, on les conſulta encore l'an 403 ſous le règne d'Honorius ; nous ne ſavons pas ſi ces vers étoient les mêmes que ceux qui avoient eu cours dans la Grèce du temps d'Ariſtote & de Platon. Ils n'étoient cependant pas abſolument inconnus au public, puiſque Cicéron en a expliqué la ſtructure, & Virgile paroît en avoir tiré ce qu'il a dit dans ſa quatrième Eclogue touchant l'arrivée d'un nouveau règne de Saturne, ou d'un nouveau ſiècle d'or.

Ce recueil, fait par des Païens, renfermoit-il d'autres choſes favorables à la Religion Chrétienne que ce tableau d'un nouveau ſiècle, qui a été pris pour une prédiction du règne du Meſſie ? nous n'en ſavons rien ; on ne peut former ſur ce ſujet que des conjectures.

La ſeconde collection des Oracles *Sibyllins* eſt celle qui a été citée par Josèphe, par S. Juſtin, & par les Pères du ſecond ſiècle. Il n'eſt pas probable que ce fût la même que celle de Rome, puiſqu'elle contenoit des choſes qui paroiſſent avoir été tirées de l'Ecriture-Sainte, & des prédictions favorables au Chriſtianiſme. Celle-ci étoit très-connue, puiſque S. Juſtin dit qu'elle ſe trouvoit par-tout. Il reſte à ſavoir ſi le fond de ce recueil étoit le même que la collection de Rome, à laquelle les Juifs & les Chrétiens avoient fait des interpolations. Encore une fois, cela ne pouvoit être conſtaté que par une exacte confrontation des exemplaires, & perſonne ne s'eſt aviſé de faire cet examen.

Enfin la troiſième édition des Oracles *Sibyllins* étoit celle qui fut faite ou achevée ſous le règne de Marc-Aurèle, vers l'an 170 ou 180 ; on n'y retrouve pas les endroits cités par nos anciens Pères, mais nous ne ſavons pas juſqu'à quel point elle étoit conforme ou diſſemblable aux deux collections précédentes, en quel temps, ni par quelles mains avoient été faites les additions ou les retranchemens que l'on auroit pu y remarquer.

Cela poſé, nous demandons : avant d'alléguer aux Païens le témoignage des livres *Sibyllins*, les Pères ont-ils été obligés de s'informer s'il y en avoit divers exemplaires, ſi quelques-uns avoient été falſifiés, qui étoient les auteurs de la fraude, &c, & doit-on les taxer de mauvaiſe foi pour ne l'avoir pas fait ? Peut-être qu'entre dix copies de ces prétendus Oracles il n'y en avoit pas deux qui fuſſent conformes. Mais Blondel & les autres critiques Proteſtans ont tout confondu, afin de calomnier les Pères plus commodément. *Voyez* CODEX, *can. Eccleſ. primit. illuſtratus à Beveregio*, chap. 14, n. 4 & ſuiv. *PP. Apoſt.*, t. 2, part. 2, p. 58. Mosheim, *Hiſt. Chriſt.*, ſect. 2, §. 7, &c.

6°. Nous avons déja remarqué ailleurs que les Apôtres du Proteſtantiſme ont été beaucoup moins ſcrupuleux que les Pères de l'Egliſe ; pour exciter la haine des peuples contre l'Egliſe Romaine, il n'eſt pas de fables, de calomnies, de faits ſcandaleux, d'erreurs groſſières, qu'ils ne ſoient allé chercher dans les écrivains les plus ſuſpects ou les plus ignorans, & qu'ils n'aient débitées avec confiance comme des choſes inconteſtables. Tous les jours encore nous prenons leurs ſucceſſeurs en flagrant délit, c'eſt une contagion qui ſubſiſte toujours parmi eux, & ils ſe flattent de la cacher en proteſtant toujours une exacte impartialité, lors même qu'ils calomnient les Pères.

SIDOINE APOLLINAIRE, Evêque de Cler-

ment en Auvergne, mort l'an 482, fut célèbre dans le cinquième siècle, par sa naissance qui étoit très-illustre, par ses talens pour la poésie & pour l'éloquence, & plus encore par ses vertus. Il reste de lui un recueil de Poèmes sur divers sujets, dont le plus grand nombre a été composé avant son Episcopat, & neuf livres de lettres. On lui reproche de l'affectation, de l'enflure, & de l'obscurité dans son style; mais il nous a conservé plusieurs faits de l'histoire civile & ecclésiastique que l'on ne trouve point ailleurs; & on peut le regarder comme un Evêque très-instruit de la tradition. La meilleure édition de ses *Œuvres* est celle qu'a donnée le Père Sirmond l'an 1652, *in*-4°. Il a été placé à juste titre au rang des Saints, & l'Eglise Gallicane l'a toujours regardé comme un de ses principaux ornemens.

SIÉGE, ÉVÊCHÉ; *voyez* ÉVÊQUE.

SAINT-SIÉGE, *voyez* ÉGLISE ROMAINE.

SIGNE DE LA CROIX, *voyez* CROIX.

SIGNIFICATIFS. Quelques auteurs ont ainsi nommé les Sacramentaires, parce qu'ils enseignent que l'Eucharistie est un simple signe du corps de Jésus-Christ. *Voyez* SACRAMENTAIRES.

SILVESTRERI *ou* SILVESTRINS, Religieux institués l'an 1231 par S. Silvestre Gozzolini, dans la Marche d'Ancone, sous l'étroite observance de la règle de S. Benoît. Cet Ordre fut approuvé l'an 1248 par le Pape Innocent IV.

S. SIMON, Apôtre, surnommé le Cananéen, ou le Zélé, pour le distinguer de Simon fils de Jean, qui est S. Pierre. Nous ne savons rien de certain sur les travaux ni sur la mort de ce saint Apôtre, & il n'a rien laissé par écrit.

SIMONIE, crime qui se commet lorsqu'on donne ou que l'on promet une chose temporelle, comme prix ou récompense d'une chose spirituelle, telle que les Sacremens, les prières de l'Eglise, les Bénéfices, la Profession Religieuse, &c. Dans ce cas celui qui donne & celui qui reçoit sont également coupables.

En effet Jésus-Christ parlant à ses Apôtres des dons surnaturels qu'il leur accordoit leur dit: « Vous les avez reçus gratuitement, donnez-les » de même »; *Matt.* c. 10, ℣. 8. Simon le Magicien, témoin de ces mêmes dons que répandoient les Apôtres, leur offrit de l'argent pour qu'ils lui conféraissent aussi le pouvoir de donner le Saint Esprit. « Que ton argent périsse avec » toi, lui répondit S. Pierre, puisque tu as » cru que le don de Dieu s'acquéroit pour de » l'argent ». *Act.* c. 8, ℣. 18. C'est l'aveuglement de cet impie qui a fait donner au crime dont nous parlons le nom de *Simonie*. S. Paul fait remarquer aux Fidèles qu'il leur a prêché l'Evangile gratuitement, sans en espérer aucun avantage temporel, 2. *Cor.* c. 11, ℣. 7.

Le crime de la *Simonie* consiste en ce que l'on met, pour ainsi dire, une chose temporelle sur la balance avec une chose spirituelle, qui est un don de Dieu, l'on regarde l'une comme l'équivalent de l'autre, puisque l'on se sert de l'une pour obtenir ou pour compenser l'autre; c'est une profanation.

Comme dans un bénéfice le droit de percevoir un revenu est essentiellement attaché à une fonction sainte, ne fût-ce que de prier Dieu, le droit au revenu ne peut être détaché de la fonction; l'on ne peut acheter ou vendre l'un sans acheter ou vendre l'autre; toute convention ou promesse, toute espérance donnée expressément ou tacitement d'obtenir un bénéfice par le moyen d'un avantage temporel, ou au contraire, sont censés *simoniaques*.

C'est aux Canonistes plutôt qu'aux Théologiens de traiter des différentes espèces de *simonie*, des diverses manières dont on peut la commettre, des peines attachées à ce crime, &c; l'on doit consulter à ce sujet le Dictionnaire de Jurisprudence. Il nous suffit d'observer que ce désordre étant proscrit par la loi naturelle qui nous oblige à respecter tout ce qui a rapport au culte divin, par la loi divine positive sortie de la bouche de Jésus-Christ, & par les lois de l'Eglise sous les peines les plus sévères, l'usage, la coutume, les prétextes, les tournures, les sophismes par lesquels on vient à bout de le pallier, ne peuvent en diminuer la turpitude.

N'oublions pas néanmoins que Jésus-Christ qui a commandé à ses Apôtres d'accorder gratuitement les choses saintes, leur a dit que tout ouvrier est digne de sa nourriture, *Matt.* c. 10, ℣. 10. S. Paul a répété la même chose, 1 *Cor.* c. 9, ℣. 4; 1 *Tim.* c. 5, ℣. 18. Ainsi l'honoraire que l'on donne à un Ministre de l'Eglise pour les fonctions qu'il remplit n'est point censé un achat, un prix, ou une récompense de ces fonctions saintes, ni une compensation de leur valeur, ni le motif pour lequel il s'en acquitte, mais c'est un moyen de subsistance légitimement dû de droit naturel à celui qui est occupé pour un autre, quelle que soit la nature de son occupation.

Ainsi un homme riche qui fonde un bénéfice ou un Monastère, qui se dépouille d'une partie de ses biens pour alimenter ceux ou celles qui prieront pour lui, n'est point *simoniaque*, non plus que ces derniers, parce que la subsistance, la solde, l'honoraire ne leur est point accordé & ils ne le reçoivent point comme prix ou compensation des prières qu'ils disent ou des fonctions qu'ils rempliſſent, mais comme une pension alimentaire ou une rétribution qui leur est due par justice à cause de l'occupation qui leur

est enjointe ; tel est le sens de la maxime du Sauveur : *l'ouvrier est digne de sa nourriture.*

De même un Bénéficier auquel on accorde une pension alimentaire sur le bénéfice dont il se démet, n'est point censé pour cela vendre son bénéfice, ni tirer un paiement du droit qu'il cède à un autre. Enfin un Monastère pauvre qui reçoit la dot d'une Religieuse pour subvenir à sa subsistance, ne peut être accusé de vendre la profession religieuse. Mais cette faculté de recevoir une dot n'est accordée aux Monastères qu'à titre de pauvreté ; si tel couvent est suffisamment fondé & doté d'ailleurs pour fournir la subsistance à toutes les personnes qui y font profession, il n'a plus le droit d'exiger une dot comme moyen nécessaire de subsistance.

Si ces principes avoient été connus de l'auteur qui a donné en 1749 & 1757 une longue dissertation sur l'honoraire des Messes, il auroit mieux raisonné, il n'auroit pas décidé, comme il l'a fait, que tout honoraire reçu pour des Messes autrement qu'à titre d'offrande, que tous les droits curiaux perçus pour des fonctions ecclésiastiques sont *simoniaques* & illégitimes. On voit qu'il a confondu ensemble les notions de prix ou de paiement, d'honoraire, de solde, de subsistance, d'offrande & d'aumône ; nous en avons fait voir la différence au mot *casuel*. Il ne veut pas qu'un Ecclésiastique, dont toute la fonction est de dire la Messe & de réciter son bréviaire, soit mis au nombre des *ouvriers* auxquels l'Evangile veut que l'on accorde la nourriture. Suivant cette grave décision, tous les simples Chapelains & Aumoniers sont condamnés à servir gratuitement & sans aucune rétribution, tous ceux qui tirent les revenus d'un bénéfice simple sont coupables de *Simonie*, tous les Religieux des deux sexes doivent être réduits à mourir de faim. Sûrement ils appelleront de cette sentence au tribunal du bon sens ; avant de s'exposer à de pareilles conséquences il faudroit y penser plus d'une fois. *Voyez* CASUEL.

Pendant le dixième & l'onzième siècles l'Eglise fut déshonorée par l'audace avec laquelle régnoit la *Simonie* dans l'Europe entière ; on ne rougissoit pas de vendre & d'acheter publiquement, par des actes solemnels, les Evêchés, les Abbayes, & les autres bénéfices ecclésiastiques. Ce désordre fut toujours accompagné d'un autre non moins odieux, du concubinage & de l'incontinence des Clercs. Mais il faut se souvenir que l'un & l'autre furent une suite des ravages qu'avoient faits les Normands pendant le siècle précédent. Les Prêtres & les Moines chassés de leurs demeures, obligés de fuir sans état fixe & sans subsistance, oublièrent leur état, tombèrent dans l'ignorance & dans le déréglement des mœurs. Les Seigneurs toujours armés, ne connoissant d'autre loi que celle du plus fort, s'emparèrent des bénéfices, les vendirent au plus offrant, y placèrent leurs enfans ou leurs domestiques, & les traitèrent comme leurs fermiers. Dans cette confusion comment la discipline ecclésiastique auroit-elle pu se conserver ?

Il est incontestable que pendant plus d'un siècle les Papes ne cessèrent de faire leurs efforts pour empêcher ce scandale ; enfin vers l'an 1074 Grégoire VII plus ferme que ses prédécesseurs, assembla un Concile à Rome, y fit porter une condamnation rigoureuse contre les coupables & la fit exécuter. Les Protestans même conviennent qu'il réussit ; mais ils ont blamé les moyens qu'il employa. Il se comporta, disent-ils, avec trop de hauteur, il traita avec une rigueur égale les Prêtres & les Moines concubinaires, & ceux qui avoient contracté un mariage légitime, il ordonna aux Magistrats de sévir également contre eux. Cette conduite imprudente fut la cause de la résistance qu'il éprouva & des troubles qui s'ensuivirent. *Mosheim*, *Hist. Eccles.* 10me. siècle, 2 part., c. 2, §. 10. 11e. siècle, 2. part. c. 2, §. 12.

Une seule réflexion suffit pour justifier Grégoire VII. Ses détracteurs conviennent que les remèdes employés jusqu'alors par les Pontifes précédens n'avoient rien opéré, donc ce Pape fut forcé de recourir à des moyens plus violens ; une preuve qu'il n'eut pas tort, c'est qu'il eut plus de succès qu'eux. C'est une dérision de prétendre que des Prêtres & des Moines avoient contracté *un mariage légitime* en dépit de la discipline ecclésiastique qui leur interdisoit le mariage. Jamais la nécessité de la loi du Célibat ne fut mieux démontrée que dans ces temps malheureux où l'infraction de cette loi entraîna la vente & l'achat des bénéfices pour avoir de quoi nourrir une femme & des enfans, le déréglement & l'avilissement du Clergé, le choix du concubinage par préférence à une apparence de mariage, la négligence des fonctions ecclésiastiques, &c. Il fallut instituer des Chanoines réguliers, pour rétablir la discipline & la décence parmi le Clergé. Traiter avec ménagement les prévaricateurs, c'eut été un moyen sûr de perpétuer le scandale ; la résistance qu'ils firent, les clameurs & les troubles qu'ils excitèrent, prouvent la grandeur du mal, & non l'imprudence du remède. *Voyez* CÉLIBAT.

SIMONIENS, Sectaires du premier siècle de l'Eglise, attachés au parti de Simon le Magicien duquel il est parlé dans les actes des Apôtres, c. 8, ℣. 9. & suiv.

Ce personnage étoit de Samarie & Juif de naissance ; après avoir étudié la Philosophie à Alexandrie il professa la magie, folie assez ordinaire aux Philosophes orientaux, & il persuada aux Samaritains par de faux miracles, qu'il avoit reçu de Dieu un pouvoir supérieur pour réprimer & pour dompter les esprits malins qui

tourmentent les hommes. Lorſqu'il vit les prodiges que l'Apôtre S. Philippe opéroit par la Puiſſance divine, il ſe joignit à lui dans l'eſpérance d'en faire auſſi de ſemblables, il embraſſa la doctrine de Jéſus-Chriſt & reçut le Baptême. Ayant vu enſuite que S. Pierre & S. Jean donnoient le Saint-Eſprit par l'impoſition de leurs mains, il leur offrit de l'argent pour obtenir d'eux le même pouvoir, afin d'augmenter ainſi ſes richeſſes, ſon crédit & ſa réputation. Mais S. Pierre lui reprocha ſévèrement la méchanceté de ſes intentions & la vanité de ſes eſpérances, & le menaça d'un châtiment rigoureux. Simon piqué de cette réprimande abandonna entièrement le parti des Chrétiens, reprit la pratique de la magie, & loin de prêcher la foi en Jéſus-Chriſt, il s'oppoſa tant qu'il put aux progrès de l'Evangile, & il parcourut pluſieurs pays dans ce deſſein. Ainſi on doit moins le regarder comme un Héréſiarque que comme un des Impoſteurs ou des faux Meſſies qui parurent en Judée après l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt.

Preſque tous les anciens qui en ont parlé ont cependant préſenté *Simon* comme le chef ou le premier auteur de la ſecte des Gnoſtiques; mais ceux-ci peuvent avoir ſuivi le même ſyſtême & les mêmes erreurs, ſans les avoir reçues de lui, & ſans avoir été ſes diſciples; ils peuvent les avoir priſes dans la même ſource que lui, à ſavoir dans l'Ecole d'Alexandrie. Il eut cependant des partiſans en aſſez grand nombre, Euſèbe & d'autres auteurs nous apprennent que la ſecte des *Simoniens* dura juſqu'au commencement du 5me ſiècle. Comme ces ſectaires ne ſe faiſoient point de ſcrupule de l'idolâtrie, & ne s'expoſoient point au martyre, les Païens ne les regardèrent point comme Chrétiens & les laiſsèrent en repos.

Il y a beaucoup de variété & même d'oppoſition entre ce que les anciens ont dit des actions de cet impoſteur & de ſes opinions; c'eſt ce qui a porté quelques Savans modernes à imaginer qu'il y a eu deux perſonnages nommés *Simon*, l'un Magicien & Apoſtat, duquel les *Actes des Apôtres* font mention, l'autre Hérétique Gnoſtique. C'eſt le ſentiment que Beauſobre s'eſt efforcé d'établir, *Hiſt. du Manich.*, tome 2, l. 6, c. 3, §. 9, ſurtout dans ſa *Diſſertation ſur les Adamites*. Mosheim, qui, dans ſes divers Ouvrages a examiné dans le plus grand détail ce qui concerne *Simon*, ſes ſentimens & ſa ſecte, juge que cette conjecture de Beauſobre n'eſt ni prouvée ni probable; *Diſſert. ad Hiſt. Eccleſ.* tome 2, p. 60; *Inſtit. Hiſt Chriſt.* ſæc. 1, 2me part. c. 5, §. 12.

S. Epiphane rapporte que *Simon* conduiſoit avec lui une femme perdue nommée *Hélène*, de laquelle il racontoit des choſes prodigieuſes, à laquelle il attribuoit la même vertu qu'à lui, & lui faiſoit rendre par ſes partiſans les mêmes honneurs. Beauſobre, toujours porté à faire l'apologie de tous les Hérétiques, prétend que S. Epiphane s'eſt trompé groſſièrement par prévention, que ſous le nom de la prétendue *Hélène*, *Simon* entendoit l'ame humaine, de laquelle il peignoit allégoriquement l'origine, l'état, la deſtinée, ſous l'emblême d'une femme qu'il étoit venu ſauver, *Hiſt. du Manich.*, tome 1, l. 1, c. 3, §. 2; tome 2, l. 6, c. 3, §. 9. Mosheim ſoutient encore que cette imagination, toute ingénieuſe qu'elle eſt, n'a aucun fondement; qu'il n'eſt pas poſſible de rejeter le témoignage formel de S. Irénée & des autres Pères plus anciens que S. Epiphane, qui ont parlé auſſi-bien que lui d'*Hélène* comme d'une femme véritablement vivante.

D'autres anciens Auteurs ont dit que *Simon* étant venu exercer la magie à Rome ſous le règne de Néron, y rencontra S. Pierre avec lequel il eut de vives diſputes, qu'ayant promis aux Romains de voler, il s'éleva effectivement par magie dans les airs, mais qu'il fut précipité en bas par les prières de S. Pierre. Comme cette Hiſtoire n'a point d'autres garans que des Auteurs très-ſuſpects & des monumens apocryphes, il n'eſt guère poſſible d'y ajouter foi.

S. Juſtin, *Apol.* 1, n. 26 & 56, parlant aux Empereurs, dit que *Simon* eſt honoré par les Romains comme un Dieu; qu'il a vu dans une île du Tibre ſa ſtatue avec cette inſcription, *Simoni Sancto*. Aucun des anciens n'avoit révoqué en doute cette narration de S. Juſtin; mais ſous le pontificat de Grégoire XIII l'on déterra dans une île du Tibre le piédeſtal d'une ſtatue avec l'inſcription *Simoni Sanco, Deo Fidio ſacrum*; l'on a conclu que S. Juſtin, trompé par la reſſemblance du nom, & faute d'entendre la langue latine, avoit pris la ſtatue de *Semo Sancus*, Dieu de la bonne foi, pour l'image de *Simon* le Magicien. Le ſavant Editeur des Œuvres de S. Juſtin ſoutient que cette erreur n'eſt pas poſſible; que S. Juſtin a demeuré aſſez long-temps à Rome pour corriger ſa mépriſe s'il avoit été trompé, & qu'après tout la conjecture des Modernes peut bien n'être qu'une imagination.

Quoi qu'il en ſoit, voici, ſelon Mosheim, à quoi ſe réduiſoient les opinions de *Simon*. Il admettoit un Être ſuprême, éternel, bon & bienfaiſant de ſa nature, mais, comme tous les Philoſophes Orientaux, il ſuppoſoit auſſi l'éternité de la matière. Il penſoit comme eux que la matière mue de toute éternité par une activité intrinsèque & néceſſaire avoit produit par ſa force innée, dans un certain temps, & de ſa propre ſubſtance un mauvais principe, un être intelligent & malfaiſant qui exerce toujours ſon empire ſur elle; eſt-ce celui-ci qui a produit une infinité d'Œons, de Génies ou d'Eſprits inférieurs qui ont arrangé la matière pour former le monde, qui le gouvernent, & diſpoſent ici bas du ſort des hommes? ou eſt-ce le Dieu bon qui a tiré de ſa ſubſtance des Anges & des ames dans le deſſein de les rendres heureuſes & parfaites, mais deſquelles

le mauvais principe & ſes *Œons* ſont venus à bout de ſe rendre maîtres, de les enfermer dans des corps matériels, & de les y aſſervir aux misères & aux foibleſſes inſéparables de la matière? Cela n'eſt pas aiſé à décider, parce que les anciens qui ont parlé des rêveries de *Simon* & des *Simoniens* ne ſe ſont pas expliqués aſſez clairement là deſſus; mais l'une & l'autre de ces ſuppoſitions ſont également abſurdes.

Nous ſavons ſeulement par leur témoignage que, ſuivant ce que prétendoit *Simon*, le plus parfait des divins *Œons* réſidoit dans ſa perſonne; qu'un autre *Œon* de ſexe feminin habitoit dans ſa maîtreſſe Hélène; que lui *Simon* étoit envoyé de Dieu ſur la terre pour détruire l'empire des Eſprits qui ont créé ce monde matériel, & pour délivrer *Hélène* de leur puiſſance & de leur domination.

Il n'eſt pas néceſſaire de nous arrêter à remarquer toutes les abſurdités de cette hypothèſe, nous les avons déja fait apercevoir en parlant des différentes ſectes de Gnoſtiques, nous avons montré que tous les ſyſtêmes de Philoſophie Orientale ne ſervent à rien pour expliquer l'origine du mal; qu'en voulant éviter une difficulté les Philoſophes en ont fait naître de plus grandes; que le ſeul Dogme vrai, démontrable & qui ſatisfait à tout, eſt celui de la Création. *Voyez* MARCIONITES, MANICHÉENS, MENANDRIENS, CÉRINTHIENS, &c.; nous y reviendrons encore au mot *Valentiniens*.

Il nous ſuffit d'obſerver que, ſuivant l'opinion de tous ces anciens Hérétiques, aucune de nos actions n'eſt libre, puiſque nous ſommes ſous l'empire tyrannique de prétendus *Œons* auxquels nous ne ſommes pas maîtres de réſiſter, qu'ainſi, à proprement parler, aucune n'eſt moralement ni bonne ni mauvaiſe; que la chair & toutes ſes opérations ſont néceſſairement impures, mais qu'en cédant au mouvement des paſſions nous ne péchons point. On voit d'abord combien eſt déteſtable cette morale, elle ne pouvoit pas manquer d'être ſuivie dans la pratique par la plupart de ceux qui l'enſeignoient; ainſi nous ne devons pas douter des déſordres que les Pères de l'Egliſe ont imputés aux anciens Hérétiques, & en particulier aux *Simoniens*.

SIMPLICITÉ, attribut de Dieu par lequel nous le concevons comme parfaitement *un*, comme un Être qui non-ſeulement n'eſt point compoſé de parties, mais auquel il ne ſurvient aucune modification nouvelle qui change ſon état; ainſi la *ſimplicité* parfaite renferme néceſſairement l'immutabilité, auſſi-bien que la ſpiritualité ou la notion de pur Eſprit.

Un Eſprit créé eſt auſſi un Être *ſimple*, exempt de compoſition & de parties, mais il lui ſurvient des modifications, des penſées, des connoiſſances, des déſirs, des volontés qu'il n'avoit pas; dans ce ſens il change, il n'eſt pas toujours le même. En Dieu tout eſt éternel; il a connu & il a voulu de toute éternité ce qu'il connoît & ce qu'il veut aujourd'hui, & tout ce qu'il connoîtra & voudra juſqu'à la fin des ſiècles; il ne peut rien perdre ni rien acquérir: « je ſuis, » dit-il, *celui qui eſt*, je ne change point », *Malach.* c. 3, ℣. 6.

Les Philoſophes qui n'ont point été éclairés par la révélation, n'ont jamais eu cette idée ſublime de la Divinité, mais les Juifs l'avoient puiſée dans les leçons que Dieu avoit données à leurs ancêtres; un Hiſtorien latin leur a rendu ce témoignage: « Les Juifs, dit-il, conçoivent » Dieu par la penſée ſeule, comme un Etre unique, » ſouverain, éternel, immuable & immortel ». *Judæi mente ſolâ unumque Numen intelligunt.... ſummum illud & æternum, neque mutabile neque interiturum*, Tacite, *Hiſt.* l. 5, c. 5. Mais il n'eſt pas poſſible d'avoir cette notion pure de Dieu, que l'on n'ait auſſi celle de la *Création*, *voyez* ce mot & SPIRITUALITÉ.

SIMPLICITÉ, vertu chrétienne, que l'on appelle auſſi *candeur*, *ingénuité*; c'eſt l'oppoſé de la duplicité, de la ruſe, du caractère ſoupçonneux & défiant. Une ame ſimple dit naïvement ce qu'elle penſe, croit aiſément ce qu'on lui dit, ne ſe défie de perſonne, préſume toujours le bien plutôt que le mal; c'eſt le propre de l'innocence. Un homme vicieux & fourbe ne s'ouvre jamais, il ſe défie de tout le monde, il croit que les autres ſont encore plus pervers que lui. « Ayez, dit Jéſus-» Chriſt, la prudence du ſerpent & la *ſimplicité* » de la colombe », *Matt.* c. 10, ℣. 16. La *ſimplicité* n'exclut donc pas la prudence ni les précautions, mais elle bannit la fineſſe, la défiance exceſſive & mal fondée.

Aucuns des anciens Philoſophes n'a recommandé cette vertu, tous l'auroient regardée comme un défaut, plutôt que comme une bonne qualité; elle n'entroit point dans leur caractère, elle ne ſe trouve point non plus dans leurs livres; chez les nations devenues philoſophes la *ſimplicité* eſt preſque une injure, elle paſſe pour imbécillité.

SIMULACRE, *voyez* PAGANISME.

SINAÏ, montagne voiſine de l'Arabie & de la Mer rouge ſur laquelle Dieu donna ſa loi aux Iſraëlites après leur ſortie de l'Egypte. Il eſt dit dans l'*Exode*, c. 19 & 20, que dans cette circonſtance toute la montagne de *Sinaï* étoit couverte d'une épaiſſe nuée, qu'il en ſortoit des éclairs accompagnés du bruit du tonnerre & d'un ſon de trompettes qui inſpiroit la terreur, que tout le peuple ſe tint au bas & autour de la montagne, ſans oſer en approcher, que Dieu

lui-même prononça les commandemens du Décalogue, & que tout le peuple l'entendit.

Nous ne connoissons aucun incrédule qui ait entrepris de prouver que tout cet appareil fut une illusion & un effet de l'art. Les Israëlites étoient au nombre de deux millions, puisqu'il y en avoit six cent mille en état de porter les armes. Aucun art humain ne peut rendre fumante une montagne aussi étendue que le mont *Sinaï*, en faire sortir le tonnerre & des éclairs capables d'effrayer une aussi grande multitude; Moïse seul & Aaron son frère osèrent entrer dans la nuée & s'approcher du lieu où Dieu parloit. D'ailleurs on n'a jamais vu sur cette montagne aucun vestige de volcan.

Dira-t-on que c'est une fable? Moïse prend à témoin de ce prodige les Israëlites eux-mêmes, quarante ans après, *Deut.*, c. 5, ℣. 5, 22 & suiv. Le visage de ce législateur orné de rayons de lumière depuis ce moment, étoit un autre prodige habituel qui faisoit souvenir du premier, *Exode*, c. 34, ℣. 29. Enfin il établit pour monument la fête des Semaines ou de la Pentecôte, & cette fête fut célébrée par ceux-mêmes qui avoient été spectateurs de ces divers événemens, *ibid.*, ℣. 22. Deux millions d'hommes n'ont pas pu consentir à célébrer contre leur conscience une fête de laquelle ils auroient connu l'imposture. Le miracle seul de *Sinaï* suffit pour attester la divinité de la loi de Moïse.

On peut faire une objection contre son histoire, *Exode*, c. 19. Il repète plus d'une fois que cela s'est passé sur le mont *Sinaï*, & *Deut.*, c. 5, ℣. 2, il dit que ça été sur le mont Horeb. Mais les Voyageurs & les Géographes, anciens & modernes, nous apprennent que *Horeb* & *Sinaï* sont deux sommets de la même montagne, dont l'un regarde l'Idumée & l'autre l'Arabie, & que celui-ci est le plus élevé. Il y a aujourd'hui, & depuis plusieurs siècles, un monastère & une église de Sainte Catherine sur le mont *Sinaï*, dans le lieu où l'on croit que Dieu lui-même a dicté sa loi.

SINDON, *voyez* SUAIRE.

SINISTRES *ou* GAUCHERS, *voyez* SABBATHIENS.

S O

SOCIÉTÉ. L'on convient assez que l'homme est destiné par la nature à vivre en société avec ses semblables, que réduit à une solitude absolue il seroit le plus malheureux de tous les animaux. Ceux d'entre nos Philosophes modernes qui se sont avisés de soutenir le contraire n'ont persuadé personne, le sentiment intérieur, plus fort que tous les sophismes, suffit pour faire oublier leurs paradoxes.

L'homme, dit très-bien un auteur moderne, l'homme ne connoitroit rien, s'il n'avoit pas besoin d'apprendre; nous ne savons bien que ce que nous avons eu de la peine à rechercher, & le plus stupide des peuples seroit celui dont tous les besoins seroient satisfaits sans aucun travail. Celui à qui la subsistance seroit donnée sans peine, la recevroit sans plaisir. Nulle volupté sans désir, & nul désir sans besoin. Tant que les peuples ichtyophages pourront vivre de la pêche, & tant que les peuples chasseurs trouveront du gibier, ils demeureront dans le même état, la sphère de leurs connoissances sera toujours également bornée. Quand le soleil rouleroit encore pendant vingt mille ans son orbe enflammé sur la zone torride, le noir habitant de ces contrées resteroit toujours dans le même état d'ignorance, il n'a besoin ni de se loger, ni de se vêtir. C'est le peuple agriculteur qui éprouve ces besoins, & qui doit par conséquent chercher & découvrir les moyens de les satisfaire. Les champs qu'il a défrichés le fixent auprès d'eux, le taureau qu'il a subjugué, le cheval qu'il a dompté, demandent un asile contre les injures de l'air, de là naît la première architecture. Il retire sous son toît les brebis qu'il a rassemblées, leur lait le désaltère, & leur toison lui fournit des habits.

C'est donc chez les peuples agricoles qu'il faut chercher l'origine de la civilisation, c'est chez eux que nous trouverons le berceau des sciences. Mais tout climat n'est pas propre à rendre l'agriculture nécessaire aux peuples qui l'habitent, ni à la favoriser, tant que les Arabes du désert habiteront cette contrée, ils seront bergers, les habitans de la Pouille & de la Calabre seront toujours agriculteurs.

Mais la civilisation & la *société* ne sont pas la même chose; quelque grossier & sauvage que soit l'homme, il recherche du moins la *société* d'une épouse; sa constitution, ses besoins, ses inclinations prouvent la vérité de cette parole du Créateur: *Il n'est pas bon que l'homme soit seul.* Malgré la fertilité du Paradis, l'Écriture nous dit que Dieu y avoit placé l'homme pour qu'il en fût le cultivateur & le gardien, *Gen.*, c. 2, ℣. 15. Cependant le sentiment du besoin que nous avons de la *société* ne suffiroit pas pour nous en rendre les devoirs respectables & sacrés. Si nous ne savions d'ailleurs que tel est l'ordre établi par la sagesse & la bonté du Créateur, qu'en donnant à l'homme le droit de jouir des avantages de la *société*, il lui a imposé l'obligation d'être utile à ses semblables, & de leur rendre les mêmes services qu'il a droit d'exiger d'eux.

Les philosophes modernes qui ont rêvé que la *société* humaine est fondée sur un contrat libre que les hommes ont formé entre eux pour

leur utilité mutuelle, n'ont pas seulement compris le sens des termes dont ils se sont servis.

1°. Ils ont supposé qu'avant toute convention un homme ne doit rien à un autre homme; c'est une erreur, il lui doit l'humanité, & l'humanité consiste en devoirs réciproques. Pour penser le contraire, il faut penser que le genre humain est né fortuitement, sans qu'aucun être intelligent & sage ait présidé à sa naissance; c'est l'Athéisme pur. Mais il est démontré que l'homme a un Créateur. Or Dieu, en créant l'homme, n'a pas pu, sans se contredire, lui donner le besoin de vivre en société, sans lui imposer les obligations de la vie sociale. C'est donc l'intention & la volonté du Créateur qui est le principe des lois de la société; le besoin en est le signe, mais il n'en est pas le fondement.

2°. S'il n'y a pas une loi antérieure qui oblige l'homme à tenir sa parole, à exécuter ce qu'il a promis, un contrat libre, une convention réciproque, ne peut imposer une obligation à ceux qui l'ont formée; la convention ne durera qu'autant que la même volonté subsistera, l'homme demeurera le maître de maintenir la convention, ou de la rompre quand il le voudra; la même cause qui a formé le lien ou l'engagement, sera toujours en droit de l'anéantir; ainsi le prétendu *pacte social* est une absurdité.

3°. Les premiers auteurs de la convention n'ont pas pu contracter pour leurs descendans; ceux-ci naissent avec la même liberté naturelle que leurs pères. S'ils se trouvent blessés ou gênés par la *société* établie sans eux, qui les empêchera de la dissoudre, d'y renoncer & d'en violer les loix? La force, sans doute, mais la *force* & le *devoir* ne sont pas la même chose, la loi du plus fort est l'anéantissement de toute *société*.

4°. Indépendamment de toute convention, un père est obligé de conserver & d'élever les enfans qu'il a mis au monde, autrement le genre humain seroit bientôt détruit; les enfans à leur tour sont obligés de respecter & d'aimer ceux qui leur ont donné la vie & l'éducation, autrement les pères & mères seroient tentés de les détruire, pour se décharger du soin très-pénible de les nourrir & de les élever. Puisque les enfans naissent avec le droit d'être conservés, ils naissent aussi avec le devoir d'être reconnoissans & soumis. En toutes choses *droit* & *devoir* sont corrélatifs, *voyez* ces deux mots; l'un ne peut subsister sans l'autre.

Cette théorie déja évidente par elle-même, est authentiquement confirmée par la révélation, ou par l'histoire de la création. Dieu dit au premier homme & à son épouse, « Croissez, » multipliez, peuplez la terre », *Gen.*, c. 1, ℣. 28; ils ne pouvoient la peupler qu'en conservant les fruits de leur union. Aussi en mettant au monde son premier né, Eve s'écrie par un sentiment de reconnoissance: « Je possède » un homme par la grâce de Dieu », c. 4, ℣. 1. Ainsi, sans consulter les hommes, Dieu auteur de leur être, de leurs inclinations, de leurs besoins, a établi entre eux la *société naturelle & domestique*, en sanctifiant le mariage, en le rendant indissoluble, en les faisant naître tous d'un seul couple. Tous sont donc frères & unis par les liens du sang, Dieu leur a prescrit leurs devoirs à l'égard de leurs parens, ou directs, ou collatéraux; l'Ecriture nous le fait sentir, en donnant les noms de *père* & de *frère* à tous les degrés de parenté, & le nom de *prochain* à tout homme, quel qu'il soit.

Toute la Religion des Patriarches avoit pour objet de leur inculquer cette grande vérité que Dieu est le père des familles, le vengeur des droits du sang, qu'il a fait prospérer les peuplades qui lui ont été fidèles, qu'il a puni celles qui en violant ses lois ont résisté à la voix de la raison & de la nature.

Lorsque les familles ont été assez multipliées pour se réunir en corps de nation, Dieu a fondé *la société nationale & civile*, il a exercé d'une manière encore plus éclatante l'auguste fonction de Législateur. Il n'étoit pas possible de les réunir toutes dans une seule *société*; la distance des lieux, la différence du langage, les variétés de leur manière de vivre, s'y opposoient. Mais en choisissant un seul peuple, Dieu a montré à tous les autres ce qu'ils auroient dû faire; c'est une des raisons pour lesquelles il a établi la législation des Hébreux par des prodiges dont le bruit a dû retentir chez toutes les nations voisines. Les leçons & les lois qu'il a données par Moïse aux descendans d'Abraham tendoient à leur apprendre que Dieu est le Fondateur, le Protecteur, le Chef & le Roi de *la société civile*; tous les devoirs de justice, d'humanité & de police leur étoient prescrits comme des devoirs de Religion, parce qu'il n'y avoit point de motif plus capable de les y rendre fidèles. Conséquemment le Législateur ne cesse de leur répéter que c'est Dieu qui place les nations & les déplace, qui les élève ou les humilie, qui les récompense de leurs vertus par la prospérité, ou qui les punit de leurs vices par des malheurs, qui leur donne la paix ou la guerre, qui met à leur tête des sages, ou des hommes insensés & vicieux.

Le patriotisme est donc un sentiment que Dieu approuve, lorsqu'il n'est pas poussé à l'excès & qu'il n'est pas opposé au droit des gens. Dieu n'a pas fondé la *société civile* pour détruire la *société naturelle*, mais pour la renforcer; les droits de l'une bien entendus ne nuisent point aux droits de l'autre, puisque tous sont également fondés sur la volonté & la loi de Dieu.

Ceux qui ont prétendu que les ordres donnés aux Israëlites de détruire les Chananéens étoient

contraires au droit des gens & à l'humanité, ont très-mal raisonné, nous avons prouvé le contraire au mot CHANANÉENS.

Lorsque des temps plus heureux sont arrivés, & que les peuples ont été capables de fraterniser, Dieu a envoyé son Fils unique pour fonder entre eux une *société religieuse universelle*. En Jésus-Christ, dit S. Paul, il n'y a plus ni Juif, ni Gentil, ni Grec, ni Barbare, nous sommes tous par lui un seul corps & une même famille; il a ordonné à ses Apôtres de prêcher l'Evangile à toutes les nations, il s'est proposé d'en faire un seul troupeau, de les rassembler dans un même bercail sous un seul pasteur. Cette *Société* sans doute ne déroge ni au droit naturel & civil, ni au droit des gens, elle les confirme au contraire & les fait mieux connoître, jamais ils n'ont été mieux aperçus qu'à la lumière de l'Evangile. Il suffit de comparer l'état des nations chrétiennes avec celui des peuples infidèles, pour sentir les obligations qu'ils ont tous à Jésus-Christ Sauveur du monde & Législateur universel. La sagesse divine a pu seule dicter des leçons aussi conformes aux besoins & aux circonstances dans lesquelles se trouvoit le genre humain lorsque Jésus-Christ a paru sur la terre.

De faux politiques, des moralistes corrompus ne pouvoient manquer de censurer ces leçons divines, mais ils n'ont connu ni la véritable origine du droit naturel, ni celle du droit national & civil, ni le vrai fondement de toute *société*; comment en auroient-ils aperçu, distingué & concilié les devoirs? La Religion, disent-ils, rend les hommes insociables, elle inspire un zèle inquiet, injuste & souvent cruel. Mais la *société* nationale & civile inspire aussi souvent un patriotisme ambitieux, conquérant, dévastateur & oppresseur; témoin celui des Romains: s'ensuit-il que toutes les familles doivent demeurer isolées & sauvages, que c'est le mieux pour l'intérêt général du genre humain? *Voyez* RELIGION, ZÈLE, &c.

Un auteur anglois a très-bien observé que la *société* humaine & les devoirs de la morale sont fondés sur quatre penchans naturels à l'homme, savoir, le désir de la vérité, l'amour de la société, le sentiment de l'honneur, l'estime de l'ordre. Or la Religion, beaucoup mieux que la raison, nous fait sentir le prix de la vérité & le vice du mensonge; elle nous rend plus chers les hommes avec lesquels nous sommes obligés de vivre, elle met entre eux & nous de nouveaux liens; elle nous montre en quoi consiste le véritable honneur, elle nous fait respecter l'ordre comme l'ouvrage de Dieu même: en quel sens peut-elle nuire à l'esprit social?

La *société* civile parvenue au plus haut degré de perfection est voisine de sa dégradation & de sa dissolution, triste vérité confirmée par l'expérience de tous les siècles. La Religion seule peut arrêter ou du moins retarder le cours du torrent de la corruption; elle doit donc rendre la *société* civile plus stable, & l'on doit certainement attribuer à cette cause la durée plus longue des *sociétés* modernes que celle des anciennes.

SOCINIENS, secte d'Hérétiques qui rejettent tous les mystères du Christianisme, on les nomme aussi *Unitaires*, parce qu'ils n'admettent en Dieu qu'une seule personne. Ses chefs sont des Théologiens, ou plutôt des Philosophes qui en raisonnant sur les Dogmes du Christianisme se sont attachés à les détruire l'un après l'autre, & sont ainsi tombés dans une espèce de Déisme, plusieurs ont poussé les conséquences jusqu'au Matérialisme & au Pyrrhonisme. Un écrivain moderne, après avoir suivi le fil de leurs erreurs, a très-bien dit que leur méthode est l'*art de décroire*.

Il est constant que le *Socinianisme* est né de la prétendue réforme de Luther & des principes sur lesquels ce novateur se fonda. Cette secte n'a pas eu pour premier auteur Fauste Socin dont elle porte aujourd'hui le nom, elle avoit commencé à éclore plusieurs années avant lui. En effet Luther commença de dogmatiser en 1517, dès l'année 1521 il se trouva aux prises avec Thomas Muntzer ou Muncer, Menno & d'autres chefs des Anabaptistes; plusieurs de ces derniers donnèrent dans l'Arianisme, nièrent la Divinité de Jésus-Christ, rejetèrent conséquemment les mystères de la Sainte-Trinité & de l'Incarnation. On cite en particulier Louis Hetzer, Jean Campanus, un certain Claudius, &c.

Ceux d'entre les *Sociniens* qui ont écrit l'histoire de leur secte & en ont recherché l'origine, disent que l'an 1546 un nombre de Gentilshommes Italiens qui avoient goûté la doctrine de Luther & de Calvin eurent ensemble des conférences à Vicenze dans les Etats de Venise & qu'ils formèrent le projet de bannir du Christianisme tous les mystères; que Bernardin Ockin, Lelio Sozzini ou Socin, Valentin Gentilis, Jean-Paul Alciat & d'autres furent formés à cette école. Mais Mosheim qui a examiné avec soin cette histoire, dit qu'en supposant le fait de ces Conférences, Ockin, ni Lélio Socin n'ont pu y assister, que d'ailleurs on ne put y former aucun point fixe de doctrine, *Hist. Eccles.* 16me. siècle, sect. 3, 2 part. c. 4, §. 7, notes. On sait aussi que ce n'est point Lélio Socin, mais Fauste son neveu, qui a donné à toute la secte son nom, & le système auquel elle s'est principalement attachée. En 1531, quinze ans avant l'époque des Conférences, Michel Servet publia ses premiers ouvrages contre le Mystère de la Sainte-Trinité, en 1553 il vint disputer à Genève contre Calvin sur ce même

même dogme, & il lui en coûta la vie. *Voyez* SERVÉTISTES. Mais Mosheim prétend qu'à proprement parler, il ne forma point de disciples, & que son système particulier mourut avec lui.

Quoi qu'il en soit, Gentilis, Alciat & d'autres qui pensoient comme eux, se retirent en Pologne, où les erreurs de Luther & de Calvin avoient fait de grands progrès. Ils y furent joints par George Blandrat, disciple de Luther, & ils y trouvèrent deux puissans protecteurs. Ils firent des prosélytes, ils formèrent des Eglises, ils tinrent des Synodes, ils eurent des Collèges & des Imprimeries à leur usage, jusqu'à 1658 qu'ils furent bannis par un décret de la Diète de Pologne. En 1563, Blandrat trouva le moyen d'introduire le *Socinianisme* en Transylvanie, où il subsiste encore aujourd'hui. Ainsi Luther & Calvin ont vu, avant de mourir, les conséquences auxquelles leurs principes devoient infailliblement aboutir.

Pendant un siècle cette secte a produit dans la Pologne seule une multitude de Savans. Outre ceux dont nous venons de parler, Crellius, Smalcius, Volkelius, Slichtingius, Woltzogen, Wissowats, Lubiénietzki, &c. ont été célèbres. Indépendamment du recueil de leurs ouvrages, intitulé *Bibliotheca fratrum Polonorum*, en dix vol. *in-folio*, ils ont tant écrit que si tout étoit rassemblé & imprimé, il y auroit de quoi faire une Bibliothèque très-nombreuse. Sandius, un de leurs écrivains, en a donné la liste sous le titre de *Bibliotheca Anti-Trinitariorum*, mais tout n'y est pas compris.

On conçoit qu'il n'a jamais pu y avoir beaucoup d'uniformité dans les sentimens d'une multitude de raisonneurs qui s'attribuoient tous le droit d'être les seuls arbitres de leur croyance, & d'entendre la doctrine de Jésus-Christ comme il leur plaisoit. Pour s'établir dans la Pologne, ils commencèrent par s'unir à l'extérieur aux Luthériens & aux Calvinistes qui avoient de nombreuses Eglises, mais la différence de sentimens & la rivalité ne tardèrent pas de les désunir; ils eurent ensemble de fréquentes disputes, dans lesquelles les Protestans n'eurent pas l'avantage, parce qu'on les battoit par leurs propres armes. Enfin les Unitaires ayant trouvé des Protecteurs dans plusieurs des grands Seigneurs Polonois, qui leur donnèrent asile dans leurs terres, ils rompirent toute société avec les Protestans, l'an 1565, & firent bande à part. Le principal siége de leur secte fut Racow ou Racovie dans le district de Sendomir.

Ce fut vers l'an 1579 que Fauste Socin, neveu & héritier des sentimens de Lélio Socin, arriva en Pologne. Il y trouva les esprits divisés en autant de sectes qu'il y avoit de Docteurs; toutes ces prétendues Eglises n'étoient réunies qu'en un seul point, savoir l'aversion contre le dogme de la Divinité de Jésus-Christ. A force de disputes, d'écrits, de ménagemens, de souplesses, Socin vint à bout de les rapprocher, & de les amener à peu près à la même opinion, du moins à l'extérieur; il devint ainsi le principal chef de ce troupeau qui a retenu son nom. Il mourut en 1604.

Mais il ne faut pas croire que tous aient jamais pu convenir d'une même profession de foi, jamais il n'y eut entre eux d'autre union que celle de l'intérêt & de la politique. En 1574 ils avoient publié à Cracovie une espèce de formulaire de croyance, sous le titre de *Catéchisme* ou de *Confession des Unitaires*, dans lequel, en parlant de la nature & des perfections de Dieu, ils gardoient un profond silence sur tous les attributs divins qui sont incompréhensibles. Ils y enseignoient que Jésus-Christ notre médiateur auprès de Dieu, est un homme promis anciennement à nos Pères par les Prophètes, & par lequel Dieu a *créé le nouveau monde*, c'est-à-dire, le rétablissement du genre humain. Ils y représentoient le S. Esprit, non comme une personne divine, mais comme une qualité & une opération divine; ils parloient du Baptême & de la Cène à peu près comme les Calvinistes, &c. Lorsque Fauste Socin eut acquis du crédit parmi eux, il en composa un nouveau plus étendu & arrangé avec plus d'art, il le fit revoir & corriger par les Docteurs les plus habiles de son parti, il le publia sous le titre de *Catéchisme de Racow*; & les *Sociniens* supprimèrent, tant qu'ils purent, tous les exemplaires du Catéchisme précédent.

Au reste, cette confession de foi, la plus authentique qu'il y ait eue parmi eux, n'étoit faite que pour le peuple, aucun des savans ne prétendoit s'y assujettir. Par le principe même de leur secte, ils étoient forcés de tolérer entre eux la diversité de croyance; nous verrons que sur le seul article de la nature de Jésus-Christ, ils étoient de trois ou quatre sentimens différens. Pourvu qu'un Docteur n'affectât pas de dogmatiser publiquement & de censurer le sentiment des autres, on consentoit de fraterniser avec lui; & l'on nous vante aujourd'hui cette tolérance forcée comme un chef-d'œuvre de sagesse. Mais il est prouvé par des faits incontestables, que par-tout où les Unitaires se trouvèrent les maîtres, ils ne furent pas plus tolérans que les autres sectes.

Une fois établis en Pologne, ils envoyèrent des émissaires prêcher sourdement leur doctrine en Allemagne, en Hollande, en Angleterre. Ils n'eurent pas beaucoup de succès en Allemagne; les Protestans & les Catholiques se réunirent pour les démasquer. En Hollande, ils se mêlèrent parmi les Anabaptistes; en Angleterre, ils trouvèrent des partisans parmi les différentes sectes qui partageoient les esprits dans ce royaume. Ainsi dispersés, ils furent désignés sous différens noms;

en Pologne, on les appela d'abord Pinczowiens, Racoviens, Sandomiriens, Cujaviens, frères Polonois, enſuite nouveaux Ariens, Unitaires, anti-Trinitaires, Monarchiques, &c; en Allemagne, Anabaptiſtes & Mennonites; en Hollande, Latitudinaires & Tolérans; en Angleterre, Arminiens, Coccéïens, Quakers ou Trembleurs, parce qu'on les confondoit avec ces derniers; enfin on les a nommés par-tout Unitaires & *Sociniens*, & ce nom eſt devenu commun à tous les Sectaires qui nient la Divinité de Jéſus-Chriſt.

Il eſt conſtant que la plupart des Arminiens ſont devenus *Sociniens*, ſans faire ouvertement profeſſion de cette héréſie; ils ont favoriſé tant qu'ils ont pu les opinions & les explications de l'Ecriture-Sainte, imaginées par les Unitaires. Comme l'Arminianiſme s'eſt beaucoup répandu parmi les Calviniſtes, malgré la rigueur des décrets du Synode de Dordrecht, le *Socinianiſme* a fait parmi eux les mêmes progrès. Au commencement de ce ſiècle, il a été ſoutenu aſſez ouvertement en Angleterre par le Docteur Whiſton, déguiſé & mitigé par le Docteur Clarke, embraſſé par une infinité de membres du Clergé Anglican; la liberté de penſer qui règne dans ce pays lui eſt favorable; déja dans pluſieurs Egliſes on a retranché de l'Office le ſymbole de S. Athanaſe. De nos jours le ſémi-Arianiſme a été ſoutenu à Genève dans des thèſes publiques. *Voyez* ARIANISME, §. 4, ANABAPTISTES, &c.

Mosheim convient dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, que le *Socinianiſme* a commencé en même temps que la réformation; s'il avoit voulu être de bonne foi, il auroit avoué que les opinions des Unitaires ne ſont qu'une extenſion de celles de Luther & de Calvin, ou plutôt des conſéquences très-directes du principe fondamental duquel ces deux réformateurs ſont partis. Les *Sociniens* eux-mêmes en conviennent, l'Auteur de l'*Hiſtoire du Socinianiſme*, imprimée à Paris en 1723, *in*-4°, le fait voir clairement; il rapporte, 1re part., c. 3, pluſieurs expreſſions de Luther & de Calvin très-peu orthodoxes, & conformes à celles des ſémi-Ariens touchant le Myſtère de la Sainte Trinité. A la vérité, Mosheim ne fait aucun cas de cette hiſtoire; ce n'eſt, dit-il, qu'une miſérable compilation des hiſtoriens les plus triviaux; elle eſt d'ailleurs remplie d'erreurs, & chargée d'une foule de choſes qui n'ont aucun rapport ni avec l'hiſtoire de Socin, ni avec la doctrine qu'il a enſeignée. Mais ces Hiſtoriens triviaux ſont les *Sociniens* mêmes, & ces choſes prétendues étrangères au ſujet ſont la généalogie des erreurs *Sociniennes*, qui démontrent que les Réformateurs en ſont les premiers Pères; il eſt aiſé de s'en convaincre par le détail.

En effet, ſi l'on conſulte le *Catéchiſme de Racow* dreſſé par Socin, & les écrits des principaux chefs de la ſecte, on voit qu'ils ont enſeigné,

1°. Que l'Ecriture-Sainte eſt la ſeule & unique règle de notre croyance, que pour en prendre le vrai ſens, il faut conſulter les lumières de la raiſon; or la première de ces deux propoſitions eſt la maxime fondamentale du Proteſtantiſme. Quant à la ſeconde, elle ne ſe trouve point à la vérité dans les Confeſſions de foi des Proteſtans, la plupart ont gardé le ſilence ſur le guide que nous devons conſulter pour prendre le vrai ſens de l'Ecriture-Sainte; mais c'eſt juſtement ce qu'il auroit fallu d'abord établir.

Pluſieurs diſent que la véritable interprétation de l'Ecriture doit être tirée de l'Ecriture même, mais c'eſt un verbiage abſurde. Lorſqu'après avoir raſſemblé tous les paſſages de l'Ecriture qui concernent une queſtion, & après les avoir comparés, il reſte encore du doute ſur le ſens dans lequel il faut les prendre, & que deux partis conteſtent encore ſur ce point, nous demandons à quelle lumière il faut avoir recours, ſelon l'opinion des Proteſtans. Quelques-uns ont avoué qu'alors c'eſt l'eſprit particulier de chaque Fidèle qui le guide; or cet eſprit eſt-il autre choſe que *la droite raiſon*, comme le veulent les *Sociniens*? D'autres ont dit qu'alors Dieu leur accorde la lumière du S. Eſprit; mais on leur a repréſenté cent fois que cette confiance eſt un enthouſiaſme & un fanatiſme pur; qu'un Proteſtant n'a pas plus de raiſon de ſe croire inſpiré du S. Eſprit qu'un *Socinien*, ou que tout autre Sectaire.

Mosheim fait très-bien ſentir les conſéquences funeſtes du principe des *Sociniens*. Par *la droite raiſon*, dit-il, ils entendent la portion d'intelligence & de diſcernement que la nature a donnée à chaque particulier, d'où il s'enſuit qu'une doctrine ne doit être reçue comme vraie & divine, qu'autant qu'elle eſt à portée de cette meſure d'intelligence, toujours très-bornée. Et comme le degré de cette lumière n'eſt point le même dans tous les hommes, il doit y avoir à peu près autant de Religions que de têtes; l'un adoptera comme divine une doctrine que l'autre regardera comme un jargon inintelligible. Nous en convenons, & c'eſt ce que nous ne ceſſons d'objecter aux Proteſtans. De même que chez les *Sociniens* c'eſt le degré d'intelligence naturelle de chaque particulier qui décide du ſens de l'Ecriture, parmi les Proteſtans c'eſt le degré d'inſpiration prétendue que chaque particulier ſe flatte d'avoir reçue. Auſſi l'on ſait comment ces derniers ſe ſont tirés de toutes les diſputes qu'ils ont eues avec les *Sociniens*; lorſqu'ils ſe ſont bornés à leur alléguer des paſſages de l'Ecriture-Sainte, leurs adverſaires leur en ont oppoſé de leur côté. Lorſque les Proteſtans, pour en prouver le vrai ſens, ont eu recours à l'ancienne tradition, à la manière dont les Pères de l'Egliſe l'ont entendue, les *Sociniens* leur ont demandé par dériſion s'ils étoient redevenus Papiſtes. *Voyez* ECRITURE-SAINTE, §. 4.

2°. Conséquemment à leur principe, les *Sociniens* ont rejeté de leur profession de foi tous les mystères, tous les dogmes qui leur ont paru incompréhensibles, non-seulement la sainte Trinité, la Divinité de Jésus-Christ, l'Incarnation, les satisfactions de ce divin Sauveur, la communication du péché originel, les effets des Sacremens, l'opération de la grâce, la justification, &c, mais tous les attributs de la Divinité que notre foible raison ne peut concevoir, comme l'éternité, l'infinité, la toute-puissance, & tous ceux qu'il est difficile de concilier ensemble, comme l'immensité avec la spiritualité, la liberté avec l'immutabilité, la justice avec la miséricorde, &c. Pour justifier cette témérité, ils n'ont pas manqué de répéter contre les mystères en général, les objections que les Protestans ont faites contre celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie & de la transsubstantiation; c'est un fait qu'il ne faut pas oublier.

3°. Ils n'admettent point la création prise en rigueur, parce qu'ils ne conçoivent pas, disent-ils, que Dieu puisse donner l'existence à des substances par le seul vouloir; & ils assurent gravement que ce dogme n'est pas clairement révélé dans l'Ecriture-Sainte. Ils refusent à Dieu la prescience des futurs contingens, & ils prétendent qu'elle ne peut pas se concilier avec la liberté de l'homme. Quelques-uns ont poussé l'impiété jusqu'à nier la providence, & rejeter la notion de pur esprit. On ne sait pas trop quelle idée ils se sont formée de la nature divine; si Dieu est corporel, il est nécessairement borné.

4°. Ils ne sont pas mieux d'accord sur la nature de Jésus-Christ; quoiqu'ils consentent à l'appeler le Verbe divin, le Fils de Dieu, Dieu manifesté en chair, comme s'expriment les Ecrivains sacrés; ils ne prennent point ces titres dans le même sens que les autres Chrétiens, & ils se réunissent tous à nier que le Verbe ou le Fils soit coéternel, égal, & consubstantiel au Père. Les uns pensent que Dieu a formé l'ame de Jésus-Christ avant la création, qu'il lui a donné une sagesse & une puissance supérieures à celles de toutes les créatures, & qu'il s'est servi de lui pour fabriquer le monde. D'autres entendent par *le monde*, non l'univers matériel, mais le monde spirituel, & comme ils disent, *le nouveau monde*, c'est-à-dire, la réparation du genre humain. Plusieurs disent que Jésus-Christ est appelé *le Verbe*, parce que Dieu a parlé aux hommes par la bouche de ce divin Maître; *Fils de Dieu*, parce qu'il a été formé miraculeusement dans le sein de Marie *par le S. Esprit*, c'est-à-dire, par l'opération de Dieu. Quelques-uns sont allés jusqu'à dire qu'il est né comme les autres hommes, qu'il est fils de Joseph & de Marie, mais que c'est un grand Prophète; d'autres ont enseigné qu'il ne faut ni adorer ni invoquer ce divin Sauveur, & on prétend que Socin lui-même ne blamoit pas ce sentiment. Comme ils n'admettent pas le péché originel, ils pensent que la Rédemption consiste en ce que Jésus-Christ nous a donné des leçons & des exemples de sainteté, & en ce qu'il est mort pour confirmer sa doctrine; ainsi l'entendoient les Pélagiens.

5°. Comme les Protestans, ils n'admettent que deux Sacremens, le Baptême & la Cêne, & ils ne leur attribuent point d'autre vertu que d'exciter la foi; conséquemment ils ne baptisent les enfans que quand ils sont parvenus à l'âge de raison, & qu'ils sont instruits des vérités chrétiennes; souvent ils ont réitéré le Baptême à ceux qui entroient dans leur société.

6°. Les *Sociniens* nient la possibilité d'une résurrection générale, & l'éternité des peines de l'enfer; ils croient que les ames des méchans seront anéanties, mais que celles des justes jouiront d'un bonheur éternel.

7°. Socin prétend qu'il n'est pas permis de faire la guerre, de poursuivre en justice la réparation d'une injure, de jurer devant les Magistrats, d'exercer la fonction de Juge, sur-tout dans les procès criminels, de tuer un assassin ou un voleur, même en se défendant. Il a emprunté cette morale rigide des Anabaptistes.

8°. Ces Sectaires ont renouvelé toutes les accusations, les invectives, les calomnies que les prétendus Réformateurs avoient forgées contre les Pères de l'Eglise, contre les Papes, les Conciles, le Clergé Catholique, l'Eglise Romaine en général; ils lui ont reproché l'idolâtrie, l'intolérance, la tyrannie en fait de Religion, &c. Mais ils n'ont pas ménagé davantage les Protestans, lorsque ceux-ci les ont censurés, excommuniés, persécutés, & les ont fait proscrire par la puissance séculière.

Il nous paroît inutile de pousser plus loin le détail des erreurs *Sociniennes*, un auteur Allemand les a portées au nombre de 229 articles, & nous en avons déja parlé au mot *Fils de Dieu*. Comme il n'y a parmi ces Sectaires aucune règle de foi qui les gêne, on ne trouveroit peut-être pas deux *Sociniens* parfaitement d'accord dans leur croyance. A force d'employer des règles de critique, des observations de grammaire, des ponctuations arbitraires, des variantes ou des fautes de copistes, des confrontations de passages, des subtilités de dialectique, ils font dire aux Ecrivains sacrés tout ce qu'il leur plaît; l'Ecriture, pour laquelle ils affectent de témoigner le plus grand respect, ne les incommode jamais.

C'en est assez pour démontrer que le *Socinianisme* n'est dans le fond qu'un Déisme mitigé ou pallié. En effet, il y a des Déistes de plusieurs espèces; les uns rejettent absolument toute révélation, ils soutiennent qu'en fait de Religion, comme en toute autre chose, l'homme ne doit suivre aucun autre guide que les lumières de sa raison. Les autres ne font aucune difficulté d'avouer

que Jésus-Christ a été suscité de Dieu pour donner aux hommes de meilleures leçons que celles qu'avoient données les sages qui l'avoient précédé. Quelques-uns ont dit qu'ils ne rejettent ni n'avouent positivement la révélation, que s'il y a des preuves de ce fait, il y a aussi des objections qui le combattent, qu'il faut donc se tenir dans le doute à ce sujet, & en revenir toujours à consulter la raison pour savoir si un dogme est révélé ou non; que si dans les livres, que nous regardons comme les titres de la révélation, il y a des choses que l'on peut croire révélées, il y en a aussi d'autres que l'on ne peut admettre sans blesser la raison. Dès-lors ces livres n'ont pas plus d'autorité que tout autre livre, nous devenons les maîtres d'en retenir ou d'en rejeter ce que nous jugeons à propos. Tel est évidemment la manière de penser des *Sociniens*.

Aussi voyons-nous par les écrits des Déistes modernes, qu'ils ont pris chez les *Sociniens* la plus grande partie de leurs objections contre les dogmes que nous soutenons révélés, de même que les *Sociniens* ont emprunté leur principe & la plupart de leurs dogmes des Protestans. Puisque les premiers ne refusent point de reconnoître ceux-ci pour leurs maîtres, les Protestans ont mauvaise grâce de ne vouloir point avouer les *Sociniens* pour leurs disciples. Mais nous avons fait voir ailleurs que le Déisme lui-même est un système inconséquent dans lequel un raisonneur ne peut pas demeurer ferme, que de conséquence en conséquence il se trouve bientôt entraîné à l'Athéisme, au Matérialisme, enfin au Pyrrhonisme absolu, dernier terme de l'incrédulité; nous en sommes convaincus, non-seulement par les argumens que les Matérialistes ont opposés aux Déistes, mais encore par le fait, puisque nos plus célèbres Incrédules, après avoir prêché pendant quelque temps le Déisme, en sont venus à enseigner hautement le Matérialisme. Rien ne prouve mieux la liaison des vérités qui composent le système de la Religion Chrétienne & Catholique, que l'enchaînement des erreurs dans lesquelles tombent nécessairement tous ceux qui s'écartent du principe sur lequel cette Religion divine est fondée. *Voyez* Erreur.

Il n'est pas nécessaire non plus de rapporter & de réfuter tous les sophismes par lesquels ils ont attaqué les dogmes de notre foi, nous l'avons fait dans différens articles de notre ouvrage. Nous nous bornerons à résoudre une objection qu'ils ont faite aussi-bien que les Déistes touchant leur manière d'user de l'Ecriture-Sainte.

Malgré les reproches de nos adversaires, disent-ils, eux-mêmes sont forcés de recourir aux lumières de la raison pour expliquer l'Ecriture-Sainte, & pour concilier les passages qui semblent se contredire. Si d'un côté il est dit dans ce livre que Dieu est Esprit, nous y lisons aussi qu'il a un corps, des yeux, des mains, des pieds, qu'il a toutes les passions de l'humanité, la haine, la colère, la vengeance, la jalousie. Si les Auteurs sacrés nous enseignent que Dieu défend le péché, qu'il le déteste, qu'il le punit, ils ne nous disent pas moins clairement qu'il le commande, qu'il trompe, qu'il aveugle, qu'il endurcit les pécheurs, qu'il leur tend des piéges, qu'il met le mensonge dans la bouche des faux Prophètes, &c. Pour savoir, entre ces divers passages, quels sont ceux auxquels il faut s'en tenir, & dont nous devons nous servir pour expliquer les autres, n'est-ce pas aux lumières de la raison & du bon sens que nos censeurs ont recours? Pourquoi ne vouloir pas que nous en usions de même toutes les fois que nous trouvons des passages qui nous paroissent exprimer des choses fausses, absurdes, indignes de la majesté divine? L'Ecriture répète cent fois que Dieu est unique, & cette vérité est démontrée d'ailleurs; donc lorsqu'elle semble enseigner qu'il y a trois personnes divines, le Père, le Fils & le Saint-Esprit, la droite raison nous dicte qu'il faut expliquer ces derniers passages par les premiers, & non au contraire, puisqu'il est évident que trois personnes, dont chacune est Dieu, seroient trois Dieux; ainsi du reste.

Réponse. Aucune secte Chrétienne n'a jamais soutenu que pour expliquer l'Ecriture-Sainte il faut renoncer aux lumières de la raison, même à l'égard des vérités démontrables. Or il est démontré que Dieu, Être éternel & nécessaire, existant de soi-même, est un esprit, & non un corps, qu'il est intelligent & sage, par conséquent incapable de se contredire, de défendre le crime, & de le faire commettre, de le punir & d'en être la cause, &c. Il est donc très-permis de consulter alors les lumières de la raison pour prendre le sens des passages de l'Ecriture, qui doivent fixer notre croyance sur ces divers articles.

Mais il n'est pas prouvé que Dieu ne peut nous révéler que ce que la raison peut comprendre, & dont elle peut démontrer la vérité. Au contraire, il est évident que Dieu existant de soi-même est infini; & puisque nous ne pouvons comprendre l'infini, c'est une absurdité de ne vouloir admettre dans la nature de Dieu que ce que nous pouvons comprendre, par conséquent de rejeter la Trinité des personnes, qui tient à l'essence même de Dieu. Elle ne nous paroît opposée à l'unité de Dieu que parce que nous comparons la nature & les personnes divines à la nature & aux personnes humaines; comparaison évidemment fausse. Ce n'est donc pas ici le cas de consulter la raison ou la lumière naturelle, puisqu'elle n'y peut rien voir; nous sommes forcés de nous en tenir à ce que nous en dit la révélation.

La vérité de cette théorie est démontrée par

l'exemple des aveugles-nés ; incapables de comprendre par eux-mêmes si ce qu'on leur dit des couleurs, d'un miroir, d'une perspective, est vrai ou faux, ils sont forcés de s'en tenir au témoignage de ceux qui ont des yeux ; & c'est la raison même, ou le bon sens qui leur prescrit cette conduite. Les *Sociniens* ni les Déistes n'ont jamais eu rien à répondre à cette comparaison.

En second lieu, il est faux qu'à l'égard même des vérités démontrables que l'Ecriture-Sainte semble quelquefois contredire, la raison soit notre seul guide pour prendre le vrai sens des passages, puisque nous ne manquons jamais de consulter la tradition. Ainsi pour entendre comme nous faisons les textes qui concernent la spiritualité de Dieu, sa sainteté, sa justice, nous sommes guidés non-seulement par la raison, mais par l'enseignement constant, universel, uniforme de l'Eglise chrétienne depuis les Apôtres jusqu'à nous. Et cette même règle nous apprend que la Trinité des personnes divines n'est point opposée à l'unité de nature. Quant à ceux qui rejettent l'autorité de la tradition, comme font les Protestans, c'est à eux de voir ce qu'ils ont à répondre à l'objection des *Sociniens*. Jamais la nécessité de ce guide pour interpréter l'Ecriture-Sainte n'a été mieux démontrée que par l'excès des égaremens de ces derniers.

Le célèbre Léibnitz parlant d'eux, dit qu'il semble que les auteurs de cette secte ayent eu envie de raffiner en matière de réformation sur les Allemands & sur les François, mais qu'ils ont presqu'anéanti la Religion, au lieu de la purifier. Il sentoit que ces sectaires n'ont fait que pousser plus loin les conséquences du principe des Protestans. Mosheim a donc eu beau vanter le zèle de ceux-ci à s'opposer aux progrès du *Socinianisme*, eux-mêmes avoient frayé le chemin que les Unitaires ont suivi, & il ne leur a pas été possible d'arrêter le cours du mal dont ils ont été les premiers auteurs. Leibnitz nous apprend qu'un Ministre du Palatinat vouloit établir une intelligence entre les anti-Trinitaires & les Mahométans, qu'un Turc ayant entendu ce que lui disoit un *Socinien* Polonois, s'étonna de ce qu'il ne se faisoit point circoncire. En effet, Abadie a très-bien prouvé que si Jésus-Christ n'est pas Dieu, c'est le Mahométisme qui est la véritable Religion. Il semble même, continue Léibnitz, que les Turcs en refusant de rendre un culte à Jésus-Christ, agissent plus conséquemment que les *Sociniens*, puisqu'enfin il n'est pas permis d'adorer une créature. Ces derniers poussent encore l'audace plus loin que les Mahométans dans les points de doctrine ; car non-contens de combattre le mystère de la Trinité, ils affoiblissent jusqu'à la Théologie naturelle, lorsqu'ils refusent à Dieu la prescience des choses contingentes, lorsqu'ils combattent l'immortalité de l'ame de l'homme, & qu'ils s'oublient jusqu'à rendre Dieu borné ; au lieu qu'il y a des Docteurs Mahométans qui ont de Dieu des idées dignes de sa grandeur. *Esprit de Léibnitz*, tom. 1, p. 324.

La réfutation la plus ingénieuse que l'on ait faite du *Socinianisme* est une dissertation dans laquelle on a fait voir qu'en suivant la méthode selon laquelle les *Sociniens* pervertissent le sens des passages qui prouvent la divinité de Jésus-Christ, l'on peut prouver aussi que les femmes ne participent point à la nature humaine : *Dissertatio in quâ probatur mulieres homines non esse.* Nouv. de la répub. des lettres ; Juillet, 1685, art. 9.

La naissance, les progrès, les divisions, l'inconstance de la secte socinienne, démontrent plusieurs vérités très-importantes. 1°. Qu'en fait de Philosophie il faut consulter principalement le sentiment intérieur qui est le souverain degré de l'évidence, plutôt que les notions abstraites de la Métaphysique, puisque la plupart des prétendues démonstrations fondées sur ces idées abstraites sont de pures illusions, & conduisent presque toujours un raisonneur au Pyrrhonisme, ou au doute universel. 2°. Qu'en fait de Religion il faut nécessairement une révélation, que sans ce guide il est impossible de ne pas retomber dans les mêmes ténèbres & les mêmes erreurs dans lesquelles les Philosophes Païens ont été plongés. 3°. Qu'en admettant une révélation il faut qu'elle nous soit transmise par une autorité visible toujours subsistante, pour prendre le vrai sens de la doctrine révélée & des livres dans lesquels elle est renfermée ; que si on laisse aux hommes la liberté de les interpréter comme il leur plaît, il y aura toujours autant de Religions particulières que de têtes, qu'ainsi la révélation ne servira plus à rien qu'à fournir la matière à de nouvelles disputes. 4°. Que le système de l'Eglise catholique est par conséquent le seul vrai, le seul solide, le seul qui soit lié & conséquent dans toutes ses parties ; que hors de là il n'y a plus de vrai Christianisme.

SOCCOLANS, Congrégation de Religieux Franciscains, d'une réforme particulière établie par S. Paulet de Foligny, en 1368. Celui-ci étoit un Hermite, qui voyant que les habitans des montagnes voisines de son Hermitage portoient des socques ou des sandales de bois, prit pour lui même cette chaussure, & elle fut adoptée par ceux qui voulurent imiter sa manière de vivre ; de là ils furent appelés *Soccolanti*. Les Récollets & les Carmélites ont été chaussés de même. *Hist. des Ordres relig.*, par le P. Hélyot, tom. 7, c. 9.

SODOME, SODOMIE. L'histoire sainte, *Gen.*, c. 19, représente les habitans de *Sodome*, ville de la Palestine, comme un peuple abominable

adonné aux désordres contre nature, & que Dieu extermina, en faisant tomber le feu du Ciel sur eux & sur leurs voisins. Quant aux circonstances dont cet événement terrible fut précédé, accompagné & suivi, *voyez* les art. LOT, MER-MORTE, & la Dissert. de D. Calmet sur la ruine de *Sodome*, *Bible d'Avign.*, tom. 1, p. 593.

Les Philosophes qui ont réfléchi sur les progrès des passions humaines, ont observé que l'habitude de l'impudicité avec les femmes conduit souvent aux crimes contre nature, & cela n'est que trop prouvé par l'expérience. S. Paul accuse de ce désordre les Païens en général, & surtout les Philosophes du Paganisme, *Rom.*, c. 1, ℣. 26 & 27. La vérité de ce reproche est confirmée par Lucien, par d'autres auteurs profanes, & par les Pères de l'Eglise. Plusieurs Incrédules modernes en ont parlé d'une manière qui prouve qu'ils n'avoient pas de ce crime toute l'horreur qu'il mérite. Nos lois, aussi bien que celles des Juifs, le condamnent au supplice du feu; mais à moins que le scandale ne soit public, on juge qu'il vaut mieux le laisser ignorer que de le punir.

SOLEIL. Il n'est pas nécessaire d'avertir que dans les livres saints la lumière du *soleil*, ou le *soleil* levant est quelquefois le symbole de la prospérité, & que le soleil obscurci désigne l'adversité; cette métaphore est si naturelle qu'elle ne peut surprendre personne. Ainsi quand Isaïe prédit que la lumière du *soleil* sera sept fois plus grande, & que celle de la lune égalera celle du *soleil*, que le *soleil* ne se couchera plus sur Jérusalem, &c., on comprend qu'il annonçoit aux Juifs que leur prospérité seroit parfaite & constante. Le Messie est appelé le *soleil de justice*, parce qu'il a montré par ses leçons & par ses exemples en quoi consiste la véritable justice, ou la parfaite sainteté.

Il y a dans l'Histoire sainte un fait qu'il est important d'examiner, c'est le miracle du *soleil*, ou plutôt de la lumière de cet astre arrêtée par Josué, pendant l'espace d'un jour entier, *Jos.*, c. 10, ℣. 11; *Eccli.*, c. 46, ℣. 5. Cela est impossible, disent les Incrédules; suivant les découvertes de Newton, les mouvemens des corps célestes sont tellement liés les uns aux autres, qu'un seul globe ne peut être arrêté, sans que le reste de la machine s'en ressente, & que le tout soit détraqué. Etoit-il nécessaire de faire autant de miracles qu'il y a de corps célestes pour donner au chef de la horde juive le temps d'exterminer de malheureux fuyards? &c.

A entendre ce langage, il semble que les spéculations de Newton soient des arrêts prononcés contre la puissance divine, que Dieu qui a fait le monde tel qu'il est ne soit pas assez puissant pour le faire aller autrement qu'il ne va, que vingt miracles lui coûtent plus qu'un seul? Celui qui a fait toutes choses par le seul vouloir est-il embarrassé ou fatigué pour faire ce que nous ne comprenons pas? C'est aux Philosophes incrédules de démontrer que Dieu n'a pas pu arrêter ni ralentir le mouvement de la terre, sans que celui de tous les autres globes célestes fût dérangé.

Le repos de la terre pendant douze heures a dû arrêter le cours de la lune, l'Ecriture le remarque expressément, voilà tout l'inconvénient, si cependant c'en est un. Il est dit que le *soleil* s'est arrêté, comme nous disons qu'il se couche, qu'il se lève, qu'il se monte sur l'horison, &c. Ce langage populaire, conforme aux apparences, n'est ni faux ni abusif.

Par le moyen de la réfraction des rayons de la lumière, nous voyons le *soleil* levant plusieurs minutes avant qu'il soit sur l'horizon, & à son coucher nous le voyons encore plusieurs minutes après qu'il est au-dessous. Dieu, sans bouleverser la nature entière, n'a-t-il pas pu prolonger ce phénomène pendant douze heures? Au lieu de faire décrire aux rayons de cet astre une ligne droite, il a suffi de leur faire décrire une ligne courbe. Il n'est pas dit dans l'Ecriture-Sainte que la nuit suivante fût aussi longue que les autres nuits.

Quelques Philosophes obligeans, pour éviter le dérangement de la nature, ont imaginé que la prolongation du jour fut l'effet d'un parhélie; comme si un parhélie de douze heures & subsistant après le *soleil* couché n'eût pas été un miracle.

Celui dont nous parlons ne fut point opéré pour achever d'exterminer les Chananéens, mais pour convaincre les Hébreux que Dieu les protégeoit, & pour faire comprendre à tous les peuples de la Palestine qu'ils étoient insensés de vouloir lutter contre la puissance divine. C'est à Dieu, & non aux incrédules, de juger en quelle occasion il est ou n'est pas à propos de faire des miracles, & si tel prodige convient mieux que tel autre au dessein que Dieu se propose. *Voyez* la *Dissert. de D. Calmet* sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, tome 3, p. 308.

Quant au miracle de l'ombre du *soleil* qui retarda de dix degrés sur le cadran d'Achaz, à la parole d'Isaïe, nous en avons parlé au mot *horloge*.

SOLEMNEL, se dit des fêtes ou des cérémonies qui se font avec plus d'appareil que les autres, & qui attirent un plus grand nombre de peuple; ainsi nous disons Office, Messe, Procession *solemnelle*. Pâques, la Pentecôte, Noël, la fête du Patron d'une paroisse, de la Dédicace d'une Eglise, sont des fêtes *solemnelles*.

Dans les divers Diocèses les degrés de *solemnités* ne se distinguent pas de la même manière; dans celui de Paris, par exemple, les plus grands jours sont les *annuels*, viennent ensuite les *solemnels-majeurs*, les *solemnels-mineurs*, les *doubles*,

&c. Dans d'autres, on distingue des *annuels* & des *semi-annuels*; dans quelques-uns on les distribue en *doubles* de première, de seconde, de troisième classe, &c., & l'office de chacune de ces fêtes a quelque chose de particulier.

SOLITAIRE, *voyez* ANACHORÈTE.

SOLITAIRES, nom de quelques Religieuses, en particulier de celles du Monastère de Faiza en Italie, fondé par le Cardinal Barberin; cet Institut fut approuvé par un Bref de Clément X, l'an 1676. Les filles qui l'ont embrassé observent une clôture, un silence, une retraite plus sévère que toutes les autres Religieuses. Elles ne portent point de linge, vont pieds nus, sans sandales, comme les Clarisses; elles ont pour habit une robe de bure ceinte d'une grosse corde, mènent à tous égards une vie très-dure & très-austère. Il n'est pas nécessaire sans doute qu'il y ait un très-grand nombre de ces Religieuses, mais il est bon qu'il y en ait quelques-unes, afin que cet exemple nous apprenne ce que peut faire la nature la plus foible avec le secours de la grâce, & qu'il démontre aux incrédules que ce que l'on raconte des anciens *Solitaires* n'est pas fabuleux. Souvent il a fait rentrer en eux-mêmes des pécheurs très-endurcis, & a fait sentir à des ames mondaines le ridicule & le crime de leur luxe & de leur mollesse.

SOMASQUES, Clercs réguliers ou Religieux de la congrégation de S. Maïeul, qui suivent la règle de S. Augustin; ils ont tiré leur nom de la ville de *Somasque*, située entre Milan & Bergames, qui est leur chef-lieu. Cet Institut, qui n'est guère connu qu'en Italie, eut pour fondateur Jérôme Amiliani, noble Vénitien; il fut confirmé l'an 1540 & 1563, par les Papes Paul III & Pie IV. Leur principale occupation est d'instruire les ignorans & sur-tout les enfans, des principes & des préceptes de la Religion Chrétienne, & de pourvoir aux besoins des orphelins. Il est probable qu'ils ont pris pour Patron S. Maïeul, abbé de Cluni, mort l'an 994, à cause du zèle qu'avoit ce saint Religieux pour l'avancement des sciences dans un siècle où elles n'étoient guères cultivées. Les Clercs réguliers de la Doctrine Chrétienne, ou Doctrinaires, font en France ce que les *Somasques* font en Italie.

SONGE. Il est parlé dans l'Ecriture-Sainte de plusieurs *songes* prophétiques qui venoient certainement de Dieu; ceux d'Abimelech, de Jacob, de Laban, de Joseph, de Pharaon, de Salomon, de Nabuchodonosor, de Daniel, de Judas Machabée, de S. Joseph, époux de la Sainte Vierge, étoient de véritables inspirations par lesquelles Dieu faisoit connoître ses volontés à ces divers personnages, ou les instruisoit d'événemens futurs que lui seul pouvoit prévoir. L'exactitude avec laquelle les événemens ont répondu à toutes les circonstances de ces *songes*, ne nous laisse aucun motif de juger que c'étoient des effets naturels ou des illusions. Dieu sans doute est le maître d'instruire les hommes de quelle manière il lui plaît, ou par lui-même, ou par ses Anges, ou par des causes naturelles dont il dirige le cours; & quand il le fait, il a soin d'y joindre des circonstances & des motifs de persuasion en vertu desquels on ne peut pas douter que ce ne soit lui qui agit. Cette vérité ne peut pas être révoquée en doute que par ceux qui ne croient ni Dieu ni Providence.

Mais par cette conduite Dieu n'a point autorisé la confiance aux *songes* en général. Dans le *Lévitique*, c. 19, ℣. 26, & dans le *Deutéronome*, c. 18, ℣. 10, il défendit aux Israélites d'observer les *songes*; l'impie Manasses donnoit dans cette superstition, & cela lui est reproché comme un crime, 2 *Paralip.* c. 33, ℣. 6. L'Ecclésiaste dit que les *songes* peuvent causer de grands chagrins, c. 5, ℣. 2, & l'Auteur de l'*Ecclésiastique* observe que ça été pour plusieurs une source d'erreurs, c. 34, ℣. 7. Isaïe accuse les faux Prophètes de désirer des *songes*, c. 56, ℣. 10; Jérémie les tourne en ridicule, c. 23, ℣. 25 & 27, & il défend aux Juifs d'y ajouter foi, c. 29, ℣. 8, &c.

Les Pères de l'Eglise, comme S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Nysse, S. Grégoire-le-Grand, le Pape Grégoire II, ont répété ces leçons aux Chrétiens; un Concile de Paris en 826, dit que la confiance aux *songes* est un reste du Paganisme: dans les bas siècles Jean de Salisbery, Evêque de Chartres, Pierre de Blois & d'autres ont travaillé à dissiper cette erreur, Thiers, *Traité des superst.* tome 1, l. 2, c. 5. Ce n'est donc pas faute d'instruction, si dans tous les siècles il s'est trouvé des esprits foibles qui ont ajouté foi aux *songes*.

Un savant Academicien, *Hist. de l'Acad. des Inscript.* tome 18, p. 124, *in*-12, a fait un Mémoire dans lequel il prouve que ce préjugé a été commun à tous les peuples; les Egyptiens, les Perses, les Médes, les Grecs, les Romains n'en ont pas été plus exempts que les Chinois, les Indiens & les Sauvages de l'Amérique. Plusieurs Philosophes les plus célèbres, tels que Pythagore, Socrate, Platon, Chrysippe, la plupart des Stoïciens & des Péripatéticiens, Hippocrate, Galien, Porphyre, Isidore, Damascius, l'Empereur Julien, &c. étoient sur ce point aussi crédules que les femmes, & plusieurs ont cherché à étayer leur opinion sur des raisons philosophiques. D'autres à la vérité ont eu assez de bons sens pour se préserver de cette erreur; on met de ce nombre Aristote, Theophraste & Plutarque; Cicéron l'a combattue de toutes ses forces dans son second Livre de la *Divination*, mais il ne l'a pas détruite.

En parlant des Sauvages qui ſont ſouvent tourmentés par les *ſonges*, un de nos Incrédules modernes dit que rien n'eſt ſi naturel à l'ignorance que d'y attacher du myſtère & de les regarder comme un avertiſſement de la Divinité qui nous inſtruit de l'avenir; que de là ſont nées chez les peuples policés les révélations, les apparitions, les prophéties, le ſacerdoce & les plus grands maux; que rêver eſt le premier pas pour devenir Prophète, &c. Il auroit dû faire attention que les Philoſophes qui ont raiſonné ſur les *ſonges* n'étoient pas des ignorans; & que tous ceux qui en ont eus, auxquels ils ont ajouté foi, ne ſe ſont pas pour cela érigés en Prophètes. L'homme le plus ſenſé & le moins crédule peut être fort ému par un *ſonge* bien circonſtancié & vérifié enſuite par l'événement, il peut ſans foibleſſe l'enviſager comme un *preſſentiment*, & l'article des preſſentimens n'a pas encore été éclairci par les plus ſavans Philoſophes. S'il arrivoit quelque choſe de ſemblable à un incrédule, toute ſa prétendue force d'eſprit pourroit bien en être déconcertée. Les prophéties pour leſquelles nous avons du reſpect ne reſſemblent point à des *ſonges*, & elles ont ſouvent été faites dans des circonſtances qui ne laiſſoient pas le temps de rêver.

Bayle, que l'on n'accuſera pas de crédulité, ni de foibleſſe d'eſprit, a fait à ce ſujet des réflexions très-ſenſées. Je crois, dit-il, que l'on peut dire des *ſonges* la même choſe à peu près que des ſortilèges; ils contiennent infiniment moins de myſtères que le peuple ne le croit, & un peu plus que ne le croient les eſprits forts. Les Hiſtoriens de tous les temps & de tous les lieux rapportent, à l'égard des *ſonges* & & à l'égard de la magie, tant de faits ſurprenans, que ceux qui s'obſtinent à tout nier ſe rendent ſuſpects, ou de peu de ſincérité, ou d'un défaut de lumière qui ne leur permet pas de bien diſcerner la force des preuves. Si vous établiſſez une fois que Dieu a trouvé à propos d'établir certains eſprits cauſe occaſionnelle de la conduite de l'homme à l'égard de quelques événemens, toutes les difficultés que l'on fait contre les *ſonges* s'évanouiront. Bayle s'attache enſuite à développer les conſéquences de cette hypothèſe, & il fait voir qu'en la ſuivant, les raiſons par leſquelles Cicéron a combattu contre les *ſonges* n'ont plus aucune force. Or, continue-t-il; il ſuffit à ceux qui croient aux *ſonges* de pouvoir répondre aux objections, c'eſt à celui qui nie les faits de prouver qu'ils ſont impoſſibles, ſans cela il ne gagne point ſa cauſe. *Dict. Crit. Majus, Rem.* D.

Nous n'avons aucune intention d'adopter la théorie de Bayle, nous ne la citons que pour faire voir aux incrédules qu'en décidant de tout avec tant de hauteur, ils ne connoiſſent ni les réponſes que l'on peut donner à leurs objections, ni les difficultés que l'on peut leur oppoſer. Vainement pour ſe tirer d'embaras ils ſe retranchent dans le ſyſtême du Matérialiſme; Bayle a fait voir dans l'art. *Spinoſa*, que même en ſuivant ce ſyſtême, ils ne peuvent nier ni les eſprits, ni leur action, ni la magie, ni les démons, ni les enfers. Il ne leur reſte donc que la reſſource du Pyrrhoniſme, & ce Philoſophe en a encore démontré l'inconſéquence & l'abſurdité à l'art. *Pyrrhon.*

Quoiqu'il y ait dans les livres ſaints une défenſe générale d'ajouter foi aux *ſonges*, & que les Peres de l'Egliſe aient répété aux Chrétiens la même défenſe, il ne s'enſuit pas que les perſonnages dont nous avons parlé aient eu tort de prendre les leurs pour des avertiſſemens du Ciel; Dieu qui les leur envoyoit les accompagnoit de ſignes intérieurs ou extérieurs deſquels on pouvoit conclure avec certitude que ce n'étoit point de ſimples illuſions de l'imagination.

Ceux qui ont raiſonné ſenſément ſur la facilité avec laquelle on ſe laiſſe émouvoir par les *ſonges*, ont avoué qu'elle a ſouvent été très-pardonnable.

Il eſt arrivé à une infinité de perſonnes d'avoir des *ſonges* ſuivis, circonſtanciés, qui ſembloient réfléchis & raiſonnés, qui regardoient l'avenir, & qui ont été exactement vérifiés par l'événement. Comme cette correſpondance ne pouvoit pas être priſe pour l'effet du haſard, on en a conclu qu'il y avoit quelque choſe de divin & de ſurnaturel. Ce phénomène devenu aſſez commun a fait croire qu'il en étoit de même de tous les *ſonges*, & que c'étoit un moyen par lequel la Divinité vouloit faire preſſentir l'avenir. Il n'y a là ni impoſture, ni fourberie; le commun des hommes n'eſt pas obligé d'être Philoſophe, ni de faire à tout moment des réflexions profondes, pour ſavoir ſi tel événement eſt naturel ou ſurnaturel. Comme les Païens étoient perſuadés que le monde étoit peuplé d'eſprits, d'intelligences, de génies, qui opéroient tous les phénomènes de la nature, qui étoient la cauſe de tous les événemens, de tout le bien & de tout le mal qui arrive aux hommes, ils ne pouvoient manquer de leur attribuer tous les *ſonges* bons ou mauvais. C'eſt donc encore ici un fait qui prouve, contre les incrédules, qu'il n'eſt pas vrai que toutes les erreurs, les ſuperſtitions, les abus & les abſurdités en fait de Religion ſont venues de la fourberie des impoſteurs, & de l'aſtuce de ceux qui vouloient en profiter. Preſque tous ont trouvé plus de la moitié de la beſogne faite.

Pluſieurs ſans doute ont ſu en tirer parti pour leur intérêt, puiſque pluſieurs s'attribuèrent le talent d'interpréter les *ſonges*; ils en firent une ſcience ou un art ſous le nom *d'Onéirocritie*, ou *Onirocritie*, terme grec, compoſé d'*ὄνειρος*, *ſonge*, & *κρίτης* juge; c'étoit une des eſpèces de divination. Nous voyons même, par le témoignage des Pères de l'Egliſe, qu'il y avoit chez les Païens des hommes qui ſe vantoient de pouvoir envoyer

envoyer aux autres des *ſonges* tels qu'il leur plaiſoit, S. Juſtin, *Apol.* 1, n. 18; *Tertull. Apologet.* c. 20.

L'art dont nous parlons commença, dit-on, chez les Egyptiens, du moins il fut en honneur parmi eux. Warburthon prétend que les premiers interprêtes des *ſonges* ne furent ni des fourbes, ni des impoſteurs; il leur eſt ſeulement arrivé, dit-il, de même qu'aux premiers Aſtrologues, d'être plus ſuperſtitieux que les autres hommes, & de donner les premiers dans l'illuſion; la confiance aux *ſonges* étoit généralement établie, ils n'en ſont pas les auteurs. Quand nous ſuppoſerions qu'ils ont été auſſi fourbes que leurs ſucceſſeurs, du moins leur a-t-il fallu des matériaux pour ſervir de baſe à leur prétendue ſcience, & ils les ont trouvés tout formés dans le langage hiéroglyphique des Egyptiens. Dans ce langage un dragon ſignifioit la royauté, un ſerpent indiquoit les maladies, une vipère déſignoit de l'argent, des grenouilles marquoient des impoſteurs, le chat étoit le ſymbole de l'adultère, &c. Ces divers objets conſervèrent la même ſignification dans l'interprétation des *ſonges*. Ce fondement, continue Warburthon, donnoit beaucoup de crédit à l'art, & ſatisfaiſoit également celui qui conſultoit, & celui qui répondoit; puiſque dans ce temps-là les Egyptiens regardoient leurs Dieux comme auteurs de la ſcience hiéroglyphique. Rien n'étoit donc plus naturel que de ſuppoſer que ces mêmes Dieux, qu'ils croyoient auſſi auteurs des *ſonges*, y employoient le même langage que dans les hiéroglyphes. Il eſt vrai que *l'Onéirocritie*, une fois en honneur, chaque ſiècle introduiſit, pour la décorer, de nouvelles ſuperſtitions, qui la ſurchargèrent à la fin ſi fort, que l'ancien fondement ſur lequel elle étoit appuyée ne fut plus connu du tout.

Ces conjectures peuvent être auſſi vraies qu'elles ſont ingénieuſes, mais nous n'avouerons pas que Joſeph ſe ſervit de l'*Onéirocritie*, & en ſuivit les règles, pour interpréter les deux *ſonges* de Pharaon. Lorſque ce Patriarche eut dans la Paleſtine, & dans ſa première jeuneſſe, deux *ſonges* qui préſageoient ſa grandeur future, il ne connoiſſoit pas les Egyptiens, & Jacob ſon père, qui pénétra très-bien le ſens de ces deux rêves, n'avoit jamais vu l'Egypte, *Gen.* c. 37, ℣. 6. Lorſqu'il expliqua le *ſonge* de l'Echanſon de Pharaon, & celui du Pannetier, *Gen.* c. 40, il ne fut pas queſtion d'hiéroglyphes, & il leur déclara que Dieu ſeul peut interpréter les *ſonges*, ℣. 8. Quand il ſeroit vrai que dans le langage hiéroglyphique les épis de blé étoient le ſymbole de l'abondance, & que les vaches étoient celui d'Iſis, divinité de l'Egypte, cela n'auroit pas beaucoup ſervi à Joſeph pour prédire ſept années d'abondance ſuivies de ſept années de ſtérilité, les interprêtes Egyptiens n'y avoient rien compris; *Gen.* c. 41, ℣. 8; il fit voir dans la ſuite que Dieu lui révéloit l'avenir autrement que par des *ſonges*, c. 50, ℣. 23.

Les Mages Chaldéens faiſoient auſſi profeſſion d'expliquer les *ſonges*, & il n'eſt pas probable qu'ils fuſſent allés étudier cet art en Egypte; nous ne connoiſſons ni leur méthode, ni les règles qu'ils avoient imaginées; mais par la manière dont le Prophète Daniel expliqua les *ſonges* de Nabuchodonoſor on voit évidemment que ces *ſonges* étoient ſurnaturels, auſſi-bien que la ſcience de l'interprête; auſſi, pour les connoître & les expliquer, Daniel eut recours à Dieu, & non à la ſcience des Chaldéens, *Dan.* c. 2, ℣. 18.

Quelques diſſertateurs ont prétendu qu'il y avoit de l'erreur dans la manière dont ces *ſonges* ſont rapportés dans les chap. 2 & 4 de ces Prophêtes, nous avons fait voir qu'ils ſe ſont trompés. *Voyez* DANIEL.

SOPHONIE eſt le neuvième des petits Prophêtes; il nous apprend lui-même qu'il étoit fils de Chuſi, de la Tribu de Siméon. Il commença de prophétiſer ſous le règne de Joſias, environ ſix cent vingt-quatre ans avant Jéſus-Chriſt, & probablement avant que ce pieux Roi eut réformé les déſordres de ſa nation. Les prédictions de ce Prophête ſont renfermées dans trois chapitres; il y exhorte les Juifs à la pénitence, il prédit la ruine de Ninive, & après avoir fait des menaces terribles à Jéruſalem, il finit par des promeſſes conſolantes ſur le retour de la captivité de Babylone, ſur l'établiſſement de la Loi nouvelle, ſur la vocation des Gentils, & ſur les progrès de l'Egliſe Chrétienne. *Sophonie* a écrit d'un ſtyle véhément & aſſez ſemblable à celui de Jérémie, dont il paroît n'être que l'abbréviateur.

Il eſt fort étonnant qu'après avoir entendu tant de Prophêtes prédire la captivité de Babylone, annoncer les mêmes malheurs, tenir tous le même langage, les Juifs en aient été ſi peu touchés, & ſe ſoient obſtinés à perſévérer dans l'idolâtrie. Il ne l'eſt pas moins qu'ils s'opiniâtrent encore aujourd'hui à méconnoître le ſens de ces Prophéties touchant l'Avénement du Meſſie, la nature de ſon règne, l'établiſſement de ſa Doctrine. Dix-ſept ſiècles de malheurs n'ont pas ſuffi pour les changer, mais leur endurciſſement même leur a été prédit; ce phénomène ſuffit pour nous faire comprendre combien il a été difficile d'en convertir un certain nombre, & quelle a été la puiſſance de la grâce qui les a changés.

SORBONNE, célèbre école de Théologie de Paris. Cette maiſon, qui devoit être pendant pluſieurs ſiècles ce qu'elle eſt encore aujourd'hui, l'un des plus fermes ſoutiens de la Religion, a eu, comme la plupart des établiſſemens utiles & durables, de foibles commencemens. Ce ne fut dans l'origine qu'un collége deſtiné à nourrir

de jeunes & pauvres Eccléſiaſtiques ; & à leur procurer les moyens de faire leurs études de Théologie. Il eut pour premier fondateur un Prêtre nommé Robert, né dans le village de *Sorbonne* près de Rhétel en Champagne, dont il porta le nom. Iſſu de parens pauvres, il eut beaucoup de peine à faire ſes études & à parvenir au degré de Docteur ; mais ſa conſtance, ſon aſſiduité au travail, & ſes ſuccès, le firent bientôt connoître ; il ſe diſtingua par ſes ſermons & par ſes conférences de piété. S. Louis qui ſe faiſoit un devoir de rechercher & de récompenſer le mérite, voulut l'entendre ; charmé de ſes talens, il le fit ſon chapelain ou ſon aumônier, & dans la ſuite il le prit pour ſon Confeſſeur.

Robert nommé à un Canonicat de Cambrai vers l'an 1250, conçut dès ce moment le projet de fonder un Collége pour y réunir de jeunes Clercs peu favoriſés par la fortune, & pour leur procurer gratuitement des leçons de Théologie. Il commença à l'exécuter dés l'an 1253. S. Louis voulut y concourir par ſes bienfaits, & partager ainſi avec ſon Chapelain la gloire de cette fondation. Par divers échanges faits avec le Roi, Robert acquit le terrain ſur lequel ſont actuellement bâties l'Egliſe, la maiſon & les écoles de *Sorbonne*. Il y plaça d'abord ſeize pauvres Clercs, & il leur donna pour maîtres trois célèbres Docteurs de l'Univerſité, Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douay, & Laurent Langlois ; pour lui il ne retint que le titre de Proviſeur. Ainſi l'on tranſporta dans ce Collége les leçons de Théologie qui auparavant ſe faiſoient à l'Evêché. Le Pape Clément IV, François de nation, & qui avoit été Secrétaire de S. Louis, confirma cette fondation, ſauf les droits de l'Evêque, par une Bulle datée de la quatrième année de ſon Pontificat, par conſéquent de l'an 1268. Elle eſt adreſſée *aux Proviſeurs des pauvres maîtres & étudians en Théologie, vivans en commun*. Ce Collége a ſervi de modèle à tous ceux que l'on a formés depuis ; avant ce temps-là il n'y avoit en Europe aucune Communauté où les Eccléſiaſtiques ſéculiers vécuſſent & enſeignaſſent en commun.

Le Fondateur étoit devenu Chanoine de l'Egiſe de Paris en 1258. Dans ſon Teſtament, daté de l'an 1270, il légua à ſon Collége tout ce qu'il lui avoit donné juſqu'alors, & le reſte de ſa ſucceſſion, qui étoit conſidérable, à Geoffroi de Bar, autre Chanoine, & ſon ami. Celui-ci élu Doyen en 1274, & fidèle aux intentions du Teſtateur, qui venoit de mourir, tranſporta cet héritage au Collége de *Sorbonne*.

Robert a laiſſé pluſieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été imprimés dans la Bibliothèque des Pères, ou ailleurs, les autres ſont en manuſcrit dans la Bibliothèque de *Sorbonne*. Les Statuts qu'il dreſſa pour ſon Collége en 38 articles, ſubſiſtent encore, & ſont en quelque manière l'ame de la ſociété qu'il a fondée. Une égalité fraternelle entre les membres qui la compoſent, un reſpect conſtant pour les anciens uſages, un eſprit vraiment eccléſiaſtique, ſemblent en aſſurer la perpétuité. De là ſont ſortis depuis plus de quatre ſiècles une multitude de ſavans Théologiens, auſſi diſtingués par leur piété que par leurs talens, qui ont contribué & qui contribuent encore à la défenſe de la foi, au maintien de la ſaine morale, à l'édification des fidèles, à l'inſtruction de la jeuneſſe, à l'honneur du Clergé de France, & à la conſolation des priſonniers. Cette ſociété s'eſt chargée du triſte & pénible, mais charitable miniſtère, d'aſſiſter les criminels condamnés à la mort.

Le Cardinal de Richelieu s'eſt immortaliſé en faiſant rebâtir, l'an 1629, l'Egliſe, la maiſon, les écoles de Sorbonne, avec une magnificence digne de la place qu'il occupoit, & en y plaçant une riche Bibliothèque ; il en eſt ainſi devenu le ſecond Fondateur. Son tombeau, qui eſt dans l'Egliſe, eſt un chef-d'œuvre de la ſculpture françoiſe. On peut dire de cette ſociété, ſans adulation, que c'eſt une des plus belles inſtitutions qu'il y ait dans l'Egliſe. *Hiſt. de l'Egl. Gallic.* t. 12, l. 34, ſous l'an 1272. *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 7, p. 625. *Dict. Hiſt. de l'Avocat*, &c.

SORBONIQUE, *voyez* DEGRÉ, DOCTEUR.

SORCELLERIE, SORCIER, SORTILÉGE. Ces termes ſignifient ordinairement la même choſe que *Magie* & *Magicien*, *voyez* ces deux mots, mais le nom de *Sorcier* ſe prend dans trois ſens différens. L'on entend par là, 1°. ceux qui devinent les choſes cachées, qui découvrent les auteurs d'un vol, ou les tréſors enfouis, qui ſe vantent de connoître l'avenir, &c., & alors ce terme eſt ſynonyme à celui de *Devin*. *Voyez* DIVINATION. 2°. Ceux qui opèrent des choſes ſurprenantes & qui paroiſſent ſurnaturelles, dans le deſſein de faire du mal, comme d'exciter des orages, de cauſer des maladies aux hommes ou aux animaux, par des paroles, par des cérémonies, par des pratiques ſuperſtitieuſes. Dans ce ſens, la *ſorcellerie* eſt la même choſe que la *Magie* noire & malfaiſante ; un *ſort*, un *ſortilège* ſignifient un *Maléfice*. 3°. Le peuple entend par *Sorciers* ceux qui ont le pouvoir de ſe tranſporter dans les airs pendant la nuit pour aller dans des lieux écartés adorer le Diable, & ſe livrer aux excès de l'intempérance & de l'impudicité. On ſait que cette erreur n'a aucun fondement, que le prétendu *Sabbat des Sorciers* eſt l'effet d'un délire & d'un déréglement de l'imagination cauſé par certaines drogues deſquelles ſe ſervent les malheureux qui veulent ſe procurer ce délire. Ce fait eſt prouvé par des

expériences irrécusables. Malebranche, *Recherches de la Vérité*, t. 1, l. 2, c. 6. Parmi tous les faits rassemblés par les divers auteurs qui ont écrit sur ce sujet, il n'y en a aucun de bien avéré, & qui prouve qu'il y a eu un pacte réel & effectif entre le Démon & les prétendus *Sorciers*.

Ce qui entretient la crédulité populaire sont les récits de quelques particuliers peureux qui se trouvant égarés la nuit dans les forêts, ont pris pour le Sabbat les feux allumés par les bûcherons & les charbonniers, & les cris qu'ils leur ont entendu faire, ou qui s'étant endormis dans la peur, ont cru entendre & voir le Sabbat dont ils avoient l'imagination frappée.

Quelques Philosophes incrédules, conduits par leur seule prévention, se sont persuadés que ces sortes d'erreurs sont venues des idées que la Religion nous donne du Démon, de ses opérations, de son pouvoir sur les hommes, des possessions & obsessions, de l'efficacité des exorcismes, &c. Aux mots *Magicien* & *Magie*, nous avons fait voir que cela est faux, qu'il n'y a rien dans l'Ecriture-Sainte, dans les Pères de l'Eglise, dans les lois des Conciles, ni dans les rites ecclésiastiques qui ait pu servir à autoriser ce préjugé; qu'au contraire les Pasteurs & les Docteurs Chrétiens n'ont rien négligé pour le détruire. Les faits que l'on tire de l'Ecriture-Sainte, comme les prestiges des Magiciens de Pharaon, la Pythonisse d'Endor, les maris de Sara fille de Raguel tués par le Démon, les fléaux envoyés au saint homme Job par cet Esprit infernal, les possessions dont il est parlé dans l'Evangile, &c., ne prouvent point qu'il y ait jamais eu de convention réelle entre l'esprit de ténèbres & ceux qui avoient recours à lui, & qu'il ait pu agir au gré de ces derniers. Au contraire l'Ecriture-Sainte suppose & enseigne formellement que le Démon ne peut agir que par une permission expresse de Dieu; il n'est donc au pouvoir d'aucun homme d'avoir commerce, quand il lui plaît, avec l'ennemi du genre humain. Elle nous apprend d'ailleurs que son empire a été détruit par Jésus-Christ.

Les anciens Pères de l'Eglise, en particulier les Apologistes du Christianisme, ont écrit dans un temps où le Paganisme & l'Idolâtrie subsistoient encore, où la Magie étoit en usage, où les Philosophes mêmes, sur-tout les nouveaux Platoniciens, la pratiquoient sous le nom de Théurgie. Ce n'étoit pas là un moment favorable pour discuter tous les faits, pour en rechercher les causes, pour en démontrer l'illusion. La Philosophie régnante, loin de donner quelques lumières sur ce sujet, n'étoit propre qu'à entretenir l'erreur & à la rendre incurable. Les Pères, sans contester les faits, se sont bornés à soutenir que s'il y avoit quelque chose de réel dans les opérations des Magiciens ou des *Sorciers*, cela ne pouvoit venir que du Démon: peut-on faire voir qu'ils raisonnoient mal?

Cette matière est traitée avec exactitude dans le corps du Droit Canon, *Decreti*, 2 part. causâ 26, q. 2. L'on y a distingué les différentes pratiques superstitieuses désignées sous le nom général de *sortilège* & de *sorcellerie*; l'on y a rapporté les passages des Pères & les décrets des Conciles qui ont condamné toutes ces impiétés absurdes & qui les ont défendues sous peine d'excommunication; sans attendre les recherches des Philosophes modernes, plusieurs auteurs ecclésiastiques ont très-bien compris que le Sabbat des *Sorciers* n'est qu'un délire de l'imagination; ils n'ont cependant pas eu tort d'ajouter que cette illusion même est un artifice du Démon; lui seul a pu suggérer à des Chrétiens une malice assez noire pour vouloir entrer en commerce avec lui, se dévouer à son service, & lui rendre un culte.

A la vérité il n'y a aucune notion du *Sabbat* chez les anciens Pères de l'Eglise; il est probable que c'est une imagination qui a pris naissance chez les barbares du Nord, que ce sont eux qui l'ont apportée dans nos climats, & qu'elle s'y est accréditée au milieu de l'ignorance dont leur irruption fut suivie. Dans les décrets des Conciles qui ont défendu sous peine d'anathême la divination par les sorts, les sortilèges ou maléfices, &c., il n'y en a point qui regarde les prétendus *Sorciers* qui vont, ou qui croient aller au Sabbat, preuve évidente que l'on a toujours mépriser cette imagination populaire. Ces décrets condamnent *tout pacte* avec le Démon, mais il est évident qu'il faut entendre tout pacte réel ou imaginaire, puisque la volonté seule de le former est un crime. *Bingham*, *Orig. Eccles.* l. 16, c. 5, §. 4 & suiv. *Thiers*, *Traité des superst.* 1e. part. l. 2, c. 6.

Léibnitz nous apprend que le P. Spée, Jésuite allemand est l'auteur du livre intitulé, *Cautio criminalis circà processus contrà sagas*, que ce Père qui avoit accompagné au supplice un grand nombre de criminels condamnés comme *Sorciers*, avouoit qu'il n'en avoit pas trouvé un seul duquel il eut lieu de croire qu'il étoit véritablement *Sorcier*; mais ce Père n'en concluoit pas que ces malheureux avoient été injustement punis. S'ils n'avoient point fait de pacte avec le Démon, ils avoient eu du moins la volonté de le faire, ils avoient commis dans ce dessein des profanations & des sacrilèges, leur dessein n'avoit pas été de faire du bien, mais de faire du mal; il est de l'intérêt public de purger la société de pareils monstres. Voilà ce que n'ont jamais considéré ceux qui tournent en ridicule les lois portées & les arrêts prononcés contre les *Sorciers*. Bayle, qui n'étoit ni ignorant ni mauvais philosophe, a très-bien prouvé ce que nous soutenons ici, *Rép. aux quest. d'un Prov.* 1e. part. c. 35. Au mot *Magie*, §. 3, nous avons fait

voir que les exorcismes, les bénédictions, les prières de l'Eglise, loin d'entretenir les erreurs populaires, touchant le sujet dont nous parlons, sont au contraire le remède le plus convenable & le plus sûr pour les détruire & pour calmer les esprits foibles.

SORT, manière de décider par le hasard les choses incertaines & pour lesquelles on ne voit aucune raison de préférence. Les Théologiens distinguent trois espèces de *sort*, celui de partage, celui de consultation, & celui de divination.

Le premier se fait lorsque plusieurs co-partageans tirent au *sort* le lot qui leur écherra, lorsqu'entre plusieurs personnes qui méritent la même récompense, on l'adjuge à celle qui l'obtient par le *sort*, ou lorsque l'on fait tirer au *sort* plusieurs criminels pour savoir lequel d'entre eux subira la peine. Cette manière d'agir n'a rien de répréhensible, lorsque l'on y observe une égalité parfaite, & qu'il n'en peut résulter aucun préjudice au bien public. Les exemples en sont fréquens dans l'Ecriture-Sainte; la Terre promise fut partagée au *sort*; les Lévites reçurent de même leur lot par le *sort*. David distribua par ce moyen les rangs aux vingt-quatre bandes de Prêtres qui devoient servir dans le Tabernacle & dans le Temple. Au jour de l'expiation, l'on jetoit le *sort* sur les deux boucs qui étoient offerts, pour savoir lequel des deux seroit immolé, & lequel seroit conduit dans le désert, &c. De là le *sort* de quelqu'un signifie quelquefois dans l'Ecriture la portion qui lui est arrivée par le *sort*, ou le bien qu'il possède. Salomon dit dans les Proverbes, c. 18, ℣. 18, que le *sort* prévient ou termine les contestations.

Celui qui faisoit tirer au *sort*, mettoit les noms ou les billets dans le pan de sa robe, & on les en tiroit au hasard; « Les *sorts*, dit » le même auteur, sont jetés dans le pan de » la robe, *in sinum*, mais c'est Dieu qui les » arrange ou les distribue », c. 16, ℣. 33.; il étoit persuadé que la providence de Dieu y intervenoit. On les mettoit aussi quelquefois dans un vase ou un calice, & de là est venue l'expression de David, *Ps.* 15, ℣. 5: « Le Seigneur » est la part de mon héritage & de mon *calice* ». Il ne paroît nulle part que l'on y ait employé d'autres cérémonies.

La seconde espèce de *sort* est celui de consultation; l'on y avoit recours lorsque la prudence humaine ne fournissoit aucun moyen de découvrir la vérité, lorsqu'il s'agissoit par exemple de découvrir un coupable, ou de connoître le sujet qu'il falloit élever à une dignité; par le *sort*, on croyoit consulter Dieu. Ainsi Saül fut choisi pour être le premier Roi du peuple de Dieu, mais il avoit déja été désigné à Samuel par une révélation divine; ce prophète ne recourut au *sort* que pour convaincre le peuple du choix que Dieu avoit fait. Saül, lui-même, convaincu que l'on avoit violé une défense qu'il avoit faite, fit jeter le *sort* pour connoître le coupable, & le *sort* tomba sur son fils Jonathas. Josué avoit découvert par la même voie le larcin qui avoit été commis par Achan dans le sac de Jéricho.

Il n'y a pas lieu de juger que dans ces occasions l'on a tenté Dieu contre la défense de la loi; puisque Dieu permettoit aux chefs de la nation d'attendre de lui des oracles en pareilles circonstances, à plus forte raison trouvoit-il bon qu'ils lui demandassent de faire connoître sa volonté par le *sort*. Et Dieu en agissoit ainsi pour empêcher les Israëlites d'employer les pratiques superstitieuses, & les différentes espèces de divination par lesquelles les Idolâtres prétendoient consulter leurs Dieux. *Voyez* DIVINATION.

Dans le nouveau Testament nous ne voyons qu'un seul exemple du *sort* de consultation, *Act.*, c. 1, ℣. 33. Lorsqu'il fallut donner un successeur à Judas dans l'Apostolat, on en proposa deux, Barsabas & Matthias. S. Pierre, pour ne point montrer de prédilection, pria Dieu de désigner par le *sort* celui des deux qu'il falloit choisir, & le *sort* tomba sur S. Matthias.

Quelques auteurs, à qui cette manière de choisir un Apôtre paroissoit être d'un exemple dangereux, ont cherché des raisons pour l'excuser; mais nous ne voyons pas en quoi S. Pierre & ses collègues ont besoin d'excuse. Les Apôtres à qui Jésus-Christ avoit promis d'envoyer le S. Esprit, & qui le reçurent en effet quelques jours après, étoient bien fondés sans doute à espérer que Dieu se déclareroit dans cette occasion, & l'événement a prouvé qu'ils ne se trompoient pas. Il étoit à propos que le choix d'un apôtre parût venir immédiatement de Dieu, & non des hommes. Ce qui étoit autrefois en usage parmi les Juifs n'est pas nécessaire pour justifier la conduite du Collége apostolique.

Pourquoi ne jugerions-nous pas de même de l'élection de quelques saints personnages qui ont été élevés à l'Episcopat de la même manière dans les premiers siècles du Christianisme? Dans un temps auquel Dieu accordoit à son Eglise les dons miraculeux, ce n'étoit pas tenter sa puissance que d'en attendre un signe surnaturel en pareille circonstance, lorsqu'il se trouvoit plusieurs sujets également dignes de l'Episcopat, & également capables d'en remplir les devoirs, le *sort* étoit un moyen de prévenir les brigues, les murmures, les prédilections parmi les Fidèles pour leurs Pasteurs, & d'éviter l'inconvénient qui étoit arrivé du temps de S. Paul dans l'Eglise de Corinthe, 1 *Cor.*, c. 1, ℣. 11.

Mais dans les siècles suivans, lorsque l'effusion des dons miraculeux eut cessé, c'étoit un abus de vouloir encore que le *sort* décidât du choix des Evêques; il pouvoit tomber sur des sujets très-peu propres à remplir cette dignité.

Dieu n'avoit pas promis de déclarer toujours ainſi ſa volonté, & il n'y avoit plus aucun motif raiſonnable de l'eſpérer. Nous ne devons donc pas être ſurpris de ce que cette manière d'élire, qui avoit été formellement approuvée par un Concile de Barcelone en 1599, pour des raiſons que nous ignorons, fût expreſſément défendue dans la ſuite.

Il ne s'enſuit pas cependant que l'on doive condamner de même toutes les élections, qui dans quelques républiques ſe font par le *ſort*, pour les magiſtratures & pour d'autres charges civiles. On n'y ſuppoſe rien de ſurnaturel, & l'on en uſe ainſi à l'égard d'un ordre de citoyens qui ſont cenſés tous également capables de remplir les devoirs que l'on veut leur impoſer.

Enfin, l'on appelle *ſort de divination* celui qui a été ſouvent mis en uſage pour connoître l'avenir. comme Dieu s'eſt réſervé cette connoiſſance pour des raiſons très-ſages, *Iſaïe*, c. 41, ℣. 22 & 23, qu'il ne l'a promiſe à perſonne, & qu'il ne ſeroit pas utile aux hommes de l'avoir, c'eſt attenter à ſes droits que de la chercher par des moyens qu'il n'a pas établis pour cela, & qui n'ont par eux-mêmes aucune vertu. Le crime eſt beaucoup plus grand, quand on emploie pour ce ſujet des moyens abſurdes ou impies, & qui ne peuvent avoir aucun effet que par l'entremiſe du démon. C'eſt ſur-tout contre cette dernière eſpèce de divination que pluſieurs Conciles ont lancé des anathêmes. On peut les voir dans Du Cange au mot *ſortes*, & dans Thiers, *Traité des ſuperſtitions*, tom. 1, 1re part., l. 3, c. 6, &c.

C'eſt ſur ces principes admis par tous les Théologiens, que l'on doit juger de l'épreuve que l'on a nommée *les ſorts des Saints*, dont nous allons parler.

Sorts des Saints. On ſait que l'uſage étoit établi chez les Païens d'ouvrir au haſard l'Iliade d'Homère, ou les Poéſies de Virgile, & de regarder comme un pronoſtic certain de l'avenir les premières paroles qui s'offroient aux yeux du lecteur; c'eſt ce que l'on appela les *ſorts d'Homère* ou *de Virgile*. Après la deſtruction du Paganiſme, des Chrétiens mal-inſtruits crurent ſanctifier cette pratique ſuperſtitieuſe, en conſultant de la même manière les Livres ſacrés, & en nommant cette eſpèce de divination *les ſorts des ſaints*. On en peut voir un long détail dans *les Mém. de l'Acad. des Inſcript.* tom. 31, *in*-12, p. 98, & dans *Du Cange*, au mot *ſortes ſanctorum*.

Cela ſe faiſoit de deux manières. La première conſiſtoit à ouvrir au haſard l'un des livres de l'Ecriture-Sainte; mais après avoir imploré auparavant le ſecours du Ciel par des jeûnes, des prières & d'autres pratiques de Religion, & à prendre pour règle de ce que l'on devoit faire le premier paſſage que l'on rencontroit. La ſeconde étoit de recevoir comme un oracle les premières paroles que l'on entendoit lire ou chanter en entrant dans l'Egliſe, après avoir fait les mêmes préparations. Les auteurs que nous venons de citer rapportent pluſieurs exemples de l'une & de l'autre.

On ſe ſervit quelquefois de la première pour le choix d'un Evêque; c'eſt ainſi que S. Agnan fut déſigné pour ſuccéder à S. Euverte ſur le ſiége d'Orléans, vers l'an 391, & que l'élection de S. Martin à l'Evêché de Tours fut confirmée l'an 374, malgré l'oppoſition d'un parti conſidérable formé contre lui. Ce ſont là les deux exemples les plus anciens que l'on connoiſſe; S. Grégoire de Tours, mort l'an 595, en a cité pluſieurs autres, mais ils concernoient des affaires purement temporelles, & il y en a eu dans l'Egliſe grèque auſſi bien que dans l'Egliſe latine.

S. Auguſtin a blâmé cette pratique, *Epiſt.* 55, *ad Januar.*, c. 20, n. 37: « A l'égard, dit-il, » de ceux qui tirent des *ſorts* des livres des » Evangiles, quoiqu'il ſoit à déſirer qu'ils en » uſent ainſi, plutôt que de conſulter les Démons, » cependant cette pratique me déplaît; je n'aime » point que tandis que les Oracles divins ne » parlent que des choſes de l'autre vie, on les » applique au néant de celle-ci, ni aux affaires » de ce ſiècle ». Le Saint Docteur comprenoit que cet uſage ſentoit encore le Paganiſme.

Il eſt reconnu que depuis environ le huitième ſiècle les exemples de cet uſage ont été très-rares; la raiſon eſt qu'il avoit été condamné & ſévérement défendu par les Canons de pluſieurs Conciles. Celui de Vannes tenu ſous le Pontificat de S. Léon, l'an 465, défend aux Clercs, ſous peine d'excommunication, d'exercer la divination que l'on appelle *le ſort des Saints*, & de prétendre découvrir l'avenir par aucune écriture que ce ſoit. Ce Concile ne l'autoriſe pour aucune eſpèce d'affaires. Ceux d'Agde l'an 506, d'Orléans l'an 511, d'Auxerre en 595, un Capitulaire de Charlemagne en 789, font la même défenſe, & elle a été inſérée dans le Pénitenciel Romain.

Nous convenons que ces lois ne firent point ceſſer l'abus dont nous parlons, puiſqu'il fallut encore les renouveler dans la ſuite; le déſordre même fut pouſſé plus loin. On s'aviſa, lorſqu'un Evêque étoit ſacré, & après qu'on lui avoit mis l'Evangile ſur les épaules, d'ouvrir le livre & de prendre le premier paſſage qui s'offroit pour une prédiction de la conduite future du nouvel Evêque; bientôt on fit la même choſe à l'élection des Abbés, & à la réception des Chanoines. Cette coutume, à laquelle la malignité eut ordinairement beaucoup plus de part que la ſuperſtition, produiſit ſouvent de très-mauvais effets; plus d'une fois le fâcheux préſage tiré des paroles de l'Evangile indiſpoſa d'avance les peuples contre leur nouveau Paſteur, & ſervit à rendre odieuſe la conduite de quelques-uns qui ne méritoient pas

cette espèce d'opprobre ; souvent aussi les espérances favorables que l'on avoit conçues de quelques personnages, sur le même préjugé, furent trompées par l'événement. Il est évident que ce *sort de divination* étoit proscrit par les Canons, qui défendoient en général le *sort des Saints*.

Nous ne pensons pas néanmoins que cet abus ait duré aussi long-temps que nos littérateurs le prétendent. Quoiqu'il soit encore condamné par des décrets du treizième ou du quatorzième siècle, cela ne prouve pas qu'il ait encore été commun pour lors. Il y a encore de vieux Rituels dans lesquels on excommunie au Prône des Paroisses les Magiciens, les Sorciers & les Devins ; il ne s'ensuit pas pour cela qu'il y ait parmi nous un grand nombre de ces insensés.

L'autre manière de pratiquer le *sort des Saints*, qui consistoit à prendre pour une prédiction de l'avenir les premières paroles que l'on entendoit lire ou chanter en entrant dans l'Eglise, n'étoit pas moins digne de censure. Mais on attribue cette superstition à de saints personnages qu'il n'est pas difficile de justifier. Autre chose est de faire attention à une rencontre fortuite analogue aux objets dont on a l'esprit occupé, & d'en être ému ; autre chose de la regarder comme un présage certain de ce qui arrivera : le premier de ces sentimens n'est qu'une foiblesse, le second feroit une superstition.

Sur la seule autorité de Métaphraste, auteur très-suspect, on dit que S. Cyprien faisoit beaucoup d'attention aux premières paroles qu'il entendoit en entrant dans l'Eglise, & qu'il les prenoit pour un présage lorsqu'elles se trouvoient analogues aux pensées ou aux desseins qu'il avoit dans l'esprit. Ce fait auroit besoin d'être mieux prouvé, on sait que S. Cyprien n'étoit rien moins qu'un esprit foible.

On a tort de citer pour exemple S. Antoine, qui entendant ces paroles de l'Evangile : « Si » vous voulez être parfait, allez vendre ce que » vous possédez, & donnez-le aux pauvres, &c », se fit l'application de ce conseil & alla l'exécuter ; S. Augustin, qui pour fixer ses irrésolutions ouvrit les Epitres de S. Paul, & y trouva des paroles qui le déterminèrent enfin à se convertir ; Saint Louis, qui après avoir accordé la grâce d'un criminel la révoqua, parce qu'il lut dans le *Pseautier* ces mots : *Heureux ceux qui exercent la justice en tout temps.* Ces Saints n'avoient pas cherché exprès ces rencontres fortuites pour en tirer un présage ou une leçon. Il n'y a pas plus de superstition dans leur conduite que dans celle d'un pécheur qui entre par hasard dans une Eglise, & qui entend un Prédicateur dont les exhortations le touchent & le font rentrer en lui-même.

Sur tous ces faits & autres semblables il y a des réflexions à faire. En premier lieu, on ne peut pas citer beaucoup d'exemples d'Evêques élus par le *sort des Saints* ; ce qui se fit à l'égard de S. Martin & de S. Aignan avoit moins pour objet de désigner le sujet qu'il falloit élire, que de confirmer un choix déja fait, & de vaincre l'obstination du peuple ou celle de quelques chefs de parti, & ce moyen n'est pas louable.

En second lieu, le *sort des Saints* mis en usage pour savoir quel seroit l'événement d'une affaire quelconque, ou quelle seroit la conduite d'un nouvel Evêque, étoit évidemment une divination superstitieuse ; aussi la voyons-nous condamnée par les Canons dès sa naissance ; elle ne prit faveur qu'à l'abri de l'ignorance que les barbares amenèrent à leur suite en se répandant d'un bout de l'Europe à l'autre ; elle faisoit partie des épreuves superstitieuses, & ces absurdités n'auroient pas duré si long-temps si les passions humaines, qui ne respectent aucune loi, n'y avoient pas trouvé un moyen de se satisfaire.

En troisième lieu, l'attention que l'on fait aux rencontres fortuites n'est point une superstition, quand on ne les a pas cherchées exprès pour en tirer des présages, quand on n'y suppose rien de surnaturel, quand on n'y donne pas une entière confiance.

En quatrième lieu, les auteurs qui nous ont représenté le *sort des Saints* pratiqué au sacre des Evêques comme une partie de cette cérémonie, comme un rite de *l'Office sacré*, comme une circonstance prescrite par le Rituel, se sont joués de la crédulité des ignorans, puisque toute espèce de *sort des Saints* étoit expressément défendue par les Canons. C'est une absurdité de citer ce qui s'est fait en Angleterre sous le règne d'un tyran tel que Guillaume le Roux, & sous les autres Rois Normands qui lui ressembloient ; il vendit tous les bénéfices, il chassa les Evêques les plus respectables pour mettre des brigands à leur place, &c. Le Docteur Prideaux a trouvé bon d'argumenter sur ces désordres pour montrer quelle étoit la corruption de l'Eglise Romaine dans l'onzième & le douzième siècles, & pour faire voir comment se sont introduits les autres abus que les Protestans nous reprochent ; *Hist. des Juifs*, l. 13, sous l'an 29 de Jésus-Christ. Mais l'état de l'Eglise d'Angleterre sous le joug de conquérans impies & brutaux, n'a rien de commun avec l'état de l'Eglise Romaine dans les autres parties du monde ; ce temps de désordres n'a pas duré long-temps, & il n'en étoit plus question lorsque les prétendus réformateurs sont venus au monde. Le Concile d'Enham en Angleterre, tenu l'an 1009, avoit proscrit ceux qui exerçoient le *sort des Saints*, tout comme les Sorciers & les Magiciens ; de quel front peut-on dire que dans ce temps-là ce *sort* faisoit partie de l'Office divin ? Mais les Protestans ne se sont jamais fait scrupule de calomnier l'Eglise Romaine.

FÊTE DES SORTS CHEZ LES JUIFS, *voyez* ESTHER.

SORTILÉGE, *voyez* SORCELLERIE.

SOUFFRANCE. Ce n'eſt point à nous d'examiner la valeur des argumens, ou plutôt des ſophiſmes, par leſquels les Stoïciens prétendoient prouver que la douleur ou les *ſouffrances* ne ſont pas un mal; pluſieurs moraliſtes en ont démontré le peu de ſolidité. Les pompeuſes maximes du Stoïciſme ont pu faire impreſſion ſur quelques ames fortes, leur inſpirer un nouveau degré de conſtance, les empêcher de ſe livrer aux gémiſſemens & au déſeſpoir lorſqu'elles ſouffroient; quelques Philoſophes, dans les mêmes circonſtances, ont pu affecter par orgueil un air d'inſenſibilité; mais une preuve que ces hommes vains ne regardoient pas les *ſouffrances* comme un bien, c'eſt que pluſieurs ont cherché à s'en délivrer en ſe donnant la mort.

Il n'appartenoit qu'à un Dieu revêtu des foibleſſes de l'humanité de faire enviſager, même au commun des hommes, les *ſouffrances* comme une expiation du péché, comme un moyen de purifier la vertu & de mériter une récompenſe éternelle, par conſéquent comme un bienfait de la Providence : *Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils ſeront conſolés; heureux ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice, parce que le royaume des Cieux eſt à eux.* Ces maximes de Jéſus-Chriſt, ſoutenues par ſes exemples, ont rendu des milliers d'hommes capables, non-ſeulement de ſouffrir ſans foibleſſe & ſans oſtentation, mais de déſirer les *ſouffrances*, de les rechercher, d'y goûter de la joie, & d'en remercier Dieu.

Que des Epicuriens qui ne connoiſſent point d'autre bien que le plaiſir des ſens, ſoient ſcandaliſés de cette conduite, qu'ils la regardent comme un fanatiſme & une folie, cela n'eſt pas étonnant. « L'homme animal, dit S. Paul, ne » comprend rien à ce qui vient de l'eſprit de » Dieu, il le regarde comme une folie », 1 *Cor.* c. 2, ℣. 14. De prétendus Philoſophes qui ne ſavent goûter d'autre félicité que celle des animaux, ne doivent enviſager les *ſouffrances* qu'avec horreur.

Lorſque Jéſus-Chriſt parut ſur la terre, l'Epicuréiſme-pratique avoit infecté toutes les nations, les afflictions leur paroiſſoient un effet de la colère du ciel & un caractère de réprobation; c'étoit l'opinion générale. Un des argumens que les Philoſophes ont employé le plus communément contre le Chriſtianiſme fut de ſoutenir que ſi cette Religion étoit agréable à Dieu, il ne permettroit pas que l'on tourmentât & que l'on mît à mort ceux qui l'embraſſoient. Celſe & Julien ont répété dix fois cette objection.

La queſtion étoit donc alors, comme elle eſt encore aujourd'hui, de ſavoir ſi un Dieu ſage & bon doit attacher le bonheur à la patience plutôt qu'à la foibleſſe, à la vertu plutôt qu'au vice. Car enfin, puiſque la vertu eſt la force de l'ame, s'il n'y avoit rien à ſouffrir dans ce monde, la vertu ne nous ſeroit pas néceſſaire; les Philoſophes moraliſtes auroient eu tort de mettre la force au nombre des vertus. La queſtion eſt encore de ſavoir ſi celui qui enviſage les *ſouffrances* comme l'effet d'une aveugle fatalité eſt mieux diſpoſé à les ſupporter avec courage, que celui qui croit qu'elles viennent de Dieu, & qu'en ſouffrant patiemment il peut mériter une éternité de bonheur. Ici l'on peut s'en rapporter à l'expérience. Comme l'entêtement des Epicuriens ne les met pas à couvert de ſouffrir, lorſqu'ils ſe trouvent aux priſes avec la douleur, ils conviennent que la Religion eſt une reſſource plus puiſſante que la Philoſophie.

Mais en bonne ſanté ils argumentent. Les *ſouffrances*, diſent-ils, ne peuvent être une punition du péché, puiſqu'elles tombent ſur tous les hommes, & que les plus coupables ne ſont pas toujours ceux qui ſouffrent le plus. Il eſt indigne d'un Dieu bon d'affliger ſes créatures, un père ne peut pas ſe plaire à voir ſouffrir ſes enfans; les *ſouffrances* ne peuvent être un bienfait dans aucun ſens.

Toutes ces maximes épicuriennes ſont évidemment fauſſes. Puiſque tous les hommes ſont pécheurs, il n'eſt pas étonnant que tous ſoient condamnés à ſouffrir plus ou moins; mais comme les *ſouffrances* ſervent encore à purifier la vertu & à la rendre digne d'une récompenſe, les hommes vertueux qui ſouffrent plus que les autres, ont une eſpérance bien fondée d'être récompenſés plus abondamment dans l'autre vie; il eſt donc faux qu'à leur égard les afflictions ne ſoient pas un bienfait. Un père n'aimeroit pas ſans doute à voir ſouffrir ſes enfans ſans aucune utilité, mais il ſe féliciteroit certainement s'il ſavoit que par leur conſtance ils parviendront au plus haut degré de gloire & de bonheur; s'il étoit Chrétien, il imiteroit à ce moment l'exemple de la mère des Maccabées.

Puiſqu'il eſt prouvé par une expérience conſtante que la proſpérité & le plaiſir ſont une ſource infaillible de corruption & un écueil certain pour la vertu, les *ſouffrances*, par la raiſon contraire, ſont un préſervatif & un remède contre le vice; les Philoſophes anciens l'ont compris, & ont établi cette vérité par leurs maximes. *Voyez* AFFLICTION. Mais elle eſt infiniment mieux démontrée par l'exemple des Saints formés & inſtruits à l'école de Jéſus-Chriſt.

Soit, diſent encore nos Raiſonneurs; quand cela ſeroit vrai à l'égard des afflictions qui nous arrivent malgré nous, où eſt la néceſſité d'y ajouter des *ſouffrances* volontaires, des macérations inſenſées, des auſtérités exceſſives qui ne peuvent aboutir qu'à nous détruire? Ici les Incrédules ne ſont que les échos des Proteſtans; nous avons réfuté les uns & les autres à l'article MORTIFICATION. Nous ajoutons ſeulement que l'excès

n'eſt louable dans aucun genre, & que s'il y en eut jamais dans celui dont nous parlons, l'Egliſe ne les a point approuvés. *Voyez* FLAGELLANS.

SOUFFRANCES DE JÉSUS-CHRIST, *voyez* PASSION.

SOUILLURE, *voyez* IMPURETÉ LÉGALE.

SOUS-DIACONAT, SOUS-DIACRE. Le Sous-Diaconat eſt un ordre eccléſiaſtique inférieur à celui de Diacre, comme ſon nom l'exprime, mais qui eſt regardé dans l'Egliſe latine comme un ordre ſacré, & comme l'un des trois ordres majeurs. S. Cyprien & le Pape S. Corneille en ont fait mention au 3me ſiècle. Dans l'Egliſe grèque le Sous-Diacre, nommé ὑποδιακονος, eſt ordonné par l'impoſition des mains, avec une prière que l'Evêque récite, & qui exprime la ſainteté des fonctions de cet ordre. Dans l'Egliſe latine, l'Evêque après avoir invoqué pour l'Ordinand proſterné l'interceſſion des Saints, & lui avoir repréſenté les devoirs auxquels il va être aſſujetti, lui fait toucher le calice & la patène vides, l'avertit des vertus qu'il doit avoir, & fait une prière par laquelle il demande à Dieu pour lui les dons du S. Eſprit, il le revêt enſuite de la dalmatique & lui met en main le Livre des Epîtres que l'on chante à la Meſſe; cette dernière cérémonie n'eſt pas ancienne.

Cette différence d'ordination a fait penſer à pluſieurs Scholaſtiques que le *Sous-Diaconat*, non plus que les ordres mineurs ne ſont pas des Sacremens; mais la plupart des Théologiens penſent le contraire, & nous en avons dit les raiſons au mot *Ordre*.

Chez les Grecs, les fonctions du *Sous-Diacre* ſont de préparer les vaſes ſacrés néceſſaires pour la célébration du ſaint Sacrifice, & qui doivent être portés ſur l'autel par le Diacre, de garder les portes du ſanctuaire pendant cette célébration, d'en écarter les Catéchumènes & tous ceux qui ne doivent pas y aſſiſter. Chez les Latins, c'eſt à lui de préparer non-ſeulement les vaſes ſacrés, mais encore le pain & le vin pour le ſaint ſacrifice, de les préſenter au Diacre, de recevoir les oblations des Fidèles, de chanter l'Epître à la Meſſe, de purifier les vaſes & les linges après le ſacrifice, & dans pluſieurs Egliſes, de porter la croix à la proceſſion.

Dans l'Egliſe grèque les *Sous-Diacres* ne ſont point aſtreints à la loi du célibat; dans l'Egliſe latine ils y ont été obligés, au moins depuis le 6me ſiècle, & à la récitation du Bréviaire ou de l'Office divin.

Quelques Auteurs prétendent qu'autrefois les *Sous-Diacres* étoient les ſecrétaires, les meſſagers & les commiſſionnaires des Evêques; qu'ils étoient chargés des aumônes & de l'adminiſtration du temporel de l'Egliſe conjointement avec les Diacres.

Au mot *Ordre* nous avons fait voir que le motif de l'inſtitution du *Sous-Diaconat* & des Ordres mineurs, n'a pas été la négligence, la molleſſe, le faſte, ni l'ambition des Evêques, comme les Proteſtans l'ont imaginé, mais le reſpect pour le ſaint Sacrifice des autels, & la haute idée que l'on vouloit en donner aux Fidèles. Pour celà il falloit des cérémonies, un exterieur pompeux, un nombre de Miniſtres ſubordonnés les uns aux autres & chargés de différentes fonctions. Si on avoit eu de la conſécration de l'Euchariſtie une idée auſſi baſſe que celle qu'en ont les Proteſtans, on ne ſe ſeroit jamais aviſé d'y mettre tant d'appareil; ſi l'on avoit cru comme eux que c'eſt la ſimple repréſentation de la dernière cène de Jéſus-Chriſt, on l'auroit célébrée d'une manière auſſi ſimple qu'eux; le retranchement qu'ils ont fait de tout le cérémonial atteſte la nouveauté de leur doctrine.

SOUS-INTRODUITE, *voyez* AGAPÈTE.

S P

SPECTACLE. De ſavoir s'il eſt permis ou non de fréquenter les *ſpectacles* du théâtre, c'eſt une queſtion qui tient à la morale chrétienne; nous ne pouvons donc nous diſpenſer d'en dire notre avis, ou plutôt de rapporter ce qu'en ont penſé les Sages de tous les temps.

L'influence du théâtre ſur les mœurs publiques eſt atteſtée par des témoignages irréculables. Tite-Live, Tacite, Senèque, Lucien, Pétrone, Zozime nous apprennent que les *ſpectacles* de l'Amphithéâtre & les combats des Gladiateurs accoutumèrent les Romains à l'effuſion du ſang; c'eſt-là que les Empereurs apprirent à ſe faire un jeu de le répandre : ainſi le peuple romain porta pendant long-temps la peine de ſa fureur pour ce cruel amuſement. Or ſi des *ſpectacles* ſanglans ont été capables de familiariſer les hommes avec le meurtre, pour lequel ils ont naturellement de l'horreur, des ſcènes licencieuſes & laſcives auront-elles moins de pouvoir pour leur inſpirer le goût de l'impudicité ?

Nous nous en rapportons encore au jugement des Auteurs Païens, même des Poètes. Ovide que l'on ne prendra pas pour un Caſuiſte fort ſévère, nous montre ce qu'il penſoit de la comédie. « Qu'y voit-on, dit-il, ſinon le crime » paré des plus belles couleurs? c'eſt une femme » qui trompe ſon mari & ſe livre à un amour » adultère. Le père & les enfans, la mère & » la fille, de graves Sénateurs ſe plaiſent à ce » *ſpectacle*, repaiſſent leurs yeux d'une ſcène im- » pudique, ont les oreilles frappées de vers ob- » ſcènes. Lorſque la pièce eſt conduite avec art, » le théâtre retentit d'acclamations, plus elle eſt » capable de corrompre les mœurs, mieux le » Poète eſt récompenſé : les magiſtrats payent au » poids de l'or le crime de l'Auteur ». *Triſt.* l. 2; Juvénal ne s'exprime pas avec moins d'énergie.

On ſait que chez les Romains les lois déclaroient infâmes les acteurs du théâtre. Cicéron chargé de défendre dans un procès Roſcius, acteur célèbre, fut obligé d'employer toute ſon éloquence pour écarter le préjugé qu'inſpiroit contre cet homme la turpitude de ſa profeſſion. Il dit, *Tuſcul.* l. 4, ſi nous n'approuvions pas des crimes, la comédie ne pourroit ſubſiſter. L'Empereur Julien en parle avec le dernier mépris, il défendit aux Prêtres du Paganiſme d'aſſiſter à aucun *ſpectacle*.

Devons-nous être ſurpris de la cenſure ſévère que les Pères de l'Egliſe en ont faite? Tatien, *contra Græcos*, n. 22; Clément d'Alexandrie *Pædag.* l. 3, c. 1. Tertul. *Apolog.* c. 6 & 38, *de Spectaculis*, *paſſim*; S. Cyprien, *Epiſt.* 1. *ad Donatum*, & l'auteur d'un *traité des ſpectacles* publié ſous ſon nom; Lactance, l. 6, c. 20; S. Jean Chryſoſtôme dans pluſieurs de ſes homélies; S. Auguſtin, *in Pſ.* 80, &c., décident qu'un Chrétien ne peut aſſiſter aux *ſpectacles* ſans abjurer ſa Religion, ſans violer la promeſſe qu'il a faite dans ſon baptême de renoncer au Démon, à ſes pompes & à ſes œuvres. On refuſoit ce Sacrement aux acteurs dramatiques qui ne vouloient pas quitter leur profeſſion, & on les excommunioit, ſi après l'avoir quittée ils y retournoient. A meſure que le Chriſtianiſme s'eſt établi, les théâtres ſont tombés, & il n'y a pas encore trois ſiècles que l'on a commencé parmi nous à les relever.

On nous répond que chez les Païens les *ſpectacles* étoient beaucoup plus licencieux qu'ils ne ſont aujourd'hui, que les Pères ont parlé principalement des jeux du cirque & des combats de gladiateurs, dont il ne reſte plus aucune trace. C'eſt une fauſſeté. Tertullien ne condamne pas avec moins de rigueur la comédie & les pantomimes que les autres *ſpectacles*, il demande aux Chrétiens par dériſion ſi c'eſt en reſpirant par tous leurs ſens les attraits de la volupté qu'ils font l'apprentiſſage du Martyre. Du temps de S. Jean Chryſoſtôme & de S. Auguſtin, ſous le règne de Théodoſe & de ſes enfans, les *ſpectacles* ſanglans ne ſubſiſtoient plus, Conſtantin, premier Empereur Chrétien, les avoit défendus & ſa loi fut exécutée.

Bayle, dans ſes nouvelles de la république des lettres, avoit fait beaucoup valoir cette prétendue correction du théâtre moderne; mais outre qu'il eſt prouvé que les pièces de Plaute & de Térence ne ſont pas plus licencieuſes que pluſieurs drames que l'on joue aujourd'hui, l'on a répondu que les obſcénités déguiſées ſous un voile tranſparent n'en ſont que plus dangereuſes, Bayle lui-même en eſt convenu ailleurs. Le P. Porée, Jéſuite, dans un diſcours latin, l'auteur d'une lettre ſur l'article *Genève* de l'Encyclopédie, l'*Eſpion Chinois* dans ſes lettres, &c. ont fait voir que la comédie en corrigeant des ridicules a fait naître des vices, & qu'elle eſt une des principales cauſes de la corruption des mœurs actuelles. De même que la peinture des mœurs devient plus pernicieuſe, à meſure que celles-ci ſe dépravent, ainſi à leur tour les mœurs ſe corrompent à l'imitation des modèles que l'on préſente ſur le théâtre. Un drame de nos jours a été juſtement cenſuré par tous les ſages, préciſément parce qu'il a peint les hommes tels qu'ils ſont. Pour ſe dédommager d'un reſte de décence que nos auteurs dramatiques ſont encore forcés d'obſerver, ils ſe ſont permis de lancer des ſarcaſmes contre la Religion, & c'eſt le plus célèbre de nos Incrédules qui en a donné le premier exemple.

Si l'on nous demande en quel endroit de l'Evangile les *ſpectacles* ſont expreſſément défendus, nous citerons hardiment ces paroles de Jéſus-Chriſt, *Matt.* c. 5, ℣. 28 « Quiconque » regardera une femme pour exciter en lui un » déſir impur, a déja commis l'adultère dans » ſon cœur. c. 18, ℣. 7, malheur au monde » par les ſcandales qui y règnent ». & par celles de S. Paul, *Epheſ.* c. 5, ℣. 3 & 4. « Que l'on n'entende jamais parmi vous de rail» leries, de paroles bouffonnes ou obſcènes; » elles ne conviennent point à des hommes deſ» tinés à être ſaints ». Le goût, la coutume, les prétextes, l'exemple, quelque général qu'il ſoit, ne preſcriront jamais contre ces lois.

Le P. le Brun avoit écrit d'une manière très-ſenſée contre les *ſpectacles* & en avoit fait connoître tout le danger; c'étoit un Prêtre, on n'avoit point de raiſons ſolides à lui oppoſer, on ne lui a répondu qu'en affectant de le mépriſer. Mais M. de Boiſſy n'étoit ni Prêtre, ni Théologien, ni Caſuiſte, & ſes lettres contre les *ſpectacles* en ſont à la ſixième édition. Boileau a peint l'opéra comme une école de libertinage, on ne s'en eſt pas dégoûté pour cela. Un Déiſte célèbre a démontré que la comédie ne vaut pas mieux, il n'a eu pour contradicteurs que des auteurs dramatiques engagés par intérêt à ſoutenir l'innocence de leurs ouvrages, on lui a répondu par des perſonalités, par des ſarcaſmes, & non par des raiſons.

Pour braver tous ces écrivains, on a doublé & triplé le nombre des *ſpectacles*, les plus groſſiers ont été protégés, on a travaillé les jours de Fête & de Dimanche à conſtruire & à décorer ces temples du vice; aucune ville ne peut plus s'en paſſer, ainſi la victoire eſt demeurée du côté des Poëtes & des acteurs. A en juger par le degré de conſidération dont ils jouiſſent déja, nous devons nous attendre à leur voir accorder bientôt des lettres de nobleſſe, pour les conſoler de l'infamie qui leur étoit imprimée par les lois romaines, & par les Canons de l'Egliſe. Dès à préſent, parmi ceux que l'on appelle *honnêtes gens*, la fréquentation des

théâtres est censée faire partie essentielle de l'éducation de la jeunesse.

Mais on a de grandes objections à nous faire, il faut les écouter.

1°. Nous avons besoin de délassement, un homme de cabinet fatigué par le travail & par les affaires, ne peut pas se procurer un amusement quand il le voudroit, il en trouve un tout prêt à une heure marquée ; lui fera-t-on un crime de s'y livrer ?

Non, si c'est un amusement honnête, & dans lequel il n'y ait aucun danger pour la vertu ; mais il faut commencer par prouver que les *spectacles* sont de ce genre. Siècle malheureux, dans lequel de grands enfans ne savent plus se distraire innocemment ! Comment faisoient nos Pères, lorsqu'ils n'avoient pas des troupes d'histrions à leurs ordres ? Nous voudrions savoir de quel délassement ont besoin des hommes oisifs toute leur vie ; ce sont là les principaux piliers des *spectacles*. Tertullien répondoit il y a quinze cents ans que le spectacle de l'Univers fournit à un homme sensé des objets plus dignes de l'occuper & de le distraire, que tout ce qu'il peut voir & entendre au théâtre. Toute cette objection dans le fond se réduit à dire : nous sommes ignorans, desœuvrés, dépravés, donc il nous faut des *spectacles*. Corrigez-vous, & vous n'en aurez plus besoin. Tel qui s'en est fait un besoin par l'habitude, laisse de côté les affaires les plus essentielles, les devoirs les plus sacrés de son emploi, les intérêts du prochain les plus précieux, pour ne pas manquer à l'heure du *spectacle*.

2°. Un homme, dit-on, paroît singulier & bizarre, lorsqu'il n'y assiste pas.

Heureuse singularité que celle qui nous distingue d'une génération corrompue ! Un homme de bien, un bon chrétien fut toujours remarquable dans un siècle pervers. Mais viendra le jour auquel les esclaves de la mode & de la coutume diront en parlant des Justes : « Voilà ceux dont » nous nous sommes autrefois moqués, & que » nous avons couverts de ridicule. Insensés que » nous étions ! nous regardions leur conduite » comme une folie, & comme un travers mépriſable ; les voilà aujourd'hui placés parmi » les enfans de Dieu, & leur sort est avec les » Saints. C'est donc nous qui nous sommes égarés, qui n'avons connu ni la vérité, ni la justice, &c. &c. » *Sap.* c. 5, ℣. 3.

3°. Je ne reçois, nous dit-on encore, aucune impression fâcheuse de ce que je vois ni de ce que j'entends au *spectacle*.

Cela peut être ; l'habitude du poison peut en diminuer insensiblement les effets, la question est de savoir s'il est jamais louable de s'y accoutumer. Mais une conscience délicate s'y trouveroit souvent blessée. Comme la plupart des spectateurs ont contracté d'avance les mœurs dont ils voient le tableau, ils n'en sont pas fort émus. Ils se trouvent là comme chez eux, le langage de la scène est à peu près celui de leurs conversations, & ils ne reconnoissent dans les acteurs que les hommes de leur société. Si le vice devenu presque général perd enfin toute sa noirceur, nous serons forcés d'avouer qu'il est désormais inutile de vouloir en détourner les hommes. Mais nous voyons en eux le *monde* tel que Jésus-Christ l'a représenté, le monde qui n'a pas voulu le reconnoître, *Joan.* c. 1, ℣. 10 ; qui a fermé les yeux à la lumière, c. 3, ℣. 19 ; qui ne peut pas recevoir son esprit, c. 14, ℣. 17 ; duquel il a séparé ses Disciples, & duquel il a encouru la haine, c. 15, ℣. 18 & 19 ; qui a regardé son Evangile comme une folie, 1 *Cor.* c. 1, ℣. 18, &c.

4°. Plusieurs Drames renferment une très-bonne morale païenne sans doute, pour la morale chrétienne elle y seroit très-déplacée. Quelques tirades de morale sont le palliatif nécessaire pour faire passer les maximes fausses & pernicieuses, les obscénités & les images du vice qui viennent à la suite. Dans le siècle dernier, pour rendre le théâtre moins odieux, l'on mit sur la scène des tragédies tirées de l'Ecriture-Sainte ; aujourd'hui que l'on ne veut plus entendre parler de Dieu ni de ses Saints, on n'aura plus recours à cet expédient, les *spectacles* universellement accrédités n'en ont plus besoin, & ce sera une profanation de moins. Il reste toujours à savoir si des Chrétiens seront jugés de Dieu selon la morale du théâtre, ou selon les règles de l'Evangile. Quant à ceux qui ne croient plus de Dieu ni d'autre vie, nous n'avons rien à leur dire, nous ne parlons ici qu'à ceux auxquels il reste encore quelques principes de Religion & de crainte de Dieu.

5°. Il y a cependant des Casuistes & des Confesseurs qui permettent la fréquentation des *spectacles*, on est en droit de les écouter plutôt que ceux qui la défendent.

Si cela étoit vrai, nous nous contenterions de répondre avec l'Evangile, que ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles, & que tous doivent tomber dans le précipice, *Matt.* c. 15, ℣. 14. Mais c'est une calomnie ; on ne peut citer aucun Casuiste qui ait décidé sans restriction que la fréquentation des *spectacles* est permise & innocente. On a peut-être tiré cette fausse conséquence des principes posés par quelques-uns, mais ils l'auroient désavouée s'ils avoient prévu l'abus que l'on en fait. Il n'est point de règle plus fausse que de juger de la morale des Confesseurs par la conduite des pénitens. Sait-on ce que les premiers ont fait pour ouvrir les yeux à des aveugles volontaires, & pour ramener au bien des mondains obstinés ; les prétextes qu'on leur oppose, les difficultés qu'on leur allègue, les fausses promesses qu'on leur fait, &c ? Au-

milieu d'une dépravation générale & incurable, ils voient que plusieurs mondains renonceront plutôt aux Sacremens & à toute profession du Christianisme qu'à l'habitude des *spectacles ;* est-il aisé de choisir entre ces deux extrémités ? Ils gémissent, ils exhortent, ils tolèrent, ils espèrent une résipiscence future, &c. On conclut de là très-mal à propos qu'ils approuvent ou qu'ils permettent la fréquentation des *spectacles ;* ils sont forcés de tolérer bien d'autres désordres, auxquels personne ne veut renoncer. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les pénitens qui veulent sincèrement revenir à Dieu, commencent par s'interdire pour toujours ce pernicieux amusement; donc il n'est pas vrai que les Confesseurs les permettent.

Nous objectera-t-on enfin qu'au mépris des Canons, des lois, des censures, il y a des Ecclésiastiques qui ne font pas scrupule de fréquenter les théâtres ? Nous disons hardiment que ces prévaricateurs n'ont rien d'Ecclésiastique que l'habit, & qu'ils ne le portent que pour les déshonorer; que si les premiers Pasteurs jouissoient encore de leur ancienne autorité, ils les puniroient, & les forceroient d'observer les bienséances de leur état. Mais dans un temps de vertige auquel les Incrédules ont répandu de toutes parts une morale pestilentielle, où l'on ne connoît point de plus grande satisfaction que de braver les lois, où les mondains ne font accueil qu'à ceux qui se conforment à leurs mœurs; il n'est pas étonnant que le poison ait infecté plusieurs de ceux qui étoient destinés par leur état à en arrêter les funestes influences. *Voyez* DISCIPLINE & LOIS ECCLÉSIASTIQUES.

SPINOSISME, système d'Athéisme imaginé par Benoît Spinosa, Juif Portugais, mort en Hollande l'an 1677, à 44 ans. Ce système est aussi nommé *Panthéisme*, parce qu'il consiste à soutenir que l'univers, τὸ Πᾶν, est Dieu, ou qu'il n'y a point d'autre Dieu que l'universalité des êtres. D'où il s'ensuit que tout ce qui arrive est l'effet nécessaire des lois éternelles & immuables de la *nature*, c'est-à-dire, d'un être infini & universel, qui existe & qui agit nécessairement. Il est aisé d'apercevoir les conséquences absurdes & impies qui naissent de ce système.

On voit d'abord qu'il consiste à réaliser des abstractions, & à prendre tous les termes dans un sens faux & abusif. L'*être* en général, *la substance* en général, n'existent point, il n'y a dans la réalité que des individus, & des *natures* individuelles. Tout *être*, toute *substance*, toute *nature*, est ou corps ou esprit, & l'un ne peut être l'autre. Mais Spinosa pervertit toutes ces notions, il prétend qu'il n'y a qu'une seule *substance* de laquelle la pensée & l'étendue, l'esprit & le corps sont des *modifications*, que tous les êtres particuliers sont des modifications de l'être en général.

Il suffit de consulter le sentiment intérieur, qui est le souverain degré de l'évidence, pour être convaincu de l'absurdité de ce langage. Je sens que je suis moi & non un autre, une substance séparée de toute autre, un individu réel, & non une modification; que mes pensées, mes volontés, mes sensations, mes affections, sont à moi, & non à un autre, & que celles d'un autre ne sont pas les miennes. Qu'un autre soit un être, une substance, une nature, aussi-bien que moi, cette ressemblance n'est qu'une idée abstraite, une manière de nous considérer l'un l'autre, mais qui n'établit point *l'identité*, ou une unité réelle entre nous.

Pour prouver le contraire, Spinosa ne fait qu'un sophisme grossier. « Il ne peut y avoir, dit-il, » plusieurs substances de même attribut ou de différens attributs; dans le premier cas, elles ne » seroient point différentes, & c'est ce que je » prétends; dans le second, ce seroient ou des » attributs essentiels, ou des attributs accidentels : si elles avoient des attributs essentiellement différens, ce ne seroient plus des substances; si ces attributs n'étoient qu'accidentellement différens, ils n'empêcheroient point » que la substance ne fût une & indivisible ».

On aperçoit d'abord que ce raisonneur joue sur l'équivoque du mot *même* & du mot *différent*, & que son système n'a point d'autre fondement. Nous soutenons qu'il y a plusieurs substances de même attribut, & plusieurs de différens attributs, ou plusieurs substances dont les unes diffèrent essentiellement, les autres accidentellement. Deux hommes sont deux substances de même attribut, ils ont même nature & même essence, ce sont deux individus de même espèce; mais ils ne sont pas le *même*, quant au nombre, ils sont différens, c'est-à-dire, distingués. Spinosa confond l'identité de nature ou d'espèce, qui n'est qu'une ressemblance, avec l'identité individuelle, qui est l'unité; ensuite il confond la distinction des individus avec la différence des espèces : pitoyable logique ! au contraire, un homme & une pierre sont deux substances de différens attributs, dont la nature, l'essence, l'espèce, ne sont point les mêmes, ou ne se ressemblent point. Cela n'empêche pas qu'un homme & une pierre n'aient l'attribut commun de substance, tous deux subsistent à part, & séparés de tout autre être; ils n'ont besoin ni l'un ni l'autre d'un suppôt, ce ne sont ni des accidens, ni des modes; s'ils ne sont pas des substances, ils ne sont rien.

Spinosa & ses partisans n'ont pas vu que l'on prouveroit qu'il n'y a qu'un seul mode, une seule modification dans l'univers, par le même argument dont ils se servent pour prouver qu'il n'y a qu'une seule substance; leur système n'est qu'un

tiſſu d'équivoques & de contradictions. Ils n'ont pas une ſeule réponſe ſolide à donner aux objections dont on les accable.

Le Comte de Boulainvilliers, après avoir fait tous ſes efforts pour expliquer ce ſyſtême ténébreux & inintelligible, a été forcé de convenir que le ſyſtême ordinaire qui repréſente Dieu comme un être infini, diſtingué, première cauſe de tous les êtres, a de grands avantages, & ſauve de grands inconvéniens. Il tranche les difficultés de l'infini qui paroît diviſible & diviſé dans le *Spinoſiſme*; il rend raiſon de la nature des êtres, ceux-ci ſont tels que Dieu les a faits, non par néceſſité, mais par une volonté libre; il donne un objet intéreſſant à la Religion, en nous perſuadant que Dieu nous tient compte de nos hommages; il explique l'ordre du monde, en l'attribuant à une cauſe intelligente qui ſait ce qu'elle fait; il fournit une règle de morale, qui eſt la loi divine, appuyée ſur des peines & des récompenſes; il nous fait concevoir qu'il peut y avoir des miracles, puiſque Dieu eſt ſupérieur à toutes les lois & à toutes les forces de la nature qu'il a librement établies. Le *Spinoſiſme* au contraire ne peut nous ſatisfaire ſur aucun de ces chefs, & ce ſont autant de preuves qui l'anéantiſſent.

Ceux qui l'ont réfuté, ont ſuivi différentes méthodes. Les uns ſe ſont attachés principalement à en développer les conſéquences abſurdes. Bayle en particulier a très-bien prouvé que ſelon Spinoſa, Dieu & l'étendue ſont la même choſe; que l'étendue étant compoſée de parties, dont chacune eſt une ſubſtance particulière, l'unité prétendue de la ſubſtance univerſelle eſt chimérique & purement idéale. Il a fait voir que les modalités qui s'excluent l'une l'autre, telle que l'étendue & la penſée, ne peuvent ſubſiſter dans le même ſujet; que l'immutabilité de Dieu eſt incompatible avec la diviſion des parties de la matière, & avec la ſucceſſion des idées de la ſubſtance penſante; que les penſées de l'homme étant ſouvent contraires les unes aux autres, il eſt impoſſible que Dieu en ſoit le ſujet ou le ſuppôt. Il a montré qu'il eſt encore plus abſurde de prétendre que Dieu eſt le ſuppôt des penſées criminelles, des vices & des paſſions de l'humanité; que dans ce ſyſtême le *vice* & la *vertu* ſont des mots vides de ſens; que contre la poſſibilité des miracles, Spinoſa n'a pu alléguer que ſa propre thèſe; ſavoir, la néceſſité de toutes choſes, thèſe non prouvée, & dont on ne peut pas ſeulement donner la notion; qu'en ſuivant ſes propres principes, il ne pouvoit nier ni les eſprits, ni les miracles, ni les enfers. *Dict. crit. Spinoſa.*

Dans l'impuiſſance de rien répliquer de ſolide, les Spinoſiſtes ſe ſont retranchés à dire que Bayle n'a pas compris la doctrine de leur maître, & qu'il l'a mal expoſée. Mais ces critiques, aguerri à la diſpute, n'a pas été dupe de cette défaite, qui eſt celle de tous les Matérialiſtes; il a repris en détail toutes les propoſitions fondamentales du ſyſtême, il a défié ſes adverſaires de lui en montrer une ſeule dont il n'eut pas expoſé le vrai ſens. En particulier, ſur l'article de l'immutabilité & du changement de la ſubſtance, il a démontré que ce ſont les Spinoſiſtes qui ne s'entendent pas eux-mêmes; que dans leur ſyſtême, Dieu eſt ſujet à toutes les révolutions & les transformations auxquelles la matière première eſt aſſujettie ſelon l'opinion des Péripatéticiens. *Ibid. Rem.* CC, DD.

D'autres auteurs, comme le célèbre Fénélon, & le P. Lami, Bénédictin, ont formé une chaîne de propoſitions évidentes & inconteſtables, qui établiſſent les vérités contraires aux paradoxes de Spinoſa; ils ont ainſi conſtruit un édifice auſſi ſolide qu'un tiſſu de démonſtrations géométriques, & devant lequel le *Spinoſiſme* s'écroule de lui-même.

Quelques-uns enfin ont attaqué ce ſophiſte dans le fort même où il s'étoit retranché, & ſous la forme géométrique ſous laquelle il a préſenté ſes erreurs; ils ont examiné ſes définitions, ſes propoſitions, ſes axiômes, ſes conſéquences; ils en ont dévoilé les équivoques & l'abus continuel qu'il a fait des termes; ils ont montré que de matériaux ſi foibles, ſi confus & ſi mal aſſortis, il n'eſt réſulté qu'une hypothèſe abſurde & révoltante. Hooke, *Relig. natur. & revel. principia*, 1re part. &c. On peut conſulter encore Jacquelot, *Traité de l'exiſtence de Dieu*; Le Vaſſor, *Traité de la véritable Religion*, &c.

Pluſieurs écrivains ont cru que Spinoſa avoit été entraîné dans ſon ſyſtême par les principes de la philoſophie de Deſcartes; nous ne penſons pas de même. Deſcartes enſeigne à la vérité qu'il n'y a que deux êtres exiſtans réellement dans la nature, la penſée & l'étendue, que la penſée eſt l'eſſence ou la ſubſtance même de l'eſprit, que l'étendue eſt l'eſſence ou la ſubſtance même de la matière. Mais il n'a jamais rêvé que ces deux êtres pouvoient être deux attributs d'une ſeule & même ſubſtance; il a démontré au contraire que l'une de ces deux choſes exclut néceſſairement l'autre, que ce ſont deux natures eſſentiellement différentes, qu'il eſt impoſſible que la même ſubſtance ſoit tout à la fois eſprit & matière.

D'autres ont douté ſi la plupart des Philoſophes Grecs & Latins qui ſemblent avoir enſeigné l'unité de *Dieu*, n'ont pas entendu ſous ce nom l'univers ou la nature entière; pluſieurs Matérialiſtes n'ont pas héſité de l'affirmer ainſi, de ſoutenir que tous ces Philoſophes étoient *Panthéiſtes* ou *Spinoſiſtes*, & que les Pères de l'Egliſe ſe ſont trompés groſſièrement, ou en ont impoſé, lorſqu'ils ont cité les paſſages des anciens Philoſophes en faveur du dogme de l'unité de Dieu profeſſé par les Juifs & par les Chrétiens.

Dans le fond, nous n'avons aucun intérêt de prendre un parti dans cette queſtion ; vu l'obſcurité, l'inconſtance, les contradictions qui ſe rencontrent dans les écrits des Philoſophes, il n'eſt pas fort aiſé de ſavoir quel a été leur véritable ſentiment. Ainſi l'on ne pourroit accuſer les Pères de l'Egliſe ni de diſſimulation, ni d'un défaut de pénétration, quand même ils n'auroient pas compris parfaitement le ſyſtême de ces raiſonneurs. Ceux que l'on peut accuſer de Panthéiſme avec le plus de probabilité, ſont les Pythagoriciens & les Stoïciens, qui enviſageoient Dieu comme l'ame du monde, & qui le ſuppoſoient ſoumis aux lois immuables du deſtin. Mais quoique ces Philoſophes n'aient pas établi d'une manière nette & préciſe la diſtinction eſſentielle qu'il y a entre l'eſprit & la matière, il paroît qu'ils n'ont jamais confondu l'un avec l'autre ; jamais ils n'ont imaginé, comme Spinoſa, qu'une ſeule & même ſubſtance fût tout à la fois eſprit & matière. Leur ſyſtême ne valoit peut-être pas mieux que le ſien, mais enfin il n'étoit pas abſolument le même. *Voyez* Ame du Monde.

Toland, qui étoit Spinoſiſte, a pouſſé plus loin l'abſurdité, il a oſé ſoutenir que Moïſe étoit *Panthéiſte*, que le Dieu de Moïſe n'étoit rien autre choſe que l'univers. Un médecin qui a traduit en latin, & a publié les ouvrages poſthumes de Spinoſa, a fait mieux encore, il a prétendu que la doctrine de ce rêveur n'a rien de contraire aux dogmes du Chriſtianiſme, & que tous ceux qui ont écrit contre lui l'ont calomnié. Mosheim, *Hiſt. Eccleſ.* 17e ſiècle, ſect. 1, §. 24, notes *t* & *w*. La ſeule preuve que donne Toland, eſt un paſſage de Strabon, *Geogr.* l. 16, dans lequel il dit que Moïſe enſeigna aux Juifs que Dieu eſt tout ce qui nous environne, la terre, la mer, le ciel, le monde, & tout ce que nous appelons *la nature*.

Il s'enſuit ſeulement que Strabon n'avoit pas lu Moïſe, ou qu'il avoit fort mal compris le ſens de ſa doctrine. Tacite l'a beaucoup mieux entendu. Les Juifs, dit-il, conçoivent par la penſée un ſeul Dieu, ſouverain, éternel, immuable, immortel. *Judæi, mente ſolâ, unumque numen intelligunt, ſummum illud & æternum, neque mutabile, neque interiturum*. *Hiſt.* l. 5, c. 1, & ſuiv. En effet, Moïſe enſeigne que Dieu a créé le monde, que le monde a commencé, que Dieu l'a fait très-librement, puiſqu'il l'a fait par ſa parole ou par le ſeul vouloir, qu'il a tout arrangé comme il lui a plu, &c. Les Panthéiſtes ne peuvent admettre une ſeule de ces expreſſions, ils ſont forcés de dire que le monde eſt éternel, ou qu'il s'eſt fait par haſard, que le tout a fait les parties, ou que les parties ont fait le tout, &c. Moïſe a ſappé toutes ces abſurdités par le fondement. Il n'eſt pas néceſſaire d'ajouter que les Juifs n'ont point eu d'autre croyance que celle de Moïſe, & que les Chrétiens la ſuivent encore.

Il ne ſert à rien de dire que le *Spinoſiſme* n'eſt point un Athéiſme formel, que ſi ſon auteur a mal conçu la Divinité, il n'en a pas pour cela nié l'exiſtence, qu'il n'en parloit même qu'avec reſpect, qu'il n'a point cherché à faire des proſélytes, &c. Dès que le *Spinoſiſme* entraîne abſolument les mêmes conſéquences que l'Athéiſme pur, qu'importe ce qu'a penſé d'ailleurs Spinoſa ? Les contradictions de ce rêveur ne remédient point aux fatales influences de ſa doctrine ; s'il ne les a pas vues, c'étoit un inſenſé ſtupide, il ne lui convenoit pas d'écrire. Mais l'empreſſement de tous les Incrédules à le viſiter pendant ſa vie, à converſer avec lui, à recueillir ſes écrits après ſa mort, à développer ſa doctrine, à en faire l'apologie, font ſa condamnation. Un incendiaire ne mérite pas d'être abſous, parce qu'il n'a pas prévu tous les dégâts qu'alloit cauſer le feu qu'il allumoit.

SPIRATION, *voyez* Trinité.

SPIRITUALITÉ, *voyez* Esprit.

SPIRITUEL. On nomme *ſubſtance ſpirituelle* tout être diſtingué de la matière, qui a la faculté de ſe ſentir & de ſe connoître, faculté dont la matière eſt incapable : dans ce ſens, l'ame de l'homme eſt une ſubſtance *ſpirituelle*, ou *un eſprit*. *Voyez* ce mot. On appelle encore *ſpirituel*, ce qui appartient à l'eſprit ; ainſi l'intelligence & la volonté ſont des facultés *ſpirituelles*, qui ne peuvent appartenir à des corps. Penſer, réfléchir, vouloir, choiſir, ſont des opérations *ſpirituelles*, deſquelles la matière ne peut pas être le principe, &c.

Le déſir de recevoir Jéſus-Chriſt dans la ſainte Euchariſtie eſt appelé *Communion ſpirituelle*, par oppoſition à l'action de le recevoir réellement & corporellement. Les Proteſtans qui ne croient point la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans ce Sacrement, n'admettent qu'une manducation ou communion ſpirituelle. *Voyez* Communion.

On appelle lecture *ſpirituelle*, cantiques, exercices *ſpirituels*, ceux qui excitent la piété ou la dévotion, & qui ſervent à l'entretenir. La vie *ſpirituelle* eſt l'habitude de la méditation ou de la contemplation, l'exactitude à réfléchir ſur ſoi-même, à pratiquer tous les moyens qui peuvent conduire une ame à la vertu & à la perfection chrétienne ; c'eſt ce que l'on nomme encore *la vie intérieure*. Un bouquet *ſpirituel* eſt une ſentence, une maxime, une réflexion ſainte, un paſſage de l'Ecriture, &c, que l'on a retenu dans la méditation, & que l'on ſe rappelle de temps en temps pendant la journée.

En parlant de la Simonie, on diſtingue dans un bénéfice le *ſpirituel* d'avec le temporel. Par le premier, l'on entend les fonctions ſaintes qu'un bénéficier eſt obligé de remplir, comme prier,

célebrer l'Office divin, administrer les Sacremens, &c; non-seulement parce que l'esprit doit avoir plus de part à ces fonctions que le corps, mais encore parce qu'elles ont pour objet l'avantage des ames & leur salut éternel. *Voyez* BÉNÉFICE.

S T

STANCARIENS, *voyez* LUTHÉRANISME.

STATION est l'action de se tenir debout. C'est dans cette attitude que les Chrétiens avoient coutume de prier le Dimanche, & depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte inclusivement, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Cet usage est attesté par les Pères de l'Eglise les plus anciens, tels que S. Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, Pierre, Evêque d'Alexandrie, &c., & par les autres auteurs des siècles suivans; ils en parlent comme d'une tradition apostolique. Du temps du Concile de Nicée tenu l'an 325, cette pratique étoit négligée dans plusieurs endroits, les Chrétiens prioient à genoux pendant le temps paschal, comme pendant le reste de l'année; le Concile ordonna dans son 2me canon d'observer l'uniformité & de prier debout suivant l'ancien usage. Il jugea sans doute qu'un rite destiné à rappeler le souvenir d'un des plus importans mystères de notre Rédemption ne pouvoit paroître indifférent; ainsi, après avoir fixé le jour auquel la Pâque devoit être celebrée dans toutes les Eglises sans exception, il détermina encore la manière dont on y devoit prier. Il ne paroît pas néanmoins que ce 20me Canon du Concile de Nicée ait été observé dans l'Occident avec autant d'exactitude que dans les Eglises d'Orient.

Pendant le reste de l'année, sur-tout les jours de jeûne & de pénitence, on prioit à genoux, ou prosterné, ou profondément incliné. Bingham, *Orig. Eccel.*, tom. 5, l. 13, c. 8, §. 3.

C'étoit encore la coutume de se tenir debout pendant la lecture de l'évangile, pendant les sermons, & durant le chant des pseaumes. On ne se donnoit point alors dans les Eglises les commodités que la tiédeur, la molleſſe, la vanité y ont introduits dans la suite des siècles. tom. 6, p. 22, 80, 183.

Probablement c'est pour la même raison que dès le troisième siècle l'on a nommé *station* ou *jours stationaires*, le mercredi & le vendredi de chaque semaine, parce que dans ces deux jours les Fidèles s'assembloient aussi bien que le Dimanche, pour célebrer l'Office divin, & pour participer à la Communion. L'on y observoit aussi un demi-jeûne, c'est-à-dire, que l'on s'abstenoit de manger jusqu'après l'Office qui finissoit ordinairement à trois heures après midi. tom. 9, p. 254. Ces demi-jeûnes, qui étoient de précepte en Orient, & qui y sont encore observés aujourd'hui, du moins parmi les Moines, n'étoient que de dévotion en Occident, & dans la suite la *station* du mercredi fut transportée au samedi dans l'Eglise Romaine. Mais les Montanistes qui affectoient en toutes choses une rigueur outrée, faisoient un crime à tous ceux qui ne gardoient pas le jeûne ces jours-là, ou qui se bornoient à un demi-jeûne. Thomassin, *Traité des jeûnes*, 1e. part. c. 19.

Comme l'intention de l'Eglise ne fut jamais de faire interrompre par des pratiques de piété les travaux des arts & de l'agriculture dont le peuple a besoin pour subsister, l'on présume avec raison que la discipline dont nous parlons regardoit principalement le Clergé & les habitans aisés des villes épiscopales; & il en est de même de plusieurs autres anciens usages.

Par analogie, l'on a nommé *station*, dans l'Eglise de Rome l'office que le Pape à la tête de son clergé alloit célebrer dans différentes Basiliques de cette ville, & comme il les visitoit ainsi successivement, l'on a marqué dans le Missel romain les jours auxquels il devoit y avoir *station* dans telle eglise. A la fin de chaque office l'Archidiacre annonçoit à l'assemblée le lieu où il y auroit *station* le lendemain. On croit que ce fut S. Grégoire qui fixa & distribua ainsi les *stations* à Rome, aussi sont-elles marquées dans son Sacramentaire. On appeloit *Diacre stationaire* celui qui étoit chargé de dire l'Evangile à la messe que le Pape devoit célébrer. A présent il n'est presqu'aucun jour de l'année auquel le Saint Sacrement ne soit exposé dans une des eglises de Rome, avec une indulgence accordée à ceux qui iront prier dans cette Eglise, où il y a *station*; & à moins qu'il n'y ait quelque obstacle, le Pape ne manque jamais d'aller la visiter & y faire sa prière.

Pendant le Jubilé, lorsque l'indulgence est étendue à toutes les Eglises de la Chrétienté, on désigne les Eglises particulières dans lesquelles les Fidèles feront obligés d'aller faire leurs prières ou leurs *stations*, pour gagner l'indulgence.

On appelle encore *station* les prières que les Chanoines ou les Prêtres d'une Eglise vont faire en procession dans la nef, devant l'autel de la Sainte Vierge, avant la messe & après les Vêpres.

Enfin, l'on nomme quelquefois *station* la commission donnée à un prédicateur de faire des sermons pendant le Carême dans une Eglise particulière.

Quand on remonte à l'origine des usages ecclésiastiques & religieux, on voit qu'ils ont été tous établis sur des raisons solides & analogues aux circonstances, ceux qui les trouvent ridicules ne montrent que de l'ignorance. On demande si les prières sont meilleures dans une Eglise que dans une autre, & si Dieu n'est pas disposé à nous écouter par-tout. Il l'est, sans doute; mais

Jéſus-Chriſt qui nous a recommandé de prier toujours, nous a dit auſſi que quand pluſieurs ſont raſſemblés en ſon nom, il eſt au milieu d'eux. Il a donc voulu que les Fidèles priaſſent en commun, afin qu'ils ſe ſouvinſſent qu'ils ſont tous frères, tous enfans d'un même père, tous deſtinés au même héritage éternel, & qu'ils priſſent intérêt au ſalut les uns des autres, *voyez* PRIERE, COMMUNION DES SAINTS. Lorſque dans une grande ville il y avoit des Egliſes éloignées les unes des autres, il étoit de la charité des Evêques d'y aller faire les *ſtations* ou les Offices divins, afin de donner aux divers membres de leur troupeau la commodité de ſe raſſembler, pour ainſi dire, ſous la houlette du Paſteur. A préſent, ſi cela eſt moins néceſſaire qu'autrefois, il eſt encore utile de conſerver les anciens uſages, parce qu'ils nous rappellent toujours les mêmes vérités, & parce que les dévotions particulières, qui n'ont point d'autre règle que le goût & le caprice, ne manquent jamais d'entrainer des abus & des erreurs.

STAUROLATRES, *voyez* CHAZINZARIENS.

STERCORANISTES. On a donné ce nom à ceux qui ſoutenoient que le corps de Jéſus-Chriſt dans la Sainte Euchariſtie, reçue par la Communion, étoit ſujette à la digeſtion & à ſes ſuites, comme tous les autres alimens. La queſtion eſt de ſavoir s'il y a eu réellement des Théologiens aſſez inſenſés pour admettre cette abſurdité.

Mosheim, plus modéré ſur ce point que d'autres Proteſtans, convient qu'à proprement parler le *ſtercoraniſme* eſt une héréſie imaginaire. Dans l'onzième ſiècle, les Théologiens qui ſoutenoient que la ſubſtance du pain & du vin eſt changée dans l'Euchariſtie au corps & au ſang de Jéſus-Chriſt, imputèrent à ceux qui tenoient le contraire cette odieuſe conſéquence, que ce corps & ce ſang adorable ſont ſujets dans l'eſtomac à la digeſtion & à ſes ſuites. Ils argumentoient ſur ces paroles du Sauveur : *Tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, & va au retrait.* Ceux qui nioient la tranſſubſtantiation ne manquèrent pas de rétorquer l'objection contre leurs adverſaires, & de prétendre que puiſque le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt avoient pris la place de la ſubſtance du pain & du vin, ils devoient ſubir les mêmes accidens qui ſeroient arrivés à cette ſubſtance, ſi elle avoit été reçue par le Communiant ; *Hiſt. Eccl.* 9e. ſiècle, 2 part., c. 3, §. 21.

Nous ne ferons point de recherches pour ſavoir ſi ce ne ſont pas les ennemis du dogme de la préſence réelle qui ont été les premiers auteurs de cette odieuſe objection, plutôt que les défenſeurs de la tranſſubſtantiation ; cela eſt d'autant plus probable que les ſucceſſeurs des premiers la repètent encore : nous nous contentons de l'aveu de Mosheim ; il convient que dans le fait cette imputation n'étoit applicable ni aux uns ni aux autres, que les reproches venoient plutôt d'un fond de malignité que d'un véritable zèle pour la vérité. On ne peut ſans impudence, dit-il, l'employer contre ceux qui niant la tranſſubſtantiation, mais bien contre ceux qui la ſoutiennent ; quoique peut-être ni les uns ni les autres n'aient jamais été aſſez inſenſés pour l'admettre ; *ibid.*

Il ne falloit pas affecter là un *peut-être*, il falloit avouer franchement que ce reproche étoit abſurde dans l'un & l'autre parti. Plus équitables que lui nous allons faire voir qu'il ne peut avoir lieu contre aucun des ſentimens vrais ou faux qui ſont ſuivis dans les différentes ſectes chrétiennes touchant l'Euchariſtie ; nous ne refuſons jamais de rendre juſtice, même à nos ennemis.

1°. Le reproche de *Stercoraniſme* ne peut être fait aux Calviniſtes qui nient la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans ce Sacrement, ni contre les Luthériens qui prétendent aujourd'hui que l'on y reçoit à la vérité ſon corps & ſon ſang, non en vertu d'une préſence réelle & corporelle du Sauveur dans le pain & le vin, mais en vertu de la Communion, ou de l'action de recevoir ces Symboles. *Voyez* EUCHARISTIE, §. 2.

2°. Luther & ſes diſciples qui admettoient l'impanation, ou l'union du corps & du ſang de Jéſus-Chriſt avec la ſubſtance du pain & du vin, ne donnoient pas moins lieu à l'accuſation de *Stercoraniſme* que les défenſeurs de la Tranſſubſtantiation ; Mosheim ni Baſnage n'en ont rien dit, parce qu'ils n'en vouloient qu'aux Catholiques. Mais il n'eſt pas difficile de juſtifier ces Impanateurs ; ils enſeignoient ſans doute que le corps de Jéſus-Chriſt ne demeure ſous le pain, ou avec le pain, qu'autant que cet aliment conſerve ſa forme & ſes qualités ſenſibles ; que le pain devenu du chyle dans l'eſtomac n'eſt plus du pain, qu'ainſi le corps de Jéſus-Chriſt ceſſe d'y être uni.

3°. Il faut être entêté à l'excès pour ſoutenir que cette accuſation eſt mieux fondée à l'égard des Catholiques qui admettent la Tranſſubſtantiation. Jamais ils n'ont penſé que le corps de Jéſus-Chriſt eſt encore ſous les eſpèces, ou ſous les qualités ſenſibles du pain, lorſque ces qualités ne ſubſiſtent plus. Au moment que les eſpèces ſacramentelles ſont deſcendues dans l'eſtomac, elles ſont mêlées ou avec les reſtes d'alimens, ou avec les humeurs qui doivent concourir à la digeſtion. Dès-lors ces eſpèces ou qualités ſenſibles ſont altérées, elles ne ſubſiſtent plus du tout lorſqu'elles ſont changées en chyle ; le corps de Jéſus-Chriſt n'y eſt donc plus. Comment prétendre que ce corps adorable eſt ſujet *aux ſuites de la digeſtion*, dès qu'il ceſſe d'exiſter par la digeſtion même des eſpèces ſacramentelles ?

Baſnage, qui a fait une longue Diſſertation

sur le *Stercoranisme*, *Hist. de l'Egl.*, t. 16, c. 6, a manqué de jugement lorsqu'il a dit que les accidens qui peuvent arriver au corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie embarrassent fort les Théologiens qui admettent la présence réelle ; ils ne sont embarrassans que pour ceux qui ne réfléchissent pas. Ils incommodent peut-être ceux qui commencent par argumenter sur la substance des corps ; mais nous demandons ce que c'est que cette *substance* séparée ou abstraite de toute qualité sensible, & si on peut en donner une notion claire : si on ne le peut pas, de quoi servent les argumens ?

Voici le plus fort. Les Pères de l'Eglise ont dit que l'Eucharistie nourrit nos corps aussi-bien que nos ames ; or c'est la substance d'un aliment, & non ses qualités sensibles qui peuvent produire cet effet : puisque la substance du pain, selon nous, n'est plus dans l'Eucharistie, il faut que ce soit la substance du corps de Jésus-Christ qui y supplée.

Cette objection est-elle donc insoluble ? Nous demandons ce que c'est que nourrir notre corps ; c'est sans doute en augmenter le volume. Que l'on nous dise comment une substance corporelle dépouillée de toutes ses qualités sensibles, par conséquent de *volume*, peut augmenter celui de notre corps.

Les Pères ont dit que l'Eucharistie, le pain Eucharistique, l'aliment consacré, &c, nourrit notre corps ; mais ils n'ont pas dit que c'est le corps de Jésus-Christ, ou la substance de ce corps adorable, ou la substance du pain qui opère cet effet. Tous croyoient comme nous que la substance du pain n'y est plus, & tous comprenoient que la substance du corps de Jésus-Christ dépouillée de toute qualité sensible, ne produit point un effet physique & sensible.

Peu nous importe ce qui a été dit dans le neuvième & l'onzième siècles, & ensuite par les Scholastiques, touchant cette dispute. Quand nous serions forcés d'avouer que tous ont mal raisonné & se sont mal exprimés, il n'en résulteroit aucun préjudice contre la croyance catholique. On a eu très-grand tort d'attribuer le *Stercoranisme* à Nicétas, à Amalaire, à Raban-Maur, à Héribalde, à Ratramne, &c ; & quand il seroit vrai que tous se sont mal défendus, il ne s'ensuivroit encore rien.

Il auroit été mieux de ne point appliquer à la Sainte Eucharistie des notions de physique ou de métaphysique très-obscures, très-incertaines, & qui ne pouvoient servir qu'à embrouiller la question ; il auroit été mieux de ne pas entreprendre d'expliquer par ces notions fautives un mystère essentiellement inexplicable. Mais l'affectation des Protestans de ramener ces disputes sur la scène, ne prouve que leur malignité.

Il a fallu que Basnage s'aveuglât au grand jour pour affirmer, dans le titre du chap. 6, que *l'Eglise Grèque ancienne & moderne étoit Stercoraniste*, puisque les Grecs soutenoient que la réception de l'Eucharistie rompt le jeûne. Il avoit perdu toute pudeur quand il a osé attribuer l'origine du *Stercoranisme* à S. Justin, parce que ce Père a dit, *Apol.* 1, n. 66, que l'Eucharistie est un aliment duquel notre chair & notre sang sont nourris ; & à S. Irénée, parce qu'il enseigne, *adv. Hær.*, l. 5, c. 2, n. 2 & 3, que notre chair & notre sang sont nourris & augmentés par ce pain & par cette créature qui est le corps de Jésus-Christ. Basnage a falsifié ce passage, en mettant, *qui est appelé le corps de Jésus-Christ.* Il a poussé plus loin la turpitude, en ajoutant qu'Origène *a été Stercoraniste public*, puisqu'il a dit que l'aliment consacré par la parole de Dieu & par la prière, *dans ce qu'il a de matériel*, passe dans le ventre & va au retrait ; *in Matt.*, t. 11, n. 14 ; qu'il faut mettre au même rang S. Augustin & l'Eglise d'Afrique, puisque nous lisons ces paroles, *Serm.* 57, chap. 7, n. 7 : « Nous prenons le pain de l'Eucharistie, non-» seulement afin que notre estomac en soit rempli, » mais afin que notre ame en soit nourrie ». Enfin l'Eglise d'Espagne, parce qu'un Concile de Tolède, au septième siècle, a décidé qu'il ne faut consacrer que de petites hosties pour la Communion, de peur que l'estomac du Prêtre qui en consumera les restes n'en soit trop chargé.

Nous rougissons de rapporter ces odieuses accusations, mais il est bon de montrer jusqu'où l'entêtement & l'esprit de vertige peuvent pousser un Protestant. Basnage a fait tout son possible pour prouver que les anciens Pères de l'Eglise n'ont cru ni la présence réelle, ni la transsubstantiation ; & le voilà qui leur attribue la conséquence la plus fausse & la plus révoltante que l'on puisse tirer de ces deux Dogmes.

Origène est le seul que nous prendrons la peine de justifier. En disant, l'aliment consacré *dans ce qu'il a de matériel*, ou ce Père a entendu *la substance du pain ;* dans ce cas, ou il n'a pas cru la présence réelle, ou il a supposé l'impanation ; & nous avons fait voir que dans l'un & l'autre système le *Stercoranisme* ne peut pas lui être imputé. Si Origène a seulement entendu les qualités matérielles & sensibles du pain, comme nous le pensons, l'accusation est encore plus absurde, & nous l'avons prouvé. *Voyez* les notes des Editeurs d'Origène sur cet endroit.

Les Protestans se fâchent lorsque nous attribuons des erreurs aux Hérétiques anciens ou modernes, par voie de conséquence ; & ils ne cessent de recourir à cette méthode pour imputer aux Pères & à l'Eglise entière, non-seulement des erreurs, mais des infamies.

Basnage avoit avoué qu'aucun Transsubstantiateur n'a jamais été assez insensé pour admettre le *Stercoranisme*, non-seulement à cause que le respect qu'il a pour le corps du Fils de Dieu s'oppose à cette

cette pensée ; mais encore parce que ce corps adorable étant dans l'Eucharistie invisible, indivisible, impalpable, insensible, il est impossible de croire qu'il est sujet à la digestion & à ses suites ; *ibid*, c. 6, §. 3. S'est-il repenti de ce trait de bonne foi ? non, mais il a voulu prouver que les Pères n'admettoient point la Transsubstantiation, puisqu'ils admettoient le *Stercoranisme*.

Encore une fois ceci ressemble à un délire. Si les Pères n'ont pas cru la Transsubstantiation, il faut du moins qu'ils aient cru la présence réelle, autrement l'accusation de *Stercoranisme* est absurde. S'ils ont supposé la présence réelle, que l'on nous dise comment ils l'ont conçue, & alors nous prouverons que cette odieuse imputation est toujours également opposée au bon sens.

Si c'est à Basnage que Mosheim en vouloit, lorsqu'il a dit que le *Stercoranisme* n'est qu'une imputation maligne, il n'avoit pas tort. Les Incrédules en ont profité pour vomir des blasphêmes grossiers & dégoûtans contre le mystère de l'Eucharistie.

STIGMATES, marques ou incisions que les Païens se faisoient sur la chair, en l'honneur de quelque fausse Divinité. Cette superstition étoit défendue aux Juifs, *Lévit.*, chap. 19, ℣. 28 ; l'Hébreu porte : « Vous ne vous ferez aucune » écriture de pointe » ; c'est à dire, aucun caractère ou aucun *stigmate* imprimé sur la chair avec des pointes ; c'étoit un symbole d'idolâtrie.

Ptolémée Philopator ordonna d'imprimer une feuille de lierre, arbre consacré à Bacchus, sur les Juifs qui avoient quitté leur Religion pour embrasser celle des Païens. S. Jean, *Apoc.*, c. 13, ℣. 16 & 17, fait allusion à cette coutume, quand il dit que la bête a imprimé son caractère dans la main droite & sur le front de ceux qui sont à elle ; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractère de la bête ou son nom. Philon le Juif, *de Monarch.*, l. 1, observe qu'il y a des hommes qui pour s'attacher au culte des Idoles d'une manière solemnelle, se font sur la chair, avec des fers chauds, des caractères qui marquent leur engagement.

S. Paul, *Galat.*, c. 6, ℣. 17, dit, dans un sens fort différent, qu'il porte les *stigmates* de Jésus-Christ sur son corps, en parlant des coups de fouet qu'il avoit reçus pour la prédication de l'Evangile. Procope de Gaze, *in Isaïe*, c. 44, ℣. 20, remarque qu'un ancien usage des Chrétiens étoit de se faire sur le poignet & sur les bras des *stigmates* qui représentoient la Croix ou le Monogramme de Jésus-Christ, pour se distinguer des Païens. On dit que cet usage subsiste encore parmi les Chrétiens d'Orient, sur-tout parmi ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem. Les Cophtes d'Egypte impriment avec un fer chaud le signe de la Croix sur le front de leurs enfans, afin d'empêcher les Mahométans de les dérober pour en faire des esclaves. On a cru mal à propos qu'ils employoient cette précaution pour tenir lieu de Baptême.

Les historiens de la vie de S. François d'Assise ont rapporté que dans une vision ce Saint reçut les *stigmates* des cinq plaies de Jésus-Christ crucifié, & qu'il les porta sur son corps le reste de sa vie. On peut voir ce qu'en a dit M. Fleury, *Hist. Eccléf.*, t. 16, l. 79, n. 5, & les preuves que l'on en donne, *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 9, p. 392.

STYLITE, nom que l'on a donné à certains solitaires qui ont passé une partie de leur vie sur le sommet d'une colonne dans l'exercice de la pénitence & de la contemplation ; ce mot vient du grec Στύλος, colonne ; les Latins les ont appelés *sancti columnares*.

L'*Histoire Ecclésiastique* fait mention de plusieurs *Stylites*, on dit qu'il y en a eu dès le second siècle, mais ils n'ont jamais été en grand nombre. Le plus célèbre de tous est S. Siméon *Stylite*, Moine Syrien qui vivoit dans le cinquième siècle & près de la ville d'Antioche ; il demeura pendant un grand nombre d'années sur le sommet d'une colonne haute de quarante coudées, dont la plate-forme n'avoit que trois pieds de diamètre, de manière qu'il lui étoit impossible de se coucher. Elle étoit seulement environnée d'une espèce d'appui ou de balustrade sur laquelle le Saint se reposoit lorsqu'il étoit accablé de lassitude & de sommeil. Ce genre de vie extraordinaire le rendit fameux, non-seulement dans tout l'Orient, mais dans les autres parties du monde. Il mourut l'an 459, âgé de soixante-neuf ans.

Les Protestans ne pouvoient pas manquer de se donner carrière sur ce sujet, & de tourner les *Stylites* en ridicule ; leurs sarcasmes ont été fidèlement répétés par les Incrédules. Bingham, *Orig. Eccléf.*, l. 7, c. 2, §. 5, en a cependant parlé avec modération ; il s'est contenté de rapporter brièvement ce qu'en ont dit les anciens, sans approuver & sans blâmer cette manière de vivre.

Mosheim avoit d'abord fait de même, *Hist. Eccléf.*, 5e siècle, 1e part., c. 1, §. 3. Il étoit convenu, sur la foi des historiens, que les Libaniotes voisins d'Antioche avoient été délivrés d'une troupe de bêtes féroces, en embrassant le Christianisme suivant l'exhortation & la promesse que Siméon leur en avoit faites ; qu'il convertit aussi à la foi chrétienne les habitans d'un canton de l'Arabie : conséquemment il n'avoit pas hésité d'appeler ce *Stylite* un *saint homme*. Mais, 2e part., chap. 3, §. 12, il a changé de langage, il a nommé le genre de vie de Siméon & de ses semblables une *superstition*, une *sainte folie*, une *forme insensée de Religion*. Son traducteur anglois

a beaucoup enchéri sur ces expressions, il s'est servi des termes les plus injurieux que la passion puisse suggérer. Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 17, §. 12, n'a pas été plus retenu, il a nommé Siméon un *Moine fanatique*, & il l'a comparé à Diogène. Il lui reproche d'avoir engagé l'Empereur Théodose le jeune à révoquer la loi par laquelle il avoit condamné les Chrétiens à rétablir les Synagogues des Juifs. Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, s'est borné à tourner en ridicule les miracles de Siméon *Stylite* le jeune, qui a vécu près de Constantinople au sixième siècle.

Examinons de sang-froid le jugement de tous ces critiques : 1°. le genre de vie de Siméon étoit extraordinaire, singulier, ridicule même si l'on veut ; mais il a produit de grands effets, qu'une conduite ordinaire & commune n'auroit certainement pas opérés. Etoit-il indigne de la sagesse divine de se servir d'un grand spectacle pour convertir des Païens, ou refuserons-nous à Dieu la liberté d'attacher des grâces de conversion à tel moyen qu'il lui plaît, d'amener des peuples à la foi par l'admiration plutôt que par le raisonnement ? Outre les Libaniotes & les Arabes convertis par Siméon, il amena encore au Christianisme un grand nombre de Perses, d'Arméniens, d'Ibériens, de Lazes habitans de la Colchide, qui étoient venus par curiosité pour le voir & pour l'entendre. Les Princes & les grands de l'Arabie accouroient pour recevoir sa bénédiction. Varane V, Roi de Perse, quoiqu'ennemi déclaré du nom Chrétien, ne put s'empêcher de le respecter. Les Empereurs Théodose II, Léon, Marcien, eurent lieu plus d'une fois de s'applaudir d'avoir écouté ses conseils. L'Impératrice Eudoxie qui avoit embrassé l'Eutychianisme, y renonça lorsqu'elle eut prêté l'oreille à ses exhortations. Tous ces faits sont rapportés & attestés par des contemporains, dont plusieurs étoient témoins oculaires.

Quand on seroit venu à bout de nous persuader qu'au cinquième siècle toute l'Asie n'étoit peuplée que d'esprits foibles & d'imbécilles, nous conclurions encore qu'il falloit un exemple tel que celui de Siméon pour faire impression sur eux ; nous dirions avec S. Paul, que Dieu a choisi des insensés & des hommes méprisables selon le monde, pour confondre les sages & les Philosophes ; 1 *Cor.*, c. 1, ℣. 27. Les Protestans devroient faire attention que les sarcasmes qu'ils ont lancés contre Siméon *Stylite*, ont été tournés par les Incrédules contre les anciens Prophètes ; Isaïe marchant nu au milieu de Jérusalem à la manière des esclaves, Jérémie portant des chaînes à son cou, & qui les envoie ensuite aux Rois voisins de la Judée ; Ezéchiel qui se tient couché pendant quarante jours sur le côté droit, & qui brûle la fiente des animaux pour faire cuire son pain ; Osée qui, par ordre de Dieu, épouse une prostituée, &c., n'ont pas paru plus sages à nos beaux-esprits que Siméon perché sur sa colonne.

Mosheim observe qu'un certain Vulfilaicus ayant voulu faire auprès de Trèves le personnage de *Stylite*, les Evêques l'obligèrent de descendre de sa colonne. Ils firent très-bien ; cet imposteur n'avoit ni les mœurs, ni les vertus, ni la foi pure de Siméon ; le climat de Trèves n'est point celui de la Syrie, le plus beau de l'univers, où l'on couche sur les toîts & sur le pavé des rues ; le *Stylite* du Nord auroit peut-être vécu pendant l'été, il auroit péri pendant l'hiver. Nous nous croyons sages, parce que nous ne vivons & ne pensons pas comme les Orientaux ; ceux-ci nous méprisent & nous détestent, parce que nous ne leur ressemblons pas.

2°. Quel motif a fait agir Siméon ? étoit-ce l'humeur sauvage, la singularité de caractère, l'ambition de faire parler de lui, la vanité de voir arriver au pied de sa colonne les plus grands personnages de son siècle, &c ? Ces vices ne sont pas compatibles avec la douceur, la docilité, la patience, l'humilité du *Stylite* d'Antioche. Les Moines d'Egypte, indignés de sa manière de vivre, lui envoyèrent signifier une excommunication, il la souffrit sans murmure ; mieux informés de ses vertus dans la suite, ils lui demandèrent sa communion. Il s'étoit d'abord attaché à sa colonne par une chaîne ; l'Evêque d'Antioche lui représenta que quand l'esprit est constant, le corps n'a pas besoin d'être enchaîné ; Siméon ne répliqua point, il fit venir un serrurier & fit rompre la chaîne. Les Evêques & les Abbés de Syrie lui firent commander de descendre de sa colonne, il se mit en devoir d'obéir, on se contenta de sa docilité. Informé par des voyageurs des vertus de Ste Geneviève, il se recommanda humblement à ses prières. Ce ne sont point là les symptômes du fanatisme ni de l'orgueil.

On nous demande qu'elle différence il y a entre ce *Stylite* & Diogène. La même qu'entre la Charité Chrétienne & la malignité d'un Cynique. Diogène dans son tonneau méprisoit l'univers entier, il insultoit aux passans, il ne vouloit corriger les vices que par des sarcasmes, il violoit les bienséances, il ne rougissoit d'aucune impudicité ; peut-on reprocher aucun de ces défauts à Siméon ? Puisque c'est un Protestant qui fait ce parallèle, nous lui disons hardiment que Luther & les autres prédicans fougueux de la réforme ressembloient beaucoup plus au Cynique d'Athènes, que le *Stylite* de Syrie.

3°. Les conversions & les Miracles opérés par ce personnage célèbre sont-ils imaginaires & fabuleux, comme les Protestans le supposent ? Ils sont rapportés non-seulement par des contemporains, mais par des témoins oculaires. Théodoret, Evêque de Syr, ville voisine d'Antioche, avoit vu Siméon plus d'une fois, il avoit conversé avec lui ; il est un des plus savans & des plus

judicieux Ecrivains Eccléſiaſtiques, ſes ouvrages en ſont foi; il n'attendit pas la mort du Saint *Stylite*, pour dreſſer la relation de ſes actions, de ſes vertus & de ſes Miracles, il la publia quinze ou ſeize ans auparavant pour en inſtruire les contemporains & la poſtérité. Le Moine Antoine, Diſciple de Siméon, fit la ſienne immédiatement après la mort de ſon maître. Un Prêtre Chaldéen nommé Coſmas, l'écrivit en Chaldaïque, à peu près dans le même temps. Evagre, habitant d'Antioche, magiſtrat & officier de l'Empereur, fit ſon hiſtoire dans le ſiècle ſuivant, après avoir interrogé les témoins oculaires. Ces quatre auteurs qui ont vécu en différens lieux, & qui n'ont pas écrit dans la même langue, ne ſe ſont pas copiés. D'autres contemporains ont confirmé leur témoignage, en traitant d'autres ſujets. Sur quoi donc peut être fondé le Pyrrhoniſme hiſtorique affecté par les Proteſtans? l'ignorant le plus ſtupide peut-être incrédule, un vrai ſavant ne l'eſt jamais.

4°. L'on a fait, contre la vie des Aſcètes, des Moines, des Solitaires, des pénitens de tous les ſiècles, la même objection que contre celle des *Stylites*. Jéſus-Chriſt, dit-on, n'a point ordonné ce genre de vie, il ne l'a point autoriſé par ſon exemple, ſes Apôtres n'y ont exhorté perſonne. Si c'étoit une pratique louable en elle-même, tout Chrétien ſeroit obligé de l'embraſſer; la vertu ſans doute eſt un devoir pour tout le monde: que deviendroit la ſociété & le genre humain tout entier? &c &c.

Eſt-il bien vrai que la vie de Jéſus-Chriſt & celle de ſes Apôtres a été une vie ordinaire & commune? S. Paul auroit eu tort de dire, 1 *Cor.* c. 4, ℣. 9, « Nous ſommes devenus un ſpectacle » aux yeux du monde, des Anges & des hommes; » nous paroiſſons inſenſés à cauſe de Jéſus-» Chriſt ». Il eſt faux que toute vertu ſoit faite pour tout le monde, Jéſus-Chriſt a décidé le contraire, lorſqu'il a dit, *Matt.* c. 19, ℣. 11. « Tous ne comprennent pas ce que je dis, mais » ceux à qui ce don a été accordé ». & S. Paul l'a répété, 1 *Cor.* c. 7, ℣. 7, « chacun a reçu » de Dieu un don qui lui eſt *propre*, l'un d'une » manière, l'autre d'une autre ». C'eſt pour cela même que le Sauveur n'a commandé à perſonne la vie des Anachorètes, mais il l'a louée dans Jean-Baptiſte, & S. Paul dans les anciens Prophètes. C'eſt donc un acte de vertu de l'embraſſer, lorſque Dieu y appelle, & qu'aucun devoir de juſtice ou de charité ne s'y oppoſe. Ne craignons rien pour la ſociété, ni pour le genre humain, Dieu y a pourvu par la variété de ſes dons. Mais comme les Proteſtans ne veulent point entendre parler des conſeils Evangéliques, ils ſoutiendront plutôt des abſurdités que de les admettre. *Voyez* CONSEILS EVANGÉLIQUES.

S U

SUAIRE. Ce terme tiré du latin *Sudarium* ſignifie dans l'origine un linge ou un mouchoir dont on ſe ſert pour eſſuyer le viſage; le grec Σουδάριον, qui exprime la même choſe, ne ſe trouve que dans les Evangéliſtes. Il ne faut donc pas le confondre avec Σινδὼν; celui-ci étoit un linceul, & il déſignoit quelquefois un vêtement, il tenoit lieu de chemiſe.

Dans les pays chauds, l'on voit encore pendant l'été les jeunes gens pauvres, couverts d'un ſimple linceul ou morceau de toile quarré; ils le paſſent ſur leurs épaules, ramènent les deux coins ſur la poitrine, croiſent le reſte ſur leur corps & l'attachent par une corde; ils n'ont point d'autre vêtement. Dans la ſaiſon du froid & des pluies l'on met un manteau par deſſus. Il eſt dit dans l'Evangile, *Marc*, c. 14, ℣. 51, qu'un jeune homme qui ſuivoit Jéſus-Chriſt, lorſqu'il fut pris au jardin des Olives, n'avoit qu'un *ſindon* ſur ſa nudité, que les ſoldats voulurent l'arrêter, qu'il laiſſa ſon *ſindon* & s'enfuit. *Judic.* c. 14, ℣. 12 & 13, Samſon promit trente *ſindons*, hebr. *ſidinim*, & autant de tuniques aux jeunes gens de ſa noce, s'il pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur propoſa. *Prov.* c. 22, ℣. 24, il eſt dit que la femme forte fait des *ſindons* & des ceintures & les vend aux Chananéens ou Phéniciens. *Iſaïe*, c. 3, ℣. 23, parle des *ſindons* des filles de Jéruſalem.

Nous liſons dans l'Evangile que Joſeph d'Arimathie, pour enſevelir Jéſus-Chriſt, acheta un linceul, *ſindonem*, & en enveloppa le Corps du Sauveur. Il paroit que ce linceul fut coupé en bandelettes, pour ſerrer autour du corps & des membres les aromates dont on ſe ſervoit pour embaumer les morts, Joſeph y ajouta un *ſuaire* ou mouchoir, pour envelopper la tête & le viſage; puiſque S. Jean, c. 20, ℣. 6, dit qu'après la réſurrection de Jéſus-Chriſt S. Pierre entra dans le tombeau, qu'il n'y trouva que les linges ou bandelettes, τὰ ὀθόνια, placés d'un côté, & de l'autre le *ſuaire* qui avoit été mis ſur la tête de Jéſus. Il dit de même, c. 11, ℣. 44, que Lazare reſſuſcité ſortit du tombeau ayant les pieds & les mains liés de bandelettes, & le viſage couvert d'un *ſuaire*.

De là on conclut que le corps de Jéſus-Chriſt ne fut point enveloppé d'un linceul entier, mais ſeulement avec des bandelettes comme Lazare. Ainſi les linceuls ou *ſuaires* que l'on montre dans pluſieurs Egliſes ne peuvent avoir ſervi à la ſépulture du Sauveur, d'autant plus que le tiſſu de ces *ſuaires* eſt d'un ouvrage aſſez moderne.

Il eſt probable que dans le douzième & le treizième ſiècles, lorque la coutume s'introduiſit de repréſenter les Myſtères dans les Egliſes, on repréſenta le jour de Pâques la Réſurrection

de Jésus-Christ. On y chantoit la Prose *Victimæ Paschali*, &c. dans laquelle on fait dire à Madelaine : *Sepulchrum Christi viventis & gloriam vidi resurgentis, Angelicos testes, sudarium & vestes* : Au mot *sudarium* on montroit au peuple un linceul empreint de la figure de Jésus-Christ enseveli. Ces linceuls ou *suaires* conservés dans les trésors des Eglises, pour qu'ils serviſſent toujours au même usage, ont été pris dans la suite pour des linges qui avoient servi à la sépulture de notre Sauveur ; voilà pourquoi il s'en trouve dans plusieurs Eglises différentes, à Cologne, à Besançon, à Turin, à Brioude, &c. & l'on s'est persuadé qu'ils avoient été apportés de la Palestine dans le temps des croisades.

Il ne s'ensuit point de là que ces *suaires* ne méritent aucun respect, ou que le culte qu'on leur rend est superstitieux. Ce sont d'anciennes images de Jésus-Christ enseveli, & il paroît certain que plus d'une fois Dieu a récompensé par des bienfaits la foi & la piété des Fidèles qui honorent ces signes commémoratifs du Mystère de notre rédemption.

SUBLAPSAIRES, *voyez* INFRALAPSAIRES.

SUBSTANCE. Ce terme Philosophique a donné lieu à plusieurs disputes entre les Catholiques & les Hétérodoxes. Il y eut dans les premiers siècles de l'Eglise de la difficulté à savoir si l'on pouvoit dire, en parlant de la Sainte-Trinité, qu'il y a dans la Nature Divine trois *substances*, ou trois hypostases, parce que l'on doutoit si par le mot de *substance* on devoit entendre trois essences, ou seulement trois personnes ; *Voyez* HYPOSTASE.

Depuis la naissance de la prétendue réforme il y a dispute entre les Protestans & les Catholiques pour savoir si la *substance* du pain & du vin est encore dans l'Eucharistie après la Consécration. Suivant la foi Catholique, en vertu des paroles de Jésus-Christ, *ceci est mon Corps, ceci est mon sang*, la *substance* du pain & du vin est changée au corps & au sang de ce Divin Sauveur, de manière qu'il ne reste plus que les apparences ou les qualités sensibles de ces deux alimens ; cette action de la puissance divine est nommée *Transsubstantiation*, *voyez* ce mot. Les Protestans soutiennent que ce Miracle est impossible, que Dieu ne peut pas changer une *substance* en une autre, sans que les qualités changent ; qu'ainsi les qualités sensibles du pain & du vin ne peuvent demeurer dans l'Eucharistie, sans que la *substance* de ces deux corps n'y demeure. Mais avant de mettre des bornes à la puissance Divine, dans un sujet aussi obscur, il faut y penser plus d'une fois.

En effet, lorsqu'il est question des corps ou de la matière, le mot *substance* ne présente aucune idée claire, nous ignorons absolument en quoi consiste l'essence ou la *substance* de la matière abstraite de toute qualité sensible ; comment donc pouvons-nous en raisonner ?

Par *substance* en général, on entend un être individuel qui persévère & demeure essentiellement le même, malgré le changement des modifications ou des qualités qui lui surviennent successivement ; & c'est dans le sentiment intérieur que nous puisons cette notion. Je sens que malgré le changement des idées, des volontés, des affections, des sensations qui m'arrivent je suis toujours *moi* ; ces modifications ne peuvent subsister sans *moi*, mais je puis être sans elles ; elles ne sont donc pas *moi*. Je sens que je suis *moi* & non un autre, & qu'un autre n'est pas *moi*. Je suis donc une *substance*, un être individuel & permanent, qui continue d'être essentiellement le même sous une succession & une variété continuelle de modifications différentes. Ainsi le mot *substance* attribué à l'esprit me donne une idée claire, excitée par un sentiment intérieur qui est invincible.

Mais dans chaque masse ou portion de matière, dans un corps, y a-t-il de même un ou plusieurs êtres individuels & permanens, qui demeurent foncièrement les mêmes lorsque son étendue & ses qualités changent ? Grande question !

Dans le système de la divisibilité de la matière à l'infini, nous ne trouverons jamais un être individuel ; or peut-on concevoir une *substance* où il n'y a point d'individu ? Il n'est pas étonnant qu'en suivant cette opinion Locke ni ses partisans n'aient jamais pu comprendre ce que c'est qu'une *substance* ; mais il ne falloit pas la chercher dans la matière, pendant qu'ils pouvoient la trouver en eux-mêmes.

Si nous revenons au système des atomes, des monades, des points physiques, nous ne ferons pas plus avancés. En supposant qu'un atome indivisible de matière est une *substance*, nous n'y voyons rien d'essentiel que l'inertie ; c'est, à proprement parler, un être sans attributs. Un atome ne peut pas seulement être supposé étendu par lui-même, puisque l'étendue & toutes les qualités dont elle est la base, résultent de l'union de plusieurs atomes. Que faut-il pour que ces atomes soient censés essentiellement changés ? nous n'en savons rien. Nous ne savons pas seulement si les atomes qui composent les corps sont homogènes ou hétérogènes, si un corps est différent d'un autre corps autrement que par ses qualités sensibles ; ainsi, en parlant des corps nous ignorons absolument en quoi consiste l'identité de *substance* & le changement de *substance*. Il nous est donc impossible de savoir ce qu'il faut pour que des atomes qui étoient *pain* deviennent le corps de Jésus-Christ ; nous ignorons si Dieu anéantit ou transporte ailleurs les atomes du pain pour y substituer d'autres atomes, sans toucher aux qualités sensibles, ou si le miracle s'opère autrement. Que peuvent donc prouver toutes les argumentations ?

Les voyageurs disent que la pulpe du fruit de l'*arbre à pain* ressemble à la mie d'un pain blanc & tendre, qu'elle en a la figure, la couleur, la saveur & l'odeur. Supposons que la ressemblance soit assez parfaite pour tromper tous nos sens, faudroit-il affirmer que ce fruit est une même *substance* que le pain, ou que c'est une *substance* différente ? Un Philosophe ne peut sans témérité soutenir le pour ni le contre. Que faudroit-il pour que du pain commun devînt le fruit de cet arbre, ou pour que ce fruit fût de vrai pain ? Autre question insoluble. Et l'on ne cesse d'argumenter pour prouver que du pain ne peut pas être changé au Corps de Jésus-Christ, sans que ses qualités sensibles ne changent, c'est opiniâtreté pure.

On dira, pourquoi donc l'Eglise s'est-elle servie des mots *substance* & *transsubstantiation*, qui ne présentent aucune idée claire ? parce que les Hérétiques, aussi mauvais Philosophes que mauvais Théologiens, s'en servoient pour soutenir leur erreur, & pour pervertir le sens des paroles de l'Ecriture-Sainte touchant l'Eucharistie ; on ne pouvoit les refuter & les condamner qu'en usant de leur propre langage.

Les Luthériens qui admirent d'abord l'*impanation* ou la *consubstantiation*, n'étoient pas mieux fondés. Il est aussi impossible de concevoir comment deux *substances* distinctes peuvent se trouver unies sous les mêmes qualités sensibles ; que comment l'une peut y prendre la place de l'autre.

En niant la possibilité de ce second miracle, les Calvinistes ont préparé des armes aux incrédules pour attaquer tous les mystères & tous les miracles. Quelques-uns ont soutenu que les Apôtres n'ont pas pu croire celui-ci, quand même Jésus-Christ l'auroit opéré & le leur auroit affirmé. Les Apôtres, disent-ils, étoient certains par les yeux, par le goût, par l'odorat, par le tact, que ce qu'ils mangeoient étoit du pain ; ils étoient sûrs seulement par l'ouïe que Jésus-Christ leur donnoit son Corps : voilà quatre témoignages contre un, pouvoient-ils se fier à un seul plutôt qu'à tous les autres ?

Nous demandons à ceux qui font cette objection, s'ils croient ou non la Divinité de Jésus-Christ. S'ils ne la croient pas, nous n'avons rien à leur dire. S'ils la croient, nous répondons que quand un Dieu parle à nos oreilles & à notre esprit, ce témoignage est préférable à celui de nos sens ; car enfin qu'attestoient les sens aux Apôtres ? Que ce qu'ils mangeoient avoit toutes les qualités sensibles du pain ; mais ces sens ne pouvoient leur attester que c'étoit la *substance* du pain & non la *substance* du Corps de Jésus-Christ ; puisque cette *substance* abstraite des qualités sensibles ne tombe point sous les sens.

C'est encore la réponse que nous donnons au fameux argument de La Placette, qui paroît aux Calvinistes un raisonnement invincible. Nous avons, disent-ils, une certitude physique par nos sens que l'Eucharistie est du pain ; & nous n'avons qu'une certitude morale fondée sur les motifs de crédibilité que c'est le Corps de Jésus-Christ ; or une certitude morale ne peut pas prévaloir à une certitude physique.

Faux principe. Si par ces mots *c'est du pain*, l'on entend que c'est la *substance* du pain, il est faux que nos sens nous donnent sur ce point aucune certitude quelconque. Encore une fois, les sens nous attestent les qualités sensibles des corps, rien de plus ; cela est démontré par la comparaison que nous avons faite entre le pain usuel & le fruit de l'arbre à pain. Par ce même argument l'on prouveroit que les Apôtres n'ont pas pu croire que Jésus-Christ fût vrai Dieu & vrai homme ; car enfin ils étoient sûrs par le témoignage de leurs sens que Jésus-Christ étoit homme, par conséquent une personne humaine, & ils n'étoient assurés que par sa parole que c'étoit une personne divine. On prouveroit encore que les aveugles-nés sont physiquement certains par le tact qu'une perspective & un miroir ne peuvent produire une sensation de profondeur ; que la tête d'un homme ne peut être représentée dans la boîte d'une montre ; que l'on ne peut pas apercevoir une étoile aussi promptement que le faîte d'une maison, &c. ; qu'ils doivent par conséquent récuser le témoignage de tous ceux qui ont des yeux, & qui leur attestent le contraire. *Voyez* MIRACLE, §. 2.

SUBSTANTIAIRES, secte de Luthériens qui prétendoient qu'Adam, par sa chûte, avoit perdu tous les avantages de sa nature, qu'ainsi le péché originel avoit corrompu en lui la substance même de l'humanité, & que ce péché étoit la *substance* même de l'homme. Nous ne concevons pas comment des sectaires qui ont prétendu fonder toute leur doctrine sur l'Ecriture-Sainte, ont pu y trouver de pareilles absurdités. *Voyez* SYNERGISTES.

SUCCESSION des Pasteurs de l'Eglise. Les Théologiens Catholiques soutiennent contre les Protestans que l'ordination établit entre les pasteurs de l'Eglise une *succession* constante, de manière que le caractère, les pouvoirs, la juridiction du prédécesseur passent & sont communiqués sans aucune diminution au successeur, que sans cette *succession* l'Eglise ne pourroit subsister. Cette vérité est fondée sur les mêmes raisons qui prouvent la nécessité de la *mission*. *Voyez* ce mot. Ainsi les Apôtres ont transmis aux Evêques & aux Pasteurs qu'ils ont ordonnés, leur caractère, leurs pouvoirs, leur juridiction sur les troupeaux qu'ils avoient rassemblés, ou sur les Eglises qu'ils avoient fondées, & dont ils confioient le gouvernement à ces mêmes Pasteurs ; conséquemment S. Pierre

a transmis à ses Successeurs la juridiction & l'autorité qu'il avoit reçue de Jésus-Christ sur l'Eglise universelle.

Suivant la doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres, il n'est point d'Eglise sans Pasteur, point de Pasteur sans mission, point de mission que par voie de *succession*, & la *succession* se fait par l'ordination : sur cette chaîne indissoluble est établie la perpétuité de l'Eglise.

Ainsi l'enseigne S. Paul, *Ephes.* c. 4, ℣. 11. Il dit que Jésus-Christ « a donné les uns pour » Apôtres, les autres pour Prophètes, ceux-ci » pour Evangélistes, ceux-là pour Pasteurs & Docteurs ; que leur ministère & leur travail est » pour la perfection des Saints, & pour l'édification du Corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce » que nous soyons tous arrivés à l'unité de la » foi & à la connoissance du Fils de Dieu, & » afin que nous ne soyons pas emportés à tout » vent de doctrine ». L'Apôtre met les fonctions & le ministère des Pasteurs & des Docteurs au même rang que celui des Apôtres & des Prophètes. Il dit de même, 1 *Cor.* c. 12, ℣. 28 « Dieu a établi dans l'Eglise, d'abord des » Apôtres, ensuite des Prophètes, en troisième » lieu des Docteurs, enfin les dons des miracles », & il met au nombre de ceux-ci la fonction de gouverner, *Gubernationes ;* il suppose que tous ces dons viennent également de Dieu ; ce n'est donc point aux hommes qu'il appartient de se donner des Pasteurs & des Docteurs.

Cette doctrine est expliquée & confirmée par la conduite des Apôtres. Après la mort tragique de Judas, S. Pierre dit à l'assemblée des Disciples qu'il faut que l'un d'entre eux soit subrogé à la place de cet Apôtre infidèle. Conséquemment tous prient Dieu de faire connoître par le sort celui qu'il choisit pour succéder *à la place*, au *ministère* & *à l'apostolat* duquel Judas est déchu par sa prévarication ; *Act.* c. 1, ℣. 25. Le sort tombe sur S. Matthias, & il est mis au nombre des Apôtres, sans aucune différence entre eux & lui.

Ils n'en mettent aucune entre eux & les Evêques qu'ils établissent comme Pasteurs. S. Paul dit à ceux d'Ephèse, *Act.* c. 20, ℣. 28 « Veillez » sur vous & sur tout le troupeau sur lequel le » Saint-Esprit vous a établis *Evêques* ou surveillans, pour gouverner l'Eglise de Dieu. ℣. 32. » Je vous recommande à Dieu & à sa grâce ; » lui seul peut édifier & donner l'héritage (ou » la *succession*) à tous ceux qui sont sanctifiés ». La mission, l'apostolat, le gouvernement de l'Eglise, telle est la *succession* qui a passé des uns aux autres. S. Pierre dit aux Fidèles, 1 *Petri*, c. 5. ℣. 1. « Je prie les Anciens ou les Prêtres » qui sont parmi vous, en qualité de leur collègue, *Consenior*, & de témoin des souffrances de Jésus-Christ : paissez le troupeau de » Dieu qui vous est confié & pourvoyez à ses » besoins, &c ». Le caractère & la charge des Apôtres ont donc été transmis aux Pasteurs. S. Paul dit aux Hébreux, c. 13, ℣. 7. « Souvenez-vous de vos *Prépposés* qui vous ont annoncé la parole de Dieu, & en considérant » la fin de leur vie imitez leur foi » ; il parloit des Apôtres. Ensuite il ajoute, ℣. 17 & 24, « obéissez à vos *Prépposés* & soyez-leur soumis, » parce qu'ils veillent sur vous comme devant » rendre compte de vos ames.... Saluez tous vos *Prépposés* & tous les Saints ». Ces *Prépposés* sont évidemment les Pasteurs, ou les successeurs des Apôtres.

Par quel moyen s'est établie cette *succession ?* S. Paul nous l'apprend encore. Il dit à Timothée, *Epist.* 1, c. 1, ℣. 14 « Ne négligez point la » grâce qui est en vous & qui vous a été donnée » par révélation, avec l'imposition des mains » des Prêtres. 2 *Tim.* c. 1, ℣. 6, Je vous avertis » de réveiller la grâce de Dieu qui est en vous » par l'imposition de mes mains ». Personne ne disconvient que cette imposition des mains ne soit l'ordination. Conséquemment il charge Timothée de faire tout ce que pouvoit faire un Apôtre. Il écrit à Tite, c. 1, ℣. 5 « Je vous » ai laissé en Crète, afin que vous corrigiez ce » qui manque encore, & que vous établissiez des » Prêtres dans les villes, comme je l'ai fait » pour vous-même ». Et il lui expose les qualités que doit avoir un Evêque.

Ce sont donc les Apôtres eux-mêmes qui se sont donnés des Successeurs, qui les ont regardés comme leurs Collègues & leurs coopérateurs, & qui les ont chargés de transmettre cette *succession* à ceux qui viendroient après eux. C'est ce qu'ils ont fait, cette chaîne successive dure depuis dix-sept siècles, & elle continuera jusqu'à la fin des temps. Ainsi l'a promis Jésus-Christ, lorsqu'il a dit à ses Apôtres « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, *Matt.* c. 28, ℣. 20. « Je prierai » mon Père, & il vous donnera un autre Con» solateur, afin qu'il demeure avec vous *pour* » *toujours*. C'est l'esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir » *Joan.* c. 14, ℣. 16.

Cette vérité est confirmée par le témoignage de S. Clément de Rome, disciple immédiat des Apôtres & qui a été témoin de leur conduite. Il dit que Jésus-Christ a reçu sa mission de Dieu, & « que les Apôtres ont reçu la leur de Jésus-Christ ; qu'après avoir reçu le S. Esprit & après avoir prêché l'Evangile, ils ont établi Evêques & Diacres les plus éprouvés d'entre les Fidèles, & qu'ils leur ont donné la même charge qu'ils avoient reçue de Dieu ; qu'ils ont établi une règle de *succession* pour l'avenir, afin qu'après la mort des premiers leur charge & leur ministère fussent donnés à d'autres hommes éprouvés » ; *Epist.* 1, n. 42, 43, 44.

Nous ne cessons de répéter aux Protestans :

Vous qui voyez tout dans l'Ecriture-Sainte, comment n'y voyez-vous pas la perpétuité de la *succeſſion* & du miniſtère apoſtolique ? L'intérêt de ſecte & de ſyſtême leur bouche les yeux. Les prétendus réformateurs vouloient établir une nouvelle doctrine, une nouvelle Egliſe, une nouvelle Religion ? comment le faire ſans miſſion, & s'il en faut une, de qui pouvoient-ils la recevoir ? Il a donc fallu ſoutenir ou que la miſſion n'étoit pas néceſſaire, ou que leur miſſion étoit extraordinaire & miraculeuſe, ou que la miſſion ordinaire qu'ils avoient reçue dans l'Egliſe Catholique étoit ſuffiſante. Nous avons réfuté ces trois prétentions au mot *miſſion*.

Il eſt évident que ces nouveaux Docteurs, en faiſant ſchiſme avec l'Egliſe Catholique, en niant la miſſion & le caractère de ſes Paſteurs, & en rejetant l'Ordination, ont rompu la chaîne de la *ſucceſſion* & du miniſtère apoſtolique, & ont voulu en établir une nouvelle, qui a commencé par eux, & qui ne remonte pas plus haut. Lorſqu'ils ont ſoutenu qu'il n'eſt pas certain que le Pontife Romain ſoit le ſucceſſeur de S. Pierre, ils auroient dû citer au moins un Pape qui ait renoncé comme eux à la *ſucceſſion* du Prince des Apôtres, qui ait excommunié ſes prédéceſſeurs, comme Luther excommunia Léon X, parce que ce Pontife l'avoit condamné. Non-ſeulement tous les Evêques de l'Egliſe Catholique font profeſſion par leur Ordination de tenir tous leurs pouvoirs par droit de *ſucceſſion*, mais ils ſont reconnus par toute l'Egliſe pour ſucceſſeurs légitimes de ceux qui les ont précédés ; & c'eſt par ce fait éclatant que nous ſommes aſſurés du caractère, de l'autorité & de la juridiction du Pontife Romain. Lorſqu'il y a eu des ſchiſmes pour la Papauté, il s'agiſſoit ſeulement de ſavoir quel étoit le vrai ſucceſſeur du Pontife précédent ; dès qu'une fois ce fait a été éclairci, toute l'Egliſe s'eſt réunie à l'obédience de celui dont la *ſucceſſion* a été reconnue légitime. Loin d'accuſer les Papes d'avoir jamais renoncé à la *ſucceſſion* de S. Pierre, les Proteſtans leur reprochent d'en avoir toujours voulu porter les droits trop loin.

Un Incrédule Anglois s'eſt attaché à prouver que les Paſteurs de l'Egliſe n'ont point ſuccédé aux Apôtres ; il en vouloit principalement aux Evêques Anglicans qui s'attribuent cet honneur, auſſi bien que les Evêques Catholiques ; mais comme ſes objections attaquent également les uns & les autres, nous devons y répondre.

Si la Religion, dit-il, avoit eu beſoin d'une *ſucceſſion* non interrompue de Paſteurs, elle auroit eu pareillement beſoin d'une *ſucceſſion* de talens, de connoiſſances, de miracles & de grâces d'en haut ſupérieures à celles que Dieu donne aux Laïques, & ſemblables à celles qu'il avoit communiquées aux Apôtres ; or c'eſt ce que nous ne voyons pas dans le Clergé. Les Apôtres étoient inſpirés, il avoient le don des miracles & le diſcernement des eſprits, ils pouvoient donner le S. Eſprit ; il leur étoit ordonné de convertir toutes les nations, & c'eſt pour les en rendre capables que les dons miraculeux leur avoient été départis. Or ce grand ouvrage eſt exécuté, l'Egliſe de Jéſus-Chriſt eſt établie ; donc il n'eſt plus beſoin d'Apôtres, ni de ſucceſſeurs de ces hommes extraordinaires ; & l'événement prouve qu'en effet il n'y en a point.

Nous répondons que pour être véritablement ſucceſſeurs des Apôtres, il n'eſt pas néceſſaire d'avoir reçu de Dieu tous les dons ſurnaturels qu'il leur avoit communiqués, qu'il ſuffit d'être deſtiné à continuer l'ouvrage qu'ils ont commencé, d'avoir reçu la même miſſion, & la meſure de grâces néceſſaire pour exercer le même miniſtère autrement, il faut ſoutenir que tous ceux qui ont prêché l'Evangile aux infidèles depuis la mort des Apôtres ont été des téméraires, que l'on n'a pas dû les écouter, que les Apôtres ont eu tort de charger leurs diſciples de cette fonction, puiſqu'ils n'ont pas pu leur donner la plénitude des dons du S. Eſprit, telle qu'ils l'avoient eux-mêmes reçue.

Ces dons étoient néceſſaires pour prouver la miſſion divine des Apôtres, mais cette miſſion une fois prouvée, il n'eſt plus beſoin de miracles pour la communiquer à leurs Succeſſeurs ; elle s'étend à tous les ſiècles, puiſque Jéſus-Chriſt ne l'a limitée ni aux temps, ni aux lieux, ni aux perſonnes ; *prêchez l'Evangile à toute créature ; enſeignez toutes les nations, je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation des ſiècles* ; &c. Jéſus-Chriſt ſavoit bien que ſes Apôtres ne vivroient pas long-temps ; donc il a donné la miſſion non-ſeulement pour eux, mais pour leurs ſucceſſeurs juſqu'à la fin des ſiècles. Nous ne prétendons pas néanmoins avouer à l'auteur de l'objection qu'il ne ſe fait plus de miracles dans l'Egliſe, & que les ſucceſſeurs des Apôtres ne reçoivent plus de grâces ni de dons ſurnaturels par l'ordination ; c'eſt très-mal à propos qu'il le ſuppoſe.

Il eſt encore faux que le grand ouvrage de la converſion des peuples ſoit exécuté ; il n'étoit pas fort avancé lorſque les Apôtres ont ceſſé de vivre, ce ſont leurs ſucceſſeurs qui l'ont continué ; il reſte encore un très-grand nombre de nations qui ne croient pas en Jéſus-Chriſt, auxquelles il veut cependant que l'Evangile ſoit prêché : donc ſuivant ſa promeſſe, il leur donne la miſſion, l'apoſtolat, les grâces & l'aſſiſtance dont ils ont beſoin pour s'en acquitter avec ſuccès. Mais les Proteſtans ne veulent ni Ordination, ni caractère, ni miſſion ſurnaturelle, ni grâces qui y ſoient attachées ; c'eſt à eux de répondre aux Incrédules qui argumentent ſur leurs propres principes.

SUFFISANTE (grâce) *Voyez* GRACE.

SUICIDE, action de se tuer soi-même pour se délivrer d'un mal que l'on n'a pas le courage de supporter. De nos jours l'abus de la Philosophie a été porté jusqu'à vouloir faire l'apologie de ce crime. En partant des principes de l'Athéisme, plusieurs Incrédules ont avancé que le *suicide* n'est défendu ni par la loi naturelle, ni par la loi divine positive, qu'il semble même approuvé par plusieurs exemples cités dans les livres saints, par le courage de plusieurs Martyrs, & par les éloges qu'en ont faits les Pères de l'Eglise. Nous sommes obligés de démontrer la fausseté de toutes ces allégations.

I. Le *suicide* est contraire à la loi naturelle. 1°. Dieu seul est l'auteur de la vie, lui seul a droit d'en disposer; & quoiqu'en disent les raisonneurs atrabilaires, c'est un bienfait. Nous le sentons par l'horreur naturelle que nous avons de notre destruction, & par l'instinct naturel qui nous porte à nous conserver. C'est là dessus qu'est fondé le droit que nous avons de défendre notre vie contre un aggresseur injuste, & de lui ôter la sienne, si nous ne pouvons sauver autrement la nôtre. Nous défions les apologistes du *suicide* de concilier le droit de la juste défense, avec le prétendu droit de nous ôter la vie quand il nous plaît.

2°. Dieu ne nous a pas donné la vie pour nous seuls, mais pour la société de laquelle nous faisons partie. La même loi naturelle qui commande à la société de veiller à la conservation de tous les membres qui naissent dans son sein, ordonne à chacun de ces membres de lui rendre ses services, & de contribuer autant & aussi long-temps qu'il le peut au bien général de la société. Dans cette obligation mutuelle consiste le prétendu *pacte social* imaginé par nos Philosophes, mais ce ne sont point les hommes qui l'ont formé par une volonté libre; c'est Dieu auteur de la nature, qui a stipulé pour eux au moment de leur naissance, ou plutôt au moment de la création. *Voyez* SOCIÉTÉ. Vainement on dit qu'un malheureux est un membre inutile & à charge à la société; il n'en est rien: quand il n'y serviroit qu'à donner un exemple de patience, ce seroit beaucoup, & rien ne peut l'en dispenser.

3°. Qu'est-ce que *la vertu*? Suivant l'énergie du terme, c'est la force de l'ame. Si un homme ne veut ou ne peut rien souffrir, de quelle force, de quelle vertu est-il capable? Dirons-nous que par la loi naturelle un homme est dispensé d'avoir de la vertu? Ce n'étoit pas l'avis des Stoïciens, ils pensoient qu'un homme sans vertu n'étoit pas un homme, & il n'est que trop prouvé que de toutes les vertus la patience est la plus nécessaire. A la vérité ces Philosophes se contredisoient en exaltant d'un côté la dignité de l'homme aux prises avec la douleur, & qui se montroit supérieur dans cette espèce de combat, en louant de l'autre le courage de ceux qui se donnoient la mort, pour se soustraire à la douleur ou au regret de n'avoir pas réussi dans une entreprise. Cette contradiction même auroit dû ouvrir les yeux à nos raisonneurs modernes.

4°. Ils déclament contre toutes les institutions qui semblent nuire à la population, c'est pour cela qu'ils ont fait tant de Dissertations contre le célibat; or celui-ci est certainement moins contraire à la population que le *suicide*. Il y a plus de dommage pour la société à perdre un homme fait qui est actuellement en état de la servir, qu'à être privée de quelques enfans qui n'existent pas encore, & dont la plupart auroient péri avant de parvenir à l'âge viril. Suivant la remarque d'un Déiste, dès qu'un homme est assez forcené pour s'ôter la vie, il est le maître de celle d'un autre, quelque bien gardé qu'il puisse être.

5°. Un Incrédule même a tourné en ridicule les motifs pour lesquels les insensés de nos jours ont coutume de renoncer à la vie. Les Grecs & les Romains, dit-il, se tuoient après la perte d'une bataille, ou dans un désastre de leur patrie, auquel ils ne voyoient point de remède. Nous nous tuons aussi, mais c'est lorsque nous avons perdu notre argent, ou dans l'excès d'une folle passion pour un objet qui n'en vaut pas la peine, ou dans un accès de melancolie. Quest. sur l'Encyclop. *De Caton & du suicide*. En effet nos papiers publics ont rendu compte de la multitude de *suicides* qui sont arrivés dans notre siècle; à peine en trouvera-t-on un seul qui ne soit venu de près ou de loin du libertinage. Ils ont montré les tristes effets qu'ont produits les diatribes absurdes & les principes meurtriers de nos Philosophes; ce n'est pas là un trophée fort honorable à la Philosophie moderne.

6°. Les plus sages des anciens Philosophes, Pythagore, Socrate, Cicéron, condamnent le *suicide* comme un crime, comme une révolte contre la Providence, *Théologie païenne*, t. 2, p. 316. Si les Epicuriens & le commun des Stoïciens ont pensé différemment, c'est qu'ils n'admettoient pas la Providence. Mais il est faux qu'Epictète ait été dans le sentiment de ces derniers, comme on l'a dit en nous donnant la morale de Sénèque. Epictète pose des principes directement contraires, *Manuel*, §. 25, 42, &c. Nouveau *Manuel* fait par Arrien, l. 1, §. 8 & 38; l. 3, §. 42; l. 4, §. 38, &c.

Toutes ces preuves demanderoient à être développées, mais nous ne pouvons faire que les indiquer.

II. Le *suicide* est défendu par la loi divine positive. Dès le commencement du monde Dieu a interdit l'homicide, & il l'a puni sévérement dans la personne de Caïn, *Gen.* c. 4, ℣. 10. Il en a renouvelé la défense après le déluge

» Si

« Si quelqu'un répand le ſang humain, il en » ſera puni par l'effuſion de ſon propre ſang, » parce que l'homme eſt fait à l'image de Dieu »; c. 9, ℣. 6. La loi du Décalogue : *vous ne tuerez point*, n'eſt que la répétition de la loi primitive. Or il n'eſt pas plus permis à l'homme de détruire l'image de Dieu dans ſa perſonne que dans celle d'un autre.

On dit que cette loi ſouffre des exceptions ; elle n'en admet aucune que quand le bien général de la ſociété l'exige. Or c'eſt à la ſociété même de juger dans quel cas ſon intérêt exige que l'on condamne à mort un malfaiteur. Ce n'eſt point à tout particulier qu'il appartient d'en décider, aucun n'a le droit de ſe condamner lui-même à la mort ; la ſociété même n'auroit pas ce pouvoir, ſi Dieu ne le lui avoit pas donné. Il faut donc prouver que le *ſuicide* eſt conforme aux intérêts de la ſociété.

Sap. c. 16, ℣. 13, « c'eſt vous, Seigneur, » qui avez la puiſſance de la vie & de la mort... » Un homme peut ôter la vie à un autre par » méchanceté, mais il ne peut la lui rendre, » & il lui eſt impoſſible de ſe ſouſtraire à votre » main ». *Iſaïe*, c. 45, ℣. 9, « Malheur à » celui qui réſiſte à ſon Créateur ; un vaſe de » terre dira-t-il au potier : qu'avez-vous fait? » ſuis-je donc l'ouvrage de vos mains ? » &c. Or c'eſt réſiſter à Dieu que de s'ôter la vie avant qu'il l'ait ordonné.

Cependant, répliquent nos diſſertateurs, il y a dans l'Hiſtoire-Sainte pluſieurs exemples de *ſuicides* qui ne ſont ni blâmés ni condamnés ; ils citent Abimélech, Samſon, Saül, Achitophel, Zambri, Eléazar & Razias. Il faut les examiner en détail.

1°. Il eſt faux qu'aucun de ces perſonnages ne ſoit blâmé. Il eſt dit d'Abimélech, que Dieu lui rendit le mal qu'il avoit fait à ſa famille, en égorgeant ſes frères au nombre de ſoixante & dix, *Judic.* c. 9, ℣. 56. Saül eſt repréſenté comme un Roi réprouvé de Dieu, que la vengeance divine pourſuivoit, & à qui l'ombre de Samuel avoit prédit une mort prochaine, 2 *Reg.* c. 1, ℣. 15. Achitophel eſt peint comme un traître, infidèle à David ſon Roi, appliqué à confirmer Abſalon dans ſa révolte, & à lui ſuggérer des crimes, 2 *Reg.* c. 16 & 17. Zambri étoit un uſurpateur de la Royauté, l'Ecrivain ſacré dit qu'il mourut dans ſon péché, 4, *Reg.* c. 16, ℣. 18 & 19. Ce ne ſont là ni des éloges, ni des approbations.

2°. Samſon & Eléazar ne furent point *ſuicides* ; en ſe livrant à une mort certaine, leur principal deſſein n'étoit point de ſe détruire, mais de venger leur nation de ſes ennemis. Samſon prie Dieu de lui rendre la force, pour tirer vengeance des outrages des Philiſtins, *Judic.* c. 16, ℣. 28. Il eſt dit d'Eléazar qu'il ſe livra à la mort afin de délivrer ſon peuple, *Machab.* c. 6, ℣. 44. L'on n'a jamais traité de *ſuicides* les dévouemens ſi célèbres dans l'hiſtoire, ni le courage de ceux qui ſe ſont livrés à un vainqueur irrité, afin de ſauver leurs concitoyens, ni l'intrépidité des guerriers qui ſe ſont jetés au milieu des bataillons ennemis dans le deſſein d'inſpirer la même valeur à leurs ſoldats.

3°. Les éloges qui ſont donnés à Razias dans le ſecond livre des Machabées, c. 14, ℣. 40 & ſuiv. font une plus grande difficulté. Ce Juif ſe tua pour éviter de tomber entre les mains des Satellites qui le pourſuivoient, & pour ſe ſouſtraire aux tourmens qu'on lui préparoit dans le deſſein de lui faire changer de Religion. On peut l'excuſer par l'intention & par le défaut de réflexion dans une détreſſe auſſi cruelle. Sa conduite eſt louée comme un trait de courage, & non comme l'effet d'un zèle éclairé. Ainſi en a jugé S. Auguſtin, l. 2 *Contra Epiſt. Gaudent.* c. 23. Ce n'eſt point ici un hypocondre qui ſe tue de ſang-froid, pour ſe délivrer du fardeau de la vie ; c'eſt un homme troublé à la vue du péril, & qui de deux maux inévitables choiſit celui qui lui paroît le moindre. Il en a été de même de pluſieurs Martyrs dont on nous objectera bientôt l'exemple.

III. Les Apologiſtes du *ſuicide* ont pouſſé plus loin la témérité, en affirmant que ce crime n'eſt point défendu dans l'Evangile. Nous pourrions nous borner à répondre qu'aucune loi poſitive n'a jamais défendu ni la démence, ni la frénéſie ; mais nous ſoutenons que celle dont nous parlons eſt défendue par tous les paſſages de l'Evangile qui commandent la patience dans les afflictions, & qui promettent à telle vertu une récompenſe éternelle.

S. Paul, après avoir rappelé aux Fidèles tout ce qu'ont ſouffert les anciens juſtes, leur dit : « à la vue de cette nuée de témoins, courons » par la patience au combat qui nous attend, » en fixant nos regards ſur Jéſus auteur & con- » ſommateur de notre foi, qui a ſouffert la mort » de la Croix, & a bravé les ignominies, en » conſidération de la gloire qu'il attendoit, & » qui eſt aſſis à la droite de Dieu »; *Hebr.* c. 12, ℣. 1. Il leur repréſente que Dieu les aime, puiſqu'il les châtie comme un père corrige ſes enfans. Si un furieux déterminé à trancher le fil de ſes jours étoit capable de faire attention à cette morale, il ſentiroit le crime qu'il commet en voulant ſe ſouſtraire aux châtimens que Dieu lui envoie, & qu'il n'a que trop mérités ou par ſon imprudence, ou par ſon libertinage.

Un Chrétien qui s'eſt livré à des paſſions déréglées, & qui y trouve ſon malheur, rentre en lui-même, il s'écrie avec un Roi pénitent : *vous êtes juſte, Seigneur, & vos jugemens ſont l'équité même.* Un incrédule ſe ſent puni par où il a péché, brave la Juſtice Divine, & prétend lui échapper en s'ôtant la vie ; elle ſaura s'en venger.

Que dire à un insensé qui a osé écrire que s'il est vrai que le Messie des Chrétiens est mort de son plein gré, il a évidemment été *suicide?* Jésus-Christ n'a point excité les Juifs à le faire mourir, il leur a reproché d'avance le crime qu'ils alloient commettre. Il s'est livré à la mort, non par dégoût de la vie, ni par impatience dans la douleur, mais pour racheter le genre humain de la mort éternelle, pour le salut de ceux mêmes qui l'ont crucifié. Il s'est offert pour victime de notre rédemption, avec plein *pouvoir de donner sa vie & de la reprendre*, *Joan.* c. 10, ℣. 18. Et avec une certitude entière de ressusciter trois jours après. Il a ainsi confirmé sa Doctrine par son exemple, il a inspiré le même courage à des milliers de Martyrs, & par sa Croix il a converti le monde. Encore une fois s'exposer à une mort certaine pour sauver la vie à un nombre de citoyens, ce n'est point un *suicide*, mais un trait de courage héroïque; faire ce sacrifice pour sauver le monde entier d'un supplice éternel, c'est la charité d'un Dieu.

Mais au jugement de nos dissertateurs, la plupart des Martyrs ont été des fanatiques; les uns sont allés en foule se présenter au fer des persécuteurs, c'est ce que fit une troupe de Chrétiens d'Asie, à l'arrivée du proconsul Arrius Antoninus; d'autres ont sauté d'eux-mêmes dans le bûcher allumé pour les intimider, comme fit Sainte Apollonie, l'an 249; d'autres se sont précipités pour ne pas tomber entre les mains des soldats & de peur de perdre leur chasteté; on cite à ce sujet l'exemple de Ste. Pélagie, jeune Vierge de quinze ans, qui en agit ainsi l'an 311. Les Pères de l'Eglise, Saint Jerôme, S. Ambroise, S. Jean Chrysostôme ont donné à cette dernière les plus grands éloges; ils ont décidé qu'il n'est pas permis de se faire mourir soi-même, *excepté quand on court risque de perdre la chasteté.* S. Augustin n'excuse ces Martyrs qu'en supposant gratuitement, aussi-bien que S. Jean Chrysostôme qu'ils ont agi par une inspiration divine; mais Dieu n'inspire point une action mauvaise par elle-même & contraire à la Loi naturelle. De là Barbeyrac est parti pour faire une éloquente déclamation contre les Pères de l'Eglise, & pour prouver qu'ils ont enseigné une fausse morale, *Traité de la Morale des Pères de l'Eglise*, c. 15, §. 7, p. 243. Un Déiste prenant le ton d'oracle, à prononcé cette maxime : *Le vrai Martyr attend la mort, l'Enthousiaste y court.*

Examinons tous ces faits. 1°. Nous soutenons que dans ces différens cas les Martyrs n'ont point péché. Les Chrétiens d'Asie, Ste Apollonie, & autres semblables, n'avoient point pour but de se détruire, mais de convaincre les persécuteurs de l'inutilité des menaces, & de l'appareil des supplices pour intimider les Chrétiens & pour détruire le Christianisme; leur dessein étoit donc d'arrêter les fureurs de la persécution, & de sauver la vie de leurs frères en exposant la leur? Nous répétons pour la troisième fois que ce n'est point là un effet de la frénésie des *Suicides*, mais un trait de charité héroïque. Ainsi pensoit S. Paul, lorsqu'il disoit, 2 *Cor.* c. 12, ℣. 15: « Je donnerai volontiers tout, & je me donnerai » encore moi-même pour le salut de vos ames ». Ces Chrétiens ne se trompoient pas, Tertullien nous fait entendre qu'Arrius Antoninus sentit à quels hommes il avoit affaire, il répondit avec étonnement & avec indignation : *malheureux, n'avez-vous donc pas des cordes & des précipices pour vous détruire?* Tertullien cite cet exemple à Scapula, Gouverneur de Carthage, pour le détourner de poursuivre les Chrétiens par des supplices. *L. ad Scapul.* on sait que Dioclétien alléguoit le même motif pour ne pas recommencer la persécution, l'an 303, *Lactant. De mortib. persec.* §. 11. Libanius, dans l'*Oraison funèbre de l'Empereur Julien*, n. 58, nous apprend que ce fut encore la raison qui empêcha ce Prince de publier des édits sanglans contre les Chrétiens. Avons-nous à rougir de ce que leur courage intrépide à enfin désarmé les tyrans?

2°. Nous soutenons encore que Ste Pélagie & ses semblables n'ont point été *suicides*, & que les Pères n'ont pas eu tort d'en faire l'éloge. Il n'est pas question de savoir si une brutale violence endurée malgré soi fait périr ou non la chasteté, mais de savoir si dans cette épreuve terrible il n'y a aucun danger de consentir au péché & de succomber à la foiblesse de la nature. Qui est la personne vertueuse qui oseroit répondre d'elle-même en pareil cas? Or préférer la mort à une tentation violente, & à un danger imminent d'offenser Dieu, ce n'est point un crime, mais un trait d'amour pour Dieu porté au plus haut degré. C'est ainsi que S. Paul a conçu la charité parfaite, *Rom.* c. 8, ℣. 35 Nous ne craignons pas de défier Barbeyrac & ses copistes de prouver le contraire.

Nous n'avons donc pas besoin, pour justifier Ste Pélagie & ses imitatrices, de leur supposer ou un excès de crainte qui leur a ôté la reflexion, ou une espérance mal fondée d'echapper à la mort en se précipitant, ou une inspiration de Dieu qui les a fait agir; les Pères savoient sans doute que Dieu n'inspire point une action criminelle, ils n'ont supposé cette inspiration que parce qu'ils étoient persuadés que le motif de ces Saints Martyrs étoit non seulement innocent, mais louable & héroïque, & nous le pensons comme eux.

Il n'est donc pas vrai que les Pères ont été séduits par une estime excessive & aveugle de la chasteté, comme Barbeyrac le prétend; c'est lui qui est aveuglé par le préjugé des Protestans qui affectent de deprimer cette vertu; elle a été admirée par les Païens mêmes dans les femmes & les Vierges Chrétiennes. Les Protestans ont

mis au nombre de leurs prétendus Martyrs & ont loué à l'excès des forcenés dont le fanatisme étoit mieux caractérisé que celui qu'ils attribuent aux Martyrs du Christianisme. S. Justin, *Apol.* 2, n. 4, répond aux Païens qui demandoient : *pourquoi ne vous tuez-vous pas tous, afin de nous débarrasser de vous ?* « Dieu nous ordonne de » nous conserver pour l'honorer, le servir, & » le faire connoître à tous ceux qui ne le con- » noissent pas ».

3°. Nous répondons aux Déistes que les Martyrs dont nous parlons n'ont point *couru à la mort*, mais qu'ils ont été forcés de s'y livrer par la fureur impie des tyrans, que d'ailleurs toute espèce d'enthousiasme n'est pas un vice ; c'est une vertu, lorsqu'il porte à des actions louables & héroïques, & c'est l'enthousiasme prétendu des Martyrs qui a converti les Païens. *Voyez* MARTYRS.

Il seroit inutile de réfuter en détail les sophismes sur lesquels les apologistes du *suicide* ont fondé leur doctrine ; tous portent ou sur l'hypothèse absurde de l'athéisme & de la fatalité, ou sur ce faux principe, que la vie nous a été donnée pour nous seuls, que nous ne devons rien à nos semblables, & que nous ne sommes obligés de rendre compte de nos actions à personne.

SULPICE SÉVÈRE, ou SÉVÈRE SULPICE, auteur ecclésiastique né dans l'Aquitaine, & qui est mort au commencement du cinquième siècle. Il est certain qu'il étoit Prêtre, qu'il a vécu, & qu'il est mort en odeur de sainteté. Il a écrit dans un latin très-pur un abrégé de l'Histoire Sainte, la Vie de S. Martin auquel il fut attaché pendant plusieurs années, des Dialogues & des Lettres. L'Edition la plus récente de ses ouvrages a été faite à Vérone en 1742, en 2 *vol. in-fol.* On prétend qu'il donna dans l'erreur des Millénaires, & qu'il se laissa surprendre par les dehors de la vertu que montroient les Pélagiens ; mais on assure qu'il se détrompa dans la suite. Il ne faut pas confondre cet écrivain avec S. Sulpice, Archevêque de Bourges, qui a vécu au sixième ou au septième siècle. *Voyez Hist. litter. de la France*, t. 2, p. 95. *Vies des PP. & des Martyrs*, t. 1, p. 680. *Hist. de l'Egl. Gallic.* l. 3, an. 394.

SUPERSTITIEUX, SUPERSTITION. Ces deux termes sont dérivés du latin *superstare*, synonyme de *supereſſe*, être surabondant ; par conséquent la *superstition* est un culte excessif & superflu. Les Grecs l'appeloient Δεισιδαιμονία, la crainte des Démons ou Génies, qu'ils prenoient pour des Dieux ; conséquemment quelques Philosophes modernes disent que la *superstition* est un trouble de l'ame causé par une crainte excessive de la Divinité. La crainte est sans doute une des principales causes de la *superstition*, mais ce n'est pas la seule, il n'est aucune des passions de l'homme qui ne puisse le rendre *superstitieux* ; d'autres écrivains mieux instruits en sont convenus.

Est-ce la crainte seule qui a fait imaginer aux premiers Polythéistes la multitude d'Esprits, de Génies, de Démons, par lesquels ils ont cru que toute la nature étoit animée, & auxquels ils ont attribué tous les phénomènes bons ou mauvais qui y arrivent ? Non, puisque les Philosophes mêmes ont généralement suivi cette opinion. C'étoit la difficulté de concevoir le mécanisme de la nature, la liaison des causes physiques avec leurs effets, la contrariété des phénomènes qui y arrivent, est de comprendre qu'un seul Esprit pût être assez puissant pour tout faire & pour tout conduire par un seul acte de sa volonté. La révélation seule pouvoit apprendre aux hommes cette vérité sublime, qui étoit la conséquence naturelle de la création ; Dieu l'avoit en effet révélée aux premiers hommes, mais leurs descendans ne tardèrent pas de l'oublier, & ils se retrouvèrent plongés dans la même ignorance que si Dieu n'avoit jamais parlé. Si la crainte seule avoit été la cause de leur erreur, ils n'auroient imaginé que des Divinités terribles & malfaisantes ; or il est constant que l'on en avoit forgé pour le moins autant de bonnes que de mauvaises, & qu'en général on croyoit les Dieux plus enclins à faire du bien que du mal : *Dii datores bonorum*, c'est ainsi qu'on les nommoit ordinairement. *Voyez* RELIGION, §. 2.

Lorsque Lelaboureur inventa vingt Divinités pour présider à ses travaux & pour veiller sur ses moissons, lorsqu'il leur prodigua les respects & les offrandes, il étoit moins conduit par la crainte que par l'intérêt & par la cupidité. Les mères & les nourrices, qui en forgèrent un plus grand nombre pour protéger la naissance & l'éducation des enfans, agissoient par une folle tendresse & par vanité ; c'étoit pour donner plus d'importance à leurs occupations. Ceux qui étoient dominés par la frénésie de l'amour mettoient en usage les philtres, les enchantemens, les conjurations pour engager une Divinité à toucher le cœur de la personne qu'ils idolâtroient. Les vindicatifs en faisoient autant par le désir de nuire à leurs ennemis. Les voleurs même se flattoient de réussir en adressant des vœux à Mercure & à Laverne ; la crainte n'étoit pas le principal ressort qui les faisoit agir.

Attribuerons-nous à ce motif la confiance que les Stoïciens avoient à la divination, aux augures, aux pronostics ? C'étoient de mauvais raisonneurs qui tiroient de fausses conséquences de quelques phénomènes naturels. Les Epicuriens *superstitieux* étoient des hypocrites qui vouloient tromper le peuple, & se justifier du reproche d'irréligion.

Les Théurgiſtes des troiſième & quatrième ſiècles furent des Philoſophes orgueilleux qui ſe croyoient dignes d'avoir un commerce immédiat avec les Dieux. Nous pourrions pouſſer ce détail beaucoup plus loin ; mais c'en eſt aſſez pour démontrer que toute paſſion quelconque portée à un certain degré eſt capable d'altérer dans l'homme les idées & les ſentimens de Religion, de lui inſpirer de fauſſes notions de la Divinité & de le rendre *ſuperſtitieux* ; & nous pourrions confirmer ce fait par l'aveu formel de pluſieurs Incrédules.

Nous convenons cependant que l'excès en fait d'auſtérités, de pénitences, de mortifications vient ſouvent d'une crainte exceſſive de la Divinité, d'une mélancolie naturelle, ou des remords d'une conſcience alarmée. Mais lorſque les Pythagoriciens, les Orphiques, les Stoïciens, les Platoniciens, les Epicuriens mêmes ont exhorté leurs Diſciples à dompter les appétits du corps, ils n'ont point donné pour motif la crainte de la Divinité, ils ont dit que la dignité de l'homme exige qu'il ſe rende maître de lui-même, & qu'il ne reſſemble point aux animaux. Dans cette matière l'excès ſeul peut être taxé de *ſuperſtition*, parce que Dieu commande à l'homme, non de ſe détruire lentement, mais de ſe conſerver ; ainſi où la *ſuperſtition* commence, la Religion finit. *Voyez* MORTIFICATION.

Lorſque nos Incrédules ont décidé que le culte divin doit être réglé par la raiſon, ils ont ſuppoſé ſans doute que la raiſon n'eſt jamais obſcurcie ni égarée par les paſſions ; malheureuſement l'expérience prouve qu'elle l'a été dans tous les temps. Jamais il n'y eut de peuples plus *ſuperſtitieux* que les Grecs & les Romains, c'étoient cependant ceux de tous les hommes qui paroiſſoient les plus raiſonnables, les mieux policés & les mieux inſtruits ; & les Philoſophes, malgré la ſupériorité de leur raiſon, avoient augmenté le mal, au lieu d'y remédier.

De là même nous concluons qu'il étoit abſolument néceſſaire que Dieu preſcrivît lui-même dès le commencement du monde toutes les pratiques du culte qui devoit lui être rendu, & qu'il défendît toutes celles qui pouvoient être une ſource d'erreurs & de crimes. Sans cela l'homme toujours dominé par les paſſions auroit été *ſuperſtitieux*, & non religieux. Auſſi Dieu y avoit pourvu. Il enſeigna lui-même aux Patriarches la manière dont il vouloit être honoré, & les pratiques qu'il leur preſcrivit étoient analogues à l'état dans lequel le genre humain ſe trouvoit pour lors. Cet état avoit beaucoup changé, lorſqu'il donna aux Juifs par Moïſe une loi cérémonielle, & celle-ci fut de même relative aux circonſtances du temps, des lieux & du caractère particulier de ce peuple. Enfin il a établi par Jéſus-Chriſt & par ſes Apôtres le culte *en eſprit & en vérité*, & comme celui-ci convient à toutes les nations & à tous les temps, il doit durer juſqu'à la conſommation des ſiècles. *Voyez* CULTE, RÉVÉLATION.

C'eſt donc abuſer des termes que de prétendre qu'il y avoit de la *ſuperſtition* dans le culte des Patriarches, ou dans celui des Juifs ; il ne peut y avoir rien d'exceſſif, rien d'inutile ni de ſuperflu dans ce que Dieu a preſcrit ; on ne doit appeler *ſuperſtitieuſes* que les pratiques que Dieu n'a ni commandées, ni approuvées, ni par lui-même, ni par ceux qu'il a chargés de déclarer ſes volontés aux hommes.

Ces mêmes réflexions ſuffiſent pour démontrer la fauſſeté d'une autre imagination des Incrédules, ils diſent que toutes les *ſuperſtitions* & les erreurs en fait de Religion ſont venues de la fourberie des impoſteurs, ou des prétendus inſpirés, & de l'intérêt des Prêtres. Il n'y avoit point de Prêtres, lorſque le Polythéiſme & l'Idolâtrie ont commencé, le père de famille étoit pour lors le ſeul Miniſtre de la Religion, & il eſt difficile de croire qu'aucun père ait pu avoir intérêt de tromper ſes enfans, à moins qu'il n'ait commencé par s'abuſer lui-même. Or le Polythéiſme & l'Idolâtrie ont été la première ſource de toutes les *ſuperſtitions* poſſibles. Quand l'Ecriture-Sainte ne nous en aſſureroit pas, *Sap.* c. 14, ℣. 27, nous en ſerions encore convaincus par la nature des choſes & par l'expérience. Lorſque les impoſteurs ſont arrivés, le mal étoit déja fait, ils n'ont eu beſoin que de ſuivre le chemin qui avoit égaré les hommes ; pluſieurs Incrédules ont encore fait cet aveu.

La plus odieuſe de toutes les *ſuperſtitions*, les ſacrifices de victimes humaines, eſt venue de la vengeance des guerriers & de la cruauté des Anthropophages ; la ſorcellerie & la magie ſont nées du déſir de ſe guérir d'une maladie, de ſe procurer un bien, ou de faire du mal aux autres. La confiance aux ſonges, aux préſages, aux aruſpices, fut l'effet d'une curioſité effrénée de connoître l'avenir. En parlant de toutes ces pratiques, nous en avons montré l'origine. Quand nous parcourrions tout le rituel du Paganiſme ancien & moderne, nous verrions par-tout les mêmes cauſes produire les mêmes effets. Les impoſteurs qui ſont ſurvenus ont ſu profiter des paſſions, de la foibleſſe & de la crédulité des hommes, pour ſe donner de la réputation, du crédit, des richeſſes ; les uns ſe ſont vantés de guérir les maladies, les autres de connoître l'avenir, ceux-ci de pouvoir changer le cours de la nature & d'envoyer des fléaux, ceux-là d'avoir les Eſprits ou les Démons à leurs ordres ; ils ſavoient que des ignorans avides de merveilleux étoient très-diſpoſés à les croire, mais ils n'ont pas été les auteurs de la crédulité populaire.

Eſt-il vrai, comme on l'a écrit cent fois, que les ſouverains ont plus à redouter les effets de la *ſuperſtition* & du fanatiſme que ceux de l'in-

crédulité ? C'eſt comme ſi l'on diſoit que les paſſions des hommes qui ont une Religion capable de les réprimer ſont plus redoutables que les paſſions de ceux qui n'ont point de frein. Nous fera-t-on comprendre ce paradoxe ? Des courtiſans ſans religion pourront peut-être le perſuader à un ſouverain qui ne réfléchit pas ; mais ceux qui ont lu l'Hiſtoire n'en conviendront jamais. A la vérité ceux qui croient en Dieu peuvent couvrir leurs paſſions du manteau de la Religion ; mais ceux qui n'y croient pas ne manqueront jamais de prétextes pour pallier les leurs ; l'intérêt général de l'humanité, le zèle du bien public, le patriotiſme, le maintien des lois, &c, ont été plus ſouvent allégués par les factieux que le zèle de Religion. Que l'on nous diſe en quel temps les grands de Rome ont fait le plus de mal, ſi ça été lorſqu'ils étoient *ſuperſtitieux*, ou lorſqu'ils ne croyoient plus ni Dieu, ni enfer, ni autre vie.

Pour avoir un prétexte de faire ſchiſme avec l'Egliſe, les prétendus réformateurs ont ſoutenu que ſon culte étoit *ſuperſtitieux*, leurs deſcendans le répètent encore ; ſuivant la notion même que vous donnez de la *ſuperſtition*, nous diſent-ils, un rit, un uſage ſont ſenſés tels, lorſque Dieu ne les a ni commandés, ni approuvés ; or montrez-nous dans l'Ecriture-Sainte que Dieu a commandé ou formellement approuvé tout ce que pratique l'Egliſe Romaine.

Réponſe. Nous avons déja ſatisfait à cette demande, aux articles, BÉNÉDICTION, CÉRÉMONIE, EXORCISME, LITURGIE, ONCTION, SACREMENT, &c, & nous avons prouvé que ces rites taxés de *ſuperſtion* par les Proteſtans, ſont expreſſément fondés ſur l'Ecriture-Sainte.

2°. Nous avons fait voir que les cérémonies qu'ils prétendent avoir été empruntées des Païens, ont été conſacrées au culte du vrai Dieu, avant que les Païens les euſſent profanées par le culte des fauſſes divinités ; il n'a donc pas été néceſſaire de les emprunter d'eux. Jéſus-Chriſt à-t-il fait cette emprunt en inſtituant le Baptême & l'Euchariſtie, en faiſant des exorciſmes, en impoſant ſes mains ſur des enfans, en ſoufflant ſur ſes Apôtres pour leur donner le S. Eſprit ? ceux-ci ont-ils copié le paganiſme, en ordonnant des Evêques & des Prêtres, en donnant le S. Eſprit par l'impoſition des mains, en faiſant des onctions ſur les malades, en recommandant les cantiques & les offrandes ? Les Proteſtans n'ont pas vu que leur reproche retomboit ſur Jéſus-Chriſt & ſur les Apôtres. Mosheim qui accuſe les Paſteurs & les Docteurs de l'Egliſe d'avoir adopté pluſieurs rites des Païens, n'a cité pour garans que des Sectaires auſſi entêtés que lui, & il eſt forcé d'avouer que la plupart ont pouſſé trop loin le parallèle qu'ils en ont fait ; il s'attache à prouver au contraire que les défenſeurs du Paganiſme, les Eclectiques du 4me ſiècle, ont copié pluſieurs pratiques & pluſieurs Dogmes des Chrétiens. *Diſſert. ſur l'Hiſt. Eccleſ.* tome 1, p. 230. Rien de plus ridicule que de le voir répéter à chaque ſiècle de ſon *Hiſt. Eccleſ.* que les *ſuperſtitions* furent augmentées, pouſſées à l'excès, ſubſtituées par-tout à la vraie piété, &c, ſans qu'il ait jamais daigné dire quelles ſont ces *ſuperſtitions* nouvelles dont on n'avoit pas oüi parler dans les ſiècles précédens.

3°. Les Proteſtans nous en impoſent quand ils diſent qu'un rite eſt *ſuperſtitieux*, lorſque Dieu ne l'a *ni commandé, ni approuvé* ; il falloit ajouter, *ni par lui-même, ni par ceux qu'il a chargés de preſcrire ſes volontés aux hommes.* Ils ſuppoſent que Dieu n'a jamais parlé que par l'Ecriture, que tout ce qui n'eſt pas écrit dans le Nouveau Teſtament ne vient ni de Jéſus-Chriſt ni des Apôtres. Nous avons réfuté dix fois ce faux principe. S'il étoit vrai, il n'auroit pas été beſoin que Jéſus-Chriſt promît d'être avec les Prédicateurs de ſon Evangile, *juſqu'à la conſommation des ſiècles*, & d'envoyer à ſes Apôtres l'eſprit de vérité pour toujours, *in Æternum. Voyez* ECRITURE-SAINTE, EGLISE, TRADITION, &c. Nous avons fait voir ailleurs qu'il étoit impoſſible qu'un rite *ſuperſtitieux*, inconnu du temps des Apôtres pût être univerſellement adopté dans toute l'Egliſe, & dans toutes les parties du monde Chrétien, pendant que toute l'Egliſe faiſoit profeſſion de s'en tenir à la doctrine & à la pratique des Apôtres. Lorſque l'eſprit de vertige & le goût de la nouveauté a ſaiſi une partie de l'Europe au 16e ſiècle, ſous le nom de *réformation*, il n'a pas pénétré dans toutes les parties du monde, & il n'a été rien moins qu'uniforme parmi ceux qui s'y ſont livrés.

4°. Suppoſons que les Paſteurs & les Docteurs de l'Egliſe aient établi en effet dans les premiers ſiècles quelques rites que les Apôtres n'avoient ni pratiqués, ni commandés, ni approuvés formellement. Nous ſoutenons que l'Egliſe en avoit le droit, dès qu'elle les a jugés néceſſaires ; elle y a été autoriſée par l'exemple de Dieu même, pouvoit-elle ſuivre un meilleur modèle ? De même que Dieu avoit augmenté le rituel des Juifs, à cauſe des *ſuperſtitions* dont ils étoient environnés, & pour leſquelles ils n'avoient que trop de penchant, *Ezech.* c. 20, ℣. 7-26 ; ainſi l'Egliſe fut obligée au 4e ſiècle de rendre ſon culte plus pompeux, afin d'empêcher l'idolâtrie de renaître de ſes cendres. Mosheim l'a bien aperçu, & il ſe ſert de ce motif pour excuſer les Pères de l'Egliſe ; mais il n'eſt pas beſoin d'excuſe pour ceux qui n'ont fait que ce qu'ils devoient faire. *Diſſert. ſur l'Hiſt. Eccleſ. tome* 1, *p.* 231 ; & c'eſt une abſurdité de prétendre qu'une conduite auſſi ſage a été la ſource de toutes les erreurs & de tous les abus qu'il plaît aux Proteſtans de trouver dans l'Egliſe Catholique.

En effet, au 4e ſiècle les Philoſophes dé-

fenſeurs du Paganiſme, Julien, Jamblique, Plotin, Porphyre, &c., firent tous leurs efforts pour étayer les reſtes chancelans de l'idolâtrie, pour en pallier les erreurs & les uſages impies, pour les rapprocher des dogmes & des pratiques du Chriſtianiſme, dont les progrès les alarmoit; c'eſt l'opinion de Mosheim. Il fallut donc multiplier les leçons, les précautions, les rites, pour prémunir les Fidèles récemment convertis contre le piége qui leur étoit tendu; mais il ne s'enſuit pas que ce qui fut pratiqué pour lors étoit abſolument inoui dans les ſiècles précédens, ou étoit contraire à ce que les Apôtres avoient preſcrit.

Au 5e ſiècle les Barbares du nord qui ſe répandirent dans tout l'Occident y rapportèrent toutes les erreurs & les *ſuperſtitions* d'un paganiſme groſſier; on comprit que l'on avoit beſoin des mêmes préſervatifs deſquels on avoit uſé contre l'Idolâtrie des Grecs & des Romains; il fallut accoutumer les Barbares convertis à des uſages pieux & innocens, pour leur faire quitter abſolument leurs coutumes abſurdes & impies. A la fin du 6e, les miſſionnaires envoyés dans le nord ſe trouvèrent encore dans le même cas, & leurs travaux Apoſtoliques furent continués dans les ſiècles ſuivans. Au 12e & au 13e on fut obligé de défendre les Cérémonies de l'Egliſe contre les attaques des Albigeois, des Vaudois, des Henriciens, &c; il n'eſt pas fort honorable aux Proteſtans de répéter les clameurs de tous ces ſectaires ignorans & fanatiques.

Au commencement du 16e, immédiatement avant la naiſſance de la prétendue réforme, les miſſionnaires allèrent en Amérique & dans les Indes Orientales prêcher l'Evangile à d'autres Idolâtres. Auroit-il été poſſible de leur faire embraſſer un Chriſtianiſme purement ſpéculatif, ſans culte & ſans cérémonies? On ſait comment les Proteſtans y ont réuſſi, lorſqu'ils ont voulu établir des miſſions par rivalité contre l'Egliſe Romaine; mais ils ont trouvé plus aiſé de pervertir des Catholiques, que de convertir des infidèles. Juſqu'à préſent ils ne nous ont pas fait concevoir en quel ſens on peut appeler *ſuperſtitions* des uſages pieux deſtinés à faire oublier les *ſuperſtitions* du paganiſme. Des comparaiſons fauſſes, des interprétations malignes, des conſéquences tirées ſans fondement, ne ſuffiſent pas pour changer la nature des choſes. Nous verrons ci-après ſi les Proteſtans en retranchant les prétendues *ſuperſtitions* de l'Egliſe Catholique, ont ſu préſerver leurs proſélytes des *ſuperſtitions* du Paganiſme.

Une autre raiſon de l'Etabliſſement de pluſieurs rites, ſur laquelle les Proteſtans ferment les yeux, a été la néceſſité de prémunir les Fidèles contre les erreurs des Hérétiques. Au mot *cérémonies*, nous avons fait voir que telle fut évidemment la deſtination d'un grand nombre de ces ſignes extérieurs. Les Apôtres auroient-il blâmé cette conduite? par un travers inconcevable, les Proteſtans prennent pour des ſources d'erreurs les leçons deſtinées à préſerver les Chrétiens de l'erreur. Auſſi en les ſupprimant ils ont laiſſé à tous les ſectaires la liberté de faire éclore tous les jours de nouvelles abſurdités.

5°. Comment pourrions-nous contenter les divers ennemis de notre Religion? ſuivant l'opinion des Athées, toute Religion quelconque eſt *ſuperſtitieuſe* & abſurde, il n'en faut aucune; ſi nous écoutons les Déiſtes, croire aux révélations eſt une *ſuperſtition*, toute autre que la Religion naturelle eſt fabuleuſe; les Sociniens & les Proteſtans qui admettent une Religion révélée, ſont des raiſonneurs puſillanimes qui n'ont pas oſé pouſſer les conſéquences de leurs principes juſqu'où elles devoient aller. Les Sociniens & les Calviniſtes ſoutiennent que les Luthériens & les Anglicans ont retenu une partie des *ſuperſtitions* de l'Egliſe Romaine. Tous ſe réuniſſent à enſeigner que le culte des Saints, des Images, des Reliques, de l'Euchariſtie eſt *ſuperſtitieux*, & un reſte de Paganiſme. Nous avons prouvé le contraire en ſon lieu, mais nous ſommes fondés à leur dire que c'eſt leur propre culte qui eſt *ſuperſtitieux*, puiſqu'ils en ont été les ſeuls arbitres, & que chaque ſecte proteſtante l'a réglé, augmenté ou diminué ſuivant ſon caprice.

Ils nous reprochent qu'il y a cependant parmi nous, du moins parmi le peuple, un très-grand nombre de *ſuperſtitions* païennes; ils le prouvent par les traités mêmes qui ont été compoſés contre ces abſurdités par des Théologiens Catholiques, par J. B. Thiers, par le P. Lebrun, & par d'autres; ce déſordre, diſent-ils, ne peut venir que du défaut d'inſtruction de la part des Paſteurs, & les Philoſophes incrédules en concluent que la Philoſophie, ou la connoiſſance de la nature, eſt le ſeul remède capable de guérir cette maladie populaire.

Nous répondons d'abord que les mêmes traités qui nous inſtruiſent des différentes eſpèces de *ſuperſtitions* qui ont régné parmi le peuple, nous rapportent auſſi les lois, les décrets des Conciles, & les ſtatuts ſynodaux des Evêques, qui ont condamné tous ces abus; le très-grand nombre de ces abſurdités ne ſont plus connues aujourd'hui que par les lois qui les ont proſcrites. Comment donc peut-on les attribuer à la négligence des Paſteurs?

En ſecond lieu, ce reproche prouve que les cenſeurs des Prêtres manquent abſolument d'expérience & raiſonnent au haſard. En général, les ignorans ſont opiniâtres, il n'écoûtent ni les raiſonnemens, ni les faits qui contrediſent leurs erreurs, ils tiennent aveuglément aux préjugés de l'enfance. Les fables populaires, les contes de vieilles ſont plus d'impreſſion ſur eux que les leçons des Paſteurs, parce qu'ils ſont plus analogues à leurs idées, parce que ceux qui les débitent le font d'un air impoſant & perſuadé,

& jurent quelquefois qu'ils ont vu ce qu'ils ont rêvé, & parce que la crédulité vient ordinairement de la peur. Or la peur ne raisonne point, & les argumens ne la guériſſent pas. Pluſieurs Paſteurs ont eſſuyé des avanies & une eſpèce de perſécution, parce qu'ils ne vouloient pas ſe prêter aux folles idées de leurs ouailles. Ils n'en ſont pas moins obligés *d'inſtruire*, *d'exhorter*, *de reprendre*, *à temps & à contre-temps*, *avec toute la patience & l'aſſiduité* poſſibles, S. Paul le leur ordonne.

En troiſième lieu, les Miniſtres Proteſtans qui ſe flattent d'inſtruire leurs proſelytes avec tant d'exactitude & d'érudition, ſont-ils venus à bout d'extirper parmi eux toutes les *ſuperſtitions* païennes? Au lieu de croire aux prières, aux bénédictions, aux cérémonies de l'Egliſe Romaine, ils croient comme autrefois aux devins, aux ſorciers, à la magie, aux Prophêtes qui les bercent de folles eſpérances. Il y a des *ſuperſtitions* populaires en Angleterre, il y en a chez les Proteſtans d'Allemagne, Bayle prouve par pluſieurs exemples que les Calviniſtes, auſſi-bien que les Luthériens ont retenu la *ſuperſtition* des préſages, *Penſées div. ſur la comète*, §. 93, *Œuvr.*, tom. 3, p. 62. Un Déiſte, témoin oculaire, a écrit que les habitans du pays de Vaud, tous Calviniſtes, ſont très-*ſuperſtitieux*, les montagnards le ſont encore davantage; ceux du canton de Berne, voiſins de Grindelwald, emploient un ſortilège pour faire reculer les glaces. Ne ſait-on pas que des Athées anciens & modernes, qui ne croyoient pas en Dieu, croyoient à la magie?

En quatrième lieu, les converſions opérées parmi nous par la Philoſophie ne nous paroiſſent pas indubitables; à la vérité, on ne croit plus guère aux revenans ni aux ſorciers, mais on croit fermement aux prodiges de phyſique, au magnétiſme animal, au ſomnanbuliſme, &c. Le peuple a droit de rire à ſon tour des folies philoſophiques du *ſiecle de lumière*. D'ailleurs, le peuple n'eſt point fait pour être Phyſicien ni naturaliſte; malgré les progrès immenſes de la phyſique dans nos académies, il ne paroît pas que les habitans des Pyrénées, des Cevennes, des bruyères du Berri, des Alpes, des Voges & du Jura, ſoient beaucoup plus habiles en fait de naturaliſme qu'ils ne l'étoient il y a un ſiècle.

Enfin un Incrédule même eſt convenu qu'il y a des *ſuperſtitions* ou des croyances populaires qu'il ſeroit dangereux de vouloir détruire, il eſt d'avis qu'il faut les tolérer, lorſqu'elles ſont innocentes, qu'elles ne nuiſent ni à la pureté des mœurs, ni à la tranquillité publique; ajoutons, *ni à l'intégrité de la foi;* à plus forte raiſon ſi elles contribuent à ces divers avantages, & nous ſoutenons qu'alors ce ne ſont plus des *ſuperſtitions*. Il dit que la *ſuperſtition* eſt à la Religion ce que l'aſtrologie eſt à l'aſtronomie, une fille très-folle d'une mère très-ſage, mais il ſe trompe encore dans cette généalogie; nous avons fait voir, & d'autres l'ont obſervé avant nous, que la *ſuperſtition* eſt venue beaucoup plus de la crainte des maux de la vie préſente, que de ceux de la vie à venir, & de la médecine plutôt que de la Religion. L'on peut prédire que tant qu'il y aura ſur la terre des malheureux impatiens de voir finir leurs peines, il y aura des eſprits foibles, crédules & *ſuperſtitieux;* la Religion qui nous inſpire la patience, & ſoutient notre courage par l'eſpérance, eſt le ſeul remède efficace contre cette maladie.

SUPPLICES DES MARTYRS, *voyez* MARTYRS.

SUPRALAPSAIRES, *voyez* INFRALAPSAIRES.

SURÉROGATION, *voyez* ŒUVRES.

SURNATUREL, ſelon la force du terme, ſignifie ce qui eſt au-deſſus de la nature, mais le mot de *nature* ſe prend en pluſieurs ſens différens, comme nous l'avons obſervé dans ſon lieu.

Il paroît que *ſurnaturel* ſe dit relativement à trois objets, 1°. à nos connoiſſances; 2°. à nos forces phyſiques & morales; 3°. à notre dernière fin. Conſéquemment nous diſons que la révélation eſt une lumière *ſurnaturelle*, parce qu'elle nous donne des connoiſſances & nous enſeigne des vérités auxquelles les hommes ne ſeroient jamais parvenus par leurs réflexions. Nous le voyons par l'exemple des peuples qui n'ont pas eu le ſecours de cette lumière, ou qui après l'avoir reçu l'ont laiſſé éteindre, par l'exemple même des philoſophes, ou des hommes qui avoient cultivé leur raiſon avec le plus de ſoin. Un miracle eſt une opération *ſurnaturelle*, parce qu'il eſt au deſſus des forces humaines. La béatitude que nous eſpérons eſt *ſurnaturelle*, ſoit parce que Dieu auroit pu d'abord deſtiner l'homme à un bonheur moins parfait, ſoit parce que nous en étions déchus par le péché d'Adam, & que le pouvoir, les moyens & l'eſpérance d'y parvenir nous ont été rendus par la rédemption.

Le ſecours de la grâce actuelle que Dieu nous donne pour faire de bonnes œuvres eſt *ſurnaturel* dans ces trois ſens; c'eſt une lumière dans l'entendement que nous n'aurions pas de nous-mêmes qui nous montre des motifs que la raiſon ſeule ne ſuggère point; c'eſt un mouvement dans la volonté qui nous rend les forces perdues par le péché, & ſupérieures à celles du libre arbitre, ce ſecours ne nous eſt point dû en vertu de la création, il eſt le prix des mérites de Jéſus-Chriſt, enfin il nous fait agir pour gagner un bonheur éternel. Les actions faites par ce ſecours ſont par conſéquent des œuvres *ſurnaturelles*. Il en eſt de même de la grâce ſanctifiante, des vertus infuſes, des dons du S. Eſprit, &c.

La Foi eſt donc une vertu *ſurnaturelle*, puiſ-

quelle suppose non-seulement la révélation, mais une grâce actuelle intérieure qui nous dispose à croire; elle nous fait envisager une béatitude *surnaturelle* à laquelle nous devons aspirer. L'espérance, la charité, & les autres vertus chrétiennes sont de même espèce; il en est plusieurs dont les Païens n'ont pas seulement eu l'idée, & qui leur sembloient des défauts.

Tout ce qui est miraculeux est *surnaturel*, mais tout ce qui est *surnaturel* n'est pas miraculeux; la justification du pécheur est un effet *surnaturel* de la grâce, mais ce n'est pas un miracle, parce qu'elle se fait suivant l'ordre commun & journalier de la Providence. Dans la conduite de cette Providence divine nous distinguons l'ordre naturel établi par la création & qui n'a aucun rapport direct à notre dernière fin, & l'ordre *surnaturel* qui sont les desseins de Dieu & les moyens par lesquels il conduit les hommes au salut éternel; celui-ci est une suite de la rédemption.

Le mot *surnaturel* ne se trouve point dans l'Ecriture-Sainte, mais nous y en voyons le sens; ce qui ne vient point de la chair & du sang, ce qui n'est point de l'homme ni selon l'homme, ce qui est grâce, ce qui vient de Dieu & de Jésus-Christ, &c, est la même chose que *surnaturel*. *Voyez* NATURE & ÉTAT DE NATURE.

SURPLIS, *voyez* HABITS SACRÉS ou SACERDOTAUX.

SUSANNE, *voyez* DANIEL.

SUSPENSE, censure ou sentence par laquelle un Clerc est privé, ou pour un temps, ou pour toujours, de l'exercice des ordres, des fruits de son bénéfice & des fonctions de son office ou de sa dignité. Il est du bon ordre qu'un Clerc réfractaire aux lois de l'Eglise & de ses Supérieurs, puisse être puni par la privation des avantages & des priviléges qu'il a reçus de l'Eglise elle-même; cela est nécessaire pour le contenir dans son devoir, pour réparer le scandale qu'il peut avoir donné, & pour l'empêcher de le continuer; telle a été la discipline de l'Eglise dès les premiers siècles.

Dans les décrets que l'on appelle *Canons des Apôtres*, qui ont été faits par les Conciles du second & du troisième siècle, la *suspense* est exprimée par le mot *segregare* qui signifie *séparer* ou *écarter*, & un Clerc pouvoit l'encourir par une faute très-légère, par exemple, pour s'être moqué d'un estropié, d'un sourd ou d'un aveugle, *Can.* 49, *al.* 58, &c. La *suspense* perpétuelle étoit nommée *déposition* ou *dégradation*, & alors un Clerc étoit censé réduit à l'état de simple laïque.

Cette peine avoit aussi différens degrés, quelquefois on privoit seulement un Clerc pour quelque temps des distributions manuelles qui se faisoient pour fournir aux Ecclésiastiques leur subsistance, & que l'on appeloit *divisio mensurna*; d'autres fois on lui interdisoit seulement l'exercice d'une fonction particulière, sans lui ôter les autres; si le cas étoit plus grave on le privoit de toute fonction. Enfin lorsqu'il étoit coupable d'un crime, on le déposoit, on l'obligeoit à la pénitence publique, & s'il n'y avoit point d'espérance de correction, l'on prononçoit contre lui l'excommunication. Cette discipline sévère conserva pendant long-temps une régularité exemplaire dans le Clergé; mais les révolutions qui arrivèrent au cinquième siècle & dans les suivans la rendirent bientôt impraticable. *Bingham, orig. Eccles.* l. 17, c. 1, t. 8, p. 1 & suiv. *Voyez* le Diction. de Jurisprudence.

SYMBOLE. Ce terme grec a signifié dans l'origine assemblage ou contribution, enseigne à laquelle plusieurs se rassemblent & se réunissent, marque par laquelle ils se reconnoissent & se distinguent des autres, tout ce que les Latins appeloient *signa* & *insignia*. Par analogie, il a exprimé tout signe extérieur qui indique une chose qu'on ne voit pas.

Dans ce dernier sens, les Théologiens & les auteurs ecclésiastiques ont nommé *symbola* la matière ou l'action extérieure des sacremens; ainsi dans le Baptême l'action de laver est le *symbole* de la purification de l'ame; dans l'Eucharistie le pain & le vin sont les *symboles* du corps & du sang de Jésus-Christ, réellement présens, mais qu'on ne voit pas; dans la Confirmation l'onction du front désigne la grâce fortifiante nécessaire au Chrétien, &c. Ainsi toutes les cérémonies du culte divin sont des *symboles*, puisqu'elles indiquent les sentimens intérieurs du respect que nous voulons rendre à Dieu.

Dans le sens le plus littéral on a nommé *symbole* la profession de Foi du Chrétien, soit parce que c'est l'assemblage des principales vérités qu'il faut croire, soit parce qu'elle sert à distinguer les croyans d'avec les Infidèles & les Hérétiques. Il y a dans l'Eglise Chrétienne quatre *symboles* principaux, celui des Apôtres, celui du Concile de Nicée tenu l'an 325, celui du Concile de Constantinople tenu l'an 431, & celui de S. Athanase.

Le *symbole des Apôtres* est la plus ancienne profession de Foi qui ait été en usage dans l'Eglise. Quelques auteurs ont cru que les Apôtres encore assemblés à Jérusalem, avoient dressé d'un commun accord cet abrégé de la Foi Chrétienne, pour qu'il fût appris & professé par tous ceux qui vouloient recevoir le Baptême; mais ce fait n'a été écrit que par des auteurs du quatrième siècle, qui n'ont cité aucun témoin plus ancien qu'eux, & il y a d'autres faits qui rendent celui-là très-douteux. Il est seulement

constant

constant que dès la naissance de l'Eglise on a exigé de ceux qui embrassoient le Christianisme une profession de Foi, avant de leur administrer le Baptême ; mais il ne paroît pas que dès-lors on les ait assujettis tous à réciter précisément la même formule, ni à s'exprimer dans les mêmes termes. Il ne s'ensuit pas de là que l'on a eu tort d'appeler *symbole des Apôtres* la formule que nous connoissons aujourd'hui sous ce nom, puisqu'elle renferme exactement les principaux articles de la doctrine enseignée par les Apôtres.

Quoique le fait de la composition de cette profession de Foi par les Apôtres eux-mêmes, ne soit pas prouvé, il ne falloit pas l'attaquer par de mauvaises raisons, comme ont fait quelques Protestans. Ils disent que si les Apôtres l'avoient dressée, elle auroit été mise au rang des Ecritures Canoniques, que l'on n'auroit pas osé y ajouter certains articles qui n'y ont été mis que dans la suite, lorsqu'il s'est élevé de nouvelles erreurs ; que comme nous ne connoissons pas les circonstances dans lesquelles les additions ont été faites, nous ne pouvons pas en prendre exactement le sens. *Mosheim, Hist. Christ. sæc.* 1, §. 19 ; *sæc.* 2, §. 36.

Ces réflexions nous paroissent fausses. 1°. C'est la manie des Protestans de vouloir que tout ce qui vient des Apôtres soit écrit dans le Nouveau Testament, & que tout ce qui n'est pas formellement écrit dans ce livre ne mérite aucune croyance ; nous prouverons le contraire au mot *Tradition*. 2°. Puisque l'on a supposé que les Apôtres avoient fait un *symbole* pour fixer la croyance Chrétienne, on a dû présumer aussi que s'ils avoient encore vécu, lorsqu'il s'est élevé de nouvelles erreurs, ils auroient ajouté au *symbole* la doctrine contraire ; on a donc fait ce que l'on a jugé qu'ils auroient fait eux-mêmes. Quoique les Protestans aient toujours fait profession de ne vouloir point d'autre règle de Foi que l'Ecriture-Sainte, cela ne les a pas empêchés de dresser des Confessions de Foi, d'y employer d'autres termes que ceux de l'Ecriture, d'y ajouter ou d'y retrancher ce qu'ils ont jugé à propos. 3°. Quoiqu'ils ne sachent pas, non plus que nous, quelles sont les différentes circonstances dans lesquelles les Apôtres ont écrit, qui sont les mécréans qu'ils ont voulu réfuter, quelles étoient les erreurs qu'ils ont attaquées, ils n'en soutiennent pas moins que nous pouvons prendre exactement le sens de ce qui est écrit ; donc il en est de même des additions faites au *symbole des Apôtres*.

D'ailleurs quelles sont ces additions ? Les critiques Protestans n'en conviennent point. Bingham & Grabe les réduisent à trois, savoir la descente de Jésus-Christ aux enfers, la communion des Saints, la vie éternelle, *Orig. Eccles.* l. 10, c. 3, §. 5. Or le premier de ces articles est enseigné par S. Pierre, *Act.* c. 2, ℣. 24 & suiv. *Epist.* 1, c. 3, ℣. 19, & par S. Paul, *Ephes.* c. 4, ℣. 9. Le second par S. Paul, *Rom.* c. 12, ℣. 5 ; 1 *Cor.* c. 10, ℣. 17 ; 2 *Cor.* c. 9, ℣. 13, 14, &c. On conviendra sans doute que tous ont parlé de la vie éternelle. Episcopius, trop ami du Socinianisme, a osé dire que la Divinité de Jésus-Christ n'étoit pas professée dans les anciens *Symboles*, on n'a pas eu de peine à le réfuter. Est-il bien certain d'ailleurs que les auteurs des premiers siècles qui ont parlé du *symbole des Apôtres*, l'ont rapporté en entier ? S. Jérôme, *Epist.* 38 *ad Pammach.* dit qu'on l'apprenoit par cœur, & qu'on ne l'écrivoit pas, il n'est donc pas étonnant qu'on ne l'ait pas toujours cité de même.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter l'imagination d'un Anglois copié par Mosheim, qui a prétendu que le nom de *symbole* étoit tiré des Mystères du Paganisme ; nous avons fait voir l'absurdité de cette vision au mot *Mystère*, à la fin. On croit que S. Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de *symbole* pour exprimer l'abrégé de la Doctrine Chrétienne ; il ne pensoit guère aux mystères du Paganisme. Mais ce nom n'est pas le seul qui ait été donné à la profession de Foi, on l'appeloit encore *Canon* ou règle de Foi, *définition* ou *exposition* de Foi, *Sainte Leçon*, *Ecriture*, &c.

Bingham, *ibid.* c. 4, a recueilli avec le plus grand soin les divers *symboles* qui ont été en usage dans l'Eglise avant le Concile de Nicée. Il y en a un de S. Irénée, *adv. hær.* l. 1, c. 2 ; un d'Origène, dans la préface de son *Traité des principes ;* un de Tertullien, *de Velandis Virgin.* c. 1 ; un de S. Cyprien, tiré de deux de ses lettres ; un de S. Grégoire Thaumaturge, qui est encore dans les ouvrages de ce Père ; un du Martyr Lucien, Prêtre d'Antioche, rapporté par S. Athanase, par l'historien Socrate, & par S. Hilaire de Poitiers. Il y en a un dans les *Constitutions Apostoliques*, l. 7, c. 41, qui est cité comme la profession de Foi d'un Catéchumène. Celui de l'Eglise de Jérusalem est expliqué par S. Cyrille, Evêque de cette ville, *Catech.* 6. Celui de l'Eglise de Césarée dans la Palestine fut récité par Eusèbe au Concile de Nicée, & il se trouve dans Socrate, *Hist. Eccles.* l. 1, c. 8. Cet historien rapporte celui de l'Eglise d'Alexandrie, *ibid.* c. 26. Cassien, *de Incarn.* l. 6, expose celui de l'Eglise d'Antioche.

On prétend que dans celui de l'Eglise de Rome, qui étoit appelé communément le *symbole des Apôtres*, il n'étoit point fait mention de la descente de Jésus-Christ aux Enfers, ni de la Communion des Saints, ni de la vie éternelle ; mais le premier de ces articles se trouvoit dans le *symbole* de l'Eglise d'Aquilée, & Rufin qui l'a expliqué, pensoit que la vie éternelle étoit com-

prise dans ces mots *la résurrection de la chair. Expos. in Symb. Apost.*, n. 41.

En comparant ces divers *symboles*, on voit que tous expriment la même croyance, quoique l'ordre des articles, & les termes par lesquels ils sont exprimés ne soient pas exactement les mêmes. Aucun ne renferme un seul dogme duquel l'Eglise se soit écartée dans la suite, & si tous ne contiennent pas le même nombre d'articles, il ne s'ensuit pas que l'on ne croyoit point encore ceux qui ne sont pas formellement exprimés. L'on croyoit sans doute tout ce qui est enseigné dans l'Ecriture-Sainte, mais il n'étoit pas nécessaire de mettre dans un abrégé de la Doctrine Chrétienne les articles qui n'avoient pas encore été contestés par des Hérétiques. Lorsque ceux-ci ont attaqué un dogme que l'on croyoit déja, on l'a inséré dans le *symbole*, ou on l'y a exprimé plus clairement, afin de distinguer la vérité d'avec l'erreur, & les Orthodoxes d'avec les Mécréans.

Vainement les Protestans ont affecté de remarquer la variété qui se trouve dans les divers *symboles*, & en ont conclu que l'on a tort de leur reprocher les changemens qu'ils ont faits dans leurs différentes confessions de foi; Basnage, *Hist. de l'Egl.*, l. 26, c. 1. Ces changemens altéroient la croyance & le fond même de la Doctrine. Les Luthériens n'oseroient soutenir qu'ils tiennent encore aujourd'hui dans le sens littéral ce qui est enseigné touchant l'Eucharistie dans la confession d'Augsbourg, art. 10, & dans celle de Wirtemberg; & qu'ils croient la présence réelle, telle que Luther la défendoit. Les Calvinistes se sont dégoûtés des décrets absolus de prédestination établis dans leurs premières confessions de foi, dans les Livres de Calvin, & dans les Décrets du Synode de Dordrecht. Tout Catholique reconnoît que les anciens *symboles* ne contiennent que des vérités; si les Protestans étoient sincères, ils avoueroient que leurs premières confessions de foi renferment des fausfetés.

Il ne sert à rien de dire comme Basnage, que ces confessions de foi expriment la même Doctrine, *quant à l'essentiel*. Qui déterminera ce qui est essentiel & ce qui ne l'est pas? Toutes les vérités que Dieu a révélées sont essentielles, & il n'est pas plus permis de nier l'une que l'autre. Les Protestans ont toujours soutenu que les articles sur lesquels ils disputoient contre l'Eglise Romaine étoient essentiels, puisqu'ils les ont allégués comme un juste motif de faire schisme avec elle; c'est cependant sur ces articles que leurs confessions de foi ont varié.

En 325, lorsqu'Arius eut nié la divinité du Verbe & eut enseigné que le Fils de Dieu est une créature, les Evêques assemblés à Nicée, au nombre de 318, dressèrent un *Symbole* pour déterminer quelle étoit la foi de l'Eglise. Il s'agissoit d'expliquer le sens du second article du *symbole* des Apôtres: *Je crois... en Jésus-Christ Fils unique de Dieu & notre Seigneur.* Il étoit donc question de savoir en quoi consistoit cette filiation; si c'étoit une création, une filiation adoptive, comme le vouloit Arius, ou si c'étoit une génération proprement dite, si le Fils de Dieu avoit été engendré dans le temps ou de toute éternité. Le Concile exprima nettement sa croyance par ces paroles: « Nous croyons en » un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de » Dieu, engendré du Père, c'est-à-dire de la » substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de » lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; engendré & » non fait, consubstantiel au Père; par lequel » tout a été fait dans le ciel & sur la terre ».

Etoit-ce là une nouvelle Doctrine? Les Sociniens, plusieurs Protestans, & les Incrédules leurs copistes le prétendent. Mais le titre de *Fils unique* de Dieu, donné à Jésus-Christ dans l'Ecriture & dans le *Symbole* des Apôtres, atteste le contraire. Dieu est le père de toute créature, tout Chrétien est son fils adoptif; donc *Fils unique* ne peut signifier ni une création, ni une adoption. Les Sociniens ont imaginé vingt subtilités pour tordre le sens de ce mot; mais les premiers Chrétiens n'étoient pas aussi habiles sophistes qu'eux, ils prenoient ce titre auguste dans le sens propre & littéral; le Concile de Nicée n'a fait qu'en développer l'énergie.

Il y a plus. Les expressions dont il se sert sont toutes tirées des anciens *symboles*. Le Verbe est appelé dans celui de S. Grégoire Thaumaturge, *Fils unique, Dieu de Dieu, Eternel de l'Eternel;* dans celui du Martyr Lucien, *Fils unique engendré du Père, Dieu de Dieu, qui a toujours été en Dieu, & Dieu Verbe;* dans les Constitutions Apostoliques, *Fils unique engendré du Père avant les siècles, & non créé;* dans le *Symbole* de Jérusalem, *Fils de Dieu unique, engendré du Père avant tous les siècles, vrai Dieu par lequel tout a été fait;* dans celui de Césarée, *Verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumière de lumière, Fils unique, engendré de Dieu le Père avant tous les siècles;* dans celui d'Antioche, *Fils unique du Père, né de lui avant tous les siècles, & non fait, vrai Dieu de vrai Dieu, consubstantiel au Père:* ce dernier mot peut y avoir été ajouté depuis le Concile de Nicée, le reste est ancien.

Mais c'est contre le terme *consubstantiel* que les Ariens se révoltèrent, & que leurs descendans s'élèvent encore. Ce n'est cependant qu'une conséquence de la génération éternelle du Verbe, professée dans les *Symboles*. Sans doute il n'y a pas eu en Dieu de toute éternité deux substances différentes; si donc le Fils a été engendré du Père, *vrai Dieu de vrai Dieu, Eternel de l'Eternel*, comme s'expriment les *Symboles*, peut-il être d'une autre substance que de celle du Père? Donc la génération divine emporte la co-éternité, la co-égalité & la consubstantialité. Les Ariens mêmes n'ont jamais osé soutenir que ce terme exprimoit une

erreur, ils ont dit seulement que c'étoit un mot équivoque, duquel on pouvoit abuser pour établir le Sabellianisme, &c. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

De quel front les Sociniens & leurs amis viennent-ils nous dire qu'avant le Concile de Nicée la divinité du Verbe, ou du Fils, n'étoit pas un article de foi, que sur ce point la croyance de l'Eglise n'étoit pas fixée, que les Pères de ce Concile ont eu tort d'employer des termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, &c? Il s'agissoit de déterminer le vrai sens du mot *Fils unique* donné à Jésus-Christ dans l'Ecriture; *Joan.*, c. 1, ℣. 14 & 18; c. 3, ℣. 16 & 18; 1 *Joan.*, c. 4, ℣. 9; les Ariens y donnoient un sens faux, il falloit fixer le vrai: on l'établit, non par des argumens métaphysiques, ni par des subtilités de grammaire, mais par le langage uniforme des anciens *symboles*; les Evêques arrivèrent au Concile munis de cette seule arme, ils n'en eurent pas besoin d'autre.

Il en fut de même au Concile de Constantinople l'an 381; Macédonius, Evêque de cette ville, s'avisa de nier la divinité du Saint-Esprit, il fut condamné comme Arius par la teneur des anciens *symboles*. Le Concile de Nicée s'étoit borné à dire: *Nous croyons aussi au Saint-Esprit*, parce que cet article n'étoit point attaqué pour lors. On n'ignoroit pas qu'il est dit dans la profession de foi de S. Grégoire-Thaumaturge, qui fut toujours celle de l'Eglise de Néocésarée, que « le S. Esprit existe de Dieu, qu'en lui sont » manifestés Dieu le Père & Dieu le Fils; que » dans cette Trinité parfaite il n'y a point de » division ni de différence en gloire, en éternité, » en souveraineté; qu'il n'y a rien de créé, rien » d'inférieur, rien de survenu, & qui n'ait pas » existé auparavant; que le Père n'a jamais été » sans le Fils, ni le Fils sans le Saint-Esprit; » que cette Trinité demeure toujours la même, » immuable & invariable ». Les Sociniens ont fait inutilement des efforts pour faire douter de l'authenticité de ce *symbole*, Bullus l'a prouvée sans réplique; *Def. fidei Nicænæ*, sect. 2, c. 12.

On savoit que dans la profession de foi du Martyr Lucien, qui étoit celle de l'Eglise d'Antioche, il est dit que « les noms de Père, de » Fils & de Saint-Esprit ne sont pas seulement » trois simples dénominations, mais qu'ils signi- » fient la substance propre des trois Personnes, » leur ordre & leur gloire, de manière qu'ils » sont trois par substance, & un par ressem- » blance ». Le *symbole* de l'Eglise de Césarée, cité par Eusèbe, porte: « Nous croyons au Père..., » au Fils... & au Saint-Esprit, & que chacun » des trois subsiste véritablement ». En écrivant à son troupeau, cet Evêque proteste que telle est la foi qu'il a reçue de ses prédécesseurs, & dès son enfance qu'il y persévère & y tiendra toujours. Socrate, *Hist. Eccles.*, l. 1, c. 8.

D'ailleurs S. Epiphane qui écrivoit l'an 373, huit ans avant le Concile de Constantinople, nous apprend que depuis le Concile de Nicée jusqu'alors il s'étoit élevé de nouvelles erreurs, que pour en préserver les Fidèles on faisoit apprendre & réciter aux Catéchumènes un *symbole* plus ample que celui de Nicée, dans lequel il est dit que *le Saint-Esprit est incréé, qu'il procède du Père, & qu'il reçoit du Fils*. Le *symbole* même que ce Père nous donne pour *symbole de Nicée*, est augmenté dans ce qui regarde le Saint-Esprit, il est entièrement conforme à celui que l'on récite encore actuellement à la Messe; ainsi le Concile de Constantinople ne fit que l'adopter. C'est pour cela même qu'il porte toujours le nom de *Symbole de Nicée*.

La conduite des Conciles a donc toujours été uniforme; on y a décidé, non ce qu'il falloit commencer à croire, mais ce qui avoit toujours été cru; les Evêques ne se sont point arrogé l'autorité d'introduire une nouvelle Doctrine, mais de rendre témoignage de celle qu'ils ont trouvée établie dans leur Eglise; s'il ne s'étoit jamais trouvé d'Hérétiques déterminés à faire changer de croyance aux Fidèles, l'Eglise n'auroit jamais eu besoin de faire de nouvelles décisions. *Voyez* DÉPOT, EVÊQUE, &c.

Il est constant, & Bingham l'a prouvé, que depuis le Concile de Nicée la plupart des Eglises d'Orient ont fait réciter aux Catéchumènes avant le Baptême le *symbole* de ce Concile, avec les additions adoptées par celui de Constantinople. Celui d'Ephèse, tenu l'an 431, défendit sévérement d'en introduire un autre, *Act.* 6. Mais les savans conviennent communément que l'on n'a commencé à le réciter dans la Liturgie que vers le milieu du cinquième siècle dans les Eglises d'Orient, & un peu plus tard dans celles de l'Occident. On croit que Pierre le Foulon introduisit le premier cet usage dans l'Eglise d'Antioche l'an 471, & qu'il fut imité dans celle de Constantinople l'an 511. Le premier vestige de cette coutume en Espagne se voit dans le troisième Concile de Tolède vers l'an 589; elle ne fut suivie dans les Gaules que sous Charlemagne, & on ne la trouve solidement établie dans l'Eglise Romaine que sous le Pontificat de Benoît VIII, l'an 1014. Bingham, *ibid*, c. 4, §. 17.

On convient encore à présent que le *symbole* qui porte le nom de S. Athanase n'a pas été composé par lui, mais par un auteur latin beaucoup plus récent qui l'a tiré des écrits de ce Saint Docteur. La première fois qu'il en est fait mention est dans un Concile d'Autun tenu l'an 670; Ayton, Evêque de Basle, vers l'an 800, prescrivit aux Clercs de le dire à Prime. Ratherius, Evêque de Vérone, vers l'an 930, vouloit que les Prêtres de son Diocèse fussent par cœur le *symbole* des Apôtres, celui que l'on dit à la Messe, & celui qui est attribué à S. Athanase. Les Anglicans le disoient autrefois dans l'Office du Dimanche aussi-

bien que les Catholiques ; mais depuis que les Sociniens se sont multipliés en Angleterre, ils sont venus à bout d'en faire cesser la récitation dans quelques Eglises. Bingham, *ibid ;* Lebrun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, 2e part., art. 8.

SYMMAQUE, *voyez* SEPTANTE & VERSION.

SYNAGOGUE, mot grec qui signifie *assemblée ;* il est pris dans ce sens général dans plusieurs passages de l'ancien Testament, il se dit indifféremment de l'assemblée des justes & de celle des méchans. Dans les Livres du Nouveau il a un sens plus étroit, il signifie une assemblée religieuse, ou le lieu destiné chez les Juifs au Service Divin ; or ce Service, depuis la destruction du Temple, ne consiste plus que dans la prière, dans la lecture des Livres saints, & dans la prédication ; c'est à quoi se réduit aussi celui de plusieurs Sectes protestantes.

Ce que nous allons dire des *synagogues* est tiré de Roland, *Antiq. Sacr. Vet. Hebr.*, 1e part., c. 10 ; & de Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 6, t. 2, p. 230, & peut servir à l'intelligence de plusieurs passages du nouveau Testament ; mais comme ces deux Auteurs ont tiré des Rabbins une partie de ce qu'ils disent, on ne peut pas y ajouter la même foi qu'à ce qui nous est indiqué dans nos Livres saints.

On ne trouve dans ceux de l'ancien Testament aucun vestige des *synagogues*, d'où l'on conclut qu'il n'y en avoit point avant la captivité de Babylone. Comme une des parties principales du service religieux des Juifs est la lecture de la Loi, ils ont établi pour maxime qu'il ne peut point y avoir de *synagogue* où il n'y a pas un Livre de la Loi. Or pendant un grand nombre des années qui précédèrent la captivité, les Juifs livrés à l'idolâtrie négligèrent sans doute beaucoup la lecture de leurs Livres saints, & les exemplaires durent en être assez rares. C'est pour cela que Josaphat envoya des Prêtres dans tout le pays pour instruire le peuple dans la Loi de Dieu ; 2e *Paral.*, c. 17, ℣. 9 ; & que Josias fut si étonné lorsqu'il entendit lire cette même Loi trouvée dans le Temple ; 2e *Reg.*, c. 27. Il ne s'ensuit pas de là qu'il n'en restoit que ce seul exemplaire ; les livres qu'on ne lit point sont comme s'ils n'existoient pas.

Suivant les notions actuelles des Juifs, on ne peut & on ne doit point établir une *synagogue* dans un lieu, à moins qu'il ne s'y trouve dix personnes d'un âge mûr, libres d'assister constamment au service qui doit s'y faire. Il n'y eut d'abord qu'un petit nombre de ces lieux d'assemblée, mais dans la suite ils se multiplièrent ; il paroît que du temps de Jésus-Christ il n'y avoit point de ville de Judée où il ne se trouvât une *synagogue*. Suivant l'opinion des Juifs, on en comptoit 480 dans la seule ville de *Jérusalem* ; c'est évidemment une exagération.

Le service de la *synagogue* consistoit, comme nous l'avons déja remarqué, dans la prière, la lecture de l'Ecriture-Sainte avec l'interprétation qui s'en faisoit, & la prédication. La prière des Juifs est contenue dans les formulaires de leur culte, la plus solemnelle est celle qu'ils appellent *les dix-neuf prières ;* il est ordonné à toute personne parvenue à l'âge de discrétion de la faire trois fois le jour, le matin, vers midi & le soir ; elle se dit dans la *synagogue* tous les jours d'assemblée. Il n'est pas certain que cet usage ait toujours été observé.

La seconde partie du service est la lecture de l'ancien Testament. Les Juifs la commencent par trois morceaux détachés du Pentateuque ; savoir, le ℣. 4 du 6e chap. du *Deutéronome*, jusqu'au ℣. 9 ; le ℣. 13 du chap. 11 de ce même Livre, jusqu'au ℣. 21 ; le 15e chap. du *Livre des Nombres*, depuis le ℣. 37 jusqu'à la fin. Ils lisent ensuite une des sections de la Loi & des Prophètes qu'ils ont marquées pour chaque semaine de l'année, & pour chaque jour d'assemblée.

La troisième partie du service est l'explication de l'Ecriture & la prédication ; la première se faisoit à mesure qu'on lisoit, la seconde après la lecture finie. Jésus-Christ enseignoit les Juifs de l'une & de l'autre de ces manières. Un jour qu'il vint à Nazareth où il demeuroit ordinairement, on lui fit lire la section des Prophètes marquée pour ce jour-là ; quand il se fut levé & qu'il l'eut lue, il se rassit & l'expliqua ; *Luc*, c. 16, ℣. 17. Dans les autres endroits il alloit toujours à la *synagogue* le jour du Sabbat, & il prêchoit l'assemblée après la lecture de la Loi & des Prophètes ; *Luc*, c. 4, ℣. 16. C'est ce que fit aussi S. Paul dans la *synagogue* d'Antioche de Pisidie ; *Act.*, c. 13, ℣. 15.

On s'assembloit trois jours de la semaine, le lundi, le jeudi, & le samedi jour du Sabbat, & chacun de ces jours il y avoit assemblée le matin, après midi & le soir. Les Prêtres n'étoient pas les seuls Ministres de la *synagogue ;* les plus distingués étoient les anciens, nommés dans l'Evangile *Principes synagogæ ;* on ne sait pas quel étoit leur nombre, à Corinthe on en voit deux, Crispe & Sosthène. Le Ministre de la *synagogue* étoit celui qui prononçoit les prières au nom de l'assemblée ; on prétend qu'il étoit nommé *l'Ange*, ou *le Messager de l'Eglise ;* que c'est à l'imitation des Juifs que S. Jean dans l'Apocalypse a donné le nom *d'Ange* aux Evêques des sept Eglises d'Asie auxquels il adresse la parole ; mais ce n'est là qu'une conjecture.

Après le Ministre étoient les Diacres, ou serviteurs de la *synagogue*, ils étoient chargés de garder les Livres sacrés, ceux de la Liturgie & les autres meubles ; ainsi il est dit que quand Notre-Seigneur eut fini la lecture dans la *Syna-*

gogue de Nazareth, il rendit le Livre au Miniſtre inférieur ou au Diacre. Il eſt évident que les fonctions de celui-ci n'avoient aucune reſſemblance avec celles des ſept Diacres qui furent établis par les Apôtres dans l'Egliſe de Jéruſalem; *Act.*, c. 6, ℣. 5.

Enfin il y avoit l'interprête dont l'office conſiſtoit à traduire en Chaldéen, ou plutôt en Syro-Chaldaïque, ce qui avoit été lu au peuple en Hébreu; il falloit par conſéquent que cet homme fût parfaitement les deux langues. Cependant il n'eſt point fait mention de ces Interprêtes dans l'Evangile, & il eſt difficile de croire qu'il y ait eu chez les Juifs un aſſez grand nombre de ces hommes inſtruits pour en pourvoir toutes les *ſynagogues*. Comme il n'eſt pas certain que du temps de notre Sauveur la Paraphraſe Chaldaïque d'Onkélos, qui eſt la plus ancienne, ait déja été faite, nous ne ſavons pas ſi ce divin Maître lut à Nazareth le texte du Prophête Iſaïe en Hébreu, ou s'il le traduiſit en le liſant dans le Dialecte de Jéruſalem, qui étoit un mélange d'Hébreu, de Syriaque & de Chaldéen. *Voyez* PARAPHRASE.

On croit encore qu'avant la fin de l'aſſemblée, le Prêtre qui s'y trouvoit, ou à ſon défaut le Miniſtre, donnoit la bénédiction au peuple, & qu'il y avoit pour cela un formulaire particulier. Etoit-ce celui que compoſa Moïſe, lorſqu'il bénit les Iſraélites avant ſa mort, *Deut.* c. 33, ou en étoit-ce un autre? perſonne n'en ſait rien. La ſeule choſe certaine, c'eſt que les Juifs, dans leur ſervice actuel, s'écartent en pluſieurs points du plan que nous venons de tracer; mais, encore une fois, celui-ci n'eſt qu'un aſſemblage de conjectures qui ne portent ſur aucune preuve poſitive.

Quand on voit la confiance que les Hébraïſans Proteſtans donnent aux traditions des Rabbins, & le ton de certitude ſur lequel ils en parlent, on eſt étonné de l'incrédulité & du mépris qu'ils témoignent pour toutes les traditions de l'Egliſe Chrétienne; les Juifs ſont-ils donc des ſavans mieux inſtruits, plus judicieux, plus dignes de foi que les Pères de l'Egliſe?

SYNAXARION. C'eſt un livre eccléſiaſtique des Grecs, dans lequel ils ont recueilli en abrégé les vies des Saints, & où l'on voit en peu de mots le ſujet de chaque fête. Ce livre eſt imprimé, non-ſeulement en grec pur, mais auſſi en grec vulgaire, afin que le peuple puiſſe le lire. Dans les *Diſſertations* que Léon Allatius a compoſées ſur les livres eccléſiaſtiques des Grecs, il dit que Xantopule a inſéré beaucoup de fauſſetés dans le *Synaxarion*; auſſi l'auteur des *cinq Chapitres du Concile de Florence*, attribués au Patriarche Gennade, rejette ces additions, & aſſure qu'elles ne ſe liſent point dans l'Egliſe de Conſtantinople.

On trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuſcrits du *Nouveau Teſtament*, des Tables qui indiquent les Evangiles qu'on lit dans les Egliſes Grèques chaque jour de l'année; ces tables ſe nomment encore *Synaxaria*.

SYNAXE, aſſemblée; les Auteurs grecs ont ainſi nommé en particulier les aſſemblées chrétiennes dans leſquelles on célébroit le ſervice divin, où l'on conſacroit l'Euchariſtie, où l'on chantoit les Pſeaumes, où l'on prioit en commun. *Voyez* LITURGIE, OFFICE DIVIN.

SYNCELLE, compagnon, celui qui demeure dans le même appartement ou dans la même chambre. Dans les premiers ſiècles, les Evêques, pour prévenir tout ſoupçon déſavantageux ſur leur conduite, prirent avec eux un Eccléſiaſtique qui les accompagnoit par-tout, qui étoit témoin de toutes leurs actions, qui couchoit dans la même chambre; c'eſt pour cette raiſon qu'il étoit appelé le *Syncelle* de l'Evêque. Le Patriarche de Conſtantinople en avoit pluſieurs qui ſe ſuccédoient, & le premier de tous étoit nommé *Protoſyncelle*. La confiance que le Patriarche avoit en eux, la part qu'il leur donnoit dans le gouvernement, le crédit qu'ils acquirent à la cour, rendirent bientôt la place de *Protoſyncelle* très-conſidérable, c'étoit un titre pour parvenir au Patriarchat, de même qu'à Rome la dignité d'Archidiacre. Par cette raiſon, l'on a vu quelquefois des fils & des frères des Empereurs occuper cette place, ſur-tout depuis le neuvième ſiècle; les Evêques mêmes & les Métropolitains ſe firent un honneur d'en être revêtus.

Peu à peu les *Protoſyncelles* ſe regardèrent comme le premier perſonnage après les Patriarches, ils ſe crurent ſupérieurs aux Evêques & aux Métropolitains, & ſe placèrent au-deſſus d'eux dans les cérémonies eccléſiaſtiques. Leurs prérogatives, quoique fort reſtreintes, ſont encore aujourd'hui très-grandes; dans le Synode tenu à Conſtantinople contre le Patriarche Cyrille Lucar, qui vouloit répandre dans l'Egliſe Grèque les erreurs de Calvin, le *Protoſyncelle* paroît comme la ſeconde dignité de l'Egliſe de Conſtantinople. Quant aux *Syncelles*, il y a long-temps qu'ils n'exiſtent plus en Occident, & que ce n'eſt plus qu'un vain titre en Orient. Zonaras, *Annal.* t. 3. Thomaſſin, *Diſcip. Eccleſ.* 1re part. l. 1, c. [illegible]; 3e part. l. 1, c. 51; 4e part. l. 1, c. [illegible].

SYNCRÉTISTES, Conciliateurs. On a donné ce nom aux Philoſophes qui ont travaillé à concilier les différentes écoles & les divers ſyſtêmes de Philoſophie, & aux Théologiens qui ſe ſont appliqués à rapprocher la croyance des différentes communions chrétiennes. Peu nous importe de ſavoir ſi les premiers ont bien ou mal réuſſi,

mais il n'eſt pas inutile d'avoir une notion des diverſes tentatives que l'on a faites, ſoit pour accorder enſemble les Luthériens & les Calviniſtes, ſoit pour réunir les uns & les autres à l'Egliſe Romaine; le mauvais ſuccès de tous ces projets peut donner lieu à des réflexions.

Baſnage, *Hiſt. de l'Egl.* l. 26, c. 8 & 9, & Mosheim, *Hiſt. Eccleſ.* du 17e ſiècle, 2 ſect. 2 part., en ont fait un détail aſſez exact; nous ne ferons qu'abréger ce qu'ils en ont dit.

Luther avoit commencé à dogmatiſer en 1517; dès l'an 1529 il y eut à Marbourg une conférence entre ce réformateur & ſon diſciple Mélanchthon d'un côté, Œcolampade & Zwingle, chefs des Sacramentaires de l'autre, au ſujet de l'Euchariſtie, qui étoit alors le principal ſujet de leur diſpute; après avoir diſcuté la queſtion aſſez longtemps, il n'y eut rien de conclu, chacun des deux partis demeura dans ſon opinion. L'un & l'autre cependant prenoit pour juge l'Ecriture-Sainte, & ſoutenoit que le ſens étoit clair. En 1536 Bucer, avec neuf autres députés, ſe rendit à Wirtemberg, & parvint à faire ſigner aux Luthériens une eſpèce d'accord; Baſnage convient qu'il ne fut pas de longue durée, que l'an 1544 Luther recommença d'écrire avec beaucoup d'aigreur contre les Sacramentaires, & qu'après ſa mort la diſpute s'échauffa au lieu de s'éteindre.

En 1550 il y eut une nouvelle négociation entamée entre Mélanchthon & Calvin pour parvenir à s'entendre, elle ne réuſſit pas mieux. En 1558, Bèze & Farel, députés des Calviniſtes François, de concert avec Mélanchthon, firent adopter par quelques Princes d'Allemagne qui avoient embraſſé le Calviniſme, & par les Electeurs Luthériens, une explication de *la Confeſſion d'Augſbourg*, qui ſembloit rapprocher les deux ſectes; mais Flaccius Illyricus écrivit avec chaleur contre ce traité de paix, ſon parti groſſit après la mort de Mélanchthon; celui-ci ne remporta pour fruit de ſon eſprit conciliateur, que la haine, les reproches, les invectives des Théologiens de ſa ſecte.

L'an 1570 & les années ſuivantes, les Luthériens & les Calviniſtes ou Réformés conférèrent encore en Pologne dans divers Synodes tenus à cet effet, & convinrent de quelques articles; malheureuſement il ſe trouva toujours des Théologiens entêtés & fougueux qui s'élevèrent contre ces tentatives de réconciliation; l'article de l'Euchariſtie fut toujours le principal ſujet des diſputes & des diſſenſions, quoique l'on eût cherché toutes les tournures poſſibles pour contenter les deux partis.

En 1577, l'Electeur de Saxe fit dreſſer par ſes Théologiens Luthériens le fameux livre de *la Concorde*, dans lequel le ſentiment des Réformés étoit condamné; il uſa de violence & de peines afflictives pour faire adopter cet écrit dans tous ſes états. Les Calviniſtes s'en plaignirent amèrement, ceux de Suiſſe écrivirent contre ce livre, & il ne ſervit qu'à aigrir davantage les eſprits. L'an 1578, les Calviniſtes de France, dans un Synode de ſainte foi, renouvelèrent leurs inſtances pour obtenir l'amitié & la fraternité des Luthériens, ils envoyèrent des députés en Allemagne, ils ne réuſſirent pas. En 1631, le Synode de Charenton fit le décret d'admettre les Luthériens à la participation de la Cène, ſans les obliger à faire abjuration de leur croyance. Mosheim avoue que les Luthériens n'y furent pas fort ſenſibles, non plus qu'à la condeſcendance que les Réformés eurent pour eux dans une conférence tenue à Leipſick pendant cette même année. Les Luthériens, dit-il, naturellement timides & ſoupçonneux, craignant toujours qu'on ne leur tendît des piéges pour les ſurprendre, ne furent ſatisfaits d'aucune offre, ni d'aucune explication. *Hiſt. Eccleſ. ibid.* c. 1, §. 4.

Vers l'an 1640, George Calixte, Docteur Luthérien, forma le projet non-ſeulement de réunir les deux principales ſectes Proteſtantes, mais de les réconcilier avec l'Egliſe Romaine. Il trouva des adverſaires implacables dans ſes confrères les Théologiens Saxons. Mosheim, *ibid.* §. 20 & ſuiv. convient que l'on mit dans cette controverſe de la fureur, de la malignité, des calomnies, des inſultes, que ces Théologiens, loin d'être animés par l'amour de la vérité & par zèle de Religion, agirent par eſprit de parti, par orgueil, par animoſité. On ne pardonna point à Calixte d'avoir enſeigné 1°. que ſi l'Egliſe Romaine étoit remiſe dans le même état où elle étoit durant les cinq premiers ſiècles, on ne ſeroit plus en droit de rejeter ſa communion. 2°. Que les Catholiques qui croient de bonne foi les dogmes de leur Egliſe par ignorance, par habitude, par préjugé de naiſſance & d'éducation, ne ſont point exclus du ſalut, pourvu qu'ils croient toutes les vérités contenues dans le ſymbole des Apôtres, & qu'ils tâchent de vivre conformément aux préceptes de l'Evangile. Mosheim qui craignoit encore le zèle fougueux des Théologiens de ſa ſecte, a eu grand ſoin de déclarer qu'il ne prétendoit point juſtifier ces maximes.

Nous ſommes moins rigoureux à l'égard des Hérétiques en général, nous n'héſitons point de dire 1°. que ſi tous vouloient admettre la croyance, le culte, la diſcipline, qui étoient en uſage dans l'Egliſe Catholique pendant les cinq premiers ſiècles, nous les regarderions volontiers comme nos frères; 2°. que tout Hérétique qui croit de bonne foi les dogmes de ſa ſecte, par préjugé de naiſſance & d'éducation, par ignorance invincible, n'eſt pas exclu du ſalut, pourvu qu'il croie toutes les vérités contenues dans le ſymbole des Apôtres, & qu'il tâche de vivre ſelon les préceptes de l'Evangile; parce qu'un des articles du ſymbole des Apôtres, eſt de croire *à la ſainte Egliſe Catholique*. *Voyez* Egliſe, §. 3 & 4.

IGNORANCE, &c. Pour nous récompenſer de cette condeſcendance, on nous reproche d'être intolérans.

En 1645, Uladiſlas IV, Roi de Pologne, fit tenir à Thorn une conférence entre les Théologiens Catholiques, les Luthériens & les Réformés; après beaucoup de diſputes, Mosheim dit qu'ils ſe ſéparèrent plus poſſédés tous de l'eſprit de parti, & avec moins de charité chrétienne qu'ils n'en avoient auparavant. En 1661, nouvelle conférence à Caſſel, entre les Luthériens & les Réformés, après pluſieurs conteſtations, ils finirent par s'embraſſer & ſe promettre une amitié fraternelle. Mais cette complaiſance de quelques Luthériens leur attira la haine & les reproches de leurs confrères. Frédéric-Guillaume, Électeur de Brandebourg, & ſon fils Fréderic Ier, Roi de Pruſſe, ont fait inutilement de nouveaux efforts pour allier les deux ſectes dans leurs états. Mosheim ajoute que les *Syncrétiſtes* ont toujours été en plus grand nombre chez les Réformés que parmi les Luthériens, que tous ceux d'entre ces derniers qui ont voulu jouer le rôle de conciliateurs, ont toujours été victimes de leur amour pour la paix. Son traducteur a eu grand ſoin de faire remarquer cet aveu.

Il n'eſt donc pas étonnant que les Luthériens aient porté le même eſprit d'entêtement, de défiance, d'animoſité, dans les conférences qu'ils ont eues avec des Théologiens Catholiques. Il y en eut une à Ratiſbonne en 1601, par ordre du Duc de Bavière & de l'Electeur Palatin; une autre à Neubourg en 1615, à la ſollicitation du Prince Palatin; la troiſième fut celle de Thorn en Pologne, de laquelle nous avons parlé; toutes furent inutiles. On ſait qu'après la conférence que le Miniſtre Claude eut à Paris avec Boſſuet en 1683, ce Miniſtre Calviniſte, dans la relation qu'il en fit, ſe vanta d'avoir vaincu ſon adverſaire, & les Proteſtans en ſont encore aujourd'hui perſuadés.

Cependant en 1684, un Miniſtre Luthérien, nommé Pratorius, fit un livre pour prouver que la réunion entre les Catholiques & les Proteſtans n'eſt pas impoſſible, & il propoſoit pluſieurs moyens pour y parvenir; ſes confrères lui en ont ſu très-mauvais gré, ils l'ont regardé comme un Papiſte déguiſé. Dans le même temps un autre écrivain, qui paroît avoir été Calviniſte, fit un ouvrage pour ſoutenir que ce projet ne réuſſira jamais, & il en donnoit différentes raiſons. Bayle a fait un extrait de ces deux productions. *Nouv. de la Répub. des Lettres*, Décemb. 1685, art. 3 & 4.

Le ſavant & célèbre Léibnitz, Luthérien très-modéré, ne croyoit point l'impoſſibilité d'une réunion des Proteſtans aux Catholiques; il a donné de grands éloges à l'eſprit conciliateur de Mélancthon & de George Calixte. Il penſoit que l'on peut admettre dans l'Egliſe un gouvernement monarchique tempéré par l'ariſtocratie, tel que l'on conçoit en France celui du ſouverain Pontife; il ajoutoit que l'on peut tolérer les meſſes privées & le culte des images, en retranchant les abus. Il y eut une relation indirecte entre ce grand homme & Boſſuet, mais comme Léibnitz prétendoit fauſſement que le Concile de Trente n'étoit pas reçu en France, *quant à la doctrine*, ou aux définitions de Foi, Boſſuet le réfuta par une réponſe ferme & déciſive. *Eſprit de Léibnitz*, tom. 2, p. 6 & ſuiv. p. 97, &c. On conçoit aiſément que le gros des Luthériens n'a pas applaudi aux idées de Léibnitz.

En 1717 & 1718, lorſque les eſprits étoient en fermentation, ſur-tout à Paris, au ſujet de la Bulle *Unigenitus*, & que les appelés formoient un parti très-nombreux, il y eut une correſpondance entre deux Docteurs de Sorbonne, & Guillaume Wake, Archevêque de Cantorbery, touchant le projet de réunir l'Egliſe Anglicane à l'Egliſe de France. Suivant la relation qu'a faite de cette négociation le traducteur anglois de Mosheim, tome 6, p. 64 de *la Verſion françoiſe*, le Docteur Dupin, principal agent dans cette affaire, ſe rapprochoit beaucoup des opinions Anglicanes, au lieu que l'Archevêque ne vouloit céder ſur rien, & demandoit pour préliminaire de conciliation, que l'Egliſe Gallicane rompît abſolument avec le Pape & avec le ſaint Siége, devînt par conſéquent Schiſmatique & Hérétique, auſſi-bien que l'Egliſe Anglicane. Comme dans cette négociation, Dupin ni ſon confrère n'étoient revêtus d'aucun pouvoir, & n'agiſſoient pas par des motifs aſſez purs, ce qu'ils ont écrit a été regardé comme non avenu.

Enfin en 1723, Chriſtophe-Matthieu Pfaff, Théologien Luthérien, & Chancelier de l'Univerſité de Tubinge, avec quelques autres, renouvela le projet de réunir les deux principales ſectes Proteſtantes; il fit à ce ſujet un livre intitulé: *Collectio ſcriptorum Irenicorum ad unionem inter Proteſtantes facientium*, imprimé à Hall en Saxe, *in*-4°. Mosheim avertit que ſes confrères s'oppoſèrent vivement à ce projet pacifique, & qu'il n'eut aucun effet. Il avoit écrit en 1755 que les Luthériens ni les Arminiens n'ont plus aujourd'hui aucun ſujet de controverſe avec l'Egliſe Réformée. *Hiſt. Eccleſ.* 18e ſiècle, §. 22. Son traducteur ſoutient que cela eſt faux, que la doctrine des Luthériens touchant l'Euchariſtie, eſt rejetée par toutes les Egliſes réformées ſans exception; que dans l'Egliſe Anglicane, les 39 articles de ſa *Confeſſion de Foi* conſervent toute leur autorité, que dans les Egliſes réformées de Hollande, d'Allemagne & de la Suiſſe, on regarde encore certaines doctrines des Arminiens & des Luthériens comme un juſte ſujet de les exclure de la communion, quoique dans ces différentes contrées il y ait une infinité de particuliers qui jugent qu'il faut uſer envers les uns

& les autres d'un esprit de tolérance & de charité. Ainsi le foyer de la division subsiste, toujours prêt à se rallumer, quoique couvert d'une cendre légère de tolérance & de charité.

Sur tous ces faits, il y a matière à réflexion.

1°. Comme la doctrine Chrétienne est révélée de Dieu, & que l'on ne peut pas être Chrétien sans la foi, il n'est permis à aucun particulier ni à aucune société de modifier cette doctrine, de l'exprimer en termes vagues susceptibles d'un sens orthodoxe, mais qui peut aussi favoriser l'erreur, d'y ajouter ou d'en retrancher quelque chose par complaisance pour des Sectaires, sous prétexte de modération & de charité. C'est un dépôt confié à la garde de l'Eglise, elle doit le conserver & le transmettre à tous les siècles tel qu'elle l'a reçu & sans aucune altération, 1 *Tim.* c. 6, ℣. 20; 2 *Tim.* c. 1, ℣. 14. « Nous » n'agissons point, dit S. Paul, avec dissimula» tion, ni en altérant la parole de Dieu, mais » en déclarant la vérité; c'est par là que nous » nous rendons recommandables devant Dieu à » la conscience des hommes ». Nos adversaires ne cessent de déclamer contre les fraudes pieuses; y en a-t-il donc une plus criminelle que d'envelopper la vérité sous des expressions captieuses, capables de tromper les simples & de les induire en erreur? ça été cependant le manége employé par les Sectaires toutes les fois qu'ils ont fait des tentatives pour se rapprocher. Il est évident que ce que l'on appelle aujourd'hui tolérance & charité, n'est qu'un fond d'indifférence pour les dogmes, c'est-à-dire, pour la doctrine de Jésus-Christ.

2°. Jamais la fausseté du principe fondamental de la réforme n'a mieux éclaté que dans les disputes & les conférences que les Protestans ont eues ensemble; ils ne cessent de répéter que c'est par l'Ecriture-Sainte seule qu'il faut décider toutes les controverses en matière de foi; & depuis plus de deux cent cinquante ans qu'ils contestent entre eux, ils n'ont pas encore pu convenir du sens qu'il faut donner à ces paroles de Jésus-Christ: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Ils soutiennent que chaque particulier est en droit de donner à l'Ecriture le sens qui lui paroît vrai, & ils se refusent mutuellement la communion, parce que chaque parti veut user de ce privilége.

3°. Lorsque les Hérétiques proposent des moyens de réunion, ils sous-entendent toujours qu'ils ne rabattront rien de leurs sentimens, & qu'il est permis à eux seuls d'être opiniâtres. Nous le voyons par les prétentions de l'Archevêque de Cantorbery; il exigeoit avant toutes choses que l'Eglise Gallicane commençât par se condamner elle-même, qu'elle reconnût que jusqu'à présent elle a été dans l'erreur, en attribuant au souverain Pontife une primauté de droit divin, & une autorité de juridiction sur toute l'Eglise. Cette proposition seule étoit une véritable insulte, & ceux à qui elle a été faite n'auroient pas dû l'envisager autrement. Il est aisé de former un schisme, il ne faut pour cela qu'un moment de fougue & d'humeur; pour en revenir, c'est autre chose: *Facilis descensus averni, sed revocare gradum....*

4°. Le caractère soupçonneux, défiant, obstiné des Hérétiques est démontré, non-seulement par les aveux forcés que plusieurs d'entre eux en ont faits, mais par toute leur conduite. Mosheim lui-même en convenant de ce caractère de ses confrères, n'a pas su s'en préserver. Il soutient que toutes les méthodes employées par les Théologiens Catholiques pour détromper les Protestans, pour leur exposer la Doctrine de l'Eglise telle qu'elle est, pour leur montrer qu'ils en ont une fausse idée & qu'ils la déguisent pour la rendre odieuse, sont des piéges & des impostures; mais des hommes qui accusent tous les autres, de mauvaise foi, pourroient bien en être coupables eux-mêmes. Comment traiter avec des opiniâtres qui ne veulent pas encore convenir que l'*exposition de la Foi Catholique* par Bossuet présente la véritable croyance de l'Eglise Romaine, qui ne savent pas encore si nous recevons les définitions de foi du Concile de Trente, qui semblent même douter si nous croyons tous les articles contenus dans le Symbole des Apôtres? S'ils prenoient au moins la peine de lire nos catéchismes & de les comparer, ils verroient que l'on croit & que l'on enseigne de même par-tout; mais ils trouvent plus aisé de nous calomnier que de s'instruire.

5°. Comme chez les Protestans il n'y a point de surveillant général, point d'autorité en fait d'enseignement, point de centre d'unité, non-seulement chaque nation, chaque société, mais chaque Docteur particulier croit & enseigne ce qu'il lui plaît. Quand on parviendroit à s'entendre avec les Théologiens d'une telle Université ou d'un telle Ecole, on n'en feroit pas plus avancé à l'égard des autres; la convention faite avec les uns ne lie pas les autres. L'esprit de contradiction, la rivalité, la jalousie, les préventions nationales, les petits intérêts de politique, &c., suffisent pour exciter tous ceux qui n'ont point eu de part à cette convention à la traverser de tout leur pouvoir. C'est ce qui est arrivé toutes les fois qu'il y a eu quelque espèce d'accord conclu entre les Luthériens & les Calvinistes; la même chose arriveroit encore plus sûrement, si les uns ou les autres avoient traité avec des Catholiques. La Confession d'Augsbourg présentée pompeusement à la Diète de l'Empire ne plut pas à tous les Luthériens, elle a été retouchée & changée plusieurs fois, & ceux d'aujourd'hui ne la reçoivent pas dans tous les points de doctrine. Il en a été de même des Confessions de foi des Calvinistes, aucune ne fait loi pour tous, chaque Eglise réformée est un corps indépendant, qui

n'a

n'a pas même le droit de fixer la croyance de ſes membres.

6°. Boſſuet, dans l'Ecrit qu'il a fait contre Léibnitz, a très-bien démontré que le principe fondamental des Proteſtans eſt inconciliable avec celui des Catholiques. Les premiers ſoutiennent qu'il n'y a point d'autre règle de foi que l'Ecriture-Sainte ; que l'autorité de l'Egliſe eſt abſolument nulle, que perſonne ne peut être obligé en conſcience de ſe ſoûmettre à ſes déciſions. Les Catholiques au contraire ſont perſuadés que l'Egliſe eſt l'interprète de l'Ecriture-Sainte, que c'eſt à elle d'en fixer le véritable ſens ; que quiconque réſiſte à ſes déciſions en matière de doctrine pèche eſſentiellement dans la foi, & s'exclut par là même du ſalut. Quel milieu, quel tempérament trouver entre ces deux principes diamétralement oppoſés ?

Par conſéquent les *Syncrétiſtes*, de quelque ſecte qu'ils aient été, ont dû ſentir qu'ils travailloient en vain & que leurs efforts devoient néceſſairement être infructueux. Les éloges que les Proteſtans leur prodiguent aujourd'hui ne ſignifient rien ; le réſultat de la tolérance que l'on vante comme l'héroïſme de la charité, eſt qu'en fait de Religion chaque particulier, chaque Docteur doit ne penſer qu'à ſoi, & ne pas s'embarraſſer des autres. Ce n'eſt certainement pas là l'eſprit de Jéſus-Chriſt ni celui du Chriſtianiſme. *Voyez* TOLÉRANCE.

SYNDERÈSE. Ce terme grec ſignifie quelquefois chez les Théologiens la ſagacité de l'eſprit qui voit l'enſemble des divers préceptes de morale, qui les compare, qui explique l'un par l'autre, & qui en conclut ce que l'on doit faire dans telle ou telle circonſtance ; ainſi ce mot paroît dérivé de Σύν Λίρω, je dévoile enſemble. A proprement parler, c'eſt la conſciencedroite, dirigée par un entendement éclairé.

D'autres fois il ſignifie les remords de conſcience, ou le jugement par lequel nous raſſemblons & comparons nos actions, duquel nous concluons que nous ſommes coupables. Il eſt évident que ces remords ſont une grâce que Dieu nous fait, puiſqu'un des effets du péché eſt de nous aveugler. Un ſcélérat qui n'auroit plus de remords ſeroit redoutable dans la ſociété, il n'y auroit aucun crime duquel il ne fût capable. Cette *ſynderèſe* eſt repréſentée dans l'Ecriture-Sainte comme un ver rongeur attaché au cœur du pécheur & qui ne lui laiſſe point de repos.

SYNERGISTES, Théologiens Luthériens qui ont enſeigné que Dieu n'opère pas ſeul la converſion du pécheur, & que celui-ci coopère à la grâce en ſuivant ſon impulſion. Le nom de *Synergiſtes* vient du grec Συνεργέω, je contribue, je coopère.

Luther & Calvin avoient ſoûtenu que par le péché originel l'homme a perdu toute force, toute énergie, toute activité pour les bonnes œuvres, que quand Dieu nous fait agir par la grâce, c'eſt lui qui fait tout en nous & ſans nous, que ſous l'impulſion de la grâce la volonté de l'homme eſt purement paſſive. Ils ne s'étoient pas borné là, ils prétendoient que toutes les actions de l'homme étoient la ſuite néceſſaire d'un décret par lequel Dieu les avoit prédeſtinées & réſolues. Luther n'héſitoit pas de dire que Dieu produit le péché dans l'homme auſſi réellement & auſſi poſitivement qu'une bonne œuvre, qu'il n'eſt pas moins la cauſe de l'un que de l'autre. Calvin n'avouoit pas cette conſéquence, mais il n'en poſoit pas moins le principe.

Telle eſt la doctrine impie que le Concile de Trente a proſcrite, *ſeſſ. 6, de Juſtif.* can. 4, 5, 6, en ces termes : « ſi quelqu'un dit que le » libre arbitre de l'homme excité & mû de » Dieu, ne coopère point en ſuivant cette im» pulſion & cette vocation de Dieu, pour ſe » diſpoſer & ſe préparer à la juſtification ; qu'il » ne peut y réſiſter s'il le veut, qu'il n'agit point » & demeure purement paſſif ; qu'il ſoit anathême. » Si quelqu'un enſeigne que par le péché d'Adam le » libre arbitre de l'homme a été perdu & anéanti, » que ce n'eſt plus qu'un nom ſans réalité, ou » une imagination ſuggérée par Satan ; qu'il ſoit » anathême. Si quelqu'un ſoutient qu'il n'eſt pas » au pouvoir de l'homme de rendre mauvaiſes ſes » actions, mais que c'eſt Dieu qui fait le mal au» tant que le bien, en le permetant non-ſeulement, » mais réellement & directement, de manière que » la trahiſon de Judas n'eſt pas moins ſon ouvrage » que la converſion de S. Paul ; qu'il ſoit ana» thême ». Dans ces décrets le Concile ſe ſert des propres termes des Hérétiques. Il paroît preſque incroyable que de prétendus Réformateurs de la la foi de l'Egliſe aient pouſſé la démence juſqu'à, & qu'ils aient trouvé des ſectateurs ; mais lorſque les eſprits ſont une fois échauffés, aucun blaſphême ne leur fait peur.

Mélancton & Strigelius, quoique diſciples de Luther, ne purent digérer ſa doctrine, ils enſeignèrent que Dieu attire à lui & convertit les adultes de manière que l'impulſion de la grâce eſt accompagnée d'une certaine action ou coopération de la volonté. C'eſt préciſément ce qu'a décidé le Concile de Trente. Cette doctrine, dit Mosheim, déplut aux Luthériens rigides, ſur-tout à Flacius Illyricus & à d'autres, elle leur parut deſtructive de celle de Luther touchant la ſervitude abſolue de la volonté humaine, & l'impuiſſance dans laquelle eſt l'homme de ſe convertir & de faire le bien ; ils attaquèrent de toutes leurs forces les *Synergiſtes*. Ce ſont, dit-il, à peu près les mêmes que les ſémi-Pélagiens ; *Hiſt. Eccleſ.* 16me ſiècle, ſect. 3, 2me part. c. 1, §. 20. Mosheim n'eſt pas le ſeul qui ait taxé de ſémi-Pélagianiſme le ſentiment catholique décidé

par le Concile de Trente, c'eſt le reproche que nous font tous les Proteſtans & que Janſenius a copié; eſt-il bien fondé ?

Déja nous en avons prouvé la fauſſeté au mot *ſémi-Pélagianiſme*. En effet les ſémi-Pélagiens prétendoient qu'avant de recevoir la grâce, l'homme peut la prévenir, s'y diſpoſer & la mériter par de bonnes affections naturelles, par des déſirs de converſion, par des prières, & que Dieu donne la grâce à ceux qui s'y diſpoſent ainſi; d'où il s'en ſuivoit que le commencement de la converſion & du ſalut vient de l'homme & non de Dieu. C'eſt la doctrine condamnée par les huit premiers canons du ſecond Concile d'Orange, tenu l'an 529. Or ſoutenir, comme les ſémi-Pélagiens, que la volonté de l'homme prévient la grâce par ſes bonnes diſpoſitions naturelles, & enſeigner comme le Concile de Trente que la volonté prévenue, *excitée & mue par la grâce*, coopère à cette motion ou à cette impulſion, eſt-ce la même choſe ?

Le Concile d'Orange, en condamnant les erreurs dont nous venons de parler, ajoute, can. 9 : « Toutes les fois que nous faiſons quelque choſe » de bon, c'eſt Dieu qui agit en nous & *avec* » *nous*, afin que nous le faſſions ». Si Dieu agit avec nous, nous agiſſons donc auſſi avec Dieu, & nous ne ſommes pas purement paſſifs. Il eſt évident que le Concile de Trente avoit ſous les yeux les décrets du Concile d'Orange, lorſqu'il a dreſſé les ſiens.

C'eſt ce qu'enſeigne auſſi S. Auguſtin dans un diſcours contre les Pélagiens, Serm. 156, *de verbis Apoſtoli*, c. 11, n. 11. Sur ces paroles de S. Paul : *Tous ceux qui ſont mûs par l'eſprit de Dieu ſont enfans de Dieu*, Rom. c. 8, ℣. 14, les Pélagiens diſoient : « Si nous ſommes mus » ou pouſſés nous n'agiſſons pas. Tout au con- » traire, répond le ſaint Docteur ; vous agiſſez » & vous êtes mu ; vous agiſſez bien, lorſqu'un » bon principe vous meut. L'eſprit de Dieu qui » vous pouſſe, aide à votre action ; il prend » le nom d'*aide*, parce que vous faites vous- » même quelque choſe.... Si vous n'étiez pas » agiſſant il n'agiroit pas avec vous ; *ſi non eſſes* » *operator, ille non eſſet cooperator* ». Il le répète, c. 12, n. 13, « Croyez donc que vous agiſſez » ainſi par une bonne volonté. Puiſque vous vivez, » vous agiſſez ſans doute ; Dieu n'eſt pas votre » *aide*, ſi vous ne faites rien, il n'eſt pas coo- » pérateur, où il n'y a point d'opération ». Dira-t-on encore que S. Auguſtin ſuppoſe la volonté de l'homme purement paſſive ſous l'impulſion de la grâce ? Nous pourrions citer vingt autres paſſages ſemblables.

Il nous importe peu de ſavoir ſi Mélancthon & les autres *Synergiſtes* ont mieux mérité le reproche de *ſémi-Pélagianiſme*, mais nous aimons à connoître la vérité. Dans une lettre écrite à Calvin, & citée par Bayle, *Dict. Crit. Synergiſtes*, A, Mélancthon dit : « Lorſque nous nous relevons » d'une chute, nous ſavons que Dieu veut nous » aider, & qu'il nous ſecourt en effet dans le » combat. *Veillons ſeulement*, dit S. Baſile, & » *Dieu ſur tout*. Ainſi notre vigilance eſt excitée, » & Dieu exerce en nous ſa bonté infinie ; il a » promis le ſecours & il le donne, *mais à ceux* » *qui le demandent* ». Si Mélancthon a entendu que la demande de la grâce, ou la prière, ſe fait par les forces naturelles de l'homme, & n'eſt pas l'effet d'une première grâce qui excite l'homme à prier, il a véritablement été ſémi-Pélagien, il a été condamné par le deuxième Concile d'Orange, *Can.* 3, & par celui de Trente, *cap.* 5. Voilà ce que Moſheim auroit dû remarquer, mais les Théologiens hétérodoxes n'ont ni des notions claires, ni des expreſſions exactes ſur aucune queſtion.

Le fondement ſur lequel les Proteſtans & leurs copiſtes nous accuſent de ſémi-Pélagianiſme, eſt des plus ridicules. Ils ſuppoſent qu'en diſant que l'homme *coopère à la grâce*, nous entendons qu'il le fait par ſes forces naturelles. Mais comment peut-on appeler *forces naturelles* celles que la volonté reçoit par un ſecours ſurnaturel ? c'eſt une contradiction palpable. Si les *Synergiſtes* Luthériens y ſont tombés, nous n'en ſommes pas reſponſables. Suppoſons un malade réduit à une extrême foibleſſe, qui ne peut plus ſe lever ni marcher ; ſi on lui donne un remède qui ranime le mouvement du ſang, qui remette en jeu les nerfs & les muſcles, il pourra peut-être ſe lever & marcher pendant quelques momens. Dira-t-on qu'il le fait par ſes forces naturelles, & non en vertu du remède ? Dès que cette vertu aura ceſſé, il retombera dans ſon premier état. *Voyez* SÉMI-PÉLAGIANISME, à la fin.

Bayle, dans le même article, a voulu très-inutilement juſtifier ou excuſer Calvin, en diſant que, quoiqu'il s'enſuive de la doctrine de ce novateur que Dieu eſt la cauſe du péché, cependant Calvin n'admettoit pas cette conſéquence. Tout ce que l'on en peut conclure c'eſt qu'il étoit moins ſincère que Luther qui ne la nioit pas. Qu'il l'ait avouée ou non, il n'en étoit pas moins coupable. Son ſentiment ne pouvoit aboutir qu'à inſpirer aux hommes une terreur ſtupide, une tentation continuelle de blaſphémer contre Dieu, & de le maudire au lieu de l'aimer. Il eſt ſingulier qu'un Hérétique obſtiné ait eu le privilége de traveſtir la doctrine de l'Egliſe, d'en tirer les conſéquences les plus fauſſes, malgré la réclamation des Catholiques, & qu'il en ait été quitte pour nier celles qui découloient évidemment de la ſienne. S'il avoit trouvé quelque choſe de ſemblable dans ſes adverſaires, de quel opprobre ne les auroit-il pas couverts ?

Le Traducteur de Moſheim avertit dans une note, t. 4, p. 333, que de nos jours il n'y a preſque plus aucun Luthérien qui ſoutienne, touchant la grace, la doctrine rigide de Luther,

nous le savons ; nous n'ignorons pas non plus que presque tous les réformés ont abandonné aussi sur ce sujet la doctrine rigide de Calvin. Ils reconnoissent donc enfin, après deux cents ans, que les deux Patriarches de la réforme ont été dans une erreur grossière, & y ont persévéré jusqu'à la mort. Il est difficile de croire que Dieu a voulu se servir de deux Mécréans pour réformer la Foi de son Eglise ; pas un seul Protestant n'a encore daigné répondre à cette réflexion.

Mais ces mêmes réformés sont tombés d'un excès dans un autre. Quoique le Synode de Dordrecht ait donné en 1618 la sanction la plus authentique à la doctrine rigide de Gomar, qui est celle de Calvin, quoiqu'il ait proscrit celle d'Arminius qui est le Pélagianisme, celle ci a été embrassée par la plupart des Théologiens réformés, même par les Anglicans, *Traduct.* de Mosheim, t. 6, p. 32. Conséquemment ils ne reconnoissent plus la nécessité de la grâce intérieure ; au lieu que Calvin ne cessoit de citer S. Augustin, les Réformés d'à présent regardent ce Père comme un novateur. *Voyez* ARMINIENS, PÉLAGIANISME, &c.

SYNODE, assemblée d'Ecclésiastiques, c'est le mot Grec qui désigne un Concile. Mais parmi nous *Concile* se dit principalement de l'assemblée des Evêques d'une province, d'un royaume, ou de l'Eglise universelle ; *Synode* est l'assemblée des Ecclésiastiques du second ordre sous la présidence de l'Evêque, ou de ceux d'un district particulier sous les yeux d'un Official ou d'un Archidiacre. Le but de ces assemblées est de faire des Statuts ou Réglemens pour réformer & prévenir les fautes contre la discipline, soit parmi les Ecclésiastiques, soit parmi les simples Fidèles.

Dans cet article de l'ancienne Encyclopédie on a décidé que c'est au Souverain seul d'ordonner ou de permettre les assemblées ecclésiastiques, de fixer les matières desquelles on y doit traiter, d'en examiner, d'en approuver, ou d'en casser les décisions & les réglemens ; l'on appuie cette doctrine sur l'autorité irréfragable de quelques Protestans. Cette Jurisprudence est bonne en Angleterre, où le Roi se donne le titre de *Chef Souverain de l'Eglise Anglicane.* Heureusement les Souverains Catholiques connoissent mieux l'étendue & les bornes de leur autorité que les Protestans, ils ne sont pas dupes du zèle hypocrite qu'affectent certains auteurs pour aggrandir le pouvoir monarchique ; dès que ces derniers y ont le moindre intérêt, ils remettent les Rois sous la tutelle du peuple.

Avant la conversion des Empereurs au Christianisme, il y avoit eu pour le moins 36 Conciles ou *Synodes*, dont plusieurs avoient été assez nombreux, & formés par les Evêques de plusieurs provinces de l'Empire. Nous ne voyons pas que ces assemblées aient été tenues en vertu des édits des Empereurs païens, ni que ceux-ci aient donné des lettres patentes, pour en confirmer ou pour en casser les décisions. Ce sont cependant ces anciens décrets qui ont toujours été les plus respectés dans l'Eglise. On peut voir dans le Diction. de Jurisprud. Art. *Conciles provinciaux*, que par les lois du royaume les Métropolitains sont autorisés à tenir tous les trois ans le Concile de leur province ; à plus forte raison les Evêques à tenir des *Synodes* dans leurs Diocèses.

Nous voudrions du moins que ceux qui ont soutenu le contraire fussent mieux d'accord avec eux-mêmes. Lorsque les Protestans de France eurent obtenu par l'édit de Nantes la liberté de tenir des *Synodes*, nos Rois ne prirent jamais le soin de leur prescrire les matières qui devoient y être traitées, d'en examiner les décisions, de les confirmer ou de les casser ; cela auroit été cependant plus nécessaire qu'à l'égard des *Synodes* diocésains ; & nos adversaires n'ont point accusé le Gouvernement d'avoir péché en cela contre la politique.

Une autre inconséquence est de déclamer contre les désordres du Clergé, & de lui ôter en même temps la liberté de tenir des assemblées destinées à rétablir & à maintenir la discipline. Par là on fait retomber sur le Gouvernement tout l'odieux des déréglemens réels ou supposés du Clergé. Voyez *le Dict. de Jurispr.* au mot *Synode.*

SYNOUSIASTES, *voyez* APOLLINARISTES.

SYRIAQUE, SYRIENS. L'Eglise *syrienne* renfermoit dans son sein pendant les quatre premiers siècles, tous les peuples dont la langue vulgaire étoit le syriaque, ou le syro-chaldaïque ; or cette langue étoit parlée non-seulement dans la Palestine, & dans la Syrie proprement dite, mais encore dans une partie de l'Arménie & dans la Mésopotamie. Nous ne pouvons pas oublier que cette Eglise a été le berceau du Christianisme, puisque c'est dans la Palestine qu'ont été opérés les mystères de notre rédemption, & dans la ville d'Antioche, capitale de la Syrie, que les premiers Fidèles ont reçu le nom de *Chrétiens*, *Act.* c. 11, ℣. 26.

Pendant ces quatre siècles, la foi s'y est conservée assez pure, les premieres hérésies n'y jetèrent pas de profondes racines, & l'Arianisme n'y causa pas plus de troubles qu'ailleurs. Mais au cinquième, lorsque Nestorius eut été condamné par le Concile d'Ephèse, les Nestoriens bannis du Patriarchat de Constantinople se retirerent dans la Mésopotamie & dans la Chaldée, y établirent leurs erreurs, & enlevèrent ainsi à l'Eglise *Syrienne* une partie des peuples qui lui étoient soumis. *Voyez* NESTORIENS.

Sur la fin de ce même siècle, & au commencement du sixième, les Eutychiens proscrits

par le Concile de Chalcédoine & par les lois des Empereurs, eurent un très-grand nombre de partisans dans la Syrie, ou dans le Patriarchat d'Antioche, que l'on appeloit *le Diocèse d'Orient*, parce que les Grecs de C. P. étoient plus à l'Occident. Mais d'autre part les Nestoriens de la Chaldée & de la Mésopotamie se nommèrent *les Orientaux*, & appelèrent les Syriens d'Antioche *les Occidentaux*. Ainsi l'Eglise *Syrienne* se trouva divisée en trois parts. Les Orthodoxes ou Catholiques furent nommés par leurs adversaires *Melchites* ou Royalistes, parce qu'ils retinrent la même croyance que les Empereurs, & dans la suite ils prirent le nom de *Maronites*, qu'ils portent encore aujourd'hui. Les Eutichiens prirent celui de *Jacobites*, à cause que leur chef principal étoit un Moine nommé Jacques Baradée ou Zanzale, & qu'ils faisoient profession de rejeter l'opinion d'Eutychés. Les partisans de Nestorius aimèrent mieux se nommer *Chaldéens* & *Orientaux*, que *Nestoriens*. *Voyez* tous ces noms.

Au septième siècle les Mahométans s'emparèrent de la Syrie & des pays voisins, & ils furent toujours favorisés dans leurs conquêtes, tant par les Nestoriens que par les Jacobites. Ces hérétiques aimèrent mieux subir le joug des Barbares, que d'être soumis aux Empereurs de Constantinople, dans l'espérance d'acquérir la supériorité sur les orthodoxes; & ils ne négligèrent rien pour rendre ces derniers suspects à leurs nouveaux maîtres, afin d'en être mieux traités. Bonne leçon pour les Gouvernemens qui fomentent dans leur sein une secte révoltée contre la Religion dominante, ils ne voient pas que ce sont des ennemis domestiques, qui seront toujours les premiers à secouer le joug dans le cas d'une révolution, & tout prêts à seconder les desseins d'un conquérant, sur-tout s'il est de leur Religion.

Quoique les Mahométans aient toujours traîné à leur suite l'ignorance, la barbarie & l'oppression, ils ne vinrent pas à bout d'étouffer d'abord parmi les Chrétiens *Syriens* l'étude des lettres & des sciences. On peut voir, dans la Bibliothèque Orientale d'Assemani, que dans tous les temps il y a eu des Ecrivains qui ont fait des ouvrages dans leur langue, soit parmi les orthodoxes, soit parmi les Hérétiques.

Dans un Catalogue des auteurs *Syriens* fait par Abdjésu ou Ebedjésu, Patriarche des Nestoriens, mort l'an 1318, on trouve le nom de 180 Ecrivains, au moins, dont les deux tiers étoient Nestoriens; & Assemani en ajoute encore 71 omis dans ce Catalogue. Il y a parmi eux des Théologiens, des Commentateurs de l'Ecriture, des Historiens, des Ecrivains ascétiques, des controversistes, &c. *Biblioth. Orient.* Tome 3, p. 5 & suiv.

Les écoles d'Edesse, de Nisibe & d'Amide, tenues par les Nestoriens; ont subsisté jusqu'au douzième siècle; mais il y a long-temps qu'il n'en est restée aucune dans la Syrie proprement dite; le Gouvernement oppresseur des Turcs a tout détruit. Les Moines sont les seuls qui aient quelque littérature, c'est la Religion qui a conservé ce foible reste de lumière, il se ranimeroit, sans doute, s'il y avoit plus de liberté, & si les dévastations n'étoient pas toujours à craindre.

Au mot *Bible*, nous avons donné une courte notice des Versions de l'Ecriture sainte en langue *Syriaque*; & au mot LITURGIE, nous avons parlé de celles qui ont été, & qui sont encore en usage parmi les *Syriens*, soit orthodoxes, soit Hérétiques. Par ces divers monumens, & par les savantes recherches d'Assemani, il est prouvé que ni les uns ni les autres n'ont jamais eu la même croyance que les Protestans sur les différentes questions controversées entre ces dernières & l'Eglise Romaine.

Par les travaux des missionnaires de cette Eglise, le nombre des Catholiques a beaucoup augmenté dans ces contrées, & celui des Hérétiques à diminué en même proportion; la Secte des Jacobites est réduite à peu de chose, & celle des Nestoriens paroît près de s'anéantir. Un voyageur moderne dit que les peuples des montagnes de Syrie, devenus Catholiques, sont de bonne foi, de bonnes mœurs, & très-soumis à l'Eglise Romaine, quoiqu'ils n'aient pour toute étude que l'Ecriture-Sainte & leur Catéchisme. *Voyages autour du Monde* par M. de Pagès, en 1767, 1776, tome 1, p. 352.

TAB TAB

TABERNACLE, tente ou temple portatif dans lequel les Israélites, pendant leur séjour dans le desert, faisoient leur actes de Religion, offroient leurs sacrifices & adoroient le Seigneur. Cet édifice pouvoit se monter, se démonter, & se transporter où l'on vouloit.

Il étoit composé d'ais, de peaux & de voiles; il avoit trente coudées de long, sur dix de haut & autant de large, & il étoit divisé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord s'appeloit *le Saint*, c'est là qu'étoient le Chandelier d'or, la Table avec les pains de proposition

ou d'offrande, & l'autel sur lequel on brûloit les parfums. Cette première partie étoit séparée par un voile de la seconde, nommée le *Sanctuaire*, ou *le Saint des Saints*, dans laquelle étoit l'Arche d'Alliance. L'espace qui étoit autour du *Tabernacle* s'appeloit le *parvis*; dans celui-ci, & vis-à-vis l'entrée du *Tabernacle* étoit l'autel des holocaustes, sur lequel on brûloit la chair des victimes; & un grand bassin plein d'eau, nommé *la mer d'airain*, où les Prêtres se lavoient avant de faire les fonctions de leur ministère. Cet espace qui avoit cent coudées de long sur cinquante de large, étoit fermé par une enceinte de rideaux soutenus par des colonnes de bois revêtues de plaques d'argent, dont le chapiteau étoit de même métal, & la base d'airain. Tout le *Tabernacle* étoit couvert d'étoffes précieuses, par-dessus lesquelles il y en avoit d'autres de poil de chèvre pour les garantir de la pluie & des injures de l'air. Reland, *Antiq. sacræ vet. hebr.* 1re part. c. 3 & suiv.; l'Ami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture-Sainte*, c. 10; Walton, *Proleg.* c. 5, &c. *Voyez* les Planches pour l'Hist. ancienne.

Les Juifs regardoient le *Tabernacle* comme la demeure du Dieu d'Israël, parce qu'il y donnoit des marques sensibles de sa présence; c'étoit là qu'on devoit lui offrir les prières, les vœux, les offrandes du peuple & les sacrifices, Dieu avoit défendu de le faire ailleurs. Pour cette raison le *Tabernacle* fut placé au milieu du camp, environné des tentes des Lévites, & plus loin de celles des différentes Tribus, selon le rang qui leur étoit marqué.

Ce *Tabernacle* fut dressé d'abord au pied du Mont Sinaï, le premier jour du premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Israélites, jusqu'à ce que Salomon en eût bâti un qui devint le centre du culte divin, & ce temple fut bâti suivant le même plan que le *Tabernacle*. *Voyez* TEMPLE. Dans la *Vulgate* celui-ci est appelé *Tabernaculum testimonii*, la tente du témoignage; mais le mot hébreu désigne plutôt la *tente de l'assemblée*, & ce sens convient mieux à la destination de cet édifice. Après la conquête de la Palestine l'Arche d'Alliance ne fut pas toujours renfermée dans le *Tabernacle*, elle en fut ôtée plus d'une fois & déposée ailleurs; on ne voit pas dans l'histoire sainte que Dieu en ait fait un reproche aux Juifs; Relaad, *ibid.*

Spencer, *de Legib. hebr. ritual.* l. 3, 2me part. c. 3, a imaginé que Moïse avoit construit le *Tabernacle* à l'imitation des peuples dont il étoit environné; c'est une conjecture sans fondement. Il n'y a aucune preuve positive qu'à l'époque dont nous parlons, les Egyptiens, les Chananéens ni les nations qui étoient à l'orient de la Palestine, aient eu des Temples portatifs pour y adorer leurs Dieux; ces nations étoient déja pour lors sédentaires, elles avoient des villes & des habitations fixes; une des principales attentions de Moïse fut d'éviter toute ressemblance entre le culte du vrai Dieu & celui des fausses Divinités.

Un Incrédule de nos jours qui s'est attaché à rassembler des objections contre l'Histoire-Sainte, prétend qu'il est impossible que dans un désert où les Israélites manquoient d'habits & des choses nécessaires à la vie, ils aient été assez riches pour fournir à la construction d'une tente magnifique, & à faire des meubles aussi précieux que ceux qui sont décrits par Moïse; il en conclut que le *Tabernacle* fut seulement commandé & projeté dans le désert, mais qu'il ne fut exécuté qu'après la conquête de la Palestine.

Ce Critique imprudent n'a pas voulu se souvenir que les Israélites étoient sortis de l'Egypte chargés des dépouilles de leurs hôtes, & que les Egyptiens leur avoient donné ce qu'ils avoient de plus précieux, *Exode*, c. 12, ℣. 36. D'ailleurs l'évaluation qu'il fait des métaux est purement arbitraire & fautive; on ne sait pas au juste ce que pesoit ni ce que valoit le *talent* ou le lingot d'or de ces temps-là, le poids & la valeur en ont varié chez les différens peuples.

Ce même Ecrivain soutient que les Israélites n'ont rendu aucun culte au vrai Dieu dans le désert; si donc ils ont construit un *Tabernacle*, ce n'a pas été pour lui, mais pour quelque fausse Divinité. Il prétend le prouver par ces paroles du Prophète Amos, c. 5, ℣. 25. « Enfans d'Israël, » m'avez-vous offert des dons & des sacrifices » dans le désert pendant quarante ans? Vous » avez porté les tentes de votre Moloch & les » images de votre Kium, & les étoiles des Dieux » que vous vous êtes faits ». Les Septante, au lieu de *Kium*, ont mis *Rœphan*. S. Etienne, dans les *Actes des Apôtres*, c. 7, ℣. 42, suit les Septante & dit: « vous avez porté la tente de » Moloch & l'étoile de votre Dieu *Rempham*, » figures que vous avez faites pour les adorer ».

Nous répondons que l'interrogation qui est dans le texte hébreu emporte souvent une négation, & qu'il faut traduire: *ne m'avez-vous pas offert des dons & des sacrifices?* &c.; on peut en citer plusieurs exemples. Il en est de même de l'interrogation Mn dans les Septante & dans les Ecrivains Grecs. Ce qui précède & ce qui suit exige absolument ce sens. Dieu dit aux Juifs qu'il connoissoit leurs crimes, qu'ainsi il n'acceptera point leurs sacrifices; il compare leur conduite à celle de leurs pères, qui dans le désert ont mêlé son culte à celui des faux Dieux, mélange abominable, que Dieu déteste. En traduisant autrement, l'on fait déraisonner le Prophète. Moïse n'a pas passé sous silence cette idolâtrie des Israélites dans le désert, puisqu'il leur reproche d'avoir sacrifié aux Démons, à des Dieux nouveaux que leurs pères n'avoient pas connus, *Deut.* c. 32, ℣. 16 & suiv.

Il n'eſt pas certain que Moloch, Kium & Rephan ou Rempham aient été trois Dieux différens ; pluſieurs Savans ont penſé que c'étoit Saturne, aſtre & divinité, appelé *Moloch* par les Amonites, *Kium* par les Chananéens, *Ræphan* par les Egyptiens. Mais comme la planète de Saturne ne peut pas avoir été fort connue des peuples qui n'étoient pas aſtronomes, il nous eſt permis de croire que c'étoit plutôt le ſoleil qui a été conſtamment adoré ſous différens noms par les Orientaux. *Voyez* ASTRES.

TABERNACLES. (Fêtes des) C'étoit une des trois grandes fêtes des Juifs ; Dieu leur avoit ordonné de la célébrer en mémoire de ce que leurs pères avoient demeuré pendant quarante ans ſous des tentes dans le déſert, *Lévit.* c. 23, ℣. 34, 43. L'objet des fêtes juives, en général, étoit de rappeler à ce peuple les principaux événemens de ſon hiſtoire, & de le faire ſouvenir de la protection & des bienfaits que Dieu lui avoit accordés dans tous les temps.

La fête des *Tabernacles* commençoit le quinzième jour du ſeptième mois, nommé *Tiſri*, jour qui répond au dernier de ſeptembre ; après la récolte de tous les fruits de la terre, elle duroit ſept jours. Pendant cette ſolemnité les Juifs demeuroient ſous des cabanes faites de branches d'arbres ; comme il leur étoit ordonné de la paſſer dans la joie, ils faiſoient pendant ces ſept jours avec leur famille des feſtins de réjouiſſance, auxquels ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves & les orphelins, ſuivant l'ordonnance de la loi.

Dans l'Evangile cette fête eſt nommée *ſcenopegia*, du grec Σκὴνη, tente, & Πηγνυμι, je conſtruis, je bâtis. Le premier jour & le dernier étoient les plus ſolemnels, il n'étoit permis de s'occuper d'aucun travail, les Juifs devoient ſe préſenter au Temple, y faire des offrandes, remercier Dieu de ſes bienfaits. Comme cela ſe faiſoit immédiatement après les vendanges, les Païens témoins de ces cérémonies, & qui n'en connoiſſoient pas l'objet, en prirent occaſion de dire que les Juifs rendoient un culte à Bacchus.

Dans la ſuite les Juifs ajoutèrent à ce qui étoit preſcrit par la Loi d'autres cérémonies, comme de porter des palmes à la main en criant *hoſanna*, d'aller le dernier jour de la fête puiſer de l'eau à la fontaine de Siloé, pour en faire des libations, &c. Il paroît que ce dernier uſage étoit déja établi du temps de Jéſus-Chriſt, & qu'il y fit alluſion lorſque ſe trouvant à Jéruſalem dans ce même jour, il cria aux Juifs : « ſi quelqu'un a ſoif, qu'il vienne à moi ; lorſque quelqu'un croira en moi, comme l'Ecriture l'ordonne, il ſortira de ſon ſein des eaux vives », *Joan.* c. 7, ℣. 37. *Voyez* HOSANNA ; Reland, *Antiq. ſacræ vet. hebr.* 4me part. c. 5 ; Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecrit. Sainte*, c. 12.

TABERNACLE. On appelle ainſi dans nos Egliſes une petite armoire dans laquelle on renferme la Sainte Euchariſtie, & d'où on la tire pour l'expoſer à l'adoration du peuple, ou pour la porter aux malades. *Voyez* CIBOIRE.

TABLE de la loi, *voyez* LOI.

TABLE des pains de propoſition ou d'offrande, *voyez* PAIN.

TABLE du Seigneur, *voyez* AUTEL.

TABLEAU, *voyez* IMAGE.

TABORITES, *voyez* HUSSITES.

TACODRUGITES, ou TASCODRUGITES, *voyez* MONTANISTES.

TALMUD, mot Hébreu qui ſignifie *doctrine*. Les Juifs modernes appellent ainſi une compilation énorme des traditions de leurs docteurs, qui eſt contenue en 12 vol. *in-folio*. Cet ouvrage eſt de la plus grande autorité parmi eux, ils croyent que c'eſt la Loi orale que Dieu donna à Moïſe, & qui eſt l'explication du texte de la Loi écrite ; que Moïſe la fit apprendre par cœur aux anciens, & qu'elle eſt venue d'eux par tradition, d'age en age, pendant un eſpace d'environ ſeize cents ans, juſqu'au Rabbin *Juda haccadoſch* ou *le ſaint*, qui la mit enfin par écrit ſous le règne d'Adrien, environ l'an 150 de Jéſus-Chriſt, *voyez* LOI ORALE.

Le *Talmud* contient deux parties, ſavoir la *Miſchna*, ou *ſeconde loi*, qui eſt le texte, & la *Gémare* ou *Complément*, qui eſt le commentaire. Mais il y a deux *Talmud*, l'un eſt celui de Jéruſalem, duquel nous venons de parler, dans lequel la *Miſchna* ou le texte eſt du Rabbin Juda haccadoſch, la *Gémare* ou le commentaire eſt l'ouvrage de divers Rabbins qui ont vécu après lui. Il ne fut achevé que vers l'an 300 de Notre-Seigneur, il eſt renfermé dans un vol. *in-folio*. Comme il eſt fort obſcur, les Juifs en font très-peu d'uſage ; cependant comme il a été fait dans les ſiècles voiſins du temps de Jéſus-Chriſt, & qu'il eſt écrit dans le langage qui étoit encore uſité pour lors dans la Judée, Ligtfoot, ſavant Anglois, très-exercé dans la langue Hébraïque, en a tiré un grand nombre de remarques qui peuvent ſervir à l'intelligence du nouveau teſtament.

Le ſecond *Talmud* eſt celui de Babylone, il n'a été compoſé qu'environ deux cents ans après le premier, vers la fin du cinquième ſiecle ou au commencement du ſixième, ça été l'ouvrage de pluſieurs Rabbins qui après la diſperſion des Juifs ſous le règne d'Adrien, ſe retirèrent dans la Babylonie, & y tinrent des écoles pendant quelques ſiècles, probablement juſqu'aux incur-

sions & aux conquêtes des Mahométans. C'est ce dernier *Talmud* dont les Juifs font le plus de cas, qu'ils étudient avec le plus de soin, pour lequel ils ont pour le moins autant de respect que pour les livres saints; toutes les fois qu'il parlent du *Talmud*, de la *Mischna*, ou de la *Gémare*, est, comme nous l'avons dit, à Babylone, & ils entendent l'ouvrage fait en 12 vol. in-fol.

Ce n'est cependant qu'un amas de fables, de rêveries & de puérilités sous lequel les Juifs ont étouffé la loi & les prophètes, & pour le quel les Juifs Caraïtes ont beaucoup de mépris. C'est, comme s'exprime le docteur Prideaux, l'Alcoran des Juifs, c'est-là qu'ils puisent toute leur science, leur croyance & leur Religion. De même que l'un est rempli d'impostures que Mahomet à données comme apportées du ciel, l'autre contient aussi mille absurdités auxquelles les Juifs donnent une origine céleste.

Maimonide, savant Juif Espagnol du douzième siècle, a fait un extrait de ce Talmud, où laissant de côté les disputes & les choses ridicules, il ne donne que les décisions des cas dont il y est parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Jad Hachazacah*, main forte. C'est, dit-on, un digeste de lois des plus complets, estimable, non pour le fonds, mais pour la clarté du style, la méthode & l'ordre des matières, PRIDEAUX, *Hist. des Juifs*, l. 5 en 446 avant J. C.

TANCHELIN, TANKELIN, ou TANQUELME, Hérétique qui fit grand bruit dans le Brabant, dans la Flandre, & sur-tout à Anvers au commencement du 12e siècle. Il enseignoit que les sacremens de l'Eglise Catholique étoient des abominations, que les Prêtres, les Evêques & le Pape n'avoient rien de plus que les Laïques, que la dîme ne leur étoit pas due, que l'Eglise n'étoit composée que de ses disciples. Il séduisoit les femmes, il en abusoit pour satisfaire sa lubricité, il extorqua beaucoup d'argent de ceux dont il avoit fasciné l'esprit. Fier de se voir à la tête d'un parti nombreux & d'avoir communiqué son fanatisme à une multitude ignorante, il affecta l'extérieur & la magnificence d'un souverain, il ne parut plus en public qu'environné de gardes & de soldats armés, il poussa l'impiété jusqu'à prétendre que puisque Jesus-Christ est adoré comme Dieu, parce qu'il a eu le Saint-Esprit, on devoit lui rendre le même culte, puisqu'il avoit aussi reçu la plénitude de l'Esprit saint. C'est ce que le Clergé d'Utrecht écrivit à l'Archevêque de Cologne, qui avoit fait arrêter cet imposteur insensé. Mais *Tanquelme*, échappé de sa prison, recommença ses prédications impies & séditieuses, enfin, dans une de ces tumultes qu'il avoit coutume d'exciter, il fut tué par un Prêtre, l'an 1115. Sa secte, qui lui survécut, fut dissipée par les instructions & par les exemples de S. Norbert & de ses Chanoines Réguliers. *Hist. de l'Egl. Gallic.* tome 8, l. 22, sous l'an 1105.

Comme un hérétique qui déclame contre le Clergé ne peut jamais avoir tort au jugement des Protestans, Mosheim dit que si les crimes imputés à *Tanquelme* étoient vrais, c'auroit été un monstre d'imposture, ou un fou à lier, mais qu'ils sont incroyables, par conséquent faux, qu'il y a tout lieu de croire que le Clergé lui imputa des blasphêmes pour se venger de lui. *Hist. Eccléf.* 12e. siècle, 2e. part. c. 3. §. 9.

Il nous paroit qu'il y a tout lieu de penser le contraire. 1°. Il est plus naturel de croire qu'un sectaire ignorant & fanatique enivré de ses succès, est devenu impie & insensé, que de juger sans preuve que tout le Clergé de la ville d'Utrecht étoit composé de calomniateurs. 2°. Les historiens de la vie de S. Norbert, témoins contemporains, ont attesté la même chose que le Clergé d'Utrecht. 3°. La multitude d'imposteurs de même espèce qui parurent au 12e siècle; tels que les Cathares, nommés aussi Patarins & Albanois, espèce de Manichéens, Pierre de Bruys & Henri, Arnaud de Brescia, Pierre Valdo & les Vaudois ses disciples, les Pasaginiens ou circoncis, les *Capuciati*, les Apostoliques, Eon, &c, desquels Mosheim a rapporté les erreurs & les impiétés, quoiqu'il en ait dissimulé plusieurs, ne prouve que trop que dans ce siècle de vertiges, rien n'est incroyable de la part des faux illuminés. 4°. Si l'on ramassoit toutes les grossièretés, les propos de taverne, les traits de folie répandus dans les livres de Luther, écrits en Allemand, on seroit tenté de dire qu'il méritoit pour le moins autant d'être mis aux petites-maisons que d'être condamné comme Hérétique. Mais on les ignore, personne ne les lit plus, pas même les Luthériens; cela sauve l'honneur du patriarche de la réforme. S'ensuit-il qu'il n'en est pas l'auteur, que c'est le Clergé Catholique, irrité de ces déclamations, qui les a forgés?

TARGUM, *voyez* PARAPHRASES CHALDAÏQUES.

TARTARES. Nous ne parlons de ces peuples que pour exposer les différentes tentatives que l'on a faites pour les convertir & les amener à la connoissance du christianisme.

Toujours vagabonds, adonnés au pillage & à la rapine, les *Tartares* étoient connus des anciens sous le nom général de *Scythes*, & ils ont été représentés, il y a deux mille ans, tels à peu près qu'ils sont encore aujourd'hui. Il n'est point de nation qui occupe une aussi grande étendue de terrain sur le globe; la grande Tartarie a pour bornes au septentrion la Sibérie, au midi les Indes & la Perse, à l'orient la mer du Kamschatka & la Chine, à l'occident le grand fleuve du Volga & la mer Caspienne,

c'eſt pour le moins le double de l'Europe. Ses habitans ſont auſſi les hommes de l'univers dont les mœurs ſont le plus oppoſées au Chriſtianiſme; l'averſion pour la vie ſédentaire, pour le travail, pour l'agriculture, l'amour du pillage, la cruauté, les débauches contre nature, ſont des vices auſſi anciens qu'eux. Mais enfin Jéſus-Chriſt, en ordonnant de prêcher l'Evangile à toutes les nations, n'a pas excepté celle-là, & s'il eſt très-difficile de lui faire embraſſer cette doctrine, l'événement a prouvé plus d'une fois que cela n'eſt pas impoſſible.

En faiſant l'hiſtoire du Neſtorianiſme, nous avons obſervé que les partiſans de cette héréſie, proſcrits par les Empereurs de Conſtantinople au 5e ſiècle, ſe retirèrent dans la Méſopotamie & dans la Perſe, & s'étendirent du côté de l'Orient; que pendant le 6e, ils portèrent leur doctrine aux Indes ſur la côte de Malabar, ſur les bords de la mer Caſpienne, & dans une partie de la grande Tartarie; qu'au 7e, ils pénétrèrent dans la Chine & y firent des progrès. Quoique l'on ne ſache pas préciſément juſqu'à quel point ils alièrent au nord de la Tartarie, il eſt prouvé par des catalogues que les Neſtoriens ont dreſſé des évêchés ſoumis à leur Patriarche, qu'il y en avoit pluſieurs ſitués dans la Tartarie.

Il eſt certain qu'avant cette époque il y avoit eu déja des Chrétiens dans cette partie du monde, puiſque des écrivains du 4me ſiècle ont parlé du Chriſtianiſme établi chez les *Sères* qui ſont ou les Chinois ou les Tartares orientaux, mais on ne ſait pas poſitivement par qui ni comment ils avoient été convertis. Au 7me ſiècle, les Arabes Mahométans s'emparèrent de la Perſe, & s'y établirent; depuis cette révolution, les Neſtoriens furent ſouvent troublés dans l'exercice de leur Religion, dans leurs miſſions, & maltraités par ces ennemis du nom chrétien.

Dans une *Hiſtoire eccléſiaſtique des Tartares*, compoſée ſous les yeux du ſavant Mosheim par un de ſes élèves, & imprimée à Hemlſtat en 1741, l'auteur nous apprend que ſur la fin du 8me ſiècle, & au commencement du 9me, Timothée, Patriarche des Neſtoriens, qui demeuroit au monaſtère de Beth-Aba dans l'Aſſyrie, envoya ſucceſſivement pluſieurs de ſes Moines prêcher l'Evangile chez les *Tartares* voiſins de la mer Caſpienne, qu'ils furent écoutés, & qu'ils fondèrent pluſieurs Egliſes, non-ſeulement dans cette contrée, mais au Cathaï, dans la Chine & dans les Indes. Il le prouve par des monumens tirés de la *Bibliothèque orientale* d'Aſſemani, tome 3 & 4.

Au commencement du 11e ſiècle, toute l'Europe retentit du bruit de la converſion & du Chriſtianiſme d'un perſonnage célèbre nommé le *Prêtre Jean*, ſans que l'on ſût poſitivement dans quelle partie du monde il étoit. Il eſt prouvé que c'étoit un Prince *Tartare* qui dominoit ſur la partie orientale de la Tartarie la plus proche de la Chine, & que l'on appelle aujourd'hui le royaume de Tanguth. Il paroît encore que ce nom de *Prêtre Jean* a été donné à pluſieurs autres Kans ou Princes Tartares qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, puiſqu'il en eſt encore fait mention au milieu du 12e ſiècle. Le dernier de ces Princes, nommé Ung-Kan, fut vaincu & détrôné par Gengis ou Zengis-Kan, l'an 1203. On prétend que le Pape Alexandre III lui avoit écrit l'an 1177, pour l'engager à ſe réunir à l'Egliſe romaine, & que la poſtérité de ce dernier *Prêtre Jean* ſubſiſta encore long-temps après lui, & continua de conſerver la Foi Chrétienne.

Gengis-Kan, dévaſtateur de l'Aſie, mort l'an 1226, ne fut jamais Chrétien, on ne ſait pas même s'il avoit une Religion; mais il paſſe pour conſtant que Zagataï, l'un de ſes fils qui eut le royaume de Samarcande, fit profeſſion du Chriſtianiſme. L'an 1241, & les ſuivans, un eſſaim de *Tartares* vint ravager la Hongrie, la Pologne, la Ruſſie, & pénétra juſques dans la Siléſie. C'eſt ce qui engagea le Pape Innocent IV à envoyer l'an 1245 des Miſſionnaires en Tartarie, pour tâcher d'adoucir la férocité de ces peuples, il choiſit pour cela des Dominicains & des Franciſcains. L'hiſtorien que nous copions prétend que les premiers manquèrent de prudence & réuſſirent mal, que les ſeconds furent mieux reçus, mais qu'ils ne firent pas grand fruit. Il y a cependant lieu de penſer le contraire, puiſqu'en 1246 Gajuch-Kan & d'autres chefs des Tartares avoient embraſſé le Chriſtianiſme, & avoient épouſé des femmes chrétiennes. Aſſemani, *Biblioth. orient.*, tome 4, p. 101, &c.

En effet, André de Lonjumel, l'un de ces Dominicains, revenant de ſon voyage cette même année, trouva dans l'iſle de Chypre le Roi S. Louis qui étoit en marche pour la Terre-Sainte. Sur le récit de ce Religieux, & d'un ambaſſadeur *Tartare*, qui arriva en même temps, le ſaint Roi les renvoya en Tartarie avec des préſens pour le grand Kan. Si les Dominicains avoient été mal accueillis dans ce pays-là, il n'eſt pas probable qu'André de Lonjumel eût voulu y retourner ſitôt; & s'il n'y avoit eu aucun ſuccès à eſpérer pour la Religion, S. Louis n'auroit pas haſardé cette ambaſſade. Mais les *Tartares*, ennemis déclarés pour lors des Sarraſins ou Mahométans, étoient inſtruits & charmés de l'expédition des Princes croiſés, & ils ſavoient que le meilleur moyen d'être en bonne intelligence avec eux étoit de permettre en Tartarie la prédication de l'Evangile.

Auſſi l'an 1249, Mangu-Kan, ſouverain puiſſant parmi les *Tartares*, & un autre Prince, nommé Sartack ſe firent Chrétiens à la ſollicitation d'un Roi d'Arménie. S. Louis, informé de ce fait dans la Paleſtine, exhorta de nouveau

Innocent IV.

Innocent IV à envoyer des Miſſionnaires en Tartarie, il fit partir avec eux Guillaume de Rubruquis, Religieux Franciſcain, qui écrivit la relation de ſon voyage. Cette miſſion ne fut pas infructueuſe, puiſque Sartack-Kan écrivit des lettres reſpectueuſes au Pape & à S. Louis, par leſquelles il faiſoit profeſſion d'être Chrétien.

L'an 1256, le même Mangu-Kan envoya Halack, l'un de ſes Généraux, avec une grande armée, pour délivrer la Perſe du joug des Mahométans. Halack les battit, prit Bagdad, & ſe rendit maître de la Perſe; il traita les Chrétiens avec douceur, & leur rendit la liberté de profeſſer & de prêcher leur Religion. En 1259, les *Tartares*, ſous un autre Chef, firent encore une irruption dans la Hongrie, la Pologne & la Ruſſie, pendant que Halack continuoit de pourſuivre les Sarraſins dans la Méſopotamie & la Syrie. C'eſt ce dernier qui, en 1262, extermina la nation des aſſaſſins & leur chef que l'on nommoit *le vieux de la Montagne*. Cette horde de brigands s'étoit emparée de pluſieurs châteaux dans la Phénicie, d'où elle faiſoit trembler les environs par les rapines & les meurtres qu'elle exerçoit. Il eſt donc conſtant que l'expédition de S. Louis dans la Paleſtine étoit concertée avec les *Tartares* & qu'il étoit aſſuré d'en être ſoutenu; circonſtance que les Hiſtoriens n'ont pas aſſez remarquée.

En 1274, Abaka, ſucceſſeur d'Halack, dans le gouvernement de la Perſe, envoya un Ambaſſadeur avec ceux du Roi d'Arménie à Grégoire X, & au Concile de Lyon, pour demander du ſecours contre les Sarraſins. Il en renvoya encore d'autres deux ans après au Pape Jean XXI, aux Rois de France & d'Angleterre pour réitérer la même demande, en aſſurant que Coplaï, grand Kan de Tartarie, avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & demandoit des Miſſionnaires; ce fait ne s'eſt pas vérifié. Depuis cette époque, juſqu'en 1304, les Chrétiens dans la Perſe furent tantôt en paix, & tantôt maltraités, ſuivant que les Mahométans y eurent plus ou moins de pouvoir. Mais les Papes ne ceſsèrent point d'y envoyer ſucceſſivement des Miſſionnaires, & ceux-ci vinrent ſouvent à bout de réconcilier des Neſtoriens à l'Egliſe romaine.

Mosheim, *Hiſt. Eccl.*, 13e & 14e ſiècles, 1e part., c. 1, §. 2, convient que ceux qui allèrent en Tartarie à la fin du 13e & au commencement du 14e ſiècle, y firent les plus grands progrès, qu'ils convertirent au Chriſtianiſme une infinité de *Tartares*, & ramenèrent à l'Egliſe un grand nombre de Neſtoriens, qu'ils érigèrent des Egliſes dans différentes parties de la Tartarie & de la Chine, de laquelle les *Tartares Mongols* s'étoient rendus les maîtres. L'un de ces Miſſionnaires Franciſcains, nommé Jean de Montcorvin, exerça dans ce pays-là pendant quarante-deux ans les fonctions d'un Apôtre. Il parcourut non-ſeulement la plus grande partie de la Tartarie, mais il alla dans les Indes, il traduiſit en langue *tartare* le Nouveau Teſtament & les Pſeaumes de David. L'an 1307, Clément V érigea en ſa faveur un Archevêché dans la ville de *Cambalu*, que l'on croit être la même que Pékin. Tant que les *Tartares Mongols* demeurèrent maîtres de la Chine, la Religion chrétienne y fut floriſſante.

Mais l'an 1369 les Chinois vinrent à bout de chaſſer les *Tartares*, & de remettre ſur le trône un Prince de leur nation; la Religion chrétienne fut bannie de la Chine avec ceux qui l'y avoient portée. A cette même époque la Tartarie fut troublée par des guerres inteſtines, les divers Kans travaillèrent à ſe dépouiller les uns les autres, & ces diviſions donnèrent à Timurbec ou Tamerlan la facilité de les ſubjuguer tous. Sur la fin du 14e ſiècle, ce conquérant farouche porta le fer & le feu dans preſque toute l'Aſie, il dévaſta la Perſe, l'Arménie, la Géorgie & l'Aſie mineure; il prit Bagdad l'an 1392; par lui a commencé le règne des Turcomans ou des Turcs; par-tout il établit le Mahométiſme ſur les ruines de la Religion chrétienne.

Depuis cette fatale époque, il n'a pas été poſſible de la rétablir dans la grande Tartarie; cependant le zèle des miſſionnaires, ſur-tout des Capucins, ne s'eſt pas ralenti, ils n'ont preſque pas ceſſé de faire des tentatives pour rentrer dans cette vaſte région; en 1708 deux de ces Religieux eſſayèrent encore d'y pénétrer par la Chine, d'autres y ſont allés par la Perſe; on ne voit pas que leurs efforts aient eu du ſuccès. D'ailleurs la découverte de l'Amérique faite à la fin du 15e ſiècle, & la navigation des Européens aux Indes ont fait tourner d'un autre côté les courſes apoſtoliques. A préſent la Tartarie eſt diviſée entre deux fauſſes Religions, les *Tartares* occidentaux, voiſins de la mer Caſpienne & de la Perſe ſont Mahométans; ceux qui touchent à la Chine & qui s'étendent vers le nord, ſont idolâtres; leurs Prêtres, nommés *Lamas*, ont à leur tête un chef ſouverain, appelé le *Dalaï-Lama*, que tous les *Tartares* honorent comme une eſpèce de Divinité.

Quand on conſidère la perſévérance des Miſſionnaires catholiques pendant plus d'un ſiècle à travailler à la converſion des *Tartares*, les fatigues qu'ils ont ſupportées, les cruautés auxquelles ils ont été expoſés, la multitude de ceux qui y ſont morts, on ne peut refuſer des éloges à leur courage. Mais les Proteſtans en parlent froidement, on ne ſait s'ils l'approuvent ou s'il leur déplaît; ils en dépriment les ſuccès pour vanter ceux des Neſtoriens. Cependant on ne peut faire aux Miſſionnaires catholiques, ſur-tout aux Capucins, aucun des reproches que les Proteſtans & leurs copiſtes ont fait contre la plupart des autres Miſſionnaires. La vie pauvre & dure de ces Religieux reſſembloit à celle des Apôtres, elle imprimoit le reſpect aux *Tartares*. Ils n'ont travaillé ni à ſe procurer des richeſſes, ni à

fonder une souveraineté, ni à étendre le pouvoir du Pontife romain; l'Episcopat dont plusieurs ont été revétus n'a rien changé à leur manière de vivre. On ne voit pas qu'ils aient croisé les travaux des Nestoriens, qu'ils aient disputé contre eux; & ceux-ci étoient Moines aussi bien que les Catholiques. Cependant à la réserve du seul Jean de Mont-Corvin, auquel les Protestans n'ont pu refuser des éloges, parce qu'il traduisit le nouveau Testament en *Tartare*, ils n'ont pas dit un mot des autres.

Mais le travail de ce Franciscain est une censure sanglante de la négligence des Nestoriens, pendant sept cens ans que ceux-ci ont prêché dans la Tartarie, aucun d'eux n'a pensé à traduire la Bible; il a fallu que ce fût un Catholique, & un Religieux qui prît cette peine. Cela nous paroît démontrer que les Nestoriens ne croyoient pas, comme les Protestans, que l'Ecriture Sainte est la seule règle de notre foi, & que l'on n'est pas vrai Chrétien quand on ne lit pas la Bible. Lorsque des Nestoriens se sont réunis à l'Eglise Romaine, on n'a pas exigé d'eux une abjuration de leur croyance sur aucun des points de doctrine contestés entre les Protestans & nous, ce fait nous paroît prouver encore que les Nestoriens n'ont jamais eu la même croyance que les Protestans.

Quand on n'envisageroit les choses que du côté politique & à l'égard du bien temporel de l'humanité, l'extinction du Christianisme dans la Tartarie est un très-grand malheur. C'est de cette région funeste que sont sorties la plupart des hordes de Barbares qui ont ravagé l'Europe & l'Asie, les Huns, les Alains, les Vandales, les armées de Gengis-Kan, de Mangu-Kan, de Tamerlan, &c. Si notre Religion s'étoit établie dans cette partie du monde, elle y auroit produit sans doute les mêmes effets que chez les autres Barbares du Nord; elle les a civilisés, rendu sédentaires, laborieux, raisonnables. Quand les Papes n'auroient point eu d'autre dessein, en envoyant des Missionnaires chez les *Tartares*, il faudroit encore bénir leur zèle, & reconnoître du moins à cet égard l'utilité de leur juridiction; mais dès qu'il est question des Papes & de l'Eglise romaine, les Protestans n'entendent plus raison. *Voyez* MISSIONS.

TATIEN, écrivain ecclésiastique du second siècle, étoit Assyrien d'origine & né dans la Mésopotamie. Il fut disciple de S. Justin, sous lequel il apprit à Rome pendant plusieurs années la doctrine chrétienne. Après la mort de ce saint Martyr, il retourna dans sa patrie, & privé de son guide il adopta une partie des erreurs des Valentiniens, des autres Gnostiques, & des Marcionites. Il est accusé par les Pères de l'Eglise d'avoir enseigné, comme Marcion, qu'il y a deux principes de toutes choses, dont l'un est souverainement bon; l'autre qui est le créateur du monde, est la cause de tous les maux. Il disoit que celui-ci a été l'auteur de l'ancien Testament, & que le nouveau est l'ouvrage du Dieu bon. Il condamnoit l'usage du mariage, de la chair & du vin, parce qu'il les regardoit comme des productions du mauvais principe. Il soutenoit comme les Docètes, que le Fils de Dieu n'a pris que les apparences de la chair; il nioit la résurrection future & le salut d'Adam. Il vouloit que l'on traitât durement le corps, & que l'on vécût dans une parfaite continence. Cette morale rigide séduisit plusieurs personnes; ses disciples furent nommés *Encratites* ou Continens, *Hydroparastes* ou Æquariens, parce qu'ils n'offroient que de l'eau dans les saints mystères, *Tatianistes*, à cause de leur chef, *Apostoliques*, *Apotatiques*, &c. *Voyez* ces mots.

Tous les anciens s'accordent à dire que *Tatien* avoit beaucoup d'esprit, d'éloquence & d'érudition, il connoissoit parfaitement l'antiquité païenne. Il avoit composé beaucoup d'ouvrages, presque tous ont péri. Il reste seulement de lui un *Discours contre les Payens*, qui manque d'ordre & de méthode, le style en est diffus est souvent obscur, mais il y a beaucoup d'érudition profane. *Tatien* y prouve que les Grecs n'ont point été les inventeurs des sciences, qu'ils ont emprunté beaucoup de choses des Hébreux, & qu'ils en ont abusé. Il l'a parsemé de réflexions satyriques sur la Théologie ridicule des Païens, sur la contradiction de leurs dogmes, sur les actions infâmes des Dieux, sur les mœurs corrompues des Philosophes. On trouve cet ouvrage à la suite de ceux de S. Justin, dans l'édition des Bénédictins. Il y en a eu aussi une très-belle édition à Oxford en 1700., in-8°., avec des notes, & qui a été donnée par Worth, archidiacre de Worcester.

Tatien avoit aussi composé une concorde, ou harmonie des quatre Evangiles, intitulée *Diatessaron, par les quatre*; cet ouvrage a souvent été nommé *l'Evangile de Tatien* ou *des Encratites*, & il a encore eu d'autres noms; il est mis au nombre des Evangiles apocryphes. On n'accuse point l'auteur d'y avoir cité ou copié de faux évangiles; aussi cet ouvrage fut goûté par les orthodoxes, aussi-bien que par les hérétiques. Théodoret qui en avoit trouvé plus de deux cents exemplaires dans son diocèse, les ôta des mains des fidèles, & leur donna en échange les quatre évangiles, parce que l'auteur y avoit supprimé tous les passages qui prouvent que le fils de Dieu est né de David, selon la chair. On a été long-temps persuadé que cet ouvrage n'existoit plus; celui qui a été mis sous le nom de *Tatien* dans la bibliothèque des Pères, a été fait par un auteur latin, bien postérieur au second siècle: mais le savant Assemani découvrit dans l'Orient une traduction arabe du *Diatessaron* & la rapporta à Rome, *Bibliothè-*

Orient., tom. 1, à la fin. On pourroit vérifier si ce livre est conforme à ce que les anciens ont dit de celui de *Tatien*.

Jusqu'à présent les plus habiles Critiques avoient pensé que son *Discours contre les Païens* avoit été écrit vers l'an 168, & avant que l'auteur fût tombé dans l'hérésie; ils n'y voyoient aucun vestige des erreurs des Encratites ni des Gnostiques, mais plutôt la doctrine contraire. Le Clerc, qui l'a examiné avec des yeux critiques, *Hist. Eccles.*, an 172, §. 1, p. 735, l'éditeur d'Oxford qui en a pesé toutes les expressions, les Bénédictins qui en ont fait l'analyse, Bullus, Bossuet, le P. le Nourry, &c., en ont ainsi jugé. Mais Brucker, dans son *Hist. crit. de la Philos.*, tom. 3, p. 378, soutient que tous se sont trompés, que ce discours renferme déja tout le venin de la philosophie orientale, égyptienne, & cabalistique, de laquelle *Tatien* étoit imbu, qu'il y enseigne évidemment le système des émanations, qui est la base & la clé de toute cette philosophie, que les apologistes de cet auteur ont perdu leur peine, en voulant donner un sens orthodoxe à ses expressions.

Pour contredire ainsi des hommes auxquels on ne peut refuser le titre de savans, il faut de fortes preuves; voyons s'il y en a.

1°. *Tatien*, dit Brucker, avertit qu'il a renoncé à la Philosophie des Grecs, pour embrasser celle des Barbares; or celle-ci étoit évidemment la Philosophie des Orientaux.

Si Brucker n'avoit pas commencé par supposer ce qui est en question, il auroit vu que par la *Philosophie des Barbares*, *Tatien* a entendu la Philosophie de Moïse & des Chrétiens, parce que les Grecs nommoient *barbare* tout ce qui n'étoit pas grec. Il s'en est clairement expliqué, *Edit. paris.*, n. 29, *Edit. oxon.*, n. 46, il dit: « Dégoûté des fables & des absurdités du Paganisme, incertain de savoir comment je pourrois trouver la vérité, je suis tombé par hasard » sur des livres barbares, trop anciens pour être » comparés aux sciences des Grecs, trop divins » pour être mis en parallèle avec leurs erreurs; » *j'y ai ajouté foi*, à cause de la simplicité du » style, de la candeur modeste des écrivains, » de la clarté avec laquelle ils expliquent la » création (ποίησεως) de l'univers, de la connoissance qu'ils ont eu de l'avenir, de l'excellence de leur morale, du gouvernement universel qu'ils attribuent à un seul Dieu. n. 31, » (48); il est à propos de faire voir que notre » Philosophie est plus ancienne que les sciences » des Grecs ». Il prend pour termes de comparaison Moïse & Homère, il prouve par l'histoire profane que le premier a devancé de longtemps le second. Peut-on reconnoître à ces traits la Philosophie des Orientaux & des Gnostiques?

2°. *Tatien*, continue Brucker, a enseigné le système des émanations, c'est-à-dire, que la matière & les esprits sont sortis de Dieu par émanation, & non par création; c'étoit le dogme favori des Orientaux.

Le contraire est déja prouvé par la profession de foi que cet auteur vient de faire, en disant qu'il a cru aux livres barbares à cause de la clarté avec laquelle ils expliquent la naissance de l'univers; or les écrivains sacrés n'enseignent point les émanations, mais la création; *voyez* le mot. Il y a plus, au mot *Gnostiques*, nous avons fait voir que ces Hérétiques admettoient, non l'émanation, mais l'éternité de la matière. Ils pensoient sans doute que les deux premiers *Eons* ou esprits étoient sortis de la nature divine par émanation, mais l'un étoit mâle & l'autre femelle, & c'est de leur mariage que toute la famille des *Eons* étoit descendue. Il est donc faux que l'hypothèse des émanations soit la clé de tout le système théologique des Gnostiques & des Orientaux.

Mais il faut entendre parler *Tatien* lui-même & voir les passages dont Brucker & tant d'autres ont abusé.

N. 4 (6) il dit: « Notre Dieu n'est pas » depuis un temps, il est seul sans principe, » ou sans commencement puisqu'il est le principe de tout ce qui a commencé d'être. Il est » Esprit, non mêlé avec la matière, mais Créateur (Κατασκευαστὴς) des esprits matériels & » des formes de la matière. Il est invisible & » insensible, Père de tous les êtres visibles ou » invisibles. N. 5 (7) Je vais exposer plus clairement notre croyance. Dieu étoit au commencement, & nous avons appris que le commencement ou le principe de toutes choses » est la puissance du Verbe. Lorsque le monde » n'étoit pas encore, le Seigneur de toutes choses » étoit seul; mais comme il est la toute-puissance, & la subsistance des êtres visibles & » invisibles, tous étoient avec lui. Le Verbe » qui étoit en lui, étoit aussi avec lui par sa » propre puissance. Par un acte de volonté de » cette nature simple, le Verbe est sorti, ou » s'est montré; il n'est pas sorti du vide, c'est » le premier acte de l'Esprit. Nous savons que » c'est lui qui a fait le monde. Or il est né » par participation & non par retranchement. » Ce qui est retranché est séparé de son principe, ce qui en vient par participation, & pour » une fonction, ne diminue en rien le principe » duquel il procède. De même qu'un flambeau » en allume d'autres, sans rien perdre de sa » substance, ainsi le Verbe naissant de la puissance du Père ne le prive pas de sa raison, » ou de son intelligence. Quand je vous parle, » & que vous m'entendez, je ne suis pas privé » pour cela de ma parole, mais en vous parlant je me propose de produire un changement en vous. Et de même que le Verbe en-

» gendré au commencement a produit notre » monde, *après en avoir fait la matière*, de » même, moi régénéré à l'imitation du Verbe, » & éclairé par la connoissance de la vérité, » je donne une meilleure forme à un homme » de même nature que moi. La matière n'est pas » sans commencement comme Dieu, & n'étant » point sans principe, elle n'a pas le même » pouvoir que Dieu; mais elle a été faite, elle » est venue, non d'un autre, mais du seul ou- » vrier de toutes choses. N. 7 (10) Le Verbe » céleste, Esprit engendré du Père, intelligence » née d'une puissance intelligente, a fait l'homme » à la ressemblance de son Créateur, & image » de son immortalité, afin qu'ayant reçu de Dieu » une portion de la Divinité, il pût participer » aussi à l'immortalité qui est propre à Dieu. » Avant de faire l'homme, le Verbe a produit » les Anges ».

Remarquons d'abord que *Tatien* ne donne point ce qu'il dit du Verbe & de ses opérations, comme une opinion philosophique, mais comme une doctrine apprise par révélation : *nous avons appris, nous savons que c'est lui qui a fait le monde.* Il est évident qu'il avoit dans l'esprit les premiers versets de l'Evangile de S. Jean, & qu'il se sert des mêmes expressions.

3°. L'on dira sans doute que dans tout ce long passage il n'y a point de terme qui signifie proprement & en rigueur la *création*; mais il n'y en a point non plus dans S. Jean, parce que le grec, non plus que les autres langues, n'avoit point de terme sacramentel pour rendre cette idée. *Voyez* Création. Personne cependant ne s'est avisé de penser que S. Jean admettoit les émanations. Ceux qui les ont admises n'ont jamais dit que la matière a eu un commencement, qu'elle a été faite ou produite, qu'elle est l'ouvrage de celui qui a fait toutes choses, comme s'exprime *Tatien*. Encore une fois, les Gnostiques ont supposé, comme Platon, la matière éternelle. Pour qu'elle fût sortie de Dieu par émanation, il auroit fallu qu'elle fût en Dieu de toute éternité, or *Tatien* nous avertit que Dieu ne fut jamais mêlé avec la matière. Selon sa doctrine, la production de la matière a été un acte de la puissance du Verbe, suivant le sentiment des Philosophes, les émanations se faisoient par nécessité de nature, ils étoient persuadés que Dieu n'a jamais existé sans rien produire. Tatien enseigne le contraire. *Voyez* Emanation.

Il dit que c'est le Verbe qui a fait ou produit les Anges & les ames humaines, & ça été encore un acte de puissance; ces êtres ne sont donc pas sortis de lui par émanation. Brucker lui reproche d'avoir appelé ces Esprits *matériels*; en quel sens? *Tatien* & d'autres Pères ont cru que Dieu seul est Esprit pur, toujours séparé de toute matière, au lieu que les Esprits créés ne subsistent jamais sans être revêtus d'une espèce de corps subtil. Cette erreur n'est ni grossière ni dangereuse. Mais l'hypothèse des émanations est-elle compatible avec la notion d'Esprit pur, de *nature simple*, que Tatien attribue à Dieu? *Voyez* Ange, Esprit, &c.

4°. S'il est question dans son texte d'une *émanation*, c'est de celle du Verbe, avant la création, ou plutôt par la création du monde. Il dit en effet que le Verbe est *émané*, *sorti*, *né*, *provenu* du Père. Mais on a prouvé cent fois contre les Ariens & les Sociniens, que dans le style des anciens Docteurs de l'Eglise, lorsqu'ils parlent du Verbe Divin, *émaner*, *sortir*, *naître*, *procéder*, &c, signifient seulement se produire au dehors, se montrer, se rendre sensible, par les œuvres de la création.

Quoi qu'en dise Brucker, ceux qui ont soutenu que *Tatien* a enseigné l'éternité & la Divinité du Verbe, n'ont pas eu tort. En effet *Tatien* dit que Dieu est sans commencement, qu'avant d'émaner de lui pour créer le monde, le Verbe étoit en lui & avec lui, non *en puissance* comme le monde qui n'existoit pas encore, mais *avec une puissance propre*, par conséquent subsistant en personne. Il dit que le Verbe est émané de Dieu *par participation*; à quoi a-t-il participé, sinon à la puissance & aux attributs de Dieu? Il dit qu'en sortant du Père, il ne s'en est pas séparé, parce que Dieu n'a jamais pu être sans son Verbe, sans sa raison ou son intelligence éternelle. Si ce langage n'exprime point la Divinité du Verbe, aucune profession de Foi ne peut suffire; mais il est bien différent de celui des Philosophes Orientaux, des Gnostiques, des Cabbalistes, de celui des Ariens.

5°. Le Clerc, *Hist. Eccles.* an. 172, p. 378, §. 3, dit que toute cette doctrine de *Tatien* est fort obscure, que les Païens n'en pouvoient rien conclure, sinon que les Chrétiens admettoient deux Dieux, l'un supérieur & par excellence, l'autre engendré de lui, & nommé le *Verbe*, créateur de toutes choses; qu'il auroit été mieux de s'en tenir aux paroles des Apôtres, & de ne point entreprendre d'expliquer des choses inexplicables.

Cela eût été bon, si les Païens eussent voulu s'en contenter; mais ils répétoient sans cesse que la doctrine des Chrétiens n'étoit qu'un amas de fables & de contes de vieilles, bons tout au plus pour amuser des enfans. *Tatien* vouloit leur faire voir que c'étoit une doctrine profonde & raisonnée, une Philosophie plus vraie & plus solide que toutes les visions des prétendus sages du Paganisme. La manière dont il expose l'émanation du Verbe au moment de la création ne ressemble en rien aux généalogies ridicules des Dieux, admises par les Païens, ni aux émanations des Eons, forgées par les Gnostiques.

6°. Origène & Clément d'Alexandrie reprochent à *Tatien* d'avoir dit que ces paroles de la Génèse : *Que la lumière ſoit*, expriment plutôt un déſir qu'un commandement, & qu'il a parlé comme un Athée en ſuppoſant que Dieu étoit dans les ténèbres. Or, dit Brucker, c'étoit un Dogme de la Philoſophie orientale, égyptienne & caballiſtique.

Mais ce n'eſt point dans le diſcours contre les Gentils que *Tatien* a ainſi parlé ; peu nous importe de ſavoir ce qu'il a rêvé, lorſqu'il eſt devenu Hérétique, & qu'il a embraſſé la plupart des viſions des Gnoſtiques.

7°. Nous ne nous arrêterons point à prouver que dans ce diſcours il n'a enſeigné ni la matérialité ni la mortalité de l'ame ; les Editeurs de S. Juſtin l'ont juſtifié à cet égard, *Préf.* 3e. part. c. 12, n. 3. Il a du moins déclaré poſitivement que l'ame humaine eſt immortelle *par grâce*, cela nous ſuffit.

8°. L'Editeur d'Oxford prétend que *Tatien* y a réprouvé le mariage ; il dit, n. 34 (55) « Qu'ai-je beſoin de cette femme peinte par » Périclymène, qui mit au monde trente en» fans dans une ſeule couche, & que l'on prend » pour une merveille ? Cela doit être regardé » plutôt comme l'effet d'une intempérance exceſ» ſive & d'une lubricité abominable ». Mais autre choſe eſt de condamner l'uſage modéré du mariage, & autre choſe de blâmer l'intempérance dans cet uſage.

9°. Enfin Brucker prétend que *Tatien* a emprunté de Zoroaſtre & des Orientaux le ſyſtême des émanations & l'opinion que la chair eſt mauvaiſe en ſoi. Cependant nous voyons par le Zend-Aveſta que Zoroaſtre n'a enſeigné ni l'un ni l'autre ; on ne connoît aucun autre Philoſophe oriental dont on puiſſe prouver les ſentimens par ſes ouvrages.

Il ſeroit inutile de pouſſer plus loin l'apologie du diſcours de *Tatien* ; nous ne prétendons point ſoutenir qu'il eſt abſolument irréprehenſible, mais il y a de l'injuſtice à y chercher des erreurs qui n'y ſont point. Brucker a commencé par ſuppoſer ſans preuve, ou plutôt malgré toute preuve, que cet auteur étoit déja pour lors imbu des opinions de la Philoſophie orientale, enſuite il part de cette ſuppoſition fauſſe pour en expliquer toutes les phraſes dans le ſens des Gnoſtiques. Dès que ſon principe eſt faux, toutes les conſéquences qu'il en tire, toutes les interprétations qu'il donne, ſont illuſoires. Au mot *Gnoſtiques*, nous avons fait voir que le plan de Philoſophie orientale forgé par les critiques Proteſtans n'eſt qu'un ſyſtême conjectural, imaginé pour traveſtir la doctrine des Pères de l'Egliſe. *Voyez* PHILOSOPHIE, PLATONISME, &c.

TÉ

TÉMOIGNAGE. Ce mot dans le ſens propre ſignifie l'atteſtation que fait un homme en juſtice de ce qu'il a vu & entendu ; ainſi le *témoignage* ne peut avoir lieu qu'à l'égard des faits. Mais ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, a d'autres ſignifications. 1°. Il déſigne un monument ; ainſi *Gén.* c. 31, ℣. 45, Laban & Jacob après s'être juré une amitié mutuelle, érigent pour monument de cette alliance un monceau de pierres, comme un témoin muet de leurs ſermens ; Laban le nomme *Galaad*, *le monceau témoin*, & Jacob, *le monceau du témoignage*. Après le partage de la terre promiſe les tribus d'Iſraël placés à l'Orient du Jourdain élèvent de même un grand tas de pierres en forme d'Autel, pour atteſter qu'elles veulent conſerver l'unité de Religion & de culte avec les tribus placées à l'occident, *Joſué*, c. 22, ℣. 10.

2°. Il déſigne la Loi du Seigneur, parce que Dieu témoigne ou atteſte aux hommes ſes volontés par ſa Loi.

3°. Dans l'origine, *teſtament* & *témoignage* ſont ſynonymes, parce que le Teſtament d'un mourant eſt le *témoignage* de ſes dernières volontés ; il en eſt de même en hébreu ; & comme une alliance ſe conclut toujours par des *témoignages* extérieurs de fidélité mutuelle, l'Arche qui renfermoit les tables de la Loi eſt appelée indifféremment l'*Arche du Teſtament*, l'*Arche du Témoignage*, l'*Arche de l'Alliance*. Le Tabernacle eſt auſſi nommé *la tente du Témoignage*, parce que c'eſt là que Dieu annonçoit ordinairement ſes volontés à Moïſe & au peuple.

4°. Il ſignifie quelquefois une prophétie, par la même raiſon ; Dieu dit à Iſaïe, c. 8, ℣. 16, tenez ſecrète cette prophétie, cachetez ma Loi pour mes Diſciples : *Liga teſtimonium, ſigna legem in Diſcipulis meis.*

TÉMOIGNAGE. (FAUX) Ce crime eſt proſcrit non-ſeulement par le ſecond précepte du Décalogue, qui défend de prendre le Saint nom de Dieu en vain, mais encore par le neuvième en ces termes : « Tu ne porteras point *faux témoignage* contre ton » prochain ». Suivant la Loi, un faux témoin étoit condamné à la peine du Talion, ou à ſubir la même peine qui auroit été décernée contre l'accuſé, ſi celui-ci avoit été jugé coupable, *Deut.* c. 19, ℣. 19. Il eſt très-évident que ce crime eſt contraire à la loi naturelle.

On peut voir dans le *Dictionnaire de Juriſprudence* les peines auxquelles les Lois civiles ont toujours condamné les faux témoins ; les Lois Eccléſiaſtiques n'ont pas été moins ſévères ; par le 74me canon du Concile d'Elvire, un homme convaincu de *faux témoignage* eſt privé de la Communion pour cinq ans, dans le cas où il ne s'eſt

pas agi d'une cause de mort; dans le cas contraire, le témoin étoit censé homicide, & comme tel privé de la Communion jusqu'à l'article de la mort. Les Conciles d'Agde, en 506, & de Vannes, en 465, le soumettent à la même peine, jusqu'à ce qu'il ait satisfait au prochain par la pénitence; le premier & le deuxième Concile d'Arles confirment cette discipline; le dernier néanmoins laisse la longueur de cette pénitence au jugement de l'Evêque. Bingham, *Orig. Eccles.* l. 16, c. 13, §. 1, tome 7, p. 510.

Les Docteurs de l'Eglise pensent à peu près de même de la calomnie réfléchie & préméditée, quoiqu'elle ne soit pas appuyée par un faux serment.

TÉMOIN. L'on sait assez ce que ce terme signifie. La Loi de Moïse défendoit de condamner personne à mort sur la déposition d'un seul homme, mais le crime étoit censé prouvé par l'attestation de deux ou trois *témoins; Deut.* c. 17, ℣. 6. Lorsqu'un homme étoit condamné à mort, les *témoins* devoient frapper les premiers, lui jeter la première pierre, s'il étoit lapidé. Jésus-Christ fit allusion à cet usage, lorsqu'il dit aux Pharisiens qui lui présentoient une femme surprise en adultère: « Que celui de vous qui est sans péché lui jette » la première pierre ». *Joan.* c. 8, ℣. 7. *Voyez* ADULTÈRE.

L'Ecriture appelle aussi *témoin* celui qui publie une vérité; dans ce sens Jésus-Christ dit à ses Apôtres: « Vous serez mes *témoins* », *Act.* c. 1, ℣. 8; parce que leur prédication consistoit à rendre témoignage de ce qu'ils avoient vu & entendu, 1 *Joan.* c. 1, ℣. 1. Ils se donnent eux-mêmes pour *témoins* de la Résurrection de Jésus-Christ, *Act.* c. 2, ℣. 32. Il est dit que S. Jean-Baptiste avoit aussi rendu témoignage au Sauveur, parce qu'il avoit vu le Saint-Esprit descendre sur lui au moment de son Baptême, *Joan.* c. 1, ℣. 15, 19, 32. Dans ce même sens l'on a nommés *Martyrs* ou *témoins*, ceux qui ont donné leur vie pour attester la vérité de notre Religion; S. Etienne est le premier qui ait été ainsi appelé, *Act.* c. 22, ℣. 20. *Voyez* MARTYR.

Puisque la Doctrine de Jésus-Christ a été d'abord annoncée par des *témoins*, nous concluons qu'elle a dû se transmettre de même aux générations suivantes; une doctrine révélée de Dieu ne peut ni ne doit se perpétuer autrement. C'est ce que nos Controversistes ont appelé *probatio fidei per testes*; Wallembourg, *Tract* 5.

En effet, de même que les Apôtres ont été capables de rendre un témoignage certain & irrécusable de ce qu'ils ont entendu de la bouche de Jésus-Christ, & de ce qu'il lui ont vu faire; les disciples immédiats des Apôtres, qui en ont reçu la mission, ou la charge d'enseigner les fidèles, ont été capables aussi d'attester avec certitude ce qu'ils ont ouï dire aux Apôtres, & ce qu'ils leur ont vu faire. Si les Apôtres ne les en avoient pas jugé capables, ils ne leur auroient pas confié une fonction aussi importante. Ces seconds *témoins* doivent donc être crus, lorsqu'ils attestent qu'ils ont reçu des Apôtres la doctrine qu'ils enseignent eux-mêmes aux fidèles. Comme plusieurs de ceux-ci avoient entendu prêcher les Apôtres, il n'a pas été possible à leurs Pasteurs d'en imposer sur ce fait éclatant & public.

Il ne serviroit à rien de dire que les Apôtres avoient reçu la plénitude des dons du Saint-Esprit, & que leurs disciples n'ont pas été favorisés de la même grâce. Nous sommes convaincus, par les écrits mêmes des Apôtres, qu'ils donnoient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, cérémonie que nous appelons l'*Ordination*; ils nous disent que les Pasteurs qu'ils ont préposés au gouvernement des Eglises ont été établis par le Saint-Esprit; que c'est Jésus-Christ lui-même qui a donné à son Eglise des Pasteurs & des Docteurs, aussi bien que des Apôtres & des Evangelistes, pour maintenir l'unité de la foi, que Jésus-Christ a envoyé le Saint-Esprit *pour toujours*, &c. Donc les Pasteurs choisis par les Apôtres ont aussi reçu le Saint-Esprit, pour remplir avec succès le ministère dont ils étoient chargés.

Nous ajoutons que s'il avoit été nécessaire, pour maintenir l'unité de la foi, que les Pasteurs reçussent le Saint-Esprit avec la même plénitude que les Apôtres, Jésus-Christ le leur auroit certainement donné; car enfin ce divin Sauveur n'a pas établi son Eglise pour la laisser bientôt défigurer par l'erreur; il n'a pas apporté la vérité sur la terre pour la laisser bientôt étouffer par des inventions humaines; il lui a promis, au contraire, son assistance jusqu'à la fin des siècles.

On ne gagnera pas davantage en disant que les Apôtres ont mis par écrit la Doctrine de Jésus-Christ, que c'est dans leurs Livres qu'il faut la chercher. 1°. Les Livres ne sont d'aucun usage pour les ignorans, & les vérités de la foi sont faites pour tout le monde. 2°. Il est faux que les Apôtres aient écrit toute la Doctrine de Jésus-Christ, sans en rien omettre; du moins on l'affirme sans preuve, & nous ferons voir le contraire au mot *Tradition*. 3°. Le plus grand nombre des Apôtres n'ont rien écrit, du moins on n'a jamais connu aucun de leurs ouvrages; tous cependant ont fondé des Eglises, & ont laissé après eux des Pasteurs pour enseigner les fidèles. 4°. Les Apôtres ont écrit dans une seule langue, qui n'étoit en usage que dans l'Empire Romain, & ils ont fondé le Christianisme chez des peuples qui ne l'entendoient pas; nous ne voyons point qu'ils leur aient ordonné de l'apprendre, ni qu'ils aient fait traduire leurs écrits dans toutes les langues: donc ils ont jugé que leur doctrine pouvoit être connue, professée & conservée autrement. 5°. Plusieurs peuples ont été Chrétiens pendant fort long-

temps, sans avoir dans leur langue une traduction des Livres Saints; & quand ils l'auroient eue, ils n'auroient pas dû s'y fier, à moins qu'ils n'eussent été certains de la fidélité de cette version. 6°. C'est sur le sens de ces mêmes Livres que sont survenues toutes les disputes, & qu'ont été fondées toutes les erreurs en matière de foi; vingt sectes différentes n'ont pas manqué d'y trouver à point nommé toutes les opinions fausses qu'il leur a plu d'adopter.

Il a donc toujours fallu un guide, un garant, une règle, pour saisir avec certitude le vrai sens de ces Livres, & il n'y en a jamais eu d'autre que le témoignage, l'enseignement, la tradition des Pasteurs. De même que les Apôtres ont donné aux Pasteurs du premier siècle leurs écrits, & le sens dans lequel il faut les entendre, ces Pasteurs ont transmis l'un & l'autre à ceux du second siècle, ceux-ci à ceux du troisième, & ainsi de suite jusqu'à nous. Il est absurde de consentir, par nécessité, à recevoir par ce témoignage la connoissance des écrits authentiques des Apôtres, & de ne vouloir pas recevoir par la même voie le sens qu'il faut leur donner. Si les Pasteurs de l'Eglise sont croyables lorsqu'ils attestent que tels & tels écrits sont véritablement des Apôtres, pourquoi ne le sont-ils plus lorsqu'ils attestent que les Apôtres leur ont appris à y donner tel ou tel sens? Nous cherchons vainement dans les livres de nos adversaires une réponse solide à ce raisonnement. *Voy.* Ecriture-Sainte, Eglise, Tradition, &c.

Temoins, (trois) *voyez* S. Jean l'Évangéliste.

TEMPÉRANCE, vertu morale & Chrétienne qui consiste à éviter les plaisirs excessifs, défendus ou dangereux. Elle a été louée & recommandée par les Philosophes Païens les plus sages, aussi bien que par les Auteurs sacrés. Mais c'est à tort que les censeurs de la Morale Chrétienne prétendent qu'elle nous défend tous les plaisirs sans exception. Il y a nécessairement du plaisir à satisfaire les besoins du corps & à exercer les facultés de l'ame; Dieu a voulu par cet attrait engager l'homme à se conserver, & à regarder la vie comme un bienfait, il ne lui en fait donc pas un crime. Mais l'expérience prouve que l'usage immodéré des plaisirs opère notre destruction, nous les rend bientôt insipides, & que l'abus des plaisirs innocens nous conduit à rechercher les plaisirs criminels.

Il est d'ailleurs si ordinaire à l'homme de rechercher le plaisir pour lui-même & d'en abuser, l'Epicuréisme étoit si généralement répandu dans le monde du temps de Jésus-Christ, plusieurs Philosophes avoient enseigné des maximes si scandaleuses, & avoient donné de si mauvais exemples, que ce divin Maître ne pouvoit pousser trop loin la sévérité pour réformer les idées des hommes & le relâchement des mœurs.

De là ces maximes austères de l'Evangile: « Heureux les pauvres d'esprit..., heureux ceux » qui pleurent, heureux ceux qui souffrent per» sécution pour la justice, &c; *Matt.*, c. 5. » Si quelqu'un veut me suivre, qu'il porte sa » croix tous les jours de sa vie; *Luc.*, c. 9, ℣. 23. » Ceux qui sont à Jésus-Christ crucifient leur chair » avec ses vices & ses convoitises; *Galat.*, c. 5, » ℣. 4, &c ». Telle est la destinée à laquelle devoient s'attendre les disciples d'un Dieu crucifié au milieu d'un monde livré à l'amour effréné des plaisirs. Mais comment ne pas écouter un Maître qui a confirmé ses leçons par ses exemples, qui a promis à ses disciples dociles le secours de sa grâce, & qui leur assure une récompense éternelle? Avec de pareils encouragemens un Dieu a droit d'exiger de l'homme des vertus qui paroissent au-dessus des forces de l'humanité. Une preuve qu'il n'y a rien dans tout cela d'excessif, c'est que les Saints l'ont pratiqué & le font encore; loin de se croire malheureux, ils disent comme S. Paul: « Je suis content & je suis transporté » de joie au milieu des afflictions & des souf» frances »; 2 *Cor.*, c. 7, ℣. 4.

Si cette morale avoit besoin d'apologie, elle se trouveroit justifiée par le spectacle de nos mœurs; il suffit de regarder ce qui se passe parmi nous, pour voir les désordres que produit l'amour excessif des plaisirs dans tous les ordres de la société. Les profusions insensées des grands qui renversent leur fortune, une ambition que rien ne peut assouvir, les productions des deux mondes rassemblées pour satisfaire leur sensualité; la négligence des devoirs les plus essentiels de la part de ceux qui occupent les premières places; la rapacité des hommes opulens, la fureur d'accumuler par les moyens les plus bas & les plus malhonnêtes, pour finir ensuite par une banqueroute frauduleuse; les talens frivoles honorés & enrichis aux dépens des arts utiles, la paresse & le faste introduits dans toutes les conditions, la bonne foi bannie de tous les états, l'impudence du libertinage érigée en vertu, la jeunesse pervertie dès l'enfance, &c. &c. Voilà les tristes effets d'un goût effréné pour les plaisirs. Il n'est pas étonnant qu'avec un esprit & un cœur gâtés on ne puisse plus souffrir la morale de l'Evangile, & que les anciens Philosophes partisans du Stoïcisme soient regardés comme des rêveurs atrabilaires. *Voyez* Morale Chrétienne, Mortification, Plaisir, &c.

TEMPLE, édifice dans lequel les hommes se rassemblent pour rendre leurs hommages à la Divinité. La censure que les Incrédules & d'autres critiques téméraires ont faite de cet usage, nous donne lieu d'examiner plusieurs questions: 1°. s'il y a eu des *Temples* chez les Païens avant qu'il y en eût aucun destiné au culte du vrai Dieu;

2°. si l'usage en est répréhensible ou dangereux; 3°. si Dieu n'a permis aux Juifs de lui en élever un que par condescendance pour leur grossiéreté; 4°. si la magnificence de ces édifices est un abus.

§. I. *Les Païens ont-ils construit des Temples avant les adorateurs du vrai Dieu?* Nous convenons d'abord qu'avant l'érection du Tabernacle fait par Moïse, *l'Histoire Sainte* ne fait mention d'aucun édifice destiné au culte du Seigneur. On conçoit aisément que les premières peuplades n'ont pas pensé à bâtir des *Temples* tant qu'elles ont été errantes & bornées à la vie pastorale; mais il ne s'ensuit pas qu'elles en ont eu dès qu'elles sont devenues sédentaires. Les critiques qui se sont livrés aux conjectures, ont imaginé que les peuples ont voulu avoir cette commodité pour le culte religieux aussitôt qu'ils ont habité des maisons solides & qu'ils ont bâti des villes; mais quelque vraisemblable que soit cette opinion, elle nous paroît détruite par la narration des Livres saints.

Il est dit, *Gen.*, c. 4, ℣. 17, que Caïn, fils aîné d'Adam, bâtit une ville; peu de temps après le déluge il est parlé de Babylone, d'Arach, d'Achad, de Chalanne, de Ninive, comme de villes déja existantes, ou qui ne tardèrent pas d'être bâties; chap. 10, ℣. 10 & 11. Il y avoit des villes dans la Palestine, lorsqu'Abraham y arriva vers l'an 2100 du monde; mais il n'étoit pas encore question de lieux fermés & couverts destinés au culte de Dieu. On voit, c. 12, ℣. 7 & 8, qu'Abraham éleva des autels au Seigneur; Noé avoit fait de même au sortir de l'Arche après le déluge, c. 8, ℣. 20; cela ne prouve point qu'ils construisirent des édifices pour continuer d'y exercer le culte religieux. Il est dit, c. 25, ℣. 22, que Rebecca, épouse d'Isaac, alla consulter le Seigneur, nous ne savons ni en quel lieu, ni de quelle manière. Jacob son fils appela *Bethel*, *maison de Dieu*, l'endroit dans lequel il eut un songe prophétique, & dans lequel il consacra une pierre par une onction; c. 28, ℣. 17 & 22. A son retour de la Mésopotamie il y éleva un autel & y offrit un sacrifice avec toute sa maison, & nomma de nouveau ce lieu *la maison de Dieu*, ou plutôt *le séjour de Dieu*; c. 35, ℣. 3 & 7. Or un autel n'est pas un *Temple*. Il en agit de même dans tous les lieux où il s'arrêta, & il continua de mener une vie errante & pastorale, jusqu'à ce qu'il alla rejoindre Joseph en Egypte.

Il paroît donc certain qu'avant l'entrée de Jacob & de sa famille dans ce Royaume, il n'y avoit encore eu aucun *Temple* consacré au Seigneur par les Patriarches. Mais on ne peut pas prouver que les Egyptiens en avoient déja pour lors, ni que les Israélites y en aient vu aucun pendant tout leur séjour. Il y a donc lieu de croire que le Tabernacle construit par Moïse dans le désert fût non-seulement le premier *Temple* consacré au vrai Dieu, mais le premier édifice de cette espèce dont on eût jamais ouï parler. Dans les premiers temps le mot *Temple* ne signifioit qu'un enclos, un terrain consacré.

Ce n'est point l'opinion de Spencer, il a fait tous ses efforts pour persuader qu'avant l'érection de ce Tabernacle, les Egyptiens, les Chananéens, & les autres peuples voisins de la Palestine, avoient déja des *Temples* destinés au culte de leurs fausses Divinités, & que Moïse les a pris pour modèles; *de Legib. hebræor. ritual.*, l. 3; *Dissert.* 6, c. 1. Pour établir un fait aussi essentiel, malgré le silence profond & constant des Ecrivains sacrés, il faudroit des preuves positives & solides; Spencer n'en apporte que de très-foibles, & nous espérons de lui en opposer de meilleures; déja des savans l'ont fait avant nous; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 70, *in*-12, p. 50 & suiv.

La première qu'il allègue est un passage du *Lévitique*, c. 26, ℣. 27 & suiv., dans lequel Dieu dit aux Israélites: « Si vous vous révoltez » contre moi, je détruirai vos lieux élevés & » vos lieux consacrés au Soleil ». La question est de savoir si ces lieux où l'on adoroit le soleil étoient des *Temples*. D'ailleurs ceci est une menace contre ce qui devoit arriver dans la suite, & non un reproche de ce qui se faisoit déja pour lors. Dieu ajoute: « Je réduirai vos villes en solitude »; il ne s'ensuit pas que les Israélites dans le désert habitoient déja des villes.

La seconde est que dans le *Deutéronome*, c. 34, ℣. 6, il est parlé de Beth-Péor, ou Beth-Phogor, la maison ou le *Temple* de Phogor. Mais lorsque Jacob nomma *Beth-el*, *la maison de Dieu*, le lieu dans lequel il avoit consacré une pierre, étoit-il question d'un *Temple*? Nous avouons que dans le 1er *Livre des Rois*, c. 5, ℣. 2, il est parlé du *Temple* de Dagon; mais il y avoit pour lors plus de quatre cents ans que le Tabernacle étoit construit. Dans ce même *Livre*, c. 1, ℣. 7 & 9, le Tabernacle, qui n'étoit qu'une tente, est aussi appelé la *Maison* ou le *Temple* du Seigneur.

La troisième est que les Auteurs profanes ont dit que les Egyptiens sont les premiers qui aient bâti des *Temples*. Malheureusement ces Ecrivains sont trop modernes, & ils connoissoient trop peu les Juifs pour avoir pu savoir ce que l'on faisoit dans les temps dont nous parlons; le plus ancien de tous est Hérodote, qui n'a vécu que mille ans après Moïse. Il ne savoit sur les antiquités de l'Egypte que ce que lui en avoient dit les Prêtres, & leur témoignage n'étoit pas fort digne de foi, puisqu'ils prétendoient que les Egyptiens étoient les premiers qui avoient élevé aux Dieux *des autels*, *des statues & des temples*; *Hérodote*, l. 2, §. 4. Fait contredit par l'Ecriture-Sainte, qui nous apprend que Noé au sortir de l'arche après le déluge érigea un autel au Seigneur.

Quand il seroit prouvé que les Idolâtres ont eu des Tabernacles ou des *Temples* à peu près en même temps que les Israélites, il seroit encore

question

queſtion de ſavoir leſquels ont ſervi de modèles aux autres. Il y a pour le moins autant de probabilité à ſoutenir que les Chananéens & les autres peuples voiſins ont imité les Juifs, qu'à ſuppoſer que Moïſe a copié les uſages de ces nations idolâtres. En tout genre la vraie Religion a précédé les fauſſes. Les écrivains qui ont imaginé que les *Temples* ſont auſſi anciens que l'Idolâtrie, n'ont fait qu'une fauſſe conjecture. En effet il eſt conſtant que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des aſtres; *voyez* ce mot. Or il n'eſt pas aiſément venu à l'eſprit des hommes que le ſoleil & la lune qu'ils voyoient dans le Ciel, pouvoient en deſcendre pour venir habiter dans un *Temple*. Il eſt très-probable que les Païens n'ont commencé à en bâtir que quand ils ſe ſont aviſés d'adorer comme des Dieux les ames des Héros, culte qui n'eſt pas de la plus haute antiquité, & de les repréſenter par des ſtatues qu'il fallut mettre à l'abri des injures de l'air; *Mém. de l'Acad. des Inſcript.*, *ibid*, p. 59.

Au mot *Tabernacle*, nous avons vu que le Prophête Amos a reproché aux Juifs d'avoir fait dans le déſert un tabernacle ou une tente à Moloch, Dieu des Ammonites & des Moabites; mais le tabernacle conſacré au culte du vrai Dieu étoit déja conſtruit. Il n'eſt pas prouvé que ces deux peuples avoient auſſi pour lors des tentes ſemblables, ou des *Temples* pour y exercer l'Idolâtrie. Le crime des Iſraélites a donc pu conſiſter en ce qu'ils firent pour Moloch une tente ſemblable au tabernacle que Moïſe avoit élevé au vrai Dieu.

Ce n'eſt point ici une conjecture haſardée comme les imaginations de Spencer, nous avons pour nous des preuves poſitives.

1°. *Deut.*, c. 4, ℣. 7, Moïſe dit aux Iſraélites: « Il n'y a aucune nation aſſez privilégiée » pour avoir ſes Dieux près d'elle, comme le » Seigneur ſe rend préſent à toutes nos prières. » Quel eſt le peuple qui puiſſe ſe glorifier d'avoir » des cérémonies, des lois, une Religion ſem- » blables à celles que je vous preſcris aujourd'hui »? Si les Egyptiens, les Chananeens, les Madianites, les Moabites, &c, avoient eu pour lors des tentes ou des *Temples* qu'ils euſſent regardés comme le ſéjour de leurs Divinités, s'ils avoient pratiqué pour elles les mêmes cérémonies que Moïſe preſcrivoit aux Iſraelites, il n'auroit pas été aſſez imprudent pour faire cette comparaiſon. L'on auroit pu lui répondre que Moloch, Chamos, Béelphegor, &c, habitoient dans des *Temples* conſtruits pour les adorer, tout comme le Dieu d'Iſraël habitoit dans le Tabernacle; que l'on pratiquoit dans leur culte les mêmes cérémonies qui étoient preſcrites pour honorer le Seigneur.

2°. *Deut.*, c. 12, ℣. 30, il dit aux Iſraélites: « Gardez-vous d'imiter les nations que vous » devez détruire dans la terre qui vous eſt promiſe, » de pratiquer leurs cérémonies, & de dire, » comme ces nations ont adoré leurs Dieux, ainſi » j'adorerai le mien; vous ne ferez rien de ſem- » blable pour le Seigneur votre Dieu ». Si Moïſe n'avoit fait qu'imiter dans ſes lois cérémonielles ce qui étoit en uſage chez les nations idolâtres, de quel front auroit-il oſé faire cette défenſe? On auroit été en droit de lui reprocher qu'il faiſoit le premier ce qu'il défendoit aux autres de faire, & les Iſraélites toujours mutins & réfractaires n'y auroient pas manqué.

3°. *Ibid.*, ℣. 13 & 14, il leur défend d'offrir leurs ſacrifices, leurs encens, leurs prémices, dans tous les lieux indifféremment, mais ſeulement dans le lieu que le Seigneur aura choiſi, par conſéquent dans le tabernacle. Donc un des uſages des Idolâtres étoit de faire leurs ſacrifices, leurs offrandes, leurs cérémonies par-tout où il leur plaiſoit, & non dans un *Temple* deſtiné au culte de leurs Divinités. Spencer lui-même a été forcé de reconnoître qu'un très-grand nombre des lois cérémonielles de Moïſe avoient pour objet de leur interdire les pratiques qui étoient en uſage chez les nations idolâtres. En recherchant avec tant de ſoin dans les Livres ſaints les paſſages qui ſemblent favoriſer ſon ſyſtême, il ne devoit pas omettre ceux qui le détruiſent.

Nous ſavons que pluſieurs auteurs reſpectables ſemblent l'avoir adopté; mais dans une queſtion de fait il faut s'en tenir, non à des conjectures, mais à des témoignages. Aucune autorité ne peut prévaloir à celle d'un hiſtorien auſſi bien inſtruit que l'étoit Moïſe. On aura beau fouiller dans toute l'antiquité, on n'y trouvera rien qui prouve qu'il y a eu des tabernacles plus anciens que celui qu'il a conſtruit, ou des *Temples* ſolides qui aient précédé celui de Salomon.

§. II. *L'uſage des Temples eſt-il dangereux & répréhenſible en lui-même?* Spencer le prétend, c'eſt une des raiſons dont il ſe ſert pour prouver que Dieu n'avoit permis qu'on lui en conſtruiſit un, que par condeſcendance pour la groſſièreté des Juifs. Il a été ſuivi par la foule des Incrédules modernes; ils ſoutiennent comme lui que la coutume de bâtir des *Temples* eſt l'effet d'une erreur groſſière & qui contribue à l'entretenir. « Les hommes, dit un Déiſte, ont banni la » Divinité d'entre eux, ils l'ont reléguée dans » un Sanctuaire, les murs d'un *Temple* bornent » ſa vue, elle n'exiſte point au delà. Inſenſés que » vous êtes, détruiſez ces enceintes qui rétré- »ciſſent vos idées, élargiſſez Dieu; voyez-le » par-tout où il eſt, ou dites qu'il n'eſt pas ». Un autre prétend qu'un culte ſimple, rendu à Dieu à la face du Ciel ſur la hauteur d'une colline, ſeroit plus majeſtueux que dans un *Temple* où ſa puiſſance & ſa grandeur paroiſſent reſſerrées entre quatre colonnes. Ces réflexions ſublimes ſont-elles ſolides?

1°. Il ſeroit fort étonnant que les peuples barbares qui pratiquoient le culte divin ſur les montagnes, ou dans les plaines à la face du Ciel,

eussent été plus sages que les nations policées, & que le genre humain dans son enfance eût eu plus de lumières & de philosophie que dans son âge mûr. Nous voudrions que ceux qui admettent ce phénomène eussent pris la peine de l'expliquer. Nous savons très-bien que les Patriarches ont ainsi rendu leur culte au vrai Dieu dans les premiers âges, nous l'avons prouvé par l'Ecriture-Sainte. Dieu a bien voulu agréer cette manière de l'honorer, parce qu'elle étoit analogue à la vie errante & pastorale que menoient ces saints personnages. Mais si cette manière étoit la meilleure & la plus conforme aux notions du vrai culte, nous soutenons que jamais Dieu n'auroit permis à ses adorateurs de la changer, que jamais il n'auroit ordonné aux Israélites de lui bâtir un tabernacle & ensuite un *Temple*. Dieu qui est la sagesse infinie & la vérité par essence, n'a jamais tendu aux hommes un piége d'erreur.

2°. Il est incontestable, & plusieurs savans l'ont prouvé, que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des astres; Moïse l'a défendue aux Israélites, *Deut.*, c. 4, ℣. 19, & c'est la seule dont il soit parlé dans le *Livre de Job*, c. 31, ℣. 26. Par cette raison, l'une des plus anciennes superstitions a été de pratiquer le culte religieux sur les montagnes, que l'Ecriture-Sainte appelle *les hauts lieux*; les Païens croyoient par là se rapprocher du Ciel ou du séjour des Dieux; *Num.*, c. 22, ℣. 41; chap. 23, ℣. 1, &c; *Mém. de l'Acad.*, *ibid*, p. 63. Croirons-nous que Dieu vouloit autoriser cette superstition, lorsqu'il ordonna à Abraham de lui immoler son fils Isaac sur une montagne, & lorsqu'il parla aux Israélites sur le mont Sinaï? non sans doute, Dieu choisit ces lieux par préférence, parce que l'on ne pouvoit pas voir, comme en rase campagne, ce qui s'y passoit. Mais Moïse défendit expressément cette pratique aux Israélites; *Lévit.*, c. 26, ℣. 30. Il leur ordonna de détruire tous ces hauts lieux des Idolâtres; *Num.*, c. 23, ℣. 52; *Deut.*, c. 12, ℣. 2, &c. Lorsque dans la suite les Juifs retombèrent dans cet abus, ils en furent blâmés par les Ecrivains sacrés, 3 *Reg.*, c. 3, ℣. 2 & 3; c. 12, ℣. 31, &c.

Il est donc très-probable qu'une des raisons pour lesquelles Dieu voulut que l'on construisît le tabernacle, fut de convaincre ce peuple qu'il n'étoit pas nécessaire d'aller sur les montagnes pour s'approcher de Dieu, & qu'il daignoit lui-même s'approcher de son peuple en rendant sa présence sensible dans le *Temple* portatif érigé à son honneur. Ainsi ce que l'on prend pour une source d'erreur en étoit justement le préservatif. Il n'est donc pas vrai qu'en bâtissant des *Temples* les hommes aient banni la Divinité d'entre eux, puisqu'ils ont cru au contraire que par ce moyen ils se rapprochoient d'elle.

3°. Quel est en effet le dessein qui a présidé à la construction des *Temples*? ça été en premier lieu de s'acquitter plus commodément du culte divin, cela convenoit aux Israélites rassemblés dans un seul camp, le tabernable fut placé au milieu. Ça été en second lieu de rassembler dans une seule enceinte les symboles de la présence de Dieu, afin de frapper davantage l'imagination des hommes. Aucune de ces deux intentions n'est blâmable, c'est pour cela même que Dieu a daigné s'y prêter; l'une & l'autre furent remplies par la construction du Tabernacle & du *Temple* de Salomon. Ils renfermoient l'Arche d'alliance dans laquelle étoient les tables de la Loi, le couvercle de cette Arche, où le propitiatoire étoit surmonté de deux Chérubins dont les aîles étendues formoient une espèce de trône, symbole de la Majesté Divine. On y voyoit un vase rempli de la manne dont Dieu avoit miraculeusement nourri les Israélites pendant quarante ans, la verge d'Aaron, l'autel des parfums, la table des pains d'offrande, l'autel sur lequel on brûloit la chair des victimes, le chandelier d'or. Tous ces objets rappeloient aux Juifs les miracles & les bienfaits dont le Seigneur avoit favorisé leurs pères, & les cérémonies du culte concouroient au même but; le peuple ne pouvoit avoir trop souvent sous les yeux ces signes commémoratifs, & ils ne pouvoient être rassemblés que dans un *Temple*.

4°. Il est faux que cette conduite ait donné lieu aux hommes de penser que la Divinité est renfermée dans les murs d'un édifice & qu'elle n'existe point au-delà. Si les Païens l'ont pensé lorsqu'ils se sont fait des Dieux semblables à eux, il ne s'ensuit rien contre les adorateurs du vrai Dieu. Moïse, après avoir construit le tabernacle, continue de dire aux Israélites : « Sachez donc » & n'oubliez jamais que le Seigneur est Dieu » *dans le ciel & sur la terre*, & qu'il n'y en a » point d'autre que lui »; *Deut.*, c. 4, ℣. 19. Salomon, après avoir achevé le *Temple*, dit à Dieu : « Peut-on croire, Seigneur, que vous » habitiez sur la terre? si toute l'étendue des » Cieux ne peut vous contenir, combien moins » serez-vous renfermé dans ce *Temple* que je vous » ai bâti »! 3 *Reg.*, c. 8, ℣. 27. Nous savons très-bien que malgré ces leçons, les Juifs devenus idolâtres ont souvent pensé comme les Païens, & qu'ils en ont été repris par *Isaïe*, c. 66. ℣. 1; mais il ne s'ensuit point que c'étoit l'usage du *Temple* qui leur inspiroit ces idées fausses. Puisque les Juifs grossiers, aussi-bien que les Païens, abusoient également du culte rendu à Dieu sur les montagnes, & de celui qu'on lui rendoit dans le *Temple*, nous demandons lequel de ces deux cultes il valoit le mieux choisir.

5°. Dieu, *Ezech.* c. 20, & ailleurs reproche aux Juifs captifs à Babylone toutes les prévarications de leurs pères, sur-tout leur fureur à imiter le superstitions de l'Egypte; mis il leur promet de les purifier & de les en préserver, lorsqu'il les aura rétablis dans la terre promise. Il les y fait

revenir en effet, & à leur retour il les exhorte par ſes Prophètes à rebâtir le *Temple*. Si cet édifice avoit été par lui-même une pierre de ſcandale & un piége d'erreur, Dieu l'auroit-il fait reconſtruire après la captivité ? Il prédit que toutes les nations viendront y adorer Dieu, *Iſaïe*, c. 56, ℣. 7; *Jerem.* c. 32, ℣. 12. Sans doute il n'a pas voulu tendre un piége à toutes les nations.

Il y a plus : S. Paul, 2, Cor. c. 6, ℣. 16, dit aux Fidèles qu'ils ſont *le Temple de Dieu* & il leur applique ce qui a été dit du Tabernacle & du Temple. Il ne s'enſuit pas de là que Dieu eſt renfermé dans l'ame d'un Fidèle, qu'il n'habite point ailleurs, & qu'il n'eſt pas préſent par-tout.

6°. Un culte rendu à Dieu, à la face du ciel, ſur la hauteur d'une colline, pourroit peut-être ſembler plus majeſtueux aux yeux d'un Philoſophe très-inſtruit, habitué à contempler les beautés de la nature; mais il ne paroîtroit pas tel aux yeux du peuple; accoutumé au ſpectacle de l'univers, il le voit ſans émotion, au lieu qu'il eſt frappé d'admiration à la vue d'un *Temple* richement & décemment orné. Or ce n'eſt point au goût des Philoſophes qu'il faut régler le Culte Divin. Ces cenſeurs bizarres ne doivent point être écoutés, lorſqu'ils s'élèvent contre ce que le ſens commun dicte à tous les hommes. Qui les empêche d'adorer Dieu à la face du Ciel, après l'avoir adoré dans les *Temples* ? Mais ils ne l'adorent d'aucune manière; ils voudroient retrancher tout exercice public de Religion, parce qu'ils ſavent que ſans le culte extérieur bientôt elle ne ſubſiſteroit plus.

§. III. *Dieu n'a-t-il permis de bâtir des Temples que par condeſcendance pour la groſſièreté de ſon peuple* ? C'eſt encore l'opinion de Spencer. S'il s'étoit borné à dire que Dieu a voulu qu'on lui érigeât des *Temples* afin de pourvoir au beſoin des hommes en général, de réveiller & de conſerver en eux des ſentimens de Religion, & même de leur rendre ſon culte plus aiſé, nous ſerions de ſon avis. Mais ſuppoſer que les *Temples* ne leur ſont néceſſaires qu'à cauſe de leur groſſièreté, de leur ignorance en fait de vrai culte, & que c'eſt un goût emprunté des idolâtres, voilà ce que nous n'avouerons jamais, parce que cela eſt évidemment faux.

Nous n'ignorons pas que Dieu n'a pas beſoin de nos hommages extérieurs, mais nous avons beſoin de les lui rendre, non-ſeulement au fond de notre cœur, mais en public & en commun, parce que la Religion eſt un lien de ſociété, & que ſans cela les peuples ſeroient bientôt abrutis. Puiſque c'eſt Dieu qui a créé les hommes avec ce beſoin, il étoit de ſa ſageſſe & de ſa bonté d'y pourvoir d'une manière analogue aux différentes ſituations dans leſquelles le genre humain s'eſt trouvé. Voilà pourquoi il a daigné preſcrire pour les Patriarches un culte domeſtique & qui n'étoit fixé à aucun lieu, pour les Iſraélites un culte national & uniforme, pour les Chrétiens mieux inſtruits, un culte univerſel & commun à toutes les nations. C'eſt ſans doute une condeſcendance de la part de Dieu, mais ce n'eſt de la part des hommes ni groſſièreté, ni preuve d'ignorance, ni penchant à l'idolâtrie. Auſſi le paradoxe de Spencer eſt-il très-mal prouvé.

Il ſuppoſe 1°, que les peuples ont commencé à bâtir des *Temples* dans le temps qu'ils étoient encore groſſiers & ſtupides. Nous avons fait voir le contraire dans le §. 1; il y auroit de la démence à ſoutenir que les *Temples* ont été plus communs chez les Barbares & chez les Sauvages que chez les nations policées, & que les premiers en ont bâti pour leur commodité, avant d'avoir connu par expérience les commodités de la vie. Pour étayer un rêve auſſi incroyable, il faudroit des preuves démonſtratives, & il n'y en a pas ſeulement d'apparentes.

2°. L'idée de bâtir des *Temples*, dit-il, eſt venue de ce que les hommes ont cru par là ſe rapprocher de la Divinité, & avoir un accès plus facile auprès de leurs Dieux; erreur groſſière, s'il en fut jamais. Nous ſoutenons en premier lieu que cette idée bien entendue n'eſt point une erreur, & que Dieu lui-même l'a donnée aux hommes; nous le verrons dans un moment. En ſecond lieu qu'ils ont voulu multiplier autour d'eux les ſymboles de la préſence divine, & s'acquitter du Culte Religieux plus commodément, deux motifs qui n'ont rien de répréhenſible, comme nous l'avons déja obſervé. Encore une fois, il ne faut pas confondre les idées abſurdes des Païens avec celle des adorateurs du vrai Dieu.

3°. Dieu, continue Spencer, n'avoit pas commandé, mais ſeulement permis aux Iſraélites de lui conſtruire un *Temple*. S'il eſt dit aſſez ſouvent que c'eſt la maiſon de Dieu, & que Dieu y habite, il eſt dit auſſi ailleurs que Dieu n'habite point ſur la terre, 3 *Reg.* c. 8, ℣. 27; Iſaïe, c. 66, ℣. 1. Il faut que ce Critique n'ait pas pris la peine de lire l'Ecriture-Sainte. *Exode*, c. 25, ℣. 8, Dieu dit à Moïſe; « les Iſraélites » me feront un ſanctuaire, & j'habiterai au milieu » d'eux ». Il preſcrit à Moïſe le plan de cet édifice, & le détail de tout ce qu'il doit renfermer, il lui en montre le modèle ſur la montagne, & lui ordonne de s'y conformer, *ibid.* ℣. 9 & 40. Eſt-ce là une ſimple permiſſion ? A moins d'accuſer Moïſe d'avoir forgé toute cette narration, l'on eſt forcé d'y reconnoître un ordre formel. Salomon dans ſa prière à la Dédicace du *Temple* s'exprime ainſi, 3 *Reg.* c. 8, ℣. 18. « Le Seigneur a dit à David mon Père : vous » avez bien fait de vouloir me bâtir un *Temple*, » mais ce ne ſera pas vous, ce ſera votre fils » qui exécutera ce projet. Le Seigneur a vérifié » ſa parole ». Dieu en effet lui apparoît & lui

dit : « J'ai exaucé votre prière . . . . . J'ai » sanctifié cette maison, j'y ai placé la gloire » de mon nom pour toujours, mes yeux & mon » cœur y seront ouverts à jamais ». c. 9, ℣. 3. Ce n'est point ici une permission, mais une approbation très-expresse. Dieu enseignoit-il à Salomon par ces paroles une erreur grossière ? lorsque ce Roi dit au Seigneur, c. 8, ℣. 27 : « Est-il » donc croyable que vous habitiez sur la terre ? » Il est évident que c'est un sentiment d'admiration, & non un désaveu de cette vérité.

4°. Spencer s'obstine à soutenir que le Tabernacle & le *Temple* ont été faits à l'imitation de ceux des Egyptiens. Il oublie deux choses essentielles, la première, que Dieu lui-même avoit tracé le plan & fait le modèle du Tabernacle, avoit-il eu besoin de copier les Egyptiens ? La seconde étoit de prouver que les Israélites avoient vu des *Temples* en Egypte, le silence absolu des Ecrivains Sacrés sur ce sujet est du moins une preuve négative & très-forte du contraire, & il y en a des preuves positives même dans les Auteurs profanes, *Mem. de l'Acad. des Inscript. ibid.* p. 55. Il est absurde d'y opposer le témoignage de Diodore de Sicile, qui n'a vécu que sous Auguste, 1500 ans après l'érection du Tabernacle.

5°. Zénon, Sénèque, Lucien & d'autres ont désapprouvé la coutume de bâtir des *Temples* aux Dieux, Hérodote nous apprend que les Perses & les Scythes n'en avoient point ; S. Paul & les Apologistes du Christianisme ont tourné en ridicule les Païens qui prétendoient renfermer la Majesté Divine dans l'enceinte d'un édifice, comme s'ils avoient voulu la mettre à couvert des injures de l'air, ou persuader qu'elle n'est pas par tout. Déja nous avons répondu que les folles idées des Païens n'ont rien de commun avec la croyance des Juifs, qu'ainsi la censure lancée contre les premiers ne doit point retomber sur les seconds. Si l'erreur des Païens avoit été une conséquence nécessaire de l'érection des *Temples*, Dieu n'auroit jamais ordonné ni permis de lui en faire un. D'autre part, si cet usage avoit été un effet de l'ignorance & de la grossièreté des hommes, les Scythes, qui sont aujourd'hui les Tartares, auroient dû avoir plus de *Temples* qu'aucune autre nation. Il en faut dire autant des Germains & des autres peuples errans.

6°. Spencer cite un passage de S. Jean Chrysostôme dans lequel ce Père de l'Eglise dit que Dieu accorda un *Temple* aux Israélites, parce qu'ils avoient été accoutumés à en avoir en Egypte. Nous répondons qu'une simple conjecture de ce respectable auteur ne peut pas prévaloir aux preuves que nous avons données du contraire ; il a pu être trompé par les témoignages d'Hérodote & de Diodore de Sicile, comme Spencer l'a été lui-même.

David n'étoit certainement pas un Juif grossier, l'on sait avec quel enthousiasme il parle dans ses *Pseaumes* du Tabernacle, du sanctuaire, de la maison du Seigneur, de la montagne sainte sur laquelle elle est placée, &c ; combien de fois il se félicite de pouvoir y rendre à Dieu ses hommages, & y invite toutes les nations. Nous ne voyons pas comment l'on peut accorder cette piété d'un Roi Prophète avec les idées de Spencer & de ses copistes.

Par entêtement de système, ce critique veut tourner en preuve de son opinion la magnificence du Tabernacle & du *Temple*. C'étoit un abus selon lui, & l'on ne peut, dit-il, en imaginer aucune raison, sinon que l'usage des autres peuples & la grossièreté des Juifs l'exigeoient ainsi. Ce sentiment est celui de tous les Protestans, & ils sont en cela d'accord avec les Philosophes incrédules. C'est ce qui nous reste à examiner.

IV. *La magnificence des Temples est-elle un abus ?* L'irréligion seule peut faire adopter cette manière de penser. Au mot *Culte*, §. 3, nous avons observé que l'homme en général veut être pris par les sens, cette disposition est commune aux savans & aux ignorans, aux peuples policés & aux sauvages. Jamais on n'inspirera au peuple une haute idée de la Majesté Divine, à moins qu'il ne voie employer au culte du Seigneur les objets pour lesquels il a naturellement de l'estime, & qu'il ne voie rendre à Dieu des hommages aussi pompeux que ceux que l'on rend aux Rois & aux Grands de la terre. C'est donc le sens commun qui a inspiré à toutes les nations le goût pour la magnificence dans le culte Religieux. Que l'on nomme, si l'on veut, ce goût une foiblesse & une grossièreté, elle vient de ce que nous sommes composés d'un corps & d'une ame, & de ce que celle-ci dans ses opérations dépend beaucoup des organes du corps ; en affectant de déprimer nos penchans naturels, fera-t-on de nous de purs esprits ?

Vainement quelques Philosophes, par vanité, se croient exempts de ce foible, souvent ils sont plus hommes que les autres. Tel qui ne veut point d'ornemens dans les *Temples*, ni de pompe dans les cérémonies religieuses, trouve très-bon que l'on en mette beaucoup dans les spectacles profanes, dans les fêtes publiques, dans les assemblées formées pour le plaisir ; il juge donc qu'il est mieux de prodiguer les richesses pour corrompre les hommes que pour les porter à la vertu, pour en faire des Epicuriens, que pour les rendre religieux. C'est pousser trop loin le philosophisme, que de joindre l'hypocrisie à l'irréligion.

Mais à un Protestant, tel que Spencer, nous avons d'autres argumens à opposer.

1°. Dieu lui-même ordonna les ornemens & la magnificence du Tabernacle. *Exode*, c. 25, ℣. 3. « Voici, dit le Seigneur, ce que les Israé- » lites doivent m'offrir, l'or, l'argent, le bronze,

» les étoffes en couleur d'hyacinthe & de pourpre, » l'écarlate teinte deux fois, le fin lin, &c ». Voilà ce que l'on connoissoit alors de plus précieux. Dirons-nous que par cette conduite Dieu fomentoit dans son peuple la grossièreté, le goût du luxe, l'amour des richesses ?

2°. Jésus-Christ descendu sur la terre pour nous enseigner à adorer Dieu en esprit & en vérité, n'a blâmé nulle part la magnificence du *Temple*, ni l'appareil des cérémonies; il a nommé comme les Juifs le *Temple*, la *Maison de Dieu*, *le Lieu saint*; il dit que l'or & les autres dons sont sanctifiés par le *Temple* dans lequel ils sont offerts, *Matth.* c. 23, ℣. 17; il ne désapprouvoit donc pas les richesses de cet édifice.

3°. Ce divin maître a trouvé bon de recevoir les mêmes honneurs que l'on rendoit aux personnes de la première distinction. Lorsque Marie, sœur de Lazare, répandit sur sa tête un parfum précieux, quelques-uns de ses Disciples blâmèrent cette profusion, sous prétexte qu'il auroit mieux valu donner aux pauvres le prix de ce parfum; Jésus-Christ les réprimanda, il loua la conduite de Marie, & il soutint qu'elle avoit fait une bonne œuvre, *Matt.* c. 26, ℣. 7; *Jean.* c. 12, ℣. 3. Il y a bien de l'imprudence à répéter aujourd'hui la censure peu réfléchie des Disciples du Sauveur, à blâmer ceux qui emploient leurs richesses à orner les *Temples* dans lesquels il daigne habiter en personne; y est-il donc moins digne d'être honoré qu'il ne l'étoit pendant sa vie mortelle ? Que les Protestans, qui ne croient pas à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, argumentent sur leur erreur, cela ne nous surprend pas; mais la magnificence des Eglises Chrétiennes, aussi ancienne que le Christianisme, dépose contre eux.

4°. En effet, dans l'*Apocalypse*, où la Liturgie Chrétienne est représentée sous l'image de la gloire éternelle, il est parlé de chandeliers d'or, de ceintures d'or, de couronnes d'or, d'encensoir d'or, &c, c. 2 & suiv. Voilà le modèle, tracé par un Apôtre, auquel les premiers Fidèles se sont conformés dans le culte religieux.

5°. Lorsque Constantin devenu Chrétien fit bâtir des Eglises, auroit-il convenu qu'il y épargnât la dépense, qu'il en fît des chaumières, pendant qu'il habitoit un palais ? Il dit sans doute comme David, 2 *Reg.* c. 7, ℣. 2. « Je suis » logé dans une maison de cèdre, faut-il que » l'Arche de Dieu soit sous des tentes » ? & il raisonne bien.

6°. Spencer a dévoilé lui-même le motif de son opinion, il n'affecte d'exagérer la grossièreté des Juifs & de comparer leur culte à celui des Païens, que pour déprimer d'autant celui des Catholiques; voici la conclusion de sa *Dissertation sur l'origine des Temples*. « Ce que j'ai dit démontre évidemment l'imprudence, pour ne pas » dire le Paganisme de la piété des Papistes, » qui pour orner les *Temples*, sur-tout ceux des » Saints, prodiguent l'or, l'argent, les pierres » précieuses, les dons de toute espèce, afin » d'éblouir le peuple ». Quand on lui objecte la magnificence du Tabernacle, & du *Temple* de Salomon, il répond avec Hospinien, que Dieu l'avoit ainsi ordonné, à cause du penchant que les Juifs avoient à l'idolâtrie, & afin de prévenir les effets de l'admiration qu'ils avoient conçue pour le culte pompeux des idoles, dont ils avoient été frappés en Egypte; que cette cause ayant cessé, l'effet ne doit plus avoir lieu.

Mais si son système est faux, que devient la conclusion qu'il en tire ? Il y a d'abord de la mauvaise foi à supposer que nous consacrons des *Temples* aux Saints, il doit savoir que nous les dédions à Dieu, sous l'invocation des Saints. En second lieu, copier pour les Juifs le culte des Païens auroit été le moyen le plus sûr d'autoriser & de nourrir leur penchant à l'idolâtrie; il auroit fallu plutôt leur prescrire un culte tout opposé, tel que celui qu'il a plu aux Protestans d'imaginer. En troisième lieu, il est singulier que ces Réformateurs se croient plus sages que Dieu; suivant leur avis, pour guérir les Juifs de leur goût pour l'idolâtrie, Dieu a trouvé bon de faire imiter par Moïse le culte des Idolâtres; mais quand il a fallu amener au Christianisme les Juifs & les Païens accoutumés à un culte pompeux, l'Eglise Chrétienne a fait une imprudence de mettre de la magnificence dans son culte. Pour détruire ce nouveau Paganisme, les Réformateurs ont cru devoir faire main-basse sur tout cet appareil, profaner les Eglises & les autels, les brûler, en faire des étables d'animaux, &c. En quatrième lieu, nous les défions de prouver que les Juifs avoient vu en Egypte les mêmes choses que Moïse institua. Pour établir ce fait, il a fallu contredire l'Histoire Sainte, brouiller les époques, hasarder des conjectures, & c'est sur ces visions que Spences argumente contre nous.

Il a néanmoins été forcé d'avouer que dans ce genre il y a un milieu à garder, qu'il ne conviendroit pas que les Eglises des Chrétiens ressemblassent à l'étable dans laquelle Jésus-Christ est né. Les protestans ont-ils trouvé ce milieu ? l'un d'entre eux convient que cela n'est pas aisé. Les Anglicans se flattent d'y être parvenus, ils blâment également la somptuosité des Eglises Catholiques, & la nudité des *Temples* des Calvinistes. Ceux-ci répliquent que les Eglises des Anglicans se rapprochent trop de celles des Catholiques, que les Anglois sont encore à moitié Papistes, que S. Paul de Londres a été bâti par rivalité contre S. Pierre de Rome. Qu'ils commencent par s'accorder, avant de nous attaquer. Ils peuvent se féliciter tant qu'il leur plaira d'avoir inventé la Religion des Anges, nous nous contentons d'avoir reçu de Jésus-Christ & des Apôtres la Religion des hommes.

Il étoit d'autant plus nécessaire de réfuter Spencer, que son ouvrage est regardé comme un livre classique par les Protestans, & que les Incrédules ont employé la plupart de ses argumens pour déprimer le culte extérieur en général. Le P. Alexandre l'a réfuté dans ses *Dissert. sur l'Hist. Eccléſ.* tom. 1, p. 404.

Temple de Salomon ou de Jérusalem. Nous avons vu dans l'article précédent que Dieu approuva la construction de cet édifice, comme il avoit ordonné celle du Tabernacle. David en rassembla les matériaux, & Salomon son fils le fit construire sur le Mont de Sion, lieu le plus élevé de la ville de Jérusalem, afin que l'on pût l'apercevoir de loin, & il l'acheva en deux ans avec des dépenses prodigieuses. Cette masse de bâtiment, en y comprenant seulement le *Temple* proprement dit, que l'on appeloit *le Saint*, & le Sanctuaire, nommé *le Saint des Saints*, ou le lieu saint par excellence, avoit cent cinquante pieds de long & autant de large, ce qui est au dessous de plusieurs de nos Eglises modernes; on ne concevroit pas qu'un édifice d'une grandeur aussi médiocre eût occupé cent soixante mille ouvriers pendant deux ans, comme quelques auteurs le rapportent, mais il faut se souvenir que les deux cours ou parvis qui environnoient le *Temple* étoient censés en faire partie, que la cour extérieure qui renfermoit le tout étoit un quarré de 1750 pieds de chaque côté, qu'elle étoit entourée en dedans d'une galerie soutenue de trois rangs de colonnes dans trois de ses côtés, & de quatre rangs au quatrième; que c'étoit là qu'étoient les appartemens destinés à loger les Prêtres & les Lévites pendant le temps qu'ils exerçoient leurs fonctions, & à renfermer les vases, les meubles & les provisions nécessaires au culte religieux.

L'Auteur des *Paralipomènes*, l. 1, c. 3, dit que la seule dépense des décorations du Saint des Saints, qui étoit un édifice de trente pieds en quarré & de trente pieds de haut, montoit à six cents talens d'or. Mais il faut faire attention qu'il est ici question du talent de compte, & non du talent de poids. Ainsi toutes les supputations que l'on a faites pour évaluer les énormes richesses amassées par David, & employées par Salomon pour la construction du *Temple*, peuvent très-bien être fautives. Les Incrédules qui en ont conclu que cette quantité de richesses est incroyable & impossible, ont raisonné sur une fausse supposition. Nous voyons seulement par l'Ecriture que l'or étoit prodigué dans ce *Temple*.

Le Sanctuaire, ou Saint des Saints, occupoit la partie orientale du *Temple* proprement dit, au milieu étoit l'Arche d'alliance. Elle étoit surmontée de deux Chérubins de quinze pieds de haut, leurs aîles étendues rempliſſoient toute la largeur du Sanctuaire. Comme il est souvent dit dans l'Ecriture que Dieu est assis sur les Chérubins, on présume qu'ils formoient une espèce de trône; mais l'hébreu *Chérubim* ne signifie pas toujours les Chérubins de l'Arche. *Voyez* Chérubin. Nous avons dit dans l'article précédent, §. 2, ce que renfermoit le Saint, ou le reste de l'espace du *Temple* intérieur. L'Auteur des *Paralipomènes*, l. 2, c. 7, ℣. 1, pour exprimer l'éclat & la magnificence de cet édifice, dit que *la majesté du Seigneur rempliſſoit son Temple*, & qu'au moment de sa dédicace, les Prêtres mêmes, frappés d'étonnement, n'osoient pas y entrer. L'ambition de Salomon avoit été que ce *Temple* n'eut rien de semblable dans l'univers; plusieurs auteurs profanes sont convenus qu'il étoit très-beau: ils n'avoient cependant vu que le second *Temple*, rebâti après la captivité de Babylone, dont la magnificence n'approchoit pas de celui de Salomon, quoiqu'il fût reconstruit sur les mêmes fondemens.

Plusieurs auteurs se sont appliqués à donner la description de cet édifice célèbre, Reland, *Antiq. sacræ vet. Hebr.* 1 part. c. 6 & 7; Prideaux, *Hist. des Juifs*, sous l'an 535 avant J. C., tom. 1, p. 88; le P. Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture-Sainte*; D. Calmet, *Dissert. sur les Temples des Anciens*, n. 18; *Bible d'Avign.* tom. 4, p. 422; mais sur-tout Villalpand, dans son *Comment. sur Ezéchiel*, dont l'ouvrage est extrait dans les *Prolégomènes de la Polyglotte de Walton*; c'est ce dernier qui a servi de guide aux autres. Comme ce que les Rabbins en ont dit est tiré du *Talmud*, qui a été composé longtemps après la ruine du *Temple*, on ne peut pas y donner confiance. Il n'est pas étonnant que ces divers écrivains ne s'accordent pas dans tous les détails; il y a beaucoup de choses qu'ils n'ont pu deviner que par conjecture.

Mais ce bâtiment superbe essuya depuis sa construction plusieurs malheurs; il fut pillé sous le règne de Roboam, fils de Salomon, par Sézac, roi d'Egypte. L'impie Achaz, roi de Juda, le fit fermer, Manassés son fils en fit un lieu d'idolâtrie, enfin l'an 598 avant J. C., sous le règne de Sédécias, Nabuchodonosor, Roi de Babylone, s'étant rendu maître de Jérusalem, ruina entièrement le *Temple* de Salomon, en enleva toutes les richesses, & les transporta à Babylone. Cette destruction avoit été prédite aux Juifs par Jérémie, mais ces insensés se persuadoient que Dieu ne consentiroit jamais à la ruine d'un édifice consacré à son culte, & à toutes les menaces du Prophète ils ne répondoient autre chose que *le Temple de Dieu, le Temple du Seigneur*, Jérém. c. 7, ℣. 4, comme si ce *Temple* avoit dû les mettre à couvert de tous les châtimens.

Cependant il demeura enseveli sous ses ruines pendant 52 ans, jusqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone. Ce Prince, l'an 536 avant Jésus-Christ, permit aux Juifs captifs dans

ſes Etats, de retourner à Jéruſalem, de rebâtir leur *Temple*, & leur fit rendre les richeſſes qui en avoient été enlevées; cette reconſtruction fut entrepriſe par Zorobabel, & enſuite interrompue; cependant le *Temple* fut achevé, & la dédicace s'en fit l'an 516 avant Notre-Seigneur, la ſeptième année du règne de Darius, fils d'Hiſtaſpe. Ce ſecond *Temple* fut pillé & profané par Antiochus, Roi de Syrie, l'an 171 avant notre ère; il en enleva la valeur de dix-huit cents talens d'or; trois ans après, Judas Machabée le purifia & y rétablit le culte divin. Pompée s'étant rendu maître de Jéruſalem, 63 ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, entra dans le *Temple*, en vit toutes les richeſſes, & ſe fit un ſcrupule d'y toucher. Neuf ans après, Craſſus moins religieux en fit un pillage qui fut eſtimé à près de cinquante millions de notre monnoie. Hérode devenu Roi de la Judée, répara cet édifice qui depuis cinq cents ans avoit beaucoup ſouffert, ſoit par les ravages des ennemis des Juifs, ſoit par les injures du temps. Enfin il fut réduit en cendres & raſé à la priſe de Jéruſalem par Titus. Ainſi fut accomplie la prédiction de Jéſus-Chriſt, qui avoit aſſuré qu'il n'en reſteroit pas pierre ſur pierre, *Matt.* c. 23, ℣. 38, &c, & celle de Daniel, c. 9, ℣. 27.

Les Juifs entreprirent de le rebâtir ſous le règne d'Hadrien, l'an 134 de Jéſus-Chriſt; cet Empereur les en empêcha, & leur défendit d'approcher de Jéruſalem & de la Judée. Ils recommencèrent vers l'an 320 ſous Conſtantin; ce Prince leur fit couper les oreilles, & imprimer une marque de rébellion, & renouvela contre eux la loi d'Hadrien. Enfin ils y furent excités par l'Empereur Julien l'an 363, & ils furent forcés d'y renoncer par des tourbillons de feu qui ſortirent de terre & renverſèrent leurs travaux.

Ce miracle eſt rapporté en ces termes par Ammien Marcellin, officier dans les troupes de Julien, contemporain de l'événement, & qui n'étoit pas Chrétien. « Julien, pour éterniſer la gloire » de ſon règne par quelque action d'éclat, en» treprit de rétablir à grands frais le fameux » *Temple* de Jéruſalem, qui après pluſieurs guerres » ſanglantes, n'avoit été pris qu'avec peine par » Veſpaſien & par Titus. Il chargea du ſoin de » cet ouvrage Alypius d'Antioche, qui avoit gou» verné autrefois la Bretagne à la place des Pré» fets. Pendant qu'Alypius & le Gouverneur de » la province employoient tous leurs efforts à le » faire réuſſir, d'effroyables tourbillons de flammes » qui ſortoient par élancemens des endroits con» tigus aux fondemens, brûlèrent les ouvriers, » & rendirent la place inacceſſible. Enfin, ce » feu perſiſtant avec une eſpèce d'opiniâtreté à » repouſſer les ouvriers, on fut forcé d'aban» donner l'entrepriſe ». *Hiſt.* l. 23, c. 1. Cette narration ne peut être ſuſpecte à aucun égard.

Julien lui-même convient de ce fait dans le fragment d'un de ſes diſcours, qui a été recueilli par Spanheim, *Juliani op.* p. 295, où cet Empereur parlant des Juifs, s'exprime ainſi: « Que » diront-ils de leur *Temple*, qui après avoir été » renverſé trois fois, n'a pas encore été rétabli? » Je ne prétends point par-là leur faire un re» proche, puiſque j'ai voulu moi-même rebâtir » ce *Temple*, ruiné depuis ſi longtemps, à l'hon» neur du Dieu qui y a été invoqué ». Il n'eſt pas étonnant que Julien garde le ſilence ſur l'événement qui l'a empêché d'exécuter ſon deſſein.

Les Juifs l'ont avoué plus clairement. Wagenſeil, *Tela ignea Sathanæ*, p. 231, rapporte le témoignage de deux Rabbins célèbres. L'un eſt R. David Ganz-Zemach, 2 part, p. 36, qui dit: « L'Empereur Julien ordonna de rétablir le » ſaint *Temple* avec magnificence, & en fournit » les frais. Mais il ſurvint du ciel un empêche» ment qui fit ceſſer ce travail, parce que cet » Empereur périt dans la guerre des Perſes ». Ce Juif diſſimule le miracle, mais un autre a été de meilleure foi; R. Gédalia, Schalſchelet-Hakkabala, p. 109, dit: « Sous Rabbi Chanan » & ſes collègues, vers l'an 4337 du monde, » nos annales rapportent qu'il y eut un grand » tremblement de terre dans l'univers, qui fit » tomber le *Temple* que les Juifs avoient bâti » à Jéruſalem, par ordre de l'Empereur Julien » l'Apoſtat, avec une grande dépenſe. Le len» demain, il tomba beaucoup de feu du ciel qui » fondit les ferremens de cet édifice, & qui » brûla un très-grand nombre de Juifs ». Ce récit eſt conforme à celui d'Ammien Marcellin. Le célèbre P. Morin de l'Oratoire, *Exercit. Bibl.* p. 353, rapporte un troiſième paſſage des Juifs, tiré du *Béréſith rabba*, ou du *grand Commentaire ſur la Geneſe*.

Libanius, ſophiſte & orateur Païen, prétend que la mort de Julien fut préſagée par des tremblemens de terre arrivés dans la Paleſtine, *de vitâ ſuâ*.

Trois Pères de l'Egliſe, contemporains de l'Empereur Julien, rapportent le miracle arrivé à Jéruſalem, comme un fait public, connu de tout le monde & indubitable. S. Jean Chryſoſtôme, dans ſes *Homélies contre les Juifs*, qu'il prononça à Antioche l'an 387, 24 ans après l'événement, prend ſes auditeurs à témoin de la vérité, il invite ceux qui voudroient en douter à en aller voir les veſtiges ſur le lieu même. On n'avoit pas pu ignorer à Antioche ce qui s'étoit paſſé à Jéruſalem 24 ans auparavant. S. Ambroiſe, l'an 388, en rappelle le ſouvenir à l'Empereur Théodoſe, pour l'empêcher d'obliger les Chrétiens à rebâtir un *Temple* des Païens, *Epiſt.* 40. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.* 4, raconte ce miracle avec toutes ſes circonſtances, il vivoit dans l'Orient, & il avoit pu les apprendre des témoins oculaires; ſon diſcours ſur ce ſujet peut avoir

été écrit avant ceux de S. Jean Chryſoſtôme. Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret, qui ont vécu dans le ſiècle ſuivant, en parlent comme d'un fait duquel perſonne n'avoit jamais douté; une infinité d'autres hiſtoriens plus récens, n'ont fait que copier les anciens.

Parmi les écrivains modernes, pluſieurs ſe ſont attachés à prouver ce miracle, & à faire voir que le témoignage des contemporains que nous avons cités eſt à l'abri des objections de la critique, mais aucun ne l'a fait avec autant d'exactitude & de ſuccès que Warburthon, dont l'ouvrage à été traduit en françois ſous ce titre : *Diſſertation ſur les tremblemens de terre & les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'Empereur Julien de rebâtir le Temple de Jéruſalem*, à Paris 1764, 2 vol. *in*-12. Cet Auteur examine en particulier chacun des témoignages que nous avons cités, & répond aux objections de Baſnage, qui a voulu rendre douteux ce fait important. Il auroit réſolu avec autant de facilité celles que le D. Lardner a faites en dernier lieu contre ce même événement.

Il n'eſt pas étonnant que quelques Incrédules de nos jours l'aient attaqué, ils n'y ont oppoſé que des conjectures & des *peut-être*. Si l'on eſt ſurpris de ce que deux Proteſtans leur ont fourni ces foibles armes, il faut faire attention que le miracle arrivé ſous Julien eſt preſque auſſi incommode aux uns qu'aux autres. En effet, s'il étoit vrai qu'au 4e ſiècle le Chriſtianiſme avoit beaucoup dégénéré, que les ſucceſſeurs des Apôtres en avoient altéré la doctrine & le culte, qu'il étoit déja infecté d'idolâtrie par les honneurs rendus aux Saints, aux images & aux reliques, comme le prétendent les Proteſtans; Dieu auroit-il fait un miracle éclatant en faveur de cette Religion ainſi corrompue, miracle qui confirmoit les Chrétiens dans la croyance que l'Egliſe profeſſoit pour lors? Nous ne concevons pas comment les écrivains Proteſtans qui ont ſoutenu la réalité de ce prodige, n'ont fait aucune réflexion ſur ſes conſequences.

Nous ne nous arrêterons pas long-temps à réfuter les objections des Incrédules & des Critiques pointilleux, la plupart ne méritent aucune attention.

Ils objectent, 1°. que l'Ecriture n'a pas dit que le *Temple* ne ſeroit jamais rebâti, Jéſus-Chriſt ne l'a pas défendu; qu'importoit à Dieu qu'il le fût ou non?

Réponſe. Jéſus-Chriſt avoit prédit qu'il n'en reſteroit pas pierre ſur pierre, & Daniel avoit prophétiſé que la déſolation ou la ruine de ce ſanctuaire dureroit juſqu'à la fin; il ne faut pas ſéparer ces deux prédictions. Il importoit à Dieu de les vérifier pleinement, de confondre les efforts d'un Empereur Apoſtat qui vouloit les rendre fauſſes, de confirmer ainſi la foi des Fidèles, & de renverſer les folles eſpérances des Juifs. Socrate, *Hiſt. Eccl.* l. 3, c. 20, rapporte que S. Cyrille, Evêque de Jéruſalem, voyant commencer cette entrepriſe, aſſura les Chrétiens ſur la foi de la prophétie de Daniel, que ce projet ne réuſſiroit pas, & ſa prédiction fut accomplie la nuit ſuivante.

2°. Ammien Marcellin étoit un militaire peu inſtruit & crédule à l'excès; il a rapporté pluſieurs autres faits évidemment fabuleux; d'ailleurs ce qu'il a dit du miracle de Jéruſalem eſt peut-être une interpolation des Chrétiens.

Réponſe. Il n'étoit pas néceſſaire d'être fort inſtruit pour rapporter un événement éclatant, public, ſenſible, frappant, tel que celui-ci; les fables que cet Hiſtorien raconte ne ſont pas de cette eſpèce, ce ne ſont pas des faits auſſi aiſés à conſtater. Si les Chrétiens ont interpolé ſon hiſtoire, il faut qu'ils aient altéré auſſi le *Fragment de Julien*, *le Récit de Libanius*, & celui de deux auteurs Juifs; que S. Jean-Chryſoſtôme ait perdu toute pudeur en prenant ſes auditeurs à témoin du fait, & en invitant ceux qui en douteroient à en aller voir les veſtiges.

3°. S. Jérôme, Prudence, l'Hiſtorien Oroſe, n'en parlent pas; il y eut dans ce temps-là des tremblemens de terre ailleurs que dans la Paleſtine, & ce n'étoient pas des miracles.

Réponſe. Le ſilence de trois auteurs ne prouve rien contre le témoignage poſitif de dix ou douze autres qui étoient bien informés, & dont pluſieurs avoient intérêt à n'en rien dire, tels que Julien & les Juifs que nous avons cités. Suivant le récit d'Ammien Marcellin, les autres tremblemens de terre n'arrivèrent que quinze ou dix-huit mois après celui de Jéruſalem, ils ne furent point accompagnés d'éruptions de flammes ſorties du ſein de la terre, ni d'autres circonſtances que l'on remarque dans celui-ci, & qui prouvent que ce prodige ne fut ni un événement naturel, ni un cas fortuit.

4°. Il eſt vraiſemblable que Julien qui avoit beſoin d'argent pour faire la guerre aux Perſes, en reçut des Juifs pour qu'il leur permît de rebâtir leur temple, qu'il leur promit ſeulement d'y faire travailler après ſon retour; ce projet devoit naturellement périr avec lui : un miracle ne fut donc pas néceſſaire. Celui-ci ne ſervit à rien, puiſqu'il ne convertit ni les Juifs, ni les Païens.

Réponſe. Un fait n'eſt plus vraiſemblable dès qu'il eſt contredit par le témoignage de pluſieurs Ecrivains bien informés, & entre leſquels il n'a point pû y avoir de colluſion. Les Juifs n'attendirent pas l'événement de la guerre des Perſes pour commencer les travaux, & Julien ne leur avoit pas fait une ſimple promeſſe, puiſqu'il avoit chargé Olypius du ſoin de cette entrepriſe, & que le miracle précéda la nouvelle que l'on reçut de la mort de Julien, comme Libanius l'a remarqué. Ce n'eſt point à nous de juger dans quelles circonſtances Dieu doit ou ne doit pas faire

faire des miracles ; & il n'eſt pas vrai qu'ils ſoient inutiles, dès qu'ils ne ſervent pas à convertir des Incrédules opiniâtres. Il eſt conſtant que celui-ci ſervit à augmenter les progrès du Chriſtianiſme après la mort de Julien.

Vainement l'on ajoute que les Chrétiens l'ont ſurchargé de circonſtances fabuleuſes ; Warburthon a fait voir que les circonſtances rapportées par les Ecrivains Eccléſiaſtiques étoient des effets aſſez ordinaires de la chûte de la foudre & des éruptions des feux ſouterrains. Les ſoupçons, les conjectures, les accuſations haſardées des Incrédules ne ſont donc fondées que ſur leur entêtement & ſur leur prévention contre les miracles en général.

TEMPLE DES CHRÉTIENS, *voyez* EGLISE, BASILIQUE.

TEMPLE DES PAÏENS. Au mot *Temple* en général, nous avons fait voir que les Païens n'ont commencé à en bâtir de ſolides & de couverts, que quand ils ont pris la coutume de repréſenter leurs Dieux par des ſtatues ou des idoles. La plupart de ces ſimulacres n'étant faits que de terre, de plâtre ou de bois, il fallut, pour les conſerver, les mettre à l'abri des injures de l'air. Comme les Païens étoient perſuadés que ces ſtatues étoient animées par le Dieu qu'elles repréſentoient, & qu'il venoit y habiter dès qu'elles étoient conſacrées, les Apologiſtes Chrétiens & les Pères de l'Egliſe n'ont pas eu tort de dire aux Païens que leurs Dieux avoient beſoin de maiſon & de couverture, pour ne pas être expoſés aux intempéries des ſaiſons.

Ces *Temples*, loin d'être propres à inſpirer la vertu, la piété, le reſpect envers la Divinité, ſembloient uniquement deſtinés à porter les hommes au crime. La plupart des idoles étoient des nudités ſcandaleuſes, les Dieux étoient repréſentés avec les ſymboles des aventures & des vices que les fables des Poëtes leur attribuoient ; Jupiter avec l'aigle qui avoit enlevé Ganymède, Junon avec le paon qui caractériſoit l'orgueil, Vénus avec tout l'appareil de la lubricité, Mercure avec la bourſe qui tentoit les voleurs, &c. Athenée nous apprend que les artiſtes Grecs, pour peindre les Déeſſes, avoient emprunté les traits des plus célébres courtiſane. Dans pluſieurs *Temples* la proſtitution & le crime contre nature étoient pratiqués pour honorer les Dieux ; on y exerçoit les différentes eſpèces de divination, l'on y offroit ſouvent des ſacrifices cruels & abominables. Ce ſont des faits atteſtés non-ſeulement par les Ecrivains ſacrés & par les Pères de l'Egliſe, mais encore par les Auteurs profanes. *Mém. de l'Acad. des Inſcrip.* tome 70, *in*-12, p. 99 & ſuiv. *Voyez* MYSTERES DES PAIENS, PAGANISME. §. SACRIFICES, §. 5, &c.

Conſtantin converti au Chriſtianiſme fit détruire les principaux *Temples* dans leſquels ſe commettoient ces déſordres, il laiſſa ſubſiſter les autres. Théodoſe le jeune, parvenu à l'empire l'an 408, les fit démolir tous dans l'Orient, Honorius ſon oncle, ſe contenta de les faire fermer dans l'Occident, il crut qu'il falloit les conſerver comme des monumens de la magnificence romaine. Dans pluſieurs endroits ces édifices furent purifiés & changés en Egliſes, le culte du vrai Dieu y fut ſubſtitué au culte impur des idoles.

Ainſi en agirent Théodoſe-le-Grand à l'égard du *Temple* d'Héliopolis, l'an 379 ; Valens, vers ce même temps, au ſujet du *Temple* d'une île dont tous les habitans s'étoient convertis. L'an 399, ſous le règne d'Honorius, l'Evêque de Carthage, Aurelius, fit un pareil uſage du *Temple* d'Uranie ; & en 408 ce même Empereur défendit de détruire les *Temples* dans les villes, parce qu'ils pouvoient ſervir à des uſages publics. Bingham, *Orig. Eccleſ.* l. 8, c. 2, §. 4.

Lorſque les Saxons Anglois ſe convertirent, S. Grégoire-le-Grand écrivant au Roi Ethelbert, l'exhorta à detruire les Temples des idoles, l. 11, *Epiſt.* 66. Mais dans une lettre poſtérieure qu'il écrivit à S. Mellit, il permit de les changer en Egliſes, *Epiſt.* 76. Déja l'an 607, le Pape Boniface IV avoit fait purifier à Rome le Panthéon, & l'avoit dédié à l'invocation de la Sainte Vierge & de tous les Martyrs ; c'eſt encore aujourd'hui l'un des plus ſomptueux édifices de Rome. Il en a été de même du Temple de Minerve, de celui de la Fortune virile & de quelques autres.

Pendant les trois premiers ſiècles les Païens objectèrent ſouvent aux Chrétiens qu'ils n'avoient ni *Temples*, ni autels, ni ſacrifices, ni fêtes ; nos Apologiſtes répondoient que toutes ces choſes matérielles n'étoient pas dignes de la majeſté divine ; que le vrai *Temple* de la Divinité étoit l'ame d'un homme de bien ; que les Chrétiens offroient en tout temps & en tout lieu des ſacrifices de louanges ſur les autels de leurs cœurs, allumés par le feu de la charité ; que les vrais Chrétiens étoient toujours en fête par le repos de la bonne conſcience, & par la joie que leur donnoit l'eſpérance du ciel. *Clem. Alex. Strom.* l. 7, c. 5, 6, 7.

Il ne s'enſuit pas de là que les Chrétiens n'avoient pas encore des Egliſes ou des lieux d'aſſemblée, mais ces Egliſes ne reſſembloient en rien aux *Temples* du Paganiſme ; ils avoient des autels, puiſque S. Paul le dit & qu'il les nomme auſſi *la Table du Seigneur* ; ils offroient un ſacrifice, qui eſt l'Euchariſtie ; ils célébroient des fêtes, ſur-tout celle de Pâques, tous les dimanches & le jour de la mort des Martyrs. Mais il auroit été inutile, & ç'auroit été une imprudence d'entrer dans ce détail avec des Païens, ils n'y auroient rien compris ; tout cela ne fut mis au grand jour qu'au 4e ſiècle, lorſque Conſ-

tantin eût donné la paix à l'Eglise & autorisé la profession publique du Christianisme. *Voyez* Autel, Eglises, Eucharistie, Fêtes, &c.

TEMPLIERS, Chevaliers de la milice du Temple. L'Ordre des *Templiers* est le premier de tous les Ordres Militaires & Religieux, il commença vers l'an 1118, à Jérusalem. Hugues de Paganès ou des Païens, & Geoffroi de S. Adémar ou de S. Omer en furent les fondateurs; ils se réunirent avec six ou sept autres militaires pour la défense du S. Sépulchre contre les Infidèles & pour protéger les Pélerins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II, Roi de Jérusalem leur prêta une maison située auprès de l'Eglise que l'on croyoit être bâtie au même lieu que le Temple de Salomon, c'est de là qu'ils prirent le nom de *Templiers*; de là vint aussi que l'on donna dans la suite le nom de *Temple* à toutes leurs maisons. Ils furent encore nommés d'abord, à cause de leur indigence, *les pauvres de la Sainte Cité*; comme ils ne vivoient que d'aumônes, le Roi de Jérusalem, les Prélats & les Grands leur donnèrent à l'envi des biens considérables.

Les huit ou neuf premiers Chevaliers firent entre les mains du Patriarche de Jérusalem les trois vœux solemnels de Religion, auxquels ils en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'obligeoient à défendre les pélerins, & à tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la Terre-Sainte. Mais ils n'agrégèrent personne à leur société qu'en 1128. Il se tint alors un Concile à Troyes en Champagne, présidé par le Cardinal Matthieu, Evêque d'Albe & Légat du Pape Honorius II. Hugues des Païens qui étoit venu en France avec six Chevaliers pour solliciter des secours en faveur de la Terre-Sainte, se présenta à ce Concile avec ses frères, ils demandèrent une règle, S. Bernard fut chargé de la dresser; il fut ordonné qu'ils porteroient un habit blanc, & l'an 1146 Eugène III y ajouta une croix sur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur règle portoient qu'ils entendroient tous les jours l'Office Divin, que quand leur service militaire les en empêcheroit, ils y suppléeroient par un certain nombre de *Pater*; qu'ils feroient maigre quatre jours de la semaine, que le vendredi ils n'useroient ni d'œufs ni de laitage, que chaque Chevalier pourroit avoir trois chevaux & un écuyer, & qu'ils ne chasseroient ni à l'oiseau, ni autrement.

Cet Ordre se multiplia beaucoup en peu de temps, il servit la Religion & la Terre-Sainte par des prodiges de valeur. Après la ruine du royaume de Jérusalem, arrivée l'an 1186, la milice des *Templiers* se répandit dans tous les états de l'Europe, elle s'accrut extraordinairement, & s'enrichit par les libéralités des Souverains & des Grands. Matthieu Paris assure que dans le temps de l'extinction de cet Ordre en 1312, par conséquent en moins de deux cents ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille Couvens ou Seigneuries.

De si grands biens ne pouvoient manquer de les corrompre, ils commencèrent à vivre avec tout l'orgueil qu'inspire l'opulence, & à se livrer à tous les plaisirs que se permettent les militaires, lorsqu'ils ne sont pas retenus par le frein de la Religion. Dans la Palestine ils refusèrent de se soumettre aux Patriarches de Jérusalem qui avoient été leurs premiers Pères, ils envahirent les biens des Eglises, ils se lièrent avec les Infidèles contre les Princes Chrétiens, ils exercèrent le brigandage contre ceux-mêmes qu'ils étoient chargés de défendre. En France ils se rendirent odieux au Roi Philippe le Bel, par leurs procédés insolens & séditieux; ils furent accusés d'exciter la mutinerie du peuple & d'avoir fourni des secours d'argent à Boniface VIII dans le temps de ses démêlés avec le Roi. Conséquemment ce Prince résolut de les détruire, & il en vint à bout de concert avec le Pape Clément V qui résidoit en France.

Ceux qui voudront voir le détail & la suite des procédures faites contre les *Templiers*, peuvent consulter l'histoire de l'Eglise Gallicane, t. 12, l. 36, sous l'an 1311; elles y sont rapportées avec fidelité & avec l'extrait des actes originaux, l'auteur paroît avoir observé la plus exacte impartialité.

Le plus célèbre des Incrédules de notre siècle, qui a voulu justifier les *Templiers*, n'a pas agi avec autant de circonspection; il s'est contenté de copier Villani, auteur Florentin, ennemi déclaré de Clément V & de tous les Papes françois, & non moins irrité contre Philippe le Bel, à cause de ses démêlés avec Boniface VIII. Aussi a-t-il commencé par faire le portrait le plus désavantageux de ce Roi. *Essai sur l'Histoire générale*. c. 62.

C'étoit, dit-il, un Prince vindicatif, fier, avide, prodigue, qui extorquoit de l'argent par toutes sortes de moyens, il fut donc animé par la vengeance & par le désir de mettre dans ses coffres une partie des richesses des *Templiers*. La vérité est que Philippe le Bel ne profita point de leurs dépouilles, nous le prouverons par des témoignages irréculables; la lenteur & les précautions que l'on mit dans les poursuites faites contre les Chevaliers, prouvent que ce Roi ne se conduisit point par passion. L'Apologiste des *Templiers* donne à entendre que leurs accusateurs étoient préparés d'avance, c'est une imposture; ils se trouvèrent par hasard.

On convient que ce furent deux criminels détenus dans les prisons, dont au moins l'un étoit un *Templier* Apostat, qui furent les premiers délateurs, & qui espérèrent par-là d'obtenir leur grâce; mais il est faux que sur cette accusation

ſeule le Roi ait donné l'ordre ſecret d'arrêter les *Templiers* dans tout ſon Royaume ; un auteur du temps rapporte qu'auparavant Philippe le Bel fit arrêter & interroger pluſieurs *Templiers* qui confirmèrent la dépoſition des deux accuſateurs dont on vient de parler, & qu'il conſulta des Théologiens. Son deſſein n'étoit plus ſecret, puiſqu'avant le 24 Août 1307 le Grand-Maître & pluſieurs des principaux Chevaliers en avoient porté des plaintes au Pape, & avoient demandé que le procès leur fût fait en règle. L'ordre d'arrêter tous les *Templiers* ne fut exécuté que le 13 Octobre ſuivant. En ſupprimant des circonſtances eſſentielles, & en falſifiant les dates, il eſt aiſé de dénaturer tous les faits.

Le Roi ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre cette précaution, ſans cela les *Templiers* auroient pu exciter une ſédition, les plus coupables ſe ſeroient évadés, & l'on n'auroit pas connu les vrais motifs qui déterminoient le Roi à détruire cet ordre, qui n'étoit plus ni ſoumis au Souverain, ni religieux. Le lendemain de l'empriſonnement des *Templiers* le Roi fit aſſembler le Clergé de Paris, & le 15 il fit convoquer le peuple, & l'on rendit compte en public des accuſations formées contre ces Chevaliers ; la paſſion n'a pas coutume de procéder ſi régulièrement.

Ils étoient accuſés 1°, de renier Jéſus-Chriſt à leur réception dans l'ordre ; & de cracher ſur la Croix. 2°. De commettre entre eux des impudicités abominables. 3°. D'adorer dans leurs chapitres généraux une idole à tête dorée & qui avoit quatre pieds. 4°. De pratiquer la magie. 5°. De s'obliger à un ſecret impénétrable par les ſermens les plus affreux. Il eſt certain, diſent les hiſtoriens, que les deux premiers articles furent avoués par cent quarante des accuſés, à la réſerve de trois qui nièrent tout.

Comme Clément V agit dans toute cette affaire de concert avec le Roi, l'Apologiſte des *Templiers* fait obſerver que ce Pape étoit créature de Philippe le Bel, & cela eſt vrai ; cependant il s'oppoſa d'abord aux pourſuites commencées contre ces religieux militaires, & il écrivit au Roi des lettres très-fortes à ce ſujet, il ne conſentit à la continuation des procédures qu'après avoir interrogé lui-même à Poitiers ſoixante-douze Chevaliers accuſés, & ce n'eſt que d'après leur confeſſion qu'il fut convaincu de la vérité des faits. Mais il eſt faux qu'il ait diſputé au Roi, comme le dit l'Apologiſte, le droit de punir ſes ſujets. Il abandonna le jugement & la punition des particuliers à des Commiſſaires, & il ſe réſerva de ſtatuer ſur le ſort de l'Ordre entier, parce que c'étoit le droit du Saint-Siége. Juſque-là nous ne voyons rien d'irrégulier.

En conſéquence il y eut des Commiſſaires nommés, & des informations faites non-ſeulement à Paris, mais à Troyes, à Bayeux, à Caen, à Rouen, au Pont-de-l'Arche, à Carcaſſonne, à Cahors, &c. ; & l'on entendit plus de deux cents témoins de divers états. Les Bulles du Pape furent envoyées aux divers Souverains de l'Europe, pour les exhorter à faire chez eux ce qui ſe faiſoit en France.

Avant d'examiner les raiſons alléguées par l'Apologiſte des *Templiers*, il y a quelques réflexions à faire.

1°. Il eſt impoſſible que la multitude des perſonnages qui ont eu part à cette affaire, Cardinaux, Evêques, Inquiſiteurs, Officiers du Roi, Magiſtrats, Docteurs, Témoins, &c., aient tous été des ſcélérats, & de vils inſtrumens des paſſions de Philippe le Bel ; quand cela auroit été poſſible en France, le même eſprit de vertige n'a pu être le même en Angleterre, en Eſpagne, en Sicile & ailleurs. 2°. Il paroît que le plus grand nombre des *Templiers* coupables des abominations qu'on leur reprochoit, étoit en France, & ſur-tout à Paris, ville qui a toujours été le centre & le foyer de la corruption du Royaume, il n'eſt donc pas étonnant que ce ſoit là que le plus grand nombre ont été livrés au ſupplice. 3°. Le grand Maître & les principaux Chevaliers ont pu n'avoir aucune part au déſordre, ignorer même juſqu'à quel excès il étoit porté ; ce pouvoit être une raiſon de les épargner, mais ce n'en étoit pas une de conſerver un Ordre eſſentiellement gâté, & qui ne ſervoit plus à rien, puiſqu'il n'étoit d'aucune utilité hors de la Terre-Sainte. 4°. Les *Templiers* tenoient à ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume ; ſi l'on procédoit injuſtement contre eux, comment le corps de la Nobleſſe, très-intéreſſé à la conſervation de cet Ordre n'a-t-il fait aucune réclamation ? cela eſt inconcevable.

L'Apologiſte convient que ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes ; il falloit ajouter, cette ſuite de procédures continuées pendant ſix ans tout entiers, en divers endroits, & pardevant différens Commiſſaires, ſemblent des preuves de leurs crimes & de la juſtice de leur perte. Mais auſſi, dit-il, que de raiſons en leur faveur! Voyons ces raiſons.

« Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les *Templiers*, la plupart n'articulent que de vagues accuſations ». Cela peut-être vrai à l'égard de pluſieurs qui n'avoient jamais été à portée de ſavoir certainement ce qui ſe paſſoit dans cet Ordre. Mais le fondement de la procédure n'étoit point ces accuſations vagues ; c'étoit la confeſſion formelle de cent-quarante Chevaliers interrogés d'abord à Paris par l'Inquiſiteur, en préſence de pluſieurs Gentilshommes, & répétée par ſoixante-douze d'entre eux à Poitiers pardevant le Pape. Les dépoſitions des autres

témoins, quoique vagues, pouvoient servir à confirmer la preuve.

« Secondement, très-peu disent que les *Templiers* renioient Jésus-Christ. Qu'auroient-ils » en effet gagné en maudissant une Religion qui » les nourrissoit & pour laquelle ils combat- » toient »? On pourroit demander de même ce que gagnent les impies à blasphémer contre Jésus-Christ & contre la Religion dans laquelle ils ont été élevés. Ils le font cependant, l'Apologiste devoit le mieux savoir qu'un autre. Alors les *Templiers* ne combattoient plus pour la Religion, du moins en France. Il est faux qu'il y ait eu très-peu de témoins qui aient déposé de ce fait odieux, les insultes faites à Jésus-Christ, & les impudicités, furent les deux faits les plus généralement avoués & prouvés.

« Troisièmement, que plusieurs d'entre eux, » témoins & complices des débauches des Princes » & des Ecclésiastiques de ce temps-là, eussent » marqué quelquefois du mépris pour les abus » d'une Religion tant déshonorée en Asie & en » Europe, qu'ils en eussent parlé avec trop de » liberté, c'est un emportement de jeunes gens » dont certainement l'Ordre n'est point comp- » table ». Nous soutenons que l'Ordre en étoit comptable puisque les chefs avoient l'autorité de punir les Chevaliers; l'Apologiste auroit raisonné tout différemment à l'égard de tout autre Ordre Religieux. D'ailleurs les *Templiers* n'ont point été condamnés pour des discours contre la Religion, mais pour des actions abominables. Enfin ce n'étoit point à des complices du désordre qu'il convenoit de le blâmer, on pouvoit leur dire, *castigat turpia turpis*. Mais on comprend que l'Apologiste étoit intéressé à excuser toute espèce d'emportement contre la Religion.

« Quatrièmement, cette tête dorée qu'on pré- » tend qu'ils adoroient, & qu'on gardoit à » Marseille devoit leur être représentée; on ne » se mit pas seulement en peine de la cher- » cher ». Il s'ensuit seulement de là que cette accusation ne parut pas suffisamment prouvée, & que l'on ne cherchoit pas à multiplier les crimes imputés aux *Templiers*.

« Cinquièmement, la manière infâme dont » on leur reprochoit d'être reçus dans l'Ordre, » ne peut avoir passé en loi parmi eux... Je ne » doute nullement que plusieurs jeunes *Templiers* » ne s'abandonnassent à des excès, qui de tout » temps ont été le partage de la jeunesse, & » ce sont des vices passagers qu'il vaut mieux » ignorer que punir ». Ici l'Auteur confond très-mal à propos deux espèces de réception. Il est à présumer que celle qui se faisoit en public par le Grand-Maître, ou par d'autres, étoit décente; mais il y en avoit une autre secrète imaginée par les libertins de l'Ordre, qu'ils faisoient subir aux nouveaux Chevaliers, & dans laquelle se commettoient les abominations & les profanations dont on a parlé; cela est d'autant plus probable que plusieurs dirent qu'on les y avoit forcés par la prison & les tourmens. L'on sait assez que l'ambition des scélérats est d'avoir des complices de leurs crimes. Il en étoit de même de ces statuts secrets dressés pour forcer les coupables au silence. La plupart de ceux qui furent exécutés n'étoient pas des jeunes gens, leurs désordres n'étoient donc plus des vices passagers. Il n'est que trop vrai que les vieux libertins sont encore plus adonnés aux excès de la lubricité que les jeunes gens. C'est une grande question de savoir s'il vaut mieux ignorer que punir un crime détestable, lorsque le nombre des coupables est très-grand.

« Sixièmement, si tant de témoins ont dé- » posé contre les *Templiers*, il y eut aussi beau- » coup de témoignages étrangers en faveur de » l'Ordre ». Nous avons déja remarqué que probablement l'Ordre n'étoit pas également corrompu par-tout; mais les témoignages rendus en faveur des Chevaliers étrangers ne pouvoient servir à justifier ceux de France.

« Septièmement, si les accusés vaincus par » les tourmens qui font dire le mensonge comme » la vérité, ont confessé tant de crimes, peut- » être ces aveux sont-ils autant à la honte des » Juges qu'à celle des Chevaliers. On leur pro- » mettoit leur grâce pour extorquer leur confes- » sion ». C'est une pure calomnie d'avancer que ceux qui ont confessé des crimes y ont été forcés par des tourmens. Les cent-quarante Chevaliers interrogés à Paris par l'Inquisiteur, en présence de quelques gentilshommes, ne furent point mis à la question, non plus que ceux qui furent interrogés à Poitiers par Clément V, au nombre de soixante-douze; leurs aveux se trouvèrent conformes. Il n'est pas prouvé qu'on leur ait promis à tous leur grâce pour les engager à faire cette confession, il ne l'est pas non plus que l'on ait envoyé au supplice aucun de ceux à qui l'on avoit promis sa grâce.

« Huitièmement, les cinquante-neuf que l'on » brûla vifs prirent Dieu à témoin de leur in- » nocence, & ne voulurent point de la vie qu'on » leur offroit à condition de s'avouer coupables. » Quelle plus grande, non-seulement d'innocence, » mais d'honneur »? Ce n'est point là une preuve; on a vu plus d'une fois des criminels convaincus par les preuves les plus évidentes persister jusqu'à la mort à nier leurs crimes; cette opiniâtreté ne doit point étonner dans des impies & des incrédules décidés.

« Neuvièmement, soixante-quatorze *Templiers* » non accusés entreprirent de défendre l'Ordre, » & ne furent point écoutés ». Cela est absolument faux. L'Apologiste a cité ailleurs l'*Hist. des Templiers* par Pierre Dupuis; or cet historien rapporte que les soixante-quatorze défenseurs de

leur Ordre furent entendus par les Commissaires pour la première fois, le samedi 14 mars 1310, qu'ils nommèrent quatre d'entre eux pour parler au nom de tous. Non-seulement ils furent écoutés, mais ils présentèrent des Requêtes & des Mémoires par écrit, les Procès-verbaux de leur dire furent exactement rédigés, l'Auteur de l'*Hist. de l'Eglise Gallicane* les a copiés. Ils s'inscrivirent en faux contre les confessions faites par les accusés, ils dirent comme l'Apologiste, ou que ces aveux avoient été extorqués par promesses, par menaces, ou que ceux qui les avoient faits étoient des scélérats; ils dirent qu'ils demandoient à être jugés par le Pape & par le Concile de Vienne qui devoit bientôt se tenir. Que résulte-t-il de cette défense? Il s'ensuit que ces soixante-quatorze *Templiers* étoient innocens, puisqu'ils n'étoient pas accusés, qu'ils avoient ignoré jusqu'alors les crimes qui se commettoient par leurs confrères, & qu'ils avoient de la peine à les croire. Mais ce n'étoit-là qu'une preuve négative; l'ignorance ne prouve rien; ils n'alléguèrent aucun fait positif qui fût capable de détruire la confession des accusés.

» Dixièmement, lorsqu'on lut au Grand-Maître » sa confession rédigée devant trois Cardinaux, » ce vieux guerrier, qui ne savoit ni lire ni » écrire, s'écria qu'on l'avoit trompé, que l'on » avoit écrit une autre déposition que la sienne, » que les Cardinaux ministres de cette perfidie » méritoient qu'on les punît comme les Turcs » punissent les fauxsaires en leur fendant le corps » & la tête en deux ». Que s'ensuit-il encore? que ce Grand-Maître, nommé Jacques de Molai, étoit fort mal instruit de ce qui se passoit dans son Ordre, que quand il fut interrogé à Chinon en Touraine, le 18 & le 20 août 1308, par les trois Cardinaux Commissaires nommés par le Pape, il fut étonné & étourdi par la déposition de la multitude de ses Chevaliers qui avoient avoué leurs crimes à Paris & à Poitiers, & qu'il n'osa pas s'inscrire en faux contre cette preuve. Le procès-verbal porte qu'il avoua formellement le premier article des accusations, savoir le renoncement à Jésus-Christ. Interrogé de nouveau à Paris le 26 Décembre 1309 & quelques jours après, il désavoua cette confession, & accusa les Commissaires de falsification; pour la défense de son Ordre, il ne dit que des choses vagues & qui n'alloient point au fait; il demanda d'être jugé par le Pape.

Lesquels devons-nous plutôt soupçonner de fausseté, les trois Cardinaux Commissaires, ou Jacques de Molai? Les premiers ne pouvoient avoir aucun motif; l'intention du Pape n'étoit point que l'on usât de supercherie; dans ses Bulles de Commission, il recommande l'équité & l'observation des formes. Ce n'étoit pas non plus celle du Roi, puisqu'il consultoit le Clergé de Paris, les Universités, les Parlemens, & se conduisoit avec toutes les précautions possibles; nous verrons qu'il n'avoit pas besoin de falsifications ni de supplices pour obtenir l'extinction de l'Ordre des *Templiers*. Deux des Cardinaux lui écrivirent pour lui rendre compte de leur commission, ils lui mandèrent qu'ils avoient accordé l'absolution des censures à Jacques de Molai & à cinq autres Chevaliers repentans; ils supplièrent le Roi de les traiter favorablement. Ce ne sont pas là des marques de perfidie. Quant au Grand-Maître, il n'est pas le seul criminel qui ait varié dans les interrogatoires, & qui ait rétracté les aveux qu'il avoit faits d'abord.

« Onzièmement, on eût accordé la vie à ce » Grand-Maître & à Guy, frère du Dauphin » d'Auvergne, s'ils avoient voulu se reconnoître » coupables publiquement, & on ne les brûla que » parce qu'appelés en présence du peuple sur » un échafaud pour avouer les crimes de l'Ordre, » ils jurèrent que l'Ordre étoit innocent. Cette » déclaration, qui indigna le Roi, leur attira » leur supplice, & ils moururent en invoquant » en vain la vengeance céleste contre leurs per- » sécuteurs ». Nous avons déja fait remarquer que cette déclaration ne prouve rien, sinon que ces deux Chefs de l'Ordre avoient ignoré jusqu'alors les crimes qui s'y commettoient, & qu'ils ne pouvoient se les persuader; leurs sermens étoient donc téméraires, ils juroient de ce qu'ils ne savoient pas. Encore une fois ces protestations ne pouvoient pas détruire les preuves positives tirées de l'aveu des coupables & de la déposition des témoins.

Il y a plus. Le Pape s'étoit réservé le jugement de ces deux personnages & de deux autres chefs de l'Ordre; ce ne fut qu'après le Concile de Vienne, & après la publication de la Bulle qui supprimoit les *Templiers*, qu'il nomma de nouveaux Commissaires pour achever leur procès. Ces commissaires furent trois Cardinaux, l'archevêque de Sens, plusieurs Evêques, & plusieurs Docteurs. Pardevant eux le Grand-Maître, le frère du Dauphin d'Auvergne & les deux autres confessèrent de nouveau les crimes dont ils étoient accusés; en conséquence le 18 Mars 1314, ils furent condamnés à une prison perpétuelle. L'on dressa un échafaud au parvis de Notre-Dame, pour qu'ils fissent leur confession publique, & c'est là que les deux premiers la rétractèrent. Le Roi informé sur le champ de cet événement, assembla son Conseil qui les condamna à être brûlés vifs, & cet arrêt fut exécuté le soir même.

Dans cette circonstance Philippe le Bel ne pouvoit plus agir par vengeance, ni par une autre passion; l'Ordre des *Templiers* avoit été supprimé & détruit au Concile général de Vienne, deux ans auparavant, ce Roi étoit donc satisfait; le supplice du Grand-Maître, ni celui de Guy d'Auvergne ne pouvoit lui procurer aucun nouvel avantage;

mais il fut indigné de leur conduite, & voilà pourquoi il les fit condamner & punir.

Leur apologiſte ajoute que le Pape abolit l'Ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret pendant le Concile de Vienne. Nouvelle impoſture. La Bulle fut dreſſée le 22 Mars 1312 dans un conſiſtoire ſecret, mais elle fut publiée en plein Concile le 3 Avril, en préſence de Philippe-le-Bel & de ſes trois fils; le Pape y déclara, de l'agrément du Concile, *ſacro approbante Concilio*, l'inſtitut des *Templiers* proſcrit & aboli, il réſerva au S. Siége la deſtination des perſonnes & des biens. En ſecond lieu, il y a eu depuis ce temps-là pluſieurs inſtituts Religieux ſupprimés par un ſimple bref du ſouverain Pontife, perſonne ne s'y eſt oppoſé & n'a prétendu qu'il falloit pour cela le décret d'un concile.

Ce même critique en impoſe encore en diſant que Philippe-le-Bel ſe fit donner deux cents-mille livres, & que Louis Hutin ſon fils prit encore ſoixante mille livres ſur les biens des *Templiers;* il ne cite aucune autorité ni aucun monument de ce fait, & il y a des preuves du contraire. Dès l'an 1307, le Roi avoit déclaré au Pape, dans une lettre du 24 Décembre, qu'il s'étoit ſaiſi des biens des *Templiers* & qu'il les faiſoit garder pour être employés totalement au ſecours de la Terre-Sainte; c'étoit leur première deſtination. Il renouvela cette déclaration dans une autre lettre du mois de Mai 1311, où il prioit le Pape de faire en ſorte que ces biens fuſſent employés à un autre Ordre militaire deſtiné pour la Terre-Sainte, promettant de faire exécuter tout ce qui ſeroit réglé ſur cet article; il ne s'oppoſa point à la Bulle par laquelle le Pape s'en réſervoit la diſpoſition. De là Dupuy & Baluſe concluent avec raiſon que les Hiſtoriens qui ont accuſé ce Roi d'avoir voulu s'approprier les biens des *Templiers* ſont des calomniateurs. Enfin notre auteur lui-même eſt forcé d'avouer que ces biens furent donnés aux Chevaliers de Rhodes, aujourd'hui Chevaliers de Malte, dont la deſtination étoit la même que celle des *Templiers*.

« J'ignore, continue-t-il, ce qui en revint au » Pape . . . . . Je n'ai jamais pu découvrir ce » qu'il recueillit de cette dépouille ». La vérité eſt qu'il n'en recueillit rien, & qu'il n'en a été accuſé par aucun écrivain digne de foi. Nous ne doutons pas que les frais des procédures qui furent faites pendant cinq ou ſix ans contre les *Templiers* dans différens endroits du Royaume n'aient été immenſes, cela ne pouvoit ſe faire autrement.

Qu'un Proteſtant, tel que Mosheim, ait peint Clément V comme un Pontife avare, vindicatif & turbulent, qu'il ait dit que Philippe le Bel joua cette ſanglante tragédie pour ſatisfaire ſon avarice & aſſouvir ſon reſſentiment, *Hiſt. Eccleſ.* 14e ſiècle, 2 part. c. 5, §. 10; cela n'eſt pas étonnant; mais il l'eſt qu'un Philoſophe qui auroit dû ſe mettre au deſſus des préjugés vulgaires, n'ait fait que copier des auteurs prévenus & ſe rendre écolier des Proteſtans. Il eſt convenu lui-même que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaiſirs effrénés que prennent les gens de guerre, que Philippe le Bel eut lieu de penſer qu'ils lui étoient infidèles, & qu'ils fomentoient les ſéditions parmi le Peuple; n'en étoit-ce pas aſſez pour autoriſer ce Prince à demander & à pourſuivre l'extinction de cet Ordre, ſans agir par vengeance ni par avarice?

TEMPOREL DES BÉNÉFICES, *voyez* BÉNÉFICE.

TEMPOREL DES ROIS, *voyez* ROI.

TEMPS. Ce mot dans l'Ecriture ſignifie ordinairement la durée qui s'écoule depuis un terme juſqu'a un autre, mais il ſe prend auſſi dans d'autres ſens. 1°. Pour les ſaiſons, *Gen.* c. 1, ℣. 14, il eſt dit que Dieu a fait les aſtres pour marquer *les temps*, les jours & les années. 2°. Pour une année; Daniel, c. 7, ℣. 25, prédit que les Saints ſeront perſécutés *pour un temps, deux temps, & la moitié d'un temps*, ce ſont les trois ans & demi de la perſécution d'Antiochus. 3°. Pour l'arrivée de quelqu'un, *Iſaïe*, c. 14, ℣. 1, *propé eſt ut veniat tempus ejus*, ſon arrivée eſt prochaine. 4°. Pour le moment favorable de faire quelque choſe; pendant que nous en avons le *temps;* faiſons du bien à tous, *Galat.* c. 6, ℣. 10; 5°, *Dan.* c. 2, ℣. 8, *racheter le temps* c'eſt demander du délai, mais dans S. Paul, *Ephéſ.* c. 5, ℣. 16, c'eſt prendre patience en attendant un *temps* plus heureux. 6°. *Ezech.* c. 22, ℣. 3, *ſon temps viendra*, c'eſt-à-dire, le moment de ſa punition. 7°, S. Paul appelle *les temps des ſiècles paſſés*, ceux qui ont précédé la venue de Jéſus-Chriſt. *Tit.* c. 1, ℣. 2. Il les nomme auſſi *les temps d'ignorance*, *Act.* c. 17, ℣. 30. *Voyez* JOUR.

TÉNÈBRES. La ſignification de ce terme varie beaucoup chez les Écrivains ſacrés; 1° De même que la *lumière* exprime ſouvent la proſpérité, les *Ténèbres* déſignent l'affliction & l'adverſité, *Eſth.* c. 8, ℣. 16; c. 11, ℣. 8. 2°. Il ſignifie la mort & le tombeau, *Pſ.* 87, ℣. 3. « Connoîtra-t-on » les merveilles de Dieu dans les *ténèbres?* » 3°. L'ignorance, *Joan.* c. 3, ℣. 19. « Les hommes » ont mieux aimé les *ténèbres* que la lumière ». 4°. S. Paul appelle les péchés, *les œuvres de ténèbres*, ſoit parce qu'ils ſont ſouvent commis par ignorance, ſoit parce que l'on ſe cache pour les commettre. De là ce même Apôtre appelle ſouvent l'Idolâtrie *les ténèbres*, par oppoſition à la lumière du Chriſtianiſme & de l'Evangile; *Epheſ.* c. 5, ℣. 8. « Vous étiez autrefois *ténèbres*, » à préſent vous êtes lumière dans le Seigneur », 5°. Il ſignifie le ſecret, *Matt.* c. 10, ℣. 27;

» ce que je vous dis dans les *ténèbres*, dites-le » au grand jour ». 6°. S. Jean, *Epist.* 1 c. 1, ℣. 5, dit que Dieu est la lumière, & qu'il n'y a point en lui de *ténèbres*, parce que c'est de lui que viennent toutes nos connoissances, & qu'il n'est jamais la cause de l'ignorance, des erreurs, & de l'aveuglement des hommes. Jésus-Christ a dit de lui-même, *Joan.* c. 8, ℣. 12. « Je suis la lumière du monde, celui qui me suit » ne marche pas dans les *ténèbres*, mais il aura » la lumière de la vie ». 7°. De même qu'il représente le bonheur éternel sous l'image d'un festin qui se fait dans un sallon bien éclairé, il appelle la damnation les *ténèbres extérieures*, où il y a des pleurs & des grincemens de dents, signes de regrets & de désespoir.

Ces Métaphores qui nous semblent extraordinaires au premier aspect, ne sont point inconnues aux Auteurs profanes, sur-tout aux Poètes. Dans la Théogonie d'Hésiode, les Parques, le destin, la mort, les malheurs, le chagrin, les douleurs & les crimes, sont enfans de la nuit ou des *ténèbres*. Pendant la nuit les chagrins sont plus cruels, les passions plus violentes, les douleurs plus aiguës, les idées plus noires; la nuit ne pouvoit donc manquer d'être regardée de mauvais œil, & de désigner tout ce qu'il y a de plus fâcheux. Dans le langage des peuples de quelques Provinces, quand on veut dire qu'un homme n'est bon à rien, que c'est un mauvais sujet, l'on dit, *c'est la nuit*. Les Manichéens qui admettoient deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais, placoient le premier dans la région de la lumière, le second dans le séjour des *ténèbres*.

TÉNÈBRES ARRIVÉES A LA MORT DE JESUS-CHRIST, *voyez* ECLIPSE.

TÉNÈBRES de la Semaine Sainte. C'est ainsi que l'on nomme vulgairement les Matines du jeudi, du vendredi & du samedi de la Semaine Sainte, qui se chantent la veille de ces trois jous sur le soir. Ces offices sont trop connus parmi les Catholiques, pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus au long.

TENTATION, épreuve. Lorsqu'il est dit dans l'Ecriture que Dieu *tente* les hommes, cela ne signifie point qu'il les séduit ou qu'il leur tend des piéges pour les faire tomber dans le péché, le mot *tenter* n'a point ce sens dans les livres de l'Ancien Testament, mais cela veut dire qu'il met leur vertu à l'épreuve, soit par des commandemens difficiles, soit par de grandes afflictions. *Tenter Dieu* ce n'est pas vouloir l'exciter au mal, mais c'est vouloir mettre sa toute-puissance & sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité, ou en s'exposant témérairement à un danger duquel on ne peut pas sortir sans un secours miraculeux que Dieu ne doit & n'a promis à personne. Il a défendu sévèrement cette folle présomption, *Deut.* c. 6, ℣. 18. « Vous ne tenterez point le Seigneur » votre Dieu ».

Ainsi lorsqu'il est dit, *Gen.* c. 22, ℣. 1, que Dieu *tenta* Abraham, cela signifie qu'il mit son obéissance à l'épreuve, en lui ordonnant d'immoler son fils. S. Paul dit, *Hebr.* c. 11, ℣. 19, qu'Abraham obéit, parce qu'il crut que Dieu peut ressusciter un mort; ce n'étoit plus là *tenter Dieu*, puisque Dieu lui avoit formellement promis qu'Isaac seroit la tige de sa postérité, *Gen.* c. 21, ℣. 12, comme l'Apôtre l'observe au même endroit. « Parce que vous étiez agréable » à Dieu, dit l'Ange à Tobie, il a fallu que » la *tentation* vous éprouvât . . . . Dieu permit, » ajoute l'Ecrivain Sacré, que cette *tentation* » survînt à Tobie, afin de donner à la postérité » un exemple de sa patience, aussi-bien que de » celle du saint homme Job ». *Tob.* c. 2, ℣. 12; c. 12, ℣. 13. A la vérité Dieu n'a pas besoin de nous éprouver pour savoir ce que nous ferons, il le sait d'avance; mais nous avons besoin nous-mêmes d'être mis à l'épreuve, 1°. afin d'apprendre par expérience ce dont nous sommes capables, 2°. afin que nous donnions des exemples héroïques de vertu, exemples très-nécessaires au monde. 3°. Afin que nous soyons ou encouragés par notre fidélité à Dieu, ou humiliés par nos chutes, & que nous sentions le besoin de la grâce. Aussi Dieu a-t-il récompensé d'une manière éclatante la foi d'Abraham, la soumission de Tobie, & la patience de Job; ce sont là les grands traits qui frappent les hommes & leur font sentir qu'il y a une Providence.

Dans le nouveau testament, *tenter* signifie quelquefois exciter ou solliciter au mal, mais *tentation* signifie aussi *épreuve*, comme dans l'ancien, parce que toutes les fois que nous sommes excités ou sollicités à pécher, c'est une épreuve pour notre vertu. Lorsque nous disons à Dieu dans l'Oraison Dominicale : *Ne nous induisez point en tentation*, cela ne signifie pas, ne nous tendez point de pièges pour nous faire pécher, puisque nous ajoutons : *Délivrez-nous du mal*; mais cela veut dire, ne mettez point notre foiblesse à de trop fortes épreuves, ou donnez-nous la grace nécessaire pour nous préserver du mal. « Lorsque » quelqu'un est *tenté*, dit S. Jacques, c. 1, ℣. 13, » qu'il ne dise point que c'est Dieu qui le *tente*; » Dieu ne porte point au mal, il ne *tente* per- » sonne; mais tout homme est *tenté* par sa propre » concupiscence qui le séduit & le porte au « péché ».

Une des questions qui fut agitée entre les Pères de l'Eglise & les Pélagiens étoit de savoir si l'homme peut résister aux *tentations* sans le secours de la grâce divine, ces Hérétiques le soutenoient, & leur erreur fut unanimement condamnée par

l'Egliſe. Elle a été proſcrite de nouveau par le Concile de Trente, *ſeſſ.* 6, *de Juſtif. en ces termes*, *Can.* 2 « Si quelqu'un dit que la grâce divine » eſt donnée par Jéſus-Chriſt, ſeulement afin que » l'homme puiſſe plus facilement vivre dans la » juſtice & mériter la vie éternelle, comme s'il » pouvoit faire l'un & l'autre, mais difficilement » & avec peine, par le libre arbitre, ſans la » grâce; qu'il ſoit anathême ». *Can.* 23. « Si » quelqu'un enſeigne qu'il peut pendant toute ſa » vie éviter tous les péchés, même véniels, ſans » un privilége ſpécial de Dieu, tel que l'Egliſe » le ſoutient à l'égard de la Sainte-Vierge; qu'il » ſoit anathême ».

Cela n'a pas empêché Baſnage de calomnier à ce ſujet les Théologiens Catholiques, *Hiſt. de l'Egl.* l. 11, c. 2, §. 3; il prétend qu'ils ſont partagés en cinq opinions différentes. « 1°. Les » uns ont dit qu'on pouvoit *ſans la grâce* éviter » toutes les tentations contraires au droit naturel, » & obſerver toute la loi de nature, non ſeule- » ment pendant quelque temps, mais durant le » cours entier de la vie ». Comme c'eſt là le pur pélagianiſme, formellement condamné par le Concile de Trente, Baſnage, pour ſon honneur, auroit dû citer au moins un Théologien Catholique qui ait enſeigné cette Doctrine, & nous ſoutenons hardiment qu'il n'y en a aucun.

2°. » Les autres, continue Baſnage, ont cru » que l'on pouvoit vaincre *quelque tentation* » *particulière* & éviter quelques péchés; mais » qu'on ne pouvoit les vaincre toutes, ni » obſerver tous les préceptes, ſans le ſecours » de la grâce. 3°. Les autres n'ont accordé à » l'homme que la force de ſurmonter quelques » légères tentations, & non celle de reſiſter à » des tentations violentes, & d'obſerver les préceptes difficiles «. Il eſt ridicule d'abord de diſtinguer ces deux opinions, puiſque l'une rentre dans l'autre; les partiſans de la première n'ont jamais ſoutenu que ſans la grâce l'homme pouvoit vaincre *quelque tentation particulière violente*, ou obſerver quelque précepte difficile. Il falloit encore obſerver que les uns ni les autres n'ont jamais enſeigné que la réſiſtance à une tentation quelconque, & l'obſervation d'aucun précepte faite ſans la grâce, puſſent contribuer au ſalut, ni mériter la grâce; & c'eſt en cela qu'ils ſe ſont éloignés du Pélagianiſme.

4°, » On pourroit former une longue liſte » des Scholaſtiques qui ont cru que l'on pouvoit » faire une œuvre moralement bonne, ſans la » grâce, par un ſimple concours de Dieu qui » donne le mouvement & l'action aux Créatures ». Nous ne voyons point encore en quoi ce ſentiment eſt différent des deux précédens; puiſque les Scholaſtiques n'ont jamais cru qu'une œuvre moralement bonne ainſi faite pouvoit contribuer au ſalut.

5°. « Il y en a d'autres qui ont ſoutenu la » néceſſité de la grâce, ſoit pour vaincre toutes » les tentations, ſoit pour éviter le péché, ſoit » pour faire le bien », Il étoit encore de la bonne foi d'ajouter que ce ſentiment eſt le plus commun & preſque univerſel parmi les Théologiens Catholiques.

Il eſt donc clair que toutes ces opinions ſe réduiſent à deux, ſavoir, à la dernière, qui eſt preſque générale; l'autre eſt celle de quelques Scholaſtiques qui ont cru que l'homme, par ſes ſeules forces naturelles & avec un ſecours de Dieu qu'ils regardent comme naturel, peut éviter quelques légères tentations, obſerver quelques préceptes faciles de la loi naturelle, faire quelques œuvres moralement bonnes, mais qui ne peuvent contribuer au ſalut, ni mériter la grâce, & que Dieu peut cependant récompenſer par quelque bienfait temporel. Opinion très-indifférente à la foi, qui ne donne aucune atteinte à la Doctrine du Concile de Trente, & qui n'eſt point un pélagianiſme, quoi qu'en diſent Baſnage & d'autres; mais opinion très-ſuperflue, puiſque Dieu donne aux infidèles & à tous les hommes des grâces pour faire le bien; nous l'avons prouvé au mot *infidèles*. On voit par cet exemple, & par mille autres, combien peu l'on doit ſe fier aux aſſertions des Proteſtans.

Baſnage n'a pas été plus équitable à l'égard des Pères de l'Egliſe, il prétend qu'ils ont varié ſur cette queſtion tout comme les Théologiens; l'on peut ſe convaincre du contraire, en conſultant le P. Pétau, *de Incarn.* l. 9, c. 2 & 3; l'uniformité de leur langage prouve qu'ils ont eu tous les mêmes notions du libre arbitre, de ſes forces, ou plutôt de ſa foibleſſe.

TENTATION de Jéſus-Chriſt au déſert. Les Incrédules qui ne liſent l'Evangile qu'avec des yeux critiques, ſont ſcandaliſés de ce que le Sauveur a permis au Démon de le tenter; c'étoit, diſent-ils, accorder à l'ennemi du ſalut un pouvoir injurieux à la dignité de fils de Dieu. Les Pères de l'Egliſe ont répondu qu'il n'étoit pas plus indécent au Sauveur du monde d'être tenté, que d'être revêtu des foibleſſes de l'humanité, d'être injurié, outragé & crucifié par les Juifs. Il vouloit nous apprendre que la tentation par elle-même n'eſt pas un crime, que quand on y réſiſte, la vertu en reçoit un nouveau prix & un plus grand mérite. Il vouloit raſſurer les ames timides & ſcrupuleuſes qui ſe croient coupables, parce qu'elles ſont tentées, & qui ſe découragent dans le chemin de la vertu; il vouloit leur montrer par quelles armes l'on réſiſte au tentateur. C'eſt par la prière, par le jeûne, par les leçons de la parole de Dieu. « Il a fallu, dit S. Paul, que le Fils de Dieu » fût ſemblable en toutes choſes à ſes frères, » afin qu'il fût miſéricordieux, & fidèle Pontife » auprès de Dieu, pour obtenir la rémiſſion des

» péchés de ſon peuple ; parce qu'il a éprouvé » de tentations & de ſouffrances il a acquis le » pouvoir de ſecourir ceux qui ſont tentés .... » Nous n'avons donc pas un Pontife incapable » de compatir à nos infirmités, puiſqu'il les a » éprouvées toutes, à l'exeption du péché ; appro- » chons donc avec confiance du trône de ſa » grâce pour y recevoir miſéricorde & tous les » ſecours dont nous avons beſoin ». *Hebr.* c. 2, ℣. 17 ; c. 4, ℣. 15.

Les cenſeurs de l'Evangile ont imaginé que le Démon *tranſporta* Jéſus-Chriſt ſur le ſommet du temple, & enſuite ſur une haute montagne, *Matt.* c. 4, ℣. 5 & 8 ; mais le Grec παραλαβανει, & le Latin *aſſumpſit*, ne ſignifient pas toujours *tranſporter*, ils veulent dire ſouvent *prendre avec ſoi*, *conduire ;* nous liſons, c. 17, ℣. 1, que Jéſus-Chriſt prit avec lui, *aſſumpſit*, trois de ſes Diſciples & qu'il les conduiſit ſur une montagne ; c. 20, ℣. 17, il prit avec lui ſes douze Apôtres, *aſſumpſit*, pour aller à Jéruſalem. Quand nous dirons qu'un homme s'eſt *tranſporté* dans tel endroit, cela ne ſignifie pas qu'il y eſt allé en l'air.

L'Evangéliſte ajoute que du ſommet d'une haute montagne le Démon montra à Jéſus-Chriſt tous les royaumes du monde & leur gloire, c. 4, ℣. 8 ; mais les *montrer*, ce n'eſt pas les faire voir à l'œil, c'eſt en indiquer la ſituation, l'étendue, les richeſſes, &c ; il n'eſt pas beſoin pour cela de voir toute la ſurface du globe. Ceux qui ont penſé que la *tentation* de Jéſus-Chriſt au Déſert ne s'eſt point paſſée en réalité, mais ſeulement en ſonge ou en viſion, ſe ſont embarraſſés mal à propos ; la narration de l'Evangile n'admet point cette explication.

TENTATIVE, thèſe de Théologie, *voyez* DEGRÉ.

TERMINISTES. On a ainſi nommé certains Calviniſtes qui mettent un terme à la miſéricorde de Dieu. Ils enſeignent, 1°. qu'il y a beaucoup de perſonnes dans l'Egliſe & hors de l'Egliſe, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, après lequel il ne veut plus les ſauver, quelque long que ſoit le temps pendant lequel elles vivront encore ſur la terre ; 2°. qu'il l'a ainſi réſolu par un décret impénétrable & irrévocable ; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur donne plus les moyens de ſe repentir & de ſe ſauver, qu'il ôte même à ſa parole tout pouvoir de les convertir ; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, beaucoup de Gentils, ont été de ce nombre ; 5°. que Dieu ſouffre encore aujourd'hui beaucoup de réprouvés de cette eſpèce, que s'il leur accorde encore des grâces après le terme qu'il a marqué, ce n'eſt pas dans l'intention de les convertir.

Les autres Proteſtans, ſur-tout les Luthériens, rejettent avec raiſon ces ſentimens, qui ſont autant de conſéquences des décrets abſolus de prédeſtination ſoutenus par Calvin & par les Gomariſtes ; à proprement parler, ce ſont autant de blaſphêmes injurieux à la bonté infinie de Dieu & à la grâce de la rédemption, deſtructifs de l'eſpérance Chrétienne, formellement contraires à l'Ecriture-Sainte. *Voyez* ENDURCISSEMENT, RÉPROBATION, SALUT, &c.

TERRE. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte a différentes ſignifications. Il ſignifie, 1°. le globe encore informe & mêlé avec les eaux, tel qu'il fut créé d'abord, *Gen.* c. 1, ℣. 1 ; 2°. ce même globe, tel qu'il fut arrangé enſuite, avec tout ce qui s'y trouve, les plantes, les animaux & les hommes, Pſ. 23, ℣. 1 ; les habitans de la *terre*, *Gen.* c. 6, ℣. 11 ; 4°. un pays ou une contrée particulière, comme quand il eſt dit, Bethléem *terre* de Judas. 5°. Nous liſons dans l'Exode qu'en Egypte les ſauterelles dévorèrent la *terre*, c'eſt-à-dire, ſes fruits & ſes productions ; 6°. le tombeau, *Job*, c. 10, ℣. 22 ; 7°. *la terre des vivans* ſignifie quelquefois la Judée, d'autres fois le ſéjour des bienheureux ; 8°. *toute la terre* ne déſigne quelquefois que la Judée, comme *Luc* c. 2, ℣. 1, ou l'Empire Romain ſeulement, *Act.* c. 11, ℣. 28. Faute de faire attention à ces divers ſens, les cenſeurs de l'Ecriture-Sainte ont ſouvent fait des objections ridicules contre pluſieurs paſſages.

TERRE PROMISE *ou* TERRE SAINTE, C'eſt aujourd'hui la Paleſtine. Cette partie a ſouvent changé de nom, & ſon étendue a varié en différens temps, ſuivant les révolutions qui y ſont arrivées. Elle fut d'abord appelée *la terre*, ou le *pays de Chanaan*, parce que les deſcendans de ce petit-fils de Noé s'y établirent ; *terre promiſe* ou *terre de promiſſion*, parce que Dieu promit à Abraham de la donner à ſes deſcendans ; *terre d'Iſraël*, lorſque les Iſraélites, enfans de Jacob, en furent en poſſeſſion ; *terre ſainte*, parce que Dieu ſeul y étoit adoré. Lorſque les Iſraélites furent nommés *Juifs*, après leur retour de la captivité de Babylone, on appela leur pays *la Judée*. Il paroît que ce ſont les Romains qui lui ont donné le nom de *Paleſtine*, parce que cette contrée eſt moins montueuſe que la Syrie dont elle étoit cenſée faire partie. Mais c'eſt à juſte titre que les Chrétiens l'ont appelée *la terre ſainte*, depuis qu'elle a été ſanctifiée par la naiſſance de Jéſus-Chriſt & par les myſtères de notre rédemption.

Moïſe, parlant de ce pays aux Iſraélites dans le Déſert, en fait une deſcription pompeuſe, *Deut.* c. 8, ℣. 7 ; il dit que c'eſt une terre excellente, où les ruiſſeaux, les fontaines & les eaux coulent en abondance, où naiſſent le froment, l'orge, les fruits de la vigne, les figues, les

grenades, les olives, le miel ; où ils ne manqueront de rien, où l'on trouve le fer parmi les pierres, & le cuivre dans les montagnes. Il répète sans cesse que c'est une contrée dans laquelle *coulent le lait & le miel* ; les autres Ecrivains sacrés s'expriment de même.

Plusieurs Incrédules se sont inscrits en faux contre cet éloge ; il n'y avoit pas lieu, disent-ils, de tant vanter ce pays, ni de le promettre avec tant d'emphase à la postérité d'Abraham ; il a tout au plus vingt-cinq lieues d'étendue, il est sec, pierreux, stérile, sur-tout dans les environs de Jérusalem ; on y chercheroit vainement les ruisseaux de lait & de miel promis aux Juifs. D'ailleurs ils ne l'ont jamais possédé tout entier selon les limites qui lui sont assignées dans les Livres de Moïse. Un célèbre Incrédule Anglois oppose au récit des Auteurs sacrés celui de Strabon qui dit, *Géogr.* l. 16, que ce pays n'a pas de quoi exciter l'ambition ni la jalousie, qu'il est rempli de pierres & de rochers, sec & désagréable dans toute son étendue. Ce témoignage, selon lui, doit prévaloir à tout ce qu'en disent les Auteurs Juifs. On y ajoute celui de Saint Jérôme qui y demeuroit & qui l'avoit parcouru ; Dans une lettre à Dardanus il parle très-désavantageusement de la Palestine, & il en resserre beaucoup les limites. Enfin l'Ecriture-Sainte même atteste que ce pays étoit souvent affligé par la disette des vivres & par la famine.

Tout cela mérite un examen. 1°. Selon la Topographie de Moïse, la *terre promise* devoit avoir pour bornes à l'Orient l'Euphrate, à l'Occident la Méditerranée, au Septentrion le Mont Liban, au Midi le torrent d'Egypte ou de Rhinocorure ; cela fait une étendue de quatre-vingts lieues de long, sur trente-cinq de large, les cartes en font foi. Or par le second livre des Rois, c. 8, par le 3e, c. 4, par le second des Paralipomènes, c. 8 & 9, il est prouvé que David & Salomon l'ont possédée dans toute cette étendue sans exception. Il n'étoit pas nécessaire que les Israélites en fussent les maîtres plutôt ; ils n'étoient pas encore assez multipliés pour l'occuper.

2°. Au sentiment de Strabon, nous pourrions opposer celui des Auteurs Grecs & Romains, tels qu'Hécatée, Diodore de Sicile, Pline, Solin, Tacite, Ammien, Marcellin ; mais cela n'est pas nécessaire. Ce Géographe n'avoit pas vu le pays dont il parle, & il se contredit, puisqu'il ajoute que cette contrée est bien arrosée, ὑγρὸν μὲν. Il dit que la *Trachonite*, qui étoit la partie la plus pierreuse & la plus remplie de rochers, puisqu'elle en avoit tiré son nom, avoit cependant des montagnes grasses & fertiles. On sait d'ailleurs que les vins de Gaza & de Sarept ont été célébrés chez les anciens.

Que la Judée fut arrosée par la nature ou par l'art, cela est égal ; Moïse n'avoit pas laissé ignorer aux Israélites que ce pays demandoit une culture assidue. *Deut.* c. 11, ℣. 10, « La terre que » vous allez posséder, leur dit-il, n'est point » comme celle de l'Egypte, d'où vous êtes sortis, » que l'on sème comme un jardin, & qui est » arrosée par elle-même ; mais elle est coupée » de montagnes & de plaines, elle attend les » pluies du Ciel, le Seigneur votre Dieu la vi- » site continuellement, & ses yeux y sont ou- » verts d'un bout de l'année à l'autre. Si vous » lui êtes fidèles, il vous donnera des pluies à » propos, & vous accordera des récoltes abon- » dantes. . . . Si vous adorez des Dieux étran- » gers, le Ciel sera fermé, vous éprouverez la » sécheresse & la stérilité ». La suite de l'Histoire atteste que ces promesses & ces menaces ont été fidellement accomplies.

3°. Pour prendre le vrai sens du passage de Saint Jérôme, il faut le rapporter tout entier. Dans sa lettre à Dardanus, *Op.* tome 2, col. 609 & 610, il vouloit prouver que les éloges pompeux donnés à la *terre promise* n'étoient que l'emblême du bonheur éternel promis aux Chrétiens ; voici comme il s'exprime : « Que l'on me dise » combien les Juifs sortis de l'Egypte ont pos- » sédé de la *terre promise*, ils l'ont tenue depuis » Dan jusqu'à Berlabée ; c'est tout au plus cent » soixante milles en longueur. . . . J'ai honte » d'en fixer la largeur, de peur de donner lieu » aux Païens de blasphémer. Depuis Joppé jus- » qu'à notre petite ville de Bethléem, il y a » quarante-six milles, après lesquels est un » vaste désert rempli de barbares feroces. (c'é- » toient les Sarrasins, aujourd'hui les Arabes » Bédouins). . . . Si vous enviſagez, ô Juifs, la » *terre promise* telle qu'elle est décrite dans le Livre » des Nombres, c. 34. . . . J'avouerai qu'elle » vous a été promise, mais non livrée, à cause » de vos infidélités & de votre idolâtrie. . . . » Lisez le Livre de Josué & celui des Juges, » vous verrez combien vous avez été resserrés » dans vos possessions. . . . Je ne dis point ces » choses pour déprimer la Judée, comme un » hérétique imposteur m'en accuse, ou pour at- » taquer la vérité de l'Histoire qui est le fonde- » ment du sens spirituel, mais pour rabattre » l'orgueil des Juifs ».

Remarquons d'abord que S. Jérôme parle de la possession des Juifs, telle qu'elle étoit sous Josué & sous les Juges, & il est vrai qu'elle ne s'étendoit alors que depuis Dan jusqu'à Berlabée, mais il y avoit au-delà du Jourdain les Tribus de Ruben & de Gad, & la moitié de la Tribu de Manassé, & elles n'étoient point resserrées pour lors par les Arabes ou Sarrasins. Puisque Saint Jérôme ne veut point attaquer la vérité de l'Histoire, il ne prétend pas nier que David & Salomon n'aient poussé leurs conquêtes jusqu'à l'Euphrate, au-delà de la Mer morte, & au torrent de l'Egypte. La ville de Palmyre,

bâtie par Salomon à peu de distance de l'Euphrate, en étoit un monument subsistant. Ainsi lorsqu'il dit que cette étendue ne leur a pas été livrée, il entend qu'elle ne leur a pas été accordée d'abord, & qu'ils ne l'ont pas tenue pendant long-temps, puisque cette possession n'a duré que pendant soixante ans; & il est vrai que c'est en punition de leur idolâtrie & de celle de leurs Rois qu'ils en ont été dépossédés.

4°. Le point capital est de savoir si la Judée étoit un bon ou un mauvais pays. Voici comme S. Jérôme en parle dans son Commentaire sur Isaïe, l. 2, c. 5, *Op.* tome 3, col. 45 & 46. « Aucun lieu n'est plus fertile que la *terre promise*, » si, sans avoir égard aux montagnes & aux » déserts, l'on considère son étendue depuis le » torrent de l'Egypte jusqu'au fleuve de l'Eu» phrate, & au Nord jusqu'au Mont Taurus, » & au Cap Zéphyrion en Cilicie ». c. 36, ℣. 17, l. 11, col. 287: « Le Roi d'Assyrie fait dire » aux Juifs qu'il les transportera dans un pays » semblable au leur, qui abonde en blé & en » vin; il ne nomme point ce pays, parce qu'il » n'en pouvoit point trouver de semblable à la » *terre promise* ». sur Ezéchiel, l. 6, c. 20, col. 832. « On ne peut plus douter que la Judée ne » soit la plus fertile de tous les pays, si on la » considère depuis Rhinocorure jusqu'au Mont » Taurus & à l'Euphrate ». Or ce n'étoit pas la partie la plus voisine du Mont Taurus & de l'Euphrate qui étoit la plus fertile, puisque c'est là que se trouvent les plus hautes montagnes du Liban.

Il faut observer encore que S. Jérôme écrivoit au commencement du cinquième siècle; or, avant cette époque, la Judée avoit été ravagée successivement par les Assyriens, par les Rois de Syrie, par les Romains sous Pompée, par les Tétrarques qu'ils y avoient établis, par les armées de Titus & d'Adrien. Un pays moins bon n'auroit jamais pu subsister après tant de ruines, & s'il avoit été mauvais, tant de conquérans n'auroient pas eu l'ambition de s'en saisir. Strabon, qui écrivoit sous Auguste, dit que la Judée étoit pour lors opprimée par des tyrans; c'étoient sans doute les Tétrarques; il n'est pas étonnant qu'il l'ait jugé peu digne d'exciter l'ambition dans ces circonstances.

5°. Les famines, dont l'Ecriture-Sainte fait mention, n'ont été rien moins que fréquentes; on en connoît cinq: la première arrive sous Abraham; la seconde, cent seize ans après du temps d'Isaac; la troisième, au bout de quatre-vingt-seize ans, pendant la vieillesse de Jacob; la quatrième, plus de vingt-cinq ans après, sous les Juges, & dont il est parlé dans le Livre de Ruth; enfin, la cinquième sous David, après un intervalle d'environ cent ans. Ce sont cinq années de disette pendant un espace de plus de huit cents ans. Quel est le pays de l'univers dans lequel il n'en soit pas arrivé davantage dans un intervalle aussi long?

6°. Pour satisfaire à l'objection des Incrédules, on leur a représenté qu'il ne faut pas juger de l'ancienne fertilité de la Palestine par l'état de stérilité & de dévastation dans lequel elle est aujourd'hui. Un pays ne peut être bien cultivé qu'autant que les habitans jouissent de la liberté, sont protégés par un gouvernement doux & sage, & sont sûrs de ne pas être privés du fruit de leurs travaux; malheureusement les peuples de la Palestine n'ont plus aucun de ces avantages. Ce n'est pas dans cette terre seule que le gouvernement dur, oppressif & stupide des Turcs a porté la stérilité, la misère & la dépopulation, il a produit le même effet dans tous les lieux de sa domination.

7°. Indépendamment de cette observation qui est évidente, les voyageurs modernes attestent que la Palestine montre encore aujourd'hui les preuves de son ancienne fertilité. Nous ne citerons point ceux qui ont écrit avant notre siècle, comme Villamont, Piétro della Valle, Eugène Roger, le Moine-Brocard, Sandys, Maundrell, Thévenot, Shaw, Morison, Gemelli-Parreri-Potocke, Hasselquist, &c; nous nous bornons au témoignage de ceux qui ont écrit plus récemment. Niébuhr, qui a voyagé en Egypte & en Arabie en 1762 & 1763, met au rang des plus fertiles contrées de l'Orient les environs d'Alexandrie en Egypte, une partie de l'Yémen en Arabie, plusieurs cantons de la Palestine, les terres voisines du Mont Liban, & celles de la Mésopotamie. Cependant, dit-il, en Egypte, à Babylone, en Mésopotamie, en Syrie & dans la palestine, l'on ne s'applique pas beaucoup à l'agriculture; il y a si peu de monde dans ces Provinces, que plusieurs bonnes terres sont en friche. Les instrumens du labourage y sont très-mauvais, aussi-bien qu'en Arabie & dans les Indes. Il ajoute que dans ces contrées le *Durra*, espèce de millet dont on fait du pain, rend au moins cent pour un, qu'ainsi, lorsqu'il est dit, *Gen.* c. 26, ℣. 12, Isaac moissonna le centuple, il est probable qu'il avoit semé du *Durra*. *Descript. de l'Arab.* c. 24, art. 4.

M. de Pagès, qui a fini ses voyages en 1776, dit qu'après avoir vu presque tous les climats de l'univers, il n'a point trouvé de position plus favorable que celle du Sud de la Syrie; c'est précisément celle de la Palestine. La Syrie, selon lui, réunit les productions des climats chauds & celles des pays froids, le blé, l'orge, le coton, la vigne, le figuier, le mûrier, le pommier, & les autres arbres d'Europe y sont aussi communs que le jujubier, les figuiers-bananniers, les orangers, les limonniers doux & aigres, & les cannes à sucre. Les productions communes aux deux climats pour les jardins s'y trouvent de même. L'industrie des habitans a fertilité le

sol des montagnes & en a fait un jardin très-agréable. *Voyages autour du monde*, &c, tom. 1, p. 373-375. Ces habitans sont principalement les Druses & les Maronites, qui se sont rendus indépendans des Turcs; il n'est donc pas étonnant que les Juifs aient fait autrefois de même, puisque chez les Druses on reconnoît encore les anciennes mœurs & les usages dont parle l'Ecriture-Sainte. *Ibid* p. 386.

Le Baron de Tott, qui a cotoyé la Palestine, à peu près dans le même temps, dit que l'espace entre la mer & Jérusalem est un pays plat d'environ six lieues de large, de la plus grande fertilité. *Mém.* tome 4, p. 110.

M. Volney, qui a examiné ce pays avec un soin particulier en 1783-85, confirme le témoignage de M. de Pagès, il est persuadé que sous un gouvernement moins oppressif & moins insensé que celui des Turcs, la Syrie seroit le séjour le plus délicieux de l'univers. *Voyage en Syrie & en Egypte*, tome 1, p. 283 & suiv.

Si malgré tant d'obstacles qui s'opposent à la culture de la *terre promise*, elle conserve encore des restes de son ancienne fécondité, que devoit elle être, lorsque la Judée étoit habitée par un peuple immense, libre & laborieux? Le lait & le miel devoient y couler, selon l'expression de l'Ecriture-Sainte, vu le nombre des troupeaux, la quantité des abeilles & des plantes odoriférantes dont elle étoit couverte.

Les Incrédules, qui ne raisonnent qu'au hasard, & sans avoir rien examiné, demandent pourquoi Dieu ne donna pas à son peuple le riche & fertile pays de l'Egypte, plutôt que la Palestine. Il n'y a qu'à comparer ces deux climats, pour en voir la raison. La fertilité de l'Egypte est excessive, lorsque la crue du Nil se fait au point nécessaire; alors la culture se réduit à remuer un peu le limon formé par le fleuve, pour y jeter les semences, & le peuple demeure dans l'indolence & dans l'inaction; mais à quel péril la nation entière n'est-elle pas exposée, lorsque pendant quelques années de suite, ce qui n'est pas rare, le Nil, ou se déborde trop, ou ne croît pas assez? L'inondation de ce fleuve, si nécessaire à l'Egypte, est pour elle une source de maladies pestilentielles, lorsque ses eaux viennent à croupir dans les terrains bas. De là une multitude d'insectes qui tourmentent jour & nuit les hommes & les animaux. Le sable même déposé par le Nil, & soulevé ensuite par le vent d'est, brûle les yeux & les éteint; dans aucun pays du monde il n'y a autant d'aveugles qu'en Egypte. Ce même sable infecte les alimens, quelque soin que l'on prenne de les renfermer; il trouble le repos de la nuit, parce qu'il pénètre jusques dans l'intérieur des lits, malgré toutes les précautions. L'Egypte ne produit point de vin, & les olives y sont bien inférieures à celles de la Syrie; dans la haute Egypte les chaleurs de l'été sont insupportables. La Palestine n'est point sujette à ces inconvéniens, elle abonde en plusieurs productions dont l'Egypte manque absolument. On peut juger de la différence de ces deux climats par la taille avantageuse des Maronites que nous voyons en Europe, en comparaison desquels les Egyptiens ne sont que des Pygmées difformes. Or Tacite reconnoît que les Juifs étoient sains, robustes & laborieux: *Corpora hominum salubria & ferentia laborum.* Il n'est point d'homme instruit qui ne préférât la position de la Palestine à celle de l'Egypte, quoiqu'en disent quelques écrivains modernes qui ne nous ont fait des descriptions pompeuses & riantes de l'Egypte, que pour contredire ceux qui avoient écrit avant eux. M. Volney, plus judicieux, représente l'Egypte comme un pays mal-sain, désagréable; incommode à tous égards, dans lequel les voyageurs ne cherchent à pénétrer que pour en visiter les ruines.

TERTULLIEN, Prêtre de Carthage & célèbre Docteur de l'Eglise. On croit communément qu'il est né vers l'an 160, & qu'il est mort vers l'an 245; quoique ces dates ne soient pas absolument certaines, tout le monde convient qu'il a écrit sur la fin du second siècle & au commencement du troisième. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont la meilleure édition est celle que Rigaud a fait imprimer à Paris en 1634 & 1642, *in-fol.* En général le style de *Tertullien* est dur & obscur, il faut y être accoutumé pour l'entendre; il s'est fait, pour ainsi dire, un langage particulier, c'est pour cela que l'on a mis à la fin de ses ouvrages un Dictionnaire des mots qui ne se trouvent que chez lui, ou qu'il a pris dans un sens qui n'est pas commun. Voyez *Index glossarum Tertulliani.*

Il nous apprend lui-même qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé dans le Paganisme; & il avoue les défauts & les vices auxquels il avoit été sujets avant sa conversion, *de Pœnit.* c. 4 & 12. Mais il embrassa la Religion Chrétienne avec pleine connoissance de cause, & pour rendre raison de son changement, il composa son *Apologétique* pour défendre le Christianisme contre les reproches & les fausses accusations des Païens, il l'adressa aux Magistrats de Carthage & aux Gouverneurs des Provinces; il présenta dans la suite un Mémoire à Scapula, Gouverneur de Carthage, pour le même sujet. On retrouve le canevas & la première ébauche de ces deux écrits dans celui qu'il a intitulé *ad Nationes.* Son *Apologétique* & son *Traité des Prescriptions* contre les Hérétiques, sont les principaux & les plus estimés de ses ouvrages, nous avons parlé de l'un & de l'autre sous leur titre particulier.

Comme *Tertullien* étoit d'un caractère naturellement dur & austère, il se laissa séduire sur la fin de sa vie par les maximes de morale sévère

& par les apparences de vertu qu'affectoient les Montanistes, il en adopta les rêveries & les erreurs ; triste exemple des travers dans lesquels peut donner un grand génie, dès qu'il ne veut plus se laisser conduire par les leçons de l'Eglise, & qu'il se fie trop à ses propres lumières. Les écrits qu'il a composés après sa chûte n'ont pas autant d'autorité que les précédens, & on les reconnoît sur-tout au ton de sévérité excessive qui y domine ; cela n'empêche pas que ce Père ne tienne un rang distingué parmi les témoins de la tradition sur tous les dogmes qui n'ont point de rapport à ses erreurs.

Il n'est aucun des Ecrivains Ecclésiastiques duquel on ait dit autant de bien & autant de mal, & l'on a pu le faire sans blesser absolument la justice ni la vérité. S. Cyprien, qui a vécu peu de temps après lui, en faisoit tant de cas qu'il l'appeloit son maître, en demandant ses ouvrages il disoit, *Da Magistrum.* Au 5e. siècle, Vincent de Lerins, *Common.* c. 18, edit. Baluf., en fait le plus grand éloge. « De même, dit-il, qu'Origène » a été le plus célèbre de nos Ecrivains chez les » Grecs, *Tertullien* l'a été chez les Latins. Qui » fut jamais plus savant que lui, ou plus exercé » dans les sciences divines & humaines ? Il a » connu tous les Philosophes & leur doctrine, » tous les chefs de sectes & leurs opinions, » toutes les histoires & leurs variétés ; il les a » compris avec une sagacité singulière. Son » génie est si fort & si solide, qu'il n'a rien » attaqué sans le détruire par sa pénétration, ou » sans le renverser par le poids de ses raisonne- » mens. Comment louer dignement ses écrits, » dans lesquels il y a une telle connexion des » raisons & de preuves qu'il force l'acquiesce- » ment de ceux-mêmes qu'il n'a pas pu persuader ? » Chez lui, autant de mots, autant de sen- » tences ; autant de réflexions, autant de vic- » toires. On peut interroger à ce sujet Marcion, » appelé Praxéas, Hermogène, les Juifs, les » Païens, les Gnostiques & les autres dont il » a écrasé les blasphêmes par ses livres, comme » par autant de foudres. Cependant après tout » cela, ce même *Tertullien*, peu fidèle au dogme » Catholique, c'est-à-dire à la croyance ancienne » & universelle, & moins heureux qu'éloquent, » a changé de sentimens ; il a vérifié enfin ce » que Saint Hilaire a dit de lui, que par ses » dernières erreurs il a ôté l'autorité à ceux de » ses écrits que l'on approuvoit le plus ».

Aussi *Tertullien* a eu des censeurs sévères parmi les Pères de l'Eglise & parmi les auteurs modernes, chez les Catholiques aussi-bien que chez les Hérétiques & chez les Incrédules ; indépendamment des erreurs de la secte qu'il avoit embrassée, on lui en a reproché de très-graves, tant sur le dogme que sur la morale. S'il nous est permis d'en dire notre avis, il nous paroît que souvent on l'a condamné avec trop de sévérité, & que l'on ne s'est pas donné assez de peine pour prendre le vrai sens du langage particulier qu'il s'étoit formé. On ne peut pas le disculper en tout, mais plusieurs écrivains judicieux & modérés sont venus à bout de dissiper une partie des accusations dont on le charge, & nous voudrions pouvoir être de ce nombre. Pourquoi prendre dans un mauvais sens des expressions susceptibles d'une signification très-orthodoxe, sur-tout lorsqu'un auteur s'est expliqué ailleurs plus clairement & plus d'une fois ?

1°. L'on reproche à *Tertullien* d'avoir enseigné que Dieu, les Anges & les ames humaines sont des corps. Le passage le plus fort que l'on objecte est tiré de son Livre contre Praxéas qui prétendoit qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne, savoir le Père, que c'est lui qui s'est incarné, qui a souffert pour nous, & qui a été nommé *Jésus-Christ* ; ainsi Praxéas fut l'auteur de l'hérésie des *Patripassiens*. *Voyez* ce mot. Conséquemment il disoit que le *Verbe* divin dans l'Ecriture-Sainte, signifie simplement *la parole* de Dieu, que ce n'est ni une substance, ni une personne, non plus que la parole humaine, qui n'est qu'un son ou une répercussion de l'air. *Adv. Praxeam*, c. 7. Voici comme *Tertullien* argumente contre lui, *ibid.* « Je vous soutiens qu'un néant » & un vide n'ont pas pu émaner de Dieu, » comme si Dieu lui-même étoit un vide & un » néant ; que ce qui est sorti d'une si grande » substance, & qui a fait tant d'êtres subsistans, » ne peut pas être sans substance. Il a fait lui- » même tout ce que Dieu a fait. Comment peut » être un néant celui sans lequel rien n'a été » fait ? . . . Appelons-nous un vide & un néant » celui qui est appelé *Fils de Dieu*, & *Dieu* lui- » même ? *Le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe étoit* » *Dieu.* . . . Qui niera que Dieu ne soit un corps, » quoiqu'il soit un esprit ? L'esprit est un corps » dans son genre & dans sa forme ; (ou dans » sa manière d'être) toutes les choses invisibles » ont en Dieu leur corps & leur forme, par les- » quels ils sont visibles à Dieu ; à combien plus » forte raison ce qui vient de la substance de » Dieu ne sera-t-il pas sans substance ? Quelle » qu'ait été la substance du Verbe, je dis que » c'est une personne, & en lui donnant le nom » de *Fils*, je le soutiens second après le Père ».

Il nous paroît évident que *Tertullien* a confondu le terme de *corps* avec celui de *substance*, puisqu'il les oppose l'un & l'autre au vide & au néant, & que par *forma*, *effigies*, il entend la manière d'être des esprits, rien autre chose. Le savant Huet n'est point de cet avis ; *Tertullien*, dit-il, n'étoit ni assez ignorant en latin, ni assez dépourvu de termes, pour n'avoir pu exprimer un être subsistant, autrement que par le mot de *corps* ; *Origen. quæst.* l. 2, q. 1, §. 8. Beausobre & d'autres se sont prévalus de cette réflexion.

Sauf le respect dû au docte Huet, elle n'est

pas juſte. *Tertullien* parloit le latin d'Afrique, & non celui de Rome, on ne peut pas nier qu'il n'ait donné à une infinité de mots latins un ſens tout différent de celui des écrivains du ſiècle d'Auguſte. Cicéron lui-même, obligé d'exprimer dans ſa langue les matières philoſophiques qui n'avoient été traitées juſqu'alors qu'en Grec, fut forcé de ſe ſervir de termes Grecs, ou de donner aux termes latins une ſignification très-différente de celle qu'ils avoient dans l'uſage ordinaire. *Tertullien* au ſecond ſiècle s'eſt trouvé dans le même cas à l'égard des matières théologiques; avant lui perſonne ne les avoit traitées en latin, ſon langage n'a donc pas pu être auſſi exact, ni auſſi épuré qu'il l'a été dans la ſuite.

Dailleurs Huet n'ignoroit pas que Lucrèce a dit *corpus aquæ*, pour *la ſubſtance de l'eau*, parce que dans l'uſage ordinaire *ſubſtantia* ſignifioit autre choſe qu'un être ſubſiſtant; ce terme même eſt une métaphore. Quand nous diſons *le corps d'une penſée*, pour diſtinguer le principal d'avec l'acceſſoire, nous n'entendons pas pour cela qu'une penſée eſt corporelle ou matérielle.

Tertullien a ſoutenu contre Hermogène que Dieu a créé la matière & les corps, donc il eſt impoſſible qu'il ait cru que Dieu eſt un corps. Dans le livre même contre Praxéas, c. 5, il dit: « Avant toutes choſes Dieu étoit ſeul, il étoit » à lui-même, ſon monde, ſon lieu, ſon uni» vers »; *ipſe ſibi & mundus & locus & omnia.* Une idée auſſi ſublime eſt-elle compatible avec l'opinion d'un Dieu corporel?

Enfin, au 4me. ſiècle, Saint Phébade, Evêque d'Agen, dont la doctrine eſt bien connue d'ailleurs, a donné, comme *Tertullien*, le nom de *corps* à tout ce qui ſubſiſte. Voyez *Hiſt. litt. de la France*, tom. 1, 2 part. p. 271.

Par ces mêmes réflexions l'on pourroit juſtifier ce qu'il a dit des Anges & de l'ame humaine, mais cette diſcuſſion nous meneroit trop loin. Il nous paroît qu'il a ſeulement cru qu'un eſprit créé eſt toujours revêtu d'un corps ſubtil pour pouvoir agir au dehors; opinion très-indifférente à la foi, il ne s'enſuit pas que *Tertullien* n'ait eu aucune notion de la parfaite ſpiritualité.

2°. L'on prétend qu'il n'a pas été orthodoxe ſur le myſtère de la Sainte Trinité, mais il a été juſtifié ſur ce point par Bullus & par Boſſuet. Dans le Livre contre Praxéas, c. 2, il y a une profeſſion de foi ſur ce myſtère qui nous paroît irrépréhenſible, quoique conçue dans des termes dont on ne ſe ſert plus aujourd'hui; on ſait que pour l'expliquer avec plus d'exactitude, les Scholaſtiques ont été obligés d'employer des termes barbares, inconnus aux anciens Auteurs latins.

3°. C'eſt ſur-tout en fait de morale que l'on a imputé les erreurs les plus groſſières à *Tertullien*; Barbeirac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 6, l'accuſe d'avoir condamné abſolument l'état militaire & la profeſſion de ſoldat, la fonction de faire ſentinelle devant un *Temple* d'idoles, la coutume d'allumer des lampes & des flambeaux dans un jour de réjouiſſance, l'uſage des couronnes, les fonctions de Juge & de Magiſtrat, la fréquentation des ſpectacles, ſur-tout de la comédie, la dignité d'Empereur, les ſecondes noces, la fuite dans les perſécutions, la juſte défenſe de ſoi-même, &c.

Dans divers articles de ce Dictionnaire nous avons fait voir l'injuſtice de la plupart de ces reproches. *Tertullien* a regardé la profeſſion des armes comme défendue à un Chrétien; non-ſeulement à cauſe du brigandage auquel les ſoldats romains ſe livrèrent dans les ſéditions que l'on vit éclore ſous Niger & Albin, mais à cauſe du ſerment militaire que les ſoldats prêtoient en préſence des Enſeignes chargées de fauſſes Divinités, & du culte idolâtre que l'on rendoit à ces mêmes Enſeignes; *Tertullien* s'en eſt expliqué clairement dans ſon *Apologétique* & ailleurs. Vu l'excès de la ſuperſtition qui régnoit pour lors, il n'étoit guères poſſible de faire ſentinelle devant un Temple d'idoles, ſans participer en quelque manière au culte qu'on y pratiquoit. Il en étoit de même des couronnes que l'on diſtribuoit aux ſoldats. Les fêtes & les jours de réjouiſſance étoient célébrés à l'honneur des Divinités du Paganiſme, un Chrétien devoit-il y prendre part? Ce Père a douté ſi les Empereurs pouvoient être Chrétiens, ou ſi un Chrétien pouvoit être Empereur, dans un temps où l'un des points principaux de la politique romaine étoit de perſécuter le Chriſtianiſme; il a penſé de même de la magiſtrature, lorſque les Juges & les Magiſtrats étoient obligés tous les jours à condamner des Chrétiens à mort: avoit-il tort? Il n'en avoit pas plus de réprouver les ſpectacles, lorſque la ſcène étoit enſanglantée par les combats de Gladiateurs, & ſouvent par le ſupplice des Chrétiens, & les comédies ordinairement très-licentieuſes. Il a blâmé la défenſe de ſoi-même pour cauſe de Religion, dans des circonſtances où il falloit aller au martyre, & les ſecondes noces, dont la plupart ſe faiſoient en vertu d'un divorce que les Chrétiens n'ont jamais dû approuver. Pour ſavoir ſi des leçons de morale ſont vraies ou fauſſes, juſtes ou répréhenſibles, il faut commencer par connoître le ton des mœurs qui régnoient, & les abus que l'on ſe permettoit; jamais les Proteſtans n'ont pris cette précaution avant de blâmer les Pères de l'Egliſe.

Quant à la fuite dans les perſécutions, Jéſus-Chriſt l'a formellement permiſe, *Matt.* c. 10, ℣. 23; *Tertullien* ne l'a condamnée qu'après s'être laiſſé ſéduire par la morale outrée des Montaniſtes; ſon Livre *de fugâ in perſecutione*, eſt un de ſes derniers Ouvrages.

Mais il y a une difficulté touchant l'état militaire, *Tertullien* ſemble le condamner abſolument, *de idolatr.* c. 19; cependant il dit dans

son *Apologétique*, c. 37 & 42, que les armées romaines étoient remplies de soldats Chrétiens. Suivant l'opinion d'un incrédule moderne, cela ne fut vrai que sous Constance Chlore, soixante ans après *Tertullien*; il ne parloit ainsi qu'afin de faire paroître son parti redoutable.

Ce grand Critique ignoroit sans doute que déja sous les Antonins & sous Marc-Aurèle, immédiatement après la la naissance de *Tertullien*, le fait qu'il avance étoit connu & incontestable. Il passoit pour constant que sous Marc-Aurèle étoit arrivé le miracle de la légion fulminante composée principalement de soldats Chrétiens, miracle que *Tertullien* affirme comme certain, c. 5. *Voyez* LÉGION FULMINANTE. Il atteste qu'aucun d'eux n'a jamais trempé dans les séditions que l'on vit arriver sous Albin, sous Niger, sous Cassius, *ibid*, 35 *ad scapul.* c. 11; il ne craignoit donc pas d'être contredit. Il est probable que ces soldats avoient prêté le serment militaire sans être astreints aux cérémonies accoutumées, & n'avoient fait aucun acte d'idolâtrie, puisque sous les Empereurs suivans plusieurs souffrirent le martyre plutôt que de se rendre coupables de ce crime.

4°. Plusieurs Protestans ont soutenu que *Tertullien* n'attribuoit aucune autorité à l'Evêque de Rome, & qu'il ne croyoit pas la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; par reconnoissance ils ont parlé de ce Père avec plus de modération que les autres.

Mais ils se sont vainement flattés de son suffrage. Dans son *Traité des Prescriptions contre les Hérétiques*, c. 22, il demande si la doctrine de Jésus-Christ a été ignorée par *S.* Pierre, « qui » a été nommé la *pierre* de l'édifice de l'Eglise, » qui a reçu les clefs du royaume des cieux & » le pouvoir de lier & de délier dans le ciel » & sur la terre. c. 36, il dit : si vous êtes à » portée de l'Italie, vous avez Rome dont l'au» torité est près de vous. Heureuse Eglise à » laquelle les Apôtres ont livré avec leur sang » toute la doctrine de Jésus-Christ! Voyons ce » qu'elle a appris, ce qu'elle enseigne; or elle » est d'accord avec les Eglises d'Afrique.... Puis» que cela est ainsi, nous avons la vérité pour » nous tant que nous suivons la règle qui a été » donnée à l'Eglise par les Apôtres, aux Apôtres » par Jésus-Christ, à Jésus-Christ par Dieu lui» même, & nous sommes fondés à soutenir que » l'on ne doit pas admettre les Hérétiques à dis» puter par les Ecritures, puisque nous prouvons » sans les Ecritures qu'ils n'ont rien à y voir ». Que les Protestans pensent & parlent comme *Tertullien*, qu'ils attribuent à la seule Eglise Apostolique qui subsiste aujourd'hui, la même autorité que ce Père lui attribuoit, nous serons satisfaits. Mais ils se sont élevés contre ce *Traité des Prescriptions*, & nous avons répondu à leurs plaintes. *Voyez* ce mot.

A l'article EUCHARISTIE, on nous fait voir que *Tertullien* a enseigné très-clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, & que les Protestans rendent mal le sens des passages de ce Père qui semblent prouver le contraire.

5°. Quelques Incrédules ont dit qu'il a fait un raisonnement absurde dans son Livre *de carne Christi*, c. 5; il argumente contre Marcion qui ne vouloit pas croire que le Fils de Dieu s'est véritablement incarné, & qu'il a réellement souffert; il dit : « le Fils de Dieu a été crucifié, je n'en » rougis point, parce que c'est un sujet de honte. » Le Fils de Dieu est mort, il faut le croire, » parce que cela est indécent; il est sorti vivant » du tombeau, cela est certain, parce que cela » est impossible ». On ne peut pas, disent nos Censeurs, déraisonner plus complètement.

Pour en juger sensément il ne falloit pas supprimer ce qui précède; il demande à Marcion, « direz-vous qu'il est honteux à Dieu d'avoir ra» cheté l'homme, & jugerez-vous indignes de » lui les moyens sans lesquels il ne l'auroit pas » racheté? Par sa naissance il nous exempte de » la mort & nous régénère pour le ciel; il guérit » les maladies de la chair, la lèpre, la para» lysie, la cécité, &c. Cela est-il indigne de » Dieu & de son fils, parce que vous le croyez » ainsi? Que cela soit insensé, si vous le voulez, » lisez S. Paul : *Dieu a choisi ce qui paroît une* » *folie pour confondre la sagesse des hommes.* Or » où est ici la folie? Est-ce d'avoir amené l'homme » au culte du vrai Dieu, d'avoir dissipé les er» reurs, d'avoir enseigné la justice, la chasteté, » la patience, la miséricorde, l'innocence? Non, » sans doute. Cherchez donc les folies dont parle » l'Apôtre... C'est évidemment la naissance, les » souffrances, la mort, la sépulture du Fils de » Dieu... Vous vous croyez sage de ne pas croire » tout cela, mais souvenez-vous que vous ne serez » véritablement sage, qu'autant que vous serez » insensé selon le monde, en croyant de Dieu » ce qui paroît insensé aux mondains... S. Paul fait » profession de ne savoir que Jésus crucifié.... » Respectez, ô Marcion, l'unique espérance du » monde entier, ne détruisez point l'ignominie » inséparable de la foi. Tout ce qui paroît in» digne de Dieu est utile pour moi, je suis sûr » de mon salut, si je ne rougis point de mon » Dieu; je *rougirai*, dit-il, *de celui qui rougira* » *de moi*; telle est la confusion salutaire que je » veux avoir, ou plutôt en la bravant, je veux » me montrer impudent avec raison, & insensé » pour mon bonheur. Le Fils de Dieu a été cru» cifié, je n'en rougis point, parce que c'est un » sujet de honte; le Fils de Dieu est mort, il » faut le croire, parce que c'est une indécence; » il est sorti vivant du tombeau, cela est cer» tain, parce que cela est impossible ». *Im*» *possible*, selon Marcion & selon le monde, mais non selon les lumières de la foi. Il est évident que le discours de *Tertullien* n'est autre chose que

le Commentaire de ces paroles de S. Paul : *quæ ſtulta ſunt mundi elegit Deus ut confundat ſapientes*, &c. 1 *Cor.* c. 1, ℣. 27 ; auſſi les Incrédules en ont fait un reproche à S. Paul de même qu'à *Tertullien*.

6°. L'un de ces Critiques imprudens dit dans ſon Livre, *de Pallio*, ce Père débite un morale qui le diſpenſoit des devoirs de la ſociété, & que c'étoit l'eſprit du Chriſtianiſme. Un autre eſt ſcandaliſé d'avoir lu ce paſſage, *Apol.* c. 32. " Nous avons encore un plus grand intérêt à ,, prier pour les Empereurs, pour tous les états ,, de la ſociété, pour la choſe publique, parce ,, que nous ſavons que la proſpérité de l'empire ,, romain eſt une eſpèce de garant contre la révo- ,, lution terrible dont le monde eſt menacé, & ,, contre les horribles fléaux par leſquels l'ordre ,, préſent des choſes doit finir ,,. De là le Cenſeur conclut que les Chrétiens n'auroient pas prié pour leurs maîtres s'ils n'avoient pas eu peur de la fin du monde.

Voilà comme raiſonnent des écrivains ſans réflexion. Dans le livre *de Pallio*, *Tertullien* répondoit à ceux qui le tournoient en ridicule, parce qu'il affectoit de porter le manteau des philoſophes, au lieu de l'habit commun ; il n'étoit donc pas queſtion des *devoirs de la ſociété*, mais des modes, des coutumes, des uſages indifférens. *Tertullien* ſe défend en jetant du ridicule à ſon tour ſur la plupart de ces uſages, c'eſt une ſatyre très-vive, pleine d'eſprit & de ſel un peu cauſtique. Il n'eſt preſqu'aucun de nos Philoſophes qui n'en ait fait autant à l'égard de nos mœurs & de nos uſages ; lorſque leur cenſure a paru ingénieuſe, on s'en eſt amuſé, & on ne leur en a pas ſu mauvais gré. Quant aux devoirs de la ſociété civile, *Tertullien* atteſte dans ſon *Apologétique* que les Chrétiens les rempliſſoient avec la plus grande exactitude, & il défioit leurs ennemis de rien leur reprocher ſur ce ſujet.

Dans le Chap. 31, il avoit cité les paroles de S. Paul qui ordonne de prier pour les Rois, pour les Princes, pour les Grands, afin que la ſociété ſoit tranquille & paiſible. « Lorſque l'Em- » pire eſt ébranlé, dit-il, nous en ſentons le contre- » coup, comme les auteurs citoyens ». c. 32, il ajoute le paſſage que nos adverſaires lui reprochent. Or il n'y eſt pas queſtion de la fin du monde, mais d'une révolution terrible que l'on prévoyoit & qui arriva en effet au commencement du 5e ſiècle par l'irruption des Barbares dans l'Empire. Déja dès le troiſième, vu la continuité des guerres civiles, le fréquent maſſacre des Empereurs, les diſſenſions des grands, l'indiſcipline des ſoldats, on prévoyoit que les Barbares toujours prêts à fondre ſur l'Empire, & qui le menaçoient de toutes parts, viendroient à bout de le renverſer ; l'on craignoit les malheurs dont cette cataſtrophe ſeroit néceſſairement ſuivie, & l'événement n'a que trop vérifié ces triſtes préſages. *Tertullien* & les autres Pères qui ont parlé de même n'avoient pas tort, c'eſt mal à propos qu'on leur reproche d'avoir annoncé la fin du monde. Comment la proſpérité de l'Empire romain auroit-elle pu être un garant contre la fin du monde ? *Voyez* MONDE.

7°. Parmi les Proteſtans, l'un ſoutient que *Tertullien* & Juſtin le Martyr ne pouvoient ſe tirer avec honneur de leur controverſe avec les Juifs, parce qu'ils ignoroient leur langue, leur hiſtoire, leur littérature, & qu'ils écrivoient avec une légéreté & une inexactitude que l'on ne ſauroit excuſer. Un autre dit que ce Père s'eſt trompé lourdement en attribuant toutes les héréſies à la philoſophie des Grecs, qu'il n'a point eu de connoiſſance du ſyſtême des émanations & de la philoſophie des Orientaux, de laquelle les Gnoſtiques avoient tiré toutes leurs erreurs.

Ne ſont-ce pas ces Critiques mêmes qui écrivent avec un peu trop de légérete ? Il n'étoit pas beſoin de ſavoir l'hébreu pour diſputer contre des Juifs Helléniſtes qui ne l'entendoient plus eux-mêmes, & qui ne liſoient l'Ecriture-Sainte que dans la verſion grèque des Septante, ou dans celle d'Aquila. Les Juifs n'ont repris qu'au 9e ſiècle la coutume générale de ne lire la Bible dans leurs ſynagogues qu'en hébreu & en chaldéen, c'eſt un fait conſtant. Ils ne connoiſſoient leur propre hiſtoire que par l'Ecriture-Sainte, par les écrits de Joſeph, de Philon & de Juſte de Tibériade, & tous étoient compoſés en grec. Depuis que nos ſavans ont appris l'hébreu, ont-ils converti beaucoup plus de Juifs que les Pères des trois premiers ſiècles ? Ceux-ci avoient deux grands avantages, ſavoir, la mémoire des faits toute récente, & les dons miraculeux qui ſubſiſtoient encore dans l'Egliſe ; nous ne croyons pas qu'une grande connoiſſance de la langue hébraïque puiſſe les compenſer.

Tertullien connoiſſoit les émanations, puiſque dans ſon livre contre Praxéas, c. 8, il diſtingue la génération du Fils de Dieu d'avec les émanations des Valentiniens, & qu'il en montre la différence. Dans les articles ÉMANATION & PLATONISME, nous avons fait voir que les Gnoſtiques ont pu emprunter leur ſyſtême de la philoſophie de Platon, tout auſſi-bien que la philoſophie des Orientaux, & que la prévention des critiques Proteſtans en faveur de cette dernière n'eſt fondée ſur rien.

Encore une fois, nous ne prétendons pas juſtifier tout ce qu'a écrit *Tertullien* ; il y a des erreurs dans ſes ouvrages, mais beaucoup moins que ne le prétendent certains critiques prévenus & pointilleux qui ſe copient les uns les autres ſans examen. Nous perſiſtons à croire que ſouvent il a été jugé & condamné trop ſévèrement, parce-qu'on ne s'eſt pas donné la peine d'étudier ſon ſtyle coupé, ſententieux, plein d'ellipſes & de réticences, ni ſa manière de raiſonner bruſque, impétueuſe,

Impétueuſe, qui paſſe rapidement d'une penſée à une autre, & qui laiſſe au lecteur le ſoin de ſuppléer à ce qu'il ne dit pas. Ce n'eſt point un modèle à ſuivre, mais c'eſt un écrivain qui donne beaucoup à penſer, & qui merite d'être lu plus d'une fois.

TESTAMENT. En latin & en françois ce terme ſignifie proprement l'acte par lequel un homme près de mourir déclare ſes dernières volontés; mais il n'eſt pas employé dans ce ſens par les Ecrivains Hébreux. Le ſeul exemple que l'on trouve chez les Patriarches d'un *teſtament* proprement dit, eſt celui de Jacob, qui au lit de la mort fit connoître à ſes enfans ſes dernières volontés, mais c'étoit plutôt une prophétie de ce qui devoit leur arriver, & de ce que Dieu avoit décidé ſur leur ſort, qu'une diſpoſition libre & arbitraire de la part de Jacob. Quant aux dernières paroles de Joſeph, de Moïſe, de Joſué, de David, on ne peut leur donner le nom de *teſtament* que dans un ſens aſſez impropre.

L'hébreu *Bérith*, & le grec Διαθηκὴ, qui y répond, ſignifient en général diſpoſition, inſtitution, traité, ordonnance, alliance, auſſi-bien qu'une déclaration de dernière volonté; de là les Traducteurs latins ont rendu communément ces deux termes par celui de *teſtament*, quoiqu'il déſigne plutôt à la lettre une *alliance*, un traité ſolemnel par lequel Dieu déclare aux hommes ſes volontés, les conditions ſous leſquelles il leur fait des promeſſes & veut leur accorder ſes bienfaits.

Au mot *alliance*, nous avons obſervé que Dieu a daigné plus d'une fois faire ces ſortes de traités avec les hommes, il a fait alliance avec Adam, avec Noé au ſortir de l'Arche, avec Abraham; mais on ne donne point à ces actes ſolemnels le nom de *teſtament*; il eſt réſervé aux deux alliances poſtérieures, à l'une que Dieu conclut avec les Hébreux par le miniſtère de Moïſe, à l'autre qu'il a faite avec toutes les nations par la médiation de Jéſus-Chriſt. La première eſt nommée l'*ancienne alliance*, le *vieux Teſtament*, la ſeconde eſt la *nouvelle alliance*, le *nouveau Teſtament*.

S. Paul, *Hebr.* c. 9, ℣. 15 & ſuiv. a donné à l'un & à l'autre le nom de *teſtament* dans le ſens le plus propre, il les fait enviſager comme des actes de dernière volonté. « Jéſus-Chriſt, » dit-il, eſt le médiateur d'un *teſtament* nouveau, » afin que par la mort qu'il a ſoufferte pour » expier les iniquités qui ſe commettoient ſous » le premier *teſtament*, ceux qui ſont appelés » de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur » a promis. En effet où il y a un *teſtament*, il » eſt néceſſaire que la mort du teſtateur inter- » vienne, parce que le *teſtament* n'a lieu que par » la mort, & n'a point de force tant que le » teſtateur eſt en vie. C'eſt pourquoi le premier » même fut confirmé par le ſang des victimes » &c ». Jéſus-Chriſt, en inſtituant l'Euchariſtie, dit auſſi: « Ceci eſt mon ſang, le ſang du nou- » veau *teſtament*, qui ſera verſé pour pluſieurs » en rémiſſion des péchés ». *Matt.* c. 26, ℣. 28. S. Paul avoit dit dans le chap. 8, ℣. 6: « Jéſus- » Chriſt eſt revêtu d'un miniſtère d'autant plus » auguſte, qu'il eſt médiateur d'un *teſtament* plus » avantageux & fondé ſur de meilleures promeſſes; » car ſi le premier avoit été ſans défaut, il n'y » auroit pas lieu d'en faire un ſecond ».

Faut-il conclure de ces paroles que l'ancien *teſtament* étoit une alliance défectueuſe, imparfaite, déſavantageuſe aux Hébreux, un fléau plutôt qu'un bienfait? C'eſt l'erreur qu'ont ſoutenue Simon le Magicien & ſes diſciples, les Marcionites, les Manichéens, & après eux les Incrédules modernes. Vingt fois pour réfuter leurs ſophiſmes, nous avons été obligés d'obſerver que les mots *bon*, *mauvais*, *bien*, *mal*, *parfait*, *imparfait*, &c. ſont des termes purement relatifs, & qui ne ſont vrais que par comparaiſon. L'ancienne alliance étoit ſans doute à tous égards moins parfaite & moins avantageuſe que la nouvelle, en ce ſens elle étoit défectueuſe; mais ce défaut étoit analogue au génie, au caractère, aux habitudes des Juifs, à la ſituation & aux circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvoient. S. Paul lui-même ſoutient, *Rom.* c. 3, ℣. 2, que la révélation qui leur avoit été adreſſée étoit un grand bienfait; c. 9, ℣. 4, que Dieu leur avoit donné le titre d'enfans adoptifs, la gloire, l'alliance, des lois, des ordonnances, des promeſſes; c. 11 ℣. 28, qu'ils ſont encore chers à Dieu à cauſe de leurs Pères, &c. Dieu ne fait rien de mauvais en lui-même, ſes leçons, ſes lois, ſes promeſſes, ſes châtimens mêmes ſont toujours des graces; mais il ne doit point les accorder toujours aux hommes dans la même meſure, ſouvent ils ſont incapables de les recevoir & d'en profiter; il les diſpenſe avec ſageſſe, & la réſerve qu'il y met ne déroge en rien à ſa bonté.

D'autre part les Juifs ont donné dans l'excès oppoſé, en ſoutenant que Dieu ne pouvoit donner aux hommes une loi plus ſainte, un culte plus pur, une Religion plus parfaite que celle qu'il avoit preſcrite à leurs pères. Dieu avoit il donc épuiſé en leur faveur tous les tréſors de ſa puiſſance & de ſa bonté? *Voyez* JUDAISME, §. 4.

Beauſobre, *Hiſt. du Manich.* tome 1, l. 1, c. 3 & 4, après avoir rapporté ſommairement les objections que faiſoient les Manichéens contre l'Ancien Teſtament, prétend que les Pères de l'Egliſe y ont fort mal répondu, qu'ils ſe ſont ſauvés par des allégories deſquelles ces Hérétiques ne devoient faire aucun cas; il cite pour exemple Origène & S. Auguſtin, & il ſe flatte de répondre beaucoup mieux qu'eux à ces mêmes difficultés. Nous n'attaquerons pas ſes réponſes, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui auroient beſoin de

correctif : mais nous défendrons les Pères. Il eſt abſolument faux qu'ils ſe ſoient bornés à des explications allégoriques, pour ſatisfaire aux reproches des Manichéens.

S. Auguſtin qui en avoit fait beaucoup d'uſage dans ſon livre *de Geneſi contrà Manichæos*, & qui comprit que cela ne ſuffiſoit pas, en écrivit un autre *De Geneſi ad litteram*, dans lequel il s'attacha principalement au ſens littéral. En parlant du Manichéiſme, §. 6, nous avons fait voir que ce Père, a très-bien ſaiſi les principes qui reſolvent la grande queſtion de l'origine du mal, & il nous ſeroit facile de montrer que dans divers endroits il a donné aux Manichéens les mêmes réponſes que Beauſobre, mais cette diſcuſſion nous mèneroit trop loin.

Il nous paroît plus néceſſaire de juſtifier Origène, puiſque notre ſavant critique dit que S. Auguſtin n'a fait qu'imiter cet ancien Docteur ; voyons s'il eſt vrai qu'Origène a mal défendu le vieux *teſtament*, & s'il n'a réſolu les difficultés que par des allégories.

Celſe avoit fait contre les livres des Juifs à peu près les mêmes objections que répétèrent les Marcionites, les Gnoſtiques & les Manichéens ; pour y répondre, Origène poſe trois principes qu'il ne faut pas perdre de vue. Le premier eſt que dans les ouvrages de la création ce qui eſt un mal pour les particuliers peut être utile au bien général de l'univers, Celſe lui-même en convenoit ; d'où il réſulte que *bien* & *mal* ſont des termes purement relatifs, & qu'il n'y a rien dans les ouvrages du Créateur qui ſoit un bien ou un mal abſolu ; *Contra Celſ.* l. 4, n. 70. Le ſecond eſt que les beſoins de l'homme que l'on regarde comme des maux ſont la ſource de ſon induſtrie, de ſes connoiſſances, & pour ainſi dire, la meſure de ſon intelligence ; il confirme cette réflexion par un paſſage du livre de l'Eccléſiaſtique, c. 39, ℣. 21 & 26. *ibid.* n. 76. Le 3e, qui concerne les leçons, les lois, le culte preſcrit aux Iſraélites, eſt que comme un laboureur ſage donne à la terre une culture différente, ſelon la variété des ſols & des ſaiſons, ainſi Dieu à donné aux hommes les leçons & les lois qui dans les différens ſiècles convenoient le mieux au bien général de l'univers, *ibid.* n. 69. Nous ſoutenons que ces trois principes, adoptés par S. Auguſtin, & qui ne ſont point des allégories, ſuffiſent déja pour réſoudre une bonne partie des objections des Manichéens. Mais venons au détail.

1°. Ils diſoient que les livres de l'ancien *Teſtament* donnent des idées fauſſes de la Divinité en lui attribuant des membres corporels & les paſſions humaines, comme la colère, la jalouſie, &c. Beauſobre leur répond que le langage des Ecrivains ſacrés eſt un langage populaire, & qu'il devoit l'être, que les idées métaphyſiques de la Divinité ſont au-deſſus de la portée du peuple, que quand ces mêmes écrivains attribuent à Dieu des paſſions humaines, ils ne lui en attribuent au fond que les effets légitimes. Or c'eſt préciſément la même réponſe qu'Origène donne à Celſe, l. 4, n. 71 & 72. « Lorſque nous parlons à des enfans, » dit-il, nous le faiſons dans les termes qui ſont » à leur portée, afin de les inſtruire & de les » corriger . . . . L'Ecriture parle le langage des » hommes parce que leur intérêt l'exige. Il n'eût » pas été à propos que Dieu, pour inſtruire le » peuple, employât un ſtyle plus digne de ſa » Majeſté Suprême . . . . Nous appelons *colère* » *de Dieu*, non le trouble de l'ame, dont il n'eſt » pas ſuſceptible, mais la conduite ſage par la- » quelle il punit & corrige les grands pécheurs, » &c ». Origène prouve ces reflexions par des paſſages de l'Ecriture-Sainte.

2°. Les Manichéens objectoient que les préceptes moraux exiſtoient avant Moïſe, & qu'il les avoit défigurés par d'autres lois & par des promeſſes & des menaces qui ne convenoient pas au vrai Dieu ; que la conduite de pluſieurs Patriarches étoit ſcandaleuſe & donnoit un très-mauvais exemple. Beauſobre obſerve avec raiſon que quoique la loi morale ſoit auſſi ancienne que le monde, Dieu a dû la faire écrire dans le Décalogue, & la munir, en qualité de Légiſlateur, du ſceau de ſon autorité ; que l'Hiſtoire-Sainte en rapportant les fautes des Patriarches ne les approuve point, &c. Origène de ſon côté convient que la loi morale eſt écrite dans le cœur de tous les hommes, ſelon l'expreſſion de S. Paul, *Rom.* c. 2, ℣. 15, que cependant Dieu en donna les préceptes par écrit à Moïſe, *Contrà Celſ.* l. 1, c. 4 ; c'eſt ainſi qu'il répond à Celſe qui objectoit que la morale des Chrétiens & des Juifs n'étoit pas nouvelle, & qu'elle avoit été connue de tous les Philoſophes.

Touchant les lois de Moïſe, il dit qu'à la vérité pluſieurs ne pouvoient convenir aux autres peuples, mais qu'elles étoient néceſſaires aux Juifs dans les circonſtances où ils ſe trouvoient, & que ſans ces lois, leur république n'auroit pas pu ſubſiſter, l. 7, n. 26. Il ſoutient & il prouve que par ces mêmes lois Moïſe a formé une république plus ſagement réglée que celles qui ont été fondées par des Philoſophes, même que celle dont Platon avoit imaginé la Conſtitution, que ce Philoſophe n'a pas eu un ſeul ſectateur de ſes lois, au lieu que Moïſe a été ſuivi par un peuple entier, l. 5, n. 42. Il ajoute que pluſieurs préceptes de Moïſe entendus groſſièrement à la manière des Juifs, peuvent paroître abſurdes, qu'Ezéchiel le témoigne en diſant de la part de Dieu, *Je leur ai donné des préceptes qui ne ſont pas bons*, c. 20, ℣. 25 ; mais que cette légiſlation bien étendue eſt *ſainte*, *juſte & bonne*, comme l'enſeigne S. Paul, *Rom.* c. 7, ℣. 12.

Quant aux actions répréhenſibles des Patriarches, telles que l'inceſte de Lot avec ſes filles, &c.,

il observe, aussi-bien que Beausobre, qu'elles ne sont point approuvées par les Ecrivains sacrés, l. 4, n. 45.

3°. Les Manichéens étoient scandalisés de ce que Moïse dans l'ancienne loi ne faisoit aux Juifs que des promesses temporelles, conduite contraire à celle de Jésus-Christ qui ne promet aux justes que les biens éternels. Cette objection n'avoit pas échappé à Celse. Pour justifier les promesses temporelles de la loi Mosaïque, Beausobre nous renvoie à Spencer, qui prouve par des raisons solides que Dieu devoit en agir ainsi, 1°. à cause de la grossièreté des Juifs, qui se sont souvent livrés au culte des fausses divinités dans l'espérance d'en obtenir l'abondance des biens temporels. 2°. Parce qu'il ne convenoit pas d'attacher une récompense éternelle à l'observation de la loi cérémonielle, comme à celle de la loi morale. 3°. Parce qu'il étoit à propos que les récompenses de l'autre vie fussent proposées aux hommes sous une espèce d'enveloppe, afin de réserver au Messie le soin de les expliquer plus clairement. 4°. Parce que les lois cérémonielles étant un fardeau très-pesant, il étoit juste d'y attacher les Juifs par l'appas des biens temporels. 5°. Parce que Dieu faisant les fonctions de Législateur temporel, il étoit de sa sagesse d'imiter la conduite des autres législateurs. *De legib. Hebr. ritual.* l. 1, Sect. 1, c. 3.

Un incrédule, ni un Manichéen ne trouveroient peut-être pas ces raisons péremptoires & sans réplique, mais nous ne disputerons pas là dessus. Aussi Beausobre y ajoute que les justes de l'ancienne loi ont certainement espéré une récompense éternelle de leurs vertus, & il le prouve par ce que dit S. Paul, *Hebr.* c. 11.

Sans entrer dans un aussi grand détail, Origène se borne à soutenir que les biens temporels promis par l'ancienne loi n'étoient en effet qu'une ombre, une figure, une enveloppe, sous laquelle il faut nécessairement entendre les biens spirituels & éternels que Jésus-Christ nous fait espérer. Il le prouve 1°. parce que plusieurs des promesses de Moïse ne pouvoient être accomplies à la lettre, il en donne des exemples; 2°. parce que la plupart des justes de l'ancien Testament, loin d'avoir ressenti aucun effet de ces promesses, ont été affligés & persécutés, comme S. Paul le fait remarquer. 3°. Parce que ces mêmes justes n'ont fait aucun cas des biens temporels, qu'ils leur ont préféré les récompenses futures de la vertu; Origène le fait voir par plusieurs passages de David & de Salomon, sur tout par le Psaume 36. Sans cela, dit-il, à quelle tentation les Juifs n'auroient-ils pas été exposés d'abandonner leur loi, en voyant que ses promesses étoient vaines & sans effet ? 4°. Parce que S. Paul dit formellement que la loi avoit *l'ombre des biens futurs.* Que les Fidèles sont les vrais enfans d'Abraham & les héritiers des promesses qui lui ont été faites, *Galat.* c. 3, ℣. 29. Cela seroit-il vrai si ces promesses n'avoient renfermé que des biens temporels ? Il nous semble que ces raisons d'Origène, fondées sur des faits, & sur l'autorité des livres saints, valent bien les savantes conjectures de Beausobre & de Spencer.

4°. Le culte cérémoniel prescrit aux Juifs paroissoit aux Manichéens, grossier, absurde, indigne de Dieu; ils blâmoient sur-tout les sacrifices sanglans & la Circoncision. Beausobre leur représente que ces sacrifices n'avoient pas été ordonnés de Dieu comme un culte qui lui fût agréable par lui-même, mais pour empêcher les Israélites accoutumés à ce culte, de sacrifier aux faux Dieux: S. Augustin, dit-il, l'a très-bien remarqué. Quant à la Circoncision, s'il est vrai qu'elle étoit pratiquée chez les Egyptiens, Dieu a pu la prescrire aux Israélites, afin qu'ils fussent moins desagréables aux Egyptiens.

Que répliqueroit Beausobre si nous lui montrions ces deux réponses mot pour mot dans Origène ? Ce Père les a faites, non dans ses livres contre Celse, qui ne blâmoit pas les sacrifices sanglans, mais dans ses extraits du *Lévitique*, c. 1, ℣. 5, « comme les Juifs, dit-il, étoient » accoutumés en Egypte à voir des sacrifices, » & qu'ils les aimoient, Dieu leur permit de » lui en offrir, afin de réprimer leur goût pour » le culte des faux Dieux, & les détourner de » sacrifier aux Démons. Il ajoute, c. 6, ℣. 18, » Ces sacrifices servoient encore à nourrir les » Prêtres, & à honorer Dieu; ils empêchoient » les Juifs de penser, comme les Egyptiens, qu'un » animal que l'on immole est un Dieu, & qu'il » faut l'adorer. *Op.* tom. 2. p. 181 & 182 ».

Quant à la circoncision, que Celse n'approuvoit pas, Origène renvoie à ce qu'il en avoit dit dans son commentaire sur l'épître aux Romains. Or, dans ce commentaire, l. 2, *Op.*, tom. 4, p. 495, il répond aux Marcionites, aux autres hérétiques, & aux philosophes qui regardoient la circoncision comme un rite honteux & indécent, qu'en Egypte c'étoit une marque d'honneur, que non-seulement les Prêtres, mais tous ceux qui faisoient profession de science la recevoient. Origène devoit le savoir, puisqu'il avoit étudié & enseigné dans l'école d'Alexandrie. Il ajoute que ce rite avoit été pratiqué de même chez les Arabes, chez les Ethiopiens & chez les Phéniciens, qu'il n'avoit donc rien d'indécent ni de honteux en lui-même. Il dit aux hérétiques qu'avant que le sang de Jésus-Christ eut été versé pour notre rédemption, il étoit juste que tout homme, qui vient au monde souillé du péché, répandît en naissant quelques gouttes de son sang pour en être purifié, & pour recevoir une espèce de préfage de la Rédemption future. Si quelqu'un, dit-il, imagine quelque chose de meilleur & de plus raisonnable sur ce sujet, on fera bien de le préférer à ce

que nous disons, *ibid.*, p. 496. Déja il avoit réfuté les Juifs qui vouloient que les Chrétiens fussent assujettis à la circoncision, & il leur avoit opposé la lettre formelle des livres saints qui n'y obligeoient que la postérité d'Abraham. Il ajoute : nous avons discuté cette question sans avoir recours à aucune allégorie, afin de ne donner aux Juifs aucun sujet de plainte ni de murmure, *ibid.*, p. 193, col. 1.

Origène a donc été plus prudent que Beausobre qui a osé écrire qu'il n'y a rien de honteux dans le corps humain, si ce n'est selon le système insensé des fanatiques, sur la production des hommes. *Hist. du Manich.*, l. 1, c. 3, §. 7, tome 1, p. 279. Il devoit se souvenir que les livres saints appellent *verenda*, *pudenda*, *turpitudo* la partie du corps à laquelle on imprimoit la circoncision.

5°. L'histoire de la création & celle de la chûte de l'homme fournissoient aux Manichéens une ample matière de critique ; ils disoient que Moïse ôte à Dieu la prescience en supposant que Dieu a fait à l'homme un commandement qui fut violé bientôt après, en supposant que Dieu appelle Adam dans le Paradis, & qu'il l'en a chassé de peur qu'il ne mangeât du fruit de l'arbre de vie, &c. Beausobre répond que le législateur doit commander ce qui est juste, lors même qu'il prévoit que son commandemenc sera violé, que tout ce que l'on peut exiger c'est qu'il ne commande rien d'injuste ni d'impossible. Il observe que Dieu appelle Adam pour lui faire sentir qu'il se cachoit inutilement & pour lui infliger la peine qu'il méritoit ; que Moïse qui a parlé si dignement de la majesté divine n'a pas pu lui attribuer deux passions aussi basses que la crainte & la jalousie.

Celse avoit fait à peu près les mêmes reproches que les Manichéens, *contra Cels.*, l. 4, n. 36. Origène n'y répond qu'en passant, il renvoie au commentaire qu'il avoit fait sur les premiers chapitres de la Genèse ; malheureusement cet ouvrage ne subsiste plus. Une preuve qu'il ne s'y étoit pas borné à des explications allégoriques, c'est qu'il fait contre Celse la même réflexion que Beausobre sur la conduite du législateur, n. 40 ; il soutient que la chûte du premier homme a été non-seulement très-reelle, mais que son péché a passé & se transmet à tous ses descendans ; il a souvent fait remarquer, aussi-bien que Beausobre, la dignité, l'energie les expressions sublimes par lesquelles Moïse représente la grandeur de Dieu.

6°. Les Manichéens soutenoient qu'il n'y a dans les Prophètes hébreux aucune prophétie qui regarde proprement & directement Jésus-Christ, que sa qualité de fils de Dieu est suffisamment prouvée par ses miracles & par le témoignage formel de son père, ils détournoient le sens des prophéties selon la méthode des Juifs. Beausobre ne s'est pas attaché à réfuter leurs explications, il s'est borné à dire que les Péres, par leur affectation de tourner tout en allégories favorisoient infiniment les prétentions des Manichéens.

Mais puisqu'il a cité l'extrait des ouvrages d'Origène, intitulé *Philocalia*, il a pu y voir, pag. 4 & suiv. que ce Père soutient le sens littéral de plusieurs prophéties qui regardent directement Jésus-Christ, & desquelles les Juifs s'attachoient à donner de fausses explications.

Avant de censurer avec tant d'aigreur le goût excessif d'Origène pour les allégories, il auroit du moins fallu examiner les raisons par lesquelles il prouve la nécessité de recourir souvent au sens figuré. C'est, 1°. parce que les auteurs du nouveau Testament en ont donné l'exemple ; 2°. parce que telle a été la méthode de tous les anciens Sages & des Philosophes ; 3°. parce que Dieu a voulu laisser à Jésus-Christ le soin de développer ce qu'il y avoit de caché & de mystérieux dans la loi ; 4°. parce qu'il y a non-seulement d'ans l'*ancien Testament*, mais encore dans le nouveau, des préceptes & des expressions que l'on ne peut prendre à la lettre, sans tomber dans des absurdités grossières ; 5°. parce qu'en s'attachant trop au sens grammatical, les Juifs détournent les conséquences de toutes les Prophéties, & que les hérétiques y trouvent de quoi autoriser toutes leurs erreurs. Il nous paroît qu'aucune de ces raisons n'est absolument fausse ni absurde.

L'on y oppose, 1°. que par la licence d'allégoriser il est encore plus aisé aux Juifs & aux Hérétiques de pervertir le sens des Ecritures. Soit pour un moment, que s'ensuivra-t-il ? Qu'il faut garder un sage milieu ; mais qui le fixera, si l'église ne jouit à ce sujet d'aucune autorité comme le soutiennent les Protestans ? 2°. Que les écrivains du *nouveau Testament* étoient en droit de donner des explications allégoriques, parce qu'ils étoient inspirés de Dieu, au lieu que les Pères ne l'étoient pas. La question est de savoir si une inspiration étoit nécessaire aux Pères pour juger qu'il leur étoit permis, qu'il étoit même louable d'imiter la manière d'instruire des Apôtres & des Evangélistes ; les Protestans prouveront-ils cette nécessité ? 3°. Que par des allegories forcées les Philosophes venoient à bout de donner un sens raisonnable aux fables les plus absurdes. Origène a répondu solidement à cette objection ; il fait voir que les fables païennes tournées en allégories étoient toujours des leçons scandaleuses & pernicieuses aux mœurs, au lieu que les allégories tirées de l'Ecriture sainte sont toujours édifiantes & destinées à porter les hommes à la vertu, *contra Cels.*, l. 4, n. 48. Lui-même n'en a jamais fait que de cette espèce.

Il s'en faut donc beaucoup qu'Origène ait jamais

autoriſé la licence exceſſive en fait d'allégories. En premier lieu, il ne veut pas que l'on en uſe lorſque la lettre n'offre rien qui ſoit abſurde, impoſſible, indigne de Dieu, *Philocal.*, p. 15. En ſecond lieu, il veut que l'on expoſe d'abord aux plus ſimples la lettre de l'Ecriture qui en eſt comme l'écorce, & que l'on réſerve la connoiſſance du ſens le plus profond à ceux qui ont le plus d'intelligence, il ſe fonde ſur l'autorité & ſur l'exemple de S. Paul, p. 8. En troiſième lieu, il exige que toute explication allégorique tourne à l'édification des mœurs. Avec ces trois précautions, qu'y a-t-il de répréhenſible dans la méthode d'Origène?

Mais Beauſobre vouloit abſolument le condamner, il lui reproche l'ignorance & la préſomption, pour avoir dit que les deux animaux nommés *gryps* & *tragelaphos* n'exiſtent pas dans la nature. Tout ce que l'on en peut conclure, c'eſt que ces deux animaux n'étoient pas connus du temps d'Origène, & que Rochart, qui les a connus, étoit plus habile naturaliſte que ce Père. La découverte de l'Amérique, les voyages au Nord, aux terres auſtrales, aux Indes & à la Chine, nous ont fait connoître une infinité d'objets dont les anciens ne pouvoient avoir aucune idée; mais n'eſt-ce pas un juſte ſujet d'indignation de voir des écrivains modernes traiter les anciens d'ignorans, parce qu'ils ont ſur eux l'avantage d'être nés quinze ou dix-huit cents ans plus tard?

Si les Marcionites & les Manichéens, dit Beauſobre, avoient eu affaire à nos ſavans modernes, leurs héréſies n'auroient pas fait tant de progrès, Moïſe & les Prophètes auroient été défendus avec plus de ſuccès. C'eſt ici que l'on voit la préſomption. Nos habiles modernes ont-ils converti plus d'hérétiques que les Pères de l'Egliſe? Un homme à ſyſtême, un hérétique ignorant, un diſputeur obſtiné ne cèdent à aucune raiſon, ils ne veulent être ni détrompés, ni convaincus; nous le voyons par l'exemple des Proteſtans.

Ceux-ci ont beau déprimer les Pères de l'Egliſe, les ouvrages de ces grands hommes inſpireront toujours à un lecteur ſenſé & non prevenu, de l'admiration pour leurs talens, de la reconnoiſſance pour les ſervices qu'ils ont rendus à la Religion, & de la vénération pour leurs vertus.

Comme dans les deſſeins de Dieu l'ancien *Teſtament* étoit un préliminaire & un preparatif du nouveau, il a été très-convenable que Dieu en fit mettre par écrit les diſpoſitions, les conditions, les promeſſes, & qu'elles nous fuſſent tranſmiſes par Moïſe lui-même, & par les autres hommes qu'il avoit choiſis pour annoncer ſes volontés. Dieu l'a fait, & leurs livres ſont au nombre de quarante-cinq, ſavoir ceux que les Juifs ont nommés *la Loi*, qui ſont la *Genèſe*, *l'Exode*, *le Lévitique*, *les Nombres*, *le Deutéronome*; Moïſe en eſt l'auteur, nous l'avons prouvé au mot PENTATEUQUE.

Les livres hiſtoriques ſont, *Joſué*, *les Juges*, *Ruth*, *les quatre livres des Rois*, *les deux livres des Paralipomènes*, *les deux livres d'Eſdras*, *Tobie*, *Judith*, *Eſther*, *les deux livres des Macchabées*.

Les livres moraux ou ſapientiaux, ſont *Job*, *les Pſeaumes*, *les Proverbes*, *l'Eccléſiaſte*, *le Cantique*, *la Sageſſe*, *l'Eccléſiaſtique*.

Les quatre grands Prophètes ſont: *Iſaie*, *Jérémie* & *Baruch*, *Ezechiel*, *Daniel*. Les douze petits Prophètes ſont: *Oſée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* & *Malachie*. Nous avons parlé de chacun de ces ouvrages ſous ſon nom particulier.

Les Juifs n'admettent pour authentiques, & ne regardent comme parole de Dieu que ceux qui ont été écrits en hébreu, préjugé qui n'eſt fondé ſur rien; car enfin Dieu a pu ſans doute inſpirer des hommes pour écrire en grec ou en toute autre langue. Mais comme les Juifs ſont encore aujourd'hui perſuadés que Dieu n'a jamais parlé qu'à eux & pour eux, ils ne veulent recevoir pour livres ſacrés que ceux qui ont été écrits dans la langue de leurs pères. Si telle avoit été l'intention de Dieu, ſans doute il auroit conſervé cette langue toujours vivante & toujours uſitée parmi eux; c'eſt ce qui n'eſt pas arrivé; il étoit prédit par les Prophètes que toutes les nations ſeroient amenées à la connoiſſance du vrai Dieu par les leçons du Meſſie; mais il ne leur a été ordonné nulle part d'apprendre l'hébreu.

Nous ſommes d'autant plus étonnés de voir les Proteſtans confirmer le préjugé des Juifs, que quand il s'agit de ſavoir comment, en quel temps, & par qui a été formé le Canon ou le catalogue des livres reçus comme divins par les Juifs, on ne trouve rien d'abſolument certain. *Voyez* CANON, §. 4.

Comme les livres de l'ancien *Teſtament* contiennent les ſeules véritables origines du genre humain, & une infinité de détails hiſtoriques ſur les premiers âges du monde, ces livres intéreſſent eſſentiellement toutes les nations. Quand on voudroit oublier qu'ils ſont les ſeuls qui nous apprennent avec certitude la naiſſance, les progrès, les divers périodes de la vraie Religion, l'on ſeroit encore obligé de les lire, pour remonter à l'origine des nations anciennes, pour connoître leurs mœurs, leurs uſages, la dérivation des langues, les divers états de la ſociété civile & des ſciences humaines, &c. Or de là on ne trouve que des ténèbres, des fables, des ſyſtêmes frivoles, qu'il eſt auſſi aiſé de renverſer qu'il l'a été de les conſtruire. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

TESTAMENT (nouveau). L'on appelle ainſi

le nouvel ordre de choſes qu'il a plu à Dieu d'établir par Jéſus-Chriſt ſon fils, ou la nouvelle alliance qu'il a voulu contracter avec les hommes par la médiation de ce divin Sauveur. Ce *Teſtament* n'eſt pas nouveau dans ce ſens que Dieu en ait formé le deſſein récemment, ſans l'avoir annoncé dans les ſiècles précédens, ſans en avoir prévenu le genre humain, & ſans l'y avoir préparé ; nous avons prouvé le contraire dans divers articles de notre ouvrage, & nous allons le confirmer par le témoignage formel des Apôtres. Mais ce *Teſtament* étoit nouveau dans ce ſens que Dieu nous a donné par Jéſus-Chriſt des leçons plus claires, des lois plus parfaites, des promeſſes plus avantageuſes, une eſpérance plus ferme, des motifs d'amour plus touchans, des grâces plus abondantes qu'aux Juifs & qu'il exige de nous des vertus plus ſublimes.

En effet, S. Paul appelle cette nouvelle alliance l'*Evangile*, ou l'heureuſe nouvelle « que Dieu » avoit promiſe auparavant par ſes Prophètes » dans les ſaintes écritures, *Rom.*, c. 1, ℣. 3, » il dit que c'eſt la révélation du myſtère que » la ſageſſe de Dieu avoit tenu caché, mais qu'il » avoit prédeſtiné avant tous les ſiècles pour notre » gloire, 1 *Cor.*, c. 2, ℣. 7 ; que dans la » plénitude des temps Dieu a fait connoître les » myſtères de ſes volontés, & le deſſein qu'il a » eu de tout rétablir en Jéſus-Chriſt, dans le » ciel & ſur la terre, *Epheſ.*, c. 1, ℣. 4 & 9 ; » que les Fidèles ſont les vrais enfans d'Abraham, » & les héritiers des promeſſes qui lui ont été » faites, *Galat.*, c. 3, ℣. 29. » S. Pierre tient le même langage, *Epiſt.* 1, c. 1, ℣ 10 & 20. S. Paul ajoute que la loi, ou l'ancien *Teſtament* a été notre pédagogue ou notre inſtituteur en Jéſus-Chriſt, afin que nous fuſſions juſtifiés par la Foi, *Galat.*, c. 3, ℣. 24. Comment cela ? parce que les prophéties qui déſignoient Jéſus-Chriſt nous diſpoſoient à croire en lui, en voyant qu'il portoit les caractères ſous leſquels il avoit été annoncé ; en ſecond lieu, parce qu'il nous montroit dans les anciens Juſtes un modèle de la foi qui doit animer toutes nos actions, *Hebr.*, c. 11 & 12.

Par là nous comprenons le vrai ſens de la doctrine de S. Paul, lorſqu'il fait la comparaiſon des deux *Teſtamens* & qu'il oppoſe l'un à l'autre, *Galat.*, c. 4, ℣. 22 & ſuiv. Il dit que nous en voyons la figure dans les deux enfans d'Abraham, que l'un étoit fils d'un eſclave, l'autre d'une épouſe libre, que le premier étoit né ſelon la chair, le ſecond en vertu d'une promeſſe. Il dit que le *Teſtament* donné ſur le mont Sina engendroit comme Agar des eſclaves ; que le nouveau, publié à Jéruſalem, fait naître des enfans libres & des héritiers de la promeſſe divine, que nous ne ſommes plus des eſclaves depuis que Jéſus-Chriſt nous a mis en liberté, &c. Si l'on prend toutes ces expreſſions à la lettre & dans un ſens abſolu, on met l'Apôtre en contradiction avec l'Ecriture-Sainte & avec lui-même.

En effet, Iſaac, quoiqu'enfant d'une épouſe libre, étoit né d'Abraham ſelon la chair, tout comme Iſmaël, & celui-ci étoit venu au monde en vertu d'une promeſſe, auſſi bien qu'Iſaac. Avant la naiſſance du premier, Dieu avoit dit à Abraham, *Gen.*, c. 12, ℣. 2 & 3 : « Je » vous rendrai père d'un grand peuple..... Toutes » les nations de la terre ſeront bénies en vous ». Dieu lui donna en effet par Iſmaël une poſtérité nombreuſe, & qui n'a jamais été eſclave, mais le plus indépendant de tous les peuples. A la vérité, la ſeconde partie de la promeſſe ne regardoit pas Iſmaël, ce n'eſt pas de lui, mais d'Iſaac que devoit deſcendre le Meſſie, auteur des bénédictions que Dieu deſtinoit à toutes les nations. S. Paul lui-même dit, *Rom.*, c. 9, ℣. 4, que les Juifs ont reçu *l'adoption des enfans*, ou le titre d'enfans adoptifs. Regarderons-nous comme des eſclaves « Moïſe, Joſué, Gédéon, » Barac, Samſon, Jephté, David, Samuel & les » Prophètes, qui par la foi ont conquis des » royaumes, ont pratiqué la juſtice, ont reçu les » promeſſes, ont fermé la gueule des lions, &c. ». *Hebr.*, c. 11. ℣. 32. S. Paul dit dans ce paſſage qu'ils ont reçu les promeſſes, & ℣. 39, qu'ils ne les ont pas reçues ; eſt-ce une contradiction ? Non ſans doute : ils les ont reçues, puiſqu'ils y ont cru, qu'ils en ont eſpéré & déliré l'accompliſſement ; mais ils n'en ont pas reçu entièrement les effets qui ne doivent être pleinement accomplis que ſous l'Evangile.

Il eſt donc évident qu'il ne faut pas prendre dans la rigueur des termes tout ce que dit S. Paul au déſavantage de l'ancien *Teſtament*, qu'il faut le comparer avec ce qu'il dit ailleurs en faveur de cette même alliance, qu'entre les grâces de la nouvelle, & celles de l'ancienne il n'y a de différence, à proprement parler, que du plus au moins, puiſque les unes & les autres ſont également l'effet des mérites de Jéſus-Chriſt. Nous répétons cette réflexion, parce que, malgré l'évidence de la choſe, il ſe trouve encore des Théologiens & des commentateurs qui s'obſtinent à déprimer l'ancien *Teſtament*, afin de relever les avantages du nouveau, comme ſi Dieu n'étoit pas l'auteur de l'un & de l'autre, comme ſi J. C. n'étoit pas le grand objet de tous les deux, comme ſi le ſecond avoit beſoin de contraſter avec le premier pour exciter notre foi & notre reconnoiſſance. Au mot *Judaïſme*, §. 4, nous avons fait voir que S. Auguſtin ne leur a pas donné l'exemple de cette conduite.

Dès que Dieu avoit fait mettre par écrit l'hiſtoire, les promeſſes, les conditions, les priviléges de l'ancien *Teſtament*, il étoit encore plus convenable qu'il en fût de même à l'égard du nouveau, parce qu'à l'avénement de Jéſus-Chriſt les lettres & les connoiſſances humaines

avoient fait beaucoup plus de progrès qu'au siècle de Moïse. Cependant ce divin maître n'a rien écrit lui-même, il en a laissé le soin à ses Apôtres & à ses Disciples, nous ne voyons pas même qu'il leur ait ordonné de rien écrire. Aussi ces envoyés du Sauveur ne nous ont pas laissé un aussi grand nombre d'ouvrages que les Ecrivains de l'ancien *Testament*. Ceux qui ont été déclarés canoniques par le Concile de Trente, sont au nombre de ving-sept, savoir :

Les quatre Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc, de S. Jean; les Actes des Apôtres; quatorze lettres ou épîtres de S. Paul, savoir aux Romains, 1re & 2e aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, 1re & 2e aux Thessaloniciens, 1re & 2e à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux; ses épîtres canoniques, savoir une de S. Jacques, 1re & 2e de S. Pierre, 1re, 2e & 3e de S. Jean, & une de S. Jude, enfin l'Apocalypse de S. Jean. Nous avons parlé de chacun de ces écrits en particulier; aux mots *Apocryphes* & *Evangile*, nous avons fait mention des livres de l'ancien & du nouveau *Testament* qui ne sont pas canoniques, ou que l'église ne reconnoît point comme sacrés.

Testament des douze Patriarches. Ouvrage apocryphe, composé en grec par un Juif converti au Christianisme, sur la fin du premier, ou au commencement du second siècle de l'Eglise. L'auteur y fait parler l'un après l'autre les douze enfans de Jacob, il suppose qu'au lit de la mort, à l'exemple de leur père, ils ont dressé à leurs enfans les prédictions & les instructions qu'il rapporte. Cette fiction n'a rien de blâmable, il n'y a aucune raison de penser que cet auteur a eu le dessein de persuader à ses lecteurs que les douze Patriarches ont véritablement tenu les discours qu'il leur prête. Platon dans ses dialogues fait parler Socrate & divers autres personnages de son temps; Cicéron a fait de même dans la plupart de ses livres philosophiques, on a donné de nos jours les entretiens de Phocion & d'autres ouvrages de même genre; personne n'y a été trompé, & n'a été tenté d'accuser d'imposture ces divers écrivains.

On ne peut pas douter de l'antiquité du *Testament des douze Patriarches*; Origène dans sa première Homélie sur Josué témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, & qu'il y trouvoit du bon sens; Grabe est persuadé que Tertullien l'a aussi connu, il conjecture même que S. Paul en a cité quelques paroles, mais ce soupçon est peu fondé. Pendant long-temps ce livre a été inconnu aux savans de l'Europe & même aux Grecs, ce sont les Anglois qui nous l'ont procuré. Robert Grosseteste, Evêque de Lincoln, en ayant eu connoissance par le moyen de Jean de Basingestakes, archidiacre de Legies, qui avoit étudié à Athènes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, & le traduisit en latin, par le secours de Nicolas, Grec de naissance, & clerc de l'Abbé de S. Alban, l'an 1232. Depuis il a été donné en Grec avec la traduction par Grabe dans son *Spicilège des Pères*, en 1698, & ensuite par Fabricius dans ses *Apogryphes de l'ancien Testament*.

L'auteur de ce livre rapporte différentes particularités de la vie & de la mort des Patriarches qu'il fait parler, mais desquelles il ne pouvoit avoir aucune certitude; il fait mention de la ruine de Jérusalem, de la venue du Messie, de diverses actions de sa vie, de sa divinité, de sa mort, de l'oblation de l'Eucharistie, de la punition des Juifs, des écrits des évangélistes, d'une manière qui ne peut convenir qu'à un Chrétien. Trois ou quatre passages dans lesquels il ne s'exprime pas assez correctement touchant la naissance & la mort du Messie, & sur la voix du ciel qui se fit entendre à son baptême, nous paroissent susceptibles d'un sens orthodoxe. Mais on ne peut pas nier qu'il n'ait encore été imbu des opinions & des préjugés qui régnoient de son temps parmi les Juifs Helléniştes. *Voyez b. d. c. spicil. PP.* 1 *sæculi*, p. 129 & suiv.

Il y a encore eu plusieurs autres *Testamens* apocryphes cités par les Orientaux, tel est celui *des trois patriarches*, ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïse, de Salomon; la plupart avoient été composés par des hérétiques pour répandre leurs erreurs.

TÊTE. Ce mot en hébreu se prend dans plusieurs sens figurés & métaphoriques, aussi-bien qu'en françois. Il signifie, 1°. le commencement, *Gen.* c. 2, ℣. 10; il est dit d'un fleuve qu'il se divisoit en quatre *têtes*, parce qu'il donnoit la naissance à quatre bras. 2°. Le sommet, la partie la plus élevée d'un lieu ou d'une chose. 3°. Un chef, celui qui commande aux autres & l'autorité qu'il exerce, la capitale d'un empire. 4°. Le principal soutien d'un édifice, *Ps.* 118, ℣. 22 &c; *la tête de l'angle*, ou la pierre angulaire, désigne Jesus-Christ, Matt. c. 21, ℣. 42, &c, parce qu'il est le chef, le fondement & le soutien de son église. 5°. Ce qu'il y a de meilleur, *Exode*, c. 30, ℣. 23, les parfums de la *tête*, sont les parfums les plus exquis. 6°. Le total d'un nombre que nous appelons la *somme*, *Exode*, c. 30, ℣. 12, ou la répétition sommaire de plusieurs choses, que nous nommons *récapitulation*. 7°. Les différens corps ou bataillons dont une armée est composée, Jud. c. 7, ℣. 16, parce qu'ils se subdivisent en plusieurs parties. Dans un sens à peu près semblable nous appelons *chapitres*, *capita*, les divisions d'un livre qui contiennent plusieurs articles ou sections. 8°. Dans le *Ps.* 40, ℣. 8, & *Hebr.* c. 10, ℣. 7, nous lisons : *in*

capite libri ſcriptum eſt de me ; caput ne ſignifie pas là *un chapitre*, mais la totalité des Ecritures ſaintes. 9°. *caput & cauda*, ſignifie les premiers & les derniers, *Deut.* c. 28, ℣. 13, &c. 10°. *la tête des aſpics*, Job, c. 20, ℣. 16, eſt le poiſon des ſerpens.

Ce mot ſe trouve dans pluſieurs phraſes proverbiales dont il eſt aiſé d'apercevoir le ſens. *Marcher la tête baiſſée*, c'eſt gémir dans la triſteſſe, *Jérem.* c. 2, ℣. 10; *courber la tête*, c'eſt affecter un air mortifié; *Iſaïe*, c. 58, ℣. 5. dit que le jeûne ne conſiſte pas à baiſſer la *tête* & à la tourner comme un cercle, c'étoit un geſte des Juifs hypocrites. *Lever la tête*, c'eſt reprendre courage, *Eccléſ.* c. 20, ℣. 11, ou s'enorgueillir. *Elever la tête* de quelqu'un, c'eſt le tirer de l'humiliation & le remettre en honneur, 4 *Reg.* c. 27, ℣. 17; lui *parfumer la tête*, c'eſt le combler de biens. *Pſ.* 22. ℣. 5; lui raſer la tête, *decalvare caput*, c'eſt le couvrir d'ignominie, *Iſaïe*, c. 3, ℣. 17, &c. *ſecouer la tête*, eſt quelquefois un ſigne de mépris, 4 *Reg.* c. 19, d'autres fois une marque de joie & de félicitation; les parens de Job, après ſa guériſon & après le rétabliſſement de ſa fortune, vinrent le féliciter, & *ſecouèrent la tête* ſur lui, Job, c. 42, ℣. 11; *ſe raſer la tête*, étoit une marque de deuil, *Levit.* c. 10, ℣. 6; il n'étoit permis aux prêtres de le faire qu'à la mort de leurs plus proches parens, c. 21, ℣. 5. Quelquefois auſſi on ſe couvroit la tête dans des momens d'affliction, 2 *Reg.* c. 19 ℣. 4. Il étoit naturel de cacher l'altération qu'un chagrin violent produit dans les traits du viſage. *Donner de la tête* à quelque choſe, c'eſt s'y obſtiner; les Juifs, dit Eſdras, c. 9, ℣. 17, ſe mirent dans la tête, *dederunt caput*, de retourner à leur ancienne ſervitude.

On peut voir dans le *Dictionnaire de l'Académie* que la plupart de ces manières de parler ont lieu dans notre langue, ou y ſont remplacées par d'autres ſemblables.

TÉTRADITES. Ce nom a été donné à pluſieurs ſectes d'Hérétiques, à cauſe du reſpect qu'ils affectoient pour le nombre de *quatre*, exprimé en Grec par τέτρα,

On appeloit ainſi les Sabbataires, parce qu'ils célébroient la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi qui eſt le quatrième jour de la ſemaine. On nomma de même les Manichéens & d'autres qui admettoient en Dieu quatre perſonnes, au lieu de trois. Enfin les ſectateurs de Pierre le Foulon, parce qu'ils ajoutoient au Triſagion quelques paroles par leſquelles ils inſinuoient que ce n'étoit pas une ſeule des perſonnes de la Sainte Trinité qui avoit ſouffert pour nous, mais la divinité toute entière, *voyez* PATRIPASSIENS, TRISAGION, &c.

TÉTRAGRAMMATON, *voyez* JÉHOVAH.

TÉTRAODION, Hymne des Grecs compoſé de quatre parties, & qu'ils chantent le ſamedi.

TÉTRAPLES d'Origène, *voyez* HÉXAPLES.

TEXTE DE L'ÉCRITURE SAINTE. Ce terme ſe prend en différens ſens. 1°. Pour la langue dans laquelle les livres ſaints ont été écrits, par oppoſition aux traductions ou verſions qui en ont été faites. Ainſi le *texte Hébreu* de l'ancien Teſtament, & le *texte Grec* du nouveau ſont les originaux ſur leſquels les traducteurs ont fait leurs verſions, & c'eſt à ces ſources qu'il faut recourir, pour voir s'ils en ont bien rendu le ſens. 2°. Pour cette même écriture originale, par oppoſition aux gloſes ou aux explications que l'on en fait, en quelque langue qu'elles ſoient écrites; par exemple, lorſque le *texte* porte que Dieu ſe fâcha, ou qu'il ſe repentit, la gloſe avertit qu'il faut entendre que Dieu agit comme s'il eût été fâché, ou comme s'il ſe fût repenti.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Teſtament, compris dans le Canon ou Catalogue des Juifs, eſt l'hébreu; mais l'Egliſe Chrétienne reçoit auſſi comme Canoniques pluſieurs livres de l'ancien Teſtament qui paſſent pour avoir été écrits en Grec, ou dont l'original hébreu ne ſubſiſte plus : tels ſont les livres de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique, de Tobie, de Judith, des Machabées, une partie du chap. 3 de Daniel, depuis le ℣. 24 juſqu'au ℣. 91, les chapitres 13 & 14 de ce même Prophète, & les additions qui ſe trouvent à la fin du livre d'Eſther. Il paroît certain que Tobie, Judith, l'Eccléſiaſtique & le premier livre des Machabées ont été originairement écrits en Hébreu tel qu'on le parloit pour lors parmi les Juifs; il n'en eſt pas de même du livre de la Sageſſe & du ſecond des Machabées. Nous avons parlé de ces divers ouvrages ſous leur titre.

Pour les livres du nouveau Teſtament, le *texte* original eſt le Grec, quoiqu'il ſoit certain que S. Matthieu a écrit ſon Evangile en hébreu, nous ne l'avons plus dans cette langue. Quelques-uns ont cru que celui de ſaint Marc, & l'épître de Saint Paul aux Romains avoient été d'abord écrits en latin, mais il y a des preuves du contraire. L'opinion de ceux qui ont imaginé que l'Epître aux Hébreux leur avoit été adreſſée dans leur langue, & que l'Apocalypſe de ſaint Jean avoit été compoſée en ſyriaque, n'eſt pas mieux fondée. Celle du P. Hardouin, qui a ſoutenu que le latin eſt la langue originale du nouveau Teſtament & que le Grec n'eſt qu'une verſion, n'a entraîné perſonne.

On ne peut pas méconnoître un trait ſingulier de la Providence divine dans la conſervation du

du *texte* Hébreu de l'ancien Teſtament, malgré les révolutions terribles arrivées chez les Juifs. Depuis qu'ils eurent été diviſés en deux royaumes, pluſieurs de leurs Rois devenus idolâtres ſembloient avoir conjuré la ruine de leur religion, aucun cependant n'eſt accuſé d'en avoir voulu détruire les livres ; les adorateurs du vrai Dieu & les Prophêtes qui ont vécu ſous l'une ou l'autre domination les ont toujours gardés, & en ont fait la règle de leur conduite. Nabuchodonoſor brûla le Temple & la ville de Jéruſalem, mais les livres ſaints furent conſervés dans la Judée par Jérémie, & furent emportés par les ſaints perſonnages que l'on conduiſit en captivité; Ezéchiel & Daniel ne les perdirent jamais de vue. Après le retour, les Rois de Syrie réſolurent d'abolir le Judaïſme, mais les livres ſaints furent préſervés de leurs attentats, & cent ans auparavant ils avoient été traduits en Grec, & dépoſés dans la bibliothèque d'Alexandrie.

Le plus grand danger qu'ils aient couru a été pendant la captivité de Babylone, auſſi quelques Juifs mal inſtruits ont prétendu qu'ils avoient abſolument péri. L'auteur du 4e. livre d'Eſdras, ouvrage apocryphe & fabuleux, dit, c. 14 ℣. 21 & ſuiv. que les livres ſaints avoient été brûlés & qu'Eſdras fut inſpiré de Dieu pour les écrire de nouveau : au mot *Pentateuque* nous avons fait voir l'abſurdité de cette imagination. Cependant l'on accuſe les Pères de l'Egliſe de s'être laiſſés tromper par ce Juif viſionnaire, d'avoir ajouté foi à ce qu'il dit, & de l'avoir répété; Prideaux cite à ce ſujet Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Saint Baſile, Saint Jean Chryſoſtôme, Saint Jérôme & Saint Auguſtin. Ce fait mérite un moment d'examen, voyons s'il eſt vrai.

Nous trouvons dans Saint Irénée, *Adv. hær.* l. 3 c. 21 (al. 25) n. 2, que les écritures ayant été corrompues, Διαφθάρεισῶν Dieu, ſous le règne d'Artarxerxès, inſpira a Eſdras de rétablir Ἀνατάξασθαι les livres des Prophêtes, & de rendre au peuple la loi de Moïſe.

Clément d'Alexandrie ſemble avoir copié Saint Irénée, *Strom.* l. 1, édit. de Potter, p. 392, il dit qu'Eſdras, de retour dans ſa patrie, rétablit le peuple, fit la reconnoiſſance ou le recenſement Ἀναγνορισμος & le renouvellement des écritures divinement inſpirées, page 410, il dit que les écritures ayant été corrompues Διαφθαρεισῶν, pendant la captivité, Eſdras, Prêtre & Lévite, les renouvela par inſpiration. Or des livres corrompus par des fautes de copiſtes ou autrement, ne ſont pas pour cela des livres brûlés ou détruits; pour les rétablir, il faut les corriger, & non les compoſer de nouveau. S'il avoient été anéantis, il n'y auroit eu ni reconnoiſſance ni recenſement à faire.

Saint Baſile écrit, *Epiſt.* 42 *ad Chilonem*, n. 5 : « Ici eſt la campagne dans laquelle Eſ» dras tira de ſon ſein Ἐξηνεγκατο par ordre » de Dieu, tous les livres divinement inſpi» rés » ; à la vérité le terme dont ſe ſert Saint Baſile eſt fort, mais ne peut-il pas ſignifier *tirer de la pouſſière* ou de l'obſcurité ? Un ſeul mot ne ſuffit pas pour nous inſtruire de l'opinion d'un Père de l'Egliſe.

Saint Jean Chryſoſtôme, *Homil.* 8 *in Epiſt. ad Hæbr.* n. 4, *Op.* tom. 12, p. 96, s'exprime ainſi : « Il ſurvint des guerres, les livres fu» rent brûlés; Dieu inſpira un autre homme, » ſavoir Eſdras, pour les expoſer & en raſſem» bler les reſtes ». « Toutes les copies ne fu» rent donc pas brûlées, puiſqu'il en reſtoit ». Voilà ce qu'ont dit les Pères Grecs.

Tertulien, *de cultu femin.* l. 1, c. 3, rapporte qu'après la ruine de Jéruſalem par les Babyloniens, Eſdras *rétablit* tous les Monumens de la littérature des Juifs.

Saint Jérôme, *contra Helvid. Op.* tome 4, col. 134 « dites, ſi vous voulez, que Moïſe » eſt l'auteur du Pentateuque, ou qu'Eſdras en » eſt le reſtaurateur; je ne m'y oppoſe point ». Or un reſtaurateur n'eſt pas un nouveau créateur.

Prideaux devoit s'abſtenir de citer le livre, *de mirabilib. ſacræ Scripturæ*, où il eſt dit que les livres ſaints ayant été brûlés, Eſdras les refit par le même eſprit par lequel ils avoient été écrits; les ſavans éditeurs des ouvrages de Saint Auguſtin ont fait voir que celui-ci n'eſt pas de lui, mais d'un auteur Anglois ou Irlandois qui a écrit au ſeptième ſiècle.

Tout cela ne nous paroît pas ſuffiſant pour prouver que les Pères ſe ſont laiſſés tromper par le 4e livre d'Eſdras, & qu'ils y ont ajouté foi, aucun d'eux ne l'a cité, & peut-être qu'aucun ne l'avoit lu; il nous paroît plus probable qu'ils ſe ſont copiés les uns les autres, & qu'ils ont parlé d'après l'opinion des Juifs.

Mais ſuppoſons ce que veut Prideaux, il s'enſuit que ſur le fait en queſtion le témoignage des Pères ne prouve rien; dans ce cas nous lui demandons où il a puiſé ce qu'il dit des travaux d'Eſdras ſur l'Ecriture-Sainte. Il prétend que ce Juif ramaſſa le plus grand nombre d'exemplaires qu'il put des livres ſacrés, qu'il les confronta, qu'il en corrigea les fautes qu'il rangea les livres par ordre, qu'il en fit le canon, & qu'il en donna une édition très-correcte. Les Juifs, dit-il, & les Chrétiens s'accordent à lui en faire honneur. Mais ces Chrétiens ne peuvent être autres que les Pères dont nous venons de parler, & il a commencé par ruiner leur témoignage; reſte celui des Juifs ſeuls, & nous ne lui trouvons point d'autre fondement que le 4e livre d'Eſdras, qui n'a aucune autorité. Il valoit donc mieux avouer que nous ne ſavons pas ce qu'Eſdras a fait ou n'a pas fait, puiſqu'aucun mo-

nument authentique ne peut nous en inſtruire ; il n'en dit rien lui-même dans ſon livre, & Josèphe, qui l'a copié, n'en dit pas davantage.

Prideaux ajoute qu'admettre le miracle ſuppoſé par les Pères eſt un moyen très-propre à ébranler la foi ; les Pyrrhoniens ne manqueroient pas de dire qu'Eſdras, prétendu inſpiré, n'a été qu'un impoſteur qui a donné aux Juifs comme livres divins des ouvrages qu'il a forgés. Déja ils le diſent en effet. Mais il demande auſſi quelle certitude on peut avoir qu'Eſdras a été inſpiré, pour diſcerner les livres qui ont dû être placés dans le canon, d'avec ceux qui n'ont pas dû y entrer, pour choiſir entre les variantes des copies celles qui méritoient la préférence, & pour atteſter aux Juifs que ces livres, & non d'autres étoient la parole de Dieu : Prideaux ne ſatisfait point à cette difficulté.

Il fournit encore des armes aux incrédules en ſuppoſant que ſous le règne de Joſias il ne reſtoit que le ſeul exemplaire des livres de Moïſe qui étoit gardé dans le Temple, & que le Roi, non plus que le Pontife Helcias ne l'avoient jamais vu ; au mot, PENTATEUQUE, nous avons réfuté cette fauſſe ſuppoſition.

Il nous paroît beaucoup plus ſimple de penſer que les livres ſaints n'ont jamais été oubliés, ni négligés parmi les Juifs, parce que ces livres renfermoient l'hiſtoire, les lois, les titres de poſſeſſion, les généalogies, auſſi-bien que la croyance & la Religion de toute la nation ; que les ſujets du Royaume d'Iſraël, emmenés en captivité par Salmanazar en avoient emporté avec eux des exemplaires en Aſſyrie, de même que firent ceux du Royaume de Juda tranſportés à Babylone par Nabuchodonoſor. Les premiers ne revinrent point dans la Judée ſous Cyrus, ils conſervèrent au-delà de l'Euphrate les établiſſemens qu'ils y avoient formés ; Joſèphe atteſte qu'ils y étoient encore de ſon temps, *Antiq. Jud.* l. 11, c. 5. Ces Juifs de la Babylonie & de la Médie ont continué à ſuivre leur Religion & leurs lois, ils ont conſervé des relations avec ceux de la Judée, il n'y avoit entre eux aucun ſujet d'inimitié. Après la priſe de Jéruſalem ſous Veſpaſien, & la diſperſion des Juifs ſous Adrien, ceux qui ſe retirèrent dans la Perſe ſavoient bien qu'ils n'alloient pas dans un pays inconnu, ils étoient sûrs d'y trouver leurs frères. S'il nous eſt permis de former des conjectures, ce ſont ces Juifs devenus Chaldéens qui les premiers ont adopté les caractères chaldaïques, qui les ont communiqués aux nouveaux venus, & inſenſiblement à toute la nation juive. Mais les juifs modernes ſe ſont obſtinés à mettre ſur le compte d'Eſdras tout ce qui s'eſt fait chez eux depuis la captivité, & les Proteſtans ont adopté la plupart de leurs viſions.

Une autre queſtion eſt de ſavoir ſi depuis la venue de Jéſus-Chriſt les Juifs ont corrompu malicieuſement le *texte* Hébreu de l'ancien Teſtament, afin d'eſquiver les preuves que les Docteurs Chrétiens en tiroient contre eux. Quelques anciens Pères, comme Saint Juſtin, Tertullien, Origène, Saint Jean-Chryſoſtôme, en ont accuſé les Juifs, mais ce ſoupçon n'a jamais été prouvé. Ces Pères qui ne connoiſſoient pour authentique que la verſion des Septante, & qui la croyoient inſpirée, imaginèrent que tous les paſſages du *texte* hébreu, qui n'étoient pas exactement conformes à cette verſion avoient été altérés ; ils étoient portés à le penſer, par les fauſſes explications que les Juifs donnoient aux Prophéties, & qu'ils prétendoient fondées ſur le *texte*. Mais cette erreur ſe diſſipa, lorſque Saint Jérôme, après avoir appris l'hébreu, fit voir que les Septante n'avoient pas toujours rendu le vrais ſens du *texte*. Joſeph, l. 1, contre Apion, proteſte qu'aucun Juif n'a jamais eu la témérité de faire la moindre altération dans la lettre des Livres ſaints, parce que tous ſont perſuadés dès l'enfance que c'eſt la parole de Dieu. Saint Jérôme les a ſouvent accuſés de détourner le ſens des Prophéties, mais il ne leur reproche point d'avoir touché au *texte*. Saint Auguſtin obſerve que Dieu a diſperſé les Juifs, afin qu'ils rendiſſent témoignage par-tout de l'authenticité des prophéties, dont la lettre les condamne, & a ſervi plus d'une fois à les convertir ; *de civit. Dei*, l. 18, c. 46, il ſuppoſe par conſéquent leur fidélité à la conſerver.

Cette queſtion a été renouvelée entre les ſavans du ſiècle paſſé. D. Pezron, Bernardin célèbre, publia en 1687 un livre intitulé : *l'Antiquité des temps rétablie*, dans lequel il ſoutint que depuis la deſtruction de Jéruſalem les Juifs ont abrégé à deſſein la Chronologie du *texte* Hébreu, de plus de quinze cents ans, pour ſe défendre contre les Chrétiens, qui leur prouvoient par l'Ecriture & par les traditions Juives que le Meſſie devoit arriver dans le ſixième millénaire du monde ; & qu'il étoit venu en effet à cette époque. Pour ſe tirer de cet argument, dit D. Pezron, les Juifs ont abrégé les dates du *texte* Hébreu, ils ont donné au monde près de deux mille ans de durée de moins que les Septante ; afin de pouvoir ſoutenir que le Meſſie n'étoit pas encore arrivé, puiſque l'on venoit ſeulement de finir le quatrième millénaire depuis la création. De là cet auteur concluoit qu'il faut ſuivre la Chronologie des Septante, & non celle du texte hébreu, qui eſt auſſi celle de la vulgate ; & il en donnoit des preuves qui ont fait impreſſion ſur pluſieurs Savans. Une des principales eſt que par ce moyen la Chronologie de l'Ecriture ſainte s'accorde aiſément avec celle des nations Orientales, des Chaldéens, des Egytiens & des Chinois.

D. Martianay, Bénédictin, & le P. Le Quien, Dominicain, ont attaqué le Livre de D. Pezron,

ils ont défendu l'intégrité du *texte* hébreu & la justesse de la chronologie qu'il renferme. Il y a eu des répliques de part & d'autre, & cette dispute a été soutenue avec beaucoup d'érudition. Si l'on peut en juger par l'événement, elle est demeurée indécise. On a continué depuis à suivre la chronologie de l'hébreu & de la vulgate comme auparavant, quoiqu'il y ait encore des savans qui préfèrent celle des Septante.

Au mot *Chronologie*, nous avons fait voir que cette contestation ne donne aucune atteinte à la vérité de l'histoire, qu'elle n'intéresse donc en rien la Foi ni la Religion.

Il reste enfin à savoir si le *texte* hébreu, tel que nous l'avons aujourd'hui, est assez pur pour que l'on puisse s'y fixer, ou s'il est considérablement altéré par les fautes des copistes. On est tenté de croire qu'il est très-fautif, quand on a vu l'aveu qu'en ont fait les Rabbins, les corrections fréquentes que le P. Houbigant de l'Oratoire a tenté d'y faire, & les Dissertations que le D. Kennicott a publiées sur ce sujet en 1757 & 1759. C'est pour cela même qu'il a donné depuis, en 2 vol. *in-fol.*, l'édition du *texte* hébreu la plus correcte qu'il lui a été possible, avec toutes les variantes que l'on a pu trouver dans la multitude des manuscrits que l'on a confrontés.

Qu'en est-il arrivé? la même chose qui arriva au commencement de ce siècle, lorsque le D. Mill annonça une nouvelle édition du *texte* grec du nouveau Testament, avec toutes les variantes, qui se montoient, selon lui, au nombre de trente mille. On crut d'abord que dès ce moment le sens du *texte* alloit devenir incertain, & que l'on ne sauroit plus à quelle leçon il falloit s'attacher. L'événement nous a convaincus que cette énorme quantité de variantes minutieuses n'a pas jeté du doute sur un seul passage important. Déja nous voyons qu'il en est de même des variantes du *texte* hébreu.

Il y a quelques fautes sans doute dans les MS., & par conséquent dans les éditions qui y sont conformes; il a été impossible que des livres si anciens, & dont on a fait tant de copies dans les différentes parties du monde, en fussent absolument exempts, mais elles ne sont pas en très-grand nombre, ni de grande importance; elles ne touchent pas au fond des choses. Ce sont quelques dates, quelques noms propres d'hommes ou de villes, altérés ou changés, quelques conjonctions ajoutées ou supprimées, quelques pronoms mis l'un pour l'autre, quelques fautes de grammaire vraies ou apparentes, quelques différences de prononciation ou d'orthographe, &c. Mais ces défauts se trouvent dans tous les livres du monde; il est aisé de les corriger par la comparaison des MS. ou des anciennes versions. Si l'on nous permet de dire librement notre avis, nous pensons que la plupart des fautes que l'on a cru remarquer dans le *texte* hébreu sont imaginaires. Les traducteurs, les commentateurs, les critiques, les philologues, ont supposé des fautes comme ils ont créé des hébraïsmes, parce qu'ils ne comprenoient pas les différentes significations d'un mot ou ses différentes prononciations, parce qu'ils ont fait des règles arbitraires de grammaire, parce qu'ils ont cru que la langue hébraïque a été immuable pendant plus de deux mille ans, malgré les différentes migrations des Hébreux, & malgré les relations qu'ils ont eues avec différens peuples. Avant d'ajouter foi à ce miracle, il auroit fallu commencer par le prouver. *Voyez* HÉBRAÏSME; *Elémens primit. des langues*, 6e Dissert.

Au mot *Bibles hébraïques*, nous avons parlé des plus anciennes copies & des plus célèbres éditions du *texte* hébreu; & dans l'article suivant, nous avons donné une courte notion des Bibles grèques.

TEXTE se dit encore, dans les écoles de Théologie, des passages de l'Ecriture-Sainte dont on se sert pour prouver un dogme, pour établir un sentiment, ou pour résoudre une objection. Dans nos contestations avec les Hétérodoxes, nous ne manquons jamais de citer les *textes* de l'Ecriture sur lesquels la croyance de l'Eglise Catholique est fondée.

Dans les sermons, l'on appelle *texte* un passage de l'Ecriture-Sainte que le prédicateur se propose d'expliquer, par lequel il commence son discours, & duquel il tire son sujet; suivant la règle, un sermon ne doit être que la paraphrase ou l'explication du *texte*. Mais il arrive trop souvent qu'un orateur choisit un *texte* singulier, qui n'a nul rapport à la matière qu'il veut traiter, qu'il y adapte par force, en lui donnant un sens qu'il n'a pas; cela se fait sur-tout quand on veut qu'il y ait du rapport entre le sermon & l'évangile du jour: mais il n'est pas défendu de prendre un *texte* dans quelque autre livre de l'Ecriture-Sainte. Cela vaudroit peut-être mieux, l'Eglise dans son office fait usage des Livres de l'ancien Testament, aussi-bien que de ceux du nouveau, & les Pères, qui sont nos modèles, expliquoient également les uns & les autres.

TEXTUAIRES. Quelques auteurs ont ainsi nommé les Caraïtes, secte de Juifs qui s'attachent uniquement au texte des Livres saints, & qui rejettent les traditions du Talmud & des Rabbins. *Voyez* CARAÏTES.

T H

THABORITES, *voyez* HUSSITES.

THARTAC, *voyez* SAMARITAIN.

THAUMATURGE, terme composé du grec Θαυμα, merveille, miracle, & εργον, ouvrage, action. L'on a donné ce nom dans l'Eglise à plusieurs Saints qui se sont rendus célèbres par le

nombre & par l'éclat de leurs miracles. Tels ont été S. Grégoire de Néocéſarée, qui vivoit au commencement du troiſième ſiècle, S. Léon de Catanée qui a paru dans le huitième, S. François de Paule, S. François Xavier, &c.

L'on a ſouvent objecté aux Proteſtans que ſi l'Egliſe de Jéſus-Chriſt étoit tombée dans des erreurs groſſières contre la foi, dès le troiſième ou le quatrième ſiècle, comme ils le prétendent, Dieu n'y auroit pas conſervé, comme il l'a fait, le don des miracles; que vu l'impreſſion que font ſur tous les hommes ces merveilles ſurnaturelles, il auroit tendu par là aux Fidèles un piége d'erreur. Comment ſe perſuader qu'un homme qui opère des miracles enſeigne une fauſſe Doctrine, pendant que Dieu s'eſt ſervi principalement de ce moyen pour convertir les peuples à la Foi Chrétienne? Les Proteſtans ont pris le parti de nier tous ces miracles, de ſoutenir qu'aucun n'eſt vrai ni ſuffiſamment prouvé. On a eu beau leur repréſenter que les moyens par leſquels ils les attaquent ſervent auſſi aux Incrédules pour combattre la vérité des miracles de Jéſus-Chriſt & des Apôtres; ſans s'embarraſſer de cette conſéquence, ils perſiſtent dans leur opiniâtreté. *Voyez* MIRACLES, §. 4.

THÉANDRIQUE. Du Grec Θεος, Dieu, & Ἀνθρωπος, homme, l'on a fait *Théanthrope*, qui ſignifie *homme-Dieu*, nom ſouvent donné à Jéſus-Chriſt par les Théologiens grecs; & ils ont appelé *Théandriques* les opérations divines & humaines de ce divin Sauveur, terme que les Latins ont rendu par *Dei-viriles*. *Voyez* INCARNATION. L'on ne ſait pas qui eſt le premier des Pères de l'Egliſe qui a commencé à ſe ſervir de ce mot.

Dans la ſuite les Eutychiens ou Monophyſites, qui n'admettoient en Jéſus Chriſt qu'une ſeule nature compoſée de la Divinité & de l'humanité, ſoutinrent auſſi qu'il n'y avoit en lui qu'une ſeule opération, & ils la nommèrent *Théandrique*, en attachant à ce terme le ſens conforme à leur erreur. Mais à parler exactement, ſelon leur opinion la nature de Jéſus-Chriſt n'étoit plus la nature divine, ni la nature humaine, c'étoit une troiſième nature compoſée ou mélangée de l'une & de l'autre. Par la même raiſon ſon opération n'étoit ni divine ni humaine, elle ne pouvoit être appelée *Théandrique* que dans un ſens abuſif & erroné.

Ce n'eſt pas ainſi que l'avoient entendu les Pères de l'Egliſe. S. Athanaſe, pour donner une notion juſte des actions du Sauveur, citoit pour exemple la guériſon de l'aveugle-né & la réſurrection de Lazare; la ſalive que Jéſus-Chriſt fit ſortir de ſa bouche, & de laquelle il frotta les yeux de l'aveugle, étoit une opération humaine, le miracle de la vue rendue à cet homme étoit une opération divine: de même en reſſuſcitant Lazare, il l'appela d'une voix forte, en tant qu'homme, & il lui rendit la vie en tant que Dieu.

Le nom & le dogme des opérations *Théandriques* furent examinés avec ſoin au Concile de Latran, tenu l'an 649, à l'occaſion de l'erreur des Monothélites, qui n'admettoient en Jéſus-Chriſt qu'une ſeule volonté. Le Pape Martin Ier, qui y préſidoit, expliqua nettement le ſens dans lequel les Pères grecs avoient employé le mot *Théandrique*, ſens fort différent de celui qu'y donnoient les Monophyſites & les Monothélites; conſéquemment l'erreur de ces derniers fut condamnée. Mais l'abus qu'ils avoient fait d'un terme n'a pas pu empêcher les Théologiens de s'en ſervir, dès qu'il eſt ſuſceptible d'un ſens très-orthodoxe.

THÉANTROPIE, erreur de ceux qui attribuent à Dieu des qualités humaines; c'étoit l'opinion des Païens. Non-ſeulement pluſieurs étoient perſuadés que les Dieux n'étoient autre choſe que les premiers hommes qui avoient vécu ſur la terre, & dont les ames avoient été tranſportées au Ciel; mais ceux mêmes qui les prenoient pour des eſprits, pour des génies d'une nature ſupérieure à celle des hommes, ne laiſſoient pas de leur prêter tous les beſoins, les paſſions & les vices de l'humanité. Les Docteurs Chrétiens n'ont pas eu tort de leur reprocher que la plupart de leurs Dieux étoient des perſonnages plus vicieux & plus mépriſables que les hommes, que Platon méritoit mieux d'avoir des Autels que Jupiter.

Pour décréditer toute eſpèce de Religion & de notion de la Divinité, les Incrédules nous reprochent d'imiter le ridicule des Païens. Ils diſent que ſuppoſer en Dieu l'intelligence, des connoiſſances, des volontés, des deſſeins, lui attribuer la ſageſſe, la bonté, la juſtice, &c., c'eſt le revêtir de qualités & de facultés humaines, c'eſt faire de Dieu un homme un peu plus parfait que nous. D'ailleurs nos Livres ſaints lui prêtent les paſſions de l'humanité, l'amour, la haîne, la colère, la vengeance, la jalouſie, l'oubli, le repentir; en quoi ces notions ſont-elles différentes de celles des Païens?

Nous ſoutenons que la différence eſt entière & palpable. En effet nous commençons par démontrer que Dieu eſt l'Etre néceſſaire, exiſtant de ſoi-même, qui n'a point de cauſe ni de principe, puiſqu'il eſt lui-même la cauſe & le principe de tous les êtres, qu'il ne peut donc être borné dans aucun de ſes attributs, puiſque rien n'eſt borné ſans cauſe. Il eſt donc éternel, immenſe, infini, ſouverainement heureux & parfait dans tous les ſens & à tous égards, exempt de beſoins & de foibleſſes, à plus forte raiſon de vices & de paſſions. L'homme au contraire, Etre créé, dépendant, qui n'a rien de ſon propre fonds, puiſqu'il a tout reçu de Dieu, ne poſſède que des qualités & des facultés très-im-

parfaites, parce que Dieu a été le maître de les lui accorder en tel degré qu'il lui a plu. Il eſt donc évident que Dieu eſt non-ſeulement un Etre infiniment ſupérieur à l'homme, mais un Etre d'une nature abſolument différente de celle de l'homme. D'où il s'enſuit que quand l'Ecriture-Sainte nous dit que Dieu a fait l'homme *à ſon image*, elle veut nous faire entendre que Dieu lui a donné des facultés qui ont un eſpèce d'analogie avec les perfections qu'il a de lui-même & de ſon propre fonds, & dans un degré infini. *Voyez* ANTHROPOLOGIE, ANTHROPOPATHIE.

Mais comme notre eſprit borné ne peut rien concevoir d'infini, & comme nous ne pouvons pas créer un langage exprès pour déſigner les perfections divines, nous ſommes forcés de nous ſervir des mêmes termes pour les exprimer, & pour nommer les qualités de l'homme; il n'y a là aucun danger d'erreur, dès que nous avons donné de Dieu l'idée d'*Etre néceſſaire*, idée ſublime, qui le caractériſe & le diſtingue éminemment de toutes les créatures.

Cela ne ſuffit point, répliquent les Incrédules, les Païens ont pu ſe ſervir du même expédient pour excuſer les turpitudes qu'ils attribuoient à leurs Dieux. Si le peuple n'a pas pouſſé la ſagacité juſque-là, du moins les Sages & les Philoſophes ne s'y ſont pas trompés; ils ont rejeté les fables forgées par les Poëtes & crues par le peuple. Mais chez les Juifs & chez les Chrétiens le peuple n'eſt pas moins groſſier ni moins ſtupide que chez les Païens, il a toujours pris à la lettre le langage de ſes livres, jamais il n'a été capable de ſe former de la Divinité une notion ſpirituelle, métaphyſique, différente de celle qu'il a de ſa propre nature; l'erreur eſt donc la même par-tout.

Il n'en eſt rien. 1°. Nous défions les Incrédules de citer un ſeul Philoſophe qui ait déſigné Dieu ſous la notion d'Etre néceſſaire, exiſtant de ſoi-même, & qui en ait tiré les conſéquences qui s'enſuivent évidemment; ils ne le pouvoient pas, dès qu'ils ſuppoſoient la matière éternelle comme Dieu, conſéquemment aucun n'a reconnu en Dieu le pouvoir créateur, ils ont cru Dieu ſoumis aux lois du deſtin, & gêné dans ſes opérations par les défauts irréformables de la matière. Ils n'ont donc attribué à Dieu qu'une puiſſance très-bornée, ils ne l'ont ſuppoſé ni libre, ni indépendant; cette erreur en a entraîné une infinité d'autres. *Voyez* CRÉATION.

2°. Aucun Philoſophe n'a reconnu expreſſément en Dieu la preſcience, ou la connoiſſance des futurs contingens, ils n'ont pas même compris qu'elle pût s'accorder avec la liberté des créatures. Par la même raiſon ils lui ont refuſé la Providence; loin de penſer que Dieu s'occupe à gouverner le monde, ils ont jugé qu'il n'a pas ſeulement pris la peine de le faire tel qu'il eſt. Suivant leur opinion, ce double ſoin auroit troublé ſon repos & ſon bonheur. Il s'en eſt déchargé ſur des eſprits ſubalternes qui étoient ſortis de lui; ainſi les défauts de l'Univers ſont venus, ſoit des imperfections de la matière, ſoit de l'impuiſſance & de l'incapacité de ces ouvriers malhabiles. Voilà la *Théantropie*. Or, comme l'a très-bien obſervé Cicéron, un Dieu ſans Providence eſt nul, il n'exiſte pas pour nous. De là les Païens n'ont reconnu pour Dieux que ces génies ſecondaires, fabricateurs & gouverneurs du Monde. Comment auroit on pu leur attribuer d'autres qualités ou d'autres facultés que celles de l'homme?

3°. Quand les Philoſophes auroient eu des idées plus ſaines de la Divinité, elles n'auroient été d'aucune utilité pour le peuple; ces prétendus ſages étoient d'avis que la vérité n'eſt pas faite pour le peuple, qu'il eſt incapable de la comprendre & de s'y attacher, qu'il lui faut des fables pour le ſubjuguer & le retenir dans le devoir. C'eſt pour cela qu'ils ont décidé qu'il ne falloit pas toucher à la religion populaire, dès qu'elle étoit établie par les lois. Ainſi en rejetant les fables pour eux-mêmes, ils leur ont donné pour le peuple une ſanction inviolable; telle étoit l'opinion de l'Académicien Cotta rapportée par Cicéron, *de Nat. Deor.* l. 3, n. 4.

Ce n'eſt point ainſi qu'ont enſeigné les dépoſitaires de la révélation; la première vérité que Moïſe profeſſe au commencement de ſes livres eſt que Dieu a créé le Ciel & la Terre, qu'il opère par le ſeul pouvoir, qu'il a tout fait par une parole, avec ſageſſe, avec intelligence & avec une ſouveraine liberté. Non-ſeulement il nous apprend que Dieu eſt le ſeul auteur de l'ordre phyſique de la nature, & qu'il le conſerve tel qu'il eſt, mais qu'il y déroge quand il lui plaît, comme il l'a fait par le déluge univerſel. Il nous fait remarquer la Providence Divine dans l'ordre moral, en rapportant la manière dont Dieu a puni la faute d'Adam, le crime de Caïn, les déſordres des premiers hommes, & dont il a récompenſé Enos, Noé, Abraham; toute l'hiſtoire des Patriarches eſt une atteſtation de cette grande vérité.

Cette doctrine n'eſt ni un ſecret, ni un myſtère renfermé dans l'enceinte d'une école, & reſervé à des Diſciples affidés; Moïſe parle pour le peuple auſſi-bien que pour les Prêtres & pour les Savans, il adreſſe ſes leçons à ſa nation toute entière, *écoute Iſraël*. Dieu lui-même, du ſommet de Sinaï, publie ſes lois à tous les Hébreux raſſemblés, avec l'appareil le plus capable de leur inſpirer le reſpect & la ſoumiſſion. De même que les Patriarches ont été fidèles à tranſmettre à leur famille les vérités eſſentielles de la révélation primitive, ainſi Dieu ordonne aux Iſraélites d'enſeigner ſoigneuſement à leurs enfans ce qu'ils ont appris eux-mêmes. Chez les

Païens il n'y eut jamais d'autre catéchisme que les fables, chez les adorateurs du vrai Dieu l'Histoire-Sainte, soit écrite, soit transmise de vive voix, fut la leçon élémentaire de toutes les générations qui voulurent y prêter l'oreille. Il leur a donc été impossible de donner la *Théanthropie* des Païens, à moins qu'elles n'aient voulu s'aveugler de propos délibéré.

Lorsque nos adversaires disent que chez les Juifs & chez les Chrétiens le peuple est encore aussi grossier & aussi stupide que chez les Païens, ils ne font voir que de la malignité. Le Chrétien le plus ignorant a reçu pour première instruction dans l'enfance que Dieu est un pur Esprit, qu'il est par-tout, qu'il connoît tout, & que de rien il a fait toutes choses.

THÉATINS, Ordre religieux, ou Congrégation de Prêtres réguliers, instituée à Rome, l'an 1524. Leur principal Fondateur fut Jean-Pierre Caraffa, Archevêque de *Théato*, aujourd'hui Chieti dans le royaume de Naples, qui fut dans la suite élevé au souverain Pontificat sous le nom de Paul IV. Il fut secondé dans cette entreprise par Gaëtan de Thienne, gentilhomme né à Vicenze en Lombardie, que ses vertus ont fait mettre au rang des Saints, par Paul Consigliari & Boniface Colle, nobles Milanois. Leurs premières constitutions furent dressées par le même Pierre Caraffa, premier Supérieur général de cette Congrégation; elles ont été augmentées dans la suite par les Chapitres généraux & approuvées par Clément VIII en 1608.

Plusieurs auteurs ont écrit que les *Théatins* faisoient vœu de ne posséder ni terres, ni revenus, même en commun, de ne point mendier, mais de subsister uniquement des libéralités des personnes pieuses; la vérité est qu'ils ne possédèrent rien pendant le premier siècle de leur institut; mais leurs constitutions disent que ce fut volontairement, & sans avoir contracté aucun engagement à ce sujet; & il est prouvé par les faits que ces Religieux ont toujours montré beaucoup de désintéressement dans tous les lieux où ils se sont établis. Leur habit est une soutanne & un manteau noir, avec des bas blancs, c'étoit l'habit ordinaire des Ecclésiastiques dans le temps que leur Ordre a commencé.

L'objet qu'ils se sont proposé a été d'instruire le peuple, d'assister les malades, de combattre les erreurs dans la foi, d'exciter les Laïques à la piété, de faire revivre dans le Clergé par leur exemple l'esprit de désintéressement & de ferveur, l'étude de la Religion, & le respect pour les choses saintes; c'est à quoi ils ont travaillé constamment & avec courage. Aussi cet Ordre a donné à l'Eglise un grand nombre d'Evêques, plusieurs Cardinaux & plusieurs Personnages recommandables par leur sainteté aussi-bien que par leurs talens. Dès le second siècle de leur institut, ils ont eu des Missionnaires dans l'Arménie, la Mingrélie, la Géorgie, la Perse & l'Arabie, dans les Isles de Borneo & de Sumatra, & ailleurs. Plusieurs Prêtres Indiens ont été depuis peu reçus à profession chez les *Théatins* de Goa, & forment une Congrégation de Missionnaires.

Le Cardinal Mazarin fit venir ces Religieux en France en 1644 & leur acheta la maison qu'ils possèdent vis-à-vis les galeries du Louvre. Il leur légua par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir leur Eglise, qui a été achevée par les soins de M. Boyer, un de leurs confrères, lequel devint Evêque de Mirepoix, ensuite Précepteur de M. le Dauphin, & Administrateur de la feuille des bénéfices. Les *Théatins* n'ont en France que la seule maison de Paris, mais ils se sont étendus ailleurs. Ils ont actuellement quatre provinces en Italie, une en Allemagne, une en Espagne, deux maisons en Pologne, une en Portugal, & une à Goa. Héliot, *Hist. des Ordres Monast.* t. 4, p. 7. *Vie des PP. & des Martyrs*, t. 7, p. 196, &c.

THÉATINES, Ordre de Religieuses qui sont sous la direction des Théatins. Elles forment deux Congrégations qui ont eu pour Fondatrice la vénérable Ursule Benincaza, morte en odeur de sainteté en 1618. Les Religieuses de la première ne font que des vœux simples, elles furent instituées à Naples en 1583, elles sont appelées *Théatines de la Congrégation*. Les autres nommées *Théatines de l'Hermitage*, font des vœux solemnels, se consacrent à une vie austère & à une solitude continuelle, à la prière & aux autres exercices de la vie religieuse. Leur temporel est administré par celles de la première Congrégation; aussi leurs maisons se touchent, & la communication est établie entre elles par une salle intermédiaire. Leurs constitutions furent dressées par la Fondatrice & confirmées par Grégoire XV. Héliot, *ibid.*

THÉISME, système de ceux qui admettent l'existence de Dieu, c'est l'opposé de l'Athéisme. Comme nous appelons *Déistes* ceux qui font profession d'admettre un Dieu & une prétendue Religion naturelle, & qui rejettent toute révélation, & qu'il est démontré que leur système conduit directement à l'Athéisme, ils ont préféré de se nommer *Théistes*, espérant sans doute qu'un nom dérivé du Grec seroit plus honorable & les rendroit moins odieux qu'un nom tiré du Latin; au mot *Déisme*, nous avons démasqué leur hypocrisie.

Il n'est pas fort difficile de prouver que le *Théisme* est préférable à tous égards à l'Athéisme, qu'il est beaucoup plus avantageux pour les sociétés, pour les Princes, pour les particuliers,

de croire un Dieu, que de n'en admettre aucun ; il faut pouſſer l'entêtement de l'impiété juſqu'au dernier période, pour conteſter une vérité auſſi palpable.

1°. Les raiſonneurs de cette eſpèce qui ont répété cent fois que le *dictamen* de la raiſon, le déſir de la gloire & d'une bonne réputation, la crainte des peines infligées par les lois civiles, ſont trois motifs ſuffiſans pour réprimer les paſſions des hommes, pour régler les mœurs publiques, pour maintenir l'ordre & la paix de la ſociété, en ont impoſé groſſièrement. Au mot *Athéiſme*, nous avons fait voir l'inſuffiſance, ou plutôt la nullité de ces motifs à l'égard de la plupart des hommes. Un très-grand nombre ſont nés avec des paſſions fougueuſes qui ſouvent étouffent avec eux les lumières de la raiſon ; d'autres ne font aucun cas de l'eſtime de leurs ſemblables, & cette eſtime ne peut quelquefois s'acquérir qu'aux dépens de la vertu ; les lois civiles ne peuvent punir que les crimes publics, & ſouvent il ſe trouve des ſcélérats aſſez habiles pour couvrir leurs forfaits d'un voile impénétrable. L'expérience confirme ici la théorie, on n'a jamais vu une ſociété formée par des Athées, & on n'en verra jamais. Dans tout l'Univers & dans tous les ſiècles, l'Ordre ſocial a toujours été fondé ſur la croyance d'une Divinité, aucun Légiſlateur n'a cru pouvoir réuſſir autrement ; que prouvent les ſpéculations & les conjectures contre un fait auſſi ancien & auſſi étendu que le genre humain ? Quand on pourroit citer l'exemple de quelques Athées reconnus pour bons citoyens, il ne prouveroit rien ; ces hommes ſinguliers vivoient au milieu d'une ſociété cimentée par la Religion, ils étoient forcés d'en ſuivre les mœurs & les lois, & de contredire continuellement leurs principes par leur conduite.

Quand il ſeroit vrai que la crainte d'un Dieu vengeur & le frein de la Religion ne ſont pas abſolument néceſſaires pour enchaîner les hommes à la règle des mœurs, on ne peut pas nier du moins que ce lien ne ſoit utile, & qu'il ne ſoit le plus puiſſant de tous ſur le très-grand nombre des individus ; il y auroit donc encore de la démence à vouloir le rompre. Au lieu de retrancher aucun des motifs capables de porter l'homme à la vertu, il faudroit en imaginer de nouveaux, s'il étoit poſſible.

2°. Les Princes, les Chefs de la ſociété, ont plus d'intérêt que perſonne à maintenir parmi leurs ſujets la croyance d'une Divinité ſuprême qui impoſe des lois, qui veut l'ordre ſocial, qui récompenſe la vertu & punit le crime, les Athées mêmes en ſont ſi convaincus, qu'ils diſent que cette croyance eſt l'ouvrage des politiques, & qu'ils ont voulu par là rendre ſacrée l'obéiſſance due aux Souverains ; que les Rois ſe ſont ligués avec les Prêtres, parce qu'il étoit de leur intérêt mutuel de mettre les peuples ſous le joug de la Religion, afin de les rendre plus ſouples & plus dociles, &c.

Mais il eſt évident qu'il n'importe pas moins aux peuples d'avoir pour Chefs & pour Souverains des hommes religieux & craignant Dieu ; ſans ce frein ſalutaire, les Souverains ne voudroient dominer que par la force, & pour être plus abſolus, ils travailleroient ſans ceſſe à rendre les peuples eſclaves ; ils les regarderoient comme un troupeau de brutes qui ne peut être conduit que par la crainte.

3°. Il n'eſt pas moins évident que l'homme expoſé à tant de maux & de ſouffrances en ce monde, a beſoin de conſolation, & que pour la plupart il n'en eſt point d'autre que la croyance d'un Dieu juſte, rémunérateur de la patience & de la vertu. Sans l'eſpérance d'une vie future & d'un meilleur avenir, où en ſeroient réduits le pauvre ſouffrant & privé de ſecours, l'homme vertueux calomnié & perſécuté par les méchans, le bon citoyen puni pour n'avoir pas voulu trahir ſon devoir, &c. ? Il n'y auroit point de reſſource pour eux qu'un ſombre déſeſpoir. La mort, ce moment ſi terrible, que la nature n'enviſage qu'avec effroi, eſt pour l'homme juſte & religieux le commençement du bonheur, auſſi-bien que la fin de ſes peines. Qu'eſpère alors un Athée ? un anéantiſſement abſolu ; mais il n'en eſt pas certain, & le ſimple doute pour lors eſt la plus cruelle de toutes les inquiétudes. S'il s'eſt trompé, qu'a-t-il gagné ? rien, puiſque le paſſé n'eſt plus ; & il ne lui reſte pour l'avenir qu'un ſouverain malheur. Quand le Juſte ſeroit trompé dans ſon eſpérance, il n'a rien perdu, puiſqu'il n'a pas tenu à lui d'être heureux. Cela nous fait comprendre que ſi l'Athéiſme peut être le partage de quelques heureux inſenſés, le *Théiſme* ou la Religion doit être celui du très-grand nombre des hommes, puiſque ce très-grand nombre ne peut jouir du bonheur en cette vie. *Voyez* RELIGION, §. IV.

Mais y a-t-il du bon ſens à vouloir s'en tenir au ſimple *Théiſme* ? Autre queſtion. Si nous conſultons les Athées, cela eſt impoſſible, & ils le prouvent. 1°. La Divinité, diſent-ils, n'exiſtant que dans l'imagination d'un *Théiſte*, cette idée prendra néceſſairement la teinte de ſon caractère ; Dieu lui paroîtra bon ou méchant, juſte ou injuſte, ſage ou bizarre, ſelon qu'il ſera lui-même gai ou triſte, heureux ou malheureux, raiſonnable ou fanatique ; ſa prétendue Religion doit donc bientôt dégénérer en fanatiſme & en ſuperſtition. 2°. Le *Théiſme* ne peut manquer de ſe corrompre, de là ſont nées les ſectes inſenſées dont le genre humain s'eſt infecté. La Religion d'Abraham étoit le pur *Théiſme*, il fut corrompu par Moïſe. Socrate fut *Théiſte*, Platon ſon diſciple méla aux idées de ſon maître celles des Egyptiens & des Chaldéens, & les nouveaux Platoniciens furent de vrais

fanatiques. Bien des gens ont regardé Jésus comme un simple *Théiste*, mais les Docteurs Chrétiens ont ajouté à sa doctrine les superstitions judaïques & le Platonisme. Mahomet, en combattant le Polythéisme des Arabes, voulut les ramener au *Théisme* d'Abraham & d'Ismaël, & le Mahométisme s'est divisé en 72 sectes. 3°. Les *Théistes* n'ont jamais été d'accord entre eux, les uns n'ont admis un Dieu que pour fabriquer le monde, ils l'ont déchargé du soin de le gouverner; les autres l'ont supposé Gouverneur, Législateur, Rémunérateur & Vengeur. Entre ceux-ci les uns ont admis une vie future, les autres l'ont niée. Plusieurs ont voulu qu'on rendît à Dieu tel culte particulier, d'autres ont laissé ce culte à la discrétion de chaque individu. A force de raisonner sur la nature de Dieu, il a fallu peu à peu souscrire à toutes les rêveries des Théologiens. Il a donc été impossible de fixer jamais la ligne de démarcation entre le *Théisme* & la superstition. 4°. Il est évident que le *Théisme* doit être sujet à autant de schismes & d'hérésies que toute autre Religion, qu'il peut inspirer les mêmes passions & la même intolérance. A l'exemple des Protestans, qui en rejetant la Religion Romaine n'ont trouvé aucun point fixe pour s'arrêter, n'ont formé qu'un tissu d'inconséquences, ont vu multiplier les sectes, & sont devenus intolérans; les Déistes avec leur prétendue Religion naturelle, ne savent ce qu'ils doivent croire ou ne pas croire. Ainsi en fait de Religion, *tout ou rien*, si l'on veut raisonner conséquemment. *Syst. de la Nat.* t. 2, c. 7, p. 216, & suiv.

Ce devroit être aux Déistes de répondre à ces objections, mais ils savent mieux attaquer que se défendre; aucun n'a pris la peine de réfuter les Athées, parce qu'en général ils sont beaucoup moins ennemis de l'Athéisme que de la Religion.

Pour nous les argumens des Athées ne nous embarrassent pas beaucoup: 1°. ils prouvent ce que nous soutenons; savoir, qu'il n'y eut jamais, & qu'il ne peut point y avoir sur la terre de Religion véritable que la Religion révélée; que sans la révélation aucun homme n'auroit eu de Dieu une idée juste & vraie; que si l'on ferme une fois les yeux à cette lumière, chaque peuple, chaque particulier se fera infailliblement de la Divinité une notion conforme à son propre caractère, à ses mœurs, à ses passions. L'expérience n'a que trop confirmé cette vérité; à la réserve des Patriarches & des Juifs leurs descendans, toutes les nations de la terre ont été polythéistes & idolâtres, & ont attribué à leurs Dieux les vices de l'humanité. Pour prévenir cet égarement, Dieu s'étoit révélé à nos premiers parens, il leur avoit fait connoître ce qu'il est, ce qu'il a fait, ce qu'il exigeoit d'eux, le culte qu'ils devoient lui rendre. Si ces notions se sont effacées chez la plûpart des anciennes peuplades, ce n'est pas la faute de Dieu, mais celle des hommes, ce sont leurs passions qui les ont égarés. *Voyez* PAGANISME, §. 2; RÉVÉLATION, &c.

2°. Il n'est donc pas vrai que la Religion d'Abraham ait été le pur *Théisme*; les notions qu'il a eues de Dieu & de son culte ne lui sont point venues naturellement, mais par une révélation expresse; *il a cru à Dieu*, dit S. Paul, *& sa foi l'a rendu juste*. Il ne l'est pas non plus que Moïse ait corrompu le *Théisme* d'Abraham; il n'a point fait connoître aux Hébreux d'autre Dieu que celui de leurs pères. Mais Dieu l'instruisit de vive voix, il lui dicta les lois qu'il falloit prescrire à cette nation, la Religion qu'il lui donna étoit pure & sage, conforme au caractère de ce peuple, au temps, au lieu, aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit; nous l'avons fait voir au mot *Judaïsme*. Il est constant que Socrate fut polythéiste aussi-bien que Platon, ils adorèrent l'un & l'autre les Dieux d'Athènes, & ils décidèrent qu'il falloit s'en tenir à la Religion établie par les lois. C'est abuser des termes que de confondre le *Théisme* avec le Polythéisme. Un plus grand abus encore est d'appeler *Théisme* la Religion de Jésus-Christ; ce divin Maître s'est dit envoyé du Ciel pour enseigner le culte de Dieu en esprit & en vérité, il nous a fait connoître dans la Divinité le Père, le Fils & le Saint-Esprit, le mystère de l'incarnation & de la rédemption du genre humain, &c. Les Athées se vanteront-ils de mieux savoir que les Apôtres la vraie Doctrine de Jésus-Christ? Enfin il s'en faut beaucoup que Mahomet ait été un vrai *Théiste*; il n'a eu de Dieu que des idées très-grossières & très-fausses, encore les avoit-il empruntées des Juifs & de quelques Hérétiques. *Voyez* MAHOMÉTISME.

3°. Quant à la diversité de sentimens qui a toujours régné & qui règne encore parmi les Déistes, aux schismes, aux hérésies, aux disputes, à l'intolérance que l'on peut leur reprocher, c'est leur affaire de se justifier, nous n'y prenons aucun intérêt. Nous avouons cependant qu'ils peuvent user de récrimination contre les Athées. En effet l'on ne voit pas parmi ces derniers un concert beaucoup plus parfait que chez les Déistes; les uns croient le monde éternel, les autres disent qu'il s'est fait par hasard; quelques-uns pensent que la matière est homogène, les autres qu'elle est hétérogène; en fait de lois, de coutumes, de mœurs, les uns blâment ce que les autres approuvent. Le fiel, la malignité, l'emportement, la haine qu'ils montrent dans leurs écrits, prouvent assez qu'ils ne sont pas fort tolérans; lorsqu'ils poussent la démence jusqu'à dire qu'il faut, à quelque prix que ce soit, bannir de l'univers la funeste notion de Dieu, ils nous font comprendre ce que nous aurions à craindre d'eux, s'ils étoient en assez grand nombre pour nous faire la loi.

4°. A notre tour nous disons aux Protestans

&

& aux autres Hérétiques : En fait de Religion révélée, *tout ou rien ;* tout ce que Dieu a enſeigné, ſoit par écrit, ſoit autrement, ou incrédulité abſolue ; point de milieu, ſi l'on ne veut pas déraiſonner. Cet axiome eſt prouvé, non-ſeulement par la multitude de ſectes inſenſées, nées du Proteſtantiſme, mais par le nombre de ceux qui, en partant de ſes principes, ſont tombés dans le Déiſme & dans l'irréligion. *Voyez* ERREUR, PROTESTANTISME, &c.

THÉOCATAGNOSTES. C'eſt le nom que Saint Jean Damaſcène a donné à des hérétiques, ou plutôt à des blaſphémateurs qui blâmoient des paroles ou des actions de Dieu, & pluſieurs choſes rapportées dans l'Ecriture-Sainte ; ce pouvoient être quelques reſtes de Manichéens ; leur nom eſt formé du Grec Θέος, *Dieu*, & Κατογίνοσκω, *je juge*, *je condamne*.

Quelques auteurs ont placé ces Mécréans dans le ſeptième ſiècle, mais S. Jean Damaſcène, le ſeul qui en ait parlé, ne dit rien du temps auquel ils parurent. D'ailleurs, dans ſon *Traité des Héréſies*, il appelle ſouvent *hérétiques* des hommes impies & pervers, tels que l'on en a vu dans tous les temps, & qui n'ont formé aucune ſecte. Jamais ils n'ont été en plus grand nombre que parmi les Incrédules de notre ſiècle ; s'ils étoient moins ignorans, ils rougiroient peut-être de répéter les objections de Celſe, de Julien, de Porphyre, des Marcionites, des Manichéens, & de quelques autres hérétiques.

THÉOCRATIE, gouvernement dans lequel Dieu eſt cenſé ſeul ſouverain & ſeul légiſlateur.

Il y a des écrivains qui ont prétendu que dans l'origine toutes les nations qui ont commencé à ſe policer, ont été ſous le gouvernement *Théocratique ;* que les Egyptiens, les Syriens, les Chaldéens, les Perſes, les Indiens, les Japonois, les Grecs & les Romains, ont commencé par ce gouvernement, parce que chez ces différens peuples les Prêtres ont eu grande part à l'autorité ; mais il nous paroît que ces auteurs n'ont pas vu la vraie raiſon de ce phénomène politique, & qu'ils ont confondu des choſes qu'il auroit fallu diſtinguer.

On ne peut pas douter que le gouvernement paternel ne ſoit le plus ancien de tous ; quelle autre autorité pouvoit-il y avoir lorſque les familles étoient encore iſolées & nomades ? Comme le Père étoit en même temps le Miniſtre de la Religion, le Sacerdoce & le pouvoir civil ſe trouvèrent naturellement réunis. Lorſque pluſieurs familles ſe raſſemblèrent dans une ville ou dans un même canton, & s'aſſocièrent pour ſe rendre plus fortes, il leur fallut un chef, & ſon pouvoir fut réglé ſur le modèle de celui qu'avoient exercé auparavant les pères de famille ; ainſi la puiſſance civile, & l'autorité religieuſe, continuèrent d'être entre les mains du même chef. C'eſt ainſi que l'Ecriture-Sainte nous repréſente Melchiſédech & Jéthro, que Virgile nous peint Anius & Diodore de Sicile les premiers Rois. Lorſqu'une nation devint plus nombreuſe, les fonctions de la Royauté & celles du Sacerdoce ſe multiplièrent, on ſentit la néceſſité de les ſéparer. La principale affaire du Roi fut de rendre la juſtice civile, & de marcher à la tête des armées ; celle du Prêtre fut de préſider au culte divin. Mais comme l'on choiſit ordinairement pour le Sacerdoce les anciens, les hommes les mieux inſtruits & les plus ſages de la nation, ils devinrent les conſeillers des Rois, & ils eurent toujours une grande part au gouvernement. Pour concevoir les raiſons de ces divers états des choſes, il eſt abſurde de les attribuer à l'ambition, à l'impoſture des Prêtres, à leur affectation de faire intervenir l'autorité divine par-tout ; de même que les Rois n'exercèrent pas d'abord les fonctions du culte religieux en vertu de leur autorité civile ; ainſi les Prêtres ne furent point admis à partager les fonctions civiles en qualité de Miniſtres de la Religion, mais par conſidération de leur capacité perſonnelle.

Dans la ſuite des ſiècles les Rois trouvant leur attention trop partagée entre les ſoins de la politique, & ceux de rendre par eux-mêmes la juſtice aux peuples, ſe ſont déchargés de cette dernière fonction ſur des compagnies de Magiſtrats. Soupçonnerons-nous ces derniers d'être parvenus à partager ainſi l'autorité ſouveraine par ambition, par artifice, par impoſture, en ſéduiſant & en trompant les peuples & les Rois ? non ſans doute. En conſultant le bon ſens, & non la paſſion, l'on voit que la néceſſité, l'utilité, la commodité, l'intérêt public bien ou mal conçu, ont été les motifs de preſque toutes les inſtitutions ſociales. Mais de même que l'on abuſeroit des termes en nommant *ariſtocratique* un gouvernement dans lequel un corps de Magiſtrature exerce une partie de l'autorité du Souverain, on n'en abuſe pas moins en ſuppoſant *Théocratique* tout gouvernement dans lequel les Prêtres ont eu beaucoup de crédit & d'influence dans les affaires.

Poſons donc pour principe que la vraie *Théocratie* eſt le gouvernement dans lequel Dieu lui-même eſt immédiatement l'auteur des lois civiles & politiques, auſſi-bien que des lois religieuſes, & daigne encore diriger une nation dans les cas auxquels les lois n'ont pas pourvu. Suivant cette notion, l'on ne peut pas diſconvenir que le gouvernement des Iſraélites n'ait été *théocratique*.

Spencer, *de Legib. Hebræor. ritual.*, l. 1, p. 174, a fait une Diſſertation pour le prouver, mais il ſemble avoir oublié la raiſon principale, qui eſt que la légiſlation moſaïque venoit immédiatement de Dieu ; il nous paroît avoir pouſſé trop loin la comparaiſon entre la conduite que Dieu a tenue

à l'égard des Israélites, & celle qu'un Roi a coutume de tenir à l'égard de ses sujets.

1°. Il observe très-bien que Dieu gouvernoit les Juifs, non-seulement par ses lois, mais encore par les oracles qu'il rendoit au Grand-Prêtre, & par les Juges qu'il établissoit lui-même; il falloit ajouter encore, par les Prophètes qu'il suscitoit de temps en temps, comme il l'avoit promis; *Deut.*, c. 18, ℣. 18. Dieu est appelé le *Roi d'Israël*, mais il en est aussi nommé le Père, le Pasteur, le Rédempteur, le Sauveur, & tous ces titres convenoient également à Dieu; il étoit donc inutile de remarquer que sa royauté à l'égard des Israélites avoit été formée & cimentée par un traité solemnel conclu dans toutes les formes, par lequel ils s'étoient engagés à être obéissans & fidèles à Dieu; quand il n'y auroit point eu de traité, ce peuple n'en auroit pas été moins tenu à l'obéissance & à la soumission : ce traité n'étoit pas encore conclu, lorsque Dieu leur intima ses lois. Nous ne pensons pas non plus qu'en cela Dieu ait eu aucun égard à la coutume des autres peuples qui regardoient leurs Dieux comme Rois, & qui adoroient leurs Rois morts comme des Dieux; aucun de ces Dieux prétendus n'avoit été législateur de la nation qui l'adoroit, & n'avoit fait pour elle ce que Dieu faisoit pour les Israélites; les folles imaginations des Idolâtres n'étoient pas un modèle à suivre.

2°. Nous applaudissons à Spencer, lorsqu'il dit que ce gouvernement paternel de Dieu étoit doux, pacifique, avantageux aux Israélites à tous égards, & que dans les différentes circonstances où ils se trouvèrent, sur-tout dans le désert, il auroit été impossible à un homme de les gouverner, puisqu'ils n'y pouvoient subsister que par miracle. Aussi ne furent-ils heureux qu'autant qu'ils furent soumis à ce gouvernement divin; toutes les fois qu'ils manquèrent de fidélité à Dieu, ils en furent punis par des fléaux, & lorsqu'ils s'avisèrent de vouloir avoir à leur tête un Roi comme les autres nations, ils eurent bientôt sujet de s'en repentir; &, comme Spencer le remarque, ce changement fatal fut la cause des malheurs que les Israélites attirèrent sur eux, & enfin de leur ruine entière. Mais nous ne voyons pas pourquoi il juge qu'à l'élection d'un Roi le gouvernement *Théocratique* cessa chez cette nation, puisque le code de lois que Dieu avoit donné continua toujours d'être suivi. Quelque vicieux, quelque impies qu'aient été plusieurs de leurs Rois, aucun d'eux n'est accusé d'avoir voulu l'abroger. Souvent ils ont violé les lois religieuses, en se livrant à l'idolâtrie & en y entraînant les peuples, mais les lois civiles & politiques conservèrent toute leur force; les unes & les autres furent rétablies après la captivité de Babylone.

Lorsque Spencer envisage le tabernacle comme le palais du Roi d'Israël, les Prêtres comme ses Officiers, les sacrifices comme sa table, l'arche comme son trône, &c, ces comparaisons sont ingénieuses, mais peu justes. Dieu ne cessa pas de gouverner les Israélites lorsque le Temple fut détruit par Nabuchodonosor, & que les sacrifices furent interrompus. Il dit que sous ce gouvernement *Théocratique* l'idolâtrie devoit être punie de mort, parce que c'étoit un crime de lèse-Majesté; mais indépendamment de toute loi positive, l'idolâtrie étoit un attentat contre la loi naturelle, on sait de combien d'autres crimes elle étoit la source; elle méritoit donc par elle-même le plus rigoureux châtiment. La violation publique du Sabbat étoit aussi punie de mort, sans être cependant un crime de lèse-Majesté. Ainsi, quoique la Dissertation de Spencer sur la *Théocratie* des Juifs soit savante & ingénieuse, elle n'est certainement pas juste à tous égards.

Un de nos Philosophes modernes qui a raisonné de tout au hasard & sans réflexion, a voulu faire voir que la *Théocratie* est un mauvais gouvernement, puisque sous ce régime il s'est commis une infinité de crimes chez les Juifs, & qu'ils ont éprouvé une suite presque continuelle de malheurs. Mais c'est une étrange manière de prouver que des lois sont mauvaises, parce qu'elles ont été mal observées, & que les infracteurs ont toujours été punis. Dieu n'avoit pas laissé ignorer aux Juifs les malheurs qui ne manqueroient pas de leur arriver lorsqu'ils seroient infidèles à ses lois; Moïse les leur avoit prédits dans le plus grand détail, *Deut.*, c. 28, ℣. 15 & suiv., & ses prédictions n'ont été que trop bien accomplies. Pour démontrer que le gouvernement *Théocratique* étoit vicieux en lui-même, il auroit fallu faire voir que les Juifs furent malheureux dans le temps même auquel ils furent le plus soumis à leurs lois; c'est ce que notre Dissertateur n'a eu garde d'entreprendre. Et comme il est ordinaire à un Philosophe irréligieux de déraisonner, celui-ci finit sa diatribe en disant que la *Théocratie* devroit être par-tout, puisque tout homme, ou prince, ou batelier, doit obéir aux lois naturelles & éternelles que Dieu lui a données; or ces lois naturelles & éternelles sont les premières que Dieu avoit intimées aux Juifs; elles sont dans le code de Moïse à la tête de toutes les autres, & toutes les autres tendoient à faire observer exactement celles-là; ce code ne pouvoit donc pas être mauvais. *Voyez* JUIFS, §. 3.

THÉODORE DE MOPSUESTE, écrivain célèbre qui a vécu sur la fin du quatrième & au commencement du cinquième siècle de l'Eglise. Dans sa jeunesse il avoit été le condisciple & l'ami de S. Jean Chrysostôme, & il avoit embrassé comme lui la vie monastique. Il s'en dégoûta quelque temps après, reprit le soin des affaires séculières, & forma le dessein de se marier. Saint Jean Chrysostôme, affligé de cette inconstance, lui écrivit deux lettres très-touchantes pour le ramener à son premier genre de vie. Elles sont

intitulées, *ad Theodorum lapsum*, & se trouvent au commencement du premier tome des ouvrages du Saint Docteur. Ce ne fut pas en vain, *Théodore* céda aux vives & tendres exhortations de son ami, & renonça de nouveau à la vie séculière; il fut dans la suite promu au Sacerdoce à Antioche, & devint Evêque de la ville de *Mopsueste* en Cilicie. On ne peut pas lui refuser beaucoup d'esprit, une grande érudition, & un zèle très-actif contre les Hérétiques; il écrivit contre les Ariens, contre les Apollinaristes, & contre les Eunomiens; l'on prétend même que souvent il pousſa ce zèle trop loin, & qu'il usa plus d'une fois de violence contre les Hétérodoxes.

Mais il ne sut pas se préserver lui-même du vice qu'il vouloit réprimer. Imbu de la doctrine de Diodore de Tarse son maître, il la fit goûter à Nestorius, & il répandit les premières semences du Pélagianisme. On l'accuse en effet d'avoir enseigné qu'il y avoit deux Personnes en Jésus-Christ, qu'entre la Personne divine & la Personne humaine il n'y avoit qu'une union morale; d'avoir soutenu que le Saint-Esprit procède du Père & non du Fils, d'avoir nié, comme Pélage, la communication & les suites du péché originel dans tous les hommes. Le savant Ittigius, *Dissert.* 7, §. 13, a fait voir que le Pélagianisme de *Théodore de Mopsueste* est sensible, sur-tout dans l'ouvrage qu'il fit contre un certain *Aram* ou *Aramus*, & que sous ce nom, qui signifie *Syrien*, il vouloit désigner S. Jérôme, parce que ce Père avoit passé la plus grande partie de sa vie dans la Palestine, & qu'il avoit écrit trois Dialogues contre Pélage. De plus Assemani, *Biblioth. Orient.*, t. 4, c. 7, §. 2, reproche à *Théodore* d'avoir nié l'éternité des peines de l'Enfer, & d'avoir retranché du Canon plusieurs Livres sacrés. Il fit un nouveau symbole, & une liturgie dont les Nestoriens se servent encore.

Il exerça aussi sa plume contre Origène & contre tous ceux qui expliquoient l'Ecriture-Sainte comme ce Père dans un sens allégorique. Hebedjésu, dans son *Catalogue des Ecrivains Nestoriens*, lui attribue un ouvrage en cinq livres, *contra Allegoricos*. Dans ses Commentaires sur l'Ecriture-Sainte, qu'il expliqua, dit-on, toute entière, il s'attacha constamment au seul sens littéral. Il en a été beaucoup loué par Mosheim, *Histoire Eccléſ.*, 5e siècle, 2e part., c. 3, §. 3 & 5, & celui-ci blâme d'autant les Pères de l'Eglise qui en ont agi autrement. *Voyez* ALLÉGORIE. Mais s'il faut juger de la bonté d'une méthode par le succès, celle de *Théodore* & de ses imitateurs n'a pas toujours été heureuse, puisqu'elle ne l'a pas préservé de tomber dans des erreurs. Il donna du Cantique des Cantiques une explication toute profane qui scandalisa beaucoup ses contemporains; en interprétant les Prophètes, il détourna le sens de plusieurs passages que l'on avoit jusqu'alors appliqués à Jésus-Christ, & il favorisa ainsi l'incrédulité des Juifs. On a fait parmi les modernes le même reproche à Grotius, & les Sociniens en général ne l'ont que trop mérité. Le Docteur Lardner, qui a donné une liste assez longue des ouvrages de *Théodore de Mopsueste*, *Credibility of the Gospel History*, t. 11, p. 389, en rapporte un passage tiré de son *Commentaire sur l'Evangile de S. Jean*, qui n'est pas favorable à la divinité de Jésus-Christ; aussi les Nestoriens n'admettoient-ils ce dogme que dans un sens très-impropre. *Voyez* NESTORIANISME.

C'est donc une affectation très-imprudente de la part des critiques Protestans, de douter si *Théodore* a véritablement enseigné l'erreur de Nestorius, s'il n'a pas été calomnié par les allégoristes contre lesquels il avoit écrit. Il n'est pas besoin d'une autre preuve de son hérésie, que du respect que les Nestoriens ont pour sa mémoire; ils le regardent comme un de leurs principaux Docteurs, ils l'honorent comme un Saint, ils font le plus grand cas de ses écrits, ils célèbrent sa liturgie. Il est vrai que cet Evêque mourut dans la communion de l'Eglise, sans avoir été flétri par aucune censure, mais l'an 553 le deuxième Concile de Constantinople condamna ses écrits comme infectés du Nestorianisme.

Le plus grand nombre sont perdus, il n'en reste que des fragmens dans Photius & ailleurs, mais on est persuadé qu'une bonne partie de ses Commentaires sur l'Ecriture, sont encore entre les mains des Nestoriens. On ajoute que son Commentaire sur les douze petits Prophètes est conservé dans la Bibliothèque de l'Empereur, & M. le Duc d'Orléans, mort à Sainte Geneviève en 1752, a prouvé dans une savante dissertation, que le Commentaire sur les Psaumes, qui porte le nom de *Théodore d'Antioche* dans la chaine du P. Cordier, est de *Théodore de Mopsueste*.

THÉODORET, Evêque de Cyr, dans la province Euphratésienne, né à Antioche, selon les uns en 386, selon d'autres en 393, & mort l'an 458, a été l'un des plus savans & des plus célèbres Pères de l'Eglise; à la connoissance des langues grèque, hébraïque & syriaque, il joignoit une grande érudition sacrée & profane, & beaucoup d'éloquence.

Prévenu d'estime & d'amitié pour Nestorius, il eut pendant longtemps de la répugnance à le croire coupable d'hérésie, il crut qu'il pensoit mieux qu'il ne parloit, & il l'exhorta plus d'une fois à s'expliquer, mais il ne put rien obtenir de cet opiniâtre. Indisposé d'ailleurs contre S. Cyrille d'Alexandrie, antagoniste de Nestorius, il crut apercevoir dans ses ouvrages les erreurs d'Apollinaire, & il écrivit contre lui avec beaucoup d'aigreur; mais détrompé dans la suite, il se réconcilia avec S. Cyrille, & reconnut la catholicité de sa doctrine. Attaqué personnellement à son tour par les Eutychiens, comme partisan

de Neſtorius, & appelé au Concile général de Chalcédoine, il préſenta dans la 7e ſeſſion tenue le 26 Octobre 451, une requête pour demander que l'on examinât ſes écrits & ſa foi; on lui répondit qu'il ſuffiſoit qu'il dît anathême à Neſtorius, il le fit, & on le déclara Catholique; il n'y a aucun lieu de douter que cet anathême n'ait été ſincère, la conduite de Neſtorius l'avoit détrompé ſur le compte de cet Héréſiarque.

Mais les écrits de *Théodoret* contre S. Cyrille ſubſiſtoient, & en les compoſant dans les premières chaleurs de la diſpute, il ne s'étoit pas toujours exprimé avec aſſez d'exactitude. Auſſi l'an 553, quoiqu'il fût mort dans la paix de l'Egliſe, & abſous par le Concile de Chalcédoine, ces mêmes écrits furent examinés avec rigueur dans le deuxième Concile de Conſtantinople, & condamnés avec ceux d'Ibas & de Théodore de Mopſueſte; c'eſt ce que l'on a nommé *les trois Chapitres*. *Voyez* CONSTANTINOPLE.

Outre l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Théodoret, qui eſt la continuation de celle d'Euſèbe, on a de lui des Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, l'Hiſtoire des Héréſies, les vies de trente Solitaires, la *Thérapeutique* en douze diſcours deſtinés à guérir les préjugés des Païens contre le Chriſtianiſme, dix ſermons ou diſcours ſur la Providence, des dialogues contre les Eutychiens, des lettres, &c. Ces ouvrages furent publiés par le P. Sirmond, à Paris, en 1642, en quatre volumes *in fol.* Le P. Garnier y en ajouta un cinquième en 1684. Ce nouvel Editeur, dans ſes diſſertations, a traité *Théodoret* avec trop de rigueur, il lui a imputé des erreurs deſquelles il eſt facile de le diſculper. Il pouſſe l'injuſtice de ſes ſoupçons juſqu'à croire que *Théodoret* n'a fait ſon *Hiſtoire des Héréſies* que pour avoir occaſion de rendre ſuſpecte la foi de S. Cyrille & des Orthodoxes, en faiſant l'apologie de ſa propre croyance & de celle de Neſtorius. Comme dans le 4e livre, c. 11, il condamne abſolument le Neſtorianiſme, le P. Garnier ſoupçonne encore que ce chapitre a été ajouté par une autre main. C'eſt pouſſer trop loin la prévention. Auſſi le P. Sirmond, le P. Alexandre, Tillemont, Ittigius, Graveſon, & d'autres critiques ont été plus équitables, ils ont juſtifié *Théodoret*. On peut voir une bonne notice de ſa vie & de ſes ouvrages, *Vies des Pères & des Martyrs*, tom. 1, p. 464, & dans Lardner, *Credibility*, &c. tom. 13, c. 131.

Il y a dans la *Bibliothèque Germanique*, tom. 48, une Diſſertation de M. Baratier, ſavant précoce, mort avant l'âge de vingt ans, dans laquelle il a entrepris de prouver que les *Dialogues contre les Eutychiens*, & les *Vies des Solitaires* ne ſont pas de *Théodoret*; Lardner juge qu'en effet ces *Dialogues ſur l'Incarnation* ſont ſuppoſés; quant aux *Vies des Solitaires*, intitulées *Philothée*, il penſe qu'elles ont pu être interpolées, qu'il y a des mépriſes indignes d'un ſavant tel que *Théodoret*, & des faits qui ne s'accordent pas avec ce qu'il a rapporté dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*. Mais ces critiques auroient dû faire attention qu'un ſavant très-laborieux, & qui a beaucoup écrit, a pu oublier dans ſes derniers ouvrages ce qu'il avoit dit dans les premiers, & corriger des fautes qu'il avoit commiſes, ſans ſe donner la peine de les effacer dans ſes écrits précédens. Pour en juger avec certitude, il faudroit ſavoir exactement les dates des différens ouvrages de *Théodoret*, & peut-être avoir ceux qui nous manquent; ſans cela les conjectures peuvent toujours être fautives.

Dans ſes *Diſcours ſur la Providence*, ce Père fait paroître une connoiſſance de la phyſique & de l'hiſtoire naturelle plus étendue que ſon ſiècle ne ſembloit le comporter. Après avoir montré la ſageſſe & les attentions de la Providence dans l'ordre de la nature, & dans l'ordre de la ſociété, il montre dans le dixième cette même ſageſſe dans l'ordre de la grâce, & il y donne la plus haute idée du bienfait de la rédemption. La *Thérapeutique* eſt une excellente apologie du Chriſtianiſme, & une démonſtration complette des erreurs, des abſurdités & des déſordres qui régnoient dans le Paganiſme; on y voit que *Théodoret* étoit parfaitement inſtruit de tous les ſyſtêmes de la Philoſophie Païenne; il ſemble y avoir eu le deſſein de réfuter les calomnies & les ſophiſmes de l'Empereur Julien.

En rendant compte de cet ouvrage, Lardner, après avoir donné de grands éloges aux talens & à l'éloquence de l'Auteur, lui ſait mauvais gré de l'apologie qu'il a faite dans le 8e livre, du culte rendu aux Martyrs; il lui reproche d'avoir dit aux Païens que Dieu a mis les Martyrs à la place de leurs Divinités. L'Ecriture, dit-il, ne nous a point enſeigné ce culte, les Martyrs des premiers temps de l'Egliſe n'ont jamais ambitionné cet honneur; ils déteſtoient toute eſpèce d'idolâtrie, ils ont donné leur vie plutôt que de rendre leur adoration à d'autres qu'à Dieu ſeul & à ſon Chriſt.

C'eſt au moins pour la centième fois que les Proteſtans répètent contre nous cette accuſation d'idolâtrie, & nous en avons démontré l'injuſtice au mot *Paganiſme*, §. 6. 1°. Il eſt faux que *Théodoret* diſe que les Martyrs ont été mis à la place des Divinités du Paganiſme, il déclare au contraire que les Martyrs ne ſont ni des génies, ni des démons, comme les Païens le penſoient à l'égard de leurs Dieux; il montre la différence qu'il y a entre le culte que les Chrétiens rendent aux Martyrs, & celui que les Païens rendoient à leurs héros; 2°. Il eſt à préſumer que *Théodoret*, très-inſtruit de la doctrine de l'Ecriture-Sainte & de l'hiſtoire des premiers temps de l'Egliſe, étoit pour le moins auſſi capable qu'un Proteſtant du dix-huitième ſiècle, de juger ſi un

culte étoit ou n'étoit pas idolâtre, & s'il avoit ou n'avoit pas été pratiqué dès la naiſſance du Chriſtianiſme. *Voyez* MARTYR, §. 6.

Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 17, §. 3, blâme *Théodoret* d'avoir approuvé le refus que fit un Evêque de Perſe de rebâtir un Temple du feu qu'il avoit brûlé, & d'avoir donné pour raiſon que dans cette circonſtance, rebâtir un Temple au feu eût été un crime égal à celui de l'adorer comme les Perſes, *Hiſt. Eccleſ.* l. 5, c. 39. Déja au mot *Martyr*, §. 3, nous avons fait voir que *Théodoret* n'a pas exactement rapporté le fait dont il s'agit. Aſſemani, *Biblioth. Orient.* tom. 3, p. 371, a prouvé par le témoignage des auteurs Syriens, que le Temple du feu n'avoit pas été brûlé par cet Evêque nommé Abdas ou Abdaa, mais par un Prêtre de ſon Clergé. *Théodoret*, après avoir blâmé ce trait de faux zèle, a donc pu approuver le refus de cet Evêque, 1°. parce qu'il y avoit de l'injuſtice à le rendre reſponſable du fait d'autrui. 2°. Parce que les Chrétiens auroient pu être ſcandaliſés de ce qu'il rebâtiſſoit un Temple de la deſtruction duquel il n'étoit pas coupable, & que les ennemis du Chriſtianiſme en auroient triomphé. Une circonſtance de plus ou de moins ſuffit pour changer abſolument la nature d'un fait. C'eſt donc mal à propos que Bayle & la foule des Incrédules ont tant inſiſté ſur celui-ci, pour faire voir les excès auquel le zèle de Religion a coutume de ſe porter, pour prouver que les Chrétiens ont ſouvent été des ſeditieux qui méritoient d'être punis, & que les Pères de l'Egliſe ont quelquefois donné de mauvaiſes leçons de morale. C'eſt preſque le ſeul trait d'un faux zèle qu'ils aient pu citer dans toute l'antiquité Eccléſiaſtique.

THÉODOTIENS, Sectateurs de Théodote de Byzance, ſurnommé *le Corroyeur*, à cauſe de ſa profeſſion, Hérétique qui forma un parti ſur la fin du ſecond ſiècle. Les Auteurs Eccléſiaſtiques qui en ont parlé, s'accordent à rapporter que pendant la perſécution que ſouffrirent les Chrétiens ſous Marc-Aurèle, *Théodote* arrêté avec pluſieurs autres, n'eut pas le courage d'être Martyr, qu'il renia Jéſus-Chriſt pour échapper au ſupplice. Couvert d'ignominie dès ce moment, il crut éviter la honte en ſe ſauvant à Rome, mais il y fut reconnu & autant déteſté des Chrétiens que dans ſa patrie. Pour pallier ſon crime, il dit que ſuivant l'Evangile, *celui qui a blaſphémé contre le fils de l'homme ſera pardonné*; il oſa même ajouter qu'il avoit renié un homme & non un Dieu, que Jéſus-Chriſt n'avoit rien au deſſus des autres hommes qu'une naiſſance miraculeuſe, des dons de la grace plus abondans & des vertus plus parfaites. Il fut condamné & excommunié par le Pape Victor qui, ſuivant les Chronologiſtes, tint le ſiége de Rome depuis l'an 185 juſqu'en 197.

A peu près dans le même temps, un certain Artémas ou Artémon répandit encore à Rome une doctrine ſemblable, & trouva auſſi des Diſciples qui furent nommés *Artémonites*. Il diſoit que Jéſus-Chriſt n'avoit commencé à recevoir la Divinité qu'à ſa naiſſance. On comprend que par *la Divinité* il entendoit ſeulement des qualités divines, & que ſuivant ſon opinion Jéſus-Chriſt ne pouvoit être appelé *Dieu* que dans un ſens impropre.

Il eſt difficile de ſavoir préciſément en quoi la doctrine de ces deux Hérétiques s'accordoit ou ſe contrediſoit, les anciens ne nous l'apprennent pas aſſez clairement. Il eſt ſeulement probable que les partiſans de l'un & de l'autre ſe réunirent & ne formèrent qu'une ſeule ſecte, qui ne fut ni fort nombreuſe, ni de longue durée.

En effet, un ancien Auteur, que l'on croit être Caïus, prêtre de Rome, qui avoit écrit contre Artémon, & duquel Euſèbe a rapporté les paroles, *Hiſt. Eccléſ.* l. 5, c. 28, ſemble confondre enſemble les *Théodotiens* & les Artémonites, il leur fait les mêmes reproches. Ces Sectaires, dit-il, ſoutiennent que leur doctrine n'eſt pas nouvelle, qu'elle a été enſeignée par les Apôtres, & ſuivie dans l'Egliſe juſqu'au Pontificat de Victor & de Zephyrin ſon ſucceſſeur, mais que la vérité a été altérée depuis ce temps-là; or on les réfute non-ſeulement par les divines écritures, mais par les écrits de ceux de nos frères qui ont vécu avant Victor, par les Hymnes & les Cantiques des premiers Fidèles qui attribuent la Divinité à Jéſus-Chriſt, enfin par la cenſure portée par Victor contre Théodote. Ce même Auteur les accuſe, non-ſeulement de pervertir le ſens des Ecritures par des ſubtilités de logique, mais d'en avoir corrompu le texte, & il le prouve par la confrontation de leurs copies avec les exemplaires plus anciens qu'eux, & par la diverſité de leurs prétendues corrections; de rejeter même la loi & les Prophètes, ſous prétexte que la grâce de l'Evangile leur ſuffit.

S'il étoit certain que les extraits de Théodote, qui ſe trouvent à la ſuite des ouvrages de Clément d'Alexandrie, ſont de Théodote-le-Corroyeur, il faudroit lui attribuer encore d'autres erreurs; mais il y a eu un ſecond Théodote, ſurnommé *le Changeur*, ou *le Banquier*, Diſciple du premier, & qui fut le chef de la ſecte des Melchiſédeciens; on en connoît un troiſième de même nom, qui étoit Diſciple de Valentin. Or l'Auteur des extraits enſeigne que le Fils de Dieu, les Anges, les ames humaines & les démons ſont corporels, que les Anges ſont de différens ſexes, que Jéſus-Chriſt avoit beſoin de rédemption, & qu'il l'obtint lorſqu'une colombe deſcendit ſur lui après ſon baptême, que Dieu le Père avoit ſouffert en Jéſus-Chriſt, que Jéſus-Chriſt avoit deux ames, l'une matérielle, l'autre

ſpirituelle & divine qui ſe ſépara de lui avant ſa paſſion, que les choſes de ce monde, & même les actions humaines, ſont déterminées par le cours des aſtres, &c. Ces rêveries ſemblent plus analogues aux erreurs des Valentiniens qu'à celles des *Théodotiens*.

Quoi qu'il en ſoit, on peut faire ſur ces anciennes héréſies des réflexions importantes. 1°. Théodote intéreſſé par ſon ſyſtême à déprimer Jéſus-Chriſt, avouoit cependant ſa naiſſance miraculeuſe & ſon éminente ſainteté, il jugeoit donc que la narration des Evangéliſtes étoit inattaquable. 2°. Il s'enſuit qu'au ſecond ſiècle la Divinité de Jéſus-Chriſt étoit un dogme univerſellement cru dans l'Egliſe, & regardé comme un article fondamental du Chriſtianiſme; ſans cette raiſon, l'Apoſtaſie n'auroit pas été conſidérée comme un crime ſi énorme. 3°. L'on étoit convaincu que ce dogme étoit clairement enſeigné dans l'Ecriture-Sainte, & même dans les Prophéties; l'on y donnoit donc pour lors le même ſens que nous y donnons, puiſque pour ſoutenir leurs erreurs, les *Théodotiens* étoient réduits à corrompre les unes & à rejeter les autres. 4°. L'on étoit perſuadé comme aujourd'hui que S. Juſtin, Tatien, Miltiade, S. Irenée, Clément d'Alexandrie, Méliton, &c, avoient formellement profeſſé la Divinité de Jéſus-Chriſt, puiſque l'on oppoſoit leur témoignage à ceux qui la nioient; de quel front les Sociniens peuvent-ils aujourd'hui ſoutenir le contraire? 5°. Pour réfuter les Hérétiques on ne ſe bornoit pas à leur citer l'Ecriture-Sainte, on leur alléguoit encore la tradition, la doctrine des Pères, les Cantiques de l'Egliſe, la Prédication publique & générale, comme nous faiſons encore. C'eſt aux Hétérodoxes de voir les conſéquences que nous ſommes en droit de tirer contre eux de tous ces faits. *Voyez* Tillemont, tom. 3, p. 68; Pluquet, *Dict. des Héréſies*, &c.

THÉODOTION, traducteur du texte hébreu, *voyez* SEPTANTE, §. 3, VERSION, &c.

THÉOLOGAL, voyez *le Dict. de Juriſprud.*

THÉOLOGALE (vertu). On appelle *vertus Théologales* celles qui ont pour objet Dieu lui-même, & pour motif une de ſes perfections. Ainſi la foi par laquelle nous croyons à Dieu & à ſa parole, parce qu'il eſt la vérité même, incapable de ſe tromper, ou de nous induire en erreur; l'eſpérance par laquelle nous nous confions à ſes promeſſes, parce qu'il eſt fidèle à les remplir; la charité par laquelle nous aimons Dieu à cauſe de ſa bonté infinie, ſont les trois vertus *Théologales*; nous avons parlé de chacune en particulier.

On appelle *vertus morales* celles qui ont pour objet immédiat, non Dieu lui-même, mais les actions que Dieu commande, & pour motif la juſtice qu'il y a d'obéir à Dieu. Les Païens ont été capables de quelques vertus morales, mais ils n'avoient aucune idée des vertus *Théologales*, parce qu'elles ſuppoſent la révélation, & une connoiſſance ſurnaturelle des attributs de Dieu. *Voyez* VERTU.

Il faut beaucoup de préciſion pour comprendre que la Religion eſt une vertu morale, & non une vertu *Théologale*. Comme l'acte eſſentiel de la Religion eſt l'adoration intérieure qui a Dieu pour objet, & ſa grandeur ſuprême pour motif, il ſemble d'abord qu'il n'y a aucune différence entre cette vertu, & les trois dont nous avons parlé. Mais il faut faire attention que la Religion peut être une vertu naturelle, quoique très-imparfaite, & toujours abuſive, lorſqu'elle n'eſt pas éclairée & dirigée par la révélation; au lieu que la foi, l'eſpérance & la charité ſuppoſent néceſſairement une connoiſſance ſurnaturelle de Dieu.

THÉOLOGIE, ſuivant l'énergie du terme, c'eſt la ſcience de Dieu & des choſes divines, par conſéquent la plus néceſſaire de toutes les connoiſſances; elle ne peut paroître indifférente qu'à ceux qui ne veulent ni Dieu ni Religion.

L'on a coutume de la diſtinguer en *Théologie naturelle* & *Théologie ſurnaturelle*, & l'on entend par la première la connoiſſance de la Divinité telle qu'on peut l'acquérir par les ſeules lumières de la raiſon. Cette diſtinction paroît fondée ſur ce qu'a dit S. Paul, *Rom.* c. 1, ℣. 20, que « ce qu'il y a d'inviſible en Dieu eſt » devenu viſible depuis la création, par les ou» vrages qu'il a faits, même ſa puiſſance éter» nelle & ſa Divinité, de manière que ceux qui » ont connu Dieu, & ne l'ont pas glorifié comme » Dieu, ſont inexcuſables ». Mais le même Apôtre nous avertit auſſi, 1 *Cor.* c. 2, ℣. 11, que « comme ce qui eſt de l'homme ne peut être » connu que par l'eſprit de l'homme, ainſi ce » qui eſt de Dieu ne peut être connu que par » l'eſprit de Dieu ». Or par *l'eſprit de Dieu* S. Paul entend certainement la lumière ſurnaturelle acquiſe par révélation. Par là il nous fait comprendre que la connoiſſance de Dieu & de ſes deſſeins, qui vient des ſeules lumières naturelles, eſt toujours très-bornée & très-fautive. Nous en ſommes convaincus par les erreurs groſſières dans leſquelles ſont tombés ſur ce ſujet les Philoſophes Païens, qui étoient cependant les meilleurs génies de l'antiquité. Auſſi les premiers Docteurs Chrétiens ont ſoutenu contre les Païens que les écrivains Hébreux, ſur-tout les Prophètes, éclairés par la révélation, ont été beaucoup meilleurs *Théologiens* que tous les ſages & les Philoſophes du Paganiſme.

Comme c'eſt uniquement de la *Théologie Chrétienne* que nous avons à parler, nous entendons

sous ce nom la science ou la connoissance de Dieu & des choses divines, qui nous a été donnée par Jésus-Christ, par ses Apôtres, par les Prophètes, & par les autres personnages que Dieu a chargés de nous enseigner. C'est donc une science qui, fondée sur des vérités révélées, en tire des conclusions sur Dieu, sur sa nature, sur ses attributs, sur ses volontés & ses desseins, & sur tout ce qui a rapport à Dieu. D'où il s'ensuit que la *Théologie* réunit dans sa manière de procéder l'usage de la raison à la certitude de la révélation, & qu'elle est fondée en partie sur les lumières de la foi, & en partie sur celles de la nature ou de la Philosophie.

Il s'est trouvé des Critiques assez peu sensés pour blâmer ce mélange. En fait de Religion, disent-ils, il faudroit s'en tenir précisément aux vérités révélées, telles qu'elles sont énoncées dans la parole de Dieu; dès que l'on se permet d'en raisonner, c'est une source intarissable de faux systêmes, de disputes & de divisions. Cette fureur des *Théologiens* n'a servi qu'à défigurer la doctrine de Jésus-Christ & des Apôtres, à faire naître des schismes & des hérésies, à mettre aux prises toutes les sectes chrétiennes les unes contre les autres, &c.

S'en tenir à la pure parole de Dieu, est un très-beau projet en spéculation, mais est-il possible ? C'est la question.

1°. Les Philosophes Païens ont attaqué le Christianisme dès la naissance, S. Paul s'en plaignoit déja; suffisoit-il d'opposer le texte des Livres saints à des adversaires qui n'en reconnoissoient point la divinité, qui soutenoient que la doctrine de ces Livres étoit opposée au sens commun & aux plus pures lumières de la raison ? ou il falloit les laisser dogmatiser en liberté, séduire les Fidèles, détruire enfin le Christianisme, ou l'on étoit obligé de leur démontrer que la doctrine de ces Livres étoit plus raisonnable que la leur; donc il falloit absolument se servir contre eux du raisonnement & de la Philosophie. Que les Apôtres, qui prouvoient la vérité de leur prédication par des miracles, n'aient pas eu besoin d'autres argumens, cela se conçoit; mais Dieu n'avoit pas promis le même secours à leurs successeurs; ceux-ci ont donc été obligés de battre les Philosophes par leurs propres armes; c'est ce qu'ont fait nos anciens Apologistes.

2°. Les premiers Hérétiques ont suivi la même marche que les Philosophes, tous ceux qui ont pris le nom de *Gnostiques* attaquoient nos Mystères par des argumens philosophiques; ils faisoient profession d'en savoir plus que les Apôtres & que tous les auteurs sacrés. On étoit donc forcé de leur prouver par des raisonnemens l'absurdité de leurs principes, la contradiction de leur doctrine, l'opposition de leurs sentimens à ceux des meilleurs Philosophes, & de leur faire voir que ceux-ci avoient enseigné plusieurs vérités confirmées par la révélation. Les Marcionites & les Manichéens admettoient deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, ils rejetoient l'Ancien Testament & l'Histoire de la Création; il ne servoit donc à rien de la leur opposer, on ne pouvoit les réfuter que par les argumens qui démontrent l'unité de Dieu & la sagesse du Créateur.

3°. Dans tous les siècles la même chose est arrivée, & nous nous trouvons encore aujourd'hui dans le même cas que les Docteurs Chrétiens du premier & du second siècle. Non seulement les Incrédules répètent toutes les objections des anciens Hérétiques, & soutiennent que la doctrine de nos Livres sacrés choque de front les lumières de la raison; mais les Protestans attaquent le Mystère de l'Eucharistie par des raisonnemens philosophiques, à l'exemple des Ariens les Sociniens se servent des mêmes armes pour combattre le Dogme de la Trinité & tous les autres Mystères. On a beau leur opposer le texte de l'Ecriture-Sainte, ils en éludent toutes les conséquences par des interprétations arbitraires. Les Déistes ne veulent admettre aucune révélation. Réfutera-t-on tous ces Mécréans sans raisonner avec eux, & sans mêler la Philosophie à la Théologie ? Ceux même qui blâment cette méthode sont forcés d'y avoir recours.

Ils diront peut-être qu'à la vérité elle est absolument nécessaire, mais qu'elle doit être contenue dans de justes bornes; nous y consentons, il ne reste plus qu'à savoir qui posera ces justes bornes qu'il ne sera plus permis de passer. *Voyez* PHILOSOPHIE & METAPHYSIQUE.

Une question communément agitée entre les *Théologiens* est de savoir quel est le degré de certitude des *Conclusions Théologiques*. On appelle ainsi les conséquences évidemment déduites de deux prémisses qui sont toutes deux révélées, ou dont l'une est révélée, & l'autre évidemment connue par la lumière naturelle; & l'on demande 1°. si ces conclusions sont aussi certaines que les propositions de Foi. 2°. Si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences. 3°. Si elles le sont autant que les premiers principes de Géométrie, de Philosophie, &c.

On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu proposée par l'Eglise, est le motif qui nous fait acquiescer aux vérités de Foi; & que la connexion évidemment aperçue entre la révélation & la conclusion théologique qui s'ensuit, est le motif qui nous fait acquiescer à celle-ci. De là il est aisé d'inférer 1°. qu'une vérité de Foi est plus certaine qu'une conclusion théologique, parce que la première est fondée sur la révélation immédiate de Dieu, & sur l'infaillibilité de l'Eglise qui nous l'atteste; au lieu que la seconde est fondée sur une

liaiſon aperçue par la lumière naturelle, lumière qui n'eſt pas auſſi infaillible que la véracité de Dieu & que le témoignage de l'Egliſe.

2°. Que les concluſions théologiques ſont plus certaines que celles des autres ſciences en général, parce que ces dernières ſont ſouvent fondées ſur de ſimples conjectures, & que leur liaiſon avec les premiers principes n'eſt pas auſſi évidente que la liaiſon des concluſions théologiques avec la révélation immédiate de Dieu.

3°. Pluſieurs anciens *Théologiens* ont ſoutenu que ces mêmes concluſions ſont plus certaines que les premiers principes de nos connoiſſances, parce que ceux-ci ne ſont pas auſſi infaillibles que la révélation de Dieu. Mais la plupart des modernes penſent le contraire; la première raiſon qu'ils en donnent eſt que nous acquieſçons auſſi promptement & auſſi fortement à ces axiômes: *le tout eſt plus grand que la partie*, *deux choſes égales à une troiſième ſont égales entre elles*, &c. qu'à celui-ci: *Dieu eſt la vérité même*. La ſeconde, eſt que Dieu eſt également l'auteur de la raiſon & de la révélation, & que l'une nous eſt auſſi néceſſaire pour connoître les vérités naturelles, que l'autre pour connoître les vérités ſurnaturelles. La troiſième, eſt que c'eſt la raiſon qui nous conduit à la Foi; nous croyons fermement les vérités révélées, parce que nous ſavons par la raiſon que Dieu ne peut ni ſe tromper, ni nous tromper nous-mêmes lorſqu'il daigne nous parler; nous ſommes certains qu'il nous a parlé, par les motifs de crédibilité dont il a revêtu ſa parole ou la révélation, & c'eſt encore à la raiſon de peſer la valeur de ces motifs. Donc, diſent-ils, il eſt impoſſible que le jugement par lequel nous y adhérons ſoit plus infaillible que celui par lequel nous acquieſçons aux premiers principes du raiſonnement. Holden, *de reſolut. Fidei*, l. 1, c. 3.

Comme toutes les vérités dont la Théologie ſe propoſe l'examen ſont ou ſpéculatives ou pratiques, elle ſe diviſe à cet égard en *Théologie ſpéculative*, & en *Théologie morale*. La première eſt celle qui a pour objet d'expoſer & de prouver les Dogmes qu'il faut croire, & de les défendre contre ceux qui les attaquent. Parmi ces Dogmes les anciens Pères Grecs appeloient ſpécialement *Théologie* ceux qui regardent Dieu en lui-même, ſa nature, ſes attributs; c'eſt pour cela qu'ils appelloient l'Evangéliſte S. Jean le *Théologien* par excellence, parce qu'il a enſeigné la Divinité du Verbe plus clairement que les autres Apôtres, & que c'eſt par là qu'il a commencé ſon Evangile. Par la même raiſon S. Grégoire de Nazianze fut auſſi ſurnommé le *Théologien*, parce qu'il avoit défendu avec beaucoup de force la Divinité du Verbe contre les Ariens. Dans ce ſens les Grecs diſtinguoient la *Théologie* d'avec ce qu'ils appelloient l'*Economie*, c'eſt-à-dire la partie de la Doctrine Chrétienne qui traite du Myſtère de l'Incarnation, de la Rédemption du monde, &c.

La *Théologie morale* ou pratique eſt celle qui s'occupe à déterminer les devoirs que Dieu nous impoſe, & à montrer le vrai ſens des préceptes de l'Evangile, qui traite des vertus & des vices, qui fait voir ce qui eſt juſte ou injuſte, permis ou défendu, qui enſeigne aux Fidèles leurs obligations dans les différens états, charges ou conditions dans leſquels ils peuvent ſe trouver. Les *Théologiens* moraux ſe nomment auſſi *Caſuiſtes*, *voyez* ce mot.

Quelques ennemis de la Religion n'ont pas rougi d'affirmer que la *Théologie* a dénaturé les ſciences & en a retardé le progrès; nous avons fait voir le contraire aux mots *Lettres* & *Sciences humaines*.

Quant à la manière de la traiter on diſtingue la *Théologie poſitive*, la *Théologie ſcholaſtique*, & la *Théologie myſtique*, il eſt bon de parler de chacune en particulier.

Théologie Positive. C'eſt la méthode de prouver les vérités de la Religion par l'Ecriture-Sainte & par la tradition; elle ſuppoſe conſéquemment la connoiſſance de la manière dont les Dogmes révélés ont été attaqués par les Hérétiques, & défendus par les Pères de l'Egliſe; on ne peut la poſſéder parfaitement ſans ſavoir l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſans avoir une notion des différentes héréſies qui ſe ſont élevées ſucceſſivement, ſans être familiariſé avec les ouvrages des Pères. Puiſque la Doctrine Chrétienne eſt une Doctrine révélée de Dieu, la *Théologie* n'eſt point une ſcience d'invention, mais de tradition; par conſéquent la *Théologie poſitive* eſt la ſeule vraie *Théologie*. C'eſt ainſi que les Pères, qui après les Ecrivains ſacrés ſont nos maîtres, l'ont traitée. Ils ne ſe ſont pas bornés à prouver par l'Ecriture-Sainte les Dogmes conteſtés, mais ils ont fondé le vrai ſens de l'Ecriture ſur la manière dont elle avoit été entendue dans l'Egliſe depuis les Apôtres juſqu'à eux, & dont elle avoit été expliquée par les Docteurs qui les avoient précédés. Comme la plupart de ces ſaints Perſonnages étoient recommandables par leur éloquence auſſi-bien que par leur érudition, ils n'ont pas négligé d'en faire uſage, ils ſe ſont ſervis des lettres humaines & des ſciences profanes pour la défenſe de nos ſaintes vérités.

Aujourd'hui les ennemis de l'Egliſe Catholique ne ſont pas moins habiles à traveſtir la doctrine des Pères qu'à tordre le ſens de l'Ecriture-Sainte, les *Théologiens* ſont donc obligés de chercher également dans ces deux ſources la véritable intelligence des Dogmes révélés. Après dix-ſept ſiècles de combats contre des adverſaires de toute eſpèce, on doit comprendre de quelle immenſe étendue eſt la carrière que doivent parcourir

parcourir ceux qui se consacrent à l'étude de la *Théologie*.

Les monumens de la révélation sont écrits dans deux langues dont l'une a cessé d'être vivante depuis deux mille cinq cents ans, l'autre ne fut jamais commune dans nos climats. Dans toutes les disputes les Hétérodoxes, souvent incommodés par les versions, en appellent aux originaux, & nous sommes obligés de les consulter; nous ne nous en plaindrions pas, s'ils se bornoient à exiger cette précaution. Mais lorsque pour détourner le sens d'un passage & pour en esquiver les conséquences, ils ont recours à des subtilités de grammaire & de critique, à des changemens de ponctuation, aux variantes des manuscrits, à l'ambiguité d'un terme grec, ou hébreu, à la différence des anciennes versions, &c., ils prouvent assez qu'ils sont bien résolus de n'être jamais convaincus; mais il seroit honteux pour un *Théologien* de ne pas être aussi exercé à défendre la vérité qu'ils le sont à soutenir l'erreur.

Un nouveau genre de travail nous est survenu depuis environ un siècle. Pour attaquer la vérité de l'Histoire Sainte les Incrédules ont fouillé dans les annales de tous les peuples & dans les écrits de tous les auteurs profanes; il a donc fallu vérifier tous ces témoignages, en peser la valeur, les comparer à celui des auteurs sacrés; & ceux qui en ont pris la peine y ont souvent trouvé des avantages auxquels ils ne s'attendoient pas. Pour renverser la Chronologie de l'Ecriture-Sainte, on a eu recours aux calculs astronomiques, mais cette nouvelle tentative n'a pas mieux réussi aux Incrédules que la précédente. On a entrepris de justifier toutes les fausses religions aux dépens de la nôtre, par un parallèle injurieux; on nous a opposé les livres des Chinois, le Zend-Avesta de Zoroastre, les Schasters des Indiens, l'Alcoran de Mahomet; les défenseurs du Christianisme ont donc été obligés d'entrer dans toutes ces discussions, & jusqu'à présent ne paroît pas qu'ils y aient eu du dessous.

A présent c'est la Physique, l'Histoire naturelle, la Cosmographie dont on implore le secours; après avoir interrogé les Cieux, l'on descend dans les entrailles de la terre, dans le sein des mers, dans les débris des Volcans, pour y trouver des preuves de l'antiquité du monde & de la fausseté de la Cosmographie des Livres saints. On a forgé sur ce sujet des systêmes & des conjectures de toute espèce; heureusement des Physiciens plus sensés & plus habiles que les Incrédules, ont renversé tous ces édifices frivoles & ont fait voir que jusqu'à présent la narration des Auteurs sacrés n'a reçu aucune atteinte. Ainsi grâces à l'opiniâtreté des Incrédules, aucune science ne peut être désormais étrangère aux Théologiens, & sans être obligés à aucune reconnoissance, ils ont reçu de leurs adversaires mêmes des armes pour les vaincre.

Depuis que la *Théologie* a fait de si grands progrès, il peut être permis de proposer, sans prétention, un plan peut-être plus convenable & plus régulier que celui que l'on a suivi jusqu'ici, pour former une *Théologie* complette. Puisque c'est Dieu, ses attributs, ses desseins, ses opérations dans l'ordre de la nature & de la grâce qui sont l'unique objet de cette science, il seroit à souhaiter que le nom de Dieu fût à la tête de tous les traités *Théologiques*. Ainsi l'on parleroit 1°. de Dieu en lui-même, de ses attributs, soit absolus soit relatifs. 2°. De Dieu Créateur & Conservateur, par conséquent de ses divers ouvrages. 3°. De Dieu Législateur, Rémunérateur & Vengeur, de ses différentes lois, soit naturelles, soit positives. 4°. De Dieu Rédempteur & Sauveur; titre qui comprendroit la mission de Jésus-Christ, ses divins Caractères, & l'économie générale du Christianisme. 5°. De Dieu Sanctificateur, & des moyens que sa bonté emploie pour opérer ce grand ouvrage. 6°. De Dieu dernière fin de toutes choses. Il nous paroît que l'on pourroit aisément placer sous ces titres divers tous les objets dont les Théologiens ont coutume de s'occuper. Mais ce n'est point à nous de prescrire de nouvelles méthodes, nous sommes faits pour recevoir la loi de nos Maîtres, & non pour la leur donner.

Dans un recueil de Dissertations *Théologiques* publié par Mosheim en 1733, il y en a trois, *de Theologo non contentioso*, & un discours *de Jesu-Christo unicè Theologo imitando*. On y trouve de bonnes réflexions & des leçons très sages; mais l'auteur lui-même ne les a pas exactement suivies. Il y montre tous les préjugés de sa secte, il y renouvelle des reproches contre les *Théologiens* Catholiques dont on a cent fois démontré l'injustice, il y fait paroître une prévention incurable contre les Pères de l'Eglise, il tourne en ridicule le respect que nous avons pour eux. Le résultat de ses dissertations est qu'il faudroit qu'un *Théologien* fût un Ange exempt de tous les défauts de l'humanité. S'il y en eut jamais de tels parmi les Luthériens, chose de laquelle il nous est très-permis de douter, ils ne ressembloient guères aux Fondateurs de la réforme. Plus d'une fois Mosheim a été forcé de convenir des excès dans lesquels ils sont tombés, & parmi les défauts qu'il a relevés, il n'en est aucun que l'on ne puisse leur reprocher avec justice. Il semble n'avoir fait son discours sur l'obligation d'imiter Jésus-Christ, seul parfait Théologien, que pour prouver qu'il ne faut pas imiter les Pères. Certainement Jésus-Christ ne lui a donné ni cette leçon ni cet exemple; ainsi la prière par laquelle il lui demande la grâce de l'imiter ne paroît pas avoir été exaucée.

N'y a-t-il pas de l'indécence & du ridicule à prêcher aux *Théologiens* la douceur, la mo-

dération, la patience, le ſang-froid dans les diſputes, pendant que l'on s'étudie à émouvoir leur bile par des impoſtures, par des calomnies, par des ſarcaſmes ſanglans ? C'eſt ce que font tous les jours les Proteſtans, fidèlement copiés par les Incrédules. Par ces exhortations pathétiques, ils ſemblent nous dire : *ſoyez modérés, paiſibles, doux & patiens, afin que nous puiſſions vous inſulter & vous tourmenter impunément.*

L'on peut dire, malgré tous les reproches contraires, que ſi la *Théologie* n'eſt pas encore portée au dernier degré de perfection, elle eſt du moins exempte, ſur-tout dans l'Univerſité de Paris, de la plupart des défauts que l'on a reprochés aux *Théologiens* ſcholaſtiques deſquels nous allons parler.

Théologie Scholastique, Méthode d'enſeigner la *Théologie* ou de traiter les matières de Religion, qui s'introduiſit dans l'Egliſe pendant l'onzième & le douzième ſiècles. Elle conſiſtoit 1°. à réduire toute la *Théologie* en un ſeul corps, à diſtribuer les queſtions par ordre, de manière que l'une pût contribuer à éclaircir l'autre, à faire ainſi du tout un ſyſtême lié, ſuivi & complet ; 2°. à obſerver dans les raiſonnemens les règles de la Logique, à ſe ſervir des notions de la Métaphyſique, à concilier ainſi, autant qu'il eſt poſſible, la Foi avec la raiſon, & la Religion avec la Philoſophie. Juſque-là cette manière de procéder n'a rien de répréhenſible, & l'on ne peut pas dire que dans l'onzième ſiècle ces deux méthodes fuſſent abſolument nouvelles.

En effet, au ſeptième ſiècle, ſuivant ce que dit Mosheim, Tayo de Saragoſſe avoit tenté de réduire la *Théologie* en un ſeul corps ; S. Jean Damaſcène y réuſſit mieux au huitième, dans ſes quatre livres *de la Foi orthodoxe*, & il ſe ſervit pour éclaircir nos Dogmes de la Philoſophie d'Ariſtote. Long-temps avant lui nos anciens Apologiſtes s'étoient attachés à faire voir que pluſieurs vérités révélées avoient été du moins confuſément aperçues par les meilleurs Philoſophes.

Mais comme cet exemple n'avoit pas été ſuivi par les Théologiens Latins, on regarde S. Anſelme, Archevêque de Cantorbery, mort l'an 1109, comme le premier qui ait donné un ſyſtême complet de *Théologie* ; Lanfranc ſon maître, dans ſes diſputes contre Bérenger au ſujet de l'Euchariſtie, avoit montré la méthode de concilier nos myſtères avec les principes de la Philoſophie. On prétend que l'ouvrage de S. Anſelme fut ſurpaſſé par celui d'Hildebert, Archevêque de Tours, mort l'an 1132, qui ſur la fin de l'onzième ſiècle donna un corps complet & univerſel de *Théologie*.

Mosheim convient que ces premiers auteurs ne tombèrent dans aucun des défauts que l'on a juſtement reprochés à ceux qui ſont venus après eux. Ils prouvèrent les vérités de la Foi par des paſſages tirés de l'Ecriture-Sainte & des Pères de l'Egliſe, & ils répondirent aux objections que l'on pouvoit faire contre ces mêmes vérités par des argumens fondés ſur la raiſon & la Philoſophie. *Hiſt. Eccleſ.* 11°. ſiècle, 2 part. c. 3, §. 5 & 6.

Malheureuſement cet exemple ne fut pas ſuivi, Pierre Lombard, Docteur de Paris, & enſuite Evêque de cette ville, mort l'an 1164, compoſa auſſi un corps de *Théologie*, dans lequel il diſtribua les queſtions avec méthode, il raſſembla ſur chacune des *ſentences*, ou des paſſages de l'Ecriture-Sainte & des Pères ; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Maître des ſentences*. S'il eſt vrai qu'il ait copié l'ouvrage d'Hildebert, il ne fut pas auſſi ſage. On lui reproche d'avoir traité beaucoup de queſtions inutiles & d'en avoir omis d'eſſentielles, d'avoir appuyé ſes raiſonnemens ſur des ſens figurés ou allégoriques de l'Ecriture-Sainte qui ne prouvent rien, & d'y avoir mélé ſans néceſſité une très-mauvaiſe Philoſophie. Son recueil eſt diviſé en quatre livres, & chaque livre en pluſieurs paragraphes. Comme les écoles de *Théologie* de Paris étoient des plus célèbres, les ſentences de Pierre Lombart devinrent un livre claſſique & firent oublier l'ouvrage d'Hildebert. Pendant long-temps les Théologiens ne firent autre choſe que des Commentaires ſur le *Maître des ſentences*, c'eſt ce qui l'a fait regarder comme le Père de la *Théologie ſcholaſtique*.

Il n'eſt que trop vrai que dans la ſuite ſes Diſciples enchérirent beaucoup ſur ſes défauts. Non-ſeulement ils traitèrent une infinité de queſtions inutiles, frivoles & ſouvent ridicules, ils pouſsèrent à l'excès les ſubtilités de la Logique & de la Métaphyſique, ils préférèrent de prouver les dogmes de la foi par des maximes d'Ariſtote plutôt que par l'Ecriture-Sainte & par la tradition, ils forgèrent des termes barbares & inintelligibles pour exprimer leurs idées ; pluſieurs s'attachèrent à rendre toutes les queſtions problématiques, à ſoutenir le pour & le contre, afin de faire briller la ſubtilité de leur génie, &c.

Dès le douzième ſiècle pluſieurs Théologiens très-ſenſés, comme S. Bernard, Pierre le Chantre, Gauthier de S. Victor & quelques-autres s'oppoſèrent de toutes leurs forces aux progrès de la nouvelle méthode, & déclarèrent la guerre aux Théologiens Philoſophes, ils ne purent arrêter le torrent. Dans le ſiècle ſuivant les ſectateurs de Pierre Lombard avoient prévalu ; ceux qui s'attachoient à l'Ecriture-Sainte & à la tradition furent appelés *Doctores Biblici*, les autres ſe nommèrent *Doctores ſententiarii* ; ceux-ci avoient toute la vogue & attiroient à eux la foule, pendant que les premiers virent ſouvent leurs écoles déſertes. Le déſordre s'accrut au point

que les Souverains Pontifes en furent alarmés, Grégoire IX en écrivit de ſanglans reproches aux Docteurs de l'Univerſité de Paris, & leur ordonna rigoureuſement d'en revenir à la méthode des anciens. Du Boulay, *Hiſtor. Aca. Pariſ.* t. 3, p. 129.

Nous ne devons donc pas être étonnés des déclamations qui ont été faites contre les *Théologiens Scholaſtiques*, non-ſeulement par les Proteſtans qui ont évidemment exagéré le mal, mais par pluſieurs écrivains Catholiques. Pluſieurs ont confondu mal-à-propos les vices, les défauts, les travers perſonnels de quelques Théologiens avec la méthode même, qui étoit ſuſceptible de correction, puiſqu'elle a été corrigée en effet. Mais nous n'avouerons pas aux Proteſtans que ce ſont eux qui ont opéré cette révolution, elle étoit commencée long-temps avant la naiſſance de leur prétendue réformation. Au quatorzième ſiècle, Nicolas de Lyra, le Cardinal Pierre Dailly, Grégoire de Rimini, &c; au 15me, Gerſon, Toſtat, le Cardinal Beſſarion & d'autres, ne reſſembloient plus aux Scholaſtiques du 13me. Où s'étoient formés Wiclef & Luther, que l'on nous vante comme des hommes d'un mérite ſupérieur, & comme des ſavans du premier ordre, ſinon dans les écoles de Théologie, telles qu'elles étoient de leur temps? Le dernier, dès qu'il parut, trouva des Antagoniſtes qui en ſavoient pour le moins autant que lui, & qui pouvoient le lui diſputer dans tous les genres d'érudition.

Auſſi pluſieurs Ecrivains très-capables d'en juger ont-ils fait l'apologie de la *Théologie Scholaſtique?* « Ce qu'il y a, dit Boſſuet, à conſidérer dans les Scholaſtiques & dans S. Thomas, „ eſt ou le fond, ou la méthode. Le fond, „ qui ſont les décrets, les dogmes, les maximes „ conſtantes de l'école, ne ſont autre choſe „ que le pur eſprit de la tradition & des Pères; „ la méthode qui conſiſte dans cette manière „ contentieuſe & dialectique de traiter les queſ„ tions, a ſon utilité, pourvu qu'on la donne, „ non comme le but de la ſcience, mais comme „ un moyen pour y faire avancer ceux qui com„ mencent; ce qui eſt auſſi le deſſein de S. Thomas „ dès le commencement de ſa Somme, & ce „ qui doit être celui de tous ceux qui ſuivent „ ſa méthode. On voit par expérience que tous „ ceux qui n'ont pas commencé par là, & qui „ ont mis tout leur fort dans la critique, ſont „ ſujets à s'égarer beaucoup, lorſqu'ils ſe jettent „ ſur les matières de la *Théologie*. Les Pères Grecs „ & Latins, loin d'avoir mépriſé la Dialectique, „ ſe ſont ſervis ſouvent & utilement de ſes „ définitions, de ſes diviſions, de ſes ſyllo„ giſmes, en un mot de ſa méthode, qui n'eſt „ dans le fond que la *Scholaſtique* ». *Défenſe de la Tradition & des SS. Pères*, l. 3, c. 20. Si ce fait avoit beſoin de preuve, on pourroit le confirmer par l'exemple de S. Jean Damaſcène, qui fit un traité de Logique, afin d'apprendre aux *Théologiens* à démêler les ſophiſmes des Hérétiques, & par l'opinion de Barbeyrac qui prétend que S. Auguſtin eſt le Père de la *Scholaſtique; Traité de la morale des Pères de l'Egliſe*, Préf. p. 28 & 39. Léibnitz, Proteſtant plus modéré que les autres, n'a pas imité leur prévention contre les *Scholaſtiques*, voici comme il s'en explique. « J'oſe dire que les plus anciens „ *Scholaſtiques* ſont fort au-deſſus de quelques „ modernes, en pénétration, en ſolidité, en „ modeſtie, & agitent beaucoup moins de queſ„ tions inutiles ». Il cite pour exemple la ſecte des *Nominaux*. « Les *Scholaſtiques* ont taché „ d'employer utilement pour le Chriſtianiſme, „ ce qu'il y avoit de paſſable dans la Philoſo„ phie des Païens. J'ai dit ſouvent qu'il y a de „ l'or caché dans la boue de la Barbarie *Scho„ laſtique*, & je ſouhaiterois que quelque ha„ bile homme verſé dans cette Philoſophie eût „ l'inclination & la capacité d'en tirer ce qu'il „ y a de bon; je ſuis ſûr qu'il trouveroit ſa „ peine payée par de belles & importantes vé„ rités ». *Eſprit de Léibnitz*, t. 2, p. 44 & 48.

Quand on eſt capable d'en juger ſans prévention, l'on ne peut pas nier que la *Scholaſtique* ne nous ait rendu un très grand ſervice, nous lui ſommes redevables de l'ordre & de la méthode qui règnent dans nos compoſitions modernes, & que nous ne trouvons pas dans les anciens. Définir & expliquer les termes, poſer des principes deſquels tout le monde convient, en tirer les conſéquences, prouver une propoſition, réſoudre les objections, c'eſt la marche des Géomètres; elle eſt lente, mais elle eſt ſûre, elle amortit le feu de l'imagination, mais elle en prévient les écarts, elle déplaît à un génie bouillant, mais elle ſatisfait un eſprit juſte; les Hérétiques & les Incrédules la déteſtent, parce qu'ils veulent déraiſonner en liberté, ſéduire & non perſuader.

Si du moins ils étoient d'accord avec eux-mêmes, on pourroit excuſer leur prévention; mais d'un côté ils blâment les anciens auteurs Eccléſiaſtiques, parce qu'ils manquent d'ordre, de méthode, de préciſion, & ils cenſurent les *Scholaſtiques*, parce que ceux-ci en ont trop à leur gré; ils leur reprochent d'avoir négligé l'Ecriture-Sainte & la tradition, & quand nous leur oppoſons l'une & l'autre, ils tordent la première & rejettent la ſeconde. Que faudroit-il pour les contenter? Un peu de la Logique de l'Ecole ne ſeroit pas ici de trop.

Cependant ſi l'on veut juger du mérite d'un diſcours ou d'un traité écrit avec art, dans un ſtyle brillant & ſéduiſant, il faut néceſſairement en faire l'analyſe, & cette analyſe n'eſt autre choſe que la forme *Scholaſtique*. Si avant de le compoſer, l'auteur n'a pas commencé par

en treſſer le canevas, l'on peut déja préſumer qu'il a fait des phraſes & rien de plus. Si l'ouvrage eſt conſidérable, nous voulons ou une analyſe exacte des livres & des chapitres, ou une table raiſonnée des matières, qui nous mette en état de voir au premier coup-d'œil ce qu'il contient; c'eſt encore le réduire à la forme *ſcholaſtique*. Que l'on diſe, ſi l'on veut, que ce n'eſt là que le ſquelette de l'ouvrage, qu'ainſi la *Scholaſtique* n'étoit que le ſquelette de la *Théologie*; nous pourrons en convenir, mais ſans cette charpente, l'enſemble ne peut avoir ni corps, ni ſolidité.

Fra Paolo, Proteſtant ſous l'habit de Moine, & ſon Commentateur, autre Apoſtat, ont trouvé mauvais qu'au lieu de condamner les Hérétiques, le Concile de Trente n'ait pas commencé par condamner les *Scholaſtiques*, qui avoient fait de la Philoſophie d'Ariſtote le fondement de la Religion Chrétienne, qui avoient négligé l'Ecriture, qui avoient tourné tout en problême, juſqu'à révoquer en doute s'il y a un Dieu, & à diſputer également pour & contre; *Hiſt. du Conc. de Trente*, l. 2, §. 71, note 98. Il eſt évident que ce trait de ſatyre eſt une pure calomnie. Il ſuffit d'ouvrir la Somme de S. Thomas, pour voir que quand il s'agit d'un dogme, ce ſaint Docteur ne manque jamais d'apporter en preuve des paſſages de l'Ecriture & des Pères, avant d'y ajouter des raiſonnemens philoſophiques. Or on ſait quel degré d'autorité ce grand Théologien a toujours eu parmi les *Scholaſtiques*; le très-grand nombre l'ont ſuivi comme leur maître & leur modèle. Lorſqu'ils ont mis en queſtion, s'*il y a un Dieu*, ce n'eſt pas qu'ils en aient douté, ni pour tourner cette queſtion en problême; c'étoit au contraire pour la prouver & pour réſoudre les objections des Athées; & parce qu'ils ont rapporté ces objections, il ne s'enſuit pas qu'ils ont diſputé pour & contre. On ſuit encore aujourd'hui cette méthode dans les Ecoles, il y a autant de démence que de malignité à la blâmer. Si parmi la foule des *Scholaſtiques* il y en eut quelques-uns qui pouſsèrent trop loin l'entêtement pour Ariſtote & pour ſa Dialectique, comme Abailard & ſes Diſciples, ils furent condamnés, nous avons vu qu'au treizième ſiècle Grégoire IX cenſura cet excès; mais il ne règnoit plus du temps du Concile de Trente, il n'y avoit donc aucune raiſon de le proſcrire de nouveau. Ce ſaint Concile a fondé ſes déciſions ſur l'Ecriture & ſur la tradition, & non ſur l'autorité d'Ariſtote.

Pendant pluſieurs ſiècles le nom de *Scholaſtique* a ſignifié un Docteur, un homme chargé d'enſeigner, *Ecolâtre* en eſt la traduction; dans la plupart des chapitres cette fonction a paſſé au *Théologal*.

THÉOLOGIE MYSTIQUE. Ceux qui en ont traité diſent que ce n'eſt point une habitude ou une ſcience acquiſe, telle que la *Théologie* ſpéculative, mais une connoiſſance expérimentale, un goût pour Dieu qui ne s'acquiert point & qu'on ne peut obtenir par ſoi-même, mais que Dieu communique à une ame dans la prière & dans la contemplation. C'eſt, diſent-ils, un état ſurnaturel de prière paſſive, dans lequel une ame qui a étouffé en elle toutes les affections terreſtres, qui s'eſt dégagée des choſes viſibles, & qui s'eſt accoutumée à converſer dans le Ciel, eſt tellement élevée par le Seigneur, que ſes puiſſances ſont fixées ſur lui ſans raiſonnement, & ſans images corporelles repréſentées par l'imagination. Dans cet état, par une prière tranquille, mais très-fervente, & par une vue intérieure de l'eſprit, elle regarde Dieu comme une lumière immenſe, éternelle, & ravie en extaſe, elle contemple ſa bonté infinie, ſon amour ſans bornes, & ſes autres perfections adorables. Par cette opération, toutes ſes affections & toutes ſes puiſſances ſemblent transformées en Dieu par le pur amour; ou cette ame reſte tranquillement dans la prière de la foi, ou elle emploie ſes affections à produire les actes enflammés de louange, d'adoration, &c.

Par cette deſcription même on nous fait entendre que cet état n'eſt pas aiſé à concevoir, & qu'il faut l'avoir éprouvé pour s'en former une juſte idée. L'on ajoute qu'il ne faut ni le rechercher, ni le déſirer, ni s'y complaire, parce qu'une pareille diſpoſition conduiroit à l'orgueil & jetteroit dans l'illuſion.

Nous ne doutons pas que Dieu, pour récompenſer les vertus & la ferveur de certaines ames, leur fidélité à ſon ſervice, & leur conſtance à s'occuper uniquement de lui, ne puiſſe les élever à ce haut degré de contemplation, & qu'il n'ait accordé en effet cette grâce à pluſieurs Saints. Mais il faut avouer auſſi que les diſpoſitions du tempérament, la chaleur de l'imagination, un mouvement ſecret d'orgueil, certaines maladies même ont pu perſuader fauſſement à pluſieurs perſonnes qu'elles étoient parvenues à cet état ſublime, & que les directeurs les plus habiles peuvent être quelquefois ſujets à s'y tromper. *Voyez* CONTEMPLATION, EXTASE, ORAISON MENTALE, &c.

Laiſſons donc de côté les opérations merveilleuſes de la grâce, puiſqu'elles ſont au-deſſus de nos foibles conceptions; bornons-nous à juſtifier la vie contemplative en elle-même, la conduite de ceux qui s'y livrent, leurs principes, leurs maximes, leur langage, qui eſt la *Théologie myſtique*; on peut le faire ſans donner lieu à aucune erreur ni à aucun abus.

Il eſt aiſé de comprendre que cette *Théologie* ne peut pas plaire aux Proteſtans. Comme ils ont intérêt de perſuader que la Doctrine de Jéſus-Chriſt, ou le vrai Chriſtianiſme, a commencé

à dégénérer dès le second siècle, & que le mal est allé toujours en empirant, jusqu'à la naissance de la réformation qu'ils y ont faite, ils ont cru trouver une des causes de cette corruption dans les imaginations de la *Théologie mystique*, & ils se sont donné carrière pour la couvrir de ridicule. Mosheim en particulier dans son *Histoire Chrétienne* & dans son *Histoire Ecclésiastique*, n'a rien négligé pour y réussir. Il n'est presque pas un seul siècle sous lequel il n'ait lancé des invectives contre la vie des contemplatifs; il l'appelle *mélancolie*, *démence*, *fanatisme*, *extravagance*, *délire de l'imagination*, &c. On est presque tenté de douter s'il n'a pas été lui-même atteint de la maladie dont il a voulu guérir les autres.

Avant d'examiner l'histoire satyrique qu'il en a faite, voyons si les principes & les motifs qui ont dirigé la conduite des contemplatifs sont aussi chimériques & aussi mal fondés qu'il le prétend. Nous croyons les trouver dans l'Ecriture-Sainte, & puisque les Protestans ne veulent point d'autre preuve, nous avons de quoi les satisfaire.

1°. Jésus-Christ dit dans l'Evangile qu'il faut toujours prier & jamais se lasser, *Luc*, c. 18, ℣. 1. Il a confirmé cette leçon par son exemple, nous lisons qu'il passoit les nuits entières à prier, c. 6, ℣. 12. Lorsqu'il demeura pendant quarante jours & pendant quarante nuits dans le Désert, nous présumons qu'il employa principalement ce temps à la prière & à la contemplation. Pendant la nuit qui précéda sa passion, il se retira, *suivant sa coutume*, dans le jardin & sur la montagne des Oliviers, il y recommença sa prière jusqu'à trois fois, il reprit ses Apôtres de ce qu'ils ne pouvoient veiller & prier pendant une heure avec lui, *Matt.* c. 26, ℣. 44; *Luc*, c. 22, ℣. 39. S. Paul répète aux fidèles les leçons de notre divin Maître, il les exhorte à prier en tout temps, à multiplier leurs oraisons & leurs demandes, à veiller & à prier sur-tout *en esprit*, *Ephes.* c. 6, ℣. 18; à prier sans relâche, 1 *Thess.* c. 5, ℣. 17; *Rom.* c. 12, ℣. 11; à joindre les veilles & les actions de grâces à leurs prières, *Coloss.* c. 4, ℣. 2; à prier jour & nuit, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 5. Il faisoit lui-même ce qu'il prescrivoit aux autres, 1 *Thess.* c. 3, ℣. 10. S. Pierre tient le même langage, *Epist.* 1, c. 4, ℣. 7.

2°. Quant à la manière de prier, Jésus-Christ nous enseigne à rechercher la solitude; pour le faire, il se retiroit dans les lieux déserts, *Luc*, c. 5, ℣. 16; il alloit sur les montagnes, c. 6, ℣. 12; c. 9, ℣. 28; il prioit dans le silence de la nuit. « Lorsque vous voulez prier, dit-il, » entrez dans votre chambre, fermez la porte, » & priez votre Père en secret ». *Matt.* c. 6, ℣. 6.

3°. Il nous fait entendre que la prière intérieure, la prière mentale est la meilleure, puisqu'il dit: « Lorsque vous priez, ne parlez pas » beaucoup », *Matt.* c. 6, ℣. 7. S. Paul de son côté nous donne la même instruction; « priez en » tout temps & *en esprit* »; *Ephes.* c. 6, ℣. 18. « Je prierai & je louerai le Seigneur intérieure- » ment & en esprit ». 1 *Cor.* c. 14 ℣. 15.

4°. L'Ecriture nous apprend encore que la prière doit être accompagnée du jeûne; c'est l'avis du saint homme Tobie, c. 12, ℣. 8. L'Evangile fait l'éloge d'Anne la Prophétesse, qui ne sortoit pas du Temple, qui s'exerçoit à la prière & au jeûne le jour & la nuit, *Luc*, c. 2, ℣. 37. Nous ne répéterons pas la foule des passages que nous avons cités à l'art. MORTIFICATION, dans lesquels Jésus-Christ & les Apôtres font l'éloge de la vie retirée, austère, pénitente & mortifiée.

5°. S'il étoit besoin de consulter encore l'ancien Testament, nous y verrions que les Psaumes de David sont remplis d'exhortations à la prière, non-seulement à la prière vocale, mais à la prière mentale, à la prière de l'esprit & du cœur, à la méditation & à la contemplation; que ces leçons divines sont confirmées par les exemples de David lui-même, de Tobie, de Judith, de Daniel & des autres Prophètes, aussi bien que par ceux de S. Jean-Baptiste, d'Anne la Prophétesse, des Apôtres dans le Cénacle, du Centurion, Corneille, &c.

Nous ne demandons pas si les Protestans trouveront des explications & des subterfuges, pour tordre le sens de tous ces passages & pour en esquiver les conséquences, ils n'en manquent jamais; mais nous demandons si les Chrétiens du second & du troisième siècles, qui n'étoient pas aussi habiles, ont eu tort de prendre l'Ecriture à la lettre, & d'en conclure, 1°. qu'une vie consacrée en grande partie à la prière est agréable à Dieu; 2°. que la meilleure prière est l'oraison mentale, la méditation ou la contemplation; 3°. que comme il est à peu près impossible d'y être assidu dans le monde, il vaut mieux se retirer dans la solitude pour y vaquer avec plus de liberté; 4°. qu'il faut joindre à la prière une vie austère & mortifiée. S'ils se sont trompés, c'est Jésus-Christ, ce sont les Apôtres & les autres Ecrivains sacrés qui les ont induits en erreur, comme le soutiennent les Incrédules. S'ils ont eu raison, il y a de l'impiété à déclamer sans aucune retenue contre les Ascètes, les Anachorètes, les Moines & contre tous les contemplatifs.

Léibnitz, plus sensé que le commun des Protestans, ne blâme point la *Théologie mystique*. « Cette *Théologie*, dit-il, est à la *Théologie* or- » dinaire, à peu près ce qu'est la poésie à l'élo- » quence, c'est-à-dire, elle émeut davantage; » mais il faut des bornes & de la modération en » tout », *Esprit de Léibnitz*, tome 2, p. 51. Pour les autres, qui ont eu peur sans doute

d'être trop émus par le langage de la piété & de l'amour de Dieu, ils n'ont pas poussé les réflexions si loin, ils ont trouvé plus aisé d'avoir recours au ridicule, aux railleries, aux sarcasmes, & d'objecter de prétendus inconvéniens. *Si tout le monde embrassoit la vie solitaire & contemplative, que deviendroit la société?* Nous avons déja répondu plus d'une fois que la Providence y a pourvu; Dieu a tellement diversifié les talens, les goûts, les inclinations, les vocations des hommes, qu'il n'est jamais à craindre qu'un trop grand nombre embrassent un genre de vie extraordinaire.

Mais la question est toujours de savoir si Dieu n'a pas pu donner à un certain nombre de personnes du goût & de l'attrait pour la vie contemplative, & s'il n'a pas pu récompenser par des grâces particulières celles qui ont été fidèles à suivre cette vocation de Dieu, qui se sont occupées constamment à mediter ses perfections, à exciter en elles le feu de son amour, à étouffer toutes les affections qui auroient pu affoiblir ce sentiment sublime, tant exalté par S. Paul. Nous défions nos adversaires de le prouver jamais.

Après ces préliminaires, nous pouvons examiner en sûreté les imaginations de Mosheim.

Il rapporte l'origine de la *Théologie mystique* au second siècle, & aux principes de la Philosophie d'Ammonius qui sont les mêmes que ceux de Pythagore & de Platon. Comme ceux-ci ont vécu long-temps avant Jésus-Christ, il en résulte déja que cette *Théologie* est plus ancienne que le Christianisme. Aussi Mosheim suppose que les Esséniens & les Thérapeutes en étoient déja imbus, & que Philon le Juif a contribué beaucoup à la répandre. Elle étoit d'ailleurs, dit-il, analogue au climat de l'Egypte, où la chaleur & la sécheresse de l'air inspirent naturellement la mélancolie, le goût pour la solitude, pour l'inaction, le repos & la contemplation. Il déplore les conséquences pernicieuses que cette disposition des esprits a produites dans la Religion Chrétienne. *Hist. Christ, sæc.* 2, §. 35; *Hist. Eccles. sæc.* 2, part. 2, c. 1, § 12. Nous avons réfuté toutes ces visions aux mots *Ascètes*, *Anachorètes*, *Moine*, *Mortification*, *Platonisme*, &c. Il est bien ridicule de supposer que le commun des Chrétiens du second & du troisième siècle étoient des savans & des Philosophes imbus des principes de Platon, d'Ammonius & de Philon, & qu'ils les ont suivis plutôt que l'Ecriture-Sainte; il ne restoit plus à Mosheim qu'à dire, comme quelques Incrédules, que Jésus-Christ lui-même & son Précurseur étoient prévenus des mêmes erreurs, qu'ils n'ont fait qu'imiter les Esséniens & les Thérapeutes.

A l'époque du 3e siècle, il prétend qu'Origène adopta le sentiment de ces Philosophes, qu'il le regarda comme la clef de toutes les vérités révélées, qu'il y chercha les raisons de chaque doctrine, il imagina comme Platon, que les ames avoient été produites & avoient péché avant d'être unies à des corps, que cette union étoit un châtiment pour elles, que pour les faire retourner & les unir à Dieu il falloit les détacher de la chair & de ses inclinations, les purifier par des austérités, par le silence, par la prière, par la contemplation. Sur cette fausse hypothèse, Mosheim prête à Origène un plan de *Théologie* qu'il a forgé lui-même, & dont l'absurdité est révoltante, *Hist. Christ. sæc.* 3, §. 29; *Hist. Eccles.* 3e siècle, 2 part. c. 5, §. 1. Si Origène en étoit véritablement l'auteur, il faudroit le regarder non-seulement comme un visionnaire insensé, mais comme un apostat du Christianisme.

Heureusement il n'en est rien. 1°. Il est faux que ce Père ait regardé le système de Platon comme la clef de toutes les vérités révélées. Après avoir proposé l'opinion de ce Philosophe touchant la préexistence des ames, *de Princip.* l. 2, c. 8, il dit, n. 4, « ce que nous venons de dire » *qu'un esprit est devenu une ame*, & tout ce qui » peut tenir à cette opinion, doit être soigneuse- » ment examiné & discuté par le lecteur; que » l'on n'imagine pas que nous l'avançons comme » un dogme, mais comme une question à traiter, » & comme une recherche à faire ». Il le répète, n. 5. 2°. Origène a formellement admis le péché originel, *Homil.* 8 *in levit.* n. 3; *Homil.* 12, n. 4; *contra Cels.* l. 4, n. 40; *Homil.* 14 *in Lucam*; *Comment. in Epist. ad Rom.* l. 5, p. 546 & 547. Il a pensé que ce péché avec sa peine a passé dans tous les hommes, parce que toutes les ames étoient renfermées dans celle d'Adam, opinion incompatible avec celle de Platon. 3°. Il fonde la nécessité de mortifier la chair, non sur la raison qu'en donnoient les Platoniciens, mais sur celle qu'en apporte S. Paul, savoir, que les inclinations de la chair nous portent au péché, & il cite à ce sujet plusieurs passages de cet Apôtre, *Comment. in Epist. ad Rom.* l. 6, n. 1. 4°. Origène a eu, pendant sa vie & après sa mort, des partisans & des ennemis, des accusateurs & des Apologistes; ni les uns ni les autres ne l'ont regardé comme l'auteur ou le propagateur de la *Théologie Mystique*; Mosheim le fait-il mieux qu'eux? 5°. D'autres Critiques ont attribué cette invention à Clément d'Alexandrie, sans lui prêter pour cela toutes les rêveries que Mosheim veut mettre sur le compte d'Origène. Son prétendu plan de la Théologie de ce Père est donc faux à tous égards. *Voyez* ORIGÈNE. 6°. Enfin il se réfute lui-même en disant que les Esséniens & les Thérapeutes avoient puisé leurs principes dans la Philosophie Orientale, que les Solitaires & les Moines n'ont fait que les imiter, *Hist. Christ. Proleg.* c. 2, §. 13.

Au 4e siècle, suivant son opinion, les Philosophes Eclectiques, ou les nouveaux Platoniciens

de l'école d'Alexandrie cultivèrent la *Théologie Myſtique* ſous le nom de *ſcience ſecrète*. Un fanatique impoſteur, qui prit le nom de S. Denis l'Aréopagite la réduiſit en ſyſtême & en preſcrivit les règles. Notre Critique déplore de nouveau les erreurs, les ſuperſtitions, les abus que cette prétendue ſcience introduiſit dans le Chriſtianiſme; *Hiſt. de l'Egliſe*, 4e ſiècle, 2 part. c. 3, §. 12.

Nous répondons qu'il n'y avoit rien de commun entre la ſcience ſecrète des Eclectiques fondée ſur un Paganiſme groſſier, & la *Théologie myſtique* des Docteurs Chrétiens, ſi ce n'eſt quelques termes ou quelques expreſſions que les premiers empruntèrent du Chriſtianiſme, pour tromper les ignorans. A cette époque la Religion Chrétienne étoit établie non-ſeulement chez les Arabes, chez les Syriens, les Arméniens & les Perſes, mais en Italie, en Eſpagne, ſur les côtes de l'Afrique, dans les Gaules & en Angleterre. Nous fera-t-on croire que les Platoniciens d'Alexandrie ont envoyé des Emiſſaires dans ces différentes régions, dont les langues leur étoient étrangères, pour y répandre leurs principes & leurs ſciences ſecrètes, pour y introduire les ſuperſtitions & les abus dont Mosheim prétend qu'elle a été la cauſe? Nous perſuade-t-on que Lactance, *Julius Firmicus Maternus*, Euſèbe & Arnobe qui dans ce ſiècle ont écrit contre les Philoſophes Païens, qui en ont combattu les principes & les conſéquences, qui ont démontré les abſurdités, les ſuperſtitions, les abus auxquels la Doctrine de ces rêveurs avoit donné lieu, & qui n'ont pas mieux traité Platon que les autres, ont cependant vu de ſang-froid introduire dans le Chriſtianiſme ces mêmes abus ſans en témoigner aucun reget, ni aucun étonnement? Voilà le phénomène abſurde que les Proteſtans ont entrepris de prouver. Aux mots *Eclectiſme*, & *Platoniſme*, nous en avons déja fait voir la fauſſeté, & nous avons réfuté la ſavante diſſertation de Mosheim ſur les troubles prétendus que les nouveaux Platoniciens ont cauſés dans l'Egliſe.

Il eſt fort incertain ſi les ouvrages du faux Denis l'Aréopagite ont été faits au 4e ſiècle, puiſqu'ils n'ont été connus que deux cents ans après. Cet écrivain ne peut être traité d'impoſteur, à moins qu'il n'ait pris lui-même le ſurnom d'Aréopagite, & qu'il ne ſe ſoit donné pour Diſciple immédiat de S. Paul. On prétend qu'il l'a fait dans une lettre qui ſe trouve à la ſuite de ſes traités ſur la *Théologie Myſtique;* mais cette lettre peut être ſuppoſée ou interpolée. Il n'eſt pas de l'intérêt des Proteſtans de regarder cet Auteur comme fort ancien, puiſque dans ſes livres *de la Hiérarchie Eccléſiaſtique*, il repréſente la diſcipline & les uſages de l'Egliſe, tels à peu près qu'ils ſont aujourd'hui.

Mosheim renouvelle au 5e ſiècle, 2 part. c. 3, §. 11, ſes plaintes & ſes invectives contre la multitude de Moines contemplatifs qui fuyoient la ſociété des hommes, & qui s'exténuoient le corps par des macérations exceſſives; cette peſte, dit-il, ſe répandit de toutes parts. Ce n'étoit donc plus la chaleur de l'athmoſphère de l'Egypte qui produiſoit cette contagion. Elle avoit déja pénétré chez les Latins, puiſque Julien Pomère, Abbé & Profeſſeur de Rhétorique à Arles, écrivit un Traité *de vitâ contemplativâ;* & bientôt elle gagna les Pays du Nord. *Voyez* MORTIFICATION, STYLITES, &c.

Notre ſévère Cenſeur avoit oublié ces faits, lorſqu'il a dit qu'au 9e ſiècle les Latins n'avoient pas encore été ſéduits par les charmes illuſoires de la dévotion myſtique, mais qu'ils le furent lorſqu'en 824 l'Empereur Grec Michel le Bègue envoya à Louis le Débonnaire une copie des ouvrages de Denis l'Aréopagite, 9e ſiècle, 2 part c. 3, §. 12. Il eſt cependant certain qu'au 6e & au 7e les Moines des Gaules & de l'Angleterre étoient pour le moins auſſi appliqués à la vie contemplative que ceux du 9e & du dixième.

Un des abus que ce critique fait remarquer dans les Théologiens du 12e, eſt leur affectation de rechercher dans l'Ecriture-Sainte des ſens myſtiques, & d'altérer ainſi la ſimplicité de la parole de Dieu, 2e part. c. 3, §. 5. Mais les Lettres de S. Barnabé & de S. Clément, Diſciples des Apôtres, ſont toutes remplies d'explications myſtiques & allégoriques de l'Ecriture-Sainte, Mosheim lui-même le leur a reproché comme un défaut; ils exhortent les Fidèles à la méditation & à la mortification, étoient-ils Platoniciens? Il reconnoît, §. 12, que les *Myſtiques* de ce même ſiècle enſeignoient mieux la morale que les Scholaſtiques, que leur diſcours étoit tendre, perſuaſif & touchant, que leurs ſentimens ſont ſouvent beaux & ſublimes, mais qu'ils écrivoient ſans méthode, & qu'ils mêloient ſouvent la lie du Platoniſme avec les vérités céleſtes. Fauſſe accuſation. S'il y eut au 12e ſiècle un excellent Maître de *Théologie Myſtique*, c'eſt inconteſtablement S. Bernard; mais il puiſoit ſes leçons dans l'Ecriture-Sainte, & non dans Platon; ce Philoſophe étoit profondément oublié pour lors, les Scholaſtiques mêmes ne connoiſſoient qu'Ariſtote.

Au 13e, 2 part. c. 3, §. 9, notre Hiſtorien s'adoucit un peu à l'égard des *Myſtiques;* comme il avoit dit beaucoup de mal des Scholaſtiques, il a ſu bon gré aux premiers de leur avoir déclaré la guerre, d'avoir travaillé à inſpirer au peuple une dévotion tendre & ſenſible, de s'être fait goûter au point d'engager les Scholaſtiques à ſe reconcilier avec eux. Mais S. Thomas d'Aquin ne fut jamais dans ce cas, pendant toute ſa vie il ſut allier à une étude aſſidue la piété la plus pure & la plus tendre, & il eut au plus haut degré le talent de l'inſpirer aux autres. Mosheim parle à peu près de même des *Myſtiques* au 14e, il ſemble leur accorder la victoire au 15e & au commencement du 16e, parce qu'alors la

barbarie & le philosophisme des Scholastiques avoient beaucoup diminué, comme nous l'avons remarqué en parlant d'eux ; mais ce censeur malicieux n'oublie jamais de lancer contre les premiers quelque trait de haine & de mépris.

Enfin l'on vit éclore à cette époque la brillante lumière de la réformation, & l'on sait les effets qu'elle produisit ; elle étouffa la piété jusques dans la racine, en décréditant toutes les pratiques qui peuvent la nourrir, en occupant tous les esprits de controverses Théologiques, en allumant dans tous les cœurs le feu de la haine & de la dispute. Tout le monde voulut lire l'Ecriture-Sainte, non pour y recevoir des leçons de morale & de vertu, mais pour y trouver des armes offensives contre l'Eglise Catholique, & le moyen de soutenir toutes sortes d'erreurs. Vainement après tous ces orages quelques Protestans, honteux de l'anéantissement de la piété parmi eux, ont voulu la ranimer, ils ont été forcés de faire bande à part ; comme ils agissoient sans règle & qu'ils marchoient sans boussole, tous ont donné dans le fanatisme ; tels ont été les Quakers, les Piétistes, les Méthodistes, les Hernhutes, &c, & tous sont regardés par les autres Protestans comme des insensés.

Ils affectent de supposer contre toute vérité que les Solitaires, les Moines, les Religieuses, se sont uniquement voüés à la contemplation, qu'ils ont mené une vie absolument oisive & inutile. Il est constant que les anciens Solitaires, à la réserve d'un très-petit nombre, ont joint à la prière & à la méditation le travail des mains, ils ont cultivé des déserts, & ils sont sortis de leur retraite toutes les fois que les besoins & le salut du prochain l'ont exigé. Ils ont converti des nations barbares, & c'est ainsi qu'ils ont humanisé & policé les peuples du Nord. Dans les siècles d'ignorance ils ont cultivé les lettres & les sciences ; & ce sont eux qui les ont conservées en Europe. Tous les instituts qui se sont formés depuis cinq cents ans, ont eu pour principal objet l'utilité du prochain ; mais les fondateurs ont compris qu'il étoit impossible de conserver la constance, le courage, les vertus nécessaires pour remplir constamment des devoirs pénibles & souvent rebutans, à moins que l'on ne s'occupât beaucoup de Dieu, & que l'on n'en obtînt des grâces dans la priere, dans la méditation, dans de fréquentes réflexions sur soi-même, &c. Ils se sont donc proposé de réunir la vie contemplative à une vie très-active & très-laborieuse. Encore une fois, il y a de la frénésie à les blâmer, à les calomnier, à les tourner en ridicule ; *voyez* MOINE, &c.

THÉOPASCHITES, *voyez* PATRIPASSIENS.

THÉOPHANIE, nom que l'on a donné autrefois à *l'Epiphanie* ou à la fête des Rois ; on l'a nommée aussi *Théopsie*, & ces deux noms signifient également *apparition* ou *manifestation de Dieu*, *voyez* EPIPHANIE.

Les Païens étoient persuadés que leurs Dieux se montroient quelquefois à eux, soit en songe, soit dans les mystères, & ils appeloient cette faveur, *Théopsie*, *vue des Dieux*. Quelques savans ont aussi pensé que les Grecs & les Egyptiens ont admis des *Théophanies* dans un autre sens ; ils ont cru qu'un de leurs grands Dieux, Jupiter, par exemple, s'étoit en quelque manière incarné dans un Roi de Crète qui s'attribua ce nom, voulut en avoir tous les honneurs & les obtint de la crédulité des peuples. Par cette supposition l'on parvient assez heureusement à concilier les actions de Jupiter Roi de Crète avec celles de Jupiter Dieu. Il y a là dessus deux savans Mémoires dans le recueil de *l'Acad des Inscrip.* tome 66, *in* 12, p. 62. Ce n'est point à nous de juger si ce sentiment est bien ou mal fondé, cette question ne tient en rien à la Théologie. Nous craignons cependant que contre l'intention de l'auteur, les incrédules n'en prennent occasion de dire que la croyance de l'Incarnation du fils de Dieu n'est qu'une ancienne imagination des Païens. D'autre part si les Païens ont véritablement cru aux *Théophanies*, ça été peut-être une des raisons pour lesquelles Dieu n'a point révélé formellement & clairement aux anciens Juifs le Mystère de l'incarnation future.

THÉOPHILE (Saint) Evêque d'Antioche, fut placé sur ce siége l'an 168 & mourut vers l'an 190, c'est l'un des plus savans Pères de l'Eglise du second siècle. Il ne nous reste de lui que trois Livres à Autolyque, qui sont une Apologie de la Religion Chrétienne & une réfutation du paganisme. L'auteur y fait grand usage des poëtes & des Philosophes Païens, il demontre l'absurdité de leur doctrine, la vérité, la sagesse, la sainteté de celle de l'Evangile. Cet ouvrage se trouve à la suite de ceux de Saint Justin de l'édition des Bénédictins. Saint *Théophile* en avoit fait plusieurs autres dont il ne reste que quelques fragmens, & dont il y a lieu de regretter la perte ; il est le premier qui se soit servi du mot de *Trinité* pour désigner les trois personnes divines. Ce Père a été accusé mal à propos d'avoir employé des expressions favorables à l'Arianisme ; Bullus, D. le Nouvry, D. Prudent Marand, éditeur de Saint Justin, & d'autres ont fait voir que sa doctrine est très-orthodoxe. *voyez* Tillemont, tome 3, p. 88. D. Ceillier, tome 2, p. 103 ; *Vies des PP. & des Martyrs*, tome 11, p. 695, &c.

Il ne faut pas confondre ce saint Evêque d'Antioche avec *Théophile* Patriarche d'Alexandie, oncle & prédécesseur de Saint Cyrille, celui-ci n'a vécu qu'au quatrième siècle, & il se rendit

rendit célèbre par son aversion contre la doctrine d'Origène.

THÉRAPEUTES, nom formé du Grec Θεραπευω, qui signifie également *guérir* & *servir*, par conséquent l'on a nommé *Théurapeutes* des hommes qui travailloient à se guérir des maladies de l'ame, & dont l'exemple pouvoit servir à en guérir les autres. Philon dans son premier livre *de la vie contemplative*, dit qu'il y avoit en Egypte, sur-tout aux environs d'Alexandrie, un grand nombre d'hommes & de femmes qui menoient un genre de vie particulier. Ils renonçoient à leurs biens, à leur famille, à toutes les affaires temporelles; ils vivoient dans la solitude, ils avoient chacun une habitation séparée, à quelque distance les uns des autres, ils la nommoient *Semnée* ou *Monastère*, c'est-à-dire, lieu de solitude.

Là, continue Philon, ils se livroient entièrement aux exercices de la prière, de la contemplation, de la présence de Dieu; ils faisoient leurs prières ensemble le soir & le matin, ils ne mangeoient qu'après le coucher du soleil, quelques-uns demeuroient plusieurs jours sans manger, ils ne vivoient que de pain & de sel assaisonnés quelquefois d'un peu d'hysope. Ils lisoient dans leurs *Semnées*, les livres de Moïse, des Prophètes, des Pseaumes, dans lesquels ils cherchoient des sens mystiques & allégoriques, persuadés que l'Ecriture-Sainte, sous l'écorce de la lettre, renfermoit des sens profonds & cachés. Ils avoient aussi quelques livres de leurs Anciens, ils composoient des Hymnes & des Cantiques pour s'exciter à louer Dieu; les hommes & les femmes gardoient la continence; ils se rassembloient tous les jours de Sabbat pour conférer ensemble & vaquer aux exercices de Religion, &c.

Le récit de Philon a fourni une ample matière aux conjectures & aux disputes des savans, on demande si les *Thérapeutes* étoient Chrétiens ou Juifs; s'ils étoient Chrétiens, étoient-ils moines ou laïques? s'ils étoient Juifs, étoit-ce une branche des Esséniens ou une secte différente?

1°. Eusèbe, *Hist. Eccléf.* l. 2. c. 17, Saint Jérôme, Sozomène, Cassien, Nicéphore, parmi les anciens; Baronius, Pétau, Godeau, le P. de Montfaucon, le P. Alexandre, le P. Hélyot, &c., parmi les modernes, même quelques auteurs Anglicans, ont cru que les *Thérapeutes* étoient des Juifs convertis au Christianisme par S. Marc, ou par d'autres prédicateurs de l'Evangile. Photius, au contraire, de Valois dans ses notes sur Eusèbe; le président Bouhier, le P. Orsi, Dominicain, D. Calmet, & la foule des critiques protestans soutiennent que les *Thérapeutes* étoient Juifs & non Chrétiens. Voici les principales raisons qu'ils opposent à celles qu'Eusèbe a données pour prouver son sentiment.

En premier lieu, si les *Thérapeutes* avoient été les premiers Chrétiens de l'Eglise d'Alexandrie, il seroit étonnant qu'aucun auteur Ecclésiastique n'en eût parlé avant le quatrième siècle, & qu'Eusèbe ne les eût connus que par la narration de Philon. Origène & Clément d'Alexandrie, qui avoient passé une partie de leur vie dans les écoles de cette ville, auroient dû les connoître, & le second les eût mis sans doute au nombre de ceux qu'il appelle *les vrais Gnostiques*. Plusieurs peut-être embrassèrent le Christianisme sur la fin du premier siècle, mais il n'y en a aucune preuve positive.

En second lieu Philon fait entendre que cette secte étoit déja ancienne, & qu'elle avoit des livres de ses fondateurs, qu'elle étoit répandue de toutes parts; quoique le plus grand nombre des *Thérapeutes* fussent en Egypte; or cela ne peut pas s'entendre d'une secte Chrétienne. L'an 40 de Jésus-Christ, lorsque Philon fut envoyé en Ambassade à Rome, l'Eglise de cette ville n'étoit pas encore fondée, il n'y avoit encore aucun des livres du nouveau Testament publié que l'Evangile de S. Matthieu; le plutôt que l'on puisse placer la fondation de l'Eglise d'Alexandrie est à l'an 50, & peut-être ne s'est elle faite que beaucoup plus tard. Quand Philon auroit encore vécu quarante ans après son Ambassade, il n'a pas pu dire que des *Thérapeutes* Chrétiens étoient une secte ancienne, ni qu'elle avoit des livres de ses Anciens.

Il est d'ailleurs constant que le Christianisme qui avoit commencé à Jérusalem, se répandit d'abord dans la Judée & dans la Syrie, à Antioche & dans les environs; c'est là, & non en Egypte, que se trouvoient le plus grand nombre de Chrétiens. Ils se multiplièrent dans l'Asie mineure, dans la Grèce, dans la Macédoine & en Italie par les travaux de S. Pierre & de S. Paul; dans le nouveau Testament il n'est parlé nulle part des Chrétiens de l'Egypte.

L'amour de la solitude, la vie austère, le détachement de toutes choses, la contemplation, la continence même des *Thérapeutes* ne sont pas des preuves infaillibles de leur Christianisme; les Esséniens de la Judée pratiquoient à peu près le même genre de vie, personne cependant ne croit plus que les Esséniens aient été Chrétiens. Il y a bien de l'apparence que l'établissement de notre Religion contribua beaucoup à l'extinction de ces deux sectes de Juifs.

D'autre part les *Thérapeutes* avoient des observances judaïques desquelles les Chrétiens ont dû s'abstenir; ils gardoient le sabbat, ils ne faisoient usage ni du vin, ni de la viande, ils célébroient les fêtes juives, particulièrement la Pentecôte, ils pratiquoient de fréquentes ablutions, &c. Les Chrétiens, au contraire, dès leur origine, ont observé le Dimanche; S. Paul leur

preſcrivoit de manger de tout indifféremment, il reprit ſévèrement les Galates parce qu'ils vouloient judaïſer, les Apôtres avoient condamné cette conduite dans le Concile de Jéruſalem ; il n'eſt pas probable que S. Marc eût voulu la tolérer dans l'Egliſe d'Alexandrie.

Enfin, le repas religieux des *Thérapeutes* n'étoit point la célébration de l'Euchariſtie, comme Euſèbe ſe le perſuadoit ; ce repas conſiſtoit à manger du pain, du ſel & de l'hyſope, & il étoit ſuivi d'une danſe où les hommes & les femmes étoient réunis ; rien de tout cela ne ſe faiſoit dans les aſſemblées des premiers Chrétiens. Le parallèle qu'Euſèbe a voulu faire entre ceux-ci & les *Thérapeutes* n'eſt donc ni juſte, ni exact.

2°. Beaucoup moins peut-on ſoutenir que ces derniers étoient des Moines. La vie ſolitaire & monaſtique n'a commencé en Egypte que l'an 250, ſous la perſécution de Déce, lorſque S. Paul premier Hermite, ſe retira dans le déſert de la Thébaïde ; S. Pacôme n'introduiſit la vie cénobitique que plus de cinquante ans après, depuis long-temps il n'étoit plus queſtion d'Eſſéniens ni de *Thérapeutes*. Ceux-ci avoient des femmes parmi eux, les Moines n'en eurent jamais ; les premiers n'obſervoient pas tous la continence, les Moines la gardèrent toujours ; le mot de *monaſtère*, dont ſe ſert Philon, ne prouve rien, puiſqu'il ſignifie ſimplement *une demeure ſolitaire*.

Rien n'eſt donc plus mal fondé que l'imagination des Proteſtans qui prétendent que ce ſont principalement des Moines qui ont accrédité l'opinion du Chriſtianiſme & du Monachiſme des *Thérapeutes*, & qu'ils l'ont fait par intérêt, afin de perſuader la haute antiquité de leur état ; Euſèbe, S. Jérôme, Baronius, les Anglicans n'étoient pas des Moines ; en ſoutenant que les *Thérapeutes* étoient Chrétiens, ils n'ont pas dit que leur vie étoit monaſtique. Perſonne n'a plus fortement attaqué cette opinion que le Père Orſi, Dominicain, & D. Calmet, Bénédictin. Des ſavans tels que D. Montfaucon & le P. Alexandre, étoient trop inſtruits pour mettre aucun intérêt à l'antiquité de leur état ; ils n'ont pas eu beſoin de ſuppoſitions fauſſes ou douteuſes pour en prouver la ſainteté, & le venger des calomnies des Proteſtans.

Ceux-ci n'ont pas mieux réuſſi, en diſant que les Cénobites ont imité la vie que menoient les Eſſéniens dans la Paleſtine, & que les Anachorètes ont ſuivi l'exemple des *Thérapeutes*. Encore une fois, il y avoit long-temps que ces deux ſectes juives étoient oubliées, lorſque S. Paul & S. Pacôme ont paru ; il y a cent à parier contre un que ni l'un ni l'autre n'en avoient jamais entendu parler, qu'ils n'avoient jamais lu les ouvrages de Joſèphe ni de Philon. Nous avons fait voir ailleurs que la ſeule lecture de l'Evangile leur a ſuffi pour concevoir une haute eſtime de la vie qu'ils ont embraſſée ; *voyez* THÉOLOGIE MYSTIQUE.

3°. Les opinions des critiques n'ont pas moins varié ſur la queſtion de ſavoir ſi les *Thérapeutes* étoient une branche des Eſſéniens, ou ſi c'étoit une ſecte différente, parce que l'on en eſt réduit ſur ce point à de ſimples conjectures. Prideaux, qui a rapporté & comparé ce que Joſèphe a dit des Eſſéniens de la Paleſtine, avec ce que Philon en a écrit, & avec ce qu'il raconte des *Thérapeutes* de l'Egypte, fait voir que ces deux auteurs ſont d'accord touchant les opinions, les mœurs, la manière de vivre des Eſſéniens, ſoit de la Judée, ſoit de l'Egypte, où il s'en trouvoit auſſi ; que les *Thérapeutes* n'en étoient différens qu'en ce qu'ils renonçoient à tout pour ſe livrer à la contemplation. C'eſt pourquoi il nomme les premiers *Eſſéniens-pratiques*, & les ſeconds *Eſſéniens-contemplatifs*. *Hiſt. des Juifs*, l. 13, an 107 avant J. C., tome 2, p. 166.

C'en eſt aſſez pour réfuter quelques auteurs en petit nombre, qui ont imaginé que les *Thérapeutes* étoient des Païens judaïſans, & Jablenski qui a ſoutenu que c'étoient des Prêtres Egyptiens appliqués à la médecine, auſſi-bien que leurs femmes. Conſéquemment, l'opinion commune des Critiques eſt que les *Thérapeutes* ſont une branche de la ſecte des Eſſéniens.

4°. En quel temps cette ſecte a-t-elle commencé, où avoit-elle puiſé ſa doctrine & les motifs de ſa manière de vivre ? Nouvelle matière à conjectures. Brucker, *Hiſt. crit. de la Philoſ.*, tome 2, p. 763 & ſuiv., penſe qu'environ trois cents ans avant Jéſus-Chriſt, pluſieurs Juifs, pour ſe dérober aux troubles & aux déſaſtres de leur patrie, ſe retirèrent, les uns dans les lieux écartés de la Judée, les autres en Egypte, & embraſsèrent chacun de leur côté un genre de vie particulier ; qu'ils y adoptèrent les ſentimens des Philoſophes Pythagoriciens qui y enſeignoient pour lors, qu'ils puisèrent dans cette Philoſophie l'amour de la ſolitude, du détachement de toutes choſes, des auſtérités de la contemplation, & des explications allégoriques de l'Ecriture-Sainte. Il ajoute, tome 6, p. 437 & 438, que ces Juifs étoient dans les ſentimens des Cabaliſtes & des Philoſophes orientaux, analogues à ceux de Pythagore. Mosheim, *Hiſt. crit. Proleg.*, c. 2, §. 13 & ſuiv., penſe de même. Néanmoins, dans ſon *Hiſt. Eccleſ.*, 1er ſiècle, 1re part., c. 2, §. 10, il dit qu'il ne voit rien dans la narration de Philon, ni dans les mœurs des *Thérapeutes* qui puiſſe engager à les regarder comme une branche des Eſſéniens, que ce pouvoit être une ſecte particulière de Juifs mélancoliques & enthouſiaſtes. Probablement il n'a pas comparé ce que dit Philon dans ſon premier livre *de vitâ contemplativâ*, avec ce qu'il a écrit dans ſon ouvrage intitulé *omnis probus liber*, il y auroit vu

que cet auteur distingue nettement les Esséniens en deux branches, l'une d'Esséniens pratiques, l'autre d'Esséniens contemplatifs, nommés *Thérapeutes*.

Plus d'une fois nous avons eu occasion de faire remarquer l'affectation de Mosheim & de Brucker de tout rapporter à leur système favori, touchant le mélange qui s'est fait dans l'école d'Alexandrie, de la philosophie de Pythagore & de Platon avec celle des Orientaux & avec la Cabale des Juifs, système par lequel ils se sont flattés de tout expliquer, & de donner la clef de toutes les erreurs. Mais nous avons fait voir que ce système est non-seulement une pure conjecture dénuée de toute preuve, mais qu'il est absolument faux, qu'il confond toutes les époques, & qu'au lieu de rien éclaircir, il ne sert qu'à tout brouiller ; *voyez* CABALE, ÉMANATION, PHILOSOPHIE ORIENTALE, &c.

En particulier sur la question que nous traitons il choque toute vraisemblance. Il est fort incertain si à l'époque de la retraite des Esséniens en Egypte il y avoit des Pythagoriciens, s'ils y enseignoient, s'ils y répandoient leur doctrine. Nous persuadera-t-on que sous les indignes successeurs de Ptolomée Philadelphe, Prince dont les débauches, la rapacité, la cruauté, la tyrannie sont connues, les sciences étoient fort cultivées en Egypte, & que l'on avoit la commodité de s'y livrer à la Philosophie ? On n'a recommencé à s'en occuper que sous le gouvernement des Romains. L'école d'Alexandrie n'a vu renaître sa réputation qu'au temps d'Ammonius, & au plutôt sur la fin du second siècle, cent ans au moins après Philon ; parce que celui-ci étoit Philosophe, il ne s'ensuit pas qu'il y avoit pour lors des écoles publiques de Philosophie ; Philon n'a jamais connu que la Philosophie des Grecs.

Nous persuadera-t-on encore que pendant les trois cents ans qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ, les Juifs de la Palestine successivement pillés & tourmentés par les armées des Rois d'Egypte ou de Syrie, ensuite par les Romains & par les Hérodes, ont eu la liberté d'étudier la Philosophie, soit des Orientaux, soit des Grecs ? On sait l'aversion qu'ils avoient conçue pour les Païens pendant tout ce période, & combien ils étoient éloignés d'en recevoir des leçons.

En second lieu, Brucker convient que les Juifs qui se retirèrent, soit dans les déserts de la Judée, soit en Egypte, étoient des familles du commun ; cela est prouvé par la culture de la terre, par les arts mécaniques, par les métiers qu'exerçoient les Esséniens de la Judée, selon le témoignage de Philon & de Josèphe. Philon ajoute que les Esséniens en général dédaignoient la Philosophie, la Logique, la Physique & la Métaphysique ; qu'ils ne s'occupoient que de Dieu & de l'origine de toutes choses ; or ils la trouvoient dans Moïse mieux que par-tout ailleurs. Il dit enfin que la seule étude des Esséniens étoit la morale, d'où il s'ensuit que les sens mystiques & allégoriques qu'ils recherchoient dans l'Ecriture-Sainte étoient des leçons de morale.

Enfin nous avons fait voir que pour concevoir de l'estime & du goût pour la vie solitaire, pauvre, austère, contemplative, il suffit de connoître les leçons & les exemples des Prophètes & des justes de l'Ancien Testament, que leurs livres ne s'expliquent pas moins clairement sur ce sujet que ceux du nouveau, & que S. Paul les a proposés pour modèles aux Chrétiens. Il n'a donc pas été nécessaire que les *Thérapeutes* consultassent des Philosophes Païens pour embrasser le genre de vie qu'ils ont suivi. C'est plus qu'il n'en faut pour conclure que l'opinion de Mosheim, de Brucker & des autres Protestans n'est qu'un rêve systématique, qui n'a ni preuve ni solidité. *Voyez* ESSÉNIENS.

THÉRAPHIM, mot hébreu, qui dans les versions de l'Ecriture est traduit par *idoles*, *statues*, *sculptures*, mais dont il est difficile de connoître la vraie signification grammaticale. Ce qu'en a dit Spencer, *de Legib. Hebr. ritual.* l. 3, dissert. 7, c. 3, nous apprend peu de chose. Les Rabbins qui prétendent que c'étoient des statues qui parloient & qui prédisoient l'avenir, & qui ont enseigné la manière dont on les faisoit, ne méritent aucune croyance ; toutes les idoles que les Païens consultoient pour connoître l'avenir, ne parloient pas pour cela ; en hébreu, comme en françois, *parler* signifie souvent *indiquer*, *faire connoître*, par un signe quelconque. Ceux qui ont assuré que les *Théraphim* étoient une invention des Egyptiens, que c'étoient des figures du Dieu *Sérapis* adoré en Egypte, ne peuvent en donner aucune preuve ; Laban qui vivoit dans la Chaldée n'étoit certainement pas allé chercher ses *Théraphim* en Egypte. D'autres qui ont pensé que ce mot est le même que *Seraphim*, des serpens ailés, que c'étoient des talismans, tels que le serpent d'airain fait par l'ordre de Moyse, ne sont pas mieux fondés. Enfin Jurieu qui a décidé que les *Théraphims* de Laban étoient ses Dieux pénates & les images de ses ancêtres, a deviné au hasard. Du temps de Laban, l'Idolâtrie ne faisoit que commencer chez les Chaldéens, elle n'étoit pas encore portée au point de diviniser des hommes morts.

Il vaut donc mieux avouer notre ignorance que de nous livrer à des conjectures frivoles ; le nom général d'*idoles* suffit pour entendre tous les passages dans lesquels le mot *Théraphim* est employé.

THESSALONICIENS. Suivant l'opinion commune, à laquelle on ne peut rien opposer de solide, les deux Lettres de S. Paul aux *Thessaloniciens*, sont les deux premières qu'il ait écrites

aux Fidèles qu'il avoit convertis. On les rapporte aux années 52 & 53 de l'ère vulgaire, pendant lesquelles il paroît que l'Apôtre demeura constamment à Corinthe. Le but de ces deux lettres est de confirmer ces nouveaux Chrétiens dans la foi, dans la pratique des bonnes œuvres, dans la patience au milieu des persécutions auxquelles ils étoient exposés. La seconde contient plusieurs choses touchant le second avénement de Jésus-Christ, S. Paul, c. 2, y parle « d'un homme » pécheur, d'un fils de perdition, d'un adver- » saire qui s'élève au-dessus de tout ce que » l'on appelle *Dieu*, & que l'on adore, qui » se place dans le Temple de Dieu, comme » s'il étoit Dieu lui-même..... Ce mystère » d'iniquité, dit-il, s'opère déja..... & l'on » connoîtra dans le temps ce coupable que Jésus- » Christ tuera du souffle de sa bouche, & détruira » par l'éclat de son avénement, &c ». Ce chapitre a beaucoup exercé les Commentateurs, chacun l'a entendu selon ses préjugés. Plusieurs ont cru y reconnoître l'Antechrist qui doit venir à la fin du monde.

Ceux qui ne cherchent point de mystères sans nécessité ont observé que dans tout ce chapitre, ni même dans toute la lettre, il n'est point question de la fin du monde, mais de la fin de la Religion & de la République des Juifs; que par *homme de péché*, fils *de perdition*, &c, l'Apôtre entend les Juifs incrédules, ennemis jurés du Christianisme, obstinés à persécuter les Fidèles, & de la part desquels les *Thessaloniciens* avoient éprouvé plusieurs avanies. Cette explication simple acquiert la plus grande probabilité, lorsque l'on compare le *mystère d'iniquité* qui s'opéroit déja pour-lors, suivant S. Paul, avec ce qui se passoit en ce temps-là dans la Judée, où divers Imposteurs se donnoient pour Messies, séduisoient le peuple par des prestiges, & finissoient par être exterminés avec leurs adhérans; où les Juifs par leur esprit séditieux & turbulent préparoient l'orage qui fondit sur eux quelques années après.

Les Protestans aveuglés par leur haine contre l'Eglise romaine, ont cru voir dans cette prédiction de S. Paul la chûte de l'empire romain, la domination des Papes établie sur ses ruines, l'Anti-Christianisme ou l'Idolâtrie Catholique fondée sur des prestiges, ou de faux miracles opérés par l'intercession & les Reliques des Saints, &c. Cette imagination, sortie de quelques cerveaux fanatiques, a trouvé des approbateurs, même parmi les Savans, Beausobre n'a pas rougi de l'appuyer par son suffrage, mais sans se mettre trop à découvert dans ses *Remarques sur la seconde Epître aux Thessaloniciens*, c. 2, ℣. 8.

Pour en voir l'absurdité, il suffit de remarquer, 1°. que la ruine de l'empire romain n'est arrivée dans l'Occident que quatre cents ans après l'année 53 de Jésus-Christ; 2°. que suivant S. Paul, ℣. 3, elle devoit être précédée d'une rebellion, Ἀποστασία, *Discessio*, Beausobre lui-même l'entend ainsi; or la chûte de l'empire romain n'est point arrivée par une rebellion, mais par l'inondation des barbares. 3°. La grande autorité des Papes & leur pouvoir temporel n'ont commencé que plusieurs siècles après cette révolution; 4°. S. Paul dit aux *Thessaloniciens*, ℣. 6, *vous savez ce qui retient ou ce qui retarde sa manifestation dans son temps; je vous l'ai dit lorsque j'étois avec vous.* Etrange charité de la part de l'Apôtre d'avertir les *Thessaloniciens* d'un événement duquel ils ne pouvoient pas être témoins, & de ne donner aucun signe qui pût prémunir ceux qui devoient y être présens & s'y laisser tromper. 5°. S. Paul ajoute que Dieu leur enverra une *opération d'erreur*, afin qu'ils croyent au mensonge, parce qu'ils ont refusé de croire à la vérité, ℣. 10, les Fidèles du 5e siècle étoient-ils des opiniâtres qui avoient refusé de croire en Jésus-Christ? 6°. *Le mystère d'iniquité s'opéroit déja*, ℣. 7; il faut donc que l'idolâtrie de l'Eglise romaine, le culte des Saints, des Images, des Reliques, aient commencé du temps de S. Paul; ce n'est pas-là ce que veulent les Protestans. 7°. Pour compléter le tableau, Beausobre devoit nous apprendre en quel temps Jésus Christ doit arriver pour *tuer le méchant par le souffle de sa bouche & par l'éclat de son avénement*, ℣. 8. Nous aurions mis sa prophétie, à côté de celles de Joseph Méde, de Sanchius, de Jurieu & des fanatiques des Cevennes. *Voyez* ANTECHRIST.

On comprend que ces paroles de S. Paul: *Dieu leur enverra une opération d'erreur*, &c., ne signifient point que Dieu trompera les Incrédules, qu'il les aveuglera; qu'il les endurcira positivement dans l'erreur; mais qu'il les laissera se tromper & s'aveugler eux-mêmes: cette prédiction ne s'est que trop bien accomplie à l'égard des Juifs, puisque la destruction de leur ville & de leur Temple, les massacres & la dispersion de leur nation ne furent pas capables de leur ouvrir les yeux. On est tenté de croire qu'une partie de cet esprit a passé aux Protestans, lorsqu'ils abusent aussi indignement de l'Ecriture-Sainte. *Voy.* AVEUGLEMENT, ENDURCISSEMENT.

Il y a dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.* t. 18, *in*-12, p. 208, une Histoire abrégée, mais curieuse, de Thessalonique; il y est parlé de la fondation de l'Eglise de cette ville par S. Paul, des révolutions qu'elle a subies, des grands hommes qui l'ont gouvernée, ou qui y ont reçu la naissance. Aujourd'hui sous la domination des Turcs, l'Eglise grèque schismatique qui y subsiste encore, déchoit sensiblement, & semble toucher de près à sa ruine entière.

THÉURGIE, art de parvenir à des connoissances surnaturelles, & d'opérer des miracles par le secours de Esprits ou Génies, que les Païens

nommoient des *Dieux*, & que les Pères de l'Eglise ont appelé des *Démons*.

Cet art imaginaire a toujours été recherché & pratiqué par un bon nombre de Philosophes, mais ceux du 3e & 4e siècles de l'Eglise qui prirent le nom d'*Eclectiques* ou de *nouveaux Platoniciens*, tels que Porphyre, Julien, Jamblique, Maxime, &c., en furent principalement entêtés. Ils se persuadoient que par des formules d'invocation, par certaines pratiques, on pourroit avoir un commerce familier avec les Esprits, leur commander, connoître & opérer par leur secours des choses supérieures aux forces de la nature.

Ce n'étoit dans le fond rien autre chose que la magie, mais ces Philosophes en distinguoient deux espèces, savoir la Magie noire & malfaisante, qu'ils nommoient *Goëtie*, & dont ils attribuoient les effets aux mauvais Démons, & la Magie bienfaisante, qu'ils appeloient *Théurgie*, c'est-à-dire, opération divine, par laquelle on invoquoit les bons Génies. Il n'est pas possible de démontrer l'illusion & l'impiété de cet art détestable, & nous l'avons déja fait à l'article Magie.

1°. L'existence des prétendus Génies moteurs de la nature qui en animoient toutes les parties, étoit une erreur, elle n'étoit prouvée par aucun raisonnement solide, ni par aucun fait certain; c'étoit une pure imagination fondée sur l'ignorance des causes physiques & du mécanisme de la nature; voilà néanmoins tout le fondement du Polythéisme & de l'idolâtrie. *Voyez* Paganisme. Le peuple aveugle attribuoit faussement à des intelligences particulières, à des esprits répandus par-tout les phénomènes que Dieu, seul auteur & gouverneur de l'univers, opère ou par lui-même ou par les lois générales du mouvement qu'il a établies & qu'il conserve; & malheureusement les Philosophes, au lieu de combattre ce préjugé, l'adoptèrent & le rendirent plus incurable. Mais comment savoient-ils que ce n'est point le Créateur du monde qui le gouverne, qu'il s'est déchargé de ce soin sur des Esprits inférieurs? Cette opinion déroge évidemment à la puissance, à la sagesse, à la bonté de Dieu. Les plus sensés convenoient que Dieu a fait le monde par inclination à faire du bien, & ils se contredisoient en supposant qu'il en a confié le gouvernement à des Esprits qu'il savoit être très-capables de faire du mal, ou par impuissance, ou par mauvaise volonté. Telle a été la cause pour laquelle on a rendu à ces Esprits le culte suprême, le culte d'adoration & de confiance que l'on n'auroit dû rendre qu'à Dieu seul; & les Philosophes confirmèrent encore cet abus, en décidant qu'il ne falloit rendre aucun culte au Dieu suprême, mais seulement aux Esprits; Porphyre, *de abstin.* l. 2, n. 34. Celse reproche continuellement aux Chrétiens leur impiété, parce qu'ils ne vouloient point adorer les Génies distributeurs des bienfaits de la nature, dans Origène, l. 8, n. 2, &c.

2°. Comment savoit-on que telles paroles ou telles pratiques, avoient la vertu de subjuguer ces prétendus esprits & de les rendre obéissans? Les *Théurgistes* supposoient que les mêmes Esprits avoient révélé ce secret aux hommes, mais quelle preuve avoit-on de cette révélation? Quelques imposteurs qui s'aviserent de le croire, oserent aussi l'affirmer, pour se donner du relief & se faire respecter; ils éblouirent les ignorans par des tours de soupleſſe, ou par quelques secrets naturels qui parurent merveilleux; on les crut sur leur parole & l'erreur se perpétua par tradition. L'on put savoir que certains hommes avoient opéré des miracles, mais ils les avoient faits par l'invocation & par le secours de Dieu & non par l'entremise des génies. Lorsque Jésus-Christ eut paru dans le monde, on fut convaincu qu'il avoit opéré des miracles & que ses disciples en faisoient encore; mais les Juifs aveuglés par la haine, les payens fascinés par leur croyance, se persuadèrent que ces prodiges étoient faits par l'intervention des esprits. Celse accuse les Chrétiens d'en opérer par l'invocation des Démons, l. 1, n. 6. Par une contradiction grossière, il jugea que ces esprits bons ou mauvais obeissoient à des hommes qui refusoient de leur rendre aucun culte, & qui faisoient tous leurs efforts pour en détourner les payens. C'est ce qu'Origène lui reproche continuellement, nous ne devons donc pas nous étonner de ce que la *Théurgie* devint si commune après l'établissement du Christianisme, les Philosophes payens vouloient détruire par là l'impression qu'avoient faite sur tous les esprits les miracles de Jésus-Christ, des Apôtres & des premiers Chrétiens.

3°. Plusieurs pratiques des *Théurgistes* étoient des crimes, tels que les sacrifices de sang humain, & l'on ne peut pas douter que les visionnaires n'en aient offert, l'histoire en dépose, & les incrédules mêmes de nos jours n'ont pas osé le nier. Plusieurs eurent la témérité de consulter leurs Dieux fantastiques sur la vie & la destinée des Empereurs, cette curiosité fut regardée avec raison comme un crime d'état, capable d'émouvoir les peuples & d'ébranler leur fidelité; aussi quelques-uns furent punis de mort pour cet attentat. En général la *Théurgie* étoit criminelle, puisque c'étoit un acte de Polythéisme & d'Idolâtrie, ceux qui s'y livroient étoient donc tout à la fois insensés, imposteurs & méchans.

Dans l'impuissance de les justifier, quelques incrédules modernes ont dit que la plupart des des cérémonies du Christianisme ne sont pas différentes dans le fond de la *Théurgie*, que par les Sacremens, les bénédictions, les exorcismes, &c.; un Prêtre prétend commander à la divinité, comme les *Théurgistes* se flattoient de com-

mander aux esprits. Malheureusement les Protestans sont les premiers auteurs de cette calomnie; Mosheim & Brucker soutiennent qu'un grand nombre des cérémonies de l'Eglise Catholique sont venues des idées de Platonisme suivies par les Eclectiques; Beausobre nous reproche d'attribuer à des cérémonies & à certaines compositions, telles que le Chrême, une espèce de vertu divine; la Croze prétend que le *Myron* des Grecs & le *Chrême* des Latins ne sont qu'une imitation du *Kyphi* dont les Chaldéens & les Egyptiens se servoient dans les initiations.

Si la malignité n'avoit pas ôté à ces critiques Protestans toute réflexion, ils auroient compris qu'ils donnoient lieu à un incrédule de leur reprocher que le Baptême & la Cène qu'ils admettent comme deux sacremens, que le signe de la Croix & les formules de prières qu'ils ont conservées sont des cérémonies Théurgiques; mais pourvu que les Protestans satisfassent leur haine contre l'Eglise Romaine, ils s'embarrassent fort peu des conséquences; c'est donc à nous de répondre aux incrédules.

1°. Par les cérémonies Chrétiennes un Prêtre ne s'adresse ni aux Esprits ni à d'autres êtres imaginaires, il invoque Dieu seul & croit que c'est Dieu seul qui opère; or Dieu est sans doute le maître d'attacher ses grâces & ses dons spirituels à tels rites & à telles formules qu'il lui plaît. Comme l'homme a besoin de signes extérieurs pour exciter son attention, pour exprimer les sentimens de son ame, & pour les inspirer aux autres; il étoit de la sagesse & de la bonté divine de prescrire les cérémonies qui pouvoient lui plaire, afin de préserver l'homme des abus, des absurdités, des profanations dans lesquelles sont tombés tous ceux qui n'ont pas été guidés par les leçons de la révélation. Aussi Dieu a daigné prescrire dès le commencement du monde le culte extérieur qu'il daignoit agréer. *Voyez* CÉRÉMONIE.

2°. C'est Dieu lui-même qui a prescrit les cérémonies Chrétiennes par Jésus-Christ, par les Apôtres, par l'Eglise, à laquelle Jésus-Christ à promis son Esprit, son secours & son assistance; & loin d'avoir eu aucune intention d'imiter les Païens, l'Eglise a eu dessein au contraire de détourner & de préserver ses enfans des abus & des superstitions du paganisme. Un Prêtre dans ses fonctions ne prétend donc point commander à Dieu, mais lui obéir; il n'y met rien du sien, il se conforme exactement à ce qui lui est prescrit de la part de Dieu, & il est convaincu que Dieu l'a ainsi ordonné, par toutes les preuves qui démontrent la divinité du Christianisme.

3°. Aucune cérémonie Chrétienne n'est un crime, une profanation, ni une indécence, toutes respirent la piété, le respect, la confiance en Dieu; lorsque l'on en prend l'esprit & que l'on en conçoit la signification, toutes sont des leçons de morale & de vertu. Il n'y a pas plus de ressemblance entre les rites & la *Théurgie* qu'entre l'idolâtrie & le culte du vrai Dieu. Nous convenons qu'avec un esprit faux, avec de la malignité & de l'impiété, on peut les tourner en ridicule, mais on ne réussit pas moins à l'égard des usages, des formules & des cérémonies les plus respectables de la vie civile, des railleries & des traits de satyre ne sont pas des raisons, ils amusent les sots & font pitié aux sages. *Voyez* CÉRÉMONIE.

THOMAS, APÔTRE. (S.) Nous savons par l'Evangile que cet Apôtre étoit tendrement attaché à son divin maître. Lorsque les autres disciples, dans la crainte que Jésus-Christ ne fût mis à mort par les Juifs, voulurent le détourner d'aller à Béthanie ressusciter Lazare, Thomas leur dit : *allons aussi nous autres, afin de mourir avec lui*, Joan. c. 11 ℣. 16. Pendant la dernière Cène, le Sauveur ayant dit qu'il alloit retourner à son Père, cet Apôtre lui demanda : *Seigneur, nous ne savons où vous allez, comment pouvons-nous connoître la voie?* Jésus lui répondit : *Je suis la voie, la verité & la vie, personne ne va à mon pere que par moi*, c. 14, ℣ 5 & 6. Thomas ne s'étant point trouvé avec les autres Apôtres, lorsque Jésus-Christ leur apparut pour la première fois après sa résurrection, refusa de croire à leur témoignage, & ajouta qu'il ne croiroit pas, à moins qu'il ne vît & ne touchât les plaies de son maître. Le Sauveur eut la condescendance de le satisfaire; alors Thomas convaincu s'écria : *mon Seigneur & mon Dieu*, c. 20, ℣. 28. Profession de foi remarquable; S. Pierre s'étoit borné à dire dans une autre circonstance : *Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant*, Matt. c. 16, ℣. 16; mais Jésus-Christ voulut que sa divinité fût exprimée clairement & sans équivoque par Saint Thomas. C'est ce qui a fait dire à Saint Grégoire le Grand, *Homil. 26 in Evang.* « Nous » sommes plus affermis dans notre foi par le » doute de Saint Thomas, que par la foi prompte » des autres Apôtres ».

Quant aux travaux Apostoliques de celui-ci, ce que nous avons de plus certain est le témoignage d'Origène qui a écrit dans le 3e livre de son commentaire sur la Genèse, que Saint Thomas alla prêcher l'Evangile chez les Parthes, témoignage conservé par Eusèbe, *Hist. Eccléf.* l. 3, c. 1.; & confirmé par la tradition du 3e & du 4e siècle, suivant laquelle le corps de cet Apôtre reposoit dans la ville d'Edesse en Mésopotamie. On sait que du temps d'Origène les Parthes étoient en possession de la Perse & des pays voisins qui confinent aux Indes; d'où l'on a conclu que Saint Thomas avoit établi l'Evangile dans toutes ces contrées. Cela est

d'autant plus probable, qu'il y a eu de bonne heure des Chrétiens dans ces parties de l'Asie, & qu'ils ne connoissoient point d'autre origine de leur Christianisme que la prédication de Saint Thomas ou de ses disciples.

A la vérité il s'est établi une tradition plus récente, qui porte que cet Apôtre étendit sa mission jusques dans la presqu'Isle des Indes; en deça du Gange, qu'il souffrit le Martyre dans la ville de Calamine, nommée ensuite *Saint Thomé*, & aujourd'hui *Méliapour*, & que l'on y avoit son tombeau. Mais cette croyance ne paroît pas assez bien fondée pour lui donner la préférence sur l'opinion des premiers siècles. Les Peuplades de Chrétiens que les Portugais ont trouvées sur la côte de Malabar en arrivant dans les Indes vers l'an 1500, & qui se nommoient *Chrétiens de Saint Thomas*, y avoient été établies par les Nestoriens, & ils en avoient embrassé les erreurs. *Voyez* NESTORIANISME, §. 4. Tillemont, *Mém.* tome I, p. 230. *Vie des PP. & des Martyrs*, tome XII, p. 230.

THOMAS d'Acquin; (S.) célèbre Docteur de l'Eglise & Religieux Dominicain, naquit l'an 1226, & mourut l'an 1274. C'est un malheur qu'il n'ait vécu que 48 ans, puisque toute sa vie fut consacrée à l'étude & au service de l'Eglise, & que ses vertus ne furent pas moins éclatantes que ses talens. Il est appelé le *Docteur Angélique*, ou *l'Ange de l'école*, parce qu'aucun autre n'a traité la Théologie Scholastique avec autant de clarté, d'ordre & de solidité que lui, aussi aucun autre n'a eu autant de réputation, soit pendant sa vie, soit après sa mort; dans quelque siècle qu'il eût paru, il auroit été un grand homme. Ceux mêmes qui ont cherché à diminuer son mérite & sa gloire, ont été forcés de convenir que s'il avoit pu réunir à l'étendue & à la pénétration de son génie les secours que nous avons à présent pour acquérir de l'érudition, il n'y auroit aucune espèce d'éloge dont il ne fût digne. Sa *Somme théologique*, qui est l'abrégé de ses ouvrages de ce genre, est encore regardée avec raison comme un chef-d'œuvre de méthode & de dialectique.

Mais il en a fait beaucoup d'autres, tous ont été recueillis & publiés; la meilleure édition est celle de Rome, faite l'an 1570, en dix-sept volumes *in-folio*. Elle contient, 1°. ses ouvrages Philosophiques, qui sont des commentaires sur toute la Philosophie d'Aristote. 2°. Des commentaires sur les quatre livres du Maître des sentences. 3°. Un volume des questions disputées en *Théologie*. 4°. La Somme contre les Gentils, divisée en quatre livres. 5°. La Somme *Théologique*, de laquelle nous venons de parler. On prétend que S. Thomas l'a composée dans l'espace de trois ans. 6°. Des explications ou commentaires sur plusieurs livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. 7°. Un volume d'Opuscules & d'Œuvres mêlées sur différens sujets, au nombre de soixante-treize, mais dont quelques-uns peuvent n'être pas de lui, au jugement des critiques.

L'Ecrivain le mieux instruit de la vie de S. Thomas, & qui avoit vécu avec lui, dit avec raison que l'on ne conçoit pas comment dans un intervalle de vingt ans, à dater du moment auquel ce saint Docteur commença d'enseigner, jusqu'à sa mort, il a pu faire un aussi grand nombre d'ouvrages & sur autant de matières différentes. L'étonnement redouble, quand on se rappelle que la prière & la méditation, la prédication de la parole de Dieu, les affaires dont ce grand homme fut chargé, les voyages qu'il a faits, ont dû occuper près de la moitié de son temps. Aussi disoit-il qu'il avoit plus appris aux piés du Crucifix que dans les Livres.

Depuis que l'on a négligé l'étude de la *Scholastique* pour s'attacher principalement à la *Théologie* positive, les ouvrages de S. Thomas sont beaucoup moins lus qu'autrefois; mais un *Théologien* qui veut s'instruire solidement ne regrettera jamais le temps qu'il aura mis à consulter la *Somme Théologique*, il y trouvera sur chaque question les preuves & les réponses à toutes les objections que l'on peut tirer du raisonnement.

Les Protestans qui méprisent beaucoup les *Scholastiques*, & qui en ont dit tout le mal possible, n'ont pas plus respecté S. Thomas que les autres, ils lui accordent à la vérité plus d'esprit & de pénétration, mais ils disent qu'au lieu de travailler à corriger la mauvaise méthode & le respect superstitieux pour Aristote qui régnoient de son temps dans les écoles, il a rendu cet abus plus incurable, par l'admiration qu'il a inspirée à son siècle, qu'il y a beaucoup à rabattre des éloges que l'on a donnés à ses talens. Quelques-uns prétendent que ses définitions sont souvent vagues & obscures, que ses plans & ses divisions, quoique pleines d'art, manquent souvent de clarté & de justesse, que sa méthode ne sert fréquemment qu'à brouiller les questions au lieu de les éclaircir. D'autres ont affecté de renouveler les accusations qui furent formées contre ce saint Docteur par des ennemis jaloux, pendant les troubles de l'Université de Paris. Ils n'ajoutent aucune foi à ce que ses Historiens racontent de ses vertus & de ses miracles.

Jamais la prévention des Protestans n'a éclaté davantage qu'à cette occasion. Peut-on blâmer S. Thomas de n'avoir pas entrepris de changer absolument la méthode qui régnoit de son temps dans toutes les écoles de la Chrétienté? Nos adversaires conviennent que ceux qui s'attachoient principalement à l'Ecriture Sainte & à la tradition, & que l'on appeloit les *Docteurs Bibliques* ne jouissoient d'aucune estime, ni d'au-

cune considération, & voyoient leurs écoles désertes; un Docteur sage étoit donc forcé de se conformer au goût général & dominant. Mais S. Thomas n'a pas négligé l'étude de l'Ecriture-Sainte, puisqu'il en a expliqué & commenté plusieurs livres, & qu'il a fait plus d'usage de la tradition que les autres. Quand on n'est pas au fait du langage *scholastique* usité pour lors, il n'est pas étonnant que l'on trouve obscures la plupart des définitions de ce grand *Théologien*; mais il suffit de jeter seulement un coup-d'œil sur la table des livres & des chapitres de sa *Somme*, pour être convaincu qu'il y règne un ordre infini dans la distribution des matières; il s'en faut beaucoup qu'il y en ait autant chez la plupart des *Théologiens* Protestans. Ceux-ci ont très-bien compris que la précision avec laquelle ce savant *Scholastique* a traité les questions qui les divisent d'avec nous, a fait leur condamnation d'avance. Leur incrédulité touchant les vertus héroïques, & les miracles de S. Thomas ne prévaudront jamais à l'attestation des témoins oculaires de sa vie, ni aux informations juridiques qui en ont été faites; on n'a pas pu en imposer sur les actions & sur la conduite d'un personnage aussi célèbre, qui a été vu & connu dans toute la France & dans toute l'Italie. *Voyez* SCHOLASTIQUE.

THOMAS BECQUET, (S.) Archevêque de Cantorbery, n'acquit l'an 1117, & fut mis à mort l'an 1170, sous le règne de Henri II, Roi d'Angleterre. Quoique ce Saint ne soit pas au nombre des écrivains Ecclésiastiques, il nous paroît important de réfuter les calomnies que l'on élève aujourd'hui contre sa mémoire, calomnies qui retombent sur l'Eglise Catholique, par le jugement de laquelle il a été mis au rang des Saints.

Elevé d'abord à la dignité de Chancelier d'Angleterre, il rendit au Roi & à la Nation les plus importans services; placé ensuite sur le siége de Cantorbery, l'an 1160, il encourut la disgrace de son Souverain & des Grands du royaume, par sa fermeté à défendre les droits de l'Eglise contre les entreprises & les usurpations des uns & des autres. Obligé de se retirer en France, il y fut accueilli par le Roi Louis VII & par le Pape Alexandre III, qui y étoit pour lors. Après plusieurs tentatives & de longues négociations, l'un & l'autre parvinrent à le réconcilier avec son Roi, & à le faire rétablir sur son siége. Mais comme il continuoit de s'opposer aux abus qui régnoient, & à demander la restitution des biens enlevés à son Eglise, il excita de nouveau la colère du Roi; quatre courtisans crurent se rendre agréables à ce Prince, en assassinant ce vertueux Prélat aux pieds des Autels. Il fut mis au rang des Saints trois ans après sa mort.

Avant le schisme de l'Angleterre & l'introduction du Protestantisme dans ce royaume, tous les Anglois rendoient un culte religieux à S. Thomas Becquet, & le regardoient comme un des grands hommes de leur nation. Mais ils ont changé d'idées en changeant de religion; plusieurs de leurs écrivains se sont emportés en invectives contre ce personnage. Jugeant de sa conduite, comme si au douzième siècle leur Roi s'étoit déja déclaré Chef Souverain de l'Eglise Anglicane, ils ne voient plus dans le saint Archevêque qu'un fanatique ambitieux, un brouillon, un séditieux, un opiniâtre frénétique, révolté contre son Roi & son bienfaiteur. C'est ainsi qu'il est traité par le traducteur Anglois de l'*Hist. Ecclésiast.* de Mosheim, 12e. siècle, 2e. part. c. 2, §. 12, note. Mosheim en avoit parlé avec décence & avec modération; quelques incrédules François ont encore enchéri sur les termes injurieux du Traducteur.

Pour juger si l'Archevêque de Cantorbery à été innocent ou coupable, digne de louange ou de blâme, il faut savoir plusieurs faits historiques rapportés par les Contemporains, & que l'on ne peut pas révoquer en doute.

1°. Henri II étoit un Souverain non-seulement très-absolu, mais très-violent, sujet à des transports fréquens de colère, pendant lesquels il ne se possédoit plus, il oublioit ses engagemens les plus solemnels, & ne vouloit plus d'autre loi que sa volonté. Accoutumé à disposer de tous les bénéfices, contre le droit commun établi par-tout, il s'approprioit les revenus pendant la vacance, & négligeoit pendant long-temps de nommer un successeur, afin de prolonger sa jouissance; à son exemple les Seigneurs envahissoient les biens Ecclésiastiques, & se réunissoient pour dépouiller le Clergé; le même désordre avoit régné en France pendant plusieurs siècles.

2°. Lorsque ce Prince voulut placer Thomas Becquet sur le siége de Cantorbery, celui-ci lui déclara que s'il étoit une fois revêtu de cette dignité, il ne pourroit plus tolérer ce brigandage, que son devoir le forceroit de s'y opposer, qu'il encourroit infailliblement la disgrace du Roi, qu'il le supplioit de le dispenser d'accepter cette charge; Henri II insista; il eut donc tort de s'étonner de la résistance de l'Archevêque; il devoit s'y attendre.

3°. Les abus auxquels Thomas s'opposoit n'étoient pas des lois, le Roi lui-même les appeloit *des Coutumes*. Il les fit rédiger en lois dans une assemblée tenue à Clarendon, l'an 1164; il crut acquérir ainsi le droit de dépouiller le Clergé, non-seulement de ses biens, mais encore de sa juridiction. La plupart des Evêques se soumirent. L'Archevêque de Cantorbery, pour ne pas se rendre odieux, consentit à signer avec les autres, mais après réflexion faite il s'en repentit,

repentit, il en demanda pardon au Pape, & se fit absoudre; de là le nouveau mécontentement du Roi & l'origine de la rupture.

4°. Ces Constitutions de Clarendon furent examinées en France par le Pape dans une assemblée tenue à Sens ou ailleurs; de seize articles qu'elles contenoient, on jugea qu'il y en avoit seulement sept que l'on pouvoit tolérer, que tous les autres étoient contraires au droit généralement reçu dans l'Eglise & aux décrets des Conciles, on blâma la foiblesse qu'avoient eue d'abord l'Archevêque de Cantorbéry & les autres Evêques Anglois de les signer. Les Anglicans répondent que le Pape ni l'Eglise n'avoient rien à voir aux lois civiles d'Angleterre, que c'étoit au Roi seul de les faire à son gré. Sans examiner le fond de ce droit, nous nous bornons à observer qu'il est absurde de juger une question du douzième siècle sur les principes du 15e. ou du 18e., & non sur ceux qui étoient universellement reçus & suivis pour lors; de vouloir que Thomas Becquet se soit cru plus obligé de se soumettre aux volontés arbitraires d'Henri II, qu'au jugement du Souverain Pontife & de toute l'Eglise. Une preuve que le droit du 12e. siècle n'étoit pas aussi absurde qu'on le prétend, c'est que malgré la prétendue réformation, l'Archevêque de Cantorbéry jouit encore de la plupart des privilèges que S. Thomas réclamoit, & que l'immunité des Clercs subsiste encore en Angleterre, sous le nom de *Bénéfice de Clergie*. Londres, t. 3, p. 74 & 75.

5°. Dans toutes les ambassades & négociations qui eurent lieu à ce sujet en France & à Rome, Henri II se conduisit avec une inconstance, une duplicité, une mauvaise foi, qui ne lui firent pas honneur. Lorsqu'il étoit de sang-froid, il promettoit & accordoit tout ce qu'on vouloit, dans le premier mouvement de colère il se rétractoit & ne vouloit plus rien entendre. Peu s'en fallut plus d'une fois qu'il ne formât contre l'Eglise le même schisme qu'a exécuté Henri VIII en 1534.

6°. Ses apologistes prétendent que le Roi de France, Louis VII, ne favorisa Thomas Becquet que par haine contre Henri II son ennemi, qui possédoit pour lors nos provinces occidentales. La fausseté de ce soupçon est prouvée par un fait incontestable, c'est que Louis VII n'accorda une protection déclarée & constante à l'Archevêque de Cantorbéry, qu'après avoir eu une longue conférence avec Henri II près de Montmirail dans le Perche, l'an 1169, & après avoir entendu les reproches de ce Prince, & les réponses du Prélat que Louis VII avoit conduit avec lui pour le faire rentrer en grâce. C'est après son retour que notre Roi fit à un envoyé d'Henri II la réponse qui est devenue célèbre : *Dites à votre maître que je ne veux point renoncer à l'ancien droit de ma Couronne; la France a été de tout temps en possession de protéger les innocens opprimés, & de donner retraite à ceux qui sont exilés pour la justice.* Avant de laisser retourner Thomas Becquet en Angleterre, Henri II ne lui fit point promettre qu'il renonceroit à la défense des droits de sa dignité & de son Eglise.

7°. Nous n'accusons point ce Roi d'avoir consenti au meurtre de l'Archevêque. Frappé de terreur & de regret à la première nouvelle qu'il reçut de ce crime, il jura & protesta qu'il n'y avoit point de part, qu'en se plaignant imprudemment de ce que personne ne vouloit le délivrer de cet homme, il n'avoit eu aucune intention d'inspirer à des assassins le dessein d'attenter à sa vie. Il fit de sa faute une pénitence exemplaire, sans attendre que le Pape la lui enjoignît, comme quelques-uns le supposent. Peu d'années après il alla se prosterner au tombeau du Saint, y répandit des larmes, implora sa protection, & il crut être redevable à son intercession d'une victoire qu'il remporta sur le Roi d'Ecosse dans ce temps-là. Le traducteur de Mosheim n'a pas trouvé bon de rapporter cette circonstance. Les meurtriers, de leur côté, chargés de l'exécration publique, rentrèrent en eux-mêmes & moururent pénitens.

Les richesses accumulées au tombeau de Saint Thomas Becquet pendant quatre cents ans, furent pillées par les émissaires d'Henri VIII, & ses os furent brûlés; *Hist. de l'Egl. Gallic.*, t. 9, l. 27, an 1163 & suiv.; *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 12, p. 371. On y trouve les citations des auteurs originaux.

THOMAS DE VILLENEUVE. (S.) Les Hospitalières de *S. Thomas de Villeneuve* ont été instituées en Bretagne par le P. Ange le Proust, Augustin réformé, en 1660; cet établissement a été confirmé par des lettres patentes en 1661. Elles ne font que des vœux simples; elles sont occupées non-seulement au soin des malades, mais encore à l'instruction de la jeunesse, & suivent la règle de S. Augustin; elles ont trois maisons à Paris. Lorsqu'elles font profession, une pauvre femme les embrasse & leur met une bague au doigt, en leur disant : *Souvenez-vous, ma chère Sœur, que vous devenez la servante des pauvres.* On sait que *S. Thomas de Villeneuve*, Archevêque de Valence en Espagne, mort l'an 1555, se rendit principalement recommandable par sa charité envers les malheureux.

THOMISME, THOMISTES. On appelle *Thomisme* la doctrine de S. Thomas d'Acquin touchant la grâce & la prédestination, & *Thomistes* ceux qui font profession de la suivre, particulièrement les Dominicains; voici comme ils ont coutume de l'exposer.

Dieu, disent-ils, est la cause première, ou le premier moteur à l'égard de toutes ses créatures; comme cause première, il doit influer sur toutes les actions, parce qu'il n'est pas de sa dignité

d'attendre la détermination de la cause seconde ou de la créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou à toutes les puissances qui en sont susceptibles. Voilà la base de tout le système. De là les *Thomistes* concluent :

1°. Que dans quelque état que l'on suppose l'homme, soit avant, soit après sa chûte originelle, & pour quelque action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination physique*, à l'égard des actions naturelles, & *grâce efficace par elle-même*, quand il s'agit des œuvres surnaturelles & utiles au salut. Ainsi, continuent-ils, la grâce efficace par elle-même a été nécessaire aux Anges & à nos premiers parens pour faire des œuvres surnaturelles, & pour persévérer dans l'état d'innocence. Il n'y a donc aucune différence entre la grâce efficace de l'état d'innocence & celle de la nature tombée ou corrompue. En cela le sentiment des *Thomistes* est opposé à celui des Augustiniens. *Voyez* ce mot.

2°. La grâce efficace fut refusée à Adam & aux Anges qui sont déchus de leur état, mais ils en furent privés par leur faute.

3°. Dans l'état même d'innocence, il faut admettre en Dieu des décrets absolus, efficaces & antécédens à toute détermination libre des volontés créées ; puisque la prescience de Dieu n'est fondée que sur ces décrets. Ainsi dans cet état la prédestination à la gloire éternelle a été antécédente à la prévision des mérites. Par conséquent il en a été de même de la réprobation négative, ou de la non-élection à la gloire, elle est uniquement venue de la volonté de Dieu. Quelques *Thomistes* cependant pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative. Quant à la réprobation positive, ou à la destination aux peines éternelles, elle a été conséquente à la prévision du démérite futur des réprouvés.

4°. Notre premier Père ayant péché, tous ses descendans ont péché en lui, ainsi tout le genre humain est devenu une masse de perdition ; Dieu, sans injustice, auroit pu l'abandonner tout entier, comme il a délaissé les Anges prévaricateurs ; mais par pure miséricorde, par un Décret antécédent & gratuit, il a voulu le racheter. En conséquence Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, & en vertu de sa mort Dieu a préparé des grâces suffisantes pour le salut de tous, & en donne à tous plus ou moins.

5°. Par un nouveau trait de miséricorde antécédente & gratuite, Dieu a élu & prédestiné efficacement à la gloire éternelle un certain nombre d'ames préférablement à tout le reste ; ce choix est appelé par les *Thomistes décret d'intention*, en conséquence duquel Dieu accorde aux élus des grâces efficaces, le don de la persévérance, & la gloire dans le temps ; au lieu qu'il ne donne à tous les autres que des grâces suffisantes pour opérer le bien & y persévérer.

6°. Dans l'état de nature tombée, la grâce efficace est nécessaire à toute créature raisonnable pour deux raisons : 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle est créature ; 2°. à cause de sa foiblesse. Quoique la grâce suffisante guérisse la volonté & la rende saine, cependant l'homme éprouve toujours une grande difficulté à faire le bien surnaturel ; quoiqu'il ait avec cette grâce un pouvoir véritable, prochain & complet de faire le bien, néanmoins il ne le fera jamais sans une grâce efficace.

7°. Il s'ensuit de tout ce qui précède, que la prescience des bonnes œuvres de l'homme est fondée sur un décret efficace, absolu & antécédent de lui accorder la grâce efficace ; & que la prescience du péché est également fondée sur un décret de permission, par lequel Dieu a résolu de ne point lui accorder cette même grâce nécessaire pour éviter le péché.

8°. Dieu voit dans ses décrets qui sont ceux qui persévéreront dans le bien, qui sont ceux au contraire qui finiront dans le mal ; en conséquence il accorde aux premiers la gloire éternelle pour récompense, & il condamne les autres au supplice de l'Enfer : c'est ce que les *Thomistes* nomment *décrets d'exécution*.

Quand on leur objecte que ce système s'accorde mal avec la liberté humaine, ils soutiennent le contraire, ils disent, 1°. que par la prémotion Dieu ne donne aucune atteinte à aucune des facultés de l'homme, parce qu'il veut que l'homme agisse librement ; que la prémotion, loin d'être un obstacle au choix ou à l'action, est au contraire un complément nécessaire pour agir ; 2°. qu'aucun objet créé n'offrant à l'homme un attrait invincible, la raison lui fait toujours apercevoir divers objets entre lesquels il peut choisir, & que cela suffit pour la liberté.

On doit convenir d'abord que ce système ne renferme aucune erreur, il n'a jamais essuyé aucune censure ; il est donc très-permis de le soutenir, & il est assez commun dans les écoles de *Théologie*. Ceux qui ont voulu le confondre avec celui de Jansénius, se sont grossièrement trompés, ou ils ont voulu en imposer. Les *Thomistes* soutiennent que Jésus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes, qu'en conséquence Dieu donne des grâces intérieures à tous ; que l'homme résiste souvent à ces grâces, quoiqu'elles lui donnent un vrai pouvoir de faire le bien ; que quand il fait le mal, ce n'est pas parce qu'il manque de la grâce, mais parce qu'il y résiste ; que la grâce efficace ne lui impose aucune nécessité d'agir, parce que cette nécessité seroit incompatible avec la liberté. Autant de vérités diamétralement opposées aux erreurs condamnées dans Jansénius. Il n'y a pas moins d'injustice à

leur attribuer celles-ci, qu'à taxer les congruistes de sémi-pélagianisme.

Lorsque l'on dit aux *Thomistes* que leur grâce prétendue *suffisante* n'est suffisante que de nom, puisqu'avec elle l'homme ne fait jamais le bien; ils répondent que c'est sa faute, & non celle de la grâce, puisqu'elle lui donne tout le pouvoir nécessaire pour agir; que dans la grâce suffisante Dieu lui offre une grâce efficace, & que si Dieu ne lui accorde pas celle-ci, c'est qu'il y met obstacle par sa résistance. Ainsi l'enseigne S. Thomas, *in* 2^m, *Dist.* 28, *quæst.* 1, art. 4; l. 3, *contra Gent.*, c. 159.

Ils ne soutiennent pas pour cela que leur système est sans aucune difficulté, ceux qui ne le goûtent point leur en opposent un grand nombre.

1°. Suivant leur opinion, il seroit difficile de trouver dans S. Thomas toutes les pièces dont les *Thomistes* composent leur hypothèse; il en est plusieurs que l'on ne peut tirer des expressions du Saint Docteur que par des conséquences éloignées & peut-être forcées.

2°. Que dans le principe sur lequel ils se fondent, les mots *cause première*, *premier moteur*, *attendre la détermination des causes secondes*, *imprimer le mouvement*, sont équivoques, & que les *Thomistes* les prennent dans un sens tout différent des autres Théologiens; que Dieu ne doit point *imprimer le mouvement* à des êtres essentiellement actifs, ni à des facultés actives, comme si c'étoient des choses purement passives.

3°. Il leur paroît peu convenable de dire que dans l'état d'innocence une partie des Anges & le premier homme ont été privés de la grâce efficace *par leur faute*. Outre l'inconvénient d'admettre une *faute* dans l'état d'innocence, ou cette faute étoit griève, ou elle étoit légère; dans le premier cas elle a fait perdre l'innocence avant la chûte; dans le second elle ne méritoit pas une peine aussi terrible que la privation de la grâce efficace nécessaire pour persévérer.

4°. L'on ne conçoit pas comment un décret antécédent & absolu de réprobation négative peut s'accorder avec le décret antécédent & absolu de sauver tous les hommes & de les racheter par Jésus-Christ. Ces deux décrets paroissent contradictoires. Il en est de même de la prédestination absolue d'un petit nombre d'ames, après la chûte d'Adam, & malgré la rédemption générale, pendant que Dieu laisse de côté le plus grand nombre.

5°. L'on conçoit encore moins comment la grâce suffisante *guérit la volonté & la rend saine*, pendant qu'elle lui laisse *une grande difficulté à faire le bien*; cette difficulté paroît une grande maladie. Supposer qu'avec cette grâce l'homme a un vrai pouvoir, un pouvoir prochain & complet de faire le bien, & que cependant il ne le fera jamais sans une grâce efficace, c'est admettre un pouvoir sans preuve & par pure nécessité de système.

6°. Un décret *de permission* par lequel Dieu a résolu de ne point accorder la grâce efficace, est un mot inintelligible. *Permettre* signifie simplement ne point empêcher, ce n'est donc point un décret positif; si on l'entend autrement, l'on suppose que Dieu veut positivement le péché.

Ce n'est point à nous de terminer cette dispute qui dure déja depuis plusieurs siècles, & qui probablement durera encore plus long-temps; nous n'y prenons aucun intérêt. Nous voudrions seulement que quand il est question de systêmes arbitraires sur un mystère incompréhensible, tel que la prédestination, l'on y mît moins de chaleur, que l'on s'abstînt de termes durs & d'accusations téméraires; il est mieux pour un Théologien de réserver son temps, ses talens & ses peines, pour défendre les vérités de notre foi contre ceux qui les attaquent.

T R

TRONE, siége élevé au dessus des autres. Les Prophêtes, dans leurs extases, ont souvent vu le Seigneur assis sur un *trône*, éclatant de lumière, environné des Anges prêts à recevoir ses ordres & à les exécuter; Dieu daignoit leur donner par ces visions une foible idée de sa grandeur & de sa majesté. Jésus-Christ, *Matt.*, c. 5, ℣. 34, défend de jurer par le Ciel, parce que c'est le *trône* de Dieu.

Être placé sur un siége élevé dans une assemblée, est un signe de dignité & d'autorité; de là le *trône* est devenu le symbole de la royauté, & souvent il la signifie dans l'Ecriture-Sainte; *Prov.*, c. 20, ℣. 28: « Affermissez par la clé- » mence votre *trône* »; c'est-à-dire, votre règne & votre autorité. Il y a dans le troisième *Livre des Rois*, c. 10, ℣. 20, une description magnifique du *trône* de Salomon.

Ce qui est dit dans les Prophêtes des Anges qui environnent le *trône* de Dieu, leur a fait donner ce nom. S. Paul, *Coloss.*, c. 1, ℣. 16, dit que toutes choses, visibles ou invisibles, ont été créées de Dieu, soit les *trônes* ou les dominations, les principautés ou les puissances; les Pères de l'Eglise ont pensé que l'Apôtre désignoit par là quatre divers ordres des Anges, & que les *trônes* sont les Anges du premier ordre. *Voyez* ANGE.

TRÔNE ÉPISCOPAL. Jésus-Christ dans l'Evangile, *Matt.*, c. 19, ℣. 28: « Au renouvellement de » toutes choses, lorsque le Fils de l'Homme sera » placé sur le siége, ou sur le *trône* de sa majesté, » vous serez aussi assis sur douze siéges, & vous » jugerez les douze tribus d'Israël ». Dans *l'Apocalypse*, c. 4 & suiv., où S. Jean a représenté les assemblées chrétiennes sous l'emblême de la gloire éternelle, le Président est assis sur un *trône*, & vingt-quatre vieillards ou Prêtres occupent aussi des *trônes* autour de lui. De là s'est introduit

la coutume générale d'élever dans les Egliſes un ſiége au deſſus des autres, pour y placer l'Evêque.

Bingham, *Orig. Eccleſ.*, t. 3, l. 8, c. 6, §. 1, obſerve que le mot grec Βῆμα, ſignifioit tantôt l'autel, tantôt l'ambon ou le pupître, quelquefois le *trône épiſcopal*, ſouvent le chœur entier dans lequel toutes ces parties étoient raſſemblées; en effet c'eſt un terme générique qui ſignifie ſimplement *un lieu où l'on monte*. Eusèbe, *Hiſt. Eccléſ.*, l. 7, c. 30, rapporte que l'un des reproches que l'on fit à Paul de Samoſate, au Concile d'Antioche, l'an 270, fut qu'il s'étoit fait conſtruire un *trône*, ou tribunal fort élevé, & qu'il l'appeloit Σήκρυτον, comme les Magiſtrats ſéculiers, mais il n'eſt pas moins certain que dès la naiſſance de l'Egliſe les Evêques ont eu dans le chœur un ſiége diſtingué, plus élevé que celui des ſimples Prêtres, & qui marquoit leur dignité. On lit dans un ancien Auteur que Pierre, ſucceſſeur de Théonas ſur le ſiége d'Alexandrie, prenant poſſeſſion, refuſa par modeſtie de s'aſſeoir ſur le *trône* de S. Marc, que l'on gardoit précieuſement dans cette Egliſe.

On appela dans les premiers ſiècles *Prototrône* l'Evêque d'une province dont le ſiége étoit le plus ancien. *Voyez* CHAIRE.

THURIFÉRAIRE eſt un Clerc qui porte l'encenſoir & qui eſt chargé d'encenſer dans le chœur.

THURIFIÉS, THURIFICATI, *voyez* LAPSES.

TIARE, ornement de tête des Prêtres juifs; c'étoit une eſpèce de couronne de toile de *Byſſus*, ou de fin lin; *Exode*, c. 28, ℣. 40; c. 39, ℣. 26. Le Grand-Prêtre en portoit une différente, qui étoit d'hyacinthe, environnée d'une triple couronne d'or, & garnie ſur le devant d'une lame d'or ſur laquelle étoit gravé le nom de Dieu.

La *tiare* eſt auſſi l'ornement de tête que porte le Souverain Pontife de l'Egliſe Chrétienne, pour marque de ſa dignité. C'eſt un bonnet aſſez élevé, environné de trois couronnes d'or, & ſurmonté d'un globe avec une croix, avec deux pendans qui tombent par derrière, comme ceux de la mître des Evêques. Cette *tiare* n'avoit d'abord qu'une ſeule couronne, Boniface VIII y en ajouta une ſeconde, & Benoît XII une troiſième. Le Pape la porte ſur ſa tête, lorſqu'il donne la bénédiction au peuple.

T I

TIERCE, *voyez* HEURES CANONIALES.

TIERCELIN, TIERCELINE, *voyez* FRANCISCAIN, FRANCISCAINE.

TIERCIAIRE, homme ou femme qui eſt d'un Tiers-ordre de Religieux. Comme la plupart des Ordres monaſtiques ont ſubi des réformes, les Réformés & les anciens ont été cenſés deux Ordres différens. Ils ont nommé *Tiers-ordre* ceux qui formèrent dans la ſuite, pour quelque nouvelle raiſon, une troiſième Congrégation. Mais l'on a donné le même nom à une aſſociation de pieux laïques ou de gens mariés, qui contractent avec un Ordre religieux une eſpèce d'affiliation, afin de participer aux prières & aux bonnes œuvres qui ſe font dans cet Ordre, & d'en imiter les pratiques de dévotion, autant que leurs occupations & les devoirs de leur état peuvent le leur permettre. Ils ne font point de vœux, leurs directeurs leur preſcrivent ſeulement un réglement de vie propre à les ſoutenir dans la piété & la pureté des mœurs.

La plupart des Ordres Religieux ont eu des *Tiers-Ordres*. Comme tous ont commencé par la ferveur & par une vie exemplaire, un grand nombre de laïques, édifiés de leurs vertus, ont déſiré de les imiter & de s'aſſocier à eux en quelque manière. Ceux qui ont fait le plus de bruit dans le monde ſont les Frères & Sœurs du *Tiers-Ordre* de S. François. Lorſqu'une partie des Religieux de cet Ordre eurent fait un ſchiſme avec leurs Frères, dans le 13e & le 14e ſiècles, ſous prétexte d'obſerver plus étroitement la règle de leur Fondateur, ils ſe révoltèrent contre toute eſpèce d'autorité, refuſèrent d'obéir même au S. Siége, tombèrent dans des déſordres & dans des erreurs, on les nomma *Fratricelles*. Les *Tierciaires* laïques qui s'étoient mis ſous leur conduite, ſe lièrent d'intérêt avec eux & donnèrent dans les mêmes excès, ils furent nommés *Beggards* & *Béguins*; l'on fut obligé de ſévir contre les uns & les autres & de les exterminer. *Voyez* BEGGARDS, FRATRICELLES, &c.

TIMOTHÉE, diſciple & compagnon des voyages de Saint Paul, pour lequel cet Apôtre avoit une affection ſingulière. Il le ſacra Evêque, & le chargea de gouverner l'Egliſe d'Ephèſe, avant que Saint Jean l'Evangéliſte eut fixé ſa demeure dans cette ville. Les deux Lettres de S. Paul à *Timothée* ſont un monument précieux de l'Eſprit Apoſtolique; elles renferment en peu de mots les devoirs qu'un Paſteur doit remplir, les vertus qu'il doit avoir, les défauts qu'il doit éviter, les inſtructions qu'il doit donner aux Fidèles dans les divers états de la vie; il paroît qu'elles furent écrites dans les années 64 & 65, peu de temps avant le martyre de S. Paul, que l'on rapporte communément à l'an 66. Les Pères de l'Egliſe recommandent à tous les Miniſtres des autels la lecture aſſidue de ces deux Lettres, auſſi-bien que de la Lettre à Tite, dont nous allons parler, & ils en ont eux-mêmes donné l'exemple.

Dans l'Apocalypſe, c. 2, ℣. 1, S. Jean reçoit l'ordre d'écrire à l'Evêque d'Ephèſe, de louer ſes travaux, ſa patience, ſon zèle contre les mé-

chans, sa vigilance à démasquer les faux Apôtres, son courage à souffrir pour le nom de Jésus-Christ, mais de l'avertir qu'il s'est relâché de son ancienne charité. Si cette leçon regardoit *Timothée*, ce qui est incertain, il en profita certainement, puisqu'il y a des preuves qu'il souffrit le martyre. *Tillemont*, tom. 2, p. 142. *Vies des PP. & des Martyrs*, tom. 1, p. 451.

TIMOTHIENS. L'on nomma ainsi dans le 5e. siècle les partisans de Timothée Ælure, Patriarche d'Alexandrie, qui, dans un écrit adressé à l'Empereur Léon, avoit soutenu l'erreur des Eutychiens ou Monophysites. *Voyez* EUTYCHIANISME.

TITE, Disciple de S. Paul, le suivit dans une partie de ses courses Apostoliques. Comme l'Apôtre n'avoit fait que passer dans l'Isle de Crète & jeter les premières semences de la Foi, il y laissa *Tite* qu'il ordonna Evêque de cette Eglise naissante, afin qu'il achevât de la former, & lui recommanda d'établir des Pasteurs dans les villes, en lui désignant les qualités que devoient avoir ceux qu'il choisiroit pour cet important ministère. Telles sont les instructions qu'il lui donna dans la Lettre qu'il lui écrivit l'an 64. Elle est parfaitement semblable aux deux qu'il adressa à Timothée, l'utilité en est la même. En les comparant, l'on est convaincu de l'erreur des Protestans, qui affectent de supposer que du temps des Apôtres les Evêques ne s'attribuoient aucune autorité sur leur troupeau, que tout se régloit dans les assemblées des Fidèles à la pluralité des voix, que ce gouvernement étoit purement démocratique. *V.* EVÊQUE, HIÉRARCHIE, PASTEUR, &c.

T N

TNÉTOPSYCHIQUES, Hérétiques qui soutenoient la mortalité de l'ame, c'est ce que signifie leur nom. *Voyez* ARABIQUES.

T O

TOBIE, saint homme, Juif de la tribu de Nephtali, emmené en captivité avec les autres sujets du royaume d'Israël, par Salmanasar, Roi d'Assyrie, sept cents & quelques annnées avant Jésus-Christ.

Le livre qui porte son nom a été déclaré canonique par le Concile de Trente, mais il est regardé comme apocryphe par les Protestans, parce qu'il n'est point renfermé dans le Canon des Juifs. Il fut d'abord écrit en chaldaïque; S. Jérôme le traduisit en latin, & sa version est celle de notre Vulgate. Mais il y en a une version grèque beaucoup plus ancienne, dont les Peres Grecs se sont servis dès le second siècle. L'original chaldaïque ne subsiste plus; quant aux versions hébraïques, qui en ont été faites, elles sont modernes, la traduction syriaque a été prise sur le grec. La version latine est différente de la grèque en plusieurs choses, mais les savans donnent la préférence à celle-ci, parce que S. Jérôme avoue qu'il fit la sienne en très-peu de temps, par le secours d'un Juif, & lorsqu'il n'entendoit pas encore parfaitement le chaldaïque.

En général, les Juifs & les Chrétiens regardent le Livre de Tobie comme une histoire véritable, mais les Protestans soutiennent qu'il renferme plusieurs circonstances fabuleuses, & des choses qui n'ont pas pu être écrites par un auteur inspiré de Dieu. Un Théologien d'Oxford, nommé Raynold, qui a fait deux gros volumes contre les livres apocryphes de l'ancien Testament, pour réfuter Bellarmin, a rassemblé cinq ou six objections contre celui de *Tobie*.

1°. Il observe que dans le c. 3, ℣. 7, il est dit que Sara, fille de Raguel, habitoit à Rages, ville de Médie, &, c. 9, ℣. 3, le jeune *Tobie*, après l'avoir épousée, envoie l'Ange qui le conduisoit à Rages, ville de Médie, chez Gabélus, qu'il amène aux noces de *Tobie*, & le voyage dura plusieurs jours. Cela ne nous paroît pas impossible à concilier. Sara & son père pouvoient être à Rages, lorsqu'arriva ce qui est rapporté c. 3, & ils ont pu venir habiter dans une autre ville près du Tigre, où *Tobie* les trouva, c. 9.

2°. L'Ange qui est rencontré par les deux *Tobies*, leur dit: *je suis Israélite, je suis Azarias, fils du grand Ananias*, c. 5, ℣. 7 & 18; c'étoit un mensonge. Point du tout, l'Ange avoit pris la figure de ce jeune homme, & le représentoit. D'ailleurs l'erreur des deux *Tobies*, que Dieu vouloit leur rendre utile, ne fut pas longue, puisque l'Ange leur découvrit ensuite la vérité, c. 12, ℣. 6.

3°. C. 6, ℣. 5, 8 & 9, l'Ange attribue une vertu médicinale & merveilleuse aux entrailles d'un poisson, il dit que la fumée du cœur de cet animal chasse toute espèce de démons, & que le foie fait tomber les tayes des yeux. Cela ne peut pas être. Mais que s'ensuit-il? que Dieu voulut attacher à ces deux signes extérieurs les deux miracles qu'il vouloit opérer en faveur des deux *Tobies*. Il en fut de même lorsque Jésus-Christ se servit de boue pour rendre la vue à un aveugle.

4°. C. 12, ℣. 12, ce même Ange dit au vieux *Tobie*: « Lorsque vous faisiez des prières & des » bonnes œuvres, j'ai présenté votre prière au » Seigneur ». Voilà une hérésie, selon les Protestans; il n'appartient, disent-ils, qu'à Jésus-Christ de présenter nos prières à Dieu. Au mot *Ange*, nous leur avons fait voir le contraire, nous avons prouvé, par un passage de l'Apocalypse, & par un autre du Prophète Zacharie,

outre celui-ci, que Dieu a chargé ſes Anges de lui préſenter nos prières; l'erreur contraire dans laquelle les Proteſtans s'obſtinent, n'eſt pas une juſte raiſon de rejeter un livre de l'Ecriture-Sainte.

5°. Dans le c. 14, ℣. 7, le vieux *Tobie* prédit que le Temple du Seigneur, qui a été brûlé, ſera bâti de nouveau; or dans ce temps-là le Temple de Jéruſalem n'avoit pas encore été incendié par les Chaldéens, il ne le fut que quelques années après la mort de *Tobie*. Cela eſt vrai, ſuivant la ſupputation commune, mais on ſait que la Chronologie de ces temps-là n'eſt pas infaillible, que les argumens fondés ſur ces ſortes de calculs ne ſont pas des démonſtrations, puiſque les Chronologiſtes ne s'accordent preſque jamais. Il y a de pareilles difficultés dans pluſieurs autres livres de l'Ecriture que l'on ne rejette pas du Canon pour cela. Au reſte la verſion grèque ne parle de l'incendie du Temple que comme d'un événement futur.

Ce n'eſt pas ſans raiſon & ſans preuve que le Concile de Trente a mis l'hiſtoire de *Tobie* au nombre des livres canoniques. Ce Livre a été cité comme Ecriture-Sainte par S. Polycarpe, l'un des Pères Apoſtoliques, par S. Irénée, par Clément d'Alexandrie, par Origène, par S. Cyprien, par S. Baſile, S. Ambroiſe, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Auguſtin, &c. Dès le 4ᵉ ſiècle il a été placé dans le Catalogue des Livres ſacrés par un Concile d'Hippone, & par le 3ᵉ de Carthage.

TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, en fait de Religion. Il n'eſt peut-être pas de termes dont on ait abuſé davantage, depuis plus d'un ſiècle, que de ces deux mots; il n'en eſt aucun qui ait donné lieu à d'auſſi violentes déclamations. Il faut donc commencer par en fixer, s'il eſt poſſible, les différentes ſignifications.

1°. Dans un Etat où il y a une Religion dominante, qui eſt cenſée faire partie des lois, on appelle *tolérance civile & politique* la permiſſion que le gouvernement accorde aux ſectateurs d'une Religion différente d'en faire l'exercice plus ou moins public, d'avoir des aſſemblées particulières & des Paſteurs pour les gouverner, de faire des réglemens de police & de diſcipline, & ſans encourir aucune peine. On comprend que cette *tolérance* peut être plus ou moins étendue, ſuivant les circonſtances, ſuivant qu'elle paroît plus ou moins compatible avec l'ordre public, avec la tranquillité, le repos, la proſpérité de l'Etat, & l'intérêt général des ſujets. Soutenir que chez une Nation policée, toute Religion quelconque doit être également permiſe, qu'aucune ne doit être dominante ou plus favoriſée qu'une autre, que chaque particulier doit être le maître d'en avoir une, ou de n'en point avoir; c'eſt une abſurdité que l'on a oſé ſoutenir de nos jours, & que nous réfuterons ci-après.

2°. Parmi les différentes ſociétés Chrétiennes, on appelle *tolérance eccléſiaſtique, religieuſe*, ou *théologique*, la profeſſion que fait une ſecte de croire que les membres d'une autre ſecte peuvent faire leur ſalut, ſans renoncer à leur croyance; que l'on peut ſans danger fraterniſer avec eux, & les admettre aux mêmes pratiques de Religion. Ainſi les Calviniſtes ont offert plus d'une fois la *tolérance théologique* aux Luthériens, mais ceux-ci ne l'ont pas acceptée; les uns & les autres l'ont toujours refuſée aux Sociniens, avec leſquels ils n'ont jamais voulu entrer en communion. Quelques Proteſtans modérés ſont convenus que l'on peut faire ſon ſalut dans la Religion Catholique, la plupart ſoutiennent le contraire. On leur a fait voir qu'ils n'ont aucun principe fixe, ni aucune raiſon ſolide pour affirmer ou pour nier la poſſibilité du ſalut dans une ſociété Chrétienne plutôt que dans une autre, qu'ils en raiſonnent ſuivant le degré de prévention & d'averſion qu'ils ont conçue contre telle ou telle ſociété particulière, & ſelon l'intérêt du moment; puiſqu'ils n'ont jamais eu ſur ce point un langage ni une conduite uniformes.

3°. L'on entend ſouvent par *tolérance* en général, la charité fraternelle & l'humanité qui doivent régner entre tous les hommes, ſur-tout entre tous les Chrétiens, de quelque nation, & de quelle ſociété qu'ils ſoient. Cette *tolérance* eſt l'eſprit même du Chriſtianiſme, aucune autre religion ne commande auſſi rigoureuſement la paix, le ſupport mutuel, la charité univerſelle. Jéſus-Chriſt l'a prêchée aux Juifs à l'égard des Samaritains, même à l'égard des Gentils ou Païens, & il leur en a donné l'exemple. Il a ordonné à ſes Diſciples de ſouffrir patiemment la perſécution, & non de l'exercer contre qui que ce ſoit. Les Apôtres ont répété ces mêmes leçons, & les premiers Chrétiens les ont fidèlement ſuivies; leurs propres ennemis leur ont rendu cette juſtice, nous l'avons fait voir ailleurs; c'eſt par trois ſiècles de douceur, de patience, de charité, & non par la force, qu'ils ont vaincu enfin & ſubjugué les perſécuteurs.

Mais de ce que cette conduite eſt rigoureuſement commandée aux particuliers, il ne s'enſuit pas que la même choſe eſt ordonnée aux chefs des ſociétés, aux Paſteurs, aux Magiſtrats, aux Souverains, à tous ceux qui ſont revêtus de l'autorité civile ou eccléſiaſtique. Les Princes & leurs officiers ſont tenus de droit naturel à maintenir l'ordre, la tranquillité, l'union, la paix, la ſubordination parmi leurs ſujets, à écarter, à réprimer & à punir tous ceux qui ſous prétexte de Religion cherchent à troubler la ſociété. Jéſus-Chriſt a chargé les Paſteurs de veiller ſur leur troupeau, d'en éloigner les loups & les faux Prophêtes, d'y maintenir l'union dans la foi, de ne point laiſſer mêler l'ivraie avec le bon grain, &c. Ses Apôtres ſe ſont conformés à ſes ordres,

autant ils ont été patiens à supporter les injures personnelles, la violence, les outrages & les tourmens dont on usoit à leur égard par autorité publique, autant ils ont été attentifs à démasquer les faux Docteurs, à les exclure de la société des Fidèles, à empêcher toute communication religieuse avec eux. Ils n'ont établi aucune règle, aucune maxime, aucun principe, duquel on puisse conclure que les Princes, en se faisant Chrétiens, se sont privés du droit de réprimer & de punir les séditieux, qui en troublant la paix de l'Eglise, travaillent par-là même à désunir la société civile. Quoique l'on en dise, ces différens devoirs ne sont pas incompatibles, les Princes véritablement Chrétiens ont très-bien su les concilier. L'affectation de nos ennemis de brouiller toutes ces notions, démontrent qu'ils décident les questions sans y rien entendre.

4°. Dans le style des Incrédules, la *tolérance* est l'indifférence à l'égard de toute Religion. Sans s'embarrasser de savoir si toutes sont également vraies ou également fausses, si l'une est plus avantageuse que l'autre à la société civile, ils disent qu'on doit les regarder tout au plus comme de simples lois nationales, qui n'obligent qu'autant qu'il plaît au gouvernement de les protéger & aux sujets de s'y soumettre; que le meilleur parti est de n'en rendre aucune dominante, & de mettre entre elles une parfaite égalité. D'autres plus hardis ont soutenu qu'il n'en faut aucune, que toutes sont fausses & pernicieuses, que pour rendre la société civile heureuse & parfaite, il faut en bannir toute espèce de culte, & toute notion de la divinité; que si l'on permet au peuple de croire & d'adorer un Dieu, il faut du moins que ceux qui gouvernent se gardent bien de favoriser un culte aux dépens de l'autre, que tout particulier doit être le maître d'avoir une Religion ou de n'en point avoir.

Conséquemment, en demandant à grands cris la *tolérance* pour eux-mêmes, ils ont entendu avoir la liberté de déclamer & d'écrire contre toute Religion, de professer hautement le Déisme, l'Athéisme, le Matérialisme, le Septicisme, suivant leur goût; d'accumuler les impostures, les calomnies, les injures grossières pour rendre odieux le Christianisme, ceux qui le professent, ceux qui le défendent ou le protégent. Pour prouver que ce privilége leur appartenoit de *droit naturel*, ils ont commencé par s'en mettre en possession, ils n'ont épargné ni les Prêtres, ni les Magistrats, ni les Ministres, ni les Souverains. Enfin pour comble de sagesse, ils ont soutenu gravement que tous ceux qu'ils attaquent sont obligés *de droit divin* de le souffrir, ils ont cité les leçons de l'Evangile; ils en ont conclu que tous ceux qui se sont opposés à leurs attentats sont des *persécuteurs*. Si l'on nous accusoit de trop charger ce tableau, nous sommes prêts à en montrer tous les traits dans leurs livres, sur-tout dans l'ancienne *Encyclopédie*, aux mots *Tolérance*, *Intolérance*, *Persécution*, &c.

Tel a été le progrès des principes, des conséquences, des raisonnemens des Prédicateurs de la *tolérance*; les Protestans les avoient posés, les Incrédules n'ont fait que les répéter & en suivre le fil, & il les a conduits à l'excès dont nous venons de parler. Bayle les a étalés avec beaucoup d'art dans son *Commentaire Philosophique* sur ces paroles de l'Evangile, *contrains-les d'entrer*; Barbeyrac les a compilés assez mal adroitement dans son *Traité de la Morale des Pères*, c. 12, §. 5 & suiv. Nos Philosophes plagiaires les ont copiés dans l'un ou dans l'autre; l'auteur du *Traité sur la Tolérance* n'a fait que les ressasser; tous se sont vantés d'avoir fermé pour toujours la bouche aux *Intolérans*.

Avant d'examiner si leur victoire est réelle ou imaginaire, il y a quelques vérités à établir, & certaines questions à résoudre.

1°. Aux mots *Religion*, §. 4, *Autorité*, *Loi*, *Morale*, *Société*, &c, nous avons démontré que la Religion est absolument nécessaire pour fonder la société civile, & que cela ne peut pas se faire autrement. Cette vérité est confirmée par le fait, puisque dans l'univers entier il n'y eut jamais un peuple réuni en société sans avoir une Religion vraie ou fausse. On bâtiroit plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, qu'une République sans Religion. Tel a été le sentiment unanime de tous les Législateurs, de tous les Sages, de tous les Philosophes, à l'exception des Epicuriens; aussi aucun de ses derniers ne s'est trouvé capable d'être Législateur. Mais les peuples n'ont pas attendu les leçons de la Philosophie pour avoir une Religion, puisque les Sauvages mêmes en ont une. Les fondateurs ou les premiers chefs des sociétés n'ont donc pu faire autre chose que de confirmer la Religion par les lois, ou plutôt de la mettre à la tête de toutes les lois; aucun n'y a manqué.

On dira sans doute que pour fonder la société il faut à la vérité une Religion en général, savoir la croyance d'un Dieu, de sa providence, de sa justice qui punit le crime & récompense la vertu, mais qu'il ne faut point de Religion particulière assujettie à tel formulaire de doctrine & de culte, que chaque citoyen doit être le maître de l'arranger à son gré, qu'en cela même consiste la *tolérance*. Nous répondons qu'une Religion ainsi conçue n'est plus qu'une irréligion véritable. La notion d'un Dieu, ainsi abandonnée au caprice des hommes, a dégénéré en Polythéisme & en Idolâtrie, est devenue un chaos d'erreurs, de superstitions, de désordres les plus contraires au bien de l'humanité, & à quelques égards pire que l'Athéisme. Pour prévenir ce malheur, Dieu avoit donné aux hommes dès le commencement du monde une révélation, une Religion déterminée, assujettie à un formulaire de doctrine & de culte, ça été la Religion des Patriarches,

tous ceux qui s'en sont écartés sont retombés dans le même état que les Sauvages : les fondateurs de la société ont-ils dû l'y replonger?

2°. Un de ces sages, bien convaincu de la nécessité d'une Religion particulière, maître d'en former le plan & de l'établir, auroit été un insensé ou un méchant homme, s'il n'avoit pas choisi le formulaire qui lui paroissoit le plus vrai, le plus raisonnable, le plus propre à procurer la paix, l'ordre, le bonheur de la société, s'il n'avoit pas pris toutes les précautions possibles pour rendre cette Religion inviolable, s'il n'avoit pas statué des peines contre ceux qui entreprendroient d'y donner atteinte. Il auroit été aussi absurde de ne pas choisir la meilleure Religion possible, que de ne pas préférer les meilleures lois, & de ne pas la rendre aussi sacrée que les lois. Ainsi la nécessité d'une Religion particulière dominante, soutenue par le gouvernement, commandée sous certaines peines, n'est qu'une conséquence naturelle de la nécessité d'une Religion en général.

Soutiendra-t-on que toute Religion particulière est indifférente, que le Paganisme, le Judaïsme, le Mahométisme, le Christianisme sont également propres à rendre la société paisible, florissante & heureuse? Quelques Incrédules ont poussé la démence jusque-là, mais il suffit de comparer l'état des nations qui suivent l'une ou l'autre de ces Religions, pour voir au premier coup d'œil ce qui en est.

3°. Lorsqu'un Souverain trouve dans son empire une ancienne Religion qui lui paroît fausse, pernicieuse, cause des désordres & des malheurs de l'Etat, & qu'il en voit naître une autre qui lui semble revêtue de tous les caractères de vérité, de sainteté, de divinité que l'on peut désirer, ne doit-il pas laisser à tous ses sujets la liberté de l'embrasser, ne peut-il pas l'adopter pour lui-même & en favoriser la propagation, pourvu qu'il observe à l'égard des sectateurs de l'ancienne tous les devoirs de justice, d'humanité & de modération que prescrit le droit naturel? Si l'on répond que non, c'est comme si l'on disoit que quand il trouve de vieilles lois abusives & pernicieuses, il ne lui est pas permis d'user de son pouvoir législatif pour les abroger, & leur en substituer de meilleures.

4°. Quand il y a plusieurs Religions établies dans un Royaume, le Souverain, pour gouverner sagement, ne doit-il en professer aucune, vivre dans l'Athéisme & dans l'irréligion, ou ne pas préférer celle qui lui paroît la plus vraie? Qu'il suive celle qu'il voudra, diront sans doute les Prédicateurs de la *tolérance*, pourvu qu'il ne la favorise pas aux dépens des autres, qu'il laisse à tous ses sujets pleine liberté de conscience, qu'il ne témoigne point à ceux de sa Religion plus d'affection qu'aux autres. Mais si les sectateurs de sa Religion lui paroissent plus soumis, plus fidèles, plus vertueux, plus capables de remplir les charges importantes, doit-il leur préférer ceux qui lui semblent moins capables? Quand il seroit Athée & Incrédule, il seroit également dangereux qu'il n'eût plus d'affection pour ceux qui penseroient comme lui, que pour ceux qui croiroient en Dieu.

5°. Supposons que dans un Etat il n'y ait qu'une seule Religion ancienne, qui fait partie des lois, sous laquelle une Monarchie subsiste depuis plusieurs siècles, de la vérité & de la sainteté de laquelle tout le monde est intimement persuadé; s'il survient des Prédicans dans le dessein d'en établir une autre, qui paroît fausse, pernicieuse, capable d'émouvoir tous les esprits, de les révolter contre toute autorité, d'allumer le feu de la guerre entre les divers membres de l'Etat, & qui ne peut s'établir que par la destruction de l'ancienne, quel parti doit prendre le Souverain? Doit-il laisser à ces nouveaux Docteurs la liberté de faire des proselytes, exposer ses sujets au danger d'être séduits, risquer lui-même de recevoir bientôt la loi des Sectaires, d'être réduit à choisir entre la perte de son trône & l'Apostasie? Aucun des Apôtres de la *tolérance* n'a encore pris la peine d'examiner & de prescrire la conduite la meilleure à suivre en pareil cas. Il leur a été fort aisé de blâmer tout ce qui s'est fait, la question étoit de dire ce qu'il auroit fallu faire.

6°. Enfin, lorsqu'un parti de Sectaires s'est rendu assez fort pour obtenir à main armée la liberté de conscience, c'est-à-dire, l'exercice public d'une nouvelle Religion, & que le gouvernement s'est trouvé forcé de céder à la nécessité des circonstances, s'il survient dans la suite un nouveau Souverain plus puissant que ses prédécesseurs, qui regarde ces Sectaires comme des sujets dangereux, toujours prêts à se révolter & à renouveler les anciens troubles, est-il tellement lié par les concessions qui leur ont été faites, qu'il ne puisse légitimement les révoquer? Ne lui est-il pas permis de remettre les choses dans leur ancien état? Non, répondent tout d'une voix nos adversaires; si la parole des Rois n'est pas sacrée, si les lois & les édits ne sont pas inviolables, aucun citoyen ne peut jamais être assuré de son état.

Voici une jurisprudence bien étrange, parviendrons-nous à en découvrir les fondemens? Depuis la naissance de notre Monarchie, ou à peu près, il y avoit des lois qui déclaroient la Religion Catholique seule Religion de l'Etat, & qui proscrivoient toutes les autres; lois portées, acceptées & jurées dans les assemblées générales de la nation, confirmées par un usage de huit à neuf siècles au moins; elles existent encore dans les Capitulaires de nos Rois. Henri IV a pu néanmoins y déroger légitimement, par un Edit qui accordoit l'exercice public d'une nouvelle Religion, parce que le bien général du

royaume

royaume sembloit l'exiger. Et cent ans après, Louis XIV n'a pas pu légitimement révoquer cet Edit, & remettre les choses dans l'ancien état, quoique le bien général du royaume lui parût l'exiger, parce que la parole des Rois doit être sacrée, & leurs édits inviolables. Nous cherchons vainement la raison pour laquelle la loi d'Henri IV a dû être plus sacrée que celles de Charlemagne ou de Louis-le-Débonnaire.

Peut-être le trouverons-nous dans les argumens de nos adversaires, il faut les examiner.

1°. La liberté de penser, disent-ils, est de droit naturel, en fait de Religion comme en toute autre chose; aucune puissance humaine ne peut me faire croire ce que je ne crois pas, ni vouloir ce que je ne veux pas, elle n'a aucun droit sur ma conscience; puisque c'est à Dieu seul de nous prescrire une Religion, c'est à lui seul que nous devons en rendre compte.

Réponse. Si la liberté de penser, & la liberté de parler, d'enseigner, d'écrire & d'agir, étoient la même chose, nous n'aurions rien à répliquer à cette doctrine; mais peut-on confondre de bonne foi deux choses aussi différentes? qu'un citoyen pense bien ou mal touchant les lois, qu'il les approuve ou les blâme intérieurement, cela ne peut affecter personne; mais s'il déclame, s'il écrit, s'il agit contre les lois, il est certainement punissable, il en est de même de la Religion, puisque c'est une loi, & la plus nécessaire de toutes. La Religion que Dieu nous prescrit ne consiste pas seulement en pensées, mais en actions; or la puissance humaine a un droit incontestable sur nos actions: nos adversaires mêmes sont forcés d'en convenir, puisqu'ils disent que tous ceux qui troublent la tranquillité publique doivent être punis, *quelle qu'ait été leur conscience*, nous le verrons ci-après.

2°. Tout homme est jaloux de sa liberté & de ses opinions, sur-tout en matière de Religion, c'est une injustice atroce de punir les erreurs comme des crimes; l'intolérance est encore plus absurde en fait de Religion qu'en fait de science.

Réponse. Nous convenons qu'un très-grand nombre d'hommes poussent la jalousie de leur liberté jusqu'à vouloir être Déistes, Athées, Matérialistes, Incrédules impunément; que peu contens de penser pour eux mêmes, ils veulent professer, enseigner, propager leurs opinions & les inspirer aux autres. Dieu leur a-t-il accordé cette liberté, & les chefs de la société sont-ils obligés de la souffrir? C'est pour réprimer cette funeste liberté, ou plutôt ce libertinage d'esprit, de cœur & de conduite, que Dieu a prescrit une Religion, & qu'il a mis le glaive à la main de la puissance séculière. Autre chose est de punir l'erreur, & autre chose de punir la profession & l'enseignement de l'erreur; tant qu'un homme renferme ses erreurs en lui même, elles ne peuvent affecter personne, dès qu'il les produit au dehors, elles intéressent la société, il est coupable & digne de châtiment à proportion des mauvais effets que peut produire sa témérité. Si la profession de l'erreur en fait de science pouvoit avoir des suites aussi funestes que la profession de l'erreur en matiere de Religion, l'on seroit en droit de la punir de même.

On nous répliquera sans doute qu'il y a bien de la différence à mettre entre la profession publique de l'Athéisme ou de l'Incrédulité, & la profession d'une Religion Chrétienne différente de la Religion Catholique. Nous soutenons qu'il n'y en auroit aucune, si les maximes générales de nos adversaires étoient vraies; savoir, que la liberté de penser est de droit naturel, qu'aucune puissance humaine n'a droit de gêner les opinions, &c. Ce n'est pas notre faute, si pour prouver la nécessité de tolérer une secte Chrétienne, ils se fondent sur les mêmes axiomes dont se servent les Athées pour prouver la nécessité de tolérer l'incrédulité & l'irréligion. Aussi allons-nous voir nos dissertateurs forcés de se rétracter & de se contredire.

3°. Les hommes, dit Barbeyrac, ne sont point réunis en société pour professer une certaine Religion, mais pour se procurer le bien-être temporel, tel est le seul objet de la puissance civile; la Religion n'est donc point de son ressort, elle n'a point le droit de la gêner, elle doit laisser à chacun la liberté de croire & de professer ce que lui paroît vrai en matière de Religion.

Réponse. Nous avons prouvé que les hommes ne peuvent être réunis en société, sans avoir une certaine Religion, une Religion fixe, déterminée, assujettie à un formulaire de doctrine & de culte, donc cette Religion est absolument nécessaire au bien temporel de la société. Donc la puissance civile chargée de procurer ce bien temporel est essentiellement obligée à protéger la Religion, à la défendre, à réprimer les attentats de ceux qui l'attaquent. Barbeyrac l'a senti malgré lui; en exigeant que la puissance civile laisse à chacun la liberté, il ajoute, *à moins que cela ne nuise à la tranquillité publique*, *Traité de la morale des Pères*, c. 12, §. 27. Il dit qu'il ne faut point tolérer dans une société *les erreurs fondamentales*, §. 22, que ceux qui insultent les Sectateurs d'une autre Religion *sont punissables*, §. 52. A-t-il vu les conséquences de ces restrictions?

Bayle à son tour convient que les Princes peuvent faire des lois coactives *par politique* en fait de Religion, *Comment. Philos.* 1. part. c. 6, p. 383; qu'il faut réprimer les factieux, 2 part. c. 6, p. 416; qu'il faut punir tous ceux qui troublent le repos public, quelle qu'ait été leur conscience, c. 9, p. 431. Ainsi voilà tous les grands principes des partisans de la *tolérance* renversés par eux-mêmes.

Pour en venir à l'objet qu'ils se sont proposé, oseront-ils soutenir que leurs prédicans n'ont

pas été des factieux, qu'ils n'ont point insulté les sectateurs de l'ancienne Religion, qu'ils n'ont pas troublé la tranquillité publique ? Le contraire est prouvé par leurs propres historiens. D'autre côté, s'il est vrai que la puissance civile n'a rien à voir à la Religion, la prétendue réforme s'est faite contre tout droit & toute justice, puisque par-tout elle s'est établie par l'autorité de la puissance civile ou par les armes ; c'est encore un fait inconteſtable. Mais aucun principe n'a jamais incommodé les Protestans ; quand il leur a fallu s'établir, ils ont attribué aux Souverains & aux Magistrats un pouvoir despotique en fait de Religion, lorsqu'ils se sont sentis assez forts pour résister, ils leur ont soutenu en face que la Religion n'est pas de leur ressort.

4°. La persécution en matière de Religion n'éclaire point les esprits, elle ne sert qu'à les révolter ; les sectaires en deviennent plus opiniâtres, ils s'attachent à leur Religion à proportion de ce qu'ils souffrent pour elle : la violence excite la pitié pour les persécutés & la haine contre les persécuteurs, elle n'aboutit qu'à produire de fausses conversions, à multiplier les menteurs & les hypocrites.

Réponse. Supposons pour un moment la vérité de tout cela. Lorsqu'une troupe de séditieux & de malfaiteurs s'opiniâtrent dans leur révolte, deviennent plus furieux par les châtimens & par les supplices, faut-il les laisser faire & cesser de les punir ? L'opiniâtreté, en quelque genre que ce soit, est un vice, & un vice de plus ne donne pas droit à l'impunité. Si l'on a pitié de ceux que l'on voit souffrir en pareil cas, c'est un mouvement machinal qui ne prouve rien, le plus grand scélérat souffrant peut produire cette sensation sur les spectateurs. Quand on emploie la contrainte, ce n'est pas pour persuader les esprits, mais pour réprimer leur audace, pour les empêcher de semer leur doctrine, de s'échauffer les uns les autres, & de communiquer leur fanatisme. Si le supplice ne sert de rien à celui qui le subit, il intimide ceux qui seroient tentés de suivre son exemple, mais il est faux en général que la contrainte ne produise aucune conversion sincère, l'histoire fournit mille preuves du contraire, & sans sortir du Royaume, l'on en a vu un très-grand nombre ; dès que l'on est venu à bout de forcer les sectaires à se laisser instruire, les conversions se sont ensuivies.

5°. N'importe, répliquent nos adversaires, ce moyen est odieux, il peut autant contribuer à établir l'erreur qu'à faire triompher la vérité. Comme chacun se croit Orthodoxe, chacun s'attribue le droit de persécuter ; un Souverain sera donc autorisé à faire embrasser par force une Religion fausse, aussi-bien qu'une Religion vraie. Ainsi se trouvera justifiée la conduite des Empereurs Païens envers le Christianisme, & le supplice des Martyrs ne sera plus un crime. Ici la vraie Religion vraie n'a aucun privilége sur les Religions fausses, les droits de la conscience erronée sont les mêmes que ceux de la conscience droite.

Réponse. Suivant cette belle doctrine, il ne faut plus employer les raisons, les instructions, les exhortations pour enseigner la vérité aux hommes, puisque l'on s'en sert également pour les conduire à l'erreur. Il faut supprimer les lois, puisqu'il y a souvent eu des lois qui, loin de procurer le bien de la société, lui ont porté beaucoup de préjudice. Il faut abolir les supplices, parce qu'ils servent à faire périr des innocens aussi-bien que des coupables. Il faut enfin détruire toutes les institutions de la société desquelles on peut abuser ; de là les Incrédules ont victorieusement conclu qu'il faut anéantir toute Religion, parce que l'on a souvent commis des crimes par motif de Religion.

Si le Christianisme avoit été capable par lui-même de troubler la paix de la société ou de nuire à ses intérêts temporels, si ceux qui le prêchoient avoient employé les mêmes moyens que les prédicans de la prétendue réforme, nous conviendrions que les Empereurs Païens ont été en droit de sévir contre eux. Mais nos Apologistes ne sont pas allés dire à ces Princes : vous n'avez rien à voir à la Religion de vos sujets, la liberté de conscience nous appartient de droit naturel. Ils leur ont dit : « Vous avez tort de » tourmenter pour cause de Religion des sujets » qui puisent dans leur Religion même les prin» cipes de la paix, de la soumission, de l'obéis» sance à vos lois, d'une fidélité inviolable ; » votre intérêt seul devroit vous engager à nous » protéger ; si nous péchons contre l'ordre public, » punissez-nous ; mais nous sommes les plus pai» sibles & les plus innocens de vos sujets, pour» quoi nous persécuter » ? Tel a été le langage de S. Justin, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, de Minutius Felix, &c.

A la vérité quelques Incrédules ont eu l'audace de comparer les Apôtres & leurs successeurs aux prédicans du Protestantisme, de les mettre sur la même ligne, de soutenir que le Christianisme est plus nuisible à la société que le Paganisme, &c. Mais nous présumons que Bayle & Barbeyrac qui professoient la Religion Chrétienne n'ont pas poussé la frénésie jusque-là. Quoi qu'il en soit, personne n'a été plus intéressé à cette question, ni plus en état d'en juger que Constantin, il n'étoit ni prévenu, ni aveugle, ni superstitieux ; il comprit que le Christianisme étoit plus avantageux au Souverain & à ses sujets que le Paganisme, il l'embrassa & le protégea. Les Incrédules mêmes qui lui savent mauvais gré de sa conversion, soutiennent qu'il se conduisit par politique, plutôt que par Religion.

Il eſt donc abſolument faux qu'ici la Religion vraie n'ait pas plus de privilége que les fauſſes ; jamais une Religion fauſſe ne ſera auſſi avantageuſe au bien temporel de la ſociété que la vraie Religion. S'il falloit ſoutenir le parallèle entre la Religion Catholique & le Proteſtantiſme, nous n'y ſerions pas fort embarraſſés. François Ier, qui n'étoit rien moins que ſuperſtitieux, comprit d'abord que les ſectaires étoient ennemis déclarés de toute autorité temporelle, auſſi-bien que de toute Puiſſance ſpirituelle, il s'en expliqua hautement, & la ſuite n'a que trop prouvé qu'il en jugeoit bien. Bayle en particulier leur a fait voir qu'ils ne ſe ſont établis nulle part que par des révoltes & des guerres civiles, qu'en moins de deux ſiècles ils ont détrôné plus de Rois que jamais les Papes n'en ont excommunié, &c. *Réponſe d'un nouveau Converti, & avis aux Réfugiés*, œuvr. t. 2, p. 552 & 589.

Vainement on nous objectera que les Etats proteſtans, par le changement de Religion, ſont parvenus à un plus haut degré de proſpérité qu'auparavant ; ſans entrer dans l'examen des cauſes de cette révolution, il eſt certain que les Royaumes qui ont perſévéré dans le Catholiciſme ſont auſſi montés à un degré de puiſſance fort ſupérieur à celui dans lequel ils étoient au ſeizième ſiècle.

Enfin il eſt faux que les droits de la conſcience erronée ſoient les mêmes que ceux de la conſcience droite ; cette maxime que Bayle s'eſt obſtiné à ſoutenir, & que Barbeyrac n'a pas manqué d'adopter, §. 55, ne tend pas à moins qu'à juſtifier tous les fanatiques qui ont commis des crimes, ſous prétexte que la conſcience les y obligeoit ; nous l'avons réfutée ailleurs. *Voyez* Conscience et Liberté de Conscience.

6°. Ce n'eſt point, dit Barbeyrac, la diverſité des Religions qui produit des troubles, c'eſt l'intolérance ; la liberté de conſcience, loin de multiplier les ſectes, prévient les nouvelles diviſions ; dans les pays où la tolérance eſt établie il n'y a pas un plus grand nombre de ſectes qu'ailleurs.

Réponſe. Le contraire eſt démontré par l'exemple de l'Angleterre & de la Hollande, il n'eſt aucun pays du monde où l'on trouve un auſſi grand nombre de ſectes ; non-ſeulement la plupart des Mécréans de l'Europe entière s'y ſont retirés, mais le Fanatiſme a pris toutes ſortes de formes parmi les naturels du pays. Cela n'eſt pas arrivé en Ecoſſe où le Calviniſme dominant exerce une intolérance plus deſpotique qu'aucune autre ſecte Chrétienne. On ſait au reſte à quel prix la *tolérance* s'eſt établie dans les deux pays dont on nous vante le bonheur, ça été par des torrens de ſang ; les divers partis las de s'entr'égorger, ſe ſont enfin repoſés, ils ont conſenti à ſe ſupporter ; parce qu'ils n'avoient pas pu venir à bout de s'exterminer.

7°. Du moins toutes les ſectes Chrétiennes devroient ſe tolérer, puiſque toutes font profeſſion de croire à l'Ecriture-Sainte comme à la parole de Dieu. Comme elles diſputent entre elles ſur pluſieurs points de doctrine, il y a lieu de préſumer qu'ils ne ſont révélés que d'une manière obſcure, & que les deux partis peuvent être également dans l'erreur. Dieu ſans doute n'a pas voulu l'uniformité des ſentimens ſur ces queſtions, puiſqu'il ne s'eſt pas expliqué plus clairement. S. Paul dit qu'il faut qu'il y ait des héréſies, c'eſt donc un mal inévitable, pourquoi ne pas le ſupporter ? D'ailleurs les préjugés & les paſſions ſe gliſſent par-tout, on doit donc toujours craindre de perſécuter la vérité & d'agir par un faux zèle. Dieu n'a point établi de tribunal ni de juge viſible revétu d'autorité abſolue & d'infaillibilité pour prononcer définitivement ſur toutes les conteſtations & mettre les diſputans d'accord.

Réponſe. C'eſt un malheur que Bayle, Barbeyrac & leurs copiſtes ne ſe ſoient pas trouvés à propos pour faire cette leçon aux prétendus réformateurs. Ils leur auroient repréſenté que ce qu'ils croyoient voir dans l'Ecriture n'y eſt pas fort clairement, puiſque pendant quinze cents ans perſonne ne l'y avoit vu avant eux ; qu'en accuſant d'héréſie & d'idolâtrie l'Egliſe Romaine, ils étoient peut-être eux-mêmes dans l'erreur, que Dieu ne les avoit revétus ni d'autorité ni d'infaillibilité pour prononcer deſpotiquement ſur tant de queſtions &c. Peut-être leur auroient-ils inſpiré la *tolérance*, ils les auroient rendu plus timides, il ne ſeroit pas arrivé tant de bruit, de ſéditions & de malheurs dans l'Europe entière. Mais nous ſommes étonnés de ce que nos deux ſages prédicateurs n'ont pas mieux profité de leur propre morale ; ils perſiſtent à condamner l'Egliſe Romaine avec autant de hauteur que Luther & Calvin ; il faut donc que Dieu leur ait donné l'autorité & l'infaillibilité que n'avoient pas ces deux Fondateurs de la réforme.

S. Paul dit qu'il faut qu'il y ait des héréſies, mais il ajoute auſſi qu'un Hérétique eſt *condamné par ſon propre jugement* ; nous en avons la preuve ſous les yeux, puiſque nos adverſaires prononcent leur propre condamnation. Jéſus-Chriſt avoit dit de même qu'il faut qu'il y ait des ſcandales, mais il avoit ajouté auſſi, *malheur à celui par qui le ſcandale arrive.* Il faut donc qu'il y ait des héréſies comme il faut qu'il y ait des crimes, parce qu'une infinité d'hommes ſont inſenſés & méchans ; il ne s'enſuit cependant pas qu'il faut pardonner à tous. Dieu ſait tirer le bien de ces deux eſpèces de maux, mais il n'en punira pas moins les auteurs.

De là même nous concluons que Dieu a établi un tribunal & un Juge en matière de foi, qu'il

l'a revêtu d'autorité & d'infaillibilité pour condamner les hérésies, comme il a établi une puissance civile avec autorité souveraine pour punir les crimes. Ce Juge, ce tribunal est l'Eglise, Dieu s'en est expliqué clairement, nous l'avons fait voir à l'article Eglise, §. 5. Inutilement il y auroit des lois, si chaque citoyen avoit le droit de les interpréter & de les appliquer suivant ses intérêts; inutilement aussi Dieu auroit donné une révélation écrite ou non écrite, si chaque particulier étoit le maître de l'entendre & de l'expliquer comme il lui plaît.

Il est faux que Dieu n'ait pas voulu l'uniformité des sentimens entre les Fidèles, S. Paul dit au contraire que Dieu a donné des Apôtres, des Prophêtes, des Evangélistes, des Pasteurs & des Docteurs, afin que nous arrivions tous à l'unité de la foi, & que nous ne soyons pas emportés à tout vent de doctrine, *Ephes.* c. 4, ℣. 11; donc s'il y a des choses obscures dans les écrits des Prophêtes, des Apôtres & des Evangélistes, Dieu a voulu que cette obscurité fût dissipée par l'enseignement toujours subsistantt des Pasteurs & des Docteurs.

Mais dans cette question comme dans toutes les autres, les Protestans disent & se contredisent suivant l'intérêt du moment. Quand ils veulent prouver que l'enseignement de l'Eglise n'est pas nécessaire, ils affirment que l'Ecriture est claire, sans nuage & sans difficulté sur tous les dogmes de foi; s'agit-il de soutenir que l'on a tort de les condamner, ils représentent que plusieurs choses ne sont révélées que d'une manière obscure. S'ils disputent contre nous, l'Ecriture est toujours claire pour eux; s'il y a entre eux des contestations, c'est que l'Ecriture n'est pas assez claire; avec cet expédient ils ne sont jamais embarrassés.

8°. Voici encore un trait de la sagesse profonde de nos adversaires. Ils nous prêchent la *tolérance*, & en même temps ils nous font entendre qu'elle est impossible, qu'elle n'aura jamais lieu entre les différentes sectes chrétiennes. Ils avouent que les Protestans ne sont pas plus tolérans que les Catholiques, & Bayle a prouvé qu'ils le sont moins. Ils conviennent que leurs différentes sectes ne s'accordent pas mieux entre elles qu'avec nous, que l'antipathie & la haine sont à peu près égales de toutes parts. Mais ils soutiennent que les Protestans sont plus excusables que nous, parce que leur intolérance est contraire à tous les principes, au lieu que chez nous c'est une conséquence nécessaire du Catholicisme. Aussi, suivant eux, on ne doit nous tolérer nulle part, parce que l'on ne peut jamais espérer de nous la même condescendance.

Réponse. Si du moins ces graves Docteurs nous disoient : tolérez-nous, & nous vous rendrons la pareille, cela seroit supportable; mais non, ils disent impérieusement, « souffrez-nous, » vous le devez en conscience, mais n'espérez » pas que nous vous souffrirons jamais. Notre » intolérance est excusable, parce qu'en l'exerçant » nous contredisons tous nos principes; la vôtre » n'est pas pardonnable, parce qu'elle découle » nécessairement de votre système, & qu'en » cela vous raisonnez conséquemment ». Il n'est guères possible de pousser plus loin l'esprit de vertige. Comment nous accorderions-nous avec des sectaires qui ne peuvent s'accorder, ni entre eux, ni avec eux-mêmes? Aussi un Déiste célèbre, né parmi eux, leur a reproché durement cette contradiction toujours subsistante entre leur conduite intolérante & la maxime fondamentale de la réforme, savoir qu'il n'y a sur la terre aucune autorité visible à laquelle on doit se soumettre en matière de Religion, que la seule règle de foi est l'Ecriture-Sainte entendue selon le degré de lumière & de capacité de chaque particulier. Il leur demande de quel droit ils osent condamner un homme qui jure & proteste qu'il prend l'Ecriture-Sainte dans le sens qui lui paroît le plus vrai, & ils n'ont eu rien à lui répliquer.

9°. Mais Barbeyrac n'a pas voulu reculer, il soutient qu'aucune société n'est moins en droit de persécuter les autres sectes que les Catholiques, puisqu'ils ne les condamnent que parce qu'elles ne veulent pas renoncer à l'Ecriture-Sainte, pour s'en tenir à de prétendues traditions, §. 19.

Réponse. Ici l'absurdité va de pair avec la calomnie. Nous n'avons jamais dit aux sectes hétérodoxes, renoncez à l'Ecriture-Sainte, mais renoncez aux explications fausses, abusives, arbitraires que vous donnez à ce Livre divin. Nous prenons aussi-bien qu'elles l'Ecriture pour règle de notre foi, nous la leur opposons de même qu'elles nous l'opposent; mais quand elles en tordent le sens, nous leur soutenons que ce n'est ni leur jugement ni le nôtre qui doit décider, que c'est celui de l'Eglise ou des Pasteurs auxquels Dieu a donné mission pour enseigner. Lorsque l'Ecriture garde le silence sur une question ou ne paroît pas s'expliquer assez clairement, nous disons qu'il est absurde de nous opposer ce silence comme une règle ou comme une loi, que Dieu ne nous a défendu nulle part de croire quelque chose de plus que ce qui est écrit, qu'au contraire il nous a ordonné d'écouter l'Eglise à laquelle il a promis le Saint-Esprit pour lui enseigner toute vérité, &c. *Voyez* Ecriture-Sainte, §. 5, Eglise, §. 5, Tradition, &c.

Nous faisons plus, nous alléguons les passages de l'Ecriture-Sainte qui nous ordonnent de regarder celui qui n'écoute pas l'Eglise comme un Païen & un Publicain, *Matt.* c. 18, ℣. 17; de secouer la poussière de nos pieds contre ceux qui n'écoutent pas les envoyés de Jésus-Christ, *Luc*, c. 10, ℣. 16; de dire anathême à celui qui

nous annonce un autre Evangile, *Galat.* c. 1, ℣. 9; d'éviter les faux Docteurs, 1 *Tim.* c. 3; de fuir un Hérétique, après l'avoir repris une ou deux fois, *Tit.* c. 3, ℣. 10; de nous garder des faux Prophètes & des séducteurs, 2 *Petri*, c. 3, ℣. 3 & 17; de ne point recevoir, de ne point saluer même celui qui ne persévère point dans la Doctrine de Jésus-Christ, 2 *Joan.* ℣. 9 & 10. Mais à quoi sert de citer l'Ecriture-Sainte aux Protestans? A force de subtilités, de gloses, d'interprétations arbitraires, ils viennent à bout de tourner le sens en leur faveur, & ils confirment ainsi la nécessité absolue de recourir à l'enseignement de l'Eglise & à la tradition pour expliquer l'Ecriture-Sainte.

10°. Autre chose est, disent-ils, d'exclure d'une société ceux qui tiennent telle opinion, & autre chose de les persécuter pour la leur faire quitter ou pour les empêcher de la professer. Si l'on ne doit pas tolérer dans une société les erreurs fondamentales, il faut encore avoir pitié de ceux qui les soutiennent, & ne pas traiter leur erreur comme un crime. Barbeyrac, §. 21 & 22.

Réponse. Il faut en avoir pitié sans doute, lorsqu'ils sont doux & paisibles, qu'ils respectent les puissances établies de Dieu, & qu'ils ne troublent le repos de personne. Mais est-ce là le ton sur lequel se sont annoncés les prétendus Réformateurs? Ils ont peint la Religion Catholique comme une détestable idolâtrie, l'Eglise comme la Prostituée de Babylone, ses Pasteurs comme des loups dévorans, ils ont exhorté les peuples à les poursuivre à feu & à sang, à se révolter contre les puissances qui entreprendroient de les soutenir, &c. Ces fureurs sont encore consignées dans leurs Ecrits, ils les ont communiquées à leurs prosélytes, ceux-ci en ont suivi l'impulsion par-tout où ils ont pu. *Voyez* LUTHÉRANISME, CALVINISME, &c. Les tolérer, c'étoit se mettre dans la nécessité d'apostasier; plusieurs de leurs Ecrivains en sont convenus.

Leurs descendans mériteroient plus d'indulgence s'ils n'étoient plus animés du même esprit; mais ils nous déclarent sans détour qu'ils ne nous souffriront jamais, autant vaudroit nous dire qu'ils nous extermineroient s'ils le pouvoient. Bayle leur reprochoit cette frénésie en 1688 & 1690, elle n'est pas guérie. Plusieurs de leurs catéchismes sont remplis de calomnies contre nous, afin de faire passer dès le berceau dans l'ame de leurs enfans la haine qu'ils ont jurée à l'Eglise romaine; tel est en particulier le Catéchisme de Heidelberg, qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe, & qui est entre les mains de la plupart des Calvinistes. Les livres de leurs Ecrivains les plus récens ne sont pas plus modérés, nous y retrouvons les mêmes accusations que l'on a réfutées il y a deux cents ans, comment l'esprit des Protestans n'en seroit-il pas rempli? Et voilà, selon leur prétention, ce que nous devons leur permettre de professer chez nous. Poussons-nous jusqu'à ce point l'antipathie, la haine, l'intolérance contre eux?

11°. Les Pères de l'Eglise ont blâmé toute persécution pour cause de Religion, ils ont dit que la foi doit être libre & volontaire, que c'est une impiété de vouloir l'inspirer par la violence, &c. Mais ces Pères ont été infidèles à leur propre doctrine, ils ont imploré le bras séculier contre les Hérétiques, ils ont applaudi aux lois des Empereurs qui les puniſſoient, ils ont trouvé bon que l'on employât la contrainte pour faire rentrer les errans dans le sein de l'Eglise.

Réponse. Nouvelle calomnie. Les Pères ont constamment enseigné ce que nous enseignons encore, qu'il ne faut ni persécuter, ni aigrir, ni inquiéter les Hérétiques, lorsqu'ils sont paisibles & qu'ils ne troublent point la tranquillité publique; qu'il faut les instruire avec douceur & charité, & tâcher de les ramener uniquement par la persuasion. Par cette raison même les Pères se sont plaints de la persécution que les Païens exerçoient contre les Chrétiens, persécution d'autant plus injuste que ceux-ci étoient les sujets les plus soumis de tout l'empire, & les plus attentifs à respecter l'ordre public. Mais les Pères ont ajouté, & nous le disons après eux, que quand les Hérétiques sont turbulens, violens, séditieux, ils doivent être réprimés par le bras séculier, qu'autrement la société seroit en combustion; conséquemment ils ont applaudi aux Empereurs qui ont porté des lois pénales contre les Ariens & contre les Donatistes, parce que ces sectaires usoient de violence pour faire adopter leurs erreurs. Nous défions nos adversaires de citer un seul Père de l'Eglise qui ait approuvé, conseillé ou demandé la contrainte contre des Hérétiques qui ne donnoient aucun sujet d'inquiétude au gouvernement, ni aucune loi des Empereurs sollicitée par le Clergé contre des mécréans de cette espèce. Dès le second siècle de l'Eglise S. Irénée a prescrit cette règle contre les Hérétiques: « détournez, dit-il, & donnez de » la confusion à ceux qui sont doux & humains, » afin qu'ils ne blasphèment plus contre leur » Créateur; mais écartez loin de vous ceux qui » sont féroces, redoutables, privés de raison, » afin de ne plus entendre leurs clameurs ». *Adv. Hær.* l. 2, c. 31, n. 1.

Le Clerc, dans ses remarques sur les ouvrages de S. Augustin, a voulu prouver que l'on punissoit les Donatistes en Afrique *pour leurs erreurs seules*, & non pour leurs crimes; nous l'avons réfuté au mot *Donatistes*, & nous avons fait voir le contraire, tant par les lois des Empereurs, que par les écrits de S. Augustin & des témoins oculaires. Au mot *Hérétique*, on trouvera ce même fait verifié par un détail de toutes les hérésies proscrites par des lois.

12°. Enfin l'on oſe nous dire que les anciens peuples étoient *Tolérans*, qu'ils n'employoient ni lois pénales, ni perſécution, ni guerres, ni ſupplices, pour faire adopter ou pour maintenir leur Religion, qu'en cela ils ont été plus raiſonnables & plus humains que les Chrétiens.

Réponſe. Ceux qui ont avancé ce fait ont ſuppoſé ſans doute que leurs lecteurs n'auroient aucune connoiſſance de l'Hiſtoire; c'eſt à nous de démontrer l'excès de leur témérité.

Commençons par le témoignage des Auteurs ſacrés. *Ezech.* c. 30, ℣. 10 & 13, Dieu prédit que Nabuchodonoſor ſubjuguera l'Egypte, qu'il y détruira les Idoles & les ſimulacres, & cela fut exécuté. *Dan.* c. 3, ℣. 20; ce même Roi fit jeter dans une fournaiſe ardente trois jeunes Iſraélites, parce qu'ils ne vouloient pas adorer la ſtatue d'or qu'il avoit fait élever. c. 6, ℣. 16; ſous Darius le Méde, Daniel fut jeté dans la foſſe aux lions, parce qu'il avoit prié Dieu ſelon ſa coutume. *Judith*, c. 3, ℣. 13; Nabuchodonoſor ordonne à ſon général d'exterminer tous les Dieux des Nations, afin de ſe faire adorer lui-même comme ſeul Dieu par tous ſes ſujets.

Zoroaſtre, pour établir ſa Religion, parcourut la Perſe & l'Inde à la tête d'une armée, & arroſa par des torrens de ſang ce qu'il appeloit l'*arbre de ſa loi*. Cambyſe & Darius Ochus qui ravagèrent l'Egypte, démolirent les Temples, & détruiſirent tous les monumens, agiſſoient par zèle pour la Religion de Zoroaſtre. Plus d'une fois les Perſes parcoururent l'Aſie mineure & la Grèce, brûlèrent les Temples, mirent en pièces les ſtatues des Dieux, par le même motif; les Grecs laiſsèrent ſubſiſter ces ruines, afin d'exciter chez leurs deſcendans le reſſentiment contre les Perſes; Alexandre ne l'avoit pas oublié, quand il perſécuta les Mages. Les Antiochus voulurent détruire la Religion Juive, afin d'aſſujettir plus efficacement les Juifs, on ſait combien il y eut de ſang répandu à cette occaſion.

Chez les Grecs, le zèle de Religion ne fut pas moins vif. Charondas, dans ſes lois, met au rang des plus grands crimes le mépris des Dieux, & veut que l'on défère aux Magiſtrats ceux qui ſont coupables. Zaleucus, dans le prologue des ſiennes, exige que chaque Citoyen honore les Dieux ſelon les rites de ſa patrie, & regarde ces rites comme les meilleurs. Platon, dans ſon dixième livre des lois, dit que c'eſt un des devoirs de la légiſlation & de la magiſtrature de punir ceux qui refuſent de croire à la divinité ſelon les lois, que dans une ville policée, on ne doit pas ſouffrir que quelqu'un blaſphême contre les Dieux. Avant d'être admis au rang de Citoyen, les jeunes Athéniens étoient obligés de promettre par ſerment qu'ils ſuivroient la Religion de leur patrie, & qu'ils la défendroient au péril de leur vie. La condamnation de Socrate accuſé d'impiété, le danger que coururent Anaxagore & Stipon pour avoir dit que le Soleil & Minerve n'étoient pas des divinités: le décret de mort porté contre Alcibiade pour avoir blaſphémé dans l'ivreſſe contre les myſtères de Cérès; le ſupplice de pluſieurs jeunes gens qui avoient mutilé les ſtatues de Mercure; la tête de Diagoras miſe à prix pour cauſe d'Athéiſme, Théodore condamné à mort par l'Aréopage pour le même fait, Protagoras obligé de fuir pour éviter le même ſort, prouvent aſſez que les Athéniens n'étoient pas fort *Tolérans* en fait de Religion. Aſpaſie, accuſée d'impiété, ne fut ſauvée que par l'éloquence, les prières & les larmes de Périclès. On fit mourir une prêtreſſe accuſée de rendre un culte à des Dieux étrangers; quiconque auroit tenté d'introduire une nouvelle croyance, étoit menacé de la même peine. La guerre ſacrée, entrepriſe pour venger une profanation, dura dix ans entiers, & cauſa tous les déſordres des guerres civiles.

Trouverons-nous plus de *tolérance* chez les Romains? Une loi des douze tables défendoit d'introduire des Dieux & des rites étrangers ſans l'aveu des Magiſtrats. Cicéron fait la même défenſe dans un projet de lois; il regarde comme un crime capital le refus d'obéir aux décrets des Pontifes & des augures, & il fait remonter cette diſcipline juſqu'à Numa. Dans ſa harangue pour Sextius, il met la Religion, les cérémonies, les auſpices, les anciennes coutumes au rang des choſes que les chefs de la république doivent maintenir & faire obſerver, même ſous des peines capitales. Dans Dion Caſſius, Mécène conſeille à Auguſte de réprimer toute innovation en fait de Religion, non-ſeulement par reſpect pour les Dieux, mais parce que cette témérité peut cauſer des troubles & des ſéditions dans une Monarchie.

La pratique étoit conforme à ces principes. Pluſieurs Conſuls furent punis, d'autres mis à mort pour avoir mépriſé les auſpices & les augures; une victoire ne les mettoit point à couvert du ſupplice. L'an 326 de Rome les Ediles furent chargés de veiller à ce que l'on n'adorât point d'autres Dieux que les anciens, & que l'on n'introduiſît aucun nouveau rite. L'an 568, le Conſul Poſthumius fit renouveler cet ancien décret. L'an 605, on abattit les Temples d'Iſis & de Sérapis, Dieux Egyptiens, un Conſul leur donna le premier coup, on chaſſa de Rome ceux qui vouloient y introduire le culte de Jupiter Sabazius. Même ſévérité l'an 701. Sous Tibère les Juifs furent bannis de l'Italie, condamnés à quitter leur religion ou à être réduits en ſervitude, & les rites Egyptiens furent défendus. Les édits portés contre les Chrétiens ſous Néron & ſes ſucceſſeurs étoient une ſuite des anciennes lois & de l'uſage conſtamment obſervé à Rome; on ſait combien de ſang les

Empereurs ont fait couler pendant près de trois cents ans pour exterminer le Chriſtianiſme. La même politique leur fit détruire dans les Gaules la Religion des Druides.

L'ancienne intolérance des Perſes, n'avoit pas diminué depuis mille ans; ſous le règne de l'Empereur Héraclius, Choſroës II leur Roi, jura qu'il pourſuivroit les Romains juſqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jéſus-Chriſt & d'adorer le Soleil; dans l'irruption qu'il fit en Paleſtine il exerça ſa fureur contre tous les monumens de notre Religion. Sous le règne de ſes prédéceſſeurs il y avoit eu des milliers de Chrétiens martyriſés dans la Perſe. Niera-t-on que quand les Mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée dans une main & l'alcoran dans l'autre, ils n'aient été poſſédés du fanatiſme de Religion?

On peut voir les preuves des faits que nous avançons, dans pluſieurs ouvrages modernes. *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* tom. 16, *in*-12, p. 202; *Lettres de quelques Juifs Portugais, &c.* t. 1, lettre 3, p. 270. *Traité hiſt. & dogm. de la vraie Religion*, t. 4, p. 1, t. 10, p. 490, &c.

Quel jugement pouvons-nous donc porter de l'entêtement de nos adverſaires? Il n'y a dans leurs écrits ni bonne foi ni bon ſens. Ils diſent que l'*intolérance* eſt une paſſion féroce qui porte à haïr & à perſécuter ceux que l'on croit être dans l'erreur; ils prétendent que cette paſſion eſt plus violente chez les Chrétiens que chez les Païens, chez les Catholiques que chez ceux que l'on nomme *Hérétiques*, chez les Miniſtres de la Religion que chez les laïques. Nous prouvons au contraire que cette paſſion ainſi conçue a exiſté chez toutes les nations Païennes ſans exception, qu'elles ſe ſont perſécutées les unes les autres ſans autre motif que la différence de Religion; que la nôtre au contraire nous ordonne de conſerver la paix avec tous les hommes, *Matt.* c. 5, ℣. 9; *Rom.* c. 12, ℣. 18; *Hebr.* c. 12, ℣. 18; de faire du bien même à ceux qui nous haïſſent, *Matt.* c. 5, ℣. 44, &c., & l'on ne prouvera jamais qu'une nation Chrétienne en ait attaqué une autre uniquement pour cauſe de Religion.

En ſecond lieu nous ſommes en état de faire voir que les Catholiques n'ont uſé de repréſailles ni envers les Ariens, ni envers les Donatiſtes, ni envers les Huſſites, ni à l'égard des Calviniſtes mêmes, lorſque ceux-ci ont conſenti à demeurer en paix; que jamais nous n'avons pouſſé contre eux la haine & la cruauté auſſi loin qu'ils l'ont pouſſée contre nous, qu'actuellement encore nous ſerions très-fâchés d'avoir à leur égard les mêmes ſentimens d'animoſité & d'averſion qu'ils montrent contre nous dans toutes les occaſions. Bayle a prouvé ſans réplique que les lois portées contre les Catholiques dans la plupart des pays Proteſtans ſont plus dures & plus rigoureuſes qu'aucune de celles que les Princes Catholiques ont publiées contre les Proteſtans. *Avis aux réfugiés*, &c.

En troiſième lieu, il eſt conſtant que les Miniſtres de la Religion Catholique n'ont jamais cru qu'il leur fût permis de haïr ni de perſécuter ceux qui ſont dans l'erreur; c'eſt un trait de malignité d'appeler *haine* & *perſécution* les meſures qu'ils ont priſes pour ſe mettre à couvert des attentats des Hérétiques. Mais puiſqu'on la pouſſe juſqu'à empoiſonner les motifs de leur charité & de leur zèle à convertir les infidèles & les barbares, on peut bien encore noircir leurs intentions lorſqu'ils font les mêmes efforts à l'égard des mécréans rebelles à l'Egliſe. Il eſt arrivé plus d'une fois à des Eccléſiaſtiques d'être inſultés par des Proteſtans à cauſe de leur habit; nous ne voudrions pas faire la même avanie à leurs Miniſtres.

Il ne convient guere à des hommes toujours dominés par la paſſion de prêcher la *tolérance*, le meilleur moyen de l'inſpirer aux autres ſeroit de commencer par l'exercer, mais juſqu'à préſent il ne paroît pas que nos adverſaires aient compris cette vérité; à la manière dont ils s'y prennent, on diroit qu'ils ont plus envie de nous aigrir que de nous perſuader. *Voyez* PERSÉCUTEUR.

Ils poſent pour maxime que tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris eſt impie; ſi cela eſt vrai, ils ſont eux-mêmes coupables d'impiété, puiſqu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous inſpirer ces paſſions contre eux; mais c'eſt une fauſſeté. Souvent le zèle le plus pur, la charité la plus douce a excité la haine & l'indignation d'un Hérétique violent & furieux, la plupart s'offenſent du bien même qu'on voudroit leur faire. Ils diſent que tout moyen qui relâche les liens d'affection naturelle, qui éloigne les pères des enfans, qui ſépare les frères d'avec les frères, qui diviſe les familles, eſt impie; cela eſt encore faux: Jéſus-Chriſt a prédit que ſon Evangile produiroit ce funeſte effet, non par lui-même, mais par l'opiniâtreté des incrédules, & cela eſt arrivé en effet; il ne s'enſuit pas pour cela que la prédication de l'Evangile eſt une impiété. Ils ajoutent que punir l'erreur comme un crime eſt encore une impiété; nous leur répondons pour la dixième fois que cela n'eſt jamais arrivé, & qu'il leur eſt impoſſible d'en citer un ſeul exemple parmi les Catholiques. Ils diſent que quiconque veut décider du ſalut ou de la damnation de quelqu'un eſt un impie, nous répliquons qu'il n'y a point d'impiété à répéter ce que Jéſus-Chriſt a dit; or il a dit que quiconque ne croira pas à l'Evangile ſera condamné, *Marc*, c. 16, ℣. 16.

Nous ne finirions jamais, s'il nous falloit réfuter en détail toutes leurs fauſſes maximes; nous avons aſſez fait voir qu'elles n'aboutiſſent qu'à autoriſer la profeſſion publique de l'Athéiſme

& de l'irréligion, & d'autres l'ont fait avant nous. L'on a demontré que les prédicateurs de la *tolérance* n'ont aucun principe certain, ni aucune règle, pour fixer le point où elle doit s'arrêter, que la *tolérance* eſt une inconſéquence, ſi elle n'eſt pas générale & abſolue, qu'elle eſt due à tous les mécréans ſans exception, ou qu'elle n'eſt due à perſonne. Si on la doit à tous ceux qui prennent l'Ecriture-Sainte pour règle de Foi, c'eſt une injuſtice de ne pas tolérer les Sociniens qui font profeſſion de s'y tenir. Si on dit qu'il ne faut pas tolerer ceux qui nient des articles fondamentaux, les Sociniens ſoutiennent qu'aucun des articles qu'ils rejettent n'eſt fondamental, & qu'on ne peut pas leur prouver le contraire par l'Ecriture-Sainte. Auſſi un très-grand nombre de Proteſtans ont trouvé ces raiſons ſi ſolides, qu'ils ſont devenus Sociniens eux-mêmes.

Dès que nous aurons accordé la *tolérance* aux Sociniens, de quel droit en exclurons-nous les Déiſtes? la plupart diſent qu'ils admettront volontiers l'Ecriture, pourvu qu'il leur ſoit permis de l'entendre conformément au *dictamen* de la raiſon, comme font les Sociniens, & qu'on ne les force pas à y voir des myſtères qui révoltent la raiſon; ils ajoutent que contens de croire ce qu'ils comprennent, ils laiſſeront de côté ce qu'ils n'entendent pas, que dans le fonds c'eſt déja ainſi qu'en agiſſent un très-grand nombre de Proteſtans. Les Athées à leur tour ſoutiennent que Dieu ne peut pas punir ceux qui ſuivent les lumières de la droite raiſon, puiſque, ſuivant la maxime de leurs adverſaires mêmes, l'erreur ne doit pas être punie comme un crime. Suivant une autre maxime, on ne doit empêcher perſonne de profeſſer ce qu'il croit vrai, nous voilà donc réduits à tolérer la profeſſion de l'Athéiſme, à n'oſer même prononcer ſur le ſalut, ni ſur la damnation des Athées, de peur de commettre une impiété.

Ainſi les Déiſtes & les Athées ont retorqué contre les Proteſtans toutes les raiſons ſur leſquelles ceux-ci exigent la *tolérance* pour eux, ſans vouloir l'accorder aux autres; , & nous n'avons vu dans les écrits des Proteſtans aucun argument qui prouve l'injuſtice de cette rétorſion. Nous ne ſommes donc pas ſurpris de ce que tous nos incrédules ont tant vanté les diatribes de Bayle & de Barbeyrac ſur la *tolérance*, ils y ont trouvé leur propre apologie. Mais Bayle eſt convenu ailleurs qu'il n'eſt point de queſtion qui fourniſſe autant de raiſons pour & contre, il ſentoit que les ſiennes n'étoient pas ſans réplique; il avoue qu'il faut autre choſe que des raiſons pour retenir les peuples dans la Religion, par conſéquent une autorité, des lois coactives & des peines. *Dict. Crit. Lubiénietzki. Rem.* E & G. Nos adverſaires, loin de nous avoir fermé la bouche, comme ils s'en vantent, nous ont donné de nouvelles armes pour réfuter tous leurs ſophiſmes. *Voyez* AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE, EXCOMMUNICATION, RELIGION, &c.

TOMBEAU, SÉPULCHRE, lieu dans lequel un mort eſt enterré. Ce terme eſt quelquefois employé par les auteurs ſacrés dans un ſens figuré. 1°. Lorſque Job dit, c. 17, ℣. 1, il ne me reſte plus que le *tombeau*, cela ſignifie, je n'attends plus que la mort dans le triſte état où je ſuis. 2°. Ezéchiel, c. 37, ℣. 12, promet aux Juifs captifs à Babylone que Dieu les tirera de leurs *tombeaux*, c'eſt-à-dire, de la misère à laquelle ils ſont réduits. 3°. David, *Pſ.* 5, ℣. 11; *Pſ.* 13, ℣. 3; & S. Paul, *Rom.* c. 3, ℣. 13, diſent que la bouche des impies eſt un *tombeau* ouvert, parce que leurs diſcours empoiſonnés corrompent les ames, comme le vapeur infecte d'un *tombeau* peut tuer les corps. 4°. Le même mot Hébreu ſignifie le *tombeau*, & le ſejour des morts, que les Grecs ont nommé ᾍδης, & les Latins, *infernus*. De là quelques incrédules ont conclu très-fauſſement que les Hébreux ne connoiſſoient point d'autre enfer que le *tombeau*, c'eſt comme ſi l'on ſoutenoit que les Latins n'admettoient pour les ames des morts aucun autre ſéjour que la foſſe dans laquelle ils étoient enterrés, puiſque *infernus* ſignifie ſimplement un lieu bas & profond. *Voyez* ENFER.

En général le ſoin de donner aux morts une ſépulture honorable, l'uſage de reſpecter les *tombeaux* & de les regarder comme un aſile ſacré, eſt une atteſtation certaine de la croyance de l'immortalité de l'ame. Sur quoi en effet ſeroit fondée cette coutume générale, ſi l'on avoit penſé que l'homme meurt tout entier, qu'il n'en reſte rien lorſque ſon corps eſt détruit par la corruption? Or nous voyons le reſpect pour les *tombeaux* établi dès les premiers âges du monde, & chez toutes les nations deſquelles nous avons quelque connoiſſance. Ceux de Sara, d'Abraham, de Jacob, de Joſeph, ſont célèbres dans nos Livres Saints; les Egyptiens embaumoient les morts parce qu'ils eſpéroient la réſurrection; l'on a trouvé, même chez les Sauvages, ce ſentiment de l'humanité: quand on a voulu les tranſplanter d'une contrée dans une autre, ils ont répondu, *nos pères enſevelis dans cette terre ſe leveront-ils pour venir avec nous?* Les Patriarches vouloient dormir avec leurs pères, & pour exprimer la mort, ils diſoient, *ſe réunir à ſon peuple* ou *à ſa famille*; un des motifs qui faiſoient déſirer aux Juifs captifs à Babylone de retourner dans la Judée, étoit la conſolation d'aller revoir les *tombeaux* de leurs pères, *Eſdr.* l. 2, c. 2, ℣. 3.

De là naquit chez les nations Idolâtres la coutume d'aller dormir ſur les *tombeaux*, afin d'avoir des rêves de la part des morts, de les révoquer,

de

de les interroger, d'offrir des sacrifices aux mânes, &c. Cette superstition étoit sévèrement défendue aux Juifs, *Deut.* c. 18, ℣. 11; mais ils y tombèrent souvent, Isaïe le leur reproche, c. 35, ℣. 4.

Lorsque les incrédules ont parcouru l'histoire pour trouver l'origine du Dogme de l'immortalité de l'ame, pour savoir chez quel peuple il a commencé, ils ont pris une peine inutile. Il auroit fallu remonter à la création & interroger tous les peuples. Cette croyance étoit gravée en caractères ineffaçables sur tous les *tombeaux*, sur les cavernes dans lesquelles on enterroit les membres d'une même famille, sur les pyramides de l'Egypte, sur les monceaux de pierres accumulées dans les campagnes; un monceau, *Tumulus*, désignoit un *tombeau*. Un usage universellement répandu atteste une croyance aussi ancienne que le monde. La crainte d'être privé de la sépulture étoit un frein pour contenir les malfaiteurs & pour prévenir les crimes; la plus grande injure que l'on pût faire à un ennemi, étoit de le menacer de donner son corps à dévorer aux oiseaux & aux animaux carnassiers, 1 *Reg.* c. 17, ℣. 44 & 46.

Les hébreux enterroient ordinairement les morts dans des cavernes, & lorsqu'ils n'en trouvoient pas de naturelles, ils en creusoient dans le roc; l'on en trouve encore plusieurs dans la Palestine qui ont servi à cet usage. Lorsque leurs *tombeaux* étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par dessus, afin d'avertir que c'étoit la sépulture d'un mort, & que les passans n'y touchassent point de peur de se souiller. Ils les enduisoient aussi de chaux, pour qu'on les aperçût de loin, & tous les ans, le 15 du mois Adar, on les reblanchissoit. Voilà pourquoi Jésus-Christ comparoit les Pharisiens hypocrites, qui couvroit leurs vices d'un bel extérieur, à des sépulchres blanchis, *Matt.* c. 23, ℣. 27. Il est à présumer que la souillure légale qui se contractoit par l'attouchement d'un cadavre ou d'un *tombeau*, avoit pour objet non-seulement de détourner les Juifs de la superstition des Païens qui interrogeoient les morts, mais encore de réprimer la cupidité des brigands qui fouilloient dans les *tombeaux* pour en enlever quelques dépouilles, crime qui fut toujours regardé par les anciens comme une impiété détestable.

Au sujet de ce respect des Juifs pour les sépulchres, il y a dans l'Evangile un passage qui fait difficulté, & duquel les incrédules ont voulu se prévaloir. *Matt.* c. 13, ℣. 29, & *Luc*, c. 11, ℣. 47, Jésus-Christ dit : « Malheur à » vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, qui bâ» tissez des *tombeaux* aux Prophètes, & qui ornez les » monumens des justes, & qui dites, si nous » eussions été du temps de nos pères, nous » n'eussions pas été leurs compagnons à répandre » le sang des Prophètes. Ainsi vous vous rendez » témoignage à vous-mêmes que vous êtes les » enfans de ceux qui ont tué les Prophètes. » Achevez donc aussi de combler la mesure de » vos pères ». Jésus-Christ, disent les incrédules, reproche aux Juifs une action louable, & qui ne prouvoit en aucune manière qu'ils étoient les enfans ou les imitateurs des meurtriers des Prophètes, ni qu'ils combloient la mesure des crimes de leurs pères.

Mais si l'on veut faire attention à tout ce qu'avoient fait les Juifs contre Jésus-Christ avant cette réprimande, & à ce qu'ils firent dans la suite, si d'ailleurs l'on considère les divers sens des conjonctions grèques que l'on traduit par *&*, *ainsi*, *aussi*, &c, on verra que le raisonnement du Sauveur est très-juste. Déja les Juifs avoient résolu de le faire mourir, ils l'avoient tenté plus d'une fois, & ils étoient encore à ce moment dans le même dessein; c'étoit donc de leur part une hypocrisie de bâtir & d'orner les *tombeaux* des Prophètes, & de se vanter qu'ils n'auroient pas imité leurs pères qui les avoient mis à mort; ils prouvoient assez d'ailleurs qu'ils leur ressembloient parfaitement, & qu'ils alloient bientôt combler la mesure de leurs crimes. Ce sens est évident par la prédiction qu'ajoute le Sauveur au reproche qu'il leur fait, *ibid Luc*, ℣. 34. « Je vais vous envoyer des Prophètes, des Sages & » des Docteurs, vous les mettrez à mort, vous les » crucifierez, vous les flagellerez dans vos Syna» gogues, & vous les poursuivrez de ville en » ville, &c. » C'est ce qui arriva. *Voyez Réponses crit. aux quest. des incréd.* tome 4, p. 194.

Parmi le peuple des campagnes les places des sépultures dans les cimetieres sont séparées, chaque famille à la sienne : il y a des jours où les enfans vont s'attendrir & prier sur le *tombeau* de leur père, se rappeler le souvenir de leurs parens, se consoler par l'espérance de les revoir dans une autre vie; c'est ainsi qu'en agissoient autrefois nos ancêtres. Le même usage subsiste encore dans toute sa force chez les Grecs, rien de plus touchant que l'exactitude avec laquelle ils vont de temps en temps pleurer sur les *tombeaux* de leurs parens & de leurs amis, & sur-tout dans l'une des fêtes de Pâques, *Voyage littér. de la Grèce*, 19e. lettre, p. 311. Ils ont ainsi conservé les anciennes mœurs & les sentimens de la nature. L'auteur témoin de ce spectacle déplore l'affectation avec laquelle nous nous sommes écartés de cette coutume si honorable à l'humanité, sur-tout dans les villes, nous redoutons, dit-il, tout ce qui peut exciter notre sensibilité naturelle.

Nous n'avons garde de blâmer la précaution que l'on a prise de transporter hors des villes les cimetières & la sépulture des morts, mais si nous y gagnons du côté de la pureté de l'air, il est à craindre que nous n'y perdions beaucoup du côté des mœurs. Vainement on censure le luxe insensé des pompes funèbres & des *tombeaux*, le style fastueux des épitaphes, le

goût dépravé des artiſtes qui ont chargé les mauſolées des figures des divinités payennes. C'eſt un travers d'eſprit inconcevable, de chercher à ſatisfaire l'orgueil dans des objets qui ſont deſtinés à l'humilier, de graver ſur le marbre des menſonges contredits par la notoriété publique, de placer des ſymboles d'idolâtrie & d'impiété ſur des monumens érigés pour atteſter notre foi à l'immortalité & notre confiance aux mérites de Jéſus-Chriſt. Mais la folie humaine bravera toujours les leçons du bons ſens & de la Religion. *Voyez* FUNÉRAILLES.

TONSURE. Couronne cléricale que l'on fait aux eccléſiaſtiques ſur le derrière de la tête, en y raſant les cheveux en forme orbiculaire. Cette cérémonie ſe fait par l'Evêque, il coupe un peu de cheveux avec des ciſeaux à celui qui ſe préſente pour être reçu dans l'état Eccléſiaſtique, pendant que le nouveau Clerc récite ces paroles du Pſeaume 15, ℣. 5, « Le Seigneur eſt mon partage & mon héritage; c'eſt » vous, Seigneur, qui me les rendrez ». Enſuite l'Evêque lui met le ſurplis, en priant Dieu de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la tonſure. Cette cérémonie n'eſt point un Ordre, mais une préparation pour recevoir les Ordres. C'eſt l'entrée de la cléricature, elle rend un ſujet capable de poſſéder un bénéfice ſimple, & le ſoumet aux lois qui concernent les Eccléſiaſtiques.

Il ſeroit difficile d'aſſigner la première origine de la *tonſure*, on ſait qu'avant la naiſſance du Chriſtianiſme les Grecs & les Romains portoient leurs cheveux très-courts; Saint Paul faiſoit alluſion à cet uſage, lorſqu'il écrivoit aux Corinthiens, qu'il étoit ignominieux à un homme de porter de longs cheveux; c'étoit l'ornement des femmes. Pendant les trois premiers ſiècles, de l'Egliſe les Clercs ne ſe diſtinguèrent des laïques ni par les habits, ni par la chevelure, de peur d'attirer ſur eux tout le feu des perſécutions. Au quatrième on ne voit encore aucun changement bien marqué dans leur extérieur. Fleury, dans ſon inſtitution au droit eccléſiaſtique, a obſervé que même dans le cinquième, l'an 428, le Pape Saint Céleſtin a témoigné que les Evêques dans leur habit n'avoient rien qui les diſtinguât du peuple, & Saint Jérôme ſemble confirmer ce fait dans ſa lettre à Népotien. *Voyez* HABIT ECCLÉSIASTIQUE.

Ce même Pere, *in Ezech.* l. 13, c. 44 *Op.* tome 3, *col.* 1029, ne veut pas que les Clercs ſe raſent la tête, comme faiſoient les Prêtres & les adorateurs d'Iſis & de Serapis, mais qu'ils ayent les cheveux courts, afin de ne pas reſſembler aux laïques faſtueux, aux barbares & aux ſoldats, qui portoient des cheveux longs. De là Bingham a pris occaſion de blâmer la manière dont les Eccléſiaſtiques de l'Egliſe romaine ſont tonſurés, parce qu'elle eſt contraire à l'ancien uſage, & qu'elle eſt vainement fondée ſur des raiſons myſtiques, il ajoute que les Clercs étoient nommés *Coronati*, non à cauſe de leur *tonſure*, mais par honneur. *Orig. Eccléſ.* tome 2, l. 6, c. 4, §. 16.

Bingham auroit dû remarquer 1°. que porter une *tonſure*, ce n'eſt pas avoir la tête entièrement raſée, ni abſolument chauve, ſeule manière blâmée par Saint Jerôme. 2°. Ce Père veut que les Clercs ſoient diſtingués des barbares, des ſoldats & des laïques efféminés, par leur chevelure & par leur habit; diſcipline de laquelle les miniſtres proteſtans ſe ſont diſpenſés. 3°. Il atteſte que les miniſtres des autels ne portoient point dans leurs fonctions les même habits que dans la vie commune, mais qu'ils avoient des ornemens particuliers; autre uſage reſpectable, rejeté par les proteſtans. 4°. Nous ſoutenons que le nom *coronati* fait alluſion à ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe, c. 4, ℣. 4, des vingt-quatre vieillards ou Prêtres qui environnoient un Pontife, & qui avoient des *couronnes* d'or ſur la tête. Nous avons remarqué ailleurs que Saint Jean dans ce chapitre & dans les ſuivans peint la manière dont la liturgie chrétienne étoit célébrée pour lors, *voyez* LITURGIE. Il n'eſt donc pas étonnant que dans les ſiècles ſuivans l'on ait trouvé bon que la tonſure des Clercs repréſentât ces couronnes.

Quoi qu'il en ſoit, Saint Jérôme nous en indique à peu près l'origine; en diſant que les Clercs doivent ſe diſtinguer des barbares. En effet l'on ſait que les barbares du nord qui ſe répandirent dans tout l'occident au commencement du cinquième ſiècle, avoient des cheveux longs, un habit court & militaire, au lieu que les Romains portoient un habit long & les cheveux courts. Les Clercs, tous nés ſous la domination romaine, conſervèrent leur ancien uſage & ſe trouvèrent ainſi diſtingués des barbares. Lorſqu'un de ces derniers étoit admis à la cléricature, on commençoit par lui couper les cheveux, & le revêtir de l'habit long; il eſt probable que l'uſage de la *tonſure* commença en même temps.

En effet, Grégoire de Tours & d'autres auteurs du ſixième ſiècle parlent de cette uſage comme déja établi au cinquième. Le quatrième Concile de Tolède, l'an 633, c. 41, ordonne que tous les Clercs & les Prêtres aient le deſſus de la tête raſée, & ne laiſſent qu'un tour de cheveux ſemblable à une couronne. Notes du P. Ménard ſur le *Sacram.* de Saint Grég. p. 219. Il eſt conſtant par le canon 33 du Concile *in Trullo*, tenu l'an 690 ou 692, que ce même uſage étoit déja établi pour lors dans l'Egliſe Grèque. Mais les écrivains de ce ſiècle & des ſuivans qui ont voulu faire remonter l'origine de la *tonſure* juſqu'a l'Apôtre Saint Pierre, ou

à un décret du Pape Anicet de l'an 108, n'avoient aucune preuve de leur sentiment. En fait de discipline Ecclésiastique, on ne doit pas blâmer un nouvel usage, lorsqu'il est fondé sur de bonnes raisons, relatives aux mœurs, aux circonstances, aux besoins du temps auquel on l'introduit; & il y a toujours du danger à le supprimer, lorsque cette réforme ne peut produire aucun bien.

Le Concile de Trente, *Sess.* 23 *de reform.* c. 4, exige que celui auquel on donne la *tonsure* ait reçu le Sacrement de Confirmation, soit instruit des principales vérités de la Foi chrétienne, sache lire & écrire, & donne lieu de penser qu'il choisit l'état auquel il se destine dans la résolution d'y servir Dieu avec fidélité. Plusieurs Conciles postérieurs ont condamné la témérité des parens qui font tonsurer leurs enfans uniquement par l'ambition de leur procurer un bénéfice, sans s'informer s'ils ont la vocation & les qualités nécessaires pour remplir les devoirs de l'état ecclésiastique, quelquefois parce qu'ils sont difformes, & peu propres à réussir dans le monde. D'autres Conciles ont fixé l'âge auquel on peut recevoir la *tonsure*, dans les diocèses les mieux réglés on ne la donne pas avant l'âge de quatorze ans. Si cette sage discipline est souvent violée, c'est l'ambition des grands & des riches du siècle qui en est la cause.

Quant aux priviléges attachés à la simple *tonsure* & aux prétentions des Abbés qui se croient en droit de la donner, il faut consulter le *Dictionnaire de Jurisprudence.*

TORRENT. Il n'y a dans la Palestine qu'un seule fleuve qui est le Jourdain, mais il y a plusieurs *torrens* qui coulent dans les vallées avec abondance, après les pluies & pendant la fonte des neiges du Liban, & qui se dessèchent pendant les chaleurs de l'été. Les écrivains sacrés en parlent souvent, & mettent quelquefois le nom de *torrent* pour celui de *vallée*; *Gen.* c. 26, ℣. 17; il est dit qu'Isaac vient au *torrent* de Gérare, c'est-à-dire, dans la vallée où couloit ce *torrent.* L'Ecriture donne aussi ce nom aux fleuves du Nil & de l'Euphrate. Comme les *torrens* de la Palestine s'enflent souvent, ce mot signifie quelquefois *abondance*, comme dans le *Ps.* 35, ℣. 19, *un torrent de délices*; Isaïe, c. 30, ℣. 33, *un torrent de soufre*; & parce qu'alors ils causent des ravages, ils sont le symbole du malheur, de l'affliction, de la persécution, 2 *Reg.* c. 22, ℣. 5. « Les détresses » de la mort m'ont environné, les *torrens* de » Bélial m'ont épouvanté ».

Dans le *Ps.* 109, ℣. 7, il est dit du Messie qu'il boira l'eau du *torrent en passant*, qu'ensuite il lèvera la tête; ce passage semble faire allusion à ce qui est rapporté, *Jud.* c. 7, ℣. 5, que Dieu commanda à Gédéon de ne mener au combat que ceux de ses soldats qui, près d'un ruisseau, s'étoient contentés de prendre de l'eau dans leur main, & de renvoyer tous ceux qui s'étoient couchés ou mis à genoux pour boire plus à leur aise. Le Psalmiste représente donc le Messie comme un de ces soldats courageux qui ne burent qu'en *passant*, & qui ensuite marchèrent au combat la tête levée & d'un air intrépide.

Ps. 125, ℣. 5, les Juifs, de retour de la captivité de Babylone, disent à Dieu: « faites » revenir, Seigneur, le reste de nos captifs, » comme coulent les eaux du *torrent* du midi ». Il est probable qu'ils entendoient par là le torrent de Cédron qui coule au midi de Jérusalem, & retourne vers l'Orient se jeter dans la Mer morte.

TOUSSAINTS, fête de tous les Saints. La dédicace que fit, l'an 607, le Pape Boniface IV de l'Eglise de Panthéon, ou de la Rotonde à Rome, a donné lieu à l'établissement de cette fête. Il dédia cet ancien Temple d'Idoles à l'invocation de la Sainte Vierge & de tous les Martyrs; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Notre Dame des Martyrs*, ou de la Rotonde, parce que cet édifice est en forme d'un demi-globe. Boniface suivit en cela les intentions de S. Grégoire le Grand, son prédécesseur.

Vers l'an 731, le Pape Grégoire III consacra une Chapelle à l'honneur de tous les Saints dans l'Eglise de Saint-Pierre, il augmenta ainsi la solemnité de la fête; depuis ce temps-là elle a toujours été célébrée à Rome. Grégoire IV étant venu en France l'an 837, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, cette fête s'y introduisit & y fut bientôt généralement adoptée, mais le Père Ménard a prouvé qu'elle avoit déja lieu auparavant dans plusieurs Eglises, quoiqu'il n'y eût encore aucun décret porté à ce sujet; Notes sur le *Sacram.* de S. Grég. p. 152. Thomassin, *Traité des Fêtes*, &c. Les Grecs la célèbrent le Dimanche après la Pentecôte.

L'objet de cette solemnité est non-seulement d'honorer les Saints comme les amis de Dieu, mais de lui rendre grâces des bienfaits qu'il a daigné leur accorder, & du bonheur éternel dont il les récompense, de nous exciter à imiter leurs vertus, d'obtenir leur intercession auprès de Dieu, de rendre un culte à ceux que nous ne connoissons pas en particulier, & qui sont certainement le plus grand nombre.

A l'occasion de l'établissement de cette fête en France au 9e siècle, Mosheim a déclamé à son ordinaire contre le culte rendu aux Saints dans l'Eglise Romaine, il dit que cette superstition y a étouffé toute vraie piété. S'il avoit voulu expliquer, une fois pour toutes, ce qu'il entend par *vraie piété*, il nous seroit plus aisé de voir si ce reproche est vrai ou faux. Pour

nous, nous disons qu'elle consiste dans un profond respect pour la majesté de Dieu, dans un souvenir habituel de sa présence, dans une grande estime de tout ce qui a rapport à son culte, dans un vif sentiment de ses bienfaits, dans une parfaite confiance à sa bonté & aux mérites de Jésus-Christ, en un mot, dans l'amour de Dieu. A présent nous demandons en quoi l'honneur que nous rendons aux Saints peut détruire ou diminuer aucun de ces sentimens, qui ont été ceux de tous les Saints, & par lesquels ils se sont sanctifiés. Il nous paroît que leur exemple est très-capable de nous exciter à imiter les vertus & les pratiques par lesquelles ils sont parvenus à la sainteté & au bonheur éternel. Nous sommes beaucoup mieux fondés à dire que c'est la prévention des Protestans contre le culte des Saints qui a étouffé la piété parmi eux. Y trouve-t-on beaucoup d'ames saintes qui, dégagées des affaires de ce monde, s'occupent à méditer les grandeurs de Dieu, à lui rendre de fréquens hommages, à s'enflammer du feu de son amour, & à faire des œuvres de charité? Presque toute leur Religion consiste à s'assembler assez rarement, à réciter ensemble quelques prières, à chanter des Pseaumes, à entendre des instructions souvent fort sèches, & très-peu capables de toucher les cœurs. *Voyez* Dévotion, Piété, Saints, &c.

TOUTE-PUISSANCE de Dieu, *voyez* Puissance.

T R

TRADITEURS. On donna ce nom, dans le 3e & le 4e siècles de l'Eglise, aux Chrétiens qui, pendant la persécution de Dioclétien, avoient livré aux Paiens les Saintes Ecritures pour les brûler, afin d'éviter ainsi les tourmens & la mort dont ils étoient menacés.

Ce n'est pas la première fois que les Païens avoient fait tous leurs efforts pour anéantir les Livres sacrés. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les livres de leur foi furent recherchés, déchirés & brûlés, & ceux qui refusèrent de les livrer furent mis à mort, comme nous le voyons dans le 1er. Livre des Machabées, c. 1, ℣. 56. Dioclétien renouvela la même impiété par un Edit qu'il fit publier à Nicomédie l'an 303, par lequel il ordonnoit que tous les livres des Chrétiens fussent brûlés, leurs Eglises détruites, & qui les privoit de tous leurs droits civils & de tout emploi. Plusieurs Chrétiens foibles, on ajoute même quelques Evêques & quelques Prêtres, succombant à la crainte des tourmens, livrèrent les Saintes Ecritures aux persécuteurs; ceux qui eurent plus de fermeté les regardèrent comme des lâches, & leur donnèrent le nom ignominieux de *Traditeurs*.

Ce malheur en produisit bientôt un autre, un grand nombre d'Evêques de Numidie refusèrent d'avoir aucune société avec ceux qui étoient accusés de ce crime, ils ne voulurent pas reconnoître pour Evêque de Carthage Cécilien, sous prétexte que Félix, Evêque d'Aptonge, l'un de ceux qui avoient sacré Cécilien, étoit du nombre des *Traditeurs*; accusation qui ne fut jamais prouvée. Donat, Evêque des Cases noires, étoit à la tête de ce parti, c'est ce qui fit donner le nom de *Donatistes* à tous ces Schismatiques. *Voyez* Donatiste. Le Concile d'Arles, tenu l'an 314, par ordre de Constantin, pour examiner cette affaire, décida que tous ceux qui se trouveroient réellement coupables d'avoir livré aux persécuteurs des livres ou des vases sacrés, seroient dégradés de leurs Ordres & dépossés, pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics, & non accusés par de simples paroles. Il condamna ainsi les Donatistes, qui ne pouvoient produire aucune preuve du crime qu'ils reprochoient à Félix d'Aptonge & à quelques autres.

TRADITION, dans le sens Théologique, est un témoignage qui nous atteste la vérité d'un fait, d'un dogme ou d'un usage. On appelle *tradition orale*, ce témoignage rendu de vive voix, qui se transmet des pères aux enfans, & de ceux-ci à leurs descendans; *tradition écrite*, ce même témoignage couché dans l'histoire ou dans d'autres livres; généralement parlant cette dernière est la plus sûre, mais il ne s'ensuit pas que la première soit toujours incertaine & fautive, parce qu'il y a d'autres monumens que les livres capables de transmettre à la postérité la mémoire des événemens passés.

Quant à l'origine, la *tradition* peut venir de Dieu, ou des hommes; dans ce dernier cas, elle vient ou des Apôtres, ou des Pasteurs de l'Eglise; c'est ce qui fait la différence entre les *traditions divines*, les *traditions apostoliques* & les *traditions ecclésiastiques*. Les secondes peuvent être justement appelées *traditions divines*, parce que les Apôtres n'ont rien enseigné que ce qu'ils avoient appris de Jésus-Christ lui-même, ou par inspiration du Saint-Esprit; & l'on doit nommer *traditions apostoliques* celles que nous ont transmises les disciples immédiats des Apôtres, parce qu'à leur tour ils ont fait profession de n'enseigner que ce qu'ils avoient reçu de leurs maîtres. Les *traditions* purement *humaines* sont celles qui ont pour auteurs des hommes sans mission & sans caractère.

Quant à l'objet, une *tradition* regarde ou la doctrine, ou la discipline, ou des faits historiques; mais cette différence n'en met aucune dans le degré de certitude qu'elles peuvent avoir, comme nous le prouverons dans la suite.

La grande question entre les Protestans & les Catholiques est de savoir s'il y a des *traditions*,

divines ou apoſtoliques touchant le dogme, qui ne ſont point contenues dans l'Ecriture-Sainte, & qui ſont cependant règle de foi; les Proteſtans le nient, & nous ſoutenons le contraire. Conſéquemment nous diſons que la *tradition* eſt la parole de Dieu non écrite que les Apôtres ont reçue de la bouche de Jéſus-Chriſt, qu'ils ont tranſmiſe de vive voix à leurs diſciples ou à leurs ſucceſſeurs, & qui eſt venue à nous par l'enſeignement des Paſteurs, dont les premiers ont été inſtruits par les Apôtres. En d'autres termes, c'eſt l'enſeignement conſtant & perpétuel de l'Egliſe univerſelle, connu par la voix uniforme de ſes Paſteurs, qu'elle nomme *les Pères*, par les déciſions des Conciles, par les pratiques du culte public, par les prières & les cérémonies de la liturgie, par le témoignage même de quelques auteurs profanes & des Hérétiques.

L'autorité & la néceſſité de la *tradition* ainſi conçue, eſt déja prouvée par les mêmes raiſons par leſquelles nous avons fait voir que l'Ecriture-Sainte ne peut pas être la ſeule règle de notre Foi. *V.* Dépôt, Doctrine Chrétienne, Ecriture, Egliſe, Pères, &c. Mais comme c'eſt ici le point capital qui diſtingue les Catholiques d'avec les ſectes hétérodoxes, & en particulier d'avec les Proteſtans, il eſt eſſentiel de répérer les principales de ces preuves, d'en montrer l'enchaînement & les conſéquences, d'y en ajouter d'autres, & de réſoudre quelques objections auxquelles nous n'avons pas encore ſatisfait.

Première preuve. L'Ecriture-Sainte. S. Paul écrit aux Theſſaloniciens, *Epiſt.* 2, c. 2, ℣. 14. « Demeurez » fermes, mes frères, & gardez les *traditions* que » vous avez appriſes, ſoit par mes diſcours, ſoit » par ma lettre ». Aux Corinthiens, *Epiſt.* 1, c. 11, ℣. 2, « Je vous loue, mes frères, de ce que » vous vous ſouvenez de moi dans toutes les » occaſions, & de ce que vous gardez mes » préceptes comme je vous les ai donnés ». Au lieu de *mes préceptes*, le Grec porte, *mes traditions*. Il dit, 1. *Tim.* c. 6, ℣. 20, « ô Timothée, » gardez le dépôt, évitez les nouveautés pro» fanes & les contradictions fauſſement nommées » ſcience ». 2 *Tim.* c. 1, ℣. 13. « Ayez une » formule des vérités que vous avez entendues » de ma bouche..... gardez ce bon dépôt par le » S. Eſprit; c. 2, ℣. 2, ce que vous avez appris » de moi devant une multitude de témoins, » confiez-le à des hommes fidèles qui ſeront » capables d'enſeigner les autres ». Il dit aux Hébreux, c. 6, ℣. 1, qu'il ne veut pas leur parler de la pénitence des œuvres mortes, de la foi en Dieu, des différentes eſpèces de Baptêmes, de l'impoſition des mains, de la réſurrection des morts & du jugement éternel, mais qu'il le fera, ſi Dieu le lui permet.

Nous ne voyons point que S. Paul ait traité toutes ces matières dans ces lettres, il en a donc inſtruit les Fidèles de vive voix. Or il met de pair les vérités qu'il a enſeignées dans ſes diſcours, & celles qu'il a écrites; les unes & les autres formoient le dépôt qu'il confioit à Timothée, & qu'il lui ordonnoit de tranſmettre à ceux qui ſeroient capables d'enſeigner. S'il n'avoit voulu parler que de vérités écrites, il auroit dit: faites un recueil de mes lettres, gardez-les, & donnez-en des copies à des hommes capables d'enſeigner; jamais S. Paul n'a nommé l'Ecriture-Sainte *une formule de vérités*. Les Proteſtans répondent que les Apôtres écrivoient les mêmes choſes qu'ils prêchoient. Aſſurément ils n'ont pas écrit des choſes contraires à ce qu'ils enſeignoient de vive voix; mais la queſtion eſt de prouver qu'ils ont mis par écrit toutes les vérités qu'ils ont prêchées, ſans exception; or S. Paul témoigne que cela n'eſt point; il ſeroit impoſſible que cet Apôtre eût renfermé en quatorze lettres tout ce qu'il a enſeigné pendant trente-trois ans.

Seconde preuve. Pendant deux mille quatre cents ans, Dieu a conſervé la Religion des Patriarches par la *tradition* ſeule, & pendant quinze cents ans celle des Juifs, autant par la *tradition* que par l'Ecriture, pourquoi auroit il changé de conduite à l'égard de la Religion Chrétienne? Moïſe près de mourir dit aux Juifs, *Deut.* c. 32, ℣. 7, « ſouvenez-vous des anciens » temps, conſidérez toutes les générations. » Interrogez votre père, & il vous enſeignera, » vos aïeux, & ils vous inſtruiront ». Il ne dit pas: liſez mes livres, conſultez l'hiſtoire des premiers âges du monde que j'ai écrite & que je vous laiſſe. Ils le devoient, ſans doute, mais ſans le ſecours de la *tradition* de leurs pères, ils n'auroient pas pu entendre parfaitement ces livres. Moïſe ne s'étoit pas contenté d'écrire les prodiges que Dieu avoit opérés en faveur de ſon peuple, il en avoit établi des monumens, des rites commémoratifs, pour en rappeler le ſouvenir, & il avoit ordonné aux Juifs d'en expliquer le ſens à leurs enfans, afin de les leur graver dans la mémoire, *Deut.* c. 6, ℣. 20, &c. Pourquoi ces précautions ſi l'Ecriture ſuffiſoit?

David dit, *Pſ.* 77, ℣. 3. « Combien de choſes » n'avons-nous pas appriſes de la bouche de nos » pères?... Combien de vérités Dieu leur a or» donné d'enſeigner à leurs enfans, afin de les » faire connoître aux générations futures! Ils en » uſeront de même à l'égard de leurs deſcendans, » afin qu'ils mettent en Dieu leur eſpérance, » qu'ils n'oublient point ce qu'il a fait, & qu'ils » apprennent ſes commandemens ». A quoi bon ces leçons des Pères, s'il ſuffiſoit de lire les livres ſaints? Nous ne voyons point de lectures publiques établies chez les Juifs avant le retour de la captivité, & il s'étoit pour lors écoulé mille ans depuis la mort de Moïſe. Ce légiſla-

teur, ni aucun des Prophêtes n'a ordonné aux Juifs d'apprendre à lire.

Troizième Preuve. Dieu a établi le Chriſtianiſme principalement par la prédication, par les inſtructions de vive voix, & non par la lecture des Livres ſaints. S. Paul ne dit point que la foi vient de la lecture, mais de l'ouie, & que l'ouie vient de la prédication : *fides ex auditu, auditus autem per verbum Chriſti*, *Rom.* c. 10, ℣. 17. Il y a ſept Apôtres deſquels nous n'avons aucun écrit, ni aucune preuve qu'ils en aient laiſſé. Cependant ils ont fondé des Egliſes qui ont ſubſiſté après eux, & qui ont conſervé leur foi très-long-temps, avant qu'elles aient pu avoir l'Ecriture-Sainte dans leur langue. Sur la fin du ſecond ſiècle S. Irénée a témoigné qu'il y avoit chez les barbares des Egliſes qui n'avoient point encore d'écriture, mais qui conſervoient la doctrine du ſalut écrite dans leur cœur par le Saint-Eſprit, & qui gardoient ſoigneuſement l'ancienne *tradition*, *contra Hær.* l. 3, c. 4, n. 2. Aucune verſion n'a été faite par les Apôtres, ni de leur temps; ce que diſent les proteſtans de la haute antiquité de la Verſion Syriaque eſt avancé ſans aucune preuve. *Voyez* VERSION.

Pour la commodité de leur ſyſtême, ils ſuppoſent, & ils aſſurent que dès le temps des Apôtres, l'Ecriture-Sainte fut traduite dans les langues de tous les peuples qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme; nous pouvons le nier hardiment. A la réſerve de la traduction grèque des Septante, nous ne connoiſſons la date préciſe d'aucune des anciennes Verſions. Les proteſtans ne ceſſent de répéter que celle des Septante eſt très-fautive, qu'elle a été la cauſe de la plupart des erreurs qu'ils reprochent aux Pères de l'Egliſe; c'eſt néanmoins ſur cette verſion que la plupart des autres ont été faites. Ils diſent que le grec étoit entendu par-tout cela eſt faux. Dans la plupart des provinces romaines le peuple n'avoit pas plus l'intelligence du Grec, qu'il n'a celle du Latin parmi nous, & hors des limites de l'Empire cette langue n'étoit d'aucun uſage. Il y a eu des nations Chrétiennes dans le langage deſquelles l'Ecriture-Sainte n'a jamais été traduite. On ſait d'ailleurs combien l'uſage des lettres étoit rare chez la plupart des nations dans les temps dont nous parlons.

A la vérité Théodoret, *Thérapeut.* l. 5, dit que de ſon temps les Livres des Hébreux étoient traduits dans les langues des Romains, des Egyptiens, des Perſes, des Indiens, des Arméniens, des Scythes & des Sarmates, en un mot dans toutes les langues dont les différentes nations ſe ſervoient pour lors. Si ce paſſage incommodoit les Proteſtans, ils demanderoient comment Théodoret a pu le ſavoir, ils diroient que c'eſt un fait haſardé & certainement exagéré; que l'Ecriture-Sainte n'a été traduite ni en langue Punique uſitée à Malte & ſur les côtes de l'Afrique, ni en ancien Eſpagnol, ni en Celte, ni en ancien Breton, quoique ces peuples fuſſent déja Chrétiens. Nous ne doutons pas qu'au cinquième ſiècle il n'y ait eu quelques Livres Hébreux traduits dans les différentes langues dont parle Théodoret, mais on ne prouvera jamais qu'ils l'étoient tous, & ce Père ne parle point du nouveau Teſtament. D'ailleurs il y avoit pour lors près de quatre cents ans que le Chriſtianiſme étoit prêché, le quatrième ſiècle qui avoit précédé avoit été un temps de lumières, de travaux Apoſtoliques, d'écrits de toute eſpèce faits par les Pères de l'Egliſe; au lieu que les trois premiers avoient été un temps de ſouffrance & de perſécution.

Malgré ces faits nos adverſaires ſoutiennent gravement que Jéſus-Chriſt & les Apôtres n'auroient pas agi ſagement, s'ils avoient confié les dogmes de la foi à la foible & trompeuſe mémoire des hommes, à l'incertitude des événemens, à la viciſſitude continuelle des ſiècles, & s'ils n'avoient pas mis par l'écriture ces vérités divines ſous les yeux des hommes; Mosheim, *Hiſt. Chriſt.* 2 part., ſect. 3, c. 3, §. 3. Ces critiques téméraires ne voient pas qu'ils accuſent réellement Jéſus-Chriſt & les Apôtres d'avoir manqué de ſageſſe. Car enfin voici des faits poſitifs qui ne ſe détruiſent point par des préſomptions, ſavoir, que Jéſus-Chriſt n'a rien écrit, qu'il n'a point ordonné à ſes Apôtres d'écrire, que ſept d'entre eux n'ont rien laiſſé par écrit, que les autres n'ont fait traduire aucun livre de l'écriture, que la plupart des verſions n'ont été faites que long-temps après eux, à meſure que les Egliſes ſont devenues nombreuſes dans les divers pays du monde. Il eſt ſingulier que des diſputeurs qui exigent que nous leur prouvions tout par écrit, forgent ſi aiſément les faits qui peuvent étayer leur ſyſtême. Ils en impoſent groſſièrement, lorſqu'ils prétendent que les dogmes de foi prêchés publiquement & tous les jours, enſeignés au commun des fidèles dès l'enfance, expoſés aux yeux de tous par les pratiques du culte, répétés & inculqués par les prières de la liturgie, ſont confiés *à la mémoire trompeuſe des hommes.* Nos mœurs, nos uſages, nos droits, nos devoirs les plus eſſentiels ſont confiés au même dépôt, & il n'en eſt point de plus incorruptible. Dieu a-t-il donc manqué de ſageſſe en négligeant de faire écrire avant Moïſe les dogmes qu'il avoit enſeignés au premiers hommes deux mille quatre cents ans auparavant? faut-il abſolument ſavoir lire pour être capable de faire des actes de foi & d'obtenir le ſalut? l'on a vu des perſonnes illittérées, des femmes, des eſclaves, faire des converſions. C'eſt par des vertus, par des miracles, & non par les livres ſeuls, que Dieu a converti le monde. D'ailleurs les Apôtres ſavoient

que leurs disciples écriroient ; ils ont donc pu se reposer sur eux de ce soin, aussi-bien que de celui d'enseigner les Fidèles ; or ce que ces disciples ont écrit n'est plus confié à la seule mémoire des hommes, quoiqu'il ne soit pas dans l'Ecriture-Sainte.

Quatrième preuve. Si Jésus-Christ & les Apôtres avoient voulu que la doctrine Chrétienne fût répandue & conservée par l'écriture *seule*, il n'auroit pas été besoin d'établir une succession de Pasteurs & de Docteurs, pour en perpétuer l'enseignement ; les Apôtres se seroient contentés de mettre l'Ecriture à la main des Fidèles & de leur en recommander la lecture assidue. Ils ont fait tout le contraire. S. Paul dit que c'est Jésus-Christ « qui a donné des Pasteurs » & des Docteurs, aussi-bien que des Apôtres » & des Prophètes, afin qu'ils travaillent à la » perfection des Saints, aux fonctions de leur » ministère, à l'édification du corps mystique » de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions » tous à l'unité de la Foi & de la connoissance » du Fils de Dieu » ; *Ephes.* c. 4, ℣. 11. Il décide que personne ne doit prêcher sans mission, *Rom.* c. 10, ℣. 15. Est-ce le peuple qui la donne ? non, c'est le S. Esprit qui a établi les Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, *Act.* c. 20, ℣. 28. Cette mission se donne par l'imposition des mains, 1 *Tim.* c. 4, ℣. 14 ; & quand un Pasteur l'a reçue, il peut la donner à d'autres, c. 5, ℣. 22. L'Apôtre recommande la lecture de l'Ecriture-Sainte, non aux simples fidèles, mais à un Pasteur, « parce qu'elle est » utile pour enseigner, pour reprendre, pour » corriger, pour instruire dans la justice, pour » rendre parfait un homme de Dieu » ou un ministre de Dieu, 2 *Tim.* c. 4, ℣. 16. Il n'ajoute point qu'elle est utile à tous les Fidèles pour apprendre leur Religion. Saint Pierre les avertit au contraire qu'il n'appartient pas à tous de l'interpréter, que les ignorans & les esprits légers la pervertissent pour leur propre perte, 2 *Petri*, c. 1, ℣. 20 ; c. 3, ℣. 16. Mais les Protestans, plus éclairés, sans doute, que les Apôtres, prétendent que tout fidèle doit lire l'Ecriture-Sainte pour y apprendre ce qu'il doit croire, & que tous sont capables de l'entendre.

Loin de convenir que les Pasteurs & les Docteurs ont travaillé à la perfection des Saints & à l'unité de la foi, ils soutiennent que ce sont eux qui l'ont corrompue, & qu'ils s'y sont appliqués depuis la mort des Apôtres jusqu'au 16e siècle. Cependant Jésus-Christ avoit promis d'être avec ses Apôtres jusqu'à la fin des siècles, *Matt.* c. 28, ℣. 20 ; de leur envoyer l'Esprit de vérité pour toujours, *Joan.* c. 14, ℣. 16 ; mais selon l'opinion des Protestans, il n'a pas tenu parole. Il avoit aussi promis d'accorder aux fidèles le don des miracles, *Marc*, c. 16, ℣. 17, & nos adversaires conviennent qu'il a exécuté cette promesse, du moins pendant les trois premiers siècles de l'Eglise ; quant à la première, qui n'étoit pas moins nécessaire, elle est demeurée sans exécution ; la seule grâce que Jésus-Christ ait faite à son Eglise a été d'y conserver les saintes Ecritures sans altération, entre les mains de dépositaires fort suspects.

Mais sans l'assistance du Saint-Esprit, à quoi cette dernière grâce a-telle pu servir ? C'est sur le sens des Ecritures que la plupart des disputes, des schismes, des Hérésies, sont arrivées dans l'Eglise. Si Jésus-Christ lui a conservé l'esprit de vérité, pour déterminer & fixer ce sens, toute dispute est finie ; il s'ensuit que l'Eglise a conservé pure la Doctrine de son divin maître, & qu'elle a eu droit de condamner les Hérétiques. Si cela n'est point, l'Ecriture est la pomme de discorde qui a divisé tous les esprits ; faute de la consulter ou de la bien entendre, les Pasteurs de l'Eglise ont altéré la Doctrine Chrétienne, les Hérétiques ont bien fait de mépriser ses anathèmes, il y a autant de présomption en faveur de leur doctrine qu'en faveur de la sienne. Cependant Jésus-Christ a détruit le très-grand nombre des hérésies & a conservé l'Eglise ; où est l'équité, où est la sagesse de ce divin législateur ? C'est aux Protestans de nous expliquer ce phénomène.

Cinquième preuve. Tout le monde convient que la certitude morale, fondée sur le témoignage des hommes, est la base de la société civile, elle ne l'est pas moins à l'égard d'une Religion révélée, puisque celle-ci porte sur le fait de la révélation ; & ce fait général en renferme une infinité d'autres. Tous sont prouvés par des témoignages, & l'on démontre aux Déistes que la certitude qui en résulte doit exclure toute espèce de doute raisonnable, & prévaloir à tout argument spéculatif. En effet, lorsqu'un fait sensible est attesté par une multitude de témoins qui n'ont pu agir par collusion, qui étoient de différens âges & de divers caractères, dont les intérêts, les passions, les préjugés ne pouvoient être les mêmes, qui étoient de différens pays, & qui ne parloient pas la même langue, il est impossible que tant de témoignages réunis sur un fait soient sujets à l'erreur. Il ne sert à rien de dire que chaque témoin en particulier a pu se tromper, ou vouloir tromper, qu'aucun n'est infaillible, il n'est pas moins évident que l'uniformité de leur attestation nous donne une certitude entière du fait dont ils déposent. Ils méritent encore plus de croyance, lorsque ce sont des hommes revêtus de caractère pour rendre témoignage du fait dont il s'agit, bien persuadés qu'il ne leur est pas permis de le déguiser ni d'en imposer, qu'ils ne pourroient le faire sans s'exposer à être contredits, couverts d'opprobre, dégradés & dépossédés de leur état. Or les Pasteurs de l'Eglise sont autant de témoins revêtus

de toutes ces conditions pour rendre témoignage de ce qu'ont enſeigné les Apôtres, de ce qui a été cru, profeſſé & prêché publiquement dans toutes les Egliſes qu'ils ont fondées.

S'il y a dans le Chriſtianiſme une queſtion eſſentielle, c'eſt de ſavoir quels ſont les livres que nous devons regarder comme Ecriture-Sainte & parole de Dieu; les Proteſtans ſont forcés d'avouer que nous ne pouvons en être informés que par le témoignage des anciens Pères, Paſteurs des Egliſes, dépoſitaires & organes de la *tradition*. Mais ſi ces Pères ont été ignorans, crédules, ſouvent trompés par des livres apocryphes, tels qu'ils ſont peints par les Proteſtans, quelle certitude peut nous donner leur témoignage? Pour fonder notre Foi, il faut encore être aſſurés que ces livres ont été conſervés dans leur entier, & non altérés & falſifiés; qui nous le certifiera, ſi les Pères ont été capables d'uſer de fraudes pieuſes? On dira qu'il ne leur étoit pas poſſible d'altérer les Livres ſaints, parce que ces Livres étoient lus publiquement & journellement dans les aſſemblées des Fidèles, & parce que la confrontation des exemplaires auroit découvert la fraude. Nous en convenons. Mais les autres points de la Doctrine Chrétienne n'y étoient pas prêchés moins publiquement ni moins aſſidûment; s'il y étoit ſurvenu de l'altération quelque part, la comparaiſon de cette doctrine avec celles des autres Egliſes auroit fait le même effet que la confrontation des différentes copies des Livres ſaints.

Un Proteſtant célèbre & très-prévenu contre la *tradition*, l'a compris. Beauſobre, dans ſon *Diſcours ſur les livres apocryphes*, *Hiſt. du Manich.* tom. 1, p. 441, dit que pour diſcerner ſi un livre étoit apocryphe ou authentique, les Pères en ont comparé la doctrine avec celle que les Apôtres avoient prêchée dans toutes les Egliſes & qui étoit uniforme. Donc il reconnoît que la *tradition* de ces Egliſes étoit un témoignage irrécuſable, & que les Pères ont été capables de le rendre ſans aucun danger d'erreur. « La » *tradition*, dit-il, ou le témoignage de l'Egliſe, » lorſqu'il eſt bien vérifié, eſt une preuve ſo» lide de la certitude des faits, *& de la certi*» *tude de la doctrine* ». Cet aveu eſt remarquable. Il ajoute en ſecond lieu que les Pères ont pu ſavoir certainement quels étoient les livres donnés aux Egliſes par les Apôtres & par les hommes apoſtoliques dès le commencement, parce qu'il y a eu dans l'Egliſe une ſucceſſion continue d'Evêques, de Prêtres, d'Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui, depuis les Apôtres, ont inſtruit les Egliſes, & dont on ne pouvoit pas récuſer le témoignage. Il dit enfin que les Pères ont comparé les livres qui venoient certainement des Apôtres avec les autres, pour ſavoir ſi ceux-ci reſſembloient aux premiers, que c'eſt la règle & la maxime de tous les Critiques.

Voilà donc les anciens Pères reconnus capables de confronter la Doctrine des Egliſes avec celle des Livres ſaints, capables de porter un témoignage irrécuſable ſur la conformité de l'une avec l'autre, capables d'uſer de la critique pour comparer le ton, le ſtyle, la manière des écrits inconteſtablement apoſtoliques, avec la manière de ceux deſquels l'authenticité n'étoit pas encore univerſellement reconnue. Si Beauſobre & les autres Proteſtans avoient toujours rendu la même juſtice aux Pères de l'Egliſe, nous leur en ſaurions gré. Or, puiſque ces Pères ſont dignes de foi, lorſqu'ils diſent : *Voilà les livres que les Apôtres nous ont laiſſés comme divins*, ils ne le ſont pas moins lorſqu'ils diſent : Telle eſt la doctrine que les Apôtres ont enſeignée à nos Egliſes, & tel eſt le ſens qu'ils ont donné à tel ou tel paſſage.

Ainſi lorſqu'en 325, au Concile de Nicée, plus de trois cents Evêques, raſſemblés non-ſeulement des différentes parties de l'Empire Romain, mais encore d'autres contrées, rendirent uniformément témoignage que le dogme de la divinité du Verbe avoit été enſeigné par les Apôtres, toujours cru & profeſſé dans les Egliſes dont ces Evêques étoient Paſteurs, que par ces paroles de l'Evangile : *mon Père & moi ſommes une même choſe*; on avoit toujours entendu que le Fils eſt conſubſtantiel au Père, que manquoit-il à cette atteſtation pour donner de ces faits une certitude morale entière & complette? Quand ce même témoignage auroit été rendu par les Evêques diſperſés dans leurs ſiéges, & conſigné dans leurs écrits, il n'auroit été ni moins fort, ni moins inconteſtable. Juſqu'à préſent nous n'avons vu dans les ouvrages de nos adverſaires aucune réponſe à cette preuve.

Ils diront peut-être qu'en fait de dogmes & de doctrine la preuve par témoins n'eſt pas admiſſible. Pure équivoque. Lorſqu'il s'agit de juger par nous-mêmes ſi un dogme eſt vrai ou faux, conforme ou contraire à la raiſon, utile ou pernicieux, ce n'eſt plus le cas de conſulter des témoins; mais quand il eſt ſeulement queſtion de ſavoir ſi tel dogme a été enſeigné aux Fidèles par les Apôtres, s'il a été prêché & profeſſé conſtamment dans les Egliſes, c'eſt un fait ſenſible, public, éclatant, qui ne peut-être conſtaté que par des témoignages. Or, dès qu'il eſt certain que les Apôtres l'ont enſeigné, toute autre queſtion eſt ſuperflue.

Dans les Tribunaux de Magiſtrature on interroge également les témoins ſur ce qu'ils ont vu & ſur ce qu'ils ont entendu, leur dépoſition fait foi ſur l'un & ſur l'autre de ces deux faits. Les Apôtres eux-mêmes nous ont donné l'exemple de cette méthode; « nous ne pouvons nous diſ» penſer, diſent S. Pierre & S. Jean, de publier » ce que nous avons vu & entendu, *Act.* c. 4, » ℣. 20. Nous vous annonçons & nous vous

» atteſtons

» attestons ce que nous avons entendu, ce que » nous avons vu, ce que nous avons touché de » nos mains, au sujet du Verbe vivant », 1 *Joan.* c. 1, ℣. Immédiatement après la mort des Apôtres, Cérinthe, Ebion, Saturnin, Basilide & d'autres, nièrent la création, la divinité de Jésus-Christ, la réalité de sa chair, de sa mort, de sa résurrection, & le dogme de la résurrection future. Que leur opposèrent S. Barnabé, S. Clément, S. Polycarpe, S. Ignace ? La prédication des Apôtres qui avoient été leurs maîtres. Pour préserver les Fidèles de l'erreur, ils leur recommandent de se tenir attachés à la *tradition* des Apôtres & à la doctrine qui leur est enseignée par leurs Pasteurs ; nous citerons ci-après leurs paroles. Donc au second & au troisième siècles, lorsqu'il est survenu d'autres Hérétiques, les Pères ont dû leur répondre de même : Votre doctrine n'est pas celle qui nous a été enseignée par les successeurs immédiats des Apôtres. S. Irenée, dans Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 5, c. 20.

Si l'on prétend que cette preuve de fait a perdu sa force par la succession des temps, il faudra soutenir aussi qu'elle est devenue caduque à l'égard des autres faits sur lesquels le Christianisme est fondé, & en particulier à l'égard de la question de savoir quels sont les livres qui nous ont été donnés par les Apôtres comme Ecriture-Sainte.

Sixième preuve. Des réflexions que nous venons de faire, il s'ensuit déja que l'Ecriture seule n'auroit pas été un moyen suffisant pour répandre & pour conserver la doctrine de Jésus-Christ, s'il n'y avoit pas un ministère, une mission, un enseignement public, pour attester aux Fidèles l'authenticité, l'intégrité, la divinité des livres saints, pour les leur expliquer & leur en donner le véritable sens. Mais cette vérité est encore confirmée par d'autres raisons.

1°. Dans les premiers siècles peu de personnes avoient l'usage des lettres, & l'ignorance devint encore plus générale après l'inondation des peuples barbares. Avant l'invention de l'Imprimerie une Bible étoit un livre très-cher, & les exemplaires n'en étoient pas communs. Il est évident que pendant quatorze cents ans les trois quarts & demi des Chrétiens étoient réduits aux seules instructions des Pasteurs ; nous ne croyons pas pour cela que le salut leur ait été beaucoup plus difficile qu'à nous. Dieu ne l'a jamais attaché à des moyens rares, dispendieux, presque impraticables, Moïse le fait remarquer aux Juifs, *Deut.* c. 30, ℣. 11 ; il n'y a pas lieu de penser que Dieu en agit avec moins de bonté envers les Chrétiens : nous avons fait voir ailleurs que dans l'Eglise Catholique la foi des simples & des ignorans, fondée sur la mission des Pasteurs qui les instruisent & sur la *tradition*, est très-sage & très-solide. Nous examinerons ci-après si celle du commun des Protestans est plus certaine & mieux appuyée.

2°. Le très-grand nombre des vérités de Foi, comme la sainte Trinité ; l'incarnation, la rédemption du monde, la résurrection future, la nature du bonheur éternel, les supplices de l'Enfer, la communication du péché originel, l'effet des sacremens, celui de l'Eucharistie en particulier, la prédestination, l'efficacité de la grâce, &c., sont des Mystères incompréhensibles. De quelque manière qu'ils soient couchés par écrit, il nous restera toujours des doutes sur le sens des termes, parce que le langage humain ne peut nous en fournir d'assez clairs. L'oubli des langues originales, la variété des versions, l'inexactitude des copies, l'équivoque des mots, le changement des mœurs & des usages, la bizarrerie des esprits, les subtilités de grammaire, les sophismes des hérétiques laisseront toujours des inquiétudes au commun des lecteurs. Quand il y auroit beaucoup d'hommes capables de surmonter tous ces obstacles, s'ils n'ont ni caractère, ni mission, ni autorité divine, à quel titre pourrons-nous leur ajouter foi ?

3°. Les protestans ont beau répéter que l'Ecriture Sainte est claire sur tous les articles essentiels du Christianisme, il n'en est pas un seul que les hérétiques n'aient attaqué par l'Ecriture même. Jamais deux sectes opposées n'ont manqué d'y trouver chacune des passages favorables, point d'absurdité que l'on n'ait étayée par là : cet abus a commencé avec le Christianisme, & il dure encore. Dieu nous a-t-il donné, pour seul moyen d'apprendre notre croyance, la pierre d'achoppement contre laquelle se sont heurtés tous les mécréans ?

Mais ces réflexions, quelque évidentes qu'elles soient, paroissent aux protestans autant de blasphèmes ; ils nous accusent de déprimer l'écriture ou la parole de Dieu, de la faire envisager comme un livre inutile dont la lecture est dangereuse ; de mettre la *tradition*, qui n'est que la parole des hommes, au-dessus de celle de Dieu, comme si Dieu ne savoit pas mieux parler que les hommes, &c. Pures calomnies cent fois réfutées. Ce n'est point déprimer l'écriture sainte, que de la représenter telle que Dieu nous l'a donnée ; en la faisant écrire par des hommes inspirés il n'a pas changé la nature du langage humain, ni l'essence des choses. Les Protestans eux-mêmes conviennent que pour l'entendre, il faut l'assistance du Saint Esprit, & ils disent que Dieu ne la refuse point à un Fidèle docile, qui cherche sincérement la vérité. De notre côté nous soutenons que Dieu n'a point promis cette assistance à chaque Fidèle, mais à son Eglise, aux Apôtres & à leurs successeurs, aux Pasteurs chargés d'enseigner ; que quiconque refuse de les écouter n'est plus ni fidèle, ni docile, ni sincère, puisqu'il résiste à l'ordre de

Dieu, & que par un orgueil téméraire il se croit mieux inspiré que l'Eglise entière, qu'il y a du fanatisme à nommer *parole de Dieu* le sens qu'il plaît à chaque particulier de donner à l'Ecriture-Sainte, sous prétexte que c'est Dieu qui le lui fait connoître.

Loin de rejeter l'Ecriture-Sainte, nous la mettons toujours à la tête de toutes nos preuves théologiques; & lorsque les Hétérodoxes en détournent le sens, lorsqu'ils disent que les passages que nous citons sont obscurs & que nous en tirons de fausses conséquences, nous leur répliquons que ce n'est ni à eux, ni à nous, de juger définitivement cette contestation, que c'est à l'Eglise, au corps des Pasteurs, auxquels Dieu a donné mission & autorité pour enseigner, par conséquent pour expliquer le vrai sens de l'Ecriture. Nous ajoutons que si l'Ecriture garde un silence absolu sur un point de doctrine & s'il est enseigné néanmoins par l'Eglise ou par le corps des Pasteurs, nous devons y croire, parce qu'ils ont toujours fait profession de n'enseigner que ce qu'ils avoient reçu par *tradition* des Apôtres, & que la parole des Apôtres, qui est la parole de Dieu, n'est pas moins respectable non écrite, que quand elle est écrite. Nous avons donc pour cette divine parole un respect plus sincère que les Protestans.

Pour nous rendre odieux, ils nous reprochent de favoriser le Deisme & le Pyrrhonisme. En effet les Déistes ont fait ce raisonnement : d'un côté les Catholiques prouvent que l'Ecriture seule ne peut donner aux Chrétiens une entière certitude de leur croyance; de l'autre, les Protestans soutiennent que la *tradition* peut encore moins produire cet effet; donc les Chrétiens n'ont aucune preuve de leur Foi.

Il nous paroît d'abord fort aisé de retourner l'argument & de dire; d'un côté les Catholiques prouvent que la *tradition* leur donne une certitude entière de la vraie doctrine de Jésus-Christ; de l'autre, les Protestans soutiennent que l'Ecriture seule suffit pour opérer cet effet; donc l'Ecriture & la *tradition* réunies donnent une certitude encore plus complette. Que peuvent répondre les Déistes ?

Au lieu de les réfuter ainsi, les Protestans ont jugé qu'il étoit mieux de faire retomber ce sophisme sur nous seuls. Ils disent : nous prouvons évidemment que la *tradition* est souvent fausse & trompeuse; donc si vous venez à bout de démontrer que l'Ecriture est insuffisante, vous ôtez tout fondement aux vérités de la Foi, vous donnez gain de cause aux incrédules.

Outre le ridicule qu'il y a de leur part à s'attribuer la victoire, lorsque le combat dure encore, nous leur demandons : si la certitude de notre Foi est fondée sur deux preuves, savoir, l'Ecriture & la *tradition*, lequel des deux partis lui porte le plus de préjudice, celui qui veut qu'on les réunisse & que l'on soutienne l'une par l'autre, ou celui qui rejette absolument l'une des deux ? L'entêtement de nos adversaires est de supposer toujours que nous rejetons l'Ecriture, comme ils rejettent la *tradition*, fausseté notoire. Encore une fois nous disons que l'Ecriture-Sainte expliquée & suppléée par la *tradition* est une règle sûre, divine, infaillible, à laquelle tout Chrétien doit se soumettre sans hésiter; mais que l'Ecriture-Sainte, sans la *tradition*, & livrée à l'interprétation arbitraire de chaque particulier, est une source infaillible d'erreur; nous ne rejetons donc que la méthode protestante d'user de l'Ecriture, & non l'Ecriture elle-même.

Ils insistent cependant encore, & ils disent : malgré l'efficacité que vous attribuez à votre double règle, elle n'a pas empêché parmi vous les erreurs de naître & les disputes de continuer; donc vous n'êtes pas plus avancés avec deux règles que nous ne le sommes avec une seule. Nous répondons qu'il ne peut naître parmi nous aucune erreur, tant que tout Théologien demeurera également soumis à l'Ecriture-Sainte & à la *tradition*; s'il y en a qui s'écartent de l'une ou de l'autre, ils tomberont dans l'erreur sans doute, mais alors ce sera leur faute, & non celle de la règle. Quant aux disputes des Théologiens Catholiques, elles n'intéressent en rien la Foi ni les mœurs, tous reçoivent la même profession de croyance, il n'y a point de schisme entre eux. Parmi les hérétiques au contraire, malgré leur déférence apparente à l'Ecriture, il s'en est trouvé plusieurs qui ont nié des articles essentiels au Christianisme, & dès qu'ils ont eu un certain nombre de partisans, ils ont fait bande à part. Jamais ils n'ont pu dresser une confession de Foi qui ait réconcilié deux sectes, quoiqu'ils l'aient souvent tenté.

On nous demandera peut-être si la nécessité de la *tradition*, que nous regardons comme un article fondamental, est couché dans le symbole. Nous soutenons qu'il y est dans ces paroles : *je crois la sainte Eglise Catholique;* aux mots *Catholique*, & *Catholicisme*, nous avons fait voir que cet article signifie : Je crois que la sainte & véritable Eglise est celle qui prend pour règle de foi la catholicité, c'est-à-dire la *tradition*, la croyance, l'enseignement constant & uniforme de toutes les Eglises dont elle est composée. Au besoin, nous trouverions encore le même sens dans ces mots : *je crois la Communion des Saints;* il n'y a plus de communion entre des sectes qui n'ont pas la même croyance.

« Ces mots, dit le savant Bossuet : *je crois* » *l'Eglise Catholique*, ne signifient pas seulement, » je crois qu'elle est, mais encore, je crois en- » qu'elle croit, autrement ce n'est plus croire » qu'elle est, puisque le fond, & pour ainsi dire » la substance de son être, c'est sa foi qu'elle

» déclare à tout l'univers ». Voyez *Esprit de Leibnitz*, tome 2, p. 101.

Septième preuve. Personne n'a pu mieux savoir de quelle manière il faut acquérir & conserver la Foi que ceux qui ont été chargés par les Apôtres de l'enseigner; or ils recommandent l'attachement à la *tradition*, & non l'étude de l'Ecriture-Sainte.

Saint Barnabé, *Epist.* n. 5, dit aux Fidèles: « Vous ne devez point vous séparer les uns des » autres, en vous croyant justes, mais tous rassemblés, cherchez ce qui est utile & convenable à des amis de Dieu; car l'Ecriture dit: » malheur à ceux qui se croyent seuls intelligens, & se flattent intérieurement d'être savans ». Le Clerc dans une note sur ce passage, croit que l'auteur fait allusion à l'orgueil des Pharisiens; mais il condamne encore plus évidemment l'orgueil des hérétiques qui se croyent plus intelligens & plus savans que l'Eglise universelle de laquelle ils se sont séparés.

Saint Clément, Pape, dans sa premiere lettre aux Corinthiens, les réprimande de leurs divisions & du peu de respect qu'ils avoient pour leur Clergé. Il leur représente, n. 42, que ce sont les Apôtres qui, animés de l'esprit de Dieu, ont établi les Evêques & les ministres inférieurs, & qui ont reglé leur fonctions; or une de leurs fonctions est certainement d'enseigner. Il les exhorte, n. 57, à être soumis aux Prêtres, à n'avoir ni orgueil, ni arrogance. Ce Saint Pontife ne pensoit pas qu'un laïque, une Bible à la main, fût en droit de faire la leçon à ses Pasteurs.

S. Ignace, suivant la remarque d'Eusèbe, *Hist. Eccles.*, l. 3, c. 36, exhortoit les Fidèles dans toutes les villes où il passoit, à se précautionner contre les erreurs des Hérétiques, & à se tenir fortement attachés aux *traditions* des Apôtres; c'est en effet la morale que ce saint Martyr enseigne dans toutes ses lettres. *Ad Magnes.* n. 6, il exhorte les Fidèles à la concorde, à être soumis à l'Evêque qui préside à la place de Dieu, aux Prêtres qui représentent le Sénat apostolique, aux Diacres chargés du ministère de Jésus-Christ, à tenir unanimement avec eux une doctrine inviolable. Il le repète, *ad Trall.*, n. 3, & il ajoute que sans eux il n'y a point d'Eglise. Il dit aux Philadelphiens, n. 2 & 3: « Fuyez » toute division & toute mauvaise doctrine, » suivez votre Pasteur comme des brebis dociles; » il y a des loups qui paroissent dignes de foi, » mais qui tiennent les Fidèles captifs, après » les avoir séduits par de belles apparences.... » Tous ceux qui sont à Dieu & à Jésus-Christ » demeurent attachés à leur Evêque.... Si quelqu'un suit un Schismatique, il n'héritera pas » du royaume de Dieu, si quelqu'un a des sentimens particuliers, il renonce à la Passion du » Sauveur ».

S. Polycarpe, dans sa lettre aux Philippiens, n. 10, les exhorte « à demeurer fermes & constans dans la foi, dans l'amour fraternel, dans » la paix, & dans la profession des mêmes vérités ». Or cela ne se peut pas faire, lorsque chaque particulier veut former lui-même sa propre foi, & entendre l'Ecriture-Sainte comme il lui plaît, l'exemple des sectes hétérodoxes le démontre. Ainsi ont pensé les disciples immédiats des Apôtres.

Au second siècle, Hégésippe, selon le rapport d'Eusèbe, l. 4, c. 22, fit un voyage à Rome, il consulta un grand nombre d'Evêques, il trouva la même foi & la même doctrine dans toutes les Eglises des villes par lesquelles il passa. Mais à quoi bon ces perquisitions, s'il suffisoit de consulter l'Ecriture pour connoître la vraie Foi? Dans le même siècle on lisoit dans les assemblées chrétiennes les lettres des Saints Evêques, aussi-bien que celles des Apôtres, *ibid.*, c. 23, chose fort inutile, suivant l'opinion de nos adversaires.

S. Justin, dans sa lettre à Diognète, n. 11, dit que le Fils de Dieu accorde des lumières à ceux qui les demandent, qui ne franchissent ni les bornes de la Foi, ni celles qui ont été posées par les Pères.... qu'ainsi l'Evangile s'établit, la *tradition* des Apôtres est gardée, & l'Eglise comblée de grâce.

S. Théophile, Evêque d'Antioche, *ad Autolic.*, l. 2, n. 14, compare les saintes Eglises dans lesquelles se conserve la doctrine des Apôtres, à des ports dans lesquels les navigateurs sont en sûreté, & les Hérétiques à des pirates, leurs erreurs à des écueils contre lesquels les vaisseaux font naufrage. Selon l'avis des Protestans, les Fidèles ne sont en sûreté que quand ils consultent l'Ecriture-Sainte.

S. Irénée ne pensoit pas comme eux, *contra hær.*, l. 3, c. 4, n. 1. « Il ne faut point, » dit-il, chercher ce qui est vrai ailleurs que » dans l'Eglise, dans laquelle les Apôtres ont » rassemblé toutes les vérités comme dans un » riche dépôt, afin que quiconque veut étancher » sa soif puisse y trouver ce breuvage salutaire. » C'est là que l'on reçoit la vie, tous les autres » Docteurs sont des larrons & des voleurs. Il » faut donc les éviter & consulter soigneusement » les Eglises, pour y trouver la vraie *tradition*. » Car enfin s'il y avoit une dispute sur la moindre » question, ne faudroit-il pas recourir aux Eglises » les plus anciennes dans lesquelles les Apôtres » ont enseigné, & savoir d'elles ce qu'il y a de » vrai & de certain sur ce sujet? & quand même » les Apôtres ne nous auroient point laissé d'écri- » tures, ne faudroit-il pas encore suivre l'ordre » de la *tradition* qu'ils ont donnée à ceux aux- » quels ils confioient les églises »? Il montre cette nécessité par l'exemple des Eglises fondées chez les Barbares, qui n'avoient encore aucune Ecriture-Sainte, mais qui suivoient fidèlement la

tradition. Dans le chap. précédent il réfute les hérétiques par la *tradition* de l'Eglise romaine, & l. 1, c. 10, il atteste que malgré la distance des lieux & la diversité des langues, la *tradition* est uniforme par-tout. Dans une lettre rapportée par Eusèbe, l. 5, c. 20, il rend témoignage de l'attention avec laquelle il écoutoit les leçons de S. Polycarpe, disciple immédiat de l'Apôtre S. Jean.

Cependant un Protestant célèbre prétend que ce Père ne faisoit aucun cas de la *tradition.* Tarpocrate, dit-il, Valentin, les Gnostiques, les Marcionites, fondoient leurs erreurs sur de prétendues *traditions;* ils disoient que Jésus-Christ n'avoit pas prêché publiquement toute sa doctrine, mais qu'il avoit confié plusieurs vérités à quelques-uns de ses disciples, sous condition qu'ils ne les révéleroient qu'à ceux qui seroient capables de les entendre & de les conserver. S. Irénée rejette ces *traditions* avec raison, il dit que si les Apôtres avoient appris de Jésus-Christ des vérités cachées, ils les auroient transmises à ceux auxquels ils confioient le soin des églises. Il dit aux Marcionites, lisez exactement les Prophètes, lisez les Evangélistes, vous trouverez dans ces écrits toute la doctrine de Jésus-Christ. Ce n'est donc qu'au défaut des Ecritures que ce Père dit qu'il faudroit recourir à la *tradition*, Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 9, c. 5 & suiv.

Mais quelle ressemblance y a-t-il entre les prétendues *traditions cachées* des Hérétiques, desquelles il n'y avoit point de témoins, & l'enseignement public, constant, uniforme des Pasteurs auxquels les Apôtres avoient confié les Eglises, enseignement que S. Irénée appelle *tradition?* C'est à cette règle qu'il veut que l'on s'en rapporte *en cas de dispute sur la moindre question;* or, lorsque l'Ecriture garde le silence, n'est-ce pas la même chose que si l'on n'avoit point d'Ecriture *pour savoir ce qu'il y a de vrai & de certain?* Il soutient avec raison que s'il y avoit eu des vérités cachées, les Apôtres les auroient enseignées aux Pasteurs par préférence, puisque de tous les Fidèles c'étoient les plus capables de comprendre ces vérités & de les conserver. Mais ce n'est point là l'idée que les Protestans nous donnent de ces hommes apostoliques; ils les peignent comme des hommes simples, ignorans, crédules, qui n'avoient ni discernement, ni capacité.

Quant aux Marcionites, le cas étoit tout différent, ils soutenoient que l'ancien Testament & le nouveau n'étoient pas l'ouvrage du même Dieu; pour prouver le contraire, S. Irénée leur dit: « Lisez exactement l'Evangile que les Apôtres » nous ont donné, lisez ensuite les Prophètes, » vous trouverez que toutes les actions, toute » la doctrine, toutes les souffrances de notre » Seigneur y sont prédites », l. 4, c. 34, n. 1, S'ensuit-il de là que dans toute question de doctrine, il suffit, comme dans celle-là, de confronter les Evangélistes avec les Prophètes? S. Irénée veut que l'on s'en tienne à la *tradition.*

Au 3e siècle, l'on n'avoit pas changé de principes. Tertullien, *De præscript.*, c. 15 & suiv., ne vouloit pas que l'on admît les Hérétiques à disputer par l'Ecriture-Sainte, il soutient que c'est une complaisance inutile & déplacée, parce que l'Ecriture-Sainte n'a pas été donnée aux Hérétiques, mais à l'Eglise, & pour elle seule, parce qu'ils en rejetoient ce qui leur déplaisoit, parce qu'ils en mutiloient ou altéroient les passages, & parce qu'ils en détournoient le sens, *ibid.* c. 19. « L'ordre exige, dit-il, que l'on » s'informe de qui, par qui, quand, & à qui » a été donnée la Doctrine qui nous rend Chré- » tiens; où sera la vraie, là se trouvera aussi » la vérité des écritures, des explications, & » de toutes les *traditions* Chrétiennes ». Ainsi ce Père veut que l'on établisse par la *tradition* non-seulement l'authenticité & l'intégrité de l'Ecriture, mais encore le sens & les explications, chap. 32 & 36, il renvoie les Hérétiques à la *tradition* des Eglises apostoliques, il soutient que celles qui se forment tous les jours ne sont pas moins apostoliques que les plus anciennes, parce qu'elles tiennent la même Doctrine, & qu'elles sont en communion les unes avec les autres.

Cela n'a pas empêché nos adversaires de nous opposer Tertullien. L. *de résurr. carnis*, c. 3, il veut que l'on ôte aux Hérétiques les sentimens païens, qu'ils prouvent les leurs par les écritures seules; alors, dit-il, ils ne pourront plus se soutenir. Mais il ajoute que l'instruction divine ne consiste point dans la superficie, mais *dans la moëlle*, & qu'elle paroît souvent contraire à l'évidence. Il le répète, *de præscript.* c. 9. « Il faut combattre, dit-il, *par le sens* » des écritures, sous la direction d'une *interpré-* » *tation sûre.* Aucune parole de Dieu n'est assez » étendue, ni assez exempte d'embarras, pour » en soutenir les mots, & non ce qu'ils signi- » fient ». L. *adv. hermogen.* c. 22, après avoir cité ces paroles: *au commencement Dieu a fait le Ciel & la Terre.* « J'adore, dit-il, la pléni- » tude de l'Ecriture, qui me montre l'ouvrier » & ce qu'il a fait. Je n'y ai vu nulle part » qu'il a tout fait d'une matière préexistente. » Qu'Hermogène me fasse voir que cela est écrit; » s'il ne l'est pas, qu'il craigne cette menace: » *Malheur à ceux qui ajoutent ou qui retranchent* ». Il est évident que ce Père disputoit contre des Hérétiques dont l'un nioit la création, l'autre la résurrection de la chair, & qui opposoient à ces deux dogmes les raisonnemens & l'autorité des Philosophes païens. Tertullien veut d'abord qu'ils renoncent à ces principes du paganisme, & qu'ils prouvent leur sentiment par l'Ecriture; mais pour en tirer *la moëlle*, & pour en prendre le vrai sens, il veut que l'on soit dirigé par

une interprétation sûre. Où la trouver, sinon dans l'Eglise, ou dans la *tradition ?* Il n'y a ni obscurité, ni contradiction dans les principes de ce Père.

Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 7, c. 16, p. 891, reproche aux Hérétiques les mêmes abus de l'Ecriture-Sainte que Tertullien. *Ibid.* l. 1, c. 1, p. 322, il atteste que les maîtres par lesquels il avoit été instruit gardoient fidèlement la Doctrine reçue des Apôtres par *tradition*, & il la met par écrit, afin d'en conserver le souvenir. Pour savoir si une Doctrine est vraie ou fausse, Orthodoxe ou Hérétique, il veut que l'on en juge non-seulement par l'Ecriture, mais par la *Tradition* de l'Eglise. Il fait voir, l. 7, c. 17, p. 898 & 899, que l'Eglise Catholique est plus ancienne que toutes les Hérésies, qu'elle est une dans sa doctrine & dans sa foi, qu'elle les tire du Testament qui appartient à elle seule, que comme la Doctrine des Apôtres a été une, il en est de même de la *tradition* qu'ils ont laissée. Potter & Beausobre ont tâché de travestir le sens du mot *tradition* dans ce passage, & dans celui de S. Paul, 2 *Thess.* c. 2, ℣. 14, ils n'y ont pas réussi.

Origène, dans la Préface de ses livres des principes, n. 2, prescrit la même règle. « Comme » il y en a plusieurs, dit-il, qui croyent suivre » la doctrine de Jésus-Christ, & qui sont ce- » pendant de divers sentimens; comme d'ail- » leurs l'Eglise conserve la prédication qu'elle » a reçue des Apôtres par succession, & que » cette doctrine y subsiste encore aujourd'hui, » on ne doit tenir pour vérité que ce qui ne » s'écarte en rien de la *tradition* ecclésiastique » & Apostolique ». Cette profession de foi est si claire, qu'elle rend toute autre citation inutile.

Saint Denis d'Alexandrie, disciple d'Origène, étoit dans le même sentiment, il est cité par Saint Athanase & par Saint Basile.

Lorsqu'au 3e siècle il y eut contestation touchant la validité du Baptême donné par les Hérétiques, le Pape Saint Etienne n'opposa aux Evêques d'Afrique que ce seul mot : *N'innovons rien, suivons la tradition.* Saint Cyprien ne nioit point la solidité de ce principe, mais il croyoit que la *tradition* que le Pape lui opposoit n'étoit ni certaine, ni ancienne, ni universelle, & qu'elle étoit opposée à l'Ecriture sainte; en quoi il se trompoit, *Epist.* 74 *ad pompeyum*, &c. Aussi la *tradition* prévalut-elle à tous les argumens de ce Père.

A toutes ces autorités les Protestans répondent que l'on pouvoit suivre en sûreté la *tradition* des trois premiers siècles, parce qu'elle étoient encore toute fraîche, qu'elle n'avoit pas encore eu le temps de se corrompre, & que la croyance chrétienne étoit réduite à peu de dogmes, mais qu'il n'en a pas été de même des siècles suivans, parce que cette *tradition* s'est altérée peu à peu & que les dogmes se sont multipliés. Ils disent en second lieu que les anciens parloient de la *tradition* en fait d'usages & de pratiques, & non en fait de dogmes & de doctrine.

Rien n'est plus faux que cette réponse. 1°. Il suffit de lire les passages que nous avons cités pour voir qu'il y est question de *tradition* en matière de doctrine, & non en matière d'usage. 2°. Lorsque nous prouvons, par la pratique du second siècle, le culte rendu aux Martyrs & à leurs reliques, à la Hiérarchie, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, &c., nos adversaires ne font pas plus de cas de cette *tradition* que de celle des siècles suivans. Ils disent même que la doctrine de Jésus-Christ a commencé à se corrompre immédiatement après la mort des Apôtres. Ils placent dans ce même temps les causes des prétendues erreurs qu'ils attribuent aux Pères de l'Eglise, savoir, leur ignorance, leur défaut de critique, la confiance excessive qu'ils ont eue à la version des Septante, trop de complaisance pour les Juifs & pour les Païens, afin de les attirer à la Foi, trop d'attachement à la philosophie païenne, &c. 3°. Il est faux que dans ces premiers temps la croyance chrétienne ait été réduite à peu de dogmes, cette croyance n'a jamais augmenté ni diminué; nous prouverons ci-après que non seulement il ne s'y est introduit aucun nouvel article, mais qu'il a été impossible d'y en introduire. 4°. Nous avons déja fait voir qu'en supposant que la *tradition* peut perdre de son poids par le laps des siècles, l'on attaque la certitude des faits fondamentaux du Christianisme. Enfin la nécessité & l'autorité de la *tradition* en matière de foi est ou une vérité, ou une erreur, si c'est une vérité, le protestantisme est renversé par le fondement, si c'est une erreur, elle date du second siècle, elle vient des disciples immédiats des Apôtres, c'est leur exemple qui a égaré les siècles suivans.

Quant au quatrième siècle, nous avons déja vu ce que pensoit Eusèbe au sujet de Saint Ignace & d'Hégésippe, & l'on est frappé en lisant son *Histoire Ecclésiastique* de l'exactitude avec laquelle il rapporte les sentimens des Pères des trois siècles précédens, & copie leurs propres termes. Dans les disputes qui survinrent entre les Ariens & les Catholiques l'on opposa toujours aux premiers la *tradition*, le sentiment des docteurs qui avoient vécu depuis les Apôtres. C'est l'argument qu'opposoient à Arius & à ses partisans Alexandre son Evêque, & ceux de son patriarchat qu'il avoit assemblés pour juger ces hérétiques; ils leur reprochoient de se croire plus savans que tous les docteurs de l'Eglise qui les avoient précédés. Théodoret, *Hist. Eccles.* l. 1, c. 4, p. 17. On fit de même au Concile de

Nicée. Ainſi en agirent encore les Evêques du Concile de Rimini, ſoit avant, ſoit après avoir été ſéduits par les Ariens. *Voyez les fragmens de Saint Hilaire de Poitiers*, col. 1341 & 1345. A la vérité les Ariens même voulurent ſe couvrir du manteau de la *tradition* pour rejeter les termes de *ſubſtance* & de *conſubſtantiel*, en parlant du Fils de Dieu, deſquels ils prétendoient que l'on ne s'étoit pas ſervi juſqu'alors. *Ibid.* col. 1308 & 1319. Ils appeloient ainſi *tradition* le ſilence des ſiècles précédens, pendant que les Catholiques entendoient par là le témoignage formel & poſitif des docteurs de l'Egliſe; ce Sophiſme eſt encore aujourd'hui renouvellé par les Proteſtans.

En 383, au cinquième Concile de C. P. les Ariens refuſèrent encore d'être jugés par le ſentiment des Anciens Pères, Socrate, *Hiſt. Eccleſ.* l. 5 c. 10.

Saint Athanaſe les renvoyoit continuellement à cette *tradition* toujours reſpectée & toujours ſuivie dans l'Egliſe. *Orat. 3 contra Arian.* n. 18, p. 568. *Epiſt.* 1 *ad Serap.* n. 28, p. 676; n. 33, p. 682. *L. de Synodis*, n. 5, p. 719; *Epiſt. ad Jovian.* n. 2, p. 781, &c. Saint Baſile l'oppoſe à ces mêmes Hérétiques, & aux Macédoniens ou Pneumatomaques, l. *de ſpir. ſancto*, c. 7 & 9, il leur reproche leur affectation de recourir à l'Ecriture-Sainte, comme ſi les Pères des trois ſiècles précédens ne l'avoient pas conſultée auſſi-bien qu'eux; il prouve par Saint Paul la néceſſité de s'en tenir à la *tradition*, & il ſoutient que ſans cette ſauve-garde on renverſeroit bientôt toute la doctrine chrétienne, *ibid.* c. 19.

Nous pourrions citer Saint Grégoire de Nazianze, Saint Ambroiſe, Saint Jean-Chryſoſtôme, Saint Jerôme & Saint Auguſtin, quoique les trois derniers ne ſoient morts qu'au commencement du 5e ſiècle; mais les Proteſtans font peu de cas du ſentiment de ces Pères. Ils ſe plaignent de ce que depuis cette époque les commentateurs de l'Ecriture-Sainte n'ont fait autre choſe que compiler les explications des Pères, & que l'on s'en eſt tenu à leur témoignage pour prouver les dogmes de la Foi. Ils diſent que c'eſt principalement au 4e que ſe ſont faites les prétendues innovations dont ils ſe plaignent. Voyons ſi cela eſt poſſible.

Huitième preuve Les Pères ont conſtamment ſoutenu qu'il n'étoit permis à perſonne de s'écarter de la *tradition*, ou de l'enſeignement public & conſtant de l'Egliſe; donc ils ne l'ont pas fait & n'ont pas pu le faire, ſans exciter contre eux l'indignation des Fidèles, & ſur-tout de leurs collègues. A entendre nos adverſaires, il ſemble que les Pères de l'Egliſe aient été des Docteurs iſolés & ſans conſéquence, qui pouvoient imaginer, écrire, enſeigner impunément tout ce qui leur plaiſoit, ou des fourbes qui contrediſoient dans leurs livres ce qu'ils prêchoient en public. C'eſt pouſſer trop loin la prévention & la malignité.

1°. C'étoient preſque tous des Paſteurs qui inſtruiſoient un troupeau nombreux, les premiers parloient à des aſſemblées de Fidèles qui avoient été enſeignés par les Apôtres mêmes; leur ſucceſſeurs étoient environnés d'un clergé & d'hommes avancés en âge qui avoient appris dès l'enfance la doctrine Chrétienne, & dont pluſieurs liſoient ſans doute l'Ecriture-Sainte. Croirons-nous que ſi leur Evêque leur avoit propoſé une doctrine nouvelle, contraire à celle des Apôtres, aucun d'eux n'auroit réclamé? Nous verrons bientôt des preuves du contraire.

2°. Pluſieurs de ces Pères attaquoient des hérétiques & leur oppoſoient la *tradition*, ceux-ci ne l'auroient-ils pas invoquée à leur tour, ſi elle avoit été pour eux? Ils ne l'ont pas fait, par les écrits des Pères nous voyons comment ces entêtés ſe défendoient; les uns faiſoient profeſſion de regarder les Apôtres comme des ignorans, les autres prétendoient que les Pères entendoient mal la doctrine des Apôtres, la plupart alléguoient l'Ecriture-Sainte, la falſifioient, & produiſoient des livres apocryphes, preſque tous fondoient leurs erreurs ſur des raiſonnemens philoſophiques. Au milieu de ces ennemis il n'étoit pas aiſé d'introduire de nouveaux dogmes juſqu'alors inconnus.

3°. L'on ſait ce qui eſt arrivé lorſqu'un Evêque a eu cette témérité, quels qu'aient été ſes talens, ſon crédit, ſon rang dans l'Egliſe, il a été cenſuré & dépoſſédé. S'il y eut jamais des hommes capables de changer la croyance commune, ce ſont Paul de Samoſates, Théodore de Mopſueſte, Evêque d'Antioche, & Neſtorius, Patriarche de Conſtantinople. On ne peut conteſter ni leur capacité, ni leur réputation, ni l'autorité qu'ils s'étoient acquiſe; dès qu'ils voulurent dogmatiſer, ils furent condamnés ſans ménagement. Paul fut accuſé par ſon troupeau, Neſtorius par ſon clergé, Théodore déguiſa ſes ſentimens, ſans quoi il auroit eu le même ſort. Si tous les trois avoient fidèlement ſuivi la *tradition*, ils ſeroient au rang des Pères de l'Egliſe. Comment ceux-ci, toujours ſurveillés par les Fidèles, par leurs collègues & par les hérétiques, ont-ils pu altérer l'ancienne croyance?

Ils l'ont fait, diſent les Proteſtans, donc ils l'ont pu, n'importe comment. Au quatrième ſiècle nous trouvons des dogmes univerſellement crus, deſquels il n'avoit pas été queſtion pendant les trois précédens, deſquels même on avoit enſeigné le contraire; contre ce *fait poſitif* & prouvé il eſt abſurde d'alléguer de prétendues impoſſibilités. Lorſque nous demandons aux Proteſtans quels ſont ces dogmes, ils en citent quelques-uns au haſard ſans ſeconder jamais ſur le s'accorder; ni ſur l'époque de leur naiſſance.

Comme en parlant de chacun de ces dogmes prétendus nouveaux, nous en avons prouvé l'antiquité, nous nous bornons ici à des réflexions générales.

1°. C'eſt un abus des termes de nommer *fait poſitif*, *preuve poſitive* le prétendu ſilence des trois premiers ſiècles; ce n'eſt qu'une preuve négative qui ne conclut rien. Il nous reſte très-peu de monumens de ces temps-là, nous n'avons pas la dixième partie des ouvrages faits par les auteurs Chrétiens pendant toute la durée des perſécutions, l'on peut s'en convaincre par les catalogues des écrivains Eccléſiaſtiques & de leurs ouvrages. De quel front peut-on ſoutenir que dans cette multitude de livres perdus il n'a jamais été fait mention des dogmes & des uſages crus & pratiqués au quatrième ſiècle? Une *preuve poſitive* qu'il y en étoit parlé, c'eſt que les Pères de ce ſiècle, qui avoient ces écrits entre les mains, ont proteſté qu'il ne leur étoit pas permis de s'écarter de ce qui avoit été enſeigné dans les trois ſiècles précédens. Contre ce témoignage univerſel & uniforme, quelle force peut avoir une preuve purement négative?

2°. Au quatrième ſiècle il y avoit des Egliſes établies non-ſeulement dans toutes les provinces de l'Empire Romain, mais hors des limites de cet Empire, en Afrique loin des côtes, dans l'intérieur de l'Arabie, dans la Méſopotamie & dans la Perſe, chez les Ibères & les Scythes de la petite Tartarie, chez les Goths & les Sarmates. Cela eſt prouvé par le témoignage des Ecrivains de ce ſiècle, & par les Evêques de preſque toutes ces contrées qui ſe trouvèrent au Concile de Nicée l'an 325. Or ces Egliſes avoient été fondées pendant les deux ſiècles précédens, & quelques-unes par les Apôtres mêmes. A-t-il pu y avoir de la colluſion entre les Evêques dont les ſiéges étoient ſi éloignés les uns des autres, dont les mœurs & le langage étoient ſi différens? Quel intérêt commun a pu les engager à recevoir des dogmes oppoſés à ceux qui leur avoient été enſeignés par leurs fondateurs? On nous dira ſans doute que cela s'eſt fait inſenſiblement & ſans que l'on s'en ſoit apperçu. Mais outre l'abſurdité de ce ſommeil général qui auroit régné d'un bout de l'univers à l'autre, un *changement poſitif* arrivé dans la doctrine, prêché publiquement, a dû être ſenſible, étonner les eſprit, réveiller l'attention. Où a-t-il commencé, où en ſont les témoins? Le *fait poſitif* & certain eſt que toute innovation a fait du bruit, a excité des reclamations & des cenſures; donc le fait contraire avancé par les Proteſtans eſt une rêve & une abſurdité.

3°. De tous les ſiècles, il n'en eſt aucun pendant lequel il ait pu le moins arriver un changement dans la croyance qu'au quatrième. Dès que la paix eut été donnée à l'Egliſe en 313, la communication devint plus libre & plus fréquente entre les différentes ſociétés chrétiennes diſperſées, c'eſt alors qu'il fut plus aiſé de ſavoir ce qui étoit enſeigné dans ces diverſes Egliſes; c'eſt donc alors que la *tradition* univerſelle parut avec le plus d'éclat. Jamais auſſi la Foi chrétienne n'eut un plus grand nombre d'ennemis qu'à cette époque; il y avoit des Marcionites, des Manichéens, des Novatiens, des Donatiſtes, des Ariens de trois eſpèces, des Montaniſtes, &c, qui ne pardonnoient rien aux Catholiques en fait de dogmes, de culte, ni de diſcipline: étoit-ce là le moment d'introduire impunément quelque choſe de nouveau? Il eſt d'ailleurs ridicule de croire qu'un dogme n'a commencé que quand il s'eſt trouvé des Hérétiques pour le combattre. Mais il y a un fait ſingulier, jamais l'on n'a travaillé avec plus de zèle que dans le 3me & le 4me ſiècles, à traduire les Livres ſaints, à les mettre à la portée des Fidèles, à les expliquer, & jamais le nombre des erreurs n'a été plus grand; grâces aux Proteſtans, ce phénomène s'eſt renouvelé au 16me ſiècle.

4°. Quand un ſiècle commence, il n'efface pas le ſouvenir du précédent, le quatrième étoit compoſé d'abord d'une grande partie de la génération née dans le cours du troiſième. Il y avoit parmi les Evêques, comme parmi les Fidèles, des vieillards qui en avoient vu écouler plus de la moitié, qui avoient aſſiſté à pluſieurs Conciles, qui ne pouvoient ignorer ce qui avoit été enſeigné juſqu'alors. Pluſieurs avoient été Confeſſeurs de Jéſus-Chriſt pendant la perſécution de Dioclétien; ont-ils ſouffert que l'on changeât la doctrine pour laquelle ils s'étoient expoſés au martyre? Les Evêques du quatrième étoient leurs diſciples, & l'on juge aiſément combien ceux-ci devoient être attachés aux leçons de maîtres auſſi vénérables. C'étoit donc, à proprement parler, le 3me ſiècle qui parloit, enſeignoit & écrivoit au 4me, & ainſi de ſuite. Il y a de la démence à mettre une ligne de ſéparation entre la *tradition* de ces deux ſiècles. L'enſeignement de l'Egliſe eſt un fleuve majeſtueux qui a coulé & qui coule ſans interruption depuis les Apôtres juſqu'à nous; il a paſſé d'un ſiècle à l'autre ſans laiſſer troubler ſes eaux, & ſi quelques inſenſés ont entrepris d'y mettre obſtacle, ou il les a entraînés dans ſon cours, ou il s'eſt détourné pour aller couler ailleurs.

Neuvième Preuve. Nos adverſaires auroient voulu perſuader que le reſpect pour la *tradition* eſt un préjugé propre & particulier à l'Egliſe romaine, que les ſectes de Chrétiens Orientaux, les Grecs Schiſmatiſques, les Cophtes & les Syriens Jacobites ou Eutychiens, & les Neſtoriens ne reconnoiſſent point d'autre règle de foi que l'Ecriture-Sainte; c'eſt une fauſſeté. On a fait voir que toutes ces ſectes admettent les décrets des trois premiers Conciles Œcuméniques, & font profeſſion de ſuivre la doctrine

des Pères Grecs des quatre premiers siècles, qu'ils en ont traduit plusieurs ouvrages dans leurs langues. Les Nestoriens rejettent le Concile d'Ephèse parce qu'il les a condamnés, & sous ce prétexte que ce Concile a établi un nouveau dogme, au lieu que Nestorius soutenoit l'ancienne doctrine; ils ont le plus grand respect pour les livres de Théodore de Mopsueste, de Diodore de Tarse & de Théodoret, ils regardent ces trois personnages comme les plus saints Pères de l'Eglise. Les Jacobites au contraire reçoivent le Concile d'Ephèse & rejettent le Concile de Chalcedoine, ils prétendent que celui-ci a contredit la Doctrine du précédent, ils sont très-attachés aux écrits de S. Cyrille d'Alexandrie. Le principal grief des Grecs Schismatiques contre l'Eglise latine est qu'elle a ajouté au Concile de Constantinople le mot *filioque*, sans y être autorisée par un autre Concile général. Toutes ces sectes Orientales ont des recueils de Canons des premiers Conciles touchant la discipline, & les suivent; leur croyance & leur conduite ne ressemblent en rien à celles des Protestans. *Perpétuité de la foi*, tome 5, l. 7, c. 1 & 2.

Dixième preuve. L'exemple de ces derniers pourroit suffire pour démontrer que la Doctrine ne peut se perpétuer dans une société quelconque, sans le secours de la *tradition*.

1°. Les Luthériens disoient dans la confession d'Augsbourg, art. 21. « Nous ne méprisons point » le consentement de l'Eglise Catholique; nous » n'avons point dessein d'introduire dans cette » sainte Eglise aucun dogme nouveau & inconnu, ni de soutenir les opinions impies & » séditieuses que l'Eglise Catholique a condamnées ». On sait qu'ils n'ont pas persévéré long-temps dans ce langage.

2°. Quoique les Anglicans, dans leur confession de foi, c. 20 & 21, rejettent formellement la *tradition* ou l'autorité de l'Eglise, & déclarent qu'elle ne peut rien décider que ce qui est enseigné dans l'Ecriture-Sainte, néanmoins dans le plan de leur Religion dressé en 1719, 1re part., c. 1, ils font profession de recevoir comme authentiques, ou comme faisant autorité, les quatre premiers Conciles, & les sentimens des Pères des cinq premiers siècles. La raison de cette contradiction est aisée à découvrir. En 1562, lorsque leur confession de foi fut dressée, le socinianisme n'étoit pas encore prêché en Angleterre, mais en 1719, & même dans le siècle précédent, il y avoit fait beaucoup de progrès. Les Théologiens Anglicans, dans leurs disputes avec ces Sectaires, avoient éprouvé qu'il étoit impossible de les convaincre par l'Ecriture-Sainte, ils sentirent donc la nécessité de recourir à la *tradition*, pour prendre le vrai sens de l'Ecriture; ont-ils fait grand usage de l'autorité des Pères aussi pour expliquer les passages dont les Sociniens abusoient. Nous leur demandons pourquoi les Conciles & les Pères postérieurs au 5e. siècle n'ont plus la même autorité que les précédens, & pourquoi ils n'admettent pas tous les dogmes & tous les usages qui sont prouvés par la *tradition* des cinq premiers siècles. Aussi les Luthériens & les Calvinistes reprochent-ils aux Anglicans cette inconséquence, ils disent que la Religion de ces derniers n'est qu'un demi-Papisme.

3°. Mais eux-mêmes n'ont pas pu éviter cet embarras; toutes les fois qu'ils se sont trouvés aux prises avec les Sociniens, ils ont vu qu'ils ne gagnoient rien en citant l'Ecriture-Sainte à des adversaires auxquels ils avoient appris l'art de se jouer de tous les passages. Lorsqu'ils ont voulu alléguer le sens que les Pères y ont donné en disputant contre les Ariens, les Sociniens leur ont demandé si, après avoir rejeté la *tradition*, ils la reprenoient pour règle de leur foi. Socin lui-même convenoit que s'il falloit la consulter, les Catholiques avoient gain de cause, *Epist. ad Radecium*; il est donc prouvé que, sans cette sauve-garde, les Hérétiques renverseroient bientôt les articles les plus essentiels du Christianisme. « Nous reconnoissons, dit Basnage, » que Dieu ne nous a point donné de moyen » infaillible pour terminer les controverses qui » naissent.... *Il faut*, selon S. Paul, *qu'il y ait* » *des hérésies*, & par la même raison, il faut » que ces hérésies subsistent », *Hist. de l'Eglise*, l. 27, c. 2, §. 17, p. 1577.

4°. Pour terminer les disputes qui s'étoient élevées en Hollande entre les Arminiens & les Gomaristes, les Calvinistes convoquèrent à Dordrecht en 1618 un synode de toutes les Eglises réformées, afin de décider à la pluralité des voix quelle est la Doctrine qu'il falloit suivre, & quel sens il faut donner aux passages de l'Ecriture-Sainte que chacun des deux partis alléguoit en sa faveur; ils ont donc rendu hommage à la nécessité de la *tradition* pour bien entendre l'Ecriture-Sainte.

5°. Ainsi après avoir méprisé hautement la *tradition* de l'Eglise universelle, les Protestans se sont mis sous le joug de la *tradition* particulière de leur secte; à proprement parler, elle est leur seul guide. En effet, avant de lire l'Ecriture-Sainte, un Protestant, soit Luthérien, soit Anglican, soit Calviniste, a déja sa croyance toute formée par le Catéchisme qu'il a reçu dès l'enfance, par les instructions de ses Parens & des Ministres, par les discours dont il a eu les oreilles frappées. Lorsqu'il ouvre l'Ecriture-Sainte pour la première fois, il ne peut manquer de trouver dans chaque passage le sens que l'on y donne communément dans sa secte, les opinions dont il est imbu d'avance lui tiennent lieu de l'inspiration du S. Esprit. S'il lui arrivoit de l'entendre autrement, & de soutenir son interprétation

interprétation particulière, il seroit excommunié, proscrit, traité comme un Hérétique. Telle a été la conduite de tous les Sectaires depuis les premiers siècles. « Ceux qui nous conseillent » les recherches, dit Tertullien, veulent nous » attirer chez eux.... Dès qu'ils nous tiennent, » ils érigent en dogmes & prescrivent avec hau» teur ce qu'ils avoient feint d'abord de sou» mettre à notre examen », *de præscript.* c. 8 & suiv. On diroit qu'il a voulu peindre les Prédicans de la réforme treize cents ans avant leur naissance. Une autre preuve de la croyance purement traditionnelle des Protestans, c'est qu'ils répètent encore aujourd'hui les argumens, les impostures, les calomnies des prétendus réformateurs, quoiqu'on les ait réfutées cent fois, & ils y croient comme à la parole de Dieu.

Onzième Preuve. Ils conviennent, comme nous, qu'un ignorant est obligé de faire des actes de Foi, qu'un enfant y est tenu, dès qu'il est parvenu à l'âge de raison; les Sociniens ne donnent point le Baptême avant cet âge, parce qu'ils soutiennent que la Foi actuelle est une disposition nécessaire à ce sacrement. Or nous ne concevons pas comment l'un ou l'autre peut fonder sa foi sur l'Ecriture-Sainte. Qu'il la lise, ou qu'il l'entende lire, il n'entend toujours qu'une version, ce n'est point la langue des Auteurs Sacrés; comment sait-il que cette version est fidelle? Il n'en a point d'autre preuve que le témoignage des Théologiens de sa secte, c'est toujours la *tradition*, mais qui n'est pas celle de l'Eglise universelle, & qui même y est contraire. C'est néanmoins le cas dans lequel se sont trouvés les trois quarts & demi de ceux qui ont embrassé le Protestantisme dans les commencemens; c'étoit une troupe d'ignorans conduits à l'aveugle par les Prédicans de la réforme.

Bossuet, dans sa conférence avec le Ministre Claude, a fait voir qu'un Protestant ne s'entend pas lui-même, lorsqu'il dit en récitant le symbole : *je crois la sainte Eglise Catholique.* Si par là il entend la secte particulière dans laquelle il est né, c'est une erreur, & il y croit sans aucun motif raisonnable. S'il entend, comme la plupart, l'assemblage de tous ceux qui croient en Dieu & en Jésus-Christ, il se contredit en ajoutant : *je crois la Communion des Saints*, puisqu'encore une fois il ne peut y avoir de Communion entre ceux qui n'ont pas la même croyance. Au mot *Foi*, en faisant l'analyse de la foi d'un Catholique ignorant ou enfant, nous avons fait voir qu'il a un motif très-solide de croire à l'Eglise Catholique.

Douzième preuve. La chaîne des erreurs qu'a fait naître la méthode des Protestans, démontre qu'elle est fausse; non-seulement elle a donné lieu à cette multitude de sectes, qui les divisent, mais elle conduit directement au Déisme & a l'incrédulité.

En effet, pour décréditer la *tradition*, les Protestans ont noirci, tant qu'ils ont pu, les Pères de l'Eglise, ils ont attaqué leur capacité, leur doctrine, leur morale, leurs actions, leurs intentions, leur bonne foi. Cependant les plus anciens des Pères étoient les disciples immédiats des Apôtres; il est difficile d'avoir une haute opinion de maîtres qui ont formé de pareils élèves, & qui les ont choisis pour successeurs. Aussi plusieurs Protestans ont parlé des uns à peu près comme des autres. Si les Apôtres eux-mêmes, disent-ils, ont été sujets à des erreurs & à des foiblesses, faut-il s'étonner que leurs disciples les plus zélés en aient été susceptibles? Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 8, §. 39; Chillingworth, *la Religion Protestante, voie assurée au salut*, &c. Est-il croyable d'ailleurs que Jésus-Christ ait veillé sur son Eglise, en permettant qu'elle tombât entre les mains de Pasteurs si capables de l'égarer? On conçoit tout l'avantage que ces accusations téméraires ont donné aux Déistes, ils n'ont pas manqué de tourner contre les Apôtres les mêmes objections que les Protestans ont faites contre la personne & contre les écrits des Pères; bientôt ils ont osé les lancer contre Jésus-Christ lui-même. Quand on demandoit, est-il possible que des hommes tels que Luther, Calvin & les autres, emportés par les passions les plus fougueuses, qui ont donné dans des erreurs dont leurs sectateurs rougissent aujourd'hui, aient été suscités de Dieu pour réformer l'Eglise? Ceux-ci, plutôt que de demeurer muets, ont répondu que les fondateurs mêmes & les propagateurs du Christianisme ont été sujets à des erreurs & à des foiblesses.

Lorsque nous soutenons qu'un Fidèle doit user de sa raison pour connoître quelle est la véritable Eglise & pour peser les preuves de son infaillibilité, mais que dès qu'il la connoît, il doit déférer à cette autorité; ils disent que cette conduite est absurde, que nous attribuons à l'Eglise le droit d'enseigner toutes sortes d'erreurs, sans qu'il nous soit permis d'examiner si nous devons les admettre ou les rejeter; qu'il n'est pas plus difficile à la raison de juger quelle est la véritable doctrine que de discerner quelle est la véritable Eglise. Nouveau sujet de triomphe pour les Déistes: selon vous, ont-ils dit, nous ne pouvons juger de la mission de Jésus-Christ, de celle des Apôtres, de l'inspiration des Livres Saints que par la raison; donc c'est encore à elle de juger si la doctrine qu'ils enseignent est vraie ou fausse : il n'est pas plus difficile de porter ce jugement que de voir si leur mission est divine ou humaine, si tels livres sont inspirés ou non. Conséquemment les Déistes ont attaqué l'Ecriture-Sainte en général par les mêmes argumens que les Protestans ont faits contre certains livres qu'ils ont rejetés du Canon.

Au mot *erreur* nous avons fait voir la mul-

titude de celles qui ſont nées les unes des autres ſur chacune des queſtions controverſées entre les Proteſtans & nous, toutes ſont venues de l'opiniâtreté à rejeter la *tradition ;* dès qu'une fois les Proteſtans ont eu poſé pour principe que nous ne devons croire que ce qui eſt expreſſément & formellement révélé dans l'Ecriture-Sainte, & que c'eſt à la raiſon d'en déterminer le vrai ſens ; les Sociniens ont conclu d'abord, donc nous ne devons croire révélé que ce qui eſt conforme à la raiſon ; & les Déiſtes ont dit de leur côté, donc la raiſon ſuffit pour connoître la vérité, nous n'avons pas beſoin de révélation.

Nos adverſaires nous répondront ſans doute qu'il n'eſt aucun principe ſi inconteſtable, que l'on ne puiſſe en abuſer & en tirer de fauſſes conſéquences. Soit. Il falloit donc commencer par examiner ſi le leur étoit inconteſtable, mais ils l'ont poſé ſans prévoir où il les conduiroit ; or nous avons prouvé qu'il eſt non-ſeulement très-ſujet à conteſtation, mais abſolument faux & deſtructif du Chriſtianiſme.

Dans les divers articles relatifs à la queſtion préſente, nous avons répondu aux principales objections des Proteſtans, mais la manière dont il s'y ſont pris pour décréditer les témoins de la *tradition*, mérite un examen particulier.

Le Clerc, *Hiſt. Eccleſ.*, 2e ſiècle, an. 101, commence par obſerver qu'à dater de la mort des Apôtres l'on entre dans des temps où l'on ne peut pas approuver tout ce qui a été dit & tout ce qui a été fait, que cependant Dieu a veillé ſur ſon Egliſe, & qu'il a empêché que le fond du Chriſtianiſme ne fût changé. Les Apôtres, dit-il, avoient puiſé leurs connoiſſances dans trois ſources, dans les livres originaux de l'ancien Teſtament, dans les leçons de Jéſus-Chriſt, dans des révélations immédiates ; le Saint-Eſprit leur enſeignoit toute vérité, & ſes dons miraculeux en étoient la preuve, avantages que n'ont point eus ceux qui leur ont ſuccédé. Ceux-ci étoient des Juifs Hellénites ou des Grecs, comme ils n'entendoient pas l'hébreu, ils ſe ſont ſouvent trompés. Ils ont cru que les Septante avoient été inſpirés de Dieu, & ils n'ont pas vu que ces interprêtes ont ſouvent très-mal traduit le texte ſacré. Les Apôtres n'ont cité cette verſion que pour ſe prêter au beſoin des Juifs Hellénites qui ne ſavoient pas l'hébreu. D'où l'on voit que les Pères Grecs ont été de mauvais interprêtes de l'Ecriture, à plus forte raiſon les Pères Latins qui n'avoient qu'une mauvaiſe verſion faite ſur celle des Septante.

Une autre ſource d'erreurs eſt venue des *traditions* reçues de vive voix des Apôtres, comme l'opinion que Jéſus-Chriſt a vécu plus de quarante ans, ſon règne futur de mille ans, le temps de la célébration de la Pâque, &c.

Attachés à la Philoſophie de Platon ils ont cherché à en concilier les dogmes avec ceux du Chriſtianiſme, ainſi ils ont adopté la Trinité Chrétienne à celle de Platon, ils ont cru Dieu & les Anges corporels. Ignorans dans l'art de la dialectique & dans celui de la critique, ils ont ſouvent raiſonné faux, ils ont admis comme vrais pluſieurs écrits ſuppoſés. Empreſſés d'amener les Païens à la Foi chrétienne, ils ſe ſont fréquemment rapprochés des opinions vulgaires, ils ont pris dans le ſens le plus commun des termes qui en avoient un très-différent dans les écrits des Apôtres, comme celui de *myſtère* en parlant des Sacremens, & celui d'*oblation* pour déſigner l'Euchariſtie. De là ſont nés une multitude de dogmes qui ne ſont point dans le nouveau Teſtament ; mais comme c'étoient des ſubtilités que le peuple n'entendoit pas, il a eu des mœurs plus pures & une Religion plus ſaine que ceux qui étoient chargés de l'enſeigner.

Le Clerc couronne cet expoſé perfide, moitié Socinien, & moitié Calviniſte, en diſant que la ſincérité d'un hiſtorien l'oblige à faire ces aveux ; mais cette ſincérité n'eſt qu'une hypocriſie malicieuſe, il faut la démaſquer.

1°. Ce portrait des Pères du ſecond ſiècle eſt bien différent de celui qu'en a tracé Beauſobre, lorſqu'il a relevé l'intelligence, la capacité, la ſage critique, avec leſquels ces Pères ont procédé pour diſtinguer les livres authentiques de l'Ecriture-Sainte d'avec les livres apocryphes ; *voy.* ci-deſſus notre *cinquième preuve*. Le Clerc n'a pas vu qu'en déprimant les qualités & le caractère perſonnel de ces témoins, il affoibliſſoit d'autant la certitude du jugement qu'ils ont porté ſur le Canon des Livres Saints. Mais un mécréant n'eſt preſque jamais guidé dans ſes écrits que par l'intérêt du moment.

2°. Puiſque les miracles opérés par les Apôtres prouvoient qu'ils étoient inſpirés par le Saint-Eſprit, nous demandons pourquoi les miracles faits, pendant le ſecond & le troiſième ſiècles, par les Fidèles & par les Paſteurs, ne prouvoient pas qu'ils étoient auſſi remplis du Saint-Eſprit, quoiqu'ils ne l'euſſent pas reçu avec la même plénitude que les Apôtres. Jéſus-Chriſt n'avoit pas promis à ces derniers *l'eſprit de vérité* pour eux ſeuls, ni pour un temps, mais *pour toujours*, *Joan.*, c. 14, ℣. 16, 17, 23. Il leur avoit dit, c. 15, ℣. 16, « Je vous ai choiſis afin que vous » alliez faire du fruit, & que ce fruit ſoit du- » rable », *ut fructus veſter maneat ;* mais ce fruit n'a été que paſſager, ſuivant l'opinion de notre diſſertateur, il a commencé à ſe détruire immédiatement après la mort des Apôtres.

3°. Si ce qu'il dit eſt vrai, il ne l'eſt pas que Dieu ait conſervé ſain & ſauf le fond ou le capital du Chriſtianiſme. Comme Le Clerc, Socinien déguiſé, n'admet ni la Création, ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni la Rédemption dans le ſens propre, ni la tranſmiſſion du péché origi-

hel, ni l'éternité des peines de l'enfer, &c., le fond de son Christianisme se réduit presque à rien; l'unité de Dieu, l'immortalité de l'ame, le bonheur futur des Justes, la mission de Jésus-Christ, la suffisance de l'Ecriture interprétée à sa manière, voilà tout son symbole. Or Dieu, selon lui, n'en a pas conservé purs tous les articles dans le second siècle, puisque l'on y a commencé à enseigner la Trinité des personnes en Dieu, la nécessité de la *tradition*, le culte des martyrs, &c.; autant d'erreurs destructives du Christianisme Socinien.

Nous ne contesterons pas au Critique que les Apôtres n'aient reçu avec le don des langues la faculté d'entendre & de parler l'ancien hébreu. Cette connoissance leur étoit nécessaire pour convaincre les Docteurs Juifs qui auroient pu leur opposer les oracles de l'Ecriture, suivant le texte original. Mais alors les Apôtres en paroîtront plus coupables aux yeux de Le Clerc & de ses pareils. Convaincus de la nécessité de savoir l'hébreu, les Apôtres n'ont commandé à personne de l'apprendre; connoissant toute l'imperfection de la version des Septante, ils n'ont chargé personne d'en faire une meilleure; en se servant de celle-là ils lui ont concilié un respect que sans cela on n'auroit pas eu pour elle. S'ils ont bien fait de se prêter ainsi au besoin des Hellénites, pourquoi leurs disciples ont-ils mal fait au second siècle de suivre leur exemple? nous ne le concevons pas.

On nous cite avec emphase ces paroles de Saint Paul à Timothée, *Epist.* 2, c. 3, ℣. 15, « Comme » vous connoissez dès l'enfance les Saintes Ecri» tures, elles peuvent vous instruire pour le salut, » par la foi en Jésus-Christ. Toute écriture divi» nement inspirée est utile pour enseigner, pour » reprendre, pour corriger, pour instruire dans » la justice, pour rendre parfait un homme de » Dieu, & le rendre propre à toute bonne œuvre ». Mais on ne fait pas attention que Timothée, né en Lycaonie, d'un père Gentil, élevé par une mère & par une aïeule Juives, n'avoit pu lire l'Ecriture-Sainte que dans la version des Septante; cependant cela suffisoit, selon S. Paul, pour lui donner la science du salut, pour le mettre en état d'enseigner, pour faire de lui un Pasteur parfait; comment cela ne suffisoit-il plus aux Pères du second siècle? autre mystère.

Disons hardiment que s'il avoit paru pour lors une nouvelle version grèque de l'ancien Testament, elle auroit été rejetée par les Juifs Hellénites, prévenus d'estime pour celle des Septante, & accoutumés à la lire; qu'elle auroit été suspecte même aux Gentils convertis, dès qu'ils auroient su qu'il y en avoit une plus ancienne. C'est ce qui arriva au quatrième siècle, lorsque S. Jérôme entreprit de donner une nouvelle version latine sur l'hébreu.

5°. Du moins les Pères Grecs du second siècle & du troisième entendoient le texte grec du nouveau Testament; & il est à présumer qu'ils le lisoient encore plus souvent que l'ancien. Comment cette lecture ne les a-t-elle pas détrompés des erreurs qu'ils puisoient dans la traduction de celui-ci, faite par les Septante? Plusieurs Protestans ont dit que quand il ne nous resteroit que le seul Evangile de S. Matthieu, c'en seroit assez pour fonder notre Foi; il est bien étonnant que le nouveau Testament tout entier n'ait pas pu préserver de toute erreur les disciples des Apôtres & leurs successeurs.

6°. Suivant le sentiment des Protestans, Saint Paul a encore très-grièvement péché en recommandant aux Fidèles de garder la *tradition*, il devoit, au contraire, leur défendre d'y avoir égard, puisque ça été une source intarissable d'erreurs. Mais laquelle des fausses *traditions* citées par Le Clerc a-t-elle passé en dogme dans l'Eglise, & a-t-elle été généralement adoptée? car c'est ici le point de la question. Jamais on ne s'est avisé d'appeler *tradition* le sentiment particulier d'un ou deux Pères de l'Eglise, mais le sentiment du plus grand nombre, confirmé & perpétué par l'enseignement de l'Eglise. S. Irénée est le seul qui ait cru que Jésus-Christ avoit vécu plus de quarante ans, & il fondoit cette opinion sur l'Evangile, *Joan.* c. 8, ℣. 57; les Millenaires appuyoient la leur sur l'Apocalypse, & les Quartodécimans pouvoient se prévaloir de ce que J. C. avoient dit, *Luc*, c. 22, ℣. 16, « je ne man» gerai plus cette Pâque, jusqu'à ce qu'elle s'ac» complisse dans le royaume de Dieu »; or il l'avoit mangée le quatorzième de la lune de Mars. Lorsqu'un Protestant vient nous dire: *fiez-vous après cela aux traditions*; un Déiste peut ajouter sur le même ton: *fiez-vous après cela à l'Ecriture-Sainte, sur laquelle on a étayé toutes les erreurs possibles.*

7°. Si les Pères du second siècle étoient en général ignorans, crédules, mauvais raisonneurs, incapables d'entendre & d'interpréter l'Ecriture-Sainte, les Apôtres ont été bien mal inspirés par le Saint-Esprit, lorsqu'ils ont choisi de tels hommes pour leur succéder; n'y en avoit-il donc point de plus capables? S. Irénée nous en donne une idée fort différente, *contra hær.*, l. 3, c. 3, n. 1; il devoit les connoître, puisqu'il avoit vécu avec eux. Le Clerc convient cependant, n. 22, que le Christianisme fit de grands progrès dans ce siècle, *par les restes de miracles* opérés par les disciples des Apôtres, par la réfutation des erreurs des Païens, par la constance des Martyrs, par la pureté des mœurs des Chrétiens. Quoi, Dieu a employé ces moyens surnaturels pour propager une doctrine qui se corrompoit déja, & dont les erreurs alloient croître pendant quinze siècles entiers? c'est une supposition non moins absurde qu'impie.

Enfin nous prions Le Clerc de nous dire où

les Fidèles du second siècle, instruits par les Pasteurs de ce temps-là, avoient puisé des mœurs plus pures, & une Religion plus saine que celles de ceux qui étoient chargés de les enseigner; est-ce encore dans le texte Hébreu de l'Ecriture-Sainte? On est tenté de croire que Le Clerc étoit en délire, lorsqu'il a écrit toutes ces inepties.

Mosheim n'a été guères plus raisonnable, il soutient que les Chrétiens ont été imbus de plusieurs erreurs, dont les unes venoient des Juifs, les autres de Païens; donc il ne faut pas croire, dit-il, qu'une opinion tient à la Doctrine Chrétienne parce qu'elle a régné dès le premier siècle & du temps des Apôtres. Il met au rang des erreurs judaïques l'opinion de la fin prochaine du monde, de la venue de l'Antechrist, des guerres & des forfaits dont il seroit l'auteur, du règne de mille ans, du feu qui purifieroit les ames à la fin du monde. Il attribue aux Païens ce que l'on pensoit des esprits ou génies bons ou mauvais, des spectres & des fantômes, de l'état des morts, de l'efficacité du jeûne pour écarter les mauvais esprits, du nombre des cieux, &c. Il n'y a rien de tout cela, dit-il, dans les écrits des Apôtres; c'est ce qui prouve la nécessité de nous en tenir à l'Ecriture-Sainte, plutôt qu'aux leçons d'aucun Docteur, quelque ancien qu'il soit. *Instit. Hist. Christ. Majores*, c. 3, §. 17.

Ce Critique avoit-il réfléchi avant d'écrire? 1°. S'il entend seulement que parmi les premiers Chrétiens quelques particuliers ont retenu des opinions juives ou païennes qui n'étoient contraires à aucun dogme du Christianisme, nous ne disputerons pas; nous n'avons aucun intérêt à savoir quels ont été les sentimens de chaque individu converti par les Apôtres ou par leurs successeurs. S'il veut que ces opinions indifférentes aient été assez communes pour former une *tradition* parmi les Docteurs Chrétiens, nous nous inscrivons en faux contre cette supposition.

2°. Si elle étoit vraie, & que les Apôtres ne se fussent pas attachés à réfuter ces erreurs, ils en seroient responsables, & ce seroit à eux qu'il faudroit s'en prendre. Aussi les Incrédules ont-ils attribué aux Apôtres mêmes toutes les erreurs dont Mosheim veut charger les premiers Chrétiens, & ils ont prétendu les trouver dans les écrits du Nouveau Testament. Ils ont soutenu que la fin du monde prochaine est enseignée par Jésus-Christ, *Matt.* c. 24, ℣. 34; S. Paul, 1 *Thess.* c. 4, ℣. 14; par S. Pierre, *Epist.* 2, c. 3, ℣. 9 & suiv. La venue & le règne de l'Antechrist sont prédits, 2 *Thessal.* c. 2, ℣. 3; 1 *Joan.* c. 2, ℣. 18. Le règne de mille ans est promis, *Apoc.* c. 20, ℣. 6 & suiv. 2 *Petri*, c. 3, ℣. 13. S. Paul a parlé du feu purifiant, 1 *Cor.* c. 3, ℣. 13, & S. Pierre, *ibid.* ℣. 7 & 10. La distinction entre les bons Anges & les mauvais est enseignée clairement dans les livres de l'Ancien & du Nouveau Testament; on a jugé des inclinations des mauvais Anges par ce qui en est dit dans le livre de Tobie, c. 4, ℣. 8, & c. 6, ℣. 8, &c. Il est parlé des fantômes, *Matt.* c. 14, ℣. 26, & *Luc*, c. 24, ℣. 37. On a raisonné sur l'état des morts d'après la parabole du mauvais riche, *Luc*, c. 16, ℣. 22, d'après un passage de S. Pierre, *Epist.* 1, c. 3, ℣. 19, & d'après ce que dit S. Paul de la résurrection future. L'efficacité du jeûne est fondée sur l'exemple de Jésus-Christ, de S. Jean-Baptiste, des Apôtres & des Prophètes; il est fait mention du 3e. ciel, 2 *Cor.* c. 12, ℣. 2 & 4.

Quoique parmi ces opinions il y en ait de vraies, de fausses, ou de douteuses, nous défions les Protestans de les réfuter par l'Ecriture seule. Une preuve que les anciens Pères qui ont suivi les unes ou les autres les ont puisées dans l'Ecriture, & non ailleurs, c'est qu'ils citent l'Ecriture, & point d'autres livres. La fureur de nos adversaires est d'attribuer toutes les erreurs aux fausses *traditions*, nous soutenons que quand il y en a eu, elles sont venues de fausses interprétations de l'Ecriture, & que c'est la *tradition* seule qui a décidé, entre les différentes interprétations, quelles étoient les vraies & quelles étoient les fausses. Ils cherchent à tromper, en disant qu'il s'en tiennent à l'Ecriture; encore une fois l'Ecriture, & l'interprétation de l'Ecriture, ne sont pas la même chose.

3°. Mosheim lui-même, en réfutant le système erroné d'un auteur moderne sur le mystère de la sainte Trinité, lui oppose le *silence de l'antiquité*, *Dissert. sur l'Hist. Eccl.* tom. 2, p. 564. Si le témoignage des anciens ne prouve rien, leur silence prouve encore moins. Il y a plus. Ce Critique réfutant l'ouvrage de Toland, intitulé *Nazarenus*, en 1722, blâme en général la mauvaise foi de ceux qui, pour se débarrasser du témoignage des Pères, commencent par leur reprocher des erreurs, des infidélités, de l'ignorance, &c.; il dit qu'en suivant cette méthode il ne reste plus rien de certain dans l'Histoire: & c'est justement celle qu'il a suivie dans tous ses ouvrages. *Vindiciæ Antiquæ Christianorum disciplina*, &c. Sect. 1, c. 5, §. 3, p. 92.

4°. Ce Critique n'est pas pardonnable d'attaquer par de simples probabilités, ce que nous lisons dans les anciens touchant l'innocence & la pureté des mœurs des premiers Chrétiens; plusieurs auteurs Païens en sont convenus, & Le Clerc avoue que c'est une des causes qui ont contribué à étendre les progrès du Christianisme pendant le second siècle. Mosheim dit qu'en y ajoutant foi, nous nous exposons à la dérision des Incrédules; que nous importe le mépris des insensés? C'est lui-même qui livre notre Religion aux sarcasmes de ses ennemis, en voulant

prouver que dès l'origine ça été un chaos d'erreurs empruntées des Juifs & des Païens.

Il a montré peu de sincérité en parlant de la règle de foi de l'Eglise Romaine. Ses Docteurs, dit-il, prétendent unanimement que c'est la parole de Dieu écrite & non écrite, ou en d'autres termes, que c'est l'Ecriture & la *tradition*, mais ils ne sont point d'accord pour savoir qui a droit d'interpréter ces deux oracles. Les uns prétendent que c'est le Pape, les autres que c'est le Concile général, qu'en attendant, les Evêques & les Docteurs ont droit de consulter les sources sacrées de l'Ecriture & de la *tradition* & d'en tirer des règles de foi & de mœurs pour eux & pour leur troupeau. Comme il n'y aura peut-être jamais de juge pour concilier ces deux sentimens, nous ne pouvons espérer de connoître jamais au vrai les Doctrines de l'Eglise Romaine, ni de voir acquérir une forme stable & permanente à cette Religion, *Hist. Eccléf.* 16e. siècle, Sect. 3, 1 part. c. 1, §. 22. *Thèse sur la validité des ordin. Anglicanes*, c. 3, §. 3 & suiv.

On voit ici dans tout son jour le génie artificieux de l'hérésie.

1°. Aucun Catholique n'a jamais nié que la décision d'un Concile général touchant le sens de l'Ecriture & de la *tradition*, en fait de dogmes & de mœurs, ne soit une règle de foi inviolable; ainsi toutes les décisions du Concile de Trente sur ces deux chefs sont inconcestablement reçues par tous les Catholiques sans exception, & quiconque oseroit les attaquer seroit condamné comme hérétique. Sur tous ces points les Protestans sont donc bien assurés de connoître au vrai la Doctrine de l'Eglise Romaine; *voyez* TRENTE. En y ajoutant le symbole placé à la tête de ce Concile, quel dogme y a-t-il sur lequel un Protestant puisse ignorer ce que nous croyons? Bossuet, *Réponse à un Mémoire de Léibnitz, touchant le Concile de Trente; Esprit de Léibnitz*, t. 2, p. 97 & suiv.

2°. Tout Théologien Catholique reconnoît qu'une décision du Souverain Pontife en matière de foi & de mœurs, adressée à toute l'Eglise, reçue par tous les Evêques ou par le très-grand nombre, soit par une acceptation formelle, soit par un silence absolu, a autant d'autorité que si elle étoit portée dans un Concile général; parce que le consentement des Pasteurs de l'Eglise dispersés dans leurs siéges n'a pas moins de force que s'ils étoient rassemblés, il ne fait pas moins *tradition*. Toute la différence, c'est que dans le premier cas ce consentement est moins solemnel & moins promptement connu que dans le second. En vertu de son caractère, & du serment qu'il a fait d'enseigner & de défendre la Foi catholique, tout Evêque est essentiellement obligé de réclamer contre une décision du Pape qui lui paroitroit fausse. Si dans ce siècle il y a eu quelques Théologiens qui ont contesté ces principes, c'étoient des demi-protestans; ils sont regardés par l'Eglise universelle comme des hérétiques. Les Protestans l'ont si bien compris, que depuis les dernières décisions des Papes sur les matières de la grâce, ils n'ont pas cessé de répéter que l'Eglise Romaine professe hautement le Pélagianisme; cependant ces décisions n'ont pas été données dans un Concile général.

3°. Il n'importe en rien de savoir s'il y a des Docteurs Catholiques qui portent plus loin l'autorité du Pape, & qui soutiennent que sa décision a force de loi, indépendamment de toute acceptation; ces Docteurs n'en sont pas moins soumis à une décision acceptée, ni à celle d'un Concile général, ils n'en sont pas moins persuadés de la nécessité de consulter l'Ecriture-Sainte & la *tradition* des siècles passés. Y a-t-il aujourd'hui une décision des Papes en matière de foi ou de mœurs de laquelle on puisse douter si elle a été acceptée ou rejetée?

4°. C'est nous qui sommes réduits à ignorer quelle est la croyance de chacune des Sectes protestantes, tout particulier y jouit du droit d'entendre l'Ecriture-Sainte comme il lui plaît, pourvu qu'il ne fasse pas de bruit, aucun n'est obligé de se conformer à la confession de foi de sa Secte; toutes en ont changé plus d'une fois, elles peuvent bien en changer encore. C'est donc à nous d'assurer que leur Religion n'aura jamais une forme stable & permanente, elles ne subsistent que par la rivalité qui règne entre elles, & par la haine qu'elles ont toutes jurée à l'Eglise Romaine. La forme de la nôtre est stable & permanente depuis les Apôtres, les divers Conciles tenus dans les différens siècles n'ont rien décidé que ce qui étoit déja cru auparavant, ils n'ont point établi de nouveaux dogmes, puisqu'ils ont tous fait profession de s'en tenir à la *tradition*; cette règle invariable assure la perpétuité & la stabilité de notre Religion jusqu'à la fin des siècles.

Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, l. 9, c. 5, 6 & 7, a fait une espèce de traité très-long & très-confus contre l'autorité de la *tradition*; il prétend que l'ancienne Eglise n'admettoit des *traditions* qu'en matière de faits, d'usages & de pratiques; nous avons prouvé le contraire, & nous avons fait voir qu'en matière même de doctrine la *tradition* se réduit à un fait sensible, éclatant & public.

Il nous oppose un grand nombre de Pères de l'Eglise, en particulier S. Irénée & Tertullien; nous avons montré qu'il n'en a pas pris le sens. Il en allègue d'autres qui disent comme S. Cyrille de Jérusalem, *Catéch.* 4, en parlant du S. Esprit, qu'on ne doit rien expliquer touchant nos divins mystères, qu'on ne l'établisse par des témoignages de l'Ecriture. Ce Père ajoute: « Ne croyez pas » même ce que je vous dis, si je ne vous le » prouve par l'Ecriture-Sainte ». S. Cyrille avoit

raiſon & nous penſons encore comme lui. Il parloit à des Fidèles dociles, il étoit aſſuré qu'ils ne lui conteſteroient pas le ſens qu'il donnoit aux paroles de l'Ecriture. Mais ſi ce Père avoit eu pour auditeurs des Sectateurs de Macédonius, qui nioient la divinité du Saint-Eſprit, qui auroient diſputé ſur le ſens de tous les paſſages, qui lui en auroient oppoſé d'autres, &c, comment auroit-il prouvé le vrai ſens, ſinon par la *tradition?* Lui-même recommande aux Fidèles de garder ſoigneuſement la doctrine qu'ils ont reçue par *tradition*, il les avertit que s'ils nourriſſent des doutes, ils ſeront aiſément ſéduits par des hérétiques; *Catéch.* 5, à la fin.

Lactance, *Divin. Inſtit.*, l. 6, c. 21, argumente contre les Païens qui ne faiſoient aucun cas de nos Ecritures, parce qu'ils n'y trouvoient pas autant d'art ni d'éloquence que dans leurs Poëtes & dans leurs Orateurs. « Quoi donc, dit-il, » Dieu créateur de l'eſprit, de la parole & de » la langue, ne peut-il pas parler? Par une » Providence très-ſage il a voulu que ſes leçons » divines fuſſent ſans fard, afin que tous en- » tendiſſent ce qu'il diſoit à tous ». Sur ce paſſage les Proteſtans triomphent. Mais la ſimplicité du ſtyle de l'Ecriture met-elle les vérités qu'elle enſeigne à la portée de l'intelligence de tout le monde? Si cela étoit, pourquoi tant de diſputes ſur les paſſages mêmes qui paroiſſent les plus clairs? Pourquoi tant de commentaires, de notes, d'explications chez les Proteſtans mêmes? Le ſeul premier verſet de la Genèſe a donné lieu à des volumes entiers, & le ſens en eſt encore conteſté aujourd'hui par les Sociniens. Ces courtes paroles de Jéſus-Chriſt : *ceci eſt mon Corps*, *ceci eſt mon Sang*, ſont entendues par les Proteſtans dans trois ſens différens. Lactance n'avoit à juſtifier que la ſimplicité du ſtyle de l'Ecriture, il n'eſt point entré dans la queſtion de ſavoir ſi tout le monde pouvoit entendre l'hébreu, s'aſſurer de la fidélité des verſions, ſaiſir le vrai ſens de tous les paſſages eſſentiels, ſans danger de ſe tromper. Vainement on nous répétera ſes paroles : *Dieu ne peut-il donc pas parler?* Il le peut ſans doute, puiſqu'il l'a fait : mais encore une fois il n'a changé ni la nature du langage humain, ni la bizarrerie de l'eſprit des hommes; il a parlé aux uns en hébreu, aux autres en grec; donc il a voulu qu'il y eût des interprètes pour les peuples qui n'entendent ni l'un ni l'autre. Le ſeul interprète infaillible eſt l'Egliſe, tout autre eſt ſuſpect & ſujet à l'erreur.

Baſnage obſerve que les Pères ſe ſervoient contre les Hérétiques de l'argument négatif, & leur oppoſoient le ſilence de l'Ecriture dans les diſputes, mais que ceux-ci le retorquoient auſſi contre les Pères. Il établit neuf ou dix règles pour diſcerner les cas dans leſquels cet argument eſt ou ſolide, ou ſans force. Comme ces prétendues règles ne ſervent qu'à embrouiller la queſtion, nous nous bornons à ſoutenir que cet argument étoit ſolide contre les Hérétiques qui en appeloient toujours à l'Ecriture, comme font encore les Proteſtans, & qui ne pouvoit citer aucune *tradition* certaine en leur faveur, mais qu'il ne prouve rien contre les Pères ni contre les Catholiques, parce que chez eux la *tradition* de l'Egliſe a toujours ſuppléé au ſilence de l'Ecriture, ou à ſon obſcurité.

Il entreprend de réfuter la règle que donne Vincent de Lérins, ſavoir, que ce qui a toujours été cru par-tout doit être regardé comme véritable, qu'il faut conſulter l'antiquité, l'univerſalité & le conſentement de tous les Docteurs : *Quod ubique*, *quod ſemper*, *quod ab omnibus creditum eſt.... ſequamur univerſitatem*, *antiquitatem*, *conſenſionem; Commonit.* c. 2. Baſnage y oppoſe; 1°. que ſi l'on doit mettre au nombre des Docteurs les Apôtres & leurs Diſciples, il faut donc en revenir à conſulter leurs écrits. Qui en doute? mais la queſtion eſt de ſavoir ſi lorſqu'ils gardent le ſilence, ou ne s'expliquent pas aſſez clairement, on ne doit pas ſuivre le ſentiment de ceux qui leur ont ſuccédé, & qui font profeſſion de n'enſeigner que ce qu'ils ont appris de ces premiers fondateurs du Chriſtianiſme. Nous ſoutenons avec Vincent de Lerins qu'on le doit, & nous l'avons prouvé.

2°. Il dit que l'on ne peut jamais connoître le ſentiment de l'univerſalité des Docteurs, puiſque ceux qui ont écrit ne ſont pas la millième partie de ceux qui auroient pu écrire, & dont on ignore les opinions. Nous répondons en premier lieu que quand un Concile général a parlé, on ne peut plus douter de l'univerſalité de la croyance. En ſecond lieu que ceux qui n'ont pas écrit penſoient comme ceux qui ont écrit, puiſqu'ils n'ont pas réclamé. Toutes les fois qu'un Evêque ou un Docteur s'eſt écarté du ſentiment général de ſes collégues, il a été accuſé & condamné, ou pendant ſa vie, ou après ſa mort, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique en fournit cent exemples.

3°. Il objecte que parmi ceux qui ont écrit, il n'y en a ſouvent que deux ou trois qui aient traité une queſtion, & encore n'en ont-ils parlé qu'en termes obſcurs; que, s'ils faiſoient autorité, les hérétiques en auroient pu citer de leur côté; qu'enfin ce petit nombre a pu ſe tromper. Nous répliquons que quand trois ou quatre Docteurs de réputation, placés quelquefois à cent lieues l'un de l'autre, ſe ſont exprimés de même ſur un dogme, ſans exciter nulle part aucune réclamation, nous ſommes certains que tous les autres ont été de même ſentiment. Tout Evêque, tout Paſteur, s'eſt toujours cru eſſentiellement obligé à veiller ſur le dépôt de la foi, à élever la voix contre quiconque y donnoit atteinte, à écarter de ſon troupeau tout danger d'erreur; les Apôtres le leur avoient formellement commandé, & leur en avoient donné l'exemple. Au-

jourd'hui les Proteſtans leur font un crime de ce zèle toujours attentif & prévoyant, ils diſent que les Pères étoient des hommes inquiets, ſoupçonneux, jaloux, querelleurs, toujours prêts à taxer d'héréſie quiconque ne penſoit pas comme eux. Tant mieux, pouvons-nous leur répondre, c'eſt ce qui rend la *tradition* plus certaine, aucune erreur n'a pu naître impunément.

De là même il s'enſuit que les Hérétiques n'ont jamais pu citer des Docteurs qui aient penſé comme eux, ſans avoir fait du bruit & ſans avoir été notés. Que chacun des Docteurs Catholiques ait été capable de ſe tromper, cela ne fait rien à la queſtion; nous ſommes sûrs qu'ils ne ſe ſont pas trompés, dès qu'ils n'ont pas été blâmés & cenſurés. Quel Docteur mérita jamais mieux d'être ménagé qu'Origène? Non-ſeulement on ne lui a paſſé aucune erreur, mais on ne lui a pas pardonné ſes doutes. Si donc quelques-uns n'avoient parlé qu'en termes obſcurs, on les auroit forcés de s'expliquer.

Baſnage en impoſe, lorſqu'il dit que S. Auguſtin donnoit la même réponſe que lui aux ſémi-Pélagiens qui alléguoient en leur faveur le ſentiment des anciens Pères. Rien n'eſt plus faux. Ce ſaint Docteur a toujours fait profeſſion de ſuivre la doctrine des Pères qui l'avoient précédé, & il le prouve en citant leurs ouvrages. Lorſque S. Proſper lui objecta leur autorité touchant la prédeſtination, il répondit d'abord que ces ſaints perſonnages n'avoient pas eu beſoin de traiter cette queſtion, au lieu qu'il avoit été forcé d'y entrer pour réfuter les Pélagiens, l. *de prædeſt. Sanct.* c. 14, n. 27. Mais après y avoir mieux penſé, il fit voir que les anciens Pères ont ſuffiſamment ſoutenu la prédeſtination gratuite, en enſeignant que toute grâce de Dieu eſt gratuite, l. *de dono Perſev.* c. 19 & 20, n. 48-51. Par là même nous voyons de quelle prédeſtination il s'agiſſoit. Donc S. Auguſtin étoit bien éloigné de vouloir s'écarter de leur ſentiment, & quand il ſeroit vrai qu'il s'eſt exprimé autrement qu'eux, nous ſerions encore en droit de ſoutenir qu'il a penſé comme eux. « Ils ont gardé, dit-il, ce qu'ils » avoient trouvé établi dans l'Egliſe; ils n'ont » enſeigné que ce qu'ils avoient appris, & ils » ont été attentifs à enſeigner à leurs enfans ce » qu'ils avoient reçu de leurs Pères ». *Contra Jul.* l. 2, n. 34. *Voyez* PRÉDESTINATION, SÉMI-PÉLAGIANISME.

Lorſque certains Théologiens déclarent qu'ils s'en tiennent au ſentiment de S. Auguſtin ſeul, ſur les matières de la grâce & de la prédeſtination, ils méritent qu'on leur demande s'ils ſont ſoudoyés par les Proteſtans, pour annuller la *tradition* des quatre premiers ſiècles de l'Egliſe, & pour ſuppoſer que ce ſaint Docteur en a établi une nouvelle qui a ſubjugué toute l'Egliſe; c'étoit ce que vouloient Luther & Calvin. Que Baſnage & ſes pareils taxent de ſémi-Pélagianiſme Vincent de Lerins, cela ne nous ſurprend pas; ils ne lui pardonneront jamais la netteté, la force, la ſagacité avec laquelle il a établi l'autorité de la *tradition*; mais que des Théologiens qui ſe diſent Catholiques appuient cette accuſation, & n'en voient pas les conſéquences, cela eſt très-étonnant.

Si nous avions trouvé des objections plus fortes dans quelque auteur Proteſtant ou ailleurs, nous ne les aurions pas paſſées ſous ſilence, mais ce que nous avons dit ſuffit pour démontrer que nos adverſaires, en attaquant la *tradition*, n'ont pas ſeulement compris le véritable état de la queſtion.

TRADUCIENS, c'eſt le nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques par dériſion, parce que ceux-ci ſoutenoient que le péché originel paſſe & ſe communique des pères aux enfans, *traduitur*; & que pluſieurs, pour concevoir cette communication, avoient imaginé que l'ame d'un enfant émane de celle de ſon père, & naît *ex traduce*. Pendant long-temps S. Auguſtin pencha vers cette opinion, parce qu'elle lui ſembloit la plus commode pour expliquer la tranſmiſſion ou la tranſfuſion du péché originel, mais il ne l'embraſſa jamais poſitivement; il ſemble même l'avoir abandonnée dans ſon dernier ouvrage contre les Pélagiens.

Ces Hérétiques avoient évidemment tort quand ils exigeoient qu'on leur expliquât comment cela ſe fait; dès qu'un dogme eſt clairement révélé par l'Ecriture-Sainte & par la tradition, il eſt abſurde d'examiner ſi nous pouvons ou ſi nous ne pouvons pas le comprendre; c'eſt ſuppoſer que Dieu ne peut pas faire plus que nous ne concevons, & que notre intelligence très-bornée eſt la meſure de la puiſſance, de la ſageſſe & de la juſtice divine. On ne doit cependant pas blâmer les Pères de l'Egliſe, parce qu'ils ont tenté d'expliquer juſqu'à un certain point nos myſtères, & de les accorder avec les notions de la Philoſophie, afin de ſatisfaire aux reproches & aux objections des Hérétiques & des Incrédules. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL, PÉLAGIENS.

Quoique l'Ecriture-Sainte n'enſeigne pas poſitivement que Dieu crée les ames en détail à meſure qu'il ſe forme de nouveaux corps, c'eſt cependant le ſentiment le plus probable. En effet, il n'y a aucune raiſon de penſer qu'à la naiſſance du monde Dieu a exercé tout ſon pouvoir créateur, & qu'il a réſolu de ne plus en faire aucun uſage. Il n'eſt donc pas étonnant que le ſentiment dont nous parlons ſoit devenu la croyance générale de l'Egliſe. Beauſobre a fort mal raiſonné lorſqu'il a dit que l'hypothèſe de la préexiſtence des ames fait honneur à Dieu, parce qu'elle ſuppoſe que ſa puiſſance & ſa bonté n'ont jamais été ſans agir, & ſans ſe communiquer aux créatures. *Hiſt. du Manich.* l. 6, c. 1, §. 15. C'eſt

juſtement pour cela qu'il y a lieu de croire que Dieu agit encore en créant de nouvelles ames.

TRADUCTION, *voyez* VERSION.

TRAIT de la Meſſe. Suite de pluſieurs verſets qui ſe chantent à la Meſſe, & qui ſuccèdent au Graduel. Autrefois ces verſets étoient chantés, tantôt ſans interruption, *tractim*, par un ſeul chantre, & tantôt par pluſieurs alternativement. Comme un Pſeaume avoit quelque choſe de plus triſte quand il étoit continué par une ſeule perſonne, que quand pluſieurs Chantres ſe répondoient, l'uſage s'eſt établi, dans les temps conſacrés à la pénitence ou à la mémoire de la paſſion du Sauveur, & dans les Meſſes pour les morts, de faire chanter en *trait* les verſets, par un ſeul, ou par deux Chantres, auxquels le Chœur ne répond point. Dans les jours de fête conſacrés à la joie, au lieu de *trait* on chante *Alleluia*, & il eſt répété par le chœur. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Meſſe*, tom. 1, p. 205.

TRANSFIGURATION de Jéſus-Chriſt. Nous liſons dans S. Matthieu, c. 17, dans S. Marc, c. 9, & dans S. Luc, c. 9, que le Sauveur conduiſit ſes Diſciples, Pierre, Jacques & Jean, ſur une montagne haute & écartée, que pendant ſa prière ſon viſage devint reſplendiſſant comme le ſoleil, & ſes vêtemens d'une blancheur éblouiſſante, que Moïſe & Elie apparurent & s'entretinrent avec lui de ce qu'il devoit ſouffrir à Jéruſalem, qu'ils furent environnés d'une nuée lumineuſe de laquelle ſortit une voix qui dit : « Voilà » mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complai» ſances; écoutez-le ». Les Evangéliſtes ajoutent qu'à la vue de ce ſpectacle, Pierre s'écria : « Sei» gneur, nous ſommes bien ici; faiſons-y trois » tentes, une pour vous, une pour Moïſe, & une » pour Elie », ne ſachant ce qu'il diſoit; que les trois Diſciples effrayés tombèrent ſur leur viſage, que Jéſus les releva, les raſſura, & leur défendit de publier ce miracle avant ſa réſurrection; on conjecture qu'il arriva environ deux ans avant ſa mort.

Pour le révoquer en doute, quelques Incrédules ont dit que ces trois Diſciples dormoient, S. Luc le remarque expreſſément, qu'ainſi ce fut un rêve. Mais ces trois hommes ne rêvent pas de même; lorſque ces trois Diſciples tombèrent par terre, que Jéſus les releva & leur parla en deſcendant de la montagne, ils ne rêvoient pas. Pourquoi leur défendre de publier pour lors ce qu'ils avoient vu, s'il avoit voulu les retenir dans l'erreur? Toutes les circonſtances démontrent que Jéſus-Chriſt ne recherchoit ni ſa propre gloire, ni à tromper ſes Diſciples, que par des prodiges de toute eſpèce il vouloit les convaincre pleinement de ſa miſſion, & les prémunir contre le ſcandale de ſes ſouffrances & de ſa mort. Une preuve que les Apôtres ne penſoient pas non plus à multiplier ſes miracles, c'eſt que S. Jean qui avoit été témoin de celui-ci, n'en parle point dans ſes écrits; S. Pierre en a fait mention très-brièvement, *Epiſt.* 2, c. 1, ℣. 17.

La fête de la *Tranſfiguration* eſt ancienne dans l'Egliſe, puiſqu'au 5ᵉ ſiècle S. Léon a fait un ſermon ſur ce ſujet. S. Ildéfonſe, Evêque d'Eſpagne en 845, en parle comme de l'une des grandes ſolemnités de l'année; Baronius en a trouvé la mémoire dans un Martyrologe de l'an 850. Ainſi, lorſque l'an 1152, Pothon, Prêtre de Prum, la regardoit comme une nouvelle fête établie par des moines, il étoit mal informé. En 1457, le Pape Calixte III ordonna qu'elle fût célébrée par un Office propre, & avec les mêmes indulgences que la fête du S. Sacrement; cela prouve qu'elle n'étoit pas alors ſolemniſée partout, mais non qu'il en fut l'inſtituteur, comme quelques-uns l'ont cru. *Vies des PP. & des Martyrs*, tom. 7, p. 172. Thomaſſin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 19, §. 14 & 15.

TRANSLATION ſe dit d'un Evêque, lorſqu'il paſſe d'un ſiége à un autre. Voyez *le Dict. de Juriſprud.*

TRANSLATION des Reliques d'un Saint. L'uſage de tranſporter d'un lieu à un autre les Reliques d'un Martyr, ou d'un autre Saint dont on chériſſoit la mémoire, eſt venu d'un ſentiment très-naturel & très-religieux. Lorſqu'un Saint Evêque avoit ſouffert la mort pour Jéſus-Chriſt dans un lieu éloigné de ſon ſiége, il n'eſt pas étonnant que ſes ouailles aient déſiré de poſſéder ſes Reliques, aient demandé que du lieu de ſon martyre elles fuſſent portées dans ſon Egliſe. Ainſi l'an 107, les reſtes des os de S. Ignace, martyriſé à Rome, furent tranſportés dans ſa ville épiſcopale d'Antioche, & reçus par les Fidèles, *comme un tréſor ineſtimable*, ſuivant l'expreſſion des actes de ſon martyre. Or à cette époque il y avoit certainement encore dans cette Egliſe un bon nombre de Chrétiens qui avoient été inſtruits dans la foi par les Apôtres mêmes. Lorſqu'un Laïque avoit reçu la même couronne, le reſpect & l'amour inſpiroient le même empreſſement à ſes concitoyens; & quoique l'on en puiſſe dire, c'eſt un effet naturel de la vénération qu'inſpire la vertu.

Ce zèle augmenta, lorſque l'on vit qu'il ſe faiſoit des miracles au tombeau des Martyrs; on regarda leurs Reliques comme un gage aſſuré des faveurs du Ciel, & dans chaque Egliſe on fut jaloux de s'en procurer. Dans la ſuite des temps, lorſque les Barbares firent des incurſions dans nos provinces, brûlèrent les Egliſes & les Reliques des Saints, l'on s'empreſſa de dérober à leur fureur ces précieux dépôts, on les porta dans des lieux où l'on avoit lieu de penſer que les Barbares ne pénétreroient pas, ſur-tout dans les monaſtères écartés. Il y a pluſieurs exemples de Reliques ainſi portées de l'un des bouts de la

France à l'autre ; quelques-unes furent ensuite reportées dans le lieu où elles avoient reposé d'abord.

Quand on examine cet usage sans prévention, l'on n'y voit rien que de louable ; mais ce n'est point ainsi que l'ont envisagé les Protestans. Obstinés à soutenir que le culte des reliqués des Saints est une superstition imitée des Païens, ils ont trouvé beau, lorsqu'ils avoient les armes à la main, de suivre l'exemple des Barbares, de fouiller dans les tombeaux des Saints, d'en enlever les ornemens, de profaner & de brûler les reliques ; leurs écrivains ont ensuite déployé leur éloquence pour justifier ces excès, & pour jeter du ridicule sur toutes les pratiques des Catholiques à cet égard.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, liv. 18, c. 14, s'est beaucoup étendu sur ce sujet, il a fait tous ses efforts pour prouver que pendant les trois premiers siècles on ne s'étoit point avisé de toucher aux tombeaux des martyrs, d'en tirer leurs os, ni de les placer dans les Eglises ou sur les autels, que cet abus n'a commencé que vers la fin du quatrième siècle, & que ce sont les Ariens qui ont le plus contribué à l'introduire. Au mot *Saint*, §. 3, nous avons réfuté cette imagination ridicule ; aux mots *Martyrs* & *Reliques*, nous avons fait voir que leur culte est aussi ancien que le Christianisme, & que dès le commencement ça été une espèce de profession de foi de la résurrection future. S'il s'y est glissé des abus dans les siècles d'ignorance, ils n'ont jamais été aussi grands ni aussi fréquens que les Protestans le prétendent, & il en est résulté beaucoup plus de bien que de mal. Une infinité de pécheurs ont été pénétrés de componction en visitant le tombeau des Saints, Dieu y a souvent récompensé par des miracles la Foi des Fidèles, ils y ont reçu du soulagement dans leurs maux ; la fureur même des Barbares a respecté plus d'une fois ces sanctuaires de la piété. Quoi que l'on en dise, il est bon que les enfans de l'Eglise conservent ces objets de consolation & de confiance, desquels ses ennemis se sont volontairement privés.

TRANSMIGRATION des ames. Plusieurs anciens Philosophes, comme Empédocle, Pythagore & Platon avoient imaginé que les ames, après la mort, passoient du corps qu'elles venoient de quitter, dans un autre corps, afin d'y être purifiées avant de parvenir à l'état de béatitude. Les uns pensoient que ce passage se faisoit seulement d'un corps humain dans un autre de même espèce ; d'autres soutenoient que certaines ames entroient dans le corps d'un animal ou dans celui d'une plante. Cette *transmigration* étoit nommée par les Grecs *métempsychose* & *métensomatose*. C'est encore aujourd'hui un des principaux articles de la croyance des Indiens.

Nous n'avons aucun intérêt à rechercher l'origine de cette vision, ni la manière dont elle est venue à l'esprit des Philosophes, les conjectures des savans sur ce point ne s'accordent pas ; mais nous nous trouvons obligés de faire voir que cette erreur n'est fondée sur aucun principe certain, ni sur aucun des dogmes de la Foi Chrétienne, qu'il est faux que plusieurs Docteurs Chrétiens l'aient adoptée, ni qu'elle soit plus raisonnable que le sentiment de l'Eglise Catholique touchant le Purgatoire, ou la purification des ames après la mort. On voit assez par quel motif quelques Protestans ont trouvé bon d'avancer tous ces paradoxes.

Peu nous importe encore de savoir si parmi les Juifs les Pharisiens ont cru la *transmigration* des ames, si c'est encore aujourd'hui un des dogmes des Cabalistes, si ça été l'opinion commune des Egyptiens, ou seulement celle de quelques-uns de leurs Philosophes ; nous nous bornons à examiner si elle a pu être tirée de quelque vérité contenue dans la révélation, & si elle a contribué en quelque chose à corrompre la pureté de la Foi dans l'Eglise Chrétienne, comme certains critiques le prétendent.

Beausobre est celui de tous les Protestans qui a poussé le plus loin la témérité sur ce sujet, *Hist. du Manich.* liv. 7, c. 5, §. 5, tom. 2, p. 492. Il soutient 1°. qu'Origène a cru la *transmigration* des ames, qu'il a seulement douté si celles des pécheurs passent du corps d'un homme dans celui d'un animal. Il cite en preuve le témoignage d'un Auteur anonyme dans Phothius, qui accuse Origène d'avoir pensé que l'ame de notre Sauveur étoit celle d'Adam, & celui de S. Jérôme, *Epist. 94 ad avitum.*

Quant au premier de ces témoins, Beausobre se rend d'abord coupable d'imposture. L'anonyme dont parle Phothius, *Cod.* 117, étoit un Apologiste, & non un accusateur d'Origène, il avoit entrepris de le défendre sur quinze chefs d'accusation, dont le 4e étoit d'avoir soutenu que les ames de quelques hommes passent après leur mort dans le corps des brutes, & le 6e d'avoir dit que l'ame de Jésus-Christ étoit celle d'Adam. Que cet Auteur ait reussi ou non à justifier Origène, cela ne fait rien à la question ; il en résulte seulement que les anciens ennemis de ce Père n'ont épargné aucune calomnie pour le noircir.

S. Jérôme n'accuse point Origène d'avoir assuré que l'ame des pécheurs en général peut passer dans le corps des brutes, mais d'avoir dit qu'à la fin du monde un Ange, une ame, un démon peut devenir une brute & *le désirer*, dans la violence des tourmens & des ardeurs du feu qu'il endure. Il est donc ici question d'un damné, & non d'un autre pécheur, & il est à croire qu'Origène avoit seulement dit qu'un damné *peut désirer* le sort d'une brute, & non qu'il peut l'obtenir. On sait assez que S. Jérôme n'a pas toujours pris la peine de vérifier les passages cités par les ennemis d'Origène. D'ailleurs, il avoue qu'Origène ajoutoit :

« Tout ceci ne ſont point des dogmes, mais des » doutes & des conjectures haſardées, pour ne » rien paſſer ſous ſilence ». *S. Hieron.* tom. 4, Col. 762 & 763. Enfin, Beauſobre convient que ces paſſages allégués par S. Jérôme ne ſe trouvent plus dans Origène; ſur quoi donc fondé oſe-t-il avancer *qu'il eſt certain & qu'il n'y a nul doute* que ce Père n'ait admis la *tranſmigration* des ames?

C'eſt le contraire qui eſt certain, & Beauſobre n'eſt pas pardonnable de l'avoir diſſimulé. En effet, dans huit ou dix endroits de ſes ouvrages, Origène a formellement réfuté non-ſeulement les Philoſophes qui prétendoient que l'ame d'un homme peut paſſer dans le corps d'un animal, mais encore ceux qui ſuppoſoient qu'elle peut entrer dans le corps d'un autre homme. Il dit que ce dernier ſentiment eſt contraire à la Foi de l'Egliſe, qu'il n'eſt ni enſeigné par les Apôtres, ni révélé dans l'Ecriture, qu'il eſt même oppoſé à pluſieurs paſſages de l'Evangile, & il cite ces paſſages, tom. 13, *in matt.* n. 1, &c; on en verra quelques-uns ci-après. Il eſt donc faux qu'Origène n'ait pas cru que le dogme de la métempſycoſe *bleſſât en aucune ſorte les fondemens de la Foi*, comme il plaît à Beauſobre de l'aſſurer. Mais en copiant dans Huet tout ce qu'il a dit au déſavantage de ce Père, il a laiſſé de côté ce qui ſert à le juſtifier, *Origenian.* l. 2, q. 6, n. 19 & 20.

La même accuſation intentée contre Synéſius eſt également injuſte. Cet Evêque dit dans ſes *Poéſies*, *hymn.* 3, ℣. 725: « ô Père, accordez » que mon ame, réunie à la lumière, ne ſoit » plus plongée dans les ordures de la terre! » pour changer le ſens, Beauſobre a mis, *replongée.*

Enfin il cite Chalcidius; mais on ſait que c'étoit un Philoſophe Eclectique du 4e ſiècle, entêté du ſyſtême de Platon, qui a donné beaucoup plus de preuves d'attachement au Paganiſme qu'au Chriſtianiſme; il ne mérite donc pas d'être placé parmi les Philoſophes Chrétiens *d'un grand mérite & d'une haute vertu*, qui, ſelon Beauſobre, ont enſeigné le dogme de la *tranſmigration* des ames. Voilà déja trois ou quatre infidélités qui ne font pas honneur à l'accuſateur des Pères.

2°. Pour en pallier la turpitude, il prétend que les principes ſur leſquels étoit fondée l'opinion de la métempſycoſe, n'avoient rien de fort déraiſonnable; elle tira, dit il, ſon origine, 1°. de l'hypothèſe de la préexiſtence des ames, comme M. Huet l'a prouvé.

Nous avouons que M. Huet l'a dit, mais nous nions qu'il l'ait prouvé, & nous défions ſon copiſte de nous montrer aucune liaiſon entre ces deux erreurs; jamais les Pères de l'Egliſe ne l'ont aperçue. En effet, quand il ſeroit vrai que l'ame a exiſté avant le corps, il s'enſuivroit ſeulement qu'elle peut exiſter encore ſans lui après la mort, & non qu'elle doit entrer dans un autre corps.

3°. L'une & l'autre de ces deux opinions, continue notre critique, parurent néceſſaires pour maintenir l'immortalité de l'ame. Autre fauſſeté; aucun des Pères n'a connu cette néceſſité. Convaincus de l'immortalité de l'ame par la révélation, ils n'ont eu beſoin ni de deux erreurs, ni d'une fauſſe logique pour ſoutenir ce dogme. Dès que l'Ecriture-Sainte nous apprend que Dieu a créé l'ame immortelle, qu'importe qu'il lui ait donné l'être avant de former le corps, ou en même temps; qu'après ſa ſéparation du corps elle entre dans un autre, ou qu'elle aille incontinent recevoir la récompenſe ou la punition qu'elle a méritée? ſi un Philoſophe nioit tout à la fois l'immortalité de l'ame, ſa préexiſtence, & ſa *tranſmigration*, nous voudrions ſavoir lequel de ces trois points il faudroit prouver d'abord, afin d'en conclure les deux autres.

4°. Beauſobre ajoute que la néceſſité de la purification des ames, avant d'être reçues dans le Ciel, eſt un ſentiment qui ne fait point de déshonneur à la raiſon, il a paru conforme à l'Ecriture, il a été embraſſé par pluſieurs Pères; mais il a fourni à la ſuperſtition le prétexte d'inventer le Purgatoire.

Il eſt fort ſingulier de voir un Proteſtant zélé reconnoître la juſteſſe & la ſolidité du principe ſur lequel eſt fondé le dogme du Purgatoire, pendant que ſes pareils ont fait des livres pour prouver que ce principe eſt faux & contraire à l'Ecriture-Sainte. Mais pour ne pas paroître infidèle à ſa ſecte, il ſoutient que le Purgatoire des Philoſophes, qui conſiſtoit dans la *tranſmigration* des ames, l'emporte infiniment ſur celui de l'Egliſe romaine, & du côté de la raiſon, & par l'ancienneté, & par la pluralité des ſuffrages, qu'il vaut mieux à tous égards, & qu'il ne pouvoit pas produire les mêmes abus.

A toutes ces abſurdités nous répondons d'abord qu'en fait de dogmes révélés la raiſon n'a rien à y voir, ce n'eſt point à elle de juger s'ils ſont vrais ou s'ils ſont faux; tout ce qui eſt clairement révélé eſt certainement vrai, tout ce qui eſt oppoſé à la révélation eſt néceſſairement faux: vouloir en juger par une autre méthode, c'eſt établir le Déiſme. *Voyez* EXAMEN. Or le Purgatoire catholique eſt enſeigné dans l'Ecriture-Sainte, nous l'avons prouvé dans ſon lieu, & la *tranſmigration* des ames y eſt contredite. Nous liſons dans S. Luc, c. 16, ℣. 22, que le pauvre Lazare mourut & fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham, que le mauvais riche après ſa mort fut enſeveli dans l'Enfer, *lieu de tourmens*; ces deux ames ne paſsèrent donc point dans d'autres corps. Voilà ce qui a fondé les décrets du deuxième Concile de Lyon & de celui de Florence, par leſquels il eſt décidé que la recompenſe des juſtes & la punition des méchans ne ſont point retardées juſqu'au jugement dernier. L'hypothèſe des *tranſmigrations* eſt

opposée à ce qui est dit dans l'ancien & le nouveau Testament des résurrections miraculeuses, dans cette hypothèse, pour ressusciter un homme, il auroit fallu en tuer un autre. Il s'ensuivroit qu'aucun pecheur ne seroit damné, parce que tous seroient purifiés par des *transmigrations*; Jésus-Christ dit au contraire que les méchans iront au supplice éternel, & les justes à la vie éternelle, *Matt.* c. 25, ℣. 46. Origène a très-bien vu cette consequence, tom. 13, *in Matt.* n. 1.

En second lieu, l'antiquité ne donne aucun poids aux erreurs, mais elle rend la vérité plus respectable; or la foi des Patriarches qui désiroient & qui espéroient de dormir avec leurs pères, *Gen.* c. 47, ℣. 30, est beaucoup plus ancienne que les rêveries des Philosophes transplantateurs des ames. Après bien des *transmigrations*, ceux-ci ne pouvoient rien espérer de mieux que d'être absorbés dans l'essence divine, où ils ne sentiroient plus rien.

La pluralité des suffrages prouve encore moins, & elle est ici faussement supposée; la Métempsycose n'a pour elle que le suffrage des Philosophes Païens & des Indiens, le Purgatoire a celui des Ecrivains sacrés des Juifs, des Pères & de toute l'Eglise Catholique.

Enfin il est faux que ce dogme ait produit d'aussi mauvais effets que l'erreur précédente. La *transmigration* des ames admises par les Indiens leur fait envisager les maux de cette vie, non comme une épreuve utile à la vertu, mais comme la punition des crimes commis dans un autre corps; n'ayant aucun souvenir de ces crimes, leur croyance ne peut servir à leur en faire éviter aucun. Elle fait condamner les veuves à un célibat perpétuel, elle inspire de l'horreur pour la *Caste* ou la tribu des *Parias*, parce que l'on suppose que ce sont des hommes qui ont commis des crimes affreux dans une vie précédente. Elle donne aux Indiens plus de charité pour les animaux même nuisibles que pour les hommes, & une aversion invincible pour les Européens, parce qu'ils tuent les animaux & en mangent la viande. La multitude des *transmigrations* fait envisager les récompenses de la vertu dans un si grand éloignement que l'on n'a plus le courage de les mériter, &c. Au mot, *Purgatoire*, nous avons fait voir que ce dogme n'a jamais produit les mauvais effets que les Protestans lui attribuent.

Si l'on demande à quel dessein Beausobre a rassemblé tant d'impostures & tant d'absurdités à ce sujet, il l'a fait assez connoître; il vouloit, aux dépens des Pères de l'Eglise & des Catholiques, justifier les Manichéens & les autres Hérétiques qui ont enseigné la *transmigration* des ames.

Les Juifs ont appelé *transmigration de Babylone*, leur retour dans la Judée après la captivité, mais il est faux qu'ils aient fait, du dogme que nous venons de réfuter, la base de leur Religion, comme quelques demi-Philosophes, très-mal instruits, l'ont dit au hasard, d'après des relations récentes, en parlant des Indiens.

TRANSSUBSTANTIATION, *voyez* EUCHARISTIE, §. 2.

TRAPPE, célèbre Abbaye de l'étroite observance de Cîteaux, située dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne vers le Nord. Elle fut fondée l'an 1140, sous le Pontificat d'Innocent II & sous le règne de Louis VII, par Rotrou Comte du Perche, & fut d'abord de l'Ordre de Savigny. L'an 1148, cet Ordre se réunit à celui de Cîteaux à la sollicitation de Saint Bernard. Cette maison fut d'abord distinguée par la sainteté de ses Religieux; quoiqu'elle eût été saccagée plusieurs fois par les Anglois pendant les guerres que nous avions pour lors avec eux, les Moines eurent le courage d'y demeurer encore pendant quelque temps; enfin la continuité du danger auquel ils étoient exposés les en fit sortir. La guerre ayant cessé, ils y revinrent tous, mais ils avoient eu le temps de se relâcher dans le monde, & de perdre leur première ferveur. En 1526 la *Trappe* eut des Abbés commendataires, en 1662 l'Abbé Armand-Jean le Boutilier de Rancé qui la possédoit, entreprit d'y mettre la réforme, & il en vint à bout, il y rétablit l'étroite observance de la règle de S. Bernard, en l'embrassant lui-même, & depuis ce temps-là elle s'y est soutenue jusqu'à nos jours. Si l'on veut voir un détail abrégé & très-édifiant de la vie de ces Religieux, on le trouvera dans les *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 3, p. 722, *Vie de S. Robert, Abbé de Molesme.*

Comme leur règle est très-austère, les Epicuriens de notre siècle, copistes des Protestans, ont fait ce qu'ils ont pu pour en empoisonner les motifs, & pour en faire craindre les effets. Ils ont dit que la *Trappe* est la retraite de ceux qui ont commis de grands crimes dont les remords les poursuivent, ou qui sont tourmentés par des vapeurs mélancoliques & religieuses. Quand cela seroit vrai, on devroit encore leur applaudir, il est mieux d'expier les crimes que d'y persévérer, ceux qui ont succombé aux dangers du monde font bien de s'en éloigner, & il n'est pas nécessaire que les mélancoliques ennuient la société. Mais c'est une pure calomnie. La plupart de ceux qui se retirent à la *Trappe* sont des hommes qui ont mené dans le monde une vie très-régulière, & qui se sentent appelés de Dieu à en embrasser encore une plus parfaite. La paix, la sérénité, la douceur, la charité qui règnent parmi ces Cénobites ne sont pas des marques de mélancolie ni d'un caractère sauvage.

Ce ſont, dit-on encore, des hommes qui ont de Dieu des idées terribles, qui ſe figurent qu'il aime à voir ſouffrir ſes créatures, qui oublient ſa miſéricorde, & qui ſemblent ſe défier des mérites de Jéſus-Chriſt. S'ils avoient ces idées, ils ſe livreroient au déſeſpoir comme les malfaiteurs. C'eſt au contraire parce qu'ils comptent ſur la miſéricorde de Dieu & ſur les mérites de Jéſus-Chriſt, qu'ils embraſſent une vie pénitente, puiſque ſans ces mérites elle ne ſerviroit de rien; mais ils ſe ſouviennent que pour avoir part à ſa gloire il faut ſouffrir avec lui, *Rom.* c. 8, ℣. 17; 2. *Cor.* c. 1, ℣. 7; *Philipp.* c. 3, ℣. 10; 1. *Petri*, c. 4, ℣. 13, &c. Ils ont une très-grande idée de la miſéricorde de Dieu, puiſqu'ils l'implorent non-ſeulement pour eux-mêmes, mais pour tous les pécheurs, & qu'ils prient pour ceux mêmes qui leur inſultent & les calomnient. Dans les pratiques d'une mortification & d'une ſolitude continuelles, ils trouvent la paix qu'ils n'ont pu goûter dans le tumulte & dans les plaiſirs du monde; délivrés des paſſions qui ſont la ſource de preſque toutes nos peines, ils vivent ſans trouble & meurent avec confiance. La plupart de ceux qui les ont vus de près ont été tentés de les imiter.

On dit enfin que ces Religieux pratiquent des auſtérités qui abrègent la vie & font injure à la Divinité. Cependant il ſe trouve beaucoup de Vieillards à la *Trappe*, & à Sept-Fonds où l'on vit de même, il y a moins de malades qu'ailleurs, il en meurt moins à proportion par l'excès des auſtérités, qu'il n'en périt ailleurs par les ſuites de l'intempérance, de la débauche, d'un régime abſurde & contraire à la nature. Ce n'eſt point la pénitence qui fait injure à Dieu, puiſqu'elle le ſuppoſe miſéricordieux, c'eſt plutôt l'épicuréiſme ſpéculatif & pratique des Philoſophes qui ſe perſuadent que Dieu ne fait aucune attention à la conduite de ſes créatures, qu'il voit d'un œil égal le vice & la vertu. Pendant qu'ils travaillent à corrompre l'univers entier, il eſt bon qu'il y ait encore des aſiles où la fragilité humaine puiſſe ſe réfugier, & des hommes qui prouvent par leur exemple que la nature ſe contente de peu, & que les vertus des anciens ſolitaires ne ſont pas des fables.

Il faut que ce genre de vie ne ſoit pas ſi terrible, puiſque les deux Monaſtères dont nous venons de parler ſont toujours fort nombreux, & que des filles ont le courage d'embraſſer la même règle. On ſait que les Religieuſes des Clairets qui ſont ſous la direction de l'abbé de la *Trappe*, imitent la ſolitude, le ſilence, le travail, la pauvreté, les mortifications des Religieux.

TRAVAIL, *voyez* OISIVETÉ.

TRENTE (Concile de) Le Concile tenu dans cette ville d'Italie eſt le dix-huitième & le dernier des Conciles généraux, il commença l'an 1545, ſous le Pontificat de Paul III, il continua ſous ceux de Jules III & de Paul IV, & finit ſous celui de Pie IV, l'an 1563. Jamais Concile ne fut aſſemblé pour un ſujet plus important, il ne s'agiſſoit pas ſeulement de condamner une ou deux héréſies, mais de proſcrire la multitude des erreurs que les proteſtans avoient répandues dans une grande partie de l'Europe, d'y expliquer la croyance de l'Egliſe Catholique ſur les divers points de doctrine qui étoient conteſtés, de juſtifier ſon culte que les hérétiques traitoient de ſuperſtition & d'idolâtrie, enfin de réformer les abus qui s'étoient introduits dans la diſcipline pendant les ſiècles précédens. Auſſi jamais aſſemblée Eccléſiaſtique ne fut plus célèbre; plus de deux cent cinquante Evêques ou Prélats des différentes nations Catholiques, le plus ſavans Théologiens, les plus habiles Juriſconſultes, les Ambaſſadeurs des divers ſouverains y aſſiſtèrent.

Quand on en examine les décrets ſans prévention, l'on reconnoît qu'ils ont été formés avec toute la clarté, la préciſion & la ſageſſe poſſibles, après les diſcuſſions & les examens les plus exacts faits par les Théologiens & les Canoniſtes. Ceux qui regardent le dogme ſont fondés ſur l'Ecriture-Sainte & ſur la tradition, ſur le ſentiment des Pères, ſur les déciſions des Conciles précédens, ſur la croyance conſtante & univerſelle de l'Egliſe. Les réglemens de diſcipline, après avoir excité d'abord des réclamations, ont été pour la plupart adoptés par les Souverains Catholiques, un grand nombre ſont obſervés parmi nous, en vertu des ordonnances de nos Rois; la prévention & l'attachement aux anciens uſages, ont cédé peu à peu à la ſageſſe qui les a dictés.

On conçoit aiſément que les Proteſtans n'ont rien omis pour décrier la conduite & les déciſions d'un Concile qui les a condamnés; mais leur procédé à cet égard met au grand jour l'eſprit dont ils ont toujours été animés. Lorſque Luther eut été cenſuré par Léon X en 1520, il appela de cette ſentence au Concile général. En 1530, les Princes Luthériens d'Allemagne préſentèrent à la Diète d'Augsbourg leur confeſſion de foi dans laquelle ils appeloient de nouveau à la déciſion du Concile. Juſqu'en 1540 ils ne ceſsèrent de déclamer contre le Pape, parce qu'il ne ſe preſſoit pas aſſez de convoquer le Concile. Mais à peine la Bulle de convocation eut-elle été donnée l'an 1542, que Luther publia divers écrits pour prévenir ſes partiſans & pour les indiſpoſer d'avance contre tout ce qui pourroit y être décidé. En 1547, après les ſept premières ſeſſions, Calvin compoſa ſon *Antidote contre le Concile de Trente*, dans lequel il déclama avec toute la fougue & l'indécence que Luther au-

roit pu se permettre, s'il avoit encore vécu. En 1549, dans une seconde Diète d'Augsbourg, lorsque l'on demanda aux Princes Luthériens s'ils se soumettroient aux décrets du Concile, Maurice, Electeur de Saxe, ne promit d'y acquiescer que sous trois conditions, savoir, 1°. que l'on discuteroit de nouveau les points de doctrine qui avoient été déja décidés; 2°. que les Théologiens Luthériens seroient admis à cette assemblée, qu'ils y auroient voix délibérative, & que leurs suffrages seroient comptés avec ceux des Evêques; 3°. que le Pape n'y présideroit plus ni par lui-même ni par ses Légats. L'on prit avec raison cette réponse pour un refus formel.

En effet, l'an 1560, lorsque Pie IV eut donné la Bulle qui ordonnoit la reprise & la continuation des séances du Concile de *Trente*, les Princes Luthériens d'Allemagne publièrent leurs griefs contre les décrets de ce Concile & les raisons qu'ils avoient de les rejeter. Elles sont rassemblées dans un ouvrage qui parut pour lors en Allemand, & qui ensuite a été traduit en Latin sous ce titre: *Concilii Tridentini decretis oppositæ gravamina.* Depuis ce temps-là ces mêmes griefs ont été répetés par une foule d'auteurs Protestans & par leurs copistes, Heidogger, *Anatome Concilii Trident.*; par Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 7, c. 5; par Mosheim, *Hist. Eccles.* 16°. siècle, sect. 3, 1. part. c. 1, §. 23; par son traducteur, & par d'autres Anglois; par Fra-Paolo dans son *Histoire du Concile de Trente*, & dans les Notes de Le Courayer sur cette Histoire, &c.

On sait d'abord que Fra-Paolo étoit un Religieux Venitien de l'Ordre des Servites qui étoit Protestant dans le cœur, qui avoit des ressentimens personnels contre la Cour de Rome, qui en exhalant sa bile contre le Concile de *Trente*, crut faire sa cour au sénat de Venise brouillé pour lors avec Paul V. Lorsque ce différend eut été terminé par la médiation d'Henry IV, l'auteur n'osa faire imprimer son livre en Italie, il le remit à Marc-Antoine de Dominis, autre apostat, qui alla le faire imprimer en Angleterre. Pour refuter cette Histoire, le Cardinal Pallavicini en fit une autre plus sincère & justifiée par les actes originaux du Concile, elle parut vers l'an 1665. Le Courayer, autrefois Chanoine Régulier de Sainte Geneviève, retiré aussi en Angleterre, y fit réimprimer en François l'Histoire de Fra-Paolo avec des notes aussi peu orthodoxes que le texte; il étoit déja connu par d'autres ouvrage qui avoient attiré sur lui sa condamnation par le Clergé de France. Cette Histoire & les notes ont été réfutées dans un ouvrage intitulé: *l'honneur de l'Eglise Catholique & des Souverains Pontifes défendus contre l'Histoire du Concile de Trente par Fra-Paolo, & les notes du P. Le Courayer*, 2 vol. in-12, imprimé à Nancy en 1742, & que l'on attribue à D. Gervaise, ancien Abbé de la Trappe. Ce livre auroit été plus recherché, s'il étoit écrit en meilleur style, avec moins d'humeur & plus de précision, mais le fond en est solide. Une partie des plaintes des Protestans a été aussi réfutée dans *l'Histoire de l'Eglise Gallicane*, l. 53 & 54, an 1545 & suiv. Il y a lieu de regretter que cette histoire n'ait pas été continuée jusqu'à la fin du Concile.

Quoi qu'il en soit, voici les griefs allégués par les Protestans, tels que nous avons pu les recueillir dans les divers ouvrages dont nous venons de parler.

Ils disent, 1°. que le Pape n'a aucun droit de convoquer les Conciles, ni d'y présider; qu'il s'étoit rendu suspect, en condamnant les Protestans d'avance, que c'étoit à l'Empereur d'assembler le Concile dont on avoit besoin; qu'il falloit le tenir en Allemagne, où étoit le principal foyer des disputes.

Réponse. Au mot *Concile* nous avons fait voir que depuis que le Christianisme est établi chez différentes Nations & dans divers Royaumes, le Pape, en qualité de Chef & de Pasteur de l'Eglise universelle, peut légitimement & convenablement convoquer un *Concile général*; peu importe que les Protestans lui contestent ce droit, dès que l'Eglise Catholique le lui accorde. Aucun Souverain particulier ne peut se l'attribuer. La cause des Protestans n'intéressoit pas l'Allemagne seule, elle concernoit toute l'Eglise, leurs erreurs faisoient le plus grand bruit en France; ils avoient fait des efforts pour les introduire en Espagne & en Italie; bientôt elles pénétrèrent en Angleterre & en Hollande. Quand l'Empereur auroit convoqué un Concile en Allemagne, comment auroit-on pu engager les Evêques & les Théologiens des autres contrées de l'Europe à y assister? Les Souverains s'y seroient opposés avec raison. En condamnant & en excommuniant Luther avec tous ses adhérans, Léon X avoit fait son devoir, Luther lui-même avoit appelé à ce jugement, & toute l'Eglise avoit applaudi à la sentence du Pape; mais les Protestans, déja fiers de leur multitude & de leurs forces, se croyoient en droit de tenir tête à l'Eglise Catholique.

2°. Le Concile de *Trente* n'a pas été général ou œcuménique, il n'a jamais été composé que d'un petit nombre d'Evêques presque tous Italiens & dévoués au Pape; les Protestans n'y ont pas été entendus, ils ne pouvoient même s'y rendre en sûreté malgré les sauf-conduits qu'on leur accordoit, parce qu'il est décidé dans l'Eglise Romaine que l'on n'est pas obligé de garder la foi aux Hérétiques.

Réponse. Ce Concile a été véritablement œcuménique, puisque les Bulles de convocation & de continuation étoient adressées à tous les Evêques, à tous les Souverains, en un mot à toute

l'Eglise. La plupart des Evêques étoient chargés de la procuration de leurs confrères, parce qu'il ne s'agissoit pas de créer une nouvelle doctrine, mais de rendre témoignage de ce qui étoit déja cru & professé dans les Eglises des différentes Nations. Osera-t-on soutenir que le Cardinal de Lorraine, le Cardinal Polus, les Evêques Espagnols les plus célèbres, &c., n'étoient pas en état d'attester ce qui étoit cru, prêché & professé en France, en Angleterre & en Espagne, avant que Luther fût venu au monde? Quand ils auroient pu l'ignorer, du moins les Théologiens les plus habiles qu'ils avoient amenés avec eux ne l'ignoroient pas. Pour connoître les sentimens, les preuves, les objections des Protestans, il n'étoit plus nécessaire de les entendre, on avoit sous les yeux leurs livres, ils en avoient inondé l'Europe entière, plusieurs Princes d'Allemagne avoient envoyé au Concile leur profession de foi, qui avoit été dressée par leurs Théologiens. On n'y a jugé personnellement ni Luther, ni Zwingle, ni Calvin, ni aucun autre Sectaire, on a prononcé sur les erreurs contenues dans leurs Ecrits; elles y sont encore, ces titres subsistent toujours & justifient la censure du Concile: si depuis ce temps-là les Protestans ont changé de croyance, les Pères de *Trente* n'étoient pas obligés de le prévoir. Suivant leur prétention il auroit fallu entendre non-seulement les Luthériens, mais les Anabaptistes, les Zwingliens, les Melanchoniens, les Calvinistes, &c.; nous n'ajoutons pas les Anglicans, leur Religion n'étoit pas encore née. Qu'auroit-on pu décider au milieu de cette cohue de disputeurs, qui n'ont jamais pu s'entendre ni s'accorder lorsqu'ils se sont assemblés pour comparer leur Doctrine? Le Concile de *Trente* n'en a pas établi une nouvelle, il a rendu témoignage de ce qui étoit déja cru dans l'Eglise Catholique avant cette époque; cette foi est encore la même, & elle ne changera jamais. Au mot *Hussites* nous avons réfuté la calomnie des Protestans au sujet des sauf-conduits & de la foi donnée aux Hérétiques. Après avoir déclaré cent fois à la face de l'Europe entière qu'il n'y a point d'autre règle de foi que l'Ecriture-Sainte; qu'aucun Concile n'a le droit de décider de la Doctrine & que personne n'est obligé de se soumettre à ses décrets; après avoir protesté d'avance contre tous ceux qui se feroient à *Trente*, nos Adversaires n'ont-ils pas bonne grâce de se plaindre de n'avoir été ni appelés ni entendus au Concile?

3°. Les opinions n'y étoient pas libres, le Pape y dominoit despotiquement par ses Légats; les Italiens tous dévoués au Pape subjuguoient les autres, les Evêques étoient ordinairement réduits à dire leur avis par un *placet*. A proprement parler ça été un Concile du Pape, & non une assemblée de l'Eglise. Les disputes y furent souvent poussées jusqu'à l'indécence & à la violence, c'étoit une cohue dans laquelle on ne s'entendoit pas.

Réponse. La contradiction entre ces deux reproches est déja sensible, s'il y eut quelquefois trop de chaleur dans les disputes, tout le monde avoit donc la liberté d'y dire son avis; mais les Protestans & leurs copistes qui ont voulu tout brouiller, ont confondu les examens dans lesquels on prenoit l'avis des Théologiens, & où on leur permettoit de disputer; les Congrégations dans lesquelles les Légats recueilloient les suffrages des Evêques, & où les décrets étoient rédigés à la pluralité des voix; & les sessions dans lesquelles ces décrets étoient lus & publiés. Qu'il y ait eu souvent trop de vivacité dans la manière dont certains Théologiens soutenoient leur sentiment, cela est très-probable, c'est un défaut qui n'a que trop souvent paru dans les disputes des Protestans, aussi-bien que dans celles des Catholiques, & duquel les premiers sont convenus plus d'une fois. Il leur sied donc très-mal d'en faire un reproche à ceux du Concile de *Trente*. Mais que dans les Congrégations, où il s'agissoit de rédiger les décisions, les Evêques n'aient pas osé dire ce qu'ils pensoient, qu'ils aient été gênés par la crainte de déplaire au Pape ou à ses Légats, c'est une supposition non-seulement fausse, mais absurde. Qu'importoit à l'autorité du Pape qu'un dogme quelconque fût décidé d'une manière ou d'une autre? Le Pape, les Légats, les Evêques étoient tous Catholiques sans doute; ils avoient donc tous le même intérêt, ou plutôt la même obligation de veiller à ce que la croyance Catholique ne fût altérée en rien, & que le dogme fut conservé & exprimé tel qu'il étoit. Si donc l'intérêt du Pape étoit capable d'intimider les Evêques, ce ne pouvoit être que dans les matières de discipline, dans lesquelles le Pape vouloit conserver le même degré d'autorité dont il avoit joui jusqu'alors, le pouvoir de disposer des bénéfices, de restreindre la juridiction des Evêques, de dispenser des Canons, &c. Cependant il est prouvé, soit par les actes du Concile, soit par les relations des Ambassadeurs, soit par les aveux de Fra-Paolo & de son commentateur, que les Evêques de France & d'Espagne opinèrent souvent sur ces matières avec une fermeté qui devoit déplaire beaucoup à la Cour de Rome & aux Ultramontains. Quand ils auroient été plus complaisans ou plus timides sur ce point, le Pape n'y auroit rien gagné, puisque les réglemens de discipline qui ont paru trop favorables à son autorité n'ont point été reçus en France, non plus que dans quelques autres royaumes, comme nous le verrons ci-après.

Dans les sessions où les Légats demandoient l'avis des Pères par le mot, *placet ne vobis?* il n'étoit question ni de dogme ni de discipline,

mais de fixer le jour de la seſſion prochaine ; d'interrompre ou de continuer les seſſions ; &c. Nous défions les détracteurs du Concile de citer un seul article de doctrine sur lequel les Evêques aient opiné par un simple *placet*, ou sur lequel les Théologiens aient continué de disputer, après qu'il avoit été examiné, décidé à la pluralité des voix, rédigé par écrit & publié dans une seſſion.

4°. Le très-grand nombre des Evêques étoient non-seulement des ignorans, mais des hommes vicieux, coupables de simonie, d'abus dans la poſſeſſion & l'adminiſtration des bénéfices, de taxes & d'exactions à l'égard des Fidèles, & d'autres désordres qui les avoient rendus odieux. Les Théologiens qui les guidoient n'étoient que de plats Scholaſtiques qui n'avoient étudié ni l'Ecriture-Sainte, ni la tradition, ni la morale Chrétienne.

Réponſe. La reſſource ordinaire des plaideurs condamnés par un tribunal quelconque eſt de calomnier leurs juges. Il eſt conſtant qu'un grand nombre des Pères du Concile de *Trente* étoient des hommes recommandables par leurs talens, par leurs vertus, par leur capacité dans les sciences Eccléſiaſtiques. Le Cardinal Polus, Archevêque de Cantorbéry, le Cardinal Hoſius, Evêque de Warmie en Pologne, Antoine Auguſtin, Evêque de Lérida, & enſuite Archevêque de Tarragone, D. Barthelemi des Martyrs, Archevêque de Brague, Barthelemi Carranza, Archevêque de Tolède, Thomas Campége, Evêque de Feltri, Louis Lippoman, Evêque de Vérone, Jean-François Commendon, Evêque de Zacynthe, & enſuite Cardinal, &c. &c., ont fait honneur à leur siècle, & ont laiſſé des ouvrages qui atteſtent leur mérite. Les Prélats François qui parurent à *Trente* n'étoient ni des ignorans ni des hommes vicieux ; les Légats témoignèrent plus d'une fois le cas qu'ils faiſoient de leurs lumières & de leur capacité.

Parmi les cent-cinquante Théologiens qui parurent ſucceſſivement au Concile, il en eſt peu qui n'aient joui pour lors d'une très-grande célébrité, & qui n'aient compoſé de savans ouvrages, pluſieurs avoient eu des diſputes avec les Proteſtans, dans leſquelles ces derniers n'avoient pas eu l'avantage. Mais parce que ceux-ci faiſoient beaucoup de livres dans leſquels ils répétoient les mêmes ſophiſmes, les mêmes plaintes, les mêmes déclamations que Luther & Calvin, ils ſe croyoient les ſeuls savans de l'univers, & ils avoient inſpiré le même orgueil aux particuliers les plus ignorans. Il ſuffit de lire, à la fin du 17e. vol. de l'*Hiſt. de l'Egl. Gallicane*, le diſcours ſur l'état de cette Egliſe, à la naiſſance des Héréſies du 16e. siècle, pour ſe convaincre qu'il n'étoit point tel que les Proteſtans ont affecté de le repréſenter.

5°. Dans le Concile de *Trente* les queſtions controverſées n'ont point été décidées par l'Ecriture-Sainte, mais plutôt contre le texte formel de ce livre divin ; les Evêques & les Théologiens ſe ſont uniquement fondés ſur de prétendues traditions, ſur les Canons, & ſouvent ſur les fauſſes décrétales des Papes.

Réponſe. Le contraire eſt prouvé par la ſimple lecture des décrets de ce Concile. Dans les chapitres qui précèdent les Canons ou règles de Doctrine, il n'y a pas un ſeul dogme qui ne ſoit appuyé ſur des paſſages clairs & précis de l'Ecriture-Sainte. A la vérité on n'y a point affecté d'accumuler, comme font les Proteſtans, des textes de l'Ecriture qui ne prouvent rien, & qui ſouvent ſont abſolument étrangers à la queſtion ! quelquefois l'on n'en a cité qu'un ou deux, lorſqu'ils ſont déciſifs & ſans réplique. Mais parce que le Concile n'y a pas donné le ſens faux & erroné qu'y donnent les Proteſtans, ils diſent qu'il a contredit l'Ecriture-Sainte. Lorſque ce livre divin garde le ſilence ſur un dogme ou ſur un uſage qui a toujours été obſervé dans l'Egliſe, ou qu'il ne s'exprime pas aſſez clairement, le Concile a décidé qu'il faut le conſerver en vertu de la tradition, c'eſt-à-dire, de l'enſeignement perpétuel & général de cette ſainte ſociété. Au mot *Tradition* nous avons fait voir que cela ne ſe peut & ne ſe doit pas faire autrement, que cette méthode eſt fondée ſur l'Ecriture même, & que les Proteſtans la ſuivent, en affectant de la blâmer. Quant à la diſcipline, elle ne pouvoit être mieux réglée que ſur les anciens Canons, mais il eſt faux que le Concile ait fait aucun uſage des fauſſes décrétales.

6°. L'on y a traveſti en articles de Foi pluſieurs opinions des Scholaſtiques, ſur leſquelles on avoit juſqu'alors diſputé avec pleine liberté ; ce ſont donc autant de nouveaux dogmes inconnus auparavant, à l'occaſion deſquels le Concile a prodigué très-injuſtement les Anathêmes. D'autre part il a omis de décider pluſieurs articles qui ſont cependant crus & profeſſés dans l'Egliſe Romaine.

Réponſe. Nos adverſaires ſe plaignent donc de ce que le Concile a décidé trop d'articles de foi, & de ce qu'il en a décidé trop peu, mais l'un de ces reproches eſt auſſi mal fondé que l'autre. Avant cette époque aucun Théologien n'avoit examiné l'Ecriture-Sainte & la tradition, avec autant d'exactitude & de ſoin qu'on l'a fait au Concile de *Trente ;* aucun n'avoit eu autant de facilité que là de comparer le ſentiment des Docteurs des différentes écoles Catholiques & des différentes Nations, & d'en compter les voix ; aucun n'avoit pu prévoir les fauſſes conſéquences que les Hérétiques tireroient d'une telle explication de l'Ecriture-Sainte, ou d'une telle opinion qui paroiſſoit innocente ; il avoit donc pu être permis juſqu'alors de diſputer là-

dessus, faute de lumière suffisante. Mais dans le Concile tout fut mis au grand jour; l'on examina, l'on discuta, l'on compara toutes les raisons & tous les sentimens, l'on vit de quel côté étoit la tradition la plus constante, on aperçut les conséquences, par la multitude même des erreurs des Protestans, & par la témérité avec laquelle ils adoptoient les sentimens les moins probables de quelques Théologiens trop hardis. On sentit donc la nécessité de terminer ces disputes par une décision formelle. Ainsi l'on en avoit agi dans tous les Conciles précédens, à commencer depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Florence qui étoit le dernier. Ce sont donc les Protestans qui sont la cause de la multitude des décrets & d'anathêmes qu'ils osent reprocher au Concile de *Trente*.

Ce Concile n'a point parlé des autres articles de foi que nous croyons, soit en vertu de passages clairs & formels de l'Ecriture-Sainte, soit parce qu'ils ont été décidés par les Conciles précédens; à quel propos y auroit-on traité des points de Doctrine dont il n'étoit pas question pour lors? Cette plainte est aussi ridicule que celle des Sociniens & des Déistes, qui savent mauvais gré au Concile de Nicée de n'avoir pas décidé la divinité & la procession du Saint-Esprit, qui ne furent contestées que soixante ans après.

En accusant celui de *Trente* d'avoir forgé des articles de foi, nouveaux & inconnus jusqu'alors, ils prennent soin de l'absoudre & d'établir le fait contraire, puisqu'ils disent que nous croyons les dogmes décidés par ce Concile, non par respect pour son autorité, mais parce qu'on les croyoit déja auparavant. *Voyez* le discours de Le Courayer sur la réception du Concile de *Trente*, p. 790, & un écrit de Léibnitz dont nous parlerons ci-après. Nous ne concevons pas en quel sens des dogmes que l'on croyoit déja, étoient des dogmes nouveaux & inconnus.

7°. La plupart des décrets de ce Concile sont obscurs & ambigus, susceptibles de différens sens; il paroît même que cette obscurité est souvent affectée, parce qu'il ne vouloit pas condamner certaines opinions des Théologiens. L'on a si bien senti cet inconvénient, que le Pape a établi une Congrégation de Cardinaux & de Docteurs, pour interpréter les décisions du Concile de *Trente*. Aussi, loin de terminer les disputes, ses décrets en ont fait naître de nouvelles, & pour suppléer à leur insuffisance, les Papes ont été obligés de donner plusieurs Bulles pour décider ce qui ne l'étoit pas, en particulier sur les matières de la grâce, &c.

Réponse. Si le Concile avoit proscrit toutes les opinions douteuses & sur lesquelles on peut disputer, on lui reprocheroit cette sévérité avec encore plus d'aigreur. Quelle nécessité y avoit-il de condamner des opinions qui ne touchent point au fond du dogme, & dont les défenseurs font profession de croire tout ce qui est expressément décidé? Exiger qu'un Concile ait fait cesser toutes les disputes, c'est vouloir qu'il ait fait un miracle que l'Ecriture n'a pas opéré depuis dix-sept-cents ans. Quelque clair que puisse être un livre ou une décision, il se trouvera toujours des esprits subtils & bizarres qui par des interprétations forcées parviendront à en obscurcir le sens, & à en esquiver les conséquences. Voilà ce que nous répondent les Protestans eux-mêmes, lorsque nous leur objectons l'insuffisance de l'Ecriture-Sainte pour terminer les contestations en matière de foi. Mais il y a une très-grande différence entre les disputes qui règnent entre eux touchant les divers sens de l'Ecriture, & celles qui ont lieu entre les Théologiens Catholiques sur les points de doctrine non décidés. Celles-ci ne les divisent point dans la foi, ne causent entre eux aucun schisme, ils ne se regardent pas mutuellement comme Hérétiques dignes d'anathême; tous ceux qui sont sincérement Catholiques seroient prêts à renoncer à leur sentiment, s'il intervenoit une décision de l'Eglise qui le condamnât. Chez les premiers, au contraire, il y a un schisme & une séparation absolue entre les différentes sectes; elles n'ont ni la même croyance sur des articles qu'elles jugent cependant nécessaires, ni le même culte extérieur, ni la même discipline, & l'on sait qu'elles ont les unes contre les autres autant de haine que contre l'Eglise Catholique.

Il n'auroit pas été besoin de Bulles des Papes touchant les dernieres contestations sur la grâce, si ceux qui les ont élevées avoient été sincèrement soumis aux décisions du Concile de *Trente*; mais on sait qu'ils en ont quelquefois parlé avec aussi peu de respect que les Protestans, que sur les passages de l'Ecriture-Sainte & ceux de S. Augustin qui semblent les favoriser, ils ont adopté le sens & les explications des Protestans, & qu'ils nous accusent de semi-pélagianisme, comme les Protestans en accusent le Concile de *Trente*. C'est donc assez mal-à-propos que ces derniers se glorifient de ce levain de Protestantisme que le Concile n'a pas pu extirper; s'il avoit pu le prévoir, il l'auroit condamné d'avance.

8°. Plusieurs de ces décrets qui sont conçus en termes très-étudiés, & qui pris à la lettre sont assez raisonnables, ont un tout autre sens dans la pratique; tels sont ceux qui regardent le Purgatoire, l'invocation des Saints, le culte des images & des Reliques; les Théologiens les prennent peut-être dans le même sens que le Concile, mais le peuple en les suivant se livre évidemment à l'idolâtrie.

Réponse. Une calomnie cent fois réfutée ne fera jamais honneur à ceux qui la répètent. Les Catéchismes destinés à instruire le Peuple sont entre les mains de tout le monde; que nos adversaires

adverſaires nous y montrent quelque choſe de plus ou de moins que ce qu'il y a dans le Concile de *Trente*. Le peuple eſt donc inſtruit chez nous de la même manière & dans les mêmes termes que les Théologiens. Le Concile a expreſſément ordonné aux Evêques de veiller à ce qu'il ne ſe gliſſe dans les pratiques dont nous parlons aucun abus, aucune ſuperſtition, aucune fauſſe dévotion; les Evêques y veillent en effet, puiſque ce ſont eux qui donnent les Catéchiſmes à leurs Diocéſains. Si malgré ces précautions le peuple par ſtupidité, par opiniâtreté, par indocilité à l'égard des Paſteurs, tomboit dans le crime que les Proteſtans s'obſtinent à nous reprocher, à qui pourroit-on s'en prendre? Oſeroient-ils nous répondre que parmi eux le peuple entend, avec la même ſubtilité que leurs Théologiens, les dogmes de la foi juſtifiante, de l'inamiſſibilité de la juſtice, de la nullité de nos mérites & de nos bonnes œuvres, de la prédeſtination abſolue, &c, & que jamais il n'en tire de fauſſes conſéquences? s'ils avoient cette témérité, nous les confondrions par les aveux de leurs propres Docteurs.

Puiſque les décrets du Concile touchant les pratiques dont nous parlons leur paroiſſent aſſez raiſonnables, qu'ils les adoptent & les enſeignent tels qu'ils ſont, en condamnant les abus tant qu'il leur plaira, on ne leur en demande pas davantage.

9°. A l'égard de la diſcipline, les Légats du Pape s'oppoſèrent à la réforme de pluſieurs abus, ceux mêmes que l'on condamna ont continué comme auparavant, & pluſieurs durent encore.

Réponſe. On doit faire attention qu'en matière de diſcipline il n'étoit pas aiſé de dreſſer des réglemens qui puſſent s'accorder avec les lois des divers Souverains, & avec le droit Canonique ſuivi chez les différentes nations. De même que leurs Ambaſſadeurs étoient très-attentifs à proteſter contre tout ce qui pourroit y donner atteinte, on ne doit pas être ſurpris de ce que les Légats refuſoient de reſtreindre les droits dont le Souverain Pontife jouiſſoit depuis un temps immémorial. Au mot *Pape* nous avons fait voir que ces droits n'étoient ni auſſi abuſifs, ni auſſi préjudiciables au bien général de l'Egliſe, que les Proteſtans le prétendent. Il eſt aiſé de déclamer contre les abus, la difficulté eſt de voir ſi les remèdes que l'on veut y apporter n'en feront pas naître d'autres. Les paſſions humaines, ſeules cauſes de tous les déſordres, ſavent ſouvent tourner à leur avantage le frein même par lequel on a voulu les réprimer. On ne peut pas nier que les réglemens faits par le Concile de *Trente* n'aient été très-ſages, & n'aient fait ceſſer pluſieurs abus, les autres auroient été mieux ſuivis, s'il n'y avoit pas eu des hommes puiſſans intéreſſés à en empêcher l'exécution. Il eſt abſurde de ſoutenir d'un côté que l'Egliſe n'a aucun droit de faire des lois, que c'eſt une uſurpation de l'autorité des Souverains, & de l'autre de lui reprocher qu'elle n'a pas le pouvoir de les faire exécuter. En ſecouant le joug de l'autorité de l'Egliſe, les Proteſtans ont fait ſemblant de ſe mettre ſous celui de la puiſſance des Souverains, mais ils ſe ſont révoltés contre elle toutes les fois qu'elle leur a paru trop gênante. On diroit, à les entendre, qu'il n'y a plus d'abus parmi eux; y en a-t-il un plus grand que la liberté de dogmatiſer & de former des ſchiſmes toutes fois qu'un Prédicant trouve le ſecret de ſe faire des partiſans? Lorſqu'ils avoient en France le privilége de tenir des ſynodes, ils ont fait des lois de diſcipline; oſeroient-ils ſoutenir qu'aucune n'a jamais été violée?

10°. Le Concile de *Trente* n'a été reçu ni en France ni en Hongrie, il ne l'a été en Eſpagne & dans les Pays-Bas qu'avec des reſtrictions; ſon autorité prétendue a donc été regardée comme nulle par les Catholiques mêmes.

Réponſe. Il n'a point été reçu quant à la diſcipline, pour les raiſons que nous venons d'expoſer, mais quant aux décrets de Doctrine & aux déciſions de foi, il n'eſt aucun pays Catholique où l'on ſe permette d'enſeigner le contraire, & quiconque oſeroit le faire ſeroit regardé comme hérétique. Le Courayer a été forcé d'en convenir dans ſon *Diſcours ſur la réception du Concile de Trente, particulièrement en France*, qui eſt à la ſuite de ſon hiſtoire de ce Concile, §. 27. Il obſerve, §. 11, que quand le Nonce de Grégoire XIII demanda au Roi Henri III la publication du Concile, ce Prince répondit qu'il ne falloit point de publication, pour ce qui étoit de foi, *que c'étoit choſe gardée dans ſon royaume;* mais que pour quelques autres articles particuliers, il feroit exécuter par ſes Ordonnances ce qui étoit porté par le Concile; il le fit en effet dans l'Ordonnance de Blois, publiée l'an 1579. Lorſque l'aſſemblée du Clergé tenue à Melun pendant cette même année renouvela les mêmes inſtances, le Roi répondit: « Que quant à la réformation qu'on prétendoit » tirer du Concile, il eſtimoit n'y être pas tant » néceſſaire qu'on diroit, étant averti qu'il y » avoit en d'autres Conciles pluſieurs Canons & » décrets auxquels on pouvoit ſe conformer, & » d'où même les ſtatuts du Concile étoient pris », *ibid.* §. 12. Dans les vingt-trois articles que les Juriſconſultes trouvoient contraires aux maximes & aux libertés de l'Egliſe Gallicane, il n'y en a pas un ſeul qui regarde le dogme ou la Doctrine, §. 26.

C'eſt donc très-mal à propos que Le Courayer inſiſte ſur le préambule de l'édit de pacification que Henri III accorda aux Calviniſtes l'an 1577, dans lequel il déclara, « Qu'il donnoit cet édit » en attendant qu'il eût plu à Dieu de lui faire

» la grâce, par le moyen d'un bon, libre & » légitime Concile, de réunir tous ses sujets à » l'Eglise Catholique », & qu'il en conclut que le Concile de *Trente* n'étoit donc pas regardé comme tel dans le royaume. On sait que dans ce moment le gouvernement devenu très-foible, & réduit à tout craindre de la part des Huguenots, étoit forcé de les ménager beaucoup, surtout à cause de Henri IV qui étoit alors à leur tête. Leur réunion à l'Eglise Catholique pouvoit-elle se faire sans l'acceptation de la Doctrine du Concile de *Trente ?* Les instances réitérées du Clergé pour faire accepter de même les réglemens de discipline ne prouvent rien, sinon qu'il désiroit la réformation de tous les abus.

Il ne sert à rien de dire que quant à la Doctrine, elle n'a été reçue que *tacitement* & *implicitement*, & non solemnellement, ou dans les formes ordinaires. Ce Critique se réfute lui-même, en avouant que dans toutes les disputes qui se sont élevées en France, l'on a toujours pris pour règle les décisions du Concile de *Trente*, que la profession de foi de Pie IV y a été adoptée par tous les Evêques, que les Prélats de ce royaume, soit dans leurs Conciles Provinciaux ou Diocésains, soit dans les assemblées du Clergé, ont toujours fait profession de se soumettre à sa Doctrine, & que dans les oppositions mêmes que les états ou les parlemens du royaume ont formées à l'acceptation de ce Concile, ils ont toujours déclaré qu'*ils embrassoient la foi* contenue dans ses décrets, *ibid.* §. 27. Est-ce là une acceptation *tacite ?* nous voudrions savoir quelle est la *forme ordinaire*, dans laquelle ont été acceptés les articles de foi décidés dans les autres Conciles généraux tenus depuis la fondation de la Monarchie, & s'ils ont eu besoin de Lettres patentes du Roi enregistrées dans les Cours Souveraines.

Le Courayer pousse plus loin la témérité en ajoutant qu'à l'égard même de la Doctrine, le Concile avoit peut-être autant besoin de modifications qu'à l'égard des Décrets de discipline, il tenoit le langage des Protestans ; aussi Mosheim & son traducteur ont-ils cité ce discours avec éloge, *Hist. Eccles.* 16e siècle, sect. 3, 1ere part. c. 1, §. 23. & en général les Protestans voudroient persuader que le Concile de *Trente* n'a été reçu en France, ni quant au dogme, ni quant à la discipline.

Ainsi le prétendoit Léibnitz dans un Mémoire qu'il dressa sur les moyens de réunir les Catholiques aux Protestans, il auroit voulu que pour préliminaire l'on commençât par regarder ce Concile comme non avenu. Bossuet réfuta ce Mémoire avec la force ordinaire de son raisonnement, il pose d'abord les principes fondamentaux de la croyance Catholique touchant l'infaillibilité de l'Eglise en matière de foi, il fait voir qu'elle énonce sa foi par l'organe de ses Pasteurs, & que leur consentement unanime dans la doctrine n'a pas moins d'autorité lorsqu'ils sont dispersés que lorsqu'ils sont assemblés. Il prouve que ce consentement des Evêques est unanime dans toute l'Eglise Catholique touchant l'Œcuménicité du Concile de *Trente*, & touchant l'autorité infaillible de ses décisions en matière de foi, qu'il n'y eut jamais de doute sur ce point en France, non plus qu'ailleurs. Il en conclut que mettre en question si l'on recevra ce Concile, ou si on ne le recevra pas. c'est vouloir délibérer pour savoir si l'on sera Catholique ou si l'on sera Hérétique. Voyez l'*Esprit de Léibnitz*, tome 2, p. 65 & suiv.

Après ces vérités inconteſtables, peu importe de savoir la manière dont le Concile a été reçu dans les autres pays Catholiques. Nos adversaires avouent qu'en Italie, en Allemagne & en Pologne il l'a été sans réserve, que dans les Etats du Roi d'Espagne il a été reçu *sans préjudice des droits & des prérogatives de ce Monarque*, or un des droits du Roi Catholique n'est certainement pas de rejeter les décisions de foi d'un Concile général. On sait que le Clergé de Hongrie est dans les mêmes principes & suit les mêmes maximes que le Clergé de France, il n'est donc pas étonnant qu'il ait gardé la même conduite. De tout cela il résulte qu'aucun Concile général n'a été reçu plus authentiquement ni plus solemnellement, quant à la doctrine, dans toute l'Eglise Catholique, que le Concile de *Trente ;* les Protestans n'y ont opposé aucune objection qui ne puisse être tournée contre tous les autres Conciles. Lorsqu'en 1619 les Arminiens les alléguèrent contre le synode de Dordrecht qui les avoit condamnés, les Calvinistes n'en tinrent aucun compte, & traitèrent ces sectaires comme des rebelles. *Voyez* ARMINIENS.

TRÉPASSÉS, *voyez* MORTS.

TRÊVE DE DIEU OU DU SEIGNEUR. Pendant le cours de l'onzième siècle, lorsque les seigneurs ne cessoient de se faire la guerre entre eux & ne connoissoient d'autre voie que les armes pour venger leurs injures réelles ou imaginaires, les Evêques cherchèrent un moyen d'arrêter ce brigandage qui rendoit les peuples malheureux. Il fut ordonné dans plusieurs Conciles, sous peine d'excommunication, à tous les Seigneurs & Chevaliers de cesser toutes hostilités depuis le mercredi au soir de chaque semaine jusqu'au lundi suivant, & pendant l'Avent & le Carême. L'on obtint ainsi pour les peuples quelque temps de repos & de sûreté. L'époque la plus ancienne à laquelle on puisse rapporter cette institution est l'an 1032 ou 1034. Peu à peu elle fut adoptée en France

& en Angleterre, mais non ſans réſiſtance, ſurtout de la part des Normands. Elle fut confirmée par le Pape Urbain II, au Concile tenu à Clermont l'an 1095. Ainſi les motifs de Religion produiſirent ſur des ames féroces l'effet qu'auroit dû faire la raiſon & les principes de juſtice.

C'eſt aux Hiſtoriens de rapporter les époques de cet établiſſement dans les différentes contrées, les variétés que l'on y introduiſit, les infractions qu'il eſſuya, &c.; autant les Seigneurs cherchoient à le reſtreindre, autant le Clergé travailloit à l'étendre & à l'augmenter. Le grand nombre des Conciles aſſemblés à ce ſujet dans l'Aquitaine, dans les Gaules, en Allemagne, en Eſpagne & en Angleterre pour confirmer cette inſtitution ſalutaire, montre aſſez la grandeur des maux qui affligeoient les peuples & les obſtacles qu'il y avoit à ſurmonter pour établir en Europe une eſpèce de police. Les plus zélés Prédicateurs de la *Tréve de Dieu* furent S. Odilon, Abbé de Cluni, & le B. Richard, Abbé de Vannes, auxquels ſe joignirent les plus ſaints Perſonnages qui vivoient pour lors, ſoit dans le Clergé, ſoit parmi les laïques, & l'application avec laquelle pluſieurs Souverains vertueux travaillèrent à cette bonne œuvre, n'a pas peu contribué à leur faire décerner un culte après leur mort. Les Croiſades entrepriſes ſur la fin de ce même ſiècle contribuèrent encore plus efficacement à éteindre le feu des guerres particulières. Voyez *Ducange* au mot *Treva Dei*.

TRIBU, famille. Les Iſraélites formèrent entre eux douze *Tribus*, ſelon le nombre des enfans de Jacob; mais ce Patriarche ayant adopté en mourant les deux fils de Joſeph, Ephraïm & Manaſſé, il ſe trouva ainſi treize chefs de *Tribus*, ſavoir, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Iſſachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Ephraïm & Manaſſé. Cependant la Paleſtine ou Terre promiſe ne fut partagée qu'entre douze *Tribus*, celle de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle étoit conſacrée au ſervice religieux. Mais Moïſe avoit pourvu à ſa ſubſiſtance, en aſſignant aux différentes familles de Lévites leur demeure dans les villes des douze autres *Tribus*, avec une petite étendue de territoire, & en leur attribuant la dîme des fruits, les prémices & les oblations du peuple. Jacob au lit de la mort avoit prédit à cette *Tribu* qu'elle ſeroit diſperſée dans Iſraël, *Gen.* c. 49, ℣. Son ſort n'étoit donc pas capable d'exciter la jalouſie des autres. *Voyez* LÉVITE.

Après la mort de Saül leur premier Roi, dix *Tribus* demeurèrent attachées à Iſbozeth ſon fils, David ſon ſucceſſeur ne règna d'abord que ſur les deux *Tribus* de Juda & de Benjamin, mais après la mort d'Iſbozeth, toutes ſe réunirent ſous l'obéiſſance de David. Autant que l'on en peut juger par conjecture, l'origine de cette première ſéparation fut la jalouſie des autres *Tribus* contre celle de Juda qui étoit la plus nombreuſe, & à laquelle le ſceptre de la royauté avoit été promis par le teſtament de Jacob, *ibid.* ℣. Elles retardèrent tant qu'elles purent l'exécution de cette promeſſe. Ce fut auſſi le germe du ſchiſme qui ſe fit entre elles ſous le règne de Roboam, fils de Salomon; dix *Tribus* ſe révoltèrent, ſe donnèrent un Roi particulier, & furent nommées le *royaume d'Iſraël*, dont la capitale étoit Samarie; les deux ſeules *Tribus* de Juda & de Benjamin demeurèrent fidèles à Roboam & à ſes ſucceſſeurs; elles furent appelées le *Royaume de Juda*, dont le chef-lieu étoit Jéruſalem. Il y eut des diſſenſions & des guerres preſques continuelles entre les Souverains de ces deux royaumes, preſque tous les Rois d'Iſraël tombèrent dans l'idolâtrie & y entraînèrent leurs ſujets; ceux de Juda retinrent ordinairement les leurs dans l'obſervation de la loi du Seigneur. Cette diviſion continua juſqu'à la captivité de Babylone.

Il nous paroît qu'à n'enviſager que l'intérêt politique, la diſtribution de la nation entière en différentes *Tribus*, dont les poſſeſſions étoient ſéparées, & qui ne formoient entre elles aucune alliance, devoit produire de très-bons effets. Elle attachoit chaque *Tribu* au ſol qui lui étoit tombé en partage, elle mettoit chaque chef de famille dans la néceſſité de faire valoir ſa portion, & de conſerver ainſi l'héritage de ſes pères. Elle prévenoit l'aggrandiſſement des familles ambitieuſes, par conſéquent les uſurpations qu'elles auroient pu faire, & entretenoit l'égalité entre tous les membres de l'état. Il ne pouvoit en réſulter le même inconvénient que cauſe parmi les Indiens la diſtinction des Caſtes ou des *Tribus*; la ſéparation de celles-ci, fondée ſur des idées fauſſes & ſur une croyance abſurde, produit la haine, le mépris, l'averſion des Caſtes ſupérieures à l'égard des autres; la diſtinction des Juifs en différentes familles toutes égales, les faiſoit ſouvenir qu'ils étoient tous nés du ſang de Jacob, & obligés de ſe regarder comme frères. *Voyez* JUIFS.

TRINITAIRES, terme qui a reçu différentes ſignifications arbitraires. Souvent l'on s'en eſt ſervi pour déſigner toutes les ſectes hérétiques qui ont enſeigné des erreurs touchant le Myſtère de la Sainte-Trinité, en particulier les Sociniens; mais il eſt beaucoup mieux de les appeler *Unitaires*, comme on le fait aujourd'hui. Ce ſont eux qui ont coutume de donner le nom de *Trinitaires* & d'*Athanaſiens* aux Catholiques & aux Proteſtans qui reconnoiſſent un ſeul Dieu en trois perſonnes, & qui profeſſent le Symbole de Saint-Athanaſe. *Voyez* SOCINIENS.

TRINITAIRES, Ordre religieux, inſtitué à l'honneur de la Sainte-Trinité, pour la rédemption des Chrétiens réduits à eſclavage chez les Infi-

dèles. On les appelle en France *Mathurins*, parce que la première Eglise qu'ils ont eue à Paris, & qui leur fut donnée par le Chapitre de la Cathédrale, étoit sous l'invocation de S. Mathurin. Ils sont habillés de blanc & portent sur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. En faisant profession ils s'engagent à travailler au rachat des Chrétiens détenus en esclavage dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les royaumes de Fez & de Maroc; ils emploient à cette bonne œuvre le tiers du revenu de leurs maisons & les aumônes qu'ils peuvent recueillir dans les différentes provinces. Ils sont sous une règle particulière, quoique plusieurs auteurs aient cru qu'ils suivoient celle de S. Augustin.

Cet Ordre prit naissance en France, l'an 1198, sous le pontificat d'Innocent III; ses fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Félix de Valois. Le premier étoit né à Faucon en Provence, le second étoit probablement originaire de la petite province de Valois dans la Brie, & non de la famille royale de Valois, qui ne commença que plus d'un siècle après. Gauthier de Châtillon leur donna dans ses terres un lieu nommé *Cer-froid*, dans la Brie, au diocèse de Meaux, pour y bâtir un couvent, qui est devenu le chef-lieu de tout l'Ordre. Ce nom paroît être une corruption des mots celtiques, *sarta-freta*, *terrain défriché*, voyez *le Dict. de Ducange*. Honoré III confirma leur règle qui étoit très-austère dans l'origine; les Religieux ne devoient manger ni viande, ni poisson, excepté les jours de grandes fêtes, ils vivoient d'œufs, de laitage, de légumes assaisonnés d'huile; il leur étoit défendu de voyager à cheval. Mais en 1267, Clément IV comprit qu'il étoit moralement impossible à des Religieux obligés de voyager souvent, & de séjourner parmi les Infidèles, d'observer constamment un régime aussi austère, il leur accorda un adoucissement en leur permettant de se servir d'un cheval, de manger du poisson & de la viande.

Les *Trinitaires* possèdent environ 250 maisons distribuées en treize provinces, dont six sont en France, trois en Espagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois quarante-trois maisons en Angleterre, neuf en Ecosse, & cinquante-deux en Irlande. La prétendue réformation, en détruisant ces établissemens inspirés par la charité, a fait cesser dans ces royaumes la bonne œuvre à laquelle ils étoient consacrés.

En 1573 & 1576, dans les deux Chapitres généraux tenus pour lors, il se trouva un nombre de Religieux assez fervens pour souhaiter de reprendre l'observation de la règle dans toute la rigueur primitive, comme l'avoient déja fait plusieurs en Portugal, l'an 1454. On leur en laissa la liberté, & on leur assigna des maisons où ils pourroient exécuter leur dessein; Grégoire XIII & Paul V approuvèrent cette réforme.

Le Frère Jérôme Hallies, Religieux François, l'établit dans le couvent de Rome, & trois ans après dans celui d'Aix en Provence. Il ajouta aux anciennes austérités la nudité des pieds; de là l'origine des *Trinitaires déchaussés*.

Ce nouvel Institut fut introduit en Espagne l'an 1594, par le Père Jean-Baptiste de la Conception, mort en odeur de sainteté l'an 1613; l'on désigna dans chaque province deux ou trois maisons pour ceux qui voudroient s'y astreindre, en leur laissant néanmoins la liberté de retourner dans leur ancien couvent, quand bon leur sembleroit. Peu à peu cette réforme fit des progrès en Italie, en Allemagne & en Pologne. En 1670, les Réformés eurent assez de maisons en France pour en former une province, & dans cette même année ils tinrent leur premier Chapitre général.

En 1635, Urbain VIII commit par un Bref le Cardinal de la Rochefoucaud pour établir plus de régularité dans les maisons de *Trinitaires* dans lesquelles il y avoit du relâchement. Conséquemment ce Cardinal rendit un Décret par lequel il fut ordonné aux Religieux d'observer la règle primitive, telle qu'elle avoit été mitigée par Clément IV. Cela fut exécuté dans la plupart des couvens, en particulier à Cer-froid, chef-lieu de l'Ordre. Ceux qui s'y conforment ne portent point de linge, disent matines à minuit, ne font gras que le dimanche, &c.

Il ne faut pas confondre avec les *Trinitaires* les Pères de la Merci, ou de la Rédemption des captifs, institués dans le même dessein à Barcelone l'an 1223, par S. Pierre Nolasque, gentilhomme François; nous en avons parlé au mot *Merci*.

Un célèbre Incrédule de notre siècle n'a pu s'empêcher de donner des éloges à cette institution. Après avoir parlé de plusieurs Congrégations dévouées au service du prochain, « il en est, » dit-il, un autre plus héroïque; car ce nom » convient aux *Trinitaires* de la rédemption des » captifs, établis vers l'an 1120, par un gentil» homme nommé *Jean de Matha*. Ces Religieux » se consacrent depuis cinq siècles à briser les » chaînes des Chrétiens chez les Maures. Ils em» ploient à payer les rançons des esclaves leurs » revenus & les aumônes qu'ils recueillent & » qu'ils portent eux-mêmes en Afrique ». *Essais sur l'Hist. gén.* c. 135.

TRINITAIRES, Religieuses. S. Jean de Matha avoit établi d'abord en Espagne une Congrégation de Filles de la sainte Trinité, qui n'étoient que des Oblates, & qui ne faisoient point de vœux; en 1201, l'Infante Constance, fille de Pierre II, Roi d'Aragon, leur fit bâtir un Monastère, les engagea par son exemple à y faire la profession Religieuse, & elle y fut la première supérieure. Vers l'an 1612, Françoise de Romero, fille d'un Lieutenant général des armées

d'Espagne, voulant se consacrer à Dieu, rassembla des Compagnes; elles se mirent sous la direction du Père Jean Baptiste de la Conception, qui avoit établi les *Trinitaires Déchaussés*, elles prirent l'habit, & embrassèrent l'institut de cet Ordre. Les Religieux ayant refusé de se charger du gouvernement de ces Filles, elles s'adressèrent à l'Archevêque de Tolède, qui leur permit de vivre suivant la règle qu'elles avoient choisie. On ne nous dit point à quelle bonne œuvre particulière elles se destinèrent.

Enfin il y a encore un Tiers-Ordre de *Trinitaires*. *Voyez* TIERS-ORDRE.

TRINITÉ. Le Mystère de la sainte *Trinité* est Dieu lui-même subsistant en trois personnes, le Père, le Fils & le Saint-Esprit, réellement distingués l'un de l'autre, & qui possèdent tous trois la même nature divine, numérique & individuelle.

Il n'y a qu'un seul Dieu, cette vérité est le fondement de la foi Chrétienne; mais cette même foi nous enseigne que l'unité même de Dieu est féconde, que la nature divine, sans cesser d'être une, se communique par le Père au Fils, par le Père & le Fils au Saint-Esprit, sans aucune division ou diminution de ses attributs ou de ses perfections. Ainsi le mot *Trinité* signifie l'unité des trois personnes divines, quand à la nature, & leur distinction réelle, quand à la personalité.

Ce Mystère est incompréhensible sans doute, mais il est formellement révélé dans l'Ecriture-Sainte & dans la tradition.

Nous devons donc 1°. en apporter les preuves, 2°. Voir ce que les Hérétiques y opposent, 3°. justifier le langage des Pères de l'Eglise & des Théologiens. Dans l'article suivant nous examinerons si ce Mystère est tiré de la Philosophie de Platon.

§. I.

Preuves du dogme de la Sainte-Trinité.

1°. *Matt.* c. 28, ℣. 19, Jésus-Christ dit à ses Apôtres: « allez enseigner toutes les nations, » baptisez-les au nom du Père & du Fils & » du Saint-Esprit ». Le dessein de notre Sauveur ne fut certainement jamais de faire baptiser les Fidèles en un autre nom que celui de Dieu, ni de les consacrer à des autres Êtres qu'à Dieu. Voilà cependant trois personnes au nom desquelles il veut que le Baptême soit donné; il faut donc que chacune des trois soit véritablement Dieu, sans qu'il s'ensuive de là qu'il y a trois Dieux, par conséquent que la nature ou l'essence divine soit commune à toutes les trois sans aucune division. Aussi les Pères de l'Eglise & les Théologiens observent que Jésus-Christ a dit, *au nom*, sans se servir du pluriel, afin de marquer l'unité de la nature divine, qu'il ajoute, du Père & du Fils & du Saint-Esprit, en répétant la conjonction copulative, afin de faire sentir l'égalité parfaite de ces trois personnes distinctes.

Ce ne sont donc pas ici trois dénominations seulement, trois manières d'envisager une seule & même personne, trois attributs relatifs à ses différentes opérations, comme le prétendent quelques Sociniens; que signifieroit le Baptême donné au nom de trois attributs, ou de trois opérations de la divinité? Il est dit ailleurs qu'il est donné au nom de Jésus-Christ; il faut donc que ce divin Sauveur soit l'une des trois personnes qu'il désigne, & que les deux autres soient des Etres aussi réellement subsistans que lui. *Voyez* PERSONNE.

On nous objecte que le nom de *Personne* n'est donné dans l'Ecriture ni au Fils ni au Saint-Esprit. Mais il n'y est pas non plus attribué au Père; aucun Hérétique n'a cependant nié que Dieu le Père ne fût une *Personne*, un Être subsistant & intelligent. D'ailleurs lorsque S. Paul, *Philipp.* c. 2, ℣. 6, dit de Jésus-Christ, *qui cùm in formâ Dei esset*, &c, nous soutenons qu'il faut traduire, *qui étant une Personne divine*; puisque cela ne peut pas signifier qu'il avoit la figure, l'extérieur, les apparences de la divinité. Et lorsque le même Apôtre dit, 2 *Cor.* c. 2, ℣. 10, « si j'ai accordé quelque » chose, je l'ai fait dans *la Personne* de Jésus-» Christ », cela signifie évidemment: je l'ai fait de sa part, par son autorité, comme le représentant & tenant sa place. Ce ne sont point là de simples dénominations.

2°. Nous lisons dans S. Jean, *Epist.* 1, c. 5, ℣. 7. « Il y en a trois qui rendent témoignage » dans le Ciel, le Père, le Verbe, & le Saint-» Esprit, & ces trois sont une unité, *unum*, » ℣. 8, & il y en a trois qui rendent témoi-» gnage sur la terre, l'esprit, l'eau & le sang, » & ces trois sont une même chose ». L'*esprit*, l'*eau* & le *sang*, sont les dons miraculeux du Saint-Esprit, le Baptême & le Martyre. Si les trois témoins du ℣. 7 étoient de même espèce, ils ne rendroient point témoignage dans le Ciel, mais sur la Terre, comme ceux du ℣. 8. Or dans le temps auquel l'Apôtre parloit, le Père, le Verbe & le Saint-Esprit étoient certainement dans le Ciel.

Nous savons que l'authenticité du ℣. 7 est contestée, non-seulement par les Sociniens, mais par de savans Catholiques. Il ne se trouve point, disent-ils, dans le très-grand nombre des anciens manuscrits, il a donc été ajouté dans les autres par des copistes téméraires. Mais il y a aussi des manuscrits non moins anciens, dans lesquels il se trouve. On conçoit aisément que la res-

ſemblance des premiers & des derniers mots du ℣. 7, avec ceux du ℣. 8, a pu donner lieu à des copiſtes peu attentifs de ſauter le ſeptième; mais qui auroit été l'écrivain aſſez hardi pour ajouter au texte de S. Jean un verſet qui n'y étoit pas? Une preuve que la différence des M. S. eſt venue d'une omiſſion involontaire, & non d'une infidélité préméditée, eſt que dans pluſieurs le ℣. 7 eſt ajouté à la marge, de la propre main du copiſte. En ſecond lieu, dans le ℣. 6, l'Apôtre a déja fait mention de l'eau, du ſang & de l'Eſprit, qui rendent témoignage à Jéſus-Chriſt, eſt-il probable qu'il ait répété tout de ſuite la même choſe dans le ℣. 8, ſans aucun intermédiaire? L'ordre & la clarté du diſcours exigent abſolument que le ℣. 7 ſoit placé entre deux. Enfin ceux qui ſoutiennent que le 7e. verſet eſt une fourrure, ſont obligés de ſoutenir que ces mots du verſet 8, *ſur la Terre*, ont encore été ajoutés au texte, parce qu'ils ſont relatifs à ceux du ℣. précédent, *dans le Ciel*. C'eſt pouſſer trop loin la témérité des conjectures.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au 3e. ſiècle, près de cent ans avant le Concile de Nicée, Tertullien & S. Cyprien ont cité ces mots du ℣. 7, *ces trois ſont un*, le premier, l. *adv. prax.* c. 2, le ſecond, l. *de unitate Eccl.* p. 196. Nous n'avons point de manuſcrits qui datent de ſi loin. Auſſi les plus habiles critiques, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, ſoutiennent l'authenticité de ce paſſage, D. Calmet les a cités dans une diſſertation ſur ce ſujet, *Bible d'Avignon*, tom. 16, p. 462.

On nous demande pourquoi il n'a pas été allégué par les Pères du 4e. ſiècle dans leurs diſputes contre les Ariens, & dans leurs traités *ſur la Trinité*. 1°. S. Hilaire répond pour nous que la foi des Chrétiens étoit ſuffiſamment fondée ſur la forme du Baptême, l. 2 *de Trinit.* n. 1. Il ajoute qu'il ne faut pas blâmer une omiſſion, lorſque l'on a l'abondance pour choiſir, l. 6, n. 41. 2°. Contre les Ariens il n'étoit pas queſtion de prouver la divinité des trois perſonnes, mais ſeulement celle du fils. 3°. Ces Hérétiques, Sophiſtes auſſi pointilleux que ceux d'aujourd'hui, en comparant le ℣. 7 avec le ℣ 8, auroient conclu que les trois perſonnes divines n'avoient entre elles qu'une unité de témoignage, comme l'eſprit, l'eau & le ſang. 4°. Pluſieurs des Pères ont pu avoir des exemplaires dans leſquels le ℣. 7 étoit omis. Mais enfin ſommes-nous obligés de rendre raiſon de tout ce que les Pères ont dit ou n'ont pas dit? Jamais queſtion de critique n'a mieux prouvé que celle-ci la néceſſité de nous en tenir à la tradition ou à l'enſeignement commun & conſtant de l'Egliſe, touchant le nombre, l'authenticité, l'intégrité des livres de l'Ecriture-Sainte & de toutes leurs parties.

3°. Le dogme de la ſainte *Trinité* eſt fondé ſur tous les paſſages que nous avons cités pour prouver la divinité du *Fils de Dieu* & celle du *Saint-Eſprit*. Voyez *ces deux mots*. S. Paul, 2 *Cor.* c. 13, ℣. 13, ſalue ainſi les Fidèles: « que la grâce de N. S. J. C., l'amour de » Dieu, & la communication du S. Eſprit ſoit » avec vous tous ». S. Pierre, *Epiſt.* 1, c. 1, ℣. 1, parle à ceux qui ſont élus, « ſelon la preſcience » de Dieu le Père, pour être ſanctifiés par l'eſ- » prit, pour lui obéir, & pour être lavés par » le ſang de Jéſus-Chriſt ». Voilà des opérations qui ne peuvent être attribuées qu'à des perſonnes, ou à des Êtres ſubſiſtans.

Les explications forcées que les Sociniens donnent à tous ces paſſages, les ſubtilités par leſquelles ils en détournent le ſens, démontrent qu'ils ſont dans l'erreur; jamais des interprétations auſſi extraordinaires n'ont pu venir à l'eſprit des premiers Fidèles. Si les Apôtres avoient parlé le langage de ces Hérétiques, ils auroient tendu à leurs Proſélytes un piége inévitable d'erreur. Cependant s'il y a une queſtion eſſentielle au Chriſtianiſme, c'eſt de ſavoir s'il y a un ſeul Dieu, ou s'il y en a trois. Comment peut-on ſoutenir d'un côté que l'Ecriture-Sainte eſt claire & très-intelligible ſur tous les articles fondamentaux ou néceſſaires au ſalut, & de l'autre, prêter aux écrivains ſacrés un ſtyle auſſi énigmatique?

4°. La pratique conſtante de l'Egliſe Chrétienne, depuis les Apôtres juſqu'à nous, prouve auſſi évidemment que l'Ecriture-Sainte, la vérité de ſa croyance. Il eſt certain que dans les trois premiers ſiècles, à dater depuis les Apôtres, le culte de latrie, le culte ſuprême, l'adoration priſe en rigueur a été rendue aux trois perſonnes de la ſainte *Trinité*, & à chacune en particulier; donc l'on a cru que chacune eſt véritablement Dieu. Nous pourrions le prouver par les témoignages de S. Juſtin, de S. Irénée, d'Athénagore, de S. Théophile d'Antioche, qui tous ont vécu au ſecond ſiècle; mais nos adverſaires y préféreront peut-être celui de nos ennemis. Or il eſt conſtant que Praxéas & Sabellius ont accuſé les Orthodoxes de Trithéiſme, à cauſe de cette adoration, *Tertull. adv. prax.* c. 2, 3 & 13. L'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, qui a écrit ſous le règne de Trajan, au commencement du ſecond ſiècle, tourne les Chrétiens en ridicule au ſujet de ce même culte. « Jure-moi, dit-il, par le Dieu du Ciel, éter- » nel, & ſouverain Seigneur, par le Fils du » Père, par l'Eſprit qui procède du Père, un » en trois, & trois en un; c'eſt le vrai Jupiter » & le vrai Dieu ». Il falloit que la croyance des Chrétiens fût déja bien connue, pour qu'un Païen pût l'exprimer ainſi.

Cette foi étoit d'ailleurs atteſtée par la forme du Baptême, le 50e Canon des Apôtres ordonne

de l'adminiſtrer par trois immerſions, & avec les paroles de Jéſus-Chriſt; c'étoit, ſelon les Pères, une tradition des Apôtres, & un rite établi pour marquer la diſtinction des trois Perſonnes divines. *Voyez* les *Notes de Beveridge* ſur ce Canon. Dans la ſuite on ajouta la Doxologie, le *Triſagion*, le *Kyrie* répété trois fois à l'honneur de chaque Perſonne, &c, pour inculquer toujours la même vérité.

5°. Une preuve non moins frappante de la vérité du dogme Catholique, touchant ce myſtère, eſt le chaos d'erreurs dans lequel les Sociniens ſe ſont plongés dès qu'ils l'ont attaqué; erreurs qui ſont les conſéquences l'une de l'autre. Dès ce moment ils ont été obligés de nier l'incarnation du Verbe & la Divinité de Jéſus-Chriſt, la rédemption du monde dans le ſens propre, les mérites infinis de ce divin Sauveur, la ſatisfaction qu'il a faite à la juſtice divine pour les péchés de tous les hommes; pluſieurs ont enſeigné qu'on ne doit pas lui rendre le culte ſuprême ou l'adoration proprement dite. Il a fallu nier le péché originel, ou du moins ſa communication à tous les enfans d'Adam, le beſoin qu'ils avoient d'une rédemption & d'une grâce ſanctifiante pour être rétablis dans la juſtice; la validité du Baptême des enfans, l'efficacité des Sacremens, la néceſſité d'un ſecours ſurnaturel pour faire des œuvres méritoires, &c. En ajoutant à toutes ces erreurs celles des Proteſtans, les Sociniens ont réduit leur Chriſtianiſme à un pur Deiſme, & pluſieurs n'en ſont pas demeurés-là. *Voyez* SOCINIANISME.

Après ce progrès d'impiété, qui avoit été prévu par les Théologiens, les Incrédules n'ont-ils pas bonne grâce de nous demander à quoi ſert le dogme inintelligible & incompréhenſible de la *Trinité?* Il ſert à conſerver dans ſon entier le Chriſtianiſme tel que Jéſus-Chriſt & les Apôtres l'ont prêché, & à prévenir la chaîne d'erreurs que nous venons d'expoſer; à ſoumettre à la parole de Dieu notre raiſon & notre intelligence, hommage le plus profond & le plus pur qu'une créature puiſſe rendre à ſon ſouverain maître; à nous inſpirer la reconnoiſſance, l'amour, la confiance pour un Dieu dont toute l'eſſence eſt, pour ainſi dire, appropriée à notre ſalut éternel. Il ſert enfin à nous faire comprendre que notre Religion n'eſt pas l'ouvrage des hommes, puiſque l'idée qu'elle nous donne de la Divinité n'a jamais pu leur venir naturellement à l'eſprit; aucun d'eux n'étoit capable de former un ſyſtême de croyance ſi bien lié, que l'on ne peut en nier un ſeul article ſans renverſer tous les autres, à moins que l'on ne veuille ſe contredire. Il eſt démontré que ſi celui des Sociniens étoit vrai, le Chriſtianiſme, tel que nous le profeſſons, ſeroit une Religion plus fauſſe & plus abſurde que le Mahométiſme, qu'à en juger par l'événement, la venue de Jéſus-Chriſt ſur la terre y auroit produit plus de mal que de bien. *Voyez* Abadie, *Traité de la Divinité de J. C.*

§. II.

Objections des Hétérodoxes.

On nous demande s'il y a de la raiſon & du bon ſens à croire ce que nous ne concevons pas; nous répondons qu'il n'y auroit ni raiſon ni bon ſens à refuſer de croire. Nous imitons la conduite d'un enfant qui, inſtruit par ſon père, croit à ſes leçons, quoiqu'il ne les comprenne pas, parce qu'il compte ſur les connoiſſances, ſur la droiture & ſur la tendreſſe de ſon père; celle d'un aveugle-né, qui croit ce qu'on lui dit touchant la lumière & les couleurs, auxquelles il ne conçoit rien, parce qu'il ſent que ceux qui ont des yeux n'ont aucun intérêt à le tromper, & que tous ne peuvent pas ſe réunir à lui en impoſer; celle d'un voyageur qui, obligé de marcher dans un pays inconnu, prend un guide & ſe fie à lui, perſuadé de l'expérience de cet homme & de ſa probité, &c. Avons-nous tort de croire à la parole de Dieu, pendant qu'à tout moment nous ſommes forcés de nous en rapporter à celle des hommes? Il y a lieu d'eſpérer que ſi les Incrédules parvenoient à bannir de l'univers la foi divine, du moins ils ne détruiront pas la foi humaine.

Il eſt fâcheux que les Proteſtans aient ouvert la porte au Socinianiſme, dont les principes conduiſent à de ſi affreuſes conſéquences. On ſait que Luther & Calvin ont parlé de la *Trinité* d'une manière très-peu reſpectueuſe, & malheureuſement leurs Sectateurs tiennent ſouvent à peu près le même langage.

Ils diſent que le mot *Trinité* n'eſt point dans l'Ecriture-Sainte; que Théophile d'Antioche eſt le premier qui s'en ſoit ſervi; que l'Egliſe Chrétienne lui eſt très-peu redevable de cette invention, que l'uſage de ce terme & de pluſieurs autres, inconnus aux Ecrivains ſacrés, & auxquels les hommes n'attachent aucune idée, ou ſeulement de fauſſes, a nui à la charité & à la paix, ſans les rendre plus ſavans, & a occaſionné des héréſies très-pernicieuſes.

Ce dernier fait eſt abſolument faux; S. Théophile n'a vécu que ſur la fin du ſecond ſiècle; dès le premier, & du temps des Apôtres, Simon le Magicien, Cérinthe, les Gnoſtiques avoient dogmatiſé contre le Myſtère de la *Trinité*, contre l'Incarnation, contre la Divinité de Jéſus-Chriſt, S. Jean les a réfutés dans ſes Lettres & dans ſon Evangile; ces myſtères ne s'accordoient point avec les *Dons* des Valentiniens, & avec leurs généalogies dont S. Paul a parlé. Au commencement du ſecond, les Ebionites, les Carpocratiens, les Baſilidiens, les Ménandriens, les différentes branches de Gnoſtiques, ne croyoient

pas plus à la *Trinité* ni à l'Incarnation que leurs prédécesseurs ; S. Ignace, mort l'an 107, les attaque dans ses Lettres ; leur système, forgé dans l'Ecole d'Alexandrie, étoit incompatible avec tous nos mystères. Les disputes & les hérésies avoient donc commencé long-temps avant l'invention du terme de *Trinité* ; celles de Praxéas, de Noël, de Sabellius, de Paul de Samosate, d'Arius, &c, qui sont venues à la suite, n'étoient qu'une propagation des premières. D'ailleurs qu'a fait S. Théophile, sinon d'exprimer par un seul mot ce qui avoit été dit par S. Jean dans le célèbre passage dont nous avons prouvé l'authenticité ? Ce n'est donc pas ce mot qui a occasionné les disputes & qui a troublé la paix, c'est le fond & la substance même du mystère, que les raisonneurs entêtés n'ont jamais pu se résoudre à croire ; il ne sied guères à ceux qui ont allumé le feu de crier contre l'incendie.

D'autres disent que pendant les trois premiers siècles on n'avoit rien prescrit à la foi des Chrétiens sur ce mystère, du moins sur la manière dont le Père, le Fils, & le S. Esprit sont distingués l'un de l'autre, ni fixé les expressions dont on devoit se servir ; que les Docteurs Chrétiens avoient différens sentimens sur ce sujet, Mosheim, *Hist. Eccles.* 4e siècle, 2e part. c. 5, §. 9. *Hist. Christ.* sæc. 3, §. 31.

Nouveau trait de témérité ; dès le temps des Apôtres, la foi des Chrétiens étoit prescrite par les paroles de J. C. qui sont la forme du Baptême, comme S. Hilaire l'a remarqué ; en nommant *le Père*, *le Fils & le S. Esprit*, tout Fidèle savoit que l'un n'est pas l'autre, que chacun des trois est Dieu, que cependant ce ne sont pas trois Dieux : nous n'en savons pas plus aujourd'hui. Aussitôt que des raisonneurs voulurent l'entendre autrement, ils furent regardés comme Hérétiques. Tous les Docteurs Chrétiens étoient donc de même sentiment, lors même que leurs expressions étoient différentes. Mosheim lui-même a remarqué que chez les anciens Pères, les mots *substance*, *nature*, *forme*, *chose*, *personne*, ont la même signification, *Dissert. sur l'Hist. Eccles.* tom. 2, p. 533, 534. Ce n'est plus de même aujourd'hui, parce que les équivoques & les sophismes des Hérétiques ont forcé les Pères à y mettre de la distinction. Il y a donc de l'injustice à juger de leur sentiment par des expressions qui ne sont plus conformes au langage actuel de la Théologie.

Mosheim a commis une faute encore plus griève, en disant que les Chrétiens d'Egypte pensoient comme Origène, savoir que le Fils étoit à l'égard de Dieu ce que la raison est dans l'homme, & que le S. Esprit n'étoit que la force active ou l'énergie divine. 1°. Il auroit fallu citer le passage dans lequel Origène s'est ainsi exprimé. Les Editeurs de ses ouvrages ont fait voir qu'il a soutenu que les trois Personnes sont trois êtres subsistans, réellement distincts, & non trois actions ou trois dénominations, *Origenian.* c. 2, q. 1, n. 4. 2°. Il est faux que les Chrétiens d'Egypte aient été dans l'opinion que ce critique leur prête, il n'en a donné aucune preuve. En réfutant le sentiment faux d'un auteur moderne, il admet en Dieu une seule *substance absolue*, & trois *substances relatives* ; ce n'est point ainsi que parlent ordinairement les Orthodoxes, auroit-il trouvé bon que son adversaire le taxât d'hérésie ? L'on a commis une infinité d'autres injustices à l'égard d'Origène.

Beausobre, dans son *Hist. du Manich.* l. 3, c. 8, §. 2, dit que les Pères, pour réfuter les Ariens qui accusoient les Catholiques d'admettre trois Dieux, soutinrent 1°. que la nature divine est *une* dans les trois Personnes, comme la nature humaine est *une* dans trois hommes ; ce qui n'est qu'une unité par abstraction, une unité d'espèce ou de ressemblance, & non une véritable unité. 2°. Que cette unité est cependant parfaite, parce que le Père seul est sans principe, au lieu que les deux autres tirent leur origine du Père, & en reçoivent la communication de tous les attributs de la nature divine. Il cite en preuve de ce fait Pétau, *de Trinit.* l. 4, c. 9, 10 & 12, & Cudworth, *Syst. intell.* c. 4, §. 36, p. 396.

Si ces critiques Protestans avoient été de bonne foi, ils auroient avoué ce que Pétau a prouvé, *ibid*, c. 14 & suiv. ; savoir, 1°. que les mêmes Pères, qu'il a cités nommément, se sont ensuite expliqués plus correctement, qu'ils ont admis dans la nature divine l'unité numérique, la *singularité* & la parfaite simplicité ; 2°. qu'ils ont donné de cette unité deux autres raisons essentielles ; savoir, la *singularité* d'action & la *circumincession*, ou l'existence intime des trois personnes l'une dans l'autre, suivant ces paroles de Jésus-Christ : « Je » fais les œuvres de mon Père, ... mon Père est en moi & moi en lui, » *Joan.* c. 10, ℣. 37 & 38. Comme les purs Ariens soutenoient que le Fils de Dieu est une créature, ils n'avouoient point qu'il participe à tous les attributs de la Divinité, sur-tout à l'éternité du Père. Il falloit donc établir contre eux que le Fils & le Saint-Esprit participent aussi réellement à tous les attributs de la Nature Divine, que trois hommes participent à tous les attributs de la nature humaine, c'est par-là que les Pères commençoient ; mais ce n'est-là, pour ainsi dire, que le premier degré de l'unité ; le second est l'unité d'origine de la seconde & de la troisième personne ; le troisième est l'unité d'action entre toutes les trois ; le quatrième est l'existence intime ou la *Circumincession*. Il ne faut donc pas couper la chaîne du raisonnement des Pères, pour se donner la satisfaction de les accuser d'erreur. Au mot *Emanation*, nous avons prouvé la fausseté des autres reproches que Beausobre a faits aux Pères sur ce même sujet.

Plusieurs censeurs ont affecté de dire que les

Pères

Pères, en voulant expliquer ce mystère, ont employé des comparaisons qui, prises à la lettre, enseignent des erreurs. Mais ces saints Docteurs ont eu soin d'avertir qu'aucune comparaison tirée des choses créées ne pouvoit répondre à la sublimité de ce mystère, ni en donner une idée claire; c'est donc aller contre leur intention de vouloir les prendre à la lettre. Mosheim a cité à ce sujet S. Hilaire, S. Augustin, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Damascène, Cosmas Indicopleustés; on pourroit en ajouter d'autres; *Notes sur Cudworth*, p. 920. En cela les Pères n'ont fait qu'imiter les Apôtres. S. Jean compare Dieu le Fils à la parole & à la lumière; S. Paul dit qu'il est la splendeur de la gloire & la figure de la substance du Père, &c. Ces comparaisons ne peuvent certainement nous donner une idée claire de la nature du Fils de Dieu.

D'autres enfin ont été scandalisés de ce qu'a dit S. Augustin, *de Trinit.* l. 5, c. 9. « Nous » disons *une essence, & trois personnes*, comme » plusieurs auteurs Latins très-respectables se sont » exprimés, ne trouvant point de manière plus » propre à énoncer par des paroles ce qu'ils entendoient sans parler. En effet, puisque le Père » n'est pas le Fils, que le Fils n'est pas le Père, » & que le S. Esprit qui est aussi appelé un don » de Dieu, n'est ni le Père ni le Fils, ils sont » trois sans doute. C'est pour cela qu'il est dit » au pluriel : *Mon Père & moi* sommes *une même* » *chose.* Mais quand on demande : que sont ces » trois ? le langage humain se trouve bien stérile. On a dit cependant *trois personnes*, non » pour dire quelque chose, mais pour ne pas » demeurer muet ». De là les Incrédules ont conclu que, suivant S. Augustin, tout ce que l'on dit de la *Trinité* ne signifie rien.

Il ne signifie rien de clair, nous en convenons; mais il exprime quelque chose d'obscur, comme les mots, *lumière, couleur, miroir, perspective*, &c, dans la bouche d'un aveugle-né; il n'est pas pour cela blâmable de s'en servir. Si en parlant de la sainte *Trinité*, l'on veut concevoir la nature & la personne divine, comme l'on conçoit une nature & une personne humaine, on ne manquera pas de conclure comme les Incrédules, qu'une seule nature numérique en trois personnes distinctes est une contradiction. Mais on raisonnera aussi mal qu'un aveugle-né qui en comparant la sensation de la vue avec celle du tact, soutiendroit qu'une superficie plate telle qu'un miroir & une perspective, ne peut pas produire une sensation de profondeur. *Voyez* Mystère.

De tous les articles de notre foi il n'en est aucun qui ait été attaqué aussi promptement, avec autant d'opiniâtreté, & par un aussi grand nombre de sectaires, que la *Trinité*, nous l'avons déja observé. Les différentes manières dont ils s'y prirent, l'abus qu'ils firent de tous les termes de l'Ecriture & du langage ordinaire, les Sophismes qu'ils accumulèrent, ont forcé les Théologiens anciens & modernes à donner des explications, à fixer le sens de tous les mots, à déterminer les expressions desquelles on ne doit pas s'écarter. Beausobre lui-même, tout injuste qu'il est à leur égard, convient que les Pères n'ont pas pu se dispenser d'expliquer en quel sens Jésus Christ est *Fils de Dieu. Hist. du Manich.* liv. 3, c. 6, §. 1.

Cependant les Unitaires & leurs partisans ne cessent de demander, pourquoi vouloir expliquer ce qui est inexplicable, forger de nouveaux mots qui ne nous donnent aucune idée claire, & qui ne servent qu'à multiplier les disputes? pourquoi ne pas s'en tenir aux paroles simples & précises de l'Ecriture-Sainte? parce que les Hérétiques n'ont pas cessé d'en abuser & qu'ils en abusent encore; parce qu'à l'ombre des expressions de l'Ecriture, ils trouvent le moyen de croire & d'enseigner tout ce qui leur plaît. Il seroit fort singulier qu'ils eussent le privilége d'expliquer l'Ecriture-Sainte à leur manière, & que l'Eglise Catholique n'eût pas le droit de s'opposer à leurs explications, & d'en donner de plus orthodoxes. Voyons donc si celles des Théologiens Catholiques sont moins solides que les leurs, & si elles ne sont pas mieux fondées sur l'Ecriture-Sainte.

§. III.

Apologie du Langage des Pères de l'Eglise & des Théologiens.

Nous disons 1°. qu'il n'y a en Dieu qu'une seule nature, une seule essence, éternelle, existante de soi-même, infinie, &c; puisque l'Ecriture nous enseigne comme une vérité capitale, qu'il n'y a qu'un Dieu. Il a fallu s'exprimer ainsi contre les Païens, contre les Marcionites & les Manichéens, contre les Trithéistes, contre tous ceux qui ont reproché aux Catholiques d'adorer trois Dieux. On leur a soutenu que le Père, le Fils & le Saint-Esprit ne sont pas trois Dieux, parce qu'ils ont une seule & même nature ou essence numérique, & possèdent tous trois, sans aucune division, tous les attributs essentiels de la Divinité.

2°. Nous appelons le Père, le Fils & le Saint-Esprit, *trois personnes*, c'est-à-dire, trois Etres individuels, subsistant réellement en eux-mêmes. Cela étoit nécessaire pour réfuter ceux qui ont prétendu autrefois, & ceux qui prétendent encore, que le Fils & le Saint-Esprit ne sont que des noms, des opérations, des manières de considérer la Divinité; explications fausses des termes de l'Ecriture, auxquelles il a fallu en opposer de plus vraies. Chez les auteurs profanes, *personne* signifie souvent *espèce*, *figure*, *apparence extérieure*; mais nous avons fait voir que S. Paul y a donné un sens

tout différent, & que les Pères & les Théologiens ont été obligés de l'adopter. *Voyez* PERSONNE.

3°. Ils disent que le Fils tire son origine du Père par *génération*, terme consacré dans l'Ecriture, *Act.* c. 8, ℣. 33, & dans tous les passages où le fils de Dieu est appelé *Unigenitus*, seul engendré. Ils ajoutent que cette génération ou naissance n'est point une *création*, parce que si le Fils étoit une créature, il ne seroit pas Dieu; que ce n'est pas non plus une *émanation* dans le sens que l'entendoient les Philosophes, lorsqu'ils disoient que les esprits sont nés du Père de toutes choses, ils supposoient que cette production étoit un acte libre de la volonté du Père, au lieu que Dieu le Père a engendré son Fils par un acte nécessaire de l'entendement divin; c'est pour cela que le Fils est coéternel au Père. D'ailleurs les Philosophes concevoient l'émanation des esprits comme un détachement ou un partage de la nature divine; or il est évident que Dieu étant pur esprit, sa nature, son essence est indivisible. Si donc les Pères de l'Eglise, pour exprimer la génération du Fils de Dieu, se sont servis des termes *émanation*, *probole* ou *prolation*, *production*, &c, ils n'y ont point attaché le même sens que les Philosophes. *Voyez* EMANATION.

Il faut remarquer que plusieurs des Pères antérieurs au Concile de Nicée ont attribué à Jésus-Christ deux générations ou deux naissances, avant celle qu'il a reçue de la Vierge-Marie; l'une éternelle, en vertu de laquelle il est appelé *Unigenitus*, seul engendré, & par laquelle il est demeuré dans le sein du Père; l'autre temporelle & qui a précédé la création. Uni à une ame spirituelle beaucoup plus parfaite que tous les autres Esprits, le Verbe est ainsi sorti en quelque manière du sein de son Père, & lui a servi de ministre & comme d'instrument pour créer le monde. C'est sous cette forme que S. Paul l'appelle « *le premier né* de toute créature... dans le» quel & par lequel toutes choses visibles & in» visibles ont été créées », *Coloss.* c. 1, ℣. 15 & 16. Les Ariens n'admettoient que cette seconde naissance du Verbe & nioient la première, les Sociniens font encore de même; mais les Pères soutenoient l'une & l'autre. Ils appliquoient à la seconde ce que S. Paul a dit, que Dieu « a » fait les siècles par son Fils, *Hebr.* c. 1, ℣. 2, » & que les siècles ont été arrangés par le » Verbe de Dieu », c. 1, ℣. 3. Au lieu que par la première le Verbe est co-éternel & consubstantiel au Père; mais ils pensoient que Saint-Jean a parlé de l'une & de l'autre, lorsqu'il a dit que « le Verbe étoit au commencement, » qu'il étoit en Dieu, & qu'il étoit Dieu, en» suite que toutes choses ont été faites par lui », *Joan.* c. 1, ℣. 1. C'est faute de cette observation que le P. Pétau & d'autres ont cru trouver dans les Pères antérieurs au Concile de Nicée des passages qui ne sont pas orthodoxes, voyez *Bullus Def. fidei Nicænæ*, sect. 3, c. 5, Th. 2. Au mot *Verbe*, nous montrerons pourquoi avant le Concile de Nicée les Pères ont beaucoup parlé de la seconde génération du Verbe, & pourquoi les Pères postérieurs à ce Concile ont principalement insisté sur la première.

4°. Les Pères & les Théologiens enseignent que le Saint-Esprit tire son origine du Père & du Fils, non par génération, mais par *procession*, autre terme tiré de l'Ecriture-Sainte, *Joan.* c. 15, ℣. 26. Dans les disputes contre les Ariens il s'agissoit principalement de la divinité du Fils de Dieu, il ne fut pas beaucoup question du Saint-Esprit, mais environ soixante ans après, Macédonius, Patriarche de Constantinople ayant eu la témérité de nier la Divinité de cette troisième personne de la Sainte-*Trinité*, les Pères furent obligés de discuter tous les passages de l'Ecriture-Sainte qui concernent ce dogme, & de réfuter les objections des Macédoniens. Ainsi ces personnages respectables n'ont élevé aucune question par vaine curiosité, ou par envie de disputer, mais par nécessité & selon le besoin actuel de l'Eglise.

5°. Pour contenter les raisonneurs, pour éclaircir les subtilités de leur Logique, pour prévenir l'abus & la confusion des termes, il a fallu établir une différence entre la génération du Verbe, & la procession du Saint-Esprit; l'on a cru pouvoir le faire, jusqu'à un certain point, par une comparaison tirée de nous-mêmes. On a dit que le Père engendre son Fils par un acte d'entendement ou par voie de connoissance; que le S. Esprit procède du Père & du Fils, par amour de l'un pour l'autre, ou par un acte de volonté, & l'on s'est encore fondé à cet égard sur l'Ecriture-Sainte. Dieu, se connoissant lui-même nécessairement & de toute éternité, produit un terme de cette connoissance, un être égal à lui-même, subsistant & infini comme lui, parce qu'un acte nécessaire & coéternel à la Divinité ne peut pas être un acte passager ni un acte borné. Aussi cet objet de la connoissance du Père est appelé dans l'Ecriture son *Verbe*, son *Fils*, sa *sagesse*, l'*image de sa substance*, les Livres saints lui attribuent les opérations de la Divinité, le nomment *Dieu*, &c. Tout cela caractérise non-seulement un acte de l'entendement divin, mais un Être subsistant & intelligent.

Le Père voit son Fils, & le Fils regarde son Père comme son principe, ils s'aiment donc nécessairement, or l'amour est un acte de la volonté, & il doit avoir un terme aussi réel que l'acte de l'entendement; ce terme est le Saint-Esprit qui procède ainsi de l'amour mutuel du Père & du Fils. C'est pour cela que l'Ecriture attribue principalement au Saint-Esprit les effusions de l'amour divin; il est dit que « l'amour de Dieu » a été répandu dans nos cœurs par le S. Esprit » qui nous a été donné, *Rom.* c. 5, ℣. 5. Je

» vous conjure par la charité du Saint-Esprit, » c. 15, ℣. 30. Montrons-nous Ministres de » Dieu dans le Saint-Esprit dans une charité non » feinte », 2 *Cor.* c. 6, ℣. 6, &c.

De là sont nés les termes de *paternité* & de *filiation*, de *spiration active* & de *spiration passive*, notions & relations qui caractérisent les trois personnes, & qui les distinguent l'une de l'autre. De là ce principe des Théologiens, qu'il n'y a point de distinction dans les personnes, lorsqu'il n'y a point d'opposition de relation, qu'ainsi tout ce qui concerne l'essence, la nature, les perfections divines leur est commun, & qu'elles y participent également toutes les trois. Conséquemment quoique dans l'Ecriture-Sainte la puissance soit principalement attribuée au Père, la sagesse au Fils, & la bonté au Saint-Esprit, il ne s'ensuit point que ces attributs n'appartiennent point également aux trois personnes, puisque ce ne sont point des attributs relatifs. De là enfin cet autre principe, que les œuvres de la Sainte-Trinité *ad extrà* sont communes & indivises, que les trois personnes y concourent également, qu'il n'en est pas de même des opérations *ad intrà*, parce qu'elles sont relatives.

Lorsqu'entre ces personnes nos distinguons *la première*, *la seconde & la troisième*, cela ne signifie point que l'une est plus ancienne ou plus parfaite que l'autre, ni que l'une est supérieure à l'autre, mais que c'est ainsi que nous concevons leur origine. Les anciens Pères n'ont rien entendu de plus, lorsqu'ils ont admis entre elles une *subordination*, & qu'ils ont dit que le Père est plus grand que le Fils, ou supérieur au Fils; comme Bullus l'a fait voir, sect. 4, c. 1 & 2. Ils ont encore emprunté le langage de S. Paul, qui dit, 1 *Cor.* c. 15, ℣. 28, que Dieu le Fils sera soumis à son Père; *Philipp.* c. 2, ℣. 8, qu'il s'est rendu obéissant, &c. S'il s'ensuit de là que les Pères ont enseigné l'erreur, il faut accuser S. Paul du même crime.

L'expérience n'a que trop prouvé le danger des équivoques, & la nécessité de mettre la plus grande précision dans les termes dont on se sert touchant ce mystère. Au quatrième & au cinquième siècle on disputa beaucoup pour savoir si l'on devoit admettre en Dieu trois hypostases ou une seule; la raison de cette contestation fut que par *hypostase* les uns entendoient la substance, la nature, l'essence, les autres la personne; on ne fut d'accord que quand on fut convenu d'entendre le terme dans ce dernier sens, alors on n'hésita plus à reconnoître dans la *Sainte-Trinité* une seule nature & trois *hypostases*, *voyez* ce mot.

6°. Enfin pour exprimer par un seul mot ce que Jésus-Christ a dit, *Joan.* c. 10, ℣. 38, « mon Père est en moi, & je suis en lui », les Pères ont appelé cette unio περιχωρησις, *circumincession*, & ἐνυπαρξις, *inexistence*, ou l'existence intime des trois personnes l'une dans l'autre, malgré leur distinction. S. Jean a encore exprimé la même chose, lorsqu'il a dit c. 1, ℣. 18, « le Fils *unique*, ou seul engendré, *qui* » *est dans le sein du Père* nous l'a fait connoître ». Il ne dit point que ce Fils *a été* dans le sein du Père, mais qu'il *y est*, pour nous apprendre que la substance de l'un est inséparable de celle de l'autre; c'est ce que le Concile de Nicée a exprimé par le mot *consubstantiel*, les Ariens vouloient y substituer celui de ὁμοιουσιος, qui signifioit égal ou semblable en substance, il est évident que ce terme ne rendoit pas toute l'énergie des paroles de l'Ecriture; voilà pourquoi les Pères persistèrent à retenir celui d'ὁμουσιος, *consubstantiel*, parce qu'il exprime l'unité numérique de la substance du Père & du Fils, ou l'identité de nature. *Voyez* CONSUBSTANTIEL.

Le terme substitué par les Ariens exprimoit évidemment deux substances ou deux natures; de là il s'ensuivoit ou qu'il a deux Dieux, ou que le Fils n'est pas Dieu: ce n'est donc pas sans raison que les Pères le rejetèrent. Ainsi en décidant la divinité du Fils, le Concile de Nicée établissoit d'avance la divinité du Saint-Esprit, parce que la raison est la même; les Macédoniens ne pouvoient opposer à celle-ci que les mêmes objections qu'avoient alléguées les Ariens contre la première: aussi les Pères, pour réfuter Macédonius, recoururent constamment à la doctrine que le Concile de Nicée avoit professée contre Arius.

Le Clerc, Socinien déguisé, objecte que tous les nouveaux termes dont les Pères se sont servis pour établir leur croyance touchant la *Trinité*, sont équivoques, que dans le sens littéral & commun ils expriment des erreurs, que voulant proscrire des hérésies on en a créé d'autres. Selon lui, le mot *personne* signifie une substance qui a une existence propre & individuelle; ainsi admettre trois personnes en Dieu, c'est y admettre trois existences individuelles ou trois Dieux. Au lieu de corriger l'erreur, on la confirme, en disant que les trois personnes sont *égales* entre elles; rien n'est égal à soi-même, l'identité de nature exclut toute comparaison. Le Concile de Nicée n'a pas parlé plus correctement en décidant que le Fils est *Dieu de Dieu* & *consubstantiel* au Père; ces termes ne signifient rien, sinon que ce sont deux individus de même espèce. La *circumincession* des trois personnes est une autre énigme, à moins que l'on n'entende par là leur conscience mutuelle. Pour nous, dit-il, nous reconnoissons une seule essence divine dans laquelle il y a trois choses distinguées, sans pouvoir dire en quoi consiste cette distinction. *Hist. Eccles. Proleg.* sect. 3, c. 1, §. 11.

Réponse. Leclerc devoit au moins dire ce que c'est que ces *trois choses*, si ce sont trois êtres réels, ou des abstractions métaphysiques. S'il

avoit été de bonne foi, il auroit avoué qu'il entendoit seulement par là, comme les Sociniens, trois dénominations relatives aux opérations de *Dieu*. Ça été justement pour prévenir cette erreur de Sabellius, qu'il a été décidé que le Père, le Fils & le Saint-Esprit sont trois hypostases, trois êtres réellement subsistans, en un mot trois personnes. Nous convenons qu'en parlant des créatures intelligentes, *personne* signifie une substance qui a une existence propre & individuelle, qu'ainsi trois personnes humaines sont trois hommes. Mais ce mot n'a pas le même sens lorsqu'il est question de la Sainte-Trinité, puisque la Foi nous enseigne que les trois personnes subsistent *en unité* ou *en identité de nature*; par cette explication l'équivoque du mot générique de *personne* est absolument dissipée; & telle est encore la notion du mot *consubstantiel*, il n'y a donc plus aucun lieu à l'erreur.

En voulant corriger le langage de l'Eglise, Le Clerc a-t-il mieux parlé? Il dit que la *circumincession* des personnes divines ne peut signifier que leur *conscience mutuelle*. Mais s'il est vrai que l'*identité de nature exclut toute comparaison*, elle n'exclut pas moins tout *rapport mutuel*, puisque ce mot dit nécessairement au moins deux personnes. La *conscience* d'ailleurs est un sentiment personnel, incommunicable d'un individu à un autre; la *conscience* ne peut donc pas être *mutuelle* entre le Père, le Fils & le Saint-Esprit, si ce ne sont pas trois personnes, & si elles ne subsistent pas en identité de nature. Ce Critique en impose grossièrement en disant que par *trois personnes* les anciens entendoient *trois substances divines* égales ou inégales; Bullus a démontré la fausseté de ce fait, le doute dans lequel on fut de savoir s'il falloit admettre dans la *Trinité* trois hypostases ou une seule, prouve encore le contraire; les anciens n'ont jamais été assez stupides pour ne pas voir que *trois substances divines* seroient trois Dieux; c'est pour cela que l'on a condamné les Trithéistes.

Nous convenons encore qu'en disputant contre les Hérétiques, toujours sophistes de mauvaise foi, il est impossible de forger des termes desquels ils ne puissent pas pervertir le sens. Mais parce que le langage humain est nécessairement imparfait, faut-il s'abstenir de parler de Dieu, & d'enseigner ce qu'il a daigné nous révéler? Les Sabelliens, les Ariens, les Sociniens ont rendu équivoques les noms de *Père*, de *Fils* & de *Saint-Esprit*, ils ne les emploient que dans un sens abusif; le mot *Dieu* n'a pas été à couvert de leurs attentats, ils soutiennent que Jésus-Christ n'est pas Dieu dans le même sens que le Père; ensuite ils nous disent gravement qu'il faudroit s'en tenir aux termes de l'Ecriture, parce qu'ils se réservent le privilége de les entendre comme il leur plaît. C'est ce qui démontre la nécessité de l'autorité de l'Eglise pour fixer & consacrer le langage dont on doit se servir pour exprimer les articles de notre Foi, & pour déterminer le vrai sens des termes de l'Ecriture.

On nous dit qu'en adoptant le terme ὁμοούσιος, & en rejetant celui ὁμοιούσιος, l'Eglise a troublé l'univers pour un mot, & même pour une lettre de plus ou de moins. Ce n'est point le mot qui a causé le bruit, c'est le dogme exprimé par ce mot décisif; ou plutôt c'est l'opiniâtreté des Hérétiques obstinés à pervertir le dogme par des termes équivoques, à l'ombre desquels ils étoient sûrs de pouvoir introduire leurs erreurs. Encore une fois les Pères de l'Eglise ni les Théologiens n'ont jamais cherché de gaieté de cœur à élever de nouvelles questions, à exciter de nouvelles disputes touchant les vérités révélées; mais les Hérétiques ont eu cette fureur dès le temps des Apôtres. A peine ceux-ci ont-ils été morts, que des raisonneurs armés de subtilités philosophiques, se sont appliqués à pervertir le sens des Saintes-Ecritures. Les Docteurs de l'Eglise chargés par les Apôtres même de conserver sans altération le dépôt sacré de la Doctrine de Jésus-Christ, ont donc été forcés d'opposer des explications vraies à des interprétations fausses, des expressions claires & précises à des termes équivoques & trompeurs, des raisonnemens solides à des argumens captieux. Il y a de la démence à leur attribuer les disputes, les erreurs, les schismes, les fureurs des Hérétiques, qu'ils n'ont pas cessé de déplorer & de combattre. Si dans les bas siècles les Théologiens scolastiques se sont occupés à des questions inutiles & de pure curiosité, ils n'ont point imité en cela les Pères de l'Eglise, & ils ne se sont pas avisés de vouloir ériger leurs opinions en dogmes de Foi; on ne fait plus aucun cas de leurs spéculations ni de leurs disputes.

Mais comment contenter des Censeurs aussi bizarres que ceux auxquels nous avons affaire? Les uns blâment les Pères d'avoir voulu expliquer un mystère essentiellement inexplicable; les autres reprochent à ceux des trois premiers siècles de s'être bornés à condamner les erreurs des Hérétiques, sans décider ce qu'il falloit croire touchant Dieu & Jésus-Christ, sans prescrire les formules & les expressions par lesquelles il falloit énoncer le dogme des trois personnes en Dieu. Par là, disent-ils, les Pères laissoient aux raisonneurs la liberté de l'entendre comme il leur plaisoit, de forger & de débiter sans cesse de nouvelles opinions, Mosheim, *Hist. Christ.* sec. 3, §. 31. Voilà donc tous les Pères déclarés coupables, les uns pour n'avoir pas prévu & réfuté d'avance toutes les folles imaginations des Hérétiques, les autres pour les avoir proscrites ou corrigées lorsqu'elles sont venues à éclore. Nous présumons en effet que si Dieu avoit donné l'esprit prophétique aux Docteurs de l'Eglise, ils auroient tâché de prévenir le mal

avant sa naissance. Mais il n'a pas donné non plus cet esprit aux réformateurs, puisque leurs oracles ont donné lieu à vingt sectes différentes.

Vers l'an 520, il s'éleva une contestation pour savoir si cette proposition : une des Personnes de la Trinité a souffert, *unus de Trinitate passus est*, étoit Orthodoxe ou non. Les Moines de Scythie, d'autres disent d'Egypte, soutenoient cette proposition contre les Nestoriens; comme ceux-ci nioient que la personne de J. C. fût unie substantiellement à la Divinité, ils n'avoient garde d'avouer que Jésus-Christ étoit une des Personnes de la *Trinité*. D'autres prétendoient que les Théopaschites ou Patripassiens pouvoient abuser de cette proposition pour enseigner que la Divinité a souffert; conséquemment les Légats du Pape auxquels les Moines de Scythie s'étoient adressés, jugèrent que cette manière de parler étoit une nouveauté dangereuse. Ces Moines vinrent à Rome pour consulter le Pape Hormisdas lui-même, mais prévenu par un de ses Légats & par d'autres qui traitoient ces Moines de séditieux & de brouillons, peu soumis au Concile de Chalcédoine & fauteurs de l'Eutychianisme, ce Pape ne leur donna aucune décision, & résolut de renvoyer cette question au Patriarche de Constantinople. Cela n'a pas empêché le Traducteur de Mosheim d'affirmer que Hormisdas a condamné la proposition des Moines de Scythie & confirmé l'opinion de leurs adversaires. Comme le Pape Jean II & le 5e Concile général approuvèrent la proposition des Moines, ce Traducteur ajoute que cette contradiction exposa les décisions de l'Oracle papal à la risée des Sages. *Hist. Eccles.* 6e siècle, 2e part. c. 3, §. 12.

Mais il est absolument faux que le Pape Hormisdas ait condamné la proposition des Moines, il ne voulut pas seulement examiner la question; il leur témoigna du mécontentement, non à cause de leur Doctrine, mais à cause de leur conduite qui étoit effectivement turbulente & séditieuse. *Voyez* Fleury, *Hist. Eccles.* l. 31, §. 48 & 49. Ces faits sont prouvés par les lettres d'Hormisdas, & par celles de ses Légats.

Au commencement de notre siècle, depuis l'an 1712 jusqu'en 1720, les disputes sur la *Trinité* se sont renouvelées avec beaucoup de chaleur; *Voyez* Mosheim, *Hist. Eccles.* 18e. siècle, §. 27. Guillaume Whiston, Professeur de Mathématiques, soutient que le Fils de Dieu n'a commencé à exister réellement que quelque temps avant la création du monde, que le *Logos* ou la sagesse divine a pris en lui la place de l'ame raisonnable; que le Concile de Nicée n'a point attribué d'autre éternité à Jésus Christ, enfin que la doctrine d'Arius étoit celle de ce divin maître, celle des Apôtres & des premiers Chrétiens. On conçoit qu'il n'a pas été difficile de réfuter ce système, & de prouver que l'auteur étoit un fanatique. Samuel Clarke, plus timide, enseigna que le Père, le Fils & le S. Esprit sont tous les trois strictement increés & éternels, que chacun des trois est Dieu, que ce ne sont cependant pas trois Dieux, parce qu'il y a entre eux *une subordination de nature & de dérivation*. La question est de savoir si cette *subordination* n'emporte pas une inégalité de nature & de perfections; il y a lieu de croire que le Docteur Clarke ne s'est pas suffisamment expliqué là-dessus, puisque le Clergé d'Angleterre assemblé à ce sujet n'a point jugé sa doctrine orthodoxe; elle ne lui a paru qu'un palliatif propre à introduire plus aisément le Socinianisme.

Cependant le traducteur de Mosheim blâme beaucoup cette conduite, & la témérité de ceux qui ont entrepris de réfuter Clarke; il prétend qu'il faut se borner, en parlant de la *Trinité*, à la simplicité du langage de l'Ecriture, au lieu de vouloir exprimer ce mystère dans les termes impropres & ambigus du langage humain. Mais les expressions de l'Ecriture ne sont-elles donc pas un langage humain? il n'en est point duquel on ait abusé davantage. Si les Hérétiques de tous les siècles avoient voulu s'y tenir, on n'y auroit rien ajouté; les Sociniens ne s'y bornent pas, puisqu'ils pervertissent ce langage sacré par des commentaires absurdes. La Foi au Mystère de la *Trinité* est tellement affoiblie en Angleterre, qu'en 1720 une dame de ce pays-là, par son testament, a fondé huit sermons annuels pour la soutenir, Mosheim, *ibid.* Nous espérons qu'une pareille fondation ne sera jamais nécessaire dans l'Eglise Catholique.

En 1729 un Ministre de l'Eglise Vallone en Hollande, enseigna qu'il y a dans le Fils & le S. Esprit deux natures, l'une divine & infinie, l'autre finie & dépendante, à laquelle le Père a donné l'existence avant la création du monde. Le Fils & le S. Esprit, dit-il, considérés selon leur nature divine, sont égaux au Père, mais envisagés en qualité de deux intelligences finies, ils sont à cet égard inférieurs au Père & dépendans de lui. Il se flattoit de satisfaire par cette hypothèse à toutes les difficultés. On prétend que le Docteur Thomas Burnet l'avoit déja proposée en Angleterre en 1720. Mosheim l'a réfutée, *Diss. ad Histor. Eccles. pertinentes*, p. 498. Il y oppose, 1°. que les paroles de Jésus-Christ, *Matt.* c. 28, ℣. 19, *au nom du Père & du Fils*, &c., ne peuvent désigner une nature infinie & deux natures finies; qu'il en est de même des trois témoins dont parle S. Jean, *Epist.* 1, c. 5, ℣. 7. 2°. Que le système en question ne peut pas s'accorder avec le mystère de l'Incarnation. 3°. Chose remarquable, il y oppose le silence de l'antiquité, p. 564. Si ce silence prouve quelque chose, sans doute le témoignage positif de l'antiquité, que nous appelons *la tradition*, prouve encore davantage. Ainsi les Protestans, qui ne cessent de déclamer contre la *tradition*,

ſont forcés d'y avoir recours pour ſoutenir les articles les plus eſſentiels de la Foi Chrétienne. Qu'ils viennent encore nous dire que l'Ecriture-Sainte eſt claire ſur tous les points néceſſaires au ſalut, que le vrai ſens en eſt à la portée des plus ignorans, qu'il n'eſt pas beſoin d'une autre règle pour ſavoir ce que nous devons croire. Rien ne démontre mieux la fauſſeté de ces maximes fondamentales de la réforme que ce chaos de diſputes & d'erreurs toujours renaiſſantes, depuis dix-ſept cents ans, touchant le vrai ſens de la forme du Baptême preſcrite par Jéſus-Chriſt, par conſéquent ſur le Myſtère de la ſainte *Trinité*.

Trinité platonique. Un grand nombre de ſavans, ſoit anciens, ſoit modernes, ſe ſont perſuadés que les Païens en général, ſur-tout les Philoſophes, ont eu quelque notion du Myſtère de la ſainte *Trinité*, & ils ont tâché de le prouver par un grand appareil d'érudition. Si nous le croyons, Zoroaſtre & les Mages de la Perſe, les Chaldéens, les Egyptiens, qui ſuivoient la doctrine d'Orphée, parmi les Philoſophes Grecs, Pythagore & Parménide, ont enſeigné ce dogme, du moins d'une manière obſcure. Pour expliquer ce phénomène, on a imaginé que probablement ces Philoſophes avoient puiſé cette connoiſſance dans les écrits de Moïſe, ou qu'ils avoient été inſtruits par quelques Docteurs Juifs. Avant de ſe livrer à cette conjecture, il auroit été à propos de montrer dans les écrits de Moïſe quelques paſſages aſſez clairs pour donner à des Païens une idée quelconque du Myſtère de la *Trinité*, ou faire voir que c'étoit un article de la croyance commune des anciens Juifs.

Mais ſuivant ces mêmes critiques, perſonne n'a enſeigné la *Trinité* des perſonnes en Dieu plus formellement & d'une manière plus diſtincte que Platon; s'il avoit vécu plus tard, on croiroit qu'il avoit lu l'Evangile. Les Philoſophes de l'école d'Alexandrie, qui ont été ſes Diſciples & ſes Commentateurs, ont parfaitement expliqué ſa Doctrine, elle eſt très-conforme à celle de l'Ecriture-Sainte, & à celle des Pères des premiers ſiècles; Cadworth, dans ſon *Syſtéme intellectuel*, c. 4, §. 36, s'eſt appliqué à le prouver, il a pouſſé la témérité juſqu'à dire que ces Platoniciens ſe ſont expliqués touchant la *Trinité* d'une manière plus orthodoxe que les Pères du Concile de Nicée, *ibid.* p. 910.

D'autre part les Sociniens & pluſieurs Proteſtans accuſent les Pères d'avoir été trop attachés à la doctrine de Platon & des Platoniciens, de s'en être ſervis mal-adroitement pour expliquer ce que l'Evangile nous enſeigne touchant les trois Perſonnes divines, d'avoir ainſi défiguré ce myſtère, en voulant pénétrer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre; les vains efforts, diſent-ils, n'ont abouti qu'à faire naître des erreurs & des diſputes interminables; la *Trinité*, telle qu'on la croit aujourd'hui dans l'Egliſe Chrétienne, eſt une invention de Platon & de ſes Diſciples, aveuglément adoptée par les Pères, & qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture-Sainte.

Viendrons-nous à bout de débrouiller ce chaos d'opinions, & de découvrir la vérité au milieu de tant de préventions?

1°. Il n'eſt pas prouvé que les Païens en général, ni les anciens perſonnages dont on nous vante les lumières, aient eu aucune connoiſſance du Myſtère de la ſainte *Trinité*; quelques légères reſſemblances que l'on croit apercevoir entre ce qu'ils ont dit, & ce que la Foi nous enſeigne ſur ce ſujet, ne ſuffiſent pas pour établir un fait auſſi important. Quand on a lu tout ce qu'ont raſſemblé Steuchus Eugubinus, *de perenni Philoſophiâ*, le ſavant Huet, *Queſt. Alnet.* l. 2, c. 3, & d'autres, l'on n'eſt rien moins que convaincu. Moshéim, dans ſes *Notes ſur le ſyſtéme intellectuel de Cudworth*, c. 4, §. 16 & ſuiv. fait voir en détail que ceux qui ont cru trouver une *Trinité* dans Zoroaſtre & chez les Mages, dans les poéſies d'Orphée, dans la doctrine des Egyptiens & dans celle de Pythagore, ſe ſont évidemment trompés. Ils pouvoient donc s'épargner la peine de deviner par quelle voie cette connoiſſance avoit pu ſe répandre chez les Païens, puiſque c'eſt un fait imaginaire. Brucker, *Hiſt. crit. philoſ.* t. 1, p. 186, 292, 390, 702, &c, penſe de même. Après avoir bien examiné le ſyſtême de Platon, il conclut que c'eſt un verbiage inintelligible & abſurde; nous verrons ci-après qu'il n'a pas tort.

2°. Pour ſavoir ce que Platon à voulu dire, ces deux Critiques ne veulent point que l'on s'en rapporte aux commentaires des Platoniciens d'Alexandrie. Il eſt conſtant que ces Philoſophes qui ont vécu après la naiſſance du Chriſtianiſme, qui en étoient ennemis déclarés, & qui tâchoient de ſoutenir le Paganiſme chancelant, ont fait leur poſſible pour mettre une reſſemblance, du moins apparente, entre les dogmes de Platon & ceux de l'Evangile, & qu'ils ont affecté de ſe ſervir des mêmes expreſſions que les Docteurs Chrétiens. Leur deſſein étoit de perſuader que Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres, que l'on prétendoit avoir été envoyés de Dieu pour inſtruire les hommes, n'avoient rien enſeigné de plus que les anciens Philoſophes, que leurs leçons n'étoient pas nouvelles, qu'ainſi la vérité étoit connue dans le Paganiſme auſſi bien que dans la Religion Chrétienne, qu'il n'étoit donc pas néceſſaire de renoncer à l'un pour embraſſer l'autre. *Voyez* Eclectiques. Mais ils n'étoient pas d'accord entre eux, & leur Doctrine n'eſt plus celle de Platon; l'un entend la *Trinité* d'une manière, & l'autre d'une autre. Cudworth eſt convenu

de ce fait, c. 4, t. 1, p. 888. Auſſi pour faire paroître orthodoxe la *Trinité platonique*, il s'eſt principalement attaché aux commentaires de Plotin; mais Porphyre, Jamblique, Numénius, Amélius, Chalcidius, &c. ne ſuivoient pas le même ſentiment, & celui de l'un de ces Philoſophes n'avoit pas plus d'autorité que l'autre. Mosheim fait voir que la *Trinité* de Plotin n'eſt plus celle de Platon ni de Pythagore, encore moins celle des Chrétiens, *ibid*, pag. 904, n. (*f*).

Pour ſavoir à quoi s'en tenir, il faut d'abord ſe rappeler l'extrait que nous avons donné de la Doctrine de Platon, au mot *Platoniſme*, §. 1, enſuite examiner ſi cette Doctrine reſſemble en quelque choſe à ce que l'Evangile nous enſeigne touchant la *Sainte-Trinité*; par là nous pourrons juger ſi les Pères de l'Egliſe en ont emprunté quelque choſe. Nous chercherons en troiſième lieu ce qu'ils ont dit de Platon & de ſa prétendue *Trinité*, & s'ils ont ſuivi l'exemple ou la Doctrine des nouveaux Platoniciens.

§. I.

Doctrine de Platon.

Outre l'extrait que nous en avons donné au mot *Platoniſme*, §. 1, & que nous avons tiré du *Timée* avec toute la fidélité poſſible, on allègue encore la ſeconde Lettre de Platon à Denys : voici ce que nous y liſons, page 707, B. « Vous dites que je ne vous ai pas aſſez démontré la première nature (ou le premier Être;) » il faut donc vous en parler par énigmes, afin » que ſi cette Lettre tombe entre les mains de » quelqu'un, il n'y comprenne rien : voici le » vrai. Toutes choſes ſont autour du Roi de » tout, & tout eſt pour lui, il eſt la cauſe de » tout ce qui eſt beau; les ſecondes ſont autour » du ſecond, & les troiſièmes du troiſième. L'eſ» prit humain cherche à comprendre la manière » dont cela eſt, en conſidérant ce qui lui eſt » connu, mais rien ne peut y ſuffire; il n'y a » rien de ſemblable dans le Roi & dans ceux » dont j'ai parlé ».

Platon n'a pas eu tort d'appeler ce verbiage une énigme; mais parmi ſes interprètes, les uns ont deviné que par le Roi il a entendu Dieu; par le ſecond, le monde; par le troiſième, l'ame du monde : quand cela ſeroit, nous ne ſerions guères mieux inſtruits. D'autres prétendent que *le ſecond* eſt l'idée ou le modèle archétype du monde; c'eſt, diſent-ils, le *Logos*, éternelle production de l'entendement divin; le troiſième eſt le monde, que Platon a nommé *le Fils unique de Dieu*, Μονογενης : ils ſont auſſi-bien fondés que les premiers.

Nous ne nous arrêterons point à relever les abſurdités & les inconſéquences du ſyſtême de Platon, nous l'avons fait ailleurs; nous rechercherons ſeulement comment on peut y découvrir une *Trinité* qui ait quelque reſſemblance avec celle que nous croyons.

Nous y voyons d'abord trois choſes éternelles : Dieu eſprit (Νους) Père du monde; l'idée ou le modèle archétype ſuivant lequel Dieu a fait le monde, & que Platon appelle *un Etre animé & éternel*; la matière informe, qui, ſelon lui, participe d'une manière inexplicable à la nature divine & intelligente. En ſecond lieu, deux choſes qui ne ſont point éternelles, mais qui ont commencé d'être; ſavoir, l'ame du monde, que Dieu avoit faite avant le monde, & qui eſt, dit-il, une ſubſtance mélangée d'eſprit & de matière; enfin, le monde même. Or, de quelque manière que l'on conçoive ces cinq choſes, on ne pourra jamais en tirer une *Trinité*, qui ait de l'analogie avec le myſtère que Jéſus-Chriſt a révélé.

1°. La première perſonne de cette *Trinité Platonique* eſt Dieu ſans doute; Platon l'appelle *le père du monde*, mais il ne l'a jamais nommé *père du Logos*, ni père des idées éternelles ou du modèle archétype du monde, ni père de la matière. Suivant l'Evangile au contraire, Dieu eſt le Père du Verbe éternel, & c'eſt par ce Verbe que toutes choſes ont été faites.

2°. Prendrons-nous pour ſeconde perſonne l'idée archétype du monde? Platon dit que c'eſt *un Être éternel & animé*; mais ici les avis ſont partagés. Pluſieurs Platoniciens & pluſieurs Pères de l'Egliſe prétendent que ce Philoſophe a conçu les idées éternelles des choſes, comme des êtres ſubſiſtans & diſtingués de l'entendement divin. Mosheim ſoutient que c'eſt une abſurdité de laquelle un auſſi beau génie que Platon étoit incapable; que ces idées ſont des êtres purement métaphyſiques & intellectuels; que les expreſſions de Platon ſont figurées & métaphoriques, *Syſt. intell. de Cudworth*, c. 4, §. 36, pag. 856, n. (*o*). Il eſt vrai que par *Logos* ce Philoſophe ne ſemble point avoir entendu l'idée archétype du monde, mais *la raiſon*, la faculté de penſer, de raiſonner, de ſaiſir la différence des choſes & d'exprimer ſes penſées par la parole : c'eſt ainſi qu'il l'explique dans le *Théétete*, pag. 141, E. Dans ſon ſtyle, Νους, eſt la ſubſtance même de l'eſprit; *Logos* ſont les facultés & les opérations de cette ſubſtance; l'idée en eſt l'objet, ou ce que l'on voit par l'eſprit. Il n'a point dit non plus que les idées ſoient des hypoſtaſes, des ſubſtances, des êtres réels diſtingués de l'entendement divin; c'eſt un rêve que lui ont prêté les nouveaux Platoniciens. Il n'a nommé *Fils de Dieu* ni le *Logos*, ni l'idée archétype du monde, ni le monde même; quand il appelle celui-ci Μονογενης, ce mot ne ſignifie point *Fils unique*, mais *unique production*. Ce n'eſt point le *Logos*, mais le monde qu'il appelle

être animé, image de Dieu intelligent, second Dieu, Dieu engendré.

Saint Jean parle bien différemment du *Logos* ou du Verbe Divin. « Au commencement il étoit » en Dieu & il étoit Dieu, c'eſt par lui que » toutes choſes ont été faites; il eſt le principe » de la vie & la lumière qui éclaire tous les » hommes, c'eſt de lui que Jean-Baptiſte a rendu » témoignage. Il eſt venu parmi les ſiens, & ils » n'ont pas voulu le recevoir. Ce Verbe s'eſt » fait chair, il a demeuré parmi nous, & nous » l'avons reconnu pour le Fils unique du Père, » pour l'Auteur de la grâce & de la vérité. » Il faut être étrangement prévenu pour trouver dans Platon cette doctrine & ce langage.

3°. Probablement on ne nous donnera pas, pour ſeconde perſonne de la *Trinité Platonique*, la matière informe que Platon ſemble confondre avec la néceſſité, quoiqu'il perſonifie celle-ci & qu'il diſe que la matière participe d'une manière inexplicable à la nature divine & intelligente. Sera-ce le monde compoſé de corps & d'ame? Malgré les noms pompeux que Platon lui a donnés, il reconnoît que Dieu l'a fait dans le temps ou avec le temps, qu'ainſi l'éternité ne lui convient en aucun ſens.

4°. Suivant la plupart des Platoniciens, c'eſt l'ame du monde qui eſt la troiſième perſonne; mais Platon dit formellement que Dieu n'a point fait cette ame après le corps, mais auparavant que, ſoit par *ſa naiſſance*, ſoit par ſa force, elle a précédé le corps; il n'ajoute point qu'elle a été faite de toute éternité, au contraire il décide que l'éternité n'appartient en aucune manière à un être qui a été fait. Selon lui, elle tient le milieu entre la ſubſtance qui eſt indiviſible & immuable, & celle qui ſe diviſe & change; elle participe à la nature de l'une & de l'autre. Cette ame n'eſt donc pas née de Dieu par émanation, à moins que l'on ne diſe qu'elle eſt ſortie tout à la fois de Dieu & de la matière.

Cudworth en a donc impoſé, lorſqu'il a dit que les trois hypoſtaſes ou perſonnes de la *Trinité Platonique* ſont éternelles, incréées & non faites, & que ces trois ſont un ſeul Dieu; Mosheim a ſolidement réfuté ces deux aſſertions téméraires, c. 4, §. 36, pag. 886, n. (N); pag. 889 & 900, n. (C). Si Plotin a compoſé ainſi ſa *Trinité*, ce n'eſt plus celle de Platon, mais une imitation fauſſe & malicieuſe de la *Trinité* Chrétienne.

Pour établir une reſſemblance apparente entre l'ame du monde & le Saint-Eſprit, on nous fait obſerver que des Pères de l'Egliſe ont regardé cet Eſprit divin comme l'ame du monde, & lui ont attribué les mêmes fonctions que les Platoniciens prêtoient à cette ame imaginaire. Mais il faut remarquer qu'aucun des Pères antérieurs au Concile de Nicée n'a ainſi parlé; ceux qui ſont venus après ce Concile, dans lequel la Foi Chrétienne touchant le Myſtère de la Sainte-*Trinité* avoit été fixée, ne riſquoient plus d'y donner atteinte en tenant ce langage, ils vouloient corriger celui des Platoniciens & non s'y conformer; ils l'ont pris dans l'Ecriture-Sainte & non ailleurs: nous le verrons dans un moment, §. 2.

Si le chaos d'abſurdités que Platon a raſſemblées peut être appelé un ſyſtême, il ſuffit de le confronter avec la Doctrine Chrétienne touchant la *Trinité*, pour ſe convaincre qu'il n'y a aucune reſſemblance entre l'un & l'autre, que les Pères de l'Egliſe inſtruits de ce myſtère par l'Ecriture-Sainte n'ont jamais pu être tentés de rien emprunter de ce Philoſophe ténébreux qui cherchoit la vérité à tâtons, mais qui manquoit du flambeau néceſſaire pour la trouver. Son exemple devroit rabaiſſer l'orgueil des Incrédules qui ſe vantent de connoître la nature divine & l'origine des choſes, ſans avoir beſoin de révélation.

Cependant Platon avoit profité des médiations de Thalès, d'Anaxagore, de Pythagore, de Parménide, de Timée de Locres, &c. Il n'étoit pas content de leurs hypothèſes, il eſſaya d'en bâtir une autre, mais avec une modeſtie & une timidité qui lui font honneur. Il commence le *Timée* en reconnoiſſant la néceſſité d'une aſſiſtance divine pour expliquer l'origine des choſes, & il l'implore; il avertit ſes auditeurs qu'ils ne doivent point attendre de lui des choſes certaines, mais ſeulement des conjectures auſſi probables que celles des autres Philoſophes; ce ſage début auroit dû rendre les Platoniciens moins préſomptueux.

Que pouvoit-il imaginer de mieux que ce qu'il a dit? Dès qu'il n'admettoit pas la création, non plus que les Anciens, il étoit forcé de ſuppoſer ou l'éternité du monde, ou l'éternité de la matière & une intelligence éternelle qui l'avoit arrangée. Il avoit trop d'eſprit pour ſe perſuader que cet arrangement s'étoit fait par haſard, ou par néceſſité, il jugea conſéquemment que Dieu en étoit l'auteur. Mais ne pouvant concevoir l'opération de Dieu autrement que celle d'un homme, il imagina que Dieu, avant d'agir, avoit tracé dans ſon entendement le plan & le modèle de ſon ouvrage, & qu'il l'avoit ſuivi dans l'exécution? que ce modèle avoit été toujours préſent à l'eſprit de l'ouvrier, qu'il contenoit en idée toutes les parties & tout l'arrangement de l'univers. Ce modèle éternel étoit donc animé & vivant, puiſque le monde eſt tel ſuivant Platon; mais il l'étoit en idée ſeulement & ſelon notre manière de concevoir; jamais ſans doute Platon n'a rêvé qu'une idée que l'homme a formée dans ſon eſprit eſt un être réel, ou une ſubſtance diſtinguée de l'eſprit.

Ce Philoſophe, frappé du mouvement compaſſé, régulier, conſtant qui règne entre toutes

les

les parties de l'univers, a compris qu'il ne pourroit se conserver, s'il n'étoit dirigé & soutenu par une ou plusieurs intelligences; conséquemment il a imaginé une grande ame répandue dans toute la masse, que Dieu a divisée ensuite dans toutes ses parties; comme un pur esprit ne se divise point, Platon a dit que cette ame étoit composée de la substance indivisible, ou de l'esprit, & de celle qui peut être divisée, ou de la matière. Où Dieu a-t-il pris cette ame, est-elle sortie de lui ou de la matière? Platon a eu la prudence de ne point le décider; il n'a pas dit non plus qu'elle est coéternelle à Dieu; il suppose que Dieu a réfléchi, délibéré & réglé son plan avant de rien faire; encore une fois il a imaginé Dieu agissant à la manière d'un homme, il ne lui attribue qu'une puissance bornée, puisqu'il dit que Dieu a rendu son ouvrage conforme au modèle, *autant qu'il le pouvoit.*

§. II.

Doctrine des Pères.

Il n'étoit pas possible à un esprit raisonnable une fois instruit de la Doctrine Chrétienne, de concilier avec sa croyance aucune des hypothèses de Platon. L'Ecriture nous enseigne que Dieu est créateur, qu'il opère par le seul vouloir, *il a dit, & tout a été fait;* ce trait de lumière dissipe toutes les ténèbres. Dieu n'a eu besoin ni de méditation, ni de délibération, ni de modèle; la création de la matière & celle des esprits s'est faite par une seule parole. Selon l'Evangile, cette parole toute-puissante, ce *Verbe* est un Être subsistant, une personne coéternelle & consubstantielle au Père, *il étoit en Dieu, & il étoit Dieu.* Le Saint-Esprit est une autre personne qui non-seulement anime & vivifie toute la nature, mais à laquelle l'Ecriture attribue toutes les opérations de la grâce. « Les cieux, dit le Psalmiste, » ont été affermis par le *Verbe* de Dieu, & la » force qui les conserve est l'*esprit* ou le souffle de » sa bouche », *Ps.* 32, ℣. 6. « L'esprit du Seigneur, dit le Sage, a rempli toute la terre, » & parce qu'il contient toutes choses, il sait » parler aux hommes », *Sap.* c. 1, ℣. 7. Au mot *Trinité*, nous avons cité les autres passages des Livres saints qui établissent la foi de ce mystère. Tel est le langage qu'ont répété les Pères de l'Eglise, & duquel ils ne se sont jamais départis; ce n'est certainement pas celui de Platon.

L'on n'a pas osé dire que les Pères ont oublié ces leçons divines pour s'attacher uniquement à celle du Philosophe Grec; mais on a dit qu'imbus du Platonisme avant leur conversion, ils n'y ont pas renoncé en se faisant Chrétiens, qu'à l'exemple des Platoniciens d'Alexandrie ils ont rapproché tant qu'ils ont pu la Doctrine Chrétienne touchant la *Trinité*, de celle de Platon, afin de diminuer la répugnance qu'avoient les Païens a croire ce mystère. Il y a dans cette hypothèse du vrai & du faux, il est important de les démêler.

1°. Plotin, principal auteur de la *Trinité Platonique*, n'a pu la forger que vers le milieu du troisième siècle, ce fut l'an 243 qu'il entreprit d'aller dans la Perse & dans les Indes pour achever de s'instruire. Les Pères Apostoliques, ensuite S. Justin, Tatien, Athénagore, Hermias, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, S. Hypolyte de Porto, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien & d'autres dont nous n'avons plus les ouvrages, avoient écrit avant cette époque, ils n'ont pu avoir aucune connoissance de la Doctrine de Plotin. Quand on supposeroit qu'Ammonius son maître avoit déja fabriqué une *Trinité platonique*, fait que l'on ne peut pas prouver, Clément d'Alexandrie & Origène seroient encore les deux seuls qui aient pu la connoître, aucun des autres Docteurs de l'Eglise n'a fréquenté cette école, & n'a pu être imbu du nouveau platonisme.

2°. L'on convient que le motif qui engagea les Platoniciens d'Alexandrie à travestir la Doctrine de Platon, & à la rapprocher de celle des Docteurs Chrétiens, fut la jalousie & l'attachement au Paganisme. Effrayés des progrès rapides de l'Evangile, ils entreprirent de les arrêter, en faisant voir que Jésus-Christ, les Apôtres & leurs Disciples n'avoient rien enseigné de plus que Platon. Or les principaux Prédicateurs de l'Evangile, pendant tout le second siècle, avoient été les Pères mêmes que nous venons de citer. La Foi à la *Trinité* étoit donc bien établie avant que les raisonneurs d'Alexandrie eussent tenté d'y ajuster les opinions de Platon. Ces Pères avoient converti des Juifs & des Païens par des miracles & par des vertus, sans avoir besoin de Philosophie, ils n'en ont fait usage que contre ceux qui en étoient entétés.

3°. Pour réussir dans leur dessein, les nouveaux Platoniciens empruntèrent les expressions des Ecrivains sacrés & des Docteurs de l'Eglise; ils sentoient donc qu'elles étoient plus claires & plus correctes que le verbiage inintelligible de Platon. Ils n'ont donc pas défiguré la *Trinité Chrétienne* par une tournure Platonique, mais ils ont corrigé leur prétendue *Trinité* sur le modèle de la première. En effet ils ont souvent fait dire à Platon ce qu'il n'a jamais dit, savoir, que l'idée Archétype du monde est une personne, que c'est le *Logos* & le Fils de Dieu, qu'il est sorti de Dieu par émanation ou par génération, que l'ame du monde est éternelle, que c'est l'esprit de Dieu, &c. Rien de tout cela n'est dans Platon; mais il falloit tout cela pour forger une *Trinité* capable d'en imposer aux ignorans. Il seroit fort singulier que les Pères eussent fait le contraire, qu'ils eussent voulu expliquer

la *Trinité* Chrétienne par des notions Platoniques, pendant que les Platoniciens païens détroient le langage des Chrétiens pour diſſiper les ténèbres du ſyſtême de Platon. Mais les cenſeurs des Pères, prévenus juſqu'à l'aveuglement, leur reprochent un attentat plus odieux que n'eſt celui des ennemis mêmes du Chriſtianiſme, ſous prétexte que les premiers l'ont commis à bonne intention.

Mais à qui croirons-nous, pour ſavoir ce que les Pères ont penſé de Platon & de ſa prétendue *Trinité*? ſera-ce à des critiques modernes qui font profeſſion de mépriſer ces reſpectables perſonnages, ou aux Pères eux-mêmes? il nous paroît qu'il n'y a pas à héſiter ſur ce choix.

§. III.

Sentimens des Pères touchant la Doctrine de Platon.

Déja nous avons fait voir dans l'article *Trinité*, que les expreſſions dont les Pères ſe ſont ſervis en parlant de ce myſtère ſont tirées de l'Ecriture-Sainte, & non d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier.

S. Juſtin, *dans ſon exhortation aux Gentils*, n. 3, 4, 5, 6, &c. s'attache à montrer en détail que tout ce que Platon a dit de vrai, touchant la nature divine, ne venoit pas de lui, qu'il l'avoit emprunté de la doctrine de Moïſe répandue en Egypte, mais qu'*il l'avoit mal entendue*, ou qu'il n'avoit pas oſé s'expliquer clairement, de peur d'éprouver le même ſort que Socrate. Il ajoute que ſouvent Platon ſe contredit, & qu'il n'eſt conſtant dans aucune de ſes opinions, que ce Philoſophe n'a pas appelé Dieu *Créateur*, mais *fabricateur* des Dieux, n. 27. Il fait ſentir la différence qu'il y a entre ces deux choſes. Il conclut qu'il faut apprendre la vérité des Prophètes & non des Philoſophes. *Dans ſa première Apologie*, n. 59 & 60, il ſoutient de nouveau que Platon a pris dans Moïſe ce qu'il a dit dans le Timée touchant la formation du monde, & touchant le Verbe divin, auſſi bien que ce qu'il a dit dans ſa ſeconde lettre à Denis, au ſujet du *troiſième* ou du S. Eſprit, mais qu'*il ne l'a pas compris*, au lieu que parmi les Chrétiens, les plus ignorans ſont capables d'en inſtruire les autres. *Dans ſon dialogue avec Tryphon*, n. 8, il atteſte qu'après avoir beaucoup étudié Platon, il n'a point trouvé de philoſophie qui ſoit utile & sûre que celle de Jéſus-Chriſt. Que S. Juſtin ſe ſoit trompé ou non, en ſuppoſant que ce Philoſophe a eu connoiſſance de la doctrine de Moïſe, cela ne fait rien à la queſtion; dès qu'il dit que Platon n'a pas compris ou a mal entendu ce qu'il en empruntoit, il réſulte toujours que S. Juſtin n'a pas été tenté d'adopter aucune de ſes notions.

Tatien, dans ſon *Diſcours aux Grecs*, n. 5, expoſe la génération du Verbe qui a créé toutes choſes, mais il fait profeſſion d'avoir appris cette doctrine dans des écritures plus anciennes que toutes les ſciences des Grecs, & trop divines pour être comparées à leurs erreurs, n. 29.

Athénagore, dans ſon *Apologie des Chrétiens*, n. 7, dit que les Philoſophes n'ont rien ſu que par conjecture, parce que ce n'eſt pas Dieu qui les a inſtruits, au lieu que les Chrétiens ont reçu leur doctrine des Prophètes inſpirés de Dieu; n° 10, il explique d'une manière très-orthodoxe ce que nous croyons touchant la *Trinité*. Quoiqu'il cite quelques-unes des vérités que Platon n'a fait qu'entrevoir, en particulier ce qu'il a dit dans ſa ſeconde lettre à Denis, il montre le ridicule de ce Philoſophe qui vouloit que touchant les génies ou les Dieux, l'on s'en rapportât au témoignage des anciens, n. 23.

S. Théophile d'Antioche, l. 2 *ad Autolyc.* n. 4, blâme Platon & les Platoniciens de n'avoir pas admis la création de la matière; n° 9, il dit que les Prophètes inſpirés de Dieu ſont les ſeuls qui aient connu la vérité & qui aient poſſédé la ſageſſe. N° 10, que ce ſont eux qui nous ont fait connoître Dieu & ſon Verbe qui a créé le monde. N° 15, que les trois jours qui ont précédé la création des aſtres repréſentoient la *Trinité*, Dieu, ſon Verbe & ſa ſageſſe. N° 33, qu'aucun des prétendus ſages, des poëtes & des hiſtoriens n'a pu rien ſavoir ſur l'origine des choſes, parce qu'ils étoient trop modernes.

Hermias, dans la Satyre qu'il a faite contre les Philoſophes, n'épargne pas plus Platon que les autres, n. 5; il conclut, n. 10, que toute la Philoſophie n'eſt qu'un chaos de diſputes, d'erreurs & de contradictions.

S. Irénée, *adv. Hær.* l. 2, c. 14, n. 2 & 3, dit que les Gnoſtiques ont emprunté leurs erreurs de tous ceux qui ne connoiſſent pas Dieu, & que l'on appelle Philoſophes, en particulier de Platon, qui admet trois principes des choſes, la matière, le modèle & Dieu. Il les réfute non-ſeulement par des raiſonnemens philoſophiques, mais par l'Ecriture-Sainte. Bullus, D. Le Nourri, D. Marand, dans ſa troiſième *Diſſertation* ſur les ouvrages de ce Père, ont prouvé que ſa doctrine touchant la ſainte *Trinité* eſt très-orthodoxe; elle ne reſſemble en rien aux erreurs de Platon.

Si on pouvoit reprocher le Platoniſme à quelques-uns des anciens Pères, ce ſeroit ſans doute à Clément d'Alexandrie & à Origène; ils avoient écouté les leçons d'Ammonius, chef des Eclectiques, qui préféroient la doctrine de Platon à celle de tous les autres Philoſophes. Sans vouloir conteſter ce fait, nous diſons qu'il eſt aſſez étonnant que Clément ne nomme jamais Ammonius dans ſes ouvrages, & ne témoigne aucune eſtime pour un maître ſi célèbre. Il ne paroît pas non plus qu'il ait adopté la haute idée que

les Eclectiques avoient du mérite de Platon. A la vérité dans ſon Pédagogue, l. 2, c. 1, il dit que Platon cherchant la vérité a fait briller *une étincelle* de la Philoſophie hébraïque, & *Strom.* l. 1, c. 1, il l'appelle *Philoſophe inſtruit par les Hébreux.* Mais, l. 5, c. 13, p. 698, il dit qu'il faut que tous apprennent la vérité par Jéſus-Chriſt pour être ſauvés, quand même ils poſſéderoient toute la Philoſophie des Grecs. Ch. 14, p. 699, il ſe propoſe de montrer les vérités que les Grecs ont dérobées dans la Philoſophie des Barbares, c'eſt-à-dire, des Hébreux; conſéquemment il cite les divers paſſages de l'Ecriture-Sainte, auxquels il croit que les Philoſophes & les Poëtes Grecs ont fait alluſion, *ſans les entendre.* Pag. 710, il dit que Platon dans une de ſes lettres a parlé clairement du Père & du Fils, & qu'il a tiré, *on ne ſait comment*, ces notions des écritures hébraïques. Après avoir cité ce qu'a dit Platon dans ſa lettre à Denis du premier principe, du ſecond & du troiſième, Clément ajoute : « Pour moi, j'entends cela de » la ſainte *Trinité*; je crois que *le ſecond* eſt » le Fils, qui a fait toutes choſes par la vo- » lonté du Père, & que *le troiſième* eſt le Saint- » Eſprit ». Il finit par dire, p. 730, que les Grecs ne connoiſſent ni comment Dieu eſt Seigneur, ni comment il eſt Père & Créateur, ni l'*économie des autres vérités*, à moins qu'ils ne les aient appriſes de la vérité même.

Il eſt à remarquer 1°. que Clément d'Alexandrie n'attribue pas à Platon ſeul des connoiſſances puiſées chez les Hébreux, mais à Pythagore, à Héraclite, à Zénon, &c, & même aux Poëtes. 2°. Il ne prétend point que tous ces Grecs ont lu les livres des Hébreux, mais qu'ils ont reçu de ceux-ci par tradition pluſieurs vérités, *ſans les entendre.* 3°. Il ſoutient que pour en avoir une exacte connoiſſance, il faut les apprendre de Jéſus-Chriſt, ou de ceux qu'il a inſtruits. 4°. Il ne fait aucune mention des Platoniciens d'Alexandrie, il les avoit vu naître, il lui convenoit mieux d'être leur maître que leur Diſciple. On voit qu'il avoit de Platon préciſément la même opinion que S. Juſtin, mais que ni l'un ni l'autre n'ont pu être tentés de le prendre pour guide dans l'explication des paſſages de l'Ecriture-Sainte qu'il avoit ouï citer *ſans les entendre.*

Cela n'a pas empêché Mosheim d'affirmer que ces Docteurs Chrétiens « expliquoient ce que » diſent nos livres ſaints du Père, du Fils & » du S. Eſprit, de manière que *cela s'accordât* » avec les trois natures en Dieu, ou avec les » trois hypoſtaſes de Platon, de Parménide & » d'autres ». *Hiſt. Chriſt. ſæc.* 2, §. 34. Expreſſion perfide; elle donne à entendre que, pour gagner les Philoſophes, les Pères traveſtiſſoient la doctrine des Livres ſaints, afin de la faire cadrer avec celle des Philoſophes; c'eſt une calomnie. 1°. Comment pouvoient-ils en être tentés en avouant que ces derniers avoient fait alluſion à des paroles de l'Ecriture *ſans les entendre* & *ſans connoître l'économie de ces vérités?* 2°. Il eſt faux que Platon ni Parménide aient admis en Dieu trois natures, trois hypoſtaſes ou trois perſonnes ſubſiſtantes; nous l'avons fait voir. 3°. Encore une fois, il n'étoit pas néceſſaire, pour étonner les Païens, de leur montrer dans Platon la même doctrine, le même ſens, le même myſtère que dans l'Ecriture; il ſuffiſoit de leur mettre ſous les yeux des expreſſions à peu près ſemblables. Ainſi Mosheim ſuppoſe que les Pères ſe ſont rendus coupables d'une infidélité, ſans beſoin, ſans juſteſſe, & contre la réclamation de leur conſcience. C'eſt pouſſer trop loin la licence de noircir ces ſaints perſonnages.

Origène témoigne encore moins de penchant pour la doctrine de Platon, *de Princip.* l. 1, c. 3. « Tous ceux, dit-il, qui admettent en » quelque manière une providence, avouent que » Dieu eſt ſans principe, qu'il a créé & arrangé » toutes choſes, qu'il en eſt l'auteur & le père. » Mais nous ne ſommes pas les ſeuls qui lui » attribuent un fils; quoique cela paroiſſe éton- » nant & incroyable à ceux qui font profeſſion » de Philoſophie chez les Grecs & chez les Bar- » bares, cependant quelques-uns ſemblent en » avoir eu une notion, lorſqu'ils diſent que tout » a été créé par le Verbe ou par la parole de » Dieu. Pour nous, qui croyons à ſa doctrine, » & qui la tenons pour certainement révélée, » nous ſommes perſuadés qu'il eſt impoſſible d'ex- » pliquer & de faire connoître aux hommes la » nature ſublime & divine du fils de Dieu, ſans » avoir la connoiſſance de l'Ecriture-Sainte inſ- » pirée par le S. Eſprit, c'eſt-à-dire, de l'Evan- » gile, de la loi & des Prophètes, comme Jé- » ſus-Chriſt lui-même nous en aſſure. Quant à » l'exiſtence du S. Eſprit, perſonne n'a pu en » avoir ſeulement un ſoupçon, ſi ce n'eſt ceux » qui ont lu la loi & les Prophètes, ou qui font » profeſſion de croire en Jéſus-Chriſt ».

On eſt étonné de ces dernières paroles, quand on ſe rappelle que Clément d'Alexandrie & les Platoniciens croyoient voir une *Trinité* dans la lettre de Platon à Denis; cela prouve qu'Origène n'étoit pas de même ſentiment, & qu'il n'accordoit pas à Platon des connoiſſances plus ſublimes qu'aux autres Philoſophes Païens. Il en réſulte encore que ce Père n'avoit pas contracté dans l'école d'Ammonius l'entêtement des nouveaux Platoniciens. On ne voit pas ſur quoi fondé, le ſavant Huet a pu dire que le Platoniſme s'enracina tellement dans l'eſprit d'Origène, qu'il y étouffa les fruits de la doctrine Chretienne, *Origenian.* l. 1, c. 1, §. 5. Ce Père atteſte lui-même qu'avant de prendre aucune leçon de philoſophie, il s'étoit livré tout entier à l'étude des livres ſaints, *Op.* tom. 1, p. 4.

Tertullien, qui vivoit dans ce même temps,

n'avoit aucune connoiſſance de ce qu'enſeignoit l'école d'Alexandrie. Il ſoutient que toutes les héréſies ſont l'ouvrage des Philoſophes, & il le prouve en détail; il ne veut point d'un Chriſtianiſme Stoïcien, Platonicien, ni Dialecticien, *de præſcript. Hæret.* c. 7; *adv. Marcion.* l. 1, c. 12; l. 5, c. 19, &c. S. Cyprien, qui regardoit Tertullien comme ſon maître, ne penſoit ſûrement pas autrement que lui.

Voilà ce qu'ont dit les Pères des trois premiers ſiècles, & antérieurs au Concile de Nicée; loin d'y trouver des marques du Platoniſme décidé qu'on leur reproche, nous n'y voyons que des preuves du contraire. Dans ce Concile même, & dans les temps poſtérieurs, Arius fut accuſé d'avoir puiſé ſon héréſie dans Platon, quelques-uns dirent que Platon avoit été moins impie que lui, *Syſt. intell. de Cudworth*, c. 4, §. 36, p. 875, note (*h*). Que cette accuſation ait été vraie ou fauſſe, peu nous importe, il s'enſuit toujours que les Pères de Nicée & ceux qui les ont ſuivis étoient bien éloignés de chercher dans Platon les notions de la ſainte *Trinité*. Cudworth les a donc calomniés lorſqu'il a dit que leur doctrine, & en particulier celle de S. Athanaſe, étoit plus Platonicienne que celle d'Arius, *ibid.* p. 887; nous avons démontré la fauſſeté de ce fait par le texte même de Platon.

Plus nous liſons les anciens, plus nous ſommes étonnés de la témérité des Sociniens & de leurs fauteurs, qui oſent accuſer les Pères d'avoir forgé le myſtère de la ſainte *Trinité* ſur des notions Platoniques. L'ont-ils jamais prouvé autrement que par l'Ecriture-Sainte? Pour faire voir que les Païens, & ſur-tout les Philoſophes, avoient tort de rejeter ce dogme comme impoſſible & abſurde, ils ont montré que Platon avoit dit quelque choſe d'à peu près ſemblable; s'enſuit-il de là qu'ils ont pris pour modèle & pour règle les notions vagues, obſcures, & inintelligibles de ce Philoſophe? L'ont-ils établi interprête des paſſages de l'Ecriture-Sainte, pendant qu'ils lui reprochent de ne les avoir pas entendus, lors même qu'il ſemble y faire alluſion? C'eſt leur ſuppoſer un degré de démence dont ils n'étoient certainement pas capables.

Beauſobre prétend qu'il y avoit déja des traces de la *Trinité* dans la Théologie orientale, & que Platon en avoit emprunté les idées que l'on en trouve dans ſa Philoſophie. Pour toute preuve, il cite ce vers des Oracles de Zoroaſtre: *Dans tout le monde brille la* Trinité *dont l'unité eſt le principe.* Mais il n'a pas pu ignorer que les prétendus Oracles de Zoroaſtre ſont un ouvrage forgé par les nouveaux Platoniciens, & qui ne mérite aucune attention. D'ailleurs il eſt évident que dans ce paſſage τριας ſignifie le nombre de trois, & non une *Trinité* telle que l'on s'obſtine à la trouver dans Platon.

Il eſt fâcheux qu'en réfutant les Sociniens, les Proteſtans aient contribué à nourrir leur prévention, en avouant très-mal à propos que les Pères ont emprunté *pluſieurs choſes* de Platon & des Platoniciens, ſans pouvoir dire quelles ſont ces choſes. Mosheim, qui a donné dans ce travers, dans ſes *Notes ſur Cudworth* & ailleurs, le condamne lui-même, lorſqu'il eſt queſtion des héréſies & des Hérétiques. « Je ne puis approuver, » dit-il, la conduite de ceux qui recherchent avec » trop de ſubtilité l'origine des erreurs. Dès qu'ils » trouvent la moindre reſſemblance entre deux » opinions, ils ne manquent pas de dire, celle-ci » vient de Platon, celle-là d'Ariſtote, cette » autre de Hobbes ou de Deſcartes. N'y a-t-il » donc pas aſſez de corruption & de démence » dans l'eſprit humain pour forger des erreurs, » en raiſonnant de travers, ſans avoir beſoin » de maître ni de modèle »? *Notes ſur Cudworth*, *ibid.* p. 876, n. (*h*). Si cette cenſure eſt juſte, combien ne ſont pas plus condamnables ceux qui, ſur la plus légère reſſemblance d'expreſſion, accuſent les Pères d'avoir pris telle choſe dans Platon, ou chez les Platoniciens, pendant qu'ils l'ont évidemment puiſée dans l'Ecriture-Sainte & dans la tradition de l'Egliſe? *Voyez* EMANATION, PHILOSOPHIE, PLATONISME, §. 3 & 4, &c.

TRINITÉ, fête qui ſe célèbre dans l'Egliſe Romaine le premier Dimanche après la Pentecôte, à l'honneur du myſtère de la ſainte *Trinité*.

A proprement parler, tout le culte des Chrétiens conſiſte dans l'adoration d'un ſeul Dieu en trois Perſonnes, Père, Fils & S. Eſprit; non-ſeulement toutes les fêtes des myſtères ſe rapportent à cet objet, puiſque toutes les œuvres de la création, de la rédemption & de la ſanctification des hommes, ſont communes aux trois Perſonnes divines; mais les fêtes mêmes des Anges & des Saints ne ſont inſtituées que pour honorer en eux les dons & les opérations de la grâce divine, & pour rendre gloire à Dieu de leur ſainteté & de leur bonheur. « Celui qui ſanctifie, » dit S. Paul, & ceux qui ſont ſanctifiés viennent » tous d'un même principe ». *Hebr.* c. 2, ℣. 11. Il a été néanmoins très-convenable d'établir une fête, & un office particulier dans lequel on a raſſemblé tous les paſſages de l'Ecriture-Sainte & les extraits des Pères les plus propres à confirmer la foi de l'Egliſe touchant ce myſtère, & à mettre les Miniſtres de la Religion en état d'inſtruire ſolidement les Fidèles ſur cet article eſſentiel du Chriſtianiſme.

A la vérité, cette inſtitution eſt moderne, mais elle n'en eſt pas moins reſpectable. Vers l'an 920, Etienne, Evêque de Liége, fit dreſſer un office de la *Trinité* qui s'établit peu à peu dans pluſieurs Egliſes; on en diſoit la Meſſe dans les jours de férie pour leſquels il n'y avoit point d'office propre; en quelques endroits l'on en fit

une fête. Alexandre II, mort l'an 1073, ne voulut pas l'approuver; Alexandre III, sur la fin du 12e siècle, déclara encore que l'Eglise Romaine ne la reconnoissoit point. Pothon, moine de Prum, en combattit l'usage, d'autres le désapprouvèrent encore au 13e siècle. Ils craignoient que cette fête ne fît oublier l'observation que nous venons de faire; savoir, que toutes les solemnités de l'année sont consacrées à l'honneur & au culte de la sainte *Trinité*. Cependant le Concile d'Arles tenu l'an 1260, établit celle-ci pour sa province. On croit que ce fut Jean XXII qui la fit adopter dans l'Eglise de Rome au 14e siècle, & qui la fixa au premier Dimanche après la Pentecôte; mais cet usage ne fut pas suivi par-tout, puisque l'an 1405 le Cardinal Pierre d'Ailly sollicita encore Benoît XIII, reconnu pour lors en France, de le faire observer, & Gerson dit que de son temps cette institution étoit encore toute nouvelle.

Il faut remarquer que pendant le 10e siècle & les suivans, l'Europe fut infestée par plusieurs sectes d'Hérétiques qui enseignoient des erreurs touchant le Mystère de la sainte *Trinité*. Les Manichéens déguisés sous différens noms ne le reconnoissoient pas, ou l'entendoient très-mal, Roscelin étoit Trithéiste, Abélard & Gilbert de la Poirée ne furent pas plus orthodoxes, la plupart des sectes fanatiques qui s'élevèrent pendant le 14e siècle n'avoient rien de fixe dans leurs opinions. Il n'est donc pas étonnant que dans ces temps malheureux, des Evêques & d'autres saints personnages aient compris la nécessité de confirmer les peuples dans la foi à la sainte *Trinité*; & comme ce besoin ne se fit pas également sentir par-tout, d'autres crurent qu'il y auroit du danger à en établir la fête; mais elle n'a jamais été plus nécessaire que depuis la naissance du Socinianisme. Nous avons vu ailleurs que des raisons semblables ont donné lieu à l'institution de la Fête-Dieu. *Voyez* Baillet, *Hist. des Fêtes mobiles*; Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 18. Les Grecs font l'office de la sainte *Trinité* le lundi, lendemain de la fête de la Pentecôte; on ignore depuis quel temps ils sont dans cet usage.

Trinité, nom d'une Confrérie ou société pieuse établie à Rome par S. Philippe de Néri l'an 1548, pour avoir soin des pélerins qui viennent de toutes les parties du monde visiter les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul. Il y a pour ce sujet un hospice ou maison dans laquelle on reçoit & on entretient pendant trois jours, non-seulement les pélerins, mais encore les pauvres convalescens, qui étant sortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être sujets à des rechûtes.

Cet établissement se fit d'abord dans l'Eglise de S. Sauveur *in campo*, il ne consistoit que dans quinze personnes, qui tous les premiers dimanches du mois se rassembloient dans cette Eglise pour pratiquer les exercices de piété prescrits par S. Philippe de Néri, & y entendre ses exhortations. En 1558, Paul IV donna à cette pieuse association l'Eglise de S. Benoît, & les Confrères lui donnèrent le nom de *la sainte Trinité*. Depuis ce temps-là on a bâti à côté de cette Eglise un hôpital très-vaste pour y loger les pélerins & les convalescens. L'utilité de cet établissement l'a rendu très-considérable, la plupart des nobles de Rome de l'un & de l'autre sexe se font honneur d'y être associés.

Comme il falloit un nombre d'Ecclésiastiques pour desservir cet hospice, pour instruire ceux qui y séjournent, & pour leur administrer les Sacremens, l'on y a établi une congrégation de douze Prêtres qui y logent & qui y vivent en communauté, comme dans un monastère.

Trinité créée. L'on a ainsi nommé la sainte famille composée de S. Joseph, de la Sainte Vierge & de l'Enfant Jésus. En 1659, dans la ville de la Rochelle, un certain nombre de filles vertueuses se rassemblèrent dans une maison pour travailler à l'éducation des filles orphelines. Bientôt après, elles eurent envie d'embrasser la vie régulière & de faire des vœux. On dressa pour elles des règles & des constitutions qui furent imprimées à Paris en 1664, sous le titre de *Règles des Filles de la Trinité créée*, dites Religieuses de la Congrégation de S. Joseph. On ne connoît point d'autre maison de cet Ordre, mais dans plusieurs villes du Royaume il y a des Congrégations de filles établies sous un autre titre, pour vaquer à cette bonne œuvre. *Voyez* Orphelin.

TRISACRAMENTAIRES. Parmi les Protestans il s'est trouvé quelques Sectaires à qui l'on a donné ce nom, parce qu'ils admettoient trois Sacremens, le Baptême, la Cène ou l'Eucharistie, & l'Absolution, au lieu que les autres ne reconnoissent que les deux premiers. Quelques auteurs ont cru que les Anglicans regardoient encore l'Ordination comme un Sacrement, d'autres ont pensé que c'étoit la Confirmation; mais ces deux faits sont contredits par la *Confession de foi Anglicane*, art. 25. *Voyez* Anglican.

TRISAGION, mot grec, composé de τρὶς, trois fois, & d'Ἅγιος, Saint; c'est une formule de louange adressée à Dieu, *Isaïe*, c. 6, ℣. 3. « Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des » armées, toute la terre est remplie de sa gloire ». Elle est répétée dans l'*Apoc.* c. 4, ℣. 8, où nous voyons la Liturgie Chrétienne représentée sous l'image de la gloire éternelle. Aussi l'Eglise l'a conservée dans le saint sacrifice de la Messe, & l'a placée après la Préface, immédiatement avant le Canon; l'on ne peut pas douter qu'elle

ne vienne des Apôtres. Les paroles qui suivent, « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » salut & gloire lui vienne du Ciel », sont tirées de l'Evangile, *Matt.* c. 21, ℣. 9. Dans les *Constitutions Apostoliques* elles sont remplacées par celles-ci : « Qu'il soit béni dans tous les » siècles. *Amen* ». S. Jean Chrysostôme les a répétées plus d'une fois de cette manière. S. Cyrille de Jérusalem, après avoir cité les paroles d'Isaïe, ajoute, *Catéch. Mystag.* 5. « Nous ré- » pétons cette Théologie sacrée que les Séra- » phins chantent, & qui nous est venue par » tradition, afin que par cette psalmodie céleste » nous communiquions avec la sublime milice du » Ciel ». S. Ambroise dit qu'on chante le *Trisagion* en Orient & en Occident, pour honorer l'unité & la Trinité de Dieu, l. 3 *de Spir. Sancto*, c. 12.

Dans la suite on se servit d'une autre formule conçue en ces termes : *Saint Dieu*, *Saint puissant*, *Saint immortel*, *ayez pitié de nous*. L'Eglise Latine ne la chante qu'une fois l'année, le vendredi Saint, avant l'adoration de la Croix, & on la répète trois fois en grec & en latin, mais elle est d'un usage journalier dans l'Eglise Grèque. S. Jean Damascène, Cédrenus, Balsamon, le Pape Félix III, Nicéphore & d'autres, disent qu'elle fut introduite par S. Proclus, Patriarche de Constantinople l'an 446, sous le règne de Théodose le jeune, à l'occasion d'un horrible tremblement de terre qui arriva pour lors. Ils ajoutent que le peuple chanta ce nouveau *Trisagion* avec d'autant plus d'ardeur qu'il attribuoit cette calamité aux blasphêmes que les Hérétiques de cette ville vomissoient contre le Fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau cessa. Le Concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, l'adopta. S. Jean Damascène dit que les Orthodoxes s'en servoient pour exprimer leur foi touchant la sainte Trinité, que *Dieu Saint* désignoit le Père, *Dieu fort*, le Fils, *Dieu immortel*, le S. Esprit.

Vers l'an 482, Pierre Gnaphée ou le Foulon, moine usurpateur du siége d'Antioche, ennemi déclaré du Concile de Chalcédoine, & protégé par l'Empereur Zénon, ordonna d'ajouter au *Trisagion* ces paroles : *Qui avez été crucifié pour nous*, afin d'insinuer que toute la Trinité avoit souffert en Jésus-Christ, & d'établir ainsi l'hérésie des *Théopaschites* ou *Patripassiens*. *Voyez* ce mot. C'étoit une conséquence de celle d'Eutychés, qui soutenoit qu'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une seule nature, & qu'en lui l'humanité étoit absorbée par la Divinité ; erreur à laquelle Pierre le Foulon étoit opiniâtrement attaché. Conséquemment le Pape Félix III & les Orthodoxes rejetèrent cette addition, & pour en corriger le sens, les uns opinèrent à dire : « Dieu saint, » Dieu fort, Dieu immortel, Jésus-Christ notre » Roi, qui avez souffert pour nous, ayez pitié » de nous » ; les autres, à retenir l'ancienne formule ; en ajoutant seulement, *Sainte Trinité*, ayez pitié de nous. Tous ces changemens causèrent des troubles dont les Protestans n'ont pas manqué de rejeter tout l'odieux sur les Catholiques, comme si ces derniers avoient été obligés d'abjurer leur croyance pour empêcher des Hérétiques fougueux d'exciter des séditions. *Voyez* Mosheim, *Hist. Eccles.* 5e siècle, 2 part., c. 5, §. 19.

Enfin, malgré tous les efforts de Pierre le Foulon & de ses adhérans, le *Trisagion* de S. Proclus est demeuré sans addition, & il est encore tel dans *les Liturgies Latine*, *Grèque*, *Ethiopienne*, *Cophte*, *Syriaque*, *Mozarabique*, &c. *Voyez* Bingham, *Orig. Eccles.* tom. 6, l. 14, c. 2, §. 3 ; *Notes du P. Ménard sur le Sacram. de S. Grég.* p. 10. De là il résulte que l'Eglise a toujours voulu que ses prières publiques fussent l'expression de sa foi.

TRITHÉISME, est l'hérésie de ceux qui ont enseigné qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances divines, par conséquent trois Dieux.

Dès que des raisonneurs ont voulu expliquer le mystère de la S. Trinité, sans consulter la tradition & l'enseignement de l'Eglise, ils ont presque toujours donné dans l'un ou l'autre de deux excès, les uns, pour ne pas paroître supposer trois Dieux, sont tombés dans les Sabellianisme, ils ont soutenu qu'il n'y a en Dieu qu'une personne, savoir, le Père, que les deux autres ne sont que deux dénominations, ou deux différens aspects de la Divinité. Les autres, pour éviter cette erreur, ont parlé des trois personnes, comme si c'étoient trois essences, trois substances, ou trois natures distinctes, & sont ainsi devenus *Trithéistes*.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette hérésie a pris naissance parmi les Eutychiens ou Monophysites qui n'admettoient qu'une seule nature en Jésus-Christ. On prétend que son premier auteur fut Jean Acusnage, Philosophe Syrien ; il eut pour principaux sectateurs Conon, Evêque de Tarse, & Jean Philoponus, Grammairien d'Alexandrie. Comme ces deux derniers se divisèrent sur d'autres points de Doctrine, on distingua les *Trithéistes Cononites*, d'avec les *Trithéistes Philoponistes*. D'autre part, Damien, Evêque d'Alexandrie, distingua l'essence divine des trois personnes, il nia que chacune d'elles, considérée en particulier & abstractivement des deux autres, fût Dieu. Il avouoit néanmoins qu'il y avoit entre elles une nature divine, ou une divinité commune, par la participation de laquelle chaque personne étoit Dieu. On ne conçoit rien à ce verbiage, sinon que Damien concevoit la Divinité comme un tout, dont chaque personne n'étoit qu'une partie. Il est néanmoins des sectateurs que l'on nomma *Damianistes*.

Les Ariens, qui nioient la Divinité du Verbe, & les Macédoniens, qui ne reconnoiſſoient point celle du S. Eſprit, n'ont pas manqué d'accuſer de *Trithéiſme* les Catholiques qui ſoutenoient l'une & l'autre. Aujourd'hui les Unitaires ou Sociniens nous font encore le même reproche très-mal à propos, puiſque nous ſoutenons l'identité numérique de nature ou d'eſſence dans les trois perſonnes divines.

Dans une diſpute qu'il y a eu en Angleterre ſur ce ſujet entre le Docteur Sherlock & le Docteur South, on prétend que celui-ci eſt tombé dans le Sabellianiſme en ſoutenant trop rigoureuſement l'unité de la nature divine, & que le premier a donné dans le *Trithéiſme* en expliquant la Trinité des perſonnes d'une manière trop abſolue. Le ſeul moyen de garder un juſte milieu & d'éviter toute erreur, en parlant de ce myſtère incompréhenſible, eſt de s'en tenir ſcrupuleuſement au langage & aux expreſſions approuvées par l'Egliſe. *Voyez* TRINITÉ.

TROIS CHAPITRES, *voyez* NESTORIANISME.

TROMPETTES (fête des), ſolemnité des Hébreux qui ſe célébroit le premier jour de la lune du mois *Tiſri* ou de Septembre, jour auquel ils commençoient leur année civile, au lieu que leur année religieuſe commençoit à la nouvelle lune de *Niſan* ou de Mars. Il eſt à remarquer que c'étoit dans l'intervalle qui s'écouloit depuis l'Equinoxe du Printemps juſqu'à celui de l'Automne, que les Hébreux célébroient preſque toutes leurs fêtes, preuve aſſez ſenſible qu'elles avoient rapport aux travaux de l'agriculture, auſſi bien qu'aux événemens particuliers qui y avoient donné lieu. *Voyez* FÊTES JUIVES.

Celle des *Trompettes* leur étoit ordonnée, *Levit.* c. 23, ℣. 24, & *Num.* c. 29, ℣. 1. « Le premier jour du ſeptième mois, leur dit » Moïſe, ſera pour vous un jour ſaint & véné» rable; vous vous abſtiendrez de toute œuvre » ſervile, & il ſera marqué par le ſon des *Trom*» *pettes* ». Outre les ſacrifices que l'on offroit à chaque Néoménie ou nouvelle lune, il y en avoit d'autres preſcrits ſpécialement pour ce jour-là. Le dixième de ce même mois étoit deſtiné à la fête des expiations, & le quinzième à la fête des Tabernacles, *ibid.* Alors on avoit fini la récolte de tous les fruits de la terre; c'étoit donc le moment auquel commençoient les ſix mois de repos pendant leſquels on pouvoit s'occuper plus librement des affaires civiles.

Faute d'avoir fait cette remarque, les critiques ont cherché vainement les raiſons de cette ſolemnité, & les événemens de l'hiſtoire juive auxquels elle pouvoit faire alluſion; ils n'en ont point trouvé dans l'Ecriture-Sainte, & leurs conjectures n'aboutiſſent à rien. Dans tous les mois de l'année, la Néoménie étoit annoncée par le ſon des *Trompettes*, mais à celle de Septembre ce ſignal étoit plus ſolemnel, par la raiſon que nous avons dite. *Voyez* NÉOMÉNIE.

Il ſeroit inutile de différer ſur les différentes eſpèces de *Trompettes*, dont les Hébreux ſe ſervoient dans les différentes occaſions, les Critiques qui ſe ſont livrés à cette recherche ne nous ont pas beaucoup ſatisfaits. Peut-être auroient-ils mieux réuſſi, s'ils avoient connu les différentes eſpèces de cors dont ſe ſervent les bergers, dans les divers pays du monde, pour appeler & raſſembler leurs troupeaux. C'eſt dans la vie paſtorale qu'il faut chercher l'origine des uſages des anciens Orientaux. Nous ne nous arrêterons pas non plus à détailler les rites que les Juifs modernes ont ajoutés ou ſubſtitués à ceux de leurs aïeux, ni les imaginations qu'ils ont mêlées aux récits des Livres ſaints. Ces nouveaux uſages uniquement fondés ſur les prétendues traditions du Talmud & des Rabbins ne peuvent contribuer en rien à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte.

Il nous paroît plus néceſſaire d'examiner le ſentiment de Spencer qui prétend que le ſon des *Trompettes* aux Néoménies, particulièrement à celle de Septembre, pour annoncer le commencement de l'année civile, eſt un rite emprunté des Païens, & qu'il étoit en uſage chez toutes les nations Idolâtres dont les Hébreux étoient environnés; que toute la différence qu'il y a conſiſte en ce que les premiers célébroient ces fêtes à l'honneur des fauſſes Divinités, au lieu que Moïſe les conſacra au culte du vrai Dieu. Déja nous avons réfuté ce ſyſtême à l'article *Loi Cérémonielle*, §. 2; mais il eſt bon d'y inſiſter encore.

1°. Rien n'eſt plus faux que ce raiſonnement: tel rite a été en uſage chez les Païens plus anciens que les Iſraélites, dont ceux-ci l'ont emprunté d'eux & l'ont pratiqué par imitation. Nous avons fait voir que la plupart des uſages, ſoit civils, ſoit religieux, pervertis par les Païens, ont été pratiqués par les Patriarches long-temps avant la naiſſance du Paganiſme; donc il eſt plus naturel que Moïſe & les Hébreux les aient reçus des Patriarches leurs aïeux, que des étrangers qu'ils regardoient plutôt comme des ennemis que comme des frères. D'ailleurs ces mêmes uſages ſe ſont retrouvés aux extrémités du monde chez des Sauvages iſolés & privés de tout commerce avec les autres Nations; donc ils ne leur ſont pas venus par emprunt, mais par un inſtinct naturel. Or rien n'étoit plus naturel aux Orientaux encore Nomades, qui paſſoient les nuits à la garde de leurs troupeaux, que de voir avec ſatisfaction le renouvellement de la lune dont la lumière leur étoit ſi néceſſaire, d'annoncer ce phénomène par des démonſtrations de joie, & par le ſon de leurs inſtrumens ruſtiques. Juſque-là cette fête n'avoit rien de blâmable, elle étoit conforme à l'intention du Créateur, *Gen.* c. 1, ℣. 14. Elle n'eſt de-

venue superstitieuse que quand ces mêmes peuples ont commencé à prendre les Astres pour leurs Dieux. Mais les Patriarches n'adoroient point les Astres, *Job*, c. 31, ℣. 26, & Moïse avoit sévèrement défendu ce culte aux Juifs, *Deut.* c. 4, ℣. 19; c. 17, ℣. 3. Il n'auroit certainement pas conservé les Néoménies, s'il les avoit regardées comme des fêtes païennes dans l'origine & comme des pratiques d'Idolâtrie.

2°. L'on raisonne encore plus mal en disant: Moïse a pris les plus grandes précautions pour que les Néoménies des Hébreux ne fussent consacrées qu'au vrai Dieu, & pour en bannir toute pratique d'Idolâtrie & de superstition; dont il a imité au fond les fêtes des Païens, il n'en a retranché que les abus. Pour que cette conséquence fût juste, il faudroit prouver solidement que les Païens ont célébré les Néoménies avant les adorateurs du vrai Dieu; voilà ce que Spencer n'a pas fait, & ce qu'il lui étoit impossible de faire. Il n'a pas prouvé non plus que *du temps de Moïse* les nations Idolâtres annonçoient les Néoménies par le son des *Trompettes*; il n'a pu citer que des auteurs profanes postérieurs de mille ans au moins à ce législateur: étoient-ils en état de nous apprendre ce qui s'est passé pendant cet intervalle chez les Nations dont ils parloient?

3°. Nous avons des témoignages positifs plus anciens pour faire voir que les Israélites ont observé les Néoménies & les ont annoncées par le son des *Trompettes*, long-temps avant Moïse. David qui a précédé de plus de cinq-cents ans tous les Historiens profanes, dit aux Juifs, Ps. 80, ℣. 4, « sonnez de la *Trompette* à la » Néoménie, à ce grand jour de solemnité; c'est » un précepte pour Israël & une ordonnance du » Dieu de Jacob. Il l'a imposée à sa postérité, » *lorsqu'elle entra en Egypte*, où elle entendit » une langue qu'elle ne connoissoit pas, où son » dos fut courbé sous le poids des fardeaux, » où ses bras furent fatigués par le travail ». Nous savons que la Vulgate porte: *lorsqu'elle est sortie de l'Egypte*; mais nous traduisons conformément au texte Hébreu, & la suite du passage exige évidemment ce sens. Il en résulte que Jacob & sa postérité ont observé les Néoménies deux-cents ans avant que la loi en fût portée ou renouvelée par Moïse.

4°. Spencer soutient que les Israélites accablés de travaux en Egypte n'ont pas pu y conserver les mœurs & les usages de leurs aïeux, & qu'ils ont eu tout le temps de les oublier. Il se trompe. L'Ecriture atteste qu'ils ont conservé en Egypte la vie pastorale, que c'est pour cela qu'ils habitoient dans le Canton de Gessen, pays de pâturages, & qu'ils en sortirent avec de nombreux troupeaux, *Exode*, c. 12, ℣. 38. Ce peuple, composé de six cents mille hommes faits, ne pouvoit être employé tout entier & en même temps aux travaux publics, mais par bandes qui se succédoient. Il est donc certain qu'il conserva dans la terre de Gessen, les usages, les mœurs, le langage de ses aïeux. D'ailleurs il n'y a aucune preuve que chez les Egyptiens les Néoménies fussent annoncées par le son des *Trompettes*.

5°. Ce même Critique a encore tort de dire que chez les Hébreux rassemblés en corps de nation, il auroit été plus convenable d'annoncer par des affiches le commencement de l'année civile, que par le son des *Trompettes*; qu'il faut donc que cela se soit fait à l'imitation des autres peuples. Fausse remarque & fausse conséquence. Après la sortie d'Egypte les Israélites demeurèrent dans le désert pendant quarante ans, ils continuèrent à y mener la vie pastorale, quoiqu'ils campassent les uns près des autres. Ils y conservèrent tout leur bétail, le Psalmiste nous apprend que la quantité n'en diminua point, Ps. 106, ℣. 38. Au sortir du désert, les tribus de Ruben & de Gad, riches en troupeaux, demandèrent de demeurer à l'Orient du Jourdain, pays de pâturages, *Num.* c. 32, ℣. 1; & selon les relations des voyageurs, il est encore tel aujourd'hui. En second lieu les peuples qui passent à l'état de civilisation ne quittent pas pour cela leurs anciens usages, à moins qu'ils n'y soient obligés par de grandes raisons, & ils tiennent encore plus fort aux pratiques de religion qu'aux autres. Il y avoit longtemps que les Romains étoient policés, lorsqu'ils alloient encore en cérémonie planter un clou au capitole au commencement de l'année; ce vieil usage, qu'ils tenoient de leurs aïeux, étoit beaucoup plus ridicule que celui d'annoncer le commencement de l'année par le son des *Trompettes*. Il ne seroit pas difficile de montrer que nous conservons encore des restes des mœurs qui furent apportées dans nos climats par les Francs, il y a plus de treize-cents ans. En 3e. lieu Moïse vouloit que les Israélites fussent instruits de ce qu'ils devoient faire, non par des affiches, mais par les leçons des Prêtres & par la lecture de ses lois; méthode beaucoup plus sûre & plus convenable que toute autre.

Pour prendre le véritable esprit des lois & des coutumes des Hébreux, il ne sert à rien de les comparer à celles des Grecs, des Romains, & des autres Nations qui ont figuré dans le monde, mille ou douze cents ans après Moïse; il faut remonter plus haut, & connoître les mœurs, les usages, les habitudes des peuples Nomades, sur-tout des Orientaux; & le meilleur guide que l'on puisse suivre dans cette recherche sont les livres mêmes de ce Législateur. Mais la plupart de nos Critiques n'ont pas pris cette peine, ils se sont contentés d'étaler beaucoup d'érudition profane, de citer Hérodote, Diodore de Sicile, Manéthon, &c, même des Rabbins, sans faire attention que tous ces écrivains étoient

trop

trop modernes pour être instruits de ce qui s'est fait dans les premiers âges du monde. C'est principalement par ce défaut que Spencer a péché dans tout son ouvrage. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

TROPIQUES. S. Athanase, dans sa lettre à Sérapion, nomme ainsi les Hérétiques Macédoniens, parce qu'ils expliquoient par des *Tropes*, ou dans un sens figuré, les passages de l'Ecriture-Sainte qui parlent du S. Esprit, afin de prouver que ce n'étoit pas une personne, mais une opération divine. Les Sociniens font encore de même, & répètent les interprétations forcées de ces anciens Sectaires.

Quelques controversites Catholiques ont aussi donné le nom de *Tropiques* ou de *Tropistes* aux Sacramentaires qui expliquent les paroles de l'institution de l'Eucharistie dans un sens figuré. On sait que le mot grec τροπὴ signifie, *tournure*, changement.

TROPITES, Hérétiques dont parle S. Philastre, *Hær.* 70, qui soutenoient que par l'incarnation le verbe divin avoit été changé en chair ou en homme, & avoit cessé d'être une personne divine. C'est ainsi qu'ils entendoient les paroles de S. Jean : *le verbe a été fait chair.* Ils ne faisoient pas attention, dit S. Philastre, que le verbe divin est immuable, puisqu'il est Dieu & Fils de Dieu; il ne peut donc pas cesser d'être ce qu'il est. Lui-même a formé par sa puissance la chair ou l'humanité dont il s'est revétu, afin de se rendre visible aux hommes, de les instruire & d'opérer leur salut. Tertullien avoit déja réfuté cette erreur, l. *de carne Christi*, c. 10 & suiv. Elle fut renouvelée par quelques Eutychiens au 5e. siècle.

TRULLUM. Nous avons parlé du Concile *in Trullo* au mot *Constantinople.*

T U

TUNIQUE, *voyez* HABITS SACRÉS.

TURLUPINS. Sectes d'hérétiques ou plutôt de libertins qui se répandirent en France, en Allemagne & dans les Pays-Bas, pendant le 13e. & le 14e. siècle. Ils faisoient profession publique d'imprudence; ils soutenoient que l'on ne doit avoir honte de rien de ce qui est naturel, puisque c'est l'ouvrage de Dieu; conséquemment ils alloient nus par les rues, & plusieurs commirent publiquement les mêmes impudicités que l'on a reprochées aux anciens Cyniques. Sous le voile d'une fausse spiritualité, ils séduisirent une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe, ils bravèrent les censures & les condamnations portées contre eux par plusieurs Conciles, ils osèrent dogmatiser à Paris. L'an 1373, sous le règne de Charles V, plusieurs furent brûlés dans cette ville avec leurs livres, entr'autres un certain Jean d'Abantonne qui étoit leur chef. Déja l'an 1310, Marguerite Poretta, qui se distinguoit parmi eux, y avoit subi le même supplice avec un de ses confrères. Elle avoit fait un livre dans lequel elle s'efforçoit de prouver que l'ame, lorsqu'elle est absorbée dans l'amour de Dieu, n'est plus soumise à aucune loi, & qu'elle peut, sans se rendre coupable d'aucun crime, satisfaire tous les appétits naturels; tous regardoient la pudeur & la modestie comme des marques de corruption intérieure, comme le caractère d'une ame assujettie à la domination de l'esprit sensuel & animal, &c.

Mosheim, *dans son Hist. Eccl.* 13e. siècle, 2 part. c. 5, §. 9 & suiv. 14e. siècle, 2 part. c. 5, §. 3 & suiv. a prouvé que ces Sectaires fanatiques & odieux étoient les mêmes que les *Beggards* dont nous avons parlé sous leur nom; la Doctrine des uns & des autres étoit la même, il le fait voir par des extraits tirés de leurs livres; il convient, 13e. siècle, *ibid.* §. xi, note (*y*) que les accusations formées contre ces Hérétiques par les Inquisiteurs ne sont point fabuleuses; il ajoute qu'à la vérité plusieurs ne suivoient point dans la pratique les conséquences odieuses de leurs principes, mais qu'un assez grand nombre, après avoir commencé par la séduction d'une fausse spiritualité, finissoient par le libertinage.

Après tous ces aveux, nous ne concevons pas comment cet Historien a pu déclamer avec tant d'aigreur contre la cruauté & la barbarie avec laquelle il prétend que ces Sectaires ont été traités, contre les poursuites des Papes, les sentences des Inquisiteurs, &c. Falloit-il donc laisser propager une hérésie aussi pernicieuse à la Religion & aux mœurs? Il est constant, par les monumens mêmes que Mosheim a cités, qu'aucun de ces fanatiques n'a été supplicié pour sa doctrine précisément, mais que tous l'ont été pour leur conduite infâme & scandaleuse. D'autres Protestans ont encore poussé plus loin la haine contre l'Eglise Romaine, lorsqu'ils ont soutenu que tous les Hérétiques qui, dans le moyen âge, se sont révoltés contre elle, n'étoient répréhensibles ni dans leur doctrine ni dans leurs mœurs, qu'on les a calomniés pour les rendre odieux au public, qu'ils n'ont été coupables d'aucun autre crime que d'avoir secoué le joug des lois tyranniques & des superstitions de cette Eglise. Mosheim lui-même n'a pas pu approuver leur entêtement. *Ibid.*

Aucun des auteurs qui ont parlé des *Turlupins* n'a pu trouver une étymologie satisfaisante de ce nom qu'on leur donnoit en France; ils étoient nommés ailleurs *Beggards*, *Picards*, *Béguins*, *frères & sœurs de l'Esprit libre*, *pauvres frères*,

Adamites, &c. *Voyez* Du Cange, au mot *Turlupini*.

T Y

TYPASE, ville d'Afrique, devenue célèbre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique par un miracle qui y arriva l'an 484. Hunnéric, Roi des Vandales, Arien décidé, tyran très-cruel, & qui étoit pour lors maître des Côtes de l'Afrique, exerça une perſécution ſanglante contre les Catholiques qui refuſèrent d'abjurer leur foi, il pouſſa la barbarie juſqu'à faire couper la langue à pluſieurs, parce qu'ils perſévéroient à confeſſer la Divinité de Jéſus-Chriſt. Six auteurs contemporains rapportent que ces Confeſſeurs, quoiqu'ainſi mutilés, continuèrent de parler auſſi diſtinctement & auſſi librement qu'auparavant, qu'ils ſe retirèrent à Conſtantinople, où l'Empereur Zénon & toute ſa cour furent témoins de ce prodige. Il eſt atteſté par Victor, Evêque de Vite, dans ſon *Hiſtoire de la perſécution des Vandales*, l. 5; par l'Empereur Juſtinien, troiſième ſucceſſeur de Zénon, dans le *Code de ſes lois*, l. 1, tit. 27; par Enée de Gaze, dans ſon dialogue intitulé *Théophraſte*; par Procope, dans l'*Hiſtoire de la guerre des Vandales*, l. 1, c. 8; par le Comte Marcellin, & par Victor, Evêque de Tunone, dans leurs Chroniques. De ces ſix auteurs, quatre ſe donnent pour témoins oculaires & dépoſent de ce qu'ils ont vu. Leurs témoignages ſont rapportés dans une diſſertation publiée ſur ce ſujet à Paris, en 1766.

Malgré la répugnance qu'ont les Proteſtans à croire les miracles opérés dans l'Egliſe Catholique, Abadie, Dodwel, le traducteur de Mosheim, & deux autres Anglois qu'il cite, reconnoiſſent que celui-ci eſt inconteſtable. Il a cependant été attaqué par quelques Incrédules d'Angleterre. Les uns ont révoqué en doute l'authenticité des témoignages de ceux qui le rapportent; ils ont dit que ſuivant toute apparence on n'arracha pas entièrement la langue aux prétendus miraculés, qu'il leur en reſta une partie ſuffiſante pour pouvoir parler. Ils ont cité deux exemples tirés des Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, où il eſt fait mention de deux perſonnes qui n'avoient plus de langue, & ne laiſſoient pas de parler. D'autres ont ſoutenu que le dogme nié par les Ariens n'étoit pas aſſez important, pour que Dieu voulût le confirmer par des miracles, que pour ſavoir la vérité il ne falloit conſulter que l'Ecriture-Sainte. Ces objections frivoles ont paru aſſez fortes à Mosheim pour lui faire conclure qu'il eſt difficile de décider ſi ce fait fut naturel ou miraculeux, *Hiſt. Eccleſ.* 5e. ſiècle, 2 part. c. 5, §. 4, note (*h*).

Il réſulte ſeulement de là qu'en fait de miracles aucun témoignage, aucune preuve ne peut convaincre ceux qui ont quelque intérêt à les conteſter, qu'il ſuffit qu'un ſeul Incrédule ait haſardé un doute ou une objection quelconque, pour que tous les autres ſe croient fondés à le nier. Ce procédé eſt-il raiſonnable?

1°. Si le nombre de ſix témoins, tous inſtruits & reſpectables par leur rang, n'eſt pas ſuffiſant pour conſtater un fait hiſtorique, nous demandons combien il en faudroit pour vaincre le Pyrrhoniſme de nos adverſaires. Ceux que nous alléguons n'ont pas pu ſe concerter, les uns ont écrit en Afrique, les autres à Conſtantinople, les autres ailleurs; aucun n'a pu être aſſez impudent pour citer un fait fabuleux ou incertain comme un événement public, connu de toute la ville de Conſtantinople, & de preſque tout l'Empire. L'auteur de la diſſertation dont nous avons parlé a diſcuté l'un après l'autre les témoignages qu'il rapporte, il a fait voir qu'aucune raiſon de critique ne peut en affoiblir l'authenticité, qu'ils ſont uniformes ſur la ſubſtance du fait, quoiqu'il y ait quelque variété dans les circonſtances, que la manière ſimple & poſitive dont ces auteurs s'énoncent, ne laiſſe aucun doute ſur leur ſincérité & ſur leur attention à examiner le fait dont il s'agit.

2°. Quatre de ces témoins, en particulier l'Empereur Juſtinien, diſent qu'ils l'ont vérifié de leurs propres yeux, qu'ils ont fait ouvrir la bouche aux miraculés, & qu'ils ont vu qu'on leur avoit coupé ou arraché la langue *juſqu'à la racine*. Ce n'eſt donc pas le cas de ſoupçonner que cette opération cruelle avoit été mal faite, & qu'il leur reſtoit encore une partie de l'organe de la parole.

3°. Les deux exemples tirés des Mémoires de l'Académie des Sciences, & quelques autres que l'on peut citer, ne détruiſent point le ſurnaturel du fait que nous examinons. Il a été vérifié que dans la bouche de ceux qui parloient ſans langue, il reſtoit du moins une légère partie de cet organe, ou qu'il s'y étoit formé une excreſcence, qui en tenoit lieu; l'on avoue encore qu'ils ne parloient ni auſſi diſtinctement ni auſſi librement que ceux qui ont une langue, qu'ils n'étoient parvenus à pouvoir articuler des ſons que par de longs efforts. Au contraire les miraculés de *Typaſe*, incontinent après avoir ſouffert une extirpation entière & cruelle de la langue, continuèrent de parler comme ils avoient fait auparavant; nous ſoutenons que le fait revêtu de ces circonſtances eſt évidemment miraculeux, & qu'il n'eſt aucun naturaliſte ſenſé qui oſe en diſconvenir,

4°. Ce n'eſt ni à nos adverſaires ni à nous de décider en quel cas, ni pour quelles raiſons, Dieu doit ou ne doit pas faire des miracles, c'eſt à lui ſeul d'en juger, & il eſt abſurde de prétendre qu'il n'en a dû faire que pour convertir des Juifs ou des Païens, & non pour

confirmer la Foi des Fidèles, ou pour confondre l'incrédulité des Hérétiques. Il eſt faux que le dogme nié par les Ariens ne fût pas aſſez important pour que Dieu daignât le confirmer par un trait ſurnaturel de ſa puiſſance. Aux mots *Arianiſme* & *Trinité*, nous avons fait voir que cette vérité eſt l'article fondamental du Chriſtianiſme, que les Sociniens, dès qu'ils ont refuſé de l'admettre, ont été forcés, par une chaîne de conſéquences inévitables, de réduire leur religion à un pur déiſme. Une autre abſurdité eſt de dire que pour connoître la vérité ou la fauſſeté de ce dogme, il faut ſe borner à conſulter l'Ecriture-Sainte, puiſque c'eſt ſur le ſens même de l'Ecriture que les Ariens, auſſi-bien que les Sociniens, diſputoient & diſputent encore contre les Catholiques; il s'agiſſoit donc de ſavoir lequel des deux partis en donnoit la véritable interprétation. A la vérité les Proteſtans qui ſoutiennent que l'Ecriture-Sainte eſt la ſeule règle de notre Foi, qu'elle s'exprime clairement ſur tous les articles fondamentaux du Chriſtianiſme, doivent avoir de la répugnance à convenir que Dieu a fait des miracles pour confirmer les explications des Catholiques & confondre celles des Ariens; mais l'obſtination des Proteſtans à ſoutenir un ſyſtême faux ne prouve rien contre des faits ſolidement établis.

5°. On répétera peut-être l'objection triviale des incrédules contre tous les miracles, on dira que ſi celui de *Typaſe* avoit été inconteſtable, il auroit ſans doute converti tous les Ariens, & qu'il n'en ſeroit pas reſté un ſeul en Afrique. Rien de plus faux que ce préjugé. Des Hérétiques auſſi brutaux & auſſi farouches que les Vandales ne ſont touchés d'aucune preuve, d'aucune raiſon, d'aucun miracle. Aucun excès d'incrédulité ne peut plus nous ſurprendre, depuis que nous avons vu les Philoſophes de nos jours déclarer formellement que quand ils verroient un miracle, ils ne ſeroient pas convaincus, & qu'ils s'en fieroient plutôt à leur jugement qu'à leurs yeux.

TYPE, ſigne, ſymbole, figure, repréſentation d'une choſe; c'eſt le ſens ordinaire du Grec Τύπος. Dans l'Ecriture-Sainte il ſignifie quelquefois une image, une idole, d'autres fois la figure d'un événement futur; il exprime auſſi, ou un modèle qu'il faut ſuivre, ou un exemple qui doit nous inſtruire, mais qu'il ne faut pas imiter; S. Paul l'a pris dans ce dernier ſens, 1 *Cor.* c. 10, ℣. 6 & 11. Au mot *Antitype*, nous avons donné les différentes ſignifications de ce dernier.

Quelques auteurs prétendent que tout l'Ancien Teſtament a été un *Type* ou une figure du nouveau, que les événemens, les lois, les cérémonies, auſſi-bien que les Prophéties, avoient pour but de repréſenter d'avance les Myſtères de Jéſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Au mot *Figure*, nous avons fait voir le peu de ſolidité & les inconvéniens de ce ſyſtême. Ceux qui le ſoutiennent ont voulu ſe prévaloir de l'exemple des Apôtres & des Evangéliſtes qui ont ſouvent appliqué aux faits du Nouveau Teſtament des Prophéties qui ſembloient avoir pour objet des événemens & des perſonnages de l'Ancien. Sur ce ſujet le ſavant Maldonat a fait des obſervations très-ſages. Quand les Apôtres, dit-il, remarquent qu'une Prophétie de l'Ancien Teſtament *s'eſt trouvée accomplie* par un événement qu'ils rapportent, ils ne l'entendent pas toujours de la même manière; cette expreſſion peut être priſe dans quatre ſens différens. 1°. Cela ſignifie ſouvent qu'une choſe s'accomplit exactement & à la lettre, ſelon qu'elle a été prédite; ainſi quand S. Matthieu obſerve, c. 1, ℣. 22 & 23, que cette Prophétie d'Iſaïe, c. 7, ℣. 14 : *une Vierge concevra & enfantera un Fils*, &c, a été accomplie dans la Vierge-Marie, cela doit s'entendre d'un accompliſſement littéral, parce que cette prédiction ne peut être appliquée à aucune autre perſonne. *Voyez* EMMANUEL.

2°. Cela ſignifie quelquefois qu'une prédiction déja accomplie dans une perſonne, ſe vérifie encore plus exactement à l'égard d'une autre, dont la première étoit le *Type* ou la figure. Ainſi ces paroles, 1 *Reg.* c. 7, *je lui tiendrai lieu de Père, & je le traiterai comme mon Fils*, regardoient directement Salomon, mais S. Paul les applique à Jéſus-Chriſt, *Hæbr.* c. 1, ℣. 6, parce qu'elles ſe vérifient plus parfaitement en lui qu'à l'égard de Salomon qui étoit le *Type* ou la figure du Meſſie. De même S. Jean obſerve, c. 19, qu'on ne rompit point les os à Jéſus-Chriſt ſur la Croix, pour accomplir ce qui étoit dit de l'Agneau Paſcal, *Exod.* c. 12 : *vous n'en briſerez point les os.*

Le 3e. ſens a lieu, lorſqu'on applique une Prophétie à ce qui n'en eſt ni l'objet immédiat ni le *Type*, mais à un objet à qui elle quadre auſſi-bien que ſi elle avoit été faite pour lui. Iſaïe, par exemple, c. 29, ſemble borner le reproche que Dieu fait aux Juifs, de l'honorer du bout des lèvres, à ceux de ſon temps; mais Jéſus-Chriſt l'adreſſe à ceux auxquels il parloit, parce qu'ils étoient auſſi hypocrites que leurs Pères, *Matt.* c. 15, ℣. 7 & 8.

La 4e. manière dont une prédiction s'accomplit, c'eſt lorſqu'un événement prédit étant déja arrivé en partie, s'achève entièrement, de manière qu'il n'y a plus rien à déſirer pour ſon parfait accompliſſement. Dans ce ſens Jéſus-Chriſt, après avoir lu dans la Synagogue de Nazareth ces paroles d'Iſaïe, c. 61, ℣. 1 : « l'eſprit de Dieu eſt ſur moi, parce qu'il m'a » donné l'onction de Prophète, il m'a envoyé annoncer aux affligés une heureuſe nouvelle, &c ».

dit à ceux qui l'écoutoient : *cette écriture s'accomplit aujourd'hui sous vos yeux*, Luc, c. 4, ℣. 17 & suiv., parce que le Prophète n'avoit rempli qu'imparfaitement l'objet de sa mission, au lieu que Jésus-Christ étoit venu le remplir dans toute la perfection. *Voyez* Maldonat, *in Matth.* c. 2, ℣. 15.

De ces quatre sens divers, le premier est le seul qui fasse preuve en rigueur contre les Juifs, contre les Païens & contre les Incrédules, parce qu'ils ne reconnoissent l'autorité ni de Jésus-Christ, ni des Apôtres; mais les trois autres servent à confirmer la Foi des Chrétiens, qui sont convaincus d'ailleurs que ce divin Sauveur & ses Disciples étoient envoyés & inspirés de Dieu, aussi-bien que les Prophètes. C'étoit aussi un argument personnel contre les Juifs qui étoient accoutumés à ces sortes d'applications de l'Ecriture-Sainte; ceux d'aujourd'hui ont encore tort de le rejeter, puisque ça été la méthode de leurs anciens Docteurs auxquels ils ajoutent foi, quoique ces derniers en aient souvent abusé. Il n'est presque pas une seule explication des Prophéties donnée dans l'Evangile qui ne soit confirmée par le suffrage des anciens Rabbins. *Voyez* Galatin, *de Acarnis Cathol. veritatis.*

C'est donc contre toute vérité que quelques Incrédules ont prétendu que le Christianisme n'est fondé sur aucune autre preuve que sur des applications arbitraires, ou sur des sens *typiques*, figurés, allégoriques des prophéties de l'ancien Testament. Au mot *Prophétie*, nous avons fait voir qu'il y a un très-grand nombre de ces prédictions qui regardent directement, littéralement & uniquement Jésus-Christ, & qu'on ne peut les adapter à d'autres personnages, sans faire violence à tous les termes. Les Protestans ne sont pas moins blâmables de reprocher sans cesse aux Pères de l'Eglise d'avoir abusé de l'exemple de Jésus-Christ, des Apôtres & des Evangélistes, d'avoir porté au dernier excès le goût des allégories & des explications figurées de l'Ecriture-Sainte; nous avons justifié ces saints Docteurs au mot *Allégorie*.

Mais les figuristes modernes, qui prétendent que c'est la meilleure manière d'expliquer ces divins livres, ne peuvent tirer aucun avantage de cet exemple, puisque la plupart des motifs qui ont déterminé les Pères ne subsistent plus. Outre les inconvéniens de leur système, il est devenu très-suspect depuis que Jansénius a eu la témérité de dire, tom. 3, *de gratiâ Christi salvat.* l. 3, c. 6, p. 116 : « Il est évident que l'ancien Testament n'a été qu'une grande comédie qui se » jouoit moins pour elle-même, que pour le nou» veau Testament ». Il semble que l'on s'attache au figurisme, afin de prouver que ce novateur avoit raison.

TYPE, édit de l'Empereur Constant II au sujet des Monothélites. *Voyez* MONOTHÉLISME.

VAC VAC

VACHE ROUSSE. Le sacrifice d'une *vache rousse* étoit ordonné aux Israélites, *Num.* c. 19, ℣. 2, afin de faire de ses cendres une eau d'expiation destinée à purifier ceux qui seroient souillés par l'attouchement d'un mort. On prenoit une geniſſe de couleur rousse, sans défaut, & qui n'avoit point porté le joug; on la livroit au Grand-Prêtre qui l'immoloit hors du camp, en présence du peuple. Il trempoit son doigt dans le sang de cette victime, & il en faisoit sept fois l'aspersion contre le devant du Tabernacle, ensuite on brûloit l'animal tout entier. Le Grand-Prêtre jetoit dans le feu du bois de cèdre, de l'hyssope & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la geniſſe, & les portoit dans un lieu pur hors du camp, où on les laissoit en réserve, afin que les Israélites pussent en mettre dans l'eau dont ils devoient se servir pour se purifier des impuretés légales. Le Grand-Prêtre seul avoit droit d'offrir ce sacrifice, mais tout Israélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire l'aspersion de la cendre mêlée avec de l'eau sur ceux qui avoient besoin de cette expiation. Il auroit été trop incommode de venir au Temple, ou de recourir aux Prêtres, pour effacer une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente.

Quelques censeurs des cérémonies juives ont avancé que celle-ci étoit empruntée des Egyptiens, ils étoient mal instruits; Hérodote au contraire, l. 2, c. 41, & Porphyre, *de Abstin.* l. 10, c. 27, nous apprennent que les Egyptiens immoloient des bœufs roux, mais qu'ils honoroient les vaches comme consacrées à Isis; cela est confirmé par le Prophète Osée, c. 10, ℣. 5, qui nous apprend que les veaux d'or érigés par Jéroboam, & adorés par le peuple de Samarie, étoient des geniſſes. Les cérémonies que les Egyptiens observoient dans leurs sacrifices, suivant Hérodote, *ibid*, c. 38 & 39, n'ont rien de commun avec celles des Juifs, desquelles nous venons de parler. Manéthon, dans *Joseph*, l. 1 *contra Appion.*, reproche aux Juifs de contredire les Egyptiens dans le choix des victimes,

& Tacite, *Hiſt.* l. 5, c. 4, obſerve en général que les rites judaïques ſont oppoſés à ceux de toutes les autres nations. Nous ne concevons pas comment le ſavant académicien qui vient de nous donner la traduction d'Hérodote, a pu adopter le préjugé de quelques littérateurs modernes, malgré des témoignages anciens auſſi poſitifs. Celui de Moïſe devroit ſuffire pour réprimer la témérité des critiques; avant de ſortir de l'Egypte, il dit à Pharaon, *Exode*, c. 8, ℣. 26. « Les » ſacrifices que nous devons offrir à notre Dieu » ſeroient une abomination aux yeux des Egyp- » tiens, ſi nous immolions en leur préſence les » animaux qu'ils honorent, ils nous lapideroient ». Ce légiſlateur avoit donc plutôt deſſein de contredire les rites Egyptiens que de les imiter.

Sans avoir beſoin de copier perſonne, Moïſe a pu comprendre ſans doute que les mêmes choſes dont on ſe ſert pour laver & blanchir les habits, pouvoient ſervir de même à la propreté des corps; or la cendre, l'hyſſope, les plantes odoriférantes ont été employées de tout temps au premier de ces uſages; il a jugé avec raiſon que cette attention pour l'extérieur étoit un ſymbole très-convenable de la pureté de l'ame que les Juifs devoient apporter dans le culte divin; & Dieu n'a pas dédaigné d'approuver cette analogie. *Voyez* PURIFICATION.

VAL-DES-CHOUX, Prieuré ſitué dans le Diocèſe de Langres, à quatre lieues de Châtillon-ſur-Seine, dans une affreuſe ſolitude. C'eſt un chef d'ordre, mais peu conſidérable, & qui eſt un détachement de celui de S. Benoît; les Religieux portent l'habit blanc. L'opinion la plus probable eſt qu'il fut fondé ſur la fin du douzième ſiècle par un nommé Gui, Religieux de la Chartreuſe de Lugny.

VAL-DES-ECOLIERS, Abbaye dans le Diocèſe de Langres, près de Chaumont en Baſſigny, & autrefois chef-d'ordre d'une Congrégation de Chanoines réguliers ſous la règle de S. Auguſtin; vers l'an 1212, Guillaume Richard & quelques autres Docteurs de Paris, dégoûtés du monde, ſe retirèrent dans cette ſolitude, avec la permiſſion de l'Evêque diocéſain. Ils y furent bientôt ſuivis d'un grand nombre d'écoliers de la même Univerſité, de là cet établiſſement reçut le nom de *Val-des-Ecoliers*. Il s'augmenta ſi promptement que, ſuivant la chronique d'Albéric, en moins de vingt ans ils eurent ſeize maiſons. S. Louis fonda celle de Sainte Catherine à Paris, & d'autres, ſoit en France, ſoit dans les Pays-Bas. Le Prieur général de cette Congrégation obtint du Pape Paul III la dignité d'Abbé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Depuis l'an 1653, cet inſtitut a été uni à la Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte Geneviève. Voyez *Gallia Chriſt.* tom. 4. Les Pères D. Martenne & D. Durand, Bénédictins, ont fait imprimer les premières Conſtitutions de ce Monaſtère, qui ſont également inſtructives & édifiantes. *Voyage littéraire*, tom. 1, 1re part.

VALENTINIENS, ancienne ſecte de Gnoſtiques, née au commencement du ſecond ſiècle de l'Egliſe, peu de temps après la mort du dernier des Apôtres. Valentin, chef de cette héréſie, étoit originaire d'Egypte; on croit communément qu'il commença de dogmatiſer dans ſa patrie; mais ayant voulu répandre ſes erreurs à Rome, il fut chaſſé de cette Egliſe, & ſe retira dans l'iſle de Cypre, où il jeta les fondemens de ſa ſecte; de là elle ſe répandit dans une partie de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique.

Nous ſommes inſtruits de ſes opinions par les anciens Pères qui les ont réfutées, & par quelques fragmens de ſes ouvrages, ou de ceux de ſes diſciples, qu'ils nous ont conſervés. Il admettoit un ſéjour éternel de lumière qu'il nommoit *Pleroma* ou plénitude, dans lequel habitoit la Divinité, il y plaçoit une multitude d'*Eons*, ou d'intelligences immortelles, au nombre de trente, les uns mâles, les autres femelles; il les diſtribuoit en trois ordres, il les ſuppoſoit nés les uns des autres, leur donnoit des noms, & en faiſoit la généalogie. Le premier, ſelon lui, étoit *Bythos*, la profondeur, qu'il appeloit auſſi *Propator*, le premier père, il lui donnoit pour épouſe *Ennoïa*, l'intelligence, autrement *Sigé*, le ſilence; de leur union étoient nés l'eſprit & la vérité; ceux-ci avoient de même deux enfans, &c. Jéſus-Chriſt & le S. Eſprit étoient les deux derniers de ces Eons, & n'avoient point eu de poſtérité. Il ſeroit inutile de faire un plus long détail de ces perſonnages imaginaires, qui ne pouvoient avoir pris naiſſance que dans un cerveau déréglé. Mais les ſavans conviennent que Valentin n'a pas été le premier auteur de ce monſtrueux ſyſtême, que pluſieurs chefs des Gnoſtiques l'avoient enſeigné avant lui, qu'il n'avoit fait que l'arranger à ſa manière.

S. Irénée qui a vécu peu de temps après lui, & qui avoit converſé avec pluſieurs de ſes diſciples, s'eſt attaché à réfuter cette doctrine dans ſon ouvrage contre les héréſies, il a fait voir que c'eſt un tiſſu de rêveries, d'abſurdités, de contradictions & d'erreurs groſſières, un vrai Polythéiſme. Cependant il s'eſt trouvé dans notre ſiècle des critiques aſſez obligeans, pour vouloir réhabiliter la mémoire de Valentin & de ſes pareils, ils ont fait tous leurs efforts pour trouver de la raiſon & du bon ſens dans un chaos de rêveries que les Pères de l'Egliſe ont regardé comme les égaremens de quelques eſprits en délire. Beauſobre en particulier, dans ſon *Hiſt. du Manich.* l. 3, c. 7, §. 8, & c. 9, §. 9 & ſuivans, a tenté cette entrepriſe; il ſoutient que le ſyſtême de Valentin n'eſt pas auſſi ridicule

qu'il le paroît d'abord, que c'étoit une méthode myſtique & allégorique d'expliquer les attributs & les opérations de Dieu, que cet Hérétique les a perſonnifiées ſuivant la coutume des Philoſophes de ce temps-là, que ce ſont les mêmes idées que celles de Pythagore & de Platon, qui pouvoient les avoir empruntées des Chaldéens. Il prétend que les Pères n'ont pas pris le vrai ſens de ce que diſoient les *Valentiniens*, & qu'ils ont cherché mal à propos à rendre cette doctrine odieuſe.

Mosheim, après l'avoir examinée, n'a pas été de cet avis; *Hiſt. Chriſt.* ſæc. 2, §. 53, & *Hiſt. Eccleſ.* ſæc. 2, 2 part. c. 5, §. 16 & 17, il eſt convenu que de quelque manière que l'on enviſage cette doctrine, l'on ne pourra jamais y montrer une apparence de bon ſens ni d'orthodoxie, & que tous ceux qui y ont travaillé ont perdu leur peine. Nous penſons de même, & nous n'aurons pas beſoin d'une longue diſcuſſion pour le prouver.

1°. C'eſt en vain que l'on voudroit prendre les Eons de Valentin pour des idées métaphyſiques & abſtraites des attributs & des opérations de la Divinité; par la manière dont il en parloit, par les actions & les caractères qu'il leur attribuoit, on voit évidemment qu'il les donnoit pour des êtres réellement ſubſiſtans; le nom même d'*Eon*, qui ſignifie un être vivant, intelligent & immortel, en eſt la preuve; en quel ſens peut-on le donner à des qualités abſtraites? Si l'on excepte les Bramines Indiens & les Mythologues Grecs, perſonne n'a pouſſé à cet excès la licence de perſonifier tous les êtres, Pythagore ni Platon ne s'en ſont jamais aviſés. Les *Valentiniens* devoient ſentir que le ſtyle poétique des fables n'étoit pas fait pour expliquer un ſyſtême théologique; il ne pouvoit ſervir qu'à tromper le peuple & à le rendre Polythéiſte, comme ont fait les Bramines & les Poètes.

Quand on s'obſtineroit à ſuppoſer le contraire, il n'y auroit encore ni juſteſſe ni raiſon dans la généalogie des Eons. Rien de plus bizarre d'abord que d'appeler Dieu, ou le premier être, la *profondeur*, & de lui donner pour ſéjour la *plénitude*, ce ſont deux idées contraires. Qu'il ſoit nommé le *premier père*, & qu'il ait eu pour compagne l'*intelligence*, à la bonne heure; mais que cette intelligence ſoit en même temps le *ſilence*, c'eſt une erreur groſſière. Dieu, intelligence éternelle, n'a jamais été ſans penſer, il n'a donc jamais été ſans ſon Verbe, ou ſans ſa parole intérieure, ce Verbe eſt éternel comme lui; c'eſt pour cela que les plus anciens Pères ont dit que ce Verbe n'eſt point émané *du ſilence*, S. Ignace, *Epiſt. ad Magneſ.* n. 8, puiſque, ſelon S. Jean, *il étoit en Dieu, & il étoit Dieu.* Il n'y a pas plus de bon ſens à faire naître du premier père & de l'intelligence l'*eſprit* & la *vérité*. Si l'eſprit eſt la ſubſtance intelligente, c'eſt Dieu lui-même, ce n'eſt donc pas ſon fils; ſi c'eſt la faculté de penſer, c'eſt l'intelligence même, l'une n'eſt donc pas fille de l'autre: la *vérité* n'eſt qu'un terme abſtrait, il eſt abſurde de lui donner un père & une mère. Le reſte de la généalogie des Eons n'eſt pas moins ridicule, S. Irénée l'a démontré.

2°. L'affectation de Valentin de rejeter le ſens littéral des paſſages les plus clairs de l'Evangile, de vouloir tout entendre dans un ſens myſtique, allégorique & caballiſtique eſt inexcuſable. Il prétendoit trouver ſes trente Eons dans les trente années que Jéſus-Chriſt a paſſées ſur la terre, dans les différentes heures auxquelles le père de famille envoya des ouvriers travailler à ſa vigne, *Matt.* c. 20, &c. Ces alluſions arbitraires & forcées caractériſent un fourbe qui, ſans croire au Chriſtianiſme, vouloit perſuader aux Chrétiens qu'il avoit puiſé ſa doctrine dans leurs livres. Auſſi les Commentaires de ſes Diſciples ſur l'Evangile de S. Jean, dont les Pères nous ont donné des fragmens, ſont un chaos de rêveries inintelligibles, uniquement deſtinées à étonner les ignorans.

3°. Il ne pouvoit pas nier que ſa doctrine ne fût directement contraire à l'Evangile, comme il étoit entendu par les Chrétiens, par conſéquent à la croyance univerſelle des Fidèles. Il avoit beau ſoutenir qu'il l'avoit reçue par des inſtructions ſecrètes que Jéſus-Chriſt avoit données à quelques-uns de ſes Apôtres, & que ceux-ci avoient confiées à des Diſciples affidés; ſi elles devoient être ſecrètes, il avoit tort de les publier. Par un nouveau trait d'impoſture, il ſe vantoit de les avoir puiſées dans un livre écrit par S. Matthias, & d'avoir été inſtruit par un certain Théodad, diſciple de S. Paul; ce perſonnage n'étoit pas plus réel que le prétendu livre de S. Matthias. Loin d'avoir eu, comme les Philoſophes, une double doctrine, l'une pour le peuple, l'autre pour des diſciples diſcrets, Jéſus-Chriſt s'étoit attaché principalement à inſtruire le ſimple peuple, il avoit commandé à ſes Apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, *Marc*, c. 16, ℣. 15, de publier au grand jour ce qu'il leur avoit dit à l'oreille, *Matt.* c. 10, ℣. 27; il rendoit grâces à ſon Père de ce que la vérité étoit révélée aux ſimples & aux ignorans, pendant qu'elle demeuroit cachée aux ſages & aux ſavans, *Luc*, c. 10, ℣. 21. Il avoit donc condamné d'avance les orgueilleuſes prétentions des Gnoſtiques & de tous les prétendus illuminés.

4°. Valentin concevoit très-mal la nature divine, il n'attribuoit au *premier Père* ni la connoiſſance de toutes choſes, ni la toute-puiſſance, ni la préſence hors du *pleroma*, ni la providence univerſelle, ni le talent de maintenir la paix & le bon ordre entre les Eons qui compoſoient ſa famille. Suivant le ſyſtême *Valentinien*, les Eons étoient ſujets aux paſſions & aux vices de l'hu-

manité, à la jalousie, à la vaine curiosité, à l'ambition, à l'orgueil, à la révolte contre la volonté de Dieu. Celui d'entre eux qui avoit fabriqué le monde, l'avoit fait à l'insu de Dieu & contre son gré; la manière dont Valentin expliquoit la naissance de l'univers étoit d'une absurdité pitoyable. Il pensoit, comme Platon, que les astres étoient animés, que l'homme a deux ames, l'une animale & sensitive, l'autre spirituelle & immortelle; mais il ne disoit point d'où ces ames étoient venues, si c'étoit encore autant de nouveaux Eons, il ne concevoit pas mieux que les Philosophes Païens la nature des substances spirituelles; Beausobre avoue lui-même que les *Valentiniens* ne reconnoissoient aucune substance tout-à-fait incorporelle.

5°. Suivant ce fabuleux système, l'Eon fabricateur du monde conçut tant d'orgueil de son ouvrage, qu'il entreprit de se faire reconnoître pour seul Dieu; il y réussit à l'égard des Juifs, en leur envoyant des Prophètes qui leur persuadèrent qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que le Créateur du ciel & de la terre. Les autres esprits placés dans les astres & dans les différentes parties de l'univers suivirent son exemple, & se firent adorer par les Païens. Ainsi la connoissance du vrai Dieu se perdit entièrement parmi les hommes, & la corruption des mœurs y devint générale. Conséquemment les *Valentiniens* regardoient l'ancien Testament, non comme l'ouvrage de Dieu, mais comme la production d'un ennemi de Dieu; erreur que suivirent les Marcionites & les Manichéens. Mais comme il est certain que depuis la création du monde jusqu'au temps de Valentin il n'y a eu que deux Religions sur la terre, savoir celle des adorateurs du Créateur, & celle des Païens qui rendoient leur culte aux génies ou aux esprits moteurs de la nature, il s'ensuit que pendant quatre mille ans le prétendu vrai Dieu des *Valentiniens* n'a été connu de personne, & que dans aucun temps il n'a été adoré par aucune créature. Pendant cette multitude de siècles, il dormoit sans doute dans le *Pleroma*, sans s'embarrasser de ce qui se passoit sur la terre. Pourquoi en effet auroit-il pris soin d'un monde qui avoit été fabriqué sans son aveu, ou de la race des hommes dont il n'étoit pas le père, & à quel titre ceux-ci auroient-ils été intéressés à lui rendre un culte? Telle est la ridicule notion que les *Valentiniens* vouloient donner aux hommes de leur prétendu vrai Dieu.

6°. Cependant après ce long sommeil Dieu conçut enfin le dessein de remédier aux maux qu'avoit causés l'Eon formateur du monde; il fit naître deux autres Eons plus parfaits que les autres, savoir le Christ & le Saint-Esprit. Pour envoyer le Christ sur la terre, il y fit paroître Jésus sous les apparences extérieures d'un homme; mais Jésus n'avoit qu'un corps subtil & aérien, qui ne fit que passer par le sein de Marie, comme l'eau passe par un canal; au reste il avoit deux ames comme les autres hommes, l'une animale, l'autre spirituelle. Lorsqu'il fut baptisé dans le Jourdain, le Christ descendit en lui sous la forme d'une colombe, & lui communiqua une vertu surnaturelle par laquelle il opéra des miracles. Il enseigna aux hommes que pour plaire au vrai Dieu, & parvenir au souverain bonheur, il ne falloit plus adorer le Dieu des Juifs, ni ceux des Païens, mais *le Père, en esprit & en vérité.* Par là Jésus encourut la haine de ces divers Eons ou génies, qui pour se venger excitèrent les Juifs à le faire mourir. Mais il ne fut crucifié & ne mourut qu'en apparence, revêtu d'un corps subtil & impassible, il ne pouvoit souffrir ni mourir réellement.

Conséquemment les *Valentiniens* n'admettoient ni la génération éternelle du Verbe, ni son incarnation, ni la Divinité de Jésus-Christ, ni la rédemption du genre humain, dans le sens propre. Ils faisoient seulement consister cette rédemption en ce que Jésus-Christ étoit venu soustraire les hommes à l'empire des Eons, leur avoit donné des leçons & des exemples de vertu, & leur avoit enseigné le vrai moyen de parvenir au bonheur éternel. Mais s'ils croyoient véritablement que Jésus-Christ étoit l'envoyé de Dieu, ils auroient dû avoir plus de respect & de docilité pour sa parole. Comme ils attribuoient la formation de la chair de l'homme, non à Dieu, mais au fabricateur du monde, ils la regardoient comme une substance essentiellement mauvaise, ils n'admettoient point qu'elle dût ressusciter un jour.

Nous avons déja remarqué que Valentin ne fut pas le premier auteur de toutes ces erreurs; soit avant, soit après lui, elles furent enseignées par d'autres enthousiastes qui les arrangèrent, chacun selon son goût. On lui donne pour Disciples Ptolomée, Secundus, Héracléon, Marc, Colarbase, Bardesanes, &c. Nous avons parlé de ces personnages sous les noms des sectes qu'ils fondèrent. Les Ophites, les Docètes, les Sévériens, les Apostoliques, les Adamites, les Caïnites, les Sethiens, &c, furent autant de branches qui sortoient du même tronc; mais on ne peut marquer avec précision ni la date de leur naissance, ni le pays dans lequel ils dogmatisoient, ni la différence qu'il y avoit entre leurs opinions. Comment auroit pu régner l'uniformité entre des fanatiques qui avoient autant de droit les uns que les autres de forger des erreurs & des fables?

S. Irénée les a tous réfutés, en prouvant contre eux l'unité de Dieu, seul Créateur & gouverneur de la matière & du monde, l'absurdité de la généalogie des Eons, la nullité des prétendues traditions secrètes opposées à la tradition publique & constante des Eglises fondées par les Apôtres, la génération éternelle du Verbe

& ſon incarnation, la rédemption du monde par Jéſus-Chriſt, &c. Il ne ſeroit pas néceſſaire de répéter les argumens dont il s'eſt ſervi, ſi les Proteſtans avoient été plus équitables. Mais comme pluſieurs ſoutiennent que dans cette diſpute les Pères ont ſouvent mal raiſonné, qu'ils ont mal pris le ſens des expreſſions de leurs adverſaires, ou qu'ils en ont défiguré exprès les opinions, afin de les rendre plus odieuſes & plus aiſées à réfuter, il eſt important de juſtifier ces ſaints Docteurs. Nos adverſaires en veulent ſur-tout à S. Irénée, parce que les principes qu'il a poſés ne ſont pas moins forts contre les hérétiques modernes que contre les anciens; une courte analyſe de ſon ouvrage contre les héréſies ſuffira pour démontrer l'injuſtice de leur critique.

Dans ſon 1er. livre le ſaint Docteur expoſe ce que les Valentiniens diſoient des Eons & de leur généalogie, les paſſages de l'Ecriture dont ils abuſoient, les diverſes branches dans leſquelles leur ſecte étoit partagée, les différentes erreurs que chacune avoit adoptées. Ce qu'il en rapporte eſt confirmé par Clément d'Alexandrie, par Tertullien, par Origène, par S. Epiphane, par les extraits qu'ils ont donnés de pluſieurs ouvrages des *Valentiniens;* ſon récit ne peut donc pas être ſuſpect.

Dans le ſecond livre, c. 1, il commence par démontrer que Dieu étant le *premier Etre*, ou l'Etre éternel, eſt néceſſairement ſeul Dieu, que rien n'a pu borner ſon eſſence, ſa puiſſance, ſa connoiſſance, ni ſes autres attributs; qu'il eſt abſurde de le ſuppoſer renfermé dans le *Pléroma*, & de lui ôter la connoiſſance de ce qui étoit au-delà; qu'il n'y a pas plus de raiſon d'admettre deux, trois, ou trente Eons que d'en ſuppoſer mille, que leur généalogie eſt remplie de contradictions. Déja l'on voit que S. Irénée a très-bien ſaiſi les conſéquences de l'idée d'Etre néceſſaire, exiſtant de ſoi-même, conſéquences qu'aucun des anciens Hérétiques ni des Philoſophes n'a ſu apercevoir, & qui ſappent par le fondement tous leurs ſyſtêmes. Tertullien les a développées de même dans ſon Livre contre Hermogène. Par eſprit de contradiction, Beauſobre a eſſayé de juſtifier deux ou trois articles de la généalogie des Eons, mais il n'a pas tenté de réfuter les contradictions que S. Irénée y a montrées, il n'a pas attaqué le principe fondamental poſé par ce ſaint Docteur, duquel il réſulte que s'il y a eu des Eons, ou des Etres ſubſiſtans diſtingués de Dieu, ce ſont des créatures, & non des Etres néceſſaires & éternels, que Dieu par conſéquent a été le maître de borner leur connoiſſance, leur puiſſance, leur nature, comme il lui a plu.

C. 2, ce Père fait voir que Dieu, dont la puiſſance n'a point de bornes, n'a eu beſoin ni de coopérateurs, ni d'inſtrumens, ni de matière préexiſtente, pour faire le monde, qu'il a tout fait par ſon verbe, ou par ſon ſeul vouloir: *dixit, & facta ſunt;* qu'il a ainſi créé les eſprits & les corps, les anges, les hommes & les animaux, *initium creationis donans*, expreſſion remarquable. Il répète la même choſe, c. 9 & 10. Telle a été, dit-il, c. 9, la croyance du genre humain, fondée ſur la tradition de notre premier Père, & telle eſt encore celle de l'Egliſe inſtruite par les Apôtres. Il eſt étonnant que nos adverſaires n'aient jamais daigné remarquer combien cette métaphyſique ſublime des anciens Pères de l'Egliſe eſt ſupérieure à celle de tous les Philoſophes; où l'ont-ils priſe, ſinon dans les Livres Saints? & l'on veut que les Philoſophes aient été leurs maîtres.

Loin d'admettre le ſyſtême des émanations, comme les *Valentiniens*, S. Irénée le réfute, c. 13, 15, 17, ſous toutes les faces ſous leſquelles on peut l'enviſager; parce que Dieu étant un Etre ſimple, pur eſprit, toujours le même, rien n'a pu être détaché de ſa ſubſtance. Oſera-t-on encore nous dire que les anciens Pères n'ont point eu l'idée de la parfaite ſpiritualité? ils l'ont puiſée dans le dogme même de la création, l'un n'a jamais pu être conçu ſans l'autre.

C. 14, S. Irénée ſoutient que les *Valentiniens* ont emprunté leurs Eons & leurs fables des auteurs Grecs, des Poëtes & des Philoſophes, particulièrement de Platon & des Stoïciens, qu'ils n'ont fait que changer les noms des perſonnages, afin de perſuader qu'ils en étoient les inventeurs, & il le montre en détail. C'eſt donc fort inutilement que Beauſobre s'eſt attaché à prouver que ce ſyſtême n'étoit autre choſe qu'une Théologie Philoſophique & un pur Platoniſme, *Hiſt. du Manich.* tome 2, l. 5, c. 1, §. 11 & 12; S. Irénée l'a vu avant lui & l'a démontré. Or Platon n'a pas repréſenté les Eſprits, les Génies, ou les Dieux qu'il plaçoit dans les Aſtres & ailleurs, comme des Etres abſtraits & métaphyſiques, mais comme des perſonnages réels; donc Beauſobre eſt forcé d'avouer que les *Valentiniens* ont penſé de même. Au reſte, ſoit que ces Hérétiques aient pris leurs viſions dans Platon, comme le veut Beauſobre, ſoit qu'ils les aient reçues des Philoſophes Orientaux, comme Brucker & Mosheim le ſoutiennent, les argumens que S. Irénée fait contre eux n'en ſont pas moins ſolides. Il s'enſuit toujours que ce Père n'a été rien moins que Platonicien, puiſqu'il a cru attaquer directement le Platoniſme en réfutant les *Valentiniens*.

C. 20 & ſuiv. il fait ſentir l'ineptie des alluſions par leſquelles ces Hérétiques vouloient tirer leurs Eons & leurs fables de quelques paſſages de l'Ecriture-Sainte, il montre le ridicule de leur méthode d'argumenter ſur la valeur numérique des lettres de l'alphabet, comme les Juifs Cabaliſtes ont fait dans la ſuite. C. 27 & 28,

il

il dit que l'on doit chercher la vérité dans ce que l'Ecriture-Sainte a de plus clair, & non dans des paraboles auxquelles on peut donner telle explication que l'on veut. Il s'en faut donc beaucoup que S. Irénée ait été auſſi prévenu qu'on le prétend en faveur des explications allégoriques & myſtiques de l'Ecriture; s'il s'en eſt ſervi quelquefois, c'étoit pour en tirer des leçons de morale, & non pour appuyer des dogmes, comme faiſoient les Hérétiques.

Dans ſon 3e. livre, le ſaint Docteur s'attache à réfuter le ſubterfuge des *Valentiniens*, qui prétendoient avoir reçu leur doctrine de Jéſus-Chriſt même, par des traditions ſecrètes, par des inſtructions qu'il n'avoit données qu'à quelques-uns de ſes Diſciples les plus intelligens. C'eſt une abſurdité, dit-il, c. 1, 2 & 3, de ſuppoſer que Jéſus-Chriſt a confié ſa Doctrine à d'autres qu'aux Apôtres qu'il avoit chargés de prêcher ſon Evangile & de fonder des Egliſes; or ceux-ci n'ont commencé à prêcher & à mettre l'Evangile par écrit qu'après avoir reçu le S. Eſprit qui devoit leur enſeigner toute vérité. Il n'eſt pas moins ridicule d'imaginer que les Apôtres ont confié la Doctrine de Jéſus-Chriſt à d'autres qu'aux Paſteurs qu'ils ont établis pour enſeigner & gouverner les Egliſes après eux. C'eſt donc dans la tradition & dans l'enſeignement conſtant de ces Egliſes qu'il faut chercher la vérité; il faudroit encore y avoir recours & s'y attacher, quand même les Apôtres ne nous auroient rien laiſſé par écrit. Or cette tradition n'eſt conſervée & annoncée nulle part avec plus de certitude & plus d'éclat que dans l'Egliſe Romaine, fondée par les Apôtres S. Pierre & S. Paul, & dans laquelle la ſucceſſion des Evêques a été conſtante depuis ces Apôtres juſqu'à nous.

Les Proteſtans qui ont pris pour principe fondamental de leur ſecte, qu'il faut chercher la vraie Doctrine de Jéſus-Chriſt dans l'Ecriture ſeule, ſans avoir aucun égard à la tradition ou à l'enſeignement de l'Egliſe, qui ſoutiennent que celle de Rome a introduit parmi les Chrétiens, dans la ſuite des ſiècles, une infinité de nouveaux dogmes, ne peuvent pardonner à S. Irénée d'avoir établi une règle toute contraire; c'eſt pour cela qu'ils ont tant déprimé ſes talens & ſes écrits. Mais leurs clameurs ni leurs reproches ne donneront jamais atteinte à la ſolidité des réflexions & des raiſonnemens de ce Père. A quoi ſervoit de citer l'Ecriture ſeule à des Hérétiques qui pervertiſſoient le ſens de tous les paſſages, qui pour les entendre comme il leur plaiſoit, s'attribuoient des lumières ſupérieures à celles de tous les Docteurs de l'Egliſe, même à celles des Apôtres? *S. Iren. ibid.* c. 2, §. 2. Comment les confondre, ſinon en démontrant la ſageſſe & la ſolidité du plan que Jéſus-Chriſt avoit ſuivi pour perpétuer l'enſeignement de ſa Doctrine dans ſon Egliſe? Ce plan eſt toujours le même depuis dix-ſept ſiècles, & il ſervira toujours également à réfuter les Hérétiques, de quelque ſecte qu'ils ſoient.

C. 5 & ſuiv. S. Irénée fait voir que nos quatre Evangiles qui ſont les ſeuls authentiques, & les autres écrits des Apôtres, renferment une Doctrine toute oppoſée à celle des *Valentiniens*. Ils nous apprennent à connoître un ſeul Dieu, qui a tout créé par ſon verbe, un ſeul Jéſus-Chriſt fils unique de Dieu, vrai Dieu & vrai homme, né de la Vierge-Marie, un ſeul S. Eſprit, Dieu & Seigneur comme le Père & le Fils. Il montre que la même Foi, la même Doctrine a été enſeignée par les Prophètes de l'Ancien Teſtament, d'où il conclut qu'ils ont été envoyés & inſpirés par le même Dieu qui a dans la ſuite envoyé ſon Fils unique pour nous inſtruire, & non par un eſprit ennemi de Dieu, comme les *Valentiniens* oſoient le dire. Il réfute de temps en temps les objections de ſes adverſaires, & les fauſſes interprétations qu'ils donnoient aux Prophéties.

Dans le 4e. livre, il continue à démontrer qu'il y a une conformité parfaite entre l'Ancien Teſtament & le Nouveau, d'où il réſulte que le même Dieu eſt également auteur de l'un & de l'autre; il concilie les divers endroits que les Hérétiques prétendoient être oppoſés, il réfute les reproches qu'ils faiſoient contre les ſaints perſonnages de l'ancienne loi, & que les Incrédules répètent encore aujourd'hui. Il ſe fonde principalement ſur la conduite de Jéſus-Chriſt, ce divin Sauveur a conſtamment nommé *ſon Père* le Créateur, & il l'a fait connoître aux hommes comme le ſeul Dieu, comme le même que les Patriarches ont adoré, & qui a inſpiré les Prophètes, & il a déclaré que leurs oracles ont été accomplis dans ſa perſonne. Loin de détruire la Loi ni les Prophètes, il eſt venu pour en démontrer la vérité, il a confirmé la loi morale du décalogue dans tous ſes points. Quoique cette diſcuſſion ſoit aſſez longue, S. Irénée n'y a point recours à des explications myſtiques, allégoriques, ni arbitraires, ſemblables à celles des *Valentiniens*, il ne s'appuie que ſur le ſens littéral & naturel du texte ſacré.

Le 5e. livre eſt une ſuite du précédent, ce Père y continue de prouver par des paſſages du Nouveau Teſtament les divers articles de notre Foi conteſtés & contredits par les Hérétiques.

Après cette courte analyſe, nous ne craignons pas de demander aux Critiques les plus hardis ſi les argumens de S. Irénée contre les *Valentiniens* ſont frivoles, ſans juſteſſe & ſans ſolidité, ſi ces Hérétiques étoient en état de les détruire, ſi ceux qui ſe croient aujourd'hui plus ſavans que les Pères ſont capables d'en donner de meilleurs. Ils diront ſans doute que ce petit nombre de vérités eſt noyé dans une infinité de choſes acceſſoires. Soit: Etoit-il poſſible de faire

autrement, en écrivant contre cinq ou six sectes hérétiques, qui ne s'accordoient que dans le fond du système, & qui en varioient les accessoires à l'infini? Dans tout son ouvrage le saint Docteur ne perd jamais de vue ce qu'il avoit à prouver, l'unité de Dieu, son pouvoir créateur, sa providence générale, toujours sage & bienfaisante, dans la dispensation des lumières de la révélation, dans l'ouvrage de la rédemption & du salut des hommes.

Ils en reviendront peut-être à leur subterfuge ordinaire, en disant que ce Père n'a pas bien compris les opinions des *Valentiniens*. Mais il nous assure lui-même qu'il avoit disputé plus d'une fois avec eux, l. 2, c. 17, n. 9. Ces Sectaires étoient donc là pour s'expliquer & pour le contredire, s'il leur avoit attribué faussement quelque erreur. Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Epiphane leur attribuent les mêmes opinions que S. Irénée. Celui-ci a écrit dans les Gaules, Tertullien en Afrique, Clément en Egypte, presque en même temps; se sont-ils donnés le mot pour en imposer de même, ou ont-ils été trompés par la même illusion? Clément avoit lu les livres de Valentin, puisqu'il les cite, & qu'il rapporte un long fragment de Théodote l'un des Disciples de Valentin. Origène a donné plusieurs extraits du commentaire d'Héracléon sur l'Evangile de S. Jean, Grabe, *Spicil. Hæret.* Sec. 2. Il auroit été impossible à S. Irénée d'entrer dans un si grand détail des opinions différentes des Gnostiques, s'il n'avoit pas vu leurs écrits.

Tout cela ne persuade point nos adversaires. « Je ne saurois croire, dit Beausobre, que Valentin » fût assez fou pour imaginer que des passions, » qui ne sont que des modifications d'une subs» tance, fussent des substances réelles.... Je ne » croirai jamais que des Philosophes, & de savans » Philosophes, aient pensé d'une manière si ab» surde & si contradictoire », *Hist. du Manich.* l. 5, c. 1, §. 11. Ce Critique étoit le maître de croire tout ce qui lui plaisoit, & de nommer *grands Philosophes* une troupe d'insensés; tel étoit son entêtement. Selon lui, les Hérétiques ont été incapables d'enseigner des absurdités, mais il n'est aucun Père de l'Eglise qui n'ait été capable de leur en attribuer, malgré la notoriété publique, soit par défaut d'intelligence, soit par défaut de bonne foi. Ce fanatisme de Beausobre ressemble beaucoup à celui des *Valentiniens*.

Mosheim plus modéré s'est borné à dire que les anciens Docteurs, trompés par la variété des noms, ont souvent divisé mal-à-propos une secte en plusieurs branches; que l'on peut douter s'ils nous ont toujours instruits au vrai de la nature & du fond des opinions dont ils parlent, *Hist. Eccles.* 2e. siècle, 2 part. c. 5, §. 18. Encore une fois, ce n'est pas la faute des Pères si dans une troupe de raisonneurs dont les uns dogmatisoient en Asie, les autres en Europe, & qui tous se prétendoient illuminés, il n'y en avoit pas deux qui pensassent absolument de même, ou qui aient persévéré long-temps dans les mêmes opinions. Les Pères n'ont pu savoir que ce que disoient ces Sectaires dans leurs écrits & dans les disputes que l'on avoit avec eux; c'est donc à ces derniers qu'il faut s'en prendre, s'ils ne se sont pas expliqués aussi clairement que le voudroient les critiques modernes.

On nous demandera encore comment les *Valentiniens* & les autres Gnostiques ont pu faire des prosélytes, en enseignant des erreurs aussi absurdes. S. Irénée & Tertullien nous l'apprennent; ils peignoient les Pasteurs de l'Eglise comme des ignorans & des esprits foibles, incapables d'entendre la véritable Doctrine, ils vantoient les lumières supérieures des maîtres par lesquels ils prétendoient avoir été instruits, ils affectoient d'abord un air mystérieux, afin d'exciter la curiosité, ils promettoient de s'expliquer plus clairement dans la suite, ils faisoient espérer à leurs Prosélytes que bientôt ils en sauroient plus que tous les Docteurs, ils leur recommandoient un secret inviolable. Ils citoient au hasard quelques passages de l'Ecriture dont ils tordoient le sens, &c. Ce manége a été celui de la plupart des Hérétiques, & il n'a pas mal réussi aux fondateurs du Protestantisme. Rien n'est plus inintelligible que les commentaires des *Valentiniens* sur les Evangiles; plus ils étoient obscurs, plus ils étoient admirés par les esprits superficiels. On en seroit moins étonné, si l'on considéroit jusqu'à quel point la Philosophie Païenne avoit aveuglé & perverti la plupart des esprits.

Nous ne parlerons point de la morale des *Valentiniens*, elle étoit la même que celle des autres Gnostiques, nous l'avons exposée en son lieu, & nous en avons fait voir les pernicieuses conséquences. S. Irénée nous assure que plusieurs en enseignoient une détestable, & l'on ne peut pas douter qu'un très-grand nombre ne l'aient suivie dans la pratique. Mais les anciens ne nous apprennent point en quoi le culte extérieur de ces Hérétiques étoit différent de celui des Orthodoxes. Quoi qu'il en soit, les opinions & la conduite de ces anciennes sectes nous donnent lieu de faire des réflexions plus importantes que les observations critiques des Protestans; on doit nous pardonner de les avoir répétées plus d'une fois.

1°. Ces hérésies sont aussi anciennes que le Christianisme, elles remontent au temps des Apôtres; leurs chefs n'avoient aucun respect pour ces Disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils les regardoient comme des ignorans, qui n'avoient aucune teinture de Philosophie, & qui n'avoient pas su prendre le vrai sens de la Doctrine de leur maître. Mais si ces illuminés refusoient l'in-

telligence aux Apôtres, ils ne conteſtoient pas leur bonne foi, ils ne rejetoient pas leur témoignage touchant les faits de la naiſſance, de la prédication, des miracles, de la mort, de la Réſurrection & de l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt. Ils avouoient que tout cela s'étoit fait en apparence, ils ne ſoutenoient donc pas que tout cela étoit faux, que les Apôtres & les Evangéliſtes en avoient impoſé, que l'hiſtoire qu'ils en avoient écrite étoit fabuleuſe. S'il y avoit eu quelque preuve ou quelque témoignage contraire, quelque moyen d'attaquer la narration des Evangéliſtes, ces Sectaires n'auroient pas manqué de s'en prévaloir pour l'intérêt de leur ſyſtême. Puiſqu'ils ne l'ont pas fait, il faut que les faits publiés par les Apôtres aient été d'une notoriété inconteſtable. S'ils ſont vrais, la Divinité du Chriſtianiſme eſt démontrée.

2°. Il s'enſuit encore que l'authenticité de nos quatre Evangiles étoit univerſellement reconnue, puiſque les Gnoſtiques ne nioient pas qu'ils euſſent été écrits par les quatre auteurs dont ils portent les noms. S. Irénée témoigne que les *Valentiniens* admettoient en particulier celui de S. Jean, & cela eſt prouvé par les commentaires d'Héracléon ſur cet Evangile. Ils lui donnoient probablement la préference, parce qu'il avoit été écrit le dernier de tous, & parce que S. Jean rapporte plus au long que les autres Evangéliſtes les diſcours du Sauveur; mais ils ne prétendoient point que les trois autres fuſſent des livres ſuppoſés. On diſputoit ſur le ſens de ces livres, chaque parti prétendoit y trouver ſa propre Doctrine; ce n'étoient donc pas des écrits apocryphes ou inconnus. Lorſque les Hérétiques osèrent en forger d'autres dans la ſuite, les Docteurs Chrétiens ne furent pas dupes de cette impoſture. Ils s'en rapportèrent au témoignage des Egliſes fondées par les Apôtres, qui avoient reçu d'eux nos Evangiles, & non d'autres, comme authentiques & inſpirés de Dieu. Telle eſt la règle qui a ſervi à prouver la canonicité de tous les écrits de l'ancien & du nouveau Teſtament.

3°. Lorſque les Incrédules ont dit que pendant les trois premiers ſiècles le Chriſtianiſme s'eſt établi dans les ténèbres, à l'inſu du gouvernement Romain & des Magiſtrats, ils ont montré une profonde ignorance de ce qui s'eſt paſſé pour lors. On diſputoit ſur la Doctrine Chrétienne à Rome, en Afrique, en Egypte & dans toutes les Provinces de l'Orient, Celſe l'a reproché aux Chrétiens, & tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique en dépoſent. Il eſt impoſſible que ces conteſtations n'aient pas fait du bruit, & n'aient excité ſouvent l'attention du gouvernement. Loin d'être ſcandaliſés de ces débats, nous bénîſſons la Providence de les avoir permis; ils démontrent que dès ſa naiſſance le Chriſtianiſme a été examiné avec des yeux critiques & malins, que l'on en a diſcuté les dogmes, la morale, le culte, les titres & les monumens, que perſonne n'a pu l'embraſſer par ignorance & ſans le bien connoître.

4°. Les erreurs groſſières des différentes ſectes de Gnoſtiques nous montrent les ſervices importans que la Philoſophie a rendus au genre humain, & les connoiſſances merveilleuſes qu'elle a communiquées à ſes ſectateurs. Par là nous pouvons juger ſi S. Paul a eu tort de la mépriſer, de l'appeler une folie, & d'avertir les Fidèles de s'en défier. Un fait certain, c'eſt que le Chriſtianiſme n'a point eu de plus grands ennemis que les Philoſophes, ils ont combattu contre cette ſainte Religion pendant près de trois cents ans, ſans vouloir ouvrir les yeux à la lumière, pluſieurs de ceux qui avoient fait ſemblant de l'embraſſer entreprirent d'en changer la Doctrine, & de lui ſubſtituer les rêves ſyſtématiques dont ils étoient infatués; quand ils virent que leurs ruſes, leurs ſophiſmes, leurs écrits n'aboutiſſoient à rien, ils finirent par ſouffler le feu de la perſécution contre les Fidèles. Heureuſement quelques-uns furent plus ſenſés & de meilleure foi, ils devinrent ſincèrement Chrétiens, ils furent les Apologiſtes & les Prédicateurs de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, ils montrèrent que c'étoit une Philoſophie plus ſage & plus vraie que celle qu'avoient enſeignée les plus grands génies du Paganiſme. Tels furent S. Juſtin, Athénagore, Tatien, Hermias, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, Origène, Clément d'Alexandrie, &c. La plupart des ſyſtêmes philoſophiques ne ſont connus que par la réfutation qu'ils en ont faite. Aujourd'hui quelques Cenſeurs bizarres leur ſavent mauvais gré d'avoir battu les Philoſophes par leurs propres armes.

5°. L'affectation des Proteſtans de vouloir juſtifier tous les Hérétiques aux dépens des Pères de l'Egliſe, démontre que le caractère de l'héréſie eſt toujours le même, depuis dix-ſept ſiècles il n'a pas changé. Quand on y regarde de près, on voit qu'il n'y a pas une très-grande différence entre la conduite des Gnoſtiques & celle des Proteſtans. Les premiers, en vertu des lumières ſupérieures qu'ils s'attribuoient, ſe vantèrent de mieux entendre & de mieux expliquer l'Ecriture-Sainte que les Paſteurs de l'Egliſe Catholique; les ſeconds prétendent au même privilége par le ſecours d'une grâce du S. Eſprit qui ne manque jamais à aucun particulier de leur ſecte. Les *Valentiniens* citoient à l'appui de leurs commentaires une tradition cachée & conſervée parmi un petit nombre d'illuminés; les Proteſtans ont ſoutenu que dans tous les ſiècles il y avoit eu dans le ſein de l'Egliſe un certain nombre de partiſans ſecrets de la vérité, mais qui n'oſoient ſe déclarer ni faire profeſſion publique de leur croyance; ils ont appelé enſuite à leur ſecours les Manichéens, les Albigeois, les Vaudois, les Huſſites, les Wicléfites, révoltés

comme eux contre l'enſeignement de l'Egliſe Catholique. Les Gnoſtiques tiroient vanité de leurs connoiſſances Philoſophiques, ils préféroient l'autorité des Philoſophes à celle des Apôtres & de leurs Diſciples; les prétendus réformateurs étalèrent avec faſte l'érudition qu'ils s'étoient acquiſe par l'étude des langues, de la critique, de l'hiſtoire, de la belle littérature; on les crut ſupérieurs, même en fait de Théologie, non-ſeulement au Clergé qui enſeignoit pour lors, mais aux Docteurs Catholiques de tous les ſiècles. Cependant l'enſeignement public, conſtant, uniforme de l'Egliſe a prévalu à tous les efforts des anciens Hérétiques, vingt ſectes plus récentes l'ont vainement attaqué depuis ce temps-là, il ſe ſoutient toujours & perſévère comme au ſecond ſiècle. Ce phénomène ſuffit pour nous faire comprendre où ſe trouve la vraie Doctrine de Jéſus-Chriſt.

VALÉSIENS, ancienne ſecte d'Hérétiques dont l'origine & les erreurs ſont peu connues; S. Epiphane, qui en a fait mention, *Hær.* 58, dit qu'il y en avoit dans la Paleſtine, ſur le territoire de la ville de Philadelphie, au-delà du Jourdain. Ils tenoient quelques-unes des opinions des Gnoſtiques, mais ils avoient auſſi d'autres ſentimens différens. Ce que l'on en ſait, c'eſt qu'ils étoient tous eunuques, & qu'ils ne vouloient point d'autres hommes dans leur ſociété. S'ils en recevoient quelques-uns, ils leur interdiſoient l'uſage de la viande, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent mutilés, alors ils leur permettoient toute eſpèce de nourriture, parce qu'ils les croyoient dès ce moment à couvert des mouvemens déréglés de la chair. On a cru auſſi qu'ils mutiloient quelquefois par violence les étrangers qui paſſoient chez eux, mais ce fait n'eſt guères probable; les peuples voiſins ſe ſeroient armés contre eux, & les auroient exterminés.

Comme S. Epiphane a placé cette héréſie entre celle des Noétiens & celle des Novatiens, l'on préſume qu'elle exiſtoit vers l'an 240; mais elle n'a pas pu s'étendre beaucoup, ni ſubſiſter longtemps. Tillemont, *Mém. pour l'Hiſt. Eccléſ.* tom. 3, p. 262.

VALLOMBREUSE. L'Ordre des Religieux de Vallombreuſe eſt une réforme de celui de S. Benoît, faite par S. Jean Gualbert, & approuvée par le Pape Alexandre II, l'an 1070. Elle a pris ſon nom d'une vallée fort agréable de la Toſcane, dans le Diocèſe de Fiéſoli, & éloignée de Florence d'une demi-journée de chemin. S. Jean Gualbert, moine de l'Abbaye de S. Miniat, ſe retira dans cette ſolitude avec quelques hermites, il y fonda un Monaſtère, y fit ſuivre la règle de S. Benoît dans toute ſon auſtérité primitive, & il y ajouta quelques conſtitutions. Il prit avec ſes Religieux un habit couleur de cendres, il leur recommanda beaucoup la retraite, le ſilence, la pauvreté; avant ſa mort, qui arriva l'an 1073, il eut la conſolation de voir douze maiſons qui ſuivoient ſon inſtitut. On dit qu'il eſt le premier qui ait reçu des frères convers, uſage qui fut bientôt ſuivi par les autres Ordres, mais qui dans la ſuite a cauſé des abus.

VARIANTES. On appelle ainſi les différences de leçon qui ſe trouvent entre les divers exemplaires imprimés ou manuſcrits, ſoit du texte de l'Ecriture-Sainte, ſoit des verſions.

Lorſqu'un livre eſt très-ancien, & qu'il a été copié une infinité de fois, il eſt impoſſible qu'il ne ſe trouve des variétés entre les différentes copies; l'attention des copiſtes ne peut jamais être aſſez exacte pour éviter juſqu'aux moindres fautes; ainſi plus les copies ſont en grand nombre, plus il doit s'y trouver de *variantes*. Cela eſt arrivé à l'égard des ouvrages des auteurs profanes, auſſi-bien qu'à l'égard des écrits des auteurs ſacrés. Il y a même de ces eſpèces de fautes qui ont été faites à deſſein, mais innocemment, comme lorſqu'un copiſte a changé un nom de lieu ancien en un nom moderne plus connu, lorſqu'il a mis dans le texte une note ou une explication qui étoit à la marge, lorſqu'il a cru qu'il y avoit une faute d'écriture dans l'exemplaire qu'il copioit, & qu'il a voulu la corriger, &c.

Quoiqu'il ſe ſoit trouvé une grande multitude de *variantes* entre les manuſcrits de pluſieurs auteurs Grecs ou Latins, cela ne nous empêche pas de nous fier aux éditions dans leſquelles on a pris beaucoup de peine pour les corriger. Au contraire, plus l'on a confronté de manuſcrits, plus l'on a corrigé de fautes, plus nous ſommes certains d'avoir enfin le texte de l'auteur pur & entier. Nous ne voyons pas pourquoi certains critiques ſoupçonneux ont raiſonné différemment à l'égard des livres de l'Ecriture-Sainte.

Lorſque le Docteur Mill, Théologien Anglois, après avoir comparé un grand nombre d'exemplaires grecs du nouveau Teſtament, eut recueilli toutes les *variantes*, & les eut annoncées au nombre de plus de trente mille, on crut d'abord que l'authenticité du texte en recevroit quelque atteinte, & quelques Incrédules triomphèrent d'avance. Mais lorſqu'elles ont été imprimées à côté du texte, l'on a vu que le très-grand nombre ſont minutieuſes, indifférentes, ne changent rien au ſens des paſſages, que ſi quelques-unes varient la ſignification, c'eſt ſur des objets très-peu importans, & non ſur aucun des dogmes de foi. On a remarqué que dans ces cas-là même la leçon commune peut être encore la plus ſûre, & que loin de jeter du doute ſur l'authenticité ou ſur l'intégrité du texte, ces variétés la prouvent invinciblement.

Il en a été de même des *variantes* du texte

hébreu que le D. Kennicot a pris soin de recueillir avec toute l'exactitude possible ; il en avoit annoncé d'abord de très-importantes ; depuis qu'elles sont imprimées, à peine en trouve-t-on quelques-unes qui changent notablement le sens, & qui méritent l'attention des Théologiens. Dans le prospectus de ce travail immense, l'auteur a fait une observation qui n'est pas à négliger ; c'est que plus les manuscrits hébreux sont anciens, mieux ils s'accordent avec les anciennes versions & avec le nouveau Testament. Il y a donc tout lieu de présumer que nous possédons enfin le texte hébreu dans toute sa pureté, & que la hardiesse avec laquelle certains critiques y ont supposé des fautes, n'est pas un exemple à suivre.

Il y a encore plus de raison de blâmer la témérité de quelques Protestans qui ne manquent jamais de soupçonner des *variantes*, des additions ou des interpolations dans le texte des auteurs, lorsqu'il ne s'accorde pas avec leurs opinions. Si cette méthode étoit légitime, nous ne pourrions plus nous fier à aucun ancien monument ; si elle étoit admise dans les tribunaux, les titres de nos possessions ne serviroient plus à rien. Quelque usage que l'on en fasse, elle ne peut aboutir qu'à établir le pyrrhonisme historique. *Voyez* CRITIQUE.

VARIATION, changement dans la doctrine. Tout le monde connoît l'histoire qu'a faite le savant Bossuet des *variations* qui sont arrivées dans la doctrine des Protestans. Cet ouvrage a été reçu avec applaudissement par tous les Catholiques, il jouit & jouira toujours parmi nous de la même estime, parce qu'il est solide, & que rien n'y est avancé sans preuve. On ne peut le lire sans être frappé de l'inconstance que les Protestans ont montrée dans leur croyance, dès leur origine ; on voit que les prétendus réformateurs ont commencé par rompre avec l'Eglise Catholique, sans savoir avec certitude si sa doctrine étoit vraie ou fausse, à quel sentiment ils devoient s'attacher, ce qu'il falloit croire ou ne pas croire. Le seul principe invariable chez eux a été qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, contredire l'Eglise Romaine.

Les Protestans ont senti toute la force de cette objection, & la nécessité d'y répondre. Ils ont cru le faire en s'efforçant de prouver que la doctrine des Pères de l'Eglise n'a pas toujours été la même, qu'ils ont changé de sentiment sur plusieurs questions, que souvent ils n'ont pas été de même avis sur certains points de croyance ou de pratique. Pour le faire voir, Basnage a composé son *Histoire de l'Eglise* en deux volumes *in-folio*, Beausobre & d'autres ont soutenu la même chose, & se sont flattés d'avoir poussé ce fait jusqu'à la démonstration.

Mais cette apologie n'a pu faire illusion qu'à des esprits superficiels, & qui ont commencé par perdre de vue le point de la question. Pour prouver que les Protestans ont varié *dans leur foi*, Bossuet n'a point cité le sentiment de quelques Docteurs de leurs différentes sectes, mais leurs *Confessions de foi*, les décisions de leurs Synodes. Il ne s'est point attaché à des questions qui pouvoient paroître indifférentes *à la foi*, mais à des articles que les Protestans regardoient comme très-essentiels, qui étoient, à leur avis, autant de motifs suffisans de se séparer de l'Eglise Romaine, & qui dans la suite ont été parmi eux une cause de schisme, de division, de rupture de toute fraternité.

Pour nous borner à un seul exemple, lorsque les Luthériens présentèrent leur *Confession de foi* à la diète d'Augsbourg, ou ils croyoient que la doctrine qui y étoit contenue étoit la vraie doctrine de Jésus-Christ, ou ils ne le croyoient pas ; s'ils ne le croyoient pas, ils commettoient une imposture, en présentant cette doctrine comme un juste sujet de se séparer d'avec l'Eglise Romaine. S'ils le croyoient, tous les changemens qui ont été faits dans cette *Confession de foi*, ont été autant de *variations dans la foi*. On doit dire la même chose de tous les autres formulaires de doctrine dressés, soit par les Luthériens, soit par les Calvinistes.

Donc, pour convaincre l'Eglise Romaine d'avoir varié dans sa foi, il falloit alléguer des décisions contradictoires, sur le même dogme de foi, faites par des Conciles généraux, ou par des Conciles particuliers généralement respectés par les Catholiques. Il falloit montrer que les Pères qui ont eu des sentimens différens de ceux que l'on suit aujourd'hui, les ont proposés comme des dogmes de foi, desquels il n'étoit pas permis de s'écarter. Il falloit faire voir que quand les Pères n'ont pas été de même avis, ils n'ont pas laissé de regarder comme Hérétiques ceux qui ne pensoient pas comme eux, qu'ils ont fait schisme avec eux, de peur de mettre leur salut en danger. Il falloit prouver que des points de doctrine, crus aujourd'hui dans l'Eglise Catholique comme articles de foi, sont contraires au sentiment unanime ou presque unanime des Pères. Aucun des Protestans n'en est venu à bout, aucun n'a seulement osé l'entreprendre.

Cent fois on leur a dit que le sentiment particulier de deux ou trois Pères de l'Eglise n'est ni une décision, ni une tradition, ni un dogme de foi, sur-tout lorsqu'il est contraire à celui de plusieurs autres Docteurs également respectables, que jamais l'Eglise Catholique ne s'est fait une loi de le suivre ; que comme l'a remarqué Vincent de Lérins au 5e siècle, une tradition ou un article de foi est ce qui a été enseigné par le plus grand nombre des Pères, dans tous les lieux & dans tous les temps : *Quod ab omnibus, quod ubique, quod semper.* N'importe, comme il est de l'intérêt des Protestans de supposer le

contraire, pour tromper les simples, ils n'en démordront jamais. *Voyez* TRADITION.

Si des confessions de foi dressées par eux avec tout l'appareil possible, si des décisions de Synodes auxquelles tous leurs Docteurs sont obligés de souscrire, si des formulaires de doctrine passés en foi, & commandés sous des peines afflictives ne suffisent pas pour nous apprendre ce qu'ils croient ou ne croient pas, comment pouvons-nous savoir s'ils ont une foi, ou s'ils n'en ont point?

VASE. Ce terme dans l'Ecriture-Sainte est très-général, il désigne des choses fort différentes. 1°. En parlant du Tabernacle & du Temple, il signifie tout ce qui y étoit renfermé, soit pour l'ornement, soit pour servir au culte divin; dans le même sens, *Matt.* c. 12, ℣. 29, il désigne les meubles d'une maison. 2°. *Vasa psalmi*, *vasa cantici*, sont des instrumens de musique, de toute espèce. 3°. S. Paul appelle notre corps un *vase*; « nous portons la grâce » de Dieu dans des *vases* fragiles », 2 *Cor.* c. 4, ℣. 7. « Que chacun sache posséder son *vase* dans » la Sainteté ». 1 *Thess.* c. 4, ℣. 4. 4°. Jacob, voulant dire que ses deux fils, Siméon & Lévi, étoient des guerriers féroces & injustes, les appelle, *vasa iniquitatis bellantia*, Gen. c. 49, ℣. 5. 5°. dans le Ps. 7, ℣. 14, des flèches meurtrières sont appelées des instrumens de mort, *vasa mortis*. 6°. Ce même terme désigne une personne de laquelle Dieu veut se servir, comme d'un instrument, pour exécuter ses desseins; *Act.* c. 9, ℣. 15, Dieu dit, que S. Paul est un *vase de choix*, ou plutôt, un instrument qu'il a choisi pour porter son nom chez les nations, &c. Ce même Apôtre appelle *vases de miséricorde*, *vases de gloire*, ce que Dieu a daigné appeler à la Foi, & *vases de colère*, *vases d'ignominie*, ceux qu'il laisse dans l'infidélité, *Rom.* c. 9, ℣. 21 & suiv. « Si Dieu, dit-il, voulant montrer sa » colère & faire voir sa puissance, a souffert » avec beaucoup de patience les *vases de colère* » préparés pour la perdition, &c », cela ne signifie point que Dieu les a créés par colère, & qu'il les a préparés exprès pour les perdre, mais qu'ils se sont déterminés eux-mêmes à périr. Autrement il ne seroit pas vrai de dire que Dieu les a soufferts avec beaucoup de patience, afin de montrer sa puissance. Ce n'est point en damnant les méchans que Dieu fait paroître sa puissance, mais en les convertissant & en les sauvant. Ainsi l'expliquent S. Jean Chrysostôme, *Homil.* 16 *in Epist. ad Rom.* n. 8, *Op.* t. 9, p. 616; Origène, *in Epist. ad Rom.* l. 7, n. 16, t. 4, p. 615; S. Basile, *Op.* t. 2, p. 77; S. Augustin, *ad Simplicien*, l. 1, n. 18, t. 6, *Col.* 99.

VASES SACRÉS. On appelle ainsi les *vases* qui servent à consacrer & à renfermer l'Eucharistie, comme les Patènes, les Calices, les Ciboires, les Pyxides, &c. On ne les emploie à cet usage qu'après que l'Evêque les a bénis & consacrés par des prières & par des onctions. Cette pratique est ancienne, puisqu'elle est prescrite par le sacramentaire de S. Grégoire, *Edit. de Ménard*, p. 154 & 155. Mais ce Pontife n'en est pas l'auteur, puisqu'il n'a fait que rédiger & copier le sacramentaire du Pape Gélase écrit au 5e. siècle, & ce dernier ne s'est pas donné pour inventeur des prières & des cérémonies qu'il rassembloit. S. Célestin, au commencement de ce même siècle écrivoit aux Evêques des Gaules que les prières sacerdotales étoient de tradition Apostolique, & qu'elles étoient uniformes dans toute l'Eglise Catholique.

Des vases consacrés à servir à nos saints Mystères ne doivent plus être employés à des usages profanes, on ne permet plus aux laïques de les toucher, ni même aux simples Clercs, sinon du consentement de l'Evêque, mais il en accorde la permission aux Sacristains, & même aux Sacristaines chez les Religieuses. Ainsi l'Eglise témoigne son respect pour le corps & le sang de Jésus-Christ, qu'elle croit réellement présens sous les Symboles Eucharistiques. Les Protestans qui n'ont plus cette foi, mettent au même rang les vases qui servent à leur cène que les meubles les plus vils; ils traitent de superstition les bénédictions & les consécrations usitées dans l'Eglise Romaine. C'est, disent-ils, une absurdité de penser que des cérémonies peuvent communiquer une espèce de sainteté à un vase, à un meuble, à un corps quelconque. Au mot *Consécration*, nous avons prouvé le contraire par des passages formels de l'ancien & du nouveau Testament; & nous avons fait voir que les Protestans qui ne cessent de nous renvoyer à l'Ecriture-Sainte, ne la consultent point & n'y ont aucun égard.

VAUDOIS, secte d'hérétiques qui a fait beaucoup de bruit en France dans le douzième & le treizième siècles. Il n'en est peut-être aucune dont l'origine ait été plus contestée, qui ait donné lieu à des récits plus opposés & à un plus grand nombre de calomnies contre l'Eglise Romaine. Mais puisque l'on a tant fait d'efforts pour répandre des nuages sur cette question, nous ne devons rien négliger pour savoir à quoi nous en tenir.

Le savant Bossuet, dans son *Histoire des variations des Protestans*, l. XI, §. 71 & suiv. nous fait connoître les *Vaudois*, non-seulement par ce qu'en ont dit les auteurs Contemporains, mais par le témoignage de ceux qui les ont interrogés, qui ont travaillé à les instruire, & qui sont quelquefois venus à bout de les convertir. Il nous apprend que ces Sectaires, nommés aussi, *pauvres de Lyon*, *Léonistes*, *Ensabatés*

ou *Insabatés*, parce qu'ils portoient des savates ou des sandales, ont commencé l'an 1160, par un nommé *Pierre Valdo*, marchand de Lyon. Il se persuada que la pauvreté Evangélique étoit absolument nécessaire au salut, il en donna l'exemple en distribuant tous ses biens aux pauvres, & il vint à bout de persuader son opinion à d'autres ignorans. Ils conclurent de là & publièrent que puisque les Prêtres & les Ministres de l'Eglise ne pratiquoient pas la pauvreté Apostolique, ce n'étoient plus de vrais Ministres de Jésus-Christ, qu'ils n'avoient plus le pouvoir de remettre les péchés, de consacrer le corps de Jésus-Christ, ni d'administrer de vrais sacremens; que tout laïque qui pratiquoit la pauvreté volontaire, avoit un pouvoir plus réel & plus légitime de faire ces fonctions & de prêcher l'Evangile que les Prêtres. Ils soutenoient encore que selon l'Evangile il n'est pas permis de jurer en justice, ni de poursuivre la réparation d'un tort, ni de faire la guerre, ni de punir de mort les malfaiteurs. Telles sont les erreurs pour lesquelles les *Vaudois* furent d'abord condamnés par le Pape Lucius III vers l'an 1185; les auteurs du temps ne leur en attribuent point d'autres. L'on convient généralement de la douceur, de l'innocence, de la pureté des mœurs de ces premiers *Vaudois*; c'est ce qui leur attira d'abord un grand nombre de Prosélytes parmi le peuple, & qui fit faire à leur secte de rapides progrès.

Rainerius Sacho, ou Reinier, qui avoit été Ministre des Albigeois, abjura leurs erreurs, & entra chez les Dominicains, l'an 1250. Dans le traité qu'il écrivit contre les *Vaudois*, outre les opinions dont nous venons de parler, il les accuse encore de rejeter le Purgatoire & la Prière pour les morts, les Indulgences, les fêtes & l'invocation des Saints, le culte de la Croix, des Images & des Reliques, les cérémonies de l'Eglise, le Baptême des enfans, la Confirmation, l'Extrême-Onction & le Mariage. Ils disoient que dans l'Eucharistie la transsubstantiation ne se faisoit pas dans les mains de celui qui consacroit indignement, mais dans la bouche de celui qui la recevoit dignement. Ils admettoient donc la présence réelle & la transsubstantiation, lorsque l'Eucharistie étoit consacrée dignement. Pierre Pylicdorf, qui écrivit aussi contre les *Vaudois* vers l'an 1250, parle comme Reinier de leur origine & de leur croyance. Il ajoute qu'ils rejetoient la Messe comme une institution humaine, & les cérémonies de l'Eglise, *à la réserve des Sacremens seuls*; qu'après un long-temps ils se mêlèrent, quoique laïques, d'entendre les confessions & de donner l'absolution, qu'un d'entre eux crut faire le corps de Notre-Seigneur & se communia lui-même. Ainsi le fanatisme des *Vaudois*, comme celui de toutes les autres sectes, s'accrut avec le temps & les conduisit d'erreurs en erreurs. Nous verrons ci-après les causes de ce progrès.

Basnage qui a écrit son histoire de l'Eglise pour réfuter Bossuet, soutient, l. 24, c. 10, §. 2, que le véritable Père de ces Hérétiques est Claude de Turin, qui se sépara de l'Eglise Romaine au 9e. siècle, & dont les sectateurs se perpétuèrent dans les vallées du Piémont jusqu'au douzième, que c'est probablement ce qui les fit nommer *Vaudois*. Au mot *Claude de Turin*, nous avons fait voir que cet Hérétique, disciple de Félix d'Urgel, étoit comme lui dans l'erreur des Adoptiens, & que son sentiment touchant l'Incarnation tenoit un milieu entre l'Arianisme & le Nestorianisme, erreur qui fut condamnée au 8e. siècle dans trois Conciles consécutifs. S'il avoit laissé des sectateurs dans les vallées du Piémont, il seroit impossible que depuis l'an 823, temps auquel écrivoit Claude de Turin, jusqu'en 1185, aucun écrivain n'en eût parlé, que pendant 360 ans les Evêques de Turin n'eussent rien fait pour purger leur Diocèse des erreurs enseignées par ce personnage, que le Pape Lucius, en condamnant les *Vaudois*, ne leur eût reproché aucune de ces fausses opinions. Ainsi la généalogie de ces Sectaires forgée par Basnage & par d'autres Protestans n'a aucune vraisemblance.

Une des principales questions est de savoir si les *Vaudois* nioient, comme les Calvinistes, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie & la transsubstantiation. Bossuet soutient qu'ils ne rejetoient ni l'une ni l'autre, il le prouve par le témoignage des auteurs qui ont parlé de la croyance de ces Sectaires, & nous avons vu que ni Reinier ni Pylicdorf ne les en accusent point, qu'ils supposent plutôt le contraire. Basnage néanmoins prétend que les *Vaudois* attaquoient ces deux dogmes, mais il n'a détruit aucune des preuves positives sur lesquelles Bossuet s'est fondé. Il dit en premier lieu, §. 5, que suivant le décret du Pape Lucius, les *Vaudois* avoient des sentimens opposés à ceux de l'Eglise Romaine sur le sacrement du corps & du sang de Jésus-Christ, sur la rémission des péchés, sur le mariage & sur les autres sacremens. Cela se conçoit aisément, c'étoit attaquer en effet la foi de l'Eglise Romaine que d'enseigner qu'un Prêtre riche & vicieux ne consacroit pas le corps & le sang de Jésus-Christ, ne remettoit pas les péchés par l'absolution, n'administroit pas validement le mariage & les autres sacremens. Telle étoit la prétention des *Vaudois*; mais ils ne nioient pas pour cela que Jésus-Christ fût présent dans l'Eucharistie, lorsqu'elle étoit consacrée par un Prêtre pauvre & vertueux, ni qu'un tel Ministre fût capable d'opérer validement les autres Sacremens. Suivant le témoignage de Reinier, ils pensoient que dans le premier cas la transsubstan-

tiation se faisoit dans la bouche de celui qui communioit dignement.

Basnage objecte en second lieu que, suivant le récit de Pylicdorf & d'autres, ces Hérétiques rejetoient la Messe comme une institution humaine, donc ils n'y croyoient pas. Mais cet Historien s'explique assez clairement en disant qu'ils la rejetoient avec les cérémonies de l'Eglise, *à la réserve des Sacremens seuls*. Ils admettoient donc au moins la substance des sacremens, en particulier de celui de l'Eucharistie qui consiste dans la consécration. Luther à son tour retrancha la plupart des cérémonies de la Messe, sans nier cependant le dogme de la présence réelle.

Ce Critique oppose à son adversaire en 3e. lieu, §. 18, le récit d'un Inquisiteur, dont on ne sait pas la date, & deux autres pièces dont l'authenticité est assez douteuse, mais il n'a pu en tirer que des conséquences forcées & qui ne prouvent rien. Enfin il confond les *Vaudois* avec les Albigeois, qui n'admettoient en effet ni la présence réelle ni la transsubstantiation, mais Bossuet a démontré la différence énorme qu'il y avoit entre les sentimens de ces deux sectes dans leur origine; on ne peut donc tirer aucune conséquence de l'une à l'autre. *Voyez* Albigeois.

Une autre question est de savoir de quelle manière les *Vaudois* furent traités dès leur naissance. Bossuet prétend que l'on n'exerça aucune persécution contre eux; Basnage soutient le contraire, il assure que suivant la teneur du décret de Lucius III, ceux qui ne voudroient pas abjurer leur erreur devoient être remis entre les mains des juges séculiers, *pour porter la peine due à leur crime*. Mais il avoue que cette sentence ne fut pas exécutée, parce que les Papes avoient d'autres affaires sur les bras. Quelles qu'aient été les raisons de l'oubli dans lequel on laissa ces Sectaires, le fait n'en est pas moins certain.

Basnage affirme néanmoins, §. 11, 15, 18, que l'an 1254 il y avoit une persécution déclarée contre eux, qu'ils avoient essuyé des guerres & des massacres, qu'il en fut de même en 1395, en 1473 & en 1486. Nous avons cherché vainement des preuves positives de tous ces faits. L'an 1254, il n'y eut en France aucune poursuite contre les Hérétiques que les décrets du Concile d'Alby, or c'étoit une répétition de ceux du Concile de Toulouse tenu en 1229; ces décrets regardoient les Albigeois & non les *Vaudois*. L'an 1395 on ne fut occupé dans le royaume qu'à trouver le moyen de terminer le grand schisme d'Occident concernant la Papauté. En 1473, nous ne voyons aucun vestige de persécution. En 1487, sous Charles VIII, le Pape envoya Albert de Catanée, Archidiacre de Crémone avec des Missionnaires pour travailler à la la conversion des *Vaudois*. Mais comme ces tentatives les mettoient toujours en fureur, ils traitèrent brutalement les Missionnaires, sur-tout dans les vallées de Fénestrelles & de l'Argentier. Le Marquis de Salmes y fit marcher des soldats, & il est vrai qu'il y eut à cette occasion des combats sanglans entre ces troupes & les *Vaudois* qui se défendoient en désespérés. Mais enfin les *Vaudois* furent obligés de se rendre, de mettre bas les armes & d'implorer la clémence du Roi. Dès ce moment on cessa de sévir contre eux. *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 17, l. 50, an 1487. Mais les Hérétiques ont toujours appelé *persécution* les tentatives les plus modérées que l'on a faites pour les instruire.

Comment Basnage a-t-il pu s'obstiner à confondre les *Vaudois* avec les Albigeois? Ceux-ci étoient de vrais Manichéens, Bossuet l'a démontré. Suivant Basnage, les *Vaudois* étoient des sectateurs de Claude de Turin, or cet Hérétique n'a jamais professé le Manichéisme. Ce Critique a cité, §. 26, le témoignage de Guillaume de Puylaurens qui distinguoit trois sectes différentes auprès d'Alby, les Manichéens, les Ariens & les *Vaudois*; il y a donc de l'entêtement à vouloir appliquer à l'une ce qui ne peut convenir qu'aux autres, & c'est très-mal à propos que Basnage s'est flatté d'avoir terrassé son adversaire.

Aussi Mosheim qui a examiné cette question avec de meilleurs yeux que Basnage, & qui a comparé tous les auteurs qui en ont parlé, n'est pas de son avis. Il a exposé comme Bossuet l'origine & la croyance des *Vaudois*, *Hist. Eccléf.* 12e. siècle, 2 part. c. 5, §. 11 & 12. « Leur objet » dit-il, ne fut point d'introduire de nouvelles » Doctrines dans l'Eglise, ni de proposer de nou- » veaux articles de foi aux Chrétiens, mais seule- » ment de réformer le gouvernement Ecclésiast- » tique, de ramener le Clergé & le Peuple » à la simplicité & à la pureté primitive des » siècles apostoliques ». Il expose ensuite leurs sentimens de la même manière que Reinier & Pylicdorf. Il dit, §. 13, que les *Vaudois* confioient le gouvernement de leur Eglise aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, & qu'ils regardoient ces trois ordres comme établis par Jésus-Christ; mais ils vouloient que ceux qui en étoient revétus ressemblassent aux Apôtres, qu'ils fussent comme eux *non lettrés*, pauvres, sans aucune possession temporelle, & gagnassent leur vie par le travail de leurs mains. Les laïques étoient partagés en deux ordres, l'un de Chrétiens parfaits qui se dépouilloient de tout, étoient mal vétus & vivoient durement; l'autre, d'imparfaits qui vivoient comme le reste des hommes, mais qui évitoient toute espèce de luxe & de superfluité, comme ont fait depuis les Anabaptistes. Au reste Mosheim n'a pas été assez imprudent pour les accuser d'avoir nié la présence réelle & la transsubstantiation.

Mais il fait une remarque essentielle, c'est que

les *Vaudois* d'Italie ne pensoient pas de même que ceux de France & des autres contrées de l'Europe. Les premiers regardoient l'Eglise Romaine comme la véritable Eglise de Jésus-Christ, quoique corrompue & défigurée ; ils admettoient les sept Sacremens, ils regardoient la possession des biens temporels comme légitime, ils promettoient de ne jamais se séparer de cette Eglise, pourvu qu'on ne les gênât point dans leur croyance. Les seconds, plus fanatiques, ne vouloient rien posséder du tout, ils soutenoient que l'Eglise Romaine avoit apostasié & renoncé à Jésus-Christ, que le S. Esprit ne la gouvernoit plus, que c'étoit la prostituée de Babylone dont il est parlé dans l'Apocalypse. Cette distinction que fait Mosheim, qui est confirmée par le témoignage de plusieurs anciens auteurs, & qui a échappé à la plupart des Historiens, nous paroît très-importante, & propre à concilier les contradictions qui se trouvent dans les différentes narrations que l'on a faites touchant les *Vaudois*.

Un de nos Historiens Philosophes, ou plutôt romanciers, a fait de cette secte un tableau d'imagination qu'il a tiré de son propre fonds & des écrits des Calvinistes, & l'on a eu grand soin de le copier dans l'ancienne Encyclopédie, au mot *Vaudois*. Il en attribue la naissance à l'horreur qu'inspirèrent les crimes commis dans les croisades, les dissentions des Papes & des Empereurs, les richesses des Monastères, l'abus que faisoient les Evêques de leur puissance temporelle. Cependant ces Sectaires n'ont jamais allégué aucun de ces motifs pour justifier leurs déclamations contre le Clergé. Il y a lieu de présumer que les tisserands, les cordonniers, les manouvriers, les ignorans, desquels étoit principalement composé la secte des *Vaudois*, n'avoient pas une très-grande connoissance des crimes commis dans les croisades, & n'étoient pas fort touchés des dissentions des Papes & des Empereurs. Ce n'étoient pas eux non plus qui avoient beaucoup d'intérêt aux abus que pouvoient commettre les Evêques dans l'usage de leur puissance temporelle. Ils vouloient que les Pasteurs de l'Eglise fussent pauvres & non lettrés, comme étoient les Apôtres, qu'ils travaillassent comme eux de leurs mains, & qu'ils portassent comme eux des sandales. Tous ces articles leur paroissoient de la dernière importance, parce qu'ils les trouvoient prescrits dans l'Evangile, *Marc*, c. 6, ℣. 9, &c.

Une autre mépriſe grossière de la part de ce Philosophe a été de confondre les *Vaudois* avec les Albigeois ou Bons-hommes. Ceux-ci étoient Manichéens, comme Bossuet l'a fait voir, les vrais *Vaudois* ne le furent jamais. Les Albigeois étoient connus en France depuis l'an 1021, sous le règne du Roi Robert ; l'an 1147, vingt ans avant que parût Pierre Valdo, S. Bernard étoit allé dans nos provinces méridionales pour tâcher de les instruire & de les convertir ; la simplicité de l'extérieur de ce saint abbé n'étoit pas propre à donner une haute idée de la richesse des Monastères ; & il est prouvé d'ailleurs que les autres Missionnaires de son Ordre furent très-exacts à l'imiter. *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 10, l. 29, édit. *in*-12, p. 258.

On convient en général de la simplicité, de la douceur, de l'innocence des mœurs des *Vaudois*, & ce phénomène n'a rien d'étonnant ; il se rencontre ordinairement chez les peuples qui vivent dans les gorges des montagnes. Eloignés des villes & de la corruption qui y règne, occupés à paître les troupeaux & à cultiver quelques coins de terre, réduits à la seule société domestique pendant la saison des neiges, ils ne connoissent point d'autres assemblées que celles de religion ; il ne croît point de vin chez eux, ils vivent de laitage : quelle vapeur maligne pourroit infecter leurs mœurs ? aujourd'hui encore les habitans des Alpes, soit Catholiques, soit Calvinistes, ressemblent au portrait que l'on nous fait des *Vaudois*. Mais ce n'étoit point là le caractère des Hérétiques qui désoloient le Languedoc & les Provinces voisines au 12e. siècle, sous le nom d'*Albigeois*. L'an 1147, vingt ans avant la naissance des *Vaudois*, Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, écrivoit aux Evêques d'Embrun, de Die & de Gap, « on a vu, par un » crime inouï chez les Chrétiens, rebaptiser les » peuples, profaner les Eglises, renverser les » Autels, brûler les Croix, fouetter les Prêtres, » emprisonner les Moines, les contraindre à » prendre des femmes par les menaces & les » tourmens, &c. » Fleuri, *Hist. Eccléſ.* l. 69, n. 24. Comment notre Philosophe a-t-il pu confondre avec ces furieux les *Vaudois* dont il nous vante la douceur & l'innocence ?

C'est contre les Albigeois turbulens, séditieux, sanguinaires, & non contre les *Vaudois*, que le Pape Innocent III envoya des Inquisiteurs l'an 1198, & publia une croisade l'an 1208. Elle n'eut lieu qu'en Languedoc ; les scènes les plus meurtrières se passèrent à Beziers, à Carcassone, à Lavaur, à Albi, à Toulouse ; il n'y en eut aucune dans les vallées des Alpes, soit de la Provence, soit du Dauphiné, où l'on prétend que les *Vaudois* étoient retirés. Quand notre Historien romancier dit que sur la fin du 12e. siècle le Languedoc se trouva rempli de *Vaudois*, & qu'on les poursuivit par le fer & le feu, il ne peut en imposer qu'aux ignorans crédules.

Est-il vrai que ceux qui restèrent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence & le Dauphiné défrichèrent ces terres stériles, que par des travaux incroyables ils les rendirent propres au grain & au pâturage, qu'ils enrichirent leurs Seigneurs, &c ? pure fable. Les vallées des Alpes, soit du côté de la France, soit du côté du Piémont, n'ont jamais été sans

habitans ; il y en avoit lorſqu'Annibal les traverſa, les Alpes Cottiennes, aujourd'hui le Mont-Cénis, entre le Dauphiné & le Piémont, étoient appelées par les Romains *Cottii regnum*, elles n'étoient donc pas déſertes, non plus qu'à préſent. Le terrain de ces vallées a été de tout temps propre au pâturage lorſque les neiges ſont fondues, & les langues de terre qui s'y trouvent ſont très-fertiles. La population s'y accroît naturellement, parce que les habitans ne s'expatrient point, qu'ils ſont à couvert des ravages de la guerre, que la pureté de l'air en écarte la contagion, & que ces peuples ont des mœurs. Nous ne penſons pas que les *Vaudois* aient eu le talent de faire fondre les neiges des Alpes, ni de leur dérober le terrain qu'elles couvrent tous les ans. Les imaginations de ce Philoſophe ſont autant de traits d'ignorance.

De toutes ces obſervations il réſulte que pour avoir une juſte notion des *Vaudois*, il faut diſtinguer les différentes époques de leur héréſie, & les différentes contrées dans leſquelles il s'en eſt trouvé. Que Pierre Valdo, ou ſes émiſſaires aient aiſément ſéduit les habitans des Alpes, pauvres, ignorans, éloignés des Egliſes, des Paſteurs, & des ſecours de religion, cela eſt naturel. Que ſes erreurs aient paſſé les Monts, aient été portées juſques dans les vallées du Piémont, cela ſe conçoit encore. Elles ont dû demeurer les mêmes, tant que ces *Vaudois* n'ont point eu de commerce avec d'autres Hérétiques. Auſſi l'an 1517, Claude de Seyſſel, Archevêque de Turin, attribuoit encore aux *Vaudois* de ſon Diocèſe la même doctrine pour laquelle ils avoient été condamnés l'an 1185, & qui a été fidélement expoſée par Boſſuet & par Mosheim.

Mais il eſt à peu près impoſſible que ceux de deçà les monts n'y aient pas ajouté bientôt de nouvelles erreurs ; on le comprendra, ſi l'on veut faire attention à la multitude de ſectes dont la France étoit infeſtée au douzième ſiècle. Il y avoit 1°. des Albigeois, appelés auſſi *Cathares* & *Bons-Hommes*, c'étoit la ſecte principale ; on l'avoit vu éclore au commencement du ſiècle précédent. 2°. Des Beggards, qui étoient à-peu-près de même date. 3°. Des Pétrobruſiens, Diſciples de Pierre & de Henry de Bruys. 4°. Des ſectateurs de Tanquelin ou Tanquelme, & d'Arnaud de Breſce. 5°. Des *Capuciati* ou Encapuchonnés ; nous avons parlé de ces différens ſectaires ſous leur nom particulier. 6°. Enfin de ces *Vaudois* dont nous parlons. On conçoit que ces divers fanatiques, tous ignorans, & de la lie du peuple, n'étoient pas fort ſcrupuleux en fait de dogmes, & fraterniſoient aiſément les uns avec les autres pour ſoutenir leur intérêt commun. De même que chez les Proteſtans l'on eſt aſſez Chrétien dès que l'on ſe déclare ennemi du Pape & de l'Egliſe Romaine, ainſi parmi les ſectaires du douzième ſiècle on paroiſſoit ſuffiſamment orthodoxe, dès que l'on déclamoit contre le gouvernement eccléſiaſtique. Nous ne doutons pas qu'un bon nombre de *Vaudois* ne ſe ſoient mêlés parmi tous ces déclamateurs, n'aient fait cauſe commune avec eux, n'aient adopté une partie de leurs ſentimens. Auſſi l'an 1375 le Pape Grégoire X, écrivant aux évêques du Dauphiné pour exciter leur zèle contre les Hérétiques, joint enſemble les Patarins, les *Pauvres de Lyon*, les Arnaldiſtes & les Fratricelles. *Hiſt. de l'Egl. Gallic.* tome 14, l. 41, an 1375.

Nous ne devons donc pas être ſurpris de ce que Reinier & Pylicdorf, qui connoiſſoient mieux les *Vaudois* de France que ceux d'Italie, & qui n'ont écrit qu'un ſiècle après leur naiſſance, leur ont attribué des erreurs qu'ils n'avoient pas encore dans leur origine. En ſecond lieu il ne faut pas s'étonner de ce que les auteurs du temps n'ont pas toujours ſu diſtinguer ce que chacune de ces ſectes avoit de particulier, & ſi pluſieurs les ont confondues ſous le nom général d'*Albigeois*, ou ſous celui de *Vaudois*. 3°. Il a pu ſe faire que des *Vaudois* devenus auſſi furieux que les autres Hérétiques parmi leſquels ils s'étoient mêlés, aient été compris dans la proſcription prononcée contre eux tous, & qu'on les ait pourſuivis tous ſans diſtinction comme coupables des même excès.

Il eſt conſtant que ceux que l'on appeloit *Côteraux*, *Routiers*, *Triverdins*, *Couriers*, *Mainades*, étoient des ſcélérats ſemblables aux Circoncellions des Donatiſtes, aux brigands nommés *Ribauds* dans le treizième ſiècle, & aux Anabaptiſtes appelés *Paſtoricides* en Angleterre. Ils n'avoient horreur d'aucun crime, ils vendoient leur bras à quiconque vouloit les payer, & ils étoient sûrs de l'impunité, ſous le prétexte de religion. C'eſt pour arrêter leurs ravages qu'Innocent III publia une croiſade en 1208. Il y a donc beaucoup de mauvaiſe foi de la part des Proteſtans & des Incrédules, a vouloir perſuader que l'on a pourſuivi les *Vaudois* à feu & à ſang, malgré l'innocence & la douceur de leurs mœurs. Eſt-on allé leur faire la guerre dans les vallées du Piémont, lorſqu'ils ont été paiſibles ?

Quand ils auroient été tels en général que les Calviniſtes ont affecté de les peindre, nous ne voyons pas quel avantage il y a pour eux à les mettre au nombre de leurs ancêtres, ni quel relief une pareille ſecte peut donner à la leur. Les *Vaudois* étoient des ignorans, & ils auroient voulu que les Prêtres ne fuſſent pas plus ſavans qu'eux. C'étoient des fanatiques, puiſque leur Doctrine touchant la pauvreté volontaire, les ſermens faits en juſtice & la punition des malfaiteurs étoit deſtructive de toute ſociété. C'étoient des opiniâtres, que trois cents ans de miſſions & d'inſtructions n'ont pu faire revenir de leurs préjugés. Leur croyance reſſembloit beaucoup plus à celle des Anabaptiſtes qu'à celle des Calviniſtes ; puiſque ceux-ci n'ont jamais reconnu les Ana-

baptiſtes pour leurs frères, il eſt bien ridicule de nous donner les *Vaudois* pour leurs pères. Mais la conduite de ces ſectaires nous montre les effets qu'a coutume de produire la lecture de l'Ecriture-Sainte ſur des ignorans indociles, elle les rend fanatiques & incorrigibles ; on a vu reparoître le même phénomène à la naiſſance de la prétendue réforme en Allemagne, en France & en Angleterre. *Voyez* ECRITURE-SAINTE. Baſnage a voulu perſuader que Pierre Valdo étoit un homme lettré, qu'il avoit traduit les Evangiles & d'autres livres de l'Ecriture-Sainte, c'eſt une fauſſeté, il les fit traduire par un Prêtre nommé *Etienne d'Eviſa*, & les fruits de ce travail ne furent pas heureux.

A la naiſſance de la prétendue réforme les *Vaudois* apprirent confuſément qu'il y avoit en Suiſſe & en Allemagne des hommes qui déclamoient auſſi-bien qu'eux contre les Paſteurs catholiques. En 1530 ils y envoyèrent des députés qui eurent des conférences avec Bucer & avec Œcolampade ; On voit par le récit même des Hiſtoriens Proteſtans combien la croyance des *Vaudois* étoit pour lors différente de celle des Calviniſtes, Boſſuet, *ibid.* l. 11, §. 117 & ſuiv. Baſnage n'a pas oſé conteſter ſur ce point. Mais en 1536 Favel, miniſtre de Génève, vint à bout de leur faire embraſſer le Calviniſme. La confeſſion de foi qu'ils préſentèrent au Roi vers l'an 1540 étoit l'ouvrage des miniſtres Huguenots qu'ils avoient reçus chez eux. Ils y rejetoient la préſence réelle & la tranſſubſtantiation, le culte de la Croix & des Saints, la prière pour les morts, l'abſolution ſacramentelle ; ils ne reconnoiſſoient que deux ſacremens, le baptême & la cène, &c. Ce n'étoient plus là les ſentimens de leurs pères.

Malheureuſement avec cette nouvelle doctrine ils adoptèrent l'eſprit ſéditieux & violent des Calviniſtes. Déja l'an 1530, après leurs conférences avec les Proteſtans, ils prirent les armes & ſe défendirent contre les pourſuites des Evêques & du parlement d'Aix ; parce qu'on leur avoit fait eſpérer d'être bientôt ſoutenus. En 1535, François Ier leur accorda une amniſtie, ſous condition qu'ils abjureroient leurs erreurs. En 1542 ou 1543, ils s'attroupèrent, prirent les armes, renverſèrent des autels, pillèrent des égliſes, & commirent d'autres excès. Voyez *l'Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* tome 9, in-12, p. 645 & 652. C'eſt pour ces faits, dont leurs apologiſtes n'ont eu garde de convenir, que le Parlement d'Aix rendit un Arrêt contre eux. Cependant le Cardinal Sadolet, Evêque de Carpentras, intercéda pour eux auprès de François Ier, & l'exécution de l'arrêt fut ſuſpendue. Mais le premier Préſident d'Oppède, & l'Avocat-général Guérin, aigrirent l'eſprit du Roi, ils lui perſuadèrent que ſeize mille *Vaudois* vouloient ſe ſaiſir de Marſeille ; note d'Amelot de la Houſſaye, *ſur l'Hiſt. du Concile de Trente de Fra-Paolo*, l. 2, p. 110. Conſéquemment l'ordre fut donné de les exterminer ; les villages de Mérindol & de Cabrières furent réduits en cendres, & près de quatre mille perſonnes furent maſſacrées.

Tous nos écrivains modernes ont déclamé à l'envi contre la cruauté de cette exécution, ils en ont exageré les circonſtances, ils ne ceſſent de la citer comme un exemple des effets que peut produire un zèle de religion mal réglé. Mais c'eſt en impoſer aux lecteurs mal inſtruits que d'attribuer cette expédition ſanglante au zèle de religion, plutôt qu'au reſſentiment excité par la conduite ſéditieuſe des *Vaudois*. Deux magiſtrats ont eu tort ſans doute d'exagérer leur faute, pendant qu'un Evêque demandoit grâce pour les coupables ; mais il s'en faut beaucoup que ces deux hommes aient agi par zèle de religion. L'avocat général Guérin fut accuſé d'avarice, & d'avoir voulu s'approprier une partie des biens confiſqués, & le Préſident d'Oppède d'avoir agi par vengeance contre pluſieurs particuliers. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le village d'Oppède, dont il portoit le nom, fut détruit comme les autres, & que dix ou douze familles Catholiques de Mérindole furent enveloppées dans le maſſacre général. On les auroit ſauvées ſans doute, ſi la religion étoit entrée pour quelque choſe dans cette boucherie.

L'hiſtorien prétendu philoſophe, dont nous avons déja révélé pluſieurs infidélités, en a encore commis de nouvelles à cette occaſion. Il a voulu perſuader que la cauſe de l'arrêt rendu contre les *Vaudois* par le Parlement de Provence, fut leur confeſſion de foi de l'an 1540, & le deſſein de punir des Hérétiques obſtinés. Il ne falloit pas oublier leur révolte de l'an 1535, & l'amniſtie que le roi leur avoit accordée ; une amniſtie ſuppoſe des voies de fait & non des erreurs. Comme cette grâce portoit pour condition que les *Vaudois* abjureroient leur doctrine, il dit que l'on n'abjure guères une religion que l'on a ſucée avec le lait, & à laquelle on ſacrifie tous les biens de ce monde. Mais ces Hérétiques n'avoient pas ſucé avec le lait la religion Calviniſte qu'ils venoient d'embraſſer, & nous ne voyons pas quels biens ils avoient ſacrifiés juſqu'alors.

Il dit que ces malheureux n'étoient point diſpoſés à la révolte, puiſqu'ils ne ſe défendirent pas & qu'ils s'enfuirent de tous côtés en demandant miſéricorde. En effet, comment ſe ſeroient-ils défendus en 1545, contre une armée envoyée pour les exterminer ? mais en 1543, les habitans de Cabrières, village ſitué dans le Comtat, aidés par leurs frères de Provence, avoient repouſſé deux fois les troupes du Pape juſqu'aux portes d'Avignon & de Cavaillon, le Pape avoit imploré l'aſſiſtance du Roi pour réduire ces rebelles, & François Ier par des lettres du 11 décembre de cette année,

avoit ordonné au gouverneur de Provence de prêter main-forte au Légat, il y avoit donc eu déja deux révoltes des *Vaudois* l'an 1545, lorſqu'ils furent pourſuivis à feu & à ſang, & la deſtruction de Mérindol avoit été ordonnée en particulier, parce que ces ſectaires s'y fortifioient. En 1541 ils avoient imploré la protection des Princes Luthériens d'Allemagne aſſemblés à Ratiſbonne, & ils en avoient obtenu une recommandation très-preſſante auprès de François Ier; ce Prince ne pouvoit pas voir cette démarche de bon œil. *Hiſt. de l'Egliſe Gallicane*, l. 53, an. 1541.

Enfin notre Philoſophe prétend que l'exécution cruelle faite contre les *Vaudois* fit faire de nouveaux progrès au Calviniſme, & que le tiers de la France en embraſſa les ſentimens. C'eſt une fauſſeté. Les progrès rapides du Calviniſme ne commencèrent en France que l'an 1558, ſous le règne de Henri II, dix ans après la mort de François Ier; d'autres cauſes plus puiſſantes y contribuèrent; & il s'en fallut de beaucoup qu'il ne fut embraſſé d'abord par le tiers du royaume; mais aucune impoſture ne coûte à cet écrivain romancier. Dans un autre ouvrage il a forgé des calomnies encore plus atroces, au ſujet de la rigueur exercée contre les *Vaudois*.

Pour peu que l'on réfléchiſſe ſur la conduite de ces ſectaires, on voit qu'il n'y eut rien de conſtant chez eux qu'une ignorance groſſière & une haine aveugle contre le Clergé Catholique, c'eſt tout le fruit que produiſit parmi eux la lecture de l'Ecriture-Sainte qu'ils étoient incapables d'entendre. Très-peu ſcrupuleux en fait de dogmes, ils en changèrent toutes les fois que leur intérêt parut l'exiger, ils ſe joignirent indifféremment à toutes les ſectes du douzième & du treizième ſiècle, ſans s'embarraſſer de ce qu'elles croyoient ou ne croyoient pas. Souples, timides, hypocrites, lorſqu'ils ſe ſentoient foibles, ils ne cherchoient qu'à ſe cacher ſous un extérieur catholique; en ſoutenant qu'il n'eſt pas permis de jurer en juſtice, ils n'héſitoient pas de ſe parjurer pour diſſimuler leur croyance; en condamnant la guerre en général, ils prirent les armes contre leurs ſouverains, dès qu'on voulut gêner l'exercice de leur religion, ils eurent part aux tumultes qu'excitèrent les autres Hérétiques, & ils trempèrent leurs mains plus d'une fois dans le ſang des Inquiſiteurs & des Miſſionnaires qui voulurent les inſtruire. Telles ont été de tout temps & telles ſeront toujours toutes les ſectes hérétiques.

Au reſte, c'eſt l'affectation d'une pauvreté faſtueuſe & cynique des Hérétiques du 12e & du 13e ſiècle qui a donné lieu à l'inſtitution des Religieux mendians. Le deſſein des fondateurs fut de prouver aux Sectaires que l'on pouvoit pratiquer une pauvreté humble, laborieuſe, auſtère & véritablement évangélique, ſans déclamer contre le Clergé & ſans ſe révolter contre l'Egliſe. Cela étoit déja démontré par l'exemple d'une congrégation de *Vaudois* convertis qui s'aſſocièrent l'an 1207; ils prirent le nom de *pauvres Catholiques*, ils continuèrent de vivre comme auparavant, & ils travaillèrent utilement à la converſion des autres *Vaudois*; en 1256 ils ſe réunirent aux Hermites de S. Auguſtin; Héliot, *Hiſtoire des Ordres Monaſtiques*, tome 3, page 21. S. François de ſon côté jeta les premiers fondemens de ſon ordre, l'an 1209. Mais les Proteſtans toujours bizarres & inconſéquens, après avoir approuvé la pauvreté orgueilleuſe & fanatique des *Vaudois*, n'ont ceſſé de déclamer contre la pauvreté humble & charitable des Religieux Catholiques. *Voyez* PAUVRETÉ VOLONTAIRE, MENDIANS, &c.

U B

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES. On nomma ainſi ceux d'entre les Luthériens qui ſoutenoient que le corps de Jéſus-Chriſt eſt préſent dans l'Euchariſtie en vertu de ſa divinité préſente par-tout, *ubique*. Ils avoient embraſſé ce ſentiment, afin de ne pas être obligés d'admettre la Tranſſubſtantiation. L'on prétend que Luther le ſoutint ainſi pendant deux ans.

D'autres ont écrit que le premier auteur de ce ſentiment fut Jean de Weſtphalie, nommé vulgairement *Weſtphale*, miniſtre de Hambourg an 1552, qui ſe rendit célèbre par ſes écrits contre Luther & contre Calvin; d'autres diſent que ce fut Brentius, diſciple de Luther, mais qui ne penſoit pas toujours comme ſon maître, & qui forgea cette opinion l'an 1560. Il eut pour ſectateurs Flacius Illyricus, Oſiander & d'autres. Six de ces docteurs s'aſſemblèrent au Monaſtère de Berg, l'an 1577, & y décidèrent le dogme de l'*ubiquité* du corps de Jéſus-Chriſt comme un article de foi.

D'autre côté, Mélanchon s'éleva contre cette doctrine dès qu'elle commença de paroître, il ſoutint que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une eſpèce de confuſion entre les deux natures de Jéſus-Chriſt, en attribuant à l'une les propriétés de l'autre, & il perſiſta juſqu'à la mort dans cette manière de penſer. Les univerſités de Wirtemberg & de Léipſic embraſſèrent vainement le parti de Mélanchon, le nombre des *Ubiquiſtes* augmenta, & leur ſyſtême a prévalu pendant long-temps parmi les Luthériens. Ceux de Suède, en le ſoutenant, ſe diviſèrent encore; les uns prétendirent que pendant la vie mortelle du Sauveur ſon corps étoit par-tout; les autres, qu'il n'a eu ce privilége que depuis ſon aſcenſion.

Il paroît qu'aujourd'hui, cette opinion n'a plus de partiſans parmi les Luthériens; ils ſe

ſont rapprochés des Calviniſtes, & ils penſent communément que le corps de Jéſus-Chriſt n'eſt préſent avec le pain que dans la communion, & au moment qu'on le reçoit. Nous ne ſavons pas s'ils enſeignent que ce corps eſt préſent en vertu de l'action même de communier, ou en vertu des paroles de Jéſus-Chriſt, *Ceci eſt mon corps*, prononcées auparavant. *Voyez* EUCHARISTIE, §. I.

Il eſt aſſez étonnant que des Théologiens, qui s'efforçoient de perſuader que l'Ecriture-Sainte eſt claire, intelligible, à portée de tout le monde ſur les dogmes de foi, n'aient jamais pu parvenir à s'accorder ſur un article auſſi eſſentiel qu'eſt celui de l'Euchariſtie; qu'après bien des diſputes, des ſyſtêmes, des volumes écrits de part & d'autre, la différence de croyance ait toujours ſubſiſté & ſubſiſte encore entre les deux principales ſectes proteſtantes. La première choſe qu'il auroit fallu prouver par l'Ecriture étoit le droit qu'ils s'attribuoient de faire des déciſions de foi pendant qu'ils le refuſoient à l'Egliſe univerſelle.

Baſnage, *Hiſtoire de l'Egliſe*, l. 26, c. 6, §. 2. ſoutient que l'opinion des *Ubiquitaires* eſt une ſuite naturelle du dogme de la préſence réelle, qu'ainſi l'Egliſe romaine ne peut pas combattre cette opinion avec avantage. En effet, dit-il, ſi je conçois qu'un corps qui ne peut être naturellement que dans un lieu, ſe trouve cependant en cent mille endroits où l'on communie, & où l'on garde l'Euchariſtie, je puis croire également qu'il eſt par-tout, parce qu'il n'y a plus de règle, lorſque la nature des choſes eſt détruite, & qu'il n'y a plus rien de fixe, quand on a recours à des miracles qui détruiſent la raiſon.

Si ce critique avoit été moins entêté de ſes préjugés, il auroit compris que la règle & la meſure de notre foi eſt la revélation, que ce n'eſt point à nous de pouſſer les miracles & les myſtères plus loin que Dieu ne nous les a révélés. Or l'Ecriture-Sainte & la Tradition qui ſont les organes de la Révélation nous enſeignent que le corps de Jéſus-Chriſt eſt dans l'Euchariſtie, ſans nous dire qu'il eſt auſſi ailleurs; donc nous devons borner là notre foi. C'en eſt aſſez pour réfuter les *Ubiquitaires*, qui ne peuvent fonder leur ſentiment ni ſur l'Ecriture-Sainte ni ſur la Tradition. Il n'eſt pas queſtion de ſavoir où le Corps de Jéſus-Chriſt peut ou ne peut pas être, mais de ſavoir où il eſt. Au reſte, rien de plus faux que le principe ſur lequel Baſnage s'eſt fondé. Suivant la narration de l'Evangile, Jéſus-Chriſt en reſſuſcitant ſortit du tombeau ſans déranger la pierre qui en fermoit l'entrée, ce fut un Ange qui la renverſa. *Mat.* c. 28, ℣. 2. Ses Diſciples ne le virent point auprès de ſon tombeau, & cependant il s'y montra à Marie-Magdeleine, *Joan.* c. 20, ℣ 14. Il diſparut aux yeux des deux diſciples d'Emmaüs avec leſquels il venoit de manger, *Luc*, c. 24, ℣. 31. Le même ſoir il ſe trouva au milieu de ſes diſciples, quoique les portes fuſſent fermées, ils crurent voir un eſprit; pour les raſſurer, il leur fit toucher ſon corps, *ibid.* ℣. 36; il répéta ce même prodige en faveur de S. Thomas, *Joan.* c. 20, ℣. 26. Refuſerons-nous d'y croire, ſous prétexte qu'un corps ne peut pas *naturellement* pénétrer les autres corps, ſe trouver dans un lieu ſans y être venu, ni diſparoître ſubitement à tous les yeux; que dans tous ces cas la nature des choſes ſeroit détruite? Ce principe de Baſnage ne tend pas à moins qu'à renverſer tous les miracles; & telle eſt la conſéquence de tous les argumens que les Proteſtans ont faits contre le myſtère de l'Euchariſtie. On diroit qu'ils ont eu deſſein d'armer les Incrédules contre tous les articles de notre foi.

V E

VEAU. Ce terme dans l'Ecriture Sainte eſt employé en différens ſens; 1°. il ſignifie des ennemis en fureur, *Pſ.* 21, ℣. 13, *circumdederunt me vituli multi*; 2°. Au contraire dans *Iſaïe*, c. 11, ℣. 7, il déſigne des hommes doux & paiſibles; il y eſt dit que l'ours & le *veau* paroîtront enſemble, c'eſt à dire, que les foibles & les ſimples ne craindront plus ceux qui leur paroiſſoient redoutables. 3°. Le Prophête *Malachie*, c. 4, ℣. 2, compare un peuple qui eſt dans la joie à des *veaux* qui bondiſſent dans une prairie. 4°. *Pſ.* 50, ℣. 21, ce mot exprime les différentes eſpèces de victimes, *imponent ſuper altare tuum vitulos.* Mais dans *Oſée*, c. 14, ℣. 3, *vitulos labiorum*, les *victimes des lèvres* ou de la bouche ſignifient des louanges, des vœux, des actions de grâces, c'eſt ce que S. Pierre appelle *ſpirituales hoſtias*, 1. *Pet.* c. 2, ℣. 5.

VEAU D'OR. Idole que les Iſraélites ſe firent faire au pied du Mont-Sinaï, à laquelle ils rendirent un culte à l'imitation de celui du bœuf Apis qu'ils avoient vu pratiquer en Egypte; l'hiſtoire en eſt rapportée, *Exode*, c. 32; elle démontre la groſſièreté de ce peuple & ſon penchant décidé à l'Idolâtrie. Quarante jours auparavant les mêmes Iſraélites avoient été ſaiſis de frayeur à la vue de l'appareil terrible avec lequel Dieu leur avoit intimé ſes lois, c. 19, il leur avoit ſévérement defendu d'adorer d'autres Dieux que lui, c. 20, ℣. 3. Ils avoient ſolemnellement promis de lui être ſoumis & fideles, ils lui avoient immolé des victimes, c. 24, ℣. 3 & 5; parce que Moïſe tardoit trop long-temps à leur gré de deſcendre de la Montagne où Dieu lui donnoit ſes ordres, ils voulurent avoir

un Dieu visible, une idole à laquelle ils pussent offrir leurs sacrifices. Dans la fête insensée qu'ils célébrèrent à son honneur, ils poussèrent l'impiété jusqu'à dire : *Voilà tes Dieux, Israël, qui t'ont tiré du pays de l'Egypte*, c. 32, ℣. 4.

Il n'est donc pas étonnant que Moïse indigné de cette prévarication, ait brisé les Tables de la Loi, ait fait fondre & réduire cette Idole en poudre, l'ait fait jeter dans le torrent dont ce peuple buvoit les eaux, ait armé les Lévites & leur ait ordonné de mettre à mort les plus coupables. Cet exemple de sévérité étoit nécessaire pour intimider les autres & pour prévenir les rechutes. Environ cinq cents ans après, leurs descendans ne furent pas moins insensés qu'eux, puisqu'ils adorèrent les *veaux d'or* que Jéroboam fit faire, pour détourner ses sujets d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le Temple de Jérusalem, 3 *Reg.* c. 12, ℣. 28.

Le plus célèbre des Incrédules de notre siècle a voulu prouver que l'histoire de l'adoration du *veau d'or* n'est ni vraisemblable ni possible, mais à son ordinaire il en a falsifié plusieurs circonstances; aussi lui a-t-on fait voir que dans ses réflexions il y a presque autant de fausseté & de bévues que de mots. *Réfutation de la Bible expliquée*, l. 6, c. 6, art. 7. *Lettres de quelques Juifs*, 1ere part. lettre 5, &c.

Il objecte 1°., qu'il a été impossible aux Israélites de faire faire un *veau d'or* dans le désert. Il n'y a pas d'apparence, dit-il, qu'ils aient eu des fondeurs d'or qui ne se trouvent que dans les grandes villes; il est impossible de jeter un *veau d'or* en fonte & de le réparer en une nuit, il auroit fallu au moins trois mois pour achever un pareil ouvrage.

Si ce critique avoit lu plus attentivement l'histoire qu'il attaque, il auroit vu qu'environ un an après l'adoration du *veau d'or*, il se trouva dans le désert & parmi les Israélites deux fondeurs capables d'exécuter en or, en argent, & en bronze tous les ornemens & les vases du Tabernacle, *Exode*, c. 31; sans doute ils avoient appris cet art en Egypte où il étoit déja connu & pratiqué pour lors. On peut s'assurer par le témoignage des artistes que deux ou trois jours suffisent pour faire un moule & jeter en fonte un ouvrage quelconque, sur-tout lorsqu'il n'est pas d'un poids considérable, & que l'on n'y exige pas une grande perfection. L'histoire ne dit point que le *veau d'or* ait été fait en une nuit, ni qu'il ait été réparé au ciseau ou au burin; elle témoigne au contraire qu'il demeura tel qu'il avoit été tiré du moule, c. 32, ℣. 24. Les Israélites vouloient une Idole qu'ils pussent transporter aisément, & l'on sait qu'encore aujourd'hui les Nations Idolâtres se contentent des figures les plus grossièrement travaillées.

2°. Il n'est pas concevable, dit notre Philosophe, que trois millions de Juifs qui venoient de voir & d'entendre Dieu lui-même, au milieu des trompettes & des tonnerres, voulussent sitôt & en sa présence même, quitter son service pour celui d'un *veau*.

Réponse. Il est encore plus inconcevable de voir les anciens Païens, & même les Philosophes, s'obstiner dans l'idolâtrie, malgré le spectacle de l'univers qui leur prêchoit un seul Dieu, & malgré les leçons des Docteurs Chrétiens qui leur prouvoient cette vérité; de voir encore aujourd'hui des Athées pousser l'aveuglement & l'opiniâtreté plus loin; de voir enfin des hommes qui paroissent raisonnables, qui après les plus belles résolutions faites dans une grande maladie, se replongent bientôt dans les mêmes désordres qui ont failli de les conduire au tombeau : cependant tous ces travers de l'esprit & du cœur humain n'en sont pas moins vrais.

3°. L'on ne peut pas, continue notre critique, réduire l'or en poudre en le jetant au feu; on ne peut le dissoudre que par des procédés de chymie dont Moïse n'avoit sûrement aucune connoissance.

Réponse. Quand il seroit nécessaire d'attribuer à Moïse des connoissances supérieures en fait de chymie, nous n'hésiterions pas, puisqu'il est dit que ce législateur avoit été instruit des arts & des sciences de l'Egypte; or il est incontestable que celui dont nous parlons n'étoit pas inconnu aux Egyptiens. Mais nous n'avons pas besoin de rien supposer par conjecture, comme le fait à tout moment le censeur de l'*Histoire Sainte*. Elle dit seulement que Moïse après avoir jeté le *veau d'or* au feu, le fit briser & moudre jusqu'à le pulvériser, & qu'il fit jeter cette poudre dans l'eau que buvoient les Israélites, c. 32, ℣. 20.

4°. Moïse, dit-il enfin, à la tête de la tribu de Lévi, tue vingt-trois mille hommes de sa nation, qui sont tous supposés bien armés, puisqu'ils venoient de combattre les Amalécites; jamais un peuple entier ne s'est laissé égorger ainsi sans défense. Il observe ailleurs que si ce fait étoit vrai, ç'auroit été de la part de Moïse un trait de cruauté inouie.

Réponse. Nous avouons que *la Vulgate* porte *vingt-trois mille hommes*, mais il est evident que cette version est fautive, puisque le texte hébreu & le Samaritain, les Septante, la paraphrase Chaldaïque, les traductions d'Aquila, de Symmaque & de Théodotien, les versions Syriaque & Arabe, mettent seulement *environ trois mille hommes*. C'est ainsi que les Pères, tels que Tertullien, S. Ambroise, Optat, Isidore de Séville, S. Jérôme & d'autres lisoient dans l'ancienne *Vulgate Latine*; preuve évidente que le mot *vingt-trois* est une faute de copiste commise dans les siècles postérieurs. Outre qu'il est ridicule de supposer *bien armés* des hommes qui se livroient à la danse & à la débauche, l'histoire dit for-

mellement que ces idolâtres étoient dépouillés de leurs habits, *Exode*, c. 32, ℣. 25.

Nous soutenons que dans cette exécution il n'y eut ni injustice ni cruauté. Dieu par sa loi avoit défendu l'idolâtrie sous peine de mort, & les Israélites s'y étoient soumis; ils ne pouvoient subsister dans le désert que par une providence surnaturelle, & Dieu ne la leur avoit promise que sous condition d'obéissance; dès qu'ils se révoltoient contre la loi, Dieu en les abandonnant pouvoit les faire tous périr, & il les en menaçoit, *ibid.* ℣. 10. Moïse étoit donc obligé de faire un exemple des plus coupables, afin d'intimider les autres, d'obtenir grâce pour eux, & de sauver ainsi sa nation. Qu'y a-t-il à blâmer dans cette conduite?

D'autres critiques anciens & modernes ont dit qu'Aaron étoit le plus coupable de tous, que cependant il fut épargné, pendant que trois mille hommes portèrent la peine de son crime; nous avons réfuté ce reproche au mot *Aaron*. Aujourd'hui les Juifs sont si persuadés de l'énormité du crime de leurs pères, qu'ils croient que Dieu s'en venge encore; ils disent que dans toutes les calamités qui leur arrivent, il entre au moins une once de la prévarication du *veau d'or*; mais ils oublient que quinze cents ans après, leurs pères se sont rendus coupables d'un forfait beaucoup plus énorme & plus digne de la vengeance divine, en mettant à mort le Messie. *Voyez* Juif, §. 6.

VEILLE, *voyez* Vigile.

VENDEURS DU TEMPLE. Il est rapporté dans les quatre Evangélistes, que Jésus étant entré dans le Temple de Jérusalem, en chassa les marchands qui y vendoient les animaux que l'on devoit offrir en sacrifice, & les changeurs qui fournissoient de la monnoie pour les offrandes; qu'il leur reprocha de faire de la maison de son père une caverne de voleurs, *Joan.* c. 2, ℣. 14, &c. Les Incrédules qui se sont fait un plan de censurer toutes les actions du Sauveur, demandent de quel droit il exerçoit cet acte d'autorité. Les marchands, disent-ils, étoient irréprehensibles, ils ne se plaçoient dans le Temple que pour la commodité du public; Jésus dans cette circonstance donna un exemple de colère & d'emportement très-scandaleux. Quelques-uns ont ajouté qu'il avoit mis l'argent & les marchandises au pillage.

Nous soutenons que Jésus, après avoir prouvé sa mission & sa qualité de Messie par une multitude de miracles, avoit toute l'autorité de législateur & de Prophète semblable à Moïse, par conséquent le droit de punir & de réprimer tous les désordres, lorsqu'il en trouvoit. Or c'en étoit un que la profanation du Temple dont les changeurs & les marchands se rendoient coupables. Ils pouvoient se tenir hors du Temple, la commodité publique auroit été la même; en se plaçant dans l'intérieur pour leur propre commodité, ils y causoient un bruit & une indécence capables de troubler la piété de ceux qui venoient y prier; & puisque Jésus-Christ les traita de *voleurs*, il s'étoit sûrement aperçu du monopole & de l'usure qu'ils exerçoient. Les chefs du peuple ne l'auroient pas souffert, s'ils n'y avoient pas été intéressés pour quelque chose; le même abus a régné & règne encore dans tous les pays du monde; le Sauveur ne devoit pas l'autoriser. Mais il est faux que dans cette circonstance il ait donné aucune marque d'emportement ni de colère; de simples exhortations n'auroient produit aucun effet sur ces hommes avides, il falloit un châtiment pour les intimider; & il n'est pas plus vrai qu'il ait mis les marchandises au pillage.

Les principaux Juifs qui étoient présens n'osèrent s'opposer à cet acte de sévérité, parce qu'ils en sentoient la justice & la nécessité; ils se bornèrent à demander à Jésus par quel signe, par quel miracle il prouvoit son autorité. « Détruisez » ce temple, répondit le Sauveur, & dans trois » jours je le releverai ». Probablement il toucha son propre corps, pour faire entendre qu'il parloit de sa résurrection, *Joan.* c. 2, ℣. 19. Mais il ne s'en tint pas là, un autre Evangéliste ajoute que Jésus étant entré dans le Temple y guérit des boiteux & des aveugles, que le peuple s'écria: *Hosanna, prospérité au fils de David.* Jésus fit donc tout ce qu'exigeoient les Juifs, & cela ne servit qu'à les irriter davantage, *Matt.* c. 21, ℣. 14. Quoique les Incrédules aient défiguré toutes ces circonstances pour y jeter du ridicule, ils n'y ont pas réussi.

VENGEANCE, peine causée à un offenseur pour la satisfaction personnelle de l'offensé. Il ne faut pas confondre, comme on le fait assez souvent, la *vengeance* avec la punition; punir est le devoir & la fonction d'un homme revêtu d'autorité, & qui agit pour l'intérêt public, pour le repos & le bon ordre de la société; la *vengeance* au contraire est exercée par celui qui n'a aucune autorité, il en use pour satisfaire son ressentiment particulier, sans aucun égard à l'intérêt général. Si les Philosophes qui ont différé sur ce sujet avoient fait attention à ces deux différences, probablement ils auroient évité les erreurs dans lesquelles ils sont tombés. Il faut encore distinguer la *vengeance* d'avec la défense personnelle; celle-ci a pour but de nous préserver du mal qu'un ennemi veut nous faire, la première se propose de lui rendre le mal pour le mal qu'il nous a fait. Mais si la peine qu'il souffrira ne peut ni soulager ni réparer celle que nous avons ressentie, quel motif légitime pouvons-nous avoir de la lui causer? Rendre calomnie pour calomnie, injustice pour injustice,

crime pour crime, eſt-ce un moyen de rien réparer ?

On a enſeigné dans l'ancienne Encyclopédie que « la *vengeance* eſt naturelle, qu'il eſt permis » de repouſſer une véritable injure, de ſe garantir par-là des inſultes, de maintenir ſes » droits, & de venger les offenſes où les lois » n'ont point porté de remède, qu'ainſi la *vengeance* eſt une eſpèce de juſtice ». Cette morale fauſſe & ſcandaleuſe n'eſt fondée que ſur un abus des termes. La *vengeance* eſt *naturelle*, ſi l'on entend qu'elle eſt inſpirée par la répugnance naturelle que nous avons de ſouffrir ; mais ſi l'on veut dire que c'eſt un droit ou une loi naturelle, cela eſt faux. Qui nous a donné ce droit, ou impoſé cette loi ? Il eſt permis de repouſſer une injure, de nous garantir d'une inſulte, c'eſt-à-dire, de nous en préſerver & de les prévenir quand nous le pouvons ; mais uſer de repréſailles, lorſque nous les avons reçues, c'eſt le vrai moyen de nous en attirer de nouvelles, plutôt que de nous en mettre à couvert ; cela ne ſert qu'à aigrir un ennemi & à le rendre encore plus furieux. S'aperçoit-on que les vindicatifs évitent plus aiſément la haine, les injures, les inſultes, que les hommes doux & modérés ?

Il eſt encore faux qu'il ſoit permis de venger les offenſes auxquelles les lois n'ont point apporté de remède ; la *vengeance* ne peut être un remède dans aucun ſens, elle ne répare rien & ne dédommage de rien ; elle ſatisfait peut-être pour un moment la colère & la haine, mais où eſt la néceſſité & la permiſſion de les ſatisfaire ? Ce n'eſt point à un particulier, à un homme agité par le reſſentiment, de ſuppléer au défaut des lois, de ſe rendre juge dans ſa propre cauſe, de proportionner la peine au délit. On ne voit que trop ſouvent exercer des *vengeances* atroces pour une injure très-légère, ou pour un affront imaginaire.

L'auteur de cet article ſcandaleux n'a pas aſſez corrigé ſon erreur en avouant qu'au jugement des ſages il eſt beau de pardonner, que l'on doit de l'indulgence aux fautes légères, & du mépris à ceux qui nous ont réellement offenſés. La voix des ſages ne fait pas loi, mais Dieu en a fait une qui défend la *vengeance* & commande le pardon ; non-ſeulement cela eſt beau, mais c'eſt un devoir rigoureux. Le mépris pour un ennemi peut conſoler notre orgueil, mais ce n'eſt ni une compenſation ni un dédommagement. L'auteur a raiſon de comparer les vindicatifs aux forciers, qui en rendant malheureux les autres, ſe rendent malheureux eux-mêmes ; mais nous demandons en quel ſens cette méchanceté peut être *naturelle* ou *permiſe*, comme il l'a dit d'abord.

Pluſieurs Païens ont donné de meilleures leçons. Il n'y a, dit Juvénal, que les eſprits foibles, petits, mépriſables, qui trouvent du plaiſir dans la vengeance : *Minuti ſemper & infirmi eſt animi exiguique voluptas ultio*, Sat. 13, ℣. 189. Au jugement de Cicéron, il n'y a rien de plus louable & de plus digne d'une ame honnête que d'être incapable de reſſentiment & de conſerver la douceur à l'égard de tout le monde, *de Offic.* l. 1, c. 25. Il condamne un homme qui venge les crimes par des crimes, & les injures par des injures, *in Verr.* act. 3. C'étoit la morale de Socrate, de Platon, de Plutarque, &c.

Mais il y a une règle plus sûre pour un Chrétien, c'eſt la loi de Dieu ; avant d'être écrite ; elle étoit déja gravée dans le cœur des juſtes. Jacob condamna ſévèrement la *vengeance* cruelle que ſes fils tirèrent de la violence faite à leur ſœur par les Sichimites, *Gen.* c. 34, ℣. 30, il la leur reprocha encore au lit de la mort, c. 49, ℣. 5. Les Patriarches remettoient à Dieu la *vengeance* des injures qu'ils avoient reçues. Non ſeulement la loi de Moïſe défendoit à tout Iſraélite de ſe venger & de conſerver de la haine contre ſon ennemi, *Levit.* c. 19, ℣. 17 & 18 ; mais elle ordonnoit de lui faire du bien, de lui rendre ſervice, de l'aſſiſter dans ſes beſoins, *Exode*, c. 23, ℣. 4 & 5 ; *Prov.* c. 25, ℣. 21, &c. Le Fils de Dieu n'a donc pas impoſé une loi nouvelle, lorſqu'il a dit : « Aimez vos en» nemis, faites du bien à ceux qui vous haiſſent, » priez Dieu pour ceux qui vous perſécutent & » vous calomnient, *Matt.* c. 5, ℣. 44. Mais il a réfuté les fauſſes interprétations que les Docteurs Juifs donnoient à la loi ancienne, à la loi naturelle impoſée à tous les hommes depuis la création. Ceux qui ont regardé le précepte de l'Evangile comme une loi de ſurérogation, ou comme un conſeil de perfection, ſe ſont étrangement trompés ; ceux qui ont oſé ſoutenir que c'eſt une loi contraire au droit naturel, ont péché encore plus grièvement contre la vérité, & contre les notions de la juſtice. *Voyez* ENNEMI.

Il eſt permis ſans doute par le droit naturel de faire punir un ennemi qui nous a offenſé injuſtement, parce que l'ordre public y eſt intéreſſé ; mais vouloir nous faire juſtice à nous-mêmes, c'eſt uſurper l'autorité des lois, ou plutôt l'autorité de Dieu même.

Nous convenons que dans l'Ecriture-Sainte, auſſi-bien que dans le diſcours ordinaire, les termes de *vengeance* & de *punition* ſont ſouvent confondus ; S. Paul, *Rom.* c. 13, ℣. 4, dit que le Prince eſt le Miniſtre de Dieu pour exécuter ſa *vengeance* contre celui qui fait le mal. On dit d'un Magiſtrat qu'il eſt chargé de la *vengeance* publique, c'eſt-à-dire, de punir les malfaiteurs, mais il ne leur inflige pas des peines par colère ni par reſſentiment, il le fait par juſtice, & ſouvent contre ſon inclination. Au contraire, un homme qui veut ſe venger de ſon ennemi, dit *qu'il le punira* ; de quel droit & par quelle autorité ? Ce n'eſt pas ſur une équivoque ou ſur un abus

abus des termes qu'il faut établir des maximes de morale. De même Dieu dans l'Ecriture-Sainte eſt appelé le Dieu des *vengeances*, Pſ. 91, ℣. 1; il dit, « c'eſt à moi que la *vengeance* appartient, » je l'exercerai dans le temps, » *Deut.* c. 32, ℣. 35; *Eccli*, c. 12, ℣. 4; *Rom.* c. 12, ℣. 19, &c. Il eſt évident que dans tous ces paſſages, *venger* ne ſignifie rien autre choſe que punir; c'eſt le droit inaliénable & la fonction eſſentielle de la juſtice divine. Dieu, qui ne peut être bleſſé par aucune injure, ni éprouver aucune paſſion, dont le bonheur ſuprême ne peut croître ni diminuer, ne peut certainement ſe plaire à rendre le mal pour le mal; il punit, non pour ſe contenter ſoi-même, mais pour le bien général de l'univers. Si l'homme jouiſſoit d'une paix & d'un bien-être inaltérable, il n'auroit jamais aucun déſir de ſe venger; e déſir eſt une preuve de foibleſſe.

« Celui qui veut ſe venger, dit l'auteur de » *l'Eccléſiaſtique*, éprouvera lui-même la *vengeance* » du Seigneur, & ſes péchés ſeront mis en ré- » ſerve. Pardonnez à votre prochain l'injure qu'il » vous a faite, alors votre prière obtiendra la » rémiſſion de vos fautes. Un homme garde ſa » colère contre un autre homme, & il demande » grâce pour lui-même; il n'a point de pitié pour » ſon ſemblable, & il oſe eſpérer miſéricorde; » un foible amas de chair conſerve du reſſenti- » ment, & il prie Dieu de lui être propice! » Qui voudra prier avec lui? Souvenez-vous de » la mort, vous n'aurez plus d'inimitié contre » perſonne », *Eccli.* c. 28, ℣. 1. Cette morale vaut bien celle des Philoſophes, Jéſus-Chriſt l'a réduite à deux mots: « Pardonnez-nous nos of- » fenſes, comme nous les pardonnons à ceux qui » nous ont offenſés ».

On a beau étaler les pompeuſes maximes des Stoïciens, qu'il eſt d'une ame généreuſe, d'une grande ame de pardonner, qu'en oubliant une injure elle ſe rend ſupérieure à celui qui l'a faite, que le plaiſir de faire grâce eſt plus flatteur que celui de ſe venger, &c. Donnez donc à tous les hommes des ames nobles, généreuſes, ſenſibles au plaiſir délicat de faire grâce, ils ſentiront alors la vérité de vos leçons; mais s'il en eſt très-peu de cette trempe, de quoi ſervira votre morale aux autres? Il en faut une cependant pour tout le monde. Dieu ſeul a ſu la mettre à portée de tous, en les prenant par leur propre intérêt, & en leur impoſant la loi du talion.

De droit naturel la *vengeance* & les repréſailles ne ſont permiſes qu'à une nation offenſée par une autre nation, parce qu'il n'y a point de tribunal ſupérieur, ni de juge auquel elle puiſſe recourir pour obtenir ſatisfaction, parce que chacune en particulier eſt chargée de ſa propre conſervation, & parce que la crainte eſt malheureuſement le ſeul frein qui puiſſe retenir en paix des voiſins ambitieux. Lorſque le Roi Prophète demandé à Dieu de venger ſon peuple des inſultes de ſes ennemis, il implore la juſtice divine, non pour ſatisfaire ſon propre reſſentiment, mais pour la ſûreté & le repos de ſa nation; ce déſir eſt très-légitime. Lorſqu'il ſemble demander *vengeance* contre ſes ennemis perſonnels, nous avons obſervé ailleurs que ce ne ſont ni des ſentimens de haine, ni des imprécations, mais des prédictions. *Voyez* IMPRÉCATION.

Les voyageurs ont obſervé que chez les peuples ſimples & non policés la *vengeance* eſt implacable, qu'elle paroît aggraver ſes fureurs & ſa cruauté à proportion de la bonté & de la bienfaiſance de leur ame, lorſqu'elle eſt dans ſon aſſiète naturelle; qu'il en eſt ainſi des ſauvages de l'Amérique, des nouveaux Zélandois, des Indiens de Madagaſcar, &c. Ainſi les nations chez leſquelles la *vengeance* eſt cenſée non-ſeulement un droit, mais un devoir, qui paſſe des pères aux enfans, & qui perpétue les haines entre les familles, ſont encore à cet égard dans l'état de barbarie. On dit que tels étoient les Corſes, avant que la crainte de la juſtice françoiſe n'eût étouffé chez eux cette frénéſie. Mais s'il eſt encore un Royaume dont les peuples ſe croient policés, doux, inſtruits, philoſophes même, où l'on juge cependant qu'il eſt beau de laver la plus légère injure dans le ſang de l'offenſeur, & qu'il y a du déshonneur à ne pas vouloir commettre ce crime, comment faut-il qualifier cette nation? *Voyez* DUEL.

Il y a néanmoins un cas dans lequel la loi de Moïſe permettoit, ordonnoit même la *vengeance* particulière. Lorſqu'un homme en avoit tué un autre volontairement, par haine ou par colère, le plus proche parent du mort, qui ſuccédoit à tous ſes biens, avoit droit de tuer le meurtrier par-tout où il le trouvoit, *Num.* c. 35, ℣. 19 & 21. Il étoit appelé pour cette raiſon *le rédempteur du ſang*, ou *le vengeur du ſang*. Cette loi, qui a ſubſiſté & qui ſubſiſte encore chez pluſieurs peuples, a eu pour motif de prévenir les homicides toujours très-communs dans les ſociétés où il n'y a pas une police exacte & ſévère. Un meurtrier volontaire ne pouvoit guère eſpérer d'échapper tout à la fois à la juſtice publique & à la vengeance des parens du mort. Long-temps auparavant Dieu avoit déja dit à Noé & à ſes enfans: « Si quelqu'un répand le » ſang humain, ſon propre ſang ſera verſé, parce » que l'homme eſt fait à l'image de Dieu ». *Gen.* c. 9, ℣. 6.

Pour ceux auxquels il étoit arrivé de tuer un homme involontairement, par cas fortuit, & ſans deſſein prémédité, Dieu avoit fait déſigner des villes de refuge dans leſquelles ils puſſent ſe retirer & demeurer en ſûreté, pendant que l'on examineroit s'ils étoient réellement coupables ou non. Si l'un d'eux ſortoit de cet aſyle, & qu'il fût rencontré par le vengeur du ſang,

celui-ci avoit droit de le mettre à mort. Un meurtrier même involontaire ne récuperoit la liberté & la sûreté qu'à la mort du Grand-Prêtre, *Num.* c. 35, ℣. 28; *Josué*, c. 20, ℣. 2. Quoique l'homicide fortuit ne fût pas un crime, mais un malheur, Dieu vouloit néanmoins que celui qui en étoit l'auteur fût puni par une espèce d'exil. Selon nos lois, celui qui se trouve dans ce cas, & dont l'innocence est prouvée, doit cependant obtenir des lettres de grâce; parce qu'il est essentiel à la sûreté & au repos de la société, que tout homme évite jusqu'à la moindre imprudence capable d'ôter la vie à son prochain.

Quelques auteurs ont dit que le vengeur du sang, qui tuoit le meurtrier involontaire sorti de son asyle, n'étoit point innocent dans le tribunal de la conscience, devant Dieu & selon le droit naturel, quoiqu'il fût à couvert de toute condamnation civile. Cette décision ne nous paroît pas juste. Dans cette circonstance le vengeur du sang étoit censé revêtu de l'autorité publique en vertu de la loi; ainsi ces paroles: il sera sans crime, *absque noxâ erit*, Num. *ibid*, ℣. 27, doivent être prises à la rigueur; ce n'étoit plus une *vengeance*, mais une punition. Le meurtrier involontaire violoit la loi qui lui défendoit de sortir de la ville de refuge avant la mort du Grand-Prêtre.

VÉNIEL (Péché), *voyez* PÉCHÉ.

VÊPRES, *voyez* HEURES CANONIALES.

VÉRACITÉ DE DIEU. Attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni se tromper lui-même, ni nous tromper lorsqu'il daigne nous parler. Cette perfection divine nous est connue par la lumière naturelle & par la révélation. Moïse dit à Dieu, *Exode*, c. 34, ℣. 6, «Seigneur, souverain maître de toutes choses, vous êtes » miséricordieux, patient, indulgent, compatissant & vrai, *verax* ». Dieu lui-même force un faux Prophète à lui rendre cet hommage, *Num.* c. 23, ℣. 19, « Dieu n'est point, comme » l'homme, capable de mentir, ni comme un » enfant sujet à changer; quand donc il a dit » une chose, ne la fera-t-il pas? lorsqu'il a » parlé, n'accomplira-t-il pas sa parole? Dieu est » vrai, dit St. Paul, mais tout homme est sujet » à tromper », *Rom.* c. 3, ℣. 4. Celui ci peut avoir une opinion fausse, parce que son intelligence est très bornée, & il peut avoir intérêt d'en imposer à ses semblables; Dieu, dont la la science est infinie, voit toutes choses telles qu'elles sont; il ne peut donc être sujet à l'erreur, aucun besoin, aucun intérêt, aucune passion ne peut l'engager à tromper ses créatures. « Dieu, dit le Psalmiste, est fidèle dans toutes » ses paroles, & saint dans toutes ses œuvres ». *Ps.* 144, ℣. 13, &c.

Sur cette perfection divine sont fondées la certitude de notre foi, la solidité de notre espérance, la soumission de notre obéissance; c'est pour cela que nous devons croire sur la parole de Dieu les choses mêmes que nous ne comprenons pas. Dès qu'il nous enseigne une doctrine, elle ne peut pas être fausse; lorsqu'il nous fait une promesse, il ne peut pas manquer de l'accomplir; quand il nous commande une action, ce ne peut pas être un crime. Aussi la foi prise dans toute son étendue renferme la croyance de tout ce qu'il nous a révélé, la confiance à ce qu'il nous promet, l'obéissance à ce qu'il nous ordonne; telle est la foi justifiante dont S. Paul a fait de si grands éloges.

Par la même raison Dieu ne peut pas permettre que ceux qu'il a envoyés pour nous instruire tombent dans l'erreur & nous y induisent; ce seroit lui-même qui nous tromperoit & nous tendroit un piége inévitable. « Celui qui vient » du ciel, dit notre Sauveur, est au-dessus de » tous. . . . Quiconque reçoit son témoignage » atteste par là même que Dieu est *vrai*. *Jean*, c. 3, » ℣. 31. Celui qui croit à ma parole ne croit pas » en moi (seul), mais en celui qui m'a envoyé, » c. 12, ℣. 44. Puisque vous croyez en Dieu, » croyez aussi en moi ». c. 14, ℣. 1, &c. Dès que Dieu a revêtu un homme de tous les caractères d'une mission surnaturelle & divine, nous devons croire à sa parole comme à celle de Dieu. *Voyez* MISSION.

L'on accuse quelques Théologiens scolastiques d'avoir enseigné que Dieu peut mentir & tromper, mais on a mal pris le sens de leurs expressions; ils ont dit que Dieu pourroit mentir & tromper, *s'il le vouloit*, mais qu'il ne peut pas le vouloir, parce qu'il est la sagesse & la sainteté même. C'est une de ces fausses subtilités de logique auxquelles les Scolastiques se sont trop souvent exercés, & qu'ils auroient dû éviter pour ne pas scandaliser les foibles.

D'autres ont douté si Dieu ne peut pas mentir & nous tromper pour notre bien, comme le fait quelquefois un père à l'égard de ses enfans, & un médecin à l'égard de ses malades. Il faut qu'ils n'aient fait attention ni aux passages de l'Ecriture que nous avons cités, ni aux perfections de la Nature Divine. Dieu, dont la puissance & la sagesse sont infinies, a-t-il besoin d'un mensonge ou d'une illusion pour nous persuader & nous faire vouloir ce qu'il lui plaît? S. Paul ne veut pas que l'on profère un mensonge afin de faire éclater davantage la *véracité* de Dieu, ni que l'on fasse un mal afin qu'il en arrive un bien, *Rom.* c. 3, ℣. 7 & 8; à plus forte raison Dieu en est-il incapable. Si un père & un médecin avoient d'autres moyens de rendre dociles les enfans & les malades, sans doute ils n'auroient pas recours au mensonge pour y réussir; mais Dieu manque-t-il

jamais de moyens ? L'Ecriture réprouve cette comparaiſon, en diſant que Dieu *n'eſt pas comme l'homme* capable de mentir.

En le créant, Dieu lui a inſpiré l'amour de la vérité auſſi-bien que celui de la vertu, il lui a fait un devoir de l'un & de l'autre ; il ne peut donc nous donner l'exemple du menſonge, non plus que l'exemple du crime ; jamais il n'y a pour nous un avantage réel à être trompés. Si nous avions lieu de former le moindre doute ſur la *véracité* infaillible de Dieu, nous ne pourrions plus rien croire de foi divine ; nous craindrions toujours que Dieu ne nous enſeignât une erreur pour quelque deſſein que nous ne connoiſſons pas. Nous ſerions même tentés de nous défier de la lumière naturelle & de la raiſon qu'il nous a données ; le pyrrhoniſme abſolu ſeroit la ſeule vraie philoſophie. Ainſi les anciens Hérétiques qui prétendoient que le Fils de Dieu ne s'étoit pas incarné réellement, mais ſeulement en apparence ; qu'il n'avoit pas eu une chair réelle, mais fantaſtique ; que Dieu avoit fait illuſion à tous ceux qui avoient cru le voir, l'entendre, le toucher en chair & en os, choquoient les plus pures lumières du bon ſens.

Quant aux paſſages de l'Ecriture où il eſt dit que Dieu trompe, aveugle, ſéduit, égare les pécheurs, nous les avons expliqués plus d'une fois ; nous avons fait voir qu'en les comparant à nos diſcours les plus ordinaires, il n'y reſte aucune difficulté. *Voyez* CAUSE, ABANDON, AVEUGLEMENT, ENDURCISSEMENT, &c.

VERBE-DIVIN. Terme conſacré dans l'Ecriture-Sainte & parmi les Théologiens pour ſignifier la Sageſſe Eternelle, le Fils de Dieu, la Seconde Perſonne de la Sainte-Trinité, égale & conſubſtantielle au Père.

Il eſt à remarquer que dans toutes les langues les mots qui déſignent la parole ont une ſignification très-étendue ; ainſi en françois *Choſe*, qui vient du latin *Cauſa* & du grec Κώσαι, parler ; en latin *Res*, dérivé de Ῥέω, je parle ; en grec Λόγος, le diſcours ; dans les langues orientales *Emer* & *Deber*, la parole, ſont les termes les plus génériques. Ils expriment non-ſeulement la voix articulée, mais la parole intérieure, les opérations de l'eſprit, la penſée, la raiſon, la volonté, la réflexion, le deſſein, une affaire, une action, &c., parce que tout cela ſe montre au dehors par la parole, & que rien ne ſe fait parmi les hommes ſans penſer & parler. Comme nous ne pouvons concevoir, ni exprimer les attributs & les opérations de Dieu que par analogie avec les nôtres, nous ne devons pas être ſurpris de ce que *Emer* & *Deber* dans le texte hébreu, Λόγος dans les verſions grèques & dans le Nouveau Teſtament, *Verbum* dans la Vulgate, ſignifient non-ſeulement la Sageſſe Divine & l'acte de l'Entendement Divin, mais encore l'objet & le terme ſubſiſtant de cette opération.

Les Théologiens ont dû former leur langage, autant qu'il étoit poſſible, ſur celui de l'Ecriture-Sainte, après en avoir comparé les paſſages. Conſéquemment ils diſent : Dieu ſe connoiſſant lui-même néceſſairement & de toute éternité, produit un terme ou un objet de cette connoiſſance, un Être égal à lui-même, ſubſiſtant & infini comme lui, parce qu'un acte néceſſaire, continuel & coéternel à la divinité ne peut pas être ſemblable à un acte paſſager & borné, ni ſtérile comme les nôtres. Auſſi cet objet de la connoiſſance de Dieu le Père, eſt appelé dans l'Ecriture *ſon Verbe*, *ſa Sageſſe*, *ſon Fils*, *l'Image de ſa Subſtance*, *la Splendeur de ſa Gloire*, &c. Les Auteurs ſacrés lui attribuent les opérations de la Divinité ; ils en parlent comme d'une Perſonne diſtincte du Père, ils le nomment *Dieu* comme le Père, &c. Les Théologiens nomment *Génération* cet acte de l'entendement divin par lequel Dieu produit ſon *Verbe*, parce que c'eſt le mot conſacré dans l'Ecriture-Sainte à l'exprimer ; *prov.* c. 8, ℣. 26 ; *Hébr.* c. 1, ℣. 5, &c.

Nous ne devons pas être étonnés non plus de ce qu'un myſtère ſi ſupérieur à l'intelligence humaine, que l'on ne peut concevoir, ni expliquer par aucune comparaiſon, a été combattu par un auſſi grand nombre d'Hérétiques. Du temps même de S. Jean, les Cérinthiens & les Ebionites, enſuite les Gnoſtiques diviſés en différentes ſectes, Carpocrate, Baſilides, Ménandre, Praxéas, Noët, Sabellius, Paul de Samoſate, qui tous ont laiſſé des Diſciples, enfin les Ariens & leurs deſcendans l'attaquèrent de diverſes manières. Dans les deux derniers ſiècles les Sociniens & leurs adhérans ont fait tous leurs efforts pour anéantir ce dogme eſſentiel & fondamental du Chriſtianiſme. Quoique dans les articles FILS DE DIEU, & TRINITÉ nous ayions déja traité pluſieurs queſtions qui ont rapport à celui-ci, nous ne pouvons nous diſpenſer d'examiner encore ce qui eſt dit du *Verbe Divin* dans l'Ecriture-Sainte, dans les Ouvrages des Pères, & la manière dont les Hérétiques de notre temps ont traveſti cette doctrine. Nous verrons donc 1°. ſi le *Verbe Divin* eſt une Perſonne ſubſiſtante de toute éternité ; 2°. s'il eſt Dieu dans toute l'énergie & la propriété du terme ; 3°. ſi les Pères des trois premiers ſiècles ont été orthodoxes ſur ce dogme de foi ; 4°. ſi la notion du *Verbe Divin* eſt empruntée de Platon, ou de quelque autre Ecole de Philoſophie.

§. I.

Suivant l'Ecriture-Sainte, le Verbe Divin *eſt une Perſonne ſubſiſtante, & non une ſimple dénomination.*

Cette vérité eſt clairement enſeignée dans

l'Evangile de S. Jean, c. 1, ℣. 1. « Au commencement étoit le *Verbe*, ce *Verbe* étoit en » Dieu (ou avec Dieu) & il étoit Dieu : voilà » ce qu'il étoit avec Dieu & au commencement. » Toutes choſes ont été faites par lui, & rien » de tout ce qui eſt fait ne l'a été ſans lui. En » lui étoit la vie, & cette vie étoit la lumière » des hommes, elle luit dans les ténèbres & les » ténèbres ne l'ont point compriſe. . . . . C'étoit » la vraie lumière qui éclaire tout homme venant » en ce monde. Il étoit dans le monde, le » monde a été fait par lui, & le monde ne l'a » pas connu ; il eſt venu parmi les ſiens, & ils » n'ont pas voulu le recevoir. . . . . Le *Verbe* » s'eſt fait chair, il a demeuré parmi nous, » & nous avons vu ſa gloire, la gloire propre » au Fils unique du Père, rempli de grâce & » de vérité. . . . . Perſonne n'a jamais vu Dieu ; » le Fils unique, qui eſt dans le ſein du Père, » nous l'a révélé. Tel eſt le témoignage que lui » a rendu Jean-Baptiſte, &c. ». En effet, ℣. 34, Jean-Baptiſte rend témoignage que Jéſus eſt le Fils de Dieu.

Rien de plus abſurde & de plus impie que le Commentaire par lequel Socin s'eſt attaché à traveſtir le ſens de tout ce paſſage de S. Jean ; c'eſt un exemple remarquable de la licence avec laquelle les Hérétiques ſe jouent de l'Ecriture-Sainte. Voici ſa paraphraſe. *Au commencement* de la prédication de Jean-Baptiſte, *étoit le Verbe* ou la parole, ſavoir Jéſus deſtiné à annoncer aux hommes la parole & les volontés de Dieu. *Ce Verbe étoit en* Dieu, il n'étoit encore connu que de Dieu, & *il étoit Dieu* par les qualités divines dont il étoit doué. *Toutes choſes* qui concernent le monde ſpirituel & le ſalut des hommes *ont été faites par lui*, *& rien* de ce qui concerne cette nouvelle création *n'a été fait ſans lui. En lui étoit la vie & la lumière* ſurnaturelle *des hommes*, il en eſt le ſeul auteur ; *mais cette lumière luit dans les ténèbres*, peu de perſonnes la cherchent & veulent la connoître. *Le Verbe a été chair ;* quoiqu'il ſoit appelé *Dieu* & *Fils de Dieu*, il a été cependant ſujet aux foibleſſes de l'humanité, aux humiliations, aux ſouffrances, à la mort.

Quand un homme auroit lu cent fois l'Evangile, lui viendroit-il à l'eſprit d'y donner ce ſens ? On ſait, par les témoignages du ſecond ſiècle, rendus cinquante ou ſoixante ans tout au plus après la mort de S. Jean, que cet Apôtre écrivit ſon Evangile pour réfuter Cérinthe & les Gnoſtiques, qui nioient non-ſeulement la Divinité de Jéſus-Chriſt, mais qui ſoutenoient que le monde n'eſt pas l'ouvrage de Dieu, que c'eſt la production d'un eſprit très-inférieur à Dieu ; que le *Verbe* ou le Fils de Dieu ne s'eſt pas réellement incarné. *Iren. adv. Hær.* l. 3, c. 11, n. 1. Si le ſens de cet Apôtre étoit tel que les Sociniens le prétendent, ce qu'il dit n'auroit ſervi de rien pour réfuter les Hérétiques, il les auroit plutôt confirmés dans leur erreur ; mais entrons dans le détail.

1°. Il n'eſt point queſtion dans S. Jean du *commencement* de la prédication de l'Evangile, mais du *commencement* de l'univers, ni de la naiſſance du monde ſpirituel, mais de la première création. Le mot de cet Evangéliſte eſt le même que celui de Moïſe, *au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre*. C'eſt ainſi que l'a entendu S. Paul, *Héb.* c. 1, ℣. 10. Il adreſſe au Fils de Dieu ces paroles du *Pſ.* 101, ℣. 26. « *Au commencement*, Seigneur, vous avez fondé » la Terre, & les Cieux ſont l'ouvrage de vos » mains ». *Coloſſ.* c. 1, ℣. 16, il dit « qu'en » Jéſus-Chriſt ont été créées toutes choſes dans » le ciel & ſur la terre, les êtres viſibles & » inviſibles. . . . . Que tout a été créé & ſubſiſte » en lui & par lui ».

Cela eſt confirmé par un paſſage célèbre du *Liv. des Prov.* c. 8, ℣. 22, où la Sageſſe dit, ſelon le texte hébreu : « Jéhovah m'avoit pré- » parée pour *commencement* de ſes voies & pour » principe de ſes ouvrages, j'y ai préſidé de toute » éternité ; avant la naiſſance de la terre, des » abymes de la mer, des collines, des mon- » tagnes, du globe entier, j'étois déja née, » ou engendrée. J'étois préſente lorſqu'il régloit » l'étendue des cieux, qu'il donnoit à la mer » ſes bornes, & à la terre ſon équilibre, j'ar- » rangeois tout avec lui ; je témoignois ma joie » de pouvoir habiter ſur la terre & parmi les » enfans des hommes ». Or ſelon les Livres Saints, le *Verbe* lui-même eſt la Sageſſe Divine, & voilà ſa naiſſance éternelle clairement exprimée par Salomon.

2°. S. Jean l'a conçue de même, il dit qu'*au commencement*, ou au moment de la création, le *Verbe étoit en Dieu*, ou avec Dieu, & qu'*il étoit Dieu*. Il étoit donc avant le temps, puiſque le temps n'a commencé qu'à la création ; or ce qui étoit avant le temps eſt éternel.

3°. Le *Verbe* ne ſignifie point ici la parole extérieure, mais ce qui étoit dans l'entendement divin ; puiſqu'*il étoit en Dieu*, ou avec Dieu ; Jéſus-Chriſt n'eſt donc pas appelé le *Verbe*, parce qu'il étoit deſtiné à annoncer aux hommes la parole & les volontés de Dieu ; avant lui les Prophètes & Jean-Baptiſte, après lui les Apôtres & leurs Succeſſeurs ont rempli ce miniſtère ; ils ne ſont pas appelés pour cela les *verbes*, ou les paroles de Dieu : cette expreſſion eſt inoüie dans l'Ecriture-Sainte. Lorſque l'Evangéliſte ajoute qu'*il étoit avec Dieu*, cela ne peut pas ſignifier qu'il n'étoit connu que de Dieu ; avant la prédication de Jean-Baptiſte, Jéſus avoit été reconnu comme Meſſie & comme Sauveur par les Bergers de Bethléem, à qui des Anges l'avoient annoncé comme tel, par les Mages qui étoient venus l'adorer, par Siméon & par la

Prophétesse Anne ; Zacharie & Elizabeth lui avoient rendu leurs hommages lorsqu'il étoit encore dans le sein de Marie.

4°. *Le Verbe étoit Dieu ;* c'est aux Ecrivains sacrés, & non à de nouveaux Docteurs ; que nous devons nous en rapporter pour savoir en quel sens. S. Paul, *Coloss.* c. 2, ℣. 9, dit qu'en Jésus-Christ habite toute la plénitude de la Divinité ; *Hébr.*, c. 1, ℣. 3, qu'il est la Splendeur de la gloire & la Figure de la substance de Dieu ; ℣. 6, que Dieu a ordonné aux Anges de l'adorer ; *Rom.* c. 9, ℣. 5, qu'il est par dessus tout le Dieu béni dans tous les siècles ; *Apoc.*, c. 19, ℣. 13, qu'il est le *Verbe de Dieu ;* 1 *Joan.*, c. 5, ℣. 20, qu'il est le vrai Dieu & la Vie éternelle. Quelles que soient les qualités divines dont une créature puisse être revêtue, aucun de ces titres ne peut être vrai à son égard. Nous connoissons toutes les finesses de grammaire, les transpositions, les ponctuations arbitraires, par lesquelles les Sociniens pervertissent le sens de tous ces passages ; mais qui les a établis arbitres souverains du texte des Livres Saints ? les lisent-ils mieux que les Disciples des Apôtres ?

5°. Si ces paroles : *toutes choses ont été faites par lui, le monde a été fait par lui*, doivent s'entendre du monde spirituel composé des adorateurs du vrai Dieu ; il est absurde de dire que *le Verbe étoit dans le monde, & que le monde ne l'a pas connu.* Il ne pouvoit être dans le monde spirituel, avant qu'il ne l'eût formé lui-même ; ce monde n'est composé que de ceux qui le reconnoissent pour le Fils de Dieu & qui l'adorent en cette qualité. D'ailleurs nous venons de prouver par l'Ecriture qu'il s'agit ici de la premiere création de l'Univers.

6°. *Le Verbe s'est fait chair*, ou s'est fait homme. Socin a bien vu que ce sens ne s'accordoit pas avec son opinion, il a traduit, *le Verbe a été chair*, c'est-à-dire, sujet aux humiliations, aux infirmités, aux souffrances de l'humanité. En premier lieu, S. Paul l'entend autrement, *Rom.*, c. 1, ℣. 3, il dit que Jésus-Christ, Fils de Dieu, *lui a été fait* de la race de David *selon la chair.* En second lieu, dans quelques passages de l'Ancien Testament *la chair* signifie à la vérité les infirmités humaines, la fragilité de la vie ; mais il n'a le même sens dans aucun lieu du Nouveau Testament, il désigne plutôt les foiblesses humaines dans le sens moral, les inclinations vicieuses, les penchans déréglés de la nature. Or le *Verbe* incarné n'y a pas été sujet ; il a été semblable à nous, dit S. Paul, par toutes sortes d'épreuves, mais *à l'exception du péché*, *Hébr.*, c. 4, ℣. 15. En troisième lieu, l'Evangéliste ajoute incontinent : *& nous avons vu sa gloire telle que celle du Fils unique du Père ;* cette gloire ne consistoit certainement pas dans les humiliations & les souffrances.

Nous suivons exactement la règle que nous prescrivent nos adversaires, nous expliquons l'Ecriture par l'Ecriture ; s'ils faisoient de même, ils n'en pervertiroient pas si souvent le sens.

De toutes ces observations il résulte que dans le texte de S. Jean le *Verbe* n'est point une simple dénomination, ni un titre d'honneur, ni une commission que Dieu a donnée à Jésus-Christ, mais une Personne subsistante, qui étoit avec Dieu le Père, qui agissoit avec lui en créant le monde, qui existoit par conséquent avant le monde & de toute éternité. Cette Doctrine de S. Jean & de S. Paul n'est pas nouvelle, l'Auteur du Livre de la Sagesse dit comme eux, que cette Sagesse divine est « l'éclat de la lumière » éternelle, le miroir pur de la majesté de Dieu, » & l'image de sa bonté, *Sap.* c. 7, ℣. 26 ; il dit, c. 9, ℣. 1, « Seigneur miséricordieux » qui avez tout fait par votre *Verbe* (Λόγῳ) » & qui avez formé l'homme par votre Sagesse » ; il ajoute, ℣. 9, avec Salomon, que cette Sagesse étoit présente lorsque Dieu faisoit le monde. David ne se borne point à dire que la parole de Dieu (*Héb.*, *Deber*, gr. Λόγος) a fait les cieux & l'armée des astres, qu'elle a rassemblé les eaux dans les mers, &c., *Ps.* 32, ℣. 6 ; il représente cette parole comme un messager que Dieu envoie pour exécuter ses volontés, *Ps.* 106, ℣. 20 ; *Ps.* 146, ℣. 18. Dieu dit par Isaïe, c. 55, ℣. 11, « ma Parole ne reviendra point » à moi sans effet, elle opérera toutes les choses » pour lesquelles je l'ai envoyée ». &c.

Les Sociniens diront sans doute que ce sont là des hébraïsmes, des métaphores, des expressions hardies, familières aux Orientaux ; mais les Ecrivains du Nouveau Testament n'ont pas dû se servir de prétendues métaphores pour nous enseigner les articles fondamentaux de notre foi ; c'étoit le cas de parler clairement & simplement, les simples Fidèles ne sont pas obligés d'avoir autant de sagacité que les Sociniens, pour découvrir le sens du langage oriental. Il est absurde de soutenir d'un côté que l'Ecriture est la seule règle de leur foi, & de l'autre, que le style en est métaphorique, lors même qu'il s'agit des dogmes les plus nécessaires à savoir.

§. II.

Le nom de Dieu *est donné au Verbe Divin, non dans un sens impropre & abusif, mais dans toute la rigueur & la propriété du terme.*

Cette vérité est déja solidement prouvée, soit par les passages de l'Ecriture, que nous venons de citer, soit par ceux que nous avons rassemblés au mot *Fils de Dieu ;* mais l'opiniâtreté de nos adversaires nous oblige à multiplier les preuves.

En premier lieu, il n'est pas aisé de conce-

voir en quel sens les Sociniens appellent Jésus-Christ *Dieu* & *Fils de Dieu*. Il est Dieu, disent-ils, parce qu'il règne dans le Ciel ; mais selon S. Jean, il étoit déja Dieu avant d'avoir fait le monde, avant que le Ciel & la Terre fussent existans. Un être qui n'est pas Dieu par essence, ne peut pas le devenir. Ils ne diront pas qu'il est Dieu, parce qu'il est Créateur, puisqu'ils n'admettent pas la création. Suivant leur doctrine, Jésus, *Verbe Divin* est fils de Dieu, parce que Dieu lui a donné une ame qui est plus parfaite que tous les esprits inférieurs à Dieu, & parce qu'il a formé son corps dans le sein de Marie sans l'intervention d'aucun homme. Mais Adam est aussi nommé fils de Dieu, *Luc*, c. 3, ℣. 38, parce que Dieu a formé le corps de ce premier homme de ses propres mains, & lui a donné une ame faite à son image & à sa ressemblance. Cependant Jésus-Christ s'est appelé lui-même *Fils unique de Dieu*, Μονογενὴς, *Joan*, c. 3, ℣. 18, &c. Quelle est donc cette filiation singulière qu'il s'attribue & qui ne convient qu'à lui? il faut que l'ame de Jésus-Christ soit sortie de Dieu ou par création, ou par émanation, ou qu'elle soit éternelle comme Dieu; nos adversaires croient la création impossible, les émanations sont absurdes ; Dieu pur esprit, être simple & immuable, ne peut rien détacher de sa substance. D'ailleurs une émanation divine se seroit faite nécessairement, donc de toute éternité ; or les Sociniens prétendent que l'ame de Jesus-Christ n'a commencé d'exister qu'avant la Création du monde, ils ont bien senti que si elle étoit coéternelle à Dieu, elle lui seroit consubstantielle, & un seul Dieu avec le père. Enfin Saint Jean dit que le fils unique, *qui est dans le sein du Père*, nous a révélé Dieu, c. 1, ℣. 18; comment peut-il y être encore, s'il en est sorti par émanation? Les Philosophes qui ont ainsi conçu la naissance des esprits, n'ont jamais pensé qu'en sortant du sein de Dieu, ils y étoient cependant restés. Les Sociniens ont beau faire, ils n'éviteront jamais les Mystères révélés dans l'Ecriture-Sainte, qu'en forgeant d'autres Mystères cent fois plus inintelligibles.

En second lieu, l'Ecriture attribue au *Verbe divin*, au Fils de Dieu, à Jésus-Christ, non-seulement des qualités divines, mais les attributs de la Divinité incommunicables à une créature. 1°. L'Eternité, suivant le passage des Proverbes, c. 5, ℣. 22, que nous avons cité. Le Prophète Michée l'a répété c. 5, ℣. 2; il prédit qu'il sortira de Bethléem un dominateur d'Israël, dont la naissance est du commencement & *des jours de l'Eternité*. L'Hébreu *Holam*, signifie l'éternité de Dieu, *Gen.* c. 21, ℣. 23, *Ps.* 89, ℣. 2; *Isaïe*, c. 40, ℣. 28, &c. En parlant du passé, il n'exprime jamais une durée bornée, *voyez* la Synopse des Critiques sur ce passage. 2°. Le pouvoir créateur, ou la puissance d'opérer par le seul vouloir, suivant le mot de S. Jean, *toutes choses ont été faites par lui*, & selon l'expression du Psalmiste, *il a dit & tout a été créé* ; c'est le caractère essentiel & définitif de la Divinité. 3°. L'immensité, nous lisons dans S. Jean, c. 3, ℣. 13 : « Personne n'est monté au ciel que » celui qui est descendu du ciel, savoir le Fils » de l'homme qui est dans le ciel ». Il étoit donc tout à la fois dans le ciel & sur la terre. 4°. Le souverain domaine sur toutes choses ; il dit lui-même, *Joan.* c. 16, ℣. 15 : « Tout ce qu'a mon Père est à moi » ; c. 17, ℣. 2. « Mon Père, glorifiez votre Fils auquel » vous avez donné la puissance sur toute chair ; » ℣. 10, tout ce qui est à moi est à vous, » & tout ce qui est à vous est à moi ». Saint Paul nous assure, *Hebr.* c. 1, ℣. 2 & 3, que « Dieu a établi son Fils héritier de toutes choses, » & que ce Fils soutient tout par sa puissance » ; c. 2, ℣. 8, que Dieu lui a soumis toutes choses sans exception ; ℣. 10, que toutes choses sont non-seulement par lui, mais *pour lui* ; conséquemment Jésus-Christ dit dans l'Apocalypse, c. 22, ℣. 12: « Je suis l'Alpha & l'Oméga, le pre» mier & le dernier, le principe & la fin ». Dieu lui-même, pour donner aux hommes une idée de sa grandeur & de sa majesté suprême, a-t-il rien dit de plus fort dans toute l'Ecriture Sainte ?

En troisième lieu, si le nom de *Dieu* n'étoit donné à Jésus-Christ que dans un sens impropre & abusif, S. Paul n'auroit jamais osé dire, *Coloss.* c. 2, ℣. 9, qu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la Divinité ; *Rom.* c. 9, ℣. 5, qu'il est par dessus tout le Dieu béni dans tous les siècles ; ni *S. Jean*, epist. 1, c. 5, ℣. 20, qu'il est le vrai Dieu & la vie éternelle. Une créature ne peut pas être *le vrai Dieu*. Le Sauveur lui-même n'auroit jamais osé prétendre au culte suprême qui n'est dû qu'à Dieu seul. Or il a dit, *Joan.* c. 5, ℣. 22, « le Père a donné à son Fils le droit de » juger, afin que tous honorent le Fils comme » ils honorent le Père », c. 10, ℣. 30 ; mon » Père & moi nous sommes une même chose ». Les Anges disent de lui, *Apoc.* c. 5, ℣. 12, « l'Agneau qui a été immolé est digne de re» cevoir la puissance, la divinité, la sagesse, » la force, l'honneur, la gloire, les bénédic» tions ». Cependant Dieu a dit dans sa Loi, « vous n'aurez point d'autre Dieu que moi, je » suis le Dieu jaloux », *Exode*, c. 20, & dans *Isaïe*, c. 42, ℣. 8. c. 48, ℣. 11: « Je suis le » Seigneur, c'est mon nom ». Je ne donnerai » point ma gloire à un autre ». Le Sage soutient que le nom de *Dieu* est incommunicable, *Sap.* c. 14, ℣. 21. Nous osons défier les Sociniens de concilier ensemble tous ces passages dans leur système.

En quatrième lieu, suivant leur opinion, il

faut conclure que Jésus-Christ a tendu aux Juifs un piége inévitable d'erreur, & qu'il a fait tout ce qu'il falloit pour les empêcher de croire en lui. On sait l'horreur qu'ils avoient du Polythéisme depuis leur retour de la captivité de Babylone, & depuis les persécutions qu'ils avoient essuyées de la part des rois de Syrie, qui vouloient les forcer à embrasser le Paganisme. S'attribuer le nom de Dieu parmi eux dans un sens abusif, sans faire voir que cette dénomination ne détruisoit point l'unité de Dieu, c'étoit vouloir passer pour un faux Prophète & pour un Blasphémateur. Aussi les Juifs voulurent au moins trois fois lapider Jésus, parce qu'il s'égaloit à Dieu & se faisoit Dieu. Ce fut la cause pour laquelle il fut condamné à mort par le conseil des Juifs, *Matt.* c. 26, ℣. 63-66. C'est encore le principal grief qu'ils allèguent aujourd'hui pour refuser de croire en Jésus-Christ. Voyez *la Conférence du Juif Orobio avec Limborth*, *le* Chizzouk Emounach *du rabbin Isaac*, *&c.*

En cinquième lieu, suivant le même système Jésus-Christ & les Apôtres se sont exposés à confirmer les Païens dans leur erreur. Un des articles de la croyance payenne étoit que souvent certains Dieux s'étoient revêtus d'une forme humaine & étoient venus habiter parmi les hommes, ils appeloient *Théophanies*, ces visites ou apparitions des Dieux. Nous en voyons un exemple dans les *Actes des Apôtres* c. 14, ℣. 10, les habitans de Lystres en Lycaonie, ravis d'admiration par un miracle que S. Paul venoit d'opérer, s'écrièrent : « Deux Dieux sous la » forme de deux hommes sont descendus parmi » nous ; ils prirent S. Barnabé pour Jupiter & » S. Paul pour Mercure, parce qu'il portoit la » parole, & ils vouloient leur offrir un sacri- » fice ». Si Jésus-Christ n'étoit pas Dieu dans toute l'énergie du terme, les Païens à qui on l'annonçoit comme Dieu ou Fils de Dieu ont dû le prendre pour un de ces Dieux bienfaisans qui prenoient une forme humaine pour venir converser avec les hommes, pour les instruire & pour les soulager dans leurs peines. Rien n'auroit été plus absurde que de leur prêcher l'unité de Dieu, & de donner en même temps à Jésus-Christ la qualité de *Dieu* dans un sens impropre ; les Païens n'étoient certainement pas en état de comprendre ce sens. Quand il seroit vrai que chez les Juifs le mot *Fils de Dieu* signifioit seulement Messie ou envoyé de Dieu, il ne pouvoit pas être entendu ainsi parmi les Païens.

6°. Enfin, toujours dans la même supposition, Jésus-Christ & les Apôtres envoyés pour enseigner aux hommes la vérité, les ont plongés dans un chaos d'erreurs. Ils n'ont fait que donner une nouvelle forme au Polythéisme, que d'apprendre à leurs Prosélytes à adorer trois Dieux, au lieu de la multitude de Divinités payennes. Vainement on dira que ce n'est pas leur faute si on a mal pris le sens de leurs paroles, celui que les Sociniens y donnent, n'est certainement pas celui qui vient d'abord à l'esprit. De concert avec les Protestans ils disent que les disciples immédiats des Apôtres étoient des hommes simples, d'un esprit médiocre, qui n'entendoient rien aux finesses de la grammaire, aux subtilités des Philosophes, aux discussions de la critique. C'est à eux néanmoins que les Apôtres ont donné le soin d'enseigner aux Fidèles la doctrine de Jésus-Christ ; il falloit donc expliquer clairement tous les articles de croyance, éviter tous les termes obscurs ou ambigus & toutes les expressions équivoques, afin de retrancher tout danger d'erreur. Cela étoit d'autant plus nécessaire que, suivant la doctrine de nos adversaires, les Apôtres ne laissent aux Fidèles point d'autre règle de foi que leurs écrits. Cependant si les interprétations des Sociniens sont vraies, le Nouveau Testament est le plus obscur & le plus captieux de tous les livres. Qui empêchoit S. Jean d'expliquer sa doctrine aussi clairement que Socin ? il n'auroit donné lieu à aucun doute ni à aucune mépriſe.

A Dieu ne plaise que nous admettions jamais un système duquel s'enfuivent des conséquences aussi impies ; nous ne concevons pas comment des hommes aussi pénétrans que les Docteurs Sociniens peuvent les méconnoître.

Ont-ils donc trouvé dans l'Ecriture sainte des passages assez clairs & assez décisifs pour avoir droit de tordre le sens de tous ceux que nous leur opposons ? Ils en ont deux ou trois sur lesquels ils triomphent. *Joan.* c. 14, ℣. 28, Jésus-Christ dit à ses Apôtres : *mon Père est plus grand que moi.* Comment concilier, disent-ils, ces paroles avec le dogme de la Divinité du Fils & de sa coégalité avec le Père ?

Fort aisément, lorsque l'on n'est pas prévenu, il suffit de lire le passage entier. Jésus dit à ses Apôtres affligés de ce qu'il alloit bientôt les quitter : « si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez » de ce que je vais à mon Père, parce que » mon Père est plus grand que moi ». Cela signifie évidemment, parce que mon Père est dans un état de gloire, de majesté, de splendeur, bien supérieur à celui dans lequel je suis sur la terre. Ainsi l'ont entendu les Pères de l'Eglise, lorsque les Ariens ne cessoient de répéter ce passage. *Voyez* S. Hilaire, *l. 9 de Trinit.* n. 51, &c. Ce sens est confirmé par la prière que faisoit Jésus-Christ, quelques jours avant sa passion, *Joan.* c. 17, ℣. 5, « Revêtez- » moi, mon Père, de la gloire que j'ai eue » auprès de vous avant que le monde fût ». Le Sauveur devoit désirer sans doute de retourner en prendre possession. Les Sociniens ne sont pas peu embarrassés de dire en quoi consistoit

cette gloire dont Jésus-Christ avoit joui auprès de son Père avant la création du monde.

Joan. c. ℣. 20, 17, Jésus ressuscité dit aux saintes femmes : « Je monte vers mon Père qui » est votre Père, vers mon Dieu qui est votre » Dieu ». Comment, disent les Sociniens, le Père peut il être le Dieu de son Fils, s'ils sont égaux en nature? Ils oublient toujours que Jésus-Christ étoit Dieu & homme, & qu'en cette dernière qualité il devoit penser & parler comme tous les hommes, sans que cela pût déroger à sa Divinité. Pour la même raison S. Paul a dit, 1 *Cor.* c. 15, ℣. 28. « Lorsque toutes choses » auront été soumises au Fils, il sera lui-même » soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, » afin que Dieu soit tout en tous ». Puisque le Fils de Dieu conserve son humanité dans le ciel, & ne cessera jamais d'être homme, jamais à cet égard il ne cessera d'être soumis à son Père.

Marc, c. 13, ℣. 32, le Sauveur dit que le jour & l'heure du jugement dernier ne sont point connus du Fils, mais du Père seul. Nous avons satisfait à cette difficulté au mot *Agnoëtes* & à quelques autres, au mot *Fils de Dieu.*

Dans la conférence de Limborch avec le Juif Orobio, celui-ci soutient que les Juifs n'ont pas dû reconnoître Jésus pour le Messie, parce qu'il s'est fait passer pour Dieu, & qu'il s'est fait rendre les honneurs de la Divinité, attentat que Dieu avoit sévérement défendu par sa loi. Comme Limborch étoit Socinien, il répond que Jésus-Christ ne s'est jamais donné pour le Dieu souverain, mais pour son envoyé; que dans le Nouveau Testament il ne nous est ordonné nulle part de croire que Jésus est Dieu lui-même, mais qu'il est le *Fils de Dieu*, c'est-à-dire, le Christ ou le Messie; que l'honneur & la gloire qu'on lui rend ne se terminent pas à lui, mais retournent à son Père. Quant à ce qui regarde, dit-il, l'union de deux natures en Jésus-Christ, c'est une question étrangère à la Foi que nous prescrivent les Livres saints, seule règle de notre croyance. *Amica collatio*, &c. p. 389, 549, &c.

Cette réponse est évidemment fausse, le Juif n'auroit pas eu de peine à la réfuter; il auroit dit : Personne n'a pu mieux savoir en quel sens Jésus s'est donné pour Dieu que ses Disciples; or ils disent qu'il est au-dessus de tout le Dieu béni dans tous les siècles, qu'il est le vrai Dieu & la vie éternelle, qu'il étoit Dieu avant que le monde fût créé, que c'est lui qui a fait le monde, &c. N'est-ce pas là le Dieu souverain? Or la loi nous défend de reconnoître un autre Dieu que le Créateur, il a dit cent fois, *je suis le seul Dieu, il n'y en a point d'autre que moi.* Il nous est donc défendu d'admettre un Dieu souverain & un Dieu inférieur. Il est faux que dans nos Livres *Fils de Dieu*, *Fils du Très-Haut*, signifie seulement *Christ* ou *Messie*, puisqu'il y est joint avec tous les attributs de la Divinité, & qu'ils appliquent à Jésus des passages qui dans nos Ecritures désignent *Jehovah* ou le Dieu souverain. Vous détruisez vos principes en disant que le culte rendu à Jésus se rapporte à son Père, vous qui soutenez aux Catholiques que le culte rendu aux Anges & aux Saints ne peut pas se rapporter à Dieu, que tout culte religieux rendu à un autre Etre qu'à Dieu est une profanation & une idolâtrie. Nous voudrions savoir ce que Limborch auroit pu répliquer.

Le seul moyen solide de réfuter les Juifs est de leur soutenir que Jésus-Christ n'est pas un autre Dieu que le Père, que dans les paraphrases Chaldaïques le nom *Jehovah* est souvent exprimé par *le verbe de Dieu* & représenté comme une personne; que Dieu s'est montré plus d'une fois aux Patriarches sous la forme d'un Ange, & s'est donné sous cette forme le nom de *Jehovah*; que Dieu a pu se montrer sous la nature d'un homme aussi bien que sous celle d'un Ange, & qu'il doit être adoré sous toutes les formes dont il daigne se revêtir; enfin que les anciens Docteurs Juifs ont reconnu que le Messie devoit être Dieu lui-même. *Voyez* GALATIN *de Arcanis*, &c. l. 3.

§. III.

Les plus anciens Pères de l'Eglise ont enseigné clairement & constamment la divinité du Verbe.

Après avoir vu les passages de l'Ecriture-Sainte dans lesquels ce dogme est si évidemment établi, il y auroit lieu d'être fort étonné si les Disciples immédiats des Apôtres & leurs successeurs n'avoient pas été fidèles à le conserver dans l'Eglise. Cependant les Protestans unis aux Sociniens par leur intérêt commun de décréditer la tradition, soutiennent que le langage des Pères qui ont précédé le Concile de Nicée, tenu l'an 325, n'a été ni uniforme, ni toujours orthodoxe, que pendant les trois premiers siècles la Doctrine de l'Eglise touchant les trois personnes de la sainte Trinité n'étoit pas fixée, qu'ainsi il étoit libre à chacun d'entendre à sa manière les passages de l'Ecriture qui regardent ce mystère. Nous devons néanmoins excepter de ce nombre les Théologiens Anglicans, comme ils admettent communément la tradition des premiers siècles; loin d'adopter le sentiment des autres Protestans, ils ont travaillé, avec autant de zèle que les Catholiques, à disculper les anciens Pères.

Inutilement nous représentons aux autres qu'il y a de l'impiété à supposer que Jésus-Christ qui avoit promis son assistance à son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, qui avoit promis à ses Apôtres l'esprit de vérité pour toujours,

et maneat vobiſcum in æternum, Joan. c. 14, ℣. 16, a cependant manqué à ſa parole, qu'immédiatement après la mort des Apôtres il a laiſſé ſon Egliſe dans l'incertitude de ſavoir s'il eſt véritablement Dieu ou non; ils n'en ſont pas touchés. Nous leur diſons : ou la Divinité du *Verbe* eſt clairement & nettement révélée dans le Nouveau Teſtament, ou elle ne l'eſt pas; ſi cette révélation eſt claire, formelle, expreſſe, comment les Paſteurs de l'Egliſe qui touchoient de plus près aux Apôtres ont-ils pu en méconnoître le ſens? il s'agiſſoit d'un dogme que tout Chrétien doit croire & ſavoir. Si cette révélation eſt obſcure, équivoque, ambiguë, eſt-il croyable que Dieu l'ait donnée pour ſeul guide aux Fidèles, comme vous le ſoutenez?

Avant d'examiner ſi les premiers Pères ont été Orthodoxes ou non, il y a quelques obſervations à faire. 1°. Quand il s'agit d'un dogme incompréhenſible, tel que la génération du *Verbe*, le langage humain ne peut fournir des expreſſions aſſez claires ni aſſez exactes pour en donner la même notion à tous les eſprits, & pour prévenir toutes les fauſſes interprétations, les écrivains même inſpirés n'en ont pas employé de cette eſpèce, parce qu'il n'y en a point. Quand il a fallu traduire leurs écrits, l'on n'a pas toujours trouvé des termes exactement équivalens & parfaitement ſynonymes dans les différentes langues, le traducteur du livre de l'Eccléſiaſtique s'en eſt plaint dans ſon prologue. Si donc il étoit arrivé aux anciens Pères, qui n'ont pas tous vécu dans le même pays ni dans le même temps, de ne pas s'exprimer de la même manière, il ne faudroit pas en conclure qu'ils n'ont pas entendu de même le dogme révélé dans l'Ecriture-Sainte; autre choſe eſt d'avoir une idée nette dans l'eſprit, & autre choſe de la rendre nettement dans la langue dont on eſt obligé de ſe ſervir. Une preuve que tous les Pères ont cru la divinité du *Verbe*, par conſéquent ſon éternité, c'eſt que tous ſe ſont élevés contre les Hérétiques qui ont voulu l'attaquer. On dit qu'il auroit fallu s'en tenir aux termes de l'Ecriture, & n'y rien ajouter; les Pères l'auroient fait ſans doute, ſi les Hérétiques avoient été aſſez ſages pour s'en contenter.

2°. Pour juger équitablement de la conduite & du langage des Pères, il faut ſuivre le fil des diſputes & des queſtions qui ſe ſont élevées de leur temps. Dès la fin du premier ſiècle, les Cérinthiens, les Valentiniens & la plupart des Gnoſtiques, prétendirent que le monde n'avoit pas été créé par le Dieu ſuprême, mais par un Éon ou un eſprit inférieur à Dieu & ennemi de Dieu. Pour les réfuter, les Pères s'attachèrent à prouver par l'Ecriture que la création eſt l'ouvrage du *Verbe* de Dieu, ſorti en quelque manière du ſein de ſon Père, pour lui ſervir de Miniſtre & d'inſtrument dans la production de toutes choſes. Ils appliquèrent à cette eſpèce de naiſſance temporelle du *Verbe*, quelques paſſages qui pris dans toute leur énergie expriment ſa génération éternelle. On en conclut très-mal à propos que les Pères n'admettoient donc pas celle-ci; il n'en étoit pas queſtion pour lors, & il n'étoit pas néceſſaire de la prouver pour réfuter les Hérétiques qui dogmatiſoient dans ce temps-là.

Il n'en fut plus de même à la naiſſance de l'Arianiſme, au quatrième ſiècle. Arius ſoutint que le *Verbe divin* n'a commencé à exiſter qu'immédiatement avant la création du monde, que c'eſt une créature, plus parfaite à la vérité que les autres, mais qui n'eſt ni égale ni coéternelle à Dieu le Père; il ſe prévalut de la manière dont les Docteurs de l'Egliſe des trois premiers ſiècles avoient parlé de la naiſſance du *Verbe* deſtiné à créer le monde. Il fallut donc alors examiner de plus près tous les paſſages de l'Ecriture dans leſquels il eſt parlé du *Verbe divin*, faire voir qu'ils prouvent non-ſeulement une génération temporelle antérieure à la création du monde, mais une génération éternelle en vertu de laquelle le *Verbe* eſt coéternel & conſubſtantiel au père.

Cette obſervation n'a pas échappé au ſavant Léibnitz, plus judicieux & plus modéré que les autres Proteſtans. « Il ſemble, dit-il, que » quelques Pères, ſur-tout les Platoniſans, ont » conçu deux filiations du Meſſie, avant qu'il » ait été né de la Vierge Marie; celle qui le fait » *Fils unique*, en tant qu'il eſt éternel dans la » divinité, & celle qui le rend *l'aîné des créatures*, par laquelle il a été revêtu d'une nature » créée la plus noble de toutes, qui le rendoit » l'inſtrument de la Divinité dans la production » & la direction des autres natures..... Les » Ariens n'ont gardé que cette ſeconde filiation, » ils ont oublié la première, & quelques-uns » des Pères ont paru les favoriſer en oppoſant » *le Fils* à *Eternel*, en tant qu'ils conſidéroient le » Fils par rapport à cette *primogéniture* d'entre » les créatures, de laquelle S. Paul a parlé, » *Coloſſ.*, c. 1, ℣. 15. Mais ils ne lui refuſoient pas pour cela ce qu'il avoit déja en » tant que *Fils unique* & conſubſtantiel au Père ». De là Léibnitz conclut avec raiſon que le Concile de Nicée n'a fait qu'établir, par ſes déciſions une doctrine qui étoit déja régnante dans l'Egliſe. *Eſprit de Léibnitz*, tom. 2, p. 49.

Si le P. Petau, le ſavant Huet, Dupin & d'autres, avoient fait cette réflexion, ils auroient parlé avec plus de circonſpection des Pères des trois premiers ſiècles, ils ne leur auroient pas attribué des erreurs auxquelles ils n'ont jamais penſé; ils n'auroient pas fourni aux Proteſtans des armes pour attaquer la tradition, & des motifs de ſe confirmer dans leurs préventions contre les Pères de l'Egliſe les plus reſpectables.

Pétau, *Dogm. Theol.*, tom. 2, l. 1 *de Trinit.*, c. 3, 4, 5, a rassemblé des passages de Saint Justin, d'Athénagore, de Tatien, de S. Théophile d'Antioche, de S. Clément le Romain, de Clément & de Denis d'Alexandrie, d'Origène, de S. Grégoire Thaumaturge, de Tertullien, de Lactance, dans lesquels ces Pères semblent ne point connoître la génération éternelle du *Verbe*, mais seulement sa naissance avant la création de toutes choses; conséquemment ils en parlent comme d'une personne très-inférieure au Père, comme d'une créature qui lui a servi de ministre pour exécuter tous ses desseins. Cependant Pétau a été forcé de convenir que ces mêmes Docteurs de l'Eglise, dans d'autres endroits de leurs ouvrages, ont clairement professé la coéternité, la coégalité & la consubstantialité du Fils avec le Père; Bullus, *Defensio fidei Nicænæ*, Bossuet, *sixième Avertissement aux Prot.*; D. le Nourry, *Apparat. ad biblio. h. PP.*, l'ont prouvé encore plus solidement.

Ces Saints Docteurs se sont-ils donc contredits, ou ont ils été dans le doute sur le dogme révélé, & sur le sens des passages de l'Ecriture qui l'expriment, comme le prétendent les Protestans? Non, mais ils ont parlé relativement aux questions qu'ils avoient à traiter, aux personnes auxquelles ils avoient affaire, aux circonstances dans lesquelles ils se trouvoient. Il est absurde de penser qu'ils ont nié un dogme, qu'ils en ont douté, ou qu'ils ne le connoissoient pas, parce qu'ils n'en ont pas parlé, lorsque cela n'étoit pas nécessaire. On voudroit que tous les anciens Pères eussent donné une profession de foi complette de tous les articles de la Doctrine Chrétienne, ou plutôt un catéchisme de Doctrine & de Morale, dans lequel tout fût enseigné & expliqué dans le plus grand détail; cela nous seroit fort-commode sans doute, & si les Apôtres eux-mêmes l'avoient fait, cela seroit encore mieux; mais puisqu'ils ne l'ont pas fait, nous concluons qu'ils n'ont pas dû le faire.

Rien de plus simple que la Doctrine des Pères Apostoliques touchant le dogme dont nous parlons. S. Barnabé dans sa Lettre, n. 12, dit que la gloire de Jésus consiste en ce que toutes choses sont en lui & par lui, (ou pour lui.) Il fait évidemment allusion aux paroles de S. Paul, *Coloss.*, c. 1, ℣. 16, & *Héb.*, c. 1, ℣. 3, que nous avons citées ci-devant, & qui prouvent la Divinité de Jésus-Christ; S. Clément de Rome, *Epist.* 1, n. 36, l'appelle comme S. Paul, *la splendeur de la Majesté Divine*; il lui applique avec l'Apôtre, les paroles du *Ps.* 2, ℣. 7: « Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré » aujourd'hui »; *Epist.* 2, n. 1, « nous devons, » dit-il, penser de Jésus-Christ comme étant » Dieu & juge des vivans & des morts, & ne » pas avoir une idée basse de notre salut ». S. Ignace, *Epist. ad Magnes.*, n. 7 & 8, dit que Jésus-Christ vient du Père seul, qu'il existe en lui seul, & retourne à lui seul; qu'il est *son Verbe éternel qui n'est pas émané du silence.* Dans les adresses de toutes ses Lettres, il fait marcher de pair Jésus-Christ & Dieu le Père, il leur rend les mêmes hommages, il leur attribue les mêmes bienfaits. S. Polycarpe, son condisciple & son ami, a gardé le même style en écrivant aux Philippiens, & dans les Actes de son martyre l'Eglise de Smyrne s'y est conformée. S. Ignace est donc le seul qui ait professé l'éternité du *Verbe*; c'est un trait lancé de sa part contre les Cérinthiens, comme Bullus l'a fait voir. Soupçonnerons-nous les autres Pères de n'avoir pas pensé de même, parce qu'ils n'en ont rien dit dans des Lettres de morale & d'édification adressées aux simples fidèles?

Dès le commencement du second siècle Saint Justin & les Pères postérieurs eurent un objet différent. Il falloit faire l'apologie du Christianisme contre les attaques des Païens, & en défendre les dogmes contre les attentats des Gnostiques. Nous soutenons que dans l'un ni l'autre de ces cas, il n'étoit ni nécessaire, ni convenable de traiter la question de la Génération éternelle du *Verbe*.

1°. Ce mystère étoit trop au-dessus de la conception des Païens, ils l'auroient pris de travers; il n'étoit pas aisé de le montrer en termes exprès & formels dans nos Livres saints, aujourd'hui encore les Sociniens soutiennent qu'il n'y est pas; il auroit fallu, pour prouver le contraire, une discussion dans laquelle il ne convenoit pas d'entrer avec les Païens. Il étoit donc beaucoup mieux de se borner à leur prouver par nos Ecritures que le *Verbe* étoit avant toutes choses, qu'il est le Créateur du monde, par conséquent qu'il est Dieu; que ce dogme n'a rien d'absurde, puisque Platon, en parlant de la naissance du monde, a supposé un *Logos*, un *Verbe*, une idée ou un modèle archétype de ce que Dieu vouloit faire, & qu'il a suivi dans l'exécution; en ajoutant néanmoins que Platon l'a mal conçu, puisqu'il n'a pas admis la création, & qu'il a supposé la matière éternelle. Voilà précisément ce que les Pères ont fait, & il n'étoit pas nécessaire non plus, en disputant contre les Juifs, de pousser plus loin les discussions.

2°. A l'égard des Hérétiques, nous avons remarqué qu'ils prétendoient que le Formateur du monde n'etoit pas Dieu lui-même, mais un Esprit d'un ordre inférieur, & révolté contre lui; la question se réduisoit donc à leur prouver par l'Ecriture que le Créateur étoit le *Verbe* de Dieu, émané du sein de la Divinité avant toutes choses, qui avoit été comme le ministre de Dieu & l'exécuteur de ses desseins. Conséquemment les Pères opposoient aux Hérétiques les passages que nous avons cités: *Dieu m'a possédé au commencement de ses voies. Au commencement*

étoit le Verbe, tout a été fait par lui. Le Fils de Dieu eſt le premier né de toute Créature, &c., &c. Si les Pères ont eu tort de ne pas établir dans cette diſpute la génération éternelle du *Verbe*, il faudra faire tomber la même faute ſur S. Jean, qui écrivant ſon Evangile pour réfuter Cérinthe, s'eſt borné à dire : *Au commencement étoit le Verbe*, au lieu de dire : *de toute éternité étoit le Verbe*. Les Pères ſont-ils blâmables de s'être arrêtés au même terme que ce Saint Apôtre ? Il faudra condamner encore le Concile de Nicée, qui voulant établir contre les Ariens la conſubſtantialité du *Verbe*, par conſéquent ſa coéternité avec le Père, s'eſt contenté de dire qu'il eſt né du Père, *avant tous les ſiècles*, pendant qu'il auroit pu dire qu'il eſt né de toute éternité.

Nous concluons que ſi ces termes, *au commencement*, *avant tous les ſiècles*, *avant que le monde fût*, &c., ne ſignifient point expreſſément l'éternité, du moins ils la ſuppoſent, puiſqu'encore une fois rien n'a précédé tous les temps ou tous les ſiècles que l'éternité. Ainſi l'a conçu St. Ignace, lorſqu'il a dit que le Fils de Dieu eſt le *Verbe Eternel*, qui n'eſt point émané du ſilence. Ce père étoit diſciple immédiat de S. Jean ; la Doctrine de cet Apôtre a-t-elle pu avoir un meilleur interprête ? Or il n'eſt pas le ſeul qui ait ainſi parlé ; Bullus, *Def. fidei Nicænæ*, ſect. 3, c. 2 & 3, a fait voir que la coéternité du *Verbe* avec le Père a été la doctrine conſtante des Docteurs de l'Egliſe des trois premiers ſiècles.

Cela ne ſatisfait pas encore nos adverſaires, ils diſent que ſi ces Pères ont admis l'exiſtence éternelle du *Verbe* dans le ſein du Père, du moins ils ont cru qu'il n'y étoit pas une Perſonne, une Hypoſtaſe, un Être ſubſiſtant, mais ſeulement une idée, une penſée, un acte de l'entendement divin ; qu'il n'a commencé d'avoir une exiſtence propre que quand il eſt ſorti du ſein de ſon Père pour créer le monde.

Rien de plus faux que cette nouvelle imagination. 1°. Nous défions ces critiques téméraires de citer un ſeul des Pères qui ait dit formellement & en termes exprès, que le *Verbe* dans le ſein de ſon Père n'étoit pas une Perſonne, une Hypoſtaſe, un Être ſubſiſtant, & qu'il n'y avoit pas une exiſtence propre. On ne peut leur attribuer cette erreur que par voie de conſéquence, en ajoutant à ce qu'ils ont dit, & en prenant les termes dans un ſens faux : méthode perfide, de laquelle nos adverſaires ne veulent pas que l'on ſe ſerve, même à l'égard des Hérétiques.

2°. Ces Pères avoient lu S. Jean, ils faiſoient profeſſion de ſuivre ſa Doctrine, & nous devons leur ſuppoſer aſſez d'intelligence pour avoir compris la force des termes. Or S. Jean dit qu'au Commencement & avant l'exiſtence du monde, le *Verbe* étoit en Dieu, ou plutôt avec Dieu, πρὸς Θεὸν, & qu'il étoit Dieu ; cela peut-il ſe dire d'une penſée ou d'une idée, telle que celles que nous avons ? Quand tous ces Pères auroient été entichés de platoniſme, jamais Platon n'a dit d'une idée qu'elle étoit Dieu. S. Jean, c. 17, ℣. 5, rapporte ces paroles de Jéſus-Chriſt : « Glorifiez-moi, mon Père, avec vous » de la gloire que j'ai eue avec vous, ou auprès » de vous, παρὰ σοὶ, avant que le monde » fût ». Si le *Verbe* n'étoit pas un Être ſubſiſtant dans le ſein de ſon Père, ce langage eſt inintelligible.

3°. Les Pères des trois premiers ſiècles l'ont répété, ils ont dit que le *Verbe* étoit non-ſeulement en Dieu, mais avec Dieu, que le père n'a jamais été ſans lui, qu'il étoit comme le conſeil du Père. Ils lui ont appliqué les paſſages du livre de la Sageſſe que nous avons cité ; pour rapporter leurs paroles, il faudroit copier deux ou trois chapitres de Bullus.

4°. Allons plus loin. Quand quelques-uns des Pères auroient dit que le *Verbe* dans le ſein du Père n'étoit pas *une perſonne*, il ne s'enſuivroit rien ; dans toutes les langues, *perſonne* ſignifie, aſpect, figure, apparence extérieure, ce qui paroît aux yeux ; or il eſt clair qu'avant la création d'aucun être doué de connoiſſance le *Verbe* n'étoit pas une perſonne dans ce ſens ; mais y a-t-il aucun des Pères qui ait dit qu'avant ce moment le *Verbe* n'étoit pas un être ſubſiſtant ?

5°. Puiſque les Pères ont enviſagé la création comme une eſpèce d'émanation, ou plutôt d'apparition du *Verbe* hors du ſein de ſon Père, ces ſaints Docteurs ont pu dire ſans erreur qu'avant cet inſtant le Père n'étoit pas père & que le Fils n'étoit pas fils *d'une manière ſenſible*, comme ils l'ont été depuis. On a pu dire que dans ce nouvel état le *Verbe* étoit inférieur, ſubordonné, ſoumis à ſon Père, qu'il étoit ſon Miniſtre, &c. Mais cela ne pouvoit pas être eu égard à ſa génération éternelle, puiſqu'en vertu de celle-ci il eſt conſubſtantiel au Père. Il ſeroit abſurde que les Pères euſſent dit tout à la fois que le *Verbe* n'étoit pas un Être ſubſiſtant, que cependant il étoit le miniſtre de ſon Père, &c. Ces deux accuſations ſe détruiſent l'une l'autre.

6°. Tertullien eſt le ſeul qui ait dit que Dieu n'étoit pas Père avant d'avoir produit ſon Fils pour créer le monde ; mais il l'a dit ſeulement dans le ſens que nous venons d'indiquer, puiſqu'il ajoute de même que Dieu n'étoit pas le Seigneur avant qu'il y eût des créatures ſur leſquelles il exerçât ſon domaine, & qu'il n'étoit pas juge avant qu'il y eût des crimes. Il ne l'étoit pas *d'une manière ſenſible*, mais il étoit tout cela par eſſence & de toute éternité. Bullus a fait voir, par d'autres paſſages clairs & formels de Tertullien, qu'il a

enſeigné que le *Verbe* eſt éternel comme le Père, que de toute éternité il a été dans le ſein du Père, non-ſeulement comme un attribut métaphyſique, mais comme un être ſubſiſtant & une perſonne, que le Père n'a jamais été ſans lui, qu'il eſt Dieu de Dieu, la ſageſſe, la raiſon, le conſeil du Père, qu'ainſi le Père n'étoit pas ſeul, &c, & il le prouve par le livre des Proverbes que nous avons cité, & par ces mots de S. Jean : *il étoit avec Dieu, & il étoit Dieu. Defenſ. fidei Nicænæ*, ſect. 3, c. 10, §. 5 & ſuiv.

Il eſt conſtant d'ailleurs que Tertullien s'eſt fait un ſtyle & une méthode qui ne ſont qu'à lui, qu'il prend très-ſouvent les termes dans un ſens fort différent de leur ſignification commune, que par cette raiſon même il eſt très-obſcur. Mais dès qu'un auteur s'eſt expliqué pluſieurs fois d'une manière orthodoxe & fondée ſur l'Ecriture-Sainte, il y a de l'injuſtice à prendre dans un mauvais ſens des expreſſions inexactes qui lui ſont échappées dans une diſpute ſur un ſujet très-obſcur. Par cette méthode on prouveroit que Tertullien ſe contredit dans toutes les pages de ſes livres, qu'il eſt non-ſeulement le plus impie de tous les Hérétiques, mais le plus inſenſé de tous les raiſonneurs. Il n'en eſt rien, quoiqu'en diſent ſes accuſateurs, Proteſtans ou autres. *Voyez* TERTULLIEN.

Mais ces critiques intrépides ne veulent écouter ni Bullus, ni Boſſuet, ni D. Le Nourry; ces Théologiens, diſent-ils, n'ont pas pris le vrai ſens des Pères, parce qu'ils ne connoiſſoient pas le ſyſtême philoſophique duquel les Pères étoient imbus. C'eſt un dernier reproche qui nous reſte à examiner.

§. IV.

Les Pères n'ont pris ni dans Platon, ni dans les nouveaux Platoniciens, ni dans aucune autre Ecole de Philoſophie, mais dans l'Ecriture-Sainte, ce qu'ils ont dit du Verbe Divin.

On n'a pas été fort étonné de voir les Sociniens ſoutenir que les Pères de l'Egliſe des trois premiers ſiècles avoient puiſé dans Platon leur doctrine touchant le *Logos* ou le *Verbe* divin; la licence de ces Hérétiques ne connut jamais de bornes. Mais on n'a pu voir ſans ſcandale les Proteſtans appuyer ce même paradoxe, reprocher conſtamment aux Pères de l'Egliſe un attachement exceſſif à la Philoſophie de Platon; de-là ſont partis quelques incrédules pour affirmer que le commencement de l'Evangile de S. Jean a été écrit par un Philoſophe Platonicien. Si cette ineptie méritoit une réfutation ſérieuſe, nous dirions que ſuivant cet Evangile même, Jéſus-Chriſt choiſit pour ſes Apôtres de ſimples pêcheurs de Galilée; que ſelon les *Actes des Apôtres*, c. 4, v. 13, les Juifs reconnurent que Pierre & Jean étoient ſans étude & ſans lettres; que les Apôtres remplis des lumières du S. Eſprit n'avoient pas plus beſoin des leçons de Platon que de celles des Philoſophes Chinois.

Sandius & Le Clerc ont cru mieux rencontrer en diſant que S. Jean a pu prendre l'idée du *Verbe divin* dans le Juif Philon, grand partiſan de la philoſophie Platonicienne. Mais c'eſt principalement en Egypte que les ouvrages de Philon étoient répandus, & il n'y a aucune preuve que S. Jean ait mis les pieds en Egypte; il a écrit ſon Evangile à Ephèſe, à cent cinquante lieues au moins des confins de l'Egypte. Il auroit été plus ſimple d'imaginer que S. Jean a puiſé la notion du *Logos* chez les Corinthiens, qu'il s'eſt propoſé de réfuter. Des critiques auſſi habiles auroient dû ſe ſouvenir que l'Hébreu *Deber Jehovah*, la parole du Seigneur, eſt rendu par Λογος τȣ̃ Κυρίȣ, dans plus de cent endroits de la Verſion des Septante, que dans vingt de ces paſſages cette parole eſt repréſentée comme un être ſubſiſtant & agiſſant, comme une perſonne, un Ange, un envoyé qui exécute les volontés de Dieu, il n'a donc pas été beſoin que Philon ni S. Jean allaſſent chercher cette idée dans les écrits de Platon.

Dans les articles PLATONISME & TRINITÉ PLATONIQUE, nous avons réfuté la chimère du prétendu Platoniſme des Pères, mais il faut démontrer encore que l'idée qu'ils ont eue du *Verbe divin* ne reſſemble pas plus au *Logos* de Platon que le jour à la nuit.

1°. Qu'eſt-ce que le *Logos* de Platon? Déja nous nous trouvons arrêtés à ce premier pas. Suivant pluſieurs Platoniciens, c'eſt la raiſon, l'intelligence, la faculté de penſer, de raiſonner de ſaiſir la différence des choſes, & d'exprimer ſes penſées par la parole; c'eſt ainſi que Platon l'a expliqué lui-même dans la *Thætete*, p. 141, E. Selon d'autres, c'eſt l'idée, le plan, le deſſin, le modèle archétype que Dieu avoit dans l'eſprit lorſqu'il a voulu créer le monde & qu'il a ſuivi dans l'exécution; & tel eſt, dit-on, la notion que Philon le Juif en a conçue. Les Pères diſent au contraire que c'eſt la connoiſſance que Dieu a de ſoi-même & de tous ſes divins attributs, par conſéquent de ſa puiſſance infinie, de tout ce qu'il peut faire & de tout ce qu'il fera pendant toute la durée des ſiècles; ou plutôt que c'eſt le terme de cette connoiſſance. Une idée auſſi ſublime n'a certainement pas pu venir à l'eſprit d'aucun Philoſophe privé des lumières de la révélation. Si l'on veut comparer ce que Platon dit du *Logos*, avec ce qui eſt dit de la ſageſſe divine dans les Proverbes, on verra combien les notions du Philoſophe Grec ſont foibles, baſſes, obſcures en comparaiſon de celles de l'écrivain ſacré.

2°. Platon a-t-il enviſagé le *Logos* comme un Etre ſubſiſtant & diſtingué de l'entendement divin? Nouvelle diſpute entre ſes interprêtes. Les uns le prétendent ainſi, parce qu'il a dit que le modèle archétype du monde eſt *un Etre éternel & animé.* Les autres ſoutiennent que c'eſt une abſurdité de laquelle un auſſi beau génie que Platon étoit incapable, qu'il a conçu les idées de Dieu ſemblables à celles d'un homme, que ce ſont des êtres purement métaphyſiques & intellectuels. Ils ajoutent que quand le *Logos* ſeroit l'idée archétype du monde, il ne ſeroit animé que métaphoriquement, en tant que ce ſeroit le modèle d'un être animé. Quoi qu'il en ſoit, Platon n'attribue à cet être prétendu aucune action; les Pères au contraire diſent avec S. Jean que le *Verbe divin* étoit avec Dieu, qu'il étoit Dieu, qu'il a fait le monde, qu'il s'eſt incarné, &c.

3°. Platon n'a jamais dit que le *Logos* eſt le Fils de Dieu, ni le Fils unique; c'eſt le monde qu'il appelle Μονογενὴς, unique production, ſeul ouvrage de Dieu. Il n'a pas dit que Dieu eſt le Père du *Logos*, mais qu'il eſt le Père du monde; c'eſt le monde & non le *Logos* qu'il nomme l'*image des Dieux éternels.* Il n'a point enſeigné que le *Logos* eſt ſorti du ſein du Père, ni qu'il a été l'ouvrier de ce monde, ni que cet ouvrier eſt la ſageſſe divine. Voilà cependant les expreſſions que les Pères ont copiées dans les auteurs ſacrés. Il n'y a donc rien de commun entre leur doctrine & celle de Platon que le mot *Logos;* mais un mot ne prouve rien, il s'agit du ſens.

4°. Dieu dit: *que la lumière ſoit, & la lumière fut.* Voilà le *Verbe* créateur que les Ecrivains ſacrés ont révélé, que les Pères ont adoré, & que Platon n'a pas connu, puiſqu'il n'a pas admis la création & qu'il a ſuppoſé la matière éternelle. Remarque déciſive qui efface toute reſſemblance entre la Philoſophie des Pères & celle de Platon, & de laquelle nous ferons uſage dans un moment.

Beauſobre, Mosheim, Brucker & d'autres, plus aviſés que leurs prédéceſſeurs, ont imaginé une nouvelle hypothèſe; ils ont avoué qu'à la vérité les Pères n'ont pas copié ſervilement les écrits ni les idées de Platon, mais qu'ils ont embraſſé le ſyſtême des nouveaux Platoniciens. Pendant les trois premiers ſiècles, diſent-ils, la plupart des Pères étudièrent la philoſophie dans l'école d'Alexandrie; or le nouveau Platoniſme enſeigné dans cette école étoit un mélange de la doctrine de Platon avec celle des Philoſophes Orientaux; les Pères imbus de cette nouvelle Philoſophie y ſont demeurés conſtamment attachés, ils ſe ſont ſervis du langage des nouveaux Platoniciens pour expliquer les dogmes du Chriſtianiſme; ils ont ainſi altéré la pureté de la Doctrine Chrétienne, & ont cauſé des maux infinis dans l'Egliſe. Ceux qui ont voulu juſtifier les Pères y ont mal réuſſi, parce qu'ils n'ont pas connu ce nouveau ſyſtême, ni les opinions des Orientaux. Pour étayer cette nouvelle hypothèſe, les critiques Proteſtans ont prodigué l'érudition, les recherches, les conjectures, ils ſe ſont flattés d'avoir enfin trouvé la clef de toutes les anciennes diſputes.

Dans les articles ÉMANATION, PLATONISME, §. 2 & 3, TRINITÉ PLATONIQUE, §. 2 & 3, nous avons déja réfuté ce ſavant rêve, nous avons fait voir qu'il n'eſt fondé ſur aucune preuve poſitive, & qui eſt contredit par des faits certains; mais il eſt bon de raſſembler en peu de mots ce que nous avons dit.

1°. De tous les Pères accuſés de Platoniſme ancien ou nouveau, les deux ſeuls qui aient certainement étudié la Philoſophie dans l'école d'Alexandrie, ſont S. Clément & Origène; il eſt très-probable qu'aucun des autres n'y a mis les pieds, & ne s'eſt informé de ce que l'on y enſeignoit. Ces Pères citent Platon lui-même, jamais ils n'ont parlé des Alexandrins, ni de leurs opinions; s'ils y avoient été attachés ce ſilence ſeroit ſurprenant. Les écoles de Philoſophie d'Athènes ont été fréquentées par les Chrétiens juſqu'au cinquième ſiècle; S. Baſile, S. Grégoire de Nazianze, l'Empereur Julien, &c, y avoient fait leurs études. A entendre nos critiques, il ſemble qu'Alexandrie ait été pendant trois cents ans la ſeule ville où l'on ait pu apprendre la philoſophie, c'eſt une erreur.

2°. Nous ſommes fondés à révoquer en doute le prétendu mélange de la Philoſophie Orientale avec celle de Platon dans cette école, avant l'an 250; puiſque c'eſt en 243 que Plotin, après y avoir paſſé dix ans, alla exprès en Orient, pour ſavoir quelle étoit la doctrine des Orientaux. Or à cette époque Clément ni Origène n'étoient plus en Egypte; le premier étoit mort avant l'an 217, & le ſecond, qui mourut l'an 258, avoit quitté Alexandrie avant Plotin.

3°. De l'aveu de nos ſavans Critiques, la baſe du nouveau Platoniſme & de la Philoſophie Orientale étoit le ſyſtême des émanations, & les Philoſophes ne l'avoient embraſſé que parce qu'ils ne vouloient pas admettre la Création. Or de tous les Pères que l'on accuſe il n'en eſt pas un ſeul qui n'ait profeſſé hautement le dogme de la Création, & qui n'ait blâmé les Philoſophes qui refuſoient de le recevoir. Au mot *émanation*, nous avons cité les témoignages exprès de S. Juſtin, d'Athénagore, de Théophile d'Anthioche, de S. Irénée & d'Origène; on trouvera celui de Tatien à l'article de ce Père. Comme nous y avons oublié celui de Clément d'Alexandrie, voici ce qu'il en a dit, *Exhort. ad Gent.* n. 4, édit. de Potter, p. 55. « Combien eſt grande la puiſſance de » Dieu, dont la volonté ſeule eſt la création

» du monde! Il a tout fait seul, comme étant » seul vrai Dieu. Par sa simple volonté il opère, » & l'existence suit son simple vouloir ». *Strom.* l. 5, c. 14, p. 699, « les Stoïciens veulent » que Dieu pénètre toute la nature; pour nous » nous disons qu'il en est le créateur, & qu'il » a tout fait par sa parole ». p. 701, il voudroit persuader que Platon a enseigné que Dieu a fait le monde *de rien*, ou de ce qui n'étoit pas. p. 707, « Pytagore, dit-il, Socrate & » Platon, en méditant sur la fabrique de ce » monde, que la main de Dieu a fait & con- » serve toujours, ont entendu sans doute cette » sentence de Moïse: *il a dit, & tout a été fait*, » par laquelle il nous apprend que l'ouvrage de » Dieu est sa seule parole ». *Ibid.* l. 4, c. 13, p. 604, il attaque ceux qui disent qu'il y a un Dieu plus grand & plus puissant que le Créateur, c'étoient les Gnostiques. « Que celui-ci, » dit-il, soit le Père du Fils, le Créateur & le » Seigneur Tout-Puissant, c'est une vérité que » nous traiterons ailleurs.

De quel front les Critiques Protestans osent-ils accuser les Pères des trois premiers siècles d'avoir été constamment attachés à la Philosophie des nouveaux Platoniciens, pendant que tous ont solemnellement professé le dogme opposé au principe fondamental de cette nouvelle secte de Philosophes? Voilà ce que nous ne concevons pas.

4°. Il n'est pas fort certain que les émanations aient été le système commun des Orientaux. Brucker convient que le premier & le principal fondateur de la Philosophie des Chaldéens & des Perses a été Zoroastre; or celui-ci n'enseigne pas formellement les émanations. M. Anquetil qui nous a donné les ouvrages de ce législateur célèbre, s'est attaché à faire voir que Zoroastre admet la Création. Quand d'autres Philosophes Orientaux auroient soutenu les émanations, il faudroit encore prouver que les Pères de l'Eglise les ont suivis, plutôt que de s'attacher au dogme de la Création formellement enseigné dans l'Ecriture Sainte. Or ils ont fait précisément le contraire, non-seulement ils ont professé ce dogme, mais ils ont prouvé que c'est le seul vrai, & ils ont blâmé tous les Philosophes qui ne vouloient pas l'admettre.

Cela n'a pas empêché Mosheim ni Brucker de nous peindre Origène & Clément d'Alexandrie comme deux sectateurs enthousiastes du nouveau Platonisme, de leur prêter le système des émanations avec toutes ses conséquences absurdes, & de bâtir sur cette base chymérique le prétendu système philosophique de ces deux Pères. Brucker a poussé l'entêtement jusqu'à dire que le Paraphraste Chaldéen a reçu des Orientaux l'idée du *Logos*. *Hist. crit. philos.* tom. 6, p. 535. Il ne lui restoit plus qu'à dire que S. Jean a emprunté cette idée du Paraphraste Chaldéen, qu'ainsi en dernière analyse les Chaldéens en sont les créateurs. La vérité est que dans tout ce qui nous reste de Philosophie Chaldéenne, il n'est pas plus question du *Logos* que du mystère de l'Incarnation, qu'il n'est pas même possible d'en avoir une idée telle que les livres saints nous la donnent, sans admettre la Création. Ainsi toute cette généalogie d'opinions philosophiques forgée par Mosheim & par Brucker n'a pas l'ombre de vraisemblance.

Nous soutenons que les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles de l'Eglise n'ont jamais admis qu'une seule émanation, ou *probole*, c'est celle du *Verbe* divin, sorti en quelque manière du sein de son Père pour créer le monde; mais encore une fois, cette émanation n'a rien de commun avec la génération éternelle du *Verbe*, de laquelle les Pères n'ont pas parlé aussi fréquemment, parce que l'on n'en disputoit pas pour lors. Quelques-uns même des Pères, en particulier Tertullien, ont rejeté le terme de *probole*, parce qu'ils craignoient qu'on ne l'entendît dans le même sens que les Valentiniens entendoient l'émanation de leurs *Eons*; ceux-ci sortoient de Dieu & en demeuroient séparés, on ne pouvoit les envisager que comme une portion détachée de la substance divine; au lieu que le *Verbe* en se manifestant au dehors par la Création, est demeuré intimement uni à son Père, suivant ces paroles: *Je suis dans mon Père & mon Père est en moi. Le Fils unique qui est dans le sein du Père*, &c. Les Docteurs de l'Eglise ont-ils encore pris le sens de ces paroles dans le nouveau Platonisme, ou dans la Philosophie Orientale?

Nous ne devons donc pas être émus de quelque ressemblance qui se trouve entre les expressions de ces Pères & celles des nouveaux Platoniciens; elle étoit affectée de la part de ces derniers. De l'aveu de nos adversaires, ceux-ci étoient des fourbes qui défiguroient la doctrine de Platon, qui lui prêtoient des opinions qu'il n'eut jamais, afin de persuader que cette doctrine étoit la même que celle du Christianisme, & que Platon avoit aussi-bien connu la vérité que Jésus-Christ. Quelques-uns poussèrent l'imposture jusqu'à prétendre que Platon avoit admis la Création, malgré l'évidence du contraire. Ce ne sont donc pas les Pères qui ont emprunté le langage des nouveaux Platoniciens, ce sont ceux-ci qui ont copié malicieusement celui des Pères. S. Clément de Rome, S. Ignace, S. Polycarpe, S. Justin, Tatien, Athénagore, S. Irénée, S. Théophile d'Anthioche, &c, étoient plus anciens qu'Ammonius, que l'on nous donne pour auteur du nouveau Platonisme. La supercherie de ses disciples est postérieure au temps auquel Clément d'Alexandrie & Origène enseignèrent dans cette école; si elle avoit déja subsisté de leur temps, tous deux l'auroient déja démasquée

& confondue. De même qu'Origène a réfuté Celſe toutes les fois que ce Philoſophe a voulu comparer la doctrine de Platon avec celle des auteurs ſacrés, il auroit auſſi réfuté Ammonius, s'il avoit commis la même infidélité de laquelle ſes diſciples ſe rendirent coupables dans la ſuite.

C'en eſt une très-évidente, de la part des Critiques Proteſtans, de confondre les époques, de ſuppoſer ſans preuve que la philoſophie des Alexandrins étoit la même, ſous Clément & ſous Origène, qu'elle a été depuis entre les mains de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, &c, tous Païens entêtés & fourbes, dont le témoignage ne mérite aucune croyance. *Voyez* ECLECTIQUES.

VERGE. Dans l'Ecriture-Sainte ce mot a différentes ſignifications; il déſigne une branche d'arbre, *Gen.* c. 30. ℣. 41 : un bâton de voyageur, *Luc*, c. 9 : la houlette d'un paſteur, *Pſ.* 22, ℣. 4 : les inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour châtier les hommes, Pſ. 88, ℣. 32. Il ſignifie un ſceptre, qui eſt le ſymbole de l'autorité, *Eſth.* c. 5, ℣. 2 : un rejeton, le dernier enfant d'une famille, *Iſaïe*, c. 11, ℣. 2 : les reſtes ou les derniers deſcendans d'une nation : *Pſ.* 73, ℣. 2. Par les circonſtances dans leſquelles ce mot eſt employé, on en voit aiſément le vrai ſens.

VÉRITÉ. Lorſque l'Ecriture-Sainte ſe ſert de ce terme à l'égard de Dieu, il ſignifie non-ſeulement ſa véracité, perfection en vertu de laquelle Dieu ne peut ni ſe tromper lui-même, ni induire les hommes en erreur, mais la fidélité & l'exactitude infaillible avec laquelle Dieu accomplit ſes promeſſes. C'eſt dans ce ſens qu'elle répète ſi ſouvent que la miſéricorde & la *Vérité* de Dieu ſont éternelles, que nous devons y compter pour ce monde & pour l'autre; ordinairement les deux attributs ſont joints enſemble. *Vérité* ſignifie auſſi la juſtice; lorſque le Pſalmiſte dit à Dieu, votre loi & la *vérité*, tous vos préceptes, toutes vos voies, tous vos jugemens ſont la *vérité*, cela veut dire que tous les Commandemens de Dieu ſont juſtes & avantageux à l'homme, que nous trouvons notre bonheur à les accomplir. Quand il eſt dit, *Joan.* c. 1, que le verbe divin eſt rempli de grâce & de *vérité*, que la grâce & la *vérité* ont été apportées par Jéſus-Chriſt, cela ne ſignifie pas ſeulement qu'il eſt venu enſeigner aux hommes les vérités qu'ils ignoroient, mais qu'il eſt venu accomplir toutes les promeſſes que Dieu avoit faites, & répandre les grâces que les Prophètes avoient annoncées. De même quand il dit : *je ſuis la voie, la vérité & la vie*, cela ſignifie, c'eſt moi qui montre aux hommes le chemin du ſalut, qui leur enſeigne les vérités qu'ils ont beſoin de connoître, qui leur donne la vie de l'ame & les conduis à la vie éternelle. En parlant des hommes, la *vérité* déſigne quelquefois la fidélité à obſerver la loi de Dieu, les actes d'une vertu ſincère, ſur-tout de juſtice, de charité, de miſéricorde, de piété, &c. *Joan.* c. 3, ℣. 21, *celui qui fait la vérité vient à la lumière*, &c.

Lorſqu'il s'agit d'un des Livres ſaints, il faut diſtinguer la *vérité* des faits qu'il contient d'avec l'authenticité du livre ou de l'hiſtoire. L'Evangile de S. Matthieu, par exemple, pourroit être vrai dans tout ce qu'il rapporte, ſans être authentique, ſans avoir été écrit par cet Apôtre, il ſuffiroit qu'il eût été écrit par un autre témoin bien inſtruit des actions & de la Doctrine de Jéſus-Chriſt; mais il ne peut pas être authentique ſans être vrai, parce qu'un témoin tel que cet Apôtre n'a pas pu ſe tromper ſur les faits qu'il rapporte, il n'a pu avoir d'ailleurs aucun intérêt d'en impoſer, & s'il avoit voulu le faire, il ne pouvoit manquer d'être contredit par d'autres témoins auſſi bien informés que lui. *Voyez* AUTHENTICITÉ.

VÉRONIQUE, terme formé de *vera icon*, vraie image. C'eſt la repréſentation de la face de notre Seigneur empreinte ſur un linge ou un mouchoir, que l'on garde à S. Pierre de Rome. Quelques-uns croient que ce linge eſt le ſuaire qui fut mis ſur le viſage de Jéſus-Chriſt dans le Sépulchre, & dont il eſt fait mention, *Joan.* c. 20, ℣. 7. D'autres ſe ſont perſuadés, mais ſans aucune preuve, que c'eſt le mouchoir avec lequel une ſainte femme de Jéruſalem eſſuya le viſage du Sauveur, lorſqu'il alloit au Calvaire chargé de ſa croix. Cette opinion populaire a pu venir de ce que les peintres ont ſouvent repréſenté la *Véronique*, ou la vraie image, ſoutenue par les mains d'un Ange, & d'autres par les mains d'une femme.

Quoi qu'il en ſoit, le premier monument dans lequel il eſt parlé de cette image, eſt un cérémonial dreſſé l'an 1143 par Benoît, Chanoine de S. Pierre de Rome, & dédié au Pape Céleſtin II, que le P. Mabillon a publié dans ſon *Muſæum Italicum*, tome 2, p. 122; mais il en eſt fait mention dans les lettres ou dans les bulles de pluſieurs Papes poſtérieurs. On ne ſait pas en quel temps l'on a commencé à l'honorer.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir qu'en rendant un culte à cette image nous avons intention d'honorer le Sauveur lui-même, dont elle nous rappelle le ſouvenir. Il en eſt de même de celui que l'on rend à la *ſainte Face* qui ſe garde dans la cathédrale de Lucques, aux ſaints Suaires de Turin, de Beſançon & de Cologne, & à d'autres repréſentations ſemblables. Les Meſſes, les Offices, les Prières qui ont été compoſées à ce ſujet, ont pour objet Jéſus-Chriſt, & nous retracent la mémoire de ſes ſouffrances; elles n'ont

aucun rapport à la prétendue ſainte femme de Jéruſalem nommée *Véronique*, que l'Egliſe n'a jamais reconnue. Mais il y a eu une ſainte Religieuſe de ce nom à Milan dans le 15e. ſiècle. Voyez *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 1, p. 221.

VERSCHORISTES. *Voyez* HATTÉMISTES.

VERSET DE L'ÉCRITURE-SAINTE. *Voyez* CONCORDANCE.

VERSION DE L'ECRITURE-SAINTE. C'eſt la traduction du texte dans une autre langue. De tout temps il a été très-difficile de donner du texte hébreu de l'Ancien Teſtament une *Verſion* parfaite, qui ne s'écartât jamais du ſens de l'original, qui rendit exactement la valeur de tous les termes. Le traducteur Grec du livre de l'Eccléſiaſtique l'a remarqué dans ſon prologue, l'imperfection de la *Verſion* des Septante, faite par les Juifs les plus inſtruits qu'il y eût pour lors, confirme cette obſervation, & l'on peut en donner pluſieurs raiſons.

1°. L'hébreu, langue la plus ancienne dans laquelle il y ait des monumens, eſt une langue pauvre en comparaiſon de celles qui ont été parlées par des peuples civiliſés, inſtruits, exercés dans les ſciences & les arts; nous l'avons remarqué en ſon lieu. Les Métaphores y ſont donc très-fréquentes, il n'eſt pas toujours aiſé de voir ſi une expreſſion eſt ſimple ou emphatique, s'il faut l'entendre dans le ſens littéral ou dans un ſens figuré.

2°. Lorſque l'on a commencé de traduire les livres hébreux, cette langue n'étoit plus vivante depuis pluſieurs ſiècles, ni parlée par les Juifs dans ſon ancienne pureté, il s'y étoit gliſſé des termes chaldéens & ſyriaques, pluſieurs mots pouvoient avoir changé de ſignification; c'eſt ce qui eſt arrivé à toutes les langues, par le mélange des peuples & par le changement de prononciation. Il auroit fallu que le traducteur eût une connoiſſance parfaite, non-ſeulement des deux langues dont l'une devoit être l'interprête de l'autre, mais encore de la littérature Orientale; un tel homme étoit difficile à trouver, ſoit chez les Juifs, ſoit chez les autres nations.

3°. Les livres de Moïſe traitent d'une infinité de matières différentes, de Théologie, de Géographie, de Phyſique, d'Hiſtoire Naturelle & civile; il y a des détails de mœurs, d'arts, de lois, de cérémonies, des remarques ſur les nations voiſines de la Paleſtine, des alluſions à leurs uſages, des deſcriptions de lieux qui avoient changé de face, de peuples qui n'exiſtoient plus, ou qui étoient devenus méconnoiſſables. Moïſe avoit vu ce qu'il racontoit, ou il le tenoit de témoins bien inſtruits; il auroit fallu avoir des connoiſſances auſſi étendues que les ſiennes, pour rendre parfaitement ſes idées dans une langue différente.

4°. Dans les ſiècles dont nous parlons les ſciences n'étoient pas auſſi cultivées qu'elles le ſont, ni les ſources d'érudition auſſi abondantes; on n'avoit pas réduit l'étude des langues en méthode, on n'avoit ni Dictionnaire, ni Grammaire, ni Concordance; on n'avoit pas comparé les langues, il étoit rare de trouver un homme qui en eût appris pluſieurs. Les peuples ſe connoiſſoient moins, on faiſoit moins d'attention aux idées, aux mœurs, aux opinions des différentes nations. Les Juifs avoient éprouvé des révolutions terribles, ils étoient devenus très-différens de ce qu'ils avoient été ſous Moïſe, ſous les Juges & ſous les Rois. S. Jérôme avoit ſenti la néceſſité d'être ſur les lieux, de connoître la Paleſtine & les environs, pour traduire exactement les Livres ſaints; il y donna tous ſes ſoins, il a dû réuſſir mieux qu'un autre. Mais il eut beſoin des Juifs pour apprendre l'hébreu, ſes maîtres de langue n'avoient ni autant de génie, ni autant de connoiſſances que lui; il ne s'eſt pas flatté d'avoir atteint le dernier degré de la perfection, mais il a fait tout ce qu'il étoit poſſible de faire dans ſon ſiècle. Les Critiques Proteſtans qui ont affecté de le cenſurer & de déprimer ſes travaux, n'en ſavoient pas aſſez pour les apprécier, ils ont voulu cacher, par des traits d'ingratitude, les obligations qu'ils lui avoient; ſa *Verſion* eſt inconteſtablement la meilleure de toutes celles qui ont paru. *Voyez* VULGATE.

Le texte grec du Nouveau Teſtament n'eſt pas non plus ſans difficultés, c'eſt un mélange d'helléniſmes & d'hébraïſmes, mais ils n'y ſont pas en auſſi grand nombre que des Littérateurs demi-ſavans l'ont prétendu; *voyez* HELLÉNISTIQUE. Le grec & l'hébreu ou le ſyriaque, tels qu'on les parloit dans la Judée du temps des Apôtres, n'étoient purs ni l'un ni l'autre; dans leurs écrits pluſieurs termes grecs n'ont pas exactement la même ſignification que chez les Auteurs profanes. Il falloit exprimer des idées qui n'étoient jamais venues dans l'eſprit des hommes avant Jéſus-Chriſt, leur apprendre une doctrine & des vérités inconnues juſqu'alors; les Apôtres ne pouvoient ſe ſervir que des mots communément uſités dans le diſcours ordinaire. « Quoique je » ſois, dit S. Paul, ignorant dans les fineſſes » du langage, je ne le ſuis point dans la ſcience » que j'enſeigne, & je me ſuis fait entendre de » vous en toutes choſes ». 2 *Cor.*, c. 11, ℣. 6.

Conclurons-nous de ces réflexions que le texte de l'Ecriture eſt donc inintelligible, qu'il eſt impoſſible d'en avoir une bonne *verſion*? Cela ſeroit vrai, ſi nous n'avions point d'autre ſecours que ce texte. Mais en fait de dogmes, les Juifs avoient conſervé le ſens de leurs Livres par tradition, l'Egliſe Chrétienne eſt dans un cas encore

plus

plus favorable. Les Apôtres ont inſtruit les Fidèles de vive voix, auſſi-bien que par écrit; ils ont formé non ſeulement des Diſciples & une Ecole, mais des ſociétés nombreuſes, qui n'ont jamais ceſſé de lire leurs écrits, & qui, en matière de croyance & de morale, ont toujours été d'accord ſur le ſens qu'il falloit y donner; ce ſens une fois fixé par la croyance uniforme de ces Egliſes ſouvent très-éloignées l'une de l'autre, par l'enſeignement public qui y régnoit, par le témoignage des Pères qui en étoient les Paſteurs, quelquefois par les deciſions des Conciles, par les pratiques du culte qui y étoient relatives, eſt d'une toute autre certitude que lorſqu'il eſt ſeulement fondé ſur l'opinion des grammairiens & des critiques, à laquelle les Proteſtans trouvent bon de s'en rapporter.

C'eſt donc à l'Egliſe de nous garantir la fidélité d'une *verſion* qu'elle nous met entre les mains, & d'interdire à ſes enfans la lecture de celles qui ſont capables de corrompre leur foi. C'eſt encore à elle de juger des circonſtances dans leſquelles elle doit permettre ou défendre aux ſimples Fidèles l'uſage des *verſions* en langue vulgaire. Jamais elle n'a interdit à ceux qui entendent le latin la lecture de la Vulgate, ou de la *verſion* latine uſitée dans tout l'Occident; mais elle a réprouvé les *verſions* faites dans cette même langue par des Ecrivains ſans aveu, ou juſtement ſuſpects d'hétérodoxie. Elle n'a jamais trouvé mauvais que des Fidèles dociles à ſes leçons, prêts à recevoir d'elle l'intelligence de l'Ecriture la luſſent en langue vulgaire, mais lorſque de faux Docteurs, révoltés contre l'Egliſe, ont voulu infecter ſes enfans par des *verſions* dans leſquelles ils avoient gliſſé le venin de leurs erreurs, elle a employé avec raiſon ſon autorité pour empêcher cet abus, & écarter tout danger de ſéduction.

Quelques Proteſtans, quoique très-prévenus d'ailleurs contre elle, ont été forcés d'approuver ſa conduite. Ils ſont convenus que la lecture du cantique de Salomon, de pluſieurs chapitres du Prophète Ezéchiel, de pluſieurs traits d'Hiſtoire trop naïfs ſelon nos mœurs, des Epitres de S. Paul où il traite de la prédeſtination & de la grâce, pouvoit être dangereuſe à un très-grand nombre de perſonnes, & il ſuffit d'ouvrir les *verſions* françoiſes publiées d'abord par les Proteſtans, pour s'en convaincre. Après la naiſſance de la prétendue réforme en Angleterre, on fut obligé pendant un temps d'ôter au peuple les traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, à cauſe des diſputes & du fanatiſme auquel cette lecture avoit donné lieu; D. Hume, *Hiſt. de la Maiſon de Tudor*, tom. 2, p. 426. Ce n'eſt pas le ſeul pays de l'Europe où le même phénomène ſoit arrivé. Mosheim a fait une diſſertation pour montrer les excès dans leſquels ſont tombés une infinité de Traducteurs & de Commentateurs Proteſtans, ſous prétexte d'expliquer l'Ecriture-Sainte, *Syntagma Diſſert. ad ſanctiores diſciplinas pertinentium*, p. 166. D'autres ont tourné en ridicule les *Bibliomanes*, qui avec une Bible à la main prétendoient prouver tous les rêves qui leur étoient venus à l'eſprit; quelques-uns enfin ſont convenus que la licence accordée aux ignorans de lire le texte ſacré dans leur langue avoit été un des principaux piéges dont les réformateurs s'étoient ſervis pour ſéduire le peuple & l'entraîner dans leur parti. *Epitre de R. Stéele au Pape Clément XI*, p. 20 & 21. Tertullien avoit déja remarqué le même artifice chez les Hérétiques du 3e ſiècle, *de præſcript. hæret.*, c. 15.

Malgré ces faits, toutes les ſectes proteſtantes s'obſtinent toujours à ſoutenir que l'Ecriture eſt la ſeule règle de notre foi, que tout fidèle doit la lire pour être ſolidement inſtruit de la doctrine chrétienne, que l'Egliſe Catholique ſe rend coupable d'injuſtice & de cruauté, en ne permettant pas à tous indiſtinctement de lire la Bible traduite en langue vulgaire. Y a-t-il du bon ſens dans cette prétention?

1°. Conformément à leur principe, c'eſt à eux de nous prouver, par des paſſages clairs & formels de l'Ecriture, cette obligation prétendue impoſée à tous les fidèles, & la loi qui ordonne aux paſteurs de leur fournir les moyens d'y ſatisfaire. Souvent on les a défiés d'en citer aucun, ils ne ſont pas venus à bout d'en trouver, parce qu'il n'y en a point. Nous verrons que ceux qu'ils allèguent ne diſent point ce qu'ils prétendent, que pluſieurs prouvent le contraire.

2°. Aux mots *Ecriture-Sainte* & *Tradition*, nous avons fait voir que la lecture des Livres Saints n'eſt point le moyen dont les Apôtres & leurs Succeſſeurs ſe ſont ſervis pour établir le Chriſtianiſme. Il y a eu des Egliſes fondées & ſubſiſtantes, long temps avant qu'elles puſſent avoir aucune partie de l'Ecriture traduite dans leur langue, avant même que tous les écrits du Nouveau Teſtament fuſſent publiés; & il y a eu pluſieurs nations chrétiennes deſquelles on ne peut pas prouver qu'elles aient eu aucune *verſion* de ces livres en langue vulgaire. Sur la fin du ſecond ſiècle, S. Irénée atteſtoit qu'il y avoit chez les Barbares pluſieurs Egliſes qui n'avoient encore point reçu d'Ecriture, mais qui conſervoient fidèlement la doctrine chrétienne, & gardoient exactement la tradition qu'elles avoient reçue des Apôtres; au troiſième, Tertullien ne vouloit pas ſeulement que l'on admît les Hérétiques à prouver leur doctrine par l'Ecriture. Avant le cinquième ſiècle nous ne voyons aucun veſtige de *verſions* de la Bible, même du Nouveau Teſtament, en langue punique ou africaine, en eſpagnol, en celte, en illyrien, en ſcythe ou en tartare, &c. Cependant nous ſommes certains par des témoignages poſitifs qu'au quatrième

siècle il y avoit des Eglises établies chez ces différentes nations. Dans ces temps-là peu de personnes avoient l'usage des lettres, les livres étoient rares & chers, les peuples n'avoient point d'autre moyen d'instruction que les leçons de leurs pasteurs ; ils n'en étoient pas pour cela moins attachés à leur croyance, ni moins réglés dans leurs mœurs, Jésus-Christ avoit ordonné de prêcher l'Evangile à toutes les nations, S. Paul se croyoit également redevable aux Grecs & aux Barbares ; il leur devoit donc procurer à tous des *versions* de la Bible dans leur langue, si cela étoit nécessaire. Avant de travailler à la conversion des Chinois, des Indiens, des Négres, des Lapons, des Sauvages de l'Amérique, faut-il commencer par leur apprendre à lire, & par leur donner une *version* de la Bible ?

3°. Pour qu'un Chrétien puisse fonder sa croyance sur l'Ecriture seule, il faut qu'il soit assuré qu'un livre, qu'on lui donne pour sacré & inspiré, est authentique & non supposé ou interpolé, que la *version* qu'il en a est fidelle, & qu'il en prend le vrai sens ; or il est impossible qu'un Protestant du commun soit certain d'aucune de ces trois choses. Il n'est pas en état de décider les contestations qui règnent entre les différentes sociétés chrétiennes touchant le nombre des Livres saints ; il ne sait pas si dans quelqu'un de ceux qui sont rejetés dans sa Secte, il n'y a pas des passages contraires à ceux sur lesquels il se fonde. Il ne peut être assuré de la fidélité de sa *version*, pendant que plusieurs autres Sectes soutiennent qu'elle est fausse en plusieurs endroits, & il ne sauroit la vérifier sur le texte qu'il n'entend pas. Il peut encore moins se convaincre qu'il en prend le vrai sens, malgré la réclamation des autres sociétés protestantes qui l'expliquent autrement. On peut voir dans les frères Wallembourg vingt ou trente exemples de passages, ou différemment écrits dans le texte, ou différemment traduits, ou évidemment altérés dans la multitude des *versions* faites en langue vulgaire par les Protestans. Un Chrétien du commun ne préfère l'une à l'autre que parce qu'on le veut ainsi dans la Secte dont il est membre. Est-ce là un fondement de foi fort solide ?

On nous répond gravement que toutes ces sociétés s'accordent sur les articles fondamentaux. En premier lieu cela est faux, les Sociniens en nient plusieurs, de l'aveu des Protestans ; leur principe cependant & leur méthode sont les mêmes. En second lieu, un simple particulier est incapable de distinguer & de savoir si un article est fondamental ou non. En troisième lieu, nous soutenons que toute vérité révélée de Dieu est fondamentale dans ce sens qu'il n'est pas permis d'en douter ou de la nier, dès que la révélation est suffisamment connue. Nous dira-t-on qu'elle ne l'est pas, puisque l'on en dispute ? Dans ce cas, c'est l'opiniâtreté des Hérétiques qui décide si une vérité est fondamentale ou non.

4°. Il est constant que dans le fait & dans la pratique aucun Protestant ne fonde sa croyance sur la seule autorité de l'Ecriture-Sainte. Avant de la lire, il a été prévenu par les instructions de ses parens, par les catéchismes, par les sermons des Pasteurs, par le langage uniforme de la société dont il est membre, & il ne voit que la *version* qui y est en usage. Ainsi un Calviniste, un Luthérien, un Anglican, un Anabaptiste, un Socinien, sont disposés d'avance à voir dans l'Ecriture le sens dont ils ont été imbus dès l'enfance ; leurs préjugés leur tiennent lieu de l'inspiration du Saint-Esprit. Chaque *version* porte l'empreinte de la Secte pour laquelle elle a été faite. Si un homme s'écartoit de cette tradition, il seroit regardé comme Hérétique. Ceux qui ont suivi leur esprit particulier, & qui ont eu assez de talens pour faire des Proselytes, ont enfanté cette multitude de Sectes fanatiques, qui ont déchiré le sein du Protestantisme, & qui font la honte de la prétendue réforme. Cependant ils n'ont fait qu'en suivre le principe fondamental, savoir, que l'Ecriture seule est la règle de la foi d'un Chrétien, & qu'il doit croire tout ce qui lui paroît y être clairement révélé.

Nous avons donné ailleurs plusieurs autres preuves de la fausseté & des pernicieuses conséquences de cette méthode.

A la fin du recueil de leurs confessions de foi, les Protestans ont rassemblé au moins soixante passages de l'Ecriture pour l'étayer, mais leur choix n'a pas été heureux ; il n'y en a pas un seul qui ordonne de s'en tenir à l'Ecriture *seule*, c'est cependant ce qu'il étoit question de prouver ; & il y en a plusieurs qui enseignent le contraire.

Rom., c. 10, ℣. 17, S. Paul dit : « la foi vient » de l'ouïe, & l'ouïe vient par la parole de » Jésus-Christ ; mais je dis, ne l'a-t-on pas » entendue ? assurément ; la voix des Prédicateurs » s'est portée par toute la terre, & leur parole » est allée aux extrémités du monde ». S'il étoit question là de la parole écrite, l'Apôtre auroit dit, *la foi vient de la lecture* ; mais non, il est bien certain que dans ce temps-là l'Ecriture n'avoit pas été portée aux extrémités du monde ; il y avoit au moins la moitié du Nouveau Testament qui n'étoit pas encore écrite. Mais les Protestans n'y ont pas regardé de si près.

Cor., c. 4, ℣. 6, S. Paul reprend les Corinthiens de ce qu'ils s'attachoient par préférence à l'un ou à l'autre de leurs docteurs, & il ajoute : « J'ai transporté à cause de vous toutes ces choses » à ma personne & à celle d'Apollo, afin que » vous appreniez par notre exemple à ne point » vous élever l'un au-dessus de l'autre pour autrui, » *& plus qu'il n'est écrit* ». De ces dernières paroles les Protestans concluent qu'il ne faut pas vouloir en savoir plus que ce qui est enseigné

dans l'Ecriture-Sainte. Mais il suffit de lire les chapitres précédens, pour se convaincre que par ces mots S. Paul veut désigner sept à huit passages de l'Ancien Testament qu'il a cités, & qui tendent tous à rabaisser l'orgueil humain. Il n'est point question là de curiosité téméraire en fait de doctrine, mais de la vanité que l'on veut tirer du mérite des maîtres par lesquels on a été instruit. Si les Protestans faisoient un peu de réflexion, ils verroient qu'ils ont péché par le même vice que les Corinthiens, & que la réprimande de S. Paul tombe directement sur eux. L'un s'est attaché à Luther, l'autre à Carlostadt ou à Mélanchthon, celui-ci à Calvin, celui-là à Muncer ou à Socin. Ils se sont enorgueillis de la capacité supérieure de leurs docteurs, ils ont prétendu que ces hommes nouveaux en savoient plus que tous les Pères & les Pasteurs de l'Eglise.

S. Pierre, *Epist.* 1, c. 3, ℣. 15, dit aux Fidèles : « Soyez toujours prêts à satisfaire quiconque vous demande raison de votre espérance, » mais avec modestie, avec respect, & en bonne » conscience ». Autre leçon très-mal suivie par les Protestans. S. Pierre ne dit point qu'il faut rendre raison de notre espérance *par l'Ecriture seule* ; mais les Protestans font cette addition de leur chef. De quoi auroient servi des preuves tirées de l'Ecriture contre des Gentils qui n'y croyoient pas ? Les premiers Chrétiens en avoient de plus convenables, savoir, les caractères surnaturels de la mission divine de Jésus-Christ & des Apôtres. Mais les Protestans ne veulent point de mission ; sans modestie, sans respect pour ceux qui en étoient revêtus, ils se sont crus plus habiles qu'eux, ils ont eu si peu de bonne conscience, qu'ils ont travesti & défiguré toute la Doctrine Catholique, pour avoir plus aisé de la réfuter.

Cependant ils triomphent sur deux ou trois passages, & ils ne cessent de les répéter. *Joan.* c. 5, ℣. 39, Jésus-Christ dit aux Juifs : « *Approfondissez* les Ecritures, puisque vous croyez y » trouver la vie éternelle ; ce sont elles qui » rendent témoignage de moi ». *Act.* c. 17, ℣. 11, il est dit que les principaux Juifs de Bérée, après avoir écouté S. Paul, *approfondissoient* tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'il leur avoit dit étoit vrai. Donc pour savoir si une Doctrine est vraie ou fausse, il faut consulter l'Ecriture, & rien de plus. Cette conséquence est-elle juste ? 1°. Ces deux passages regardent les Docteurs Juifs, *les principaux Juifs*, & non le peuple, le texte y est formel. Chez les Juifs, non plus que chez les Protestans, le peuple n'étoit pas capable d'*approfondir* les Ecritures. Jésus-Christ parloit différemment au peuple, *Matth.* c. 23, ℣. 2. « Les » Scribes & les Pharisiens sont assis sur la chaire » de Moïse, observez donc & faites tout ce » qu'ils vous diront ; mais ne suivez pas leur » exemple, car ils ne font pas ce qu'ils disent ». 2°. Dans l'endroit cité de S. Jean, le Sauveur en appelle aussi au témoignage de ses œuvres ou de ses miracles ; il est évident qu'en les comparant avec les prédictions des Prophètes, on devoit se convaincre qu'il étoit véritablement le Messie ou le Fils de Dieu, c'est la seule chose dont il s'agissoit pour lors ; de la divinité de ses œuvres & de sa mission s'ensuivoit la vérité de sa Doctrine. 3°. L'examen des Ecritures ne produisit pas un heureux effet sur les Juifs, il n'aboutit qu'à leur faire méconnoître Jésus-Christ. A leur tour ils disoient à Nicodème : « Approfondis les Ecritures, & vois qu'un Prophète » ne vient point de Galilée ». *Joan.* c. 7, ℣. 52. 4°. Les Protestans ont fait comme les Juifs, & nous leur répétons hardiment la leçon du Sauveur ; approfondissez les Ecritures, ne vous contentez pas d'en citer des passages au hasard, examinez ce qui précède, ce qui suit, les circonstances & le sujet dont il est question, vous verrez que vous les entendez mal.

Jésus-Christ, disent-ils, a souvent reproché aux Juifs qu'ils négligeoient, qu'ils violoient, qu'ils annulloient la loi de Dieu par leurs traditions. Cela est vrai ; il ne reste plus qu'à prouver que l'Eglise Catholique a fait de même, que son enseignement constant, public & uniforme est une tradition aussi mal fondée que celles des Juifs. De notre côté nous prouvons que pour pervertir le sens de l'Ecriture & de la loi de Dieu, les Protestans ne sont fondés que sur la tradition particulière de leur secte, & qu'ils la suivent plus aveuglément que nous ne suivons la tradition constante & universelle de l'Eglise.

Dieu, continuent-ils, avoit défendu de rien ajouter à sa loi, ni d'en rien retrancher ; nous en convenons encore. S'ensuit-il de là que Jésus-Christ, les Apôtres, les Pasteurs revêtus d'une autorité légitime, n'ont pu rien ajouter au judaïsme ? C'est ce que prétendent les Juifs, & c'est une des principales raisons qu'ils allèguent pour ne pas croire en Jésus-Christ. Nous avons fait voir ailleurs que les Protestans ont fait de nouvelles lois de discipline dont ils exigent rigoureusement l'observation, qu'ils pratiquent des usages qui ne sont point commandés dans le Nouveau Testament, & qu'ils en omettent d'autres qui semblent y être ordonnés.

Ils ne raisonnent pas mieux en citant les passages dans lesquels S. Paul recommande à Tite & à Timothée l'étude des saintes Ecritures. Tout le monde convient que c'est un devoir essentiel pour les Evêques, pour les Prêtres, pour tous ceux qui sont chargés d'enseigner ; mais il est ridicule d'imposer la même obligation aux simples fidèles. Vu la quantité de Livres d'instruction, de morale, de piété dans lesquels le texte de l'Ecriture est expliqué & mis à la

portée de tout le monde, aucun Chrétien ne peut avoir absolument besoin de lire ce texte même. Quand il s'y obstine, on peut lui demander, comme S. Philippe à l'Eunuque de la Reine Candace, *Act.* c. 8, ℣. 30. « Croyez-vous entendre ce que vous lisez »? S'il est sincère, il répondra comme ce bon Prosélyte : « comment le puis-je, si personne ne me l'explique »? Les Protestans font aussi-bien que nous des livres de morale & de piété, des sermons, des commentaires sur l'Ecriture ; nous pouvons donc leur demander à quel titre ils prétendent mieux expliquer la parole de Dieu que les auteurs inspirés, comment ils osent mettre leur propre parole à la place de celle de Dieu. Puisqu'ils font ce reproche aux Pasteurs Catholiques, c'est à eux d'y satisfaire les premiers.

Enfin il ne sert à rien de répéter les passages dans lesquels Dieu ordonne aux Juifs de méditer continuellement sa loi, de l'avoir toujours présente à l'esprit & sous les yeux. Les Juifs ne pouvoient l'apprendre que dans les livres de Moïse, ils n'en avoient point d'autres pour lors. Mais leur a-t-il été ordonné quelque part de lire tous les livres de l'Ancien Testament écrits dans la suite? Il est étonnant que les Protestans qui ont réduit les vérités de la foi presque à rien exigent des Chrétiens tant de lecture pour les apprendre.

Aux mots *Bible*, *Grecs*, *Paraphrase*, *Samaritain*, *Septante*, *Vulgate*, nous avons parlé des traductions de l'Ecriture faites dans les langues anciennes, il nous reste à donner une courte notice des *versions* vulgaires, ou écrites dans nos langues modernes. Luther est le premier qui ait donné une *version* de la Bible en Allemand, faite sur l'Hébreu, mais plusieurs de ses amis lui reprochèrent son ignorance en fait de langue hébraïque, & jugèrent sa *version* très-fautive. Munster, Léon de Juda, Castalion, Luc & André Osiander, Junius, Tremellius, &c, prétendirent mieux entendre l'hébreu que Luther. Cependant il n'est aucune de leurs *versions*, soit en Latin, soit dans une autre langue, dans laquelle on n'ait trouvé de grandes fautes, qu'il a fallu corriger dans la suite ; il en est de même des *Versions* latines du Nouveau Testament composées par Erasme & par Bèze. D'ailleurs si l'on se persuadoit que tous ces prétendus hébraïsans n'ont tiré aucun secours des travaux d'Origène & de S. Jérôme, ni des notes & des commentaires des Docteurs Catholiques, on se tromperoit beaucoup. Ils s'en sont peut-être vantés, ils ont déprimé tant qu'ils ont pu les ouvrages dont ils profitoient ; cette charlatanerie des écrivains est connue de tout temps, les hommes instruits n'en sont plus les dupes. Gaspard Ulemberg mit au jour une nouvelle *version* Allemande pour les Catholiques, à Cologne en 1630.

Les Anglois avoient une *version* de l'Ecriture en anglo-saxon dès le commencement du 8e siècle. Il n'y a guères d'apparence qu'elle ait été faite sur le grec ni sur l'hébreu, il est beaucoup plus probable qu'elle fut faite sur *la Vulgate*. Wiclef en fit une seconde, ensuite Tindal & Coverdal en 1526 & 1530. Depuis ce temps-là les Anglois n'ont pas cessé de faire des corrections à la *Bible Angloise*.

La plus ancienne traduction de l'Ecriture en françois est celle de Guiars des Moulins, Chanoine, en 1294 ; elle fut imprimée en 1498. Raoul de Presles & plusieurs anonymes en donnèrent d'autres. Le langage sans doute en étoit grossier & barbare, mais nous ne voyons pas qu'elles aient essuyé aucune censure. Celles qui ont été faites à la naissance de la réforme n'étoient guères plus élégantes, la lecture n'en est plus supportable aujourd'hui. Tel est l'inconvénient attaché à toutes les *versions* en langue vulgaire, il faut y toucher continuellement, à mesure que le langage reçoit des changemens ; au lieu que *la Vulgate latine* est la même depuis plus de douze cents ans, on n'y a touché que pour corriger les fautes des copistes.

Nous ne voyons pas en quoi la *version des Pseaumes* faite par Marot, & devenue barbare, peut contribuer chez les Calvinistes à l'intelligence des Pseaumes, ni en quoi il est utile à la piété de tutoyer Dieu en françois.

Abraham Usque, Juif Portugais, fit sur le texte hébreu une *version* espagnole, qui fut imprimée à Ferrare en 1553. Elle est à peu près inintelligible, parce qu'elle répond à l'hebreu mot pour mot, & qu'elle est écrite en vieux espagnol que l'on ne parloit que dans les Synagogues ; on l'accuse d'ailleurs d'être souvent très-infidèle.

La première *version* italienne est de Nicolas Malhermi, faite sur *la Vulgate*, & mise au jour en 1471. Dans les siècles précédens, le latin étoit la langue vulgaire de l'Italie, il ne s'y est altéré que par le mélange des étrangers.

Les Danois eurent une traduction de l'Ecriture dans leur langue en 1524 ; ce fut l'ouvrage d'un Luthérien, nommé Jean Michelsen, bourguemaître de Malmæ, &, l'un des moyens dont se servit Christien II pour introduire le Luthéranisme dans ses Etats. Celle des Suédois fut faite par Laurent Petri, Archevêque d'Upsal, & parut à Holm en 1646. Au mot *Bible*, nous avons parlé de la Bible des Russes ou Moscovites.

Ceux qui veulent connoître à fonds tout ce qui concerne les *versions* de l'Ecriture, peuvent consulter le R. Elias Levita ; S. Epiphane, *de Ponderib. & mensuris* ; les *Commentaires de S. Jérôme* ; Antoine Caraffa, dans sa *Préface de la Bible grèque de Rome* ; Kortholt, *de variis Bibliorum edit.* Lambert Bos, dans les *Prolég.* de son édition des Septante. Parmi les François, le P. Morin, *Exercit. Biblicæ* ; Dupin, *Biblioth. des Auteurs Ecclés.* Richard Simon, *Hist. crit.*

du vieux & du nouveau Teſtament, la *Bibliothèque ſacrée* du P. Lelong ; Calmet, *Dict. de la Bible*, &c. Chez les Anglois, Uſſerius, Pocock, Péarſon, Prideaux, Grabe, Wower, *de Græc. & Latin. Biblior. interpret.* Mill, *in n. Teſt.* Les *Prolégomènes* de Walton ; Hodius, *de textib. Biblior*, &c.

A la tête du 18e vol. de l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane*, il y a un diſcours ſur l'uſage des ſaintes Ecritures, dans lequel on fait voir les pernicieux effets que produiſirent au 16e ſiècle les *verſions* en langue vulgaire, compoſées par des Hérétiques, ou par des écrivains ſuſpects d'hétérodoxie, & la ſageſſe des meſures que l'on prit pour lors, afin d'arrêter les progrès du fanatiſme que la lecture de ces *verſions* allumoit dans tous les eſprits. Les Proteſtans n'affectoient de les répandre, que parce qu'ils voyoient que c'étoit un des moyens les plus efficaces pour ſéduire les ignorans.

VERTU. Ce mot, dans ſa ſignification littérale déſigne la *force*, c'eſt pour cela que l'Ecriture, en parlant de Dieu, appelle *vertus* les actes de ſa puiſſance, les miracles. S. Paul, *Rom.* c. 1, ℣. 16, dit que l'Evangile eſt la *vertu de Dieu* pour le ſalut de tout croyant, parce que Dieu n'a jamais fait éclater davantage ſa puiſſance que dans l'établiſſement de l'Evangile. Dans l'homme, la *vertu* eſt la force de l'ame ; il faut de la force pour faire le bien, à cauſe des paſſions qui nous maîtriſent & nous portent continuellement au mal. Toute action louable qui exige un effort de notre part, eſt un acte de *vertu*.

Nous avons fait voir ailleurs que s'il n'y avoit pas une loi naturelle qui nous eſt impoſée par le Créateur, le mot *vertu* ſeroit vide de ſens. Il n'y auroit plus aucun motif conſtant & ſolide qui pût nous engager à faire le bien malgré l'impulſion de nos mauvais penchans. Il n'eſt pas beſoin de force pour faire une action utile à nos ſemblables par le motif de notre intérêt préſent, ou d'un avantage temporel certainement prévu, c'eſt une affaire de calcul & rien de plus. Les Philoſophes qui ne veulent point reconnoître un Dieu légiſlateur, rémunérateur & vengeur, & parlent ſans ceſſe de *vertu*, ſont ou de mauvais raiſonneurs qui ne s'entendent pas eux-mêmes, ou des hypocrites qui veulent en impoſer aux ignorans. N'aſſigner d'autre motif d'être homme de bien que les avantages qui ſont attachés à la *vertu* dans cette vie, c'eſt la dégrader & la confondre avec l'amour-propre.

Il n'en eſt pas de même quand on lui propoſe les récompenſes éternelles de l'autre vie ; il faut de la force d'ame pour les préférer aux avantages de ce monde, paſſagers & incertains, mais qui tentent la cupidité ; il faut croire fermement à la parole & aux promeſſes de Dieu dont l'accompliſſement nous paroît toujours fort éloigné ; ſouvent il faut braver la cenſure & le mépris de nos ſemblables, quelquefois les tourmens & la mort. L'homme n'eſt point dégradé, mais plutôt ennobli, en aſpirant au bonheur pour lequel Dieu l'a formé ; il s'élève ainſi au-deſſus des motifs, des craintes, des foibleſſes qui dominent les autres hommes.

Ceux qui ont décidé que la *vertu* doit être aimée & embraſſée pour elle-même, ſans aucun motif de crainte ni d'eſpérance pour une autre vie, étoient des charlatans qui vouloient nous ſéduire par des mots vides de ſens ; ils ſuppoſoient que l'homme peut agir ſans motif & ſans raiſon. Jéſus-Chriſt ſeul a fondé la *vertu* ſur ſa vraie baſe, en lui propoſant pour motif le déſir de plaire à un Dieu juſte, rémunérateur de la *vertu*, & vengeur du crime.

La ſeule notion de la *vertu* ſuffit encore pour démontrer l'erreur des Philoſophes qui ont prétendu qu'il n'y a point d'actions vertueuſes que celles qui tendent directement au bien général de la ſociété & à l'avantage de nos ſemblables. Nous avons certainement beſoin de force pour rendre conſtamment à Dieu le culte qui lui eſt dû, ſur-tout lorſque la Religion eſt mépriſée & attaquée par une génération d'hommes pervers ; nous en avons beſoin pour réſiſter à l'attrait des voluptés ſenſuelles qui tourneroient enfin à notre deſtruction.

Dans l'ancienne *Encyclopédie*, au mot *Société*, l'on a démontré que les vices oppoſés, tels que l'ivrognerie, l'incontinence, l'amour exceſſif de tous les plaiſirs, tendent directement ou indirectement à troubler la ſociété. Il y a donc des *vertus* qui regardent directement Dieu, d'autres qui nous concernent immédiatement nous-mêmes, indépendamment de celles dont le motif principal eſt l'utilité du prochain.

Parmi les premières, il en eſt qui ont Dieu pour objet direct & immédiat, & pour motif l'une des perfections divines ; c'eſt pour cela qu'on les appelle *vertus théologales* ; telles ſont la Foi, l'Eſpérance, & la Charité ; toutes les autres ſont appelées *vertus morales*. En effet, par la foi nous croyons en Dieu, parce qu'il eſt la vérité même ; par l'eſpérance nous nous confions à lui, parce qu'il eſt fidèle à ſes promeſſes ; par la charité nous l'aimons, parce qu'il eſt infiniment bon. L'objet immédiat de ces trois *vertus* eſt donc Dieu lui-même, & leur motif eſt l'une des perfections divines.

Il ſemble d'abord que la Religion & l'obéiſſance ſoient auſſi des *vertus théologales*, mais quand on y regarde de près, on voit que les Théologiens ſont bien fondés à les ranger parmi les *vertus morales*. En effet, la Religion nous porte à tous les actes, ſoit intérieurs, ſoit extérieurs, qui tendent à honorer Dieu, c'eſt là ſon objet immédiat ; ſon motif eſt l'honnêteté

ou la juſtice qu'il y a de lui rendre nos adorations, nos reſpects, nos hommages. Elle ne nous engage pas ſeulement à honorer Dieu, mais encore à honorer pour l'amour de lui tous ceux qu'il a daigné enrichir de ſes grâces. De même l'obéiſſance a pour objet immédiat toute action intérieure ou extérieure que Dieu nous commande, & pour motif la juſtice qu'il y a d'être ſoumis au ſouverain Maître duquel nous avons tout reçu, & duquel nous attendons tout; par-là même nous ſentons qu'il eſt juſte d'obéir non-ſeulement à Dieu, mais à tous ceux qu'il a revétus de ſon autorité.

On dit que la charité ou l'amour de Dieu eſt la reine des *vertus*, parce qu'elle les commande toutes, qu'il n'eſt aucun acte de *vertu* qui ne puiſſe être fait par le motif de l'amour de Dieu, & parce que c'eſt ce motif qui donne à toutes nos actions leur mérite & leur perfection. Auſſi l'obéiſſance à tous les Commandemens de Dieu eſt regardée avec raiſon comme l'effet & la preuve d'une charité ſincère, ſuivant cette parole de Jéſus-Chriſt : « Celui qui garde mes Commandemens eſt celui qui m'aime véritablement ». *Joan.* c. 14, ℣. 15, 21, 24, &c.

La liſte des *vertus* morales ſeroit fort longue, les anciens Philoſophes les rapportoient à quatre principales, que l'on a nommées pour ce ſujet *vertus cardinales*; ſavoir, la prudence, la juſtice, la force & la tempérance ou la modération; ils réduiſoient à ces quatre chefs tous les devoirs de l'homme. Mais les devoirs du Chrétien ſont beaucoup plus étendus, l'Evangile nous a enſeigné des *vertus* dont les anciens moraliſtes n'avoient aucune idée, qu'ils regardoient même comme des défauts; l'humilité, le renoncement à nous-mêmes, l'amour des ennemis, le déſir des ſouffrances, &c, n'ont jamais été mis par les Philoſophes au rang des devoirs de l'homme. Ils ne connoiſſoient pas les motifs ſurnaturels que la révélation nous propoſe, le déſir de plaire à Dieu, ſeul juſte eſtimateur de la *vertu*, de mériter une récompenſe éternelle, de participer aux mérites d'un Dieu Sauveur, &c. Ils ne ſentoient pas la néceſſité d'un ſecours ſurnaturel pour nous aider à pratiquer le bien.

C'eſt donc avec raiſon que S. Auguſtin, dans ſes livres contre les Pélagiens, a démontré l'imperfection des *vertus* enſeignées & pratiquées par les Philoſophes; il a fait voir que la plupart étoient infectées par le motif de la vaine gloire, qu'aucune ne ſe rapportoit à Dieu, ne pouvoit par conſéquent mériter une récompenſe éternelle. Mais il n'a jamais enſeigné, quoiqu'en diſent certains Théologiens, que *toutes les actions des Infidèles ſont des péchés*, & que *toutes les vertus des Philoſophes ſont des vices*. Cette propoſition a été juſtement cenſurée par l'Egliſe. Au contraire, ce ſaint Docteur a ſouvent répété, conformément à l'Ecriture-Sainte, que Dieu a ſouvent inſpiré de bonnes actions aux Païens, & les en a enſuite récompenſés par des bienfaits temporels. *Exode*, c. 1, ℣. 17 & 20; *Joſué*, c. 2, ℣. 11 & 12; *Ruth*, c. 1, ℣. 8; *Ezéch.* c. 29, ℣. 18 & ſuiv; *Eſth.* c. 14, ℣. 13; c. 15, ℣. 11; *Eſdr.* c. 1, ℣. 1; c. 6, ℣. 22; c. 7, ℣. 27, &c. Certainement Dieu ne peut inſpirer des péchés à aucun homme, ni l'en récompenſer.

Quelques moraliſtes modernes ont obſervé que les plus ſublimes *vertus* ſont négatives, c'eſt-à-dire, qu'elles conſiſtent plutôt à ne faire jamais de mal à perſonne, qu'à faire du bien à tous; que ce ſont auſſi les plus difficiles à pratiquer, parce qu'elles ſont ſans oſtentation, & qu'elles ne nous procurent point le plaiſir ſi doux au cœur de l'homme, d'en renvoyer un autre content de nous. Ce ſont en effet celles auxquelles on fait le moins d'attention dans la ſociété. Cette remarque eſt confirmée par le portrait que David a tracé d'un juſte ou d'un homme vertueux, *Pſ.* 14; c'eſt celui, dit-il, qui eſt ſans reproche, qui exerce la juſtice, qui dit toujours la vérité, qui ne trompe ni ne calomnie ſon prochain, qui n'eſt ni uſurier, ni parjure, ni oppreſſeur des innocens, & qui ne fait de mal à perſonne. Il faut reconnoître néanmoins que ſi ce degré de *vertu* eſt ſuffiſant pour le commun des Chrétiens, Dieu exige quelque choſe de plus de ceux qui par état ſont obligés de donner bon exemple, & auxquels il accorde des grâces plus abondantes.

Parmi les Théologiens, S. Thomas eſt celui qui a diſtingué & défini le plus exactement les *vertus* morales, & qui en a le mieux détaillé les devoirs dans la ſeconde partie de ſa Somme Théologique; il en a raiſonné plus ſavamment que tous les anciens Philoſophes, parce qu'il connoiſſoit la *vertu* mieux qu'eux, qu'il en parloit d'après l'Evangile, & qu'il en étoit lui-même un parfait modèle.

Au mot *Morale* des Philoſophes, nous avons fait voir le ridicule & la mauvaiſe foi des Incrédules qui nous donnent un pompeux recueil de morale tiré des écrits des anciens ſages de toutes les nations, dans le deſſein de nous perſuader que ces derniers ont donné des leçons de *vertu* plus juſtes, plus ſolides, plus raiſonnables que celles des auteurs ſacrés. Cet artifice peut en impoſer ſans doute aux ignorans, mais non à ceux qui ont lu les ouvrages des anciens tels qu'ils ſont, & qui ſavent juſqu'à quel point le bon y eſt mélangé avec le mauvais. Nous connoiſſons tout le mérite de ces Prédicateurs de morale philoſophique, depuis que quelques-uns d'entre eux ont entrepris de prouver que le vice contribue beaucoup plus que la *vertu* au bien de la ſociété & à la proſpérité des Empires. Dans le même article, nous avons répondu à la plu-

part de leurs objections contre la morale Chrétienne.

D'autres, après avoir examiné tous les systêmes de morale des différentes sectes de Philosophes, ont fait voir qu'aucun n'est solide ni raisonné, conséquemment que des *vertus* fondées sur une base aussi fragile, ne sont que des illusions. Mais ils sont retombés dans un excès non moins absurde que les précédens, ils ont conclu qu'il n'y eut jamais de morale raisonnable que celle d'Epicure, que lui seul a fondé la *vertu* sur sa vraie base, en lui donnant pour unique motif l'intérêt, ou l'utilité personnelle. Mais il y a près de deux mille ans que Cicéron, Plutarque, les Stoïciens & les Académiciens ont démontré la perversité & les pernicieuses conséquences de cette prétendue morale, plus convenable à des animaux qu'à des hommes; ils ont fait voir qu'elle n'a jamais produit un seul homme vertueux ni un bon citoyen.

Enfin quelques Déistes ont été d'assez bonne foi pour convenir de ce que nous avons établi; savoir, que les Prédicateurs de *vertu* qui n'admettent ni Dieu, ni loi naturelle, ni une autre vie après celle-ci, sont des hypocrites & des imposteurs. Nous pouvons donc nous en tenir à ce dernier aveu.

Sur le sujet que nous traitons, l'on a droit de reprocher aux Protestans une imprudence qui n'est guères pardonnable. Ils ont eu grand soin de remarquer que la plupart des anciens Pères de l'Eglise croyoient que les *vertus* morales & Chrétiennes nous sont inspirées par de bons Anges, au lieu que les vices & les mauvaises actions sont suggérées aux hommes par des démons qui les obsèdent. Cette opinion, disent les censeurs des Pères, étoit une conséquence du Platonisme, auquel les Pères n'avoient pas renoncé en se faisant Chrétiens. Mosheim, *Notes sur Cudworth*, c. 4, §. 33, n. (*r*).

Avant de décider dans quelle source ces Pères avoient puisé leur sentiment, il auroit fallu examiner s'il n'a aucun fondement dans l'Ecriture-Sainte. Or il y est souvent parlé du ministère des bons Anges, de l'assistance qu'ils donnent aux hommes, & fréquemment ils se sont rendus visibles pour ce sujet. Ainsi Abraham, Jacob, Moïse, Josué, le jeune Tobie, Daniel, &c, ont été instruits, dirigés, secourus par des Anges revêtus d'une forme humaine, & ils ont compté sur cette assistance, lors même qu'elle n'étoit pas sensible. Cette croyance est confirmée par plusieurs passages du nouveau Testament. *Matt.* c. 18, ℣. 10, *Joan.* c. 5, ℣. 4; *Act.* c. 12, ℣. 15 & 23; *Hébr.* c. 12, ℣. 22, &c. C'est plus qu'il n'en falloit pour persuader les Pères. *Voyez* Ange.

Ils n'ont pas été moins convaincus par l'Ecriture des malignes influences des démons, non-seulement sur les corps, en les possédant ou en les obsédant, mais sur les ames. *Luc*, c. 8 ℣. 12, Jésus-Christ attribue au démon la stérilité de la parole de Dieu dans un grand nombre d'auditeurs; *Joan.* c. 8, ℣. 44, il rapporte à la même cause l'incrédulité des Juifs. Il est dit, *Joan.* c. 13, ℣. 2, que le diable avoit mis dans le cœur de Judas le dessein de trahir son maître; 2 *Cor.* c. 4, ℣. 4, S. Paul accuse le dieu de ce siècle d'avoir aveuglé les Païens; *Ephes.* c. 4, ℣. 27, il exhorte les Fidèles à ne point donner entrée au démon, & c. 6, ℣. 13, à résister à ses embûches. 1 *Petri*, c. 5, ℣. 8, S. Pierre les avertit que cet ennemi du salut, semblable à un lion rugissant, tourne autour d'eux pour les dévorer, &c. &c. *Voyez* Démon.

L'on dira peut-être que ces passages doivent être pris dans un sens figuré, que les auteurs sacrés ont été dans l'usage de personnifier tous les êtres abstraits & métaphysiques; qu'ils ont nommé *Anges* les *vertus* & les inclinations louables des hommes, & *Démons* les maladies cruelles, les péchés & les vices; qu'en cela ils se sont conformés aux opinions populaires & au langage usité chez toutes les nations. Au mot *Démon*, nous avons réfuté cette explication téméraire, empruntée des Saducéens & des Epicuriens; nous avons fait voir 1°. que Jésus-Christ, qui s'est nommé *la vérité* par excellence, ni ses Apôtres, n'ont pu autoriser aucune erreur, quelque accréditée qu'elle fût d'ailleurs. 2°. Que les Pères n'auroient pu donner ce sens au texte, sans faire violence à la lettre, & sans contredire des faits dont ils étoient témoins oculaires.

Ils n'ont donc pas eu besoin de consulter les Philosophes pour savoir ce qu'ils devoient penser touchant le pouvoir & l'action des esprits bons ou mauvais. Quand ils en auroient été déja persuadés par la Philosophie, avant d'embrasser le Christianisme, il leur auroit été impossible de renoncer à leur opinion, en la voyant aussi clairement confirmée par l'Ecriture-Sainte. Mais une preuve que les Pères ont eu plus de confiance à cette lumière qu'à celle de la Philosophie, c'est qu'en traitant cette question ils ont cité les auteurs sacrés, & non les Philosophes. Au lieu de censurer les Pères, les Protestans feroient mieux de suivre leur exemple; mais en se vantant de ne s'attacher qu'à la parole de Dieu, ils nous donnent souvent lieu de juger qu'ils négligent souvent de la consulter.

VESPÉRIE, *voyez* Degré.

VÉTURE ou prise d'habit, cérémonie par laquelle un jeune homme, ou une jeune fille, après avoir fait ses épreuves dans un Monastère, y prend l'habit religieux pour commencer son noviciat. Les prières qui accompagnent cette cérémonie sont différentes dans les divers Ordres ou Congrégations religieuses, mais en général elles

ſont inſtructives & édifiantes; elles font ſouvenir ceux qui prennent l'habit monaſtique des obligations qu'il leur impoſe, & des vertus par leſquelles ils doivent l'honorer. Quant aux formalités néceſſaires pour rendre cet acte authentique, elles appartiennent au droit canonique.

VEUVE. En parlant des Vierges, nous verrons que dès la naiſſance de l'Egliſe pluſieurs filles Chrétiennes ſe deſtinèrent par une promeſſe ſolemnelle à garder leur virginité, & à mener une vie plus régulière que le commun des Fidèles; elles furent regardées par les Evêques comme une partie de leur troupeau qui exigeoit un ſoin particulier. On crut auſſi que les *veuves* qui n'avoient eu qu'un ſeul mari devoient être admiſes à la même profeſſion, lorſqu'elles le demandoient, & qu'elles renonçoient à un ſecond mariage. Par leur âge, par leur expérience, par la gravité de leurs mœurs, ces femmes étoient les plus capables d'inſtruire les perſonnes de leur ſexe, de veiller ſur les Vierges, de ſoigner les pauvres & les enfans abandonnés, de remplir les fonctions de *Diaconeſſes*, *voyez* ce mot. Par ces conſidérations, elles furent miſes, comme les Vierges, ſous la tutelle ſpéciale de l'Egliſe. On ſait que Moïſe, dans ſes lois, avoit ordonné avec le plus grand ſoin de conſoler, de protéger, d'aſſiſter les *veuves*.

Mais on prit beaucoup de précautions dans le choix que l'on en fit, S. Paul l'avoit recommandé, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 3. « Honorez les *veuves* » qui ſont véritablement telles (ou qui veulent » demeurer dans leur état.) Si une *veuve* a des » enfans ou des neveux, qu'elle s'attache d'abord » à gouverner ſa famille & à ſoulager ſes pa- » rens; c'eſt ce qui eſt le plus agréable à Dieu. » Pour celle qui eſt véritablement *veuve* & aban- » donnée, qu'elle eſpère en Dieu, qu'elle s'oc- » cupe à prier jour & nuit; celle qui recherche » les plaiſirs eſt plus morte que vivante. Or- » donnez-leur de ſe rendre irréprehenſibles.... » N'en choiſiſſez aucune qui n'ait au moins » ſoixante ans, qui n'ait eu un ſeul mari, qui » ne ſoit connue par ſes bonnes œuvres. Sachez » ſi elle a bien élevé ſes enfans, ſi elle a exercé » l'hoſpitalité, ſi elle a lavé les pieds aux Saints, » ſi elle a ſoulagé les malheureux, ſi elle a pra- » tiqué toute bon œuvre. Pour les jeunes *veuves*, » ne les fréquentez point..... Si un Fidèle a » des *veuves*, qu'il pourvoie à leur ſubſiſtance, » afin que l'Egliſe ne ſoit point ſurchargée, & » qu'il reſte aſſez pour ſubſtanter celles qui ſont » véritablement *veuves* ».

On ne mit donc au rang des *veuves* adoptées par l'Egliſe, que celles qui avoient déja perſévéré dans le veuvage pendant pluſieurs années, & dont la conduite édifiante étoit bien reconnue. On n'exigea cependant pas toujours l'âge de ſoixante ans, ſouvent on les admit à la profeſſion du veuvage à l'âge de quarante ans, mais non plutôt, & l'on ne choiſit pour Diaconeſſes que les plus âgées. S. Paul vouloit qu'elles *n'euſſent eu qu'un ſeul mari*, ainſi les bigames étoient exclues; vainement les Proteſtans ont cherché à détourner le ſens des paroles de l'Apôtre. Il ne paroît pas que l'on ait obſervé d'abord pour leur conſécration les mêmes cérémonies que pour celle des Vierges, mais cela ſe fit dans la ſuite; Bingham a blâmé cette innovation très-mal à propos, *Orig. Eccleſ.* l. 7, c. 4, §. 9, tom. 3, p. 111. On trouve dans le P. Ménard, p. 173, les prières que faiſoit l'Evêque dans cette circonſtance; ce ſont encore les mêmes dont on ſe ſert à la vêture & à la profeſſion des Religieuſes; l'habit des Vierges & celui des *veuves* étoit le même, & on le béniſſoit de la même manière.

Les *veuves*, dit l'abbé Fleuri, étoient occupées à viſiter & à ſoulager les malades & les priſonniers, particulièrement les Martyrs & les Confeſſeurs, à nourrir les pauvres, à recevoir & à ſervir les étrangers, à enterrer les morts, & généralement à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes Chrétiennes en général, veuves ou mariées s'y employoient beaucoup, elles ne ſortoient guères de leur maiſon que pour ces bonnes œuvres & pour aller à l'Egliſe. Les Evêques & les Prêtres avoient beſoin de beaucoup de patience, de diſcrétion & de charité pour gouverner toutes ces femmes, pour guérir & pour ſupporter les défauts communs à leur ſexe, l'inquiétude, les jalouſies, les murmures contre les Paſteurs mêmes; enfin tous les maux qui ſuivent ordinairement la foibleſſe du ſexe, ſur-tout quand elle eſt jointe à la pauvreté, à la maladie, ou à quelques autres incommodités. *Mœurs des Chrét.* n. 27. Au mot *Vierge*, nous prouverons que les unes & les autres faiſoient des vœux.

Toutes ces obſervations copiées d'après les monumens Eccleſiaſtiques, nous atteſtent que dès l'origine une charité ſans bornes a été le caractère diſtinctif du Chriſtianiſme, & que c'eſt ce qui a le plus contribué à la rendre reſpectable aux yeux même des Païens.

V I

VIANDE. Moïſe avoit ordonné aux Juifs l'abſtinence de pluſieurs *viandes*, il leur avoit défendu de manger des animaux réputés impurs, de la chair d'un animal mort de lui-même, de celle d'un animal étouffé, ſans que l'on en eût fait couler le ſang, de celle d'un animal qui avoit été mordu par quelque bête; quiconque en avoit mangé par mégarde ou autrement, étoit ſouillé juſqu'au ſoir & obligé de ſe purifier. Ils avoient auſſi grand ſoin d'ôter le nerf de la cuiſſe des animaux dont ils vouloient manger, à cauſe du nerf de la cuiſſe de Jacob deſſeché par un Ange,

Ange, *Gén.* c. 32, ℣. 32; mais cette dernière abſtinence ne leur étoit pas commandée par la loi.

Il eſt certain qu'il y a des pays dans leſquels certains alimens ſont pernicieux, pluſieurs naturaliſtes ont remarqué que le ſang des animaux & le porc-frais dans quelques parties de l'Aſie, cauſent des maladies de la peau à ceux qui s'en nourriſſent, & que chez quelques nations Aſiatiques l'on s'en abſtient par police auſſi-bien que chez les Juifs. On prétend que la *Plica*, maladie cruelle, vient aux Tartares qui ſe nourriſſent de ſang & de chair de cheval crue & corrompue, & qui boivent du lait de jument aigri; que le mal vénérien a pris naiſſance chez les Américains qui avoient mangé de la chair des animaux tués avec des flêches empoiſonnées. On ſait d'ailleurs que le régime diététique des anciens Egyptiens étoit pour le moins auſſi ſévère que celui des Juifs; ceux qui l'ont attribué à des motifs ſuperſtitieux étoient fort mal inſtruits. *Voyez* ANIMAUX PURS ou IMPURS.

A la naiſſance du Chriſtianiſme, les Apôtres jugèrent à propos d'ordonner aux Fidèles l'abſtinence du ſang, des chairs ſuffoquées & des *viandes* immolées aux idoles, *Act.* c. 15, ℣. 28 & 29. Jamais les Juifs convertis n'auroient conſenti à fraterniſer avec des hommes qui auroient uſé de ces ſortes d'alimens. Comme cette défenſe eſt jointe à celle de la *fornication*, terme qui ſignifie quelquefois l'Idolâtrie, certains Critiques ont prétendu que toutes ces abſtinences étoient d'une égale néceſſité, & que l'on auroit dû continuer à les obſerver de même, puiſque les Apôtres diſent que tout cela eſt *néceſſaire*. Mais ces Diſſertateurs n'ont pas fait attention que la loi portée par les Apôtres entraîna bientôt des inconvéniens; pendant les perſécutions les Païens mettoient les Chrétiens à l'épreuve en leur préſentant à manger des *viandes* ſuffoquées & du boudin, Tertull. *Apolog.* c. 9. L'Empereur Julien fit offrir aux Idoles toutes les *viandes* de la boucherie, & ſouiller les fontaines par le ſang des victimes dans le même deſſein. Voilà pourquoi S. Paul, qui prévoyoit ſans doute cet inconvénient, ne défendit aux Chrétiens des *viandes* immolées aux Idoles que dans le cas où cela pourroit ſcandaliſer leurs frères, 1 *Cor.* c. 10, ℣. 25 & 32.

VIANDES IMMOLÉES, *voyez* IDOLOTHYTES.

VIATIQUE, proviſion de vivres pour un voyage. On appelle ainſi parmi les Catholiques le ſacrement de l'Euchariſtie adminiſtré aux malades en danger de mort, afin de les diſpoſer au paſſage de cette vie à l'autre. Jéſus-Chriſt a dit, *Joan.* c. 6, ℣. 56. « Ma chair eſt véritablement une nourriture & mon ſang un breuvage; ℣. 59; c'eſt le pain qui deſcend du Ciel..... quiconque en mangera vivra éternellement ». Lorſqu'on croit fermement que le Sauveur dans cet endroit parloit de l'Euchariſtie, on conçoit aiſément qu'il n'eſt jamais plus néceſſaire de recevoir ce ſacrement qu'à l'article de la mort, puiſqu'il eſt pour nous le principe & le gage de la vie éternelle.

Comme les Proteſtans ſoutiennent que les paroles de Jéſus-Chriſt doivent être priſes dans un ſens figuré, que ſon corps & ſon ſang ne ſont point réellement dans l'Euchariſtie, que l'on ne les reçoit que par la *Communion*, c'eſt-à-dire, par une action qui ſoit commune à pluſieurs perſonnes, ils ont conclu que la réception faite par une ſeule n'eſt pas une communion; conſéquemment ils ont ſupprimé l'uſage de porter ce ſacrement aux malades. Ainſi, par une fauſſe interprétation de l'Ecriture, ils ſe ſont privés de la plus puiſſante conſolation qu'un Chrétien puiſſe recevoir à l'article de la mort.

Mais cet uſage, ſi ancien dans l'Egliſe, de recevoir l'Euchariſtie en *viatique*, dépoſe contre leur croyance. Nous apprenons de S. Juſtin, Apol. 1, n. 65, qu'au ſecond ſiècle, lorſque l'on avoit conſacré l'Euchariſtie dans les Aſſemblées chrétiennes & que les aſſiſtans y avoient participé, les Diacres la portoient *aux abſens*, par conſéquent aux malades. Nous ſavons par le témoignage de Tertullien, l. 2. *ad Uxorem*, c. 5, & de S. Cyprien, *Epiſt.* 54, *ad Cornel.* l. *de lapſis*, p. 189, *de bono patient.* p. 251, *de Spectac.* p. 341, qu'au troiſième ſiècle les fidèles toujours expoſés au martyre emportoient avec eux l'Euchariſtie & la conſervoient, afin de la prendre en *viatique*, & de puiſer dans cet aliment divin les forces dont ils avoient beſoin pour confeſſer Jéſus-Chriſt dans les tourmens. L'on étoit donc alors bien perſuadé que le Corps & le Sang de ce divin Sauveur ne ſont pas préſens dans ce Myſtère d'une manière paſſagère, & en vertu de l'action d'y participer en commun, mais d'une manière permanente, & qu'une réception faite en particulier dans le beſoin n'eſt pas moins une *Communion* que quand on la fait en commun. Or dans ces deux ſiècles, ſi voiſins des Apôtres, on faiſoit profeſſion de ne rien changer à leur Doctrine ni à leurs uſages.

Il y a des Pères & des Conciles qui ont nommé *viatique* trois Sacremens que l'on adminiſtroit aux mourans pour aſſurer leur ſalut. 1°. Le baptême, lorſqu'on le donnoit à des Cathécumènes qui ne l'avoient pas encore reçu; 2°. la Pénitence, ou l'Abſolution, à l'égard de ceux que l'on réconcilioit à l'Egliſe à l'article de la mort; 3°. l'Euchariſtie, adminiſtrée aux Fidèles ou aux Pénitens qui avoient reçu l'Abſolution; mais l'uſage a prévalu de ne donner le nom de *Viatique* qu'à ce dernier ſacrement. *Voyez* EUCHARISTIE.

VICAIRE. Homme qui tient la place & remplit les fonctions d'un autre. Les Evêques ont des grands *Vicaires* auxquels ils donnent le pouvoir de faire toutes les fonctions de leur juridiction, mais non celles qui sont attachées à l'ordre & au caractère épiscopal, comme d'administrer les sacremens de l'Ordre & de la Confirmation, de sacrer les Eglises, &c. Les Curés ont des *Vicaires* pour les aider à remplir toutes leurs fonctions.

Il ne faut pas confondre un *Vicaire* avec un *Délégué*; celui-ci n'a le pouvoir de faire légitimement que la fonction pour laquelle il est député nommément, il ne peut pas déléguer un autre pour la remplir à sa place. Un *vicaire* n'est pas député à une seule fonction, mais à toutes choses, *ad omnes causas*, selon l'expression des Canons; il peut donc déléguer un autre prêtre pour administrer le sacrement de Mariage, &c. Nous faisons cette remarque, parce que nous avons vu plus d'une fois élever sur ce point des doutes mal fondés. *Voyez* le dictionnaire de Jurisprudence.

VICE. Ce mot dans l'origine signifie *défaut, manquement*; il se dit dans le sens physique & dans le sens moral. Dans celui-ci il exprime une inclination naturelle ou une habitude contractée de faire ce que la loi de Dieu defend. De même qu'un certain nombre de bonnes actions qu'un homme a faites ne prouvent pas qu'il est né vertueux, plusieurs fautes dans lesquelles il est tombé ne prouvent pas non plus qu'il soit né vicieux; c'est l'habitude des unes ou des autres qui décide de son caractère. Un homme peut être né avec une forte inclination au *vice*, & acquérir cependant l'habitude de la vertu par sa persévérance à combattre son penchant; selon la maxime reçue, l'habitude est une seconde nature; alors la vertu est plus méritoire que si elle coûtoit moins.

Quelques Philosophes modernes, très-mauvais moralistes, ont soutenu qu'un *vice* de caractère ne se corrigeoit jamais parfaitement, ils ont eu tort; l'exemple de plusieurs saints personnages prouve qu'avec la grâce de Dieu & la persévérance à réprimer un mauvais penchant ou une habitude très-forte, par des actions contraires, l'homme peut venir à bout de se réformer entièrement; la prétention contraire n'est propre qu'à nous ôter le courage & à endurcir les pécheurs dans le vice. *Voyez* VERTU.

Dans les diverses langues, le mot *vice* est souvent rendu par celui de *péché*, quoique le sens ne soit pas exactement le même. *Péché* dans l'acception la plus commune est une action volontaire, libre, réfléchie, & contraire à la loi de Dieu, par conséquent imputable à celui qui la commet; un *vice* naturel n'est ni volontaire ni imputable, sur-tout quand un homme s'attache à le combattre & à le corriger. Lorsqu'il a été contracté par habitude ou des actes réitérés, il est libre & volontaire dans sa cause; mais il peut être devenu assez fort pour diminuer beaucoup la liberté de chaque action qui en provient.

Si l'on avoit pris la peine de distinguer exactement ces deux choses, on n'auroit pas si souvent abusé des passages dans lesquels S. Paul nomme *péché* la concupiscence, ou le penchant naturel au mal avec lequel nous naissons. Ce penchant est un *vice*, un très-grand défaut de notre nature déchue de l'innocence primitive, par la faute de notre premier père; mais ce n'est pas un *péché* proprement dit, ou une mauvaise qualité libre, imputable & punissable. S. Paul ne dit rien qui puisse la faire envisager ainsi.

S. Augustin a très-bien démêlé cette équivoque, l. *de perfect. justitiæ hom.* c. 21, n. 44. « La concupiscence, dit-il, a été appelée *péché* » dans un autre sens, parce que c'est pécher » que d'y consentir, & qu'elle est excitée en » nous malgré nous ». L. 1, *Contra duas Epist. Pelag.* c. 13, n. 27. « La concupiscence est appelée *péché*, non parce que c'est un péché, » mais parce qu'elle est l'effet du péché, à » savoir celui d'Adam ». L. 1. *Rétract.* c. 15, n. 2. « Lorsque l'Apôtre dit : je fais ce que je » ne veux pas, il appelle cette disposition *péché*, parce qu'elle est l'effet & la peine du » péché ». il le répète, l. *de continent.* c. 3, n. 8; l. *de nupt. & concep.* c. 23, n. 25; l. 2. *op. imperf.* n. 71, &c. Si donc dans le cours de ses disputes avec les Pélagiens il semble quelquefois envisager la concupiscence comme un péché habituel, imputable & condamnable, il entend certainement par là un *vice*, un défaut, une qualité qui n'est ni louable, ni absolument innocente, comme le prétendoient les Pélagiens. Dès qu'un auteur s'est expliqué déja plusieurs fois d'une manière nette & précise, c'est une injustice d'argumenter sur toutes ses expressions & de les prendre à la rigueur.

Il est d'ailleurs évident, par le texte même, que S. Paul l'a entendu dans le sens que nous lui donnons, & que notre version seroit beaucoup plus claire, si au lieu de traduire Ἁμαρτία, par *peccatum*, *Rom.* c. 7, ℣. 7 & suiv. on l'avoit rendu par *vitium*; le terme grec & le latin ne signifient souvent dans les divers auteurs, qu'un défaut, une imperfection quelconque, soit volontaire, soit involontaire, & il en est de même du mot *pécher*, en françois.

VICTIME, créature vivante offerte en sacrifice à la Divinité. Ce terme & celui d'*Hostie*, qui a le même sens, sont évidemment dérivés du latin, *hostis victus*, ennemi vaincu; ils nous font connoître la coutume barbare des Romains

d'immoler à leurs Dieux les prisonniers de guerre; elle a duré parmi eux, au moins jusques dans les derniers temps de la République. Un général victorieux à qui on accordoit les honneurs du triomphe, traînoit après son char les Rois, les généraux, les chefs des Nations vaincues, enchaînés comme des criminels, & la cérémonie finissoit par les mettre à mort. Cet usage cruel, & qui peint l'atrocité du caractère des Romains, ne subsiste plus que chez les nations sauvages, & il n'eut jamais lieu chez les adorateurs du vrai Dieu.

La Loi de Moïse ordonnoit de choisir des animaux sans tache & sans défaut pour les offrir au Seigneur, parce que les hommes ont coutume de choisir ce qu'ils ont de meilleur pour en faire présent à une personne qu'ils veulent honorer. Ç'auroit donc été un défaut de respect & de reconnoissance envers Dieu, si on ne lui avoit offert que ce qu'il y avoit de plus imparfait & de moindre prix parmi les animaux. Dieu avoit encore défendu d'immoler les animaux dont la chair étoit mal saine, parce que dans plusieurs sacrifices une partie de la *victime* devoit être mangée par les prêtres & par ceux qui l'offroient. Il est encore très-probable qu'outre cette raison de santé, Moïse avoit défendu d'offrir certains animaux, parce que c'étoient les *victimes* que les Idolâtres immoloient par préférence à leurs divinités.

Il est dit dans le Nouveau Testament que Jésus-Christ a été notre *victime*, parce qu'il s'est offert lui-même en sacrifice à Dieu son père pour la rédemption du genre humain. De même que les Juifs rachetoient les premiers-nés de leurs enfans par le sacrifice d'une *victime*, Jésus-Christ nous a rachetés en se livrant lui-même à la mort, & en donnant son sang pour le prix de notre rédemption.

Les Incrédules, qui ont le talent de tout empoisonner, disent que ce dogme est uniquement fondé sur la fausse idée dans laquelle ont été tous les peuples, qu'il falloit du sang humain pour appaiser la colère du ciel. Ils n'ont pas vu que c'est au contraire la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes, qui a détruit pour toujours la funeste erreur que le Paganisme avoit répandue chez tous les peuples. En faisant cesser toute espèce d'effusion de sang sur les autels du Seigneur, Jésus-Christ a banni pour jamais d'une grande partie de l'univers la coutume barbare d'immoler des hommes, & dans ce sens il a encore été le Sauveur d'un très-grand nombre de ces malheureuses *Victimes*.

S. Paul, dans sa lettre aux *Hébreux*, c. 9, nous a donné de ce mystère des idées plus vraies & plus dignes de Dieu. Il observe que l'usage a été de confirmer les alliances par un sacrifice; on attestoit ainsi la présence de la Divinité, puisque l'on n'a jamais offert de sacrifice qu'à un être que l'on prenoit pour un Dieu; aussi l'Apôtre fait remarquer que l'alliance de Dieu avec les Israélites fut cimentée par l'effusion du sang d'une *victime*, & que sous l'ancienne Loi cette effusion étoit le signe & le gage de la rémission des péchés. De là il conclut qu'il étoit convenable que la nouvelle alliance, bien supérieure à la première, fût aussi confirmée par le sang d'une *victime* plus précieuse, par la mort du fils de Dieu même. Loin de nous donner par là aucune idée de cruauté de la part de Dieu, il nous fait concevoir l'excès de sa bonté & de sa clémence. C'est Dieu qui a fait, pour ainsi dire, tous les frais du sacrifice, il a donné aux hommes son Fils unique pour *victime* & pour prix de leur rédemption. Mais il n'a pas voulu que cette divine Hostie périt pour toujours, il a ressuscité son fils trois jours après sa mort, & l'a mis ainsi en possession de tous les honneurs & de tous les apanages de la Divinité, il a fait cesser toute raison de répandre du sang sur les autels.

D'autre part les Sociniens en prenant les termes d'*Hostie*, de *victime*, de *sacrifice*, de *rédemption*, dans un sens métaphorique, ont renversé toute la Théologie de S. Paul. Si Jésus-Christ s'est immolé pour les hommes, dans ce sens seulement qu'il est mort pour confirmer la vérité de sa doctrine, pour leur donner l'exemple d'une parfaite soumission à Dieu, pour inspirer du courage aux Martyrs, &c; quelle ressemblance y a-t-il entre l'objet & les motifs de cette mort, & ceux de l'immolation des *victimes*? Des leçons, des exemples, ne sont ni un prix, ni un rachat, ni un échange, ni une expiation. Dans cette hypothèse, S. Paul a parlé un langage inintelligible; les Juifs auxquels il l'adressoit n'y ont pu rien comprendre.

Nous savons que les Païens dans les calamités publiques qu'ils regardoient comme un effet de la colère du ciel, vouoient aux Dieux une *victime d'expiation*. L'on cherchoit dans toute la ville ou dans toute la contrée l'homme le plus laid, & on le destinoit à être immolé; on le donnoit en spectacle à tout le peuple, & on le conduisoit ainsi au lieu où il devoit être mis à mort. On lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte & des figues; on le battoit sept fois avec un faisceau de verges fait de certains arbrisseaux; on le brûloit enfin dans un feu fait de bois d'arbres sauvages, en prononçant cette formule: *Que cette victime expiatrice soit propitiation pour nous*; on lui donnoit le nom de Καθαρμα, purification ou expiation, & de Περιψημα, ordure, balayeure, raclure du monde. Nous ne nous arrêterons point à relever l'absurdité & la démence de ce sacrifice, mais nous demandons à tous les incrédules, si l'on peut faire quelque comparaison

entre cette malheureuſe *victime* & Jéſus-Chriſt qui n'a été mis à mort que par la jalouſie qu'avoient donné aux Juifs ſes leçons, ſes vertus, ſes miracles, ſes bienfaits.

Un commentateur Proteſtant a jugé que S. Paul faiſoit alluſion à cet uſage des Païens, 1 *Cor.* c. 4, ℣. 9 & 13, lorſqu'il a dit : « Je penſe » que Dieu nous a fait paroître les derniers » des Apôtres, comme des hommes dévoués à » la mort, puiſque nous ſommes donnés en » ſpectacle au monde, aux Anges & aux » hommes..... juſqu'à préſent nous ſommes » comme les balayures du monde, Περικαθάρ- » ματα, comme l'ordure rejetée de tous, Περίψημα, » Si cette conjecture eſt juſte, un Proteſtant » n'avoit pas intérêt de l'adopter. Saint Ignace » près de ſouffrir le martyre écrit aux *Ephéſiens*, » n. 8. Je ſerai votre *victime d'expiation*, » Περίψημα, & une purification, Ἅγνισμα, » l'Egliſe d'Ephèſe ». Il nous paroît que ces deux paſſages rapprochés prouvent que les ſouffrances des ſaints peuvent nous ſervir d'expiation, du moins par voie d'interceſſion. *Voyez* SAINTS, §. 6, SACRIFICE, &c.

VICTORINS, Chanoines Réguliers de S. Victor dont le Chef-lieu eſt l'Abbaye de ce nom, fondée à Paris par Louis VI, ou le Gros, l'an 1113. Tout ce que nous ſavons de certain de ſon origine, dit l'auteur des recherches ſur Paris, c'eſt qu'au commencement du 13e. ſiècle il y avoit dans le même lieu une chapelle de S. Victor où l'on conſervoit des reliques de ce Martyr. Guillaume de Champeaux, Archidiacre de Paris, maître du fameux Abélard, s'y retira avec quelques-uns de ſes diſciples & de ſes amis, y prit l'habit avec eux & embraſſa la vie de Chanoine Régulier. Bientôt leurs vertus, & les talens du chef de cette colonie, rendirent leur maiſon célèbre; pluſieurs furent appelés pour former ailleurs des Congrégations ſur le modèle de celle de S. Victor. Elle a donné à l'Egliſe pluſieurs hommes d'un grand mérite, & recommandables par leur vertu. Hugues & Richard de S. Victor, Pierre Lombard, le Poète Santeuil, &c, étoient de cette maiſon; l'an 1148, on en tira douze Chanoines pour réformer celle de ſainte Geneviève. Il y a dans la Bibliothèque, qui devroit être publique, une hiſtoire des grands Hommes de ce Monaſtère, en 7 vol. *in-fol.*, compoſée par le P. Gourdan, l'un des Chanoines. Voyez *Vies des Pères & des Mart.* t. VI, p. 429.

VIE. Dans l'Ecriture-Sainte ce mot ſignifie non-ſeulement la vie temporelle du corps, mais encore la vie ſpirituelle de l'ame; la vie paſſagère que nous menons ſur la terre, & la vie éternelle que nous eſpérons dans le ciel. Quelquefois il déſigne les vivres, les moyens de ſubſiſtance, ôter au pauvre ſa *vie*, c'eſt le priver d'un ſecours néceſſaire pour la conſerver. Plus ſouvent il exprime la ſanté, la proſpérité, la joie & le bonheur, au lieu que la *mort* déſigne le deuil, l'affliction, la maladie, la douleur; cette métaphore ſe trouve dans la plupart des langues. Pour ſaluer quelqu'un, les Latins diſoient *ave*, anciennement *have*, vivez, & *ſalve* ou *vale*, portez vous bien; les Grecs χαῖρε, ſoyez dans la joie; les Hébreux *ſchalom léca*, la paix ſoit avec vous; les Chrétiens convaincus que Dieu eſt le ſeul auteur de la *vie*, de la ſanté & du bonheur, diſent *adieu*, ſoyez bien avec Dieu : toutes ces formules reviennent au même. Quand on crie : *vive le Roi*, on lui ſouhaite la ſanté & la proſpérité.

Conſéquemment dans les Livres ſaints *vivifier* ſe dit fréquemment pour, conſoler, guérir, rendre le repos & la joie, même pour rétablir une choſe inanimée dans ſon premier état. Le Prophète Habacuc, dans ſa prière à Dieu pour le rétabliſſement des Juifs, lui dit, ℣. 2, « Seigneur, » c'eſt votre ouvrage, *vivifiez*-le au milieu des » temps », faites revivre leur ancien bonheur. Mais dans *Ezéchiel*, c. 13, ℣. 19, où il eſt dit que les faux Prophètes tuoient les ames qui n'étoient pas mortes, & qu'ils *vivifioient* celles qui n'étoient pas vivantes, par les menſonges qu'ils perſuadoient au peuple; cela ſignifie qu'ils menaçoient de la mort ceux qui l'auroient évitée en rejetant leurs menſonges, & qu'ils promettoient la vie à ceux qui ne pouvoient manquer de périr en les écoutant.

Dieu eſt appelé le *Dieu vivant*, pour le diſtinguer des faux Dieux qui n'exiſtoient pas, & de leurs idoles qui ne vivoient pas. Une formule de ſerment chez les Juifs étoit, le *Seigneur eſt vivant*, c'eſt-à-dire, il eſt vivant & préſent pour me punir, ſi je mens. La *terre des vivans* ſignifie quelquefois la terre où nous vivons, d'autres fois le ciel, où la mort ne peut plus avoir lieu. Il n'y a point de véritable *vie*, dit S. Auguſtin, que celle où l'on eſt heureux, où l'on ne craint ni de déchoir, ni de ſouffrir. Les *eaux vives* ſont des eaux pures & courantes, mais dans l'Evangile Jéſus-Chriſt appelle *Fontaine d'eau vive* ſa Doctrine, qui donne à notre ame la *vie* ſpirituelle, & nous conduit à la *vie* éternelle. Dans le même ſens il a dit : *je ſuis la voie, la vérité & la vie*, Joan. c. 12, ℣. 14, &c.

En traitant la queſtion de ſavoir quel eſt le principe de la *vie* dans les corps animés, les Philoſophes modernes ne nous ont débité que des inepties & des mots qu'ils n'entendoient pas. Tous imbus de matérialiſme ils ont fait mille tentatives pour prouver qu'il y a un principe de mouvement & de vie dans la matière. Mais en dépit de toutes les rêveries philoſophiques, tous les hommes ſont convaincus par le ſentiment intérieur, par la conſcience, qu'il

y a évidemment dans la nature deux ſubſtances, l'une morte, inerte, paſſive, que nous nommons *la matière*, l'autre active, principe de *vie*, de mouvement, de ſentiment, de penſée, que nous appelons l'*eſprit*; le voir dans la matière, c'eſt concevoir que la vie peut venir de la mort, le mouvement du repos & de l'inertie, la penſée, de ce qui ne penſe pas. Depuis deux mille ans qu'une ſecte d'inſenſés y travaille, elle n'a gagné que du mépris; y en employât-elle encore autant, elle n'étouffera pas le ſens commun.

Meilleur Philoſophe que tous ces viſionnaires, Moïſe a écrit dans un ſtyle intelligible à tous les hommes, *Gen.* c. 1, ℣. 24 & 26; c. 2, ℣. 7. « Dieu dit, que la terre produiſe des êtres » vivans, *chacun dans ſon genre*, les quadru- » pèdes, les reptiles & tous les animaux ter- » reſtres *ſelon leur eſpèce* ». Il avoit déja dit la même choſe des plantes, des poiſſons & des oiſeaux. « Dieu dit enſuite : faiſons l'homme à » notre image & notre reſſemblance, & qu'il » préſide à toute créature vivante.... Dieu » forma donc l'homme du limon de la terre, » il ſouffla ſur ſon viſage un eſprit de *vie*, » l'homme fut un être animé & vivant ». Selon ce même texte, la réproduction de toutes ces créatures eſt l'effet d'une bénédiction que Dieu leur a donnée, leur fécondité ne peut paſſer les bornes ni tranſgreſſer les lois qu'il a preſcrites, aucune ne peut ſe perpétuer que *ſelon ſon genre* & ſon eſpèce. Le même ordre eſt établi pour les végétaux, Dieu y a mis le germe immortel qui doit en conſerver l'eſpèce, ſans ce germe aucune réproduction n'eſt poſſible; jamais on ne fera ſortir la *vie* d'une molécule de matière à laquelle Dieu ne l'a pas donnée.

Toutes ces vérités deviennent encore plus ſenſibles, lorſqu'il s'agit de la *vie* de l'homme. Cette *vie* eſt non-ſeulement la chaîne des mouvemens qu'il reçoit du dehors & deſquels il a le ſentiment ou la conſcience, non-ſeulement la ſuite des mouvemens ſpontanés qu'il produit lui-même, mais encore la ſuite de ſes penſées & de ſes vouloirs deſquels il a également la conſcience & le ſentiment. Les Philoſophes qui ont cherché dans la matière le principe de la *vie* ſenſitive ou animale, ont prétendu y trouver auſſi celui de la penſée & du vouloir; on conçoit qu'ils ont encore moins réuſſi à l'un qu'à l'autre. *Voyez* AME.

VIE FUTURE, *voyez* IMMORTALITÉ DE L'AME.

VIE ÉTERNELLE, *voyez* BONHEUR.

VIE DES SAINTS, *voyez* SAINTS ET LÉGENDE.

VIEIL HOMME, *voyez* HOMME.

VIERGE, VIRGINITÉ. Les Hébreux déſignoient une *Vierge* par le mot *Halma*, perſonne cachée ou voilée & renfermée, parce que l'uſage des Orientaux fut toujours de retenir les jeunes filles dans un appartement ſéparé, de ne point les laiſſer ſortir ſans être voilées, ni paroître à viſage découvert que devant leurs proches parens. Il eſt dit de Rebecca qu'elle n'étoit connue d'aucun homme, *Gen.* c. 24, ℣. 16; lorſqu'elle aperçut de loin Iſaac ſon futur époux, elle ſe couvrit d'un voile, ℣. 65. Cet uſage étoit contraire à celui de l'Occident, où les filles paroiſſoient en public à viſage découvert, pendant que les femmes ſe voiloient; chez les Romains, *Nubere*, ſe voiler, ſignifioit ſe marier. Le ſévère Tertullien blâmoit avec raiſon cette coutume, il ſoutenoit que les *Vierges* devoient être voilées plutôt que les femmes, L. *de Velandis Virginib.*

Nous ne voyons chez les Juifs aucun exemple de la profeſſion d'une *Virginité* perpétuelle, mais ſeulement de la continence des veuves après la mort de leur mari, & on leur en fait un mérite. Judith eſt louée de la retraite, du jeûne, des mortifications qu'elle pratiquoit dans ſon veuvage, c. 8, ℣. 5; le Prêtre Ozias & les anciens du peuple la nomment, *une femme Sainte & craignant Dieu*, ℣. 29. Le grand Prêtre lui dit : « Parce que vous avez aimé la chaſteté, » & que vous n'avez pas pris un ſecond mari, » la main du Seigneur vous a fortifiée, & vous » en ſerez bénie éternellement », *cap.* 15, ℣. 11. L'Evangile donne à peu près les mêmes éloges à la Prophéteſſe Anne, veuve très-âgée, *Luc*, c. 2, ℣. 36. Dans les *Actes*, c. 21, ℣. 9, il eſt dit que Philippe, l'un des ſept Diacres, avoit quatre filles *Vierges* qui prophétiſoient, mais il n'eſt pas certain qu'elles avoient voué à Dieu leur *Virginité*.

Dès le ſecond ſiècle, l'Egliſe Chrétienne ſe glorifioit d'avoir pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui profeſſoient la continence, & les Apologiſtes du Chriſtianiſme le faiſoient remarquer aux Païens. « Parmi nous, dit S. Juſtin, » *Apol.* 1, n. 15, un grand nombre de per- » ſonnes des deux ſexes, âgées de ſoixante & » ſoixante & dix ans, qui dès leur enfance ont » été inſtruits de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, » perſévèrent dans la chaſteté, & je m'oblige » à en montrer de tels dans toutes les condi- » tions de la ſociété ». Or des Fidèles de ſoixante ans, au temps de S. Juſtin, & qui avoient été élevés dans le Chriſtianiſme dès l'enfance, ne pouvoient avoir été inſtruits que par les Apôtres, ou par leurs Diſciples immédiats; & ce Père prétend que les Fidèles ont été déterminés à garder la continence par ces paroles de Jéſus-Chriſt : *il y a des hommes qui ſe ſont fait Eunuques pour le royaume des Cieux*, paroles que nous examinerons ci-après. N. 29 « Ou nous

» nous marions seulement pour avoir des enfans, » ou si nous fuyons le mariage, nous vivons » dans une continence perpétuelle ».

Athénagore qui a écrit dans le même temps, s'exprime de même, *Legat. pro Christian.* n. 3. « Il y a parmi nous un grand nombre d'hommes » & de femmes qui vivent dans le célibat, par » l'espérance d'être plus étroitement unis à » Dieu, &c.... Notre usage est, ou de demeurer tels que nous sommes nés, ou de nous » contenter d'un seul mariage ».

Hermas, plus ancien, dit dans le *Pasteur*, l. 2, *Mand.* 4, n. 4. « Celui qui se remarie » ne pèche point; mais s'il demeure seul, il » acquiert beaucoup d'honneur auprès du Seigneur. Gardez la chasteté & la pudeur, & » vous vivrez pour Dieu ». S. Epiphane & S. Jérôme nous attestent que S. Clément le Romain, à la fin de sa seconde lettre, enseignoit la *Virginité*. Voyez *les PP. Apost.* t. 1, p. 189, Col. 2.

Nous pourrions citer au 3e. siècle S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène & S. Cyprien; mais les Protestans ni leurs copistes ne nient point le fait que nous prouvons, savoir, que dès la naissance de l'Eglise Chrétienne la *Virginité* y a été singulièrement estimée, recommandée, & pratiquée par un grand nombre de personnes. Ils soutiennent qu'en cela les premiers Chrétiens se sont trompés, aussi-bien que les Pères qui les instruisoient, que ce préjugé n'étoit fondé sur aucun texte clair & formel de l'Ecriture-Sainte, & qu'il a produit dans le Christianisme beaucoup plus de mal que de bien. Déja au mot *Célibat* nous avons prouvé le contraire; mais comme il s'agissoit seulement alors de justifier le Célibat des Ecclésiastiques & des Religieux, il nous reste à montrer non-seulement l'innocence, mais la sainteté de la *Virginité* parmi les Laïques; à faire voir que la persuasion dans laquelle ont été les premiers Chrétiens touchant le mérite de cette vertu n'étoit ni un préjugé ni une superstition, mais une croyance solide, fondée sur les leçons de Jésus-Christ & des Apôtres.

1°. Le Fils de Dieu a voulu naître d'une *Vierge*, & il a passé sa vie mortelle dans l'état de *Virginité*. De ce qu'il a pris pour mère une *Vierge* & qu'il est demeuré *Vierge* lui-même, tous ceux qui ont cru en lui ont dû naturellement conclure que cet état lui étoit agréable, qu'il y auroit du mérite à tâcher de l'imiter à cet égard, autant qu'il étoit possible. Ils ont été confirmés dans cette pensée par les exhortations de S. Paul: « Soyez mes imitateurs, comme » je le suis de Jésus-Christ. Soyez les imitateurs » de Dieu », 1 *Cor.* c. 4, ℣. 16; c. 11, ℣. 1; *Ephes.* c. 5, ℣. 1. « Que la grâce soit avec » tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-» Christ dans la pureté » ou dans la chasteté, c. 6, ℣. 24. S. Jean, dans son Evangile, se nomme, *le Disciple que Jésus aimoit;* au second siècle de l'Eglise on étoit persuadé que cette prédilection du Sauveur venoit de ce que S. Jean étoit *Vierge* & a continué de l'être toute sa vie, que pour cette même raison Jésus-Christ mourant lui recommanda sa sainte Mère; les Manichéens même étoient dans cette croyance. Beausobre prétend qu'elle n'étoit fondée que sur des livres apocryphes; mais dans un temps où plusieurs Disciples de cet Apôtre vivoient encore, avoit-on besoin de consulter des livres apocryphes, pour savoir en quel état il avoit vécu?

2°. Notre divin Maître dit dans l'Evangile, *Matt.* c. 5, ℣. 8: « Bienheureux les cœurs purs, » parce qu'ils verront Dieu ». Cette pureté de cœur consiste sans doute dans l'exemption de toute pensée criminelle, de tout désir impur. Or nous demandons qui sont ceux qui peuvent les écarter plus aisément, ceux qui pensent à se marier, ou ceux qui y renoncent pour toujours, & qui se séparent de tous les objets capables de les exciter. Nos adversaires, par opiniâtreté, soutiendront sans doute que ce sont les premiers, mais ils auront contre eux le témoignage de tous les Saints, qui après avoir vécu dans l'état du mariage, ont voulu vivre dans la continence. Le Sauveur ajoute, c. 22, ℣. 30, qu'après la résurrection il n'y aura plus de mariage, que les ressuscités seront comme les Anges de Dieu dans le ciel; a-t-on pu croire qu'il n'y a aucun mérite à tâcher d'être dans un corps mortel, ce que nous serons après la résurrection?

3°. *Matt.* c. 19, ℣. 10, lorsque Jésus-Christ eut déclaré que le mariage est indissoluble, ses Disciples lui dirent: « Si tel est le sort de l'homme » avec son épouse, il n'est pas expédient de se » marier. Jésus leur répondit: tous ne com-» prennent pas cette vérité, il n'y a que ceux » qui en ont reçu le don.... car il y a des » hommes qui se sont fait Eunuques à cause du » royaume des Cieux. Que celui qui le peut le » comprenne », soit que l'on entende par *le royaume des Cieux* le bonheur éternel, ou la profession de la Doctrine de Jésus-Christ, cela est égal. Il s'ensuit toujours qu'il y avoit déja de ses Disciples qui avoient renoncé au mariage pour se rendre plus capables d'annoncer le royaume des Cieux ou l'Evangile, & que c'étoit un don qu'ils avoient reçu de Dieu. En effet, ℣. 27 S. Pierre dit à son maître: « Nous avons tout » quitté pour vous suivre, que nous en revien-» dra-t-il?... Quiconque, répond le Sauveur, » aura quitté sa famille, son épouse, ses enfans, » ses biens, à cause de mon nom, recevra le » centuple, & aura la vie éternelle ». Si c'étoit un mérite de quitter pour ce sujet une épouse & des enfans, n'en étoit-ce pas un de même de prendre la résolution de n'en point

avoir, & de vivre dans l'état de *Virginité?* Cependant les ennemis de cette vertu prétendent que par elle-même elle eſt ſans aucun mérite, & qu'elle ne contribue en rien au ſalut.

Ils diront ſans doute que c'étoit un cas particulier pour les Apôtres; mais il étoit le même pour tous ceux qui devoient comme eux annoncer l'Evangile, & remplir les mêmes fonctions parmi les Fidèles; & c'eſt préciſément à leur égard que nos adverſaires blâment le plus hautement la profeſſion de la *Virginité* & de la continence. Puiſque, ſuivant la leçon de notre divin Maître, c'eſt la diſpoſition la plus avantageuſe pour travailler au ſalut des autres, il nous paroît que les ſimples Fidèles n'ont pas eu tort de penſer que c'étoit la plus utile pour s'occuper de leur propre ſanctification. Ils n'ont pas oublié que c'eſt un don de Dieu, mais ils ont préſumé que Dieu avoit daigné le leur accorder, lorſqu'ils ſe ſont ſenti une forte inclination à vivre de cette manière.

4°. La Doctrine de S. Paul eſt exactement conforme à celle de Jéſus-Chriſt. 1. *Cor.* c. 6, ℣. 19, après avoir détourné les Fidèles de tout commerce illégitime entre les deux ſexes, il leur dit: « Ne ſavez-vous pas que vos membres ſont » le temple du S. Eſprit qui eſt en vous & que » vous avez reçu de Dieu, & que vous n'êtes » pas à vous, puiſque vous avez été achetés à » grand prix. Glorifiez, & portez Dieu dans » votre corps, c. 7, ℣. 1. Quant aux choſes » deſquelles vous m'avez écrit, *il eſt bon* à l'homme » de ne toucher aucune femme. ℣. 7. Je voudrois que vous fuſſiez tous comme moi, mais » chacun *a reçu de Dieu un don* qui lui eſt » propre, l'un d'une manière, l'autre d'une autre. » Or je dis à ceux qui ne ſont pas mariés & » aux veufs, qu'*il leur eſt bon* de demeurer dans » cet état, comme j'y ſuis. S'ils ne ſont pas » continens, qu'ils ſe marient, il vaut mieux » ſe marier que de brûler d'un feu impur.... » ℣. 24. Que chacun demeure dans l'état dans » lequel il a été appelé à la Foi, mais toujours » avec Dieu, ou ſelon Dieu. Quant aux *Vierges*, » je n'ai reçu aucun commandement du Seigneur; » mais je leur donne un conſeil, comme ayant » reçu miſéricorde du Seigneur pour lui être » fidèle. Je penſe donc qu'à cauſe de la *néceſ-* » *ſité prochaine*, *il eſt bon* à l'homme d'être dans » cet état.... ℣. 28, ſi une *Vierge* ſe marie, » elle ne péchera point; mais les conjoints éprouveront des peines, & je voudrois vous les » épargner. Je dis donc, mes frères, *le temps* » *eſt court*, il ne reſte qu'à ceux qui ont des » épouſes d'être comme s'ils n'en avoient point... » ℣. 32. Or je veux que vous ſoyez ſans in- » quiétude.... ℣. 34. Une femme qui n'eſt pas » mariée & une *Vierge* penſe aux choſes de Dieu, » afin d'être ſainte de corps & d'eſprit. Celle » qui eſt mariée s'occupe des choſes de ce monde, » & de la manière de plaire à ſon mari. Je » vous le dis pour votre bien.... & pour vous » procurer la facilité de prier Dieu ſans embar- » ras.... ℣. 37. Celui qui a réſolu de garder ſa » fille *Vierge*, fait bien; celui qui la marie fait » bien; & celui qui ne la marie pas *fait mieux*... » ℣. 40. Elle ſera plus heureuſe, ſelon mon avis, » ſi elle demeure ainſi; or je penſe que j'ai auſſi » l'eſprit de Dieu ».

Ce paſſage eſt long, mais il faut abſolument le lire tout entier, pour prévenir & pour réfuter les fauſſes interprétations des Proteſtans.

1°. *Chacun a reçu de Dieu un don qui lui eſt propre*; donc Dieu appelle les uns à l'état de *Virginité*, les autres à l'état du mariage; les premiers ſont-ils moins obligés ou moins louables que les ſeconds, d'obéir à la vocation de Dieu? L'Apôtre, *Galat.* c. 5, ℣. 23, met au nombre des dons du S. Eſprit non-ſeulement la chaſteté, qui convient à tous les états, mais *la continence*. ℣. 25. Ceux qui ſont à Jéſus-Chriſt ont » crucifié leur chair avec ſes vices & ſes con- » voitiſes ». Or ſont-ce les perſonnes mariées ou les *Vierges* qui ſont le plus occupées à crucifier les convoitiſes de la chair?

2°. Lorſque S. Paul dit qu'*il eſt bon* à l'homme de ne toucher aucune femme, aux célibataires & aux veufs de demeurer dans leur état, aux *Vierges* d'y perſévérer, cela ne ſignifie pas ſeulement que cela eſt plus commode & plus avantageux pour cette vie, comme le prétendent les Proteſtans; S. Paul en donne trois autres raiſons, la première, parce que nos corps ſont le temple du S. Eſprit; la ſeconde, parce que dans l'état de *Virginité* & de continence on ne penſe qu'à plaire à Dieu, à être ſaint de corps & d'eſprit; la troiſième, parce que l'on a plus de liberté de prier Dieu.

3°. Pluſieurs commentateurs modernes, ſurtout les Proteſtans, traduiſent *propter inſtantem neceſſitatem*, par, *à cauſe des afflictions préſentes*, c'eſt-à-dire, à cauſe des perſécutions auxquelles les Chrétiens alloient être expoſés. Fauſſe interprétation. S. Paul s'explique lui-même en diſant *le temps eſt court*; il eſt donc ici queſtion de la briéveté de la vie, & de la *néceſſité prochaine* de mourir. C'eſt pour cela que l'Apôtre, *Epheſ.* c. 5, ℣. 26, exhorte les Fidèles à *racheter le temps*. D'autres ont imaginé que S. Paul parloit de la fin prochaine du monde; nous avons réfuté ce rêve ailleurs. *Voyez* MONDE.

4°. Ils diſent qu'il étoit *mieux* à une *Vierge* de demeurer dans cet état, & à un Père de garder ſa fille *Vierge* que de la marier, parce qu'il étoit difficile pour lors de lui trouver un époux Chrétien, vu le petit nombre des Chrétiens, du temps de S. Paul. Mais l'Apôtre ne parle point de cet inconvénient; il eſt ridicule de vouloir deviner ce qu'il n'a pas dit, lorſque ce qu'il a dit eſt clair & formel. Il auroit très-

mal pourvu à l'inſtruction des Fidèles, ſi les avis qu'il leur donnoit n'avoient été juſtes & utiles que pour quelque temps, & n'avoient pas dû ſervir pour tous les ſiècles. Les Pères des trois premiers ont entendu comme nous ſes paroles, & les ont apportées en preuve avant nous.

La 5e. preuve que nous donnons du mérite de la continence & de la *Virginité*, ſont ces paroles de l'Apocalypſe, c. 14, ℣. 4. « Voici » ceux qui ne ſe ſont point ſouillés avec les » femmes, car ils ſont *Vierges*. Ils ſuivent » l'agneau par tout où il va; ils ont été ache- » tés d'entre les hommes, comme premices con- » ſacrées à Dieu & à l'Agneau ». Il nous paroît que c'étoit une ambition très-louable de la part des premiers Fidèles, de vouloir être du nombre de ces prémices conſacrées à Dieu & à Jéſus-Chriſt, & de ces bienheureux ſi élevés dans la gloire du Ciel au-deſſus des autres.

Une ſixième preuve de l'excellence de cette vertu eſt le grand nombre des *Vierges* chrétiennes qui ont ſouffert le Martyre. Il eſt conſtant que la manière dont vivoient ces ſaintes filles, la retraite, l'éloignement du monde, la fuite de tous les plaiſirs du paganiſme, le jeûne, les mortifications, le travail, la prière, étoient les meilleures diſpoſitions pour obtenir de Dieu le courage de mourir pour Jéſus-Chriſt; c'étoit, ſelon l'expreſſion de Tertullien, un apprentiſſage continuel du martyre. On ſait que les Païens ne connoiſſoient point de moyen plus efficace pour engager ces *Vierges* courageuſes à l'apoſtaſie, que de leur ôter leur pudicité, & qu'ils ne croyoient pouvoir leur faire une menace plus terrible que celle de leur arracher cette fleur précieuſe. Mais les Proteſtans n'ont jamais témoigné beaucoup plus d'eſtime pour le martyre que pour la *Virginité*.

Nous n'inſiſterons point ſur la manière dont les Païens eux-mêmes en ont penſé. On vouloit chez les Grecs que la prêtreſſe d'Apollon fût *Vierge*, & l'on croyoit que les Sybilles l'avoient été; les Romains avoient autant de reſpect pour les Veſtales, que les Péruviens pour les *Vierges* du Soleil. Mais les premiers Chrétiens n'avoient pas puiſé leur croyance dans une ſource auſſi impure, ils la fondoient ſur l'Ecriture-Sainte & ſur la tradition laiſſée à l'Egliſe par les Apôtres.

Malgré les preuves que nous en avons tirées, & qui ont été alléguées par les Pères du ſecond & du 3e. ſiècle, nos adverſaires n'ont pas rougi d'appeler le zèle & l'eſtime que l'on a toujours eue pour la continence & la *Virginité*, une fauſſe prévention, le plus pernicieux de tous les fanatiſmes, une erreur cauſée par d'autres erreurs. Elle eſt venue, diſent-ils, d'une admiration ſtupide pour tout ce qui exige de nous un effort, de l'ambition de ſe diſtinguer & de recevoir des honneurs, de la rivalité des ſectes qui diviſoient alors le Chriſtianiſme, ſur-tout de celles qui admettoient deux principes, l'un bon l'autre mauvais; de la mélancolie du climat, de l'envie de réfuter les fauſſes accuſations des Païens, du ſyſtême de la préexiſtence des ames, mais principalement de l'opinion des nouveaux Platoniciens, qui d'après les Philoſophes Orientaux ſoutenoient la néceſſité de la continence & des mortifications pour s'unir à Dieu.

Mais il eſt fort ſingulier que les premiers Chrétiens aient préféré d'écouter les leçons de tous les rêveurs de l'univers, plutôt que celles de l'Evangile qui ſont ſi claires & ſi perſuaſives; il ne reſte plus à nos adverſaires qu'à dire que Jéſus-Chriſt & S. Paul ont tiré leur Doctrine de toutes les erreurs dont on vient de nous parler; cependant il faut avoir la patience de les examiner en particulier.

1°. Il y a bien de l'indécence à nommer *admiration ſtupide* le ſentiment que toute vertu nous inſpire. Puiſqu'enfin la vertu en général eſt *la force de l'ame*, il faut un effort pour la pratiquer, & pour réprimer toute paſſion qui s'y oppoſe. Il ne falloit pas peu de courage pour être Chrétien pendant les trois premiers ſiècles, & pour être vertueux, lorſque le monde entier étoit un cloaque de vices. « Dieu, dit S. Paul, » 2 *Tim.* c. 1, ℣. 7, ne nous à pas donné un » eſprit de timidité, mais de force, de charité, » & d'empire ſur nous-mêmes ». S. Pierre, *Epiſt.* 1, c. 5, ℣. 8, exhorte les Fidèles à réſiſter aux tentations du Démon par la force de leur foi; ℣. 10, il leur promet que Dieu les fortifiera & les affermira, &c. A-t-on pu écrire ſans rougir qu'une Religion auſſi douce & auſſi compatiſſante que le Chriſtianiſme, n'a pas pu nous défendre de ſuivre un des plus forts penchans de la nature; autant valoit dire qu'elle n'a pas pu nous défendre la luxure, parce que c'eſt un penchant violent dans la plupart des hommes. Telle eſt la morale ſcandaleuſe de nos adverſaires. Ils nous accuſent de ſtupidité, parce que nous admirons le courage des Saints; mais il faut être bien plus ſtupide pour n'en pas être touché.

2°. Nous ne voyons pas où pouvoit être l'ambition de ſe diſtinguer ou d'être honoré, dans un temps auquel tous les Chrétiens étoient obligés de ſe cacher, ſe voyoient expoſés au mépris & à la haine publique. La vie aſcétique & retirée des *Vierges* fut celle de preſque tous les premiers Chrétiens, il ne put y avoir de diſtinction parmi eux que quand les Egliſes eurent pris de la conſiſtance, & que les aſſemblées des Fidèles eurent acquis de l'éclat. Une des leçons que les Paſteurs répétèrent le plus ſouvent aux *Vierges* fut de leur recommander une humilité profonde, & de les avertir que ſans ce contre-poiſon de l'orgueil leur vertu ne ſe ſoutiendroit pas. Mais les Incrédules ont fait au courage des Martyrs le même reproche qu'à celui des *Vierges*, ils ont

ils ont dit que les premiers furent principalement animés par l'ambition d'obtenir les mêmes honneurs qu'ils voyoient rendre à la mémoire de ceux qui étoient morts pour Jésus-Christ. *Voyez* MARTYR.

3°. Lorsqu'ils parlent de la rivalité des sectes qui divisoient le Christianisme au second siècle, ils ne montrent que de l'ignorance. Il est certain que ces premières sectes furent celles des Gnostiques, & qu'elles furent bientôt suivies de celles des Marcionites & des Manichéens. Or leur principe commun étoit que la chair étoit impure par elle-même, que ce n'étoit point l'ouvrage du Dieu bon & souverain, mais la production d'un mauvais génie, qu'il falloit par conséquent en réprimer & en combattre tous les penchans; est-il croyable que les premiers Chrétiens aient voulu favoriser cette erreur par la profession de la *Virginité*, de la continence, des exercices de la vie ascétique? Loin de donner dans cet abus, le 4e Canon des Apôtres, (al. 52,) excommunie tout Ecclésiastique & tout Laïque qui s'abstiendroit du mariage, du vin & de la viande par horreur, en haine de la création, & non par mortification. Ainsi l'Eglise garda le sage milieu entre les deux excès, elle censura également ceux qui condamnoient le mariage, & ceux qui blâmoient la profession de la *Virginité*, de la continence & des mortifications.

4°. Sans cesse on nous parle de la mélancolie qu'inspire le climat de l'Egypte, de la Palestine, & d'autres contrées de l'Asie; selon nos adversaires, c'est cette maladie qui a fait naître tous les usages qui leur déplaisent. Mais le climat des montagnes de Syrie où l'hiver dure six mois, ne doit guères ressembler à celui de l'Egypte, où les chaleurs sont insupportables. On sait d'ailleurs que le goût pour la continence & pour la vie ascétique s'est répandu dans la Perse, dans l'Asie mineure, dans l'Italie, dans les Gaules, en Angleterre & dans tout le Nord, à mesure que le Christianisme s'y est établi; ce goût a donc été plus fort que tous les climats. N'importe, dès qu'une fois nos adversaires ont imaginé une conjecture, quelque fausse qu'elle soit, ils y persistent & l'opposent comme un bouclier à tous les faits & à tous les monumens.

5°. Nous convenons que les Chrétiens ont été très-empressés de réfuter les calomnies des Païens qui les accusoient de commettre des impudicités dans leurs assemblées; mais ces reproches injurieux n'ont été hasardés que dans le cours du second & du troisième siècle; il n'en est pas encore question dans les écrits de Celse, qui n'a cependant omis aucune des plaintes qu'il a cru pouvoir former contre les Chrétiens; & alors il s'étoit écoulé un siècle entier depuis que Jésus-Christ & les Apôtres avoient loué la continence & la *Virginité*. Supposons, si l'on veut, que le motif dont nous parlons ait influé sur la conduite des Fidèles du second & du troisième siècle; par la même raison il faut y attribuer encore la douceur, la charité, la patience, la soumission aux puissances, la fidélité, la tempérance, la justice, le respect pour l'ordre public, & toutes les autres vertus dont les Chrétiens ont fait profession; en quoi peut-on blâmer ce motif qui leur a été proposé & prescrit par les Apôtres mêmes? 1 *Petri*, c. 2, ℣. 12 & 15, &c. Plût au ciel que le même esprit eût régné dans toutes les sectes Hérétiques! il y auroit eu moins de crimes commis & plus de vertus pratiquées. Que diroient nos adversaires, si nous affirmions que ce qu'il y a eu d'hommes vertueux parmi les Protestans ne l'ont été que pour faire honneur à leur secte, & pour réfuter les reproches des Catholiques?

6°. Si ces dissertateurs, qui devinent les motifs & les intentions les plus cachées des hommes, avoient un peu raisonné, ils auroient dit que les Chrétiens ont compris l'utilité de la *Virginité*, de la continence, des mortifications, parce qu'ils croyoient, comme nous croyons encore, que la nature humaine a été corrompue par le péché de notre premier Père, & que nous portons en nous un foyer continuel de péché; cela seroit conforme à la Doctrine de S. Paul. Mais il leur a paru plus beau de recourir au système absurde de la préexistence des ames, de supposer que les Chrétiens pensoient, comme quelques Hérétiques, que les ames avoient péché dans une vie précédente, avant d'être unies à des corps. Ainsi, au jugement de nos adversaires, les Chrétiens ont tiré des conséquences d'une erreur qui dans la suite a été condamnée par l'Eglise, & qui contredit l'Ecriture-Sainte; & ils n'ont pas su en tirer une très-naturelle d'un dogme qui leur étoit enseigné par leur Religion.

7°. Ont-ils mieux réussi en disant que le goût, le préjugé, le fanatisme des premiers Chrétiens sont venus du système des nouveaux Platoniciens, qui mêloient la doctrine de Platon à celle des Philosophes Orientaux? Brucker, après Mosheim, s'est entêté de cette opinion & n'a rien négligé pour la faire valoir, il soutient que c'est la clé de toutes les anciennes erreurs qui ont régné, soit chez les Hérétiques, soit dans l'Eglise, *Hist. Crit. de la Philos.* tome 3, p. 363, &c.

Déja aux mots *Emanation*, *Platonisme*, *Verbe Divin*, &c. nous avons prouvé la témérité & la fausseté de cette savante conjecture; nous avons défié ses défenseurs de produire aucune preuve positive de la naissance de cette philosophie mélangée en Egypte avant l'an 250, & il y avoit plus d'un siècle que S. Justin, Athénagore & d'autres s'étoient vantés de la multitude de *Vierges*, de célibataires Religieux & d'Ascètes que le Christianisme avoit produite dans tous les

états de la société. Quand on supposeroit que tous les Pères grecs avoient étudié la philosophie dans l'école d'Alexandrie, ce qui n'est pas probable, prouveroit-on encore qu'Hermas, que l'on croit avoir été frère du Pape Sixte I, & qui a écrit à Rome, que Tertullien & S. Cyprien qui ont vécu en Afrique, avoient sucé les principes du nouveau Platonisme? Tous les trois cependant ont fait le plus grand cas de la continence & de la *Virginité*, S. Jérôme & S. Epiphame attestent que S. Clément le Romain pensoit de même, il est un peu difficile de se persuader que tous ces Pères étoient autant d'élèves de l'école d'Alexandrie; ils n'ont fondé leur Doctrine que sur l'Ecriture-Sainte. Nous concluons hardiment que l'hypothèse dont Mosheim & Brucker se sont infatués n'est qu'une pure vision.

Encore une fois il est absurde d'imaginer que les premiers Chrétiens ont puisé dans des sources infectées d'erreurs un sentiment évidemment fondé sur l'Ecriture-Sainte; & quand on soutiendroit qu'ils en ont mal pris le sens, ce qui n'est point, il ne s'ensuivroit pas encore qu'ils sont allés le chercher ailleurs. Il seroit inutile de répéter ce que nous avons déja représenté plus d'une fois aux Protestans, qu'il y a de l'impiété à prétendre que dès la naissance de l'Eglise Dieu a permis qu'il s'y répandît une erreur qui a produit les plus grands maux dans tous les siècles. Vainement Jésus-Christ avoit voulu se former une Eglise glorieuse, sans tache, sans ride, sans défaut, *Ephes.* c. 5, ℣. 27, il avoit si mal pris ses mesures, que son dessein a échoué très-peu de temps après. Il avoit promis à ses Disciples que le S. Esprit demeureroit avec eux pour toujours, mais à peine le dernier des Apôtres a-t-il été mort que ce divin esprit a quitté la terre; il n'est redescendu du ciel que quinze-cents ans après pour éclairer Luther & Calvin. Voilà le blasphême sur lequel a été fondé tout l'édifice de la réforme, il a été défendu par tous les Apostats, qui de l'état Ecclésiastique ou Religieux ont passé au Protestantisme, & il est encore soutenu par les plus habiles écrivains de cette Religion.

Pour savoir si la profession de la *Virginité*, de la continence, de la vie ascétique, étoit un bien ou un mal dans l'Eglise, il faut être instruit de la manière dont vivoient ceux qui s'y étoient voués; Fleury, *Mœurs des Chrét.*, n. 26, en a fait le tableau d'après les monumens de l'histoire Ecclésiastique. « On comptoit pour rien, „ dit-il, la *Virginité*, si elle n'étoit soutenue „ par la mortification, le silence, la retraite, „ la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles, „ les Oraisons continuelles. On ne tenoit pas „ pour de véritables *Vierges* celles qui vouloient „ encore prendre part aux divertissemens du „ siècle, même les plus innocens; faire de „ longues conversations, parler agréablement, „ affecter le bel esprit; encore moins celles qui „ vouloient paroître belles, se parer, se parfumer, traîner de longs habits, marcher d'un „ air affecté. S. Cyprien recommande continuellement aux *Vierges* Chrétiennes de renoncer „ aux vains ornemens, & à tout ce qui entretient la beauté. Il connoissoit combien les „ filles sont attachées à ces bagatelles, & il „ en savoit les pernicieuses conséquences. Dans „ les premiers temps les *Vierges* consacrées à „ Dieu demeuroient la plupart chez leurs parens, „ ou vivoient en leur particulier, deux ou trois „ ensemble, ne sortant que pour aller à l'Eglise, „ où elles avoient leur place séparée du reste „ des femmes. Si quelqu'une violoit sa sainte „ résolution pour se marier, on la mettoit en „ pénitence. Les veuves qui renonçoient à de „ secondes noces, vivoient à-peu-près comme „ les *Vierges* ». *Voyez* VEUVE.

Mosheim, *Hist. Eccléf. du second siècle*, 2 part. c. 3, §. 11 & suiv. n'est pas disconvenu de ces faits, il a seulement un peu chargé le tableau, afin de faire paroître excessive la ferveur des premiers Chrétiens; mais nous demandons toujours quel mal, quel désordre cet excès prétendu a pu produire dans le Christianisme. « Telle a „ été, dit-il, l'origine des vœux, des mortifi- „ cations monastiques, du célibat des Prêtres, „ des pénitences infructueuses, & des autres „ superstitions qui ont terni la beauté & la „ simplicité du Christianisme ».

Mais si les *Vierges* & les Ascètes n'ont fait que suivre à la lettre les leçons, les conseils, les exemples de Jésus-Christ & des Apôtres, comme nous l'avons fait voir ci-devant au mot *Ascète*, il s'ensuit déja que le Christianisme si beau & si simple, forgé par les Protestans, n'est plus que le cadavre ou le squelette de celui que Jésus-Christ & les Apôtres ont établi; & alors ce ne sont pas les premiers Chrétiens qui ont eu tort, ce sont les Protestans. Le préjugé du moins est en faveur des premiers, ils étoient plus près de la source que les dissertateurs du 16e. & du 18e. siècle. Comme nous traitons en particulier des vœux, des mortifications, du célibat, des pénitences, &c., nous renvoyons le lecteur à ces divers articles.

D'autres ont dit que ceux qui se livrent à la vie ascétique font consister toute la piété dans des exercices extérieurs, au lieu qu'elle consiste dans les sentimens du cœur; reproche faux & calomnieux. Il est impossible qu'une personne persévère long-temps dans les exercices de la piété sans en avoir bientôt les sentimens dans le cœur; ceux qui ne les auroient pas seroient promptement dégoûtés des pratiques extérieures, l'hypocrisie se démasque toujours par quelque endroit. D'autre part il est impossible de conserver long-temps une vraie piété dans le cœur, sans en

faire aucun exercice extérieur; cette vertu se prouve par les actions, aussi bien que la charité ou l'amour du prochain; ceux qui prétendent en avoir les sentimens, sans les développer jamais au dehors, sont des fourbes. *Voyez* CULTE, DÉVOTION.

Bingham & d'autres Protestans ont soutenu que dans les premiers temps les *Vierges* chrétiennes ne faisoient aucun vœu, qu'elles demeuroient libres de se marier; ils citent en preuve ces paroles de S. Cyprien, *Epist. 62, al. 4, ad Pomponium.* « Si par un engagement de fidélité, *ex fide*, ces personnes se sont consacrées » à Jésus-Christ, qu'elles persévèrent, en vivant » dans la pureté & la chasteté, sans faire par- » ler d'elles, & qu'avec cette force & cette » constance elles attendent la récompense de la » *Virginité*. Si elles ne peuvent ou ne veulent » pas persévérer, il est mieux pour elles de se » marier que de tomber dans le feu par leurs » péchés ». La question est de prendre le vrai sens de ce passage. 1°. Nous soutenons que par *fides* S. Cyprien entend un engagement, une promesse, un vœu, comme S. Paul, dont nous citerons dans un moment les paroles; puisqu'il ajoute, *Christo se dedicaverunt*, & qu'il regarde l'infidélité d'une *Vierge* comme un *adultère* commis contre Jésus-Christ, *ibid.* Cela est confirmé par plusieurs expressions de Tertullien qui appelle les *Vierges*, *les épouses du Seigneur*, *consacrées* au siècle futur, & qui ont mis *un sceau* à leur chair, &c. 2°. Lorsque S. Cyprien dit : il est mieux pour elles de se marier, il entend, *avant de faire profession de Virginité*, & non après, comme le prétendent les Protestans; c'est encore la doctrine de S. Paul, que nous avons vue ci-devant.

Nous prouvons ce sens par la discipline établie peu de temps après S. Cyprien. Le Concile d'Ancyre, tenu l'an 313, *Can.* 19, décide que toutes celles qui violeront leur profession de *Virginité*, seront soumises comme les bigames à un an ou deux d'excommunication. Celui de Valence en Dauphiné de l'an 374, veut qu'à celles qui s'étoient vouées à Dieu, & qui se sont ensuite mariées, l'on différe la pénitence jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à Dieu. Si elles n'avoient point fait de vœu, il auroit été injuste de leur infliger une peine.

Ces mêmes Critiques allèguent mal-à-propos une loi des Empereurs Léon & Majorien qui étoit moins sévère; elle porte : « On ne doit » point juger *sacrilége* celle qui fera voir par le » désir d'un mariage honnête, qu'*auparavant* » elle n'a pas voulu, ou n'a pas pu accomplir » sa promesse; puisque selon les règles & la » Doctrine chrétienne il est mieux de se ma- » rier que de violer par un feu impur la pro- » fession de chasteté ». Bingham observe lui-même qu'il étoit question-là des *Vierges* qui avoient été forcées par leurs parens à prendre le voile, desquelles par conséquent le vœu étoit nul de plein droit. Mais auroit-on pu en regarder aucune comme *sacrilége*, si elle n'avoit pas fait de vœu? *Orig. Eccles.* l. 7, c. 4, §. 1 & suiv.

Il n'est donc pas vrai que la discipline actuelle de l'Eglise Romaine, à l'égard des *Vierges*, soit fort différente de ce qu'elle étoit autrefois. De tout temps le vœu de *Virginité* & de continence a été censé nul, lorsqu'il n'a pas été volontaire & libre; la seule différence qu'il y ait, c'est qu'aujourd'hui le violement de ce vœu est un empêchement dirimant du mariage, & que l'on permet aux jeunes personnes de le faire avant l'âge prescrit par les anciens Canons.

Il est encore plus certain que les veuves qui embrassoient l'état de continence, s'y engageoient par un vœu. S. Paul le témoigne évidemment, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 11, où il dit : « Evitez les » jeunes veuves. Comme elles ont vécu dans » une espèce de luxe par les libéralités des » Fidèles, elles veulent se marier, & sont » déja condamnables, parce qu'elles ont violé » leur premier engagement, *primam fidem* ». Ce terme ne peut être entendu que d'une promesse solemnelle de continence qu'elles avoient faite, pour être mises au rang des veuves nourries par l'Eglise. Nous nous servirons de ce passage pour répondre aux déclamations des Protestans contre les vœux en général. *Voyez* VŒU.

Il y avoit une cérémonie établie pour la consécration des *Vierges*. Dans l'Occident elles mettoient leur tête sur l'autel pour l'offrir à Dieu, & portoient toute leur vie des cheveux longs, avec un habit très-modeste & sans aucune parure. En Egypte & en Syrie, elles se faisoient couper leurs cheveux en présence d'un Prêtre, & cet usage a été aussi adopté par les Occidentaux dans la suite, soit parce que S. Paul, 1 *Cor.* c. 11, ℣. 6, a représenté la chevelure comme le principal ornement des femmes, & que les *Vierges* vouloient renoncer à tout ornement, soit parce que sous le règne des barbares une longue chevelure étoit le signe de la liberté, & que les *Vierges* faisoient le sacrifice de la leur pour se donner à Dieu.

VIERGE, (La sainte) *Voyez* MARIE.

VIGILANCE, Hérétique du quatrième siècle de l'Eglise. Il étoit Gaulois, né dans la capitale du pays de Comminges, appelée autrefois *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui S. Bertrand de Comminges. Il fit pendant sa jeunesse quelques progrès dans les lettres humaines, mais il ne paroît pas qu'il eût beaucoup étudié l'Ecriture-Sainte, ni la tradition de l'Eglise; il s'acquit néanmoins l'estime de S. Sulpice Sévère & de S. Paulin de Nole, ayant fait un voyage

dans la Palestine pour visiter les saints lieux, il fut recommandé à S. Jérôme par S. Paulin. Il eut malheureusement l'imprudence de se mêler dans la dispute qu'avoit pour lors S. Jérôme avec Jean de Jérusalem & Ruffin qui l'accusoient d'Origénisme, & prendre le parti de ces derniers. Comme il reconnut sa faute quelque temps après, le saint Vieillard la lui pardonna, & écrivit en sa faveur à S. Paulin, à son retour dans les Gaules.

A peine y fut-il arrivé, qu'il renouvela ses accusations contre S. Jérôme, & il répandit contre lui des libelles pour le diffamer. Le S. Docteur averti de ce trait d'ingratitude & de malignité, en réprimanda l'auteur par une lettre sevère & sur un ton de mépris. Bientôt *Vigilance*, qui étoit Prêtre pour lors, commença de dogmatiser par l'ambition de faire du bruit; nous ne connoissons ses erreurs que par la réfutation que S. Jérôme en a faite.

Il blâmoit le culte religieux rendu aux Martyrs & à leurs reliques, comme un acte d'Idolâtrie, il traitoit de fourberies, ou de prestiges du démon les miracles qui se faisoient à leur tombeau, il condamnoit les veilles que l'on y célébroit, l'usage d'y allumer des cierges & des lampes pendant le jour; il nioit que les Saints pussent intercéder pour nous & que Dieu écoutât leurs prières. Il déclamoit contre les jeûnes, contre le célibat des Clercs, contre la vie Monastique, contre la pauvreté volontaire, contre les aumônes que l'on envoyoit à Jérusalem, il ne vouloit pas que l'on chantât *Alleluya* hors le temps de Pâques.

Quelques évêques furent accusés de s'être laissés séduire par ce Novateur, quoiqu'il ne soutînt ses sentimens que par des déclamations & des sarcasmes; mais il ne paroît avoir eu pour sectateurs que quelques Ecclésiastiques déréglés qui se lassoient du célibat. L'inondation des barbares qui arriva dans ce temps là dans les Gaules, produisit d'autres malheurs plus capables d'occuper tous les esprits que les égaremens d'un Sectaire. On sait d'ailleurs que *Vigilance* se retira dans le diocèse de Barcelone, & y fut chargé du soin d'une Eglise; de là on présume que la réfutation de ses écrits faite par S. Jérôme le fit rentrer en lui-même, & arrêta les progrès de sa Doctrine.

Comme les Protestans l'ont embrassée dans nos derniers siècles, ils ont fait de *Vigilance* un de leurs Héros; c'étoit, disent-ils, un homme distingué par son savoir & par son éloquence, un Ecclésiastique animé du louable esprit de la réformation, un homme de bien qui auroit voulu déraciner les abus, les erreurs, la fausse piété, par lesquels la multitude ignorante & crédule se laissoit séduire; mais les partisans de la superstition se trouvèrent plus forts que lui, ils arrêtèrent les effets de son zèle, ils le forcèrent au silence & le mirent au rang des hérétiques. D'autre part ils ont peint S. Jérôme comme un docteur fougueux & fanatique, animé par le seul motif d'un ressentiment personnel, qui traita son adversaire avec un emportement scandaleux, qui ne lui opposa que des invectives, qui travestit ses opinions pour les rendre odieuses, qui ne put le combattre par l'Ecriture-Sainte, ni par aucun argument solide. Barbeyrac sur-tout a vomi contre ce saint Docteur un torrent de bile, *Traité de la morale des Pères*, c. 15, §. 16 & 38.

Il seroit à souhaiter sans doute que S. Jérôme eût écrit contre *Vigilance* avec moins de chaleur, & que son ouvrage eût été plus médité; mais il nous apprend qu'il fut obligé de le faire dans une seule nuit; & comme son adversaire n'avoit attaqué les usages de l'Eglise que par des traits de satyre & par un ton de mépris, le saint Docteur ne crut pas qu'il méritât une réponse plus sérieuse; il se contenta de lui opposer la pratique constante & universelle de l'Eglise, contre laquelle aucun particulier n'eut jamais droit de s'élever. Mais puisque Barbeyrac vouloit attaquer directement S. Jérôme, il ne falloit pas tomber dans le même défaut qu'il lui reproche; ce Père avoit de très-justes sujets de mécontentement contre *Vigilance*, son censeur n'en a point eu d'autre que le préjugé fanatique de sa secte contre les Pères de l'Eglise.

Dans plusieurs endroits de ce Dictionnaire nous avons fait voir que les divers articles de croyance & de pratique, blâmés & condamnés par *Vigilance* & par les Protestans, loin d'être contraires à l'Ecriture Sainte, sont fondés au contraire sur des passages clairs & formels de ce Livre divin, que ce ne sont point des superstitions inventées au quatrième siècle, comme ils osent l'affirmer, mais des sentimens & des usages aussi anciens que le Christianisme & autorisés par les Apôtres mêmes.

On trouvera une très-bonne notice de la conduite & des erreurs de *Vigilance* dans *l'Hist. Littér. de la France*, t. 2, p. 57. Voyez encore *l'Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 1, l. 3, an 406, Tillemont, Fleuri, Pluquet, &c.

VIGILE ou VEILLE, (terme de calendrier ecclésiastique, qui signifie le jour qui précède une Fête.) L'origine de cette dénomination n'est pas difficile à découvrir. Dès que le Christianisme eut fait des progrès, il excita la haine des Juifs & des Païens, ils se firent un point de religion de le détruire, ils persécutèrent ceux qui en faisoient profession. Les Chrétiens furent donc obligés de cacher leur culte, de ne s'assembler que la nuit, ou dans des lieux inconnus à leurs ennemis. Cette conduite même donna lieu à des calomnies, on leur reprocha ces assemblées nocturnes, on les accusa d'y commettre des

crimes, on les appela par dérision, *Nation ténébreuse* & qui fuyoit le grand jour, &c. *Minut. Felix*, c. 8, *Plinius*, *Epist. ad Trajan.*, *Tertull. Apolog.*, c. 2, &c.

A cette raison de nécessité se joignirent des motifs de religion ; dès l'origine, la Fête de Pâques fut la principale des solemnités chrétiennes; les Fidèles passoient la nuit du Samedi au Dimanche à célébrer les Saints Mystères & à y participer, à chanter des Pseaumes, à écouter des lectures & des instructions pieuses, & demeuroient assemblés jusqu'au lever du soleil, qui étoit l'heure de la Résurrection de Jésus-Christ. Peu-à-peu cette manière de célébrer les *Veilles* s'étendit aux autres Fêtes des Mystères, & même aux anniversaires des Martyrs. On y joignit le jeûne comme à la Fête de Pâques, & tout le monde convient que telle a été aussi l'origine des Offices de la nuit. De là enfin est né l'usage de commencer le jour ecclésiastique depuis les Vêpres ou le soir, jusqu'au lendemain à pareille heure, au lieu que le jour civil ne commence qu'à minuit ; & on a nommé *Vigile* ou *Veille* tout le jour qui précède une solemnité, pendant lequel on observe l'abstinence & le jeûne.

On ne peut pas disconvenir que cette pratique ne fût très-pieuse & très-édifiante, puisqu'elle étoit destinée à rappeler aux Fidèles le souvenir des Mystères de notre Rédemption, à leur inspirer une tendre reconnoissance envers Jésus-Christ qui a daigné les opérer, & à renouveler la Mémoire des persécutions & des combats par lesquels notre Sainte Religion s'est établie. Il s'y mêla sans doute quelques abus dans la suite, lorsque les mœurs des Chrétiens se furent relâchées ; quelques personnes pieuses, sur-tout des femmes, s'avisèrent de pratiquer par dévotion des *veilles* particulières, & de passer la nuit à prier dans les Cimetières ; le Concile d'Elvire en Espagne, tenu vers l'an 300, défendit cet abus, *can.* 35 ; « nous défendons aux femmes » de passer la nuit dans les Cimetières, parce » que souvent elles commettent des crimes » sous prétexte de prier ». Aussi un Concile d'Auxerre, de l'an 578, *can.* 3, défend de célébrer les *veilles* ailleurs que dans les Eglises. *Act. Concil. Harduini*, tome 3, p. 443.

Sur la fin du quatrième siècle, l'hérétique Vigilance blâma hautement les *veilles* qui se faisoient au tombeau des Martyrs, parce qu'il n'approuvoit ni le culte rendu aux Martyrs, ni le respect que l'on avoit pour leurs reliques ; il soutint que ces *veilles* étoient une occasion de débauche, & qu'il s'y commettoit des désordres. S. Jérôme prit la défense de tous ces usages, & écrivit contre Vigilance. Il prouva la sainteté des *veilles* par l'exemple de David qui se levoit au milieu de la nuit pour louer Dieu, *Ps.* 118, ℣. 62 ; par l'exemple de Jésus-Christ même qui passoit souvent la nuit à prier, *Luc*, c. 6, ℣. 12 ; par le reproche qu'il fit à ses Apôtres de ce qu'ils ne pouvoient pas veiller pendant une heure avec lui, *Matth.*, c. 26, ℣. 40 ; par la conduite des Apôtres & des premiers Fidèles, *Act.*, c. 12, ℣. 12 ; c. 16, ℣. 25 ; par les leçons & les exemples de S. Paul, 2 *Cor.*, c. 6, ℣. 5 ; c. 11, ℣. 27, &c. Au sujet des désordres qui pouvoient en arriver, il dit que l'on abuse de tout, & que l'usage de ce qui est bon ne doit pas être aboli pour cela.

Comme les Protestans ont retranché du Christianisme tout ce qui les incommodoit, l'abstinence, le jeûne, les *veilles*, &c, & qu'ils ont adopté la doctrine de Vigilance, ils ont entrepris de réfuter S. Jérôme. Barbeyrac sur-tout, *Traité de la Morale des Pères*, c. 15, §. 21, a écrit sur ce sujet avec toute la hauteur & le mépris que ses pareils ont coutume d'affecter à l'égard des Docteurs de l'Eglise. Il ne répond rien aux paroles de David, il dit que Jésus-Christ recommande la vigilance non du corps, mais de l'ame ; c'est une fausseté ; les passages que nous avons cités, & l'exemple du Sauveur, démontrent qu'il recommandoit l'une & l'autre ; il en est de même des leçons & de la conduite des Apôtres. S. Paul, dit-il, prêche seulement l'assiduité à la prière ; cela est encore faux ; il y joint le jeûne & les *veilles*, il exhorte les Fidèles à prier la nuit aussi-bien que pendant le jour.

Les Prophètes & les Apôtres, continue Beausobre, ont veillé, ou pour des exercices particuliers de dévotion, ou par nécessité. Nous soutenons que les *veilles* étoient par elles-mêmes un exercice particulier de dévotion ; elles n'avoient pas lieu tous les jours, mais seulement au jour anniversaire de la mort des Martyrs, & aux fêtes principales des Mystères. *Voyez* MARTYRE, RELIQUES, VIGILANCE, &c. Ce n'est donc point S. Jérôme qui abuse *horriblement* de l'Ecriture-Sainte, c'est plutôt son censeur qui en pervertit le sens ; il a peine à retenir son indignation, nous retiendrons la nôtre, quoiqu'elle seroit beaucoup mieux fondée.

Il ne s'ensuit pas de là, dit-il, qu'il est bon que les hommes & les femmes aillent en troupe veiller au tombeau d'un Martyr, au hasard de mille infamies, dont on a une expérience certaine. Nous nions cette expérience prétendue, & nous allons voir qu'elle est très-mal prouvée. On nous cite d'abord le trente-cinquième Canon du Concile d'Elvire, que nous venons de rapporter ; qu'a-t-il défendu ? les *veilles* particulières & arbitraires de quelques femmes qui alloient passer la nuit dans les Cimetières, sous prétexte de dévotion. Mais il y a de la mauvaise foi à confondre ces *veilles* de caprice avec les *veilles* solemnelles qui se faisoient au tombeau des Martyrs, par les Fidèles rassemblés pour y célébrer

les Saints Myſtères, y prier & y louer Dieu. Ce n'eſt certainement pas de ces dernières que le Concile a voulu parler. Beauſobre n'a pas été plus ſincère, lorſqu'il a voulu prouver, par le même Canon, que les femmes avoient été bannies de ces aſſemblées nocturnes ; *Hiſt. du Manich.*, tome 2, l. 9, c. 4, p. 667. C'eſt ainſi que les Proteſtans traveſtiſſent les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Ils allèguent en ſecond lieu ce paſſage de Tertullien, *ad uxorem*, l. 2, c. 4. « Quel mari » ſouffriroit patiemment dans les aſſemblées » nocturnes, où l'on eſt obligé quelquefois de » ſe trouver, qu'on lui ôtât ſa femme de ſon » côté ? lequel enfin ne craindroit pas de voir, » à la Fête de Pâques, ſa femme paſſer la nuit » hors de ſon logis ? » Mais ils ſavent bien que Tertullien parloit d'un mari païen qui auroit épouſé une femme chrétienne ; or ce mari n'auroit pas pu ſavoir où alloit ſon épouſe, lorſqu'elle le quittoit pendant la nuit pour aſſiſter à une *veille*, ſoit à Pâques, ſoit dans un autre temps ; il étoit donc naturel qu'il en eût de l'inquiétude. Il eſt conſtant que Tertullien a écrit ſes deux Livres à ſa femme, pour la détourner, s'il venoit à mourir, d'épouſer un païen ; mais nos cenſeurs malicieux font ſemblant de croire qu'il parloit d'un mari chrétien, qui ne vouloit pas accompagner ſon épouſe à une *veille*, ou qui s'y trouvant avec elle ne vouloit pas qu'elle quittât ſon côté. Si Tertullien avoit ſoupçonné le moindre danger dans ces aſſemblées nocturnes, lui qui étoit ſi ſévère, il n'auroit pas dit que *l'on pouvoit être obligé de s'y trouver* ; il auroit tonné contre cet uſage.

Ils prétendent en troiſième lieu que S. Jérôme lui-même eſt convenu que dans ces *veilles* il ſe commettoit ſouvent des crimes ; il dit : « La » faute & l'égarement des jeunes gens & des » femmes débauchées, que l'on rencontre ſouvent » pendant la nuit, ne doivent pas être imputés » aux hommes religieux ; & parce que la *veille* de » Pâques le même déſordre arrive ordinairement, » la Religion ne doit recevoir aucun préjudice » du libertinage d'un petit nombre de débauchés, » qui ſans ces *veilles* peuvent également pécher, » ou chez eux, ou dans d'autres maiſons. » *Adversùs vigilant. Op.* tom. 4, col. 285. S'enſuit-il de là que ces *veilles* fourniſſoient aux libertins des deux ſexes *une occaſion de plus* pour pécher, comme le ſoutient Barbeyrac ?

Le même S. Jérôme défend à une jeune vierge d'aller à l'Egliſe ſans ſa mère, & de s'écarter d'elle dans les *veilles* & les aſſemblées nocturnes, *Epiſt. ad lætam.*, *ibid.* col. 594. Cela ſe fait encore aujourd'hui, lorſque les mères ſont véritablement chrétiennes ; mais il eſt ridicule d'alléguer, pour preuve d'un déſordre, les précautions mêmes que l'on prend pour qu'il n'arrive point.

On cite en quatrième lieu une lettre écrite par S. Auguſtin vers l'an 392, dans laquelle il ſe plaint de ce qu'en Afrique on ſe permet les feſtins & l'ivrognerie, non-ſeulement dans les Fêtes des Martyrs, mais tous les jours, & à leur honneur. *Epiſt.* 22, n. 3 & 4. Dans cette lettre même S. Auguſtin témoigne que ce déſordre n'a pas lieu dans l'Italie, ni dans les autres Egliſes au-delà de la mer ; qu'il n'y a jamais régné, ou qu'il a été réformé par les ſoins & la vigilance des Evêques. Croit-on que quand il n'y auroit jamais eu de Fêtes des Martyrs, les Africains en auroient été moins adonnés aux débauches de la table ? Une preuve que ce même vice n'avoit pas régné pendant les quatre premiers ſiècles, du moins hors de l'Afrique, c'eſt qu'aucun des Pères qui ont parlé des *veilles* ne l'a reproché aux Chrétiens.

Par un nouveau trait de prévention, Barbeyrac prétend que ce fut pour arrêter ce déſordre que l'on ordonna le jeûne pour les *veilles* des Fêtes ; c'eſt une fauſſe imagination : le jeûne a fait partie eſſentielle des *veilles* depuis l'origine. Les Proteſtans ne peuvent en diſconvenir, puiſqu'ils ont obſervé que les *veilles* des Martyrs & des autres Fêtes furent inſtituées ſur le modèle de celle de Pâques ; or on jeûnoit certainement ce jour-là. Dans *Minutius Felix*, c. 8, l'accuſateur des Chrétiens leur reproche en même-temps les aſſemblées nocturnes & les jeûnes ſolemnels, l'auteur du Dialogue intitulé *Philopatris*, l'a imité. Eſt-il croyable d'ailleurs que les premiers Chrétiens qui jeûnoient régulièrement deux fois par ſemaine, & que Tertullien appelle, *des hommes deſſéchés par le jeûne*, ne l'aient pas pratiqué pour ſe préparer à la célébration d'une Fête ? S. Paul, 2 *Cor.* c. 6, ℣. 5, joint le jeûne avec les *veilles*.

C'eſt de cette circonſtance même que naquit l'abus dont ſe plaignent les Proteſtans, & qu'ils exagèrent très-mal à propos. Il étoit naturel que les Fidèles qui avoient jeûné la *veille* & qui avoient paſſé la nuit en prières, fiſſent un repas en rentrant chez eux, & comme c'étoit un jour de Fête, on y mettoit un peu plus d'appareil que les autres jours. Ceux qui étoient naturellement intempérans s'y livrèrent à des excès, voilà ce que déploroit S. Auguſtin ; mais il ne s'enſuit pas de ſes plaintes que le très-grand nombre des Chrétiens étoient coupables de ce déſordre ; il faut en revenir à la maxime de S. Jérôme, que le vice d'un petit nombre ne doit point porter préjudice à la Religion.

Qu'auroit pu répliquer Barbeyrac, ſi on lui avoit ſoutenu que le jeûne ſolemnel obſervé par les Proteſtans, deux fois l'année, eſt une momerie & un abus ? Il eſt conſtant que dans ces jours les jeunes perſonnes vont au prêche plus parées qu'à l'ordinaire, qu'avant d'y aller pluſieurs ſe munifſent d'un déjeûner gras, & ſe remettent

à table au retour : nous avons été témoins oculaires de ce fait, & lorsque nous en avons témoigné notre étonnement, on nous a dit que selon l'Evangile ce n'est point ce qui entre dans la bouche de l'homme qui souille son ame. C'est ainsi qu'en abusant de l'Ecriture-Sainte les Protestans justifient tous les autres abus. Lorsque S. Jérôme répond à *Vigilance* que l'usage de ce qui est bon ne doit pas être aboli à cause des abus ; « fort bien, réplique notre Censeur, mais » il faut que la chose dont il s'agit soit véri- » tablement bonne & d'une nécessité indispen- » sable ». Qu'il nous prouve donc que les prétendus jeûnes de sa secte sont meilleurs en eux-mêmes, & d'une nécessité plus indispensable que les *veilles* des Chrétiens du cinquième siècle.

Enfin il s'obstine, aussi-bien que Beausobre, à soutenir que ces *veilles* étoient une imitation de celles des Païens, une pratique venue du Paganisme, & qui naturellement devoit y conduire. Il a cité en preuve Arnobe, *contra Gentes*, l. 5, & cet auteur n'en dit pas un mot. Nous voilà donc réduits à croire que Jésus-Christ & ses Apôtres copioient les Païens, lorsqu'ils passoient les nuits à veiller & à prier, ou que les premiers Chrétiens se sont proposé de suivre plutôt l'exemple des Païens que celui de Jésus-Christ & des Apôtres. Il est du moins bien certain que dans les *veilles* de Bacchus, de Cérès & de Vénus, leurs adorateurs ne passoient pas la nuit à jeûner, à prier, & à lire des Livres saints, & que les occupations des Chrétiens pendant les *veilles* ne ressembloient guère à celles de leurs ennemis & de leurs persécuteurs. Nous serions mieux fondés à dire que ce sont nos Censeurs qui imitent la conduite des Païens, qui répètent leurs calomnies contre les premiers Fidèles, qui poussent même la malignité plus loin que Cécilius dans Minutius Félix, que Celse, Porphyre & Julien, dans leurs écrits contre notre Religion, & qui fournissent sans cesse aux Incrédules des armes contre elle ; mais cela ne les touche point : Barbeyrac, après toutes les inepties de sa diatribe, s'est flatté d'avoir confondu S. Jérôme. Voyez *Thomassin*, *Traité du jeûne*, 1re. part. c. 18 ; 2e. part. c. 14.

VIGILES DES MORTS. L'on nomme ainsi les Matines & les Laudes de l'Office des Morts, que l'on chante, ou aux obsèques d'un défunt, ou au service que l'on fait pour lui. Par un statut dressé l'an 1215 pour l'université de Paris, on voit que ces *Vigiles* se chantoient pour lors pendant la nuit. Thomassin, *ibid.*

VINCENT de Lérins, Gaulois de naissance, & Moine du célèbre monastère de Lérins près de Marseille, mourut l'an 450, on ignore à quel âge. Il composa l'an 434, trois ans après le Concile général d'Ephèse, un très-bon ouvrage, intitulé *Tractatus Peregrini*, *pro Catholicæ fidei Antiquitate*, &c. Il est plus connu sous le nom de *Commonitorium*, ou avertissement contre les Hérétiques ; il prouve que la règle de la vraie foi est d'abord l'Ecriture-Sainte, & que le sens de ce Livre divin doit être déterminé & fixé par la tradition de l'Eglise ; ainsi la vraie doctrine de Jésus-Christ est ce qui a été cru, enseigné & professé dans tous les temps, dans tous les lieux, & par tous les Fidèles, *quod ubique*, *quod semper*, *quod ab omnibus* ; pour la connoître, il faut s'attacher à l'antiquité, à l'universalité, à l'uniformité de l'enseignement & de la croyance : *in omnibus sequamur antiquitatem*, *universitatem*, *consensionem*. La meilleure édition de ce traité est celle qu'a donnée Baluze.

De tout temps on a reconnu le mérite de cet ouvrage ; plusieurs Protestans en sont convenus, quoique intéressés par système à le contredire. Mosheim, *Hist. Eccléf.* 5e. siècle, 2 part. c. 2, §. 11, avoue que *Vincent* de Lérins s'est acquis une réputation immortelle, par son petit, mais excellent traité contre les sectes. Cave, Réeves & d'autres Anglois en ont parlé de même, mais d'autres Critiques n'ont pas été aussi équitables. Le traducteur de Mosheim soutient que ce livre ne mérite pas les éloges que l'on en a faits : je n'y vois, dit-il, qu'une vénération aveugle pour les anciennes opinions, préjugé funeste aux progrès de la vérité, & le dessein de prouver qu'il faut s'en rapporter à la tradition pour fixer le sens de l'Ecriture. Tel a été en effet le dessein de l'auteur, & il a prouvé cette vérité par des raisons auxquelles les Protestans n'ont encore pu rien opposer de solide. *Voyez* TRADITION. La méthode contraire à laquelle ils se tiennent, loin de favoriser les progrès de la vérité, n'a produit parmi eux que des erreurs ; témoin la multitude de celles qui sont nées chez eux, & qui les a divisés en une infinité de sectes.

Basnage, *Hist. de l'Eglif.* l. 20, c. 6, §. 7, a poussé beaucoup plus loin la prévention contre ce même ouvrage, il prétend que *Vincent* n'a fait son *Commonitoire*, que pour établir le Sémipélagianisme duquel il étoit imbu ; les preuves qu'il en donne sont 1°. que c'étoit pour lors l'erreur dominante dans le Monastère de Lérins, où *Vincent* étoit Moine ; 2°. qu'il est l'auteur des objections contre la doctrine de S. Augustin auxquelles S. Prosper a répondu dans son livre intitulé : *Responsio ad objectiones Vincentianas*. 3°. Le sentiment des Sémipélagiens étoit que l'homme peut désirer, chercher, demander la grâce, *par ses propres forces* ; or cela se trouve en mêmes termes dans le *Commonitoire*, c. 37, où *Vincent* tourne en ridicule ceux qui soutiennent qu'il y a une grâce personnelle que l'on peut

avoir ſans frapper, ſans la chercher & ſans la demander. 4°. Il en appeloit à l'antiquité comme tous les Sémipélagiens, & il traitoit comme eux de nouveauté la doctrine de S. Auguſtin. 5°. En faiſant ſemblant de louer la lettre du Pape Céleſtin aux Evêques des Gaules, il en traveſtit le ſens pour le tourner en ſa faveur. 6°. Pluſieurs auteurs Catholiques & ſavans ſont convenus du Sémipélagianiſme de *Vincent* & l'ont prouvé.

Il n'eſt pas difficile de faire voir que toutes ces accuſations ſont ou des fauſſetés, ou des ſoupçons ſans fondement. En premier lieu, Caſſien, que l'on regarde comme le premier auteur du Sémipélagianiſme, étoit abbé de S. Victor de Marſeille, & non moine de Lérins. Fauſte de Riez, autre défenſeur de la même erreur, n'a écrit ſur la grâce que plus de vingt ans après la mort de *Vincent. Hiſt. de Litt. de la France*, t. 2, p. 591. Caſſien ni Fauſte n'ont pas caché leurs ſentimens, pourquoi *Vincent* auroit-il diſſimulé les ſiens? Il parle tout autrement que ces deux perſonnages, nous le verrons ci-après, donc il ne penſoit pas de même. Cent fois les Proteſtans ont répété que pour accuſer un auteur d'héréſie il faut avoir des preuves formelles & poſitives, où ſont celles que l'on produit contre *Vincent*? Des conjectures malicieuſes, des interprétations forcées, des ſuppoſitions haſardées ne ſont pas des preuves.

En ſecond lieu, ceux qui attribuent les *objections de Vincent* à celui de Lérins ne ſont fondés que ſur la reſſemblance du nom, préjugé frivole, & ils pèchent en cela contre toute vraiſemblance. Si S. Proſper avoit eu les mêmes ſoupçons qu'eux, il auroit certainement ménagé davantage, ſes expreſſions. Il dit dans ſa préface, que les auteurs de ces objections n'agiſſent que par envie de nuire, qu'ils forgent des menſonges & des blaſphêmes, qu'ils les débitent en public & en particulier, qu'ils en dreſſent une liſte diabolique, qu'ils les font valoir afin d'exciter la haine contre lui, que les inventeurs de ces calomnies doivent être punis. Il n'auroit pas convenu à un Laïque, tel que S. Proſper, de traiter ainſi *Vincent* de Lérins, Prêtre & Moine reſpectable par ſes talens & par ſes vertus. D'autre part, ſi *Vincent* s'étoit ſenti attaqué perſonnellement par ces invectives, il n'auroit pas parlé avec tant de modération des accuſateurs des Sémipélagiens, en faiſant mention de la lettre que le Pape Céleſtin écrivit aux Evêques des Gaules, à la prière de Proſper & d'Hilaire. Enfin il étoit trop équitable, pour traveſtir la doctrine de S. Auguſtin d'une manière auſſi indigne que l'a fait l'auteur des objections.

En 3e lieu, il eſt faux que l'erreur des Sémipélagiens ſe trouve en propres termes dans le Commonitoire de *Vincent*. Voici ſes paroles, c. 37, (*al.* 26). « Les Hérétiques oſent proo mettre & enſeigner que dans leur Egliſe, » c'eſt-à-dire, dans le Conventicule de leur ſo» ciété il y a une grâce de Dieu abondante, ſpé» ciale & perſonnelle, à laquelle, ſans travail, » ſans étude, ſans application, ſans la demander, » ſans la chercher, ſans frapper, tous leurs » adhérans participent de telle manière, que » portés par les Anges ils ne peuvent ni bron» cher, ni être ſcandaliſés ». Il faut avoir perdu toute pudeur pour ſuppoſer 1°. que *Vincent* a oſé dans ce paſſage traiter d'hérétiques S. Auguſtin & ſes Diſciples, nommer *Conventicule* l'Egliſe Catholique, les appeler *Diſciples du Diable*, *faux Apôtres*, *faux Prophêtes*, *faux Maîtres*, &c. chap. ſuiv.; 2°. qu'il a été aſſez inſenſé pour les accuſer d'admettre une grâce ſpéciale, donnée à tous, ſans la chercher, & ſans la demander; pendant que la plupart d'entr'eux ont ſoutenu expreſſément que la grâce n'eſt pas donnée à tous. 3°. Il eſt évident que *Vincent* ne parle point ici de la grâce actuelle, néceſſaire à tous pour faire une bonne œuvre, même pour former de bons deſirs; mais d'une grâce ſpéciale accordée à tous les Hérétiques pour ne pas tomber dans l'erreur. Ils promettoient, comme les Proteſtans, à leurs Proſélytes, une inſpiration particulière du S. Eſprit pour ne ſe tromper jamais dans l'intelligence de l'Ecriture-Sainte. *Vincent* la tourne en ridicule avec raiſon, nos prétendus illuminés ne peuvent le lui pardonner. 4°. *Common.* c. 24, il demande : « Avant le prophane Pélage, » qui préſuma jamais aſſez des forces du libre » arbitre, pour penſer que *dans toutes les bonnes choſes* & dans tous ſes actes, la grâce de » Dieu n'étoit pas néceſſaire pour l'aider »? Soutiendra-t-on que les déſirs de la Foi, de la converſion, de la juſtification, &c. ne ſont pas de bonnes choſes?

En 4e lieu, les Sémipélagiens avoient tort de citer pour eux l'antiquité; il eſt prouvé qu'avant S. Auguſtin les anciens Pères avoient enſeigné comme lui que toute grâce eſt gratuite; il en a cité pluſieurs, *de dono perſev.* c. 19 & 20, n. 48-51. *Vincent* de Lérins ne pouvoit pas l'ignorer; auſſi n'a-t-il jamais eu la témérité de taxer de nouveauté cette Doctrine ancienne. Mais de ce que les Sémipélagiens alléguoient fauſſement l'antiquité en leur faveur, il ne s'enſuit pas que *Vincent* ait mal prouvé la néceſſité d'y recourir en matière de foi.

En 5e lieu, c'eſt une nouvelle impoſture d'affirmer qu'il a tourné en ridicule la lettre de Céleſtin aux Evêques des Gaules, & qu'il en a traveſti le ſens; il en a parlé au contraire avec le reſpect convenable, *Commonit.* c. 32 & 33. Après avoir cité les exemples récens de S. Cyrille d'Alexandrie & du Pape Sixte, il dit : « Le » Saint Pape Céleſtin a penſé & a parlé de » même. Dans la lettre qu'il a écrite aux Evêques » des Gaules, pour les reprendre de ce qu'ils

„ laiſſoient éclore des nouveautés profanes, „ il conclut *que la nouveauté ceſſe donc d'atta-* „ *quer l'antiquité* ». Or par ces nouveautés profanes, S. Céleſtin entendoit évidemment les erreurs des Sémi-Pélagiens. « Quiconque, ajoute „ *Vincent*, réſiſte à ces décrets Catholiques & „ Apoſtoliques, inſulte à la memoire de S. Cé- „ leſtin & de S. Cyrille ». De quel front peut-on ſuppoſer que ce langage etoit une dériſion, que ſuivant l'opinion de *Vincent*, la *nouveauté* étoit la doctrine de S. Auguſtin, qu'il a eſpéré de la perſuader à ſes lecteurs, & qu'il mépriſoit intérieurement ces décrets, en feignant de les reſpecter?

Enfin nous n'ignorons pas que les partiſans outrés de cette Doctrine, & qui ſouvent la défigurent, ont taxé de Sémi-Pélagianiſme tous ceux qui ne l'ont pas entendue comme eux. Mais le Cardinal Noris, Voſſius, Fraſſen, Lupus, Thomaſſin, Alexandre, R. Simon, &c, ne ſont pas des noms aſſez impoſans pour nous ſubjuguer, lorſque nous avons ſous les yeux des preuves poſitives de la témérité de leurs ſoupçons. Ils ont ſuivi l'exemple de Calvin & de ſes diſciples, de Janſenius & de ſes adhérans; ce n'étoient pas là des modèles à imiter. Pierre Pithou, Baluze, Strumélius, Papebrock, le ſavant Maffei, & d'autres, ont vengé la mémoire de *Vincent* de Lérins.

Baſnage répond que le ſentiment de ces derniers ne prouve rien, qu'ils étoient intéreſſés à juſtifier *Vincent*, parce qu'il eſt honoré comme Saint, parce qu'il a ſoutenu le principe de l'Egliſe Romaine, touchant la néceſſité de la tradition, parce qu'ils ont voulu étayer leur propre Sémi-Pélagianiſme par le ſuffrage de cet auteur; au lieu que ſes accuſateurs ont eu le courage de réſiſter à ces trois motifs d'intérêt.

Concluſion digne de tout ce qui a précédé. Baſnage a donc ignoré que Caſſien, premier défenſeur du Sémi-Pélagianiſme, eſt cependant honoré d'un culte religieux à S. Victor de Marſeille, en vertu d'un décret du Pape Urbain V. L'erreur d'un perſonnage très-vertueux d'ailleurs ne peut porter aucun préjudice à ſa ſainteté, à moins que cette erreur n'ait été condamnée par l'Egliſe, & qu'il n'y ait adhéré malgré la condamnation; or celle des Sémi-Pélagiens n'a été proſcrite que l'an 529 par le deuxième Concile d'Orange, près de cent ans après la mort de Caſſien & de *Vincent*. Nous convenons néanmoins que ſi le deſſein de ce dernier avoit été tel que ſes accuſateurs le repréſentent, ce ſeroit un fourbe digne d'anathême; à Dieu ne plaiſe que nous ayons jamais ce ſoupçon.

2°. Quand *Vincent* ſe ſeroit trompé ſur le fait de l'antiquité ou de la nouveauté du Sémi-Pélagianiſme, les principes qu'il a poſés ſur la néceſſité de la tradition n'en ſeroient ni moins vrais ni moins ſolides. Quoique Tertullien ſoit tombé dans de grandes erreurs, nous ne faiſons pas moins de cas pour cela de ſon *Traité des preſcriptions contre les Hérétiques*; ſes principes ſont les mêmes pour le fonds que ceux de *Vincent* de Lérins. Les Proteſtans eux-mêmes n'ont pas ceſſé de regarder Luther & Calvin comme de très-grands hommes, quoiqu'ils conviennent qui ni l'un ni l'autre n'ont été exempts d'erreurs.

3°. Nous ne ſommes pas étonnés de ce que Baſnage accuſe de Sémi Pélagianiſme tous les Apologiſtes de *Vincent* de Lérins, puiſque les Proteſtans en accuſent tous les Catholiques ſans exception, malgré la condamnation que le Concile de Trente a fait de cette héréſie, *Seſſ.* 6 *de Juſtif.* c. 5 & 6, & *Can.* 3. Nous ſommes ſeulement fâchés de ce que ce même critique ſemble accuſer auſſi les détracteurs de la foi de *Vincent*, d'avoir trahi les véritables intérêts de l'Egliſe Catholique; mais ce n'eſt point à nous de les diſculper.

Dans un autre endroit Baſnage a directement attaqué les principes établis par *Vincent* dans ſon Commonitoire, nous avons réfuté ſes argumens au mot *Tradition*, à la fin.

VIOLENCE, *voyez* Perſécution.

VIRGINITÉ, *voyez* Vierge.

VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE, *voyez* Église, §. 5.

VISION BÉATIFIQUE. Les Théologiens diſtinguent trois manières de voir ou de connoître Dieu; la première, qu'ils appellent *viſion abſtractive*, eſt de connoître la nature & les perfections de Dieu par la conſidération de ſes ouvrages; *les attributs inviſibles de Dieu*, dit S. Paul, *ſont vus & conçus, depuis la création du monde, par ce qu'il a fait*, Rom. c. 1, ℣. 20. C'eſt la ſeule manière dont nous puiſſions voir & connoître Dieu dans cette vie. Mais nous le connoiſſons encore mieux par ce qu'il a fait dans l'ordre de la grâce, & qu'il nous a révélé que par ce qu'il a fait dans l'ordre de la nature.

La ſeconde manière eſt de voir Dieu immédiatement & en lui-même; on la nomme *viſion intuitive* ou *béatifique*, c'eſt celle dont les bienheureux jouiſſent dans le ciel. S. Paul nous en a encore donné l'idée lorſqu'il a dit, 1 *Cor.* c. 13, ℣. 12. « Nous voyons à préſent comme dans „ un miroir & d'une manière obſcure, mais „ alors (après cette vie) nous verrons face à „ face. A préſent je ne connois qu'en partie, „ mais alors je connoitrai comme je ſuis „ connu ». Jéſus-Chriſt lui-même dit, *Matt.* c. 18, ℣. 10, « les Anges voient continuelle- „ ment la face de mon Père qui eſt dans le „ Ciel ».

La troisième, que l'on appelle *vision compréhensive*, ne convient qu'à Dieu, infini dans sa nature & dans tous ses attributs, lui seul peut se voir & se connoître tel qu'il est.

Il n'y a même aucune preuve que Dieu ait jamais accordé à aucun homme dans cette vie la *vision intuitive* de lui-même; Moïse, Elie, S. Paul, plusieurs Prophètes, ont eu des raviſſemens & des extases, dans lesquels il est dit qu'ils ont vu Dieu; mais cela signifie seulement qu'ils ont vu de la majesté Divine des figures & des symboles plus augustes, plus éclatans, plus admirables, que ceux sous lesquels il s'est montré aux autres hommes.

C'est une erreur assez commune & déja fort ancienne parmi les Arméniens & les Grecs schismatiques, de croire que les justes & les Saints sortis de ce monde ne jouiront de la *vision intuitive* de Dieu, qu'après la résurrection générale & le jugement dernier, qu'en attendant ils jouissent du repos dans l'attente de leur parfait bonheur. Cette opinion fut condamnée dans le Concile de Florence tenu l'an 1439. Il y fut décidé que les ames des justes à qui il ne reste aucun péché à expier, jouissent de la *vision béatifique* immédiatement après leur mort. *Voyez* BONHEUR ÉTERNEL. Cette décision a été confirmée par le Concile de Trente.

La même question avoit été agitée avec beaucoup d'éclat en France au 14e siècle. Le Pape Jean XXII, François de nation, & qui siégeoit à Avignon, pencha pour la croyance des Grecs, parce qu'elle lui parut fondée sur plusieurs passages des anciens Pères, il l'avança même dans quelques Sermons, & il témoigna désirer que cela fût regardé du moins comme une opinion problématique; mais il ne décida jamais rien sur cette matière en qualité de souverain Pontife, il ne rendit aucun décret à ce sujet, il rétracta même aux approches de la mort ce qu'il avoit pu dire ou penser de peu exact sur cette question. Tous ces faits sont solidement prouvés dans l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane*, t. 13, l. 38, an. 1333 & 1334, par les mémoires du temps, & par les pièces originales de la dispute.

Mais les Protestans toujours obstinés à calomnier les Papes, soutiennent encore que Jean XXII par sa doctrine encourut la censure de presque toute l'Eglise Catholique, que son opinion fut condamnée unanimement par tous les Théologiens de Paris l'an 1333, que si, près de mourir, il se rétracta, ce fut sans renoncer entièrement à son opinion, que s'il se soumit au jugement de l'Eglise, il n'y fut porté que par la crainte de passer pour hérétique après sa mort, Mosheim, *Hiſt. Eccléſ.* 14e. siècle, 2e. part. c. 2, §. 9. Calvin a même osé l'accuser d'avoir nié l'immortalité de l'ame.

Pour détruire toutes ces imputations, il suffit d'alléguer deux ou trois faits incontestables.

1°. Il est constant que depuis le 28 décembre 1333, jusqu'au 2 janvier 1334, ce Pape tint à Avignon un consistoire dans lequel il protesta solemnellement que « sur la question du » délai de la *vision béatifique* il n'avoit jamais » parlé que par forme de conversation, non » avec volonté de rien définir, & qu'on lui feroit plaisir de lui faire part des autorités » favorables au sentiment contraire; que du » reste s'il lui étoit échappé quelque chose mal » à propos, il étoit prêt de le révoquer ». Le lendemain, 3 janvier, il dicta la même déclaration par devant des Notaires. Il n'avoit pas encore reçu pour lors le décret des Docteurs de Paris.

2°. Dans l'assemblée de ces Docteurs, tenue à Vincennes devant le Roi & plusieurs Prélats, sur la fin de décembre 1333, ils décidèrent unanimement la croyance catholique, telle que nous la suivons encore aujourd'hui. Cette décision fut confirmée dans une seconde assemblée tenue aux Mathurins à Paris le 26 décembre, & couchée par écrit, signée ensuite & scellée le 2 janvier 1334. Les Docteurs, après avoir protesté leur respect & leur attachement au Pape, disent « qu'ils ont appris par des témoignages dignes » de foi que tout ce que le Saint Père a dit » sur la question présente, n'a été ni par forme » d'assertion, ni d'opinion, mais seulement » en forme de narration ». Ils en écrivirent au Pape lui-même dans les mêmes termes, en le priant de confirmer par son autorité leur sentiment, comme étant celui de tout le peuple chrétien.

3°. La déclaration que donna Jean XXII, le 3 décembre suivant, lorsqu'il se sentit près de de mourir, ou plutôt sa profession de foi qu'il fit en présence des Cardinaux, est entièrement conforme à celle des Docteurs de Paris, & conçue dans les termes les plus clairs; il y a non-seulement de la témérité, mais de la malignité à supposer qu'elle ne fut pas sincère, que ce pape ne renonça point entièrement à son opinion, qu'il n'agit que par crainte de passer pour hérétique après sa mort. Benoît XII son successeur, & témoin oculaire de ses dernières volontés, lui rendit plus de justice, en les publiant dans une bulle datée du 17 mars 1335. Les calomnies répandues contre lui, soit en France, soit en Allemagne, par les partisans de Louis de Barrière son ennemi, ou par les Fratricelles, sectaires révoltés contre lui, ne prouvent rien & ne méritent aucune attention.

Enfin quand il seroit vrai que ce Pape tenoit à une opinion fausse, & qu'il ne l'a rétractée que par la crainte de scandaliser l'Eglise, il seroit à souhaiter que tous les Héréſiarques & tous les Sectaires eussent fait comme lui, il n'y auroit jamais eu de schismes, & les maux qu'ils ont causés n'auroient pas eu lieu.

VISION PROPHÉTIQUE, dans les livres saints & chez les écrivains ecclésiastiques signifie une révélation qui vient de Dieu, à laquelle l'imagination ni aucune cause naturelle n'a pu avoir de part, soit qu'un homme l'ait reçue en songe, soit autrement. Ainsi la connoissance que Dieu donnoit à ses Prophètes des événemens futurs est appelée *vision*, parce que Dieu leur avoit fait voir l'avenir, & c'est ce titre que plusieurs ont mis à leurs Prophéties.

Mais toute *vision* n'est pas prophétique, Dieu a souvent révélé à ses saints des choses passées ou présentes, desquelles ils n'étoient pas instruits, ou des vérités qu'ils ne pouvoient pas naturellement connoître, & il leur a commandé des actions auxquelles ils ne se seroient portés d'eux-mêmes. Ainsi Dieu fit révéler par un Ange à S. Joseph pendant son sommeil la pureté de Marie, la conception de Jésus en elle par l'opération du S. Esprit, la rédemption prochaine du monde par ce Divin Enfant; il lui fit commander de même de le transporter en Egypte avec sa mère, pour le soustraire à la cruauté d'Hérode, & ensuite de revenir dans la Judée. Nous ne savons pas si lorsque S. Paul fut ravi au troisième ciel, il y apprit des événemens futurs. Dans l'Apocalypse, Dieu fit connoître à S. Jean des vérités cachées & des révolutions qui devoient arriver dans la suite.

Certains Critiques ont pensé que l'histoire de la tentation de Jésus-Christ au Désert, rapportée par S. *Matthieu*, c. 4, ℣. 1, s'est plutôt passée en *vision* pendant le sommeil qu'en fait & en réalité, & que l'Evangéliste l'a ainsi entendu, lorsqu'il a dit que Jésus fut conduit au Désert par *l'Esprit*, pour être tenté par le Démon. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de l'Evangile, ce n'est ni en songe ni en *vision* que Jésus-Christ jeûna pendant quarante jours, qu'il eut faim, que les Anges vinrent le servir, &c. Ces critiques ont cru que le Démon avoit transporté Jésus-Christ dans les airs, pour le placer sur une montagne & sur le sommet du Temple; mais ils n'ont pas pris le sens du texte sacré. *Voyez* TENTATION.

« Nous connoissons, » dit Origène, l. 1, *contra Celf.* n. 46, « plusieurs hommes qui ont embrassé le Christianisme, comme malgré eux; » l'esprit de Dieu les frappoit par des *visions* » ou par des songes, & changeoit tellement leur » cœur, qu'au lieu de détester comme auparavant la Religion Chrétienne, ils formoient » le dessein de mourir pour elle. Nous en avons » plusieurs exemples dont nous avons été témoins » oculaires, mais que les Incrédules regarderoient comme des impostures & tourneroient » en ridicule, si nous les rapportions. Au reste » nous attestons Dieu qui voit le fond des » consciences, que nous n'avons aucune » envie de forger des fables, pour confirmer » la vérité de la doctrine de Jésus-Christ ».

Mais nous avons à parler principalement des *visions prophétiques*. Or on ne peut pas douter que les dons miraculeux du S. Esprit, & surtout celui de prophétie, n'aient été communs parmi les Chrétiens du temps des Apôtres; S. Paul le témoigne, 1 *Cor.* 12, ℣. 8 & suiv. Il règle l'usage que les Fidèles doivent faire de ces dons divers, il prescrit les précautions nécessaires pour que ces grâces ne leur inspirent point d'orgueil, & ne causent aucune division parmi eux, c. 13 & 14. La question est de savoir si Dieu a continué la même assistance à son Eglise dans les siècles suivans, & pendant combien de temps elle a duré.

Dodwel, dans sa quatrième Dissertation sur S. Cyprien, s'est attaché à prouver que les révélations prophétiques n'ont pas cessé dans le Christianisme à la mort des Apôtres, mais qu'elles y ont duré jusqu'au temps de Constantin & à la paix qu'il donna à son Eglise; mais que depuis cette époque il n'y en a plus de vestiges, parce que ce secours devient moins nécessaire qu'auparavant à la propagation de l'Evangile.

Il le prouve par l'exemple d'Hermas dont le livre intitulé *le Pasteur* est rempli de *visions prophétiques*, mais la plupart des autres Protestans les regardent comme les rêveries d'un fanatique. *Voyez* HERMAS. S. Clément de Rome, dans sa première lettre aux *Corinthiens*, n. 48, dit: « Qu'un homme ait la foi, qu'il soit doué de » connoissance, qu'il juge des discours avec sagesse, qu'il soit pur en toutes choses; plus il » paroît grand, plus il doit être humble ». Dodwel soutient que par la *foi* il faut entendre celle qui opère des miracles, que la *connoissance* est l'intelligence des mystères, que le *jugement des discours* est le discernement des esprits, comme l'a expliqué S. Paul, 1 *Cor.* c. 13, ℣. 2, autant de dons surnaturels desquels il ne vouloit pas que les Fidèles conçussent de l'orgueil.

S. Ignace, dans sa lettre aux Philadelphiens, n. 7, s'exprime ainsi: « J'atteste celui pour lequel » je suis enchaîné, que je n'ai point connu ces » choses de moi-même, mais que c'est l'Esprit » qui me les a révélées & qui m'a dit: *ne faites* » *rien sans l'Evêque* ». Dans la lettre circulaire que l'Eglise de Smyrne écrivit au sujet du martyr de S. Polycarpe, il est dit, n. 5 & 9, que ce saint Martyr eut une *vision* pendant son sommeil qui lui fit comprendre qu'il seroit brûlé vif, & qu'en entrant dans le stade on entendit une voix du ciel qui lui dit: *Courage, Polycarpe, sois constant.* Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 3. c. 37, rapporte que dans ce même temps Quadratus & les filles de Philippe étoient ornées du don de Prophétie, & que les prédicateurs de l'Evangile avoient celui d'opérer des miracles.

S. Justin, *Dial. cum Triph.* n. 52 & 82,

fait obſerver que depuis la venue de *Jéſus-Chriſt* il n'y a plus de Prophêtes chez les Juifs, & que l'Eſprit prophétique a été communiqué aux Chrétiens. S. Irénée, *contra Hær.* l. 2, c. 32 (*al.* 47) n. 4, atteſte que de ſon temps Dieu répandoit ſur les Fidèles avec abondance les dons du S. Eſprit, que les uns chaſſoient les démons, ou étoient doués de l'Eſprit prophétique, que les autres guériſſoient les malades, ou reſſuſcitoient les morts. « On ne peut pas » compter, dit-il, le nombre des grâces que » l'Egliſe répand tous les jours au nom de » Jéſus-Chriſt pour l'avantage de toutes les » nations ». Il ajoute que ces divers prodiges contribuoient beaucoup à convertir les Gentils.

Tous ces monumens regardent la fin du premier & le commencement du ſecond ſiècle. Les écrivains téméraires qui ont avancé que depuis les Apôtres il n'y avoit point eu parmi les Chrétiens d'autres *viſions prophétiques* que celles de Montan & de ſes Diſciples, n'ont pas conſulté les dates. Cet Héréſiarque n'a paru que vers le milieu du ſecond ſiècle, & pluſieurs des témoignages que nous venons de citer concernent des perſonnages qui ont vécu long-temps avant lui. Ces ſectaires ne firent que s'attribuer une partie des dons miraculeux qu'ils voyoient répandus parmi les Fidèles. Mais à peine eurent-ils publié leurs prétentions & leurs erreurs, qu'ils furent réfutés par des écrivains eccléſiaſtiques. De ce nombre furent Méliton, Miltiade, Sérapion Evêque d'Antioche, Apollonius, Aſtérius Urbanus, Apollinaire d'Hiéraples, Caïus Prêtre de Rome, &c.; Euſèbe & Photius nous ont conſervé les titres de leurs ouvrages & en ont donné des extraits. Ils démontrèrent la différence eſſentielle qu'il y avoit entre les vraies révélations communiquées aux Fidèles, & les fauſſes *viſions* dont ſe vantoient les Hérétiques.

Au 3e ſiècle, Dodwel ne veut pas citer Tertullien, parce qu'il ſe laiſſa ſéduire par les Montaniſtes, mais il avoit écrit ſon Apologétique avant d'avoir embraſſé leurs erreurs; or il dit, c. 23 & ailleurs, que les Chrétiens par leurs exorciſmes forçoient les démons à confeſſer par la bouche des poſſédés qu'ils n'étoient pas des Dieux, mais de mauvais eſprits, & à rendre ainſi témoignage à la croyance des Chrétiens. Il ajoute que cette eſpèce de révélation ne pouvoit pas être ſuſpecte aux Païens. Au reſte, Dodwel allègue avec confiance l'Auteur des *Actes du Martyre des Saintes Perpétue & Félicité*, qui a écrit l'an 202, qui rapporte leurs *viſions prophétiques*, & qui loin de favoriſer les Montaniſtes, ſemble argumenter contre eux. Peu de temps après, Origène, contre Celſe, l. 1, n. 46, témoignoit que de ſon temps il reſtoit encore chez les Chrétiens des ſignes évidens des dons du S. Eſprit, qu'ils chaſſoient les démons, qu'ils guériſſoient les maladies, qu'ils prédiſoient les événemens futurs, par la volonté du Verbe divin. Il dit en avoir vu pluſieurs exemples, & il prend Dieu à témoin de la vérité de ſon récit. Il en parle encore, l. 7, n. 8. S. Denis d'Alexandrie, ſon condiſciple, dans une de ſes lettres rapportée par Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 6, c. 40, proteſte devant Dieu qu'il n'a fui pendant la perſécution de Déce, que par une inſpiration & un ordre exprès de Dieu.

On peut trouver au moins dix exemples ſemblables dans S. Cyprien. Il ſuffit de citer ſa lettre 9e (al. 10e) *ad Clerum.* « Dieu, dit-il, » ne ceſſe de nous réprimander le jour & la nuit. » Indépendamment des *viſions* nocturnes, des » enfans mêmes dans l'innocence de l'âge, ont » des extaſes en plein jour, dans leſquelles ils » voient, entendent & déclarent les choſes dont » Dieu veut nous avertir & nous inſtruire. Vous » ſaurez tout lorſque je ſerai de retour, par la » grâce de Dieu qui m'a commandé de m'éloi- » gner ». Ce ſaint Martyr fut averti de même avant la perſécution qui recommença ſous Gallus & Voluſien, & il fut convaincu de ſa propre mort prochaine. Dieu en agiſſoit ainſi afin de préparer les Fidèles aux épreuves auxquelles ils alloient bientôt être expoſés, & la publicité que l'on donnoit d'abord à toutes ces révélations, leur uniformité, & l'événement qui s'enſuivoit, concouroient à démontrer que l'illuſion ni l'impoſture n'y avoient aucune part.

On apportoit d'ailleurs les plus grandes précautions pour n'y pas être trompé, S. Paul les avoit preſcrites, 1 *Cor.* c. 12 & ſuiv. 1°. L'on ne faiſoit attention aux *viſions* prophétiques que quand elles venoient de la part de perſonnes dont les mœurs, la piété & les autres vertus étoient connues d'ailleurs, & qui avoient tous les caractères ſous leſquels S. Paul avoit déſigné la charité, *ibid*, c. 13, ℣. 4. 2°. Comme les Fidèles doués du même eſprit étoient en aſſez grand nombre, ſi l'un d'entre eux avoit avancé une révélation fauſſe ou douteuſe, il auroit été convaincu d'erreur par ceux qui avoient reçu de Dieu le diſcernement des eſprits, c. 12, ℣. 10. 3°. L'on ne recevoit comme vraies prophéties que celles qui annonçoient des événemens contingens & dépendans du libre arbitre des hommes; lorſqu'il y avoit de l'obſcurité, elles pouvoient être expliquées par ceux qui avoient le don de les interpreter, c. 14, ℣. 29; ou l'on attendoit que l'événement en eût confirmé la vérité. 4°. Celles qui ne pouvoient ſervir à l'édification de l'Egliſe, mais ſeulement à ſatisfaire une vaine curioſité, ne furent jamais cenſées être des révélations divines, c. 14, ℣. 3. 5°. L'on rejeta toujours celles qui avoient pour auteurs des Hérétiques, parce qu'elles manquoient des caractères exigés par S. Paul, & parce que Jéſus Chriſt, qui a promis le S. Eſprit à ſon Egliſe, ne peut pas

l'accorder aux sociétés révoltées contre elle. « Dieu, dit ce même Apôtre, n'est pas le Dieu » de la dissention, mais de la paix, c. 14, » ℣. 33 ». 6°. L'on vouloit que toute prédiction eût été prononcée de sang froid, & non dans les accès d'une espèce de fureur, comme les prétendus oracles des Païens; S. Paul a dit que l'esprit des Prophètes leur est soumis, ℣. 32; il vouloit que tout se fît avec ordre & décence, ℣. 40.

Dodwel a donc raison de conclure que des *visions prophétiques* revêtues de tous les signes dont nous venons de parler, ne peuvent donner prise au mépris ni aux railleries des Incrédules. Mais il n'a consulté que les préjugés du Protestantisme, lorsqu'il a décidé que ce don du S. Esprit n'a subsisté dans l'Eglise Chrétienne que jusqu'au temps de Constantin, & qu'il n'y en a plus de vestiges depuis cette époque. Il suppose faussement qu'Eusèbe l'insinue ainsi, *Hist. Eccles.* l. 7, c. 32. Si en exposant les talens & les vertus des saints Evêques de son temps, il n'a rien dit de leurs révélations ni de leurs miracles, ce silence ne prouve rien; il n'a rien dit non plus de la plupart des faits que nous avons cités dans les deux siècles précédens. Il est encore faux que les Docteurs du 4e siècle aient été étonnés de cette prétendue cessation de l'esprit prophétique & qu'ils en aient recherché les raisons; Dodwel, qui l'affirme ainsi dans sa *Dissert.* §. 22, n'en donne aucune preuve; c'est à nous d'en apporter du contraire.

1°. Au mot *Miracle*, §. 4, nous avons fait voir qu'il s'en est opéré dans l'Eglise au 4e siècle, au 5e & dans les suivans, pourquoi n'y auroit-il eu plus de révélations? Un de ces dons ne vient pas moins du S. Esprit que l'autre. De même que Jésus-Christ n'a mis aucune restriction en promettant le premier à ceux qui croiroient en lui, *Marc*, c. 16, ℣. 17; *Joan.* c. 14, ℣. 12, il n'en a point mis non plus à la promesse de l'esprit de vérité, *Joan.* c. 16, ℣. 13, il l'a promis au contraire pour toujours, *in æternum*, c. 14, ℣. 16. Si l'un de ces dons étoit capable de contribuer beaucoup à la conversion des Païens, comment prouvera-t-on que l'autre n'y servoit de rien?

2°. Puisqu'il faut des faits & des témoignages, Théodoret, *Hist. Eccles.* l. 3, c. 23 & 24, rapporte que la mort de l'Empereur Julien fut annoncée positivement par des Chrétiens, plusieurs jours avant que l'on pût en recevoir la nouvelle. La révélation faite à S. Ambroise des reliques des saints Martyrs Gervais & Protais, & les miracles qui se firent à cette occasion, sont attestés par S. Augustin, témoin oculaire, & par d'autres. Les prédictions & les miracles de S. Martin ont été écrits par Sulpice Sévère qui avoit été son Disciple, & qui en avoit vu de ses yeux la plupart. L'élection des saints Evêques de ce même siècle a été souvent faite en vertu d'une révélation divine, & plusieurs ont prédit distinctement le jour & l'heure de leur mort. Nous savons que les Protestans les plus hardis ont traité de fables, de fraudes pieuses, d'impostures & de fourberies tout ce qui s'est fait dans ce genre au 4e & au 5e siècle, mais ils n'ont pas respecté davantage ce qui est arrivé au second & au troisième. Dodwel & les Anglicans ne peuvent faire aucun reproche contre les témoins postérieurs, qui n'aient été allégués par les Luthériens, par les Calvinistes, par les Sociniens contre les Pères de l'Eglise les plus anciens. C'est donc aux Anglicans de nous apprendre pourquoi les mêmes règles des critiques ne doivent pas avoir lieu à l'égard des uns & des autres. Aussi c'est ici un des points sur lesquels ils sont accusés par les autres Protestans de ne pas raisonner conséquemment.

3°. Il est constant qu'au 4e siècle & même au 5e, il restoit encore beaucoup de Païens à convertir dans les Gaules, que les vertus & les miracles de S. Martin & d'autres saints Evêques y ont infiniment contribué. Les Anglo-Saxons ne reçurent la foi Chrétienne qu'au sixième, & les autres peuples du Nord encore plus tard. De quel droit peut-on supposer que Dieu a opéré ces conversions par des moyens tout différens de ceux dont il s'est servi au commencement du Christianisme? Il n'est pas moins certain que parmi ceux qui y ont travaillé, il y a eu des hommes qui ont imité le désintéressement, la pauvreté, le courage & la constance des Apôtres; sur quoi fondé soutiendra-t-on que Dieu n'a pas coopéré à leur zèle, comme il a fait à celui des premiers Prédicateurs de l'Evangile, par des moyens surnaturels? Ce zèle a produit les mêmes effets, donc il a eu les mêmes causes. Ces saints hommes ont obéi au commandement de Jésus-Christ, ils ont compté sur ses promesses, ils se sont sacrifiés pour lui & pour le salut de leurs frères, ceux qui les accusent des vices les plus odieux, manquent tout à la fois aux règles de la saine critique, & à la reconnoissance qu'ils doivent à Dieu pour la conversion de leurs aïeux. *Voyez* MISSIONS.

Dans tous les siècles il a pu y avoir trop de crédulité d'une part, & un faux zèle de l'autre; mais il en a été de même du temps des Apôtres, puisque S. Jean ordonnoit aux Fidèles de ne pas croire à tout esprit, mais de mettre les esprits à l'épreuve, pour savoir s'ils sont de Dieu, 1 *Joan.* c. 4, ℣. 1, & que S. Paul prescrivoit des précautions pour n'y pas être trompé. Plusieurs Incrédules tournoient en ridicule les révélations dont parloit S. Cyprien. S'ensuit-il de là que Dieu n'est l'auteur d'aucune révélation ni d'aucun miracle? Ce n'est donc pas selon les intérêts de système qu'il faut en juger, mais selon les règles de sagesse & de circonspection pres-

crites par les Apôtres. Pour nous qui n'avons ni deux poids ni deux mesures, nous croyons que le bras du Seigneur n'est pas racourci, qu'il a toujours voulu la conversion des peuples, & qu'il n'a pas cessé d'y coopérer, qu'il ne veille pas moins sur son Eglise dans un siècle que dans un autre, qu'un auteur digne de foi qui atteste un fait surnaturel doit être cru, dans quelque pays & dans quelque siècle qu'il ait vécu.

Il est impossible que pendant un espace de dix-sept cents ans il n'y ait pas eu une infinité de personnes qui ont cru faussement avoir eu des *visions prophétiques*, ou avoir reçu des révélations. Souvent on ne s'est pas donné la peine de les examiner, parce que ces faits n'avoient aucune relation avec le dogme, ni aucune influence sur la doctrine de l'Eglise; ainsi le laps des temps leur a donné un certain crédit. Les Protestans ont eu grand soin de les recueillir, d'en contester l'authenticité, & sur tout d'y jeter du ridicule. Ils en ont conclu que les dogmes & les usages de l'Eglise Catholique qui leur déplaisent n'ont été fondés que sur des fables & des impostures. C'est comme si l'on disoit : de tout temps il y a eu de faux monnoyeurs & de la fausse monnoie, donc il faut bannir du commerce toute espèce de monnoie.

Vision de Constantin, *voyez* Constantin.

VISITATION, fête célébrée dans l'Eglise Romaine en mémoire de la visite que la Sainte Vierge rendit à sa cousine Elisabeth. Il est dit dans l'Evangile, *Luc*, c. 1, ℣. 36, que l'Ange Gabriel en annonçant à Marie le mystère de l'incarnation, lui apprit que sainte Elisabeth sa cousine, qui jusqu'alors avoit été stérile, étoit grosse de six mois; que Marie s'empressa d'aller voir cette parente, qui demeuroit avec Zacharie son mari dans une des villes de la tribu de Juda. Il paroît que c'étoit à Hébron, ville située à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. On présume que la Sainte Vierge partit le 26 Mars, & arriva le 30 à Hébron. Elisabeth n'eut pas plutôt entendu sa voix, qu'elle sentit son enfant tressaillir dans son sein; elle lui dit : « Vous » êtes bénie entre toutes les femmes, & le » fruit de vos entrailles est béni ». Ce fut alors que Marie prononça le Cantique sublime qui commence par *Magnificat*, & que l'Eglise répète tous les jours dans l'Office Divin. Après avoir demeuré environ trois mois chez sa cousine, elle retourna à Nazareth; peu importe de savoir si elle partit avant ou après les couches d'Elisabeth.

Il est bon de remarquer que ces deux saintes personnes ont montré dans cette circonstance des connoissances & des lumières qu'elles ne pouvoient naturellement avoir. Il est dit qu'Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit, elle s'écria : « D'où » me vient cette faveur que la Mère de mon » Seigneur vienne à moi? L'enfant que je porte » vient de tressaillir de joie. Vous êtes heureuse » d'avoir cru, parce que tout ce qui vous a été » dit par le Seigneur s'accomplira ». Ainsi Elisabeth fut par révélation tout ce que l'Ange du Seigneur avoit dit à Marie, & comprit le mystère de l'Incarnation. Elle ajoute que le mouvement de son enfant a été un tressaillement *de joie*; ce ne fut donc pas un mouvement naturel. On en conclut que Jean-Baptiste dans le sein de sa mère fut éclairé d'une lumière divine, & fut sanctifié par la présence du Verbe incarné dans le sein de Marie. La Sainte Vierge de son côté loue le Seigneur dans le style le plus sublime des Prophètes, & montre l'humilité la plus profonde; elle rappelle le souvenir des grandes choses que Dieu a faites en faveur de son peuple, & reconnoît en elle l'accomplissement des promesses qu'il avoit faites à Abraham & à sa postérité.

Les Commentateurs Protestans paroissent peu touchés de toutes ces circonstances, ils semblent n'y rien voir de surnaturel; on est scandalisé en lisant les remarques toutes profanes de Beausobre sur ce chapitre de S. Luc, il y affecte de comparer plusieurs expressions de la Sainte Vierge avec celles des auteurs Païens.

Quant à l'institution de la Fête, le premier qui ait pensé à l'établir est S. Bonaventure, général de l'Ordre de S. François; il en fit un décret dans un Chapitre général tenu à Pise l'an 1263, pour toutes les Eglises de son Ordre. Dans le siècle suivant le Pape Urbain étendit cette fête à toute l'Eglise; sa Bulle, qui est de l'an 1379, ne fut publiée que l'année suivante par Boniface IX son successeur. En 1431 le Concile de Basle l'ordonna de même pour toute l'Eglise, & en fixa le jour au 2 Juillet.

Quoique cette institution ne soit pas ancienne, elle est très-conforme à l'esprit du Christianisme, qui est de nous rappeler souvent en mémoire les principales circonstances des mystères de notre Rédemption. La Sainte Vierge elle-même nous en a donné l'exemple, puisqu'elle célèbre dans son Cantique les bienfaits que Dieu avoit accordés à son peuple, mais qui ne sont pas d'un aussi grand prix que ceux dont il nous a comblés par l'Incarnation de son Fils.

Visitation, (Religieuses de la) Ordre fondé l'an 1610 à Annecy en Savoie, par S. François de Sales, & par sainte Jeanne-Françoise Fremiot, Baronne de Chantal. Ce ne fut dans son origine qu'une Congrégation de filles & de veuves destinées à visiter, à consoler & à soulager les malades & les pauvres, & qui prenoient pour modèle la Sainte Vierge dans la visite qu'elle fit à sa cousine; elles ne firent d'abord que des vœux simples. Mais par le conseil du Cardinal de Marquemont, Archevêque de Lyon, S. Fran-

çois de Sales consentit contre son premier dessein, à ériger cette Congrégation en Ordre religieux, afin de lui donner plus de solidité. Il est principalement destiné aux personnes d'un tempérament foible, & qui ne pourroient pas soutenir un régime austère. Il y en a trois maisons à Paris. Ordinairement ces Religieuses prennent des jeunes personnes en pension, pour les élever dans la crainte de Dieu & les former à la piété. Cet institut a été confirmé par Paul V.

U N

UNIGENITUS, Bulle ou Constitution du Pape Clément XI, donnée au mois de septembre 1713, qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*, & qui condamne 101 propositions tirées du livre de Pasquier Quesnel, Prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Le nouveau Testament traduit en françois, avec des réflexions morales.* Ces propositions se réduisent à cinq ou six chefs de doctrine, qui sont autant d'erreurs, & qui avoient été déja condamnées dans les écrits de Baïus & de Jansénius. De même que ce dernier n'avoit fait son livre intitulé *Augustinus*, que pour justifier les sentimens de Baïus, Quesnel fit le sien pour répandre la doctrine de Jansénius sous le masque de la piété.

En effet, l'Evêque d'Ypres avoit enseigné que l'on ne résiste jamais à la grâce intérieure ; il avoit même taxé de Sémi-Pélagianisme & d'hérésie le sentiment contraire. Quesnel de son côté enseigne que la grâce de Dieu est l'opération de sa toute-puissance, à laquelle rien ne peut résister ; il compare l'action de la grâce à celle par laquelle Dieu a créé le monde, a opéré le mystère de l'Incarnation, & a ressuscité Jésus-Christ. (*Prop.* 10 & suiv.) Il en conclut que quand Dieu veut sauver une ame, elle est infailliblement sauvée (*Prop.* 12 & suiv.). De là il s'ensuit 1°. que quand elle n'est pas sauvée, c'est que Dieu ne le veut pas ; conséquence directement contraire au mot de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* 2°. Il s'ensuit que si un homme pèche, c'est qu'il manque de grâce ; autre erreur proscrite dans l'Ecriture-Sainte & dans S. Augustin. *Voyez* GRACE, §. 4. 3°. Il s'ensuit que pour pécher ou pour faire une bonne œuvre, pour mériter ou démériter, il n'est pas nécessaire que l'homme soit libre & exempt de nécessité, mais qu'il lui suffit d'être exempt de contrainte ou de violence, puisque lorsqu'il a la grâce, il lui obéit nécessairement, & que quand il ne l'a pas, il est dans l'impossibilité d'agir. C'est la doctrine condamnée dans la 3e proposition de Jansénius.

La raison sur laquelle se fonde Quesnel, savoir, que la grâce est l'opération toute-puissante de Dieu, n'est dans le fond qu'une ineptie. Car enfin la grâce qu'Adam reçut de Dieu pour pouvoir persévérer dans l'innocence, n'étoit pas moins l'opération toute-puissante de Dieu que celle par laquelle S. Paul fut converti. Dira-t-on qu'il a fallu que Dieu fît un plus grand effort de puissance pour changer Saül de persécuteur en Apôtre, qu'il ne l'auroit fallu pour faire persévérer Adam ? Donc toutes les comparaisons desquelles se sert Quesnel pour exalter l'efficacité de la grâce, sont absurdes.

Jansénius avoit dit qu'il y a des justes auxquels certains commandemens de Dieu sont impossibles, & qu'ils manquent de la grâce qui les leur rendroit possibles ; il n'en soutenoit pas moins que dans ce cas-là ces justes pèchent & sont punissables ; c'est la première proposition de ce Docteur. Quesnel va plus loin, il prétend que toute grâce est refusée aux infidèles, que la foi est la première grâce, que quiconque n'a pas la foi ne reçoit point de grâce. (*Prop.* 26 & suiv.) Il soutient que la grâce étoit refusée aux Juifs, & que Dieu leur imposoit des préceptes en les laissant dans l'impuissance de les accomplir, (*Prop.* 6 & 7). Il dit encore que la grâce est refusée aux pécheurs, que quiconque n'est pas en état de grâce est dans l'impuissance de faire aucune bonne œuvre, même de prier Dieu, & ne peut faire que du mal. (*Prop.* 1., 38 & suiv.) Bien entendu qu'il sera damné pour ce mal même qu'il lui étoit impossible d'éviter sans le secours de la grâce.

Au mot *Grâce*, §. 3, nous avons réfuté cette Doctrine impie, nous avons prouvé par les passages les plus formels de l'Ecriture-Sainte & de S. Augustin, que Dieu donne à tous les hommes sans exception les grâces actuelles dont ils ont besoin pour éviter le mal & faire le bien, qu'aucun homme n'en a jamais manqué absolument, quoique Dieu en donne beaucoup plus aux uns qu'aux autres. Ceux qui s'obstinent à méconnoître cette vérité consolante se fondent sur ce que la nature humaine infectée par le péché d'Adam est une masse de perdition & de damnation, objet éternel de la colère de Dieu, indigne de toute grâce, incapable de faire autre chose que du mal. Mais des Chrétiens peuvent-ils oublier que Jésus-Christ, par le bienfait de la rédemption, a racheté, délivré, sauvé, réparé la nature humaine, qu'il a réconcilié Dieu avec le monde, & changé, pour ainsi dire, la colère divine en miséricorde, que la grâce nous est donnée en considération des mérites de Jésus-Christ & non des nôtres, qu'elle est par conséquent très-gratuite, mais cependant distribuée à tous, non par justice, mais par bonté pure ? Quiconque ne croit pas toutes ces vérités, ne croit pas en Jésus-Christ rédempteur du monde.

Il est vrai qu Jansénius a taxé de Sémi-Pélagianisme ceux qui disent que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception, & qu'il a répandu son sang pour tous ; c'est ainsi qu'est

couchée sa 5e. proposition condamnée. Aussi Quesnel fidèle à cette Doctrine, se borne à dire que Jésus-Christ est mort pour les élus; il ne veut pas que tout homme puisse dire comme S. Paul, *Jésus-Christ m'a aimé & s'est livré pour moi*. (*Prop.* 32 & 33.)

Nous avons démontré l'impiété de ces erreurs, aux articles *Rédempteur*, *Salut*, *Sauveur*, &c. Quesnel lui-même a été forcé, au moins une fois, de la reconnoître, de se contredire & de se condamner, comme tous les Hérétiques. Sur ces paroles de S. Paul, 1 *Tim.* c. 2, ℣. 4: « Dieu, notre Sauveur, veut que tous les hommes „ soient sauvés, & parviennent à la connoissance „ de la vérité »; il dit: « Gardons-nous de vou„ loir borner la grâce & la miséricorde de Dieu... „ La vérité s'est incarnée pour tous ». Comment donc ne s'est-elle pas livrée à la mort pour tous? mais Quesnel étoit bien résolu d'esquiver cette conséquence. Sur le chap. 4, ℣. 10: « Nous espérons au Dieu vivant qui est le Sau„ veur de tous les hommes, principalement des „ Fidèles ». Il n'a eu garde de faire sentir l'énergie de ce passage de S. Paul, qui écrase son système, 2 *Cor.* c. 15, ℣. 14, L'Apôtre dit: « L'amour de Jésus-Christ nous presse, considé„ rant que si un seul est mort pour tous, donc „ tous sont morts „. On sait avec quelle force S. Augustin a employé ces paroles pour prouver contre les Pélagiens l'universalité du péché originel dans tous les hommes, par l'universalité de la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes. Mais notre commentateur perfide se contente de dire que Jésus-Christ *nous* a rachetés la vie *à tous*; il a bien compris que, *nous tous*, pouvoit s'entendre des Chrétiens seuls, c'est ce qu'il vouloit. S. Jean, *Epist.* 1, c. 2, ℣. 2, dit que Jésus-Christ " est la victime de propitiation pour „ nos péchés, & non-seulement pour les nôtres, „ mais pour ceux de tout le monde „. Quesnel se borne à dire que Jésus-Christ a pleinement satisfait pour *nous*, qu'il plaide *notre* cause dans le ciel, qu'il a porté *nos* péchés sur la croix. Pourquoi non ceux du monde entier, comme le dit S. Jean?

Ce Docteur soutient que l'on ne peut faire aucune bonne œuvre sans la charité, (*Prop.* 44 & suiv.) & par la charité il entend l'amour de Dieu. Cependant il est certain que quand S. Paul a parlé à peu près de même, il s'agissoit de l'amour du prochain; que quand S. Augustin l'a répété, il a souvent entendu par *charité* toute affection du cœur bonne & louable. *Voyez* CHARITÉ. Mais avec des équivoques on trompe aisément les simples. Il enseigne que celui qui ne s'abstient du péché que par crainte, a déja commis le péché dans son cœur. (*Prop.* 60 & suiv.) Doctrine condamnée par le Concile de Trente dans les écrits de Luther & de Calvin. On voit d'ailleurs que de tous les systêmes le plus propre à étouffer la charité dans tous les cœurs, & à les glacer de crainte, est celui de Quesnel & de ses adhérans. *Voyez* CRAINTE. Il ne reconnoît pour membres de l'Eglise que les justes. (*Prop.* 72 & suiv.) S. Augustin a formellement réfuté cette erreur soutenue par les Donatistes, & nous avons répété les argumens de ce saint Docteur au mot *Eglise*, §. 3.

Il prétend que la lecture de l'Ecriture-Sainte est nécessaire à tous les Fidèles, & qu'elle ne doit être interdite à personne; il renouvelle à ce sujet les clameurs des Protestans. (*Prop.* 80 & *suiv.*) C'étoit un expédient pour faire rechercher son livre; ainsi en ont agi tous les Hérétiques; Tertullien s'en plaignoit déja au troisième siècle. Mais de tout temps l'on a vu les fruits que peut produire cette lecture sur des esprits avides de nouvelles opinions, sur-tout lorsqu'elle est préparée par des traducteurs & des commentateurs aussi infidèles que Quesnel & ses pareils; elle inspire l'indocilité & le fanatisme aux femmes & aux ignorans, les Protestans mêmes ont été forcés plus d'une fois d'en convenir. *Voyez* ÉCRITURE-SAINTE, §. 5, n°. 5.

Enfin Quesnel déclame contre les censures, les excommunications, les poursuites auxquelles étoient exposés les partisans de sa Doctrine, contre les abjurations, les signatures de formulaires, les sermens que l'on exigeoit d'eux; il décide qu'une excommunication injuste ne doit point nous empêcher de faire notre devoir. (*Prop.* 91 & *suiv.*) Mais qui a droit de juger de la justice ou de l'injustice d'une censure quelconque? Sont-ce ceux contre lesquels elle est portée, ou ceux qui ont l'autorité de la prononcer? On voit bien que Quesnel entend que ce sont les premiers, & que, selon lui, c'est aux coupables condamnés qu'il appartient de juger leurs propres juges. Conséquemment les Quesnellistes méprisèrent les excommunications & les interdits portés contre eux par le Pape & par leurs Evêques, ils continuèrent de dogmatiser, de prêcher, de dire la Messe, d'administrer les Sacremens, sous prétexte que *c'étoit leur devoir*. Ainsi en avoient agi les Prêtres & les Moines apostats qui se firent huguenots.

La condamnation de Quesnel, non plus que celle de Jansenius, n'éprouva aucune contradiction dans la plus grande partie de l'Eglise Catholique. Tous les Théologiens non prévenus sentirent d'abord la fausseté & l'impiété de la Doctrine censurée par la Bulle *Unigenitus*, & la ressemblance parfaite de cette Doctrine avec celle qu'Innocent X avoit proscrite en 1653. Mais en France, où les esprits étoient en fermentation & où l'erreur avoit fait de grands progrès, cette Bulle excita beaucoup de troubles. On vit des Evêques, des Corps Ecclésiastiques, des Ecoles de Théologie, appeler de la décision du Pape au futur Concile, duquel on étoit bien sûr que la convocation

la convocation ne se feroit point. On ne négligea aucun moyen pour justifier la Doctrine condamnée, on employa jusqu'à de faux miracles pour la canoniser. Ce fanatisme épidémique a duré jusqu'à nos jours, heureusement les accès en sont un peu calmés; mais il reste encore des esprits opiniâtres qui en ont été imbus dès l'enfance, & qui s'obstinent encore à retenir, ou en tout ou en partie, la Doctrine de Quesnel, & à regarder son livre comme un chef-d'œuvre de saine théologie & de piété.

Combien de reproches n'a-t-on pas faits contre la Bulle *Unigenitus* pour la rendre mépriſable & odieuse? Il faudroit un volume entier pour les rapporter.

1°. L'on a dit & répété cent fois que les Propositions condamnées dans Jansénius & dans Quesnel sont la pure Doctrine de S. Augustin. Au cinquième siècle, les Prédestinations; au neuvième, Gothelcale & ses défenseurs; au seizième, Luther & Calvin ont affirmé la même chose, les Protestans d'aujourd'hui le soutiennent encore, plusieurs incrédules modernes ont été leurs échos, sans y rien entendre. Malgré tant de clameurs, ce fait est absolument faux. D'habiles Théologiens de toutes les nations de l'Europe ont démontré le contraire, en écrivant contre les uns ou contre les autres; & nous croyons l'avoir suffisamment prouvé nous-mêmes dans divers articles de ce Dictionnaire.

Nous ne disconvenons pas que l'on ne puisse trouver dans S. Augustin & dans d'autres Pères des Propositions qui, au premier aspect & en les détachant du texte, semblent être les mêmes que celles de Luther, de Calvin, de Baïus, de Jansénius & de Quesnel; mais quand on examine dans les Pères ce qui précède & ce qui suit, ce qu'ils disent ailleurs, les circonstances dans lesquelles ils parloient, la Doctrine des adversaires qu'ils attaquoient, les questions qu'il falloit décider, on voit évidemment que ces saints Docteurs ne pensoient pas du tout ce que leurs prétendus interprètes leur font dire. Souvent ceux-ci tronquent les passages, abusent des termes équivoques, changent l'état des questions, &c. En suivant cette méthode, les Hérétiques trouvent, même dans les Livres Saints, toutes les erreurs qu'il leur a plu de forger, il n'est pas fort étonnant que l'on réussisse à les trouver aussi dans des recueils d'ouvrages de dix ou douze volumes *in-folio*.

2°. L'on a objecté que la Bulle *Unigenitus* n'ayant condamné les cent-une Propositions de Quesnel qu'en bloc, *in globo*, elle n'apprend aux Fidèles aucune vérité, & ne peut pas servir à régler leur foi. Mais les Quesnellites n'avoient pas eu plus de respect pour la Bulle d'Innocent X, qui a cependant censuré & qualifié chacune des Propositions de Jansénius en particulier. En 1565, Pie V condamna *in globo* soixante-seize Propositions de Baïus, celui-ci ni ses défenseurs ne s'avisèrent pas pour lors de soutenir l'insuffisance de cette censure; ils savoient que cette forme est en usage depuis long-temps dans l'Eglise. Or il est constant qu'un grand nombre des Propositions de Quesnel sont mot pour mot les mêmes que celles de Baïus. La Bulle *Unigenitus* apprend donc aux Fidèles cette verité générale, qu'il n'est aucune des cent-une Propositions qui ne mérite quelqu'une des qualifications énoncées dans cette Bulle, qui ne soit par conséquent ou impie, ou blasphématoire, ou hérétique, ou fausse, &c.; qu'il n'est donc permis à personne de les regarder, ni de les soutenir comme vraies, catholiques, enseignées par S. Augustin, &c.; que quiconque le fait encourt l'excommunication prononcée par le Souverain Pontife. C'est aux Théologiens instruits sur cette matière, d'appliquer à chaque Proposition particulière la qualification qu'elle mérite. Aucun Fidèle n'a besoin de le savoir en détail, puisqu'il ne lui est pas plus permis de soutenir une Proposition scandaleuse ou téméraire, connue pour telle, qu'une Proposition hérétique. Le crime seroit moindre, si l'on veut, mais ce seroit toujours un crime.

3°. L'on répète encore tous les jours que toute l'affaire de la condamnation de Baïus, de Jansénius & de Quesnel, n'a été qu'une intrigue nouée par les Jésuites ennemis déclarés des Augustiniens, & qui ont eu assez de crédit à Rome pour faire enfin proscrire la Doctrine de leurs adversaires. Mais nous n'avons aucun intérêt à examiner si les sentimens des Jésuites étoient vrais ou faux, conformes ou contraires à ceux de S. Augustin, si ces Religieux ont eu peu ou beaucoup de part à une censure prononcée, renouvelée & confirmée par quatre ou cinq Papes consécutifs. Du moins ce ne sont pas les Jésuites qui ont poursuivi les prédestinations au cinquième siècle, ni Gothescale au neuvième. Comme leur Société n'a pris naissance que l'an 1540, elle n'a pas pu influer beaucoup sur la condamnation de Luther & de Calvin, faite par le Concile de Trente l'an 1547, elle étoit trop foible dans son berceau. Or, peu de temps après la censure portée contre le livre de Jansénius, le Père Deschamps, Jésuite, démontra une conformité parfaite entre la Doctrine de cet Evêque & celle de Calvin, & l'opposition formelle de cette même Doctrine avec celle de S. Augustin. Nous venons de faire voir d'ailleurs que la Doctrine de Quesnel n'est autre que celle de Jansénius; il n'a donc été besoin ni de brigue, ni de manège, ni de haine de parti pour la faire condamner. La route que devoit suivre Clément XI lui avoit été tracée par ses prédécesseurs. Mais toutes les fois que des Sectaires se sont vus frappés d'anathème, ils n'ont jamais manqué de s'en prendre à de prétendus ennemis personnels; c'est ainsi que Luther & Calvin ont

déchargé leur colère sur les Théologiens scolastiques.

Si les Quesnellistes condamnés s'étoient bornés à des argumens théologiques, on pourroit excuser la leur jusqu'à un certain point ; mais ils eurent recours à des moyens plus aisés & plus puissans sur l'esprit du peuple. La satyre, le ridicule outré, les sarcasmes amers, les noms injurieux furent mis en usage pour décrier le Pape, les Evêques, les Docteurs, & tous les défenseurs de la Bulle, les femmes sur-tout furent les plus ardentes à déclamer ; tout Paris sembloit saisi d'un accès de frénésie, & cette maladie se répandit bientôt dans les Provinces ; jamais on n'a mieux vu de quoi l'hérésie est capable. Les Incrédules ont su en profiter pour rendre odieuse la Théologie & le zèle de religion ; heureusement la nécessité de se défendre contre eux a tourné toute l'attention des Théologiens vers cet objet ; la Doctrine de Baïus, de Jansénius & de Quesnel, n'a plus aujourd'hui de défenseurs déclarés que les Protestans ; c'est le tombeau que Dieu lui avoit destiné.

Au mot *Jansénisme*, nous avons vu de quelle manière Mosheim a fait l'histoire de cette dispute théologique ; *Hist. Eccléf.*, dix-septième siècle, sect. 2, prem. partie, §. 40 & suiv. Il la continue de même, en parlant du Livre de Quesnel & de la Bulle *Unigenitus*, il suppose toujours que la Doctrine de Baïus, de Jansenius & de Quesnel, est certainement celle de S. Augustin, & que la Bulle a été l'ouvrage des Jésuites ; ensuite il peint leurs adversaires sous les traits les plus bizarres. Après avoir exalté leurs talens & leurs travaux littéraires, il dit, §. 46, que quand on examine en détail leurs principes généraux, les conséquences qu'ils en tirent, & l'application qu'ils en font dans la pratique, on trouve que leur piété a une forte teinte de superstition & de fanatisme, qu'elle favorise l'enthousiasme des mystiques, & qu'on leur donne avec raison le nom de *Rigoristes*. Il tourne en ridicule les pénitences des solitaires de Port-Royal, il juge qu'autant ils paroissent grands dans leurs ouvrages, autant ils semblent méprisables dans leur conduite, & il conclut que la plupart n'avoient pas la tête fort saine. Au sujet des prétendus miracles dont ils ont pris la défense, il y a tout lieu de croire, dit-il, qu'ils regardoient les fraudes pieuses comme permises, pour établir une Doctrine de la vérité de laquelle ils étoient persuadés.

Pour nous, nous aimons mieux croire que leur entêtement pour la Doctrine leur a fait regarder comme vrais & certains des faits faux, controuvés ou exagérés, & comme miraculeuses des guérisons opérées par des moyens très-naturels. Ce foible de l'humanité est de tous les temps & de tous les lieux, il est commun aux croyans & aux incrédules, ceux-ci ajoutent foi, sans examen, à tous les faits qui les favorisent. Les Quesnellistes étoient donc dans l'erreur sur les faits aussi-bien que sur la Doctrine ; mais l'erreur, même opiniâtre, la prévention, le fanatisme, ne sont pas des fraudes pieuses, autrement Mosheim seroit lui-même coupable de ce crime.

Si les solitaires de Port-Royal n'avoient donné dans aucun autre excès que celui de la piété & de l'austérité des mœurs, nous les excuserions volontiers, mais leur révolte obstinée contre l'Eglise, leurs emportemens contre les Pasteurs, leur malignité à l'égard de tous ceux qui ne pensoient pas comme eux, leurs infidélités dans les citations, &c., sont des vices incompatibles avec la vraie piété. *Voyez* JANSÉNISME, APPEL AU FUTUR CONCILE, &c.

UNION CHRÉTIENNE, communauté de filles établies à Paris pour travailler à l'instruction & à la conversion des personnes de leur sexe qui ont été élevées dans l'hérésie, pour recevoir des femmes pauvres & qui sont sans ressource, pour élever de jeunes filles dans la piété & dans l'amour du travail. Le projet de cette institution avoit été formé par Mme de Polaillon, Fondatrice des Filles de la Providence : il fut exécuté par M. Le Vachet, Prêtre de Romans en Dauphiné, en 1661. Ce vertueux Prêtre fut aidé par une Sœur Renée de Tordes, qui avoit établi à Metz les Filles de la propagation de la Foi, & par une Sœur Anne de Croze qui donna une maison qu'elle avoit à Charonne pour loger cette Communauté naissante. Les Filles de l'*Union-Chrétienne*, aussi appelées *Filles de Saint-Chaumont*, reçurent en 1662 leurs Constitutions, qui furent approuvées en 1668 ; en 1685 elles ont été transférées à Paris. Elles ne pratiquent point d'autres austérités que le jeûne du Vendredi ; elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuve, elles s'engagent, seulement pour un temps, par les trois vœux ordinaires, & par un vœu particulier d'Union ; elles ont un habillement qui leur est propre.

UNION, (la petite) ou *le Petit S. Chaumont*, est un autre établissement fait par le même M. Le Vachet, par Mlle de Lamoignon, & par Mlle Mallet, en 1679. Il est destiné à retirer les Filles qui arrivent de Province pour servir à Paris, & pour les instruire de manière que les Dames puissent trouver parmi elles des femmes de chambre & des servantes de bonnes mœurs. Nous avons connu un vertueux Curé de Paris qui auroit souhaité que l'on pût y loger aussi celles qui se trouvent sans condition, en attendant qu'elles puissent se placer ; afin de les soustraire ainsi au danger de tomber dans le libertinage.

Nous entrons dans tout ce détail, afin de montrer combien la charité chrétienne est atten-

tive & industrieuse ; la philosophie, avec toute l'humanité prétendue de laquelle elle fait profession, a-t-elle jamais rien exécuté, ou même rien tenté de semblable ? Il est évident que ces sortes d'établissemens ne sont sujets à aucun des inconvéniens que nos philosophes se sont plûs à révéler dans la plupart des institutions chrétiennes. Mais dans notre siècle calculateur, censeur, réformateur & destructeur, loin de trouver des moyens & des ressources pour faire le bien, l'on ne rencontre que des obstacles. Il y a lieu de penser que dans les siècles suivans nos neveux demanderont quel avantage, quel établissement utile a procuré à l'humanité le siècle de la philosophie.

UNITAIRES, *voyez* SOCINIENS.

UNITÉ DE DIEU, *voyez* DIEU.

UNITÉ DE L'ÉGLISE, *voyez* ÉGLISE, §. 2.

UNIVERS, *voyez* MONDE.

UNIVERSALISTES. L'on nomme ainsi parmi les Protestans ceux qui soutiennent que Dieu donne des grâces à tous les hommes pour parvenir au salut ; c'est, dit-on, le sentiment actuel de tous les Arminiens, & ils donnent le nom de *Particularistes* à leurs adversaires.

Pour concevoir la différence qu'il y a entre les opinions des uns & des autres, il faut se rappeler qu'en 1618 & 1619 le Synode tenu par les Calvinistes à Dordrecht ou Dort en Hollande, adopta solemnellement le sentiment de Calvin, qui enseigne que Dieu par un décret éternel & irrévocable a prédestiné certains hommes au salut, & dévoué les autres à la damnation, sans avoir aucun égard à leurs mérites ou à leurs démérites futurs ; qu'en conséquence il donne aux prédestinés des grâces irrésistibles par lesquelles ils parviennent nécessairement au bonheur éternel, au lieu qu'il refuse ces grâces aux réprouvés, qui faute de ce secours sont nécessairement damnés. Ainsi, selon Calvin, Jésus-Christ n'est mort & n'a offert à Dieu son Sang que pour les prédestinés. Ce même Synode condamna les Arminiens qui rejetoient cette prédestination & cette réprobation absolue, qui soutenoient que Jésus-Christ a repandu son Sang pour tous les hommes & pour chacun d'eux en particulier ; qu'en vertu de ce rachat Dieu donne à tous, sans exception, des grâces capables de les conduire au salut, s'ils sont fidèles à y correspondre. Au mot *Arminiens*, nous avons observé que les décrets de Dordrecht furent reçus sans opposition par les Calvinistes de France, dans un Synode national tenu à Charenton en 1623.

Comme cette Doctrine étoit horrible & révoltante, que d'ailleurs des décisions en matière de foi sont une contradiction formelle avec le principe fondamental de la réforme, qui exclut toute autre règle de foi que l'Ecriture-Sainte, il se trouva bientôt, même en France, des Théologiens Calvinistes qui secouèrent le joug de ces décrets impies. Jean Caméron, Professeur de Théologie dans l'Académie de Saumur, & Moïse Amyraut, son successeur, embrassèrent sur la grâce & la prédestination le sentiment des Arminiens. Suivant le récit de Mosheim, *Hist. Eccles.* dix-septième siècle, sect. 2, seconde part., c. 2, §. 14, Amyraut, en 1634, enseigna « 1°. que Dieu veut le salut de tous les hommes » sans exception, qu'aucun mortel n'est exclu des » bienfaits de Jésus-Christ par un décret divin ; » 2°. que personne ne peut participer au salut & » aux bienfaits de Jésus-Christ, à moins qu'il » ne croie en lui ; 3°. que Dieu par sa bonté » n'ôte à aucun homme le pouvoir & la faculté » de croire, mais qu'il n'accorde pas à tous » les secours nécessaires pour user sagement de » ce pouvoir ; de là vient qu'un si grand nombre » périssent par leur faute, & non par celle de » Dieu ».

Ou le système d'Amyraut n'est pas fidélement exposé, ou le Calviniste s'expliquoit fort mal. 1°. Il devoit dire si entre *les Bienfaits de Jésus-Christ* il comprenoit les grâces actuelles intérieures & prévenantes nécessaires, soit pour croire en Jésus-Christ, soit pour faire une bonne œuvre quelconque. S'il admettoit cette nécessité, sa première proposition n'a rien de répréhensible ; s'il ne l'admettoit pas, il étoit Pélagien, & Mosheim n'a pas tort de dire que la Doctrine d'Amyraut n'étoit qu'un Pélagianisme déguisé. En parlant de cette hérésie, nous avons fait voir que Pélage n'a jamais admis la notion d'une grâce intérieure & prévenante qui consiste dans une illumination surnaturelle de l'esprit & dans une motion ou impulsion de la volonté, qu'il soutenoit que cette motion détruiroit le libre arbitre. C'est ce que soutiennent encore les Arminiens d'aujourd'hui.

2°. La seconde proposition d'Amyraut confirme encore le reproche de Mosheim, elle affirme que personne ne peut participer au salut & aux bienfaits de Jésus-Christ, sans croire en lui. C'est encore la Doctrine de Pélage, il disoit que le libre arbitre est dans tous les hommes, mais que dans les Chrétiens seuls il est aidé par la grâce. S. Aug. *de Gratiâ Christi*, c. 31, n. 33. Cela est incontestable, s'il n'y a point d'autre grâce que la loi & la connoissance de la Doctrine de Jésus-Christ, comme le soutenoit Pélage ; mais S. Augustin a prouvé contre lui que Dieu a donné des grâces intérieures à des Infidèles qui n'ont jamais cru en Jésus-Christ, & que le désir même de la grâce & de la foi est déja l'effet d'une grâce prévenante. Et comme la concession ou le refus de cette grâce ne se fait

certainement qu'en vertu d'un décret par lequel Dieu a réſolu ou de la donner, ou de la refuſer, il eſt faux que perſonne ne ſoit exclu des bienfaits de Jéſus-Chriſt, en vertu d'un décret divin, comme Amyraut l'affirme dans ſa première propoſition.

3°. La dernière y eſt encore plus oppoſée. En effet, qu'entend ce Théologien par *le pouvoir & la faculté de croire ?* S'il entend un pouvoir naturel, c'eſt encore le pur Pélagianiſme. Suivant S. Auguſtin & ſelon la vérité, ce pouvoir eſt nul, s'il n'eſt prévenu par la prédication de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, & par une grâce qui incline la volonté à croire. Pluſieurs milliers d'infidèles n'ont jamais entendu parler de Jéſus-Chriſt, d'autres auxquels il a été prêché n'y ont pas cru. Ils n'ont donc pas reçu de Dieu la grâce intérieure & efficace de la foi, ou le ſecours néceſſaire *pour uſer ſagement de leur pouvoir.* Or, encore une fois, il eſt impoſſible que Dieu accorde ou refuſe une grâce, ſoit extérieure, ſoit intérieure, ſans l'avoir voulu & réſolu par un décret, donc il eſt faux que les Infidèles n'aient pas été exclus d'un très-grand bienfait de Jéſus-Chriſt en vertu d'un décret divin. Mais il ne s'enſuit pas de là qu'ils n'en aient reçu aucun bienfait. Ainſi le ſyſtême d'Amyraut n'eſt qu'un tiſſu d'équivoques & de contradictions.

Le traducteur de Mosheim l'a remarqué dans une note. Il convient d'ailleurs que la doctrine de Calvin touchant la Prédeſtination abſolue eſt dure, terrible, fondée ſur les notions les plus indignes de l'Être-Suprême. « Que fera donc, » dit-il, le vrai Chrétien pour trouver la » conſolation qu'aucun ſyſtême ne peut lui » donner? il détournera ſes yeux des décrets » cachés de Dieu, qui ne ſont deſtinés ni à » régler nos actions, ni à nous conſoler ici » bas; il les fixera ſur la miſéricorde de Dieu » manifeſtée par Jéſus-Chriſt, ſur les promeſſes » de l'Evangile, ſur l'équité du gouvernement » actuel de Dieu & de ſon jugement futur ».

Ce langage n'eſt ni plus juſte ni plus ſolide que celui d'Amyraut. 1°. Il s'enſuit que les réformateurs n'ont été rien moins que de vrais Chrétiens, puiſqu'au lieu de détourner les yeux des Fidèles des décrets cachés de Dieu, il les ont expoſés ſous un aſpect horrible, capable de glacer d'effroi les plus hardis; 2°. il eſt abſurde de ſuppoſer que les décrets cachés de Dieu peuvent être contraires aux deſſeins de miſéricorde qu'il nous a manifeſtée par Jéſus-Chriſt; or ceux-ci ſont évidemment deſtinés à nous conſoler & à nous encourager ici-bas; 3°. il ne dépend pas de nous de fixer nos yeux ſur les promeſſes de l'Evangile, ſans faire attention à ſes menaces, & à ce que S. Paul a dit touchant la prédeſtination & la reprobation; 4°. il y a de l'ignorance ou de la mauvaiſe foi à ſuppoſer qu'il n'eſt aucun milieu entre le ſyſtême pélagien des Arméniens, d'Amyraut &c., & la doctrine horrible de Calvin. Nous ſoutenons qu'il y en a un, c'eſt le ſentiment des Théologiens Catholiques les plus modérés. Fondés ſur l'Ecriture-Sainte & ſur la Tradition univerſelle de l'Egliſe, ils enſeignent que Dieu veut ſincèrement le ſalut de tous les hommes ſans exception, que par ce motif « il a établi Jéſus-Chriſt » victime de propitiation, par la foi en ſon » ſang, afin de démontrer ſa juſtice, & afin » de pardonner les péchés paſſés ». *Rom.* c. 3, ℣. 25. Conſéquemment que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes & pour chacun d'eux en particulier, & que Dieu donne à tous des grâces intérieures de ſalut, non dans la même meſure, ou avec la même abondance, mais ſuffiſamment pour que tous ceux qui y correſpondent parviennent à la foi & au ſalut. Dieu les diſtribue à tous, non en conſidération de leurs bonnes diſpoſitions naturelles, des bons déſirs qu'ils ont formés, ou des bonnes actions qu'ils ont faites par les forces naturelles de leur libre arbitre, mais en vertu des mérites de Jéſus-Chriſt rédempteur de tous, & victime de propitiation pour tous, 1 *Tim.* c. 2, ℣. 4, 5, 6. C'eſt une erreur groſſière de Pélage, d'Arminius, d'Amyraut, des Proteſtans, des Janſéniſtes, &c, de croire qu'aucune grâce de Jéſus-Chriſt n'eſt accordée qu'à ceux qui le connoiſſent & qui croient en lui; au mot *Grâce*, §. 2, & au mot *Infidèle*, nous avons prouvé le contraire.

A la vérité nous ne ſommes pas en état de vérifier en détail la manière dont Dieu met la foi & le ſalut à la portée des Lapons & des Nègres, des Chinois & des Sauvages, de connoître la quantité & la nature des grâces qu'il leur donne; mais nous n'avons pas plus beſoin de le ſavoir que de découvrir les reſſorts par leſquels Dieu fait mouvoir cet univers, ou de ſavoir les motifs de l'inégalité prodigieuſe qu'il met entre les dons naturels qu'il accorde à ſes créatures. S. Paul, dans ſon Epître aux Romains, ne fait pas conſiſter la Prédeſtination en ce que Dieu donne beaucoup de grâces de ſalut aux uns, pendant qu'il n'en donne point du tout aux autres, mais en ce qu'il accorde aux uns la grâce actuelle de la foi, ſans l'accorder de même aux autres. Nous ne voyons pas en quoi ce décret de prédeſtination peut troubler notre repos & notre confiance en Dieu; convaincus par notre propre expérience de la miſéricorde & de la bonté infinie de Dieu à notre égard, nous tourmenterons-nous par la folle curioſité de ſavoir comment il en agit envers tous les autres hommes?

En troiſième lieu, il y a une remarque importante à faire ſur les progrès de la préſente diſpute chez les Proteſtans. En parlant des décrets de Dordrecht, Mosheim a obſervé que

quatre provinces de Hollande refusèrent d'y souscrire, qu'en Angleterre ils furent rejetés avec mépris, & que dans les Eglises de Brandebourg, de Brême, de Genève même, l'Arminianisme a prévalu, il ajoute que les cinq articles de doctrine condamnés par ce synode sont le sentiment commun des Luthériens & des Théologiens Anglicans. *Voyez* ARMINIENS. De même en parlant d'Amyraut, il dit que ses sentimens furent reçus non-seulement par toutes les Universités huguenotes de France, mais qu'ils se répandirent à Genève & dans toutes les Eglises réformées de l'Europe, par le moyen des réfugiés François. Comme il a jugé que ces sentimens sont le pur Pélagianisme, il demeure constant que cette hérésie est actuellement la croyance de tous les Calvinistes, & que du Prédestinatianisme outré de leur premier maître ils sont tombés dans l'excès opposé. D'autre part, puisqu'il avoue que les Luthériens & les Anglicans suivent les opinions d'Arminius, & qu'après la condamnation de celui-ci ses partisans ont poussé son système beaucoup plus loin que lui, nous avons droit de conclure que les Protestans en général sont devenus Pélagiens. Mosheim confirme ce soupçon par la manière dont il a parlé de Pélage & de sa doctrine, *Hist. Eccl.* cinquième siècle, 2 part. c. 5, §. 23 & suiv. Il ne l'a blâmée en aucune façon. Pour comble de ridicule, les Protestans n'ont jamais cessé d'accuser l'Eglise Romaine de Pélagianisme. Ce phénomène théologique est assez curieux; le verrons-nous arriver parmi ceux de nos Théologiens auxquels on peut justement reprocher le sentiment des Prédestinatiens?

UNIVERSITÉ, école ou collége dans lequel on enseigne toutes les sciences. La première observation que nous avons à faire sur ce terme est que la fondation des *universités* dans le douzième & le treizième siècles, est un monument authentique du zèle dont les ecclésiastiques on toujours été animés pour l'instruction des jeunes gens, pour la conservation & le progrès des études. Dès l'origine, les *Universités* ont été établies sous l'autorité des souverains Pontifes aussi-bien que du Gouvernement, parce que l'on a regardé cette institution comme un acte de Religion, & l'étude de la Religion comme l'une des plus importantes. Les chaires des différentes facultés furent d'abord remplies par des Clercs ou par des Moines, parce qu'ils étoient alors les seuls qui eussent conservé du goût pour les sciences. *Voyez* LETTRES, SCIENCE.

De toutes les *Universités* de l'Europe, celle de Paris est incontestablement la plus célèbre, elle jouit de sa réputation depuis six cents ans. Sans vouloir déroger au mérite des autres facultés, la Théologie est celle qui a fourni le plus grand nombre de savans distingués. Si la gloire de cette école paroît moins brillante aujourd'hui qu'autrefois, ce n'est pas que les connoissances y soient plus bornées, les talens plus rares, les professeurs moins habiles qu'autrefois, mais c'est que la multitude des hommes instruits ayant beaucoup augmenté dans tous les états de la société, il est plus difficile à un savant de se faire remarquer dans la foule, & d'effacer ses contemporains, que dans les siècles précédens, lorsque les sciences étoient moins cultivées qu'à présent.

Ce n'est point à nous de faire l'histoire de cette école fameuse, ni de parcourir les divers états par lesquels elle a passé, ce sujet tient plus à la littérature qu'à la partie dont nous sommes chargés. Mais quiconque aura lu l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, ou l'*Histoire littéraire de la France*, verra que dans tous les siècles écoulés depuis son institution, presque tous les savans qui se sont fait un nom dans le Royaume étoient membres ou élèves de l'*Université* de Paris.

Les Critiques, soit Catholiques, soit Protestans qui ont examiné l'état des sciences parmi nous dans les bas siècles, à commencer depuis le onzième, nous paroissent avoir fait avec trop de rigueur la censure des défauts qu'ils ont cru apercevoir dans l'enseignement public. En blâmant les abus, il n'auroit pas fallu perdre de vue le fond des études, & l'utilité qui en a résulté. Il est constant que dans les temps les plus ténébreux l'étude de l'Ecriture-Sainte & de la tradition, vraies sources de la Théologie, n'a jamais été interrompue, & qu'elle s'est ranimée depuis la fondation des *Universités*. Peut-être le commun des étudians & des Maîtres se bornoient-ils à la Scolastique, qui étoit le goût dominant, mais ce n'est pas par le degré de capacité des Théologiens du commun qu'il faut juger du mérite des hommes de génie qui ont reçu en naissant la vocation à l'étude de cette science. Parmi ceux mêmes qui étoient chargés de l'enseigner, & forcés de s'assujettir à la méthode régnante, il y en a eu plusieurs qui en ont secoué le joug dans des ouvrages détachés, qui y ont montré une capacité & des connoissances supérieures, & il n'est aucun siècle dans lequel on ne puisse en citer. *Voyez* SCOLASTIQUE.

Aujourd'hui que les secours pour les divers genres d'érudition sont multipliés, les méthodes abrégées & perfectionnées, le nombre des livres augmenté à l'infini, l'on est étonné de ce qu'il y a si peu d'hommes qui se distinguent dans les *Universités* par des talens éminens. Disons sans hésiter qu'il y en auroit davantage, si on le vouloit. Que l'on rétablisse les motifs d'émulation qui subsistoient dans les siècles précédens, que les places & les dignités ecclésiastiques soient

données au mérite, au travail, aux services & non à la naissance, nous pourrons espérer de voir renaître parmi nous des hommes tels que Pétau, Sirmond, Mabillon, Arnaud & Bossuet.

V O

VOCATION, Ce terme dans le Nouveau Testament signifie ordinairement le bienfait que Dieu a daigné accorder aux Juifs & aux Gentils en les appelant à croire en Jésus-Christ, par la prédication de l'Evangile. S. Paul nomme constamment les Fidèles, les bien-aimés de Dieu, appelés à la sainteté : *dilectis Dei*, *vocatis sanctis*, Rom. c. 1, ℣. 7, &c. S. Pierre, *Epist.* 1, c. 1, ℣. 10, les exhorte à rendre certaine, par des bonnes œuvres, leur *vocation* & le choix que Dieu a fait d'eux. En second lieu, *vocation* désigne aussi la destination d'un homme à un ministère particulier, ainsi S. Paul se dit appelé à l'Apostolat, *vocatus Apostolus*, Rom. c. 1, ℣. 1. Il décide que personne ne doit s'attribuer l'honneur du Pontificat, s'il n'y est appelé de Dieu, comme Aaron, *Hébr.* c. 5, ℣. 4. En troisième lieu, il exprime l'état dans lequel étoit un homme lorsqu'il a été appelé à la foi. « Voyez votre *vocation*, dit l'Apôtre, » 1 *Cor.* c. 1, ℣. 16., il n'y a parmi vous ni » beaucoup de sages ou de savans, ni beaucoup » d'hommes puissans, ni un grand nombre de » nobles ». Et c. 7, ℣. 20, que chacun demeure » dans la *vocation*, ou dans l'état de vie dans » lequel il a été appelé à la foi, circoncis ou » incirconcis, libre ou esclave, marié ou célibataire. ».

Mais il y a quelques passages de S. Paul dans lesquels le mot de *vocation* mérite une attention particulière. *Rom.* c. 8, ℣. 28, il dit : « Nous » savons que tout contribue au bien de ceux » qui aiment Dieu, *secundùm propositum*. Car » ceux qu'il a prévus, il les a aussi prédestinés » à devenir conformes à l'image de son Fils... » Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; » ceux qu'il a appelés, il les a rendus justes, » il les a aussi glorifiés ». Il est question de savoir ce que S. Paul entend par *vocation selon le dessein de Dieu*, ou ce que signifie *propositum* dans le style de cet Apôtre.

Rom. c. 4, ℣. 5, il dit : « Au fidèle qui croit » en celui qui justifie l'impie, sa foi est réputée » à justice, *selon le dessein* de la grâce de Dieu »; c. 9, ℣. 11, après avoir parlé de Jacob & d'Esaü, il observe qu'avant leur naissance, & avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal « il fut dit, » non en vertu de leurs œuvres, mais d'une » *vocation* divine, *l'aîné sera le serviteur du cadet*, » afin que *le dessein de Dieu* fût accompli selon » son choix ». *Ephes.* c. 1, ℣. 5, « Dieu nous a » prédestinés à être adoptés pour ses enfans, » par Jésus-Christ & pour lui, *selon le dessein* » de sa volonté »; S. Paul le répète, *ibid.* ℣. 11. Enfin 2 *Tim.* c. 1, ℣. 9, « Dieu nous a délivrés & nous a appelés par sa *vocation* sainte, » non selon nos œuvres, mais *selon son dessein* » & sa grâce qu'il nous a donnée en Jésus-Christ » avant la révolution des temps ». Dans tous ces passages le dessein de Dieu est exprimé par *propositum*.

Après les avoir comparés, il nous paroît évident que par ce terme S. Paul a entendu le dessein que Dieu a eu en appelant à la foi ceux qu'il lui a plu, non à cause de leurs mérites présens ou futurs, mais par un choix très-libre & très-gratuit; dessein & choix qui sont une vraie prédestination, puisque Dieu n'exécute rien dans le temps, sans l'avoir résolu de toute éternité. Aussi S. Augustin, l. 2, *contra duas Epist. Pelag.* c. 9, n. 22, a cité ces mêmes passages, & les a ainsi expliqués contre les Pélagiens, qui entendoient par *propositum*, non le dessein gratuit & miséricordieux de Dieu, mais le bon dessein ou les bonnes dispositions de l'homme.

Le saint Docteur dit à ce sujet : « Ces gens-» là ignorent que quand il est parlé de ceux » qui ont été appelés *selon le dessein*, il est » question, non du dessein de l'homme, mais » de celui de Dieu, par lequel il a élu avant » la création du monde ceux qu'il a prévus & » prédestinés à être conformes à l'image de son » Fils. Car tous ceux qui ont été appelés ne » l'ont pas été *selon le dessein*, puisqu'il y a » beaucoup d'appelés & peu d'élus; ceux-là ont » donc été appelés *selon le dessein*, qui ont été » élus avant la création du monde ». Les partisans de la prédestination absolue ont trouvé bon de supposer que par *les élus* S. Augustin a entendu les bienheureux, & par *le dessein de Dieu*, la prédestination à la gloire éternelle. Il n'en est rien. 1°. Il s'agissoit seulement dans cet endroit de prouver contre les Pélagiens que la Prédestination à la grâce & à la foi est purement gratuite, indépendante de tout mérite & de toute bonne disposition de la part de l'homme; jamais il n'y a eu aucune dispute entre S. Augustin & les Pélagiens touchant la prédestination à la gloire éternelle; si donc le saint Docteur semble confondre quelquefois ces deux Prédestinations, cela ne peut pas obscurcir le vrai sens des paroles de S. Paul; 2°. il est évident que dans tous les passages cités l'Apôtre s'est uniquement proposé de prouver que la grâce de la foi accordée, soit aux Juifs, soit aux Gentils, n'a pas été la récompense de leurs œuvres ni de leurs vertus, mais une grâce, un don gratuit de la miséricorde de Dieu. A quel propos S. Augustin auroit-il détourné ce sens? 3°. Lorsque S. Paul & S. Augustin disent que les Fidèles sont prédestinés de Dieu à être conformes à l'image de son Fils, il ne s'agit pas d'une conformité dans la gloire éternelle, mais

dans la sainteté & la vertu. 1 *Cor.* c. 15, ℣. 49, l'Apôtre dit : « De même que nous avons porté » l'image de l'homme terrestre, portons aussi » l'image de l'homme céleste ». 2 *Cor.* c. 3, ℣. 18, après avoir parlé de l'aveuglement des Juifs, il ajoute : « Pour nous qui voyons la gloire du » Seigneur à découvert, nous sommes trans- » formés en son image, & nous allons de » clarté en clarté, comme éclairés par l'esprit » de Dieu ». *Coloss.* c. 3, ℣. 10, « Revétez- » vous de l'homme nouveau qui devient tel » par la connoissance, selon l'image de celui » qui l'a créé ». Ce n'est point là une conformité dans la gloire. 4°. Enfin lorsque S. Augustin dit que tous n'ont pas été appelés *selon le dessein de Dieu*, il entend évidemment que tous n'ont pas correspondu à ce dessein; & qu'en citant le mot *beaucoup d'appelés mais peu d'élus*, il a entendu, comme l'Evangile & comme S. Paul, que peu de personnes ont correspondu à leur *vocation* à la foi, puisque S. Paul nomme constamment les Fidèles, *les Elus de Dieu*. Voyez Prédestination.

L'on convient généralement que pour embrasser l'état ecclésiastique ou l'état religieux, il faut y être appelé par une *vocation* spéciale de Dieu. Comme ces deux états imposent des devoirs particuliers, & souvent pénibles à ceux qui y sont engagés, on ne peut espérer de les remplir à moins que l'on ne reçoive de Dieu les grâces nécessaires, & il y auroit de la témérité à les attendre, si l'on avoit disposé de soi-même contre la volonté de Dieu. Sans doute il ne révèle point à chaque particulier le sort qu'il lui destine, mais il y a des signes par lesquels on peut juger prudemment que l'on est appelé à tel état plutôt qu'à tel autre. Une inclination constante & long-temps éprouvée à s'y consacrer, un goût décidé pour les pratiques & les devoirs qu'il impose, un long exercice des vertus qu'il exige, un détachement absolu de tout intérêt & de tout motif temporel, voilà des marques non équivoques d'une *vocation* solide. C'est pour s'en assurer qu'ont été établis les divers ordres de la cléricature & les séminaires pour l'état ecclésiastique, les épreuves & le noviciat pour l'état religieux. Ceux qui ont de la peine à s'y soumettre doivent se défier beaucoup de leur *vocation*, & craindre que les engagemens qu'ils formeront ne soient pour eux une source de malheur pour ce monde & pour l'autre.

Ces considérations nous font comprendre la griéveté du crime des parens qui veulent forcer la *vocation* de leurs enfans, ceux qui séduisent ces derniers & leur persuadent faussement que tel état leur convient, qui leur en représentent les avantages, sans leur en exposer les devoirs & les inconvéniens, &c. Mais par la vigilance & les précautions qu'apportent les Pasteurs dans l'examen des sujets, le malheur des fausses *vocations* est beaucoup plus rare qu'on ne le croit communément dans le monde.

VŒU, promesse que l'on fait à Dieu d'une chose que l'on croit lui être agréable, & à laquelle on n'est pas obligé d'ailleurs. C'est ce qu'entendent les Théologiens, lorsqu'ils disent que le *vœu* est *promissio de meliori bono*. Promettre à Dieu d'accomplir tel commandement qu'il nous fait, ou d'éviter telle chose qu'il nous défend, ce n'est pas un *vœu*, parce que nous y sommes obligés d'ailleurs par sa loi.

Est-il permis & louable de faire des *vœux*, & lorsqu'on en a fait est-on obligé de les accomplir? Cela ne peut être mis en question que par ceux qui ne veulent pas avouer qu'il y a des bonnes œuvres de surérogation, que Jésus-Christ nous a donné des conseils de perfection, & qu'il y a du mérite à les pratiquer. C'est une erreur des Protestans que nous avons réfutée ailleurs. *Voyez* Œuvres, Conseils Evangéliques. Quand le bon sens ne suffiroit pas pour nous persuader le contraire, l'histoire sainte nous en convaincroit.

En effet Dieu n'a pas dédaigné les *vœux* que lui ont fait les Patriarches : Jacob promet à Dieu de lui offrir la dîme de tous les biens que sa Providence daignera lui accorder, & ce *vœu* est agréé de Dieu, *Gen.* c. 28, ℣. 22; c. 31, ℣. 13. Ainsi en avoit agi Abraham, en donnant à Melchisédech la dîme des dépouilles qu'il avoit reprises sur les Rois qu'il avoit vaincus, c. 14, ℣. 20. David fait *vœu* de bâtir un temple au Seigneur, & Dieu lui promet que cela sera exécuté par son fils, 2 *Reg.* c. 7, ℣. 13; *Ps.* 131, ℣. 2. Les principaux Israélites s'obligent à contribuer aux frais de cet édifice, & ils accomplissent leur *vœu*, 1 *Paral.* c. 29, ℣. 9.

Les Livres de Moïse contiennent plusieurs lois touchant les différens *vœux* que l'on pouvoit faire touchant l'obligation & la manière de les accomplir. Nous voyons, *Levit.* c. 27, ℣. 1, qu'un homme ou une femme libre pouvoient se vouer au service du Seigneur dans son tabernacle, qu'un père pouvoit y consacrer un de ses enfans ou un esclave. Dans la suite on nomma ces derniers *Nathinéens*, donnés à Dieu. *Voyez* ce mot. S'ils n'accomplissoient pas ce *vœu*, ils devoient être rachetés par un prix que la loi avoit fixé. Nous lisons encore, *Num.* c. 6, ℣. 1, qu'un homme ou une femme pouvoient faire le *vœu* du Nazaréat pour un temps ou pour toujours, & que ce *vœu* les obligeoit à certaines abstinences; il est dit, ℣. 8, qu'un Nazaréen est consacré à Dieu, *Sanctus Domino*, Samson, Samuël, Jean-Baptiste en sont des exemples. *Voyez* Nazaréat, Rechabites. Nous avons parlé de la fille de Jephté en son lieu. *Voyez* Jephté. L'obligation d'accomplir les

vœux eſt clairement établie, *Deut.* c. 23, ℣. 21; *Job*, c. 22, ℣. 27; *Pſ.* 65, ℣. 13; *Eccl.* c. 5, ℣. 3, &c.

Quoique les Proteſtans aient beaucoup déclamé contre les *vœux* en général, les commentateurs Anglois de la Bible de Chais, dans leurs notes ſur le Lévitique & ſur les nombres, ont très-bien expliqué la nature des *vœux* dont il y eſt parlé, ils en ont reconnu la ſainteté & l'obligation de les accomplir.

Cependant quelques Incrédules ont prétendu qu'un *vœu* conditionnel, tel que celui de Jacob, eſt indécent; c'eſt, diſent-ils, une eſpèce de marché fait avec la Divinité, par lequel l'homme ſemble lui impoſer des lois & lui preſcrire des conditions, conduite intéreſſée & mercénaire que Dieu ne peut pas approuver. Fauſſe déciſion. Lorſque Jacob dit: « ſi le Seigneur daigne „ me protéger, me ramener ſain & ſauf, & „ m'accorder ſes bienfaits, je lui donnerai la „ dîme de tout ce que je poſſéderai ». Ce n'eſt ni un marché, ni une marque d'ambition, mais une promeſſe de reconnoiſſance; Jacob ſe preſcrit à lui-même, & non à Dieu, une loi à laquelle il n'étoit pas tenu d'ailleurs. S'il n'avoit reçu de Dieu aucun bien temporel, il n'auroit pas pu lui en payer la dîme; ſi Anne, mère de Samuël n'avoit pas obtenu de Dieu un fils en conſéquence de ſon *vœu*, elle n'auroit pas été dans le cas de le conſacrer au Seigneur; ſi les compagnons de Jonas n'avoient pas été ſauvés du naufrage, ils n'auroient pas été dans l'obligation d'accomplir les *vœux* qu'ils avoient faits au fort de la tempête, *Jon.* c. 1, ℣. 16. Puiſqu'il eſt louable de témoigner à Dieu de la reconnoiſſance, il eſt louable auſſi de le lui promettre.

Puiſqu'il a plu au Seigneur d'agréer les *vœux* des hommes ſous la loi de nature, & ſous celle de Moïſe, y a-t-il des raiſons de croire qu'il n'en veut plus ſous celle de l'Evangile? Ce ſeroit à ceux qui les blâment de le prouver. On ne peut pas les enviſager comme des pratiques de la loi cérémonielle, puiſqu'ils ſont plus anciens que cette loi, & que les Apôtres mêmes en ont fait. Poſtérieurement au Concile de Jéruſalem dans lequel il avoit été décidé que les cérémonies Moſaïques ne ſervoient plus de rien au ſalut, *Act.* c. 15, S. Paul fit encore le *vœu* du Nazaréat & l'accomplit à Jéruſalem, c. 18, ℣. 18; c. 21, ℣. 16. Au mot *Célibat* nous avons cité ce qu'a dit Jéſus-Chriſt de ceux qui l'ont embraſſé *pour le royaume des Cieux*; qu'ils l'aient fait par un *vœu*, ou par une réſolution ferme & irrévocable, cela eſt égal. Puiſque Jéſus-Chriſt a donné des conſeils de perfection, & qu'il y a du mérite à les pratiquer, il y en a auſſi à le promettre par un *vœu*, & c'eſt à quoi engagent les *vœux* ſolemnels de Religion.

Ceux qui ſoutiennent le contraire ont prétendu que ces *vœux* ont été inconnus dans l'Egliſe juſqu'au 4°. ſiècle, que c'eſt S. Baſile qui les y a introduits, ou du moins qui en a parlé le premier. Ils ſont dans l'erreur. 1°. S. Paul, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 11 & 12, parlant des jeunes veuves qui veulent ſe remarier, dit qu'*elles ont violé leur premier engagement*, *primam fidem irritam fecerunt*. Nous ſoutenons que cela doit s'entendre d'un *vœu* ou d'une promeſſe ſolemnelle que ces femmes avoient fait de vivre dans la continence; ainſi l'entendent les interprètes Catholiques & les Proteſtans les plus ſenſés. On ne peut pas prouver que les filles d'un certain âge ne fuſſent pas admiſes dès lors à faire de même; S. Ignace les met de pair, *Epiſt. ad Smyrn.* n. 13.

2°. Au 3°. ſiècle Tertullien appelle les Vierges, *les épouſes du Seigneur*, des perſonnes *conſacrées au ſiècle futur*, & qui ont mis *un ſceau à leur chair*; il fait mention expreſſe du *vœu de continence*, *de Virgin. Velandis*, c. XI. S. Cyprien, *Epiſt.* 62, (*al* 4) *ad Pompon.* Parlant des Vierges, dit: « Si par un engagement de fidé- „ lité, *ex fide*, elles ſe ſont conſacrées à Jéſus- „ Chriſt, qu'elles perſévèrent en vivant dans la „ pureté & la chaſteté ». Il regarde l'infidélité d'une Vierge comme un adultère commis contre Jéſus-Chriſt. Cela ſuppoſe une promeſſe ou un *vœu* qu'elles ont fait.

3°. Le Concile d'Ancyre tenu l'an 313, avant l'épiſcopat de S. Baſile, décide, *Can.* 19, que toutes celles qui violeront leur profeſſion de virginité ſeront ſoumiſes comme les bigames à un ou deux ans d'excommunication; celui de Valence en Dauphiné, l'an 374, veut qu'on leur diffère la pénitence juſqu'à ce qu'elles aient pleinement ſatisfait à Dieu. Il n'auroit pas été juſte de leur infliger une peine, ſi elles n'avoient pas fait un *vœu*. Cette diſcipline fut confirmée par le Concile général de Chalcédoine, & par pluſieurs autres tenus en Occident, elle étoit donc la même chez les Grecs & chez les Latins. Auſſi la pratique des *vœux* monaſtiques a perſévéré conſtamment & dure encore chez les Neſtoriens, chez les Eutychiens ou Jacobites, chez les Maronites Syriens, & chez les Grecs ſchiſmatiques.

Si les prétendus réformateurs avoient été mieux inſtruits, ils n'auroient pas déclamé avec tant d'indécence contre les *vœux* en général, ſur-tout contre les *vœux* ſolemnels de Religion, ils auroient reſpecté les Monaſtères, & ils n'auroient pas fourni aux Incrédules les invectives que ces derniers ne ceſſent de répéter. Ils diſent que c'eſt attenter aux droits de Dieu de nous priver de la liberté naturelle qu'il nous a donnée, qu'il y a de la témérité à nous impoſer nous-mêmes une obligation perpétuelle, ſans ſavoir ſi nous aurons la force & la conſtance de la remplir. Ordinairement les *vœux* ſont un effet de la légéreté de la

de la jeuneſſe, d'un accès de mélancolie paſſagère, de la ſéduction ou du deſpotiſme des parens, & ſont preſque toujours ſuivis d'un repentir amer; loin d'être utiles à la ſociété ils la privent des ſervices que pourroient lui rendre des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui ſe vouent à la clôture & à l'inutilité.

Folle cenſure s'il en fut jamais; déja nous en avons démontré l'abſurdité aux mots *Célibat*, *Moine*, *Religieuſe*, mais nous ne devons pas nous laſſer de répondre à des reproches toujours renaiſſans & variés en cent manières. Ceux qui les font devroient commencer par prouver que l'homme eſt né avec une liberté naturelle illimitée, que c'eſt un bien pour lui, par conſéquent que toute loi quelconque eſt un attentat contre ce don de la nature. Nous ſoutenons au contraire qu'une telle liberté ſeroit pour lui à tous égards le plus grand de tous les maux. Comme la plupart de nos ſemblables ſont nés avec plus de penchant au vice qu'à la vertu, le plus grand avantage pour eux & pour la ſociété ſeroit qu'ils fuſſent enchaînés d'abord; Dieu l'a ainſi décidé, en diſant qu'il eſt bon à l'homme de porter le joug dès l'enfance, *Thren.* c. 3, ℣. 27. Tel eſt devenu méchant & dépravé, qui auroit été très-vertueux s'il avoit vécu ſous l'empire d'une loi qui eût écarté de lui les tentations du vice. Enfin ſi la liberté eſt un don ſi précieux, il faut laiſſer à chacun la liberté de choiſir tel état, & d'embraſſer tel genre de vie qu'il lui plaît.

Puiſque la Religion a le pouvoir de nous faire aimer les lois qui nous ſont impoſées par les hommes, pourquoi ne réuſſiroit-elle pas à nous faire chérir celles que nous nous ſommes preſcrites par un choix libre & réfléchi? Jéſus-Chriſt dit: « Chargez-vous de mon joug, il eſt doux, „ & mon fardeau eſt léger, vous y trouverez „ le repos de vos ames ». *Matth.* c. 11, ℣. 29. Ceux qui ſe ſentent appelés par une inclination conſtante à ſe charger du joug des conſeils Evangéliques peuvent-ils ſe défier de cette parole du Sauveur?

Quand il ſeroit vrai qu'un grand nombre s'en repentent dans la ſuite, il s'enſuivroit ſeulement qu'ils ſont naturellement inconſtans, & qu'ils n'auroient pas été plus heureux dans un autre état. La plupart de ceux qui ſe ſont engagés dans le mariage s'en repentent de même; de là nos Philoſophes ont conclu que le divorce devroit être permis; ils ont auſſi mal raiſonné ſur un de ces ſujets que ſur l'autre. Il n'eſt certainement pas de l'intérêt de la ſociété de favoriſer l'inconſtance humaine, il n'y auroit plus rien de ſolide, ni de ſtable dans la vie civile. On voit tous les jours des hommes auſſi ennuyés de leur liberté que les autres le ſont de leur engagement, mais ce ne ſont pas ceux qui rendent le plus de ſervice au public. Au reſte nous avons déja obſervé plus d'une fois que cette prétendue multitude de perſonnes dégoûtées de leur état, repentantes & malheureuſes dans les cloîtres, ſont une fauſſe imagination des Incrédules.

On ne doit pas être ſurpris de voir des écrivains ſans religion condamner tout ce qui ſe fait par religion; mais il y a lieu de s'étonner lorſque l'on en trouve qui ſe donnent pour Chrétiens, & qui déclament contre les *vœux* d'une manière plus ſcandaleuſe que les Incrédules mêmes. C'eſt ce qu'a fait l'auteur de l'ouvrage intitulé: *les Inconvéniens du Célibat des Prêtres*, c. 16. Il a compilé toutes les objections des Proteſtans, il n'y a rien ajouté que des abſurdités & des contradictions. Il dit d'abord qu'il eſt juſte & louable de vouer à Dieu une partie de ce qui nous appartient, mais que cela eſt ſuperflu, parce Dieu n'en a pas beſoin, & que cela ne tourne qu'au profit de ſes miniſtres.

Il ne nous eſt pas donné de concevoir en quel ſens des offrandes ſuperflues peuvent être juſtes & louables. Quoique Dieu n'ait beſoin de rien, il avoit cependant ordonné des offrandes dans l'Ancien Teſtament, & Jéſus-Chriſt les a louées dans l'Evangile, *Matt.* c. 5, ℣. 24; *Luc.* c. 21, ℣. 3 & 4, &c. « J'ai dit au Seigneur: Vous „ êtes mon Dieu, vous n'avez pas beſoin de „ mes biens ». C'étoit le langage de David, Pſ. 15, ℣. 2. Perſonne néanmoins ne fit jamais au Seigneur de plus riches offrandes que ce Roi; Salomon ſon fils s'exprimoit de même, & n'en ſuivit pas moins ſon exemple. Du moins les Holocauſtes ne tournoient point au profit des Prêtres, puiſque tout la victime étoit conſumée par le feu; nous ne voyons pas non plus en quoi ils ont profité des dons de David & de Salomon. *Voyez* Offrande.

Notre Critique prétend que le Nazaréat n'obligeoit à rien de gênant; il ſe trompe. Dans les climats chauds une longue chevelure eſt incommode, les Orientaux ſe ſont toujours raſé la tête, ils le font encore aujourd'hui. L'abſtinence des liqueurs fortes leur eſt plus difficile qu'à nous; les Mahométans à qui leur loi en interdit l'uſage y ſuppléent par le moyen de l'opium. Il eſt probable d'ailleurs que les Nazaréens étoient encore aſſujettis à d'autres obſervances dont l'Ecriture n'a point parlé. *Voyez* Nazaréat.

Il y a, continue le même cenſeur, des *vœux* illégitimes, il y en a de téméraires; notre volonté eſt trop inconſtante pour ſupporter des chaînes éternelles. Nous répondons qu'il y a auſſi des mariages illégitimes, & un très-grand nombre ſont téméraires, ils ſont cependant indiſſolubles, dès qu'ils ne ſont pas nuls. Encore une fois, l'on ne peut pas faire une ſeule objection contre les *vœux* perpétuels, qui ne puiſſe ſe tourner contre l'indiſſolubilité du mariage. Un *vœu* téméraire peut être commué, quelquefois on peut en être diſpenſé; on

permet ſouvent à un Religieux mécontent de ſon Ordre, de paſſer dans une autre, &c. Les perſonnes mariées n'ont pas les mêmes reſſources, parce que l'intérêt de la ſociété s'y oppoſe.

Pour fixer, dit-il, notre inconſtance, c'eſt un mauvais moyen d'aſſervir le corps, en laiſſant les déſirs libres, & de mettre nos penchans en contradiction avec nos devoirs; s'il avoit réfléchi avant d'écrire, il auroit compris que le *vœu* de chaſteté, par exemple, ne laiſſe pas plus libre les déſirs de l'incontinence, que le mariage ne laiſſe libres les déſirs de l'adultère, & que tout déſir réfléchi d'une choſe illégitime eſt criminel par lui-même; il auroit ſenti que toute la loi qui nous gêne met en contradiction nos devoirs avec nos penchans, & que pour laiſſer un libre cours à notre inconſtance, il faudroit ſupprimer tous les engagemens & toutes les lois. Nous convenons que tout homme né avec un penchant violent à l'impudicité agiroit témérairement en faiſant le *vœu* de chaſteté, mais il ne s'enſuit rien; tous les hommes ne ſont pas dans ce cas, il en eſt un plus grand nombre pour qui la continence n'a rien de pénible.

Selon lui, tous les *vœux* poſſibles ne peuvent pas faire éclore une nouvelle vertu; les règles monaſtiques ne commandent que des puérilités, ne tendent qu'à exercer le deſpotiſme des chefs & à fatiguer inutilement la patience de ceux qui obéiſſent.

On croit entendre parler un Déiſte qui ſoutient que toutes les lois poſitives ne peuvent pas nous preſcrire une ſeule vertu qui ne ſoit déja commandée par la loi naturelle, que tout le reſte ne contribue en rien à la perfection de l'homme ni du citoyen. Il n'eſt pas beſoin de créer des vertus nouvelles, mais de pratiquer les anciennes; or la chaſteté, la pauvreté volontaire, l'obéiſſance, la piété, la charité fraternelle, la mortification, &c. ſont des vertus; nous l'avons prouvé en ſon lieu. C'eſt une abſurdité d'imaginer qu'un ſupérieur de religieux ne commande à ſes inférieurs que pour le plaiſir d'exercer ſon deſpotiſme & de fatiguer leur patience; on le feroit bientôt repentir de cet abus de ſon autorité.

Par décence ou par honte, l'auteur auroit dû s'abſtenir de répéter les invectives des Incrédules, d'écrire que le *vœu* d'obéiſſance eſt une renonciation à l'uſage de la raiſon, qui fait d'un être raiſonnable une brute & un automate. Ceux qui ont fait ce *vœu* pourront répondre qu'ils ont plus de raiſon & de bon ſens que ceux qui leur inſultent, puiſque ceux-ci ne font que déraiſonner. Que ſignifie en effet cette phraſe? «Le *vœu* de pauvreté eſt illuſoire, puiſqu'il conduit à ne manquer de » rien; l'indigence & la mendicité ſont une » tentation plus dangereuſe que les richeſſes». Nous ne concevons pas comment ceux qui ne manquent de rien ſont néanmoins dans l'indigence. L'auteur n'a pas vu qu'il lançoit un ſarcaſme contre Jéſus-Chriſt même. Ce Divin Maître envoyant ſes Diſciples prêcher l'Evangile leur défend de porter avec eux de l'argent ni des proviſions, *Math.* c. 10, ℣. 9; il leur demande enſuite; « lorſque je vous ai » envoyés, avez-vous manqué de rien? ils » lui répondent, non, Seigneur », *Luc*, 22, ℣. 35. S'enſuit-il de là que le commandement de Jéſus-Chriſt étoit illuſoire? Aux mots *Pauvreté* & *Mendiant*, nous avons juſtifié ceux qui imitent la conduite des Apôtres.

Oſerons-nous relever ce qu'a dit ce critique licencieux contre le *vœu* de chaſteté? «Il n'eſt » pas permis, dit il, de vouer ce qui n'eſt pas » en notre puiſſance; or l'Ecriture nous aſſure » que la continence eſt un don de Dieu, il » y a de la témérité à juger qu'il nous l'a » donnée ou qu'il nous la donnera, & à vou» loir l'y forcer». Morale ſcandaleuſe. Toute autre vertu eſt auſſi un don de Dieu, conclurons-nous qu'aucune n'eſt en notre puiſſance? Les Diſciples du Sauveur lui firent cette objection touchant la pauvreté, il leur répondit: « Cela eſt impoſſible ſelon les hommes, mais » cela eſt poſſible à Dieu» *Matth.* c. 19, ℣. 26. Il nous aſſure que nous obtiendrons de ſon père tout ce que nous lui demanderons avec confiance, c. 18, ℣. 19; c. 21, ℣. 20; il n'en a pas excepté la chaſteté. Ce n'eſt donc pas une témérité que de compter ſur cette promeſſe, & il eſt abſurde de ſuppoſer que prier avec confiance & perſévérance, c'eſt vouloir *forcer Dieu.* Jéſus-Chriſt nous exhorte à cette eſpèce d'importunité qui ſemble vouloir faire violence à Dieu, *Luc*, 11, ℣. 8, &c. Lorſque S. Paul commandoit la chaſteté à tous les Fidèles, il ſuppoſoit ſans doute qu'elle étoit en leur pouvoir, qu'ils pouvoient du moins l'obtenir de Dieu par leurs prières.

« Peut-on, continue notre diſſertateur, pro» mettre de n'avoir jamais de déſirs? ſi on les » a, il vaut mieux, dit S. Paul, ſe marier que » de brûler». Nous ſoutenons que l'on peut & que l'on doit promettre de n'avoir jamais de déſirs volontaires, réfléchis & délibérés, parce qu'ils ſont criminels; que les déſirs indélibérés, involontaires & auxquels on réſiſte, ne ſont pas des péchés, mais des épreuves pour la vertu. S. Paul ne commande ni ne conſeille le mariage à ceux qui ont des déſirs, mais à ceux qui ne ſont pas continens, *quod ſi non continent nubant*, 1 *Cor.* c. 7, ℣. 9. Ainſi par *brûler* S. Paul n'entend pas avoir des déſirs involontaires, mais y conſentir & y ſuccomber. Cette falſification du texte de l'Apôtre eſt un vol que l'auteur a fait aux Proteſtans.

Il ne ſert à rien de rappeler les crimes de

quelques Vierges infidelles à leur *vœu*, dont S. Jérôme a fait mention dans sa dix-huitième lettre à Eustochium ; il n'a pas rapporté de même toutes les turpitudes des filles non mariées & des femmes adultères, la liste en auroit été trop longue. Les vierges peu chastes ne sont pas tombées dans l'incontinence, parce qu'elles avoient fait des *vœux ;* elles y seroient tombées encore plus aisément si elles n'en avoient point fait. Il est absurde d'attribuer un crime aux précautions mêmes que l'on avoit prises pour s'en preserver. Si l'on veut y réfléchir, on verra qu'une personne qui a fait *vœu* de chasteté n'est obligée à rien de plus que celle qui est réduite à vivre dans le monde, sans pouvoir se marier.

L'âge auquel les lois ecclésiastiques & civiles permettent les *vœux* est assez mûr pour que les jeunes gens puissent savoir à quoi ils s'engagent & de quoi ils sont capables ; le temps des épreuves & du noviciat est assez long pour connoître par expérience les obligations, les peines, les inconvéniens de l'état religieux. En considérant les Communautés dans lesquelles on ne fait que des *vœux* simples, nous ne voyons pas qu'il en sorte un plus grand nombre de sujets qu'il n'en sort du noviciat des Monastères où l'on fait des *vœux* perpétuels. Il n'est donc pas vrai que ces derniers soient des cachots dans lesquels gémissent le repentir, le regret, le désespoir. En général, plus les Communautés observent une clôture sévère & inviolable, plus elles sont régulières, paisibles & heureuses ; quand il y arrive du désordre, il a toujours pour première cause la fréquentation des séculiers.

On ne cesse de répéter que les *vœux* monastiques enlèvent à la société une infinité de sujets qui pourroient lui être utiles. Nous soutenons au contraire que loin de les lui enlever, ces *vœux* lui assurent des services qui ne pourroient pas lui être rendus autrement d'une manière aussi efficace. Trouveroit-on beaucoup de personnes qui voulussent se consacrer au service des Hôpitaux, au soulagement des malades pauvres ou incurables, au soin des orphelins & des enfans abandonnés, à l'instruction des ignorans, & à d'autres œuvres de charité auxquelles le Clergé séculier ne peut pas suffire, s'il n'y en avoit pas un grand nombre des deux sexes qui le font par *vœu* & par motif de religion ; sans les *vœux*, aucun des établissemens destinés à secourir l'humanité souffrante, ne seroit ni stable ni solide.

Nous ajoutons encore que les Ordres mêmes qui gardent la clôture n'ont jamais été plus nécessaires qu'aujourd'hui. Dans un siècle corrompu par le luxe, par la licence des mœurs & par l'irréligion, dans lequel les revers de fortune sont fréquens, les mariages difficiles & souvent malheureux, il faut des asiles où puissent se retirer ceux qui n'ont rien à espérer dans le monde, où la vertu pauvre & méprisée puisse se cacher & trouver le repos, où la simplicité des mœurs fasse prescription contre la perversité publique, & serve d'apologie à l'Evangile. En dépit des clameurs de nos politiques incrédules, ces saintes retraites, presque aussi anciennes que le Christianisme, subsisteront autant que lui.

Ce qui regarde la validité ou la nullité, les dispenses, l'interprétation ou la commutation des *vœux* est plus du ressort des Canonistes que des Théologiens.

Vœux du Baptême. On appelle ainsi les promesses que fait un Cathécumène, lorsqu'avant d'être baptisé il renonce à Satan, à ses pompes & à ses œuvres. Ce préliminaire a été prescrit dans la rigueur pour les adultes qui renonçoient à l'Idolatrie ou au culte des Démons pour embrasser le Christianisme. Lorsqu'on baptise un enfant, c'est le Parrain & la Marraine qui font ces promesses au nom du baptisé, alors elles ne regardent point le passé, mais l'avenir.

Parmi les Hérétiques des derniers siècles, les uns avoient enseigné que les *vœux du Baptême* annulloient tous les autres *vœux ;* les autres, que les *vœux* du baptisé ne l'obligeoient pas à observer toute la Loi Chrétienne, mais seulement à croire en Jésus-Christ ; le Concile de Trente a condamné les uns & les autres, *sess.* 7, *de bapt.* can. 7 & 9.

Les Théologiens appellent aussi *vœu du Baptême* la volonté ou le désir de recevoir ce Sacrement, lorsqu'on ne peut pas le recevoir en effet ; dans ce sens, ils disent que le Baptême est absolument nécessaire, *vel in re, vel in voto*, pour être sauvé. *Voyez* Baptême. Dans le discours ordinaire, *vœu* signifie souvent *désir* ou *prière*.

VOYAGEUR. Ce terme se dit des Fidèles qui vivent sur la terre, par opposition aux Saints qui jouissent du bonheur éternel. La vie de ce monde est comparée à un voyage ou à un pélerinage dont la félicité éternelle est le terme : c'est l'idée qu'en donnoit déja le Patriarche Jacob, *Gen.* c. 47, ℣. 9. Les Saints regardent le Ciel comme leur véritable Patrie, & toutes leurs actions comme autant de pas qui les y conduisent.

Quelques Philosophes incrédules, attentifs à saisir toujours le sens le plus odieux d'un terme, ont dit que cette manière d'envisager la vie présente est pernicieuse, & qu'elle nous détache des devoirs de la vie sociale & civile & nous rend indifférens à l'égard de nos semblables ; c'est une erreur réfutée par l'expérience. Il est très-permis à un voyageur de s'arranger dans

une auberge, quelque court que doive être le séjour qu'il se propose d'y faire, il ne se croira pas dispensé des devoirs de l'humanité envers ceux qui y logent avec lui; il ne s'avisera pas de les inquiéter ni de leur refuser ses services, sous prétexte qu'il doit les quitter le lendemain. Les Epicuriens qui n'envisageoient que la vie présente, n'ont certainement pas été aussi bons citoyens que les Stoïciens qui appeloient aussi cette vie *un voyage;* sans avoir consulté nos livres saints, ils ont souvent reproché aux sectateurs d'Epicure leur inutilité & leur indifférence pour les devoirs de la vie civile. Un chrétien est persuadé au contraire qu'il ne peut mériter le bonheur de la vie présente, & aucune loi ne les a jamais prescrits avec autant d'exactitude que l'Evangile.

VOIE, ou CHEMIN, se prend souvent dans l'Ecriture Sainte dans un sens figuré. Entrer dans la *voie* de toute la terre, c'est mourir; la *voie* des nations sont les usages & la religion des Païens; mais lorsque Jésus-Christ dit à ses Disciples, *Matt.* c. 10, ℣. 5, *N'allez point dans la* voie *des nations*, cela signifie, n'allez point prêcher l'Evangile aux Païens, le moment n'en étoit pas encore arrivé. *Voie* se prend encore pour la conduite, il est dit, *Prov.* c. 6, ℣. 6: « Que le paresseux aille à la fourmi, & » qu'il considère les *voies* de cet animal». Les *voies* de Dieu sont ses lois, ses volontés, ses desseins, la conduite de sa Providence, *Ps.* 202, ℣. 7, &c. Les *voies* de la paix, de la justice, de la vérité, sont les moyens qui y conduisent. Ce mot désigne aussi une profession, une secte, une religion; *Act.* c. 9. ℣. 2, Saül demanda des lettres pour le Grand Prêtre, afin que s'il trouvoit des gens de la Secte Chrétienne, *hujus viæ*, il les menât liés à Jérusalem. *La voie large*, est une conduite relâchée qui conduit à la perdition; la *voie étroite*, une vie vertueuse & régulière qui mène au salut.

VOYELLES. *Voyez* HÉBREU, LANGUE HÉBRAÏQUE.

VOILE, pièce de crêpe ou d'étoffe légère qui couvre la tête & une partie du visage. L'usage d'avoir la tête couverte ou découverte dans les Temples n'a point été le même chez les différens peuples, même parmi les adorateurs du vrai Dieu, mais la coutume la plus générale chez les anciens a été que les Sacrificateurs exerçassent leurs fonctions avec la tête couverte d'un pan de leur robe, afin qu'ils fussent moins distraits, & qu'ils ne pussent porter leurs regards ni à droite ni à gauche. *Cornelius à lapide* & d'autres ont observé que chez les Juifs les Prêtres ne prioient & ne sacrifioient point à tête découverte dans le Tabernacle ni dans le Temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui étoit un ornement.

Quant aux usages modernes, le savant Assémani rapporte que le Patriarche des Nestoriens officia la tête couverte, que celui d'Alexandrie fait de même, ainsi que les Moines de S. Antoine, les Cophtes, les Abyssins, & les Syriens Maronites. Cela n'est point étonnant chez les Orientaux qui ne se découvrent jamais la tête. En occident, où c'est une marque de respect de se découvrir en présence d'une personne que l'on veut honorer, il a paru plus décent que les Prêtres fissent leurs fonctions la tête découverte.

A l'égard du commun des Fidèles, S. Paul a décidé que les hommes doivent prier à visage découvert, & il veut que les femmes soient voilées dans les Temples; 1 *Cor.* c. 11, ℣. 10. En Afrique, du temps de Tertullien, les femmes alloient à l'Eglise voilées; on permit aux filles d'y paroître sans *voile*, ce privilége les flatta; mais Tertullien soutint que c'étoit un abus, & fit à ce sujet son Livre *de Virginibus velandis.* Ceux qui en prenoient la défense prétendoient que cet honneur étoit dû à la virginité; qu'il caractérisoit la sainteté des Vierges; qu'étant remarquables dans le Temple du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur exemple. Tertullien ne goûtoit point ces raisons: où il y a de la gloire, dit-il, il y a de la vanité, de l'intérêt, de la contrainte, de la foiblesse; or, la virginité contrainte est la source de tous les crimes. Clément d'Alexandrie étoit d'avis que les filles doivent porter un *voile* dans l'Eglise aussi-bien que les femmes, afin de ne pas scandaliser les justes. Il y a encore des Provinces en France où les filles ne vont à l'Eglise qu'avec un *voile* blanc, & les femmes avec un *voile* noir.

Parmi nous, *prendre le voile*, c'est se faire Religieuse, parce que c'est une marque distinctive de cet état, & cet usage est ancien, il date au moins de la fin du quatrième siècle. Dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 5, *in*-12, p. 173, il y a un Mémoire dans lequel il est prouvé que la réception du *voile* n'étoit jamais séparée de la profession religieuse; qu'aucune fille n'en étoit revêtue qu'au moment où elle prononçoit ses vœux, & que c'étoit l'Evêque qui faisoit cette cérémonie.

L'âge auquel les filles étoient admises à prendre le *voile* a varié dans les différens siècles. Vers l'an 1109, S. Hugues, Abbé de Cluni, recommandant à ses Successeurs l'Abbaye de Marcigny qu'il avoit fondée pour des Religieuses, les exhorte à n'y recevoir aucun sujet avant l'âge de vingt ans. Deux cents ans après, sous Philippe-le-Long, l'on cite une Chartre de l'an 1317, par laquelle il paroît que l'on donnoit quelquefois le *voile* à de jeunes personnes de l'âge de huit ans, mais elles ne recevoient pas la bénédiction

solemnelle qui étoit censée les attacher pour toujours à la vie religieuse ; le *voile* n'étoit donc pas pour elles un engagement irrévocable. De même aujourd'hui la cérémonie de la vêture & le *voile* blanc, que l'on donne aux Novices, n'est pas un lien pour elles, c'est par la profession ou par l'émission solemnelle des vœux qu'elles s'engagent pour toujours. *Voyez* OBLATS.

VOILE DU TEMPLE. Il y avoit dans le Temple de Jérusalem un *voile* d'étoffe précieuse, suspendu à deux colonnes, qui séparoit le Sanctuaire, ou *le Saint des Saints*, dans lequel étoit l'Arche d'alliance, d'avec le reste de l'enceinte nommée *le Saint* ; il étoit ainsi entre l'Arche & l'Autel sur lequel on brûloit les parfums. C'est ce *voile* qui se fendit du haut en bas, au moment de la mort de Jésus-Christ, *Matt.* c. 27, ℣. 51.

Cette circonstance a paru remarquable aux Pères de l'Eglise ; Dieu, disent-ils, témoignoit ainsi que le Temple de Jérusalem n'étoit plus le Sanctuaire dans lequel il vouloit habiter désormais, & que cet édifice seroit bientôt détruit ; que le culte qu'il y avoit reçu jusqu'alors alloit faire place à un culte plus pur & plus agréable à ses yeux ; S. Jean Chrysost. Homil. *de Cœmet & cruce*, n. 2, *Op.* tom. 2, p. 404. S. Leon, *serm.* 2 & 8 *de Pass. Domini*, &c. Jésus-Christ lui-même l'avoit ainsi annoncé à la Samaritaine, *Joan.* c. 4, ℣. 21.

Dans les Eglises Chrétiennes on a fait usage aussi de différentes espèces de *voiles*. On appeloit ainsi le tapis dont on couvroit l'Autel hors du temps de la célébration des saints Mystères, & celui que l'on mettoit sur les Reliques des Saints. Entre le Chœur & la Nef, il y avoit un *voile* étendu pendant l'Office divin, & les Diacres l'ouvroient après la Préface, lorsque le Prêtre commençoit le Canon de la Messe. On conserve encore aujourd'hui dans plusieurs Eglises ces anciens usages. *Voyez* les Remarques du P. Ménard sur le Sacramentaire de S. Grégoire, p. 203.

VOIX HAUTE ou BASSE dans l'Office divin, *Voyez* SECRÈTES.

VOL, (c'est l'action d'enlever le bien d'autrui, soit par violence, soit en secret ou par surprise.) Le premier exemple de ce crime, dont il soit parlé dans l'Ecriture, est le *vol* que fit Rachel des Idoles de son père, & nous voyons que dès ce temps-là il étoit jugé digne de mort ; *Gen.* c. 31, ℣. 19 & 32. Celui-ci étoit d'autant plus condamnable, qu'il paroît avoir été fait par un principe d'idolâtrie, & que Rachel se mit à couvert du châtiment par un mensonge. L'Ecriture-Sainte ne dissimule aucune faute des personnages dont elle parle, afin de nous convaincre que Dieu dans tous les temps a usé de miséricorde & d'indulgence envers les hommes.

Mais a-t-il commandé un *vol* aux Israélites en leur ordonnant de demander aux Egyptiens des vases d'or & d'argent, & de les emporter avec eux en sortant de l'Egypte ? *Exode*, c. 11, ℣. 2 ; c. 12, ℣. 35. Les Incrédules l'assurent ainsi, & ils en concluent que les Israélites étoient, comme les Arabes, une Nation de voleurs & de brigands. Nous soutenons que ce ne fut pas un *vol*, mais une juste compensation, qu'il n'y eut de la part des Hébreux, ni surprise, ni violence ; que quand il y en auroit eu, l'on ne pourroit pas encore les accuser d'injustice. C'étoit injustement, & contre le droit des gens, que les Egyptiens avoient réduit les Israélites en esclavage ; qu'ils les avoient condamnés aux travaux publics, sans leur accorder aucun salaire, & qu'ils avoient voulu mettre à mort tous leurs enfans mâles : ceux-ci étoient donc en droit de les traiter comme des ennemis s'ils avoient été les plus forts. Cependant ils se bornèrent à profiter de la consternation dans laquelle étoient les Egyptiens par la mort de leurs premiers-nés, & à leur demander un dédommagement qu'ils n'osoient pas refuser dans la crainte de périr de même. C'est la réponse de Philon, *de vitâ Mosis*, p. 624 ; de S. Irenée, *adv. Hær.* l. 4, c. 30 ; de Tertullien, *adv. Marcion.* l. 2, c. 20, & l. 4 ; de S. Aug. l. 83, *quæst.* q. 53 ; *contra Faust.*, l. 22, c. 72, &c. Ainsi en jugeoit l'Auteur du Livre de la Sagesse, lorsqu'il a dit que Dieu rendit aux Justes la récompense de leurs travaux, c. 10, ℣. 17.

On se trompe encore quand on cite Jephté comme l'exemple d'un chef de voleurs, qui parvint à se mettre à la tête de sa Nation. Chez les anciens Peuples, la profession des Aventuriers braves, qui faisoient des excursions chez les ennemis & s'enrichissoient de leur butin, n'avoit rien de déshonorant ; les anciens Philosophes Grecs l'envisageoient comme une espèce de chasse, parce qu'ils regardoient les Etrangers comme des ennemis avec lesquels on étoit toujours en guerre. David en agit ainsi lorsqu'il fut obligé de fuir la persécution de Saül ; 1 *Reg.*, c. 27, ℣. 8. Les Israélites furent souvent exposés à ces irruptions subites de leurs voisins ; 4 *Reg.*, c. 13, ℣. 20, &c. C'étoit un fléau sans doute ; mais il ne faut pas raisonner des mœurs des Peuples anciens, sur celles qui règnent aujourd'hui chez les Peuples policés, sur-tout chez les Nations Chrétiennes.

VOLONTÉ, VOLONTAIRE. Le mot *Volonté* signifie tout à la fois la faculté & l'action de vouloir ; ce double sens a toujours été & sera toujours la source d'une infinité de sophismes & d'erreurs ; si on veut les éviter, il faut nécessairement distinguer en nous différentes espèces d'actions.

1°. Les actes forcés par une violence extérieure : tel seroit l'homicide commis par un homme auquel un plus fort que lui auroit conduit le bras,

& lui auroit fait plonger ſon épée dans le ſein du mort ; il eſt clair que cette action ne peut être attribuée à celui qui a ſoufféri la violence, mais à celui qui l'a faite.

2°. Les actions purement ſpontanées qui viennent de nous, mais ſans connoiſſance, comme ſont les mouvemens d'un homme plongé dans le ſommeil ou dans le délire ; on les attribue plutôt au mécaniſme animal qu'à la *volonté*.

3°. Les actes *volontaires* ſont ceux qui partent d'un principe intérieur ou de nous-mêmes, avec connoiſſance de ce que nous faiſons : tel eſt le *vouloir* ou le déſir de manger dans la faim, de dormir dans la laſſitude, de fuir dans la peur ; nous agiſſons ainſi, parce que nous ſavons que ce ſont des moyens de nous délivrer du mal que nous éprouvons. Acquieſcer à une vérité évidente, aimer notre bien en général ſont des actes *volontaires* & non libres, ils ne ſont ni louables, ni dignes de récompenſe.

4°. Enfin les actes libres ſont ceux que nous faiſons avec attention & réflexion, par choix & par un motif, avec un vrai pouvoir de réſiſter à ce motif & de faire le contraire. Si un homme éprouvoit une faim ou un déſir de manger, tellement violent qu'il ne fût plus le maître d'y réſiſter, il ne ſeroit pas libre de manger ou de s'en abſtenir, il agiroit moins par un motif réfléchi que par une impulſion machinale ; on n'héſiteroit pas de dire qu'il l'a fait involontairement, quoique cette action vînt de ſa *volonté*. C'eſt donc un étrange abus des termes de confondre une action ſimplement *volontaire* avec une action libre.

La *volonté*, conſidérée comme faculté, eſt certainement active & agiſſante par elle-même ; nous en ſommes convaincus par le ſentiment intérieur qui eſt la plus invincible de toutes les preuves. Ce n'eſt donc pas le pouvoir de recevoir d'ailleurs des inclinations, des déterminations, des vouloirs, comme le prétendent les Matérialiſtes, mais la puiſſance de les produire ; le ſentiment intérieur nous fait diſtinguer très-clairement les cas dans leſquels nous agiſſons, d'avec ceux dans leſquels nous ſommes purement paſſifs.

Non-ſeulement nous ſentons que cette faculté eſt active, cauſe efficiente & proprement dite de nos vouloirs, mais nous ſommes témoins à nous-mêmes qu'elle eſt libre, maîtreſſe de ſon choix & de ſes déterminations dans tous ſes actes réfléchis & délibérés : nous l'avons prouvé au mot LIBERTÉ. Cette vérité de conſcience ne peut être attaquée que par des ſophiſmes de métaphyſique, qui, dans un eſprit ſenſé, ne prévaudront jamais au ſentiment intérieur. A la vérité la *volonté* n'agit point ſans motif ou ſans raiſon d'agir, mais aucun motif n'entraîne cette faculté, de manière qu'elle ne puiſſe y réſiſter par un autre motif. Ce ſeroit une abſurdité d'enviſager un motif, qui n'eſt qu'une idée ou une réflexion, comme la cauſe phyſique de nos vouloirs, & de lui attribuer l'activité plutôt qu'à la faculté qui agit ſans ceſſe en nous, & dont la conſcience nous rend témoignage à chaque inſtant.

Il eſt encore évident que notre *volonté* ne peut pas être contrainte, forcée ou violentée par aucune cauſe extérieure. On peut nous forcer de dire ou de faire ce que nous ne voulons pas, mais aucune puiſſance humaine ne peut nous contraindre à vouloir. Les menaces, la crainte, les tourmens, les ſupplices ne peuvent mettre dans notre ame une penſée, une croyance, un vouloir que nous n'avons pas, tous ces mobiles n'ont de priſe que ſur nos actions extérieures ; au milieu des plus cruelles tortures, la faculté de vouloir ou de ne pas vouloir demeure invincible : on l'a vu dans les Martyrs. Ceux qui prétendent que nos vouloirs ſont libres, dès qu'ils ne ſont pas contraints ou forcés, diſent une abſurdité, puiſqu'ils ne peuvent jamais l'être.

Dieu ſeul peut donc agir immédiatement ſur notre *volonté*, non en lui faiſant violence, puiſque cela eſt abſurde, mais en nous donnant des idées que nous n'avions pas, des motifs auxquels nous ne penſions pas, une force qui nous manquoit, un attrait que nous ne ſentions pas auparavant ; telle eſt l'influence de la grâce. C'eſt dans ce ſens que Dieu opère en nous nos *volontés* ou nos vouloirs, & les bonnes actions qui s'enſuivent : ces actions ſont donc tout à la fois l'ouvrage de Dieu & le nôtre. Imaginer que ſous l'impulſion de la grâce notre *volonté* eſt purement paſſive, c'eſt ſuppoſer que Dieu défait en nous ce qu'il a fait en nous créant, & que la grâce détruit la nature.

Lorſqu'il eſt dit dans l'Ecriture-Sainte que Dieu tient le cœur de l'homme dans ſa main ; qu'il le tourne comme il lui plaît ; qu'il change le cœur ; qu'il y met un deſſein ou une *volonté* ; qu'il crée en nous un nouvel eſprit & un nouveau cœur ; qu'il opère en nous le vouloir & l'action, &c. ce ſont des expreſſions qu'il ne faut pas prendre dans la dernière rigueur ; cela ſignifie ſeulement que Dieu, qui connoît l'eſprit & le cœur de l'homme mieux que l'homme lui-même, peut lui ſuggérer des motifs aſſez puiſſans pour déterminer ſon eſprit, & l'aider par des grâces auxquelles ſa *volonté* ne réſiſtera pas, quoique cependant ſon eſprit & ſon cœur ſe déterminent très-librement. Ne dit-on pas d'un homme qui a pris beaucoup d'aſcendant & d'empire ſur un autre, qu'il lui fait faire tout ce qu'il veut ? cependant il ne peut agir ſur lui que par perſuaſion, par des conſeils, des ſollicitations, des exemples, &c. Le langage humain ne peut fournir des expreſſions propres à expliquer parfaitement les opérations de Dieu, non plus que celles de notre ame. On dit d'un homme qui agit contre ſon inclination, qu'*il ſe fait violence*, peut-on prendre ce terme à la rigueur ?

Ce qu'a dit S. Auguſtin n'en eſt pas moins vrai ; ſavoir, que Dieu eſt plus maître de nos *volontés* que nous-mêmes. En effet, nous ne ſommes pas les maîtres de nous donner des idées, des ſentimens, des inclinations, des motifs que nous n'avons pas ; Dieu peut nous en donner quand il lui plaît, mais il le fait ſans déroger à l'activité de notre ame ni à ſa liberté.

Il eſt étonnant que le Concile de Trente ait été obligé de décider cette vérité contre les Proteſtans, *ſeſſ.* 6, *de juſtif. can.* 4. « Si quelqu'un » dit que le libre arbitre de l'homme, mû & » excité de Dieu, n'opère rien en obéiſſant à » cette motion & à cette vocation de Dieu.... » qu'il ne peut y réſiſter s'il le veut ; qu'il » n'agit pas plus qu'un être inanimé, & qu'il » demeure purement paſſif ; qu'il ſoit anathême ». S. Auguſtin avoit déja parlé comme ce Concile, *ſerm.* 13, *in Pſ.* c. 3, n. 3. « Dieu opère telle- » ment en nous, que nous opérons auſſi ». *Serm.* 154, c. 11, n. 11 ; « vous agiſſez, & vous êtes » mené ou pouſſé, (*ageris*)..... L'eſprit de Dieu » qui vous pouſſe aide à votre action. L. 1 *Re-* » *tract.* c. 23, n. 3 ; croire & vouloir eſt de Dieu » qui prépare la *volonté*, il eſt auſſi de nous, » puiſque cela ne ſe fait pas ſans que nous veuil- » lions, &c. »

On doit donc entendre de même ce que S. Paul a dit de la concupiſcence, *Rom.* c. 7, ℣. 8. « Je » ſuis le maître de vouloir, mais je ne ſais » comment accomplir le bien ; car je ne fais pas » le bien que je veux, mais le mal que je ne » veux pas. Or ſi je fais ce que je ne veux pas, » ce n'eſt plus moi qui le fais, mais le péché » (ou le vice) qui eſt en moi. Quand je veux » faire le bien, je trouve une loi qui me porte » au mal. Je me plais à la loi de Dieu ſelon » l'homme intérieur, mais je vois une autre loi » dans mes membres qui combat contre la loi » de mon eſprit, & qui me tient captif ſous la » loi du péché (ou du vice) qui eſt dans mes » membres.... J'obéis donc à la loi du péché » ſelon la chair ». Il eſt évident, 1°. que la concupiſcence, c'eſt-à-dire, l'inclination au mal & la difficulté de faire le bien, eſt appelée *péché* & *mal*, c'eſt-à-dire, vice ou défaut, parce qu'elle porte au péché & qu'elle vient du péché d'origine, comme l'explique S. Auguſtin ; 2°. que ce vice eſt en nous malgré nous, qu'ainſi il ne nous eſt pas imputable à péché ; mais que quand nous y conſentons & que nous nous y laiſſons entraîner, nous le voulons, nous agiſſons, & nous péchons. C'eſt encore l'explication de S. Auguſtin, *L. de perfect. Juſtitiæ Hom.* c. 11, n. 28. Il l'approuve par les paroles mêmes de S. Paul : « ſi je fais ce » que je ne veux pas, ce n'eſt plus moi qui le » fais, &c. » 3°. Que quand nous éprouvons les mouvemens indélibérés de la concupiſcence, nous ſommes purement paſſifs, que notre *volonté* n'y a de part que quand nous y conſentons, qu'ainſi ces mouvemens ſont plutôt *involontaires* que *volontaires*. Dire qu'ils ſont *volontaires* parce qu'ils ſont venus de la *volonté* d'Adam, c'eſt jouer ſur une équivoque & ſur une fauſſeté ; lorſqu'Adam pécha, il ne ſavoit pas ſeulement ce que c'étoit que la concupiſcence, il ne l'avoit jamais reſſentie ; cette peine qu'il encourut ne lui étoit donc pas *volontaire*.

Auſſi avons-nous déja obſervé que les Pères de l'Egliſe, & même S. Auguſtin, n'ont appelé *volontaire* que ce qui eſt libre, & qu'ils ont entendu par *volonté*, la liberté ; tel a été l'uſage des Ecrivains ſacrés, & nous le ſuivons encore dans nos diſcours ordinaires. En effet, peut-on nommer proprement *volontaire* ce qui ſe paſſe en nous malgré nous, & lorſque nous ſommes moins actifs que paſſifs ? Dans ſes livres du libre Arbitre, S. Auguſtin a traité cette matière en grand Philoſophe & en profond Théologien.

L. 1, c. 12, n. 26, il dit : « Qu'y a-t-il de » plus *volontaire* que la volonté même ? l. 2, » c. 4, n. 4 ; il n'y auroit ni bonne ni mauvaiſe » action, ſi elle ne ſe faiſoit par *volonté* ; les » peines & les récompenſes ſeroient injuſtes, ſi » l'homme n'avoit pas une *volonté libre*. C. 20, » n. 54, le péché eſt un défaut, il eſt en notre » pouvoir, puiſqu'il eſt *volontaire* ; il ne ſera pas, » ſi nous le voulons. » Conſéquemment il oppoſe à l'idée de *volonté* la nature & la néceſſité. L. 3, c. 1, n. 1 : « Il n'y a plus de faute, dit-il, » où domine la nature & la néceſſité, n. 3. Si le » mouvement par lequel la *volonté* ſe porte d'un » côté ou d'un autre n'étoit pas *volontaire* & en » notre pouvoir, l'homme ne ſeroit plus digne » de louange ni de blâme, c. 3, n. 7. Ce n'eſt » point par *volonté* que nous veilliſſons & que » nous mourons, n. 8. Rien n'eſt en notre pou- » voir que ce qui eſt quand nous le voulons. Ainſi » notre volonté ne ſeroit plus une *volonté*, ſi elle » n'étoit en notre pouvoir, mais puiſqu'elle y » eſt, elle nous eſt libre, c. 16, n. 46. Perſonne » n'eſt forcé au péché par ſa nature ou par celle » d'un autre, & perſonne ne pèche en ſouffrant » ou en éprouvant ce qu'il ne veut pas, c. 17, » n. 49. On ne peut juſtement imputer le péché » qu'à celui qui pèche, par conſéquent qu'à celui » qui le veut ; c. 18, n. 50. Quelle que ſoit la » cauſe d'une *volonté*, on lui cède ſans péché, » l'on ne peut pas y réſiſter ; car qui pèche en ce » qu'il ne peut pas éviter ? Or on pèche, donc on » peut l'éviter.

» L. *de duab. animab.* c. 10, n. 14. Il n'y a » de péché que dans la *volonté* ; c. 11, n. 15. Il » n'y a point de *volonté* où il n'y a point de » liberté ; perſonne n'eſt digne de blâme ni de » punition pour n'avoir pas fait ce qui n'eſt pas » en ſon pouvoir... C'eſt la voix générale du genre » humain ; c. 12, n. 17. Dire que les ames » pèchent ſans *volonté*, c'eſt une grande folie, » regarder comme coupable de péché celui qui

» n'a pas fait ce qu'il ne pouvoit pas faire eſt un » trait d'injuſtice & de demence. Ainſi quoi que » faſſent les ames, ſi elles le font par nature & » non par *volonté*, c'eſt-à-dire, ſi elles n'ont pas » le mouvement libre de faire & de ne pas faire, » ſi enfin elles n'ont aucun pouvoir de s'abſtenir » de leur action, nous ne pouvons reconnoître en » elles aucun péché.

» L. *de verâ relig.*, c. 14, n. 27. Le péché » eſt un mal tellement *volontaire*, qu'il ne ſeroit » plus péché, s'il n'étoit pas *volontaire*; cela eſt » ſi évident qu'il n'eſt conteſté ni par le petit » nombre des ſavans, ni par la multitude des » ignorans. Donc ou il faut nier qu'il ſe commette » aucun péché, ou il faut avouer qu'il ſe commet » par *volonté*.... Sans cela il ne faudroit plus » réprimander ni avertir perſonne; & alors la Loi » Chrétienne & toute morale religieuſe ſeroit » néceſſairement détruite. On pèche donc par » volonté, & puiſqu'il eſt certain que l'on pèche, » on ne peut pas douter que les ames n'aient un » libre arbitre. Dieu a jugé qu'il étoit mieux » qu'il fût ſervi librement, & cela ne pourroit » abſolument ſe faire, ſi on ne le ſervoit pas » par *volonté*, mais par néceſſité ».

Telle eſt la doctrine que S. Auguſtin a ſoutenue conſtamment pendant près de vingt ans qu'il n'a ceſſé d'écrire contre les Manichéens. Mais d'un côté les Sociniens, pour décrier ce Père, de l'autre les Proteſtans rigides, pour détruire la croyance du libre arbitre, quelques Théologiens prétendus Catholiques, pour exalter la puiſſance de la grâce, poſent en fait que S. Auguſtin a changé de ſentiment dans la ſuite, qu'en diſputant contre les Pélagiens il a contredit & renverſé les principes qu'il avoit établis contre les Manichéens, que l'on ne peut puiſer ſes vrais ſentimens que dans ſes derniers ouvrages.

Si ces divers raiſonneurs ſe bornoient à dire que dans ſes écrits contre les Pélagiens le ſaint Docteur ne s'eſt pas toujours expliqué auſſi nettement que dans ceux qu'il a faits contre les Manichéens; qu'il lui eſt échappé, dans la chaleur de la diſpute, des expreſſions qui ſemblent contraires à ſes anciens principes, nous en conviendrions aiſément. Mais ſuppoſer qu'il a totalement changé de ſyſtême, qu'il eſt tombé d'un excès dans un autre, ou ſans s'en apercevoir, ou de propos délibéré & ſans en avertir ſes lecteurs, c'eſt une accuſation trop injurieuſe à un Père de l'Egliſe auſſi reſpectable. Déja nous l'avons réfutée au mot *S. Auguſtin*, mais nous ne pouvons apporter trop de ſoin à la détruire.

1°. L'on ne nous perſuadera jamais que ce Père a embraſſé ſur la fin de ſa vie une Doctrine que, vingt ans auparavant, il avoit condamnée comme fauſſe, injuſte, abſurde, deſtructive de la Loi Chrétienne & de toute morale religieuſe, & à laquelle il avoit oppoſé des principes dictés par le ſens commun; que pour diſputer avec plus d'avantage contre les Pélagiens il a donné gain de cauſe aux Manichéens, & qu'il a renverſé la plupart des argumens qu'il avoit faits contr'eux. Jamais le Pélagianiſme n'auroit pu faire à l'Egliſe autant de mal que lui en a fait le Manichéiſme; à peine la première de ces héréſies ſurvécut-elle à S. Auguſtin, la ſeconde a ſéduit une infinité de perſonnes & a duré juſqu'au quatorzième ſiècle, malgré les impiétés qu'elle enſeignoit.

2°. Il y avoit au moins dix ans que ce père écrivoit contre les Pélagiens, lorſqu'il réfuta un Manichéen par ſon ouvrage *contra adverſar. Legis & Prophetarum*: loin d'y déſavouer ou d'y rétracter aucun des principes qu'il avoit établis contre ces Hérétiques, il y renvoie ſes lecteurs à la fin du ſecond livre, ſans les avertir que ſes premiers écrits renfermoient des paradoxes ou des erreurs, ou qu'il n'étoit plus dans les mêmes ſentimens. Ç'auroit été cependant le cas de les en prévenir, s'il avoit craint d'être accuſé d'inconſtance ou de contradiction.

3°. Il y a plus. Deux ans avant ſa mort le ſaint Docteur écrivit ſes deux livres des Rétractations, dans leſquels il paſſa en revue ſes ouvrages contre les Manichéens, en particulier les trois deſquels nous avons tiré les paſſages que nous avons cités, il y rapporte ces mêmes paſſages. Voyons s'il les a rétractés. Dans le troiſième livre du libre arbitre, c. 18, n. 50. Il avoit dit: *qui pèche en ce qu'il ne peut pas éviter?* &c. *Voyez* ci-devant *dans les Rétract.* l. 1, c. 9, n. 5, il fait obſerver qu'il avoit ajouté, n. 5. Il fait obſerver qu'il avoit ajouté, n. 51. « Cependant il y a des » choſes faites par ignorance que l'on *déſapprouve* » & qu'il faut corriger, il y en a de faites par » néceſſité que l'on doit *déſapprouver*, comme » lorſque l'on voudroit faire le bien, ſans le » pouvoir. Mais ce ſont des ſuites de la con» damnation du genre humain; & il cite » S. Paul ». Voilà donc dans l'homme deux vices, deux défauts que l'on doit déſapprouver & qu'il faut corriger, l'ignorance en s'inſtruiſant, la concupiſcence en y réſiſtant, *improbanda, corrigenda.* S. Auguſtin ne dit point que ces défauts ſont *volontaires*, que ce ſont des *péchés*, des *fautes* condamnables & puniſſables. Il dit le contraire; il ajoute, *ibid.* n. 6, que quand l'ignorance & la difficulté de faire le bien ſeroient la nature primitive de l'homme, il n'y auroit pas lieu de blâmer, mais plutôt de louer Dieu. Seroit-ce un ſujet de louange, s'il nous avoit créés avec des défauts répréhenſibles & dignes de châtiment?

L. *de duab. Animab.* c. 10, n. 14, il avoit dit qu'il n'y a de péché que dans la *volonté*, &c. Dans *les Rétract.* l. 1, c. 15, n. 2, les Pélagiens, dit-il, peuvent s'autoriſer de ces paroles pour nier le péché originel dans les enfans; mais ce péché a été certainement dans la volonté d'Adam. S. Paul appelle la concupiſcence *un péché*,

péché, parce qu'elle vient du péché & qu'elle en eſt la peine, & elle eſt dans la *volonté*, quand on y conſent. Il répète la même choſe, n. 3.

L. *de verâ Relig.* c. 14, n. 27, nous avons lu que le péché eſt tellement un mal *volontaire*, qu'il ne ſeroit plus péché s'il n'étoit pas *volontaire*, &c. Or, l. 1 *Rétract.* c. 13, n. 5, S. Auguſtin ſoutient que cette définition eſt juſte, 1°. parce qu'il ne s'agit pas là du péché qui eſt auſſi la peine d'un péché; 2°. parce que celui qui eſt vaincu par la concupiſcence, y conſent par ſa *volonté*; & que celui qui agit par ignorance, agit cependant par ſa *volonté*; 3°. parce que ce n'eſt point une abſurdité d'appeler le péché originel *volontaire*, puiſqu'il eſt venu de la *volonté* d'Adam. Soit; mais ſi ce n'eſt pas une abſurdité, c'eſt du moins un abus du mot *volontaire*. Or ce n'eſt point ſur un pareil abus, employé ſeulement pour fermer la bouche aux Pélagiens, qu'il faut juger des ſentimens de S. Auguſtin; ce n'eſt pas aſſez pour lui prêter un ſyſtême qu'il a jugé abſurde, injuſte, deſtructif du Chriſtianiſme & de toute Religion. Les principes qu'il avoit poſés ſur la nature du péché & de la liberté dans l'homme, principes dictés par le ſens commun, & confirmés par notre propre conſcience, n'en demeurent pas moins dans leur entier.

Si les Pélagiens qui ne vouloient pas reconnoître dans les enfans d'Adam un *péché* originel, y avoient admis un *vice* originel, un défaut phyſique & moral, non *volontaire*, mais héréditaire, une dégradation & une dépravation de la nature, telle que Dieu l'avoit créée dans Adam, S. Auguſtin ne leur auroit certainement pas fait une difficulté ſur le terme de *péché*, toute la diſpute auroit été finie. Il eſt conſtant que dans l'Ecriture-Sainte ce terme ne ſignifie pas ſeulement un péché proprement dit, mais un vice, un défaut naturel ou accidentel, ſoit phyſique, ſoit moral. *Eccli.* c. 3, ℣. 16, *peccata matris*, déſigne les infirmités d'une mère vieille & caduque. *Daniel*, c. 8, ℣. 13, appelle *peccatum deſolationis*, le triſte état de Jéruſalem & du Temple. *Joan.* c. 9, ℣. 34, les Juifs diſent à l'aveugle-né guéri par Jéſus-Chriſt : *in peccatis natus es totus;* tu es né rempli de vices & de défauts. *Rom.* c. 8, ℣. 6, S. Paul demande ſi la loi eſt *un péché?* c'eſt-à-dire ſi elle eſt défectueuſe, vicieuſe, ou pernicieuſe & cauſe du péché, &c. *Voyez* PÉCHÉ.

4°. L'on a grand ſoin de nous faire obſerver que l'Egliſe a ſolemnellement approuvé la doctrine que S. Auguſtin a ſoutenue contre les Pélagiens. Mais ſi cette doctrine eſt une palinodie, ſi elle eſt contraire à celle que ce Père a établie contre les Manichéens, l'Egliſe a dû condamner auſſi ſolemnellement cette dernière; autrement elle a laiſſé entre les mains de ſes enfans le pour & le contre, par conſéquent un piége inévitable d'erreur. Or que l'on nous montre la cenſure qu'elle a portée contre les livres de ce ſaint Docteur qui attaquent les erreurs des Manichéens. Ceux qui dans tous les ſiècles ont loué ſes ouvrages, n'en ont excepté aucun.

5°. Ce ſeroit bien gratuitement & ſans aucune utilité que ce Père auroit abandonné ſes anciens principes pour réfuter les Pélagiens; cela n'étoit pas néceſſaire. De quoi ſervoit à Pélage d'argumenter ſur la notion du péché en général donnée par S. Auguſtin, pour nier le péché originel? Le ſaint Docteur avoit défini le péché actuel & perſonnel, au lieu qu'il s'agiſſoit d'un péché ou d'un vice habituel & héréditaire; la définition de l'un ne peut pas convenir à l'autre. Toute la difficulté portoit donc ſur le double ſens du mot *péché*. Pélage n'avançoit pas davantage en inſiſtant ſur la notion du libre arbitre, tel que le concevoit S. Auguſtin. Ce Père entendoit par là le pouvoir de choiſir entre le bien & le mal; Pélage vouloit que ce fût un penchant égal, une eſpèce d'équilibre de la volonté entre l'un & l'autre, une égale facilité de ſe porter à l'un ou à l'autre indifféremment. D'où il concluoit que ſi la grâce imprimoit à la volonté un mouvement vers le bien, elle détruiroit le libre arbitre. S. Auguſtin ſoutint avec raiſon que cet équilibre prétendu n'avoit exiſté que dans Adam, que le libre arbitre ainſi entendu n'avoit plus lieu dans ſes deſcendans, puiſque la concupiſcence les porte au mal & non au bien; qu'ainſi une grâce intérieure & prévenante eſt néceſſaire pour contrebalancer ce mauvais penchant, & rétablir ainſi le libre arbitre tel que Pélage le concevoit. Celui-ci ne raiſonnoit donc que ſur une idée fauſſe, contraire à ce que l'Ecriture-Sainte nous enſeigne touchant la corruption de l'homme.

Le ſaint Docteur n'en ſoutint pas moins que le libre arbitre, ou le pouvoir de choiſir le bien ou le mal, demeuroit toujours dans l'homme, puiſqu'il n'eſt entraîné néceſſairement ni par la grâce ni par la concupiſcence, & qu'il a le pouvoir de réſiſter à l'une ou à l'autre; il demeura donc conſtamment attaché au principe qu'il avoit poſé contre les Manichéens; ſavoir, qu'il n'y a plus de *volonté* ni de liberté où la nature & la néceſſité dominent, &c. Aujourd'hui de prétendus diſciples de ce Père enſeignent que ſuivant ſon ſyſtême la *volonté*, placée comme une balance entre le bien & le mal, eſt entraînée tantôt vers l'un par une grâce irréſiſtible, tantôt vers l'autre par une concupiſcence inſurmontable; & ils oſent appeler cette alternative de néceſſité, *le libre arbitre*.

On a beau dire qu'ils ne nient pas pour cela l'activité de la *volonté*, qu'ils ne prétendent pas faire de nous de purs automates, qu'ils n'en ſoutiennent pas moins que nous ſommes reſponſables de nos actions, &c, un eſprit ſenſé ne

ſe paie point de contradictions ; détruire d'une main ce que l'on établit de l'autre, heurter de front toutes les notions du bon ſens, accumuler des ſophiſmes pour attribuer des abſurdités à S. Auguſtin, ce n'eſt plus le procédé d'un Théologien Catholique, mais d'un Hérétique opiniâtre.

Volonté de Dieu. Comme nous ne pouvons concevoir la nature & les opérations de Dieu que par analogie avec celles des créatures intelligentes, nous ſommes obligés de diſtinguer, dans cet être infiniment ſimple, l'entendement d'avec la *volonté*, & de lui attribuer des vouloirs ſemblables aux nôtres. Quoique cette *volonté* ſoit en Dieu, comme ſon entendement, un acte très-ſimple, cependant, pour aider à notre manière de concevoir, nous ſommes encore forcés de diſtinguer en Dieu différentes eſpèces de *volontés* ou de vouloirs, relativement aux différens objets, & cette diſtinction eſt néceſſaire pour concilier un grand nombre de Paſſages, ſoit de l'Ecriture-Sainte, ſoit des Pères de l'Egliſe.

1°. Les Théologiens diſtinguent en Dieu la *volonté de ſigne* & la *volonté de bon plaiſir* : ils entendent par la première tout ſigne extérieur qui ſemble nous annoncer que Dieu veut tel événement, quoiqu'il ne le veuille pas toujours ; ces ſignes ſont le commandement, la défenſe, la permiſſion, le conſeil & l'opération ; ils ſont renfermés dans ce Vers technique : *Præcipit & prohibet, permittit, conſulit, implet.* Il y en a des exemples dans l'Ecriture-Sainte. Ainſi Dieu commande au Patriarche Abraham d'immoler ſon fils Iſaac ; cependant Dieu ne vouloit pas qu'Iſaac fût immolé en effet, puiſqu'il empêcha Abraham de conſommer ce ſacrifice, *Gen.* c. 22 ; il vouloit ſeulement qu'Abraham donnât cette preuve d'obéiſſance. Lorſque le Démon propoſe d'aller tromper le Roi Achab par la bouche des faux Prophêtes, Dieu lui répond : *Vas & fais*, 3 *Reg.* c. 22, ℣. 22 : cela n'exprime qu'une ſimple permiſſion. Il en étoit de même lorſque Jéſus-Chriſt dit à Judas : *Faites ce que vous voulez faire*, *Joan.* c. 13, ℣. 27 : le Sauveur n'avoit certainement pas le deſſein ni la volonté de confirmer ce traître dans ſon crime. Il conſeille à un jeune homme de vendre ſes biens & de le ſuivre, *Matt.* c. 19, ℣. 21 ; il ne prétendoit pas l'y obliger abſolument. Moïſe dit à Dieu, *Exode*, c. 5, ℣. 22, « pourquoi avez-vous affligé ce Peuple ? » L'intention de Dieu n'étoit pas de rendre le ſort de ſon Peuple plus malheureux, en demandant ſa délivrance à Pharaon, mais c'eſt ce qui étoit arrivé, &c.

La *volonté de bon plaiſir* eſt celle que Dieu a véritablement, & en vertu de laquelle il agit ; ainſi Dieu veut que nous faſſions le bien puiſqu'il nous le commande, qu'il nous excite à le faire par ſa grâce, qu'il nous récompenſe quand nous le faiſons, & qu'il nous punit lorſque nous ne le faiſons pas : aucun de ces ſignes n'eſt équivoque. Cependant Bayle & d'autres ſoutiennent que c'eſt une abſurdité d'admettre en Dieu des *volontés* oppoſées, ou des événemens contraires à ſa *volonté* ; la *volonté de ſigne*, diſent-ils, ſuppoſeroit un Dieu fourbe & menteur, une ſimple permiſſion de ſa part ſeroit ridicule ; à l'égard de Dieu permettre & vouloir poſitivement c'eſt la même choſe, &c. *Rep. au Prov.* 2e. part. c. 95 ; *Œuvr.* tom. 3, p. 820 & ſuiv. ; *Entret. de Maxime*, 2e. part., c. 26, tom. 4, p. 82. Nous démontrerons ci-après la fauſſeté de tous ces principes.

2°. La *volonté* de bon plaiſir ſe diviſe en *volonté antécédente* & *volonté conſéquente* ; par la première on entend celle qui conſidère un objet en lui-même & en général, abſtraction faite des circonſtances particulières & perſonnelles ; on l'appelle auſſi *volonté de bonté & de miſéricorde*. Ainſi Dieu veut en général le ſalut de tous les hommes, puiſqu'il donne à tous des moyens d'y parvenir, mais abſtraction faite du bon & du mauvais uſage que chaque particulier fera de ces moyens. La *volonté conſéquente* eſt celle qui concerne ſon objet revêtu de toutes ſes circonſtances tant générales que particulières ; on la nomme auſſi *volonté de juſtice* ; ainſi, quoique Dieu veuille en général que tous les hommes ſoient ſauvés, lorſqu'il voit que tels & tels individus abuſeront des moyens de ſalut & y réſiſteront, il veut par juſtice les réprouver & les damner.

3°. L'on diſtingue encore en Dieu une *volonté abſolue* & *une volonté conditionnelle* ; la première ne dépend d'aucune condition & n'en renferme aucune, elle a lieu dans toutes les choſes que Dieu fait ſeul, ſans le concours d'aucune *volonté* humaine ; telle a été la *volonté de Dieu* de créer le monde, de donner à l'homme un libre arbitre & telles autres facultés, &c. La ſeconde renferme une condition ; ainſi Dieu veut ſauver tous les hommes, ſous condition qu'ils le voudront eux-mêmes, c'eſt-à-dire, qu'ils coopéreront librement à la grâce qui leur ſera donnée, & qu'ils obſerveront ainſi les Commandemens de Dieu. Cette *volonté* eſt dans le fonds la même que la *volonté* antécédente.

4°. L'on appelle *volonté efficace* en Dieu celle qui a toujours ſon effet, c'eſt le cas de la *volonté* abſolue ; & *volonté inefficace* celle qui eſt privée de ſon effet par la réſiſtance de l'homme, c'eſt ce qui arrive ſouvent à la *volonté* conditionnelle.

Encore une fois les Théologiens ont été forcés de faire toutes ces diſtinctions pour accorder enſemble pluſieurs paſſages de l'Ecriture, & pour entendre le langage des Pères de l'Egliſe. Dans un endroit de ſes lettres, S. Paul dit que Dieu veut ſauver tous les hommes, & il dit ailleurs que Dieu fait miſéricorde à qui il veut, & qu'il endurcit qui il lui plaît ; dans l'un il demande : *Qui réſiſte à la volonté de Dieu ?* dans l'autre il

accuſe les Juifs d'y réſiſter : comment concilier tout cela ?

Pour expliquer S. Paul, S. Auguſtin, l. *de Spir. & Litt.*, c. 33, n. 58, dit : « Dieu veut » que tous les hommes ſoient ſauvés & par- » viennent à la connoiſſance de la vérité ; mais » ſans leur ôter le libre arbitre, ſelon le bon » ou le mauvais uſage duquel ils ſeront jugés » avec juſtice. Ainſi les Infidèles, en refuſant de » croire à l'Evangile, réſiſtent à la *volonté de* » *Dieu ;* mais ils ne la ſurmontent point, puiſqu'ils » ſe privent du ſouverain bien, & qu'ils éprou- » veront dans les ſupplices la puiſſance de celui » dont ils ont mépriſé les dons & la miſéri- » corde ». *Enchir. ad Laurent.*, c. 100 : « Quant » à ce qui regarde les pécheurs, ils ont fait ce » que Dieu ne vouloit pas ; quant à la toute- » puiſſance de Dieu, ils n'en ſont pas venus à » bout : par cela même qu'ils ont agi contre ſa » *volonté*, elle a été accomplie à leur égard. . . » ainſi ce qui ſe fait contre ſa *volonté* ne ſe fait » pas ſans elle ». L. *de Corrept. & Grat.*, c. 14, n. 43 : « Lorſque Dieu veut ſauver, aucune *volonté* » humaine ne lui réſiſte ; car le vouloir & le » non vouloir ſont de telle manière au pouvoir » de l'homme, qu'il n'empêche pas la *volonté de* » *Dieu*, & ne ſurmonte point ſa puiſſance : » ainſi Dieu fait ce qu'il veut de ceux mêmes » qui font ce qu'il ne veut pas ». Ce Père conclut, *Enchir.*, c. 95 & 96, que rien ne ſe fait, à moins que Dieu ne le veuille, ou en le permettant, ou en le faiſant lui-même, & que l'un & l'autre lui eſt également aiſé.

Si dans ces divers endroits la *volonté de Dieu* étoit priſe dans le même ſens, ce ſeroit un tiſſu de contradictions ; mais relativement au ſalut de l'homme il faut diſtinguer en Dieu au moins quatre *volontés*. 1°. La *volonté* créatrice, légiſlative & abſolue, par laquelle Dieu a voulu & veut que l'homme ſoit libre d'obéir ou de réſiſter à la loi, de faire le bien ou le mal ; qu'il ſoit récompenſé quand il fait le bien, & puni quand il fait le mal : aucun pouvoir humain ne peut réſiſter à cette volonté. 2°. La *volonté* d'affection générale & paternelle par laquelle Dieu, en conſidération de la rédemption & des mérites de Jéſus-Chriſt, veut ſauver tous les hommes, leur donner, & donne en effet à tous des moyens de ſalut, non des moyens égaux & en même quantité, mais plus ou moins, ſelon qu'il lui plaît, de manière qu'ils puiſſent parvenir au ſalut, s'ils uſent de ces moyens. Que l'on nomme cette *volonté* antécédente, conditionnelle, providence morale, &c., cela eſt égal, pourvu que l'on convienne qu'elle eſt réelle, ſincère & prouvée par les effets. 3°. La *volonté* de choix, de prédilection, de préference, de prédeſtination, par laquelle Dieu veut plus efficacement ſauver certaines perſonnes que d'autres, & conſéquemment leur donne des grâces efficaces qui les conduiſent infailliblement au ſalut. A cette *volonté* l'homme ne réſiſte jamais, quoiqu'il ait le pouvoir d'y réſiſter. 4°. La ſimple permiſſion, par laquelle Dieu laiſſe l'homme uſer de ſon libre arbitre & réſiſter à la grâce, quoiqu'il pourroit l'en empêcher ; il ſeroit abſurde que Dieu ayant voulu créer l'homme libre, ne voulût pas qu'il fît uſage de ſa liberté. L'une de ces *volontés* dont nous parlons n'eſt jamais oppoſée à l'autre, aucune ne déroge à la toute-puiſſance de Dieu, ni à la liberté de l'homme.

Lorſque le pécheur réſiſte à la grâce, ſe rend coupable, encourt la damnation, il ne réſiſte ni à la première de ces *volontés*, ni à la troiſième, ni à la quatrième ; mais il réſiſte certainement à la ſeconde. Il y auroit de l'abſurdité à ſuppoſer que quand Dieu donne à l'homme la grâce, il ne veut pas que l'homme y correſponde, & que quand celui-ci réſiſte, c'eſt que Dieu n'a pas voulu qu'il y conſentît, il l'a permis & non voulu poſitivement. S. Paul, ni S. Auguſtin ne l'ont jamais entendu autrement.

Ce qu'ils ont dit l'un & l'autre devient clair & ſe concilie très-bien par les diſtinctions que nous avons faites, & ſi l'on avoit toujours commencé par là, on auroit prévenu un grand nombre de diſputes. S. Paul dit que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés & parviennent à la connoiſſance de la vérité, parce que Jéſus-Chriſt s'eſt livré pour la rédemption de tous, 1 *Tim.*, c. 2, ℣. 4. Puiſque c'eſt Dieu lui-même qui nous a donné cette précieuſe victime, parce qu'il a aimé le monde, *Jean*, c. 3, ℣. 16 : la ſincérité de cette *volonté* ne peut pas être mieux prouvée. Mais cette *volonté* générale ne déroge en rien à la *volonté* particulière par laquelle Dieu veut accorder la grâce efficace de la foi à un certain nombre d'hommes, pendant qu'il en laiſſe d'autres dans l'endurciſſement & dans l'infidélité ; c'eſt dans ce ſens qu'il fait miſéricorde à qui il veut, *Rom.* c. 9, ℣. 15 & 18. Mais cette miſéricorde particulière ne porte aucune atteinte à la miſéricorde générale par laquelle il accorde à tous des moyens de ſalut par leſquels ils pourroient parvenir à la grâce de la foi, s'ils n'y réſiſtoient pas. Ce que Dieu donne de plus à l'un ne diminue en rien la meſure de ce qu'il réſerve à l'autre.

Perſonne ſans doute ne réſiſte à cette *volonté* de choix & de prédilection que S. Paul appelle *miſéricorde ;* car qui peut empêcher Dieu de faire plus de bien à tel homme, ou à tel peuple, qu'à tel autre, *ou qui a droit de conteſter avec Dieu ? ibid.*, ℣. 20. C'eſt comme ſi l'on diſputoit à un potier la liberté de faire un vaſe plus beau ou plus précieux qu'un autre, ℣. 21. Celui qui reçoit plus de grâces n'a donc aucun ſujet de s'enorgueillir, & celui qui en reçoit moins n'a aucun ſujet de ſe plaindre, parce que Dieu lui en accorde toujours aſſez pour qu'il ſoit

inexcusable quand il pèche. S. Paul donne pour exemple de cette conduite de Dieu le choix qu'il a fait de la postérité de Jacob, par préférence à celle d'Esaü, pour en faire son peuple, *ibid.*, ℣. 11. C'est la prédestination à la grâce.

Aucun homme ne résiste non plus aux grâces de choix, aux grâces efficaces que Dieu donne à qui il lui plaît, quoique tout homme ait un vrai pouvoir d'y résister, parce qu'en les donnant Dieu prévoit avec une certitude infaillible que l'homme n'y résistera pas. Mais, selon S. Paul, les Incrédules résistent à la *volonté* que Dieu a de les sauver & aux grâces qu'il leur donne, suivant ces paroles d'Isaïe, c. 65, ℣. 2 : « J'ai » étendu tout le jour les bras vers un Peuple » incrédule, & qui me résiste », *Rom.*, c. 10, ℣. 21.

S. Augustin n'a rien dit de plus que S. Paul, on doit donc l'entendre de même.

Mais certains Théologiens s'y opposent ; ce Père, disent-ils, n'a point admis cette *volonté* d'affection générale, cette prétendue *volonté* antécédente, conditionnelle, &c., de sauver tous les hommes que l'on suppose en Dieu, & en vertu de laquelle Dieu donne la grâce à tous les hommes. Lorsque les Pélagiens lui ont objecté le passage de S. Paul : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*, &c., il l'a expliqué. Cela signifie, dit-il, que Dieu veut en sauver quelques-uns de toutes les nations, de toutes les conditions, de tous les siècles, ou qu'aucun homme n'est sauvé qu'autant que Dieu le veut, *Epist.* 217 *ad Vital.*, c. 6, n. 19 ; *L. de Corrept. & Grat.*, c. 14, n. 44 ; *Enchir. ad Laurent.* c. 103, &c. Il a regardé la *volonté* générale & conditionnelle comme une fiction des Pélagiens, & il l'a réfutée de toutes ses forces.

Nous répondons que l'on ne prendra jamais le vrai sens de S. Augustin, si l'on ne commence par savoir ce qu'enseignoient les Pélagiens. Par les paroles de S. Paul, ils entendoient que Dieu veut sauver tous les hommes également & indifféremment, sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres, ils rejetoient toute *volonté* de choix & de prédestination ; les Sémipélagiens faisoient de même, *Epist. S. Prosp. ad August.*, n. 4 ; *Carm. de Ingratis*, c. 8 ; S. Fulgent., l. *de Incarn. & Grat.*, c. 29 ; Fauste de Riez, l. 1 *de Lib. arb.*, c. 17. Ils en concluoient que Dieu offre donc la grâce également à tous, & qu'il la donne en effet à tous ceux qui s'y disposent par leur libre arbitre, & qui n'y mettent point d'obstacle, S. August. *Epist.* 117 *ad Vital.*, c. 6, n. 19 ; l. *de Grat. Christi*, c. 31, n. 33 & 34 ; l. 4, *contra Julian.*, c. 8 ; *Epist. Pelagii ad Innocent.* I, &c. On sait d'ailleurs quelles grâces admettoient les Pélagiens, la Loi de Jésus-Christ, sa Doctrine, ses Exemples, ses Promesses, & la Rémission des péchés ou la Justification ; jamais ils n'ont admis de grâce actuelle intérieure, S. Augustin le leur a encore reproché dans son dernier ouvrage. Voici donc comme ils raisonnoient : selon S. Paul, *Dieu veut sauver tous les hommes*, donc il a donné à tous des forces naturelles, suffisantes pour se disposer au salut ; donc il accorde les grâces ou les moyens de salut, tels que la connoissance de Jésus-Christ, de sa Loi, de sa Doctrine, la Rémission des péchés & la Justification, à tous ceux qui s'y disposent par le bon usage de leur libre arbitre, ou du moins qui n'y mettent point d'obstacle.

S. Augustin rejette avec raison la *volonté générale* de Dieu ainsi entendue, parce qu'elle exclut la prédestination des Elus enseignée par S. Paul. Il soutient 1°. que la *volonté* efficace d'accorder la foi & la justification n'a lieu qu'à l'égard de ceux que Dieu y a prédestinés, par conséquent d'un certain nombre d'hommes de toutes les nations, de toutes les conditions & de tous les siècles ; & cela est exactement vrai. 2°. Il le prouve dans son livre de la *Prédestination des Saints* & ailleurs, par l'exemple d'un grand nombre d'enfans auxquels Dieu n'accorde ni le Baptême, ni la Justification, quoiqu'ils soient incapables d'y mettre obstacle, ni de s'y disposer. Il en conclut que la *volonté de Dieu*, telle que la concevoient les Pélagiens, n'est ni générale, ni indifférente, ni égale en faveur de tous : cela est encore évident. 3°. Comme les Pélagiens entendoient par *volonté conditionnelle* la *volonté* de donner à tous la foi & la justification, s'ils s'y disposent par leurs forces naturelles, & s'ils n'y mettent pas obstacle, Saint Augustin rejette encore cette prétendue condition : il soutient que la vocation à la Foi & à la Justification est un choix gratuit de Dieu, indépendant de toute disposition & de tout mérite naturel de l'homme ; c'est un dogme catholique, & que nous professons encore.

Il y a donc deux manières de concevoir la *volonté conditionelle*, l'une fausse & erronée, l'autre vraie & orthodoxe ; la première consiste à dire, comme les Pélagiens & les Sémipélagiens, que Dieu veut sauver tous les hommes *s'ils le veulent*, c'est-à-dire, s'ils préviennent la grâce, s'ils la désirent, s'ils s'y disposent par leurs forces naturelles ; voilà ce que S. Augustin a réfuté. L'autre, par *s'ils le veulent*, entend, s'ils correspondent à la grâce qui les prévient toujours, & qui leur est accordée gratuitement en considération de la Rédemption & des Mérites de Jésus-Christ. C'est ce que S. Augustin a constamment soutenu & enseigné ; *voyez* GRACE, §. 3. Ceux qui confondent malicieusement ces deux sens ou ces deux espèces de *volontés conditionnelles*, & qui soutiennent que l'une & l'autre sont contraires à la Doctrine de S. Augustin, sont des imposteurs.

Le Saint Docteur pose pour principe, 1°. que la grâce pélagienne, c'est-à-dire, la connoissance

de la Loi & de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, la Rémiſſion des péchés ou la Juſtification, n'eſt pas accordée à tous, & il le prouve par l'exemple des enfans dont les uns reçoivent la grâce du Baptême, pendant que les autres en ſont privés; qu'ainſi la *volonté de Dieu* de donner cette grâce n'eſt pas générale & indifférente à l'égard de tous; 2°. que Dieu la donne par un décret de prédeſtination très-libre & très-gratuit, & non en conſidération des mérites ou des bonnes diſpoſitions de ceux qui la reçoivent, puiſque les enfans ſont également incapables de s'y diſpoſer & d'y mettre obſtacle. Nous le ſoutenons de même.

S'enſuit-il de là que Dieu ne donne pas à tous les adultes des grâces actuelles intérieures purement gratuites qui préviennent toutes les bonnes diſpoſitions de la volonté, & qui les produiſent, qui ſont plus ou moins prochaines, puiſſantes & abondantes, ſelon qu'il plaît à Dieu, mais qui de près ou de loin peuvent les conduire au ſalut? Si Dieu le fait, comme nous l'avons prouvé au mot *Grâce*, §. 3, il eſt exactement vrai qu'en Dieu la *volonté* de ſauver tous les hommes eſt *générale*, puiſqu'elle n'excepte perſonne; qu'elle eſt *ſincère*, puiſqu'elle donne des moyens; qu'elle eſt *antécédente*, ou antérieure à la préviſion du bon ou du mauvais uſage que l'homme fera de la grâce; qu'elle eſt *conditionnelle*, puiſque ſi l'homme réſiſte à la grâce, il ne ſera pas ſauvé. Nier cette *volonté* & ces grâces, c'eſt ſoutenir que Dieu ne veut pas que le ſalut ſoit poſſible à tous, qu'il n'eſt pas le Père & le Bienfaiteur de tous; que Jéſus-Chriſt n'a pas mérité & obtenu des grâces pour tous; qu'il n'eſt pas le Sauveur & le Rédempteur de tous. Attribuer cette Doctrine à S. Auguſtin, c'eſt ſuppoſer qu'au lieu de réfuter complettement les Pélagiens, il a favoriſé une de leurs erreurs; jamais ces Hérétiques n'ont voulu reconnoître la néceſſité ni l'exiſtence de la grâce intérieure, ils étoient donc bien éloignés de prétendre que Dieu la donne à tous.

Faute d'avoir fait toutes ces obſervations, les Théologiens Catholiques d'un côté, les Hérétiques de l'autre, ſe ſont partagés ſur la manière d'entendre & d'expliquer la *volonté générale* de Dieu de ſauver tous les hommes.

Parmi les premiers, quelques-uns, comme Hugues de S. Victor, Robert Pullus, &c, diſent que la *volonté de Dieu* de ſauver tous les hommes n'eſt qu'une *volonté* de ſigne, parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie & réelle que celle qui eſt efficace ou qui s'accomplit; or, diſent-ils, la *volonté* de laquelle nous parlons ne s'accomplit pas, puiſqu'un très-grand nombre d'hommes ne ſont pas ſauvés: cependant ils reconnoiſſent qu'en vertu de cette *volonté* Dieu donne à tous les hommes des moyens ſuffiſans pour ſe ſauver. Mais c'eſt abuſer des termes, d'appeler *volonté de ſigne*, ou ſeulement apparente, celle qui produit deux très-grands effets: le premier, de donner à tous des moyens ſuffiſans pour ſe ſauver; le ſecond, de ſauver en effet un très-grand nombre d'hommes. Cela ne s'accorde pas d'ailleurs avec la raiſon que donne S. Paul de cette *volonté de Dieu*, qui eſt que Jéſus-Chriſt s'eſt livré *pour la rédemption de tous*. Il eſt bien plus ſimple de nommer cette *volonté conditionnelle*, puiſqu'elle renferme une condition; mais elle n'en eſt pas pour cela moins réelle ni moins ſincère.

D'autres, comme S. Bonaventure & Scot, diſent que cette *volonté* eſt en effet vraie, réelle & de bon plaiſir, mais qu'elle n'a pour objet que les moyens ou les grâces qui précèdent le ſalut, & non le ſalut lui-même; c'eſt pour cela qu'ils l'appellent *volonté antécédente*. Il ne reſte plus qu'à nous faire comprendre comment Dieu qui veut les moyens ne veut pas la fin; ſuivant notre manière ordinaire de concevoir, un être intelligent veut les moyens pour la fin, & la fin avant les moyens.

Sylvius, Eſtius, Bannès & d'autres prétendent que la *volonté* dont nous parlons n'eſt pas proprement & formellement en Dieu, mais ſeulement virtuellement & éminemment, parce que Dieu, ſource infinie de bonté & de miſéricorde, offre à tous les hommes des moyens généraux & ſuffiſans de ſalut. Nous ſoutenons que non-ſeulement Dieu *offre* ces moyens, mais qu'il les donne; & comme Dieu veut réellement, proprement & formellement tout ce qu'il fait, ſans doute il veut les donner, & il ne le voudroit pas, s'il ne vouloit pas réellement & formellement la fin pour laquelle il les donne. Le verbiage de Sylvius, &c, ne peut ſervir qu'à obſcurcir le langage clair, net & très-intelligible de l'Ecriture-Sainte.

Voſquez & quelques autres diſtinguent entre les adultes & les enfans; il prétend que Dieu veut réellement & ſincèrement, mais conditionnellement, le ſalut des adultes, & qu'en conſéquence il donne à tous les moyens d'y parvenir; mais qu'on ne peut pas dire la même choſe des enfans morts dans le ſein de leur mère, & auxquels on n'a pas pu conférer le Baptême. Boſſuet ſemble avoir adopté ce ſentiment, *Défenſe de la Trad. & des SS. Pères*, l. 9, c. 22, t. 2, *in*-12, p. 213. Quand on conſidère que les enfans morts ſans baptême dans les divers pays du monde ſont au moins le quart du genre humain, il eſt bien dur d'exclure de la miſéricorde de Dieu & de la rédemption générale une partie ſi conſidérable de notre eſpèce, malgré la généralité des termes dont ſe ſervent ſur ce ſujet les Ecrivains ſacrés. A la vérité nous ne voyons pas comment ſe vérifie à leur égard la *volonté de Dieu* de ſauver tous les hommes, ni l'univerſalité de la grâce de la rédemption; mais nous ne

la voyons guères mieux à l'égard des Peuples barbares & sauvages qui n'ont jamais ouï parler de Jésus-Christ. Faut-il pour cela contredire l'Ecriture-Sainte ou y donner des explications forcées, & s'égarer dans des systêmes inintelligibles? Ce n'est pas-là le seul mystère de la conduite surnaturelle de la Providence.

Aussi le très-grand nombre des Théologiens modernes n'hésitent pas de soutenir que Dieu veut d'une *volonté* antécédente, réelle, sincère & formelle, mais conditionnelle, le salut de tous les hommes, sans excepter les réprouvés, ni les enfans morts sans baptême; que Jésus-Christ est mort pour tous, & que tous ont part plus ou moins au bienfait de la rédemption, quoique nous ne puissions dire en détail en quelle manière & jusqu'à quel point tous y participent. Ils conviennent cependant que Dieu veut d'une *volonté* conséquente le salut des seuls Elus; qu'à leur égard Dieu a eu une *volonté* de prédilection, en conséquence de laquelle il leur a donné des moyens plus puissans, & des grâces plus efficaces qu'aux autres. C'est la Doctrine du Concile de Trente qui a dit: *Sess.* 5, c. 3, « Quoique » Jésus-Christ soit mort pour tous, tous néan- » moins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort » qui est le salut. C'est aussi celle de S. Paul qui enseigne, 1 *Tim.* c. 4, ℣. 10, que « Dieu est le » Sauveur de tous, principalement des Fidèles ».

Parmi les hétérodoxes, nous avons vu que les Pélagiens & les Sémi-Pélagiens admettoient en Dieu une *volonté* égale & indifférente de sauver tous les hommes, sans distinction & sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres; ils rejetoient par conséquent toute prédestination: les Sociniens sont dans le même sentiment. Les Prédestinatiens donnèrent dans l'excès opposé; ils prétendirent que Dieu ne vouloit réellement sauver que les prédestinés; que Jésus-Christ n'étoit mort que pour eux; que Dieu, par un décret antécédent & absolu, avoit destiné tous les autres à la damnation: Calvin a enseigné cette même erreur avec toute l'opiniâtreté possible, Jansénius n'a fait que la pallier. Tous ont prétendu que c'étoit le sentiment de S. Augustin; mais nous avons fait voir que c'est une calomnie, que tous ont donné un sens faux & erroné aux passages qu'ils ont tirés de ce célèbre Père de l'Eglise.

Après avoir lu ses divers Ouvrages avec toute l'attention & la droiture possibles, il nous a paru que si les Théologiens avoient examiné de plus près les différentes branches de l'hérésie des Pélagiens, ils auroient mieux pris le sens des expressions du Saint Docteur, & qu'ils auroient moins embarrassé la question que nous traitons. Il ne nous reste qu'à répondre aux sophismes par lesquels Bayle & les Incrédules ses Disciples ont attaqué la manière dont nous concevons les différentes *volontés de Dieu*.

Ils disent que nous supposons en Dieu des *volontés* opposées; c'est une fausseté. Nous avons fait voir qu'il n'y a aucune opposition entre ces deux choses; savoir, que Dieu veuille sincèrement le salut de l'homme, & lui donne en conséquence les moyens d'y parvenir; que cependant il lui laisse le pouvoir de résister à ces moyens & d'en abuser, parce qu'il veut que l'homme demeure libre, & que son obéissance soit méritoire.

La réplique de Bayle est que Dieu, sans nuire à la liberté de l'homme, peut le conduire infailliblement au salut par une suite de grâces efficaces. Dieu le peut sans doute, mais s'il le faisoit, il n'y auroit plus de différence entre ce que nous ferions par l'impulsion de la grâce, à ce que nous faisons par instinct; or les effets de l'instinct ne sont pas libres. Le seul signe que nous ayons pour distinguer la nécessité d'avec la contingence ou la liberté, est que la première est toujours uniforme, & que la seconde est variable. Nous défions Bayle & tous les autres Philosophes de nous indiquer une autre différence entre l'une & l'autre.

Il prétend que la *volonté de Dieu* de sauver n'est pas sincère. Un Roi, dit-il, un Magistrat, un Législateur ne sont pas censés vouloir l'observation des lois, à moins qu'ils ne fassent *tout ce qu'ils peuvent* pour en prévenir & en empêcher l'infraction; donc nous devons juger de même à l'égard de Dieu: nous avons démontré dix fois l'absurdité de cette comparaison. Un Roi, un Législateur, &c, sont des agens bornés, il n'y a donc aucun inconvénient à exiger d'eux qu'ils fassent *tout ce qu'ils peuvent* pour venir à bout d'un dessein, & pour prouver la sincérité de leur volonté; à l'égard de Dieu cela est absurde, puisque Dieu est à l'infini & que son pouvoir est sans bornes. C'est le même sophisme que Bayle n'a cessé de répéter pour prouver que Dieu n'est pas bon à l'égard de ses Créatures, puisqu'il ne leur fait pas *tout le bien qu'il peut*. *Voyez* BONTÉ DE DIEU, MAL, &c.

Lorsqu'il dit qu'il est absurde d'admettre des événemens contraires à la *volonté de Dieu*, il joue sur la même équivoque & retombe dans le même inconvénient. Rien ne peut se faire contre la *volonté absolue de Dieu*, puisque par sa puissance infinie il peut disposer des événemens comme il lui plaît; mais relativement au salut de l'homme, la véritable absurdité est de vouloir que Dieu l'opère par une *volonté absolue*, pendant qu'il veut que l'homme y coopère librement: c'est alors qu'il y auroit en Dieu deux *volontés* opposées & contradictoires.

Il n'est pas vrai non plus qu'à l'égard de Dieu *vouloir* & *permettre* soit la même chose. Dieu veut sincèrement & positivement que l'homme fasse le bien puisqu'il le lui commande; qu'il lui en donne les forces par la grâce; qu'il le récompense pour l'avoir fait; qu'il le menace

& le punit lorſqu'il fait le mal : une *volonté* ſincère ne peut être prouvée par des effets plus poſitifs. Dieu cependant *permet* que l'homme faſſe le mal, c'eſt-à-dire, qu'il ne l'empêche pas, & qu'il n'uſe pas de ſon pouvoir abſolu pour l'en préſerver. Cela ne ſignifie point qu'il lui en donne la permiſſion poſitive, la licence ou le congé ; alors il ne pourroit le punir avec juſtice : c'eſt encore une équivoque du mot *permettre*, par laquelle il ne faut pas ſe laiſſer tromper. *Voyez* PERMISSION, SALUT, &c.

Enfin il eſt faux que ce qui s'appelle *volonté de ſigne* ſuppoſe un Dieu trompeur & menteur : ce ne fut jamais un menſonge de mettre la vertu & la ſoumiſſion de l'homme à l'épreuve. Lorſque Dieu commanda à Abraham d'immoler ſon fils, il ſavoit déja ſans doute que ce Patriarche ſe mettroit en devoir d'obéir, & c'eſt ce que Dieu vouloit en effet ; mais Abraham, loin de craindre que Dieu ne le trompât, crut fermement que Dieu lui ayant donné ce fils par un miracle, en feroit plutôt un ſecond pour le reſſuſciter que de manquer à ſes promeſſes : c'eſt le témoignage que lui rend S. Paul, *Hébr.* c. 11, ℣. 19. Il en eſt de même des autres exemples d'une *volonté de ſigne*, que nous avons cités dans l'Ecriture-Sainte. *Voyez* ÉPREUVE, TENTATION.

L'on nous ſaura peut-être mauvais gré d'avoir répété dans le préſent article une bonne partie de ce que nous avons déja dit aux mots GRACE, RÉDEMPTION, SALUT, &c. ; mais le Dogme Catholique dont il eſt ici queſtion eſt ſi important, ſi néceſſaire pour exciter en nous la confiance en Dieu, la reconnoiſſance envers Jéſus-Chriſt, le courage dans la pratique de la vertu, l'eſpérance même néceſſaire pour ſortir de l'état du péché, que l'on ne ſauroit le prouver & l'inculquer avec trop de ſoin ; & puiſque certains Théologiens ne ceſſent de l'attaquer de toutes manières, nous ne devons pas nous laſſer de le défendre.

VOLUPTÉ. Epicure faiſoit conſiſter le ſouverain bonheur de l'homme dans la *volupté*. Nous n'entrerons pas dans la queſtion de ſavoir s'il entendoit ſous ce nom les plaiſirs ſenſuels, plutôt que l'heureuſe tranquillité d'une ame vertueuſe ; la plus grande grâce que l'on puiſſe lui faire eſt de ſuppoſer qu'il n'excluoit de l'idée du bonheur aucune eſpèce de contentement & de bien-être. Comme il n'admettoit point d'autre vie que celle-ci, il ne pouvoit guère embraſſer un autre ſyſtême ; auſſi les Philoſophes qui ont ſuivi l'une de ces opinions, n'ont jamais manqué d'adopter l'autre, elles ſe tiennent néceſſairement.

Jéſus-Chriſt venu pour révéler aux hommes la vie à venir & l'immortalité, 2 *Tim.* c. 1, ℣. 10, leur apprend que le ſouverain bonheur de l'homme conſiſte dans la vertu, parce qu'elle ſeule peut le rendre digne du bonheur éternel. Ainſi la vie préſente n'étant qu'une préparation & une épreuve de vertu pour la vie à venir, ce n'eſt pas ici-bas qu'il faut chercher le bonheur. Conſéquemment Jéſus-Chriſt nomme heureux ceux qui ont l'eſprit & le cœur détaché des richeſſes ; ceux qui pratiquent la douceur, la miſéricorde, la pureté du cœur ; qui procurent la paix ; qui ſouffrent patiemment la perſécution des méchans & les afflictions que Dieu nous envoie, *Matt.* c. 5, ℣. 3. Il condamne donc la *volupté*, parce qu'elle énerve l'homme & le rend incapable de vertu ; il prédit le malheur à ceux qui ſe flattent d'être heureux par la poſſeſſion des richeſſes, par les plaiſirs des ſens, par les éloges & les applaudiſſemens des hommes, qui font ſemblant d'être vertueux afin d'être admirés, *Luc*, c. 6, ℣. 24 ; c. 11, ℣. 42. Tout cela ſe ſuit ; l'une de ces leçons eſt la conſéquence de l'autre.

Les Epicuriens, dont le nombre ſera toujours très-grand dans le monde, ne peuvent goûter cette morale, ils cherchent même à la rendre odieuſe. Il eſt impoſſible, diſent-ils, qu'un Dieu bon ait mis au monde des Créatures pour les rendre malheureuſes ; qu'il leur ait donné le beſoin du plaiſir & leur en ait interdit l'uſage ; qu'il leur faſſe acheter le bonheur éternel par des privations & des ſouffrances continuelles.

Ainſi, ſuivant leur opinion, un Dieu bon devoit attacher le bonheur à l'animalité plutôt qu'à la vertu ; aux plaiſirs des ſens, que l'homme partage avec les animaux, plutôt qu'à la force de l'ame, qui l'élève au-deſſus des brutes. Dans ce cas, Dieu a eu tort de donner une ame aux hommes, il ne devoit créer que des êtres purement ſenſitifs ; la raiſon, l'intelligence, le ſens moral qu'il leur a donnés, ſont les plus pernicieux de tous les dons. Ces Philoſophes ſublimes nous permettront de penſer autrement ; de juger qu'un Dieu, tel qu'ils le voudroient, ne ſeroit pas un Être bon, mais un Ouvrier inſenſé & méchant.

Au défaut de la raiſon, qu'ils n'écoutent point, ils devroient du moins conſulter l'expérience : elle date d'environ ſix mille ans. Peut-on citer dans l'Univers un homme qui ait trouvé dans la *volupté* le bonheur qu'il cherchoit ? Salomon, qui ne s'en étoit refuſé aucune, atteſte qu'il n'y a trouvé que vanité & affliction d'eſprit, *Eccléſ.* c. 2, ℣. 11 ; nous doutons qu'aucun Epicurien ait pu s'en procurer autant que lui. D'autre part, y a-t-il jamais eu un homme qui ſe ſoit repenti d'avoir été vertueux, ou qui, après avoir paſſé d'une vie voluptueuſe à une vie chrétienne, ait regretté ſon premier état & ſes anciennes habitudes ? Enfin, il n'eſt pas vrai que Dieu nous ait interdit l'uſage des plaiſirs raiſonnables & innocens, il n'en défend que l'excès & l'abus ; il ne veut pas que nous y cherchions notre bonheur, parce qu'il n'y en a pas, & parce que nous ſerions toujours en danger d'y perdre la vertu.

L'homme n'eſt pas le maître d'avoir du plaiſir quand il le veut, mais il ne tient qu'à lui d'être vertueux quand il lui plaît : de l'aveu de tous ceux qui en ont fait l'expérience, la ſatisfaction conſtante que nous procure la vertu, vaut mieux à tous égards que l'ivreſſe paſſagère dans laquelle nous plonge la *volupté*. La vertu ne paroît triſte & contraire au plaiſir que quand on ne l'a jamais pratiquée : « Venez, diſoit un Roi ſage, venez » éprouver combien le Seigneur eſt doux ; com- » bien eſt heureux l'homme qui eſpère en lui » : *Pſ.* 33, ℣. 9. Jéſus-Chriſt répète aux hommes cette invitation : « Venez à moi, vous tous qui » êtes chargés & fatigués, je vous ſoulagerai. » Prenez mon joug, apprenez de moi à être doux » & humbles de cœur, vous trouverez le repos » de vos ames ; mon joug eſt doux & mon far- » deau eſt léger » : *Matt.* c. 11, ℣. 28. Vouloir être heureux dans ce monde par la *volupté*, & heureux dans l'autre par la vertu, ſont deux déſirs contradictoires. *Voyez* PLAISIR.

U R

URBANISTES, *voyez* CORDELIÈRES, dans le *Dictionnaire de Juriſprudence*.

URIM & THUMMIM, *voyez* ORACLE.

URSULINES, Religieuſes inſtituées à Breſce en Lombardie, l'an 1537, par la B. Angèle, femme pieuſe de cette Ville. Ce ne fût d'abord qu'une Congrégation de Filles & de Veuves qui ſe conſacroient à l'éducation chrétienne des jeunes perſonnes de leur ſexe. Paul III, convaincu de l'utilité de cet Inſtitut, l'approuva l'an 1544, ſous le nom de Compagnie de Sainte Urſule. En 1572, Grégoire XIII l'érigea en Ordre religieux, ſous la Règle de S. Auguſtin, à la ſollicitation de S. Charles Borromée, & obligea ces Filles à la clôture. Aux trois vœux de Religion elles en ajoutèrent un quatrième, de s'occuper à l'inſtruction gratuite des enfans de leur ſexe.

Leur premier établiſſement en France ſe fit à Aix en Provence, l'an 1594, avec la permiſſion de Clément VIII. En 1608, l'on en fit venir deux filles pour en former une maiſon à Paris ; elles y furent fondées en 1611, par Madeleine Lhuillier, dame de Sainte Beuve. Paul V approuva cet établiſſement l'an 1612, & il fut autoriſé cette même année par Lettres patentes du Roi. La maiſon de Paris, rue S. Jacques, a été le berceau & le modèle de toutes celles qui ont été fondées depuis dans le Royaume ou ailleurs. L'utilité de cet Ordre l'a fait multiplier promptement ; il eſt actuellement diviſé en onze Provinces, dont celle de Paris contient quatorze Monaſtères : on en compte près de trois cents en France.

Il paroît qu'en 1572, lorſque Grégoire XIII fit des *Urſulines* un Ordre religieux, quelques-unes de leurs Communautés ne voulurent point changer de régime, mais demeurer dans le même état dans lequel elles avoient été inſtituées par la B. Angèle de Breſce, & qu'il y en eut qui s'établirent ainſi en Bourgogne. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en 1606 la Mère Anne de Saintonge de Dijon en forma des maiſons en Franche-Comté, où elles ſont encore ; elles ne gardent point la clôture, quoiqu'elles vivent très-retirées, & ne font vœu de ſtabilité qu'après un certain nombre d'années ; elles ſont vêtues comme l'étoient les veuves dans cette Province il y a deux cents ans, & elles tiennent des Ecoles de Charité comme les *Urſulines* cloîtrées.

USAGES ECCLÉSIASTIQUES ou RELIGIEUX, *voyez* OBSERVANCE.

USURE, intérêt de l'argent prêté. Il faut conſulter le *Dictionnaire de Juriſprudence* pour avoir une notion des différentes eſpèces d'*uſure* pratiquées chez les anciens Peuples, afin de prendre le vrai ſens des Canons de l'Egliſe qui les ont proſcrites, de concert avec les Loix Impériales.

Nous ne prendrons pas ſur nous de décider la queſtion célèbre qui eſt encore agitée entre les Théologiens, pour ſavoir ſi l'*uſure* légale ou l'intérêt tiré du prêt de Commerce eſt légitime, ou ſi c'eſt une injuſtice qui emporte toujours l'obligation de reſtituer. Cette queſtion a été traitée fort au long par un Juriſconſulte dans l'ancienne Encyclopédie. Comme elle tient au droit naturel & à la politique auſſi-bien qu'à la Théologie morale, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer les argumens théologiques, pour ou contre, d'avec les autres, nous devons laiſſer à ceux qui ſont chargés de cette partie le ſoin d'éclaircir cette importante queſtion. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt qu'après avoir lu pluſieurs traités compoſés ſur ce ſujet par des hommes très-inſtruits, nous n'avons pas été ſatisfaits, & qu'aucun des argumens allégués par ceux qui condamnent le prêt de Commerce, ne nous a paru démonſtratif & ſans réplique.

1°. La plupart des raiſons ſur leſquelles ils ſe fondent, nous ſemblent prouver autant contre les intérêts d'une rente perpétuelle, que contre ceux que l'on tire d'un prêt paſſager dont le terme eſt fixé. On ſait avec quelle rigueur les Caſuiſtes s'élevèrent d'abord contre les contrats de conſtitution de rente ; lorſque le débiteur rembourſoit de ſon plein gré au bout de vingt ans, il paroiſſoit fort injuſte que le créancier reçût ſon capital entier, & gardât encore une pareille ſomme qu'il avoit reçue par les intérêts : cependant perſonne n'eſt plus tenté de regarder cet accroiſſement comme uſuraire & illégitime.

2°. Nous ne voyons pas que l'on puiſſe tirer beaucoup d'avantage du paſſage de l'Evangile, *Luc*,

Luc, c. 6, ℣. 35 : « Faites du bien, & prêtez » ſans en rien eſpérer ». C'eſt un précepte de charité ſans doute en faveur de ceux qui ſont dans le beſoin & qui empruntent pour ſe ſoulager ; mais ce n'eſt plus le cas du Négociant, qui emprunte une ſomme pour en tirer du profit. Si on veut l'entendre autrement, l'on aura de la peine à concilier ces paroles avec les ſuivantes, ℣. 38, « Donnez, & l'on vous donnera »; avec la parabole des talens, *Matt.* c. 25, ℣. 27, & *Luc*, c. 19, ℣. 23 ; enfin avec la loi du Deut. c. 23, ℣. 19 : « Vous ne prêterez point à » *uſure* à vos frères, mais aux étrangers ». Si toute *uſure* étoit un crime, Dieu ne l'auroit pas plus permiſe aux Juifs à l'égard des étrangers, qu'à l'égard de leurs frères. Lorſque David, *Pſ.* 14, ℣. 5, met au rang des juſtes celui qui ne trompe point ſon prochain par de faux ſermens, qui ne prête point ſon argent à *uſure*, qui ne reçoit point de préſens pour opprimer un innocent ; par *prochain* il entend évidemment un Juif. D'autre part, l'Auteur de l'*Eccléſiaſtique* condamne ceux qui refuſent de payer des intérêts à leurs créanciers : « Pluſieurs, dit-il, c. 29, ℣. 4, » ont regardé l'*uſure* comme une mauvaiſe inten- » tion, & ont chagriné ceux qui les avoient » aidés dans leur beſoin ».

3°. Les paſſages des Pères que l'on peut citer en grand nombre ne paroiſſent plus applicables au temps préſent, ni à l'état actuel des nations. Pluſieurs de ces ſaints Docteurs ont condamné le commerce en général auſſi rigoureuſement que l'*uſure*, parce que de leur temps le commerce ne ſe faiſoit pas avec autant de fidélité, de police & d'ordre qu'aujourd'hui. Barbeyrac s'eſt emporté contre eux à ce ſujet très-mal à propos. Mais depuis que le commerce maritime & la banque ſont établis dans toute l'Europe, & aſſujettis à des réglemens très-multipliés, l'argent a une valeur qu'il n'avoit pas autrefois, il eſt devenu une marchandiſe, & non un ſimple ſigne des valeurs. Si l'on propoſoit à un riche négociant de lui faire préſent d'une ſomme de cent écus, ou de lui prêter vingt mille livres à intérêt, il préféreroit certainement ce dernier parti. Il eſt difficile de comprendre en quoi le prêteur ſeroit injuſte, lorſqu'il recevroit les intérêts que l'emprunteur conſent à lui payer. *Voyez* COMMERCE.

4°. L'on convient que l'*uſure* eſt légitime dans trois cas, lorſque le prêt ôte un profit réel au prêteur, lorſqu'il lui porte du préjudice, lorſque le capital eſt en danger ; c'eſt ce que l'on appelle, *lucrum ceſſans*, *damnum emergens*, *periculum ſortis*. Or vu l'inſtabilité des fortunes, les révolutions du commerce, l'incertitude du véritable état des affaires de l'emprunteur, il eſt rare de trouver des cas dans leſquels le capital ne coure aucun danger : les conſtitutions mêmes de rente perpétuelle n'en ſont pas à l'abri ; & c'eſt peut-être cette raiſon, prouvée par l'expérience, qui a réconcilié les Théologiens avec ce contrat.

5°. En matière de juſtice il faut avoir de fortes raiſons pour condamner dans le for de la conſcience un uſage permis ou toléré par les lois civiles. Comme elles ſont cenſées avoir été établies pour l'intérêt général de la ſociété, il ne s'agit plus de décider une queſtion ſur les ſeuls principes du droit naturel de chaque particulier, puiſqu'il eſt impoſſible que ce droit ne ſoit pas reſtreint en pluſieurs cas par l'intérêt général de la ſociété. Dès que le Légiſlateur civil a l'autorité de mettre des impôts ſur les biens des particuliers, on ne voit pas pourquoi il n'a pas celle de taxer le prix des intérêts de l'argent prêté, comme celui de toute autre marchandiſe. Si donc aujourd'hui le Légiſlateur décidoit que, pour le maintien du commerce national, tout argent prêté dans le commerce doit porter intérêt, qui oſeroit s'élever contre cette loi & la déclarer injuſte ? Il ne ſert donc à rien d'argumenter uniquement ſur la juſtice commutative, ou ſur le droit des particuliers conſidérés par abſtraction hors de la ſociété civile.

Ces conſidérations nous paroiſſent aſſez graves pour ne pas condamner abſolument & ſans réſerve le prêt de commerce ; & ce ſeul exemple ſuffit pour démontrer l'ineptie des philoſophes qui ont ſoutenu que la loi naturelle, le droit naturel, ſont clairs, évidens, ſenſibles à tout homme qui fait uſage de ſa raiſon. Ils demanderont peut-être pourquoi l'Evangile n'a pas formellement décidé la queſtion. Parce que le divin auteur de cette loi ſavoit très-bien que l'état, les intérêts, les droits de la ſociété civile ne pouvoient pas toujours être les mêmes qu'ils étoient de ſon temps & chez la nation à laquelle il parloit. Mais il nous a donné des préceptes de charité qui peuvent nous guider dans tous les temps & dans tous les lieux, & qui ſuppléent à la lumière naturelle à l'égard des queſtions mêmes de juſtice les plus compliquées & les plus obſcures.

Sur celle-ci nous ne voyons d'autre parti à prendre que celui du doute & de l'incertitude ; nous n'oſerions conſeiller à perſonne le prêt de commerce, puiſqu'il eſt condamné par des auteurs très-inſtruits ; mais s'il étoit arrivé à un homme d'en faire uſage & d'en tirer des intérêts, nous n'oſerions pas non plus l'obliger à les reſtituer, nous craindrions de commettre une injuſtice à ſon égard.

Il ne faut pas oublier que les mêmes décrets des conciles qui ont proſcrit l'*uſure* des laïques, l'ont interdite avec encore plus de ſévérité aux eccléſiaſtiques, puiſqu'ils ont prononcé contre ces derniers la peine de dépoſition ou de dégradation, & même d'excommunication. Le trente-ſixième ou quarante-troiſième Canon des Apôtres, les Conciles de Nicée, *Can.* 117 ; d'Elvire,

Can. 20 ; d'Arles, *Can.* 12 ; de Carthage, *Can.* 13 ; de Laodicée, *Can.* 4, &c, l'ont ainſi ſtatué. Ces ſaintes aſſemblées, qui ont défendu aux Clercs tout négoce ou commerce quelconque, ont dû ſévir à plus forte raiſon contre ceux qui prêtoient à intérêt. A leur égard, cette manière de s'enrichir ſera toujours odieuſe, une des vertus auxquelles ils ſont particulièrement obligés eſt le déſintéreſſement & la charité. L'Egliſe a pourvu à leur ſubſiſtance par les bénéfices, en entrant dans la cléricature ils ont fait profeſſion de prendre le Seigneur pour leur héritage. C'eſt donc à eux principalement que s'adreſſent ces paroles de Jéſus Chriſt : « Ne vous amaſſez point » de tréſors ſur la terre, mais dans le Ciel ». *Matt.* c. 6, ℣. 19 & 20.

V U

VULGATE, verſion latine des livres ſaints, de laquelle on ſe ſert dans l'Egliſe Catholique. On ne doute point dans cette Egliſe que dès la fin du premier ſiècle, ou au commencement du ſecond, avant même la mort du dernier des Apôtres, ou immédiatement après, il n'y ait eu en latin une verſion de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, à l'uſage des fidèles qui n'entendoient pas le grec. Puiſque, ſelon le témoignage de S. Juſtin, *Apol.* 1, n. 67, on liſoit dans les aſſemblées chrétiennes les écrits des Prophètes & les Mémoires des Apôtres, on ne peut pas douter que dès l'origine le même uſage n'ait été obſervé à Rome & dans les autres Egliſes d'Italie, où le grec n'étoit pas la langue vulgaire ; il fallut donc une traduction latine pour mettre cette lecture à portée du peuple. Mais on ne ſait pas qui en a été l'auteur, ni en quel temps préciſément elle a été faite ; on ſait ſeulement que pour l'ancien Teſtament elle a été priſe ſur le grec des Septante, & non ſur l'original hébreu. On la nommée *italique*, *itala vetus*, parce qu'elle avoit cours principalement en Italie, & *Vulgata*, verſion commune.

Comme cette croyance des Théologiens Catholiques ne s'accorde pas avec le ſyſtême des Proteſtans, ceux ci l'ont attaquée de toutes leurs forces ; ils ſoutiennent que dans le grand nombre de verſions latines de l'Ecriture qui ſe firent dans les premiers ſiècles de l'Egliſe, il n'y en eut aucune qui fut plus reſpectée & plus ſuivie que les autres ; que comme tout particulier avoit la liberté de traduire le texte ſacré, ſelon qu'il l'entendoit, chaque Egliſe étoit auſſi maîtreſſe de choiſir & de ſuivre telle verſion qu'il lui plaiſoit, & qu'il n'y eut jamais d'uniformité ſur ce point. C'eſt ainſi qu'ils ont cherché à juſtifier la multitude & la variété de leurs verſions, & la liberté avec laquelle ils en uſent.

Pour ſavoir ce qu'il en faut penſer, nous rapporterons 1°. les preuves de l'antiquité & de l'autorité de la *Vulgate* ; 2°. nous répondrons aux objections des Proteſtans ; 3°. nous expoſerons ce qu'a fait S. Jérôme pour mettre cette verſion dans l'état où elle eſt aujourd'hui ; 4°. nous examinerons le décret du Concile de Trente qui l'a déclarée authentique ; 5°. nous dirons deux mots des corrections & des éditions que l'on en a faites.

§. I.

Preuves de l'antiquité & de l'autorité de la Vulgate.

Les critiques Proteſtans ne ſe ſont pas donné la peine de les rapporter, ni de les réfuter, nous agirons de meilleure foi avec eux.

1°. Malgré la multitude des verſions grèques de l'ancien Teſtament, ſavoir celles d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, & deux autres qu'Origène avoit raſſemblées dans ſes Octaples, celle des Septante a été conſtamment ſuivie dans les Egliſes grèques, ces verſions nouvelles ne lui ont rien fait perdre de ſon crédit ni de ſon autorité ; les Proteſtans ont reproché plus d'une fois cette prévention aux Pères de l'Egliſe. *Voyez* SEPTANTE. C'eſt pour cela que la verſion des Septante a été nommée *Κοινὴ*, *commune*, par S. Jérôme, *Epiſt. ad Suniam & Fretelam*, Op. tom. 2, 1 part. *Col.* 627. Et ſur le ſoixante-cinquième chap. d'Iſaïe, il l'appelle *Editionem totо orbe Vulgatam*, tom. 3, *Col.* 492. Donc quand il y auroit eu dès l'origine pluſieurs verſions latines de l'Ecriture, cela n'empêche point qu'il n'y en ait eu une plus commune, plus reſpectée, plus généralement ſuivie que les autres dans les Egliſes latines ; & c'eſt pour cela que S. Jérôme l'appelle *Vulgatam editionem*, *latinam editionem*, *latinus interpres*, *latinus tranſlator*, ibid. *Col.* 634, 662, 663 ; *Comment. in Epiſt. ad Galat.* c. 5, *Op.* tom. 4, 1. part. *Col.* 306 ; *in Epiſt. ad Epheſ.* c. 3, *Col.* 253, &c. Et S. Auguſtin, *itala interpretatio*, l. 2. *de Doctr. Chriſt.* c. 15, n. 22 ; *latinus interpres*, l. 1. *Retract.* c. 7, n. 3. Ces expreſſions déſignent évidemment une verſion plus connue, plus populaire, plus communément ſuivie que toute autre. S'il y en avoit eu pluſieurs également uſitées, on n'auroit pas pu deviner de laquelle S. Jérôme & S. Auguſtin parloient, ces deux Pères eux-mêmes ne ſe ſeroient pas entendus dans les lettres qu'ils ſe ſont écrites à ce ſujet.

2°. S. Jérôme exhorté par le Pape Damaſe à donner une nouvelle édition latine du nouveau Teſtament, conformément au texte grec, lui objecte le danger que l'on court à réformer une verſion à laquelle tout le monde eſt habitué, les réclamations & les cenſures auxquelles un nouveau traducteur eſt expoſé. Mais ſi les différentes Egliſes avoient été accoutumées à différentes verſions, s'il n'y avoit eu entre elles aucune uni-

formité, rien de plus mal fondé que les craintes de S. Jérôme. De quel droit lui auroit-on refusé au cinquième siècle le privilége dont vingt auteurs avoient joui pendant trois cents ans, de traduire l'Ecriture-Sainte comme ils l'entendoient ?

Cependant l'événement prouva que ce Père n'avoit pas tort ; il nous apprend avec quelle aigreur on déclama contre lui, parce qu'il avoit osé donner sur le texte hébreu une version latine de l'ancien Testament, qui s'écartoit en plusieurs choses de celle des Septante. Il nous a conservé les invectives de Rufin qui l'accusoit à ce sujet de blasphême & de sacrilége. *Apol. contra Rufin.* l. 3, *Op.* tom. 4, *Col.* 444, 446. Il est bien étonnant que pour se défendre il n'ait jamais allégué la variété des versions suivies par les différentes Eglises latines. S. Augustin lui écrivit que dans une Eglise d'Afrique où l'on avoit lu sa nouvelle version, le peuple s'étoit mutiné, parce que dans la prophétie de Jonas, c. 4, ℣. 6, on lisoit *hedera*, au lieu de *cucurbita*, Epist. 71 *ad Hieron.* c. 3, n. 5 ; *Epist.* 82, c. 5, n. 35. Et l'on veut nous persuader que ces Eglises Africaines qui se cabroient pour le changement d'un seul mot très-indifférent, se permettoient les unes aux autres l'usage habituel de telle version qui leur plaisoit davantage.

3°. Dans toute la lettre de S. Jérôme à Sunia & à Fretela, on voit jusqu'où il porte le respect pour la *Vulgate* latine des Pseaumes ; malgré la multitude des fautes qu'il y montre, il veut que l'on continue à la chanter dans les Eglises, parce que ces fautes ne sont pas assez importantes pour exiger la réforme d'un usage si ancien. En effet aucune ne donne atteinte au dogme & ne peut induire le peuple en erreur. Le saint Docteur ajoute que ses corrections sont faites pour les savans, & non pour le peuple. N'est-ce donc qu'à la fin du quatrième siècle qu'a commencé dans l'Eglise latine cet attachement opiniâtre du peuple à la *Vulgate ?* Il semble au contraire que les Eglises jalouses de leur liberté devoient courir au-devant d'une nouvelle version, comme ont fait les Protestans au seizième siècle ; mais dans les premiers siècles cette prétendue liberté auroit passé pour une impiété.

4°. En effet dès la fin du second, Tertullien témoigne dans ses ouvrages qu'il y avoit une version latine des Ecritures universellement reçue dans toutes les Eglises Catholiques. *De præscript.* c. 17, il reproche aux Hérétiques leur audace à l'égard des Ecritures. « Telle hérésie, dit-il, » ne reçoit point certaines Ecritures, si elle en » admet, elle ne les laisse point entières, par » des additions & des retranchemens elle les » change, selon qu'il convient à son système ; » si elle les conserve telles qu'elles sont, elle » en pervertit le sens par des interprétations » arbitraires ; or il est également contraire à la » vérité de corrompre le sens ou le texte ». C. 19 & 20, il soutient que l'on ne peut trouver ailleurs que dans l'Eglise Catholique la vérité des Ecritures, leur véritable interprétation, & les vraies traditions Chrétiennes. De quel front auroit-il ainsi parlé s'il y avoit eu dans cette Eglise variété de versions, d'interprétations & de traditions ? Il auroit été aisément confondu par les Hérétiques.

5°. Parmi un nombre de traducteurs Latins, tel que les Protestans le supposent, comment ne s'en est-il pas trouvé quelques-uns qui aient mieux réussi que les autres, qui aient réuni le plus grand nombre des suffrages, & qui se soient fait un nom par l'excellence de leurs versions ? Avant S. Jérôme il n'y en a pas eu un seul duquel les Ecrivains Ecclésiastiques aient fait mention ; S. Augustin, qui n'en parle qu'en général, paroît faire très-peu de cas de leurs productions ; nous le verrons en citant ses paroles. Parmi tant de Sectaires qui ont troublé l'Eglise Latine, comme les Montanistes, les Manichéens, les Novatiens, les Donatistes, les Ariens, &c., & qui ont tant déclamé contre elle, comment ne s'en est-il rencontré aucun qui lui ait reproché l'incertitude que devoit produire dans sa foi & dans sa doctrine la variété des versions de la Bible dont elle se servoit ? Voilà deux phénomènes bien singuliers.

6°. Cela est d'autant plus incroyable, que nous avons vu arriver précisément le contraire chez les Protestans. La variété des versions de l'Ecriture-Sainte, la liberté de l'entendre & de l'expliquer comme chacun le juge à propos, a produit parmi eux cette multitude de sectes qui se détestent, & qui souvent se sont tourmentées les unes les autres, sans qu'aucune conférence, aucune discussion amiable des passages de l'Ecriture-Sainte ait jamais pu les reconcilier. Nous n'hésitons pas d'affirmer que si la même cause avoit existé dans l'Eglise Latine pendant trois siècles, elle y auroit produit le même effet. Or, rien de semblable n'y est arrivé. Quoique les Eglises de l'Italie, de l'Afrique, de l'Espagne, des Gaules, &c, aient été souvent troublées par des novateurs, elles sont restées réunies dans la profession de la même foi, dans la fidélité à suivre la même règle, dans l'attachement à un même centre d'unité, & elles l'ont ainsi attesté par le nom de *Catholiques*, auquel elles n'ont jamais renoncé. Aussi ont-elles persévéré dans leur attachement à l'ancienne *Vulgate*, comme nous le verrons ci-après.

Le Clerc, qui a senti cette vérité, a cherché à l'esquiver. Il dit que les dissentions qui subsistent aujourd'hui entre les sectes Protestantes, ne viennent point de la différence des versions dont elles se servent, mais du divers sens qu'elles donnent aux mêmes paroles. *Animadv. in Epist.* 71 *Sti. Aug.* §. 4. Défaite frivole. La différence

des versions ne consiste-t-elle donc pas dans la différence du sens que l'on donne aux mêmes paroles ? Ce Critique avoue la vérité en affectant de la nier. On peut voir dans les Frères de Wallembourg, *de instr. m. probandæ fidei*, 3e part, sect. 2 & suiv., jusqu'à quel point les Protestans ont corrompu le dogme par l'infidélité de leurs versions.

Il est à présent question de voir si les Ecrivains Catholiques ont rêvé, lorsqu'ils ont cru que cette première version a été faite principalement à Rome, que de là elle s'est communiquée aux autres Eglises Latines, dont celle de Rome a été la mère & la maîtresse. Pour savoir à quoi nous en tenir, nous ne ferons pas beaucoup de cas du témoignage de Rufin, qui dans sa seconde invective contre S. Jérôme, tom. 4, 2e part. col. 446, soutient que c'est S. Pierre qui a donné à l'Eglise Romaine les livres dont elle se sert. Quoiqu'instruit, ce Critique étoit téméraire & parloit par humeur ; les Protestans ne l'ont loué que parce qu'il étoit ennemi déclaré de S. Jérôme ; il nous faut d'autres preuves.

Suivant l'opinion commune, adoptée même par plusieurs habiles Protestans, S. Pierre étoit à Rome l'an 45, il y écrivit sa première Epître aux Fidèles de l'Asie mineure, & S. Marc y composa son Evangile conformément à la prédication de cet Apôtre. L'an 58, S. Paul envoya de Corinthe sa Lettre aux Romains, il vint lui-même à Rome l'an 61, & y demeura deux ans ; là il écrivit ses lettres à Philémon, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Hébreux ; & l'an 63, S. Luc fit dans cette même ville les Actes des Apôtres. Enfin l'an 66, S. Paul emprisonné à Rome avec S. Pierre, adressa sa lettre aux Ephésiens, & sa seconde à Timothée. Plus ou moins d'exactitude dans ces dates ne fait rien à la vérité des événemens, dès qu'ils sont prouvés d'ailleurs. Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 2, c. 15, & les notes.

Voilà donc une bonne partie des écrits du Nouveau Testament qui ont pu & qui ont dû être connus à Rome avant l'an 67, époque du martyre de S. Pierre & de S. Paul, pourquoi n'y auroient-ils pas été traduits en latin dès ce temps-là même ? Si les Protestans supposent que ces deux Apôtres, que S. Marc, S. Luc & les autres compagnons de S. Paul ne se sont donné aucun soin pour mettre la lecture de leurs écrits à la portée des simples Fidèles, Basnage, Le Clerc, Mosheim, &c, ont tort d'affirmer en général que les Apôtres & les premiers Pasteurs de l'Eglise ont eu grand soin de mettre d'abord les Ecritures à la main de leurs prosélytes, de les faire traduire dans toutes les langues, d'en recommander la lecture, &c ; que c'est un des moyens qui ont le plus contribué à l'établissement du Christianisme ; il ne faut pas détruire d'une main ce que l'on bâtit de l'autre.

Mais nous n'avons pas besoin de leur avis pour former le nôtre. S. Paul, 1 *Cor.* c. 12, ℣. 28, & c. 14, ℣. 26, suppose que le don des langues & celui de les interpréter étoient communs dans l'Eglise ; il veut, ℣. 27, que quand un Fidèle parle dans une langue étrangère, un autre lui serve d'interprète : cet ordre sans doute n'étoit pas moins nécessaire à Rome qu'ailleurs, pour les écrits que pour les discours de vive voix. Nous présumons encore que tout Chrétien a été empressé de lire les écrits des Apôtres, & que cette lecture leur a inspiré le désir de connoître les livres de l'ancien Testament qui y sont souvent cités. Nous en concluons que la version latine des uns & des autres a été entreprise de bonne heure, & continuée successivement par divers auteurs. Nous soutenons encore que cette version une fois transmise aux Eglises Latines, à mesure qu'elles se sont formées, y a joui de la même autorité que celle des Septante parmi les Grecs, & qu'aucune société Chrétienne n'a été tentée d'en changer ; cela sera prouvé par ce que nous dirons ci-après. Il est constant d'ailleurs que l'Eglise de Rome a toujours eu plus de relation qu'aucune autre avec toutes les Eglises du monde, S. Irénée lui a rendu ce témoignage avant la fin du second siècle, *adv. Hær.* l. 3, c. 3, n. 2 ; elle a donc pu avoir plus promptement qu'aucune autre un recueil complet & une traduction des livres saints. Si les Protestans n'en conviennent pas, c'est par pure opiniâtreté ; écoutons néanmoins leurs objections.

§. II.

Réponse aux objections des Protestans.

Mosheim, *Hist. Christ.* sæc. 2, §. 6, note, p. 224 & suiv. cite S. Jérôme qui, dans sa *Préface sur les Evangiles*, dit qu'il y avoit une différence infinie entre *les diverses interprétations* de l'Ecriture-Sainte, & que l'on trouvoit presque autant de *versions* que de copies. Mais le saint Docteur s'explique ; « Pourquoi ne pas corriger, » dit-il, sur l'original grec, ce qui a été mal » rendu par de mauvais interprètes, plus mal » corrigé par des ignorans présomptueux, ajouté » ou changé par des copistes négligens » ? Voilà trois causes qui pouvoient suffire pour faire envisager les divers exemplaires d'une même version comme autant d'interprétations différentes. Il en étoit de même des fautes énormes des manuscrits de la *Vulgate* moderne, avant l'invention de l'imprimerie, & de la version des Septante ; avant qu'Origène, Lucien, Hésychius, Eusèbe & S. Jérôme n'eussent apporté le plus grand soin à en corriger les différentes copies. Walton, *Proleg.* 9, n. 21. Aussi S. Jérôme ajoute, en parlant de sa nouvelle version des Evangiles : « Pour qu'elle ne s'écartât pas trop

» de la manière ordinaire de lire en latin, *à* » *lectionis latinæ consuetudine*, nous avons tellement retenu notre plume, que nous n'avons » corrigé que les choses qui sembloient changer » le sens, & que nous avons laissé le reste comme » il étoit ». *Lectionis latinæ consuetudo* ne signifie certainement pas plusieurs versions faites en différens temps & par divers auteurs. S. Augustin, dans sa lettre 71 à S. Jérôme, c. 4, n. 5, s'exprime de même sur l'énorme variété des exemplaires de l'Ecriture, *in diversis codicibus*, & il ne s'ensuit rien de plus.

Deuxième Objection. Plusieurs Eglises d'Italie, comme celles de Milan & de Ravenne, ont usé de plusieurs versions différentes, avant & après celle de S. Jérôme, aucun savant ne peut en disconvenir.

Réponse. Si par *versions différentes* on entend différens exemplaires plus ou moins corrects de l'ancienne *Vulgate*, nous en convenons avec S. Jérôme & S. Augustin, & cela ne pouvoit pas être autrement; si l'on veut parler de différentes traductions faites par divers auteurs, & conclure de là que c'étoit une liberté dont ces Eglises étoient en possession, nous le nions absolument, parce que le contraire est prouvé. Nous avouons encore que quand la nouvelle version de S. Jérôme parut, plusieurs Eglises ne voulurent pas l'adopter, & conservèrent dans l'Office Divin l'ancienne *Vulgate*, par respect pour son antiquité; c'est ce qui démontre la vérité de notre sentiment & la fausseté de celui des Protestans. Mais ils ne prouveront jamais que depuis cette époque il y eut encore en occident d'autres versions que ces deux-là, suivies dans aucune Eglise quelconque.

Troisième Objection. Entre les quatre exemplaires de la version italique des Evangiles publiés à Rome en 1749 par le Père Blanchini, il y a, quoi qu'en dise l'éditeur, des différences qui ne peuvent pas être de simples variantes de copistes, ce sont donc des interprétations diverses du texte données par différens traducteurs.

Réponse. Jusqu'à ce que l'on nous ait montré ces différences essentielles, nous nous en rapporterons plutôt au sentiment de l'éditeur qu'à l'opinion des critiques Protestans toujours portés par l'intérêt de système à juger de travers. En général c'est une fausse règle de critique de décider que les diverses leçons des manuscrits ne peuvent pas venir uniquement de l'ignorance, de l'inattention ou de la témérité des copistes, qui osoient corriger ce qu'ils n'entendoient pas, comme l'a remarqué S. Jérôme. Dans combien d'occasions le changement, l'addition ou l'omission d'une syllabe ou d'une seule lettre ne peuvent-elles pas altérer absolument le sens d'un passage & pressentir l'erreur au lieu de la vérité? pour en être convaincu, il suffit d'avoir corrigé quelquefois les épreuves d'un imprimeur. Quelles fautes énormes n'a t'on pas trouvées dans plusieurs MS. des auteurs profanes! Encore une fois, Origène, *Hom.* 15. *in Jerem.* n. 5; *Hom.* 16. n. 10, & S. Jérôme, *præfat. in lib. Paralyp.* ont remarqué entre les divers exemplaires du grec des Septante, des différences pour le moins aussi considérables que celles qui se trouvoient dans les copies de la *Vulgate* latine; il ne s'ensuit pas de là que les premiers venoient de différens traducteurs, & que les Eglises grèques avoient adopté différentes versions. Lorsque les Pères ont attribué à la malice des Juifs les différences essentielles qu'il y a entre le texte hébreu & la version des Septante, les critiques Protestans se sont élevés contre cette accusation, ils ont soutenu que tout cela pouvoit venir uniquement du peu de soin & d'habileté des copistes; à présent nous les voyons raisonner différemment, parce que leur intérêt à changé.

Quatrième Objection. Les diverses parties du Nouveau Testament n'ont pu être rassemblées avant le commencement du second siècle, il a donc été impossible d'en faire, avant cette époque, une traduction latine.

Réponse. Une traduction complette & entière, cela est clair; mais pourquoi n'auroit-on pas traduit ces différentes parties à mesure qu'elles paroissoient & que l'on en acquéroit la connoissance? personne n'a osé affirmer que cette traduction a été faite par un même auteur, ni en fixer précisément la date; c'est assez pour nous d'avoir montré qu'il n'a été nulle part plus aisé qu'à Rome de rassembler tous ces écrits & de les traduire: il a suffi de lire seulement l'Evangile de S. Matthieu pour avoir envie de mettre en latin l'Ancien Testament des Septante. Ici nous répétons encore que les Protestans oublient ce qu'ils ont écrit touchant l'empressement des premiers prédicateurs de l'Evangile, de faire lire l'Ecriture-Sainte aux Fidèles, & touchant la nécessité des Bibles en langue vulgaire; mais ils n'ont jamais été constans dans aucune assertion.

Cinquième Objection. S. Augustin, l. 2, *de Doctr. Christ.* c. 11, n. 16, dit: « On peut » compléter le nombre de ceux qui ont traduit » les Ecritures d'hébreu en grec, mais les interprètes latins sont innombrables. Dans les premiers temps de la foi, tout Ecrivain à qui le » texte grec tomboit entre les mains, & qui » croyoit entendre les deux langues, en entreprit » la traduction ». *Ibid.* c. 15, n. 22. « Parmi » ces différentes interprétations l'on doit préférer » *l'Italique*, elle est la plus littérale & la plus » claire pour le sens ». Vainement, dit Mosheim, veut-on tirer avantage de ces dernières paroles; 1°. elles signifient seulement que parmi les différentes versions latines dont on se servoit en Afrique, il y en avoit une que l'on nommoit *Italique*, soit parce qu'on l'avoit reçue d'Italie, soit parce que l'auteur étoit Italien, soit parce

que plusieurs Eglises d'Italie s'en servoient; tout cela est incertain; 2°. ce nom même témoigne que ce n'étoit pas celle de Rome, autrement S. Augustin l'auroit appelée *la version Romaine*; 3°. puisque ce Père souhaite qu'on la préfère, on ne la préféroit donc pas encore aux autres; si elle avoit été d'un usage commun, il auroit dit: *notre version*, *la version vulgaire*, *la version publique*; 4°. de ce qu'il la regardoit comme la meilleure, il ne s'ensuit pas qu'elle le fût, puisqu'il n'étoit pas en état de la comparer avec le grec, n'ayant point appris cette langue.

Réponse. Il n'est pas question de savoir si en Afrique ou ailleurs il y avoit plusieurs versions latines faites par différens auteurs, mais si elles étoient d'usage dans les Eglises; Mosheim le suppose sans preuve, S. Augustin ne le dit point, & nous avons prouvé le contraire. Ce Critique reconnoît lui-même que le passage en question est une exagération & qu'il ne faut pas le prendre à la lettre. Croirons-nous que dès le commencement du second siècle il y a eu dans l'Eglise un grand nombre d'hommes assez courageux pour entreprendre une version complette de l'Ecriture-Sainte de grec en latin? Chez les Grecs il y avoit au moins six versions de l'Ancien Testament bien connues, puisque Origène les avoit rassemblées dans ses Octaples; cela ne diminua point l'attachement des Eglises Grèques à celle des Septante. Donc il en a été de même dans les Eglises Latines à l'égard de l'ancienne *Vulgate*. Il y a de l'entêtement à soutenir que *Itala interpretatio* n'est pas la même chose que *Latinus interpres*, comme S. Augustin appelle ailleurs. Peu importe qu'il l'ait nommée ainsi, plutôt que *Romaine*, *Africaine*, *Vulgaire*, &c, dès qu'il est certain que les Eglises n'en suivoient point d'autre dans l'usage; lorsqu'il dit qu'elle est *préférable*, c'est un signe d'approbation donné à l'usage établi, & non un désir de ce qui n'étoit pas encore. Puisque S. Augustin, *Epist.* 71 *ad Hyeron.* c. 4, n. 6, témoigne à S. Jérôme qu'il a confronté sa nouvelle traduction latine du Nouveau-Testament avec le texte grec, nous ne voyons pas pourquoi il n'a pas pu faire la même chose à l'égard des Septante; il a pu du moins consulter ceux qui entendoient le Grec mieux que lui & s'en fier à leur témoignage. Dans ses disputes contre les Manichéens, les Ariens, les Donatistes, les Pélagiens, il n'a jamais été question de la différence des versions de la Bible; il n'en est pas de même de nos disputes contre les Protestans.

Où étoit donc le bon sens ordinaire de Mosheim, lorsquil a tourné en ridicule les soins que se sont donnés des savans Catholiques, tels que Nobilius, le P. Morin, D. Martianay, D. Sabathier, le P. Blanchini & d'autres, pour rechercher & rassembler les restes de l'ancienne *Vulgate*, telle qu'elle étoit avant S. Jérôme, & pour en donner une édition complette? Il devoit savoir que tous les monumens anciens sont précieux à l'Eglise Catholique, parce qu'elle y découvre toujours de nouvelles preuves de la vérité de sa foi, & de la fausseté de celle des Protestans.

Sixième Objection. En considérant les différentes manières dont S. Cyprien cite l'Ecriture-Sainte, on voit qu'il avoit sous les yeux différentes versions, & qu'il suivoit tantôt l'une & tantôt l'autre. C'est l'observation de Basnage, *Hist. de l'Egl.* l. 9, c. 1 & 2.

Réponse. On voit plutôt qu'il n'en copioit aucune, qu'il citoit l'Ecriture de mémoire, & qu'il faisoit moins d'attention à la lettre qu'au sens. Les autres Pères Latins ont souvent fait de même, & les Pères Grecs n'en ont pas agi autrement à l'égard de la Version des Septante, c'est un fait reconnu par tous les Savans.

Septième Objection. Saint Grégoire-le-Grand qui vivoit à la fin du sixième siècle, dans sa lettre sur le livre de Job, déclare qu'il se sert tantôt de l'ancienne Version, & tantôt de la nouvelle, & que tel est encore l'usage de l'Eglise de Rome; il en a été de même de plusieurs autres Eglises jusquau neuvième ou au dixième siècle: preuve évidente que toutes les Eglises ont joui jusqu'alors de la plus grande liberté sur le choix des versions de l'Ecriture-Sainte.

Réponse. Il auroit été de la bonne foi d'avouer aussi que S. Grégoire dans ses morales sur Job, l. 20, c. 23, reconnoît que la nouvelle version de S. Jérôme étoit généralement plus fidelle & plus claire que l'ancienne *Vulgate*; ainsi en jugèrent tous les Savans; aussi plusieurs Eglises l'adoptèrent sans hésiter. Nous le verrons ci-après. D'autres conservèrent l'usage de l'ancienne, & on ne leur en fit pas un crime, les Papes ne s'y opposèrent point, S. Jérôme ne s'en plaignit point; nous avons vu au contraire qu'il le trouva bon, sur-tout à l'égard des Pseaumes, aucun Concile ne statua rien sur ce sujet. Mais cet attachement constant de plusieurs Eglises à l'ancienne *Vulgate* prouve-t-il qu'avant cette époque ces Eglises n'avoient aucune prédilection pour cette version, qu'ici l'on en suivoit une & là une autre? Encore une fois, il est absurde d'imaginer que les Eglises d'Occident, libres jusqu'alors de choisir telle Traduction qu'elles vouloient, se sont attachées tout à coup à l'ancienne *Vulgate*, préférablement à une version nouvelle que l'on assuroit cependant être meilleure que l'ancienne. Cela ne s'est jamais vu; mais de même que l'amour de la nouveauté est le caractère distinctif de l'Hérésie, la constance & l'attachement à l'antiquité, même dans les choses indifférentes, fut toujours le signe indubitable de la véritable Eglise.

§. III.

Travaux de S. Jérôme sur l'Ecriture-Sainte.

Il est beaucoup plus nécessaire de les bien distinguer que d'en fixer précisément la date. 1°. Ce Père convaincu de l'imperfection de la Version Grèque des Septante, par conséquent de la *Vulgate* Latine prise sur celle-là, en entreprit une nouvelle sur le texte Hébreu, après avoir beaucoup étudié cette langue, & rassemblé des exemplaires à grands frais, ainsi qu'il le raconte lui-même. 2°. Comme le grec des Septante étoit beaucoup plus correct dans les Hexaples d'Origène que par-tout ailleurs, il fit une nouvelle Version Latine des Septante sur ce grec ainsi corrigé, *Præfat. in lib. Paralip.* S. Augustin l'y avoit exhorté, *Epist.* 71, c. 4, n. 6. 3°. Sur le Nouveau Testament, après avoir confronté plusieurs exemplaires, afin d'y choisir la meilleure leçon, il en composa une nouvelle traduction Latine, à la sollicitation du Pape Damase. Mais il atteste qu'il ne s'écarta de l'ancienne *Vulgate* que dans les choses qui sembloient changer le sens, *Præfat. in Evang.* Que l'on appelle ce travail une nouvelle Version, ou une simple correction, cela ne fait rien à la chose.

Comme l'opinion générale étoit que les Septante avoient été inspirés de Dieu, comme d'ailleurs les différentes Eglises Latines étoient accoutumées & très-attachées à l'ancienne *Vulgate*, la nouvelle Version de S. Jérôme, prise sur le texte hébreu, essuya d'abord des censures amères, on accusa l'auteur d'avoir préféré les visions des Juifs aux lumières surnaturelles des Septante; mais il trouva bientôt un plus grand nombre d'approbateurs, en particulier les Souverains Pontifes, S. Augustin qui avoit commencé par désaprouver son dessein, finit par applaudir à son ouvrage. Plusieurs Eglises adoptèrent la nouvelle Version, particulièrement celle des Gaules, plusieurs Savans, même chez les Grecs, en firent l'éloge. Cependant pour tâcher de contenter tout le monde, le S. Docteur fit encore une troisième traduction de l'Ecriture, dans laquelle il se rapprocha tant qu'il put des Septante, par conséquent de l'ancienne *Vulgate*. C'est cette dernière Version ainsi retouchée qui a été adoptée peu à peu par toutes les Eglises de l'Occident, & nommée pour ce sujet la *Vulgate moderne*. Voyez *les Prolég. de la Biblioth. sacrée de S. Jérôme*, Op. tom. 1. L'on y a conservé la Prophétie de Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les deux livres des Machabées, & sur-tout les Psaumes, tels qu'ils étoient dans l'ancienne *Vulgate*. Nous avons vu que S. Jérôme fut lui-même de cet avis, afin d'épargner au peuple le désagrément d'entendre chanter les Psaumes d'une autre manière que celle à laquelle il étoit accoutumé dès l'enfance; on y a seulement fait quelques corrections absolument nécessaires.

Cette conduite fait certainement honneur à la Sagesse des Pasteurs & au désintéressement de S. Jérôme, elle démontre que ce Saint Vieillard, qui a mérité aussi justement qu'Origène le nom d'*Adamantius* ou d'infatigable, ne travailloit ni pour sa réputation, ni par ambition de faire la loi à personne, qu'il n'avoit point d'autre but que la pureté de la foi, la perfection de la piété, l'édification des Fidèles, & la gloire de l'Eglise. La manière d'agir bien différente de tous les Novateurs prouve évidemment qu'ils étoient animés par des motifs de toute autre espèce.

Cela n'a pas empêché plusieurs critiques modernes de s'attacher à déprimer tant qu'ils ont pu le mérite des travaux de ce Saint Docteur; si on les en croit, il n'avoit pas une connoissance assez parfaite de l'hébreu, pour être en état d'en donner une bonne traduction. Ils ont apporté en preuve un grand nombre d'étymologies de mots hébreux qu'il a données, & qui leur paroissent fausses. Mais le savant Editeur des ouvrages de ce Père a fait voir que ces censeurs, en l'accusant d'ignorance, n'ont réussi qu'à démontrer la leur. *Proleg.* 3 in 2 tom. n. 3, & *Col.* 290. Ce qu'il y a de certain, c'est que S. Jérôme semble avoir saisi la vraie clef des étymologies hébraïques, en cherchant le sens des mots composés dans les racines monosyllabes. Si tous les Hébraïsans avoient fait de même, ils ne se seroient peut-être pas trompés si souvent.

Ajoutons que, pour donner une bonne version, il n'a manqué d'aucun des secours que nous avons, & qu'il en a eu plusieurs que nous n'avons plus. Il avoit sous les yeux les six versions grèques rassemblées & comparées dans les Octaples d'Origène, & une septième publiée par le Martyr Lucien; il est difficile de croire qu'entre sept traducteurs aucun n'avoit trouvé le vrai sens du texte. Outre l'hébreu, S. Jérôme avoit appris le Chaldéen, le syriaque & l'égyptien, il ne peut pas avoir vécu si long-temps dans la Palestine, sans avoir eu quelques notions de la langue arabe, & il savoit parfaitement le grec; il avoit donc, pour ainsi dire, une polyglotte vivante. Il a été à portée de comparer la prononciation des Juifs de son temps à celle qu'Origène avoit imprimée dans ses Octaples par des lettres grèques. Il avoit vu l'Egypte, & il parcourut la Palestine pour voir la situation & la distance des lieux dont il est parlé dans le texte sacré. Y a-t'il aujourd'hui un Hébraïsant qui puisse se flatter d'être aussi-bien instruit? A la vérité il n'y avoit pour lors ni Grammaires, ni Dictionnaires hébraïques; mais ceux-ci ne sont que le résultat des observations

de ceux qui avoient appris l'hébreu ſans ce ſecours, c'eſt S. Jérôme qui a donné le premier modèle d'un Dictionnaire de mots hébreux. Il y a donc autant d'ingratitude que de témérité de la part des Critiques, qui ne lui ſavent aucun gré de ce qu'il a fait pour leur ouvrir la carrière; le mépris que ſe ſont attiré ceux qui l'ont attaqué pendant ſa vie, devroit rendre plus circonſpects ſes détracteurs modernes.

§. IV.

Décret du Concile de Trente touchant la Vulgate.

Il eſt conçu en ces termes, ſeſſ. 4: « Le ſaint » Concile conſidérant qu'il peut être très-utile » à l'Egliſe de Dieu de ſavoir qu'elle eſt, parmi » toutes les éditions des Livres ſacrés qui ont » cours, celle que l'on doit regarder comme au- » thentique, ordonne & déclare que dans les le- » çons publiques, les diſputes, les ſermons & » les interprétations, l'on doit tenir pour authen- » tique l'édition ancienne & *Vulgate*, approuvée » dans l'Egliſe par l'uſage de tant de ſiècles, de » manière que perſonne n'ait l'audace ou la pré- » ſomption de la rejeter ſous quelque prétexte » que ce ſoit. »

Rien de plus faux ni de plus malicieux que la manière dont les Proteſtans ont traveſti le ſens de ce décret; voici ce qu'en a dit Mosheim, *Hiſt. eccleſ.* 16e. ſiècle, ſect. 3, 1e. part. c. 1, §. 25: « Le Pontife Romain mit tant d'obſtacles qu'il » put à la connoiſſance & à l'exacte interpréta- » tion des Livres ſaints, qui lui portoit tant de » préjudice. Il fut permis aux diſputeurs de faire » les réflexions les plus injurieuſes à la dignité » du texte ſacré, d'en mettre l'autorité au-deſ- » ſous de celle du Pape & de la tradition. En- » ſuite, par un décret du Concile de Trente, » l'ancienne verſion latine ou *Vulgate*, quoique » remplie de fautes groſſières, écrite dans un » ſtyle barbare, & d'une obſcurité impénétra- » ble en pluſieurs endroits, fut déclarée *authen-* » *tique*, c'eſt-à-dire, fidelle, parfaite, exacte, » irréprehenſible & à l'abri de toute cenſure. On » voit aſſez combien cette déclaration étoit pro- » pre à dérober au Peuple le vrai ſens du Texte » ſacré. »

Diſons plutôt que l'on voit aſſez combien ces reproches ſont faux & abſurdes.

1°. Si c'eſt une réflexion injurieuſe à la dignité du Texte ſacré, de ſoutenir que ſouvent il n'eſt pas aſſez clair pour être entendu par le commun des Fidèles, qu'il leur faut des explications, les Proteſtans partagent ce crime avec nous; depuis deux cents ans ils n'ont pas ceſſé d'en donner des verſions, des commentaires, des interprétations, contraires en pluſieurs choſes les unes aux autres. Ce ſont eux plutôt qui inſultent à la parole de Dieu, en appelant *Texte ſacré*, leurs verſions erronées, captieuſes & contradictoires. Ils ſoutiennent qu'après ſoixante ans d'étude S. Jérôme n'a pas bien entendu le Texte ſacré, mais que chez eux les ignorans & les femmes l'entendent à la ſimple lecture de leur Bible.

2°. Jamais un Théologien Catholique n'a mis l'autorité du Texte ſacré au-deſſous de celle du Pape & de la tradition; tous ont toujours fondé ces deux dernières ſur l'autorité même du Texte ſacré; nos adverſaires ne peuvent pas l'ignorer. Mais nous les avons ſouvent défiés & nous les défions encore de prouver ſolidement l'autorité divine du Texte ſacré autrement que par la tradition, c'eſt-à-dire, par la croyance conſtante de l'Egliſe Juive & de l'Egliſe Chrétienne; nous leur avons démontré que hors de là ils donnent dans le fanatiſme de l'inſpiration particulière. *Voyez* ÉCRITURE-SAINTE, TRADITION.

3°. Il eſt faux qu'une verſion *authentique* ſoit une verſion parfaite, exacte & ſans faute à tous égards; *authentique*, ſelon l'énergie du terme, en grec, en latin & en françois, ſignifie, *faiſant autorité*. Le Concile même l'explique ainſi, en défendant de la rejeter ſous aucun prétexte. On ſait que dans les diſputes entre les Catholiques & les Proteſtans, ceux-ci rejetoient avec dédain l'autorité de la *Vulgate*; ils y oppoſoient leurs propres raiſons, & tordoient à leur gré le ſens des paſſages; c'eſt cette audace que le Concile de Trente a voulu réprimer. Mais ces Docteurs ſi hautains avoient-ils plus de droit de réprouver notre verſion que nous n'en avions de mépriſer les leurs? La *Vulgate* étoit conſacrée par le reſpect conſtant de dix ſiècles entiers, comme l'obſerve le Concile; les leurs ne faiſoient que d'éclore, & il en paroiſſoit tous les jours de nouvelles; à qui étoit-ce de décider quelles étoient les meilleures? Le ſens que Mosheim a donné au mot *authentique* eſt ſi évidemment faux, que ſon Traducteur Anglois l'a réfuté dans une note, tome 4, p. 216.

4°. Il auroit fallu montrer en quoi l'authenticité déclarée d'une verſion eſt capable de cacher au Peuple le vrai ſens du Texte ſacré. Si cela eſt, la verſion de Luther a dû opérer cet effet tout comme la *Vulgate*; car enfin ce Réformateur ſoutenoit que ſa verſion Allemande étoit la plus fidelle & la meilleure de toutes: il vouloit qu'elle fît autorité dans ſa Secte; il n'y en auroit pas ſouffert une autre, s'il en avoit été le maître. Il la déclaroit donc *authentique*, tout comme le Concile de Trente autoriſoit la *Vulgate*; & Calvin fit de même à ſon tour: aujourd'hui leurs Sectateurs trouvent mauvais que le Concile de Trente ſe ſoit attribué autant d'autorité qu'eux.

5°. Ce Concile, diſent-ils, a donné par ſon décret plus d'autorité à la *Vulgate* qu'aux originaux ſur leſquels elle a été faite, afin de détourner tout

tout le monde de lire les originaux. Nouvelle impoſture, contredite par les termes mêmes de ce décret. Il décide *qu'elle eſt, parmi toutes les éditions des Livres ſacrés qui ont cours, celle que l'on doit regarder comme authentique.* Ces *éditions qui avoient cours* étoient-elles les originaux? Aux mots *Hebreu* & *Hébraïſant* nous avons fait voir qu'avant la naiſſance de la prétendue réforme l'étude des anciennes Langues étoit très-cultivée en Europe, que les Conciles, les Papes, les Souverains n'avoient rien négligé pour animer le genre d'érudition, que les Proteſtans ſe ſont vantés très-mal à propos de l'avoir fait renaître, que ce ne ſont point eux qui nous ont donné ni les premiers Polyglottes, ni les premières Concordances, ni les Livres les plus néceſſaires en ce genre. La Polyglotte de Ximénès imprimée trente ans avant l'ouverture du Concile de Trente, y a-t-elle été condamnée, ou les Catholiques y ont-ils été exhortés à ne la jamais lire? Depuis cette époque l'étude des originaux de l'Ecriture, loin de ſe ralentir parmi nous, a repris une nouvelle vigueur, a reçu de nouveaux encouragemens de la part des ſouverains Pontifes; il ſuffit de ſavoir ce que Clément XI a fait en ce genre, pour être indigne de la calomnie des Proteſtans.

Le Cardinal Bellarmin a prouvé dans une diſſertation que par le Décret du Concile de Trente il eſt abſolument décidé que la *Vulgate* ne renferme aucune erreur touchant la foi ni les mœurs, qu'elle doit être conſervée dans l'uſage public des Egliſes & des Ecoles, comme dans les ſiècles précédens; il ne s'enſuit pas de là, dit-il, qu'elle ait plus d'autorité que les originaux, ni qu'elle ſoit exempte de fautes. Bellarmin cite à ce ſujet le témoignage des Théologiens les plus célèbres, dont pluſieurs avoient aſſiſté au Concile, & donne encore d'autres raiſons. Il a même raſſemblé pluſieurs paſſages qui ſont plus clairs dans les textes originaux que dans la *Vulgate*, & qui ont été corrigés depuis dans cette verſion; aucun Pape ni aucun Théologien ne l'en a blâmé. Immédiatement après la clôture du Concile, Payva d'Andrada, Docteur Portugais, qui y avoit aſſiſté, ſoutint la même choſe contre Chemnitius; à quoi ſert de répéter aujourd'hui des plaintes auxquelles on a ſatisfait il y a deux cents ans? *Voyez* BIBLE D'AVIGNON, tom. I, p. 131.

6°. Il eſt faux que la *Vulgate* ſoit auſſi défectueuſe que Mosheim le prétend; d'autres Proteſtans plus judicieux l'ont eſtimée comme elle le mérite. Bèze en a parlé avec modération, Louis de Dieu, Grotius, Druſius, Paul Fagius, Mill, Welton, Louis Cappel, &c., ont fait profeſſion de la reſpecter; pluſieurs ont avoué que c'eſt la meilleure de toutes les Verſions. C'eſt le témoignage qu'en rendit l'Univerſité d'Oxford, lorſqu'en 1675 elle donna une nouvelle édition du texte grec du Nouveau Teſtament. Mais Mosheim avoit plus étudié l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que le Critique ſacré; il auroit dû ſe ſouvenir du mépris avec lequel la plûpart des Réformateurs reçurent la verſion allemande de l'Ecriture faite par Luther; pluſieurs lui reprochèrent ſon ignorance en fait d'hébreu.

7°. Mais, diſent nos adverſaires, puiſque la *Vulgate* avoit beſoin d'être corrigée, le Concile de Trente auroit dû attendre qu'elle le fût, avant de la déclarer authentique. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'avant d'approuver un livre, il faut attendre qu'on ait fait l'*Errata*. Parmi les fautes que l'on a corrigées dans la *Vulgate* ſous Sixte V & ſous Clément VIII, il n'en eſt aucune qui ait pu intéreſſer la foi ni les mœurs; donc elles n'ont pas dû empêcher le Concile de décider que cette verſion étoit exempte d'erreur, tant ſur la foi que ſur les mœurs, conſéquemment qu'elle étoit authentique ou faiſant autorité. Avant de mettre à la main des Fidèles de nouvelles verſions, avant de les leur donner comme parole de Dieu, les Novateurs n'ont pas attendu qu'elles fuſſent exemptes de fautes, puiſque l'on n'a pas ceſſé d'y en corriger depuis qu'elles ont paru. Mais tout étoit permis à ces nouveaux inſpirés, rien n'étoit innocent de la part des Paſteurs Catholiques.

8°. Le Concile défendit encore à tout Interprète de l'Ecriture de lui donner, en matière de foi & de mœurs, un ſens contraire à celui que tient l'Egliſe, ni un ſens oppoſé au ſentiment unanime des ſaints Pères. *Loi dure*, dit Mosheim, *procédé inique & tyrannique*, ajoute ſon Traducteur. Nous diſons au contraire, loi juſte, ſage, raiſonnée, indiſpenſable dans l'Egliſe Catholique: nous allons le prouver.

En premier lieu, le Concile commence par déclarer qu'il reçoit avec le même reſpect & la même piété tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, *& les traditions* concernant la foi & les mœurs, qui ſont venues de la bouche de Jéſus-Chriſt ou des Apôtres, & qui ont été conſervées juſqu'à nous dans l'Egliſe Catholique. Or par quel canal nous ſont venues ces traditions, ſinon par l'organe des Pères, qui ont été de tout temps les Paſteurs & les Docteurs de l'Egliſe? Donc la règle de la tradition une fois admiſe, le Concile ne pouvoit ſe diſpenſer de défendre d'interpréter l'Ecriture-Sainte dans un ſens contraire à la tradition, ou au ſentiment unanime des Pères. Il ne faut pas oublier que cette même règle eſt ce qui diſtingue eſſentiellement le Catholiciſme d'avec le Proteſtantiſme; ainſi la loi établie par le Concile n'eſt autre choſe que la loi du Catholiciſme. *Voyez* CATHOLIQUE, &c.

En ſecond lieu, cete même loi avoit été déjà portée plus de mille ans auparant par le 6e Concile général, ce n'a donc pas été un nouveau joug impoſé aux Catholiques. Mais conſidérons la bizarrerie des Proteſtans: cent fois ils nous ont reproché de ſecouer le joug de l'Ecriture-

Sainte, pour nous en tenir uniquement à la tradition; ils sont convaincus d'imposture par le décret du Concile de Trente, qui non seulement professe son respect pour les Livres Sacrés, mais qui nous ordonne de les interpréter selon la tradition, & non selon notre opinion particulière. Si cette Loi paroît dure aux Protestans, çà donc été pour se mettre plus à leur aise qu'ils ont pris pour *seule règle* de foi l'Ecriture-Sainte, bien convaincus qu'elle ne les incommoderoit jamais, tant qu'ils seroient les maîtres de l'entendre comme il leur plaît.

En troisième lieu, par représailles, nous avons reproché plus d'une fois à nos adversaires de suivre dans la pratique la même règle que nous, en affectant de la blâmer. Un Luthérien, un Anglican, un Calviniste, un Socinien, n'est réputé orthodoxe dans sa Secte, qu'autant qu'il entend l'Ecriture dans le sens communément reçu dans cette société; s'il fait profession publique de l'interpréter autrement, c'est un faux frère, un faux Docteur, un indigne Pasteur, &c. on lui dit anathême: témoin le Synode de Dordrecht, les Conférences entre les Luthériens & les Calvinistes, entre ceux-ci & les Sociniens, &c.

Ce n'est pas tout: le Concile de Trente ajoute que c'est à l'Eglise de juger du vrai sens & de l'interprétation des Ecritures; autre conséquence nécessaire du principe qu'il avoit établi. Mosheim travestit encore cette décision: il dit que le Concile assura à l'Eglise seule, *ou à son Chef, le Pontife Romain*, le droit de juger du vrai sens de l'Ecriture. Ce trait ne peut pas venir d'ignorance; tout le monde sait que, par l'*Eglise*, la société entière des Catholiques a toujours entendu, non le Chef ni les membres seuls, mais les membres unis à leur Chef, & le Pasteur uni au Troupeau. N'importe, Mosheim étoit sûr d'avance que plus une calomnie contre nous est noire & absurde, mieux elle est accueillie chez les Protestans.

Enfin, pour comble de malignité, il affirme que l'Eglise Romaine continua de soutenir plus ou moins ouvertement que les Livres sacrés n'ont pas été faits pour le peuple, mais pour les Docteurs, & qu'elle ordonna d'empêcher, par-tout où l'on pourroit, le peuple de la lire. Vainement nous exigerons que l'on nous produise une Bulle de quelque Pape, un décret de Concile particulier, un mandement d'Evêque, un statut synodal, au moins la décision d'un Théologien de marque, où il soit question de cette ordonnance; on ne nous répondra rien, & les Protestans continueront d'ajouter foi à l'imposteur Mosheim. Il avoue néanmoins, dans une note, qu'en France & dans quelques autres pays les laïques lisent l'Ecriture-Sainte sans aucune réclamation; mais c'est, dit-il, malgré les partisans du Pape. Y a-t-il donc en France ou ailleurs un Catholique qui ne soit pas partisan du Pape?

On ne concevroit rien à ce trait de satyre, si l'on ne savoit d'ailleurs que Mosheim en vouloit à la Constitution *Unigenitus*. Quesnel, animé du même esprit que les Protestans, pour répandre parmi le peuple les erreurs délayées dans ses réflexions morales sur le Nouveau Testament, y enseigna que la lecture de l'Ecriture-Sainte est non seulement utile, mais nécessaire en tout temps, en tout lieu, à toute personne; que l'obscurité de ce saint Livre n'est point, pour les laïques, une raison de se dispenser de les lire; que c'est une obligation de le faire, sur-tout les jours de Dimanche; que les Pasteurs n'ont aucun pouvoir de leur interdire la lecture du Nouveau Testament, parce que ce seroit une espèce d'excommunication, &c. *Prop.* 79-85. Clément XI a condamné ces propositions, parce qu'elles sont fausses. Il est faux, en effet, que la lecture des versions de l'Ecriture-Sainte soit nécessaire en tout temps, puisqu'il y a eu des temps de vertige dans lesquels cette lecture étoit dangereuse & pernicieuse à des esprits avides d'erreur & yvres de fanatisme; aussi a-t-elle été défendue en Angleterre à la naissance de la Réforme, comme elle l'a été en France à certaines personnes à la naissance du Jansénisme. Mosheim lui-même a cité plusieurs exemples des mauvais effets que cette lecture a produits dans certains temps. Rien n'est donc plus injuste que la censure qu'il fait ici de la sage conduite des Pasteurs Catholiques.

§. V.

Des différentes éditions & corrections de la Vulgate.

Nous en avons parlé au mot *Bibles Latines*; mais nous nous sommes trompés en disant qu'il ne reste point de Livres entiers de l'ancienne *Vulgate* ou version latine italique, que les Pseaumes, le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique, puisqu'il reste encore les deux livres des Machabées: nous ignorions d'ailleurs les faits suivans. En 1710, D. Martianay publia de cette même version les livres de Job, de Judith & l'Evangile de S. Matthieu; en 1748, le P. Blanchini, de l'Oratoire de S. Philippe de Néry, mit au jour à Rome quatre exemplaires des quatre Evangiles; Luc de Bruges, mort en 1619, a témoigné qu'il avoit vu dans l'Abbaye de Malmédy, au Diocèse de Liége, un MS. contenant toutes les Epîtres de S. Paul; enfin, le P. Buriel, Jésuite, il y a quelques années, annonça qu'il avoit découvert à Tolède deux MS. gothiques de l'ancienne *Vulgate*. Il y a donc lieu d'espérer qu'en rassemblant & en comparant tous ces monumens, l'on pourra donner dans la suite une Bible latine complette, telle qu'elle étoit en usage pendant les quatre premiers siècles de l'Eglise.

Cet ouvrage est très à souhaiter; la conformité

de tant de manuscrits découverts dans les diverses contrées de l'Europe achevera de démontrer la fausseté du sentiment des Protestans, qui soutiennent que dans ces temps anciens il n'y avoit aucune version généralement adoptée, & que les différentes Eglises avoient la liberté de choisir celle qui leur plaisoit davantage.

W I

WICLÉFITES, Secte d'Hérétiques qui prit naissance en Angleterre dans le quatorzième siècle; elle eut pour auteur Jean Wiclef, Professeur dans l'Université d'Oxford & Curé de Lutterworth, dans le Diocèse de Lincoln.

Durant les divisions qui arrivèrent l'an 1360 dans cette Université, entre les Moines mendians & les Prêtres séculiers, Wiclef prit la défense des priviléges de ses Confrères; mais ayant été obligé de céder à l'autorité du Pape & des Evêques qui protégeoient les Moines, il résolut de s'en venger. Dans ce dessein, il avança plusieurs propositions contraires au droit qu'ont les Ecclésiastiques de posséder des biens temporels, d'exercer une juridiction sur les laïques & de porter les censures; par-là il gagna l'affection des chefs du gouvernement, dont l'autorité se trouvoit souvent gênée par celle du Clergé & la faveur des grands, qui, ayant usurpé les biens de l'Eglise, mépriseient les censures portées contre eux.

Pour punir Wiclef de cette conduite, Simon Langham, Archevêque de Cantorbéry, lui ôta, en 1367, la place qu'il avoit dans l'Université & la donna à un Moine; le Pape Urbain V approuva ce procédé de l'Archevêque. Wiclef irrité ne garda plus de mesures, il attaqua plus vivement qu'il n'avoit encore fait le souverain Pontife, les Evêques, le Clergé en général & les Moines. La vieillesse & la caducité d'Edouard III, jointes à la minorité de Richard II, furent des circonstances favorables pour dogmatiser impunément; Wiclef en profita. Il enseigna ouvertement que l'Eglise Romaine n'est point le chef des autres Eglises; que les Evêques n'ont aucune supériorité sur les Prêtres; que, selon la loi de Dieu, le Clergé ni les Moines ne peuvent posséder aucun bien temporel; que, lorsqu'ils vivent mal, ils perdent tous leurs pouvoirs spirituels; que les Princes & les Seigneurs sont obligés de les dépouiller de ce qu'ils possèdent; qu'on ne doit point souffrir qu'ils agissent par voie de justice & d'autorité contre des Chrétiens, parce que ce droit n'appartient qu'aux Princes & aux Magistrats. Ce novateur, en soutenant de pareilles maximes, étoit bien sûr de ne pas manquer de Protecteurs.

En effet, l'an 1377, Grégoire XI, informé de ces faits, écrivit à Simon de Sudbury, Archevêque de Cantorbéry, & à ses collègues, de procéder juridiquement contre Wiclef. Ils assemblèrent un Concile à Londres auquel il fut cité; il y comparut accompagné du Duc de Lancastre, Régent du Royaume, & de plusieurs autres Seigneurs. Par des subtilités scolastiques, des distinctions, des explications, des restrictions & d'autres palliatifs, il réussit à faire paroître sa doctrine tolérable. Les Evêques, intimidés par la présence & par les menaces des Seigneurs, n'osèrent pousser plus loin la procédure ni prononcer une sentence: Wiclef en sortit sans essuyer une censure.

Cette impunité l'enhardit, il sema bientôt de nouvelles erreurs. Il attaqua les cérémonies du culte reçu dans les Eglises, les Ordres religieux, les vœux Monastiques, le culte des Saints, la liberté de l'homme, les décisions des Conciles, l'autorité des Pères de l'Eglise, &c. Grégoire XI, ayant condamné dix-neuf propositions de ce Novateur, qui lui avoient été déférées, les adressa avec la censure aux Evêques d'Angleterre. Ils tinrent à ce sujet un Concile à Lambeth, auquel Wiclef se présenta escorté & armé comme la première fois, & en sortit de même; il osa même envoyer à Urbain VI, successeur de Grégoire XI, les propositions condamnées, & offrit d'en soutenir l'orthodoxie. Le schisme qui survint entre deux prétendans à la Papauté suspendit pendant plusieurs années la poursuite de cette affaire, & donna le temps à Wiclef d'augmenter le nombre de ses partisans, qui étoit déja très-considérable.

Mais, en 1382, Guillaume de Courtenay, Archevêque de Cantorbéry, assembla un troisième Concile à Londres contre Wiclef: on y condamna vingt-trois, d'autres disent vingt-quatre, de ses propositions; savoir, dix comme hérétiques, & quatorze comme erronées, contraires aux décisions & à la pratique de l'Eglise. Les premières attaquoient l'Eucharistie, la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, le sacrifice de la Messe, la nécessité de la Confession; les secondes, l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dixmes, les prières pour les morts, la vie religieuse & d'autres pratiques de l'Eglise. Le Roi Richard soutint par son autorité les décisions de ce Concile; il commanda à l'Université d'Oxford de retrancher de son Corps Jean Wiclef & tous ses disciples, elle obéit. Quelques Auteurs ont écrit que ce Roi bannit Wiclef & le fit sortir du Royaume: cela n'est guères probable, puisqu'en 1387, cinq ans seulement après sa condamnation, cet Hérésiarque mourut dans sa Cure de Lutterworth, après être tombé en paralysie deux ans auparavant. D'autres ont douté s'il se rétracta dans le Concile de Londres; s'il ne l'avoit pas fait, Richard II, déterminé à extirper ses erreurs, n'auroit pas souffert qu'il demeurât en Angleterre, encore moins qu'il retournât dans sa Cure après sa condamnation.

Nous avouerons, si l'on veut, que sa rétrac-

tation ne fut pas fort sincère, puisqu'en mourant il laissa divers écrits infectes de ses erreurs. On cite de lui une version de toute l'Ecriture-Sainte en anglois; deux gros volumes intitulés *de la Vérité*, un troisième, sous le nom de *Trialogue*; un quatrième, sont des Dialogues en quatre livres, qui ont été imprimés à Léipsick & à Francfort en 1753; il en est encore d'autres qui n'ont point été publiés; mais aucun de ces ouvrages n'a pu mériter à l'Auteur la réputation d'un savant Théologien, ni d'un bon Ecrivain: le Docteur Videford, qui fut chargé de le réfuter l'an 1396, en savoit plus que lui & écrivoit beaucoup mieux. Dans cette même année, ou selon d'autres en 1410, Thomas d'Arundel, Primat d'Angleterre, fit de nouveau condamner les erreurs de Wiclef dans un Concile de Londres; & comme la plupart avoient été adoptées & soutenues de nouveau par Jean Hus, en 1415 le Concile de Constance, *Sess.* 8, proscrivit toute la doctrine de ces deux Sectaires, rassemblée en quarante-cinq articles, & il ordonna que le corps de Wiclef fût exhumé & brûlé.

Comme il a plû aux Protestans de mettre ces deux personnages au nombre des Patriarches de la réforme, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour pallier les torts de Wiclef, pour contredire ce qui en est rapporté par les Ecrivains Catholiques, & pour révoquer en doute les plus grossières des erreurs qu'on lui attribue, mais ils ne renverseront jamais le précis qu'en a donné le célèbre Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 11, n. 153; il l'a tiré des ouvrages de Wiclef, sur-tout de son *Trialogue*. En voici les principaux chefs.

« Tout arrive par nécessité; tous les péchés » qui se commettent dans le monde sont néces- » saires & inévitables. Dieu ne pouvoit pas empê- » cher le péché du premier homme, ni le par- » donner sans la satisfaction de Jésus-Christ; » Dieu, à la vérité, pouvoit faire autrement s'il » eût voulu, mais il ne pouvoit vouloir autre- » ment. Rien n'est possible à Dieu que ce qui » arrive actuellement; Dieu ne peut rien pro- » duire en lui ni hors de lui, qu'il ne le pro- » duise nécessairement; sa puissance n'est infinie » qu'à cause qu'il n'y a pas une plus grande » puissance que la sienne. De même qu'il ne » peut refuser l'être à tout ce qui peut l'avoir, » aussi ne peut-il rien anéantir. Il ne laisse pas » néanmoins d'être libre, sans cesser d'agir néces- » sairement. La liberté que l'on nomme *de contra- » diction* est un terme erroné inventé par les » Docteurs, & la pensée que nous avons que » nous sommes libres est une perpétuelle illu- » sion. Dieu a tout déterminé; c'est de là qu'il » arrive qu'il y a des prédestinés & des réprou- » vés, mais Dieu nécessite les uns & les autres » à tout ce qu'ils font, & il ne peut sauver que » ceux qui sont actuellement sauvés ».

Wiclef avouoit que les méchans peuvent prendre occasion de cette doctrine pour commettre de grands crimes, & que s'ils le peuvent, ils le font; « mais, ajoutoit-il, si l'on n'a pas de » meilleures raisons à me dire que celles dont on » se sert, je demeurerai confirmé dans mon sen- » timent sans en dire mot ». L'on voit ici toute l'impiété d'un blasphémateur & toute la scélératesse d'un Athée. Wiclef y ajoutoit l'hypocrisie des Vaudois: il disoit, comme eux, que l'effet des Sacremens dépendoit de la vertu & du mérite de ceux qui les administroient; que ceux qui n'imitoient pas Jésus-Christ ne pouvoient pas être revêtus de sa puissance; que les laïques de bonnes mœurs étoient plus dignes d'administrer les Sacremens que les Prêtres, &c. Mais en quoi peuvent consister la vertu, la sainteté, le mérite, si tout est la conséquence d'une fatalité immuable par laquelle Dieu même est entraîné? C'est ainsi que de tout temps les partisans de la fatalité se sont plongés dans un chaos de contradictions, & ont cru les pallier en abusant de tous les termes.

En condamnant Wiclef, le Concile de Constance lui attribue d'autres impiétés desquelles les Protestans ne veulent pas convenir; mais il ne s'ensuit rien contre la justice de cette censure. Ou ces erreurs se trouvoient dans d'autres livres de cet Hérésiarque, ou c'étoient de nouvelles absurdités que les Lollards & les *Wicléfites* ajoutoient à celles de leur maître.

Voilà néanmoins le personnage duquel Basnage a entrepris de faire l'apologie contre Bossuet, l. 24, c. 11. Sa grande ambition est de prouver que la doctrine de Wiclef & de ses disciples étoit parfaitement conforme à celle que les Protestans ont embrassée au 16e. siècle; qu'ainsi ce Théologien est un des principaux témoins de la vérité qui a contribué à continuer la chaîne de tradition qui lie le Protestantisme aux principales Sectes qui ont fait du bruit dans l'Eglise: il se fâche de ce que Bossuet a osé révoquer en doute cette importante vérité.

Le dogme de la fatalité absolue, dogme destructif de toute religion, de toute morale & de toute vertu, étoit un article fâcheux; Basnage s'en est tiré lestement, en avouant que la manière dont Wiclef a voulu accorder la liberté de l'homme avec la présence & le concours de Dieu, l'a jeté dans de grands embarras, mais que bien d'autres que lui ont été arrêtés par la profondeur & l'obscurité de cette question: trait de mauvaise foi palpable. Wiclef a si peu pensé à concilier la liberté de l'homme avec le concours de Dieu, qu'il n'a pas plus reconnu de liberté en Dieu que dans l'homme. S'il a senti l'obscurité de cette question, de quoi s'est-il avisé de la décider par une absurdité, en disant que ce qui se fait librement se fait nécessairement; qu'ainsi la nécessité & la liberté c'est la même chose? Basnage prétend que les disciples de Wiclef ont sagement évité cet écueil; ils ont

donc été plus sages que Calvin qui s'y est brisé de nouveau avec ses décrets absolus de prédestination, dont la plupart de ses Sectateurs rougissent aujourd'hui.

Ce même Critique soutient que ce n'est pas une impiété dans la Doctrine de Wiclef d'avoir enseigné que « Dieu n'a pu empêcher le péché » du premier homme ni le pardonner sans la » satisfaction de Jésus-Christ, & qu'il a été im» possible que le Fils de Dieu ne s'incarnât » pas ». La plus saine Théologie, dit-il, enseigne qu'il étoit nécessaire que Jésus-Christ mourût, afin que nos crimes fussent expiés : nouveau trait de mauvaise foi. La saine Théologie a toujours enseigné qu'*à supposer* que Dieu voulût exiger une satisfaction du péché égale à l'offense, il falloit le sang d'un Dieu pour l'expier ; mais elle elle n'a jamais nié que Dieu n'ait pu pardonner le péché par pure miséricorde. Cela est prouvé par l'Ecriture, qui dit que Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique ; s'il l'a donné par amour, ce n'a pas été par nécessité. Le Prophète Isaïe, parlant du Messie, dit qu'il s'est offert, parce qu'il l'a voulu, &c.

Une troisième infidélité de Basnage est de soutenir que Wiclef, loin d'avancer que Dieu ne pouvoit empêcher le péché du premier homme, a dit, en termes exprès, que Dieu pouvoit conserver Adam dans l'état d'innocence, *s'il l'avoit voulu ;* il ne falloit pas supprimer ce qu'ajoute Wiclef, que *Dieu n'a pas pû le vouloir.* C'est ainsi qu'en accumulant les supercheries, Basnage a réfuté Bossuet.

Peu nous importe que Wiclef ait rejeté, comme les Protestans, l'autorité de la tradition, la présence réelle, le culte des Saints & des Images, la Confession, &c ; nous pouvons leur abandonner sans regret la succession des Vaudois, des Lollards, des *Wiclésites*, des Hussites, &c, qu'ils sont si empressés de recueillir. Une succession d'erreurs, de haine contre l'Eglise, de séditions & de fureurs sanguinaires, n'excitera jamais l'ambition d'une société véritablement chrétienne.

Pour leur assurer encore davantage ces titres d'antiquité & de noblesse, nous consentons à comparer la conduite de Wiclef à celle de Luther ; la ressemblance est frappante. 1°. Ce dernier fut engagé à dogmatiser par une dispute de jalousie entre les Augustins ses frères, & les Dominicains, au sujet des Indulgences. Wiclef y fut entraîné par ressentiment contre les Moines mendians qui lui avoient fait perdre sa place, contre le Pape & contre les Evêques qui les soutenoient. Ces motifs étoient aussi apostoliques l'un que l'autre. Mais aujourd'hui l'on nous peint ces deux Prédicans comme des hommes enflammés du plus pur zèle de la gloire de Dieu, & qui, après avoir senti la nécessité absolue d'une réforme dans l'Eglise, ont conçu le généreux dessein d'y employer toutes leurs forces.

2°. Luther n'attaqua d'abord que les abus qui se commettoient dans la concession & la distribution des Indulgences, mais de ces abus vrais ou prétendus il passa bientôt à la substance même de la chose, à la nature de la pénitence, de la justification, &c. De même Wiclef au commencement parut n'en vouloir qu'à l'excès des richesses & de l'autorité temporelle du Clergé, & à l'abus qu'il en faisoit ; mais il ne tarda pas d'aller plus loin, de nier le fonds même du droit, de l'autorité spirituelle & de la hiérarchie. Les extraits qui furent dressés de sa Doctrine en 1377, 1381, 1387, 1396 & 1415, enchérissent les uns sur les autres, & contiennent enfin des impiétés révoltantes : en fait d'erreurs, la témérité & l'opiniâtreté vont toujours en augmentant, & les disciples ne manquent jamais de surpasser leur maître. De là nous concluons que ces deux prétendus Réformateurs, lorsqu'ils ont commencé à dogmatiser, ni voyoient ni l'un ni l'autre le terme auquel ils prétendoient aboutir, ni les conséquences auxquelles leurs principes alloient bientôt les conduire. Il s'en falloit donc beaucoup que ce fussent des esprits justes, ni de profonds Théologiens.

3°. A peine Luther eut-il commencé de prêcher sa Doctrine, que le peuple d'Allemagne, soulevé par ses maximes séditieuses, prit les armes, & mit des provinces entières à feu & à sang. La même chose étoit arrivée en Angleterre, l'an 1381 ; les habitans des villages, excités par Jean Ball ou Vallée, disciple de Wiclef, s'attroupèrent au nombre de deux cent mille, entrèrent à Londres, massacrèrent Simon de Sudburi, Archevêque de Cantorbéri, le Grand-Prieur de Rhodes, & un Seigneur nommé Robert Hales ; ils forcèrent enfin le Roi à capituler avec eux. Ils recommencèrent à se révolter sous le règne d'Henri V, l'an 1414. Basnage a beau dire que la cause de ces tumultes ne fut point la Religion ni la croyance, mais le mécontentement du peuple opprimé par les Seigneurs ; on en a dit autant de la guerre des Luthériens & de celle des Anabaptistes. Mais le peuple n'étoit pas mécontent, il ne se croyoit pas opprimé, avant que les maximes erronées de Wiclef & de Luther n'eussent échauffé les esprits, & ne leur eussent fait envisager toute autorité spirituelle & temporelle comme une tyrannie. Jésus-Christ avoit envoyé ses Apôtres comme des brebis au milieu des loups, les hommes dont nous parlons ont été des loups au milieu des brebis, par leurs hurlemens ils n'ont cessé de les exciter à la révolte contre leurs Pasteurs spirituels & temporels.

4°. De même que Luther fut endoctriné par les livres de Jean Hus, celui-ci l'avoit été par les écrits de Wiclef, & ce dernier ne fit d'abord que renouveler les anciennes clameurs d'un reste de Vaudois qui subsistoient encore en Angleterre sous le nom de *Lollards*. Si nous voulions

en croire les Protestans, Wiclef, Jean Hus, Luther étoient trois grands génies, qui à force d'étudier & d'aprofondir l'Ecriture-Sainte, y ont découvert que l'Eglise Catholique étoit corrompue dans sa foi, dans son culte, dans sa discipline, & qu'il falloit créer une autre Eglise. La vérité est que ces trois illuminés n'ont eu d'autre inspiration que des passions mal réglées, d'autre mission que la fougue de leur caractère, d'autre règle de foi que de contredire l'Eglise Romaine.

Le comble de malignité de la part des Protestans est de vouloir faire retomber sur cette Eglise tout l'odieux des scènes sanglantes auxquelles l'hérésie a donné lieu. Ils déplorent la multitude des Wicléfites ou Lollards qui furent suppliciés en Angleterre pour cette cause, comme si l'erreur, disent-ils, étoit un crime qui méritât la sévérité des lois.

Nous avons déja répondu plus d'une fois que des erreurs sur des dogmes purement spéculatifs peuvent quelquefois n'intéresser en rien la société civile; mais que des erreurs en fait de morale & de droit public, qui tendent à dépouiller de leurs biens des possesseurs légitimes, à renverser une jurisprudence établie depuis plusieurs siècles, à exciter au pillage & au meurtre une multitude toujours avide de butin, ne sont plus des erreurs sans conséquence, mais de vrais attentats contre l'ordre public. Or telle étoit la Doctrine de Wiclef. Une preuve qu'elle fut principalement envisagée sous ce rapport, c'est qu'il n'y avoit encore eu aucun Lollard, ni aucun Wicléfite, puni de peines afflictives avant l'expédition sanguinaire à laquelle ils se livrèrent l'an 1381. Quoiqu'il y eût près de vingt ans que Jean Vallée prêchoit le *Wicléfisme* dans les campagnes, il n'avoit essuyé que quelques mois de prison; mais lorsque l'on vit l'effet terrible que ses discours séditieux avoient produit, il fut condamné comme coupable de haute trahison à être pendu, & il le fut en effet avec quelques-uns de ses complices. Ce ne fut point en vertu d'une sentence ecclésiastique, mais d'une procédure criminelle faite par ordre du Roi. Wiclef qui vivoit encore, quoique premier auteur du mal, ne fut point inquiété depuis sa condamnation prononcée l'an 1382.

De quel front Basnage a-t-il donc osé écrire que l'Eglise Romaine altérée de sang ne se borna point à des définitions de Conciles contre les Wicléfites, qu'ils imitèrent la piété de leur maître, qu'ils confirmèrent la vérité de leur Doctrine par la pureté de leur vie, qu'ils souffrirent avec constance des supplices redoublés, qu'ils sacrifièrent leur vie à l'amour de la vérité, &c.? Est-ce donc assez pour être martyr de se révolter contre l'Eglise? Oui, selon les Protestans; ils pensent que ce crime efface tous les autres, ils ont placé au nombre des témoins de la vérité tous les malfaiteurs de leur secte mis à mort par des pillages, des meurtres, des incendies, des cruautés de toute espèce exercées contre les Catholiques. Nous avons prouvé en son lieu que les Albigeois, les Vaudois, les Hussites, les Protestans, n'ont jamais été suppliciés pour des erreurs, ou des argumens théologiques, mais pour des attentats commis contre l'ordre de la société; il en a été de même des Wiclefites.

Mosheim, plus judicieux sur ce sujet que Basnage, convient que la Doctrine de Wiclef n'étoit point exempte d'erreur, ni sa vie de reproche. Il pense à la vérité que les changemens que ce Novateur vouloit introduire dans la Religion étoient à plusieurs égards sages, utiles & salutaires; *Hist. Eccl.*, 14 siècle, 2 part., c. 2, §. 19. Il se trompe, vouloir dépouiller le Clergé de ses biens n'étoit rien moins qu'un projet sage, il ne pouvoit être exécuté sans bruit, & peut être sans effusion de sang. Tous les laïques soudoyés par le Clergé & qui tiroient de lui leur subsistance s'y seroient certainement opposés; toutes les fois que ce Corps a été dépouillé, le peuple n'y a pas gagné une obole, & il comprend très-bien qu'il y a plus à gagner pour lui avec les Ecclésiastiques qu'avec les Seigneurs laïques. Les autres changemens ne pouvoient être ni utiles, ni salutaires, nous en sommes convaincus par l'effet qu'ils ont produit chez les Protestans. D'ailleurs quand ils le seroient, étoit-ce à de simples particuliers sans caractère & sans autorité légitime de réformer l'Eglise? Les Presbytériens ou Puritains, les Indépendans & d'autres sectes sont dans les mêmes sentimens que Wiclef sur la hyérarchie ecclésiastique & sur le pouvoir des Souverains; mais les Anglicans, non plus que les Luthériens, ne jugent point que leur régime soit sage, utile ni salutaire. C'est donc uniquement l'intérêt de système & la ressemblance des principes qui ont engagé Basnage à prendre si chaudement la défense des Wicléfites.

XÉNODOQUE, *voyez* HÔPITAL.

XÉROPHAGIE, régime de ceux qui vivent d'alimens secs, c'est la manière de jeûner la plus rigoureuse, mais qui s'observoit assez souvent pendant les premiers siècles de l'Eglise. Ce nom vient du Grec Ξήρος, sec, & Φάγα, je mange.

Ceux qui pratiquoient la *Xérophagie* ne mangeoient que du pain avec du sel, & ne buvoient que de l'eau. C'étoit la manière de vivre la plus ordinaire des Anachorètes ou des Solitaires de la Thébaïde. Plusieurs Chrétiens fervens observoient ce jeune sévère pendant les six jours de la Semaine-Sainte, mais par dévotion, & non par obligation. S. Epiphane, *Exposit. fid.* n. 22, nous apprend que c'étoit un usage assez ordinaire parmi le peuple, & que plusieurs s'abstenoient de toute nourriture pendant deux jours. Tertullien, dans son Livre *de l'Abstinence* observe que l'Eglise recommandoit la *Xérophagie* comme une pratique utile dans les temps de persécution; elle disposoit les corps a souffrir les tourmens avec constance. Mais aussi l'Eglise condamna les Montanistes qui vouloient faire de la *Xérophagie* une loi pour tout le monde, qui prétendoient qu'il falloit l'observer pendant plusieurs intervalles du Carême, & qui avoient établi parmi eux plusieurs Carêmes par an. On leur représenta qu'il y avoit plus de jactance & de vanité dans leur conduite, que de vraie piété, qu'il ne leur appartenoit pas de faire des lois de discipline à leur gré, que chaque Fidèle étoit le maître d'observer la *Xérophagie* pendant toute l'année s'il le jugeoit à propos, mais que personne ne devoit être obligé à faire quelque chose de plus que ce qui avoit été ordonné & observé par les Apôtres.

Philon dit que les Esséniens & les Thérapeutes pratiquoient aussi des *Xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain & à l'eau que du sel & de l'hyssope. On prétend que chez les Païens même les Athlètes suivoient le même régime de temps en temps, & qu'ils le regardoient comme le plus propre à leur conserver la santé & les forces.

Les jeûnes & les abstinences des Orientaux, soit anciens, soit modernes, nous paroîtroient incroyables, si nous n'étions pas instruits par des témoins dignes de foi du régime habituel qu'ils sont forcés de garder à cause de la chaleur du climat. En général la viande & tous les alimens succulens y sont dangereux; le peuple y est accoutumé à vivre de pain & de fruits, ou de légumes; avec une poignée de riz un Indien peut vivre vingt-quatre heures. Mais il faut avouer aussi que dans nos climats septentrionaux, à force de sensualité & sous prétexte de besoin, nous avons poussé à l'excès la molleſſe & l'impuissance de pratiquer aucune espèce de mortification. Cette impuissance au reste est purement imaginaire; on peut s'en convaincre par les abstinences forcées auxquelles sont souvent réduits les pauvres, par le défaut absolu de ressources. Non-seulement ils demeurent plusieurs jours sans manger, mais à la fin de cette cruelle abstinence ils n'ont pour toute nourriture qu'un pain grossier & insipide, plus propre à exciter le dégoût que l'appétit; *voyez* JEUNE.

XYLOPHORIE, *voyez* NATHINÉENS.

YEUX, *voyez* ŒUIL.

S. YON, *voyez* ÉCOLES CHRÉTIENNES.

YVES DE CHARTRES, *voyez* IVES.

YVRESSE. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte ne signifie pas toujours l'état d'un homme qui a bu avec excès, mais d'un homme qui a bu jusqu'à la satiété & la gaieté dans un repas d'amis. *Gen.* c. 43, ℣. 34, il est dit que les Frères de Joseph *s'enyvrèrent* avec lui la seconde fois qu'ils le virent en Egypte; & cela signifie seulement qu'ils furent régalés splendidement à sa table. Une Sentence du *Livre des Prov.* c. 11, ℣. 25, est que celui qui enyvre sera enyvré, c'est-à-dire, que l'homme libéral sera libéralement recompensé. Il y en a une autre, *Deut.* c. 29, ℣. 19, qui dit que l'homme enyvré détruira celui qui a soif; cela signifie que le riche accablera le pauvre. Lorsque S. Paul dit aux Corinthiens, *Epist.* 1, c. 11, ℣. 21, dans vos repas l'un a faim & l'autre est yvre, il entend que l'un a manqué d'alimens, pendant que l'autre a été pleinement rassasié. Dans le style des Hébreux, enyvrer quelqu'un, c'est le combler de biens; *Ps.* 35, ℣. 9, David dit à Dieu en parlant des Justes: « Ils seront enyvrés de l'abondance de votre maison, & vous les abreuverez d'un torrent de délices. » Mais quand S. Paul dit aux Ephésiens, c. 5, ℣. 18: « Ne vous enyvrez point par l'excès du vin », l'on comprend qu'il est question là de l'*Yvresse* proprement dite.

ZABIENS, *voyez* SABAÏSME.

ZACHARIE. Parmi plusieurs personnages de ce nom, desquels il est parlé dans l'Ecriture-Sainte, il en est quatre qu'il faut distinguer. Le premier est un Prêtre, fils du Pontife Joïada, que le Roi Joas fit lapider par le peuple dans le parvis du Temple; crime d'autant plus odieux, que ce Roi étoit redevable de la vie & du trône à Joïada, *Paral.* c. 24, ℣. 20 & suiv. Le second est l'avant-dernier des douze petits Prophètes; il dit lui-même qu'il étoit fils de Barachie, & petit-fils d'Addo; *Zach.* c. 1, ℣.; l'Histoire ne nous apprend rien de sa mort. Le troisième est le Prêtre *Zacharie*, père de S. Jean-Baptiste, dont il est parlé dans l'Evangile, *Luc*, c. 1, ℣. 5. Enfin Joseph, dans son *Histoire de la Guerre des Juifs*, L. 4, c. 19, fait mention d'un quatrième *Zacharie*, fils de Baruch, qui pendant le siége de Jérusalem fut tué par la faction des zélés.

Il est question de savoir quel est celui de ces quatre que Jésus-Christ vouloit désigner, lorsqu'il dit aux Scribes & aux Pharisiens; *Matt.* c. 23, ℣. 34: « Je vais vous envoyer des Prophè-» tes, des Sages & des Docteurs, vous en met-» trez les uns à mort & vous les crucifierez, » vous flagellerez les autres dans vos Synago-» gues, & vous les poursuivrez de ville en ville; » de façon que vous ferez retomber sur vous tout » le sang innocent qui a été répandu sur la terre, » depuis le sang du Juste Abel, jusqu'à celui de » *Zacharie*, fils de Barachie, que vous avez tué » entre le Temple & l'Autel. »

Les Censeurs de l'Evangile, Juifs ou Incrédules, ont argumenté contre ce passage, ils ont dit: Jésus-Christ ne peut pas avoir désigné par là le Prêtre *Zacharie*, mis à mort par l'ordre de Joas, puisqu'il n'étoit pas fils de Barachie, mais de Joïada. D'ailleurs il est certain par l'Histoire que depuis la mort de ce Prêtre les Juifs ont encore ôté la vie à plusieurs autres Prophètes; ce n'étoit donc pas le dernier duquel le sang devoit retomber sur eux. Il ne peut pas être question non plus du Prophète *Zacharie* fils de Barachie, dont nous avons les prédictions, puisqu'il n'est dit nulle part qu'il ait péri par une mort violente. Encore moins s'agit-il du père de S. Jean-Baptiste; on ne peut assurer en aucune manière qu'il étoit fils de Barachie, ni qu'il fut mis à mort par les Juifs. Il faut que S. Matthieu ait voulu désigner le quatrième *Zacharie* fils de Baruch, mis à mort par les zélés pendant le siége de Jérusalem. D'où il s'ensuit que son Evangile n'a été écrit qu'après cette époque, & que S. Matthieu commet un anachronisme, en supposant que Jésus-Christ a désigné comme passé un événement qui n'est arrivé que trente ans après. S. Luc a commis la même faute, c. 11, ℣. 51.

En second lieu, ç'auroit été une injustice de faire retomber sur les Juifs contemporains de J. C. le châtiment de tout le sang innocent répandu par leurs pères depuis le commencement du monde. Cette vengeance auroit été contraire à la Loi du *Deut.* c. 24, ℣. 16, qui porte: « Les pères ne » seront point mis à mort pour les enfans, ni les » enfans pour les pères; chacun mourra pour son » propre péché ». Aussi lorsque les Juifs captifs à Babylone prétendirent que Dieu les punissoit des fautes de leurs pères; *Jérémie*, c. 31, ℣. 29, & *Ezéchiel*, c. 18, ℣. 2, leur soutinrent qu'ils étoient punis pour leurs propres crimes, & non pour ceux de leurs aïeux.

En troisième lieu, dans ce même chapitre 23 de S. Matt. ℣. 29, & dans le c. 11 de S. Luc, ℣. 47, le Sauveur semble raisonner fort mal; il dit: « Malheur à vous Scribes & Pharisiens hypocri-» tes qui bâtissez des tombeaux aux Prophètes, » qui ornez les monumens des Justes, & qui di-» tes: *Si nous avions vécu du temps de nos pères,* » *nous n'aurions pas conspiré avec eux pour répan-* » *dre le sang des Prophètes.* Vous rendez témoi-» gnage contre vous-mêmes que vous êtes les en-» fans de ceux qui ont mis à mort les Prophètes, » ainsi rempliſſez la mesure de vos pères ». Etoit-ce donc un trait d'hypocrisie ou de méchanceté, de bâtir ou d'orner les tombeaux des Prophètes?

Réponse. Pour satisfaire à toutes ces difficultés, il faut entrer dans quelques discussions.

1°. Nous soutenons que le *Zacharie* dont Jésus-Christ a fait mention est le Prophète même de ce nom, fils de Barachie, & dont nous avons les écrits: les caractères par lesquels il est désigné, ne peuvent convenir à aucun des trois autres. 1°. le nom de leur père n'est pas le même. 2°. Le fils de Joïada, ni le père de Jean Baptiste, ni le fils de Baruch n'étoient pas Prophètes, puisque le Sauveur dit ℣. 37, Jérusalem, qui mets à mort les Prophètes, &c. S. Etienne, *act.* c. 7, ℣. 52, demande aux Juifs: « Quel est le Prophète que » vos pères n'aient pas persécuté? Ils ont tué ceux » qui leur prédisoient l'avénement du Juste. » Or *Zacharie* est un de ceux qui ont annoncé le plus clairement l'avénement du Messie. 3°. Le fils de Joïada fut tué dans le temple; il n'est pas dit en quel lieu les Juifs mirent à mort le fils de Baruch, pour *Zacharie* fils de Barachie, il fut tué *entre le Temple & l'Autel.* Pour s'en convaincre, il faut savoir que le Temple fut rebâti & achevé la sixième année du règne de Darius, & que *Zacharie* prophétisoit pendant la quatrième. Or Joseph, *Antiq.*

1. 11, c. 4, nous apprend qu'avant de commencer l'édifice du Temple, les Juifs dreſsèrent un Autel pour y offrir des ſacrifices : il y avoit donc entre cet Autel & le Temple un eſpace dans lequel *Zackarie* fut mis à mort, ſelon le récit de notre Sauveur ; cette circonſtance n'a pu avoir lieu que pour lui. 4°. Il eſt très-probable que ce qui irrita les Juifs contre lui fut la terrible Prophétie qu'il leur fit, c. 11. Le ſilence que les Hiſtoriens ont gardé ſur ce ſujet ne prouve rien ; Jéſus-Chriſt n'auroit pas avancé ce fait, s'il n'avoit pas été bien avéré.

2°. La prédiction du Sauveur ne renferme aucune injuſtice. Au lieu de lire dans S. Matthieu, c. 23, ℣. 35, *de façon que tout le ſang juſte retombera ſur vous*, &c., le texte grec peut très-bien ſignifier, *de façon que tout le ſang juſte viendra, ou ne ceſſera de couler juſqu'à vous*. De même dans S. Luc, c. 11, ℣. 50, où notre Verſion porte, *de manière que le ſang des Prophètes ſera demandé redemandé à cette génération*, le grec ſemble plutôt ſignifier, *de manière que le ſang des Prophètes ſera recherché & répandu par cette génération*. Il eſt donc ici queſtion de crime, & non de la vengeance. Cette explication eſt très-bien prouvée dans les *Réponſes Critiques aux objections des Incrédules*, tom. 4, p. 213, &c.

Mais prenons, ſi l'on veut, ces deux paſſages dans le ſens que l'on y donne ordinairement ; les paroles de J. C. ſignifieront ſeulement que la génération préſente ſe rendra coupable du même crime que ſes aïeux, qu'elle méritera le même châtiment & qu'elle le ſubira ; l'un & l'autre a été vérifié par l'événement. Il ne s'enſuit pas de là que les Juifs aient porté la peine du ſang répandu par leurs pères.

3°. Ce n'eſt point Jéſus-Chriſt qui raiſonne mal, mais ce ſont les Incrédules qui l'entendent mal. Le crime des Scribes & des Phariſiens ne conſiſtoit point à bâtir des tombeaux aux Prophètes, mais à imiter l'incrédulité, l'opiniâtreté, la méchanceté de ceux qui les avoient mis à mort, & à prétendre néanmoins qu'ils n'auroient point eu de part à ce meurtre, s'ils avoient vécu dans ce temps-là. En effet, les Juifs, loin de croire en Jéſus-Chriſt, pourſuivoient avec acharnement ſa mort ; déja pluſieurs fois ils avoient voulu le lapider ; ils ne ceſſoient de lui tendre des piéges, de lui faire des demandes captieuſes, &c. Jéſus-Chriſt le leur reproche dans les deux chapitres mêmes que nous examinons. Ils prouvoient donc par leur conduite qu'ils étoient les enfans & les imitateurs de ceux qui avoient tué les Prophètes, qu'ils combleroient bientôt la meſure de leurs pères, en mettant à mort le Meſſie & ſes Apôtres. Par conſéquent c'étoit de leur part une hypocriſie de bâtir des tombeaux aux Prophètes, afin de perſuader qu'ils avoient horreur du meurtre de ces ſaints hommes, & qu'ils étoient incapables d'en faire autant. Si ce ſens paroît embarraſſer dans la verſion latine, il eſt beaucoup plus clair dans le texte grec, ſur-tout en vérifiant la ponctuation. *Rép. Crit. ibid.* pag. 195 & 234.

La Prophétie de *Zacharie* eſt renfermée en quatorze chapitres ; ſon principal objet eſt d'encourager les Juifs à la réconſtruction du Temple, & de leur promettre par la ſuite les bienfaits de Dieu les plus abondans. Comme le Prophète les annonce en termes pompeux & ſous des emblêmes magnifiques, les Juifs en abuſent, ils prennent tout à la lettre, & ſoutiennent que tout cela s'accomplira ſous le règne du Meſſie qu'ils attendent, puiſque les événemens n'y ont pas exactement répondu après le retour de la captivité de Babylone. Mais Dieu ne fera certainement pas des miracles abſurdes, pour contenter la folle ambition des Juifs. S. Jérôme dans la préface de ſon Commentaire ſur *Zacharie*, convient que c'eſt le plus obſcur des douze petits Prophètes.

Quant à *Zacharie*, père de S. Jean-Baptiſte, nous nous bornons à dire que le Cantique dont il eſt l'Auteur, Luc, c. 1, ℣. 68, eſt vraiment ſublime, plein d'énergie & de ſentiment.

ZÉLATEURS ou ZÉLÉS. C'eſt ainſi que l'on nomma certains Juifs qui causèrent beaucoup de tumulte dans la Judée vers l'an 66 de notre Ère, quatre ou cinq cents ans avant la priſe de Jéruſalem par les Romains. Ils ſe donnèrent eux-mêmes ce nom, à cauſe du zèle exceſſif & mal entendu qu'ils témoignoient pour la liberté de leur Patrie. On leur donna auſſi celui de *Sicaires* ou d'aſſaſſins, à cauſe des meurtres fréquens dont ils ſe rendirent coupables ; ils ſe croyoient en droit d'exterminer quiconque ne vouloit pas imiter leur fanatiſme. Quelques Auteurs ont penſé que c'étoient les mêmes Sectaires qui ſont nommés *Hérodiens* dans l'Evangile ; *Matt.* c. 22, ℣. 16, & *Marc*, c. 12, ℣. 13 ; mais cette conjecture n'a aucune probabilité. Aux approches du ſiége de Jéruſalem, les *Zélateurs* ſe retirèrent dans cette ville, & ils y exercèrent des cruautés inouies : Joſeph l'Hiſtorien en a fait le détail.

ZÈLE. Ce mot ſe prend en pluſieurs ſens dans l'Ecriture-Sainte ; il ſignifie ſouvent l'indignation & la colère : *Pſ.* 78, ℣. 5, David dit à Dieu : « Votre colère (*Zelus*) s'allumera comme un » feu ». *Num.* c. 25, ℣. 13, Phinées ſe ſentit animé de *zèle* contre des Impies qui violoient la Loi du Seigneur. Il déſigne auſſi la jalouſie ; *act.* c. 13, ℣. 45, il eſt dit que les Juifs furent remplis de *zèle* ou de jalouſie. *Pſ.* 36, ℣. 1, nous liſons : « Ne ſoyez point rival des méchans, » ni jaloux de la proſpérité des Pécheurs. » *Prov.* c. 6, ℣. 34, la jalouſie du mari n'épargne point l'adultère dans ſa vengeance. Sap. c. 1, ℣. 10, l'oreille jalouſe entend tout. Dieu s'eſt nommé le Dieu jaloux (*zelotes*) *voyez* JALOUSIE. Dans le Prophète Ezéchiel, c. 8, ℣. 3 & 5, l'*Idole du zèle* peut ſignifier ou la ſtatue de Baal, ou celle d'Adonis, ou toute autre Idole quelconque,

dont le culte excite l'indignation de Dieu.

Dans quelques endroits cependant il exprime une forte affection, un attachement violent à quelqu'un ou à quelque chose; *Pſ.* 68, ℣. 10: David dit à Dieu: « le *zèle* de votre maiſon m'a dévoré ». Le Prophète Elie, 3 *Reg.* c. 19, ℣. 10 & 14: « J'ai été tranſporté de *zèle* pour le Seigneur des Armées ». *Zachar.* c. 1, ℣. 14: J'ai été « tranſporté de *zèle* pour Sion & pour Jéruſalem ».

C'eſt dans ce dernier ſens que nous appelons *Zèle de Religion* l'attachement que nous avons pour le culte de Dieu qui nous paroît le plus vrai, le déſir que nous témoignons de l'entendre, & d'y amener nos ſemblables, le chagrin que nous reſſentons lorſqu'il eſt méconnu, mépriſé & attaqué par les Incrédules. Il eſt évident qu'un homme ne peut être véritablement religieux ſans être zélé, puiſque le *zèle* n'eſt dans le fond qu'une ardente charité. Eſt-il poſſible d'aimer ſincèrement Dieu, d'être reconnoiſſant de la grace qu'il nous a faite en ſe révélant à nous, ſans deſirer que tous nos ſemblables jouiſſent du même bonheur?

C'eſt le ſentiment que Jéſus-Chriſt a voulu nous inſpirer lorſqu'il nous a enſeigné à dire tous les jours à Dieu dans notre prière: « Que » votre nom ſoit ſanctifié, que votre royaume » arrive, que votre volonté ſe faſſe ſur la » terre comme dans le ciel ». Ce déſir ne ſeroit pas ſincère, ſi nous n'étions pas réſolus d'y contribuer de toutes nos forces. Il dit, *Luc*, c. 12, ℣. 49: « Je ſuis venu apporter un feu » ſur la terre, & que veux-je, ſinon qu'il » s'allume »? ce feu étoit certainement le *zèle* pour la gloire de ſon Père & pour le ſalut des hommes, & il l'a pouſſé juſqu'à répandre ſon ſang, afin de procurer l'un & l'autre. « Per- » ſonne, dit-il, ne peut aimer davantage ſes » amis, que de donner ſa propre vie pour eux ». *Joan.* c. 15, ℣. 13.

Quels effets ce ſentiment ſublime n'a-t-il pas opérés dans le monde? Douze Apôtres foibles, ignorans, timides, mais enflammés de *zèle* pour la gloire de leur maître, ſe ſont partagé l'univers, ont porté ſon nom & ſa doctrine d'un bout à l'autre. Il leur avoit dit: *Enſeignez toutes les Nations*; ils l'ont entrepris & ils en ſont venus à bout. Dans l'eſpace d'un demi-ſiècle les fondemens de l'Egliſe ont été poſés, & dès ce moment rien n'a pu les ébranler. Après avoir continué leurs travaux juſqu'à la mort, les Apôtres ont laiſſé par ſucceſſion à d'autres leur *zèle*, leur courage, leur miſſion; Jeſus-Chriſt qui leur avoit promis d'être avec eux juſqu'à la fin des ſiècles, n'a point manqué à ſa parole, le feu qu'il avoit allumé n'eſt pas éteint, le foyer en ſubſiſte toujours dans ſon Egliſe, & ſert à la diſtinguer de toutes les ſociétés formées ſans l'aveu de ce divin Sauveur.

De ſiècle en ſiècle le *zèle* n'a rien perdu de ſon activité, des Miſſionnaires intrépides n'ont été rebutés ni par la barbarie des peuples, ni par la diſtance des lieux, ni par la différence des climats, ni par les dangers de la mer, ni par les bizarreries du langage; ils ont également bravé les glaces du nord & les chaleurs du midi, l'orgueil des nations civiliſées, & la ſtupidité des Sauvages. Ces derniers auſſi malheureux que corrompus, & plus ſemblables à des brutes qu'à des hommes, une fois inſtruits, ont preſque changé de nature; la ſociété, la police, les lois, la culture, l'induſtrie, les arts, l'abondance ont ſuccédé parmi eux à la vie purement animale; en leur procurant un état plus heureux ſur la terre, l'Evangile leur a encore donné l'eſpérance d'un bonheur éternel après leur mort. Ce ne ſont ni des Philoſophes, ni des conquérans, mais des Miſſionnaires zélés, qui ont apprivoiſé ſucceſſivement les Maures, les Lybiens, les Ethyopiens, les Arabes, les Perſes & les Parthes, les Scythes & les Sarmates, les Danois & les Normands, les Pictes & les Bretons, les Germains & les Gaulois. Ce n'eſt point la Philoſophie, mais l'Evangile, qui a dompté la férocité des Huns & des Vandales, des Goths & des Bourguignons, des Lombards & des Francs. Le *zèle* a été plus hardi que l'ambition des conquérans, que l'avidité des négocians, que la curioſité & l'inquiétude naturelle des peuples; & ſi les Miſſionnaires n'avoient pas commencé par diriger la route des navigateurs, la moitié du globe ſeroit peut-être encore inconnue aux Philoſophes.

Mais quel déluge de crimes, de déſordres, de malheurs le Chriſtianiſme n'a-t-il pas fait diſparoître par-tout où il a pénétré? Le meurtre des enfans nés ou près de naître, l'uſage de les expoſer ou de les vendre, de les deſtiner les garçons à l'eſclavage & les filles à la proſtitution, l'habitude de ſe jouer de la vie des eſclaves, de les laiſſer mourir de faim, lorſqu'ils étoient vieux ou malades, les provinces dépeuplées pour multiplier ces victimes du luxe public, l'impudicité la plus effrénée, les combats de gladiateurs, &c. On frémit en liſant le tableau des mœurs païennes, notre religion les a changées, & il n'en reſteroit plus de veſtiges, ſi elle étoit mieux connue & pratiquée. Mais nous ne nous ſouvenons plus de ce qu'étoient nos Pères avant d'être Chrétiens. Le laps des ſiècles, l'habitude du bien-être, une ignorance affectée, une Philoſophie perfide, nous ont rendus ingrats & injuſtes.

Non-ſeulement les Incrédules n'avouent point que le *zèle* de religion ſoit une vertu, ils ſoutiennent que c'eſt un vice odieux, & l'un des plus grands fléaux du genre humain. « Tant de » paſſions, diſent-ils, ſe cachent ſous ce maſque, » il eſt la ſource de tant de maux, qu'il ſeroit » à ſouhaiter qu'on ne l'eût pas mis au rang des vertus chrétiennes. Pour une fois qu'il peut

» être louable, on le trouvera cent fois criminel, puiſqu'il opère avec une égale violence » dans les religions vraies & dans les religions » fauſſes ». Quelques-uns néanmoins ont daigné convenir qu'un *zèle* doux, charitable, patient, compatiſſant, tel que celui de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, ſeroit une vertu; mais ſuivant leur avis, il n'en eſt plus de tel dans le monde : les prétendus *zélés* conduits par l'orgueil, par l'ambition de dominer ſur les eſprits & d'exercer l'empire de l'opinion, s'irritent de la moindre contradiction; ils regardent comme un impie quiconque ne penſe pas comme eux ; à leurs yeux toute erreur eſt un crime, toute réſiſtance à leurs volontés eſt un attentat. Il ne tiendroit pas à eux d'exterminer dans un ſeul jour tous les Mécréans. Le menſonge, l'impoſture, la calomnie, l'injuſtice, la cruauté leur ſemblent permiſes dès qu'il eſt queſtion de la cauſe de Dieu; il n'eſt aucun crime que le *zèle* de religion ne ſanctifie.

Cette invective eſt trop violente pour être juſte; en voulant peindre leurs adverſaires, les Incrédules ſe ſont repréſentés eux-mêmes, ils prouvent que le *zèle* anti-religieux eſt plus redoutable que le *zèle* de religion : pour peu que nous comparions les cauſes, les ſymptômes, les effets de ces deux maladies, nous en ſerons convaincus.

1°. Un Chrétien zélé n'a pas tort de croire qu'il eſt du bien général de la ſociété que la pureté de la foi & des mœurs y ſoit maintenue, que toute erreur & toute impiété en ſoient bannies. Lorſqu'il tâche d'y contribuer & qu'il déſire que tout Mécréant ſoit mis hors d'état de nuire, ſon intention eſt certainement louable, puiſqu'elle n'a pour but que la conſervation du bien que le Chriſtianiſme a produit dans le monde. S'il entre dans ſes ſentimens de l'humeur, de la haîne, de la colère, de la malignité; s'il employe des moyens illégitimes pour nuire à quelqu'un, il eſt coupable, ſans doute ; s'il croit que la pureté du motif peut les ſanctifier, il eſt dans l'erreur. Une des maximes du Chriſtianiſme eſt qu'*il ne faut pas faire du mal, afin qu'il en arrive du bien*, *Rom.* c. 3, ℣. 8. Mais lorſqu'une armée de prétendus Philoſophes a conjuré la ruine du Chriſtianiſme, a forgé des milliers de volumes remplis d'invectives, de calomnies, d'impoſtures contre cette Religion ſainte & contre ſes Sectateurs, a prêché le Déiſme, l'Athéiſme, le Matérialiſme, & le Pyrrhoniſme, quel motif louable a-t-elle pu avoir? quel effet ſalutaire a-t-elle pu eſpérer ? Ce *zèle* infernal ne pouvoit aboutir qu'à replonger les nations dans l'ignorance, dans la corruption, dans l'abrutiſſement, d'où le Chriſtianiſme les a tirées. Cela eſt démontré par l'exemple de celles qui, pour avoir renoncé à cette religion, ſont retombées dans la barbarie. Il eſt bien abſurde de louer en apparence le *zèle* de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, & de travailler à détruire tout le bien qu'il a produit.

2°. Les moyens dont les Incrédules ſe ſont ſervis pour établir, s'ils l'avoient pu, l'irréligion dans l'Europe entière, ſont-ils plus honnêtes & plus légitimes que ceux qu'ils reprochent aux Croyans animés d'un faux *zèle*? Cent fois nous les avons convaincus de menſonge, d'impoſture, de fauſſes citations, de fauſſes traductions, de calomnies forgées contre les perſonnages les plus reſpectables de tous les ſiècles, ils ont employé les invectives les plus fougueuſes pour allumer le fanatiſme anti-chrétien dans l'eſprit du peuple, ils ſe ſont érigés en Prophêtes, en annonçant la chûte prochaine de l'empire de Jéſus-Chriſt; quelques-uns ont pouſſé la démence juſqu'à exhorter les ſujets à ſe révolter contre les Souverains, & les eſclaves à égorger leurs maîtres. Avant eux les Prédicans du ſeizième ſiècle s'étoient ſervis des mêmes armes pour faire embraſſer l'Héréſie; ſi ceux de nos jours n'ont pas pouſſé comme les ſectaires le *zèle* juſqu'à égorger leurs ennemis, ça été plutôt par impuiſſance que par modération. L'on ſait que le plus célèbre de leurs chefs avoit fait pendre en effigie ceux qui avoient écrit contre lui ; nous ne ſommes que trop bien fondés à juger que, s'il en avoit eu le pouvoir, il auroit ſubſtitué la réalité à la repréſentation.

3°. Nous ne ſavons pas ſi leur *zèle* eſt allé juſqu'à ſanctifier tous ces excès à leurs yeux; toujours ont-ils oſé ſoutenir que leurs motifs étoient louables, leurs procédés irrépréhenſibles, leurs fureurs légitimes; que loin d'être dignes de châtiment, ils méritoient des ſtatues. Eſt-ce à de pareils hommes qu'il convient de prêcher la douceur, la charité, la tolérance, & de reprocher des crimes au *zèle* de Religion ?

Il faut, diſent-ils, honorer la Divinité, & ne jamais ſonger à la venger. Si cela ſignifie qu'il faut permettre à tout Incrédule de blaſphémer impunément contre Dieu, & d'inſulter ainſi à tous ceux qui l'adorent, nous demandons d'abord quel avantage il en peut revenir au genre humain : mais expliquons les termes. A proprement parler, la Divinité ne peut être ni outragée, ni vengée ; eſſentiellement heureuſe & indépendante, ſouveraine maîtreſſe de toutes les Créatures, inacceſſible à tout beſoin & à toute paſſion humaine, elle ne peut rien perdre de ſon état, ni rien acquérir ; elle commande aux hommes de la reſpecter, de l'adorer, de lui être ſoumis, non pour ſon propre bien, mais pour le leur. Il eſt démontré qu'aucune ſociété ne peut ſubſiſter ſans religion ; quiconque attaque celle-ci, ſappe donc, autant qu'il eſt en lui, le fondement de la ſociété. Lorſqu'on le punit de ſes blaſphêmes, on venge la ſociété & non la Divinité; elle ſaura, quand elle le voudra, ſe venger comme il lui convient.

On a beau multiplier les sophismes pour pallier les effets de l'impiété : tout homme qui croit en Dieu & qui aime sa Religion, se sentira toujours blessé par les invectives, les sarcasmes, les insultes lancées contre les objets qu'il révère. Un honnête citoyen ne souffrira jamais patiemment que l'on noirciſſe ou que l'on mépriſe sa nation, sa patrie, ses lois, ses mœurs, ses usages; comment seroit-il indifférent à l'égard de sa Religion, qui est la première de toutes les lois & la base sur laquelle elles reposent ? On commence par nous outrager, & l'on prêche la tolérance; c'est comme si un voleur prêchoit le désintéressement à l'homme qu'il a dépouillé : la dérision est trop forte. Que les Incrédules gardent le silence, nous n'irons pas nous informer de ce qu'ils croient ou ne croient pas; mais ils veulent inquiéter & provoquer tout le monde, & n'être inquiétés par personne.

Tant de passions, disent-ils encore, se cachent sous le masque du *zèle !* soit. Elles ne se cachent pas moins sous le masque du bien public, de l'intérêt social, du patriotisme, du salut de l'Etat, du droit & de l'équité, &c. Sous ce déguisement perfide se sont cachés tous les ambitieux, les séditieux & les brouillons de l'Univers; les Incrédules s'en servent eux-mêmes pour pallier l'orgueil, la jalousie, l'envie de dominer qui les agitent, & il ne s'ensuit rien.

Ce *zèle*, disent-ils enfin, agit de même dans toutes les religions, soit vraies, soit fausses. Qu'importe ? Tous les sentimens naturels de l'humanité se retrouvent aussi les mêmes chez toutes les Nations policées ou barbares, éclairées ou stupides, heureusement ou malheureusement situées sur le globe. Mais puisque le *zèle* pour une religion fausse est réellement un faux *zèle*, c'est à ses Sectateurs qu'il faudroit aller prêcher la tolérance, & non à ceux qui suivent une religion vraie.

L'on nous objecte les *guerres de religion ;* mais à cet article nous avons fait voir que nos adversaires raisonnent aussi mal sur ce point que sur tous les autres. Non contens de ces déclamations vagues, ils ont cité des faits; voyons s'ils sont assez graves pour mériter tant de clameurs.

Théodoret, *Hist. Eccles.*, l. 5, c. 39, rapporte qu'un Evêque de Suze, dans la Perse, nommé *Abdas*, ou plutôt *Abdaa*, fit détruire un Temple du feu, l'an 414; que le Roi, informé de ce fait par les Mages, exhorta d'abord cet Evêque à rebâtir le Temple; que, sur le refus obstiné de celui-ci, le Roi le fit mourir; qu'il fit raser toutes les Eglises des Chrétiens; qu'il suscita contre eux une persécution qui dura trente ans, & dans laquelle il périt un nombre infini de Chrétiens. Théodoret convient qu'Abdas eut tort de détruire ce Temple ou Pyrée, mais il soutient que cet Evêque eut raison d'aimer mieux mourir que de le rétablir; autant vaudroit, dit-il, adorer le feu que de lui bâtir un Temple. Bayle, Barbeyrac, de Jaucourt & d'autres ont insisté à l'envi sur ce trait d'histoire, soit pour montrer les excès auxquels le *zèle* de Religion est capable de se porter, soit pour relever la fausse morale d'un Père de l'Eglise, qui a cru que le *zèle* suffisoit pour légitimer une action injuste, telle que le refus de réparer le dommage que l'on a causé.

La brièveté du récit de Théodoret nous fait assez voir qu'il étoit mal informé de la nature & des circonstances du fait; s'il avoit été mieux instruit, il auroit motivé tout autrement son avis. Assémani, *Biblioth. Orient.* tom. 1, p. 183, & tom. 3, p. 371, nous apprend, sur le témoignage des Historiens Orientaux, que ce ne fut point Abdas qui fit détruire ce Pyrée des Perses, que ce fut un Prêtre de son Clergé, sous prétexte que cet édifice, contigu à l'Eglise des Chrétiens, les incommodoit dans le service divin. La question est donc de savoir si l'Evêque devoit être responsable de l'action d'un de ses Prêtres, & en réparer le dommage. Nous présumons qu'il ne le devoit pas; que s'il l'avoit fait, dans les circonstances où il se trouvoit, les Mages auroient malicieusement représenté sa conduite comme une apostasie, & que c'est ce que Théodoret a voulu faire entendre.

Assémani soutient encore qu'il est faux que cette persécution, qui arriva sur la fin du règne d'Ildégerde, ait duré long-temps, elle fut promptement assoupie. Elle recommença sous le règne de Varane son Successeur, non pour punir aucun délit des Chrétiens, mais parce que la guerre se ralluma entre les Romains & les Perses. Dans cette circonstance les Mages ne manquoient jamais de peindre au Roi les Chrétiens comme des sujets suspects, livrés aux Romains par inclination, & dont il falloit se défier : telle fut toujours la vraie cause des persécutions qu'il essuyèrent de la part des Rois de Perse. Cela est si vrai que quand les Nestoriens & les Eutychiens eurent été bannis par les Empereurs, ils furent accueillis par les Perses, parce qu'on les regarda comme des ennemis de l'Empire. Aussi Mosheim, mieux instruit de ces faits que les autres Protestans, n'a pas déclamé avec autant d'indécence qu'eux contre la conduite d'Abdas.

Barbeyrac a cité en second lieu l'exemple de Marc d'Aréthuse, qui, sous le règne de Julien, refusa de rebâtir un Temple de Payens, qu'il avoit fait démolir sous le règne de Constance. Comme cet Evêque y avoit été autorisé par l'Empereur, avant de le condamner, il faut faire voir que Julien avoit plus de droit de faire rebâtir ce Temple, que Constance n'en avoit eu de le faire démolir. Julien fut d'autant plus criminel d'abandonner Marc à la fureur des Payens d'Aréthuse, que cet Evêque lui avoit sauvé la vie dans son enfance.

Quand ces sortes de faits seroient cent fois plus graves & en plus grand nombre, seroit-ce assez pour prouver que le *zèle* de religion est une des passions les plus fatales au genre humain ? Comparez, déclamateurs imprudens, comparez ces délits de quelques particuliers, avec les heureux effets que le *zèle* des Chrétiens a opérés dans le monde entier, qui subsistent encore depuis dix-sept cents ans & dont vous jouissez vous-mêmes : comparez l'état actuel des Nations chrétiennes, avec celui des Peuples infidèles qui n'ont pas voulu recevoir l'Evangile ou qui y ont renoncé ; comparez enfin trois cents ans de persécutions cruelles, pendant lesquelles les Chrétiens se sont laissé égorger paisiblement, avec ces instans d'un faux *zèle* dont un très-petit nombre ont été saisis, & osez encore exagérer les maux qu'ils ont produits. Mais les Incrédules ne sont pas assez raisonnables pour faire aucune comparaison ; ils ne cesseront jamais de répéter les mêmes invectives, heureusement elles se réfutent par elles-mêmes : ils n'oseroient pas se le permettre, si le *zèle* de religion étoit en général aussi fougueux qu'ils le prétendent.

ZWINGLIENS, Secte de Protestans, ainsi nommés de Ulric ou Huldriz-Zwingle leur Chef, Suisse de nation, né à Zurich.

Après avoir pris le bonnet de Docteur à Bâle en 1505, & s'être ensuite distingué par ses talens pour la prédication, il fut pourvu d'une Cure dans le Canton de Glaris, & ensuite de la principale Cure de la ville de Zurich. Dans le même-temps, ou à-peu-près, que Luther commença de répandre ses erreurs en Allemagne, Zwingle enseigna les mêmes opinions contre les Indulgences, contre le Purgatoire, l'intercession & l'invocation des Saints, le Sacrifice de la Messe, le jeûne, le célibat des Prêtres, &c, sans toucher néanmoins au culte extérieur.

C'est une question entre les Luthériens & les Calvinistes de savoir si c'est Luther ou Zwingle qui conçut le premier le projet de la Réformation. Comme cette dispute nous intéresse fort peu, il nous suffit d'observer que comme Luther avoit pris ses opinions dans les livres de Wiclef & des Hussites, il n'est pas étonnant que Zwingle ait puisé les siennes dans la même source, & se soit fondé sur les mêmes argumens. Que l'un ait commencé à les publier l'an 1516, & l'autre l'an 1517, cela n'importe en rien à la vérité ou à la fausseté de leur Doctrine. Une affectation puérile des Protestans est de vouloir persuader que cette troupe de prétendus Réformateurs, qui parurent tout-à-coup dans les différentes contrées de l'Europe au seizième siècle, étoient ou autant d'inspirés que Dieu avoit illuminés, ou autant de génies supérieurs, qui par une étude profonde & constante de l'Ecriture-Sainte, aperçurent à peu-près dans le même temps les erreurs, les abus, les désordres dans lesquels l'Eglise Romaine étoit tombée. Mais pour peu que l'on possède l'histoire des douze, treize, quatorze & quinzième siècles, on sait que pendant tout cet intervalle l'Europe n'avoit pas cessé d'être infestée par des Sectaires qui, tantôt sur un article & tantôt sur l'autre, avoient employé contre l'Eglise Catholique les mêmes objections, les mêmes abus de l'Ecriture-Sainte & les mêmes calomnies. Les prétendus Réformateurs ne firent que les rassembler, & formèrent leurs systêmes de ces pièces rapportées.

Le témoignage seul des Protestans suffit pour nous en convaincre. Afin de prouver que leur Doctrine n'est pas nouvelle, ils se donnent pour ancêtres les Albigeois, les Vaudois, les Lollards, les Wicléfites, les Hussites, &c. De quel front veulent-ils d'autre part nous peindre leurs fondateurs comme des esprits sublimes, qui par leurs propres lumières ont découvert toute vérité dans l'Ecriture-Sainte, & n'ont point eu d'autres maîtres que la parole de Dieu ? Dans la réalité c'étoient de simples copistes & de purs plagiaires. On ne peut voir sans indignation les Ecrivains Protestans prodiguer le nom de *grands hommes* à une foule d'aventuriers dont la plupart n'étoient que des Prêtres ou des Moines apostats, qui avoient secoué le joug de toute règle pour être impunément libertins.

Si du moins ils s'étoient accordés, on pourroit être dupe de leurs prétentions ; mais à peine eurent-ils rassemblé quelques Prosélytes, que chacun d'eux voulut faire bande à part. Quoique Zwingle convint en plusieurs points avec Luther, ils étoient cependant opposés sur deux ou trois articles principaux de Doctrine. Luther étoit prédestinateur rigide, il donnoit tout à la grâce dans l'affaire du salut, il nioit le libre arbitre de l'homme. Zwingle au contraire sembloit adopter l'erreur des Pélagiens, tout accorder au libre arbitre & aux forces de la nature ; il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Senèque, Hercule même & Thésée, & les autres héros ou sages du Paganisme, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Basnage néanmoins a voulu le justifier : il prétend que, selon la Doctrine formelle de Zwingle, personne ne peut aller à Dieu que par Jésus-Christ, & que la grâce justifiante est absolument nécessaire. Il pensoit donc que les Philosophes pouvoient avoir eu quelque connoissance de Jésus-Christ, comme Melchisedech, les Mages, & d'autres Justes qui étoient hors de l'ancienne alliance ; qu'ils pouvoient donc avoir eu une grâce intérieure pour produire les excellens préceptes de morale qu'ils ont enseignés. En cela, continue Basnage, Zwingle pensoit comme Saint Justin, S. Clément d'Alexandrie & S. Jean Chrysostome. *Hist. de l'Eglise*, l. 25, c. 4, §. 9.

Il y a dans cette apologie deux infidélités grossières. 1°. Pour éviter le Pélagianisme, ce

n'eſt pas aſſez d'admettre la néceſſité d'une lumière intérieure pour obtenir le ſalut, il faut encore confeſſer la néceſſité d'une motion ſurnaturelle dans la volonté qui l'excite à faire le bien & à correſpondre aux lumières de l'entendement. C'eſt ce que S. Auguſtin a ſoutenu contre les Pélagiens, & ce que l'Egliſe a décidé. Zwingle a-t-il pu ſans impiété ſoutenir que des Payens, morts dans la profeſſion de l'idolâtrie, ont reçu le mouvement du S. Eſprit, & ont eu la grâce juſtifiante ?

2°. Pluſieurs Pères ont penſé, à la vérité, que Socrate & quelques autres Payens ont eu quelque connoiſſance du Verbe Divin, qui eſt la raiſon ſouveraine, & qu'ils ont été en quelque manière Chrétiens à cet égard ; mais ils n'ont jamais rêvé, comme, Zwingle que cette connoiſſance a ſuffi pour les conduire au ſalut, qu'ils ont eu la grâce juſtifiante, & qu'ils ſont placés dans le ciel. S'il en étoit beſoin, nous citerions aiſément leurs paroles, & l'on y verroit que Baſnage a voulu en impoſer aux lecteurs peu inſtruits.

Le ſecond article ſur lequel Zwingle n'étoit pas d'accord avec Luther, étoit l'Euchariſtie. Le premier prétendoit que dans ce Sacrement le pain & le vin n'étoient qu'une figure ou une ſimple repréſentation du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt ; au lieu que Luther admettoit la préſence réelle, quoiqu'il rejetât la tranſubſtantiation. Zwingle diſoit que le ſens figuré de ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, lui avoit été révélé par un Génie blanc ou noir ; il confirmoit cette explication par ces autres paroles, *l'Agneau eſt la Pâque*, dans leſquelles le Verbe *eſt* équivaut à *ſignifie*. Il paroît que le Génie blanc ou noir de Zwingle n'étoit pas un grand Docteur ; le vrai ſens n'eſt point que l'Agneau eſt *le ſigne* ou la repréſentation de la Pâque, ou du paſſage, mais qu'il eſt *la Victime* de la Pâque, ou du paſſage du Seigneur ; le texte même l'explique ainſi, *Exode*, c. 12, ℣. 27. D'ailleurs la circonſtance dans laquelle Jéſus-Chriſt prononça ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, exclut évidemment le ſens figuré. *Voyez* EUCHARISTIE.

Vainement, l'an 1529, Luther & Mélanchton d'un côté, Œcolampade & Zwingle de l'autre, s'aſſemblèrent à Marpourg, afin de conférer ſur leurs opinions & de tâcher de ſe rapprocher ; ils ne purent convenir de rien, ils ſe ſéparèrent ſans avoir rien conclu & fort mécontens l'un de l'autre. La rupture entière entre les deux partis ſe fit en 1544 & dure encore, toutes les tentatives que l'on a faites depuis pour les reconcilier n'ont abouti à rien.

Cet eſprit de diſcorde ne reſſemble guère à celui des Apôtres. Aucun de ces envoyés de Jéſus-Chriſt n'a dreſſé un ſymbole particulier de croyance, n'a établi un culte extérieur différent de celui des autres, ni un plan particulier de gouvernement, n'a fait ſchiſme avec ſes collègues ; ce que S. Paul avoit preſcrit a été obſervé dans toutes les Egliſes Apoſtoliques. Il reprit vivement les Corinthiens d'une légère diſpute ſurvenue entr'eux, il vouloit que tous ne fuſſent qu'un cœur & qu'une ame, 1 *Cor.*, c. 1, ℣. 10. « Dieu, dit-il, n'eſt pas le Dieu de la diſſenſion, » mais de la paix, comme je l'enſeigne dans » toutes les Egliſes des Saints, c. 14, ℣. 33. » Le Royaume de Dieu conſiſte dans la paix & » la joie du S. Eſprit, recherchons donc tout » ce qui contribue à la paix, *Rom.*, c. 14, ℣. 17. » Dieu a donné à ſon Egliſe des Paſteurs & des » Docteurs, ... afin que nous parvenions tous » à l'unité de la foi, ... & que nous ne ſoyons » pas flottans & emportés à tout vent de doctrine » comme des enfans », *Epheſ.*, c. 4, ℣. 11. L'Apôtre met au rang des œuvres de la chair les haines, les diſputes, les jalouſies, les emportemens, les diſſenſions, les ſectes, *Galat.*, c. 5, ℣. 19 & 20, &c. D'où l'on doit conclure que les Fondateurs de la réforme n'ont été rien moins que des Docteurs & des Paſteurs *donnés de Dieu*, & qu'en eux la chair agiſſoit beaucoup plus que l'eſprit.

En effet parmi eux c'étoit à qui l'emporteroit ſur ſes collègues, feroit prévaloir ſes opinions, ſe formeroit le parti le plus nombreux, preſcriroit le plus impérieuſement ce qu'il falloit croire, pratiquer ou rejeter. Lorſqu'il ne pouvoit pas dominer par la perſuaſion, il faiſoit tout régler par l'autorité des Magiſtrats. Telle fut en particulier la conduite de Zwingle, Calvin fit de même, pendant que Luther s'appuyoit de la protection des Princes de l'Empire. Les prétendues Egliſes qu'ils formèrent reſſembloient moins à des ſociétés de Saints, qu'à des ſynagogues de Satan.

Il en arriva préciſément ce que S. Paul vouloit éviter, tous ſe laiſsèrent emporter à tout vent de doctrine, le haſard ſeul décida de celle qui ſeroit enfin ſuivie. En Allemagne, Luther avoit enſeigné d'abord les décrets abſolus de prédeſtination, & l'anéantiſſement du libre arbitre de l'homme ; Zwingle profeſſoit en Suiſſe la doctrine toute contraire ; le premier tenoit pour le ſens littéral de ces paroles *ceci eſt mon Corps*, le ſecond pour le ſens figuré ; Luther & Mélanchton auroient voulu conſerver quelques cérémonies, Zwingle & Calvin n'en ſouffrirent aucune, ils décidèrent que toutes étoient ſuperſtitieuſes. Après la mort de Luther, Mélanchton & d'autres adoucirent ſa doctrine touchant le libre arbitre & la prédeſtination, ils admirent la coopération de la volonté de l'homme avec la grâce, bientôt les décrets abſolus ceſsèrent d'être enſeignés parmi les Luthériens. Au contraire, après la mort de Zwingle, Calvin profeſſa ces décrets d'une manière encore plus révoltante que Luther. Les *Zwingliens*, après avoir d'abord témoigné de l'horreur pour cette doc-

trine, l'embraſsèrent à la fin; elle a dominé dans les Egliſes réformées de la Suiſſe preſque juſqu'à nos jours, puiſqu'elles adoptèrent généralement les décrets du Synode de Dordrecht. Enfin le Socinianiſme qui s'y eſt gliſſé, y a remis en honneur le Pélagianiſme de Zwingle.

Il ne ſert à rien de dire que ces variations, ces incertitudes, ces diſputes ſur la doctrine ne rouloient point ſur des articles fondamentaux. En premier lieu, S. Paul n'a point diſtingué entre les articles de foi, lorſqu'il a exigé entre les Fidèles *l'unité de la foi*, & qu'il a condamné ſans exception les diſputes, les diſſenſions & les ſectes. En ſecond lieu, nous ſoutenons que les décrets abſolus de prédeſtination enſeignés par Calvin ſont une erreur fondamentale; il s'enſuit de ces décrets que Dieu eſt directement & formellement la cauſe du péché, qu'il y pouſſe poſitivement les hommes, dans le deſſein de les damner enſuite; blaſphême horrible, s'il en fut jamais. On a beau nier cette conſéquence, elle ſaute aux yeux; une erreur ne s'efface point par des contradictions. En troiſième lieu, les Calviniſtes n'ont pas ceſſé de répéter que la croyance des Catholiques touchant l'Euchariſtie eſt une erreur fondamentale, qu'elle les entraîne dans l'idolâtrie, que cet article ſeul a été un juſte ſujet de ſchiſme & de ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine. D'autre part ils ont ſoutenu conſtamment contre les Luthériens, que ſi l'on admet la préſence réelle, on eſt forcé d'admettre auſſi la tranſubſtantiation & toutes les conſéquences qu'en tirent les Catholiques. Cependant les Calviniſtes auroient conſenti à tolérer cette erreur prétendue chez les Luthériens, ſi ceux-ci avoient voulu fraterniſer avec eux; tant il y a d'inconſéquence dans leur ſyſtême & dans leur conduite.

Quelques auteurs ont écrit que de tous les Proteſtans les *Zwingliens* ont été les plus tolérans, puiſqu'ils ſe ſont unis avec les Calviniſtes à Genève, & avec les Luthériens en Pologne, l'an 1577. Rien n'eſt moins juſte que cette obſervation. Il eſt d'abord certain que ces Sectaires n'ont pas reçu de leur fondateur l'eſprit de tolérance. Lorſque Zwingle commença de dogmatiſer, il ne toucha pas au culte extérieur; mais quelques années après, lorſqu'il ſe ſentit aſſez fort, il eut avec les Catholiques, en préſence du Sénat de Zurich, une conférence qui fut ſuivie d'un édit par lequel on retrancha une partie des cérémonies de l'Egliſe, on détruiſit enſuite les images, enfin l'on abolit la Meſſe, & l'exercice de la Religion Catholique fut abſolument proſcrit. Ainſi, avant de ſavoir quelle doctrine on ſuivroit parmi les *Zwingliens*, l'on commençoit par détruire l'ancienne Religion.

Mosheim, quoiqu'admirateur de Zwingle, avoue dans ſon *Hiſt. de la Réformation*, ſect. 2, c. 2, §. 12, que ce novateur employa plus d'une fois des moyens violens contre ceux qui réſiſtoient à ſa doctrine, que dans les matières eccléſiaſtiques il attribua aux Magiſtrats une autorité tout-à-fait incompatible avec l'eſſence & le génie de la Religion. Cela n'empêche pas Mosheim de l'appeler *un grand homme*, de dire que ſes intentions étoient droites & ſes deſſeins louables.

Où eſt donc la droiture d'intention d'un Sectaire qui s'attribue dans ſon parti plus d'autorité que n'en eut jamais chez les Catholiques le ſouverain Pontife, ni aucun Paſteur; qui décide deſpotiquement de la croyance, du culte religieux & de la diſcipline; qui donne toute la puiſſance eccléſiaſtique au Magiſtrat civil, parce qu'il eſt sûr de la diriger à ſon gré; qui emploie la violence pour faire adopter ſes opinions, & qui meurt les armes à la main en bataille rangée contre les Catholiques? Si c'eſt là un Apôtre envoyé du ciel, que l'on nous diſe comment ſont faits les émiſſaires de l'enfer. Malheureuſement Calvin ſe conduiſit de même à Genève, & Luther à Wirtemberg. Les traités d'union entre les *Zwingliens* & les Luthériens n'ont été ni ſolides, ni de longue durée, ils n'ont ſubſiſté qu'autant que l'a exigé l'intérêt politique des deux partis; nous avons parlé plus d'une fois des moyens violens que pluſieurs Princes Luthériens ont employés pour bannir de leurs Etats les Sacramentaires & leur doctrine. Pierre, Martyr, *Zwinglien* déclaré, appelé en Angleterre par le Duc de Sommerſet, ſous le règne d'Edouard VI, ne ſut pas établir la paix entre les divers partiſans de la réformation; ſes Diſciples nommés aujourd'hui *Puritains*, *Preſbytériens*, *non conformiſtes*, ne ſont pas moins ennemis des Anglicans que des Catholiques. Que l'on diſe tout ce que l'on voudra pour excuſer cet eſprit de diviſion inſéparable du Proteſtantiſme, il ne fera jamais honneur à aucune des ſectes qui en font profeſſion.

Fin du Tome III.

TABLE

TABLE ANALYTIQUE

POUR diriger les Lecteurs dans l'étude de la THÉOLOGIE.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE OU INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE.

THÉOLOGIE GÉNÉRALE.

	Tom.	Pag.
THÉOLOGIE, Professeur de Théologie,	III.	622
Théologie positive,	III.	624
Théologie scholastique, Pierre Lombard,	III.	626
Théologie morale,	III.	624
Théologie spéculative,	III.	624
Théologie mystique, Langage typique,	III.	628
Type,	III.	715
Théologie Polémique, Controverse, Etymologie,	I.	439
Doutes religieux,	I.	575
Disputes religieuses,	I.	547
Préjugés religieux,	III.	247
Variation de doctrine,	III.	725
Expérience,	I.	733
Examen de la religion,	I.	726
DOCTRINE,	I.	558
Doctrine chrétienne,	I.	559
Certitude morale,	I.	305
Crédibilité morale,	I.	452
Démonstration,	I.	515
Evidence,	I.	719
Objections,	III.	2
Incroyables,	II.	301
Droit divin positif,	I.	581
ARTICLES FONDAMENTAUX,	II.	51
Dogmes,	I.	561
Dogmatiser,	I.	561
Dogmatiques, Faits dogmatiques,	I.	560
Institution divine,	II.	332
Métaphysique,	II.	638
Opinion,	III.	24
Différence de religion,	III.	339
Abus en fait de religion,	I.	15
RELIGION, Preuves,	III.	339
Religion naturelle,	III.	345
Religion judaïque, Judaïsme,	II.	361
RÉVÉLATION, Lectures de Boyle,	III.	359
Religion chrétienne, Christianisme,	I.	341
PREMIERS LIEUX THÉOLOGIQUES,	II.	441
Naturel, Surnaturel,	II.	739
Antécédent, Conséquent,	I.	90
Futurs conditionnels,	I.	405
Fin,	II.	35
Fraudes pieuses,	II.	62
Probabilisme,	III.	266
Rigorisme,	III.	375
Esprit particulier,		
Droits généraux.		
DROIT,	I.	577
Droit naturel,	I.	579
Droit des gens,	I.	580
SOCIÉTÉ CIVILE, Pacte social, Contrat social,	III.	510
Inégalité des hommes,	II.	315
Législateur,	II.	422
Sanction des lois,	III.	447
Gouvernement, Economie politique,	II.	110

	Tom.	Pag.
Roi, Prince,	III.	376
Temporel des Rois,	III.	590
LIBERTÉ POLITIQUE,	II.	438
Liberté de penser,	II.	436
Liberté de conscience,	II.	434
Juridiction, Magistrats,	II.	385
Patrie,	III.	142
Autorité, Puissance paternelle, politique, ecclésiastique,	I.	164
Pensées,	III.	169
Livres,	II.	454
Livres défendus, Liberté de la presse,	II.	458
Conscience,	I.	418
COMMERCE,	I.	382
ARTS,	I.	138
Sciences humaines,	III.	475
Belles-Lettres,	II.	424
Gallilée,	II.	77
PHILOSOPHIE,	III.	197
Antropophages,	I.	94
Sauvages,	III.	462
Barbares,	I.	193
Nègres, Traite des Nègres,	II.	746
Esclave, Esclavage,	I.	668
Servitude,	III.	500
Affranchis.	I.	29

PREMIÈRE PARTIE DE LA THÉOLOGIE.

I. DIVISION.

Religion Chrétienne, son objet.

	Tom.	Pag.
DIEU,	I.	534
Divinité,	I.	551
Essence de Dieu,	I.	684
ATTRIBUTS DE DIEU,	I.	151
Dieu père, Abba,	III.	173
Paternité de Dieu,	III.	136
Dieu parfait, Perfection,	III.	114
Cause première,	I.	276
Cause finale,	I.	278
Préexistant,	III.	246
Aséité,	I.	141
Créateur,	I.	450
Conservateur,	I.	427
Absolu,	I.	11
Sa providence,	III.	285
Sa bonté, Bon,	I.	229
Sa miséricorde, sa clémence, sa compassion,	II.	659
Ses promesses,	III.	269
Ses bienfaits,	I.	225
Sa patience,	III.	137
Ses menaces,	II.	611
Sa justice, Punition, Châtimens de Dieu,	II.	391
Son pardon,	III.	111
Ses décrets, Volonté de Dieu, Prédestination,	III.	236
Sa condignité,	I.	405
Son éternité,	I.	687
Sa gloire,	II.	96
Dieu immatériel,	II.	276
Immense,	II.	276
Éternel,	I.	687
Immortel,	II.	278
Immuable,	II.	279
Impassible,	II.	281
Impeccable,	II.	281
Incompréhensible,	II.	293
Infaillible,	II.	318
Intelligent,	II.	332
Infini,	II.	326
Sa sagesse,	III.	420
Sa science,	III.	474
Sa prescience, sa prévision, futur,	III.	250
Sa simplicité,	III.	509
Sa toute-puissance, Puissance,	III.	293
Sa véracité,	III.	738
Sa vérité,	III.	751
Sa volonté,	III.	802
Sa compréhension,	I.	393
Partialité en Dieu, Acception des personnes,	III.	121
Choix de Dieu,	I.	333

	Tom.	Pag.
Gouvernement de Dieu, Théocratie,	III.	617
Permiſſion de Dieu,	III.	182
Notions en Dieu,	III.	774
Enfans de Dieu,	I.	653
VERTUS THÉOLOGALES,	III.	622
Foi, Accord de la raiſon & de la foi,		
Analyſe de la foi,	II.	39
Profeſſion de foi,	III.	552
Foi explicite,	I.	774
Croyance,	I.	462
Eſpérance,	I.	674
Confiance en Dieu,	I.	413
Charité théologale,	I.	318
ADORATION,	I.	25
THÉOPSIE,	III.	632

Ennemis de Dieu.

RELIGIONS FAUSSES,	III.	347
Liberté d'indifférence,	II.	309
Eſprits forts, Incrédules,	II.	296
Scepticiſme, Pyrrhoniens,	III.	465
Livres contre la religion,	II.	461
Matérialiſme,	II.	60
ATHÉE, ATHÉISME,	I.	147
Fataliſme,	II.	11
Deſtinée, Deſtin,	I.	521
Fortuit, Fortune, Haſard,	II.	57
Eſprit familier,	I.	683
THÉISME,	III.	614
DÉISME,	I.	495
POLYTHÉISME, Paganiſme, Payen,	III.	61
Théantropie,	III.	612
Antropologie,	I.	93
Antropopathie,	I.	94
Myſtères du Paganiſme,	III.	733
Fables du Paganiſme,	II.	1
Simulacres des Payens,	III.	509
Temples des Payens,	III.	585
Apothéoſe,	I.	112
Idolâtrie,	II.	237
Aſtres, Armée du Ciel,	I.	143
Sabaïſme,	III.	393
Religion des Parſis, Guèbres,	III.	117
Panthéiſme, Spinoſiſme,	III.	531
Optimiſme,	III.	25
FANATISME,	II.	5
Déſeſpoir,	I.	519
Endurciſſement,	I.	649
Apathie,	I.	100

II. DIVISION.

RELIGION, Ses Myſtères & ſes Dogmes.

ARTICLES DE FOI,	II.	51
MYSTÈRES,	II.	730
TRINITÉ, Dieu le père, Relation, Circumincéſſion,	III.	693
Trinité créée,	III.	709
Trinité platonique,	III.	702
Trois témoins,	III.	575
Perſonnes en Dieu,	III.	192
Illation,	II.	271
Miſſion,	II.	660
Spiration,	III.	533
Coéternité,	I.	372
Egalité, Coégalité,	I.	614
Le Fils de Dieu,	II.	29
Le S. Eſprit, Proceſſion de l'Eſprit-Saint,	I.	681
Paraclet, Avocat, Avocate,	III.	105
Opération du S. Eſprit,	III.	23
Dons du S. Eſprit,	I.	573
Péchés contre le S. Eſprit, irrémiſſibles,	II.	357
INCARNATION, Dei viril,	II.	290
Jéſus-Chriſt, Divinité de Jéſus-Chriſt,	II.	261
Le Verbe Divin,	III.	739
Sauveur, ſalut,	III.	432
Génération du Verbe,	II.	85
Conſubſtantialité du Verbe, conſubſtantiel,	I.	433

	Tom.	Pag.
Humanité du Verbe,	II.	216
Union hypoſtatique, Hypoſtaſe,	II.	222
Émanation,	I.	639
Idées théandriques,	II.	216
Communication des idiômes,	I.	386
RÉDEMPTION, Réconciliation, Rachat du genre humain, Nature réparée,	III.	323
Verbe paſſible,	III.	125
Propitiation,	III.	279
SUBSTANCES SPIRITUELLES,	III.	533
Eſprits, immatérialiſme, immatériel,	I.	675
Anges, Principautés, Archanges, Séraphins, Trônes, Chérubins, Dominations, Hyérarchie des Anges, Chœurs des Anges,	I.	73
Anges gardiens,	II.	81
Mauvais Anges,	I.	73
Démons,	I.	509
Diables,	I.	530
Art angélique,	I.	138
AME, IMMORTALITÉ,	I.	51
Tranſmigration des ames, Métempſycoſe,	III.	681
HOMME, HUMANITÉ,	II.	216
Femme,	II.	13
Vie, vivifier,	III.	764
Fin dernière de l'homme,	II.	36
La mort,	II.	720
Fin du monde, jugement,	II.	705
Purgatoires, peines purifiantes,	III.	275
Réprobation,	III.	356
Enfer, feu de l'Enfer, dam, damnation, peines éternelles,	I.	654
Paradis, bonheur éternel,	III.	107
Viſion béatifique,	III.	777
Viſion intuitive,	II.	341
Vie éternelle,	III.	765
Fidèles,	II.	25
Bienheureux,	I.	225
Béatification des Saints,	I.	205
Canoniſation des Saints,	I.	255
Invocation, interceſſion des Saints,	II.	333
Communion de Foi, Communion des Saints,	I.	386

III. DIVISION.

Sacremens & ſecours de la Religion chrétienne.

SACREMENS EN GÉNÉRAL, efficacité des Sacremens, formes ſacramentelles, *opus operatum* en matière de Sacremens,	III.	402
Application des mérites de Jéſus-Chriſt,	I.	120
Régénération ſpirituelle,	III.	335
Caractère indélébile des trois Sacremens,	I.	261
Matière des Sacremens,	II.	602
Miniſtre des Sacremens,	II.	647
Sacremens déprécatifs,	I.	518
Cérémonie des Sacremens,	I.	298
Sacramentaire,	III.	400
BAPTÊME,	I.	184
Anotine,	I.	90
Péché originel, état de nature tombée,	III.	54
Imputation du péché d'Adam,	II.	288
Enfans punis des péchés des pères,	I.	653
Parathèſe grec,	III.	111
Cathéchèſe,	I.	270
Cathéchiſme,	I.	270
Cathécumènes,	I.	271
Scrutin des Cathécumènes,	III.	480
Huile des Cathécumènes,	II.	215
Vœux du Baptême,	III.	795
Fonts baptiſmaux,	II.	55
Baptiſtères,	I.	191
Pedo-Baptême, ou Baptême des enfans,	III.	61
Immerſion baptiſmale,	II.	277
Ondoyement,	III.	22
Chrême, myron,	I.	335
Chrêmeau,	I.	335
Nom de baptême,	II.	769
Parains & Maraines,	III.	116
Filleuls & Filleules,	II.	27
Adoption,	I.	25
Enfans de Dieu par adoption,	I.	653

	Tom.	Pag.
Clyniques ou baptisés pendant la maladie, Grabataires,	I.	369
Néophytes,	II.	751
Lamprophores,	II.	404
Illuminés,	II.	271
CONFIRMATION,	I.	413
PÉNITENCE,	III.	163
Componction,	I.	393
Syndérèse,	III.	561
Conversion,	I.	441
Contrition,	I.	437
Contrition parfaite, amour de Dieu,	I.	63
Attrition,	I.	152
Attritionnaires,	I.	152
Crainte de Dieu, crainte filiale,	I.	449
Bon propos,	III.	279
Fuite du péché,	II.	70
Fuite des occasions,	III.	8
Confession,	I.	406
Confession auriculaire,	I.	407
Exomologèse,	I.	729
Secret de la Confession,	III.	481
Directeur de conscience,	I.	542
Confesseurs,	I.	407
Cas de conscience,	I.	265
Casuistes,	I.	268
Cas réservés,	I.	266
Censure,	I.	293
Interdiction,	II.	333
Irrégularité,	II.	355
Suspense,	III.	552
Excommunication,	I.	727
Satisfaction,	III.	450
Satisfaction par les mérites de Jésus-Christ,	III.	451
Pénitence satisfactoire,	III.	453
Pénitence publique, Pleurans & prosternés,	III.	166
Canons pénitenciaux,	I.	254
Bonnes œuvres,	III.	12
Œuvres satisfactoires,	III.	453
Afflictions, adversité,	I.	29
Austérité, mortification,	I.	164
Jeûne,	II.	267
Abstinence,	I.	12
Abstême,	I.	12
Cilice, sac,	I.	354
Flagellation,	II.	35
Aumône,	I.	163
Absoute,	I.	11
Absolution,	I.	11
Justification sacramentelle,	II.	393
Indulgence,	II.	312
Jubilé, station du Jubilé,	II.	359
Aveuglement spirituel,	I.	153
Endurcissement du cœur,	I.	649
Impénitence finale,	II.	35
EUCHARISTIE, PRÉSENCE RÉELLE, espèces ou accidens eucharistiques,	I.	698
Holocauste,	II.	201
Victime,	III.	763
Hostie, oblation, *oblatæ*,	II.	212
Partie de l'hostie,	III.	123
Sacrifice de la Messe,	II.	624
Consécration,	I.	421
Transsubstantiation,	III.	683
Communion sacramentelle,	I.	387
Communion sous les deux espèces,	I.	389
Communion paschale,	I.	391
Communion fréquente,	I.	391
Communion laïque,	I.	392
Communion pérégrine,	I.	392
Viatique,	III.	761
Communion spirituelle,	I.	389
EXTRÊME-ONCTION,	I.	734
Huile des malades,	II.	216
ORDRE,	III.	41
Ordinand,	III.	38
Ordination, réordination,	III.	38
Consécration,	I.	421
MARIAGE, empêchement au mariage, affinité, consanguinité, affinité,	II.	564
Dispenses,	I.	545
Fiançailles,	II.	23
Bénédiction nuptiale,	I.	204
GRACE, LUMIÈRE,	II.	112
Assistance de Dieu,	I.	142

	Tom.	Pag.
Concours de Dieu,	I.	404
Libre arbitre,	II.	428
Liberté chrétienne,	II.	433
Volonté, Volontaire,	III.	797
Coactif, Coaction,	I.	371
Prédétermination,	III.	244
Prémotion,	III.	244
Mérite, Démérite de l'homme,	II.	622
Délectation victorieuse,	I.	498
Grâce actuelle,	II.	20
Grâce prévenante,	I.	212
Grâce concomitante,	II.	402
Grâce efficace, Efficacité,	II.	612
Grâce inamissible,	II.	289
Justice inhérente,	II.	327
Grâce intérieure,	II.	327
Grâce opérante,	III.	23
Grâce nécessitante,	II.	744
Grâce suffisante,	III.	543
Molinisme,	II.	694
Congruisme, Congruité,	I.	416

IV. DIVISION.

Morale de la Religion chrétienne; Vertus qu'elle enseigne.

VERTUS,	III.	757
Vertus morales,	III.	758
LOIS, Loi orale,	II.	462
Loix civiles,	II.	491
Loix divines,	II.	467
Décalogue, Commandemens de Dieu, Commandemens de l'Eglise,	I.	376
RAISON,	III.	315
Bonté morale,	I.	223
Approbation de la conscience,	I.	120
Scrupules,	III.	480
ACTE, ACTION,	I.	19
Devoirs,	I.	524
VERTUS CARDINALES,	I.	262
Dévotion, Dévot,	I.	526
Méditation,	II.	608
Sagesse de l'homme,	III.	420
Reconnoissance des bienfaits de Dieu,	III.	322
Résignation à la volonté de Dieu,	III.	358
La Piété,	III.	207
La Contemplation,	I.	435
L'Abnégation, le Renoncement à soi-même,	I.	8
Le zèle de la Religion, (Abdas.)	III.	826
La Prudence,	III.	288
La Sainteté,	III.	422
La Simplicité Chrétienne,	III.	509
Résignation dans les souffrances. Souffrances,	III.	527
Vœux,	III.	771
Virginité,	III.	766
Obéissance,	III.	1
Humilité,	II.	217
Persévérance,	III.	191
AMOUR DU PROCHAIN, Charité, Prochain,	I.	64
Justice,	II.	389
Humanité,	II.	216
Amitié,	I.	62
Restitution, Réparation,	III.	358
Hospitalité, Hôpital,	II.	212
Aumône, Collecte,	I.	163
Enfans,	I.	652
Fils & Fille,	II.	28
Enfans trouvés,	I.	654
Education,	I.	612
Tempérance,	III.	575
Force,	II.	56
Abjuration,	I.	8
CONSEILS EVANGÉLIQUES,	I.	425
Œuvres de Surérogation,	III.	12
Célibat, Continence,	I.	280
Chasteté,	I.	330

Vices & Péchés qu'elle condamne.

AFFECTIONS MORALES,	II.	713
Affections mondaines,	II.	697
PASSIONS HUMAINES,	III.	129
Concupiscence,	I.	405

	Tom.	Pag.
Tentations,	III.	591
Vices,	III.	762
Crimes,	I.	454
Péchés, Coulpe,	III.	150
Défauts, Imperfections,	I.	490
Désirs,	I.	520
Dessein, Intention,	I.	521
Bien & Mal moral,	I.	223
Ignorance, Péchés d'ignorance,	II.	270
Offense,	III.	15
Occasion, Cause d'offense,	III.	8
PÉCHÉS MORTELS,	III.	150
Péchés véniels,	III.	738
Péchés d'omission,	III.	21
Péchés involontaires,	II.	341
PÉCHÉS CAPITAUX,	I.	259
Orgueil,	III.	47
Gloire humaine,	II.	97
Ambition,	I.	49
Amour-propre,	I.	64
Flatterie,	II.	37
Envie,	I.	659
Jalousie,	II.	229
Avarice,	I.	152
Richesses, Biens de ce monde,	III.	374
Jeu, Passion du jeu,	II.	266
Gourmandise,	II.	110
Luxure,	II.	507
Joie mondaine,	II.	344
Plaisirs du monde,	III.	213
Colère,	I.	373
Oisiveté, Oisif,	III.	19
APOSTASIE, APOSTAT,	I.	109
Renégat,	III.	353
Impiété, Irréligion,	II.	281
Incrédulité, Incrédules,	II.	296
Infidélité, Infidèles,	II.	323
Erreur,	I.	667
Folie,	II.	50
Simonie,	III.	506
Sacrilège,	III.	418
Mélancolie religieuse,	II.	608
Superstition,	III.	547
Pacte avec le démon,	III.	60
Théurgie,	III.	636
Energumène,	I.	651
Négromancie, évocation des morts,	II.	745
Sorcellerie, Sorciers, Sortilèges,	III.	522
Magie, Magiciens, Caractères magiques,	II.	517
Art notoire,	I.	138
Art de S. Paul,	I.	138
Phylactères,	III.	203
Ligatures,	II.	444
Onéirocritie, Rêve, Songes,	III.	23
Ordalie, Epreuves superstitieuses, Pain conjuré,	III.	38
Charmes,	I.	323
Maléfices,	II.	541
Enchantemens,	I.	646
Conjuration,	I.	418
Adjuration,	I.	8
Devin, Divination, Aruspices, Augures,	I.	522
Présages,	III.	249
Amulètes,	I.	64
Apparitions,	I.	116
Sort des Saints, Sort Virgiliens,	III.	525
Astrologie judiciaire,	I.	144
IMPRÉCATION,	II.	286
Jurement,	II.	383
Serment,	III.	497
Parjure,	III.	114
Malédiction,	II.	541
Blasphême,	I.	227
Blasphémer,	I.	227
Blasphémateur,	I.	227
Blasphématoire,	I.	227
IRRÉVÉRENCE DANS LES LIEUX SAINTS,	II.	557
Bigoterie,	I.	226
Hypocrisie,	II.	221
SUICIDE,	III.	544
Parricide,	III.	117
Infanticide,	II.	323
Homicide,	II.	205
HAINE,	II.	147
Vengeance,	III.	733

	Tom.	Pag.
Défense de soi-même,	I.	490
Armes,	I.	134
Guerre,	II.	138
Guerres de Religion,	II.	139
Esprit de domination,	I.	563
Despotisme,	I.	520
Intolérance,	II.	335
Ennemi, Etranger,	I.	658
Gladiateurs,	II.	94
Duel,	I.	583
IMPUDICITÉ,	II.	287
Impureté,	II.	287
Volupté,	III.	807
Obscénité,	III.	4
Equivoques,	I.	667
Romans,	III.	385
Luxe,	II.	506
Mascarades,	II.	599
Danses,	I.	483
Spectacles,	III.	528
Fornication,	II.	56
Concubinage,	I.	404
Polygamie,	III.	226
Bigamie,	I.	226
Adultère,	I.	26
Répudiation, Divorce,	I.	551
Inceste,	II.	293
Sodomie;	III.	517
VOL,	III.	797
Usure,	III.	808
Procès,	III.	266
TÉMOINS, FAUX TÉMOIGNAGE,	III.	573
Méchanceté,	II.	605
Mensonge, Restriction mentale,	II.	612
Calomnie,	I.	240
Médisance,	II.	607
Raillerie,	III.	314
Scandale,	III.	464
LIBELLES DIFFAMATOIRES,	II.	428
ETAT, PROFESSION,	I.	687

V. DIVISION.

Preuves de la Religion Chrétienne.

ÉCRITURE SAINTE.

	Tom.	Pag.
PROLÉGOMÈNES,	III.	269
Ecriture-Sainte, Règle de foi, Anagogie, Citation de l'Ecriture-Sainte,	I.	597
Livres saints,	II.	456
Dépôt de la foi, Parole de Dieu,	III.	116
Inspiration des livres saints,	II.	330
Leçons, Texte d'Ecriture-Sainte,	II.	417
Canons des livres sacrés,	I.	249
Livres canoniques, Livres authentiques,	I.	255
Livres deutero-canoniques,	I.	527
Auteurs sacrés, Ecrivains sacrés,	I.	167
Interprétation des livres saints,	II.	335
Chronologie sacrée,	I.	349
Géographie sacrée,	II.	92
Histoire-Sainte,	II.	194
Sens des Ecritures,	III.	490
Sens moral,	III.	490
Sens figuré,	II.	25
Sens mystique,	II.	737
BIBLE, Arabe,	I.	215
Biblique,	I.	222
Biblistes,	I.	222
Variantes,	III.	724
Concordance, Versets, Ponctuation, Chapitre de la Bible,	I.	402
Interprêtes,	II.	335
Traduction générale,	III.	677
Versions, Aquila,	III.	752
Bibles polyglottes,	III.	227
Bible octaple,	III.	8
Hexaples d'Origène,	II.	188
Bible hébraïque,	I.	216
Hébreux, Caractère hébraïque,	II.	149
Hébraïsme, Idiotisme,	II.	163
Langue hébraïque, Voyelle en langue hébraïque,	II.	153
Hébraïsans,	II.	162
Poésie des Hébreux,	III.	223
Textuaire Juif,	III.	611
Texte Samaritain,	III.	441
Paraphrase chaldaïque, *Targum*,	III.	109
Version des Septante, Symnaque, Théodotion, Python,	III.	491
Bible grèque,	I.	218
Versions grèques,	III.	756
Helléniſme, Helléniſtique, Helléniſtes,	II.	167

	Tom.	Pag.
Bibles orientales,	I.	219
Chaldéennes,	I.	219
Syriaques,	I.	219
Cophtes,	I.	220
Ethiopiennes,	I.	221
Arméniennes,	I.	221
Perſanes,	I.	221
Moſcovites,	I.	221
Bible latine,	I.	218
Vulgate,	III.	810
Bible en langue vulgaire,	I.	221
Commentaire, Chaîne, Commentateurs,	I.	379

Ancien Teſtament.

ALLIANCE,	I.	47
Octateuque,	III.	8
Heptateuque,	II.	169
Pentateuque,	III.	169
GENÈSE,	II.	86
Création du monde, Palingénéſie,	I.	450
Antiquité du monde,	II.	702
Monde, Phyſique du monde, Coſmogonie, Coſmologie,	II.	697
Hexaméron, Ouvrages des ſix jours, Semaines de la création,	II.	187
Ciel, Firmament, Empyrée,	I.	354
Terre,	III.	593
Ténèbres,	III.	590
Lumière,	II.	496
Soleil,	III.	518
Animaux, Brutes,	I.	87
Adam, Protoplaſte, Eve, Etat d'innocence, Chûte d'Adam,	I.	20
Paradis terreſtre, Eden, Jardin d'Eden,	III.	106
Nature, Etat de pure nature,	II.	740
Arbre de la ſcience,	I.	122
Arbre de vie,	I.	122
Serpent tentateur,	III.	497
Abel,	I.	6
Caïn,	I.	237
Enoch,	I.	659
Patriarches,	III.	138
Loi naturelle,	II.	464
Loi traditionnelle,	II.	481
Géants,	II.	81
Antédiluviens,	I.	92
Déluge univerſel, Cataractes du déluge,	I.	499
Noé,	II.	765
Arche de Noé,	I.	124
Arc-en-ciel,	I.	123
Cham,	I.	310
Noachides,	II.	765
Tour de Babel, Langues, Confuſion des langues,	II.	405
Diſperſion des peuples,	I.	547
Peuple de Dieu,	III.	195
Abraham, Sara, Mambré,	I.	9
Vocation d'Abraham,	III.	790
Pain d'Abraham,	III.	78
Paleſtine, Terre promiſe, Famine,	III.	593
Egyptiens,	I.	631
Hyéroglyphes,	II.	191
Lot,	II.	493
Frères,	II.	68
Sodome,	III.	517
Mer morte, Aſphalte,	II.	618
Ammonites,	I.	63
Moabites,	II.	670
Chaldéens,	I.	310
Chananéens,	I.	312
Enfans d'Abraham, Genite,	II.	90
Tentation d'Abraham,	III.	591
Circonciſion, Prépuce,	I.	355
Abra, ſuivante de Rebecca,	I.	9
Jacob, Eſaü,	II.	223
Juda, fils de Jacob,	II.	360
Joſeph,	II.	345
Songe de Joſeph,	III.	519
Jacob voyageur,	III.	795
EXODE,	I.	728
Moïſe,	II.	689
Aaron, Coré, Dathan & Abiron,	I.	1
Jehova, Adonai, Tetragammaton,	II.	253
Plaies d'Egypte,	III.	210
Prodige,	III.	268
Pâques juives, Phaſe,	III.	99
Agneau paſchal,	I.	33
Aîné, Droit d'aîneſſe, Rachat des aînés,	I.	36

	Tom.	Pag.
Mer rouge,	II.	619
Iſraélites dans le déſert,	I.	519
Nuit hébraïque,	II.	780
Nuée, Colonne de nuée,	II.	777
Tribus d'Iſraël,	III.	691
Manne du déſert,	II.	556
Tabernacle d'alliance,	III.	564
Mont Sinaï,	III.	509
Tables de la Loi,	II.	470
Loi cérémonielle, Obſervance légale,	II.	476
Arche d'alliance,	I.	123
Pontifes, Princes des Prêtres,	III.	330
Parvis des Prêtres,	III.	123
Ephod, Rational, Pectoral, Oracle, Thiare,	I.	661
Pains de propoſition,	III.	280
Chandeliers du tabernacle,	I.	314
Sanctuaire,	III.	429
Saint des Saints,	III.	447
Mer d'airain,	II.	618
Huile d'onction,	II.	215
Sabat juif,	III.	396
Année ſabbatique,	III.	397
Hoſtie pacifique,	II.	213
Veau,	III.	733
Veau d'or,	III.	733
LÉVITIQUE, CÉRÉMONIES JUDAÏQUES,	II.	427
Feu,	II.	22
Stigmates,	III.	537
Sang,	III.	448
Miel,	II.	642
Viandes immolées, Idolothites,	III.	761
Victimes,	III.	762
Expiation judaïque,	I.	733
Bouc émiſſaire, Azazel,	I.	232
Souillures, Impureté légale,	II.	287
Mort, Funérailles des Hébreux,	II.	721
Cadavres,	I.	237
Animaux purs & impurs,	I.	88
Fêtes des prémices des fruits,	III.	247
Moiſſons,	II.	694
Gerbes,	II.	93
Fêtes des trompettes,	III.	711
Fêtes des tabernacles,	III.	566
Fêtes des pardons,	III.	112
Jubilé des Juifs,	II.	359
NOMBRES,	II.	769
LÉVITES,	II.	426
Eau de jalouſie, Jalouſie,	II.	229
Loi judiciaire.	II.	482
Lapidation,	II.	408
Vache rouſſe,	III.	716
Serpent d'airain,	III.	497
Balaam,	I.	183
Beelphégor,	I.	205
Villes de refuges,	III.	334
Néoménie,	II.	750
DEUTÉRONOME,	I.	528
Jugement de zèle,	II.	374
Mezuzoth,	II.	642
Belial,	I.	208
Orphelins,	III.	57
Proſtitution,	III.	281
Eunuque,	I.	720
JOSUÉ, GABAONITES,	II.	350
Guerres juives,	II.	139
Jourdain,	II.	351
Jéricho,	II.	256
Dénombrement, Énumération,	I.	517
Nathinéens,	II.	737
Xilophorie,	III.	823
Remmon, fauſſe divinité,	III.	353
Pierres de Joſué,	III.	204
JUGES, GABAA,	II.	373
Baal,	I.	178
Baaliſtes,	I.	178
Aſtaroth, Aſtarté,	I.	143
Aod,	I.	99
Gédéon,	II.	82
Jephté,	II.	254
Chamos,	I.	310
Samſon,	III.	44
Lévite de Gabaa,	II.	426
RUTH,	III.	391
LES QUATRE LIVRES DES ROIS,	III.	391
Samuel,	III.	445
Idole de Dagon,	I.	477
Economie religieuſe,	I.	595

	Tom.	Pag.
Saül,	III.	460
Oint, Onction des Rois par les Prophètes,	III.	21
Aggag, Amalecites,	I.	30
David,	I.	485
Ob, Pithon, Pithonisme,	III.	305
Nathan,	II.	737
Ahias, Achias,	I.	35
Abiathar, Abimelech,	I.	7
Salomon,	III.	429
Trône de Salomon,	III.	643
Saba, Reine de Saba,	III.	336
Temple de Jérusalem,	III.	582
Voile du Temple de Jérusalem,	III.	797
Elie,	I.	636
Mont-Carmel,	I.	264
Hauts lieux,	II.	148
Elisée, Enfans dévorés par les ours,	I.	637
Naaman,	II.	737
Josaphat,	II.	345
Musach,	II.	729
Nergal,	II.	751
Noestan,	II.	767
Captivité de Babylone,	I.	260
PARALIPOMÈNE, CHRONIQUES,	III.	108
Astharothites,	I.	143
Néoménie,	II.	750
Zacharie,	III.	823
Esdras,	I.	671
Néhémie,	II.	750
Tobie,	III.	645
Sépulture, Tombeau,	III.	656
Asmodée,	I.	142
JUDITH, SAC,	II.	372
ESTHER, Purim, Phurim, Fête des forts,	I.	686
JOB,	II.	342
Behemoth,	I.	208
Leviathan,	II.	426
Résurrection, Résurrection générale,	III.	364
PSEAUMES DE DAVID,	III.	288
Nechiloth,	II.	755
LIVRES DES PROVERBES,	III.	284
ECCLESIASTE,	I.	589
CANTIQUES DES CANTIQUES,	I.	258
LIVRE DE LA SAGESSE, PANARÈTE,	III.	420
ECCLESIASTIQUE,	I.	590
PROPHÈTES,	III.	270
Mission des Prophètes,	II.	660
Visions prophétiques,	III.	779
Prophétie, Accomplissement des prophéties,	III.	276
Isaïe,	II.	357
Horloge d'Achaz,	II.	210
Jérémie,	II.	255
Lamentations de Jérémie,	II.	403
Les Rechabites,	III.	321
Baruch,	I.	201
Repas de mort,	III.	355
Ezéchiel,	I.	736
Gog & Magog,	II.	106
Pygmées,	III.	304
Daniel, Susanne,	I.	479
Enfans dans la fournaise, Sidrach, Misach & Abdenago,	I.	654
Nabuchodonosor,	II.	737
Maozim,	II.	558
Monarchie de Daniel,	II.	697
Semaines de Daniel,	III.	485
PETITS PROPHÈTES,	III.	270
Osée,	III.	59
Joël,	II.	343
Amos,	I.	63
Abdias,	I.	5
Jonas,	II.	344
Michée,	II.	642
Nahum,	II.	737
Habacuc,	II.	142
Sophonie,	III.	521
Aggée,	I.	53
Zacharie,	III.	823
Malachie,	II.	539
Faux Prophètes,	II.	274

	Tom.	Pag.
MACHABÉES,	II.	509
Bahim,	I.	180
Scenopegie,	III.	465

Sectes Juives.

SECTES JUIVES,	III.	484
JUIFS,	II.	375
Massorètes,	II.	599
Assidéens,	I.	142
Caraïtes,	I.	262
Dosithéens,	I.	574
Samaritains, Adramelech, Azima, Thartac,	III.	439
Heliognostiques,	II.	167
Sebuséens,	III.	481
Masbothéens,	II.	599
Hémérobaptistes,	II.	168
Galiléens,	II.	77
Saducéens,	III.	419
Scribes,	III.	479
Pharisiens,	III.	195
Hérodiens,	M.	183
Zélateurs,	III	825
Esséniens,	I.	684
Thérapeutes,	III.	633
RABINS, GILGHUL,	III.	313
Cabale, Gématrie,	I.	235
Talmud, Gémare, Misna,	III.	566
Synagogue,	III.	556
Oratoire des Hébreux,	II.	149
Cosri, livre Juif,	I.	449
Deuterose,	I.	528
Nombre de sept chez les Juifs,	III.	490
Urim & Thumin,	III.	808
Gaon, Gueonim,	II.	81
Kerry, Kelib,	II.	399
Kijoun,	II.	399
Kesitaf,	II.	399
Machassor,	II.	512
Medrachin,	II.	608
Megiloth,	II.	608
Ibum, personnage Juif,	II.	336
L'HISTORIEN JOSEPHE,	II.	347

Critique Sacrée.

	Tom.	Pag.
CRITIQUE,	I.	454
Philologie sacrée,	III.	196
Allégorie,	I.	41
Proverbe,	III	282
Abaissement,	I.	2
Abandon,	I.	2
Abyme,	I.	7
Ablution,	I.	8
Abomination,	I.	8
Anathême,	I.	72
Anciens,	I.	73
Bénédiction,	I.	209
Coupe de bénédiction,	I.	447
Chair,	I.	307
Clé,	I.	358
Climat,	I.	369
Cœur,	I.	372
Commencement,	I.	378
Cordeau,	I.	445
Feu,	II.	22
Génuflexion,	II.	91
Huile,	II.	214
Jour,	II.	351
Jugement,	II.	374
Juste,	II.	388
Nouveau,	II.	777
Observer,	III.	8
Odeur,	III.	9
Ombre,	III.	20
Oreille,	III.	47
Os,	III.	58
Paix,	III.	91
Patience,	III.	137
Parens,	III.	113
Pêcheurs,	III.	155
Piés,	III.	204
Premier,	III.	248
Prophanation,	III.	259
Pur, Pureté,	III.	295
Temps,	III.	590
Tête,	III.	607
Théraphim,	III.	635
Torrent,	III.	659
Vase,	III.	726
Verges,	III.	751
Œil, Yeux,	III.	823

	Tom.	Pag.
Yvreſſe,	III.	823
Zèle,	III.	825

Nouveau Teſtament.

EVANGILE, HISTOIRE EVANGELIQUE,	I.	691
Evangéliſtes,	I.	691
S. Matthieu,	II.	603
S. Marc,	II.	559
S. Luc,	II.	494
S. Jean,	II.	253
Harmonie, Concorde des Evangiles,	II.	147
Contexte des Evangiles,	I.	435
Paraboles dans l'Evangile,	III.	103
Doctrine Evangélique,	I.	697
Morale Philoſophique,	II.	718
Morale Evangélique,	II.	716
Ténèbres Evangéliques,	III.	590
Evangiles apocryphes,	I.	693
Evangile des Egyptiens,	I.	634
Protévangile de S. Jacques,	III.	283
Actes de Pilate, Pilate.	III.	209
Oracles Sybillins,	III.	501
Ichtys,	II.	236
JÉSUS-CHRIST. SAUVEUR, SALUT,	II.	261
Sa nature divine & humaine,	II.	216
Sa miſſion,	II.	660
Ses avénemens,	I.	153
Loi de grâce,	II.	484
Divinité du Verbe,	I.	551
Meſſie,	II.	629
MARIE, MÈRE DE DIEU, la Sainte Vierge, Notre-Dame,	II.	575
Nativité de la Sainte Vierge,	II.	738
Aſſomption de la Sainte Vierge,	I.	142
Zacharie, père de Saint-Jean-Baptiſte,	III.	825
Annonciation de la Vierge,	I.	89
Viſitation de la Vierge,	III.	782
Magnificat,	II.	524
Naiſſance de S. Jean-Baptiſte,	II.	737
Généalogies de Jeſus-Chriſt,	II.	83
Génération de Jéſus-Chriſt,	II.	85
S. Joſeph,	II.	347
NAISSANCE DU SAUVEUR,	II.	737
Bethléem,	I.	215
Crèche du Sauveur,	I.	452
Circonciſion,	I.	356
Nom de Jeſus,	II.	769
Emmanuel,	I.	643
Mages,	II.	514
Vocation des Gentils,	III.	790
Maſſacre des Innocens,	II.	327
Ponthèſe, Purification, Préſentation au temple,	III.	303
Nazaréens,	II.	741
Jean-Baptiſte,	II.	250
Le Royaume des Cieux,	III.	383
Tentation dans le Déſert,	III.	592
Satan,	III.	450
Voie du Seigneur,	III.	706
Décolation de S. Jean-Baptiſte,	I.	488
Noces de Cana, Eau changée en vin,	I.	249
Paranymphe, ami de l'époux,	III.	109
Metrète, meſure,	II.	641
Diſciples de Jéſus-Chriſt,	I.	543
Temple,	III.	582
Vendeurs chaſſés du temple,	III.	733
Nicodême,	II.	763
Obſſeſſion, Poſſeſſion du Démon, Démoniaques, Gadaréniens,	III.	8
Béelzebuth,	I.	207
Capharnaum,	I.	559
Miracles,	II.	647
Thaumaturge,	III.	611
Guériſon des malades,	II.	541
Sermon ſur la montagne,	III.	497
Raca,	III.	315
Gehenne,	II.	83
Mammona,	III.	542
Oraiſon Dominicale, Pater,	III.	34
Publicains,	III.	292
Piſcine probatique,	III.	211
Multiplications des pains,	III.	78
Chananéenne,	I.	313
Renoncement à ſoi-même,	III.	354
Transfiguration,	III.	680
Femme adultère,	II.	14
Sein d'Abraham,	III.	484

	Tom.	Pag.
Jugement dernier,	II.	374
Elus,	I.	638
Réſurrection du Lazare,	II.	414
Marie-Madelaine.	II.	513
Hoſanna,	II.	211
Zacharie, fils de Baruch,	III.	823
Figuier maudit,	II.	25
Chaire de Moïſe,	I.	308
Paraſcève,	III.	111
Cène,	I.	293
Cénacle,	I.	292
Lavement des pieds,	II.	413
Judas Iſcariote,	II.	371
Paſſion, Souffrance de Jéſus-Chriſt,	III.	127
Agonie de J. C.,	I.	34
Sang de J. C.,	III.	449
Calice de J. C.,	I.	238
Corban,	I.	445
Golgotha, Calvaire,	I.	241
Croix,	I.	458
Véronique,	III.	751
Crucifiement,	I.	463
Heure à laquelle Jéſus-Chriſt fut mis en croix,	II.	185
Sa mort,	II.	721
Eclipſe. Ténèbres à la mort de Jeſus-Chriſt,	III.	591
Voile du Temple,	III.	797
Lymbes,	II.	444
Sindon, Suaire,	III.	539
S. Sépulcre,	III.	496
Réſurrection de Jéſus-Chriſt,	III.	361
Les Trois Maries,	II.	581
Apparition de Jéſus-Chriſt après ſa réſurrection,	I.	118
Aſcenſion de Jéſus-Chriſt,	I.	139
ACTES DES APÔTRES,	I.	18
Apôtres,	I.	112
Temps apoſtoliques,	I.	110
S. Pierre, Céphas.	III.	204
S. Jacques le majeur,	II.	227
S. Philippe,	III.	196
S. Barthelemi,	I.	198
S. Thomas,	III.	618
S. Jacques le mineur,	II.	228
S. Thadée, S. Jude,	II.	371
S. Simon,	III.	50
Miſſion des Apôtres,	II.	66.
Canons des Apôtres,	I.	25
Symbole des Apôtres,	III.	552
Diſperſion des Apôtres,	I.	547
S. Mathias,	II.	603
PENTECÔTE CHRÉTIENNE,	III.	172
Proſélytes,	III.	280
EGLISE DE JÉRUSALEM,	II.	258
Remphan,	III.	353
Ananie & Saphire,	I.	72
Communauté de biens,	I.	385
Veuves,	III.	760
Vierges,	III.	765
Diacre,	I.	532
Proto-martyr de S. Etienne,	III.	284
Converſion de S. Paul,	III.	143
Nations,	II.	737
CHRÉTIENS, CHRISTIANISME,	I.	335
Habits des Chrétiens,	II.	142
Repas des Chrétiens,	III.	355
Repas de charité, Agapes,	I.	31
Mœurs des Chrétiens,	II.	670
Chrétiens judaïſans.	II.	360
Egliſe d'Antioche,	I.	77
S. PAUL,	III.	143
Epitre de S. Paul,	I.	663
Aux Romains,	III.	384
Vieil homme,	II.	204
Aux Corinthiens,	I.	446
Illapſe, Extaſe,	I.	734
Maran-Atha,	II.	559
Voile,	III.	796
Baiſer de paix,	III.	81
Aux Galates,	II.	76
Pédagogue,	III.	155
Aux Ephéſiens,	I.	661
Aux Philippiens,	III.	196
Aux Coloſſiens,	I.	375
Aux Theſſaloniciens,	III.	635
A Timothée,	III.	644
A Tite,	III.	645
A Philemon,	III.	196
Aux Hébreux,	II.	152

	Tom.	Pag.
Murmure,	II.	729
Victimes,	III.	772
Médiateur entre Dieu & l'Homme,	II.	606
EPITRE DE S. PIERRE,	III.	204
Dyscole,	I.	585
EPITRE DE S. JEAN.	II.	253
Ante-Christ,	I.	91
EPITRE DE S. JACQUES,	II.	228
EPITRE DE S. JUDE,	II.	371
APOCALYPSE,	I.	101
Abadon,	I.	2
Michel,	II.	642
Alpha & Omega,	I.	49
TRADITIONS, TRADITION ORALE,	III.	660

SECONDE PARTIE DE LA THÉOLOGIE.

L'EGLISE CATHOLIQUE.

I. DIVISION.

Propagation de l'Eglise Catholique.

	Tom.	Pag.
EGLISE,	I.	614
CHRISTIANISME,	I.	341
Chrétienté,	I.	340
HISTOIRE,	II.	193
Histoire Ecclésiastique,	II.	196
Empereurs, Edits des Empereurs,	I.	643
PERSÉCUTEURS,	III.	184
Persécution, Violence, Contrainte,	III.	185
Martyre, Supplices,	II.	597
Martyrs,	II.	582
Confesseurs,	I.	406
Traditeurs,	III.	660
EGLISE D'ASIE,	I.	141
EGLISE D'ARABIE,	I.	121
EGLISE DE SYRIE,	III.	563
Chrétiens Orientaux,	III.	48
Chrétiens Maronites,	II.	581
EGLISE DE ROME,	III.	385
Eglise Latine,	II.	408
Schisme,	III.	467
Schisme d'Occident,	III.	473
Papesse Jeanne,	III.	98
EGLISE GRÈQUE,	II.	126
Schisme des Grecs,	III.	473
Paracletique,	III.	106
Papas Grecs,	III.	85
Xérophagie,	III.	822
Synaxarion,	III.	557
Tetraodion,	III.	608
Laosinacte,	II.	407
Lecticaires,	II.	417
Macarisme,	II.	509
Menée, Menologe, Menologue,	II.	612
Horologion,	II.	210
Florilège, anthologe,	II.	39
Alphabeth,	I.	49
Métanoéa,	II.	638
Hagiosidere,	II.	147
Hyrme, Tropain,	II.	193
Hodegos,	II.	200
Hydromite,	II.	221
Idiomèle,	II.	237
Sinaxe,	III.	557
Dyptique,	I.	542
Euchologue,	I.	715
Fermentaires,	II.	15

	Tom.	Pag.
Eutanasie,	I.	723
Colybes,	I.	376
Copiate,	I.	445
Chérubique,	I.	328
Antitype,	I.	99
Autocephales,	I.	168
EGLISE DE PERSE,	III.	183
EGLISE D'ETHIOPIE, ABYSSINS,	I.	689
EGLISE D'ALEXANDRIE,	I.	41
Lettres pascales,	III.	123
EGLISE GALLICANE,	II.	77
Pélerinage,	III.	161
Croisades, S. Sépulcre,	III.	496
Massacre de la S. Barthelemi,	I.	198
EGLISE D'AFRIQUE,	I.	30
Typase,	III.	714
Conversion des Africains,	I.	30
Intervention dans l'Eglise d'Afrique,	II	333
Iconodule, Iconolâtre,	II.	237
Légion fulminante,	II.	419
Légion Thébeenne,	II.	420
Constantin,	I.	428
Vision de Constantin,	III.	782
Labarum de Constantin,	II.	401
L'Empereur Julien.	II.	383
Eusathiens catholiques,	I.	722
EGLISE D'EGYPTE,	I.	631
Chrétiens Cophtes,	I.	433
EGLISE D'ESPAGNE,	I.	673
Rits Mozarabes,	II.	728
EGLISE D'ANGLETERRE,	I.	77
Saint-Thomas Becquet,	III.	640
Schisme d'Angleterre,	III.	473
EGLISE D'ALLEMAGNE,	I.	46
Trève de Dieu,	III.	690
Interim de Charles V,	II.	335
Confession d'Ausbourg,	I.	157
Centurie de Magdebourg,	I.	295
EGLISE DU NORD,	II.	769
EGLISE DE MOSCOVIE, Russie,	III.	389
EGLISE DE SUÈDE, Goths,	I.	109
EGLISE DE POLOGNE,	III.	224
EGLISE DE TARTARIE,	III.	567
EGLISE DE MINGRELIE,	II.	645
EGLISE DES INDES,	II.	303
Brames Indiens, Bramines,	I.	233
Missions étrangères, Paraguai,	II.	660
Eglise du Japon,	II.	235
Eglise de la Chine,	I.	328
Chrétiens Malabares,	II.	538
Rits Malabares,	II.	539
EGLISE D'AMÉRIQUE,	I.	60
Démarcation,	I.	509

II. DIVISION.

Gouvernement & Ministres de l'Eglise Catholique.

	Tom.	Pag.
ÉGLISE MILITANTE, Indéfectibilité de l'Église,	II.	643
Notes de l'Église,	II.	774
Catholicité de l'Église Catholique,	I.	274
Église infaillible,	II.	318
Infaillibilistes,	II.	321
Le Pape Libère,	II.	428
Orthodoxie de l'Église,	III.	58
Immunités de l'Église,	II.	278
Juridiction spirituelle,	II.	385
LOIS ECCLÉSIASTIQUES,	II.	487
Discipline Ecclésiastique,	I.	543
CONCILES, ACTES DES CONCILES, Décrets,		
Canons des Conciles,	I.	394
Conciles Œcuméniques,	III.	10
Concile de Nicée,	II.	761
De Constantinople,	I.	430
D'Ephèse,	I.	669

	Tom.	Pag.
De Chalcédoine,	I.	309
De Conſtantinople,	I.	430
Affaire des trois Chapitres,	I.	318
D Conſtantinople,	I.	430
De Nicée,	II.	761
De Conſtantinople,	I.	430
Les quatre Conciles généraux de Latran,	II.	411
Les deux Conciles généraux de Lyon,	II.	507
De Conſtance,	I.	427
De Bale,	I.	183
De Florence,	II.	37
De Trente,	III.	684
Concile *in trullo*,	III.	312
Concile Quiniſexte,	III.	312
Droit Canonique,	I.	581
Lettres canoniques,	II.	426
Clementines,	I.	362
PAPE, PAPAUTÉ, Chef de l'Égliſe,	III.	95
Saint-Siége, Égliſe de Rome, Chaire de Saint-Pierre,	III.	385
Primauté du Pape,	III.	262
Thiare,	III.	644
Anti-Papes,	I.	98
Succeſſion des Paſteurs,	III.	541
Patriarches,	III.	141
Collége des Cardinaux,	I.	374
Cour Apoſtolique,	I.	432
Conſtitution des Papes,	I.	432
Décrétales,	I.	488
Bulle, Bref,	I.	234
Bulle *in cœna domini*,	I.	235
Appel au futur Concile,	I.	119
Appelant,	I.	120
CLERC, CLERGÉ,	I.	362
Pontifical Romain,	III.	231
Paſteurs des Égliſes,	III.	130
ARCHEVÊQUES,	II.	641
Métropole,	II.	641
ÉVÊQUES, Epiſcopat,	I.	715
Coévêque,	I.	333
Corévêque,	I.	372
Métrocomie,	II.	641
Coadjuteurs,	I.	715
Evêques régionaires,	III.	335
Chaire Epiſcopale,	I.	309
Croſſe,	I.	462
Mître,	II.	669
Croix pectorale,	I.	462
Election des Evêques,	I.	635
Siége, Evêché, Diocèſe,	I.	542
Réſidence de Evêques,	III.	357
Intronisation des Evêques,	II.	341
Tranſlation des Evêques,	III.	680
Pallium Epiſcopal,	III.	84
Prototrône Grec, Trône Epiſcopal,	III.	284
CATHÉDRALE,	I.	273
Collégiale,	I.	374
Chanoines,	I.	314
Chapitre en corps,	I.	318
Abbé, Abbaye,	I.	5
Officiant, Celébrant,	I.	280
Prédicateur, Lieux oratoires,	III.	244
Chaire de prédicateur,	I.	309
Sermons, Dominicale, Paranèſe,	III.	244
Pénitencier,	III.	168
Théologal,	III.	622
Ecolâtre,	I.	593
Capiſcol,	I.	259
Apocriſiaire,	I.	103
Œconome,	I.	595
Eccléſiarque,	I.	589
PAROISSE,	III.	115
Curé,	I.	474
Preſbytere,	III.	250
Caſuel des Curés, Honoraires des miniſtres de l'Egliſe,	II.	206
Vicaires,	III.	762
Prêtre, Prêtriſe, Sacerdoce, Sacrificateurs,	III.	255
Impoſition des mains, Keirotonie,	II.	282
Couronne des Prêtres,	I.	448
Bénefices, Biens Eccléſiaſtiques,	I.	210
Diaconat,	I.	530
Diaconique,	I.	532

	Tom.	Pag.
Diacre,	I.	532
Diaconesse,	I.	530
Soudiacre,	III.	528
Epistolier,	I.	663
Ordres mineurs,	III.	41
Portier,	III.	233
Mansionaires,	II.	557
Acolythe,	I.	19
Exorciste,	I.	732
Exorcisme,	I.	729
Lecteur,	II.	417
Thuriferaire,	III.	644
Porte-Croix,	III.	233
Lampadaire,	II.	402
Illuminés,	II.	271
Tonsuré,	III.	658
Syncelle grec, Protosyncelle,	III.	557
UNIVERSITÉ, CHANCELIER D'UNIVERSITÉ,	III.	789
Ecole,	I.	593
Ecole de Théologie, Faculté de Théologie, Bachelier,	I.	594
Sorbonne,	III.	521
Acte sorbonique,	III.	522
Chaire Théologique,	I.	309
Professeur de Théologie,	III.	269
Paranymphe,	III.	109
Gradué,	II.	126
Licentié, Licence,	II.	441
Degré Théologique,	I.	491
Tentative Théologique,	III.	593
Acte en Théologie,	III.	622
Aulique,	I.	163
Resumpte,	III.	359
Vespérie Théologique,	III.	759
Majeure & Mineure Théologique,	II.	533
CENSURE DES LIVRES,	I.	294
Inquisiteur, Inquisition, Saint-Office, Auto-da-fé,	II.	328
Consultation du Saint-Office,	I.	435
Congrégation des Rits,	I.	415
LAÏQUE,	II.	402

III. DIVISION.

Culte & Lithurgie de l'Eglise Catholique.

	Tom.	Pag.
CULTE DE DULIE,	I.	584
Culte d'Hyperdulie,	II.	221
Culte de Latrie,	II.	412
Culte public, Pompe du culte,	I.	464
Férie, Jour de Férie,	II.	14
FÊTES,	II.	15
Fêtes mobiles,	II.	21
Canon Pascal,	III.	123
Fêtes solemnelles,	II.	15
Sanctification des fêtes,	II.	17
Vigiles, Veille,	III.	772
Octaves,	III.	9
Dimanches,	I.	540
Quatre-temps,	III.	310
Avent,	I.	153
Noël,	II.	766
Circoncision,	I.	356
Epiphanie, Théophanie,	I.	662
Purification de la Vierge, Présentation, Penthèse, la Chandeleur,	I.	313
Septuagésime, Azole,	III.	495
Apocréas, Septuagesime chez les Grecs,	I.	103
Sexagésime,	III.	502
Quinquagésime,	III.	313
Mercredi des Cendres,	I.	292
Carême,	I.	263
Dimanche des Rameaux, Palmes,	III.	319
Semaine-Sainte, Ténèbres,	III.	485
Pâque, Phase,	III.	101
Agneau paschal, Azime,	I.	33
Temps paschal,	III.	123
Quasimodo,	III.	310
Rogations,	III.	376
Ascension,	I.	139
Pentecôte,	III.	172
Trinité,	III.	708
Fête du sacre,	III.	401
Transfiguration,	III.	680
Fêtes de la Croix, Invention, Exaltation de la Croix,	I.	461
Fête du nom de Marie,	II.	769

	Tom.	Pag.
Conception immaculée, Panacrante,	I.	393
Visitation,	III.	782
Compassion de la Vierge,	I.	392
La Fête de tous les Saints.	III.	659
Commémoration des Morts, Fête, Manes des Morts,	II.	722
Vigile des Morts,	III.	775
Funérailles, Obsèques, Pompe funèbre, Convoi, Cimetière, Embaumement,	II.	71
Catacombes,	I.	279
Dédicace, Encenie, Consécration des Eglises,	I.	489
Encolpe, Brandeum, Reliques, Châsses,	III.	349
Translation des Reliques,	III.	680
Prières des Quarante heures,	III.	310
FÊTE DE L'ANE,	II.	22
FÊTES DES FOUS,	II.	22
EGLISES MATÉRIELLES, Temple, Ornemens d'Eglise,	I.	229
Basiliques,	I.	205
Apsis,	I.	120
Chœur d'Eglise,	I.	332
Sanctuaire,	III.	447
Chapelle, Chapelain,	I.	318
Nef d'Eglise,	II.	746
Niche,	II.	763
Autel, Table de l'Autel, Tombeau,	I.	165
Crucifix,	I.	464
Tabernacle,	III.	566
Prothèse grec,	III.	283
Bénédiction des cloches de l'Eglise,	I.	370
Bénédiction des drapeaux,	I.	577
Eau, Libation, Eau bénite,	I.	586
Parfums, Encens,	I.	646
Cierge, Luminaire, Cierge Paschal,	I.	335
Vases sacrés,	III.	726
Ciboire,	I.	352
Calice,	I.	238
Disque, Patène,	III.	136
Habit clérical,	II.	143
HABITS SACRÉS, Ornemens Pontificaux, Sacerdotaux, Aube, Férule, Chappe, Dalmatique, Chasuble, Manipule, Etole, Surplis,	II.	145
Aumusse,	I.	164
Linges sacrés, Palle, Lavabo, Antimense,	II.	444
OFFRANDE, Pain béni, Pain Azime,	III.	17
Bannière,	I.	184
Gonfanon, Gonfalon,	II.	108
CÉRÉMONIES RELIGIEUSES,	I.	299
Rit, Cérémonie,	I.	299
Rit Ambroisien,	I.	51
Lithurgie, Lithurgie grèque,	II.	445
Rituel,	III.	376
Rubriques,	III.	388
Prières publiques, Heures canoniales, Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, &c.	II.	185
Office, Service Divin,	III.	17
Office Divin, Breviaire, Diurnal, Occurrence dans le breviaire,	III.	16
Chant d'Eglise,	I.	315
Musique d'Eglise,	II.	730
Chant Grégorien,	II.	136
Psalmodie, Psalmiste, Pseaumes,	III.	288
Doxologie, Hymne,	II.	221
Martyrologe,	II.	598
Nécrologe,	II.	745
Messe,	II.	624
Missel,	II.	659
Signe de la Croix,	I.	460
Introït,	II.	341
Kyrie eleïson, *Gloria in excelsis*, &c.	II.	399
Sanctus, Trisagion,	III.	709
Canon de la Messe,	I.	254
Invocation dans la Messe,	II.	341
Elévation de l'Hostie,	I.	635
Agnus Dei, Baiser de Paix, *Osculum pacis*,	I.	34
Voix haute & voix basse pendant la Messe,	III.	484
Messe des présanctifiés,	III.	250

	Tom.	Pag.
Saluts, Neuvaines,	III.	439
Salutation Angélique,	III.	439
Rosaire, Chapelet, Patenotre,	III.	387
ORAISON,	III.	34
Oraison mentale,	III.	35
Oraison secrete,	III.	484
Oraison jaculatoire,	II.	229

IV. DIVISION.

Ennemis de l'Eglise Catholique.

IMPOSTEURS,	II.	283
Séducteurs,	III.	484
Novateurs,	II.	774
Héréſiarque,	II.	169
Héréſie,	II.	171
Secte,	III.	484
Hérétique,	II.	173
Héréticité,	II.	173
Erronné,	I.	668
Hérétiques négatifs,	II.	197
Hérétiques latitudinaires,	II.	409
Hérétiques relaps,	III.	336
Renégat, Apoſtat,	I.	109
Confeſſion, Symbole des Hérétiques,	I.	411
Conciliabules, Synodes des Hérétiques,	I.	402
Contradiction des Hérétiques,	I.	437
Hétérodoxie,	II.	184
Rétractation des Hérétiques,	III.	366
ANTI-TRINITAIRES,	I.	99
Catabaptiſtes,	I.	269
Simoniens,	III.	507
Ebionites,	I.	588
Cérinthiens,	I.	303
Nicolaïtes,	II.	763
Menandriens,	II.	611
Appollonius de Thyane,	I.	106
Angélites,	I.	77
Borborites,	I.	232
Cléobiens,	I.	362
Barulles,	I.	201
Docetes,	I.	554
Eutychytes,	I.	659
Eternals,	I.	687
Payens lapſes, Mittentes, Sacrifiés, Thurifiés,	II.	408
Meſſaliens,	II.	601
Nyctages,	II.	780
Sabbataires,	III.	397
Tétradites,	III.	608
LE PHILOSOPHE CELSE,	I.	290
Baſilidiens,	I.	202
Saturniens,	III.	458
Gnoſtiques,	II.	100
Orientaux Lévitiques,	II.	427
CHILLIASTES, MILLÉNAIRES,	I.	328
Carpocratiens, Harpocratiens,	I.	264
Adamiſtes,	I.	23
Marcioniſtes,	II.	560
Cerdoniens,	I.	297
Valentiniens, Eons, Secundiens,	III.	717
Théodotiens,	III.	621
Collabarſiens,	I.	373
Quarto-Décimans, Protopaſchites,	III.	101
Bardiſanites,	I.	196
Abſtinens,	I.	14
Tatien,	III.	570
Lucianites,	II.	495
Apelliens,	I.	100
Ophites,	III.	24
MONTANISTES, Prépuſéens, Phrygiens, Cataphrygiens, Artotyrites, Quintiliens, Pétalorinchyſes, Taborites, Priſcillianiſme, Priſcilliens,	II.	708
Cainites,	I.	237
Séthiens,	III.	501
Praxéens,	III.	234
Ptolémaïtes,	III.	292
Allogiens,	I.	49
Théopaſchites, Patripaſciens,	III.	143
Appotactique,	I.	112
Gnoſimaques,	II.	98
Floriniens,	II.	39
Barbeliots,	I.	196
Elceſaites,	I.	634
Encratiques, Hydroparaſtes,	I.	647
Héracléoniſtes,	II.	169

	Tom.	Pag.
Libellatiſtes,	IV.	427
Hermiatites, Hermiens,	II.	178
Marcoſſiens,	II.	563
Sampſéens,	III.	44
Tropites,	III.	713
Sévériens,	III.	501
Nazaréens,	II.	742
Rebaptiſans,	III.	319
Hermogéniens,	IV.	180
Séleuciens,	III.	485
Noétiens,	II.	764
Valeſiens, Eunuques,	III.	724
Sabelliens,	III.	398
Novatiens,	II.	774
Samoſatiens, Paulinianiſtes, Abrahamiſtes,	III.	443
MANICHÉISME, Dualiſme, Dithéiſme, Pauliciens, Saccophores, Poplicains, Conſolation Manichéenne,	II.	545
Hiéracites,	II.	188
Abelliens,	I.	6
Anti-Tactes,	I.	99
Braſchites,	I.	233
Caianiſtes Monophyſites	I.	237
Enthouſiaſtes,	I.	659
Ethycoproſcoptes,	I.	688
Euchites,	I.	715
Melchiſédéciens,	II.	609
Sépulcraux,	III.	496
Méléciens,	II.	610
DONATISTES, Pétitiens, Claudianiſtes, Rogatiſtes,	I.	566
ARIANISME, Ariens, Sémi, Demi-Ariens, Ariens conſubſtantiateurs, Hétérouſiens, Homoouſiens,	I.	128
Colluthiens,	I.	374
Eunoméens,	I.	720
Euſébiens, Macroſtiche,	I.	722
Audiens,	I.	152
Photiniens,	III.	202
Aériens, Eriens,	I.	27
Macédoniens, Pneumatomaques, Tropiques,	II.	511
Apollinariſtes,	I.	106
Demœrites,	I.	541
Helvidiens, Antidicomarianites,	II.	168
Collyridiens,	I.	374
Joviniens,	II.	351
VIGILANCE,	III.	771
EUSÈBE DE CÉSARÉE,	I.	721
Eudoxiens,	I.	715
Porphyriens,	III.	231
Circoncellions,	I.	354
PRISCILLIANISME,	III.	662
Pſatyriens,	III.	288
Rétoriens,	III.	374
Paterniens,	III.	136
Antropomorphites, Sacciens,	I.	93
Anoméens, Aétiens,	I.	90
Agnoſtes,	I.	33
Eudoxiens,	I.	715
Bonoſiaques,	I.	232
Eunomio, Eupſichiens,	I.	720
Hominicoles,	II.	206
Ithaciens,	II.	358
Sabbataires, Siniſtres,	III.	397
Euſtathiens,	I.	722
Hypſipatariens,	II.	223
Luciférians,	II.	495
Maximianiſtes,	II.	605
Marcelliens,	II.	560
Metangiites,	II.	638
PÉLAGIENS,	III.	155
Cœlicoles,	I.	372
SÉMI-PÉLAGIANISME, MASSILIENS,	III.	486
NESTORIENS, THÉODORE de Mopſuète, Chrétiens de S. Thomas,	II.	751
EUTICHIENS, Thimothéens, Gaianites, Monophyſites, Hénotiques,	I.	723
Mandaïtes, Chrétiens de S. Jean,	II.	543
Melchites Catholiques,	II.	609
Pacifiques,	III.	60
Agnoſtiques,	I.	35
Damianiſtes,	I.	479
Heſitans,	II.	18
Infrà, *ſub*, *ſuprà* Lapſaires,	II.	

	Tom.	Pag.
Traduciens Catholiques,	III.	679
Barsaniens, Gadanaïtes, Sémi-Duliſtes,	I.	198
MONOTHÉLITES, Type de Zénon, Ecthèſe,	II.	708
Tritheïſme,	III.	710
Protoclites,	III.	284
Arméniens,	I.	132
Caucobardiſtes,	I.	276
Jacobites,	II.	225
Chriſtolites,	I.	349
Canoniſtes,	I.	418
Iſocriſtes,	II.	358
Hélicites,	II.	167
Corrupticoles,	I.	446
LE MAHOMÉTISME, ALCORAN,	II.	529
Aginiens,	I.	35
Eicètes,	I.	634
Chazinzariens, Stanvolaires,	I.	327
Parhémeneutes,	III.	114
Ethnophrones,	I.	690
Lampétiens,	II.	404
Théocaſtagnotes,	III.	617
Agonyclites,	I.	35
ICONOCLASTES,	II.	236
Adoptiens, Elipand, Félix d'Urgel,	I.	25
Albanois,	I.	36
Iconomaques,	II.	236
Bagnoliens,	I.	180
Claude de Turin,	I.	357
Gotheſcal,	II.	108
Stercoraniſtes Saxons,	III.	535
Baaniſtes,	I.	178
Aſtatiens,	I.	143
Patarins,	III.	135
BÉRINGARIENS,	I.	213
Métamorphiſtes,	II.	638
Omphalophyſique,	III.	21
Cathares, Cathariſtes,	I.	273
Bongomille,	I.	228
Pétrobuſiens,	III.	193
Tanchelin,	III.	567
Gilbert de la Porée, Porétains,	III.	232
Eoniens,	I.	659
Henriciens,	II.	168
ALBIGEOIS,	I.	36
VAUDOIS, RUNÇAIRES,	III.	726
Analdiſtes,	I.	137
Joachimiſtes,	II.	342
Orbibariens,	III.	37
Apoſtoliques, Dulciniſtes,	I.	111
Paſſagers,	III.	125
Amaury,	I.	49
Condormans d'Allemagne,	I.	406
Flagellans d'Italie,	II.	338
Capuciati, encapuchonés,	I.	260
Sagarelliens, Segarelliens, Apoſtoliques,	III.	420
Turlupins,	III.	713
Beggards,	I.	205
Paſtoureaux,	III.	135
Cottereaux,	I.	447
Enſabates,	I.	659
WICLÉFISTES,	III.	818
Lollards,	II.	493
Héſicaſtes, Palamiſtes,	II.	184
Frères Picards,	II.	69
Adeſſenaires,	I.	24
Danſeurs,	I.	484
Frères blancs, Pruſſiens,	II.	69
Anciens Hernutes, Moraves,	II.	181
JEAN HUS, JÉROME DE PRAGUE, Huſſites, Frères Bohémiens, Orébites Thaborites,	II.	218
Frères blancs d'Italie,	II.	69
Calixtins de Bohême,	I.	238
Opinioniſtes,	III.	25
Barallots,	I.	192
Hommes d'intelligence,	II.	204
LUTHER, Luthéraniſme, Stancariens, Subſtantiaires, Carloſtadiens, Impanateurs, Impanation,	II.	497
Réformateurs,	III.	317
Univerſalités,	III.	787
Proteſtans,	III.	282
Huguenots,	II.	214

	Tom.	Pag.
Particulariſtes,	III.	122
Ubiquiſtes,	III.	732
Sacramentaires, Significatifs,	III.	401
Iſlebiens,	II.	358
Luthériens inviſibles,	II.	503
Confeſſioniſtes,	I.	413
Mélanctoniens, Philippiſtes,	II.	608
Zuingliens,	III.	829
ANABAPTISTES, Hernutes, Frères Moraves, Gabriélites, Anabaptiſtes libres, Sanguinaires, Monaſtériens, Nus pieds ſpirituels,	I.	66
Anti-Luthériens,	I.	95
Oſiandriens,	III.	59
CALVIN, BISSACRAMENTAUX, Terminiſtes,	I.	241
Servétiſtes,	III.	498
Collégiens,	I.	374
Communicans,	I.	386
Culte Anglican, Ordination des Anglois, Epiſcopaux, Presbytériens, Puritains, Diſſenters, &c.	I.	81
Laïco-céphale Anglois,	II.	402
Triſacramentaires,	II.	709
Paſtoricides,	II.	135
Oingts,	III.	19
Pajoniſtes,	III.	80
Majoriſtes,	II.	533
Syncrétiſtes,	III.	557
Synergiſtes,	III.	561
Abécédaires,	I.	6
Pateliers,	III.	136
Adiaphorites, Anti-Diaphorites,	I.	24
ARMINIANISME, Arminiens remontrans, Contre-remontrans, Synode de Dordrecht,	I.	134
Gomariſtes,	II.	106
Chercheurs Hollandois,	I.	327
Cornhariſtes,	I.	446
Diſſidens Polonois,	I.	551
Illuminés d'Eſpagne,	II.	272
Infernaux,	II.	323
Davidique, Daviditſtes, Géorgiens,	I.	486
Energique, Energiſtes,	I.	651
Familiſtes,	II.	5
Hofmaniſtes,	II.	200
Adrianiſtes,	I.	26
Ambroiſiens,	I.	51
Bayaniſme,	I.	180
Heshuſiens,	II.	184
Amſdorfiens,	I.	64
Antinomiens,	I.	95
Boréclites,	I.	232
Arrhabonaire,	I.	138
Archontique,	I.	127
Sociniens, Trinitaires, Unitaires,	III.	512
Browniſtes,	I.	233
Homme de la cinquième Monarchie,	II.	205
Memnonites,	II.	612
JANSÉNISME, FORMULAIRE,	II.	230
Préadamiſtes,	III.	236
Molinoſiſme,	II.	676
Quiétiſme, Inaction,	III.	310
Bourignoniſtes,	I.	233
Piétiſtes,	III.	208
Quaker,	III.	306
Calixtins Luthériens,	I.	238
Hattemiſtes, Verſchorites,	II.	148
Manifeſtaires Pruſſiens,	II.	556
Cocceiens,	I.	371
Eraſtiens,	I.	667
Caméroniens,	I.	249
Labadiſtes,	II.	401
QUÉNÉLISME, BULLE UNIGENITUS,	III.	783
Convulſionnaires,	I.	443
Nouveaux Hernutes,	II.	181
Méthodiſtes Anglois,	II.	641
MÉTHODISTES, CONVERTISSEURS FRANÇOIS,	II.	639

V. DIVISION.

Défenſeurs de l'Egliſe Catholique par leurs écrits.

HERMAS, Paſteur d'Hermas,	II.	177
Abgare d'Edeſſe,	I.	6

	Tom.	Pag.
Abdias de Babylone,	I.	6
AUTEURS, ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES,	I.	167
Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques,	I.	122
Docteurs, Pères de l'Eglise,	III.	173
Homélie,	II.	201
Science secrète des Pères,	III.	478
Défenseur des Eglises,	I.	491
PLATONISME DES PREMIERS CHRÉTIENS, Philosophie orientale, Eclectique,	III.	213
S. Clément, Pape, Récognition de S. Clément,	I.	359
S. Ignace d'Antioche,	II.	269
Denis l'Aréopagiste, Aréopagistes,	I.	516
Justin,	II.	695
Apologie de S. Justin,	I.	107
Hégésipe,	II.	166
Athénagore,	I.	150
Hermias,	II.	178
Théophile,	III.	632
Irénée,	II.	352
Tertullien,	III.	596
Apologétique de Tertullien, Prescription, Ononychites,	I.	107
Clément d'Alexandrie,	I.	360
Minutius Félix,	II.	346
Hippolyte,	II.	192
Origène,	III.	49
Tétraples d'Origène,	III.	608
Grégoire de Néocésarée,	II.	133
Cyprien,	I.	474
Arnobe,	I.	137
Lactance,	II.	401
Jacques de Nisibe,	II.	228
Athanase,	I.	147
Hilaire de Poitiers,	II.	192
Pacien,	III.	60
Cyrille de Jérusalem,	I.	475
Ephrem,	I.	662
Basile,	I.	200
Grégoire de Naziance,	II.	133
Antipodes,	I.	98
Epiphane,	I.	662
Ambroise,	I.	50
Philastrius,	III.	196
Grégoire de Nysse,	II.	134
Jérôme,	II.	256
Théophile d'Alexandrie,	III.	632
Jean Chrysostôme,	I.	351
Joannites, Disciples de Jean Chrysostôme,	II.	342
Astérius,	I.	143
Augustin,	I.	158
Augustianisme,	I.	162
Maxime,	II.	605
Paulin,	III.	148
Sulpice Sévère,	III.	547
Cyrille d'Alexandrie,	I.	475
Théodoret,	III.	619
Eucher,	I.	715
Sidoine Apollinaire,	III.	505
Cassien,	I.	267
Vincent de Lérins,	III.	775
Isidore de Péluse,	II.	358
Pierre Chrisologue,	III.	207
Léon, Pape,	II.	423
Hilaire d'Arles,	II.	192
Prosper,	III.	281
Salvien,	III.	431
Césaire d'Arles,	I.	307
Fulgence de Ruspe,	II.	71
Boëce,	I.	127
Grégoire de Tours,	II.	136
Grégoire, Pape,	II.	133
Isidore de Séville,	II.	358
Le Vénérable Bede,	I.	205
Jean Damascène,	I.	478
Alcuin,	I.	40
Agobard,	I.	34
Raban-Maur,	III.	313
Paschase Ratbert,	III.	124
Hincmar,	II.	192
Odon de Cluny,	III.	9
Fulbert de Chartres,	II.	71
Odilon,	III.	9
Pierre Damiens,	III.	207
Lanfranc,	II.	404
Anselme,	I.	90
Art de Saint Anselme,	I.	138
Œcumenius,	III.	11
Ives de Chartres,	II.	373

	Tom.	Pag.
Panoplie,	III.	85
Bernard,	I.	214
Abaillard,	I.	2
Hugues de Saint Victor,	II.	214
Richard de Saint Victor,	III.	374
Thomas d'Acquin,	III.	639
Thomiſtes,	III.	641
Scotiſtes,	III.	478
Bonaventure,	I.	330
Jean Gerſon,	II.	93
Saint Antonin,	I.	99
LES BOLLANDISTES,	I.	228
HAGIOGRAPHES,	II.	146
Vies des Saints,	III.	765
Légendes,	II.	418
Légendaires,	II.	418

EGLISE, ſes défenſeurs par leurs vertus.

AGAPÈTES, SOUS-INTRODUITES,	I.	32
RELIGIEUX, MOINES, Etat monaſtique, Girovague, Caraïbe,	II.	673
Religieuſes, Nones, Clôture des Religieuſes,	III.	337
Ordres religieux, Religieux mendians,	III.	45
Fondateurs d'Ordre, Fondations,	II.	52
Inſtitut, Règle monaſtique,	II.	332
Novice, Noviciat,	II.	777
Vocation religieuſe,	III.	791
Vêture, Priſe d'habit, Voile,	III.	759
Vœux monaſtiques, Obéiſſance, Profeſſion religieuſe,	III.	792
Pauvreté religieuſe,	III.	149
Obſervance, Uſages, Coutumes religieuſes,	III.	6
Couvent, Monaſtère, Cloître, Cellulle,	I.	449
Laure,	II.	414
Proſeuche oratoire,	III.	36
Coulpe monaſtique,	I.	447
Diſcipline des Moines,	I.	545
Mortification des Moines,	II.	715
Habits monaſtiques, Coule,	II.	144
Maforte,	II.	513
Melote,	II.	610
Scapulaire,	III.	464
Réformes religieuſes,	III.	334
Anachoretes,	I.	69
Solitaires,	III.	519
Cénobites,	I.	293
Hermites, Saint Paul Hermite,	II.	179
Aſcemètes,	I.	16
Stylites,	III.	537
Aſcètes,	I.	139
Hégumène,	II.	167
Définiteur,	I.	491
Frères convers, Frères lays,	II.	69
Oblat,	III.	2
ORDRES MILITAIRES,	III.	43
COMMUNAUTÉS ECCLÉSIASTIQUES,	I.	383
CONGRÉGATIONS DE PRÊTRES, de Religieux, de piété,	I.	415
ÉCOLE DE CHARITÉ, Saint Yon,	I.	594
HÔTEL-DIEU, Xénodogue,	II.	214
Hoſpitaliers, Hoſpitalières,	II.	211
Dame de charité,	I.	322
CONFRAIRIE, CONFRÈRES,	I.	415
Phrontiſtes,	III.	202
Parabolans,	III.	104
ORDRE DE SAINT BASILE.	I.	202
Caloyers grecs,	I.	240
Panagie grèque,	III.	85
Chanoines de Saint Jean-de-Latran,	II.	411
BÉNÉDICTINS,	I.	208
Gentildonne d'Italie,	II.	91
Ordre de Cluny,	I.	370
Chanoines du Mont-Corbulo,	I.	455
Camaldules, Hermites de Camaldoli,	I.	249
Vallombreuſe,	III.	724
Chartreux,	I.	325
Val-des-Choux,	III.	717
Ciſterciens,	I.	357

	Tom.	Pag.
Filles-Dieu, Fontevrault,	II.	27
Victorins,	III.	764
Templiers,	III.	586
Bernardins,	I.	215
Prémontrés,	III.	248
La Trappe, Réforme de la Trappe,	III.	683
Chanoines Réguliers, Génovéfains,	I.	315
Gilbertins,	II.	93
Croisiers d'Italie, Croisiers de Bohême,	I.	458
Pontifes,	III.	231
Grammontains,	II.	126
Mathurins, Trinitaires,	II.	602
Religieuses Trinitaires,	III.	692
Pauvres Catholiques,	III.	149
Carmes,	I.	264
Val-des-Ecoliers,	III.	717
Dominicains, Frères Prêcheurs, Jacobins,	I.	564
Dominicaines,	I.	564
Les Clairets,	I.	357
Pères de la Merci, Rédemption des Captifs,	II.	621
Franciscains, Conventuels, Colletans,	II.	58
Cordon de Saint François,	I.	445
Stigmates de Saint François,	III.	537
Cordeliers,	I.	445
Portioncule,	III.	234
Franciscaines,	II.	58
Tiercelains, Tiercelaine, Tierciaire,	III.	644
Béguins, Béguines,	I.	207
Annonciade, Annonciade de Rome, Annonciade de Bourges,	I.	89
Silvestrains,	III.	506
Les Chartreuses,	I.	325
Servites,	III.	500
Mantellates,	II.	558
Fratricelles,	II.	60
Cordelières, Urbanistes,	I.	445
Augustins, Petits-Pères, Hermites de Saint Augustin,	I.	163
Frères Sachets, Sœurs Sachètes,	III.	400
Hermites de Saint Paul,	II.	179
Haudriettes,	II.	148

	Tom.	Pag.
Religieuses de Sainte Claire,	I.	357
Guillemite,	II.	142
Bons Hommes,	I.	232
Célestins,	I.	280
Religieuses du Corps de Jésus,	I.	446
Olivetains,	III.	20
Pénitens de la Madeleine,	III.	169
Chanoines de Saint Antoine,	I.	99
Ordre de Saint Sauveur,	III.	463
Jésuates,	II.	260
Soccolans,	III.	517
Jéronimites, Hermites de Saint Jérôme,	II.	257
Congrégation de Fiézoli,	II.	15
Chanoines de Saint Georges d'Alga,	II.	93
Apostolins,	I.	110
Frères Clercs de la vie commune,	II.	70
Congrégation du Sauveur,	III.	463
Collatines oblates,	I.	373
Chanoines de Saint Marc,	II.	560
Celites,	I.	290
Pauvres volontaires,	III.	149
Minimes,	II.	645
Récollets,	III.	322
Frères consorts,	I.	427
Sœur de la Faille,	II.	2
Congrégation de Notre-Dame,	I.	416
Frères, Sœurs de la Charité,	II.	69
Clercs réguliers, Serviteurs des malades,	I.	368
Théatins,	III.	614
Capucins,	I.	261
Colorites,	I.	375
Ursulines,	III.	808
Capucines,	I.	261
Jésuite, Compagnie de Jésus,	II.	260
Somasques,	III.	519
Pénitens du Nom de Jésus,	III.	169
Observantins,	III.	7
Pauvres de la Mère de Dieu,	III.	149
Carmes Déchaux,	I.	264
Dîmesses,	I.	541
Théatines,	III.	614
Feuillans,	II.	23
Confrairie de la Trinité,	III.	709
Clercs mineurs,	I.	368

	Tom.	Pag.
Feuillantines,	II.	23
Hermites de Saint Jean-Baptiſte de la Pénitence,	II.	179
Chanoines de Saint Colomban,	I.	375
Picpus, Père de Nazareth,	III.	204
Viſitandines,	III.	782
Congrégation de l'Oratoire,	III.	37
Doctrinaires,	I.	558
Jéſuiteſſe,	II.	260
Clercs réguliers des Ecoles pies,	I.	594
Lazariſtes,	II.	416
Bénédictines,	I.	208
Ordre de la Préſentation,	III.	255
Calvaire,	I.	241
Pénitens,	III.	169
Filles de la Croix, Nouvelles Catholiques,	I.	462
Religieuſes du Refuge,	III.	334
Religieux de Saint Jean,	II.	253
Congrégation du Sauveur,	III.	463
Barthélemites,	I.	200
Eudiſtes,	I.	715
Frères des Ecoles Chrétiennes, Ignorantins,	I.	594
Filles de l'Enfance,	I.	632
Joſéphites, Chréteniſtes, Sœur de Saint Joſeph,	II.	349
Religieuſes de la Trinité créée,	III.	709
Hoſpitalières de Saint Thomas-de-Villeneuve,	III.	641
Pénitentes d'Orviètes,	III.	169
Filles de l'Union Chrétienne,	III.	786
Miramiones,	II.	658
Solitaires de Faiza,	II.	519
Béthléémites,	I.	215
Chancéladins,	I.	313

FIN DE LA TABLE.

A ORLÉANS, de l'Imprimerie de Louis-Pierre Couret, Imprimeur du Département du Loiret, rue du Colombier, N°. 74.